





HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS,

1364 — 1477.

Par M. De Barante,

PAIR DE FRANCE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DES ACADÉMIES DE SAINT-PÉTERSBOURG ET DE TURIN.

Scribitur ad narrandum, non ad probandum.
QUINTILIEN.

NOUVELLE ÉDITION

ENRICHIE D'UN GRAND NOMBRE DE NOTES

PAR M. GACHARD,

ARCHIVISTE-GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE ET CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE BRUXELLES.

TOME SECOND.



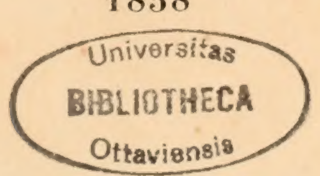


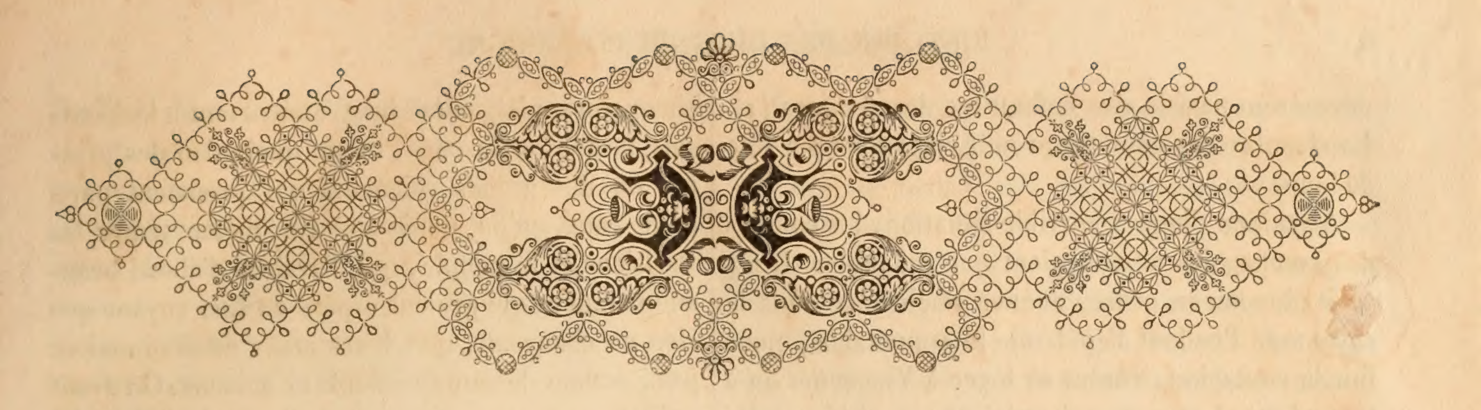
Bruxelles,

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,

ADOLPHE WAHLEN ET COMPAGNIE.

1838





PHILIPPE LE BON.

1438 — 1443.

LIVRE SIXIÈME.

Famine et épidémie. — Nouveau siége de Calais. — Conférences pour la paix. — Courses des compagnies en Allemagne. — Guerre entre les Hollandais et les Oostrelins. — Siége de Meaux. — Discordes entre le Duc et le comte de Ligny. — États d'Orléans. — Ordonnance sur les gens de guerre. — Siége d'Avranches. — Praguerie. — Délivrance du duc d'Orléans. — Son mariage. — Chapitre de la Toison d'or. — Continuation du désordre. — Rigueurs exercées contre les compagnies. — Prise de Creil. — Siége de Pontoise. — Assemblée des princes à Nevers. — Voyage de l'Empereur à Besançon. — Ambassade de l'empereur d'Orient. — Conquête du duché de Luxembourg. — Joute de l'arbre Charlemagne.

Le roi ne demeura que trois semaines à Paris; dès les premiers jours de décembre 1437, il retourna à Orléans, à Tours, à Bourges et dans les pays de la Loire. Sa présence, qui avait tant réjoui les Parisiens, n'apporta aucun soulagement à leurs maux. Les ravages des écorcheurs, la disette, la misère, le manque de commerce et de travail ne se firent pas sentir moins cruellement. Paris seul n'était pas en proie à ces fléaux, tout le royaume et la Flandre furent au commencement de cette année ravagés par la plus effroyable famine qu'on eût jamais vue ; elle augmenta encore les désordres, les pillages, les cruautés. Une femme fut brûlée à Abbeville pour avoir égorgé des petits enfants et mis leur chair en vente après l'avoir salée (1).

Une épidémie affreuse se joignit à tant de calamités, elle fit périr une quantité immense de personnes. Dans beaucoup de villes on ne pouvait suffire à ensevelir les morts; à Paris il mourut environ cinquante mille habitants; des rues entières étaient désertes, les loups venaient sans nulle crainte et en plein jour au milieu de la ville; ils y

(1) Monstrelet.

dévorèrent parfois des enfants et des femmes (1). La chambre des comptes promit vingt sous par tête de loup.

Au milieu d'une si horrible situation, les courses des compagnies ne pouvaient que redoubler. Il n'y avait plus aucun ordre, aucune obéissance dans le royaume. Pendant l'épidémie le connétable, pour fuir la contagion, voulut se loger à Vincennes ou à Beauté (2). Les gens qui tenaient ces châteaux lui en refusèrent l'entrée au nom du duc de Bourbon, et il fut obligé de se les faire ouvrir de vive force.

Quelque temps auparavant, il avait chassé de Compiègne Guillaume de Flavy, le plus cruel, le plus avare de tous les capitaines des compagnies, qui était devenu la terreur du pays par ses pillages, ses désordres et ses crimes; il l'avait même rançonné de quatre mille écus (3). Peu après, Flavy trouva moyen de rentrer par surprise dans la ville et de s'y fortifier. Comme il sut que le maréchal de Rieux, se rendant de Dieppe à Paris, passait près de là avec peu de gens, il le fit arrêter par un nommé Robert l'Hermite, et le jeta en un cachot. Il disait que le maréchal était présent lorsque le connétable l'avait mis hors de Compiègne, qu'il voulait se venger sur lui, et tirer de là un moyen pour traiter avec le connétable et pour ravoir ses quatre mille écus. Le connétable ne put jamais en avoir justice, et le sire de Rieux mourut en prison. On réussit seulement à saisir Robert l'Hermite, qui fut décapité.

Tel était le faible pouvoir du connétable; et c'était lui pourtant qui avait en ce moment la première autorité dans le royaume. Malgré sa volonté de remettre l'ordre, il éprouvait mille dégoûts. Le roi écoutait bien plus les conseils de Christophe de Harcourt, de l'évêque de Clermont et du sire de Chaumont que ceux du connétable (4). Dès qu'il usait de rigueur contre quelque capitaine d'écorcheur son se plaignait de lui. C'étaient tantôt les Écossais, tantôt les Gascons, tantôt quelqu'un des princes ou des grands seigneurs qui prenaient parti pour ceux qu'on punissait. En même temps les Parisiens et le peuple, qui l'avaient d'abord beaucoup aimé et qui avaient espéré en lui, voyant que rien ne changeait, que leurs maux ne diminuaient pas, étaient devenus méfiants et haineux. On disait qu'il ne songeait qu'à gagner de l'argent, qu'il faisait le bon serviteur pour avoir des tailles ou des emprunts, puis ne se souciait nullement ni du roi ni du peuple. On assurait que les Anglais ne le craignaient pas, et souvent même savaient par lui les entreprises résolues contre eux. On lui reprochait de laisser les riches ramasser le blé dans les greniers, et le vendre cher aux pauvres gens: ce ne pouvait être, croyait-on, que pour en retirer quelque profit. Enfin le connétable était, au dire de tout ce peuple malheureux et mécontent, un homme mauvais et plein de couardise (5). En même temps les gens de guerre ne parlaient que de sa cruelle sévérité, racontaient que dès qu'il rencontrait quelque soldat sans aveu, il le faisait tout aussitôt pendre ou noyer, et l'avaient surnommé le Justicier.

Les compagnies continuaient à se répandre dans la Champagne, dans l'Isle-de-France, dans la Picardie. Ayant trouvé les seigneuries du comte de Ligny en bon état de défense, les chefs traitèrent presque tous avec lui, et l'on se promit mutuellement de ne se point attaquer. De là les écorcheurs poussèrent jusqu'en Hainaut; le sire de Croy manda les nobles et les gens des communes pour défendre le pays (6). Les compagnies tombèrent d'abord sur une troupe des communes; nonobstant une vive résistance, elles la défirent complétement, et emmenèrent beaucoup de prisonniers. Le duc de Bourgogne envoya aussitôt au secours de son pays de

(1) Journal de Paris. — Monstrelet. — Berri. — Abrégé chronologique.

(2) Richemont.

(3) D'Argentré. — Chartier.

(4) Berri. — Richemont.

(5) Journal de Paris. — D'Argentré.

(6) Le 12 février 1438, le conseil de ville de Mons fut averti par deux lettres du bailli de Hainaut, que *Blanchefort* et *Brousacq* (Brussac), chefs de compagnies, se trouvaient avec un grand nombre de gens dans le Cambrésis, et que leur projet était de venir ravager le Hainaut; le bailli les avait invités amiablement à renoncer à cette entreprise, et son intention était, s'ils y persistaient, de s'y opposer avec l'aide des nobles et des bonnes villes : il demandait en conséquence que la ville de Mons le secourût de ses gens. Il fut résolu de donner le secours réclamé; le conseil nomma dix chefs pour commander les bourgeois, savoir : Jean Leleu, Jean Demaurage, écuyer, Jacques Dehoin, Guillaume de Genly, Quentin Degibecq, Jean de Thiennes, Simon de le Cattour, Jean Duparcq, Étienne Joye et Christophe Duparcq : Simon Bustin eut la charge de porter la bannière de la ville. D'autres mesures de défense furent prises. 2e *Registre du conseil de ville de Mons*. (G.)

(On aura remarqué que j'ai puisé beaucoup de renseignements dans les registres du conseil de ville de Mons : j'aurai souvent encore l'occasion de faire des emprunts à cette précieuse collection, grâce à l'analyse qu'en a rédigée avec soin M. Lacroix, archiviste de la ville et conservateur des archives de l'État à Mons, et qu'il a eu la complaisance de mettre à ma disposition. (G.)

Hainaut; les compagnies, craignant sa puissance, se retirèrent, et même rendirent sans rançon les prisonniers qu'elles avaient faits. Elles retournèrent en Champagne et bientôt après en Lorraine, où le comte de Vaudemont et le roi René, duc de Bar, avaient recommencé à se faire la guerre. Chacun d'eux prenait pour auxiliaires des chefs d'écorcheurs, comme Fortépice, Antoine de Chabanne, Floquet, Geoffroy de Saint-Belin, et autres qui servaient alternativement l'un ou l'autre selon les meilleures occasions de pillage.

Rodrigue de Vilandrada était retourné dans le Midi. Le bâtard de Bourbon ravageait les marches de Bourgogne. Pour la Hire, il se tenait assez constamment à Beauvais et aux environs, et il guerroyait contre le comte de Ligny, nonobstant les ordres du roi, qui avait donné un délai à ce seigneur pour reconnaître la paix d'Arras. Il faisait même parfois des courses sur les pays du duc de Bourgogne, qui cependant l'avait toujours en grande bienveillance, et lui rendit en ce temps-là un service important (2).

Le sire d'Offemont conservait rancune à la Hire, pour l'avoir traîtreusement pris et rançonné. Il le fit guetter, et un jour trouva moyen d'introduire cent vingt hommes dans la ville de Beauvais. La Hire jouait alors à la paume dans la cour d'une hôtellerie. La maison fut environnée; il se cacha sous la mangeoire de l'écurie; mais bientôt après on le découvrit. Il fut mis en croupe derrière un cavalier, avec menace de le tuer s'il criait au secours; ce fut ainsi qu'on l'emmena en prison chez le seigneur de Mouy, de là au château d'Ancre. Le roi, qui aimait fort la Hire, enjoignit au sire d'Offemont de le délivrer; mais il était soutenu par la plupart des grands seigneurs, ses parents ou ses alliés. Car c'était un puissant gentilhomme de l'ancienne maison de Clermont; aussi ne se mit-il pas en devoir d'obéir. Le roi pensa que le duc de Bourgogne aurait plus de puissance, et lui écrivit pour le prier instamment de terminer cette affaire. Le sire d'Offemont consentit, bien qu'à grand'peine, à s'en rapporter au jugement du Duc. Les deux parties vinrent par-devant lui à Douai; il fit rendre au sire d'Offemont son château de Clermont que la Hire retenait toujours, régla la rançon que celui-ci payerait, et la Hire, redevenu libre, recommença ses courses.

Après que le Duc, en domptant les gens de Bruges, eut apaisé, pour quelque temps du moins, les révoltes de Flandre, il reprit ses desseins contre Calais. On lui persuada qu'en rompant les digues il pourrait inonder la ville et contraindre les Anglais à l'abandonner. Un grand nombre de pionniers et de manœuvres furent assemblés, et ils travaillèrent sous la défense d'environ cinq mille combattants, que conduisaient le comte d'Étampes et le sire de Croy. Toute cette peine et cette dépense furent inutiles, et l'on s'aperçut, mais trop tard, que c'était une chose impraticable. Les Anglais ne souffrirent d'autre dommage de cette entreprise que de voir la campagne de Calais et de Guines dévastée par les Bourguignons.

La guerre se continuait ainsi sans aucun avantage pour les uns ni pour les autres; l'Angleterre, comme la France et comme la Flandre, était épuisée d'argent, en proie à la famine et aux maladies. La discorde y régnait toujours dans les conseils du roi; le cardinal de Winchester plus porté à la paix; le duc de Glocester, au contraire, ne voulant jamais entendre parler de traiter. Mais en ce moment le cardinal était plus en crédit. On se résolut donc à écouter les instances que le pape ne cessait de renouveler pour arrêter enfin l'effusion du sang chrétien. Le duc de Bretagne avait offert sa médiation. Le duc d'Orléans redemandait aussi à intervenir comme médiateur. Le conseil y consentit, et, au mois de janvier 1439 (3), des conférences préliminaires se tinrent à Gravelines, entre le cardinal de Winchester et des ambassadeurs du roi de France. La duchesse de Bourgogne s'y rendit avec plusieurs sages conseillers ecclésiastiques ou séculiers, soit que le Duc ne voulût pas traiter en personne avec les Anglais, soit qu'il craignît d'exciter en rien la méfiance du roi Charles. Il venait en effet de resserrer encore ses liens avec la France. Pendant le traité d'Arras, il avait été convenu que madame Catherine, fille du roi, épouserait le comte de Charolais. Ce mariage fut définitivement conclu et signé au mois de septembre 1438, à Blois, par le sire de Crèvecœur, ambassadeur du Duc (4).

(1) 1437, v. st. L'année commença le 13 avril.

(2) Monstrelet.

(3) Rapin-Thoyras. — *Acta publica*. — Monstrelet.

(4) On trouve, aux archives de Dijon, les pièces suivantes, relatives au mariage du comte de Charolais avec Catherine de France :

Procuration donnée à Bruxelles, le 1er septembre 1438, par le duc et la duchesse de Bourgogne, à messire Jacques,

Les conférences de Gravelines ne conclurent à rien; il fut cependant résolu que bientôt après on en tiendrait de nouvelles et plus solennelles, soit à Cherbourg, soit à Calais, où le duc d'Orléans viendrait en qualité de médiateur. On parla de trêves, et il fut impossible de s'entendre même à ce sujet.

Les malheurs qui désolaient les États du roi de France et du duc de Bourgogne continuèrent donc comme auparavant. Après avoir épuisé la Lorraine, en se mêlant aux guerres que se faisaient entre eux le duc de Bar et le comte de Vaudemont, le damoiseau de Commercy et le sire Éverard de la Marck; après avoir repoussé le connétable, qui était venu au secours de ce dernier seigneur, les compagnies se réunirent au nombre d'environ six mille chevaux, et, sous la conduite de la Hire, de Brussac, d'Antoine de Chabanne et autres, elles s'en allèrent faire des incursions en Allemagne.

Beaucoup de seigneurs et de nobles de ce pays-là (1), voyant ce qui se passait auprès d'eux, s'étaient mis aussi à courir la campagne, pillant et maltraitant les paysans et les bourgeois. Ils disaient que c'était le véritable moyen de tenir ces gens des communes dans leur état, dont ils voulaient orgueilleusement sortir quand ils étaient trop riches. Mais comme ils n'étaient ni si nombreux ni si bien aguerris que les écorcheurs de France, ils furent mis en déroute par les bourgeois de Bâle. Ce fut alors que le vieux comte Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, qui était depuis longtemps en discorde avec les communes d'Alsace, et qui était le principal conseiller de cette noblesse, imagina d'envoyer quérir les Armagnacs, comme on les nommait encore dans ces contrées. Il n'était guère besoin de leur donner un motif pour venir ravager un nouveau pays; cependant cet évêque leur persuada qu'ils rempliraient un devoir de chrétiens en prenant le parti du pape contre les pères du concile.

La discorde avait éclaté tout de nouveau entre eux, et plus vivement que jamais. Le pape niait l'autorité du concile, et en tenait un de son côté à Florence, où il s'efforçait de réunir les Grecs à l'Église. Les pères assemblés à Bâle traitaient d'hérésie toute résistance à l'autorité souveraine d'un concile général, et procédaient contre le pape. Chaque parti diffamait l'autre, au grand scandale de la chrétienté. Seul de tous les princes de l'Europe, le duc de Bourgogne tenait pleinement pour le pape, et avait des ambassadeurs au concile de Florence. Le roi de France, qui s'était environné de toutes les lumières de son clergé assemblé à Bourges, approuvait au contraire assez les doctrines du concile sur la puissance des papes. Il fit même, vers ce temps, la fameuse ordonnance nommée pragmatique-sanction, où, renouvelant ce qui avait été réglé sous le saint roi Louis IX, tout pouvoir de collation des évêchés et archevêchés fut enlevé au pape et remis à l'élection des chapitres. La juridiction du pape fut aussi restreinte. Nul ne devait être contraint de plaider par-devant la cour de Rome, et les appels devaient se juger en France par un évêque *in partibus* délégué par le pape. L'autorité souveraine des conciles généraux était pleinement reconnue; le nombre des cardinaux restreint à vingt-quatre, et les communications et interdits ne pouvaient être prononcés qu'après une procédure suivie par les pasteurs ordinaires.

Mais si le conseil de France se montrait favorable aux décrets du concile touchant la discipline de l'Église, il ne prenait nullement parti contre le pape, et n'approuvait point les procédés violents employés de part et d'autre. Ce fut donc, quoi qu'ils en pussent dire, sans aucun ordre ou permission du roi que les chefs des compagnies prirent la querelle du saint-père. Annsen de Winckingen, seigneur des marches de la Lorraine, d'accord avec l'évêque Guillaume de Diest, leur livra passage et leur montra les chemins à travers les montagnes. Une autre troupe de routiers, qui avait attaqué la Bresse, et que le duc de Savoie, avec le secours des gens de Berne, venait de repousser, vint se joindre aux autres. Ils arrivèrent à l'improviste devant Saverne. Le sire Louis de Lichtenberg eut à peine le temps de rassembler quelques gens du pays; ils n'opposèrent aucune résistance; la terreur que répan-

seigneur de Crèvecœur, chevalier et chambellan du Duc; à maître Étienne Armenier, président des parlements de Bourgogne, et à maître Philippe de Nanterre, maître des requêtes, pour accorder le mariage de Charles, comte de Charolais, avec Catherine de France;

Traité de mariage conclu entre le roi et les ambassadeurs ci-dessus nommés, moyennant 120,000 écus d'or, à Blois le dernier septembre 1438;

Ratification du traité par Marie, reine de France, à Tours le 18 octobre 1438;

Déclaration du roi, d'avoir reçu les ratifications du duc et de la duchesse, donnée à Tours le 27 janvier 1438, v. st. (G.)

(1) Muller. — Histoire des Suisses. — Monstrelet.

daient les Armagnacs ôtait courage à tout le monde. Pour accroître l'épouvante attachée à leur nom, ils avaient fait brûler à demi un malheureux paysan, et dans cet état, l'avaient renvoyé vers les siens. Ils mirent en fuite une troupe de bourgeois de Strasbourg qui avait tenté une sortie. Puis ils se répandirent partout, commettant leurs horreurs accoutumées; elles semblaient bien plus merveilleusement cruelles à des peuples où l'on avait le bonheur de vivre en paix. Les Armagnacs passèrent ensuite le Rhin, quelques-uns poussèrent jusque vers Francfort.

Quant à leur entreprise sur Bâle et sur le concile, elle échoua. Les gens de Bâle appelèrent à leur secours les vaillantes communes de la Suisse; elles commençaient à être en grande discorde entre elles, mais se réunirent pour cette fois contre les Armagnacs (2). Peu à peu le désespoir aguerrit les paysans; ils sortirent des forteresses où ils avaient pris refuge, et tombaient sur ces écorcheurs dès qu'ils les voyaient en petites troupes. Il en périt ainsi beaucoup. Ils reçurent un échec plus cruel encore lorsqu'ils rentrèrent dans le royaume par la haute Bourgogne (3). Jean de Vergy, gouverneur du Duché, assembla les gentilshommes à Châlons-sur-Saône, et se mit à la poursuite de ces méchantes gens; un grand nombre furent tués. Pour ceux qu'on prenait, on les livrait aussitôt au bourreau ou bien on les jetait à la rivière. Le Doubs et la Saône étaient pleins de leurs cadavres, et les déposaient sur les rivages, qui en étaient tout empestés. Les débris de ces compagnies s'en allèrent, à travers le Nivernois et l'Auvergne, dans le Midi, rejoindre celles qui mettaient sans cesse à rançon la province du Languedoc.

Le sire de Villandrada, à force d'argent, consentit enfin à suivre, avec sa troupe, Saintraille dans la guerre qu'il allait faire aux Anglais dans la Guyenne. Ils s'y conduisirent vaillamment, repoussèrent les ennemis jusqu'à Bordeaux, et s'emparèrent même de Saint-Séverin qui touche à cette ville. Le roi pardonna alors au seigneur Rodrigue, en considération de ce bon service. Mais comme on n'envoya pas de renforts de ce côté, les Anglais reprirent bientôt ce qu'ils avaient perdu.

La Flandre n'était pas beaucoup plus heureuse ni tranquille que la France. Les habitants de Bruxelles, de Louvain et de Malines recommencèrent à se faire la guerre à cause du commerce des blés, que la disette rendait plus important que jamais (4). Les gens de Hollande et de Zélande exerçaient sur mer le métier de pirate, s'emparaient des vaisseaux étrangers, ruinaient tout le commerce, et souvent même descendaient sur les côtes de Flandre pour piller. Leur amiral, le seigneur de la Vère, de la maison de Borssele, commandait lui-même ces expéditions. Il faisait en même temps une guerre cruelle aux villes de Hambourg, Lubeck, Brême et Wismar; c'étaient les rivalités pour le commerce de mer qui avaient allumé cette haine des Hollandais contre les Oostrelins, comme on appelait alors les peuples des frontières de l'Occident en Allemagne. Vainement le duc Philippe fit ses efforts pour les réconcilier (5); les deux partis avaient trop d'orgueil et d'envie (6). Plus de trois ans se passèrent avant que le négoce pût reprendre son cours avec cette portion de l'Allemagne.

Avant que les nouvelles conférences s'ouvrissent à Gravelines, le roi de France envoya au duc de Bourgogne madame Catherine, comtesse de Charolais. Elle avait pour lors dix ans; sa suite était illustre; elle était accompagnée des archevêques de Reims et de Narbonne, des comtes de Vendôme et de Tonnerre, du sire de Beaujeu, fils du duc de Bourbon, du bâtard d'Orléans et d'un cortége nombreux de chevaliers et d'écuyers. Une noble réception lui fut faite à Cambrai: les comtes de Nevers et d'Étampes, le chancelier de Bourgogne et une foule de seigneurs, vinrent au-devant d'elle. La comtesse de Namur, la dame de Crèvecœur, la dame de Hautbourdin, et plusieurs autres femmes de grand état, formaient sa compagnie. De sem-

(1) 1438, v. st. L'année commença le 5 avril.

(2) Monstrelet.

(3) Olivier de la Marche. — Histoire de Bourgogne.

(4) Voy., au tome Ier, pag. 549, la note 4, où nous avons établi en quoi consistait ce débat, auquel l'auteur donne trop de gravité. (G.)

(5) Chronique de Hollande. — Meyer.

(6) Le 15 juillet 1439, les membres de Flandre envoyèrent aux villes de la Hanse, à Lubeck, une ambassade composée de Me Gosswin vander Ryt et de Me Florent Wielant, secrétaire de la ville d'Ypres, pour traiter des différends survenus entre lesdites villes, d'une part, et les Hollandais et Zélandais, de l'autre : à leur retour, à la fin de septembre, ces ambassadeurs se rendirent à Saint-Omer, pour rendre compte au Duc de ce qu'ils avaient négocié. Les Hollandais ayant capturé, sur les côtes de Flandre, des navires appartenant à des marchands espagnols, il en résulta de vifs débats entre eux et les Flamands : ceux-ci envoyèrent plusieurs fois des députés au Duc, pour qu'il fît cesser ces désordres. *Compte de la ville de Bruges de l'année* 1439-1440, aux Archives du Royaume. (G.)

blables honneurs lui furent rendus dans toutes les villes de la domination de Bourgogne, et elle arriva dans cette pompe à Saint-Omer, où se tenait alors le Duc. Là le mariage fut célébré. Parmi les fêtes, il y eut une joute magnifique où le sire de Créqui fut le tenant (1).

Tout aussitôt après, la Duchesse partit pour Gravelines; l'évêque de Cambrai, le sire de Crèvecœur et le sire de Santes étaient ses principaux conseillers. Le roi de France envoyait aux conférences les seigneurs qui avaient accompagné madame Catherine. Le cardinal de Winchester, le duc de Norfolk, le comte d'Essex, étaient ambassadeurs pour les Anglais. Le concile de Bâle avait envoyé l'évêque de Vicence. On y voyait aussi les ambassadeurs du comte d'Armagnac comme prince souverain.

La Duchesse étala, dans cette occasion, une grande magnificence. Ses tentes étaient dressées non loin de Calais. Les conférences se tenaient tout auprès de cette ville; car les Anglais ne voulaient pas que le duc d'Orléans, leur prisonnier, sortît des pays de leur domination. Ce prince eut d'abord le bonheur de revoir son frère, le bâtard d'Orléans, qui avait acquis tant de gloire à défendre le royaume, et qui depuis longtemps n'avait rien plus à cœur que la délivrance de son noble frère. Pour lui marquer son amitié et sa reconnaissance, il lui fit don de son comté de Dunois, dont le bâtard d'Orléans porta dorénavant et illustra le nom.

La duchesse de Bourgogne montra au duc d'Orléans la plus gracieuse courtoisie; elle eut d'abord avec lui un entretien particulier, puis ils dînèrent ensemble dans la tente du cardinal d'Angleterre. En le quittant, elle lui dit devant les principaux ambassadeurs: « Ne désirez-vous pas bien la paix, » mon cousin? — Je donnerais ma vie pour la procurer, répondit-il. — Hé bien, dit-elle, puisque » nous sommes si bien d'accord, nous en viendrons » à bout. »

Elle y échoua cependant. Malgré toute sa bonne volonté et le soin qu'elle mit à apaiser les deux partis, ils n'étaient pas plus près de s'entendre que lors du traité d'Arras. Les Français ne voulaient céder que la Normandie et la Guyenne, et ils exigeaient que le roi Henri renonçât au titre de roi de France. Les Anglais prétendaient, au contraire, posséder toute la France jusqu'à la Loire, et de plus la Guyenne et le Poitou. Il fut impossible de conclure même une trêve, parce que chacun exigeait préalablement la remise de diverses forteresses.

Pendant que les ambassadeurs se débattaient ainsi sans espoir de s'accorder, on apprit que le connétable venait de prendre la ville de Meaux. Il y avait longtemps qu'il demandait au roi de lui fournir les moyens d'assiéger cette forteresse, dont la garnison ravageait toute la Brie, arrêtait la navigation de la Marne, et faisait enchérir les vivres à Paris. Mais il n'obtenait nulle réponse satisfaisante (2); personne ne lui obéissait, chacun trouvait protection contre lui auprès du roi. Le chagrin s'empara de lui; il résolut de laisser tout le gouvernement de la France et de se retirer dans ses seigneuries; il déclara même son dessein au conseil qui réglait les affaires à Paris avec lui.

Le lendemain, comme il était seul à prier en la chapelle de son hôtel, le prieur des Chartreux vint le visiter: « Mon père, que vous faut-il? lui dit le » connétable. — Je voudrais parler à monseigneur » le connétable, répondit le bon père. — C'est » moi. — Ah! dit le prieur, je ne vous connaissais » pas, mais j'ai fort à vous parler. — Volontiers, » continua le prince. — Monseigneur, vous tîntes » hier conseil, et vous délibérâtes de quitter le » gouvernement. — Comment le savez-vous? dit » vivement le connétable, qui vous l'a dit? — Mon» seigneur, ce n'est personne de votre conseil, ne » vous en mettez point en peine; mais je le tiens » d'un homme bien croyable, d'un de nos frères. » Ah! je vous prie, monseigneur, ne faites pas cela; » n'ayez point de souci, Dieu vous aidera. — » Hélas! mon père, comment cela se pourrait-il » faire? s'écria le connétable; le roi ne veut point » m'aider; il ne me donne ni gens ni argent; les » hommes d'armes me haïssent parce que j'en fais » justice, et ne veulent point m'obéir. — Monsei» gneur, ils feront ce que vous voudrez; vous sou» haitez de mettre le siége devant Meaux, le roi » vous mandera de le faire, et vous enverra gens et » argent. — Mon père, Meaux est bien fort, le roi

(1) Le Duc demanda, suivant l'usage, une aide à tous ses pays, à l'occasion du mariage du comte de Charolais. Les états de Hainaut, convoqués à cet effet le 8 février 1440, lui accordèrent 40,000 liv. de 20 gros. 2e *Registre du conseil de ville de Mons*. Les états de Limbourg lui votèrent 1,500 couronnes; les nobles et le tiers état de Brabant, tant pour le mariage de son fils que pour ses autres affaires, lui accordèrent 176,000 ridders payables en huit années. Les comptes de ces deux dernières aides sont aux Archives du Royaume. (G.)

(2) Richemont.

» d'Angleterre y passa neuf mois. — Monseigneur, » n'ayez point de souci, vous n'y resterez pas si » longtemps; ayez toujours bonne espérance en » Dieu, soyez humble, ne vous enorgueillissez pas » comme tous vos gens d'armes; eux auront un peu » à souffrir, mais vous en viendrez à votre honneur. »

Le lendemain, le connétable alla entendre la messe aux Chartreux et demanda au prieur de lui montrer le frère qui avait dit toutes ces choses. « Oui, » répondit le bon père ; et il fit passer devant le prince tous les frères du couvent, sans vouloir le lui montrer autrement. Depuis il découvrit que c'était frère Hervé Dupont, et il le fit prieur d'une Chartreuse qu'il fonda à Nantes.

Peu de jours après ce bon avis du prieur des Chartreux, le connétable reçut une réponse favorable du roi qui lui ordonnait de commencer le siége, et enjoignait aux divers capitaines de venir sous ses ordres. Il n'avait pas eu souvent en sa vie une si grande joie. Il se hâta de réunir tout son monde à Corbeil; il avait avec lui Ambroise de Loré, la Hire, Denis de Chailli, Olivier de Coetivi, le commandeur de Giresme, le seigneur de Châtillon, le capitaine Bourgeois; et de sa propre maison, Gilles de Saint-Simon, le sire de Rostrenen et d'autres Bretons (1).

Le siége commença le 20 juillet; le connétable avait d'abord établi ses bastilles et ses logements autour de la ville, au nord, sur la rive droite de la Marne, laissant, pour l'attaquer ensuite, l'autre partie de Meaux qu'on nomme le Marché, et qui se trouve sur la rive gauche, du côté de la Brie.

Dès que les Anglais surent qu'on voulait leur enlever cette importante place, ils résolurent de tout essayer pour la secourir. Lord Talbot, lord Scales, lord Falconbridge, sous les ordres du comte de Sommerset, réunirent environ quatre mille combattants pour faire lever le siége. Le connétable, prévenu de leur marche par ses espions, se détermina à emporter la ville avant leur arrivée. L'artillerie était dirigée par maître Jean Bureau, qui était un très-habile homme, et qui avait, disait-on, appris d'un juif venu d'Allemagne des choses bien subtiles sur la poudre et les canons. Déjà il avait fait une brèche praticable; l'assaut fut ordonné. Jamais les Français n'avaient eu plus grand courage ni meilleure espérance; malgré une vigoureuse défense, la ville fut prise en une demi-heure.

(1) Richemont. — Berri. — Monstrelet.

Mais le pont était rompu, et pour prendre le Marché, qui était une forteresse encore plus redoutable, il fallait un nouveau siége. Les Anglais qui étaient dedans offrirent de se retirer à de bonnes conditions, si on rendait la liberté au bâtard de Thian, capitaine de la ville, que les Français venaient de faire prisonnier. Il s'agissait en effet de lui sauver la vie, car les Français de l'ancien parti de Bourgogne, qui depuis la paix d'Arras étaient restés avec les Anglais, n'étaient pas épargnés. Le traité allait se conclure; mais la Hire et Antoine de Chabanne voulurent absolument qu'en outre les Anglais rendissent sans nulle rançon le petit Blanchefort, un des leurs, et comme eux chef célèbre de compagnie. Le pourparler fut ainsi rompu, et le connétable fit aussitôt couper la tête au bâtard de Thian et à deux autres prisonniers de France, au grand regret des hommes d'armes qui les avaient pris et qui perdaient ainsi les rançons.

Le siége du Marché se poussa vivement; une forte bastille fut faite du côté de la Brie, et les Français s'établirent aussi dans une petite île de la rivière dont la forteresse est entourée presque de toutes parts. Le 14 août, l'armée anglaise approcha; plusieurs capitaines de France étaient d'avis qu'il fallait sortir pour la combattre. Le connétable, craignant de se trouver entre les Anglais qui arrivaient et la garnison qui sortirait, s'y refusa absolument, et fit même garder les portes de la ville pour être mieux assuré de l'obéissance de ses gens. Les Anglais avaient amené des bateaux de cuir sur leurs charrettes; ils assaillirent la petite île, et tous les Français qui s'y trouvaient périrent en se défendant vaillamment. Le sire de Chailli, qui commandait la bastille de la rive gauche, ne se trouvant pas en force, se retira. Les Anglais renforcèrent à leur volonté la garnison du Marché et la fournirent de vivres.

Rien ne put décider le connétable à sortir de la ville. C'était une sage résolution; car les Anglais, apprenant que le roi en personne s'avançait vers Brie-Comte-Robert, furent contraints à se retirer Le siége recommença, la bastille fut reconstruite, l'île reprise, et la garnison fut contrainte à se rendre dans les premiers jours de septembre. Le connétable, apprenant alors que le sire de la Faille, un de ses gentilshommes, avait eu des intelligences avec les assiégés, et leur avait annoncé l'arrivée des Anglais, lui fit aussitôt trancher la tête. C'était la prudence et la fermeté de ce prince qui valaient au roi une si précieuse conquête, aussi lui témoigna-

t-il cette fois plus de reconnaissance. Il envoya au-devant de lui le comte du Maine et les plus grands seigneurs, qui le conduisirent à l'hôtel Saint-Paul, où le roi était depuis quelques jours.

La nouvelle de la prise de Meaux rendit plus difficiles encore les négociations de Gravelines. Elles furent rompues peu de jours après. La Duchesse et le cardinal de Winchester se quittèrent néanmoins en de fort bons termes (1). On convint de reprendre les conférences au mois de mai de l'année suivante. Le cardinal donna aussi un espoir favorable pour la prochaine délivrance du duc d'Orléans. La duchesse de Bourgogne entama encore un traité, dont la conclusion eut lieu peu après, et qui devait être grandement avantageuse à ses sujets de Flandre; il s'agissait d'une trêve marchande pour laisser le commerce se faire librement.

C'était le comte de Ligny qui, pour nuire à la conclusion de la paix, avait en toute hâte envoyé au cardinal de Winchester la nouvelle de la prise de Meaux. Ce seigneur était de plus en plus tombé dans la disgrâce du duc de Bourgogne, qui avait en effet chaque jour de plus forts griefs contre lui. Il lui reprochait d'avoir déjà entravé les négociations essayées avec les Anglais par l'intermédiaire de son frère, l'évêque de Therouanne; d'être, sans le consentement de lui, son seigneur suzerain, entré en communication avec le cardinal de Winchester et le conseil d'Angleterre. Mais ses torts les plus graves étaient de manquer sans cesse à tous les devoirs d'un bon vassal, de refuser obéissance aux officiers du Duc, de laisser courir ses gens sur eux, et de délivrer des lettres de sauvegarde comme s'il était souverain (2).

Le comte de Ligny, malgré sa secrète alliance avec les Anglais et la confiance qu'il mettait en leurs promesses, ne voulut pourtant pas être en discorde ouverte avec son seigneur. Ne pouvant lui faire admettre sa justification, il écrivit une longue lettre à chacun de ses nobles frères et compagnons de l'ordre de la Toison d'or, pour s'excuser de ce que lui imputait le Duc, et pour les prier de le remettre en grâce avec lui.

Cependant sa conduite n'était nullement conforme à ses paroles de respect et d'obéissance. Il tenait garnison à Coucy, à Ham, à Nesle, à La Ferté, à Saint-Gobain, à Bouchain, à Beaurevoir et dans d'autres forteresses. Ses gens étaient sans cesse en communication avec les Anglais de la garnison de Creil et avec les compagnies anglaises qui couraient le pays, et les aidaient de tout leur pouvoir. Lorsqu'il avait délivré des lettres de garde pour un lieu, les hommes du Duc et du roi en étaient repoussés; plusieurs même avaient ainsi été tués. Enfin une dernière offense acheva d'irriter le Duc. Il avait ordonné une nouvelle taille sur le bailliage de Péronne, et ses officiers voulurent la recueillir dans des villages des seigneuries de Ham et de Nesle. Le comte de Ligny prétendit qu'elle n'était pas due, puisqu'elle n'avait pas été consentie par les trois états du pays, et il interjeta appel. Le Duc ordonna qu'on passât outre, et les sergents furent envoyés avec des archers pour procéder à l'exécution. Jacques de Béthune, bailli de Ham, fit aussitôt monter à cheval les gens de sa garnison, courut sur les archers; il y en eut de blessés et de maltraités.

Le Duc, apprenant cette nouvelle, écrivit aussitôt au comte de Ligny pour que Jacques de Béthune lui fût livré. Cet ordre ne fut point exécuté; les seigneuries que le comte et la comtesse de Ligny avaient en Flandre et en Hainaut furent saisies.

Le comte écrivit alors une lettre très-respectueuse aux gens du grand conseil du duc de Bourgogne. Il expliquait comment la taille ne lui semblait pas due, puisqu'elle n'était pas consentie par les états convoqués en nombre suffisant; comment il en avait appelé; comment Jacques de Béthune, sur la clameur des pauvres femmes de la campagne, que les archers dépouillaient et insultaient, avait cru qu'une compagnie d'écorcheurs dévastait le pays, et n'avait pu supposer que c'étaient les officiers du Duc. Mais, disait-il, dès que Jacques de Béthune en avait eu l'assurance, il avait retenu ses gens. Lui-même, après la lettre du Duc, avait fait informer en justice contre Jacques de Béthune, qu'on avait trouvé innocent; il avait offert que la chose fût traitée juridiquement devant les officiers du Duc, afin qu'on pût entendre ses excuses, et s'était engagé à toute réparation et humilité s'il était trouvé en faute; bien plus, il avait crié merci à son seigneur sans pouvoir en être entendu.

« Cela m'est bien dur, continuait-il; considérant que je ne suis coupable en rien, et que je me suis offert en justice. Supposé qu'on me croie coupable, ce qui ne sera point reconnu, il n'y a pas lieu à

(1) Histoire de Bourgogne. — Rapin-Thoyras.

(2) Monstrelet. — Histoire de Bourgogne.

confiscation, ni à mettre empêchement sur mon bien. Les droits, les lois et les coutumes du pays s'y opposent; c'est ce que j'ai représenté à Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, qui, par courtoisie, est venu me trouver, et que j'ai prié de supplier monseigneur de m'ouvrir la voie de justice. Je suis prêt d'être ouï en mes excuses par-devant monseigneur le duc de Bourgogne, messeigneurs de son ordre de la Toison d'or, et les autres personnes de son conseil, ou par-devant les trois états de Flandre et de Brabant, ou par-devant les juges et selon les lois dont le susdit territoire est mouvant. Je ne veux pas fuir monseigneur ni sa justice; je ne vais point quérir d'autre prince ni d'autres juges que lui et ses gens. Il me semble, selon Dieu, la bonne justice et la noblesse, qu'on ne devrait point me refuser. Je ne crois pas que je puisse faire plus ni mieux mon devoir, que de requérir justice de monseigneur, qui est un prince si renommé, des seigneurs de son ordre, qui sont ses parents, ses frères et ses amis, gens d'élite et de prud'homie, de son conseil, de ses états, des juges où se trouvent tant de personnages sages et notables. Et, en outre, de crier merci quand je ne suis pas coupable. Cependant j'ai su, par ceux qui sont venus me trouver, que mon très-redouté seigneur ne sera point content que je ne lui livre Jacques de Béthune; laquelle chose il m'est et me serait impossible de faire, car il n'est pas en ma puissance. N'est-il pas vrai que tout homme qui se sentirait dans l'indignation d'un prince si haut et si puissant, ne se laisserait point saisir pour être livré au martyre? »

Le comte de Ligny finissait en priant les membres du conseil d'intercéder le Duc en sa faveur, afin que justice lui fût rendue.

Lorsque cette lettre arriva, elle donna lieu à de grandes délibérations; beaucoup de seigneurs, et surtout le sire Hugues de Lannoy, représentaient que si l'on procédait par voie de fait, il en adviendrait de grands malheurs. Le comte de Ligny était homme de grande entreprise, maître d'un bon nombre de forteresses, allié des Anglais, à qui il pourrait les livrer. On ajoutait qu'il avait rendu pendant longtemps de grands services au duc de Bourgogne, et pourrait lui être encore nécessaire; car les Français faisaient de jour en jour plus d'entreprises sur les domaines du Duc, et se conformaient mal à la paix d'Arras. Ainsi parlaient ceux qui, dans le conseil, avaient toujours incliné au parti anglais; mais le Duc les écoutait froidement, et ressentait avec vivacité l'offense de son vassal. Le comte d'Étampes, qui avait eu des gens de son armée assaillis et tués par Jacques de Béthune, abondait fort en ce sens. Enfin, on s'arrêta à une résolution plus sage. Le Duc envoya à Cambrai Nicolas Raulin son chancelier, l'évêque de Tournay, le sire de Lannoy, et le sire de Saveuse, parlementer avec le comte de Ligny, ses conseillers, et Jacques de Béthune. Un projet d'accommodement fut dressé; le comte y fit d'abord quelques corrections. Comme elles ne convinrent point toutes aux conseillers de Bourgogne, ils y firent à leur tour plusieurs changements, et le projet fut rapporté au comte de Ligny. Il était fier et peu patient. « Ah! » dit-il, le chancelier et l'évêque de Tournay pen» sent faire de moi à leur fantaisie; mais ce n'est » pas mon plaisir. » Et il déchira soudainement le papier. Les seigneurs qui l'entouraient et ses conseillers eurent grand'peine à le calmer. Cependant l'accord fut conclu; il fit ses soumissions; Jacques de Béthune alla se remettre aux mains du Duc, qui, ainsi que cela avait été promis verbalement, ne le laissa que peu de jours en prison. Ainsi s'apaisa cette dangereuse querelle; le comte de Ligny n'en demeura pas moins allié des Anglais.

Aussitôt après le retour des ambassadeurs qui avaient traité de la paix, le roi de France s'en alla à Orléans pour y tenir les états de son royaume, afin de leur faire connaître ce qu'il avait fait pour procurer la paix, et aussi pour aviser aux moyens de mettre fin aux horribles désordres des écorcheurs et de tous les gens de guerre. Encore dernièrement le bâtard de Bourbon s'était emparé de la forteresse de Lamothe en Lorraine, puis l'avait revendue aux gouverneurs du pays; de là il avait traversé les environs de Langres; mais Jean de Vergy, avec les Bourguignons, avait atteint cette compagnie, et l'avait presque en entier détruite et dispersée. Le Duc se plaignait de plus en plus de tant d'expéditions entreprises contre ses provinces. D'autre part, le connétable ne pouvait défendre le royaume, tant lui manquaient et l'argent et l'obéissance des gens de guerre: les bonnes villes étaient dépeuplées par la peste et la famine; les pauvres laboureurs ne cultivaient plus les terres; enfin, messire Charles, comte du Maine, et les plus sages conseillers du roi ne cessaient de remontrer la déplorable situation du royaume (2).

(1) 1439, v. st. L'année commença le 27 mars.

(2) Berri. — Chartier. — Ordonnances.

L'assemblée des états à Orléans fut nombreuse et solennelle, tous les princes y étaient ou y avaient envoyé leurs gens; l'évêque de Tournay, le sire de Brimeu, le sire de Créqui, étaient ambassadeurs de Bourgogne ; le comte de Dunois y était au nom de son frère le duc d'Orléans; Pierre de Bretagne, avec de notables évêques et seigneurs, au nom du duc de Bretagne; le sire d'Estaing, au nom du comte d'Armagnac. La reine de Sicile, belle-mère du roi, le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le comte de la Marche, le comte de Vendôme, assistaient en personne; la ville de Paris et les autres bonnes villes avaient leurs députés. Enfin, de toutes parts, chacun, et le roi tout le premier, n'avait d'autre désir, d'autre volonté que de s'occuper du bien du royaume, de son gouvernement, et du moyen de le mettre en bonne paix, justice et police.

L'archevêque de Reims, chancelier de France, commença par exposer que récemment il y avait eu des conférences pour la paix ; qu'on y avait de part et d'autre présenté des articles; qu'on s'était séparé en convenant que chacun les porterait à son roi pour savoir sa volonté, et qu'on se réunirait de nouveau au mois de mai prochain. Le chancelier termina en disant à cette noble assemblée que tous devaient aviser au bien de la chose publique, au recouvrement du royaume, et dire en conscience leur bon et vrai avis. Après avoir pris deux jours pour y bien réfléchir, les gens des états se réunirent dans la chambre du conseil pour traiter de ces hautes affaires. Afin de mieux les éclaircir, on commit diverses personnes notables et habiles pour parler contre ou pour la paix. Le comte de Vendôme, maître Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, étaient chargés de soutenir la paix; le comte de Dunois, le maréchal de la Fayette et maître Jean Rabatteau, président au Parlement, maintenaient les motifs favorables à la guerre. Maître Juvénal et maître Rabatteau dirent beaucoup de belles, sages et grandes choses, qu'ils appuyaient de notables exemples tirés des histoires anciennes, et de passages des livres saints, des pères de l'Église et des anciens auteurs. La plupart des seigneurs présents parlèrent aussi, de même que les ambassadeurs des autres princes; les députés des bonnes villes dirent aussi leur opinion. Bref, on démontra, presque tout d'une voix, les désolations, les maux, les pillages, les meurtres, rébellions, vols, ravissements, rançonnements qui se faisaient sous ombre de la guerre; et, au contraire, quels biens, quelle joie, quels plaisirs régneraient dans un pays qui aurait la paix! Il fut donc proposé qu'au mois de mai prochain les ambassadeurs retourneraient à Saint-Omer pour conclure la paix, si les Anglais y voulaient entendre à des conditions raisonnables. Toutefois, comme le Dauphin était absent, et que les seigneurs et les députés du pays de Languedoc n'étaient point présents, on régla qu'une autre assemblée des états se tiendrait à Bourges au mois de février.

Ce qui fut surtout remontré bien au long par les gens des trois états, ce furent les grands excès des gens de guerre. Le roi reconnut authentiquement qu'ils vivaient sur le peuple sans ordre ni justice. Considérant la pauvreté, l'oppression, la destruction de son peuple, dont il avait si grand déplaisir, il déclara que son intention était de ne plus tolérer ni souffrir en aucune façon de telles choses, et il rendit une fort belle et haute ordonnance, sous forme de loi et d'édit général, perpétuel et non révocable, ou bien, comme on disait alors, de pragmatique-sanction, afin de mettre les gens de guerre sous meilleure discipline. On fut longtemps avant de pouvoir la faire exécuter, et il fallut y joindre successivement beaucoup d'autres règles et d'autres ordres; mais enfin de ce jour on commença à espérer justice.

Il était ordonné à cette multitude de capitaines qui s'étaient élevés de leur autorité privée, et avaient assemblé un grand nombre de gens d'armes sans congé ni licence du roi, de ne plus porter à l'avenir le nom de capitaines, à moins d'être compris dans un certain nombre de capitaines de gens d'armes et de trait, gens sages et prudents, élus par le roi pour la conduite de la guerre, pourvus de cet office, et à qui serait confié un certain nombre de gens.

Ces capitaines, élus et commis par le roi, devaient être tenus de choisir des gens d'armes et de trait, et autres gens de guerre notables, suffisants et habiles, et de répondre de leur conduite.

Il était défendu, sous peine de crime de lèse-majesté, de confiscation de corps et de biens, de perte de noblesse, et de tout droit aux honneurs et offices publics, d'être assez hardi pour lever, conduire ou recevoir une compagnie de guerre sans congé, licence, consentements, ordonnances ou lettres patentes du roi.

Nul capitaine ne pouvait recevoir dans sa compagnie aucun homme d'armes, gentilshommes ou autres, aucun homme de trait sortant de la compagnie d'un autre capitaine.

Défense était faite, sous peine de crime de lèse-majesté, à tous capitaines, gens de guerre et autres, de piller, dérober ou détrousser, ou de laisser piller, dérober ou détrousser gens d'Église, nobles, marchands, laboureurs ni autres, sur les chemins, en leurs hôtels ou habitations, et ailleurs; et aussi de les prendre, emprisonner et rançonner; au contraire, on devait les laisser passer sûrement et sauvement.

— Aussi de prendre aux marchands et laboureurs leurs bœufs, leurs chevaux et toute bête de harnais, de labour, de voiture ou de charroi; les laissant au contraire labourer ou charrier leurs denrées et marchandises paisiblement, et sans leur rien demander.

— De détruire ou laisser détruire le blé, le vin, ou aucuns vivres quelconques, de les jeter dans les puits, de défoncer les pipes ou autres vaisseaux, de scier ou couper les blés, de les battre, de les faire manger en vert aux chevaux.

— De mettre ou laisser mettre le feu aux gerbes, aux maisons, aux foins, aux pailles, aux lits, linges, ustensiles, pipes, pressoirs, et autres instruments.

— De démolir les charpentes des maisons pour se chauffer.

Il était enjoint à tous sénéchaux, baillis, prévôts ou autres justiciers du royaume, dès qu'ils sauraient dans le pays de tels voleurs et pilleurs de grands chemins, d'assembler des gens d'armes ou d'autres, comme on ferait contre les ennemis, afin de les prendre et de les amener en justice. Leur dépouille était donnée à qui les saisirait; nulle poursuite ne serait intentée à qui les tuerait dans un tel conflit.

Le roi commandait à tous ses capitaines et gens de guerre de vivre doucement et paisiblement, sans molester le peuple et sans faire excès de dépenses pour hommes ni pour chevaux, et de se contenter raisonnablement des vivres qu'ils trouveraient, sans contraindre outrageusement leurs hôtes à leur donner abondance et délicieuseté de vivres, ou argent pour acheter des vivres ou des harnais.

Les capitaines devaient livrer sur-le-champ les délinquants à la justice, sous peine d'être tenus du délit, si, par leur négligence, ils venaient à s'évader.

Les gens de guerre étaient tenus de s'opposer à ces excès lorsqu'ils en étaient témoins.

Si les délinquants étaient trop puissants et soutenus par des seigneurs ou d'autres, de manière à ce que justice ne pût se faire, les justiciers devaient faire des procès-verbaux, des ajournements, des sentences, des jugements et déclarations, et les adresser au roi ou au parlement.

Tout juge était compétent, sans acception de juridiction ni de territoire. Tout justicier qui refuserait ou négligerait de faire justice, devait être poursuivi comme fauteur et adhérent.

Lorsque le capitaine de la compagnie refuserait de livrer le délinquant, on devait procéder sur-le-champ contre lui à main armée ou autrement, et envoyer l'information au roi ou au parlement.

En outre, tout homme blessé ou maltraité pouvait, sans recourir aux officiers royaux, assembler des gens armés, courir sur les délinquants et les amener en justice; aucune poursuite ne serait intentée contre ceux qui les tueraient dans ce débat.

Les capitaines et gens de guerre devaient être établis en garnison dans les places sur les frontières en face des ennemis, par les ordres du roi, y demeurer et s'y tenir, sans en sortir, ni aller vivre sur le pays de quelque manière que ce fût, sous peine de crime de lèse-majesté.

En ce cas chacun pouvait s'armer et s'assembler contre eux, et leurs dépouilles appartiendraient à qui les prendrait.

Le roi déclarait que son intention était de ne donner grâce ni rémission à aucun délinquant; et si par importunité ou autrement il venait à en accorder, il voulait, ordonnait et commandait que sa cour de parlement ou ses autres justiciers ne lui obéissent en aucune manière.

Les seigneurs, barons et autres capitaines qui tenaient garnison dans leurs propres forteresses ou châteaux, et qui faisaient souffrir de cruelles oppressions aux sujets du roi, devaient les garder à leurs dépens, avec leurs gens, sans dommage du peuple. Lorsque les forteresses et châteaux n'étaient pas à eux, ils devaient les rendre à ceux à qui ils appartenaient.

Lesdits seigneurs répondraient pour les faits de leurs gens comme les capitaines de leur compagnie.

Il était interdit aux nobles et gens de tout état de recéler aucuns délinquants, sous prétexte de parenté ou autre, et chacun pouvait aller à main armée les prendre où ils se cachaient. Tout château, baronnie ou seigneurie, où un délinquant était recélé, devait être confisqué.

Plusieurs seigneurs, sous prétexte de munir de vivres leurs châteaux et forteresses, avaient exigé des blés, des vins et autres denrées des habitants

de leur seigneurie, avaient établi ou augmenté des péages de rivière ou de route : ces exactions étaient prohibées.

Il était souvent arrivé, lorsque le roi avait, du consentement des trois états, levé des tailles pour soutenir la guerre, que des seigneurs, barons ou autres, avaient retenu les deniers de la taille ou des aides, prétendant qu'ils leur étaient assignés, ou que le roi leur devait telle ou telle somme. D'autres fois ils ajoutaient à leur profit de fortes sommes à la taille du roi : de telles pratiques leur étaient interdites.

D'autres levaient des tailles dans leurs seigneuries, de leur propre volonté, et grevaient ainsi le peuple : le roi défendait qu'aucune taille, aide ou tribut, fût levé sans son autorité, son congé et ses lettres patentes.

Le roi finissait par commander que cette loi et ordonnance fût publiée dans les bonnes villes et dans tous les lieux de son royaume.

On eut bientôt une grande et nouvelle preuve de la nécessité de discipliner les gens de guerre (1). Tout aussitôt après la prise de Meaux, le roi avait ordonné au connétable d'aller combattre les Anglais en Normandie. Il avait entrepris de les attaquer par la Bretagne; et, joignant ses forces à celles du duc d'Alençon, ils étaient allés mettre le siége devant Avranches. Lord Talbot et les capitaines anglais arrivèrent au secours de cette ville. Le corps des Français était fortement retranché par la rivière de Selune, qui d'ordinaire ne peut se passer à gué, surtout lorsque la marée est montante. Il n'y avait donc rien de si facile que de garder le passage. Mais l'armée française se composait de toutes les compagnies d'écorcheurs qu'on avait pu ramasser; on ne les avait point payés de leur solde; on manquait d'argent; il y avait peu d'artillerie, et elle était mal servie. Le connétable ne pouvait faire obéir personne; chaque soir, les hommes d'armes s'en allaient loger çà et là dans les villages. Il y avait des nuits où le connétable ne pouvait pas garder avec lui quatre cents hommes pour défendre le camp et le passage de la rivière. Aussi advint-il qu'une fois, à marée basse, les Anglais trouvèrent, en sondant avec leurs lances, un lieu de la rivière vers les grèves du mont Saint-Michel, où l'on pouvait traverser. Ils passèrent, surprirent le guet, firent prisonnier le sire de Honfroy qui le commandait, et entrèrent dans la ville.

Quand les Français surent que les Anglais étaient dans Avranches, le découragement s'empara d'eux; chacun s'en alla de son côté. Le connétable endurait avec une constance merveilleuse les peines les plus cruelles, et ne voulait point lever le siége, quelque peu de monde qui lui restât. Enfin deux chefs de compagnies, Antoine de Chabanne et Blanchefort, vinrent lui dire qu'ils voulaient bien demeurer avec lui; mais que quant à leurs gens, ils n'en avaient pas dix. Alors, bien malgré lui, n'ayant presque avec soi que des capitaines, il s'en alla avec une centaine de lances; et les Anglais sortant d'Avranches firent un magnifique butin dans le camp, d'où l'on n'avait pas même emmené les vivres, les canons et les bagages.

Lorsque le roi, qui, après les états d'Orléans, était venu à Angers, sut l'embarras où se trouvait son armée, il envoya à la hâte le sire de Gaucourt et Saintraille avec un peu d'argent et de l'artillerie. Ils arrivèrent trop tard; tout était déjà dispersé et perdu. Ils revinrent à Angers avec le connétable et les principaux capitaines.

Le roi était dans une vive colère : « Comment » cela a-t-il pu advenir, leur demanda-t-il, et pour- » quoi s'est-on si lâchement conduit devant Avran- » ches? » On lui raconta ce qui s'était passé; il assembla son conseil ; « A quoi sert donc, disait-il, » d'assembler tant de gens d'armes, sinon à détruire » mon peuple? Je suis informé de la façon dont les » choses se passent; je sais qu'il faut à chaque » homme d'armes une dizaine de chevaux de bagage » pour mener tout son train, des pages, des valets, » des femmes, des chiens, des oiseaux. Toute cette » canaille n'est bonne qu'à manger mon peuple (2). »

Pour commencer donc à exécuter les belles ordonnances sur les gens de guerre, le commandement fut donné de chasser toute la racaille inutile; on promit qu'à l'avenir la revue des compagnies serait faite et la solde payée une fois par mois. Tout aussitôt le roi nomma des capitaines et leur fit délivrer de l'argent, des armes, de l'artillerie.

Ce bon ordre qu'on s'efforçait d'établir n'était pas du goût de tout le monde; il gênait les seigneurs qui s'étaient accoutumés à se gouverner uniquement selon leur volonté (3). Ce n'était pas non plus

(1) Berri. — Chartier. — Richemont.

(2) Éloge du roi Charles VII, par un auteur contemporain.

(3) Berri. — Chartier. — Richemont. — Monstrelet. — Vie de Chabanne. — Amelgard.

chose facile que d'ôter à tous ces capitaines les compagnies qui les rendaient si puissants et si redoutés. Les ducs de Bourbon et d'Alençon, le comte de Vendôme et le comte de Dunois résolurent de faire ce qu'on avait déjà vu plus d'une fois, de changer par la force le gouvernement du royaume, de chasser du conseil ceux en qui le roi avait mis sa confiance, et de détruire ainsi le grand crédit soit du connétable, soit du comte du Maine. Ils laissèrent tout à coup le roi, et s'en allèrent au château de Blois. Le sire de la Tremoille, qui cherchait toujours à regagner le pouvoir dont il avait été dépouillé, était l'âme de toute cette affaire; ses conseils n'avaient pas peu servi à faire prendre un tel dessein par les grands seigneurs. Il leur avait promis d'engager sa personne et ses biens dans leur entreprise. Le bâtard de Bourbon, Blanchefort, et les autres chefs de routiers, se mirent en pleine désobéissance et recommencèrent à tenir les champs. Le roi voulut vainement en garder quelques-uns près de lui pour le servir contre les révoltés. Il montra, à cette intention, bon accueil à Antoine de Chabanne; et comme il lui faisait des remontrances sur sa conduite, disant: « Vous savez bien que les » Anglais et les Bourguignons appellent Blanche- » fort et vous capitaines d'écorcheurs. » Chabanne repartit: « Sire, quand j'écorche vos ennemis, » leur peau vous profite plus qu'à moi. » Puis il alla rejoindre les autres.

Le Dauphin était pour lors à Loches, revenant du Languedoc, où, par ordre du roi, il venait de passer une année, s'efforçant de remettre quelque ordre dans cette province, à quoi il avait assez mal réussi. Les seigneurs de la Praguerie, car on appela ainsi cette révolte, à cause des troubles et des séditions de la Bohême et de Prague dont on parlait alors beaucoup, avaient formé le dessein de mettre ce jeune prince à leur tête. Le bâtard de Bourbon s'en vint avec sa troupe le trouver à Loches. Ses conseils, ceux du sire de Chaumont, du sire de Boucicault, du sire de Sanglier, décidèrent le jeune prince, qui n'avait alors que dix-sept ans, à prendre parti contre son père. En vain le comte de la Marche, que le roi lui avait donné pour gouverneur, lui fit-il les plus sages remontrances, tout fut inutile. Le Dauphin déclara qu'il était las d'obéir comme un sujet, ainsi qu'il avait fait par le passé, qu'il entendait se conduire par sa volonté, et se sentait capable de faire le bien du royaume. Ses partisans et lui ajoutaient beaucoup de discours injurieux au roi. Ils disaient que c'était un prince adonné au repos et à la mollesse, qu'il ne s'inquiétait nullement de défendre son royaume contre les ravages des ennemis, ni même de ses propres capitaines. Le Dauphin assurait que, par son courage et son activité, il aurait bientôt fait cesser de tels désordres. Il manda tout aussitôt le duc d'Alençon, et se retira à Niort. Le comte de la Marche, consterné de lui voir tant d'obstination dans un si funeste dessein, s'en retourna à Angers près du roi pour l'informer de tout.

Le roi, cette fois, ne montra nulle faiblesse. Il assembla tout aussitôt une armée. Il écrivit aux bonnes villes et dans toute la France qu'on eût à refuser obéissance et entrée au Dauphin, au duc de Bourbon, au duc d'Alençon et à leurs alliés. Il envoya au plus tôt le sire de Gaucourt et Saintraille chercher le connétable, qui l'avait quitté depuis peu de jours pour retourner à son gouvernement de l'Isle-de-France. En passant par Blois, le comte de Richemont avait trouvé le duc de Bourbon, le comte de Vendôme et le comte de Dunois pleins de joie et d'espérance. Le Dauphin était déjà à Niort avec le duc d'Alençon; on avait écrit au duc de Bourgogne pour avoir son appui; les compagnies tenaient la Sologne et le Berri. Aussi tous ces grands seigneurs se montrèrent-ils bien hautains, et parlèrent-ils sans ménagement au connétable. Le comte de Dunois surtout semblait avoir le désir de le provoquer par quelques paroles offensantes, afin d'engager querelle et de trouver occasion de mettre la main sur lui. Mais le comte de Richemont était sage, il garda tout son sang-froid. Grâce à Antoine de Chabanne, qui dissuada les seigneurs et leur montra que saisir le connétable serait livrer aux Anglais Paris et l'Isle-de-France, il continua sa route.

Gaucourt et Saintraille l'atteignirent le lendemain à Beaugency: « Monseigneur, lui dirent-ils, le » roi ne vous commande point, mais vous prie de » venir sur-le-champ le trouver, toutes choses cessantes. » Il fit équiper un bateau, y monta avec ses archers, et arriva bientôt à Amboise, où le roi était venu. Il le trouva en grand tourment d'esprit et n'en dormant plus, toutefois plein de résolution et de courage. Il avait fait saisir le petit Blanchefort. L'échafaud était dressé, et on allait lui couper la tête, quand on annonça au roi que le comte de Richemont arrivait. Sa joie fut complète; il lui fit grand accueil. « Puisque j'ai mon connétable, di- » sait-il, je ne crains plus rien. » A sa demande,

(1) 1439, v. st. L'année commença le 27 mars.

il accorda la grâce de Blanchefort, qui était un vaillant capitaine et un des moindres de la conjuration.

Le roi partit sans tarder pour Poitiers. « Souvenez-vous, lui disait le connétable, du roi Richard d'Angleterre; il lui en coûta pour s'être enfermé au château de Conway, lors de la révolte du duc de Lancastre. Gardez-vous de vous mettre dans aucune ville ou forteresse. » Aussi fut-il résolu de tenir la campagne. Saint-Maixent venait d'être surpris par trahison; mais les habitants et les moines se défendaient encore vaillamment dans une porte de la ville et dans le couvent. Le roi arriva à temps pour les secourir; il se montra reconnaissant de leur courageuse fidélité, leur accorda de beaux priviléges, anoblit les bourgeois, leur promit que la ville serait toujours uniquement à leur garde, et maintint si bien l'ordre et la discipline, que dans une ville où l'on entrait à main armée il n'y eut pas un homme tué, pas une femme maltraitée. Cela était bien nouveau et sembla merveilleux. Le château fut pris le lendemain, et les rebelles qui s'y trouvèrent furent égorgés et décapités, hormis ceux qui étaient serviteurs du duc d'Alençon, que le connétable pria le roi d'épargner à la condition de ne jamais s'armer contre son autorité.

Les affaires de la Praguerie n'allaient pas aussi bien que l'avaient espéré les seigneurs. Le duc de Bourgogne, après en avoir délibéré dans son conseil, avait fait répondre au Dauphin qu'il était, lui, ses pays et tous ses biens, fort au commandement de monseigneur le Dauphin, et le recevrait de son mieux quand il lui plairait venir; mais que pour nul motif il ne lui accorderait faveur ni aide, s'il s'agissait de faire la guerre au roi son père; qu'au contraire, il était prêt à s'employer de toutes manières pour le faire rentrer en grâce, et lui conseillait de le tenter; car continuer cette guerre lui semblait un trop grand déshonneur, et causerait trop de dommage au royaume. A cet effet, il envoyait des ambassadeurs au roi, afin de s'entremettre pour ce traité. Peu après le comte de Dunois abandonna la Praguerie, vint demander pardon au roi, et s'excusa d'avoir voulu saisir le connétable. Quant au duc de Bourbon, qui était le principal auteur de l'entreprise, il y persista encore. Par ses ordres, Antoine de Chabanne et sa compagnie s'en allèrent à Niort prendre monseigneur le Dauphin et le duc d'Alençon, et les conduire en sûreté dans son duché de Bourbonnais, où il avait maintes villes et forteresses.

Le roi les suivit en passant par la Souterraine et Guéret. Chambon et Évaux furent pris; Montaigu, Ébreuille, Aigueperse se rendirent. Le duc de Bourbon et les seigneurs de son parti ne pouvaient engager personne dans leur sédition, pas plus les gentilshommes que les villes. La noblesse d'Auvergne avait répondu qu'elle servirait volontiers monseigneur le Dauphin, mais jamais contre le roi, et que si le roi venait dans la province, certes les gentilshommes n'oseraient jamais lui refuser l'entrée des villes ni des forteresses. Les gens de la Praguerie avaient aussi compté que les compagnies de routiers du Languedoc viendraient à leur secours; au contraire, elles obéirent aux ordres du roi, et le sire de Sallazar, qui était le principal capitaine des contrées du Midi, arriva en Auvergne pour faire la guerre aux factieux.

Le duc de Bourbon pensa alors à entrer en Bourgogne, et s'avança de ce côté jusqu'à Décise. Mais le duc Philippe avait ordonné qu'on s'opposât à l'entrée des compagnies; d'ailleurs les villes et le peuple, encouragés par l'ordonnance du roi, ne voulaient plus se laisser piller et rançonner. Le pays était prêt à se soulever contre la Praguerie; il fallut donc revenir à Moulins. Pendant ce temps-là Cusset, Charroux, Clermont, Montferrand, toute la Limagne, hormis Riom, qui était la capitale du duché d'Auvergne, et qui appartenait au duc de Bourbon, se soumettaient avec empressement au pouvoir du roi. Il tint les états de la province d'Auvergne à Clermont. L'évêque Martin Gouge, qui était depuis longtemps un de ses principaux conseillers, exposa comment toute cette rébellion était venue de ce que le roi avait voulu sauver son peuple de la destruction, mettre ordre aux excès de ses gens de guerre, et les contraindre de se tenir aux frontières afin de combattre les ennemis; comment c'était pour s'opposer à une si sage volonté que les grands seigneurs avaient laissé le royaume sans défense contre les Anglais, avaient persuadé par flatterie à monseigneur le Dauphin que c'était à lui de gouverner, et avaient ainsi armé le fils contre le père; il montra comment une telle guerre était contre Dieu, la raison et la nature, et demanda aux trois états d'accorder quelques subsides pour pouvoir la mettre à fin. Les états firent paraître un grand respect et une vive reconnaissance pour le roi; ils concédèrent en effet une taille.

Les seigneurs révoltés étaient presque sans espoir et n'avaient plus qu'à faire leur paix; mais le Dauphin, tout jeune qu'il fût, était fier et plein de vo-

lonté; il lui déplaisait d'avoir à s'humilier, et surtout de sacrifier ceux qui s'étaient mis de son parti. Le comte d'Eu s'employait plus que nul autre à conclure un accommodement. Les ducs de Bourbon et d'Alençon vinrent de Moulins aux cordeliers de Clermont, hors de la ville, et le conseil du roi s'y rendit pour traiter avec eux. Le comte du Maine, le connétable, l'évêque de Clermont, le sire de Coetivi, amiral de France, le comte de la Marche, étaient alors les principaux de ce conseil. Après trois jours de conférences, les ducs d'Alençon et de Bourbon promirent qu'ils ramèneraient le Dauphin, et allèrent à Moulins pour le chercher. Au jour marqué, il se refusa à venir, puisque le roi n'avait point consenti à pardonner aux gens de son hôtel.

Alors il fallut continuer la guerre; le roi passa l'Allier au Pont-du-Château, prit Vichy, Varennes, la Palisse, Roanne, Charlieu. Partout les villes se soumettaient d'elles-mêmes; lorsque quelqu'une faisait résistance, le roi y venait pour empêcher qu'en y entrant de force on y commît des cruautés et des désordres.

Enfin le comte d'Eu vint annoncer à ce digne prince que, s'il avait la bonté de se rendre à Cusset, monseigneur le Dauphin viendrait se remettre en ses mains et lui demander merci. Le roi craignit encore que cette promesse ne fût pas tenue; cependant, comme le comte d'Eu s'y engageait sur sa vie, il le voulut bien croire et vint à Cusset. Le duc d'Alençon venait de faire sa paix séparée.

Le Dauphin se mit en effet en route pour aller se présenter à son père. Il chevauchait avec le duc de Bourbon, et avait avec lui les sires de la Tremoille, de Chaumont et de Prie. Lorsqu'ils furent à une demi-lieue de la ville, un messager se présenta et signifia à ces trois seigneurs de ne pas aller plus avant; car le roi n'avait rien accordé pour eux et ne les voulait point voir. « Mon compère, dit le » Dauphin au duc de Bourbon, vous m'avez trompé, » et ne m'avez point dit la chose comme elle est. » Puisque le roi ne pardonne pas aux gens de mon » hôtel, Pasques Dieu! je n'irai point. — Monsei» gneur, repartit le duc de Bourbon en tâchant de » l'apaiser, tout s'arrangera, ne vous mettez point » en peine. D'ailleurs, ajouta-t-il, il n'y a plus à » choisir, voici l'avant-garde du roi. » Le comte d'Eu et quelques autres seigneurs arrivèrent; ils eurent grand'peine à décider le Dauphin, il voulait absolument retourner. Enfin il céda et donna congé aux trois seigneurs de sa suite.

Arrivés à l'hôtel du roi, son fils et le duc de Bourbon s'agenouillèrent par trois fois devant lui; à la troisième fois, ils le supplièrent humblement de leur pardonner, et de ne plus les avoir en indignation. « Louis, dit le roi, soyez le bienvenu; » vous avez beaucoup tardé. Allez, pour aujour» d'hui, vous reposer en votre hôtel; demain nous » vous parlerons. » Puis se tournant vers le duc de Bourbon: « Mon cousin, dit-il, j'ai déplaisance de » la faute que vous avez commise contre notre Ma» jesté, et ce n'est pas la première. » Il lui rappela ensuite que déjà quatre fois il lui avait pardonné de graves désobéissances: « Si ce n'eût été, continua» t-il, pour l'amour et en l'honneur de personnes » que je ne veux pas nommer, nous vous aurions » montré tout le déplaisir que vous nous avez fait; » gardez-vous d'y retomber dorénavant. » Il ajouta encore d'autres paroles graves, sages et fortes, pour les congédier.

Le lendemain ils vinrent à sa messe, et après, devant les gens du conseil, ils demandèrent encore pardon de leur conduite. Le Dauphin se risqua alors à solliciter aussi grâce pour la Tremoille, Chaumont et de Prie. « Je n'en ferai rien, dit le roi, et ne les » veux point voir: je consens qu'ils se retirent » dans leurs maisons et s'y tiennent. — En ce cas, » monseigneur, répliqua le Dauphin, il faut que je » m'en retourne, car je leur ai promis votre grâce. » — Louis, répondit sévèrement le roi, les portes » sont ouvertes, et si elles ne vous sont pas assez » grandes, je vous ferai abattre quinze ou vingt » toises de murs pour votre passage; allez où bon » vous semblera; vous êtes mon fils, et ne pouviez » vous obliger envers personne sans mon consen» tement. Mais s'il vous plaît vous en aller, allez» vous-en, car au plaisir de Dieu, nous en trouve» rons assez de notre sang qui nous aideront à » maintenir notre honneur et notre seigneurie mieux » que vous n'avez fait jusqu'ici. » Sur ce, le roi le laissa et se tourna vers le duc de Bourbon, qui lui fit serment de le bien servir et de lui obéir désormais fidèlement.

Le duc de Bourbon signa ensuite un traité par lequel il rendit les forteresses de Beauté, de Vincennes, de Corbeil et de Brie-Comte-Robert, qui étaient occupées par ses gens, et leur avaient servi d'asile pour se livrer à mille brigandages aux portes de Paris. Il remit aussi Loches, qu'il tenait depuis que le Dauphin y avait commencé la Praguerie; Sancerre qu'il avait surpris; en un mot, toutes les places qu'il avait hors de ses seigneuries. Le roi

resta en Bourbonnais jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles certaines de la remise de ces forteresses.

Quant au Dauphin, tous les officiers de sa maison furent destitués, et on ne lui laissa que son confesseur et son cuisinier (1). Mais il reçut des lettres du roi qui, considérant qu'il était parvenu à l'âge suffisant pour avoir connaissance et s'employer aux affaires du royaume, tenir état et gouvernement, et avoir des terres et seigneuries dont le revenu pût l'aider à soutenir sa dépense, lui confia le gouvernement et l'administration du Dauphiné, dont il portait seulement le titre. Toutefois ses actes ne pouvaient être scellés que par le chancelier de France.

Cette guerre ainsi terminée, le roi fit publier qu'il avait pardonné à son fils et au duc de Bourbon, et renouvela encore en cette occasion toutes les défenses faites aux gens de guerre de commettre le moindre dommage et de vexer le peuple.

La Praguerie avait duré à peu près depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'août. Le roi ne s'était, durant cet intervalle, occupé de nulle autre chose, et les Anglais avaient profité d'une si favorable circonstance pour faire de grands progrès, prendre beaucoup de forteresses, ravager les provinces. En ce moment ils assiégeaient, avec une armée nombreuse, Harfleur, que défendait bravement le sire d'Estouteville.

Toutefois, ainsi qu'il avait été convenu, les ambassadeurs de France et de Bourgogne s'étaient rendus à Saint-Omer; mais il ne s'en était point trouvé d'Angleterre; on les attendit pendant sept mois. Enfin arrivèrent l'évêque de Rochester et lord Stanhope; alors le chancelier de France et le comte de Vendôme déclarèrent que les ambassadeurs d'Angleterre n'étaient pas d'un rang assez élevé, et qu'ils ne traiteraient pas avec eux. Du reste, comme chacun des deux partis était fermement résolu à ne pas céder sur le point important de la souveraineté du royaume de France, tous ces pourparlers étaient seulement destinés à montrer aux peuples qu'on avait bonne volonté de conclure la paix, et que si elle ne se faisait point, il fallait l'imputer à l'obstination de l'adversaire.

La délivrance du duc d'Orléans, depuis les conférences de Gravelines, se négociait séparément, et non plus au nom du roi de France. La duchesse de Bourgogne avait obtenu du cardinal de Winchester qu'il se chargerait de cette affaire. Le duc d'Orléans s'était en même temps engagé à épouser madame Marie de Clèves, nièce du duc Philippe, et qui était élevée dans sa maison.

Le cardinal, quel que fût en ce moment son crédit dans les conseils d'Angleterre, éprouva quelques difficultés à obtenir cette délivrance (2). Le roi Henri V, qui avait gouverné avec tant de sagesse et conquis le royaume de France pour l'Angleterre, avait, comme on s'en souvenait, recommandé sur toutes choses qu'on ne délivrât jamais le duc d'Orléans. Le duc de Glocester, opposé en tout au cardinal, rappelait avec force cette volonté de son royal frère. Il ajoutait beaucoup de motifs puissants : il disait que le roi Charles et le Dauphin son fils étaient divisés entre eux; que leur manque de sagesse et d'habileté était connu de tout le monde; que si l'on renvoyait en France un prince rempli de savoir, de prudence, d'art de bien dire, il gagnerait la confiance des états de ce royaume; qu'on lui confierait le gouvernement, qu'il réconcilierait le roi avec son fils et rétablirait les affaires. Le duc de Glocester ajoutait que le duc d'Orléans, après avoir passé vingt-cinq ans en Angleterre, avait appris à connaître le fort et le faible de ce royaume. « On exigera, dit-on, un serment de ce prince, mais chacun sait qu'il ne reconnaît réellement pour souverain que le roi Charles. Ainsi il dira ensuite que son serment est contraire à ses devoirs, et qu'il a été arraché par la contrainte.

» La Normandie est la seule province soumise; mais si les Normands voient qu'on relâche le duc d'Orléans, ils se persuaderont que les Anglais céderont de même sur tous les points; alors, dans la crainte d'être un jour abandonnés, ils cesseront de nous être favorables.

» Le duc d'Orléans est le parent et l'allié des comtes d'Armagnac et d'Albret; il pourra leur prêter secours pour faire la guerre dans notre ancienne province de Guyenne.

» On se flatte que la discorde se rallumera entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne. Mais les deux ducs sont réconciliés; c'est sur la demande de l'un que vous allez délivrer l'autre, ils s'uniront contre l'Angleterre.

» Si quelques-uns des princes et seigneurs qui font la guerre en France viennent à tomber aux mains des ennemis, ce qui pourrait facilement arriver, quel moyen restera-t-il de les échanger? Le

(1) Ordonnances.

(2) Rapin-Thoyras. — *Acta publica.*

duc d'Orléans eût suffi pour en ravoir quatre ou cinq.

» Enfin, si cette délivrance cause la ruine de nos affaires en France, comment les conseillers du roi pourront-ils s'excuser? que dira tout le peuple d'Angleterre quand il verra qu'on a perdu de si belles et si glorieuses conquêtes, achetées au prix de la vie du feu roi notre frère, du duc de Clarence, du duc de Bedford et de tant de princes, seigneurs et gentilshommes? Pour moi, je ne veux pas qu'on puisse jamais m'imputer d'avoir consenti à une telle résolution, et je demande que ma protestation soit enregistrée. »

Elle le fut comme il le requérait; mais le conseil se rangea à l'avis du cardinal, qui représenta que le retour du duc d'Orléans ne pourrait qu'accroître le désordre et les discordes parmi les princes de France. Le véritable motif était le besoin d'argent; la rançon du duc d'Orléans fut réglée à cent vingt mille écus d'or. C'était environ les deux tiers de ce que depuis sept ans le conseil d'Angleterre avait pu obtenir en subside des états du royaume assemblés en parlement (1). Le Dauphin et tous les princes de France se rendirent caution pour cette somme. Les états de Bourgogne accordèrent un subside au Duc pour l'aider à payer les trente mille écus qu'ils avaient garantis (2).

Le duc d'Orléans, après avoir pris congé du roi d'Angleterre et fait serment sur la sainte communion de ne jamais porter les armes contre les Anglais (3), fut conduit à Calais, et de là à Gravelines, accompagné de lord Cornwallis et de plusieurs autres seigneurs. La duchesse de Bourgogne, qui plus que personne avait travaillé à sa délivrance, était venue l'y attendre. Peu après le Duc y arriva avec toute sa cour. Les deux princes s'embrassèrent à plusieurs reprises, se serrant dans les bras l'un de l'autre. Ils ne pouvaient d'abord parler, tant leur émotion était grande. Enfin le duc d'Orléans rompit le silence : « Sur ma foi, mon cher frère et » cousin, dit-il, je vous dois aimer plus que tous » les princes de ce royaume, ainsi que ma belle » cousine votre femme; car si vous et elle n'y aviez » pas été, je fusse pour toujours demeuré aux mains » de mes adversaires. Je n'ai pas de meilleur ami » que vous. — Mon cousin, répondit le duc Phi» lippe, il y a longtemps que j'avais grand désir de » m'employer pour votre rédemption, et il m'a » été douloureux de n'avoir pu y pourvoir plus » tôt. » Ils s'adressèrent encore beaucoup d'autres paroles de tendresse. Chacun était attendri de la joie de ce pauvre prince, qui revoyait son pays après vingt-cinq années de captivité en terre étrangère. Il vint ensuite aux ambassadeurs de France qui se trouvaient là, le comte de Vendôme, l'archevêque de Reims, l'archevêque de Narbonne, et fit à chacun successivement l'accueil le plus courtois; mais ce fut surtout à son illustre frère, le comte de Dunois, qu'il marqua une grande amitié.

De Gravelines on se rendit à Saint-Omer. La ville célébra par des fêtes le retour du duc d'Orléans, et vint lui offrir des présents. De tout le pays d'alentour, des villes voisines, et surtout de ses seigneuries de Couci, de Valois et de Soissons, on venait en foule pour le voir. C'était une joie publique dans le royaume.

Le 6 novembre furent célébrées, dans l'abbaye de Saint-Bertin, les fiançailles de mademoiselle de Clèves avec le duc d'Orléans. Avant la cérémonie, le duc de Bourgogne fit apporter le traité d'Arras. Lecture en fut donnée à haute voix; puis le duc d'Orléans, la main sur les saints Évangiles et la croix que lui présenta l'archevêque de Reims, jura d'observer ce traité sur tous les points. Seulement il remarqua que l'article de la mort du duc Jean ne le concernait nullement. « Je ne suis donc point » tenu de m'en excuser, dit-il, jamais je n'y ai con» senti ; et lorsque je l'appris, j'en éprouvai grand » déplaisir, considérant que cette mort allait mettre » le royaume de France en plus grand péril qu'au» paravant. »

Le comte de Dunois fut aussi appelé à jurer le même serment, il parut hésiter un moment. Cependant, sur l'ordre de son frère, il le prêta aussi; puis se fit la cérémonie des fiançailles.

Huit jours après, le mariage fut célébré avec une pompe extraordinaire. On avait fait venir de tous côtés de grandes provisions pour la foule assemblée à Saint-Omer. Le duc de Bourgogne défrayait son noble cousin avec une rare magnificence; on n'avait rien vu de plus beau depuis longtemps que les fêtes de ce mariage. La courtoisie du Duc était sans pareille envers tous les princes et seigneurs présents à ces solennités. Il avait engagé lord Cornwallis et les

(1) Hume.
(2) Histoire de Bourgogne.
(3) Original letter published by John Fenn.

seigneurs anglais qui avaient amené le duc d'Orléans à rester aux fêtes; ils allaient partout librement, et n'étaient point ceux qu'il traitait le moins bien. Chaque jour il y avait de belles joutes, dont les dames donnaient le prix; on se plaisait tant à ce genre de divertissement, qu'on en fit une le soir après souper sur de petits chevaux, dans la grande salle de l'abbaye Saint-Bertin.

Trois jours après, à la Saint-André, le Duc résolut de tenir son chapitre de la Toison d'or et de pourvoir à cinq places qui étaient vacantes. L'évêque de Tournay et le chancelier de Bourgogne allèrent consulter le duc d'Orléans pour savoir si ce serait son plaisir de recevoir l'ordre, comme le souhaitaient le Duc et les chevaliers. Il répondit qu'il serait honoré de porter l'ordre de son cousin. Bientôt après il se rendit en la salle du chapitre, où siégeaient le Duc et les chevaliers revêtus de leurs manteaux et insignes. Le sire de Lannoy alla au-devant de lui. « Monseigneur, dit-il, vous voyez » monseigneur de Bourgogne et messeigneurs ses » frères de l'ordre de la Toison d'or, qui ont avisé » et conclu dans leur chapitre que, pour la très-» haute renommée, la vaillance et la prud'homie » qui est en votre noble personne, ils vous présen-» teraient le collier de l'ordre, afin que la très-» fraternelle amour qui est entre vous et mon très-» redouté seigneur puisse s'entretenir et persévérer » d'autant mieux. » Le duc d'Orléans s'inclina, et le Duc lui passa le collier au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit; ensuite le roi d'armes, Toison d'or, le vêtit du manteau et du chaperon.

Le duc d'Orléans demanda alors au Duc de vouloir bien porter aussi le collier de son ordre du Porc-Épic; il tira de sa manche le collier qu'il avait apporté, et le lui passa au cou. Tous les seigneurs qui étaient présents se réjouissaient d'une si grande fraternité entre les princes. Le collier de la Toison d'or fut aussi, dans ce même chapitre, envoyé aux ducs de Bretagne et d'Alençon (1).

Les habitants de Bruges sachant toutes ces fêtes, et que jamais ils ne trouveraient leur seigneur dans un esprit plus bienveillant, ni mieux disposé à toute effusion de cœur, prirent ce moment pour obtenir grâce entière. Leurs députés vinrent à Saint-Omer, et prirent le duc d'Orléans pour leur intercesseur. Ils demandaient que le Duc, en signe de pardon, s'en vînt dans leur cité. Après avoir obtenu cette faveur, ils retournèrent pour se préparer à le recevoir dignement (2).

Tout se passa d'abord ainsi que l'avait prescrit la sentence (3). Les magistrats et quatorze cents bourgeois s'en vinrent à une lieue de la ville attendre leur seigneur nu-pieds et sans chaperon (4). Quand il parut, tous se jetèrent à genoux, les mains jointes, et criant : « Merci. » Alors le duc d'Orléans, les deux duchesses, tous les seigneurs supplièrent le duc de Bourgogne de remettre à sa bonne ville les anciennes offenses. Il fit attendre encore quelques instants sa réponse, prit les clefs de toutes les portes, puis, parlant avec bonté à tous ces bourgeois, il leur permit d'aller se chausser et vêtir leur chaperon. A l'entrée de la ville se trouva tout le clergé en procession, suivi des religieux, des religieuses et des béguines de tous les couvents, avec la croix, la bannière, les reliques et les plus beaux ornements des églises. Les corps de métiers et les marchands étaient à cheval, magnifiquement vêtus; les trompettes et les instruments de musique retentissaient dans les rues. Partout on voyait des échafauds richement ornés, où se jouaient de belles représentations. On remarqua surtout une jeune fille habillée en nymphe, qui conduisait un cygne portant le collier de la Toison d'or, et un porc-épic qui, selon la croyance populaire, dardait au loin ses piquants, afin de représenter la devise du duc d'Orléans : « De près et de loin (5). » Les fontaines versaient du vin et d'autres breuvages délicats. Un riche bourgeois avait couvert les murs de sa maison de feuilles d'or, et le toit de feuilles d'argent. Enfin jamais, de mémoire d'homme, une ville ne s'était mise en si grands frais pour honorer son seigneur. Aussi, le soir, le Duc fit-il remettre aux magistrats les clefs de la ville par le grand bailli de Flandre, en disant qu'il leur rendait sa confiance. Sur ce, les cris de « Noël ! » recommencèrent encore plus fort, et toute la ville fut illuminée.

Le lendemain il y eut des joutes, où le prix fut gagné par le damoiseau de Clèves, à qui son oncle, le duc de Bourgogne, voulut lui-même servir d'écuyer (6); puis un bal où il fit appeler les demoiselles de la ville. Il accepta aussi, avec toute sa

(1) Mathieu de Foix, comte de Comminges, fut aussi élu chevalier dans le même chapitre. Voy. l'*Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg, pag. 25 (G.)

(2) Meyer. — Monstrelet.

(3) Nous avons donné le précis de la sentence dans le premier volume de cet ouvrage, page 596, note 6. (G.)

(4) C'était le 11 décembre 1440. *Jaer-boecken der stadt Brugge*, 2e vol., pag. 95. (G.)

(5) *Cominùs et eminùs.*

(6) Le duc de Bourgogne ne fut pas l'*écuyer* du jeune duc

cour, un dîner à l'hôtel de ville. Pour achever de rendre cette assemblée plus joyeuse, le comte et la comtesse de Charolais arrivèrent de Gand. On y vit venir aussi le comte de Ligny, qui se réconcilia pleinement avec le Duc, et sembla de même fort empressé pour le duc d'Orléans.

Enfin, après dix jours passés dans tous ces grands divertissements, le Duc s'en alla à Gand (2). Ce fut là qu'il se sépara du duc et de la duchesse d'Orléans. Le cortége de ce prince était de jour en jour devenu plus nombreux. De toutes les provinces voisines, il arrivait des gentilshommes pour le prier de les prendre dans sa maison et à son service; ils lui amenaient leurs enfants pour lui servir de pages, leurs femmes et leurs filles pour former la compagnie de la nouvelle duchesse d'Orléans. Chacun imaginait qu'il allait être tout-puissant en France, que tout le gouvernement se conduirait à sa volonté, et qu'il y aurait fort à gagner de s'être mis des premiers avec lui. Le duc de Bourgogne, sans doute, avait aussi la pensée que le duc d'Orléans allait s'emparer des affaires du royaume (3). Elles allaient depuis quelque temps assez mal à son gré; il se voyait des ennemis dans le conseil du roi; on n'avait pas pour lui autant de ménagements et d'égards qu'il en aurait exigés. C'était pour changer cette façon de gouverner qu'il s'était mis en peine de faire revenir le duc d'Orléans, de le marier à sa nièce, de le combler de marques d'amitié et d'honneur, de sceller par tous moyens leur alliance. Il avait même permis aux gentilshommes de ses États de s'engager au service de ce prince. C'était lui qui fournissait l'argent nécessaire pour former cette nombreuse maison ; de façon que lorsqu'ils se quittèrent, le duc d'Orléans avait des gardes du corps, des archers, et un train de plus de trois cents chevaux.

Ce fut en cet appareil qu'il traversa les villes de France, partout reçu et fêté comme si c'était le roi. Le peuple était si malheureux qu'il cherchait en qui mettre l'espérance de la fin de ses maux. Il s'était vainement fié aux autres princes : celui-là revenait après vingt-cinq années d'absence; on ne pouvait lui rien imputer de ce qui s'était fait dans le royaume. Son sort avait longtemps excité la pitié; il avait bonne renommée, c'en était assez pour qu'on lui fît grand accueil. Il arriva à Paris le 14 janvier, et n'y fut pas moins bien reçu que dans les autres villes. On lui fit de grands présents; on imposa une taille assez lourde pour l'aider à payer sa rançon. Quant à lui, il promit de travailler à cette paix que tout le monde désirait. On lui sut gré aussi, bien que cela se fût fait sans lui, de ce que, durant son séjour, un écorcheur, qui jetait les petits enfants au feu lorsque les parents ne payaient point rançon, avait été sans nulle grâce mis à la potence.

Le duc d'Orléans se proposait d'aller de là rendre ses devoirs au roi, mais il arriva ce que les hommes sages avaient prévu. Le roi n'avait point vu avec plaisir le duc d'Orléans devoir sa liberté à l'intervention de la duchesse de Bourgogne, puis se rendre pour première visite chez le duc Philippe, épouser sa nièce, contracter des alliances avec lui, et former sa maison en grande partie de Bourguignons. Tous ces échanges d'ordres et cette fraternité de chevalerie entre les ducs de Bretagne, d'Alençon, d'Orléans et de Bourgogne, la réconciliation avec le comte de Ligny, lui inspiraient de l'inquiétude. Il eût mieux valu, disait-on autour de lui, que le duc d'Orléans, en arrivant d'Angleterre, s'en vînt tout aussitôt présenter ses respects au roi, au lieu de tarder si longtemps et de se composer un si grand train. Aussi fut-il répondu à ce prince que le roi, qui pour lors était en Champagne, le recevrait volontiers seul ou avec peu de serviteurs, mais non point en si nombreux cortége. Le duc d'Orléans, mal satisfait de cette réponse, se retira dans sa seigneurie d'Orléans, et continua à chercher les moyens d'augmenter sa puissance.

Le roi, après la fin de la Praguerie, était revenu à Bourges afin de s'occuper des affaires de l'Église, pour lesquelles le clergé était assemblé. Il avait continué à s'unir d'intention avec le concile, sans vouloir toutefois se départir de l'obéissance du pape Eugène, ni reconnaître l'élection du duc Amédée de Savoie, que le concile avait choisi dans sa retraite de Ripaille pour l'élire pape sous le nom de Félix V.

Pendant ce temps le connétable essayait de faire lever le siége de Harfleur ; mais les Anglais s'étaient si bien fortifiés dans leur camp, qu'on ne put les attaquer. La ville se rendit. Les affaires du roi

de Clèves, mais, comme dit Monstrelet, *il le servit de lances*. Édit. de M. Buchon, VII, 120. DE REIFFENBERG.

Le deuxième prix des joutes fut remporté par le seigneur de Wavrin. *Jaer-boecken der stadt Brugge*, 2e vol. p. 98. (G.)

(1) 1440, v. st. L'année commença le 16 avril.

(2) Le Duc et les princes et seigneurs qui l'accompagnaient partirent pour Gand le 19 décembre. *Jaer boecken der stadt Brugge*, 2e vol., page 99. (G.)

(3) Gollut.

allaient si mal en ce moment, que l'armée qu'il avait envoyée en Normandie, et qui ne trouvait pas de quoi vivre dans ce pays dévasté, fut contrainte, pour revenir dans les provinces de son obéissance, de remonter jusqu'à la Somme. Pontoise, Mantes, Creil, et jusqu'à Saint-Germain-en-Laye étaient au pouvoir des Anglais. Le connétable, après son retour à Paris, trouva pourtant moyen de reprendre cette dernière ville, et le roi, qui s'était avancé jusqu'à Chartres, secourut Louviers, que les Anglais tenaient assiégé.

Rien néanmoins ne pouvait lui réussir d'une façon durable tant qu'il ne remettrait pas quelque ordre dans le royaume. Il en avait grand désir, ainsi que son conseil; mais il y fallait du temps et de la peine. En attendant, les peuples murmuraient (1); ils se figuraient qu'on ne prenait nul souci de les soulager, et voyaient les seigneurs uniquement occupés de leurs discordes. « Ils ne savent que fuir devant les » Anglais, disaient les pauvres gens, et n'ont pas » même pu sauver Harfleur. Le roi n'est entouré » que de larrons; ils forment sa compagnie. Aussi » dit-on à nos marchands, lorsqu'ils s'en vont faire » commerce dans les pays étrangers, que notre » royaume est l'égout où viennent se rendre les » larrons de toute la chrétienté. »

C'était surtout vers les marches de Bourgogne, de Champagne et de Lorraine que les ravages étaient le plus effroyables (2). Le roi s'y rendit avec le connétable; il termina enfin la longue guerre du roi René et du comte de Vaudemont, qui se disputaient depuis dix ans le duché de Lorraine. Le roi René donna sa fille Iolande en mariage à Ferri, fils du comte de Vaudemont. Alors les autres seigneurs d'une moindre puissance, et les chefs de compagnies, se virent contraints à quelque soumission. Le damoiseau de Commercy vint s'excuser devant le roi et se mettre à sa merci. Le bâtard de Vergy, le sire de Cervolles, capitaines bourguignons, furent chassés des places qu'ils occupaient. Ce qui rendit l'autorité du roi plus redoutable à tous ces chefs, ce fut la rigueur dont il usa envers Alexandre, bâtard de Bourbon; il avait commis des horreurs. Un pauvre homme vint se plaindre au roi que ce capitaine d'écorcheurs, par une indigne dérision, avait fait violence à sa femme sur le coffre où il l'avait enfermé, puis l'avait fait battre et meurtrir de mille coups. Le roi se souvenait en outre que c'était le bâtard de Bourbon qui avait emmené le Dauphin à Niort; il savait que tout récemment il était allé trouver le duc de Bourgogne pour lier quelque intelligence entre ce prince et le duc de Bourbon. Son procès lui fut fait par le prévôt des maréchaux de France; on l'enferma en un sac, et il fut jeté dans la rivière à Bar-sur-Aube.

Le roi passa environ trois mois dans ce pays, mettant de bons et sages baillis dans les villes et forteresses, formant les compagnies d'hommes d'armes, rendant de nouvelles ordonnances pour qu'elles fussent exactement payées et bien disciplinées. Il voulut aussi ne pas laisser plus longtemps la maison de Luxembourg agir contre le royaume sans être arrêtée par nulle crainte. Le comte de Ligny venait de mourir sans enfants; son héritage venait d'être recueilli par son neveu Louis, comte de Saint-Pol, dont les gens, sans plus de ménagement, arrêtèrent un convoi d'artillerie et de munitions que le roi faisait venir de sa ville de Tournay. Il alla s'établir à Laon, et envoya la Hire, Antoine de Chabanne, Joachim Rohaut et ses autres capitaines, assiéger Marle, Montaigu et plusieurs forteresses du comte de Saint-Pol.

Ce seigneur, voyant qu'il ne serait ni avoué ni secouru par le duc de Bourgogne, et n'étant point de force à résister, se détermina à négocier. Il vint à Laon, avec la comtesse douairière de Ligny, fit son traité, rendit hommage pour les seigneuries qui relevaient du royaume, jura pleine et entière obéissance au roi, son naturel et souverain seigneur, reconnut la juridiction du Parlement pour prononcer sur quelques différents qui s'élevaient sur la succession de son oncle, et s'engagea à restituer l'artillerie et les chariots dernièrement pris par ses gens.

Ainsi la puissance du roi se rétablissait de jour en jour. Il lui arrivait sans cesse des seigneurs qui se mettaient à son service, et il les retenait pour la guerre qu'il allait bientôt commencer plus vivement contre les Anglais. Déjà la noblesse de France, diminuée et comme détruite dans les journées d'Azincourt et de Verneuil, redevenait forte et nombreuse. Tous ces orphelins, que leurs pères avaient laissés en bas âge lorsqu'ils avaient péri par la main des Anglais, se trouvaient maintenant des hommes vaillants et de bons gens d'armes, qui ne songeaient qu'à venger leurs parents et le royaume (3). Mais le roi avait une extrême peine à dompter les hommes

(1) Journal de Paris.
(2) Berri. — Richemont. — Chartier. — Monstrelet.
(3) Chartier.

de guerre qui avaient une si longue habitude du désordre. Sous ses yeux mêmes, cent cinquante garnements de sa suite se mirent en campagne et s'en allèrent piller dans le Hainaut; le sire de Croy et les gens du comte de Saint-Pol les exterminèrent presque tous.

Pendant que le roi était à Laon, il y reçut la visite de la duchesse de Bourgogne. Elle arriva avec sa magnificence accoutumée (1). Son beau-frère le connétable vint au-devant d'elle et la conduisit au roi, qui lui fit un accueil plein de courtoisie. Elle venait se plaindre de ce que plusieurs articles du traité d'Arras restaient sans exécution. Elle était chargée aussi de faire valoir les griefs du duc d'Orléans. Malgré les honneurs qu'on lui rendit, elle vit bien que le conseil du roi lui était peu favorable. Après quelque séjour, elle alla prendre congé du roi. « Monseigneur, dit-elle, je vous remercie des » honneurs et de la bonne réception qui m'ont été » faits; mais de toutes les requêtes que je vous ai » présentées, pas une ne m'a été octroyée; pour- » tant, à mon avis, elles étaient raisonnables. — » Ma sœur, répondit doucement le roi, il me fâche » de ne pouvoir faire autrement; mais nous en » avons parlé bien au long dans notre conseil, et il » nous a paru que nous éprouverions grand préju- » dice en vous accordant de telles requêtes. » Le connétable la reconduisit, et elle retourna au Quesnoi, où l'attendait le Duc. En route, les vagabonds du parti du roi, qui couraient le pays, attaquèrent sa suite; on en prit quelques-uns et on leur coupa la tête.

Le Duc s'apercevait de plus en plus qu'il n'était pas en bonne intelligence avec le conseil de France. La Duchesse lui raconta tout ce qu'elle avait vu à Laon, par qui le roi était gouverné, et comment elle avait été mal écoutée. Les seigneurs qu'elle avait auprès d'elle dans ce voyage n'avaient pas été contents non plus des paroles qu'ils avaient entendues, du visage qu'on leur avait montré. Ils revenaient moins bons Français qu'ils n'étaient partis. Le Duc résolut de prendre ses précautions, de rassembler ses hommes d'armes, de munir ses forteresses, de mettre ses frontières en sûreté. Il ne désirait pourtant que la paix, et se conduisait avec prudence. Le chancelier de France et les principaux du conseil du roi ne voulaient pas non plus la guerre, et se seraient gardés de la provoquer. On ne s'aimait point, et il y avait peu de confiance; mais on se craignait mutuellement, et l'on vivait en précaution.

Le roi partit de Laon pour aller mettre le siége devant Creil (2). Il avait une belle armée, une artillerie nombreuse. Le connétable et le sire de Saintraille furent envoyés à Paris, afin de s'y procurer de l'argent et de rassembler des manœuvres pour creuser les tranchées. Il y avait alors à Paris une foule de pauvres laboureurs réfugiés des pays voisins. Le jour de l'Ascension on plaça des sergents à la porte des églises, et à mesure que ces malheureux paysans sortaient, on mettait la main sur eux pour les envoyer au camp. Le peuple trouvait cela rude et tyrannique; mais qui voulait en parler un peu haut était sur-le-champ mis en prison. Par bonheur, au moment où l'on allait mettre en route environ trois cents de ces pauvres gens, arriva la nouvelle que les Anglais de la garnison de Creil avaient traité. Ce fut une grande joie dans Paris; on sonna toutes les cloches, on fit des feux, et l'on dansa toute la nuit.

On continua cependant à percevoir la taille promptement et avec rudesse; et comme elle ne suffisait pas, on contraignit les membres du parlement et tous les officiers royaux à prêter de fortes sommes. Le Dauphin et puis le roi lui-même vinrent à Paris pour presser la rentrée de tout cet argent. On prit jusqu'à l'argent des confréries, de sorte que leurs fondations furent très-diminuées; au lieu de grand'-messes, on en disait de basses, et l'on n'allumait presque plus de cierges.

Tout cet argent était destiné au siége de Pontoise (3). Pour maintenir le bon ordre parmi les gens de guerre, on voulait les solder exactement. Cependant, avec tout cet argent, on ne parvenait point à leur payer tout ce qui leur était dû. C'était un prétexte bien suffisant pour empêcher de si rudes hommes de se soumettre à la discipline. Ainsi le peuple était taxé plus que jamais, sans pouvoir se persuader que cela servît à rien. Toutefois, lorsque le roi, en séjournant à Paris ou aux environs, se fut un peu mieux fait connaître, il était si doux dans son langage et dans son accueil, qu'on murmura moins contre lui; seulement il semblait que son conseil le gouvernait complétement, et le tenait en tutelle comme un enfant.

Par malheur, le siége de Pontoise dura long-

(1) Monstrelet.

(2) Berri. — Journal de Paris. — Richemont.

(3) Chartier. — Berry. — Richemont. — Hollinshed

temps. Jamais le roi n'avait eu une si belle armée; il lui arrivait de tous côtés des gentilshommes et les milices des bonnes villes (1); celle de Paris y était en fort bel état. Bientôt on vit venir Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, avec six cents combattants, et les sires de Mailli, d'Enghien, de Poix, de Béthune, de Croy. Peu après, le comte de Vaudemont amena aussi cent vingt hommes d'armes. Quant aux serviteurs du roi, il avait avec lui les plus grands et les plus illustres. Le connétable, le maréchal de Loheac, le sire de Culant, qui fut fait maréchal durant le siége; l'amiral de Coetivi, le sire de Graville, grand maître des arbalétriers. Le duc d'Alencon, le duc de Bourbon, le duc d'Orléans et son frère le comte de Dunois ne s'y trouvaient point; mais le Dauphin, le comte du Maine et le comte d'Eu y étaient. On comptait une foule de grands seigneurs, le comte de la Marche, le comte d'Albret, les comtes de Joigny, de Tancarville, de Châtillon, de Beuil; et aussi tous les capitaines les plus fameux : la Hire, Saintraille, Valperga, Blanchefort, Brussac, Joachim Rohaut, Longueval, Gilles de Saint-Simon, Antoine de Chabanne, la Suze, Penesach, Charles de Flavy, Floquet et bien d'autres. Le roi de France se montrait cette fois dans tout son éclat et toute sa puissance.

Il arriva devant Pontoise par la route de Saint-Denis. Le connétable, le maréchal de Culant, la Hire, Saintraille, commencèrent par emporter le premier boulevard placé au-devant du pont, sur la rive gauche de l'Oise, et contraignirent les Anglais à se renfermer dans la ville. Près de là était l'abbaye de Maubuisson; ce fut là que s'établit le quartier du roi. En face du pont on plaça une artillerie considérable, protégée avec des remparts de terre construits à la hâte par les manœuvres. Le connétable défendait ces canons et bombardes contre les sorties de l'ennemi, veillant lui-même à la tête d'un guet de deux mille combattants.

Lorsque les approches furent ainsi bien faites sur la rive gauche, on établit un peu au-dessous de la ville un grand pont de bateaux, fortifié à ses deux extrémités. On s'empara de l'abbaye Saint-Martin, sur la rive droite, auprès des remparts; elle fut aussi fortifiée, et non loin fut construite une grande bastille. Le comte du Maine et l'amiral de Coetivi se logèrent de ce côté. Les deux camps communiquaient librement; ils étaient à l'abri des attaques. Les vivres venaient de Paris en bateaux par la Seine, et remontaient l'Oise jusqu'à l'abbaye Saint-Martin, ou bien ils arrivaient de Saint-Denis sur des charrettes.

Lord Clifford commandait la garnison des Anglais, et semblait résolu à se défendre vaillamment. Le duc d'York, qui était pour lors à Rouen, tarda peu à lui envoyer des secours. Lord Talbot arriva par Magny, et se présenta à la tête de quatre mille combattants devant l'abbaye Saint-Martin, offrant la bataille. L'armée française était deux fois plus nombreuse; l'avis du connétable, tout prudent qu'il était, fut d'accepter le combat; il trouvait l'occasion superbe, et voulait en profiter. Le conseil du roi craignit de risquer toute la fortune du royaume; on avait toujours présent le souvenir de Poitiers et d'Azincourt. Le roi défendit même expressément que personne passât de la rive gauche sur la rive droite, et, pour plus grande précaution, fit garder le passage du pont; à peine permit-il au connétable de venir au camp de Saint-Martin avec lui et le Dauphin. Les deux armées restèrent en présence pendant quelque temps. La Hire, Joachim Rohaut et d'autres, engagèrent de vives escarmouches; mais, selon la ferme volonté du roi, il n'y eut point de bataille. Alors les Anglais laissant leurs archers en face des Français, passèrent la petite rivière de Viorne, qui se jette dans la rivière à Pontoise même; et l'ayant mise ainsi entre l'ennemi et eux, ils entrèrent dans la ville sans résistance. Lord Talbot y amena des vivres, en retira les hommes fatigués et malades, renforça la garnison, y laissa lord Scales et lord Falconbridge; deux jours après, il s'en retourna à Mantes.

Le roi vit bien qu'il fallait achever d'environner la ville, et faire une forte bastille avec des tranchées entre la rive gauche de la Viorne et l'Oise, afin de bloquer cette partie de l'enceinte. Il commanda à Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, de faire tailler les bois nécessaires dans les forêts, et de les faire descendre par la rivière. Avant que ces travaux fussent achevés, lord Talbot vint une seconde fois, pénétra sans plus d'empêchement, et ravitailla de nouveau la ville. Le roi se chagrinait de voir son siége ne point avancer du tout; les dé-

(1) Tournay lui envoya, pour cette expédition, cinquante arbalétriers et vingt-cinq *paviseurs* qui, suivant les priviléges de la ville, s'établirent en l'abbaye de Maubuisson, où le roi avait marqué son quartier. *Archives de Tournay*, lettres de Charles VII, du 20 septembre 1441. (G.)

penses étaient considérables ; les Parisiens murmuraient; cette belle armée commençait à se décourager. Les Anglais de la garnison triomphaient et se raillaient des Français. Ils leur envoyèrent même une ballade toute remplie de railleries:

Vous contrefaites les vaillants,
Il semble qu'ayez tout conquis ;
Vous vous dites bons bataillants
Dès l'heure que fûtes nacquis (1).
Trop grand langage vous avez,
Et vous parlez soir et matin ;
Il semble que toujours devez
Combattre l'Amorabaquin.
Pourtant vous avez pris quartier
En la clôture d'un moutier;
Bien paraît qu'êtes fort peureux
Oncques ne fûtes si heureux
De nous venir aux champs combattre.
Grand orgueil est bon à rabattre.
Avec vous ils sont plus de trois
Qui bien contrefont les loyaux.
Ceux qui ont été par deux fois
Des deux partis, leurs faits sont beaux !
Pendues au vent soient leurs peaux
Pour montrer au monde exemplaire ;
Trahison à Dieu ne peut plaire.
Plus longuement ne demeurez,
Fuyez tôt et vous en courez.

Les Français ne demeurèrent pas en reste dans ce combat de railleries, et envoyèrent aussi leur ballade à la garnison. Ils se moquaient beaucoup du bon appétit des Anglais et de leur manque de vivres; ils les renvoyaient à boire de la bière, dont ils avaient été nourris. Puis répondant aux reproches de trahison :

Tous les natifs de Normandie
Qui ont votre parti tenu
Sont traîtres, je n'en doute mie,
Autant le grand que le menu.
Mais le roi est ici venu
Pour mettre tout à la raison ;
Car Dieu n'aime la trahison.
Votre grand orgueil rabattrons,
Et bien la peau vous fourbirons,
A la venue du duc d'York.
Retournez vers le vent du nord
Et ne parlez plus de combattre.
Que la fièvre vous puisse abattre !
Je pense que le cœur vous faut,
Quand vous pensez que d'un assaut
Vous serez pris soir ou matin.
Le mieux est de partir sur l'heure
Et ne plus faire ici demeure ;
Ou signez-vous de la main dextre ;
Car au gibet de main de maître
Vous passerez, comme je compte.
Il est temps que vous rendiez compte

(1) Nés

Le duc d'York rassemblait en effet une grande armée à Rouen, et s'avançait sur Pontoise. Il y entra par la porte située entre la Viorne et l'Oise, devant laquelle il n'y avait pas encore de bastille, et se disposa, non point seulement à ravitailler la ville, mais à passer sur la rive gauche pour faire lever le siége.

Quand le roi vit cela, il confia au connétable la garde du camp ; au comte de la Marche les passages de la rivière, depuis la ville jusqu'à la Seine; au comte de Saint-Pol, depuis Pontoise jusqu'à l'Isle-Adam; au comte d'Eu, depuis l'Isle-Adam jusqu'à Creil. C'était là que l'Oise était le plus facile à passer. On y plaça les meilleurs hommes d'armes, la Hire, Saintraille, Chabanne, Guillaume Duchâtel, Floquet.

Les Anglais firent une fausse attaque en face de Beaumont; pendant ce temps, quelques-uns de leurs hommes, avec une grande témérité, traversèrent dans un petit bateau, établirent un radeau de tonneaux, et, au moyen d'une corde, firent passer une assez forte troupe. Elle planta tout aussitôt son rempart de pieux aiguisés. Les Français accoururent; il était trop tard: Guillaume Duchâtel, neveu de Tannegui, se fit tuer avec une grande vaillance. Tous les efforts étaient maintenant inutiles; les Anglais tenaient les deux rives.

Il fallait songer à défendre Saint-Denis et l'approche de Paris, par conséquent diviser les forces du siége. On pensa que le camp de Saint-Martin était plus essentiel à conserver que le camp de Maubuisson, et l'on se résolut à abandonner celui-ci. Le roi était au désespoir; il voulut rester le dernier, bien que ce fût chose imprudente; mais il sentait le besoin de se montrer vaillant. Après avoir pourvu à la sûreté du camp de Saint-Martin, il se rendit à Poissy, afin de veiller à l'arrivée des vivres. Le connétable alla à Paris pour s'y procurer de nouvelles ressources. Tout semblait désespéré; les Anglais étaient répandus sur la rive droite, et tenaient le pays autour de Pontoise, sauf le camp de Saint-Martin. Le duc d'York se présenta devant Poissy pour offrir la bataille; on se garda bien de l'accepter; il y eut seulement quelques beaux faits d'armes entre les deux armées.

Cette précaution était sage ; les Anglais manquaient de vivres. Le duc d'York rentra en Normandie. Mais lord Talbot tenait la campagne ; sans cesse il venait secourir et ravitailler Pontoise. Les Français n'étaient pas assez en force pour l'en empêcher. Une fois, le roi était à peine sorti de Poissy,

pour se rapprocher du siége et aller à Conflans, au lieu où l'Oise se jette dans la Seine, lorsque les Anglais vinrent piller la ville et l'abbaye Notre-Dame.

Pour remettre un peu l'ordre dans son armée et faire de nouveaux préparatifs, le roi revint à Saint-Denis. Il y passa trois semaines environ, irrésolu et tenant sans cesse des conseils pour savoir s'il continuerait ce malheureux siége. Tout son monde s'en allait; les seigneurs qui lui avaient montré tant de zèle lorsqu'ils le croyaient en fortune favorable, se retiraient l'un après l'autre. Le comte de Saint-Pol, le comte de Joigny, le comte de Vaudemont, demandaient à retourner chez eux; il fallut bien y consentir, ne pas leur montrer de courroux, les bien remercier, et même leur faire de beaux présents. Les gens de Paris, à qui ce siége avait déjà tant coûté, avaient pour ainsi dire vu de leurs yeux toutes les mésaventures de l'armée du roi fuyant devant les Anglais, et cherchant toujours les lieux où ils n'étaient pas; malgré tant de belles promesses, ils étaient témoins des ravages commis par les gens de guerre; ils n'ignoraient rien de toutes les incertitudes du roi. Aussi étaient-ils plus mécontents que jamais, et tenaient de mauvais discours. D'ailleurs que n'allaient pas dire et faire les ducs d'Orléans, de Bourbon et d'Alençon, qui se tenaient déjà à l'écart de son gouvernement et avaient le secret appui du duc de Bourgogne? Il n'y avait donc pas moyen de renoncer à cette entreprise; c'eût été un trop grand déshonneur et peut-être la perte du royaume.

Le roi reprit courage et résolut d'en venir à sa gloire. Il retourna au siége; on se logea de nouveau à Maubuisson. Il établit son quartier général à Conflans, où arrivaient tous les convois de Paris, qu'il dirigeait ensuite sur le siége. Les capitaines qui étaient en garnison aux environs de Saint-Denis et dans l'Isle-de-France, furent rappelés devant Pontoise. On se hâta de presser les attaques; le roi y venait chaque jour, faisant lui-même ajuster les coulevrines et les bombardes, s'avançant des premiers parmi les travailleurs dans les tranchées. Il bravait sans cesse les plus grands périls, tant il était animé du désir de prendre cette ville. Chacun sous ses yeux montrait à l'envi le plus grand courage. Le sire d'Hangest fut tué, le comte du Maine fut blessé. Enfin, le 16 septembre, après que le connétable eut forcé les Anglais à se retirer lorsqu'ils venaient encore secourir la ville, l'assaut fut donné à l'église Notre-Dame, qui était hors la ville, et où les Anglais s'étaient fortifiés. L'attaque dura deux heures, et le fort fut emporté.

De là on pouvait battre la ville et en ruiner toutes les défenses; l'artillerie tira nuit et jour; et, le 19, le roi résolut de tenter l'assaut. Il fut réglé qu'on le donnerait sur trois points à la fois. Le roi commandait l'attaque au bord de la rivière sur la route de Meulan. Il avait avec lui le maréchal de Culant, les comtes d'Eu, de la Marche, de Tancarville, le sire de Moui, le sire d'Albret, le sire de la Tour-d'Auvergne, à la tête de douze cents archers et de six cents lances; sur la route de Normandie, devant Notre-Dame, était monseigneur le Dauphin, le connétable, le comte du Maine, l'amiral, le grand maître des arbalétriers : la Hire, Sallazar et les compagnies écossaises se tenaient à cheval pour s'opposer aux Anglais s'ils se présentaient. Sur la rive gauche, en face du pont, l'attaque était confiée au maréchal de Loheac, au sire de Thouars, au vidame de Chartres, au sire de la Suze; la milice de Paris et celle de Meulan étaient dans des bateaux, et attaquaient par la rivière.

Les seigneurs et les capitaines exhortaient leurs gens à bien faire, leur promettaient de donner l'exemple, et criaient par avance : « Montjoye et » Saint-Denis, ville gagnée! » On arma plusieurs nouveaux chevaliers. L'assaut commença, il fut rude et dura longtemps; plus d'une bannière fut renversée de la muraille, après y avoir été plantée. Il se passa de superbes faits d'armes; plus de quarante chevaliers furent tués. Enfin la brèche attaquée par le roi fut emportée la première; il y entra par les échelles tout des premiers. Le Dauphin et le connétable pénétrèrent dans la ville presqu'au même moment. Le roi, sans perdre un instant, monta sur un petit cheval, parcourut les rues pour empêcher le désordre, puis entra à l'église pour remercier Dieu de cette belle et bonne fortune, et pour protéger les femmes épouvantées qui s'y étaient réfugiées. La garnison avait cherché à s'échapper de la ville; la Hire et Sallazar la dispersèrent et en prirent un grand nombre; sir Gervais Clifton et sir Nicolas Burdett furent faits prisonniers.

Le lendemain, le roi s'informa du nom de ceux qui avaient les premiers gagné la brèche; il leur fit un riche présent, les anoblit, leur donna des armoiries, et leur assigna une rente sur les entrées de Paris.

Quelques jours après, il revint solennellement

dans sa capitale, et alla remercier Dieu à Notre-Dame. Le peuple lui fit un grand et joyeux accueil, mais vit avec pitié et indignation la cruauté des gens de guerre qui revenaient du siége de Pontoise. Ils ramenaient les prisonniers qu'ils avaient faits, liés comme des animaux, traînés à la queue de leurs chevaux, à demi-nus, sans souliers, mourant de faim. Lorsqu'ils pouvaient en tirer ou en obtenir rançon, ils les nourrissaient en quelque hôtellerie, ou les conduisaient dans des forteresses; autrement, ils les jetaient à la rivière (2).

Le roi passa un mois à Paris, puis partit pour Saumur et le Poitou. Il y avait encore beaucoup de pillages dans cette partie du royaume. Le duc de Bretagne avait garnison à Palluau et aux Essarts, le sire de la Tremoille tenait Mareuil et Saint-Hermine. Le sire de Pons, le sire Gui de la Rochefoucauld, avaient aussi leurs forteresses, qui servaient de refuges à leurs gens pour dévaster le pays. Le roi, qui avait réussi à remettre l'ordre dans la Champagne, voulait en agir de même sorte dans ses provinces. Les Anglais avaient assiégé la ville de Tartas en Gascogne; le sire d'Albret, qui en était seigneur et qui la défendait, n'ayant point de forces suffisantes, avait promis de la rendre, si, avant la Saint-Jean 1442, il n'était point secouru par le roi de France. On résolut de porter la guerre dans ces contrées et de réunir une forte armée.

Pendant que le roi s'occupait de ce soin, les princes cherchaient de nouveau à s'emparer du gouvernement. Le duc d'Orléans s'en alla d'abord trouver le duc de Bourgogne à Hesdin (3). Là ils convinrent de faire à Nevers une grande assemblée de tous les princes de la maison de France, et de dresser, d'un commun accord, des remontrances pour les faire remettre au roi.

Le Duc partit de Flandre avec une nombreuse compagnie d'hommes d'armes de Picardie; à Troyes il rencontra les gentilshommes de son duché, qui étaient venus au-devant de lui, et renvoya les Picards, en leur recommandant de se garder, sur toutes choses, de faire aucun dommage aux sujets et aux pays du roi de France.

Après quelques jours passés à Dijon, il se rendit à Nevers. Là se trouvèrent le duc et la duchesse d'Orléans, le duc et la duchesse de Bourbon, le comte d'Angoulême, le duc d'Alençon, le comte d'Étampes, le comte de Dunois, le comte de Vendôme. Le roi, sachant cette assemblée, y avait envoyé pour ambassadeur le chancelier de France, le sire Louis de Beaumont et quelques autres conseillers. Les réponses qu'ils donnèrent ne semblant point satisfaisantes, les princes mirent par écrit leurs remontrances, et envoyèrent des ambassadeurs pour les porter au roi.

Ils parlaient d'abord de la nécessité de la paix générale, et se plaignaient que le conseil du roi fît difficulté sur le lieu à choisir pour tenir les conférences; ce motif ne leur semblait point suffisant pour s'y arrêter, et l'on pouvait aussi, suivant eux, s'occuper en même temps de la paix et du voyage de Tartas.

Ils représentaient que pendant cette entreprise la Beauce et le pays Chartrain allaient rester livrés aux attaques des Anglais.

Ils demandaient que dans le parlement et les autres offices de justice on nommât des personnes sages et expérimentées; que les procès fussent abrégés; que justice fût rendue sans acception des partialités du temps passé.

Ils se plaignaient des ravages des gens de guerre, et requéraient qu'il y fût pourvu, non par lettres

(1) 1441, v. st. L'année commença le 1er avril.

(2) Journal de Paris.

(3) Ce fut pendant son séjour à Hesdin, dans les mois de septembre et d'octobre 1441, que le duc de Bourgogne négocia et conclut l'importante affaire de l'acquisition du duché de Luxembourg. Par un traité fait entre lui et Floris de Boschuysen, prévôt d'Ivoix, muni des pleins pouvoirs de la duchesse Élisabeth de Gorlitz, celle-ci lui céda tous ses droits sur le duché de Luxembourg et le comté de Chiny; elle renonça à toutes les prétentions qu'elle formait du chef des douaires que ses deux maris, Antoine de Bourgogne et Jean de Bavière, lui avaient assignés sur le Brabant, la Hollande et la Zélande; elle céda aussi au Duc le duché de Gorlitz : moyennant quoi, le Duc s'engageait à lui payer, sa vie durant, une pension annuelle de 7,000 florins du Rhin, à lui payer comptant 2,000 florins, et à lui donner encore 16,000 florins pour la mettre en état d'acquitter ses dettes, un an après qu'il aurait pris possession du duché. Élisabeth de Gorlitz ratifia cette convention par des lettres données à Bruxelles le 11 janvier suivant. Par d'autres lettres, datées de la veille, elle avait nommé le Duc manbour et gouverneur des duché de Luxembourg et comté de Chiny : elle déclara, le 13 du même mois, que cette nomination ne devait pas préjudicier aux clauses du traité du 4 octobre. Les différents actes que je viens de citer existent en copie authentique, aux archives de Dijon.

On peut voir, dans l'*Histoire du duché de Luxembourg* par le P. Bertholet, tom. VII, pag. 373-381, les circonstances qui amenèrent Élisabeth de Gorlitz à faire ce traité avec le duc de Bourgogne.

Par des lettres du 12 janvier 1443 (1444, n. st.) données à Luxembourg, le duc Philippe augmenta de 1,000 florins la pension annuelle de 7,000 florins qu'il avait accordée à Élisabeth. (G.)

ou par paroles, mais en effet; que pour cela on nommât capitaines seulement des gens loyaux et notables.

Ils parlaient de la pauvreté du peuple, des excessives impositions, tailles, aides, gabelles dont les sujets du roi étaient insupportablement foulés, et remontraient qu'elles ne devaient pas se lever sans que les seigneuries et les états du royaume eussent été appelés.

Les princes, disaient-ils, devaient, plus que nuls autres, être appelés aux grandes affaires du royaume, car ils y avaient grand intérêt. C'était chose raisonnable et accoutumée du temps des prédécesseurs du roi.

En outre, le grand conseil devait être composé de gens notables, craignant Dieu, et non pas extrêmes, passionnés et se souvenant des divisions passées. Il les fallait en nombre suffisant, les grandes affaires du royaume ne devant pas être conduites par deux ou trois personnes seulement.

Passant aux griefs particuliers, le duc d'Alençon se plaignait qu'on lui retînt la place de Niort, sans même lui en faire délivrer le prix, non plus que de la forteresse de Sainte-Suzanne; il réclamait une pension qu'on ne lui payait plus, et aussi un prisonnier anglais qu'on lui avait ôté.

Le duc de Bourbon demandait aussi sa pension.

Le comte de Vendôme formait la même demande, et sollicitait en outre la permission de revenir exercer son office de grand maître d'hôtel du roi.

Le comte de Nevers rappelait que son père était mort au service du roi dans la journée d'Azincourt. Une pension et le revenu du grenier à sel d'Arcis-sur-Aube lui avaient été concédés en considération des services de son père. Il réclamait la jouissance de cette pension et de ce grenier.

Le duc de Bourgogne ne faisait aucune demande précise; il se bornait à remontrer que plusieurs articles de la paix d'Arras n'avaient reçu nulle exécution, et que d'autres étaient ouvertement violés.

Enfin les princes annonçaient au roi le désir de se réunir de nouveau à Nevers, et demandaient que le duc de Bretagne pût assister à leur assemblée.

Le roi était à Limoges lorsque ces remontrances lui furent présentées; il les écouta, puis fit remettre sa réponse par l'évêque de Clermont. Il répliquait à chaque article des griefs exposés par les princes.

Il rappelait quel désir il avait toujours témoigné de conclure une paix raisonnable, et comment, à Arras, le duc de Bourgogne lui-même, ainsi que les cardinaux, avaient jugé que les conditions proposées par les Anglais n'étaient point acceptables. Depuis, à la requête du duc d'Orléans, du duc de Bretagne et du duc de Bourgogne, il avait envoyé ses ambassadeurs en Bretagne, pour de là passer à Cherbourg, où les Anglais avaient dû amener le duc d'Orléans. Plus tard, et dans l'intérêt de ce prince, il avait consenti à ce que les conférences fussent tenues à Gravelines et près de Calais, loin de sa puissance, en pays ennemi. Là, on avait mis par écrit certaines propositions; il les avait fait connaître aux trois états du royaume assemblés à Orléans.

L'année d'après il avait encore envoyé des ambassadeurs à Saint-Omer. Ils y avaient attendu sept ou huit mois, et n'avaient pu rien faire, parce que les Anglais, tandis que le roi avait choisi des hommes notables, n'avaient envoyé qu'un simple clerc pour traiter si haute matière.

La duchesse de Bourgogne et le chancelier étaient convenus à Laon de proposer aux Anglais une conférence du côté de Beauvais, de Senlis ou de Chartres; mais ceux-ci avaient déclaré qu'ils ne voulaient aucun autre lieu que Gravelines : le roi s'y refusait, ayant déjà trois fois cédé sur ce point, et les Anglais pouvant bien venir à leur tour dans un lieu de l'obéissance du roi.

Cependant le roi voulait bien indiquer encore une conférence entre Pontoise et Mantes, ou entre Chartres et Verneuil, ou entre Sablé et le Mans, pour le 25 octobre. Il ne pouvait indiquer un terme plus rapproché, parce qu'il voulait être revenu de Tartas pour se trouver près du lieu des conférences, accompagné des seigneurs de son sang, des prélats, des grands seigneurs, des barons et des hommes notables de son royaume, même de ceux de Normandie. Il ne voulait, disait-il, rien faire ni traiter au sujet de la paix sans leur avis; certes cela était raisonnable, car tous avaient loyalement servi son père et lui, et avaient assez souffert pour mériter qu'on les appelât, afin de prendre leur opinion sur ce qui les touchait plus que nuls autres. Il voulait aussi faire prévenir les rois d'Écosse, d'Espagne et ses autres alliés, afin d'avoir leur conseil et leur consentement; car leur alliance avait été bonne et sûre, et leurs sujets avaient rendu de grands services à la maison de France.

Au reste, le roi voulait dès lors déclarer sa volonté aux princes; bien sûr d'avance qu'ils ne désiraient que son honneur et celui de sa couronne, dont ils étaient descendus et prochains. Il s'agissait des paroles que l'archevêque d'York, aux pourparlers de Gravelines, avait prononcées en présence de madame la duchesse de Bourgogne : savoir, que , *usque in ultimo statu*, la nation d'Angleterre ne consentirait pas que son roi tînt rien en hommage, ressort ou souveraineté d'aucun autre roi. Sur cela, le roi annonçait qu'il était délibéré et arrêté que, pour rien au monde, il n'abandonnerait aucune chose aux Anglais que ce ne fût en hommage, ressort et souveraineté, comme tous les autres vassaux. Le roi ne voulait point que ce royaume qu'avaient augmenté ses prédécesseurs par leur vaillance, leur bon gouvernement et l'aide de leurs sujets, fût ainsi perdu; il ne pensait pas que les seigneurs de son sang, ni les vaillants et notables hommes du royaume voulussent, même s'il y consentait, souffrir une chose si contraire à la noblesse et à l'excellence de la couronne de France.

Et pour que chacun pût connaître si le roi avait fait son devoir en ce qui concernait la paix, pour qu'à l'avenir on ne pût lui faire nul reproche, il ferait, disait-il, enregistrer sa réponse par la chambre des comptes.

Ce point important traité, les autres étaient ainsi répondus :

Pour garder la Beauce et le pays chartrain des entreprises des Anglais pendant le voyage de Tartas, le roi envoyait un nombre suffisant de gens d'armes sous le bâtard d'Orléans, dont le choix serait sans doute agréable aux princes.

Le roi avait toujours mis dans son parlement les meilleurs, les plus sages, les plus habiles clercs qu'il avait pu trouver; il en avait nommé douze, choisis par le duc de Bourgogne lui-même, ainsi qu'il lui avait été promis à la paix d'Arras. Toutes les fois que d'autres seigneurs avaient, pour d'autres affaires de judicature, recommandé des personnes dignes et capables, ils avaient été écoutés.

On ne lui avait pas encore adressé beaucoup de plaintes sur la partialité dans l'administration de la justice; il ne demandait qu'à faire punir ceux qui s'en seraient rendus coupables. Quant à abréger les procédures, lui-même le désirait, et il en écrivait à son parlement.

Les pillages des gens de guerre avaient toujours déplu au roi, et il s'était essayé plusieurs fois à les faire cesser. Étant à Angers, l'autre année, il y avait mis ordre et établi des compagnies soudoyées. Mais on avait soulevé les gens d'armes et fait renaître tous les pillages. Ainsi il avait été empêché de faire ce qu'il s'était proposé. Le roi était fort résolu à suivre un tel conseil et à casser tous les gens de guerre inutiles. Il requérait les princes eux-mêmes de ne point protéger ceux qui s'opposaient à ses ordonnances.

Le roi avait grand déplaisir de la pauvreté de son peuple, et avait intention de le soulager de tout son pouvoir; il avait déjà fait cesser les pillages en Champagne, et le ferait successivement ailleurs; mais il fallait pour cela que les gens d'armes fussent payés et nourris. Il était déterminé à y pourvoir, puisqu'il s'agissait d'empêcher la dépopulation et la destruction du royaume. Quant aux impositions excessives, le roi avait plus ménagé les sujets des princes que les siens; car ils avaient payé deux tailles en un an, et les sujets des seigneurs n'en avaient payé qu'une; encore ces seigneurs l'avaient-ils prise ou arrêtée. C'est ainsi que, pour faire la guerre et ses grandes besognes, il était contraint de grever ses sujets à lui.

Quant au reproche d'avoir levé les impositions sans qu'elles fussent consenties, le roi répondait que les aides avaient été levées du consentement des seigneurs : pour les tailles, ils avaient aussi été appelés, ou du moins on le leur avait fait savoir. Ce n'est pas que, vu les affaires grandes et urgentes du royaume, et considérant que les ennemis en occupaient une partie et détruisaient l'autre, le roi ne pût, de son autorité royale, lever des tailles; ce qui est interdit à tout autre. Il n'était nullement besoin, disait-il, d'assembler pour cela les trois états; ce n'était que charge et dépense au pauvre peuple, qui avait à payer des frais aux gens qui y venaient. Il y avait même de notables seigneurs qui demandaient qu'on cessât de telles convocations, et qui seraient satisfaits que le roi, selon son bon plaisir, envoyât l'ordre à ses élus de lever la taille.

Le roi n'avait jamais traité d'aucune grande affaire à l'insu des princes, ou du moins de la plus grande partie d'entre eux. Son intention n'était point d'en agir autrement; il voulait les conserver dans leurs prérogatives et leur autorité. Les princes n'avaient qu'à se conduire de même à son égard, et tenir leurs sujets et leurs seigneuries en obéissance, selon leur devoir.

Il avait toujours cherché et choisi pour son

grand conseil les hommes les plus notables du royaume en nombre suffisant. Il n'avait eu aucun égard aux discordes passées, qu'il tenait et tiendrait toujours en oubli.

Le roi traitait ensuite les griefs particuliers de chaque prince. Il avait repris la forteresse de Niort au duc d'Alençon pour faire cesser les pillages dans le pays de Poitou; et puisqu'il s'était engagé à la payer, il achèverait le payement déjà commencé. Sainte-Suzanne avait été prise sur les Anglais par le sire de Beuil qui la retenait, et ce seigneur avait bien de quoi répondre du tort qu'il pourrait faire au duc d'Alençon. Sur ce point et sur le prisonnier anglais, il lui serait rendu justice. Mais pour sa lieutenance et sa pension, le roi ne les lui rendrait que lorsqu'il se conduirait selon son devoir; alors il serait traité comme sujet et comme parent du roi, et l'on se souviendrait des services que lui et les siens avaient rendus au royaume.

La pension de 14,400 francs du duc de Bourbon n'avait été ni retirée ni suspendue. C'étaient ses gens eux-mêmes qui avaient refusé le dernier payement; sa plainte était donc surprenante.

Le roi n'avait point mis hors de son hôtel le comte de Vendôme, son grand maître; c'était lui qui s'était retiré; lorsqu'il se conduirait comme il devait faire, il sera traité comme il appartient.

Nonobstant les charges du royaume, le roi consentait à maintenir la pension du comte de Nevers; mais les sommes que les gens du comté de Rethel payaient par composition seraient regardées comme à-compte: le reste lui serait assigné sur les tailles et aides. Il promettrait obéissance au roi, ce qu'il n'avait pas encore fait, et pourvoirait à ce que ses garnisons du Rethelois ne vinssent pas courir en Champagne et y commettre mille désordres. Pour le grenier à sel d'Arcis-sur-Aube, la chambre des comptes en jugerait.

Quant au duc de Bourgogne, le roi avait toujours désiré avoir paix, amour et bon accord avec lui; jusqu'alors il n'y avait rien épargné, et voulait continuer à entretenir cette paix. Pour l'affermir, il avait donné sa fille à M. de Charolais. Si tous les articles du traité d'Arras n'étaient pas accomplis, c'est que le roi avait eu de grandes affaires et fort à souffrir; mais son intention était de les exécuter dès qu'il le pourrait, de façon à contenter le duc de Bourgogne. Il n'avait à sa connaissance violé ouvertement aucun article de cette paix. Lui-même aurait au contraire sujet de se plaindre, surtout de ce qui se passait maintenant.

Enfin, le roi rappelait qu'il n'avait mis nulle opposition à l'assemblée des princes à Nevers; qu'il s'en était montré content; qu'il avait envoyé des ambassadeurs; qu'il avait espéré, à cause du voisinage, voir venir les seigneurs de son sang dans sa ville de Bourges, où il leur eût fait bon accueil et parlé des affaires de son royaume. Il avait aussi consenti volontiers à ce que le duc de Bretagne vînt à Nevers, lui avait envoyé un sauf-conduit, l'avait engagé, s'il voyageait par terre, à passer par Tours, afin de se rendre avec lui jusqu'à Bourges; le sire de Gaucourt était allé lui offrir de l'accompagner s'il voulait voyager en bateau (1). Il n'était donc point nécessaire d'écrire de nouveau au duc de Bretagne; d'ailleurs il ne paraissait ni raisonnable ni convenable que les princes fissent une autre assemblée en l'absence du roi et sans son commandement, pour traiter des affaires du royaume. A son retour de Tartas, il avait le projet de leur demander aide, conseil et secours, afin de mettre en campagne la plus grande armée qu'il pourrait pour entrer en Normandie, recouvrer ainsi toute sa seigneurie, et conclure un bon traité de paix.

Du reste, le roi fit un accueil honorable aux ambassadeurs des princes, et ne témoigna nul courroux. Cependant il n'avait point lieu d'être satisfait de leur conduite. Les gens de son conseil et de sa maison savaient bien lui faire remarquer combien de telles assemblées faisaient voir de mauvaise volonté; comment ces remontrances n'avaient d'autre but que de disposer contre lui la noblesse, le clergé et le peuple, afin de changer le gouvernement, de tout faire par l'autorité des trois états du royaume, et de rendre nulle la puissanee du roi. On lui rendait suspectes aussi les communications que le duc de Bourgogne avait depuis quelque temps avec les Anglais. Les voyages du bâtard de Saint-Pol à Rouen, et du héraut Toison d'or à Londres, le bon accueil qu'ils avaient reçu auraient pu donner à penser. Le roi répondait qu'il ne pouvait croire que les princes de son sang eussent de si mauvais desseins contre lui et contre la majesté de sa couronne; qu'il se fiait surtout au duc de Bourgogne et à la concorde qui régnait entre eux; mais que, s'il était assuré de quelque

(1) Olivier de la Marche. — Richemont.

mauvaise entreprise, il laisserait toute autre affaire pour aller courir sur ces princes.

Tel était le caractère de douceur et de loyauté de ce bon prince. D'ailleurs cette conduite était sage, et il aurait bien plus gâté les affaires en poussant les princes à bout. Les gens bien avisés voyaient que tout le monde dans le royaume était las des divisions et du désordre, que chacun dans tous les états était ruiné et ne pouvait fournir d'argent aux princes, qu'on ne prenait pas en eux grande confiance, que le roi semblait à tous bien plus occupé qu'eux de soulager son peuple. Il était assez évident que c'était pour leurs seuls intérêts qu'ils agissaient. Ne se voyant point de partisans, ils ne se montraient nullement décidés à une révolte ouverte, et tout en murmurant ils assuraient toujours le roi de leur respect et de leur obéissance.

Le duc d'Orléans, avant même cette ambassade, avait envoyé son frère le comte de Dunois auprès du roi, le chargeant de mettre hors de la ville d'Angoulême Gui de la Rochefoucauld, qui faisait des ravages dans le pays, et de mettre en sa place le sire de Rambouillet, homme plus sage et qui obéirait mieux au roi. Le sire de la Rochefoucauld, tout serviteur qu'il était du duc d'Orléans, ne se tint point pour bien averti. Il fallut attendre le retour d'un message qu'il envoya lui-même à son maître; enfin, sur un second ordre, il alla tenir garnison à Mussident.

La façon dont cette affaire difficile avait été conduite était si prudente, que bientôt après on vit arriver à Limoges, en toute soumission, le duc d'Orléans et sa femme. Le roi leur fit une réception pleine d'amitié, et accorda cent soixante mille francs sur les revenus du royaume pour payer la rançon de son cousin; il lui assigna aussi une pension de dix mille francs par année. Puis il continua sa route vers Toulouse, afin d'arriver à temps pour délivrer Tartas.

Après l'assemblée de Nevers, le duc de Bourgogne était revenu dans ses États de Flandre. Les factions des Hoeks et des Kabelljauws s'étaient réveillées en Hollande avec une incroyable fureur, à l'occasion de quelques taxes que des magistrats du parti des Hoeks avaient consenties au Duc (1). Depuis près de cent années qu'elles divisaient le pays, elles n'avaient jamais montré une pareille haine. Il n'y avait pas une île, pas une cité, pas un bourg où l'on ne s'égorgeât. Les familles mêmes étaient troublées par la partialité; le père combattait le fils, le frère le frère, sans nulle pitié. Le pillage, l'incendie, les massacres se renouvelaient tous les jours; souvent, pour empêcher les bourgeois d'une même ville de se massacrer sur la place publique, les prêtres quittaient l'autel, revêtus de leurs saints ornements, portant les vases sacrés; au péril de la vie ils se plaçaient entre les combattants, les menaçaient de la vengeance du ciel, et leur criaient: « Retirez-vous, retirez-vous, au nom de Dieu! » Cependant ils n'étaient pas toujours écoutés. Guillaume de Lalaing, qui avait été nommé gouverneur de Hollande et de Zélande, faisait tous ses efforts pour dompter cette sanglante fureur; mais le Duc ne pouvait pas lui envoyer des forces suffisantes. Il était contraint de tenir des garnisons sur ses frontières pour les défendre des écorcheurs, qui étaient loin d'être tous remis dans l'obéissance ou exterminés. Le plus fâcheux de tous pour la Picardie était en ce moment Regnault de Vignolles, frère de la Hire, qui, de la forteresse de Milly près Beauvais, faisait sans cesse des courses sur tout le pays. Le Duc en avait envoyé porter plainte au roi, qui répondit, comme de coutume, qu'il en était très-fâché; que Regnault agissait contre ses ordres et ne ménageait pas plus ses domaines que ceux de Bourgogne; qu'ainsi il verrait avec plaisir que le Duc le châtiât, et que certes nul de ses capitaines ne viendrait au secours de ce routier.

Le Duc, après avoir conclu avec les Anglais de Normandie une trêve pour les gens qu'il allait envoyer contre Milly, chargea le comte d'Étampes de cette entreprise. Regnault se défendit vaillamment; les assauts furent rudes et meurtriers. Il fallut le recevoir à bonne composition; puis le château fut rasé.

Vers ce temps-là le duc Philippe apprit que le duc Frédéric d'Autriche, qui venait d'être récemment élu empereur d'Allemagne, allait traverser la comté de Bourgogne et s'arrêter dans la ville impériale de Besançon. Il s'y rendit accompagné de toute sa noblesse, afin de faire une digne réception à l'Empereur. Il lui fit préparer un logement à l'archevêché; et le jour de son arrivée, avec une suite brillante, il alla à une demi-lieue au-devant de lui. L'Empereur avait aussi un noble cortége de chevaliers et de seigneurs. C'était entre les Bourguignons et les Allemands, chacun selon la mode de leur pays, une lutte de richesse dans les habillements et les armures. Tout le monde se complaisait à voir cette diversité de vêtements et les cheveux blonds de tous ces

(1) Heuterus. — Chronique de Hollande.

seigneurs d'Allemagne et de Bohême, que doraient les rayons du soleil. L'Empereur portait un ample pourpoint, et par-dessus une robe de drap gros bleu. Son chaperon, découpé à grands lambeaux, ne lui couvrait que le cou et les épaules et descendait jusqu'à mi-corps. Il était coiffé d'un chapeau de feutre gris, avec une couronne en or par-dessus. C'était un jeune prince de vingt-six ans, grand et de noble mine.

Le Duc était vêtu d'une robe noire, et portait le collier de son ordre. Chacun admirait son air de prince et de maître. Personne n'entendait mieux que lui comment il fallait se conduire en de telles occasions, rendre à tous ce qui leur était dû, et garder sa propre dignité. Il s'inclina respectueusement devant l'Empereur, mais ne descendit point de cheval, voulant bien montrer que s'il relevait de l'empire d'Allemagne pour sa comté de Bourgogne, il n'en était pas moins de la noble maison de France, et petit-fils de roi. L'Empereur fut satisfait de sa courtoisie, et lorsqu'à l'entrée de la ville les bourgeois lui présentèrent un dais de drap d'or, il voulut que le Duc marchât dessous avec lui, ce que le Duc n'accepta point, tenant toujours son cheval un peu en arrière.

Au milieu des fêtes, les conseils commencèrent. Le défunt empereur Sigismond avait prétendu que la Hollande, la Zélande et le Hainaut devaient, par le décès de madame Jacqueline de Bavière, faire retour à l'Empire. Il s'était plaint aussi de ce que le Duc n'avait pas rendu hommage en termes suffisants pour le Brabant. De son côté, le duc de Bourgogne réclamait la dot de madame Catherine sa tante, femme du duc Léopold d'Autriche. Ces différends furent accommodés à l'entière satisfaction du Duc, et l'Empereur renonça aux réclamations de son prédécesseur.

Peu de jours après, la duchesse de Bourgogne arriva à Besançon avec toutes les dames de sa cour. L'Empereur alla solennellement au-devant d'elle, et se tint, comme un simple comte, à cheval auprès de sa litière. Les dames et demoiselles de la Duchesse suivaient sur leurs haquenées ou dans des chariots. Parmi les plus belles, chacun regardait Blanche de Saint-Simon, qui pour lors avait la plus grande renommée de beauté à la cour de Bourgogne. L'Empereur donna la main à la Duchesse pour descendre de litière, et la conduisit à sa chambre.

Les banquets, les fêtes, les divertissements de tout genre recommencèrent de plus belle. L'Empereur était jeune et avait avec lui des chevaliers de son âge; la cour de Bourgogne était aussi brillante de jeunesse. Le damoiseau de Clèves, Corneille, bâtard de Bourgogne, qui plaisait à tous et donnait les plus belles espérances, Pierre de Beauffremont, sire de Charny, qui était la fleur des chevaliers de Bourgogne, le sire de Ternant, le sire de Blanmont, que le Duc venait de nommer maréchal de Bourgogne, bien qu'il n'eût que vingt-cinq ans, d'autres encore ne demandaient que fêtes et tournois. Le jeune duc Henri de Brunswick, qui depuis épousa madame Hélène de Clèves, s'était, en revenant du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, arrêté pour jouir des plaisirs de la cour de Bourgogne. Le duc Philippe lui-même avait le goût de la magnificence; il aimait à jouir de sa grandeur et de sa renommée, et de telles occasions lui plaisaient plus qu'à nul autre. On dansa beaucoup: l'Empereur était le tenant de madame de Bourgogne, et le Duc, de la comtesse d'Étampes. L'Empereur fit faire la danse aux flambeaux, selon la mode d'Allemagne (1).

Après dix jours de semblables divertissements, la cour de Bourgogne revint à Dijon pour y passer le temps à peu près de même sorte. Le mariage de Jean de Châlons, fils du prince d'Orange, avec madame Catherine de Bretagne, nièce du connétable de Richemont, fut encore un autre motif de fêtes. Le Duc et la Duchesse, dans leur loisir, firent aussi un pèlerinage à Saint-Claude. Les affaires allaient bien; aucune guerre ne menaçait; les ravages des compagnies diminuaient de jour en jour. On n'avait rien de mieux à faire qu'à se réjouir; c'étaient des festins, des bals, des tournois, des chasses à courre et au vol, des bateleurs avec leurs momeries; chaque chose selon la saison et l'occurrence (2).

Pour animer un peu cette oisiveté, le sire de Charny avait résolu de fairel a plus belle joute qu'on eût vue depuis longtemps. Il avait envoyé, à ses frais, des hérauts dans tous les royaumes de la chrétienté, pour y publier le défi suivant:

« En l'honneur de Notre-Seigneur et de sa glorieuse mère, de madame sainte Anne et de monseigneur saint George, je, Pierre de Beauffremont,

(1) Cette danse aux flambeaux fut longtemps à la mode. Brantôme dit que Marguerite de Valois, épouse de Henri IV, excellait au *branle de la torche*, ou du *flambeau*. De Reiffenberg. (G.)

(2) Lamarche.

seigneur de Charny, etc., etc., fais savoir à tous princes, barons, chevaliers et écuyers sans reproche, excepté du royaume de France et des pays alliés, que, pour honorer le très-noble métier et exercice des armes, ma volonté est, avec les douze chevaliers ou écuyers gentilshommes à quatre quartiers, dont les noms suivent: Thibaut, sire de Rougemont, Guillaume de Beauffremont, sire de Scey (2), Guillaume de Vienne, sire de Mombes, Jean de Valangin, Guillaume de Champs-Divers (3), Antoine de Vauldrey, Jean de Chaumergis (4), Jacques de Challant, Aimé de Ravenstein, Jean de Rupes, Jean de Saint-Charons, de garder un pas d'armes sur le grand chemin de Dijon à Auxonne, auprès de l'arbre nommé Arbre de Charlemagne, dans la charmille de Marcenay.

» Deux écus, l'un noir semé de larmes d'or, l'autre violet semé de larmes noires, seront pendus à cet arbre. Ceux qui feront toucher le premier par leurs hérauts seront tenus de faire armes à cheval avec moi et mes chevaliers.

» Celui qui sera porté par terre d'un coup de lance donnera au vainqueur un diamant tel qu'il lui plaira.

» Ceux qui auraient plus de plaisir à faire armes à pied feront toucher l'écu violet.

» Celui qui, en combattant ainsi, mettra la main ou les genoux en terre, sera tenu de donner à l'autre un rubis de telle valeur que bon lui semblera. S'il est jeté à terre de tout son corps, il sera prisonnier et payera une rançon d'au moins cinquante écus.

» Tout chevalier ou écuyer qui passera à moins d'un quart de lieue de l'arbre Charlemagne, sera tenu de toucher un des écus, et donnera en gage son épée ou ses éperons. »

Les conditions des armes étaient ensuite soigneusement réglées, afin que tout se passât loyalement.

Le pas d'armes devait durer quarante jours, à commencer du 12 juillet 1443; il se faisait sous la permission du duc de Bourgogne, et il avait donné pour juge le comte d'Étampes.

Pendant qu'on se préparait à cette superbe entreprise d'armes, il survint au Duc deux grandes affaires. L'empire d'Orient était depuis longtemps dans une grande décadence. Les Turcs, après avoir été, trente années auparavant, défaits par Tamerlan, avaient repris toutes leurs forces; il était facile de prévoir que les chrétiens d'Orient, abandonnés et comme oubliés par l'Occident, ne pourraient pas longtemps encore défendre Constantinople. L'empereur Jean Paléologue faisait tous ses efforts pour être secouru par les princes chrétiens. Il avait, pour y mieux réussir, tenté de réunir l'Église grecque à l'Église romaine, et cette affaire avait fort occupé le pape Eugène IV et lui. Le danger pressait. Amurath II, empereur des Turcs, rassemblait une puissante armée dans l'Asie Mineure pour passer en Europe et assiéger Constantinople. L'empereur d'Orient avait déjà éprouvé toute l'indifférence des rois de la chrétienté; il résolut de s'adresser au duc de Bourgogne. On savait ce prince plein de respect pour la foi chrétienne, et porté aux nobles entreprises. Chaque année il envoyait mille ducats aux chrétiens de Jérusalem. Dernièrement encore, revenant en Bourgogne, il avait su que, depuis trois ans, la somme n'avait pas été payée, et s'en était courroucé, disant qu'il n'était pas bon de devoir si longtemps à Dieu. D'ailleurs sa puissance avait grande renommée dans les pays d'Orient. On y voyait arriver sans cesse les vaisseaux de Flandre, et dans ces contrées lointaines on le nommait le grand-duc d'Occident (5).

Un ambassadeur arriva à Dijon pour raconter la détresse et les alarmes de Constantinople. Il fut fort bien reçu et passa quelque temps à attendre la réponse du duc Philippe. Pour le disposer favorablement, il lui avait apporté de précieuses reliques. Sa longue barbe, ses manières étranges, son adresse à monter à cheval et à tirer de l'arc, étaient un grand sujet de curiosité pour toute la cour de Bourgogne.

Au même moment à peu près, le Duc reçut la visite d'Élisabeth, duchesse douairière de Luxembourg, qui était son alliée de fort près (6), car elle avait épousé en premières noces son oncle paternel, Antoine de Brabant, et avait eu pour second mari Jean sans Pitié, ancien évêque de Liége. Elle était fille unique de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz et marquis de Moravie, et nièce des deux empe-

(1) 1442, v. st. L'année commença le 21 avril.

(2) *Scey*. Il y a deux communes de ce nom dans la Franche-Comté : *Scey-en-Varais*, à 5 lieues de Besançon, et *Scey-sur-Saône*, à 4 lieues 1/2 de Vesoul. (G.)

(3) *Champdivers*, en Franche-Comté. (G).

(4) *Chaumergy*, aussi en Franche-Comté. (G.)

(5) Sanderus, *Flandria illustrata*. — Lamarche. — Manuscrit 7445.

(6) Heuterus.

reurs Venceslas et Sigismond. L'un et l'autre avaient engagé au duc Antoine de Brabant le duché de Luxembourg, en garantie d'une dot de 120,000 florins, promise à leur nièce Élisabeth de Luxembourg, et qui n'avait jamais été payée. Elle avait donc continué, depuis son veuvage, à jouir du duché, et elle l'avait vendu au duc Philippe, se réservant seulement l'usufruit durant sa vie. Ses sujets, qui avaient d'abord consenti à la vente, s'étaient révoltés depuis et avaient cessé de lui payer les impôts. Ils avaient déclaré que leurs véritables seigneurs et les héritiers de leur ancien duc étaient Ladislas, roi de Bohême, Anne qui avait épousé Guillaume de Brunswick (1) de la maison de Saxe, et Élisabeth qui épousa depuis Casimir, roi de Pologne : tous trois enfants de l'empereur Albert d'Autriche et de la fille unique de l'empereur Sigismond. Les gens de la duchesse Élisabeth avaient été chassés de Luxembourg et de Thionville, et le comte de Gleichen en avait pris possession au nom de Ladislas, roi de Bohême et du duc de Saxe. En vain la duchesse Élisabeth s'était-elle adressée à l'Empereur et aux princes de l'Empire pour avoir justice : Ladislas était de la maison d'Autriche ; la maison de Saxe était puissante en Allemagne ; ses plaintes n'avaient pas été écoutées. Elle venait donc implorer le secours de son neveu le duc de Bourgogne. Elle fut reçue à Dijon avec de grands honneurs, et cette nouvelle et importante affaire fut mise en mûre délibération au conseil du Duc.

Avant de donner sa réponse et de prendre une si grave résolution, il s'en alla pour quelques jours à Châlons-sur-Saône. Son beau-frère, le duc de Bourbon, à qui il avait donné rendez-vous, y arriva peu après. Leur entrevue avait pour objet d'accommoder un différend qui s'était élevé entre le sire Jacques de Chabanne, sénéchal de Bourbonnais, et le sire de Granson, seigneur de Pesmes. Celui-ci était d'une de ces grandes familles de Bourgogne à qui le Duc écrivait « Mon cousin », et il l'aimait et l'honorait beaucoup pour les bons services qu'il en avait reçus (2). Les princes firent venir devant eux les deux chevaliers dans la grande salle de l'évêché, pour plaider leurs motifs, non point comme dans une procédure, mais pour savoir s'il serait jeté un gage de bataille.

Les deux princes s'assirent sur le même banc, car le duc de Bourgogne étant chez lui, traitait, par courtoisie, son beau-frère d'égal à égal. Puis entra le sire de Pesmes, accompagné des plus grands seigneurs de Bourgogne, ses parents ou alliés, les Châlons, les de Vienne, les Vergy, les Neufchâtel.

On commença par demander au sire de Chabanne s'il prenait les princes pour juges. « Oui, dit-il, le » duc de Bourbon mon seigneur, mais nul autre. — » En ce cas, mon frère, repartit sur-le-champ le » duc de Bourgogne, puisque je ne suis point ac- » cepté pour juge par messire de Chabanne, je ne » puis m'empêcher d'être sa partie avec le seigneur » de Pesmes. C'est mon parent ; lui et les siens ont » bien servi moi et la maison de Bourgogne ; je dois » et je veux lui faire honneur et le secourir au be- » soin. » Il descendit du tribunal et alla se ranger permi les seigneurs qui accompagnaient le sire de Pesmes. « Ah ! pour cette fois, s'écria Chabanne » d'une façon aimable et respectueuse, j'ai affaire à » trop forte partie. »

Cependant il déduisit sa plainte. Il accusait le sire de Pesmes d'avoir, de nuit, surpris par escalade, sans aucun défi préalable, son château de Montaigu en Auvergne, de l'avoir pillé, et d'avoir emmené son fils âgé de dix ans, qu'il retenait encore.

Thibaut, bâtard de Neufchâtel, un des chevaliers les plus habiles à bien parler, répondit pour le sire de Pesmes : Antoine de Chabanne, qui en effet était un des plus fameux capitaines routiers, avait fait, dit-il, plusieurs courses en Bourgogne, et ravagé les terres du sire de Pesmes et de ses parents ; il avait ensuite amené son pillage dans le château de Montaigu et dans les autres forteresses de son frère ; ainsi, selon tous les usages de la guerre, le sire de Pesmes avait pu se venger, par représaille, des voies de fait. Il demandait donc qu'en présence de son seigneur, du duc de Bourbon et de la noblesse rassemblée à Châlons, le sire de Chabanne le déclarât quitte dans son honneur, et sans nul reproche ; sinon il faisait offre de son corps pour défendre son honneur.

Il y eut encore beaucoup d'autres discours et répliques, si bien que le duc de Bourbon s'excusa de prononcer. Ce fut la duchesse de Bourgogne qui peu après fit l'accord entre les deux chevaliers. Le sire de Chabanne recouvra son fils, en accordant satisfaction suffisante au sire de Pesmes.

Le duc de Bourbon venait de quitter Châlons, lorsqu'y arriva Louis, duc de Savoie. Le duc de

(1) Une branche de la maison de Saxe portait le titre de Brunswick.

(2) Lamarche.

Bourgogne alla en grand appareil au-devant de lui, et lui rendit de grands honneurs (1). Ils étaient cousins germains; car Marie de Bourgogne, sœur du duc Jean, avait épousé Amé de Savoie, père du duc Louis. Le but de ce voyage était d'engager le duc de Bourgogne à quitter l'obédience du pape Eugène IV, pour reconnaître l'élection que le concile de Bâle avait faite du duc Amé, sous le nom de Félix V. Ce nouveau schisme commençait à diviser l'Église, comme avait fait l'ancien pendant quarante années. Déjà l'on commençait à se traiter d'hérétiques. Les habitants de Bourgogne, lorsqu'ils allaient en Savoie, se faisaient conscience d'entendre la messe ou de se confesser à un prêtre du pape Félix. Heureusement le roi de France et la plupart des plus puissants princes, se souvenant des malheurs que la chrétienté avait éprouvés tandis qu'elle avait eu deux papes, ne voulurent jamais se départir d'Eugène IV. Malgré tous les liens de famille et son intime alliance avec le duc de Savoie, le duc de Bourgogne demeura aussi ferme dans sa fidélité à l'ancien pape. Les deux princes n'en restèrent pas moins grands amis, et renouvelèrent leurs traités en se promettant mutuel secours contre les compagnies de routiers. Puis ils s'en vinrent tous deux à Dijon pour assister à la joute du sire de Charny dont le terme était arrivé (2).

Un chevalier espagnol fameux pour ces sortes d'entreprises, qui se nommait messire Pierre Vasco de Saavedra, qui venait déjà de se faire grand honneur dans de pareils tournois à Cologne et en Angleterre, avait touché les deux écus, et devait être le premier à combattre.

La lice était magnifiquement parée, les tentes couvertes des bannières des chevaliers. Rien n'égalait la richesse des armures, des harnais, de l'habillement des pages. Les ducs de Bourgogne et de Savoie assistèrent à la joute du premier jour entre le sire de Charny et don Pierre de Saavedra, qui combattirent à pied. Puis le duc Philippe alla reconduire son noble cousin jusqu'à Saint-Claude. Mais l'entreprise d'armes continua en son absence et après son retour. Tout s'y passa avec courage et courtoisie; tous les champions montrèrent tant de force et d'adresse, que malgré les beaux coups qu'ils se portaient aucun ne fut vaincu. Il n'y eut d'autre accident qu'une blessure légère reçue par un seigneur piémontais, nommé le comte de Saint-Martin, en joutant contre le sire Guillaume de Vauldrei.

Les deux écus avaient déjà été suspendus à l'arbre Charlemagne durant un mois, et le terme du pas d'armes n'était pas encore arrivé. Il y avait encore deux joutes à faire entre le comte de Saint-Martin et Guillaume de Vauldrei, entre don Diégo de Vallière et Jacques de Challant. Le Duc les fit venir, leur dit qu'il allait partir pour la guerre avec ses chevaliers, que son armée était déjà entrée dans le Luxembourg, qu'il les priait de vouloir bien en sa faveur renoncer à leur défi, et que chacun s'était suffisamment honoré dans ce tournoi. Il leur fit de beaux présents et les traita avec tant de bonté qu'ils le remercièrent à genoux. Le comte de Saint-Martin resta même depuis à son service. Puis les tenants de la joute firent offrande à la sainte Vierge des deux écus de l'arbre Charlemagne, et les suspendirent dans l'église de Notre-Dame de Dijon.

Le Duc, pendant ces fêtes, avait réglé avec son conseil, et surtout avec maître Nicolas Raulin son chancelier, et messire Antoine de Croy son premier chambellan, les réponses qu'il devait donner aux deux graves propositions qui lui avaient été faites.

Il commença par expédier l'ambassadeur de Constantinople. Il le chargea de dire à son empereur qu'il se rendait sans délai dans ses pays maritimes, et que de là il pourrait bien mieux lui faire passer des secours par mer et lui envoyer des vaisseaux et des hommes; l'assurant du reste de son zèle pour la foi chrétienne, et de sa volonté pour le tirer de peine. Il ne laissa pas non plus partir cet ambassadeur sans lui faire les plus riches présents. Le sire de Wavrin fut envoyé à Venise pour y équiper quatre galères, et le seigneur Vasco de Saavedra voulut aller chercher les aventures de cette sainte guerre avec les chevaliers bourguignons. Le sire Geoffroy de Thoisy (3) était chargé de se rendre à Nice pour y armer une autre flotte (4).

Quant à madame Élisabeth, elle avait, par un traité, cédé tous ses droits au duc de Bourgogne, l'avait créé son maimbourg au duché de Luxembourg, et, renonçant à tout gouvernement, elle se

(1) Lamarche.

(2) Lamarche.

(3) Geoffroy de Thoisy, seigneur de Mimeures, commandait trois galères. Le Duc, en considération de la valeur avec laquelle il combattit au siége de Rhodes, lui accorda une pension viagère de 300 francs. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, t. II, p. 205. (G.)

(4) Manuscrit 7145. — Vie de Jacques de Lalaing.

contentait d'un revenu de dix mille francs (1). Dès que cet arrangement avait été conclu (2), le Duc avait envoyé l'ordre au comte d'Étampes d'assembler son armée et de l'amener du côté de Langres, sur la route de Bourgogne à Luxembourg. En même temps il avait écrit aux divers seigneurs du pays de Luxembourg et de Lorraine, au comte de Vernembourg, au damoiseau de Saarbruck, au comte de Lamarck, au sire Henri de la Tour, de lui porter aide dans la guerre qu'il allait entreprendre. Pendant ce temps-là, tout s'était apprêté en Bourgogne. Corneille, l'aîné des bâtards de Bourgogne, avait levé sa première bannière et formé une compagnie de cent lances, la plus belle qu'on eût jamais vue, où s'étaient mis les plus nobles jeunes gens des États du Duc. Jean de Clèves et son frère Adolphe, le jeune sire de Beaujeu, fils du duc de Bourbon, se réjouissaient aussi d'aller faire leurs premières armes. Les équipages du Duc étaient encore plus brillants qu'à la coutume, de broderies, de perles et de diamants. Partout on voyait sa livrée noire et sa devise « Autre n'aurai, » avec les pierres à fusil jetant des étincelles.

Le comte d'Étampes, laissant son armée dans la basse Champagne, vint à Dijon se joindre à cette brillante assemblée. Aussitôt le Duc partit, prenant la route de Sainte-Seine, de Bar-sur-Aube, de Brienne et de Sainte-Menehould. Déjà, par son ordre, des lettres de défi avaient été portées au comte de Gleichen (3) et aux gens du Luxembourg. Selon l'usage d'Allemagne, elles avaient été écrites au nom du Duc, de tous ses parents, de ses alliés, et même des principaux capitaines de son armée; car le Duc aimait à se conformer aux coutumes de chaque pays. En même temps le sire Simon de Lalaing était entré dans le Luxembourg avec trois ou quatre cents combattants. Le comte de Vernembourg (4) qui était chevalier de la Toison d'or, et plusieurs seigneurs du pays, s'étaient joints à lui.

Arrivé à Mézières, le Duc se sépara de sa femme, qui s'embarqua sur la Meuse pour se rendre en Brabant; puis il s'avança jusqu'à Ivri (5). Tout auprès était la forteresse de Villi, où Jacquemin de Beaumont et une troupe de pillards, gens du damoiseau de Commercy, tenaient garnison, ravageant tout le pays. Ils alléguèrent que leur maître était à l'armée du roi de France; mais le Duc n'en fit pas moins mettre le siége devant ce château. A cette nouvelle, le damoiseau de Commercy quitta la Normandie et l'armée de France, et arriva, avec sa compagnie d'écorcheurs, pour secourir Villi. Il fut repoussé; après une vive résistance, Jacquemin de Beaumont se sauva par-dessus la muraille, et le château fut pris.

Le pays tarda peu à être presque entièrement soumis; les Saxons et leurs partisans n'avaient d'autre espoir que de se défendre dans les villes de Luxembourg et de Thionville, qui étaient très-fortes. Le damoiseau de Commercy, le damoiseau de Rodemach (6) et quelques autres seigneurs se tenaient enfermés dans leurs châteaux, attendant le succès pour se décider, et prêts à tomber sur les Bourguignons, s'ils étaient contraints à se retirer. D'autres venaient de jour en jour faire leur hommage au Duc. Il reçut la soumission de Guillaume de Lamarck (7) troisième fils du seigneur d'Aremberg, qui, par sa cruauté et sa rudesse dans le métier de routier, avait déjà gagné le nom de sanglier des Ardennes.

Il était difficile de prendre de force deux villes comme Luxembourg et Thionville. On ne pouvait espérer de les avoir que par surprise ou par quelques traités. Mais les Allemands étaient gens prudents, qui se gardaient bien. Comme dans l'armée du Duc il y avait quantité de gens de leur nation et parlant leur langue, ce pouvait être un grand sujet de méprises. De part et d'autre on usait donc de sévères précautions; toute la guerre se bornait à des courses et à des escarmouches.

Las de ne point voir les affaires avancer, le Duc voulut essayer s'il réussirait mieux en traitant. Une journée fut indiquée à Fleuranges (8) chez le seigneur Henri de la Tour. On y fit venir la vieille duchesse de Luxembourg; elle était malade et goutteuse, ne pouvait marcher, et on la portait dans un fauteuil. Le comte de Gleichen y envoya deux ambassa-

(1) Monstrelet. — Lamarche.

(2) M. de Barante se trompe aussi bien sur la date que sur les conditions de ce traité. Voy. ci-devant, pag. 29, note 3, l'analyse que nous en avons donnée, d'après des documents authentiques. (G.)

(3) Le P. Bertholet (*Histoire du duché de Luxembourg*) nomme ce seigneur le *comte de Click*, et dit qu'il était gendre du duc de Saxe, et gouverneur pour lui du duché de Luxembourg. (G.)

(4) Jean, comte de Virnembourg, dont il est question ici selon le témoignage du P. Bertholet, n'était pas chevalier de la Toison d'or; ce titre appartenait à Robert de Virnembourg. De Reiffenberg. (G.)

(5) C'est *Ivoix*, qu'il faut lire. (G.)

(6) *Rodemacheren*. (G.)

(7) Le P. Bertholet dit *Jean de la Marck*. (G.)

(8) *Florange*, à une lieue de Thionville. (G.)

deurs (1). Toute la noblesse du duché de Luxembourg était présente avec le conseil du duc de Bourgogne; il était entouré de sa suite. Son chancelier commença par montrer en grand détail le droit de la duchesse Élisabeth : « Quant au fait de » la guerre, dit-il en finissant, monseigneur s'en » expliquera. » Le sire de Fenestranges, maréchal de Lorraine, qui était venu demander au Duc la neutralité de son pays, servit d'interprète, et répéta en allemand le discours du chancelier. Les Saxons exposèrent ensuite les motifs de leur maître. Lorsque le Duc en eut écouté la traduction, il prit la parole :

« J'ai bien entendu, dit-il, ce qui vient d'être » expliqué de la part des ducs de Saxe sur le droit » qu'ils peuvent avoir à ce duché; et mon chance- » lier a, par ma permission, déclaré les droits tant » de ma tante que de moi. J'ai voulu que ces deux » chevaliers, ambassadeurs de Saxe, pussent, ainsi » que chacun, bien savoir que je n'ai point entre- » pris cette querelle et cette conquête sans grande » et évidente cause, et que je n'ai point intention de » l'abandonner, Dieu et mon bon droit aidant. Ils » me proposent de remettre en main neutre ce que » j'ai déjà conquis en ce duché, et de me trouver, à » jour marqué, avec autant de gens d'armes que je » voudrai, dans les pays des ducs de Saxe, afin d'y » livrer bataille, pour que le duché de Luxembourg » demeure à celui à qui Dieu donnera la victoire. » Certes, la bataille est ce que je demande, et je ne » suis pas venu ici pour autre chose que pour ren- » contrer mes ennemis; mais aller livrer la bataille » au pays de Saxe, peut-être à trois cents lieues » d'ici, dans un lieu où je n'ai ni droit ni querelle, » l'offre n'est pas raisonnable.

» Néanmoins, puisque ce duché est le seul sujet » de la guerre, je consens à remettre aux mains de » l'Empereur les villes, châteaux et forteresses que » j'ai conquis; comme aussi les ducs de Saxe y re- » mettront tout ce qu'ils possèdent en ce pays; puis » nous y choisirons une place, et là, par l'épée ou » la bataille, le droit de chacun sera connu par la » permission de Dieu, et le victorieux sera posses- » seur.

» Et comme au pays de Saxe il y a une grande » noblesse et une chevalerie belle et renommée, de » même que dans mes pays il y a aussi une grande » et belle noblesse et beaucoup de gens de bien, et » qu'il serait grand dommage si, à l'occasion de nos » querelles particulières, nous mettions en péril la » vie de tant de nobles hommes, il me semble que » nous devrions prendre jour, le duc de Saxe et » moi, pour comparaître devant l'Empereur. Alors, » nous soumettant à son jugement, nous combat- » trions corps à corps jusqu'à ce qu'on eût vu par » l'effet de notre bataille à qui la terre doit appar- » tenir, sans répandre tant de sang humain, ni faire » périr ceux qui n'ont de part à la querelle que par » l'amour et le devoir que chacun rend à son sei- » gneur et ami. »

Ce langage, où paraissait toute la vaillance, la chevalerie du bon duc Philippe, et sa vivacité sur tout ce qui touchait son honneur, plut beaucoup aux assistants; ils se souvinrent que déjà une fois il n'avait pas tenu à lui de terminer la guerre du Hainaut par un combat de sa personne avec le duc de Glocester. Lorsque le maréchal de Lorraine eut traduit ces nobles paroles aux Allemands, ils répondirent que monseigneur le duc de Bourgogne avait très-bien parlé et en valeureux prince; mais que, quant à la bataille, leur seigneur à eux (2) était Ladislas, roi de Bohême, qui, n'ayant pour lors que cinq ans, était trop jeune pour combattre : « J'ignorais, reprit » le Duc, que notre adversaire ne fût point d'âge suf- » fisant; il n'y a rien à demander aux enfants. Mais » il a sûrement quelque parent plus âgé, et ce que » j'ai dit pour l'un, je le dis pour l'autre. »

Cette conférence n'eut point d'autre conclusion (3). On continua à se livrer de petits combats, à tenter quelques surprises, à se conduire bravement dans les rencontres. Pour imiter l'exemple qu'avait donné le duc Philippe, le comte d'Étampes, le bâtard de Bourgogne et Guillaume de Vauldrei envoyèrent défier le comte de Gleichen, lui offrant de choisir qui il voudrait d'entre eux pour le combattre, ou bien de faire une bataille d'un certain nombre de chevaliers. Le comte de Gleichen reçut

(1) Les noms de ces ambassadeurs sont indiqués comme suit dans les lettres du Duc du 26 octobre 1443, dont il est question ci-après : Apel Vitztump, chevalier, et George de Bebenberg, écuyer. (G.)

(2) Mémoires de Duclercq.

(3) Le Duc, dans des lettres datées d'Arlon le 26 octobre 1443, destinées à être rendues publiques, récapitula les offres et demandes que les ambassadeurs du duc de Saxe avaient faites à Florange, en présence des gens de son conseil, ainsi que les réponses qui y avaient été données, et il insista sur celles-ci, qu'il présenta avec de nouveaux développements. Le Duc prend, dans ces lettres, dont le P. Bertholet a inséré un précis dans son *Histoire de Luxembourg*, tom. VII, pag. 393-411, et dont une copie du temps est aux Archives du Royaume, le titre de *mambour et gouverneur des duché de Luxembourg et comté de Chiny pour haute et puissante princesse la duchesse en Bavière et de Luxembourg, comtesse de Chiny*. (G.)

bien le héraut; tout brave qu'il était, il ne jugea pas à propos de répliquer autrement qu'en demandant un délai pour donner sa réponse.

Enfin, après quelque temps passé de la sorte, après avoir cherché les moyens de surprendre l'une ou l'autre ville, un serviteur du seigneur de Croy, nommé Robert Bersat, et un Allemand qui était au sire de Montaigu, gens de guerre et accoutumés aux escalades, avisèrent un endroit des murailles de Luxembourg où le guet se faisait négligemment et où l'on pouvait monter sans être aperçu. Guillaume de Crevant, Robert de Miramont et quelques autres y allèrent eux-mêmes, et s'assurèrent que Jean l'Allemand proposait une chose qui véritablement pouvait se faire. Lui-même entra dans la ville, vêtu de l'habit du pays, sans être reconnu, parce qu'il parlait le même langage.

Le comte d'Étampes et le bâtard de Bourgogne, commandants du siége, firent leur rapport au Duc, qui se tenait pour lors à Arlon, non loin de Luxembourg. Il se détermina à tenter l'entreprise; elle était périlleuse; mais il la voulut, et il y avait de braves gens pour lui obéir. Le plus profond secret fut gardé; on commença à faire moins de courses autour des murs, pour ne donner aucune méfiance à l'ennemi. Guillaume de Crevant, Robert de Miramont (1), le sire des Bosqueaux, Jacob de Venières, Gauvain Quieret, furent chargés de cette dangereuse entreprise. On leur donna soixante ou quatre-vingts hommes des meilleurs escaladeurs de l'armée. Comme ils partaient, ils furent rejoints par le vieux sire de Saveuse, qui était malade et ne pouvait guère marcher, mais il ne voulut pas manquer une telle entreprise. Ce leur fut un grand contentement d'avoir avec eux un si brave chevalier, si expert en fait de guerre. A une demi-lieue des remparts, ils quittèrent leurs chevaux. La nuit était noire; ils s'en vinrent tout doucement jusqu'aux fossés, et descendirent dedans en laissant les échelles accrochées. Puis ils dressèrent d'autres échelles contre la muraille. Le sire de Saveuse réglait tout; chacun avait son tour marqué pour monter. Jean l'Allemand passa le premier, puis Robert de Bersat, puis Jacob de Venières; les autres ensuite; le sire de Saveuse demeura à garder le pied des échelles avec deux ou trois cents hommes qui lui arrivèrent un moment après.

Tout se passa comme on l'avait espéré (2) Ils mirent la garde à mort, ou la firent taire le poignard sur la gorge. Ils avaient apporté des outils de fer, et rompirent tout aussitôt les gonds et la serrure d'une poterne. Le sire de Saveuse entra avec les siens, et à l'instant tous se mirent à crier : Notre-» Dame de Bourgogne! ville gagnée! Bourgogne! » Bourgogne! » et se portèrent vers la place du Marché pour s'y mettre en bataille. Les habitants épouvantés quittaient leurs maisons, s'enfuyaient demi-nus, sans songer à résister; la garnison elle-même ne pouvait se rassembler en ordre. Les archers de Picardie avançaient toujours, l'arc tendu, la flèche en arrêt, sans trouver de résistance.

Cependant, à l'entrée de la place du Marché, il y avait une vieille tour qui faisait porte, où l'on commença à se défendre et à jeter des pierres. Le prévôt de la ville s'élança sur Gauvain Quieret et lui perça le bras d'un épieu; à l'instant même il fut tué, et la résistance cessa.

Cependant le comte d'Étampes, le bâtard de Bourgogne et tous leurs gens se tenaient prêts, et arrivaient enseignes déployées, faisant grand bruit. Le comte de Gleichen vit bien que la ville était perdue. Une partie de la garnison et la foule des habitants s'enfuyaient par la porte de Thionville, afin d'aller se réfugier dans cette forteresse. Pour lui, il s'enferma dans le château de Luxembourg, et pour pouvoir s'y défendre, il mit le feu aux maisons voisines.

De moment en moment on avait envoyé des messages au Duc. Il était deux heures de la nuit; il se leva, s'arma de toutes pièces, fit amener son cheval et apprêter tout son monde, mais ne voulut pas manquer à entendre la messe et à dire ses prières, comme il faisait toujours en se levant. Ses pages, ses serviteurs, déjà à cheval, s'impatientaient. Il arrivait à chaque instant de nouveaux messages pour annoncer que tout allait bien. Chacun brûlait de partir : « Monseigneur, disait-on, aurait bien pu » remettre ses patenôtres à une autre fois. » Si bien que Jean de Chaumergis, son premier écuyer, ne put s'empêcher de le presser. Le Duc était homme de sang-froid et ne s'émouvait qu'à bon escient : « Dieu m'a donné la victoire, dit-il doucement, il saura bien me la garder, et il peut sur » mes prières faire autant qu'avec toute ma cheva-» lerie. D'ailleurs mes neveux et mon bâtard sont là » avec bon nombre de mes sujets et de mes servi-

(1) *Miraumont.* (G.)

(2) L'escalade eut lieu, selon le P. Bertholet, dans la nuit du 21 au 22 novembre 1443. (G.)

» teurs; avec l'aide de Dieu, ils se maintiendront » bien jusqu'à mon arrivée. » Et le bon duc acheva tranquillement ses prières.

Quand elles furent dites, il s'en alla au plus grand train de son cheval, et ne demeura qu'une heure et demie à faire les cinq lieues d'Arlon à Luxembourg. En arrivant il savait que l'escalade avait réussi, mais non point encore que les portes fussent forcées et son armée entrée. Aussi, dès qu'on aperçut la muraille, les jeunes gens qui étaient en sa compagnie, le sire de Beaujeu, Philippe de Ternant, le bâtard de Saint-Pol, commencèrent à ôter leurs éperons, à raccourcir leurs lances, et voulaient descendre de cheval, croyant qu'il y aurait quelque assaut, quelque combat main à main. Mais, en approchant, ils virent au-dessus de la porte le sire de Saveuse, qui cria de loin au Duc : « Monseigneur, entrez en votre ville, car » tout est à vous et à votre commandement. »

Il trouva le comte d'Étampes et son armée rangée en bel ordre sur la place du Marché, presqu'à la portée des coulevrines du château. Il n'y avait plus nul combat dans la ville; le Duc ordonna que ses gens ne restassent plus ainsi exposés aux canons, puis il alla à l'église rendre grâces à Dieu.

Bien que la ville eût été prise d'assaut, il n'y avait eu aucun désordre; pour réussir dans l'attaque, il avait fallu observer une exacte discipline; mais le pillage appartenait de droit à l'armée. On régla qu'il serait partagé également entre tous, que chacun serait tenu de rapporter ce qu'il prendrait dans les maisons, et qu'on mettrait tout en vente. Guillaume de Crevant, le sire de Ternant, le sire d'Humières et quelques autres furent établis butiniers, chargés de ramasser le pillage et de le vendre. Les femmes, les enfants, les habitants allèrent se réfugier dans les églises qui furent respectées; puis les gens de guerre se répandirent partout. On avait fait prêter serment à tous de ne rien garder de ce qu'ils prendraient; ils apportèrent tout assez fidèlement, même l'or, l'argent, les joyaux et les riches fourrures. Ensuite on procéda à la vente; le sire de Crevant, au grand divertissement de lui et de ses compagnons d'armes, fit l'office de crieur public; il monta sur des tréteaux, et criait : « Une fois, deux fois, trois fois, adjugé ! » Toutefois ce passe-temps parut plus plaisant aux capitaines et à ceux qu'on avait nommés butiniers, qu'à tout le commun des gens d'armes. Il ne leur revint pas grand'chose de ce beau pillage. La part de chacun fut de sept francs et demi; et il y avait tel qui avait loyalement remis aux butiniers la valeur de cinq cents florins. On demeura persuadé qu'ils y avaient bien fait leurs affaires, et qu'il y avait eu mainte fraude aux dépens des pauvres gens de guerre qui avaient aventuré leur vie pour prendre la ville et gagner une riche proie. Ce fut pendant longtemps un grand sujet de discours dans les pays et à la cour du duc Philippe ; les noms des butiniers de Luxembourg demeurèrent fameux.

On commença le siége du château. De grands taudis en charpente, en fascines et en tonneaux remplis de terre, coupèrent en deux la place du Marché et défendirent les approches. Bientôt la forteresse fut tout entourée; elle manquait de vivres. Après quelques sorties, le comte de Gleichen trouva le moyen de s'échapper et de se réfugier à Thionville. De là il fit dire à son ancienne garnison qu'il n'avait nul moyen de la secourir, et qu'elle pouvait traiter. Elle obtint pour condition de sortir un bâton à la main, sans rien emporter (1). Cette fois, le pillage ne fut pas riche, et les pages du Duc, qui entrèrent les premiers, n'eurent, à leur grand regret, pour tout butin, que deux tonneaux de pain moisi, un peu de vin gâté et quelques chiens maigres.

Le comte de Gleichen ne pouvait espérer aucun secours; cependant il ne rendit point Thionville. Hormis cette forteresse, le Duc se trouva pleinement maître du Luxembourg, sans y avoir perdu beaucoup de monde et en deux mois de temps environ. Mais il s'écoula longtemps encore avant que cette possession fût reconnue par des traités. Il passa quelque temps à Luxembourg; la duchesse de Bourgogne et la vieille douairière de Luxembourg vinrent l'y trouver. Toute la noblesse du pays se rendit auprès de son nouveau souverain ; les villes voisines de Metz, Toul, Verdun, lui envoyèrent des ambassadeurs. L'électeur de Trèves vint le visiter. Pour lui, il s'efforçait de se faire bien vouloir par ses nouveaux sujets, et afin d'y mieux réussir, il voulait surtout que ses gens d'armes ne fissent tort ni violence à personne. Un grand exemple de sévérité qu'il donna lui gagna la

(1) On lit, dans une lettre du duc de Bourgogne écrite de Luxembourg, le 11 décembre 1443 : « Ceux de ce chastel de » Luxembourg ont aujourd'hui accordé de me laissier ledit » chastel, sans rien emporter que chascun un petit baston » blanc.... » Voy. l'*Histoire du duché de Luxembourg* par le P. Bertholet, tom. VII, pag. 420. (G.)

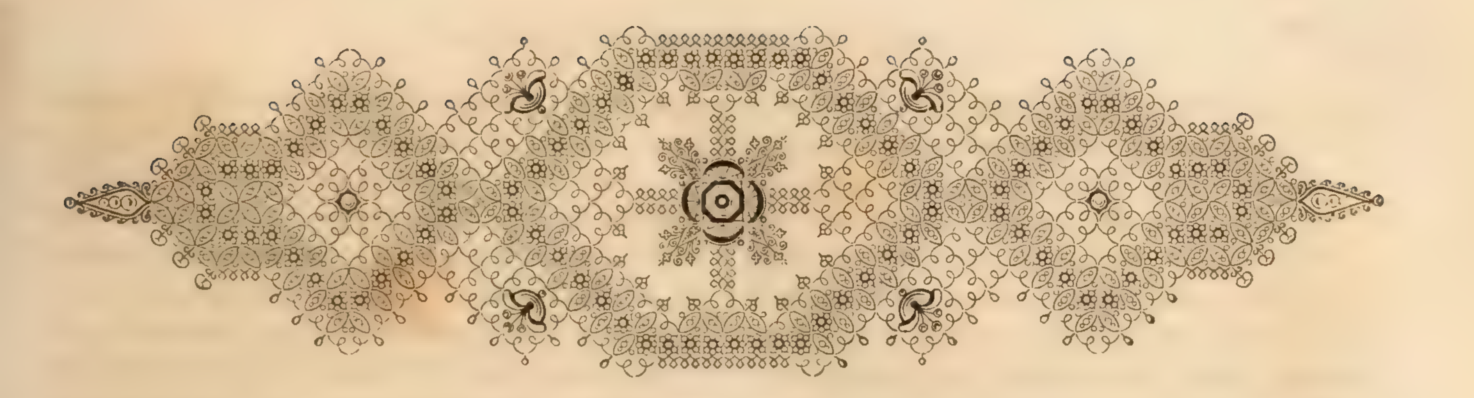
confiance de ce peuple allemand, qui avait grand besoin d'être rassuré.

Un des archers de sa garde du corps, qu'on nommait le petit Écossais, vaillant, de bonne renommée et très-aimé du Duc, entra un jour dans l'hôtel du sire de Bursen (1), le premier seigneur du pays de Luxembourg qui se fût soumis. Cet homme était un peu ivre et cherchait de l'avoine pour son cheval. Le sire de Bursen voulut le renvoyer. Il ne parlait point français et ne put se faire comprendre. L'archer se mit en colère, et après quelques propos, frappa ce seigneur d'un si grand coup de hache qu'il l'abattit comme mort. Dès que le Duc en fut informé, il fit prendre le petit Écossais, et nonobstant toutes les prières, bien que le sire de Bursen et sa famille demandassent merci en excusant cet homme, il fut publiquement étranglé et pendu.

(1) *Bernard de Bourscheid*, selon le P. Bertholet. (G.)

Après deux mois passés dans sa nouvelle seigneurie, sans avoir pu encore conquérir Thionville, le Duc considéra cependant son entreprise comme terminée. Il résolut de s'en aller, laissant pour gouverneur Corneille, bâtard de Bourgogne. Tout vaillant et aimable que fût ce jeune seigneur, il avait encore besoin de conseil. Guillaume de Saint-Seine, qui l'avait élevé, resta près de lui, ainsi que Philibert de Vauldrei, Guillaume de Crevant, et d'autres Bourguignons. Il garda aussi un jeune écuyer de son âge, et avec qui il était grand ami, Antoine de Saint-Simon.





PHILIPPE LE BON.

1444 — 1449.

LIVRE SEPTIÈME.

Différend du roi avec le comte d'Armagnac. — Mécontentement du peuple. — Trêves entre la France et l'Angleterre. — Les compagnies appelées en Suisse. — Bataille de Saint-Jacques. — Paix avec les Suisses. — Siége de Metz. — Faveur d'Agnès Sorel. — Réforme des compagnies. — La Duchesse se rend auprès du roi. — Griefs du Duc. — Mort de la Dauphine. — Défi du sire de Lamarck. — Tournois des sires de Ternant et de Lalaing. — Troubles de Hollande réprimés. — Guerre du duc de Clèves et de l'archevêque de Cologne.—État de l'Angleterre.—Le Duc ménage les Anglais.—Nouveaux griefs du Duc. — Succession au duché de Milan. — Aventures des Bourguignons dans les mers d'Orient. — Tournoi de la dame des Pleurs.

Le Duc arriva à Bruxelles en janvier 1444 (1). Son fils, le comte de Charolais, vint au-devant de lui. Il avait alors un peu plus de dix ans, et son père le faisait élever avec un soin extrême sous le gouvernement du sire Jean, beer d'Auxy, un des plus sages et des plus renommés chevaliers de France et de Bourgogne, qui parlait bien, se plaisait à raconter des histoires de guerre, d'honneur et de chevalerie, et savait bien les grandes affaires; d'ailleurs habile aux exercices du corps, aux joutes, expert à la chasse, et digne en tout de gouverner un jeune prince. Avec le comte de Charolais étaient élevés plusieurs enfants des grandes maisons de Bourgogne et de Flandre: Jean de la Tremoille, Philippe de Croy, Gui de Brimeu, Charles de Ternant, Philippe de Crèvecœur, Philippe de Wavrin et

(1) Le 15 février 1444, le conseil de ville de Mons reçut communication d'une lettre du Duc qui le requérait d'envoyer, pour le 21 dudit mois, des députés à Hal, où se trouveraient ceux des trois états du pays de Hainaut, et où il leur serait fait de sa part une remontrance touchant les grandes dépenses qu'il avait supportées, dans l'intérêt de ses pays, afin de remettre madame de Luxembourg en possession de ce duché. 2e *Registre du conseil de ville de Mons*. (G.)

d'autres, qui furent par la suite de vaillants chevaliers tout dévoués à leur jeune maître. Parmi eux était aussi Antoine, bâtard de Bourgogne, plus âgé qu'eux, et jeune homme de belle espérance. Ce fut un grand plaisir pour le Duc de rencontrer en arrivant toute cette compagnie de nobles enfants, montés sur de petits chevaux assortis à leur taille. Au milieu de ce loisir, les joutes et les fêtes recommencèrent. Mais bien qu'on ne fût pas en guerre, de grands changements se préparaient.

L'entreprise du roi de France sur Tartas avait pleinement réussi. Les Anglais, au jour marqué, ne s'étaient pas rencontrés en force suffisante. Les otages avaient été rendus, et la ville, qui avait été placée en dépôt aux mains du sire de Cognac, avait été remise au seigneur d'Albret. Puis on avait assiégé Saint-Sever, que les Bretons du connétable avaient emporté d'assaut. Dax avait ensuite été pris après une vigoureuse résistance et un siége de six semaines. Tonneins et Marmande se soumirent. La Réole fut forcée par un assaut meurtrier où le comte d'Eu fut dangereusement blessé. Une foule de seigneurs du pays quittaient l'obéissance des Anglais pour reconnaître l'autorité du roi. Les pillages des routiers du Béarn étaient réprimés; tout prospérait aux affaires du royaume de France. Le roi alla passer l'hiver à Montauban. Ce fut là qu'il perdit son brave serviteur la Hire, qui était déjà vieux, et avait voulu, tout malade qu'il était, suivre encore cette guerre.

La puissance que le roi montrait dans ses provinces du Midi lui servit à terminer encore une affaire importante (1). Marguerite, unique héritière du comté de Comminges, avait été mariée trois fois: d'abord à Jean III, comte d'Armagnac, mort en 1391; elle en avait eu deux filles, qui étaient mortes sans postérité; puis à Jean de Pardiac, vicomte de Fezensaguet, qu'elle avait chassé d'auprès d'elle; alors il lui avait fait la guerre; elle avait appelé à son aide son parent le comte Bernard d'Armagnac, connétable de France. Jean de Pardiac, vaincu et pris par ce puissant seigneur, avait eu les yeux brûlés, et avait péri en prison, ainsi que son père et son frère. Enfin, en 1419, elle avait épousé Mathieu de Grailly, frère du comte de Foix. Aidé de son cousin le comte d'Armagnac, il avait tout aussitôt fait mettre madame Marguerite en prison, et il l'y tenait depuis vingt ans, lorsque les trois états de Comminges demandèrent au roi de faire rendre la liberté à leur dame et maîtresse. Il y avait déjà trois ans que le roi avait fait ajourner Mathieu de Foix; cependant il n'avait pas encore eu le temps de prononcer. En attendant, soit au nom de Mathieu de Foix, soit au nom du comte d'Armagnac, il y avait sans cesse guerre et voies de fait dans le pays de Comminges. Le roi se rendit à Toulouse au commencement de 1443, fit venir les députés des états, et Mathieu de Foix. La comtesse, qui avait pour lors quatre-vingts ans, fut mise en liberté, après vingt-quatre ans de prison; elle fit donation de son comté au roi de France, en réservant jouissance à elle et à son mari, leurs vies durant. Ce traité dépouillait le comte d'Armagnac d'un héritage qu'il réclamait à double titre : d'abord à cause de la donation faite par Marguerite de Comminges à Jean III d'Armagnac, son premier mari; secondement il arguait du testament de Pierre Raymond, dernier comte de Comminges, père de Marguerite, qui avait substitué tous ses biens, à défaut d'héritiers mâles issus de sa fille, au comte d'Armagnac. Car ces deux maisons étaient des branches de cette grande famille des ducs de Gascogne et des comtes de Fezensac. Le roi de France était bien substitué aussi dans ce testament, mais seulement à défaut des comtes d'Armagnac.

Il fallut céder, et le comte rendit les forteresses dont il s'était déjà saisi dans le pays de Comminges. Un autre déplaisir plus cuisant encore lui fut donné. Il se prétendait souverain, et tous ses actes portaient: « Par la grâce de Dieu, comte d'Armagnac. » Depuis quelque temps cette formule, jadis employée sans tirer à conséquence, était regardée comme le signe qu'un seigneur relevait de Dieu seulement (2). Ses sujets n'avaient jamais été non plus assujettis aux subsides royaux. Le roi lui fit signifier de renoncer à ces deux prétentions. Il en appela au parlement de Paris, au pape, au concile, et ne se conforma nullement à ce qu'on exigeait de lui.

Le roi, en quittant ses provinces du Midi, y laissa donc pour ennemi un des grands seigneurs qui jusque-là avaient le mieux défendu sa cause; mais il fallait se rapprocher en hâte des contrées de son royaume, où les Anglais se montraient avec leur plus grande puissance.

Le comte de Dunois avait défendu avec courage

(1) Histoire de Languedoc. — Histoire généalogique. — Berri.

(2) Académie des Inscriptions, tome XLV.

et prudence le pays chartrain contre lord Talbot, que le roi d'Angleterre, pour prix de ses services, venait de créer comte de Shrewsbury. Lorsqu'ensuite lord Talbot était venu mettre le siége devant Dieppe, le comte de Dunois avait encore réussi à y conduire du secours. Mais les Anglais semblaient avoir la ferme volonté de s'emparer de cette ville. Lord Talbot était allé chercher de nouvelles forces en Angleterre. Une forte bastille avait été construite sur la hauteur devant le château du Pollet, qui était la principale défense de Dieppe; la forteresse d'Arques et tous les environs étaient au pouvoir des ennemis. Il y avait fort à craindre de perdre une place si importante.

Le roi était alors à Poitiers; il donna commission au Dauphin d'être son lieutenant dans les pays entre la Seine et la Somme, d'y réunir une armée et d'aller au secours de Dieppe. Avec lui s'assemblèrent de renommés capitaines et beaucoup de seigneurs : le comte de Dunois, le comte de Gaucourt, le sire d'Estouteville, le comte de Saint-Pol, le damoiseau de Commercy. Il se rendit d'abord à Paris pour y lever de l'argent. Puis d'Abbeville il conduisit son armée à Dieppe vers le milieu du mois d'août 1443. Peu de jours après, un vaillant assaut fut livré à la bastille des Anglais, Elle fut prise avec sir Guillaume Peyton, sir Jean Repleie, et le bâtard de Talbot qui y commandaient. Le Dauphin fit pendre les Français qui furent trouvés parmi les ennemis, et aussi quelques Anglais qui lui avaient crié des injures pendant l'assaut lorsqu'il marchait à la tête des combattants. Le siége fut levé; l'artillerie des assaillants prise et la ville complétement ravitaillée. Ce fut un des beaux faits d'armes de ce temps, et le Dauphin y gagna une grande renommée de vaillance.

Dans le même temps, le duc de Sommerset avait fait avec des forces considérables une entreprise sur le Maine et l'Anjou. Il arriva jusqu'aux portes d'Angers, mettant tout à feu et à sang. Le connétable était venu récemment en Bretagne voir son neveu François, qui venait d'hériter du duché après la mort de son père le duc Jean V; il était encore dans ces contrées et accourut aussitôt. Le duc d'Alençon, le sire de Beuil et le maréchal de Loheac assemblèrent aussi du monde. Les Anglais assiégèrent Pouancé, prirent la Guerche sur les terres de Bretagne, sans se soucier qu'ils fussent en paix avec le duc. Après avoir remporté quelque avantage sur les Français, et fait prisonnier le sire de Beuil et plusieurs autres, ils revinrent en Normandie, cette course ne leur ayant pas servi à grand'chose (2).

Le Dauphin, après sa victoire, était revenu à Paris, et avait logé aux environs une partie des gens qu'il ramenait de Dieppe. Il n'avait pas de quoi les payer; le peuple ne pouvait acquitter les tailles qu'on mettait sans cesse sur lui (3). Les désordres recommencèrent. Le Dauphin et les capitaines qui étaient autour de lui étaient grands protecteurs des gens de guerre; ils ordonnèrent que tous les paysans de Brie rachèteraient chacune de leurs vaches un demi-écu, et leurs chevaux un écu. Il fallait aussi payer pour avoir permission de faire sa propre vendange : on peut juger quels murmures s'élevèrent. Cependant on commençait à rendre plus de justice au roi et à ses conseillers. On voyait que c'était le Dauphin et les seigneurs qui trahissaient sa volonté. Vainement on disait au peuple que cet argent était nécessaire pour aller conquérir la Normandie, ou pour faire le siége de Rouen, ou pour reprendre Mantes dont la garnison gênait si fort les Parisiens. On avait donné tous ces motifs tant de fois, qu'ils n'étaient plus écoutés. Les pauvres gens voyaient tous ces capitaines ne faire que jouer aux dés, aller à la chasse, danser, bien boire et bien manger. Ils ne remarquaient point qu'ils fussent, et le Dauphin tout le premier, assidus à l'église ni craignant Dieu. Aussi les avaient-ils en grande haine et mépris; ils assuraient que tous ces vaillants hommes étaient devenus poltrons comme des femmes, n'étaient hardis que contre les laboureurs et les marchands, et n'osaient plus même combattre en tournoi, de peur de se blesser.

Ce n'étaient pas seulement les gens du commun qui se plaignaient de la conduite du Dauphin. Il eut de grandes querelles avec le parlement pour contraindre cette cour à enregistrer une donation que, pour faire sa paix avec le comte du Maine, il lui avait fait obtenir du roi. Cette donation comprenait le comté de Gien et les seigneuries de Saint-Maixent, Civrai, Chizé et Saint-Neomaie. Le parlement ne céda qu'aux ordres exprès ou plutôt aux importunités du Dauphin, ainsi que cela fut inscrit au registre, et protesta contre la vali-

(1) 1443 v. st. L'année commença le 12 avril.

(2) Berri. — Chartier. — Richemont.

(3) Journal de Paris.

dité de l'enregistrement. En même temps la chambre des comptes se montrait tout aussi ferme à ne pas admettre les dépenses dont les serviteurs de ce jeune prince ne justifiaient pas l'emploi. Le roi fut enfin obligé de rétablir la précaution d'interdire à son fils le droit de faire sceller aucun acte. Cependant il assigna bientôt un nouvel emploi à la vaillance du Dauphin et de ses compagnons. Le comte d'Armagnac n'avait pas tardé à chercher vengeance des offenses qu'il avait reçues. Aussitôt après le départ du roi, il avait envoyé des ambassadeurs au roi d'Angleterre pour lui proposer son alliance et une de ses filles en mariage (1). Le secours d'un si puissant seigneur n'était pas à dédaigner dans un moment où la puissance des Anglais décroissait visiblement. L'offre fut agréée, et des ambassadeurs partirent aussitôt pour régler les conditions du mariage. Ce fut l'influence du duc de Glocester qui décida une si prompte réponse.

Enhardi par le succès de cette négociation le comte d'Armagnac envahit le pays de Comminges, et réclama ouvertement l'héritage de la vieille comtesse Marguerite, qui venait de mourir. Il débaucha du service du roi deux de ses capitaines, Sallazar et Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, et ils recommencèrent à faire le métier de routiers, qu'ils avaient pratiqué souvent depuis plusieurs années. Le roi risquait de perdre tout le Languedoc, ou de le voir ravagé. Il y envoya le Dauphin avec le maréchal de Culant, le sire de Châtillon, le sire d'Estissac, Blanchefort et d'autres bons capitaines.

Les Anglais ne secoururent point le comte d'Armagnac; les discordes du duc de Glocester et du cardinal de Winchester troublaient plus que jamais les conseils du roi Henri; lui-même, venant à l'âge d'homme, ne montrait aucune connaissance du gouvernement ni aucune volonté. Le Dauphin arriva dans le Rouergue, où le comte d'Armagnac et ses partisans occupaient quelques forteresses. Sallazar, enfermé dans Rodez, fut contraint de se rendre, et sa compagnie fut mise aux ordres d'un nouveau capitaine. En peu de temps le comte d'Armagnac se trouva sans autre ressource que de soutenir siége dans sa ville de l'Isle-en-Jourdain, entre Auch et Toulouse. Il s'en vint, avec l'espoir de traiter, se présenter au Dauphin, qui le fit prisonnier avec sa femme, ses deux filles et son second fils; puis il l'envoya en prison à Lavaur.

Pendant que cet allié des Anglais succombait sans qu'ils fissent un seul effort pour le soutenir, le cardinal de Winchester, le comte de Suffolk et les partisans de la paix prenaient toute autorité dans le conseil du roi Henri. Pour la mieux conserver, ils résolurent de donner à l'Angleterre une reine qui leur eût entièrement obligation de son mariage, et qui fût en même temps assez habile pour leur aider à tenir toujours le roi sous leur influence (2). Il n'y avait pas alors dans la chrétienté de princesse plus accomplie que madame Marguerite d'Anjou, fille du roi René. Elle avait déjà en France une renommée de beauté et d'esprit, et toutes les infortunes de son père lui avaient donné occasion de montrer de la fierté et du courage. Toutefois, quelque illustre que fût sa naissance, elle ne pouvait pas espérer un si grand mariage. Son père se nommait roi, mais dans ses trois royaumes, de Jérusalem, de Naples et de Sicile, il ne possédait pas un seul château; la Lorraine lui était contestée; sa rançon n'était pas même payée; le duché de Bar, son unique domaine, se trouvait engagé aussi bien que sa personne elle-même.

Tel était le mariage qu'avait avisé le cardinal de Winchester, et qui paraissait plus favorable qu'aucun autre à la paix. Il n'était plus besoin, pour y parvenir, de la médiation du duc de Bourgogne. Ce prince devenait par là étranger à cette affaire (3), et la réconciliation de l'Angleterre et de la France allait le rendre beaucoup moins considérable. Ainsi, tandis que, munie de ses pouvoirs, la Duchesse se rendait à Gravelines, où ses conférences excitaient la méfiance des ambassadeurs français; tandis qu'un voyage du bâtard de Saint-Pol en Angleterre augmentait leurs soupçons et leur faisait craindre une alliance du Duc avec les Anglais, le moment arrivait où le roi de France allait se trouver plus rapproché de l'Angleterre que le Duc lui-même. La Duchesse signa une trêve particulière au mois d'avril 1444 (4).

Les Anglais firent proposer au conseil du roi d'ouvrir de nouvelles conférences, et acceptèrent sans difficulté qu'elles eussent lieu à Tours, au lieu même où se tenait la cour. Le chancelier de France, ce vénérable prélat (5), qui depuis tant d'années était l'âme des conseils du roi, ne put y assister. Il

(1) Berri. — Hollinshed. — Rapin Thoyras.
(2) Rapin Thoyras. — Hume. — Rymer. — Grafton.
(3) Lamarche.
(4) Histoire de Bourgogne.
(5) Journal de Paris.

mourut en arrivant à Tours, avant l'ouverture des pourparlers. Alors la confiance du roi passa à un homme qui acquit bientôt beaucoup de crédit et de puissance : c'était Pierre de Brezé, sire de la Varenne, sénéchal de Poitou, vaillant et loyal chevalier, qui commençait à se faire connaître depuis quelques années et à plaire au roi. Il était sage, entreprenant, honorable de tous points, et parlant mieux que personne (1). Son entrée dans le conseil et la mort du chancelier diminuèrent le pouvoir du connétable. L'amiral de Coetivi, qui leur était tout dévoué, fut éloigné. Mais les affaires du roi n'eurent point à en souffrir, et il continua de mériter son nom de Charles le bien servi (2).

Les ambassadeurs de France pour ce traité furent le duc d'Orléans, le comte de Vendôme, le sire de Brezé et l'évêque de Beauvais. Pour l'Angleterre, ce fut William Pool, comte de Suffolk, Adam Molins, doyen de Salisbury et garde du sceau privé, sir Robert de Ros, et d'autres encore. Le duc de Bourgogne envoya Jean de Croy, le prieur de Vergy et maître Oudard Coperel.

Quelque volonté qu'on pût avoir de faire la paix, on arrêta seulement une trêve jusqu'au 1er avril 1445. Elle comprenait tous les alliés quelconques des deux partis et tous les princes de France; elle était générale sur terre et sur mer. Toute surprise de place ou forteresse, toute course de compagnie était interdite; chaque parti était obligé de faire cesser et de réparer le mal commis par les siens. Le commerce était permis entre les pays occupés par les uns ou par les autres, sauf que les gens de guerre ne pouvaient entrer dans les lieux fermés que sans armes et avec la permission des capitaines. Les pèlerins ne devaient pas être interrompus dans l'accomplissement de leurs vœux. On régla aussi comment se feraient les apatis, c'est-à-dire la nourriture des gens de guerre, et il fut stipulé que chacun ne pourrait faire d'apatis que sur le pays qu'il tenait (3).

Il fut dit que toute infraction à la trêve ne serait point motif de rupture, mais qu'il serait nommé de part et d'autre des commissaires et conservateurs de la trêve, qui poursuivraient la punition des malfaiteurs.

La trêve n'était pas le plus grand motif du voyage des ambassadeurs d'Angleterre; la commission que le comte de Suffolk s'était fait donner par le conseil du roi Henri le chargeait d'aviser à son mariage. Il ne fut point encore déclaré, mais tout fut convenu et réglé : aucune dot, aucun domaine ne furent demandés, le Maine et l'Anjou furent même reconnus comme apanage de Charles d'Anjou comte du Maine.

Un tel traité fut jugé très-diversement (4), ainsi qu'il en devait être dans un temps où régnaient tant de discordes et où tant de seigneurs voulaient avoir part au gouvernement. Les uns disaient que le royaume éprouverait un grand dommage en accordant la paix aux Anglais; que le roi avait des forces suffisantes pour conquérir la Normandie; que les ennemis y souffraient de la disette; que le peuple allait se soulever contre eux. Les autres expliquaient que cette trêve donnerait le temps de bien former et équiper l'armée ; que le commerce rendrait un peu d'argent au peuple épuisé par les tailles; que les marchands de Normandie, en faisant leur négoce avec les Français, sentiraient se renouveler leur affection pour le royaume ; qu'ils avaient des parents et des amis dans les villes de France, et ainsi se réconcilieraient avec les gens de bon parti. On disait encore que les nobles de Normandie pourraient profiter de ce moment pour quitter le service d'Angleterre. Les uns comme les autres ne croyaient pas, comme on voit, à la durée de cette paix.

Quoi qu'il en fût, elle répandit une joie infinie parmi le peuple. Les Français et les Anglais se mirent à communiquer librement; les habitants de Rouen vinrent à Paris et sur la rivière de Seine acheter le blé et le vin qui leur manquaient; les marchands allaient et venaient d'un pays à l'autre sans nul empêchement. Les gens de la campagne sortaient par troupes de l'enceinte des cités et des forteresses; ils s'en allaient retrouver leurs cabanes brûlées, leurs champs dévastés et depuis si longtemps sans culture. Ils commençaient par se rendre, pour remercier Dieu, dans l'église de leur paroisse, qu'ils revoyaient pillée, profanée, sans porte ni fenêtres. Les vieillards montraient aux enfants toutes ces ruines et leur racontaient comment étaient les choses avant les troubles du royaume et la venue des Anglais (5). Les laboureurs recommencèrent bientôt à travailler la terre; les paysans qui avaient

(1) Lamarche. — Richemont.
(2) Mathieu de Coucy.
(3) Convention subséquente passée à Rouen. *Pièces de l'Histoire de Bourgogne.*
(4) Mathieu de Coucy.
(5) Amelgard.

pris parti dans les écorcheurs quittaient leur méchant métier pour retourner chez eux et reprendre la charrue.

Pour maintenir un bonheur qui était si nouveau, il était nécessaire de mettre enfin le bon ordre parmi les gens de guerre, car jusqu'alors on y avait mal réussi. Les compagnies que le Dauphin avait ramenées de Languedoc venaient encore récemment, en traversant le Nivernais, de se détourner pour entrer en Bourgogne, et avaient couru jusqu'à Époisses. Le sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, ayant assemblé les gentilshommes, tomba sur les routiers et en extermina un grand nombre. Le Dauphin, qui avait précédé ses gens, apprenant ce qui leur était advenu, entra en grande colère et jura d'aller lui-même en Bourgogne pour s'en venger. Le duc Philippe ne s'en émut point, et fit répondre qu'il irait défendre son pays. Il fallut s'entremettre pour réconcilier les deux princes. Ainsi les gens de guerre étaient une occasion de ruine pour le peuple et de discorde entre les seigneurs.

D'un autre côté, dissoudre toutes ces compagnies, renvoyer ces braves capitaines lorsque bientôt on pourrait avoir besoin de leur service, n'eût pas été chose prudente. On pensa qu'il fallait leur trouver un emploi et les mener hors du pays. Déjà même quelques-uns de ces écorcheurs avaient imaginé de se masquer et de courir ainsi les grands chemins pour dévaliser les marchands. Les conservateurs de la trêve se voyaient contraints à les faire poursuivre; on en faisait justice, et on les accrochait aux arbres des routes.

Heureusement le roi avait une occupation à donner aux seigneurs, aux hommes d'armes et aux compagnies dont le service ne lui était plus utile pour le présent.

Il y avait déjà beaucoup d'années, presqu'un siècle et demi, que les paysans de la Suisse avaient chassé de leur pays les gouverneurs du duc d'Autriche, avaient cessé d'obéir à des seigneurs, et s'étaient érigés en communes. Peu à peu diverses villes, comme Lucerne, Soleure, Berne, Zurich, avaient fait de même, et, ayant formé des ligues, se gouvernaient librement. Les ducs d'Autriche avaient même comme renoncé pendant longtemps à soumettre ces communes suisses. Depuis quelques années la discorde s'étant mise entre elles, Zurich avait eu recours à la puissance des empereurs Albert et Frédéric d'Autriche. Tous les seigneurs du voisinage, grands ennemis des ligues suisses, s'étaient mêlés de cette guerre avec ardeur, et la maison d'Autriche avait repris l'espérance de faire rentrer sous son pouvoir un pays qu'elle avait perdu (1). Mais ces paysans et ces bourgeois étaient des hommes fiers, obstinés, vaillants, dès longtemps accoutumés à la guerre; il n'était pas facile de les soumettre. Les ducs d'Autriche avaient d'autres affaires : la Bohême était pleine de discordes et de guerre; les Turcs s'avançaient du côté de la Hongrie. On ne pouvait donc employer contre les Suisses que les forces des domaines que l'Autriche possédait vers le Rhin, en les joignant aux seigneurs du voisinage. De sorte que, loin de réussir dans leurs entreprises, les gouverneurs autrichiens voyaient la ville de Zurich, leur alliée, assiégée par les Suisses et près de succomber.

Dans cet embarras, le margrave Guillaume de Bade, gouverneur des pays d'Autriche en Souabe, conçut le projet d'appeler à son secours ces bandes d'Armagnacs qui, quatre années auparavant, avaient paru jusqu'auprès de Bâle et avaient laissé une si grande épouvante de leur nom. Il savait que le roi de France et le duc de Bourgogne cherchaient, chacun de leur côté, les moyens de se débarrasser de serviteurs si dangereux et si mal disciplinés. Il commença par s'adresser au duc de Bourgogne, qui passait pour un grand ami de la noblesse, et lui envoya un chevalier allemand, nommé Pierre de Mörsperg. L'ambassadeur trouva ce prince à Dijon, au moment où il se disposait à son entreprise sur le duché de Luxembourg. Quand il lui eut proposé de s'allier avec l'Empereur pour défendre la cause de la noblesse contre les Suisses, et de lui prêter le secours de ses Armagnacs, le Duc répondit que les gens des ligues suisses s'étaient déjà adressés à lui, le priant de leur être un gracieux seigneur, et que dans toutes ses affaires ils lui avaient souvent offert leur assistance. En effet, le duc de Savoie et lui avaient toujours eu des relations de bon voisinage avec les gens de Berne. Il ajouta : « Néanmoins » la mauvais volonté de ces gens-là contre l'Au- » triche et contre toute la noblesse m'est trop » connue; elle est depuis trop longtemps impunie » pour que je ne désire pas, bien plus, pour que je ne » veuille pas moi-même la châtier; et assurément » je m'emploierai à punir les méfaits de ces mé- » chants paysans, dès que monseigneur le roi des » Romains aura pour agréable de m'attribuer les » fiefs des pays de Flandre auxquels il est convenu

(1) Jean de Muller, Histoire de la Confédération suisse. — Mallet, Histoire des Suisses.

» que j'avais droit, et aussi le Luxembourg, qui » m'appartient légitimement, selon toute évi- » dence (1). »

Le chevalier rapporta cette réponse au margrave et à l'Empereur, qui virent bien que, selon sa coutume, le duc Philippe tâchait de retirer profit et agrandissement de toute entreprise où il s'engageait. Ils s'adressèrent alors au roi de France; pour le mieux persuader, ils firent écrire une lettre au nom de l'Empereur par le plus savant et le plus éloquent des pères du concile de Bâle, Æneas Sylvius Piccolomini, qui depuis fut pape sous le nom de Pie II.

« Les Suisses, disait cette lettre, furent autrefois sujets de la maison d'Autriche; ils se sont rendus libres sous l'ombre des lois de l'Empire, et maintenant ne craignent point de l'attaquer. De même que tous ceux qui se fondent plus sur la force que sur la justice, ils aiment mieux combattre sur un champ de bataille que devant un tribunal, et attirent dans leur alliance ceux de leurs voisins qui ont du penchant à dérober et à vivre du bien d'autrui. Ils font ordinairement la guerre à la ville impériale de Zurich, qui a réclamé d'eux ses droits, et à leur refus, de nous-même leur roi, et de l'Empire. Nous avons peu de souci des injures que les Suisses ont récemment faites à nous et au saint-empire. Il ne nous faudrait ni beaucoup de courage ni beaucoup de force pour les mettre à la raison, bien que Dieu leur ait accordé une triste et sanglante victoire; car il ne souffrira point que leurs efforts soient toujours heureux, eux qui n'épargnent pas même ses temples! Certes, c'est un exemple qui touche à tous les princes à la fois; ce sont les sujets qui s'élèvent contre leurs maîtres, et les vilains qui bravent orgueilleusement les nobles. C'est là ce qui nous a donné la pensée de venir dans nos pays vers le Rhin et d'appeler à notre aide, selon de certaines conditions, un nombre de ces Armagnacs qui servent dans les provinces de France. Nous prions donc le roi de France de nous accorder cette demande, de prêter passage à ces compagnies, et par là de prendre part au mérite d'une entreprise qui va éteindre l'incendie dont tous les rois souffriraient sans aucun doute un notable dommage. » On écrivit aussi au nom du duc Sigismond d'Autriche, à qui le roi de France venait de promettre en mariage madame Radegonde, sa fille aînée, bien qu'elle n'eût alors que trois ans.

(1) Pfeffel, Histoire du droit public d'Allemagne, an 1442.

Quelle que fût la bonne volonté du roi Charles pour la maison d'Autriche, il avait, au moment où Pierre de Mörsperg lui porta cette lettre, besoin de ses gens de guerre pour les envoyer contre le comte d'Armagnac. Il ne put donner une réponse satisfaisante, et toute cette négociation demeura pour lors enveloppée d'un profond secret. D'ailleurs les communes de Suisse étaient composées de gens simples qui se fiaient à leur courage et s'informaient peu des projets des princes. Elles accordèrent même une trêve, que le margrave leur demanda pour gagner du temps. Elle expira le 22 mars 1444, et le secours des Armagnacs n'était pas encore obtenu. La guerre recommença avec une nouvelle cruauté. Dans ces pays-là comme dans les autres, elle ne se faisait jamais sans le pillage, le meurtre et les incendies. Les seigneurs des ligues suisses, comme on les nommait souvent dans le pays, étaient en force. Après quelques semaines, ils mirent le siége devant Zurich et devant la forteresse de Farnsbourg, auprès de Bâle; elle appartenait au comte de Falkenstein, un des seigneurs qui leur faisaient la guerre.

Le margrave Guillaume et toute la noblesse de ces contrées pressèrent l'Empereur de ne les point abandonner, et de faire auprès du roi de France des instances nouvelles pour obtenir du secours. Deux ambassadeurs furent envoyés à la hâte; c'étaient deux chevaliers nommés Burckardt Mönch de Landscrone, et Jean de Rechberg. Bientôt après une ambassade solennelle, composée du comte de Starhemberg, de l'évêque d'Augsbourg, de Thuring de Hallwyl, et de Frédéric de Hohenburg, se rendit à Tours pour presser la réponse du roi.

Elle pouvait alors être prompte et favorable. Il venait de conclure une longue trêve avec les Anglais. Loin d'avoir besoin de ses compagnies, elles allaient ne lui causer que trouble et dépense. D'ailleurs, comme il était facile de le voir, le royaume ne pouvait que gagner à se mêler ainsi des affaires d'Allemagne et à venir au secours du parti qui l'implorait à son aide.

Le pape joignait ses instances à celles de l'Empereur. Il avait autant de haine contre les pères du concile de Bâle que la maison d'Autriche et la noblesse d'Allemagne en avaient contre les ligues suisses. On promettait en son nom qu'il approuverait la pragmatique sanction, si le roi chassait le concile, qui ne faisait pourtant rien de plus que réclamer pareilles libertés pour la chrétienté entière. Le bruit courut que le pape avait même dé-

pensé de grandes sommes d'argent pour décider cette affaire.

En outre, les princes d'Allemagne des bords du Rhin avaient l'appui de la reine de France et de toute la maison d'Anjou, déjà si puissante dans les conseils du roi, et qui le devenait bien plus par le mariage de madame Marguerite avec le roi d'Angleterre. Le roi René était beau-frère du margrave Jacques de Baden-Bade. L'électrice palatine Marguerite de Savoie avait eu pour premier mari Louis d'Anjou, roi de Naples, frère de René et de la reine de France. Ces deux princesses étaient restées en grande amitié. Dès qu'il fut décidé à Tours qu'on enverrait contre les Suisses les compagnies de gens de guerre sous le commandement du Dauphin, la reine se hâta de l'écrire au margrave Jacques. Ce fut ainsi que les princes de l'Empire apprirent la première nouvelle de la venue prochaine des Armagnacs, tant la maison d'Autriche et le margrave Guillaume avaient tenu secrètes leurs négociations.

Ils avaient réussi fort au delà de leurs espérances. Au lieu de dix mille lances qu'avaient demandées les ambassadeurs, le conseil de France allait envoyer de ce côté tous les gens d'armes du royaume, soit pour soumettre les Suisses, soit pour ranger à l'obéissance du roi René et des seigneurs les villes et communes de Lorraine et d'Alsace, qui maintenaient leurs priviléges. Bien plus, les Anglais résolurent de profiter aussi de la circonstance pour éloigner leurs compagnies de routiers. Sir Mathieu Goche, avec huit mille combattants, se réunit à l'armée de France pour marcher vers l'Allemagne. Il y avait en tout au moins cinquante mille hommes.

Les seigneurs d'Allemagne avaient un tel désir de détruire les communes libres de Suisse, qu'ils s'inquiétaient peu de faire venir dans leur pays toute cette multitude, qui depuis tant d'années désolait les provinces où elle passait. Burckardt Mönch, que les Français, mettant ce nom en leur langue, appelaient Bourga le Moine, était le guide de toute cette expédition. C'était lui qui devait enseigner au Dauphin et à ses capitaines les passages de montagnes pour entrer dans le pays des Suisses. En même temps le roi en personne se mit aussi en route pour aller, avec le reste de ses gens de guerre, mettre le siége devant Metz et soumettre la ville au roi René.

Cependant les déclarations du roi de France auraient pu donner quelque inquiétude à l'empire d'Allemagne.

« Notre secours, disait-il, a été recherché par l'empereur des Romains, par la maison d'Autriche et par la noblesse assemblée contre les entreprises des Suisses, ces ennemis jurés de toute puissance établie par le pouvoir divin. Nous avons cédé d'autant plus volontiers à ce désir, que la couronne de France a été, depuis beaucoup d'années, dépouillée de ses limites naturelles, qui allaient jusqu'au fleuve du Rhin, et qu'elle veut y rétablir sa souveraineté. Nous avons donc lieu d'espérer que ceux qui ont imploré notre assistance comme une faveur du ciel feront à nos gens un bon accueil, et auront soin de leur fournir ce qui leur est nécessaire; nous espérons en particulier que les princes et les États de l'empire d'Allemagne reconnaîtront le bon office d'alliance que nous leur rendons, et ne nous soupçonneront aucun projet contre l'Empire, comme, de notre côté, nous sommes résolu à maintenir et assurer une bonne et heureuse amitié avec eux. »

Le duc de Bourgogne n'était pour rien dans cette grande affaire. La paix étant rétablie entre la France et l'Angleterre sans sa médiation, sa puissance n'était plus à craindre pour le roi, et il n'y avait plus besoin de garder tant de ménagements avec lui. Une alliance fut même conclue avec la maison de Saxe, avec laquelle il était encore en guerre. Le duc Philippe ne se troubla nullement de ce changement des choses; selon son caractère, il se montra calme, patient et sachant endurer les circonstances difficiles pour mieux profiter ensuite des bonnes occasions (1). Il renouvela ses traités avec la maison de Bavière; il était le parent et l'ami du duc de Savoie, et songea à garder ses frontières pour empêcher toute cette multitude de gens de guerre de se répandre dans ses provinces. Il envoya des renforts au sire de Blamont, maréchal de son duché; les états de Bourgogne s'assemblèrent et lui accordèrent de l'argent, afin de pourvoir à la défense du pays contre les compagnies.

Elles avaient, pour la plupart, pris la route de Langres sous le commandement du Dauphin, du maréchal de Culant, du comte de la Marche, d'Antoine de Chabanne, du sire de Beuil, de Blanchefort, de Joachim Rohaut, de Gilles de Saint-Simon, du sire de Montgommery, Écossais au service du roi, et de tous les plus fameux capitaines. D'autres avaient pris leur chemin par Beauvais, Laon et la Champagne; les principaux de ceux-là étaient Ro-

(1) Chatelain.

bert Floquet et Mathieu Goche avec sa compagnie anglaise.

Le comte d'Étampes était venu pour garder les marches de Picardie et les seigneuries de Péronne et de Montdidier, que le Duc son cousin lui avait récemment données. Il avait des forces suffisantes pour se faire respecter. Toutefois les deux capitaines, qui marchaient ensemble comme deux frères d'armes, après avoir tant fait la guerre l'un contre l'autre, et qui, d'après tout ce qui se passait, avaient peu de souci d'offenser le duc de Bourgogne, montrèrent la volonté de passer où bon leur semblerait (1). Floquet eut même une entrevue avec le comte d'Étampes; après mainte parole, il dit à ce prince qu'il était en marche pour le service de son souverain seigneur le roi de France; qu'il avait ordre de suivre sa route droit devant lui, en passant chez le duc de Bourgogne comme ailleurs, que certes il ne ferait pas retourner ses gens en arrière, promettant toutefois qu'on n'aurait point à se plaindre d'eux. Ainsi il ne s'engagea à rien; et, en s'en retournant, il disait qu'apparemment on le prenait pour un marchand de volaille.

Le comte d'Étampes vit bien que la force seule ferait entendre raison à ces capitaines de routiers. Il rassembla tout son monde dans la ville de Lihons en Santerre, par où Floquet voulait passer, et lorsque les Français approchèrent, il se rangea en ordre de combat devant les murailles. Il avait avec lui la plus illustre chevalerie de Bourgogne, le seigneur de Hautbourdin, Baudoin de Noyelles, le sire de l'Isle-Adam, fils du maréchal, le sire de Humières, le sire de Moreul, le sire de Lalaing. Floquet arrêta aussi sa troupe à portée de canon, et l'on vit le moment où allait s'engager une rude bataille. Cependant de part et d'autre une foule de gentilshommes et d'officiers d'armes s'entremirent et parlementèrent. Enfin tout se passa paisiblement; les capitaines continuèrent leur route sans traverser les terres du duc de Bourgogne. Pour montrer plus de courtoisie, le sir Mathieu Goche offrit au comte d'Étampes une belle haquenée d'Angleterre, et en reçut un grand cheval de bataille.

Ce fut à Langres que le Dauphin et le roi rassemblèrent cette grande armée; le roi s'en alla assiéger Metz, et son fils prit sa route vers la Suisse. Le comte de Wurtemberg ne jugea point à propos de lui refuser passage, et lui remit pour un an sa ville de Montbelliard (2), moyennant caution (3). De là, les Français vinrent à Altkirch. Ils approchaient de Bâle; l'épouvante se mettait dans cette grande ville remplie de tant d'étrangers, et où la noblesse et la bourgeoisie étaient divisées de sentiments. Les magistrats envoyèrent deux messagers au camp des Suisses, devant Farnsbourg, pour les presser de venir défendre Bâle. Un des messagers fut gagné par quelque ennemi des communes, et fit un faux rapport. L'autre, troublé par tous les récits qu'on faisait de cette redoutable armée des Armagnacs, qui arrivait brûlant et dévastant tout sur son passage, débita de si absurdes nouvelles, qu'on se railla de lui. Ainsi, trompés sur leur danger, présomptueux par le souvenir de tant de belles victoires gagnées sur tous ceux qui les avaient voulu soumettre, ignorant la puissance d'un grand royaume comme la France, les Suisses, sans quitter leur siége de Farnsbourg, imaginèrent d'envoyer seize cents hommes pour défendre Bâle contre les vingt-deux mille combattants qu'amenait le Dauphin. Les Pères du concile, qui s'enfuyaient de cette ville dont la ruine semblait certaine, rencontrèrent sur la route cette petite troupe de jeunes gens qui marchaient joyeusement, et semblaient aller à une fête. Lorsqu'ils leur disaient que les Armagnacs étaient au nombre de vingt ou même de trente mille, et que c'était une entreprise plus qu'humaine de vouloir défendre la ville contre une si épouvantable multitude : « Hé bien, répondaient les hommes des ligues » suisses, nous baillerons nos âmes à Dieu, et nos » corps aux Armagnacs. »

Le Dauphin était arrivé près de la ville. On voyait, du haut des murailles, s'avancer et se déployer sa redoutable armée. Déjà elle avait en partie passé la petite rivière de la Birse qui se jette dans le Rhin, précisément au-dessus de Bâle; elle occupait les villages qui sont au voisinage des portes. Les Bâlois, de plus en plus consternés du danger qui s'approchait, envoyèrent Hemman Seevogel, un de leurs magistrats, pour presser l'arrivée des Suisses: « Si vous ne vous hâtez, disait-il, il ne » sera plus temps d'entrer dans la ville; elle sera » entourée par l'ennemi. » Ils se raillèrent de son effroi. « Ah! leur dit ce brave bourgeois qui avait » souvent fait la guerre, je ne suis pas un poltron;

(1) Mathieu de Coucy.

(2) On lit, dans un compte de Jean Visen, de 1447, aux archives de Dijon, que le Dauphin, pendant son séjour à Montbelliard, le 10 août 1444, reçut du duc de Bourgogne, en don, 10,000 salus, et messire Jean, seigneur de Bœuf, 1,200. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, tom. II, pag. 186. (G.)

(3) Mathieu de Coucy. — Muller.

» ce que je dis n'est que trop vrai. Je reste avec » vous, et vous verrez si j'ai du courage. »

Lorsque les Suisses avaient reçu au siége de Farnsbourg la nouvelle que les Armagnacs étaient devant Bâle, leurs capitaines les avaient assemblés pour aviser à ce qu'il y avait à faire; ils avaient proposé de se retrancher fortement et d'attirer l'ennemi dans les montagnes; la troupe leur avait répondu avec des murmures et des cris: « Comment! » la bataille tiendra donc à la volonté des ennemis? » et s'ils prennent un autre chemin, s'ils veulent » se retirer, quelle honte d'avoir évité le combat! » Le tumulte s'en allait croissant; ils étaient comme des furieux: il fallut leur céder. On leur fit du moins promettre de ne point engager un combat sérieux, et de se borner d'abord à essayer la force des ennemis, en attaquant ceux qui avaient passé la Birse; sur toutes choses, on leur recommanda de ne point tenter le passage de la rivière.

Pour régler la conduite de cette guerre où les Français ne connaissaient en aucune façon ni le pays ni leurs adversaires, car à peine avaient-ils entendu parler des Suisses, le Dauphin s'adressa à Jean de Rechberg, qui était un chevalier plein d'expérience. Il expliqua au jeune prince en quel nombre merveilleusement petit étaient les gens qu'il allait combattre, mais aussi quelle était leur vaillance. Il lui dit que si l'on engageait une bataille, sans doute ils y seraient enveloppés de toutes parts; néanmoins, disait-il, les Suisses pourraient faire une si incroyable résistance, qu'ils jetteraient le trouble dans la multitude de gens qu'amenait le Dauphin. Il conseilla donc de diviser l'armée, et de forcer les Suisses à livrer plusieurs combats, qui leur feraient perdre beaucoup des leurs, les fatigueraient, et enfin les laisseraient sans défense.

Cet avis sembla bon. Le gros le l'armée resta campé sur la rive gauche de la Birse; le sire de Beuil et Antoine de Chabanne furent placés en avant, avec quelques milliers de combattants, sur les hauteurs de la rive droite. Ce fut là qu'à huit heures du matin, le 26 août 1444, les Français et les Suisses se rencontrèrent pour la première fois les armes à la main. Les premiers gens d'armes, envoyés en avant par le sire de Beuil, furent en un instant repoussés; ils revinrent en toute hâte et en désordre vers le gros de la troupe, qui s'était retranché derrière un fossé. Le fossé fut tout aussitôt franchi par les Suisses; le sire de Beuil, de plus en plus surpris d'une telle vigueur de l'attaque, se retira, non sans perte, vers la troupe d'Antoine de Chabanne, qui était plus nombreuse, et défendue par un plus fort retranchement. Les capitaines des Suisses criaient en vain à leurs gens de ne point engager le combat; ni la fatigue de leur marche, ni la résistance d'un ennemi qui savait se défendre, ni la difficulté d'attaquer un lieu fortifié, ne purent arrêter l'élan de cette jeunesse furieuse. Le succès leur donna raison, et en peu de temps ils mirent en déroute toutes ces compagnies qui comptaient plus de milliers de combattants que les Suisses n'en avaient de centaines.

Pour lors, ils furent bien plus enivrés encore de leur victoire. Ils se trouvaient dans un camp ennemi, maîtres des bannières, des chevaux, des équipages, des canons, des chariots de munitions. Du haut de la colline ils voyaient les Armagnacs s'enfuir en désordre vers la Birse. Près d'eux était une grande ville, où leurs amis les attendaient. La poussière leur dérobait presque toutes les forces du Dauphin; ils n'apercevaient qu'une faible troupe de l'autre côté de la rivière. Sans s'arrêter, ils entreprirent de la passer. Toutes les remontrances de leurs capitaines furent inutiles. Vainement on leur disait qu'ils allaient perdre l'avantage de leur belle victoire; qu'au contraire, s'ils s'en tenaient là, l'ennemi effrayé s'arrêterait et laisserait le temps à des renforts d'arriver de la Suisse. Vainement on leur rappelait qu'ils avaient juré d'obéir à leurs chefs, et de se conduire comme on l'avait réglé en partant de Farnsbourg. Ils ne pouvaient rien entendre; l'ardeur du combat et le succès de leur vaillance les avaient rendus comme insensés.

Cependant le Dauphin et ses capitaines prenaient de sages mesures, rassemblaient leurs forces, amenaient leurs canons, et surtout veillaient soigneusement à empêcher toute communication entre la ville et la troupe des Suisses. En effet, les habitants de Bâle, qui, du haut de leurs tours, voyaient tout le combat, conçurent maintenant l'espérance que leurs alliés pourraient pénétrer, et leur envoyèrent un homme qui passa la Birse à la nage sans être aperçu, pour les avertir qu'on allait essayer de les secourir. Trois mille bourgeois prirent aussitôt les armes; les bannières des métiers furent déployées, et ils sortirent par la porte Saint-Alban.

Les Suisses avaient tenté le passage de la rivière sous le feu des coulevrines et des canons; ils étaient parvenus sur l'autre rive; mais ils essayèrent vainement de s'y ranger en bataille. Jean de Rechberg, avec seize cents cavaliers d'Allemagne, suivis, de huit mille combattants les meilleurs des

Armagnacs, fondit sur eux à mesure qu'ils essayèrent de se développer sur la prairie de Saint-Alban. Bientôt leur petite troupe fut séparée en deux parts : l'une fut enveloppée de tous côtés, au bord de la rivière ; l'autre résolut de se frayer un passage jusqu'à la ville, et d'aller rejoindre les Bâlois qui venaient à leur rencontre. Mais le Dauphin avait envoyé une forte troupe de ce côté, et elle s'avançait vers la porte. Les bourgeois couraient risque d'être séparés de la ville, et de n'y pouvoir plus rentrer. Les sentinelles placées au haut des tours virent tout le danger; les cris, les trompettes, les cloches en avertirent les bourgeois qui marchaient à la bataille. La ville se crut perdue; les habitants pensaient déjà voir entrer ces cruels Armagnacs, qui s'étaient promis le pillage et la ruine de Bâle, et qui avaient avec eux des guides pour leur montrer les plus riches maisons. Messages sur messages furent envoyés à Jean de Roth, le bourgmestre qui commandait la troupe des bourgeois armés, et il lui fut ordonné de rentrer au plus vite, pour défendre la ville selon ses devoirs et son serment.

Les Suisses se trouvèrent ainsi sans nul espoir de secours. Ceux qui marchaient vers la porte Saint-Alban, assurés de leur mort, mais résolus à se bien défendre, s'emparèrent de la maladrerie de Saint-Jacques, et se retranchèrent dans le jardin, dans la chapelle, dans le cimetière; les autres, au bord de la rivière, continuaient à tenir ferme contre les attaques d'un nombre vingt fois plus grand que le leur.

Le Dauphin et ses capitaines, touchés du sort de ces braves gens, voyant aussi qu'ils vendaient chèrement leur vie, eurent la pensée de leur offrir de bonnes conditions. Mais les chevaliers allemands, ne songeant qu'à se venger, et pleins de haine contre les bourgeois et les paysans, ne voulaient point qu'on leur fît grâce. Pierre de Morsperg se jeta aux genoux du sire de Chabanne, le conjurant de n'en pas épargner un, et lui rappelant que le Dauphin l'avait ainsi promis.

D'ailleurs les Suisses ne songeaient nullement à demander merci ; rien ne pouvait les abattre ni diminuer leur ardeur; et quand ils succombaient, ils semblaient que ce fût par la fatigue de vaincre (1). Après beaucoup d'heures de combat, la troupe qui était environnée au bord de la rivière, fut enfin exterminée.

Pour ceux qui s'étaient enfermés dans Saint-Jacques, leur résistance fut encore plus longue. Par trois fois ils repoussèrent avec un grand carnage les assauts des Armagnacs. Les seigneurs allemands en faisaient reproche aux Français, et leur parlaient de la honte qu'il y avait à ne pouvoir venir à bout de cette poignée de gens. On fit avancer les canons pour détruire les murailles du jardin et du cimetière; on mit le feu à la chapelle et à une tour où quelques Suisses s'étaient retranchés en démolissant l'escalier. Ceux qui se trouvaient dans les bâtiments furent brûlés ou écrasés par la ruine des voûtes et des murailles. Les autres ne cessaient point de combattre main à main avec les hommes d'armes armagnacs et allemands qui avaient mis pied à terre, et qui avaient pénétré par toutes les brèches de la clôture. On voyait ces malheureux Suisses, percés de flèches qui leur traversaient les membres, se défendre avec un courage toujours égal. D'autres arrachaient les traits qui les avaient blessés, et s'en faisaient une arme. Quelques-uns, ayant la main coupée, combattaient avec celle qui leur restait. Il y en avait qui, affaiblis par leur sang répandu, se traînaient sur les genoux, ou rampaient à terre, se défendant encore. Autour du corps expiré de chacun de ceux qui tombaient, étaient couchés au moins cinq ou six des assaillants. Il fallut dix heures de combat pour achever ces vaillants hommes; ils avaient, avant de succomber, jeté sur le champ de bataille huit mille des gens du Dauphin, et onze cents chevaux. A peine en put-il survivre quelques-uns. Un homme de Schwitz revint dans son pays sans nulle blessure; tant qu'il vécut, il fut pour tous un objet de mépris et de honte.

Les seigneurs allemands ne se sentirent nulle admiration et nulle pitié pour un si merveilleux courage. Ils insultaient ces malheureux blessés ; ils n'avaient pas honte de leur porter le dernier coup, et en égorgèrent qui leur avaient rendu les armes. Burckardt Mönch arriva vers la fin du combat, et chevauchait joyeusement sur le champ de bataille parmi les corps de ses ennemis. Un des capitaines d'Uri était expirant et étendu par terre. « Nous » coucherons ce soir sur des roses, lui cria le chevalier. — Eh bien, mange celle-ci ! » lui répondit le mourant, rassemblant un reste de force et lançant une pierre qu'il ramassa près de lui. La pierre frappa Burckardt droit au visage, lui écrasa les yeux et toute la face. Il tomba de cheval, et on l'emporta; il mourut le troisième jour. Telle fut la

(1) *Vincendo fatigati*, expression de Justin, empruntée par Æneas Silvius.

fin de celui qui avait conduit les Armagnacs dans son propre pays.

Le Dauphin et les Français pensaient bien autrement du courage et de la fierté de ces hommes des communes suisses, dont auparavant ils savaient à peine le nom. Les nobles capitaines qui avaient vu tant de guerres, et assisté à tant de batailles contre les Anglais et les Bourguignons, disaient que jamais ils n'avaient rencontré des gens de si grande défense, si ardents à l'attaque, si téméraires pour abandonner leur vie (1), sachant si bien manier la longue pique et la pesante hallebarde (2). Là commença la grande renommée des ligues suisses; elles avaient ainsi montré ce qu'elles valaient en combattant contre la fleur des capitaines de France et d'Angleterre, et sous les yeux des Pères du concile, qui s'en allèrent après dans les divers États de la chrétienté, publiant cette vaillance dont ils avaient été témoins.

Tout malheureux qu'avait été le succès de leur audace, il sauva pourtant leur pays. L'effroi s'y répandit, à la vérité; les siéges de Farnsbourg et de Zurich furent levés à la hâte et en désordre. Bâle, dès le premier moment, implora la clémence du Dauphin. Le clergé, les magistrats, les femmes des principaux bourgeois vinrent lui offrir de le recevoir dans la ville, mais le supplièrent de n'y point faire entrer son armée. Il y consentit; et peu de jours après il entra en négociation, sous la médiation du duc de Savoie, avec les cardinaux, le concile, l'évêque de Bâle, les bourgmestres, le syndic des métiers, et d'autres hommes de la ville. On lui remontra comment les Suisses étaient un peuple pauvre, obstiné, vaillant ainsi qu'il avait pu voir, aussi bien armé et plus accoutumé à combattre que les gens de guerre d'aucune nation; on lui dit qu'ils habitaient un pays couvert de montagnes, dont les chemins étaient difficiles, et où il serait dangereux d'engager son armée. Tous ces discours, venant après la bataille de Saint-Jacques, étaient fort persuasifs. Le Dauphin répondit avec douceur et sagesse qu'il était venu seulement pour porter secours à la maison d'Autriche contre les Suisses, et qu'il avait accompli sa commission, puisqu'ils avaient levé le siége des villes dont ils avaient voulu s'emparer. L'évêque promit qu'on réglerait tout de manière à contenter le duc d'Autriche, et partit tout aussitôt pour se rendre auprès du duc Albert, que son frère l'empereur Frédéric avait envoyé dans la Souabe autrichienne. Le Dauphin, emmenant sa redoutable armée, la conduisit en Alsace.

Là, elle fit sur les deux rives du Rhin ses ravages accoutumés. Elle se répandait partout. Les seigneurs allemands l'employaient à leurs querelles contre les villes, les bourgs et les paysans. A force de maltraiter les pauvres habitants, elle finit par les mettre au désespoir, et, comme ils se rassemblaient par troupes, tombaient sur les Armagnacs et les exterminaient, lorsqu'ils ne marchaient pas en force.

Pendant ce temps-là, l'Empereur sentait chaque jour davantage le dommage que lui faisaient de tels alliés; il savait les discours des capitaines français, et leur désir d'agrandir le royaume. Leur présomption et l'imprudence de leurs paroles offensaient de plus en plus les Allemands. D'un autre côté, l'Empereur ne tenait aucune de ses promesses; il ne payait point la solde des compagnies; il ne faisait point fournir à l'armée ce qui lui était nécessaire. Vainement le Dauphin lui envoyait message sur message, il n'en obtenait aucune réponse. De semaine en semaine plus de discordes et de divisions se mettaient entre la France et la maison d'Autriche; si bien que, dans la négociation avec les gens de Bâle qui se continuait à Altkirch, les conseillers du Dauphin, après avoir d'abord pris en main la cause de la noblesse d'Allemagne, finirent par presser la ville de faire hommage au roi de France, qui, depuis les temps anciens, avait toujours eu pour elle amitié et bienveillance, et qui accroîtrait volontiers ses priviléges, si elle voulait dépendre du royaume de France.

La ville de Bâle résista aux menaces et aux promesses du Dauphin; l'Empereur, de son côté, commençait à témoigner par ses plaintes combien il s'irritait de la conduite des Français. Le jeune prince, ne pouvant rien espérer des Suisses ni par la force ni par la persuasion, résolut du moins de traiter avec eux, en telle sorte qu'il pût, à l'avenir, compter sur l'amitié de gens qu'il avait vu si redoutables à la guerre.

L'influence du duc de Bourgogne hâta aussi cette paix; rien n'eût été plus contraire au repos de ses États et de sa puissance que la domination de la France ou de l'Allemagne sur les Suisses. Il vivait en concorde avec eux ; sa frontière était comme gardée par eux et par le duc de Savoie. Si au contraire ce pays était devenu un sujet de guerre,

(1) Mathieu de Coucy.

(2) Gollut.

la Bourgogne eût été sans cesse exposée au passage et aux courses des armées. Ce qui importait au duc Philippe, c'était donc que les choses demeurassent en leur premier état. Il n'eut pas même besoin de paraître en cette affaire, où peut-être il eût inspiré quelque méfiance. Deux de ses serviteurs, poussés par le même intérêt que lui, et assez puissants pour que leurs efforts fussent efficaces, y mirent un grand zèle. C'était Jean de Fribourg, comte de Neufchâtel, qui avait été pendant quelques années maréchal de Bourgogne, jusqu'à ce que la goutte et les maladies l'eussent contraint à quitter cet office; et Jean d'Arberg, comte de Valengin, parent des Beauffremont, des Vergy et de toutes les grandes familles de Bourgogne, un des douze tenants du sire de Charny au tournoi de l'arbre Charlemagne. La paix de la Suisse importait plus encore à ces deux seigneurs qu'au duc Philippe; tous deux étaient grands amis des Bernois, et s'étaient même fait donner le droit de bourgeoisie à Berne. Ils firent tant que, par leur médiation et celle du duc de Savoie, le Dauphin conclut, le 28 octobre, à Einsisheim en Alsace, un traité avec les Suisses.

Il y était dit que, sur la demande des ambassadeurs du concile, il y aurait désormais bonne intelligence et ferme amitié entre le roi de France et Louis, dauphin de Viennois, d'une part; et d'autre part, les gens spirituels et temporels, nobles, bourgeois et paysans des villes et communes de Bâle, Berne, Lucerne, Soleure, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Glaris, ainsi qu'avec leurs alliés, nommément le duc de Savoie, les comtes de Neufchâtel et de Valengin, et les villes de Berne et de Neufchâtel. Le commerce devait se faire librement d'un pays à l'autre. Le Dauphin promettait de s'employer pour que les seigneurs qui faisaient la guerre à la ville de Bâle ou autres communes suisses accédassent à la paix. Il s'engageait à ce que nul acte de guerre ne serait commis par les garnisons des villes et bourgs qu'il tenait sur les deux rives du Rhin, et à ce que son armée ne traversât aucune portion du pays des Suisses ou de leurs alliés. Enfin il témoignait son désir de procurer la paix entre eux et la maison d'Autriche, entre la noblesse et la ville de Zurich; mais il ne devait s'y entremettre que si l'on était content qu'il le fît. Si son entremise échouait, le traité ne recevrait pour cela nulle atteinte. Le bruit courut qu'en outre, et sans que cette condition fît partie du traité, le Dauphin avait pris une telle estime de la valeur des Suisses, qu'il en engagea un certain nombre au service du royaume de France. Après avoir, ainsi que ses capitaines, juré le traité, le Dauphin tarda peu à aller rejoindre son père, laissant garnison à Montbelliard et dans quelques autres villes. La saison était mauvaise, les chemins difficiles, et il se trouva contraint à mettre ses canons en dépôt chez le margrave Jacques de Bade.

Pendant la guerre contre les Suisses, le roi avait soumis Épinal, Verdun, Orville, Chalencey et quelques autres places (1). Mais sa principale entreprise avait été le siége de Metz. Cette ville, la plus importante des pays de Lorraine, était riche, tranquille, et gourvernée selon ses priviléges, ce qui excitait l'envie et la mauvaise volonté des princes et seigneurs (2). Le roi René avait surtout grand désir de la soumettre, ou du moins d'acquitter par voie de force ouverte la dette qu'il avait contractée envers ses bourgeois quand ils lui avaient prêté une partie de la somme nécessaire pour payer sa rançon au duc de Bourgogne. La ville fut d'abord sommée de faire hommage et féauté au roi, comme devant, de toute ancienneté, être tenue sous la souveraineté du royaume de France (3). Les habitants ne voulurent aucunement reconnaître cette prétention, et alors commença une cruelle guerre. Le sire de Brezé et Saintraille entrèrent dans le territoire de Metz, brûlant et saccageant tout; puis ils assiégèrent la ville. Le gouverneur était vaillant, il avait avec lui beaucoup de nobles allemands et de soldats habitués à la guerre. Les Français ne l'intimidèrent point, et il se résolut à une rude défense. Il ne faisait nulle merci aux prisonniers, et ne voulait pas les mettre à rançon. Autant de Français il prenait dans les sorties, autant il en mettait à mort. Chacun dans la ville tremblait devant lui. Quand il chevauchait par les rues et qu'on entendait la sonnette que portait son petit cheval, on se gardait de tout murmure, et le peuple s'écartait de son passage. Il ne voulait pas même que les femmes dont les maris étaient prisonniers des Français sortissent de la ville pour aller leur porter une rançon, et il y en eut qu'il fit noyer à leur retour.

Pour arrêter tant d'effusion de sang, on eut recours à maint pourparler. Plusieurs fois les gens de

(1) Ordonnance portant réunion de la ville d'Épinal.
(2) Amelgard.
(3) Mathieu de Coucy. — Berri. — Richemont.

Metz envoyèrent des ambassadeurs au roi pour lui représenter qu'ils ne pouvaient savoir à quel titre ni pour quel motif il leur avait déclaré une si mortelle guerre; qu'ils n'étaient ni de son royaume ni de sa seigneurie, qu'ils ne lui avaient jamais porté aucun préjudice ; qu'au contraire ils avaient tenu son parti contre le duc de Bourgogne. Les conseillers du roi répondaient qu'il serait facile de prouver le droit de la France par les chartes et les chroniques ; que les motifs des gens de Metz n'étaient que mensonges et subtilités; qu'on connaissait dès longtemps leur fraude accoutumée, qui était de n'obéir ni à l'empereur d'Allemagne, en disant qu'ils étaient du royaume de France, ni au roi, en disant qu'ils étaient de l'Empire.

La résistance de la garnison valut mieux aux habitants de Metz que toutes leurs remontrances. Après quelques mois de siége, ils payèrent au roi une forte somme d'argent, lui firent présent d'une belle vaisselle d'or, donnèrent quittance au roi René de leur créance, et il ne fut plus question de la souveraineté.

Cependant l'Empereur et la diète de l'Empire ne voyaient point avec patience les entreprises du roi; le margrave Jacques refusait de remettre les canons confiés à sa garde; la noblesse qui avait appelé les Français se réunissait contre eux avec les gens des communes. Après beaucoup de plaintes et des lettres écrites de part et d'autre dans un langage assez hautain, la guerre fut déclarée. C'en fut assez pour que le conseil de France songeât à terminer par un traité cette querelle, qui pouvait devenir si grande. L'archevêque de Trèves et d'autres grands seigneurs d'Allemagne vinrent en ambassade, et il fut convenu que toutes les villes de l'Empire seraient rendues, mais que le roi ne serait tenu à payer aucun des dommages. Ainsi les grands desseins qu'on avait formés, les espérances qu'on avait conçues, n'aboutirent à rien. Seulement le royaume avait été garanti du ravage des compagnies. Elles avaient perdu beaucoup de monde; leur insolence avait diminué. Comme disait le roi, il avait fait tirer une partie du mauvais sang qui depuis longtemps causait les maux de son peuple (1). Le travail de former des compagnies selon les ordonnances devenait maintenant moins difficile.

Pendant le temps qu'on avait employé à la guerre contre les Suisses, au siége de Metz, aux autres entreprises et aux négociations avec l'Allemagne, le roi s'était tenu à Nancy. Le comte de Suffolk était venu avec une ambassade solennelle pour chercher madame Marguerite (2). Ce fut une occasion de réjouissances. On était là chez le roi René, le prince le plus expert de toute la chrétienté pour les fêtes et toutes sortes de divertissements. La cour du roi de France s'y trouvait tout entière réunie à la cour de Lorraine. La reine, la reine de Sicile, la Dauphine, madame Marguerite d'Anjou, qui devenait reine d'Angleterre, étaient environnées de toutes leurs dames et demoiselles. Le roi Charles et le roi René étaient remplis de courtoisie, et ils aimaient beaucoup les femmes aimables et belles. Le comte de Saint-Pol, le sire de Lalaing, le sire de Charny et d'autres chevaliers de Bourgogne, étaient venus prendre part à ces nobles fêtes. Le comte de Foix, le comte du Maine étaient jeunes et jaloux de se montrer avec éclat. Le sire de Brezé, que le roi aimait pour lors plus que nul autre, et qui avait gagné la confiance de tous les princes de France, n'était pas seulement un sage et habile conseiller et un hardi chevalier; il n'y avait personne de plus gracieux et sachant mieux plaire.

D'ailleurs, en ce temps-là, il commençait à être aussi profitable que doux d'être bien venu des dames (3); elles avaient crédit à la cour. Il y avait surtout une belle et aimable demoiselle, qu'on nommait Agnès, fille du seigneur de Sorel, gentilhomme de Touraine. Elle avait été élevée dans la maison de madame Isabelle de Lorraine, reine de Sicile, et c'était parmi les dames de sa compagnie que dix ou douze années auparavant elle avait paru à la cour. Elle avait plu au roi, qui lui témoignait de jour en jour davantage son amour et sa faveur. Il l'avait récemment placée parmi les dames de la reine. Il lui avait fait présent du château de Beauté, près Paris, pour qu'elle fût, de nom comme de fait, dame de Beauté; la richesse de ses ajustements et de ses joyaux était merveilleuse; elle tenait un aussi grand état qu'aucune princesse. Du reste, on disait qu'elle ne donnait au roi que de bons conseils, et qu'elle avait ainsi rendu de grands services au royaume. Elle protégeait les jeunes gentilshommes et les vaillants chevaliers, et les avançait dans la faveur du roi. Aussi c'était à qui pourrait se faire

(1) Particularités de la vie de Charles VII. Manuscrit cité par Villaret.

(2) Olivier de la Marche. — Berri. — Mathieu de Coucy. — Vigiles. — Chartier.

(3) Olivier de la Marche.

voir par toute cette cour, dans les joutes et tournois, sur un plus beau cheval, avec de plus belles armes et des habits plus magnifiques, afin d'être remarqué et connu des dames. Les beaux et bons chevaux étaient devenus hors de prix, tant ils étaient recherchés des hommes d'armes. Les princes et les deux rois eux-mêmes parurent maintes fois dans la lice, et y gagnèrent de grands applaudissements par leur adresse et leur bonne grâce.

En outre, c'était le moment de se montrer avec avantage, car le roi s'occupait cette fois tout de bon à former ses compagnies d'ordonnance et à leur choisir d'honorables chefs et des officiers. Chacun, voyant que la chose se faisait avec bon ordre et de façon à durer, ne voulait pas être laissé de côté, et s'efforçait d'être bien placé dans ces compagnies (2).

Ce n'est pas que la chose fût devenue encore tout à fait simple à exécuter. Il se tint encore bien des conseils où elle fut débattue; le roi y faisait appeler les princes de son sang, les grands seigneurs, les capitaines qui avaient le plus de renommée et d'autorité, et demandait à chacun de dire librement son avis. Tous, ou la plupart du moins, s'accordaient bien à dire que rien ne serait plus honorable et plus avantageux pour le roi, pour le royaume, et même pour les seigneurs; mais il y en avait beaucoup qui doutaient qu'on y pût réussir. « Ces gens-là, disaient-ils, sont bien nombreux, » et pour la plupart de moyen et de petit état. Cette » façon de vivre leur est profitable; ils y sont ac- » coutumés, et n'ont aucune envie de retourner à » leurs anciens métiers. S'ils entendent parler de » cette réforme, ils pourront se rassembler, se » choisir des capitaines; alors il sera difficile de les » réduire; ce sera une guerre dans le royaume. » On en donnait des exemples récents; on rappelait aussi que le roi Charles le Sage avait voulu, de son temps, réduire au bon ordre les grandes compagnies, et n'avait pu y réussir qu'en les envoyant tuer en Espagne sous le commandement du connétable du Guesclin.

D'autres disaient que c'était une entreprise impossible, si l'on ne se procurait pas toujours de l'argent régulièrement et à point nommé pour payer les gens d'armes soudoyés. Or, comment remettre l'ordre dans les finances, lorsque le pays, les villes, tous les sujets du roi étaient ruinés et réduits à la misère?

Mais le roi avait cette affaire à cœur, et voulait absolument tirer son peuple du lamentable état où il était réduit. Il écoutait doucement les difficultés qu'on lui faisait, ne se fâchait point, et parfois lui-même répondait, pour montrer comment la chose lui semblait possible.

Le connétable, qui depuis tant d'années ne désirait et ne demandait rien tant que cette réforme (3), secondait le roi dans sa volonté; et bien que le sire de Brezé l'eût remplacé dans le gouvernement, il s'accordait avec lui pour terminer cette grande affaire. Elle fut ainsi conduite avec sagesse et précaution. Les princes et les grands seigneurs furent d'abord chargés d'en parler à ceux des capitaines qui étaient ou leurs serviteurs ou leurs partisans. Ils sondèrent leurs intentions, les amenèrent par la persuasion, et en leur promettant d'être des premiers placés, au point de condescendre à la volonté du roi et de s'entremettre pour l'exécution des ordonnances. Ces capitaines firent presque tous des réponses assez courtoises, et ce fut alors qu'on se décida à tenter la chose.

Il fut réglé qu'on conserverait quinze capitaines ayant chacun une compagnie de cent lances. Une lance comportait six hommes: l'homme d'armes, trois archers, un coutelier et un page. Le gage de chaque homme d'armes et des cinq de sa suite fut réglé. La province, le diocèse que chaque compagnie devait occuper furent réglés, ainsi que le nombre de lances à mettre dans chaque ville; il n'était pas trop grand, car des villes comme Châlons, Troyes ou Reims, n'en devaient avoir que vingt ou trente. Les gages furent assignés sur les impôts des villes ou du plat pays qu'occupait la compagnie. Pour lors s'établit la taille annuelle ou taille des gens d'armes, qui fut censée avoir été consentie par les états d'Orléans, où il avait été dit qu'on payerait pour la réforme des compagnies. Des commis furent établis dans les bailliages et sénéchaussées pour recueillir cette taille et la payer sur le compte des capitaines.

Ces quinze capitaines furent menés devant le roi et son conseil. Là il leur fut donné lecture des ordonnances; le roi leur recommanda sévèrement de s'y conformer et d'empêcher tout désordre, tout pillage, tout mauvais traitement exercé sur les sujets du roi, sous peine d'encourir toute son indignation. On leur remit par écrit le lieu assigné à

(1) 1444, v. st. L'année commença le 28 mars.
(2) Mathieu de Coucy.
(3) Richemont.

leurs compagnies. Puis ils furent chargés de ne prendre que des officiers dont ils fussent sûrs et dont ils pussent répondre. On choisit ensuite parmi tous les gens de guerre les plus expérimentés et les mieux vêtus.

(1) On leur ordonna de s'habiller d'un simple hocqueton de cuir de cerf ou de mouton, et d'une robe courte de drap de couleur, à vingt ou vingt-cinq sous l'aune, sans nul galon ni broderie. Il leur fut défendu d'avoir des paniers de bagage, et de mener jamais avec eux femmes, chiens ou oiseaux. Leurs capitaines pouvaient les casser s'ils étaient ivrognes, tapageurs, ou s'ils blasphémaient le nom de Dieu; mais autrement ils ne pouvaient les renvoyer sans cause. On leur promit de veiller sévèrement à ce que leurs capitaines les payassent avec exactitude, ou bien ne fissent pas de faux états de revue. Il y eut aussi des commissaires nommés pour faire les revues, s'assurer du nombre des hommes dans les compagnies, et savoir s'ils étaient bien et dûment habillés, équipés et entretenus.

Mais ce qui contribua le plus à mettre une bonne discipline et à garantir le pauvre peuple, c'est qu'il fut enjoint aux sénéchaux, aux baillis et aux prévôts, et à toute la justice ordinaire, de connaître des crimes des gens de guerre. A l'armée et durant la guerre, ils étaient justiciables du prévôt de l'armée; en garnison, ils devaient, sans nul ordre du roi, sans permission de leurs capitaines, être pris et jugés par les justiciers royaux.

Quand les compagnies furent formées, on ordonna à tous ceux qui n'y étaient pas engagés de s'en retourner chez eux au plus vite, paisiblement, sans piller sur leur route, autrement ils devaient être traités comme gens sans aveu, et pendus aussitôt que pris. Des ordres furent envoyés sur les divers chemins où ils devaient passer pour qu'on prît des précautions. Personne cette fois ne les soutenait, ne les excitait. Ils s'en allèrent sans bruit chacun de son côté, sans s'assembler par troupes ni commettre aucun désordre. En quinze jours de temps on n'en entendit plus parler. C'était une bénédiction et une joie dans tout le royaume.

Pour en venir là, il avait fallu beaucoup de conseils et agir avec une extrême prudence. L'affaire avait commencé par se traiter à Nancy, et ne se termina qu'à Châlons, dans l'espace de six mois environ. Le roi se rendit dans cette ville quelque temps après que madame Marguerite fut partie pour l'Angleterre. Il était allé avec le roi René la conduire jusqu'à Bar-le-Duc, où cette jeune princesse les avait quittés, après beaucoup de larmes, pour aller chercher le sort glorieux et brillant qui semblait si fort au-dessus de son attente, et qui se termina par tant de malheurs.

C'était pour traiter une autre affaire presque aussi grande que celle des compagnies que le roi venait à Châlons-sur-Marne. Depuis les trêves avec l'Angleterre, la méfiance et la division se mettaient de plus en plus entre le conseil de France et le duc de Bourgogne. On avait cessé de le ménager, et de jour en jour il avait de nouvelles plaintes à présenter (2). Le roi de Sicile et tout le parti des princes d'Anjou étaient d'avis qu'on passât outre, et désiraient assez que les choses en vinssent au point de rallumer la guerre avec la Bourgogne. Le connétable aurait pensé d'autre sorte, mais il avait moins de crédit et moins de part au gouvernement; d'ailleurs, depuis trois ans madame Marguerite de Bourgogne, sa femme, était morte; il avait épousé Jeanne d'Albret, et n'avait plus les mêmes alliances de famille avec le duc Philippe. Toutefois, quel que fût en ce moment le pouvoir de la maison d'Anjou, les hommes sages du conseil redoutaient le renouvellement d'une telle guerre. Le roi lui-même se montrait plus que tout autre bienveillant pour son cousin de Bourgogne, et voulait qu'on se conduisît envers lui aussi courtoisement qu'il serait possible.

Ainsi l'on décida que l'on ouvrirait des conférences avec la duchesse de Bourgogne. Le Duc, depuis la paix d'Arras, la chargeait toujours de négocier les affaires les plus délicates, tant elle avait de prudence et de mérite. Au retour d'un voyage qu'elle venait de faire en Hollande pour essayer de rétablir quelque paix entre les Hoëks et les Kabelljauws, elle se rendit à Châlons au commencement de mai 1445 (3). Sa suite était brillante. Elle avait avec elle la comtesse d'Étampes, mademoiselle de Clèves, et beaucoup d'autres dames; Adolphe de Clèves, le sire de Créqui, le sire d'Humières, le sire de Contai, et pour principaux conseillers l'évêque de Verdun et maître Philippe Maugart. Nonobstant ce qu'on disait des malveillances de la maison de France et de la maison de Bourgogne, la Duchesse

(1) Éloge de Charles VII.

(2) Mathieu de Coucy.

(3) Un chapitre des Honneurs de la cour d'Éléonor ou Aliénor de Poitiers est intitulé *l'honneur que la royne fist à madame la duchesse Isabelle, quand elle fut à Chaalons en Champagne devers elle*. De Reiffenberg. (G.)

reçut le plus grand accueil du roi et de la reine. L'arrivée de cette nouvelle cour, toujours brillante et fastueuse, redoubla l'ardeur pour les fêtes, les banquets, les danses et les tournois. Nul jour ne se passait sans être embelli de quelque divertissement nouveau. Le mariage de Jean de Calabre, fils du roi René, avec Marie de Bourbon, nièce du duc de Bourgogne, ne fit qu'augmenter la commune allégresse (1).

Cependant la reine et la duchesse de Bourgogne ne prenaient pas autant de part à tout ce train de réjouissances que la noble foule des princes et des dames qui les entouraient. Toutes deux voyaient leur jeunesse passée, et se trouvaient hors de bruit; toutes deux étaient secrètement atteintes du chagrin de la jalousie. Le roi de France n'avait jamais été un époux fidèle; et maintenant la belle Agnès, car on la nommait ainsi communément (2), étalait tout l'éclat de son triomphe devant cette superbe assemblée. De son côté, la duchesse de Bourgogne avait un mari qui était assurément le plus galant de son temps, qui ne s'était jamais refusé le contentement d'aucun de ses désirs, et qui faisait publiquement élever dix ou douze enfants bâtards. De sorte que ces deux excellentes princesses, conformes dans leurs malheurs, en devisaient ensemble à l'écart parmi les ébats de cette jeune cour.

Pendant ce temps-là, les affaires se traitaient sérieusement dans les conseils. On avait d'abord à traiter les griefs du duc de Bourgogne (3) : ils étaient nombreux.

Lorsque le roi et le Dauphin avaient amené les compagnies en Lorraine et en Allemagne, ils s'étaient emparés de la forteresse de Darnei, une de celles que le roi René avait données en gage de sa rançon. Depuis ce moment, la garnison faisait des courses en Bourgogne, et y avait même enlevé des habitants pour les mettre à rançon.

Cette garnison et quelques autres que le Dauphin avait laissées, outre les désordres qu'elles commettaient, prétendaient exercer le droit d'apatis sur les terres dépendant du Duché; ce qui était contraire aux trêves signées à Tours, où il avait été réglé que chacun ne pourrait prendre les apatis que chez soi.

Les officiers royaux avaient depuis un an réveillé toutes les difficultés qui, à une époque quelconque, avaient pu s'élever sur la fixation des limites. De là des prétentions à imposer la taille royale sur telle ou telle portion du duché.

Le sénéchal de Lyon avait pris le titre de bailli de Mâcon, et le bailli de Sens s'intitulait bailli d'Auxerre; cela était formellement contraire au traité d'Arras, qui avait abandonné ces deux comtés avec leur juridiction. Ces officiers royaux s'arrogeaient le droit de donner des sauvegardes dans le duché de Bourgogne.

Le conseil de Bourgogne se plaignait aussi que l'on voulait assujettir le monnayage de Dijon, de Mâcon, d'Auxerre, d'Amiens et de Saint-Quentin au contrôle des officiers royaux.

Il réclamait encore la collation des bénéfices et la régale, soutenant que ce n'était pas une prérogative inséparable de la couronne, que le roi s'en était dessaisi et qu'il en avait le droit.

Tels étaient les principaux sujets de plainte que madame de Bourgogne et ses ambassadeurs avaient à présenter au roi (4). Mais, durant le long séjour qu'elle fit à Châlons, les griefs allaient toujours se multipliant et s'aggravant. Les conseillers du Duc à Dijon, le maréchal de Bourgogne, le sire Thibaud de Neufchâtel, écrivaient lettre sur lettre, envoyaient message sur message à la Duchesse pour lui rendre compte des ravages que la garnison de Montbelliard et les gens laissés en Alsace par le Dauphin faisaient dans le comté de Bourgogne. Quelques troupes avaient traversé le Duché pour rentrer en France, dévastant tout sur leur passage, et brûlant des villages jusqu'à la porte de Dijon. L'ordonnance sur les compagnies n'était pas encore à exécution, et l'on ne pouvait pas faire obéir aussi bien les gens de guerre qui étaient au loin et en pays étranger. D'ailleurs le roi, et surtout le Dauphin, n'étaient point fâchés, disait-on, que le pays de Bourgogne souffrît un peu, du moins jusqu'au moment où les arrangements seraient conclus avec la Duchesse (5). Plus tard, et lorsqu'on commença à placer les compagnies d'ordonnance, il y eut encore difficulté sur des villes et territoires que la Bourgogne prétendait

(1) Olivier de la Marche.

(2) Journal de Paris.

(3) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(4) Un grief essentiel que les ambassadeurs du duc de Bourgogne présentèrent aussi, fut les lettres de relief d'appel que le parlement accordait des sentences des quatre lois principales de Flandre. La duchesse obtint du roi une ordonnance qui portait surséance pendant neuf années de toutes pareilles appellations émises ou à émettre. *Voy.* les lettres de Charles VII du 28 janvier 1448 (v. st.) dans le Registre aux chartres n° 824 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume. (G.)

(5) Lettre de Thibaud de Neufchâtel, 10 avril 1445.

ne pas appartenir au domaine du roi, et ne pas devoir être soumis à cette charge. L'entrée fut refusée aux deux lances comprenant douze hommes et douze chevaux assignés à la ville de Crevant, et le commissaire envoyé au nom du roi se vit contraint à jeter sa baguette par-dessus la porte en signe de rébellion.

Ce n'était pas tout : le roi René voulait profiter aussi de la circonstance pour faire changer les conditions trop dures qu'il avait été contraint de consentir en 1436, et surtout pour diminuer la trop forte somme de sa rançon, qu'il ne pouvait achever de payer.

Le duc de Bourgogne ne commandait plus comme auparavant, et le royaume de France n'était plus à sa volonté; il lui fallut céder sur beaucoup de points. Il réduisit la rançon du roi René, lui rendit les deux villes de Neufchâteau en Lorraine et de Clermont en Argonne, qu'il avait encore en gage. Il obtint cependant que Montbelliard, moyennant qu'il prêterait passage à la garnison, serait vidé des troupes françaises et remis en dépôt au comte de Saint-Pol, jusqu'à l'accomplissement des conditions que le comte de Wurtemberg avait promises au Dauphin.

L'affaire du comte d'Armagnac se termina aussi à Châlons (1). Il était toujours en prison, et avait envoyé des ambassadeurs. Le comte de Foix, le comte de Dunois et d'autres grands seigneurs les assistaient. Ils donnèrent fort au long tous les motifs de justification du comte; puis jour leur fut assigné pour entendre la réponse de maître Barbin, avocat du roi. Il fit le détail des faits de désobéissance et de rébellion qu'on pouvait imputer à ce seigneur. C'était un long et horrible récit d'une quantité infinie de crimes : meurtres, rapines, exactions sur le peuple, tyrannie et voies de fait sur la noblesse, séditions contre le roi, fausses monnaies, débauche de toute sorte. Le clergé n'avait pas été à l'abri des violences de ce seigneur; il dépouillait les églises de leurs biens, ne souffrait aucune remontrance des ecclésiastiques, et il fut même établi par preuve qu'il battait son confesseur pour le contraindre à lui donner l'absolution. Maître Barbin conclut à la confiscation de ses pays et domaines, en outre à une punition personnelle. Les ambassadeurs avaient d'abord demandé un délai pour répliquer; d'après l'avis des amis de leur maître, ils se résolurent à implorer grâce, au lieu de justice. Comparaissant devant le roi, ils se mirent humblement à genoux, promirent à l'avenir bonne et complète obéissance du comte d'Armagnac, et soumission à ce que le roi réglerait en son conseil. Le comte de Foix, le comte de Dunois et les autres intercesseurs se portèrent pour garants de ses promesses, et sollicitèrent aussi la miséricorde du roi. Elle fut accordée; le comte d'Armagnac fut mis en liberté, et ses domaines lui furent rendus.

Parmi tant de grandes choses qui se réglaient à la satisfaction commune, et au milieu des fêtes, arriva un événement douloureux. Le Dauphin avait épousé, en 1436, madame Marguerite d'Écosse, pour lors âgée de douze ans seulement. Élevée ainsi depuis dix années à la cour de France, cette jeune princesse s'était de plus en plus montrée aimable, douce, agréable à tous. Le roi l'aimait beaucoup (2); elle était comme inséparable de la reine, et vivait en bonne intelligence avec son mari. Nulle personne parmi les princes et princesses ne montrait plus de goût pour les hommes doctes et habiles dans les lettres et la poésie. On racontait qu'un jour ayant vu, en traversant une salle, maître Alain Chartier, secrétaire du roi, qui s'était endormi sur une chaise, elle s'était doucement approchée, et l'avait baisé; ceux qui étaient avec elle s'en étant étonnés : « Ce » n'est point à l'homme que j'ai donné un baiser, » dit-elle; c'est à la bouche d'où sortent de si belles » paroles. » Car maître Chartier non-seulement passait pour l'homme le plus éloquent de son temps, mais il faisait des poésies, et c'était la grande passion de madame Marguerite. Elle passait les jours et les nuits à faire des ballades, des rondeaux et autres pièces de vers; si bien qu'on en était inquiet pour sa santé. Elle n'aimait pas moins les bons et nobles chevaliers, et on la vit un jour donner une bourse de trois cents écus à un pauvre gentilhomme qu'elle avait remarqué dans un tournoi comme le plus adroit et le moins bien vêtu de tous les tenants. Pourtant alors elle avait peu d'argent, car c'était durant la détresse du roi et de sa cour.

Pendant le séjour du roi à Châlons, elle alla à pied un jour de grande chaleur, de Sarri, maison de l'évêque où se tenait la cour, faire ses prières dans la ville, à Notre-Dame de l'Épine, et fut prise d'une pleurésie. La maladie sembla bientôt dangereuse; les médecins s'aperçurent qu'elle avait quelque grand chagrin; ses femmes l'entendirent se

(1) Mathieu de Coucy. — Histoire de Languedoc.

(2) Informations faites sur la mort de la Dauphine : Pièces de l'Histoire de Louis XI. — Histoire manuscrite de Louis XI, par l'abbé Legrand.

plaindre, se désespérer, protester qu'elle était innocente de ce qui lui était imputé, et mêler à ses touchantes lamentations le nom de Jamet de Tillai. C'était un gentilhomme, bailli du Vermandois, que le sire de Brezé avait depuis quelque temps fort avancé dans la faveur du roi; son habitude était de parler assez librement sur toutes choses et toutes personnes de la cour. « Ah! Jamet, Jamet, disait la » pauvre princesse, vous en êtes venu à votre inten- » tion; si je meurs, c'est par vous, et par les » bonnes paroles que vous avez dites de moi sans » cause ni raison. » Et elle se frappait la poitrine en disant : « Sur mon Dieu, sur mon baptême, je » n'ai pas mérité cela; jamais je n'eus un tort envers » monseigneur le Dauphin. » Elle n'avait pas une autre pensée, et ne disait point d'autres paroles. Chacun avait d'elle la plus grande pitié, et l'on entendit même le sire de Brezé qui vint la voir, dire en se retirant : « Ah! faux et mauvais ribaud, c'est » toi qui l'as tuée. » Quand elle fut à l'heure de sa mort, son confesseur lui commanda de pardonner à ses ennemis; mais elle ne voulait point pardonner à Jamet; par trois fois elle s'y refusa. Il fallut, pour l'y décider, les remontrances du prêtre et les instances de tous ceux qui étaient présents. « Ah! » disait-elle, si ce n'était contre la foi de mon ma- » riage, je regretterais bien d'être jamais venue en » France. » Et lorsqu'on voulait lui donner quelque espérance : « Fi de la vie! répondait-elle; qu'on ne » m'en parle plus. »

Cette mort était si triste, et les paroles de la Dauphine si publiques parmi toute la cour, que, quelque temps après, le roi ordonna une enquête contre Jamet de Tillai. On interrogea les dames de la maison de la Dauphine. Aucune ne put dire autre chose, sinon que la princesse, durant sa maladie et quelque temps auparavant, s'était plainte de Jamet et de ses discours, mais sans rien dire de précis. Le chancelier fut commis pour recevoir la déclaration de la reine elle-même. Elle ne savait rien, et raconta seulement à ce propos, sans témoigner ce qu'elle en pensait, comment Jamet de Tillai était venu faire l'important auprès d'elle en lui disant les intentions du roi touchant un voyage qu'il voulait faire sans la reine. D'autres témoins rapportèrent des paroles plus ou moins indiscrètes de ce Jamet sur la vie que menait la Dauphine, sur l'habitude qu'elle avait de veiller pour deviser ou pour faire des ballades; sur ce qu'elle mangeait du fruit vert et buvait du vinaigre, ce qui l'empêcherait d'avoir des enfants. Une fois, à Nancy, il avait fait grand bruit de ce que la Dauphine était un soir, sans torches ni bougies, couchée sur son lit, entourée de ses dames, et faisant la conversation avec le sire d'Estouteville. Le propos le plus grave qu'on lui imputa était d'avoir dit que la Dauphine avait plutôt l'air d'une paillarde que d'une grande dame. Il nia ce propos, et offrit le combat au sire de Dresnay, qui l'avait rapporté; il convenait des autres, en les tournant de meilleure façon. La chose en resta là, sans qu'on en pût savoir davantage. Ce qui était assuré, c'est qu'il avait pu suffire des moindres propos pour exciter la colère et la jalousie du Dauphin. Tout jeune qu'il fût, c'était le plus soupçonneux des hommes (1), et sa femme le craignait au delà de tout (2).

Peu de jours après cette mort, le roi quitta Châlons pour retourner à Tours. Le crédit du sire de Brezé était plus grand que jamais; plusieurs seigneurs qui lui étaient contraires eurent ordre de ne plus paraître à la cour. Il donna au roi de la défiance contre tous les princes, même contre la maison d'Anjou, à qui il imputa de vouloir, avec le connétable, recommencer une Praguerie. La faveur de madame Agnès était aussi de plus en plus éclatante. La reine en semblait malheureuse. Quant au Dauphin, il avait en grande haine tout ce qui se faisait dans le gouvernement.

Néanmoins la réconciliation avec la Bourgogne, les trêves qui venaient d'être prolongées et qui semblaient promettre la paix, l'ordre établi dans le royaume, le contentement des peuples, qui trouvaient enfin justice et protection, le repos que tous désiraient depuis si longtemps, répandaient partout une allégresse nouvelle, et elle paraissait à la cour plus encore que partout ailleurs. On y employait le loisir à faire des tournois et toutes sortes de fêtes. Comme on lisait beaucoup tous les beaux romans de chevalerie de la Table-Ronde (3), d'Amadis, de Charlemagne, les chevaliers s'occupaient à imiter tout ce qu'ils voyaient dans ces livres, et à donner comme une sorte de représentation des mœurs et gestes des chevaliers fabuleux. Ce n'était que devises, couleurs données par les dames, défis portés à tous venants. On faisait même paraître dans la lice des monstres et des bêtes féroces, comme des lions,

(1) Déposition du comte de Dammartin.
(2) Déposition de la dame Saint-Michel.

(3) Mathieu de Coucy.

des tigres, des licornes. Le roi René était fort inventif dans ce genre de divertissements; il y en eut de beaux à Saumur et à Tours.

A la cour de Bourgogne, les choses se passaient avec plus d'éclat encore et de magnificence. C'était aussi le goût du duc Philippe; il avait autour de lui des seigneurs plus riches, et la Flandre était un pays célèbre pour le faste et la dépense (1).

Les loisirs de cette cour n'avaient pas même été interrompus par un incident où le Duc aurait pu trouver une nouvelle preuve de la mauvaise volonté qu'on avait pour lui en France. Le damoiseau Éberhard (2) de la Marck, dont les seigneuries se trouvaient dans le pays des Ardennes et dans le Luxembourg, était en discorde avec deux seigneurs liégeois, les sires de Meulenaer (3) et de Roll (4). Le duc de Bourgogne le requit de demeurer en paix, et de prendre pour arbitre le sire de Hautbourdin, bâtard de Saint-Pol. Il se conforma à cette volonté; mais trouvant ensuite qu'il n'avait pas bonne justice, il envoya un défi de guerre au Duc. C'était pendant les derniers temps du séjour de la Duchesse à Châlons. « Il me semble, disait-il, que mes adversaires » sont grandement soutenus contre moi; je suis un » jeune homme, mais d'âge raisonnable, pauvre » d'argent, et je n'ai pas assez de puissance pour » endurer de telles pertes. Ainsi, je fais savoir à » Votre Grâce que, moi, Éberhard de la Marck, je » veux être votre ennemi, moi, mes serviteurs, et » les serviteurs de mes serviteurs. Je renonce à la foi » et hommage que je pourrois avoir à Votre Grâce, et » je verrai à sauver et garder mon honneur, dût-il » en advenir dommage à votre pays et seigneuries. »

Quand ce défi arriva à la cour de Bourgogne, il y excita de grandes risées; chacun se raillait d'un si petit seigneur attaquant un prince si puissant, et demandait la commission d'aller le mettre à la raison. Le Duc fit bonne réception au héraut. Après en avoir délibéré dans son conseil, il ordonna aux sires Antoine et Jean de Croy, ses baillis à Namur et dans le Hainaut, d'assembler ses gens de guerre pour garder les frontières, et pour repousser les courses du sire de la Marck. En même temps il signifia à l'évêque et aux communes de Liége de pourvoir au bon ordre dans leur pays, puisque sire Éberhard était leur sujet. Autrement il irait, disait-il, y aviser lui-même avec son armée.

Quant à sire Éberhard, il avait, dès l'abord, reçu le secours de quelques capitaines français. Regnault, frère de la Hire, et Nandonnet, sire de la Cassaigne, neveu de Saintraille, avaient toute sa confiance. Il avait donné à chacun d'eux une de ses principales forteresses, Harchimont (5) et Rochefort. Ils commencèrent par aller attaquer Grandpré, dans le comté de Namur (6) et en furent vivement repoussés par Antoine de Croy. Bientôt ils eurent à com-

(1) Olivier de la Marche.

(2) Évrard. (G).

(3) M. de Reiffenberg a remarqué avec raison que les noms de *Meulenaer* et de *Roll* n'étaient pas liégeois, mais il n'a pu émettre que des conjectures sur ceux qu'il fallait y substituer. Après beaucoup de recherches, je suis parvenu à trouver un document qui résout cette difficulté de la manière la plus satisfaisante, et fait connaître en même temps les causes du différend du sire de la Marck avec les deux seigneurs; ce sont des lettres du duc Charles le Hardi, datées de Bruxelles le dernier de juillet 1471, par lesquelles il donne, cède et transporte à messire Évrard de la Marck, chevalier, seigneur d'Arenberg, les places, terres, châtelleries et seigneuries de Mirwart, Longpré et Villance, qui avaient été confisquées sur le seigneur de Croy. Le préambule de ces lettres est ainsi conçu : « Sçavoir faisons à tous » presens et advenir nous avoir receu l'umble supplication » de nostre amé et féal cousin messire Everard de la Marche, » chevalier, seigneur d'Arembergh, contenant que feu » demoiseau Jacques de la Marche, son oncle, frere ger- » main de feu demoiseau Jehan de la Marche, pere dudit » supplyant, fist son testament, pour lequel accomplir, il » ordonna ses executeurs feu *Guillaume de Rollez* et *Jehan* » *de Malberch*, ès mains desquelz furent mises pluiseurs » terres, seignouries et biens qui appartenoyent audit feu » demoiseau Jacques, et entre autres choses les chasteaulx, » terres, seignouries et chastellenies de Mirewart, Longpré » et Villance situez en nostre duchié de Luxembourg, avec » leurs appartenances, pour ce que, par sondit testament, il » avoit ordonné aucunes charges estre furnies et accomplies » sur les revenues desdites terres et seignouries, tant pour » le salut de son ame, comme pour les peines et salaires » desdits executeurs, dont ilz ne firent oncques riens, mais, » pour leur convoitise et singulier prouffit, aplicquerent et » prindrent à eulx voluntairement, et contre raison, les » dessusdites places, terres et seignouries, et, pour avoir » main forte en leur ayde, trouverent maniere de les mettre » et transporter, par vendaige frauduleux, ès mains du sei- » gneur de Croy, et en prindrent à leur prouffit certaine » somme de deniers, en defraudant ledit demoiseau Jehan » de la Marche, qui estoit frere et hiretier dudit feu demoi- » seau Jacques, et aussi ledit suppliant son filz ainsné, etc. » Ces lettres sont transcrites au feuillet 11 v°, dans le 1er Registre aux chartres du duché de Luxembourg, aux Archives du Royaume. (G.)

(4) Mathieu de Couci.

(5) *Agimont*, selon presque tous les écrivains. M. de Reiffenberg, tout en adoptant ce mot, dit qu'il serait tenté d'y substituer *Aigremont*, où le sanglier des Ardennes s'enferma en 1474. Je crois, à mon tour, qu'il pourrait bien s'agir d'*Hargimont*, village à une lieue et demie de Rochefort. (G.)

(6) Au lieu de *Grandpré*, dans le comté de Namur, il faut lire *Longpré*, dans le duché de Luxembourg. Voy. la note 3 ci-dessus. (G.)

battre une forte armée de Liégeois; car l'évêque et la ville, dans la crainte de voir arriver le duc Philippe à leur aide, s'étaient pressés d'obéir à son invitation. Les deux capitaines français s'enfermèrent dans leurs châteaux. Nandonnet tarda peu à traiter; sans se soucier des promesses qu'il avait faites au sire de la Marck, il vendit, moyennant quelque somme d'argent, le château de Rochefort. Regnault se défendit plus longtemps; il avait avec lui des gens de guerre venus de France, qui s'entendaient mieux à se défendre que les Liégeois à attaquer. Il fallut que Philibert de Vauldrei, grand maître de l'artillerie de Bourgogne (1), vînt à l'aide des assiégeants. Alors Regnault traita aussi par finance de la forteresse d'Harchimont. Sire Éberhard se trouva ainsi ruiné et honni pour avoir témérairement attaqué le puissant duc de Bourgogne; à peine ses amis et ses parents osaient-ils le soutenir et lui faire accueil.

Le duc de Bourgogne s'était approché du pays où se faisait cette guerre, et avait amené à Mons sa cour, avec tout le faste qui l'entourait. Ce fut là que, vers le mois de novembre, on vit arriver un écuyer nommé Galeotto Baltazar, chambellan du duc de Milan, qui s'en allait de pays en pays, cherchant les faits d'armes et la renommée, comme faisait alors tout noble et courageux jeune seigneur. Il était beau, de grande taille, de contenance assurée, et avait avec lui une suite de trente chevaux environ. Le duc de Milan était allié du duc Philippe, et il avait défendu au seigneur Galeotto de provoquer personne dans les États de Bourgogne, sans avoir auparavant l'agrément du Duc. Il comptait passer en Angleterre pour y chercher aventure, s'il ne trouvait point d'adversaire parmi les Bourguignons; mais il ne pouvait en manquer. Le sire de Ternant (2), entre autres, désirait depuis longtemps une telle occasion. Il obtint la permission du Duc pour faire une entreprise d'armes. Aussitôt il commença par porter au bras gauche, comme gage de son entreprise, la manchette d'une dame, en belle dentelle, bien brodée, suspendue avec une aiguillette noire et bleue à un nœud de perles et de diamants.

Toison-d'Or, le héraut, alla pour lors annoncer au seigneur Galeotto que s'il voulait se trouver à midi dans la grand'salle chez le Duc, il y verrait un chevalier qui faisait une entreprise. Il n'y manqua pas; mettant un genou en terre, il demanda d'abord la permission du Duc; quand elle fut accordée, il s'avança avec une profonde révérence vers le sire de Ternant: « Noble chevalier, dit-il en » portant la main à son bras, je touche le gage de » votre entreprise, et, au plaisir de Dieu, j'accom- » plirai ce que vous désirez faire, soit à pied, soit » à cheval. » Si, au lieu de toucher le gage, il l'eût arraché, c'eût été la marque qu'il s'agissait, non de simple chevalerie, mais de la vie d'un des combattants. Le sire de Ternant le remercia humblement; on convint des conditions de la joute; elles furent écrites et scellées. Le seigneur Galeotto demanda à retourner à Milan pour achever ses préparatifs, et l'affaire fut fixée au mois d'avril 1446, dans la ville d'Arras.

Avant que ce moment fût arrivé, il se présenta d'autres occasions de solennités. Le chapitre de la Toison d'or n'avait pas été réuni depuis trois ans (3); le Duc l'assembla avec une pompe extraordinaire dans son château de Gand (4). Le duc d'Orléans était venu y siéger. Plusieurs des chevaliers étaient morts, et l'on procéda à une nouvelle élection; l'ordre fut donné au roi d'Aragon, Alphonse V; au sire de Borsèle, le mari de feu madame Jacqueline; à Renaux, comte de Brederode, de l'ancienne maison des comtes de Hollande; au sire de Borsèle de la Vère, amiral de Hollande, qui avait épousé la fille du roi d'Écosse; à Jean Ber d'Auxy, et à André de Humières (5).

Durant ces fêtes, arriva d'Italie un autre chevalier sicilien, serviteur d'Alphonse, roi d'Aragon, qui se nommait Jean de Bonifazio (6). Il demanda au Duc la permission de faire une entreprise

(1) Philibert de Vauldrey, écuyer, conseiller et chambellan du Duc, fut nommé maître de son artillerie, en remplacement de Jean de Rochefort, par lettres données à Dijon le 25 octobre 1442. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, tom. II, pag. 241. (G.)

(2) Philippe, seigneur de Ternant et de la Motte de Thoisy, chevalier, conseiller et chambellan du Duc. Philippe le Bon, par des lettres du 10 février 1435, lui donna sa baronnie, ville, châtel et châtellenie d'Apremont, avec son village de Gendrey. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, tom. II, pag. 212. (G.)

(3) Le dernier chapitre avait été tenu en 1440; ainsi il y avait cinq ans. *Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg. (G.)

(4) Cette réunion, indiquée pour le jour de Saint-André, ne put avoir lieu, à cause des occupations du Duc, que le 11 décembre. *Histoire* citée. (G.)

(5) Il fut donné aussi au duc de Bretagne et au comte de Saint-Pol, mais ils le refusèrent. *Histoire* citée, pag. 28. (G.)

(6) Olivier de la Marche. — Vie de Jacques de Lalaing.

d'armes. L'ayant obtenue, il se montra à la cour avec son gage d'entreprise, qui était un carcan d'or attaché à la jambe gauche, et soutenu par une chaîne; une main, sortant d'un nuage, était ajustée au-dessus du genou, et tenait cette chaîne. C'était à qui toucherait le premier ce gage d'entreprise. Le Duc accorda la préférence à un des plus vaillants, des plus courtois, des plus sages seigneurs de Flandre, que chacun aimait et estimait au premier rang, tout jeune qu'il était, car il n'avait que vingt-quatre ans : c'était le sire Jacques de Lalaing.

La lice fut dressée sur le grand marché des Vendredis. Une tribune, richement ornée, fut préparée pour le Duc, juge du combat, pour le duc d'Orléans et pour toute la cour, qui était nombreuse et brillante. A l'une des portes de l'enceinte était la tente de messire Bonifazio, d'étoffe de soie blanche et verte, avec l'écusson de ses armes, qui étaient une femme portant un dard, avec la devise : « Qui » a belle dame la garde bien. » Il sortit de sa tente, vint se présenter devant le Duc, et rentra pour prendre ses armes. Les hérauts avertissaient à haute voix les tenants de vêtir leurs armures : « Lacez, lacez, » criaient-ils.

Jacques de Lalaing entra par la porte opposée, tout armé, avec une cotte aux armoiries de sa noble maison, et la visière levée. Il avait pour écuyer Simon de Lalaing, son oncle, chevalier de la Toison d'or, et un vaillant Breton nommé Hervé de Meriadec. Il s'avança vers la tribune du juge, se mit à genoux, et pria le bon Duc, son maître, de vouloir bien le faire chevalier. Le Duc descendit dans la lice. Jacques tira son épée, en baisa la poignée, la remit au Duc; il s'en servit pour donner l'accolée, le coup retentit sur l'armure; puis le Duc le releva, le baisa sur la bouche, et lui dit : « Au nom de Dieu, de Notre-Dame et de » monseigneur saint Georges, puissiez-vous être » bon chevalier ! » Le nouveau chevalier se retira dans son pavillon, et bientôt les deux champions entrèrent en combat. « Faites votre devoir, » crièrent les hérauts.

Chacun portait de la main droite une lourde épée, de celles qu'on nommait estocs; de la main gauche une hache d'armes : une épée plus petite était attachée à la ceinture. Au bras gauche était passé un petit bouclier d'acier, de forme carrée, nommé targe. Le Duc avait lui-même visité les armes avec soin, comme il n'y manquait pas lorsqu'elles étaient laissées au choix de chacun des combattants. Ils commencèrent par se lancer leurs estocs l'un à l'autre de toutes leurs forces. Le sire de Lalaing se garantit avec sa targe; le chevalier sicilien ne fut pas atteint. Alors ils tirèrent leur targe; chacun la jeta dans les jambes de son adversaire pour l'embarrasser, et le combat à la hache commença. Le Sicilien frappait de grands coups à la hauteur de la tête du jeune chevalier, tâchant de l'atteindre au visage, car il avait une visière qui ne couvrait que le menton et la bouche. Jacques de Lalaing, avec un admirable sang-froid, profitant de tout l'avantage de sa taille, rabattait, avec le bâton de sa hache, les coups du seigneur Bonifazio, et tâchait, en les écartant, d'enfoncer le bout ferré de ce bâton dans la visière. Enfin il réussit à le faire entrer dans une des ouvertures; mais le fer se rompit.

Voyant combien son adversaire était fort et subtil à manier la hache, le Sicilien jeta tout à coup la sienne, saisit de la main gauche celle du sire de Lalaing, puis ayant tiré son épée, il allait lui porter un coup au visage; mais le sire de Lalaing fit un pas en arrière et dégagea sa hache. Le combat devenait pressant et dangereux. « Beau frère, » dit le duc d'Orléans au duc Philippe, voyez en » quel état est ce noble chevalier. Si vous ne voulez » sa honte, il est temps de jeter votre bâton. » Le Duc jeta en effet dans la lice sa baguette blanche et le combat cessa. Ou lui amena les chevaliers; il leur donna des louanges, et remit à une autre fois le combat à cheval. Jacques de Lalaing s'en alla dévotement et tout armé remercier Dieu dans l'église prochaine; car il était fort pieux, ce qui n'était pas commun à son âge.

Le combat à cheval n'eut rien de remarquable que la dextérité du chevalier italien et la magnificence de l'armure et des ajustements du sire de Lalaing. Il avait, ainsi que cela se pratiquait parfois, des rondelles d'acier ajustées à son armure; l'une au poignet, l'autre au coude, l'autre près de l'épaule. Le seigneur Bonifazio frappait si juste, que sa lance venant à s'arrêter sur l'une ou l'autre des rondelles, il tenait le jeune chevalier à une distance où de sa lance celui-ci ne pouvait atteindre tout à fait jusqu'au corps de l'adversaire. On fut obligé d'interrompre la joute pour ôter les rondelles. Après qu'ils eurent couru vingt-sept lances, le combat fut terminé à leur grand honneur à tous deux. Ce fut un beau commencement de chevalerie pour le sire de Lalaing, et le seigneur Bonifazio augmenta la renommée que se faisaient les chevaliers d'Italie.

Bientôt après arriva le jour marqué pour l'en-

treprise du sire de Ternant. La lice fut préparée sur la grande place de la ville d'Arras; elle était carrée et formée d'une double enceinte de fortes planches; les deux portes étaient en face l'une de l'autre, et la tente de chacun des combattants y était dressée. Celle du sire de Ternant était en damas noir et bleu, avec l'écusson de ses armes; il avait fait broder à l'entour en grosses lettres : « Je souhaite avoir de » mes désirs assouvissance, et jamais d'autre » bien. » La tente du seigneur Galeotto n'était pas moins belle.

Une tribune richement tapissée avait été préparée pour le Duc sur le milieu d'un des côtés de la lice. Deux cents soldats de la ville d'Arras étaient rangés dans le passage laissé à l'entour de la lice entre les deux enceintes de planches. Huit hommes d'armes, le bâton blanc à la main, se tenaient dans la lice pour séparer les combattants et exécuter les ordres du Duc. Il arriva avec son fils le comte de Charolais, le comte d'Étampes, ses neveux Adolphe de Clèves et le seigneur de Beaujeu, accompagné d'une foule de noblesse. Il descendit les gradins de sa tribune et vint s'asseoir devant la balustrade, tenant en main son bâton de juge.

Bientôt après, le sire de Ternant parut à cheval et tout armé, mais la visière levée, laissant voir son visage fier et brun et sa barbe noire. Le comte de Saint-Pol et le seigneur de Beaujeu étaient venus lui servir d'écuyers. On remarqua, non sans quelque blâme, que, contre la coutume de tout dévot chevalier, il ne portait point suspendue à son cou une banderole de dévotion. Il descendit de cheval, s'approcha de la tribune du Duc, et lui exposa son entreprise, puis se retira en sa tente. Le seigneur Galeotto entra ensuite dans la lice, sauta légèrement de son cheval, tout armé qu'il était, se présenta à son tour devant le Duc, avec le comte d'Étampes, qui lui servait d'écuyer, puis alla dans sa tente.

Pour lors le sire d'Humières, lieutenant du maréchal de Bourgogne, et remplissant cet office en son absence, parut à la tête des rois d'armes et des hérauts. Les publications et les défenses de rien faire qui pût porter trouble ou dommage aux combattants furent criées comme à la coutume; puis il alla à la tente du sire de Ternant lui demander les armes que, selon les conditions, il devait fournir. Le seigneur Galeotto choisit une des deux lances qu'on lui présenta de la part de son adversaire. Un moment après, chaque combattant sortit de son pavillon tout armé et la visière baissée.

Le sire de Ternant fit d'abord un grand signe de croix, puis mit sa lance en arrêt, et commença à marcher d'un pas ferme et puissant, de sorte qu'il enfonçait d'un pied à chaque pas dans le sable dont la lice était couverte. Quand le seigneur Galeotto eut aussi fait le signe de la croix avec sa banderole bénite, toute peinte d'images de dévotion, il prit sa lance des mains du comte d'Étampes. Il la maniait comme une flèche, et se mit à courir à l'encontre de son adversaire, de telle façon qu'on n'aurait pas cru qu'il fût couvert d'une lourde armure. Les deux combattants se rencontrèrent de leurs lances. Le seigneur Galeotto brisa la sienne, et son casque fut faussé du coup que lui poussa le sire de Ternant.

Les rois d'armes arrivèrent, et avec une corde qu'avait mesurée le maréchal de la lice, marquèrent les sept pas dont chaque combattant devait reculer pour recommencer à pousser une nouvelle lance. Ils y revinrent ainsi jusqu'à sept fois, toujours avec une force et une fermeté merveilleuses, brisant leurs lances et faussant profondément leurs armures.

Puis vint le combat à coups d'estoc. Le sire de Ternant avait changé d'armure, et avait pris une cotte d'armes de satin blanc brodée en écailles d'argent, comme on représentait les neuf preux dans les tapisseries d'Arras. Ce combat fut terrible; ils rompirent leurs épées; ils firent sauter des pièces de leur armure; leurs gantelets de fer furent brisés : à chaque fois on rajustait les pièces qui auraient laissé les champions désarmés.

Ensuite on apporta les haches. Elles étaient faites dans la forme d'un triple coin à fendre le bois, et, selon les conditions du combat, elles n'avaient pas de pointe. Le seigneur Galeotto vint d'abord sur son adversaire avec une force et une vivacité extraordinaires; mais le sire de Ternant se déroba au coup en passant de côté; la hache tomba à vide; l'Italien, déjà chancelant de ce faux mouvement, reçut au même moment une atteinte vigoureuse sur le cou : on crut qu'il allait choir, mais il reprit pied; le combat s'anima, et le seigneur Galeotto se mit à serrer de si près et à coups si redoublés le sire de Ternant, qu'on pensa un moment que celui-ci allait succomber. Cependant l'un et l'autre étaient encore debout après les quinze coups.

Quelques jours après se fit le combat à cheval. Rien n'était si riche que le harnachement et l'armure des chevaux; mais chacune des pièces qui

(1) L'année commença le 18 avril.

bardaient le cheval du seigneur Galeotto se terminait par une longue pointe d'acier. Le Duc envoya aussitôt Toison-d'Or lui dire que cela était contre l'usage des nobles champs clos. Il s'excusa, et arma son cheval d'autre sorte.

Le combat était à la lance et à l'épée. Le sire de Ternant avait la lance en arrêt et son épée à la ceinture. L'Italien tenait sa lance de la main droite, son épée et sa bride de la main gauche. Il évita le choc de la lance, et, connaissant la force de son cheval, il s'en vint heurter rudement celui de son adversaire. En effet il le fit fléchir des jambes de derrière, et le sire de Ternant tomba sur la croupe. On le crut perdu; mais, sans se troubler, il releva son cheval et lui. Aussitôt il porta la main pour tirer son épée. Dans le mouvement, la ceinture s'était à demi-brisée, et l'épée pendait à l'envers. Ne pouvant la saisir, il prit sa bride de la main droite; de la gauche il opposait son gantelet à l'épée de sire Baltazar, et cherchait à la saisir par la lame. Enfin la ceinture acheva de se rompre, et l'épée tomba sur le sable. Pour lors, d'après les conditions, il fallait qu'elle lui fût rendue. Le combat recommença plus égal; après quelques coups, le sire de Ternant parvint à serrer de près son adversaire et chercha longtemps à faire pénétrer la pointe de son épée entre les pièces de l'armure, au poignet, au pli du bras, sous l'épaule, à la jointure du casque et de la cuirasse, à la ceinture. Parfois on la voyait entrer de deux doigts, mais ce fut en vain; l'armure était si bien faite qu'elle garda l'Italien de toutes blessures. Après un assez longtemps, le juge fit cesser le combat. Il y avait longtemps qu'on n'en avait vu un si beau et si rude. Les deux champions s'embrassèrent par ordre du Duc; il fit asseoir le seigneur Galeotto à sa table, et lui donna les plus beaux présents.

Ces loisirs et les nobles divertissements de la chevalerie ne se prolongèrent point pendant le reste de l'année 1446. Les guerres civiles et les grands carnages qui se passaient en Hollande depuis si longtemps étaient arrivés au point, que le Duc fut obligé de s'y rendre avec des forces considérables (1). Les Kabelljaws avaient été chassés d'Amsterdam. A Leyde, après une terrible émeute, les Hoëks, pour échapper au massacre, s'étaient retirés dans le cimetière de Saint-Pancrace. Déjà les canons étaient amenés; il avait fallu que le clergé arrivât en portant les saints ornements pour arrêter la fureur des assaillants; c'était le seul moyen qu'on pût d'ordinaire employer pour empêcher l'effusion du sang. Le Duc parvint enfin à mettre quelque repos dans ce pays. Il fit prendre et mettre à mort les hommes les plus turbulents. Plusieurs villes furent condamnées à payer de fortes sommes. Le sire Gosswin van Wilden (2), gouverneur de Hollande, et le sire Baenguert (3), capitaine de la ville de Medemblick, étaient en grande discorde, et s'accusaient mutuellement de crime et d'infâme débauche. Ils furent tous deux emprisonnés; après éclaircissements, les commissaires chargés par le Duc d'instruire la procédure pensèrent que le sire Gosswin était réellement coupable. On l'amena sur la place publique. D'un côté brûlait un bûcher ardent; de l'autre était tendu un grand rideau rouge. « Messire » Gosswin, vous voyez la mort devant vous; vous » êtes coupable, et nous en avons la preuve. Mais » vous avez toujours été un honorable personnage, » et l'on vous fait la grâce de choisir votre mort; » confessez votre indigne péché, et vous ne serez » pas brûlé vif. » Le gouverneur de Hollande se troubla grandement en écoutant ce discours. « Oui, » dit-il, je suis coupable des abominations qu'on » me reproche. » On amena un confesseur; il se prépara à la mort. Le rideau rouge fut tiré, et laissa voir un grand échafaud où monta le sire Gosswin pour avoir la tête tranchée. Quant au capitaine de Medemblick, il avait en effet tué un homme, mais ce n'était point par guet-apens, et il fut rétabli dans sa charge. Toute la forme du gouvernement de Hollande fut changée (4): chaque ville fut mise sous le pouvoir d'un comte, et dans chaque province il fut établi un stathouder pour rendre la justice au nom du souverain (5). Des peines sévères furent portées contre ceux qui chanteraient les vieilles et populaires chansons que les Hoëks et les Kabelljaws s'adressaient pour s'insulter. Pour achever de rétablir le calme, le Duc habita souvent la Hollande pendant ces deux ou trois années.

Il alla aussi faire ses justices en Zélande (6); les états y furent assemblés. Parmi les hommes qui troublaient le pays, on lui dénonça surtout Jean

(1) Meyer. — Heuterus. — Chronique de Hollande.

(2) Gosswin de Wilde remplaça le stathouder déposé, mais n'eut que le titre de président. De Reiffenberg. (G.)

(3) Lisez *Banjaart* Scei. De Reiffenberg. (G.)

(4) Histoire de Hollande de l'Histoire universelle.

(5) Cette forme de gouvernement n'a jamais existé en Hollande; on ne sait ce qui a pu fonder de pareilles allégations. De Reiffenberg. (G.)

(6) Olivier de la Marche.

de Dombourg (2), qui appartenait à l'une des plus grandes familles. On l'accusait de meurtres, de pillage, de mises à rançon; il n'avait voulu obéir à aucune justice, et maltraitait les sergents et les huissiers. Le Duc envoya des gens de guerre contre lui; mais il s'enferma avec quelques serviteurs dans le clocher des Cordeliers, à Middlebourg (3). Là il fut assiégé; par respect pour l'église, le Duc avait ordonné qu'il ne fût pas tiré un seul coup d'arbalète. La sœur du sire de Dombourg, qui était religieuse, vint plusieurs fois au pied de la tour lui crier de se faire tuer les armes à la main plutôt que de faire honte à sa race en périssant de la main d'un bourreau. Il se rendit pourtant; son procès lui fut fait, et il eut la tête tranchée sur la place de Middlebourg. Beaucoup d'autres auteurs de troubles et de guerres furent ainsi justiciés.

Ce fut vers ce temps-là, au mois de juillet, que mourut à Bruxelles, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, madame Catherine de France, femme du comte de Charolais. Le Duc et la Duchesse lui montrèrent la plus grande tendresse. On fit venir de France les deux meilleurs médecins du roi; mais tout fut inutile. Elle avait alors dix-sept ans.

C'était une chose fâcheuse pour le Duc de voir ainsi se rompre les liens qu'il avait avec le roi de France, dans un moment où il régnait déjà entre eux si peu de bonne intelligence. On en eut encore une nouvelle preuve. Le duc de Clèves, beau-frère du duc de Bourgogne, était en discorde avec l'archevêque de Cologne pour quelques domaines situés sur leurs frontières, et depuis plusieurs mois ils se faisaient la guerre; du moins il y avait des courses d'un pays sur l'autre, ainsi que cela se pratiquait (4). Le damoiseau Jean de Clèves, neveu du duc de Bourgogne, élevé à sa cour, et qui cherchait à guerroyer pour s'illustrer, sûr de l'appui de ce puissant prince, défia en son propre nom l'archevêque de Cologne. Plusieurs grands seigneurs de Bourgogne en firent autant. Ils partirent, et bientôt commencèrent une rude guerre contre l'archevêque. Celui-ci s'adressa au duc Guillaume de Saxe, l'ennemi du duc de Bourgogne, son concurrent au duché de Luxembourg et l'allié du roi de France. C'était en effet ce prince qui, se confiant sur cette alliance et espérant allumer une guerre contre le duc de Bourgogne, avait excité l'archevêque à attaquer le duc de Clèves. Il lui envoya un renfort considérable de gens de Hongrie et de Bohême, sujets de son beau-frère le roi Ladislas, comme lui héritier prétendu de Luxembourg. Le damoiseau de Clèves se vit alors contraint de s'enfermer dans la ville de Zonsbeck (5), et de faire demander des secours au duc de Bourgogne. Après de mûres délibérations dans son conseil, il résolut d'envoyer d'abord une ambassade à l'archevêque. Mais pour secourir à temps messire Jean de Clèves, Louis, comte de Saint-Pol, son ami et son frère d'armes, assembla un bon nombre des meilleurs chevaliers de Bourgogne: son frère Jacques de Luxembourg, Corneille et Antoine, bâtards du Duc, Simon de Lalaing, Quieret Gauvain, sire de Breuil, Antoine de Rubempré et d'autres, jusqu'au nombre de cinq cents lances et douze cents archers. Le comte de Saint-Pol les passa en revue, paya leur solde pour un mois, et ils se dirigèrent à travers la campine de Liége, vers le duché de Clèves.

Le vieux duc de Clèves, qui avait été jeté par son fils dans tout ce trouble, ne montrait pas un grand empressement à recevoir un tel secours, et craignait bien plus celui qui pourrait encore lui venir; car le duc Philippe avait mandé son maréchal de Bourgogne et ses hommes d'armes de Picardie, d'Artois et de Flandre. Le duc de Clèves fit donc rompre les ponts de la Meuse, et déclara au comte de Saint-Pol qu'il lui ferait savoir s'il était besoin d'aller plus loin. Heureusement pour lui, son fils se défendit avec une vaillance extrême dans Zonsbeck, où il eut de terribles assauts à soutenir.

Cependant les Allemands surent que l'armée du comte de Saint-Pol s'avançait pour les combattre. L'archevêque craignit d'avoir affaire à toute la puissance de Bourgogne. En même temps le duc de Saxe lui demandait le payement dû aux gens qu'il lui avait amenés; il n'y avait pas de quoi l'acquitter. Alors les Allemands se mirent à ravager le pays; ils voulaient même se saisir de l'archevêque, et l'emmener en gage de leurs créances. Il s'enferma dans une forteresse, et eut grand'peine à leur échapper. Telle fut l'issue de la guerre, où chacun des combattants souffrit plus de son allié que de son ennemi.

De telles querelles entre de petits princes ne

(1) L'année commença le 9 avril.
(2) *Domburg*. (G.)
(3) *Middelbourg*. (G.)
(4) Mathieu de Coucy. — Olivier de la Marche.
(5) Il est vraisemblablement question ici de *Zons*, petite ville à une lieue de Neuss, sur le bord du Rhin. (G.)

troublaient guère la paix de la chrétienté; à peine en était-on informé en France. Les trêves se prolongeaient toujours, bien qu'on ne pût pas en venir à un traité définitif. Les conseils de France et d'Angleterre continuaient, depuis le mariage de madame Marguerite d'Anjou, à se montrer d'accord. Cette reine avait aussitôt pris un grand pouvoir (1); elle se montra, comme on l'avait jugée, habile, fière, courageuse, entreprenante. Mais, telle qu'une femme, elle était sujette à s'irriter des obstacles, à prendre des résolutions soudaines et à en changer tout à coup. Ce fut pour vouloir gouverner trop absolument qu'elle apporta le trouble dans le royaume d'Angleterre, et elle fut cause de la guerre précisément parce qu'elle voulait mieux assurer la paix et l'alliance avec la France. Elle était dans un pays où les choses ne se passaient pas à la volonté des princes autant que dans celui où elle était née et avait été élevée.

Le duc de Glocester, oncle du roi, qui s'était opposé à son mariage, avait perdu presque tout son crédit dans le conseil, et il y était opprimé par le cardinal de Winchester, le duc de Somerset, le marquis de Suffolk, et tout le parti qui lui était opposé. Il ne laissait pas néanmoins d'avoir encore une grande influence sur les affaires, car le peuple l'aimait et le savait bon Anglais, zélé pour l'honneur et l'avantage du royaume. La reine, impatiente de régner seule, poussée par ses partisans et les avis qui lui venaient de France, résolut de se débarrasser de ce prince. On lui suscita une accusation. Le parlement avait été assemblé à Saint-Edmond-bury, dans la crainte d'un soulèvement à Londres, où le duc de Glocester était chéri des habitants. Il fut arrêté, et le lendemain trouvé mort dans sa prison. Pour apaiser les murmures de tout le royaume, on répandit qu'il avait conspiré contre le roi, et ses principaux serviteurs furent jugés et condamnés. Toutefois la grâce leur fut accordée, et aucun ne périt. Il demeura pour certain dans l'esprit du peuple que le duc de Glocester avait été tué en prison.

Dès lors le parti de la reine se crut maître de gouverner selon ses volontés. Le cardinal venait de mourir, laissant d'immenses trésors; car, avant tout, il avait pensé à s'enrichir. Le marquis de Suffolk, qui se fit pour lors créer duc, avait la principale part au gouvernement et à la faveur de la reine. Le duc de Somerset fut envoyé comme vice-roi en France, au lieu du duc d'York, qui n'était pas assez favorable aux Français. La ville du Mans avait conservé garnison anglaise, bien que le comté du Maine eût été promis à Charles d'Anjou. Le roi de France réclama la pleine exécution du traité signé à Tours. Comme les Anglais tardaient à quitter une ville si importante, le comte de Dunois, avec une forte armée, alla y mettre le siége. Le roi d'Angleterre ordonna que le Mans fût rendu, en faisant protester en son nom que c'était pour le temps de la trêve seulement, et qu'il réservait son droit de souveraineté.

Tant de faiblesse excitait un mécontentement terrible en Angleterre, et en même temps donnait au conseil de France l'espoir de reconquérir tout le royaume. Les trêves furent encore une fois prolongées; mais il était facile de voir que les Français s'apprêtaient à la guerre, et ne voulaient plus se contenter d'une paix qu'ils auraient été contents d'accepter quelques années plus tôt.

Quant au duc de Bourgogne, il n'entrait pour rien dans les desseins du roi de France. Il négociait avec les Anglais de son côté pour prolonger les trêves. La Duchesse signa un traité qui obligeait chacune des parties à prévenir l'autre un an avant de recommencer la guerre; puis il fut de nouveau convenu qu'elles dureraient au moins quatre années. Le Duc, qui ne cherchait qu'à maintenir son repos et le bien que ses États retiraient des trêves, veillait à ce qu'elles ne fussent pas violées. Il en donna une preuve éclatante (2). Un de ses meilleurs chevaliers et qu'il aimait le mieux, le sire de Ternant, était capitaine de château de l'Écluse. Il sut qu'un riche commerçant anglais passait souvent proche de cette ville en allant de Bruges à Calais. Il feignit de chasser quelques-uns de ses serviteurs, et les aposta sur la route; ils enlevèrent cet Anglais, et prirent en toute hâte le chemin de la France. Le Duc fut instruit de cet enlèvement fait dans ses propres pays. La duchesse, qui avait traité avec les Anglais et signé la trêve, mit une merveilleuse vivacité à ce que justice fût faite. Les archers du Duc atteignirent les coupables. On trouva sur eux une lettre du sire de Ternant à son beau-frère le seigneur de Mont-Jay, par laquelle il lui adressait cet Anglais, le chargeant de le garder prisonnier jusqu'à rançon. La Duchesse n'en fut que plus empressée à faire punir ce méfait. Le sire de Ternant était chambellan du Duc; il lui avait rendu les plus

(1) Hollinshed. — Rapin Thoyras. — Hume.

(2) Olivier de la Marche.

grands services, et avait toute sa faveur. Il n'en fut pas moins envoyé au château de Courtray, où il passa une année; en outre, il eut à payer de grands dommages et intérêts à l'Anglais qu'il avait fait prendre.

Le duc Philippe ne cherchait point cependant à s'allier plutôt à l'Angleterre qu'à la France. Il voulait seulement maintenir ses droits et prérogatives; personne n'en était plus jaloux que lui. Il savait que dans les conseils du roi étaient beaucoup de gens qui n'étaient pas de ses amis, mais il portait un loyal attachement à la maison de France, et un grand respect au roi. C'est ce qu'on pouvait voir, bien qu'il y eût sans cesse des difficultés entre eux sur l'exécution du traité d'Arras (1). Elles portaient presque toujours sur des querelles de juridiction (2). En effet, ce traité ayant pour ainsi dire aboli toute vassalité de la part du duc de Bourgogne, il avait souvent occasion de se plaindre des moindres actes de souveraineté du roi. Il lui déplaisait que l'on appelât de ses tribunaux et officiers devant le parlement de Paris. Précédemment il avait représenté que l'appel était impossible pour les jugements rendus dans la Flandre selon les lois du pays. Les causes s'y traitaient, non devant des officiers de judicature, mais par des échevins choisis parmi les habitants, soit par le prince, soit par les villes. Ils instruisaient sommairement les affaires sans écritures, de vive voix, et sans aucune des formes de jugement suivies en France. Ils admettaient dans beaucoup de cas le défendeur au serment, sans recevoir de témoignages contraires. En outre, leurs coutumes et leur langue étaient inconnues au parlement de Paris. L'appel ne semblait donc ni raisonnable ni même possible, si ce n'était pour les causes jugées par la chambre du conseil du comte de Flandre. Ces motifs avaient semblé justes, et le Duc les avait fait admettre. Il n'y avait rien à dire de pareil pour le duché de Bourgogne ou pour l'Artois; mais le Duc prétendait, en de certaines causes, que le cas, se trouvant décidé par tel ou tel article du traité d'Arras, ne devait pas tomber sous la juridiction du parlement. — A quoi il était répondu que le parlement admettrait l'exception s'il y avait lieu, mais qu'il en était juge.

Puis venaient les discussions sur l'étendue du ressort des baillis, parce que de certaines portions du territoire du Duc avaient auparavant dépendu des bailliages royaux. Le duc de Bourgogne se plaignait même d'avoir reçu des significations en personne par huissiers: ce pouvait être le fait de la partie plaignante, et non du roi (3).

Il y avait aussi les lettres de rémission accordées par le roi, qui parfois n'étaient pas respectées en Bourgogne, et n'arrêtaient pas les poursuites. Le conseil de France s'en plaignait.

Le Duc, pour excuser sa méfiance du parlement, répétait encore que les gens qui avaient siégé au parlement de Poitiers ne lui rendaient point bonne justice et gardaient leurs anciennes partialités.

Le roi avait imposé le vin venant de Bourgogne, taxe que requérait la nécessité du temps. — Mais, disait le conseil de France, ce n'était point taxer les sujets du Duc, et il suffisait de lui accorder franchise entière pour le vin qu'il ferait venir à son usage, et qui traverserait la France.

Les plaintes étaient donc réciproques, et parfois faites avec assez d'aigreur. « Monseigneur voudrait » bien savoir, disait maître Vanderiesche (4), am- » bassadeur de Bourgogne, comment dorénavant il

(1) Précis de l'histoire de Bourgogne.

(2) Au mois de septembre 1448, le Duc envoya à Paris une ambassade solennelle, composée de l'évêque de Tournay, de Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne, de messire Jean de Croy, chevalier, seigneur de Chimay et de Thou-sur-Marne, conseiller et chambellan du Duc et son bailli de Hainaut, de Me Étienne Armenier, président des parlements de Bourgogne, de Me Gilles de la Wœstine, président de la chambre du conseil en Flandre, de Mes Pierre de Goux, Oudart Chupperel, Jean Vincent, Guillaume le Zadeleire, Jean le Sot, Jean Dauby, Godefroy Clabbet, tous conseillers du Duc, et de Me Jean Gros, son secrétaire. Leur instruction, que j'ai vue aux archives de Dijon, est très-étendue : elle concerne diverses matières contentieuses entre le roi et le Duc, telles que des affaires de limites, des intérêts particuliers de sujets du Duc, etc. Il y ordonne à ses ambassadeurs d'insister sur l'exécution du traité d'Arras, relativement à la punition des meurtriers de son père, nommément de Tanneguy Duchâtel, et de Pierre Frotier ; aux fondations que le roi s'est obligé à faire pour le repos de l'âme du feu Duc, tant à Montereau qu'au monastère des chartreux lez Dijon, et aux 50,000 écus d'or que le roi devait payer à titre d'indemnité des joyaux enlevés au feu duc, et dont il n'avait acquitté que 15,000. *Archives de Dijon*, carton intitulé : *Ducs de Bourgogne, Pièces politiques*. (G).

(3) Le roi, par des lettres données à Tours le 28 janvier 1448 (1449, n. st.), déclara que, pour mettre fin aux débats qui s'étaient élevés touchant les appellations des lois de Flandre, le ressort et souveraineté dudit pays et les autres points contentieux, il nommerait deux de ses conseillers qui examineraient, de concert avec les commissaires du Duc, les titres sur lesquels ce prince fondait ses prétentions. *Registre aux chartes*, no 824 de l'inventaire imprimé, aux Archives du Royaume. (G.)

(4) Ce nom ne figure pas parmi ceux des ambassadeurs qui furent envoyés à Paris au mois de septembre 1448. Au

» a à vivre sous le roi, et comment il pourra s'y » fier. » Le roi s'étonnait d'un tel langage; il avait, répondait-il, doucement pardonné beaucoup d'excès et d'abus faits contre son autorité et ses droits souverains, et il avait plus fait pour complaire au duc de Bourgogne que pour aucun autre prince de son sang.

Et lorsque le Duc faisait remontrer qu'autour du roi et dans son conseil il y avait des gens mal disposés pour lui, le roi répondait qu'il n'avait aperçu autour de lui aucun homme, de quelque état qu'il fût, qui n'eût bonne volonté pour le duc de Bourgogne, et ne cherchât à entretenir avec lui bon amour et bonne paix; que, s'il en était autrement, il y pourvoirait sans délai.

Quelques-unes de ces difficultés furent mises en arbitrage devant le pape, qui nomma l'évêque de Liége et d'autres commissaires pour expliquer le traité d'Arras. Du reste, il y avait de part et d'autre, malgré beaucoup de méfiance, un grand esprit d'accommodement. Le Duc obtint sur plusieurs points ce qu'il souhaitait; de son côté, il protesta, par une déclaration authentique, qu'en joignant à ses titres des seigneuries les mots « par la grâce de Dieu, » il n'entendait porter aucun préjudice à la souveraineté du roi sur les États qu'il tenait de lui et de ses ancêtres; mais que ces paroles s'appliquaient à ceux de ses domaines qui ne relevaient de personne.

Ainsi, pendant qu'en France on s'occupait à rendre au royaume toute sa force, en y établissant le bon ordre, pour pouvoir ensuite combattre les Anglais avec plus d'avantage, le duc de Bourgogne ne songeait qu'à gouverner en paix ses États, à se faire obéir de ses sujets, à visiter ses bonnes villes, et à tenir une cour chevaleresque et brillante.

Deux entreprises, où plusieurs de ses capitaines prirent part, n'avaient rien d'assez grand pour lui apporter aucun trouble. Le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, mourut en 1447; il ne laissait point d'autre enfant que Blanche, fille bâtarde, qu'il avait reconnue et donnée en mariage au capitaine François Sforze; c'était le vaillant et habile conducteur d'une compagnie de gens de guerre, avec laquelle il s'était mis successivement à la solde des divers princes d'Italie. Plusieurs princes prétendaient à ce grand héritage (1) : l'Empereur soutenait qu'à défaut d'héritier mâle, ce fief faisait retour à l'Empire; Alphonse, roi d'Aragon, alléguait un testament du dernier duc; le duc d'Orléans se présentait comme fils de madame Valentine; Louis, duc de Savoie, dont la sœur était duchesse douairière de Milan, avait un fort parti à Milan; enfin les Vénitiens étaient dans le pays avec une forte armée.

Le duc d'Orléans demanda à son allié le duc Philippe de l'aider dans ses desseins. Il y consentit (2), et ce fut en Bourgogne que se forma l'armée destinée à conquérir le duché de Milan. Le duc d'Orléans y vint avec sa femme madame de Clèves. Les états de la province lui donnèrent six mille francs. Jean de Châlons, seigneur d'Arguel, fils du prince d'Orange, qui avait épousé Catherine de Bretagne, nièce du duc d'Orléans, se mit à la tête de cette aventure. Il prit pour son lieutenant Philibert de Vauldrei. Cette expédition ne fut pas heureuse : le duc d'Orléans n'avait point d'argent pour payer son armée; la plupart des hommes d'armes revinrent avant qu'on pût rien entreprendre de considérable. Il se borna à prendre possession du comté d'Asti, qui lui appartenait d'après les conditions du mariage de sa mère. Le sire d'Arguel, qui, sur l'espoir de la conquête du duché de Milan, avait vendu la plupart de ses domaines, revint ruiné sans avoir réussi à rien. Ce fut François Sforze qui, après quelques années, grâce à son courage et à son habileté, devint duc de Milan.

C'était aussi pendant ce temps-là que les galères envoyées par le duc Philippe au secours des chrétiens d'Orient parcouraient la mer Méditerranée, portant partout la terreur de son nom. Geoffroy de Thoisi arriva à temps pour sauver Rhodes, où le soudan d'Égypte venait assiéger les vaillants chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qu'abandonnaient sans défense les princes de la chrétienté (3). Il leur prêta les canons de ses galères et s'enferma avec eux; tous les assauts des infidèles furent repoussés, leur flotte presque détruite. Puis Geoffroy de Thoisi alla rejoindre la flotte du sire de Wavrin, qui gardait le détroit de Constantinople contre les Turcs.

compte de la recette générale des finances de 1452, qui existe aux Archives du Royaume, on voit que messire *Jean de le Driesche* (ou Vanden Driesche), conseiller du Duc et président de la chambre du conseil en Flandre, fut chargé d'une mission en France au mois d'avril de cette année : ce personnage est sans doute celui dont veut parler M. de Barante. (G.)

(1) Guichenon. — Denina. — Sismondi.

(2) Le duc Philippe fit au duc d'Orléans un don de 10,000 écus, pour l'aider à supporter les frais de son expédition dans le duché de Milan. *Compte de la recette générale de* 1451. (G.)

(3) Meyer. — Heuterus. — Vertot. — Manuscrit 7445

Il entra jusque dans la mer Noire, descendit plusieurs fois sur les terres des mécréants, tantôt vainqueur, tantôt vaincu. Il tomba même entre leurs mains, mais fut délivré sur la demande du souverain de Trébizonde. Les deux chefs bourguignons retournèrent ensuite à Venise réparer leurs galères, reprirent la mer, défirent les infidèles dans l'île de Chypre, détruisirent tous leurs vaisseaux sur la côte de Barbarie, et ne rentrèrent à Marseille qu'après trois années de glorieuses aventures. Mais de telles entreprises ne faisaient pas même la gloire de ces braves chevaliers, tant la chrétienté songeait peu aux intérêts de la vraie foi, et elles étaient de bien peu d'effet pour arrêter la puissance des infidèles dans l'Orient. Les Turcs, conduits par Amurath II, petit-fils de Bajazet, menaçaient chaque jour de plus près Constantinople, sans qu'aucune alliance ou entreprise se formât dans l'Occident pour sauver les derniers restes de cet empire chrétien.

Le pays de Bourgogne étant ainsi en repos, et le Duc sans nulle crainte d'être attaqué, il se plaisait surtout à voir ses chevaliers exercer leurs loisirs dans les tournois. On en fit encore de fort beaux; mais les seigneurs de France et d'Angleterre, qui se disposaient à la guerre, ne pouvaient pas y affluer comme dans les années précédentes.

Le sire de Hautbourdin fit d'abord publier son entreprise de la belle Pèlerine (1), où il devait paraître sous l'armure et avec l'écu de Lancelot du Lac. C'était à Saint-Omer qu'avait été construit un perron où pendaient pour gages d'entreprise à pied et à cheval les écus de Lancelot et de Tristan de Leonois, afin d'être touchés par ceux qui voudraient combattre le chevalier de la pèlerine. Les écuyers étaient habillés en robe blanche de pèlerins, et portaient de hauts bourdons comme armoiries parlantes de leur maître. Par malheur il ne se présenta, dans le temps fixé, qu'un vieux chevalier allemand, très-vaillant toutefois et fort expert à ces sortes de jeux. Le Duc et son fils présidèrent encore à ce tournoi, qui se passa tout au mieux. Après les délais passés, arriva Bernard de Béarn, bâtard de Foix, que la fièvre avait pris en route, et qui n'avait pu arriver à temps. Le sire de Hautbourdin ne voulut point pour cela lui refuser le combat; mais la lice et tout l'appareil étant déjà démontés, il remit son adversaire à la prochaine occasion.

Elle se présenta bientôt; Jacques de Lalaing, le bon chevalier, car c'est ainsi que chacun le nommait après son tournoi de Gand, était allé chercher des joutes en France, en Castille, en Aragon, en Portugal, en Écosse, et avait eu partout de beaux faits d'armes. De là il était venu en Angleterre, où il avait publié une entreprise. Comme il n'avait pas obtenu la permission du roi, on lui remontra qu'il agissait contre l'usage et la loi du pays. A cela il répondit: « J'ai fait vœu de publier mon entreprise » dans la plupart des royaumes chrétiens; si je » demandais une permission qu'on pourrait me refuser, je m'exposerais à manquer à mon vœu et » à désobéir à une personne que je crains plus de » mécontenter que tous les rois du monde entier. » Ainsi il continua à publier son entreprise; mais le roi n'ayant pas fait connaître sa volonté, personne ne se présenta. Comme il venait de s'embarquer à Sandwich, un écuyer du pays de Galles, nommé Thomas Kar, se jeta dans un petit bateau, et, abordant son vaisseau, lui demanda à le combattre, sinon en Angleterre, du moins en présence du duc de Bourgogne. C'était pour cette joute qu'une lice fut dressée à Bruges (2).

L'écuyer d'Angleterre demanda que les dames y assistassent, et elles y vinrent, sauf la Duchesse, qui ne se plaisait pas à ces sortes de divertissement, et ne s'y trouvait jamais. Le sire de Lalaing avait pour écuyers le sire de Beaujeu, Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein (3), le bâtard de Bourgogne et d'autres grands seigneurs qui, pour lui faire honneur, portaient ses couleurs, la robe de satin gris et le pourpoint cramoisi.

Le combat de la hache commença; le sire de Lalaing portait la sienne par le milieu pour se servir, à son choix, ou du bout ferré ou de la masse qui était en bec de faucon. Tantôt il essayait d'entrer dans la visière avec la pointe, tantôt, tenant sa hache des deux mains, il frappait à grands coups de masse sur le casque de l'adversaire. Celui-ci,

(1) Les ducs de Bourgogne employaient les fêtes et les réjouissances comme moyens de gouvernement. Ils encourageaient de tout leur pouvoir les associations de plaisir, et cherchaient à soumettre les peuples au joug du luxe, à les éblouir par la pompe des spectacles. Le *pas de la Pèlerine* est l'une de ces solennités qui ont laissé le plus de souvenir, et il en reste encore, non loin de la ville de Saint-Omer, un monument dont se sont occupés MM. Eudes et Quenson, le premier dans les Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie, le second dans ceux de la société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai. De Reiffenberg. (G.)

(2) Vie de Jacques de Lalaing. - Lamarche.

(3) Ravestein. (G.)

sans s'émouvoir, parait les coups et se défendait fièrement. Enfin, en repoussant du tranchant de sa hache une des attaques du sire de Lalaing, il l'atteignit au défaut du gantelet. On vit tout aussitôt le sang couler en abondance du bras du bon chevalier, et sa main gauche lâcher la hache, car il n'avait plus la force de la soutenir.

Chacun pensa que le Duc allait arrêter le combat où son chevalier le plus aimé courait un tel péril. Mais il craignait de paraître partial contre l'étranger, et ne donna aucun ordre. Cependant le sire de Lalaing avait passé sa hache sous le bras gauche, comme une femme porte sa quenouille, et la dirigeant de la main droite, il parait avec le manche les coups qui lui étaient portés. Toute l'assemblée tremblait pour le jeune chevalier; de temps en temps il soulevait sa main blessée, et l'on en voyait dégoutter le sang. Il semblait qu'il voulût ainsi montrer à son seigneur en quel état il se trouvait. Les assistants avaient tous les yeux fixés sur le bon Duc. Quoi qu'il lui en pût coûter, il voulait faire son devoir de juge, et s'en fia à Dieu et à la chevalerie de son cher Jacques de Lalaing.

Ne pouvant plus soutenir ce combat inégal, Jacques poussa le bâton de sa hache entre le bras et le corps de son adversaire; et, se jetant sur lui, il souleva son bras blessé, le lui jeta sur l'épaule, tandis que de l'autre il le saisissait par le bord de son casque; puis il tira avec force. L'Anglais fut pris à l'improviste; son armure était lourde, et le bon chevalier armé à la légère. Il fut ébranlé et entraîné en avant, sans pouvoir se retenir. En un clin d'œil il tomba de son long, la visière dans le sable. Jacques de Lalaing ne songea point à user de son avantage, ni à faire un mauvais parti à son adversaire; il ramassa la hache et se présenta devant son juge. Les hérauts relevèrent l'Anglais; il voulut dire qu'il n'était tombé que sur le coude et s'était retenu. Le maréchal de la lice et les témoins attestèrent qu'il avait eu tout le corps à terre, et la victoire fut reconnue au bon chevalier. Il se montra si courtois et si généreux, qu'au lieu d'enjoindre à son adversaire vaincu de s'en aller, selon les conditions du combat, rendre son gantelet à la personne que désignerait le vainqueur, il lui fit grâce de cet affront, et lui donna même un beau diamant en gage de consolation et d'amitié.

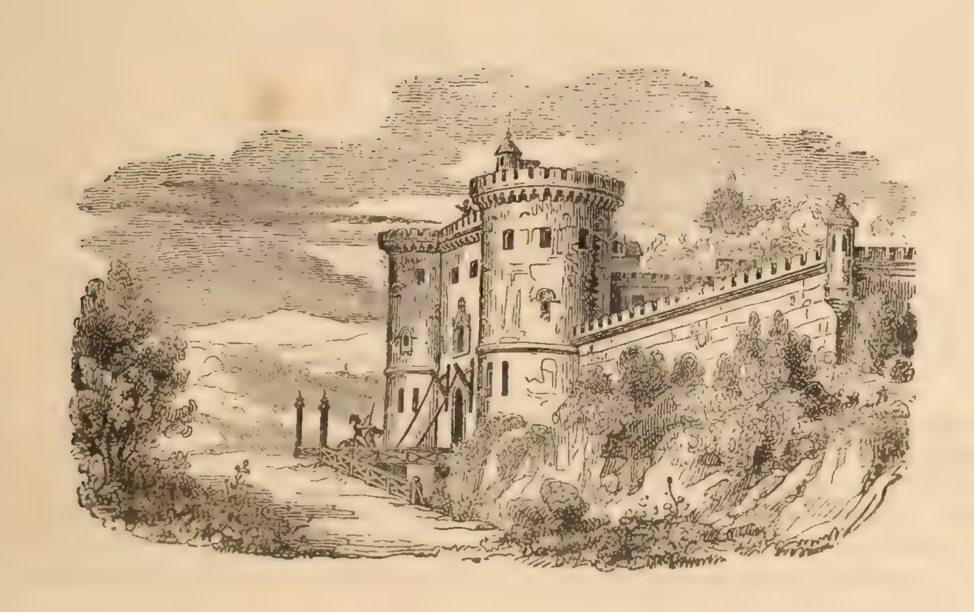
On fit ensuite la joute du sire de Hautbourdin et du bâtard de Foix: il ne s'y passa rien de remarquable, sinon que le chevalier gascon, ayant présenté une hache dont le manche avait un fer long et pointu, disposé pour entrer facilement dans les trous de la visière, le sire de Hautbourdin, au lieu de refuser une telle arme, décloua sur-le-champ sa visière, et voulut combattre à visage découvert; mais aussi il fit ôter de son pavillon l'écu de Lancelot du Lac, et arbora ses propres armoiries de Luxembourg. Quand ce fut au combat à cheval, le Duc fut obligé de faire cesser la joute presque aussitôt, parce que le casque du bâtard de Foix n'étant pas attaché à son armure, était relevé à chaque coup de lance et lui meurtrissait le visage. C'était ainsi qu'on s'armait en Espagne; mais en Flandre et en Allemagne, toutes les pièces de l'armure tenaient ensemble.

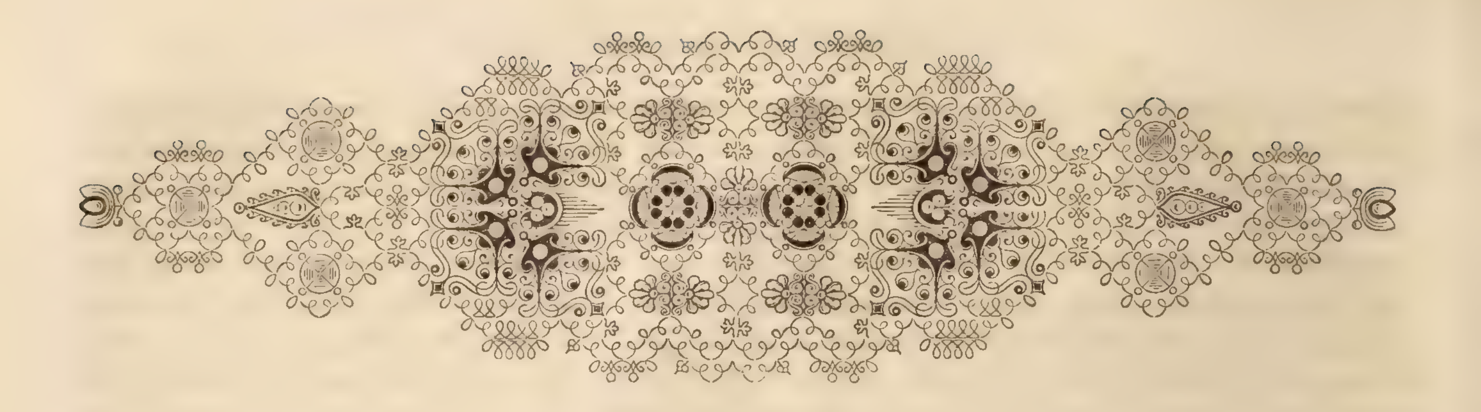
Après son tournoi de Bruges, le sire de Lalaing continua à chercher les aventures; car il s'était promis d'avoir paru trente fois en champ clos avant d'avoir atteint sa trentième année. Pour en venir plus sûrement à ses fins, il imagina d'aller tenir son entreprise à Châlons-sur-Saône. C'était la route d'Italie, et comme on approchait de l'année 1450, où devait se faire le jubilé à Rome, beaucoup de chevaliers devaient passer par là. Les affaires de la religion venaient enfin d'être accommodées par les soins des princes chrétiens, et surtout du roi de France. Le concile avait consenti à se séparer; le pape Félix V avait bien voulu quitter la papauté, et il était retourné dans sa retraite de Ripaille. Le pape Nicolas V, successeur d'Eugène IV, était donc pour lors reconnu de tous, et il n'y avait qu'une seule Église.

Le sire de Lalaing s'était associé au seigneur Pierre de Vasco, ce chevalier espagnol qui avait combattu à l'arbre Charlemagne. Ils firent dresser à Châlons, de l'autre côté de la rivière, un grand pavillon; on y voyait un tableau représentant la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus. Au bas de ce tableau était la représentation d'une figure de femme richement vêtue, qui semblait éplorée, et dont les larmes tombaient dans une fontaine. Près de la fontaine était une licorne qui portait les trois écus qu'on devait toucher pour le combat de la hache, de l'épée ou de la lance.

Les deux chevaliers devaient passer une année entière à Châlons pour y combattre contre tous venants au nom de la dame des Pleurs. Le Duc n'avait pu venir si loin de la Flandre, où ses affaires le retenaient; mais il avait envoyé Toison-d'or pour servir de juge en sa place, et tout se fit avec une extrême solennité. Il se présenta successivement plusieurs chevaliers ou écuyers de Bourgogne, de

Nivernais, de Savoie, de Suisse. On y vit Jacques de Bonifazio, et ce fut lui qui eut le prix de la lance. Le duc d'Orléans, la duchesse, madame d'Arguel, et toute une cour brillante qui revenait d'Italie, honorèrent de leur présence plusieurs joutes. Lorsque l'entreprise fut à sa fin, le bon chevalier donna un grand banquet à tous les nobles combattants. Pour orner la table, il avait fait faire un entremets. C'était ainsi qu'on appelait les figures et représentations qu'on faisait paraître dans les banquets. Il avait voulu que tous les combattants fussent peints avec leurs armures, et l'on voyait son propre portrait avec un couplet écrit devant ses pieds, où il témoignait sa reconnaissance à tous les nobles compagnons qui avaient bien voulu le prendre pour adversaire; leur offrait de les servir, en toute occasion, de son corps et de ses biens, comme leur frère d'armes. Il fit présent d'une belle robe de martre zibeline à Toison-d'or. Enfin, après avoir salué courtoisement la dame des Pleurs, et baisé les pieds de la sainte Vierge, il fit porter, avec respect et en procession, le tableau, la figure et la licorne dans l'église de Châlons. De là il partit pour aller publier des entreprises en Italie.





PHILIPPE LE BON.

1448 — 1453.

LIVRE HUITIÈME.

État des affaires en France. — Création des francs archers. — Prise de Fougère. — Ambassade au Duc. — Conquête de la Normandie.—Mort d'Agnès Sorel.—Bataille de Formigny.—Troubles en Angleterre.—Conquête de la Guyenne.—Assassinat de Pierre Louvain.—Mécontentement et révolte des Gantois.—Premier tournoi du comte de Charolais.—Guerres de Flandre.—Siége d'Audenarde.—Guerre aux portes de Gand.—Combat de Lokeren.—Bruges refuse l'alliance de Gand.—Combat de Rupelmonde. — Lettres des Gantois au roi. — Ambassade envoyée par le roi. — Pourparlers de Lille. — Les Gantois rejettent les conditions.—Détresse de la Flandre.—Prise de Schendelbeke.—Bataille de Gavre.—Soumission de Gand.

Tandis que les seigneurs de Bourgogne passaient ainsi leur temps en chevalerie, le conseil de France disposait tout pour profiter du mauvais gouvernement de l'Angleterre, du trouble qui y régnait, et du mécontentement qu'excitaient en Normandie l'avarice et les exactions du duc de Somerset (1). Ce n'est pas que la jalousie et les cabales se fussent éteintes à la cour du roi Charles. Le Dauphin, poussé par son ambition et l'inquiétude de son caractère, après avoir tenté de s'emparer par complot du gouvernement, s'était retiré dans sa province de Dauphiné. Par suite de cette querelle, le sire de Beuil, bien que ce fût lui que le Dauphin eût voulu renverser, avait encouru la disgrâce du roi. La faveur dont jouissait madame Agnès était encore une cause d'intrigues et de changements. Le connétable n'avait pas repris la grande autorité dont il avait joui auparavant. Toutefois la même volonté de remettre l'ordre dans le gouvernement, de soulager le pauvre peuple, de venger sur les Anglais l'honneur du royaume et de les chasser de France, s'il était possible, n'avait pas cessé d'oc-

(1) Amelgard.

cuper le roi et son conseil. Le comte de Dunois et Antoine de Chabanne, comte de Dammartin, semblaient alors avoir la principale part aux affaires de guerre. Le comte du Maine et la maison d'Anjou avaient toujours les bonnes grâces du roi. D'autres conseillers, habiles, sages et grands amis du bien commun, étaient fort écoutés. Guillaume Juvénal, fils de ce digne avocat général qui avait eu si bonne renommée sous le feu roi Charles VI, et second frère de Louis Juvénal, qui avait combattu vaillamment au siége de Melun, avait été pourvu de l'office de chancelier de France. C'était un prudent conseiller, et auparavant il s'était montré courageux homme de guerre. Il y avait aussi au conseil Guillaume Cousinot, maître des requêtes et vaillant écuyer, qu'on employait souvent dans les ambassades, ainsi que l'évêque de Coutances. Maître Jean Bureau, trésorier de France, et Gaspard, son frère, maître de l'artillerie, étaient aussi des gens considérables dans le gouvernement du royaume. Ils étaient fils d'un bourgeois de Paris; mais quand ils eurent acquis cette haute fortune, ils se firent faire une belle généalogie de noblesse. Un autre homme de grande importance était maître Jacques Cœur, conseiller argentier du roi, et qui gouvernait ses finances. Il était né dans un assez petit état, mais il était devenu merveilleusement riche par son commerce. Sa renommée était grande à Marseille, à Narbonne, à Montpellier, à Beaucaire et dans tout le Languedoc, où il faisait un négoce immense. Il avait des facteurs dans tous les pays où il y avait quelque chose à acheter ou à vendre; ses navires couraient sans cesse la mer, et son nom était connu des Sarrasins et des peuples les plus lointains. Le roi l'avait connu à Bourges, dont il était natif, et l'avait pris fort en gré. C'était un des grands protégés de la belle Agnès. Il avait été parfois chargé d'ambassades importantes, surtout auprès du pape et en Italie, où son commerce lui donnait un accès favorable. Grâce à ses conseils, on avait fait de sages règlements pour la bonne gestion des finances, et pour apporter quelque remède au désordre des monnaies.

Depuis la discipline établie sur les compagnies de gens d'armes, qui avait eu de si salutaires effets, on avait encore rendu de nouvelles ordonnances sur le fait de la guerre, tout aussi prudentes et bien avisées que les premières. Le roi avait prescrit que des commissaires se transporteraient dans chaque paroisse, s'enquerraient de l'homme le plus habile à tirer l'arc et l'arbalète, puis diraient aux paroissiens que le plaisir du roi était que, pour la défense du royaume, ledit archer fût franc de la taille du roi, de la taille des gens d'armes, et de toute autre subvention, hormis les aides et les gabelles. Moyennant ce privilége, le franc archer devait se munir d'une hucque, d'une jaque, d'une épée, d'une dague et d'une arbalète garnie. D'après le commandement du roi, il devait, lorsqu'il en serait requis, venir faire son service à la guerre, moyennant une solde de 4 livres par mois.

Lorsqu'un homme était bon archer et n'avait pas de quoi s'équiper, la paroisse devait y pourvoir; elle n'y perdait point; car alors, cet archer étant sans bien, sa part dans la taille ne retombait point à la charge des autres paroissiens. On levait un archer pour cinquante feux; les francs archers prêtaient serment; on tenait registre de leur nom; la paroisse répondait de leur obéissance; ils étaient passés en revue par leurs capitaines, pour s'assurer de leur présence et de l'état de leur équipement, qui était déclaré insaisissable pour dettes.

Cette ordonnance ne fut pas moins bien reçue que celle des compagnies de gens d'armes. On tint à grand honneur parmi les habitants de chaque paroisse d'être choisi pour franc archer, et tous ces gens des communes se sentaient encouragés par les priviléges qui leur avaient été conférés.

Les compagnies de gens d'armes et les compagnies de francs archers ne dispensaient pas les nobles du royaume de venir servir le roi quand il les voulait mander. Leur solde, leur équipement, le nombre de gens qu'ils devaient amener étaient réglés, de façon que ce service devait se rapprocher, autant que possible, des grandes ordonnances, comme on appelait les compagnies.

Tout était donc disposé pour la guerre, lorsqu'au mois de mars 1449, François l'Aragonais, qui avait passé au service des Anglais et qui avait été honoré de leur ordre de la Jarretière, après avoir été contraint, par le commandement du roi d'Angleterre, de rendre le Mans aux Français, surprit la ville de Fougère. Toute cette marche de Bretagne, qui touchait à la Normandie, avait profité des longues misères que la guerre avait fait souffrir aux pays voisins. Les marchands et les fabricants de laine s'y étaient réfugiés en grand nombre. Il n'y avait pas en France, en ce temps-là, un canton plus riche que Fougère et ses environs. Ce fut un grand appât pour ce chef de routiers, que les An-

(1) 1448, v. st. L'année commença le 13 avril.

glais payaient assez mal. Il dressa des échelles contre les murs de la ville durant la nuit, entra avec sa troupe, et pilla jusqu'aux églises. Puis, tenant garnison, il se mit à courir tout le pays.

Le duc de Bretagne réclama aussitôt le secours du roi de France, qui envoya sans délai des ambassadeurs en Angleterre et auprès du duc de Somerset à Rouen pour se plaindre de cette violation des trêves. Le royaume d'Angleterre était alors de plus en plus faible et troublé. Le gouvernement de la reine Marguerite et de ses favoris y excitait de tels murmures, qu'on commença à parler des droits que le duc d'York avait à la couronne. En effet, il était petit-fils de madame Philippe, fille unique du duc de Clarence, second fils d'Édouard III; tandis qu'Henri IV, auteur de la race régnante, qui avait chassé Richard II, était fils du duc de Lancastre, troisième fils seulement d'Édouard III. Dans cet état des affaires d'Angleterre, le duc de Somerset et le conseil d'Angleterre s'empressèrent de désavouer François l'Aragonais, et de promettre la restitution de Fougère (1).

Mais le roi de France se sentait en forces et ne cherchait qu'un prétexte. Il fit demander des sommes si énormes pour réparation du dommage causé au duc de Bretagne, qu'on vit bien clairement qu'il ne voulait plus des trêves. En même temps le comte de Dunois et d'autres ambassadeurs se rendirent à Rennes et conclurent un traité d'alliance avec le duc de Bretagne. La guerre était même déjà commencée, et lorsque le duc de Somerset envoya lord Hungerfort pour essayer encore de maintenir la paix, le roi de France répondit que les seigneurs de son royaume étaient dans une telle indignation, que peut-être ils se porteraient de leur propre volonté à venger la querelle du duc de Bretagne (2). En effet, à ce moment même Floquet, capitaine d'Évreux, Jean de Brezé, capitaine de Louviers, et d'autres, surprenaient la forteresse du Pont-de-l'Arche, et faisaient prisonnier lord Faulconbridge, qui en était le gouverneur. Ce ne fut pas au nom du roi ni sous sa bannière, mais au cri de « Bretagne et Saint-Yves, » que cette conquête fut faite. Il en fut de même pour Gerberoi que prit le sire de Mouy. Néanmoins les Anglais tentèrent encore de négocier; mais ils ne pouvaient s'abuser, et n'avaient rien de mieux à faire qu'à chercher les moyens de se défendre.

La guerre étant donc résolue, le roi envoya une solennelle ambassade au duc de Bourgogne (3) pour lui faire part de ses griefs contre les Anglais, et de la résolution où il était de les attaquer. Le sire Louis de Luxembourg, Jean de Lorraine, fils du comte de Vaudemont, le sire de Blainville et d'autres grands seigneurs composaient cette ambassade. Ils trouvèrent le Duc à Bruges, lui exposèrent les motifs de la guerre, et lui firent requête au nom du roi, de permettre que les nobles, chevaliers, écuyers et gens de guerre de ses États vinssent au service et à la solde du roi, d'autant que plusieurs tenaient des fiefs de la couronne.

Le Duc répondit avec courtoisie (4), mais il déclara qu'étant en trêve avec les Anglais, et n'ayant nul motif de plainte contre eux, il ne pouvait envoyer les gens de ses pays servir le roi, ni même leur en donner la permission expresse; que toutefois si quelques-uns d'eux en avaient la volonté, il ne les en détournerait pas. C'était tout ce que demandait le conseil de France; on savait bien qu'il ne manquerait point de gentilshommes empressés à faire cette guerre. Les seigneurs de Picardie et d'Artois se hâtèrent d'aller servir avec le sire de Luxembourg. Il eut bientôt auprès de lui les sires de Béthune, de Genlis, de Saveuse, de Mailli, de Poix, de Croy, de Crèvecœur, d'Hesnin, de Rubempré, d'Applaincourt, de Quieret, de Rambures, de Contay. Tous, avec une nombreuse et brillante suite, s'en allèrent passer la Seine à Pont-de-l'Arche, et se joindre à l'armée que commandait le comte de Dunois, lieutenant général du roi. Il avait avec lui le maréchal de Culant, les sires de Brezé, de Gaucourt, de Mouy, Saintraille, Floquet. Déjà Verneuil avait été pris. Ils s'avancèrent jusqu'auprès de Rouen, et brûlèrent un beau château nommé Longempré, que le roi d'Angleterre avait donné à lord Talbot. Il s'était plu à en faire un agréable séjour, et se plaignit amèrement de cette offense au sire de Luxembourg, promettant bien de lui rendre

(1) Hollinshed.—Mathieu de Coucy.—Richemont.

(2) D'Argentré.

(3) Mathieu de Coucy.

(4) Dans un manuscrit de la bibliothèque du roi, à Paris, coté Baluze 9675 A, on trouve, aux fol. 37-39, la « Réponse » faite par le duc de Bourgogne au comte de Saint-Pol, à M. de » Blainville, conseiller et chambellan du roi, et à Me Mathieu » Beauvarlet, son secrétaire, ambassadeurs dudit roi, sur le » fait des trêves avec l'Angleterre et de l'agression faite par » le roi Édouard contre le duché de Bretagne. » Cette pièce n'est pas datée ; mais on lit au dos qu'elle fut délivrée aux ambassadeurs à Bruges, et qu'ils la remirent entre les mains du roi le 24 juillet 1449. (G.)

la pareille à la première occasion. Mais la fortune des Anglais était passée; ils étaient partout sans défense, sans préparatifs. Le Ponteau-de-Mer, Pont-l'Évêque, Lisieux, Mantes, Vernon, Gournay, la Roche-Guyon, se rendirent sans tarder. Partout les bourgeois revoyaient avec joie la bannière de France. Chacun savait comment le royaume était, depuis quelques années, gouverné avec sagesse; comment on n'avait plus rien à craindre de la violence et de la rapine des gens de guerre; le roi voulait désormais tenir son peuple en justice et liberté. Aussi l'empressement était vif pour revenir sous sa puissance (1). Le duc de Somerset et lord Talbot n'osaient mettre leurs gens dans les forteresses, de peur qu'ils ne fussent livrés ou surpris; car ils ne pouvaient pas les y laisser en grand nombre, tant ils étaient pris au dépourvu, tant le gouvernement d'Angleterre les laissait sans secours, malgré leurs vives instances.

Le roi avait de son côté réuni une autre armée à Vendôme; il prit Verneuil dans le Perche, où ses capitaines avaient, vingt-six ans auparavant, perdu une si cruelle bataille. De là il s'avança vers Rouen, et se tint à Évreux et à Louviers. Partout il était reçu avec des transports de joie. Chaque jour il apprenait la conquête de quelque forteresse, de quelque château.

En même temps l'armée que conduisait le connétable, et qu'il avait formée en Bretagne, avait commencé à attaquer les Anglais sur cette frontière. Il avait pour lieutenant le sire Jacques de Luxembourg. Le maréchal de Loheac, le sire d'Orval, Joachim Rohaut et d'autres vaillants capitaines de France étaient aussi avec lui. Coutances, Saint-Lô, Carentan, Valognes et d'autres forteresses du Cotentin se soumirent presque sans résistance. Puis l'on revint vers Fougère, qui se défendit mieux, mais tarda peu cependant à se rendre (2).

Pendant ce temps-là, le duc d'Alençon, aidé par les bourgeois et les habitants, trouvait moyen de rentrer dans sa ville. En Béarn, le comte de Foix, lieutenant général du roi dans les pays entre la Garonne et les Pyrénées, commençait aussi la guerre heureusement contre le roi de Navarre, qui tenait le parti des Anglais.

Le point le plus important était de prendre la ville de Rouen; on comptait qu'il serait facile de chasser ensuite les Anglais de la Normandie. Les autres villes furent en peu de temps aux mains du roi. Argentan fut livré par les bourgeois. Les capitaines de forteresses, s'ils étaient Français, quittaient le parti d'Angleterre en faisant leurs conditions; s'ils étaient Anglais, ils s'efforçaient de traiter, pour garantir les biens et domaines qu'ils avaient reçus en Normandie. Aucune armée anglaise ne tenait la campagne. Tout ce que les ennemis avaient de forces était gardé pour la défense de Rouen; encore ne pouvaient-ils pas espérer d'y tenir longtemps. Le roi s'en approcha, et envoya sommer la ville. Le duc de Somerset et lord Talbot, craignant que la vue de ces hérauts à la livrée de France n'excitât quelque émotion parmi les habitants, ne les voulurent point laisser entrer, et menacèrent de les faire mourir. Alors le comte de Dunois, le comte de Saint-Pol et la meilleure partie de l'armée vinrent camper devant la ville, espérant que les habitants pourraient se déclarer. Il y eut quelques escarmouches; les hérauts furent encore une fois envoyés sans être admis. La saison était pluvieuse et froide; il fallut retourner aux environs de Pont-de-l'Arche, où le roi s'était logé.

Peu de jours après, quelques bourgeois indiquèrent un lieu des murailles par où ils devaient favoriser l'entrée des Français. Le comte de Dunois et les illustres capitaines qui se trouvaient avec lui revinrent encore devant la ville. Ils feignirent une attaque d'un autre côté, tandis que quatre mille combattants se présentèrent au lieu désigné. Les archers se rangèrent devant la muraille. Les hommes d'armes mirent pied à terre; le signal fut donné par les bourgeois, et l'on commença à dresser les échelles. Mais on n'avait pas eu le temps d'en apporter beaucoup; à peine cinquante ou soixante hommes étaient parvenus sur le mur, qu'on y vit paraître la bannière de lord Talbot. Il avait pris ses mesures; les assaillants furent complétement repoussés. Le combat fut vif. On avait fait, avant l'assaut, plusieurs chevaliers, entre autres le fils du maréchal de la Fayette et maître Guillaume Cousinot, maître des requêtes; ils avaient à cœur d'honorer leur chevalerie et de se bien montrer; mais leurs efforts furent inutiles. Le roi de France et le roi René qui arrivaient au camp, voyant l'entreprise échouée, et jugeant qu'apparemment les habitants de la ville n'étaient pas assez forts ni assez unis contre les Anglais, revinrent à Pont-de-l'Arche.

Cependant le duc de Somerset savait bien qu'il

(1) Amelgard.

(2) Coucy.—Berri.—Richemont.—Duclerq.

ne pourrait se défendre longtemps, et tout allait si mal en Angleterre, qu'il n'espérait point de secours. Les bourgeois, de leur côté, tremblaient que la ville ne fût forcée et prise d'assaut. Il leur fut permis d'envoyer demander au roi un sauf-conduit pour traiter. Le roi reçut leurs députés avec sa douceur accoutumée, et fit donner le sauf-conduit. L'archevêque et les principaux bourgeois s'en vinrent donc, ainsi que des chevaliers anglais envoyés par le duc de Somerset, parlementer avec le comte de Dunois, le chancelier de France, le sire de Brezé et Guillaume Cousinot.

Il fut promis aux habitants de la ville que chacun pourrait à son gré s'en aller ou demeurer sans recevoir aucun dommage dans ses biens ni son avoir. Cette condition satisfit l'archevêque et les bourgeois, qui promirent de s'employer à faire rendre la ville. On ne put convenir de rien avec les Anglais.

Le lendemain 19 octobre, l'archevêque rendit compte à une nombreuse assemblée de peuple, dans la salle de l'hôtel de ville, de ce qui avait été réglé avec les gens du roi de France. Pour lors s'éleva dans toute cette foule une joie qui montra aux Anglais combien le peuple leur était contraire. Ils virent qu'il fallait songer à leur sûreté; déjà les bûches et les bancs commençaient à pleuvoir par les fenêtres. Ils se hâtèrent de revêtir leurs armes et de se retirer dans le palais, dans le château, dans les tours des portes et dans la grande tour du pont. Les bourgeois, prenant courage, s'armèrent aussi, firent le guet pendant tout la nuit, et, croissant toujours en nombre, chassèrent, dès le lendemain, les Anglais des portes et des murailles de la ville. Le comte de Dunois était averti; il arriva à leur secours; lorsqu'il fut à la porte Martainville, le clergé, les nobles, les bourgeois, vinrent au-devant de lui, et le prièrent de faire entrer dans la ville autant de gens qu'il le voudrait: « Ce sera à votre volonté, » répondit-il; il fut convenu que trois cents lances et des archers suffiraient.

Le roi était arrivé à la hâte; il fit sommer le fort Sainte-Catherine qui touche à la ville. Les Anglais n'étaient pas en mesure de se défendre contre tant de gens; ils demandèrent à sortir vie et bagues sauves. « A condition, dit le roi, que sur la route » ils ne prendront rien sans payer. — Nous n'a- » vons pas de quoi, » répondirent-ils; le roi leur fit donner cent francs.

Le lendemain, la tour du pont fut prise, et les Français pouvaient librement aller d'une rive à l'autre. Le duc de Somerset ne pouvait songer à se défendre; il demanda à voir le roi, qui s'était logé à Sainte-Catherine. On lui envoya, pour sauf-conduit, les hérauts de France et plusieurs chevaliers du palais; ce fut en leur compagnie qu'il traversa toute la ville. Le roi était en son grand conseil, et reçut noblement le duc de Somerset, qui demanda pour les Anglais la condition qu'avaient obtenue les gens de la ville, c'est-à-dire de s'en aller librement, si bon leur semblait. Le roi répondit que cela n'était pas raisonnable; que cette condition leur avait été offerte à Saint-Ouen, et qu'ils l'avaient refusée; que, depuis, ils avaient fait tous leurs efforts pour empêcher la ville de rentrer sous l'obéissance du roi; qu'ainsi il exigeait qu'Harfleur et toutes les places du pays de Caux lui fussent rendues. « Ah! pour Harfleur, cela ne se peut, » répondit le duc de Somerset; c'est la première » ville qui se rendit à notre glorieux roi Henri V, » il y a trente-cinq ans. » Les temps étaient bien changés; en quittant le conseil de France, le duc de Somerset vit tout le peuple qui avait pris la croix blanche, et qui courait les rues, criant: « Vive le roi! » Il rentra bien affligé dans le château.

Tout aussitôt on en commença le siége. Des tranchées furent creusées; les canons furent amenés. Les Anglais n'avaient pas même de vivres. Le duc de Somerset demanda de nouveau à traiter. Une trêve lui fut accordée; pendant douze jours, on continua à parlementer. Les Français consentaient à ne plus exiger Harfleur, mais ils demandaient que lord Talbot restât en otage jusqu'à l'accomplissement des conditions, et les Anglais ne voulaient point céder sur ce point. Enfin, il le fallut bien. Ils s'engagèrent à payer cinquante mille écus d'or, à acquitter loyalement tout ce qu'ils devaient aux marchands et bourgeois de la ville, et à rendre toutes les forteresses du pays de Caux excepté Harfleur. La duchesse de Somerset, lord Talbot et plusieurs autres grands seigneurs d'Angleterre restèrent en otages.

Le 10 de novembre 1449, le roi fit son entrée solennelle dans sa bonne ville de Rouen. Rien ne fut plus joyeux et plus éclatant que cette cérémonie; elle fut plus belle encore que l'entrée à Paris; il y avait beaucoup plus de grands seigneurs et de fameux capitaines. Parmi eux on remarquait le chancelier de France, qui chevauchait dans son royal costume; et devant lui on conduisait une haquenée blanche, chargée du coffret où étaient les sceaux du royaume. Au milieu de tous ces capi-

taines, on montrait aussi un homme à qui le roi devait plus qu'à eux, disait-on, la conquête de la Normandie; c'était Jacques Cœur (1), lui qui avait prêté l'argent nécessaire pour assembler cette belle armée. Sans son secours, il n'eût pas été possible de commencer la noble entreprise de délivrer le royaume.

Le comte de Dunois avait été nommé capitaine de la ville de Rouen, et le sire Guillaume Cousinot bailli. Tous les deux vinrent au-devant du roi avec les magistrats et les bourgeois vêtus de robes bleues avec des chaperons rouges ou blancs et rouges. Ils se présentèrent au roi, lui demandèrent de les recevoir dans sa grâce, et lui promirent fidélité. Le roi répondit qu'il était content d'eux, et conserverait les franchises de la ville. Pour lors un des bourgeois voulut faire un remercîment; mais il était si ému, que les larmes lui coupèrent la voix. Le roi en fut touché : « Sire, dit alors le comte de » Dunois, voici vos bourgeois de Rouen qui vous » supplient de les excuser d'avoir attendu si long- » temps pour se remettre en votre obéissance ; » mais ils ont eu de bien grandes affaires et vi- » vaient sous la contrainte des Anglais, vos anciens » ennemis. Il faut se souvenir aussi de tout ce qu'ils » ont souffert jadis en défendant leur ville. — Oui, » oui, dit le roi, ils sont tout excusés; je suis con- » tent d'eux. » Puis, se retournant vers le sire de Brezé, sénéchal de Poitou, qui, après avoir été son favori, était, comme on a vu, tombé dans sa disgrâce : « Sire de la Varenne, lui dit-il, bien qu'on » nous ait rapporté des choses de vous faites à » notre préjudice, et que nous en ayons fait infor- » mer par nos gens du parlement, nous vous tenons » pour justifié, et reconnaissons que vous nous » avez toujours bien servi. Ainsi nous vous don- » nons les clefs de notre ville et château de Rouen, » et vous en nommons capitaine. Si faites-en bonne » garde. — Sire, repartit humblement le sénéchal, » je vous ai servi et vous servirai toujours loyale- » ment; et, au plaisir de Dieu, on ne me trouvera » jamais en faute. »

Puis le roi entra dans la ville et traversa les rues dans son pompeux appareil. Partout étaient des échafauds où l'on représentait des mystères, des fontaines qui répandaient du vin, des figures d'animaux, comme tigres, licornes, cerfs-volants, qui s'agenouillaient au passage du roi; partout on avait disposé des petits enfants pour crier « Noël! » enfin, rien n'avait été oublié pour orner ce grand triomphe. Les maisons étaient tendues de tapis et de belles draperies. On voyait aux fenêtres les dames et les riches bourgeois revêtus de leurs plus beaux atours. On remarquait sur un balcon, auprès de la comtesse de Dunois, le lord Talbot, témoin de cette gloire du royaume de France, et ce n'était pas un des moindres ornements de la fête. Il était vêtu d'un chaperon violet et d'une robe de velours fourrée de martre que le roi lui avait donnés lorsqu'il était venu lui présenter ses respects. Il en avait reçu le plus grand accueil. Comme il s'agenouillait, le bon roi Charles lui avait pris la main, et lui avait dit gaiement : « Talbot, soyez le bienvenu ; nous » sommes joyeux de votre visite. Ne venez-vous » pas nous faire serment? — Sire, répliqua le » vaillant chevalier, je ne suis pas encore conseillé » de le faire. » Il aurait pu songer en effet à faire quelque accommodement, car il avait de bien riches seigneuries dans le royaume, et il était maréchal de France de par les Anglais.

Le roi se rendit à la cathédrale pour remercier Dieu et baiser les saintes reliques; puis il passa huit jours dans la ville sans que son armée y commît le moindre désordre, tant il avait sévèrement ordonné qu'on ne fît outrage ni tort à personne.

Les bourgeois eux-mêmes le conjurèrent de poursuivre la guerre sans relâche, et d'achever la conquête de la Normandie, tant ils craignaient, si les Anglais conservaient encore quelques villes dans le pays, de les voir revenir. Ils offrirent même au roi de l'aider de leurs biens et de leurs personnes.

On alla donc mettre le siége devant Harfleur, bien qu'on fût en plein hiver. Toute cette brillante noblesse se tint durant quinze jours autour de la ville, par la neige et la pluie, sans avoir d'autre abri que de méchantes cabanes en paille et en genêts qu'on avait dressées à la hâte. Le siége fut poussé avec vigueur; le roi s'y montra encore avec vaillance, allant dans la tranchée à portée des canons, pour voir de plus près et encourager son artillerie. Au commencement de janvier, la garnison se rendit sous la condition de se retirer en Angleterre ou dans les autres villes de Normandie qui tenaient pour les Anglais.

(1) Fils d'un orfévre de Bourges ; l'homme le plus habile de son siècle dans la science financière et celle du commerce. Bonamy a inséré, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XX, p. 509, une dissertation sur la fin de la vie de Jacques Cœur. De Reiffenberg. (G.)

Le roi s'en alla ensuite passer le reste de l'hiver à l'abbaye de Jumièges, à cinq lieues de Rouen. Ce fut là qu'il eut le malheur de perdre la belle Agnès. Elle avait des chagrins ; beaucoup de gens la voyaient d'un mauvais œil, et parlaient d'elle en termes outrageants. Le Dauphin, qui depuis trois ans s'était retiré dans son apanage, était fort de ses ennemis, et elle était pour beaucoup dans les querelles qu'il avait avec le roi son père. En outre, si elle avait un parti à la cour, et si, à cause de l'amour du roi, elle était honorée comme une princesse par beaucoup de seigneurs, il n'en était pas de même parmi le peuple et la bourgeoisie (1). Ce qui lui en revenait l'affligeait sensiblement. Dernièrement, quand elle avait passé à Paris et qu'elle avait visité son château de Beauté, qui était le plus agréable séjour de toute l'Isle-de-France, les Parisiens lui avaient laissé voir toute leur mauvaise volonté. Ils se scandalisaient de voir un grand roi se conduire ainsi sans foi ni loi envers sa femme, qui était si bonne et si respectable, donner de mauvais exemples à son peuple, et autoriser, par un public péché, ses chevaliers et ses sujets à vivre aussi dans le désordre.

La belle Agnès fut indignée de ce dur accueil; elle quitta Paris, disant qu'il n'y avait que des vilains, et qu'elle était bien fâchée d'y être venue. Ce fut quelques mois ensuite et peu après une couche malheureuse, qu'elle se sentit atteinte de maladie. Alors elle montra beaucoup de repentir, de dévotion et de douleur; elle se comparait à sainte Madeleine, implorait la miséricorde de Dieu et la bonté de la sainte Vierge. Elle récitait des vers de saint Bernard, qu'elle avait copiés de sa main. Il n'y avait chose touchante qu'elle ne dît, parlant des misères de la vie et de la fragilité humaine ; la beauté ne lui semblait plus que bien peu de chose et une occasion de pécher. C'était ainsi qu'elle s'exprimait en répondant au comte de Tancarville et à la sénéchale de Poitou, qui l'assistaient à ses derniers moments. Elle laissa beaucoup aux églises, aux pauvres et à ses serviteurs. Maître Jacques Cœur fut son exécuteur testamentaire. Le roi fut d'abord très-affligé de sa perte. Peu de temps après, il montra autant ou plus encore d'amour et de faveur à une nièce qu'elle avait amenée à la cour, et qui était aussi fort belle. Elle se nommait la dame de Villequier.

(1) Journal de Paris. — Chartier.

(2) Hollinshed.—Chartier.—Richemont.

Après la prise de Harfleur, le comte de Dunois était allé mettre le siége devant Honfleur, qui se rendit aussi un mois environ après. Le duc de Somerset, enfermé à Caen, ne pouvait porter secours à aucune des villes assiégées. Cependant, vers le mois de mars, une armée anglaise arriva enfin à Cherbourg. Elle n'était pas de plus de trois mille combattants; mais ils étaient commandés par un vaillant capitaine, sir Thomas Kiriel. Il commença par assiéger Valognes. Le roi donna ordre aussitôt au comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, de rassembler du monde et d'y porter secours. Les garnisons anglaises de Vire, de Bayeux, de Caen étaient plus voisines de Valognes que les lieux où se trouvaient logées les compagnies françaises; de sorte que sir Mathieu Goche, sir Robert Veer, sir Henri Norbery vinrent se joindre à sir Thomas Kiriel avant que le comte de Clermont pût réunir une armée. Ainsi Valognes, bien que vaillamment défendu par Abel Rouault, fut contraint de se rendre après un siége de trois semaines (2).

Cependant les Français se réunissaient de toutes parts. Le comte de Clermont, que le roi avait fortement blâmé de son peu de diligence, était à Carentan avec l'amiral de Coetivi, le sire de Brezé, le comte de Castres, fils du comte de la Marche, et d'autres seigneurs. Le connétable arrivait de Bretagne avec le maréchal de Loheac, le sire Jacques de Saint-Pol, le seigneur de Laval et les Bretons. Les Anglais, de leur côté, suivaient leur route le long de la côte. Pour se rendre de Valognes vers Bayeux et Caen, il leur fallait passer les Vé, qui sont de grandes grèves à l'embouchure de la Vire, guéables seulement à marée basse (3). Les Français tenaient la rive droite et voulaient couper à leurs ennemis le chemin entre les Vé et Bayeux. Le combat commença sur les grèves mêmes, et les archers des deux partis combattirent pendant assez longtemps ayant de l'eau jusqu'aux genoux. Mais il n'y avait encore, pour garder ce passage, que les gens du comte de Clermont. Ils ne purent le défendre; les Anglais réussirent à se camper sur la rive droite, et les Français se retirèrent dans le village de Trivière et aux environs. Sir Thomas Kiriel s'aperçut néanmoins qu'il ne pourrait suivre sa route sans combattre, et commença tout aussitôt à se retrancher avec des pieux et derrière des fossés.

Les Anglais étaient adossés au village de For-

(3) Mathieu de Coucy.—Richemont.—Duclerc.

migny, et devant le front de leur bataille coulait un petit ruisseau sur lequel était un pont que les Français tenaient. Le comte de Clermont attendait de moment en moment le connétable, qui arrivait en toute hâte de Saint-Lô ; cependant il se crut assez fort pour commencer l'attaque. On amena les coulevrines en avant du pont; une troupe d'archers et cinquante ou soixante lances furent placés pour les garder. Mais sir Mathieu Goche, avec un extrême courage, prit cinq ou six cents archers anglais, et les conduisit, à travers les canons et les traits, jusqu'à la troupe française, qui se mit en déroute, abandonnant les coulevrines et repassant le pont. Le désordre eût été grand sans les hommes d'armes du sire de Brezé, qui soutinrent un peu cette rude attaque.

Enfin, au moment où tout allait ainsi au plus mal, on vit paraître sur le haut de la colline l'armée du connétable, qui arrivait en belle ordonnance. Sir Mathieu Goche fit tout aussitôt retirer ses gens, en laissant seulement une partie à la garde du pont. Lorsque l'armée du connétable et celle du comte de Clermont furent réunies, l'attaque recommença. Ce n'est pas que les Français fussent nombreux; à peine avaient-ils trois mille combattants contre six mille qu'avaient les Anglais; mais le connétable et tous les capitaines avaient bon courage et grande espérance. Bientôt le pont fut repris par les archers, et l'armée se trouva devant le retranchement des Anglais. Il était difficile de le tourner, car il s'appuyait aux maisons et aux jardins du village. « Allons voir de près leur » contenance, monsieur l'amiral, » dit le connétable au sire de Coetivi. Et il s'avança pour examiner par où il serait plus avantageux d'attaquer l'ennemi. « Je doute qu'ils sortent de leur fortification, ré» pondit l'amiral. — Je voue à Dieu qu'avec sa » grâce ils n'y demeureront pas, » répliqua le connétable.

Ce fut le sire de Brezé qui demanda à attaquer le premier et à porter son enseigne sur le retranchement des Anglais; le connétable lui accorda cet honneur, et disposa tout pour le soutenir. Le combat fut vif et dura près de trois heures. Enfin les Anglais furent forcés dans trois endroits, et il s'en fit un grand carnage. Leur perte fut de trois mille sept cents hommes. Sir Thomas Kiriel, sir Henri Norbery, sir Henri Kirkly, et beaucoup d'autres seigneurs anglais, furent faits prisonniers. Sir Mathieu Goche et sir Robert Veer trouvèrent moyen de se retirer vers Bayeux.

Le connétable laissa au jeune comte de Clermont, dont c'était la première bataille, le contentement de coucher à Formigny sur le champ de bataille (2). Le lendemain, après avoir fait ensevelir les morts, ils retournèrent tous deux à Saint-Lô. Les Anglais de la garnison de Vire ne tardèrent pas à se rendre, en rachetant, moyennant quatre mille francs, leur capitaine sir Henri Norbery.

Le roi eut une grande joie en apprenant de si heureuses nouvelles. Pour témoigner au connétable combien il était satisfait de ses grands services, il lui donna pour la vie la seigneurie de Vire, d'où il venait de chasser les ennemis.

Bayeux se rendit aussitôt après au comte de Clermont; Avranches au connétable. Le roi s'avança en personne pour commencer le siége de Caen. Auparavant il voulut soumettre Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui se défendit quelques jours, et qu'il donna ensuite au sire de Villequier.

Caen fut aussitôt après entouré de toutes les armées du roi, le connétable, le comte de Dunois, le comte de Clermont, le comte d'Eu, le comte de Nevers, commandaient les diverses troupes qui environnaient toute l'enceinte de cette grande ville et en fermaient les issues. Les Anglais se défendirent avec constance, encore qu'il leur restât peu d'espoir. Il y eut quelques assauts meurtriers de part et d'autre; la ville était sur le point d'être emportée. Mais le roi ne voulut pas exposer une cité si importante à être ainsi saccagée. Il consentit à traiter pour la sauver des horreurs d'un assaut. Le duc

(1) 1449, v. st. L'année commença le 5 avril.

(2) Un monument a été érigé, en 1834, sur le champ de bataille de Formigny, et l'on y a placé l'inscription suivante :

ICI FUT LIVRÉE
LA BATAILLE DE FORMIGNY
LE 15 AVRIL 1450
SOUS LE RÈGNE DE
CHARLES VII.

Les Anglais perdirent
un grand nombre de leurs guerriers
et furent ensuite forcés
d'abandonner la Normandie
dont ils étaient maîtres
depuis l'an 1417.

Hoc monumentum
D. de Caumont, celeberrimæ litterarum
et inscriptionum academiæ socius,
nec non societatis antiquariorum Normanniæ
Secretarius erexit
1834. (G.)

de Somerset obtint de sortir avec sa famille, la garnison et tous les Anglais, en laissant la grosse artillerie et payant trois cent mille écus d'or, du reste emportant librement tout ce qui pouvait appartenir aux Anglais.

Il restait peu à conquérir pour recouvrer la Normandie entière. Le roi assiégea Falaise, et le connétable Cherbourg. Cette dernière ville résista pendant deux mois; l'amiral de Coetivi et le vaillant capitaine Bourgeois y furent tués dans une tranchée. Ainsi la conquête de la Normandie fut achevée à la fin du mois d'août 1450.

De si grands malheurs rendaient le gouvernement de la reine Marguerite singulièrement odieux à tous les Anglais (1). Il s'élevait de toutes parts de grandes clameurs contre elle et son principal conseiller, le duc de Suffolk. Les états ayant été assemblés en parlement, les communes dressèrent aussitôt une accusation de trahison contre lui. Il essaya de se défendre, et les motifs qu'il alléguait pour montrer qu'il n'était pas un traître semblaient assez plausibles. Les communes donnèrent alors pour motif à leur accusation son mauvais gouvernement. La reine vit bien qu'elle ne pourrait le défendre contre tout le royaume, et pour le sauver, il fut banni par ordre du roi. Mais comme il s'était embarqué pour passer en France, un navire appartenant au duc d'Exeter, capitaine de la Tour de Londres, aborda celui où il était monté, et s'en empara. On le ramena au rivage; là, sans nulle procédure, on lui trancha la tête sur une barque de pêcheur qu'on trouva renversée sur la plage. Ses restes furent laissés dans le sable. Le pouvoir de la reine était si mal assuré, et le trouble commençait à être si grand, que nulle justice ne fut faite de ce meurtre.

Bientôt une furieuse révolte s'éleva. Un nommé Jean Cade, homme du peuple, imagina de se donner pour descendant du duc de Clarence, le second fils d'Édouard III, et conséquemment pour légitime héritier de la couronne d'Angleterre. Sans croire beaucoup cette fable, le peuple se rangea en foule à sa suite. Sir Mathieu Goche, envoyé contre les rebelles, fut défait et périt dans le combat. Le roi fut contraint de quitter Londres et de livrer deux de ses principaux conseillers, qui furent mis à mort par la populace. Puis cette sédition se dissipa pour ainsi dire d'elle-même, sans que pour cela l'ordre se rétablît. Le duc de Somerset, arrivant de la Normandie qu'il avait perdue, succéda au duc de Suffolk dans la faveur de la reine et dans la haine de tout le royaume.

Sachant l'Angleterre dans un tel état, le conseil de France résolut de tenter la conquête de la Guyenne, et de chasser ainsi les Anglais de tout le royaume, ce que n'avait pas même pu accomplir le sage roi Charles V. C'est qu'en effet jamais il n'y avait eu un si bon gouvernement (2). Durant toute cette guerre de Normandie, les compagnies d'ordonnances, ou les autres gens d'armes, ainsi que les francs archers, avaient été payés de leurs gages de mois en mois. Aussi nul n'avait osé piller, maltraiter ou rançonner personne que les Anglais, et partout les habitants s'étaient montrés de plus en plus favorables au roi. L'artillerie recevait chaque jour l'argent qui lui était nécessaire; jamais dans la chrétienté on n'en avait vu une si belle et si complète; elle ne manquait jamais ni de poudre, ni de chariots, ni de ces machines en bois nommées manteaux, qui servaient à garantir l'artillerie dans les siéges. Les ouvriers étaient nombreux et bien adroits; tout cela était gouverné par messire Gaspard Bureau, maître de l'artillerie, et Jean son frère, trésorier de France.

Ce bon ordre dans les affaires de la guerre avait si bien servi en Normandie, qu'on voulut le maintenir en entrant dans la Guyenne (3). Des règlements sévères furent publiés; les gens d'armes devaient payer tout ce qui leur serait fourni. Le prix de chaque chose était réglé: un mouton cinq sous, et il fallait rendre la peau; un veau dix sous; un pourceau vingt sous; les poules et poulets étaient même taxés; le blé, le vin avaient aussi leur prix. La façon dont les compagnies se logeraient dans les villes et villages; l'obligation de payer tout ce qui serait dû avant de partir; les peines infligées aux délinquants, tout fut prévu, et le peuple en fut bien informé; enfin, le roi voulut qu'il y eût justice et police dans sa guerre.

Déjà le comte Foix avait depuis un an l'avantage sur les Anglais dans la Guyenne. Le maréchal de Culant, Saintraille, Geoffroy de Saint-Belin, le sire d'Albret, et d'autres bons capitaines, se rendirent en cette province, sous les ordres de Jean de Blois, comte de Penthièvre, petit-fils du connétable de Clisson. Le comte de Richemont avait enfin terminé

(1) Hume. — Hollinshed. — Rapin Thoyras.

(2) Duclercq. — Chartier.

(3) Mathieu de Coucy.

les longues et sanglantes querelles de la maison de Blois avec les ducs de Bretagne de la maison de Montfort. Par un traité signé à Nantes en 1448, Jean de Blois avait renoncé à tous droits au duché de Bretagne; le comté de Penthièvre lui avait été restitué avec quelques autres seigneuries en Bretagne. Le roi lui avait donné la vicomté de Limoges, et il avait acheté au duc d'Orléans le comté de Périgord, qui provenait de la confiscation faite sur Archambault sire de Périgord, en 1399 (2). Il vint donc s'établir dans cette province avec ses serviteurs et les principaux partisans qu'il avait dans la noblesse de Bretagne. Le sire de Beaupoil (3) et quelques autres complices de l'emprisonnement du duc de Bretagne en 1420, avaient reçu amnistie par le traité; mais ne s'y fiant pas entièrement, ils transportèrent leur séjour et leur avoir dans le Périgord.

Jean, comte de Penthièvre et de Périgord, fut donc d'abord choisi pour lieutenant du roi dans cette guerre. Il commença par assiéger Bergerac, qui fut pris. En même temps le sire d'Albret alla se loger à Bazas, d'où il faisait des courses dans le pays de Medoc. Les Anglais sortirent de Bordeaux pour le repousser. Tout nombreux qu'ils étaient en comparaison de sa troupe, il les mit en grande déroute, et les poursuivit jusqu'aux portes de Bordeaux.

Au mois de mai 1451, le roi envoya comme son lieutenant général le comte de Dunois, qui avait depuis longtemps acquis tant de renommée, et surtout l'année précédente en Normandie. Le comte d'Angoulême, frère du duc d'Orléans; Jacques de Chabanne, grand maître de la maison du roi; Joachim Rouault et d'autres, étaient avec lui. L'armée n'était pas si nombreuse que pour aller en Normandie; il avait fallu laisser de fortes garnisons dans toutes les villes; d'ailleurs on disait que cette conquête serait plus facile. Cependant la plupart des nobles étaient du parti anglais, et depuis deux cents ans qu'ils étaient vassaux et sujets du roi d'Angleterre, ils avaient fort oublié la France (4). Le premier siége un peu considérable fut celui de Blaye. Les Anglais de Bordeaux essayèrent de ravitailler la forteresse, en y envoyant cinq vaisseaux bien armés. Mais Jean le Boursier, qui commandait les vaisseaux français venus pour apporter des vivres et des munitions aux assiégeants, combattit cette flotte et la mit en fuite. Après quelques semaines de siége, la ville fut prise d'assaut, et le château se rendit tout aussitôt.

Libourne et Fronsac furent soumis aussi par le comte de Dunois, et Dax par le sire d'Albret; bientôt les Anglais ne conservèrent plus que Bordeaux et Bayonne, sans pouvoir même espérer de les défendre (5). Les habitants de Bordeaux songèrent à traiter. Leur archevêque et les sires de Durfort, de la Brède, de Montferrand, de Langeac, se rendirent, avec un sauf-conduit, auprès du comte de Dunois, et réglèrent les conditions moyennant lesquelles, si les Anglais ne se présentaient point en force suffisante avant le 23 juin, Bordeaux avec toutes les forteresses et châteaux du duché de Guyenne, seraient remis au roi de France, qui s'engageait à maintenir leurs franchises et libertés, à ne point leur imposer de taxes nouvelles, à établir dans la ville une justice souveraine et une monnaie, à n'exercer aucune poursuite, et à laisser les gens de tout état rester ou s'en aller à leur gré.

Le 23 de juin 1451, le comte de Dunois se présenta avec la brillante et nombreuse compagnie des seigneurs de France et des capitaines de son armée devant les portes de Bordeaux. Le héraut de la ville commença par sommer trois fois à haute voix les Anglais de venir porter secours aux gens de Bordeaux. Nul ne comparaissant, les jurés de la ville, l'archevêque, son clergé et les principaux seigneurs du pays, remirent les clefs au lieutenant général du roi; le comte les donna aussitôt à Jean Bureau, trésorier de France, et à Joachim Rouault, que le roi avait nommés maire et capitaine de Bordeaux. L'entrée fut brillante et solennelle; on y vit chacun à la tête de sa troupe et dans le plus brillant équipage : le sire de Pensach, sénéchal de Toulouse, capitaine des archers de l'avant-garde, les maréchaux de Loheac et de Culant, avec trois cents hommes d'armes; les comtes de Nevers, d'Armagnac et le vicomte de Lautrec, de la maison de Foix, avec trois cents hommes de pied; les archers du comte du Maine sous les sires de la Boessière et de La Rochefoucauld; puis chevauchaient trois des conseillers du roi, l'évêque de Langres, l'évêque d'Alet et l'archidiacre de Tours, avec plusieurs secrétaires du roi. Après marchaient Tristan-l'Hermite, prévôt des maréchaux, et ses sergents; ensuite venaient le

(1) 1450, v. st.

(2) Tome Ier de cette Histoire.

(3) Depuis, les Beaupoil ajoutèrent à leur nom le nom de Sainte-Aulaire

(4) Monstrelet.

(5) Chartier.—Berri.—Coucy.—Duclercq.—Hollinshed.

chancelier Juvénal, avec un manteau court de velours cramoisi par-dessus sa cuirasse; le sire de Saintraille, bailli de Berri, grand écuyer; le comte de Dunois, lieutenant général du roi; les comtes d'Angoulême et de Clermont, avec leurs armures blanches, accompagnés de leurs pages et de leurs serviteurs; les comtes de Vendôme et de Castres. Jacques de Chabanne, bailli de Bourbonnais, grand maître de la maison du roi, conduisait les quinze cents lances du corps de bataille, et Geoffroy de Saint-Belin, bailli de Chaumont, les hommes d'armes du comte du Maine. Enfin l'arrière-garde, dont Joachim Rouault était capitaine, était commandée par Abel Rouault son frère. Tout ce superbe cortége, si nouveau pour les gens de Bordeaux, sujets du roi d'Angleterre depuis tant d'années, arriva jusqu'à la cathédrale. L'archevêque porta à baiser les saintes reliques au comte de Dunois et aux principaux seigneurs de France; puis ils entrèrent dans l'église. Après l'office, messire Olivier de Coetivi, frère de l'amiral qui venait de mourir si malheureusement devant Cherbourg, présenta au chancelier les lettres du roi qui le nommaient sénéchal de Guyenne, et prêta serment de loyalement garder et faire garder justice dans le duché et dans la ville. Les jurés et la bourgeoisie jurèrent aussi d'obéir désormais audit sénéchal comme à la personne du roi. Ensuite les seigneurs du pays, les sires de Duras, de Rauzan, de Lesparre, de Montferrand et autres, prêtèrent serment et hommage entre les mains du chancelier, et promirent d'être à l'avenir bons et loyaux Français. Cependant le captal de Buch s'y refusa, parce qu'il était chevalier de la Jarretière, et que ce serment lui sembla contraire aux statuts de l'ordre. Il transmit toutes ses terres et seigneu ries à son fils, qui était mineur. Pour lui, il resta Anglais, en se réservant d'emporter tous ses biens meubles.

Dès que la cérémonie fut terminée, on publia à son de trompe, dans toute la ville, les défenses du roi à tous gens de guerre de faire le moindre tort ou la moindre violence aux habitants; et comme il y eut un homme qui viola cette ordonnance, le prévôt fit tout aussitôt élever une potence neuve où on le pendit, à la grande joie des gens de Bordeaux, qui criaient: « Noël et vive le roi! »

Elle servit bientôt à d'autres; car il se fit dans l'armée un crime qui n'aurait pas semblé bien étrange quelques années auparavant, mais qui maintenant était trop contraire au bon ordre pour rester impuni (1). Le sire Guillaume de Flavy, ce fameux gouverneur de Compiègne, celui qui avait si longtemps fait trembler tout le pays d'alentour par ses violences et sa cruauté, celui qui avait fait mourir dans un cachot le maréchal de Rochefort, avait péri aussi par un crime. Sa femme avait tant eu à souffrir de ses désordres et de ses violences, lorsqu'il amenait dans sa maison, à sa table et en sa présence, les jeunes filles qu'il séduisait ou enlevait de force; il l'avait tellement outragée par sa conduite coupable et débauchée, que la cruauté et la vengeance s'étaient aussi emparées de son âme. Elle avait gagné le barbier de son mari, qui un jour, en lui faisant la barbe, lui coupa la gorge. Comme il n'était pas encore mort, la dame de Flavy l'acheva en l'étouffant sous un oreiller; puis elle se sauva avec Pierre Louvain, qui était un autre capitaine français. Les frères du sire de Flavy ne purent avoir justice, car alors l'autorité du roi n'était pas grande, et tout était encore en grand désordre dans le royaume. Le peuple de Compiègne se montra même si joyeux de cette mort, qu'il pendit aux murailles le corps du sire de Flavy (2).

Depuis ce moment, Pierre Louvain était devenu un des meilleurs capitaines de l'armée du roi; il en était fort aimé, ainsi que des principaux chefs. Tout à l'heure il venait de se distinguer en Normandie, et avait été fait chevalier. Cependant les frères du sire de Flavy guettaient depuis longtemps l'occasion de se venger; lors de l'entrée à Bordeaux, six archers qu'ils avaient gagnés se jetèrent sur Pierre Louvain; il reçut un coup de couteau, et fut grièvement blessé, mais point à mort. L'homme qui avait porté le coup parvint à s'échapper; les cinq autres furent pris, et, avant leur châtiment, avouèrent qu'ils avaient agi à l'instigation de Raoul de Flavy. Celui-ci était pour lors dans une forteresse appartenant au comte de Saint-Pol, et conséquemment hors d'atteinte.

La ville de Bayonne restait encore à soumettre; le comte de Dunois y alla mettre le siége; dès le troisième jour, les habitants demandèrent à traiter. Une trêve fut accordée; mais le sire Martin Grasie, chevalier de l'armée de France, s'étant approché des remparts, on tira sur lui, et il mourut du coup. Cette violation rendit les conditions plus dures. Le comte de Dunois exigea que le canonnier qui avait mis le feu à la coulevrine fût livré; la garnison

(1) Duclercq. — Chartier. — Coucy. — Berri.

(2) Description du département de l'Oise, par M. de Cambry.

n'obtint point de se retirer, et il lui fallut se rendre prisonnière. Le traité n'en fut pas moins conclu, et le 20 août les portes furent ouvertes au lieutenant général du roi. Au moment où, au lever du soleil, il se mettait en marche pour faire son entrée, on aperçut au ciel l'apparence d'une croix blanche. Chacun, soit dans la ville, soit dans l'armée, la voyait bien distinctement. Il y en avait même qui croyaient y apercevoir un Christ, dont la couronne se changea en fleurs de lis : « C'est Dieu, criait-on » dans la ville, qui veut que nous quittions la croix » rouge et que nous soyons Français! » Et tous prenaient la croix blanche. Le comte de Dunois ne manqua pas d'envoyer au roi une relation de ce prodige, avec un certificat authentique et signé de lui comme quoi il en avait été témoin de ses yeux.

Ainsi fut terminée, en deux années, la conquête des provinces de France, que les Anglais occupaient depuis trop longtemps, et le royaume fut délivré, plus encore par le bon gouvernement du roi que par la vaillance de ses capitaines. Nul ne se souvenait et les chroniques ne racontaient pas que la France eût jamais été plus heureuse et plus puissante.

Durant toutes ces prospérités du royaume de France, le duc Philippe avait continué d'abord à se tenir en grand repos dans son pays de Flandre. Les bonnes villes voyaient croître leur commerce. Jamais les Gantois n'avaient été si riches (1); comme de coutume, ce leur était une grande cause d'orgueil, et ils n'en étaient que plus difficiles à gouverner (2). Le Duc, depuis qu'ils l'avaient abandonné au siége de Calais, leur gardait une rancune dont on pouvait s'apercevoir. Il avait dompté Bruges; depuis les malheurs de cette ville, son pouvoir s'y exerçait pleinement, et il eût bien voulu réduire Gand au même état (3). Cependant personne ne savait si bien attendre que lui (4); avant de commencer une entreprise, il voulait toujours être dans son droit, du moins tel qu'il l'entendait. Ainsi il dissimulait avec les Gantois. En 1440 (5), il avait retiré de chez eux le conseil supérieur de Flandre, et l'avait transporté à Courtray. Cédant à leurs supplications, il l'avait rétabli l'année suivante. Mais en 1445 il le fixa à Termonde (6). En outre, c'étaient de continuelles difficultés sur les priviléges de la ville, le conseil du Duc voulant les restreindre, et les gens de Gand ne songeant qu'à les étendre (7). Enfin, en 1448, le Duc se crut assez fort pour établir, de sa seule autorité, une gabelle sur le sel (8). Ypres et Bruges obéirent sans remontrances; les Gantois non-seulement murmurèrent contre cette taxe inconnue dans le pays et préjudiciable à leur commerce, contre cette invention détestable des rois de France, mais ils refusèrent absolument de payer, puisque l'impôt n'avait pas été consenti par les états de Flandre, et que le Duc n'avait pas le droit de l'ordonner (9).

Bientôt s'éleva une autre difficulté. La ville avait bien souvent changé ses règlements et la façon de se gouverner : pour lors elle avait à sa tête vingt-six jurés; treize d'entre eux étaient chargés, comme

(1) C'est là une de ces assertions que les historiens avancent trop souvent, sans se mettre en peine de les prouver. J'ai vu, aux archives de Dijon (carton intitulé *Artois*, *Hollande*, *Flandre*, *Zélande*), un mémoire des échevins de Gand, de l'année 1440, où ils se plaignent de ce que le pays est fort appauvri, et de ce que la ville de Gand, en particulier, à cause du voyage de Calais et d'autres charges, est endettée d'environ 20,000 ridders. (G.)

(2) Comines.

(3) Heuterus.—Meyer.

(4) Chatelain. Manuscrit de la Bibliothèque du roi.

(5) En 1439, de graves différends s'élevèrent entre le Duc et les Gantois, tant au sujet du renouvellement de la loi de leur ville, que sur des matières de juridiction et d'impôts. Le Duc, mécontent des Gantois, abolit, le 2 octobre de cette année, le conseil de Flandre établi dans leur ville, et, par des lettres du 8 du même mois, il institua un autre conseil à Courtray. Les Gantois firent beaucoup de démarches pour obtenir la révocation de ces mesures : enfin, le 10 juillet 1440, les échevins des deux bancs et les deux doyens, accompagnés d'un grand nombre de gens des trois états de la ville, se rendirent au-devant du Duc, qui avait été prié de venir à Gand, et lui demandèrent pardon de toutes les offenses qu'ils lui avaient faites, de toutes les usurpations qu'ils s'étaient permises sur sa hauteur et seigneurie, le suppliant, eu égard à leur repentir, d'oublier le passé et de leur rendre ses bonnes grâces : ce qui leur fut accordé. Peu après, le conseil de Flandre fut rétabli à Gand ; mais, de nouvelles mésintelligences s'étant élevées entre les Gantois et le Duc, ce conseil fut transféré, en 1447 (et non en 1445) à Termonde, où il resta jusqu'en 1451, que le Duc, à cause de la guerre, l'envoya à Ypres. Ce ne fut qu'après la paix, en 1464, que le conseil de Flandre fut réinstallé à Gand, où il demeura toujours depuis. *Archives de Dijon*, carton intitulé *Artois, Hollande, Flandre, Zélande*. — *Archives de Gand*, lettres patentes du Duc du 16 juillet 1440.—*Esclaircissement du droit de souveraineté et non ressort du conseil ordonné en Flandres;* Gand, chez Graet, 1660, in-fol. (G.)

(6) Meyer.—Oudegherst.

(7) Coucy.

(8) Ce n'est pas en 1448, mais en 1446, que le Duc sollicita le consentement des Gantois à ce qu'il pût lever une gabelle sur le sel. Cette demande ayant été rejetée par eux, il ne donna pas suite à son projet. Tout ce que rapporte à ce sujet M. de Barante est donc inexact *Registre de la collace de Gand*, aux Archives du Royaume. (G.)

(9) Meyer.—Heuterus.—Oudegherst.

conseillers, des affaires de la ville et de la conduite de ses finances; treize autres, comme échevins, étaient juges des causes et rendaient la justice. Les habitants étaient divisés en trois membres : les bourgeois, les gens de métiers et les tisserands; les bourgeois élisaient trois conseillers et trois échevins; les gens de métiers ainsi que les tisserands nommaient cinq conseillers et cinq échevins (1). Cette forme de gouvernement était déjà ancienne et remontait à l'époque où le roi de France Philippe le Bel avait vaincu et soumis les Flamands. Depuis, la forme d'élection des jurés (2) avait varié selon que le comte de Flandre ou le peuple de Gand avaient eu plus ou moins de puissance. En outre, il s'était introduit plus tard une autre sorte de magistrats : c'étaient les doyens. Le doyen des bourgeois était de droit chef et premier bailli de la ville (3). Chacun des cinquante-deux métiers avait son doyen, et en outre il y avait un grand doyen de tous les métiers. Les tisserands étaient divisés en vingt-sept quartiers, qui avaient de même leurs doyens, et au-dessus d'eux un grand doyen. Le pouvoir de ces magistrats était la meilleure défense des priviléges de la ville, et aussi l'occasion du désordre. Chaque doyen était garde de la bannière du métier, et avait droit d'assembler tous les hommes qui en faisaient partie; de sorte que lorsqu'il y avait quelque inquiétude parmi le peuple, il suffisait qu'un doyen allât planter sa bannière sur le marché des Vendredis, pour que le trouble commençât. Les gens du métier arrivaient, puis ceux des autres corporations d'ouvriers ou de tisserands. S'ils étaient en grand nombre, il fallait bien que le grand doyen y vînt aussi avec la bannière commune. On allait sonner la grosse cloche de Rolland, ainsi nommait-on le beffroi de la ville. Les jurés s'assemblaient; et enfin le bailli ou premier magistrat de la ville, quelle que fût la volonté des bourgeois dont il était doyen, et bien qu'ils fussent d'ordinaire plus amis du repos que les tisserands et les artisans, était contraint à apporter la bannière de la ville de Gand et la bannière de Flandre, commises à sa garde (4).

En 1449, le Duc, mécontent de la résistance qu'il avait éprouvée pour établir la gabelle, prétendit avoir le droit de séparer l'office de bailli de l'office de doyen des bourgeois, et qu'il ne déléguerait plus son autorité à celui qu'éliraient les gens de la ville. Cela était contre toutes les coutumes; les murmures devinrent menaçants, l'élection ne se faisait pas; la ville obtint encore avantage sur son prince, mais il s'irritait de plus en plus (5).

Enfin, au mois de septembre, le duc Philippe ayant mis de fortes garnisons à Audenarde, à Termonde, à Gavre et à Rupelmonde, ayant fait barrer les canaux, ordonna de nouveau la gabelle du sel, et y ajouta une taxe sur le blé et la mouture. Les Gantois persistèrent dans leur refus. Alors il retira

(1) Cet exposé de la constitution de Gand laisse quelque chose à désirer. D'après le privilége de Philippe le Bel, du mois de novembre 1301, la commune devait nommer quatre prud'hommes, et le roi, ou le comte de Flandre, quatre autres, lesquels étaient chargés d'élire vingt-six bourgeois les plus suffisants pour le gouvernement de la ville pendant une année, en les partageant en deux *treizaines*. Celui qui était en la ville de par le roi, ou le comte, (le bailli) avait le pouvoir de choisir ceux qu'il voulait des deux *treizaines* pour être échevins; les treize autres étaient conseillers. Les conseillers (échevins des Parchons) avaient la connaissance des *formortures*, et *se entremettaient de apaiser tant seulement* (ce sont les termes de la charte); les échevins (de la Keure) connaissaient de toutes autres choses appartenantes au gouvernement de la ville. Ces dispositions de la charte royale avaient, dans l'usage, reçu des altérations : ainsi les deux grands doyens, qui partageaient avec les échevins l'administration de la cité, dictaient aux quatre *éliseurs* de la commune les choix qu'ils devaient faire, et les élus étaient toujours tirés, savoir : six du membre des bourgeois, dix du membre des métiers, et dix du membre des tisserands. Des dix échevins tirés des métiers, trois étaient toujours pris parmi les métiers des bouchers, des boulangers et des brasseurs, et deux parmi le métier des bateliers. Le Duc regardait ces innovations comme destructives du privilége de 1301, et ne voulait pas y souscrire. *Registre de la collace* ci-dessus cité.—Manifeste du Duc, du 31 mars 1452, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 96-111. (G.)

(2) Nous avons déjà fait observer que la qualification de *jurés* n'est pas exacte, appliquée au corps du magistrat de Gand. (G.)

(3) Ceci est encore inexact. Le grand bailli de la ville était le premier officier du prince et nommé par lui; il n'était pas doyen des bourgeois. (G.)

(4) A Bruges, la bannière du comte ne pouvait être déployée que par ordonnance du bailli et du magistrat, et il fallait le consentement des mêmes officiers pour que les métiers pussent déployer les leurs en public (Voy. le tome Ier de cet ouvrage, pag. 597, à la note). Je crois que cette loi existait aussi à Gand; mais, dans les temps de troubles, elle n'était pas respectée. (G.)

(5) Ce qui rend incompréhensibles beaucoup d'événements historiques, c'est que les historiens en énoncent les causes d'une manière vague, obscure, ou inexacte : nous avons déjà fait observer que le bailli n'était pas doyen des bourgeois; le Duc n'était pas non plus dans l'usage de déléguer son autorité à des personnes élues par la ville, etc. Voici ce qui arriva. Le 17 août 1449, la loi ayant été renouvelée, Josse Triest et Daniel Sersanders furent réélus échevins de la Keure, et Jean Vander Zypen et Laurent van Eecloo, échevins des Parchons. Le Duc demanda que ces nominations fussent annulées, ainsi que celle de Liévin de Pottere en qualité

tous pouvoirs aux magistrats institués en son nom, fit cesser les fonctions des échevins et des baillis, et publia dans toute la Flandre l'ordre de n'obéir en rien aux gens de Gand (1).

La crainte de voir se rallumer les guerres saisit tous les Flamands. Les trois autres membres de Flandre, Ypres, Bruges et le Franc, se portèrent pour médiateurs entre le Duc et les Gantois (2). Ils envoyèrent des ambassadeurs qui, après avoir longuement pris connaissance des priviléges de la ville, prononcèrent, au bout de sept mois, que les magistrats tenaient en effet leurs pouvoirs du Duc, et ne pouvaient être institués qu'avec son consentement (3). De nouvelles élections se firent; il éloigna de l'échevinage ceux qui lui avaient été opposés, et spécialement Daniel Sersander, grand doyen des métiers, qui avait contribué plus que tous, disait-on, à faire refuser les gabelles (4). Il y eut aussi quelques bourgeois exilés. Les habitants étaient plus mécontents que jamais; ils assuraient que tous les magistrats nommés par leur prince vendaient la justice, prononçaient avec partialité, et se livraient à mille coupables pratiques (5).

Tout se passait encore assez paisiblement; mais on imputait aux doyens de divers métiers d'avoir, contre les lois, admis des étrangers dans leurs corporations, et plusieurs furent exilés pour ce motif. Quatre homme du bas peuple, Pierre Tincke, Louis Van-Hammer, Éloi Coolbrandt et Lieven Winck se mirent surtout à répéter ces accusations, à troubler la ville, à demander des assemblées générales de la bourgeoisie et des métiers, enfin à tout essayer pour émouvoir le peuple (6).

Le Duc semblait appuyer les manœuvres de ces hommes, et il montrait aussi une grande colère de ce que les Gantois avaient admis des étrangers aux priviléges de leur ville. Tout était donc dans un désordre qui s'en allait croissant. Aucune justice ne se faisait; Tincke et ses compagnons paraissaient avoir permission de troubler la ville à leur gré. En vain on avait recours au Duc; il exigeait, avant tout, que Daniel Sersander, Lievin Potter et Lievin Snowt lui fussent livrés à discrétion; c'était ceux qu'il regardait comme le plus opposés à sa volonté. Les échevins se refusèrent à lui obéir (7).

Enfin, à la persuasion de messire de Comines, seigneur de la Clite, grand bailli de Flandre, et du sire Gérard de Ghistelles, bailli du Duc à Gand, Sersander et les deux autres résolurent de se confier à la bonté de leur seigneur, qu'on leur promettait presque formellement (8). Ils allèrent le trouver à Termonde, s'agenouiller humblement devant lui et

de grand doyen : la commune s'y étant refusée, il retira son bailli, son sous-bailli et les officiers de leurs siéges; les échevins de la bourgeoisie et quelques-uns tirés des métiers quittèrent aussi la ville. Les Gantois envoyèrent des députés au Duc, qui était à Bruges, mais sans pouvoir se mettre d'accord avec lui : le 28 octobre, les trois membres de la commune déclarèrent que l'élection faite serait maintenue. *Registre cité.* (G.)

(1) *Voy.* la note précédente. Dans les circonstances où se trouvait alors le Duc, il eût agi avec bien peu de prudence, d'ordonner la gabelle du sel, et d'y ajouter encore une taxe sur le blé et sur la mouture : aussi ne prit-il pas ces mesures intempestives. *Registre cité.* (G.)

(2) Le 26 janvier 1450, le Duc assembla à Malines les trois états de Flandre, savoir : les prélats, les nobles et les villes, Gand exceptée. Il fut résolu, dans cette assemblée, que des députés des trois états se rendraient à Gand, afin de s'entendre avec la commune sur quelques moyens d'accommodement. *Registre cité.* (G.)

(3) Ce ne fut pas après sept mois, mais dans une assemblée tenue à Gand le 4 mars 1450, et à laquelle assistaient, outre les députés des trois états et des trois membres de Flandre, des commissaires de la commune, des délégués des châtellenies du quartier de Gand et des ambassadeurs du Duc, que l'élection d'un nouveau magistrat fut résolue. *Registre cité.* (G.)

(4) La nouvelle élection se fit le 6 mars 1450. Le Duc n'eut pas à éloigner Sersanders de l'échevinage, puisqu'il n'en faisait pas partie, étant, comme le dit l'auteur lui-même, grand doyen des métiers. *Registre cité.* (G.)

(5) Meyer.—Lettres des Gantois au roi de France.

(6) Pierre Tincke, Louis d'Hammere, Roland van Ronneke et Jean de Smet (M. de Barante fait de ces deux derniers *Coolbrandt* et *Wink*) ne furent arrêtés que longtemps après, comme nous le dirons. Dans l'intervalle du 6 mars au 15 août 1450, époque du renouvellement de la loi, il se fit des enquêtes sur les admissions illégales qui avaient eu lieu dans les métiers, et quinze à vingt bannissements furent prononcés de ce chef. *Registre cité.* (G.)

(7) Le Duc n'exigeait pas que Daniel Sersanders, Liévin de Pottere et Liévin Sneevoet (et non *Snowt*) lui fussent livrés à discrétion. Il envoya à Gand quatre commissaires, porteurs d'un mandement émané de lui, en date du 4 juin 1451, dans lequel il accusait ces trois citoyens d'égarer l'opinion publique par des inventions calomnieuses et attentatoires à son honneur, de faire peser leur domination sur la ville de Gand, et de s'y conduire comme s'ils en étaient les seigneurs et maîtres, etc. Les divers membres de la collace, ayant délibéré sur ce manifeste, déclarèrent qu'ils ne voulaient pas se séparer de leurs trois concitoyens, à la charge desquels il n'y avait rien à dire; le peuple fit même entendre des menaces contre les commissaires, qui, sans leur qualité de bourgeois, et sans la sauvegarde du prince dont ils étaient munis, auraient couru un grand danger. *Registre cité.* (G.)

(8) Les Gantois avaient envoyé deux députations au Duc à Termonde le 28 juillet, et des pourparlers avaient eu lieu entre elles et ce prince. Le 6 août, messire Colart de la Clite, seigneur de Comines, souverain bailli de Flandre, et Gérard de Ghistelles, grand bailli de Gand, vinrent à l'hôtel de ville annoncer que le Duc voulait tout oublier, à

demander leur pardon. Le Duc, sans s'arrêter à ce qui avait été promis en son nom, exila Sersander à vingt lieues de ses États pour vingt ans; Potter à quinze lieues pendant quinze ans; Snowt à dix lieues pendant dix ans (1). Il leur prononça la sentence de sa bouche, car elle était rendue sans jugement (2).

Quand cette nouvelle fut connue des Gantois, la rage s'empara d'eux; ils se virent trahis par leur prince et trompés par les seigneurs qui les avaient assurés que leur soumission serait autrement récompensée. Tout était depuis longtemps en fermentation. Le peuple s'assembla aussitôt. Dix-huit gentilshommes, riches bourgeois ou magistrats, du parti du Duc, furent saisis, mis en prison, et à grand' peine sauvés de la fureur des séditieux (3). Les baillis, les échevins, une foule de gens paisibles sortirent à la hâte de la ville. Pendant trois semaines elle demeura sans magistrats, sans justice; le peuple ordonna aux fugitifs de revenir, sous peine d'être bannis à jamais; il prononça des amendes. Tincke et Van Hammer furent décapités (4), et l'on prétendit qu'on avait trouvé sur eux des sauf-conduits du Duc.

Les Gantois n'étaient cependant point encore résolus de faire la guerre à leur prince. Ils ne voulaient pas lui obéir, mais ils craignaient sa colère. Ne voyant nul moyen de le fléchir, et ne pouvant laisser leur ville dans un si affreux désordre, ils nommèrent donc un bailli et douze capitaines pour les gouverner et rendre la justice; puis envoyèrent des ambassadeurs au Duc le conjurer de rétablir la paix et de renvoyer ses officiers. Ils revinrent après huit jours, et n'apportèrent ni espérance ni consolation. Jusque-là tout avait encore pu être modéré par des hommes sages; de ce moment, les gens de petit état devinrent les maîtres. On vit reparaître la confrérie des chaperons blancs (5). Un ouvrier maçon, nommé Lievin Bone, fut nommé d'abord grand bailli (6); puis tout le gouvernement fut confié à trois chefs ou hooftmans : Lievin Bone pour les métiers, Éberhard Botelaer pour les tisserands, Jean Wilde (7) pour les bourgeois.

Baudoin de Voss, noble chevalier, bailli du Duc au pays de Waes, à qui les Gantois imputaient d'avoir barré les canaux, avait été, au commencement des troubles, saisi et emprisonné. Les hooftmans le firent mettre à la plus cruelle torture, et tous ses membres furent brisés. Peu de jours après, il fut porté en litière à l'échafaud, avec trois autres prisonniers. Ils implorèrent la miséricorde de la populace. Baudoin de Voss fut seul épargné, à la condition de procurer la capture de Pierre Bawens et de George Bull, secrétaires de la ville, qu'on accusait d'avoir conduit toutes les trahisons; il parvint ensuite à racheter sa vie par d'immenses sommes d'argent (8).

Pendant plusieurs mois on ne vit à Gand que

condition que Sersanders, de Pottere et Sneevoet vinssent lui demander pardon. La commune y consentit, et ces derniers se mirent en route pour Termonde en grand appareil. *Registre cité.* (G.)

(1) Sersanders fut banni de tous les États du Duc pour vingt ans, de Pottere pour quinze ans, et Sneevoet pour dix ans, avec défense à tous trois d'approcher de la Flandre à une distance de moins de 20 lieues. *Registre cité.* (G.)

(2) Coucy.

(3) Les choses ne se passèrent pas comme le rapporte M. de Barante. Le 8 août 1451, le bruit s'étant répandu que Sersanders et ses compagnons avaient été mis à mort, le peuple s'ameuta, et ferma la porte de Termonde; mais cette émotion se dissipa aussitôt qu'on connut la vérité. Ce fut quelques jours après, le 13 août, qu'on arrêta les quatre bourgeois nommés ci-dessus, savoir : Tyucke, d'Hammere, van Ronneke et de Smet, sous la prévention d'avoir voulu provoquer des troubles, en accusant le grand doyen des tisserands d'avoir admis des étrangers dans son métier. Le 1er novembre, sur l'accusation de corruption et de prévarication portée contre elles par les deux grands doyens, dix-huit personnes furent arrêtées et incarcérées. *Registre cité.* (G.)

(4) Ils furent décapités le 11 novembre 1451, par ordonnance des deux grands doyens et du peuple. *Registre* cité. (G.)

(5) Meyer.—Heuterus.

(6) Ce fut un nommé *Liévin Willemets*, qui fut d'abord nommé justicier (*rechter ende justicier*), au lieu du grand bailli; cette nomination fut faite, le 15 novembre, par des députés des trois membres; l'élu prêta serment le 18. Le 25, Liévin Boone fut appelé à le remplacer. *Registre cité.* (G.)

(7) Lisez *Jean Willaey*. *Registre cité.* (G.)

(8) Baudoin de Vos avait été arrêté le 1er novembre 1451. Le 5 décembre, conduit à l'échafaud dressé sur le marché du Vendredi, il allait être décapité, lorsqu'il s'écria qu'il s'engageait à livrer à la commune, dans les huit jours, George de Bul et Pierre Bauwens, ou l'un d'eux. Dans l'intervalle, l'évêque et la ville de Liége, le comte d'Étampes et plusieurs autres seigneurs intercédèrent pour lui. Le 19 décembre, il fut de nouveau amené sur l'échafaud, et là, ayant été dépouillé de ses vêtements par le bourreau, il s'agenouilla devant le peuple assemblé par métiers, et demanda grâce de la vie. Le peuple, après en avoir délibéré, la lui accorda aux conditions suivantes : qu'il resterait détenu; qu'il constituerait 1000 livres de gros au profit de celui ou de ceux qui livreraient Bauwens et de Bul, et qu'il prêterait à la ville 600 pareilles livres pour l'achat de blé. Il ne fut mis en liberté que le 5 juin 1452.

Remarquons encore que Baudouin de Vos n'était pas, comme le dit l'auteur, bailli du pays de Waes; il avait été échevin de Gand. Le bailli du pays de Waes était Godefroid Braem, qui fut décapité par ordre des hooftmans le 27 mars 1452. *Registre cité.* (G.)

supplices, tortures, confiscations, bannissements (1). Toute cette populace se gouvernait sans nulle raison et n'écoutait que sa passion furieuse. Sans cesse elle renversait les mesures de ceux qui essayaient de la réconcilier avec le Duc; de sorte que, tandis qu'on s'adressait soit à la Duchesse, soit au comte de Charolais, pour servir d'intercesseurs, les meurtres et les amendes continuaient. Mais ce qui était arrêté dans l'esprit de tous, c'était de ne point payer les taxes sur la mouture et sur le sel, et de ne pas se soumettre non plus aux péages que le Duc avait établis à l'entrée des laines, des harengs et de diverses autres marchandises.

Le désordre qui régnait à Gand et la crainte qu'inspiraient la puissance et l'habileté du duc Philippe, empêchaient les autres villes de Flandre de prendre parti pour les Gantois. Ils écrivirent de tous côtés, s'intitulant, selon leur coutume, les seigneurs de Gand (2), ce qui semblait bien orgueilleux. On se fût volontiers joint à eux pour empêcher l'établissement des gabelles, et sur ce point plusieurs villes étaient prêtes à s'allier avec eux (3); mais le Duc, qui conduisait toute cette affaire avec une extrême prudence, rompait les alliances par des promesses et de douces paroles, et détachait des Gantois les communes qui leur avaient d'abord donné bonne espérance (4).

Ils ne furent pas plus heureux en s'adressant aux gens de Liége (5). Ceux-ci se souvenaient encore de la rude façon dont le duc Jean et leur évêque Sans-Pitié les avaient traités en 1408; ils conseillèrent aux Gantois de faire la paix avec leur seigneur, et offrirent même leur intercession. Les principaux d'entre eux vinrent à Gand avec leur évêque (6), et de là auprès du Duc. Mais il était trop irrité, et les conditions qu'il accordait n'avaient d'autre effet que de jeter le peuple de Gand dans de nouveaux accès de fureur.

Le duc Philippe, voyant bien que cette affaire ne pourrait se terminer que par les armes, faisait tous ses préparatifs, renforçait ses garnisons, mandait ses gentilshommes. La chose importante pour lui, c'était de s'assurer des volontés du roi de France (7). Si ce prince se fût déclaré protecteur des Gantois, alors il n'eût pas été facile de les réduire. Le royaume maintenant était puissant, sagement gouverné, les finances en bon ordre, les compagnies d'ordonnance prêtes à marcher au premier commandement. En outre, le Duc savait que plusieurs conseillers du roi n'étaient point portés de bonne volonté pour lui; depuis plusieurs années, il avait sans cesse quelque démêlé avec la France. On lui reprochait surtout ses correspondances avec le Dauphin, qu'il enhardissait, disait-on, dans sa désobéissance. Le Duc envoya donc une ambassade au roi pour lui exposer tous les méfaits des Gantois et la nécessité de les réduire (8).

Pendant cette année 1451, où croissaient la révolte et les désordres de Gand, et durant les préparatifs et les négociations, le Duc continuait à tenir une cour brillante, à rassembler autour de lui les grands seigneurs, la noblesse et les chevaliers par des fêtes, des banquets et des tournois. Au mois de mai, il tint à Mons son chapitre de la Toison d'or (9). Son neveu Jean de Clèves, le sire Jean de Lannoy, le sire Jean de Neufchâtel, reçurent l'ordre; il le donna aussi à Jacques de Lalaing, le bon chevalier, qui était revenu d'Italie et du tournoi de la dame des Pleurs (10). Il reçut peu après une plus grande marque de la faveur de son maître.

Le comte de Charolais venait d'avoir dix-huit ans, et n'était plus un enfant; par les soins du beer

(1) Ces troubles occasionnèrent l'émigration d'une foule d'habitants de la Flandre. Dans le 2e registre du conseil de ville de Mons, à la date du 20 mai 1452, on trouve une ordonnance portant que, vu le grand nombre d'étrangers, spécialement de *Flamands,* qu'il y a dans la ville, les règlements obligeant les maîtres d'hôtel et aubergistes à remettre, chaque jour, les noms des personnes logées chez eux, seront republiés; que la garde des portes et de la maison de la paix (hôtel de ville) sera renforcée; que l'on empêchera, la nuit, la circulation de toute personne armée et embâtonnée. (G.)

(2) Ils ne s'intitulaient pas *seigneurs de Gand*; mais ils écrivaient, en tête de leurs lettres, leur qualité (d'échevins et de doyens), ainsi que les princes seuls étaient dans l'usage de le faire. Le traité de Gavre du 26 juillet 1453 contient une disposition expresse à cet égard. (G.)

(3) Coucy.

(4) Des lettres du Duc au magistrat de Courtray, en date des 14 novembre, 7 et 10 décembre 1451, que j'ai vues à la bibliothèque du roi, à Paris, ms. coté *Baluze* 9675 D, confirment ce que dit ici l'auteur. (G.)

(5) Meyer.—Heuterus.

(6) Le registre de la collace, que j'ai plusieurs fois cité, ne fait nulle mention du voyage de l'évêque de Liége à Gand, et cependant il donne des détails circonstanciés sur ce qui se passait dans cette ville. (G.)

(7) La Marche.

(8) Le Duc en écrivit au roi le 29 juillet 1451, et, au mois de janvier suivant, il lui envoya Guyot Pot, l'un de ses conseillers, et Nicolas le Bourguignon, l'un de ses secrétaires. (G.)

(9) Le 2 mai, dans l'église de Sainte-Waudru. Voy. l'*Histoire de l'Ordre,* par M. de Reiffenberg, p. 31. (G.)

(10) Plusieurs autres chevaliers furent nommés. Voy. l'ouvrage cité, p. 32. (G.)

d'Auxy (1), il était devenu un prince de grande espérance et montrait de belles qualités. Bien que son caractère parût ardent, sa volonté obstinée, et qu'il supportât difficilement la contradiction, les leçons de son gouverneur avaient cependant réussi à le rendre doux et courtois. D'ailleurs il était encore bien jeune, il craignait son père et savait se contenir. Il était aussi pieux et plein de la crainte de Dieu; jamais il ne jurait par blasphème, ce qui était fort rare en ce temps. Il avait bien étudié, aimait à lire et à se faire lire, retenant ce qu'il avait entendu, surtout les belles histoires de chevalerie des Gauvains et des Lancelot. On voyait qu'il avait goût aux choses périlleuses, particulièrement à la navigation et aux voyages d'outre-mer. Son plus grand plaisir était la chasse à l'oiseau, quand elle lui était permise. Il tirait de l'arc comme le meilleur archer; c'était aussi un bon joueur de barre à la façon de Picardie, et il jetait son homme par terre plus loin qu'aucun lutteur. Il jouait aux échecs mieux que personne de son temps. Pour la danse, les mascarades et autres momeries, c'étaient des divertissements qui n'étaient pas trop de son caractère, et il n'était pas adonné à de telles oisivetés. Toutefois il dansait fort bien. La musique lui plaisait plus que toute autre récréation; il y excellait, et savait chanter chansons et motets.

Le Duc jugea que le temps était venu de lui faire faire ses premières armes, et donna un beau tournoi à Bruxelles, exprès pour qu'il y combattît. Mais comme il n'était jamais descendu dans la lice, les dames, et surtout la Duchesse, voulurent que, trois jours avant la joute, il s'essayât quelque peu. Le Duc choisit Jacques de Lalaing pour courir la première lance avec son fils. Chacun disait que jamais si grand honneur ne pourrait être attribué à un meilleur chevalier, et que c'était à lui mieux qu'à nul autre qu'il appartenait d'éprouver le noble fils de son souverain, celui qui devait être un jour son seigneur.

On se rendit au parc de Bruxelles, et pour cette fois la bonne Duchesse vint au tournoi pour y voir jouter son fils unique, qu'elle aimait tant. Les lances furent données, et les chevaliers courant l'un sur l'autre, le comte de Charolais brisa sa lance sur l'écu de son adversaire. Pour le sire de Lalaing, sa lance ne toucha point; elle passa au-dessus du casque. Le Duc vit bien que le bon chevalier avait ménagé son fils. Il se fâcha, et fit dire au sire de Lalaing que, s'il voulait en agir ainsi, il ne s'en mêlât plus. D'autres lances furent apportées. A cette fois, Jacques de Lalaing courut ferme sur le comte, et les deux lances furent brisées en même temps. Alors c'est la Duchesse qui fut fâchée contre le sire de Lalaing; mais le Duc riait et se raillait doucement de sa crainte. Ainsi le père et la mère étaient d'opinion diverse: l'un désirait l'épreuve, et l'autre la sûreté.

Tous les gens sages de cette cour se réjouissaient, voyant l'assurance et la bonne grâce de leur jeune prince; chacun disait qu'il se montrerait digne de sa noble race. Le jour du tournoi, dans la place du marché de Bruxelles (2), il ne parut pas avec moins d'avantage devant la brillante noblesse, qui était venue de toutes parts, et devant une foule de spectateurs. Il fut conduit et accompagné par son cousin le comte d'Étampes, et les princes ses parents ou ses alliés. Le beer d'Auxy et le sire de Rosimbos, qui l'avaient nourri et gouverné depuis son enfance, se tenaient au plus près de lui. Tous ses jeunes compagnons, Philippe de Croy, Jean de la Tremoille, Charles de Ternant et d'autres étaient venus aussi faire leurs premières entreprises d'armes. Le comte rompit dix-huit lances, donna et reçut de fortes atteintes, fit bien son devoir en tout. Sans cesse il fut encouragé par les applaudissements de l'assemblée et par les hérauts qui criaient: « Montjoie! » Le soir, les dames lui décernèrent le prix.

Quelques semaines après arriva la réponse du roi de France (3). Gui Pot et Nicolas de Bourgogne (4), ambassadeurs du Duc, avaient été chargés de supplier et requérir le roi que, dans le cas où ceux de la ville de Gand se retireraient par-devers lui, ou y enverraient pour obtenir son appui, le roi voulût bien le leur refuser, et ne pas croire à leurs faux rapports, attendu que le duc de Bourgogne, avec l'aide de Dieu et de ses loyaux sujets, avait dessein de pourvoir raisonnablement à la conservation de sa seigneurie, sous l'obéissance du roi, et

(1) Il était conseiller et chambellan du Duc, et premier chambellan du comte de Charolais. Sa terre d'Auxy ayant été ravagée par les Anglais, le Duc lui accorda une indemnité de 3000 ridders. *Compte de la recette générale des finances de* 1452, aux Archives du Royaume. (G.)

(2) Cette joûte eut lieu le premier dimanche du carême de 1452. Le Duc accorda à son fils une somme de 360 livres de 40 gros, pour les dépenses qu'elle lui occasionna. *Compte de la recette générale des finances de* 1452. (G.)

(3) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(4) Non pas *Nicolas de Bourgogne*, mais *Nicolas le Bourguignon*. (G.)

de façon que son honneur et celui du Duc son vassal fussent pleinement gardés.

Le roi avait répondu qu'il ne voulait en rien soutenir ou conforter ceux de Gand pour des choses déraisonnables; qu'il désirait au contraire les réprimer, s'ils allaient contre les droits et prérogatives de la souveraineté et de la seigneurie du duc de Bourgogne. Si les gens de Gand se retiraient pardevant le roi, il serait bien averti de ne leur accorder aucunes lettres ou provisions qui pussent amoindrir les droits de la couronne et du duc de Bourgogne (2).

Ainsi rassuré sur les intentions du roi, le Duc pressa ses préparatifs (3). Les hommes d'armes arrivaient de Picardie, d'Artois, de Flandre. Chacun voyait qu'une forte et cruelle guerre allait commencer. Tous les hommes sages de Gand et des pays environnants étaient dans la crainte et le désespoir. Les trois membres de Flandre envoyèrent une ambassade au duc de Bourgogne (4); Philippe de Poligni, abbé de Saint-Bavon de Gand, et plusieurs notables bourgeois de la ville en faisaient partie, ainsi que les députés de Liége. Le prince consentit à les admettre en sa présence; c'était le vendredi saint, 7 avril 1452. Ils s'agenouillèrent devant lui, le conjurant d'épargner sa bonne ville de Gand et le pays de Flandre. Le Duc leur répondit: « J'ai » bien voulu, par respect pour le saint jour où nous » sommes, entendre vos supplications. Je sais bien » que vous, qui me parlez ici, vous êtes bonnes » gens; que vous venez à loyale intention, et que » vous voudriez la paix. Mais ce n'est pas vous qui » avez pouvoir et autorité à Gand; la ville est gouvernée par des hommes méchants et obstinés. A » quoi serviront ce que nous traitons ici et le par» don que je vous donnerai? Ne sais-je pas que les » chaperons blancs sont sur pied, qu'ils courent la » campagne, ravagent tout le plat pays et rançon» nent les riches paysans? Est-ce ainsi qu'on de» mande la paix à son seigneur? Vient-on traiter » avec lui l'épée au poing, comme avec son égal? » Quelle réponse puis-je donc vous faire, sinon » que lorsque vos gens viendront à merci, comme » doivent faire des sujets, je me montrerai miséri» cordieux, et je ne confondrai pas les méchants » avec les bons? » Sur ce, il les laissa et se retira en sa chambre. Cependant il permit que des pourparlers s'ouvrissent avec ses conseillers.

Le Duc ne savait point parler si juste et avoir si bien raison. A l'heure même où il répondait aux ambassadeurs, les gens de Gand épièrent le moment où le châtelain de Gavre était à l'église, et, se présentant à la porte, ils feignirent de conduire des prisonniers de la part du Duc dans le château. Les portiers eurent la simplicité d'ouvrir, et la ville fut prise. Peu de jours après, les châteaux de Poucke et de Shendelbeke (5) tombèrent aussi entre leurs mains.

La guerre était commencée (6). Le Duc envoya aussitôt les ordres pour réunir son armée: le comte d'Étampes (7) commandait les Picards; le comte de Saint-Pol (8) et le sire Jean de Croy (9), le principal conseiller du Duc, à qui bien des gens attribuaient la faute de toutes ces discordes, devaient être à la tête des hommes d'armes du Hainaut et de Namur; le comte de Nassau et le sire de Horn (10) levaient

(1) 1451. v. st. L'année commença le 9 avril.

(2) Le 16 mars 1452, le conseil de ville de Mons fut assemblé pour entendre une remontrance qu'avait à lui faire, au nom du Duc, un de ses conseillers. Celui-ci exposa les grands préparatifs de guerre que faisaient les Anglais, sans qu'on connût leur intention, et les levées qu'avait ordonnées aussi de son côté le roi de France; il dit que, dans ces circonstances, le Duc, de l'avis de son conseil, avait résolu de mettre sur pied ses gens d'armes, pour préserver ses pays de toute insulte; il ajouta que le Duc ne pouvait plus souffrir les manières de faire des gens de Gand, qui, depuis trois ans, ne cessaient de procéder à l'encontre de sa hauteur et seigneurie, chassant ses officiers, bannissant les personnes les plus notables, appliquant à leur profit les confiscations de biens et héritages, mettant à mort ceux qui leur déplaisaient. La conclusion de l'orateur fut la demande d'une anticipation de l'aide accordée par les états de Hainaut. 2e *Registre du conseil de ville de Mons*. (G.)

(3) Meyer. — Heuterus. — La Marche. — Duclercq. — Coucy.

(4) Cette ambassade était composée de députés des trois états de la châtellenie de Gand, savoir: des abbés de Saint-Bavon, d'Eenaem, de Grammont, de Baudeloo, de Ninove, de Tronchiennes, des seigneurs de Praet et d'Escornaix, et des députés des villes de Courtray, Audenarde, Grammont, Ninove, Alost, Termonde, Hulst, Axel; elle partit de Gand le 4 avril 1452. Les trois membres lui adjoignirent des députés tirés de leurs corps. Le 14, les Gantois, qui avaient dirigé la veille une expédition contre Audenarde, écrivirent à leurs ambassadeurs de revenir. Au mois de janvier précédent, les trois membres et le comte de Saint-Pol s'étaient activement employés pour amener un accommodement entre le Duc et la ville. *Registre cité*. (G.)

(5) Lisez: *Schendelbeke*.

(6) Dès le 31 mars 1452, le Duc avait lancé son manifeste contre les Gantois, que nous avons inséré dans notre *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 96-111. (G.)

(7) Il était capitaine et lieutenant général de Picardie. (G.)

(8) Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Ligny, de Conversan, de Brienne, et seigneur d'Enghien. (G.)

(9) Jean de Croy, seigneur de Chimay et de Thou sur Marne, chevalier, conseiller et chambellan du Duc, était aussi grand bailli de Hainaut (G.)

(10) Lisez: *de Hornes*. (G.)

les Brabançons; les sires d'Hallewin, de Lalaing, de la Gruthuse étaient capitaines de la noblesse de Flandre; le seigneur de la Vere devait amener les Hollandais et les Zélandais. Le maréchal de Bourgogne (1) reçut l'ordre d'assembler les gentilshommes du duché. Le duc de Clèves venait avec ses vassaux au secours de son oncle. Cette ville de Gand était si peuplée, si riche et si puissante, elle avait si grande renommée par ses anciennes guerres, qu'on faisait contre elle autant d'apprêts que contre un royaume.

Le Duc, et surtout la Duchesse, ne voulaient pas risquer leur fils dans une guerre qui s'annonçait comme si cruelle (2). On chercha divers prétextes pour l'éloigner. Tantôt on l'envoya assister au sacre de son frère le bâtard David, nommé évêque de Therouanne, tantôt demander aux états de Zélande de consentir une aide pour la guerre. Mais le jeune prince, à qui le cœur croissait tous les jours, ne voulut point qu'on lui dérobât cette occasion de s'illustrer. Il jura par saint Georges, c'était son serment, qu'il irait, ne fût-ce qu'en simple pourpoint, rejoindre son seigneur et père, pour le venger de ses rebelles sujets: il fallut y consentir.

A la nouvelle de la prise des forteresses, le sire de Ternant (3) rassembla en toute hâte ce qui restait de gentilshommes à la cour; car chacun était allé chez soi s'armer et chercher ses gens. Avec deux cents archers il alla garder Alost. Le sire Simon de Lalaing et le seigneur d'Escournay (4) s'enfermèrent dans Audenarde. Ils avaient peu de monde (5); mais pour donner confiance aux habitants, ils menèrent avec eux leurs femmes et leur ménage (6). Comme on manquait de vivres, le sire de Lalaing fit aussitôt assembler les habitants de la campagne d'Audenarde. « Voyez, leur dit-il, si vous voulez rester » fidèles et adhérer à notre cher et redouté seigneur » le duc de Bourgogne, comte de Flandre, votre » seigneur naturel. Je vous conseille alors de porter sans tarder vos meubles et provisions dans la » franchise de la ville, pour qu'ils y soient saufs et » conservés; car, je vous le dis pour certain, vous » allez avoir une forte guerre entre votre seigneur » le comte et la ville de Gand. » Ces bons paysans, comme gens simples, se fièrent à ce qui leur était dit. Ils amenèrent leur bétail et tout leur bagage. Quand tout fut dans la ville, au moment où leurs femmes et leurs enfants s'apprêtaient à y venir aussi, le sire de Lalaing fit impitoyablement mettre à la porte ces pauvres campagnards, garda tout leur avoir, et les laissa ainsi à l'aumône. Alors ils se sauvèrent à Gand, et excitèrent encore les habitants contre les ourguignons.

Les Gantois s'apercevaient bien que le Duc n'avait encore que peu de gens. Leurs premiers succès les rendaient hardis: ils étaient de caractère orgueilleux. Quand ils se trouvaient dix ou douze mille sur la place d'armes, il leur semblait que nulle armée au monde ne fût à craindre, et ils criaient tous ensemble, sans écouter personne, murmurant de ce qu'on ne les menait pas contre le duc de Bourgogne. Lievin Bone, les voyant ainsi disposés, parut sur la place avec une besace, où il faisait sonner deux grosses clefs, disant que c'étaient les clefs d'Audenarde (7). Ils eurent la simplicité de le croire; d'ailleurs les paysans disaient qu'il n'y avait presque point de garnison. On partit donc en foule pour s'en aller prendre Audenarde (8).

Le sire de Lalaing essaya, d'abord avec ses soixantes lances et ses deux cents archers (9), d'épouvanter les Gantois; mais ils étaient trente mille bien armés, avec une belle artillerie, des bagages en abondance; d'ailleurs ils ne manquaient pas de courage. Il fallut s'enfermer dans la ville et s'opposer à un redoutable siége. Le feu fut mis aux riches faubourgs, et la flamme de cet incendie fut aperçue de plus de quatre lieues à la ronde (10). Toutes les entrées étaient bien gardées. Cette multitude s'étonnait qu'on lui résistât, et poussait de grands cris en menaçant la garnison. Cependant la ville fut bientôt de toutes parts investie par les retranchements et les fossés des assiégeants. Ils construisirent un pont sur l'Escaut pour faire communiquer les deux parties du siége.

Le jour approchait où les Gantois pourraient

(1) Thiébaut de Neufchâtel, seigneur de Blamont. (G.)

(2) Lamarche.

(3) Philippe, seigneur de Ternant et de la Motte, chevalier, conseiller et chambellan du Duc. (G.)

(4) Lisez : *d'Escornaix*. (G.)

(5) Il n'y avait à Audenarde ni garnison, ni capitaine; seulement, le sire Simon de Lalaing, que le Duc y avait envoyé pour la visiter, s'y trouvait avec cinq autres gentilshommes. *Lettre du Duc au roi, du* 28 *avril* 1452, à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Baluze, 9675 B. (G.)

(6) Meyer. — Heuterus. — L'excellente chronique de Brabant, imprimée en flamand à Anvers, 1530. — Vie de Jacques de Lalaing.

(7) Lamarche.

(8) Ce fut le 14 avril 1452, comme nous l'avons dit ci-dessus, d'après le registre de la collace. (G.)

(9) Voy. la note 5 ci-contre. (G.)

(10) Meyer.

donner l'assaut. Le sire de Lalaing s'apprêta à le soutenir. Toutes les femmes de la ville, dames ou bourgeoises, et la dame de Lalaing toute la première, apportaient chaque jour des pierres sur le rempart, dans des hottes et des paniers (1). Les Gantois, surpris d'une si belle défense et du zèle des habitants pour leur seigneur, essayaient d'exciter quelques divisions dans la ville. Ils lancèrent des flèches par-dessus les murs, en y attachant des billets en français ou en flamand, par lesquels ils rappelaient au sire de Lalaing ses promesses et l'argent qu'il avait reçu pour livrer la ville; mais cet artifice ne réussissait point à semer la méfiance. Le capitaine, la garnison et les bourgeois riaient de la ruse des Gantois, et n'en tenaient aucun compte.

Les assiégeants s'avisèrent alors d'une autre imagination. Le sire de Lalaing avait laissé en Hainaut deux jeunes enfants. Les Gantois cherchèrent deux enfants de même taille et à peu près de même apparence, les amenèrent devant le rempart, et crièrent de loin au capitaine et à sa femme, qui était là apportant des pierres sur la muraille, que dans une course en Hainaut ils venaient de saisir leurs enfants, et qu'ils allaient les mettre à mort si la ville n'était pas rendue. Ils comptaient sur la tendresse de la mère et la faiblesse du chevalier. Mais le sire de Lalaing fit amener des coulevrines à cet endroit même, et ordonna qu'on tirât encore plus fort.

Le Duc, qui savait toute l'importance d'Audenarde, ne négligeait rien pour secourir à temps cette ville (2). Il faisait rassembler une armée sur chaque rive de l'Escaut. L'une, sous ses ordres, devait prendre sa route par la rive droite; l'autre, commandée par le comte d'Étampes, devait suivre la rive gauche. Quelque diligence qu'on y mît, les hommes n'étaient pas encore réunis; il fallait aussi se procurer de l'argent. Pendant ce temps-là, l'audace et la puissance des Gantois augmentaient; presque tous les paysans se déclaraient pour eux. Tandis que le Duc était encore à Enghien, attendant ses troupes, ils vinrent jusque dans le voisinage attaquer la ville de Grammont (3). Les magistrats, restés fidèles à leur seigneur, s'enfuirent pour aller implorer son secours. Il y envoya le sire Jean de Croy, qui, surprenant les Gantois encore en désordre, rentra dans la ville par assaut (4). Les habitants s'étaient montrés partisans du Duc; ils avaient résisté aux Gantois et favorisé l'attaque du sire de Croy; ils n'en furent pas moins pillés avec une cruauté extrême. Toutes les maisons et les églises même furent saccagées, les meubles et les marchandises emportés sur des chariots, beaucoup de prisonniers emmenés pour en tirer rançon. Puis, comme les gens du Duc n'étaient pas en force pour se maintenir, ils mirent le feu à cette malheureuse ville. Le lendemain les Gantois, irrités d'avoir été trahis par les gens de Grammont, revinrent pour brûler et détruire les derniers restes de leur cité (5).

L'armée du comte d'Étampes fut réunie la première; il prit sa route le long de l'Escaut. Arrivé à Espierre, où coule une petite rivière qui se jette dans le fleuve, il trouva le pont occupé par une troupe de paysans qui s'y étaient retranchés (6). Il soutint une fausse attaque, tandis que le vieux sire de Saveuse (7) qui jamais ne voulait combattre ailleurs qu'à l'avant-garde, s'en alla passer la rivière plus haut à Waterloo (8). Les paysans se trouvèrent ainsi enveloppés. Ils avaient pour chef un nommé Baterman (9) et se défendirent assez bravement. Les hommes d'armes et les archers, après les avoir enfoncés, les égorgeaient sans miséricorde. Deux cents environ se réfugièrent dans l'église, et avec leurs longues piques en défendirent l'entrée pendant trois heures; il fallut y mettre le feu, et ils périrent presque tous (10).

(1) Lamarche.

(2) Il ne fut informé que le 15 avril de l'expédition des Gantois, et le même jour il partit de Bruxelles pour se rendre à Ath. *Lettre au roi du* 28 *avril* 1452, ci-dessus citée. (G.)

(3) Meyer.

(4) Dans cet assaut, les deux capitaines des Gantois furent tués. *Lettre du Duc au roi,* ci-dessus citée. (G.)

(5) Le 26 mars 1452, les échevins de Mons reçurent une lettre de ceux de Grammont, qui leur demandait s'ils voulaient consentir à recevoir dans leur ville la châsse de leur principale église pendant les troubles; ils y firent une réponse affirmative. Le 17 juin, on fut informé à Mons que les Flamands avaient réduit en cendres les villes de Grammont, de Lessines et plusieurs autres; le 3 février 1453, on y apprit qu'ils étaient venus incendier Flobecq et Wodecque. 2e *Registre du conseil de ville de Mons.* (G.)

(6) Meyer. — Heuterus. — Coucy. — Lamarche. — Duclercq. — Vie de Jacques de Lalaing.

(7) Bon de Saveuse, seigneur de Boys et de Seyne. Il avait sous ses ordres douze hommes d'armes et six archers. *Compte de la recette générale des finances de* 1452. (G.)

(8) En Flandre.

(9) On trouve un *Jean Boterman* décapité à Gand, le 10 mai, comme coupable d'avoir trahi l'armée devant Audenarde. (G.)

(10) Sur cette affaire et sur la levée du siége d'Audenarde,

Le comte d'Étampes poursuivit sa route. Arrivé près du siége d'Audenarde, il était fort en doute de ce qu'il devait faire. Fallait-il attaquer les Gantois, ou bien envoyer avertir le Duc sur l'autre rive de l'Escaut pour agir de concert? Les Gantois étaient nombreux, leur camp était fortifié; mais le comte d'Étampes avait avec lui de bien vaillants hommes de guerre et de grande expérience: les sires de Saveuse, de Miramont, et de Hautbourdin, de Rosimbos, de Montmorency et Jacques de Lalaing, le bon chevalier. Chacun s'en alla à son tour reconnaître l'ennemi, et tâter sa force par quelques escarmouches. Tout bien examiné, ils résolurent de tenter le combat. Un serviteur du sire de Hautbourdin se chargea, moyennant cent écus d'or, de s'en aller à la nage, par l'Escaut, annoncer au sire Simon de Lalaing qu'on venait à son secours, et que le lendemain les assiégeants seraient attaqués.

Le comte d'Étampes s'apprêta à cette bataille, qui, selon l'apparence, devait être rude. Le lendemain, quand il fut en vue des Gantois, avant de commencer le combat, il voulut recevoir la chevalerie de la main du vieux sire de Saveuse (1). Dès qu'il fut chevalier, il commença à armer aussi les jeunes seigneurs de son armée qui ne l'étaient pas encore: Antoine, bâtard de Bourgogne, qui commandait l'avant-garde, Philippe de Horn, Antoine Raulin, le seigneur de Rubempré, le sire de Crèvecœur et cinquante autres gentilshommes environ reçurent de sa main l'accolée.

Alors Jacques de Lalaing s'adressa à tous ces nouveaux chevaliers (2): « Voici l'heure, dit-il, de » gagner honorablement vos éperons dorés et de » faire œuvre de chevaliers; j'y veux aller avec » vous. »

Les Gantois, pour garder le chemin de Courtray à Audenarde, par où arrivait le comte d'Étampes, avaient fait, en avant de leur camp, un retranchement où ils avaient placé une troupe nombreuse. Ce fut ce poste que voulut emporter Jacques de Lalaing avec huit jeunes chevaliers. Chacun d'eux prit seulement avec soi un valet armé; ils couchèrent leurs lances, passèrent un fossé qui n'était pas très-profond, et arrivèrent sur les Gantois, qui se tenaient fermes et serrés, opposant leurs piques plus longues et plus solides que la lance des chevaliers. Quelle que fût leur résistance, Jacques de Lalaing et ses compagnons rompirent les rangs et entrèrent parmi eux, non sans avoir perdu quelqu'un des leurs. Mais ce fut alors qu'ils se trouvèrent en plus grand péril. Les Gantois refermèrent leurs rangs, et les chevaliers, environnés d'ennemis, ne trouvèrent plus nulle issue. Chacun d'eux, pressé et assailli, ne pouvait songer qu'à lui, sans donner ni recevoir aucun secours de ses compagnons. Jacques de Lalaing surtout fut assailli d'une telle manière, qu'encore qu'il se défendît comme un lion, il allait succomber sous les piques des Gantois (3), lorsque le valet du sire de Bousignies, voyant le bon chevalier en tel danger, donna des éperons à son cheval, et, sans être couvert d'aucune armure, une seule javeline à la main, il se précipita au milieu de la foule qui pressait le sire de Lalaing. Il fit tant que, de ses mains et du poitrail de son cheval, il écarta les piques et lui fit jour. Mais, en lui portant ainsi secours, il reçut sur la tête un coup d'une massue à pointes de fer et tomba de cheval. Le bon chevalier, pour rien au monde, n'eût voulu abandonner celui qui venait de le sauver. Il se lança de nouveau, l'épée au poing, dans le plus fort de la mêlée, aventurant sa vie sans regarder à rien. Heureusement quelques chevaliers, qui venaient de se dégager, tout blessés qu'ils étaient, vinrent à son aide.

Ils y eussent tous péri si le comte d'Étampes n'eût fait avancer les archers de Picardie (4). Ils commencèrent à tirer serré sur les Gantois, qui, n'ayant que des hauberts ou cuirasses légères, ne pouvaient se défendre contre les archers aussi bien que contre des hommes d'armes qu'ils atteignaient de loin avec leurs longues piques. Ce premier poste défait, les Gantois se trouvèrent attaqués en avant et par le flanc. Il fallut encore le secours des archers pour mettre le désordre dans leurs rangs, et ouvrir ainsi le passage aux hommes d'armes, qui se précipitèrent ensuite tout au travers. Pour lors, la victoire fut décidée; les gens de Gand prirent la déroute après avoir perdu près de trois mille des leurs, et le comte d'Étampes entra dans la ville d'Audenarde.

A la première nouvelle de cette heureuse bataille, le Duc, qui était à Grammont, envoya son avant-garde, commandée par le comte de Luxem-

le Duc adressa, de Grammont, le 27 avril 1452, au magistrat de Malines, une lettre que nous avons insérée dans notre *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 112-113.(G.)

(1) Duclercq. — Coucy.

(2) Lamarche.

(3) *Ibid.*

(4) Heuterus.

bourg (1) et le sire Jean de Croy, à la poursuite de ceux des Gantois (2) qui se retiraient d'Audernarde par la rive droite ; on les atteignit, et il y en eut un grand nombre de tués. Toutefois, arrivés près de la porte de Gand, environ huit cents (3) s'arrêtèrent à une maladrerie hors la ville, et se défendirent avec un merveilleux courage. Il y eut surtout un boucher, nommé Corneille Sneysson, qui fit l'admiration de tous les chevaliers (4). C'était lui qui portait la bannière du métier ; après s'être longtemps défendu, il fut blessé aux deux jambes et tomba sur les genoux, sans pour cela cesser de combattre ; il tenait sa bannière d'une main, et de l'autre il frappait avec son arme. Les seigneurs eurent regret de tuer un si brave homme.

Le comte d'Étampes et la garnison d'Audenarde étaient venus, de leur côté, jusqu'aux murs de Gand, et les hommes d'armes avaient touché de leurs lances les portes de la ville. Le désordre se mit bientôt dans la ville, le peuple commença de crier à la trahison. Lievin Bone et les deux autres hooftmans furent mis en prison, et peu de jours après ils eurent la tête tranchée (5) Avant de mourir, ils avouèrent publiquement leur iniquité envers tant de malheureux qu'ils avaient condamnés à mort pour complaire à ces mêmes gens de la ville, qui, si peu de temps après, les traitaient avec la même cruauté. Cinq nouveaux hooftmans furent nommés, un par paroisse (6).

La guerre se continua avec une horrible cruauté aux portes de Gand ; les habitants faisaient souvent des sorties et n'épargnaient guère les prisonniers qu'ils pouvaient ramener. De son côté, le duc Philippe, courroucé de la perte d'un de ses meilleurs chevaliers, le sire de Miramont (7), qui eut la gorge traversée d'une arbalète à l'attaque d'une maison fortifiée près des murs de la ville, fit périr tous les prisonniers qu'il avait, et promit une somme pour chaque Gantois qu'on lui amènerait, afin de leur faire trancher la tête. Un jour on prit un des trompettes de la ville ; il allait avoir le même sort que les autres prisonniers, les trompettes de l'armée du Duc vinrent le conjurer de l'épargner : car, disaient-ils, on ne pourrait plus les charger d'aucune commission sans les envoyer à une mort certaine. Il trouva ce motif raisonnable, et laissa aller le trompette. La haine des deux partis se faisait voir aussi par l'incendie des bourgs et des villages.

Le siége de Gand était une trop grande entreprise ; il aurait fallu avoir une armée plus nombreuse et des préparatifs plus complets. Le Duc prit le parti de placer nombreuse garnison dans toutes les villes voisines. Lui-même se rendit à Termonde, et il y fit construire un pont avec des tonneaux et des planches, pour que son armée pût communiquer avec l'autre rive de l'Escaut, qui est fort large en cet endroit, et aller ainsi faire des courses de ce côté, dans les environs de Gand, au nord de la ville (8). Ce pays se nomme le pays de Waes ; il n'en était point de plus riche et de mieux cultivé, mais partout coupé de canaux, de fossés et de haies. Les habitants avaient autrefois marché sous la bannière de Gand, et la prétention des Gantois était encore de se dire seigneurs du pays de Waes. Dans leurs anciennes guerres, il avait eu peu à souffrir, tant il est d'un accès difficile.

Lorsque le pont fut fait et fortifié, les sires de Lannoy et de Humières, le bâtard de Renti, et Jacques de Lalaing qui ne manquait jamais une occasion de combattre, passèrent l'Escaut avec quelques chevaliers et gentilshommes et une forte troupe d'archers. Ils arrivèrent ainsi jusqu'au village de Lokeren ; les archers se répandirent dans les maisons pour piller ; quelques paysans se réfugièrent

(1) Non pas le *comte de Luxembourg*, mais *Louis de Luxembourg*, comte de Saint-Pol, etc. (G.)

(2) Le Duc, dans sa lettre du 27 avril, dit que lui-même *alla après à la chasse* avec tous ceux de ses gens qu'il avait auprès de lui. Dans sa lettre du 28 avril au roi, on lit que, après avoir envoyé en avant le sire de Croy et le comte de Saint-Pol, il se mit lui-même, avec le comte de Charolais, à la poursuite des Gantois. (G.)

(3) Ils étaient environ deux mille, et avaient avec eux les principales bannières de la ville. Le sire de Croy les mit en déroute, et leur enleva leurs bannières. *Lettre du Duc au roi, du 28 avril.* (G.)

(4) Meyer.

(5) Liévin Boone, Jean Willaey et Évrard van Botelare furent décapités le dimanche 30 avril, par ordre du peuple. Laurent Willaey, frère de Jean, subit le même sort. *Registre cité.* (G.)

(6) Ce furent Jacques Meenssins, de la paroisse de Saint-Jean ; Jean van Melle, de la paroisse de Saint-Michel ; Guillaume van Waernewyck, de la paroisse de Sainte-Marie ; Pierre vanden Bosche, de la paroisse de Saint-Nicolas, et Pierre van Ackere, de la paroisse de Saint-Jacques. Le 15 mai, vanden Bossche fut remplacé par Jean de Vos. *Registre cité.* (G.)

(7) Lisez : de *Miraumont.* Il fut tué dans une sortie faite par les Gantois le 1er mai. *Registre cité.* (G.)

(8) Nous avons publié, dans notre *Collection de Documents inédits*, tom. II, pag. 114-118, trois lettres du Duc aux communemaîtres et échevins de Malines : les deux premières, en date du 12 juin 1452, ayant pour objet d'obtenir d'eux des tentes et des pavillons, ainsi que des bateaux pour le passage de ses troupes ; la troisième, contenant l'ordre de faire porter des vivres dans son camp à Rupelmonde. (G.)

dans le clocher et s'y défendirent; les chevaliers suivirent leur route, poursuivant une petite compagnie de Gantois qui s'enfuyaient du village (1). Cependant de clocher en clocher le tocsin avait sonné et averti les habitants. Ils se rassemblèrent, et, passant derrière des haies, traversant les canaux, suivant les digues, ils arrivèrent, au nombre de plus de trois mille, à Lokeren, s'emparèrent du pont, fermèrent ainsi le chemin du retour aux gens du Duc, mirent eux-mêmes le feu au village, et commencèrent à tomber sur les archers. Les chevaliers revinrent, et se trouvèrent dans le plus grand péril. Déjà le bâtard de Renti avait abandonné la bannière du Duc. Le sire de Lalaing ne s'effraya de rien; il se jeta tout au travers des longues piques, et se mit en devoir de rallier ses gens. Il courait d'un lieu à l'autre pour les ranger et leur donner courage. Les archers reprirent cœur; afin d'être plus alertes, ils dépouillèrent leur jaque pour combattre en pourpoint; mais il fallait trouver moyen de se retirer. Le sire de Lalaing tenta de passer le canal à gué, et le traversa mainte et mainte fois, toujours revenant pour sauver ceux qui restaient en arrière et protéger leur passage. Il avait déjà eu cinq chevaux tués sous lui, quand il s'aperçut que son frère Philippe était encore parmi les ennemis; il traversa de nouveau le canal, et, suivi de quelques-uns des siens, il s'en alla le délivrer (2).

Le Duc avait appris dans quelle position se trouvaient ses gens, et avait passé l'Escaut; il vit revenir cette troupe bien diminuée en nombre; ce qui en restait devait son salut à Jacques de Lalaing, et célébrait ses louanges. Le Duc lui fit un grand accueil; et, ayant ordonné qu'on lui apportât son souper dans le boulevard du pont, il convia tous ses chevaliers à manger avec lui, faisant asseoir près de lui Jacques de Lalaing, pour se conformer, disait-il, aux bonnes et anciennes coutumes, et honorer le meilleur chevalier de la journée. Lorsqu'on demanda à Jacques de Lalaing qui l'avait mieux secondé, il dit que c'était André de la Plume, le fou du comte de Charolais, qui ne l'avait pas quitté un instant.

Le Duc s'approcha alors du pays de Waes avec une forte armée. Les Gantois essayèrent plusieurs fois de résister, mais ils n'étaient pas en force. D'ailleurs rien n'égalait l'ardeur et le désir de renommée que faisaient voir tous les jeunes chevaliers dont le Duc était entouré. Corneille, bâtard de Bourgogne, Adolphe de Clèves, Jacques de Luxembourg, Philippe de Croy, Jean de la Tremoille, ne cherchaient que les occasions de combattre, et il n'y avait qu'à les contenir.

Le comte d'Étampes, pendant ce temps-là, ne restait pas oisif dans Audenarde. Il s'empara, après un combat où il perdit plusieurs nobles chevaliers et beaucoup de ses gens, du village de Nivelles (3) où les Gantois et les paysans s'étaient fortement retranchés et se défendirent avec un extrême courage, secourus par les habitants du pays, que les cloches avertissaient dans tous les villages (4) Il y eut aussi plusieurs journées sanglantes près des portes de la ville de Gand. La fierté, l'obstination et la confiance insensée de ce peuple dans ses propres forces, ne diminuaient nullement; mais ils changeaient sans cesse de chefs; au moindre soupçon, ils les faisaient périr peu de jours après les avoir choisis. Dans un tel désordre, il arrivait que les uns négociaient pour la paix, tandis que les autres n'en voulaient point entendre parler.

Dès le commencement de la guerre, ils avaient écrit dans les termes les plus modérés au roi de France, pour recourir à son autorité et se plaindre de la violation de leurs libertés et priviléges. Ils avaient aussi demandé secours en Angleterre, où de grandes promesses leur avaient été faites; mais aucun renfort ne leur était encore arrivé.

Les Gantois cherchaient surtout à ranger dans leur parti les autres bonnes villes de Flandre; ils avaient bien les paysans pour eux; mais le secours des bourgeois leur eût été encore plus utile. Lorsqu'il avait été question d'abord de la gabelle du sel, les gens de Bruges s'étaient engagés à faire cause commune avec Gand contre cette entreprise de leur seigneur. Depuis, ils s'étaient tenus tranquilles et dans la bonne grâce du Duc. Vers le milieu de juin (1), une troupe de douze mille Gantois, pourvus d'artillerie, s'avancèrent jusqu'aux portes de

(1) Lamarche.—Duclercq.

(2) Selon le registre de la collace, soixante-dix des gens du Duc périrent dans cette affaire, qui eut lieu le 18 mai. (G.)

(3) *Nevele.* (G.)

(4) Nevele fut brûlé par les gens du Duc, après un combat dans lequel chacun des deux partis laissa environ 200 morts sur la place. Le lendemain, les Gantois prirent leur revanche à Leystrate, où ils tuèrent près de 300 hommes des troupes du Duc. *Registre cité.* (G.)

(5) Ce fut au mois de mai que se fit cette expédition. Le retour des gens de Gand dans cette ville eut lieu le 29 dudit mois. *Registre cité.* (G.)

Bruges (1), pour rappeler la promesse qui leur avait été faite, et requérir secours de leurs alliés (2). Il ne manquait pas de gens dans cette grande ville qui auraient désiré saisir cette occasion pour se venger de leurs anciennes défaites et reconquérir les priviléges qu'ils avaient perdus. Mais le sire Louis de la Gruthuse (3) prit ses précautions, fit fermer les portes, assembla les principaux habitants, leur parla avec douceur au nom du Duc, et leur rapppela que dans l'autre guerre, non-seulement les Gantois les avaient abandonnés, mais avaient combattu contre eux. En outre, tous les riches bourgeois craignaient le désordre ; cette foule de marchands étrangers établis à Bruges ne voyaient d'autre affaire que leur commerce, et n'avaient ni libertés ni priviléges à garder. Les magistrats se rendirent d'abord à la porte : « Seigneurs de Gand, » que voulez-vous? » dirent-ils. Les Gantois alléguèrent l'engagement pris avec eux, et se plaignirent qu'il était si mal tenu, que la commune de Bruges avait même interdit qu'on portât des vivres à Gand. Cependant ils se bornèrent à demander qu'on les laissât entrer pour manger et boire en payant. « Nos chers amis, répliquèrent les gens de » Bruges, sachez que nous ne voulons laisser » entrer personne en notre ville, mais nous allons » vous envoyer du pain et de la bière. Quand vous » aurez bu et mangé, allez-vous-en, ou vous verrez » qu'on vous chassera de là. »

Cependant les Gantois ne se retirèrent pas. Les gens des nations sortirent de la ville pour essayer de les ramener à la raison. « Vous aviez, nos chers » amis, disaient-ils, donné à entendre que le Duc » voulait absolument mettre une gabelle sur le sel, » et maintenant il s'en désiste; ainsi la promesse » de ceux de Bruges est pour le présent de nul » effet. Quant aux vivres, ils ne peuvent vous en » porter ni vous en vendre, puisque leur seigneur » l'a défendu, et qu'ils ne veulent pas se mettre en » guerre avec lui. Mais vous, nos chers amis, il » nous semble que vous êtes mal conseillés de » vous révolter ainsi contre votre prince ; la paix » vous profiterait beaucoup mieux, et vous n'aurez » de tout ceci que malheur et dommage. Voyez que » votre opiniâtreté peut perdre un pays comme la » Flandre, le plus fameux de tout le monde pour » le commerce; un pays où vendent et achètent les » royaumes voisins et éloignés, où viennent et se » rencontrent, deux ou trois fois l'an, les mar- » chands de toutes les contrées. Pensez que, par » vos folles erreurs et vos mauvaises opinions, » vous pourrez les détourner de venir chez vous : » ce qui vous sera un grand déshonneur. De plus, » ne devez-vous pas redouter la colère de Dieu, de » faire ainsi la guerre contre votre seigneur! »

De telles paroles et beaucoup d'autres semblèrent persuader les députés des Gantois (4). A leur retour, ils en rendirent compte à l'hôtel de ville, et ce jour-là on résolut de tenter quelques moyens d'avoir la paix. L'abbé de Saint-Bavon, le prieur des Chartreux, des députés des marchands étrangers se rendirent auprès du Duc (5). Mais il voulait pleine et entière soumission; non-seulement rien ne pouvait se conclure, aucun pourparler ne pouvait même être entamé. La guerre, qui ne s'était point interrompue un seul jour, devint plus cruelle encore qu'auparavaut. Outre les chaperons blancs, il s'était formé une autre confrérie des compagnons de la Verte-Tente (6), qui avaient juré de partager également le pillage, et de ne jamais coucher sous un toit tant qu'ils seraient hors de la ville. Ils avaient pris pour capitaine le bâtard de Blanstroem, et couraient le pays en y faisant mille ravages.

La force et les ressources des Gantois venaient

(1) Coucy.—Heuterus.—Meyer.

(2) Ils avaient écrit plusieurs lettres aux habitants de Bruges, pour les engager à se joindre à eux ; mais ceux-ci s'y étaient refusés. *Jaer-boecken der stadt Brugge*, 2e vol. p. 112. (G.)

(3) Louis de la Gruthuse était gouverneur de la ville. Pierre Bladelin, seigneur de Middelbourg, le seconda activement dans cette occasion. *Jaer-boecken der stadt Brugge*, l. c. (G.)

(4) Selon les *Jaer-boecken der stadt Brugge*, ils partirent au contraire très-mécontents des Brugeois, et, en se retirant, ils brûlèrent plusieurs endroits du plat pays, et entre autres le château de Male.

Le duc de Bourgogne, voulant témoigner sa satisfaction aux gens de Bruges de la conduite qu'ils avaient tenue en cette occasion, leur accorda, par des lettres datées de son ost à Wetteren le 10 juillet 1452, la permission d'ouvrir la porte de Bouverie, qui était condamnée depuis et par suite de sa sentence du 4 mars 1438. *Tableau fidèle des troubles et révolutions arrivés en Flandre*, par Beaucourt, pag. 124-125. (G.)

(5) Ce furent les marchands des nations étrangères résidant à Bruges, qui prirent l'initiative. Ils envoyèrent des députés aux Gantois, afin de leur représenter la nécessité de la paix. L'abbé de Tronchiennes, les prieurs de Saint-Bavon et des Chartreux et un religieux nommé Baudouin de Fosseux furent chargés de conférer avec ces députés. Le Duc, par des lettres données à Termonde le 3 juin 1452, leur accorda un sauf-conduit de six jours, pour se rendre auprès de lui ; mais les pourparlers qu'il y eut n'aboutirent à rien. *Registre cité*. (G.)

(6) Lamarche. — Meyer. — Heuterus. — Chronique flamande ; Anvers, 1530.

surtout du pays de Waes et des villes d'Hulst, Bouchoute, Asserède et Axèle (1) qu'on nommait les Quatre Métiers (2). C'était cette riche contrée qui leur fournissait des vivres, et tous les habitants leur étaient favorables. Aussi le Duc avait-il amené presque toute son armée sur l'Escaut, dont il occupait les deux rives au-dessus de Gand, afin que les troupes qu'il envoyait dans le Waes (3) eussent toujours une retraite assurée et le moyen de recevoir du renfort. De leur côté, les Gantois avaient de grandes facilités de se défendre, à cause des digues, des canaux et des inondations qu'ils pouvaient faire. Le fort de leur armée se trouvait à Baersselle (4), un village proche de Rupelmonde. Ils s'y étaient puissamment retranchés; une nombreuse artillerie y était venue de Gand. Chaque métier avait fait fondre une coulevrine où son nom était gravé. Leur chef était pour lors Gautier Leenknecht (5).

Déjà, depuis plusieurs jours, il y avait eu d'assez rudes combats. Le Duc, qui était à Rupelmonde, résolut d'attaquer avec toutes ses forces l'armée des Gantois. Il divisa son monde en trois batailles: l'avant-garde fut mise sous le commandement du comte de Saint-Pol; il avait avec lui Corneille, bâtard de Bourgogne, Jacques de Lalaing et le sire de Saveuse. Le corps d'armée était sous les ordres du Duc lui-même, qui avait près de lui son fils, le comte de Charolais. L'arrière-garde avait pour chef le comte d'Étampes; Jean, duc de Clèves, et les Allemands qu'il avait amenés en faisaient partie.

Avant de marcher vers l'ennemi, un grand nombre de seigneurs demandèrent au Duc et à son fils de les faire chevaliers. Le sire Louis de la Viefville, seigneur de Sains (6), requit même l'honneur d'être chevalier banneret. Ce fut Toison-d'or, le héraut, qui présenta sa requête (7) : « Mon très-redouté et » souverain seigneur, voici votre très-humble sujet, » messire Louis de la Viefville, issu d'ancienne » bannière à vous sujette. La bannière de la sei» gneurie de la Viefville est entre les mains de » l'aîné ; ainsi il n'y peut prétendre. Mais il a la » seigneurie de Sains, anciennement terre à ban» nière, et il vous supplie, considérant la noblesse » de sa naissance et les services de ses prédéces» seurs, qu'il vous plaise le faire banneret et rele» ver sa bannière. Il vous présente le pennon à ses » armoiries, suffisamment accompagné de vingt» cinq hommes d'armes au moins, selon que l'exi» gent les anciennes coutumes. » Le Duc répondit: « Qu'il soit le bienvenu, je le ferai volontiers. » Il prit le pennon, qui était une sorte d'étendard finissant en pointe, le roula autour de son gantelet; puis, avec un couteau que lui présenta le héraut, il coupa la pointe pour lui donner la forme d'une bannière. « Noble chevalier, reprit Toison-d'or en » s'adressant au sire de Sains, recevez l'honneur que » vous fait aujourd'hui votre seigneur et prince; » soyez aujourd'hui bon chevalier, et conduisez » votre bannière à l'honneur de votre race. »

Ensuite se présenta le sire de Harchies, gentilhomme de Hainaut, suffisamment accompagné aussi d'hommes d'armes qui étaient à lui; il demanda que sa seigneurie fût érigée en bannière, bien qu'elle ne l'eût pas encore été.

Le comte de Charolais fit aussi plusieurs chevaliers. Rien n'égalait sa joie de se trouver à sa première bataille. L'épée à la main, il faisait ranger ses hommes, montrant bien qu'il était né pour commander à des gens de guerre, et que telle était sa vocation.

Il n'était pas le seul dont le contentement et l'ardeur éclatassent en cette journée. Jamais on n'avait vu une si fière assemblée, une si belle noblesse; jamais tant de pompe, un si grand ordre, des armures plus brillantes, des bannières plus riches et plus nombreuses, des contenances si aguerries ou si animées. Tous ces gentilshommes s'étonnaient qu'un tel aspect ne troublât point la hardiesse d'un peuple révolté, et n'imposât point à son audace.

Cependant les Gantois ne s'épouvantaient point de tout cet appareil. Il est vrai que le Duc, en capitaine qui connaissait la guerre, se garda bien de montrer toute la force de son armée. Il voulait attirer les ennemis hors de leurs retranchements. D'abord il envoya contre eux une partie de l'avant-garde, et donna ordre qu'on se repliât dès qu'on les verrait sortir de leurs fortifications. Comme gens présomptueux et sans expérience, ils donnèrent

(1) Lisez : *Assenède et Axel.* (G.)

(2) Lamarche.—Excellente Chronique.

(3) Lisez : *Le pays de Waes.* (G.)

(4) Lisez : *Basele,* sur la rive gauche de l'Escaut. (G.)

(5) Je ne trouve pas le nom de *Gautier Leenknecht* dans le registre de la collace de Gand ; mais j'y lis que, vers le milieu de mai, une troupe de Gantois, sous le commandement du hooftman Jacques Meenssins, se dirigea vers le pays de Waes, et une autre, commandée par le hooftman Jean de Vos, vers le Hainaut. Cette dernière rentra le 17 juin, avec quatorze chariots de butin, et après avoir brûlé Grammont. (G.)

(6) Lisez : *de la Viesville, seigneur de Saints.* (G.)

(7) Lamarche.

dans le piége, et se mirent à la poursuite de ceux qui s'étaient d'abord présentés devant eux. Le Duc les laissa avancer jusqu'auprès du village où il était placé avec son armée. Les précautions étaient prises pour n'être point attaqué en arrière ni sur la droite par quelque troupe d'ennemis arrivant à l'improviste à travers un pays si favorable à ce genre de surprises.

Quand les Gantois furent à portée du trait, toutes les trompettes sonnèrent, on mit le feu à toutes les coulevrines, et les archers, poussant de grands cris, commencèrent à tirer leurs flèches sans relâche. C'était toujours la perte des Gantois; cette arme leur était terrible. Elle rompait leurs rangs et y frayait l'entrée aux hommes d'armes. Mais l'impatience des jeunes chevaliers était si grande, qu'ils ne pouvaient attendre ce moment; ils quittaient leurs bannières pour aller se mettre avec les archers. « Nous nous mettons en désordre, leur criait le » comte de Saint-Pol, et vous agissez contre la » doctrine de la guerre. Les ennemis n'auraient qu'à » charger sur les archers; qui pourrait alors les » soutenir? Chacun veut se distinguer et croit bien » faire; mais je vous le dis, celui-là acquiert assez » d'honneur qui se garde de honte. »

Le plus impatient de toute cette jeunesse était Corneille, bâtard de Bourgogne. Il voulait mettre pied à terre pour tomber sur les ennemis avec les archers. En vain sire Guillaume de Sainte-Seine, son gouverneur, lui disait : « Comment, monsieur, par vo» tre jeunesse et votre verdeur, voulez-vous mettre » en péril cette noblesse qui va vous suivre, et qui » porte de si pesantes armes! Par la chaleur qu'il fait, » il en est plusieurs qu'il faudrait porter et soutenir » par les bras. Vous devez, au contraire, être le » fort et le château où les autres doivent se rassem» bler et se fortifier. Si les ennemis retournaient et » nous trouvaient ainsi fatigués et en désordre, » cette vaillance vous tournerait à déshonneur. »

Dès que les gens de Gand commencèrent à s'ébranler, il n'y eut plus moyen d'arrêter cette jeunesse. Jacques de Luxembourg s'élança; tout fort qu'était son cheval, il fut abattu à coups de piques, et il y eut de grands faits d'armes pour le relever et le tirer de presse. Le bâtard de Bourgogne quitta aussi des premiers le lieu où on le retenait; avec les jeunes gens de sa maison, il coucha sa lance et se jeta au plus épais en un passage étroit où les ennemis s'enfuyaient en grande foule. Un paysan se retourna, et lui adressa sa pique au cou. Il n'avait pas de gorgerin; l'arme entra dans la bouche et lui traversa la tête ; le jeune chevalier tomba mort.

Il fut bien vengé par le cruel massacre des Gantois qui fut fait en cet endroit et ailleurs; leur chef fut pris et pendu, ainsi que tous les prisonniers. Mais qu'était une telle vengeance pour le duc, qui aimait tellement ce fils? On aurait tué cent mille vilains, disaient ses serviteurs, que cela n'eût pas réparé une perte si sensible ; elle gâta pour lui cette grande victoire. Il fit relever le corps de son fils, et le fit porter solennellement à Bruxelles, où, par les soins de la Duchesse, de belles funérailles lui furent célébrées (1). Pour lors, Antoine de Bourgogne, qui était fils d'une noble demoiselle, nommée Marie de Thiefferies, prit le nom de bâtard de Bourgogne, qu'il porta dorénavant, sans y ajouter son prénom (2).

Le lendemain du combat de Rupelmonde, l'armée des Hollandais, que le Duc avait mandée, arriva dans de grands bateaux qui avaient remonté l'Escaut. Le sire de Lannoy (3), stadhouder de Hollande, les sires de la Vère, de Wassenaer, d'Heemstède, de Boetslaer les commandaient. Le sire de Brederode avait levé mille soldats à ses propres frais. Le Duc, avec ce renfort, continua à s'avancer dans le pays de Waes. Sa haine contre les Gantois s'était tellement accrue par la mort de son

(1) Corneille, bâtard de Bourgogne, était fils de Catherine Scaers; il laissa lui-même deux fils naturels, nommés Jean et Jérôme. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule. Le duc Philippe, par des lettres données à Bruges le 18 avril 1456, fonda en cette église, pour le repos de l'âme de son fils, une messe quotidienne et perpétuelle, et un anniversaire également perpétuel à célébrer le jour de son décès; il paya, pour cette fondation, au chapitre de Sainte-Gudule, 700 écus de 48 gros, monnaie de Flandre. Le bâtard Corneille avait été gratifié par son père, en 1435, des terres d'Elverdingue et Vlamertinge en Flandre; en 1449, de la seigneurie et châtellenie de Beveren ; il en avait reçu aussi la seigneurie de Flessingue. *Voy.*, aux Archives du royaume, le 3e registre aux chartes de Brabant, fol. 38; le registre des chartes de Flandre, n° 780 de l'inventaire imprimé, fol. 103, et les comptes de la recette et bailliage d'Elverdingue et Vlamertinge (G.)

(2) Le bâtard Antoine avait épousé Jeanne de la Viesville. Le Duc son père, en faisant ce mariage, lui donna les terres, forteresses et seigneuries de Beuvry et de Choques en Artois : le 23 juillet 1452, il lui donna encore la terre et seigneurie de Beveren, qui venait de faire retour au domaine par la mort du bâtard Corneille. *Archives du Royaume*, registre aux chartes, n° 780 de l'inventaire, fol. 209. (G.)

(3) Jean, seigneur de Lannoy et de Rume, chevalier, conseiller et chambellan du Duc, et son lieutenant général de Hollande, Zélande et Frise. (G.)

fils, qu'il ordonna qu'on mît le feu à tous les villages, détruisant ainsi la plus riche contrée de ses États. Il y eut néanmoins quelques paysans qui, venant nu-pieds, sans ceinture, nu-tête, une baguette blanche à la main, se jeter à ses genoux, trouvèrent un peu de miséricorde en son cœur, et sauvèrent leurs maisons.

Cependant le roi avait reçu la lettre des Gantois. « Très-excellent prince, notre très-cher sire et souverain seigneur, lui disaient-ils, nous nous recommandons à Votre royale Majesté. Vous devez être pleinement informé du gouvernement du pays de Flandre et des affaires de cette ville, et comment nous et les autres habitants dudit pays ont été grevés de diverses manières; d'abord, par la vente des charges de bailli et autres offices, qui ont été donnés aux plus offrants, sans avoir égard au mérite des personnes ni au bien de la justice, mise ainsi en dissolution; puis par l'augmentation d'anciens droits et péages, et l'établissement de nouveaux, qui ont été demandés et perçus au delà du terme consenti, et contre la promesse écrite et signée de notre redouté seigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre; aussi par les tailles que d'abord il a obtenues par douceur et amiablement; puis par subtilité, fraude et malice; enfin, par violence et rigueur. En outre, il a mis en notre ville de mauvais gouverneurs, agissant notoirement à leur seule volonté, avec haine et avarice, usant de partialité, prenant souvent de l'argent des deux parties, rapinant et pillant les biens de la ville sans nulle honte, vendant à leur profit les petits offices; entrant pauvres dans leur gouvernement, mais en sortant riches, après avoir délaissé nos droits, franchises, priviléges et libertés. Et quand nous avons trouvé moyen de débouter et priver du gouvernement ceux qui nous avaient si méchamment gouvernés, il a plu à notre redouté seigneur et prince d'accueillir eux et leurs adhérents, et de faire dire par une assemblée des trois états de Flandre, formée de ses amis, qu'ils devaient être nommés par lui. Ensuite, par leur avis et pour nous montrer son indignation, il nous a ôté ses baillis et officiers, nous laissant ainsi sept mois sans justice. Enfin, à force de supplications, nous avons obtenu qu'il nous les renvoyât, du moins par provision. Nous crûmes qu'ils rendraient la justice sans acception de personnes, et quand nous la requîmes, ils alléguèrent en diverses occasions la commission limitée de notredit seigneur, qui leur avait enjoint de ne pas procéder contre son gouvernement (1). Ainsi ce n'était qu'une fiction et une ombre de justice, pour contenter le monde. Bien plus, nos mauvais gouverneurs, ayant si grand crédit auprès de notre prince, nous envoyèrent quatre mauvais garçons, qui avaient secrètement une sauvegarde de monseigneur, et des lettres qui les chargeaient de proposer devant son peuple certaines choses au préjudice de personnes notables de la ville; ce qu'ils firent dans une congrégation générale du peuple, et ils s'employèrent de jour et de nuit pour émouvoir le peuple, faire tuer leurs ennemis et detruire la ville. Deux des quatre furent pris; mais les baillis et les officiers, qui ne voulaient pas entendre à la punition de ces gens, partirent de nouveau de la ville. Depuis, ces prisonniers ont été examinés; ils ont publiquement reconnu leurs méchancetés, nommé ceux qui les avaient chargés de les commettre, et ont été décapités. Maintenant nous sommes encore sans baillis ni officiers, et notre seigneur nous délaisse de toute justice. Cependant, pour obtenir grâce ou justice, nous avons envoyé vers lui de notables ambassades des bons états (2) de Flandre, et d'autres encore. Enfin pour éviter les larcins, les pilleries, l'outrage des femmes, et tous autres désordres qui auraient pu naître en cette ville; et attendu qu'une si grande multitude de peuple ne saurait être gouvernée sans justice, ou au moins sans crainte, nous avons été contraints par nécessité d'élire des chiefstaines (3), lesquels ont tenu la justice le plus régulièrement qu'ils ont pu et selon leur conscience; lesquels ont conduit et conduisent encore le peuple, ordonnant quand il fallait des exécutions corporelles et d'autres.

» Malgré toutes les violences, griefs et exactions que nous avions patiemment soufferts, croyant par là convaincre notre prince et seigneur, il lui a plu, pour nous détruire complétement, de publier ses mandements de guerre, d'assembler son peuple, de mettre garnison dans ses villes de Flandre, de clore les passages d'eau par où nous viennent les blés et autres vivres. Ainsi nous sommes en pleine guerre avec notre prince par le fait de nos mauvais gouverneurs; bien que cette guerre nous soit plus dure, plus cruelle et plus déplaisante qu'aucune que nous puissions avoir, car tous vrais et naturels sujets

(1) Non pas *contre son gouvernement*, mais *contre lesdits gouverneurs*. (G.)

(2) Des *bons états*. Lisez : des *trois états*. (G.)

(3) Hooftmans.

doivent par-dessus toutes choses se désoler de la rigueur et de l'indignation de leur prince. Cependant, avec l'aide et la grâce de Dieu, nous avons intention, puisqu'il le faut d'après les raisons susdites, de soutenir et conserver notre droit, nos priviléges, franchises, libertés et coutumes, et d'y employer tout notre pouvoir, nos personnes et nos biens; ce que nous vous signifions en toute humilité, et comme nous y sommes obligés, à vous notre souverain seigneur, gardien et conservateur de nosdites libertés. Nous l'aurions déjà signifié s'il ne nous eût coûté de porter plainte de notre prince, et si nous n'eussions espéré qu'il se fût ravisé et nous eût rendu grâce et justice. Nous vous supplions, très-excellent prince, notre très-cher sire, par votre noble et bénigne grâce, en gardant votre hauteur et souveraineté, de remédier à cette affaire, comme il semblera pertinent et expédient à vous et à votre noble conseil. Nous vous prions aussi de nous faire signifier votre noble réponse par le porteur de cette lettre, car le cas requiert célérité, afin que, d'après votre réponse, nous puissions nous conduire et ordonner selon que besoin sera. Au surplus, nous vous rendons très-humblement grâce de la bonne et franche amour que vous nous avez montrée en défendant à ceux de votre ville de Tournay que nul ne nous fît ni guerre ni tort. Et s'il vous plaît nous commander quelque chose, nous nous offrons de l'accomplir de bon cœur et de tout notre pouvoir, comme doivent faire de loyaux sujets. Sur ce (1) que le Saint-Esprit ait votre très-haute, très-excellente et très-noble personne en sa sainte garde, et vous accorde bonne, longue et victorieuse vie, avec l'accomplissement de vos bons et nobles désirs. Écrit à Gand, le 24 mai 1452. »

Le roi prit en mûre délibération cette demande des Gantois et les malheurs du pays de Flandre. Sans rien résoudre, il envoya trois ambassadeurs, en les chargeant d'aviser aux moyens de rétablir la paix entre le Duc et ses sujets. Il fallait des hommes sages pour une telle commission. Le sire de Beaumont, qui avait été nommé sénéchal de Poitou à la place du sire de Brezé, devenu sénéchal de Normandie; Gui Bernard, archidiacre de Tours et maître des requêtes, et maître Jean Chauvet (2) procureur général, furent choisis; mais ils devaient en Flandre prendre pour chef de leur ambassade Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol; ce grand et puissant seigneur jouissait de tout crédit à la cour de Bourgogne, où le Duc avait toujours à le ménager. Il était déjà plusieurs fois venu combattre avec ses hommes dans les armées du roi, et avait gagné la confiance du conseil de France. On pensa qu'il donnerait une plus grande autorité à l'ambassade, et que les autres ambassadeurs connaîtraient mieux par son avis quelle conduite et quel langage il fallait tenir auprès du Duc; car ils avaient à lui faire aussi des représentations sur d'autres points. Le comte de Saint-Pol répondit qu'il s'emploierait volontiers à cette paix, et qu'il y était intéressé, puisque ses seigneuries de Flandre seraient sans doute ruinées par la guerre.

Voici à peu près en quels termes les trois conseillers du roi lui rendirent compte des commencements de leur mission :

« Notre souverain seigneur, nous nous recommandons à votre bonne grâce, et il vous plaira savoir qu'accomplissant la charge que vous nous avez donnée, nous arrivâmes, il y a eu dimanche huit jours, à Saint-Amand, à quatre lieues de Tournay. M. de Saint-Pol vint devers nous; nous lui présentâmes vos lettres closes, et lui communiquâmes nos instructions; puis nous délibérâmes de nous rendre à Tournay, afin d'exposer à ceux de la ville la commission que vous nous avez donnée pour eux, et d'écrire à monseigneur de Bourgogne pour lui demander où nous pourrions le trouver pour lui remettre vos lettres. Ledit monseigneur de Bourgogne était alors au fort de sa guerre contre ceux de Gand, et occupé à entrer dans un fort pays de Flandre, nommé le Waes (3), qui est tout clos de rivières et de grands fossés. Là, il y a eu de grandes luttes entre les gens de monseigneur de Bourgogne et ceux de Gand. Là, mourut le bâtard Corneille, qui est fort plaint, car on dit que c'était un homme de bien bonne façon. Lundi (4) nous vînmes à Tournay, et nous enquîmes de la disposition de cette ville. Nous trouvâmes qu'elle était encore fort di-

(1) Le texte porte : *Ce sçait le Saint Esperit qui ait*, etc. La lettre des Gantois est transcrite dans le registre de la collace, ci-dessus cité. (G.)

(2) Ce n'était pas *Jean Chauvet*, mais *Jean Dannet*. L'instruction qui fut donnée aux ambassadeurs se trouve à la bibliothèque du roi, à Paris, fonds Baluze, ms. no 9675 A. Le principal objet de leur mission n'était pas l'affaire de Gand, mais la revendication des terres de Picardie que le Duc possédait depuis le traité d'Arras. Quant aux différends entre les Gantois et le Duc, les ambassadeurs devaient tâcher de déterminer les deux parties à en remettre la décision au roi. (G.)

(3) Lisez : *le pays de Waes*. (G.)

(4) Le texte porte : *lundi dernier eut huit jours*. (G.)

visée; que les gens mécaniques ont voulu et veulent y prendre toute l'autorité; que les doyens et sous-doyens des métiers, qui ont la commune entre leurs mains, ont voulu faire une ordonnance, par laquelle chacun d'eux pourrait porter la bannière du métier sur le marché, et s'armer sans nul empêchement. Nous sûmes que plusieurs gens de la ville avaient usé de méchantes paroles, disant que vous n'étiez que leur gardien, et qu'en vous payant les 600 francs (1) qu'ils ont à vous payer, vous n'aviez rien à leur demander. En vérité, les gens de cette commune de Tournay seraient bien joyeux que ceux de Gand pussent subjuguer monseigneur de Bourgogne, pour faire comme eux, et ils ont ensemble grande intelligence. Notre avis, celui de vos officiers et de divers notables de la ville, a été qu'il était expédient de rabaisser le courage de cette commune. Nous avons assemblé les quatre conseils de la ville, et avons remontré en bons termes comment vous êtes seigneur naturel, direct et souverain, pouvant seul donner faculté à chacun de déployer bannière, comment s'armer était une grande entreprise contre votre autorité, et comment il y avait erreur et crime de lèse-majesté à dire que vous n'étiez que gardien de la ville. Puis nous avons fait défense, de par vous, sous peine de confiscation de corps et de biens, que nul fût assez hardi pour s'armer et déployer bannière sans le consentement des quatre conseils, pour crier à l'arme (2), ni pour user d'aucun langage contre votre autorité. Nous les avons chargés aussi de mettre toutes leurs besognes à point, pour qu'à notre retour nous puissions procéder à la réformation de la ville; en vérité, sire, ce ne sera pas peu de chose, mais nous y ferons ce que nous pourrons.

» Mercredi (3) monseigneur de Bourgogne nous écrivit qu'il était fort occupé de sa guerre et que nous eussions à nous rendre à Bruxelles, où nous pourrions communiquer aux gens de son conseil le fait de notre ambassade. Le vendredi nous trouvâmes à Bruxelles le chancelier de Bourgogne (4), l'évêque de Tournay (5) et d'autres conseillers; nous leur dîmes que la matière requérait de parler à la personne de monseigneur de Bourgogne, pour la pacification entre mondit sieur et ceux de Gand. Car monsieur de Saint-Pol nous avait avertis que, vu la disposition du Duc, il valait mieux, pour le moment, ne pas parler de l'affaire de Picardie. Le chancelier et l'évêque de Tournay, après nous avoir raconté beaucoup de choses des torts qu'avaient ceux de Gand, écrivirent à monseigneur de Bourgogne; lundi dernier, il nous fit dire, par son chancelier, de venir à Termonde, et que de là nous pourrions aller où il serait. Nous allâmes donc vers lui dans un village du pays de Waes (6), et le trouvâmes armé, accompagné de monsieur de Charolais, de monsieur de Clèves, de messire Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, de monsieur de Croy, et autres chevaliers et écuyers. Ce jour-là, il n'avait ni son chancelier, ni personne de son conseil; nous lui exposâmes notre créance. Après que nous eûmes parlé de cette guerre de Flandre et remontré, le plus doucement que nous avons pu, les inconvénients qui pourraient s'ensuivre, monsieur de Bourgogne, sans délibération de son conseil, nous répondit que ceux de Gand étaient les chefs de toute rébellion; qu'ils lui avaient fait les plus grands outrages du monde; qu'il était besoin d'en faire une telle punition, que cela servît d'exemple à tout jamais; qu'il avait l'intention, à l'aide de Dieu, de leur remontrer tellement leur outrage, que ce serait à l'honneur de tous les princes chrétiens; qu'il ne croyait pas que vous fussiez bien averti de l'état des choses et des termes qu'ils ont tenus. Sans cela, disait-il, vous auriez été content de le laisser faire, sans lui parler de paix, et il nous priait de nous en déporter. Il reconnaissait bien que vous êtes souverain du comté de Flandre, et voulait bien vous obéir et vous complaire en tout ce qu'il pourrait; ses paroles étaient en grand honneur et révérence de vous. Il finit en disant que le lendemain il répondrait plus amplement.

» Nous retournâmes vers lui; son chancelier et l'évêque de Tournay y vinrent aussi; le chancelier nous fit réponse et nous remontra fort au long les grandes offenses de ceux de Gand, et comment, par les députés des nations étrangères établies à Bruges, et des trois membres de Flandre, il y avait eu des ouvertures de paix; comment ceux de Gand avaient été contents que monsieur de Charolais et monsieur Jean de Bourgogne fussent médiateurs; qu'ainsi monsieur de Bourgogne remerciait le roi de

(1) Lisez : *six mille francs*. Cette subvention avait été imposée à la ville de Tournay par Charles VI, après la bataille de Rosebeke. (G.)

(2) Lisez : *alarme*. (G.)

(3) Lisez : *il y eut mercredi huit jours*. (G.)

(4) Nicolas Rolin, seigneur d'Authume. (G.)

(5) L'évêque de Tournay était chef du conseil. (G.)

(6) Le texte porte : *à Waestmaistre* (Waesmunster) *au pays de Waes*. (G.)

son bon vouloir, et serait content si nous voulions nous employer à apaiser cette guerre à l'amiable avec monsieur de Charolais, monsieur Jean de Bourgogne et les susdits députés.

» Nous dîmes que notre charge était d'aller à Gand exposer notre créance aux gens de la ville, pour faciliter la besogne. Le chancelier nous répondit qu'il n'y aurait pour nous honneur ni sûreté à y aller. A cela nous expliquâmes que besogner une telle pacification avec d'autres ne serait pas conforme à votre honneur et à votre autorité; que d'ailleurs nous n'avions pas pouvoir de le faire, et ne l'oserions pas; que quant à aller à Gand, nous n'y voyions ni déshonneur ni péril, et ne faisions pas de doute que monsieur de Bourgogne empêchât qu'on ne nous fît nul trouble ni empêchement. Alors nous le requîmes de faire cesser les voies de fait pendant que nous serions à Gand, et pendant que nous traiterions de cette pacification. Sur ce, monsieur de Bourgogne dit que nous pourrions communiquer encore à ce sujet avec son chancelier et son conseil.

» Aujourd'hui nous y sommes allés avec monsieur de Saint-Pol; pendant tout le jour, il y a eu de grands arguments pour rompre notre allée à Gand. Mais, en conclusion, ils ont fini par condescendre à ce que nous tentions un accommodement amiable, et à ce que nous allions à Gand. Nous partirons demain, s'il plaît à Dieu; et, selon la disposition où nous trouverons ceux de Gand, nous manderons à monsieur de Saint-Pol d'y venir. Au surplus, nous ferons le mieux qu'il nous sera possible. En vérité, sire, cette affaire est bien grande, dangereuse et difficile à manier, et cette guerre bien dure. On n'y prend nul homme à merci; on brûle villes et villages, et l'on fait grands dommages tant d'une part que de l'autre. Toutefois, jusqu'ici, ceux de Gand ont toujours eu du pire; et, dans cette occasion, monsieur de Bourgogne se montre fort dur et fort difficile. On dit qu'il doit venir des Anglais à Gand; à quoi nous pourvoirons si nous le pouvons, et nous ferons toujours savoir de vos nouvelles, etc., etc. De Termonde, le 22 juin 1452. »

Les ambassadeurs furent reçus à Gand (1) avec de grands honneurs et une extrême joie (2). Les bourgeois et les échevins vinrent à une lieue au-devant d'eux; ils ne parlaient du roi de France qu'avec amour, respect et reconnaissance, ils montrèrent un vif désir de la pacification. Mais lorsqu'ils eurent conféré entre eux à l'hôtel de ville, il n'y eut plus moyen d'entamer aucune négociation; ils exposèrent avec amertume tous les griefs qu'ils avaient contre leur seigneur, ce qu'ils avaient souffert d'oppression, le mal qu'il leur faisait en dévastant leur pays; ils se montrèrent émerveillés que le Duc ne voulût pas reconnaître leurs franchises et priviléges et déclarèrent qu'ils n'en voulaient laisser rien perdre. Les ambassadeurs tentèrent de les adoucir, parlèrent de la complaisance du Duc, qui avait renoncé à la gabelle. Tout fut inutile; les Gantois répondirent que, s'ils n'avaient pas autre chose à leur dire, ils pouvaient se retirer (3).

Les ambassadeurs revinrent trouver le Duc, et il fut bien joyeux qu'ils eussent ainsi connu par eux-mêmes la déraison des Gantois. La trêve de trois jours qu'il avait accordée était finie. La guerre recommença, et aussi l'incendie des villages dans tout le plat pays.

Cependant les Gantois avaient ces jours-là donné leur confiance à un coutelier, homme grand et fort, qui s'était vanté de mettre en fuite le Duc, et de détruire toute sa puissance. Ils avaient été si charmés de ses promesses, qu'ils disaient qu'on le ferait comte de Flandre quand il aurait gagné la victoire. Il sortit de la ville avec cinq mille combattants, et s'en vint attaquer le bâtard de Bourgogne auprès de Hulst, comptant le surprendre (4). Il le trouva au

(1) Dès le 15 juin, les ambassadeurs avaient écrit, de Tournay, aux Gantois, pour leur annoncer leur mission : ceux-ci reçurent, le 20, la réponse du roi lui-même à la lettre qu'ils lui avaient adressée. Le 22, ils écrivirent aux ambassadeurs, qui étaient à Termonde, pour les presser de se rendre dans leur ville. *Registre ci-dessus cité.* (G.)

(2) Seconde lettre des ambassadeurs au roi. — Duclercq. — Couci. — Lamarche. — Meyer. — Heuterus.

(3) Il n'en fut pas d'abord ainsi : au contraire, le peuple nomma des députés pour traiter de la paix avec les députés du Duc, à l'intervention des ambassadeurs du roi; ces députés étaient l'abbé de Tronchiennes, le prieur des Chartreux, Gilles Baudin, avocat de la Keure; Jean van der Eecken, avocat des Parchons, Simon Borluut, Me Pierre Goelghebuer, Jérôme Caubrake et Michel Taccel. *Registre cité.* (G.)

(4) Le 20 juin, Jean de Vos, revenu depuis trois jours de son expédition dans le Hainaut, fut nommé capitaine de la ville; il s'adjoignit cinq conseillers, tirés de chacune des cinq paroisses, savoir : Liévin Dwynghelant, Jean vanden Ende, Jean de Leeu, Gilles Apeltrin et Jean van Deyse. Le lendemain, une troupe, composée d'un homme par connétablie et de 60 chaperons blancs, alla s'emparer de Moerbeke, après avoir en passant incendié l'abbaye de Baudeloo. Le 26, les Gantois sortirent en grand nombre sous le commandement de Jean de Vos, se dirigeant vers le pays de Waes. Ils essuyèrent, le 29, une grande déroute devant Hulst, causée par la trahison de Liévin de Smet, hooftman d'Assenède, auquel avait été conféré l'honneur de porter la bannière de Gand : au moment où l'affaire allait s'engager, celui-ci passa du côté des gens du Duc, au cri de *vive Bourgogne.* Au reste, Jean

contraire sur ses gardes; sa troupe fut mise en déroute, et lui fait prisonnier avec beaucoup des siens. On le mena au Duc, qui le fit mettre à la potence ainsi que tous ses compagnons. Il eût voulu en épargner quelques-uns; mais ils avaient une telle haine contre leur seigneur, qu'ils aimaient mieux mourir que de lui crier merci, et répétaient qu'ils périssaient pour la bonne cause et comme de vrais martyrs (1).

Les restes de cette expédition des Gantois furent presque exterminés par les Hollandais. Il n'y avait plus, pour achever la conquête du pays de Waes, qu'à chasser de Moorbecque une troupe de Gantois qui s'y était fortifiée. Le Duc y envoya son fils pour reconnaître si l'attaque était possible (2). La chaleur était extrême; les hommes d'armes descendirent de cheval pour puiser de l'eau bourbeuse dans les fossés, tant la soif les dévorait; plusieurs moururent de fatigue. Cependant le comte de Charolais voulait assaillir les retranchements des Gantois. On lui représentait que ses gens étaient épuisés par la chaleur, que la fortification des ennemis était redoutable. Il ne voulait rien entendre, disant que quel que fût le nombre de ces vilains et la force de leur position, il n'en avait nulle peur. Son gouverneur, le beer d'Auxy, lui remontrait que tel n'était pas l'avis des capitaines sages et expérimentés que le Duc avait envoyés avec lui; que le sire de Ternant et le sire de Créqui disaient que la chose était impossible, et qu'il ne fallait point par trop de jeunesse gâter les affaires de son père. « Mais au moins, » disait le jeune prince, couchons ici en face de » l'ennemi, pendant qu'on ira chercher de l'artillerie » et du monde, et nous attaquerons demain matin. » Son conseil ne le voulut pas; il en pleurait de dépit et de rage; si ce n'eût été la crainte de son père, il en eût fait à sa volonté.

Cela était cependant fort bien vu; car le bâtard de Bourgogne, par la victoire qu'il avait remportée deux jours auparavant, avait le chemin libre pour aller attaquer Moorbecque par derrière, et les Gantois furent contraints d'abandonner leurs retranchements sans combat.

Bientôt ils furent comme assiégés dans leur ville. Le Duc vint camper au passage du Long-Pont. En même temps une épidémie se déclara à Gand. Malgré tant de maux, la constance des habitants n'était point encore lassée, et ils firent quelques belles sorties (3). Cependant il y avait toujours un fort parti pour la paix, qui, ayant obtenu le dessus, fit conjurer les ambassadeurs du roi de revenir encore, et de leur apporter des sauf-conduits pour ceux des leurs qui iraient traiter avec le Duc (4). Les ambassadeurs se rendirent à cette prière. Le lendemain de leur arrivée, on rassembla tout le peuple sur le marché des Vendredis, et l'on ordonna que ceux qui voulaient la paix passeraient d'un côté, et de l'autre ceux qui voulaient la guerre. Il se trouva que sept mille seulement désiraient la paix, contre douze mille qui ne la voulaient pas (5). Les ambassadeurs demandèrent une nouvelle assemblée pour le lendemain. Ceux qui avaient été pour la guerre refusèrent d'y venir, et les partisans de la paix se trouvèrent les maîtres. Il fut donc résolu tout d'une voix qu'ils enverraient des députés à leur seigneur. Ce furent l'abbé de Saint-Tron, le prieur de Saint-Bavon, le prieur des Chartreux, et des bourgeois du parti qui s'était toujours montré favorable au Duc (6).

Le Duc, par égard pour le roi de France, accorda une trêve de six semaines, à condition que les Gantois payeraient, durant ce temps, la solde des garnisons de Courtray, Audenarde, Alost et Termonde; qu'ils donneraient des otages et qu'ils ne recevraient nul convoi de vivres. On leur prescrivit aussi de ne pas envoyer plus de cinquante députés à Lille, où devaient se tenir les pourparlers. Toutefois, avant de sceller cette suspension d'armes, le Duc exigea que la ville de Gand se soumît d'avance, par des lettres, à ce qui serait réglé entre les ambassadeurs du roi, ses propres conseillers et leurs députés. Les Gantois envoyèrent des lettres, où ils s'engageaient en effet à consentir les conditions du traité, mais sauf leurs priviléges, franchises, libertés et coutumes; déclarant d'avance qu'ils voulaient bien subir une amende pécuniaire, mais point d'autre. Ils demandaient aussi que, réciproquement, les ambassadeurs du roi leur remissent des lettres portant engagement qu'on traiterait sur ces conditions (7).

de Vos ne fut pas fait prisonnier dans ce combat, comme la relation de l'auteur pourrait le faire croire; mais un de ses conseillers, Liévin Dwinghelant, tomba au pouvoir des Bourguignons. *Registre cité.* (G.)

(1) Duclercq.

(2) Lamarche.

(3) Meyer.

(4) Duclercq. — Meyer.

(5) Le 29 juin, le peuple, consulté sur les propositions de paix faites par les ambassadeurs du roi, les rejeta; mais le même jour, ses députés partirent, pour aller trouver les conseillers du Duc. *Registre cité.* (G.)

(6) J'ai donné, ci-dessus, le nom des députés. (G.)

(7) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

Les ambassadeurs leur répondirent, avec des paroles d'amitié, que leur lettre de soumission n'était pas en bonne forme; qu'elle déplaisait à monsieur de Bourgogne, et qu'elle pourrait empêcher la suspension d'armes; ils leur envoyèrent la minute d'une autre lettre, où, disaient-ils, se trouvaient les mêmes choses en substance. Quant à l'engagement demandé par les Gantois, il semblait aux ambassadeurs qu'il serait contraire à l'honneur du roi et au leur. « Mais vous pouvez vous tenir assurés que nous ne souffrirons pas qu'aucun grief déraisonnable vous soit fait, et nous avons bonne espérance que nous nous conduirons de sorte qu'en conclusion vous en devrez être contents. Si nous ne trouvons pas moyen d'arriver à une bonne paix, nous vous rendrons votre lettre de soumission, et vous serez libre alors de faire ce que bon vous semblera. »

Les Gantois, du moins ceux qui voulaient la paix, prirent confiance et signèrent cette minute de lettre. La suspension fut signée et publiée. (1). Un héraut des ambassadeurs la porta à Gand. Les esprits étaient toujours si divisés, le trouble était toujours si grand dans la ville, que le peuple ayant vu le valet de ce héraut revêtu d'un jacque à la croix de Saint-André, ce qui était l'habillement des serviteurs du Duc, le prirent et le pendirent pour venger, disaient-ils, la mort du coutelier. Mais aucun mal ne fut fait au héraut, et l'on ne s'occupa plus qu'à en venir à un accommodement.

Les Gantois envoyèrent donc cinquante députés à Lille (2), en les faisant assister de maître Jean de Popincourt, avocat au parlement de Paris, qu'ils avaient pris pour conseil. Les pourparlers durèrent environ un mois. Le Duc n'avait pas d'abord voulu se trouver à Lille. Enfin il consentit à y venir. Tout s'y était passé à son gré; les conditions de la paix, arbitrées par les ambassadeurs de France, étaient conformes à ce que ses conseillers avaient proposé. Aussi arriva-t-il que les députés de Gand, quittant les pourparlers avant la fin, y laissèrent seulement deux hérauts et un interprète (3).

Dans les premiers jours de septembre, les ambassadeurs de France rendirent la sentence suivante :

La porte par où les Gantois sortirent pour aller mettre le siége devant Audenarde sera close une fois par semaine, chaque jeudi, jour où ils allèrent à cette entreprise.

La porte par où ils sortirent pour aller livrer bataille à leur seigneur devant Rupelmonde sera murée à jamais.

Les gens de Gand seront tenus de ne jamais porter de chaperons blancs.

Les échevins ne connaîtront désormais des affaires des bourgeois que lorsque ceux-ci résideront dans

(1) Voici quelle fut la marche de la négociation de cette trêve, d'après les actes et les notices insérés dans le registre de la collace. Le 5 juillet, les députés envoyés à Termonde revinrent à Gand, apportant les conditions auxquelles les ambassadeurs du roi demandaient que les Gantois se soumissent. Le même jour, ceux-ci adressèrent aux ambassadeurs la soumission désirée, avec une lettre dans laquelle ils l'expliquaient; ils y disaient, entre autres, que leurs priviléges, franchises, libertés, coutumes et usages devaient être saufs; que l'amende serait pécuniaire et non autre; que le traité se ferait sous le royaume, afin qu'ils pussent avoir raison des griefs dont ils auraient à se plaindre dans la suite. Les ambassadeurs ne trouvèrent pas ces actes conçus dans une forme convenable, et les renvoyèrent à Gand; mais les trois membres de la ville, convoqués le 11 juillet, déclarèrent vouloir s'y tenir. Alors, les ambassadeurs vinrent à Gand, et, après beaucoup de pourparlers, ils obtinrent, le 15 juillet, que le peuple se soumît au contenu d'une cédule qu'ils lui présentèrent, et qui portait, en substance, que les habitants reconnaissaient avoir offensé leur prince et lui en demanderaient pardon; qu'ils offraient de réparer cette offense, au moyen de telles amendes pécuniaires qu'il appartiendrait; qu'ils se remettaient aux ambassadeurs de la décision des différends qui existaient entre eux et le Duc, etc. D'après cette soumission, le Duc leur accorda une trêve de six semaines, aux conditions insérées dans les lettres du 19 juillet 1452, que nous avons publiées dans notre *Collection de Documents inédits*, tom. II, pag. 118-122. Les Gantois ne l'acceptèrent point : il y était statué qu'ils ne pourraient communiquer, en Flandre, qu'avec les lieux qu'ils occupaient; cette condition leur parut trop dure. Le Duc, cédant aux instances des ambassadeurs, leur accorda alors une trêve sans réserve, en date du 21 juillet. Ils promirent d'entretenir celle-ci par leurs lettres du même jour, que nous avons également publiées dans notre *Collection citée*, pag. 122-125. Dans aucun de ces actes, il n'est question du payement, par les Gantois, de la solde des garnisons de Courtray, Audenarde, Alost et Termonde, dont parle M. de Barante, ni des otages à donner par eux, ni de l'envoi de cinquante députés. (G.)

(2) Les députés n'étaient pas au nombre de cinquante, mais seulement de douze, savoir : Gilles Baudins, Guillaume Pottier, Josse van Leyns, Simon Borluut, Otton de Gruutere, Guillaume Donnaes, Jérôme Caubrake, Jean le Bels, Jacques de Beulaer, Jean de la Moure, Me Hestin Ghyselins, et Gheerolf de Ooteghem; leur commission, émanée des échevins des deux bancs, des deux doyens des métiers et des tisserands, des petits doyens jurés, des conseillers et de tout le commun peuple de la ville, porte la date du 31 juillet 1452. Ils partirent pour Lille le 1er août, avec soixante chevaux. *Registre cité.* (G.)

(3) Il est dit, dans le registre de la collace, que les *députés* revinrent à Gand le 10 septembre, apportant la sentence des ambassadeurs du roi. (G.)

la ville ou la banlieue; s'ils habitent ailleurs, ils seront justiciables des juges du lieu.

Ils ne pourront bannir personne que de l'autorité du Duc, et en déclarant les causes à son grand bailli.

Au lieu d'élire leurs vingt-six échevins, six dans les bourgeois, dix dans les métiers et dix dans les tisserands, on choisira désormais sans acception de métier ni de bannière; l'élection se fera par quatre prud'hommes nommés par le Duc, et quatre autres élus par la commune, ainsi que dans les temps anciens.

Il sera choisi six maisons éloignées l'une de l'autre, où toutes les bannières seront fermées dans des coffres à cinq clefs, remises au grand bailli, au premier échevin, au doyen des métiers et à deux prud'hommes élus par la ville.

Les échevins n'écriront plus au nom des seigneurs de Gand, ils s'intituleront comme ceux des autres villes (1).

Tous les magistrats de la ville, les doyens, les hooftmans et deux mille habitants viendront en chemise, à une demi-lieue de Gand, crier merci au Duc, dire qu'ils se sont mauvaisement et faussement révoltés contre lui, leur seigneur, et qu'ils le prient de leur pardonner.

Si, à l'avenir, les officiers du Duc faisaient quelque chose qui requît punition, les échevins n'en connaîtraient plus, et l'affaire serait renvoyée au Duc et à ses conseillers.

Pour les dommages faits au Duc par cette rébellion, lesdits gens de Gand seront tenus de payer une somme de 250,000 reydders d'or.

On remettait à un an de décider si les pays de Waes, Alost, Audenarde, Termonde, Rupelmonde et les Quatre Métiers dépendraient encore de la ville de Gand.

Lorsque les hérauts (2) eurent rapporté de Lille ces conditions, on assembla le peuple pour lui en faire la lecture (3). Ce fut un cri universel; on sonna les cloches, on apporta les bannières. « C'est la » destruction de nos libertés, de nos vieux privi- » léges! disait-on de toutes parts. Il vaut mieux » qu'il ne reste pas pierre sur pierre dans la ville. » Nous ne sommes pas encore en si pauvre situa- » tion qu'on nous puisse faire accepter des volontés » si contraires à la justice. » Sans plus attendre, chacun reprit les armes. Le bâtard de Blanstroem fut nommé capitaine des chaperons blancs (4). On élut aussi d'autres hooftmans pour conduire la guerre; aussitôt une troupe nombreuse, sortant de la ville, se porta sur Hulst et Axelle (5), qui étaient sans défense, et qui furent pillés et pris.

Pendant ce temps-là, le Duc et les ambassadeurs du roi étaient encore à Lille, attendant que les Gantois donnassent une réponse. Après quelques jours, les ambassadeurs envoyèrent un autre héraut; il arriva comme la ville était encore en grande émotion, descendit à une auberge et demanda à qui il devait aller remettre ses lettres. L'hôte, l'entendant parler ainsi, eut pitié de lui, lui dit comment les choses se passaient, que c'était fait de sa vie si l'on pouvait le connaître et savoir sa commission, et qu'il allait s'employer à le faire échapper. Le héraut retourna sa cotte d'armes pour cacher les fleurs de lis qui, loin de le sauver, l'auraient perdu; l'hôte lui donna un guide. Il se fit passer pour un marchand étranger, et se sauva à Lille en toute hâte (6).

Les ambassadeurs avaient terminé leur charge; le Duc, satisfait de leurs procédés, leur fit compter (7) six mille reydders d'or (8). Les Gantois avaient moins à se louer de leur entremise. La première fureur étant apaisée, ils écrivirent une longue lettre au roi de France pour se plaindre avec amertume de la conduite de ses ambassadeurs (9). Ils rappelèrent de quelle façon, par quelles promesses et avec quelles réserves on avait obtenu d'eux une lettre de soumission; comment il avait été convenu que rien ne serait conclu sans leur être préalablement communiqué; comment leurs députés avaient plusieurs fois requis que le projet d'accommodement leur fût remis afin qu'il en fût rendu compte à Gand; comment ils n'avaient pas été écoutés lorsqu'ils avaient demandé que l'affaire fût renvoyée devant le conseil du roi. Ils disaient que toutes les propositions faites à leurs députés avaient consisté à s'enquérir combien la ville pourrait payer d'argent; que sans

(1) Voy. l'observation que nous avons faite à ce sujet à la page 89, note 2. (G.)

(2) *Voy.* l'observation que nous avons faite page 105, note 3 (G.)

(3) Duclercq.—Meyer.—Heuterus.

(4) Heuterus.

(5) *Axel.* (G.)

(6) Duclercq. — Lamarche.

(7) Le Duc leur accorda 24,000 livres « pour cause de » leurs vacations, frais et dépens, faits par longtemps qu'ils » ont séjourné quand ils ont été en ambassade par devers lui » de par le roi ; » mais ils ne reçurent d'abord qu'un à-compte de 6000 livres. *Compte de la recette générale des finances de* 1452. (G.)

(8) Duclercq. — Meyer.

(9) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

cesse on leur avait allégué les conditions imposées à Bruges. Enfin, que tout s'était terminé sans leurs députés, et qu'on avait prononcé en leur absence. Toutes ces choses étaient selon eux frauduleuses, mauvaises, contraires à la véritable intention du roi et aux promesses de ses lettres. On les laissait ainsi dans une situation pire qu'auparavant. Ils se plaignaient encore de ce que les trêves avaient été mal observées; le Duc avait continué à leur fermer les passages par où venaient leurs vivres et provisions; plusieurs de leurs bourgeois avaient été pris et blessés, ce qui leur avait rendu impossible d'interdire aussi les voies de fait aux gens de la ville. Ils finissaient par demander justice au roi et s'en remettre à sa très-noble discrétion.

Les Gantois profitèrent du moment où l'armée du Duc n'était pas encore rassemblée et coururent le pays presque sans résistance; ils brûlèrent Harlebecque, se montrèrent devant Alost, défirent une troupe que le bâtard de Bourgogne avait fait sortir de Termonde (1). Leur audace s'était accrue par l'arrivée de quinze cents Anglais qui leur étaient venus de Calais, gens plus propres au pillage qu'à la bataille. Ce fut pourtant le seul secours qu'ils reçurent de l'Angleterre. Les compagnons de la Verte-Tente faisaient de tous côtés les plus horribles ravages. Cependant ils respectaient toujours les églises, et ceux des leurs qui commettaient quelques sacriléges étaient aussitôt mis à mort.

Le Duc était affligé et malade de se trouver dans une situation si cruelle et si difficile. Il hâtait la venue de ses gens; bientôt arriva le sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, qu'il mit en garnison à Courtray. Ce seigneur rendit la guerre plus cruelle encore s'il était possible: il fit pendre tous les prisonniers. Comme il ne voulait plus que les ennemis et les paysans se fissent des signaux dans les clochers des villages, en sonnant les cloches, il fit publier que tous les habitants des environs de Gand qui avaient l'intention de demeurer fidèles à leur seigneur eussent à se retirer, eux et leurs biens, dans les forteresses, parce qu'il ne voulait pas laisser une maison ni un abri dans la campagne. Les paysans aimèrent mieux se fier aux Gantois qu'à un chef français (2); ils se retirèrent tous dans la ville.

La guerre se continua de la sorte par des courses de part et d'autre. Le bâtard de Bourgogne tenait garnison à Termonde; le sire de Wissocq à Alost; Simon et Jacques de Lalaing à Audenarde. Chacun d'eux faisait des sorties et des expéditions quand les occasions semblaient favorables. Ainsi se passa l'hiver en massacres et en incendies. Dans la ville de Gand on ne voyait pendant ce temps-là que discordes, séditions, prises d'armes, hooftmans destitués, mis en prison, repris pour chefs, selon que leurs partisans avaient le dessus un jour ou l'autre. Tel était le désordre, qu'un des Anglais, nommé Fallot, dit un jour à ses compagnons qu'il n'y avait nul honneur à servir ainsi cette commune contre son seigneur, que d'ailleurs on était en grand péril au milieu d'un peuple qui ne montrait communément sa reconnaissance qu'en tuant et assommant ceux qui le servaient le mieux. Tout cela sembla si véritable aux Anglais, que cinquante ou soixante d'entre eux s'en allèrent avec lui se présenter au bâtard de Bourgogne. Il eut confiance en eux, les reçut parmi ses gens, et ils combattirent vaillamment contre les Gantois.

Cependant le roi avait répondu à leur dernière lettre, que lui avait remise un religieux cordelier (3), et il leur avait envoyé un héraut, en les engageant de nouveau à la paix. En même temps il avait chargé d'autres ambassadeurs d'examiner les griefs des Gantois, les reproches qu'ils faisaient au traité de Lille et la façon dont on y avait procédé (4). Le roi se plaignait beaucoup du trouble que cette guerre apportait aux marchands dans leur

(1) Dans l'intervalle qui s'écoula entre la rupture de la trêve et la bataille de Gavre, les Gantois rasèrent Hulst; ils détruisirent Ardembourg, Oostbourg et beaucoup d'autres lieux de la châtellenie de Gand; ils brûlèrent Grammont, Lessinnes, et plusieurs villages du Hainaut; ils ravagèrent les environs d'Audenarde; ils brûlèrent Haerlebeke, Thielt, Ingelmunster, dans la châtellenie de Courtray; ils s'avancèrent jusqu'à Bruges, et occupèrent Poucques et Schendelbeke. *Registre cité.* (G.)

(2) Meyer.

(3) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(4) Ces ambassadeurs étaient Guillaume de Mouypeny, chevalier, chambellan du roi; Guillaume de Vic, conseiller au parlement, et Jean de Saint-Romain, conseiller général sur le fait de la justice des aides. Leur instruction, signée par le roi à Moulins dans le Bourbonnais, le 11 décembre 1452, les chargeait de se transporter d'abord auprès du Duc, de lui faire connaître les plaintes qu'élevaient les Gantois contre l'appointement de ses précédents ambassadeurs, et de lui demander s'il avait quelque information à leur donner sur cette matière, en lui remontrant que le roi, comme seigneur souverain de Flandre, ne pouvait refuser d'écouter les doléances de ceux de Gand, et d'y donner provision. Ensuite, ils devaient se rendre à Gand, et exposer à la commune le désir du roi de voir cesser les voies de fait, et les deux parties se remettre à lui de la décision de leurs différends, étant toujours prêt à leur rendre justice.

Les ambassadeurs arrivèrent à Tournay le 23 janvier 1453;

commerce, et des dommages qu'on faisait chaque jour dans le pays de Tournay.

Au mois de février, après avoir fait demander un sauf-conduit, les Gantois chargèrent douze des leurs de se rendre à Bruges auprès du comte d'Étampes, que le Duc avait commis pour les entendre et traiter avec eux (1). Afin de se rendre leur seigneur plus favorable, ils avaient envoyé avec leurs députés le prieur des Chartreux et le sire Baudoin de Vos, ce chevalier qu'ils avaient mis à la torture un an auparavant, et qui n'avait sauvé sa vie qu'au prix de tout son avoir. Néanmoins, à peine les pourparlers étaient-ils commencés, que les gens de Gand, sans nuls ménagements, revinrent sur tous leurs griefs, dirent qu'en détruisant leurs priviléges et en levant des taxes sans leur consentement, on les avait contraints d'en agir comme ils avaient fait: « Nous n'avons aucun tort, » disaient-ils; c'est nous au contraire qui avons à » nous plaindre. » Tous leurs discours semblèrent au comte d'Étampes si arrogants, si orgueilleux, si déréglés, qu'on ne put aller plus avant. Le prieur des Chartreux et le sire de Vos ne voulurent pas s'en retourner à Gand avec les autres députés, tant ils avaient peur de la colère du peuple; ils restèrent tous deux à Bruges dans un couvent.

La guerre semblait donc ne devoir jamais finir. Le Duc, malgré toute sa puissance, ne pouvait rassembler une armée assez forte pour assiéger Gand, ni même pour empêcher les Gantois de tenir la campagne (2). Il manquait d'argent; ne pouvant payer la solde de ses gens de guerre, il les voyait sans cesse retourner chez eux; de sorte que tandis qu'il lui en arrivait d'un côté, les autres l'abandonnaient et s'en allaient vendant pour vivre leurs arcs, leurs trousses, leurs cottes. Ceux qui restaient pillaient les habitants, et n'étaient pas moins redoutés des bourgeois que les compagnons de la Verte-Tente ou les coureurs de Gand. Les chefs encourageaient ces violences; quelques-uns même y cherchaient leur profit. On disait que le maréchal de Bourgogne y avait gagné plus que nul autre, et avait déjà fait faire à Tournay pour plus de mille marcs de belle argenterie, qu'il envoyait dans ses manoirs de Bourgogne. C'était à cela, ajoutait-on, et à l'incendie de tout le pays de Gand, que se bornaient les faits d'armes de ce capitaine, qui avait été annoncé en Flandre comme un si vaillant homme de guerre.

Pour mettre fin à ce désordre, le Duc accroissait les tailles outre mesure, et y soumettait même les nobles qui ne pouvaient venir à la guerre, ménageant seulement la Flandre, afin de ne pas donner des alliés aux Gantois (3). Il faisait par force des emprunts sur les hommes riches. Le murmure était général, d'autant qu'on avait beau payer, les choses n'allaient pas mieux, la guerre n'avançait pas; les gens d'armes continuaient à tout piller et détruire, même sous les yeux du Duc. Selon le bruit public, la moitié de l'argent des peuples passait à des receveurs et des conseillers affamés qui se faisaient bien venir du prince. Il y avait tant de mécontentement, qu'un jour dans la citadelle de Lille un brandon de feu fut jeté par un soupirail dans l'arsenal; si par bonheur on n'y était pas entré à temps, il s'y faisait une explosion horrible.

Pour comble d'embarras, la garnison de Thionville, qui tenait toujours depuis neuf ans pour le duc de Saxe et le roi de Bohême, profitant de l'éloignement des garnisons bourguignonnes, recommença la guerre dans le pays de Luxembourg. Le Duc fut obligé d'y envoyer du renfort au sire de Croy, qu'il avait nommé gouverneur après la mort de son fils Corneille.

Il ne faut donc point s'étonner que les gens de Gand conservassent tant d'audace, et eussent parfois si bonne espérance. Ils faisaient des expéditions par toute la Flandre, venaient jusqu'aux portes des forteresses et tentaient même l'assaut lorsqu'ils savaient que la garnison était diminuée par les désertions, ou que les capitaines s'étaient absentés pour aller rendre compte de leurs embarras au duc de Bourgogne. Partout les paysans leur étaient favorables; par les intelligences qu'on avait avec eux,

ils partirent le 29 pour Lille, où était le duc de Bourgogne. Ils ne purent avoir audience de ce prince, que le 5 février, et on leur fit attendre pendant trois semaines une réponse, qui fut loin d'être satisfaisante : le Duc était très-mécontent de la mission qui leur avait été donnée. Les Gantois eux-mêmes ne s'en montrèrent guère satisfaits, car, dans le même temps qu'ils recevaient des ambassadeurs l'avis de leur arrivée à Tournay, ils envoyaient au bâtard de Bourgogne à Termonde, et au comte d'Étampes à Bruges, des députés chargés de négocier la paix, et ils répondirent à plusieurs autres lettres que les ambassadeurs leur écrivirent, d'une manière évasive. Ceux-ci se virent donc obligés de retourner en France, au mois de mai, sans que leur mission eût eu aucun résultat.

J'ai tiré les faits qu'on vient de lire de plusieurs documents originaux qui existent, sur cette ambassade, à la bibliothèque du roi, à Paris, dans les manuscrits du fonds de Baluze cotés 9675 A, B et C. (G.)

(1) Lamarche. — Duclercq. — Meyer.

(2) Duclercq.

(3) Meyer.

les Gantois savaient à quel moment et par quelle route devaient passer les Picards : c'était le nom qu'ils donnaient communément à leurs ennemis. Une fois les compagnons de la Verte-Tente voulurent enlever la duchesse de Bourgogne comme elle se rendait à Bruges, et y auraient peut-être réussi sans le courage du sire de Maldeghen (2) : il tomba le premier dans l'embuscade, et fit aussitôt sonner ses trompettes pour avertir le sire Simon de Lalaing, qui le suivait avec l'escorte de la Duchesse. Ils se défendirent si bien tous deux, eux et leur troupe, qu'ils parvinrent à se retirer, mais non sans perdre quelques braves hommes.

Il y eut encore des tentatives de paix, et les Gantois envoyèrent vingt députés à Seeclin (3), près de Lille, pour parlementer avec le comte d'Étampes et le chancelier de Bourgogne. Ce pourparler n'eut pas meilleure issue que tous les autres; la guerre ne s'en continuait pas moins, et toujours plus cruellement. Un nommé Pierre Moreau, homme d'armes français, qui était venu se mettre à la solde de Gand, avait alors toute la confiance du peuple et des combattants, et les conduisit à plusieurs notables entreprises. C'était là ce qui, pour ce moment, entretenait l'obstination des Gantois et les portait à refuser tous les projets d'accommodement qu'envoyaient leurs députés en les engageant à la paix. On leur faisait espérer que le Duc accorderait de bonnes conditions. Puis on lisait ces conditions; ils y voyaient la perte de leurs libertés; aussitôt dans l'assemblée du peuple s'élevaient les cris (4) : « La » guerre! la guerre! On verra quels sont les » loyaux Gantois qui combattent pour leurs fran- » chises. » Pour lors la foule passait du côté de la guerre, et les partisans de la paix se trouvaient en petit nombre. Le clergé, les ambassadeurs de France, les trois membres de Flandre, les nations de Bruges et les riches bourgeois n'y pouvaient rien.

Enfin, au mois de juin (5), le Duc parvint à se faire une armée assez nombreuse pour quitter Lille et marcher contre les Gantois. Il prit la route de Courtray, et commença par assiéger la forteresse de Schendelbeke (6) qui avait une garnison de deux cents Gantois environ. En avant était une petite tour, où vingt hommes seulement s'étaient enfermés. Les fossés et les approches furent bientôt emportés; les archers tiraient si serré, que les assiégés ne pouvaient se montrer. Mais la tour était haute, les murailles épaisses; il n'y avait qu'une porte, et encore fort élevée au-dessus du fossé. On apporta une échelle, et Jacques de Fallerans y monta. Un Gantois, passant sa pique par une ouverture près de la porte, lui porta un grand coup et le fit rouler dans le fossé. Son cousin, Étienne de Saint-Moris, monta aussitôt après lui, l'épée au poing, comptant couper la pique de ce vilain; celui-ci prit son temps, poussa la pointe de son arme dans la visière, lui perça la joue et le renversa à demi mort. Plusieurs hommes d'armes essayèrent sans un meilleur succès; enfin, le sire de Montaigu défendit qu'on montât à cette échelle. Il fit prendre de la paille et des fascines allumées qu'on attacha au bout des lances, et qu'à ce moyen on tenait appliquées contre la porte. Pendant ce temps-là un écuyer, nommé Jean de Florei, avait dressé une autre échelle contre une muraille de la tour; avec sa hache il y fit une large brèche. Les Gantois, après trois heures de défense, se voyant forcés, firent signe qu'ils se rendaient; tout aussitôt ils furent pendus aux arbres.

On fit ensuite le siége de la forteresse, qui résista cinq jours; la garnison fut aussi mise à mort; c'était un gentilhomme qui la commandait. De là le Duc s'en vint par Audenarde et Deynse devant le château de Poucke; il fut environné de toutes parts, les basses-cours brûlées, les premiers ponts emportés, hormis le grand pont-levis qui était relevé avec ses chaînes de façon à masquer la porte. Puis l'artillerie fut amenée, et l'on avisa entre deux tours une muraille que les fenêtres firent juger assez peu épaisse. Il y avait dans la batterie une belle et forte bombarde qu'on nommait la Bergère; Adolphe de Clèves et d'autres jeunes seigneurs étaient venus en voir l'effet (7); Jacques de Lalaing était avec eux. Tout blessé qu'il avait été à la jambe quelques jours auparavant, on n'avait pu le retenir au camp. La

(1) 1452 v. st. L'année commença le 1er avril.

(2) *Maldeghem.*

(3) *Seclin.* (G.)

(4) Lamarche.

(5) J'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 125-128, deux lettres du Duc aux communemaîtres et échevins de Malines, en date des 6 avril et 29 mai 1453, par lesquelles il les requérait de lui envoyer des canonniers et des coulevriniers, pour le service contre les Gantois. (G.)

(6) J'ai inséré, dans la même *Collection*, t. II, p. 128-133, trois lettres du Duc, dont deux adressées au magistrat de Malines les 23 et 30 juin, et l'autre au sire Antoine de Croy, gouverneur du Luxembourg, en date du 13 juillet, sur la prise de Schendelbeke et de Poucques. (G.)

(7) Lamarche.—Duclercq.—Vie de Jacques de Lalaing.

batterie était garantie du canon des ennemis par un rempart de tonneaux pleins de terre, surmontés par une forte charpente. Le bon chevalier s'avança pour regarder les progrès de la brèche, quand par malheur un de ces canons légers nommés veuglaires fut amené par les assiégeants sur la plate-forme au-dessus de la porte. A la première décharge, il brisa l'abri de charpente, vint frapper Jacques de Lalaing et lui enleva tout le sommet de la tête; il tomba blessé à mort. Ce fut un deuil universel dans toute l'armée; nul n'était autant aimé que lui pour sa merveilleuse vaillance, sa douceur, sa courtoisie; il s'était plus illustré que personne dans cette guerre contre les Gantois. Tout jeune qu'il était encore, c'était le modèle de tous les jeunes chevaliers. La seule consolation qu'on pût trouver, c'est qu'on le croyait bien assuré du paradis, tant il était sage et pieux, se confessant et communiant toutes les semaines. Le matin même du jour de sa mort, se faisant conscience d'avoir, par l'ordre du Duc, brûlé un château des environs, il avait entendu trois messes et s'était dévotement confessé.

Le Duc ressentit la plus vive douleur de cette mort; il ne chérissait aucun de ses chevaliers tant que celui-là, et ne lui connaissait point un pareil en bonté et en beauté. Sa colère contre les Gantois n'en devint que plus grande; il fit redoubler son artillerie, et lorsqu'une grande brèche fut faite et que la garnison de Poucke se rendit, il fit pendre tout ce qui se trouva dans le château, hormis les prêtres, un lépreux qui se trouva là, et deux ou trois jeunes enfants; c'était justement l'un d'entre eux qui avait mis le feu au veuglaire dont le bon chevalier avait été frappé; mais le Duc ne le sut qu'après, et l'enfant s'était déjà sauvé à Gand (1).

La seule forteresse qui ne fût pas soumise était Gavre; le Duc alla y mettre le siége avec toute son armée. On disait que les Gantois avaient résolu de la secourir. La garnison était commandée par un maçon nommé Arnold Van Speck (2) et son lieutenant Jean Dubois. Elle commença par se montrer fort insolente. Un jeune trompette français qui avait été chassé par Jacques de Lalaing, son maître, pour quelques méfaits, se tenait sur une des tours et criait de toute sa force les plus grandes injures au Duc, l'appelant faux, déloyal, traître, tyran et lui promettant que son orgueil allait bientôt être rabattu par les seigneurs de Gand. Le Duc s'en émouvait peu, et faisait continuer son siége. Il y avait déjà six jours que l'artillerie des assiégeants travaillait à faire brèche sans y avancer beaucoup, lorsque le capitaine Van Speck persuada à ses gens qu'on pourrait obtenir de bonnes conditions du Duc (3). Il demanda une trêve pour parlementer, et vint lui-même au camp. Il eut de grands entretiens avec le Duc et avec le bâtard de Bourgogne. Aucun traité ne fut cependant conclu; Arnold Van Speck rentra dans le château, disant à la garnison que le Duc avait été inflexible, et qu'il fallait absolument périr, à moins que les Gantois ne vinssent au secours, ainsi qu'ils l'avaient promis. Il était résolu, ajouta-t-il, d'aller lui-même leur rappeler cette promesse. Quand la nuit fut venue, il sortit par une poterne avec Jean Dubois et quatre autres. Le poste des assiégeants était faible et mal gardé en cet endroit; les sentinelles furent égorgées, et les fugitifs, traversant l'Escaut à la nage, se rendirent sans nul encombre à Gand.

Lorsqu'on les vit arriver, on leur demanda quel motif les amenait, et en quel état ils avaient laissé le siége de Gavre. « Tout y va fort mal, répondirent-ils, et la ville sera bientôt prise si vous ne vous hâtez de la secourir; nos gens sont grandement étonnés de ne pas vous voir venir, ainsi que vous l'aviez promis. D'autant que si jamais vous voulez avoir vengeance du duc de Bourgogne, c'est maintenant qu'il faut au plus vite assembler toute votre puissance; si vous courez sur lui, vous le détruirez. La plupart de ses gens s'en sont retournés faute de payement. Il n'a, pour ainsi parler, personne avec lui; car que sont contre vous quatre mille combattants! encore a-t-il perdu les meilleurs et les plus éprouvés de ses gens d'armes. »

Ce discours répandit une grande joie dans la ville. On assembla un conseil des magistrats et des chefs de guerre. Deux capitaines anglais, Jean Fox et Jean Hunt, parlèrent plus fort encore que le capitaine de Gavre pour qu'on s'en allât en toute hâte livrer bataille au duc de Bourgogne.

La chose fut ainsi résolue. On ferma les portes de la ville, afin que personne ne pût s'en aller publier ce dessein. Il fut ordonné, sous peine de la hart, que tout homme, depuis vingt ans jusqu'à

(1) Meyer.

(2) Dans le registre de la collace, son nom est écrit *Van Speele*; il était doyen des maçons à Gand. (G.)

(3) Heuterus. — Meyer. — Lamarche. — Duclercq. — Coucy.

soixante, eût à s'armer pour venir combattre. Les prêtres, les moines, les religieux s'armèrent eux-mêmes, tant il y avait une volonté commune de défendre la ville contre la redoutable vengeance de son seigneur.

Depuis la fuite d'Arnold Van Speck, le Duc ne doutait plus qu'il n'y eût bataille. Il arrivait enfin au moment qu'il avait tant désiré depuis deux ans; il allait tenir ses ennemis en rase campagne. Il fit tous ses apprêts, et distribua son armée. Le maréchal de Blanmont (1), le bâtard de Bourgogne et Jean de Croy, sire de Chimay, commandaient l'avant-garde avec les Bourguignons et les gens du Hainaut. L'arrière-garde était sous les ordres de Jacques de Saint-Pol, de Jacques de l'Isle-Adam, et du sire de la Gruthuse. Ils avaient avec eux les gens d'armes du comté de Boulogne et la noblesse de Flandre. Quant au corps de bataille où étaient les Picards et les gens de l'Artois, le Duc s'en était gardé le commandement. Jamais il n'avait paru si content et si animé. Malgré ses cinquante-six ans, il semblait aussi ardent au combat qu'un jeune chevalier qui cherchait avancement et renommée. Ses vieux serviteurs se souvenaient de l'avoir vu ainsi aux jours de sa jeunesse à la bataille de Mons-en-Vimeu, ou dans les guerres de Hainaut et de Hollande. Il avait avec lui le vieux sire de Saveuse, un de ses plus anciens serviteurs, et les jeunes princes de sa famille, Adolphe de Clèves, le comte d'Étampes, l'infant don Juan de Portugal. Mais il n'avait pas voulu risquer son fils unique dans un combat qui s'annonçait comme rude et sanglant; sans lui dire qu'on était à la veille de la bataille, il avait feint d'être très-inquiet de la santé de la Duchesse, et avait commandé au comte de Charolais d'aller à Lille savoir de ses nouvelles. Quand le jeune prince trouva qu'elle n'avait pas même été malade, il vit bien que son père avait voulu l'éloigner. « Ah! dit-il, puisqu'il y est, j'y peux bien » être. C'est pour garder mon héritage qu'il com- » bat, et ce serait lâchement fait à moi de ne m'y » point trouver. Je promets à Dieu d'y être, s'il » est encore possible. » Sa mère fit tout ce qu'elle pouvait pour le retenir; il remonta sur-le-champ à cheval, et arriva au camp le 22 juillet avant le matin.

Cependant les gens de la garnison de Gavre, ne voyant pas revenir leur capitaine, ainsi qu'il l'avait promis, se confirmèrent dans les soupçons qu'ils avaient déjà de sa trahison. Nonobstant le sort qui les attendait, ils se rendirent à discrétion. Tous furent condamnés à être pendus, et le trompette ne fut pas oublié.

Le 22 juillet, de grand matin (2), on n'avait pas encore entendu la messe. La plupart des gens de la suite du Duc étaient à voir pendre les prisonniers, et lui était à déjeuner avec son fils qui venait d'arriver, lorsqu'on vint lui annoncer tout à coup que les Gantois étaient sortis de la ville et s'avançaient. « Qu'ils soient les bienvenus, s'écria le Duc, » ils seront les bien combattus! » Il fit crier alarme, se revêtit de son armure blanche toute brillante, et monta à cheval avec le comte de Charolais, pour marcher à la rencontre des Gantois. Il parcourut les rangs de ses trois batailles, donnant courage à tout le monde, et leur disant : « Les voilà enfin » qui viennent ! Allez hardiment contre eux ; avec » l'aide de Dieu, vous serez tous riches ce soir. » Une foule d'hommes d'armes lui demandèrent de leur conférer la chevalerie. De ce nombre furent Jacques de Saint-Pol, le maréchal de Bourgogne, le sire de Ligne, le sire de la Gruthuse, Simon du Châtelet, Philippe de Maldeghen, Jean de la Viefville (3), Charles de Noyelles, Mathieu de Rebecque, Secret de Gavre, le sire de Toulongeon, maître Pierre Goux, conseiller du Duc et qui fut depuis son chancelier, ainsi que beaucoup d'autres; il y eut aussi des bannières levées.

Les Gantois étaient sortis de la ville au nombre d'environ quarante-cinq mille ; en avant étaient leurs coureurs, parmi lesquels se trouvaient les deux Anglais qui avaient tant demandé la bataille. Simon de Lalaing, à la tête des coureurs du Duc, s'avança de son côté pour reconnaître les ennemis. Les deux troupes se rencontrèrent, et aussitôt Jean Fox passa avec ses compagnons du côté des Picards, criant au sire de Lalaing : « J'amène les » Gantois comme je l'avais promis, faites-moi con- » duire au Duc de Bourgogne, car je suis son ser- » viteur et de son parti. » On lui donna deux hommes pour l'escorter; puis les coureurs se

(1) Lisez : *Blamont.*

(2) Ce fut le 23 juillet, dans l'après-midi, qu'eut lieu la bataille; le château de Gavre s'était rendu le matin. Il était une heure, lorsque le Duc apprit, par ses coureurs, que les Gantois s'approchaient. Dans une lettre qu'il écrivit à Charles VII le 25 juillet, et que nous avons vue à la bibliothèque royale de Paris, fonds Baluze, 9675 B, il dit qu'ils étaient au nombre de 36 à 40,000 hommes, et qu'il en rentra à peine 3 à 4,000 dans la ville : de son côté, les pertes furent peu considérables. (G.)

(3) *Maldeghem* et *Viesville,* comme ci-dessus. (G.)

retirèrent doucement sans engager le combat.

Arrivés à la vue de Gavre, les Gantois, qui étaient venus en troupes serrées par la grande route, se déployèrent dans la campagne, leur droite s'appuyant à l'Escaut. Leurs meilleurs combattants étaient armés de longues piques; ils se rangèrent en bataille carrée, et formèrent un front que nulle cavalerie n'aurait pu enfoncer. Sur les flancs était l'artillerie, gardée par des hommes à pied armés de haches, d'épées à deux tranchants ou de marteaux à pointes de fer. La cavalerie, commandée par Jean de Nivelle, formait les ailes avec les Anglais, ceux du moins qui n'avaient pas trahi. En seconde ligne était la foule des ouvriers qui n'étaient pas accoutumés aux armes, les hommes âgés, les gens de la campagne et ceux du pays de Waes; les bagages et les chariots étaient par derrière.

L'avant-garde du maréchal de Bourgogne commença la bataille, en essayant d'ébranler l'ennemi par des escarmouches, mais elles étaient durement repoussées; d'ailleurs il y avait commandement de ne pas s'engager trop avant. Cependant le sire de Beauchamp, averti de reculer son enseigne, fit répondre au maréchal qu'il était déjà trop avancé; menacé de la colère du Duc, il finit pourtant par obéir.

Les Gantois avançaient doucement sans rompre leur ordre de combat; déjà trois fois leur artillerie avait été déplacée et portée en avant. L'avant-garde du Duc s'était retirée, mais le corps de bataille et l'arrière-garde n'avaient pas bougé. Alors on fit avancer de l'artillerie légère, et mille archers sous les ordres de Jacques de Luxembourg. Les Gantois commencèrent à s'ébranler. Néanmoins ils auraient tenu encore longtemps, et il en eût coûté beaucoup pour les enfoncer, lorsque tout à coup un chariot de poudre prit feu et éclata au milieu de leurs coulevrines. « Prenez garde! prenez garde! » criait Mathieu Kerchove, le chef de leur artillerie, craignant que le feu ne gagnât les autres chariots. Ce nouveau malheur ou cette autre trahison jeta le désordre et l'épouvante parmi les Gantois; leur corps de bataille fut forcé, et les Picards, maîtres du grand chemin, les rejetèrent vers le fleuve.

Bientôt ce ne fut plus qu'un carnage effroyable; ces malheureux, poursuivis par les archers, s'enfuyaient vers l'Escaut. Les uns se noyaient faute de savoir nager ou accablés par le poids de leurs armes, les autres étaient percés par les flèches en traversant le fleuve; un plus grand nombre était assommé sur le bord par des archers qui avaient quitté leurs arcs et pris leurs masses ou leurs épées; car il avait été ordonné de ne point faire de prisonniers.

Le Duc, voyant de loin son avant-garde pousser ainsi l'ennemi, fit crier : « Notre-Dame de Bourgo- » gne! » Aussitôt il partit avec son fils et quelques-uns de ses hommes d'armes, laissant derrière lui les archers de sa bataille, qui se fatiguaient en essayant de suivre les chevaux. Il arriva au bord de l'Escaut; là, deux mille Gantois s'étaient retirés dans une prairie entourée de trois côtés par un détour de la rivière, et défendue en avant par une forte haie et un fossé; l'avant-garde bourguignonne avait passé plus loin en poursuivant les fuyards.

Les gens d'armes qui étaient avec le Duc essayèrent de forcer cette troupe; mais ils furent durement reçus à coups de piques et de maillets à pointes; beaucoup de chevaux furent abattus, quelques hommes tués, d'autres blessés.

Le Duc, animé par sa victoire et impatient de la résistance de ces rebelles, sans regarder à rien, donna de l'éperon, fit franchir le fossé à son cheval et s'élança dans la prairie. Les Gantois le reconnurent et s'arrêtèrent un instant devant la noble présence de leur seigneur. Mais leur haine prévalut et ils coururent sur lui avec leurs piques. Bientôt il fut entouré de toutes parts, son cheval blessé, sans que pour cela il fît paraître le moindre trouble. Près de lui le sire de Hautbourdin portait sa bannière, Hervé de Meriadec son étendard, et Bertrandon, son écuyer, élevait au plus haut le pennon, pour qu'on aperçût de loin en quel danger était le prince. Cependant le comte de Charolais pressait à grands cris les gens d'armes d'aller au secours de son père; ce n'était pas chose facile, tant le fossé était profond et bien défendu; le jeune prince lui-même passa le premier et reçut un coup de pique dans le pied. Anthoine de Vauldrei se jeta au travers des Gantois pour secourir son maître; Philibert de Jaucourt et Jacques de Foucquesolles, ayant perdu leurs chevaux, combattaient à pied.

Enfin les archers rejoignirent les hommes d'armes, et commencèrent à tirer sur les Gantois, qui pour lors furent bientôt accablés. Ce ne fut pas sans la plus merveilleuse résistance; ils firent l'admiration des Bourguignons; les chevaliers disaient en voyant combattre ces vilains et ces gens de petit état, que tel d'entre eux dont on ne saurait jamais le nom en faisait assez pour illustrer à jamais un

homme de bien (1) ; ils périrent tous jusqu'au dernier.

La seconde ligne de l'armée de Gand n'avait pas même tenté le combat, elle s'était enfuie et dispersée de tous côtés. L'avant-garde les poursuivait et les égorgeait, comme des troupeaux sans défense, aux portes de la ville, que les magistrats avaient fait fermer en toute hâte afin que l'armée du Duc n'entrât point de force et en plein combat. Rien ne peut égaler le deuil qui régnait dans cette malheureuse ville. Les femmes couraient çà et là en sanglotant; les vieillards et les enfants, qui seuls étaient restés au logis, parcouraient les rues en poussant des cris de désespoir. Le fleuve commençait à rouler les cadavres jusque dans la ville. Toutes les familles avaient à pleurer un père, un mari, un fils. Chacun s'écriait douloureusement : « Ah! nous » avons été trahis; ce faux et méchant capitaine de » Gavre nous a vendus au prince ; c'est lui qui nous » avait persuadés que l'ennemi n'avait plus d'ar» mée (2). » En effet, il demeura pour constant que Van Speck et les Anglais s'étaient, de longue main, laissé corrompre par le bâtard de Bourgogne, qui avait eu avec eux de secrètes intelligences.

Le Duc, après cette grande victoire, revint à son logis, remercia Dieu de l'avoir ainsi favorisé, et assembla aussitôt son conseil : « Dieu, dit-il, qui » m'a aujourd'hui accordé la victoire, me donnera » aussi la grâce de lui en témoigner reconnaissance » et de faire quelque chose qui lui soit agréable. » Or ce Dieu mon créateur et sauveur est plein » de pitié et miséricorde; pour suivre son plaisir » et son commandement, bien que par son divin » secours j'aie la main sur mes sujets les Gantois, » toutefois je veux user de miséricorde. Oncques » je n'ai eu pitié d'eux ni de leurs souffrances jus» qu'à cette heure, mais maintenant je veux qu'on » fasse des lettres contenant que, sans avoir égard » à ma victoire et pour l'honneur de Dieu seule» ment, je veux tenir et accomplir un traité en » tout semblable à celui que je leur avais accordé » à Lille, en leur plus grande prospérité. » Pierre de Goux, qui était un des plus habiles conseillers du Duc, écrivit les lettres, et le lendemain elles furent remises au roi d'armes de Flandre (3). En grand appareil et vêtu de sa cotte d'armes, escorté des coureurs de l'armée sous les ordres de Gauvain Quieret, il s'en alla aux portes de la ville. Toute l'armée suivait en bel ordre, séparée en trois batailles comme la veille, les trompettes sonnant et les bannières déployées.

Le héraut fut admis, les lettres reçues et lues en grande humilité devant tout le peuple. Aussitôt quelques bourgeois se rendirent près de leur seigneur, et le prièrent de retourner encore avec son armée à Gavre, lui promettant qu'avant trois jours la ville serait mise à sa volonté. Le bon Duc y consentit; en revenant, il s'arrêta à regarder cette foule innombrable de morts qui couvraient la campagne et les bords de la rivière. Les femmes de la ville étaient sorties, et elles étaient là, cherchant à reconnaître parmi ces cadavres l'une son frère, l'autre son mari ou son fils; il y en avait qui faisaient repêcher les corps qui flottaient sur l'eau, car l'Escaut en était couvert. C'était un spectacle lamentable, le Duc en fut attendri jusqu'aux larmes; et comme on lui parlait de la victoire : « Je ne » sais à qui elle profite, dit-il; pour moi, vous » voyez ce que j'y perds, car ce sont mes sujets. » Il ordonna que nul ne fût assez hardi pour troubler ces malheureuses femmes, et qu'on les laissât ensevelir leurs morts. On en compta près de vingt mille, parmi lesquels se trouvèrent environ deux cents prêtres ou religieux.

Le 25 juillet (4), l'abbé de Saint-Bavon, le prieur des Chartreux et les principaux bourgeois vinrent chercher les conditions accordées par leur prince.

(1) La Marche.

(2) Amelgard. — Chronique flamande.

(3) Ces lettres sont datées du 24 juillet; il y en a une copie à la bibliothèque du roi à Paris, ms. 9675 3. Le Duc, après y avoir rappelé les articles que, quelques mois auparavant, les députés de Gand avaient proposés à Lille, en présence du comte de Charolais et du comte d'Étampes, déclarait aux Gantois que, malgré la victoire qu'il venait de remporter sur eux, il était prêt encore à leur pardonner, moyennant l'accomplissement desdits articles. (G.)

(4) La députation de Gand se composait de l'abbé de Tronchiennes, du prieur des Chartreux, de Baudouin de Fosseux, religieux de Saint-Bavon, de Me Jean Moraen, de Jean de Quercu, de Jean de Raed, d'Antoine Sersanders, de Jean vanden Moere, de Jean vande Poele, de Guillaume de Pottier, etc. Elle apporta, le 27 juillet, au Duc un cahier contenant les offres de la ville, lesquelles consistaient dans les points suivants :

1o La loi se renouvellera à l'avenir selon la teneur du privilége du roi Philippe, de 1301; les deux grands doyens ne pourront s'en entremettre, non plus que de l'exercice de la juridiction appartenante aux échevins et aux conseillers. Ceux-ci seront choisis par les éliseurs, parmi les personnes notables de la ville, telles qu'ils jugeront à propos, sans avoir égard aux tisserands ni aux autres métiers.

2o Ceux de Gand jouiront de la bourgeoisie selon le contenu de leurs priviléges, et non autrement.

3o Les échevins ne pourront bannir, sans le consentement

Ce furent en effet les articles réglés à Lille, ou du moins à peu près, avec des amendes pécuniaires un peu plus fortes. La crainte qu'on avait eue d'une plus cruelle vengeance, le désir de se rendre moins contraire un seigneur irrité, excitèrent dans ce pauvre peuple les apparences de l'allégresse. On alluma des feux de joie; on fit grand accueil aux hommes d'armes picards, qui eurent fantaisie de se promener dans cette fameuse ville de Gand, qu'ils n'avaient jamais vue; on voulut même régaler les gens du camp de Gavre, et on leur amena des chariots de vin et de vivres.

Enfin, le 31 juillet (1) tout fut accompli. Le Duc, accompagné de son fils, des princes, des seigneurs et des capitaines de son armée, s'avança jusqu'à une demi-lieue de la ville. Il était revêtu de ses armes et avait voulu monter le cheval qui, le jour de Gavre, avait reçu quatre coups de pique dont on voyait encore les blessures. Les archers, l'arc tendu, bordaient le grand chemin des deux côtés,

du Duc, ou de son bailli. Si le bailli ne voulait être présent, lorsqu'il en serait requis, les échevins pourraient s'en plaindre au Duc, ou à son conseil, et, au cas que le bailli fût trouvé en défaut, il serait privé de son office.

4o Les échevins ne pourront de même faire aucun édit, ordonnance ou statut, sans le congé du Duc, ou de son bailli.

5o La connaissance des officiers du Duc, en tous cas criminels et civils concernant leurs offices, appartiendra au Duc seul.

6o Lorsqu'un bourgeois de Gand commettra des délits ou maléfices hors de la ville, il pourra choisir, pour en répondre, les échevins de Gand, ou la juridiction sous laquelle le délit aura été commis; mais ses complices ne jouiront pas de ce privilége.

7o Ceux de Gand, dans les lettres qu'ils adresseront dorénavant aux officiers du Duc, ou à d'autres, écriront leur qualité en dessous : il leur est interdit de la mettre en marge, ou en tête.

8o Pour réparer en partie l'offense qu'ils ont commise envers le Duc, en levant contre lui leurs bannières, ils apporteront et lui présenteront celles-ci, pour en faire sa volonté, lorsqu'ils viendront lui demander pardon.

9o Ils n'emploieront plus les blancs chaperons, ni d'autres gens de telle condition, dont ils se sont servis ci-devant, sous couleur d'exécuter leurs sentences et commandements.

10o Ils ne pourront plus évoquer les causes introduites devant les lois des villes et châtellenies d'Audenarde, de Courtray, du comté d'Alost, du pays de Waes, des Quatre-Métiers, de Biervliet, de Termonde et d'ailleurs.

11o Dans le terme de six mois, il sera appointé, par voie amiable ou de justice, sur leur prétention d'avoir autorité sur lesdites villes et châtellenies.

12o A titre d'amende honorable, les hooftmans et conseillers d'iceux, les échevins, tous les doyens et d'autres habitants jusqu'au nombre de 2000 hommes au moins, viendront au-devant du Duc, ou de monsieur de Charolais, à une demi-lieue hors de la ville, les hooftmans et conseillers tous nus en leurs chemises et petits draps, les autres têtes et pieds nus, et tous se mettront à genoux, et feront dire, par la bouche de l'un d'eux, en langage français, *que faussement et méchamment, et comme rebelles et désobéissants, et en entreprenant grandement à l'encontre du Duc et de son autorité et seigneurie, ils se sont mis sus en armes, ont créé hooftmans et couru sus mondit seigneur et ses gens, faisant et commettant plusieurs invasions et voies de fait; qu'ils s'en repentent et en requièrent en toute humilité merci et pardon.*

13o Les portes nommées *Perselleporte* et *Heuverporte*, par lesquelles le jeudi après Pâques de l'an 1452, les Gantois sortirent pour aller assiéger Audenarde, seront perpétuellement closes le jeudi de chaque semaine. La porte nommée *Ospitaleporte*, par laquelle ils sortirent pour aller attaquer l'armée du Duc à Rupelmonde, sera à toujours murée et condamnée.

14o Touchant les dommages occasionnés au Duc par la diminution de son domaine en Flandre et en Hainaut, par suite de la guerre, ceux de Gand s'assembleront avec les autres membres, pour aviser à quelque moyen d'arrangement dont le Duc puisse se contenter.

15o A titre d'amende profitable, ceux de Gand payeront au Duc 200,000 ridders, au cas que l'arrangement mentionné à l'article précédent se fasse, et 300,000 ridders, si cet arrangement n'a pas lieu.

16o Ils payeront en sus 50,000 ridders pour la réparation des églises détruites, pour l'érection de croix et épitaphes, et pour fondation de messes.

17o Ceux des points et articles convenus à Gand entre les députés de la ville et l'évêque de Tournay, qui ne seraient pas compris dans le présent traité, et que le Duc voudrait cependant y comprendre, seront censés en faire partie.

Toutes ces conditions avaient été dictées par le Duc lui-même; il ne pouvait donc manquer de déclarer qu'il les acceptait. Il en fut dressé un instrument public.

Le 30 juillet, le Duc délivra aux Gantois des lettres de pardon. Le 13 octobre suivant, il déclara qu'ils demeuraient entiers en leurs priviléges, franchises et libertés, sauf leurs coutumes et usages, dont il prononçait de nouveau l'abolition.

Ces trois actes sont insérés dans ma *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 142-161. (G.)

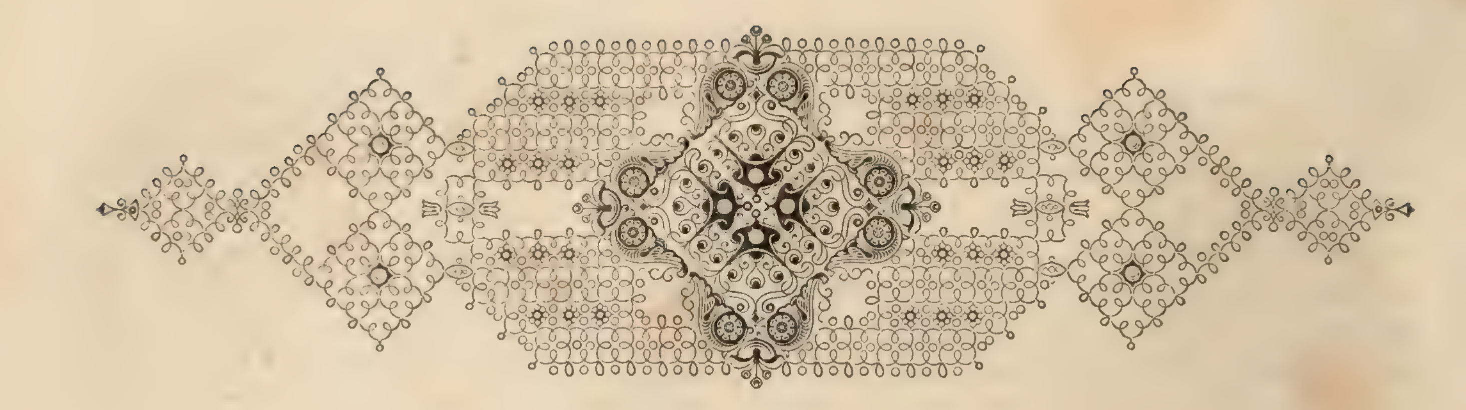
Par des lettres données à Louvain le 9 juillet 1455, le Duc accorda aux Gantois remise de 70,000 ridders, sur les 350,000 qu'ils étaient tenus de lui payer. *Voy.*, aux Archives du Royaume, le compte rendu par Laurent le Maech.

Par d'autres lettres datées de La Haye le 24 juillet 1456, il pourvut, sur les réclamations des Gantois, à une erreur qui s'était glissée dans le traité de Gavre. Ce traité condamnait, le jeudi de chaque semaine, les deux portes par lesquelles les Gantois étaient sortis pour aller assiéger Audenarde; mais il désignait la *Perselleporte* et la *Heuverporte*, qui étaient du même côté de la rivière, tandis que c'était par la *Perselleporte* et la *porte de Saint-Liévin*, que la sortie avait eu lieu. Le Duc, mieux informé, déclara que la *Heuverporte* ne serait plus fermée à l'avenir, mais que la *porte de Saint-Liévin* le serait tous les jeudis. Les lettres du 24 juillet 1456 sont en original aux archives de la ville de Gand. (G.)

(1) Ce fut le 29 ou le 30, que les Gantois vinrent faire amende honorable : les lettres de pardon du Duc présentent une équivoque à cet égard ; elles sont datées du *pénultième de juillet*, et il y est dit que les députés de Gand sont venus *aujourd'hui vingt-neuvième jour de ce mois.* (G.)

jusqu'aux portes de la ville; derrière eux étaient placés, aussi sur deux rangs, les hommes d'armes; le Duc se trouvait au bout de cette avenue, environné des chefs et des enseignes. A travers toute cette armée, on vit défiler le triste cortége des Gantois; le clergé ouvrait la marche; puis venaient les échevins, les hooftmans, les doyens, nu-tête, en chemise, sans autre vêtement que des brayes de toile, et nu-pieds. Après eux suivaient deux mille bourgeois en robe noire, sans ceinture et nu-pieds aussi. Aussitôt qu'ils purent apercevoir leur seigneur, tout ce peuple se jeta à genoux, en criant : « Miséricorde aux gens de Gand! » Pour lors le chancelier de Bourgogne vint à eux, et leur remontra leur rébellion, leur orgueil, leur perversité, disant qu'il ignorait si le Duc leur pardonnerait. Ils se mirent à crier derechef : « Miséricorde aux gens » de Gand! » Il leur fut permis alors d'avancer; et, en présence du Duc, ils se prosternèrent encore. L'abbé de Saint-Bavon fit la harangue dans les termes les plus humbles, demanda pardon pour le passé, et promit soumission pour l'avenir. Le Duc répondit : « Puisqu'on me demande miséricorde, » on la trouvera en moi. A ceux qui seront bons » sujets je serai bon prince, et jamais je ne me sou» viendrai des injures que j'ai reçues. » Alors furent déposées les bannières de la ville et des métiers, qui tenaient si fort au cœur à ce peuple. On les remit aux mains de Toison-d'or; il les enferma dans un sac, et le Duc les fit emporter.





PHILIPPE LE BON.

1453 — 1458.

LIVRE NEUVIÈME.

Prise de Constantinople. — Prétendue lettre du Grand Turc au pape. — Vœu du Faisan. — Disgrâce du comte de Saint-Pol. —Mariage du comte de Charolais. — Départ du Duc pour l'Allemagne. — Sédition à Besançon. — Séjour en Bourgogne. — Révolte de la Guyenne.—Bataille de Castillon.—Mort de lord Talbot.—Soumission de la Guyenne.—Combat judiciaire à Valenciennes.—Guerre pour l'évêché d'Utrecht.—Discorde entre le roi et le Dauphin.—Disgrâce du sire de Brezé.— Mariage du Dauphin. -- Négociation du roi avec le duc de Savoie. — Procès de Jacques Cœur. — Faveur de madame de Villequier.—Prospérité de la France.—Nouvelle négociation du roi avec le Dauphin.—Mort de Gilles de Bretagne.— Le roi s'apprête à soumettre le Dauphiné.—Le Dauphin se retire auprès du Duc.—Naissance de Marie de Bourgogne.—Discorde entre le Duc et son fils.—Le roi pense à faire la guerre au Duc.—Rupture avec le comte de Saint-Pol.—Le roi de Bohême veut s'allier à la France.

Après la glorieuse issue de la guerre contre les Gantois, le Duc retourna à Lille. Le sire de Croy avait aussi obtenu d'heureux succès dans le Luxembourg, et avait contraint les Allemands à se renfermer dans Thionville; peu après ils consentirent même à rendre la forteresse dans le terme de dix mois, s'ils n'étaient point secourus. Ainsi la cour de Bourgogne revint à son repos et à son loisir. Les fêtes recommencèrent comme auparavant (1). Le comte de Charolais avait la passion des tournois; il aimait toute sorte de mouvement, de fatigue, de peine, comme s'il eût été un pauvre gentilhomme cherchant à faire sa fortune. Son esprit avait aussi grande activité. Maintenant ce n'était plus les histoires de chevalerie qu'il se faisait lire, mais les histoires de Rome, qui lui semblaient bien grandes et remplies de merveilleux faits de guerre. Souvent il veillait fort avant dans la nuit pendant que le sire d'Hubercourt, qui lisait fort bien, lui faisait ces belles lectures. Il était aussi bon compagnon et bien venu des femmes, mais pour cela n'était pas moins exact au service de Dieu, observant au

(1) Olivier de la Marche.

moins tous les jeûnes ordonnés par l'Église; fort charitable, et donnant toujours l'aumône aux pauvres sur son passage.

Les fiançailles du duc Jean de Clèves et de madame Isabelle de Bourgogne, fille unique du comte d'Étampes, donnèrent lieu surtout à de grandes réjouissances. Chaque prince tenait à son tour un banquet splendide. Ce temps de magnificence se termina par une solennité qui l'emporta sur tout ce qui avait été vu jusqu'alors en Bourgogne et ailleurs.

Pendant que le Duc était occupé de sa guerre contre les Gantois, le 29 mai 1453, la ville de Constantinople, depuis si longtemps menacée par les Turcs, abandonnée de toute la chrétienté malgré les instances pressantes et répétées adressées aux rois et aux princes, avait enfin été prise d'assaut par les infidèles. L'empereur d'Orient avait été tué. Il n'y avait sortes de profanations, de cruautés, d'horreurs, qu'on ne racontât partout, comme ayant été commises par les Turcs: les reliques brûlées, les hosties traînées dans la boue, le massacre des fidèles. Il y avait là de quoi émouvoir tous les chrétiens; et certes ils pouvaient se reprocher d'avoir répandu leur sang et employé leur courage à de vaines querelles plutôt qu'à épargner de tels affronts à leur sainte croyance (1). C'était le sujet de tous les discours. Le duc Philippe avait sur ce sujet moins de blâme à endurer qu'aucun autre prince. On savait que son plus cher désir avait toujours été de guerroyer contre les infidèles. Seul il avait fait passer des secours dans l'Orient. Avant sa guerre contre les Gantois, en 1451, il avait envoyé le sire Jean de Croy et le bon chevalier Jacques de Lalaing en ambassade aux rois de France et d'Aragon (2) pour les conjurer de s'entendre avec lui afin de sauver Constantinople du joug où elle allait passer. Depuis dix ans et plus il avait mainte fois essayé de réveiller la négligence des autres princes, sans pouvoir les rappeler à ce saint devoir de chrétien. Déjà, à son dernier chapitre de la Toison d'or, le Duc avait pour ainsi dire fait prêcher la croisade à ses chevaliers, avant que la guerre de Gand vînt occuper toutes ses pensées.

Aussi ce fut à lui que le pape Nicolas V s'adressa, dès qu'il le sut libre et en paix, pour l'engager à réparer ce qu'on aurait dû empêcher, et à se réunir avec les rois de la chrétienté en une croisade contre les Turcs. Un chevalier arriva à Lille de la part du saint-père; il y fut reçu honorablement, et le Duc résolut de donner un grand éclat à l'entreprise chrétienne dont il voulait être le chef. Il chercha tous les moyens pour émouvoir d'un zèle pieux les seigneurs, les nobles et les sujets de ses États, afin que, par dévotion et sans contrainte, ils l'aidassent de leur personne ou de leurs biens. Il tint à ce sujet plusieurs conseils, et l'on avisa que rien ne serait plus à propos, pour un tel dessein, que de profiter d'une de ces fêtes et de ces banquets qui avaient attiré à Lille un si grand et noble concours.

On fit en même temps courir le bruit parmi le peuple, que le pape était menacé lui-même par la puissance des Sarrasins et infidèles, et que le chevalier venu de sa part avait apporté le défi qu'il avait reçu du Grand Turc; on allait jusqu'à montrer des copies de cette lettre. Voici à peu près en quels termes elle était conçue (3) :

« Morbesant Hopresant et ses frères Callabilabra, chevaliers de l'empire d'Orguant, seigneur d'Achaïe, au grand prêtre de Rome, notre bien-aimé s'il le mérite. Il est venu à notre connaissance qu'à la requête du peuple des Vénitiens, vous faites publier que tous ceux qui nous feront la guerre auront pardon en ce monde et une vie éternelle dans l'autre; de cela nous nous émerveillons; car si Dieu vous a donné telle puissance, vous devez en user plus raisonnablement, et ne pas induire les chrétiens à nous faire la guerre; attendu que nos prédécesseurs n'ont jamais été consentants à la mort de votre Jésus-Christ, n'ont point possédé la terre sainte, et ont même toujours haï les juifs, lesquels, d'après vos chroniques, ont mis votredit prophète entre les mains de Pilate, président de Jérusalem pour les Romains, qui le fit périr en croix.

» D'autre part, il nous déplaît que les Italiens nous fassent la guerre, eux qui viennent de nous avec toute leur gloire et puissance, c'est-à-dire qui descendent d'Anténor, de la race du grand Priam, cet ancien seigneur de Troie, origine de la nation des Turcs (4).

(1) La Marche. — Meyer. — Coucy.

(2) On lit, dans le compte de la recette générale des finances de 1452, que, le 7 mai 1451, messire Jean de Croy, messire Jacques de Lalaing et Toison-d'or partirent de Mons, pour aller en ambassade vers le pape, et de là vers le roi d'Aragon au royaume de Naples. (G.)

(3) Duclercq.

(4) Ces origines sont répétées dans tous les historiens et romanciers du moyen âge : Philippe Mouskes n'a garde de les passer sous silence, et Jean le Maire de Belges se complait à les développer dans ses *Illustrations de Gaule*. De Reiffenberg. (G.)

» Pour ce, comme son successeur, nous nous proposons de réédifier cette cité de Troie, de remettre en état sa seigneurie, et ramener toute l'Europe à notre obéissance, surtout pour venger le sang d'Hector, la subversion de ladite noble cité et la pollution du grand temple de Pallas. Aussi avons-nous subjugué toute la Grèce et ses habitants comme héritiers de ceux qui firent cette destruction. D'ailleurs ces terres nous étaient promises par les prophéties. Nous requérons votre prudence de ne plus dorénavant donner de telles bulles, et de ne plus solliciter les chrétiens de nous faire la guerre; car nous ne sommes pas résolus à les combattre pour leur foi, mais seulement pour le droit temporel que nous avons sur leurs terres. Nous n'adorons point Jésus-Christ; mais, nous le confessons, nous savons qu'il est votre prophète. De plus, votre loi, dit-on, vous défend de contraindre personne par force. Si donc nous faisons la guerre aux Vénitiens, c'est qu'ils retiennent des terres d'Europe qu'ils ont usurpées. Ce peuple de Venise n'a rien de commun avec les autres nations d'Italie, et se prétend plus grand que les autres. C'est pourquoi, avec l'aide du grand dieu Jupiter (1), nous voulons rabaisser son orgueil.

» Si, après toutes les susdites raisons, vous voulez encore nous faire la guerre, soyez certain que nous lèverons toute notre puissance; nous appellerons l'aide de l'empereur d'Orguant et les autres princes et rois d'Orient; jusqu'ici ils ont feint de dormir; mais quand ils paraîtront avec toute leur puissance, ils pourront résister non-seulement à vos croisés à pied que nous avons vus, mais à tous les Gaulois et Latins. Si vous les émouvez contre nous, nous invoquerons l'aide de Neptune, dieu de la mer, et, par la puissance de nos vaisseaux, nous conquerrons l'île de l'Hellespont; de là nous entrerons dans la Croatie et la Dalmatie et les autres régions de l'aquilon.—Donné en notre palais triomphant, l'an dix de Mahomet, au mois de juin. »

On faisait remarquer au peuple la ruse de ce Turc, qui feignait de ne vouloir conquérir la chrétienté que pour recouvrer sa seigneurie temporelle sans toucher à la foi : chacun, parmi le vulgaire, voyait bien qu'il ne fallait pas se laisser abuser ni rester sans défense contre un si puissant ennemi (2).

Mais la cérémonie que le Duc avait préparée afin de recevoir l'engagement des chevaliers et des gentilshommes devait avoir sur eux plus de pouvoir encore qu'une telle lettre. Les principaux conseillers pour cette fête, dont les préparatifs durèrent plus de trois mois, furent le sire Jean de Lannoy, seigneur rempli d'invention et de goût pour les choses nouvelles, un écuyer nommé Jean Beudant, et le sire Olivier de la Marche, ancien page du Duc, qui depuis écrivit le récit des choses de son temps. Le Duc s'occupait sans cesse avec eux de tous les détails, et on les tenait fort secrets, pour mieux surprendre la cour de Bourgogne.

C'était l'usage pour lors qu'à la fin de chaque banquet un intermède (3) était représenté pour le plaisir des convives, et qu'un des acteurs venait placer une couronne de fleurs sur la tête du prince ou du seigneur qui était convié à donner le banquet suivant (4). Le jour du festin du comte d'Étampes, lorsque le repas fut terminé et les mets enlevés, on vit sortir de la salle voisine Dourdan, héraut d'armes du comte, et deux de ses chambellans en robes de velours fourrées de martre; chacun soutenait d'une main une couronne de fleurs. Après eux venait une jeune dame de l'âge de douze ans, toute brillante d'or, vêtue de soie violette brodée en lettres grecques ; elle était montée sur une haquenée conduite par trois écuyers. Ce cortége fit le tour de la table en chantant, s'arrêta en face du Duc; le héraut annonça en vers la venue de cette dame, qui se nommait, disait-il, la princesse de Joie. Les deux chevaliers l'aidèrent à descendre de sa haquenée; elle monta sur la table par des degrés, s'agenouilla par deux fois et posa le chapeau de fleurs sur la tête du bon Duc; il l'embrassa, et annonça son banquet pour huit jours après (5).

(1) M. de Reiffenberg fait observer que cette confusion de la mythologie grecque et des croyances du mahométisme date de loin et se retrouve dans les anciens romans ; il cite à ce sujet des extraits du roman d'*Agolant* et de la chronique de Philippe Mouskes qu'il a éditée. (G.)

(2) Le Duc, par une lettre écrite de Lille, le 14 novembre 1453, et que nous avons vue aux archives de Dijon, ordonna aux gens de ses comptes en Bourgogne de délivrer à Jean de Vienne, chevalier de Rhodes, commandeur de la Romagne, quatre bombardes à prendre en son arsenal à Dijon ; elles furent remises à ce chevalier le 16 décembre suivant. *Archives de Dijon*, volume intitulé : 2e *Registre des Mémoires*, fol. 55. (G.)

(3) Ces *entremêts*, comme on disait alors, qui réunissaient la pompe et la variété des décorations à la pantomime, à la déclamation, à la danse et à la musique, sont peut-être le premier modèle du grand opéra, dont Ménestrier attribue l'origine aux pèlerins qui créèrent en France le théâtre. *Des représ. en musique*, p. 152. De Reiffenberg. (G.)

(4) Coucy. — La Marche.

(5) Dans un des manuscrits de la bibliothèque du roi à Paris, coté 10319[3], on trouve une relation contemporaine,

Pendant la matinée de ce jour-là, qui était le 9 février 1454 (1), monsieur Adolphe de Clèves fut le tenant d'une entreprise d'armes sous le nom du chevalier du Cygne (2) ; il avait pris, disait-on, ce titre en souvenir de l'origine de sa maison; dans les temps anciens, l'héritière unique de Clèves, selon de vieilles chroniques, avait épousé un chevalier qui était miraculeusement arrivé par le Rhin dans une petite barque que traînait un cygne. Le prix de la joute devait être un cygne d'or, attaché d'une chaîne d'or avec un rubis au bout, et c'étaient les dames qui devaient le donner.

Après ce beau tournoi (3), on se rendit dans la salle du banquet (4) ; elle était immense et tendue d'une belle tapisserie représentant les travaux d'Hercule; on y avait dressé trois tables chargées de belles décorations. Sur la table du Duc étaient: une église avec ses vitraux, ses cloches, son orgue, et des chantres dont la voix accompagnait cet instrument; une fontaine qui présentait la figure toute nue d'un petit enfant jetant de l'eau de roses; un navire avec ses mâts, ses voiles, et les matelots grimpant aux cordages qui faisaient les manœuvres de mer; une prairie plantée de fleurs et d'arbrisseaux, avec des rochers de rubis et de saphirs; au milieu une fontaine représentant saint André sur sa croix.

Sur la seconde table on voyait: un pâté qui renfermait un concert tout entier de vingt-huit musiciens; le château de Lusignan avec ses fossés et ses tours; sur la plus haute se montrait la fée Mellusine, avec sa queue de serpent; un moulin placé sur un tertre; au haut était une pie, et des gens de tous états tiraient dessus avec leur arbalète; un vignoble, au milieu duquel étaient les deux tonneaux du bien et du mal, avec leurs liqueurs douce ou amère : un homme, richement habillé, donnait à choisir; un désert, où un tigre combattait un serpent; un sauvage sur son chameau; un homme qui battait un buisson, d'où s'envolaient de petits oiseaux; près de là, sous un berceau de roses, un chevalier et sa mie guettaient les oiseaux chassés par l'autre, et les prenaient en se moquant de lui; un ours, monté par un fou, gravissant une montagne glacée; un lac environné de villages et de châteaux, avec une barque qui y voguait.

La troisième table était plus petite; elle n'avait que trois décorations; un porte-balle, qui apportait sa marchandise dans un village; une forêt des Indes, avec des animaux féroces; un lion attaché à un arbre, et près de lui un homme qui battait son chien.

Le buffet resplendissait de vases d'or, d'argent et de cristal. Il était surmonté de deux colonnes. L'une portait une statue de femme, à demi vêtue d'une draperie blanche, où l'on avait écrit des lettres grecques; de ses mamelles jaillissait de l'hypocras. Un lion vivant était attaché à l'autre colonne par une forte chaîne de fer. Au-dessus on lisait: « Ne touchez point à ma dame. » Autour de la salle régnaient des échafauds en amphithéâtre pour les spectateurs (5). Le duc Philippe était vêtu avec une richesse plus grande encore que de coutume. On assurait qu'il portait sur sa personne des pierreries pour plus d'un million d'écus d'or. Pour la première fois, depuis longues années, ses habillements n'étaient pas tout noirs: il était mis en noir et gris; ses gens aussi portaient ces couleurs en leurs livrées.

Quand chacun fut assis (6), le service commença.

très-circonstanciée et très-intéressante, du *Vœu du Faisan*. J'ajouterai, d'après cette relation, dont l'auteur était présent à la fête, et qu'il soumit, après l'avoir rédigée, au seigneur de Lannoy, lequel avait été le principal ordonnateur de celle-ci, quelques détails à ceux que donne M. de Barante, et je rectifierai les erreurs qu'il pourrait avoir commises, d'après les sources dans lesquelles il a puisé. (G.)

(1) C'était le 17 et non le 9 février 1454. *Relation citée*. (G.)

(2) Cette joute avait été criée dans un splendide banquet donné dix-huit jours auparavant par le duc de Clèves, frère d'Adolphe, et auquel assistait le duc de Bourgogne avec toute sa cour. L'idée du nom de *chevalier au Cygne* que prit Adolphe de Clèves, lui vint de ce que, à ce banquet, il y avait, à la table principale, un entremets de la longueur de presque toute la table, où l'on voyait, dans une nef à voiles déployées, un chevalier armé et revêtu d'une cotte de mailles aux armes de Clèves, et devant la nef un cygne d'argent, ayant un collier avec une chaîne d'or par laquelle il tirait ladite nef. *Relation citée*. (G.)

(3) Le premier qui se présenta dans la lice contre le chevalier au Cygne fut un écuyer nommé Gérard de Roussillon, auquel il donna un si grand coup de lance, qu'il fendit son écu. Le seigneur de la Gruthuse, le seigneur Jean de Ghistelle, messire Philippe de Lalaing, les sires Chrétien et Érard de Digonne et plusieurs autres joutèrent ensuite. *Relation citée*. (G.)

(4) Coucy, témoin oculaire.

(5) La plus grande partie de ceux qui se placèrent sur ces amphithéâtres étaient déguisés; il y avait parmi eux des chevaliers et des dames de grande maison, qui étaient venus de très-loin. *Relation citée*. (G.)

(6) A la première table s'assit le duc de Bourgogne, ayant à sa droite mademoiselle de Bourbon sa nièce, le duc de Clèves son neveu, madame de Ravestein, nièce de la duchesse de Bourgogne et femme d'Adolphe de Clèves, la duchesse de Bourgogne et madame de Charny; à sa gauche, mademoiselle d'Étampes, le comte de Saint-Pol, madame de Beveren, femme du bâtard de Bourgogne, monsieur de Pont

Chaque plat était porté par un chariot d'or et d'azur qui descendait du plafond. En guise de *benedicite*, les musiciens de l'église et du pâté chantèrent une très-douce chanson; puis commencèrent les intermèdes. Deux trompettes, assis dos à dos sur un beau cheval (1), jouèrent des fanfares en faisant le tour de la salle. On vit après un sanglier énorme monté par un monstre, moitié homme, moitié griffon, qui lui-même portait un homme debout sur ses épaules. Un rideau de soie verte s'ouvrit ensuite, et l'histoire de Jason et de la Toison d'or fut jouée en l'honneur de l'ordre du Duc. Les taureaux qui jetaient des flammes, domptés par Jason et attachés à une charrue; le dragon qu'il tuait, et dont il semait les dents qui se changeaient en soldats, tout cela parut merveilleusement exécuté. On vit ensuite un cerf blanc, aux cornes dorées, qui chantait avec son conducteur; un dragon de feu qui traversa la salle, et une chasse au vol, où deux faucons abattirent un héron.

Mais tout cela n'était que des passe-temps mondains; enfin arriva le véritable intermède. Un géant, coiffé du turban et vêtu d'une longue robe, s'avança, conduisant un éléphant. Une tour s'élevait sur l'animal, et l'on voyait aux créneaux une dame. Elle portait un voile blanc à la façon des religieuses et un grand manteau noir : c'était le personnage de la sainte Église. Il était représenté par Olivier de la Marche. Cette dame semblait fort éplorée. Quand elle fut devant le Duc, elle adressa un triolet au géant qui la menait:

Géant, je veux ci arrêter,
Car je vois noble compagnie
A laquelle il me faut parler.
Géant, je veux ci m'arrêter,
Dire leur veux et remontrer
Chose qui doit bien être ouïe.
Géant, je veux ci arrêter,
Car je vois noble compagnie.

Puis elle commença une longue complainte sur tous les maux que lui faisaient les infidèles, et implora le secours du Duc et des nobles chevaliers ici présents. Alors entra Toison-d'or avec deux chevaliers de l'ordre (2), qui donnaient la main à Iolande, bâtarde de Bourgogne, et à Isabeau de Neufchâteau. Le roi d'armes portait un faisan vivant, orné d'un collier d'or et de pierreries. Il fit une profonde révérence au Duc, lui dit que l'ancienne coutume des grands festins était d'offrir aux princes et seigneurs quelque noble oiseau pour faire un vœu, et qu'il venait avec les dames et les chevaliers faire hommage du faisan à sa vaillance.

Le Duc dit alors à haute voix : « Je voue à Dieu » premièrement, puis à la très-glorieuse Vierge » Marie, aux dames et au faisan, que je ferai ce » qui est écrit; » et il remit à Toison-d'or le billet suivant, en lui ordonnant d'en faire la publique lecture:

« Le plaisir du très-chrétien et très-victorieux prince monseigneur le roi est sans doute d'entreprendre et exposer son corps pour la défense de la foi chrétienne, et pour résister à la damnable entreprise du Grand Turc et des infidèles; alors, si je n'ai loyale excuse de mon corps, je le servirai de ma personne et de ma puissance en ce saint voyage le mieux que Dieu m'en donnera la grâce. Si les affaires de mondit seigneur le roi étaient telles qu'il n'y pût aller de sa personne, et que son plaisir fût d'y commettre un prince de son sang, ou autre chef et seigneur de son armée, j'obéirai à sondit commis ainsi qu'à lui-même. Si, pour ces grandes affaires, il est disposé à ne pas y aller et à ne pas y envoyer, et que des princes chrétiens entreprennent ce saint voyage, je les accompagnerai et m'emploierai avec eux, pourvu que ce soit le plaisir et le congé de mondit seigneur, et que les pays que Dieu m'a confiés soient en paix et en sûreté. A quoi je travaillerai et me mettrai en tel devoir, que Dieu et le monde connaîtront qu'il n'aura pas tenu à moi d'y aller. Et si, durant ce voyage, je puis par quelque manière savoir que ledit Grand Turc a volonté d'avoir affaire avec moi corps à corps, je le combattrai avec l'aide de Dieu tout-puissant et de sa très-douce mère, lesquels j'appelle toujours à mon aide. »

La dame sainte Église remercia le Duc, et commença à faire le tour des tables, recevant l'un après l'autre le vœu de chaque seigneur et de chaque chevalier (3). Le duc de Clèves, le comte de Saint-Pol, monsieur de Charolais, le comte d'Étampes,

et la chancelière de Bourgogne. Le comte de Charolais prit place à la deuxième table avec le comte d'Étampes, Adolphe de Clèves, Jean de Coïmbre, le comte de Hornes et beaucoup d'autres chevaliers et des dames de la cour. La troisième table fut occupée par des seigneurs et des dames d'un rang inférieur. *Relation citée.* (G.)

(1) Sur un chameau, dit la relation ci-dessus citée. (G.)

(2) Toison-d'or était précédé d'un grand nombre d'officiers d'armes : les deux chevaliers qui l'accompagnaient étaient monsieur de Créqui et monsieur Simon de Lalaing. *Relation citée.* (G.)

(3) Ce fut Toison-d'or qui reçut les vœux. Comme cette

tous les princes et les grands seigneurs vouèrent d'aller à la croisade. C'était un empressement général; les convives s'animaient; plusieurs commencèrent par ajouter quelque clause particulière à leur vœu, ainsi qu'ils avaient vu dans les histoires de chevalerie ou les chroniques. Le seigneur du Pont promit de ne jamais se mettre au lit le samedi (1) jusqu'à l'accomplissement de son vœu; le sire de Hautbourdin de ne pas se désister de son entreprise qu'il ne tînt en son pouvoir le Turc mort ou vif (2); le sire de Hennequin (3) de ne manger les vendredis nulle chose qui eût reçu mort, jusqu'à ce qu'il se fût trouvé main à main avec les ennemis de la sainte foi, et d'aborder, au péril de sa vie, la bannière du Grand Turc. Philippe Pot fit vœu de ne pas s'asseoir à table les mardis, et de ne jamais porter en cette entreprise d'armure au bras droit; sur cela, le bon Duc l'arrêta et lui dit qu'il y fallait au contraire venir bien et suffisamment armé. Antoine Raulin promit de servir dans ce voyage, si son père voulait le lui permettre et en faire les frais; et son père Nicolas Raulin, le vieux chevalier de Bourgogne, s'engagea à l'y envoyer avec vingt-quatre gentilshommes entretenus à ses frais. Hugues de Longueval voua qu'une fois parti il ne boirait pas de vin avant d'avoir tiré du sang à un infidèle, et qu'il passerait deux ans à la croisade, dût-il y rester seul, à moins que Constantinople ne fût repris auparavant; Guillaume de Vaudrey s'engagea à ne point revenir sans avoir présenté au Duc un Turc prisonnier. Érard et Chrétien de Digoine, de la noble maison de Damas, vouèrent ensemble de faire leur possible pour renverser la première enseigne ennemie qu'ils verraient; et Chrétien, en

opération durait fort longtemps, le Duc fit crier qu'elle cessât, et que les nobles hommes qui voudraient vouer remissent le lendemain leurs vœux à Toison-d'or; qu'il tiendrait ceux-ci pour aussi valables que s'ils eussent été faits en sa présence. *Relation citée.*

Cette relation donne les noms de tous les seigneurs qui firent des vœux; les voici : 1 Le duc de Clèves; 2 le comte de Saint-Pol; 3 monsieur de Pont; 4 monsieur de Charolais; 5 monsieur d'Étampes; 6 Adolphe de Clèves; 7 Jean de Coïmbre; 8 monsieur de Fiennes; 9 Antoine, bâtard de Bourgogne; 10 le comte de Boucquant; 11 Hue de Lannoy; 12 Antoine de Croy, comte de Porcian; 13 Adolphe de la Marck; 14 Pierre de Boffremont, seigneur de Charny; 15 Jean de Croy, seigneur de Chimay; 16 monsieur de Créqui; 17 Simon de Lalaing, seigneur de Montigny; 18 Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin; 19 Jean, seigneur d'Auxy; 20 monsieur de Lannoy, lieutenant général de Hollande, etc; 21 Nicolas Rolin, seigneur d'Authume; 22 monsieur de Ligne; 23 monsieur de Lalaing; 24 Sansse de Lalaing; 25 Charles de Châlons; 26 Charles de Rochefort; 27 Jean de Glymes, seigneur de Verges; 28 Philippe de Hornes, seigneur de Baussignies, etc.; 29 Louis de la Viesville; 30 monsieur de Comines; 31 Antoine, seigneur de Crèvecœur; 32 Jean, seigneur du Boc et d'Annequin; 33 Pierre, seigneur de Bossu; 34 Philippe de Lalaing; 35 Thibaut de Rougemont; 36 Josse, seigneur d'Halewin; 37 Gauthier des Fossés; 38 Louis de la Gruthuse; 39 Philippe Pot; 40 Claude de Toulongeon; 41 Antoine de Rochefort; 42 Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries; 43 Hue de Longueval, seigneur de Vaulx; 44 Robert de Miraumont; 45 Antoine de Roy, seigneur de Feneu; 46 Guillaume de Vauldrey, seigneur de Courlon; 47 monsieur de Contay; 48 Joffroy de Toisy, seigneur de Mimeure; 49 Jean de Rosimbos, seigneur de Fourmelles; 50 Bauduin d'Ongnies, seigneur d'Estrées; 51 Jean, seigneur de Beauvoir; 52 Jean de Hingettes, seigneur de Fretin; 53 Alard de Robodenghes; 54 Simon, seigneur du Chasteler; 55 Guy de Brimeu, seigneur de Humbercourt; 56 Jacques Dragain; 57 Chrétien de Digonne, seigneur de Tranges; 58 Érard de Digonne, seigneur de Saint-Sonay; 59 Claude de Rochebaron, seigneur de Saintes; 60 Louis de Contay, seigneur de Mourcourt; 61 Antoine, bâtard de Brabant; 62 Philippe, bâtard de Brabant; 63 Frédéric Wittem; 64 Josse de Cruninghe; 65 Pierre Vasque de Saavedra; 66 Philippe de Viesville; 67 Jacques, seigneur de Harchies; 68 Pierre de Miraumont; 69 Jean, bâtard de Renty; 70 Louis de Hovardrie; 71 Louis Norel; 72 Philippe de Noyelles, châtelain de Langle; 73 Guillaume de Tichon, premier écuyer d'écurie du comte de Charolais; 74 Antoine de Lornay, écuyer tranchant du Duc; 75 Aymard Bouton, échanson du Duc; 76 Jean Boudaut; 77 Jean, seigneur de Villers, échanson du Duc; 78 Guyot Duzi, échanson du Duc; 79 Jacques de Monton Montmartain, panetier du Duc; 80 Guillaume de Saulx, échanson du Duc; 81 Pierre de Hagembach, chambellan du duc de Clèves; 82 Henri de Meriadec, écuyer du Duc; 83 Jean de Chassa, écuyer tranchant du Duc; 84 Louis de Chevalart, échanson du Duc; 85 Jean de Sailly, écuyer de Mlle d'Étampes; 86 Gérard de Roussillon, écuyer panetier de monsieur de Charolais; 87 Englebert d'Orlay, échanson du Duc; 88 Étienne de Falletain, écuyer du Duc; 89 Roland de Dixmude; 90 Robert, bâtard de Saveuse; 91 Jean de Masilles, écuyer panetier du Duc; 92 Garin de Brimeu, panetier du Duc; 93 Guillaume de Martigny, écuyer tranchant de M. d'Étampes; 94 Philippe de Scoenhove, échanson du Duc, 95 Jean de Grenat, panetier du Duc; 96 Martin Fousse; 97 Jeannet de Brouniettes, écuyer tranchant du bâtard de Bourgogne; 98 Guillaume de Cathendre (Kattendyck), échanson du Duc. (G.)

(1) *De ne jamais se mettre au lit le samedi.* La relation de la bibliothèque du roi porte « qu'il ne coucherait en lit jamais, jusques à ce qu'il eust fait et accomply son veu. » (G.)

(2) Il y aurait eu de la forfanterie dans un vœu ainsi formulé. Le sire de Haubourdin voua que, si Dieu donnait la victoire aux chrétiens, et qu'il pût voir que le Turc se sauvât de la bataille, il le poursuivrait, quelque chose qu'il lui dût advenir, jusqu'à ce qu'il fût maître de sa personne, à moins que lui-même ne vînt à mourir, ou qu'il ne fût si blessé, qu'il lui fût impossible de continuer la poursuite. *Relation citée.* (G.)

(3) Lisez *d'Annequin* : c'était un village de l'Artois (G.)

outre, de faire en revenant entreprise d'armes dans trois royaumes chrétiens ; Antoine et Philippe, bâtards de Brabant, demandèrent à être les premiers de l'avant-garde, et promirent de porter en banderole de dévotion une image de Notre-Dame ; Antoine de Tournay (1) fit vœu de donner un coup d'épée sur la couronne d'un roi infidèle ; Jean de Chassa, de ne jamais faire tourner la tête à son cheval avant d'avoir vu une bannière turque conquise ; Louis de Chevalart de ne porter, dès qu'on serait à quatre lieues des infidèles, ni chaperon ni chapeau (2), et de combattre un Turc à pied avec le bras armé du seul gantelet ; Guillaume de Montigny (3), de porter jour et nuit une pièce de son armure, de ne point boire de vin le samedi, et de se vêtir ce jour-là d'une haire. Puis les uns vouaient de combattre corps à corps, les autres de ne pas revenir avant d'avoir jeté un Turc les jambes en l'air. Chacun enchérisssait sur l'autre ; l'émulation et le vin les échauffaient, c'était une sorte de folie, si bien que Jean de Rebreniettes (3), écuyer tranchant du bâtard de Bourgogne, finit par vouer que s'il n'avait point les faveurs de sa dame avant la croisade, il épouserait au retour la première dame ou demoiselle qui aurait vingt mille écus.

Quand les vœux furent faits, une dame entra à la clarté des flambeaux ; elle était aussi vêtue en religieuse, mais tout en blanc. De son épaule gauche descendait un petit rouleau où était écrit en lettres d'or : « Grâce-de-Dieu ; » c'était son nom. Elle amenait douze chevaliers vêtus de pourpoints cramoisis, avec des chausses noires et un manteau noir et gris, le tout couvert des plus riches broderies. Ils donnaient la main à douze dames habillées en satin cramoisi, avec une robe de dentelle (5) par-dessus et une large frange en or. Chacune avait aussi son nom écrit sur son épaule, c'étaient les douze vertus : la Foi, l'Espérance, la Charité, la Justice, la Raison, la Prudence, la Tempérance, la Force, la Vérité, la Largesse, la Diligence et la Vaillance. Madame Grâce-de-Dieu s'avança vers le Duc, lui expliqua en huit vers le motif de sa venue, et lui remit un billet ; le seigneur de Créqui eut ordre d'en faire la lecture :

« Mon béni Créateur a entendu le vœu que toi Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant, a fait naguère, ainsi que plusieurs autres hommes nobles et de vertueux courage. Lesquels vœux sont agréables à Dieu et à la sainte Vierge Marie ; et ils m'envoient par-devers les empereurs, rois, ducs, princes, comtes, barons, chevaliers, écuyers et autres bons chrétiens, leur présenter ces douze dames portant chacune le nom d'une vertu. Si eux et toi les voulez croire et user de leurs conseils, vous viendrez à bonne et victorieuse conclusion de votre entreprise, je demeurerai avec vous, vous acquerrez bonne renommée par tout le monde et le royaume de paradis à la fin. »

Madame Grâce-de-Dieu se retira après avoir présenté les douze dames ; comme le mystère était achevé, elles quittèrent leurs inscriptions et se mirent à danser avec leurs chevaliers ; c'étaient les premières dames et les plus grands seigneurs de la cour qui avaient représenté cet intermède (6).

Les hérauts vinrent ensuite faire l'enquête auprès des dames, pour savoir à qui elles donnaient le prix de la joute du matin. On trouva que personne n'avait plus gracieusement rompu les lances que monsieur de Charolais ; mademoiselle Isabelle de Bourbon et mademoiselle d'Étampes lui présentèrent le prix et lui accordèrent un baiser selon l'usage, tandis que les hérauts criaient : « Mont-» joie ! » puis on se remit à danser jusque bien avant dans la nuit (7).

Le comte de Saint-Pol, pour continuer encore cette suite de fêtes, fit publier qu'il donnerait un mois après, dans la ville de Cambrai, un grand

(1) Lisez : *Antoine de Lornay*. C'était un écuyer tranchant du Duc. Son vœu n'est pas bien rendu ici. Il voua que, s'il se trouvait dans une bataille où le Duc fût en personne, et qu'il pût apercevoir un roi infidèle portant une couronne sur la tête, il mettrait peine de donner un coup d'épée sur ladite couronne. *Relation citée*. (G.)

(2) Ceci n'est pas encore bien exact. De Chevalart voua que dès qu'on serait à quatre lieues des frontières des ennemis de la foi, il ne porterait ni chaperon ni *chapel, jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'un des infidèles*, pour le combattre à pied ou à cheval, etc. *Relation citée*. (G.)

(3) Lisez : *de Martigny*.

(4) Lisez : *Jeannet* ou *Jean de Brouniettes*. (G.)

(5) Cet habillement n'était pas de *dentelle*, mais d'une toile si fine, qu'on voyait au travers la robe de satin que les dames portaient en dessous. *Relation citée*. (G.)

(6) Les douze chevaliers étaient le comte de Charolais, le duc de Clèves, le comte d'Étampes, Adolphe de Clèves, Jean de Coïmbre, le bâtard de Bourgogne, le comte de Boucquant, Antoine, bâtard de Brabant, Philippe Pot, Philippe de Lannoy, Chrétien de Digonne ; les douze dames : mademoiselle de Bourbon, mademoiselle d'Étampes, madame de Ravestein, madame de Beveren, madame d'Arsy, madame de Sauvres (?), madame des Obeaulx (?), madame du Chasteler, Marguerite, bâtarde de Bourgogne, Antoinette de Moralle (?) et Isabeau Coustayne. *Relation citée*. (G.)

(7) Le 19 février, une nouvelle joute eut lieu, qui avait été criée par le comte de Charolais la veille ; le prix de dehors

tournoi où il serait tenant avec quarante chevaliers (1). Cette entreprise d'armes devait se faire au nom du chevalier de la Licorne. Mais déjà le Duc commençait à être fort mécontent du comte de Saint-Pol; il le trouvait trop attaché aux intérêts du roi, dont, comme on a vu, il avait été ambassadeur. Dans son vœu du Faisan, il avait fait réserve expresse de la volonté du roi, comme s'il n'eût pas été sujet du duc de Bourgogne. En outre, il était au nombre des seigneurs de cette cour qui se montraient de plus en plus mécontents de la haute faveur d'Antoine de Croy, chambellan du Duc et de toute cette maison. Il avait auparavant, assez à regret et sur la demande du Duc, fiancé sa fille Jacqueline, encore enfant, avec Philippe, fils du sire de Croy, et l'avait même remise à la famille de son nouveau mari. Cette alliance lui déplaisait cependant de plus en plus, et lui semblait trop inégale; le sire de Croy, tout puissant qu'il fût devenu, était un simple gentilhomme, et il était sorti quatre empereurs de la maison de Luxembourg; elle était alliée à tous les rois de la chrétienté. Il avait donc fallu tout le pouvoir du duc de Bourgogne pour faire consentir le comte de Saint-Pol à cette mésalliance; maintenant qu'il voyait la faveur du prince lui échapper, il redemandait sa fille. Plus tard il l'envoya même chercher à main armée; mais le sire de Croy, qui la tenait dans la ville de Luxembourg, en fit fermer les portes et envoya dire au comte de Saint-Pol que le mariage était consommé (2). Le comte de Saint-Pol s'était aussi attiré l'inimitié du comte d'Etampes pendant la guerre de Gand, pour quelque querelle au sujet du commandement de l'avant-garde.

Le Duc résolut donc de lui montrer son ressentiment, et déclara que ni lui ni ses serviteurs ne paraîtraient au tournoi de la Licorne. En même temps il rompit un projet dont le comte de Saint-Pol s'occupait depuis longtemps : le mariage de son fils Jean de Luxembourg avec mademoiselle Isabelle, fille du duc de Bourbon. Le duc de Bourbon y avait déjà consenti; mais mademoiselle Isabelle avait toujours été élevée à la cour de Bourgogne, et son oncle, le duc Philippe, disposait d'elle plus que son père. Il se décida tout d'un coup à la marier à monsieur de Charolais.

La duchesse de Bourgogne avait eu d'autres vues (3); elle était princesse de Portugal, fille de madame Philippe de Lancastre, et avait toujours aimé l'Angleterre plus que la France. Son dessein étaient donc de marier son fils à la fille du duc d'York, celui qui à ce moment même disputait la couronne au roi Henri VI. Le duc Philippe voulut faire finir toute cette secrète négociation, qui ne lui convenait pas. La Duchesse avait du crédit sur son fils; elle lui avait inspiré une grande préférence pour le mariage qu'elle souhaitait; plusieurs seigneurs avaient été prévenus aussi contre le choix du Duc. Aussi trouva-t-il de l'opposition dans son conseil et dans sa famille; le bâtard de Bourgogne, qui était en grande amitié avec monsieur de Charolais, favorisait surtout le désir de la Duchesse.

Le duc Philippe fit venir son fils : « J'ai su, » dit-il, que tu sembles opposé au mariage que je » veux que tu fasses. Je ne sais qui te pousse, mais » on m'a dit que tu voudrais te marier en Angle-

y fut remporté par Adolphe de Clèves, et le prix du dedans par le bâtard de Bourgogne. Le même jour, Philippe le Bon donna un banquet, dans son hôtel, à toutes les dames et demoiselles de la cour. *Relation citée.*

L'auteur de cette relation, après avoir rapporté toutes les merveilles du banquet pendant lequel eut lieu le vœu du Faisan, dit les réflexions que firent naître en lui, au moment où le banquet venait de finir, ces fêtes somptueuses qui depuis quelque temps se succédaient à la cour de Bourgogne : « Premièrement je pensay en moy mesmes le très » outrageux exceps et la grant despence qui pour occasion » de cest banquet avoit esté faicte dempuix ung pou de » temps, car ceste manière de chapelle avoit jà tres longue» ment duré, dont checun s'efforchoit à son tour et metoit » paine de recepvoir plus hautement la compaignie ; et prin» cipalement mondit seigneur (le duc de Bourgogne) avoit » fait si grant apareil, coust et assemblée, sans faire neupces » ou aliances de aucuns princes, ou festoyements des estran» giers. Et, au vray dire, je disoie et nommoie ceste chose » outrageuse et desraisonnable mission, sans y scavoir ne » trouver entendement de vertu, fors voulenté de prince, » sinon l'entremez de sainte Eglise et les veux à ce ensic» vans, *et ancore ce me sambloit une mout haute emprinse* » *trop soudainement encommenchié.* » Il fit part de ces réflexions à un seigneur qui avait la confiance du Duc, et celui-ci lui répondit : « Mon ami, saichiés et le vous afferme » en foi de chevalier, que ces chapelles, banquez et festoie» ments qui se sont maintenus de longue main et de plus en » plus montés et acreux, n'a esté sinon pour la ferme » emprinse et secrette desirance de mondit seigneur, pour » parvenir à faire le sien en telle manière, comme il appert, » que sans grant semblant il puisse conduire l'effect de son » ancien pourpos, lequel a esté et peut estre congneu par » le veu dont maintenant il a fait publication, c'est assavoir » pour le bien de toute chrestienté, et pour resistence des » ennemis de nostre foy ; et despiça a monstré le desir » qu'il y avoit, comme de y envoier soudoiers, navires et » gens d'armez. » (G.)

(1) Coucy. — La Marche.

(2) Coucy. — La Marche.

(3) Lamarche. — Duclercq.

» terre. Je veux bien que tu saches que si j'ai eu » de grandes alliances avec les Anglais pour venger » la mort de mon père, jamais pour cela je n'ai eu » le cœur anglais. Si je savais que tu fisses ce ma- » riage, et que tu voulusses cette alliance, je te » bouterais hors de mes pays, et tu ne jouirais ja- » mais des seigneuries que je possède. Bien plus, » si je croyais que mon fils bâtard, ici présent, ou » tout autre, te le conseillât, je le ferais mettre dans » un sac et jeter à la rivière. »

Le Duc ne voulut point qu'on tardât davantage à suivre sa volonté. On n'avait point le consentement du duc ni de la duchesse de Bourbon. Les futurs époux étaient cousins germains, et il fallait avant tout la dispense du pape; n'importe, il fallut conclure les fiançailles, sauf à faire le mariage après, lorsqu'on aurait consentement et dispense.

Ce qui donnait au Duc cette précipitation, c'est qu'il voulait partir pour l'Allemagne, où il devait aller conférer avec l'Empereur et les princes à la diète de Ratisbonne pour les projets de croisade (1). Il laissa le comte de Charolais pour son lieutenant général, et le chargea du gouvernement de ses États de Flandre, en lui donnant pour conseillers le chancelier de Bourgogne, le sire de Croy, et Pierre de Goux, puis se mit en route vers la fin de mars 1454, presque sans avoir annoncé son départ, avec une suite de cent hommes environ, n'emmenant aucun de ses principaux serviteurs, hormis Simon de Lalaing et Philippe Pot.

Deux jours après, on publia une ordonnance qu'il avait tenue fort secrète, et qui causa une grande surprise (2). Tant de festins, de tournois, d'intermèdes et de magnifiques divertissements avaient fort dérangé ses finances. Pour les réparer quelque peu et guérir par l'épargne ce que lui avait coûté sa profusion, son ordonnance congédiait pour deux ans tous les serviteurs de son hôtel, sans leur accorder aucun gage (3). Il y en avait qui le servaient depuis longtemps et qui étaient sans autre ressource. Il était dû à d'autres de fortes sommes, dont le payement n'était ni promis ni réglé. Les archers de la garde du corps murmuraient et disaient qu'ils iraient servir en Angleterre. Toute cette foule de domestiques de divers états, qui avaient coutume de vivre largement dans cette grande maison toujours si abondante, ne savaient plus où aller, et le fou de la cour disait que le Duc avait rompu le manche du gigot (4).

Le Duc traversa la comté de Bourgogne et passa en Suisse (5). Ses alliés, les seigneurs de Berne, lui firent une réception superbe. Les petits enfants de la ville portaient des bannières à ses armoiries, et criaient : « Vive Bourgogne! » A Baden, à Arau, à Zurich, à Constance, ce fut le même accueil. On venait au-devant de lui; les villes défrayaient toutes ces dépenses; enfin, il était partout reçu comme s'il eût été le souverain, tant sa renommée était grande dans la chrétienté. Lorsqu'il fut entré en Allemagne, l'empressement était plus grand encore. Les princes et les seigneurs du pays de Souabe venaient lui faire cortége avec tous leurs hommes; lui envoyaient des

(1) Le Duc avait obtenu l'assentiment du roi à ses projets. Au mois de mars 1454, il lui envoya Toison-d'or pour l'en remercier, savoir de lui les mesures qu'il se proposait de prendre pour la sûreté de ses États pendant son absence, et l'informer de l'intention du Duc d'assister à la diète que l'Empereur venait de convoquer pour délibérer sur l'important objet de la croisade. L'instruction de Toison-d'or, qui est datée de Lille, le 22 mars 1453 avant Pâques, est en copie authentique dans le ms. de la bibliothèque du roi à Paris, coté Baluze 9675 A. (G.)

(2) Coucy.

(3) Cette ordonnance est datée de Lille le 22 mars 1453 avant Pâques (1454, n. st.). Le Duc y déclare que, voulant, sans qu'il en résulte de nouvelles charges pour ses sujets, accomplir le vœu qu'il a fait d'aller combattre les Turcs, il a résolu de supprimer ou de réduire les gages de plusieurs de ses officiers jusqu'à son retour de la croisade. Il supprime la pension de 7,250 francs dont jouissait le duc de Clèves ; il réduit à 8,000 francs celle que recevait le comte d'Étampes comme capitaine de Picardie, et à 4,000 celle d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein. Sur les gages du seigneur d'Authume, chancelier, qui étaient de 4,929 francs, il retranche 2,000, et 1,000 sur ceux de l'évêque de Tournay, son conseiller, qui étaient de 2,460. Il réduit son premier chambellan, le seigneur de Croy, de 2,400 à 1,600 francs; le seigneur de Charny, chambellan, de 1,200 à 800 francs. Les autres officiers subirent des réductions proportionnelles. J'ai vu un original de cette ordonnance aux archives de Dijon, carton intitulé : *Guerres, croisades, siéges,* etc.

Le Duc rendit, sous la même date, plusieurs autres ordonnances.

L'une contenait des dispositions pour la conservation et l'augmentation de son domaine, tant aux pays de Flandre, Brabant, Hollande, etc., qu'aux pays de Bourgogne.

Une deuxième supprimait ou diminuait les gages ou pensions de plusieurs de ses officiers dans le duché et le comté de Bourgogne.

La même mesure, appliquée aux pays de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse, faisait l'objet de la troisième ordonnance.

Les deux premières sont aux archives de Dijon, *Liasses aux affaires mêlées,* nº 1650 ; la troisième est transcrite dans le registre des chartes de la chambre des comptes de Brabant portant le nº 5, aux Archives du Royaume. (G.)

(4) Olivier de la Marche.

(5) Coucy.

présents et des vivres ; l'Empereur lui-même n'aurait pas eu un tel accueil. Le comte de Waldbourg se distingua entre tous. Il reçut le Duc dans son château de Waldsee ; puis l'accompagna pendant tout son voyage comme s'il eût été son sujet et son serviteur. Les villes ne lui rendaient pas de moindres honneurs ; sur sa recommandation, elles mettaient leurs prisonniers en liberté ; les différends qu'elles avaient entre elles, ou avec des seigneurs, étaient soumis à son arbitrage. A Ulm, où il passa quelques jours, les princes de la maison de Wurtemberg lui envoyaient chaque jour du gibier, du vin, de l'avoine pour ses chevaux, et le comte Ulrich de Wurtemberg, qui avait épousé sa cousine Marguerite de Savoie, vint le conjurer de passer par sa ville de Stuttgard, au retour de Ratisbonne. Le duc Albert d'Autriche lui envoya une ambassade pour le prier aussi de prendre sa route par ses États, puis le reçut en grande pompe à Gunzbourg, et lui donna des chevaux et des armes à son départ. Le duc Louis de Bavière, son parent et son allié, ne se montra pas moins magnifique dans son hospitalité : après lui avoir fait traverser ses villes de Lauengen, Rain et Ingoldstadt, il le conduisit à Ratisbonne par le Danube, sur des bateaux pompeusement ornés.

Il n'y trouva point l'Empereur. Frédéric d'Autriche, que dix ans auparavant le Duc avait si bien fêté à Besançon, n'était point un prince qui aimât beaucoup la guerre ni la chevalerie. Il ne songeait guère qu'à son repos, et n'avait pas même cherché à augmenter sa puissance. Les couronnes de Bohême et de Hongrie lui avaient été offertes, et il les avait refusées. Sa renommée était mauvaise parmi les seigneurs et les chevaliers. Ils le trouvaient endormi, lâche, pesant, rêveur, mélancolique, avare, dissimulé, se laissant insulter à sa barbe sans avoir le cœur de se venger ; enfin insensible à l'honneur (1). Il était donc bien éloigné d'entrer dans les projets aventureux de la croisade. En outre, tous ces honneurs que les princes d'Allemagne rendaient au duc de Bourgogne, ce faste dont il était environné, ne lui plaisaient guère (2). Il ne vint point à Ratisbonne, et se retira au contraire dans son duché d'Autriche. Toutefois un ambassadeur et son secrétaire Æneas Sylvius Piccolomini y furent envoyés de sa part. Le seul prince d'Allemagne qui se fût rendu à cette diète était le margrave de Brandebourg ; on se vit contraint d'assigner une autre journée dans le mois de novembre, à Francfort, pour y régler les projets de croisade. Le Duc ne voulait pas être si longtemps absent de ses États. On commençait à s'y inquiéter de ce qu'il était devenu ; les uns disaient que l'Empereur l'avait fait prendre et le tenait enfermé dans quelque forteresse, comme jadis le roi Richard ; d'autres allaient même jusqu'à publier que le bon Duc était mort dans ce lointain voyage ; il lui fallut songer au retour. Il s'excusa de venir en personne à Francfort, mais promit d'y envoyer des ambassadeurs. Le marquis de Brandebourg et quelques villes impériales d'Allemagne le pressèrent de faire encore quelque séjour en Allemagne, pour y recevoir les fêtes que partout on voulait lui donner. Il refusa courtoisement, passa quelque temps à Landshut, chez le duc de Bavière, où il tomba malade ; puis à Stuttgard, chez le comte de Wurtemberg ; de là, dans les domaines du duc Albert d'Autriche, et il rentra en Suisse par Bâle.

Il trouva encore des fêtes, et dans son pays de Bourgogne, à Nozeroy, chez le prince d'Orange, et chez le sire d'Autrey, de la maison de Vergy, qui mariait son fils à la fille du comte de Neufchâtel, sœur du maréchal de Bourgogne. Cette alliance entre les deux plus grandes maisons de la province donna lieu à de grandes réjouissances, où se trouva rassemblée toute la noblesse. Le maréchal de Bourgogne continuait à être dans la plus haute faveur du Duc, et à la mériter par ses services.

Il venait de calmer une sédition violente à Besançon (1). Cette ville, grâce aussi à ses soins, se trouvant trop mal protégée par l'autorité lointaine de l'Empire et de l'Empereur, s'était donnée au duc de Bourgogne. Elle avait renoncé à ses priviléges de ville impériale. Sur la proposition de ses magistrats et le consentement du peuple, il avait été réglé que le Duc, comme comte de Bourgogne, instituerait un juge qui le représenterait, et siégerait avec les recteurs et gouverneurs de la commune pour juger tous les cas : on ne pourrait sans lui modérer aucune amende ; le comte aurait la moitié des profits de justice, et la moitié des gabelles mises et à mettre ; il mettrait un capitaine à ses gages pour avoir connaissance des fortifications et de tout ce qui

(1) Lettre du commandeur de Champdeniers : Pièces de l'Histoire de Louis XI.

(2) La Marche.

(3) Gollut. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

avait rapport à la guerre; en un mot, la ville serait sous la garde du Duc et de ses successeurs.

Peu de temps après ce traité, il y eut dans la ville une émeute contre l'archevêque, et son château de Burgille fut saccagé. Lorsque le trouble fut apaisé, on convint que la ville acquitterait le dommage. La sédition devint alors violente; le peuple se refusa à payer la somme imposée pour ce sujet, prétendit qu'il fallait la lever sur les seuls auteurs du désordre, et que d'ailleurs les magistrats devaient rendre leurs comptes; puis il les chassa et se nomma d'autres chefs. Les riches bourgeois, menacés dans leurs personnes et leurs biens, se sauvèrent; leurs maisons furent pillées.

Le maréchal de Bourgogne se rendit à Besançon avec une petite suite, comptant tout apaiser. Loin d'y réussir, il fut lui-même assailli dans la rue, et courut quelque danger. Le Duc, instruit exactement de tout ce qui se passait, ordonna d'assembler des hommes d'armes pour dompter cette révolte. Le maréchal en réunit jusqu'à seize cents, mais il n'eut pas besoin d'employer la force; les habitants furent émus de crainte; une épidémie ravageait la ville, elle se soumit. Le maréchal lui fit payer huit mille francs pour les frais occasionnés par sa révolte; plusieurs de ceux à qui l'on imputait de l'avoir excitée furent pendus à Gray, et leurs têtes envoyées à Besançon.

Le Duc passa quelques mois dans ses États de France; il eut à Nevers une entrevue avec le duc d'Orléans (1). Il lui parla des projets de croisade, des conférences qu'il avait eues à ce sujet en Allemagne, de l'assemblée qui allait se tenir à Francfort, et du dessein qu'il avait d'envoyer des ambassadeurs au roi pour savoir ses intentions. Il traita aussi le mariage de monsieur de Charolais. Sa sœur, madame Agnès, duchesse de Bourbon, était venue à Nevers, mais non pas le duc, que la goutte retenait à Moulins. La dispense du pape était arrivée; le roi avait fait répondre qu'il donnait son agrément à cette alliance. Quelques difficultés s'étaient seulement élevées pour la dot, parce que le conseil de France s'opposait à ce qu'elle comprît la seigneurie de Château-Chinon qui était, disait-on, un fief masculin. Le Duc consentit à recevoir d'autres domaines; il était pressé de conclure cette affaire. Sans vouloir qu'on attendît son retour en Flandre, sans déférer au désir de la duchesse de Bourbon, qui avait le projet d'aller aux noces, il envoya Philippe Pot en toute diligence à Lille avec ordre que tout aussitôt le mariage fût célébré et consommé. La duchesse de Bourgogne, bien qu'elle eût souhaité une autre alliance, aimait beaucoup mademoiselle de Bourbon qui avait été élevée dans sa maison; elle obéit volontiers aux ordres de son mari, et monsieur de Charolais, du moment que madame Isabelle fut sa femme, lui porta le plus grand et le plus fidèle amour. Ce fut un exemple bien rare et fort admiré dans un temps où les princes respectaient si peu la foi du mariage, et où chacun se faisait gloire de tromper les femmes, même les prélats et les gens d'Église, qui étaient, disait-on, plus dissolus encore que les autres (2).

Après l'assemblée de Francfort, le Duc, qui était encore à Dijon (3), envoya Simon de Lalaing au roi pour lui rendre compte de ce qui venait d'être réglé en Allemagne. Le conseil de France ne pouvait pas être fort disposé à cette croisade dont on parlait tant. Les sages hommes qui s'y trouvaient, et que le roi écoutait beaucoup, songeaient bien plus à guérir les maux du royaume, et à le relever de sa longue ruine, qu'à chercher les glorieuses et lointaines entreprises. D'ailleurs, pendant l'année précédente 1453, la guerre s'était renouvelée; le bienheureux repos dont on avait commencé à jouir avait été troublé, et, bien que tout eût réussi glorieusement aux armes de France, on n'était pas encore bien remis de cette nouvelle calamité.

Après la conquête de Bordeaux et de la Guyenne, les habitants s'étaient d'abord montrés loyaux Français et joyeux d'être délivrés de la domination des anciens ennemis du royaume (4). Mais bientôt les gouverneurs des finances du roi voulurent recueillir dans la province les mêmes impôts qui se payaient dans le reste de la France. Ils trouvaient surtout essentiel d'établir cette taille des gens d'armes, qui se percevait toujours, encore que la guerre fût finie et que les Anglais fussent chassés.

(1) Histoire de Bourgogne et Pièces justificatives.

(2) Duclercq.

(3) Il obtint, pendant son séjour à Dijon, de ses pays de Bourgogne, les aides suivantes *pour les missions et dépens du saint voyage qu'il avait intention de faire brièvement à l'encontre du Grand Turc,* savoir : des trois états du duché, 60,000 francs; des terres d'Outre Saône, 4,000; du comté de Charolais, 3,000; de l'élection de Mâcon et Châlons, 8,000; de l'élection d'Autun, 1,200; de l'élection de Langres, 500; des, ville et châtellenie de Bar-sur-Seine, 500; du comté de Bourgogne, 25,000 : en tout, 102,200 francs. *Archives de Dijon*, compte rendu par Jean de Visen. (G.)

(4) Amelgard. — Coucy. — Berri. — Duclercq. — Holinshed.

On entreprit d'abord de persuader aux gens de Bordeaux qu'ils devaient y consentir de plein gré. « C'est pour votre bien, disait-on; le roi veut vous » tenir en paix et en sûreté. Les Anglais qui ve- » naient acheter vos vins et vous vendre leurs draps » et leurs laines, regrettent la possession de votre » pays et le gain que le commerce leur donnait. Ils » feront sans doute quelque tentative contre vous. » Au contraire ils n'auront pas cette audace, si » vous avez de bonnes garnisons de gens d'armes » et des francs archers prêts à s'armer au premier » avis. D'ailleurs l'argent de cette taille n'ira point » dans les coffres du roi; il se dépensera chez vous » par des hommes pris et levés dans la province; » c'est vous-mêmes qui les payerez. »

Tous ces discours ne persuadaient pas les Gascons. Ils avaient une extrême méfiance de tous les gens de la finance du roi, et s'imaginaient que l'argent qu'on leur payait n'était ni loyalement employé, ni fidèlement dépensé. En outre, les provinces et les villes s'assuraient sur leurs priviléges renouvelés par le roi, scellés de son sceau, revêtus de sa signature. Les habitants n'étaient pas aussi dociles que ceux des autres pays du royaume, qui, contents d'être délivrés du désordre et de voir la fin de leurs maux, payaient, sans trop murmurer, des tailles mises, contre les anciennes coutumes, d'après la seule volonté du roi. Lorsqu'on vit que, par adresse ou par force, les officiers royaux voulaient absolument en venir à leurs fins, les Bordelais et autres gens de la Guyenne envoyèrent des députés à Bourges devant le roi. Ils représentèrent que le meilleur et le plus sûr moyen de tenir le pays en repos et en sûreté contre les Anglais, était de lui laisser ses libertés, de tenir les promesses faites et jurées, d'y faire aimer et respecter le nom du roi. « Les » Anglais ne songeraient pas à y revenir, disaient » les députés, s'ils savaient que tous les habitants » sont dans l'union et le contentement. Quand par » hasard ils s'y risqueraient, les villes sauraient » bien se défendre sans garnison de gens d'armes. » Au lieu que, si l'on nous fait payer plus que du » temps des Anglais, tandis que déjà notre com- » merce est moindre, il y aura beaucoup de mal- » veillants, et les ennemis en sauront profiter. »

De tels conseils étaient sages, mais ils ne furent pas écoutés, et les députés revinrent sans rapporter une bonne réponse du roi. Pour lors, le mécontentement augmenta beaucoup. Chacun s'indignait de ce qu'on ne tenait point les promesses jurées, de ce qu'on allait violer les priviléges, et accabler la province des maltôtes qui pesaient sur le royaume. Le clergé, les riches bourgeois de Bordeaux étaient surtout animés d'un vif regret d'être tombés sous la puissance du roi. De leur côté, les seigneurs de la Guyenne, malgré les serments qu'ils avaient prêtés, étaient toujours restés Anglais dans le cœur. Les garnisons étaient peu nombreuses; l'armée de France n'était pas assemblée; un complot se forma pour rappeler les Anglais. Les sires de Lesparre, de Rauzan, d'Anglade, de Langeac, en furent les principaux chefs. Le sire de Duras s'était déjà rendu en Angleterre; il y avait pris service. Le sire de Lesparre y passa aussi, et promit aux Anglais que si l'on envoyait une armée dans le Médoc, toutes les villes tarderaient peu à se livrer.

Le gouvernement de la reine Marguerite et du duc de Somerset était en ce moment un peu mieux établi. Le duc d'York, après avoir pris les armes pour réclamer son droit à la couronne, s'était soumis à la condition que le duc de Somerset serait mis en prison pour que son procès lui fût fait. Mais une fois qu'il eut renvoyé son armée, le duc de Somerset avait été délivré et avait repris tout son pouvoir. Pour réparer l'honneur de l'Angleterre et satisfaire à la volonté de tout le peuple qui se courrouçait d'avoir perdu les belles conquêtes du roi Henri V, il s'empressa d'accepter les offres des seigneurs de la Guyenne. Une armée de cinq mille combattants fut mise sous le commandement du vaillant lord Talbot. Il avait alors quatre-vingts ans, mais nul capitaine anglais n'avait une renommée si grande, nul n'avait remporté de si belles victoires contre les Français. Le roi Charles, qui l'avait reçu en otage après la prise de Rouen, lui avait noblement rendu sa liberté sans rançon, et lui avait permis d'accomplir le voyage de dévotion qu'il avait voulu faire au jubilé de Rome, en l'année 1450.

Lord Talbot débarqua sur la côte de Médoc au mois d'octobre 1452; peu de jours après, Bordeaux lui ouvrit ses portes, livrant même le sire Olivier de Coetivy, capitaine de la ville, et le sire du Puy-du-Fou, qui était maire nommé par le roi.

Le roi était alors en Forez, occupé à conclure un traité avec le duc de Savoie. Après avoir reçu cette triste nouvelle, il en délibéra mûrement dans son conseil. Sa résolution fut aussitôt prise de conquérir de nouveau la Guyenne et de ne pas endurer une telle trahison. Il envoya tous les renforts qu'on put assembler au comte de Clermont, son lieute-

nant général, afin de mettre les garnisons en état de résister jusqu'au moment où il pourrait, avec toute sa puissance, recommencer une forte guerre. Joachim Rouault, Amanjeu d'Albret, sire d'Orval, et d'autres capitaines partirent à la tête de six cents lances et d'un bon nombre d'archers. Ainsi les Anglais ne purent faire beaucoup de progrès. Le comte de Dunois fut laissé à la défense de la Normandie.

L'hiver se passa à rassembler les compagnies d'ordonnance, à mander les francs archers, à faire tous les préparatifs. Ils ne furent pas achevés avant le mois de juin 1453. Le roi partit alors de Lusignan, et vint à Saint-Jean-d'Angely. Le siége fut d'abord mis devant Chalais, que les Anglais avaient réparé. En quatre jours, la forteresse fut emportée d'assaut, et tous les Français qui s'y trouvaient furent pendus sans miséricorde, à la diligence de Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux. Jonsac et Montendre se rendirent. Beaucoup de capitaines voulaient qu'on marchât aussitôt vers Bordeaux. Le sire Jean Bureau, maître de l'artillerie, qui était écouté plus que personne dans les conseils de la guerre, proposa d'assiéger Castillon sur la Dordogne, afin d'être maîtres du cours de la rivière.

Cependant les habitants de Bordeaux s'inquiétaient de voir l'armée du roi approcher ainsi sans nul empêchement. Ils rappelèrent à lord Talbot que lorsqu'ils s'étaient rendus à lui, c'était sous la condition d'être défendus contre les Français; que lui-même s'était engagé à résister, avec dix mille combattants, à toute la puissance du roi de France; qu'il lui était arrivé des renforts d'Angleterre, et qu'il importait de sauver Castillon. Lord Talbot répondit froidement: « On peut les laisser approcher encore davantage; soyez en repos. Au plaisir » de Dieu, j'accomplirai ma promesse quand je » trouverai le temps et le lieu favorables. » Mais ces paroles ne contentaient point les gens de la ville; ils craignaient d'être livrés; les murmures commençaient, et leur bonne volonté était si essentielle à conserver, que lord Talbot se résolut à combattre.

Il quitta Bordeaux avec toute son armée, et vint d'abord à Libourne. Les Français avaient à peine commencé le siége de Castillon. Cependant Jean et Gaspard Bureau avaient à la hâte fait élever, par sept cents manœuvres qui étaient sous leurs ordres, de forts retranchements en terre, et des palissades qui défendaient toute leur redoutable artillerie. Joachim Rouault et le sire Pierre de Beauvcau, à la tête des francs archers, étaient venus se loger dans une abbaye plus rapprochée de la ville, du côté de la route de Libourne. Lord Talbot, averti par les messages de la garnison de Castillon, marcha toute la nuit, et surprit de grand matin l'abbaye. Les Anglais tombèrent avec de grands cris sur les francs archers, nulle mesure n'était encore prise pour leur résister. Le désordre se mit parmi les Français; les archers prenaient la déroute; mais les chefs et quelques gentilshommes qui étaient avec eux firent tant et se comportèrent si vaillamment, qu'ils rallièrent leurs gens. Le sire de Rouault rendait courage aux archers dont il était aimé plus qu'aucun autre chef de l'armée. Il leur disait : « Ne vous ai-je pas promis de vivre et de » mourir avec vous? Voulez-vous donc m'abandon» ner? » et il se jetait tout des premiers contre l'ennemi. Plus d'une fois il fut abattu de son cheval; les archers le relevèrent, et commencèrent à faire meilleure résistance, afin de rentrer en bon ordre au camp. On y voyait toute leur fâcheuse situation; cependant personne ne sortit du retranchement pour les secourir, tant on était résolu à ne pas engager la bataille. Enfin le sire de Rouault et les archers parvinrent, après avoir perdu beaucoup des leurs, à rejoindre l'armée. Lord Talbot, la voyant si bien fortifiée dans son camp, revint d'abord à l'abbaye qu'il venait de conquérir. Il était encore fort matin, et la messe n'avait pas été dite. Il fit venir un chapelain pour la célébrer; en attendant, il permit de défoncer les barriques de vin qu'on avait trouvées dans l'abbaye, et tous ses soldats se mirent à boire.

Comme la messe commençait, un homme du pays accourut à lord Talbot, et lui dit : « Monsei» gneur, les Français abandonnent leur parc et » s'enfuient; voici l'heure ou jamais d'accomplir » votre promesse. » Le vieux capitaine, tout habile qu'il était, avait un tel désir de venger l'honneur de l'Angleterre, il voyait si bien l'importance de remporter une victoire afin de conserver la fidélité des gens de Bordeaux, que, sans autre information, sans envoyer reconnaître la chose par quelque homme de guerre ou quelque officier d'armes, il laissa la messe et s'écria : « Puissé-je » ne jamais entendre de messe, si aujourd'hui » je ne mets pas en déroute les Français qui sont » dans ce parc! » Aussitôt il disposa tout pour l'attaque, et, sans tarder, mena ses gens devant le retranchement des Français. « Monseigneur, » lui dit un vieux gentilhomme anglais nommé sir

» Thomas Cuningham, qui depuis longtemps portait sa bannière, on vous a fait un faux rapport; » voyez la profondeur du fossé et la contenance de » ces gens-là; ils n'ont pas mine de songer à la re- » traite. Vous n'y gagnerez rien pour cette fois; » mon avis est qu'il faut s'en retourner. Le pays est » pour nous; les vivres ne nous manqueront pas, » et avec un peu de patience nous affamerons les » Français. » Mais une espérance aveugle s'était mise au cœur de ce vaillant homme; il comptait sur la terreur que son glorieux nom jetterait parmi les ennemis; son premier succès le rendait présomptueux. Il répondit durement à ce sage conseil; même on raconta que, comme ce gentilhomme maintenait son avis, lord Talbot lui donna de son épée à travers le visage. Puis, d'un grand courage, sans même attendre ses archers, il s'avança avec ses gens d'armes au plus près de la fortification des Français, et fit planter son étendard jusque sur un des pieux de la première enceinte, au bord du fossé.

Les Français avaient une artillerie formidable; tout dans leur camp était préparé pour recevoir cette valeureuse attaque. La bannière de lord Talbot ne tarda guère à être abattue, et sir Thomas Cuningham fut tué; un fort combat s'engagea pour la relever. Lord Talbot, monté sur sa petite haquenée, criait à ses hommes d'armes anglais et gascons : « Mettez pied à terre. » Alors commença un cruel assaut. Les Anglais essayaient d'emporter ce rempart et tombaient de toutes parts, abattus par l'artillerie et les traits, repoussés par les lances et les haches. Les Bretons, qui étaient en réserve, arrivèrent pour soutenir un si rude choc. Il durait depuis plus d'une heure, lorsqu'un coup de coulevrine vint frapper lord Talbot, déjà blessé au visage, lui fracassa la cuisse, tua sa haquenée et le jeta par terre.

Le trouble et le désespoir se mirent parmi les Anglais. Lord Lisle, fils de lord Talbot, se jeta sur le corps de son vieux père. « Laisse-moi, lui » dit lord Talbot; la journée est aux ennemis; il » n'y aura pas de honte pour toi à fuir, car c'est » ici ta première bataille. » Mais la douleur de son fils était trop forte pour qu'il se souciât de la vie; il resta près de son père pour le défendre. Un fils bâtard, qu'il avait aussi dans son armée, lord Hull, chevalier de la Jarretière, et trente autres seigneurs des plus vaillants de l'Angleterre, voulurent de même périr ou le sauver. Les Français, voyant le désordre se mettre parmi leurs ennemis, étaient sortis de leurs retranchements et mettaient les Anglais en déroute. Dans cette mêlée sanglante, le fils de lord Talbot et tous ceux qui l'entouraient périrent en le défendant; lui-même fut percé de nouveaux coups et achevé. Toute son armée se mit en fuite, poursuivie par les hommes d'armes français, qui en firent un grand massacre. Les uns se sauvèrent vers Saint-Émilion et Libourne; les autres se réfugièrent dans le fort de Castillon, dont une porte leur fut ouverte. Lord Molines, le principal chef des Anglais après lord Talbot, fut fait prisonnier; la victoire fut complète. C'était le 17 juillet, six jours avant la grande victoire que le duc de Bourgogne remporta à Gavre sur les gens de Gand.

Lord Talbot était tellement défiguré par ses blessures, que lorsqu'on releva les morts sur le champ de bataille, on ne le reconnut pas. Cependant, comme on savait qu'il avait été tué, on regarda avec soin; on avait cru distinguer, pendant la bataille, la couleur de son habillement; et trouvant le corps d'un homme âgé revêtu d'une cuirasse couverte en velours rouge, on pensa que c'était lui. Il fut placé sur un bouclier et porté dans le camp. On était encore en doute, lorsqu'arriva un héraut d'Angleterre qui demanda la permission de chercher le corps de lord Talbot. « Le pourriez- » vous reconnaître? » lui dit-on. A ces mots, le pauvre serviteur s'imagina que son maître était prisonnier et vivant; il répondit avec joie : « Menez- » moi le voir. » On le conduisit à l'endroit où le corps gisait dépouillé sur un pavois. « Regardez, lui » dirent les Français, est-ce là votre maître? » Le malheureux changea de visage, et fut près de s'évanouir. La blessure de lord Talbot et le sang qui couvrait son visage le rendaient en effet si méconnaissable, que le héraut hésita à le reconnaître. Il s'agenouilla devant le cadavre, et, mettant son doigt dans la bouche, il s'assura que c'était lui par une dent qui lui manquait. Ce fidèle serviteur poussait des cris de douleur, se jetait sur son maître, baisait son visage sanglant et répandait un torrent de larmes. Puis il quitta sa cotte d'armes aux couleurs et aux armoiries de lord Talbot : « Ah! » monseigneur mon maître, disait-il en sanglotant, » est-ce bien vous? Que Dieu vous pardonne vos » péchés! Depuis quarante ans et plus, j'ai été » votre officier d'armes, vêtu de votre habit, et » voilà que je vous le rends. » Alors il couvrit de sa cotte d'armes le corps dépouillé de son vieux seigneur.

Le lendemain la forteresse de Castillon se rendit. On y trouva les sires de Montferrand, de Rauzan et d'Anglade; mais le principal auteur de la trahison, le sire de Lesparre, celui qui était allé en Angleterre quérir les ennemis du royaume, parvint à s'échapper; Saint-Émilion et Libourne revinrent ensuite entre les mains du roi, qui fit grand accueil aux gens de Libourne; c'était malgré eux que l'année d'auparavant la garnison française les avait laissés, et ils avaient fait leur possible pour la retenir, bien résolus à souffrir un siége.

Pendant que le roi avait une partie de son armée sur la Dordogne, le comte de Clermont, le comte de Foix, le sire d'Orval, le sire Theaulde de Valperga, Saintraille, Geoffroy de Saint-Belin, le vicomte de Turenne, le bâtard de Béarn et beaucoup d'autres s'étaient avancés par la Gascogne, et ils étaient entrés dans le pays de Médoc. Ils prirent Castelnau; puis on assiégea Cadillac, Blanquefort, Saint-Macaire, Fronsac et quelques autres châteaux. Tout succédait ainsi pour le mieux. Le roi arriva d'Angoulême et se logea à Saint-Macaire. Bordeaux commençait à être resserré de tous côtés; la rivière même était pleine de vaisseaux français. La ville n'était pas fortement défendue; mais les sires de Lesparre et de Duras, ainsi que les autres gentilshommes de Guyenne, qui n'espéraient point de conditions, entretenaient l'obstination des habitants. D'ailleurs, l'armée du roi, toute forte qu'elle était, se trouvait divisée en trois portions par les rivières de Garonne et de Dordogne. Blanquefort et Cadillac se défendirent assez longtemps; les vivres arrivaient difficilement; il y avait des maladies dans l'armée; enfin, ce ne fut qu'au mois de septembre, lorsque la disette commença à se faire sentir aussi dans la ville, que les gens de Bordeaux demandèrent à traiter. Le roi et son conseil ne voulaient d'abord accorder aucune condition à la ville; ils exigeaient qu'elle se rendît à merci. Ainsi les pourparlers furent d'abord rompus, puis repris. Après trois semaines, le roi, qui aurait pu, selon ce que lui promettait le sire Bureau, brûler la ville de Bordeaux avec son artillerie, consentit que la garnison anglaise se retirât, et il accorda une abolition générale; il en excepta, et cet article retarda longtemps le traité, vingt personnes qu'il désigna. Les premiers étaient les sires de Lesparre et de Duras; mais il promit de ne leur infliger d'autres peines qu'un bannissement perpétuel. La ville fut contrainte aussi de renoncer à ses priviléges et de payer une somme de cent mille écus d'or.

Ainsi le roi, par une seconde conquête, se trouva encore maître de tout le royaume, hormis Guines et Calais, et cette fois les Anglais furent chassés pour ne plus revenir. Il y avait quarante ans ou environ qu'ils s'étaient établis en France, et leur domination n'y laissait, disait-on, d'autres traces que les bois qui maintenant couvraient des guérets laissés si longtemps sans culture.

Malgré cette glorieuse délivrance, le roi avait plus que jamais à s'occuper du bien public de son royaume. Cette guerre avait épuisé ses finances. Il voyait par ce qui s'était passé comment, tant que la paix ne serait pas faite avec l'Angleterre, de nouvelles entreprises pouvaient tout à coup renouveler ses périls et ses embarras; la discorde qui régnait entre le Dauphin et lui devenait chaque jour plus grave. C'étaient assez de motifs pour ne pas entrer soudainement dans les entreprise du duc Philippe, quelque pieuses qu'elles fussent.

Aussi lorsque Simon de Lalaing eut exposé au roi le sujet de son ambassade, il lui fut répondu que le roi était très-content de connaître le bon vouloir de l'Empereur et des rois, ducs, comtes, marquis, seigneurs de l'Empire, et surtout de monsieur de Bourgogne, pour le bien de la chrétienté et pour la défense de la foi catholique. Leur projet, non-seulement de résister à la damnable entreprise du Turc, mais de lui reprendre ce qu'il avait usurpé (1), était digne d'éloges. La conclusion prise par les princes de l'Empire de fournir chacun un certain nombre d'hommes réglé selon l'étendue de leur seigneurie, semblait aussi fort louable au roi. Monsieur de Bourgogne faisait très-bien d'avoir libéralement accepté la portion de quatre mille combattants à pied et deux mille à cheval qui lui avait été assignée pour les terres qu'il tenait de l'Empire, et qui étaient belles, notables et de grand revenu. Le roi était très-joyeux encore d'apprendre l'intention de monsieur de Bourgogne d'entreprendre lui-même ce voyage et d'y aller en personne. Cette entreprise et cette volonté étaient très-honorables; l'honneur en reviendrait même à la maison de France dont il était issu. Cependant la grande importance de sa personne, sa parenté si prochaine avec le roi, sa qualité de prince du royaume qui pourrait être si utile à la défense de la chose publique, devaient peut-être, malgré la grandeur de l'affaire et le mérite de cette œuvre, la plus pieuse qui se pût entreprendre, faire trouver quelque

(1) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

difficulté à son absence et à un si grand éloignement.

Le roi désirait donc qu'on remontrât au duc de Bourgogne que son voyage produirait un grand affaiblissement de la noblesse du royaume et une diminution de sa prospérité, ce qui devait grandement toucher le roi souverain et père de la chose publique.

Une autre chose avait aussi mérité grande attention de la part du roi; c'était à Francfort, entre l'empereur d'Allemagne et les princes de ce pays étranger, que cette entreprise avait été résolue. Or le roi de France était empereur dans son royaume, et n'était tenu à déférer en rien aux délibérations prises dans d'autres pays; cet exemple ne pourrait-il pas être allégué à l'avenir par les empereurs, qui diraient que la France a obtempéré à une délibération de l'Empire?

Comme le duc de Bourgogne avait en même temps obtenu du pape la permission d'imposer pour ce sujet un décime sur le clergé de ses États, le roi rappelait que le saint-père ne pouvait, sous nul prétexte, mettre aucun impôt sur le clergé de France sans le vouloir et le consentement du roi.

Néanmoins, après avoir en plusieurs occasions répété ces sages remontrances aux ambassadeurs de Bourgogne, et avoir chargé ses propres ambassadeurs de les présenter au Duc, le roi, par lettres patentes du 5 mars 1455, pour ne pas empêcher ni retarder une si bonne et louable entreprise, lui accorda la permission de lever, dans ses seigneuries de France, des hommes, une aide d'argent, et le décime sur le clergé.

Après avoir connu les intentions du roi et passé quelques mois en Bourgogne, le Duc revint à Lille au mois de février 1455. Son retour y était fort souhaité, et il tardait aux peuples de Flandre de voir finir le gouvernement de monsieur de Charolais (2). Ils avouaient que ce jeune prince avait, ainsi que le disaient ses serviteurs, bon désir que justice fût faite, et même la voulait prompte et sans résistance, mais à sa volonté, sans grande délibération, sans s'informer suffisamment et sans écouter les deux parties; de sorte que les gens sages prévoyaient avec crainte le moment où il succéderait à son père. Ce n'est pas que le bon duc Philippe eût jamais connu beaucoup d'autres lois que son vouloir; toutefois il était plus tranquille, plus doux que son fils, et consultait mieux la raison. Du reste, jamais son pouvoir et sa renommée n'avaient été dans un si haut point; jamais ses voisins et ses ennemis ne l'avaient menagé plus; jamais ses sujets ne l'avaient craint et aimé autant.

Les états de Bourgogne lui avaient accordé des subsides considérables. Il vint à Arras, où il fut reçu avec un empressement tel qu'on eût dit que c'était Dieu qui descendait du ciel, et assembla aussi les trois états du pays. Il leur demanda une aide de cent cinquante mille livres pour son entreprise contre les Turcs. Les états demeurèrent fort surpris d'une si forte demande. Le domaine du comté d'Artois ne rapportait en effet que quatorze mille livres. Enfin on consentit fort à regret une aide de cinquante-six mille livres, à la condition qu'il ne la lèverait point avant de partir avec son armée pour son voyage. Il assura que telle était son intention, et s'y engagea. De là il alla dans le comté de Flandre, le Hainaut (3) et ses autres pays, où on lui accorda fort à regret de lourds subsides.

Pendant qu'il était à Bruges, des députés de la

(1) L'année commença le 6 avril.

(2) Duclercq. — Meyer. — La Marche.

(3) Il lui fut fait à Mons une réception magnifique, dont on trouve le programme dans le 2e registre aux résolutions du conseil de cette ville. Une partie des échevins et des membres du conseil, accompagnés d'un grand nombre de bourgeois à cheval, allèrent au-devant de lui, à une certaine distance; toutes les rues, depuis la porte de la ville jusqu'à l'hôtel de Naast, où devait loger le Duc, furent tendues de tapisseries et jonchées de verdure. Hors de la porte de Havré, par où il fit son entrée, il y avait un théâtre sur lequel était debout une dame nommée *Foi catholique,* tout échevelée, et vêtue d'un manteau où l'on lisait en grosses lettres diverses inscriptions, telles que la *foi Abel*, la *foi Noël*, la *foi Abraham*, la *foi Isaac*, la *foi Jacob*, la *foi Moïse*, la *foi saint Pierre*, la *foi saint Paul*. A sa gauche était un grand prince nommé *Hérèse,* avec ses complices, parmi lesquels on remarquait des diables *sans poils ni faux visage,* mais ayant *de petites cornes;* il menaçait la dame d'une hache qu'il tenait en sa main; mais elle était défendue par un autre prince placé à sa droite, et qui se nommait *Secours de foi;* celui-ci avait parmi ses compagnons des anges. Vis-à-vis de l'entrée de la rue du Hautbois, il y eut un autre théâtre où fut représentée la prise de Constantinople par Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut. Un troisième théâtre avait été dressé au marché; on y exécuta le couronnement du comte Baudouin. Enfin, à l'entrée de la rue de Naast, on représenta l'assomption de Notre-Dame au paradis : plusieurs vierges martyrisées se voyaient auprès d'elle, et à côté de Dieu, des apôtres et des martyrs, et notamment saint George, saint Maurice, saint Victor, saint Eustache, saint Adrien, etc.; de jeunes enfants, *en guise d'anges,* faisaient entendre des chants à la louange de la Vierge. Les échevins avaient eu le soin de préposer à chaque théâtre un *homme éloquent* muni d'un livret, pour donner au Duc, lorsqu'il passerait, l'explication du mystère représenté devant lui. (G.)

ville de Valenciennes vinrent l'entretenir d'une affaire qui déjà avait été mise sous ses yeux en Bourgogne, et sur laquelle il avait promis de statuer. Il s'agissait d'un cas singulier dont il n'y avait plus d'exemples depuis beaucoup d'années, et qui se rapportait aux anciens priviléges de la ville (1).

Un nommé Mahiot Coquel, tailleur à Tournay, avait assassiné un homme, puis s'était réfugié à Valenciennes, qui, d'après des chartes impériales, était un lieu de franchise, car la ville, ou du moins un de ses quartiers, était terre d'Empire. Un parent du mort, nommé Jacotin Plouvier, de Valenciennes, trouva Mahiot en pleine rue, et lui dit : « Traître, » tu as méchamment mis à mort mon parent ; » prends garde à moi, car avant peu je vengerai sa » mort. » Mahiot s'en alla aussitôt trouver les magistrats de la ville, et leur dit : « Vous m'avez reçu » dans votre franchise, afin que j'y sois en sûreté » de mon corps ; et nonobstant, Jacques Plouvier » est venu m'outrager et me menacer. Je vous » requiers de m'accorder aide, et de me conseiller » ce que je dois faire. » Le prévôt et les jurés envoyèrent quérir Plouvier, qui était un de leurs habitants, et lui demandèrent s'il était vrai qu'il eût ainsi violé les franchises de la ville. « Messieurs, » répondit-il, je dis et maintiens que Mahiot Coquel » a tué traîtreusement mon parent par guet-apens » et sans cause raisonnable. » — « Prenez garde à » vos paroles, dit le prévôt, car il faudra les main- » tenir et les prouver par votre corps. La franchise » de la ville vous laisse ce seul recours ; autrement, » nous ferons de vous justice pour avoir attenté à » ladite franchise. » Plouvier, sans s'émouvoir, jeta un gage de bataille devant Coquel, qui, malgré ses excuses, fut contraint de le relever. On les envoya chacun dans une prison séparée, et on leur donna à tous deux un maître de combat pour leur enseigner la façon de se battre. C'était la ville qui payait la nourriture et le maître de Coquel, parce qu'il s'était réclamé de la franchise.

Toute cette façon de procéder était si ancienne, que la chose traîna longtemps et donna lieu à beaucoup de débats entre les jurés de la ville ; ils finirent cependant par ordonner le combat en vertu de sentence, et ils en réglèrent toutes les circonstances. On parlait, comme on peut croire, beaucoup de cette affaire ; elle vint à la connaissance du comte de Charolais pendant qu'il était lieutenant général de son père. Il donna ordre de différer le combat. Pendant ce délai, les gens de son conseil essayèrent de tout terminer par un accommodement. Mais les jurés et les habitants voulaient absolument que ce combat eût lieu ; l'empêcher leur semblait un attentat contre leurs priviléges, et ils envoyaient demande sur demande au comte de Charolais. Dès qu'ils surent que le Duc était en Bourgogne, ils s'adressèrent aussitôt à lui. Quand il fut de retour en Flandre, ils lui députèrent une seconde fois, et représentèrent que, comme comte de Hainaut, il avait juré de respecter leurs priviléges ; que déjà ils avaient dépensé beaucoup d'argent pour les préparatifs de ce combat ; enfin, qu'ils ne voulaient point renoncer à leurs vieilles libertés. Pour lors le Duc leur assigna un jour, et annonça qu'il y viendrait. Son fils et plusieurs gens de sa cour l'accompagnèrent ; on était très-curieux de voir un tel combat.

La lice n'était point construite comme pour une joute ; elle était ronde et n'avait qu'une seule entrée. Le prévôt de la ville et le prévôt du comte de Hainaut étaient juges du champ clos : le Duc n'étaient là que comme spectateur. Au milieu de la lice on avait placé, en face l'une de l'autre, deux chaises couvertes de drap noir. Les deux champions furent amenés ; ils avaient la tête rasée ; un vêtement de cuir, lacé et étroit, leur couvrait tout le corps, en laissant les jambes et les bras nus. Chacun fut assis sur sa chaise ; on apporta les Évangiles pour leur faire prêter serment. Puis ils graissèrent leurs corsets de cuir pour ne pas laisser prise, se frottèrent les mains avec de la cendre afin que l'arme ne glissât point dans leurs poings, et mirent un morceau de sucre dans leur bouche, de peur que la chaleur ne leur desséchât le gosier. Ils furent ensuite armés de bâtons noueux, parfaitement égaux en longueur et en poids, et de deux écus peints en rouge ; mais ils devaient les porter la pointe en haut, pour marquer qu'ils n'étaient point gens nobles (2).

(1) Mathieu de Coucy. — La Marche.

(2) J'ai trouvé, à la bibliothèque du roi, à Paris, dans un manuscrit coté Baluze 6993², et portant pour titre : *Traité du comportement des armes*, les renseignements les plus curieux sur les combats judiciaires qui avaient lieu entre *vilains* ; on me saura gré de les placer ici :

« Une manière de gaige en champ clos y a, qui s'appelle » *gaige de vilains* ; et, combien qu'elle ne face à mettre en » cestui present ivre, à cause qu'elle ne touche en riens la » noble office d'armes, mais pour ce que, se (si) ung vilain » appeloit de gaige ung noble homme, et il conveneist ledit » noble homme combattre, il convendroit qu'il combateist » en forme de vilain, ce qu'on voit peu advenir, et se ung » noble homme appeloit de gaige de bataille ung vilain, ce

Dès que le signal fut donné, Mahiot Coquel, qui était moins grand et moins fort que son adversaire, se baissa, ramassa une poignée de sable et la lui jeta aux yeux. Jacotin fut un instant troublé, et reçut un grand coup de bâton dans le visage; mais reprenant aussitôt courage, il se jeta sur Mahiot, le prit à bras-le-corps, le renversa par terre, lui appuya le genou sur l'estomac, lui enfonça, à la grande horreur des assistants, son bâton dans les yeux, puis l'assomma roide mort. Mahiot fut plaint dans la ville, car c'était à lui que le peuple prenait intérêt, disant qu'il était champion des priviléges de Valenciennes. Quoi qu'il en fût, on le traîna hors de la lice, et son corps fut attaché à la potence. Tout ce combat parut une chose trop ignoble à la cour de Bourgogne. Pour effacer en quelque sorte la honte d'un lieu où le Duc avait été rendu témoin d'un si vilain meurtre, deux gentilshommes, qui avaient eu querelle, résolurent quelque temps après de combattre sous ses yeux dans cette même place de Valenciennes, ce qu'ils firent avec courtoisie et noblesse.

Malgré tout le désir que montrait le Duc de commencer l'entreprise de la croisade, de nouveaux embarras et le gouvernement de ses vastes États le retenaient, tantôt par un motif, tantôt par un autre. La volonté qu'il avait toujours de maintenir obstinément tout ce qui lui semblait toucher à son honneur, et de ne souffrir nulle résistance à ses désirs, le conduisit encore à une guerre. L'évêque d'Utrecht était mort récemment; cet évêché était riche, puissant, et la souveraineté du pays en dépendait; aussi avait-il été de tous les temps un grand objet d'ambition pour les princes, et il y avait eu souvent des guerres pour décider les élections du chapitre épiscopal d'Utrecht. Le duc de Bourgogne désirait vivement que son fils bâtard, David (2), déjà évêque de Thérouenne, passât sur le siége d'Utrecht. Outre l'accroissement d'honneur et de puissance qu'il en attendait, il y voyait encore un moyen de contenir dans le repos les gens de la Hollande. De son côté, le duc de Gueldre avait recommandé aux chanoines d'élire Étienne de Bavière. Ne croyant offenser aucun des deux princes, les chanoines nommèrent Ghisbert de Brederode, leur prévôt, qui appartenait à la plus grande famille de Hollande, et semblait à eux et aux habitants le meilleur choix que l'on pût faire.

Le Duc, voyant que le chapitre n'avait pas eu égard à sa pressante recommandation, s'adressa au pape, et lui demanda des bulles pour son fils David. Il avait, dès l'année précédente, éprouvé la complaisance du saint-siége dans un cas à peu près semblable. L'évêché d'Arras était vacant, le duc de Bourgogne s'était pourvu auprès du pape en faveur de Jean Godefroy, abbé de Luxeuil. Les chanoines, sur son invitation, s'étaient abstenus de nommer. Alors l'archevêque de Reims, métropolitain, avait pourvu au siége, en choisissant maître Louis de Montmorency, doyen du chapitre; il y avait eu procès. Le parlement avait prononcé en faveur du doyen; mais le duc Philippe avait envoyé des gens d'armes qui s'opposèrent à ce que l'arrêt fût signifié. Peu après il était venu lui-même, avait mis d'autorité Jean Godefroy en possession de l'évêché; et le doyen, ne se trouvant pas assez fort pour lutter

» ce que advient peu souvent, il combatteroit armé comme le » noble homme, et ne leur est permis gaige de bataille, sinon » en cas de murdre (meurtre), et ce à cause que à nulluy ne » doibt estre justice refusée; et se doibt faire pardevant les » justices de cités et bonnes villes, et non pardevant prin- » ces, car leur maniere de bataillier est toute aultre que des » nobles hommes, sicomme vous porrez oyr. Le parcq doibt » estre reond et non quarrés, grant, et largement sablon à » terre, et habilliés sur la char (chair) nue de cuir gras tout » juste après le corps, bras et jambes et la teste nue rese » (rase) de nouvel, les mains, les queustes (?), les genoulx et » les piedz tous au nud, et ne ont aultre armeure, fors seul- » lement ung pavais (pavois, bouclier) pointu en bas, qui leur » advient depuis le menton jusques aux genoux, et ung gros » batton de 6 ou de 8 quares, de la longheur de 4 piedz ou » environ, et viennent en cest estat devant les juges; et si » tiennent à leur advenant touttes telles et autant de ceri- » monies comme les nobles, tant de presentations, protesta- » tions et serremens, et protestent de pooir vere et oindre (?) » ou lieu d'aulcunes des aultres que les nobles font, et que » les vilains ne font point à cause de leurs habillemens; et si » leur fait on les assais (essais) comme aux nobles hommes, » c'est assavoir : de mengier aulcuns morseaulx et de boire, » affin de tenir terme de justice, et que nul ne se puist dire » estre empoisonné. Et eulx estans chascun à son siege, et » quand tout est prest, on leur fait le signe qu'ilz facent leur » debvoir. Puis se commencent à entrebattre moult criminel- » lement, *qui est chose horrible à veoir*, et n'est chrestien » qui n'en deuist avoir horreur, car ce semblent chiens » rabbis devourans l'ung l'aultre; et, quant le vaincqueur » l'a boutté le vaincu hors du parcq atout (avec) son baston, » il s'en retourne luy et ses ostaiges quittes et delivres, et la » loy de la ville ou cité fait justice du corps du vaincu, et ses » ostaiges tiennent prison jusques à plaine restitution et satis- » faction de partie. Et n'est mis en cestuy present, sinon à » cause que le cas porroit bien advenir qu'il convendroit » que ung noble homme tenist ces termes de combattre, la » quelle chose seroit bien vile, se aultrement ne se pooit » faire. » (G.)

(1) L'année commença le 27 mars.

(2) Fils de Colette de Bosquiel. De Reiffenberg. (G.)

contre un si puissant prince, avait résigné son droit, en recevant une forte somme pour l'indemniser de ses frais (1).

La chose se passa de même pour l'évêché d'Utrecht; le pape accorda l'institution au bâtard du duc de Bourgogne; mais les chanoines et les habitants du diocèse firent une plus longue et plus forte résistance que les gens d'Arras (2). Le Duc, après avoir obtenu les bulles du pape, vint à La Haye et fit sommer le chapitre de recevoir son fils. Il lui fut répondu que l'élection avait été faite régulièrement et par l'inspiration du Saint-Esprit; que leur prévôt était un grand homme de bien, issu d'une puissante famille alliée à celle du Duc lui-même; qu'enfin il était déjà pourvu de l'évêché depuis un an, l'avait gouverné sagement, et avait reçu de l'Empereur l'investiture du temporel.

Rien ne put faire revenir les chanoines de leur résolution. Les vieilles discordes de la Hollande étaient pour beaucoup dans leur obstination. Les sires de Brederode étaient les chefs de la faction des Hoëks; les seigneurs du parti des Kabelljaws (3) animaient le Duc, et l'engageaient à maintenir sa volonté. Il passa neuf mois de suite à La Haye, toujours occupé de cette affaire, qu'il ne voulait point quitter sans l'avoir terminée. Il continuait cependant à s'y occuper du gouvernement de ses autres États. Ce fut là qu'il reçut toutes les enquêtes et interrogatoires secrètement faits à Poligny contre Jean de Granson, sire de Pesmes, qui était accusé de manœuvres criminelles contre l'autorité du Duc, et surtout de vouloir soulever la noblesse contre lui (4). Sur le vu de toute la procédure, il approuva l'arrêt de son conseil séant à Dôle, et le sire de Granson fut étouffé entre deux matelas dans sa prison, afin, disait-on, de ménager l'honneur de sa noble famille (5). C'était lui qui avait eu, douze ans auparavant, un différend avec le sire de Chabanne où le Duc s'était déclaré son allié. Le maréchal de Bourgogne, son proche parent, fit de grandes instances pour le sauver, mais le prince fut inflexible.

Voyant que les gens d'Utrecht ne cédaient point à la persuasion, il avait assemblé une nombreuse armée, et s'avança avec environ quatorze mille combattants (6). Lorsque Ghisbert de Brederode vit le danger où tout l'évêché se mettait pour le maintenir, il renonça à sa dignité; le duc de Clèves fut médiateur de ce traité et vint à Leyde en régler les conditions. Ghisbert de Brederode fut nommé conseiller du duc de Bourgogne, doyen du chapitre de Saint-Donat à Bruges, et avec une forte pension sur les évêchés d'Utrecht et de Thérouenne.

Lorsque le Duc eut installé son fils à Utrecht, il fallait encore lui soumettre tout le pays d'Over-Yssel, qui ne voulait point accéder au traité et continuait à reconnaître l'évêque élu par le chapitre. On alla mettre le siége devant une forte ville nommée Dewenter (7), la principale de cette contrée; elle résista longtemps, et ce fut seulement après plusieurs attaques vaillamment repoussées, qu'au mois de septembre 1456 les habitants demandèrent à traiter.

Ils obtinrent des conditions assez favorables, car le Duc venait d'apprendre que cette guerre, s'il ne

(1) Duclercq.

(2) Duclercq.—Coucy.—Paradin.—La Marche.—Chronique de Hollande.

(3) Voy. tom. I, pag. 457. (G.)

(4) Dunod, Histoire du comté de Bourgogne.—Art de vérifier les dates.—Histoire de Bourgogne.

(5) J'ai vu, à la bibliothèque du roi, à Paris, la lettre que le Duc écrivit à ce sujet à Me Gérard de Plaine, chef de son conseil et président de ses parlements de Bourgogne; elle est datée de La Haye le 28 novembre 1455 : le Duc y ordonne au président de faire immédiatement exécuter la sentence qu'il (le Duc) a portée contre messire Jehan de Granson, seigneur de Pesmes, détenu à Poligny, « laquelle execution, lui dit-il, » pour l'honneur de ses parens, voulons estre faicte secret- » tement, et, au regard de la maniere, voulons que, après » qu'il sera confessé, on le descende en la fosse et prison » basse, dessoubs celle où il est de present, et que illec on » lui lie les mains derriere le dos et aussy les pieds, et soit » mis, ainsy lié que dit est, entre deux coittes de lit (cou- » vertures), pour le estouffer et faire mourir. » Mss. intitulé *Meslanges de pièces pour servir à l'histoire de Bourgogne* coté De la M. 9484-16. (G.)

(6) Dans le 2e registre aux résolutions du conseil de ville de Mons, il est fait mention d'une lettre du comte de Charolais au magistrat, du mois de juin 1456, par laquelle il demandait que la ville lui prêtât le plus grand nombre de tentes et de pavillons qu'elle pourrait, pour l'expédition que le Duc son père avait résolu de faire contre ceux d'Utrecht, et d'une autre lettre du Duc lui-même, en date des premiers jours de juillet, qui requérait la ville de lui envoyer six coulevriniers et des canonniers, avec leurs aides, pour la même expédition.

Aux archives de Malines, il y a une lettre originale du Duc, datée de La Haye le 14 juillet, par laquelle il prie les communemaîtres et échevins de cette ville de lui prêter quatre tentes pour son expédition d'Utrecht, et une autre lettre également originale, datée de Leyde le 3 décembre, où il leur annonce qu'il est occupé, avec les états de Hollande et de Zélande, assemblés dans cette ville, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de ces deux pays contre ses adversaires. (G.)

(7) *Deventer*. (G.)

la terminait point promptement, pourrait devenir plus fâcheuse pour lui. Comme il était à son camp près de Dewenter, sa cousine la duchesse de Gueldre, fille du feu duc de Clèves et sœur de Jean et Adolphe de Clèves qui avaient été élevés à sa cour, arriva tout à coup éperdue et fugitive. Elle s'était échappée pendant la nuit de chez son mari, et amenait avec elle son fils, enfant de quinze ou seize ans. Le motif de sa fuite était l'ingratitude horrible du duc de Gueldre envers le duc de Bourgogne. Ils avaient toujours été bons et fidèles alliés; le duc de Bourgogne avait marié sa fille au roi d'Écosse; cependant il venait d'entrer dans les projets du duc de Saxe, et ils avaient tous les deux secrètement engagé les Frisons à s'armer pour venir surprendre le Duc dans le pays d'Over-Yssel.

Une autre nouvelle plus importante encore rappela bientôt après le duc de Bourgogne. Il apprit que le Dauphin de France allait arriver pour lui demander un asile contre la colère du roi.

Il y avait déjà dix années que le Dauphin vivait éloigné de son père, sans quitter son apanage du Dauphiné, ni jamais venir à la cour. Depuis la Praguerie, ils avaient vécu en méfiance réciproque. Le Dauphin s'était toujours montré l'ennemi des conseillers qui avaient toute la faveur du roi. On disait aussi que, courroucé de l'abandon où vivait la reine, il portait une violente haine à madame Agnès Sorel, et l'on répétait dans le vulgaire qu'un jour il s'était emporté au point de lui donner un soufflet (1). Après la mort de la Dauphine, et au moment où le pouvoir du sire de Brezé, sénéchal de Poitou, était devenu si grand, le mécontentement du Dauphin devint plus marqué. Comme personne n'était à la fois plus imprudent dans ses discours et plus caché dans sa conduite (2), il donnait sans cesse de l'inquiétude aux conseillers du roi, par conséquent au roi lui-même. On voyait qu'il tâchait à se former un parti. Le sire Louis de Beuil, qui avait eu aussi son temps de faveur à la cour, le sire de Châtillon de la maison de Laval, sire Jean de Daillon, semblaient être de plus en plus dans sa confiance. Son oncle Charles d'Anjou, comte du Maine, n'était pas non plus sans quelques intelligences avec les mécontents. Par malheur pour le Dauphin, il s'adressa à un homme qui ne voulut point entrer dans ses projets : c'était Antoine de Chabanne, comte de Dammartin (3).

(1) Gaguin.
(2) Comines.

Un jour, à Chinon, en 1446, le Dauphin et lui étaient à regarder par une fenêtre. Vint à passer un Écossais de la garde, vêtu de sa hucque à la livrée du roi, et l'épée ceinte à son côté : « Voilà ceux » qui tiennent le royaume de France en sujétion, » dit le Dauphin.—Qui donc? répondit le comte de » Dammartin. — Ces Écossais, continua le prince. » Puis il ajouta : On en viendrait pourtant facilement » à bout. — Monsieur, dit Chabanne pour rompre » ce discours, c'est une belle chose que cette garde. » Le roi n'a peut-être rien fait plus à propos; cela » lui forme une suite honorable quand il chevau» che dans les villes ou aux champs, et c'est une » grande sûreté pour son corps. N'eût été la garde, » il y a bien des choses qu'on n'eût pas pu entre» prendre. » L'entretien passa sur d'autres sujets. Le Dauphin lui avait donné une commission pour aller traiter, avec le duc de Savoie, des points relatifs au Dauphiné. Il lui en parla, et lui promit de lui donner mille francs de rente dans son comté de Valentinois; car ce jeune prince commençait déjà à vouloir gagner les gens, à leur donner, à leur promettre, à leur offrir avec instance, jusqu'à ce qu'il leur eût fait accepter quelque argent, quelque bienfait de lui.

Quelque temps après que Chabanne fut revenu de Savoie, il chevauchait un jour mêlé avec la suite du Dauphin, qui s'en allait du château de Razilly, où habitait le roi, à la ville de Chinon. Le Dauphin l'appela, et s'en alla avec lui seul, un peu en avant des autres. « Venez çà, lui dit-il en » le prenant familièrement par le col; il n'y a rien » à faire qu'à mettre ces gens-là dehors. — Com» ment, monsieur? — J'ai quinze ou vingt arba» létriers et trente archers environ; et vous, n'a» vez-vous pas des archers? Cédez-m'en cinq ou » six. N'avez-vous pas, entre autres, un nommé » Richard, qui était à monsieur de Bourbon? Quel » homme est-ce? — Monsieur, c'est un des plus » vaillants hommes du monde. — Eh bien! il faut » l'envoyer quérir. — Monsieur, ce n'est pas chose » facile, car le roi a sous son commandement tous » les gens d'armes d'ici autour. — J'ai assez de » gens, répliqua le Dauphin. — Et comment pré» tendez-vous faire cela? — Vous savez que cha» cun entre à Razilly comme il veut. Nous entre» rons les uns après les autres, sans qu'on le » remarque, et nous serons assez de gens pour

(3) Pièces de l'Histoire de Louis XI.

» cette affaire. J'aurai mes trente archers, mes » arbalétriers et les gentilshommes de mon hôtel. » Mon oncle m'a fait avoir le serment de M. de » Montgascon, et m'a dit qu'il me ferait avoir Ni- » colle Chambre, capitaine de la garde. Les gens » de Laval sont à moi, et bien d'autres. Je ne puis » donc manquer d'être le plus fort. » Et lorsque Chabanne lui faisait quelque difficulté, le Dauphin ajoutait : « Ne vous souciez pas, je vous donnerai » plus de biens que vous n'en avez jamais eus. Tout » se passera pour le mieux. Je serai là en personne; » car chacun craint la personne du roi quand on le » voit, et le cœur manquerait à mes gens ; mais en » ma présence, on fera ce que je voudrai. Tout » ira bien. Je mettrai de bonnes gens et sûrs autour » du roi. Je lui choisirai une garde de trois ou » quatre cents lances. Je vous donnerai de l'autorité » et des biens. Quant aux favoris du roi, ils n'au- » ront point à se plaindre. Je sais que vous aimez » bien le sénéchal. Eh bien ! il continuera de gou- » verner, mais ce sera sous moi. Tout cela est fa- » cile, il n'y a qu'à l'exécuter. »

Le Dauphin s'aperçut que le comte de Dammartin recevait froidement cette confidence, et commença à se méfier de lui. Il lui demanda plusieurs fois quand ses archers viendraient, et ne les voyant pas arriver, il cessa de lui parler et de lui faire bon visage. Le sire de Beuil reprocha même à Dammartin d'avoir deux cordes à son arc. Chaque fois qu'il avait quelque entretien avec le roi, c'était un sujet d'inquiétude pour le Dauphin. Dès qu'un des serviteurs de l'hôtel du jeune prince avait été vu devisant avec le comte de Dammartin, il tombait aussitôt dans la disgrâce de son maître. « Monsieur, » dit un jour au Dauphin, Jupille, un de ses do- » mestiques, je connais bien que vous êtes mécon- » tent de moi, et je ne sais pourquoi. — Il me » semble, répondit le Dauphin, que vous et le » comte de Dammartin êtes les meilleurs amis du » monde et tenez de grands conseils ensemble. Je » n'en suis point content, car vous êtes de ma » chambre, et bien près de moi. — Monsieur, je » croyais que vous aimiez le comte plus que per- » sonne de votre hôtel. — Oui ; mais il ne convient » pas que vous, qui êtes si près de ma personne, » ayez une si grande amitié avec lui. — Monsieur, » je ne lui parlerai donc plus. — Si, si, répliqua » le Dauphin, tant que vous voudrez, je ne m'en » soucie pas. »

Cependant les allées et venues des sires de Beuil, de Châtillon, de Daillon étaient continuelles ; on remarquait des gens de la cour qui étaient auparavant très-mal ensemble, et qui devenaient amis ; c'était des conférences perpétuelles ; on parlait souvent à des gens de la garde. Une grosse somme que le comte de Dammartin avait rapportée de Dauphiné, et qui était restée en dépôt entre ses mains, lui fut tout à coup redemandée par le Dauphin. N'en voyant pas l'emploi, il s'inquiéta de ce que le prince en avait fait ou voulait en faire. Souvent il s'adressa à ses confidents et les chargea de lui donner de bons conseils, de lui dire que le roi était mécontent, que tout ceci aurait une mauvaise fin. Cela dura ainsi près de six mois ; enfin le sire de Dammartin, craignant ce qui pourrait en arriver, prit la résolution de tout déclarer au roi, qui fit dresser acte de sa déposition par le chancelier ; on arrêta Cuningham, capitaine des Écossais ; on interrogea plusieurs des gardes ; les confidents du Dauphin prirent la fuite. Lui-même fut appelé devant le roi ; il donna un démenti au comte de Dammartin : « Monsieur, dit le comte, je sais le respect que je » dois au roi et à vous; mais je maintiendrai de » mon corps tout ce que j'ai dit, contre tel de » votre hôtel qui voudra se présenter. » Le roi sembla persuadé que le sire de Dammartin avait dit la vérité ; plusieurs gardes écossais furent mis à mort. Cuningham eût péri de même sans la protection du roi d'Écosse ; le Dauphin demanda à se retirer pour quelques mois (1) en Dauphiné. C'était au mois de décembre 1446 ; son intention était de ne plus revenir à la cour. « Par cette tête sans » chaperon, disait-il en sortant tête nue de la » chambre de son père, je me vengerai de ceux qui » me jettent hors de ma maison. »

La crainte que le Dauphin inspirait aux conseillers du roi, le désir qu'on lui savait de gouverner le royaume, continuèrent à entretenir et à accroître la division. Tous les desseins que formait le prince, dans son apanage du Dauphiné, tout ce qu'il proposait était sans cesse traversé et repoussé. La république de Gênes voulut se donner à lui; on lui refusa les hommes et l'argent nécessaires pour accepter cette offre. Il inspirait trop de méfiance pour qu'on risquât de lui mettre une armée entre les mains.

En 1448, un nommé maître Guillaume Mariette arriva de Dauphiné, et se présenta au sénéchal de Poitou, qui gouvernait encore les conseils du roi,

(1) Chartier. — Histoire de Louis XI par Legrand, par Mathieu, par Duclos.

pour lui faire, disait-il, de grandes révélations (1). Il lui raconta que le Dauphin était en grande intelligence avec le duc de Bourgogne; que ce prince lui avait fait offrir de grandes sommes pour l'accomplissement de ses desseins; que plusieurs autres princes étaient aussi entrés dans cette affaire; que plusieurs conseillers du roi le trahissaient et que le Dauphin devait arriver pour changer tout le gouvernement. Ce récit sembla rempli de beaucoup de circonstances impossibles; le sénéchal en fit peu de cas, et dit à Mariette qu'il n'en fallait point parler au roi ni lui donner inutilement du souci; qu'au reste il n'avait qu'à retourner en Dauphiné pour mieux s'assurer des choses. Mariette revint et répéta les mêmes informations, sans que le sénéchal y ajoutât plus de foi. Il lui disait que c'était surtout à lui que le Dauphin en voulait, et qu'il le haïssait à la mort. « Il ne vous appartient pas, répondit le » sénéchal, de parler ainsi du fils du roi; sachez » qu'en partant il m'a fait les plus grands serments » d'amitié; il serait le plus faux et le plus déloyal » du monde de les rompre; un fils de roi ne saurait » être si infâme. » Cependant le sénéchal dit à Mariette d'en parler lui-même au roi, sans dire qu'il s'en fût ouvert à aucun autre. Cet homme retourna de nouveau en Dauphiné. Cette fois le Dauphin le fit prendre et mettre en prison; il y tomba malade, et les plus grands soins lui furent donnés par ordre du prince, tant il craignait de le voir mourir avant qu'on fît son procès. Une fois guéri, Mariette parvint à se sauver; il fut repris et livré à la justice du parlement. Le sénéchal se trouva impliqué dans ses aveux pour n'avoir pas donné connaissance au roi des révélations de Mariette; ce qu'il aurait dû faire, encore qu'il les jugeât mensongères. Ce calomniateur fut condamné à mort; le sénéchal fut obligé de recevoir des lettres de rémission et perdit quelque temps la faveur du roi, qu'il recouvra, comme on a vu, lorsqu'on entreprit la guerre de Normandie.

Après la conquête de cette province, le Dauphin demanda que le gouvernement lui en fût confié (2); mais le roi rejeta bien loin une telle proposition. Lorsque l'année d'après il s'offrit encore pour conquérir la Guyenne à ses propres dépens, pourvu que cette province lui fût cédée en accroissement d'apanage, cela sembla peu raisonnable; où aurait-il pris une si grande finance, lui qui ne pouvait se contenter des revenus du Dauphiné?

Du reste, il y agissait en souverain, rendant des édits, instituant un parlement à Grenoble, fondant une université à Valence, réformant les monnaies, rendant les ordonnances pour conserver la chasse, qui était sa plus grande passion, réprimant avec sévérité les défis particuliers que se portaient entre eux les seigneurs de la province. On le voyait sans cesse occupé, ayant toujours quelque dessein en tête. Il contracta une alliance avec le duc de Savoie, avec promesse de s'assister mutuellement envers et contre tous, excepté : de la part du Dauphin, le roi son père et les princes de France, et de la part du duc de Savoie, son père, le pape Félix et la ville de Berne. La liberté de commerce entre les deux pays fut aussi réglée. C'était en 1449.

L'année d'après, le Dauphin aggrava encore ses divisions avec le roi en se rendant indépendant de lui dans une circonstance plus importante. Il traita de son mariage avec madame Charlotte, fille du duc de Savoie, et la chose étant à peu près conclue, il écrivit à son père pour lui demander son consentement. Le roi avait d'autres projets; il pensait que le mariage de son fils avec une princesse d'Angleterre pourrait entrer dans des conditions de paix. Il avait songé aussi à lui faire épouser une princesse d'Écosse, sœur de la première Dauphine. D'ailleurs madame Charlotte de Savoie n'avait que douze ans; et c'était retarder longtemps l'espérance d'avoir des enfants. Le roi répondit au duc de Savoie, en donnant ce dernier motif. Bientôt après il sut que le Dauphin se proposait de passer outre, nonobstant le refus de son consentement. Après que son conseil en eut délibéré, le comte de Dunois, qui commençait alors à avoir plus grand pouvoir que jamais, fit venir Normandie, roi d'armes de France, et lui dit : « Vous irez par-devers monseigneur de Savoie et » lui présenterez ces lettres, puis celles-ci aux gens » de son conseil. Si le mariage de monseigneur le » Dauphin n'est point fait, vous direz à monseigneur » de Savoie que le roi s'émerveille de ce que ce » mariage se traite sans le lui faire savoir; que » c'est trop peu priser sa personne : toutefois le roi » ne veut point par là faire injure à la maison de » Savoie. Vous direz ensuite aux gens du conseil de » Savoie que le roi est fort mécontent de ceux qui » ont mené cette affaire, qu'elle lui fait grand déplai» sir, surtout parce que la fille n'est pas d'âge à » avoir des enfants, ce que désireraient fort le roi

(1) Pièces de l'Histoire de Louis XI.

(2) Préface de Comines. — Histoire manuscrite de Thomas Bazin.

» et les états du royaume. Vous aurez soin de ne » point accepter de réponse verbale, et d'en rap- » porter une par écrit. »

Normandie se rendit aussitôt à Chambéry, logea ses chevaux à l'auberge, et se hâta d'aller se mettre en une église ; puis de là il envoya avertir le duc de Savoie de sa venue. Le maître d'hôtel de ce prince vint lui demander les lettres dont il était chargé; il refusa de les remettre autrement qu'en main propre. On revint à lui ; on l'engagea à s'en aller passer quatre ou cinq jours à Grenoble, à s'y divertir de son mieux, promettant de lui payer ses frais. Il répondit qu'il n'en ferait rien. On insista pour avoir les lettres; continuellement on allait et venait de chez le duc de Savoie et de chez le Dauphin à l'église où s'était mis le héraut. Le mariage était pour le lendemain ; Normandie aurait bien voulu trouver quelque moyen de le retarder. Il finit par consentir à remettre sa lettre au chancelier de Savoie. On le conduisit au château de Chambéry ; là, le chancelier descendit dans la cour, reçut le héraut, sans plus de cérémonie, sous un hangar, écouta sans rien répondre les paroles du message, promit une réponse pour le lendemain, et renvoya le héraut à son auberge. Le lendemain le mariage se fit, et quelques heures après on apporta à Normandie deux lettres, une du Dauphin, l'autre du duc de Savoie. Celui-ci s'excusait sur ce que le héraut était arrivé trop tard, et sur ce que feu le cardinal légat du pape lui avait dit, en revenant de France, que le roi consentait à cette union.

Le roi fut, comme on peut croire, fort offensé d'une telle conduite. Lorsqu'il eut achevé la première conquête de la Guyenne, il résolut de faire éprouver son ressentiment au duc de Savoie (1). Ce prince avait un conseiller nommé Jean de Compeys, sire de Thorens, qui le gouvernait absolument. Les gentilshommes de Savoie firent entre eux une ligue contre ce seigneur, réservant toutefois le duc de Savoie, sa famille, les chevaliers de son ordre et ses officiers. Bientôt après une querelle s'éleva à la chasse, et le sire de Thorens fut gravement insulté. Le duc de Savoie fit commencer une procédure contre les gentilshommes ligués, et ceux-ci se réfugièrent en Dauphiné. En effet, plusieurs étaient sujets du royaume de France ou du duché de Bourgogne, bien qu'ils eussent des seigneuries en Savoie. Le pape Félix V, qui depuis son abdication portait le titre de cardinal de Sabine, s'employa pour apaiser cette affaire qui troublait toute la contrée. Par égard pour son père, le duc de Savoie consentit à tenir les gentilshommes pour excusés. Mais le cardinal étant mort, le seigneur de Thorens, fort de l'appui du Dauphin, fit reprendre les poursuites; les gentilshommes, qui s'étaient de nouveau dérobés à une justice toute partiale, furent bannis à perpétuité, leurs biens confisqués, leurs châteaux rasés. Vainement le pape, le duc de Bourgogne, le roi de France s'intéressèrent à eux ; le duc de Savoie, c'est-à-dire le sire de Thorens, demeura inflexible.

Ce fut cette occasion que prit le roi pour déclarer la guerre au duc de Savoie. Il l'envoya défier, assembla quelques troupes et s'avança jusqu'à Feurs. Le cardinal d'Estouteville (2), légat du pape, revenait pour lors d'Angleterre ; il avait essayé d'y faire agréer des projets de paix, sans pouvoir obtenir d'autre réponse, sinon que les Anglais traiteraient lorsqu'ils auraient conquis autant que les Français venaient de conquérir. Il voulut du moins prévenir cette nouvelle guerre, et conjura le roi de ne pas aller plus avant jusqu'à ce que le duc de Savoie fût venu le trouver. Il se rendit en effet au château de Clespié, près de Feurs. Les anciens traités de la France et de la Savoie furent renouvelés. Le duc s'engagea de servir et assister le roi envers et contre tous, hormis le pape et l'Empereur, et de lui envoyer quatre cents lances quand il en serait requis. Le mariage de madame Iolande de France fut conclu avec le prince de Piémont, et le duc de Savoie s'engagea à rappeler tous ses gentilshommes. Ce fut à cet instant que le roi apprit la trahison des gens de Bordeaux et l'arrivée prochaine des Anglais dans la Guyenne.

Le voyage du roi dans ces contrées avait donné de grandes inquiétudes au Dauphin ; il le regardait, avec raison, comme dirigé non moins contre lui que contre le duc de Savoie. De jour en jour il avait éprouvé de plus fortes marques de la malveillance que les conseillers du roi lui portaient. Les seigneuries de Beaucaire et de Château-Thierry lui avaient été ôtées. Les domaines confisqués en Rouergue sur le comte d'Armagnac, et que le roi lui avait donnés, furent remis au comte. Il crut

(1) Guichenon. — La Marche.

(2) Le 13 décembre 1451, le duc de Bourgogne envoya Guyot Pot, écuyer, son échanson, Me Nicolas le Bourguignon, son secrétaire, et Me Jean Jacquelin, conseiller et maître des requêtes de son hôtel, vers le roi et le cardinal d'Estouteville, au pays de Lorraine. *Compte de la recette générale des finances de* 1452. (G.)

pour cette fois qu'on voulait le chasser à main armée du Dauphiné. Il envoya au roi le sire Gabriel de Bornes, son maître d'hôtel. Le roi répondit que tel n'était point le but de son voyage; mais que le mauvais gouvernement de son fils avait excité tant de plaintes, qu'il serait obligé d'assembler les seigneurs de son sang pour y pourvoir. Le Dauphin fit alors supplier le roi d'envoyer en Dauphiné quelque personne distinguée pour s'enquérir de ce qui s'y passait. Comme le roi ne répondait rien de précis, le sire de Bornes alla jusqu'à dire qu'on pousserait le Dauphin au point qu'il sortirait du royaume.

C'était ce que le roi craignait le plus. Il envoya le sire de Montsoreau à son fils, qui le reçut avec une extrême courtoisie. Le prince répondit qu'il était disposé à complaire en tout à son seigneur et père, sauf deux choses : la première, de ne point se rendre près de lui, car il y voyait peu de sûreté, et avait d'ailleurs quelques pèlerinages à accomplir; la seconde, de ne pas renvoyer les officiers attachés à sa personne.

Le sire d'Estouteville, grand maître des arbalétriers, et le sire de Montsoreau retournèrent auprès du Dauphin, et lui dirent que le roi consentait à ce qu'il ne vînt pas le trouver, mais voulait qu'il laissât jouir de l'archevêché de Vienne Jean Duchâtel, que le pape en avait pourvu; qu'il rendît à l'église de Lyon les domaines dont il s'était emparé; qu'il renvoyât les mécontents qui venaient s'assembler autour de lui et les malfaiteurs qui se réfugiaient en Dauphiné. A ces conditions il pourrait rendre son amitié à son fils.

Le Dauphin faisait toujours aux ambassadeurs de son père le plus honorable accueil, et leur répondait avec douceur et soumission, mais sans se départir de sa volonté. Il répondit que c'était de plein droit et autorisé par un bref du pape qu'il avait pourvu à l'archevêché de Vienne; qu'il voulait bien toutefois se soumettre au jugement du cardinal d'Estouteville; qu'il s'étonnait qu'on lui fît un crime d'assister d'anciens et fidèles serviteurs du roi; qu'il voyait bien que l'avenir ne lui vaudrait pas mieux que le passé, et que ses ennemis tournaient contre lui l'esprit du roi; qu'au reste, il aimerait mieux mourir que de lui déplaire et de ne pas vivre honorablement, et ne demandait que son pardon, promettant de le servir et de lui obéir.

Après de si humbles protestations, comme le roi, mécontent qu'elles fussent ainsi vagues et obscures, ne faisait point savoir sa volonté, le Dauphin acheta des armes, assembla les gentilshommes de la province, leur confirma les anciens priviléges de la noblesse, leur accorda remise des condamnations qu'ils pouvaient avoir encourues, et leur fit toutes sortes d'avantages. Il en réunit ainsi un assez grand nombre, forma des compagnies, et leur nomma des capitaines.

Les choses en étaient là quand on sut la prise de Bordeaux par les Anglais. Alors le Dauphin, profitant de l'occasion, offrit au roi de marcher aussitôt contre les ennemis et de les chasser de la Guyenne. « Ce n'est pas contre eux, répondit le roi, qu'il a » assemblé ses gens. S'il se fût conduit d'autre sorte, » sa demande eût été mieux reçue. Nous avons déjà » conquis la Normandie et la Guyenne sans lui, et » nous les pourrons encore conquérir de même. »

Le Dauphin, irrité de tout ce qui venait de se passer, confisqua et réunit à son domaine la seigneurie de Valbonnais, qui appartenait au comte de Dunois. Puis regardant comme une sorte de trahison le traité que son beau-père avait fait avec le roi, il réveilla une ancienne querelle qui existait entre les Dauphins et les ducs de Savoie, pour l'hommage du marquisat de Saluce, et déclara la guerre. Il entra en Savoie, s'empara de plusieurs forteresses, commit de grands ravages, fit prisonniers beaucoup de gentilshommes. Ce fut après quatre mois seulement que la médiation du duc de Bourgogne et des Bernois rétablit la paix. La question de l'hommage du marquisat de Saluce fut mise en suspens pour sept années. Ce traité fut conclu en septembre 1454.

La Guyenne avait été reconquise; le roi se trouvait revêtu de plus de pouvoir et d'honneur qu'il n'en avait jamais eu. Toutefois sa cour continuait à être sans cesse livrée aux désordres et aux cabales. On ne le contraignait plus par la violence, comme aux temps de sa jeunesse, à changer ses conseillers. Ceux qui, après avoir gagné sa confiance, gouvernaient le royaume, n'étaient plus mis à mort et assassinés, comme le sire de Giac, le Camus de Beaulieu ou la Tremoille; mais le connétable, le comte du Maine, le sire de Beuil, le sire de Brezé, le comte de Dammartin, le comte de Dunois s'étaient tour à tour succédé dans sa faveur, et celui qui la possédait disposait presque entièrement de sa volonté; car, si le roi aimait la justice, le bon ordre, l'honneur du royaume; s'il était plein de douceur, sans rancune et sans cruauté, il était pourtant sans beaucoup de fermeté dans ses desseins et ses amitiés.

On venait d'en voir un bien grand exemple. Pendant longtemps le roi avait accordé sa confiance à Jacques Cœur, son argentier, c'est-à-dire le trésorier de sa maison; et l'on a vu quels services il en avait reçus (1). Les richesses de Jacques Cœur étaient si grandes qu'elles attirèrent l'envie; d'ailleurs il avait prêté de l'argent à presque tous les seigneurs de la cour du roi et aux serviteurs de son hôtel; en perdant le créancier, ils trouvaient moyen d'acquitter leurs dettes. Le comte de Dammartin et le sire de Gouffier, chambellan du roi, se mirent à la tête de la cabale qui cherchait à le ruiner dans l'esprit du roi. Le premier prétexte dont on se servit fut une accusation portée contre lui pour avoir empoisonné madame Agnès Sorel. Déjà l'on avait voulu jeter un pareil soupçon sur le Dauphin. Jacques Cœur avait toujours été un des plus grands amis d'Agnès; elle l'avait choisi pour exécuteur testamentaire. D'ailleurs elle était morte par suite de couches, comme chacun savait: ainsi cette imputation avait peu d'apparence. Jacques Cœur n'en fut pas moins mis en prison à Taillebourg, où était alors le roi pendant la première conquête de la Guyenne. En 1451, sans information, sans jugement, ses biens furent confisqués. Le roi prit cent mille écus pour les frais de la guerre; puis il donna les seigneuries qu'il possédait au comte de Dammartin, au sire de Gouffier, et à d'autres personnes de la cour.

C'était sur la déposition formelle de Jeanne de Vendôme, dame de Montbason, qu'il avait été emprisonné. Son fils Jean Cœur, archevêque de Bourges, et ses autres enfants, intentèrent un procès à cette dame. Elle fut condamnée à faire amende honorable à Jacques Cœur pour avoir témoigné contre la vérité.

Il ne fut pas pour cela mis hors de prison. On ne suivait pas contre lui les voies de justice; le roi avait chargé une commission de son conseil d'instruire son procès; elle était formée du comte de Dammartin, du sire de Gouffier, d'un Florentin nommé Othon Castellan, qui avait eu sa charge d'argentier, enfin de ses plus cruels ennemis. On chercha de nouveaux prétextes. Il fut d'abord accusé d'avoir conspiré contre le roi; mais il n'eut pas grand'peine à s'en justifier. Alors on trouva d'autres griefs. il avait, disait-on, fait sortir du royaume beaucoup d'argent et de cuivre, envoyé en Égypte un esclave chrétien réclamé par les Sarrasins, contrefait le sceau privé du roi, ruiné le Languedoc par ses exactions, vendu des armes aux infidèles. Ce fut en vain que ses enfants et lui demandèrent aux commissaires la permission de faire entendre des témoins. On exigea qu'il se justifiât par preuves écrites, et cependant on reçut contre lui toutes sortes de témoignages, provenant de gens infâmes, accusés de meurtres et décriés pour leurs crimes. Il demanda des avocats et un conseil, et ne put les obtenir. Il supplia qu'au moins on lui permît d'être assisté du principal de ses facteurs de commerce en qui il avait confiance. On ne le voulut pas, et on lui en donna deux qui, selon lui, se connaissaient mal en matières de finances. On interdit à ses fils, même à l'archevêque de Bourges, de venir en sa prison recevoir de lui les indications nécessaires pour se procurer les pièces justificatives. Les deux facteurs, dont l'assistance lui avait été accordée, n'avaient point licence de lui parler, ni de lui demander des explications sur les choses qu'il indiquait. Ils ne pouvaient recueillir aucuns témoignages; mais seulement chercher des pièces et des registres. L'évêque de Poitiers et le clergé le réclamèrent comme ayant été tonsuré, n'ayant jamais épousé qu'une seule femme, et n'ayant porté que des vêtements conformes à l'état de clerc. Le cardinal d'Estouteville intercéda pour lui; rien ne toucha les commissaires, et le roi les laissa maîtres.

Cependant on faisait voir une telle partialité, on accordait au prisonnier des délais si insuffisants pour faire venir des pièces soit de Rome, soit de chez ses facteurs des pays d'outre-mer, qu'il persista à réclamer la juridiction ecclésiastique et refusa de répondre aux interrogatoires; alors on le menaça de la torture. Il fut même lié et dépouillé; ainsi contraint, il essaya de se justifier.

Le fait le plus grave était le renvoi de l'esclave chrétien aux infidèles; cet esclave avait été furtivement enlevé à un marchand sarrasin d'Alexandrie par le patron d'une galère de Jacques Cœur. Le soudan d'Égypte en avait porté plainte, parce que c'était contrevenir aux traités passés avec lui. Le grand maître de Rhodes avait écrit à Jacques Cœur, que maintenant ses galères et celles des marchands français ne pourraient plus naviguer en sûreté, que même leurs marchandises à Alexandrie couraient risque d'être confisquées. Sur cela les commerçants de Montpellier avaient tous été d'avis qu'il fallait que Jacques Cœur renvoyât l'esclave.

Quant aux armes vendues aux Sarrasins, il pro-

(1) Mémoire de M. Bonamy : Académie des inscriptions. — Recueil de Dupuis. — Amelgard.

mettait de produire une permission du pape, mais on ne lui donna point le temps de la faire venir de ses comptoirs d'Italie. Il alléguait que le roi le lui avait formellement permis, et le roi déclara ne s'en point souvenir.

Aucune excuse ne fut écoutée, aucune protestation contre la forme d'une telle procédure ne fut reçue, et le 29 mai 1453 le chancelier, après en avoir rendu compte au roi, prononça par son ordre un arrêt de condamnation; tous les chefs d'accusation furent établis comme constants, Jacques Cœur fut déclaré coupable de crime de lèse-majesté, et ayant encouru la peine de mort. Toutefois, en considération de ses services et par égard pour la requête du pape, Jacques Cœur était seulement déclaré inhabile à tous offices royaux, et condamné à faire amende honorable au roi en la personne de son procureur général; à racheter l'esclave ou tout autre esclave chrétien; à payer cent mille écus pour sommes indûment retenues par lui, et trois cent mille écus d'amende; à tenir prison jusqu'au payement, puis à être banni à perpétuité du royaume. Cet arrêt était si éloigné de toute bonne justice, qu'il portait, quant à l'imputation d'empoisonnement de madame Agnès déjà reconnue calomnieuse par jugement, que le roi n'était pas en état d'en juger pour le présent.

Quelque prodigieuse que fût une telle amende Jacques Cœur aurait pu la payer, si on l'avait laissé régler ses affaires. Il était si riche que le vulgaire le soupçonnait d'avoir trouvé le secret de faire de l'or, et il avait, disait-on, fait plus de commerce à lui tout seul que tous les marchands de la chrétienté ensemble. Mais on avait saisi ses biens; il avait contracté de grandes dettes pour le service du roi, ses domaines et seigneuries furent vendus à la diligence du procureur général, c'est-à-dire adjugés pour la forme à ceux qui les avaient déjà sous leurs mains, le roi se réservant de disposer du prix. Madame de Villequiers en eut sa part.

Après deux années de prison, le malheureux Jacques Cœur, qui avait eu une telle fortune, à qui le roi et le royaume avaient de si grandes obligations, fut ainsi, sans ombre de justice régulière, amené à Poitiers sur un échafaud, et y fit amende honorable, la torche au poing, la tête nue, sans ceinture ni chaperon. Sa femme était morte de douleur pendant le procès.

Pour essayer de rassembler quelque débris de ses richesses, il se rendit à Beaucaire en Languedoc; on y avait, par ordre du roi, saisi ses marchandises et ses navires. Un de ses facteurs, nommé Jean de Village, s'était opposé à la saisie; il avait dit qu'outre une décharge du roi, il lui en fallait une aussi de Jacques Cœur lui-même. Alors on voulut procéder contre cet homme; il se sauva; ses biens furent saisis; sa femme et ses enfants emprisonnés.

Jacques Cœur, en arrivant à Beaucaire, n'eut donc rien de mieux à faire que d'aller prendre asile dans le couvent des cordeliers. Il était loin de s'y croire en sûreté. Sachant que Jean de Village était caché à Marseille, il lui envoya un des moines du couvent, conjurant qu'on le tirât de là pour lui sauver la vie; « car sûrement, disait-il, à l'insu du roi, » on chercherait à me faire mourir. » Son facteur lui devait tout; il avait épousé sa nièce, et l'aimait comme un père. D'ailleurs le bruit commun était que le roi ne pourrait s'empêcher de rendre justice à Jacques Cœur et de le rappeler dans sa faveur. Jean de Village s'entendit avec deux autres facteurs de son oncle qui habitaient Marseille. Ils louèrent le service de dix-huit ou vingt compagnons de guerre, comme on en trouvait facilement, puis les embarquèrent à Tarascon pour traverser le Rhône. L'un de ces compagnons connaissait une ouverture des murs de Beaucaire, qu'il ne fallait qu'agrandir un peu. L'heure et le signal étaient convenus; Jacques Cœur parvint à s'échapper ainsi, et se rendit aussitôt en Italie. Le pape lui fit bon accueil. Après qu'il eut passé plusieurs mois à s'efforcer de réparer ses affaires, il fut nommé commandant de quelques galères que le pape envoyait contre les infidèles. Ce fut là qu'il tarda peu à trouver la mort en combattant contre eux dans l'île de Chio. Son corps fut transporté à Mitylène, où il fut enseveli dans une église chrétienne.

Ses dernières paroles furent une recommandation au roi en faveur de ses enfants. Déjà le roi, en 1456, avait arrêté toute poursuite contre Jean de Village. En 1457, Guillaume de Gouffier et Othon Castellan, les principaux ennemis de Jacques Cœur, furent mis en justice et condamnés pour des crimes avérés. Tout s'était adouci; le roi, à la requête de l'archevêque de Bourges, qui était un prélat respectable, ordonna que tout ce qui restait des biens de Jacques Cœur fût rendu à ses enfants à titre seulement de pure libéralité. Plus tard, après la mort du roi, ils demandèrent la révision du procès; mais le parlement se trouva dans l'impossibilité de procéder dans une affaire dont le roi avait connu souverainement; il lui sembla que ce serait manquer de respect à sa mémoire. Il y eut encore longtemps des

contestations juridiques entre la famille de Jacques Cœur et ceux qui avaient plus ou moins indûment acquis ses biens ; ce fut seulement beaucoup d'années après que des transactions mirent fin aux dernières suites de cette triste affaire.

Ce qui rendait surtout le roi facile à se laisser gouverner et à prêter sa puissance aux volontés de ses conseillers, c'était le goût qu'il avait pour les femmes. Durant ses malheurs et quand il n'était que le roi de Bourges, on louait beaucoup sa piété; il disait chaque jour ses heures et se montrait fort exact à toutes les dévotions; mais plus il se trouva en prospérité, plus il se donna de bon temps, sans toutefois cesser de craindre et d'honorer Dieu (1). Dès lors il commença à dédaigner entièrement sa femme, cette bonne et digne princesse. En vain elle essaya de regagner l'amour du roi. Sa douceur, sa tendresse, son chagrin, les prières qu'elle adressa à Dieu, les talismans qu'elle fit venir d'Italie, rien ne put ramener à elle son mari, toujours occupé à de nouvelles amours. Après la mort de madame Agnès Sorel, qu'il avait aimée publiquement pendant plusieurs années, madame de Villequiers, toute belle qu'elle était, afin de mieux conserver les bonnes grâces du roi et le pouvoir qu'elle avait sur lui, prenait toujours soin d'avoir autour d'elle quatre ou cinq jeunes demoiselles des plus jolies qu'on pouvait trouver. Elles étaient le plus souvent issues d'assez petite famille; mais comme c'était un moyen de s'avancer et de faire fortune, il y avait des gens de noblesse qui cherchaient aussi à en profiter.

Il arriva entre autres que la dame de Genlis, ayant amené à la cour Blanche de Rebreuves, qui était la plus belle jeune fille qu'on pût voir, madame de Villequiers voulut aussitôt la garder avec elle. La dame de Genlis répondit qu'elle n'en pouvait disposer sans ses parents, et la ramena à Arras chez son père. Ce gentilhomme, tout riche qu'il était, après s'être consulté avec sa famille, résolut d'envoyer sa fille à madame de Villequiers. La jeune fille pleurait beaucoup en quittant l'hôtel de son père, et disait qu'elle aimerait mieux toute sa vie ne manger que du pain et ne boire que de l'eau. Toutefois elle alla à la cour; on envoya avec elle son frère Antoine de Rebreuves, pour qu'il recueillît le profit de cette aventure. Il fut fait écuyer de madame de Villequiers, et le bruit courut que sa jeune sœur ne tarda guère à être très-agréable au roi.

Afin de se livrer plus à son aise à tous ses penchants, le roi, au lieu d'habiter sa bonne ville de Paris, ou quelque autre grande cité, se tenait d'ordinaire dans ses châteaux de Berri ou de la Touraine; à Meung-sur-Yèvres, près de Bourges; aux Montils, près de Tours; à Razilli, près de Chinon. Lorsque ses affaires ou la guerre l'attiraient dans d'autres provinces, il faisait peu de séjour dans les villes, mais cherchait quelque château où il pût se loger avec ses serviteurs et les femmes de sa cour. Là il se trouvait à l'abri des discours qu'auraient tenus les bourgeois de Paris, s'il eût vécu parmi eux. Les plaintes et les murmures des peuples, quand ils avaient des sujets de mécontentement, n'arrivaient pas jusqu'à lui; non qu'il ne voulût de bon cœur que tout le monde fût content dans le royaume, mais il eût été importuné et troublé d'entendre parler de maux qu'il ne pouvait pas toujours guérir. Ainsi il passait une vie facile, telle qu'un seigneur noble, courtois et bienveillant aurait pu la mener dans son château; fuyant les soucis de la royauté, encore qu'il n'en oubliât pas les devoirs.

Malgré ses désordres, le roi était partout obéi et aimé. Il avait chassé les Anglais du royaume. Il y avait établi une police qu'on n'avait jamais connue auparavant. Les hommes d'armes de ses compagnies placés en garnison dans toutes les villes, les francs archers qui retournaient chez eux quand la guerre était finie, maintenaient un grand ordre. Grâce à eux, la justice se faisait mieux que jamais. A la vérité le peuple payait de fortes tailles que n'avaient point consenties les états; et plusieurs hommes sages déploraient la perte des anciennes libertés du royaume (2). On avait vu s'accroître les aides sur le vin vendu en détail, et la gabelle du sel. Parfois les capitaines des compagnies s'entendaient avec les gens de finance, ne tenaient pas au complet le nombre de leurs hommes d'armes et profitaient de l'argent de la solde; parfois aussi la discipline n'était pas aussi exacte que l'avaient promis les ordonnances. Lorsque les bonnes villes ou les habitants des provinces envoyaient des députés au roi pour porter plainte de ces abus, ils avaient peine à parvenir jusqu'à lui, et souvent on ne leur répondait que de vaines paroles. Néanmoins tout se rétablissait et prospérait dans le royaume; chacun était satisfait en comparant le repos du temps présent aux horribles calamités du temps passé. Le laboureur était

(1) Duclercq. — Meyer. — Amelgard. — Procès du Duc d'Alençon.

(2) Amelgard.

assuré qu'on ne lui prendrait pas sa récolte. Le commerce était en grand honneur, et il s'y faisait de merveilleux profits. On pouvait voyager partout, aller d'une ville à l'autre, courir les campagnes sans le moindre risque. On eût traversé le royaume avec la main pleine d'or sans être inquiété. Les larrons et les brigands n'osaient plus se montrer (1).

Les pays du duc de Bourgogne, qui autrefois étaient en meilleur ordre que les provinces du roi, maintenant regardaient d'un œil d'envie le bon gouvernement du royaume, et surtout les belles ordonnances sur les gens d'armes, qui avaient mis le pauvre peuple à l'abri de tant de maux. Chez les Bourguignons on ne trouvait pas si bonne justice (2). Les petits n'y étaient pas si bien protégés contre les grands. Sans cesse on y voyait des violences et des voies de fait, surtout dans l'Artois et la Picardie; car, dans la Flandre, les bonnes villes et les communes savaient mieux maintenir la paix publique. En outre la volonté du Duc était si absolue, que dans ses États les sujets n'étaient assurés d'aucun droit. Ainsi quand il advenait que quelque marchand, un riche laboureur, un bourgeois avaient une fille à marier, il leur fallait bon gré mal gré la donner soit à un archer, soit à quelque serviteur de la maison du Duc, de son fils ou des grands seigneurs. Si le père essayait de racheter son enfant, ce n'était pas sans donner beaucoup d'argent à l'homme qui prétendait l'épouser, aux gens qui gouvernaient le seigneur dont cet homme était protégé, souvent au seigneur lui-même. Lorsqu'un chef de famille avait un peu de bien, il mariait donc ses filles très-jeunes, et parfois les veuves se hâtaient tellement de se remarier, que, sans cette excuse, cela eût été contre la décence (3).

Rien de pareil ne se passait en France, chacun y vivait en repos sous la protection du roi et de sa justice, et le peuple s'inquiétait peu des changements qui se passaient à la cour. Depuis près de dix années, que le roi donnât sa faveur à l'un ou à l'autre, les choses allaient à peu près de même sorte pour le bien du pays. Il y avait toujours dans ses conseils bon nombre d'hommes sages qui étaient écoutés, comme le chancelier, le sire Guillaume Cousinot, les frères Bureau, et quelques autres de pareille condition. De la sorte les princes et les seigneurs mécontents, qui ne se trouvaient pas assez de pouvoir ou de crédit, ne pouvaient causer aucun trouble, ni engager beaucoup de partisans. Le roi était plus aimé qu'aucun d'entre eux, et il donnait à ses sujets plus que d'autres ne leur pouvaient promettre. C'est ce que le Dauphin éprouvait dans son apanage. Comme on avait diminué ses revenus, retranché ses pensions, pris ses domaines; comme son esprit méfiant le portait à tenir des gens en armes et à munir ses forteresses, il se voyait contraint à augmenter les taxes dans le Dauphiné, et chacun, loin de favoriser ses projets de désobéissance, avait recours à la puissance du roi pour être soulagé de son joug.

Enfin le roi résolut d'user de toute sa puissance envers son fils; partant de la Touraine où il faisait son séjour ordinaire, il s'avança jusqu'en Bourbonnais. Le Dauphin, informé des desseins de son père, lui envoya aussitôt Guillaume de Courcillon, son fauconnier, avec une lettre de créance par laquelle il priait humblement le roi d'entendre les propositions que l'ambassadeur était chargé de faire, et qui étaient jointes à la lettre.

Le roi était alors au château du Chatelar, près Ébreuille; il reçut Guillaume de Courcillon, prit de sa main la lettre de créance, ne lui dit pas un mot, pas même pour demander des nouvelles de son fils, et donna la lettre sans l'ouvrir au chancelier. Quatre jours après, Courcillon fut mandé, et le chancelier lui dit en présence du roi : « Messire Guil- » laume, le roi a vu la lettre de créance de » monseigneur; il en a été content, et y a trouvé

(1) Duclercq. — Vigiles. — Éloge de Charles VII.

(2) Duclercq.

(3) Des assertions comme celles-ci auraient besoin d'être prouvées par des faits : il est difficile de croire que, dans les Pays-Bas, dont les institutions politiques étaient autant de remparts contre le despotisme, il régnât moins de liberté et de justice, qu'en France. Une pièce que j'ai trouvée dans les archives municipales de Malines, me fait croire qu'en effet Philippe le Bon aimait à arranger des mariages; c'était aussi, on le sait, la manie de Napoléon : mais, loin que ce document confirme ce qu'avance M. de Barante sur les moyens violents qu'employait le duc de Bourgogne, il semble au contraire lui donner un démenti. Philippe le Bon avait fait demander aux tuteurs et parents d'une demoiselle nommée *Brulers* qui demeurait à Malines, qu'ils consentissent à son mariage avec Louis de Blaesvelt, son écuyer tranchant; il avait fait valoir, entre autres, les avantages qu'il se proposait de faire à celui-ci. Les parents consentirent; mais les béguines, chez lesquelles résidait la demoiselle, mirent opposition aux désirs du Duc, qui en fut d'autant plus mécontent, que, la jeune personne étant séculière, les béguines n'avaient à prétendre aucune autorité sur elle. Il se borne toutefois, dans une lettre qu'il écrit aux communemaîtres et échevins de Malines en date du 18 février 14.., à les prier *d'enorter et induire, par les meilleures manières qu'ils pourront aviser, ladite demoiselle Brulers et autres à lui accorder ledit mariage.* (G.)

» de belles paroles qui lui ont bien plu. Quant aux » articles proposés, le roi n'y entend rien. Au sur- » plus, la chose a trop duré; le roi veut en voir la » fin, et il a délibéré de ne la plus souffrir. Prenez » congé du roi, vous êtes expédié. » Courcillon s'agenouilla devant le roi : « Sire, dit-il, n'avez- » vous rien à mander à monseigneur? — Non, » répondit le roi, et il se retira.

« Messeigneurs, dit alors Courcillon au chance- » lier et aux gens du conseil, je ne suis pas clerc, » et suis de gros entendement; baillez-moi, s'il » vous plaît, cette réponse par écrit. — Ce n'est » pas la coutume, » fut toute la parole qu'il put avoir du chancelier.

Deux autres ambassades furent successivement envoyées par le Dauphin. Il protestait toujours de son respect pour le roi, de son désir de lui obéir, puis il déclarait ne pouvoir consentir à éloigner de sa personne les serviteurs auxquels le roi imputait la mauvaise conduite de son fils. Le Dauphin ajoutait qu'il s'engageait à ne jamais passer le Rhône, tandis que c'était surtout son absence que le roi blâmait. En même temps le Dauphin envoyait aux princes et grands seigneurs du royaume des lettres où il se plaignait du mauvais et étrange accueil qu'avaient reçu ses soumissions respectueuses, taisant ce qu'il y avait de blâmable dans ses demandes et ce qu'il y avait de bienveillant dans les réponses du roi.

Après que le roi eut fait donner une réponse écrite et détaillée à la troisième ambassade du Dauphin, qui se composait de Guillaume de Courcillon, de Gabriel de Bernès, et d'un fort habile homme nommé Simon le Couvreur, prieur des Célestins d'Avignon, il prit lui-même la parole, et dit :

« J'ai entendu ce qu'hier vous m'avez dit de la » part de mon fils le Dauphin, et je ne puis trop » m'émerveiller de ce qu'il a pris la réponse que je » vous ai faite l'autre fois si étrangement qu'il en a » été déplaisant et courroucé ; car il avait semblé » aux seigneurs de mon sang et aux gens de mon » conseil que cette réponse était si douce, si gra- » cieuse et si raisonnable, qu'il devait s'en conten- » ter et s'en réjouir.

» D'après ce que vous avez dit, il me semble que » c'est toujours le vieux train, et que mon fils veut » que j'approuve son absence et l'éloignement où il » se tient de moi. Or ce serait nourrir l'erreur qui » a été longtemps dans le royaume, où l'on disait » que je ne voulais pas qu'il vînt vers moi; ce qui, » comme chacun pourrait le savoir, ne tint jamais » à moi. Certes, j'aurais été au contraire bien » joyeux qu'il s'employât à recouvrer le royaume, » à chasser les ennemis, et à avoir sa part dans » l'honneur et les biens que d'autres ont gagnés. » J'ai désiré sa venue, non pas tant pour moi que » pour lui. Bien que ce fût une grande joie pour moi » de le voir et de lui parler, je le souhaite princi- » palement pour le bien et l'honneur qui lui en re- » viendraient. S'il était ici, je lui dirais des choses » que je ne peux ni lui écrire ni lui mander par » d'autres, et il en serait, je crois, joyeux et con- » tent; si bien qu'il n'aurait plus la pensée de s'en » retourner. Si toutefois il le voulait, il pourrait le » faire en toute sûreté, comme je vous l'ai déjà dit. » Mais s'il veut continuer à éviter ma présence, » ainsi qu'il a fait jusqu'à présent, j'aime mieux » que ce soit de lui-même, par son vouloir et de » l'avis de ses conseillers, que de mon consente- » ment. En outre, je m'ébahis d'où lui viennent les » craintes dont vous m'avez parlé. Il me semble » qu'il est absent de moi depuis assez longtemps » pour y avoir pensé et avoir avisé à la cause de » tout ceci. C'est une chose merveilleuse, qu'il » refuse de venir à celui dont il doit attendre des » biens et des honneurs. Pourquoi fuit-il? pourquoi » refuse-t-il de voir mes bons et loyaux sujets, ceux » qui se sont si honorablement et vaillamment » employés aux grandes affaires de ce royaume, et » à résister aux entreprises de nos anciens ennemis, » ceux qui ont rendu de si grands services avec » une loyauté si éprouvée? Dans les termes où il » s'est mis avec eux, il ne peut avoir leur amour, » et il l'aurait, s'il était avec moi et qu'il leur par- » lât comme il convient, ainsi que je fais. Mes » ennemis se fient bien à ma parole. Lors même » que je les ai eus à ma volonté, et qu'ils étaient » abandonnés des gens de leur propre parti, chacun » sait si je leur ai fait cruauté. Et maintenant voici » mon fils qui ne se fie pas à ma parole pour venir » à moi. Il me semble que c'est me faire petit hon- » neur; car il n'y a si grands seigneurs en Angle- » terre, tout mes ennemis qu'ils sont, qui ne s'y » fiassent volontiers. Ne serait-ce pas un grand dé- » plaisir pour moi que, sous ma sûreté, il lui fût » fait la moindre chose préjudiciable? Si j'avais ce » vouloir, pensez-vous que je sois si impuissant et » mon royaume si dépourvu que je ne pusse aller » saisir mon fils où il est? Ai-je besoin de prendre » des sûretés de lui, ainsi qu'il me les fait offrir? Je » n'en ai pas eu besoin jusqu'ici, et, Dieu merci, je » ne vois pas qu'elles me soient nécessaires. Quant » à la provision que vous avez requise pour lui, je

» vous l'ai déjà dit : lorsqu'il viendra vers moi faire » son devoir, et même ce qui est moins que son » devoir, quand il s'emploiera comme il doit au bien » de la chose publique, je lui donnerai telle provi- » sion qu'il sera content. Autrement, ce serait » nourrir l'éloignement qu'il a depuis si longtemps » pour moi. C'est à ceux qui le conseillent et le » tiennent en ce train, et non pas à moi, de lui don- » ner provision. »

Toutes les paroles du roi furent vaines. Le pape et le roi d'Aragon s'employèrent comme médiateurs entre le père et le fils. Rien ne pouvait guérir la méfiance du Dauphin. Il croyait que si le roi était une fois maître de lui, sa vie ne serait pas en sûreté. C'était aussi l'opinion de beaucoup de gens du vulgaire. Ils disaient que le roi soupçonnait son fils d'avoir fait empoisonner la belle Agnès, et voulait en tirer vengeance (1). D'ailleurs les assassinats du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne étaient demeurés si fameux, qu'ils revenaient souvent à la pensée des princes, et surtout du Dauphin (2). Il avait encore eu sous les yeux la récente et cruelle mort de messire Gilles de Bretagne (3). Le duc Pierre son frère l'avait accusé d'intelligences criminelles avec les Anglais, et, du consentement du roi, malgré les efforts de leur oncle le connétable de Richemont, l'avait fait mettre en prison. Il y passa trois ans; puis ses gardiens, par l'ordre des conseillers du duc de Bretagne, voulurent le faire mourir de faim et de maladie. Ils l'enfermèrent dans une prison basse et humide au château de la Hardouinaye, et le laissaient souvent sans nourriture. Le pauvre prince, quand, à travers la grille de son cachot, il voyait passer quelqu'un de l'autre côté du fossé, s'écriait : « Je meurs de faim, donnez-moi du » pain pour l'amour de Dieu. » Mais personne n'osait le secourir. Un jour, une pauvre femme fut émue de pitié par ses cris de douleur. Elle se laissa glisser dans le fossé, et posa devant les barreaux de la fenêtre son pain bis pour nourrir le frère du duc son seigneur. Elle continua ainsi pendant quelques semaines sans être aperçue. Voyant que le prince tardait trop à mourir, ses geôliers l'étranglèrent; c'était en 1449. Deux ans auparavant, le duc de Glocester, oncle du roi d'Angleterre, avait été de même mis à mort dans sa prison.

Le Dauphin était donc résolu à tout plutôt qu'à se remettre aux mains de son père (4). Sentant le péril de sa situation, il cherchait toute espèce de moyens d'en sortir. Outre les préparatifs qu'il faisait pour se défendre, il implorait instamment les secours du ciel, car c'était son habitude de mettre ses espérances et ses desseins sous la recommandation de quelques dévotions particulières. Il alla au mois de mars en pèlerinage à la Sainte-Baume, et durant toute cette année ce ne fut que vœux et offrandes à Notre-Dame de Cléry, au mont Saint-Michel, à Saint-Claude, à Saint-Jacques de Compostelle. Mais rien ne changeait, et le roi avait fini par répondre que puisque son fils ne se soumettait pas, il allait procéder contre ceux qui lui donnaient de mauvais conseils. Une lettre du comte de Dammartin hâta sa résolution.

« Mon souverain seigneur, disait-il, voici des nouvelles : monseigneur est à Valence; il a mandé tous les nobles de son pays jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et tous ceux qui sont en état de porter les armes. Il a fait crier que tout homme eût à retirer ses biens dans les places fortes; tout le pays s'effraye, mais quelque chose qu'il fasse, les nobles et tous ceux du Dauphiné n'ont confiance qu'en vous, et disent qu'ils sont perdus si vous n'y mettez bon ordre. Dès qu'ils vous sauront en marche, ils parleront plus haut, et quand vous serez assez avant, ils se rendront à leur devoir auprès de vous. Monsieur de Savoie avait aussi donné son mandement en Bresse; mais il n'est venu que sept ou huit vingts hommes d'armes, et voyant ce petit nombre, il les a contremandés. Monsieur de Savoie dissimule, et l'on peut apercevoir de la méfiance entre lui et monseigneur. Les villes de Bresse disent que vous êtes un prince qui aime la justice, et que si vous venez, elles se remettront à vous. Il me semble qu'il faudrait laisser les choses dans les termes où elles sont, donner de bonnes paroles à monseigneur, parler de votre arrivée, et en faire plus de bruit que jamais. Cela pourrait les faire rendre, car c'est ce qu'ils craignent le plus. En attendant, vous aurez des nouvelles de vos ambassadeurs de Savoie, et d'autres informations; ainsi vous aurez avis de quelle manière vous devez mener cette affaire. Vous ne ferez pas une petite œuvre en la conduisant à bien, ce qui me semble aisé, car je ne leur vois nul appui. »

D'après ces nouvelles, le comte de Dammartin reçut ordre du roi d'entrer en Dauphiné. Le prince vit qu'il n'avait pas espérance de résister, et ne

(1) Continuateur de Monstrelet. — Paradin.
(2) Comines.
(3) Argentré.
(4) Duclos. — Préface de Comines.

songea qu'à ne pas être pris. Il feignit une partie de chasse. Trompant toutes les mesures du comte de Dammartin, et ses serviteurs eux-mêmes, dont il se méfiait avec raison, car presque tous étaient effrayés ou gagnés, il se hâta de sortir du Dauphiné et de France. Suivi d'un très-petit nombre de ses gens, il parvint à Saint-Claude, dans le comté de Bourgogne; de là il écrivit au roi.

« Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grâce aussi humblement que je puis. Qu'il vous plaise savoir que, comme mon oncle de Bourgogne a intention d'aller bientôt sur le Turc pour la défense de la foi catholique, et que ma volonté serait d'y aller, moyennant votre bon plaisir, attendu que notre saint-père le pape m'en a requis, et que je suis gonfalonier de l'Église, dont j'ai fait le serment par votre commandement, j'envoie par devers mon oncle pour savoir son intention sur ce voyage, afin que je puisse, s'il est besoin, m'employer à la défense de la foi catholique, et aussi pour qu'il puisse s'employer à trouver moyen de me remettre en votre bonne grâce, qui est la chose que je désire le plus au monde. Sur ce, mon redouté seigneur, je prie Dieu qu'il vous donne une vie bonne et longue. Le dernier jour d'août 1456. »

Il écrivit en même temps à tous les évêques de France pour leur faire part de son dessein, en les priant de faire faire pour lui des prières dans leurs églises, et leur annonçant qu'il rendait les princes du sang juges de ce qui le concernait.

Il alla ensuite, en toute confiance, prendre asile au château de Vers, chez le prince d'Orange. Il avait eu de violents démêlés avec ce seigneur, qui, lors de la guerre de Suisse, était tombé les armes à la main sur les compagnies françaises quand elles traversaient la comté. Le Dauphin fut néanmoins reçu avec respect par le prince d'Orange; puis il envoya chercher le maréchal de Bourgogne, que pour la même cause il avait eu en grande haine, lui demanda de le conduire en Flandre, et se mit en route avec lui (1). Évitant avec soin les pays de France, et traversant la Lorraine et le Luxembourg, il arriva à Bruxelles avec une suite d'environ dix chevaux. Le Duc et son fils étaient en Hollande. La Duchesse et madame de Charolais étaient seules pour le recevoir (2).

Dès que la Duchesse sut, à huit heures du soir, que le Dauphin entrait dans la ville, elle descendit avec sa belle-fille et toutes ses dames jusqu'à la porte de la cour pour l'attendre. Il descendit de cheval. La Duchesse et madame de Charolais s'agenouillèrent; il se hâta de les relever et les embrassa; puis il embrassa aussi toutes les dames, et offrit le bras à madame de Bourgogne. Il voulait lui donner la droite. « Ah, monsieur, dit-elle, vous voulez qu'on » se moque de moi, en me contraignant à faire ce » qui ne m'appartient pas. — C'est à moi à vous » faire honneur, disait le Dauphin, car je suis le » plus pauvre du royaume de France, et je ne sais » où chercher un refuge, sinon chez mon oncle » Philippe et chez vous. » Après beaucoup de façons et malgré tout ce qu'elle put dire, il lui prit le bras et la mit à sa droite. Elle le conduisit à sa chambre, qui était la chambre du Duc, et en le quittant elle s'agenouilla de nouveau. En un mot, il n'y eut sorte de respect qu'elle ne rendît au Dauphin. Dès qu'il était présent, elle le traitait en tout comme son seigneur, et ne se laissait plus rendre à elle-même aucun honneur de souveraine; elle ne faisait plus porter la queue de sa robe, mais la soutenait elle-même; aux repas, on n'essayait plus les mets avant de la servir.

Le Duc avait en effet pris soin d'ordonner que le fils du roi fût ainsi reçu. Ce fut surtout dans cette circonstance qu'il montra bien sa sagesse et son habileté à faire ce qui convenait envers toutes personnes, en toutes circonstances. Le roi l'avait, ainsi que les autres princes, instruit du point où en étaient les négociations avec le Dauphin; car il n'avait pas voulu laisser s'établir dans les esprits les fausses informations que son fils s'efforçait de répandre. Le Duc l'avait remercié respectueusement de sa confiance, lui avait témoigné tout le désir qu'il avait de voir cette affaire s'apaiser, et rendu compte d'un message qu'il avait reçu du Dauphin. En effet ce prince, plusieurs mois avant sa fuite, lui avait envoyé en présent des arbalètes par Odet Daidie, un de ses serviteurs; le Duc espérait, avait-il écrit au roi, d'après ce que lui avait dit cet envoyé, que le Dauphin était en bonne disposition de se réconcilier.

Dès que le Duc eut appris l'arrivée du Dauphin en Bourgogne, il se hâta d'en écrire au roi. « De cette chose, disait-il, je ne me donnais aucune garde,

(1) Le maréchal de Bourgogne en informa le Duc par un courrier qui partit de Dijon le 10 septembre 1456. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, tome II, page 204. (G.)

(2) Les Honneurs de la cour de Bourgogne, par Éléonore de Poitiers. — Amelgard.

et j'en ai été bien émerveillé; puisqu'il en est ainsi, vous saurez, mon très-redouté seigneur, que pour l'honneur de vous, de lui et de votre noble maison, la raison veut et enseigne que je lui fasse tout honneur, révérence et plaisir. J'entendrai volontiers, comme il appartient et comme je le dois, ce qu'il lui plaira de me dire et de me déclarer, et après je vous le signifierai. Dieu sait que je désirerais de tout mon cœur qu'il fût en votre bonne grâce et s'acquittât envers vous comme un bon fils doit envers son seigneur et père. »

Le Duc ne se rendit à Bruxelles que le 15 octobre. Madame de Bourgogne et madame de Charolais, à son arrivée, descendirent, selon l'usage, jusque dans la cour pour l'attendre et le recevoir; et le Dauphin, quoi qu'on pût lui dire, y voulut être aussi. Le Duc, informé de cette courtoisie du prince, ne voulut pas entrer à cheval dans la cour; il descendit à la porte, et dès qu'il aperçut monsieur le Dauphin, mit un genou en terre. Le prince voulait aller à lui; madame de Bourgogne le retint, et il ne put arriver au Duc qu'après le deuxième salut. Il lui en fit aussi un très-profond, le prit sous le bras, et ils entrèrent ainsi dans le palais.

Le lendemain, le Dauphin fit longuement au Duc toutes ses plaintes sur la conduite qu'on avait tenue envers lui, sur les conseillers du roi, sur ce qu'on le laissait sans finances et sans ressources. Il semblait qu'il voulût qu'on lui fournît hommes et argent pour faire la guerre à son père (1). « Monseigneur, » lui dit le Duc après l'avoir bien écouté, soyez le » très-bien venu dans mes pays. Je suis joyeux de » vous y voir. En tant qu'il s'agirait de vous pro- » curer gens et finances, sachez que je vous servi- » rais de corps et de biens contre tous les princes » de la terre, sauf contre monseigneur le roi votre » père, contre lequel je ne voudrais pour rien en- » treprendre une chose qui fût à son déplaisir. Je » ne vous aiderai pas non plus à mettre hors de son » hôtel les gens de son conseil. Je le tiens si puis- » sant, si sage, si prudent, qu'il saura bien réfor- » mer ceux qui le méritent, sans qu'il soit besoin » que personne s'en mêle; sur cela je m'en rapporte » à lui. »

Du reste, il lui offrit son corps, ses biens, ses États, promit de lui fournir des revenus et de pourvoir sa maison de façon à ce qu'il en fût content. Il parvint ainsi à adoucir quelque peu le Dauphin, et à obtenir qu'il donnât une marque de soumission au roi, s'offrant à être médiateur. En effet, il fit partir bientôt après une solennelle ambassade, composée de Jean de Croy, sire de Chimay, Simon de Lalaing, maître Jean de Clugny, maître des requêtes, et Toison-d'or (2). Ils portaient une lettre du Dauphin. Elle témoignait encore tout son courroux et son obstination. Il se louait du bon accueil que lui avait fait et lui faisait chaque jour son oncle de Bourgogne. En même temps il se plaignait que le roi eût envoyé le maréchal de Loheac et le sire de Beuil, amiral de France, à Lyon pour veiller au bon ordre dans la province de Dauphiné et prévenir les entreprises qu'on y pourrait former. « Comme si, disait » le prince, on pouvait penser que de mon pays il » vous vînt aucun ennemi ni aucun dommage, ou » que je voulusse faire chose qui ne fût pas bien » faite. » Cependant il finissait par dire au roi qu'il le suppliait de le tenir en sa bonne grâce et de lui donner ses commandements, pour les accomplir selon son pouvoir.

Pour le duc de Bourgogne, il avait chargé ses ambassadeurs de l'excuser auprès du roi en telle sorte qu'aucun reproche ne pût lui être fait pour sa conduite en cette affaire. Ils devaient dire d'abord que le maréchal de Bourgogne n'avait pu se dispenser de céder aux instances du Dauphin, le voyant dans une situation si pitoyable; que le roi avait été soigneusement informé de tout, et que le Duc n'avait voulu rien faire à son insu; que si le Dauphin avait reçu un accueil honorable et respectueux, certes le roi ne devait pas en être mécontent, car le prince était fils aîné de France; ainsi le Duc, tant par amour du roi que par respect pour la noble maison de France dont il était lui-même issu et à laquelle il était redevable de tous ses biens, lui devait honneur et révérence. D'ailleurs le Dauphin arrivait de lointain pays, petitement accompagné, désolé, plein de frayeur; il venait de traverser à grandes journées des contrées difficiles et dangereuses; il semblait tout ébahi de sa triste position, livré aux regrets et à la douleur, dénué de tout et comme perdu. Si dans un tel état et une telle disposition, tandis qu'il faisait de si grandes lamentations, le Duc ne l'eût pas bien reçu, c'est alors que le roi aurait eu sujet d'être mécontent. Si le Duc eût refusé l'entrée de ses seigneuries et de sa maison, c'eût été assurément une tache à son honneur, et s'il fût advenu quelque inconvénient de cette rudesse, c'est au Duc

(1) Coucy.

(2) Leur lettre de créance est du 25 octobre 1456.

qu'on l'eût imputé. Dieu sait ce que toute la France en aurait pu dire; et non-seulement les princes et le peuple francais, mais les princes et nations de toute la chrétienté.

De plus, les ambassadeurs devaient faire remarquer que le Duc pouvait, à ce moyen, s'employer à réduire et à attirer le Dauphin aux volontés du roi; il le ferait si tel était le bon plaisir du roi, car il était tenu de chercher l'honneur, le bien, l'union et la prospérité de la maison de France. A la vérité, en devisant avec le prince, il l'avait jusqu'ici trouvé dans une merveilleuse amertume de cœur, et le Duc avouait que ce n'était pas ainsi qu'il aurait dû être.

Néanmoins il conseillait au roi, quelque douceur qu'il eût mise jusqu'ici envers son fils, de le traiter encore avec indulgence, d'avoir égard à ses requêtes, d'élargir encore son amour et sa miséricorde paternelle. « Ce sera, disait-il, grand bien et aumône d'en agir ainsi. »

Puis le Duc parlait de son saint voyage en Turquie, se montrait encore disposé à le faire, si c'était le plaisir du roi, et à se mettre sous le commandement du Dauphin. Enfin il entrait dans les excuses que le Dauphin avait offertes au sujet des ordres du roi touchant la province de Dauphiné.

Les ambassadeurs de Bourgogne trouvèrent le roi à Saint-Symphorien d'Ozun, sur les marches du Dauphiné. Ils s'acquittèrent de leur charge, et parlèrent suivant les instructions qu'ils avaient reçues (1). Le roi leur fit répondre de point en point à peu près en ces termes :

Quant à l'accueil qu'a reçu le Dauphin en Bourgogne, le roi sait bien qu'on doit rendre honneur et faire bon accueil à son fils aîné, mais seulement lorsqu'il se comporte envers son père comme y est tenu un fils bon et obéissant. Autrement il n'a pas droit à de tels honneurs qui ne lui viennent que du roi.

Le roi est fort surpris de l'épouvante qu'a fait paraître le Dauphin, et ne saurait en connaître la cause; car il s'est toujours montré enclin à le recevoir dans sa bonne grâce, à le traiter comme un bon père doit traiter un bon fils, et à oublier tout le passé. C'est ce que le roi a dit et répété aux ambassadeurs du Dauphin, au cardinal d'Avignon envoyé par le pape, en présence des princes de son sang et des seigneurs de son conseil. Quand il saura d'où peuvent venir de si grandes craintes, il espère les dissiper par ses paroles.

Mais pour les requêtes du Dauphin, qui sont de ne point venir et de garder ses serviteurs, le roi n'a été conseillé par personne de les lui accorder. L'avis du duc de Bourgogne lui-même a été de pourvoir le Dauphin de conseillers sages et notables, qui aient égard à son honneur et le ramènent au service du roi et du royaume. Si le roi consentait à l'absence du Dauphin, il ferait croire qu'elle a été jusqu'ici de sa volonté, ce qui n'est pas; puisque, ayant pris congé pour quatre mois, il a été éloigné dix ans et n'a pu se trouver aux victorieuses besognes qui se sont faites pour le recouvrement du royaume; ce qui a causé grand déplaisir au roi, car la gloire du père s'accroît des œuvres glorieuses du fils.

Touchant la volonté que le Dauphin dit avoir d'aller au saint voyage de Turquie, le roi a été bien surpris d'apprendre cette soudaine imagination, dont son fils n'avait rien dit auparavant. Il lui semble que c'est une nouvelle couleur pour demeurer toujours éloigné; il aurait dû préalablement se soumettre au roi, et savoir sur cela quel était son bon plaisir. Ne sait-il pas que les Anglais, ces anciens ennemis du royaume, s'efforcent chaque jour de l'envahir, cherchant par subtilité des moyens d'y avoir entrée? Ils auraient même pu y réussir, n'était que les nouveaux complots du sire de Lesparre ont été découverts, et qu'il a encouru juste châtiment après avoir abusé de la merci à lui accordée. Quelles qu'aient été les instances du pape, lesdits Anglais n'entendent à aucune paix, mais veulent continuer la guerre. Ainsi le roi voit bien que le Dauphin n'a pas grandement songé à l'état et à la sûreté du royaume; ce serait en effet le mettre en péril trop évident que de le vider de noblesse et de chevalerie. Ce n'est pas que le roi, s'il avait la paix ou une longue trêve, s'il voyait son royaume en sûreté, ne s'employât bien volontiers au secours de la chrétienté, et il l'a ainsi répondu au pape.

Enfin, le roi a dû mettre bon ordre aux affaires du Dauphiné, abandonné par son fils, et la résolution qu'il a prise a donné consolation et joie aux habitants; ils enverront des députés à leur seigneur pour l'exhorter à se soumettre à son père, et il faut espérer que ces remontrances et les bons conseils du duc de Bourgogne le ramèneront à son devoir.

Le Dauphin, qui pensait bien que son absence

(1) Le 26 novembre 1456. Ce fut Me Jean de Clugny qui porta la parole. (G.)

serait longue, avait accepté les offres du Duc ; il s'était établi au château de Genappe, à quatre lieues de Bruxelles. On lui avait monté une maison conforme à son rang, et il recevait une pension de deux mille cinq cents livres par mois (2). Là, il passait son temps, soit à chasser, soit à lire, sans montrer aucune volonté de céder. Cependant, au retour des ambassadeurs, il écrivit, selon les conseils du Duc, une lettre plus soumise et plus respectueuse à son père, et lui fit de nouvelles propositions. Il offrait de pardonner aux conseillers du roi dont il avait à se plaindre, et de les traiter dorénavant avec toute bienveillance, de demander pardon au roi dans les termes les plus humbles par une lettre qu'il signerait, de faire demander ce pardon par la Dauphine en personne, ou de le requérir lui-même de vive voix, à genoux et aussi respectueusement qu'on voudrait en présence de la personne que le roi voudrait lui envoyer. Mais quant à revenir près du roi et à congédier ses serviteurs, c'étaient deux points dont il n'était pas question. Les ambassadeurs de Bourgogne retournèrent auprès du roi lui porter ces offres du Dauphin.

Le courroux du roi de France ne changea rien à la conduite du Duc envers le Dauphin ; il continua à lui montrer les mêmes égards. Lorsqu'au mois de février 1457, la comtesse de Charolais accoucha de son premier enfant, le comte s'en alla respectueusement à Genappe supplier le Dauphin d'être son compère et le parrain de sa fille. Le baptême se célébra avec pompe. Les marraines furent la duchesse Isabelle et madame de Ravenstein, femme d'Adolphe de Clèves. L'enfant fut nommé Marie par le Dauphin, en souvenir de la reine sa mère (3).

Cependant ce prince vivait à Genappe tranquillement, et suivait les conseils du duc Philippe, sinon pour se réconcilier avec son père, du moins pour ne lui point faire de nouvelles offenses. Ses principaux conseillers étaient Jean, fils naturel du sire de Guilhem et d'Anne d'Armagnac, d'où il avait pris le nom de bâtard d'Armagnac, le sire de Montauban, de la maison de Rohan, Georges de la Tremoille, sire de Craon, et Châteauneuf, sire du Lau. Il avait aussi autour de lui plusieurs jeunes gentilshommes qui avaient tout quitté pour s'attacher à sa fortune, entre autres le sire Robert de Gramont (4), dont la famille était de Navarre, et que le prince avait attiré en Dauphiné, en lui offrant un état considérable auprès de lui. Toute cette jeunesse lui formait une sorte de cour et l'accompagnait dans ses amusements et ses chasses. Dès qu'il voyait un homme notable ou habile, il n'avait pas de relâche qu'il n'eût trouvé moyen de se l'attacher ; et il n'épargnait pour cela ni or ni caresses. Puis, après avoir bien travaillé à attirer les gens à lui, trouvant quelque mécompte, ou se laissant aller à sa méfiance accoutumée, il s'en dégoûtait, et les congédiait aussi facilement qu'il les avait pris. Aussi ne se faisait-il guère aimer ni respecter, même de ses plus familiers. Beaucoup de ceux qui l'approchaient de plus près disaient en secret qu'on ne pouvait nullement se fier à lui, et que d'ailleurs il était si fou et si prodigue, que ce serait dommage de voir un si beau royaume que la France tomber en si mauvaises mains (5).

Parmi les serviteurs du Duc, il cherchait surtout à s'attacher les seigneurs de Croy. Ils avaient depuis longtemps le plus grand pouvoir dans cette cour, et avaient excité l'envie de presque toute la noblesse, aussi bien que la haine du peuple (6). Déjà ils avaient pour ennemis déclarés la maison de Luxembourg ; et leurs discordes, disait-on, avaient contribué à semer la méfiance et presque à exciter la guerre entre la Bourgogne et la France ; car le comte de Saint-Pol jouissait de quelque crédit auprès des conseils du roi. Mais les seigneurs de Croy se faisaient un adversaire plus redoutable encore ;

(1) L'année commença le 17 avril.

(2) Le duc de Bourgogne, par des lettres du 26 février 1456 (1457, n. st.), accorda au Dauphin 2,000 francs de 36 gros pour sa dépense de chaque mois ; il assigna à la Dauphine 1,000 francs par mois ; il fit payer de plus une somme de 1,000 écus d'or de 48 gros pour les frais de la venue de cette princesse. Les serviteurs du Dauphin eurent part aussi à ses libéralités : le seigneur de Montauban, chevalier, reçut 500 écus ; le maréchal du Dauphiné, pareille somme ; le sire Jean Périer, chevalier, seigneur de Plessis, 200 écus ; Jean d'Estrier, seigneur de la Barde, écuyer d'écurie, Raoul de Convert, écuyer, et Me Jean Bourre, secrétaire du Dauphin, chacun 100 écus. Jean, bâtard d'Armagnac, conseiller et chambellan du Dauphin, ne fut pas oublié. *Compte de la recette générale des finances du Duc, de* 1457, aux archives de Lille. (G.)

(3) Au mois de février 1457, le Duc renvoya au roi ses précédents ambassadeurs, le sire de Chimay, le sire de Montigny, Me Jean de Clugny, et Toison-d'or : leur lettre de créance est du 5 de ce mois. Elle est en original à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Baluze, 9675 B. (G.)

(4) Robert de Gramont est la tige de la maison de Gramont-Caderousse.

(5) Lettre du sire de Comines au roi.

(6) Heuterus. — La Marche. — Meyer. — Gollut. — Paradin.

depuis longtemps leur influence sur le Duc déplaisait au comte de Charolais; il était en contestation avec eux pour les meubles de la succession de madame de Béthune, qu'il prétendait compris dans une donation que lui avait faite son père, et dont madame de Croy retenait une partie. Le bruit courait en outre que le Duc voulait séparer de son domaine ses plus grandes seigneuries, et donner le comté de Boulogne à monsieur d'Étampes, le comté de Namur au sire Jean de Croy, la seigneurie de Gorcum au sire Jean de Lannoy. Pour achever d'allumer la haine du comte de Charolais, les sires de Croy se montrèrent sensibles aux amitiés du Dauphin, et lui semblaient dévoués et favorables en toute choses, beaucoup plus qu'au fils de leur seigneur.

La cour de Bourgogne se divisait ainsi en deux partis : la famille de Croy était forte de la faveur du Duc; elle était alliée avec les de Lalaing, avec les Lannoy. Presque tous les grands seigneurs partageaient, au contraire, l'inimitié du comte de Charolais. Il avait aussi pour lui le vieux chancelier Nicolas Roulin, en qui le Duc avait eu si longtemps une grande confiance. Depuis la mort de Jean de Granson, sire de Pesmes, dont il passait pour le principal auteur, le chancelier avait pour mortel ennemi le maréchal de Bourgogne, qui se trouvait par là dans la cabale du sire de Croy; aussi était-il pour cette raison habituellement retenu à la cour.

Enfin la discorde éclata. Le comte de Charolais avait pour chambellans Antoine Raulin, sire d'Émeries (1), fils du chancelier, et Philippe de Croy, sire de Sempy, fils de Jean de Croy, gouverneur de Luxembourg (2). Il advint que le beer d'Auxy et le sire de Formelles, son premier et son second chambellan, ne purent faire leur service auprès de lui; il nomma pour les remplacer le sire d'Émeries. Le Duc voulut, au contraire, que le rang de troisième chambellan fût donné au sire de Sempy. Le comte de Charolais s'obstina à ne point changer l'ordonnance qu'il avait rendue. Le Duc le fit venir, et lui ordonna d'apporter son ordonnance.

Le comte de Charolais trouva son père en son oratoire; madame de Bourgogne était présente. « Donnez-moi votre ordonnance, » dit-il, et, la prenant de sa main, il la jeta au feu. « Maintenant, allez en faire une nouvelle. » Le comte s'emporta et jura qu'il n'en ferait rien. « Je ne » me laisserai pas gouverner par les Croy comme » vous; il n'y a que trop longtemps qu'ils font » de vous à leur volonté. »

Pour lors le Duc entra dans une telle colère, qu'il chassa son fils de son oratoire, lui ordonna de quitter ses États, et le poursuivit même, dit-on, l'épée à la main. La Duchesse se montra mère; elle arrêta son mari, elle prit la défense de son fils. Enfin, il y eut entre tous les trois de telles paroles, de telles violences, que le vieux Duc, tout égaré, ne sachant ce qu'il faisait, descendit, demanda un cheval et s'en alla tout seul, fuyant sa maison, et chevauchant à l'aventure dans la campagne.

Le soir, comme on vit qu'il ne revenait pas, l'inquiétude s'empara de tout le monde; ses serviteurs le cherchaient de tous côtés sans le trouver. La Duchesse était au désespoir; le Dauphin, qui était resté pour les fêtes du baptême de mademoiselle de Bourgogne, était plus interdit et plus affligé que nul autre. « Que pensera-t-on en France? » disait-il; on dira que ma personne porte malheur » partout, et que je ne puis venir en aucun lieu, » que bientôt il n'y éclate quelque discorde et » quelque bruit. » Et il courut toute la nuit les chemins de la forêt pour retrouver son oncle de Bourgogne. Enfin, on sut qu'à la nuit tombante, se voyant égaré dans cette forêt, le Duc avait vu de loin le feu d'un pauvre charbonnier, lui avait donné quelques pièces d'or, et que cet homme l'avait conduit à la petite maison d'un des gens de la vénerie. Ce fut là que le bon Duc coucha, tant bien que mal, et qu'on le retrouva le lendemain. Les uns se félicitaient de le revoir après une si cruelle angoisse; d'autres lui faisaient des remontrances. Pour lui, il se plaignait surtout de la Duchesse, qui avait pris le parti de son fils, et qui avait dit qu'elle le suivrait si on le chassait.

Il revint à Bruxelles. Le comte de Charolais s'était en allé à Termonde. Quant à la Duchesse, lorsque le maréchal de Bourgogne lui rapporta les reproches de son mari, elle se montra fort affligée. « Comment devais-je faire? disait-elle; je con» naissais monsieur mon mari pour un bien violent « chevalier; je le voyais courir sur mon fils, je me

(1) Lisez : d'*Aymeries*. Dans les anciens actes, le nom du chancelier du Duc et de son fils est écrit *Rolin*. (G.)

(2) Ce n'était pas Jean de Croy, mais Antoine, son frère, comte de Porcien, seigneur de Renty, qui était gouverneur du duché de Luxembourg; il avait été nommé à cette charge par lettres patentes du 20 juillet 1452, après la mort du bâtard Corneille de Bourgogne. *Voy.* les comptes de la recette générale de Luxembourg, aux Archives du Royaume. (G.)

» suis hâtée de le faire sortir. Il faut bien que mon-
» sieur me pardonne ; je suis une étrangère ici ; je
» n'ai que mon fils qui me console et me soutienne. »
Comme elle ne put désarmer son courroux, elle tarda peu à fonder un couvent de sœurs grises de l'ordre de saint François, dans la forêt de Nippe, pour y aller vivre et y passer son temps dans la dévotion et le service de Dieu.

Le Dauphin s'employa avec zèle à réconcilier le père et le fils. Monsieur de Ravenstein et Toison-d'or se rendirent plusieurs fois, de sa part, à Termonde, auprès du comte de Charolais. Le chancelier Raulin donna aussi de sages conseils au jeune prince, qui ne se montra point trop obstiné. Le Duc, de son côté, craignit de le pousser à quelque extrémité. Il se contenta d'exiger qu'il renvoyât de sa maison deux serviteurs qui passaient pour avoir beaucoup de pouvoir sur lui. C'étaient deux jeunes écuyers, Guillaume Dusie et Guyot Biche ; tous deux étaient véritablement gens habiles et subtils. Ils passèrent en France ; l'un entra dans la maison du roi, l'autre se tint à Paris, et ce fut par son moyen que le Dauphin apprit ensuite ce qui se passait de plus secret dans les conseils du roi.

Cependant les ambassadeurs du duc de Bourgogne n'avaient obtenu aucune réponse aux propositions du Dauphin. Le Duc ne se découragea point, tant il avait à cœur de faire cesser une si fâcheuse discorde. Il envoya une troisième fois Jean de Cluny et Toison-d'or.

Cette fois les affaires étaient encore empirées. Le roi était entré en Dauphiné ; il se tenait pour lors au château de Saint-Priest, avait mis sous sa main toute la province, et lui avait choisi, en son propre nom, le sire de Châtillon pour gouverneur : ce seigneur avait auparavant reçu des pouvoirs du Dauphin, mais il venait de quitter son parti.

Le roi fit part aux ambassadeurs de ses nouveaux griefs ; il se plaignit de ce que son fils avait essayé encore récemment d'exciter des troubles dans le Dauphiné ; de ce qu'en ce moment même il abusait de l'autorité du duc de Bourgogne, en tenant en prison et menaçant de mort le sire de Malortic, uniquement parce que son neveu avait rendu au roi la forteresse de Virieu. Il ajouta que le gouvernement du Dauphin, dans son apanage, avait été marqué par beaucoup de désordres et de nouveautés, qu'il avait dépouillé plusieurs seigneurs pour donner leurs domaines à des étrangers ; qu'enfin chacun se plaignait de lui.

Le roi était irrité ; il avait autour de lui des conseillers toujours contraires au duc de Bourgogne. On lui disait que c'était ce prince qui entretenait l'obstination de son fils. On lui persuadait qu'il importait à son honneur de le soumettre et de se saisir du Dauphin, quelque part qu'il fût. Des ordres furent donnés pour renforcer les garnisons de la frontière de Bourgogne, et pour assembler des gens d'armes. Le Duc fit aussi tous ses préparatifs, et donna des mandements pour réunir son armée. Le Dauphin, de son côté, disait que, si l'on ne voulait point le laisser en Bourgogne, il traiterait avec les Anglais. On crut, pendant près d'une année, que la guerre allait commencer (1). Cependant le roi revint peu à peu à de plus sages conseils ; il songea à la difficulté de l'entreprise, et à tous les maux qui en pourraient advenir ; il se ressouvint de ce qu'avaient été les terribles discordes de la France et de la Bourgogne, et prit pitié de son pauvre peuple, qui se serait vu de nouveau ruiné et misérable. Sa colère finit par se calmer ; il écouta ceux de ses conseillers qui avaient plus de prudence. Le sire Antoine de Prie, grand queux de France, qui avait été serviteur du Dauphin, lui fit surtout de salutaires remontrances. Le roi se laissait facilement persuader ce qui touchait l'intérêt de son royaume ; mais lorsqu'on lui disait que le Dauphin, si on le laissait en repos, reconnaîtrait sa faute et finirait par se soumettre, « Louis, disait-il, n'est pas
» changeant en ses desseins, ni léger dans sa
» créance (2) ; je doute qu'il revienne ici de long-
» temps, et je n'ai nullement en gré ceux qui
» le conseillent (3). » Puis on prétend qu'il disait aussi : « Mon cousin de Bourgogne ne sait ce
» qu'il fait, de nourrir le renard qui mangera ses
» poules. »

L'année 1457 (4) s'écoula de la sorte avec une grande inimitié de part et d'autre. Le roi et le Duc s'envoyaient mutuellement des ambassades

(1) Coucy. — Duclercq. — La Marche. — Legrand. — Amelgard.

(2) Coucy.

(3) Paradin.

(4) Le 9 juillet de cette année, le duc de Bourgogne vint à Mons ; il y vint encore le 28 août suivant. La dernière fois, il arrivait de son pays de Picardie, et allait rejoindre le Dauphin en Brabant. *Compte de la ville de Mons de 1457*. (G.)

pour traiter de leurs griefs; mais on ne songeait point sérieusement à la guerre, bien qu'on fît quelques préparatifs. Le Dauphin fit venir de Savoie madame Charlotte sa femme, qu'il avait épousée depuis six ans, et qui, depuis ce temps-là, avait continué de demeurer chez son père; elle avait maintenant dix-huit ans. Le Duc témoigna le plus grand intérêt à leur réunion; ce fut le prince d'Orange qui la conduisit jusqu'à Namur (1). Elle alla ensuite habiter Genappe avec son mari, et le Duc augmenta la pension qu'il lui donnait (2).

Plusieurs de ses conseillers ne voyaient pas sans quelque inquiétude le séjour de ce prince dans les États de Bourgogne. On craignait toujours que, inquiet et dissimulé comme il semblait être, il ne tramât quelque chose contre le Duc. Lui-même en jugeait à peu près de la même sorte; mais il savait n'en rien laisser paraître; c'étaient toujours les mêmes soins, les mêmes respects. Un jour le Dauphin et le comte de Charolais étaient allés ensemble à la chasse, le Dauphin s'égara dans la forêt. Lorsque le Duc vit revenir monsieur de Charolais tout seul, il entra dans une grande colère, et ordonna à son fils de ne pas reparaître devant lui sans avoir retrouvé monsieur le Dauphin. Le comte retourna dans le bois, et on passa une partie de la nuit à courir avec des flambeaux. Enfin le Dauphin revint; il était allé jusqu'à huit lieues de Bruxelles, et avait fini par demander à un pauvre homme de le remettre dans son chemin. Le Duc donna une récompense magnifique à cet homme. C'était ainsi qu'en toute occasion il prouvait sa déférence pour le fils du roi.

A sa cour les discordes que suscitait la puissance des Croy allaient toujours croissant. Il en arriva enfin une rupture ouverte avec le comte de Saint-Pol (3). Le Duc avait depuis un an fait saisir sur lui le comté d'Enghien (4). Le comte de Saint-Pol fit demander un sauf-conduit afin de venir savoir les causes de cette saisie. Le Duc refusa longtemps, disant qu'il ne donnait de sauf-conduits qu'à ses ennemis, et que si le comte de Saint-Pol se déclarait tel, alors il lui en enverrait un. Celui-ci répondit qu'il était l'humble sujet du duc de Bourgogne, mais qu'il redoutait sa colère. Enfin il obtint ce sauf-conduit et arriva à Bruxelles, accompagné des sires d'Auffemont, de Genlis et d'Happlaincourt, et de vingt autres chevaliers environ. Sa suite était de deux cents chevaux; il emmenait avec lui maître Jean de Popincourt, un autre avocat au parlement, et plusieurs gens de conseil. Le Duc le reçut publiquement, écouta ses remontrances, puis lui fit répondre. On commença par lui rappeler que lui et sa maison devaient tout aux ducs de Bourgogne; que lorsque son grand-père et sa grand'mère, après avoir suivi le duc d'Anjou, étaient morts en Italie, le duc Philippe le Hardi avait envoyé chercher au pays de Luxembourg les enfants orphelins qu'ils avaient laissés sans protecteurs et sans biens; qu'ils étaient si dénués, qu'on les avait apportés dans des hottes à la cour de Bourgogne; que de ces trois jeunes fils, l'un, Pierre de Luxembourg, était devenu comte de Saint-Pol; Louis, le second, archevêque de Rouen et chancelier de France; Jean, le troisième, comte de Ligny et capitaine de l'Artois, tout cela par la faveur du Duc; que s'il avait fait mettre saisie sur le comté d'Enghien, c'était pour des meurtres, des pillages et autres crimes qu'on allait lui déclarer. Enfin il lui fut reproché de venir, non comme sujet et vassal, mais avec un sauf-conduit, l'épée au poing et grandement accompagné. Cette réponse dura près de trois heures.

Le comte de Saint-Pol répéta qu'il était serviteur du Duc, et prêt à lui prouver son obéissance; qu'il le savait même si sage et si prudent, qu'en tout et pour tout il s'en remettrait à sa volonté; mais qu'il savait bien qu'il y avait à la cour des gens qui ne l'aimaient point, et qui allumaient contre lui la colère du Duc. C'était son seul motif de chagrin et de méfiance. Il demanda à avoir un entretien particulier avec le Duc, ou du moins la permission de se justifier de ce qui lui était imputé; cela seulement lui fut accordé. Mais tout ce qu'il put dire ou faire proposer en son nom par maître Jean de Popincourt ne changea rien à la volonté du Duc. Le comté d'Enghien demeura saisi, et le comte de Saint-Pol retourna en France, où, bientôt après, il prépara de nouveaux embarras au duc de Bourgogne.

A ce moment, en effet, Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, venait d'envoyer une ambassade

(1) Où seulement le mariage fut consommé. De Reiffenberg. (G.)

(2) Voy. la note 2 à la page 149. (G.)

(3) Duclercq. — Coucy

(4) Lisez : *la seigneurie d'Enghien*. (G.)

pour demander au roi sa fille, madame Madeleine, en mariage. On n'avait peut-être jamais vu un pareil cortége. Les plus grands seigneurs et les principaux prélats de Bohême, d'Autriche et de Hongrie, avaient été choisis pour cette occasion solennelle. Leur suite était de sept cents chevaux et de vingt-six chariots : c'était la merveille de tous les pays qu'ils traversaient. Le roi envoya au-devant d'eux les princes et toute sa cour jusqu'à l'entrée de la ville. Pour lui, il relevait à peine d'une forte maladie au château des Montils, près de Tours. Ce fut dix jours seulement après leur arrivée qu'il put donner audience aux ambassadeurs. Un archevêque de Hongrie fit une belle harangue en latin, pour engager le roi à accorder sa fille. Il lui dit entre autres choses : « Quand il y aura paix et amour » entre vous et mon souverain seigneur, qui pourra » essayer de vous nuire? Vos prédécesseurs et les » rois de Hongrie et de Bohême ont été amis et » alliés, et nous venons pour renouveler cette » alliance. Vous êtes la colonne de la chrétienté; » notre maître en est le bouclier. Votre royaume » est la maison chrétienne; le nôtre en est la » muraille. » Du reste, l'ambassade n'était que pure solennité. Ce mariage et cette alliance se traitaient depuis plusieurs mois, et avaient déjà été conclus.

Le comte de Saint-Pol n'avait pas été étranger à ce dessein. Aucun ne pouvait être plus nuisible à la maison de Bourgogne. Ladislas, depuis beaucoup d'années, se prétendait héritier du duché de Luxembourg. Ses partisans y avaient soutenu une longue guerre, et c'était à peine si le duc de Bourgogne commençait à être tranquille possesseur de ce pays (1). Maintenant la France allait se trouver intéressée dans la querelle, et entraîner avec elle la plus grande partie des princes d'Allemagne. Déjà même on parlait de renouveler les difficultés que l'empereur Sigismond avait faites autrefois sur l'héritage du comte de Hainaut et de madame Jacqueline. Tous les ennemis du Duc, excités par le comte de Saint-Pol, espéraient détruire sa puissance.

Mais tandis que les princes donnaient à l'envi des festins et des divertissements aux ambassadeurs du roi de Bohême, tandis qu'on ne songeait qu'aux intermèdes, aux joutes et aux vœux que les chevaliers allemands faisaient en l'honneur de madame de Villequiers ou des autres belles demoiselles de la cour, au milieu de tant de joie et de magnificence, on reçut tout à coup la nouvelle que le roi Ladislas était mort subitement, empoisonné, disait-on, soit par une femme qu'il avait trompée, soit par un seigneur nommé Pozdziebracki, ou, comme on disait en France, Podiegrad, qui fut élu roi après lui. Toutes les réjouissances se changèrent en deuil; la fête de Noël, qui était le lendemain, ne fut pas même célébrée comme à la coutume; les trompettes et les ménétriers ne jouèrent pas de leurs instruments devant le comte du Maine, qui ce

(1) La duchesse Élisabeth de Gorlitz étant décédée à Trèves le 3 août 1451, Philippe le Bon vint à Luxembourg, et y assembla, au mois d'octobre suivant, les trois états. Ceux-ci reconnurent les droits que lui donnaient les actes d'engagère et d'hypothèque qu'il tenait de la princesse défunte, sauf ceux toutefois des vrais propriétaires et légitimes héritiers du pays. Cependant Ladislas envoya des ambassadeurs chargés de recevoir, en son nom, la foi et hommage des Luxembourgeois : le duc de Bourgogne était en ce moment occupé de sa guerre contre Gand; les partisans du roi de Hongrie jugèrent l'occasion favorable, et se déclarèrent contre le Duc. Les hostilités éclatèrent entre les deux parties. Au mois de septembre 1453, une suspension d'armes fut conclue, par la médiation de l'archevêque de Trèves. Dans le mois de mars suivant, des conférences furent tenues à Mayence, toujours sous la médiation de l'archevêque, entre des ambassadeurs des deux princes, pour ajuster leurs différends; Philippe le Bon y fut représenté par l'évêque de Toul, le comte de Nassau et de Viane, sénéchal de Brabant, le seigneur de Berghes, Me Jean de Gronselt, docteur en lois, maître Jean l'Orfévre, maître des requêtes de l'hôtel et président du conseil de Luxembourg, et Me Adrien van der Ee : mais ces conférences n'aboutirent à rien. En 1455, l'archevêque obtint que les deux parties se soumissent à l'arbitrage du comte palatin du Rhin, et qu'à cet effet elles envoyassent leurs ambassadeurs à Spire pour le jour de la Saint-Remi : le P. Bertholet émet le doute que la journée indiquée à Spire ait eu lieu; cependant nous avons trouvé, aux archives de Dijon, une lettre du Duc en date du 13 juillet 1455, qui ordonnait à la chambre des comptes de Bourgogne de lui envoyer les titres relatifs au duché de Luxembourg, *pour servir en la journée qui devait se tenir à Spire*, et ces titres furent reçus, le 24 septembre 1455, par Adrien van der Ee, trésorier des chartes de Brabant.

Le débat entre Ladislas et Philippe le Bon n'était pas vidé, lorsque le premier vint à décéder le 23 novembre 1457. Guillaume, duc de Saxe, et Anne son épouse, firent alors revivre leurs prétentions sur le duché de Luxembourg; mais, comme ils se sentaient impuissants à les soutenir, ils les cédèrent à Charles VII, roi de France, par un traité auquel le P. Bertholet assigne la date du 20 mars 1459. Cette cession occasionna d'assez grands embarras au duc Philippe : il ne devint tranquille et unique possesseur du Luxembourg qu'après la mort de Charles VII, Louis XI ayant renoncé en sa faveur à tous ses droits par des lettres du 25 novembre 1462, et le duc de Saxe lui ayant fait également l'abandon des siens. *Histoire du duché de Luxembourg*, par le P. Bertholet, t. VII, *passim*. — *Inventaire des Archives du Royaume*, t. I, pag. 210 et 211. — Archives de Dijon, *Liasses aux affaires mêlées*, no 1118. (G.)

jour-là tenait la place du roi encore malade; les hérauts ne crièrent point largesse (1). Chacun faisait de tristes réflexions sur la providence de Dieu, sur ce beau et noble mariage d'un roi de dix-huit ans avec une princesse qui à peine en avait quinze, sur cette alliance des deux plus puissants royaumes de la chrétienté, et l'espoir qu'on en avait conçu pour chasser en Asie les Turcs et les infidèles, sur tous ces présents, ces diamants, ces étoffes d'or apportés en présents de noces, sur l'honneur que se promettaient les ambassadeurs d'emmener leur jeune reine, sur le récit qu'ils faisaient d'avance des splendeurs que leur maître préparait à Prague pour recevoir dignement la princesse de France; et tout cela rompu par la mort, par la mort la plus fatale, la plus imprévue! On cacha durant plusieurs jours cette nouvelle au roi pour ménager sa santé, encore mal rétablie; un service funèbre fut solennellement célébré à Saint-Martin de Tours, et toute la cour y assista.

Le 30e décembre, les ambassadeurs prirent congé de la reine et de madame Madeleine, qui pleurèrent beaucoup, ainsi que tous ceux qui étaient présents. Les dons destinés au mariage ne furent pas moins offerts le lendemain. Le roi, qu'on avait enfin préparé à apprendre un si grand malheur, admit aussi les ambassadeurs à sa présence. Il reçut quatre beaux chevaux blancs conquis sur les Turcs et magnifiquement harnachés; les ambassadeurs furent comblés de riches présents.

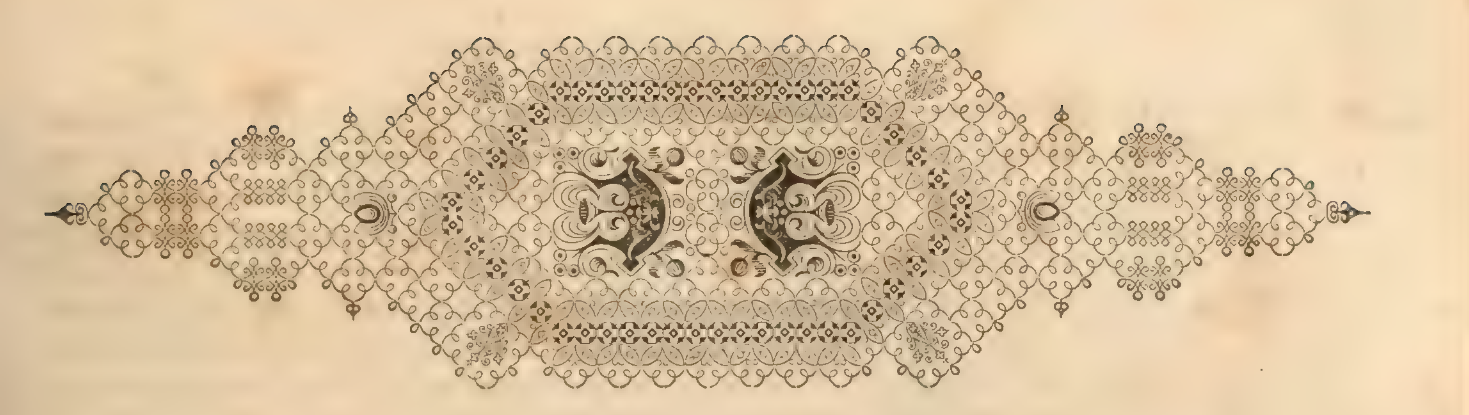
Ils reprirent leur route, et partout on leur faisait un accueil d'autant plus empressé qu'on prenait part à leur chagrin. Ce fut surtout à Paris qu'on les reçut en grande pompe; le comte d'Eu, le clergé, le parlement, la bourgeoisie, l'université vinrent au-devant d'eux hors de la porte Saint-Jacques, comme s'ils eussent servi de cortége au cercueil de leur roi défunt, ou ramené solennellement leur jeune reine. Un service pour le roi Ladislas fut célébré en leur présence. On s'empressa de leur montrer toutes les curiosités de la ville, les églises, les reliques de la Sainte-Chapelle, de Notre-Dame et de Saint-Denis, les sépultures des rois et des reines, les palais du roi, l'hôtel de ville. On leur avait donné pour guide un héraut qui parlait leur langue. La ville leur envoyait chaque jour du pain, du vin et des vivres en abondance. Ce qu'il y avait d'étrange dans leurs habillements et dans leurs coutumes, était un grand sujet de curiosité. C'était alors le fort de l'hiver, et ils allaient dans les rues en traineaux; ce qu'on n'avait jamais vu; ils avaient laissé dehors leurs chariots de bagages attachés par de grosses chaînes fermant à cadenas, et chaque nuit ils faisaient coucher dessus quelques-uns de leurs serviteurs, malgré la rudesse du froid, qui était extrême; cela sembla singulier aux Parisiens (2).

En quittant Paris pour retourner en Allemagne, ils devaient passer non loin des frontières du duc de Bourgogne, et après ce qu'ils avaient négocié contre lui, ils n'étaient pas sans inquiétude. Le roi leur fit donner une escorte de cent lances.

(1) Duclercq. — Coucy.

(2) Chartier.





PHILIPPE LE BON.

1458 — 1461.

LIVRE DIXIÈME.

Négociations entre le roi et le Duc. — Le connétable de Richemont devient duc de Bretagne. — Prudence du Duc. — Désordres en Artois. — Procès du duc d'Alençon. — Hommage du duc de Bretagne. — Mésintelligence entre le roi et le Duc. — Concile de Mantoue. — Naissance du fils du Dauphin. — Aventures du comte d'Armagnac. — Ambassade au Dauphin. — Réponse du Dauphin. — Discussion avec le parlement de Paris. — Persécution des Vaudois. — Arrêt du Parlement touchant les Vaudois. — Ambassade d'Orient. — Haine de M. de Charolais contre le sire de Croy. — Mort de Charles VII. — Sacre de Louis XI. — Colère du roi contre les conseillers de son père. — Funérailles de Charles VII.

Le Duc avait été informé des vastes projets qu'on avait conçus contre lui, et, selon son usage, il n'en avait montré ni trouble ni souci. En apprenant la mort du roi Ladislas, il fit aussitôt célébrer un beau service en son honneur. Il était alors à Bruges, où il avait mené le Dauphin, et la ville se signalait par les fêtes qu'elle leur donnait. Jamais le Dauphin n'avait rien vu de si riche et de si peuplé que les bonnes villes de Flandre. Il courut alors un assez grand péril, et pensa se noyer dans le canal de Bruges en naviguant avec quelques seigneurs dans une barque de pêcheur. Il y eut, à ce qu'on rapporte, des gens bien avisés qui, portant déjà de lui un mauvais jugement, disaient tout bas que c'était bien dommage qu'on l'eût tiré de là (1). Sa conduite avec son père continuait à être singulière; on y voyait toujours le même mélange d'obstination et d'humilité. Il le faisait sans cesse assurer de son obéissance, et en même temps il nommait gouverneur de Dauphiné, par lettres du 24 janvier datées de Bruges, le bâtard d'Armagnac, destituant de cet emploi le sire de Châtillon, que le roi y avait

(1) Meyer.

nommé; il donnait ses mandements à tous les officiers de la province, comme s'il en était souverain; tandis qu'auparavant il leur avait enjoint à tous d'obéir aux ordres du roi. Sans doute en ce moment où le duc de Bourgogne semblait prêt à être en guerre avec la France, il reprenait plus d'audace contre son père.

La mort du roi Ladislas n'avait pas en effet détruit le dessein arrêté auparavant de dépouiller le Duc du pays de Luxembourg. Des ambassadeurs furent envoyés pour en réclamer la possession au nom de madame Madeleine, à qui son futur époux l'avait légué. Le roi prétendait exercer le droit de retrait sur ce fief, sauf à payer la somme pour laquelle il avait autrefois été engagé. En attendant, le roi déclarait qu'il prenait sous sa garde Thionville et les terres du damoiseau de Rodemach (1); il défendit toutefois aux gens qu'il y envoyait d'inquiéter en rien les gens du duc de Bourgogne.

Le Duc, malgré le respect qu'il montrait toujours au roi, répondit cette fois d'une façon plus hautaine à Raoul Regnault, écuyer du roi, qui avait eu commission de lui remettre les lettres. Il lui dit que le damoiseau de Rodemach était son sujet, qu'ainsi le roi n'avait rien à voir en cette affaire. « Je voudrais bien savoir, ajouta-t-il, si le » roi veut tenir la paix d'Arras; quant à moi, je » ne la veux point briser, mais dites-lui que je » le prie de me faire savoir sa volonté. Je me » recommande à lui, et je sais bien qu'il y a » des gens dans son conseil qui ne m'aiment » pas. » Il écrivit en même temps que l'affaire était grave, et qu'il lui fallait du temps pour répondre (2).

Il ne fut pas moins ferme dans sa volonté sur un autre point où le conseil de France voulut lui faire de graves reproches. Il avait l'année d'auparavant prolongé de neuf ans ses trêves avec l'Angleterre; les ambassadeurs lui déclarèrent qu'il avait en cela manqué à ses engagements. Le roi en était d'autant plus mécontent, dirent-ils, que peut-être eût-il sans cela tenté de reprendre Calais; mais les pays du Duc environnaient de toutes parts la ville, et il eût fallu son consentement.

L'Angleterre avait continué à être dans de grands troubles; le duc d'York avait pris les armes, et il y avait eu, en 1455, une grande bataille où le duc de Somerset avait été tué, ainsi que ses principaux partisans. Le roi était alors tombé entre les mains du duc d'York, qui s'était fait nommer protecteur du royaume et avait pris le gouvernement. Il le garda peu de temps, la reine reprit son pouvoir, et le trouble et la guerre recommencèrent. C'était dans ces circonstrances que les trêves avaient été prolongées après des conférences tenues à Gravelines par le bâtard de Bourgogne et le comte d'Étampes, avec lord Warwick, gouverneur de Calais, qui était le principal appui du duc d'York. Le Duc rappela que, depuis le moment où la guerre avait recommencé, en 1449, par la prise de Fougères, la France et la Bourgogne avaient toujours conclu des trêves séparées. En outre le roi avait une sorte d'alliance avec le parti de la reine Marguerite, et la favorisait de tout son pouvoir; ainsi le Duc se croyait autorisé à faire, de son côté, une trêve avec le parti du duc d'York : « Comment! disait-il, le roi Charles s'allie avec le roi » Henri, et il l'engage à nous nuire, et nous ne » pourrions pas nous tirer de ce péril et garder nos » États des dommages de la guerre en continuant » les trêves? »

C'était, du moins on le disait ainsi en Bourgogne, le comte de Saint-Pol qui continuait à exciter ainsi les conseillers du roi contre le duc Philippe. Outre le désir de se venger, il avait maintenant placé toute son ambition et ses espérances dans le service du royaume. La commune renommée publiait qu'il voulait devenir connétable (3). En effet, le comte de Richemont venait d'hériter, en septembre 1457, du duché de Bretagne, succédant à ses deux neveux François II et Pierre. On pensait généralement qu'étant ainsi prince souverain, il ne conserverait pas son office. La plupart des barons de Bretagne trouvaient même que ce serait chose messéante à sa dignité. Il en pensa autrement, et répondit qu'il voulait honorer dans sa vieillesse la charge dont il avait été honoré dans sa jeunesse (4). Lorsque, vers la fin de janvier 1458, il arriva près du roi qui l'avait mandé pour le mariage si soudainement rompu de madame Madeleine, il fit son entrée solennelle dans la ville de Tours. Deux épées furent portées devant lui; l'une élevée par la pointe, pour le duché de Bretagne, l'autre suspendue à une écharpe et dans son fourreau, pour l'office de con-

(1) *Rodemacheren*, comme ci-devant. (G.)

(2) Monstrelet. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(3) Duclercq. — Coucy.

(4) Argentré.

nétable. Mais bien qu'il eût ainsi conservé le service du roi et qu'il formât le noble dessein d'assembler une armée de Français et de Bretons pour tenter la conquête d'Angleterre, on pouvait facilement voir que ce vieux capitaine, usé par les fatigues et les maladies, n'avait pas grand temps à vivre. Ainsi l'espoir et le désir de monsieur de Saint-Pol n'étaient pas remis à un trop grand délai.

Le duc de Bourgogne, qui ne voulait point la guerre, mais qui semblait ne la point craindre, n'ignorait rien de ce qu'on tramait en France contre lui, et remarquait bien que de jour en jour on lui montrait plus de mauvaise volonté. Il ne témoignait aucune faiblesse, défendait son honneur et ses droits, prenait ses précautions, et faisait avertir ses hommes d'armes, ses vassaux et tous les gens de guerre de ses États de se tenir prêts; malgré sa promesse, il exigea les tailles, consenties seulement pour le voyage contre les Turcs; enfin il n'omettait rien pour n'être pas pris au dépourvu, mais agissait prudemment et sans nulle précipitation. C'était sans doute la présence du Dauphin qui lui valait surtout la haine du roi. Il le savait; comme c'eût été toutefois, en cas de guerre, un avantage pour lui d'avoir ce prince entre ses mains, et qu'il aurait eu par là un grand parti dans les seigneurs de France, le Duc ne songeait pas à lui retirer l'hospitalité. Il ne voyait non plus nul motif de ménager le comte de Saint-Pol, et continuait à lui tenir rigueur.

Il en donna une preuve manifeste. Le comte de Saint-Pol avait pour principal favori le sire de Ront, et lui avait donné en mariage sa sœur bâtarde. Ce gentilhomme lui servait ordinairement à exécuter les violences et les crimes dont le Duc lui avait fait reproche. En ce temps-là le sire de Ront avait aussi commis pour son propre compte un horrible assassinat. Il aimait une jeune fille d'assez petit état; et comme, malgré sa défense, elle fut fiancée avec un jeune homme de même condition, il fit prendre le fiancé; on l'étendit par terre, on le mutila cruellement, on lui ouvrit le corps et on lui arracha le cœur. Le Duc ordonna que le sire de Ront fût saisi pour être mis en justice; mais il se sauva chez les Anglais du côté de Calais. Sans la querelle du Duc avec le comte de Saint-Pol, il est à croire qu'il eût fermé les yeux sur ce crime. Il n'était pas rare, en effet, de voir les hommes d'armes et les gens de guerre enlever les filles qu'ils trouvaient jolies, maltraiter et mettre à mort leurs pères, leurs frères ou leurs prétendus, sans que pour cela ils fussent nullement recherchés (2). Au moment même où le Duc faisait poursuivre le sire de Ront, il tenait sur les fonts de baptême l'enfant du sire de Havart, qui était la terreur de la ville d'Arras et des environs, à cause des violences de ce genre qu'il exerçait impunément. A vrai dire, il y avait peu ou point de justice sur cette frontière; les voyageurs, les marchands, les laboureurs n'y marchaient jamais qu'en armes pour se défendre des gens de guerre ou de ceux qui voulaient faire comme eux. Les querelles et les vengeances particulières causaient aussi une foule de meurtres. Le voisinage de Calais empêchait beaucoup le bon ordre. Les coupables se sauvaient sur terre ennemie, et quand il se faisait quelque pillage ou autre méfait nocturne, c'était aux Anglais qu'on l'imputait.

Le Duc jugea que dans de telles circonstances, et lorsqu'il était menacé de guerre par la France, il était sage de se réconcilier tout à fait avec la ville de Gand. Le Dauphin servit de médiateur, et le Duc parut céder à ses instances en effaçant le dernier souvenir de la révolte des Gantois. Toutefois, lorsqu'au mois d'avril 1458 (3) il fit son entrée à Gand, il ne voulut avoir près de lui ni ce prince ni le comte de Charolais, dont les Gantois se montraient grands amis et disaient beaucoup de bien. Par un autre motif sans doute, il ne prit pas non plus en sa compagnie le sire de Croy (4).

Les Gantois surpassèrent en magnificence tout ce qu'on avait vu en pareille occasion (5). Il y eut partout des représentations et des mystères; ce qui parut surtout à remarquer, c'est la façon docte et ingénieuse dont la faute et le repentir de la ville, la grandeur et la miséricorde du Duc étaient rappelés par des sentences tirées des livres sacrés ou profanes, et par les figures peintes ou vivantes qu'on voyait sur les échafauds. Ainsi, à la porte de la ville, descendit une jeune fille qui se mit à genoux les mains jointes, et au-dessus de sa tête un écriteau où on lisait : *Inveni quem diligit anima mea*. Plus loin parut l'Enfant prodigue demandant pardon à son père. Une tapisserie représentait l'empereur César au milieu du sénat, et Cicéron prononçant l'oraison pour Marcellus; l'inscription était : *Nulla*

(1) 1457, v. st. L'année commença le 17 avril.

(2) Duclercq.

(3) Le 23 avril, selon le registre de la collace, que j'ai souvent cité à propos des troubles de Gand. (G.)

(4) Duclercq. — Continuateur de Monstrelet.

(5) Le registre de la collace exprime la même chose dans les termes suivants : *Noynt scoonder noch ryckelicker ontfanc van princen daer te vooren ghèsien en was verre noch naer.* (G.)

de virtutibus tuis major clementiâ est. Il y avait aussi un lion tenant entre ses pattes la bannière de Bourgogne, et devant lui une lionne et ses lionceaux humblement couchés par terre; et au bas se lisait : *Quasi leo rugiens, et formidabant filii ejus;* puis Abigaïl implorant David, et disant : *Benedictus Dominus, quoniam te misit;* le bon Pasteur retrouvant sa brebis égarée; Pompée ayant pitié de Tigranes, roi d'Arménie, avec la devise : *Pulchrum est vincere reges,* qui rappelait la générosité du Duc au traité d'Arras; enfin beaucoup d'autres peintures ou représentations de ce genre. On fit aussi passer devant le Duc un éléphant. La tour qu'il portait était remplie de musiciens qui chantaient des triolets, dont le refrain était :

Vive Bourgogne est notre cri.

Lorsque le Duc fut près de son hôtel, un homme couvert d'une peau de lion, en souvenir des armoiries de Flandre, vint prendre la bride de son cheval pour le conduire dans la cour.

Les illuminations dans la ville et sur la rivière, les banquets, la musique, les danses embellirent cette joyeuse entrée, et le Duc, en signe de parfaite réconciliation, accepta un repas à l'hôtel de ville, qui coûta, dit-on, dix mille écus d'or (1).

Ce fut à Gand que de nouveaux ambassadeurs du roi vinrent trouver le Duc. Outre les sujets ordinaires de négociation, ils avaient à lui signifier de se trouver, le 15 de juin suivant, dans la ville de Montargis, pour y assister, comme pair de France, au jugement du duc d'Alençon.

Il y avait déjà deux ans que ce prince avait été emprisonné par ordre du roi, qui avait eu la preuve de ses criminelles intelligences avec les Anglais. C'était au moment où le roi, pour lors au château de Chatelar en Bourbonnais, s'avançait contre son fils, qu'il avait appris cette nouvelle trahison ourdie dans sa famille. Ce lui fut un surcroît de chagrin. « Ma vie est bien douloureuse, disait-il, puisqu'il » faut me garder de ceux à qui je devrais me fier » plus qu'à tous les autres, et que ceux de mon » sang me trahissent. » Il délibéra dans son conseil sur ce qu'il y avait à faire. L'ordre régnait maintenant assez bien dans le royaume; la puissance du roi était assez affermie et l'affection de ses peuples assez grande pour qu'il ne parût point difficile de poursuivre, selon la justice, un prince du sang.

Le duc d'Alençon était alors à Paris; il avait quitté ses domaines exprès pour ne point donner de méfiance, au moment où l'exécution de ses complots allait commencer. Le comte de Dunois fut chargé de le saisir. Il prit secrètement toutes ses mesures avec les plus fidèles serviteurs du roi, Guillaume Cousinot, le sire de Brezé, Odet d'Aydie, le sire de Moui, bailli de Vermandois. Laissant hors de la ville les archers et les gens d'armes qu'il avait amenés, il entra à Paris, manda le prévôt, lui dit les ordres du roi, et le chargea de faire environner, avec un nombre d'hommes suffisant, l'hôtel du duc d'Alençon. C'était où est maintenant la Force. Quand tout fut sur le point de l'exécution, le comte de Dunois se rendit seul chez le prince, comme pour le visiter. Il en fut honorablement reçu, et ils commencèrent à deviser entre eux de choses indifférentes. Puis, au moment où le comte de Dunois fut assuré que chacun était à son poste : « Monseigneur, dit-il, pardonnez-moi; le roi m'a envoyé » vers vous; je n'en sais pas bien la cause, mais je » dois lui obéir; » et lui mettant la main sur l'épaule : « Vous êtes prisonnier du roi, » ajouta-t-il. Le duc d'Alençon n'eut pas le temps de répondre; la chambre se remplit aussitôt des gens du comte de Dunois. Il fallut bien obéir. On pouvait craindre quelque rumeur à Paris. Le comte lui dit : « Monseigneur, » sans faire ici plus de séjour, il vous faut partir et » monter au plus vite à cheval. » — « Je me trouve » bien ici, et j'y veux rester, » répliqua le prince; on n'en fit pas moins amener ses chevaux. Il écrivit un billet à sa femme, désigna quelques serviteurs pour le suivre, et l'on se mit sur-le-champ en route. Arrivé à la porte Saint-Antoine, il vit de loin quarante lances, sous les ordres du sire de Moui. « Quels » sont ces gens? demanda-t-il, et ma vie est-elle en » sûreté? » — « Ne craignez rien, ce sont les gens » du roi, » lui répondit le comte de Dunois.

Il fut ainsi conduit à Melun; le connétable de Richemont, dont il avait épousé la nièce, et qui avait toujours été de ses amis, vint le voir. Il ne voulut rien avouer ni répondre aux commissaires que le roi avait envoyés pour l'interroger (2). « Je » ne cacherai rien au roi, disait-il, mais je ne veux » parler qu'à lui; je sais bien qui m'a joué ce tour. » On veut me faire passer pour Anglais, je ne l'ai » jamais été, ni voulu l'être; mais les manières du » roi contre moi et contre tous ceux de son sang » me font un grand déplaisir. Quand nous venons le

(1) Cette somme doit être exagérée. (G.)

(2) Chartier. — Coucy. — Recueil de Dupuy.

» voir, nous sommes souvent cinq ou six jours sans » être admis, sans avoir audience; il n'est entouré » que de méchantes gens de petit état, sortis de » bas lieu ; ce sont eux qui le gouvernent. »

Le roi consentit à le voir; il fut amené en Bourbonnais et mis en prison au château de Chantelle. Lorsqu'il fut conduit en sa présence, le roi lui demanda comment il avait pu s'allier avec les anciens ennemis du royaume, et leur promettre les places de Domfront et de Falaise afin de faciliter leur descente en France. Le duc d'Alençon se montra hautain dans sa réponse : « Monseigneur, dit-il, j'ai » bien pu faire alliance avec quelques grands sei» gneurs pour ravoir ma ville de Fougères que me » retient injustement le duc de Bretagne dont je » n'ai jamais pu avoir raison à votre conseil. — » Jamais, répondit le roi, nous n'avons refusé de » vous rendre justice, et il n'est pas nécessaire » d'aller chercher de telles couleurs pour expliquer » vos alliances avec nos adversaires. Vous ne les » pourrez nier, car on a vos lettres signées de vous, » et aussi des témoins. » Il y eut encore quelques paroles entre eux, et le duc d'Alençon finit par requérir qu'on le mît en liberté : « Ce n'est pas une » chose à faire légèrement, dit le roi; il y faudrait » grande délibération : on vous fera votre procès » tout au long. »

L'instruction du procès dura deux ans, et fut faite avec le plus grand soin. Tout le crime du duc d'Alençon fut avéré ou par sa confession ou par des preuves irrécusables. Voici quelle avait été la suite de ses trahisons (1). Quelque temps après que lord Talbot eut pris Bordeaux, un serviteur de sir Richard Woodville, chevalier anglais qui avait épousé la veuve du duc de Bedfort, et qui était par conséquent beau-frère du comte de Saint-Pol, était venu trouver le duc d'Alençon et lui avait proposé de marier sa fille au fils du duc d'York. Il avait été question aussi de beaucoup d'autres choses; en se quittant, ils étaient convenus d'une certaine façon de se prendre le pouce en signe de reconnaissance, lorsqu'on s'enverrait des messages.

En 1455, au mois d'août, vint à La Flèche un héraut anglais nommé Huntington; le duc d'Alençon lui découvrit ses desseins et le chargea de retourner en Angleterre. « Dites-leur donc de se mettre enfin » d'accord de par Dieu ou de par le diable, disait» il, parlant des discordes du duc d'York et du » parti de la reine; il faut descendre en Normandie, » et ne pas penser à autre chose. C'est le moment » ou jamais; le roi est loin; son armée est séparée » en trois parties; l'une dans le comté d'Arma» gnac, l'autre en Guyenne; la troisième marche » contre le Dauphin. Les nobles, les bonnes villes, » le peuple, tout le monde est aussi mécontent que » moi; j'aiderai les Anglais de mes forteresses et de » mon artillerie, qui est suffisante pour combattre » dix mille hommes en campagne. Il faut venir avec » trente ou quarante mille hommes, et amener le » roi Henri. Il n'y a pas quatre cents lances en » Normandie; le pays sera conquis avant qu'on » puisse y porter secours. Il sera nécessaire de pu» blier la défense de rien prendre sur les habitants » et les laboureurs, et punir sévèrement les délin» quants. Il ne faudra pas non plus penser à main» tenir les dons de domaines faits autrefois par les » Anglais; le roi Henri devra ne point parler du » passé. Pendant qu'on descendrait en Normandie, » une expédition partirait aussi de Calais. Si le roi » veut retirer son armée de Guyenne, le pays se » révoltera encore une fois. Le duc de Bourgogne » n'est point à craindre en ceci; ce n'est pas un » homme qui aime la guerre; il ne veut que paix » et amour. Quant au Dauphin, il se déclarera pour » nous et nous aidera de ses places et de ses gens. » Le duc d'Alençon chargea aussi Huntington de demander qu'on lui envoyât au plus tôt vingt mille écus ou dix mille au moins, à prendre à Bruges ou sur toute autre ville de négoce, afin qu'il pût apprêter son artillerie et former ses compagnies; enfin il donna, pour le duc d'York, une lettre de créance conçue ainsi : « Seigneur, veuillez croire ce que le » porteur vous dira de moi; je vous remercie de » votre bien vouloir, j'ai bonne volonté, il ne tient » qu'à vous. » Il avait signé d'un N barré; Pouancé son héraut avait accompagné le héraut anglais.

Peu après, impatient de ne pas avoir de réponse, le duc d'Alençon s'était découvert à un prêtre nommé Thomas Gillet, lui avait appris les signes de reconnaissance, lui avait donné une lettre de créance signée de même, et l'avait expédié au duc d'York.

Au mois de décembre, Fortin, parent de Thomas Gillet, avait été envoyé à Calais, où se trouvait sir Richard Woodville; enfin, au mois de janvier, Pouancé et Thomas Gillet étaient revenus. Le duc d'York les avait chargés de remercier le duc d'Alençon, de lui dire que le parlement des états d'Angleterre n'ayant pas été assemblé, on ne pouvait donner une réponse finale; que cependant on devait

(1) Arrêt de condamnation. — Interrogatoires.

compter que les Anglais descendraient en France avant le mois de septembre. Le duc d'York priait le duc d'Alençon de s'emparer d'un port de mer pour faciliter la descente, et de lui faire savoir si le Dauphin ne viendrait point défendre la Normandie.

Un nouveau messager reçut encore la confidence du duc d'Alençon, qui lui fit prêter serment sur l'Évangile; celui-ci s'en alla avec une lettre de créance qui, cette fois, était signée Jean. Il était chargé de dire qu'il fallait se hâter, que le roi marchait contre le Dauphin, qu'ainsi on pouvait lui préparer un beau retour de noces; que, pour son compte, il voudrait déjà voir les Anglais descendre en France, épais comme grêle, et qu'ils passeraient pour de bien mauvais combattants s'ils ne profitaient d'une telle occasion.

Mais, dans cet intervalle, les choses avaient changé en Angleterre; le duc d'York n'était plus protecteur du royaume. Ce fut au roi Henri lui-même que fut présenté Aymon Gallet, dernier envoyé du duc d'Alençon. Ce roi, qui était simple d'esprit, mais rempli de piété, avait toujours été gouverné soit par les uns, soit par les autres, et n'avait aucune volonté. Il s'informa à ce messager quelle personne c'était que son oncle le roi Charles : » Je ne l'ai vu que deux fois, répondit Gallet; une » fois à cheval, et il me sembla gentil prince; puis, » dans une abbaye près de Caen, où il lisait en une » chronique, et personne ne m'a jamais paru lire » si couramment que lui. » Pour lors le roi Henri lui dit : « Je m'étonne comment les princes de » France ont si grande volonté de lui faire du dé» plaisir; au reste, autant m'en font ceux de mon » pays. » Il donna toutefois à Gallet une lettre pour le duc d'Alençon, où il le remerciait et l'engageait à envoyer, au mois d'août, ses agents à Bruges, où se rendraient les ambassadeurs d'Angleterre, afin de prolonger les trêves avec le duc de Bourgogne. Là, pourrait se traiter l'affaire des vingt mille écus, ainsi que les autres.

Ce terme parut trop long au duc d'Alençon; il envoya encore une fois Gallet, et le chargea de parler d'une autre demande qu'il avait faite. Il voulait à tout hasard avoir une retraite en Angleterre, et désirait qu'on lui accordât les duchés de Glocester et de Bedfort. Il annonçait aussi les démarches qu'il avait faites pour surprendre le port de Granville.

Les choses en étaient là, quand Thomas Gillet, ce prêtre que le duc d'Alençon avait chargé de plusieurs messages, engagea Fortin, qui venait d'être encore expédié pour l'Angleterre, à aller remettre au roi de France les lettres qu'on lui avait données. Ce fut alors que le roi se résolut à faire saisir le duc d'Alençon.

La procédure l'ayant confondu par ces preuves et par les témoins, il avoua tout ou à peu près; il ajouta que s'il avait ainsi comploté contre le royaume, c'était à la suggestion du bâtard d'Armagnac et du Dauphin. Cette excuse fut examinée avec soin; il ne pouvait produire nulle preuve, nul témoignage; il variait et vacillait dans son récit; il ne savait que répondre aux difficultés qu'on opposait à son récit. On s'assura que ce n'était qu'un mensonge, et que s'il avait parlé du Dauphin aux Anglais, c'était comme de tout le reste, pour les mieux engager, en leur montrant l'entreprise comme plus facile.

Son ambition et son avarice seules l'avaient induit à mal; les promesses des sorciers et des devins y avaient contribué aussi; il en avait consulté plusieurs, et avait même envoyé un de ses serviteurs en Italie afin d'interroger un ermite fort renommé; il voulait savoir de lui comment il devait s'y prendre pour être dans la bonne grâce du roi, et aussi pour retrouver le même empressement qu'il avait eu autrefois à satisfaire la tendresse de sa femme la duchesse d'Alençon. Le saint homme fit une bien sage réponse à la première question. « Que le duc » d'Alençon, dit-il, se mette en la grâce de Dieu, » il aura celle de tout le monde. » Pour satisfaire à la seconde, il donna une forme de conjuration, dont il disait que l'effet serait certain.

L'instruction terminée, le roi convoqua son parlement pour procéder au jugement. Comme le duc d'Alençon était pair du royaume, les autres pairs furent appelés à siéger, ce qui ne s'était point vu depuis le procès du roi de Navarre, en 1386. Le duc de Bourgogne répondit aux ambassadeurs qui venaient requérir sa présence, qu'encore que, d'après le traité d'Arras, le roi n'eût aucun commandement à lui adresser, et qu'il ne fût en rien son sujet, néanmoins, au plaisir de Dieu, il se rendrait à Montargis. En même temps il envoya Toison-d'or au roi, et fit publier dans ses États que tous ses vassaux et arrière-vassaux, les archers et arbalétriers assermentés des bonnes villes eussent à s'armer et se tenir prêts pour l'accompagner à Montargis, où le roi l'avait sommé de venir. Puis il partit pour Lille, où était son artillerie, afin de la faire mettre en état. Le roi, de son côté, sachant quels apprêts de guerre se faisaient en Flandre, convoqua le ban

et l'arrière-ban du royaume. Chacun s'affligeait que les choses en fussent venues à ce point; cependant Toison-d'or revint de son ambassade. Le roi, cette fois encore, ne voulut point pousser le Duc à l'extrême et rompre une paix si heureuse pour son royaume; il fit répondre au Duc que sa présence au lit de justice n'était point nécessaire; que la suite nombreuse dont il serait accompagné serait dommageable pour le pays, et qu'il suffirait d'envoyer quelques personnes de son conseil, afin d'assister au jugement.

La paix se trouvant ainsi conservée, la cour de Bourgogne revint à ses divertissements accoutumés. Le comte de Charolais n'avait pas de plus grand plaisir que les joutes, et il s'en faisait souvent de fort belles. Par malheur, le Duc tomba malade et eut une assez forte fièvre. La Duchesse quitta son couvent pour venir lui donner tous ses soins. Elle n'avait pas vu son mari depuis le jour où elle avait pris parti dans la querelle avec son fils. Cette marque de tendresse émut vivement le Duc. Ils pleurèrent ensemble, et il rendit toute son amitié à sa femme. Elle la méritait bien; non-seulement elle avait toujours aimé uniquement le Duc, et lui avait pardonné les torts qu'il avait sans cesse, mais elle avait été pour lui comme un sage conseiller, s'acquittant d'ambassades difficiles et terminant de grandes affaires.

Lorsqu'il fut rétabli, les fêtes recommencèrent. L'arrivée de la comtesse de Nevers, qui était fille du sire d'Albret, et que Charles, comte de Nevers, avait épousée en France depuis un peu plus d'une année, rendit encore les amusements plus magnifiques. Le Duc se trouvait réuni avec presque toute sa famille et réconcilié avec son fils et sa femme. Tout se passait donc avec une complète allégresse. Après quelque séjour, la comtesse de Nevers quitta Lille pour se rendre chez sa belle-sœur la comtesse d'Étampes. Le Duc et Adolphe de Clèves, comte de Ravenstein, l'accompagnaient, et elle avait aussi avec elle un beau cortége de dames. Quand on fut venu à un petit pont, non loin de la ville, se présentèrent six chevaliers. Leur chef demanda au sire de Ravenstein qui il était et où il menait ses dames. « Que vous importe? répondit-il; laissez-» nous passer notre chemin. » Le chevalier coucha sa lance et courut sur Adolphe de Clèves. Pour lors commença la joute, car c'était le comte de Charolais. Les lances se brisèrent; ils prirent leurs épées: quand ils eurent bien combattu, ils ôtèrent leurs casques et vinrent aux dames, qui leur donnèrent grandes louanges. Le comte de Charolais avait fait apprêter un repas élégant dans une maison voisine; on chanta et l'on dansa. Puis les dames remontèrent sur leurs haquenées et prirent congé des princes de Bourgogne (1).

Cependant le sire de Croy, le sire Simon de Lalaing, maître Jean l'Orfévre, président de Luxembourg, et Toison-d'or, avaient été choisis pour assister au jugement du duc d'Alençon (2). Ce ne fut pas à Montargis que se tint le lit de justice. Une épidémie qui régnait dans le pays fit transférer à Vendôme la séance du parlement. Tout s'y passa en grande pompe et cérémonie. Le roi était sur son siége royal; le parlement, consulté auparavant, avait été d'avis que ce devait être une séance royale. A ses pieds était assis le comte de Dunois, grand chambellan. Le haut banc, à la droite, était occupé par les ducs d'Orléans, de Bourbon, les comtes d'Angoulême et du Maine, les comtes de Foix et d'Eu, qui venaient d'être élevés au rang des pairs, et les comtes de Vendôme et de Laval. Au-dessous d'eux, les trois présidents au parlement, le grand maître de France, l'amiral, le grand prieur, le marquis de Saluces, fils du duc de Savoie; quatre maîtres des requêtes, le bailli de Senlis, deux conseillers du roi et trente-quatre seigneurs du parlement. Au pied du trône, le chancelier. A la gauche, sur le haut banc, les pairs ecclésiastiques, quatre évêques et l'abbé de Saint-Denis. Au-dessous, les seigneurs de la Tour-d'Auvergne, de Torcy, de Vauvert, de Prie, de Pressigny; les baillis de Touraine et de Rouen, les trésoriers, Tristan-l'Hermite, prévôt des maréchaux, le prévôt de l'hôtel et trente-quatre seigneurs du parlement. Sur un banc séparé, le procureur général et deux avocats du roi. Enfin cinq greffiers sur des petits bancs.

Le chancelier commença par commander aux huissiers qu'on allât appeler le duc de Bourgogne, qui à lui seul représentait trois pairies, Bourgogne, Flandre et Artois. Les huissiers sortirent, et alors se présentèrent les ambassadeurs du duc Philippe. Le connétable, duc de Bretagne, avait demandé à ne point siéger à cause de sa parenté avec l'accusé, qui était son propre neveu.

Les pairs ecclésiastiques, le chancelier, les pré-

(1) Duclercq.

(2) Leur lettre de créance est du 2 juin 1458; elle est en original à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Dupuy, nº 762. (G.)

sidents au parlement, plusieurs maîtres des requêtes et plusieurs conseillers au parlement avaient déjà assisté, depuis plusieurs semaines, à une instruction préparatoire qui avait suivi les informations faites depuis deux ans. Les princes du sang, les pairs de France, les seigneurs appelés par le roi au parlement prenaient connaissance de l'affaire pour la première fois. L'accusé fut amené et placé sur une escabelle basse; il fut interrogé, et répéta librement tous ses aveux.

Avant que la sentence fût prononcée, maître Jean l'Orfévre, ambassadeur du duc de Bourgogne, fit supplier le roi d'entendre ce qu'il avait à proposer de la part du Duc, et il fut admis à prononcer un discours, qui fut trouvé bien éloquent et bien docte. Il était rempli de citations tirées des livres saints, des lois impériales de l'empereur Justinien, de Virgile et d'autres auteurs profanes. Maître l'Orfévre y alléguait de beaux et célèbres exemples de clémence, entre autres celui de « Trajan, le meilleur » empereur des païens, qui fut, non pas austère, » mais clément, et qui, pour sa miséricordieuse » justice, fut tiré des enfers par les prières de saint » Grégoire, et fait chrétien trois cents ans après sa » mort. » Après beaucoup d'autres exhortations générales, l'orateur continuait ainsi :

« Sire, monsieur de Bourgogne a l'espérance que, si l'épée de justice était tirée de son fourreau et remise à l'exécuteur pour frapper, vous le feriez retirer, en reconnaissant que le condamné est votre parent et votre sang.

» Considérez, sire, les bons services rendus à vous et à vos nobles aïeux par monsieur d'Alençon et ses devanciers. Son bisaïeul mourut à la bataille de Crécy; son grand-père fut otage en Angleterre pour le roi Jean; son père finit ses jours à la bataille d'Azincourt; lui-même, à la bataille de Verneuil, fut trouvé parmi les morts et mené en Angleterre. Sire, vous savez bien que c'est en vendant le peu d'héritage qui lui restait qu'il a été mis hors des mains de vos anciens ennemis. Il aima mieux avoir sa délivrance à ce prix que d'être quitte, de ravoir ses terres, et d'obtenir tout ce qu'on lui promettait, en faussant sa loyauté. Songez à ses enfants, sire; ils vous offrent aussi leur sang à répandre, en suivant la trace de leurs nobles prédécesseurs. »

Là, maître l'Orfévre rappelait encore diverses histoires d'enfants qui avaient obtenu grâce pour leurs parents ; entre autres le fils de Servius Galba, en faveur de qui l'on avait pardonné à son père, et surtout par la considération que cet enfant était parent du roi Gallus. « Et les enfants de monsieur d'Alençon ne sont-ils pas aussi parents du roi Gallus? c'est-à-dire de vous, sire.... Considérez enfin la personne de monsieur d'Alençon. Sire, ceux qui ont conversé souvent avec lui et ont hanté sa compagnie, savent assez, tant par sa conduite que par son langage, qu'il y a toujours eu en lui plus de négligence et de simplicité que de mauvaise malice. A de tels hommes, sire, la loi est plus douce et moins rigoureuse qu'aux autres. D'autre part, si, par quelque soudaine mélancolie, monsieur d'Alençon avait projeté quelque chose qui vous fût préjudiciable, toutefois, Dieu merci, l'effet ne s'en est pas suivi. Ne croyez pas cependant que monsieur de Bourgogne veuille dire qu'en tout délit il faut que l'œuvre soit consommée pour qu'il y ait délit; il sait que, particulièrement pour le crime imputé à monsieur d'Alençon, il en est autrement, et que la volonté est à punir comme l'effet. Mais monsieur de Bourgogne prétend seulement que la grâce est plus facile à accorder que si la chose était consommée et si le péril s'en fût suivi. Même on peut trouver vraisemblable qu'avant la consommation du crime, monsieur d'Alençon eût pu s'en repentir et s'en retirer.

» Par ces considérations, sire, monsieur de Bourgogne vous supplie, en toute humilité de cœur, de jeter un œil de miséricorde sur monsieur d'Alençon, de remettre et pardonner tout ce qu'il peut avoir méfait contre vous, et de lui garder l'honneur, sans lequel le cœur d'un noble homme ne peut vivre. Sire, princes, étrangers, voisins, amis et ennemis connaissent par expérience votre charité, votre humanité, votre puissante et miséricordieuse bonté; pour Dieu, sire, ne rejetez pas la demande de votre humble parent, et il répétera avec tout le monde : « *Misericordiam Domini in æternum cantabo.* »

L'évêque de Coutances répondit, par ordre du roi, de point en point, au discours de l'ambassadeur de Bourgogne. Il parla de l'obligation de faire justice, imposée par la majesté royale. « C'est par la justice que règnent les rois, et, n'était la bonne justice des rois et des princes, les royaumes et seigneuries ne seraient que larroneries.

» La parenté de monsieur d'Alençon lui imposait, dit-il, de plus grands devoirs envers le roi et le royaume. Les services de ses devanciers n'ont pas été imités par lui; et si les enfants ne doivent pas porter la peine des forfaits du père, de même la gloire du père ne doit pas profiter au fils. On dit

que monsieur d'Alençon s'est toujours montré simple et négligent; certes, le contraire a bien paru, et il n'a fait voir que trop de malice et de subtilité.

» Enfin, le roi vous fait dire qu'il agira en ceci d'après l'avis des princes et seigneurs de son sang et autres, et de ceux de son conseil qui sont près de lui. Il eût bien voulu que monsieur de Bourgogne y eût été pour avoir son bon conseil; cependant il fera si bien, que mondit sieur de Bourgogne et tout le monde en seront contents. »

Alors, après mûre délibération de la cour des pairs, l'arrêt fut rendu : le duc d'Alençon fut déclaré criminel de lèse-majesté, et, comme tel, privé et débouté de l'honneur et dignité de pair de France et autres dignités et prérogatives, condamné à recevoir la mort et à être exécuté en justice. Ses biens furent confisqués.

Toutefois, le roi, se réservant d'en ordonner selon son bon plaisir, déclara que l'exécution du duc d'Alençon serait différée, et que ses biens-meubles et la plupart de ses seigneuries seraient laissés à ses enfants.

L'arrêt fut d'abord prononcé au duc d'Alençon, dans sa prison, par un président et un conseiller au parlement, maître Jean Bureau, trésorier de France, et quelques autres du conseil du roi, puis une seconde fois en audience solennelle (1).

Ce ne fut pas l'intercession du duc de Bourgogne qui décida le roi à user ainsi d'indulgence. Il y fut déterminé par sa propre volonté et par les conseils du duc de Bretagne; l'arrêt portait même, en ce qui touchait la remise d'une partie de la confiscation, que c'était en faveur et contemplation des requêtes du duc de Bretagne. Il était revenu auprès du roi uniquement pour sauver la vie à son neveu; sans ce motif, on ne l'eût point revu à la cour, dont l'année précédente il était parti fort mécontent. Des difficultés au sujet de l'hommage du duché de Bretagne s'étaient élevées entre lui et le conseil du roi. Du reste, elles n'étaient pas nouvelles : à chaque avénement d'un duc de Bretagne, on débattait toujours pour savoir si l'hommage était lige ou simple. Le connétable pensait que les services qu'il avait rendus devaient rendre le roi moins exigeant cette fois; au contraire, on l'était davantage (2), et l'on ne voulait point se contenter de la formule qui, lors des autres investitures, avait toujours servi à réserver les droits des deux parties; cependant il ne céda point.

Lorsqu'il fut dans la chambre de parade du roi pour cette cérémonie, le comte de Dunois lui adressa la parole en ces termes : « Monseigneur de » Bretagne, vous devenez homme du roi, mon sou» verain seigneur ici présent, et lui faites hom» mage lige à cause de votre duché de Bretagne; » vous lui promettez foi et loyauté, et de le servir » envers tous ceux qui peuvent vivre et mourir. » Alors, tout d'une voix, le comte d'Eu, le bailli de Touraine, et d'autres qui étaient dans la chambre, s'écrièrent : « Faites-lui ôter sa ceinture. » C'était comme on faisait pour l'hommage lige. « Il ne le » fera pas, et ne le doit pas faire, répondit le chan» celier de Bretagne. — Je vous fais, continua le » duc de Bretagne, tel hommage que mes prédé» cesseurs vous ont fait, et je n'entends point qu'il » soit lige. » Le chancelier de France répliqua : « Vos prédécesseurs ont fait hommage lige.—Vous » le dites, et je dis que non, » poursuivit le duc de Bretagne. Alors le roi, pour mettre fin à ce débat, prit la parole et dit : « Vous le faites tel que vos » prédécesseurs l'ont fait. — Oui, et point lige. » Il plaça ses mains dans les mains du roi, ne mit point le genou en terre, ne fit aucun serment, ne prit aucun engagement, et embrassa le roi. « Le » duc n'entend faire en ceci, dit le chancelier de » Bretagne, rien qui déroge ni qui porte préjudice » à ses droits et noblesses. — Et le roi proteste du » contraire, » repartit le chancelier de France. Pour lors le roi ajouta : « Je n'entends ni ne veux » en rien préjudicier à vos droits, et je crois que » vous ne voudriez point préjudicier aux miens.— » Non, » répondit le duc.

Puis, pour l'hommage du comté de Montfort et de la seigneurie de Neaufle-le-Château, il mit le genou en terre, se reconnut homme lige, promit et jura de servir le roi contre tous ceux qui pouvaient vivre et mourir.

Le chancelier de France s'adressa ensuite au duc : « Monsieur, et de la pairie de France ne faites» vous pas hommage? — Non, je ne suis point dé» libéré de le faire à présent; je n'en ai point parlé » à mes états. — C'est son fait, reprit le roi; il sait » bien ce qu'il a à faire; on doit s'en rapporter à » lui. — Je le dis pour ma décharge, continua le » chancelier de France, et pour savoir comment je » dois gouverner la chancellerie; car les pairs sont » ajournés par une lettre à part, et c'est vous qui » les ajournez; les autres sont ajournés par un ser-

(1) Procès du duc d'Alençon : Recueil de Dupuy.

(2) Richemont. — Argentré.

» gent. Cette fois il n'y a eu qu'une lettre. La chose » demeurera donc au même état, et je continuerai » à régler la chancellerie dans la forme accoutumée. » — Je l'entends ainsi. » Telle fut la réponse du roi.

L'hommage de la pairie n'était pas d'ordinaire distinct de l'hommage du fief portant pairie. Cependant Jean, duc de Bourgogne, avait prêté double hommage. Si le duc de Bretagne eût fait hommage lige de la pairie, il aurait donc en quelque sorte reconnu que son duché était lige ; si au contraire l'hommage était pur et simple, il s'ensuivait qu'un pair du royaume ne contractait nulle obligation envers le roi.

Après ces discussions, dont le duc de Bretagne se tint pour fort offensé, il retourna dans son pays, où il mourut deux mois ensuite. Ses serviteurs avaient été grandement irrités du mauvais accueil qu'on avait fait à leur seigneur, lui qui, au dire de beaucoup de gens, avait sauvé le royaume. C'était disaient-ils, une preuve nouvelle de l'ingratitude du roi, et de sa faiblesse pour ceux de ses conseillers qui le gouvernaient. Leur mécontentement fut si grand, que le bruit se répandit en Bretagne que le duc Arthus était mort empoisonné.

Quel que fût son désir d'obtenir l'office de connétable, devenu vacant par le décès du duc de Bretagne, le comte de Saint-Pol jugea à propos de se réconcilier avec le duc Philippe. Il vint à Mons se présenter à lui, en reçut un accueil favorable, eut avec lui de grands entretiens. Chacun, et le comte de Charolais surtout, se montra joyeux de cette réconciliation. Elle n'était sans doute, pour le comte de Saint-Pol, qu'un moyen de plus pour servir le roi de France ; c'était un homme sans nulle loyauté, comme la suite le fit bien voir.

Le bruit commun était en effet, à ce moment, que le roi ou du moins ses conseillers tendaient de plus en plus à la destruction du duc de Bourgogne. Il en recevait de secrets avis (1). Un jour il trouva dans son hôtel des vers où les projets menaçants du roi étaient expressément indiqués; on y disait que la puissance de Bourgogne avait duré cent ans, mais que tout pouvait se payer en une heure; que le roi ne craignait plus la force du duc Philippe, et que s'il plaisait à Dieu de seconder son travail, il serait enfin roi régnant, et seul roi. On répandait aussi de plus en plus que la condition secrète du mariage de madame Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre avait été le partage des États de Bourgogne, et que les Anglais devaient avoir la Hollande et la Zélande (2). En même temps le Duc voyait le roi ou s'allier successivement avec tous ses ennemis, ou contracter amitié avec ses anciens alliés pour lui ôter leur appui ; l'Empereur, la maison d'Autriche, le duc de Saxe, la plupart des électeurs, le Danemarck, les Liégeois, les gens de Berne, le duc de Savoie étaient maintenant liés par des traités au roi de France. Sans cesse il y avait des négociations avec l'Angleterre; on ne pouvait, à la vérité, rien conclure de solide avec un royaume si fort troublé et divisé; mais toute ambassade, tout pourparler semblaient toujours cacher quelque projet ennemi de la France contre la Bourgogne, ou de la Bourgogne contre la France.

En outre, le roi et ses serviteurs avaient de jour en jour changé de langage; il n'y avait plus rien d'humble ni de craintif dans les réponses qu'on faisait aux ambassadeurs du Duc (3), et il n'était pas accoutumé à voir sa puissance ne plus inspirer aucune épouvante. Jamais ce changement n'avait mieux paru qu'au lit de justice à Vendôme; les plaintes des envoyés de Bourgogne n'avaient pas été écoutées. Le conseil du roi avait au contraire déclaré hautement que c'était le roi qui avait des griefs à imputer au Duc. Le procureur général avait dit au milieu du conseil, devant tous les princes, qu'il faudrait plus de quinze jours pour réciter toutes les désobéissances du duc de Bourgogne. Ce propos, qui lui avait été rapporté, l'avait fort offensé.

Le séjour du Dauphin en Flandre était un sujet de reproche toujours subsistant; le roi attendait l'effet des exhortations que le Duc avait tant promis de faire pour ramener le prince à son devoir, et il ne voyait pas, disait-il, qu'elles eussent encore profité en rien.

Cependant le Dauphin avait chargé les ambassadeurs de Bourgogne qui s'étaient rendus au lit de justice, de parler pour lui à son oncle le comte du Maine. Le roi, l'ayant appris, fit savoir à son fils qu'il ne pouvait ajouter foi à un tel rapport, puisqu'il n'avait reçu ni lettres ni message de lui. Le Dauphin saisit alors cette occasion de témoigner au roi son respect et sa reconnaissance. Il lui annonça en même temps, pour la seconde fois, la grossesse de sa femme : « Grâce à Dieu, disait-il,

(1) Duclercq.

(2) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

(3) Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

je puis vous le signifier, ainsi que je le dois, comme chose sûre, car elle a senti plusieurs fois bouger son enfant, ce dont vous serez bien joyeux. Et qu'il vous plaise m'avoir et me tenir toujours en votre bonne grâce et me mander vos bons plaisirs pour que je les puisse accomplir. » A Genappe, 13 décembre 1458.

En même temps le Duc renvoya encore une ambassade pour s'expliquer sur les reproches qui lui avaient été faits à Vendôme, et surtout sur les paroles du procureur général. Il rappelait à ce sujet tous les services qu'il avait rendus au roi et au royaume, ainsi que le peu de reconnaissance qu'on lui en avait témoigné. Tout ce que ses ambassadeurs étaient chargés de remontrer en son nom, marquait assez de fierté et d'amertume. Ils devaient déclarer formellement quel avait été, quel était, quel voulait être leur seigneur envers leur roi, et demander que le roi déclarât et signifiât les causes de son mécontentement envers lui.

La réponse signifiée par ordre du roi se ressentit de la puissance qu'il avait conquise sur ses ennemis du dedans ou du dehors. Il s'étonnait que le Duc se plaignît des réponses données à ses ambassadeurs pendant leur séjour à Vendôme, et pensait qu'elles étaient si bonnes et si raisonnables, que monsieur de Bourgogne en aurait dû être content.

Le discours du procureur général se rapportait aux désobéissances nombreuses et journalières qu'éprouvaient dans ses États les arrêts du parlement; et monsieur de Bourgogne devrait bien les faire cesser.

Le Duc avait parlé de la paix d'Arras, comme il faisait toujours, en faisant valoir sa générosité, et répétant qu'il l'avait accordée par respect de Dieu, par affection pour la noble maison de France et par compassion du pauvre peuple. Le roi répondit qu'il n'avait pas été contraint à cette paix par la nécessité, qu'il avait su auparavant recouvrer la plus grande partie de l'Ile de France, de la Brie, de la Champagne et de la Picardie. Il ne disconvenait pas, au reste, du malheur d'un royaume où les sujets et les membres de la maison royale étaient divisés de leur chef; mais c'était lui, disait-il, qui voulait bien oublier tout le passé.

Il refusait aussi aux sires de l'Isle-Adam, de Ternant, de Lalaing, et autres serviteurs du duc de Bourgogne, l'honneur d'avoir délivré Paris, ainsi que le prétendait le Duc; il rappelait que le connétable et monsieur de Dunois avaient été chefs de l'entreprise, et qu'elle s'était faite avec les hommes d'armes et les finances de la France. Toutes les autres villes du royaume, à la réserve de Noyon et Soissons, avaient été conquises par les armes du roi, et non par le Duc.

Le roi ne se souvenait surtout point que le duc de Bourgogne eût envoyé aucun de ses gens à la conquête de la Normandie; seulement le comte de Saint-Pol et d'autres parents, sujets et serviteurs du roi, étaient venus avec des chevaliers et des écuyers de Picardie ou d'autres provinces du royaume, se mettre aux gages du roi; ils s'étaient conduits honorablement, et le roi leur en avait témoigné son contentement.

Le roi ajoutait qu'il avait bien le pouvoir de prendre alliance avec qui il voulait pour l'avantage du royaume; que les traités conclus ne portaient aucune condition au préjudice du duc de Bourgogne; que ce prince devait, comme seigneur du sang royal, se réjouir de voir le roi allié à des souverains puissants, comme le roi Ladislas ou le roi de Danemarck; que presque toutes ces alliances étaient seulement renouvelées et avaient jadis existé.

Quant au mariage qui avait été conclu pour madame Madeleine, il n'était pas besoin d'y chercher un motif d'inimitié; car il était notoire que la fille du roi ne pouvait trouver, dans la chrétienté, un mariage plus grand en biens et en honneurs. D'ailleurs le duc de Bourgogne n'était pas, du moins à la connaissance du roi, l'adversaire du roi Ladislas. C'était son proche parent, et il avait offert d'aller combattre les Turcs sous son commandement. Leur différend sur le pays de Luxembourg n'était pas un motif pour se dire ennemis, surtout lorsque le roi de Bohême s'était soumis à l'arbitrage du roi, bien que le Duc s'y fût refusé.

En toutes trêves faites par le roi avec les Anglais, le duc de Bourgogne avait toujours été compris. Au contraire, le duc avait fait des trêves séparées, donnant pour excuses qu'il avait voulu garantir ses pays de la guerre que venaient y faire des capitaines et gens de guerre du roi; tandis que chacun avait vu que le roi, à qui ces désordres déplaisaient, avait bien su les faire cesser.

Pour les conditions secrètes, que le Duc prétendait qui avaient été arrêtées au mariage de madame Marguerite d'Anjou, le roi s'étonnait que monsieur de Bourgogne eût si légèrement et si longtemps persévéré à croire des choses évidemment contraires à la vérité.

(1) 1458, v. st. L'année commença le 25 mars.

Il n'était donc point véritable que le roi eût rien fait de contraire au traité d'Arras; monsieur de Bourgogne devait, au contraire, se rappeler ce qui avait été convenu lors du mariage de monsieur de Charolais et de feu madame Catherine de France.

Monsieur de Bourgogne s'était plaint qu'on avait mainte fois, à la cour, parlé de lui et de ses gens injurieusement et avec dérision. Le roi répondait sagement qu'il en ferait punition s'il en avait connaissance, mais que communément de telles choses se disaient par des gens de petite réputation, et qu'encore qu'on eût parlé de sa propre personne plus librement et plus outrageusement, il n'y avait jamais pris garde.

Enfin, aux prières que le Duc faisait au roi de le tenir en sa bonne grâce, il répondait qu'il serait bien joyeux que monsieur de Bourgogne se gouvernât toujours envers lui tellement qu'il eût sujet de continuer à le tenir dans sa bonne grâce.

Il avait toujours été convenu que, lorsqu'il s'élèverait des difficultés sur l'exécution du traité d'Arras, le pape en ferait décider par des commissaires. Le Duc donna donc l'ordre à son chancelier d'examiner de nouveau le traité, l'acte de mariage de son fils avec madame Catherine, et de dresser, en conséquence, des instructions pour les ambassadeurs qu'il allait envoyer au concile de Mantoue, que le pape venait d'assembler.

Le pape était Æneas Sylvius Piccolomini, qui avait été secrétaire du concile de Bâle, puis de l'Empereur, et avec lequel le duc de Bourgogne avait traité pendant son voyage d'Allemagne. Il venait de succéder au pape Calixte III, et avait pris le nom de Pie II. Son premier soin avait été d'écrire à tous les princes chrétiens, et de leur demander qu'ils eussent à venir en personne, ou du moins à envoyer des ambassadeurs, pour aviser en commun aux moyens de défendre la chrétienté contre les Turcs qui faisaient toujours de nouveaux progrès, et venaient encore de conquérir la Morée et l'Achaïe. Les Grecs avaient récemment envoyé une grande ambassade au duc de Bourgogne, pour lui dire leur détresse et implorer son secours.

Le nouveau pape avait une amitié particulière pour le duc Philippe; et ce prince, en lui confiant ses intérêts, ne les mettait point en mauvaises mains. L'ambassade qu'il lui envoya se composait de son neveu le duc de Clèves, du sire Jean de Croy, du sire de Berg-op-Zoom, de l'évêque d'Arras, et de plusieurs autres seigneurs et conseillers, tant clercs que laïques. Elle traversa la France et la Savoie. Le seigneur François Sforza, duc de Milan, fit au duc de Clèves l'accueil le plus magnifique, tant à cause de lui qu'à cause du grand et célèbre prince qu'il représentait. La renommée du duc de Bourgogne dans la chrétienté était plus éclatante que celle d'aucun roi. Le pape Pie II lui écrivait à peu près vers le même temps (1) : « J'ai » appris avec joie, par les lettres de l'Empereur » lui-même, qu'il est résolu, et surtout à notre » considération, de vous donner l'investiture royale, » et je me souviens d'avoir souvent écrit à son » altesse sur ce sujet en votre faveur. Non-seulement il s'est déterminé à cela, mais il veut encore contracter alliance avec vous, en mariant » son fils à la fille de votre fils, et vous créer vicaire général de l'Empire dans les pays de la » Gaule, par delà le Rhin; ce qui certes nous est » fort agréable. »

Cette grande affection du pape se manifesta par les honneurs dont il entoura le duc de Clèves. Lui seul de tous les ambassadeurs eut séance au consistoire avec les cardinaux; et lorsque l'évêque d'Arras, à l'assemblée du concile, eut excusé le duc de Bourgogne de n'être pas venu en personne, le pape répondit (2) : « Quant à la non-venue de très-noble, » très-puissant et mon très-cher fils le duc de Bourgogne, je sais bien que ses excuses sont véritables et raisonnables. Plût à Dieu que chaque » prince de la chrétienté fît, selon sa puissance, » aussi bien son devoir que lui! » Puis il rappela que le Duc était le principal auteur du pieux dessein d'aller combattre les Turcs; qu'il était venu en personne à Ratisbonne; qu'il avait déjà envoyé une ambassade à Francfort, et que nul ne semblait plus disposé et préparé à cette sainte entreprise.

L'offre des ambassadeurs de Bourgogne répondit aux espérances du pape (3). Ils s'engagèrent à fournir six mille combattants à la solde et à l'entretien de leur seigneur. Toutefois ils dirent que l'entreprise ne pourrait se faire tant que la chrétienté serait en proie aux discordes et aux guerres.

Les ambassadeurs de France ne devaient pas s'attendre à être accueillis de la même sorte par le pape. Ce n'est pas que la puissance du roi n'eût aussi un bien grand renom en Italie. Gênes venait

(1) Lettres d'Æneas Sylvius.
(2) Coucy.
(3) Histoire ecclésiastique.

de se donner à lui; les Florentins, peu d'années auparavant, avaient choisi pour leur capitaine Jean, duc de Calabre, fils du roi René. En ce moment même la maison d'Anjou disputait avec avantage le royaume de Naples au roi d'Aragon. Mais le pape et le duc de Milan favorisaient les Aragonais; et là, comme en tout autre lieu et en toute autre affaire, le duc de Bourgogne tenait le parti opposé à la France. Ainsi c'était lui qui était comblé de louanges et d'honneurs au concile de Mantoue. Au contraire, le roi avait pour partisans tous les ennemis du duc de Milan et de la maison d'Aragon, particulièrement les Vénitiens. Avant l'arrivée des ambassadeurs de France qui tardaient beaucoup, le pape semblait tout disposer pour la grande entreprise, et, de concert avec le cardinal Bessarion, Grec d'origine et réuni à l'Église romaine, il promettait toujours un succès facile; mais les envoyés de Venise, raillant cette présomption et cette hâte, lui disaient : « Vous êtes né homme en pauvreté et » ne savez ce qu'est une telle besogne que de vou- » loir faire bataille aux Turcs. Il est besoin d'atten- » dre la délibération du grand roi. »

Enfin, après deux mois, arrivèrent les ambassadeurs de France; c'étaient l'archevêque de Rouen, l'évêque de Paris, maître Thomas de Courcelles, fameux docteur en théologie, et Guillaume Cousinot. Leur commission était bien plus de parler pour l'affaire de Naples, et de défendre les droits du roi René, que de traiter des préparatifs de la croisade. Ils avaient aussi à défendre contre le saint-père les libertés du clergé de France, et la pragmatique sanction contre laquelle il était vivement déclaré, après y avoir contribué de tout son pouvoir tandis qu'il était secrétaire du concile de Bâle (1).

Les ambassadeurs trouvant donc tant de mauvaise volonté de la part du pape dans les affaires qui leur importaient le plus, témoignèrent peu d'empressement pour l'entreprise qu'il voulait persuader à tous les princes de la chrétienté. Ils refusèrent la levée d'une décime sur le clergé, et dirent qu'il fallait auparavant justifier l'emploi de celle que le roi avait déjà permis de lever pour le même motif, et dont on n'avait vu aucun fruit. Lorsque le pape sembla opposer à la négligence du roi pour les intérêts de la foi catholique, le zèle et les promesses du duc de Bourgogne, les ambassadeurs répondirent que le roi ne voulait rien promettre qu'avec la loyale intention de l'acquitter, et n'avait point coutume d'avancer des paroles incertaines; que d'ailleurs la promesse du duc de Bourgogne était soumise à la volonté du roi dont le consentement était nécessaire pour lever des hommes et de l'argent dans ses provinces. Du reste, le roi fit assurer le saint-père que, lorsque son royaume n'aurait plus rien à craindre de ses ennemis, il s'emploierait de toute sa volonté et de ses moyens à chasser les Turcs.

L'assemblée de Mantoue ne fut donc pas plus efficace que les journées de Ratisbonne et de Francfort. Beaucoup de princes y firent des promesses magnifiques. Le pape s'y montra fort éloquent à remontrer les dangers que courait la chrétienté; mais tout en demeura là. Il en fut de même de la paix entre la France et l'Angleterre, qui était un autre objet de ce concile. Les différends entre le roi et le duc Philippe restèrent aussi au même point. Le juge lui était trop favorable pour que les ambassadeurs de France acceptassent sa médiation.

Pendant la durée du concile, les esprits ne faisaient que s'aigrir davantage, surtout en ce qui touchait la juridiction du parlement. Le Duc assurait sans cesse le roi de la volonté qu'il avait de lui obéir et de lui complaire; le roi faisait témoigner au Duc quelle était sa bienveillance et son affection; mais aucune difficulté n'était ni résolue ni éclaircie. Il y en eut une qui finit par donner lieu aux voies de fait. Le roi, en cédant par le traité d'Arras les villes situées au delà de la Somme, avait conservé une portion du territoire d'Amiens, et il y avait établi un officier qui conservait le titre de bailli d'Amiens. Le Duc avait souvent réclamé contre le nom pris par ce bailli. Le bruit se répandit qu'Arthur de Longueval, qui pour lors exerçait cette charge, formait quelque entreprise contre Amiens, et y avait des intelligences. Le sire d'Ailli, vidame d'Amiens, c'est-à-dire lieutenant du bailli d'Amiens pour le duc de Bourgogne, avait épousé une fille bâtarde du Duc, et le comte d'Étampes avait épousé sa sœur. Comme il était prodigue et de mauvaise conduite, il avait engagé sa seigneurie de Pecquigni au comte du Maine, et l'on disait même qu'il allait la lui vendre. On le soupçonnait aussi d'être en secret accord avec le sire de Longueval. Le Duc donna ordre au comte d'Étampes de se rendre aussitôt à Amiens avec des gens d'armes. Le sire de Longueval n'eut que le temps de s'échapper. Le vidame fut saisi, et, malgré ses nobles alliances avec le Duc et le comte d'Étampes, il fut conduit en prison à Rupelmonde; d'autres se dérobèrent par la fuite aux soupçons ou au courroux du Duc.

(1) Histoire ecclésiastique.

Le 17 juillet 1459, la Dauphine accoucha d'un fils. Le Dauphin s'empressa de l'écrire au roi. « Mon très-redouté seigneur, il a plu à notre béni Créateur et à la glorieuse Vierge sa mère de délivrer aujourd'hui ma femme d'un beau fils, dont je loue mon béni Créateur, et le remercie très-humblement de ce que, par sa clémence, il lui a plu si bénignement me visiter, et me donner connaissance de ses grâces et bontés infinies. Laquelle chose je vous signifie en toute humilité, afin de toujours vous donner de mes nouvelles et encore plus quand elles sont bonnes et joyeuses, comme raison est, et comme j'y suis tenu. »

Le Dauphin écrivit aussi à son frère le duc de Berri, à l'évêque de Paris, au parlement, à la chambre des comptes, à la ville de Paris, pour leur annoncer cette heureuse nouvelle. Tous adressèrent au roi les lettres qu'ils reçurent, et attendirent ses volontés (1). Il ordonna qu'on fît des prières publiques, et écrivit au Dauphin pour le féliciter.

A la cour de Bourgogne, le Duc faisait éclater une bien plus grande joie de cet événement. Il donna mille écus d'or au serviteur du Dauphin qui lui apporta la nouvelle; il écrivit aussitôt aux bonnes villes de ses États pour qu'on chantât le *Te Deum* et qu'on allumât des feux de joie. Lui-même fut parrain de l'enfant avec le sire de Croy, et madame de Ravenstein fut marraine. Il fut baptisé dans l'église de Genappe, à la même paroisse où jadis l'avait été Godefroy de Bouillon. Les présents furent magnifiques; le Duc donna à l'accouchée une vaisselle d'or et d'argent, telle que, dans leur exil, le Dauphin et sa femme étaient loin de l'avoir. Ce fut le sire de Croy qui tint l'enfant, et le Duc le rapporta lui-même sur ses bras (2). Après la cérémonie, le Dauphin, en remerciant le Duc, ôta tout à fait son chapeau. Le Duc, confus de voir le fils du roi le traiter ainsi, mit aussitôt un genou en terre, et ne voulut pas se relever que le Dauphin ne se fût couvert. « Mon très-cher oncle, lui dit le » Dauphin, je vous remercie du bien et de l'hon- » neur que vous me faites; je ne pourrais, je ne » saurais le reconnaître, sinon qu'en retour je vous » donne mon corps, le corps de ma femme et le » corps de mon enfant. » Tout le monde pleurait de joie d'entendre les paroles d'affection de ces deux princes.

Tel était l'accueil que recevait le Dauphin à cette cour. Malgré le mécontentement qu'en éprouvait le roi, le Duc prenait soin de lui rendre le séjour de ses États honorable et sûr; aussi y vivait-il doucement. A la vérité, il ne pouvait exercer sa jeunesse dans les entreprises, et cela devait sembler dur à un prince qui, comme lui, n'aimait aucunement la paix et le repos. Au lieu de commander, il lui fallait aussi, tout absolu qu'il était, plaire à ceux dont il avait besoin. Du reste, il passait son temps sans faire paraître aucune tristesse; après la chasse, il se mettait à table avec de joyeux compagnons; là on racontait à qui mieux mieux des histoires de galanterie. Le Dauphin aimait les bons contes, et celui qui faisait le plus lascif était le mieux venu (3). Le comte de Charolais était aussi un convive jovial; le bâtard de Bourgogne, les sires de Fienne, de Digoine, de Thianges, de Rothelin, de Lannoy, de Créqui, payaient ainsi leur écot en narrations plaisantes; parfois le bon Duc lui-même s'en mêlait. On fit un recueil de leurs récits, qui se nomme les Cent Nouvelles, et dans la suite il fut publié.

Ce fut vers ce temps-là qu'un autre ennemi du roi crut qu'il trouverait sans doute refuge auprès du duc de Bourgogne. C'était le comte d'Armagnac, petit-fils du connétable, fils de ce comte Jean IV, qui avait fait la guerre au roi, qui avait passé longtemps en prison, qui avait vu une part de ses biens confisquée, et qui était mort en 1450. Jean V, son fils, était marié à Jeanne de Foix; mais il devint amoureux de sa propre sœur Isabelle, qui avait été promise autrefois au roi d'Angleterre, vécut dans un scandaleux commerce avec elle, et en eut même deux enfants. Il n'avait pas écouté les remontrances que le roi lui avait fait faire; il n'avait tenu compte de l'excommunication du pape.

Cependant le comte d'Armagnac finit par promettre au roi de ne plus vivre dans un si grand péché. Il envoya à Rome l'évêque de Lectoure, et ce prélat revint avec une fausse bulle du pape, qu'avait fabriquée Jean de Cambrai, référendaire à la cour de Rome. Muni de cette bulle, Jean d'Armagnac commanda à un de ses chapelains de le marier avec sa sœur. Ce prêtre montra quelques doutes sur la vérité d'une telle permission : son maître se courrouça de ce qu'il ne croyait point à sa parole, et l'eût fait jeter dans la rivière s'il eût

(1) Histoire de Louis XI.

(2) Honneurs de la cour de Bourgogne.

(3) Brantôme.

résisté plus longtemps. Le scandale fut donc plus grand encore. Le roi lui envoya le comte de la Marche, son oncle, et madame d'Albret, sa tante, pour essayer de le tirer d'un tel abîme d'impudicité. Dès qu'il sut qu'ils approchaient de sa ville de Lectoure, où il vivait enfermé, il monta à cheval avec une troupe d'hommes armés, et vint au-devant d'eux. « Je sais pourquoi vous venez, dit-il, et » vous pouvez vous en retourner; malgré vous et » tous ceux qui m'en parleront, il n'en sera ni plus » ni moins, et sachez que je ne vous laisserai pas » même entrer dans ma ville. »

Il était tard, la nuit tombait; la ville de Lectoure était dans un pays désert et peu sûr; il n'y avait pas, pour se loger, de maisons autour des murs. Le comte de la Marche et madame d'Albret conjurèrent leur neveu de ne pas les laisser du moins dans cet embarras et ce péril; enfin il consentit à ce qu'ils prissent gîte, non dans le château, mais dans une maison de la ville. Le lendemain, le comte de Castres, fils du comte de la Marche, alla le voir, lui parla doucement, et réussit à lui persuader de descendre à l'hôtellerie où étaient ses parents. Il y amena même sa sœur. Comme elle semblait émue et disait qu'elle avait été contrainte, le comte d'Armagnac, furieux, tira son épée, et il fallut employer la force pour l'empêcher d'en frapper le comte de la Marche. Lorsqu'il fut remonté au château, son oncle et sa tante écrivirent, en partant, à leur nièce, qu'ils la conjuraient de se dérober, dès qu'elle le pourrait, au crime où elle vivait. Cette lettre mit Jean d'Armagnac dans une telle fureur, qu'il s'arma et courut à cheval à la poursuite de ses parents; ce fut à grand'peine qu'ils échappèrent à sa fureur.

Il ne tarda guère à offenser le roi par une rébellion ouverte : l'archevêque d'Auch avait résigné son siége à Philippe de Lévis son neveu. Le roi et le pape avaient ratifié cette nomination; le comte d'Armagnac se rendit à Auch avec ses gens d'armes, chassa Philippe de Lévis, assembla le chapitre, fit élire Jean de Lescun, son frère bâtard, et l'installa à l'archevêché.

C'était au commencement de la seconde guerre de Guyenne; le roi avait à chasser les Anglais, et ne put point envoyer de forces suffisantes pour soumettre le comte d'Armagnac. Il bravait les arrêts du parlement de Toulouse, jetait les sergents dans ses prisons, ne leur donnant à manger que lorsqu'ils avaient crié par trois fois : « Vive Armagnac! » Ainsi révolté contre le roi, il ne se rendit point à son mandement contre les Anglais, n'envoya point ses vassaux à l'armée, et souhaita hautement la victoire à lord Talbot.

Un des premiers soins du roi, après la conquête de Bordeaux, fut d'envoyer le comte de Dammartin et Jean Bureau contre le comte d'Armagnac; il ne put faire aucune résistance, et s'enfuit en Aragon. Le parlement de Paris commença enfin son procès en 1457. Il fit réclamer, par procureur, le privilége d'être jugé en cour des pairs, comme descendant du sang royal, par Isabelle de Navarre sa mère, et issu du côté maternel, depuis plus de mille ans, des rois d'Espagne et des anciens ducs d'Aquitaine. Il n'était point prince de la maison royale, il ne tenait aucun fief en pairie, sa demande fut rejetée; il allégua qu'un chevalier combattant pour le royaume devait avoir le bénéfice de clergé, ce qui semblait peu raisonnable. Enfin il se présenta en personne avec des lettres de sauvegarde du roi; le parlement les déclara subreptices, et le fit mettre en prison; toutefois on le remit en liberté pendant le cours du procès, en lui commandant de ne pas s'éloigner à plus de dix lieues de Paris, et lui assignant dix mille écus d'or sur ses revenus pour son entretien. Il ne garda point son ban, et s'enfuit en Flandre, pensant peut-être y trouver quelque accueil. Le Duc ne voulut pas même le voir; on pensa que c'était en souvenir de son grand-père, le fameux connétable d'Armagnac, ce mortel ennemi du duc Jean. Le Dauphin s'entretint une fois à la chasse avec lui, mais ne le reçut pas autrement. Il s'en alla dans la comté de Bourgogne, et protesta contre l'arrêt qui le bannissait et confisquait ses biens.

L'enfant qui avait causé une si grande joie dans la maison du Dauphin, vécut peu. Il mourut au mois de novembre. Le Duc lui fit célébrer un service à Bruxelles. Peu de jours après, l'évêque de Coutances arriva à la tête d'une nouvelle ambassade du roi (1). Il était chargé d'exhorter formellement le Dauphin à rentrer dans son

(1) Charles VII écrivait, le 17 novembre 1459, aux habitants de Tournay, qu'il envoyait vers le duc de Bourgogne l'évêque de Coutances, Jean du Mesnil, Simon, bailli de Berri, François Halle, son premier valet tranchant, et Jean le Roy, son secrétaire. Il leur annonçait, dans les termes les plus gracieux, que ces ambassadeurs avaient l'ordre de passer par leur ville, au retour de leur mission, pour recevoir les demandes qu'elle pouvait avoir à lui faire. *Archives de Tournay*. (G.)

devoir; le roi avait voulu que ce fût en présence du duc de Bourgogne que cette remontrance fût faite.

L'évêque lui parla d'abord de la tendresse du roi, du désir qu'il avait de le revoir, de l'accueil doux et bienveillant qu'il lui ferait, de la joie et de l'utilité qui en résulteraient pour le royaume. Il lui demanda ensuite quelles étaient ces grandes peurs, ces craintes, ces doutes qu'il alléguait toujours. Si on en savait le motif, le roi s'empresserait de les dissiper; il en avait chargé ses ambassadeurs.

« Monseigneur, pensez que le roi est votre père, et que vous êtes son fils chéri. Il vous appelle; il veut vous voir, pour recevoir de vous joie et consolation. Vous êtes d'une même nature et d'une même substance; ainsi vous ne devez avoir qu'un cœur, qu'une âme, qu'une volonté. Quels honneurs et quelle grande joie et gloire vous viennent de lui! et, comme dit le sage: *Gloria hominis ex honore patris sui est!* Quelle monarchie! quelle conquête! quelle seigneurie il vous garde et vous prépare! Car, comme dit la loi: *Omnia quæ nostra sunt ex voto filii paramus.* » Il continua ainsi à le presser et à tenter de le persuader par de touchantes paroles et de doctes citations.

L'évêque d'Arras répondit pour le Dauphin; il ne montra pas moins d'éloquence, et encore plus de savoir que l'ambassadeur de France. Il s'étendit longuement sur les louanges du roi, sur ses conquêtes plus grandes et plus glorieuses que celles de César et d'Alexandre, sur la splendeur de son royaume, sur l'antiquité de sa race, qui descendait des Troyens. Il rappela un passage de saint Ambroise sur la fleur de lis, qui a la forme du ciel, qui renferme des ornements couleur d'or, qui ne craint rien des injures de l'air, et dont l'odeur repousse les serpents; il y vit une belle figure de la France chrétienne, riche, inébranlable aux tempêtes et chassant ses ennemis.

Puis il parla de la tendresse du prince pour son père. « La rosée du ciel n'est pas si douce à la terre que l'amour paternel à monseigneur. Larmes et pleurs ne pourraient exprimer ses angoisses. Quelle joie! quelle gloire! quelle plus grande cause pour remercier Dieu peut avoir monseigneur que d'être fils d'un père à qui Dieu donne sa force et sa grâce plus qu'à nul autre prince! Prince plein d'industrie, prudent au conseil, courageux dans la fortune, terrible dans la guerre, humain dans la victoire, sans douleur dans les plus cruelles angoisses. Or le courroux de ce père victorieux est tombé sur son sang, sur son fils aîné. D'autant plus aigres sont les maladies, qu'elles attaquent une noble complexion... Et quelle chose est plus aimable pour l'homme que la maison où il fut nourri? Cependant, lorsqu'on y voit le feu, on part et l'on s'enfuit. C'est ainsi que monseigneur a été contraint par calomnies, inventions, rapports faits contre lui à son père, de demander à quitter l'hôtel de son père pour aller aux montagnes du Dauphiné, croyant que le temps et son absence apaiseraient les flammes allumées contre lui. Mais, comme dit l'Écriture: « Ils ne renoncèrent pas à leurs inventions, et » marchèrent dans la voie très-dure qu'ils avaient » accoutumé. » On a procuré à monseigneur angoisses sur angoisses, douleurs sur douleurs; on a miné sa fortune, mais non son courage, ni son amour pour son père.

» On a parlé de la puissance, de la justice, de la sagesse du roi; certes, il est le plus puissant prince de l'univers, et son fils le plus pauvre gentilhomme du monde. Mais le roi n'a jamais rien ôté à ses vassaux sans procès et sentences. Quel forfait a commis monseigneur? où a-t-il été cité et condamné? Le roi est si sage et si modéré, que jamais il n'a laissé ses serviteurs, même en sa disgrâce, sans un état convenable; et monseigneur est, ainsi que dit le prophète, « pareil au térébinthe dont les » feuilles sont tombées, et au jardin sans eau. » Il est, comme disent les tragédies, sans lieu, sans pays, sans cité, sans domicile, errant, sans un seul pied de terre. A quoi pourrais-je comparer le fils aîné, l'héritier de France réduit en un tel état?.... Il s'est vu arracher de la bienveillance de son père; ses serviteurs sont chassés du Dauphiné; ses places sont ouvertes à ses ennemis; son pays lui est ôté; il est précipité du plus haut degré de dignité dans la plus profonde ruine; et voyez cependant quel respect pour son père !.... « L'abondance des eaux n'a pu éteindre l'amour, » comme dit Salomon.

» Vous requérez que monseigneur vienne par devers le roi, et vous demandez pourquoi il ne se rend pas à l'obéissance de son père. « Qu'il ôte sa » verge de moi, et que la terreur ne m'épouvante » point, » dit Job.

» L'enfant, tandis que son père tient les verges en ses mains, tant plus on l'appelle, tant plus il craint. » L'évêque d'Arras rappela ici le conseil de Rebecca, qui exhorta Jacob à fuir chez son oncle

la colère de son père. Puis il dit que le Dauphin avait trois motifs pour ne pas aller trouver le roi : la honte vertueuse qui l'empêchait de se présenter ainsi dépouillé et dans la contenance d'un coupable, et de retourner en cet état dans des villes qu'il a conquises, dans des pays où il a gagné des batailles, dans un royaume où l'on a chanté sa gloire; la juste compassion pour ses serviteurs chassés et ruinés à cause de lui ; et là fut cité l'exemple de Marius, qui ne voulait pas rentrer à Rome sans ses amis proscrits pour sa querelle ; et si un citoyen eut ce courage, que n'exige pas l'honneur dans le fils du roi? Enfin, la prudence : si l'on a pu changer la douceur de la très-noble âme du roi en une grande aigreur; si l'on a pu entamer l'amour naturel du roi pour son sang et sa chair, quand cet amour était entier, combien plus facilement pourrait-on irriter une bienveillance encore fraîche et nouvelle? Quoi de plus aisé, après une maladie, qu'une rechute? quelle chose serait plus laide et plus périlleuse pour monseigneur que de retomber une seconde fois dans la disgrâce du roi?

« Ce n'est donc pas l'orgueil qui retient monseigneur; comment pouvait-il mieux montrer son obéissance et son respect qu'en se laissant dépouiller successivement de toutes les administrations qu'il a eues? Le roi lui avait d'abord donné le gouvernement du pays en deçà de la Seine, puis le lui a ôté. Il avait reçu la conduite des gens d'armes : il les a menés à la gloire du roi et avait gagné de très-hautes victoires; on n'a plus voulu qu'il les conduisît. L'entreprise périlleuse de faire lever le siége de Dieppe lui fut commandée avec une très-petite armée; il obéit sans s'excuser. Puis monseigneur vint, vit et vainquit les Helvétiens, que nous appelons Suisses, qui sont forts, vaillants, et, comme dit Jules César, si dangereux en bataille qu'ils ne font pas différence de tuer un prince ou un autre homme. Ils ont tué plusieurs princes dans leurs batailles, et même un duc d'Autriche. Il plut au roi, tant pour l'excellence et la noblesse de l'entreprise que pour la nécessité du royaume, d'y faire aller monseigneur. Le roi lui donna des compagnies dangereuses à mettre ensemble, des Français et des Anglais; il ne s'excusa pas davantage; et, ce qui est la souveraine louange d'un chef d'armes, il maintint cette armée sans dissensions, fit lever le siége de Zurich, et délivra la noblesse d'Allemagne de la servitude populaire des vilains; et non-seulement la noblesse des Allemagnes, mais celle de tout le monde : car si les Suisses n'eussent pas été réfrénés, comme le feu va d'une maison à l'autre, tout le populaire se fût tourné contre la noblesse. »

Après avoir rapporté tous les exemples d'obéissance donnés par le Dauphin, l'évêque d'Arras revenait aux motifs de crainte qui pouvaient le retenir; il alléguait maintes histoires saintes et profanes de pères qui, sur de faux rapports, avaient poursuivi leurs enfants avec une haine d'autant plus âpre, qu'elle avait pris la place de la tendresse naturelle. « Le roi ne pouvait imaginer que les ennemis de monseigneur mentaient à leur maître et calomniaient son fils; nécessité a été pour lui de les écouter. Ce n'est pas merveille si monseigneur craint ceux qui, à l'insu du roi, comme il l'a déclaré, ont osé le faire poursuivre et ont envoyé des gens d'armes côtoyer la Bourgogne pour le saisir à son passage du côté de Langres. Ce qui prouve encore que tant de duretés ne viennent pas tant de l'âme du roi que de certaines instigations particulières, c'est que le roi dans sa noble bonté, avait ordonné un état honorable pour madame la Dauphine; cependant elle était dans un si misérable dénûment, que lorsqu'elle partit pour venir vers monseigneur, elle ne put se procurer un écu, un denier vaillant qui lui appartînt, et qu'elle n'avait qu'une seule robe toute déchirée. Quelle angoisse pour monseigneur de la voir dans une telle fortune; nulle dame ne devait espérer un sort si heureux et si tranquille, et elle ne trouve que larmes et gémissements, et une pauvreté si grande, qu'elle et monseigneur ne possèdent rien que leur corps.

» Et que n'oseraient point ceux qui, sans commandement, ont osé faire ceci? Il n'est pas besoin de déclarer les personnes desquelles monseigneur a crainte. Ceux qui sont là-bas peuvent les connaître mieux que lui, qui est depuis si longtemps absent; mais si le roi veut le savoir autrement, monseigneur espère, quelque jour, les lui déclarer en présence de tous les princes de son sang. »

Enfin, l'évêque finissait par prier Dieu que le roi eût compassion de son fils, qui avait eu de si grandes et si longues fluctuations, et voulût bien le laisser en repos dans l'honorable réception où il se trouvait, en l'hôtel de son oncle, le premier pair des ducs séculiers et comtes de France. Que le roi, ce père renommé par sa bonté dans tout le monde, consente, dit l'évêque, à ne pas le presser davantage, et à le laisser respirer en sûreté.

Les ambassadeurs du roi n'étaient pas chargés seulement d'engager le Dauphin à revenir près de son père; ils avaient aussi à répéter au Duc toutes les plaintes dont les motifs ne cessaient point depuis plusieurs années : les trêves avec les Anglais; le passage accordé aux compagnies anglaises de Calais, qui, traversant l'Artois, venaient courir sur les terres de France; le séjour du Dauphin en Flandre; les désobéissances au parlement de Paris, et la conquête du pays de Luxembourg.

Le Duc répondit lui-même à l'évêque : « Il » semble, de la façon dont on parle, que j'aurais » séduit et attiré monsieur le Dauphin dans mes » États; mais il est notoire que la chose n'est pas » ainsi. Monsieur Louis est venu chercher ici sa » sûreté, à cause de la crainte qu'il a du roi son » père. C'est pour l'honneur du roi que je l'ai » reçu et soutenu de mes biens autant que j'ai pu, » et pas si bien que je l'aurais voulu, ni comme il » conviendrait pour un prince tel que lui. Je veux » bien qu'on sache que tant qu'il plaira à monsieur Louis de se tenir dans mes pays, je ne lui » manquerai pas, et tant qu'il me restera un denier, il en aura la moitié. Mais je ne lui défends » nullement de retourner vers le roi; au contraire, je suis tout prêt lorsqu'il lui plaira, de » l'y faire conduire par mon fils, ou, s'il était besoin, j'irais moi-même, et tellement accompagné, » qu'il arriverait en sûreté jusqu'au roi. Ainsi je ne » l'empêcherai point de partir, et je ne le contraindrai pas non plus de s'en aller. »

Il répondit aussi lui-même au reproche de livrer passage aux Anglais de Calais; ses États n'avaient pas moins à souffrir de leurs courses que les pays de France. Il avait renforcé ses garnisons, et s'employait de son mieux à prévenir et à punir ces désordres. Autant d'Anglais il faisait saisir, autant il en faisait pendre. On n'avait donc rien à lui imputer à ce sujet. Il s'en remit à son conseil de débattre les autres griefs, et, peu de jours après, il écrivit au roi, comme à la coutume, avec le langage le plus respectueux, en l'assurant que s'il n'était point satisfait des explications données à ses ambassadeurs, il en recevrait d'autres encore par ceux que lui-même allait envoyer (1).

De toutes les difficultés, celle peut-être que le conseil de France avait le plus à cœur, c'était la juridiction du parlement. Le Duc ne refusait pas absolument de soumettre les jugements de ses officiers à l'appel par-devant le parlement. Toutefois il représentait que les rois de France, en réunissant à la couronne de grands duchés, comme l'Aquitaine, la Normandie, la Bourgogne, n'auraient pas dû s'arroger l'administration de la justice; que, selon les anciennes lois, un pair dont le jugement était attaqué n'en devait compte qu'au roi assisté des autres pairs; que plusieurs fois il avait été promis aux états généraux du royaume qu'un tribunal de douze personnes serait établi pour juger les appels contre les pairs; que maintenant leur autorité se trouvait comme abolie et confondue parmi les juges du parlement de Paris, et que nul dans cette cour ne pouvait ni n'osait défendre les priviléges et coutumes de la Flandre et de la Bourgogne (2).

Dans cette idée, le Duc cherchait tous les moyens de diminuer la juridiction du parlement. Il avait, en 1455, institué un conseil privé où ses sujets avaient la faculté de se pourvoir en appel contre les jugements de ses officiers, et qui prononçait souverainement lorsque les parties s'adressaient à lui de plein gré; néanmoins la juridiction du parlement avait été réservée, ainsi que les traités et les titres de ses seigneuries l'y obligeaient. Cette réserve semblait insuffisante aux gens du parlement; ils maintenaient que le Duc n'avait pas le droit d'instituer ce conseil. Jamais il ne céda aux remontrances qui lui furent faites sur ce point (3).

C'était donc la source de plaintes continuelles. Il y eut surtout plusieurs arrêts rendus par le parlement contre les jugements du bailli de Cassel, qui demeurèrent sans exécution. Guillaume Bou-

(1) Cette lettre du Duc est du 29 janvier 1460.

Au mois de mars, le Duc envoya au roi Toison-d'or. La réponse qui fut faite à cet ambassadeur le 27 de ce mois, autorise à croire que sa mission était relative à celle que l'évêque de Coutances était venu remplir à Bruxelles; la voici textuellement : « Thoison-d'or, le roy a receu les lettres » que lui avez aportées de par monseigneur de Bourgoigne, » et oy ce que vous lui avez voulu dire, et aussy vous a fait » oir en son conseil. Et, en tant que touche la journée que » monseigneur de Bourgoigne requiert estre tenue à Paris » *pour le fait de la duchié de Luxembourg* au xve jour de » juing prouchainement venant, le roy y aura advis et deliberation avecques les gens de son conseil, et sur ce fera » savoir à monseigneur de Bourgoigne son vouloir; mais, » *au regart des matières qui touchent ses droiz, les faiz de* » *son royaulme et sa souveraine justice,* il n'a pas intencion » d'en journoyer. »

Les deux pièces qui viennent d'être citées se conservent à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Baluze, no 9675 B. (G.)

(2) Meyer. — Histoire de Bourgogne.

(3) Heuterus. — Gollut.

chet, conseiller au parlement de Paris, fut envoyé auprès du Duc pour traiter cette affaire; il trouva peu de satisfaction auprès de son conseil. On lui dit d'abord que la seigneurie de Cassel était domaine direct de la Duchesse, et tout ce qu'il put obtenir fut que ce bailli ne résiderait plus sur la portion de cette seigneurie qui relevait de la France. Durant ce débat, comme il lui fut dit que le Duc n'avait pas sujet d'être content du parlement, qui voulait retenir toutes les causes de Flandre, maître Bouchet repartit que ce qui pouvait arriver de plus heureux aux sujets du Duc, c'était d'être jugés au parlement, qu'ils y trouveraient justice, tandis qu'en Flandre tout se jugeait par caprice ou par violence.

Il ne disait que trop vrai, et il se passait depuis un an, à Arras, les plus horribles iniquités (1). Bientôt la voix publique en murmura hautement, non-seulement en Artois et en Flandre, mais presque dans tout le royaume. Il y avait à Arras, comme dans tous les diocèses de France, un inquisiteur de la foi, nommé Pierre le Bressant, de l'ordre des jacobins; il était allé au chapitre général de son ordre qui se tenait à Langres. Pendant son séjour en cette ville, on y avait brûlé un nommé Robert de Vaux, qui vivait en ermite et qu'on avait reconnu pour vaudois. Depuis quelque temps c'était le nom qu'on donnait aux hérétiques, comme on avait fait autrefois, trois cents ans auparavant, pendant les croisades contre les albigeois; de même aussi on leur imputait mille abominations. Ce Robert de Vaux était natif d'Artois. L'inquisiteur, à son retour de Langres, répandit qu'en mourant il avait confessé qu'il y avait beaucoup de vaudois à Arras et dans le pays. L'évêque était absent, et son diocèse était alors gouverné par frère Jean, évêque de Baruth *in partibus.* Par son autorité et celle du chapitre, on fit saisir d'abord une femme d'assez mauvaise vie, nommée Deniselle, et un vieux peintre nommé maître Jean Labitte. Il avait été dans son temps joyeux compagnon, rhétoricien, faiseur de chansons et de ballades, qu'il disait devant les gens de même qu'un jongleur; il avait fait aussi beaucoup de beaux cantiques qu'on chantait par la ville; du reste, grand diseur de bons mots, que chacun aimait et traitait comme une sorte de fou dont les paroles amusaient sans tirer à conséquence; aussi n'était-il connu que sous le nom de l'abbé de Peu-de-sens. Il fut, ainsi que cette femme, mis dans la prison de l'évêque, du consentement des échevins. D'abord il voulut se couper la langue avec un canif; mais bien qu'il ne pût parler, on le mit à la torture, en lui faisant écrire sa confession. Il avoua, dit-on, de même que Deniselle, qui fut aussi mise à la torture, qu'ils étaient allés aux assemblées de vaudois, et qu'ils y avaient vu beaucoup de personnes de la ville.

Les vicaires de l'évêque et quelques chanoines, voyant où la chose allait monter, furent d'avis de n'en plus parler et de mettre en liberté les prisonniers; mais l'évêque de Baruth et Jacques Dubois, doyen du chapitre, s'y opposèrent fortement, et allèrent trouver le comte d'Étampes, qui se tenait à Péronne. Ce prince, étant venu à Arras, ordonna aux chanoines du chapitre de faire leur devoir, qu'autrement il s'en prendrait à eux. Le procès continua, et l'on arrêta encore un barbier, un sergent de la ville, une bourgeoise et trois filles de joie. Ces nouveaux accusés furent de même torturés; puis leurs aveux envoyés en consultation à de savants docteurs en théologie de l'évêché de Cambrai. Ils furent d'avis que, puisqu'on n'imputait aux prisonniers ni meurtres ni profanation de l'hostie, il suffirait de les admonester et de les faire renoncer à leur péché.

Mais telle n'était pas la volonté de l'évêque de Baruth et de maître Dubois. Ils étaient d'opinion que tous ces vaudois devaient être mis à mort, ainsi que ceux qui pourraient être accusés de vauderie par deux ou trois témoins. Toutes leurs peines tendaient à faire brûler ces pauvres gens, et ils s'y employaient diligemment. Le zèle du doyen était si grand qu'il ne se pouvait concevoir; non-seulement il disait que les accusés étaient vaudois, mais que ceux qu'ils dénonçaient ou dénonceraient l'étaient aussi; que d'ailleurs on ne pouvait guère se tromper en condamnant, tant le nombre des vaudois était grand. A l'entendre, il y avait peut-être le tiers des chrétiens coupables de vauderie, et ceux qui le contredisaient en étaient, suivant lui, grandement suspects. Il disait aussi qu'il ne faudrait pas s'étonner si, à la mort, les accusés rétractaient leurs confessions, parce que le diable les y contraindrait pour les avoir en enfer. L'évêque de Baruth soutenait le doyen et n'en disait pas moins que lui; comme il avait été pénitencier à Rome l'année du grand jubilé, où tant de gens y étaient venus chercher des pardons, on croyait qu'il pouvait savoir beaucoup de choses. Il assurait qu'il y avait des évêques, voire même des cardinaux, qui étaient

(1) Duclercq.

vaudois; qu'ils étaient secrètement répandus partout; que s'ils pouvaient mettre en leur compagnie quelque prince ou quelque roi, c'en était fait de la chrétienté. Il voyait des vaudois partout, et avait une telle imagination, qu'à la première vue il jugeait si un homme était de la vauderie. Aussi avait-on grande crainte de lui. Il ajoutait qu'un vaudois ne devait être secouru d'aucun père, mère, frère, parent et ami, et qu'il fallait les tous brûler, nobles ou bourgeois, riches ou pauvres.

Le comte d'Étampes semblait avoir non moins de zèle. Il pressait sans cesse le jugement des prisonniers. On institua pour prononcer sur leur accusation un certain nombre de commissaires qui procédèrent sous l'autorité du duc de Bourgogne. Tous les chanoines du chapitre, l'abbé de Saint-Waast, des religieux jacobins ou des autres ordres, quelques avocats et docteurs en droit, entre autres maître Gilles Flamand, furent choisis, au gré de l'évêque de Baruth et du doyen.

Enfin, le 9 de mai, tous les prisonniers furent amenés sur un grand échafaud dans la cour de l'évêché, et revêtus de mitres où l'on avait peint des hommes faisant hommage au diable. Tout le peuple de la ville et les habitants de dix lieues à la ronde s'étaient assemblés; la foule était immense.

L'inquisiteur commença par faire un long discours pour expliquer ce qu'était la vauderie. Lorsqu'on voulait s'y rendre, disait-il, on frottait un bâton avec un onguent composé avec les cendres d'un crapaud à qui l'on avait fait manger une hostie consacrée, et avec de la poussière d'os humain détrempée dans le sang d'un petit enfant. Puis l'on montait à califourchon sur ce bâton, et l'on était aussitôt transporté par les airs au lieu où s'assemblaient les vaudois. Là se trouvait le diable, sous la forme d'un singe, d'un bouc ou d'un chien, quelquefois même d'un homme. Les vaudois lui faisaient hommage et l'adoraient avec les cérémonies les plus vilaines et les plus sales qu'on pût imaginer; à son commandement ils foulaient aux pieds le crucifix et crachaient dessus. Ils bravaient aussi le ciel en faisant des postures impudentes et déhontées. C'était, racontait l'inquisiteur, l'abbé de Peu-de-sens qui était maître des cérémonies dans cette assemblée, et enseignait les nouveaux venus. Des tables étaient servies; les vaudois buvaient et mangeaient. Enfin, ils éteignaient les chandelles et se livraient à mille abominations entre eux, et avec le diable, qui se faisait tantôt homme, tantôt femme. Tout cela était si horrible, que l'inquisiteur assurait même qu'il ne pouvait pas le publier en entier.

En outre, le diable défendait aux vaudois d'aller à l'église, de prendre de l'eau bénite, de se confesser et de faire aucun signe de religion. Si pourtant ils y étaient contraints, il leur fallait ajouter : « N'en déplaise à notre maître. » Le diable leur disait aussi qu'il n'y avait point d'autre vie; que tout était fini à la mort, et que l'homme n'a point d'âme. On racontait de plus que ceux qui avaient eu quelque repentir et avaient voulu revenir au giron de l'Église, avaient été rudement battus à coups de nerf de bœuf.

Quand l'inquisiteur eut fini, il demanda aux accusés si tout cela n'était pas vrai; ils répondirent que oui. Alors leur sentence fut prononcée. Ils étaient retranchés de l'Église comme membres pourris, et livrés à la justice séculière. Leurs héritages étaient confisqués au profit du seigneur, et leurs biens-meubles au profit de l'évêque. La justice séculière s'empara aussitôt des condamnés, et rendit la sentence d'exécution. Lorsque ces malheureuses femmes entendirent qu'elles allaient être brûlées, elles commencèrent à pousser des cris; s'adressant à maître Flamand, l'un des commissaires, elles disaient : « Ah! faux traître, tu nous as » déçues; tu nous disais d'avouer ce qu'on nous » demandait, et que nous n'aurions d'autre péni» tence que d'aller en pèlerinage à cinq ou six » lieues. Tu le sais bien, méchant, que tu nous as » trahies. » Puis elles racontèrent que c'était à force de tortures et de promesses qu'on leur avait fait confesser toute cette vauderie, mais qu'il n'en était rien. L'abbé de Peu-de-sens en disait autant, et même avec plus de circonstances. Cela ne servit en rien à ces malheureux; ils furent brûlés. Jusqu'à la fin ils se montrèrent bons chrétiens, se recommandant aux prières des fidèles, et protestant de leur innocence.

Ce qu'ils avaient dit devant tout le peuple commença de donner à penser à beaucoup de gens et à exciter quelques murmures. Cependant il y avait tant d'aventures d'hérésies et de sorcelleries, on voyait si souvent des gens reconnus coupables de ces sortes de crimes, que cela jetait dans de grands doutes. C'était pour sortiléges qu'Othon Castellan, argentier du roi de France, le successeur de Jacques Cœur, et Guillaume de Gouffier son chambellan, avaient été condamnés. Il en avait été question dans le procès du duc d'Alençon. L'année d'auparavant, un ermite, natif de Portugal, avait été brûlé

à Lille pour avoir prêché, dit-on, que, depuis saint Grégoire, aucune élection de pape n'avait été valable, et que par suite toute institution d'évêque, toute ordination des prêtres, toute administration de sacrements étaient de nulle valeur. On lui reprochait aussi diverses erreurs dans la foi; c'était cependant un homme de vie sainte et austère. Il avait annoncé que le feu s'éteindrait plutôt que de le consumer; mais il n'en fut rien. Peu après, il y avait eu un religieux carme brûlé dans Arras même, aussi pour hérésie. Précisément alors il y avait au diocèse du Mans une jeune fille possédée du démon, qui tenait les plus merveilleux propos (1). Nul exorcisme ne pouvait la délivrer. Elle parlait de ses souffrances et du malheur d'être en proie au démon, d'une façon à toucher et à édifier tout le monde. L'évêque la fit venir. Après l'avoir interrogée et examinée, après l'avoir entendue en confession, il demeura aussi surpris que les autres. Comme on parlait beaucoup de cette fille dans tout le royaume, la reine en écrivit à l'évêque, qui était son aumônier. Il répondit une longue lettre, où il racontait les merveilles dont il avait été témoin, les combats de cette fille et du démon, et comment, lorsqu'elle disait : « Je veux aller en paradis, » le démon répondait en dedans d'elle-même : « Non, en enfer. » Enfin, il pensait que les gens qui voulaient s'amender et se corriger de leurs péchés pourraient grandement profiter avec elle. Sur ce rapport, le conseil du roi la fit venir. Mieux examinée et interrogée, elle confessa ses mensonges qui lui avaient été suggérés par un jeune clerc avec lequel elle vivait. Elle fut condamnée à être sept ans enfermée dans un cachot, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse. Pour désabuser le peuple, elle fut exposée et prêchée publiquement à Tours, au Mans et à Laval.

Il venait de se passer aussi, près de Soissons, une aventure qui se rapprochait un peu de celle des vaudois. Un curé avait eu querelle et procès, pour la dîme, avec un fermier de l'ordre de Malte (2); il lui en voulait beaucoup. Une vieille femme, qui gagnait sa vie à filer, eut une dispute avec la fermière pour le payement de quelques livres de fil. Comme un jour le curé et elle se confiaient mutuellement leur mauvaise volonté envers le fermier, elle lui proposa de se venger et de faire tout ce qu'elle dirait. Alors elle alla chercher un crapaud; le curé baptisa cette bête, et lui donna même le nom de Jean, puis ils lui firent manger une hostie; elle le brûla, et, mêlant la cendre avec d'autres poisons, elle en composa un sortilége, en disant de certaines paroles. Le sortilége fut ensuite remis à la jeune fille de la sorcière, qui l'alla jeter furtivement sous la table du fermier. Trois jours après, cet homme, sa femme et son fils moururent de maladie. Cette mort subite donna des soupçons; on saisit la vieille femme; elle fut mise à la torture, et ce fut, dit-on, par son aveu qu'on apprit la cause et les circonstances de la mort du fermier. Elle fut brûlée; tout le pays demeura bien persuadé que c'était bien justement et que les choses s'étaient passées comme le racontaient les juges. Le curé fut aussi poursuivi en justice ecclésiastique; mais il en appela au parlement, et ne fut point trouvé coupable; ce qui parut un grand scandale aux gens du Soissonnais. Ils pensèrent que c'était pure faveur, parce que ce curé était riche et de famille riche.

Il y avait donc fort à parler, pour et contre, dans l'affaire des vaudois d'Arras. Chacun en raisonnait. Quelques gens se souvenaient d'avoir vu l'abbé de Peu-de-sens ôter son chapeau après avoir chanté ses ballades en l'honneur de Notre-Dame, et dire : « N'en déplaise à mon maître. » Cela se rapportait bien à ce qu'avait raconté l'inquisiteur.

Cependant les poursuites continuaient contre de nouveaux accusés; ce n'étaient plus des gens de petit état et des filles de joie, mais de riches bourgeois, des échevins. Enfin, on prit un chevalier nommé Payen de Beaufort, une des anciennes bannières de l'Artois, homme respectable, âgé de soixante et douze ans, qui avait une famille nombreuse et puissante. Il fut prévenu qu'on l'accuserait de vauderie, et ne voulut jamais s'enfuir, tant il trouvait la chose déraisonnable. Lorsqu'il fut arrêté, il demanda à parler au comte d'Étampes, qui refusa absolument de le voir. En même temps les exécutions continuaient; mais toujours ceux qu'on menait au bûcher criaient qu'on les avait trompés, et qu'on avait obtenu leurs aveux par force et par artifice. Quelques-uns, qui n'avaient jamais varié dans leur confession, étaient seulement condamnés à la prison. Tout cela commençait à faire grand bruit dans la ville; les échevins ne voulaient plus prononcer l'arrêt de la justice séculière; les

(1) Duclercq. — Jean de Troy.

(2) Il y a erreur notable ici, dans cette qualification d'ordre de Malte. Les *chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* ne s'établirent dans l'île de Malte qu'en 1530. De Reiffenberg. (G.)

exécutions ne s'en faisaient pas moins. Bientôt Antoine Saquepée, un des plus riches bourgeois d'Arras, et Jean Josset, aubergiste de la Clef, tous deux échevins de la ville, furent emprisonnés comme vaudois. Guillaume Lefèvre, échevin aussi, et Martin Corneille, receveur des aides, se sauvèrent à Paris.

Pour juger des accusés plus considérables, il fallut d'autres commissaires. L'évêque de Baruth et le doyen conduisaient toujours l'affaire; Gilles Flamand était aussi avec eux; mais le sire de Crèvecœur, bailli d'Amiens; le sire Baudoin de Noyelles, gouverneur de Péronne; Philippe de Saveuse, qui était le plus zélé de tous à faire brûler les vaudois; un religieux jacobin, confesseur du duc de Bourgogne; maître Jean Forme, secrétaire du comte d'Étampes, furent institués nouveaux commissaires. Chaque jour on saisissait encore des bourgeois.

Tout le monde tremblait dans la ville; il n'y avait personne si notable, sujet si loyal, chrétien si fidèle, qui ne courût risque d'être poursuivi comme vaudois; et, d'autre part, si l'on se fût absenté, tout le menu peuple eût crié qu'on se reconnaissait coupable. Les commissaires, voyant la grande crainte qu'ils avaient jetée partout, et sachant les murmures, firent publier que nul n'avait rien à redouter, que bonne justice serait faite, et qu'ils n'avaient condamné personne que sur sept ou huit témoignages; ce qui était faux.

Le bruit de ce qui se passait à Arras se répandait dans tout le royaume; chacun se demandait si ce qu'on disait pouvait être bien véritable. Le commun peuple était fort porté à le croire, et le scandale de la vauderie d'Arras était si grand, que, dans beaucoup de villes, on ne voulait plus loger les marchands artésiens, ni faire négoce avec eux. Les gens doctes et sages ne pensaient pas ainsi, et se doutaient qu'il y avait là-dessous quelque iniquité. On voulut commencer des poursuites contre les vaudois aux diocèses de Tournay et d'Amiens. Les évêques déclarèrent qu'autant on en saisirait, autant ils en feraient mettre en liberté. Peu à peu chacun commençait à penser ainsi; à Arras, l'on n'osait point se dire ce qu'on en croyait.

Les commissaires n'allaient pas moins en avant, et rien ne semblait les arrêter. Enfin le fils de Guillaume Lefèvre, un des échevins qui s'étaient enfuis à Paris, vint avec un notaire signifier son appel au parlement, et tout aussitôt monta à cheval pour ne pas tomber sous la main des commissaires. Ils firent courir après lui; on le rejoignit; il fut mis en prison ainsi que quatre bourgeois qui avaient eu connaissance de son intention; pour être relâché, il lui fallut renoncer à son appel.

Cependant le sire de Beaufort et les autres prisonniers savaient un peu mieux se défendre que les pauvres gens qu'on avait brûlés. Ils requirent la présence de l'inquisiteur du diocèse de Tournay, et de plusieurs autres ecclésiastiques respectables des pays voisins; la plupart refusèrent de venir, tant on redoutait de se mêler d'une affaire où l'on voyait tant de passion. Mais l'inquisiteur de Tournay s'y rendit. Ce qu'il dit, et le refus des autres ecclésiastiques commença à donner du souci à quelques-uns des commissaires. Les vicaires de l'évêque, l'inquisiteur d'Arras, Gilles Flamand, et d'autres s'en allèrent à Bruxelles pour rendre compte au Duc de toute l'affaire des vaudois.

Il désirait de grand cœur soutenir la foi chrétienne et maintenir son autorité; mais ce qu'on disait de tous côtés l'inquiétait. Il lui avait été rapporté qu'en France, et surtout à Paris, on disait que le duc de Bourgogne faisait brûler à Arras des gens riches et nobles pour avoir leurs biens; cela le troublait beaucoup. Il fit venir les plus habiles docteurs de l'université de Louvain; le procès du sire de Beaufort et de tous les autres leur fut montré. Ils surent que plusieurs accusés n'avaient rien confessé, à quelques tortures qu'on les eût soumis. Il y eut une grande diversité d'opinions parmi ces docteurs; les uns soutenaient que tout était illusion, les autres que lorsqu'un homme s'est donné au diable, Dieu permet que le diable exerce sur lui toute sa puissance. Le Duc, encore incertain, envoya à Arras, pour voir et interroger les prisonniers, Toison-d'or, en qui il avait une parfaite confiance. Depuis son arrivée, on les traita plus doucement, et on ne fit plus saisir personne. Leur procès terminé fut envoyé au Duc pour qu'il le fît encore examiner.

Lorsque la procédure eut été renvoyée à Arras, le jugement fut prononcé à quatre prisonniers, en public et sur un grand échafaud. L'inquisiteur leur imputa exactement les mêmes choses qu'aux premiers. Le sire de Beaufort avoua tout et demanda miséricorde; il en fut de même de l'échevin Jean Taquet; mais Pierre Carrieux se mit à dire que tout cela était faux et qu'on ne l'en avait fait convenir que par la torture; on eut grand'peine à le faire taire.

Le quatrième était un nommé Huguet, surnommé Patenostre; il avait été mis quinze fois à la torture;

on avait fait venir le bourreau, on lui avait bandé les yeux, on lui avait mis la tête sur le billot; rien n'avait pu le forcer à se reconnaître pour vaudois. Alors on lui avait imputé à crime de s'être une fois échappé de prison.

Le sire de Beaufort et Taquet furent condamnés à recevoir des coups de verges de la main de l'inquisiteur, à tenir sept ans prison, et à payer de fortes sommes à tous les couvents de la ville. Patenostre fut condamné à vingt ans de cachot; Carrieux fut brûlé, et ses biens confisqués. D'après les priviléges d'Arras, la confiscation aurait dû être pour la ville; les officiers du Duc s'en emparèrent.

Ce furent les dernières condamnations; la clameur publique était devenue si forte dans l'Artois et les pays voisins, que le Duc s'aperçut enfin qu'il fallait faire cesser tout à fait cette iniquité. D'ailleurs, parmi les fugitifs, les uns s'étaient pourvus au parlement, et il allait prendre connaissance de l'affaire. D'autres avaient porté leurs plaintes jusqu'au pape, qui leur avait donné des juges moins suspects. L'évêque d'Arras, qui se trouvait pour lors en ambassade à Rome, écrivait lui-même qu'il fallait procéder d'autre sorte. L'évêque de Baruth, le doyen, le sire de Saveuse, et presque tous les commissaires se retirèrent. L'inquisiteur et les vicaires de l'évêque se hâtèrent de mettre successivement en liberté tous les prisonniers qui n'avaient pas encore été jugés, sans leur imposer d'autre pénitence que quelques pèlerinages voisins.

Mais la plupart de ces malheureux avaient été cruellement torturés; mais la mort des premiers paraissait maintenant dans toute son injustice et sa cruauté; mais les biens restaient confisqués, les amendes n'étaient pas restituées; le sire de Beaufort et quelques autres étaient encore en prison. Le peuple mieux informé murmurait hautement; il courait des ballades où il était parlé de l'évêque de Baruth, du doyen et des autres commissaires, comme ils le méritaient. Le fils du sire de Beaufort avait porté son recours au parlement, qu'on regardait comme la source de toute justice. Cette cour envoya un huissier, accompagné de trente hommes armés; il tira, par autorité et par force, le sire de Beaufort de sa prison pour le conduire à la Conciergerie à Paris. Les vicaires de l'évêque furent cités en personne.

Ils comparurent au parlement. La cause du sire de Beaufort fut plaidée par maître Jean de Popincourt, qui révéla pleinement les fausses promesses et les tortures dont on avait usé pour obtenir les aveux des accusés et leurs témoignages contre ceux qu'on voulait poursuivre. Il dit comment le sire de Saveuse avait sauté de joie lorsqu'on eut, à force de souffrances, tiré de quelques filles publiques des faits à la charge du sire de Beaufort, comment il avait aussitôt envoyé un des commissaires au Duc pour lui faire part qu'il y avait moyen d'accuser ce chevalier et d'autres hommes riches dont on pourrait tirer de l'argent (1); comment le doyen d'Arras s'était jeté aux pieds du vieux sire de Beaufort, le conjurant de s'avouer coupable, de ne point perdre sa famille, de ne pas se laisser mettre à la torture, lui promettant qu'il ne subirait aucune condamnation; comment il lui avait dit de ne pas se soucier de déposer le contraire de la vérité, parce qu'il l'en absoudrait; comment, outre les amendes portées au jugement, il lui avait fallu payer quatre mille francs pour le Duc, deux mille au comte d'Étampes, mille au bailli d'Amiens, deux cents au lieutenant.

Le pourvoi de maître Taquet et de tous les autres condamnés, l'appel interjeté par les parents des malheureux condamnés, les enquêtes faites à Arras par l'inquisiteur du diocèse de Paris, ne dévoilèrent pas de moindres cruautés exercées pour se procurer de l'argent ou pour contenter des vengeances. On avait brûlé les pieds de ceux qu'on avait torturés; on avait versé du vinaigre et de l'huile bouillante sur leurs plaies; on leur avait serré la tête ou les membres avec des cordes à nœuds; on avait traîné les femmes par les cheveux; on les avait foulées aux pieds; enfin rien de si horrible n'avait jamais été raconté. Ceux qui avaient été condamnés à la prison ne tardèrent pas à être mis en liberté par l'autorité du parlement.

Mais l'affaire n'en resta pas là; les commissaires avaient été pris à partie, et les condamnés ou leurs parents demandaient des réparations et des dommages à ceux qui les avaient jugés contre les lois et la justice. Ce procès fut long; il dura plus de trente années. Ce fut seulement après ce long terme que justice complète fut rendue. En 1491, le parlement prononça un arrêt qui condamnait le duc de Bourgogne, le sire de Saveuse, l'évêque de Baruth, le doyen et les autres commissaires à restituer tout ce qui avait été confisqué ou exigé des accusés, et leur imposait des amendes en réparation. Tous les détails de l'arrêt rappelaient cette cruelle procédure.

Le duc de Bourgogne était mort depuis vingt-cinq

(1) Arrêt du Parlement; pièces jointes à l'édition de Duclercq, donnée par M. de Reiffenberg.

ans, et sa race était éteinte. Le doyen d'Arras, poursuivi par la voix du peuple, avait perdu la raison, et n'avait pas seulement survécu une année à ceux qu'il avait fait périr. Le comte d'Étampes et ses serviteurs, qu'on chargeait plus que tous du crime de cette affaire, ne vivaient plus; juges, bourreaux et condamnés n'étaient plus de ce monde. Ceux des habitants d'Arras qui conservaient un souvenir présent de tant d'iniquités, étaient déjà vieux. Mais le procès des vaudois avait longtemps continué à faire l'entretien de toute la ville. Jean Angenost, conseiller et commissaire du parlement, se transporta à Arras. Il se fit montrer la place où les vaudois avaient été brûlés, et sur laquelle l'arrêt du parlement portait qu'une grande croix de pierre serait élevée en expiation et aux frais des anciens juges. Un échafaud y fut dressé, tout le peuple fut convoqué par trois fois à venir entendre lecture de l'arrêt du parlement et le sermon d'un docteur de l'université de Paris, qui devait justifier la mémoire des pauvres condamnés. Les habitants s'y rendirent en foule, bannières déployées; on écouta avec grande joie et curiosité cette tardive justice : « Instruisez-vous, vous qui jugez la terre. » Tel fut le texte du sermon. Après cette cérémonie, des réjouissances publiques furent célébrées; les échevins avaient promis une fleur de lis en argent à l'auteur de la meilleure folie moralisée, comme on appelait alors les comédies qui avaient une moralité; et une paire d'oisons devait être le second prix. Il y avait aussi une tasse d'argent promise à celui qui ferait la meilleure folie pure, c'est-à-dire une comédie où l'on ne cherchait qu'à rire et à se divertir. Le second prix pour celle-là n'était rien de plus qu'une paire de chapons.

Ces divertissements furent exécutés à la satisfaction générale. Le motif de la fête augmentait l'allégresse du peuple; car la mort des vaudois avait jadis rempli la ville de tristesse et de crainte, et depuis on en parlait toujours comme d'une grande calamité que Dieu avait permise pour affliger la noble cité d'Arras.

Pendant les premières et iniques procédures intentées aux vaudois, la discorde continuait à régner de plus en plus entre le roi et le Duc. Le conseil de France était résolu à la guerre, et proposa au roi d'employer enfin les voies de fait et la puissance des armes à remettre monsieur de Bourgogne dans l'obéissance (1). Le comte du Maine, qui avait présidé ce conseil, le comte de la Marche, le maréchal de Loheac, le comte de Dammartin, qui y avait assisté, rappelèrent au roi comment ses ordonnances et les arrêts de son parlement n'avaient aucun cours et n'étaient pas admis dans les pays de la domination du Duc. En lui représentant que le serment prêté à son sacre l'engageait à garder et défendre les prérogatives de la couronne, ils insistèrent aussi sur les trêves séparées, négociées avec les Anglais contre la teneur du traité d'Arras; ils conclurent qu'il était urgent de bien munir la Guyenne pour être sans inquiétude de ce côté, d'aviser quelles compagnies d'ordonnances on manderait, de bien apprêter l'artillerie; enfin de préparer tout pour faire la guerre à monsieur de Bourgogne; ce qui, selon leur opinion, était le seul moyen d'éviter une guerre générale.

Le roi ne précipita rien; néanmoins il ne se méfiait pas moins que ses conseillers des projets du duc Philippe. Un voyage que le bâtard de Bourgogne fit secrètement à Paris sans se faire connaître, et seulement pour un jour et une nuit, lui donna de grandes inquiétudes (2). Il craignait cette ville de Paris, dont il avait eu tant à se plaindre en sa jeunesse, et qu'il n'avait guère habitée depuis. Le maréchal de Loheac et Jean Bureau s'y rendirent par ses ordres pour s'enquérir avec soin des motifs qu'avait pu avoir ce voyage d'Antoine de Bourgogne. Ils trouvèrent Paris fort tranquille. D'après leur avis, on envoya une ambassade de bourgeois et docteurs de l'université pour protester au roi de la fidélité de sa bonne ville. Il les accueillit avec sa douceur accoutumée, et leur fit une gracieuse réponse. On se plaignait beaucoup de sire Robert d'Estouteville, prévôt de la ville, et on lui reprochait un grand nombre d'injustices et d'abus de pouvoir. Le maréchal de Loheac le destitua de son office et le fit mettre à la Bastille; un conseiller au parlement visita avec rigueur tous ses papiers, mais il ne fut trouvé coupable d'aucune trahison.

Quelque désir qu'eût le roi de maintenir la paix, sa bonne intention aurait fini par ne pouvoir résister aux avis répétés de ses conseillers. En effet, le duc de Bourgogne ne cédait en rien aux représentations qui lui étaient faites. Nonobstant sa parenté avec le roi Henri d'Angleterre, et son attachement pour la maison de Lancastre, toutes ses alliances étaient avec la maison d'York; et tandis que le roi soutenait madame Marguerite dans ses revers, le

(1) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(2) Jean de Troy.

Duc donnait asile et secours aux jeunes fils du duc d'York, lorsque leur parti succombait. Il envoya même une ambassade en Écosse pour rompre le mariage d'Édouard de Lancastre, fils de la reine Marguerite, avec la fille du roi d'Écosse, qui était sa petite-nièce, car ce roi d'Écosse avait épousé une fille de la duchesse de Gueldre. Enfin, s'il semblait ne pas vouloir la guerre, au moins ne faisait-il rien pour l'éviter. Il gardait même si peu de ménagements, que lorsqu'au mois de mai 1461 (1), il tint à Saint-Omer son chapitre de la Toison-d'or avec plus de solennité encore qu'à la coutume, il chargea un chevalier de représenter le duc d'Alençon; comme si, aux termes des statuts de l'ordre, ce prince était chevalier sans reproche (2). Ce ne fut pas tout; le docteur qui fit le sermon parla hautement de l'arrêt de condamnation, en affirmant qu'il n'était point fondé en justice, et que le duc de Bourgogne ne regardait en nulle façon son cousin comme coupable d'aucun vilain fait.

Le Duc ne changeait rien non plus à sa façon de se conduire envers le Dauphin ; c'était toujours la même courtoisie, la même magnificence. La Dauphine venait d'accoucher au mois d'avril 1461 d'une fille, qui fut nommée Anne; et dans cette occasion, comme en toute autre, rien n'était épargné pour que les choses fussent conformes au rang et à l'état du Dauphin. Le Duc avait rassemblé récemment les états de son comté d'Artois, et leur avait demandé une aide triple de l'aide ordinaire, en exposant pour principal motif les dépenses qu'il lui fallait faire pour entretenir la maison du Dauphin.

Les états lui accordèrent la moitié de sa demande. A peine venaient-ils d'achever le payement des aides qu'on avait obtenues pour cette guerre contre les Turcs, dont on parlait toujours sans s'occuper de la commencer. Cette année encore le pape fit un dernier effort, afin de réveiller le zèle des princes chrétiens pour la défense de la foi. Il avait envoyé frère Louis, cordelier de Bologne, parcourir toutes les contrées les plus lointaines de l'Asie, et s'informer des ennemis qu'on y pourrait susciter contre les Turcs. Ce religieux passa deux ans à faire ce périlleux voyage dans des pays inconnus aux chrétiens de l'Occident, et ramena des ambassadeurs de toutes les nations de l'Orient (3). Ils offraient d'attaquer les Turcs en Asie en même temps que les princes d'Europe viendraient les assaillir dans la Grèce et vers Constantinople. Le pape leur fit grand accueil, nomma frère Louis patriarche d'Antioche, et le chargea d'aller présenter ces ambassadeurs d'Asie au roi de France et au duc de Bourgogne. Ce fut un spectacle curieux pour les deux cours que ces envoyés de régions étrangères, si différents, par les habillements et les coutumes, de tout ce qu'on avait pu voir jusqu'alors. Il y avait avec frère Louis des ambassadeurs de David Comnène, empereur de Trébizonde, du roi de Perse, du roi de Géorgie et d'Arménie, du Prêtre-Jean, seigneur de la petite Arménie. Le soudan de Mésopotamie, tout infidèle qu'il fût, avait aussi envoyé son ambassadeur; car il était pour lors ennemi des Turcs. Celui qu'on regardait le plus était l'ambassadeur de Géorgie; il était fort gros; sa chevelure était disposée en couronne par une double tonsure; il portait des anneaux aux oreilles et avait la barbe rasée; cependant on le trouvait de douce apparence. On parlait aussi beaucoup de cet adorateur de Mahomet qui se mettait avec les chrétiens contre les Turcs, et l'on disait que c'était le Petit Turc qui voulait faire la guerre au Grand Turc. L'ambassadeur de Prêtre-Jean était, assurait-on, un bon astrologue. Frère Louis fit, au nom de toute l'ambassade, les plus pompeux discours. Il dit que le souvenir des grands faits d'armes des Français dans l'Orient était si grand encore, que la bannière de France et un chef envoyé par le roi vaudraient mieux que cent mille combattants. Le roi témoigna bienveillance à ces hommes des pays lointains; ils furent fêtés par tous les seigneurs de la cour.

Ils allèrent de Bourges à Bruxelles (4), et donnèrent aussi de grandes louanges au Duc, lui parlant de la renommée qu'il avait dans les régions d'outre-mer. Le texte du discours que lui adressa frère Louis était : « Voici, les mages vinrent de » l'Orient vers l'étoile qu'ils avaient vue en Occi- » dent. » Le Duc leur fit de riches présents, les assura de son désir de venger la foi chrétienne, et

(1) Le 2 mai. Voy. l'*Histoire de la Toison d'or*, par M. De Reiffenberg. (G.)

(2) Cette particularité n'est pas rapportée dans l'*Histoire citée*, qui a été écrite cependant d'après les procès-verbaux mêmes de l'ordre. (G.)

(3) Histoire ecclésiastique.—Duclercq.—Continuateur de Monstrelet.—Histoire de Bourgogne.

(4) Ce fut à Saint-Omer, que ces ambassadeurs vinrent trouver le duc de Bourgogne. On lit, dans un registre intitulé *Wetvernieuwingen, van* 1443 *à* 1480, conservé dans les archives d'Ypres, fol. 10 : « Le samedi, veille de la Penthe- » couste, xxiij^e de may l'an lxj, à heure de disner, les am- » bassadeurs dessoubz nommez entrerent en la ville de » Saint Omer, et ce jour du soir environ viij heures, vin- » drent devers monseur de Bourgoingne :

» C'est assavoir monseigneur frere Loys, patriarche d'An-

leur dit que si le roi voulait l'assurer de maintenir ses États en paix, il ferait volontiers ce saint voyage.

Il n'en pouvait guère concevoir une raisonnable espérance. Outre ses différends avec le conseil de France, qui semblaient devoir prochainement rompre la paix, il voyait aussi le trouble se mettre dans sa famille. Si le roi eût voulu, il aurait pu susciter au Duc les mêmes embarras, les mêmes chagrins dont lui-même était affligé; il ne tenait qu'à lui d'exciter la discorde entre le père et le fils. En effet, la haine de monsieur de Charolais contre les seigneurs de Croy s'était allumée plus vivement que jamais. Enfin, ne la pouvant contenir, il arriva du Quesnoy, où il faisait le plus souvent son séjour, et demanda au Duc de lui accorder une audience, afin qu'il pût lui dire ce qu'il avait sur le cœur. Le comte d'Étampes et les autres seigneurs de la famille du Duc étaient présents, ainsi que monsieur de Charolais l'avait souhaité; il avait voulu aussi que le seigneur de Croy s'y trouvât.

Ce fut maître Girard Ourri, son principal conseiller, qui porta la parole; il commença par déduire les méfaits et crimes du sire de Croy. Lorsque le Duc entendit qu'on accusait ainsi le seigneur qui avait toute sa confiance de plusieurs choses qui touchaient grandement à l'honneur, il interrompit maître Girard, et lui dit sévèrement : « Prenez bien » garde à dire autre chose que la vérité, et songez » qu'il faudra prouver ce que vous avancez. » Ces paroles troublèrent le pauvre orateur, il faillit se trouver mal. Lorsqu'il fut un peu remis, il s'excusa à son maître et dit qu'il ne parlerait pas davantage. Chacun demeura fort surpris, car maître Girard passait pour un fort habile homme et bien accoutumé à discourir.

Alors le comte mit un genou en terre; puis à haute voix, sans se troubler et en fort beau langage, il reprit l'accusation du sire de Croy. Son père lui coupa la parole, lui défendit d'en parler davantage et de jamais lui tenir de discours à ce sujet; se retournant ensuite vers le sire de Croy : « Faites en » sorte, dit-il, que mon fils soit content de vous. » Sur ce, il quitta la chambre et se retira.

Le sire de Croy se mit en devoir d'apaiser le comte, de s'excuser, d'implorer son pardon. « Quand » vous aurez réparé le mal dont vous êtes coupable, » je me souviendrai du bien que vous avez fait. » Ce fut toute la réponse qu'il put obtenir. Le comte de Charolais quitta son père avec toutes les apparences de l'amour et du respect, et s'en retourna auprès de sa femme au Quesnoy. Le seigneur de Croy l'accompagna humblement jusque hors les portes de Bruxelles, mais sans réussir à calmer sa colère.

C'était surtout le comte de Saint-Pol qui excitait ainsi monsieur de Charolais; il le jeta même dans une démarche bien grave (1). De son aveu, il vint trouver le roi à Bourges, et lui confia le dessein qu'avait le jeune prince de mettre monsieur de Croy hors de l'hôtel de son père. « Mais, disait le » comte de Saint-Pol, comme monsieur de Bour- » gogne en pourrait être mécontent, et qu'il y aurait » telle nécessité qui contraindrait monsieur de Cha- » rolais à s'éloigner, il désire savoir si le roi voudrait » le recevoir et de quelle manière. Ce n'est pas qu'il » ait de mauvaises intentions contre son père; il » n'agira que pour son bien et celui de sa maison, » en éloignant ceux qui le gouvernent si mal. »

Il ajoutait que si le roi voulait, ainsi qu'on le disait, envoyer une armée en Angleterre, monsieur de Charolais désirait la commander.

Le roi envoya l'affaire à son conseil, où siégeaient en ce moment le chancelier, monsieur de Foix, monsieur de Beuil, le comte de Dammartin, Odet d'Aydie, maître Pierre d'Oriole, maître Étienne Chevalier. Il fut répondu au comte de Saint-Pol que le roi recevait monsieur de Charolais en sa bonne grâce; que s'il rendait des services à lui et au royaume, il le verrait volontiers; que le roi n'était pas encore résolu d'envoyer une armée au secours de la reine d'Angleterre, mais qu'en ce cas il lui en donnerait volontiers le commandement.

Du reste, le roi ne voulut rien écrire, puisqu'on ne lui avait remis aucune lettre de monsieur de Charolais; il ajouta formellement et de sa propre bouche qu'il ne se prêterait jamais à ce que monsieur de Charolais usât d'aucune voie de fait dans l'hôtel de son père. Il répéta plus d'une fois : « Pour

» tioche, eslu par toutes les nations d'Orient, et confermé » par nostre saint pere le pape orateur apostolique;

» Messire Michiel, conte palatin de Alchiere (?), orateur » de monseigneur Davit, empereur de Trapesonde (Trébi- » sonde);

» Nicolas, consul, orateur de Jorge Alexandre, roy de » Perse;

» Machumet, turc, orateur de Linsidel Assambech, roy de » Mesapotamy (Mésopotamie);

» Quosquodam, orateur de Gorgore, duc de Giorgiani » (Georgie);

» Morat, orateur de Barbedech, seigneur de la petite » Armenie. » (G.)

(1) Preuves de l'Histoire de Louis XI.

» deux royaumes tels que le mien, je ne consentirais point à un vilain fait. »

Il y eut encore plusieurs autres messages. Le comte de Saint-Pol et monsieur de Charolais pressaient de plus en plus pour avoir une réponse claire et des promesses. Le conseil en délibéra souvent; les autres conseillers qui n'avaient pas été présents d'abord, monsieur du Maine, Guillaume Cousinot, l'évêque de Coutances, Jean Bureau, prirent connaissance des propositions. Ils présentèrent d'un commun accord une réponse au roi. Toute prudente qu'elle était, il la voulut encore moins significative. Il revenait toujours sur ce qu'il avait dit, que jamais de son aveu et avec son appui on ne commettrait aucune violence dans l'hôtel de monsieur de Bourgogne. Il dit aussi à ses conseillers qu'il se pourrait bien que tout cela ne fût qu'un jeu joué entre monsieur de Charolais et son père, et que quelques personnes l'en avaient averti. Il y avait de même des gens de la cour du Duc qui avaient toujours soutenu que la brouillerie du roi et du Dauphin était une feinte (1).

Ces divisions entre les pères et les fils n'étaient cependant que trop réelles. Le roi s'en affligeait de plus en plus; son langage avec les messagers que le Dauphin lui envoyait était souvent tendre et paternel (2). C'est ainsi qu'il disait à Houarte, valet de chambre de son fils : « Dites-lui que j'ai intention » de lui dire, pour son bien et pour le bien de la » chose publique du royaume, ce que je ne voudrais point écrire ni confier à nul autre. Il me » semble que, quand il m'aura parlé, il connaîtra » bien qu'il ne doit avoir ni doutes ni craintes. Pour » qu'il n'en ait aucune, je promets ici par parole de » roi, en présence de ceux de mon conseil qui sont » ici, que s'il veut venir vers moi, lui et ceux de » son hôtel qu'il voudra amener, ils pourront être » en toute sûreté. Quand il m'aura déclaré sa pensée » et aura connu mes intentions, s'il veut s'en retourner, soit où il est, soit où bon lui semblera, » il le pourra faire sûrement, lui et ceux de sa compagnie; ou bien il demeurera, si telle est sa volonté. Mais j'ai bonne espérance que lorsqu'il saura » mon vouloir, il sera plus joyeux et content de demeurer avec moi que de s'en aller; c'est une satisfaction pour moi, Houarte, que vous, qui êtes de » son intimité, vous soyez venu ici, afin de mieux » l'assurer de toutes mes paroles. »

(1) Meyer.—Paradin.

(2) Preuves de l'Histoire de Louis XI.

C'est ainsi que le roi devenait de jour en jour plus doux envers son fils, et ressentait plus douloureusement son absence. Tandis que le Dauphin était rempli de méfiance et supposait toujours que son père avait la secrète volonté de le traiter avec rigueur et de le perdre, le roi, au contraire, faisait paraître à ses plus intimes conseillers une paternelle affection pour le Dauphin, et un soin tout royal pour ses droits et ses intérêts (3). En 1460, le roi de Castille avait envoyé un ambassadeur pour traiter le mariage de sa sœur avec le jeune duc de Berri, second fils du roi. On demandait qu'en considération de cette alliance, la Guyenne fût donnée à ce jeune prince. Le roi répondit qu'il ne semblait pas raisonnable de s'occuper d'une telle affaire tandis que le Dauphin était absent; qu'après le roi, personne n'y était plus intéressé que son fils aîné, et qu'il pourrait par la suite ne pas reconnaître ce qui aurait été fait sans qu'il fût appelé. « J'espère, disait le roi, qu'il » se conduira mieux envers moi, et que tous les » différends du temps passé cesseront. Lors même » qu'il ne le voudrait pas, j'aurais fort à examiner » ce qu'il faut résoudre à ce sujet. » Tels étaient les pensées et les discours du roi; et cependant le Dauphin imaginait qu'il ne s'agissait de rien moins que de le dépouiller de ses droits, et de transporter la couronne au duc de Berri.

Les soins du roi pour la paix du royaume n'étaient pas moins sages et moins assidus. Assurément il avait grande affection pour la reine Marguerite d'Angleterre, et il désirait le bon succès de sa cause; cependant il se refusait à lui accorder des secours en hommes et en argent; il ne voulait point lui livrer les prisonniers de la faction opposée que la guerre avait mis entre ses mains ou celles de ses sujets; il promettait de la bien recevoir si elle était contrainte à quitter son royaume, mais il l'engageait à n'en sortir qu'à la dernière extrémité. Le crédit qu'il pouvait avoir à Rome ou dans les divers États de la chrétienté, il l'employait, à la vérité, en faveur de la maison de Lancastre, mais jamais il ne voulut conclure de traité avec le roi Henri. Il répondait toujours que, lorsque le roi d'Angleterre aurait subjugué ses adversaires, recouvré sa liberté et repris sa puissance, alors il serait temps de parler de traité de paix. Quant aux propositions du duc d'York et de sa faction, tout avantageuses qu'elles pussent être, il les rejetait encore plus loin. « Cette querelle

(3) Lettre du comte de Foix à Louis XI. — Preuves de l'Histoire de Louis XI.

» n'est pas la bonne, disait-il. Le duc d'York a fait » serment de féauté au roi Henri; et l'entreprise » d'un sujet qui veut débouter son souverain de la » seigneurie n'est ni juste, ni raisonnable, ni sou- » tenable. — Quand il n'y aurait pas d'autre raison, » le roi doit rejeter les offres du duc d'York. » Ainsi parlaient ses conseillers.

Tandis que la paix, la tranquillité, la justice étaient si bien entretenues dans le royaume par le sage gouvernement de ce prince, sa santé commença à décliner visiblement. Il lui survint un abcès dans la bouche qui le faisait cruellement souffrir (1). On lui arracha une dent; on ouvrit cet abcès, sans le soulager beaucoup. Cependant on avait encore quelque espérance de guérison; mais un de ses serviteurs les plus intimes lui parla alors du bruit qui s'était répandu en son hôtel qu'on cherchait à l'empoisonner. Le soupçon s'empara de l'esprit de ce malheureux roi, et ne lui laissa plus un seul instant de contentement ni de repos; il refusa même absolument de manger (2). Par son ordre, Adam Fumée, son médecin, fut mis en prison (3). La haine que son fils avait pour lui, et leurs longues querelles depuis quinze ans qu'ils ne s'étaient vus, remplissaient son cœur d'une mortelle tristesse. Ses conseillers s'assemblèrent, et envoyèrent un héraut au Dauphin pour lui annoncer en quel état se trouvait son père.

En même temps le comte du Maine, voyant tous les conseillers accablés de douleur et de crainte par le danger et l'affliction du roi, leur dit que si l'on avait le bonheur de le conserver, il serait nécessaire que chacun s'acquittât loyalement de son devoir en ce qui touchait l'affaire du Dauphin, et qu'il fallait faire cesser les inconvénients et les malheurs qu'avait amenés la discorde de ce prince avec le conseil du roi (4). Tous promirent et jurèrent devant Dieu que si le roi revenait à la santé, ils le réconcilieraient avec le Dauphin, dussent-ils perdre sa faveur, leurs offices et leur état. Ils jurèrent aussi qu'ils ne conserveraient aucun souvenir ni rancune pour les différends qui avaient souvent divisé le conseil. Le comte du Maine, le comte de Foix, le comte de Dunois, le comte de la Marche, le sire d'Albret s'y engagèrent, ainsi que les autres conseillers de moindre condition; car la division s'établissait d'ordinaire entre les grands seigneurs et ceux qui ne les valaient point, et le roi écoutait souvent mieux les derniers. Quoi qu'il en soit, tout le chagrin et l'attachement qu'ils avaient pour lui les mit tous d'accord.

Mais l'état du roi empirait d'heure en heure. Ses médecins, jugeant que cette obstination à ne point manger allait le faire mourir, lui firent d'inutiles remontrances. Alors, de l'avis de ses principaux serviteurs, on se détermina à le contraindre et à lui introduire dans la bouche des aliments liquides (5). Il n'était plus temps, son estomac affaibli, ses entrailles resserrées ne pouvaient plus supporter la nourriture. Il se confessa, reçut les sacrements, et mourut avec courage et religion, le 22 juillet 1461, à Mehun-sur-Yèvre, dans la cinquante-huitième année de son âge.

Jamais roi de France n'avait inspiré à ses peuples de tels regrets et si bien mérités; ce fut une lamentation universelle, et chacun disait que c'était grande pitié et dommage. On repassait sur toutes les circonstances de son règne si long et si plein de choses diverses. Il avait trouvé la plus belle part du royaume et la bonne ville de Paris envahies par les Anglais; leur roi se disant roi de France d'après la volonté de Charles VI, son propre père; une guerre civile désolant cruellement le pays depuis beaucoup d'années, et divisant la maison royale; les peuples dans la dernière misère; plus de négoce, plus de labourage; nulle justice; les bois remplis de brigands qui ne respectaient ni le bien ni la vie des hommes; les gens de guerre devenus pires que les brigands; la puissance du roi détruite et méprisée de tous les grands, même de ceux qui ne l'étaient pas. Il avait supporté avec patience et douceur cette mauvaise fortune, jamais n'avait perdu courage, s'étant fié à la bonté de Dieu et à la vaillance de ses sujets. La Providence l'avait en effet secouru; son armée s'était tout à coup animée, et, voyant dans l'arrivée de la Pucelle une marque évidente de la protection divine, avait redoublé ses efforts. Les ennemis s'étaient troublés et effrayés; le désordre et le mauvais gouvernement les avaient à leur tour privés de la sagesse dans les conseils et du bon ordre dans les entreprises. Puis le duc de Bourgogne s'était lassé de faire la guerre au chef de sa race, et avait voulu donner enfin la paix à ses États si fort agrandis par son habileté et sa fortune. Le roi et

(1) Lettre du conseil au Dauphin. — Pièces de l'Histoire de Louis XI.

(2) Amelgard.

(3) Comines, d'après Louis XI. — Chartier. — Continuateur de Monstrelet.

(4) Lettre du comte de Foix à Louis XI.

(5) Comines.

ses conseillers, cédant à la nécessité des temps, avaient traité de façon à contenter l'ambition et la fierté de ce prince; pour lors la guerre contre les Anglais avait pu laisser quelque espoir de se terminer par une paix honorable. Leur orgueil, leur obstination, les querelles de leurs princes avaient fait durer cette guerre pendant beaucoup d'années encore. Le royaume avait été reconquis pied à pied. Si le roi n'avait pas lui-même conduit ses armées, du moins il s'était montré mainte fois vaillant et téméraire chevalier.

Mais le désordre durait toujours; les calamités des peuples devenaient plus effroyables; les gens de guerre leur étaient aussi funestes que les ennemis. Dans ce temps, le roi, malgré son courage et sa bonté, était loin de posséder le cœur de ses sujets; sa mollesse, sa négligence, les scandales qu'il donnait à sa cour, excitaient de grands murmures. Après avoir souvent changé de conseillers, après les avoir tour à tour abandonnés aux complots et aux cabales, après s'être montré trop faible et trop docile à leurs conseils, il s'était vu enfin entouré de gens sages; il avait écouté leurs avis et les gémissements du peuple. Ne cédant plus aux volontés des princes et seigneurs qui voulaient maintenir le trouble, il avait su les réprimer. C'était de la sorte, mais non pas sans de longs délais et d'extrêmes difficultés, que s'était faite cette merveilleuse réforme des gens de guerre; c'était là surtout ce qui faisait bénir sa mémoire par ses sujets, et répandait sa renommée dans les pays étrangers. Dès lors il avait régné comme sur un royaume nouveau, car jamais rien de pareil n'avait été vu. Les gens de guerre qui faisaient le désordre, maintenant entretenaient le repos. Autrefois ils bravaient la justice; aujourd'hui c'étaient eux qui lui prêtaient main-forte. Le commerce, le labourage avaient reparu et enrichi la France plus que jamais. Les impôts pouvaient se payer, et chacun consentait à acheter, même à grand prix, le repos et la bonne police. Il avait aussi mis fin aux désordres de l'Église par la pragmatique sanction, et, en respectant le pape, il avait établi les libertés du clergé de France. Les finances avaient été mieux réglées; de sages ordonnances sur la manière d'administrer la justice avaient été rendues.

Se trouvant ainsi plus fort que jamais n'avait été aucun roi de France, il avait entrepris de chasser les Anglais du royaume. Alors avait paru dans tout son jour la puissance d'un pays sagement réglé et bien gouverné contre un peuple divisé et mal conduit. Il n'avait presque fallu que faire avancer les nouvelles compagnies d'ordonnance et cette armée si bien disciplinée et payée, pour recouvrer tout aussitôt la Normandie et la Guyenne.

La gloire des armes du roi avait ensuite tourné tout entière à l'avantage de ses peuples. Après ses conquêtes, pendant les dix dernières années de sa vie, il avait gouverné noblement et sagement. Jamais homme n'avait été moins vindicatif; durant tout son règne, il ne s'était pas souvenu d'une offense. Mais il voulait que justice fût faite, et même forte justice. Aussi les princes avaient été punis selon les lois du royaume; les rébellions des grands seigneurs avaient été domptées; le fils même du roi n'avait pas pu lui désobéir impunément. La paix avait été maintenue avec le duc de Bourgogne, non plus par soumission, mais par puissance. Le parlement et les officiers de justice avaient toujours procédé avec fermeté contre la violence et le désordre. Les crimes n'avaient pas trouvé, comme dans les domaines du duc Philippe, une protection assurée dans les seigneurs; malgré quelques iniquités accomplies par voie de commission, en somme la justice n'avait pas été un moyen de contenter les vengeances et l'avidité des personnages puissants.

Une fois son royaume recouvré, il n'avait pas oublié ce qu'il devait à la mémoire de cette vaillante et sainte Pucelle, qui avait délivré Orléans et commencé la ruine des Anglais. Une solennelle procédure de révision avait vengé sa mémoire, et mis en lumière toute sa vertu et sa piété.

Il n'y avait donc qu'une voix dans tout le royaume pour raconter toutes ces louanges du roi qu'on venait de perdre et qu'on pleurait avec tant de regret du passé et de crainte de l'avenir.

Aussitôt après que le roi fut mort, le comte du Maine envoya des messagers au Dauphin, qui était toujours à Genappe. Le nouveau roi fit sur-le-champ signifier cette nouvelle au duc de Bourgogne, qui en avait été instruit de son côté; il lui fit savoir qu'il commencerait par aller à Reims pour le sacre, et l'engagea à l'y accompagner.

Le Duc manda sur-le-champ à tous les nobles de ses États de se trouver en armes avec leurs gens, le 8 août, à Saint-Quentin (1). Le roi Louis ne savait pas encore quel accueil il trouverait en France, et

(1) Dans le 2e registre aux résolutions du conseil de ville de Mons, à la date du 1er août 1461, il est parlé d'une lettre du Duc qui demandait des tentes à la ville, et la requérait de les faire transporter à Valenciennes pour le 6 août.

s'il ne s'élèverait point quelque faction contre lui (1). Mais cette crainte ne dura guère. Il s'était rendu à Avesnes, en passant par Maubeuge et par toutes les plus petites villes de ce pays, où il y en a pourtant de belles et de grandes. Chaque jour et à chaque heure arrivaient des princes, des chevaliers, des députés des bonnes villes pour le reconnaître et l'assurer de leur obéissance. Les capitaines des compagnies lui amenèrent aussi leurs gens d'armes. Il écrivit alors au Duc qu'il n'était point nécessaire de venir avec une si grande armée. Néanmoins tous les grands seigneurs de Bourgogne, de Flandre, de Hainaut, d'Artois, furent invités à se trouver au sacre avec leur train accoutumé. Les gentilshommes s'étaient déjà mis en grands frais pour s'armer et s'équiper; ce leur fut un grand dépit que cette dépense inutile, dont ils avaient bien compté se récupérer dans le pays où ils auraient été conduits.

Le roi Louis s'arrêta quelques jours à Avesnes (2) pour y attendre le duc de Bourgogne. A ce moment, le sire de Brezé, sénéchal de Normandie, un des principaux conseillers du feu roi, se risqua à venir présenter ses hommages à son nouveau maître, tout courroucé qu'il le savait contre les amis de son père. Toutefois, avant d'entrer dans Avesnes, il s'arrêta à Bavay et envoya prendre les ordres du roi.

Le roi ne pouvait exercer son pouvoir direct à Bavay, dans les domaines du duc de Bourgogne; mais il chargea le sire d'Arsy, serviteur du Duc, d'aller signifier au sire de Brezé de se tenir pour prisonnier et d'attendre sa volonté. Loin de s'apaiser, il montrait de plus en plus de colère et de cruelle intention envers les amis du roi Charles. Le sire de Croy s'efforçait de le ramener à des pensées meilleures et à tirer du péril le sire de Brezé : « Sire, » disait-il, c'est un noble chevalier qui a très-grandement servi le roi votre père; et posons que vous » soyez mal content de lui, encore devriez-vous différer par respect pour le feu roi, qui gît encore » demi-chaud dans son cercueil. Il vaut mieux commencer votre règne par clémence que par rigueur; » vous donnerez espoir et affection à tout le monde » par débonnaireté, tandis que vous rebouterez les » cœurs en arrière par rudesse et austérité. »

Le roi Louis n'écoutait guère de tels conseils; son esprit était plein de rancune. D'ailleurs on commençait à voir qu'il aimerait mieux des conseillers et des serviteurs de petit état, et ses créatures, que des hommes considérables et renommés. Il suivit pourtant le bon avis du seigneur de Croy, et laissa aller le sénéchal de Normandie.

Cette envie de changer tout le gouvernement de son père, cette haine contre les bons et vieux serviteurs du royaume, le porta à renouveler presque tous les offices, sans trop d'information ni de réflexion, par amour de nouveauté autant que par vengeance. Il fit Jean de Lescure, bâtard d'Armagnac, qui ne l'avait jamais quitté, maréchal de France, au lieu d'André de Laval, sire de Loheac. Guillaume de Montauban fut amiral en remplacement du sire de Beuil. Le sire de Torcy cessa d'être grand maître des arbalétriers, et cet office fut donné au sire d'Aussy. Jean d'Estouteville fut destitué de la charge de prévôt de Paris, qui fut donnée au seigneur de l'Isle-Adam. Le sire de Gaucourt était grand maître d'hôtel du roi, le seigneur Antoine de Croy fut mis en sa place. Ce fut la seule faveur et marque de reconnaissance donnée à un serviteur du duc de Bourgogne. Une fois le seigneur de Croy pourvu de cet office, qui vraiment était noble et grand, le roi sembla quitte envers les Bourguignons et les Flamands. Nulle récompense des bons soins qu'ils avaient eus pour le Dauphin exilé, pauvre et fugitif, nulle marque d'amitié ni de souvenir ne fut désormais donnée à aucun d'entre eux. Le nouveau roi leur semblait ingrat et de peu de cœur; ce n'était pas de la sorte que leur Duc avait coutume de payer les services qu'on lui rendait, et il les avait habitués à une noble largesse dont le roi paraissait bien loin.

Ils s'étonnaient davantage de la joie trop peu cachée qu'il témoignait de son avénement au trône et de la mort de son père : il ne pouvait se taire sur ce sujet. « Qu'est-ce que ce monde, disait-il, et » quelle diversité d'aventures Dieu envoie à cha- » cun! aujourd'hui l'une et demain une autre! Moi, » le plus pauvre fils de roi qui fut jamais, qui de- » puis mon enfance n'ai connu que souffrance, tri- » bulation, pauvreté, angoisse et misère, expulsion » de mon héritage et de l'amour de mon père; qui » ai vécu d'emprunt et de mendicité, ma femme et » moi, sans un pied de terre, sans une maison pour » poser la tête, sans un denier vaillant, à la charité » de mon oncle; et aujourd'hui, soudainement, » voilà Dieu qui m'envoie un bonheur nouveau, me

Pareille demande fut vraisemblablement adressée à toutes les bonnes villes. (G.)

(1) Duclercq. — La Marche.

(2) Il existe, aux archives de Tournay, des lettres de Louis XI données à Avesnes le 1er août 1461, où on lit que cette ville lui avait envoyé des députés immédiatement après le décès du roi son père, pour lui présenter son obéissance, et lui offrir un don gratuit de 16,000 écus d'or. (G.)

» voilà le plus riche et le plus puissant roi de la » chrétienté; plus puissant que le roi mon père, » car j'ai pour moi mon oncle, dont jamais il n'a » pu comme moi gagner l'amitié. »

C'est ainsi qu'il se délectait de ce retour de fortune qu'il avait tant souhaité et attendu, qui lui avait tant tardé, et pour lequel il avait adressé à Dieu des intercessions si étranges : le fils implorant, par vœux et par prières, la mort de son père !

En même temps le duc de Bourgogne, qui était arrivé à Avesnes, lui qui avait été si longtemps l'ennemi du roi Charles, qui encore maintenant croyait avoir fort à s'en plaindre, néanmoins toujours conseillé par la raison, toujours soigneux de sa propre dignité, se croyait obligé, par les lois du sang et de l'honneur, à montrer un grand deuil de la mort de son seigneur, de son roi, du chef de sa maison. C'était un grand contraste avec le contentement du roi Louis, et chose curieuse que de voir les compliments de condoléance adressés gravement par le Duc, et reçus du roi avec la légère familiarité de son langage accoutumé.

Du reste, toujours magnifique, le Duc s'était rendu à Avesnes avec une grande suite, toute vêtue de noir; et pensant qu'en ce premier moment le roi pouvait manquer d'argent, il lui offrait de grandes sommes et tout ce qui pouvait être nécessaire à son train royal.

Le roi s'était montré si pressé d'aller prendre possession, qu'il avait laissé la reine. Elle n'avait ni chevaux ni chariots pour se mettre en route. Le roi lui manda d'emprunter ceux de la comtesse de Charolais, à qui lui-même n'avait pas pris le temps d'aller dire adieu, malgré tant d'obligations qu'il lui avait.

Après la venue du Duc, le roi fit célébrer un service funèbre pour son père. Selon l'usage, il ne porta le deuil en noir que pour cette cérémonie. Dès qu'il en fut revenu, il s'habilla en pourpre violette; car en France, pour montrer que le roi ne meurt jamais, son successeur prend pour deuil une couleur royale. Le duc Philippe, le comte de Charolais, le comte d'Étampes, Adolphe de Clèves et toute la cour de Bourgogne assistaient en grand deuil à ce service. Ils dînèrent ensuite avec le roi, puis il alla à la chasse.

Avant qu'on partît pour Reims, la cour du roi s'était de jour en jour grossie de tous les grands seigneurs du royaume qui ne redoutaient point sa colère. Le duc de Bourbon était venu avec ses quatre frères. L'évêque de Paris, le parlement, l'université avaient envoyé des députés. Tout annonçait que le roi pourrait régner d'une façon paisible et facile : pourtant rien ne diminuait son mauvais vouloir contre les conseillers de son père. Ceux qui voulaient avoir sa faveur et y gagner de l'avancement et des richesses, l'excitaient de leur mieux. Nul n'avait plus à redouter du nouveau roi que le comte de Dammartin (1). Il songea tout de suite à quitter le royaume, et assembla ses gens et ses serviteurs pour leur demander s'il pouvait compter sur eux; tous lui devaient leurs biens et leurs honneurs. Il n'en trouva pas un ni dans sa maison ni dans sa compagnie de cent hommes d'armes qui voulût le suivre ni se mettre en péril pour lui. Son valet de chambre lui refusa même de lui prêter son cheval. Cependant un gentilhomme de ses serviteurs, nommé Voyaut, qui ne s'était point trouvé avec les autres, parce qu'il était allé voir la salle où gisait le corps du roi mort la veille, sachant son maître dans cette nécessité, l'alla chercher en sa chambre. Le comte de Dammartin était à genoux devant un banc, et disait ses vigiles en pleurant. Quand il eut fini : « Voyaut, » dit-il, je vous ai nourri dès votre jeunesse, vous » êtes mon vassal. N'êtes-vous pas résolu de me » servir comme au temps passé ? — Oui, monsei- » gneur, jusqu'à la mort. » Le comte alors écrivit des lettres pour le duc de Bourgogne, pour le sire de Montauban, pour Joachim Rohaut et Boniface Valperga, ses compagnons de guerre et ses amis, qui étaient allés des premiers, comme il le savait, offrir leur obéissance au nouveau roi. Il les conjurait de faire pour lui un accommodement aussi bien qu'il serait possible. Voyaut fut chargé de s'en aller discrètement remettre ces lettres.

Il arriva à Avesnes. Le premier des anciens amis de son maître qu'il aperçut fut l'amiral. Il prit bien garde de n'être point vu, et lui remit les lettres. Dès que le sire de Montauban eut vu la signature, il regarda s'il n'avait pas autour de lui quelqu'un de ses gens pour faire saisir Voyaut. « Ah! je te ferai » jeter à la rivière! » s'écria-t-il. Puis, avisant un chevalier flamand qui s'en venait dîner avec lui, il lui dit : « Tenez-moi bien cet homme, que j'aille » chercher un de mes gens pour le mener en pri- » son. » Le Flamand, quand il sut de quoi il s'agissait, retint le sire de Montauban par le bras : « Monsieur, dit-il, que voulez-vous faire? Le roi » vient de vous donner l'office d'amiral, montrez

(1) Chronique du comte de Dammartin. — Preuves de la préface de Comines.

» que vous en êtes digne par votre sagesse; faites-» vous honneur et n'écoutez point votre colère. Le » comte de Dammartin vous a rendu de bons offices » du temps du feu roi. Songez que, si vous requé-» riez un ancien ami de quelque service, et qu'il » vous repoussât, vous ne seriez pas joyeux. »

L'amiral se calma un peu : « Dites à votre » maître, dit-il, que si le roi le tenait, il lui ferait » manger le cœur par ses chiens; et vous, si vous » êtes encore ici à sept heures, je vous ferai » noyer. »

Voyaut n'eut pas meilleur accueil du sire Valperga, qui voulait aussi lui faire un mauvais parti. Il ne savait que devenir lorsqu'il rencontra un clerc de maître Jean de Reilhac, secrétaire du feu roi, qui venait de passer au service du roi Louis. Ce clerc le connaissait, et l'emmena souper, puis le présenta à maître Reilhac. Celui-ci le reçut doucement, et après lui avoir fait prêter serment de dire vérité : « Où est votre maître à présent? dit-il. — » Je l'ai laissé bien triste à Mehun-sur-Yèvre, » répondit le serviteur. — Il est bien vrai, continua » maître Reilhac, que le roi est dans une extrême » fureur contre lui; mais n'êtes-vous point chargé » de quelques lettres pour prier ses amis de faire sa » paix? » Alors Voyaut raconta comment il avait été reçu des anciens amis du comte : « Donne-moi ce » sac, » dit alors Reilhac à un de ses clercs; puis il en tira les demandes du sire Sallazar, du sire Dullau et d'autres, qui sollicitaient déjà la confiscation du comté de Dammartin. « Allez hardiment le re-» trouver, ajouta-t-il, recommandez-moi à lui; je » lui ai plus d'obligations qu'à personne au monde, » et je lui ferai volontiers tous les plaisirs que je » pourrai; dites-lui de ne pas s'inquiéter, de songer » seulement à la sûreté de sa personne, que dans » peu de temps tout s'arrangera, et qu'on le » rappellera. »

Le maréchal Joachim Rohaut était à sa fenêtre avec Sallazar et le comte de Comminges quand il vit passer Voyaut dans la rue. Il l'envoya avertir de ne se point montrer et de le venir voir en secret. Quand il eut ouvert la lettre du sire de Dammartin, les larmes lui vinrent aux yeux : « C'est mon vieil ami, » dit-il, et nous nous sommes rendu bien des ser-» vices l'un à l'autre. Le roi le hait à la mort, et j'en » suis bien affligé, car le comte est un bon et hardi » chevalier. Je vous donnerais bien une lettre pour » lui, mais je crains, mon ami, que vous ne soyez » saisi en route et mis en prison. » Cependant il prit courage et écrivit à Dammartin. « Dites-lui » bien qu'il mette sa personne en sûreté, et qu'il » attende. »

Le duc de Bourgogne était malade, et on ne pouvait le voir; alors le bon serviteur s'en alla au plus vite rassurer son maître. Il le trouva à son château de Saint-Fargeau, qu'il avait eu de la confiscation de Jacques Cœur. Le comte était à table; voyant entrer Voyaut, il changea de couleur, se leva et l'emmena aussitôt dans la cour pour lui parler seul. Il fut bien courroucé de l'ingratitude de l'amiral et de Valperga; mais les bonnes paroles de Reilhac et la lettre du maréchal Rohaut, que Voyaut tira de son habit, le rendirent tout joyeux. Après avoir délibéré avec le sire de Balsac, son neveu, il résolut de se retirer au château de Chalus, près de Bort, dans les montagnes du Limousin, et d'envoyer encore un message à ses amis pendant le sacre. Voyaut s'était tiré sagement de sa première commission; le comte aima mieux le renvoyer une seconde fois, et prendre pour son compagnon de voyage le sire de Balsac, qui savait fort bien les chemins du Limousin, que Voyaut ne connaissait pas.

Cependant le roi et toute cette nombreuse cour qui était venue le trouver se mirent en route pour Reims. Le Duc y fit son entrée le 13 août, y fut reçu avec grande solennité, et le lendemain alla en grand cortége au-devant du roi (1).

Le sacre fut célébré le 18 août (2). Le duc de Bourgogne y parut avec un grand éclat; il était entouré de seigneurs riches et puissants; c'étaient eux qui faisaient, pour ainsi dire, toute la pompe de cette cérémonie, et il semblait que le roi fût encore à la cour de Bourgogne, tant il en était entouré. Le Duc tenait son rang de premier pair du royaume; le duc de Bourbon, son neveu, représentait le duc de Guyenne; le duc de Clèves, les comtes d'Angoulême, de Nevers, d'Eu et de Vendôme représentaient le comte d'Artois, le duc de Normandie, le comte de Flandre, le comte de Champagne et le comte de Toulouse (3). Le bâtard d'Armagnac fit l'office de connétable et porta l'épée.

(1) Dans ma *Collection de Documents inédits*, tom. II, pag. 162-175, j'ai publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Mons, une relation de l'entrée à Reims du duc de Bourgogne et de Louis XI, ainsi que du sacre du roi, relation qui paraît avoir été rédigée par un témoin oculaire, et dont l'écriture est contemporaine des faits qui y sont consignés. (G.)

(2) D'après la relation que je viens de citer, d'accord en ce point avec l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, la cérémonie du sacre eut lieu le samedi 15 août. (G.)

(3) Le comte de Charolais, Louis de Bourbon, élu de Liége,

Joachim Rohaut avait aussi reçu la charge de maréchal. Il était à la cérémonie comme grand écuyer de France.

Avant que le roi fût sacré, il tira son épée, et, la remettant au duc de Bourgogne, il lui dit qu'il voulait être fait chevalier de sa main. Lorsqu'il eut reçu l'accolée, il conféra aussi la chevalerie aux sires de Beaujeu et Jacques de Bourbon, frères du duc de Bourbon, aux deux fils du seigneur de Croy, et à Jean Bureau, trésorier de France. Puis il dit au Duc qu'il se trouvait fatigué de toute cette journée, et lui demanda de faire les autres chevaliers. En effet, un grand nombre de seigneurs et de gentilhommes reçurent la chevalerie de la main du duc de Bourgogne (1).

Après le sacre, le Duc fit son hommage au roi; car, d'après le traité d'Arras, il était exempt de vassalité seulement envers la personne du feu roi Charles; maintenant il redevenait le féal et l'homme lige du roi de France. Son hommage fut donc en ces termes : « Mon très-redouté seigneur, je vous fais hommage présentement du duché de Bourgogne, des comtés de Flandre et d'Artois, et de tous les pays que je tiens de la noble couronne de France, et vous tiens à seigneur et vous en promets obéissance et service, et non pas seulement de celle que je tiens de vous, mais de tous mes autres pays que je ne tiens pas de vous, et d'autant de seigneurs, de nobles hommes, de gens de guerre et d'autres que j'en pourrai tirer. Je vous promets de vous servir de mon propre corps, et aussi d'autant d'or et d'argent que j'en pourrai avoir. » Le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le comte de Vendôme et les autres pairs firent aussi leur hommage.

Au festin royal, le duc de Bourgogne tint son rang de premier pair laïque, après les évêques. Lorsque le dîner fut fini et qu'on eut emporté les tables (2), le Duc demanda au roi de lui octroyer une demande (3); et, mettant un genou en terre, il le pria, en l'honneur de la passion et de la mort que notre Seigneur Jésus-Christ avait endurées pour tous les hommes, de vouloir pardonner à tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir mis la discorde entre lui et le feu roi, et de laisser dans leurs charges ceux qui avaient été officiers et gouverneurs chez son père; à moins que, par vraie information et bonne justice, ils ne fussent trouvés coupables. Parmi ces conseillers du roi Charles, il y en avait cependant plus d'un qui avait montré son mauvais vouloir contre le Duc, et qui s'était mis en peine pour émouvoir la guerre contre lui. Mais avant toutes choses il voulait le repos et craignait que le nouveau roi ne mît le trouble dans le royaume. Le roi répondit qu'il le promettait, hormis pour huit personnes dont il ne dit pas les noms.

La volonté du Duc pour les serviteurs du feu roi paraissant si bonne, et ses conseils étant si doux et si sages, le duc de Bourbon songea à l'employer en faveur du comte de Dammartin. Voyaut, ce fidèle domestique, était revenu; on le plaça sur le passage du duc de Bourgogne, près de sa chambre. Lorsque tout le monde fut sorti, le duc de Bourbon remit à son oncle la lettre du comte de Dammartin; en lisant et voyant la triste position d'un si vaillant chevalier, il fit le signe de la croix. « Qui a apporté » cette lettre? dit-il. — C'est un des gentilshommes » du comte, répondit le duc de Bourbon, et il est » là. — Où est le comte de Dammartin? demanda- » t-il à Voyaut qui s'avança. — Monseigneur, je » l'ai laissé quittant Saint-Fargeau et s'en allant à » l'aventure, selon la volonté de Dieu; il a plus de » chagrin qu'on ne saurait dire. — C'est un des plus » honnêtes gentilshommes du royaume de France, » dit le duc Philippe; il n'en est pas qui le vaille ni » qui en sache autant que lui. Je voudrais bien qu'il » se retirât chez moi, je lui ferais plus de bien que » ne lui en fit jamais le roi Charles. — S'il vous » plaisait de lui en écrire quelque chose, dit le duc » de Bourbon, vous lui réjouiriez le cœur. — Il » n'est pas encore temps, répondit le Duc, mais » cela pourra bien ne guère tarder, car cet homme- » ci ne régnera pas longtemps en paix. Je le con- » nais : avant peu, il aura tout mis dans un trouble » merveilleusement grand. » Là-dessus, il fit signe qu'on se retirât. Voyaut s'en alla au plus tôt rapporter ces bonnes paroles à son maître.

le comte d'Étampes, le comte de Saint-Pol, le comte de Dunois, le bâtard de Bourgogne, le bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, monsieur de Croy, monsieur de Chimay, etc., assistaient aussi à cette cérémonie. *Relation citée.* (G.)

(1) La relation que j'ai citée ci-dessus ne fait pas mention de l'accolée donnée au roi par le duc de Bourgogne ; mais elle porte qu'après que le roi eut été sacré, et la grand'messe chantée, le roi se leva, vint devant le grand autel, et là fit jusqu'à *trois cents chevaliers*, ou plus, tant de France, des duchés de Bretagne, de Berri, de Normandie, que de Bourgogne, d'Allemagne, de Picardie, d'Artois, de Hainaut, de Flandre, de Brabant et d'ailleurs. Il conféra encore la chevalerie dans son trajet de l'église à son palais. (G.)

(2) Outre la table du roi, il y avait bien trois cents tables, où tout le peuple, nobles et communs, s'assirent. *Relation citée.* (G.)

(3) Duclercq.

Après le sacre, le roi, le duc de Bourgogne et toute leur brillante suite se mirent en route pour Paris. Les funérailles du feu roi y avaient été solennisées le 6 août. Dans le trouble qu'avait causé cette mort, personne ne demeurant plus pour rien régler ni ordonner dans cette cour abandonnée, le sire Tanneguy Duchâtel, grand écuyer, neveu de celui qui avait autrefois emporté de Paris le roi Charles encore jeune Dauphin, avait pris soin de toutes les cérémonies funèbres à Mehun-sur-Yèvre; il avait même avancé de ses deniers la somme nécessaire pour que le corps fût transporté à Paris. Le duc d'Orléans, le comte d'Angoulême, le comte d'Eu et le comte de Dunois conduisaient le deuil. Le corps fut déposé à Notre-Dame des Champs, porté ensuite à Notre-Dame de Paris, puis à Saint-Denis, avec la pompe accoutumée et toutes les cérémonies qui se pratiquent aux obsèques des rois de France. Le peuple suivit ce convoi, montrant la plus grande affliction et regrettant hautement un si bon prince. Rien ne pouvait égaler la douleur de ses fidèles serviteurs (1). Ils faisaient pitié à voir; ce n'était que larmes et sanglots; on montrait un des pages qui, de désespoir, avait voulu se laisser mourir de faim. Lorsque le héraut eut crié : « Dieu veuille avoir » l'âme de Charles septième, roi très-victorieux! » l'église retentit de gémissements (2). Quand un autre héraut reprit en disant : « Vive le roi de » France, Louis onzième! » les pleurs ne cessèrent point, et chacun se retira la tristesse dans le cœur (3).

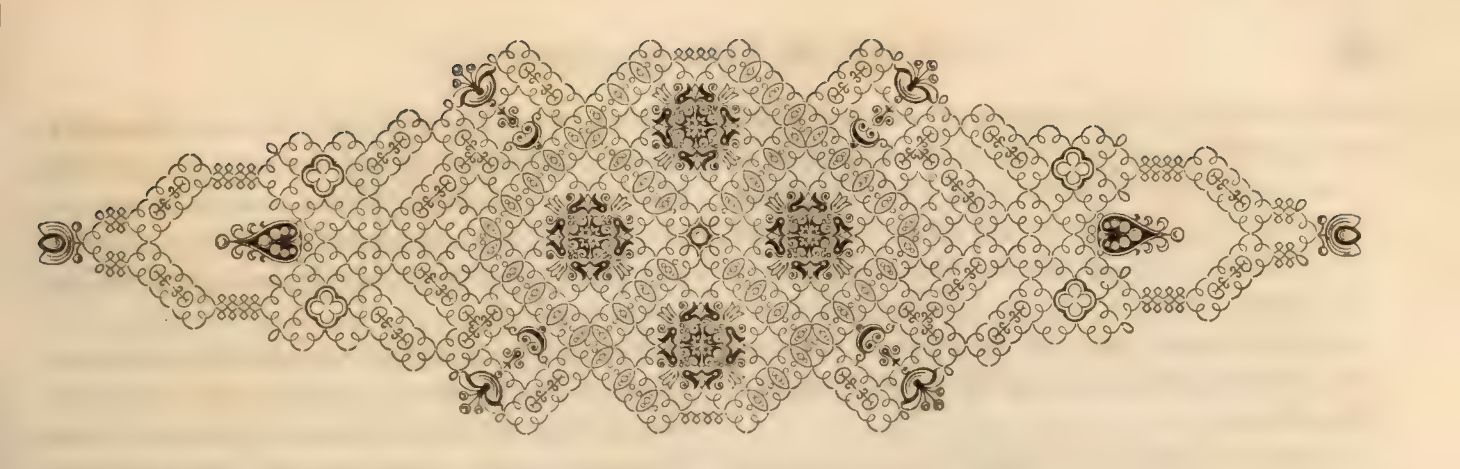
Les princes furent servis dans la salle de l'abbaye, et le peuple fut admis à voir ce banquet de deuil, comme si c'eût été une cour plénière. Lorsqu'on se leva de table, le comte de Dunois dit à haute voix : « Nous avons perdu notre maître, que chacun songe » à se pourvoir. » Le comte d'Eu était déjà parti pour Reims, ainsi qu'une foule de seigneurs qui n'avaient pas même attendu la fin des cérémonies funèbres pour aller en hâte vers le nouveau roi.

(1) Vigiles. — Jean de Troy.

(2) Vigiles de Charles VII.

(3) Vigiles de Charles VII.





PHILIPPE LE BON.

1461 — 1465.

LIVRE ONZIÈME.

Entrée du roi à Paris. — Faste du Duc. — Commencement du gouvernement de Louis XI. — Voyage du comte de Charolais auprès du roi.—Maladie du Duc.—Complot contre le comte de Charolais.—Ambassade du sire de Chimay.—Expédition en Catalogne.—Secours donnés à la reine d'Angleterre.—Entrevue de Louis XI et du roi de Castille.—Procès du comte de Dammartin. — Rachat des villes de la Somme. — Le comte d'Étampes accusé de sortilége. — Entrevue du roi et du Duc à Hesdin.—Voyage du roi en Picardie et en Flandre.—Lettre du Pape au Duc.—Nouveaux projets de croisades.—Réconciliation du Duc et de son fils.—Départ de la croisade.—Le roi fait saisir le comte de Bresse.—Traité du roi et du duc de Milan. — Querelles du roi et du duc de Bretagne. — Nouvelle entrevue du roi et du Duc.—Ambassade d'Angleterre.—La reine vient voir le Duc.—Entrevue du Duc et du roi de Chypre.—Entrevue du Duc et du duc de Savoie.—Mauvais succès de la croisade.—Succession du prince d'Orange.—Succession du comte de Nevers.—Suite des différends du roi et du duc de Bretagne.—Mariage de l'héritier de Dours. — Arrestation du bâtard de Rubempré. — Le Duc part pour Hesdin. — Ambassade du roi au Duc.—Réponse du comte de Charolais.—Réponse du Duc.

Le duc de Bourgogne avait fait d'avance préparer son hôtel d'Artois, et arriva le 30 août à Paris, où il n'était pas venu depuis vingt-six ans. Le roi avait couché ce jour-là à Saint-Denis, et il y avait fait célébrer un service pour la mémoire de son père; puis il se rendit à l'hôtel des Porcherons, bâti par Jean Bureau, près la porte Saint-Honoré. Ce fut de là qu'il partit avec son cortége pour entrer dans la ville (1). Le duc Philippe, monsieur de Charolais, le comte de Nevers, son frère le comte d'Étampes, le seigneur Adolphe de Ravenstein et tous les sei-

(1) D'après un manuscrit de la bibliothèque du roi, à Paris, coté 10319³, l'entrée du roi eut lieu le 31 août 1461. (G.)

gneurs de la cour de Bourgogne, au nombre de deux cent quarante, étaient venus au-devant de lui (1).

Les magistrats et les corps de la ville lui apportèrent les clefs de la ville à la porte Saint-Denis, par où il devait faire son entrée. Cœur-Loyal, héraut de la bonne ville de Paris, lui présenta cinq dames richement vêtues, montées sur de beaux chevaux; elles représentaient les cinq lettres qui forment le nom Paris (2).

Le cortége du roi était nombreux; on disait qu'il avait avec lui douze mille chevaux. Il était vêtu d'une robe blanche de satin, d'un pourpoint cramoisi et d'un chaperon découpé. Il était monté sur un cheval blanc, en signe de souveraineté; les échevins portaient un dais au-dessus de sa tête. A dix pieds derrière le roi marchait le duc de Bourgogne, éclatant entre tous par la magnificence de son vêtement et du harnachement de son cheval. La selle de son cheval et le chanfrein étaient ornés de diamants; ses habits en étaient brodés. On remarquait surtout la bourse qui pendait à sa ceinture, et qui semblait toute tissue de pierreries; enfin on estima qu'il avait sur lui pour un million de joyaux (3).

Auprès de lui, à gauche, étaient son neveu le duc de Bourbon et son fils le comte de Charolais, puis le duc de Clèves; enfin tout ce qu'il y avait de princes et de grands seigneurs en France, ceux qui craignaient d'être trop mal dans l'esprit du roi, tels que le comte du Maine, le comte de Foix, et Antoine, comte de Dammartin. Parmi ceux qui étaient présents, beaucoup étaient inquiets, ne sachant pas ce qui allait leur arriver, comment le roi les traiterait, et s'il les conserverait dans leurs offices. Le vieux duc d'Orléans n'aurait pu suivre à cheval; il était à une fenêtre, pour voir passer le cortége; à une autre étaient la duchesse d'Alençon et son jeune fils.

Il y eut dans toutes les rues de belles représentations et des mystères; on remarqua surtout les sirènes de la rue du Ponceau; c'étaient de jeunes filles toutes nues, plongées dans l'eau jusqu'à la ceinture, et qu'on avait eu soin de choisir charmantes.

En un autre lieu on avait représenté la prise de la bastille de Dieppe, pour rappeler au roi son plus beau fait d'armes.

Lorsqu'on passa devant les halles, on entendit un boucher s'écrier à haute voix : « O franc et noble » duc de Bourgogne, soyez le bienvenu dans la ville » de Paris; il y a longtemps que vous n'y étiez » venu, bien que vous y fussiez fort désiré! »

Le roi se rendit à Notre-Dame, il y descendit pour adorer les reliques et prêter le serment accoutumé entre les mains de l'évêque, fit quelques chevaliers, puis alla dîner au Palais (4), où il tint cour plénière. Le lendemain après dîner il s'en vint dans son hôtel des Tournelles, et comme il passait dans la rue Saint-Antoine, ayant près de lui le duc de Bourgogne, il y eut encore un boucher qui cria : « Noble duc de Bourgogne, nous devons vous aimer » beaucoup, car vous nous avez bien gardé notre » roi (5). »

(1) Le manuscrit que je viens de citer donne les noms des seigneurs de la cour de Bourgogne qui accompagnaient à cette entrée le Duc et son fils; c'étaient : le duc de Clèves, le comte de Nevers, le comte d'Étampes, messire Jacques de Bourbon, le comte de Wurtemberg, le seigneur de Ravenstein, le bâtard de Bourgogne, le comte de Porcian, le comte de Bochain, les seigneurs de la Gruthuse et du Bourg, les seigneurs de Luxembourg et de Renty, le sire Jean de Croy, seigneur de Chimay, le grand bailli de Hainaut, messire Antoine de Croy son frère, le seigneur de Lannoy, le seigneur de Gaesbeke, le seigneur de Haubourdin, messires Antoine et Philippe, bâtards de Brabant, messire Adrien de Borsselle, le maréchal de Bourgogne, messire Simon de Lalaing, messire Philippe de Lalaing, le seigneur de la Roche, le seigneur d'Auxy, Philippe de Bourbon, Philippe de Lannoy, Claude de Thoulongeon, le bâtard de Commines, Charles de Châlons, le seigneur de Humbercourt, messire Philippe de Crèvecœur, le seigneur de Morcourt, le seigneur de Crèvecœur, le seigneur d'Yancourt, Philippe de Poitiers, messire Jean Monfort, le seigneur de Charency, messire Pierre de Miraumont, le seigneur de Miraumont, le seigneur de Roye, le vicomte de Gand, le seigneur de Nevele; vingt-quatre autres nobles écuyers et chevaliers; le seigneur de Ruymbeke, le seigneur de Wavrin, le seigneur de Bèvres, sire Jean bâtard de Renty, le seigneur de l'Isle-Adam, le seigneur de Beaucamp, le seigneur de Moerkercke, le seigneur de Harnes, le seigneur de Bertincourt. Les costumes de tous ces seigneurs sont décrits dans cette relation. (G.)

(2) De Troy.

(3) Le duc de Bourgogne était vêtu d'un riche paletot noir de velours, orné d'orfévrerie. Au côté gauche étaient débors deux Œ accouplés, lesquels étaient garnis de gros balais diamants et grosses perles : il portait à son chapeau une plume ornée de rubis, balais diamants et perles. Il avait une épée dont le pommeau et la gaîne étaient garnis de perles et pierres précieuses, et à laquelle pendait un très-riche bouclier. Il montait un coursier blanc magnifiquement caparaçonné. Le comte de Charolais avait une robe de velours cramoisi; il portait sur la tête une barrette de drap d'or. *Manuscrit de la bibliothèque du roi, ci-dessus cité.* (G.)

(4) A ce dîner, le duc d'Orléans, le comte de Charolais, le comte d'Étampes, le comte de Vendôme, le comte de Poitiers, étaient à la droite du roi; le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le comte d'Angoulême, le comte de Nevers, le comte de Montpensier, étaient à sa gauche. *Manuscrit de la bibliothèque du roi, ci-dessus cité.* (G.)

(5) Amelgard.

Jamais en aucun temps on n'avait vu une telle affluence de monde à Paris. Des provinces les plus éloignées arrivaient une foule de gens pour demander des faveurs et des emplois; il régnait alors une grande avarice, et chacun voulait avoir sa part de tout l'argent qui se levait sur le royaume. Ceux qui avaient obtenu des offices sous le feu roi accouraient pour qu'on ne les leur ôtât point; il en venait encore bien plus pour solliciter auprès du roi nouveau, se plaindre qu'on leur avait fait injustice, en demander réparation, et accuser les conseillers du règne précédent d'autant plus fort qu'ils étaient maintenant en disgrâce. Enfin la multitude des demandeurs et des curieux était si grande, que, selon le bruit public, il y avait à Paris cinq cent mille étrangers. On ne savait où se loger; lorsqu'on avait trouvé place dans une maison, il arrivait souvent qu'on en était délogé par les fourriers du roi ou des princes. Les villages voisins étaient remplis. De peur d'une trop grande cherté, on avait fait publier une taxe pour les vivres, les vins et la nourriture des chevaux.

Au milieu de cette foule de princes et de seigneurs, le duc Philippe tenait en son hôtel d'Artois un état qui émerveillait tout le monde (1). Quand il allait visiter les églises, sa suite n'était jamais de moins que quatre-vingts ou cent chevaliers, parmi lesquels étaient des princes, des ducs, des grands seigneurs. Ses archers étaient richement équipés. Pour lui, il mettait chaque jour quelques joyaux différents; tantôt une ceinture de diamants, tantôt un rosaire de pierres précieuses, d'autres fois un bonnet ou une aumusse qui en étaient tout brodés. Le peuple de Paris, qui avait vu bien des princes et qui ne se dérangeait pas toujours pour les voir passer (2), courait dans les rues pour regarder le duc de Bourgogne chaque fois qu'il sortait.

Son hôtel n'était pas une moindre curiosité; on y venait de toutes parts pour en admirer les magnificences; il avait fait venir les plus belles tapisseries d'Arras, rehaussées de soie, d'argent et d'or. On admirait surtout celle qui représentait l'histoire de Gédéon; il l'avait fait faire en l'honneur de la Toison d'or; car il disait parfois que c'était de Gédéon qu'il avait pris l'idée de son ordre, et non de Jason, qui n'avait point gardé sa foi.

Son buffet était une merveille; les gradins en étaient couverts de la plus riche vaisselle d'or et d'argent qu'il y eût au monde; à chaque coin était une corne de licorne; on n'en connaissait qu'une en France, qu'un roi avait donnée au trésor de Saint-Denis, encore était-elle fort petite.

Il avait fait dresser dans son jardin un pavillon qui était en velours doublé de soie, brodé partout de feuilles et d'étincelles d'or, avec les armoiries de toutes ses seigneuries. Il y donna de grands festins aux princes, aux princesses, aux seigneurs et aux dames; il y invita même parfois les plus notables bourgeoises de la ville (3).

En une telle occasion, on n'avait garde d'oublier les joutes; il y en eut de fort belles à l'hôtel des Tournelles. Le comte de Charolais, Adolphe de Clèves, le bâtard de Bourgogne, les sires de la Gruthuse, d'Esquerdes, de Miraumont, en soutinrent une contre tous venants. Le duc de Bourgogne y vint ce jour-là ayant en croupe sa nièce la duchesse d'Orléans, et devant lui, sur le cou de son cheval, une jeune fille de quinze ans, la plus belle de Paris, disait-on, que la duchesse avait prise avec elle pour sa beauté. Ce jour-là il y avait encore plus de foule pour le regarder passer, tant on trouvait curieux de voir un si grand prince se montrer ainsi aimable compagnon.

Le roi Louis n'imitait en rien les façons du duc de Bourgogne; il aimait la simplicité dans les habillements. En ce moment, son plus grand favori était Antoine de Châteauneuf, sire du Lau; pour faire voir quelle amitié il lui portait, il se plaisait à se vêtir d'un habit pareil au sien. D'ailleurs le roi ne semblait pas homme à dépenser ainsi de l'argent en fêtes et réjouissances; hormis la chasse, pour laquelle il n'épargnait rien, et les fantaisies qu'il avait parfois pour telle ou telle femme ou fille qui lui plaisait, il réservait les finances pour ses affaires, et surtout pour gagner des gens qui le servissent bien dans ses volontés (4).

Du reste, il avait besoin de se montrer habile pour sortir de tous les embarras où il semblait empressé de se jeter. Sans écouter les conseils du duc Philippe, il continuait à changer tout ce qu'avait fait son père, et surtout à renouveler tous les offices. Ce n'était pas une besogne facile. Lui sachant cette volonté, les demandeurs se présentaient de tous côtés. C'étaient des gens à qui il avait promis;

(1) Les quatre membres de Flandre accordèrent au Duc, au mois de septembre 1462, une aide de 25,000 riddres de 48 gros, en considération des dépenses qu'il avait supportées pour honorer le roi lors de son sacre et de sa joyeuse entrée à Paris. Le compte de cette aide est aux Archives du Royaume. (G.)

(2) Duclercq.

(3) Olivier de La Marche.

(4) Duclercq.

d'autres à qui même il avait signé des cédules du temps de ses disgrâces; puis la foule de ceux qui voulaient le prix de leurs services et de leur dévouement vrais ou faux. Il en arrivait de Dauphiné et de Bourgogne. Le roi ne savait auquel entendre; il donnait aux uns, refusait aux autres, promettait un jour, et le lendemain nommait tel à qui il n'avait pas promis; enfin il tâchait de s'en tirer de son mieux. Il avait même voulu changer tout le parlement, et pour complaire au duc de Bourgogne, qui croyait avoir tant à s'en plaindre, il lui demanda avis et sembla lui donner charge de faire cette réformation. Le Duc s'en souciait peu; cependant, pressé par le roi, il présenta une liste de vingt-quatre noms de gens qui lui paraissaient bons et sages. Il advint que le roi n'en prit pas un seul de ceux-là; se montrant ainsi chaque jour léger à se donner des embarras et habile ensuite pour s'en tirer (1).

Il destitua messire Juvénal de l'office de chancelier, et y mit Pierre de Morvilliers; Hélie de Tourette fut nommé premier président au lieu de Yves de Scépaux qui devint simple président; Jean de Saint-Romain fut procureur général au lieu de Jean Dauvet. Enfin, il écarta une grande quantité de gens loyaux et habiles, qu'il eut, par la suite et après un peu d'expérience, la sagesse de rappeler presque tous. Sa confiance la plus entière semblait accordée au sire de Montauban, qui ne tarda guère à se rendre odieux à tout le royaume par sa merveilleuse avarice et son iniquité.

Ce ne fut pas tout; le roi accorda abolition entière au duc d'Alençon, et lui rendit tous ses biens; il fit de même grâce pleine et entière au comte d'Armagnac, et le reçut avec une publique bienveillance. Bien plus, il entama aussitôt des négociations avec le pape, lui promettant d'abolir la pragmatique sanction que le feu roi avait pris tant de soin d'établir, d'accord avec le clergé de France, et qu'il avait toujours défendue contre les entreprises du saint-siége. Le roi Louis avait même souffert qu'en sa présence, au service qu'il avait fait célébrer à Saint-Denis pour son père, le légat relevât sa mémoire d'une excommunication prononcée de son vivant contre lui, à cause de la pragmatique. C'était l'évêque d'Arras, ambassadeur de Bourgogne à Rome, et légat du pape en France, qui conduisait cette négociation à Rome; le pape l'avait gagné en lui promettant de le faire cardinal.

Outre tant de changements, le nouveau roi ne se refusa pas non plus à contenter sa vengeance. Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, malgré la grâce qui avait été comme accordée pour lui au sire de Croy, fut dépouillé de ses charges, mis au ban, appelé en justice et obligé de se cacher. Le parlement commença aussi des poursuites contre le comte de Dammartin. Tanneguy Duchâtel se retira en Bretagne; Guillaume Cousinot fut emprisonné.

Le peuple n'était pas plus satisfait que les princes et les seigneurs des commencements du nouveau règne. Lorsque le roi avait été sacré à Reims, les gens de la commune étaient venus le supplier de diminuer les tailles, les gabelles et autres impôts, non pas seulement dans leur ville, mais dans tout le royaume. C'était en effet la coutume des rois d'en agir ainsi à leur avénement, ou du moins de le promettre, afin de gagner le cœur de leurs sujets (2). « Je vous remercie, mes bons et chers amis, leur » dit le roi, de me faire de telles remontrances; je » n'ai rien plus à cœur que de faire cesser toutes » sortes d'exactions, et de remettre le royaume dans » ses anciennes libertés. Je viens de passer cinq ans » dans les pays de mon oncle de Bourgogne. Là, » j'ai vu de bonnes villes bien riches, pleines d'habitants, des gens bien vêtus, bien logés, bien » meublés, ne manquant de rien; le commerce y » est grand, les communes y ont de beaux privi» léges. Quand je suis entré dans mon royaume, j'ai » vu, au contraire, des maisons en ruines, des » champs sans labourage, des hommes et des fem» mes en guenilles, des visages maigres et pâles. » C'est une grande pitié, et j'en ai l'âme remplie de » chagrin. Tout mon désir est d'y porter remède, et, » avec l'aide de Dieu, nous en viendrons à bout. » C'était avec ces bonnes paroles qu'il les avait renvoyés contents; mais il ne leur avait rien promis. Le Duc le pressait aussi de donner cette satisfaction à ses peuples; mais le roi Louis n'était pas homme à se laisser conseiller. Jamais on n'avait vu en France prince d'un génie si actif et d'un esprit si subtil; jamais aucun qui comprît mieux et plus vite toutes choses; mais aussi avait-il trop de présomption en son propre sens et trop de méfiance et de dédain du sens d'autrui. D'ailleurs il embrassait tant d'affaires, il se résolvait si hâtivement, il prenait des voies si diverses et parfois si détournées, qu'il commença bientôt à tenir tout le monde en inquiétude, à se donner une renommée peu convenable

(1) Chatelain, nouvelle édition donnée par M. Buchon.

(2) Amelgard.

à sa royale dignité; enfin à inspirer au peuple un grand regret pour son père.

Il avait intention de ménager son oncle de Bourgogne, et sans cesse il le mettait en méfiance et en mécontentement; il lui promettait satisfaction des griefs qui avaient pris naissance sous le gouvernement du feu roi, et puis les maintenait ou les aggravait; il n'écoutait aucun de ses avis; il se mettait en secrète intelligence avec les Liégeois mécontents et rebelles; il voulait forcer le Duc à rompre ses trêves avec le roi Édouard d'Angleterre et à quitter le parti d'York pour favoriser le roi Henri et la branche de Lancastre; il disgraciait le duc de Bourbon son neveu, et lui ôtait le gouvernement de Guyenne; il montrait au comte de Charolais une extrême amitié, et semblait se vouloir unir à lui à part de son père; il avait pris pour intime favori, pour compagnon et serviteur de ses fantaisies amoureuses, Guyot Biche, cet ancien écuyer du comte de Charolais, et que le Duc ne pouvait souffrir; il se mêlait des affaires de la cour de Bourgogne, réconciliant les deux factions des Croy et du comte de Saint-Pol; il traversait de toutes façons la volonté, d'ailleurs assez chimérique, que témoignait le vieux Duc d'illustrer ses derniers jours en se faisant chef de la croisade.

Enfin le Duc, tout calme et patient qu'il était, malgré le respect toujours profond et cérémonieux qu'il montrait à son roi et au chef de sa maison, encore que le séjour de Paris lui plût beaucoup, fut mainte fois prêt à s'en aller. Alors le roi le comblait de flatteries et de caresses pour le retenir et se remettre en bonne intelligence. Au moment de se quitter, lorsque le roi voulut partir pour Amboise, où était sa mère, qu'il n'avait pas encore revue, il songea à apaiser tous les mécontentements de son oncle, et à se séparer de lui en de bons termes. Il s'en vint à cheval lui faire une visite à son hôtel d'Artois. Le Duc en fut prévenu et accourut vite au-devant du roi jusqu'au cimetière des Innocents; puis arrivés dans la cour de l'hôtel, il descendit le premier de cheval et mit un genou en terre devant son royal seigneur, puis ils entrèrent et eurent un long entretien.

Cependant les gens du conseil du roi, de l'université et de l'évêché de Paris avaient été mandés. « Messieurs, dit le roi, voici mon oncle, le seul du » monde à qui je dois le plus de reconnaissance; je » tiens de lui ma vie et ma couronne. Il va retour- » ner chez lui, et moi je vais en Touraine. Je vous » prie et vous commande de faire une procession » générale où vous prierez pour lui, pour moi et » pour le salut du royaume, qu'il tient en grande » part dans sa main. Il est mon père, mon sauveur; » je veux que vous le disiez ainsi dans vos prières » et vos sermons. Vous n'en pouvez faire envers lui » plus que vous ne devez, et moi je lui dois plus » que vous tous. »

Le Duc était respectueusement confus d'être ainsi traité. Il s'excusait, et s'humiliait devant une si grande bonté du roi; mais le roi, avec son beau et facile langage, s'étendait de plus en plus sur les louanges du Duc et sur sa reconnaissance. Les Bourguignons disaient bien entre eux que c'était eau bénite de cour et rien de plus, mais il fallait s'en montrer satisfaits et glorifiés.

Le lendemain la procession se fit, comme il avait été prescrit; puis le jour d'après, 24 septembre, le roi se mit en route; le Duc alla le conduire hors de la ville en grande pompe. Leurs adieux montrèrent tant d'affection et de confiance que le peuple en était tout attendri.

Six jours après, le duc de Bourgogne quitta Paris, après avoir été solennellement harangué par l'université et les gens de la ville. En sortant par la porte Saint-Antoine, il trouva le capitaine de la Bastille, qui, de la part du roi, lui en présenta les clefs, lui disant d'y mettre garnison de ses gens en tel nombre qu'il voudrait. Le Duc le remercia de cette preuve nouvelle de la courtoisie du roi. Il s'arrêta un jour à Saint-Denis pour y faire célébrer un service en l'honneur du roi Charles et des autres souverains ses prédécesseurs, ancêtres de la maison de Bourgogne; puis il continua sa route par Compiègne et par les domaines du comte de Saint-Pol, qui le reçut et le fêta. Ce seigneur était pour lors dans la bonne grâce du Duc; le roi l'avait aussi réconcilié, du moins en apparence, avec le sire de Croy.

Le comte de Charolais était allé en Bourgogne; il était né dans cette province, mais n'y était jamais venu depuis son enfance. Son séjour fut de courte durée. Il alla en pèlerinage à Saint-Claude, puis se hâta d'aller rejoindre le roi à Tours. Il y reçut l'accueil le plus honorable : tous les seigneurs de la cour allèrent au-devant de lui; le roi descendit dans la cour pour le recevoir. Il logeait dans son hôtel. C'était chaque jour nouvelles preuves d'amitié. Il fut fait gouverneur de Normandie, avec une pension de trente-six mille francs (1). Un jour qu'il était à la

(1) Duclercq.

chasse, le comte du Maine, qui avait fait sa paix avec le roi, revint sans le ramener. Le roi, voyant que monsieur de Charolais était égaré dans la campagne, entra dans une vive colère contre le comte du Maine. Jamais il ne se montra plus troublé. On sonna les cloches dans les villages et on alluma des torches dans les clochers; on courait de tous les côtés pour retrouver le comte. Le roi était d'une impatience toujours plus grande, et rongeait de colère le bâton qu'il avait à la main. Il fit vœu de ne boire ni manger avant d'avoir des nouvelles. Enfin, à onze heures du soir, arriva le sire de Crèvecœur, portant une lettre de monsieur de Charolais. Il avait trouvé un bon gîte, et il écrivait au roi pour prévevenir son inquiétude.

Toute cette tendresse n'empêchait pas le roi de conduire les affaires avec sa méfiance accoutumée. Le duc de Bretagne avait envoyé pour ambassadeur le sire Tanneguy Duchâtel (1), qui était entré à son service, et il annonçait sa prochaine arrivée pour faire hommage de ses seigneuries. Le roi sut que le comte de Charolais s'était entretenu en particulier avec le sire Duchâtel. Tout son soin fut alors d'empêcher les deux princes de se voir. Il voulut d'abord s'en aller lui-même en Bretagne, à Saint-Sauveur-de-Redon, pour acquitter, disait-il, un vœu qu'il avait fait. Mais le duc arrivait; alors le roi se hâta de faire ses adieux au comte de Charolais, et de le faire repartir. Ils se quittèrent grands amis. Cependant, au même moment, le roi, malgré la promesse qu'il avait faite au duc de Bourgogne, avait renouvelé une alliance avec les Liégeois et fait grand accueil à leurs ambassadeurs.

Pour les affaires d'Angleterre, il semblait de plus en plus incliner à prendre un parti opposé à celui que favorisait le duc de Bourgogne. La reine Marguerite, chassée par Édouard, fils du duc d'York, qui s'était fait couronner roi, était toujours en Écosse. Le duc de Somerset avait été envoyé de sa part au roi Charles pour en obtenir quelque secours. Arrivé en France après la mort de ce prince (2), il avait été pris par les serviteurs du roi Louis, mais conduit à Tours, où il fut honorablement reçu.

Parmi les motifs qui divisaient le duc de Bourgogne et son fils, un des principaux était leur diversité d'opinion sur l'Angleterre. Monsieur de Charolais souhaitait hautement la prospérité de la maison de Lancastre, d'où sa mère était sortie. Le Duc, plus par politique que par affection (3), favorisait la maison d'York, et s'était hâté de reconnaître Édouard IV. Le roi de France parut céder aux instances de monsieur de Charolais. En faisant bon accueil au duc de Somerset, il lui donna de l'argent et lui promit de recevoir en France la reine Marguerite. Le duc de Somerset, en retournant en Angleterre, passa par la Flandre et séjourna quelque temps à Bruges sans y être inquiété; car le Duc, non plus que le roi, quel que fût le penchant de chacun d'eux, ne se regardaient point comme alliés avec York ni avec Lancastre.

On commença à s'apercevoir bientôt que le roi ne gouvernait point de façon à maintenir le repos aussi bien que son père. A peine avait-il quitté Paris, qu'une forte sédition éclata à Reims. Les habitants, d'après les paroles du roi, avaient conçu l'espérance de voir les aides abolies, ou du moins fort diminuées. Quand il fallut renouveler le bail, le peuple s'y opposa. Des fermiers et des maltôtiers furent mis à mort. Tous les papiers furent brûlés en pleine rue. Le roi y envoya le maréchal Rohaut; il usa d'adresse. Afin de ne point éprouver de résistance ouverte, il fit déguiser un grand nombre de ses gens en laboureurs ou en artisans. Étant ainsi entrés dans la ville, ils étaient les maîtres avant que le peuple eût songé à se défendre. Les chefs de la rébellion furent écartelés, et environ cent personnes décapitées ou pendues. L'intercession du duc de Bourgogne épargna à la commune de plus grandes rigueurs.

Il y eut de pareilles émeutes et de pareils châtiments dans plusieurs autres villes, à Angers, à Alençon, à Aurillac.

Bientôt après, le roi se trouva en grande contradiction avec le parlement, au sujet de la pragmatique. Ce qui l'avait surtout porté à abolir cette sage ordonnance, c'était le désir de disposer des évêchés et des abbayes pour se faire des créatures et accroître son pouvoir. On alléguait, à la vérité, que l'élection par le chapitre ou les religieux donnait lieu à beaucoup de cabales; mais les hommes sensés y voyaient encore moins d'abus que dans les choix qui allaient se faire par la faveur du roi ou la protection de ses conseillers. Du reste, le roi, en accordant au pape une abolition que ce pontife désirait bien plus vivement encore que lui, avait espéré en obtenir l'investiture du royaume de Naples pour

(1) Histoire de Bourgogne.
(2) Duclercq.
(3) Comines.

la maison d'Anjou. L'évêque d'Arras, qui ne cherchait dans cette affaire que son propre avantage, se fit faire cardinal, ne se mit pas en peine des intérêts du roi René, et le pape demeura favorable au parti d'Aragon. Ainsi le roi se laissa tromper et sacrifia la liberté du clergé de France, contre l'avis de son parlement, sans réussir à ce qu'il avait espéré. Ce fut une grande joie à Rome que cette abolition de la pragmatique; il y eut des processions, des feux de joie; on fit une figure représentant la pragmatique, et elle fut brûlée publiquement. Le roi eut quelque confusion d'avoir été ainsi trompé; selon son caractère, il en fut quitte pour laisser le parlement agir en toute liberté et maintenir la pragmatique. Ce fut pendant tout son règne et pendant longtemps encore une querelle non terminée entre la France et le pape.

Le roi reçut l'hommage du duc de Bretagne, et se mit fort en peine pour que ce prince ne gagnât aucun de ses serviteurs. Il voyait bien qu'avant peu on tramerait quelque chose contre sa puissance. Le duc de Bretagne avait rapporté de riches présents pour distribuer à la cour. Le roi défendit aux seigneurs de les accepter; il n'y eut guère que le comte de Dunois et l'amiral à qui il fut permis d'offrir une fête au Duc. Le roi s'en alla ensuite faire son pèlerinage à Redon, non sans donner beaucoup d'inquiétude au duc de Bretagne, car on craignait toujours qu'il n'eût quelque dessein en tête, et chacun commençait à ne se guère fier à ce qu'il disait.

En partant de Bretagne, le roi, toujours vêtu d'une robe de pèlerin en bure grise, avec un gros chapelet au cou, en très-petite compagnie, lui sixième, mais suivi à quelque distance d'une garde de cent vingt hommes, s'en alla, en traversant le Poitou, jusqu'à Bordeaux. C'était en cette ville qu'était mort, peu auparavant, Pothon de Saintraille, maréchal de France. Il avait été un des plus vaillants capitaines du roi Charles VII. Toujours il avait tenu loyalement son parti, sans qu'on eût de reproches à lui faire. De tous ceux qui avaient combattu avec tant de courage dans le temps où tout semblait perdu, aucun n'était demeuré si célèbre que Saintraille. On disait communément que, si le royaume n'avait pas été perdu, c'était grâce à lui et à la Hire.

Pendant que le roi visitait ainsi son royaume, le duc de Bourgogne tomba grièvement malade à Bruxelles, au mois de février 1462 (2).

On désespéra de sa vie; les médecins regardaient sa mort comme certaine. Son fils, qui était au Quesnoy, accourut en grande hâte; il ordonna des processions et des prières publiques dans toutes les villes des états de Bourgogne, et le peuple les faisait de grand cœur, tant on craignait de perdre un si digne seigneur (3). Son fils lui montra une extrême tendresse; il le veillait jour et nuit, et passa quatre jours sans se coucher. « Mon fils, lui » disait le Duc, car il avait sa connaissance, ne » vous mettez point tant en peine pour moi; vous » pourriez en tomber malade, et j'en serais bien » affligé. Puisqu'il plaît à Dieu que je le sois, il » vaut mieux que ce soit moi seul. » Mais son fils ne le voulait point quitter, et même, lorsque pour contenter son père il feignait de s'aller reposer, il était toujours là auprès du lit. La Duchesse était sortie de son ermitage de Nieppe et lui donnait tous ses soins.

Pendant que le Duc était malade, on apprit que le chancelier de Bourgogne venait d'être frappé de paralysie à Autun, sans nulle espérance de le conserver. Il y avait plus de quarante ans que messire Nicolas Raulin remplissait ce haut office. C'était le plus ancien conseiller du Duc. Il l'avait assisté et servi fidèlement, en homme docte et habile, dans toutes ses affaires. Jamais le Duc n'avait eu à s'en plaindre, sinon que parfois il l'avait trouvé grandement avide d'argent et bien âpre à se faire riche. En plus d'une occasion, apprenant quelque nouveau trait d'avare rapacité de son chancelier, le Duc s'était écrié : « Ah! Raulin, c'est trop! » Mais comme du reste il était de bon conseil, toujours sage, dévoué, entendant bien les intérêts de son maître, jamais il n'était tombé dans sa disgrâce. Par progrès du temps, il était devenu un bien grand personnage : ses fils étaient des plus importants à la cour de Bourgogne, et il en avait un évêque d'Autun et cardinal. Ce fut lui qui assista son père en son dernier moment. Il laissa de grands

(1) 1461, v. st. L'année commença le 18 avril.

(2) La maladie du Duc éclata au mois de janvier : déjà, le 30 de ce mois, le conseil de ville de Mons, en étant informé, ordonna qu'il fût fait une procession générale pour obtenir du ciel l'amendement du prince. Le 31 au soir, le magistrat reçut une lettre du comte de Charolais qui demandait que des prières publiques fussent faites, et l'on prit immédiatement des mesures en conséquence. Le 6 février, le conseil eut la nouvelle que le Duc était hors de tout danger, et, le 11 mars, il nomma une députation, pour aller le complimenter sur son rétablissement. *Voy.* le 2e registre aux résolutions du conseil de ville de Mons. (G.)

(3) Duclercq.

dons aux églises d'Autun et fonda un bel hôpital à Beaune; « ce qui était justice, disait le peuple; » car il ne devait pas moins aux pauvres, lui qui en » avait tant fait par son avarice. »

Le Duc aimait tellement son chancelier, qu'il fallut de grands ménagements pour lui apprendre cette mort : elle lui frappa l'esprit; il lui parut que c'était un présage et un avertissement; qu'il devait peu tarder à suivre ce vieux compagnon de ses travaux, et que son gouvernement était fini, puisque celui qui en scellait tous les actes lui était retiré (1). Cependant le Duc en réchappa pour cette fois; sa convalescence fut longue, et jamais il ne retrouva toutes ses forces ni sa santé.

Les médecins ordonnèrent qu'il se fît raser la tête, et comme il ne voulait pas être le seul, il ordonna que tous les gens de sa cour, et même toute la noblesse, se fissent aussi couper les cheveux (2). Il y eut plus de cinq cents gentilshommes qui s'empressèrent de lui obéir tout aussitôt. Messire Pierre de Hagenbach et quelques autres de ses serviteurs furent préposés à l'exécution de cette ordonnance; dès qu'ils voyaient un homme noble avec des cheveux longs, ils les lui faisaient couper au plus vite.

Vers le mois de juillet de cette année, un pauvre gentilhomme de Bourgogne, nommé Jean d'Igny, s'en vint trouver le comte de Charolais, et lui raconta qu'il avait, quelque temps auparavant, été chargé d'aller en Lombardie chercher du poison pour le faire mourir; cette commission, disait-il, lui avait été donné par Coustain, premier valet de chambre du Duc. Il remit plusieurs lettres de Coustain où il était question de ce complot. Coustain refusait maintenant de lui payer la somme d'argent qu'il lui avait promise, et ils étaient en furieuse querelle (3). D'Igny se porta formellement accusateur, et le comte lui ordonna d'aller tenir prison à Rupelmonde. Ensuite il se rendit chez le Duc, et lui dit : « Je viens, non comme votre fils légitime » et unique, mais comme le plus pauvre homme de » vos États, vous demander justice d'un homme » de votre hôtel. » Il raconta ce qu'il venait d'apprendre, et montra les lettres, qui étaient en effet de l'écriture de Coustain. Le Duc lui promit que justice serait faite. Or il n'avait point de serviteur qui lui fût plus cher que Coustain; il se fiait pleinement à lui, et lui accordait toute faveur. Il y avait bien peu d'offices qui ne fussent donnés à sa recommandation, et sur lesquels il n'eût quelque chose. Le Duc l'avait fait chevalier (4); il était riche de cent mille florins, et ses gages étaient de dix mille par an : lui, qui était arrivé dans l'hôtel vêtu d'une méchante robe de toile, mandé par un de ses parents, garde des joyaux.

Le lendemain, le Duc était à sa fenêtre avec la Duchesse, regardant dans le parc; il vit Coustain qui, selon sa coutume, s'amusait à chasser, car tout lui était permis. Le Duc l'appela; l'autre croyait que c'était pour rire et plaisanter ainsi qu'à l'ordinaire. « Coustain, lui dit le Duc, il y a un homme » à Rupelmonde qui charge grandement ton hon- » neur; je te commande d'y aller avec le sire » d'Auxy; va mettre les houseaulx, et pars tout de » suite. » Coustain alla s'habiller richement, monta un beau cheval, se fit suivre de quatre hommes à lui, et s'en alla à l'hôtel du ber d'Auxy. On se mit en route avec une escorte d'archers, ce qui commença à étonner Coustain. Lorsqu'on fut hors de la ville, le sire d'Auxy lui commanda de quitter son destrier et de monter sur une petite haquenée, car il était prisonnier.

Le comte de Charolais arriva à Rupelmonde aussitôt qu'eux; il voulut interroger lui-même Coustain; le bâtard de Bourgogne, l'évêque de Tournay et le sire de Croy furent présents. D'Igny fut amené et renouvela sa déclaration. Il y eut de vives paroles entre l'accusé et lui ; cependant, sur les menaces de la torture, Coustain avoua tout, dit-on ; seulement il commença par dire que cette drogue était, non point pour faire périr le comte, mais pour gagner sa bonne grâce. On lui fit ensuite confesser que c'était un poison qui ne devait laisser vivre monsieur de Charolais qu'un an après qu'il l'aurait pris. Après tous ces aveux, qui furent tenus fort secrets, le prisonnier fut traduit devant le conseil du Duc et condamné. Il demanda à parler au comte avant de mourir, et l'on ignora ce qu'il lui avait dit. On vit de loin que, presque à chaque parole, monsieur de Charolais faisait le signe de la croix, comme s'il eût appris quelque chose de grave et de merveilleux. D'Igny fut aussi exécuté pour n'avoir révélé le complot que parce que l'autre lui avait refusé son payement. Il ne voulait point croire que Coustain eût péri, et l'on fut obligé de lui montrer sa tête

(1) Chatelain.—Loisel : Dialogue des avocats.—Bayle, article *la Vacquerie*.

(2) La Marche.

(3) Duclercq.—Meyer.—Histoire de Bourgogne.

(4) Histoire de Bourgogne.

pour le persuader. On saisit aussi un chanoine d'Arras, grand ami de Coustain; celui-là se sauva de prison, et au bout de quelque temps revint à Arras, où on le laissa paisible. Les biens de Coustain avaient été confisqués; le Duc les rendit à sa veuve (1). Le bruit se répandit aussi que c'était lui qui avait empoisonné madame de Ravenstein, morte quelque temps auparavant, parce qu'elle avait trouvé mauvais que sa femme tînt un plus grand état qu'une princesse. Toute cette affaire parut fort singulière; on en parla beaucoup, mais on en savait peu de chose.

Cependant la reine d'Angleterre était arrivée en France; le roi l'avait fort bien reçue; il avait tenu avec elle sur les fonts de baptême le fils que venait d'avoir la duchesse d'Orléans, et qui depuis fut le roi Louis XII. Il lui faisait espérer des secours contre le roi Édouard. Dans le même moment, le duc de Bourgogne négociait pour le renouvellement des trêves. Le roi lui envoya une ambassade à ce sujet, et l'on devait en outre lui demander son consentement pour établir la gabelle du sel en Bourgogne. Jamais elle n'y avait été reçue, et le traité d'Arras s'y opposait expressément; le Duc s'y refusa, comme on peut croire. Quant aux affaires d'Angleterre, il répondit qu'il avait conclu, non une alliance, mais des trêves avec le roi Édouard, ainsi qu'il en avait le droit. Le roi de France n'en fit pas moins publier une défense générale à tous ses sujets de donner aide ou renfort aux Anglais, et même de commercer avec eux. Le duc de Bourgogne envoya Jean de Croy, sire de Chimay, en ambassade, pour se plaindre de la manière dont on en usait envers lui (2). Le sire de Chimay eut à grand'peine une audience du roi; encore ne fut-elle pas solennelle; le roi permit seulement que l'ambassadeur du Duc lui parlât, comme il sortait de sa chambre; et, sans presque l'écouter, il dit: « Quel homme est-ce donc » que le duc de Bourgogne? est-il donc d'une nature » ou d'un autre métal que les autres princes et » seigneurs du royaume? » Le sire de Chimay se sentit offensé d'entendre ainsi parler de son maître. « Oui, sire, répliqua-t-il, il est d'un autre métal, » car il vous a gardé et soutenu contre la volonté » du roi Charles votre père, et contre l'opinion de » tous ceux qui vous étaient opposés dans le » royaume, et nul autre prince ou seigneur ne l'eût » osé faire. » Le roi ne répondit rien, et rentra dans sa chambre. Chacun demeura surpris de la témérité du sire de Chimay. « Comment avez-vous » osé parler ainsi au roi? » lui dit le comte de Dunois. « Quand j'aurais été à cinquante lieues d'ici, » répliqua le seigneur bourguignon, si j'avais cru » que le roi eût seulement la pensée de m'adresser » de telles paroles, je serais revenu exprès pour lui » parler comme j'ai fait (3). »

Cependant il n'en résulta pour le moment aucune brouillerie ouverte entre les deux princes. Le roi était occupé à d'autres soins; il s'était rendu dans les provinces du Midi pour y traiter une affaire où l'engageait le comte de Foix. Ce seigneur, après avoir été un des plus puissants conseillers du feu roi Charles, venait de conclure son arrangement avec le roi Louis, et avait obtenu en mariage, pour son fils le vicomte de Castelbon, madame Madeleine de France. Il travaillait à obtenir des secours du roi pour le roi d'Aragon son beau-père.

Jean II, roi d'Aragon, avait épousé l'héritière de Navarre; il en avait eu un fils et deux filles. Lorsque son fils, qu'on nommait le prince de Viane, eut atteint sa majorité, il réclama la couronne de Navarre, à laquelle il avait droit, car sa mère était morte. Le roi, gouverné par sa seconde femme, fit emprisonner le prince de Viane. La révolte d'une portion de ses sujets le contraignit à mettre son fils en liberté, mais il ne sortit de prison que pour mourir peu après, non sans soupçon de poison. Pour se procurer un appui contre le parti qui lui était opposé, le roi d'Aragon s'engagea à laisser la Navarre après sa mort au comte de Foix son gendre;

(1) Nous trouvons, dans le 3e registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant, fol. 171, des lettres du Duc, du 21 octobre 1465, par lesquelles il fait don à Antoine, bâtard de Bourgogne, d'une maison sise à Bruxelles près de son hôtel, ayant appartenu à Jean Coustain, et *lui étant échue par droit de confiscation*. (G.)

(2) Duclercq.

(3) L'année 1462 fut marquée par un événement important pour la maison de Bourgogne et dont M. de Barante ne parle pas : c'est l'acquisition définitive du duché de Luxembourg et du comté de Chiny. Par des lettres datées de cette année, Louis XI céda au duc Philippe tous les droits qu'il prétendait sur ces pays ; la même cession lui fut faite par Guillaume, duc de Saxe, et Anne son épouse. Le 7 septembre 1463, Philippe le Bon plaça le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, en matière de comptabilité, sous le ressort de la chambre des comptes de Brabant. *Voy.* le 1er vol. de l'Inventaire imprimé des Archives du Royaume.

Le Duc ne consomma pas cette acquisition sans des sacrifices pécuniaires : on voit, dans le compte de la recette générale des finances de 1464-1465, qu'il s'engagea à payer au duc de Saxe 40,000 écus. Nous ignorons ce qu'il lui en coûta, pour obtenir le consentement de Louis XI. (G.)

pour mieux l'assurer de cet héritage, il lui livra même son autre fille Blanche, que le roi de Castille, Henri l'Impuissant, avait répudiée. Elle mourut en prison, et y fut, disait-on, assassinée.

Tous ces crimes ne firent qu'exciter plus vivement à la révolte la Catalogne et le Roussillon. La reine d'Aragon était assiégée dans Gironne, et cette forteresse était vivement pressée. Ce fut alors que le roi Louis, après avoir eu une entrevue avec le roi d'Aragon, lui prêta une somme d'environ sept cent quatre-vingt mille livres, destinée à solder onze cents lances françaises, que le comte de Foix emmena tout aussitôt en Catalogne. Le maréchal de Cominges, le sire d'Albret, Geoffroy de Saint-Belin, Jean et Gaspard Bureau, enfin les meilleurs capitaines de France, faisaient partie de cette entreprise. Le prix que le roi avait mis à ce secours était de retenir en ses mains le comté de Roussillon et la Cerdagne jusqu'à parfait remboursement.

Ce fut après avoir terminé ce traité que le roi revint en Touraine, et qu'il commença à s'occuper des intérêts de la reine d'Angleterre; mais il ne voyait pas grand'chose à gagner de ce côté, et ne se portait à aucune grande entreprise pour la secourir. Il recevait en même temps les ambassadeurs du roi Édouard. Enfin madame Marguerite signa un traité où elle s'engageait à rendre Calais à la France, si le roi Henri était remis sur le trône; le roi de France lui prêta une somme de vingt mille livres, et envoya environ deux mille combattants sous les ordres du sire de Brezé; cet ancien favori du roi Charles, après avoir été tenu quelques mois en dure prison à Loches, venait de se réconcilier avec le roi. Toutefois, s'il lui confiait une entreprise si hasardeuse, c'était bien dans l'espoir, disait-on, qu'il n'en reviendrait pas (1).

Cette expédition ne fut pas heureuse, mais le sire de Brezé s'y fit grand honneur et n'y périt point. Le vaisseau qui portait la reine fut d'abord séparé par les vents du reste de la flotte. Le sire de Brezé fut contraint de débarquer dans une petite île près de la côte. Il y fut assailli par des forces considérables, perdit presque tout son monde, et parvint cependant, dans une barque, jusqu'à Berwick, où il amena à la reine ce qui lui restait de compagnons. Tout manquait en même temps à cette malheureuse princesse. Le duc de Somerset et les autres seigneurs d'Angleterre qui avaient toujours tenu son parti venaient de se soumettre et l'abandonnaient. Elle ne perdit point courage; le roi son mari vint la rejoindre. Ils s'avancèrent, presque sans nulles forces, dans le comté de Northumberland. Peu à peu leur parti reprit de l'espérance et de l'ardeur. Le duc de Somerset et ceux qui avaient fait serment au roi Édouard revinrent à leurs premiers sentiments. La reine eut, bientôt après, une armée considérable; mais la fortune lui fut contraire. Elle perdit une grande bataille à Exham; toute son armée fut dispersée. Les principaux seigneurs de son parti furent faits prisonniers et mis à mort. Le roi son mari, errant et fugitif, eut peine à s'échapper.

Pour la reine, au milieu de la déroute, elle se jeta dans une forêt avec son jeune fils. Des voleurs la rencontrèrent, la dépouillèrent de ses riches joyaux, et l'auraient peut-être mise à mort, si une querelle ne s'était émue entre eux pour le partage du butin. Pendant qu'ils se battaient, elle s'enfonça plus avant dans le bois; elle y rencontra un autre brigand. Abattue par la fatigue et ne sachant que devenir, elle résolut de se confier à cet homme. « Sauve le fils de ton roi, » lui dit-elle. Il ne la trahit point, l'aida dans sa fuite et lui servit de guide. Elle gagna la côte, se mit dans un bateau de pêcheur, et arriva à l'Écluse dans les États du duc de Bourgogne. Le sire de Brezé était resté enfermé dans la forteresse d'Alnewick. Les Anglais l'y assiégèrent; il refusa de se rendre, et attendit le secours des Écossais, qui en effet vinrent le délivrer. Il se hâta alors d'aller rejoindre la reine.

Elle s'était rendue au port de l'Écluse, où, par les ordres du duc de Bourgogne, elle avait reçu un honorable accueil. Ce prince n'avait jamais semblé favorable à son parti. Lorsqu'elle avait été triomphante, les fils de son adversaire le duc d'York, s'étant réfugiés à Calais, avaient été secourus par le duc Philippe; en ce moment même, il traitait avec le roi Édouard. Toutefois il n'avait aucun désir de prendre sa querelle, ni de se mettre pour cela en guerre avec le roi de France, qui, de son côté, n'avait pas non plus un grand zèle pour l'autre faction. D'ailleurs nul prince ne savait, en toute occasion, se conduire plus noblement que le duc Philippe. Madame Marguerite était reine d'un grand royaume, de la maison de France comme lui, femme d'un prince de Lancastre, dont il était aussi proche parent; c'en était assez pour qu'il ne songeât qu'à lui faire honneur. Elle fut partout défrayée aux dépens du Duc. Lorsqu'elle passa à Lille, le comte de Charolais vint au-devant d'elle, loin hors de la ville. Il lui envoya ses archers pour l'escorter, de crainte

(1) Duclercq. — Hollinshed.

des coureurs de la garnison de Calais. Elle voulait aller le voir à Hesdin ; il la prévint, et arriva jusqu'à Saint-Pol, où il lui donna de grandes fêtes. Comme elle manquait d'argent, il lui remit deux mille écus d'or, et cent à chacune des femmes qui l'accompagnaient. Il fit aussi un riche présent au sire de Brezé, en récompense des bons soins qu'il avait eus pour la reine. Enfin les archers de Bourgogne la conduisirent jusque dans le duché de Bar, chez son frère le duc de Calabre.

Madame Marguerite fut bien surprise et contente d'une telle réception. Elle avait regardé le duc Philippe comme un de ses plus grands ennemis, et elle avait dit souvent que, si elle le tenait, elle lui ferait passer une hache entre la tête et les épaules. Maintenant elle répétait que c'était un grand malheur pour elle d'avoir connu si tard le bon Duc, et que, si elle avait eu plus tôt recours à lui, elle ne serait pas ainsi chassée de son royaume. Il ne fut pas moins généreux pour les seigneurs de sa faction qui vinrent chercher refuge en ses États. D'abord ils ne s'y montraient point, craignant d'être livrés au roi Édouard. On vit pour lors un duc d'Exeter s'en aller de maison en maison pour trouver sa vie, sans même avoir de chausses à ses jambes. Il était pourtant proche parent de la royale maison de Lancastre, et il avait épousé la sœur du roi Édouard. Le duc de Somerset, frère de celui qui venait d'être décapité, se trouvait tout aussi pauvre et malheureux. Le Duc les découvrit, et leur fit donner une petite pension (1). Leur misère était un merveilleux exemple des voies de la Providence. C'étaient les fils de ces seigneurs anglais qui, trente ans auparavant, avaient conquis le royaume de France et s'y gouvernaient avec tant d'orgueil; maintenant ils recevaient la charité d'un prince de France. « Voyez, disaient les » hommes sages, si Dieu, comme le croit le vul- » gaire, ne punit pas les gens, et s'il endure long- » temps les mauvais princes et les seigneurs de » méchante conduite. »

Le roi Louis ne s'obstina point dans les projets contre l'Angleterre. Il était retourné dans les provinces du Midi pour terminer l'affaire du Roussillon, que le roi d'Aragon eût bien voulu conserver après l'avoir vendu. Il avait même excité une sédition à Perpignan, et le roi fut obligé d'y envoyer Jacques d'Armagnac, fils du comte de la Marche, et petit-fils du connétable, qui avait alors la plus grande faveur du roi. Il venait d'être fait duc de Nemours et pair du royaume. Ce fut lui qui eut ordre d'aller réduire la ville de Perpignan; ce qui présenta peu de difficultés.

Le roi d'Aragon avait aussi voulu employer contre le roi de Castille le secours qui lui avait été accordé contre la Catalogne seulement. Mais les Français s'étaient refusés à le servir contre le plus ancien et plus fidèle allié du royaume. Le roi, craignant cependant que Henri IV, roi de Castille, n'eût conçu quelque mauvaise volonté contre lui, proposa une entrevue, et vint à Bayonne pour y régler les différends de la Castille et de l'Aragon, dont il avait désiré être le médiateur et l'arbitre. Il espérait bien y gagner quelque chose, et voulait faire valoir les droits qu'il prétendait sur la Biscaye. Après plusieurs conférences tenues à Bayonne, il conclut enfin un traité, dont aucune des parties ne fut contente, pas même lui, qui n'eut point ce qu'il désirait. Il avait cependant gagné à ses intérêts le connétable d'Aragon, en lui faisant une pension de vingt mille livres.

L'entrevue des deux rois se fit ensuite au bord de la Bidassoa (2). Le roi et les seigneurs de Castille s'y montrèrent avec grande magnificence; le roi Louis avec sa simplicité accoutumée, qu'imitaient, pour lui plaire, tous les gens de sa cour. Il avait un habit court de gros drap et un chapeau tout uni, avec une image en plomb. Les Espagnols se moquaient de son avarice. De leur côté les Français se raillaient du roi de Castille, qui était laid et de mauvaise façon, qui ne montrait ni esprit ni volonté, et se laissait conduire absolument par ses conseillers, surtout par son favori Bertrand de la Cueva, comte de Lodesma. C'était un homme de petite condition, qui était devenu riche et puissant en gouvernant le roi de Castille et en gagnant aussi la faveur de la reine sa femme. Il étala une magnificence qui donna aussi beaucoup à parler. La voile du bateau dans lequel il passa la rivière était en drap d'or; il portait des brodequins brodés en pierres précieuses.

Les deux rois allèrent ensemble au château d'Ustaritz, où était venue la reine d'Aragon, et se quittèrent, après deux jours, avec moins de bonne volonté l'un pour l'autre qu'ils n'en avaient auparavant.

Lorsqu'à son retour le roi passa à Bordeaux, le comte de Dammartin, ennuyé de vivre dans la crainte et dans la retraite, vint se présenter. Le sire

(1) Comines.

(2) Comines.

de Bort, écuyer du roi, voulut bien l'introduire. « Demandez-vous justice ou miséricorde? lui dit le » roi. — Justice, répondit le comte de Dammar- » tin. — Hé bien! je vous bannis pour toujours du » royaume. » Aussitôt il lui fit donner une forte somme et des archers pour le conduire jusqu'en Allemagne. Le sire de Bort fut ensuite condamné, par le parlement de Toulouse, à demander pardon à genoux au roi, pour avoir follement et indiscrètement introduit en son hôtel le comte de Dammartin (1).

Le parlement de Paris continuait cependant sa procédure; les biens du comte de Dammartin avaient été mis sous la main du roi. Le sire Charles de Melun, maître d'hôtel du roi, capitaine de Vincennes, gendre du baron de Montmorency, s'en était fait donner la garde, et comptait bien en avoir la possession. Pour plus de précaution, il voulut d'abord s'assurer les meubles; avec son frère, le sire de Nantouillet, il s'en alla à Saint-Fargeau, à Dammartin, à Rochefort, au superbe hôtel Beautreillis à Paris, enfin à tous les logis du comte, enlevant la vaisselle d'argent, les tapisseries, les lits, les papiers, et jusqu'aux grilles de fer qui fermaient les cours. Puis il n'eut plus d'autre soin que de faire condamner le comte de Dammartin, et de solliciter contre lui, au nom du roi, les juges du parlement. Il alla même jusqu'à supprimer une déclaration écrite qu'il avait été chargé par le roi de remettre au procureur général, quand il sut qu'elle serait plutôt favorable que contraire à l'accusé (2).

Le sire de Melun se réunit ensuite avec les héritiers de Jacques Cœur, qui, munis de lettres du roi, appelaient du jugement rendu contre leur père par des commissaires intéressés, et demandaient la restitution de leurs biens.

Le comte de Dammartin crut que sa présence lui serait plus favorable que nuisible; il se remit aux mains du bailli de Mâcon, et fut conduit en prison à Paris. Enfin intervint, sur la poursuite du sire de Melun, un arrêt qui déclara Antoine de Chabanne, comte de Dammartin, convaincu des crimes qu'on lui imputait, le condamna au bannissement perpétuel dans l'île de Rhodes, et confisqua tous ses biens. Une part fut rendue aux enfants de Jacques Cœur, dont il avait été le juge, et qu'il avait frauduleusement dépouillé. La déposition qu'il avait jadis faite contre le Dauphin, lorsque ce prince avait quitté la cour de son père, fut déclarée calomnieuse. Comme ensuite il ne put fournir caution qu'il garderait son ban, il fut enfermé à la Bastille.

Le roi venait encore de terminer une affaire de grande importance, et qui avait occupé longtemps les conseillers de son père. Par le traité d'Arras, les villes de la Somme avaient été engagées au duc de Bourgogne pour une somme de quatre cent mille francs, afin de le payer des dommages qu'il pourrait souffrir en se mettant en guerre avec les Anglais. Du moment que le Duc concluait à lui seul des trêves avec l'Angleterre, ce gage ne lui était plus nécessaire. Sous le feu roi, le conseil de France avait prétendu qu'il existait une promesse secrète du duc de Bourgogne, par laquelle il s'engageait à restituer ces villes sans recevoir aucun payement (3) : mais on ne produisit pas cette promesse, et l'enquête qui fut faite à ce sujet ne donna pas de preuves suffisantes. Le roi Louis pensa que, même en acquittant les quatre cent mille francs, il ferait une chose utile à sa puissance et au royaume. Déjà il avait traité de ce rachat avec le comte de Charolais; le trouvant peu favorable, il lui avait laissé espérer que l'affaire serait différée jusqu'à la mort du duc Philippe.

Cependant le roi avait un autre moyen, et plus efficace encore, d'en venir à ses fins auprès de la cour de Bourgogne. Il avait de plus en plus mis dans ses intérêts les sires de Croy, et surtout Antoine, qui était même son serviteur comme grand maître de France. Il avait confié à lui et au sire de Lannoy, son neveu, des pouvoirs pour traiter, aussi bien pour la France que pour la Bourgogne, avec les ambassadeurs du roi Édouard d'Angleterre, et pour conclure une trêve. Il venait de lui donner le comté de Guise avec la baronnie d'Ardes (4) et les châtellenies de Saint-Omer, déclarant en même temps qu'il prenait sous sa protection et défendrait envers et contre tous la maison de Croy. C'était une sorte de profession d'inimitié contre le comte de Charolais, adversaire public de messieurs de Croy.

Ce prince venait de se faire encore un autre ennemi puissant auprès de son père. Sur quelques soupçons, ou d'après de secrets avis, il fit arrêter un apothicaire de Bruxelles. Après l'avoir interrogé, il demanda au comte d'Étampes de lui remettre entre les mains un de ses serviteurs nommé Charles

(1) Arrêt du parlement de Toulouse : Legrand.

(2) Ordonnances.—Continuateurs de Monstrelet.

(3) Legrand.—Duclercq.—Comines.—La Marche.—Amelgard.—Meyer.

(4) Au lieu de *Guise*, lisez *Guines;* au lieu d'*Ardes*, lisez *Ardres*. Antoine de Croy, fils de Jean, deuxième du nom, ne devint grand maître de France qu'en 1463. Il mourut fort âgé en 1475. De Reiffenberg. (G.)

de Noyers, et Jean des Bruyères, son médecin. Ces trois hommes et quelques autres ayant été soumis à une enquête, le comte de Charolais envoya le sire de Mouy vers le roi, pour porter plainte contre le comte d'Étampes. Le chancelier de France, et maître Adam Roland, président du parlement, furent commis pour entendre cette déclaration. Elle portait, d'après l'aveu de Noyers et de des Bruyères, que le comte d'Étampes et un moine noir avaient fait fabriquer des figures de cire d'un pied de hauteur, les avaient baptisées de l'eau courante d'un moulin; puis, que les noms de Louis, Philippe et Charles avaient été écrits au front de trois de ces figures; au dos était le mot de Bélial; sur l'estomac le nom de Jean, comte d'Étampes. Le sortilége avait pour but d'obtenir les bonnes grâces de Louis, roi de France, et de Philippe, duc de Bourgogne; les maléfices opérés sur la troisième figure devaient faire tomber en langueur Charles, comte de Charolais (1).

Le roi fut surpris d'un tel récit, et en écrivit au sire de Croy, qui répondit qu'il n'avait nulle connaissance de cette affaire. Les chevaliers de la Toison d'or avaient cependant été convoqués par le Duc pour entendre la plainte de son fils. Aucune suite ne fut donnée à la procédure. Le comte d'Étampes se retira en France, mécontent du comte de Charolais; et celui-ci, ne trouvant point qu'on lui fît justice, murmura plus que jamais contre le gouvernement de son père. Le comte de Saint-Pol l'excitait de tout son pouvoir; on savait depuis longtemps que c'était lui surtout qui avait inspiré tant de haine à monsieur de Charolais contre les Croy et le comte d'Étampes.

Dès que le comte de Charolais sut que l'on traitait du rachat des villes de la Somme, il envoya à son père le sire d'Humbercourt et le sire de Contay, afin de lui représenter combien il serait dommageable pour la puissance de la maison de Bourgogne de perdre des villes aussi importantes qu'Amiens, Abbeville et Saint-Quentin, et comment l'Artois allait se trouver sans défense. Il ajoutait que les peuples de cette province, se désolant d'une telle pensée, l'avaient conjuré de s'y opposer. D'ailleurs, le comte pensait bien que le prix du rachat serait promptement dissipé par les favoris de son père; tandis que si l'affaire se traitait lorsqu'il aurait recueilli son héritage, cette somme viendrait emplir son trésor. Il écrivit aussi au roi, lui rappelant ses promesses.

Le roi n'en continua pas moins à suivre cette affaire. Le Duc était vieux; son esprit et sa volonté commençaient à s'affaiblir un peu. Le sire de Croy s'était emparé de toute sa confiance; grâce à lui, la négociation fut bientôt conclue. Afin que rien ne pût la retarder, le roi emprunta aux riches marchands, aux abbayes, aux évêchés; ne pouvant rassembler quatre cent mille écus (2), il prit l'argent des dépôts et consignations, la solde des troupes et les gages des officiers. Lorsque la somme fut complète, maître Chevalier, trésorier de France, escorté de cent lances et de deux cents archers, se rendit auprès du comte d'Eu, et la déposa entre ses mains. De là il vint à la cour de Bourgogne; le Duc, de son côté, remit les villes de la Somme à la garde du comte d'Étampes.

Le roi, après avoir convoqué, non les états généraux du royaume, mais les états de chaque province, afin de leur demander les subsides nécessaires pour rembourser les sommes qu'il venait d'emprunter, se mit en route pour Hesdin, où se tenait le duc de Bourgogne, dans le beau château que le duc Jean son père y avait fait construire, et qu'il avait embelli durant toute sa vie. Il fit, comme on peut croire, grand honneur au roi. Comme il n'était pas encore bien rétabli de sa maladie, le roi lui avait écrit de ne pas se fatiguer à venir au-devant de lui. Il n'alla donc qu'à la porte de la ville. Les deux princes s'embrassèrent, puis chevauchèrent à côté l'un de l'autre, parlant familièrement et riant ensemble. Le roi

(1) A la bibliothèque du roi, à Paris, fonds Baluze, 9675 A, on trouve la déclaration faite, le 28 juin 1463, par le seigneur de Mouy devant Guillaume Juvénal, conseiller du roi, et Adam Roland, son secrétaire; voici en substance les faits qu'elle contient. Le comte de Charolais fut averti par aucuns de Bruxelles qu'il se faisait certaines choses à son préjudice par des gens du comte d'Étampes. Ce dernier, apprenant que des soupçons se portaient sur Me Jean Bruyère, son médecin, l'envoya vers le comte de Charolais, au Quesnoy, où, la justice du lieu l'ayant saisi et interrogé, il confessa le fait des vœux de cire, en présence de Charles de Noyers, de monsieur d'Étampes et d'un moine noir. Outre les trois figures d'hommes dont parle M. de Barante, il y avait trois figures de femmes, l'une desquelles représentait madame de Charolais. La conjuration avait pour objet d'obtenir que le comte d'Étampes fût tant aimé du roi et de monsieur de Bourgogne, qu'ils n'eussent rien à lui refuser, et, à l'égard de monsieur de Charolais, qu'il tombât en langueur. D'après cette confession, le comte de Charolais fit faire la recherche de Charles de Noyers, qui avoua les mêmes choses, et chez qui on en trouva les preuves. (G.)

(2) Le roi prit 200,000 écus sur son épargne; le reste de la somme, il l'emprunta à ses sujets: la ville de Tournay contribua dans ce prêt pour 20,000 écus. *Archives de Tournay*, lettres de Louis XI, du 12 septembre 1463. (G.)

n'était pas plus pompeux en ses vêtements qu'à la coutume; il portait son gros pourpoint de futaine et son vieux chapeau noir.

Il passa près d'un mois avec son oncle de Bourgogne. Son séjour lui servit encore à traiter lui-même avec les ambassadeurs anglais du roi Édouard, qui venaient de conclure à Saint-Omer une trêve avec la France et la Bourgogne; ils se refusèrent d'abord à venir trouver le roi. Comme il ne croyait jamais ses affaires bien faites quand il ne s'en mêlait pas en personne, tant il était méfiant et rempli d'impatience, il employa le duc Philippe, et les ambassadeurs finirent par se rendre à Hesdin. Le roi leur fit un grand accueil, et leur parla beaucoup de l'avantage qu'auraient la France et l'Angleterre de rester en paix. Selon son usage, il sut bien leur faire accepter de l'argent; sous prétexte de réparer le dommage causé pendant la trêve à des habitants de Calais, sir Thomas Vaughan toucha une somme considérable.

Pendant que le roi se trouvait en si grand crédit auprès du duc de Bourgogne, il voulait encore traiter du rachat des villes de Douai, Lille et Orchies, jadis engagées au comte de Flandre. Cette fois, il ne put rien obtenir; on lui répondit par la concession perpétuelle et héréditaire faite depuis au duc Philippe le Hardi.

Le comte de Charolais, qui était pour lors retiré à Gorcum, en Hollande, se refusa obstinément aux instances de son père, et ne voulut point venir à Hesdin tant que le comte d'Étampes et le seigneur de Croy, ses mortels ennemis, seraient auprès du roi et du Duc. Son inimitié avec le roi était maintenant déclarée, et ils ne gardaient plus de ménagements l'un envers l'autre. Le roi avait découvert de secrètes intelligences entre le comte de Charolais et le duc de Bretagne. Des messagers avaient été arrêtés, des lettres saisies; le parlement avait pris connaissance des projets formés en Bretagne contre le roi. Le comte de Saint-Pol et le sire de Genlis, favoris du comte de Charolais, avaient été ajournés pour avoir pris part à ces complots. Le roi avait déjà, depuis quelque temps, retiré au comte sa pension et le gouvernement de Normandie. En reprenant possession des villes de la Somme, il avait tout aussitôt renvoyé de leurs offices les sires de Saveuse, de Crèvecœur, de Hautbourdin, qui étaient dans le parti du comte, et les avait remplacés par des parents et des amis de la famille de Croy. Il offrit même au vieux Duc de l'aider à remettre son fils dans l'obéissance; mais ce prince avait trop de sagesse pour accepter un tel secours. Le comte de Nevers, frère aîné du comte d'Étampes, s'était mis dans les intérêts du comte de Charolais, et traitait même avec lui de la vente du comté de Rethel; le roi lui fit signifier d'avoir à se rendre sur-le-champ auprès de lui.

Ainsi occupé de la prise de possession des villes de la Somme, de ses négociations avec les Anglais, et surtout du soin de se conserver, en dépit des efforts du comte de Charolais, toute l'amitié du duc Philippe, le roi passa l'hiver sur les marches de Flandre et de Picardie, à Abbeville, à Arras, à Tournay (1); toujours voyageant avec un fort petit train, sans nulle pompe, sans rien d'auguste ni de royal. Il ne pouvait souffrir le grand appareil, les solennelles entrées, les harangues des magistrats ou bourgeois, tâchant toujours d'arriver dans les villes à l'improviste, sans être ennuyé de cérémonies et de fêtes: tellement qu'à Abbeville, où il était attendu par la foule des habitants réunis sur la grande place et dans les rues adjacentes, il entra le premier de son cortége, seul, à pied, comme un voyageur. Dans le faubourg, on lui demanda s'il avait vu le roi sur la route, et quand il allait arriver. Il répondit que c'était lui qui était le roi. Le voyant si mal vêtu, avec son habit de gros draps et son petit manteau, qui descendait à peine au bas des reins, son vieux chapeau, et en outre sa mine railleuse, qui semblait d'un bouffon plus que d'un roi ou d'un seigneur, ces gens se prirent à rire, à se moquer de lui et à le traiter injurieusement jusqu'à ce que son cortége le fît reconnaître. Souvent il prenait quelque méchante rue détournée pour éviter celles où il était attendu. Si bien que les bourgeois finirent par barricader toutes les issues des villes pour le contraindre à arriver par la grande rue (2). Il se logeait de préférence dans de simples maisons de chanoines, d'échevins ou de bourgeois, fuyant les beaux hôtels et les vastes demeures; séjournant même dans les bourgs ou les villages. Il aimait à se familiariser avec gens de tous états, et s'amusait à rire et à se gausser avec eux; bien différent en cela de son père le feu roi Charles, dont

(1) Il fit son entrée à Tournay le 6 février 1464, (j'en ai publié la description dans les *Analectes Belgiques*, pp. 429-434), et il séjourna dans cette ville jusqu'au 18 du même mois. Les Tournaisiens lui firent don, à cette occasion, des 20,000 écus qu'ils lui avaient prêtés pour le rachat des villes sur la Somme. *Archives de Tournay*. (G.)

(2) Amelgard.

les façons étaient faciles et douces, mais graves; qui parfois se familiarisait, mais noblement, avec gens de son amitié et de haute condition. Au contraire, le roi Louis se plaisait à une gaieté toute populaire, contant ou se faisant conter de joyeuses histoires; parlant de toutes personnes et de toutes choses, sans nulle contrainte ni réserve, mettant en oubli sa royale dignité. D'ailleurs, toujours occupé de ses affaires, lorsqu'il lui venait quelqu'idée dans la tête, ou qu'il imaginait quelque ordre à donner, il n'avait aucun répit que ce ne fût fait. Comme il voyageait souvent sans avoir de secrétaire, soit à cause de la petitesse de son cortége, soit parce que les gens en qui il avait pris de la confiance étaient presque toujours employés à des messages, il fallait se servir du premier venu pour dicter ses lettres. Si bien qu'un jour, dans un village, il avisa, au milieu des gens qui étaient venus sur son passage, un homme qui portait une écritoire à sa ceinture. Il l'appela et lui ordonna de se mettre aussitôt en besogne. Ce clerc de village débouche aussitôt l'étui de son écritoire pour en tirer une plume; mais voilà qu'il en sort deux dés qui roulent par terre. « Quelles dragées sont celles-ci? dit le roi.—*Remedium contra pestem*, reprit le scribe » sans se troubler. — Tu m'as l'air d'un gentil pail- » lard, continua le roi, charmé de sa réponse et » de sa contenance; tu es à moi. » Et en effet il le prit à son service (1).

Pendant son séjour à Hesdin, le roi avait essayé de détourner le duc Philippe de son entreprise de la croisade. Elle tenait plus que jamais à cœur au bon Duc. L'accomplissement de ses promesses lui semblait un devoir auquel il ne pouvait manquer. Naguère encore, durant la cruelle maladie dont il avait pensé mourir, le jour même où était arrivé l'évêque de Ferrare, chargé par le pape de venir lui rappeler son vœu, sa guérison avait commencé, et c'était un nouvel avis du ciel. Le roi lui représentait comment il était vieux et infirme; comment il ne serait pas sage d'abandonner le gouvernement de ses États; comment il était en discorde avec son fils; comment tout était périlleux et troublé en Angleterre. Il parvint à lui donner enfin quelque hésitation. Le pape en fut informé par l'évêque de Ferrare, et alors il écrivit au Duc une lettre bien éloquente, comme il savait les écrire mieux que personne; elle était conçue à peu près en ces termes:

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre fils bien-aimé et noble homme Philippe, duc de Bourgogne, salut et apostolique bénédiction. Le bruit nous est venu que Votre Noblesse, qui, avec un si haut courage, avait promis de passer en Italie à la tête d'une puissante armée, pour de là aller en voyage contre les Turcs et contre cette cruelle bête Mahomet, tant altérée de sang humain, a maintenant changé d'opinion. Nous ne savons si nous devons croire un tel bruit. Il n'est pas vraisemblable que vous, que nous connaissons ferme et persévérant, qui avez coutume de ne vous résoudre qu'après avoir longuement consulté, puissiez maintenant changer. Nous savons bien que plusieurs grands personnages se sont mis en devoir d'empêcher votre départ. Votre très-noble et chère sœur, votre fils bien-aimé vous ont parlé avec véhémence, entremêlant leurs tendres prières de larmes et de soupirs. Toutefois ils n'ont pu vous fléchir; il n'est donc pas croyable que votre persévérance ait maintenant succombé. Votre vœu, fait publiquement, est inviolable, car il est dû à Dieu. « Vouez et acquittez-vous, » dit l'Écriture. La puissance divine ne doit pas être trompée. Vous qui avez accoutumé de garder votre parole et de ne point décevoir les hommes, voulez-vous, contre votre naturel, manquer à un vœu saint et solennel? N'avez-vous point dit à l'évêque de Ferrare que son arrivée vous apportait la santé? Vos ambassadeurs ne sont-ils pas venus nous trouver à Tivoli, et nous demander si nous nous trouverions en personne à ce voyage; et quand nous avons dit que oui, n'ont-ils pas affirmé que Votre Excellence viendrait ici ou mourrait en chemin? La renommée a répandu par tout l'univers que le très-noble et très-puissant duc de Bourgogne a délibéré de faire la guerre aux Turcs avec le pape de Rome; toute la chrétienté a entendu votre promesse. Les Vénitiens ont relevé leur courage et se sont animés contre les Turcs; les gens de Hongrie ont conçu l'espérance de se venger de leurs cruels ennemis; toute la Grèce, toute l'Esclavonie commencent de penser à leur liberté; les Turcs sont en crainte à cause de la gloire de votre nom. Qui pourrait donc croire que maintenant Votre Noblesse voulût changer de dessein, après tant de promesses et d'espérances données? Voulez-vous rendre tristes et déconfortés les peuples fidèles à Dieu, et joyeux les ennemis de la croix? Il ne vous est survenu aucun empêchement; vous-même n'avez jamais pensé que votre vieillesse dût vous arrêter. Où sera votre honneur? que deviendra votre renommée? que dira le peuple? Toute la chrétienté ne se croira-

(1) Brantôme.

t-elle pas trahie? La noble maison de France n'a-t-elle pas toujours préféré l'honneur à toutes choses? Ne vous êtes-vous pas souvent jeté dans de plus grands périls pour défendre votre honneur? Étant jeune, rien vous fut-il plus cher? et maintenant, dans l'âge de la sagesse, avez-vous votre honneur en mépris? Vous avez assez de prudence pour savoir quel péril et quel dommage adviendraient de votre séjour en la maison. L'ennemi de la foi reprendrait force et courage; en apprenant que vous ne bougez pas, il deviendrait plus féroce contre l'Évangile. Nous avions déjà conçu l'espérance d'obtenir victoire assurée; si vous manquez à votre promesse, tout devient incertain et douteux. Nos alliés, suivant votre exemple, perdront courage et traiteront avec les ennemis.

» Le secours que vous pourriez envoyer n'aurait pas le même effet que votre personne : il n'y a pas d'armée si grande que votre grandeur. Rien n'est si important à la guerre que l'autorité; et la seule opinion a souvent donné la victoire. Si vous nous manquez, voyez quelle plaie vous nous ferez, vous dont le nom est si terrible aux ennemis de la foi, et en si grand honneur chez les chrétiens. Vous n'avez point de cause pour différer. Si vous partez, votre vie sera prolongée, les forces de votre corps augmentées; vous reviendrez victorieux, plein de gloire et d'honneur. Au contraire, la colère de Dieu est à craindre si vous demeurez en la maison. Les maladies sont déjà venues vous assaillir, et vous-même avez dit qu'elles étaient un avertissement.

» Quant à nous, nous vous désirons et vous attendons; nous irons avec vous, et toute l'Italie nous accompagnera. Les Florentins, qui sont gens puissants, riches et prudents, encore qu'on ait douté d'eux, nous fourniront aide et secours. Noble homme, François Sforce, duc de Milan, enverra son fils avec grand nombre de gens de pied et de cheval. Vous venant, toutes choses succéderont heureusement.

» Si, pour nos péchés, votre voyage est arrêté, nonobstant nous ne différerons notre départ, et nous ne frauderons pas le peuple chrétien de ses espérances. Nous accomplirons notre promesse, et plus que notre promesse, afin que personne ne puisse dire : « Le pape Pie a promis cela et ne l'a » point fait; il a dit qu'il irait et n'y est point allé; » il s'est vanté en paroles magnifiques et n'a rien » exécuté. » Nous partirons avec l'aide du Seigneur. Notre vieillesse appesantie, nos membres affaiblis, la goutte et nos autres infirmités, l'épargne des biens de l'Église, les périls de la mer, la crainte de la mort, ne nous retiendront pas. Il faut bien une fois mourir, et nous ne pourrons avoir une plus honorable fin qu'en une armée guerroyant pour le nom du Christ. Ce n'est pas que je veuille marcher au combat; la faiblesse de mon corps, le sacerdoce auquel il ne convient point de manier le fer, m'interdisent d'imiter les hommes d'armes. J'imiterai le saint patriarche Moïse, qui priait sur la montagne, tandis qu'Israël combattait les Amalécites. A genoux sur la poupe élevée d'un navire ou le sommet d'une montagne, je placerai devant mes yeux la sainte Eucharistie, et avec un cœur contrit et humilié, je demanderai au Seigneur la victoire pour nos soldats. Nous avons parfaite confiance que lui, pour la querelle de qui nous combattons, ne s'absentera point de nous. La bonté divine n'a pas accoutumé d'abandonner ceux qui espèrent en elle; il lui est aussi aisé de vaincre avec un petit nombre qu'avec un grand, et le secours divin commence justement lorsque les secours humains sont désespérés. S'il lui plaît d'en disposer autrement, ce nous sera assez d'avoir fait notre devoir pour la défense de la religion. Le Seigneur est juste; il n'exige point des humains plus qu'ils ne peuvent. Gardons-nous de contrevenir à la volonté divine; ne faisons point dire que nous nous moquons du monde. Puisque notre voyage est publié, efforçons-nous de satisfaire à Dieu et à l'opinion des hommes. Nous vous supplions, par la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, et au nom de la charité, de faire de même, et de ne point faillir aux promesses qui vous ont engagé à Dieu et à nous. Ayez souvenance de Dieu et des biens que vous avez reçus de lui; ne vous montrez pas ingrat; ne portez pas plus d'attention à des discours humains qu'aux commandements divins; prenez garde à votre âme et à votre honneur; donnez cette consolation à nous et à tout le peuple chrétien, afin que Dieu vous console et vous secoure dans vos adversités. »

Il n'en fallait pas tant pour rendre au bon duc Philippe la ferme volonté d'accomplir sa pieuse entreprise. Il manda à Bruges (1), au 25 décembre 1463,

(1) Aux mois d'avril et de mai 1463, le duc Philippe étant à Bruges, avec le comte de Charolais, le duc de Clèves, monseigneur Jacques fils du duc de Bourbon, monseigneur de Ravenstein, le comte de Saint-Pol, Jacques de Luxembourg frère de celui-ci, Adolphe de Clèves, Antoine de Croy, seigneur de Sempy, Philippe de Bourbon, Antoine, bâtard de

tous les chevaliers qui avaient fait vœu avec lui, les principaux seigneurs et gentilshommes de ses États, les prélats et les députés des bonnes villes. Là, il leur déclara son intention d'aller combattre les ennemis de la foi, et de partir du port d'Aigues-Mortes, au mois de mai prochain. Tous furent avertis de se tenir prêts à partir sur de nouveaux ordres.

Le Duc avait aussi convoqué pour le 10 janvier (2) les états de Flandre, afin de régler le gouvernement pour le temps de son absence. Le comte de Charolais, qui continuait à se tenir en Hollande, écrivit au même moment à tous les membres des états qu'il les priait de se trouver avant le 3 janvier à Anvers, afin d'aviser avec eux aux moyens de se remettre dans les bonnes grâces de son père, dont le courroux lui causait tant de déplaisir. Dès que le Duc fut informé de ce que son fils avait écrit aux états, il s'en montra fort troublé, et défendit à tous de se rendre à l'invitation qu'ils avaient recue (3); mais il était trop tard : déjà quelques-uns des députés étaient auprès du comte (4).

Cependant, au jour désigné, l'assemblée des États fut ouverte à Bruges. Après que l'évêque de Tournay les eut remerciés de leur diligence à se rendre aux ordres de leur seigneur, il leur parla du chagrin que lui donnait la conduite de son fils. Le Duc prit alors la parole. « Oui, dit-il, ce qui m'afflige, c'est » que mon fils se laisse gouverner par des gens que » je n'aime point, et qui l'empêchent d'obéir à ma » volonté. Au reste, vous allez entendre ce qu'il a » écrit, et les plaintes qu'il fait. » Un secrétaire fit lecture du papier que lui remit le Duc.

Le comte de Charolais s'excusait d'abord humblement de ne s'être point rendu auprès de son père, malgré le commandement exprès qu'il en avait reçu; mais son intention était, disait-il, de ne pas venir tant qu'il y trouverait ceux qui avaient voulu l'empoisonner et qui avaient résolu sa mort. — Le Duc n'avait d'autres reproches à lui faire que de ne point aimer le sire de Croy; et, certes, il avait moins que jamais cause de l'aimer, puisqu'il venait encore de procurer le rachat des villes de la Somme. — On imputait encore au comte d'avoir mis dans son hôtel l'archidiacre d'Avallon (5), ancien serviteur du comte d'Étampes, après qu'il eut quitté ce prince. A cet égard, le comte promettait de donner à son père des motifs suffisants. Il se défendait aussi d'avoir fait délivrer par des archers maître Antoine Michel, son conseiller, lorsque récemment il avait été saisi en Hollande par ordre du Duc. Ce serviteur du comte de Charolais avait été soupçonné de porter son maître à se rendre indépendant et à se déclarer comte de Hollande. Monsieur de Charolais niait absolument que jamais il eût connu un semblable projet.

Après cette lecture, le Duc ajouta qu'il ne pouvait, quant à présent, déclarer ses intentions, mais que bientôt il assemblerait encore ses états pour leur faire connaître ce qu'il jugerait à propos de faire. Cependant il garda quelques-uns des plus sages députés, et entre autres l'abbé de Citeaux, pour lui servir de conseils dans cette triste affaire.

Le comte était venu à Gand; l'évêque de Tournay, le sire de Goux, le sire Simon de Lalaing, l'abbé de Citeaux et quelques autres se rendirent auprès de lui. Ce fut le dernier qui porta la parole, et fit un discours bien docte et fort éloquent. Lors-

Brabant, Jean et Antoine de Ligne, Simon de Lalaing, Gilles de Berlaymont et beaucoup d'autres seigneurs de sa cour, un pas d'armes y fut donné, de son consentement, par messire Philippe de Lalaing sous le nom du *chevalier du perron*. Ce pas se fit sur le marché de Bruges : on y avait construit une belle lice fermée d'une haie au bout de laquelle il y avait un perron de quatorze à quinze pieds de haut, peint de diverses couleurs. A ce perron pendaient trois écus et un cor; auprès de là était un nain vêtu d'une robe de drap d'or, une barrette de velours noir en tête; aux deux côtés du perron, il y avait quatre griffons. Le premier prix de ce tournoi fut remporté par le comte de Saint-Pol, le deuxième par Adolphe de Clèves, le troisième par Jacques de Luxembourg.

Une description très-détaillée de cette fête se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du roi, à Paris, coté 10319³. (G.)

(1) 1463, v. st. L'année commença le 1er avril.

(2) 1464. (G.)

(3) Le 23 décembre 1463, les échevins de Mons reçurent une lettre du magistrat de Bruges, qui leur en communiquait une écrite par les bonnes villes de Hollande et de Zélande aux trois états de Flandre, relativement aux démêlés du Duc avec son fils. La lettre de ceux de Bruges contenait qu'ils avaient avisé de tenir dans leur ville, le lundi après les Rois, une journée où ils convoquaient des députés des bonnes villes de Hollande, Brabant, Flandre, Hainaut et Artois. Le 29 décembre, les échevins reçurent une lettre du comte de Charolais, qui les requérait de lui envoyer des députés à Anvers pour le 3 janvier. Le conseil de ville de Mons nomma des députés pour le représenter dans ces deux assemblées, ainsi qu'à celle que le Duc avait lui-même indiquée à Bruges pour le 9 janvier. Quelques jours après, et lorsque les députés étaient arrivés déjà à leur double destination, il fut apporté aux échevins une lettre du Duc qui leur commandait de ne point déférer à l'invitation de son fils. *Voy.* le 2e registre du conseil de ville de Mons. (G.)

(4) Duclercq. — Paradin.

(5) C'était Guillaume de Clugny, depuis protonotaire du saint-siége et administrateur de l'évêché de Thérouanne. Il eut une grande part à la confiance de Charles le Téméraire, et fut un de ses ministres les plus actifs et les plus dévoués. (G.)

qu'il eut pris sa conclusion, l'évêque de Tournay se jeta à genoux devant le prince, et fit aussi de belles remontrances. Le comte, qui ne l'aimait guère, le laissait agenouillé, et lui montrait assez mauvais visage. « Monseigneur, disait le prélat, je ne suis » pas seulement venu comme serviteur de monsei- » gneur votre père, mais comme évêque, et tenu, » en cette qualité, de prêcher la paix et de calmer » la haine. — Ah! lui repartit le comte, si vous » n'aviez jamais été serviteur de mon père, vous » n'auriez pas tant gagné. »

Ce qui offensait le plus monsieur de Charolais, c'est qu'on lui parlait de renvoyer ceux de ses serviteurs qui déplaisaient au Duc. Il ne pouvait croire que les états voulussent lui proposer une condition si dure. L'abbé de Citeaux lui déclara que cependant c'était au nom des états qu'il avait parlé, et qu'il avait eu charge de s'exprimer ainsi. Pour lors le comte ôta son bonnet, les salua gracieusement, les remercia de la peine qu'ils avaient prise et de l'amour qu'ils lui montraient. « Je veux, mes loyaux » amis, dit-il, vous montrer confiance, ne vous rien » cacher de ma pensée, et vous dire les maux et » maléfices que m'ont faits le sire de Croy et ses alliés.

» Dernièrement, lorsque je suis revenu de France, » il a dit à la comtesse de Charolais, qui était ma- » lade, que, s'il n'eût craint d'affliger d'autres que » moi, il m'eût fait mettre en prison en tel lieu, » que je ne ferais jamais de mal à lui ni à per- » sonne. Il disait encore : — Ah! voilà ce grand » diable de retour; tant qu'il vivra, on n'aura ja- » mais de paix à la cour..... Ce sire de Croy ose » bien se comparer à moi; il dit que ma puissance » n'est rien devant la sienne, qu'il a le serment de » neuf cents chevaliers et écuyers, qui ont juré de » le servir jusqu'à la mort, et que l'Artois et les » pays d'alentour sont à son obéissance..... A quoi » pense monsieur de Charolais, ajoute-t-il, de se » fier à tous ses Flamands et ses Brabançons, qui » l'abandonneront dans le péril, comme ils font » toujours?.... N'est-il pas, mes amis, que c'est mé- » chamment parler? Les gens de Flandre et de » Brabant ne me sont-ils pas loyaux amis? Je me » fie à eux, et je n'ai rien à craindre non plus de » l'Artois et de la Picardie.

» L'orgueil du sire de Croy va si loin, qu'après » ma retraite en Hollande, il assurait que je m'en » étais allé par peur de lui, et que, lorsqu'il le » voudrait, il m'écraserait comme une gaufre entre » deux fers..... Il a envoyé l'heure de ma naissance » au prevôt de Wasternes (1), cet habile astrologue, » puis a dit à mon père qu'une dure fortune m'était » prédite, et qu'il m'arriverait de grands malheurs. » Il a aussi consulté ce prévôt sur le moyen d'entre- » tenir toujours mon père en haine contre moi. »

Puis le comte de Charolais raconta aux députés l'aventure des figures de cire, et du sortilége par lequel le comte d'Étampes avait voulu le faire mourir.

« Messieurs et amis, dit-il pour achever, vous » voyez si je me fie à vous, et si je vous ai tout dit. » Consultez entre vous, et conseillez-moi; certes » j'en ai besoin. Vous ne voudriez pas me mettre » aux mains de mes ennemis; il en mésaviendrait, » et vous en seriez fâchés. Je ne partirai point d'ici » sans avoir eu votre réponse; que Dieu vous l'in- » spire bonne et sage! »

Après avoir conféré une heure, les députés revinrent auprès de monsieur de Charolais. L'abbé de Citeaux lui conseilla de se réconcilier avec son père, de mettre un peu sa grandeur à l'écart, de montrer quelque humilité, de se fier à la bonté de Dieu et aux prières de ses fidèles serviteurs, qui le préserveraient de tout péril. « Monseigneur votre père » aura, disait-il, si grande joie de vous voir, que c'est » lui plus que tout autre qui vous gardera contre » vos ennemis; quant à vos serviteurs, ne leur don- » nez pas congé, mais ne les amenez pas avec vous. » Prenez patience; vous pourrez ensuite faire leur » paix avec monseigneur. »

Le comte les écouta doucement, et se résolut à suivre leurs bons avis. Trois jours après il partit pour Bruges, accompagné d'un grand et noble cortége. Son père envoya au-devant de lui le sire de Ravenstein, le bâtard de Bourgogne, une foule d'autres seigneurs et les magistrats de la ville. Le sire de Croy s'était éloigné, et était allé trouver le roi de France à Tournay. Monsieur de Charolais monta vers la chambre de son père, mit par trois fois les genoux en terre : « Mon très-redouté sei- » gneur et père, dit-il, j'ai appris que vous étiez » mécontent de moi; si je vous ai aucunement » troublé ou courroucé, je vous en crie merci. »

« — De toutes vos excuses, répondit le Duc, je » sais bien ce qui en est; mais, puisque vous êtes » venu à merci, soyez-moi bon fils, et je vous » serai bon père. » Puis il lui prit la main et lui

(1) *Watenes* ou *Watten*; il est cité comme un des conteurs dans les *Cent nouvelles nouvelles*. On lui attribue la LXV[e] nouvelle : *L'indiscrétion mortifiée et non punie*. De Reiffenberg. (G.)

pardonna tout. Les états furent ajournés au mois de mars (1). Cette réconciliation de leur seigneur avec son fils leur fut un grand sujet de joie (2). De là le Duc s'en vint à Lille retrouver le roi, qui n'avait pas quitté les marches de Flandre. Ils parlèrent encore de la croisade, et le roi recommença ses instances pour en détourner le Duc. Pour y mieux réussir, il lui promit que, s'il voulait remettre son départ jusqu'au moment où l'on serait en paix avec l'Angleterre, il lui donnerait une armée de dix mille combattants. De la sorte, il décida le Duc à différer d'une année. Seulement, pour ne point manquer aux promesses qu'il avait faites au pape, il résolut de faire partir tout aussitôt une armée de deux mille hommes, sous les ordres d'Antoine, bâtard de Bourgogne. Ce dessein fut déclaré aux états de Bruges, et le Duc renouvela en leur présence le vœu d'être sur les marches de Turquie à la Saint-Jean 1465. Il y avait tant de bonne volonté contre les infidèles, que les excuses du Duc ne parurent pas suffisantes à beaucoup de gens. On disait que le démon s'était servi du roi Louis pour dissuader son oncle de Bourgogne de ce saint voyage, et pour le faire manquer à son honneur. Quant aux seigneurs et aux chevaliers du vœu du Faisan, ils étaient bien contents que le Duc dispensât eux et lui de ce saint engagement (3). Mais les jeunes gens ne demandaient qu'à partir pour aller chercher les aventures. Beaucoup d'entre eux prirent joyeusement la croix et s'embarquèrent à l'Écluse avec Antoine et Baudouin, bâtards de Bourgogne, le sire Simon de Lalaing, le sire de Bossut, le sire de Cohen et d'autres vaillants chevaliers. En outre, une foule de gens s'en allaient par troupes, sans armes, sans argent, sans capitaines, se dirigeant vers l'Italie, afin de se mettre dans l'armée du pape.

Le roi était retourné en France. Sa mère, la reine douairière de France, était morte à Poitiers en revenant du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle; c'était d'elle en effet que le roi tenait le goût des pèlerinages, des vœux et autres dévotions singulières. Elle fut regrettée dans le royaume. Toujours elle s'était montrée bonne et sage. C'était, en grande partie, pour l'amour d'elle que son fils avait jadis troublé la cour du feu roi Charles et tout le royaume; néanmoins ce n'avait été ni à sa suggestion ni par sa volonté. Au contraire, elle avait toujours cherché, dans ce temps-là, à calmer son fils. Encore à présent, on avait quelque espoir en elle pour l'apaiser et le détourner de tant de projets qu'il semblait avoir contre les princes de sa famille et de son royaume.

En effet, tout était déjà en mouvement et en inquiétude autour de lui. Il s'entremettait dans les embarras des princes ses voisins. Partout où il y avait quelque discorde ou sédition, on était sûr qu'il s'en mêlerait et qu'il les aggraverait. Chacun commençait à s'apercevoir qu'on ne pouvait se fier à sa parole. D'autre part, nul n'était aussi léger dans ses propos; il n'avait pas un plus grand plaisir que de se laisser aller à parler des gens, à dire ce qu'il en pensait et le mal qu'il leur voulait, à moins cependant qu'il n'en eût peur, ou qu'il n'eût conçu quelque dessein sur eux. De sorte que ses discours imprudents et sa dissimulation tenaient tout le monde, les princes surtout, en continuelle crainte (4).

Il arriva, au commencement de cette année 1464, un fait qui ne contribua pas peu à le décrier. Son beau-père, le duc Louis de Savoie, était un prince faible qui se laissait toujours gouverner par les uns, sans se faire craindre par les autres. En ce moment, les nobles de ses États murmuraient de ce que, par le crédit de la duchesse, les principaux offices étaient conférés à des seigneurs de l'île de Chypre; car elle était fille de Janus de Lusignan, roi de Chypre. Philippe, comte de Bresse, son cinquième fils, se mit à la tête des mécontents, et bientôt procéda par la violence (5). En présence de sa mère, pendant la messe et dans la chapelle de Thonon, il poignarda Jean de Varaz, maître d'hôtel du duc; en même temps il fit saisir Jacques de Valperga, chancelier de Savoie, et, après une sorte de procès,

(1) On lit, dans le registre de la collace de Gand si souvent cité, que la réconciliation entre le Duc et son fils fut conclue à Gand, au mois de février 1464, par les trois états.

Dans le 2e registre aux résolutions du conseil de ville de Mons, à la date du 25 février 1464, il est fait mention de lettres du Duc, qui requéraient la ville d'envoyer des députés à la journée qu'il tiendrait à Bruges le 8 mars. (G.)

(2) Le 23 octobre 1464, messire Josse de Halewin, souverain bailli de Flandre, et Me Barthélemi Trotin, secrétaire du comte de Charolais, vinrent à Ypres. Ayant demandé une conférence à l'avoué et aux échevins, ils exposèrent que, dans le temps que le Duc avait retiré à son fils sa pension, à cause de leurs différends, celui-ci avait été obligé d'emprunter de fortes sommes de deniers qu'il devait maintenant rembourser; ils demandaient en conséquence, en son nom, que la ville d'Ypres voulût lui faire don de 600 lions d'or. Après beaucoup de pourparlers, la commune lui en accorda 400. Archives d'Ypres, registre intitulé : *Welvernieuwingen, van 1445 à 1480*, fol. 15. (G.)

(3) Duclercq.

(4) Chatelain. — Comines. — Amelgard.

(5) Guichenon.

ordonna qu'on le jetât dans le lac, ce qui heureusement ne fut pas exécuté.

Le duc et la duchesse de Savoie, effrayés, s'enfuirent à Genève. Cette ville se gouvernait elle-même, sous le pouvoir de son évêque. Seulement elle avait toujours reconnu pour avoué et vidame les anciens comtes de Genevois; puis les ducs de Savoie, lorsqu'ils avaient possédé ce comté, où la ville est enclavée : ainsi le duc de Savoie y avait une portion d'autorité et juridiction, sans nulle souveraineté; il tenait un châtelain et une garnison dans le fort de l'île sur le Rhône.

Le comte de Bresse avait su se rendre les Genevois favorables; un des quatre syndics de la bourgeoisie lui ouvrit la porte de la ville; il arriva jusqu'en la chambre de son père, renouvela ses plaintes et accusations contre les conseillers et favoris, et pour prouver leurs malversations coupables, il jeta aux pieds du duc des sacs d'argent qu'il venait de faire saisir dans leurs bagages.

La duchesse ne céda point; elle fit pendre le syndic qui avait livré la porte, emmena son mari hors de la ville, qui fut déclarée ennemie et rebelle. Ne pouvant employer contre elle la force des armes, le duc, après s'être entendu avec le roi de France, supprima quatre grandes foires qui se tenaient chaque année à Genève. Les marchands de Lyon et de Bourgogne, les Savoisiens, les Suisses, et même les Allemands y venaient en grand nombre. C'était la richesse de Genève. Le roi et le duc de Savoie défendirent à leurs sujets de se rendre à ces foires, et pour les remplacer, il en fut institué quatre à Lyon. Le commerce en devait être fort dérangé et gêné.

Peu après la duchesse mourut à Chambéry, conduite au tombeau, disait-on, par le chagrin que lui donnaient la rébellion de son fils et la faiblesse de son mari.

Le roi était alors à Bayonne. Son beau-père et toute la famille de Savoie implorèrent son secours contre les violences du comte de Bresse. Il promit de le mettre à la raison, et engagea le duc à se rendre à Lyon avec son fils, promettant d'y passer en revenant de Bayonne. Mais ses affaires le forcèrent à aller sur-le-champ en Flandre. Le duc de Savoie, le prince de Piémont, son fils aîné (1), et sa femme, Louis, roi de Chypre, son second fils, et ses autres enfants, pressés de se mettre sous la protection du roi, continuèrent leur route. Le duc de Savoie s'arrêta à Paris, où il fut solennellement reçu. Le prince de Piémont vint jusqu'à Lille chercher son royal beau-frère.

Le comte de Bresse n'avait point voulu céder aux instances de son père, et s'était refusé à ce voyage. Dès que le roi fut de retour en France, il lui envoya le sire de Crussol, sénéchal de Poitou, et le sire de Garguesalle, son premier écuyer, avec un sauf-conduit. Le comte de Bresse était à Lyon, incertain et méfiant; la parole du roi le décida, il prit sa route par le Berri. Dès qu'il fut arrivé à Vierzon, on lui déclara qu'il était prisonnier, et on le conduisit au château de Loches.

Ce qui avait enhardi le roi à cet acte de violence, c'est qu'il venait de retirer au comte de Bresse son principal appui, en traitant avec le duc de Milan. Il avait ainsi changé toutes les alliances que feu le roi Charles son père avait en Italie. Le duc François Sforce était l'adversaire le plus puissant de la maison d'Anjou; il favorisait de tout son pouvoir les prétentions du roi d'Aragon sur le royaume de Naples. Mais les revers des Français en Italie avaient détourné le roi de porter ses projets par delà les monts. Le duc Jean de Calabre, fils du roi René, allait être forcé de quitter Naples; Gênes avait repris sa liberté; il ne restait plus de garnison française qu'à Savone. Le roi fit offrir cette ville au duc de Milan, ainsi que les droits qu'il pouvait avoir sur la seigneurie de Gênes; enfin il n'épargna rien pour mettre de ses amis cet habile et puissant prince, avec lequel il avait déjà traité lorsqu'il avait voulu se défendre contre le roi Charles dans son apanage du Dauphiné. Il y réussit pleinement. Le duc François Sforce se montra content et glorieux de l'alliance du roi de France. Il lui dépêcha le comte Alberic Malatesta, en le chargeant de lettres pour le duc de Bourgogne, pour le chancelier et pour les principaux conseillers de France, qu'il suppliait, dans les termes les plus humbles, de lui concilier la bonne volonté du roi. Enfin, le 22 décemdre 1463, à Novion près Amiens, un traité avait été signé. Gênes et Savone avaient été donnés au duc de Milan; les droits du duc d'Orléans sur le comté d'Asti, dot de madame Valentine, avaient été abandonnés moyennant deux cent mille écus d'or; les alliances contractées entre le duc François Sforce et le roi, lorsqu'il n'était encore que Dauphin, avaient été renouvelées. La seule condition favorable à la maison d'Anjou, était que le duc de Milan ne donnerait point passage aux Aragonais et à leurs alliés à travers la seigneurie de Gênes; il s'était aussi engagé

(1) Châtelain.

à ne point secourir le comte de Bresse contre son père, le duc de Savoie (1).

Mais ce qui en ce moment occupait le roi plus que toute autre affaire, c'était sa querelle avec le duc de Bretagne. Avant son voyage de Flandre, il avait nommé plusieurs commissaires pour régler, d'accord avec ceux qu'enverrait le duc de Bretagne, les différends, qui devenaient toujours plus âpres et plus nombreux : c'étaient le droit de régale, la juridiction, la collation à divers bénéfices, la prétention à la souveraineté, la formule « par la grâce » de Dieu », le pouvoir de mettre des taxes, la couronne substituée au chapeau ducal, la volonté manifestée d'avoir relation directe avec le pape; enfin tous les sujets de querelle qui, à quelque époque que ce fût, avaient existé entre la Bretagne et la France. Le roi voyait surtout avec chagrin que le duc de Bourgogne étant redevenu vassal depuis la mort du feu roi, le duc de Bretagne se regardât encore comme libre de l'hommage lige (2). Tout s'aigrissait chaque jour davantage. Le duc d'Alençon avait renoué ses intelligences avec les Anglais; Fortin, un des témoins qui avaient déposé dans son procès, avait été assassiné d'après ses ordres. Il avait fabriqué de la fausse monnaie, puis avait voulu faire périr l'orfévre qu'il avait employé à cette fraude. Lorsque le roi, instruit de ces violences, avait envoyé Tristan-l'Hermite pour se saisir du duc d'Alençon, ce prince s'était enfui en Bretagne et s'y tenait sous la protection du duc. Les commissaires qui devaient venir conférer avec ceux du roi, ou ne se trouvaient pas au terme et au lieu fixés, ou n'avaient pas les pouvoirs suffisants. Le vieux duc d'Orléans se rendit en Bretagne, et sa médiation ne fut pas acceptée. Pour une entrevue avec le duc de Bretagne en personne, il n'y fallait pas songer, après ce qui venait d'arriver au comte de Bresse. Les messages continuels envoyés au comte de Charolais et en Angleterre n'étaient pas non plus un médiocre sujet d'inquiétude pour le roi.

De son côté, le duc de Bretagne se plaignait vivement. Il disait que le roi répandait l'esprit de désobéissance parmi ses barons, les prenait à son service, les mariait en France, se les attachait par tous moyens, et même exigeait d'eux des sentiments sans réserve de l'obéissance due à leur seigneur; il s'effrayait surtout de la grande faveur du sire de Montauban, de la maison de Rohan, né son sujet, qui était son grand ennemi. Ce seigneur passait pour le principal auteur de la mort criminelle de Gilles de Bretagne, et c'était pour ce motif qu'il avait quitté le pays. Tout montrait donc au duc de Bretagne la mauvaise volonté et les desseins ambitieux du roi. On rapportait, comme à la coutume, beaucoup de propos de lui; il avait dit, assurait-on, qu'un duc de Bretagne n'avait pas encore le bras si puissant qu'un duc de Bourgogne, qui pourtant n'était plus qu'un humble sujet, et qu'il saurait bien mettre en servage les deux ou trois grands seigneurs de France, dût-il appeler les Anglais à son aide. En effet, si la Bretagne négociait avec l'Angleterre, le roi de France n'en faisait pas moins. Il avait vu les ambassadeurs anglais à Hesdin; il donnait ses pouvoirs pour traiter au sire de Lannoy et aux serviteurs du duc de Bourgogne; il se flattait d'avoir pour grand ami le comte de Warwick, et semblait n'avoir pas un plus grand désir que de contracter alliance avec le roi Édouard, tout adversaire qu'il était de madame Marguerite.

C'était seulement au moyen du duc Philippe que le roi pouvait conclure un traité avec les Anglais; aussi le ménageait-il toujours beaucoup. Après être venu jusqu'à Chartres pour s'occuper des affaires de Bretagne et de l'arrestation du comte de Bresse, et avoir passé quelque temps à Nogent-le-Roi, auprès de Dreux, il fit demander une nouvelle entrevue au Duc, et vint encore le trouver à Hesdin au mois de juillet 1464 (3). Cette fois, sa suite était nombreuse; il avait avec lui son jeune frère le duc de Berri, le prince de Navarre, fils du comte de Foix, le comte du Perche, fils du duc d'Alençon, le comte d'Eu, les deux jeunes princes de Savoie, frères de la reine, et une foule de seigneurs et de conseillers. La duchesse de Bourbon, ses deux filles, et une grande compagnie de nobles dames se trouvaient aussi à cette réunion. On se divertissait beaucoup, et durant que la jeunesse dansait, le roi et son oncle de Bourgogne, retirés à l'écart, tantôt devisaient tout à loisir d'affaires sérieuses, tantôt tenaient de joyeux propos.

Le Duc, qui maintenant avait rendu sa tendresse au comte de Charolais, essaya de le réconcilier avec le roi; ce fut chose impossible; le roi était trop irrité. Il répondit qu'il y avait secrète alliance entre le comte et le duc de Bretagne; que Jacques de Luxembourg, frère de la duchesse de Bretagne et gou-

(1) Legrand.—Sismondi.

(2) Argentré.—Amelgard.—Legrand.—Chatelain.

(3) Chatelain.—Duclercq.

verneur de Rennes, ne quittait plus le comte; qu'Antoine de Lameth, son écuyer, allait et venait sans cesse de Hollande en Bretagne; qu'il y avait aussi des cabales faites contre lui en Angleterre. Enfin, si le roi excitait de grandes méfiances, il n'en ressentait pas moins.

Le Duc avait aussi quelques plaintes à porter. Le roi avait exigé de plusieurs seigneurs, vassaux à la fois en France et dans les États de Bourgogne, serment de ne jamais servir d'autre que lui; tandis que leur devoir de fief était seulement de ne jamais servir contre lui.

Un autre grief plus considérable, c'était la conduite des Liégeois, qui ne s'étaient jamais montrés plus rebelles à leur évêque ni plus ennemis de la Bourgogne, que depuis le moment où le roi leur avait accordé sa protection; ils commettaient sans cesse des voies de fait, prenaient les armes et levaient leurs bannières (1).

Enfin, il y avait encore des articles du traité d'Arras qui n'étaient pas exécutés; entre autres, la fondation des chapelles pour l'expiation du meurtre de Montereau.

A cet égard, le roi promit tout ce que voulut le Duc. Il ne s'expliqua point sur le serment des seigneurs. Quant aux Liégeois, il leur envoya son prévôt, Tristan-l'Hermite, qui, dans le temps du feu roi, était déjà venu les encourager à ne point obéir au Duc, et nouer avec eux de secrètes intelligences. Ce prévôt passait pour n'avoir jamais été favorable aux Bourguignons, et le choix d'un tel envoyé sembla peu loyal (2). Les Liégeois quittèrent les armes, mais continuèrent à braver leur évêque et le Duc par leurs discours téméraires.

C'était surtout pour employer le pouvoir du duc de Bourgogne sur les Anglais que le roi était venu le trouver. Il attendait l'arrivée d'une grande ambassade, et il espérait qu'elle serait conduite par le comte de Warwick. Bientôt on apprit que des envoyés du roi d'Angleterre venaient de débarquer à Calais. Le sire de Lannoy, qui peu de jours auparavant avait signé à Londres une prolongation de trêve, et qui en avait apporté la nouvelle, fut aussitôt envoyé à Calais pour amener les ambassadeurs anglais. Rien n'égalait l'impatience du roi; il les attendait d'heure en heure, et s'informait à chaque instant du moment de leur arrivée. Le comte de Warwick, qui soutenait pour ainsi dire à lui tout seul la cause du roi Édouard, et venait de la faire triompher, n'avait pu passer la mer; l'ambassade était seulement composée de sir Jean Wenloch et de sir Thomas Vaughan. Ce fut déjà un grand sujet de dépit pour le roi; cependant, à peine étaient-ils arrivés qu'il lui fallut les voir, tant il était uniquement occupé de ce qu'il avait en tête. Son attente fut trompée de tous points; ces envoyés n'avaient nuls pouvoirs pour traiter; ils venaient assurer le roi de la bonne volonté du roi Édouard, et rien de plus. Comme les affaires de leur maître étaient en grande prospérité, que le roi Henri, tombé entre ses mains, était enfermé à la tour de Londres, il n'avait pas grande crainte de la France, et ne se pressait pas de conclure la paix.

Le roi croyait toujours tirer meilleur parti des gens lorsqu'il les tenait à lui tout seul et qu'il avait tout loisir pour leur parler; alors il s'y prenait de mille manières, il les tournait de tous les côtés, il revenait sans cesse à l'idée qui le possédait, au risque de leur paraître ennuyeux. Il n'eut donc point de repos qu'il n'eût emmené les ambassadeurs anglais au château de Dampierre, à une lieu d'Hesdin, où était pour lors la reine sa femme. Là il leur fit grande fête, leur donna de beaux présents, épargnant encore moins les promesses. Son idée était surtout de les rendre favorables au dessein qu'il avait conçu de marier le roi Édouard avec une des princesses de Savoie, ses belles-sœurs; elles étaient à Dampierre; il les montra aux ambassadeurs. Elles leur semblèrent fort belles et dignes d'une royale alliance; mais comme ils n'avaient pas commission pour une si grande affaire, ils ne pouvaient rien répondre à toutes les avances du roi, sinon qu'ils souhaitaient un tel mariage. Après deux jours passés à Dampierre, ils revinrent à Hesdin, et l'on pouvait bien voir que, malgré toutes ses caresses, le roi n'avait pas leur confiance autant que le bon duc Philippe.

Aussi le roi le conjura-t-il de ne point retourner dans son pays de Flandre, et d'attendre le mois d'octobre (3). Une nouvelle ambassade devait venir

(1) Au mois d'octobre 1464, le Duc fit assembler les trois états de Hainaut, et, après leur avoir fait remontrer les entreprises que les Liégeois formaient de jour en jour contre ses pays, il réclama leur assistance, les invitant à lui envoyer des députés pour traiter de cette affaire. 2e *Registre du conseil de ville de Mons*. (G.)

(2) Châtelain.

(3) Dans un compte de la recette générale des finances du duc de Bourgogne, rendu pour une année commençant au 1er octobre 1464 et finissant au 30 septembre 1465, on trouve l'indication, journée par journée, des divers séjours faits par le Duc pendant l'époque que ce compte embrasse. En voici

à cette époque pour traiter des trêves qui expiraient le 10 de ce mois. Le Duc y consentit, et le roi s'en alla à Rouen, au château de Mauny, chez le sire de Brezé, à Dieppe et d'autres lieux voisins, ne s'éloignant guère des marches de Normandie et de Picardie.

Pour continuer à cultiver la bonne volonté du Duc, il ordonna à la reine de rendre visite à ce prince (1). Elle y vint avec la princesse de Piémont, avec ses deux sœurs les princesses de Savoie, et toute une suite brillante des plus belles dames du royaume (2). On peut juger de l'accueil plein de respect et de courtoisie que le duc Philippe fit à la reine de France. Il lui donna une fête superbe; les danses se prolongèrent fort avant dans la nuit. La princesse de Piémont et toutes les jeunes et nobles dames étaient charmées d'une journée passée si joyeusement. Ne connaissant que la vie triste et contrainte que le roi faisait mener à toute sa cour; toujours mal logées et entassées dans des chateaux (3) ou de méchantes bourgades, loin des bonnes et grandes villes; sans autre passe-temps que les fatigues de la chasse; sans nulle liberté dans leurs propos; toujours en route et allant d'un lieu à l'autre, elles ne pouvaient se lasser d'admirer la magnificence et la douce liberté de cette cour de Bourgogne. Elles disaient qu'il leur serait trop cruel d'en partir et de retourner à la tristesse de leur train accoutumé. La reine elle-même, que son mari traitait avec si peu de soins qu'il venait de lui laisser faire ses couches dans un village, à Nogent-le-Roi, ne pouvait s'empêcher de dire que de sa vie elle ne s'était trouvée si contente, mais qu'elle payerait cher cette joie par les regrets qu'elle en aurait. « J'en ai pour sept ans à m'en souvenir et à comparer », disait-elle.

Le lendemain, les danses et les divertissements continuèrent. Quand la soirée commença à s'avancer, la reine se mit à parler de son départ. « Il faut se retirer, dit-elle; mon seigneur m'a commandé de ne passer ici que deux jours; je veux partir demain de bon matin.—Ah! madame, dit le Duc, ce n'est pas le moment de parler de départ, ce sont des paroles qui attristeraient la fête. Vous dînerez demain avec nous, puis vous partirez si le temps est beau. — Ah! mon oncle, le roi l'a ordonné; pour rien dans le monde je n'oserais lui désobéir.—C'est monseigneur lui-même, madame, qui vous a envoyée ici et m'a fait cet honneur; assurément il se fie bien à moi; et un jour ou deux que vous m'accorderez ne me brouilleront pas avec lui. » Le sire de Crussol s'était approché et avait entendu ce discours. « Monseigneur, dit-il, cela ne se peut, force est bien que la reine parte; il n'y a nulle excuse; c'est moi que le roi a chargé d'y veiller; jamais il ne me le pardonnerait. » Et parlant ainsi, il tremblait de peur et se mettait à genoux devant le Duc, tant il connaissait bien son maître. Cependant le comte d'Eu fut plus téméraire. « Monsieur, dit-il, nous vous avons amené la reine par ordre du roi, vous en savez plus que nous, et elle partira comme vous l'entendrez. » Il fut donc réglé qu'elle dînerait encore le lendemain chez son oncle. Chacun se réjouissait de passer un jour de plus en si bonne compagnie. Mais la pauvre reine ne prenait point part à ce contentement; elle était bien plutôt prête à pleurer en songeant au courroux de son mari; sa belle-sœur, la princesse de Piémont, ne faisait que rire de sa peur et de son chagrin, tant elle était enchantée de demeurer.

Le jour d'après, ce fut nouveau débat. La reine et le sire de Crussol voulaient partir après dîner; le lendemain était la fête des saints Innocents; et, si l'on ne se mettait pas en route le soir, il fallait encore passer un jour de plus. Le bon Duc, encouragé par la princesse de Piémont, s'amusait des pleurs de la reine; il chargea son neveu, Adolphe de Ravenstein, de prendre la garde des portes, et de ne laisser sortir personne. Ni prières, ni larmes ne purent le toucher. Enfin, après en avoir raillé un moment, il finit par dire: « Je suis le doyen des pairs de France, et le premier du royaume après le roi. Mon pouvoir est bien assez grand pour vous garder ici et vous y rendre honneur et respect. Monseigneur saura bien que je n'ai nul autre dessein. » A ces mots, ni homme ni femme n'osa répliquer, et chacun recommença à se divertir de

le résultat : le Duc séjourna à Hesdin du 1er au 6 octobre 1464, à Saint-Pol le 7, à Houdain le 8, à la Bassée le 9, à Lille du 10 octobre au 26 novembre, à Lannoy le 27 novembre, à Antoing le 28, à Leuze le 29, à Ath du 30 novembre au 5 décembre, à Enghien le 6, à Hal le 7 et le 8, à Bruxelles du 9 décembre 1464 au 30 septembre 1465. Ce compte est conservé aux Archives du Royaume; il porte le nº 1922 dans l'Inventaire imprimé. *Voy.* les procès-verbaux de la commission royale d'histoire, t. I, p. 132-137. (G.)

(1) Châtelain.

(2) Cette visite de la reine au Duc doit être antérieure au 1er octobre 1464, car le compte ci-dessus cité n'en fait pas mention. (G.)

(3) Seyssel.

son mieux. Ce fut le surlendemain seulement que la reine se remit en route. Le duc Philippe la conduisit pendant une part du chemin, et il écrivit (1) une lettre au roi pour prendre sur lui le retard du voyage, disant bien que la reine avait voulu absolument partir, et qu'il l'avait retenue à cause du mauvais temps.

Peu après le Duc reçut encore une autre illustre visite (2); car le roi, pour le retenir à Hesdin, s'étudiait à lui faire passer le temps, selon son goût, en fêtes et en cérémonies. Louis, second fils du duc de Savoie, avait épousé sa cousine Charlotte de Lusignan, héritière du royaume de Chypre, et avait pris le titre de roi (3); mais il avait peu joui de sa grandeur. Jacques, bâtard de Lusignan, avait une puissante faction dans l'île; avec les secours du soudan d'Égypte, il s'empara de tout le royaume. Louis de Savoie et Charlotte sa femme ne conservèrent que la forteresse de Cerines, où ils furent assiégés; puis ils se réfugièrent à Rhodes, sous la protection des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. De là ils faisaient passer des vivres et des secours à la garnison de Cerines; ensuite ils traversèrent les mers pour venir demander l'appui des princes de la chrétienté. Il n'y avait pas de seigneur plus pauvre, plus délaissé, plus humble, que ce roi de Chypre. Déjà le duc de Bourgogne lui avait rendu un bon office en donnant ordre à sa flotte d'envoyer des vivres à Cerines; il venait l'en remercier et implorer l'aide de sa haute puissance. Le Duc envoya au-devant de lui les gens de son hôtel, qui le conduisirent à Hesdin. Sans se prévaloir en rien de son titre de roi, le prince voulait aller le premier rendre visite au Duc; mais le sire de Croy lui représenta que son maître s'en tiendrait pour offensé, et quitterait plutôt la ville que de le souffrir. « Ah! disait » le prince de Savoie, il n'appartient pas à un pau- » vre roi comme je suis, de recevoir la première » visite d'un si grand duc.—Sire, lui répondait-on, » un roi ne doit pas s'humilier ainsi. Nous rappor- » terons à monseigneur quelle est votre bonne vo- » lonté, et cela lui suffira bien; il ne veut pas les » honneurs qui ne lui sont point dus. » Le lendemain, dès que le roi sut que le duc Philippe se mettait en devoir de venir chez lui, il réprimanda ses gens de ne pas l'avoir averti plus tôt, et monta aussitôt à cheval. L'entrevue des deux princes se passa donc sur la place publique; ils s'embrassèrent tendrement, et se rendirent ensemble au château. Le roi de Chypre lui montra toute sa reconnaissance; il lui dit que, de tous les princes de la chrétienté, il n'avait eu secours que de lui, et qu'il ne mettait espérance en aucun autre. Il le conjura de destiner la flotte qu'il avait envoyée dans l'Orient, à délivrer son royaume des infidèles d'Égypte et des rebelles qui les y avaient appelés (4).

Le Duc répondit qu'il avait mis sa flotte et ses gens aux ordres du pape, mais que si le saint-père voulait les envoyer faire la guerre en Chypre et ne leur destinait pas d'autre emploi, il s'en tiendrait satisfait.

On ne pouvait répondre d'une façon plus loyale et plus courtoise. Le roi de Chypre en fut content, et après deux jours passés à Hesdin, il retourna auprès du duc de Savoie et du roi de France, qui se tenait toujours aux environs de Dieppe, de Rouen ou d'Abbeville.

Le Duc fit encore un plus grand accueil au duc de Savoie, lorsqu'il vint, peu de jours après, le visiter. Ce prince n'était pas roi, mais c'était le père de la reine de France; d'ailleurs ils étaient alliés de fort près. Louis, duc de Savoie, était fils de madame Marie de Bourgogne, et de ce fameux Amé VIII, qui le premier avait porté le titre de Duc; qui s'était conduit toujours avec prudence pendant les discordes de la France; qui avait acquis bien plus de puissance que ses prédécesseurs, et qui, après avoir abdiqué pour vivre dans la solitude, avait été choisi pour pape au concile de Bâle (5). Son fils était loin de l'avoir imité. Jamais on n'avait vu un prince si faible et de si pauvre caractère. Dès sa jeunesse, la débauche et le goût des femmes avaient détruit sa santé, sa force et sa volonté. Sa femme, qui était une des plus belles et des plus habiles princesses de la chrétienté, avait pour lui le plus grand mépris; elle disait qu'il n'était bon à rien qu'à dévider des fuseaux quand ses maîtresses filaient. Souvent la duchesse l'avait gouverné absolument; mais il avait si peu de sens et de dignité, que chacun pouvait s'emparer de lui et en disposer selon l'occasion. Maintenant il était devenu gros, lourd, rongé de goutte, ne pouvait mettre un pied devant

(1) Pièces de Comines.

(2) Cette visite du roi de Chypre doit être, comme celle de la reine de France, antérieure au 1er octobre 1464. (G.)

(3) Châtelain. — Guichenon. — Sismondi. — Continuateurs de Monstrelet.

(4) *Voy.* la notice de M. de Reiffenberg sur des lettres d'indulgence du pape Nicolas V, *pro regno Cypri*, t. V, p. 8, des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. (G.)

(5) Chatelain. — Guichenon.

l'autre, et passait sa vie, couché ou assis, à boire, manger et dormir. Le roi Louis le tenait alors en complète tutelle, le gardait en France, et le promenait d'un lieu à l'autre. Il avait éloigné de lui tous ses serviteurs, et le faisait gouverner par le marquis de Saluces et par deux gentilshommes de Savoie qu'il avait pris à ses gages, le sire de Montmayeur et le sire Aymard d'Alinge, dit Capdorat. La Savoie était si bien devenue en ce moment comme une province du royaume, que c'était, non point le duc, mais bien le roi que tous les Savoisiens et les Suisses sollicitaient de rétablir les fameuses foires de Genève. Quelques mois auparavant il avait reçu une solennelle ambassade des ligues suisses, pour le prier de remettre le négoce sur l'ancien pied, et le supplier en faveur du comte de Bresse qui n'était pas encore prisonnier.

Le roi avait bien reçu les Suisses et plusieurs fois s'était entretenu avec eux, ce qu'il faisait volontiers en toute occasion. « Mes amis, leur disait-il, soyez » les très-bien venus. Vous dites n'avoir pu me faire » cette visite plus tôt à cause de vos guerres; je ne » tiens pas votre excuse pour suffisante. Plus les » amis se visitent tôt, plus ils entretiennent leurs » bonnes amitiés. Mais néanmoins je vous tiens » pour mes bons amis. En ma jeunesse je fus envoyé » en Allemagne contre vous; mais il ne tarda guère » que bon accord fût fait entre nous, et depuis » vous ai toujours trouvés bons et loyaux. En ma » pauvreté, vous ne m'avez pas fait de déplaisir » comme d'autres : ainsi je vous parlerai moins ru- » dement que n'ont fait les gens de mon conseil. Je » veux tenir et observer les intelligences que vous » aviez avec feu monseigneur mon père, et j'entends » même les avoir plus amples; dites-m'en votre » vouloir.

» Quant à ceux de Genève, pendant ma pau- » vreté, ils m'ont fait beaucoup de déplaisir et de » résistance, et j'aurais cause de les punir. Ils ont » grandement offensé mon beau-père le duc de » Savoie, et aussi moi et la reine. Pourtant je suis en » bon vouloir de vous faire plaisir, et quand lesdits » Genevois viendront à mon beau-père, reconnais- » sant leur offense, faisant digne réparation, pro- » mettant de lui être obéissants comme à leur prince » et seigneur, de l'honorer et de le servir comme » tel; alors je pourrai permettre à mes sujets de » hanter les foires de Genève, encore que lesdites » foires n'aient été établies que pour ruiner les » foires de Lyon et les autres du royaume.

» En ce qui touche Philippe de Savoie mon frère, » je suis très-mal content de lui; il a chassé le chan- » celier de Savoie qui était mon serviteur et qui » allait me faire avoir Gênes par un traité maintenant » rompu. Il veut avoir tout le gouvernement de la » maison de Savoie et en débouter son père, quand » ce n'est pas lui qui doit succéder, mais mon » neveu Charles que j'aime comme un fils. Je ne le » souffrirai pas; Philippe se porte à beaucoup de » violences et voies de fait qui ne sont pas à tolé- » rer. » Il parla encore longtemps des torts du comte de Bresse. « Nonobstant, je ne cherche pas à le tuer; » c'est affaire à Dieu : qu'il se départe de ses entre- » prises, qu'il pense que son pouvoir est bien petit » pour résister contre moi, qu'il obéisse en toute » manière à son père, qu'il me montre le respect qui » m'appartient, et pour l'honneur de Dieu et de vous » qui m'en requérez, il me trouvera son bon frère.

Puis il se reprit à parler de la maison de Savoie, du mauvais gouvernement qui s'y tenait depuis longtemps; de la méchante justice qui y régnait; des partialités et divisions entre les nobles et les barons. Il ajouta que par sa grande consanguinité et affinité avec ladite maison, il lui appartenait de mettre remède à toutes ces choses; que pour ce faire il enverrait ses gens par delà les monts, du consentement de son beau-père; qu'il serait content si ses bons amis et alliés y envoyaient quelqu'un d'entre eux pour voir comment les choses se passeraient et pour donner aussi leurs bons avis. « S'il leur sem- » ble que cela ne se conduit pas en bonne foi et pour » le bien et l'honneur de la maison de Savoie, ils » s'opposeront, et vous pourrez ne vous plus jamais » fier à moi. Mais je n'ai aucune autre intention ni » vouloir. J'en jure sur la damnation de mon âme, » et je n'en ai qu'une, dit-il en mettant la main sur » son cœur. On dit que je veux prendre la seigneu- » rie de Savoie; ce n'est point. Je n'y ai jamais » pensé; je n'en veux pas faire un fief, ni en avoir » l'hommage ou la seigneurie d'une manière quel- » conque. Ce n'est pas que ce ne me fût chose fa- » cile; j'ai à moi les principaux barons de Savoie (et » il les nommait par leurs noms), mais je n'y vais » qu'en bonne foi et sincère intention. »

Les envoyés des ligues suisses n'avaient obtenu rien de plus que ces paroles ou d'autres semblables, tant pour les foires de Genève que pour leurs prières en faveur du comte de Bresse; depuis lors, les affaires de Savoie avaient de plus en plus continué à être gouvernées à la seule volonté du roi (1). S'il

(1) Manuscrit des archives de Genève.

permit au duc de Savoie d'aller voir le duc de Bourgogne, ce n'était pas assurément avec le désir ou la crainte que de grandes affaires fussent traitées dans cette entrevue des deux princes. Ne sachant que faire de son beau-père et ne se méfiant en rien de son peu de sens, il le laissait aller à cette visite uniquement pour passer le temps.

Le duc de Savoie fit son entrée à Hesdin (1) dans un fauteuil de velours bleu, surmonté d'un dais de même étoffe, que quatre hommes portaient sur leurs épaules; il était vêtu d'une robe longue fourrée de martre. On n'avait jamais vu un prince en un tel équipage; il semblait que ce fût quelque étranger des nations lointaines, et chacun s'empressait curieusement à le regarder. Il revint après quelques jours. Malgré son indifférence à toutes choses, on supposa qu'il avait prié le Duc d'intercéder pour son fils le comte de Bresse, qui était toujours retenu en prison à Loches. C'était bien lui qui en avait été la première cause, mais il commençait à s'inquiéter et à s'affliger de cette rigueur du roi, après l'avoir provoquée. Le Duc était parrain du comte de Bresse, qui se nommait Philippe comme lui; il avait déjà parlé au roi en sa faveur, mais n'avait rien obtenu.

En ce moment, rien ne préoccupait le Duc et ses conseillers autant que les nouvelles de la croisade et du bâtard de Bourgogne. La flotte, après avoir été dispersée par la tempête, avait cependant fini par être rassemblée tout entière dans le port de Marseille. Là, les chefs attendaient les ordres du pape. Pendant ce temps, les apprêts de cette sainte entreprise étaient en grande confusion en Italie (2); les croisés y arrivaient en foule, mais il n'y avait pas de vaisseaux pour les embarquer. Les Vénitiens, qui en avaient promis, ne voulaient les fournir que moyennant de fortes sommes, et semblaient, disait-on, ne chercher en tout cela que leur profit. Ils empêchaient même toutes ces troupes de pèlerins armés de traverser leurs États; aussi murmurait-on beaucoup contre eux. Mais les hommes sages qui les gouvernaient donnaient des réponses bien raisonnables. « A quoi bon, disaient-ils, embarquer toute » cette multitude mal équipée, sans armes, sans » connaissance de la guerre, sans chefs, sans argent? elle serait la dérision des infidèles, et ne » pourrait pas même paraître en bataille devant eux. » Il n'en adviendrait que honte et accroissement de » péril pour la chrétienté. Il ne suffit pas de mettre » une croix sur la poitrine pour devenir un vaillant » défenseur de la foi. »

C'était à Ancône que le pape avait donné rendez-vous aux croisés. Ils y arrivaient, et ne trouvant là ni vaisseaux, ni vivres, ni paye, ni secours d'aucune sorte, ils s'emportaient en violents murmures. Le saint-père, qui avait mis ainsi toute la chrétienté en mouvement, s'était laissé emporter à son zèle pieux, se fiant trop à la Providence. Tout lui manquait à la fois. Les croisés, voyant qu'il n'avait à leur donner que des indulgences et non du pain, voulaient s'en retourner; à peine ce saint pontife, qui, vieux et malade, s'en allait comme un saint martyr dans une si périlleuse entreprise, pouvait-il les retenir par ses instances.

La famine, les maladies ravageaient toute cette foule, diminuée chaque jour par les désertions. A Marseille, les Bourguignons n'étaient pas en meilleure situation; l'épidémie s'était aussi mise parmi eux, et les plus vaillants chevaliers mouraient, non point les armes à la main combattant les infidèles, mais tristement, loin de leur pays et de leur famille, sans que leur trépas profitât en rien à leur honneur ni à la foi chrétienne. La saison s'avançait; la mer devenait d'une navigation moins facile; l'argent que le Duc avait donné pour cette entreprise était dépensé, et le Bâtard ne savait plus comment fournir aux besoins de ses gens. Le pape ne donnait aucun commandement, ne faisait point savoir sa volonté. La flotte aurait pu s'en aller secourir ou le roi de Chypre, ou le roi de Portugal, qui faisait la guerre sur les côtes de la Barbarie; mais le Bâtard n'aurait pas osé s'écarter de la volonté de son père, et ne devait rien résoudre que d'accord avec le pape. Il envoya message sur message, pour apprendre ces tristes nouvelles au duc de Bourgogne, lui demander un secours d'argent, et s'enquérir de ses intentions.

En même temps le sire de Toulongeon revint d'Italie avec l'ambassade que le Duc avait envoyée pour s'excuser d'avoir retardé son propre départ. Le saint-père le remerciait d'avoir fait partir sa flotte, mais ne le tenait nullement pour dispensé de ses promesses. Ainsi il lui enjoignait de se mettre en route avant le 1er mars 1465, en quelque état qu'il pût être, et dût-il n'en pas revenir. Cette volonté du pape semblait dure aux serviteurs du duc de Bourgogne; d'autant que le sire de Toulongeon

(1) Ceci doit encore avoir eu lieu antérieurement au 1er octobre 1464. (G.)

(2) Chatelain.

faisait de tristes récits de tout ce qu'il venait de voir en Italie, de la misère des croisés, de leur mécontentement et de l'embarras du pape, qui n'avait pas encore pu se pourvoir de plus de deux galères.

Tout cela n'ébranlait point la volonté du vieux Duc. Il avait fait un vœu; le pape lui commandait de l'accomplir; l'honneur et la foi chrétienne ne lui permettaient point d'y manquer; sur cela, il n'écoutait nuls conseillers (1). Au milieu du chagrin et du trouble que cette affaire répandait autour de lui, on apprit que le saint pape Pie II venait de mourir à Ancône, le 14 août 1464. La douleur et le tourment de voir la croisade si mal réussir avaient abrégé sa vie. Le jour même qu'il mourut, on annonça que les Vénitiens lui envoyaient enfin douze galères. Il se fit porter sur le rivage pour les voir entrer dans le port. « Ah! dit-il, jusqu'ici les navires m'avaient » manqué, maintenant, c'est moi qui vais manquer » aux navires. » Puis il appela les cardinaux, leur donna le baiser de paix, et leur demanda de prier pour lui. Peu d'heures après il mourut.

Lorsque de nouveaux messagers du Bâtard eurent apporté cette nouvelle au Duc, il se trouva dans une grande perplexité. Le vénérable chef de l'entreprise, celui qui avait reçu ses promesses, ne vivait plus. Se regarderait-il comme dégagé, ou persisterait-il dans son dessein? — L'honneur et la conscience lui permettaient-ils de manquer au service de Dieu, de reculer devant un voyage qui ne serait peut-être qu'une affaire de six mois? Serait-il arrêté par une dépense de cent mille florins? — D'autre part, cet argent, qu'il faudrait tirer de ses sujets, serait sans doute dépensé en pure perte; ces braves chevaliers qu'il emmènerait avec lui périraient peut-être sans pouvoir venger la vraie religion, et feraient ensuite grand'faute pour défendre ses États. Déjà beaucoup étaient morts de la peste à Marseille. — Puis le bon Duc songeait que ceux-là n'étaient pas à plaindre, qu'ils avaient offert à Dieu le sacrifice de leur vie, et que lui-même n'avait pas un désir plus ardent que de finir chrétiennement comme eux.

Dans ce tourment d'esprit, le Duc assembla son conseil et mit l'affaire en délibération. L'évêque de Tournay fut d'avis que rien ne devait détourner le Duc de l'accomplissement de son vœu; qu'il n'y avait pas à considérer s'il y perdrait ou gagnerait de l'argent, s'il en ramènerait ses hommes ou s'il les y laisserait; que, s'il manquait à une telle promesse, on ne se fierait plus à sa parole, et que son honneur en serait flétri par tout le monde et dans tous les siècles. Enfin, il parla comme aurait pu faire le saint pape qui venait de mourir.

Les chevaliers et conseillers laïques trouvèrent une telle remontrance aigre et absolue. Ils disaient entre eux qu'il était facile à un prêtre, qui ne connaissait pas de telles affaires, de parler ainsi; que tous ces grands théologiens et ces dévots n'entendaient rien aux choses de ce monde; qu'ils raisonnaient d'une façon étroite, sans regarder aux circonstances, aux possibilités, ni aux convenances humaines. De tels conseillers, disait-on, ne sont point profitables dans les conseils des princes : leur jugement se forme toujours en l'air, parce qu'ils n'ont pas pied sur la terre. Ils n'ont point la pratique ni le maniement des publiques nécessités, et pourtant il n'y a nulle loi divine qui ne soit contrainte d'y céder et de s'y plier.

« Comment l'entendez-vous, monsieur de Tour- » nay? lui répliqua le sire de Croy; je crains que » vous n'ayez regardé cette affaire que d'un œil, » lorsque douze bons yeux ne seraient pas de trop. » Certes, vous voulez que ce que monseigneur a » intention de faire, avec tant d'embarras et de dé- » pense, soit profitable et non pas inutile. Voyez- » vous qu'aucune nation s'apprête et lève une armée? » A-t-on seulement nouvelles du duc de Milan? Le

(1) Il y a, aux archives de Dijon, une lettre écrite, de Lille le 6 juin 1464, par l'évêque de Tournay, chancelier du Duc, au président de Bourgogne. Le chancelier le charge, par ordre du Duc, de faire prêcher partout la croisade, et de faire placer dans les principales églises un tronc pour recevoir les deniers que les bonnes gens voudront offrir; il lui dit que, si le Duc n'est pas parti, comme le pape l'y conviait, c'est que le roi a désiré qu'il restât pour négocier une trêve entre la France et l'Angleterre, et pour pouvoir s'aider par suite de ces deux royaumes; que, du reste, il a envoyé en avant une partie de son armée sous la conduite du bâtard de Bourgogne, et que, aussitôt après la trêve conclue, il se mettra en route lui-même avec le reste de ses forces. Il lui explique comment il s'y est pris pour disposer les peuples des Pays-Bas en faveur de la croisade : il a fait remettre à chaque curé la traduction de la bulle du pape, en français, ou en flamand, suivant les localités, et tous les dimanches, les curés en donnent lecture; en outre, il a été fait des processions et des prédications solennelles, *en tant que le peuple est par deçà très-fort esmeu audit saint voyage.* Il ajoute que monsieur de Charolais est à Lille, en bonne intelligence avec son père. *Archives de Dijon*, carton intitulé : *Guerres, croisades, siéges*, etc.

On lit, dans le registre de la collace de Gand, que, le 18 mars 1464, un frère jacobin de cette ville, nommé Nicolas Bruggheman, prêcha la croisade au marché du Vendredi, et qu'un assez grand nombre d'habitants, entraînés par ses exhortations, partirent pour Venise, afin d'aller combattre les ennemis de la foi. (G.)

» pape est mort, nous dit-on; peut-être celui qui » viendra après sera-t-il d'un autre avis? Monsei- » gneur a fait jusqu'ici son devoir, selon le temps; » ce sont les autres qui lui ont manqué et n'ont » point tenu leur promesse. En faire davantage » maintenant, serait un sujet de honte et de blâme. » Il ne doit point volontairement et sciemment en- » voyer ses gens battre l'eau et le vent, ni se ruiner » d'argent et de puissance pour rien. Quant à son » honneur, il est d'assez grand poids pour n'avoir » rien à craindre des gens qui disent : « Il ne con- » vient pas de faire ainsi. » Monseigneur a fait tout » ce qu'il devait faire, et je voudrais qu'il en eût » moins fait, puisque la chose tourne si mal. Ainsi » je suis d'avis que monseigneur rappelle ses gens » et monsieur le Bâtard, en laissant le reste à la » volonté de Dieu. »

Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolay, ouvrit un autre conseil : « Je ne pense point, dit-il, qu'il » soit à propos, ni de faire revenir si hâtivement » monsieur le Bâtard, ni de l'abandonner follement » aux périls. Il faut qu'il attende pour voir comment » les choses tourneront, et ne tire nulle part plus » avant, sans savoir si ce serait avec fruit et hon- » neur. Voici un nouveau pape, ce sera un nouveau » monde, un nouveau dessein; et, selon le nouveau » temps, il conviendra peut-être que nous ayons un » nouvel avis. Monsieur le Bâtard est un chevalier » de grand courage. Il lui serait dur de revenir sans » que son voyage ait aucun effet; il aimerait sans » doute mieux braver tous les périls de la mer que » rompre son entreprise. Toutefois l'honneur de » Monseigneur lui est plus cher encore que le sien, » et il ne fera assurément nulle folie. »

Les gens qui gouvernaient les finances du Duc faisaient d'autres remarques sur cette affaire. Le principal d'entre eux était maître Pierre Blandelin (1), maître d'hôtel et trésorier de la Toison d'or. Il avait, depuis environ quatre ans, toute la confiance du Duc, et avait réparé le désordre de ses affaires. Aussi n'était-il guère aimé des nobles ni des receveurs de deniers. Il taillait hardiment sur eux, et il écrivait si exactement toutes choses, qu'on ne pouvait rien arracher de lui qui ne fût légitimement dû. Maintenant tout était payé comptant; les marchands n'avaient plus à se plaindre. Il avait ainsi sauvé les finances et rétabli l'honneur du Duc, qui ne pouvait plus se passer de lui, et comptait bien l'emmener à la croisade. C'était un homme de nobles façons et fort honorable, qui était plus diligent que personne à faire ce dont il avait la charge; en outre, riche d'environ six mille écus de rente, sans parler de l'argent qu'il prêtait à intérêt, ni de la somme qu'il recevait du Duc, qui pouvait bien aller encore à six mille écus. Le sire Pierre de Goux, un des plus habiles du conseil, s'entendait fort bien avec lui. Ils réglaient à eux deux toute la finance.

A de tels conseillers, la croisade devait déplaire plus encore qu'aux autres. Ils disaient, mais pas trop haut, car sur ce sujet il fallait ménager la volonté du Duc, que le Bâtard et le sire de Lalaing avaient, en partant, estimé les dépenses à cent mille écus pour une année; qu'après y avoir bien pensé, ils n'avaient pas demandé davantage; qu'on avait tiré cette somme de la citadelle de Lille, et qu'on la leur avait donnée. Or l'année n'était pas finie, et déjà ils redemandaient de l'argent; cela venait sans doute d'avoir mal gouverné les affaires de la croisade, et ils en devaient porter la peine.

Un tel argument n'avait pas beaucoup de cours devant un si noble chevalier que le duc Philippe; d'autant que le Bâtard avait écrit généreusement que, si l'on était en peine pour lui envoyer de l'argent, il fallait mettre en vente tous ses biens et ses domaines. Ainsi les motifs de finance n'étaient pas écoutés. Mais les périls où l'on pourrait jeter la maison de Bourgogne, l'inutilité de l'entreprise, les grandes affaires dont on était pour lors occupé, et qui promettaient des embarras prochains, étaient des choses à considérer de près. Enfin, on s'arrêta à l'avis du sire de la Roche; il fut décidé que l'armée et l'artillerie seraient amenées à Avignon et y attendraient de nouveaux ordres. Le Duc prétendait bien y aller lui-même au mois de mars; néanmoins personne ne croyait la chose possible, et chacun se réjouissait de la détermination qu'on avait prise. Elle changea bientôt après; le Bâtard, ayant écrit à son père qu'il avait reçu du nouveau pape l'ordre de se rendre à Venise, il lui fut mandé d'obéir. Toutefois il n'en fut rien. Les Vénitiens et le pape ne se mirent point d'accord sur les préparatifs de la croisade, et peu de mois après l'armée des Bourguignons n'eut d'autre parti à prendre que de revenir par terre (2).

(1) *Bladelin*, seigneur de Middelbourg en Flandre. (G.)

(2) Au mois de décembre 1464, le comte de Charolais se présenta en personne à l'assemblée de la collace de Gand, pour demander son consentement à une aide de 500,000 riddres payable par le pays de Flandre en dix années. Cette démarche, dont on trouve peu d'exemples dans l'histoire des Pays-Bas, est une preuve de la puissance qu'exerçait la commune de Gand. *Registre de la collace, ci-dessus cité.* (G.)

Le duc Philippe eut encore à régler en ce moment des affaires d'un bien moindre intérêt, mais qui étaient pourtant des motifs de division parmi les serviteurs de sa cour. Le prince d'Orange avait laissé deux fils. L'un, le sire d'Arguel, avait épousé une sœur du duc de Bretagne. C'était lui qui avait commandé l'armée du duc d'Orléans en Italie, lorsqu'en 1450 ce prince avait voulu prendre possession du comté d'Asti. Il était revenu ruiné de cette entreprise malheureuse. Son père, qui s'était remarié avec une fille du comte d'Armagnac, en avait eu deux autres fils, les sires Louis et Hugues de Château-Guyon. Mécontent du sire d'Arguel, et trouvant qu'il lui avait déjà donné beaucoup en avancement d'hoirie, il le déshérita presque entièrement en faveur du fils aîné du second lit. Le sire d'Arguel, devenu prince d'Orange, prétendit qu'un tel testament était contraire aux lois du pays et à la coutume des fiefs. Ainsi il se mit de vive force en possession des biens, et se les fit allouer par provision en vertu de lettres du duc de Bourgogne, seigneur suzerain.

Le duc de Bretagne recommandait vivement le sire d'Arguel, et avait envoyé le sire Jacques de Luxembourg solliciter pour lui. La maison d'Armagnac était encore puissante, et si la branche aînée avait été ruinée et diffamée par ses crimes et ses rébellions, le duc de Nemours, chef de la branche cadette, n'en était pas moins à ménager. Le Duc fit plaider devant lui par des avocats les raisons des deux parties. Il arriva que dans la chaleur de sa plaidoirie, un des avocats du sire de Château-Guyon, parlant de l'approbation donnée par le Duc à la prise de possession des fiefs, nomma cette volonté un acte de faveur et une violation de justice. En vain ajouta-t-il que l'on avait surpris la religion du prince, qui avait ignoré ce qu'on lui faisait signer, le bon Duc changea de visage, et il fut visible que son courroux était grand. Cependant il savait se contenir, il laissa parler l'avocat du sire d'Arguel; mais lorsque le second avocat de la partie adverse se fut agenouillé pour demander la permission de répliquer : « Est-ce vous, lui dit le prince, qui avez » parlé pour mon cousin de Château-Guyon? — » Non, monseigneur, c'est maître Jean, mon con» frère ici présent. — Oui, monseigneur, c'est moi, » dit l'autre tout tremblant et se précipitant à ge» noux. — D'où êtes-vous? — Mon redouté sei» gneur, je suis de votre comté de Bourgogne, vous » êtes mon souverain. — Puisque vous me recon» naissez pour souverain, comment venez-vous ici » m'injurier en face, et dire que j'ai interdit la voie » de justice à mes officiers? Vous pouvez bien être » un grand clerc, mais vous êtes un fou, et il tient » à peu que je ne vous fasse payer cher votre folie. » J'ai été toute ma vie un prince de justice, et avec » l'aide de Dieu je ne cesserai jamais de l'être, quoi » que vous puissiez dire. » Le Duc s'était animé et troublé; il se leva sans vouloir rien entendre de plus. « Je ne suis ni clerc ni homme de parlement » pour prêter l'oreille à toutes ces plaidoiries. »

Le lendemain le sire de la Roche et d'autres sages conseillers réussirent à le calmer et à lui persuader que cet avocat n'avait pas voulu l'offenser. On termina l'affaire, non pas au fond; mais en attendant qu'elle fût jugée, le Duc régla que le sire d'Arguel garderait les fiefs et ferait sept mille francs de pension à son frère.

L'autre affaire se rapportait aussi à une sucession. Charles, comte de Nevers, cousin germain du Duc, venait de mourir sans laisser d'enfant légitime. Sa veuve, Marie d'Albret se plaignait de ce que Jean, comte d'Étampes, frère et unique héritier de son mari, usait de son droit avec trop de rigueur et ne lui laissait pas un état conforme à son rang. Le duc Philippe fit engager le comte d'Étampes à venir le trouver (1) Il l'avait nourri dans sa maison, l'avait toujours traité comme son propre fils, et l'avait comblé de biens. Maintenant le comte d'Étampes, après avoir pris part dans les discordes de sa cour, et les avoir même excitées, était le plus cruel ennemi de monsieur de Charolais. Sans se souvenir des bienfaits du noble parent qui lui avait toujours servi de père, il venait de se dévouer au service du roi, et conséquemment de se ranger parmi les ennemis secrets ou déclarés de la puissance de Bourgogne. Aussi n'était-ce pas sans embarras qu'il revenait dans cette maison, où jadis il avait reçu tant de faveur et d'affection. Bien peu de serviteurs du Duc vinrent au-devant de lui. Chacun le regardait froidement et semblait lui reprocher son ingratitude. Cependant le Duc lui fit le même accueil que de coutume, et ne témoigna en rien son mécontentement. Alors le comte de Nevers, car il portait maintenant ce nom, prit courage et redemanda si sa pension continuerait à lui être payée. Déjà, sans lui en donner aucun motif, les trésoriers ne lui avaient pas compté le dernier terme : « Mon cousin, lui répliqua » le Duc, je vous ai traité le mieux que j'ai pu, tant » que vous vous êtes tenu avec moi; maintenant vous

(1) Chatelain.

» avez pension de monseigneur le roi, et vous êtes » à lui. Je ne puis fournir à tout; j'ai de grandes » charges. — A votre plaisir, monsieur, reprit le » comte de Nevers; je vous remercie humblement » de tous les biens que j'ai reçus de vous. C'est à » moi de me pourvoir à présent comme je le pour- » rai. » Sur ce, il quitta le duc de Bourgogne, et dans son dépit, il disait à un de ses serviteurs en s'en retournant : « Or çà, puisque le fils a voulu » mon déshonneur, et que le père me met hors de » sa maison, qu'ai-je à faire maintenant? car encore » faut-il vivre. Il en arrivera ce qui pourra, mais » certes rien de pis que ce qui se passe aujourd'hui. » Il revint auprès du roi, qui tarda peu à le faire son lieutenant, et capitaine général des villes rachetées et de tout le pays jusqu'à la Loire.

Cependant le roi attendait le moment où il devait encore venir trouver le Duc à Hesdin, afin de conclure avec les Anglais ce traité qui semblait l'occuper uniquement. Mais plus il allait, plus il inspirait de méfiance et de crainte à tout le monde; personne ne savait où il en voulait venir. Tout en traitant avec le roi Édouard et la faction d'York, il n'avait pas encore rompu toute relation avec la faction de Lancastre et la reine Marguerite. C'était aussi de continuels messages entre lui et le comte de Warwick. Sans cesse quelque homme de petit état (1), quelque receveur de grenier à sel, quelque marchand s'en allait en Angleterre ou ailleurs, chargé bien secrètement des commissions du roi, à l'insu même de ceux de ses conseillers qui semblaient avoir toute sa confiance. En même temps il fortifiait ses villes sur les marches de la Bretagne et de la Normandie, et il y plaçait des garnisons; il rappelait les belles ordonnances de son père sur les compagnies de gens de guerre; en un mot, il semblait se préparer à une guerre.

Le duc de Bretagne se croyait surtout menacé par tous ces apprêts; il cherchait aussi à prendre ses précautions, et envoyait des messagers en Angleterre, soit pour tenter une alliance, soit pour contrecarrer les projets du roi et augmenter la méfiance naturelle qu'il inspirait. Enfin, de l'avis de ses conseillers, il résolut d'écrire au roi une lettre pour le prier d'expliquer ses intentions, et pour lui rendre compte de tout ce que la voix publique lui imputait. Le conseil de Bretagne pensa que ce serait un moyen d'embarrasser le roi et de tirer de lui quelque réponse, d'après laquelle on aviserait ce qu'il était à propos de faire.

Les lettres du duc de Bretagne étaient d'un langage hautain; il demandait raison au roi de choses fort étranges, s'enquérant entre autres s'il était vrai que les Anglais dussent, pour prix de leur alliance, recevoir la Guyenne et une partie de la Normandie. Le roi fut offensé de recevoir une telle lettre, qui semblait donner créance à des bruits suscités pour lui ôter l'amour de tous les loyaux Français. A ce moment arriva à Novion, près Abbeville, où était alors la cour, le sire de Croy, qui allait et venait sans cesse d'Hesdin chez le roi, et avait plus que jamais toute sa faveur. Après avoir, selon sa coutume, tenu quelques propos plaisants et familiers, le roi montra au sire de Croy les lettres du duc de Bretagne. Celui-ci fit son possible pour les interpréter à bien, mais ce n'était pas chose facile. « Emportez ces lettres, dit le roi, pour les montrer à » mon oncle de Bourgogne; il ne m'en écrirait ja- » mais de pareilles. »

Le Duc vit les lettres et ne trouva pas en lui-même qu'elles fussent si fort à blâmer. Il voyait bien que le roi travaillait à détruire le duc de Bretagne, et il lui semblait juste que ce prince cherchât à se défendre. Aussi lorsque, peu de jours après, l'amiral de Montauban vint demander de la part du roi si, dans le cas où il serait contraint à faire la guerre en Bretagne, il pourrait compter sur l'aide et le service du duc de Bourgogne, on lui répondit que les choses n'en étaient pas encore à ce point; que le Duc connaissait son devoir de vassal et s'en acquitterait en temps et lieu; et que s'il plaisait au roi qu'il s'employât à apaiser ce différend, il s'en occuperait volontiers. Telle était la sagesse du bon Duc; il ne voulait pas rallumer la guerre dans le royaume; d'ailleurs il connaissait le roi mieux que personne, et savait que si le duc de Bretagne était détruit, autant lui en arriverait le lendemain; à moins pourtant que la paix ne se fît à ses dépens entre le roi et le duc de Bretagne, qui ne demanderait pas mieux que de se réconcilier à ce prix.

En outre, le roi, tout en cherchant à obtenir les bons offices du Duc, soit pour la paix, soit pour la guerre, ne pouvait se contraindre jusqu'à lui accorder une seule des choses qu'il demandait, jusqu'à pourvoir à un seul des griefs dont il se plaignait. Ses réponses n'étaient jamais que des promesses pour l'avenir et de bonnes paroles pour faire prendre patience. Gagner tout et ne rien céder semblait sa volonté unique. Il lui aurait déplu de se conduire

(1) Legrand. — Comines. — Chatelain. — Amelgard. — La Marche. — Duclercq. — Meyer. — Heuterus.

d'autre sorte. Il en donna pour lors une preuve étrange (1). Jean de la Tremoille, seigneur de Dours, avait laissé une fille unique qui était riche héritière. Elle habitait à Arras, dans les États du duc de Bourgogne; mais depuis le rachat des villes de la Somme, ses seigneuries étaient du royaume de France. Philippe (2) de Bourbon, frère du duc de Bourbon, voulait l'épouser; elle y consentait, ainsi que toute sa famille. Le Duc aimait beaucoup ce jeune écuyer, qui était comme lui du sang royal de France et avait été élevé dans sa maison. Par courtoisie pour le roi, et bien qu'il pût avoir le droit de conclure ce mariage, puisque la demoiselle de Dours était sa sujette, il envoya un de ses écuyers afin d'obtenir l'agrément royal. La demande était petite; le roi en ce moment même avait le désir et le besoin de complaire à son oncle de Bourgogne; cependant on ne put avoir de lui une parole de consentement. Il répondit que le sire de l'Isle-Adam, prévôt de Paris, lui avait déjà parlé de marier son fils à l'héritière de Dours, et qu'il avait promis de favoriser ce mariage. « D'ailleurs, dit-il, je connais Bourbon; il » est tout à mon beau-frère de Charolais. Je les ai » vus souvent tirer de l'arc ensemble; il est de son » parti.... Bien, bien; j'en parlerai à mon oncle. »

Lorsqu'on rapporta cette réponse au bon Duc, il se mordit les lèvres de dépit : « Je crois, dit-il, qu'on » n'a jamais tant promené personne avec de belles » paroles. On me promet monts et merveilles, et » nul effet ne s'ensuit. De tout ce que j'ai pu demander à Reims, à Paris ou ailleurs, pas une chose » ne m'a été accordée; voyez quelle confiance je » dois avoir en lui! En advienne que pourra, je me » passerai du roi. »

Les choses en étaient là, et le moment approchait où le roi devait venir à Hesdin, lorsque le sire Olivier de la Marche, écuyer du comte de Charolais, arriva en toute hâte. Il était chargé de raconter au Duc un fait bien grave qui venait de se passer en Hollande, à Gorcum, où se tenait pour lors le comte (3). Peu de jours auparavant, on était venu lui annoncer qu'un inconnu, se trouvant dans une taverne de la ville, s'était curieusement enquis de sa façon de vivre, à quelles heures il sortait; s'il faisait des promenades sur mer et dans quelle sorte de navires; s'il était toujours bien accompagné. Puis cet homme s'était promené sur les murs de la ville, regardant tout avec attention; il avait de même visité avec soin les fortifications du château. Sur cet avis, le comte fit chercher cet inconnu, qui, se doutant qu'on avait remarqué ses discours et ses allures, avait déjà pris son asile en une église. Les soupçons n'en devinrent que plus grands. L'homme fut arrêté et amené devant le comte. Il se trouva que c'était le bâtard de Rubempré, frère du sire de Rubempré, longtemps serviteur du duc de Bourgogne, mais depuis une année environ capitaine du Crotoy pour le roi de France. Au premier bruit de son arrestation, quarante hommes, qui formaient l'équipage d'une barque arrivée depuis peu de jours dans le port d'Hermue (4), prirent la fuite et se dispersèrent çà et là, laissant leur bateau.

Le bâtard de Rubempré varia beaucoup dans ses réponses, tantôt disant qu'il venait d'Écosse, tantôt qu'il y voulait aller, et donnant pour but de son voyage une visite à la dame de Montfort, fille du sire de Croy et cousine germaine du sire de Rubempré, car ce sire de Rubempré était propre fils d'une sœur de monsieur de Croy.

Le comte de Charolais s'était conduit dans cette affaire avec un grand sens, et n'avait fait paraître nul emportement. Le bâtard n'avait pas été mis à la question, aucune procédure n'avait été commencée, Le vulgaire ne savait rien de ses réponses. Mais ce fut bientôt une merveilleuse rumeur; personne en Hollande et en Flandre ne douta que ce ne fût un complot du roi de France, et chacun répétait que le bâtard avait ordre de lui amener monsieur de Charolais mort ou vif.

Lorsque cette nouvelle arriva à la cour du duc Philippe, le trouble et la colère se mirent dans tous les esprits. Les discours les plus injurieux se tenaient publiquement contre le roi de France. On le disait capable de tous les crimes, plein de déloyauté et de perfidie. On rappelait sa haine pour son père; le désordre qu'il avait apporté dans la maison de Bourgogne; la trahison qu'il avait accomplie sur le comte de Bresse; la captivité où il semblait retenir le comte de Savoie. On ne s'indignait pas seulement du dessein criminel qu'on lui imputait contre monsieur de Charolais, les serviteurs du Duc étaient émus de crainte pour leur vieux maître. Ils s'inquiétaient de le voir si près d'une frontière où le roi avait assemblé ses troupes, tandis qu'il n'y avait qu'une faible garde

(1) Chatelain.

(2) Histoire généalogique.

(3) Chatelain — Amelgard. — Duclercq. — Olivier de la Marche. — Legrand.

(4) Il n'y a pas en Hollande de port dont le nom ressemble à celui-là. Ce doit être *Arnemuiden* dans l'île de Walcheren De Reiffenberg. (G.)

à Hesdin ; ils ne voyaient dans l'entrevue prochaine qu'une trame pour enlever le Duc. D'autres disaient que le roi avait su, par la consultation des astres, dont il s'occupait toujours beaucoup, le jour et l'heure de la mort de son oncle, et se tenait préparé à saisir tout aussitôt ses trésors et ses forteresses.

Tels étaient les discours qui se tenaient autour du duc de Bourgogne, et presque tous ses loyaux serviteurs auraient voulu qu'il partît sans délai pour retourner dans l'intérieur de son pays et s'y mettre en sûreté contre les perfidies du roi de France. Mais le Duc ne se départit point de sa prudence accoutumée; il ne fit paraître ni frayeur ni colère, et renvoya le sire de la Marche à son fils, en lui ordonnant que le procès du bâtard fût suivi selon les coutumes de Hollande et selon les sages lois que ce pays avait établies depuis longtemps pour juger les méfaits commis sur la mer.

Le sire de Lannoy, neveu du sire de Croy, alla aussitôt à Abbeville pour annoncer au roi cette nouvelle et tout ce qui se passait. Le roi commença par répondre d'un air surpris : « Je ne sais qui est » ce bâtard, ni ce que l'on veut dire. Il n'est pas à » moi; je ne l'ai jamais vu, je ne lui ai jamais parlé, » j'ignore ce qu'il a entrepris et qui l'a mis en » œuvre. » Toutefois il commença à se relâcher sur beaucoup de points des refus qu'il faisait au duc de Bourgogne, et à le satisfaire sur plusieurs de ses griefs; ayant grand soin en même temps d'attribuer sa complaisance au crédit que le sire de Lannoy et toute la maison de Croy avaient sur lui, afin de les mettre dans les bonnes grâces du Duc.

Mais c'était trop entreprendre. Le sire de Croy était maintenant en butte à la haine et à la méfiance de toute la cour de Bourgogne. Il avait de plus en plus été comblé des faveurs du roi; encore récemment, il avait reçu la baronnie de Rozai. Si l'office de sénéchal de Normandie avait été, après la mort récente du sire d'Estouteville, rendu au sire de Brezé, c'était sur le refus d'Antoine de Croy. Il n'avait pas voulu accepter non plus la charge de capitaine des pays entre la Loire et la Saône, qui venait d'être confiée au comte de Nevers. En un mot, il semblait que ce fût un serviteur dévoué du roi placé près du duc de Bourgogne pour le gouverner dans les intérêts de la France. Ce qui allumait surtout un courroux universel, c'est que le sire de Rubempré, qui, avec son frère bâtard, avait ourdi toute la trame, était neveu du sire de Croy et fort avant dans son amitié. Dans le vulgaire, et même parmi les serviteurs du Duc, on ne doutait pas que les Croy n'eussent comploté avec le roi de France contre la vie, ou du moins contre la liberté du comte de Charolais. C'était mal connaître la subtilité du roi; il avait des secrets pour tout le monde ; souvent il laissait dans l'embarras les gens qu'il chargeait de sa confiance et de ses affaires, en exécutant soudainement quelque projet dont il avait eu soin de leur dérober toute communication. Aussi le sire de Croy, lorsque l'amiral de Montauban lui écrivit par un messager pour le prier, de la part du roi, d'arranger l'affaire et de faire renvoyer le bâtard, ne voulut pas seulement recevoir la lettre. « Mon ami, dit-il avec » humeur, reporte-la à ton maître, et dis-lui que je » ne m'en mêlerai plus; que ceux qui ont brassé » ceci le boivent; c'est trop juste . »

Le Duc continua de montrer en cette occasion le calme qu'il avait toujours. Sans s'émouvoir des craintes qu'on voulait lui donner, sans se fier nullement aux assurances du roi, il ne changea rien à son train accoutumé, annonçant qu'il attendrait le jour prochain de l'entrevue, et même encore dix jours après. Il devait, disait-il, cet honneur au roi, et voulait lui en donner tout son soûl.

Cette entrevue avait pour objet de négocier avec les Anglais, et cependant tout avait changé en Angleterre. Au moment où le comte de Warwick conseillait au roi Édouard d'épouser une princesse de Savoie, lorsque, par plusieurs messages, il avait presque donné l'assurance au roi de France que cette alliance se ferait, le roi Édouard devint amoureux d'Élisabeth Woodville, fille de sir Richard Woodville et de Jacqueline de Luxembourg, qui avait été duchesse de Bedford. Élisabeth Woodville avait eu pour premier mari un simple gentilhomme, sir Jean Gray. Le roi voulut l'épouser. Ce mariage inégal ne lui donnait nul appui; il en avait pourtant un besoin évident au milieu des discordes du royaume, tandis que la couronne lui était encore si mal assurée. Ce mariage, que blâmaient tous ses plus sages conseillers, et qui offensait le comte de Warwick, son plus puissant défenseur, n'en fut pas moins résolu.

Un tel projet dérangeait toutes les négociations. En outre, l'affaire du bâtard de Rubempré venant s'ajouter à l'emprisonnement du comte de Bresse et à l'espèce de captivité du duc de Savoie, achevait de répandre partout la croyance qu'on ne pouvait traiter sûrement avec le roi Louis, ni se fier à nulle de ses promesses. Le duc de Bourgogne l'envoya avertir qu'il ne fallait pas compter sur l'arrivée des ambassadeurs d'Angleterre.

Ce fut un grand dépit pour le roi, qui était si vif et si obstiné dans ses volontés. Il se courrouçait contre les Anglais, qui l'avaient trompé par de fausses espérances; il se méfiait de son oncle de Bourgogne, qui n'avait pas voulu l'aider loyalement dans son projet. « J'y veux réussir, disait-il, dût-il » m'en coûter un million d'or à distribuer çà et là » aux uns et aux autres. » Et selon sa coutume et son peu de prudence, c'était presque en public qu'il tenait ce langage, ce qui ne rendait pas les affaires plus faciles.

La plupart de ses serviteurs, et surtout les loyaux Français, qui, pendant toute la vie du feu roi, avaient regardé les Anglais comme les anciens et éternels ennemis du royaume, qui les avaient si glorieusement combattus, qui les avaient chassés de France, ne pouvaient concevoir pourquoi le roi était si acharné à l'idée de s'allier avec eux. Ils s'inquiétaient de tous ces pourparlers, où parfois on laissait croire aux Anglais qu'on pourrait leur céder quelqu'une des provinces dont le recouvrement avait coûté tant de batailles et de sang. Le roi ne comptait sûrement pas leur en rendre une seule; son espérance était de s'en tirer à force d'argent, en gagnant des ambassadeurs et des conseillers; mais ceux qui ne savaient pas son secret le blâmaient beaucoup.

« Sire, lui disait Pierre de Brezé, le sénéchal de » Normandie, si vous voulez être bien aimé des » Français, vos sujets et vassaux, ne cherchez nul» lement l'amitié des Anglais. Plus vous la gagne» rez, plus vous serez haï en France; faites-vous » aimer des princes de votre royaume, vos parents, » et de vos sujets. Alors personne ne vous pourra » nuire, Anglais ni autres; là gît votre salut, voilà » l'amitié que vous devez quérir. »

Malgré l'avis qu'il recevait sur les ambassadeurs de l'Angleterre, le roi n'en voulut pas moins aller voir le duc de Bourgogne. Il lui envoya maître Georges Havart, son maître d'hôtel, le priant de l'attendre le surlendemain à dîner. Le Duc répondit qu'il ne savait point s'il resterait encore à Hesdin, mais qu'il le ferait connaître au roi. La rumeur fut plus grande que jamais parmi la cour de Bourgogne. On ne parlait que du danger où s'exposait le Duc; on le conjurait de s'y dérober; on assurait que de nouveaux avertissements avaient été envoyés par le comte de Charolais. Lui, toujours froid et réfléchi, ne faisait paraître nulle inquiétude. Cependant, durant la nuit, sans prendre conseil de personne, il fit donner par son valet de chambre les ordres du départ, et le lendemain ses chevaux et ses bêtes de somme furent prêts, à la grande surprise du sire de Croy et de ses partisans, qui demeurèrent confondus. Tous les autres serviteurs du Duc étaient au contraire dans la joie.

Les magistrats de la ville, troublés de ce départ et de tous les discours qui se tenaient, se présentèrent à lui comme il partait; ils lui demandèrent s'il fallait fermer les portes et garder la ville. « Nous » ne sommes point en guerre, dit-il; gardez la ville » selon votre coutume, et n'ayez nulle crainte. Si » monseigneur le roi, ou quelques-uns de ses gens » veulent venir, recevez-les et honorez-les comme » si j'étais ici; ne refusez l'entrée à personne, ni » fort ni faible. »

Ce fut ainsi qu'il partit (1), assez à la hâte, il est vrai, mais en ayant grand soin de ne montrer nulle crainte. Le bâtard de la Thieullaye (2), son page favori, ayant pris les devants pour faire préparer son logis à Lille, se répandit sur la route en propos assez légers, et parla des périls que le Duc avait courus. Il en fut fortement tancé. Sous les yeux du Duc, tout demeurait calme et comme à la coutume.

Le sire de Croy, qui s'était cru perdu, reprit courage, et, tout en cheminant, il se mit à dire : « Ah! quel fâcheux départ! monseigneur. — Et » pourquoi? repartit le Duc. — Parce qu'aujour» d'hui vous venez de conclure la paix et l'alliance » de tous les princes de France avec le roi. Avec » leur aide, il va courir sur vous. — Plût à Dieu, » répliqua le Duc, qu'avant ma mort cet honneur » me fût accordé, et qu'à cause de moi les princes » de France fussent en amitié et en union! j'en » mourrais plus content. Quant à courir sur moi, » Dieu merci, je me suis toujours bien gardé et dé» fendu, et je n'ai pas encore peur. »

Cependant le sire de Lannoy (3) s'était tout aussitôt rendu à Abbeville pour annoncer cette résolution soudaine du duc de Bourgogne au roi, qui en

(1) Il quitta Hesdin le 7 octobre 1464. Voy. la note (2) à la page 212. (G.)

(2) On trouve, dans le compte de la recette générale des finances de 1464-1465, parmi les officiers du Duc, *Bastien de la Thieuloye*, écuyer, son échanson. (G.)

(3) On lit, dans le compte de la recette générale des finances de 1464-1465, que les seigneurs de Chimay, de Lannoy et de Goux, accompagnés du secrétaire Martin de Steenberch, furent envoyés, au mois de juillet 1464, à Saint-Omer, pour y attendre les ambassadeurs du roi et ceux du roi d'Angleterre. (G.)

demeura confondu. Il commença alors à donner une explication de l'entreprise du bâtard de Rubempré. Il assura que le duc de Bretagne, ayant récemment envoyé maître Romillé, son vice-chancelier, en Angleterre, pour quelque négociation secrète, il avait voulu faire saisir les preuves écrites des complots qu'on tramait contre lui. Telle était, selon lui, la commission dont le bâtard avait été chargé; pour y réussir, il avait fallu user de ruse et de secret, tout aussi bien que ce vice-chancelier de Bretagne qui voyageait travesti en moine, dérobant soigneusement sa trace. C'était pour s'enquérir si on l'avait vu en Hollande, et s'il était venu auprès du comte de Charolais, que le bâtard était venu à Gorcum.

Il était bien possible que la chose fût comme le roi le disait; car le comte de Charolais était fort emporté et fort léger dans ses soupçons. Il croyait facilement qu'on formait contre lui des projet et des complots. D'ailleurs le procès du bâtard ne se faisait point. On ne produisait aucune déclaration, aucun interrogatoire de lui; le roi pouvait nier, comme monsieur de Charolais pouvait affirmer.

Le sire de Lannoy retourna sans tarder auprès du Duc, et y trouva les même rumeurs; elles occupaient aussi tous les esprits à Calais et en Angleterre. « Sire, écrivait le sire de Lannoy au roi, » j'ai reçu hier de Wenloch des lettres que je vous » envoie. Vous y verrez toutes les impostures qu'on » débite dans ce pays-là. On dit ici que monsieur » de Charolais viendra dès qu'on aura fait le procès » au bâtard. Je ne sais ce qui en sera; mais Dieu » sait comme on parle chez lui de mon oncle de » Croy et de moi. Quelque chose qu'on dise, il » faut avoir patience; autrement, on gâterait tout. » Le temps fera connaître la vérité (1). »

Le sire de Croy donnait les mêmes conseils au roi, lui recommandant de ne s'émouvoir en rien de ce qui pouvait lui être rapporté, et de croire que le duc de Bourgogne voulait demeurer son très-humble et très-obéissant, comme il l'avait toujours été. Son départ d'Hesdin n'avait pas une autre cause, disait le sire de Croy, que l'embarras où il eût été, soit de refuser, soit d'accorder ce que le roi aurait pu avoir à lui demander.

Le roi s'appliqua donc à chasser de l'esprit des Anglais toutes les fâcheuses idées qu'ils avaient prises de lui. Il y avait surtout un homme que la garnison anglaise de Guines avait arrêté, qui faisait, disait-on, les plus étranges relations sur les volontés et les projets du roi. Il demanda que cet homme lui fût amené. Sir Robert Nevil, secrétaire du comte de Warwick, s'était rendu à Rouen, auprès du roi, et comme il n'avait pas conduit le prisonnier, le roi l'envoya chercher sur-le-champ par Josselin du Bois-Bailli, son maréchal des logis, qui était son serviteur le plus actif, le plus subtil, le plus zélé, le plus capable de tous. A peine arrivé, ce maréchal des logis et plusieurs conseillers interrogèrent cet homme en présence de sir Robert Nevil, ainsi que l'avait exigé le roi. C'était un nommé maître Puissant, bourgeois de Bruges; il fut convaincu de mensonge, et désavoua pleinement tout ce qu'il avait dit.

Le roi montra aussi à sir Robert Nevil des lettres du duc de Bretagne, qui prouvaient invinciblement qu'il avait négocié avec lui en même temps qu'avec les Anglais, et avait offert son alliance contre eux; prouvant ainsi qu'il n'y avait nulle confiance à mettre en ce prince.

Du reste, le roi fit grand accueil à sir Robert; mais celui-ci se méfiait de tout dans cette cour, où il y avait tant de gens rusés, dévoués entièrement à la volonté de leur maître et empressés à le servir,

Quant au duc de Bourgogne, le roi lui envoya une solennelle ambassade, composée du comte d'Eu, de Pierre de Morvilliers et de l'archevêque de Narbonne. La veille on avait vu arriver à Lille le comte de Charolais, accompagné de quatre-vingts chevaliers et de six cents chevaux (2). Les ambassadeurs de France eurent, dès le jour suivant, leur audience du duc Philippe. Ce fut le chancelier qui porta la parole (3). Il commença par se plaindre hautement, au nom du roi, de tout ce qui avait été dit contre l'honneur et la renommée de Sa Majesté; il expliqua la commission donnée au bâtard de Rubempré contre le vice-chancelier de Bretagne, et comment on avait dû aller l'attendre en Hollande, puisqu'il devait venir y rendre compte à monsieur de Charolais de sa négociation en Angleterre. Puis le chancelier remontra quelle offense c'était d'avoir fait saisir ainsi, sans nulle cause, un serviteur du roi, venu pour accomplir son office et pour prendre

(1) Legrand.

(2) Nous tâchons toujours de fixer les dates, sans le secours desquelles les faits se présentent confus et obscurs. On lit, dans le compte de la recette générale des finances de 1464-1465, que, le 11 novembre 1464, il y eut un grand banquet dans l'hôtel du comte de Charolais, et que, le dimanche 18 du même mois, le Duc donna à dîner aux ambassadeurs de France. (G.)

(3) Chatelain. — Amelgard. — Comines.

un homme suspect de s'employer à des projets qui étaient crime de lèse-majesté. Il s'attacha à faire voir comment le bâtard n'ayant amené à Gorcumque trois hommes de son équipage, on ne pouvait croire qu'il voulût rien tenter contre monsieur de Charolais.

A ces mots, le comte de Charolais mit un genou en terre devant son père. « Très-redouté seigneur » et père, dit-il, je vous prie qu'il vous plaise que » je puisse répondre aux paroles proférées qui tou- » chent votre honneur et le mien. Avec l'aide de » Dieu, je répondrai tellement, que je défendrai » bien vous et moi. Pourvu que je me croie en la » grâce de Dieu, je ne crains homme qui vive sous » le ciel, que vous, mon seigneur et père; et c'est » pour moi grande merveille que le roi de France » me poursuive ainsi, moi qui suis son humble pa- » rent. » Le chancelier lui coupa alors la parole, et, sans s'adresser à lui : « Monseigneur, dit-il » au Duc, nous n'avons point charge du roi de ré- » pondre ni de bouche ni par écrit à monsieur de » Charolais. » Le Duc ordonna à son fils de se taire. Il obéit, non sans trouble, et le chancelier continua (1).

« Cela n'a pas suffi à monsieur de Charolais; il a fait courir aussitôt le bruit dans le pays que ce bâtard était venu, de la part du roi, appréhender sa personne et lui faire violence en son corps. Puis il envoya par devers vous Olivier de la Marche, pour vous faire un tel récit, que cet Olivier a répandu sur toute sa route. De plus, monsieur de Charolais a fait publier cette nouvelle à Bruges, dans une ville où s'assemblent des gens de toutes nations; il l'a fait prêcher dans les églises du haut de la chaire de vérité. Et comme la renommée du mal va plus vite que celle du bien, l'honneur du roi a été promptement atteint par cet esclandre dans tous les pays voisins; il le serait bientôt dans tout l'univers, si l'on ne trouvait pas manière de contredire auprès de tous les princes et dans tous les royaumes un mensonge si amer pour un roi de France, pour un roi qui porte le nom de très-chrétien. »

Cependant monsieur de Charolais ne pouvait contenir sa colère, et il voulut encore interrompre le chancelier. « Monseigneur de Charolais, je ne » suis pas venu parler à vous », reprit Morvilliers. Et comme le comte pria encore son père de le laisser parler, le bon Duc lui dit : « Je répondrai pour » toi comme il me semble qu'un père doit répondre » pour son fils. Toutefois, puisque tu en as si grande » envie, penses-y aujourd'hui, et demain dis ce » que tu voudras. »

Le chancelier poursuivit : « En outre, vous aviez promis à maître Jean Havart de ne pas quitter Hesdin sans avertir le roi, et dès le lendemain vous êtes parti. Alors la renommée a publié que, comme monsieur de Charolais, vous aviez eu peur que le roi ne vous fît prendre, ce dont il n'a jamais eu la pensée. Et certes il est bien émerveillé que vous ayez eu un tel soupçon, vous qu'il aime et honore plus que tous les vivants, vous à qui il l'a si libéralement montré et voudrait le prouver encore. Il avait assurément de grandes affaires dans les autres quartiers de son royaume; cependant il s'est tenu près du lieu de votre séjour par amour pour vous, et afin de conclure la paix avec les Anglais par votre moyen; ce qui n'est pas signe qu'il voulût vous donner le moindre sujet de crainte.

» Le roi requiert donc trois choses : la première, que le bâtard, ses compagnons et sa barque soient rendus avec dommages et intérêts; la seconde, que vous lui remettiez Olivier de la Marche, afin d'en faire punition comme il convient et comme bon lui semblera; la troisième de lui livrer celui ou ceux qui, en leurs sermons, l'ont diffamé à Bruges. »

Le comte d'Eu ajouta : « Monsieur, vous êtes » bon et sage; vous avez entendu ce que le roi de- » mande, vous pouvez l'accorder maintenant et sans » plus attendre. Ce sera lui faire plaisir; la chose » dépend de vous seul, et vous n'avez pas besoin de » conseil. »

— « Oh, oh! mon frère, répondit le Duc, vous » ne faites qu'arriver. On ne peut pas demander et » obtenir en une heure; j'ai espérance de faire et de » répondre en telle sorte que monseigneur le roi » sera content. »

— « Monsieur, répliqua aigrement le comte » d'Eu, vous répondrez à votre loisir; mais je vous » conseille de renvoyer aussitôt au roi le bâtard » son serviteur, ou il en pourra advenir des maux » irréparables. »

Sur ce, le Duc se leva. « J'ai d'autres fois, dit-il, » entendu des paroles hautaines et menaçantes, et » ne m'en suis jamais ému. Je ne le suis pas davan- » tage aujourd'hui; soyez le bienvenu, mon frère; » à demain. »

Pour lors Jacques de Luxembourg s'avança vers le Duc, et se jeta à ses pieds : « Monseigneur, dit- » il, j'ai entendu que messieurs les ambassadeurs » du roi ont imputé charge de trahison et de lèse-

(1) Duclercq.

» majesté à monsieur de Bretagne, dont je suis parent et serviteur. Je dois, comme chevalier, répondre pour mon maître absent, et je m'offre, sauf le respect pour la majesté royale, à répondre en effet pour lui en tout lieu et à toute heure. Je maintiens qu'il ne fit jamais chose qui pût donner lieu à charge contre son honneur, et je prends à témoin vous et messieurs les ambassadeurs que je m'acquitte de mon devoir. »

— « Mon cousin, répondit le Duc, vous dites bien, et votre offre est à recevoir; mon cousin de Bretagne est un noble prince, un bon chevalier en qui je me fie. »

— « Messire Jacques, reprit le comte d'Eu, nous sommes venus ici en ambassade, et non en bataille, pour exposer ce que le roi nous a chargé de dire. C'est au roi et à monsieur de Bretagne à s'entendre là-dessus, et point à nous de nous en débattre. »

Alors chacun se retira, songeant à la grande audience du lendemain; surtout le comte de Charolais, qui passa la nuit entière à bien préparer ce qu'il avait à dire, sans même se faire aider d'aucun secrétaire, écrivant de sa propre main tout ce qu'il voulait répliquer.

L'audience fut remise au surlendemain. Le comte de Charolais s'y présenta avec une suite de plus de cent vingt chevaliers. Il était vêtu d'une robe de drap d'or, et magnifiquement paré. Le Duc son père siégeait entouré des princes de son sang, des chevaliers de son ordre, des serviteurs de sa maison.

Son fils mit un genou en terre sur un carreau de velours, et, par un long discours, demanda à répondre pour venger son honneur et celui de sa noble maison. « Il me plaît : parlez », lui répondit le Duc.

Commençant par le crime de lèse-majesté dont on avait qualifié ses relations avec le duc de Bretagne, et répondant à l'imputation qu'on lui faisait d'avoir su et approuvé les traités conclus contre le roi par ce duc avec les Anglais et le roi Édouard, anciens ennemis du royaume, il protesta qu'il ignorait complétement le voyage en Angleterre de maître Jean Romillé.

« Hélas! mon très-redouté seigneur, ajoutait-il, la chose que j'ai le plus désirée en ce monde, après le salut de mon âme, c'est de suivre les vertueuses et louables traces de vous et de vos nobles prédécesseurs, qui, par leur vertu, leur sens, leur vaillance et leurs œuvres, ont élevé si haut cette maison. Je ne pourrai jamais rendre assez de grâces à mon Créateur, de m'avoir fait naître et sortir de tous côtés de tant de vertueux et nobles princes. Si tout ce qu'on m'impute était véritable, je serais donc bien loin de ce que je désire, et je me serais grandement fourvoyé des devoirs que je dois suivre. Je serais non-seulement à blâmer, mais à fuir par tout le monde, et il vaudrait mieux pour moi être mort au sortir des fonts du baptême. »

Passant aux traités d'alliance contre le roi, qu'on lui imputait d'avoir lui-même conclus avec le duc de Bretagne, il les nia de même, avouant seulement le grand amour qu'il avait pour son cousin de Bretagne, à cause des grandes vertus qu'il lui connaissait. « Le roi ne peut trouver mauvaises, disait-il, la concorde et l'union des princes de son royaume. Ils n'en seront que plus soumis au roi, lorsqu'il lui plaira de les traiter comme il le doit, et de ne pas faire contre eux des alliances avec les étrangers et les ennemis. Ses nobles prédécesseurs tâchaient, au contraire, de tenir les princes dans la paix. Maintenant, sans que monseigneur le roi s'en soit mis en peine, ils sont, grâce à Dieu, tous en bonne intelligence, plus que cela ne s'est vu depuis que le royaume a reçu la foi chrétienne. Maudit soit celui qui travaillerait à les désunir! »

Il se justifia ensuite de l'emprisonnement du bâtard de Rubempré, dont il ignorait la commission, aussi bien que le voyage du vice-chancelier de Bretagne. Il pouvait donc soupçonner tout autre motif à sa secrète entreprise. D'ailleurs il en avait fait rendre compte tout aussitôt à son père par Olivier de La Marche.

« On m'impute, continua-t-il, d'avoir enjoint à cet Olivier de semer sur sa route de méchants discours contre le roi; on parle de sermons prêchés à Bruges; certes, monseigneur, je ne crois pas qu'il soit besoin de chercher aucun moyen pour émouvoir votre peuple contre le roi; vous savez ce qui en est. »

Si ce bâtard avait encore été retenu après s'être réclamé du roi et avoir exposé de quelle commission il était chargé, c'est que ses paroles et ses réponses s'étaient contredites plus d'une fois, et qu'il expliquait mal pourquoi il avait pris tant d'informations sur monsieur de Charolais.

Enfin les ambassadeurs avaient parlé de sa haine contre le roi, et cherché quels en pouvaient être les motifs; ils avaient dit que c'était sans doute la perte de sa pension.

« Quand il lui plut de me la donner j'avais reçu si largement des biens de vous, que je n'en avais

nul besoin. Je ne la demandais ni ne la désirais, et ne l'acceptai que pour ne pas sembler mépriser ses bienfaits. Il lui a plu ensuite de me l'ôter; il était en son pouvoir de le faire, et je n'en ai pas eu si grand déplaisir que les ambassadeurs le croient, tant vous m'enrichissez chaque jour.

» Mais ce que chacun n'ignore pas, c'est que le roi, depuis un temps, m'a pris en courroux et en imagination contraire, sans que je l'aie mérité. Il a publiquement dit qu'il me tenait pour son ennemi, ce que je ne fus et ne serai jamais. Mainte fois, parlant au sire de Ligne et à plusieurs autres auxquels il faisait mauvais accueil, il leur a donné pour motifs qu'ils étaient mes serviteurs et qu'ils en porteraient la peine.

» Il s'est vanté souvent, vous le savez comme moi, de se procurer, et Dieu sait par quels moyens, plusieurs places de vos États. Il a dit qu'au moyen des Liégeois il me débouterait du duché de Brabant, pour le donner à mon cousin de Nevers, et lui a promis mille lances pour cette entreprise. Cela serait contre la justice, car la chambre que vous avez en Brabant a jugé que j'en devais être l'héritier, et non pas monsieur de Nevers. Si le roi, qui se dit le très-chrétien, veut, contre la droiture, me déposséder, force me sera d'y remédier, puisque je ne peux laisser perdre mon État. »

Le comte de Charolais termina en disant que le roi, ayant la volonté de faire publier ses griefs parmi tous les rois et les royaumes chrétiens, il demandait congé et grâce pour y répondre partout où besoin serait.

Chacun, et le Duc tout le premier, admira le sens, la prudence et la force de monsieur de Charolais; mais on jugeait bien que si son père n'eût pas été présent, il n'aurait pas eu tant de sagesse et aurait parlé plus âprement.

Le Duc prit aussitôt la parole; il déclara que le bâtard de Rubempré ne serait point rendu. « Il a été saisi, dit-il, au pays de Hollande, où je suis seigneur de la terre et de la mer, sans reconnaître nul souverain que Dieu; le roi n'a rien à y voir ni à y connaître, puisque c'est hors de sa seigneurie. Le bâtard a été mis en justice, et elle lui sera faite selon son démérite ou son innocence. C'est d'ailleurs chose notoire, dans tous mes pays, que ce bâtard ne vaut rien, qu'il est homicide et mauvais garçon.

» Quant à l'écuyer qu'on veut me faire livrer, il est de l'hôtel de mon fils, et je ne pense point qu'il ait rien fait ni dit que ce qu'il devait. S'il en est autrement, je m'en informerai, et justice sera faite comme il appartiendra.

» Pour les prédicateurs, je suis prince de la terre, et ne puis connaître que des séculiers, non des gens de l'Église, auxquels je ne veux toucher. C'est, il est vrai, chose certaine que beaucoup de prêcheurs sont peu sages, disent des paroles sans avis ni commandement, puis vont où bon leur semble, et l'on ne sait plus ce qu'ils deviennent. D'ailleurs, je ne crois point qu'on ait prêché contre le roi.

» Vous reprochez à mon fils d'être soupçonneux et méfiant; certes, ce n'est pas de moi qu'il tiendrait ce défaut. C'est peut-être de sa mère, ajouta-t-il en souriant, car elle est bien la plus méfiante et la plus soupçonneuse dame que j'aie connue; toujours elle croyait que j'aimais quelque autre femme qu'elle. Pour moi, je n'ai jamais craint ni homme ni prince, et pas plus maintenant que jadis. Toutefois mon fils avait grande raison de se méfier, et, à sa place, sur le rapport qu'on faisait des allures de ce bâtard, je l'aurais fait saisir tout comme lui. »

Puis il passa au reproche que le roi lui faisait à lui-même d'avoir quitté tout à coup la ville d'Hesdin, et de ne pas lui avoir tenu parole. Sur ce sujet il s'anima un peu, et, élevant la voix, il dit : « Je veux bien qu'on sache que ma bouche n'a jamais rien promis à homme qui vive, sans le lui avoir tenu à ma possibilité. » Puis il se remit, et reprenant son langage facile et gracieux : « Je n'ai jamais failli à personne qu'aux dames; je vous prie donc de rappeler à monseigneur le roi que, lorsque je pris congé de lui, je lui dis que, s'il ne me survenait pas quelque affaire nouvelle qui commandât mon retour, je ne partirais point d'Hesdin sans le voir et lui parler. Je ne lui ai point promis autre chose. Or, à l'heure où je partis, il m'était advenu tout à coup de grosses affaires, comme, par exemple, celle de ce bâtard. »

Le chancelier insista encore, fit remarquer la solennité d'une telle ambassade, la plus grande que le roi pût envoyer, et demanda qu'elle ne retournât point sans rien obtenir d'un prince à qui le roi avait montré tant d'amitié et fait tant de bien.

Le Duc l'interrompit, et rappela qu'au contraire c'était lui qui avait rendu au roi honneurs, services et biens : qu'il ne s'en repentait point, mais que le roi ne lui avait rien accordé encore de ce qu'il lui avait promis.

Alors Pierre de Goux, sur l'ordre du Duc, prit

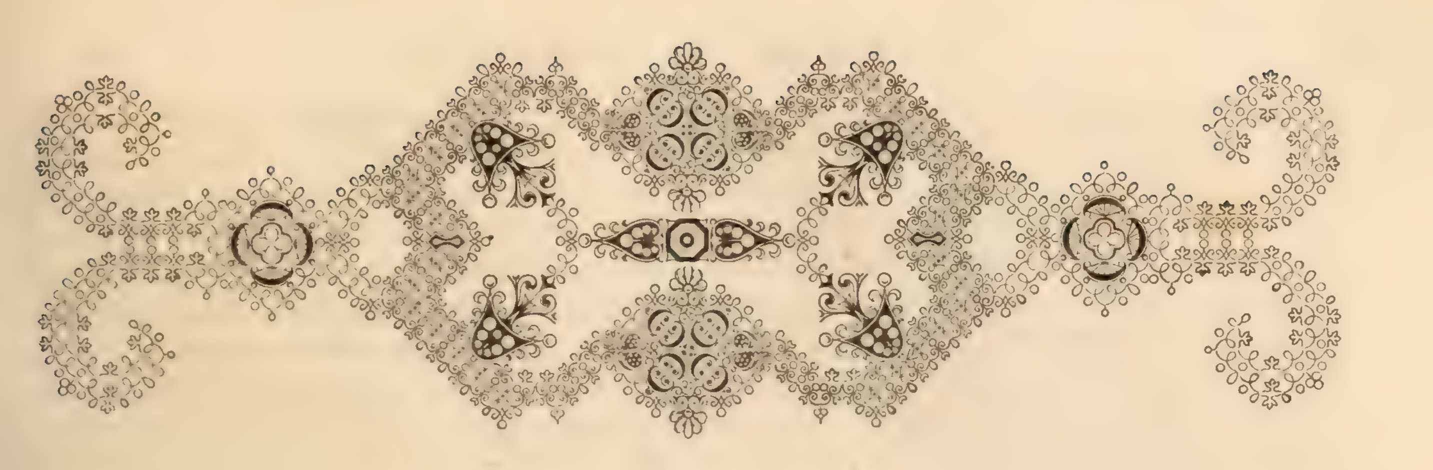
la parole : « Messieurs, dit-il, afin que chacun l'entende, monseigneur le Duc ici présent ne tient pas tout ce qu'il a du roi de France. Il est vrai que le duché de Bourgogne, le comté de Flandre et le comté d'Artois sont du royaume; mais il a, hors de France, de belles seigneuries, telles que les duchés de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg, de Louvain (1), les comtés de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, et autres pays qu'il tient de Dieu seulement. »

Le chancelier de France, qui était un homme aigre et emporté, entendant ce discours, répliqua : « Il n'est pourtant pas roi. » A cette parole, le Duc éleva la voix : « Je veux bien que tout le monde » sache que, si j'eusse voulu, j'aurais été roi. » Puis il termina l'audience, fit apporter le vin et les épices, et déclara aux ambassadeurs qu'avant trois jours ils auraient leur réponse par écrit.

Quant à monsieur de Charolais, il s'approcha, en sortant, de l'archevêque de Narbonne, et lui dit : « Recommandez-moi très-humblement à la » bonne grâce du roi, et dites-lui qu'il m'a bien » fait laver la tête par le chancelier, mais qu'avant » qu'il soit un an il s'en repentira. »

(1) Il n'existait point de *duché de Louvain*. (G.)





PHILIPPE LE BON.

1465 — 1467.

LIVRE DOUZIÈME.

Discordes de Bourgogne. — Disgrâce de la maison de Croy. — Mécontentements en France. — Le roi assemble les princes à Tours. — Ligue du bien public. — Guerre contre le duc de Bourbon. — Les Bourguignons devant Paris. — Bataille de Montlhéry.—Arrivée de l'armée de Bretagne.—Le roi rentre à Paris.—Arrivée de l'armée de Lorraine. — Négociations avec les princes. — M. de Charolais retourne en Flandre. — Le roi reprend la Normandie. — Griefs de Monsieur Charles, frère du roi.— Changement dans la situation du royaume. — Plaintes du comte de Charolais. — Destruction de Dinant. — Nouveaux projets contre le roi. — Mort du duc Philippe.

L'ambassade que le roi venait d'envoyer, et les discours hautains du chancelier de France, avaient allumé les esprits contre le sire de Croy plus encore qu'auparavant. On lui imputait d'avoir conseillé au roi tout ce qui venait de se faire et de se dire. On assurait que les ambassadeurs s'étaient comportés entièrement d'après son avis. La présence du comte de Charolais, de ses serviteurs et de ses partisans à la cour de Bourgogne n'augmentait pas peu cette rumeur.

D'ailleurs il n'y avait, disait-on, rien de si orgueilleux et de si absolu que tous ces Croy. Jamais simples gentilshommes n'avaient fait si rapidement une si haute fortune (1) : richesses, pouvoirs, seigneuries, tout s'amassait dans leur maison. Ils étaient maintenant unis par alliance avec les maisons de Luxembourg, de Lorraine et de Bavière, et semblaient se regarder comme des princes ou plus que des princes. Leur faste passait toute croyance. C'était un train infini de serviteurs, de parents et d'amis, qui leur formaient comme une cour. Le plus sage de tous les Croy était encore le

(1) Chatelain.

sire Antoine. Son frère Jean, sire de Chimay, gouverneur de Luxembourg et du comté de Namur (1), qui d'ordinaire ne se tenait pas auprès du Duc, était bien plus rempli d'orgueil et de hauteur. On eût dit qu'il possédait en propre les États dont il n'avait que le gouvernement. Il y régnait comme en sa seigneurie, et le comte de Charolais pouvait craindre qu'il ne songeât à se les faire donner par le Duc, ou à s'y maintenir après sa mort avec l'appui du roi de France.

Toutefois le plus exigeant, le plus âpre dans sa convoitise d'argent et de pouvoir, le plus dur dans son langage, le plus fier de tous les Croy, c'était Philippe, sire de Quiévain, fils du sire de Chimay, premier chambellan du Duc et grand bailli du Hainaut (2). Cette grandeur dont il avait joui dès sa jeunesse, sans même avoir la peine de la gagner par son mérite, comme avaient fait son père et son oncle, l'avait enivré de présomption; il était déplaisant et même odieux à tous. C'était lui qui, du temps qu'il portait le nom de sire de Sempy, avait commencé les querelles entre le Duc et son fils, par sa concurrence avec le sire d'Emeries, fils du chancelier de Bourgogne, lorsque tous les deux, en leur première jeunesse étaient chambellans de monsieur de Charolais.

Le sire de Lannoy, fils d'une sœur de messieurs de Croy, était aussi devenu un grand personnage et fort envié. Il s'était merveilleusement enrichi dans son gouvernement de Hollande. De sa seigneurie, où l'on ne voyait jadis qu'un méchant village et une vieille tourelle, il avait fait une bonne ville close et fortifiée. Du reste, il était le bras droit de son oncle Antoine, et grand ami du roi de France; sachant leurs secrets, allant sans cesse de l'un à l'autre, chargé de messages et d'ambassades en Angleterre; ce qui n'excitait pas peu les méfiances et les murmures.

Le comte de Charolais ne pouvait voir sans chagrin et sans alarmes son père tombé en de telles mains; il craignait que toute la puissance de Bourgogne ne fût ainsi vendue au roi, et que son héritage ne fût partagé. Il lui semblait surtout important de ne pas être éloigné au moment où le duc Philippe viendrait à mourir. Sa volonté était donc de ne pas retourner en Hollande.

Le Duc désirait aussi garder son fils auprès de lui. Il avait pour lui une tendresse paternelle, mais ne voulait point le laisser gouverner; il lui aurait déplu d'être tenu en tutelle et traité comme un vieillard sans raison et sans volonté. Il fit un grand accueil à monsieur de Charolais, surtout en public. Le duc de Bourbon, la duchesse douairière sa mère, le duc de Gueldre, étaient pour lors à Lille, et il y eut beaucoup de fêtes et de banquets, où la meilleure intelligence semblait régner entre le père et le fils. Néanmoins ils ne se parlaient pas du fond du cœur.

Enfin un jour monsieur de Charolais vint trouver le Duc dans son oratoire, et commença à lui confier tous ses chagrins, à lui exposer, en grande franchise et tendresse, toute l'amertume de sa vie, à se plaindre des soupçons qu'on avait contre lui, de l'éloignement où il était tenu. Peu à peu, en racontant sa tristesse, il s'attendrit, et les larmes lui vinrent aux yeux. Le bon Duc, voyant son fils en cet état, s'émut aussi, et s'efforça de le calmer, de le consoler, en l'assurant de son amitié. « Charles, » lui dit-il, vous êtes mon seul fils, et j'ai pour vous » le cœur d'un père. Ceux qui sont à l'entour de » moi ne sont que mes serviteurs; ils me sont » étrangers : vous, vous êtes ma chair et mon sang. » Si tels ou tels vous déplaisent et vous contra» rient, s'ils vous haïssent et machinent contre » vous, croyez que j'en ai le cœur blessé. Mais con» sidérez combien la fortune des princes et des » royaumes est variable. Il faut mener les affaires » doucement, avec prudence, mesure et patience. » Il faut savoir dissimuler bien des choses pour ar» river glorieusement à ses fins. Je suis aujourd'hui » sur mes vieux jours; j'ai pris mon pli. Toujours » j'ai maintenu la paix en ma maison; j'en ai chassé » la discorde, et j'y ai étouffé les cabales, éteint les » scandales. Quand il y a eu deux partis, j'ai » écouté l'un comme l'autre, sans croire rien légè» rement, et sans renvoyer de mon service les gens » de bien, encore que je leurs aie su des torts. Je » voudrais que vous en fissiez autant, Charles, pour » l'amour de moi et aussi pour votre avantage. » Voyez, au moment présent, dans quel train s'est » mis le roi, et s'il n'importe pas d'aller avec un

(1) Il y a ici une erreur : c'était Antoine de Croy, comte de Porcian et de Guisnes, qui était gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Namur; il était aussi premier chambellan du Duc. On peut voir, là-dessus, les comptes des recettes générales de Namur et de Luxembourg, aux Archives du Royaume. (G.)

(2) Philippe de Croy, seigneur de Quiévrain et de Sempy, grand bailli de Hainaut, n'était pas *premier chambellan* du Duc, charge qui appartenait à son oncle, ainsi que nous venons de le dire; mais il *tenait le lieu de premier chambellan*. Il se qualifie lui-même de la sorte dans une quittance du 16 juillet 1461 qui existe en original aux Archives. (G.)

» grand sens, de ne rien précipiter, de ne faire aucune esclandre. En de telles affaires, il me faut » des gens sages, et nuls emportements. Je vous ai » écouté avec miséricorde; mais je ne puis vous » croire, et il m'est amer d'entendre imputer tant » de blâme à ceux que je n'ai jamais trouvés en » faute. Sans l'amitié qui doit être entre nous, à » peine pourrais-je croire que vous pensez sincèrement ce que vous dites. Croyez, Charles, que vos » ennemis sont les miens; qu'on ne fera rien contre » vous sans m'offenser, et que, si vous voulez être » ici et demeurer avec moi, je vous serai bon père » autant que vous me serez bon fils. »

Monsieur de Charolais fut touché d'un si aimable langage, et se sentit tout réconforté. Il promit humblement d'être toujours rempli de modération et d'obéissance, continuant pourtant à maintenir d'un ton plus doux, mais avec la même persuasion, que les Croy travaillaient à ruiner la maison de Bourgogne.

Dans de telles circonstances, plusieurs hommes sages et fidèles serviteurs, surtout le sire de la Roche, s'entremirent pour réconcilier le comte de Charolais et le sire de Croy; mais ce fut chose impossible. Il y avait, d'une part, trop d'orgueil; de l'autre, une volonté trop absolue et trop emportée. Le sire de Croy n'endurait point qu'on lui remontrât comment il était trop altier, trop fastueux, comment il étalait trop sa richesse et montrait trop son pouvoir. Le comte de Charolais, de son côté, ne voulait avoir nul égard pour des gens si importants, qui conduisaient de si grandes affaires, et avaient rendu tant de services à son père. D'ailleurs il était difficile de s'entendre sur le principal article proposé. Monsieur de Charolais voulait que les Croy renonçassent aux pensions et aux offices qu'ils avaient en France, et à l'amitié du roi. Le sire de Croy, qui ne cachait rien de ses méfiances, ne voulait point abandonner ce qu'il regardait comme le fondement de sa fortune et le garant de sa sûreté après la mort du Duc.

En effet, la santé du duc Philippe semblait s'affaiblir de jour en jour; il était venu de Lille à Bruxelles, et, au mois de mars, il tomba si gravement malade, qu'on crut qu'il allait mourir. Le comte de Charolais prit alors toutes ses mesures; il avait avec lui ses principaux partisans, le sire Jean de Luxembourg, le sire de Fiennes, le sire de Hautbourdin, le sire de Roussy, le prince d'Orange, le sire de Château-Guyon et une multitude de nobles et de chevaliers. Le sire de Croy était absent, et l'on n'avait affaire qu'à son neveu de Quiévain. Les ordres furent envoyés dans les villes et pays dont les Croy étaient gouverneurs, Luxembourg, Namur, Beaumont, Boulogne, pour recevoir de nouveaux capitaines. Comme deux ou trois jours après le Duc recouvra quelque santé, et qu'on vit qu'il en pourrait revenir, monsieur de Charolais, profitant de sa faiblesse, le fit consentir à lui confier tout le gouvernement de ses États.

Le sire de Quiévrain ne perdit pas courage; le plus grand nombre des conseillers étaient de son parti. Dès le lendemain, il fit assembler le conseil, et le Duc révoqua ce qu'il avait réglé la veille. Pour lors le comte de Charolais éclata; il réunit tous ses partisans, déclara qu'il tenait le sire de Croy, ses parents et ses alliés, pour ennemis de lui et de l'État, et fit publier et envoyer des lettres à toutes les bonnes villes pour exposer les causes de sa conduite (2). En même temps deux ou trois de ses chevaliers se rendirent de sa part auprès du sire de Quiévrain, et lui signifièrent de quitter tout aussitôt la cour et le service du Duc, sans quoi il lui mésarriverait (3).

Le sire de Quiévrain n'était pas en mesure de résister à force ouverte; son embarras était grand; il ne savait que résoudre pour sauver son honneur, et sa vie qui était en péril. Enfin il alla trouver le Duc, se jeta à ses pieds, le remercia de tous les biens qu'il en avait reçus, lui et sa famille, expliqua comment il était en haine à monsieur de Charolais, et demanda avec chagrin et frayeur la permission de se retirer.

Le vieux Duc fut jeté dans un grand trouble par ce discours; il défendit au sieur de Quiévrain de s'en aller; peu à peu la colère s'empara de lui; il s'emporta en paroles violentes, finit par saisir un épieu, sortit de sa chambre, descendit jusqu'à la porte de l'hôtel, criant qu'il verrait si son fils voudrait assassiner ses serviteurs. Sa sœur, la duchesse de Bourbon, les autres dames de sa maison et le bâtard de Bourgogne s'empressaient autour de lui

(1) L'année commença le 14 avril.

(2) Ces lettres sont datées du 12 mars 1465 : je les ai insérées dans ma *Collection de Documents inédits*, t. Ier, p. 132-142, d'après l'un des originaux conservé dans les archives provinciales à Bruges. J'ai publié aussi, dans le même volume, une lettre écrite, le 20 avril 1465, par les prévôt et échevins de Mons au comte de Charolais, sur les informations prises par eux relativement à la maison de Croy. (G.)

(3) Duclercq. — Comines.

pour le calmer et le ramener dans son appartement. Ils y réussirent enfin. Le Duc était faible et malade; personne ne le craignait plus, et on ne pouvait plus s'assurer sur sa volonté. Le sire de Quiévrain vit bien que le danger était grand. Sans dire adieu à son maître, sans prendre congé de lui, il partit secrètement, et emporta ses bagages les plus précieux.

Après un mois environ de conseils et de pourparlers, et tandis que les seigneurs de Croy, réfugiés en France, s'armaient de concert avec le comte de Nevers, capitaine de la Picardie, on parvint à réconcilier le Duc avec son fils. Ce fut pendant la semaine sainte, et à la suite d'un beau sermon où le prédicateur s'était efforcé d'émouvoir la tendresse et la miséricorde du duc Philippe, que les chevaliers de la Toison d'or lui amenèrent son fils. « Mon très-redouté père, dit-il en se jetant à genoux, en l'honneur de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si j'ai méfait envers vous, je vous prie de me pardonner; ce que j'ai fait, c'est pour me préserver de la mort, et pour sauver vous et vos sujets. » Le vieux Duc tenait son fils par le bras, et avait les yeux fixés sur lui. Enfin il lui dit : « Mon fils, je vous pardonne. » En prononçant ces paroles, il se mit à pleurer, ce qui attendrit toute l'assemblée. De ce moment son règne fut fini, et tout le gouvernement tomba aux mains du comte de Charolais.

C'était pour commencer de grandes affaires et pour jeter la Bourgogne et la France dans un trouble et une calamité qu'elles avaient oubliés depuis longtemps, que monsieur de Charolais se montrait si pressé d'être le maître. Il voulait mettre en exécution les résolutions qu'il avait prises et l'entreprise pour laquelle il préparait tout depuis plusieurs mois.

Le roi, aussitôt après le retour de ses ambassadeurs, avait bien vu ce qui le menaçait. L'amitié et l'appui du duc de Bourgogne venant à lui manquer, rien ne pouvait plus le préserver de la haine qu'il avait excitée parmi tous les princes. Le duc de Bretagne était devenu son mortel ennemi; il avait sacrifié les intérêts de la maison d'Anjou en Italie; le duc de Bourbon, neveu du duc Philippe, était plus bourguignon que français. Son jeune frère le duc de Berri vivait dans la contrainte, et se tenait pour offensé du peu d'égard qu'on lui témoignait. En outre, les façons du roi, ses discours absolus et railleurs, son penchant à s'entourer de gens de bas étage, donnaient un continuel sujet de murmures aux grands seigneurs et à la noblesse. Par ses promesses, par son argent, par la subtilité de son esprit, par l'adresse de son langage, il s'était fait une quantité de serviteurs de toute condition, que l'on savait prêts à lui obéir en tout, à exécuter ses volontés sans ménager personne, et à ne connaître ni bien ni mal, ni juste ni injuste (1), lorsqu'il s'agissait d'accomplir un commandement du roi. C'était un grand motif de crainte et de méfiance; chacun tremblait pour soi, et se trouvait contraint de ménager humblement des gens de rien, qu'au fond on détestait et méprisait.

Les bonnes villes et la bourgeoisie n'étaient pas en meilleure affection pour le roi. Il avait augmenté les impôts sans assembler les états et sans se soucier des vieilles libertés du royaume. Son père en avait fait autant : mais il avait été mieux excusé, aux yeux des peuples, par la nécessité de remédier au désordre des gens de guerre et de former des compagnies d'ordonnance. Maintenant on voyait moins que jamais où passait l'argent des taxes et subsides. Les entreprises sur l'Espagne avaient peu profité. Les secours donnés à la reine Marguerite ne lui avaient servi de rien. La division semée entre les princes, les sommes données à leurs serviteurs pour les gagner secrètement, les cabales excitées et entretenues de tous côtés, ne procuraient aucun avantage au royaume.

Une autre cause de mécontentement, c'était la tyrannie que le roi faisait exercer, afin de satisfaire le furieux goût qu'il avait pour la chasse. Dans les provinces où il se tenait d'habitude, il l'avait interdite à tous ses sujets, nobles ou autres, sans aucun égard pour les droits de seigneurie. Les chiens et les oiseaux de vol étaient interdits; les filets, les piéges, tous les ustensiles de chasse étaient partout saisis et brûlés. Les moindres violations de ces ordonnances étaient cruellement punies, et il lui arriva une fois de faire couper les oreilles à deux gentilshommes pour avoir tué un lièvre sur leur propre domaine : aussi disait-on communément que tuer un homme était un cas plus graciable que de tuer un cerf ou un sanglier (2).

Voilà en quel état le roi Louis avait mis, dans l'espace de moins de quatre années, un royaume que son père lui avait laissé tranquille, heureux, obéissant, respecté des pays voisins, ne leur inspirant nulle méfiance, se reposant sur l'autorité royale et

(1) Chatelain.

(2) Chatelain. — Duclercq. — Seyssel.

sur la concorde des princes, dont les jalousies avaient enfin été apaisées par la force, la justice et la douceur. Le roi, jugeant le danger, se mit en peine de le prévenir. Il assembla à Tours les princes de son royaume. Monsieur Charles son frère, le roi René, le comte du Maine, le vieux duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le comte de Penthièvre; les plus grands seigneurs s'y trouvaient aussi : le comte de Saint-Pol, le comte de Dunois, le comte de Foix, le duc de Nemours. L'évêque de Tournay et le sire de Créqui y étaient venus comme ambassadeurs du duc de Bourgogne. Le motif du roi pour convoquer cette assemblée était d'exposer ses griefs contre le duc de Bretagne, et de rendre compte du refus que ce prince faisait de se soumettre à la sentence de la commission présidée par le comte du Maine, qui, l'année précédente, avait réglé toutes les difficultés.

Après avoir fait expliquer la conduite du duc de Bretagne par le chancelier et par maître Jean Dauvet, ancien procureur général, et maintenant premier président du parlement de Toulouse, le roi vint lui-même à l'assemblée et prit la parole. Il parla longtemps avec une force et une vivacité qui émurent beaucoup tous les assistants, racontant les misères de toute sa vie, ce qu'il avait eu à endurer dans sa jeunesse, la haine des conseillers de son père, son exil en Dauphiné, sa fuite hors du royaume, la grande reconnaissance qu'il devait au duc de Bourgogne, auquel il donna de belles louanges. Puis il passa à la situation pauvre et déplorable où, disait-il, il avait trouvé le royaume, et à ses efforts pour y remédier. Ce n'était chose possible, ajoutait-il, qu'avec l'amour et la fidélité des princes de son sang et des autres seigneurs. Ils étaient les piliers de l'État; sans leur aide, un homme seul ne pouvait supporter le fardeau d'une couronne. Un roi, sans le cœur de ses peuples, était peu de chose. Les sujets sont tenus sans doute de le respecter, de le servir, de lui obéir, mais lui, il est obligé de les aimer, de les protéger, de leur rendre justice; lui et eux doivent concourir également, chacun selon son état, au bien public. Avec la concorde entre les chefs et les membres, le roi ne craignait point de défier ses ennemis, s'il en avait quelqu'un. Il n'oubliait point les obligations qu'il avait promises et jurées à son sacre, et avait toujours tâché de s'en acquitter. Il avait visité toutes ses provinces, afin de connaître par lui-même leurs nécessités et y porter remède. Il avait acquis le Roussillon et la Cerdagne pour mieux couvrir les marches de son royaume. Il avait retiré les villes de Picardie engagées depuis tant d'années. Tel avait été, depuis qu'il régnait, l'emploi de ses soins et de l'argent du royaume. Il savait bien que ses bons succès étaient dus, en grande partie, à l'affection des seigneurs de son sang; aussi voulait-il toujours leur être bon parent et bon roi, et il ne doutait point qu'ils ne lui fussent bons et loyaux sujets.

Passant au duc de Bretagne, il parla des torts de ce prince, mais sans emportement, avec de grands égards. « J'aurais conquis toute sa terre, dit-il, et » je la tiendrais en ma main jusqu'au dernier château, » que, s'il voulait venir à miséricorde, je me com» porterais de telle façon que chacun connaîtrait » que je ne veux pas détruire la noble maison de » Bretagne; je ne demande que raison et justice. »

Le roi René se chargea de répondre pour les princes. « Vous êtes notre roi, dit-il, notre sou» verain seigneur; nous n'en connaissons point » d'autre. Nous sommes vos très-humbles sujets et » serviteurs. Nous vous remercions des bonnes, » gracieuses et honnêtes paroles que vous venez de » nous dire. Je vous dis, de par tous nos seigneurs » qui sont ici, que nous vous servirons envers et » contre tous, comme il vous plaira nous l'ordon» ner et commander. Une partie d'entre nous avons » été prisonniers pour conserver nos loyautés en» vers la couronne; nous avons souffert largement » des pertes et dommages; nous sommes encore » prêts à nous employer, sans crainte de la prison » ou de nul autre péril, et sans y rien épargner. » Nous vous supplions d'ôter l'imagination que nous » vous réputions tel que l'ont dit les lettres du duc » de Bretagne; nous savons que ce n'est que men» songes. Nous désirons bien qu'il se gouverne » envers vous tellement que vous soyez content, » et qu'il vous obéisse, ainsi qu'il appartient. Si » c'était votre plaisir, nous irions tous le trouver » pour ce sujet, ou du moins quelques-uns de nous. »

Les autres princes l'avouèrent de ce qu'il venait de dire, et assurèrent le roi qu'ils voulaient vivre et mourir pour lui. Il les remercia, mais refusa l'offre que le roi René venait de faire, d'aller tous trouver le duc de Bretagne. Seulement il pria chacun des princes de faire savoir en particulier au duc ce qu'ils pensaient de sa conduite. Alors le duc d'Orléans (1) entreprit d'excuser son neveu le duc de Bretagne; mais le roi, qui jusqu'alors s'était

(1) Mathieu. — Legrand. — Seyssel.

contenu, s'emporta si vivement, traita avec tant de dureté ce vieux et vénérable prince, qu'il rentra chez lui tout troublé, et mourut trois jours après.

Le roi recommença alors ses négociations avec le duc de Bretagne. Il envoya des commissaires pour veiller à l'exécution de la sentence rendue l'année d'auparavant, et que l'assemblée des princes venait d'approuver. En même temps le sire de Pont-l'Abbé se rendit auprès du duc de Bretagne comme ambassadeur, et lui fit les plus instantes remontrances sur sa conduite envers le roi, spécialement sur ses négociations avec le roi Édouard, qui venait même d'envoyer des ambassadeurs à Nantes. Toutefois aucun discours offensant ne fut adressé au duc de Bretagne, et le sire de Pont-l'Abbé s'employa plus à le calmer qu'à l'irriter. Telle était en ce moment la volonté du roi. Il eût donné beaucoup pour éviter l'orage qui se formait. De riches présents furent distribués aux serviteurs du duc de Bretagne. Une pension fut payée à Antoinette de Maignelais, sa maîtresse; rien ne fut omis de ce qui pouvait le ramener à la douceur et à la patience.

Mais il était trop tard : le mécontentement des princes et des grands seigneurs ne pouvait plus se contenir. Dès longtemps ils étaient en secrète intelligence, et s'adressaient les uns aux autres des messages par des serviteurs de confiance.

Le retour du comte de Charolais à la cour de son père avait été le vrai signal des entreprises qui allaient se former contre le roi. Déjà le duc de Bourbon était venu à Lille avant de se rendre à l'assemblée de Tours, et s'était engagé avec son cousin de Charolais. Enfin, vers la fin de décembre, il y eut à Notre-Dame de Paris une réunion des envoyés de tous les princes et principaux seigneurs qui apportèrent le consentement scellé de chacun d'eux à une ligue formée pour le bien public du royaume. Le chef principal devait être, du moins en apparence, le jeune frère du roi, Charles, duc de Berri; mais tout était encore secret : les envoyés se reconnurent les uns les autres à une aiguillette de soie rouge. Quelle que fût l'habileté du roi à tout savoir, il ignora ce qui se passait. Plus de cinq cents personnes étaient pourtant dans la confidence, et même plusieurs dames et demoiselles (1).

Rien n'éclatait encore en Flandre, où le vieux duc Philippe ignorait de tels projets (2), qui, sans doute, lui eussent déplu; mais le duc de Bretagne ne gardait plus nul ménagement. Le comte de Dunois s'était rendu auprès de lui; le duc d'Alençon y était depuis longtemps; les anciens serviteurs du roi Charles, qui vivaient dans la disgrâce du roi, Loheac, Chaumont, de Beuil, s'étaient réfugiés à la cour de Bretagne. Ce prince répondit à peine au sire de Pont-l'Abbé, puis envoya successivement au roi deux ambassades, dont le langage fut plein de hauteur et de fermeté, et qui ne dissimulèrent rien des justes griefs du duc. Le roi reçut la dernière à Poitiers, vers le commencement du mois de mars, et continua à écouter sans emportement les vives remontrances qui lui étaient faites.

Lorsque les ambassadeurs eurent pris congé, il se mit en route pour aller en pèlerinage à Saint-Junien, en Limousin; telle était son habitude lorsqu'il se trouvait dans quelque péril ou embarras. A peine était-il à une journée, qu'on lui écrivit de Poitiers, en toute hâte, que son frère le duc de Berri s'était enfui secrètement pour aller rejoindre Odet d'Aydie, ambassadeur de Bretagne, qui l'attendait à quatre lieues de là, et qui avait conduit toute cette affaire.

C'était précisément dans la même semaine que le duc Philippe tombait dangereusement malade, et que le comte de Charolais s'emparait du gouvernement des États de Bourgogne. En même temps le comte de Dammartin trouva moyen de s'échapper de la Bastille, et se réfugia près du duc de Bourbon. Tout commença pour lors à se manifester, et le roi s'aperçut à quelle ligue puissante il allait avoir affaire. Le duc Jean de Calabre, fils du roi René, le duc de Bourbon, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, le comte de Dunois et beaucoup d'autres seigneurs avaient signé l'alliance avec le comte de Charolais et le duc de Bretagne. Le frère du roi se mettait à leur tête; les meilleures capitaines du royaume, Dammartin, de Beuil, le maréchal de Loheac, se joignaient à eux. Le roi ne conservait dans son parti que le roi René, le comte du Maine, le comte de Nevers, le comte d'Eu et le comte de Vendôme; encore ne se fiait-il pas beaucoup à chacun d'eux. Le royaume allait se trouver plus divisé et plus malheureux que jamais. On prévoyait les plus grandes calamités; chacun s'épouvantait de ce qui allait arriver. Les astrologues augmentaient encore de si justes alarmes, en annonçant que Mars, Jupiter et Saturne se trouvaient en conjonction; ce qui n'arrivait jamais sans

(1) La Marche.

(2) Comines.

présager les plus tristes effets de la colère céleste (1).

Ce fut le duc de Bourbon qui commença les voies de fait. Il fit saisir, à Cosne, le sire de Crussol, écuyer du roi, et à Moulins, Guillaume Juvénal, l'ancien chancelier, avec maître Pierre Doriole, général des finances, et les envoya en prison. En même temps le sire de Beaujeu, le comte de Dammartin et quelques autres s'étaient jetés dans la ville de Bourges, s'y étaient enfermés, et avaient donné mandement, au nom du duc de Berri, à tous les nobles tenant fief de se rendre auprès d'eux.

Le roi envoya partout des ambassadeurs; il chargea le roi René de négocier avec le duc de Bretagne, et de tenter de ramener le duc de Berri à de plus sages résolutions. La réponse du duc de Bourbon, qui se tenait en Bourbonnais, ne tarda pas à arriver. Le roi, feignant d'ignorer tout ce qui se passait, lui avait annoncé le départ du duc de Berri, et l'avait prié en peu de mots de monter à cheval pour venir le trouver sur-le-champ. Le duc de Bourbon le remercia de sa confiance et de son bon vouloir. « Je puis vous avertir et vous faire savoir tout à plein, écrivait-il, les motifs, tant du départ secret de monsieur de Berri que des autres choses qui sont, je crois, divulguées à cette heure en plusieurs parties de votre royaume et au dehors. Les seigneurs princes de votre sang, qui ont terres et seigneuries en votre royaume, et qui y ont bonne part, ont considéré depuis longtemps les façons de la justice, police et gouvernement, et les grandes extrémités et excessives charges du pauvre peuple. Outre nous, princes et seigneurs, nous avons vu chacun en ce qui le touche se plaindre et souffrir des vexations insupportables, au delà de l'ordre dû et accoutumé. Mainte fois, depuis votre avénement à la couronne, plusieurs d'entre nous et de vos sujets vous ont fait des remontrances, ainsi qu'à ceux qu'il vous a plu d'approcher de vous et d'élever au maniement des affaires. Ces remontrances et ces plaintes étaient dignes d'être entendues, soit pour le bien de la chose publique, soit par égard pour les princes de votre sang; et cependant jusqu'ici votre plaisir n'a pas été d'y prêter l'oreille, ni d'y pourvoir en rien. Tout a été fait à votre volonté au moyen de quelques-uns qui sont autour de vous, et qui ne connaissent guère, comme on peut voir, l'état de votre royaume, auparavant si prospère par la bonne justice, tranquillité et police ordinaire. C'est pourquoi, mon très-redouté sieur, lesdits princes et seigneurs, tous ensemble et d'une commune voix, par pitié du pauvre peuple, dont la clameur et l'oppression sont parvenues à leurs oreilles, considérant que, nonobstant toutes remontrances, vous n'avez pas voulu apporter remèdes convenables, ont conclu, par signatures et scellés authentiques, de se joindre pour vous donner à connaître par une voie que Dieu, la raison et l'équité leur enseignent, que vous devez dorénavant mettre en France un meilleur ordre que vous n'avez fait depuis que la couronne est en vos mains. Nous espérons, avec l'aide de Dieu, faire une œuvre qui sera profitable à vous et à la chose publique, et en même temps très-honorable pour les princes de votre sang.

» Quant à ce que vous m'écrivez d'aller vers vous, il me semble, par la teneur de votre lettre, que vous n'êtes pas encore averti de ce que je vous déclare; ainsi je n'y puis aller. Le cas ne le requiert point. Certes, il déplaît aux seigneurs de votre sang que le royaume en soit venu à cette commotion et nécessité, après que vous l'avez pris en si grande prospérité. Mais peut-être n'êtes-vous pas informé de tout ce qui se fait de mal autour de vous et dans vos provinces par puissance, force et violence. Nous vous en informerons donc tellement et si dûment, que vous devrez dire que ce que nous faisons a une bonne et juste cause, et que ceux qui s'en mêlent ne peuvent avoir nul blâme envers Dieu, votre couronne ni la justice. Je vous assure, mon très-redouté et souverain seigneur, que cette besogne n'est pas entreprise contre votre personne, mais seulement pour votre honneur, pour le bien de vous et de vos sujets, pour remettre tout en ordre, pour soulager et consoler le pauvre peuple; choses conformes à la raison et dignes de recommandation, qui requièrent prompte et convenable provision, telle que votre bonne discrétion saura y aviser. »

Le duc de Berri, en arrivant à Nantes, s'était hâté d'écrire une longue lettre à son oncle de Bourgogne, et de publier un manifeste pour expliquer les motifs de sa soudaine retraite. Il se plaignait aussi du mauvais gouvernement du roi et des méfaits de ses conseillers. « Ils ont mis Monseigneur en soupçon et en haine contre vous, disait-il au duc de Bourgogne, contre moi, contre tous les seigneurs du royaume, contre les rois de Castille et d'Écosse, ces anciens alliés de la France. Chacun sait aussi comment ont été gardées l'autorité et les libertés de l'Église; comment la justice a été faite et administrée; comment les droits des nobles ont

(1) Duclercq.

été maintenus; comment le pauvre peuple a été préservé d'oppression. Moi, déplaisant des choses susdites, ainsi que je le dois être, comme celui qu'elles touchent de si près, j'ai désiré y pourvoir avec le conseil de vous, des seigneurs mes parents et autres nobles hommes. J'ai voulu aussi sauver ma personne que je savais en danger, car incessamment mondit seigneur le roi et ceux d'autour de lui parlaient de moi en telle sorte, que je devais me croire en péril. »

Le duc de Berri ajoutait de grandes louanges pour son oncle de Bourgogne, le conjurait de l'aider de ses conseils et de sa puissance, et dans le cas où il ne pourrait venir lui-même, d'envoyer, pour l'assister en de si louables desseins, monsieur de Charolais avec un nombre de gens suffisant, ainsi que plusieurs des sages et féaux hommes de son conseil.

Le roi ne tarda pas non plus à faire publier son manifeste dans les bonnes villes et dans tout son royaume; il s'y exprimait à peu près de la sorte :

« Aucuns, mus de mauvais espoir et damnable dessein, sans égard à Dieu ni au serment juré à nous et à la couronne de France, ont conspiré et machiné plusieurs choses préjudiciables à nous, à nos sujets et à la chose publique. Ils se sont efforcés de troubler le bon état du royaume, qui était si paisible, où la marchandise allait librement partout, où chacun vivait tranquillement en sa maison, gens d'Église, nobles, bourgeois, marchands et laboureurs; où les étrangers pouvaient entrer et sortir sans danger avec leur argent et leurs denrées. Néanmoins ces séducteurs, sans égard aux maux qui peuvent advenir de leur damnable conspiration, ont séduit et suborné notre frère de Berri, jeune d'âge et ne sachant point voir la mauvaise intention de ceux qui l'ont séparé de nous. Ils ont, par plusieurs langages controuvés, trouvé moyen de l'allier à eux. Pour émouvoir le peuple contre nous, ils ont fait semer dans le royaume qu'on voulait emprisonner notredit frère et attenter à sa personne. Oncques, certes, nous n'y pensâmes; et si nous eussions connu quelqu'un qui eût voulu accomplir une telle action, nous en eussions fait punition exemplaire. Nous pensions, au contraire, que notre frère était content de nous, et nous nous en tenions pour assuré. Lui-même, de sa bouche, nous l'avait ainsi affirmé avec tant de belles et honnêtes paroles, qu'il était vraisemblable que cela était. Nous croyons fermement que telle était sa volonté, n'étaient ces mauvais séducteurs qui l'ont détourné de la bienveillance qu'il avait pour nous. »

Le roi parlait ensuite des gens de tous états, qui, croyant bien faire et séduits par la fausse couleur du bien public, avaient pu consentir à se joindre au prince. Il montrait quels inconvénients irréparables pouvaient s'ensuivre, rappelait l'exemple du passé, et comment les Anglais, ces anciens ennemis, pourraient descendre ou même être appelés dans le royaume comme autrefois. Il disait que si les princes, gens d'Église, nobles ou autres, qui avaient consenti à ladite ligue, s'étaient souvenus des horribles calamités du royaume, certes ils n'auraient pas agi de la sorte. Puis il leur déclarait que la crainte de sa vengeance ne devait pas les retenir dans ce mauvais parti; qu'il ne voulait point les traiter en criminels de lèse-majesté, mais qu'à l'exemple de Notre Sauveur Jésus-Christ qui lui avait donné la couronne, et ne voulait point la perdition de son peuple, il promettait grâce entière à ceux qui voudraient revenir à leur devoir. Il leur donnait, à cet égard, entière assurance, et commandait à tous ses officiers d'accorder pleine abolition à ceux qui viendraient leur faire serment.

Il s'efforçait enfin de montrer la fausseté du langage des factieux et le peu de fondement de leurs promesses. « Ils publient, disent-ils, qu'ils aboliront les impôts. C'est ce qu'ont toujours annoncé tous les séditieux et rebelles; et au lieu de soulager le pauvre peuple, ils le ruinent; ils portent partout le fer et le feu, désolent la campagne, interrompent le commerce, pillent, violent, emprisonnent les gens, les mettent à rançon. Si le roi avait voulu augmenter leur pension et leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auraient jamais pensé au bien public. Ils prétendent vouloir mettre l'ordre partout, et ne peuvent le souffrir nulle part; au lieu que le roi, sans tirer de son peuple plus que ne faisait le feu roi, paye bien ses gens d'armes et les tient en bonne discipline. »

Ces publications eurent un bon effet. L'Auvergne, qui était prête à prendre parti avec le duc de Bourbon, se maintint dans l'obéissance après que le comte de Boulogne y eut porté le manifeste du roi et donné courage aux sujets fidèles. Le Dauphiné, Lyon, le Languedoc ne donnèrent aucun accès aux envoyés des princes, et n'écoutèrent point leurs séductions. Bordeaux représenta que le duc de Berri avait un trop petit apanage; mais, du reste, protesta de la fidélité de ses habitants.

Pendant ce temps, le roi tâchait, par des négo-

ciations, de ramener son frère et de conserver dans le devoir ceux des princes et des seigneurs qui ne s'étaient pas encore déclarés. Le duc de Calabre, le comte d'Armagnac, le duc de Nemours continuèrent encore pendant quelque temps à le tromper par de fausses apparences; toutefois il ne s'y fiait guère. Il avait aussi envoyé demander du secours à son puissant allié, le duc de Milan. Pierre Gruel, premier président du parlement de Dauphiné, fut chargé d'aller à Rome demander au pape de renouveler les anciennes excommunications contre les rebelles. Mais comme il avait en même temps commission de faire des remontrances sur l'abolition de la pragmatique et sur les abus de pouvoir du saint-siége qui en étaient résultés, il se montra si emporté sur ce sujet qui tenait tant à cœur aux gens de parlement, que son ambassade nuisit plus qu'elle ne servit.

Le comte de Charolais, de son côté, n'avait rien omis pour l'accomplissement de ses desseins. Ce qui lui importait le plus, ce qui devait décider les princes encore incertains à prendre parti pour lui, c'était l'alliance du roi d'Angleterre. L'occasion était favorable; ce roi était occupé de son mariage avec madame Élisabeth Woodville, par lequel il venait de rompre les projets d'alliance avec la France. Le comte de Charolais envoya, pour assister aux noces, une solennelle ambassade, que présidait le sire Jacques de Luxembourg, cousin de madame Élisabeth. C'était flatter beaucoup le roi Édouard que de témoigner ainsi en Angleterre à quelle grande maison tenait sa nouvelle femme, tandis qu'on lui reprochait de s'être mésallié en l'épousant.

Déjà la guerre était presque commencée sur les marches de Picardie. Le comte de Nevers avait, tout aussitôt après la fuite du duc de Berri, publié un mandement aux gentilshommes tenant fief dans les provinces qu'il commandait, pour se préparer et se pourvoir d'armes et de chevaux. Le comte de Charolais avait en conséquence donné un mandement pareil aux gentilshommes de l'Artois et des châtellenies de Lille, Douai et Orchies. Non-seulement ils lui obéirent volontiers, mais une partie des gentilshommes de Picardie, au lieu de se rendre aux ordres du comte de Nevers, prirent parti pour la Bourgogne. La plupart de ses serviteurs, le sire de Crèvecœur, le sire de Miraumont, le sire de Beauvoir, le quittèrent même pour aller joindre le comte de Charolais. Le comte de Saint-Pol employait tout le pouvoir qu'il avait sur la noblesse de ces pays pour la faire déclarer contre le roi. Le comte de Nevers, se voyant en si mauvaise situation, voulut faire sa paix avec monsieur de Charolais, et fit offrir par le vieux sire de Saveuse de rester neutre, pourvu qu'on lui laissât les seigneuries de Péronne, Roye et Montdidier, que lui avait données autrefois le duc Philippe. Le comte de Charolais voulait, au contraire, les ravoir; il assurait qu'elles n'avaient été cédées au comte d'Étampes qu'en attendant qu'il fût pourvu de meilleures seigneuries, et que, puisqu'il avait maintenant les comtés de Nevers et de Réthel, le duc de Bourgogne devait rentrer en possession de Péronne. Lorsque le comte de Nevers vit qu'on avait le projet de lui tenir ainsi rigueur, il mit de vive force garnison à Péronne, et la négociation fut rompue (1).

Ce fut à ce moment que le comte de Charolais obtint le pardon de son père, et s'empara pleinement du gouvernement. Les états de Flandre furent convoqués à Bruxelles (2). Il leur fut donné lecture des lettres du duc de Berri. Puis l'évêque de Tournay leur déclara que le Duc était résolu d'envoyer en France monsieur de Charolais, son fils, avec une forte armée pour assister le frère du roi; les états accordèrent les subsides. Les états de la province d'Artois en consentirent aussi; et vers le 15 de mai, le comte prit congé de son père (3). « Va, lui dit ce vieux prince, maintiens bien ton » honneur, et s'il te faut cent mille hommes de plus » pour te tirer de peine, je veux moi-même te les » conduire. »

(1) Duclercq.

(2) Dans ma *Collection de Documents inédits*, t. Ier, p. 148-151, et t. II, p. 183-188, j'ai publié, avec de nombreuses notes, la remontrance que le duc Philippe fit faire aux états généraux assemblés à Bruxelles, le 25 avril 1465, et une lettre des échevins de Mons écrite, le 26, à leurs députés sur ce sujet. (G.)

(3) Par une lettre du 4 mai que j'ai insérée dans la même *Collection*, t. Ier, p. 193-194, le comte de Charolais demanda à la ville de Malines qu'elle lui fît présent d'un cheval pour sa monture. Il paraît que cette sorte de réquisition s'étendit à d'autres villes; on lit, dans le 2e registre du conseil de ville de Mons, que, le 5 mai, les mayeurs et échevins reçurent une lettre du comte tendant à ce qu'on lui fît « finance d'un bon et puissant cheval. » Le conseil résolut d'acheter le meilleur cheval qui se pût trouver et de l'offrir au prince : il le paya 100 salus.

Le comte de Charolais s'adressa aussi à différentes villes, pour qu'elles lui prêtassent des tentes et des pavillons : le registre de Mons ci-dessus mentionné contient une analyse de la lettre qu'il écrivit, à cet effet, le 1er. mai, aux prévôt, mayeur et échevins de cette ville, et j'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. Ier, pag. 191-192, celle qu'il envoya, sous la même date, au magistrat de Malines. (G.)

Hormis la guerre de Gand et quelques troubles de la Flandre, il y avait, depuis la paix d'Arras, trente ans que l'on vivait en repos et en prospérité. La Flandre semblait une terre de promission, tant elle était riche et heureuse. Nul pays de la chrétienté ne connaissait un tel luxe, une si grande dépense. Les habillements étaient magnifiques pour les riches, commodes pour les pauvres; les fêtes et les banquets continuels et splendides. Les maisons de baigneurs et toutes sortes de désordres avec les femmes étaient un public objet de scandale. L'orgueil des Flamands était aussi porté au plus haut. Il semblait qu'aucun prince ne fût assez bon pour eux. C'était un grand sujet de réflexion pour les gens sages que de voir ainsi troubler, sans beaucoup de motifs, la tranquillité et le bonheur d'un si beau pays. On tremblait que l'heure ne fût arrivée où l'on allait payer bien cher l'oubli des bontés de Dieu, qu'on n'avait reconnues qu'en se plongeant dans le péché (1).

L'armée du comte de Charolais était belle; il avait environ quatorze cents hommes d'armes et huit mille archers (2). Le chef principal de cette entreprise était le comte de Saint-Pol. Le sire Adolphe de Ravenstein et le bâtard de Bourgogne avaient aussi sous leur commandement des troupes considérables.

Parmi cette foule de chevaliers, il en restait bien peu qui eussent vu les anciennes guerres du temps du roi Henri d'Angleterre, lorsque le duc Philippe combattait le roi de France et ses vaillants capitaines, la Hire, Saintraille, Dunois et la Pucelle. Ceux qui avaient appris le métier des armes dans ces fameuses batailles étaient grandement écoutés. Il y avait surtout deux vieux chevaliers qui avaient toute la confiance de monsieur de Charolais. C'étaient le sire de Hautbourdin, bâtard de Saint-Pol, et le sire de Contay, fils de ce Robert-le-Josne, bailli d'Amiens, qui jadis avait eu si grande renommée de rudesse et de cruauté. On les consultait sur toutes choses, et l'armée était conduite d'après leurs avis. Sans ce respect pour les chefs expérimentés, le succès de la guerre aurait couru de grands hasards; car on voyait bien que tous ces hommes d'armes, et surtout ces archers, qu'on avait réunis à la hâte, n'avaient nulle idée de la guerre; ils portaient leurs armes comme gens qui n'en avaient nulle habitude, et semblaient embarrassés et maladroits. Du reste, il ne manquait point de jeunes chevaliers pleins d'ardeur et de courage (3).

Le comte de Nevers et le maréchal Rouault n'avaient en aucune façon le moyen d'arrêter la marche du comte de Charolais; ils s'enfermèrent d'abord à Péronne. Puis, lorsqu'ils virent que les ennemis, ayant soumis Nesle, Roye, Montdidier et Bray (4), venaient de passer la Somme, le maréchal craignit de se trouver enfermé, et se retira sur Noyon, où il entra contre le gré des habitants. Suivant toujours sa route sur la droite des Bourguignons, sans jamais rien tenter contre eux, il entra à Paris pendant qu'ils arrivaient à Saint-Denis (5), le 30 juin 1465.

C'était devant cette ville que devaient se trouver les autres princes qui avaient signé la ligue du bien public. Aucun n'était encore arrivé. Le duc de Bretagne avait envoyé son vice-chancelier Romillé, homme très-subtil, à qui il avait confié des blancs seings pour les remplir selon l'occasion. Il annonça que le duc de Bretagne et le duc de Berri allaient incessamment venir. Monsieur de Charolais fut étonné et affligé de ce mécompte. L'armée du duché de Bourgogne n'était pas même arrivée. Il devenait embarrassant de savoir ce qu'on entreprendrait.

(1) Comines.

(2) Le 18 mai 1465, le protonotaire de Clugny, archidiacre d'Avalon et maître des requêtes du comte de Charolais, accompagné de plusieurs conseillers du duc de Bourgogne à Mons, se présenta devant le conseil de cette ville, porteur d'une lettre de créance du comte, adressée aux mayeur, échevins et bourgeois. Il exposa que ce prince, ayant souvenir des plaisirs et services que la ville lui avait faits, l'en remerciait de tout son pouvoir; qu'il s'était proposé, à son départ de Bruxelles, d'y venir, mais qu'ayant été averti de la mortalité qui régnait à Soignies, il avait été obligé de changer de direction, et de se rendre directement à Saint-Ghislain : il priait les bourgeois de Mons de ne pas prendre à déplaisir ce changement d'itinéraire. Le protonotaire donna ensuite au conseil des nouvelles de l'armée, et enfin il fit connaître que, comme la guerre pouvait être plus longue et entraîner des dépenses plus considérables qu'on ne le supposait, le comte désirait que, en ce cas, la ville voulût lui prêter son nom et son sceau pour recouvrer argent par pensions jusqu'à concurrence de 10,000 florins de Hainaut, s'engageant à lui donner de bonnes obligations pour sûreté du remboursement de ce capital. Le conseil y consentit pour 6000 florins.

Le 1er juin, le conseil résolut d'envoyer chaque jour un messager piéton à l'armée du comte, pour en avoir des nouvelles. Le 13 juillet, on y en envoya deux, et de plus un sergent à cheval. (G.)

(3) Comines.

(4) Nous avons publié, dans notre *Collection de Documents inédits*, t. II, pag. 194-196, une lettre du comte de Charolais aux communemaîtres et échevins de Malines, datée de Lihons le 7 juin, dans laquelle il les instruit de ces premiers exploits de son armée. (G.)

(5) Duclercq. — Comines. — La Marche. — De Troy. — Mathieu. — Legrand.

Quelques-uns étaient d'opinion qu'il fallait attaquer Paris; c'était assez l'avis du sire de Hautbourdin, qui connaissait la ville, où autrefois il avait beaucoup vécu. Toutefois il était vraisemblable qu'on ne pourrait réussir. Les fortifications étaient en bon état. Le peuple était tranquille et obéissant; le bon ordre semblait régner dans la ville. Il fut résolu de ne point céder au désir des hommes d'armes qui méprisaient les gens de Paris et croyaient entrer facilement dans une si grande et forte cité; on se détermina à attendre et à se soumettre tout le pays d'alentour. Dammartin, Nantouillet, Villemonble, Lagni furent pris. Partout on abolissait les aides, on brûlait les registres, et le sel se vendait sans gabelle.

Le roi cependant avait été trompé dans son attente, et les affaires avaient marché plus vite qu'il ne l'avait compté. Après avoir laissé le comte du Maine en Anjou pour s'opposer à monsieur Charles son frère et au duc de Bretagne, il avait cru qu'il aurait le temps de conquérir le Berri et de soumettre le duc de Bourbon avant que les Bourguignons se fussent mis en mouvement. Le comte d'Armagnac et son oncle le duc de Nemours avaient reçu l'ordre de venir avec leurs gens rejoindre le roi; il ne savait pas, ou feignait d'ignorer qu'ils étaient engagés dans la ligue des princes. Il partit de Tours, passa à Saint-Aignan, n'essaya point de prendre Bourges, où les rebelles avaient mis garnison, et, se hâtant toujours d'arriver en Bourbonnais, il emporta, sans nulle résistance, Saint-Amand, le fort château de Monrond et Montluçon. Partout il faisait de bonnes conditions aux garnisons, n'exerçait nulle rigueur ni vengeance, traitait doucement les habitants, maintenait une exacte discipline dans ses compagnies de gens d'armes, les payait régulièrement, et ne prenait rien dans le pays sans l'acheter. Si bien que, vers le milieu de mai, il fut maître de tout le Berri, hormis la ville de Bourges, et d'une grande partie du Bourbonnais.

Mais pour lors arriva le duc de Nemours, qui, au lieu de venir joindre le roi à Montluçon, s'arrêta à Montaigu, et envoya le sire de Langeac demander des sûretés; disant que, si elles ne lui étaient pas accordées, il ne pourrait aller plus loin. On vit bien alors qu'il était du parti des princes, ou que du moins il entendait profiter de la situation du roi pour lui faire la loi. Des négociations commencèrent; le roi ne se fâchait point, écoutait toutes les demandes qu'on lui faisait de la part du duc de Nemours. C'étaient de grosses pensions pour tous les princes et seigneurs, une augmentation d'apanage pour le duc de Berri, le gouvernement de Paris et de l'Isle-de-France pour le duc de Nemours, de la Normandie pour le comte de Dunois, de la Champagne pour le duc de Calabre, du Cotentin pour le comte de Saint-Pol, du Lyonnais et du Forez pour le duc de Bourbon; l'épée de connétable pour le comte d'Armagnac; le conseil du roi renouvelé; le chancelier destitué.

Le sire du Lau et quelques autres serviteurs du roi, chargés d'entendre ces propositions, semblaient les trouver assez justes et raisonnables. Les princes, supposant toujours, d'après le langage qu'on leur tenait, que chacun était de leur avis, et que tous les seigneurs étaient comme eux mécontents du roi, ou même prêts à le trahir, se montraient de plus en plus exigeants. Ils se flattaient surtout que le comte du Maine finirait par se déclarer pour eux, et supposaient, d'après les réponses des amis et des serviteurs de ce prince, qu'il était aussi fort opposé au gouvernement du roi. Soit que chacun de ceux qui avaient signé la ligue cherchât à pourvoir le mieux possible à ses propres intérêts, soit qu'ils eussent tous le dessein formé de se tromper les uns les autres, il semblait qu'il n'y eût de part ni d'autre à se fier à personne. Des complots contre la personne du roi furent même formés, et auraient été faciles à exécuter, car il prenait peu de précautions; mais ils ne vinrent pas plus à conclusion que le reste.

Le roi perdit ainsi plus de vingt jours à traiter avec le duc de Nemours, et aussi avec sa sœur madame Jeanne de France, duchesse de Bourbon, qui était venue le trouver à Saint-Pourçain. Tout à coup les conférences furent rompues; le sire de Montaigu et le sire de Conches venaient d'arriver de Bourgogne, avec deux cents lances, au secours du duc de Bourbon. Le roi envoya tout aussitôt le capitaine Sallazar et le sire de Giresme garder les passages de la Loire pour que la retraite ne lui fût pas coupée. En même temps il se porta sur la rive droite de l'Allier, en laissant garnison à Saint-Pourçain et dans les forteresses qu'il avait soumises. La Palisse, Vichy, Cusset et toute cette portion du Bourbonnais rentrèrent sous son obéissance. Il connaissait bien ce pays, où, dans sa jeunesse, il avait fait la guerre à son père, comme maintenant les princes la lui faisaient. Tout en guerroyant, il prêtait toujours l'oreille à toutes les propositions, et les princes aussi auraient mieux aimé obtenir ce qu'ils demandaient par crainte que par combat. Un nouveau renfort leur arriva; le comte d'Armagnac amena pour eux les

troupes que le roi lui avait demandées ; ils se réunirent tous à Riom.

Le roi avait d'abord craint que le comte d'Armagnac ne se dirigeât sur le Berri, et ne lui fermât les passages pour revenir vers Paris ou vers la Touraine. Il avait envoyé le maréchal de Comminges à Montluçon. Voyant que les ennemis étaient tous à Riom, il rappela en diligence les troupes qu'il avait de divers côtés. Le maréchal de Comminges, Sallazar, Giresme, et Guillaume Cousinot, qui en ce moment avait la principale part dans sa confiance, attaquèrent Gannat sous ses yeux. La ville fut emportée d'assaut en quatre heures. Le château ne put résister; et le roi, sans se donner le temps de manger, avala un œuf pour tout repas, et s'en vint coucher à Aigueperse. Le lendemain son armée campa devant Riom, dans les villages de Mosat et de Marsat.

Une telle promptitude abattit toute la présomption des princes. Le duc de Bourbon se retira à Moulins, mais de sa personne seulement. Le duc de Nemours vint trouver le roi, et bientôt une trêve fut conclue. Le roi, ayant égard aux plaintes des princes, promit qu'à la Notre-Dame d'août il y aurait une assemblée à Paris pour entendre leurs remontrances, et aviser au bon gouvernement du royaume. De leur côté, les princes déclarèrent qu'ils serviraient le roi envers et contre tous, comme leur souverain seigneur.

La trêve comprenait l'Auvergne, le Bourbonnais, le Berri et même les marches de la Bourgogne, sous la condition que les Bourguignons s'abstiendraient d'hostilité.

C'était avec une armée de douze ou quatorze mille hommes seulement que le roi venait de terminer cette guerre. Mais jamais on n'avait vu de meilleures compagnies, ni des archers mieux exercés. Leur courage était grand, et le bon ordre était admirable. Le pays était grevé le moins possible de leur présence. Les habitants étaient partout plus favorables au roi qu'aux princes, dont les troupes étaient sans discipline et sans solde. D'ailleurs jamais chef d'armée n'avait mieux su encourager ses gens, n'avait montré tant d'activité et de savoir-faire.

Il avait grand intérêt à se hâter. Cette guerre, entreprise contre le duc de Bourbon, avait présenté plus de difficultés et duré bien plus longtemps qu'il ne l'avait pensé. Pendant ce temps-là, le comte de Charolais s'était avancé sans résistance jusque devant Paris. Le roi savait qu'en perdant cette ville il pouvait perdre tout son royaume; et cependant il s'en trouvait éloigné de plus de cent lieues. Elle était restée presque sans défense, exposée aux attaques et aux suggestions de l'ennemi. Les Parisiens pouvaient se laisser entraîner à quelque révolte; le trouble pouvait se mettre parmi le peuple; de fausses nouvelles pouvaient se répandre et conduire à quelque funeste résolution.

Aussi, malgré son éloignement, le roi n'avait-il rien omis pour maintenir Paris en bonne et fidèle disposition; et il avait surtout chargé de ce soin le sire Charles de Melun, son lieutenant dans l'Isle-de-France, et un homme fort habile, qui commençait à avoir toute sa faveur, maître Jean Balue, récemment nommé évêque d'Évreux. On publia les anciennes ordonnances sur la garde de la ville; le guet fut remis sur pied; les chaînes des rues furent réparées et mises en état. En même temps le roi, dans tous ses messages, s'exprimait avec affection pour ses bons bourgeois et habitants, les remerciait de leur loyauté et de leur bon vouloir, en les exhortant à continuer. Il leur promettait qu'il allait confier à leur garde la reine, et l'envoyer accoucher dans la ville qu'il aimait le mieux au monde. Les prédicateurs faisaient de beaux sermons pour le roi; on célébrait des processions pour le succès de sa cause. Enfin tout était employé pour conserver le bon ordre, sans toutefois avoir recours à la rigueur.

Ce ne fut pas chose fort difficile. Si le gouvernement du roi excitait beaucoup de plaintes et de murmures, les princes n'avaient pas pour cela plus de partisans. Chacun savait bien qu'ils ne demandaient que de l'argent et des domaines. Il ne fallait pas grande sagesse pour voir qu'ils avaient peu de souci du bien public dont ils parlaient tant, et que, quel que fût l'événement, ce serait le peuple qui en porterait la peine. C'est ce que disait une ballade qui courut alors dans la ville, et dont le refrain était « les trois états de France. » On y disait que, puisqu'ils devaient payer les frais, c'était à eux de pourvoir aux embarras. La ballade finissait ainsi :

> Qui peut donner bon conseil maintenant?
> Qui? vraiment qui? les trois états de France.

Lorsque les Bourguignons approchèrent, les chaînes furent placées au travers des rues, prêtes à être relevées au premier signal. Les portes Saint-Martin, du Temple, Montmartre, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Michel, Saint-Victor, furent murées. Le guet faisait toutes les nuits le tour des murs, et parfois l'évêque d'Évreux chevauchait à sa

tête. De la sorte il n'y eut aucun mouvement dans la ville; personne ne se déclara pour les princes. Une fois les Bourguignons se présentèrent à la porte Saint-Denis, demandèrent des vivres, et voulurent entrer en pourparler. Maître Jean de Popincourt, seigneur de Sarcelles, et maître Pierre l'Orfévre, seigneur d'Ermenonville, étaient ce jour-là capitaines de la porte. C'était un serviteur de ce dernier qui, peu de temps auparavant, avait vendu à monsieur de Charolais le poste de Pont-Sainte-Maxence. Cependant il n'y eut ni trahison ni surprise. Les bourgeois n'écoutèrent nulle proposition, et combattirent vaillamment devant la porte Saint-Denis et la porte Saint-Lazare. Tout demeura aussi tranquille dans l'intérieur de la ville. Seulement un sergent du Châtelet voulut répandre l'alarme dans les rues, en criant que les Bourguignons étaient entrés. Il fut arrêté, et tout demeura tranquille.

Le comte de Charolais et le comte de Saint-Pol étaient toujours à Saint-Denis et aux environs, attendant que les autres princes vinssent les rejoindre. Une lettre que leur écrivit une dame de la cour, gagnée à leurs intérêts, leur apprit que le roi venait de traiter avec le duc de Bourbon, et allait se mettre en route tout aussitôt pour venir les combattre. Bientôt Guillaume Cousinot en apporta la nouvelle aux Parisiens. Une grande assemblée fut réunie à l'hôtel de ville pour publier la victoire du roi et sa prompte arrivée.

Monsieur de Charolais se résolut alors à passer la Seine au pont de Saint-Cloud (1), dont il s'était emparé, afin de se placer au-devant du roi et de l'empêcher d'entrer à Paris. Il voulait aussi rendre plus facile sa jonction avec le duc de Bretagne et le duc de Berri. Ces deux princes avaient marché à travers l'Anjou. Le comte du Maine n'avait pas une assez forte armée pour s'opposer à eux. Il avait suivi leur mouvement, comme le maréchal Rouault avait fait pour les Bourguignons. Beaucoup de gens supposaient qu'il aurait pu mieux faire, et répétaient qu'au fond il était assez favorable au parti des princes, qu'il les ménageait et avait de secrètes intelligences avec eux. Lorsqu'il fut du côté de Vendôme, il laissa les Bretons suivre leur route par Chartres, et s'en alla avec ses gens rejoindre le roi à Beaugency.

Il y avait pour lors deux résolutions à prendre, soit de marcher contre les Bretons avant qu'ils fussent joints au comte de Charolais, soit de continuer la route vers Paris, au risque de trouver sur son passage l'armée de Bourgogne. Le roi en délibéra avec ses capitaines. Son avis et son espérance était d'entrer à Paris, en évitant de combattre; mais cela était peu vraisemblable. Le sire de Brezé lui représenta que les Bourguignons étaient nombreux, aguerris et fidèles jusqu'à la mort au comte de Charolais. Selon lui, il valait mieux commencer par combattre les Bretons, parmi lesquels se trouvaient tant de gens des compagnies françaises, anciens serviteurs du roi Charles, comme le maréchal de Loheac, le sire de Beuil, le comte de Dunois, qui peut-être n'oseraient pas en venir à combattre contre la personne du roi. Sur ce, le roi lui rappela que lui aussi avait signé cette ligue du bien public. « Oui, sire, répliqua le sénéchal en riant comme » c'était sa coutume, ils ont ma signature; mais » vous avez ma personne. » Et comme il insistait toujours sur le danger d'avoir d'abord affaire à monsieur de Charolais, le roi lui demanda s'il avait peur. « Non, certes, reprit le sénéchal, et je le fe- » rai bien voir à la première journée de bataille. » Le roi n'en persista pas moins dans son avis, et continua son chemin vers Paris.

Le comte de Charolais était à Longjumeau; son avant-garde, commandée par le comte de Saint-Pol, était à Montlhéri. Le bâtard de Bourgogne était chef de l'arrière-garde.

Le 16 au matin, le roi se trouvait à Châtres (2); il s'était arrêté la veille à Étréchy, et comme le temps pressait, il avait marché toute la nuit. Il donna son avant-garde au sire de Brezé, non pour engager la bataille, mais pour reconnaître la route. Le sénéchal en fit à sa tête, et, de prime abord, se lança dans le village de Montlhéri. « Je les mettrai » si près l'un de l'autre, disait-il à ses amis, que » bien habile sera qui pourra les démêler. » Il n'était pas en force, et périt bravement tout des premiers. Le roi arriva au plus vite pour appuyer son avant-garde, et ce combat, qu'il ne voulait pas, se trouva entamé.

A son tour, le sire de Saint-Pol se trouva trop faible, et fut poussé jusqu'au prieuré de Long-pont. Là, ses archers se retranchèrent derrière leurs pieux aiguisés et les chariots de bagages; il fit dé-

(1) Ce fut le 15 juillet, comme le comte de Charolais le manda à son père, dans une lettre du 14, qui est à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Dupuy, n° 596. (G.)

(2) Arpajon.

foncer quelques barriques de vin pour leur donner bon courage, puis se maintint avec vaillance et fermeté devant les Français, qui n'arrivaient que peu à peu, et n'étaient pas fort nombreux encore. En même temps il envoya avertir le comte de Charolais de lui envoyer du secours; il avait fait mettre pied à terre à ses hommes d'armes, et ne pouvait plus se mettre en retraite.

Monsieur de Charolais fut un moment incertain de ce qu'il devait faire. Il commença par envoyer le bâtard de Bourgogne à l'aide du comte de Saint-Pol, délibérant s'il irait lui-même et s'il engagerait toutes ses forces. On pouvait craindre en effet que le maréchal Rouault ne sortît de Paris, et ne plaçât l'armée entre deux attaques; tout à coup le sire de Contay arriva. Il était allé voir les choses de près. « Si vous voulez gagner la bataille, il faut » vous hâter, monseigneur; les Français arrivent » à la file, et seraient déjà déconfits, s'il y avait » assez de monde. Ils croissent à vue d'œil; le » temps presse. »

Alors le comte de Charolais se mit en marche pour réparer les moments perdus; au lieu de faire faire deux haltes à ses gens pour leur donner le temps de reprendre haleine, ainsi qu'on en était convenu, il les mena tout d'une traite, à travers les grands blés et les récoltes de fèves. Ils arrivèrent au lieu du combat déjà fatigués, assez peu en ordre, et les uns après les autres. Il s'avança le premier; c'était lui qui tenait la droite; ses gens entrèrent derrière le château, dans le village, et mirent le feu aux maisons. Le vent portait la flamme et la fumée du côté des Français; ils se troublèrent, l'effroi se mit parmi eux, et le comte de Charolais les ayant mis en déroute se lança à leur poursuite; c'étaient les gens du comte du Maine.

Les choses se passaient de tout autre sorte à la gauche des Bourguignons; les Français s'étaient retranchés au-dessous du château, derrière un grand fossé bordé d'une haie. Le sire de Ravenstein, Jacques de Saint-Pol et les autres chefs bourguignons amenèrent leurs archers; mais ils n'étaient pas en si bel ordre que les francs archers de France et ceux de la garde du roi, qui étaient formés en compagnie d'ordonnance, et revêtus de leurs hoquetons brodés. Les archers bourguignons étaient, au contraire, comme des volontaires, vaillants, mais mal commandés. Selon la pratique des anciennes guerres et le vieil usage des Anglais, on ordonna d'abord aux hommes d'armes de mettre pied à terre et de combattre avec les archers. Philippe de Lalaing, Philippe de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, et quelques autres chevaliers qui se souvenaient que jadis, du temps du comte de Salisbury et de lord Talbot, le poste d'honneur était parmi les archers, descendirent aussitôt de cheval. Mais le comte de Charolais n'était pas là; on ne savait à qui obéir ni qui devait commander. Tous ces nouveaux hommes d'armes qui n'avaient jamais vu la guerre, dont plus de la moitié n'avait pas même de cuirasse, qui n'étaient point accompagnés de serviteurs armés comme dans les compagnies d'ordonnance, ne mirent pas pied à terre ou remontèrent à cheval un moment après.

De son côté, le roi se mettait en peine de rendre courage à ses gens, et de ne pas les laisser entraîner au mauvais exemple de l'aile gauche. Il voyait la crainte gagner tous les esprits. Le bruit avait couru qu'il avait été tué. « Non, mes amis, disait-il en » ôtant son casque pour se montrer à eux, non, » je ne suis pas mort; voici votre roi; défendez-le » de bon cœur. » De la sorte, il les animait et les retenait avec lui.

Quand les archers eurent pendant quelque temps tiré les uns sur les autres, tout à coup les hommes d'armes du roi passèrent par les deux extrémités de la haie, et se lancèrent vers les Bourguignons. Aussitôt, sans attendre aucun commandement, les hommes d'armes de monsieur de Ravenstein et du sire Jacques de Saint-Pol se jetèrent tout au travers de leurs propres archers, afin de venir à la rencontre des Français. Sur douze cents environ qu'ils étaient, peut-être n'y en avait-il pas cinquante qui eussent jamais couché une lance. Ils furent rompus au premier choc; eux-mêmes avaient mis le désordre parmi leurs archers, et ne pouvaient plus aller se rallier derrière eux. Philippe de Lalaing se fit vaillamment tuer en combattant pour son seigneur, ainsi qu'avaient déjà péri bien des chevaliers de sa noble maison. La peur et le trouble s'emparèrent des Bourguignons. Ils prirent la fuite, poursuivis chaudement par les gentilshommes de Dauphiné et de Savoie, et ne s'arrêtèrent qu'à une demi-lieue de là, derrière leurs bagages et dans la forêt voisine. Le comte de Saint-Pol parvint à se retirer assez bien accompagné et avec moins de désordre (1).

Cependant le comte de Charolais s'en allait tou-

(1) On lit, dans le compte de la recette générale des finances de 1464-1465, que, le 18 septembre, le Duc écrivit aux

jours poussant devant lui les gens du comte du Maine et la gauche de l'armée du roi, sans trouver nulle résistance. Il avait déjà passé à une demi-lieue au delà du château, et croyait avoir la victoire, lorsqu'un vieux gentilhomme du duché de Luxembourg, nommé Antoine le Breton, vint lui dire que les Français s'étaient ralliés, et qu'il était perdu s'il allait plus loin. Il n'en tint compte; mais à l'instant arriva le sire de Contay, qui lui parla plus ferme et qu'il fallut bien croire. Cent pas de plus, et le comte n'avait plus le temps de rejoindre son armée. Il revint à la hâte. Le village était plein de gens de pied, mais en désordre et courant çà et là. Il passa tout au travers en les culbutant devant lui, bien que sa troupe ne fût pas de cent chevaux. Un de ces hommes se retourna, et lui donna de son épieu dans la poitrine, de manière à fausser sa cuirasse et à le meurtrir. Les gens de sa suite tuèrent cet homme; les autres se sauvèrent. Arrivé devant le château, monsieur de Charolais ne fut pas peu surpris de voir les portes gardées par les archers du roi; il tourna aussitôt à gauche pour gagner la campagne, mais quinze ou seize hommes d'armes se lancèrent à sa poursuite. Déjà une partie de sa troupe s'était dispersée, à peine avait-il trente hommes avec lui. Le choc fut vif. « Mes amis, » criait le comte, défendez votre prince; ne le » laissez pas en danger. Pour moi, je ne vous quit- » terai qu'à la mort. Je suis ici pour vivre et mou- » rir avec vous. » Son écuyer, Philippe d'Oignies (1), fut tué près de lui portant son pennon. Lui-même reçut plusieurs coups, et fut blessé d'une épée qui entra par la jointure de son casque et de sa cuirasse, que ses écuyers avaient mal attachée. On le serrait de si près, qu'un homme d'armes français mit la main sur lui en criant : « Mon- » seigneur, rendez-vous; je vous connais bien, ne » vous faites pas tuer. » Il était pris si Robert Cottereau, fils de son médecin, homme gros et fort, ne s'était jeté entre le Français et lui. Heureusement on vit s'avancer une quarantaine de ses propres archers avec des gens du bâtard de Bourgogne, réunis autour de sa bannière, dont le bâton n'avait plus qu'un pied de long, tant elle avait été dépecée. Les hommes d'armes qui le poursuivaient furent contraints de se retirer derrière le fossé qui, le matin, avait servi de retranchement aux Français. Alors le comte put se retirer avec plus de sûreté. Il prit le cheval d'un de ses pages, et se mit à rallier son monde. Tout était dispersé par troupes de vingt ou trente. Les archers arrivaient blessés par l'ennemi, ou écrasés par les gens d'armes bourguignons qui leur avaient passé sur le corps. La hauteur des blés empêchait de voir le nombre des morts. La poussière défigurait ceux qui gisaient sur la route. C'était un désordre complet, et il y eut un intervalle d'une demi-heure où cent hommes auraient achevé la déroute de l'armée de Bourgogne.

Peu à peu il s'assembla des hommes d'armes. Le comte de Saint-Pol, sans se hâter, quelque pressants que fussent les ordres de monsieur de Charolais, vint les joindre au pas avec une troupe de quarante chevaux. Le bel ordre où elle était encore rendit courage aux autres; bientôt on se trouva avec huit cents hommes d'armes, mais point d'archers. Cela rendait impossible de reprendre l'attaque, au grand dépit de monsieur de Charolais et du sire de Hautbourdin, qui voyaient les Français fort troublés et peu en état de résister. Toutefois leur retranchement les gardait; la présence du roi et les bonnes paroles qu'il savait dire aux gens d'armes maintenaient chacun dans son devoir. Sans lui, la bataille eût été grandement perdue.

La nuit arrivait; le comte de Saint-Pol et le sire de Hautbourdin ordonnèrent qu'on amenât les chariots de bagage pour former l'enceinte, et camper au lieu même où se trouvait monsieur de Charolais devant Montlhéri. Du côté des Français, on voyait des feux allumés, et l'on pensait que le roi allait aussi passer la nuit près du champ de bataille. Le comte de Charolais se désarma. On pansa la blessure qu'il avait au cou; il se fit donner à manger, et commanda qu'on lui apportât deux bottes de paille pour s'asseoir. Ce lieu était couvert de cadavres tout dépouillés. Comme on les rangeait pour lui faire place, il y eut un pauvre homme qui, un peu ranimé par le mouvement, reprit quelque connaissance et demanda à boire. Le comte lui fit verser dans la bouche un peu de sa tisane, car il ne buvait jamais de vin. Le cœur revint à ce blessé; c'était un des archers de la garde; on le fit soigner et guérir.

Le comte et ses capitaines, assis sur un tronc d'arbre, le long d'une haie, tinrent conseil sur ce

baillis de Courtray et de la salle d'Ypres, au trésorier du Boulonnais, au bailli de Hesdin et à plusieurs autres de ses officiers de Flandre et d'Artois, pour la confiscation des biens de ceux *qui s'étaient enfuis à la journée de Montlhéry*. (G.)

(1) On voit figurer, au compte de la recette générale des finances de 1464-1465. *Philippe d'Oignies*, écuyer, seigneur du Quesnoy sur Deule, premier écuyer tranchant du comte de Charolais et bailli de Courtray. G.

qu'il y avait à résoudre. Le comte de Saint-Pol fut d'avis qu'on était en péril, qu'il fallait, à l'aube du jour, brûler une partie des bagages, ne sauver que l'artillerie, et prendre la route de Bourgogne, car on ne pouvait pas rester entre le roi et Paris. Ce fut aussi l'opinion du sire de Hautbourdin, sauf ce que pourraient rapporter les gens qu'on avait envoyés reconnaître la position de l'ennemi. Le sire de Contay pensa autrement. Il dit que, si le bruit venait à se répandre parmi l'armée que le comte voulait se retirer, on croirait tout perdu, et qu'avant d'avoir fait vingt lieues, chacun serait parti de son côté, sans qu'il restât personne avec les chefs. Il conseilla de passer la nuit à se remettre en bon ordre et en bon état pour reprendre l'attaque dès le lendemain. « Si Dieu, disait-il, a sauvé monseigneur d'un tel danger, c'est afin qu'il poursuive son dessein. » Le comte de Charolais adopta cet avis, encouragea tout le monde, donna ses ordres, s'endormit pour deux heures seulement, et commanda qu'on fût prêt dès que sa trompette sonnerait.

Mais au matin, lorsque le jour vint, Olivier de la Marche et les hommes d'armes qui avaient été envoyés du côté de l'ennemi pour reprendre quelques canons abandonnés la veille sous Montlhéri, rencontrèrent un cordelier, qui leur apprit que le roi et son armée s'étaient retirés pendant la nuit à Corbeil, laissant seulement une petite garnison dans le château. On amena aussitôt ce moine à monsieur de Charolais, qui fut bien content et glorieux de savoir que le champ de bataille lui restait. Il s'attribua tout l'honneur de la journée, et se tint pour pleinement victorieux (1). De ce moment commença en lui cette grande présomption qui le rendit de tous les princes le plus incapable d'écouter un conseil et d'obéir à rien qu'à sa volonté (2).

Cette victoire, qu'il trouvait si belle, lui coûtait cher cependant, et le laissait, pour le moment, en assez mauvaise position. Une partie de ses gens s'était honteusement enfuie. Le sire d'Émeries (3) le sire d'Happlincourt et beaucoup d'autres, avaient à la hâte traversé le pont de Saint-Cloud, et, sans regarder derrière eux, avaient couru jusqu'au pont Sainte-Maxence; là, ils étaient tombés entre les mains du seigneur de Mouy, capitaine de Compiègne, qui avait rassemblé les garnisons voisines pour leur couper le passage. Pendant ce temps-là, le maréchal Rouault était sorti de Paris, avait repris Saint-Cloud; la milice de la ville, s'étant répandue dans tous les villages de Vanvres, d'Issy, de Vaugirard, tomba sur les traînards et les fugitifs de l'armée de Bourgogne, et fit un immense butin de tous les bagages qui la suivaient.

Tandis que les Bourguignons se raillaient de la fuite du sire d'Émeries et de quelques autres chevaliers, les Français ne faisaient pas de moindres récits de la peur des Angevins et de leur déroute précipitée. On disait que l'un s'était enfui jusqu'à Amboise sans s'arrêter; que tel autre avait couru jusqu'à Parthenay ou à Lusignan. Le comte du Maine et l'amiral de Montauban n'étaient pas épargnés dans les propos. Mais, pour le roi, il ne montrait nulle colère, ne faisait de reproches à personne, accueillait bien tout le monde, ceux qui s'étaient enfuis comme les autres. Il ne songeait qu'à se tirer au plus vite du mauvais pas où il était. Outre le sire de Brezé, il avait perdu, à Montlhéry, de braves et habiles serviteurs, entre autres Geoffroy de Saint-Belin, bailli de Chaumont, un des plus anciens et fameux capitaines de compagnie, qui avait gagné le surnom de la Hire. Il avait épousé la fille du sire de Baudricourt, ce capitaine de Vaucouleurs qui avait autrefois envoyé la Pucelle au feu roi. Jacques Floquet, fils de Robert, dont la renommée avait été grande pendant les anciennes guerres, avait aussi été tué. Le comte de Charolais fit relever leurs corps, et commanda qu'une honorable sépulture leur fût donnée. Il fit aussi prendre soin des blessés, dont le village de Montlhéry était rempli.

Sa résolution fut bientôt prise d'attendre les Bretons, qui sans doute n'allaient pas tarder à arriver. Pour encourager ses gens, il leur fit raconter par le cordelier la retraite du roi, et il fit dire aussi par ce moine que l'avant-garde du duc de Bretagne était déjà à Chartres. La chose se trouva à peu près véritable; peu de moments après, maître Romillé, qui s'était enfui dès le commencement de la bataille, revint, amenant deux archers de la garde du duc de Bretagne, et annonça qu'il venait de voir son maître, qui n'était plus qu'à quelques lieues avec tous

(1) Les premières nouvelles qui parvinrent aux Pays-Bas de l'affaire de Montlhéry étaient peu rassurantes; on lit, dans le 2e registre du conseil de ville de Mons, sous la date du samedi après dîner, 20e de juillet 1465 : « Adonc, sur nouvelles sourvenues, sans lettres, d'aucuns chevaucheurs, de par monseigneur passans, disans sour les gens de nostre très redoubté seigneur monseigneur de Charoloix estant en France avoir esté emprinse et fortune, à grant perte de ses gens. » (G.)

(2) Comines.

(3) *Aymeries*, comme ci-devant. (G.)

ses gens. Cette joyeuse nouvelle lui fit pardonner sa peur et sa fuite. Le sire de Contay conseilla de marcher à la rencontre du duc de Bretagne, de réunir toutes les forces, et de former une armée grande et en bon ordre. D'après son avis, le comte vint jusqu'à Étampes. Ce fut là qu'il rencontra le duc de Berri, le duc de Bretagne, le comte de Dunois, le maréchal de Loheac, le sire de Beuil, le sire de Chaumont, qui arrivaient à la tête de six mille chevaux et d'un bon nombre d'archers. Ils avaient ramassé beaucoup de fuyards, et avaient, pendant quelques instants, cru le roi mort, ou du moins entièrement perdu.

Après la première joie de cette réunion, les princes, leurs principaux serviteurs et les grands seigneurs tinrent conseil. Chacun avait son intention et ses projets; nul n'avait droit de commander aux autres; c'était une grande diversité d'opinion et de langage. On remarqua combien le duc de Berri semblait déjà ennuyé de cette guerre et rebuté des difficultés. Il disait que la journée de Montlhéry paraissait avoir été sanglante, qu'il voyait beaucoup de blessés; que cela faisait grande pitié, et qu'il aurait aimé que les choses ne fussent pas commencées, plutôt que d'être cause du malheur de tant de gens. « Vous-même avez une blessure, » disait-il à son cousin de Charolais. « N'importe, répondit » le comte; c'est la chance de la guerre. » Il n'en fut pas moins résolu de marcher sur Paris, et d'essayer de réduire la ville. Le roi y avait peu de forces et l'on pouvait espérer que les habitants auraient la volonté de se déclarer pour le bien public, ce qui aurait entraîné tout le royaume.

Mais le comte de Charolais n'était pas content de la disposition où il voyait tous ses alliés. Les paroles du duc de Berri lui revenaient surtout à l'esprit. « Avez-vous entendu, disait-il à ses serviteurs, » comme a parlé cet homme-là? Il se trouve ébahi » pour sept ou huit cents hommes qu'il voit blessés » et allant par la ville ; gens qui ne lui sont rien, » qu'il ne connaît pas. Il s'ébahirait bien autrement » si la chose le touchait; il serait homme à faire » facilement son traité, en nous laissant dans la » fange. Le souvenir des anciennes guerres de son » père le roi Charles et du duc de Bourgogne mon » père pourrait lui revenir; et les deux partis se tour» neraient contre nous. Il faut donc s'assurer d'au» tres amis. » Et il fit sur-le-champ partir messire Guillaume de Cluny pour l'Angleterre, afin de resserrer son alliance avec le roi Édouard.

Le roi n'avait passé qu'un jour à Corbeil, et le 18 juillet il était entré à Paris, bien joyeux d'arriver encore à temps pour défendre la ville et la maintenir dans son parti; s'il l'eût perdue, il n'avait plus qu'à se retirer chez son allié le duc de Milan, ou chez les Suisses (1). Il descendit chez le sire de Melun, son lieutenant, à qui surtout il devait la conservation de sa bonne ville, et lui demanda à souper. Plusieurs seigneurs, des dames, des bourgeois soupèrent avec lui; il leur raconta la bataille de Montlhéry et les dangers qu'il avait courus, d'une façon si vive et si touchante, qu'il les fit fondre en larmes. Puis il ajouta que dans trois jours il retournerait combattre les ennemis, pour en finir et vaincre ou mourir. Mais il n'avait pas assez de gens de guerre, et tous en ce moment n'avaient pas aussi bon courage que lui.

Il s'attacha, comme on peut croire, à gagner de son mieux le cœur des Parisiens. Il n'usa point de cruauté, ne fit pas semblant de savoir ni de chercher qui lui avait été plus ou moins fidèle, destitua seulement ceux de ses officiers qui refusèrent de lui prêter de l'argent. Il ne fit punir de mort personne que ceux qui avaient servi de guides aux Bourguignons et les avaient conduits dans les villages voisins pour piller les maisons des bourgeois de Paris, ou bien ceux qu'on avait saisis portant des lettres aux ennemis. L'huissier au Châtelet, qui avait crié dans les rues le jour où les Bourguignons attaquaient la porte Saint-Denis, fut seulement condamné à être un mois en prison, au pain et à l'eau, et à être battu de verges. On le promena par la ville dans un tombereau d'ordures, et le roi, qui rencontra ce cortége, criait au bourreau : « Frappez » fort et n'épargnez pas ce paillard, il l'a bien » mérité. »

Dès le lendemain de l'arrivée du roi, Guillaume Chartier, évêque de Paris, homme vénérable et fort aimé dans la ville, vint le trouver, lui fit de grandes remontrances sur la nécessité de bien gouverner et de rétablir la paix, lui proposant de former autour de lui un conseil de gens sages et dignes de confiance. Le roi écouta patiemment, trouva bons tous les avis qu'on lui donnait, et choisit pour ses conseillers six bourgeois, six seigneurs du parlement et six docteurs de l'université. Il réduisit de moitié le droit du quart levé sur la vente du vin en détail, et rendit aux nobles, aux ecclésiastiques, aux membres de l'université et aux officiers royaux leur ancien droit d'en vendre avec exemption totale de

(1) Comines.

droit. Il abolit aussi tous les autres droits d'aide, hormis sur le bois, le pied fourchu, le drap et le poisson de mer. C'était une joie extrême dans toute la ville. Le peuple criait « Noël! » et allumait des feux de joie. Il renonça à prendre un homme sur dix dans la milice et à armer les écoliers de l'université, comme il en avait eu la volonté, cédant aux remontrances qui lui furent faites à ce sujet. Afin de plaire aux Parisiens, il leur donna pour capitaine un prince du sang royal, le vieux comte d'Eu, à la place du sire de Melun.

Pendant deux semaines environ, le roi s'occupa ainsi à disposer favorablement le peuple et à préparer les moyens de défendre Paris. Il lui arrivait des hommes d'armes de divers côtés; c'était surtout de Normandie qu'il attendait les plus puissants secours, mais ils ne venaient pas vite au gré de son impatience.

Les princes continuaient à se tenir à Étampes. Ils voulaient, avant de recommencer la guerre, recevoir l'armée que le duc Jean de Calabre leur amenait de Lorraine, et tous les hommes d'armes de Bourgogne qui s'étaient mis en route sous les ordres du maréchal de Blanmont (1). La fausse nouvelle de la défaite de monsieur de Charolais à Montlhéry les avait retardés et avait répandu quelque hésitation parmi tant de capitaines et de gentilshommes qui songeaient plus à leur intérêt particulier qu'à la cause commune. Toutefois le duc Jean de Calabre se montra loyal dans ses promesses, maintint ses gens dans le devoir, et vécut en bonne et sincère amitié avec le maréchal de Bourgogne.

Lorsque ces deux armées approchèrent, les princes se portèrent du côté de la Seine, et logèrent une partie de leurs troupes à Moret, à Nemours, à Saint-Mathurin de Larchant. Le comte de Charolais dressa ses tentes dans une grande prairie au bord de la rivière, et fit travailler à un pont de bateaux et de futailles, afin d'occuper les deux rives. Le maréchal Rouault et le capitaine Sallazar étaient venus garder les passages de la Seine. Ils avaient même fait prisonnier le sire de Charny, ce vieux et célèbre chevalier bourguignon, qui marchait à la tête d'environ cinquante hommes d'armes, et venait joindre le comte de Charolais. Mais ils ne se trouvaient plus en force suffisante; il leur fallut se retirer. Le pont fut fait, et monsieur de Charolais fut maître du passage. Bientôt arrivèrent les Lorrains et les Bourguignons. Rien n'était si beau ni si bien équipé que l'armée de monsieur de Calabre; il avait des italiens, nourris au milieu des guerres continuelles de ce pays, qui passaient pour les meilleurs hommes d'armes de la chrétienté; eux et leurs chevaux étaient bardés de fer. Les seigneurs Jacques Galeotto et le comte de Campo-Basso les commandaient. Les Lorrains étaient sous le sire de Baudricourt. Le comte Palatin avait prêté au duc de Calabre quatre cents archers, qui tendaient leur arbalète avec un pied de biche, d'où leur venait le nom de cranequiniers. Enfin il menait à sa solde cinq cents hommes des ligues suisses; c'étaient les premiers qu'on voyait dans le royaume, où ils étaient déjà si fameux.

Le maréchal de Bourgogne arrivait avec la noblesse du duché et de la comté; il avait avec lui son frère le sire de Montaigu et le marquis de Rothelin, de la maison de Hochberg (2).

Lorsque cette grande armée fut réunie, les princes consultèrent de nouveau sur ce qu'il y avait à faire. Les uns, surtout les Bretons, étaient d'avis d'attendre encore, de se fortifier et de tirer de Bourgogne les vivres et les munitions nécessaires à tant de monde. Mais le comte de Charolais, fier de sa première victoire, voulait absolument qu'on avançât vers Paris. Il gagna à son opinion le duc de Calabre, avec lequel il semblait se convenir beaucoup. Le vieux comte de Dunois s'y rangea aussi, à la persuasion du sire de Hautbourdin, et la chose fut résolue. D'ailleurs le sire de Beuil disait qu'il connaissait assez bien le roi pour pouvoir répondre qu'il en avait assez pour cette fois, et ne livrerait pas de bataille.

Cette armée n'avait pas moins de cinquante mille hommes. Rien n'empêchait les princes de s'avancer vers Paris. Ils traversèrent la Brie, et vinrent jusqu'à Charenton. Le pont sur la Marne était mal défendu; il fut aussitôt emporté. Le comte de Charolais et le duc de Calabre campèrent le long de la rivière, à Charenton et à Conflans; les ducs de Berri et de Bretagne à Saint-Maur et au château de Beauté; le reste de l'armée à Saint-Denis.

Pendant que Paris était en un si grand danger, le roi en était parti. Pressé par son impatience accoutumée, croyant toujours que les choses allaient mal où il n'était pas, il s'était rendu à Rouen pour presser les renforts qu'il avait demandés, et pour

(1) Blamont. (G.)

(2) Rodolphe, marquis de Hochberg, comte de Neufchâtel, seigneur de Rothelin et de Suzemberg. *Compte de la recette générale des finances de* 1464-1465. (G.)

convoquer le ban et l'arrière-ban de Normandie. Il avait pensé qu'il aurait encore le temps de revenir avant que les princes fussent devant Paris. D'ailleurs il avait confiance dans les Parisiens.

Lorsque toute la ligue du bien public fut ainsi assemblée devant la ville et se fut, après quelques escarmouches, fortifiée dans les lieux où campaient les diverses troupes, le duc de Berri envoya ses hérauts remettre de sa part quatre lettres, à l'évêque et au clergé, aux bourgeois, à l'université et au parlement. Il déclarait les bonnes intentions des princes pour le meilleur gouvernement du royaume, et demandait que chaque corps envoyât trois députés pour conférer avec eux. Il y eut une assemblée à l'hôtel de ville; cette proposition fut agréée; les députés furent nommés, et le lendemain, après avoir ouï une messe du Saint-Esprit, ils se rendirent au château de Beauté. Le duc de Berri présidait, assis dans un fauteuil; les princes debout autour de lui; monsieur de Charolais était tout armé, car il arrivait de Conflans, et Vincennes tenant encore pour le roi, il lui avait fallu venir en équipage de guerre.

Le comte de Dunois porta la parole. Il exposa tous les griefs qu'on avait contre le gouvernement du roi : ses alliances avec des princes étrangers, ennemis des princes de France, comme le duc de Milan; sa haine contre les maisons de Bourgogne, de Bretagne, d'Orléans et de Bourbon; le refus de convoquer les états du royaume; la tyrannie exercée sur tous, au point qu'il contraignait les familles à marier leurs enfants contre leur gré. En effet, sans parler de ce qui se passait parmi la noblesse, on avait vu, l'année précédente, un grand scandale pour un riche bourgeois de Rouen dont le roi avait voulu donner la fille à un de ses serviteurs (1). Le comte de Dunois continua ainsi à parler fortement contre le roi, et à dire que les princes voulaient dorénavant que tout fût conduit d'après leurs conseils. Il demanda pour sûreté que la personne du roi et la ville de Paris leur fussent livrés. Si la ville refusait de recevoir les princes, ceux qui s'opposeraient à cette proposition répondraient des malheurs, pertes et dommages qui en pourraient advenir. Il n'était accordé que deux jours pour en délibérer, et le troisième, Paris serait assailli de tous les côtés.

Les hommes qui conduisaient les affaires des princes comptaient bien moins sur ces menaces et cette publique négociation que sur les intelligences secrètes qu'on pourrait établir avec quelques-uns des députés. Lorsqu'ils eurent humblement demandé un peu de délai pour répondre, on engagea avec eux beaucoup de conversations particulières. On espérait en séduire plusieurs ; outre qu'il y en avait de bien disposés pour les mécontents et pour le parti bourguignon, on pouvait mettre quelque confiance dans cette avidité pour les offices et les emplois, qui était plus grande à Paris qu'en aucun lieu du monde (2). Aussi obtint-on d'assez bonnes paroles, sinon de la plus grande part des députés, du moins de quelques-uns.

Le lendemain samedi il y eut une nouvelle assemblée à l'hôtel ville. Maître Jean de Chouard, lieutenant civil, rendit compte de la conférence de la veille, et n'omit rien pour faire valoir les raisons et les menaces du comte de Dunois. C'était maître Henri de Livres, prévôt des marchands, qui présidait; il vit que les esprits étaient mal disposés, et remit l'assemblée après midi. Elle fut plus nombreuse encore; l'université, le parlement, le clergé, le corps de la bourgeoisie y assistaient (3).

Quels que fussent les efforts et la bonne volonté du prévôt et des partisans du roi, les opinions de la bourgeoisie furent en général favorables à la ligue du bien public. On disait que rien n'était plus juste que de convoquer les états du royaume, ainsi que le demandaient les princes; on parlait de les recevoir, sous promesse de payer la dépense de leurs gens, et de ne faire nul esclandre dans la ville. D'autres, plus modérés, proposaient de laisser entrer le duc de Berri, le comte de Charolais, le duc de Calabre et le duc de Bourbon, chacun avec quatre cents hommes seulement pour leur servir de garde. Pour le duc de Bretagne et ses gens, il n'en était pas question, tant le peuple les redoutait à cause de leur mauvaise discipline.

Le prévôt jugea combien le danger était grand ; il dit qu'avant de prendre une telle conclusion on ne pouvait se dispenser de savoir l'avis du comte d'Eu, capitaine de la ville, du sire de Melun et des autres chefs de guerre, qui avaient encore, disait-il, assez de force pour s'opposer au parti qu'on voulait prendre, et pour faire dans les rues un grand carnage.

En effet, les hommes d'armes et les archers étaient en grand nombre à Paris. Depuis quelque

(1) Legrand.
(2) Comines.
(3) De Troy.—Legrand.

temps, il en arrivait chaque jour quelque troupe de Normandie ou de Touraine, et le peuple les regardait passer avec grande joie, comptant sur eux pour le défendre contre les ennemis. La semaine d'auparavant, on avait vu entrer une superbe compagnie d'archers à cheval, commandée par un homme de guerre de grande renommée, qu'on nommait le capitaine Mignon. Elle avait traversé la ville en bel ordre et bien équipée, ne manquant de rien, et suivie même de huit filles de joie, chevauchant, à la suite de la compagnie, avec leur confesseur.

Le menu peuple n'était donc nullement porté en faveur des princes. Il ne voyait, dans ce qu'on proposait, autre chose que l'entrée des ennemis dans la ville, et faisait cause commune avec les gens de guerre contre une telle résolution. Dès qu'on sut ce qui avait été délibéré à l'hôtel de ville, les esprits s'allumèrent; on courut aux armes; on ne parlait que de massacrer les députés qui avaient vendu la ville de Paris, et qui voulaient y faire entrer les Bretons. On menaçait de tout mettre à feu et à sang s'il était encore question de livrer les portes. Les femmes et les prêtres couraient dans les églises pour implorer la miséricorde de Dieu contre les malheurs qui menaçaient la ville.

Le comte d'Eu et le sire de Melun se comportèrent avec la plus grande sagesse; ils maintinrent le bon ordre parmi les archers et leurs hommes d'armes, et les firent, pendant une partie de la journée, défiler à travers la ville. Alors il fut résolu que les députés s'en iraient de nouveau vers les princes, et leur diraient que les gens du roi avaient délibéré de ne rendre aucune réponse sans avoir su auparavant son bon plaisir. Les députés n'osaient plus retourner au camp des ennemis, tant ils craignaient d'être soupçonnés par le peuple et accusés de trahison. Cependant ils revinrent au château de Beauté; l'évêque de Paris, d'une voix tremblante, signifia la réponse qu'il lui avait été ordonné de faire au nom de la ville. Le comte de Dunois, voyant combien les députés étaient interdits et semblaient irrésolus, redoubla ses menaces, et promit l'assaut pour le lendemain. Il n'était plus temps : des nouvelles du roi étaient arrivées à Paris. L'amiral de Montauban était entré à la tête d'une grosse troupe d'hommes d'armes; il avait annoncé que le roi était à Chartres, et serait à Paris le surlendemain avec une forte armée.

Il fut de retour le mercredi 28 août, onze jours après que les princes eurent passé la Marne, et dix-sept jours depuis son départ. Dès lors il n'y eut plus rien à craindre pour Paris. Le peuple était dans la joie, criait « Noël, » et célébrait le retour du roi. Pas une voix maintenant n'eût osé murmurer en faveur des Bourguignons. Le roi fit semblant d'ignorer tout ce qui s'était passé en son absence, et pour le moment, ne fit mauvais visage à personne. Le lieutenant civil et les trois frères Luillier, riches bourgeois qui avaient fait partie de l'ambassade, furent seulement exilés à Orléans, ainsi qu'un avocat nommé Hallé.

Alors commença aux portes de Paris une forte guerre, mais seulement par escarmouches. Le roi était trop prudent pour engager une bataille. Il avait bonne espérance de terminer tout par quelque traité, et de demeurer le maître sans courir un si grand péril. On disait que son grand ami le duc de Milan, en lui faisant savoir qu'il envoyait en France, pour le secourir, Galéas son fils avec cinq cents lances, lui avait fortement conseillé de ne songer à autre chose qu'à négocier et à semer la division parmi les princes ligués. C'était par une telle prudence et bonne politique que ce duc François Sforze avait fait une si haute fortune et conquis tant de puissance. Du reste, le roi n'avait pas besoin qu'on lui conseillât d'en user de la sorte; il y était assez porté par son naturel. Toutefois il se gardait de laisser paraître que tel fût son dessein; pour donner courage à ses gens, il alla solennellement prendre l'oriflamme, dont il n'était plus question depuis bien longtemps. Les princes étaient maîtres de Saint-Denis; mais le cardinal d'Albi, abbé du monastère, avait déposé cette sainte bannière à Sainte-Catherine des Écoliers. Ce fut en cette église que le roi alla la recevoir avec les cérémonies d'usage. C'est la dernière fois qu'on ait parlé de l'oriflamme.

Il ne dépendait pas des princes de forcer le roi à une bataille; rien ne pouvait le contraindre à sortir de Paris. D'ailleurs, s'ils avaient plus de gens à pied que lui, leur cavalerie était moins belle et moins nombreuse. Le duc de Bourbon, le sire d'Albret, le comte d'Armagnac et son cousin le duc de Nemours, nonobstant le traité qu'ils avaient signé en Auvergne, vinrent avec leur troupe se joindre à l'armée des princes; mais leurs hommes étaient mal équipés, sans aucune solde, et il fallut leur donner quelque argent, bien que monsieur de Charolais, le seul qui pût en fournir, commençât à en manquer. Toute fertile et abondante que fût la Brie, ses troupes y vivaient moins facilement que celles du roi, qui trouvaient des ressources faciles à Paris par les arrivages de la rivière.

Après quelques jours, le roi fit sortir quatre mille francs archers, et les plaça le long de la rivière en face de Conflans, retranchés derrière un fossé et une palissade. La noblesse de Normandie défendait les flancs de cette troupe, et une grosse artillerie, placée en face de Charenton, força les gens du duc de Calabre de se retirer pour se replier vers Conflans. D'autres canons furent ensuite amenés devant Conflans, et pointés précisément sur le logis de monsieur de Charolais. Deux de ses gens furent tués devant la porte; son trompette fut frappé sur l'escalier, comme il portait un plat pour le servir à table. Les boulets vinrent même jusque dans la chambre où se tenait le comte; il s'obstina cependant à ne point quitter ce logis, et s'établit seulement au rez-de-chaussée, en faisant élever un retranchement devant la maison. C'était là, pour l'ordinaire, que s'assemblaient les chefs de l'armée, et qu'on tenait le conseil. L'artillerie fut placée en face de celle du roi, et l'on se tira, de part et d'autre, une infinité de coups de canon sans se faire grand mal, à cause des remparts en terre que chacun avait élevés de son côté.

En une telle situation, on commença bientôt à négocier. Des trêves furent faites. Chaque jour il y avait des conférences à la Grange-aux-Merciers, dans le lieu où est maintement Bercy. Le comte du Maine y venait de la part du roi, avec le sire de Precigny, président de la chambre des comptes, et maître Jean Dauvet (1), premier président de Toulouse. De la part des seigneurs, c'était le comte de Saint-Pol et quelques autres. Le roi était loin de perdre au train que prenait toute cette affaire; il était bien plus habile que les princes pour se conduire en de pareilles circonstances. Nul n'avait moins d'orgueil et ne montrait moins de fierté; il savait gagner les gens, et il n'était personne parmi les serviteurs ou la suite des princes qu'il dédaignât de se rendre favorable. D'ailleurs il était seul à mener ses affaires. Ce que lui rapportaient ses ambassadeurs ne courait pas le risque de se répandre hors de propos, et d'inspirer trop d'abattement ou de présomption autour de lui. Il les écoutait, et ensuite leur disait le langage qu'ils auraient à tenir en public.

En outre, toutes les communications qui s'établissaient d'un camp à l'autre nuisaient au parti des princes et servaient le parti du roi. Comme il arrive toujours lorsqu'une faction semble en déclin, c'était la leur qu'on était porté à quitter pour passer dans la sienne ou pour s'y ménager quelque intelligence. Il avait donc tout à gagner en donnant à chacun le temps de la réflexion ou le loisir de se consulter et de s'enquérir par les conversations. Aussi avait-on fini par dire : le marché de la Grange-aux-Merciers, en parlant du lieu des pourparlers. En même temps le roi prenait grand soin de connaître les gens de Paris qui allaient faire des promenades vers les Bourguignons. Il ne leur faisait aucun mal, mais notait leur nom par écrit.

Du reste, il continuait à se comporter comme il fallait pour se conserver dans la bonne grâce du peuple de Paris. Il se fit recevoir de la grande confrérie des bourgeois, ainsi que son favori l'évêque d'Évreux et ses principaux serviteurs. Ce qui importait le plus, c'était de maintenir une bonne discipline. Des gentilshommes de Normandie, qui avaient été logés à Saint-Marceau près Paris, où ils avaient fait beaucoup de maux et de larcins, se prirent de querelle avec deux bourgeois. Un de ces Normands s'emporta même jusqu'à traiter les Parisiens de traîtres et de Bourguignons, disant qu'il fallait les mettre à la raison, et que les gens de Normandie étaient venus pour les tuer et les piller. Plainte en fut portée; le délinquant, après avoir fait amende honorable, la torche au poing, la tête nue, la ceinture défaite, et demandé pardon à la ville de Paris, fut condamné à avoir la langue percée, puis à être banni.

Les conférences continuèrent pendant quelques jours. Mais les princes étaient si exigeants, ils demandaient une si grande part du royaume pour l'apanage de monsieur de Berri, qu'on ne pouvait conclure à de telles conditions. Le roi voulut essayer s'il ne pourrait pas mieux réussir que ses ambassadeurs. Le comte du Maine fut donné en otage, et le comte de Saint-Pol vint devant la porte Saint-Antoine conférer avec le roi. Ils passèrent deux heures ensemble. En rentrant, le roi trouva une foule de bourgeois qui étaient à la porte pour savoir des nouvelles. « Hé bien! mes amis, leur dit-il, les » Bourguignons ne vous feront plus tant de peine » que par le passé. — A la bonne heure, sire, ré» pliqua un procureur au Châtelet; mais en atten» dant ils mangent nos raisins et vendangent nos » vignes sans que rien les en empêche. — Cela » vaut toujours mieux, reprit le roi, que s'ils ve» naient à Paris boire le vin de vos caves. »

Ainsi se passa plus de la moitié de septembre, le roi espérant toujours en finir par les négociations.

(1) Il s'agit encore ici probablement de *Jean Dauvet*. (G.)

Néanmoins on ne put en venir à aucune conclusion, et la trêve fut rompue. Pendant qu'elle durait, monsieur de Charolais avait fait construire un pont de bateaux par maître Girault, célèbre canonnier, qu'il avait fait prisonnier à Montlhéri, et qu'il avait engagé à son service. Le jour même que la trêve fut finie, le pont fut placé au lieu nommé le Port-à-l'Anglais; dans la nuit, le comte de Saint-Pol et le sire de Hautbourdin se disposèrent à passer avec une forte troupe pour aller déloger les Français dans le retranchement qu'ils avaient élevé le long de la rivière. Ceux-ci n'attendirent pas l'ennemi; ils firent leur retraite en bon ordre, mirent le feu à leurs logis en criant adieu aux Bourguignons, et rentrèrent dans la ville. Les troupes de monsieur de Charolais traversèrent la Seine; Saint-Victor, Saint-Marceau et les Chartreux se trouvèrent alors exposés à des attaques de chaque jour.

Sur l'autre côté de la rivière, il y avait aussi de continuelles escarmouches. Mais le roi s'obstinait à ne point vouloir de bataille, quel que fût le désir des nobles, des gens de guerre et du peuple de Paris, qui se désolait de voir la Brie et toute la banlieue de la ville ravagée par les ennemis. Une fois pourtant les Bourguignons crurent bien qu'il allait y avoir quelque grande journée. Au milieu de la nuit, un page cria à travers la rivière, de la part des bons amis que les princes avaient dans Paris, que le lendemain ils seraient attaqués par toute l'armée du roi. On se tint sur ses gardes, on s'apprêta. En effet, dès la pointe du jour, les archers à cheval de la garde du roi, commandés par les sires du Lau et de la Rivière, parurent devant Vincennes et devant Charenton; ils arrivèrent presque jusque sur l'artillerie. Monsieur de Charolais et le duc de Calabre furent bientôt armés, car nul n'était aussi diligent aux choses de la guerre que ces deux princes. Tous les chefs furent bientôt sous les armes, même le duc de Berri et le duc de Bretagne, qui se mêlaient peu de la conduite de l'armée, et qu'on n'avait jamais vus avec leur armure. Le temps était obscur; il y avait un grand brouillard. On entendit un fort bruit d'artillerie sur les remparts de Paris. Une portion de la cavalerie sortit du camp, repoussa la cavalerie française, et vint rapporter aux princes qu'au loin, dans la plaine, on apercevait comme une forêt de lances derrière les hommes d'armes ennemis. Le duc de Calabre accourut aussitôt vers son cousin de Charolais : « Or çà, dit-il, nous sommes » à ce que nous avons tous désiré. Voilà le roi, et » tout ce peuple, sortis de la ville et en marche, à » ce que disent les chevaucheurs. Que chacun de » nous ait donc bon vouloir et bon cœur. Nous » allons mesurer les Parisiens à l'aune de Paris, qui » est la plus grande aune. »

Alors on s'avança, un peu étonné que ces troupes armées de lances n'eussent pas bougé de place. Cependant le jour se levait, le brouillard se dissipait, et, en marchant un peu plus loin, l'avant-garde s'aperçut qu'on avait pris pour l'armée du roi un grand champ planté de chardons. Ce furent de grandes risées. Les princes s'en allèrent à la messe, et l'on se trouva un peu honteux d'une alarme si chaude.

Quelle que fût l'obstination du roi dans ses projets et ses espérances, il ne pouvait longtemps demeurer en cet état. Les Parisiens commençaient à se lasser. En vain il avait fait rendre compte, dans une grande assemblée, par le chancelier Morvilliers, des demandes déraisonnables des princes; en vain disait-il qu'il n'avait pas dépendu de lui de faire la paix, les esprits s'aigrissaient, il se tenait de mauvais discours; on faisait courir des ballades contre ses conseillers; l'évêque d'Évreux avait pensé être assassiné un soir. Les gens de guerre et les bourgeois ne pouvaient vivre en paix. C'étaient chaque jour des habitants maltraités, des filles séduites ou enlevées, et l'on ne pouvait pas toujours avoir justice. Puis les méfiances étaient grandes; personne n'était à l'abri du soupçon d'être favorable aux princes. Le comte du Maine, tout le premier, ne semblait pas assuré dans sa foi. Un matin la porte de la Bastille qui donnait sur la campagne fut trouvée ouverte. C'était le vieux sire de Melun qui en était gouverneur. Malgré les grands et fidèles services que son fils venait de rendre, le roi ne put s'empêcher de concevoir de mauvaises idées sur sa loyauté. En même temps on apprit qu'un lieutenant du maréchal Rouault venait de livrer Pontoise, que le duc de Bourbon s'avançait sur Rouen, et qu'il y avait pour lui un fort parti dans cette ville.

Ce qui donnait patience au roi, c'est qu'il n'ignorait pas que les choses allaient encore plus mal dans le camp des princes; qu'il y régnait encore plus de discordes, de méfiance, de découragement; qu'on y manquait d'argent; que les vivres étaient rares. Il voyait aussi que la pensée du bien public s'était changée en désir du bien particulier, et que chacun des seigneurs ne songeait qu'à tirer pour soi le meilleur parti du traité qui se ferait.

Le comte de Charolais, véritable chef de l'entreprise, le plus riche et le plus puissant de tous ces

princes, était celui qu'il importait le plus d'apaiser. Sans lui, il était difficile d'arriver à aucune conclusion. Ce fut de ce côté que le roi dirigea ses efforts. Il connaissait le comte, et son séjour en Flandre les avait rendus familiers. Il se fiait aussi au crédit qu'il savait prendre sur les gens quand il devisait avec eux; nul n'avait un langage plus adroit, plus facile, plus insinuant et mieux assorti à ceux avec qui il parlait.

Pendant que les pourparlers continuaient à la Grange-aux-Merciers, il voulut donc s'employer lui-même à négocier avec monsieur de Charolais. Se mettant un jour en un petit bateau avec le sire du Lau, l'amiral de Montauban, le sire de Melun et deux autres de ses serviteurs, il s'en alla aborder sur l'autre rive. Monsieur de Charolais l'y attendait avec le comte de Saint-Pol. « Mon frère, m'assurez-vous? » lui dit le roi en sortant de la barque. « Monseigneur, » oui, comme frère », répondit le comte. Le roi l'embrassa tendrement. « Mon frère, continua-t-il » aussitôt, je vois bien que vous êtes gentilhomme » et de la maison de France. — Pourquoi, monseigneur? — Lorsque j'envoyai naguère mes ambassadeurs à Lille, devers mon oncle votre père » et vous, et que ce fou de Morvilliers vous parla si » bien, vous me fîtes dire par l'archevêque de Narbonne (celui-là est gentilhomme et le montra » bien, car chacun fut content de lui), que je me » repentirais des paroles que vous avait dites ce » Morvilliers, et cela avant un an. Pâques-Dieu, » vous m'avez tenu promesse, et même beaucoup » avant que le bout de l'an soit arrivé. » Et il disait tout cela en riant, avec un visage ouvert, sachant bien que de telles paroles flattaient sensiblement son frère de Charolais. Puis il poursuivait : « J'aime à » avoir affaire avec les gens qui tiennent ce qu'ils » promettent. » Ensuite il désavoua pleinement Morvilliers et les termes dont il s'était servi dans son ambassade.

Le roi et le comte se mirent ensuite à converser tous deux ensemble, se promenant au bord de la rivière devant leurs serviteurs et une foule de gens d'armes, qui s'étonnaient de leur voir cet air de confiance et de bonne amitié. Là, furent traitées entre eux les conditions de la paix. Le comte voulait les villes de la Somme avec Péronne, Roye et Montdidier. Dans tout ce qui le concernait, le roi se montrait facile; pour les autres princes, il ne cédait pas si facilement, et surtout ne voulait pas consentir a donner le duché de Normandie à monsieur Charles son frère. Il lui offrait la Brie et la Champagne seulement. De son côté, monsieur de Charolais ne montrait aucune complaisance pour se réconcilier avec la maison de Croy. En se retirant, le roi dit au comte de Saint-Pol qu'à la considération de monsieur de Charolais il le ferait connétable; puis il prit congé, embrassa de nouveau le comte, et l'invita à venir à Paris, où il lui ferait grande chère. « Monseigneur, répondit monsieur de Charolais, j'ai fait vœu de n'entrer dans aucune bonne » ville jusqu'à mon retour. » Le roi fit distribuer cinquante écus d'or aux archers du comte, pour aller boire, et remonta dans sa barque.

Cette entrevue commença à donner quelque méfiance aux autres princes; elle s'accrut davantage encore en voyant les messages continuels dont le roi et le comte de Charolais chargeaient Guillaume de Bische et Guillot Dusie, ces deux écuyers autrefois bannis par le duc Philippe lors de sa première brouillerie avec son fils. Bientôt il y eut des conseils où monsieur de Charolais ne fut pas appelé. Il s'en offensa, et aurait peut-être montré sa colère; mais le sire de Contay, son sage conseiller, sut le modérer. « Monseigneur, lui disait-il, ayez patience; » vous êtes le plus fort, soyez aussi le plus sage. » Si vous vous courroucez, ils chercheront à traiter » avec le roi, et ce sera à vos dépens. Employez » tout votre pouvoir à les tenir unis; dissimulez ce » qui vous irrite. Mais aussi pourquoi entremettre » dans de grandes affaires d'aussi petits personnages » que Bische et Dusie, surtout quand il s'agit de » traiter avec un roi si libéral? » Le comte suivit cet avis salutaire, et montra plus d'amitié et de confiance que jamais aux autres princes ou seigneurs, ainsi qu'à leurs principaux serviteurs.

Durant que les négociations traînaient ainsi, et que chacun s'efforçait de tromper l'autre, le roi apprit que la veuve du sire de Brezé venait de livrer Rouen au duc de Bourbon, mettant ainsi en oubli tous les bienfaits qu'elle avait reçus, et malgré son propre fils, qui venait d'être nommé sénéchal de Normandie après la mort de son père.

Le roi jugea qu'il perdait à attendre, et prit sur-le-champ son parti. Il envoya demander une entrevue à monsieur de Charolais, et partit aussitôt avec cent Écossais de sa garde pour aller, près de Conflans, au lieu du rendez-vous. Chacun d'eux laissa ses gens en arrière, et ils se mirent à se promener ensemble (1).

(1) Dans une lettre qu'il écrivit à son père le 3 octobre, le comte de Charolais l'instruisait de cette entrevue qu'il avait

Le roi commença par raconter que Rouen venait de le trahir, ce que le comte ignorait encore. C'était pour le roi un grand avantage que de lui apprendre une si grande nouvelle, et de convenir du traité avant qu'il eût le temps d'y réfléchir et d'augmenter ses prétentions. « Puisque les Normands, lui dit-il, » se sont d'eux-mêmes portés à une telle nouveauté, » à la bonne heure! jamais, de mon gré, je n'eusse » donné un tel apanage à mon frère; mais voilà la » chose faite, et j'y consens. » Il déclara aussi qu'il agréait toutes les autres conditions.

Le comte de Charolais n'était pas moins content que le roi, car tout allait de plus mal en plus mal dans son armée. Les vivres manquaient, les murmures, le mécontentement, les secrètes divisions augmentaient chaque jour, et l'on pouvait craindre que toute cette ligue du bien public ne fût sur le point de se séparer honteusement.

Ainsi les deux princes étaient également joyeux, chacun croyant être plus habile que l'autre. Le roi entretint aussi le comte du projet qu'il avait de lui donner sa fille madame Anne de France, avec la Champagne et la Brie pour dot. Madame Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais, venait en effet de mourir peu de jours avant (1), et le comte était en grand manteau de deuil.

Tout en devisant avec tant de contentement, de cordialité et de tendresse, le roi et monsieur de Charolais s'avançaient, en se promenant, du côté de Paris; si bien que, sans y prendre garde, ils passèrent l'entrée d'un fort boulevard palissadé que le roi avait fait élever en avant des murs de la ville. Tout à coup ils s'aperçurent du lieu où ils étaient, et demeurèrent ébahis. Le comte n'avait avec lui que quatre ou cinq serviteurs qui le suivaient à quelques pas, et ils se trouvaient au milieu du camp ennemi. Il fit bonne contenance, et ne se troubla nullement. Mais pendant ce temps la nouvelle s'était répandue dans son armée. Le comte de Saint-Pol, le maréchal de Bourgogne, le sire de Contay, le sire de Hautbourdin, s'assemblèrent tout éperdus. Ils formaient les plus tristes imaginations; le souvenir du pont de Montereau revenait à leur esprit et les jetait dans un trouble extrême. « Si ce jeune prince, » disait le maréchal de Bourgogne, s'est allé perdre » comme un fou et un enragé, ne perdons pas sa » maison, ni la puissance de son père, ni l'état de » chacun de nous. Que chacun se retire en son logis » et se tienne prêt, sans s'émouvoir de ce qui pourra » arriver. En nous tenant ensemble, nous sommes » encore suffisants pour nous retirer sur les marches » de Hainaut, de Picardie ou de Bourgogne. »

Puis il monta à cheval avec monsieur de Saint-Pol, et s'en alla du côté de Paris pour voir si le comte ne revenait pas. Après quelques moments, ils virent approcher une troupe de quarante ou cinquante chevaux qui s'avançait de leur côté. C'était monsieur de Charolais avec une escorte de la garde du roi; il la renvoya et vint à eux. « Ne me tancez » pas, s'écria-t-il au maréchal de Bourgogne dès » qu'il le vit; je reconnais ma grande folie, mais je » m'en suis aperçu trop tard; j'étais déjà près du » boulevard. — On voit bien que je n'étais pas là, » répondit sévèrement le maréchal; en ma présence, » cela n'eût pas été ainsi. » Le comte baissa la tête sans rien répliquer. Il n'y avait personne qu'il craignît autant que le maréchal de Bourgogne; c'était un vieux et loyal serviteur, âpre dans son langage, et qui parfois savait bien dire à monsieur de Charolais: « Je ne suis à vous que par emprunt, tant que votre » père vivra. »

Tous rentrèrent au camp, heureux de revoir le prince et célébrant la loyauté du roi; monsieur de Charolais bien résolu cependant en lui-même qu'on ne l'y reprendrait plus.

La paix ne tarda guère à être signée; telles en furent à peu près les conditions:

« Afin de pourvoir aux désordres du royaume, aux exactions, charges et dommages du peuple, et aux doléances des seigneurs du sang et autres sujets, le roi commettra trente-six notables hommes du royaume, savoir : douze prélats, douze chevaliers et douze notables du conseil, se connaissant en justice. Il leur sera donné pouvoir d'informer des fautes commises dans le gouvernement du royaume, et d'y mettre remède convenable. Ils s'assembleront le 15 décembre, et auront terminé leur travail en deux mois au moins, et trois mois et dix jours au plus. Le

eue avec le roi, ainsi que de toutes les conditions de paix qui avaient été convenues entre eux. Le 26 du même mois, il annonça aux communemaîtres et échevins de Malines, qui lui avaient écrit pour avoir de ses nouvelles, que les lettres de la paix étaient publiées et vérifiées, et qu'il se disposait à partir dans un bref délai, pour aller *rebouter* les entreprises déraisonnables des Liégeois.

Nous avons inséré ces deux lettres dans notre *Collection de Documents inédits*, t. II, pag. 225-228. (G.)

(1) Cette princesse décéda à Anvers, dans l'abbaye de Saint-Michel, le 26 septembre. *Registre de la collace de Gand*. (G.)

roi promet, par parole de roi, de tenir ferme et stable ce qu'ils ordonneront.

» Toute division sera mise à néant, et nul ne pourra reprocher à autrui le parti qu'il a tenu. Aucune poursuite n'aura lieu à raison de cette guerre, et les confiscations seront révoquées. »

Puis, après ce semblant de bien public, venaient les conditions accordées à chacun des princes ou seigneurs.

Au duc de Berri, pour apanage, le duché de Normandie en toute souveraineté, comme les anciens ducs de Normandie, avec l'hommage des ducs de Bretagne et d'Alençon, ainsi que dans les temps passés. Cet apanage était héréditaire, transmissible de mâle en mâle.

Au comte de Charolais, les villes de la Somme, Amiens, Saint-Quentin, Corbie, Abbeville, tout le comté de Ponthieu et le pays de Vimeu, pour en jouir sa vie durant, ainsi que son prochain héritier, sauf ensuite le rachat moyennant deux cent mille écus d'or. En outre, Boulogne, Guines, Roye, Péronne et Montdidier lui étaient abandonnés en toute et perpétuelle propriété (1).

Au duc de Calabre, Mouzon, Sainte-Menehould, Neufchâteau, cent mille écus comptant, et la solde de quinze cents lances pendant six mois. Le roi renonça en sa faveur à l'alliance de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, et des habitants de Metz.

Au duc de Bretagne, Étampes, Montfort, l'abandon du droit de régale et une portion des aides. Antoinette de Maignelais, sa maîtresse, fut confirmée dans la pension de six mille francs qu'elle recevait, et le roi lui donna de plus l'île d'Oléron et la seigneurie de Montmorillon. Il n'avait pas eu cependant à se louer d'elle, elle avait excité le prince à la guerre, et avait vendu ses joyaux et sa vaisselle pour fournir aux frais de l'entreprise.

Au duc de Bourbon, Donchéri, plusieurs seigneuries en Auvergne, cent mille écus comptant et la solde de trois cents lances.

Au duc de Nemours, le gouvernement de Paris et l'Ile-de-France, avec une pension, la solde de deux cents lances, et la nomination aux offices et bénéfices dans ses seigneuries.

Au comte d'Armagnac, les trois châtellenies du Rouergue qu'il avait perdues sous le feu roi, une portion des aides dans ses domaines, une pension et la solde de cent lances.

Au comte de Dunois, la restitution de ses domaines et de sa pension, une forte somme d'argent comptant et une compagnie de gens d'armes.

Au comte d'Albret, des seigneuries attenant à ses domaines.

En outre, le sire de Loheac devait de nouveau être maréchal de France et avoir deux cents lances; Tannegui Duchâtel, grand écuyer; de Beuil, amiral; le comte de Saint-Pol, connétable, chacun avec cent lances. Dammartin recouvrait tous ses biens, et avait aussi cent lances.

Les premiers jours d'octobre se passèrent à régler toutes ces choses. Le roi continuait à se montrer plein de courtoisie pour monsieur de Charolais. Il lui avait donné le château de Vincennes pour se loger, et cherchait tous les moyens de lui plaire. Il était aussi empressé à faire bon accueil aux autres princes, surtout au duc de Calabre; c'était un vaillant capitaine qui avait acquis l'expérience des choses de la guerre dans ses entreprises d'Italie; il était fort à ménager. Le roi René, son père, lui avait mainte fois écrit pour le ramener au parti du roi; mais il lui gardait rancune pour son alliance avec le duc de Milan, et pour la perte du royaume de Naples, qu'il attribuait à sa politique. Cependant ils commencèrent à devenir meilleurs amis, et le duc de Calabre s'employa sincèrement à la conclusion de la paix.

Le roi ne se donnait pas moins de peine pour se réconcilier avec les bons et notables serviteurs de son père, qu'il avait d'abord destitués et poursuivis par vengeance. C'étaient en effet de plus sages et plus honorables hommes que ses favoris; peu à peu ils revinrent presque tous à la faveur et à la confiance du roi, autant du moins qu'on pouvait l'avoir.

Chaque jour il avait à se féliciter davantage de

(1) Par le traité de Conflans, du 5 octobre 1465, Louis XI transporta au comte de Charolais les villes, cités, terres, forteresses et seigneuries lui appartenantes de et sur la rivière de Somme, comme Amiens, Saint-Quentin, Corbie, Abbeville, ensemble tout le comté de Ponthieu, Dourlens, Saint-Riquier, Crèvecœur, Arleux, Montrœuil, le Crotoy, Mortagne, avec leurs appartenances et dépendances, pour en jouir et ses hoirs, ainsi qu'avait fait le Duc son père, au rachat de 200,000 écus d'or, qui ne pourrait s'effectuer durant la vie du comte. En outre, le roi lui transportait, pour en jouir lui et ses enfants mâles ou femelles seulement, le comté de Boulogne; enfin il lui accordait, en toute propriété, les châteaux, villes, châtellenies et prévôtés de Péronne, Montdidier et Roye, et le comté de Guines. Par des lettres particulières données à Paris le 13 octobre suivant, Louis XI transporta encore au comte les prévôtés de Vimeu, de Beauvoisis et de Foulloy, qui étaient des dépendances du bailliage d'Amiens, et que le Duc son père possédait avant le traité d'Arras. (G.)

la résolution qu'il avait prise. Presque toute la Normandie se soumettait au duc de Bourbon, et ce prince écrivait qu'on se gardât bien de faire la paix et de se fier au roi. Le comte de Nevers, après avoir pendant quelque temps défendu la ville de Péronne, y avait été fait prisonnier, non sans donner lieu de soupçonner qu'il usait de ce moyen pour traiter avec monsieur de Charolais sans se brouiller avec le roi. En effet, le comte, peu auparavant, l'avait fait sommer de se rendre prisonnier entre ses mains, en lui promettant qu'il ne serait ni maltraité ni mis à rançon. Chacun, de tous côtés, voyant le roi dans l'embarras, s'empressait de saisir l'occasion; et il arriva même des ambassadeurs du roi d'Écosse, réclamant le Poitou en vertu d'un ancien traité passé avec le feu roi Charles VII dans le moment de sa détresse; traité dont les Écossais n'avaient jamais rempli les conditions. En outre, de puissants renforts, commandés par le vieux sire de Saveuse, venaient d'arriver au comte de Charolais, avec un convoi d'argent, d'armes et de munitions.

Le roi était donc déterminé à tout sacrifier pour hâter le moment où la ligue se séparerait, bien assuré qu'aussitôt après il aurait occasion de recouvrer sa puissance. Aucune complaisance, aucune caresse ne lui coûtait, surtout envers monsieur de Charolais. Tandis que les conditions de la paix étaient convenues, et qu'il ne s'agissait plus que d'expédier les actes et lettres patentes nécessaires à l'exécution, les Bourguignons, sans égard pour la trêve, allèrent sommer la ville de Beauvais. Le roi s'en plaignit à monsieur de Charolais, mais en termes si doux, qu'il lui dit : « Si vous vouliez cette ville, » il fallait me la demander, je vous l'aurais donnée; » mais la paix est faite, il convient de l'observer. » Le comte désavoua ses gens, et se montra fort en courroux contre une telle témérité.

Pendant tout le mois qui se passa à régler les détails du traité, le roi se rendit souvent à Vincennes, presque toujours sans suite, montrant de plus en plus confiance et familiarité aux princes. Parfois il dînait avec les ambassadeurs des divers seigneurs chez de riches bourgeois avec des dames de la cour et des bourgeoises; enfin, au milieu du faste des autres princes, il gardait sa simplicité accoutumée. Toutefois, le jour de sa première entrevue avec le duc de Bourbon, il vêtit une longue robe de pourpre fourrée d'hermine, et le peuple de Paris, étonné de cette rareté, trouvait que cet habillement lui était bien mieux séant que le pourpoint court de drap grossier qu'il portait d'habitude. Il vint aussi à la grande revue que monsieur de Charolais fit de son armée avant de donner l'ordre de départ pour la guerre du pays de Liége, où sa présence devenait fort nécessaire. Il passa dans les rangs, chevauchant avec le duc de Calabre, le comte de Saint-Pol et monsieur de Charolais, parlant gracieusement à tous les capitaines, hormis au maréchal de Bourgogne, qu'il connaissait pour son grand ennemi. En se quittant, le roi et monsieur de Charolais s'embrassèrent devant toute l'armée, et le comte s'écria à haute voix : « Messieurs, vous et moi, nous sommes au » roi, mon souverain seigneur ici présent, pour le » servir toutes les fois que besoin sera. »

Enfin, le 30 octobre tout fut terminé (1); le roi se rendit au château de Vincennes pour recevoir l'hommage du nouveau duc de Normandie et faire publier la paix. Après la cérémonie, il voulut coucher au château d'où les princes devaient partir le lendemain, chacun de son côté. Il envoya même quérir son lit au palais des Tournelles; mais le peuple de Paris, qui en ce moment aimait tant le roi, auquel il devait la paix et la préservation des malheurs si grands dont on avait été menacé, voyait de jour en jour avec plus de méfiance et d'inquiétude la loyale témérité avec laquelle il s'en allait, sans précautions, se mettre aux mains de ses ennemis. Toute la milice s'arma, prit la garde des portes et des remparts, attendant le retour du roi. Lorsqu'on sut le projet qu'il avait de coucher à Vincennes, le prévôt des marchands et les échevins se rendirent près de lui pour le conjurer de n'en rien faire, et de rentrer dans sa bonne ville. Il y consentit. Le lendemain, après avoir conduit son frère jusqu'à Pontoise, il s'en vint de là à Villiers-le-Bel dire adieu à monsieur de Charolais. Ils y célébrèrent la fête de la Toussaint, et passèrent encore deux jours ensemble, se témoignant une grande amitié. Toutefois,

(1) Le traité de Conflans entre Louis XI et le comte de Charolais est, comme nous l'avons dit, du 5 octobre 1465; celui de Saint-Maur-des-Fossés entre le roi et les princes français est du 29 octobre. Ces deux actes et plusieurs autres relatifs à leur exécution sont insérés dans les *Preuves* des Mémoires de Comines, édition de Lenglet du Fresnoy.

Dans la trésorerie des chartes de Flandre, à Gand, il y a des lettres du roi écrites, le 8 octobre 1465, aux habitants des villes sur la Somme, pour leur ordonner de prêter serment au comte ; il s'y trouve aussi des lettres, en date du 10 et du 18 novembre, par lesquelles le roi mande au bailli de Tournay, au sénéchal de Ponthieu, aux baillis d'Amiens, de Saint-Quentin et à tous ses officiers de mettre le comte en possession des terres qui lui ont été transportées. (G.)

comme le roi avait mandé deux cents hommes de sa garde pour le ramener à Paris, les serviteurs du comte, entrant en inquiétude, vinrent l'avertir au moment où il se couchait, et l'on prit de grandes résolutions.

Monsieur de Charolais continua ensuite sa route par Compiègne et Noyon. Toutes les villes lui étaient ouvertes, et il y recevait un honorable accueil par ordre du roi. Il passa ensuite à Amiens et prit possession des villes de la Somme (1).

Il était si pressé de se rendre au pays de Liége, qu'il ne prit pas même le temps d'aller revoir son père. Ce vieux prince s'était de plus en plus affaibli de corps, d'esprit et de volonté. Outre qu'il n'avait jamais su bien nettement les projets de son fils, ni les circonstances qui l'avaient conduit à faire la guerre au roi, on pouvait maintenant lui cacher les choses les plus importantes, car il n'avait plus assez de suite dans les idées pour s'en apercevoir et s'en enquérir. Ainsi on lui avait épargné la grande inquiétude qu'avait produite le bruit généralement répandu que le comte de Charolais avait été vaincu et fait prisonnier à Montlhéri (2). Ce fut après quelques jours seulement que des moines apportèrent les nouvelles véritables de la bataille, parce que nul autre messager ne pouvait passer, tant les garnisons françaises couraient le pays.

Pendant l'absence de son fils, le duc Philippe, ou plutôt son conseil, avait eu à pourvoir à la guerre contre les Liégeois (3). Le roi de France, aussitôt après la ligue du bien public, leur avait envoyé des ambassadeurs, avait contracté avec eux une alliance nouvelle (4), et en leur promettant son secours, les avait déterminés à attaquer le duc de Bourgogne (5).

Ils l'envoyèrent défier (6), et bientôt après, déployant leurs bannières, ils entrèrent dans le duché de Limbourg, brûlant et dévastant tout le pays (7). Le Duc rassembla des gens d'armes, manda ses neveux les ducs de Clèves et de Gueldre, le comte de Nassau, le comte de Horn (8) ainsi que plusieurs autres seigneurs des marches d'Allemagne, ses sujets et ses alliés, et voulut lui-même se rendre à Namur. Les Liégeois avaient cru que toutes ses forces étaient en France et que l'occasion était belle; voyant qu'il avait encore une grande armée, ils rentrèrent d'abord chez eux.

Peu après, les habitants d'une autre ville du pays de Liége, de Dinant (9), se déclarèrent contre le

(1) Le comte de Charolais prit possession de ces villes, par des commissaires, dans les mois de novembre et de décembre 1465, comme en fait foi le procès-verbal que Godefroy a donné dans les *Preuves* des Mémoires de Comines : il ne fit son entrée à Amiens, comme seigneur du lieu, que le 18 mai 1466. Nous avons publié, dans nos *Documents inédits*, t. II, p. 370, une lettre qu'il écrivit à cette occasion aux communemaîtres et échevins de Malines. (G.)

(2) Voy. ci-devant la note page 204. (G.)

(3) Sur cette guerre des Liégeois contre la maison de Bourgogne et sur celles qui la suivirent, il faut lire les *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*, opuscule où M. de Gerlache en a tracé un tableau plein de vérité et d'intérêt. (G.)

(4) Cette alliance fut conclue le 17 juin 1465, et Louis XI la ratifia, le mois suivant, par des lettres que nous avons données dans notre *Collection de Documents inédits*, t. II, pag. 197-205. (G.)

(5) Comines.—Duclercq.—La Marche.

(6) La lettre de défi adressée par le marquis de Bade, régent du pays de Liége, au duc de Bourgogne et au comte de Charolais, porte la date du 28 août 1465. Elle est transcrite dans le registre de la collace de Gand, ci-devant cité, fol. 200. (G.)

(7) On lit, dans les registres du conseil de ville de Mons, à la date du 12 octobre, que l'on avait reçu, de Bruxelles, la nouvelle que les Liégeois avaient mis le siége devant Limbourg, et, à la date du 18, qu'ils se dirigeaient vers le Hainaut. (G.)

(8) Je ne trouve pas le duc de Gueldre dans la nomenclature que donne le compte de la recette générale des finances de 1464-1465, des seigneurs qui servirent dans cette première guerre de Liége, mais j'y vois le duc de Clèves, Jean, comte de Nassau et de Viane, Jacques, comte de Hornes, Philippe de Hornes, seigneur de Bausignies et de Gaesbeke, capitaine général du comté de Namur, etc. Ce dernier avait avec lui, à Namur, Jean de Rubempré, seigneur de Beveren, et Guillaume de Saint-Soigne, seigneur de Charmaille, tous deux conseillers et chambellans du Duc : Arnould de Sorbreucq, écuyer du Duc et bailli de Flobecq et Lessines, avait été envoyé à Bouvigne avec messire Bauduin de Humières, dit le Liégeois. A Tirlemont en Brabant étaient Louis, seigneur de la Gruthuse, prince de Steenhuyse, lieutenant général de Hollande, Zélande et Frise, avec Jean de Stavele, seigneur d'Iseghem, Louis de Flandre, seigneur de Praet, Adrien, seigneur de Cruninghe, vicomte de Zélande, Jean de Montmorency, seigneur de Nevele, chevaliers bannerets; Adrien et Jean de Haveskercke, Adrien de Claerhout, Philippe de Wassenaere, chevaliers bacheliers, etc.; Jean, seigneur de Comines, chevalier, conseiller et chambellan; Thiéri, comte de Manderscheid, seigneur de Schleyden. Antoine, bâtard de Brabant, et Antoine de Glimes, seigneur de Walhain, commandaient à Landen. Louis de Bourbon, élu de Liége, occupait Maestricht, ayant dans sa compagnie le damoiseau Évrard de la Marck, seigneur d'Arenberg, le damoiseau Guillaume de Sombreffe, etc. *Compte de la recette générale des finances de* 1464-1465, aux Archives du Royaume. (G.)

(9) J'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits*, 2e volume, une quarantaine de pièces, tirées des archives de Dinant, sur la part que prit cette ville à la guerre contre le duc de Bourgogne, et qui lui fut si fatale ; on en trouvera la liste indicative dans l'*Appendice* placé à la suite de cet ouvrage. (G.)

duc de Bourgogne, ou plutôt contre son fils, car c'était envers lui particulièrement que se déclarait une forte haine. Trompés par les fausses nouvelles de la journée de Montlhéri, ils sortirent de leur ville en armes et s'en allèrent piller Bovines (1), sur le territoire de Namur.

Ils portaient en triomphe l'effigie du comte de Charolais pendue à une potence, et criaient : « Voilà » le fils de votre Duc, ce faux traître, que le roi de » France a fait ou fera pendre ; encore n'est-il pas » fils de votre Duc ; c'est un vilain bâtard, fils » de notre ancien évêque le sire d'Hainsberg. » Croyait-il donc ruiner le roi de France? » Enfin il n'y avait sorte d'injures que ce peuple grossier et insensé ne proférât contre monsieur de Charolais.

Cependant on parvint à les apaiser, et leurs magistrats, plus sages qu'eux, traitèrent avec le Duc, qui se contenta d'une somme d'argent (2), regardant surtout comme essentiel de rompre leur alliance avec les Liégeois. Ceux-ci alors se trouvèrent en grand danger. Le comte de Nassau les défit complétement à Montigni ; mais la colère de ce peuple ne pouvait se calmer et l'aveuglait sur ses périls. Monsieur de Charolais, avant de renvoyer son armée, voulut terminer cette guerre. D'Amiens il vint à Mézières (3) avec toutes ses forces. En vain tous les hommes d'armes murmuraient d'être ainsi retenus au delà du service qui leur avait été demandé (4), sans avoir rien reçu pour leur solde depuis deux semaines ; en vain voulaient-ils retourner chez eux, ils n'osaient quitter l'armée, ni même parler bien haut. Personne n'était aussi violent que monsieur de Charolais. Il eût fait mourir le premier qui eût osé s'en aller, et il n'y avait pas de gentilshommes ni capitaines assez grands pour ne pas recevoir de lui quelques coups de bâton, s'il les eût surpris troublant le bon ordre. Il réunit donc une armée plus nombreuse encore que celle qu'il avait amenée en France, car les troupes envoyées par son père vinrent se joindre à lui.

Les Liégeois voyaient quelles forces avait leur ennemi ; ils savaient que le roi de France, contre ses promesses, avait traité sans faire d'eux mention expresse. Néanmoins les gens sages et les bons conseils avaient si peu de crédit sur eux, que la paix fut difficile à conclure, et les négociations plus d'une fois près de se rompre. Le vieux Duc parlait déjà de venir lui-même amener de nouveaux renforts.

Enfin, après avoir passé quinze jours à Saint-Trond, monsieur de Charolais parvint à signer un traité avec les Liégeois (5). Ils promirent six mille riddes d'or pour les frais de la guerre, et reconnurent le duc Philippe en sa qualité de duc de Brabant, pour leur mainbourg et gouverneur perpétuel.

(1) Lisez *Bouvigne*. Cette ville n'était séparée de Dinant que par la Meuse. (G.)

(2) Je ne vois rien de semblable dans les documents authentiques qui se sont conservés sur cette affaire. Le Duc, loin de se contenter d'une somme d'argent que les Dinantais lui auraient offerte, ne voulut même pas les comprendre dans la paix qu'il conclut quelque temps après avec le pays de Liége ; il était trop exaspéré contre eux. (G.)

(3) Après avoir séjourné quelques jours à Mézières, il en partit le 27 novembre 1465, pour se rendre à Chimay. Voy. sa lettre du 25 novembre au magistrat de Malines, dans ma *Collection de Documents inédits*, tom. II, p. 256-257.

Le comte arriva de Chimay à Beaumont le 1er décembre, en compagnie du comte de Saint-Pol, connétable, du bâtard de Bourgogne, du bailli de Hainaut, de messire Simon de Lalaing, etc. La ville de Mons lui envoya des députés dans cet endroit, pour le féliciter sur le succès de son expédition en France, et lui faire des compliments de condoléance sur la mort de la comtesse son épouse. 2e *Registre du conseil de ville de Mons*. (G.)

(4) Le comte de Charolais fit publier, dans les premiers jours de novembre, que tous ceux qui avaient servi sous ses ordres en France eussent à se préparer à servir de nouveau dans l'armée qu'il assemblait contre les Liégeois ; il ordonna que tous ceux qui, au 15 novembre, auraient été en défaut de se présenter, fussent saisis et mis en prison. *Registre cité*. (G.)

(5) Ce traité, fait sous la médiation des comtes de Meurs et de Hornes, fut ratifié par l'élu, le chapitre, les nobles, les communautés des villes de Liége, Tongres, Saint-Trond, Fosses, Thuin, Couvain, Looz, Hasselt, Hercke, Heyke, Brede, Bilsen, Beringhen et Stockem, sous la date du 22 décembre ; nous l'avons inséré, avec des notes, dans notre *Collection de Documents inédits*, tom. II, p. 304. Voici les dispositions qu'il contient :

1o Les maîtres, les échevins et tous les officiers de la cité, les doyens des métiers avec dix personnes de chaque métier, dix chanoines de l'église de Saint-Lambert, quatre personnes de chacune des autres églises et des abbayes, et dix nobles vassaux de l'Église, représentant les trois états, viendront vers le Duc, en certain lieu du Brabant, ou à Malines, au jour qu'il leur fixera, et en sa présence, à têtes nues et genoux fléchis, ils diront que, *à tort, sans cause et contre raison, ils ont commencé et continué la guerre contre monseigneur, ses pays et sujets ; qu'il leur en déplaît, qu'ils s'en repentent de tout leur cœur, et que, s'ils l'avaient à commencer, jamais ne le feraient ou commenceraient :* ils supplieront que mondit seigneur veuille les recevoir en sa bonne grâce et leur pardonner.

2o Les bourgmestres, échevins et conseil et les gens d'Église des autres villes feront pareille requête au Duc, aux mêmes lieu et jour.

3o Semblable amende honorable sera faite à monseigneur de Charolais, lequel sera en outre indemnisé de tous les dommages qu'il a soufferts par la prise de son château de Phalais et la destruction de la basse-cour de son château de Montaigle.

4o Ceux de la cité, villes et pays de Liége et de Looz

La paix faite, le comte rassembla toute son armée et la passa en revue (1). Chevauchant de rang en rang, il remercia chaque capitaine et tous les hommes d'armes de leurs bons services, les pria de l'excuser de leur avoir si mal payé leur solde, et promit qu'une autre fois, avec l'aide de Dieu, il serait plus exact (2). Il ajouta qu'il allait remettre en la bonne volonté de son père tous ceux qui avaient encouru sa disgrâce, et faire rappeler ceux qui avaient été exilés.

Il se rendit ensuite à Bruxelles auprès du Duc, qui eut une bien grande joie de le revoir. Le comte se jeta à genoux ; son père le releva et le serra dans ses bras en pleurant. Après quelques jours, monsieur de Charolais partit pour accomplir un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne ; puis de là il visita Gand (3), Bruges et Saint-Omer, où il fit sa paix avec le comte de Nevers.

Pendant ce temps-là, tout ce qui avait été réglé en France par le traité de Conflans était loin de s'accomplir. A peine avait-il été conclu, que le parlement y avait mis opposition et avait refusé de l'enregistrer, spécialement parce que le roi y reconnaissait l'autorité souveraine du pape, et en cas de difficultés, se soumettait à sa sentence. Cependant le roi apportait toujours le même soin à complaire de tous points aux Parisiens et à faire des choses agréables aux hommes sages. Il confirma les privi-

payeront 6,000 florins, pour l'édification et la dotation d'une chapelle, en mémoire de ceux des sujets du Duc qui ont été tués pendant la guerre.

5o Les sujets et les justices et échevinages des pays du Duc, ainsi que les sujets de ses vassaux, qui ont usé ci-devant de la loi de Liége, ou qui ont ressorti, par chef de cens ou autrement, à la cité ou aux villes dudit pays, en seront exempts à l'avenir ; ils seront de même exempts de répondre à l'anneau du palais, ou au perron à Liége.

6o Ceux de la cité et du pays de Liége ne pourront jamais s'armer ni mouvoir guerre contre le Duc et ses successeurs ; ils ne pourront de même contracter d'alliance, sans leur su, et qu'ils n'y soient compris, ou exceptés et réservés, s'ils le jugent à propos, à peine de 200,000 florins d'amende chaque fois.

7o Ils renonceront aux alliances qu'ils ont contractées, et en rendront les lettres au Duc.

8o Ils reconnaîtront le Duc et ses successeurs pour gardiens et avoués souverains héréditaires des églises et cité, villes et pays de Liége et de Looz ; ils promettront de les assister dans l'exercice de ce droit d'avouerie.

9o A titre de cette reconnaissance, ils payeront au Duc et à ses successeurs une rente perpétuelle de 2,000 florins.

10o Ceux de la cité et des villes et pays de Liége et de Looz payeront 340,000 florins au Duc, pour les dommages soufferts par lui et ses sujets à l'occasion de la guerre.

11o Ils consentiront que, à perpétuité, quand le Duc, ou ses successeurs, voudront passer la Meuse par quelque partie que ce soit desdits pays de Liége et de Looz, ce passage leur demeure ouvert, soit qu'ils soient accompagnés de gens d'armes, ou autrement.

12o Les monnaies forgées par le Duc et ses successeurs auront le même cours dans les pays de Liége et de Looz, que dans les leurs.

13o Ceux de Thuin, Fosses et Couvain, ni autres quelconques des villes dessusdites, ne pourront construire de forteresses entre et sur les rivières de Meuse et de Sambre.

14o Ils promettront d'obéir à monseigneur de Liége, ainsi qu'au pape et aux mandements apostoliques ; ils rendront à mondit seigneur ses rentes et revenus perçus durant la guerre, et lui feront restitution de tous dommages qu'ils lui ont faits, selon l'ordonnance que rendront sur ce le Duc et le comte de Charolais.

15o Au moyen des conditions ci-dessus, il y aura bonne et perpétuelle paix entre le Duc et ses pays, et lesdites cité, villes et pays de Liége et de Looz, excepté Dinant, et aussi sans y comprendre ceux de Huy (qui, le 4 décembre précédent, avaient fait leur traité particulier avec le Duc. Voir notre *Collection*, tom. II, pag. 248-251, et 272-280).

16o Ceux qui sont compris en ce traité retourneront à leurs biens immeubles, héritages et fiefs, en l'état où ils les trouveront ; quant aux meubles ou rentes, ils demeureront à ceux qui les auront levés et reçus.

17o Tous les points et articles ci-dessus seront ratifiés par les trois états des pays de Liége et de Looz.

Par une convention particulière de la même date, le pays de Liége s'obligea à payer au comte de Charolais 190,000 florins. *Collection citée*, pag. 305-311.

Les différentes villes du pays de Liége devaient apposer leur sceau à ces deux traités. Cependant, à la date du 26 janvier 1466, la cité de Liége et la ville de Hasselt étaient les seules qui se fussent exécutées ; par un acte de ce jour, la cité prit envers le Duc et le comte de Charolais l'engagement de leur procurer dans un bref délai la ratification des villes qui étaient en retard. *Collection citée*, pag. 324-328.

Le 2 février, le duc de Bourgogne dépêcha à Liége son héraut Charolais, pour requérir les trois états de lui envoyer à Bruxelles, le 16 de ce mois, ceux qui, aux termes du traité, devaient lui faire amende honorable. Il n'obtint qu'une réponse évasive. *Collection citée*, pag. 330-335.

(1) Il décampa pour revenir en Brabant le 24 janvier 1466. Voy. sa lettre aux communemaîtres et échevins de Malines dans la *Collection citée*, pag. 321. (G.)

(2) On lit, dans le 2e registre du conseil de ville de Mons, une supplique des gens de trait, archers et coulevriniers qui avaient servi le comte de Charolais dans son expédition contre le pays de Liége, les uns à pied, et les autres à cheval ; ils y réclament de la ville le payement de leurs gages qu'ils n'avaient pas reçu. Le conseil les renvoya à se pourvoir devant le Duc, qui s'était engagé à fournir à leur solde ; néanmoins, prenant égard à leur pauvreté, il leur accorda une gratification fixée à 4 florins pour les canonniers, 9 florins pour les coulevriniers, 40 sols pour les *varlets* de ceux-ci, 2 mailles pour les archers, et 1 maille pour les connétables. (G.)

(3) Dans le registre de la collace de Gand, si souvent cité, il n'y a point de trace de ce voyage du comte de Charolais, mais on y voit que ce prince vint en cette ville au mois d'octobre 1466, après la destruction de Dinant. (G.)

léges accordés à la ville, répétant encore qu'il les avait donnés de son plein gré, et non point contraint par la nécessité. Il rendit l'office de chancelier à Guillaume Juvénal, il nomma Jean Dauvet (1) premier président du parlement de Paris; il remit le sire d'Estouteville dans la prévôté de Paris.

Ce qui lui importait plus, c'était de continuer, comme il avait si bien commencé pendant les négociations, à diviser entre eux les princes et les grands seigneurs, et à les mettre en mutuelle jalousie et méfiance l'un de l'autre; c'est à quoi personne ne fut jamais si habile que lui. Les premiers qu'il gagna à ses intérêts furent le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le sire d'Albret. Ils étaient restés à Paris; il leur fit toutes sortes de caresses, et les appelait souvent à son conseil, avec plusieurs présidents et conseillers du parlement, des docteurs de l'université et les plus notables bourgeois. Il donna Jeanne, sa fille bâtarde, qu'il avait eue de la dame de Beaumont, à Louis, bâtard de Bourbon, frère du duc de Bourbon.

Le peu de sagesse de monsieur Charles, duc de Normandie, et du duc de Bretagne, tous deux princes simples et faibles de volonté, toujours gouvernés par quelques-uns de leurs serviteurs, ne tarda pas à réparer encore mieux les affaires du roi. Le duc de Bretagne, malgré les sages conseils de Tannegui Duchâtel, avait voulu conduire à Rouen le nouveau duc de Normandie. Il se proposait, ou plutôt d'autres sous son nom, de tout gouverner dans ce duché, de disposer des offices, enfin de tenir le duc de Normandie en tutelle. Alors s'émurent de grandes querelles entre les serviteurs des deux princes, entre les Bretons et les Normands. Jean de Lorraine, sire de Harcourt, voulait être maréchal de Normandie. Le sire de Beuil demandait la charge de capitaine de Rouen. Le comte de Dammartin, qui avait grand crédit sur le duc de Bretagne, s'y opposait. Pendant tous ces débats, on avançait vers Rouen; mais la discorde fut si grande, que rien n'étant réglé, monsieur Charles, au lieu de faire son entrée, s'arrêta à Sainte-Catherine. Les deux princes y passèrent ainsi cinq jours. Tout ce qui les entourait était en méfiance et en trouble. Les uns disaient qu'il y avait un complot pour saisir le duc de Bretagne dans la ville de Rouen, puis pour le livrer au roi; les autres imputaient un projet pareil au duc de Bretagne et au comte de Dammartin. Le sire de Harcourt s'en alla dire à l'hôtel de ville que monsieur Charles n'était pas en sûreté entre les mains des Bretons et qu'on voulait l'emmener. Toute la ville courut aux armes; une foule de bourgeois, ayant à leur tête le sire de Harcourt, se porta à Sainte-Catherine; on s'empara de monsieur Charles, sans lui donner le temps de prendre un autre vêtement que sa robe noire, on le plaça sur un cheval sans housse, et on lui fit faire son entrée dans la ville. Le duc de Bretagne se retira chez lui avec ses gens, qui ravagèrent, en se retirant, les marches de Normandie.

Le roi jugea qu'il profiterait facilement d'un tel désordre. Il était allé accomplir à Notre-Dame de Cléri un pèlerinage qu'il avait voué le jour de Montlhéri, puis était venu à Orléans et à Chartres. Le duc de Bourbon lui était maintenant tout dévoué; il commençait à être fort ami du duc de Calabre. Il savait monsieur de Charolais occupé entièrement à sa guerre contre les Liégeois. D'ailleurs, il le leurrait par l'espérance du mariage avec sa fille. Ainsi rien ne pouvait l'empêcher de reprendre cette province de Normandie, qu'il avait abandonnée à son frère avec tant de regret.

Il s'avança par Séez, Argentan et Falaise, et vint s'établir à Caen. Là, il traita avec le duc de Bretagne, ou, pour mieux parler, avec ses serviteurs et ses partisans, encore tout irrités contre le duc de Normandie. Il s'engagea à défendre monsieur de Bretagne envers et contre tous, et reçut dans ses bonnes grâces le comte de Dunois, le maréchal de Loheac, le comte de Dammartin, Odet d'Aydie, sire de Lescun, et même le vice-chancelier Romillé; promettant en même temps de ne jamais pardonner à tous les gens qui conseillaient monsieur Charles son frère: les sires de Beuil, de Harcourt, de Daillon, de Chaumont, le patriarche de Jérusalem, et tous les autres participants à la conspiration et injure faites à Sainte-Catherine contre le duc de Bretagne.

Le duc de Bourbon avait en même temps pris Évreux et Vernon. Le sire de Melun s'était saisi de Gisors et de Gournay, puis il était entré au pays de Caux. Bientôt le roi fut aux portes de Rouen; son frère n'était pas en état de résister. Il avait envoyé requérir les bons offices de monsieur de Charolais; mais la guerre des Liégeois n'était pas encore finie. D'ailleurs, aux autres motifs qui pouvaient refroidir ce prince et le rendre moins empressé à écouter les plaintes de son ancien allié, venait s'ajouter la discorde qui maintenant régnait entre le duc de Bretagne et le nouveau duc de Normandie. Ainsi

(1) Vraisemblablement *Jean Dannet*, comme ci-dessus. (G.)

toute l'assistance du duc de Bourgogne se réduisit à une ambassade tardive; elle se contenta facilement des réponses du roi, et se borna à solliciter pour les serviteurs du duc de Normandie une amnistie qui leur était déjà offerte (2).

Monsieur Charles fut donc contraint de quitter Rouen et se réfugia à Honfleur. Le roi se trouva ainsi maître de presque toute la province. Il y eut bientôt rétabli son autorité. La guerre du bien public lui avait enseigné à ne plus écouter sa colère et à ne pas poursuivre sa vengeance sur ceux qui l'avaient offensé. Maintenant il ne témoignait jamais nulle rancune aux gens dont il pouvait avoir quelque chose à espérer ou à redouter, et ne songeait qu'à les prendre à son service ou à se les rendre favorables. Il fit grâce à ceux qui avaient livré Rouen et les autres villes au parti des princes. Cependant les gens peu considérables et qui n'étaient défendus ni par leur importance ni par de hautes protections, furent traités moins doucement. Plusieurs furent livrés à la justice du prévôt Tristan, et décapités ou jetés à la rivière dans des sacs de cuir.

Quant à son frère, le roi lui avait offert de faire régler son partage par l'arbitrage des ducs de Bretagne et de Bourbon. Il voulut d'abord s'embarquer furtivement pour se rendre en Flandre. Le vent était contraire; il redescendit à terre et se laissa persuader d'attendre ce qui serait jugé par les princes. Il était dans un tel dénûment, qu'il fut forcé de vendre sa vaisselle d'argent, aimant mieux, disait-il, manger dans des plats de terre que de laisser dans le besoin les fidèles serviteurs qui ne l'avaient pas quitté. Peu après, et toujours avant que son sort fût réglé, il se laissa conduire en Bretagne par le duc, qui lui donna pour séjour le château de l'Hermine, auprès de Vannes. Les ambassadeurs de Bourgogne vinrent l'y trouver et lui témoignèrent le regret qu'avait éprouvé le duc Philippe et monsieur de Charolais de ne pouvoir le secourir, à cause de leur guerre contre les Liégeois.

« Je suis satisfait, dit-il, qu'ils en soient venus à leur honneur dans cette entreprise, et je les remercie de la bonne volonté dont ils m'assurent. Mais je les prie de considérer que le roi, en me dépouillant, viole un traité conclu avec eux comme avec moi. Il n'allègue point d'autres raisons, sinon qu'on lui a arraché la Normandie par force, et qu'il a été contraint à beaucoup de promesses qu'il ne veut pas tenir. C'est lui-même cependant qui m'a fait mettre en possession de cette province par un de ses officiers, en présence d'un officier de monsieur de Charolais; c'est lui qui a fait recevoir mon serment de fidélité par son chancelier; et, tout de suite après, il m'a chassé à main armée. Puis il a assuré qu'il voulait s'en remettre au jugement des ducs de Bretagne et de Bourbon, et n'a pas consenti qu'on leur adjoignît monsieur de Charolais et le duc de Calabre. Lorsque ces princes ont décidé qu'il fallait me laisser jouir de mon apanage par provision et m'assurer une somme d'argent, il a éludé cette proposition. C'est pendant une suspension d'armes qu'il est entré dans ma ville de Rouen, où je n'avais pu rester à cause des séditions qu'il y excitait. Maintenant me voici abandonné de tout le monde, dénué de tout, et revenu à mon premier asile. Il me fait proposer par l'amiral de Montauban et par l'évêque d'Évreux de me donner pour apanage le Roussillon, en me garantissant un revenu de soixante mille livres. Mais il n'a le Roussillon que comme gage. Le roi d'Aragon réclame ce gage; les habitants prétendent qu'on n'avait pas le droit d'engager le pays; ils se sont donnés à don Pierre de Portugal. C'est donc une guerre et non un apanage qu'on veut me donner. Qu'on me rende le Berri en y joignant le Poitou et la Saintonge, ou bien la Champagne et le Vermandois. Je n'ai manqué ni ne veux manquer en rien à mes alliés. Eux, que font-ils pour moi? que fait mon oncle de Bourgogne? Il désire, dit-il, que je conserve paisiblement mes États; mais il ne me donne que de belles paroles. Cependant on a envahi mon apanage, on tue mes sujets, on prend mes villes de force. Comment mon exemple ne touche-t-il pas les princes? ne voient-ils pas que le roi, après m'avoir détruit, tournera les armes contre eux? Il

(1) 1465, v. st. L'année commença le 6 avril.

(2) Le comte de Charolais envoya au roi, *pour lui exposer aucunes choses en toute humilité touchant la matière de monsieur de Normandie*, Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, son conseiller et chambellan, Guyot Dusye, son écuyer d'écurie, et Guillaume Hugonet, juge de Beaujolais, son conseiller et maître des requêtes. La lettre de créance de ces ambassadeurs, datée de Ghelemc (?) au pays de Liége, le 15 janvier 1465 (v. st.), est en original à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Baluze, 9675 B.

Le duc de Normandie avait envoyé à Philippe le Bon d'abord messire Brunel de Longchamp et Cardin des Essars, et ensuite l'évêque de Lisieux, pour l'entretenir de ses différends avec le roi. Philippe chargea Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, son conseiller et chambellan, de se rendre auprès des ducs de Berry et de Bretagne, avec la mission de leur faire de sa part certaines remontrances à ce sujet. La lettre de créance du seigneur d'Humbercourt pour le duc de Normandie est du 22 janvier; elle est aussi en original à la bibliothèque du roi, fonds Dupuy, nº 762. (G.)

alléguera les mêmes raisons, la même contrainte, et reprendra les villes de la Somme comme il a repris la Normandie. Quand nous n'aurions pas signé de traités ensemble, le duc de Bourgogne ne devrait-il pas prendre la défense d'un fils de roi, d'un prince, d'un pair de France? Je dois avoir pour juges entre le roi et moi tous les pairs du royaume. »

Telles furent les plaintes que le duc de Normandie adressa au sire d'Humbercourt et aux autres ambassadeurs de Bourgogne. Mais il ne pouvait rien de plus que s'en remettre à ce que voudrait faire le Duc; tout mécontent qu'il était d'être ainsi abandonné, il était contraint à implorer en toute humilité les secours qu'on voudrait bien lui donner. C'était d'ailleurs un prince de peu d'esprit et de volonté, et sa conduite envers le duc de Bretagne laissait monsieur de Charolais assez incertain de la conduite qu'il devait tenir.

Le roi ne négligeait rien cependant de tout ce qui pouvait assurer sa conquête, et le justifier d'avoir ainsi dépouillé son frère de ce qui lui avait été si solennellement promis par le traité de Conflans. Il envoya à la cour de Bourgogne une grande ambassade (1); c'était Georges de la Tremoille, sire de Craon, gouverneur de Touraine, qui était le principal envoyé. Il expliqua longuement de quelle sorte le roi, depuis son avénement, s'était comporté envers monsieur Charles son frère. Avant que ce prince eût quinze ans, le roi lui avait donné le Berri pour apanage; puis il l'avait assuré que ses richesses et sa puissance seraient portées au moins aussi haut que celles du duc d'Orléans, frère unique du roi Charles VI; il s'était engagé à lui faire faire un grand mariage; et certes, si le roi en eût trouvé l'occasion, il aurait mis une couronne sur sa tête. En attendant, il avait augmenté sa pension. Cependant monsieur Charles s'était retiré en Bretagne, et avait pris parti contre le roi. Devant Paris, il s'était refusé aux offres les plus raisonnables, exigeant toujours la Guyenne ou la Normandie; tellement que les autres princes avaient fini par blâmer son obstination. C'était alors que la Normandie était entrée en révolte, malgré les trêves. Le roi, pour éviter un plus grand mal, avait donc été contraint de céder. Un si grand dommage fait au royaume était évidemment un motif suffisant de nullité. La Normandie était une des plus grandes provinces, et supportait le tiers des charges du royaume. Elle était une clef de la France, c'est par là que les Anglais y étaient entrés. Aussi une ordonnance du sage roi Charles V avait statué que jamais cette province ne serait donnée en apanage; et le feu roi Charles VII avait confirmé cette ordonnance par une nouvelle. Le roi ne pouvait donc céder la Normandie sans manquer au serment qu'il avait juré à son sacre. Il n'avait rien fait dont le roi Charles V n'eût donné l'exemple, en forçant son oncle, le premier duc d'Orléans, de restreindre son apanage, d'après l'avis des princes et de plusieurs gens notables qui le trouvaient trop onéreux pour le royaume.

Le sire de Craon ajoutait que c'était, non le roi qui avait conquis la Normandie, mais les habitants qui, volontairement, étaient revenus sous son autorité; il alléguait enfin que monsieur Charles, frère du roi, s'était soumis à prendre pour arbitres les ducs de Bretagne et de Bourbon.

Toutes ces raisons auraient peut-être touché faiblement monsieur de Charolais, s'il se fût trouvé en aussi avantageuse position que l'année précédente; mais, outre qu'il se voyait toujours menacé par la rébellion mal apaisée des gens de Liége et de Dinant, il n'y avait plus moyen de renouer cette ligue de tous les princes du royaume, qui avaient mis le roi si près de sa perte. Tout maintenant était changé: le duc de Bourbon était devenu serviteur dévoué du roi; le duc de Bretagne avait agi de concert avec lui contre son frère, et le retenait prisonnier. Le duc de Calabre avait été gagné aux intérêts du roi par tout ce qu'il en avait reçu et par l'espérance de conclure le mariage de Nicolas marquis de Pont, son fils aîné, avec madame Anne de France, la même que le roi feignait aussi d'offrir à monsieur de Charolais. En outre, le roi avait entièrement transporté sa confiance à d'autres conseillers et serviteurs. Le comte du Maine était tombé dans sa disgrâce. Il lui reprochait ses secrètes intelligences avec les princes, sa signature secrètement donnée à la ligue du bien public, sa négligence à arrêter la marche des Bretons, sa fuite à Montlhéri, les discours qu'il avait tenus à Paris pendant les pourparlers de Conflans. Il lui ôta sa compagnie d'hommes d'armes et le gouvernement de Languedoc, pour le donner au duc de Bourbon. Le sire du Lau, le sire de Melun avaient été compris dans cette brouillerie

(1) Cette ambassade dut précéder celle que le comte de Charolais envoya lui-même au roi, puisqu'on lit, dans la lettre de ce prince à Louis XI citée page 257, note 2 : « Vous plaise savoir, mon très redoubté et souverain seigneur, que, » en ensuivant la response par moy faicte au sire de Craon, » mon cousin, touchant la matière de monsieur de Normandie, etc. » (G.)

du roi avec le comte du Maine. Ils furent destitués de leurs offices, suspects, et peu après mis en prison. L'amiral de Montauban venait de mourir, odieux à tout le royaume. C'était maintenant le sire de Dammartin et le maréchal de Loheac qui, avec l'évêque d'Évreux, Guillaume Cousinot et le chancelier Juvénal, avaient le plus de crédit auprès du roi.

Il avait aussi attiré dans son parti un seigneur qui auparavant lui avait été plus nuisible qu'aucun autre. Le comte de Saint-Pol avait obtenu ce qu'il avait désiré toute sa vie, l'office de connétable; mais comme il le devait plus à monsieur de Charolais qu'au roi, peut-être serait-il demeuré fidèle à la faction de Bourgogne, s'il ne fût pas devenu amoureux de madame Jeanne de Bourbon, nièce du duc Philippe et belle-sœur de monsieur de Charolais (1). C'était une très-belle et très-aimable princesse, élevée à la cour de Bourgogne. Le comte de Saint-Pol était assurément un bien grand seigneur, un noble chevalier, un capitaine illustre par sa vaillance et son habileté; en outre, il n'avait jamais eu son pareil pour la richesse et la magnificence des habillements. Jadis il avait beaucoup plu aux femmes, mais aujourd'hui il avait plus de cinquante ans, et madame Jeanne de Bourbon le trouvait bien vieux. Monsieur de Charolais, craignant peut-être de rendre encore plus riche et plus puissant le comte de Saint-Pol, qui l'était déjà tant, ne voulut point contraindre sa belle-sœur. Le connétable s'en offensa, et ce fut un commencement de division entre eux.

Le roi sut bientôt en tirer perti. Il avait connu en Flandre un homme fort subtil et habile à s'entremettre dans toutes sortes de négociations. C'était un nommé Jean Vanderiesche (2), natif de Termonde, que le duc Philippe avait autrefois, pour son mérite, nommé président de la chambre de Flandre; il l'avait souvent employé dans ses ambassades, et comblé d'honneurs et de richesses. Vanderiesche fut si enivré de la faveur de son maître, que se croyant tout permis, il se rendit coupable de plusieurs méfaits graves. Le Duc le traduisit devant son conseil; il fut condamné à perdre la tête; et tous ses biens confisqués; mais l'on commua sa peine en un bannissement perpétue

C'était le sire de Croy qui avait conduit toute cette affaire; c'en fut assez pour que Vanderiesche trouvât asile et protection chez le comte de Saint-Pol, qui en fit son serviteur. Depuis, le roi, qui savait tout ce que valait Vanderiesche, l'attira à son service, et le fit trésorier de France. Ce fut par son moyen qu'il commença à pratiquer le connétable et à se le rendre favorable, en lui faisant espérer le gouvernement de Normandie et le mariage d'une des princesses de Savoie, sœur de la reine. Le comte de Saint-Pol, qui avait été le principal instigateur de la guerre du bien public, était donc maintenant en toute autre disposition. Il quitta la cour de Bourgogne, se tint quelque temps dans ses terres, puis vint en France prendre possession de son office de connétable.

Il commença par faire publier un ordre du roi portant que tous les gentilshommes tenant fiefs ou arrière-fiefs eussent à se munir de chevaux et d'habillements de guerre, afin d'être prêts à marcher le 15 de juin. En effet, les trêves qui avaient été successivement renouvelées avec les Anglais étaient sur le point d'expirer, et bien que le roi espérât qu'elles seraient continuées, il voulait se tenir en garde. D'ailleurs il exigeait en ce moment du duc de Bretagne qu'il cessât d'accorder asile dans ses États à monsieur Charles son frère. Quelle qu'eût été depuis plusieurs mois la complaisance du duc de Bretagne, ce prince croyait son honneur intéressé à ne pas accorder cette dernière demande. Par suite de ce dissentiment, il travaillait à s'assurer l'appui de l'Angleterre, et le roi pouvait craindre que bientôt une nouvelle guerre du bien public n'éclatât contre lui. Ainsi il rassembla son armée, et fit donner pour motif public une prochaine attaque des Anglais, qui devaient, disait-il, descendre encore une fois dans le royaume pour le conquérir et le dévaster.

Monsieur de Charolais ne manqua point de prendre les mêmes précautions et de donner les mêmes prétextes, disant qu'il s'apprêtait à venir avec son armée servir le roi contre les Anglais. Mais la crainte, vraie ou supposée, d'une guerre avec l'Angleterre fut promptement dissipée. Une ambassade fut envoyée par le roi Édouard pour traiter de la continuation des trêves, et le comte de Warwick écrivit au roi de France, dont il était toujours grand ami, pour lui annoncer que lui-même allait

(1) Chatelain.

(2) Son nom était, comme nous l'avons déjà dit, Jean de le Driesche ou vander Driesche. Il fut jugé par contumace, et condamné le 12 octobre 1458, non pas à perdre la tête, comme le dit M. de Barante, mais au bannissement et à la confiscation de ses biens. On peut consulter sur ce point les lettres du Duc du 17 février 1458 (v. st.) qui disposent de la seigneurie de Basserode, confisquée sur vander Driesche, dans le registre aux chartes, n° 781 de l'inventaire imprimé des Archives du Royaume. (G.)

venir à Calais afin de travailler à la paix, ou du moins à une longue trêve. Il avait déjà eu de grandes conférences deux mois auparavant avec monsieur de Charolais, et témoignait un désir égal de maintenir l'Angleterre en bonne intelligence avec la Bourgogne et avec la France.

Le roi fit partir sur-le-champ son ambassade, sans même attendre les saufs-conduits. L'évêque de Langres, le bâtard de Bourbon, qui venait d'être fait amiral, Jean de Popincourt, maintenant conseiller au parlement, et plusieurs autres gens habiles, composaient cette ambassade. Suivant l'ordre du roi, ils passèrent chez monsieur de Charolais pour lui montrer leurs instructions et prendre ses avis. Des trêves furent bientôt conclues. Le comte de Warwick, le comte de Hastings, grand chambellan du roi d'Angleterre, sir Jean Wenloch, lieutenant de Calais, étaient chargés de traiter pour les Anglais, et se montrèrent favorables à la paix et aux désirs du roi de France. Il n'épargnait point l'argent pour en venir à ses fins dans les négociations.

Ce grand crédit, qu'il avait semblé avoir sur les Anglais, donna de vives inquiétudes à monsieur de Charolais. La précaution que le roi avait prise pour le rassurer, en ne lui cachant rien de ce qui s'était traité à Calais, ne put le calmer. D'ailleurs il avait divers griefs; et depuis que les affaires du roi allaient mieux, on avait pour lui moins de ménagements. Les gentilshommes du pays de Vimeu, qui lui avait été cédé par le traité de Conflans, venaient d'être, nonobstant toute réclamation, compris dans la convocation du ban et de l'arrière-ban. On lui avait en même temps refusé la permission de lever des aides dans cette seigneurie (1). Il envoya donc une ambassade au roi, qui était alors à Montargis, et lui écrivit à peu près en ces termes : « Monsieur, je me recommande humblement à votre bonne grâce, et vous plaise savoir que depuis quelque temps j'ai été averti d'une chose dont je ne me saurais trop ébahir. Je ne puis guère la mettre en doute, vu le lieu d'où j'en suis informé. C'est à grand regret que je vous le déclare, quand il me souvient des bonnes paroles que toute cette année vous m'avez données tant de bouche que par écrit. Il est certain qu'un parlement a été tenu entre vos gens et ceux du roi d'Angleterre; que vous avez été content de leur bailler le pays de Caux et la ville de Rouen; que vous leur avez promis de leur faire avoir Abbeville et le comté de Ponthieu, et que vous avez conclu avec eux certaines alliances contre moi et mes pays, en leur faisant de grandes offres à mon préjudice. Ils doivent même se trouver bientôt à Dieppe pour tout terminer. Vous pouvez, monsieur, disposer du vôtre selon votre plaisir; mais il me semble que vous pourriez mieux faire que de vouloir ôter de ma main ce qui est à moi, pour le donner aux Anglais ou à toute autre nation étrangère. Je vous supplie donc, monsieur, si de telles ouvertures ont été faites par vos gens, que vous vouliez n'y consentir en aucune manière, mais faire cesser le tout, afin que j'aie cause de demeurer toujours votre très-humble serviteur, comme je le désire. Et sur le tout, je vous supplie de m'écrire votre bon plaisir (2). »

Le roi ne s'offensa point de pareils soupçons, et renvoya les difficultés et griefs du duc de Bourgogne au jugement de cette assemblée de trente-six personnes, réglée par le traité de Conflans, qui devait s'occuper de la réformation du royaume, et qui, après beaucoup de retards, venait de se réunir, sous la présidence du comte de Dunois, dans la ville d'Étampes. Une cruelle épidémie avait empêché qu'elle se tînt à Paris. Le conseil du roi et les commissaires réformateurs furent d'avis d'envoyer une ambassade à monsieur de Charolais pour se plaindre de ses méfiances. Le sire de Craon, le sire de Rochechouart et Guillaume Compaing, conseiller au parlement, partirent pour s'acquitter de cette commission.

Ils trouvèrent le duc de Bourgogne et monsieur de Charolais dans de grands embarras, et hors d'état pour le moment de rien tenter contre les intérêts du roi. Les révoltes de Liége et de Dinant s'étaient réveillées avec plus de fureur que jamais. Les gens de Dinant, poussés par quelques Liégeois bannis, avaient fait périr les magistrats qui, l'année d'auparavant, s'étaient entremis pour traiter avec le Duc (3). Puis ils avaient recommencé leurs courses

(1) Le chancelier et les généraux de France lui avaient refusé le mandement nécessaire pour lever les aides non-seulement dans la terre et prévôté de Vimeu, mais dans celles de Foulloy et de Beauvoisis, qui lui avaient été cédées par le traité de Conflans. Il s'en plaignit dans une lettre au roi datée de Namur le 11 août 1466, et qui existe en original à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Dupuy, n° 762. (G.)

(2) Cette lettre était datée de Namur le 16 août 1466. L'original s'en conserve à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Baluze, 9675 B. (G.)

(3) Les princes de Bourgogne n'avaient pas voulu, comme je l'ai dit, comprendre Dinant dans la paix faite avec le pays de Liége ; ils exigeaient de cette ville, qui avait grièvement offensé le comte de Charolais, des conditions humiliantes et onéreuses, auxquelles la partie la plus influente des habitants,

et leurs ravages dans le comté de Namur. La nouvelle en arriva au duc Philippe, qui se tenait pour lors à Bruxelles, presque toujours malade, s'affaiblissant chaque jour de corps et d'esprit. Son fils était en ce moment sur les marches d'Artois et de Picardie, pour s'occuper des affaires de France, et rassembler son armée en même temps que le roi assemblait la sienne. Le Duc donna aussitôt mandement pour que tous ses vassaux et gens d'armes se trouvassent à Namur le 28 de juillet. Cette affaire le ranima, et lui rendit quelque chose de son ancienne activité; mais il montrait plus d'emportement que de ferme volonté; c'était par intervalles qu'il se courrouçait pour retomber ensuite dans l'abattement de la vieillesse et de la maladie.

Un jour, entre autres, il était assis à table pour dîner, et remarqua qu'on ne lui servait pas les mets auxquels il était accoutumé; il demanda à ses maîtres d'hôtel pourquoi on le servait si mal, et si l'on voulait le tenir en tutelle. Ils répondirent qu'ils avaient agi d'après l'ordonnance des médecins. Au milieu de ce mouvement de colère, le vieux Duc en vint à s'enquérir du rassemblement de ses gens d'armes, et voulut savoir si l'on obéissait à son mandement. On lui dit qu'il y avait encore bien peu de monde; que les gentilshommes se montraient peu empressés; que l'an dernier ils avaient été mal payés; qu'ils redoutaient cette nouvelle dépense, qu'il leur fallait habiller tout à neuf, eux et leurs serviteurs. A ces paroles, le Duc entra dans une extrême fureur : « Qu'est ceci? dit-il en jetant la » table par terre; j'ai tiré de mon trésor deux cent » mille écus d'or, et mes gens d'armes ne sont pas » payés! Je ne puis donc me fier à personne? faut-il » que je les paye moi-même? suis-je donc mis dans » un tel oubli ? »

Ce transport était trop grand pour qu'il eût la force de l'endurer. Il tomba aussitôt dans une nouvelle attaque d'apoplexie. On vit ses yeux s'égarer et sa bouche se tordre convulsivement. On crut qu'il allait mourir sur l'heure même. Monsieur de Charolais était absent. Chacun était troublé, on ne savait que devenir. Cependant les bons soins des médecins réussirent encore à sauver le Duc. Après quelques jours, il se retrouva à peu près comme auparavant.

Monsieur de Charolais arriva vers la fin de juillet (1). Une partie de son armée s'assemblait déjà à Namur. Ce qu'on avait dit au Duc son père n'était que trop véritable. C'était sans nulle diligence et à contre-cœur que les gentilshommes et les gens de guerre venaient se mettre sous les ordres du comte et guerroyer sous un tel chef. Outre le défaut de solde il était si dur, si emporté, si brutal, que personne ne l'aimait. Il battait tous ceux qui n'obéissaient pas sur-le-champ, menaçait à chaque instant de faire mourir les gens qui lui déplaisaient. On lui avait vu tuer de sa main un archer, parce qu'il n'était pas tenu selon l'ordonnance, et c'était à une revue, hors de la présence de l'ennemi. Le duc Philippe avait, au contraire, conservé l'amour et le respect de ses sujets; et comme il voulait, malgré le triste état où il se trouvait, venir en personne soumettre les Liégeois (2), sa présence ne contribua pas peu à mettre l'armée en meilleure disposition. Le connétable de Saint-Pol s'était aussi rendu en personne auprès du duc de Bourgogne, non point en qualité de serviteur du roi de France, mais avec ses vassaux de Picardie.

celle des métiers, refusait de souscrire. Le peuple de Liége, qui avait accepté la paix, après avoir promis aux Dinantais qu'il ne se séparerait point d'eux, revint sur cette détermination, et déclara qu'il n'exécuterait point le traité, si Dinant n'y était comprise. Telles furent les causes de la reprise des hostilités. Dans les derniers jours du mois de mai 1466, les Dinantais, au nombre de deux à trois mille, sortirent de leur ville, et firent une irruption dans le comté de Namur, où ils dévastèrent plusieurs villages : le comte de Charolais était en ce moment à Amiens, où il venait d'être reçu avec pompe. Voy. ma *Collection de Documents inédits*, t. II, *passim*. (G.)

(1) Le comte de Charolais arriva à Mons le 23 juillet. La ville lui fit la même réception qu'elle aurait faite au Duc son père. Il fut très-sensible à cet accueil : le lendemain, le prévôt des églises de Mons, l'archidiacre d'Avallon, Jean Duterne et Jean le Légat vinrent en remercier le conseil en son nom, et lui donner l'assurance de son désir d'être en toute occasion agréable à la ville. Ces commissaires exposèrent ensuite les grandes dépenses que le comte avait eu à supporter dans ses deux voyages de France et de Liége, celles qu'allait lui occasionner encore l'expédition contre Dinant, et ils conclurent en demandant que la ville voulût lui prêter son scel et son crédit pour la vente de 600 francs de pension par an, sans qu'il fût tenu de rembourser la somme capitale : il espérait que la ville lui ferait ce plaisir, à titre de sa première venue depuis sa victoire de France; Valenciennes lui avait accordé, sur semblable requête, une somme plus considérable. Le conseil résolut d'accéder au désir du comte, non sans avoir fait observer à ses commissaires que, par suite des circonstances, des charges bien lourdes pesaient sur la ville. 2e *Registre du conseil de ville de Mons*. (G.)

(2) Le vieux Duc se fit transporter à Namur en voiture : on trouve, dans le compte de la recette générale des finances de 1466-1467, une somme payée à Hervé de Mériadec, son conseiller et premier écuyer d'écurie, pour les frais de la garniture d'*un chariot branlant* et d'*une litière* qui servirent à cet usage. (G.)

On commença par faire le siége de Dinant (1). Les Liégeois y avaient envoyé une garnison de quatre mille hommes, et avaient fait vœu de venir au nombre de quarante mille lui porter secours. Se confiant à cette promesse et à la protection du roi de France, les gens de Dinant résolurent de se bien défendre. Les faubourgs du côté de Bovines (2) furent cependant emportés facilement, et le comte de Charolais se logea en une abbaye de frères mineurs. Alors les assiégés mirent eux-mêmes le feu aux faubourgs de l'autre côté, avant que le comte de Saint-Pol fût venu s'y établir. La ville, étant ainsi environnée, fut bientôt battue de tous côtés par une terrible artillerie que dirigeait le sire de Hagenbach. Quel que fût leur danger, les habitants ne montraient ni moins de courage ni moins d'orgueil; ils répondaient par des injures aux hérauts qui les sommaient de se rendre : « Quelle fantaisie, disaient-ils, a donc pris » votre vieille momie de Duc, de venir mourir ici? » N'a-t-il donc tant vécu que pour finir ici d'une » vilaine mort? Et votre comte Charlotel, que fait-il » ici? qu'il s'en aille plutôt combattre à Montlhéri » le noble roi de France, qui nous viendra secourir et » ne nous manquera pas; il nous l'a bien promis. » Pour votre comte, il est venu chercher son mal» heur; il a le bec encore trop jeune pour nous » prendre, et ceux de la cité de Liége vont bientôt » le déloger honteusement. »

Les gens de Bovines, tout ennemis qu'ils étaient de Dinant, voyant que monsieur de Charolais et le vieux Duc étaient résolus, dans leur colère, à détruire la ville, voulurent cependant la sauver (3). Ce siége, qui tenait une si forte armée autour des murs, était une calamité pour les habitants des campagnes et même pour les villes voisines. D'ailleurs, cette ville de Dinant faisait la richesse du pays par son grand commerce; ses fabriques de cuivre fournissaient tous les États d'alentour, si bien que les chandeliers, les casseroles et autres ustensiles portaient alors le nom de dinanderie (4).

Rien ne put faire entendre raison aux assiégés. Ils firent décapiter le messager des gens de Bovines; une seconde lettre fut encore apportée : cette fois on en chargea un pauvre enfant imbécile; mais leur rage était si grande, qu'ils eurent la cruauté de le faire écarteler, et ils continuèrent à crier mille infamies du Duc et de son fils. Irrités de tant d'obstination et d'insultes, les deux princes jurèrent de raser la ville, d'y faire passer la charrue et d'y semer du sel, comme on faisait dans les anciens temps.

Les canons et les bombardes continuèrent à tirer plus fort qu'auparavant; toute la ville était en ruine; plus de sept cents habitants avaient déjà péri; les murailles, qui avaient neuf pieds d'épaisseur, étaient endommagées dans beaucoup d'endroits, et la principale brèche avait soixante pieds de large. Les assiégés commencèrent pourtant à s'épouvanter, mais il n'était plus temps; le Duc refusa d'entendre leurs députés, il ne voulut même pas qu'on donnât l'assaut, et ordonna que l'artillerie foudroyât la ville encore pendant deux jours. La garnison, où se trouvaient beaucoup de Français, parvint à s'échapper, et les habitants n'eurent plus qu'à attendre leur triste sort. A ce moment, Louis de Bourbon, évêque de Liége, neveu du Duc, lui fit savoir que les Liégeois se mettaient en marche pour secourir Dinant. Après avoir consulté ses principaux capitaines, il résolut de faire donner l'assaut. Tout se prépara; on apporta des fascines; mais sur le soir les habitants se rendirent à discrétion, et remirent leurs clefs sans demander nulle promesse ni garantie (5). Monsieur de Charolais mit des gardes aux portes, et défendit, sous peine de la hart, que personne osât aller dans la ville avant d'avoir reçu les ordres de son père qui était à Bovines.

Le Duc eut d'abord la pensée d'y entrer; mais on lui représenta que, puisqu'il ne voulait point user de clémence, il ne convenait point de se montrer. Les logements furent distribués par les fourriers comme si l'on eût voulu occuper tranquillement la ville, et lorsque chacun fut dans son quartier, le signal du pillage fut donné. Il se fit avec une impi-

(1) Duclercq.—Comines.—La Marche.—Amelgard.

(2) Lisez : *Bouvigne*. (G.)

(3) Ceci n'est guère vraisemblable, quand on considère l'esprit du temps : il régnait une grande animosité entre les deux villes, animosité que rendaient encore plus vive les rivalités d'intérêt existantes entre leurs habitants, qui se livraient au même genre de commerce. (G.)

(4) « Il y avait alors à Dinant des marchands qui trafiquaient » avec l'Angleterre, la France, l'Allemagne et autres pays : » cette ville rivalisait, sous le rapport de la splendeur com» merciale avec les plus riches cités de la Flandre ; on aurait » pu l'appeler à bon droit l'*emporium* ou le grand marché » des Condrusiens, dit un ancien manuscrit. » De Gerlache, *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*, p. 61-62. (G.)

(5) Ce fut le 25 août, entre cinq et six heures du soir, qu'ils se rendirent. Dès le premier jour de son arrivée, le comte de Charolais s'était emparé de l'abbaye et des faubourgs de Leffele jusqu'à la porte de la ville. *Voy.* sa lettre du 25 août 1466 aux communemaîtres et échevins de Malines, dans notre *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 373-375. (G.)

toyable cruauté : les gens du duc de Bourgogne étaient excités par le souvenir des injures qu'on avait criées contre leur maître; d'ailleurs les gens de Dinant avaient été, à la sollicitation du Duc, excommuniés par le pape. On prenait tout ce qui était dans les maisons, et chacun faisait son hôte prisonnier, ainsi que les petits enfants, afin d'exiger ensuite de fortes rançons. On ne voyait que charrettes dans les rues; la Meuse était couverte de bateaux pour y charger le butin. Au milieu de ce désordre, les gens d'armes se pillaient les uns les autres et s'arrachaient les effets les plus précieux. Les sires de Roubais et de Moreuil, qui tenaient une des portes, se firent ainsi une riche part en prenant le butin fait par d'autres.

Le comte de Charolais avait seulement commandé qu'aucune violence ne fût faite aux femmes : il tint sévèrement la main à son ordonnance. Un gibet fut élevé sur la place, et prompte justice fut faite de trois archers qui avaient pris une femme et l'emmenaient, malgré ses cris, dans un bois voisin. Il avait ordonné aussi qu'on ne fît aucun mal aux gens d'Église et aux enfants. Lorsqu'on les eut réunis tous, ainsi que les femmes, le comte leur fit donner une escorte pour les conduire sur la route de Liége; rien ne fut si lamentable que de voir cette troupe, quittant leurs maisons au pillage, laissant leurs maris, leurs pères et leurs parents livrés aux fureurs des gens de guerre. Ils poussaient des sanglots qui faisaient horreur et pitié à tout le monde; en s'éloignant de cette ville, qu'ils ne devaient plus revoir, ils la saluèrent de trois cris de détresse dont tous les cœurs furent brisés.

Il y avait quatre jours que le pillage durait, lorsque le feu éclata au logis du sire de Ravenstein, sans qu'on pût savoir s'il avait été mis par hasard, au milieu du désordre, par quelques soldats mécontents de leur part du butin, ou par les habitants de la ville et les partisans des Liégeois. On disait aussi que monsieur de Charolais l'avait secrètement fait allumer afin de finir le pillage et de remettre le bon ordre dans son armée. Mais cela parut peu vraisemblable, tant il s'empressa de donner commandement qu'on éteignît le feu. Ce fut chose impossible parmi un si grand trouble : tandis qu'à grand'peine on arrêtait l'incendie d'un côté, il éclatait soudainement de l'autre. Enfin l'hôtel de ville fut atteint; c'était là que se trouvait le dépôt de la poudre à canon; l'explosion fut terrible. Le feu gagna l'église Notre-Dame. Le comte, qui avait surtout recommandé qu'on respectât les églises, montra une vive affliction. Tout le premier, et au péril de sa vie, il se jetait à travers les flammes pour sauver les saintes reliques et les joyaux de l'autel. Il ne s'occupait de rien autre chose, et laissait brûler sans y pourvoir ses propres bagages dans son quartier. Enfin on réussit à préserver la châsse de sainte Perpétue, qui fut emportée à Bovines (1).

Ainsi fut saccagée la malheureuse ville de Dinant. Jamais, disait-on, depuis le sac de Jérusalem et la vengeance que Dieu avait prise sur les Juifs pour la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ, il ne s'était vu une si horrible cruauté. Mais il y avait tant de haine contre les gens de Dinant, que cette ruine passait généralement pour une punition dure, mais juste, de la Providence, qui avait voulu châtier leur orgueil; d'autant, remarquait-on, que le feu avait pris par hasard.

Lorsque l'incendie eut chassé de la ville les gens de l'armée, le comte fit avertir tous les habitants des pays voisins, et promit à chacun trois patars par jour pour travailler à la démolition (2). Ils s'y employèrent de grand cœur, car parmi les ruines ils trouvaient un riche butin. Peut-être même y firent-ils plus de profits que les gens de guerre que l'incendie avait privés d'une bonne partie de leur pillage. On disait que les fourneaux des batteurs de

(1) Lisez : de *saint Perpète*. Le Duc fit placer cette châsse dans l'église de Bouvigne, à condition qu'il y serait chanté, à perpétuité, une messe quotidienne pour le salut de son âme et de celle de messire Antoine de Lalaing, qui avait aidé à la sauver du feu. En 1472, Charles le Téméraire autorisa la réédification de l'église de Notre-Dame *au lieu jadis appelé Dinant*, mais les habitants de Bouvigne refusèrent de restituer les reliques de saint Perpète : il s'ensuivit un procès au parlement de Malines, qui donna gain de cause au chapitre de Notre-Dame. Le 6 janvier 1476, le corps de saint Perpète fut réintégré solennellement dans cette église. *Voy.* mes *Analectes belgiques*, p. 318-320. (G.)

(2) Le Duc, par des lettres du 30 août 1466, ordonna d'abord la recherche, à son profit, de tous les métaux restés à Dinant tant en terre que hors de terre; nous avons publié ces lettres dans notre *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 375-378, ainsi que le compte rendu du résultat des recherches faites.

Par d'autres lettres, du 31 août, il établit un commissaire pour la démolition des portes, murs, tours, ponts et autres fortifications de Dinant. Les comptes de cette démolition sont aux Archives du Royaume, et nous en avons également donné un extrait, à la suite desdites lettres du 31 août, dans notre *Collection* citée, p. 392-399. Les ouvriers qui y furent employés recevaient, savoir : les maçons et les charpentiers 4 sous par jour, les manœuvres 3 sous, et les valets 2 sous. (G.)

cuivre valaient à eux seuls cent mille florins. De la sorte, en quatre jours, murailles, tours, portes, maisons, tout fut rasé. Au lieu de cette ville si riche et si puissante, on ne voyait plus qu'un amas de cendres et de décombres; les pauvres femmes qui, après la retraite des Bourguignons, revenaient tristement rechercher la place où étaient leurs maisons, ne la pouvaient pas même reconnaître (1).

Le lendemain de la prise de Dinant, les Liégeois s'étaient armés pour venir secourir leurs alliés. Le comte de Charolais, après avoir réuni son armée, s'avança de leur côté. Le comte de Saint-Pol, qui commandait l'avant-garde, se plaignit que ses gens n'avaient pas eu part au butin de Dinant, et pour lui faire justice, on lui abandonna le pillage de Huy et de Saint-Tron; mais ces deux villes parvinrent à se racheter en payant une forte rançon et en promettant de démolir leurs portes et leurs murailles (2).

Le 6 septembre, dix jours après la ruine de Dinant, le comte de Charolais arriva à Montigny (3) et rencontra les Liégeois plus tôt qu'il ne s'y attendait, parce que son avant-garde s'était égarée. Surpris ainsi à l'improviste sans avoir leurs chariots de bagage pour se retrancher, les Bourguignons eurent un moment de trouble et d'hésitation. Le lieu n'était pas favorable pour le combat; on connaissait mal le pays, et les Liégeois avaient un nombre bien plus considérable de gens de pied. Heureusement pour monsieur de Charolais, il régnait parmi les ennemis encore plus d'incertitude et un désordre plus grand. La multitude voulait combattre; les chefs et les magistrats voulaient traiter. Ceux-ci l'emportèrent et envoyèrent des députés au comte et à son père, qui n'avait pu suivre l'armée, et qui s'était retiré à Namur. Ils offraient de consentir les conditions du dernier traité, de donner trois cents otages au choix de l'évêque, et de payer une somme pour les frais de la guerre (4).

Le comte agréa ces propositions, et les députés demandèrent jusqu'au lendemain pour les faire accepter à leurs gens. Pendant ce temps-là toute l'armée de Bourgogne se réunit, se mit en bon ordre et s'avança vers l'ennemi. L'heure était arrivée, et l'on ne voyait point revenir les députés ni s'avancer les otages. « Devons-nous courir sur eux? » dit monsieur de Charolais au maréchal de Bourgogne.— « Oui, répondit le sire de Blanmont (5); la faute » est de leur côté; ils n'ont pas tenu leur parole, et » vous pouvez maintenant les défaire sans péril. » Voyez comme ils sont en désordre; les uns s'en » vont, les autres restent; tout est troublé dans » leur camp, et ils sont sans défense. » Le sire de Contay fut aussi de cette opinion, trouvant qu'on n'aurait jamais une plus belle occasion; mais le connétable fut d'avis contraire. « Ce ne serait point » agir selon l'honneur, dit-il; ce ne peut être chose » prompte ni facile que de mettre d'accord tout un » peuple, de le faire consentir à accepter de dures » conditions et à donner un si grand nombre d'otages. Il faut envoyer vers eux et savoir leur intention. » Le débat fut long et vif entre ces trois capitaines, qui formaient à eux seuls le conseil de monsieur de Charolais, car le vaillant sire de Hautbourdin était mort récemment. Enfin, après grande perplexité, le comte se décida pour la résolution la plus honorable. Il envoya un trompette, qui rencon-

(1) « Le Duc voulut qu'au nom de cette ville fameuse, qui » avait osé braver sa puissance, on se demandât : *où fut* » *Dinant?* » De Gerlache, *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*, p. 77.

Les malheureux Dinantais, obligés de fuir leur patrie, se dispersèrent dans tous les pays voisins. Beaucoup se réfugièrent en France, d'autres en Angleterre : il y en eut même auxquels le duc de Bourgogne permit de se fixer dans ses États. Ce fut ainsi qu'il s'en établit une colonie à Middelbourg en Flandre. *Voy.* ma *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 376. (G.)

(2) Ce que rapporte ici M. de Barante au sujet de Saint-Trond appartient à l'année suivante 1467, et, quant à Huy, il est entièrement inexact. Le comte de Charolais n'exigea des Liégeois, comme il le marque dans sa lettre aux communemaîtres et échevins de Malines du 10 septembre 1466 (*Documents inédits*, t. II, p. 399-401), que l'exécution du traité du 22 décembre précédent. (G.)

(3) Ce fut à Oleye que le comte de Charolais rencontra les Liégeois. Il ne put se trouver à Montigny que quelques jours après, dans son expédition contre la ville de Thuin. *Voy.* la lettre ci-dessus citée du 10 septembre. (G.)

(4) Les conditions de cet accommodement furent que le pays de Liége livrerait au Duc cinquante otages, tels qu'il les dénommerait, savoir : trente-deux de la cité, et six de chacune des villes de Tongres, Saint-Trond et Hasselt, pour garantie de l'entier accomplissement du traité du 22 décembre, et qu'il réparerait tous les dommages causés aux pays et sujets du Duc depuis ce traité. *Voy.*, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 399-413, la lettre du comte de Charolais au magistrat de Malines déjà citée; les lettres des bourgmestres, conseil et trente-deux métiers de Liége, du 10 septembre, contenant l'obligation de livrer les cinquante otages; les lettres des mêmes, du 12 septembre, qui reconnaissent le Duc et ses successeurs comme gardiens et avoués souverains du pays de Liége, et l'acte de la même date par laquelle la cité accepte le seigneur d'Humbercourt pour avoué, au nom du Duc. (G.)

(5) *Blamont*. (G.)

tra en chemin les otages que l'on conduisait. Ainsi fut conclue la paix, au grand dépit des gens de guerre, qui comptaient sur un riche butin, et qui en gardèrent forte rancune contre le connétable.

Le comte revint ensuite à Louvain (1), où était son père. Les ambassadeurs de France étaient arrivés depuis quelques jours. Lorsque les affaires du pays de Liége furent entièrement réglées et expédiées, il donna audience au sire de Craon, au sire de Rochechouart et aux autres envoyés du roi. Ils se plaignirent de la lettre injurieuse qu'avait écrite monsieur de Charolais, rappelèrent comment la trêve signée avec le comte de Warwick avait été négociée de concert avec lui, et sans lui rien cacher. Le traité et toutes les écritures furent rapportés sous ses yeux, et les ambassadeurs exigèrent que le nom de ceux qui lui avaient fait des rapports si injurieux à l'honneur du roi fût formellement déclaré.

Monsieur de Charolais se trouva quelque peu embarrassé, et répondit que c'étaient des imaginations qui lui étaient venues en tête depuis qu'il avait vu le roi lui tenir rigueur au sujet du pays de Vimeu et des autres seigneuries en deçà de la Somme, cédées par le traité de Conflans. Il demanda des explications à ce sujet.

Les ambassadeurs répliquèrent que monsieur de Charolais devait bien savoir que le roi lui avait seulement abandonné le domaine utile, mais nullement la souveraineté de ces seigneuries; qu'ainsi il n'y pouvait exercer ni le droit d'aide ni la levée des gens de guerre, tandis que le roi conservait la puissance d'y tenir les sept lances et demie assignées par les ordonnances, et aussi le contingent réglé auparavant pour les francs archers.

Le comte fit attendre sa réponse, et ne la donna que quelques jours après dans la ville de Gand (2), où les ambassadeurs l'avaient suivi. Là il leur déclara, en audience solennelle, qu'après avoir bien pesé toutes leurs raisons, il avait trouvé que le roi et son conseil n'en avaient qu'une véritable à alléguer; c'était : « *Sic volo, sic jubeo.* » Les ambassadeurs ne purent tirer de lui aucune parole plus douce ni plus pacifique.

Il ne montra pas plus de courtoisie en répondant à maître Guillaume Pâris, conseiller au parlement, que le roi avait envoyé pour un autre message. Il s'agissait du sire de Sainte-Maure, capitaine de la ville de Nesle, qui, pendant la guerre du bien public, avait été pris, et dont monsieur de Charolais retenait encore la personne et les biens, malgré les termes du traité de Conflans. Le comte répliqua que le sire de Sainte-Maure, s'étant joint au comte de Nevers, lui avait déclaré la guerre, qu'ainsi ses biens lui appartenaient par droit de conquête, et que, sans le traité de Conflans, il lui aurait fait trancher la tête; seulement, par considération pour le roi, il voulait bien laisser au sire de Sainte-Maure sa liberté sur parole et la jouissance de ses revenus par provision.

Après avoir ainsi répondu sans ménagement aux griefs allégués par le roi, monsieur de Charolais s'occupa uniquement de tout disposer pour pouvoir braver impunément sa puissance. Il se rendit d'abord en Hollande; les querelles du duc de Gueldre et de son fils Adolphe jetaient un grand trouble en ce pays, parce que chaque parti avait cherché des alliés parmi les puissantes et nobles familles des seigneurs hollandais. Le comte de Charolais s'entremit dans cette affaire, et s'efforça d'apaiser l'horrible haine qui avait éclaté entre le père et le fils; mais elle devait durer longtemps encore, et il n'obtint pas grand succès. Ce n'était pas, au reste, le but principal de son voyage; au défaut des princes de France que le roi avait détachés de lui, il voulait s'assurer l'amitié et l'alliance de tous les princes ses voisins et des grands seigneurs de ses États. Une foule vint se réunir près de lui à La Haye. On y vit Jean de Bade, archevêque de Trèves; son frère George, évêque de Metz; David, bâtard de Bourgogne, évêque d'Utrecht; les comtes de Marle, de Brienne et de Roussi, fils du connétable de Saint-Pol; les seigneurs de Juliers, de Horn, de Nassau, de la Gruthuse, de Viane, d'Egmont, de Wassenare, de la Vère, de Borselle, et beaucoup d'autres encore. Les ambassadeurs du duc de Bretagne s'y rendirent; des seigneurs d'Angleterre s'y trouvèrent aussi (3).

C'était en effet l'alliance du roi Édouard qui était la plus importante à obtenir. Le roi et monsieur de

(1) Il y arriva le 19 septembre 1466, venant de Thuin, à laquelle il avait imposé de dures conditions; cette ville avait pris une part active à la guerre contre les pays du Duc. *Voy.*, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 414-418, les lettres de la ville de Thuin, du 15 septembre 1466, et celle que le comte de Charolais écrivit au magistrat de Malines le 19 septembre. (G.)

(2) Il était dans cette ville au mois de novembre 1466; le 9 de ce mois, il lui fut donné une fête brillante sur le marché du Vendredi. *Registre de la collace de Gand.* (G.)

(3) Chronique de Hollande.

Charolais redoublaient d'efforts, chacun de son côté, pour se la procurer : l'un par l'amitié du comte de Warwick; l'autre en négociant son mariage avec madame Marguerite, sœur du roi Édouard. Il envoyait ambassade sur ambassade en Angleterre pour conclure cette alliance de puissance et de famille.

De retour à Bruxelles, le comte de Charolais reçut aussi la visite du duc Frédéric de Bavière, comte palatin du Rhin; il fit grand accueil à ce prince et lui montra les belles et riches villes de Flandre, lui donnant partout des fêtes et défrayant toute sa dépense.

Pendant ce temps, le duc Philippe était à Lille, où sa santé allait chaque jour déclinant. Son fils alla le voir et le détermina à venir à Bruges. Les principaux seigneurs de ses États et les princes de sa famille devaient y être rassemblés, afin que les alliances, les promesses et toutes les dispositions que monsieur de Charolais avait faites contre le roi fussent revêtues de l'approbation de son père. Le Duc se fit mettre en un bateau, et se rendit à Bruges par les rivières et les canaux, tant ses forces étaient diminuées.

A Bruges, on continua à tout préparer pour former une puissante ligue contre le roi (1). Des ambassadeurs du duc de Bretagne, de monsieur Charles, frère du roi, du duc de Calabre, du duc de Bourbon, du connétable, vinrent négocier pour les intérêts de leurs maîtres. Une autre circonstance heureuse pour monsieur de Charolais fut la conclusion d'un traité de paix et d'alliance avec le duc de Savoie (2). Le vieux duc Louis était mort il y avait un an, après avoir été ramené dans ses États, un peu avant la guerre du bien public. Son fils Amé IX lui avait succédé. Il avait épousé depuis longtemps madame Yolande de France, sœur du roi; le crédit de cette princesse et les partisans que le roi s'était faits à la cour de Savoie, maintinrent, durant les premiers moments, le nouveau duc dans les mêmes alliances que son père. Mais il y avait aussi un fort parti favorable au duc de Bourgogne et contraire au roi. Le mal qu'il avait fait en Savoie, les discordes sanglantes qu'il y avait excitées pendant son séjour en Dauphiné avaient laissé beaucoup de haine contre lui. On persuada au duc de Savoie que l'alliance avec le duc de Bourgogne était un moyen plus assuré de conserver la paix à ses États; il consentit à ce traité, sans pourtant qu'il fût dans son intention de s'engager à rien contre le roi son beau-frère.

Tandis que le comte de Charolais s'occupait de tout préparer pour le succès de ses desseins, et se procurait de l'argent dans les villes de Flandre, le Duc fut saisi d'une nouvelle attaque d'apoplexie qui se déclara par des vomissements, et qui parut bientôt sans remède (3). On envoya sur-le-champ avertir monsieur de Charolais; il était à Gand. En apprenant cette triste nouvelle, il monta à cheval. Sans s'arrêter un instant, sans regarder si ses serviteurs pouvaient le suivre, il arriva à Bruges vers midi, le 15 juin 1467. En descendant de cheval, il courut aussitôt à la chambre de son père. Déjà le vieux prince avait perdu la parole et la connaissance. Le comte se jeta à genoux en pleurant : « Mon père, » disait-il en sanglotant, donnez-moi votre bénédiction, et si je vous ai offensé, pardonnez-moi. » — Monseigneur, ajoutait l'évêque de Bethléem, » son confesseur, si vous nous entendez, témoignez-le par quelque signe. » Pour lors, le Duc tourna un peu les yeux vers son fils, et sa main, que le comte tenait dans les siennes, sembla se serrer un peu. Ce fut tout le témoignage de connaissance qu'il put donner. Quelque entouré qu'il fût de médecins qui veillaient sur lui nuit et jour, il avait pourtant été tellement surpris par la mort, qu'il n'avait pas même eu le temps de se confesser. Après quelques heures d'agonie, il rendit le dernier soupir entre neuf et dix heures du soir (4).

Son fils se précipita sur le lit avec un désespoir terrible; il se tordait les mains, il poussait des cris de douleur. Rien ne le pouvait apaiser, et chacun de ses serviteurs s'étonnait qu'un homme dont l'âme avait toujours semblé si dure fût livré à un chagrin si violent (5). Durant plusieurs jours, il ne pouvait rencontrer un des serviteurs de son père, ni lui parler, sans fondre en larmes.

Le corps resta exposé pendant le premier jour, et il fut permis à tous de venir le voir. La douleur était grande dans la bonne ville de Bruges. Chacun pleurait dans les rues; bientôt on ne vit plus que gens vêtus de deuil. Les chevaliers, les écuyers,

(1) Abrégé chronologique. — Preuves de Comines.
(2) Guichenon.
(3) Duclercq — Chatelain. — La Marche.
(4) Nous avons publié, dans les *Analectes belgiques*, p. 259-260, la lettre que le duc Charles écrivit au conseil de Brabant le 18 juin, pour lui notifier la mort de son père. (G.)
(5) Chatelain.

les nobles, le chancelier et les officiers du Duc portaient la longue robe et le chaperon noirs. Les gens de petite condition avaient revêtu la robe de deuil descendant à mi-jambe. Personne n'osait se montrer s'il n'était ainsi couvert de noir; il n'y eut nul besoin que les magistrats de la ville en donnassent le commandement, pour que tous les métiers et confréries, même les gens des nations étrangères, prissent le deuil.

Ce fut le dimanche 21 juin que se firent les obsèques; jamais on n'avait rien vu d'aussi riche ni d'aussi pompeux (1). Le Duc laissait de grands trésors, des pierreries sans nombre, de grosses sommes d'argent, des armes et des vêtements magnifiques. Tout avait été remis fidèlement à monsieur de Charolais, qui était loin de compter sur tant de richesses. C'était un motif de plus pour qu'il donnât aux funérailles de son père une splendeur de deuil digne de sa mémoire et de sa grandeur.

Seize cents hommes, vêtus de noir, portaient les torches. Il y en avait quatre cents de par le nouveau duc de Bourgogne, autant de la ville, de la commune du Franc, et des métiers de Bruges. Ils marchaient par deux files, et au milieu s'avançaient neuf cents gentilshommes ou notables bourgeois; puis venaient le clergé, les évêques de Bethléem, de Cambrai, de Tournay, d'Amiens, et un prélat anglais, l'évêque de Salisbury, qui se trouvait en ambassade, l'abbé de Saint-Donat de Bruges, et tous les abbés de Flandre; derrière le clergé étaient les hérauts, conduits par les rois d'armes de Brabant, de Flandre, de Hainaut et d'Artois.

Le corps était porté par les sires de Joigny, de Créqui, de Comines, de Bossut, de Bréda, de Grimberghen, Philippe de Bourbon, le marquis de Ferrare, et Philippe, fils du bâtard de Bourgogne, qui pour lors se trouvait en Angleterre, où il était allé donner des joutes superbes (2). Au-dessus du cercueil, le poêle était supporté sur quatre lances par le comte de Nassau, le comte de Buchan, Baudouin, bâtard de Bourgogne, et le sire de Châlons.

Le deuil était conduit par Jacques de Bourbon, Adolphe de Clèves, sire de Ravenstein, Jacques de Saint-Pol, les sires de Marle et de Roussi, fils du connétable. Monsieur de Charolais était tellement abîmé dans sa douleur, qu'il ne put suivre le convoi, et n'assista à un service funèbre que le lendemain.

Les ordres mendiants marchaient les premiers dans le cortége du deuil, puis le clergé des paroisses de Bruges, ensuite les chevaliers, et enfin tous les habitants de la ville et des pays voisins, au nombre de plus de trente mille. Ce fut au milieu des larmes de tout ce peuple que chemina le convoi à travers les rues. Il semblait que tout le bonheur, la gloire, le repos des pays de Flandre et de Bourgogne étaient en ce cercueil; on aurait pu croire que le monde était fini. « Ah! disait-on, nous vous perdons, vous, notre bon Duc, notre bon père, le » meilleur, le plus doux, le plus familier des princes; vous, notre paix et notre joie! vous qui » aviez tant de largesse, d'honneur, de vaillance, » qui, pendant si longues années, parmi tant de » fortunes diverses et de si grandes affaires, vous » êtes comporté d'une façon si sage et si salutaire! » Durant de si cruelles guerres au dedans et au » dehors, vous nous avez gardés, de votre épée et » de votre corps, envers et contre tous, vous jetant » toujours en avant pour préserver du péril vos » sujets et vos États. Parmi de si horribles tempêtes, vous aviez fini par nous ramener la tranquillité, l'union et le bon ordre; vous avez fait siéger » la justice et donné libre cours à la marchandise. » A l'ombre de ce bonheur qui vous a suivi en » toutes choses, nous avons doucement prospéré, » et il semblait que tout votre soin fût tourné vers » notre félicité. Les nobles hommes et les gens de » toute sorte, qui venaient à vous en confiance, » fussent-ils vos ennemis, étaient reçus avec douceur, retenus à votre cour, et vous leur faisiez » autant de bien qu'il était en votre pouvoir. Aussi » étiez-vous aimé et comme divinisé de vos sujets; » votre seul aspect les comblait de joie. — Et maintenant, noble Duc, vous êtes mort, et nous » orphelins! » Puis on ajoutait, mais plus bas: « Vous nous laissez à une main nouvelle, dont le » poids nous est inconnu. Nous ne savons en quels » périls peut nous jeter la puissance qui va nous » commander; nous, si bien accoutumés à la vôtre, » sous laquelle, presque tous, nous sommes nés et

(1) Les obsèques furent célébrées le 21 et le 22 juin; la dépense s'en éleva à 13,032 livres 6 sous, y compris les « parties de draps de laine noirs achetées à Gand pour en habiller » de deuil mesdemoiselles de Bourgogne et de Bourbon, ainsi » que les dames, demoiselles, chevaliers et écuyers de l'hôtel » de madite demoiselle de Bourgogne. » *Compte de la recette générale des finances de* 1467, aux Archives de Lille. (G).

(2) On voit, dans le compte de la recette générale des finances de 1467, que, le 5 avril, le Duc fit payer à Antoine de Bourgogne 3,000 écus, pour l'aider à supporter la dépense de l'*emprise d'armes* qu'il se proposait de faire en Angleterre, contre le frère de la reine. (G.)

» nous fûmes nourris. » Tels étaient les discours qui se tenaient parmi le peuple et même parmi les serviteurs de la cour, pendant qu'on portait en terre le corps du duc Philippe de Bourgogne. Le désespoir fut plus grand encore lorsque le cercueil fut descendu dans les caveaux de l'église de Saint-Donat, et que les hérauts jetèrent leur bâton blanc dans la fosse. On n'entendait retentir de toutes parts que sanglots et lamentations.

Sans la crainte que répandait l'avénement de ce duc Charles dont on connaissait déjà l'orgueil, l'obstination et la dureté, et qu'on voyait empressé à faire toutes ses volontés sans écouter les conseils de la prudence, peut-être le vulgaire aurait-il, comme les gens plus doctes et plus sages, mêlé quelque blâme aux regrets et aux louanges qu'inspirait le souvenir du duc Philippe.

Sûrement ce règne de cinquante années avait été noble et glorieux; le Duc avait été le plus grand souverain de son temps. Aucun roi n'avait eu tant de puissance ni de richesses. Sa cour avait été composée de princes et de souverains qui vivaient sous ses yeux et lui formaient un pompeux cortége. Son nom avait rempli la chrétienté, retenti dans les pays d'outre-mer et jusque chez les infidèles d'Orient. Nul n'avait si bien gouverné ses peuples, avec une telle prudence, avec une si grande modération, avec une habileté qui aurait pu se passer de conseillers, et qui pourtant avait toujours recherché les plus sages. On pouvait dire aussi, à son honneur, qu'après avoir, en sa première jeunesse, cédé à sa vengeance, il avait ensuite épargné et sauvé le royaume de France, et rendu honneur et puissance au chef de sa race. Mais aussi quelle ambition n'avait-il pas montrée! que de guerres il avait entreprises pour accroître sa grandeur et sa richesse! Et sur qui avait-il fait toutes ses conquêtes? Sa famille entière avait été dépouillée. Le Hainaut, la Hollande et la Zélande étaient l'héritage de madame Jacqueline; ses droits sur le Luxembourg venaient d'un testament surpris à sa tante (1); le Brabant n'avait passé en entier dans ses mains (2) qu'en privant de leur part dans la succession ses cousins les comtes de Nevers et d'Étampes. Puis, que ne pouvait-on pas dire de son penchant vers une vaine gloire! de cette colère si chatouilleuse sur tout ce qui lui semblait toucher à son honneur! de sa volonté si absolue qui ne respectait jamais les priviléges de ses peuples, et qui avait fini par dépouiller de leurs vieilles libertés les bonnes villes de Flandre! C'était en répandant des torrents de sang qu'il avait établi son autorité en Hollande. Il y avait aussi à parler de la dissolution qui avait régné dans sa cour et que son exemple avait autorisée. Malgré sa crainte de Dieu et son respect pour tous les devoirs de l'Église, il avait toujours méprisé la foi du mariage, et négligé sa femme, qui avait tant de vertu et d'amour pour lui; il avait eu une foule de bâtards.

Quoi qu'il en fût, ce qui se passa après lui confirma toujours la renommée de ce bon et grand duc Philippe de Bourgogne. Son règne resta dans la mémoire des peuples comme une époque d'éclat, de puissance, de richesse, et même de bonheur, car jamais la Flandre ne retrouva un temps si prospère. La maison de Bourgogne avait été mise au tombeau avec lui.

Le duc Philippe mourut âgé de plus de soixante-douze ans. Sa taille était élevée, sa démarche noble; les traits de son visage n'étaient point beaux, ses yeux bleus étaient petits, ses sourcils bruns et avancés, son nez aquilin; son aspect était imposant et sa physionomie toute royale.

Il avait été marié trois fois : à madame Michelle, fille du roi Charles VI; à Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu et veuve du comte de Nevers; enfin à Isabelle de Portugal, qui lui survécut de quatre années. Elle lui donna trois enfants, Jodoc et Antoine, qui moururent en bas âge, et le duc Charles, son successeur.

Le nombre de ses bâtards fut grand; les plus connus furent Corneille, fameux sous le nom du grand bâtard de Bourgogne, tué à Rupelmonde; Antoine, qui était parti pour la croisade, et Baudouin; David, évêque d'Utrecht; Philippe, évêque de Thérouenne; Raphaël, abbé de Saint-Bavon (3);

(1) Ce reproche ne paraît pas aussi fondé que le précédent. Ce n'était pas au moyen d'un *testament surpris* à sa tante, que Philippe le Bon était devenu souverain du duché de Luxembourg, mais bien en vertu d'un traité conclu avec cette princesse, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, p. 29, note 3. (G.)

(2) La décision des états avait légitimé ses prétentions sur cette province. *Voy.* t. I, p. 511, note 2. (G.)

(3) Dit *de Marcatellis*, connu par son goût pour les lettres. On croit que l'*Orose*, de la bibliothèque de Gand, mss. nº 133, porte une souscription de sa main. Sanderus (*de Gandav. erud. claris*, p. 116) dit qu'il s'appliqua à enrichir la bibliothèque de son monastère, et consacra à ce soin studieux un temps et des ressources que d'autres prélats donnaient à de scandaleux divertissements. Gramaye fait aussi mention de lui au commencement de ses antiquités. De Reiffenberg. (G.)

Jean, prévôt de Bruges; Marie, qui épousa le sire de Charny; Anne, mariée au sire de Borselle (1), puis à Adolphe de Clèves, sire de Ravenstein; Yolande (2), mariée à Jean d'Ailly, sire de Pecquigny; Corneille, au sire de Toulongeon; Catherine, au sire de Luxeuil; Madeleine, à un seigneur anglais nommé le sire de l'Aigue. Plusieurs autres filles furent religieuses.

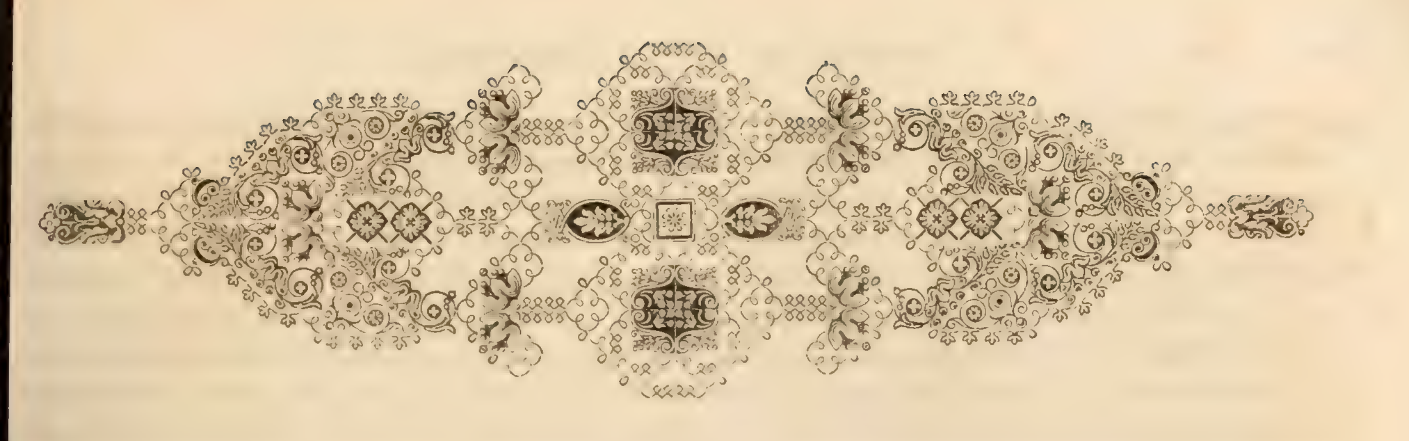
(1) Le traité de mariage d'Anne avec Adrien de Borselle, en date du 5 décembre 1457, est transcrit dans un registre portant le nº 781 de l'inventaire imprimé des Archives des chambres des comptes, fol. 41-47. (G.)

(2) Dans le compte de la recette générale des finances de 1460-1461, on trouve une gratification de 120 livres payée à madame Yolande, bâtarde de Bourgogne, vidamesse d'Amiens. (G.)





CHARLES LE TÉMÉRAIRE.



CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1467 — 1468.

LIVRE PREMIER.

Séditions à Gand et en Brabant.—Prétentions du comte de Nevers.—État des affaires en France —Voyage du comte de Warwick en France.—Ambassade en Angleterre.—Ordonnance concernant la ville de Paris.—Nouvelle abolition de la pragmatique.—Guerre contre les Liégeois.— Siége de Huy. — Négociation du roi avec les Liégeois.—Le connétable est envoyé près du Duc. — Nouvelle ligue des princes contre le roi. — Bataille de Bruestein (1). — Soumission de Liége.—Gouvernement du Duc.—Caractère des princes.—Chapitre de la Toison d'or. — Fin de la guerre de Bretagne. — États généraux du royaume.—Entrée du connétable à Bruges.—Punition du bâtard de la Hamaide.—Mariage du Duc.

Aussitôt après que le duc Charles eut dignement célébré les funérailles de son père, il résolut d'aller faire son entrée dans la bonne ville de Gand : c'était la plus grande et la plus riche de tout le pays flamand ; et, selon l'usage des temps passés, le comte de Flandre commençait toujours sa prise de possession en se faisant reconnaître par les Gantois. D'ailleurs ils étaient grands amis du nouveau Duc. Durant les discordes qui avaient si longtemps régné entre son père et lui, il s'était toujours efforcé de mettre dans son parti les gens de cette puissante ville; afin de s'en faire un appui, il avait flatté leurs sentiments et leurs espérances; c'était sur lui, sur son avénement qu'ils comptaient pour le rétablissement de leurs libertés, pour la réparation de leurs maux. A peine l'ancien Duc avait-il eu les yeux fermés, que plusieurs magistrats et hommes puissants de la ville étaient venus conjurer le duc Charles de ne point tarder à faire son entrée (2).

Mais cet empressement pouvait donner au Duc,

(1) Lisez *Brusten*. (G.)

(2) Chatelain. — Comines. — Meyer.

et surtout à ses conseillers, quelque sujet d'inquiétude. On ne se souvenait que trop combien les Gantois étaient un peuple dangereux et facile à émouvoir; on savait quels regrets ils entretenaient depuis quinze ans pour la perte de leurs priviléges. Plus le Duc les avait caressés, plus il allait devenir difficile de les contenter. L'entrée à Gand fut mise en grande délibération; les sages conseillers ne voyaient pas sans crainte leur nouveau souverain s'engager dans une position qui pouvait devenir si périlleuse. Cet amour que les gens de Gand lui avaient montré lorsqu'il ne régnait pas encore, ne donnait aucune sûreté pour le présent; car, comme avait coutume de le dire le bon duc Philippe, qui avait aussi été leur grand ami dans sa jeunesse et durant la vie de son père : « Les Gantois aiment toujours le fils de » leur seigneur, mais leur seigneur jamais. »

Le Duc interrogea donc avec grand détail les envoyés de Gand, et demanda s'il pouvait faire son entrée dans leur ville sans nul danger; si le peuple était tranquille; si l'on avait dessein de lui présenter quelques requêtes auxquelles il ne pouvait consentir; si l'on se contenterait de ce qu'il voudrait et pourrait accorder à ses bons amis de Gand.

Les gens qui étaient venus complimenter leur nouveau seigneur et le prier de venir à Gand, étaient des magistrats choisis par son autorité, ou de riches et puissants bourgeois qui avaient vécu dans la bonne grâce des gouverneurs, et avaient su la mettre à profit. Ils ignoraient ce qui se passait dans le peuple; et comme ils étaient contents, ils ne s'imaginaient nullement à quel point la plupart des habitants étaient mal satisfaits. Ils assurèrent le Duc que le commun peuple pourrait bien faire quelques demandes, mais point trop téméraires, et se montrerait joyeux de ce qu'il pourrait obtenir. « Le » danger, disaient-ils avec plusieurs du conseil, » serait de relever l'orgueil des Gantois en leur accordant de trop grandes faveurs. Il faut surtout » maintenir la gabelle recueillie sur le blé et les » autres denrées et marchandises qui entrent en la » ville. Ce fut l'occasion des anciennes révoltes, et » le peuple serait trop fier s'il en venait à l'accom» plissement de sa volonté la plus obstinée. »

Ceux qui parlaient de la sorte avaient bien leurs motifs. Ce droit d'entrée, qu'on nommait la cueillotte, avait été établi après la paix de Gavre pour payer les frais de la guerre et les dommages imputés aux Gantois. L'opinion commune était que depuis longtemps les sommes imposées à la ville originairement avaient été payées, et que la cueillotte était continuée par abus, contre toute sorte de raison et justice. Si parmi les habitants il y avait divers partis, les uns plus courroucés de la perte des anciennes libertés, les autres portés à se soumettre plus volontiers; les uns plus enclins au murmure et à la sédition, les autres plus respectueux pour leur seigneur; du moins ne régnait-il qu'une seule opinion sur la cueillotte; tous disaient qu'elle n'était maintenue que pour enrichir leurs gouverneurs, les magistrats et leurs amis. On les avait vus faire une prompte fortune, mener un grand train de dépense, acheter des domaines, construire des maisons. On disait que, pendant la vieillesse du bon duc Philippe, plusieurs de ses conseillers avaient eu large part de ces concussions, et que leur protection avait dérobé au prince la connaissance des justes plaintes de la ville de Gand. C'était surtout pour ce motif que l'avénement de son successeur était impatiemment attendu, et qu'on désirait si fort lui voir faire son entrée dans la ville.

Ainsi trompé par les gens qu'enrichissait la cueillotte, et par quelques riches bourgeois d'un esprit sage et tranquille, le Duc partit pour Gand, dix jours (1) après la mort de son père. Bien qu'il n'y ait pas plus d'onze lieues de Bruges à Gand, il s'arrêta à Denyse et y prit gîte, afin de donner aux Gantois le temps d'achever les préparatifs magnifiques qu'ils faisaient. Le lendemain tout n'était pas encore terminé. D'ailleurs le Duc voulait, avant son entrée, finir une importante affaire. Après la victoire de Gavre, le duc Philippe, pour mieux rétablir son autorité et punir ceux qui lui avaient été le plus opposés, avait banni un nombre considérable d'habitants. Depuis, dès qu'on avait eu des soupçons contre quelqu'un, il avait aussi été chassé de la ville. Tous ces bannis comptaient bien qu'en l'honneur du nouvel avénement ils allaient rentrer chez eux. Ils étaient accourus en foule et demandaient grâce au duc Charles. Il ne voulut point leur répondre sans avoir pris l'avis de son conseil, et l'assembla dans une maison des faubourgs qui appartenait à un riche bourgeois chez qui il s'était logé. La journée se passa à examiner les requêtes de chacun de ces bannis, et nulle réponse ne leur fut encore donnée ce jour-là. Ils étaient en si grande

(1) Il partit de Bruges le 26 dans l'après-dîner, et vint prendre gîte à Deynse. Le 27, il s'arrêta à Swynaerde, village à une lieue de Gand, où il était d'usage que les comtes de Flandre couchassent la veille de leur entrée dans cette ville. *Registre de la collace de Gand.* (G.)

multitude (1), qu'ils passèrent la nuit en une prairie aux portes de la ville. Le lendemain, ceux à qui grâce était accordée reçurent permission d'entrer avec le Duc. Il fit dire aux autres d'attendre encore, et qu'il s'aviserait.

Enfin, le 28 juin au matin, le Duc fit son entrée dans sa bonne ville (2). Les rues étaient tendues des plus belles tapisseries ; de place en place des échafauds étaient dressés, où l'on représentait des mystères ; des carillons se faisaient mélodieusement entendre dans tous les clochers ; partout les habitants ne montraient que respect et allégresse au passage de leur nouveau seigneur. Il alla d'abord prêter son serment à l'abbaye de Saint-Pierre, entouré de toute sa noblesse, puis se rendit à un grand festin qui lui avait été préparé. Tout semblait joie et confiance entre le prince et ses sujets. On ne parlait dans les rues que de l'amour que le duc Charles avait toujours eu pour la ville de Gand ; si l'on murmurait encore de la cueillotte, dont il ne publiait pas l'abolition, c'était tout bas et avec douceur, en attribuant la faute aux principaux de la ville, et non pas au Duc lui-même. Ainsi il se retira le soir à son logis, satisfait de sa journée et sans nulle crainte.

Pendant ce temps-là se faisait une autre solennité, qui donnait aux esprits remuants et mécontents une occasion bien favorable pour les projets qu'ils avaient en tête. Parmi toutes les reliques des saints qui reposaient dans les églises de Gand, il n'y en avait aucune plus glorieuse et plus chère au peuple que le corps de saint Liévin, un des premiers évêques de la ville qui avait souffert le martyre vers l'an 633. Depuis les plus anciens temps, jamais on n'avait manqué à faire tous les ans, au jour marqué, la grande procession de saint Liévin. On allait prendre sa châsse à Saint-Bavon, puis on la portait au village de Holtheim (3), à trois lieues de Gand, où le saint avait jadis reçu la couronne du martyre. Le lendemain, lorsque la châsse avait passé la nuit dans l'église du lieu, elle était rapportée avec encore plus de cérémonies à Saint-Bavon. Autrefois, disait-on, les meilleurs bourgeois et les premiers de la ville s'étaient fait honneur de porter ou d'accompagner le glorieux corps de saint Liévin ; mais peu à peu la fête était devenue plus sainte pour le commun peuple que pour les riches habitants. C'étaient les gens des petits métiers qui suivaient en foule la procession ; ils y portaient leurs bannières, y venaient en armes, remplissaient les tavernes, buvant, chantant, dansant et passant joyeusement la soirée et la nuit à Holtheim, où il y avait une grande foire en l'honneur de saint Liévin. D'ordinaire ces deux jours ne se passaient pas sans quelque tumulte et sans qu'il y eût du sang répandu ; aussi, depuis la paix de Gavre, était-il défendu de paraître en armes à la procession de saint Liévin, et de s'y couvrir d'un haubergeon de fer.

Le jour de l'entrée du Duc (4), la célébration de la fête de saint Liévin fut, plus encore qu'à la coutume, livrée aux gens de petit état, car les riches étaient occupés à bien recevoir leur seigneur. On y voyait les confréries des maçons, des charpentiers, des forgerons, des cordonniers, des tisserands, des foulons, des brasseurs ; les apprentis et les jeunes gens s'y étaient portés en foule. Toute cette multitude, que rien ne maintenait dans le bon ordre, se répandit dans les cabarets d'Holtheim, et s'anima peu à peu par le vin ou la bière, moins encore que par les secrètes pratiques de ceux qui la faisaient mouvoir. Les discours les plus hautains et les plus insensés étaient proférés de toutes parts : « On entendra parler de nous, disaient-ils; nous » allons brasser un potage qui sera d'un goût amer, » et coûtera cher à ceux qui le boiront. » Puis ils allaient acheter, sur les boutiques de la foire, des lames de plomb, que les auteurs de tout ce complot avaient fait fondre, et qui étaient exposées en vente parmi des jouets d'enfants ; elles étaient toutes percées et préparées pour être cousues sur les manches et sur les épaules, afin d'en faire une sorte d'haubergeon. « Nous sommes selon l'ordonnance, » criaient les apprentis, nous ne portons point » d'haubergeons en fer; le plomb n'est point dé- » fendu ; mais laissez-nous faire, ce plomb se chan- » gera en fer et en acier. Tel qui rit aujourd'hui, » aura demain mauvaise nuit. Allons, allons, re- » venons à Gand ; il n'y a rien de fait, tant que

(1) D'après le registre d'Ypres, intitulé *Wetvernieuwingen, van* 1443 *à* 1480, les bannis étaient au nombre de 784. (G.)

(2) J'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. I, p. 210, une relation, extraite du registre d'Ypres ci-dessus mentionné, de l'entrée du Duc à Gand, et de la sédition dont elle fut suivie. J'en donnerai, dans l'*Appendice*, une autre relation, tirée du registre même de la collace de Gand. (G.)

(3) Lisez : *Saint-Lievens-Houtem.* (G.)

(4) Il y a ici une remarque à faire. Il était d'usage que, le 28 juin, la châsse de saint Liévin fût portée à Houtem; mais, à cause de l'entrée du Duc, il fut ordonné par le magistrat que cette cérémonie aurait lieu le samedi 27, et que la châsse serait rapportée à Gand le 29. *Registres de Gand et d'Ypres*, ci-dessus cités. (G.)

» tout n'est pas fini. Délivrons la ville de ces maudits larrons, qui nous mangent les entrailles et » s'engraissent de notre bien sous le nom du prince: » il n'en sait rien; mais avant peu il en sera instruit » de reste, et nous lui en donnerons des nouvelles. »

Ainsi se passa la nuit à boire, à manger, à crier, dans les tavernes d'Holtheim; on en prenait peu de souci dans la ville, tant on avait coutume de voir le menu peuple en désordre ce jour-là; si bien que l'on appelait communément ce cortége les fous de saint Liévin. Pendant ce temps-là, le Duc, sa noblesse et ses conseillers dormaient tranquillement et en toute sécurité. De grand matin (1), la procession rentra dans la ville; et comme elle traversait le marché au blé, les gens qui portaient la châsse s'en vinrent tout droit devant le bureau qu'on avait bâti au milieu pour percevoir la cueillotte. « Saint Lié» vin ne se détourne jamais », crièrent aussitôt les ouvriers. A peine ces paroles étaient-elles dites, qu'ils se jetèrent comme des furieux sur cette baraque; en un instant elle fut démolie, chacun en voulait avoir un morceau; puis on courait par les rues portant les débris en triomphe, et criant: « Aux armes! aux armes! » Bientôt on vit flotter les bannières de chaque métier (2), qui en secret avaient été préparées: tout le peuple de Gand se trouva armé et en tumulte sur le marché (3), autour de la châsse de saint Liévin.

Le Duc s'éveilla à ces cris (4), troublé et sans savoir précisément ce qui se passait. De moment en moment, ses serviteurs arrivaient des divers quartiers de la ville où étaient leurs logements, pour se ranger autour de leur maître et le défendre. Les archers de la garde parvinrent aussi à se réunir devant son hôtel. Chacun faisait son récit, chacun donnait son avis sur ce grand et soudain péril. Pour lui, il demeurait confondu que les Gantois, qu'il avait toujours aimés, qu'il venait visiter au premier jour de son avénement, à qui il avait dessein d'accorder toutes les faveurs possibles, lui fissent une réception si étrangement séditieuse, menaçant ainsi sa vie, celle de sa fille unique qu'il avait voulu amener avec lui, et celle de ses plus fidèles serviteurs. Cependant, voyant autour de lui ses chevaliers et ses archers, il reprit courage, et demanda son cheval. « Par saint Georges! dit-il, ils me verront de près, » et je saurai leur faire dire ce qu'ils demandent. »

Mais le sire de la Gruthuse, qui connaissait les emportements de son maître et le caractère obstiné des Gantois, dont il avait été longtemps grand bailli (5), trembla de ce qui allait arriver. « Pour » Dieu, monseigneur, dit-il, contenez-vous, et ne » vous échauffez pas; votre vie et la nôtre en dépen» dent; en un tour de main, nous pouvons être tous » morts. Il faut ici user de froideur et de sage con» seil; avec de belles paroles, vous ferez de ce peu» ple ce que vous voudrez. Du temps du feu Duc » votre père, vous les avez vus plus furieux encore, » mais il savait bien attendre son moment et les » apaiser par douceur quand il le fallait. Il en a sou» vent enduré plus que tout cela. Avant d'en venir » à son point, il a beaucoup pardonné. Envoyez» leur quelqu'un qui les interroge doucement, et » qui leur promette que vous écouterez bien volon» tiers toutes leurs plaintes. »

Le sire de la Gruthuse se rendit auprès d'eux (6); on ne pouvait leur envoyer un plus sage chevalier, ni qui sût mieux parler: ils avaient confiance en lui. Le sire de la Gruthuse raisonna courtoisement avec eux: « Qu'est ceci, mes bons amis? leur disait» il; vous avez un nouveau prince qui fera pour vous » tout ce que vous voudrez, un prince débonnaire » et de toute justice envers les petits comme envers » les grands; et après l'avoir reçu hier en grande » solennité, vous venez maintenant le saluer l'arme » au poing: cela n'est point honorable. Il faut vous » mieux conduire, et que chacun rentre dans sa » maison. »

« — Seigneur de la Gruthuse, répondirent-ils, » nous n'avons nulle mauvaise volonté contre notre » prince ni contre ses fidèles serviteurs; il est en » sûreté parmi nous comme l'enfant dans le ventre » de sa mère; et, s'il en était besoin, nous mour» rions pour lui. Nous en voulons seulement à ces

(1) Ce fut le lundi 29, *à cinq heures de l'après-midi*, que la procession de saint Liévin rentra. *Registre d'Ypres*. (G.)

(2) Les bannières des métiers étaient séquestrées en vertu de la paix de Gavre, et ce fut seulement le 30 juin, que le peuple put en obtenir la délivrance; mais, lors de ce premier rassemblement au marché du Vendredi, il fit un étendard d'une des bannières qui accompagnaient la châsse de saint Liévin. *Registre de la collace de Gand*. (G.)

(3) La place du Vendredi. (G.)

(4) Voyez ce que nous avons dit ci-dessus sur l'heure où cet événement se passait. (G.)

(5) Je ne trouve pas le nom du sire de la Gruthuse dans la liste des grands baillis de Gand, de 1420 à 1467, dont nous avons les comptes aux Archives du Royaume. (G).

(6) Le duc envoya d'abord auprès d'eux Me Jean Petitpas et Me Richard Utenhove; le sire de la Gruthuse ne s'y rendit, accompagné de ces deux conseillers, qu'après que le duc fut lui-même de retour de sa visite au marché. *Registre d'Ypres*. (G).

» mauvais larrons qui dérobent nous et aussi mon- » seigneur, qui l'endorment par des mensonges, qui » sucent notre sang et se raillent de notre pauvreté. » C'est une vraie pitié : il faut que monseigneur nous » en fasse raison et les châtie. Il ne doit pas souffrir » que nous soyons menés ainsi, nous qui sommes » son peuple ; autrement, nous, pauvres brebis, » nous serons forcés de devenir pareils à des loups » enragés. »

Le chevalier répliqua : « Mes enfants, par la » sainte passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, » apaisez-vous, et tenez-vous en repos, durant que » je vais retourner vers le Duc pour lui faire le récit » de tous vos bons sentiments, et comment vous » avez si noblement parlé de lui. Je vais lui dire que » vous avez plaintes à porter contre certains hommes » de cette ville, et je vous certifie que monseigneur » vous fera justice d'eux et de toute autre chose ; » mais, je vous en conjure, ne faites rien de nou- » veau jusqu'à mon retour : je me mettrai ensuite » avec vous. »

Il rapporta au Duc où en étaient les choses. Le prince l'écoutait impatiemment, fronçait le sourcil, mordait sa lèvre, et maugréait de tout son cœur de ce qu'il fallait plier ainsi devant ces vilains et en passer par où ils voudraient. Lui qui était si extrême dans ses volontés, et qui s'était si bien proposé de mener les affaires l'épée haute, de façon à faire trembler le monde devant lui, il était contraint de commencer son règne en s'abaissant devant des bourgeois révoltés. Cependant il monta à cheval pour les venir trouver, et, tout en fureur, il pressait le pas pour arriver à la place du marché. Les rues étaient pleines de gens qui s'en allaient en armes rejoindre leurs bannières. « Messeigneurs, » disaient-ils, n'ayez pas peur, nous vous aimons » bien. Allez où il vous plaît, vous n'êtes point en » danger ; nous sommes bien vos serviteurs. » Malgré ces paroles, les chevaliers voyaient que ces gens-là étaient les plus forts, et que le péril était grand. Il n'y en avait pas un qui n'eût voulu être loin de là avec le Duc.

Il arriva sur le marché vêtu de sa robe noire et un bâton à la main ; ses serviteurs étaient couverts de leurs armures, les archers avaient l'arc bandé. Le peuple, le voyant venir dans cet appareil guerrier, se serra sous les bannières, criant : « A nos rangs ! » à nos rangs » ! et l'on entendit retentir le bruit des piques retombant sur le pavé. Le Duc, sans s'émouvoir, continua son chemin pour se rendre vers le balcon d'où les comtes de Flandre avaient coutume de haranguer le peuple. La foule s'ouvrait pour lui laisser passage. « Eh bien, disait-il avec colère, » que vous faut-il, méchantes gens ? que demandez- » vous ? » Et comme on ne se rangeait pas assez vite, il frappa de son bâton un homme qui se tenait devant lui (1). Le bourgeois n'endura point patiemment cet outrage ; il jura par le sang et les plaies de Notre-Seigneur qu'il en aurait vengeance ; sa pique était déjà en arrêt sur le Duc. Chacun de ses serviteurs crut que c'en était fait, que tout était perdu. La moindre rixe pouvait émouvoir toute cette populace, et le Duc ni pas un de sa suite n'en seraient échappés. « Et que voulez- » vous donc faire ? lui dit le sire de la Gruthuse » d'une voix ferme et sévère ; voulez-vous donc vous » faire tuer, ainsi que nous tous, par votre empor- » tement ? Où comptez-vous donc être ? Ne voyez- » vous pas que votre vie et la nôtre tiennent à » un fil ? et vous allez rabrouer et menacer de » telles gens qui sont en fureur, qui n'ont ni raison » ni lumière, et ne font pas plus compte de vous » que du moindre d'entre nous. Si vous avez envie » de mourir, moi je n'en ai nul désir. Il vous faut » agir d'autre sorte, les apaiser par un doux lan- » gage, sauver votre honneur et votre vie ; il n'y a » que vous qui le puissiez faire. Votre courage n'est » point de mise ici. Un mot de vous calmera ce pau- » vre fou de peuple, et remettra ces brebis en obéis- » sance. Çà, descendez de cheval, montez au bal- » con, faites-vous honneur par votre bon sens, et » tout ceci finira bien. »

Cependant les cris de l'homme que le Duc avait battu excitaient du tumulte sur la place. Le peuple

(1) Le Duc, s'étant transporté au marché, accompagné de beaucoup de ses nobles, demanda au peuple ce qu'il voulait. Comme l'un et l'autre parlaient confusément, de manière qu'on ne pouvait rien comprendre à leurs discours, il les requit de choisir quelqu'un d'entre eux, pour être leur organe : ce qu'ils firent. Lorsqu'il eut entendu l'exposition de leurs demandes, il leur dit qu'ils voulussent se retirer chez eux, et emporter la châsse ; que tout était pardonné ; qu'ils obtiendraient ce qu'ils désiraient, ajoutant que, s'ils voulaient être ses bons enfants, il leur serait bon seigneur. Sur quoi ils crièrent : *Oui ! oui !* Comme il aperçut quelqu'un qui parlait à l'oreille d'un autre, il lui dit ces paroles : *Je vous connais bien !* et il le frappa. Celui-ci poussa des cris effroyables, et, proférant un grand serment : *Frappez encore !* dit-il au Duc. Lors il fut dit au Duc : *Pour l'amour de Dieu, ne frappez plus !* Après cette scène, le Duc retourna à son hôtel. *Registre d'Ypres.* (G.)

commençait à s'ébranler ; le danger devenait pressant. Par bonheur, les commerçants de rivière, les bouchers et les poissonniers, dont les bannières se trouvaient proche du Duc, étaient les plus sages d'entre les métiers. Ils s'avancèrent vers leur seigneur pour le défendre. « Rassurez-vous, monseigneur, disaient-ils, nous mourrons pour vous » défendre s'il le faut ; nul ne sera assez hardi pour » vous toucher ; mais, pour Dieu, ayez patience et » ne vous emportez point. Il n'est pas l'heure de » vous venger des méchantes gens qui peuvent être » ici ; surtout que personne de vos serviteurs ne » s'avise de lever la main : nous pouvons bien endurer que vous nous frappiez, tout autre en serait puni sur-le-champ. »

Ainsi protégé, le Duc monta au balcon, entouré de ses chevaliers et de son conseil, et se montra entre son chancelier et le sire de la Gruthuse : « Mes enfans, dit-il en langue flamande, Dieu » vous garde : je suis votre prince et votre légitime » seigneur, je viens vous visiter, vous réjouir » de ma présence ; je veux vous faire vivre en » paix et en prospérité, et je vous prie de vous » comporter doucement. Tout ce que je pourrai » faire pour vous, sauf mon honneur, je le ferai » et vous accorderai tout ce qui me sera possible. »

« — Soyez le bienvenu, soyez le bienvenu, » s'écria aussitôt tout le peuple, « nous sommes vos » enfants, et nous vous remercions. » Pour lors le sire de la Gruthuse prit la parole pour expliquer plus en détail les bonnes intentions de son maître, car le Duc pouvait bien dire quelques paroles familières en flamand, mais n'aurait pas su traiter longuement les affaires en cette langue. Quand il eut fini, plusieurs bourgeois s'avancèrent au bas du balcon et commencèrent à exposer les griefs des Gantois. « Grand merci, disaient-ils, vous êtes notre prince, » et nous n'en voulons point d'autre. Mais faites-» nous justice de ces larrons qui perdent votre » bonne ville et nous réduisent à chercher notre » pain. Eux que nous avons connus sortant de petit » lieu et arrivant ici comme de pauvres galopins, » maintenant, avec votre bien et le nôtre, ils ont » acquis des terres et des seigneuries, et font croire » au peuple que cet argent est pour vous. Nous demandons audience pour vous remontrer leurs » méfaits, afin que vous fassiez ce qui est expédient. »

Pendant que le Duc écoutait avec bienveillance ces paroles dites en grand respect, les plus mutins virent bien qu'il leur arriverait malheur si la chose se passait ainsi en douceur. Un grand homme tout armé sortit soudainement de la foule, entra dans l'hôtel, monta l'escalier et parut au balcon. Là, sans nul égard pour le Duc, se faisant rudement place, il leva sa main revêtue d'un gantelet de fer noir et luisant, et frappa un grand coup sur la balustrade pour imposer silence à tout le monde : « Mes frères qui êtes là-bas, dit-il au peuple, vous » êtes venus pour faire vos doléances à notre prince » ici présent, et vous en avez de grandes causes. » D'abord, vous voulez que ceux qui ont le gouvernement de cette ville, et qui dérobent le prince » et vous, reçoivent punition. Ne le voulez-vous » pas ainsi ? — Oui, oui, cria le peuple. — Vous » voulez que la cueillotte soit abolie ? — Oui, oui. — » Vous voulez que vos portes condamnées soient » rouvertes, et que vos barrières (1) soient autorisées comme dans tous les temps ? — Oui, oui. — » Vous voulez ravoir vos châtellenies de la campagne, porter vos chaperons blancs et reprendre » toutes vos anciennes manières ? N'est-ce pas ? — » Oui, oui, » s'écria tout d'une voix la foule qui remplissait la place. Alors cet homme se retourna vers le Duc : « Monseigneur, vous avez entendu ce » que veulent tous ces gens ; j'ai parlé pour eux, et » ils m'ont avoué, ainsi que vous l'avez entendu. » Excusez-moi ; maintenant c'est à vous d'y pourvoir. »

Le Duc et le sire de la Gruthuse se regardaient d'un air confus. Enfin le chevalier s'adressa doucement à cet homme qui venait de braver son prince plus outrageusement que si c'eût été le plus pauvre gentilhomme de la chrétienté. « Mon ami, lui dit-il, » vous n'aviez pas besoin pour cela de monter ici » sur ce balcon, qui est la place d'honneur de monseigneur et de ses nobles ; on vous aurait bien entendu de là-bas. Monseigneur saura bien contenter son peuple sans qu'un avocat tel que vous soit » nécessaire. Vous vous êtes étrangement comporté : » descendez et allez avec vos gens ; monseigneur fera » ce qu'il convient. »

Le Duc adressa encore quelques paroles pour calmer la multitude, mais elle ne voulait ni rapporter la châsse de saint Liévin ni quitter le marché avant que toutes les demandes fussent accordées. Alors le Duc, irrésolu et dissimulant sa colère, quitta le balcon, remonta à cheval et retourna à son logis, escorté de ses serviteurs et des bons bourgeois de la

(1) C'est *bannières* qu'il faut lire ici, et non *barrières*. (G.)

ville (1). Il passa la nuit dans une agitation extrême et sans pouvoir trouver un moment de sommeil. Les mutins restaient en armes sous leurs bannières ; les chevaliers et les gentilhommes se tenaient autour de l'hôtel, prêts à mourir pour défendre leur maître ; les hommes sages, les riches, les principaux de la ville tremblaient de ce qui allait arriver, et tous leurs efforts étaient vains pour apaiser la sédition. Le Duc avait apporté avec lui une partie des riches trésors qu'il avait recueillis de la succession de son père ; car il avait voulu paraître à Gand revêtu de toute sa magnificence. Il craignait que cet immense butin ne fût un appât de plus pour les révoltés. Ses inquiétudes étaient plus vives encore pour sa fille unique mademoiselle Marie de Bourgogne, qu'il avait amenée. On trouva moyen de faire sortir furtivement, pendant la nuit, une grande partie des joyaux, mais on n'osa point risquer le départ de la princesse. Enfin, après de cruelles hésitations, le Duc se résolut à suivre l'avis de ses conseillers, et à user de subtilité pour se tirer de la position désastreuse où il était retenu. Quelques bourgeois de la ville furent choisis par le peuple pour traiter avec le conseil de Bourgogne, et le troisième jour le Duc revêtit de son consentement et de sa signature les demandes qui lui avaient été si outrageusement présentées sur la place du marché. Ce fut à ce prix seulement que le peuple quitta les armes et rapporta la châsse de saint Liévin. Le premier juillet, le Duc, plein de honte et de colère, sortit de cette ville, où son avénement venait d'être signalé par de si cruels affronts (2).

Mais les conséquences de cette sédition des Gantois ne se bornaient pas à celle de Gand : c'était un exemple donné aux autres villes et aux autres domaines du Duc, dont les libertés avaient été fortement restreintes sous le règne précédent (3). Le duché de Brabant surtout avait un grand penchant à imiter les gens de Gand. Bruxelles, que le duc Philippe avait toujours eu en grande affection, où il avait d'habitude fait son séjour, s'était, par ce motif, trouvé dans la disgrâce du comte de Charolais. Tandis qu'il flattait les Gantois et s'efforçait à les mettre de son parti, il avait souvent maltraité de paroles les Bruxellois, les menaçant de son pouvoir futur : parfois il leur avait dit que son père avait augmenté outre mesure leur richesse et leur orgueil, et qu'ils ne trouveraient pas en lui un maître aussi doux. Son avénement les avait donc jetés dans de grandes craintes, et ils résolurent de se montrer fermes contre leur nouveau seigneur. Bruxelles était loin d'avoir autant de puissance et de richesse que Gand ; aussi ceux qui menaient toutes ces affaires cherchèrent-ils à ne rien faire que d'accord avec Malines, Anvers et les autres villes du Brabant (4). A la persuasion des gens de Bruxelles, les états du

(1) Le Duc, aussitôt qu'il fut rentré dans son hôtel, renvoya au marché le sire de la Gruthuse, et les conseillers Petitpas et Utenhove, lesquels invitèrent le peuple, de sa part, à mettre ses demandes par écrit. Une cédule leur fut délivrée, où elles étaient énoncées ; ils la portèrent au Duc. Après qu'il en eut pris connaissance, et délibéré sur son contenu avec ses conseillers, il ordonna au sire de la Gruthuse de se transporter de nouveau au marché, pour dire au peuple qu'il voulût veiller cette nuit ; que monseigneur prendrait attention à tout, et qu'il espérait apporter le lendemain matin une bonne réponse. Le peuple demeura donc en armes toute la nuit. Vers huit heures du matin, le 30 juin, le sire de la Gruthuse revint, et, après avoir, au nom du Duc, remercié ceux qui étaient présents de la bonne garde qu'ils avaient faite, il cria à gorge déployée : *A bas la cueillotte! à bas la cueillotte!* monseigneur est de cela bien content. Et il leur donna l'assurance que le Duc avait tout pardonné, et qu'ils obtiendraient tout ce qu'ils avaient demandé dans leur cédule. Seulement il les invita à nommer six d'entre eux pour solliciter leurs demandes auprès du Duc, et ensuite à se retirer en leurs maisons : ce à quoi ils consentirent. Alors ils emportèrent saint Liévin, qui fut reconduit à Saint-Bavon. De là, ils allèrent briser les portes que le traité de Gavre condamnait à rester fermées, et ils démolirent une maison où la cueillotte sur le son était perçue. Le même jour, le Duc signa une cédule qui contenait son acquiescement à tous les points que le peuple avait demandés. *Registre d'Ypres*. (G.)

(2) Par des lettres données à Bruxelles le 28 juillet 1467, le Duc permit aux Gantois d'ouvrir les trois portes qui étaient condamnées en vertu de la paix de Gavre : par d'autres lettres de la même date, il les autorisa à se servir des bannières et enseignes dont ce traité les avait privés. Ces lettres existent en original en la trésorerie des chartes de Flandre, à Gand ; elles sont insérées dans les *Preuves* des Mémoires de Comines, édit. de Lenglet de Fresnoy, t. II, p. 628-629.

Le Duc délivra encore aux Gantois des lettres datées du mois de juillet 1467, par lesquelles il leur pardonnait la sédition dont ils s'étaient rendus coupables, à condition que, le 8 août suivant, deux échevins de la Keure, deux échevins des Parchons, les deux grands doyens et dix-neuf personnes de chacun des trois membres de la ville, savoir : la bourgeoisie, les métiers et les tisserands, vinssent, au nom de toute la communauté de Gand, têtes nues, sans ceinture, et à deux genoux, solliciter l'entérinement de ce pardon : condition qui fut accomplie à Bruxelles, au jour fixé. Ces lettres du Duc, au pied desquelles se trouve le procès-verbal d'entérinement, existent en original aux archives de Gand. (G.)

(3) Chatelain. — Meyer. — Comines.

(4) Nous avons déjà fait l'observation que Malines n'était point du duché de Brabant, mais qu'elle formait avec son district une seigneurie particulière. (G.)

duché s'assemblèrent à Louvain (1). Le Duc, dans l'embarras où il se trouvait, n'ayant point réuni son armée, fut contraint d'user encore de politique et de ne point employer la force.

La circonstance était difficile. Jean, comte de Nevers, qui, du temps qu'il se nommait le comte d'Étampes, avait été élevé par les soins de son cousin le duc Philippe, et avait reçu à sa cour son amitié et sa confiance, était, comme on l'a raconté, devenu le mortel ennemi du comte de Charolais. Toutefois, durant la guerre du bien public, s'étant laissé faire prisonnier à Péronne, il avait traité avec lui, s'était réconcilié et avait promis affection et fidélité à la maison de Bourgogne. Cette promesse tarda peu à être démentie. Le comte de Nevers, dans sa jeunesse, avait eu pour serviteurs et pour conseillers de nobles et vaillants chevaliers bourguignons, le sire de Longueval, le sire de Miraumont, et d'autres, que le duc Philippe avait placés près de lui; maintenant il était absolument gouverné par un nommé Boutillat, son valet de chambre, homme de bas étage. Or le roi Louis s'entendait mieux que personne avec gens de cette sorte; et ainsi il savait tourner à sa volonté les projets du comte de Nevers; d'ailleurs il avait érigé son comté de Nevers en pairie (2), il lui avait donné une forte pension, et lui offrait plus d'avantages et de profit qu'il n'aurait pu en espérer en Bourgogne.

Aussi, dès que le duc Philippe fut mort, le comte de Nevers entreprit de faire valoir les droits qu'il pouvait prétendre comme cousin germain du dernier duc de Brabant, mort en 1430, conséquemment héritier à un degré égal avec la branche aînée de la maison de Bourgogne. Son droit et celui de son frère aîné, feu Charles de Bourgogne, comte de Nevers, n'avaient point autrefois paru fondés aux états de Brabant; délibérant sous le pouvoir du duc Philippe, ils avaient reconnu que le duché devait passer en entier à la branche aînée (3). Les deux princes de la branche de Nevers avaient eux-mêmes acquiescé à cette sentence; c'était comme dédommagement que le duc Philippe avait donné à Jean de Nevers les seigneuries de Roye, Péronne et Montdidier, qu'il lui avait retirées depuis, à la suggestion de son fils le comte de Charolais (4). Après la guerre du bien public, le comte de Nevers avait renouvelé sa promesse de renoncer au duché de Brabant; mais ce motif ne l'arrêta point (5). Le roi le releva de la renonciation qu'il avait faite, et l'envoya solennellement réclamer son héritage par-devant les états. En même temps il écrivit des lettres et envoya des messages à Bruxelles et dans les autres villes. Il y avait beaucoup de partisans; la bourgeoisie lui était partout favorable; elle avait vu par expérience combien il est préjudiciable aux libertés d'un pays d'avoir un seigneur qui tire sa puissance

(1) Ce fait n'est pas vraisemblable, et il faut admettre plutôt que la convocation des états se fit, selon l'usage, par ordre du Duc lui-même. On lit, dans le registre de la collace de Gand : « Le mercredi 1er juillet avant midi, le Duc partit » pour Louvain, afin de prendre possession de ses pays de » Brabant et de Malines. » (G.)

(2) Selon l'*Art de vérifier les dates*, ce fut à Charles Ier de Bourgogne, frère et prédécesseur de Jean, que Charles VII, pour reconnaître les services importants qu'il en avait reçus, *confirma* le titre de pair de France. On lit, dans le même ouvrage, que Philippe de Valois, par lettres patentes du 27 août 1347, avait accordé à Louis III, dit de Male, la permission de posséder en pairie les comtés de Nevers et de Rethel et la baronnie de Donzy, pour sa vie seulement et celle de sa mère. (G.)

(3) Nous avons publié, dans nos *Analectes Belgiques*, pages 337-343, une lettre qui fut écrite au duc Charles, le 19 juin 1467, par Henri Magnus, son conseiller et chambellan, sur les formalités observées, lors de leur réception à la souveraineté du Brabant, par les ducs Antoine, Jean IV, Philippe Ier et Philippe le Bon. Il y est parlé avec détail de la contestation qui s'éleva en 1430, pour la succession du duché, et des prétentions que forma, à cette occasion, Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut; mais il n'y est pas dit un seul mot de celles qu'auraient élevées, dans le même temps, les princes de la maison de Nevers.

Dans un manuscrit de la bibliothèque du roi à Paris, qui appartient au fonds de Saint-Victor, no 1080, et qui est intitulé au dos : *Divers traités*, on trouve, aux feuillets 53-96, un mémoire historique sur les droits appartenant à la maison de Nevers ès duchés de Brabant, Limbourg et villes annexées, droits qui tiraient leur origine du partage fait entre les trois fils de Philippe le Hardi, Jean, Antoine et Philippe. Ce mémoire explique avec clarté comment Philippe le Bon sut se faire adjuger le Brabant, au préjudice de la maison de Nevers; il donne beaucoup de détails sur les moyens qu'employa le comte de Charolais en 1465, pour extorquer à Jean, comte de Nevers, son cousin, qu'il avait fait arrêter, une renonciation à tous ses droits, et sur l'expédient auquel eut recours ce dernier prince, étant en prison, pour protester contre les actes que la violence lui arrachait. Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI rendit un arrêt statuant que Jean de Bourgogne, comte de Nevers, prendrait les titres de duc de Brabant, Juliers, Limbourg, et seigneur d'Anvers.

J'ai vu, dans le même dépôt, une ordonnance originale de Jean de Bourgogne, du 1er janvier 1478, où il s'intitule *duc de Brabant, comte de Nevers, d'Eu, de Rethel et d'Étampes, baron de Donzy, seigneur d'Anvers, des terres d'Outre-Meuse, de Saint-Valery et de Dourdan*. Cette pièce fait partie d'un recueil qui porte le no 8443. (G.)

(4) *Chronica ducum Brabentiæ Barlandi.* — Legrand.

(5) Pièces de Comines, édit. de Lenglet-Dufresnoi.

des autres domaines qu'il possède. Les bonnes villes, qui autrefois avaient su défendre leurs priviléges contre les ducs de Brabant, les avaient vus succomber sous le grand pouvoir du duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Hainaut, et seigneur de tant d'autres États. Elles pensaient que le comte de Nevers, appelé par les hommes du pays et tenant d'eux toute sa force et sa richesse, ne pourrait avoir des volontés si absolues.

Au contraire, la noblesse et les gens de guerre étaient tous dévoués au duc de Bourgogne, dont ils attendaient leur avancement et l'augmentation de leur fortune. « Quoi! disait Philippe de Horn, sire » de Gascelbèque (1), nous avons un noble et ver- » tueux prince qui vient de la plus illustre racine du » monde, le fils de ce bon Duc que nous avons tous » servi depuis notre jeunesse, à qui nous devons ce » que nous sommes; ne serions-nous donc pas bien » insensés et maudits de Dieu de ne pas lui porter » honneur et amour? Laisserons-nous donc la clarté » du ciel pour aller vivre dans l'obscurité d'une ca- » verne? Nous méritons déjà reproche de tant tarder » et délibérer là-dessus. Si les villes et les vilains » sont d'autre opinion, il saura bien les remettre » dans le devoir, et nous l'aiderons à faire repentir » le peuple de Brabant d'une si amère folie. Pour » parler comme au jeu d'échecs, il n'y a ni roi ni » roc qui les puisse garder de la justice de leur na- » turel seigneur. » Tous les gentilshommes et chevaliers applaudissaient grandement à de pareils discours. Néanmoins les conseillers du Duc, tout en les encourageant, conduisaient cette affaire avec grande prudence.

Ce n'est pas qu'il y eût beaucoup à s'effrayer du comte de Nevers, ni des lettres assez hautaines qu'il écrivait aux états et à son cousin de Bourgogne; mais il était impossible aux hommes sages de compter pour rien le secret appui du roi de France, comme le faisaient les nobles de Brabant dans leurs vaillants propos. C'était cette protection cachée qui donnait courage aux bourgeois des bonnes villes. Aussi le Duc, tout en laissant les gentilshommes les menacer et les effrayer, leur faisait promettre qu'il n'avait pas de plus grand désir que de vivre amicalement avec eux, de les maintenir en paix, de protéger leur commerce, de reconnaître leurs droits autant et plus que son père, de faire tout ce qui pourrait être jugé utile au bien du pays, et d'entendre libéralement les avis qui lui seraient donnés. En même temps, bien qu'il eût un fort parti à Gand et que les riches bourgeois y eussent presque repris le dessus, il ne confirma pas moins par des lettres signées librement les promesses qu'il avait faites lors de la sédition (2).

Enfin, l'affaire fut si bien conduite, qu'après douze jours les états de Brabant lui envoyèrent des députés à Malines, où il se tenait en attendant leur délibération. Il se rendit aussitôt à Louvain, fit son entrée solennelle, proclama sa prise de possession du duché de Brabant (3), et reçut les hommages de la noblesse, des gens des bonnes villes et de l'université; puis il vint à Bruxelles, où il fut aussi reçu avec grande affection, et montra bienveillance et faveur aux habitants.

Cependant le parti qui lui était contraire et le commun peuple, dont les esprits avaient été mis en mouvement, ne se calmèrent point partout aussi facilement. Bientôt une sédition furieuse éclata à Malines. Le peuple s'assembla en armes sur la place publique, et trois maisons des plus riches bourgeois furent démolies et rasées (4). Il y eut de semblables émeutes dans la ville d'Anvers. Tous les habitants

(1) Philippe de Hornes, seigneur de Baussignies et de Gaesbeke. (G.)

(2) Voyez la note 2 à la page 279 ci-dessus. (G.)

(3) Son inauguration comme duc de Brabant se fit à Louvain le 12 juillet 1467. Voy. *Placards de Brabant*, tome I, p. 168-178. (G.)

(4) Il est essentiel de faire remarquer que la joyeuse entrée et l'inauguration du Duc, comme seigneur de Malines, avaient eu lieu, le 3 juillet, de la manière la plus paisible. Voy. notre *Collection de documents inédits*, t. II, p. 43.

Le Duc avait quitté Malines depuis plusieurs semaines, lorsqu'y éclata la sédition dont parle M. de Barante : elle eut pour cause, au moins apparente, cette vieille querelle des Malinois avec les gens de Bruxelles et d'Anvers, au sujet du droit d'étaple que les premiers prétendaient; querelle qui avait donné lieu, sous Philippe le Bon, à des discussions si longues et si vives, et que ce prince avait terminée par un appointement provisoire du 13 juillet 1441. (Voy. tome I, p. 549, note 4.) Plusieurs membres du métier des bateliers et d'autres gens du peuple allèrent saisir, près de Heffen, trois navires chargés de grains en destination pour Bruxelles, et les amenèrent à Malines. A leur arrivée, la populace se souleva ; elle coula à fond les bateaux et les grains qu'ils contenaient; elle courut à l'église de Saint-Rombaut, où elle sonna la cloche d'alarme; s'étant renforcée de tous ceux qui accoururent en armes à ce bruit, elle se transporta aux maisons de Jean de Muysen, écoutète du Duc, de Jean Papegay et de Me Jean Lyon, pensionnaire de la ville, qu'elle pilla et saccagea. Après cet exploit, la commune s'assembla : elle fit de nouveaux statuts; entre autres, elle ordonna que nul des métiers ne pourrait dorénavant être échevin ; elle annula l'élection de la loi qui devait entrer prochainement en exercice, et remplaça les magistrats élus par d'autres. Le Duc nomma un nouvel écoutète ; son autorité ne fut pas respectée. Le com-

sages déploraient ces révoltes et tremblaient pour leurs biens et pour leur vie. « Ah! dit le Duc en » apprenant ces mauvaises nouvelles, voilà ce que » me valent les Gantois! Dieu le leur rende! Tous » les vilains vont, à leur exemple, se révolter et » voudront être les maîtres. Par saint Georges, il y » en aura de cruellement châtiés, et si je vis dix » ans, ils verront bien à qui ils ont affaire. »

Sa situation devenait d'autant plus difficile, qu'il apprenait au même instant que les Liégeois venaient de reprendre les armes. On avait saisi, dans la ville de Chimay, le sire de Villers, gentilhomme du Réthel, qui était envoyé par le comte de Nevers pour exciter les gens de Liége et pour leur faire espérer les secours du roi de France.

Le Duc n'avait pas de temps à perdre; il résolut de mettre d'abord le bon ordre en Brabant, et manda trois cents lances et des archers de Hainaut pour aller punir les gens de Malines. Mais les nobles de Brabant, apprenant cette résolution du Duc, vinrent le trouver et lui dirent qu'ils étaient plus que suffisants pour le conduire en toute sûreté dans Malines, et remettre tous ces vilains à sa pleine et entière vengeance.

Il partit aussitôt avec eux, sans qu'il y eût besoin d'autres préparatifs; car c'était assez la coutume des gentilshommes de Brabant de voyager de ville en ville, couverts de leurs haubergeons, avec des valets portant leur casque de fer et des lances, et suivis de quelques archers. Quant aux serviteurs de la maison du prince, ils mirent une armure sous leur robe. Dans cet équipage, on chevaucha vers Malines. Le petit peuple, qui avait fait tout ce désordre, était sans force et sans nulle prévoyance. Le Duc entra sans que nul essayât de résister, descendit à son hôtel, et fit aussitôt commencer une enquête contre les auteurs et les chefs de la sédition. Il ne manqua pas de gens pour les accuser; les magistrats et les riches bourgeois, qui la veille n'auraient pas osé dire une parole, maintenant demandaient justice bien haut.

Le Duc ne fut ni cruel ni emporté dans ses vengeances; il voulut que tous les procédés de justice fussent observés. Parmi les accusés, les uns furent condamnés au bannissement, les autres à de fortes amendes, quelques-uns à la mort (1). Après plusieurs exécutions, l'échafaud fut dressé sur le marché devant les fenêtres du Duc. Un des condamnés y

mun peuple s'empara même des clefs des portes de la ville, ne laissant entrer et sortir que ceux qu'il lui convenait, appelant, pour se fortifier, les bannis et fugitifs de tous les pays du Duc. Il y avait à Malines deux navires chargés de grains, appartenant à des bourgeois de Louvain; le peuple s'en empara, et, pour empêcher le passage des navires chargés de grains, de sel ou de poisson, il fit tendre une chaîne de fer au travers de la Senne. Tous ces faits sont consignés dans les lettres du Duc du 16 octobre 1467, qui seront mentionnées ci-après. (G.)

(1) Le Duc, à la nouvelle des troubles de Malines, avait envoyé dans cette ville des seigneurs de son conseil, pour y rétablir l'ordre, mais leur voix ne fut pas écoutée; ce fut alors qu'il se décida à s'y rendre en armes : il y entra le 28 août. Son procureur général avait intenté par-devant lui une action aux gens de Malines, requérant contre eux de grosses peines et amendes civiles et criminelles; ils vinrent le supplier de faire cesser ce procès, se soumettant à tout ce qu'il lui plairait d'ordonner, et remettant entre ses mains tous leurs priviléges. Le Duc, ayant eu égard à leur requête, condamna *cent soixante* d'entre eux au bannissement. Depuis, sur les supplications du magistrat et des notables qui n'avaient point pris part à la commotion, il fit grâce aux bannis, à l'exception de quatorze d'entre eux, à condition que la ville indemnisât Jean de Muysen, Jean Papegay, Jean Lyon et les autres parties intéressées, des dommages qu'ils avaient soufferts, et qu'elle se soumît aux modifications suivantes, faites à ses priviléges :

1° La loi sera renouvelée, à l'avenir, le lundi après la mi-août, par le Duc, ou par ses commis, lesquels choisiront deux communemaîtres et sept échevins, qui prêteront serment entre les mains de l'écoutète.

2° La loi ne pourra faire aucun bannissement, sans que l'écoutète en sache la cause et qu'il soit présent : le Duc et ses successeurs se réservent le pouvoir de faire grâce à ceux que la loi aura condamnés.

3° A l'égard des bannis, le Duc et ses successeurs pourront les rappeler lorsqu'ils le voudront : les compositions qui seront reçues de ce chef appartiendront au prince seul, de même que toutes amendes et confiscations prononcées par le juge.

4° Les sentences de la loi seront réformables par le grand conseil du Duc, devant lequel les parties intéressées pourront en appeler.

5° Il est interdit à ceux de la loi de s'adresser à l'avenir aux échevins de Liége, comme à leur *chief de sens;* dans tous les cas *dont ilz ne seroyent saiges*, ils se pourvoiront devant le grand conseil.

6° Les étrangers, aussi bien que les bourgeois de la ville, seront admis à porter témoignage en justice en tous cas civils et criminels.

7° Ceux de la loi ne pourront faire keures et ordonnances sans l'écoutète du Duc : le Duc révoquera ces keures et ordonnances, lorsqu'il le trouvera bon.

8° Les *maires* ou *praistres* commis à la garde des terres des bonnes gens des villages de Heffen, Leest, Hombeke, Muysen et autres lieux du terroir de Malines, ne pourront également être nommés sans l'écoutète, et le Duc se réserve la faculté de les révoquer à son plaisir.

9° Le Duc pourra faire prendre et mener hors de la ville, pour lui faire faire son procès là où et ainsi qu'il lui plaira, tout prisonnier détenu pour cas de crime de lèse-majesté, ou autre énorme cas.

10° Ceux de Malines ne pourront établir et percevoir au-

monta, on lui banda les yeux, il se mit à genoux les mains jointes; déjà le bourreau avait tiré sa large épée, lorsque le prince parut à son balcon et cria qu'il faisait grâce. Le pauvre condamné s'était cru si près de la mort, qu'il avait comme perdu connaissance, et qu'on eut grand'peine à le faire revenir à lui. Pendant ce temps, la foule se répandait en bénédictions sur la bonté du Duc, et l'on voyait nombre de gens qui en étaient attendris jusqu'aux larmes.

Anvers ne tarda pas à se remettre dans l'obéissance. Le Duc y fit aussi son entrée, puis revint à Bruxelles aviser aux grandes affaires du moment, et se préparer à la guerre contre les Liégeois, qui n'était pas de peu d'importance (1) En effet, ils étaient les alliés du roi de France, et s'il ne les avouait pas dans leurs attaques contre le duc de Bourgogne, du moins les prenait-il sous sa protection.

Tout se retrouvait à peu près au même point qu'avant la guerre du bien public ; seulement le roi, qui était devenu plus habile et moins emporté, se tenait mieux sur ses gardes, et sa puissance était maintenant plus à redouter pour le duc Charles (2). Quant à ce prince, il avait, comme on a vu, employé tous les derniers temps de la vie de son père à s'assurer l'alliance et le secours de tous les princes et seigneurs ses voisins; il avait demandé et obtenu des subsides des divers états de ses domaines. Il entretenait une complète intelligence avec le duc de Bretagne et monsieur Charles, frère du roi, qui avaient de nouveau réuni leurs intérêts et envoyaient sans cesse en Flandre de secrets messagers, que le roi faisait guetter de son mieux pour qu'ils fussent saisis lorsqu'ils se risquaient à voyager par terre.

Le roi, qui voulait prévenir une rupture, pressait le duc de Bretagne de ne pas favoriser la résistance de son frère, mais n'en pouvait rien obtenir, « Vous savez, écrivait-il, qu'il n'a pas tenu à moi » que l'affaire de son apanage fût finie. Considérez » sa conduite et la mienne. Vous savez qu'il m'avait » fait toutes sortes d'offres et voulait se donner à » moi, abandonnant tous ceux qui l'avaient secouru, » et vous particulièrement. Je ne l'écoutai point, et » je vins vous trouver à Caen, où je me livrai » entièrement entre vos mains. Je vous accordai » tout ce que vous demandiez pour vous et pour » vos amis. Lui, il est un jeune homme qui ne » cherche qu'à tromper. Il a prié le comte de Cha- » rolais de lui faire ravoir la Normandie, et ne » songe qu'à troubler le royaume en s'alliant ainsi à » la Bourgogne. Le dois-je souffrir? Suivant l'accord » que nous avons fait, ne suis-je pas en droit » de vous sommer de le faire sortir de vos États? »

Cette lettre et tous les messages du roi n'avaient pu changer en rien l'obstination du duc de Bretagne, qui se sentait soutenu par toute la puissance de Bourgogne. Le duc d'Alençon était venu de nouveau se joindre à lui. Du reste, tous ces princes, mécontents et ennemis du roi, ne pouvaient plus espérer d'entraîner avec eux un parti dans le royaume. Le traité de Conflans avait trop montré leur peu de souci pour la chose publique ; les bonnes villes, et même la noblesse, voyaient bien qu'on ne pouvait mettre nulle confiance en eux.

De cette sorte, les deux partis ne se trouvant

cun *assis*, ni augmenter ou diminuer ceux existants, que du congé et licence du Duc, et à charge de rendre compte, par-devant ses commis, de la recette et dépense des deniers qui en proviendront ; ils ne pourront, sans la même autorisation, vendre rentes viagères ou autres sur le corps de la ville.

11° Ceux des métiers jouiront des priviléges qu'ils disent avoir par lettres ou coutumes, si et en tant qu'ils en aient dûment usé, et tant qu'il plaira au Duc et à ses successeurs.

Indépendamment de ces conditions, ceux de Malines étaient tenus de payer au Duc, à titre d'amende civile, 30,000 florins de Rhin, de 40 gros, monnaie de Flandre.

Les faits et les dispositions que nous venons de transcrire sont contenus dans deux lettres du Duc, datées de Louvain le 16 octobre 1465, dont nous avons fait mention dans notre *Collection de documents inédits*, tome II, pages 43-44, et que M. Ghyseleer-Thys a insérées dans ses *Additions et corrections à la Notice sur les Archives de la ville de Malines*, 3e volume, 2e partie, p. 17-30. (G.)

(1) J'ai publié, dans ma *Collection de documents inédits*, t. I, p. 154-162, un mandement du Duc, du 27 juillet 1467, au bailli d'Ypres, lui ordonnant de faire armer, dans les limites de son office, tous ceux de ses vassaux qui sont accoutumés de fréquenter les guerres, afin de le servir contre les Liégeois ; des lettres du Duc au magistrat d'Ypres, des 17, 21 et 25 septembre, afin qu'il lui envoie, pour la même cause, cent fantassins armés de piques, et un mandement du Duc au seigneur de Poucques, du 29 septembre 1467, lui enjoignant de conduire à Jodoigne, où devaient s'assembler les gens de guerre de la Flandre, les compagnons qui, dans les villes et châtellenies d'Ypres, de Berghes, de Bourbourg, de Dunkerque et de Furnes, étaient disposés à le servir contre les Liégeois. J'ai donné, dans le même recueil, des détails sur les demandes d'hommes armés de piques (*piquenaires*) que le Duc adressa aux différentes villes de Flandre.

Les Archives des villes de Malines et de Mons nous apprennent qu'il requit les magistrats de ces deux villes de lui envoyer des canonniers, coulevriniers, des tentes, pavillons, etc. (G.)

(2) Legrand. — Mathieu. — Comines. — Amelgard. — De Troy.

assez forts ni l'un ni l'autre, la fin du règne du duc Philippe s'était passée en ambassades, en cabales, en corruption réciproque des serviteurs de chacun, en promesses faites qui ne trompaient plus de part ni d'autre. Ce qui importait le plus au roi, comme au duc de Bourgogne, c'était l'alliance de l'Angleterre. Ce royaume était encore si divisé, que chacun d'eux y avait ses partisans et y exerçait son influence. Le comte de Rivers, père de la reine, était devenu favori du roi Édouard, et s'efforçait de le déterminer pour la Bourgogne. Le comte de Warwick, entièrement dévoué au roi de France, était depuis longtemps en secrète intelligence avec lui. Gagné à force de dons et de flatteries, il tâchait de mettre l'Angleterre entièrement dans les intérêts de la France. Mais le pouvoir du comte de Warwick diminuait. Il était si hautain et si absolu, il se targuait si fort d'avoir placé la couronne sur la tête du roi Édouard, il s'était opposé si fortement au mariage qui avait appelé madame Élisabeth Woodville sur le trône, que toute la faction de la reine travaillait à le détruire, et y parvenait peu à peu. « Le seul parti à » prendre pour nous, disait le comte de Warwick » au comte d'Exeter que lord Rivers venait de faire » exiler en Irlande, c'est de faire une bonne alliance » avec le roi de France. Son pouvoir nous soutien- » dra; mais il faut que je le voie moi-même et que » je passe la mer. »

Il demanda en effet au roi Édouard de l'envoyer en ambassade en France pour se plaindre des courses que les vaisseaux français faisaient sur les navires commerçants d'Angleterre; sa proposition fut facilement agréée, car ses ennemis ne souhaitaient rien tant que de l'éloigner.

Le roi Louis ressentit une grande joie quand il sut qu'il allait enfin voir son grand ami le comte de Warwick, que depuis si longtemps il désirait entretenir. Il écrivit cet heureux événement aux bonnes villes du royaume, et, tout malade qu'il était, partit de Tours, afin de se rendre en Normandie, où l'ambassade anglaise devait débarquer. Arrivé à Rouen, il sut que le comte de Warwick venait d'entrer dans le port de Honfleur; il envoya aussitôt plusieurs de ses serviteurs le recevoir. Partout les ordres étaient donnés de lui faire le même accueil que si c'eût été le roi d'Angleterre. Le roi lui-même vint au-devant du comte de Warwick jusqu'à la Bouille. Le lendemain, le comte fit une entrée solennelle à Rouen. Il était en bateau et débarqua sur le quai, où l'attendaient le corps de ville avec tout le clergé, en pompeuse procession avec la croix et les bannières. On le conduisit de là à l'église, où il fit ses prières, puis au couvent des Jacobins, dans le logis qui lui avait été préparé.

Le roi prit une maison tout contre le couvent, et son empressement à converser secrètement et sans cesse avec le comte de Warwick était si grand, qu'il fit percer les murailles pour établir une communication commode entre les deux logis. Pendant douze jours ils ne se quittèrent presque pas d'un instant. Lorsque le comte de Warwick s'en allait par la ville pour en voir les curiosités, il n'y avait sorte d'honneurs qui ne lui fussent rendus. Le roi n'épargnait aucune dépense pour complaire en tout à cette ambassade; au point que les fabricants de laine et de soie avaient ordre d'offrir en présent toutes les étoffes que le comte ou les gens de sa suite trouveraient à leur gré. De sorte que ces seigneurs d'Angleterre, qui étaient arrivés en France vêtus de manteaux assez communs, retournèrent chez eux habillés de ces damas, de ces velours, de ces draps fins de Rouen, qui avaient si grande renommée dans toute la chrétienté (1). Les bourgeois de la ville se conformèrent si bien aux volontés du roi et prirent tant de soins d'honorer le comte de Warwick, que le roi, pour leur en témoigner toute sa satisfaction, leur accorda le privilége de posséder des fiefs nobles, comme l'avait déjà obtenu souvent la bourgeoisie de Paris.

Le comte de Warwick repartit ensuite pour l'Angleterre, plus serviteur du roi de France, qui le traitait si magnifiquement, que du roi Édouard, près de qui il avait maintenant bien peu de crédit. Le bâtard de Bourbon, comte de Roussillon et amiral de France, Jean de Popincourt, et d'autres ambassadeurs se rendirent en même temps en Angleterre, afin de traiter de l'alliance entre les deux royaumes, pour laquelle le comte de Warwick allait employer ses efforts. On voulait aussi négocier un mariage entre monsieur Charles, frère du roi, et madame Marguerite, sœur du roi d'Angleterre, la même que le comte de Charolais avait grand désir d'épouser.

Le roi et le comte de Warwick venaient de se quitter, lorsqu'on apprit en France la nouvelle de la mort du duc Philippe. L'avénement du comte de Charolais ne changeait pas beaucoup l'état des affaires; car depuis deux ans tout se faisait à sa volonté en Bourgogne. Toutefois, son orgueil et l'obstination des autres ennemis du roi ne pouvaient

(1) Amelgard.

que s'en accroître. Pour commencer, il ne traita point le roi de souverain seigneur, mais de seigneur seulement, dans la lettre où il lui annonça la mort de son père (1). Aussi le chancelier de France la fit-il mettre au trésor des chartres, sans qu'aucune réponse y fût faite.

Le roi ne négligea ni précautions ni préparatifs. L'artillerie fut réunie. Les francs archers de Champagne, de Normandie et de Limousin eurent ordre de s'assembler. Le maréchal de Loheac à Caen, et le comte du Maine à Châtellerault, passèrent la revue du ban de la noblesse de ces provinces. Les compagnies d'ordonnance des sires de Rouault, du Châtelet, de Gaston-du-Lyon, de Saint-Pol, de Loheac, de Comminges, furent placées en garnison sur les marches de Bretagne. Les compagnies de Sallazar, de Stévenot, de Talauresse et les Écossais de Cuningham furent envoyés aux marches des pays de Champagne, de Luxembourg et de Liége, sous les ordres du comte de Dammartin. C'était lui maintenant qui avait la principale part dans la confiance du roi. Il venait d'être fait grand maître de sa maison, à la place du sire de Melun, qui était disgracié, suspect et emprisonné. Le sire de Croy, qui au commencement du règne avait été revêtu de cet office, n'était plus en situation d'être utile.

Bien peu de temps après le voyage du comte de Warwick, le roi avait appris combien il devait peu compter sur l'Angleterre (2). Le comte, en arrivant, avait été reçu avec une extrême froideur; en son absence, le parti de la reine avait encore pris un crédit plus grand. Les ambassadeurs de France amenés avec lui ne recevaient nul accueil; personne n'avait été envoyé à leur rencontre, on ne parlait même pas de leur accorder une audience. La colère du comte de Warwick était grande, et il ne la cachait ni à ses partisans ni aux ambassadeurs. Lui, qui venait de recevoir de si éclatants honneurs, que le roi de France avait traité comme un seigneur souverain, son ami et son égal, le comblant de bienfaits et de louanges, il était contraint de paraître, aux yeux des seigneurs français de l'ambassade, en disgrâce et dédaigné à la cour de son propre roi. Il ne parlait que de vengeance, et l'amiral de Bourbon ne manquait pas de l'y encourager de son mieux.

Après quelques jours, le roi Édouard admit en sa présence les ambassadeurs. Ils furent frappés des nobles façons de ce roi, le plus beau des princes de son temps, et trouvèrent qu'il surpassait encore ce qu'en publiait la renommée. Ce fut maître Jean de Popincourt qui porta la parole et qui exposa le sujet de l'ambassade. Aucune réponse ne lui fut donnée. Le roi Édouard répliqua seulement qu'il prendrait l'avis de son conseil. On apporta le vin et les épices, puis l'audience se termina. Ils ne purent en obtenir une autre, excepté pour prendre congé. Au lieu de présents magnifiques tels que le comte de Warwick en avait reçu en France, ils eurent pour tout cadeau des trompes de chasse et des bouteilles de cuir, ce qui sembla bien mesquin. S'ils ne rapportèrent pas au roi des nouvelles favorables pour l'alliance qu'il souhaitait, du moins ils l'instruisirent de la haine mortelle que le comte de Warwick avait conçue contre le roi Édouard, des emportements auxquels il se livrait, des desseins qu'il formait pour le détruire après l'avoir établi, du fort parti qu'il avait en Angleterre, de son alliance avec le duc de Clarence, qui venait d'épouser sa fille, et à qui il faisait espérer la couronne.

La discorde qui semblait ainsi se renouveler sans cesse en Angleterre, rassurait un peu le roi sur les secours que ses ennemis pourraient tirer de ce royaume. S'il n'avait pu y contracter une alliance, du moins y avait-il un puissant parti, et il pouvait espérer d'y susciter des troubles. Le règne du duc Charles était un plus grand sujet de péril; une telle puissance entre les mains de son plus implacable ennemi ne devait laisser au roi aucun repos. La sédition des Gantois et les troubles du Brabant étaient venus d'abord donner, il est vrai, au duc Charles de suffisantes occupations : le roi s'était efforcé de mettre ce temps à profit pour se garantir des attaques et des complots qu'il prévoyait.

Un de ses premiers soins avait été de s'assurer de plus en plus de la bonne volonté des Parisiens (3). La ville était encore fort dépeuplée et se ressentait de tant de guerres, de famines, d'épidémies. Des rues entières étaient désertes et les maisons y tombaient en ruine. Le roi manda à Chartres, où il était, maître Jean le Boulanger, président au parlement, et plusieurs avocats, pro-

(1) Philippe le Bon n'avait traité Charles VII et Louis XI, dans ses lettres, que de *mon très-redouté seigneur;* le duc Charles suivit ce formulaire. (G.)

(2) Legrand.

(3) Legrand. — De Troy. — Ordonnance.

cureurs et notables bourgeois, pour conférer avec eux dans son conseil sur ce qu'il y avait à faire dans l'intérêt de sa bonne ville. D'après leur avis, une ordonnance fut d'abord rendue pour établir le même droit d'asile dont jouissaient les villes de Saint-Malo et de Valenciennes ; c'est-à-dire que les gens de toute nation pouvaient venir y habiter, et y jouir de toute franchise, nonobstant tout crime de meurtre, larcin, vol ou escroquerie commis par eux, sauf les cas de lèse-majesté. En même temps on régla que tous les habitants de la ville, de quelque état qu'ils fussent, seraient divisés par métiers et corporations qui auraient leurs bannières. Chaque bannière avait son capitaine et son lieutenant, et tous ceux qui étaient âgés de seize à soixante ans devaient se munir de jaques ou de brigandines, de casques ou salades, de piques ou de haches. Le parlement avait sa bannière, ainsi que la chambre des comptes; les nobles et les gens d'Église n'étaient pas non plus exempts de cette milice.

Bientôt le roi se rendit lui-même à Paris. La reine, qui tarda peu à le suivre, fut reçue avec grande allégresse et solennité. Le peuple lui montra un extrême amour. Ce furent partout des feux de joie et des tables placées dans les rues, où pouvaient s'asseoir tous venants. Le roi prit aussi occasion de la noce de maître Nicolas Balue, frère de son favori le cardinal, avec la fille de messire Jean Bureau, maître de l'artillerie et ancien bourgeois de Paris, pour donner et recevoir beaucoup de fêtes. Les seigneurs du parlement et de la chambre des comptes, ainsi que les principaux bourgeois, étaient sans cesse invités avec leurs femmes à la cour, chez les princes et chez les serviteurs du roi. Le roi, la reine, les princesses de Savoie, s'en allaient familièrement dîner chez le premier président ou chez les élus de la ville ; ils y trouvaient tout préparé pour les bien recevoir. Selon l'usage du temps, des bains étaient toujours apprêtés, et les princesses s'y baignaient avec les dames de la bourgeoisie. Le roi fut aussi parrain de l'enfant de Denis Hesselin, son pannetier, un des élus. Il donnait de grandes aumônes, et faisait des vœux et des pèlerinages à pied, à Saint-Denis ou aux diverses églises, se montrant sans cesse au peuple.

Le 14 septembre, il voulut passer la revue de toutes les bannières de la ville. Jamais, disaient les Parisiens, on n'avait vu une si nombreuse et si belle armée. Il y avait soixante-sept bannières de métiers, sans compter les bannières du parlement, de la chambre des comptes, des trésoriers, des généraux des aides, des monnaies, du Châtelet et de l'hôtel de ville. Plus de trente mille hommes portaient la jaque ou la brigandine blanche ; les autres n'avaient que le casque pour arme défensive ; mais tous tenaient la pique, l'épieu ou la hache. Cette milice était rangée en bataille, sans bruit ni tumulte, depuis la porte du Temple jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine; de là à la Grange de Reuilly, et à Conflans; puis la file revenait par la Grange-aux-Merciers, le long de la rivière, jusqu'à la tour de Billy et la Bastille Saint-Antoine (1). Le roi, avec la reine et tout son cortége, suivit les rangs, et montra son contentement de voir les gens de sa ville de Paris en si belle ordonnance. Par son commandement, des tonneaux de vin avaient été placés de distance en distance, et furent défoncés pour que chacun s'y rafraîchît. Quoi qu'il en pût dire publiquement, il savait à quoi s'en tenir sur la force d'une telle armée de bourgeois, et les seigneurs de sa suite en riaient sans trop se gêner. « Ne croyez-vous pas, sire, » disait le sire de Crussol, qu'il y en a ici plus » de dix mille qui ne feraient pas dix lieues sans » s'arrêter pour manger ? — Pâques Dieu ! répli- » qua le roi en riant, je crois que leurs femmes » chevauchent mieux qu'eux. »

Tout en s'efforçant de plaire au peuple, le roi s'occupait alors d'une affaire qui était loin d'avoir l'approbation des gens sages du parlement, de l'université et de la bourgeoisie. Pour se rendre le pape favorable, il venait de promettre encore une fois l'abolition de la pragmatique (2). C'était maître Jean Balue (3), évêque d'Évreux, qui avait surtout travaillé l'esprit du roi pour le disposer en faveur des prétentions du saint-père; d'ailleurs il y était assez porté par le désir de disposer des bénéfices et des évêchés, au lieu de les laisser à la libre élection des communautés et des chapitres. Il semblait au roi que par là il accroîtrait grandement son pouvoir. Cependant les promotions dans le clergé se faisaient bien moins par sa propre vo-

(1) De Troy. — Cabinet de Louis XI.

(2) Legrand.

(3) Né en 1421, au bourg d'Angle en Poitou, d'un tailleur ou d'un meunier. Duclos et beaucoup d'autres l'appellent *la Balue*. De Reiffenberg. (G.)

lonté que par la protection de Balue. Rien n'égalait en ce moment le crédit de cet évêque : non content de l'évêché d'Évreux et des abbayes de Lagny, de Fécamp, de Saint-Éloi, de Château-Thierry, de Bourgueil, il voulut avoir l'évêché d'Angers. Jean de Beauveau occupait ce siége; il avait été un des premiers bienfaiteurs de Balue, qui avait commencé par être secrétaire de Guillaume Juvénal, évêque de Poitiers et exécuteur infidèle de ses dernières volontés. L'évêque d'Angers l'avait emmené avec lui à Rome en 1462, et c'était alors que Balue avait commencé à obtenir un grand crédit près du pape. Il en avait profité pour faire commerce public de bénéfices et de canonicats, puis en se faisant nommer, malgré Jean de Beauveau, trésorier de l'église d'Angers. Lorsqu'il eut toute la faveur du roi, il résolut de se venger de son ancien évêque, et de le supplanter sur son siége. Pour cela il persuada au roi qu'il lui importait d'avoir, sur les marches de la Bretagne, dans un si grand diocèse, un évêque tout dévoué à sa personne et à ses intérêts. On demanda à Jean de Beauveau sa démission; il la refusa. Alors le pape l'excommunia et l'interdit, en l'exilant au monastère de la Chaise-Dieu en Auvergne. L'évêque d'Angers en appela au parlement ; mais le roi défendit à la cour de prendre connaissance de l'affaire, disant, par lettre de cachet, que le pape seul était compétent, et que le roi très-chrétien, fils aîné de l'Église, devait seulement procurer l'obéissance au saint-siége. Un tel ordre était contraire à toutes les coutumes et libertés de l'Église de France, et même à un édit du roi, qui, quatre ans auparavant, avait prescrit au parlement de connaître de la possession des bénéfices.

Lorsqu'à la persuasion de maître Jean Balue, que, pour prix de ses bons offices, le pape venait de nommer cardinal, le roi abolit encore une fois la pragmatique, le parlement n'oublia pas non plus son devoir. Balue (1) y était venu en personne pour faire enregistrer les lettres du roi. C'était durant les vacances; mais il trouva au parquet maître Jean de Saint-Romain, procureur général, qui s'opposa formellement à la publication et à l'exécution desdites lettres. L'évêque s'emporta en menaces, et finit par dire au procureur général que le roi le désappointerait de son office ; maître Jean de Saint-Romain ne s'en émut guère. « Le roi, » répondit-il, m'a baillé cet office ; je le tiendrai » et exercerai tant que ce sera son bon plaisir. Il » peut me l'ôter; mais je suis bien résolu de tout » perdre avant de faire une chose contraire à ma » conscience, dommageable au royaume de France » et à la chose publique, et dont il vous est, certes, bien honteux de poursuivre l'expédition. »

L'université ne fut pas moins ferme contre un tel abus, en appela au futur concile, et fit enregistrer son opposition au Châtelet. C'était le seul corps qui eût consenti à la publication des lettres du roi.

Ainsi le roi se trouva une seconde fois en division avec le parlement, et encore pour avoir été trompé par un évêque qui avait voulu devenir cardinal, comme cela lui était déjà arrivé, six ans auparavant, avec l'évêque d'Arras. Mais Balue avait si bien su plaire au roi, en se montrant zélé serviteur, prêt à tout faire et à obéir à tout, qu'on ne pouvait ébranler la confiance qu'il mettait en lui. Lorsqu'on semblait vouloir donner quelque soupçon au roi, ou qu'il craignait qu'on s'étonnât de tant de faveurs dont il l'accablait : « C'est un bon diable » d'évêque, disait-il, du moins pour le moment; je » ne sais pas ce qu'il sera à l'avenir, mais quant à » présent il est continuellement occupé de mon » service (2). »

Il lui confia alors une commission importante. Le duc de Bourgogne, après avoir heureusement apaisé les troubles de Brabant, assemblait son armée pour soumettre les Liégeois. Le roi, qui les avait en secret excités, ne voulait pas prendre ouvertement parti pour eux, mais cherchait à profiter des embarras du Duc pour obtenir de lui, ou qu'il ne ferait pas la guerre aux Liégeois ses alliés, ou qu'il ne s'opposerait point à ce que, par un juste retour, le roi attaquât le duc de Bretagne, allié du Duc. Le cardinal Balue et maître Vanderiesche (3) furent envoyés à Bruxelles afin de traiter sur conditions.

Par malheur pour le roi, il n'y avait pas de peuple plus difficile à gouverner et entendant si mal la raison que ces gens de Liége. Ils conduisaient toutes leurs affaires avec désordre et imprudence, et dérangeaient sans cesse les mesures qu'il voulait prendre (4). C'était un grand sujet d'embarras et d'incer-

(1) De Troy.

(2) Lettre de Louis XI au sire de Bressuire.

(3) Vander Driesche, comme nous l'avons dit ci-devant. (G.)

(4) Sans doute la multitude à Liége, comme à Gand, et même partout, était capricieuse, irréfléchie, violente, facile à émouvoir. Mais ce serait donner une fausse idée du peuple de Liége, que de représenter son attachement à ses institutions et sa haine du despotisme comme l'effet constant de la déraison et de l'amour du désordre. De Reiffenberg. (G.)

titude pour le comte de Dammartin, qui commandait l'armée à Mézières, à Mouzon et dans le pays des Ardennes. Tout habile qu'il pût être, il lui était difficile de ménager des choses opposées, comme le voulait son maître, qui désirait à la fois ne pas donner de griefs évidents au duc de Bourgogne et maintenir les Liégeois dans leur résistance (1). Les méchantes gens de cette ville s'étaient répandues dans les bois au bord de la Meuse, et y commettaient mille ravages. Les laboureurs n'osaient plus semer ni recueillir. Les marchands n'osaient plus faire voyager leurs marchandises ni par eau ni par terre. Les sujets de la France, aussi bien que les habitants du Luxembourg sujets de Bourgogne, se plaignaient hautement, et demandaient qu'on fît cesser de tels désordres. Parfois les mauvais sujets des villes françaises, et même quelques gens d'armes des compagnies, se laissaient tenter par l'exemple des Liégeois, et couraient la campagne avec eux comme des brigands. Alors le duc de Bourgogne demandait justice, et le roi écrivait d'une façon authentique au comte de Dammartin de faire châtiment exemplaire sur ceux de ces Liégeois qu'il pourrait saisir, tandis qu'il lui prescrivait en secret de se bien garder de toute punition rigoureuse.

L'audace des Liégeois s'accrut au point que, sans songer qu'ils avaient trois cents otages entre les mains du duc de Bourgogne, ils s'en allèrent saisir dans son château un gentilhomme du pays de Luxembourg; ils l'accusaient de leur avoir été contraire dans les dernières guerres, et lui firent souffrir de cruelles tortures avant de lui trancher la tête. Le Duc, apprenant ce nouveau méfait, jura d'en tirer une vengeance sévère. Mais comme il était encore dans l'embarras des affaires de Brabant, il lui fallait attendre qu'il se trouvât en force suffisante.

Dans les querelles continuelles des Liégeois avec leur évêque, la ville de Huy s'était toujours montrée favorable au parti de l'évêque. Aussi, lorsqu'il avait fallu lever de forts impôts pour payer les sommes que le duc de Bourgogne avait exigées par le dernier traité, les gens de Huy n'avaient pas été compris dans la taxe. Les Liégeois s'en irritèrent, et en firent un nouveau sujet de plainte contre l'évêque. Il n'y avait un prince plus doux, plus patient, un évêque plus indulgent et plus charitable que Louis de Bourbon, évêque de Liége (2); si les gens sages lui faisaient quelque reproche, c'était d'encourager ce peuple à la sédition par sa trop grande bonté (3). Jamais il n'avait eu un moment de repos, toujours nouveaux murmures, sédition nouvelle contre lui. Ce n'était ni sur sa demande ni de son gré que le duc de Bourgogne avait eu recours aux voies de rigueur et à la force des armes; pour lui, il s'en référait à des arbitres ou à l'autorité du saint-siége, dont ses rebelles sujets refusaient de reconnaître la sentence quand elle leur était contraire.

Lorsqu'il les vit de nouveau en révolte, il se retira dans sa ville de Huy. Eux, oubliant leurs défaites récentes et la ruine de Dinant, qui fumait encore, prirent les armes et vinrent assiéger leur évêque. Dès que le Duc en fut informé, il chargea le sire de Bossut (4) de s'en aller promptement avec quelques chevaliers du Hainaut s'enfermer dans la ville de Huy pour la défendre contre les Liégeois. Elle manquait de munitions; la troupe du sire de Bossut n'était pas nombreuse. Après quelques rencontres, où elle combattit vaillamment les ennemis, elle se trouva enfermée dans les murs, la ville investie de toutes parts.

Tous les habitants n'étaient pas du même parti. Le petit peuple était plus favorable aux Liégeois qu'à l'évêque. Il y avait des intelligences entre le camp et la ville. Des murmures s'élevèrent. On parlait hautement de se rendre et d'ouvrir les portes aux assiégeants. L'évêque et ses serviteurs commencèrent à avoir peur. « Il faut me tirer d'ici, » disait-il au sire de Bossut. Pour tout l'or du » monde je ne voudrais pas tomber entre les mains » de ces gens-là. » Le sire de Bossut se trouvait en grande perplexité. Le Duc lui avait recommandé de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Manquer à ses ordres en une telle occasion, c'était encourir sa disgrâce, c'était montrer peu de souci de son propre honneur. D'un autre côté, le noble prélat, le cousin germain de son maître, lui demandait à quitter une ville où la résistance était véritablement difficile; si, par suite de son refus, il arrivait quelque mal-

(1) Lettres de Dammartin.

(2) Amelgard.

(3) M. de Barante, comme M. de Reiffenberg en a fait la remarque, traite Louis de Bourbon avec indulgence. « Placé » trop jeune dans un poste difficile et périlleux, dit M. de » Gerlache, gâté par ses flatteurs, il parut peu capable et » peu digne de gouverner. Toutefois, dans ses dernières années, cette âme faible, mais bonne, battue par l'adver- » sité, se dégagea peu à peu du limon qui l'inclinait vers le » monde, et se releva dignement. Sa mort violente et préma- » turée fut, comme l'avait été son avénement, une immense » calamité pour la patrie. » (G.)

(4) Lisez *Boussu*. (G.)

heur à l'évêque, c'était à lui qu'on l'imputerait. Ce motif l'emporta ; il fit une sortie à la tête de ses gens, et emmena ainsi sous bonne escorte l'évêque par la route de Bruxelles. Ce n'était pas sans regret, et la plupart des hommes d'armes du sire de Bossut s'étonnaient fort de la résolution qu'il avait prise. « Ah! » monsieur, qu'avez-vous fait là? lui disait un vaillant compagnon nommé Bertrandon; vous faites » grand tort à votre honneur et à votre bonne renommée. Comment! pour complaire à un prêtre; » vous laissez là une ville que le Duc a remise à » votre garde! vous croyez au conseil d'un clerc qui » ne sait ce que c'est qu'honneur ou blâme. Oh! » monsieur de Bossut, vous aurez fort à faire pour » réparer ceci. »

Le Duc fut du même avis que Bertrandon, et entra dans une grande colère quand il vit revenir sa garnison. L'évêque prit la défense du sire de Bossut: « Si l'on a mal fait, disait-il, toute la faute en est à » moi. Si ce vaillant chevalier a quitté la ville, c'est » moi qui l'en ai pressé, qui l'y ai forcé. J'en porterai s'il le faut la peine en mon corps et en mes » biens quand je les aurai retrouvés. » Toutes ces raisons ne touchaient guère le Duc, et rabrouant l'évêque sans nul égard, il lui reprochait sa couardise cléricale; puis revenant au sire de Bossut : « Vous aviez bien affaire, disait-il, d'obéir à un » lâche prêtre, quand il y va de mes ordres et de » votre honneur. »

En vain le sire de Bossut allégua-t-il qu'il avait cru avoir le temps de revenir après avoir conduit l'évêque, la chose était trop peu vraisemblable. En effet, le sire de Ravenstein, qui fut aussitôt envoyé pour essayer de faire lever le siége, arriva trop tard; les habitants avaient ouvert la porte aux Liégeois. Quelques chevaliers firent au milieu des rues une merveilleuse défense. Il y en eut un, entre autres, qui, acculé dans un étroit passage, faisait si bien tête à la foule qui le poursuivait, que les Liégeois lui crièrent : « Que voulez-vous faire? tous vos compa- » gnons sont maintenant partis. Croyez-vous donc » regagner la ville à vous seul? Ce serait à contre- » cœur que nous tuerions un si vaillant homme. » Sauvez-vous, sauvez-vous. »

Malgré cet avantage des Liégeois, les affaires du Duc devenaient chaque jour meilleures. Le bon ordre s'établissait en Brabant; les nobles et les hommes d'armes qu'il avait mandés dans toutes ses seigneuries arrivaient en foule; et, ce qui était plus encore, le roi Édouard était bien plutôt disposé à s'allier avec lui qu'avec le roi de France. Il avait tout espoir d'obtenir madame Marguerite en mariage; déjà une alliance était conclue, et cinq cents Anglais venaient de Calais renforcer son armée.

Pendant ce temps-là, toutes les négociations et les subtilités du roi ne lui profitaient en rien; il aurait fallu se résoudre à faire avancer les compagnies du comte de Dammartin au secours des Liégeois, et c'est ce qu'on ne pouvait obtenir de lui, car il voulait tout gagner sans rien risquer. Les Liégeois eux-mêmes n'acceptaient point son arbitrage. Il leur avait fait demander d'envoyer quelques-uns de leurs nobles et de leurs principaux habitants pour traiter avec le sire de Dammartin et l'évêque de Langres, qu'il avait commis pour ouvrir des pourparlers avec des députés de l'évêque de Liége et des ambassadeurs de Bourgogne. Les Liégeois répondirent qu'il y avait bien peu de nobles chez eux, et qu'occupant tous des offices publics, ils n'avaient pas le loisir de s'absenter. Ils priaient les ambassadeurs de France de venir dans leur ville, et ceux-ci ne voulaient point s'y rendre, tant que le roi ne les chargerait pas d'y conduire les hommes d'armes qu'ils avaient, en son nom, fait espérer aux Liégeois (1). Ainsi aucune conférence ne pouvait commencer, puisqu'il ne se présentait de députés ni du Duc ni des gens de Liége. Le bon évêque seul avait aussitôt envoyé les siens. Cependant Dammartin voyait l'armée de Bourgogne s'augmenter chaque jour, et demandait au roi des renforts et des instructions, le pressant de lui faire savoir si son intention était de se saisir de quelques villes, tandis qu'il en était temps encore.

(1) Les ambassadeurs de Louis XI avaient écrit, de Soissons, le 26 juillet, aux maîtres et conseillers de la cité de Liége, pour qu'ils envoyassent des députés à Mézières, où ils se trouveraient eux-mêmes, et leur feraient connaître la charge qu'ils avaient du roi. Les Liégeois répondirent, le 1er août, qu'il leur était impossible de satisfaire à cette réquisition, comme ils l'eussent désiré, attendu qu'il n'y avait parmi eux qu'un très-petit nombre de nobles, qui tous étaient employés dans le gouvernement de la cité ; ils priaient donc les ambassadeurs « d'accomplir la charge qu'ils avoient du roy le plus brief que faire se pourroit. » Quelque temps auparavant, le 15 juillet, ils avaient envoyé au roi messire Gilles de Huy, chevalier, maître de la cité, pour le remercier de l'accueil qu'il avait fait à leurs ambassadeurs. Le 10 août, ils écrivirent derechef à l'évêque duc de Langres et au comte de Dammartin, afin qu'ils voulussent venir à Liége. Enfin, le 19 du même mois, ils envoyèrent de nouveaux ambassadeurs au roi, pour réclamer son assistance contre les hostilités auxquelles se livraient leur évêque et le duc de Bourgogne. La lettre du 15 juillet et celles des 1er, 10 et 19 août sont en original à la Bibliothèque du roi à Paris, fonds Baluze, 9675 A. (G.)

Les ambassadeurs que le roi avait envoyés au Duc étaient fort mal choisis. Ni Vanderiesche, ni le cardinal Balue ne pouvaient avoir grand crédit à la cour de Bourgogne. Le premier était un serviteur infidèle, chassé par le duc Philippe (1), et de mauvaise renommée dans les pays de Flandre. Quant au cardinal, tout le monde l'avait en bien petite estime, et le Duc ne le pouvait souffrir. Alors le roi pensa que le connétable de Saint-Pol aurait une plus grande autorité dans cette affaire. C'était un puissant prince, ses seigneuries étaient placées entre les pays de France et de Flandre. Tout serviteur qu'il était du roi, et bien qu'il fût récemment devenu son beau-frère en épousant madame Marie de Savoie, il affectait une grande indépendance, et pouvait agir plus encore comme médiateur que comme ambassadeur. Le Duc lui-même avait eu désir de le voir, afin de savoir quel parti il prendrait et de connaître mieux les véritables intentions du roi. Les sires de La Roche et d'Émeries (2) étaient allés le trouver dans sa ville de Bohaing pour l'engager à venir à Bruxelles. Il s'y rendit en effet avec une grande suite, et commença à traiter les affaires du roi en bon et loyal ambassadeur.

Il exposa au Duc les griefs du roi, l'alliance avec l'Angleterre et la guerre projetée contre les Liégeois, alliés de la France. Sur ces deux points et sur tous les autres il trouva ce prince inflexible, comme il l'avait prévu et annoncé au roi, tant il connaissait bien le caractère du duc Charles. Lorsqu'on lui représentait que c'était une chose mal faite à lui, premier prince du royaume, petit-fils des rois de France, issu de la noble fleur de lis, de chercher et contracter alliance avec ses anciens ennemis, et de mettre ainsi le trône en péril, il répondait : « Si je me suis allié à l'Angleterre, le » roi ne peut s'en prendre qu'à lui-même ; ce sont » ses menaces, ses propos étranges, et la diversité » de sa conduite qui m'y ont contraint. N'a-t-il pas » cherché aussi à s'unir à l'Angleterre? Maintenant » je suis au point de ne pouvoir reculer. Si le roi » m'eût reconnu et traité comme un prince de » loyauté et de foi, tel que je suis et tel que ceux » dont je descends, je l'aurais servi et aimé ; mais » il n'a cherché qu'à me déplaire, et il a fallu me » pourvoir ailleurs; et tout de France que je suis, » il m'a forcé de devenir Anglais. D'ailleurs ma » parenté et mes affections n'étaient-elles pas pour » la maison de Lancastre et pour le roi Henri » contre la maison d'York et le roi Édouard? Si » maintenant je veux épouser madame Marguerite » d'York, n'est-ce point la nécessité qui m'a inspiré ce dessein ? »

Sur l'article des Liégeois, le Duc répondait plus impatiemment encore, et sans laisser même le connétable achever tout ce qu'il avait à dire : « Mon » cousin, tenez-vous-en là, disait-il; qu'on ne » m'en parle plus. Quelque chose qui en puisse » arriver, quelque fortune que me réserve le plaisir » de Dieu, je mettrai mon armée en campagne » et j'irai à Liége ; je veux savoir une fois si je suis » maître ou valet. Qui voudra me détourner et » m'empêcher, n'a qu'à venir, il trouvera à qui » parler. » Puis, lorsque le comte de Saint-Pol essayait de le calmer et de lui parler du peu de prudence qu'il y aurait d'allumer une si grande guerre pour châtier quelques vilains, il répliquait : « Il n'y a ni sermon ni prêcheur qui puisse rompre » mon dessein. Si le roi voulait du bien aux Liégeois, il n'avait qu'à leur défendre de m'offenser. » Ils sont venus ravager mes terres; ils ont traîtreusement saisi et mis à la torture un de mes braves » gentilshommes; ils ont pris et saccagé la ville de » Huy. Eux et d'autres ont voulu m'éprouver et m'épouvanter lors de mon entrée en seigneurie. Il y » avait là-dessous de plus grands projets, et je sais » bien d'où ils viennent. Aussi, ou je mourrai, ou je » les mettrai au fouet et au bâton ; je les perdrai, je » les ruinerai, et jamais je n'aurai joie au cœur » avant de m'être vengé d'eux. Il n'y a ni roi, ni » empereur, ni soudan, ni personne pour qui je » veuille tarder d'un jour, et si le roi les veut défendre, j'en ai peu de souci. Je serai dans mon » droit, qu'il vienne! La campagne est ouverte » pour tout le monde ; mais tenez pour certain que » s'il me veut faire du mal, moi aussi je lui en ferai » tant, que le meilleur ne sera pas de son côté. »

Lorsque le connétable voyait un tel courroux, il rappelait au Duc que les discours dont il s'irritait venaient du roi et non point de lui; qu'ainsi il ne serait pas juste de les lui imputer. Alors, quittant son caractère d'ambassadeur, il était le premier à se railler de sa commission, dont il avait d'avance annoncé au roi toute l'inutilité, et il remettait même le Duc en joyeuse humeur par les plaisanteries qu'il en faisait.

Le roi avait donné pour instruction au connétable de conclure pour le moins une trêve d'un an, qui

(1) Voyez la note 2, à la page 259. (G.)

(2) Lisez : d'*Aymeries*. (G.)

aurait compris tous les alliés de part et d'autre; mais le Duc n'entendait pas plus à cette proposition qu'à toutes les autres. Son amitié avec l'Angleterre, les renforts qui lui arrivaient de Calais, ses nobles qui se rassemblaient de toutes parts, des lettres du roi de Castille qui, rompant sa vieille alliance avec le royaume de France, se déclarait ennemi du roi Louis, tout augmentait l'orgueil du Duc et le rassurait contre ce que pourrait tenter son adversaire. Le cardinal Balue, Vanderiesche, le connétable, n'étaient pas plus écoutés l'un que l'autre. L'archevêque de Milan, légat du pape, envoyé par le saint-siége pour prévenir l'effusion du sang chrétien, arriva à Bruxelles et ne fut pas mieux entendu. Il était serviteur du duc de Milan, le plus fidèle allié du roi; il venait de passer longtemps à la cour de France; c'en était assez pour être grandement suspect de partialité au Duc. Il fit signifier à ce légat qu'il l'écouterait avec le respect dû au saint-siége sur tout autre objet que la guerre de Liége, mais qu'à cet égard toute parole était superflue. Puis le chancelier de Bourgogne et les autres conseillers du Duc firent si bien qu'ils rendirent peu à peu le légat favorable à sa cause (1).

Cependant le roi, avec son impatience accoutumée, envoyait message sur message au connétable pour savoir comment allaient les affaires. Rien n'avançait, le Duc ne voulait accorder qu'une trêve de six mois, à condition que du côté du roi elle ne comprendrait pas les Liégeois, et que de son côté elle s'appliquerait au duc de Bretagne et à monsieur Charles (2). Or c'était précisément traverser la secrète intention du roi, qui aurait volontiers abandonné les Liégeois pour pouvoir librement entrer en Bretagne. Pour mieux savoir encore sa volonté véritable, ce qui n'était pas facile, le connétable s'en alla en toute hâte le trouver à Paris. Après avoir longuement devisé avec lui durant une nuit, sans prendre de repos il se remit en route, changeant de chevaux et les tuant de fatigue. Il arriva à Bruxelles au moment où le Duc, déjà revêtu de son haubergeon, montait à cheval pour aller à Louvain se mettre à la tête de son armée. « Je pars, dit-il à » haute voix et publiquement aux ambassadeurs » du roi, pour aller faire ma guerre aux Liégeois, » et je supplie le roi de ne rien entreprendre contre » mon cousin de Bretagne. — Mais, monseigneur, » vous ne choisissez pas, vous prenez tout, lui dit » le connétable; vous faites la guerre à nos amis, » et vous voulez que nous nous tenions en repos » sans courir sus à nos ennemis, comme vous faites » aux vôtres; cela ne peut être ainsi, le roi ne le » souffrira point. — Les Liégeois sont rassemblés, » repartit le Duc, et je m'attends à avoir bataille » avant qu'il soit trois jours. Si je la perds, je crois » bien que vous ferez à votre guise; mais aussi, si » je la gagne, vous laisserez en paix les Bretons. » Il monta sur son cheval et partit.

Le connétable le suivit à Louvain; il y vit la plus belle armée et la mieux pourvue d'artillerie et de munitions qu'on eût rassemblée depuis longtemps. Ce n'était pas une circonstance qui pût rendre le Duc plus accommodant ou plus craintif à offenser le roi; cependant le comte de Saint-Pol continuait à le presser pour une trêve de six mois, puisqu'il ne la voulait pas d'un an. Enfin le Duc s'étonna de le voir si pressant et si zélé pour les intérêts du roi. « Mon cousin, lui disait-il, vous » êtes bien mon ami, je vous avertis donc de prendre » garde que le roi ne fasse pas de vous un jour » ainsi qu'il a fait de plusieurs autres. Si vous » voulez demeurer de notre côté, vous y serez le » très-bien venu (3). »

Le Duc, nonobstant sa témérité, aurait en effet souhaité ne pas courir le risque de voir le roi porter secours aux Liégeois et leur envoyer les troupes du comte de Dammartin. Pour détourner ce coup, il ne voyait rien de mieux que de mettre dans ses intérêts le connétable, qui pourrait ou dissuader le roi de cette guerre, ou l'embarrasser en se séparant de lui (4). « Mon cousin, lui dit-il lorsqu'il » l'eut trouvé fidèle à son devoir d'ambassadeur, » que le roi donne secours aux Liégeois, cela ne » m'importe guère; mais souvenez-vous qu'encore » que vous soyez connétable de France, vous êtes » mon sujet et avez réservé votre foi à la maison » de Bourgogne dans le serment que vous avez » fait au roi. Le comte de Roussi, votre fils, est » mon serviteur et marche dans mon armée. Le » plus beau et le meilleur de votre avoir est dans » mes pays; s'il me plaisait de vous sommer de » votre devoir de vassal, et si vous me refusiez » obéissance, je sais ce que j'aurais à faire; pen- » sez-y bien. Si le roi se mêle de ma guerre, ce » pourra bien ne pas être à votre profit. »

Il y avait en effet matière à réflexion pour le

(1) Legrand.
(2) Comines.
(3) Legrand.
(4) Chatelain.

connétable. « Monseigneur, répondit-il, Dieu vous » accorde joie et bonne aventure dans votre » guerre; si le roi s'en mêle, croyez que j'en se- » rai bien fâché pour vous et pour lui. Près de » vous je ne puis rien faire, et je vais partir en » toute hâte, vous promettant d'empêcher, au- » tant du moins qu'il sera en mon pouvoir, que » d'ici à quinze jours le roi ne décide rien; d'ici » là vous saurez ce que vous avez à faire. Avant » une semaine, vous aurez de mes nouvelles. — Je » ne vous demande rien, ajouta le Duc, je vous » donne toute liberté; j'aimerais mieux que le roi » me laissât faire et se déportât de secourir ces mé- » chants vilains que le légat vient d'interdire et » d'excommunier; mais s'il s'en mêle, Dieu est » là-haut qui connaît les cœurs et sait où est le » bon droit; ainsi je vais me mettre en peine de » gagner la victoire. »

Le connétable partit et tint parole. La chose lui fut facile; il n'était déjà plus temps pour le roi d'envoyer du secours aux Liégeois; d'ailleurs le moment le plus favorable était passé, il eût fallu se décider plus tôt, et beaucoup de gens s'étonnèrent qu'il eût manqué une occasion qui leur semblait si bonne. Tel était son caractère : il se méfiait de la fortune comme de tout le monde, et ne voulait pas mettre sa puissance au hasard d'une guerre. D'ailleurs c'était avec raison qu'il avait craint que le parti des princes ne profitât de ce moment pour se déclarer ouvertement. Encouragés par la puissante protection du duc de Bourgogne, ils avaient tous passé entre eux et avec lui de nouveaux traités d'alliance envers et contre tous, y compris expressément le roi (1). Le traité du duc d'Alençon avec le duc de Bourgogne était plus formel encore; il portait : « Pour résister aux entreprises soudaines, lé- » gères et traîtresses que monseigneur le roi, » par l'exhortation et la poursuite de nos ennemis » qui sont près de lui, pourrait faire sur nous et » notre très-cher fils René d'Alençon, comte du » Perche. »

Ce fut le 1er octobre qu'il scella cette alliance; et dès le 11 il ouvrit aux hommes d'armes bretons sa ville d'Alençon; de là ils se répandirent en Normandie; Caen, Bayeux, et tout le Cotentin tombèrent en leur pouvoir; Saint-Lô seul résista. C'était une ville dont les bourgeois s'étaient toujours montrés bons et courageux Français; ils avaient, quarante ans auparavant, chassé eux-mêmes les Anglais hors de chez eux. Cette fois ils repoussèrent les Bretons, et l'ardeur fut si grande, qu'une femme en tua plusieurs de sa main.

Le roi envoya sur-le-champ le maréchal de Loheac en Normandie, écrivit aux bourgeois de Saint-Lô pour les remercier, fit une pension à cette vaillante femme, assembla les francs archers, fit publier l'ordre d'armer les paysans pour qu'ils courussent sus aux Bretons, et dépêcha courriers sur courriers au roi René, au comte du Maine qui commandait en Poitou et en Anjou, et au connétable, pour qu'il se hâtât de conclure la trêve avec le duc de Bourgogne; tout semblait si heureusement succéder à ses adversaires, qu'il s'occupa encore bien plus à traiter qu'à combattre.

L'armée du Duc était prête, et vers le milieu du mois d'octobre elle se mit en route (2). Avant de partir, il envoya des hérauts publier la guerre dans tout le pays, et durant la publication ils portaient l'épée nue d'une main et une torche de l'autre, pour signifier qu'on allait faire une guerre de feu et de sang. Le Duc assembla en même temps son conseil et délibéra sur ce qu'on ferait des trois cents otages données deux ans auparavant par les Liégeois (3). Quelques-uns proposaient de les faire tous mourir. Le sire de Contay surtout soutint cette opinion d'une façon si dure et si cruelle, que les gens les plus sages en furent indignés. Deux ou trois conseillers seulement étaient de cet avis, accoutumés qu'ils étaient à l'autorité et au grand sens du sire de Contay. Le Duc demanda ensuite à Guy de Brimeu, sire d'Humbercourt, un des meilleurs chevaliers de Picardie, qui pendant quelque temps avait eu l'administration de la ville de Liége, ce qu'il pensait sur cette affaire; il répondit : « Monseigneur, je » pense qu'avant tout il faut mettre Dieu de notre

(1) Legrand.

(2) On trouvera, dans l'*Appendice*, la liste des chevaliers, écuyers et autres qui commandaient les gens d'armes dans cette expédition, ainsi que le nombre d'hommes étant sous leurs ordres. J'ai tiré cette liste des comptes de la recette générale des finances conservés aux Archives de Lille.

Le Duc était le 24 octobre à Tirlemont, et il écrivait au magistrat d'Ypres qu'il comptait partir le mardi suivant (27 octobre) « pour se mettre aux champs devant Saintron et exploitier le » fait de sa guerre. » Il avait ordonné au même magistrat, par des lettres en date des 8 et 20 octobre, de faire porter des vivres en son camp. Voy. notre *Collection de documents inédits*, t. I, p. 163-167. (G.)

(3) Comines.

» côté, et donner à connaître au monde que » vous n'êtes ni cruel ni vindicatif. Il vous faut » délivrer tous ces otages : ce sont de braves gens, » ils se sont mis en cette dure position à bonne » intention, espérant le maintien de la paix. En » leur annonçant la grâce que monseigneur leur » fera, et en les renvoyant, on leur dira qu'ils » doivent s'employer à ramener tout ce peuple à » la paix, et que s'ils n'y peuvent réussir, il faut » du moins, en reconnaissance d'une si grande » bonté, qu'ils s'abstiennent de prendre parti » contre vous ou contre leur évêque. »

Cette opinion prévalut dans l'esprit du Duc, et lui mérita de grandes louanges pour sa bonté et sa douceur. On disait même que le vieux duc son père ne se serait pas montré si miséricordieux envers les Liégeois qui lui avaient si souvent faussé leur parole, et qu'assurément les otages n'auraient pas échappé à la mort. Tout le conseil se leva satisfait d'une si heureuse délibération. « Voyez-vous cet » homme-là, disait tout bas au sire Philippe de » Comines un des conseillers, en lui montrant le » sire de Contay, il est vieux, mais de forte santé; » hé bien! je gagerais beaucoup que d'ici à un an il » ne sera pas en vie, et cela pour cette terrible » opinion qu'il a soutenue. »

Les Liégeois s'étaient avancés jusqu'à Saint-Trond, dans le pays de Hasbain (1), et y avaient établi une garnison de trois mille hommes. Il fallait commencer par assiéger cette ville. Le Duc l'investit avec son armée, prit soin de la tenir en grand ordre, et avec toutes les précautions nécessaires il assura son campement au milieu de cette contrée marécageuse. Il y avait trois jours seulement que le siége était commencé (2), lorsque les Liégeois arrivèrent au secours de la ville, au nombre d'environ trente mille. Il y avait en effet parmi eux un dicton populaire :

Qui passe dans le Hasbain
Est combattu le lendemain.

Le Duc se disposa à la bataille, et jamais ne montra autant de prudence et de connaissance de la guerre (3). Ses deux ailes étaient appuyées et couvertes par des marais, et il y plaça en réserve sa cavalerie et les cinq cents Anglais qui lui étaient venus de Calais. Pour lui, il commandait en personne le corps de bataille, et le sire de Ravenstein marchait en tête de l'avant-garde.

Les Liégeois campaient au village de Bruestein (4), et s'y étaient fortement retranchés derrière de grands fossés pleins d'eau. Après que le Duc eut parcouru les rangs sur son petit cheval, et qu'il se fut assuré que chaque troupe était au lieu assigné par l'ordre de bataille qu'on lui voyait tenir écrit dans sa main, il ordonna l'attaque (5). L'avant-garde, formée d'archers et de quelque artillerie légère, s'avança vivement jusqu'au fossé, et tira si serré qu'elle fit reculer les Liégeois. Leur retranchement fut emporté; mais lorsqu'ils s'aperçurent que les Bourguignons avaient épuisé leurs traits, ils vinrent d'un grand courage, et avec leurs longues piques commencèrent à faire un terrible massacre parmi les archers. Déjà les bannières reculaient et l'armée du Duc s'ébranlait, lorsqu'il fit avancer le reste de ses archers sous les ordres de Philippe de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, et du sire d'Émeries (6). Ils rétablirent le combat, et quand les Liégeois furent ébranlés, quittant leurs arbalètes, ils tombèrent dessus avec leurs fortes épées, car ils étaient mieux armés que les premiers archers. Le sire de Wilde (7), qui commandait les Liégeois, fut tué, et bientôt la déroute commença.

Mais le Duc n'avait pas disposé son ordre de bataille pour en profiter; il n'avait voulu rien risquer. Si toute son armée avait été engagée, la garnison de Saint-Trond aurait pu faire quelque dangereuse sortie; d'ailleurs il importait, avant tout, de ménager son monde, car le roi pouvait bien joindre les troupes du comte de Dammartin aux Liégeois, et alors la guerre serait devenue bien autrement grave. François Soyer, bailli de Lyon, son ambassadeur, se trouvait même au moment du combat avec l'armée liégeoise. Les ailes et la cavalerie virent donc passer l'ennemi fugitif et en désordre le long des marais qui les en séparaient; il aurait fallu faire un long détour pour se lancer à sa poursuite; aussi y eut-il peu de prisonniers.

(1) Hesbaye. (G.)

(2) Le Duc arriva devant Saint-Trond avec son armée, le 27 octobre, et ce fut le lendemain qu'eut lieu la bataille de Brusten. Voyez nos *Documents inédits*, tome I, p. 170. (G.)

(3) Comines. — La Marche.

(4) Ce nom est écrit diversement par les auteurs. Nous pensons qu'on peut s'en tenir à l'orthographe du dictionnaire d'Oudiette, où on lit *Brusten*. (G.)

(5) Nous avons, dans notre *Collection de documents inédits*, t. I, p. 168-172, publié divers documents sur la bataille de Brusten. (G.)

(6) Lisez d'*Aymeries*, comme ci-dessus. (G.)

(7) M. de Reiffenberg pense qu'il faut lire *de Ville*. (G.)

La bataille n'en fut pas moins gagnée, et la ville de Saint-Trond perdit tout espoir d'être secourue. Un brave chevalier, nommé Regnaud, sire de Rouvrai (1), y commandait. C'était lui qui, l'année précédente, avait plus que nul autre décidé les Liégeois à accepter les conditions que leur proposait le duc Philippe. Après avoir trois fois, pendant la bataille de Bruestein, courageusement tenté des sorties que les Anglais repoussèrent, il vit bien que toute défense serait désormais superflue, et traita d'une capitulation. La ville se soumit à la condition que ses murailles seraient démolies, qu'elle payerait vingt mille florins, et livrerait dix hommes au choix du Duc (2). Il y avait parmi eux six des otages que peu de jours auparavant il avait renvoyés; tous furent décapités.

Le Duc continua alors sa route vers Liége, après avoir, dès le soir de sa bataille, écrit au connétable que sans doute le roi ne serait plus si difficile. Tongres (3), ne fit pas plus de résistance que Saint-Trond, et livra aussi quelques-uns des anciens otages, et d'autres habitants connus par leur haine contre le parti du Duc; ils eurent aussi la tête tranchée. Le 11 novembre, les Bourguignons campèrent devant la ville de Liége.

Le trouble y était grand, ainsi que cela était facile à croire; les uns voulaient se défendre obstinément et à tout risque, les autres, voyant dévaster et détruire tout le pays, tremblaient de ce qui allait arriver à la ville, et voulaient traiter; chacun s'efforçait d'entraîner le peuple à son opinion, et de moment en moment on apercevait que chaque faction excitait ou apaisait la multitude. Quelques-uns des otages travaillaient de tout leur pouvoir en faveur du Duc. Parmi les prisonniers qu'il avait faits, plusieurs s'employaient aussi à décider pour la paix leurs amis de la ville. Enfin, les gens les plus modérés semblèrent prendre le dessus, et l'on vit arriver au camp trois cents des plus riches et des plus considérables bourgeois en chemise, la tête et les pieds nus, apportant humblement au Duc les clefs de la ville, et se rendant à discrétion, sauf le feu et le pillage.

Il leur donna audience devant le sire de Mouy, ambassadeur du roi, qui venait signer la trêve négociée par le connétable (4); et les recevant à merci, il chargea le sire d'Humbercourt d'entrer le premier dans la ville. Lui, plus que tout autre, avait conduit cette négociation; il avait la confiance des riches bourgeois de Liége, qui connaissaient sa douceur et sa sagesse. C'était lui qui venait de sauver leurs otages; nul ne pouvait mieux achever ce

(1) C'est vraisemblablement *Renaud de Rouveroy* que l'on doit lire. Dans un compte rendu par Nicolas Matthieu, receveur des rentes du duc de Bourgogne au pays de Liége, pour une année commençant au 1er janvier et finissant au dernier décembre 1476, on voit que Renaud de Rouveroy était à Liége le lieutenant du seigneur d'Humbercourt. (G).

(2) Les conditions du traité furent : 1º que toutes les portes, tours, murailles et fortifications seraient abattues, et les fossés remplis, sans que la ville pût être fortifiée de nouveau, à moins que les ducs de Brabant n'y consentissent ; 2º que l'artillerie, les tentes et les pavillons de la ville seraient livrés au Duc ; 3º que ceux qui se trouvaient dans la ville, soit de la cité, ou d'ailleurs, ne se pourraient jamais armer contre le Duc ; 4º qu'il aurait à sa volonté tous ceux natifs de ses pays qui se trouvaient dans la ville ; 5º que des autres étant en la ville il choisirait à sa volonté douze personnes, pour en ordonner selon son bon plaisir ; 6º que pour le rachat de leurs vies, et en mémoire perpétuelle de la victoire qu'il avait remportée le 28 octobre, les habitants lui payeraient, chaque année, ledit jour, une rente de 200 livres de 40 gros ; 7º que, pour le rachat de leurs maisons et biens meubles, ils lui payeraient 20,000 florins de Rhin ; 8º que les habitants entretiendraient les traités ci-devant faits par le duc et son père avec le pays de Liége, et se soumettraient aux sentences du pape, portées en faveur de leur évêque ; 9º qu'ils seraient bons et loyaux au duc et à ses successeurs, comme à leurs gardiens et avoués souverains, et les serviraient envers et contre tous ; 10º qu'ils livreraient des otages au Duc, en garantie de l'exécution des points ci-dessus. Ces conditions sont contenues dans des lettres du Duc du 1er novembre : les maires, échevins et bourgeois déclarèrent, par des lettres du 7 du même mois, *qu'ils les avaient pour agréables*, et les observeraient selon leur forme et teneur. Ces deux actes sont insérés dans ma *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 420-429. (G).

(3) Ceux de Tongres, sans attendre que leur ville fût assiégée, se rendirent à la volonté du Duc, le 7 novembre : je n'ai trouvé aucun acte relatif aux conditions qui leur furent imposées ; seulement je lis, dans une lettre écrite au magistrat d'Ypres, que les portes et murs de leur ville devaient être rasés, et leur artillerie remise au Duc : ils eurent vraisemblablement à subir encore d'autres conditions. Le 8 novembre, les habitants de Hasselt et du comté de Looz vinrent faire leur soumission au Duc, qui ne les reçut à grâce qu'à condition, entre autres, qu'ils mettraient en sa main tous leurs priviléges ; que les fortifications de Hasselt et des autres villes du pays de Looz seraient démolies ; qu'ils délivreraient au Duc toute leur artillerie et leurs armes ; qu'ils lui payeraient 100,000 florins de Rhin, pour les frais de la guerre ; qu'ils lui payeraient de plus, comme à leur souverain avoué, une rente annuelle de 1,000 florins de Rhin ; qu'ils seraient tenus de lui délivrer douze des habitants du pays, à désigner par lui, lesquels seraient à sa volonté de corps et de biens. Voy. ma *Collection*, t. II, p. 430-437. (G).

(4) On trouve, en original, à la bibliothèque du roi à Paris, fonds de Baluze, nº 9675 B, des lettres du Duc, données en son ost à l'abbaye de Saint-Laurent-lez-Liége, par lesquelles il déclare adhérer à une trêve de six mois avec le roi de France. (G.)

qu'il avait si bien commencé. Il prit avec lui deux cents hommes seulement, et s'achemina vers la ville.

Mais rien n'était si variable et si désordonné que ce peuple. Pendant que les principaux du parti de la paix étaient allés traiter avec le Duc, les partisans de la guerre avaient repris tout leur crédit, et allumé les esprits. On avait fermé les portes et résolu de se défendre (1).

Le sire d'Humbercourt ne perdit point patience et ne désespéra encore de rien, tant il connaissait bien ce peuple. Il se logea dans une forte abbaye, à deux traits d'arc de la porte, et fit dire au Duc de ne se point inquiéter de lui. Il était tard, la nuit était venue. Sur les neuf heures, on entendit sonner la cloche de l'évêché : c'était le signal ordinaire pour assembler le peuple, quand il avait quelque délibération à prendre. « Ils nous veulent attaquer, » j'en suis assuré, dit le sire d'Humbercourt; mais » si nous pouvons les amuser jusqu'à minuit, nous » en serons quittes ; car, à cette heure, ils seront » fatigués, et l'envie de dormir les prendra ; alors » l'entreprise sera manquée, et ceux qui nous sont » contraires ne songeront plus qu'à se sauver. » Il avait avec lui quelques-uns des otages ; choisissant parmi eux deux honnêtes bourgeois, il les chargea d'aller porter aux Liégeois de nouvelles et favorables propositions. Les deux bourgeois se firent ouvrir la porte; ils trouvèrent tout le peuple en rumeur et courant les rues, les uns s'armant pour aller assaillir les Bourguignons, les autres parlant encore pour la paix. « Nous voulons parler au maire (2) de la ville, » dirent-ils; nous apportons de bonnes nouvelles » de la part du seigneur d'Humbercourt. » La cloche de l'évêché fut encore sonnée. « Les voilà en » affaires, disait ce sage gentilhomme, la chose va » bien. »

Bientôt après, on entendit un grand bruit vers la porte. Beaucoup de gens montaient sur la muraille, et criaient des injures aux Bourguignons. Il était manifeste qu'à l'assemblée de l'évêché les partisans de la guerre avaient encore prévalu. Le péril était grand. Deux cents hommes d'armes ne pouvaient, certes, résister à cette foule furieuse. Le sire d'Humbercourt avait encore près de lui quatre otages. « Allez, mes amis, leur dit-il, et parlez à » ce peuple; dites-leur que vous venez de ma part; » faites-les souvenir que j'ai été gouverneur de leur » ville; que je les ai toujours traités doucement; » que je ne voudrais pour rien au monde consentir » à leur ruine. Ne suis-je pas un de leurs confrères? » J'ai été reçu du métier des forgerons; ils m'ont vu » portant la robe de livrée de leur corporation, et » marchant sous leur bannière. Ne doivent-ils pas » se fier à moi? Il faut sauver le pays et la ville : il » faut tenir la parole que nous avons donnée ce » matin à monseigneur le Duc. Tenez, mes bonnes » gens, lisez-leur ce papier que je vous donne. »

Les otages trouvèrent la porte déjà ouverte; les gens armés allaient sortir sur les Bourguignons. Ils eurent bien de la peine à se faire entendre; beaucoup les huaient injurieusement et les nommaient traîtres. D'autres disaient : « Il les faut écouter. » Après quelque tumulte, il fut résolu d'assembler encore le peuple ; la cloche sonna. Le bruit qu'on entendait autour de la porte s'apaisa peu à peu. « C'est ville gagnée, » s'écria le sage chevalier.

L'assemblée dura jusqu'à deux heures de la nuit, et enfin le parti de la paix l'emporta. Un gentilhomme, nommé le sire de la Rivière (3), qui était le plus ardent pour la guerre, s'enfuit au plus vite de la ville avec les principaux de ses amis. Le lendemain, à la pointe du jour, le sire d'Humbercourt se rendit seul à l'assemblée de l'évêché, y jura les

(1) J'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 178-182, deux lettres écrites au magistrat d'Ypres le 16 novembre : l'une, par le Duc lui-même, l'autre par un bourgeois d'Ypres qui servait dans son armée. Les détails qu'elles contiennent sur les événements qui précédèrent l'entrée du Duc à Liége ne sont pas d'accord, en tout point, avec ceux que rapporte M. de Barante; voici, en substance, ce que l'on y lit : Le Duc étant arrivé à Othée, ceux de Liége lui envoyèrent des députés qui, après divers pourparlers, déclarèrent que la cité se rendait à sa volonté, sans réserve aucune, sauf le feu et le pillage. Le 11, l'armée se trouva aux portes de Liége : malgré la soumission faite, elle se tenait sur ses gardes, car l'on savait que les habitants n'étaient pas d'accord entre eux, les uns voulant la paix, les autres ne la voulant pas, et cela dura jusque dans la nuit, que ceux qui étaient opposés au traité abandonnèrent la ville, au nombre de 3 à 4000; Raes de Heers et le bailli de Lyon étaient de ce nombre. Le 12, dix personnes de chacun des métiers de Liége vinrent en chemise, à une demi-lieue de la ville, où le Duc était logé, lui crier *merci*, en se prosternant à ses pieds, et lui présenter les clefs des portes ; le Duc fit aussitôt occuper celles-ci par ses gens. Le 14, les habitants lui livrèrent leur artillerie, leurs tentes, pavillons, armes et munitions de guerre. Le 16, un grand nombre d'ouvriers commencèrent d'abattre les portes et murailles de la ville. (G.)

(2) Lisez : *aux maîtres*, c'est-à-dire aux bourguemaîtres de la ville. (G.)

(3) N'est-ce pas de *Raes de Heers*, qu'il serait question ici ? Voy. la note 1 ci-dessus. (G.)

conditions qu'il avait promises, s'engagea à ce qu'il n'y aurait ni feu ni pillage; les portes lui furent livrées, et il envoya dire au duc de Bourgogne qu'il pouvait entrer.

Ce fut un grand concert de louanges et de gloire en l'honneur d'un si vaillant et si habile seigneur. Il s'était mis en un tel péril, et l'on trouvait qu'il avait tellement agi contre toutes les règles de la raison humaine, qu'on attribuait son bonheur à la grâce de Dieu (1). « Il l'a mérité, disait-on, par ce » bon et charitable conseil qu'il a donné à monsei- » gneur au sujet des otages; et l'on ne dira plus, » comme tant de gens méchants et lâches, que la clé- » mence des princes leur porte toujours préjudice. » Dans le même temps, le sire de Contay se mourait de maladie à Huy, où il avait été contraint de se retirer, après avoir, pour dernier service rendu à son maître, conseillé l'ordre de bataille qu'on avait suivi à Bruestein.

Le vulgaire ne connaissait pas même toute la grandeur du service que le sire d'Humbercourt venait de rendre à son seigneur. La saison était avancée; les pluies commençaient; le sol des environs est fangeux; les provisions de vivres n'étaient pas suffisantes; l'argent manquait; l'armée n'était plus en bel ordre; la ville de Liége était grande; son enceinte forte. Il était impossible de l'emporter d'assaut: on n'aurait pas même pu l'assiéger. Deux jours de plus, il fallait décamper, et alors qu'aurait fait le roi de France, qui, sans combattre, se serait trouvé victorieux, comme peut-être il en avait l'espérance?

Le Duc ne voulut pas entrer à Liége par la porte; il fit démolir vingt brasses de mur et combler le fossé pour passer par la brèche. Il était en grand appareil de guerre, et portait par-dessus son armure un manteau couvert de pierreries (2). Il tenait l'épée nue et marchait au petit pas. Chaque habitant avait commandement de se tenir devant la porte de sa maison, la tête découverte et une torche à la main. Après avoir remercié Dieu dans l'église de Saint-Lambert, le Duc se logea à l'évêché. Cinq ou six des otages qui avaient manqué à leur promesse furent décapités, ainsi que le messager de la ville, que le Duc avait en grande haine. Il imposa une somme de cent vingt mille florins, fit abattre les tours et les remparts, désarma les habitants, prit leurs bannières, emmena leur artillerie, et leur ôta la plupart de leurs priviléges. Liége n'eut plus aucune juridiction sur les cantons d'alentour. Aucun sujet de Bourgogne ne devait désormais s'établir à Liége sans y être autorisé, ni aucun Liégeois ne pouvait quitter son domicile sans permission. La cour ecclésiastique cessa d'être établie à Liége. Les biens des fugitifs furent confisqués. Enfin, pour dernier affront, le Duc fit emporter un ornement qui tenait fort à cœur aux gens de la ville: c'était une colonne de cuivre élevée dans la grande place sur des marches de marbre. On connaissait cet ornement dans tous les pays environnants sous le nom du *perron* de Liége. Il fut transporté à la Bourse de Bruges, et des inscriptions en latin et en français rappelèrent le souvenir du lieu où il avait été pris et de la victoire du duc Charles (3).

Après quelques jours passés à Liége, il revint

(1) Comines.

(2) Ce fut le 17 novembre que le Duc fit son entrée. (G.)

(3) M. de Barante ne fait connaître ici que quelques-unes des conditions que le duc Charles imposa aux Liégeois: nous allons donner un précis de la sentence qu'il rendit contre eux le 18 novembre. Cet acte important mérite d'être étudié dans toutes ses parties; il explique la haine que les Liégeois avaient conçue contre la maison de Bourgogne, et qui les entraîna dans une nouvelle guerre, plus funeste encore pour eux que les précédentes, puisque la destruction de leur ville capitale en fut la conséquence.

1º Tous les tribunaux existants à Liége sont abolis.

2º Ceux de la cité rendront tous leurs priviléges, titres et chartes, lesquels sont confisqués.

3º La justice, en la cité et aux faubourgs d'icelle, sera administrée par quatorze échevins, renouvelés chaque année, le premier mai, par l'évêque et seigneur de Liége; lesdits échevins, à la semonce du maire de la cité qui sera commis par ledit seigneur, connaîtront de tous cas criminels et civils; on pourra appeler de leurs jugements audit seigneur et à son conseil. L'état et le nom des maîtres de la cité sont abolis; les échevins ne pourront prendre le titre de maîtres, sous peine de bannissement.

4º Les échevins, à la semonce du maire, seront tenus de juger les causes et procès mus par-devant eux, selon droit et raison écrite, sans avoir égard aux mauvais usages et coutumes observés ci-devant par eux. Est abolie la coutume que ceux de la cité ont eue, de tenir pour privilége et pour statut perpétuel ce que loi sauve et garde.

5º Le maire et les échevins seront tenus, chaque année, avant de pouvoir faire loi, de prêter serment au Duc et à ses successeurs, en la ville de Louvain, qu'ils lui seront bons et obéissants, et lui obéiront, comme au souverain avoué et gardien de la cité et des pays de Liége et de Looz.

6º Les échevins ne connaîtront d'aucuns cas qui seront commis aux pays de Liége et de Looz, ni d'aucun fait d'héritage hors de la cité. A l'égard des ressorts en cas de chef de sens, ils n'en jouiront doréuavant aux pays de Liége et de Looz, ni aux pays de Brabant, de Limbourg, de Namur, de Hainaut et de Luxembourg; mais le chef de sens des pays de Liége et de Looz appartiendra au conseil du seigneur de

en grand triomphe à Bruxelles le 24 décembre. Dès le lendemain, pour célébrer son glorieux retour et la fête de Noël, il tint cour plénière, admit tous venants à sa présence, et fit donner à manger à plus de deux mille pauvres.

Ainsi que l'avaient prévu les gens sages de son

Liége, et, pour ce qui concerne les pays du Duc, celui-ci en disposera selon sa volonté.

7o Ceux de la cité s'étant, par leurs grands crimes, offenses et maléfices, rendus à jamais *inhabiles* d'avoir en icelle cité le siége épiscopal et la cour spirituelle de Liége, le Duc, du consentement de monseigneur de Liége et de son chapitre, déclare que ladite cour spirituelle sera transportée et exercée, savoir : à Maestricht, pour tout le diocèse de Liége, si avant qu'il s'étend deçà et delà la rivière de Meuse, hormis les comtés de Looz, villes et châtellenies de Hasselt, Saint-Trond, Huy, Hesbaye, Dinant, Thuin et Couvin ; à Louvain, pour tout le diocèse de Liége, si avant qu'il s'étend au pays de Brabant, et dans les villes et châtellenies de Hasselt, Hesbaye, comté de Looz et de Saint-Trond ; et à Namur, pour tout ledit diocèse, si avant qu'il s'étend dans les comtés de Hainaut et de Namur, les pays de Luxembourg et d'Ardenne, les châtellenies de Huy et de Dinant, et les villes et châtellenies de Thuin, Couvin et autres sur la Sambre.

8o Tous priviléges de bourgeoisie sont abolis. Personne demeurant hors de la cité ne pourra être réputé bourgeois de Liége, et la bourgeoisie foraine est de même abolie à toujours dans les autres villes, châtellenies et prévôtés du pays.

9o Les trente-deux métiers sont abolis à perpétuité, en telle sorte qu'ils ne pourront jamais former corps, n'auront le droit de s'assembler, de faire statuts ou ordonnances, de se mettre en armes, d'avoir bannières ou biens communs entre eux ; tous leurs priviléges, coutumes et usages sont abolis ; ils demeureront sujets de monseigneur de Liége en tous cas, et chacun pourra, sans payer charge, exercer un ou plusieurs métiers, avec tel nombre de gens qu'il lui plaira. Ceux des métiers rendront leurs bannières, ainsi que leurs franchises, chartes et registres.

10o Toutes alliances et conventions particulières ou générales, faites par ceux des métiers ou autres de la cité, seront nulles et de nulle valeur ; les lettres qui en existent seront rendues.

11o Le perron qui existe au marché sera ôté et délivré au Duc : ceux de la cité ne pourront jamais le rétablir, ni le faire figurer dans leurs armes.

12o Est aboli l'office que l'on dit des *fermeurs*, lesquels reçoivent le péage établi pour l'entretien des chaussées et ponts de la cité.

13o Toutes coutumes et usages introduits contre les libertés et franchises des églises et des personnes ecclésiastiques du diocèse de Liége, sont abolis. Cette abolition est spécialement prononcée contre la coutume abusive d'assembler les consaux de la cité et d'autres dans l'église de Saint-Lambert, d'y tenir marché de plusieurs denrées, de s'y livrer à des danses et des jeux, et autres négociations illicites.

14o L'évêque de Liége, ni la cité, ne pourra établir de nouvelles impositions sur les marchandises passant par la Meuse, si ce n'est du consentement du Duc et de ses successeurs.

15o Tous ceux qui se sont absentés de la cité et du pays sont et demeureront à toujours bannis dudit pays, ainsi que de tous les États du Duc.

16o A l'avenir, les bannis des pays du Duc ne pourront être reçus dans le pays de Liége, et réciproquement.

17o Ceux qui, dans la cité et le pays de Liége, commettront crime de lèse-majesté contre l'évêque, ou contre le Duc, ou d'autres énormes crimes, encourront la confiscation de leurs corps et de leurs biens, nonobstant les paix et coutumes à ce contraires.

18o Les biens appartenant à ceux qui ont tenu parti contraire à monseigneur de Liége seront confisqués à son profit.

19o Tous les joyaux et biens appartenants aux églises de la ville de Huy, qui ont été pillées, leurs seront restitués,

20o Ceux de la cité et du pays seront tenus d'indemniser monseigneur de Liége des frais supportés par lui, dans les procès qu'ils l'ont obligé, de soutenir à Rome et ailleurs.

21o Tout le contenu de la sentence du pape, en ce qui concerne monseigneur de Liége, sera observé et entretenu.

22o Les sujets du Duc, ou de ses vassaux, qui ci-devant ont usé de la loi de Liége, par manière de ressort et de chef de sens, en seront exempts à l'avenir ; ils le seront également de la puissance, juridiction et connaissance des tribunaux de l'anneau du palais, des vingt-deux, de la paix Notre-Dame et du perron.

23o Une chapelle sera fondée, et elle sera dotée de trois messes perpétuelles chaque jour : ceux de la cité et du pays de Liége payeront à cet effet 6,000 florins de Rhin.

24o Ceux de la cité et du pays de Liége ne pourront prendre les armes contre le Duc et ses successeurs ; ils ne pourront lever des troupes, forger artillerie, rassembler des munitions de guerre, ni se confédérer avec quelque prince ou communauté, que du su et du consentement du Duc et de ses successeurs, à peine de 200,000 florins de Rhin.

25o Ils renonceront aux alliances qu'ils ont faites contre le Duc, et lui en remettront les lettres.

26o Ils reconnaîtront le Duc et ses successeurs comme gardiens et avoués souverains, généraux et particuliers, des églises et des cités, villes et pays de Liége et de Looz ; ils consentiront que, en cette qualité, le Duc et ses successeurs aient pouvoir, par main armée et autrement, de les faire entretenir en leurs bons droits, de faire cesser toutes voies de fait dans lesdites cité, villes et pays, de réprimer toutes commotions, port d'armes et violences ; ils promettent de l'assister à cet effet ; en outre, ils seront tenus de le servir envers et contre tous ceux qui voudraient lui causer du dommage ou à ses pays, s'ils en sont requis.

27o Toutes autres avoueries particulières, tant de la cité que des villes et du pays, sont abolies.

28o En reconnaissance perpétuelle du droit d'avouerie du Duc, ceux de la cité et des villes et pays lui payeront, ainsi qu'à ses successeurs, une rente annuelle de 2,000 florins de Rhin, sans préjudice aux sommes que ceux de Tongres, de Saint-Trond et du comté de Looz se sont obligés à lui payer.

29o Ils consentiront que le Duc et ses successeurs, lorsqu'ils voudront passer la Meuse en quelque partie que ce soit des pays de Liége et de Looz, puissent le faire, soit avec gens d'armes, ou autrement.

30o Les monnaies forgée dans les pays du Duc auront cours dans les pays de Liége et de Looz.

31o Ceux de la cité, à titre du rachat de leurs personnes et de leurs biens, qui sont à la volonté du Duc, et pour les frais de la guerre, lui payeront 120,000 lions d'or, de 60 gros monnaie de Flandre, indépendamment des arrérages dont

conseil, toutes les contrariétés qu'il avait endurées patiemment, tout ce qui lui avait causé trouble et embarras, tout ce qui avait semblé le menacer et le mettre en péril, tomba dès le lendemain de sa victoire, et d'un seul coup il se trouva en pleine voie de prospérité. Plus de rébellion dans les villes, plus de murmures parmi les peuples, plus d'espérance chez ses ennemis, plus de cabales tramées contre lui; c'était à qui montrerait plus d'empressement et de soumission; chacun rivalisait à célébrer sa victoire et sa renommée.

Tant de prospérité ne contribua pas peu à enfler l'orgueil où il était déjà fort enclin. Délivré des inquiétudes et des soins pressants qui l'avaient affligé au commencement de son règne, il s'occupa à donner un pompeux éclat à sa cour et à faire grande montre de son absolu pouvoir (1). D'abord il songea à mettre bon ordre à ses finances, et s'attacha à faire cesser les désordres que la vieillesse et la complaisance du duc Philippe avaient tolérés depuis quelques années. Les trésors que ce prince avait laissés et les fortes sommes que les Liégeois devaient payer, rendaient le nouveau Duc puissamment riche. Mais, avec une extrême prévoyance, il voulut que tout cet argent fût tenu en réserve, comme extraordinaire, afin

ils lui sont restés redevables, ainsi que les autres villes du pays.

32º En mémoire perpétuelle de la victoire du Duc, toutes les portes, murailles et fortifications de la cité seront démolies, et les fossés comblés, *tellement que l'on y puist par tous coustés entrer comme en ung village ou ville champestre.*

33º Aucun château fort ne pourra dorénavant être construit ni réédifié dans les pays de Liége et de Looz, sans le consentement du Duc et de ses successeurs.

34º La justice, dans les villes de Tongres, de Huy, de Hasselt et autres des pays de Liége et de Looz, sera exercée par les lois de ces villes, sans qu'elles aient des maîtres, des gouverneurs ou des bourguemaîtres; lesdites lois seront renouvelées chaque année, par les commis de monseigneur de Liége, et elles prêteront serment au Duc, à Louvain. L'appel de leurs jugements sera porté devant monseigneur de Liége et les gens de son conseil. Lesdites villes demeureront à toujours disjointes les unes des autres.

35º Les jugements des petites lois et vierschares du plat pays seront portés en appel devant le conseil de monseigneur de Liége, et non ailleurs.

36º Les villes et le plat pays de Liége et de Looz ne contribueront dorénavant, avec la cité, dans les tailles, chevauchées, ni autres charges communes.

37º Nul ne pourra, au plat pays ni dans les villes, porter des armes offensives, sauf les officiers et serviteurs du Duc et de l'évêque. Les murs, portes et fortifications desdites villes demeureront perpétuellement abattus.

38º Le bourg de la franchise de Saint-Pierre, situé devant la ville de Maestricht, sera et demeurera perpétuellement inhabité.

39º Les bourgeois de Maestricht ne seront cités dorénavant à Liége, en la cour spirituelle, que dans les cas où le sont les bourgeois des autres villes de Brabant.

40º Ils seront exempts de tous droits et tonlieux, pour les denrées et marchandises qu'ils feront mener à Liége par la Meuse.

41º Les défenses faites par ceux de Liége et de Looz, durant la guerre, de conduire à Maestricht les grains et vivres provenant des possessions des bourgeois de cette ville dans lesdits pays de Liége et de Looz, sont rapportées.

42º Ceux de Maestricht seront exempts des taxes à payer par lesdits de Liége, à cause de la guerre.

43º Le chapitre de la collégiale de Saint-Servais à Maestricht sera maintenu dans ses droits et priviléges.

44º Le Duc et ses successeurs jouiront dorénavant du tonlieu et des rentes et censes dues à cause du pont d'Amercœur.

45º En réparation des excès et injustices commis par ceux de la cité de Liége, en faisant exécuter criminellement Jean dit Charpentier et d'autres personnes innocentes, il sera délivré au Duc douze hommes de ladite cité, tels qu'il les désignera, pour être ordonné par lui sur leurs personnes et sur leurs biens, selon sa volonté.

46º Tous jugements rendus contre ceux qui ont tenu le parti de monseigneur de Liége, sont annulés.

47º Les traités faits entre le feu Duc et le Duc actuel, d'une part, et ceux de Liége et de Looz, de l'autre, demeureront en leur force et vertu, dans tous les points et articles auxquels il n'est pas dérogé par la présente sentence.

Le 26 novembre, à onze heures du matin, le peuple de Liége fut convoqué au palais épiscopal, où étaient le duc Charles, Louis de Bourbon, Jacques de Bourbon, Adolphe de Clèves, Jean de Luxembourg, comte de Marle, Thibaut, seigneur de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, et plusieurs autres seigneurs de la cour du Duc, des chanoines du chapitre de Saint-Lambert, des chevaliers et écuyers du pays de Liége : Me Jean Gros, premier secrétaire du Duc, donna à haute voix lecture de la sentence. Ensuite le chancelier, le seigneur de Goux et de Wedergraete, demanda au peuple s'il voulait accepter et accomplir tous les points de la sentence : les citoyens là présents répondirent à haute voix, en levant leurs mains : *Oui! oui :* puis, le chancelier demanda à l'évêque et aux chanoines de Saint-Lambert si la sentence était bien de leur gré et consentement, et ils répondirent de même : *oui!* Le Duc prit alors la parole, et leur dit que, s'ils observaient ce qu'ils avaient juré, il leur serait bon protecteur et gardien. Il fut dressé un instrument public, par des notaires, de ce qui s'était passé dans cette assemblée.

Par des lettres du 28 novembre, le Duc nomma le seigneur d'Humbercourt son lieutenant général en l'avouerie et gardienneté des cité, villes et pays de Liége.

Le même jour, il détermina les conditions auxquelles il recevrait en sa grâce les habitants de la terre et châtellenie de Franchimont, conditions que ceux-ci acceptèrent par un acte du 18 décembre suivant.

La sentence du 18 novembre, l'instrument notarié du 26, les lettres du 28 et l'acte du 18 décembre sont insérés dans ma *Collection de Documents inédits*, t. II, p. 457-488. (G.)

(1) Chatelain.

de pourvoir, avec les aides qu'on lèverait selon l'occurrence, aux grandes affaires qu'il pourrait avoir à l'avenir. Il régla en même temps que tout le train de sa maison, plus splendide que celle d'aucun prince de la chrétienté, que les gages de cette foule d'écuyers, de chambellans, de domestiques de toute sorte, de chevaliers et de conseillers attachés à sa personne, que la solde de ses compagnies, seraient payés sur les revenus ordinaires de ses États (2).

Pour établir ainsi sur un pied stable et régulier toute sa finance, il prit lui-même connaissance des moindres détails; avec l'obstination de sa volonté, que rien ne pouvait jamais distraire de son but, il s'informa du revenu de chacun de ses domaines, des réparations qu'il y avait à faire, des abus qu'on devait réformer, du produit des tailles, péages, droits de toute sorte formant les impôts ordinaires. En même temps il faisait dresser sous ses yeux l'inventaire de ce que son père avait laissé d'or, d'argent, de joyaux, d'armes, de riches vêtements : ce qui s'élevait à une si grande valeur, qu'on trouva pour dix-sept cents écus d'aiguillettes garnies d'or pour attacher les chausses au pourpoint.

Cette occupation, à laquelle le Duc se livrait assidûment, excitait beaucoup de surprise et de murmure. Les gens sages disaient, il est vrai, que nul soin n'était plus digne d'un bon et grand prince que de mettre l'ordre dans les dépenses et les recettes, et que c'était le meilleur moyen pour assurer la félicité des royaumes. Mais on voyait que le duc Charles n'agissait pas ainsi pour le bien de ses sujets, et qu'il ne cherchait qu'à augmenter son éclat, son pouvoir et sa force, puisque toute cette dureté de règlement n'aboutissait qu'à accroître les impôts. En même temps ses serviteurs et sa noblesse le trouvaient bien avare et peu libéral pour un prince si jeune et si nouveau. Ce n'est pas qu'il ne leur payât de forts gages, mais c'était sans courtoisie et sans bienveillance, non afin de les enrichir, de leur rendre bon office et de les voir contents, mais pour être bien et exactement servi. L'ordre et la discipline régnaient dans cette noble maison de la façon la plus sévère. Les chambellans, les écuyers, toutes les sortes de domestiques étaient divisés par quartiers et faisaient leur service à tour de rôle. Le premier chambellan, le premier maître d'hôtel et tous les premiers officiers étaient à demeure près de la personne de leur seigneur. En outre, on voyait des princes et des grands seigneurs qui avaient aussi leurs serviteurs à eux, et augmentaient ainsi l'éclat de cette cour : tels étaient messire Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein ; les sires d'Arguel et de Château-Guyon, de la maison de Châlons; les sires de Fiennes et de Roussi, fils du connétable de France; Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne; le marquis de Retthelin, de la maison de Hochberg. Chaque jour tout se passait avec le même faste et la même régularité. Tous les serviteurs étaient divisés par dizaines, et chaque dizaine avait sa table présidée par un officier de la maison. Ils dînaient avant le Duc, qui parfois allait de salle en salle voir comment ils étaient servis. Puis aussitôt après leur repas, ils venaient assister à son couvert. La chapelle, le conseil, la garde des archers, tout fut de même exactement réglé, et le Duc ne se montrait jamais qu'environné de son pompeux cortége.

Le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, il tenait son audience publique assis sur un fauteuil à grand dossier, couvert de drap d'or, et entouré de ses serviteurs et de son conseil. Là, il recevait les plaintes de tout venant, même des plus pauvres gens; faisait souvent lire leurs requêtes tout haut devant lui, et signifiait sa volonté. Parfois ces audiences duraient trois ou quatre heures de temps, et personne n'aurait osé témoigner le moindre ennui, sous peine d'être fortement tancé, car le Duc n'épargnait pas les réprimandes à ceux qui s'écartaient de ce qu'il avait réglé. Il avait l'œil à tout; quiconque ne se serait pas trouvé à l'heure ou à la place prescrites, qui aurait manqué à la chapelle ou à l'audience, l'écuyer qui se serait mis entre les chevaliers, celui qui serait allé à l'offrande avant son tour, étaient bien assurés de quelque sévère leçon. Sou-

(1) 1467, v. st. L'année commença le 17 avril.

(2) Le Duc rendit, sous la date du 8 février 1467 (1468, n. st.), une ordonnance sur le fait et gouvernement de ses domaines et finances : je n'y trouve aucune disposition semblable à celles que mentionne M. de Barante. Le changement le plus notable qu'elle apporta dans la forme de comptabilité suivie jusqu'alors fut l'institution d'un nouvel officier comptable sous le nom d'*argentier*, dont les fonctions devinrent distinctes de celles du receveur général des finances : ce dernier était chargé de la recette; l'argentier l'était de la dépense. L'ordonnance du 8 février 1468 est transcrite dans le 4e registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant, no 134 de l'inventaire. (G.)

vent même, lorsque ses serviteurs et ses nobles barons étaient rangés autour de son fauteuil, il leur faisait, ainsi qu'un orateur, des sermons sur la conduite qu'ils devaient tenir, sur les vertus de leur rang et de leur état, les admonestant avec gravité et hauteur.

Il se piquait aussi de maintenir une stricte police et une rude justice dans son armée et ses États, sans nulle acception de personnes. Pour y mieux réussir et réprimer les désordres qui étaient grands, il avait institué, à l'exemple de ce qui se faisait en France, un prevôt des maréchaux : c'était comme le Tristan du roi Louis, un gentilhomme, mais d'assez petite condition, tout propre à cet office, ne craignant personne, et capable des plus cruelles commissions, zélé et redoutable valet.

Après avoir réglé avec tant de faste sa cour et son gouvernement, le Duc assembla les états de Brabant et les quatre membres de Flandre pour en obtenir de l'argent. Il leur fit exposer qu'il lui en était dû pour trois causes, savoir : son avénement, le mariage qu'il allait conclure avec madame Marguerite d'York, et sa guerre contre les Liégeois, qui l'avait entraîné à de grands frais : circonstances où des sujets étaient tenus, selon toutes les coutumes, de payer aide à leur seigneur. Les demandes qu'il fit proposer étaient si exorbitantes, que chacun en demeura épouvanté. Toutefois on ne savait comment se garantir d'une telle exaction, tant on voyait peu d'apparence de résister. L'usage immémorial des comtes de Flandre était d'assembler les quatre membres à Gand, lorsqu'il s'agissait de demander des aides; mais le Duc tenait encore les Gantois dans sa disgrâce (1). Bien qu'après sa victoire de Liége ils fussent venus s'humilier devant lui, offrir leurs bannières et renoncer à leurs priviléges, il n'avait pas voulu leur donner de réponse, et avait dit seulement qu'il s'aviserait. La crainte qu'inspirait sa rancune contribua encore à rendre les Gantois plus dociles. Ils consentirent les nouvelles aides, bien à contre-cœur, mais sans murmurer; et, lorsque Gand cédait, il ne pouvait y avoir nulle ville de Flandre qui songeât à refuser.

Il alla ensuite à Mons tenir les états de Hainaut; et, quelque remontrance qu'on lui fît en toute humilité, il n'exigea pas moins une aide telle qu'aucune pareille n'avait jamais pesé sur le pauvre peuple (2). Autant il en fit dans la seigneurie de Valenciennes; puis il se rendit à Lille : son entrée y fut solennelle, et la ville se mit en grands frais pour le recevoir. Entre autres mystères qui furent publiquement représentés, il y en eut un qui excita de grandes risées : c'était le Jugement de Pâris. On avait choisi, pour le personnage de Vénus, une

(1) Les quatre membres étaient convoqués tantôt à Gand, tantôt à Bruges, à Ypres, ou ailleurs. Le Duc les convoqua à Termonde pour le 30 décembre 1467. Le 31, il les assembla en sa présence, et leur fit demander, par son chancelier, de lui accorder une aide d'un million de ridders, de 48 gros pièce, payable en neuf années, savoir : la première année 200,000, et chacune des huit autres années, 100,000. Cette demande était fondée sur les frais excessifs qu'avait occasionnés au Duc son expédition contre les Liégeois; sur la nécessité, où il se trouverait peut-être, de prendre les armes, pour avoir raison des vexations que la Flandre souffrait de la part des officiers du roi de France; sur son avénement à la souveraineté du pays; enfin sur son prochain mariage. La duchesse douairière et mademoiselle de Bourgogne se recommandèrent aussi aux quatre membres, et leur firent entendre qu'elles espéraient chacune obtenir d'eux, pendant la durée de l'aide qu'ils accorderaient au Duc, une subvention annuelle de 2,000 ridders. Après une nouvelle assemblée des quatre membres à Bruges, et bien des négociations, ils consentirent 1,000,000 ridders au Duc, 9,600 ridders à la duchesse douairière, 40,000 ridders à la duchesse Marguerite, épouse du Duc, 8,000 ridders à mademoiselle de Bourgogne, et 8,000 ridders à Antoine, bâtard de Bourgogne. Voyez mes *Documents inédits*, t. I, p. 188-191.

La collace de Gand fit, en outre, remise au Duc de 800 livres de gros que la ville lui avait prêtées, lors de la guerre du bien public, en 1465. *Registre de la Collace*, ci-devant cité. (G.)

(2) Le 19 janvier 1468, le grand bailli de Hainaut informa les échevins de Mons que les prélats et les nobles du pays avaient résolu d'envoyer des députés à Bruxelles, pour féliciter le Duc de sa victoire contre les Liégeois, et le prier de venir prendre possession du comté de Hainaut; le bailli requérait les échevins, comme représentant la chef-ville du comté, de joindre leurs députés à ceux des deux premiers ordres. Les échevins en ayant référé au conseil de ville, celui-ci nomma deux de ses membres, pour faire partie de la députation. Les 17 et 19 mars, le conseil arrêta lesdispositions nécessaires pour solenniser l'entrée du Duc, qui eut lieu le 27 : la ville lui offrit, à cette occasion, deux pots d'argent, à couvercle doré, qui avaient été achetés à Tournay, et trois pièces de vin. Le 28, le Duc fut inauguré comme comte de Hainaut; un théâtre avait été dressé, pour cette cérémonie, sur le grand marché; il fit serment, en présence des trois états, d'observer les mêmes priviléges qu'avait jurés le Duc son père. Après s'être fait reconnaître ainsi pour leur souverain, il demanda aux états une aide de 300,000 livres tournois, monnaie de Hainaut, à payer en dix ans, en se fondant sur trois motifs, savoir : 1° les grandes dépenses que lui avait occasionnées la guerre de Liége; 2° sa réception à seigneurie; 3° son alliance avec madame Marguerite, sœur du roi d'Angleterre. Les états accordèrent la somme entière. Cette demande n'avait pas, au reste, le caractère de vexation que M. de Barante lui attribue : dans des occasions analogues, il avait toujours été d'usage que les sujets votassent une aide au profit du prince. Voy. le 3e registre aux résolutions du conseil et les comptes des années 1467-1468 de la ville de Mons. (G.)

grande et énorme femme, qui pesait plus de deux quintaux; Junon était de même taille, mais toute sèche et maigre; Minerve était bossue par devant et par derrière; les trois déesses étaient nues, et portaient de riches couronnes.

Le Duc, après avoir passé une seule journée à Lille, s'en vint à Bruges pour y tenir son chapitre de la Toison d'or (1). Il y avait sept années que cette cérémonie n'avait été célébrée; plusieurs places étaient vacantes dans l'ordre; d'ailleurs le Duc n'avait pas encore pris possession de l'office de grand maître (2). Tout se passa donc avec plus de pompe encore qu'à la coutume. Le premier chevalier élu par le chapitre fut Édouard, roi d'Angleterre, qui allait devenir le beau-frère du Duc. Les autres furent les sires de Château-Guyon, de Damas, Jacques de Bourbon, Jacques de Luxembourg, Claude de Montaigu, Philippe de Savoie et Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes (3).

Tous les chevaliers de l'ordre avaient été convoqués pour ce chapitre, et presque tous s'y rendirent, sauf les seigneurs souverains, qui étaient retenus par le gouvernement de leurs États, comme le roi d'Aragon, le duc de Bretagne, le duc de Clèves, le duc de Gueldres (4). Le vieux comte d'Ostrevant, celui qui autrefois avait été le mari de madame Jacqueline de Hainaut, était tombé en enfance, et ne put y assister. Messieurs de Croy et le sire de Lannoy étaient venus siéger au chapitre, pour subir leur jugement sur ce qui pourrait leur être imputé. Le Duc refusa de les admettre ni de leur faire donner aucune réponse; seulement on les cita pour le mois d'août suivant (5). Quant au comte de Nevers, il avait, au contraire, été ajourné par un héraut de l'ordre, pour venir répondre à plusieurs infâmes griefs à lui reprochés. Sa seule réponse avait été de renvoyer le collier. Lorsque son nom fut prononcé avant l'offrande, à son tour, le Duc ordonna à Toison-d'or de barbouiller de noir l'écusson de ses armes suspendu au-dessus de la place où il devait siéger, et l'on écrivit par-dessous : « Jean, comte » de Nevers, ajourné par lettres patentes de très- » haut et très-excellent prince monseigneur le Duc, » scellées du sceau de la Toison, à comparaître en » personne au présent chapitre pour y répondre de » son honneur, touchant plusieurs cas de sortilége, » en abusant des saints sacrements de la sainte » Église, ne s'est point présenté, au contraire a » fait défaut, et pour éviter le procès et privation » de l'ordre, a renvoyé le collier; pour ce, a été et » est déclaré hors de l'ordre, et non appelé à l'of- » frande (6). »

Cette façon de traiter le comte de Nevers, l'élection de monsieur Philippe de Savoie, et toute la

(1) L'ouverture du chapitre eut lieu le 5 mai, dans l'église de Notre-Dame. Voy. l'*Histoire de la Toison d'or* par M. de Reiffenberg. (G.)

(2) Ceci est inexact : le Duc avait, dès le 12 août 1467, exercé l'office de chef et souverain de l'ordre. *Histoire* citée, p. 41. (G.)

(3) Le chapitre nomma aussi les ducs de Normandie et de Bretagne et le comte de Saint-Pol; mais ceux-ci n'acceptèrent pas. *Histoire* citée. (G.)

(4) Les chevaliers étaient au nombre de treize, outre le chef et souverain. *Histoire* citée. (G.)

(5) Antoine de Croy, Jean, seigneur de Chimay, son frère, et Jean de Lannoy, s'étaient rendus à Bruges, non *pour siéger au chapitre*, comme le dit M. de Barante, mais *en vertu d'un décret d'ajournement personnel*. Là, il leur fut laissé l'option, de la part du Duc, ou de se soumettre à son jugement, ou d'implorer sa grâce et miséricorde; s'ils n'acceptaient pas cette alternative, le Duc voulait bien permettre qu'ils se retirassent où bon leur semblerait, jusqu'à ce qu'ils fussent mieux conseillés, ayant résolu de ne plus les recevoir dans sa compagnie, ni de communiquer avec eux, à table, ou autrement. Le chancelier de l'ordre, accompagné du greffier et du roi d'armes, leur notifia, le 6 mai, cette déclaration : les sires de Croy et de Lannoy se déterminèrent à partir le lendemain, à la pointe du jour. *Histoire* citée. (G.)

(6) Dans ce chapitre, on fit, selon l'usage, l'information des vie et mœurs des chevaliers. Lorsqu'on en vint à la conduite du chef et souverain, il fut résolu qu'on lui remontrerait très-humblement les points suivants :

« 1° Que mondict seigneur, saulf sa bénigne correction et » révérence, parle parfois un peu aigrement à ses serviteurs, » et se trouble aucunes fois en parlant des princes;

» 2° Qu'il prend trop grande peine, dont fait à doubter » qu'il en puist pis valoir en ses anciens jours;

» 3° Que, quand il fait ses armées, lui pleust tellement dre- » chier son faict, que ses subjectz ne fuissent plus ainsi tra- » vaillez ne foulez, comme ils ont esté par cy-devant;

» 4° Qu'il veuille estre beningne et attempré, et tenir ses » pays en bonne justice;

» 5° Que les choses qu'il accorde et dit, lui plaise entrete- » nir, et estre véritable en ses paroles;

» 6° Que, le plus tard qu'il pourra, il veuille mettre son » peuple en guerre, et qu'il ne le veuille faire sans bon et » meur conseil. »

Le souverain reçut bénignement ces remontrances, et y répondit, à la satisfaction de l'assemblée. (Voyez l'*Histoire* citée, p. 54.)

M. de Reiffenberg fait à ce sujet une réflexion pleine de justesse : « La censure qu'on se permit du souverain, dit-il, » montre que, malgré sa fougue et son opiniâtreté, il n'était » pas indigne d'entendre un langage ferme et libre, et qu'il » se trouvait auprès de lui des hommes capables de tenir ce » langage. Nous le demandons : est-il beaucoup de corps con- » stitués qui, aujourd'hui, osassent s'exprimer avec une si » verte indépendance. » (G.)

conduite du Duc depuis son retour de Liége, montraient bien qu'il ne redoutait rien de la puissance du roi, et qu'enorgueilli de sa victoire et de l'alliance du roi d'Angleterre, il était résolu de le braver sans nul ménagement. Les grandes sommes d'argent qu'il recueillait sur ses sujets, l'ordre qu'il mettait dans ses affaires, et surtout dans son armée, témoignaient assez qu'il souhaitait la guerre, ou du moins voulait être en mesure de ne la point craindre.

De là résultait que jamais autant de haine et de méfiance n'avait régné entre les princes et les grands seigneurs de France. Tous vivaient dans la perplexité, entre le roi d'une part, qu'on accusait d'avoir le premier répandu le trouble et mis chacun en alarme par ses projets et son caractère inquiet et variable ; et d'autre part, le duc Charles, qui était le moins traitable et le plus obstiné des hommes (1). Ce qui surtout semblait triste aux hommes sages, c'est que ces discordes et ces jalousies avaient jeté les princes de la chrétienté dans la plus honteuse perversité. Il n'y avait nul méfait, nul manque de foi dont on ne les crût capables. Les actions qu'on aurait rougi de proposer à un pauvre gentilhomme ou à un honnête bourgeois, et qui eussent excité leur indignation, semblaient simples et permises aux rois et aux princes. Ils avaient perdu toute estime de l'honneur et de la vertu, toute honte du vice et de la déloyauté. Ils ne songeaient qu'à se détruire les uns les autres par la guerre et la violence, ou bien par le fer et le poison. Ils avaient oublié les lois de Dieu, ou pensaient qu'elles n'étaient point faites pour eux, et qu'au dernier jour on les jugerait par une autre justice que le commun des hommes. Il semblait que leur seigneurie leur eût été donnée pour la satisfaction de leurs propres désirs, et non pas pour le bien commun. Aussi n'avaient-ils aucun souci du pauvre peuple ; jamais il n'avait été accablé d'autant d'impôts, tant au royaume de France que dans les États de Bourgogne ; ces exactions, toujours plus lourdes, ne servaient point à assurer le bon ordre, à tenir le commerce en sécurité, comme au temps du roi Charles VII. Ce n'était point pour empêcher les ravages de la guerre qu'on payait ou qu'on assemblait les compagnies et les gens d'armes ; c'était au contraire pour la recommencer sans cesse, ou en laisser la menace suspendue, de façon à tenir tous les esprits en alarmes.

Toutefois le roi Louis était plus habile et s'entendait mieux à ménager les peuples. Il savait les flatter et leur donner bonne espérance, afin de les rendre, sinon satisfaits, du moins patients, bien qu'il en tirât de plus forts impôts qu'aucuns des rois ses prédécesseurs, et encore sans le consentement des états du royaume. D'ailleurs, tout en le craignant, on le trouvait plus raisonnable que les autres princes, et personne n'était tenté d'avoir recours à eux.

Aussi la guerre qu'ils avaient commencée ne fut pas de longue durée. Le plus grand danger que courût le roi était de voir la maison d'Anjou faire cause commune avec son frère le duc de Bretagne et le duc d'Alençon. Il avait toujours trouvé le vieux roi René assez fidèle, bien qu'il écoutât souvent ses ennemis. Son fils, le duc de Calabre, était depuis un an occupé à conquérir la Catalogne, qui s'était donnée à lui en se révoltant contre le roi d'Aragon. Le roi le favorisait ouvertement et lui avait fourni des secours en hommes et en argent. Il lui promettait plus que jamais de donner madame Anne en mariage au marquis du Pont son fils, et lui avait même compté une partie de la dot ; ainsi il était tranquille sur lui. Il n'en était pas ainsi de son oncle, le comte du Maine ; dans la guerre du bien public, sa conduite avait toujours été équivoque et sa foi douteuse. Encore en ce moment il recevait les envoyés du duc de Bretagne et de Monsieur, frère du roi ; il leur avait, disait-on, promis de les assister en leur ouvrant ses villes, et leur donnait de l'argent (2). Le roi avait envoyé son fauconnier, le sire de Courcillon, au roi René, lui dire ses griefs et ses soupçons contre le comte du Maine son frère. Il le chargeait, au nom de l'amour qu'il avait toujours montré à la maison d'Anjou, de faire venir ce prince et de lui faire jurer, sur la vraie croix de Saint-Laud, qu'il servirait le roi envers et contre tous, ne lui porterait jamais aucun dommage ni préjudice, et ne livrerait point ses places à monsieur Charles. Le comte du Maine protesta de la fausseté des rapports faits contre lui, jura ce que le roi avait souhaité, et le roi René se porta garant de son serment.

Le roi, un peu rassuré de ce côté et se contentant des apparences, s'efforça de détacher de l'alliance des princes le comte du Perche, fils du duc d'Alençon. Il était assiégé dans cette ville par les troupes du roi ; la garnison de Bretons qui y était enfermée avec lui s'était rendue odieuse aux bourgeois par ses violences et sa brutalité ; elle ne montrait même pas plus d'égards pour

(1) Chatelain.

(2) Pièces de Comines.

lui, pour sa mère et sa sœur; à la moindre représentation, les Bretons ne parlaient que de le mettre, lui et toute sa famille, à la porte de la ville. Irrité de tant d'insolence, voyant toutes ses terres et châteaux confisqués, ses parcs dévastés, son gibier exterminé, il conspira avec les bourgeois pour le parti du roi, et lui livra la ville.

En même temps les nouvelles du Poitou étaient favorables aussi au parti du roi. Louis de Belleville, gouverneur de Montaigu, était parvenu à chasser jusqu'à Clisson une forte troupe de Bretons, après toutefois qu'elle eut pillé la ville de Saint-Gilles et dévasté le pays des environs, emmenant avec elle tout le bétail et plus de douze cents paysans pour les rançonner.

Le roi ne s'assurait pas cependant sur de tels avantages. Le duc de Bourgogne pouvait se déclarer; il tenait déjà une armée rassemblée aux environs de Saint-Quentin. Le comte de Dammartin, qui gardait la frontière de ce côté, donnait de fâcheuses informations sur le connétable. « Il est » bien déplaisant, écrivait-il, de ce que je fais » tout mon possible pour être en mesure et pour » munir les villes contre toute attaque; l'autre jour » il m'a fait dire un grand tas de folies par Touraine le héraut. »

Dans une situation si difficile, le roi s'empressa de conclure une trêve de vingt-six jours d'abord, et trois mois ensuite, avec le duc de Bretagne, en lui laissant entre les mains les villes dont il était saisi, lui payant seize mille livres pour l'entretien de son armée; consentant à diverses conditions avantageuses pour le duc, et remettant leurs différends à l'arbitrage de l'archevêque de Milan, légat du pape.

De part et d'autre la trêve n'était qu'un délai que chacun se ménageait pour tout préparer contre le parti opposé. C'était le 3 mars que le duc de Bretagne avait signé la seconde trêve, et le 2 avril son vice-chancelier Romillé conclut à Londres un traité d'alliance, par lequel le roi d'Angleterre promettait d'envoyer trois mille archers au duc de Bretagne, tandis que celui-ci s'obligeait à remettre aux Anglais trente villes ou forteresses prises sur le domaine de la couronne de France.

Le roi avait pour lors pour ambassadeur en Angleterre un fort habile homme nommé Mesnil Penil, sire de Concressault, qui savait bien voir tout ce qui s'y passait et le lui mandait. Il sut par lui que malgré les offres du duc de Bretagne et la grande amitié que le roi Édouard montrait au duc de Bourgogne, il n'était nullement décidé à montrer un grand zèle pour le parti des princes de France. Il lui semblait, et il le disait même au sire de Concressault, que monsieur Charles, frère du roi, qu'on voulait lui opposer, n'était qu'un fou. En effet, le peu de sagesse de ce jeune prince le mettait à la merci des ennemis du roi; et leurs desseins, portant sur un appui si fragile, inspiraient peu de confiance. D'ailleurs le roi d'Angleterre ne pouvait se décider facilement à irriter le comte de Warwick et à le pousser à bout; il lui savait un grand parti dans le royaume; le comte de Rivers et la famille de la reine n'étaient pas aimés du peuple. Le comte de Warwick se regardait si bien comme le plus fort, qu'il refusait de se montrer à la cour tant que le roi Édouard n'en aurait pas renvoyé ses ennemis.

Tranquille sur l'Angleterre, le roi de France s'efforçait surtout de rompre la ligue des princes. Aucun ne lui montrait en ce moment plus de zèle à le bien servir que le duc de Bourbon; mais sa mère, la duchesse douairière, qui était tante du duc de Bourgogne, était si violente contre lui, qu'elle s'efforçait d'exciter des rébellions, et qu'elle avait envoyé Pierre de Beaujeu, son fils, se joindre aux ennemis du roi. Il ne garda nul ménagement et donna ordre à Gaston de Lyon, sénéchal de Saintonge, de saisir, partout où il la pourrait trouver, la duchesse de Bourbon, ainsi que ses serviteurs, adhérents et complices, et de les lui amener quelque part qu'il fût. En même temps il écrivait au duc de Bourbon de la chasser de Moulins, de même que l'archevêque de Lyon, son frère, qui était aussi de ses ennemis, et de remettre le château au sénéchal de Saintonge. Il exigeait aussi que le château de Pierre-Encise, situé près de Lyon, fût occupé par un de ses officiers. Le duc de Bourbon s'empressa d'obéir au roi.

Il avait aussi dans son parti Gaston, comte de Foix, qui vint lui faire le serment de le servir envers et contre tous, nommément contre le duc de Bretagne.

Le comte d'Armagnac et son cousin le duc de Nemours n'étaient pas non plus disposés à entrer ouvertement dans la ligue des princes, comme ils avaient fait dans le temps de la guerre du bien public. Aussitôt après qu'elle fut terminée, tous deux, ainsi que le sire d'Albret, avaient fait serment (1) au roi, sur les saintes reliques, de

(1) Pièces de Comines.

le servir, même contre monsieur Charles son frère (1). Depuis, le comte d'Armagnac avait eu un nouveau motif pour s'éloigner du parti bourguignon. Il avait voulu épouser madame Jeanne de Bourbon, qui avait été élevée à la cour du bon duc Philippe, la même qui avait déjà refusé de se marier au connétable. La duchesse de Bourbon douairière, sa mère, et le duc de Bourbon, son frère, avaient consenti à cette demande et avaient envoyé des ambassadeurs pour faire connaître leur volonté à madame Jeanne; mais encouragée par la protection du duc de Bourgogne, chez qui elle se trouvait, elle répondit qu'elle aimait mieux se mettre dans un couvent, entrer en religion, ou même mourir, que d'épouser le comte d'Armagnac. C'était en effet un redoutable seigneur qui, ainsi que la plupart de ceux de sa race, avait toujours vécu dans le désordre et sans aucun respect des lois divines et humaines, comme il l'avait bien montré en épousant sa propre sœur quelques années auparavant. Le duc Charles déclara hautement qu'il ne souffrirait pas qu'on contraignît en rien les volontés de madame Jeanne sa cousine, dont tous les gens de bien approuvaient fort le refus. C'en était assez pour mettre le comte d'Armagnac en grande fureur. Il n'y eut sorte de menaces qu'il ne proférât contre la maison de Bourgogne; mais sa puissance était lointaine et peu redoutable. Le Duc ne fit que rire de sa colère.

Dans une telle situation, le roi, afin d'arrêter la guerre déjà commencée, avait pris pour arbitres et médiateurs entre lui et son frère le légat du pape et le duc de Calabre (2). Il jugea à propos en même temps d'assembler les États du royaume pour s'appuyer de leur volonté. Il ne manquait jamais de zélés serviteurs, gens de petite condition et de petite vertu, qui disaient que c'était un crime de lèse-majesté d'assembler les états, et que c'était diminuer l'autorité du roi. De pareils discours étaient tenus surtout par ceux qui étaient en crédit et en autorité sans l'avoir mérité. Ils aimaient bien mieux traiter les affaires par intrigue et en chuchotant à la cour, que de risquer à se faire connaître dans une grande assemblée et d'exposer leurs œuvres à un blâme public. Le roi, qui n'était peut-être pas fort éloigné de penser comme eux en ce qui touchait son pouvoir, était cependant plus habile. Il ne voulait certes pas laisser les états examiner tout son gouvernement, et se serait bien gardé de proposer les impôts à leur consentement, ainsi qu'il aurait dû faire selon la coutume de France. Il ne voulait pas renoncer au privilége qu'il avait usurpé contre toute raison et toute justice, de lever ce qui lui plaisait sur ses sujets; car jamais ils n'eussent consenti à payer des sommes si énormes que rien de pareil ne s'était vu en aucun temps dans le royaume, puisqu'elles étaient déjà au double des dix-huit cent mille francs à quoi montaient les impôts sous le feu roi Charles. Mais le roi Louis entendait se servir des états à sa guise et contre ses ennemis seulement. Aussi se donna-t-il de grands soins pour que les trois députés que chaque ville devait envoyer fussent choisis partout selon son gré, et de telle sorte qu'il en fût aidé et point gêné (3).

La chose lui réussit, et le 6 avril les états furent assemblés dans la grand'salle de l'archevêché de Tours. Le roi en fit l'ouverture en personne; il était vêtu d'une robe de damas blanc, brodée en or et fourrée de martre; il portait un chapeau noir orné d'une plume en or de Chypre; à sa gauche était le roi de Sicile, et à sa droite le cardinal Balue, qui, au grand étonnement et dépit de tous les seigneurs, avait, comme prince de l'Église, le pas sur les princes du royaume. Plusieurs étaient absents; on ne voyait point à cette assemblée les ducs de Bourgogne et de Bretagne, ni les ducs de Bourbon et de Calabre, ni le comte du Maine, ni le connétable, ni le duc de Nemours. Au reste, presque toute la noblesse du royaume était présente.

Le chancelier, après s'être agenouillé devant le roi et avoir pris ses ordres, commença par un grand éloge des rois qui avaient toujours voulu le bonheur du peuple, et du peuple qui toujours leur avait été fidèle; passant au temps présent, il raconta tout ce que le roi avait fait pour le bien du royaume, son grand amour pour ses peuples et la confiance qu'il leur montrait en les consultant sur ses affaires. Puis il exposa les discordes qui régnaient dans le royaume, les attribuant surtout à monsieur Charles, frère du roi, et à la volonté obstinée qu'il avait de posséder la Normandie en apanage. C'était sur ce point que le roi désirait avoir l'avis des états. Il voyait tant

(1) Chatelain.
(2) Comines.
(3) Legrand. — Argentré.

de danger pour le royaume à en détacher une si puissante province, que jusqu'ici il s'y était refusé.

Puis le roi s'étant retiré pour laisser l'assemblée plus libre, le chancelier reprit son discours, et il expliqua avec plus de détails encore tout ce qu'il venait d'exposer.

Les états furent assemblés huit jours seulement, et tout s'y passa comme le roi le souhaitait. Ils déclarèrent que la Normandie ne pouvait, en aucun cas, être détachée de la couronne; que le roi devait renouveler la déclaration de Charles V, qui réglait que l'anapage des fils de France ne s'élèverait jamais à plus de douze mille livres de rente; que toutefois, puisqu'on avait offert un revenu de soixante mille livres à monsieur Charles, il convenait de les lui donner, sans tirer à conséquence pour l'avenir, car de tels apanages seraient la ruine du royaume; que le duc de Bourgogne serait invité à se conformer à la délibération des états, et à presser monsieur Charles de s'en contenter. Quant au duc de Bretagne, ils s'exprimèrent plus fortement. Il leur parut que le roi ne devait point souffrir qu'un vassal lui eût ainsi déclaré la guerre et eût surpris les villes de Normandie; que s'il était vrai qu'il eût en outre fait alliance avec les Anglais, c'était une chose si damnable qu'on ne devait rien épargner pour la punir; qu'enfin si le duc de Bretagne persistait dans ses criminelles alliances, les états étaient résolus de s'employer corps et biens, comme de loyaux sujets, pour porter secours au roi. La conclusion était que si, à l'avenir, monsieur Charles ou tout autre faisait la guerre au roi, il devait procéder contre ses ennemis sans être obligé d'assembler les états, ce qui ne pouvait se faire qu'avec de notables embarras.

Les états ne voulurent pas se séparer cependant sans avoir fait quelques remontrances dans l'intérêt du pauvre peuple. Ils se plaignirent des désordres des gens de guerre, de la façon dont la justice était rendue et de la mauvaise administration des finances. Le roi répondit que les séditions excitées par ses ennemis étaient la cause de ces désordres; qu'il voulait travailler à les corriger, et que pour cela il convenait que les états fissent choix de plusieurs sages personnes, afin de travailler à la réforme. Cette réponse excita de grandes protestations de reconnaissance, de zèle et de fidélité. Chacun, dans cette assemblée, célébrait à l'envi les louanges du roi, et pour mieux montrer la confiance qu'on mettait en lui, les députés des états choisirent des commissaires qui ne pouvaient songer à contredire ses volontés. C'était le cardinal Balue, les comtes d'Eu et de Dunois, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Reims, les évêques de Langres et de Paris, le sire de Torcy, grand maître des arbalétriers, un des gens du roi de Sicile, un député de chacune des villes de Paris, Rouen, Bordeaux, Lyon, Tournay, Toulouse, et des sénéchaussées de Carcassonne, Beaucaire et basse Normandie.

Aussitôt après les états, le connétable, l'évêque de Langres, le sire de Tancarville, le premier président du Parlement, et le sire Guillaume Cousinot, s'en allèrent en ambassade auprès du duc de Bourgogne pour lui faire part de ce qui avait été délibéré à Tours. Ils le supplièrent d'adhérer aux résolutions des états, de procurer ainsi le bienfait de la paix au royaume de France et à toute la chrétienté. Par là, disaient-ils, il gagnerait le cœur de tous les sujets du roi, qui à l'avenir s'empresseraient de lui porter aide et secours quand il en aurait besoin.

Le Duc reçut cette illustre ambassade avec sa hauteur accoutumée; à peine voulut-il l'écouter; et s'emportant sans nulle mesure, il reprit tous ses griefs contre le roi, lui reprochant surtout d'avoir le premier recherché une alliance avec les Anglais, afin de détruire le duc de Bretagne et les autres princes du royaume.

Le roi, qui ne cherchait qu'à montrer le bon droit et la raison de son côté, fit copier les dépêches où ses ambassadeurs lui racontaient toutes les violences du duc de Bourgogne, et les envoya aux bonnes villes du royaume, en faisant bien remarquer que ce n'était point sa faute s'il fallait encore se préparer à la guerre. En effet, la trêve allait finir. Cependant le Duc consentit à la prolonger de deux mois, jusqu'au 15 juillet, à condition que monsieur Charles, frère du roi, toucherait quatre mille livres par mois jusqu'au moment où son apanage serait réglé; car rien ne pouvait détacher le Duc de ses alliés; il n'entendait à aucune proposition sur ce sujet.

Le temps de son mariage approchait. Il avait enfin obtenu madame Marguerite d'York, et il l'attendait bientôt. Tout se disposait à Bruges pour les fêtes les plus magnifiques. La noblesse de ses États y arrivait de toutes parts. Le Duc désirait surtout d'y voir le connétable : il n'y avait alors en France ni en Bourgogne aucun seigneur aussi grand et aussi puissant. Le roi semblait lui accorder toute confiance, ou du moins croyait avoir besoin de lui. Le Duc, qui n'écoutait personne, avait cependant une

longue habitude de prendre les conseils de ce comte de Saint-Pol, qu'il avait vu autrefois, à la cour de son père, chef hautain de la faction opposée aux seigneurs de Croy. Aussi tout absolu qu'il fût dans ses volontés, souhaitait-il souvent de l'avoir auprès de lui. Le connétable, de son côté, qui ménageait à la fois les deux princes et se trouvait si bien de leurs discordes, redoutait de les voir venir à une rupture ouverte; car il eût fallu sans doute choisir entre les deux; et, quel que fût le parti qu'il adoptât, il avait fort à y perdre. Rien ne lui convenait donc mieux que de se faire envoyer en ambassade auprès du duc de Bourgogne. Il ne lui fut pas difficile de disposer le roi à lui donner l'ordre de se rendre à Bruges.

Personne n'aimait autant que lui à se montrer avec pompe et avec orgueil. L'occasion était belle pour paraître dans tout l'éclat de sa grandeur. Tous les gentilshommes des États de Bourgogne, qui avaient été témoins de sa disgrâce dans le temps du feu Duc, se trouvaient là réunis. Les ambassadeurs de toute la chrétienté étaient venus assister à cette grande solennité. Le comte de Saint-Pol fit son entrée par la porte Sainte-Croix. Six trompettes à cheval ouvraient la marche. Devant lui on portait ses bannières et l'épée nue. Six pages le suivaient avec une foule de gentilshommes. Il semblait que ce fût le seigneur du pays qui entrât dans sa ville. Il suivit ainsi les rues et traversa la place du marché. Le peuple s'était porté en foule sur son passage, et il arriva fendant la presse jusqu'à son hôtel. Le bruit en vint aussitôt aux oreilles du Duc; son orgueil s'en irrita vivement, et il jura qu'il lui ferait payer une telle arrogance. Les gentilshommes qui l'entouraient n'étaient guère disposés à apaiser son courroux. « Qu'est-ce donc? disaient-ils, n'est-il » pas comme nous sujet et serviteur? Se croit-il » donc souverain? Aurait-il eu une telle audace sous » le duc Philippe? »

En effet, dès le lendemain, lorsqu'il se proposait de se présenter devant le Duc, il lui fut signifié qu'il ne serait pas reçu. Peut-être n'en fut-il pas fâché, tant il imaginait l'accueil qu'il recevrait. Cependant il essaya de s'excuser auprès des sires de la Roche et d'Émeries (1) qui vinrent le trouver. « Ce n'était point, disait-il, comme comte de » Saint-Pol qu'il était venu en telle pompe, mais » comme connétable de France. C'était le droit et » l'usage dans le royaume. Le roi serait-il à Paris, » le connétable y ferait son entrée avec tout autant » de solennité. Et comme Bruges relevait du royaume » de France, il avait dû en agir de la sorte. »

Toutes ces raisons, bonnes ou mauvaises, n'apaisaient ni la colère du Duc ni la jalousie des seigneurs. Toute la ville en était émue; on n'y tenait pas d'autres discours. Le connétable vit bien qu'il ne pouvait rester; mais il ne pouvait risquer de partir avec le cortége qu'il avait eu en entrant. Il lui fallut remettre dans ses malles trompettes, bannières et livrées. Feignant un pèlerinage, il s'en alla à petit bruit à Ardenbourg. Le Duc se fit ainsi un ennemi d'un de ses plus puissants amis; car le connétable, tout en ménageant les deux partis, avait véritablement plus d'affection pour lui que pour le roi.

Dans le même temps, et pendant que toute la noblesse de ses États se trouvait réunie autour de lui, une circonstance advint où il se montra si dur et si absolu, qu'elle ne contribua pas peu à détacher de lui un grand nombre de gentilshommes, déjà mécontents de son orgueil et du peu de bienveillance qu'il leur témoignait.

Le bâtard de La Hamaide, fils de Jean de La Hamaide, seigneur de Condé, un des plus nobles seigneurs du pays de Flandre, était chambellan du Duc. Nul parmi les jeunes gentilshommes de cette cour n'avait plus de beauté, de vaillance, ni de plus agréables façons. Il plaisait à tous et au Duc lui-même. Un jour qu'il jouait à la paume dans la ville de Condé, le coup étant douteux, on prit pour arbitre un chanoine qui était là à regarder la partie (2). Le chanoine donna tort au bâtard de La Hamaide. Le jeune homme entra dans une extrême colère, et jura qu'il se vengerait. Le chanoine effrayé prit soin de se cacher. Il avait un frère qui habitait à la campagne. Le bâtard se transporta chez lui, et ne trouvant pas le chanoine, voulut satisfaire sa fureur sur ce frère. En vain il se jeta à genoux demandant la vie et remontrant son innocence. Le bâtard abattit d'un coup d'épée ses mains jointes pour le supplier, puis l'acheva sans miséricorde.

Un tel meurtre fit grand bruit; cependant le bâtard ne se mit pas en peine d'apaiser ni la voix publique, ni la famille du mort. C'était dans la seigneurie de son père qu'il avait commis ce méfait; il espérait, grâce à sa famille et à ses amis, qu'il n'en serait plus question, croyant ainsi obtenir l'impunité par hauteur et par puissance.

(1) Lisez : d'*Aymeries*. (G.)

(2) Chatelain. — Histoire de Bourgogne.

Mais le Duc, qui recherchait avant tout la renommée d'un prince de justice, écouta les plaintes de la famille, fit prendre le bâtard de La Hamaide au milieu de sa cour, et l'envoya tenir prison chez le portier de la ville de Bruges, jurant par saint Georges qu'il en ferait bonne punition.

Le sire de La Hamaide son oncle, avec une foule de parents et d'amis, s'en vinrent aussitôt implorer le Duc. Ils le savaient fort rigoureux; ils confessèrent que c'était une action fort cruelle, et que le jeune homme aurait dû apaiser la famille du mort; mais ils supplièrent le prince de mitiger la roideur de sa justice; ils rappelaient la bonté qu'il avait toujours témoignée au coupable, l'excusaient sur sa bouillante jeunesse, remettaient en mémoire sa vaillance et surtout le grand honneur qu'il s'était acquis à la bataille de Montlhéri sous les yeux mêmes du Duc. Puis ils représentaient combien de services leur noble famille avait de tout temps rendus à ses souverains seigneurs. « Sire de La Hamaide, répondit le Duc, je sais bien les services que vous » et les vôtres m'avez rendus; je les ai en mémoire, » mais il ne m'est pas permis de les récompenser » aux dépens d'autrui. Or voici vos adverses parties » qui requièrent justice pour leur frère mis à mort » piteusement et sans nul motif. C'était à eux de » faire grâce, car moi, je ne puis me montrer libéral de leur droit. Si, lorsqu'il en était encore » temps, vous eussiez apaisé la famille, la plainte » ne serait pas venue jusqu'à moi, et vous ne me » demanderiez maintenant pas ce que je ne puis accorder. Voulez-vous donc que je vous donne le » sang de leur frère qui crie vers moi? En ce moment, quand même la partie adverse serait contente, je sais la chose, j'en suis instruit comme » juge et seigneur; il y va de mon intérêt et de ma » conscience à ne la point passer en oubli. Au surplus, arrangez-vous avec la famille, puis j'aviserai » à ce que je dois faire. »

Sur ce, il les laissa, et ceux qui le connaissaient bien n'espéraient guère en sa miséricorde. Toutefois on fit parler au chanoine et à la famille; à force d'argent et de bonnes paroles, on obtint d'eux qu'ils iraient dire au Duc que satisfaction était faite, et qu'eux-mêmes demandaient la grâce du coupable. Il ne leur fit nulle réponse et continua à laisser la chose en suspens. Le jeune homme et ses parents ne concevaient cependant aucune crainte sérieuse. Il leur semblait impossible que le Duc voulût faire un tel affront à leur famille et à toute la chevalerie du Hainaut, dont ils étaient cousins et alliés, et qui se trouvait assemblée à Bruges en ce moment.

C'était se tromper grandement sur le caractère du Duc. Rien ne pouvait plus le porter à la rigueur que de se voir environné et regardé par cette foule qui remplissait la ville. Il lui plaisait de montrer aux yeux de tous ces ambassadeurs de la chrétienté, de ces étrangers de toute nation, de la noblesse de ses États, comment, dès le commencement de son règne, il savait rendre bonne et ferme justice, sans acception de personnes, à des gens de bas lieu contre le plus noble sang du pays, et comment il ne redoutait en rien les murmures de ses sujets les plus illustres et les plus puissants.

Tout était prêt au port de l'Écluse pour recevoir madame Marguerite; la duchesse douairière de Bourgogne et mademoiselle Marie, fille du Duc, s'y étaient déjà rendues. Il partit aussi pour s'y trouver au débarquement de la princesse; mais, avant son départ, il fit secrètement venir l'escoutète ou magistrat de justice de la ville de Bruges. « Dès que la » nuit sera arrivée, lui dit-il, vous prendrez chez » le portier le bâtard de Condé et le conduirez dans » la prison de la ville. Le lendemain matin vous » procéderez en la forme accoutumée, et à neuf » heures du matin vous le ferez exécuter, hors de la » ville, dans le lieu à ce destiné; car tel est mon » plaisir. »

« — Monseigneur, répondit humblement l'escoutète, mon devoir est d'obéir à vos commandements, » et Dieu me préserve d'y manquer. Mais est-il possible que ce beau jeune gentilhomme, issu de si » haut lieu, n'ait pas obtenu votre miséricorde? — » Faites ce que j'ai dit, répliqua le Duc; le reste ne » vous doit pas importer. »

L'escoutète alla prendre le jeune homme, et lui annonça la volonté du Duc. Ce lui fut une douloureuse surprise. Jusque-là il s'était tenu joyeux et assuré, ne pouvant croire que, si jeune encore et appartenant à une telle famille, son seigneur pût le faire impitoyablement mourir pour un cas si graciable, et semblable à ceux dont le roi et tous les princes de la chrétienté accordaient chaque jour la rémission.

Cependant les parents avaient été prévenus par l'escoutète. Il avait même promis, nonobstant l'ordre du Duc, de différer l'exécution jusqu'à trois heures. Ils coururent à l'Écluse, et s'adressèrent à la bonne duchesse douairière, qui leur promit sa recommandation auprès son fils. Mais le Duc était monté en un petit bateau et faisait une promenade en mer. Les heures s'avançaient, le moment du supplice

approchait, et le Duc ne rentrait pas au port. Enfin il revint : sa mère le supplia d'accorder grâce au jeune homme. Il y consentit; mais il n'était plus temps, et lui-même le savait bien.

A deux heures l'escoutète était venu prendre le bâtard en sa prison; après qu'il se fut confessé, il monta dans la charrette, et l'on s'achemina à travers la ville pour le lieu du supplice. La foule remplissait les rues et ne pouvait s'empêcher de plaindre le sort de ce jeune homme qu'elle voyait si beau, si noblement vêtu, sa chevelure blonde répandue sur ses épaules, les mains liées, les larmes aux yeux plus par honte de mourir ainsi que par crainte de la mort. « Il vaudrait mieux nous le donner à épouser, » criaient quelques femmes de la populace, admirant sa beauté. Les bourgeois et les magistrats eux-mêmes, quel que fût son crime et la justice de son châtiment, étaient attendris de son sort, mais n'en disaient rien de peur d'offenser le prince. Plusieurs croyaient qu'il y avait dans cette rigueur plus d'orgueil, plus de volonté, ou même plus de secrète intrigue de cour, que de véritable amour pour la justice.

Arrivé au lieu de l'exécution, le jeune homme dépouilla son riche pourpoint de soie, assura le confesseur qu'il mourait dans la vraie foi et avec pleine espérance en Dieu et la sainte Vierge; ajoutant que cette mort honteuse et pleine de confusion lui faisait espérer qu'il serait reçu à merci par son Créateur. Puis il salua le peuple, se laissa bander les yeux, et tendit le cou à la hache. Son corps fut ensuite partagé en quatre quartiers et exposé sur la roue comme pour les malfaiteurs. La miséricorde accordée par le Duc à la famille ne profita qu'à ses restes. On les retira de la roue, un service solennel fut célébré pour le repos de son âme.

Quant à son oncle, le sire de La Hamaide, pour rien dans le monde il n'eût voulu rester dans la ville lorsque son neveu y subissait un si honteux supplice. Indigné de l'ingratitude du Duc, qui oubliait ainsi les services et la noblesse de sa famille, il fit effacer les armoiries qui ornaient la porte de son hôtel; puis, avec ses bagages et sa suite, il partit, retournant dans ses seigneuries, et désormais mortel ennemi du Duc.

Madame Marguerite arriva le 25 juin à l'Écluse, accompagnée de lord Scales, frère de la reine d'Angleterre, de lord Howard, de l'évêque de Salisbury, et d'une suite nombreuse et brillante de dames et de seigneurs anglais (1). Dès le lendemain, la duchesse douairière, mademoiselle de Bourgogne et mademoiselle Jeanne de Bourbon allèrent lui rendre visite. Ce fut le 27 seulement que le Duc, accompagné de cinq ou six chevaliers de son ordre, vint lui présenter ses hommages, mais comme secrètement et sans solennité. Ils se rendirent mutuellement de grands honneurs, et devisèrent longuement entre eux assis sur le même banc; puis s'avança le comte de Charny, qui dès le premier moment avait été placé près de la princesse pour la servir. « Monsieur, dit-il, vous avez enfin ce que vous avez tant désiré. Dieu a amené cette noble dame au port du salut, et il me semble que vous ne devez point la quitter sans lui montrer votre bonne affection, et qu'à cette heure il convient de lui faire votre promesse et de la fiancer. — Il ne tiendra pas à moi », répondit le Duc. Pour lors l'évêque de Salisbury vint se mettre à genoux entre les deux futurs époux, leur fit les questions d'usage, leur joignit les mains et prononça les prières des fiançailles.

Après une semaine passée à l'Écluse, madame Marguerite monta sur un bateau richement décoré, et arriva par le canal au Dam près de Bruges. Ce fut là que le mariage fut célébré, le 2 juillet 1468, à cinq heures du matin (2). Vers dix heures, elle monta dans une riche litière couverte de drap d'or. La duchesse avait une robe de drap d'argent, couverte de pierreries, et portait une couronne de diamants. Autour de sa litière étaient plus de soixante des plus grandes dames d'Angleterre ou de Bourgogne montées sur des haquenées ou dans des chariots. Le seigneur de Ravenstein, le sire d'Arguel, son frère de Château-Guyon, le sire Jacques de Luxembourg, les fils du connétable de Saint-Pol, le comte de Nassau, le bâtard de Bourgogne l'escortaient en grand appareil.

Elle entra par la porte Sainte-Croix; les rues étaient tendues en tapisseries ou en drap d'or et de soie. De distance en distance étaient de grands échafauds où l'on représentait des mystères, tous choisis pour la circonstance : tels qu'Adam rece-

(1) La Marche.

(2) Le registre d'Ypres, intitulé *Wet vernieuwingen van 1443 à 1480*, contient que madame Marguerite arriva à Damme le samedi 2 juillet, et logea en la maison d'Alard Després; que, le lendemain, le Duc arriva de Bruges et l'épousa. Le registre de la collace de Gand dit aussi que le mariage eut lieu le 3. (G.)

vant Ève des mains de Dieu, ou Cléopâtre offrant sa main à Antoine. Devant la porte de l'hôtel du Duc était l'écusson de ses armes de France, entouré de douze autres écussons de ses seigneuries, duchés ou comtés. Le collier de la Toison d'or environnait ce blason, avec la devise: « Je l'ai entre» pris (ou empris comme on disait alors), » qu'avait choisie le Duc; deux lions servaient de support, et de chaque côté on voyait les statues de saint André et de saint Georges.

Arrivé devant l'hôtel, la litière s'arrêta; les archers de la garde dételèrent les chevaux, la chargèrent sur leurs épaules et vinrent la déposer doucement devant la porte où madame la duchesse douairière était venue attendre sa belle-fille. Elle lui donna la main pour sortir de la litière, et la conduisit en sa chambre au son des trompettes et des clairons.

Le festin des noces fut magnifique, et l'on y vit figurer toute cette riche argenterie qu'avait fait faire autrefois le duc Philippe et qu'on avait tant admirée à Paris, lorsqu'il était venu y tenir son état dans le temps du sacre du roi. Après le dîner, on se rendit à la joute. Le Duc était à cheval, vêtu d'une robe couverte de broderie et fourrée de martre; des sonnettes d'or pendaient aux harnachements de son cheval; les chevaliers et les gentilshommes qui l'accompagnaient avaient aussi les plus riches vêtements.

La lice était préparée sur la grande place de Bruges; c'était le bâtard de Bourgogne qui était le tenant de la joute; il avait pris le personnage et le nom de chevalier de l'Arbre-d'Or. Dès le matin un poursuivant d'armes à la livrée de l'Arbre-d'Or avait remis au Duc une lettre de la part de la princesse de l'île Inconnue, où elle promettait sa bonne grâce au chevalier qui pourrait délivrer le géant enchaîné qu'elle avait mis sous la garde de son nain. En effet, dans la lice en face de la tribune des dames, était un grand sapin dont la tige était toute dorée, et qui s'élevait au-dessus d'un perron. Au pied de l'arbre était le nain, vêtu d'une robe mi-partie de blanc et de cramoisi, et le géant avait une robe de drap d'or et un chapeau à la mode des Provençaux. Il était enchaîné par le milieu du corps, et le nain le conduisait en laisse.

Bientôt on frappa à la porte de la lice, c'était Ravenstein, héraut de M. de Ravenstein : « Noble » officier d'armes, que demandez-vous? dit Arbre» d'Or le poursuivant. — A cette porte est arrivé » haut et puissant seigneur, monsieur Adolphe de » Clèves, seigneur de Ravenstein, pour accomplir » l'aventure de l'Arbre-d'Or. Je vous présente le » blason de ses armes, et vous prie qu'ouverture lui » soit faite et qu'il soit reçu. »

Arbre-d'Or s'agenouilla, prit respectueusement l'écusson du chevalier, alla le montrer aux juges, et puis le suspendit à l'arbre. Le nain et son géant allèrent eux-mêmes ouvrir la porte. Monsieur de Ravenstein fit alors la plus brillante entrée : ses trompettes, ses clairons, ses tambours ouvraient la marche; puis venaient ses officiers d'armes et un chevalier de son conseil, tous vêtus de ses couleurs en velours bleu et argent. Pour lui, il était dans une litière cramoisi et or. Sa robe était de velours couleur de cuir, fourrée d'hermine, à collet renversé et à manches ouvertes. Il portait sur sa tête une barrette noire. Après la litière, un valet de pied conduisait en main son grand destrier magnifiquement enharnaché, puis venait un cheval de somme chargé de deux paniers qui renfermaient les armures du sire de Ravenstein. Son fou, qui était un enfant vêtu à sa livrée, était assis entre les deux paniers.

Lorsqu'il fut arrivé devant la Duchesse, il ôta sa barrette, mit un genou en terre, et lui tint un fort beau discours, où il racontait, selon le rôle qu'il avait pris, qu'il était un ancien chevalier, longuement éprouvé aux armes et aux aventures, mais tellement affaibli sur ses vieux jours, qu'il avait laissé le métier. Toutefois, dans une si belle occasion, il avait voulu tenter une dernière joute, pour laquelle il demandait humblement son agrément.

Lorsque les chevaliers se furent armés, le nain sonna du cor pour donner le signal, et renversa un sablier pour mesurer le temps que la joute devait durer. Après une demi-heure, il sonna encore pour arrêter le combat. C'était le bâtard de Bourgogne qui avait rompu le plus de lances; ce fut lui qui eut l'anneau d'or; et toute la cour retourna au banquet du soir, plus splendide encore que le dîner. Les entremets furent fort récréatifs; c'était une grande licorne, sur laquelle était monté un léopard portant la bannière d'Angleterre, et une fleur de marguerite qu'il vint présenter au Duc; c'était la petite naine de mademoiselle Marie de Bourgogne, habillée en bergère, montée sur un grand lion d'or qui ouvrait sa gueule par ressorts, et chanta un rondeau en l'honneur de la belle bergère, espoir de la seigneurie de Bourgogne.

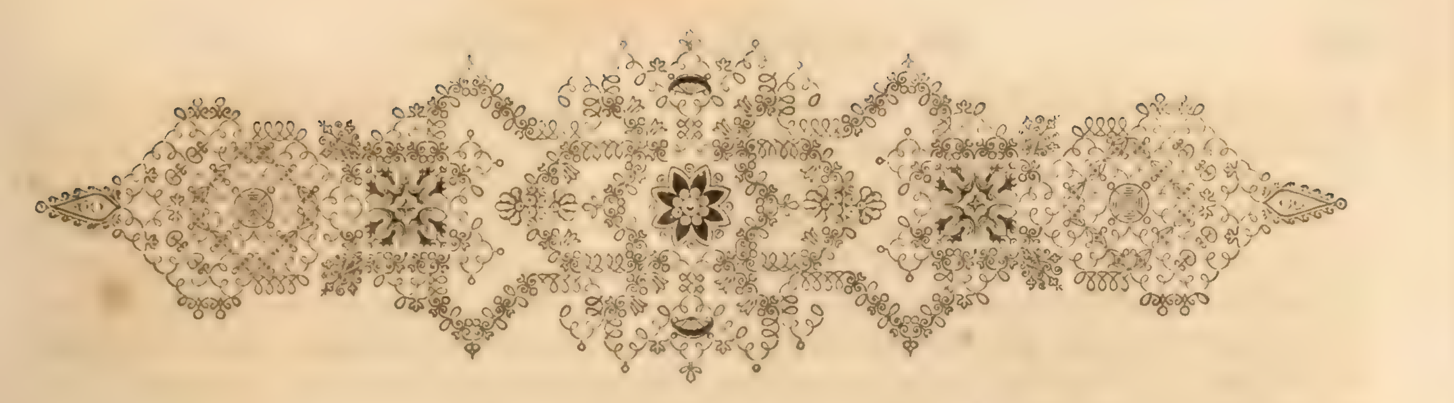
Ce fut pendant huit jours semblables fêtes, tournois, joutes pour l'entreprise de l'Arbre-d'Or, en guise d'aventures de chevalerie, banquets et entre-

mets de plus en plus merveilleux par l'imagination et les industrieuses mécaniques qui les faisaient mouvoir. Si bien que le dernier jour on vit entrer dans la salle une baleine de soixante pieds de long, escortée de deux grands géants. Son corps était si gros qu'un homme à cheval aurait pu s'y tenir caché. Elle remuait la queue et les nageoires ; ses yeux étaient deux grands miroirs. Elle ouvrit la gueule et l'on en vit sortir des sirènes qui chantèrent merveilleusement, et douze chevaliers marins qui dansèrent, puis se combattirent les uns les autres, jusqu'à ce que les géants les fissent rentrer dans leur baleine (1). Enfin, après une semaine passée de la sorte, le Duc prit congé des seigneurs et dames d'Angleterre qui lui avaient amené la Duchesse, et partit pour la Hollande, où quelques affaires exigeaient sa présence (2).

(1) Toutes ces représentations donnent une assez haute idée de la mécanique théâtrale de ce temps-là. Quant aux baleines, elles étaient loin d'être inconnues. L'an 1403, en effet, huit baleines vinrent échouer dans le port d'Ostende. La même année, une autre baleine fut prise devant Dunkerque. De Reiffenberg. (G.)

(2) Il quitta Bruges le 13 juillet. *Registre de la Collace de Gand.* (G.)





CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1468 — 1470.

LIVRE DEUXIÈME.

Guerre du roi avec le duc de Bretagne. — Négociations du roi et du Duc. — Discours des gens de guerre français. — Le roi vient à Péronne. — Destruction de Liége. — Les Gantois perdent leurs priviléges. — Acquisition du comté de Ferette. — Voyage du Duc en Zélande. — Punition du gouverneur de Flessingue. — Traité du Duc avec le roi de Bohème. — Ce qui s'était passé en l'absence du roi. — Retour du roi. — Sa conduite envers les princes. — Trahison du cardinal de Balue. — Ambassade à Rome. — Le roi réconcilié avec son frère. — Institution de l'ordre de Saint-Michel. — Le sire de Rohan vient offrir ses services au roi. — Affaires d'Angleterre. — Le comte de Warwick se réfugie en France. — Plaintes du duc de Bourgogne. — Entreprises pour la maison de Lancastre. — Ambassade du roi au Duc. — Ce qu'on pensait du roi et du Duc. — Naissance du Dauphin. — Alliance du roi avec les Suisses. — La maison de Lancastre remise sur le trône d'Angleterre.

Pendant que le duc de Bourgogne déployait ainsi sa richesse et sa puissance pour célébrer son mariage avec la sœur du roi d'Angleterre, le roi de France s'était disposé à combattre ses ennemis avec plus d'avantage. Il rassembla ses compagnies d'ordonnance, les francs archers, le ban de la noblesse, et se tint prêt à commencer la guerre, espérant toujours n'avoir pas à la faire à tous ses adversaires à la fois, et négociant de façon à conclure une prolongation de trêve avec le duc de Bourgogne, mais point avec le duc de Bretagne.

En même temps il se montrait de jour en jour plus rigoureux et plus cruel envers ceux de ses sujets qui étaient convaincus ou soupçonnés d'intelligence avec ses ennemis, de trahison ou de complots contre lui. Le prévôt Tristan était d'ordinaire chargé de ces procédures, et les faisait promptes et sommaires. Les condamnés étaient ensuite ou décapités ou cousus dans des sacs pour être jetés à l'eau. Parfois les exécutions du prévôt étaient si secrètes, qu'on ne savait pas bien si certains personnages étaient morts ou enfermés dans

les cachots de quelque château (1). C'est ainsi que chacun se demandait ce qu'était devenu Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, à qui le roi, peu d'années auparavant, montrait une si grande tendresse, qu'il avait élevé à une si haute fortune, le faisant grand chambellan et grand bouteiller. Généralement on croyait que Tristan l'avait fait noyer; néanmoins il était en prison dans le château d'Usson, au fond de l'Auvergne. Le roi lui en voulait mortellement, de même qu'à tous ceux de ses serviteurs qui, dans la guerre du bien public, avaient servi de lien secret entre les princes révoltés et la maison d'Anjou. Sa perte, en effet, eût été presque infaillible si cette pratique eût réussi. Aussi, craignant que le sire du Lau ne parvînt à s'échapper, ou ne fût pas dans une assez dure prison (2), il envoya au bâtard de Bourbon, amiral de France et gouverneur du château d'Usson, le modèle dessiné d'une cage de fer, pour y faire enfermer le prisonnier. « Si le roi veut traiter ainsi ses prisonniers, » répondit l'amiral, il n'a qu'à les garder lui-même; » alors il en fera, s'il veut, de la chair à pâté. » Du Lau fut averti du péril qu'il courait. Il donna de fortes sommes aux gentilshommes qui le gardaient; la dame des Arcinges, femme du capitaine du château, lui était, disait-on, très-favorable. Il gagna aussi quelques-uns des conseillers du duc de Bourbon, qui avait l'Auvergne dans son apanage, et parvint ainsi à s'échapper. Lorsque le roi l'apprit, il entra dans une furieuse colère; il envoya garder les passages de la Loire, mais il n'était plus temps. Tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir favorisé cette évasion furent mis à la torture et interrogés par Tristan. Le sire des Arcinges, Raimonnet, fils de sa femme, et le procureur du roi d'Usson, furent décapités.

Des commissaires instruisaient en même temps le procès du sire de Melun; ce seigneur avait été plus puissant encore que le sire du Lau. Le roi l'avait fait un moment lieutenant général du royaume; au dire de beaucoup de gens, c'était lui qui avait conservé Paris pendant la guerre du bien public; mais peu après il était tombé dans la disgrâce, lorsque le roi eut découvert que les princes avaient, à cette époque, des intelligences parmi ses plus intimes serviteurs (3). Les interrogatoires et les procès-verbaux de torture n'établirent contre lui aucun fait de grave trahison. Si la garnison de Paris n'était pas sortie durant la bataille de Montlhéri, c'est, répondait-il, qu'elle n'était pas assez forte et qu'on eût risqué le sort de la ville. Les relations qu'il avait eues ensuite avec le duc de Bretagne, le comte de Charolais et les autres princes avaient été de pure courtoisie. Il leur avait envoyé du vin, des chevaux et d'autres présents, mais uniquement comme témoignage de respect et d'égards. A la vérité, il avait écouté toutes les plaintes des princes contre le roi, ne les avait point trop contredites, s'était laissé faire des propositions dont il n'avait point rendu compte, et avait pu ménager les deux partis, parce qu'il ne savait pas bien comment les choses tourneraient; mais il n'y avait là aucune action contraire aux intérêts du roi; le roi lui-même, disait l'accusé, avait su dans le temps presque toutes ces communications sans se montrer irrité, parce qu'il espérait en tirer avantage. Les commissaires ne refusèrent point au sire de Melun de prendre à ce sujet la parole du roi. Il fit répondre qu'à l'époque de la guerre du bien public, il se trouvait entre les mains des sires du Lau, de Melun, de la Rivière, et de quelques autres; qu'ainsi il lui avait bien fallu feindre que leur conduite le satisfaisait.

Outre le ressentiment du roi, le sire de Melun avait à craindre la haine du cardinal Balue et du comte de Dammartin. Il était le premier auteur de la fortune de Balue; c'était lui qui l'avait introduit auprès du roi, et ils avaient quelque temps vécu en bonne intelligence, jusqu'au moment où ils s'étaient brouillés pour une femme dont ils étaient amoureux à la fois. Pour se disculper d'avoir fait maltraiter le cardinal un soir dans les rues de Paris, il disait que s'il lui en avait voulu assez pour le faire battre, il aurait pu tout aussi bien le faire assassiner.

Le comte de Dammartin avait de plus grandes vengeances encore à exercer sur le sire de Melun: suppression de pièces, subornation de témoins, influence sur les juges par menace et par séduction; il n'y avait rien que celui-ci n'eût fait pour obtenir sa condamnation au parlement, et par suite pour se faire donner la meilleure part de la confiscation. Maintenant Dammartin avait toute la confiance du roi, était mêlé dans toutes ses affaires, connaissait ses doubles secrets, ses desseins apparents ou réels, ses soupçons contre les gens qu'il employait d'un côté en les faisant surveiller de l'autre, ses ordres à Tristan et toutes ses subtilités (4). Il commandait

(1) De Troy. — Seyssel.
(2) Legrand.
(3) Legrand. — De Troy.
(4) Lettre du roi à Dammartin.

sa plus forte armée. Il avait l'office de grand maître dont le sire de Melun avait été dépouillé. A son tour il employait tout son pouvoir et son crédit à perdre son ennemi et à s'enrichir de ses biens. Il n'en fallait pas tant pour décider la mort du sire de Melun ; il fut conduit de Château-Gaillard, où on le tenait en prison, au petit Andely, où il fut décapité.

Un autre procès se suivait en ce moment à Poitiers, et faisait assez de bruit. Un nommé Antoine Deshayes avait révélé un complot contre la vie du roi, et prétendait que le duc de Bretagne avait suborné Denis Saubonne pour l'empoisonner. Le chancelier de Bretagne écrivit pour demander justice d'une telle injure faite à son maître ; et en effet, après une longue enquête, on fit confesser à Deshayes la fausseté de sa déclaration. Mais telle était la haine des princes les uns pour les autres, et les pratiques secrètes par lesquelles ils s'efforçaient de gagner les serviteurs les uns des autres, que de tels soupçons ne semblaient pas fort surprenants. Le roi n'était pas le moins habile, sinon dans de si criminels complots, du moins dans l'art de se faire de secrets partisans auprès de ses ennemis. Son frère et le duc de Bretagne en étaient entourés sans le savoir (1).

Dès que le roi eut nouvelle que la trêve avait été prolongée de quinze jours avec le duc de Bourgogne, il donna ordre à son armée d'attaquer la Bretagne à la fois par la Normandie et par l'Anjou ; tout était prêt. En peu de jours toute la basse Normandie rentra sous son pouvoir, hormis la ville de Caen, où le duc de Bourgogne avait auparavant envoyé une garnison de ses troupes. Tandis que l'amiral avançait de ce côté sans beaucoup de résistance, Nicolas d'Anjou, marquis du Pont, avec la noblesse et les francs archers d'Anjou, de Touraine et de Poitiers, entra en Bretagne, prit Chantocé, et alla mettre le siége devant Ancenis.

Le duc de Bretagne était surpris à l'improviste; il écrivit aussitôt au duc de Bourgogne, et lui reprocha de s'être laissé tromper par le roi et de le livrer sans défense en prolongeant la trêve. « Mon » bon frère, ajoutait-il, je vous prie, au nom de » l'amour et de l'alliance qui sont entre nous, qu'en » ce besoin vous veniez me secourir et vous mon- » trer comme vous le devez. Il en est temps, venez le » plus diligemment que vous pourrez, venez sans » plus de délai. Écrit de la propre main de votre » bon frère, François. »

(1) D'Argentré.

Le temps pressait en effet. Le Duc était en Hollande, et les troupes du roi s'avançaient sur la route de Nantes. D'ailleurs le duc de Bretagne, dès que le danger approchait, se trouvait toujours plus empêché que secouru par son principal allié monsieur Charles, frère du roi, au nom de qui cette guerre semblait se faire. Nul prince n'avait moins de cœur, de volonté et de connaissance des affaires. En ce moment, l'un comme l'autre étaient gouvernés par Odet d'Aydie, sire de Lescun, qui, disait-on, était le seul de toute cette cour de Bretagne en état de donner un conseil raisonnable. Or ce seigneur, ou voulait ménager le roi qu'il voyait plus habile et plus sensé que les autres princes, ou avait déjà commencé de recevoir son argent et d'écouter ses promesses.

Le duc de Bretagne signa donc une trêve de douze jours, et peu après un traité où il soumettait l'apanage de monsieur Charles à l'arbitrage du duc de Calabre et du connétable, et promettait de servir le roi envers et contre tous, si dans le délai de deux ans son frère n'acceptait point l'apanage qui serait réglé. Les villes prises de part et d'autre devaient être mises en dépôt entre les mains du duc de Calabre.

Aussitôt que le duc de Bourgogne avait appris le commencement de la guerre, il avait écrit au roi, lui remontrant que la dernière trêve comprenait ses alliés; qu'ainsi il le requérait de se désister de son entreprise; en même temps il vint se mettre à la tête de son armée auprès de Péronne, et envoya l'ordre au maréchal de Bourgogne, à Dijon, de lui amener autant de renfort qu'il lui serait possible.

Le roi se tenait depuis quelques semaines à Compiègne, à Noyon ou divers autres lieux, sur la rivière d'Oise, près des marches de Picardie; car c'était de ce côté qu'étaient les plus importantes affaires, soit pour la guerre, soit pour la paix. Il avait d'abord envoyé le cardinal au duc de Bourgogne pour lui faire entendre doucement qu'il se pourrait bien que tout s'arrangeât en Bretagne sans qu'il y fût pour rien (2). Le Duc n'avait nulle crainte d'une telle chose; elle était trop loin de son esprit pour qu'elle lui semblât croyable; néanmoins peu de jours après arriva Bretagne, héraut d'armes, apportant les lettres où ses alliés lui annonçaient

(2) Comines.— Legrand.— De Troy.— Pièces de Comines. — Châtelain.

comment faute de secours, ils s'étaient vus contraints à signer le traité d'Ancenis et à renoncer à son alliance. Le Duc n'en voulait rien croire. Lui, qui s'était mis en campagne uniquement pour leur intérêt, qui depuis si longtemps refusait les offres du roi et bravait ses menaces pour leur rester fidèle, se voir abandonné par eux dès les premiers jours de la guerre! C'était une telle honte qu'il la réputait impossible : il voulait faire mettre en prison ou à mort le héraut qui venait ainsi le tromper et lui porter de fausses lettres contrefaites chez le roi, près duquel il avait passé un jour avant de se rendre au camp du Duc. Cependant la même nouvelle arriva bientôt de tous les côtés, et il fallut se résoudre à la croire.

Le roi était enfin parvenu à ce qu'il avait tant désiré et tant cherché; ses ennemis étaient séparés. Mais alors commença dans son esprit une grande perplexité, car il pouvait tirer avantage de cette heureuse circonstance, soit en commençant la guerre, soit en continuant de traiter.

Son armée était nombreuse, il avait eu soin d'assembler sur cette frontière ses meilleures troupes, ses compagnies d'ordonnance, et une nombreuse artillerie. C'étaient Dammartin et les capitaines les plus sûrs et les plus aguerris qui commandaient. Il pouvait maintenant faire arriver une portion des gens qu'il avait en Anjou et en Normandie; il était plus en mesure que le duc de Bourgogne, dont l'armée n'était pas encore toute rendue et qui attendait les troupes que le maréchal de Bourgogne allait lui conduire. Il semblait donc qu'il y avait tout profit à prendre la voie des armes.

D'un autre côté, le Duc devait sans doute juger du péril où il se trouvait; il venait d'être abandonné et trahi par ses alliés; il pouvait être irrité contre eux; ainsi l'occasion était favorable pour parlementer, on avait à espérer qu'il séparerait entièrement sa cause de la leur; alors monsieur Charles serait contraint de se contenter de tel apanage qu'on voudrait lui donner; alors le duc de Bretagne passerait par les conditions qui lui seraient imposées. D'ailleurs le duc de Bourgogne lui-même ne se trouverait pas en situation d'avoir le même orgueil et la même obstination : on pourrait avoir de lui le Ponthieu et les villes de la Somme. De la sorte, sans rien risquer, sans mettre son sort au hasard d'une bataille, le roi aurait recueilli tout le fruit de sa patience et de sa subtilité.

Dammartin, les capitaines des compagnies, tous les gens de guerre, jusqu'aux moindres pages, ne balançaient point sur ce qu'il convenait de résoudre, et s'en expliquaient hautement. « Qu'on nous laisse » faire, disaient-ils, et nous rendrons bon compte » au roi de ce duc de Bourgogne. Maugrebleu! que » prétendent ces Bourguignons? Les laissera-t-on » toujours, de père en fils, courir sus au roi leur » souverain, ébranler son trône et ravager le » royaume? Maudite race, toujours pleine d'ingra- » titude, d'iniquité et d'orgueil! périsse le jour où » elle prit naissance, bien qu'elle sorte des fleurs » de lis. Depuis le duc Jean, elle ne cesse de per- » sécuter le royaume, et il ne peut guérir des maux » que leur venin y a répandus. Ils ont appelé les » Anglais, se sont alliés à eux pour nous livrer ba- » taille; ils ont mis tout le pays à feu et à sang; ils » ont chassé le roi de sa seigneurie. Pour avoir la » paix, il lui a fallu être injustement dépouillé de » ses royales prérogatives, perdre ses plus belles » fonctions et endurer les plus cruelles humiliations; » et nous, nobles Français, nous avons vu notre » roi, le plus noble et le plus digne roi de la terre, » s'excuser et s'abaisser devant un seigneur de » Bourgogne, son sujet, son serviteur, dont le seul » titre d'honneur était de sortir de son sang! Il nous » faut extirper la racine de cette exécrable race » bourguignonne. Et maintenant que vient faire ce » duc Charles? Ne lui suffit-il pas d'être déjà une » fois entré sans titre et sans raison, en pleine paix, » au milieu du royaume, amenant ses bannières » jusque devant Paris, se comportant en maître » orgueilleux, et emportant la moitié des fleurons » de la couronne? Dieu n'a-t-il pas déjà marqué » son front, comme celui de Lucifer, du sceau de » la rébellion? Ah! certes, il ira aussi dans les » enfers et à tous les diables, cet orgueilleux, ce » rebelle, ce maudit Anglais! Il n'a donc pas assez » de tant de possessions et de seigneuries? il lui faut » le sceptre et la couronne! Ce n'est donc pas assez » de son Bruges et de son Gand? il veut avoir notre » Paris! Que Dieu et le roi nous le permettent, et » nous en tirerons vengeance; nous mettrons tout » à feu et à sang chez lui; nous déroberons, nous » pillerons, nous tuerons tout ce qui se rencontrera » sous notre main. Nous en avons trop souffert, il » faut prendre sa revanche; tombons sur eux, par » le diable! tombons sur eux. — Et pourquoi le roi » dissimule-t-il encore? Pourquoi écoute-t-il tant de » discours? Il se fait brebis et marchande sa laine » et sa peau, comme s'il n'avait pas de quoi se dé- » fendre; il a donc bien peu d'entendement, et, quoi » qu'on dise, il n'y voit goutte s'il ne sait pas où

» l'on veut le conduire. Par la mort! à sa place, » nous aimerions mieux aventurer tout le royaume » que de nous laisser mener de la sorte. »

Mais le roi n'avait pas de penchant à aventurer tout le royaume, ni à suivre les conseils des gens d'armes, qui n'écoutaient que l'amour du butin et la vieille haine française contre les Bourguignons. Ceux de ses serviteurs et de ses conseillers qui étaient d'opinion qu'on devait parlementer et non combattre, lui plaisaient bien mieux. Nul, en ce moment, n'entrait mieux en son sens que le cardinal Balue et le connétable. C'était eux qu'il écoutait, c'était eux qu'il chargeait de ses continuelles ambassades; car on ne faisait qu'aller et venir de lui au duc de Bourgogne.

La fierté et l'obstination du Duc rendaient vaines toutes les subtilités et les espérances du roi. L'abandon de ses alliés, loin de le troubler et de lui apporter ni frayeur ni faiblesse, lui avait, au contraire, donné une volonté plus grande de garder son honneur. « Par saint Georges ! disait-il, je » ne demande rien que de juste et de raisonnable; » je veux l'accomplissement des traités d'Arras et » de Conflans que le roi a jurés. Je ne lui fais » point la guerre, c'est lui qui vient pour me la » faire, et, amenât-il toutes les forces de son » royaume, je ne bougerai point d'ici et ne recu- » lerai pas de la longueur de mon pied. Je mour- » rais plutôt, moi et tous les miens, avant de » confesser que mes demandes sont injustes et » déraisonnables. Si les autres m'ont abandonné et » on traité sans moi, que m'importe? avais-je » besoin d'eux? ne suis-je pas assez fort et assez » puissant? ne puis-je pas seul faire tête à tous » mes ennemis, et à ceux mêmes qui se join- » draient à eux ? Jamais un duc de Bourgogne n'a » été trouvé manquant de parole, ni manquant » de courage non plus. Mes prédécesseurs se sont » vus en plus dure situation et ne se sont pas » épouvantés. »

Ainsi, ni le cardinal, et encore moins le connétable qui n'avait plus grand crédit sur le Duc (1), ne pouvaient le faire condescendre à traiter avec le roi et à s'allier avec lui envers et contre tous, sans réserve de monsieur Charles et du duc de Bretagne. Cependant le roi sentait chaque jour une impatience plus grande de réussir; il s'était flatté d'obtenir par voie de traité ce que d'autres lui conseillaient de conquérir par voie de guerre, et voulait absolument en venir à ses fins. Il n'y avait sorte de moyens dont il ne s'avisât, et il alla même jusqu'à promettre cent vingt mille écus d'or au Duc, et à lui en faire compter la moitié d'avance; tellement que la crainte d'avoir dépensé son argent en vain ajoutait encore à la vivacité de son désir.

Le connétable, qui avant tout ne voulait point la guerre, et le cardinal, qui aimait à flatter le roi, contribuaient encore à l'entretenir dans ses espérances; ils lui rendaient compte avec soin des moindres paroles de courtoisie que le Duc répondait à toutes les promesses et amitiés dont le roi l'accablait, et semblaient dire qu'il tenait à bien peu de l'amener au point que le roi souhaitait.

Alors la pensée vint au roi que lui-même il saurait persuader le Duc bien mieux que tous ses ambassadeurs. Il avait grande idée du pouvoir qu'il prenait sur les gens par son esprit et son langage. Il s'imaginait toujours qu'on ne disait pas ce qu'il fallait dire, qu'on ne s'y prenait pas de la bonne façon; il avait la crainte continuelle d'être servi sans fidélité ou sans zèle. Il se souvenait de ce qu'il avait gagné en devisant familièrement avec le Duc, lors de la guerre du bien public, quand il avait su le séparer de tous les princes ses alliés. Cette fois, il avait plus beau jeu encore, car les princes avaient offensé le Duc par leur trahison.

Le roi commença par faire sonder le Duc sur un projet d'entrevue. Celui-ci n'en avait pas trop envie, et sentait toujours quelque méfiance lorsqu'il s'agissait du roi, d'autant qu'il venait d'apprendre que les Liégeois recommençaient à murmurer et à s'émouvoir. L'évêque et le sire d'Humbercourt leur gouverneur, se trouvant sans forces suffisantes, s'étaient même, par précaution, retirés à Tongres. Le cardinal répondit à cette objection que le Duc ne devait point craindre les Liégeois, ayant, l'an dernier, démoli leurs murailles et enlevé leurs armes; que d'ailleurs rien ne pouvait mieux les détourner de la rébellion que de voir le roi et le Duc amis et alliés.

Le connétable, écrivant au roi, eut soin de lui cacher ce qui aurait pu le détourner de son dessein. Sa lettre portait que le Duc attendait avec impatience la visite dont le roi lui donnait l'espoir; qu'il demandait sans cesse que le jour en

(1) Comines. — Chatelain.

fût fixé ; qu'il avait choisi un logis convenable, et qu'il irait au-devant de lui avec grand respect. Il avait semblé au connétable porté à ne plus vouloir d'autre allié et d'autre ami que le roi. Il renonçait, disait-il, à toute autre alliance, réservant seulement le roi d'Angleterre, le duc de Savoie et les princes d'Allemagne. Outre les affaires qui se pouvaient traiter par ambassade, le Duc semblait en avoir d'autres toutes secrètes qu'il ne voulait pas laisser deviner. La chose qu'il désirait le plus, c'est que le roi lui abandonnât le comte de Nevers, pour lequel il avait tant de haine, que jamais il ne pourrait lui pardonner.

Le connétable ajoutait que, sur ce point, il avait voulu répondre au Duc comment le roi ne pouvait honorablement abandonner un prince de son rang, pair de France, et toujours son fidèle allié. « Mais il a entendu avec impatience mes remontrances, disant toujours qu'il voulait perdre monsieur de Nevers, à quelque prix que ce fût. Ses conseillers confessent qu'une telle colère n'est pas raisonnable; mais il n'y a personne, dit-on, qui ose lui rien dire contre son plaisir. »

L'entrevue fut donc décidée. Le roi envoya demander une lettre d'assurance au duc de Bourgogne. Il l'écrivit de sa main; elle était ainsi conçue : »

« Monseigneur, très-humblement en votre bonne grâce, je me recommande, vous remerciant, Monseigneur, du cardinal qu'il vous a plu m'envoyer, lequel m'a dit le désir qu'avez de me voir, dont, Monseigneur, en toute humilité je vous remercie ; auquel, sur cette matière et autres, je lui déclare (1) mon intention, comme par lui le pourrez, s'il vous plaît, savoir, et pourrez sûrement venir aller et retourner, vous suppliant, Monseigneur, qu'il vous plaise recevoir du cardinal lesdites matières, en la manière que je lui ai baillée, laquelle il vous déclarera. Monseigneur, je prie à Dieu qu'il vous donne bonne vie et longue. — Écrit de la main de votre très-humble et très-obéissant sujet, CHARLES (2). »

Dès que cette lettre fut reçue, le roi s'apprêta à partir. Au lieu de retourner à Pontoise et du côté de Paris, où il avait déjà envoyé ses fourriers, il annonça que le lendemain il irait à Péronne. Alors ce fut une surprise et une alarme grandes parmi tous les serviteurs du roi ; ils ne pouvaient croire une telle chose. Déjà il avait été quelques jours auparavant question de cette entrevue; l'on avait dit qu'elle aurait lieu à Bohain chez le connétable, et elle avait paru périlleuse et insensée. Le vidame d'Amiens était accouru en hâte, amenant un homme qui affirmait sur sa vie que monsieur de Bourgogne ne voulait cette entrevue que pour attenter à la personne du roi. Il courait aussi, depuis quelque temps, une prophétie qui menaçait le roi de mort ou de poison dans le cours de l'année. On avait vu une comète au ciel qui annonçait le malheur de quelque grand. « Nous sommes bien ici, disaient les serviteurs du roi, plût à Dieu que le roi s'y trouvât bien aussi, et n'allât pas plus loin; car il est ici en sûreté et chez lui. Monsieur de Bourgogne fait les revues de ses troupes et attend le maréchal de Bourgogne. Philippe de Savoie, Poncet de la Rivière, du Lau, Durfé, le prince d'Orange, tous les plus grands ennemis du roi ont été vus à Dijon avec lui. Quoi qu'on dise, tant que Bourgogne vivra, il ne feindra jamais de vouloir du bien au roi que pour lui faire du mal (3). » Tels étaient les propos des moindres officiers. Le comte de Dammartin, les maréchaux Rouault et Loheac, tous les capitaines, s'opposèrent de tous leurs efforts à ce voyage, dont ils n'auguraient rien de bon. Tout fut inutile, le roi l'avait résolu.

Il partit le 9 octobre (4) en assez petit cortége, emmenant avec lui le connétable, le cardinal, le duc de Bourbon, le sire de Beaujeu, l'archevêque de Lyon, et l'évêque d'Avranches, son confesseur. Il avait pour toute garde quatre-vingts Écossais et une soixantaine de cavaliers, tant il voulait montrer au Duc une parfaite confiance. Les archers de Bourgogne, commandés par Philippe de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, vinrent au-devant de lui comme il l'avait souhaité, afin de donner cette marque d'estime au plus sage et au plus vaillant des serviteurs du Duc. Ce prince vint lui-même hors de la ville jusqu'à la petite ri-

(1) Lisez : *Je lui ai déclaré.* (G.)

(2) Legrand a vu cette lettre en original, et en effet de la main du Duc.

Cette note est de M. de Barante. J'y ajouterai que j'ai moi-même vu l'original de la lettre du duc Charles; il fait partie des pièces rassemblées dans le manuscrit n° 9675 B du fonds de Baluze, à la bibliothèque du roi, à Paris. (G.)

(3) Lettre de la Loëre, receveur du Languedoc.

(4) J'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits* t. I, p. 196-198, plusieurs pièces tirées du registre d'Ypres, intitulé *Wetvernieuwingen,* sur l'entrée du roi à Péronne. (G.)

vière du Doing (1). Le roi l'embrassa (2) et lui fit fête. Chacun se réjouissait de les voir si bons amis. Ils entrèrent ensemble dans la ville, devisant familièrement, et le roi appuyant sa main en signe d'amitié sur l'épaule du duc. Son logis avait été préparé chez le receveur de la ville ; car le château était vieux, inhabité et mal en ordre (3).

A peine le roi était-il dans la ville, qu'il apprit que l'armée du maréchal de Bourgogne arrivait et campait sous les murs. Ce maréchal était dès longtemps son ennemi personnel. A son avénement, pour se le rendre favorable et le récompenser de l'avoir escorté en Flandre lors de sa fuite du Dauphiné, il lui avait donné la seigneurie d'Épinal. Les bourgeois avaient réclamé, alléguant les lettres du roi Charles VII qui avait réuni la ville à la couronne, et promis qu'elle ne serait jamais cédée en fief. Le roi favorisa leur demande auprès du parlement, qui leur donna gain de cause. Le maréchal ne voulut pas reconnaître le jugement, et eut recours aux voies de fait. Alors les habitants, avec le consentement du roi, s'étaient donné pour seigneur et pour protecteur le duc Jean de Calabre. Ainsi nul, dans les conseils de Bourgogne, n'était plus violent contre le roi que ce maréchal. Il avait réuni autour de lui et amenait dans son armée les mécontents et les bannis du Lau, Poncet de la Rivière, Durfé et le comte Philippe de Bresse que le roi avait tenu enfermé par trahison pendant deux années entières. Tous, portant la croix de Bourgogne, entraient dans la ville par une porte, tandis que le roi entrait par l'autre. Le comte de Bresse alla aussitôt après se présenter au Duc, témoigna ses regrets de ne pas être arrivé plus tôt, afin d'aller au-devant du roi, et demanda sûreté dans la ville pour lui et ses compagnons. Le Duc lui fit bonne mine, le remercia pour lui et pour eux, et assigna leur logis au château.

Le roi, sachant tout ce qui se passait et l'accueil que recevaient ses mortels ennemis, commença à se troubler et à concevoir quelque peur. Ne trouvant pas son logis assez sûr, il fit demander le château, qui lui fut accordé sans difficulté, et alla s'y établir avec toute sa maison; elle ne consistait guère qu'en une douzaine de personnes.

Dès le lendemain les pourparlers commencèrent entre les conseillers des deux princes et en leur présence. Rien ne pouvait changer la volonté du Duc. En vain le roi lui promettait la pleine et entière exécution des traités d'Arras et Conflans, ne lui demandant autre chose qu'un serment de fidélité envers et contre tous; il ne voulait pas se départir de la réserve quant à ses alliés. Le roi lui répétait que le duc de Bretagne avait juré un traité d'alliance conçu dans les mêmes termes ; le Duc s'obstinait à rester fidèle à des alliés qui lui avaient manqué de foi, et toutes les paroles du roi étaient de nul effet. Les choses en étaient là, et les esprits commençaient à s'aigrir de part et d'autre, lorsque, dans la seconde journée, arrivèrent des nouvelles de Liége qui excitèrent un grand émoi. Les Liégeois avaient repris les armes, et, au nombre de deux mille environ, étaient allés à Tongres, où leur évêque et le sire d'Humbercourt s'étaient retirés. Profitant de la négligence de toute cette cour de prélat où, d'habitude, on ne songeait guère qu'à se divertir (4), ils avaient surpris la ville, et emmené prisonniers l'évêque, ses chanoines, même le sire d'Humbercourt. Des habitants de Tongres, fugitifs, effarés, arrivaient les uns après les autres ; ils avaient vu ces Liégeois en fureur massacrer Robert de Moriamez (5) archidiacre et garde de la bannière de l'évêque, et se faire un jouet horrible de ses membres qu'ils se jetaient à la tête les uns les autres. Les fugitifs ne doutaient pas que l'évêque et le sire d'Humbercourt n'eussent éprouvé un sort pareil, et n'eussent été mis en pièces avant même d'être arrivés à Liége (6).

On peut juger de la fureur du Duc en apprenant de telles cruautés. Il ne douta pas un moment du récit de ces fugitifs, et tint pour véritables même leurs conjectures. « Il est donc vrai, s'écria-t-il, » que le roi n'est venu ici que pour me tromper, et » m'empêcher de me tenir sur mes gardes! J'avais » bien raison de me méfier et de refuser cette en- » trevue. C'est lui qui, par ses ambassadeurs, a » excité ces mauvais et cruels gens de Liége ; mais, » par saint Georges, ils en seront rudement punis, » et il aura sujet de s'en repentir. » Aussitôt il

(1) Le connétable vint au-devant du Duc, et ensuite ils allèrent ensemble à la rencontre du roi. (G.)

(2) Le Duc, lorsqu'il s'approcha du roi, s'inclina bien bas sur son cheval. Le roi le releva et l'embrassa. (G.)

(3) Comines et pièces justificatives.

(4) Amelgard.

(5) Lisez : *de Morialmé*. (G.)

(6) Il faut lire, sur cet événement et ceux qui le suivirent, le tableau dramatique et animé qu'en a tracé M. de Gerlache, dans ses *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*, que nous avons déjà citées. M. Polain a traité aussi avec talent cet épisode de l'histoire de Liége. Voy. ses *Esquisses historiques de l'ancien pays de Liége*. Bruxelles, 1837. (G.)

ordonna que les portes de la ville et du château fussent fermées et gardées par des archers. Puis, un instant après, effrayé lui-même de ce qu'il venait de commander, il imagina de donner, pour motif de ses ordres, qu'il voulait absolument qu'on retrouvât une boîte remplie d'or et de joyaux qui lui avait été dérobée. Il se promenait çà et là, prenant tous ceux qu'il rencontrait à témoin de la trahison du roi, et racontant les nouvelles de Liége; ensuite il s'emportait en terribles menaces de vengeance. Si, par hasard, il se fût trouvé là quelqu'un de ceux des conseillers de Bourgogne qui haïssaient le roi, le Duc aurait pu prendre quelque résolution subite et cruelle, ou, pour le moins, faire jeter son légitime et souverain seigneur dans un des cachots de la grosse tour du château. Heureusement, le sire Philippe de Comines, chambellan de quartier, loin d'aigrir son maître, s'employa de tout son pouvoir à l'adoucir. Autant en faisait un de ses valets de chambre, Charles de Viseu, homme honorable et sage, natif de Dijon.

Pendant ce temps, le roi, à qui l'on avait rapporté les nouvelles de Liége et les paroles furieuses du Duc, ne se voyait pas sans crainte enfermé dans l'étroite enceinte de ce château, tout près de cette grosse tour où jadis Herbert, comte de Vermandois, avait tenu prisonnier et fait périr son roi, Charles le Simple; un tel souvenir n'était pas rassurant en un tel moment. D'ailleurs, on pouvait tout craindre des transports insensés du duc de Bourgogne. Maintenant le roi avait le loisir de réfléchir à l'imprudence qu'il avait faite de venir se mettre entre ses mains, sans songer aux gens que secrètement il avait envoyés à Liége. Il n'avait voulu rien de plus que d'accroître les embarras de son adversaire, afin de traiter plus avantageusement; mais c'était une grande méprise d'avoir oublié que tout pouvait être imprévu et hors de mesure avec un peuple cruel et insensé comme les Liégeois. Puis il portait aussi la peine de cette dissimulation qui lui faisait cacher aux gens qui conduisaient une affaire les entreprises qu'il entamait d'une autre part.

Toutefois il ne se troubla point et ne songea qu'aux moyens de se tirer d'un si mauvais pas. La porte du château était sévèrement gardée. On n'entrait pour son service que par le guichet seulement; mais aucun des gens de sa maison n'avait été ôté d'auprès de lui. Ce qui le fâchait le plus, c'est que pas un des principaux conseillers et serviteurs du Duc ne venait le trouver. Ainsi il n'avait nulle occasion de parlementer, de s'expliquer, de deviner, ni d'aviser à ce qu'il avait à dire ou à faire. Pourtant il faisait parler à tous ceux dont il imaginait qu'il pourrait tirer quelque secours; rien n'était omis pour les bien disposer en sa faveur. Les promesses n'étaient pas épargnées, et quinze mille écus d'or qu'il avait apportés avec lui auraient été distribués parmi les serviteurs du duc de Bourgogne, sinon que celui qui fut chargé par le roi de cette secrète libéralité en garda une bonne part pour lui.

Pendant ce temps-là, tout était en rumeur dans la ville, chacun s'enquérait et s'inquiétait de ce qui allait se résoudre et se faire. Le lendemain, quand le Duc fut un peu refroidi, il assembla son conseil; jusqu'alors il avait agi sans prendre l'avis de personne, au grand chagrin des hommes sages, qui ensuite avaient à remédier aux choses que leur maître avait faites contre leur pensée. Le conseil fut long et troublé. Il dura tout le jour et une partie de la nuit. Les opinions étaient fort diverses, et le Duc agité et incertain.

D'abord les ennemis du roi y prévalurent. Le maréchal de Bourgogne, et ceux qu'il avait amenés avec lui, commencèrent à être mieux écoutés du Duc; c'était ce que le roi redoutait le plus. Il avait fait offrir de jurer la paix telle que deux jours auparavant elle lui avait été proposée, sans faire nulle réserve ni difficulté. Il s'engageait à toutes réparations suffisantes des Liégeois et à revenir se joindre au Duc pour leur faire la guerre. Il présentait en otages de son retour le duc de Bourbon, le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, le connétable et d'autres grands seigneurs. Mais de telles conditions n'étaient pas même écoutées. Il était question de retenir tout franchement le roi en prison, d'envoyer aussitôt chercher monsieur Charles son frère, et de régler alors tout le gouvernement du royaume. Cet avis passa, le messager eut ordre de s'apprêter pour partir sur-le-champ. Ses houzeaux étaient déjà mis, son cheval dans la cour, il n'attendait plus que les lettres que le Duc écrivait en Bretagne, quand tout à coup ce prince recula devant une si grande résolution. Ceux qui la conseillaient en avaient bien vu la conséquence: après un tel affront et une telle contrainte, le roi ne pouvait rester libre. C'en était donc fait de sa vie ou de sa couronne.

C'est à quoi Pierre de Goux, chancelier de Bourgogne, et les conseillers plus sages ou plus favorables au roi firent réfléchir le Duc. Le conseil fut repris. La plupart de ceux qui y siégeaient inclinèrent à un avis plus doux; ils rappelèrent que le roi était

venu à Péronne sur un sauf-conduit, et que ce serait un éternel déshonneur à la maison de Bourgogne de manquer de foi à son souverain seigneur (1). Ils firent voir tout l'avantage des conditions qui allaient être accordées, et qui termineraient, en faveur de la Bourgogne, de grandes et difficiles affaires. Le Duc leur prêta l'oreille. Il s'était un peu calmé. D'ailleurs les nouvelles de Liége étaient moins terribles que ne les avaient faites les premiers bruits populaires. L'évêque avait été conduit avec une sorte d'égards dans son palais. Le sire d'Humbercourt et les Bourguignons avaient été mis en liberté; on les avait chargés d'apaiser monseigneur de Bourgogne et lui assurer que ce n'était pas à lui qu'on entendait faire la guerre. Les chanoines et les serviteurs de l'évêque, malgré la haine aveugle que leur portaient les gens de Liége (2), avaient échappé au massacre. Jean de Wilde, que ce peuple avait pris pour chef, avait réussi à le modérer un peu et à lui faire écouter la raison.

Bien que la colère du Duc fût en quelque sorte adoucie, on ne pouvait lui proposer de mettre le roi en liberté et d'accepter ses otages pour gage de son retour. Chacun le savait trop capable de les laisser là et de ne pas revenir. Le connétable et les autres, tout en s'offrant de bonne grâce, du moins en public, n'étaient pas eux-mêmes sans crainte de ce qui leur en pourrait arriver.

Des commissaires furent donc nommés de part et d'autre pour dresser le projet de traité. Il avait pour base les traités d'Arras et de Conflans; mais tout ce qui s'était élevé de difficultés sur leur explication se trouvait résolu au bénéfice de la Bourgogne : la seigneurie pleine et entière avec le droit de lever des aides et d'assembler les vassaux dans le Vimeu, les villes de la Somme et d'autres territoires; toutes les questions de juridiction, de limite, d'enclave, de péages, d'impôts sur le transit des marchandises; l'appel au parlement de Paris des jugements rendus en Flandre; en un mot, tout ce qui était depuis plus de trente ans objet de litige, et dont jamais le feu roi n'avait voulu se départir, était abandonné en un jour. Vainement les commissaires de France présentaient quelques remontrances; on leur répondait : « Il le faut, monseigneur » le veut (3). »

C'est qu'en effet, malgré les profits d'une paix ainsi imposée, les conseillers du Duc avaient grand'peine à l'y faire consentir. C'étaient sans cesse de nouveaux accès de colère, de nouvelles pensées de vengeance qui soudainement lui montaient à l'esprit. Il se retira dans sa chambre; là, sans songer à se déshabiller, il allait et venait, se promenait à grands pas, se jetait sur son lit, se relevait, parlait seul et tout haut, puis entamait quelques propos avec le sire de Comines, son chambellan, qui couchait près de lui. Sur le matin, sa fureur devint plus grande que jamais, et l'on pouvait croire que tout était perdu. « Il m'a fait promettre de venir » avec moi reconquérir l'évêque de Liége, qui est » mon beau-frère et son parent à lui aussi; il faudra » bien qu'il y vienne. Je ne me fais point conscience » de le contraindre à la parole qu'il a donnée. » Et aussitôt il envoya les sires de Créqui, de Charny et de la Roche annoncer au roi qu'il allait venir jurer la paix avec lui.

Le sire de Comines, qui secrètement était devenu ami tout dévoué du roi, n'eut que le temps de lui faire dire en quelle situation d'esprit était le Duc, et dans quel danger il se pourrait mettre s'il hésitait soit à jurer la paix, soit à marcher contre les Liégeois.

Le Duc entra dans le lieu où le roi était prisonnier. Il s'efforçait de montrer une contenance humble et courtoise; mais sa voix tremblait de colère, ses paroles étaient brèves et âpres, son geste était menaçant (4). « Mon frère, dit le roi un » peu ému, ne suis-je pas en sûreté dans votre mai» son et votre pays? — Oui, monsieur, répondit » le Duc, et si sûr que si je voyais un trait d'ar» balète venir sur vous, je me mettrais devant » pour vous garantir. Mais ne voulez-vous point » jurer le traité tel qu'il a été écrit? — Oui, dit le » roi, et je vous remercie de votre bon vouloir. » — Et ne voulez-vous point venir avec moi à » Liége pour m'aider à punir la trahison que m'ont » faite ces Liégeois, à cause de vous et de votre » voyage ici? L'évêque est votre parent proche, de » la maison de Bourbon. — Oui, Pâques Dieu, » répliqua le roi, et je me suis fort émerveillé de » leur méchanceté; mais commençons par jurer » le traité; puis je partirai avec autant ou aussi » peu de mes gens que vous le voudrez. »

Pour lors on tira des coffres du roi le bois de la vraie croix, que l'on nommait la croix de Saint-Laud. Suivant ce qu'on racontait, elle avait jadis

(1) La Marche.
(2) Amelgard.
(3) Pièces de Comines.
(4) La Marche.

appartenu à Charlemagne, et se nommait alors la croix de victoire. Depuis, elle avait été conservée dans l'église de Saint-Laud, à Angers. Nulle relique n'était autant adorée par le roi, et il croyait qu'on ne pouvait manquer au serment juré sur ce bois vénérable sans mourir dans l'année. Il n'y eut sorte d'assurances et de promesses qu'il ne s'empressât de faire à son beau-frère de Bourgogne, qui fit aussi son serment.

Ce traité fut signé (1), et le roi expédia le même jour toutes les lettres patentes, au nombre de vingt, qui réglaient l'exécution de divers articles (2). Par un traité séparé, le Duc s'engagea à employer ses bons offices auprès de monsieur Charles, frère du roi, pour qu'il se contentât de la Brie et de la Champagne pour apanage. Du reste, rien ne fut changé aux conditions de la paix de Conflans, quant aux autres alliés du Duc.

La joie fut grande dans la ville en apprenant que tout se terminait ainsi à l'amiable. Les cloches furent sonnées, chacun alla dans les églises remercier Dieu. Français et Bourguignons se témoignaient amitié et concorde (3).

Dès le lendemain les deux princes partirent. Le roi aurait voulu que le Duc accomplît la cérémonie de foi et hommage, comme c'était son devoir. Il s'y était engagé la veille ; mais il n'en fut plus question, et le roi n'en parla pas davantage. Il lui tardait d'être hors de Péronne, et se tenait heureux d'avoir échappé à un tel péril. Il n'avait d'autre escorte que ses Écossais, et trois cents hommes d'armes qu'il manda. L'armée du Duc était belle et nombreuse ; il commandait en personne les Flamands et les Picards ; le maréchal de Bourgogne avait sous ses ordres les gentilshommes du duché, les gens de Savoie venus avec le comte de Bresse, les hommes du Luxembourg, du Limbourg, du Hainaut et de Namur.

Le roi et le Duc suivirent la route de Bapaume, Cambrai (4), le Quesnoi, Namur, et arrivèrent le 27 octobre devant Liége. La ville n'avait plus ni remparts ni fossés ; et, bien qu'à force de peine et d'argent, en vendant une portion des ornements de leurs églises, en sacrifiant une partie de leur avoir, les habitants eussent rétabli une sorte d'enceinte, rien ne semblait plus facile que d'y entrer. D'ailleurs, la présence du roi à l'armée leur annonçait assez qu'ils n'avaient aucun secours à espérer. C'était justement par ce motif que le Duc se croyait obligé d'agir avec plus de précautions, et qu'il rejeta l'avis de quelques-uns de ses conseillers, qui voulaient qu'une partie de l'armée fût renvoyée comme superflue. Le roi l'inquiétait ; il se méfiait toujours de quelque complot, de quelque intelligence secrète avec les Liégeois.

Cependant le roi n'omettait rien pour le rassurer. Comme on sut que, dans la ville, un bon nombre d'habitants se prétendaient encore alliés

(1) Ce fut le 14 octobre, que le roi et le Duc convinrent des conditions du traité, et les lettres qui en furent dressées portent toutes cette date, quoi qu'elles n'aient été expédiées que quelque temps après. Guilbert de Ruple, argentier du Duc, écrivait le même jour au magistrat d'Ypres : « On doit » de grandes actions de grâces à Dieu pour ce résultat, car » je vous certifie que, cette nuit, les choses n'étaient pas » bien claires (*want ic certiffiere u dat het dezen nacht niet* » *wel claer ghestaen heeft*). » Voy. mes *Documents inédits*, t. I, p. 200. (G.)

(2) Il y a, dans la trésorerie des chartes de Flandre, à Gand, vingt et une lettres originales émanées de Louis XI relativement au traité de Péronne. Huit de ces lettres sont des mandements du roi au duc de Bourbon, au duc d'Orléans, au comte de Foix, au seigneur d'Albret, au comte d'Armagnac, au duc d'Alençon, au marquis du Pont, au duc de Nemours, pour qu'ils s'obligent envers le duc de Bourgogne à se liguer contre le roi, s'il enfreignait le traité. Les autres concernent la restitution à leurs propriétaires légitimes des seigneuries et terres restées en litige ; les appels des causes jugées dans les pays du duc de Bourgogne ; l'obligation qu'on avait voulu imposer à des sujets du Duc de prêter serment de fidélité au roi ; les empêchements apportés à la perception par les officiers du Duc, des tailles et aides dans les prévôtés de Vimeu, de Beauvoisis et de la Thieulloye ; la levée de l'imposition foraine aux limites du royaume, qui appartenait au Duc, en vertu du traité d'Arras ; le grenier à sel de Grandvillers ; les tracasseries qu'on suscitait au Duc dans la seigneurie de Mortagne ; les actes de juridiction que les officiers du roi avaient prétendu exercer dans les terres situées au delà et en deçà de la Somme, qui avaient été cédées au Duc, etc., etc.

Toutes ces lettres sont datées de Péronne le 14 octobre 1468. Elles ne sont pas imprimées dans les *Preuves* des mémoires de Commines, édit. de Lenglet du Fresnoy. (G.)

(3) Le Duc écrivit aux villes, le même jour, qu'elles ne fissent pas, à l'occasion de la paix avec le roi, des feux de joie et autres réjouissances publiques, mais qu'elles attendissent, pour cela, qu'il eût tiré vengeance des outrages des Liégeois. J'ai inséré cette lettre dans mes *Documents inédits*, t. I, p. 199. Nonobstant l'ordre du Duc, il se fit à Gand, le 28 octobre, une procession générale et de grandes réjouissances, à l'occasion de la paix. *Registre de la Collace de Gand*. (G.)

(4) J'ai inséré, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. I, p. 201, une lettre du Duc aux avoué et échevins d'Ypres, datée de Cambrai le 17 octobre, par laquelle il les informe qu'il part ce jour pour le pays de Liége. (G.)

de France, et portaient la croix blanche droite, le Duc ordonna, sous peine de mort, que toute l'armée revêtit la croix de saint André de Bourgogne (1), et l'on vit le roi donner le même commandement à ses gens, la mettant lui-même à son chapeau. Il arriva aussi que, le premier jour, cette foule insensée fit une sortie bruyante et désordonnée, qui fut repoussée facilement. On entendit quelques-uns d'entre eux crier : « Vive » le roi, vive la France ! » Alors le roi s'avança tout des premiers, et s'écria à haute voix : « Vive » Bourgogne ! » C'était assurément la première fois qu'on voyait un roi de France renier sa bannière et son propre nom : les Français en étaient honteux et indignés. Quant au roi, ces apparences ne lui coûtaient guère ; il ne songeait jamais qu'à profiter le mieux possible de la circonstance, ou à se tirer de péril au moindre dommage. Il n'était pas homme à se perdre par trop de fierté, comme aurait pu faire le duc de Bourgogne, et avait coutume de dire familièrement : « Quand » orgueil chevauche devant, honte et dommage » suivent de près. »

Lorsque les malheureux Liégeois virent de quelle façon le roi se comportait envers eux, ils entrèrent dans une grande rage contre lui. Ils rappelaient les ambassades nombreuses qu'il leur avait envoyées pour les exciter contre le Duc, les paroles qu'on leur avait rapportées de sa part, les lettres mêmes revêtues de son sceau et de son nom qu'on avait pu montrer ; et maintenant non-seulement il les abandonnait, mais il se joignait à leur ennemi ; il venait aider à ruiner et à saccager leur ville ; il ne les protégait pas même contre la rude vengeance qui les menaçait ! Aussi son nom était-il en exécration et chargé des plus honteux outrages.

Pourtant leur courage était encore soutenu par le légat que le pape avait envoyé pour médiateur. Ce légat avait conçu l'espoir peu raisonnable de se faire évêque de Liége (2). Il conseilla donc aux habitants de laisser aller messire Louis de Bourbon, leur évêque (3), de faire bonne contenance, et de se défendre, afin d'obtenir de bonnes conditions. Voyant cette première sortie réussir si mal, le légat fut saisi de peur et se sauva au plus vite. Les coureurs de l'armée de Bourgogne le prirent. On vint dire au Duc qu'il était entre leurs mains. « Qu'on ne m'en parle pas, ré» pondit-il, et qu'ils le rançonnent à leur fantai» sie, ni plus ni moins qu'un riche marchand. » Si je le savais publiquement, il me faudrait » bien le faire délivrer par respect pour le saint» siége. » Ils se débattirent sur le partage de ce butin, la nouvelle devint publique : alors le Duc se le fit amener, lui témoigna de grands égards, et commanda que tout ce qui lui avait été pris lui fût rendu (4).

L'avant-garde, commandée par le maréchal de Bourgogne et le sire d'Humbercourt, s'était logée dans le faubourg, et elle était parvenue jusqu'à la porte. Il semblait que nulle résistance ne dût les empêcher d'entrer dans la ville ; et tous ces gens de guerre, animés par le désir du butin, voulurent, sans attendre le Duc, achever une affaire si facile. Le désordre était grand, personne n'était sous sa bannière. Chacun allait et venait dans la boue, appelant ses compagnons ou cherchant son chef. La nuit arriva. Les Liégeois avaient refusé de livrer leur porte ; voyant ces Bourguignons dispersés et sans précautions, ils firent une sortie (5) par les brèches de leurs murailles, et tombèrent sur eux. Ils en tuèrent un grand nombre, et les mirent presque tous en fuite. Cependant les gentilshommes et les hommes d'armes parvinrent à se réunir devant la porte, et tinrent ferme à pied, enfonçant à mi-jambe dans la terre trempée. Le prince d'Orange, les sires du Lau et Durfé étaient là donnant l'exemple de la vaillance et du sang-froid. Le sire d'Humbercourt fut blessé ; le sire de Sargine fut tué. Le danger des Bourguignons était grand, car les Liégeois les avaient attaqués par derrière en arrivant par le faubourg, et il leur fallait s'appuyer à la porte, par où une nouvelle sortie pouvait venir les envelopper. En effet, ils virent le peuple s'assembler à la lueur des torches et des lanternes. Heureusement ils avaient sauvé quatre pièces d'artillerie, et en les tirant dans la rue, ils effrayèrent et dissipèrent les

(1) Amelgard.

(2) M. de Gerlache réfute avec force cette assertion. (G.)

(3) Le 25 octobre, les Liégeois envoyèrent une ambassade au Duc dans son camp, pour lui offrir de se mettre à sa merci (*op te ghevene de stede te zynen wille*), et, en marque de leur soumission, ils étaient prêts à rendre l'évêque et les autres prisonniers qu'ils avaient faits à Tongres. Le Duc accepta les prisonniers sans s'engager à rien. *Registre de la Collace de Gand*. (G.)

(4) Ce fut le 12 octobre, selon le registre de la collace de Gand. (G.)

(5) M. de Barante suit ici le récit de Comines ; M. de Gerlache a adopté de préférence la relation de Piccolomini, qui en diffère essentiellement. (G.)

gens de la ville. Ils parvinrent ainsi à se maintenir toute la nuit, et à regagner le faubourg. Ce combat avait été vif, et le sire Jean de Wilde, chef des Liégeois, y avait été mortellement blessé.

Le Duc fut averti du péril de son avant-garde. Il défendit qu'on éveillât le roi, et qu'on lui annonçât cette mauvaise aventure; puis, montant à cheval, il arriva au plus vite au lieu où l'on se battait. Là, il vit qu'on lui avait fait le malheur plus grand qu'il n'était. Cependant ses gens étaient fatigués, plus de deux mille hommes de pied s'étaient enfuis ou dispersés, et l'armée n'avait plus autant de courage et de certitude. Il envoya du renfort à cette avant-garde et y fit passer des vivres, car elle mourait de faim; puis il retourna raconter l'affaire au roi, qui se montra fort joyeux qu'elle eût bien fini. Son contentement n'était pas feint, tant il craignait d'être mis en position difficile et périlleuse, s'il advenait malheur au Duc.

Toute l'armée avança vers la ville. Le Duc se logea dans un des faubourgs, mais non pas devant la porte où l'avant-garde avait combattu. Le roi avec ses gens prit son logis dans une grande métairie à un quart de lieue de la ville. Les communications étaient difficiles d'un quartier à l'autre; le terrain était coupé de haies et de fossés; la pluie avait rendu le sol gras et boueux. Il fallait aussi se tenir sur ses gardes; la muraille étant renversée et le fossé assez mal déblayé et sans eau, les assiégés pouvaient sortir de tous côtés; il ne suffisait pas de garder l'issue des portes.

La nuit était sombre et pluvieuse. Vers minuit, une alerte réveilla tout le monde : le Duc fut bientôt sur pied; un instant après arriva le roi avec le connétable. « Ils sont sortis, criait-on, — de ce » côté, disaient les uns; — par cette porte », disaient les autres. L'obscurité augmentait la frayeur et l'incertitude. On ne donnait aucun ordre; on ne se décidait point. Nul n'était plus vaillant que le duc de Bourgogne, mais parfois il se troublait, et n'avait pas le calme d'un chef d'armée. Ce jour-là ses serviteurs étaient embarrassés et fâchés de ne pas lui voir meilleure contenance devant le roi. Bien au contraire, le roi se montra froid, comme un prince accoutumé à se trouver en de telles affaires, jouissant de tout son sens, ferme dans le commandement et sachant prendre autorité partout où il se trouvait. « Prenez ce que vous avez de gens, disait-il » au connétable, et allez de ce côté. Portez-vous » en cet endroit; s'ils doivent venir, c'est par-là » qu'ils passeront. » Bientôt après on s'aperçut que c'était une fausse alarme.

Le lendemain on se rapprocha encore de l'enceinte de la ville, et le roi se logea dans une petite maisonnette tout auprès du duc de Bourgogne, à qui ce fut un cruel sujet de méfiance, car personne n'avait l'imagination plus inquiète. Tantôt il craignait que le roi n'entrât dans la ville pour se mettre à la tête des Liégeois, tantôt qu'il s'en retournât en France; bien plus encore, qu'avec ses Écossais et ses gens d'armes il ne fît quelque tentative contre lui-même. Son tourment d'esprit était si grand, qu'il plaça trois cents hommes d'arme d'élite de sa maison dans une grange qui se trouvait entre les deux logis, et qu'il en fit créneler les murailles pour qu'on observât mieux tout ce qui se passait chez le roi.

Soit courage, soit folie, les Liégeois ne montraient nulle volonté de se soumettre (1). Ils n'avaient ni portes, ni murailles, ni fossés, pas une pièce d'artillerie qui valût quelque chose, aucun chevalier ni gentilhomme pour les commander, car le peu qui étaient de leur parti avaient péri au premier combat; nuls auxiliaires d'aucune nation; point de prince ni de grand seigneur pour prendre leurs intérêts auprès du Duc; et pourtant une semaine entière s'écoula sans qu'ils parlassent de se rendre. Ceux d'entre eux qui soutenaient le mieux leur courage étaient les hommes d'un canton voisin de la ville, qui se nommait le pays de Franchemont (2). C'était un peuple de tout temps renommé par sa fierté et sa vaillance. Pendant cette semaine, ceux des habitants qui ne pouvaient porter les armes, les femmes, les enfants, les vieillards, sortaient chaque nuit de la ville, emportant leur argent et leurs effets les plus précieux. Ils passaient la Meuse et allaient se réfugier dans les montagnes et les forêts du pays d'Ardenne.

Lorsque la plus grande partie de ce peuple fut ainsi allée chercher un abri contre la ruine qui le menaçait, les hommes de Franchemont résolurent de tenter une résolution désespérée, et d'y trouver ou une belle mort ou une grande victoire. Un soir, à dix heures, ils sortirent par une des brèches de la muraille, au nombre d'environ six cents, tous gens de cœur et

(1) Voy. la note 3 à la page 321, qui prouve que les Liégeois avaient fait, mais vainement, des démarches pour apaiser le Duc. (G.)

(2) Lisez : *Franchimont*. (G.)

bien armés. Les maîtres des deux maisons du faubourg où le roi et le Duc étaient logés leur servaient de guides. Prenant un grand détour, par derrière des rochers, ils tombent à l'improviste sur le quartier des princes. Trois gentilshommes de Bourgogne, qui étaient en sentinelle, furent tués. Derrière la maison où était le duc de Bourgogne était un pavillon où logeaient le comte du Perche et le sire de Craon : les Liégeois y voulurent entrer. Les valets de chambre se défendirent et se firent tuer. Ce bruit sauva les princes. Les hommes d'armes, couchés dans la grange entre les deux logis, entendant quelque tumulte, se levèrent à la hâte, s'armèrent à demi, et bientôt il s'engagea un combat à coups de pique par les brèches de la muraille de cette grange.

Le Duc était au lit. Sa garde était postée du côté de la ville, et non point en arrière de son logis, par où arrivaient les gens de cette sortie. Il n'y avait dans sa maison qu'une douzaine d'archers qui veillaient et jouaient aux dés. Le bruit qui se faisait devant la grange les avertit à temps; ils vinrent se ranger devant la porte, et défendre les fenêtres. La nuit était noire ; on entendait dans les rues les cris de « Vive le roi! vive Bourgogne! » sans bien savoir ce qui se passait. En même temps les gens de la ville, ainsi que cela avait été réglé entre eux, faisaient une sortie par la porte. Toute l'armée était à la fois éveillée et surprise. Le sire de Comines passa au plus vite au Duc sa cuirasse, et lui couvrit la tête d'un casque; ils descendirent l'escalier. Les archers se maintenaient à grand'peine à l'entrée de la porte, et pendant un instant il fut douteux s'ils pourraient la défendre. Enfin il arriva successivement du monde, et le moment du péril passa.

Pendant ce temps, le logis du roi était aussi surpris et attaqué; mais il courut un moindre danger. Au premier bruit, les vaillants archers écossais vinrent se ranger devant leur maître, se tinrent devant lui, et faisant un rempart de leurs corps, ils repoussèrent à coups de flèche toutes les attaques, sans s'inquiéter si leurs traits tuaient des Liégeois ou bien des Bourguignons qui accouraient au secours.

La plupart des ces braves gens de Franchemont périrent ainsi dans cette noble entreprise, sans autre regret que d'y avoir échoué, car la vie leur eût semblé bien payée s'ils avaient pu tuer les deux princes. Il s'en fallut de peu; un instant de moins devant le pavillon du comte du Perche ou devant la grange, c'en était fait du duc de Bourgogne. Il y eut encore un hasard heureux pour lui. Le premier qui tomba sous les flèches de ses archers fut l'hôte de son logis, celui qui conduisait l'attaque.

La sortie qui avait été tentée par la porte de la ville ne fut pas difficile à repousser; ceux qui attaquèrent de ce côté furent loin de se montrer aussi vaillants que les hommes de Franchemont.

Aussitôt que tout fut rentré dans l'ordre, on tint conseil. Déjà l'assaut avait été résolu pour le lendemain ; il s'agissait de savoir si la valeur désespérée que les assiégés venaient de montrer n'était pas un motif de changer de dessein. Le Duc, encore tout animé, ne s'arrêta point à une telle bagatelle.

Le roi n'était pas à ce conseil. Lorsqu'on en fut sorti, il manda quelques-uns des serviteurs du Duc, et voulut savoir ce qui avait été résolu; quand il le sut, il proposa ses doutes, parla du péril d'un tel assaut, de la résistance que ferait ce peuple dont on venait de connaître le courage, de ce qu'avait de meurtrier et d'incertain un combat à travers les rues, du nombre de braves gens qu'on y perdrait inutilement. Au lieu de cela, disait-il, il n'y avait qu'à attendre deux ou trois jours, et assurément les Liégeois viendraient à composition.

Les paroles du roi étaient sages, et les chefs de l'armée goûtaient fort son avis. Cependant il ne leur avait pas dit sa vraie pensée. Ce qu'il craignait plus que toutes choses, c'est qu'il arrivât quelque malheur ou quelque embarras au Duc, tandis qu'il était entre ses mains, car il voyait bien qu'il en aurait le contrecoup.

Les gens du Duc allèrent lui rapporter l'avis du roi, qui était aussi le leur, encore qu'ils ne fussent pas assez hardis pour le faire paraître. « Il veut » sauver les Liégeois, répondit vivement le Duc, » qui était loin de savoir la pensée du roi; et quel » péril offre donc cet assaut? il n'y a pas de muraille, les ouvrages qu'ils ont faits devant les » portes sont déjà détruits, ils ne peuvent mettre » une seule pièce d'artillerie en batterie. Je ne » renoncerai certes pas à l'assaut que nous avions » résolu : si le roi a peur, qu'il s'en aille à Namur. » Cette parole injurieuse en réponse à une remontrance toute raisonnable déplut à tout le monde. On vint la répéter au roi, en lui cachant toutefois ce qu'elle avait de trop brutal.

Chacun se disposa à l'attaque. Beaucoup mirent ordre à leur conscience; et nonobstant l'assurance du Duc, on pensait que la journée serait meurtrière. Sur les huit heures du matin, un coup de bombarde et deux coups de coulevrine furent tirés.

C'était le signal convenu pour avertir l'avant-garde du maréchal de Bourgogne de commencer en même temps l'attaque de son côté (1).

Les trompettes sonnèrent, les bannières furent déployées, et l'on s'avança vers la muraille. Le Duc marchait des premiers. Le roi sortit aussitôt de son logis. « Demeurez, lui dit monsieur de Bourgogne, » et ne vous mettez pas inutilement en péril; je » vous ferai dire quand il en sera temps. — Mon » frère, reprit le roi, marchez en avant, vous êtes » le plus heureux prince qui vive. » Cependant il n'en continua pas moins son chemin. Peut-être à la faveur de cet assaut, qui préoccupait entièrement le Duc, aurait-il pu s'échapper. Son escorte était assez nombreuse pour qu'il le risquât sans péril; mais il y allait de l'honneur, et pour rien au monde il n'eût voulu qu'on imputât à lâcheté sa retraite au moment d'une bataille.

Au reste, il n'y eut de danger pour personne. Ce peuple, qui s'était montré si vaillant et si obstiné (2), qui la veille avait presque mis en déroute toute l'armée de Bourgogne, n'essaya pas la moindre résistance. Les plus vaillants avaient péri, le courage des autres était abattu par leur mauvais succès de la nuit; il y avait huit nuits que la milice tout entière faisait le guet pour garder cette vaste enceinte que ne défendaient plus les murailles; tous étaient fatigués de corps et d'esprit. En outre, c'était un dimanche; ils n'imaginaient pas qu'on les attaquât durant ce saint jour; lorsqu'on commença à entrer, la nappe était mise dans chaque maison, et tous se disposaient à dîner. Toutefois, le plus grand motif de cet abandon, c'est qu'il n'y avait presque plus personne dans la ville, tant il s'était enfui de gens au delà de la Meuse. Tout ce qui restait se réfugia en hâte dans les églises; de sorte que les Bourguignons, soit d'un côté, soit de l'autre, s'avançaient dans des rues désertes sans rencontrer d'ennemis, ni même de peuple. Le roi, voyant comment les choses se passaient, avançait sans se hâter, entouré de ses serviteurs, portant la croix de saint André, et criant : « Vive Bourgogne! » Le Duc, qui avait passé plus avant dans la ville, revint au-devant de lui, et tous deux s'en allèrent louer Dieu à la cathédrale de Saint-Lambert. Un grand nombre de fugitifs s'y étaient sauvés; déjà les gens de guerre voulaient forcer cet asile et piller cette église si fameuse par ses richesses. Les archers du Duc défendaient les portes et résistaient à grand'peine; lui-même tua de sa main un de ces pillards, et enfin la cathédrale fut sauvée de la rapine. Ce fut la seule église qu'il fut possible de préserver de la fureur des Bourguignons. Toutes les autres furent forcées; il s'y commit d'horribles profanations; les reliquaires, les saints ornements, tous les trésors amassés dans cette pieuse ville, où, selon la commune renommée, il se disait par jour autant de messes qu'à Rome, furent la proie des gens de guerre. A midi, il ne restait plus rien à prendre dans les maisons ou les églises (3).

Nul ne se montrait plus joyeux que le roi, qui allait enfin se trouver libre; il ne tarissait point sur la vaillance du duc de Bourgogne et sur son habileté à la guerre, parlant publiquement et bien haut, pour que ses discours lui fussent rapportés. Il lui donnait de plus grandes louanges encore lorsqu'ils étaient ensemble, et les savait tourner d'une façon si courtoise et si aimable, que le Duc

(1) Ce fut le dimanche 30 octobre, qu'eut lieu la prise de Liége. Mes recherches dans les archives de cette ville et dans les autres dépôts de la province ne m'avaient fait découvrir aucun document sur cet événement mémorable du règne de Charles le Téméraire; j'ai été plus heureux, l'année dernière, à Paris : j'ai trouvé, à la bibliothèque du roi, deux lettres écrites par des officiers du Duc qui étaient présents à l'affaire, et qui n'en donnent pas seulement une relation circontanciée, mais racontent aussi les incidents des jours qui précédèrent l'assaut. J'ai inséré des extraits étendus de ces lettres dans un rapport à la commission d'histoire (voy. le tome III, p. 20-39, des bulletins de cette commission) : l'une, datée du 3 novembre, est adressée par Antoine de Loisey, Bourguignon, licencié ès lois, au président de Bourgogne; l'autre est écrite, en date du 8 du même mois, par Jean de Masilles, échanson du Duc, à sa sœur, à Dijon. (G.)

(2) Il avait cependant essayé de traiter avec le Duc, comme nous l'avons dit, page 321, note 3. (G.)

(3) On lit, dans la lettre d'Antoine de Loisey, ci-dessus citée : « Toutes les églises, ainsi que la cité, ont esté pillées, » réservé Saint-Lambert, qui est la grant église, que mondit » seigneur a réservée. »

Dans un compte du receveur du Duc à Liége pour une année expirant au dernier décembre 1468, lequel est conservé aux Archives du Royaume, on trouve, au chapitre des dépenses, les articles suivants : à André de Berses, cirier à Liége, pour deux chandelles de cire, pesant 80 livres chacune, que monseigneur le Duc a données, après les avoir fait blasonner de ses armes, l'une à l'église de Saint-Pierre, l'autre à l'église de Saint-Paul, 40 livres; à Ager de Rocourt, maçon, pour avoir assis les piliers de bois dans les pierres qui servent de base à ces chandelles, 45 sous; à Jean Roland, pour deux bâtons destinés au même objet, 45 sous; à Ernoul de Grée, serrurier, pour 68 livres de fer destinées au même objet, 34 sous; à Lambert de Chacourt, peintre, pour avoir fait les quatre blasons, 50 sous. Cette offrande du Duc aux églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul précéda vraisemblablement le sac de Liége. (G.)

en était charmé et radouci. Dès le lendemain, le roi, au moyen des gens de son conseil qu'il avait su se rendre favorables, commença à le faire sonder sur son départ, puis lui-même vint s'en entretenir avec lui : « Mon frère, disait-il, si vous avez encore be- » soin de mon aide, ne m'épargnez pas; mais si » vous n'avez plus rien à faire de moi, il convient » que je retourne à Paris pour y faire publier dans » ma cour de parlement l'appointement que nous » avons fait ensemble; autrement, il courrait risque » d'être de nulle valeur; vous savez que telle est » la coutume de France. L'été prochain il faudra » nous revoir; vous viendrez en votre duché de » Bourgogne, j'irai vous trouver, et nous passe- » rons un mois ensemble joyeusement à faire bonne » chère. »

Le Duc ne répondit pas non; mais ne pouvant se retenir de murmurer tout bas, il donna ordre qu'on apportât le traité de Péronne, le fit relire, et demanda au roi s'il avait quelque repentir de l'avoir juré, laissant encore à son choix de le confirmer ou de l'abandonner. Puis il fit quelque sorte d'excuse au roi pour l'avoir ainsi contraint et emmené.

Le roi se montra satisfait du traité; alors le Duc le pria d'y ajouter un article en faveur des sires du Lau, de la Rivière et Durfé, afin qu'ils rentrassent dans leurs biens. « Volontiers, mon frère, répliqua » le roi d'un air satisfait, mais vous m'accorderez » pareil article pour mon cousin de Nevers et mes- » sieurs de Croy. » Il n'y avait pas de risque que le Duc, haineux et implacable comme il l'était, accordât une telle condition; aussi garda-t-il le silence (1).

Le 2 novembre, le surlendemain de la prise de Liége, le roi partit enfin pour la France, après avoir passé les trois plus rudes semaines de sa vie. Le Duc vint le conduire jusqu'à une demi-lieue de la ville. Comme ils allaient se quitter, le roi lui dit : « Si d'aventure, mon frère qui est en Bretagne ne » se contentait pas du partage que je lui baille pour » l'amour de vous, que voudriez-vous que je fisse? » Le Duc répondit soudainement et sans y penser : « S'il ne veut le prendre, mais que vous fassiez » qu'il soit content, je m'en rapporte à vous deux. » Le roi venait de lui faire dire des paroles dont il se promettait bien de tirer parti; il le quitta amicalement, et, pour lui faire honneur, les sires d'Esquerdes et d'Emeries l'accompagnèrent jusqu'à Notre-Dame de Liesse par delà les marches de Picardie.

Les vengeances du Duc contre les Liégeois furent cruelles. Il n'avait pas péri plus de deux cents personnes le jour où l'on était entré dans la ville; depuis il y en eut un bien plus grand nombre noyées ou mises à mort : on n'épargna presque aucun des prisonniers faits dans les maisons ou les églises (2). Quant aux pauvres malheureux qui avaient quitté la ville, ils mouraient par centaines de faim et de froid dans les montagnes et les forêts. Les gens de guerre couraient de tous côtés, leur donnant la chasse comme à des bêtes sauvages. Un gentilhomme du pays de Luxembourg, qui avait tenu d'abord leur parti, en fit surtout un grand carnage, afin d'obtenir le pardon du Duc.

Après huit jours passés dans cette ville désolée, il en partit, laissant l'ordre de la brûler et de la démolir comme il avait fait de Dinant deux ans auparavant; les églises seules et les maisons des prêtres et des chanoines furent épargnées. Comme c'était une ville toute cléricale, ces maisons y étaient en grand nombre, et bientôt après il commença à y revenir des habitants (3).

(1) Dans une lettre écrite de Bruxelles, le 12 novembre 1468, par Robert Vion à Girard de Saint-Léger, son beau-père, on lit : « Les gens du roy et de monseigneur besoignent fort » pour mectre le traictié par escript, lequel, comme je pense, » sera fait et scellé endéans dix ou douze jours. » Cette lettre est dans un manuscrit de la bibliothèque du roi à Paris, marqué 8448-4. (G.)

(2) Antoine de Loisey dit, dans sa lettre, datée du 3 novembre : « L'on ne besongne présentement aucune chose » en justice, senon que, tous les jours, l'on fait nyer et pen- » dre tous les Liégeois que l'on treuve, et de ceulx que l'on » a faits prisonniers, qui n'ont point d'argent pour eulx ran- » çonner. Ladite cité est bien butinée, car il n'y demeure » riens que après feux, et, pour expérience, je n'ay pu finer » une feuille de papier, pour vous escripre au net...... Il y » a eu des prisonniers beaucoup, desquelx l'on reçoit argent » à force et s'en vont. » M. de Gerlache donne, sur la prise, le sac et la destruction de Liége, des détails très-circonstanciés. (G.)

(3) Par des lettres données à Maestricht, le 1er juillet 1469, l'évêque Louis de Bourbon, de l'autorité et licence du légat du saint-siége en la province de Cologne, du consentement de son chapitre, et de l'avis de son clergé de Liége, transporta et inféoda, en fief et hommage perpétuel, au duc de Bourgogne et à ses successeurs, le lieu appelé l'*Ile de la Cité*, où étaient l'église de Saint-Paul et l'abbaye de Saint-Jacques, avec les ponts d'icelle, les petites îles y enclavées, et aussi l'*Ilôt du Torrent*, ensemble toute justice, hauteur, droits, seigneurie et souveraineté temporelle, pour ledit Duc y faire bâtir une ville fermée, quand bon lui semblerait, avec telles fortifications qu'il jugerait convenable; l'évêque lui octroyant de plus, pour la sûreté de ces édifices et fortifications, le droit perpétuel du passage par les faubourgs d'Avroux et la terre de Saint-Gilles, ainsi que celui d'ériger, dans les

Le Duc se rendit de là dans le pays des vaillants hommes de Franchemont. C'était une contrée sans villes fermées, où les habitants gagnaient leur vie en travaillant le fer. Il fit brûler toutes les maisons et détruire les forges. Les gens du pays étaient cachés dans les forêts ; ils y furent poursuivis cruellement. Mais le froid était si rigoureux, les vivres si rares, que l'armée du Duc y souffrit autant ou plus que ces malheureux fugitifs. Il n'y passa que quelques jours, et revint à Bruxelles vers la fin de novembre.

Ce fut vers ce temps seulement qu'il consentit à entendre les excuses des Gantois et à leur faire savoir sa volonté. Jusque-là il avait différé de répondre à leurs supplications, et les avait tenus en une dure attente. Enfin il accepta leur renonciation à toutes leurs libertés (1) ; ils rendirent jusqu'à cette charte qu'ils avaient jadis reçue du roi de France

mêmes lieux, boulevards, murs, fossés et forteresses, l'évêque ne s'y réservant que la juridiction spirituelle, avec le droit de patronage et de collation des bénéfices et offices ecclésiastiques, ainsi que les foi et hommage que le Duc et ses successeurs seraient tenus d'en faire aux évêques de Liége. Il est dit, dans le préambule de ces lettres, que, après la prise de la ville, l'évêque et plusieurs députés du chapitre se rendirent auprès du Duc, pour le remercier des grandes peines qu'il s'était données, afin de réduire les rebelles, et de ce que, *en faisant démolir les maisons de la cité, il avait, avec grand soin, travail et diligence, fait préserver et garder les églises, les personnes, maisons et biens appartenants à icelles ;* que, après plusieurs communications, le Duc consentit que, outre les maisons des églises, l'évêque et lesdites églises pussent en faire construire pour la demeure des chapelains et autres ecclésiastiques qui n'en étaient pas pourvus, savoir : 24, pour l'église de Saint-Lambert ; 12, pour chacune des églises secondaires, et 104, pour la demeure des laïques nécessaires au service des gens d'Église ; de plus, que les maisons brûlées dans la banlieue de Liége, les pays de Hesbaye et de Franchimont pussent être réédifiées ; qu'avec cela, il accorda bonne paix au pays de Liége.

Par d'autres lettres de la même date, l'évêque consentit que le Duc et ses successeurs pussent faire lever, sur chacune des 104 maisons qui seraient réédifiées en la cité, *un lion* de 30 sols de 2 gros, monnaie de Flandre, de rente héritière, et, sur chaque maison qu'il avait permis de conserver, ou qui se réédifierait en la banlieue, ainsi qu'aux pays de Franchimont et de Hesbaye, *un florin de Rhin,* sauf les maisons des gens d'Église et celles des nobles ayant tenu le parti du Duc.

Par d'autres lettres encore de la même date, l'évêque, en considération des grandes dépenses que le Duc avait supportées, lui donna, pour le terme de trente ans, tous les droits, profits et émoluments du tonlieu établi sur les biens, denrées et marchandises passant sous le pont des Arches : ce tonlieu était du 30e denier de la valeur des biens ; les sujets du Duc n'y étaient pas soumis.

L'évêque et le chapitre s'obligèrent, sous la date du 10 septembre de la même année, à faire ratifier les trois lettres précédentes par l'archevêque de Cologne, leur métropolitain, et par le pape.

Le Duc, de son côté, donna à l'évêque et au chapitre des lettres datées de La Haye, le 22 août 1469, par lesquelles, moyennant l'inféodation qui lui avait été faite de l'*île de la Cité,* il déclarait les tenir quittes du chef des dépenses faites par lui durant la guerre, lesquelles s'étaient élevées à plus de 400,000 florins : il consentait de plus, sur leur demande, que les gens d'Église pussent réfugier leurs personnes et leurs biens dans la ville et forteresse qu'il se proposait de faire bâtir en l'île de la Cité.

Ces divers documents, que les historiens liégeois paraissent avoir ignorés, existent aux archives de la province de Liége, dans un cahier de papier, écriture du temps ; les quatre premiers sont aussi en original aux Archives du Royaume.

Il y a, dans ce dernier dépôt, un compte rendu par Jean Lechisne, receveur de l'*île-le-Duc* et des rentes qui devaient être payées au Duc pour les maisons réédifiées à Liége, dans la banlieue, en Hesbaye et dans le pays de Franchimont, ainsi que du 30e denier qui se levait sur les marchandises passant sous le pont des Arches ; ce compte finit au dernier décembre 1476 ; on y trouve détaillées toutes les maisons sur lesquelles a été perçu l'impôt, avec les noms des propriétaires. La somme totale de la recette est de 1,092 fl. 15 s. 7 deniers.

Un autre compte, rendu par Nicolas Matthieu, receveur des rentes du Duc au pays de Liége, du 1er janvier au 31 décembre 1476, contient les recettes suivantes : Rente perpétuelle de 2,000 florins d'or due au Duc, comme avoué du pays, 2,300 fl. ; rente due au même titre par la ville de Hasselt et le comté de Looz, 1,150 fl. ; rente due au même titre par ceux de Saint-Trond, 200 ; rente de 28,628 florins d'or due par les villes et pays de Liége, conformément aux lettres du 3 mai 1468, 29,839 fl. 11 s. 7 d. ; rente de 2,000 florins d'or due par ceux de Huy, 2,100 fl. ; recette du tonlieu et passage de l'eau à Liége, 571 fl. 7 sols. (G.)

(1) Les Gantois sentaient bien qu'ils avaient grièvement offensé le Duc, et qu'il ne le leur pardonnerait pas aisément. Dès le mois de novembre 1467, à l'issue de sa première expédition contre le pays de Liége, ils avaient fait, pour se réconcilier avec lui, quelques démarches, mais sans succès. Après la destruction de Liége, les quatre membres de Flandre lui envoyèrent, à Bruxelles, des députés chargés de le complimenter : ceux de Gand lui firent, à cette occasion, de bouche et par écrit, des protestations d'obéissance et de fidélité ; il ne voulut pas les recevoir, disant que leurs faits avaient trop souvent démenti leurs paroles. Au retour des députés, le 22 décembre 1468, la collace de Gand fut assemblée ; on y comptait, outre les échevins des deux bancs et les deux doyens, 800 à 1000 des bourgeois les plus riches, les plus sages et les plus gens de bien (*van den rycsten ende wysten ende wel villende*). Me Baudouin Goethals, pensionnaire de la ville, fit le rapport de ce qui s'était passé à Bruxelles. L'assemblée l'entendit avec douleur, et l'on vit des larmes couler des yeux d'un grand nombre des personnes présentes (*ende meneghen wel willende de tranen vuten ooghen braken*) : il fut résolu à l'unanimité que, pour apaiser le Duc, des députés se rendraient immédiatement auprès de lui, et lui présenteraient un écrit contenant les points qu'ils offraient d'accomplir. Le Duc les reçut avec bienveillance, et leur ordonna de revenir quelques jours après, en lui apportant le privilége de la création de la loi émané du roi de

Philippe le Bel, en vertu de laquelle leurs magistrats étaient élus par huit électeurs, quatre à leur choix, quatre au choix de leur seigneur : privilége qui s'était plutôt accru que diminué par le cours des années, puisqu'ils avaient, pendant longtemps et jusqu'à leur défaite de Gavre, joui de l'élection directe. Dorénavant c'était le Duc qui devait nommer à sa volonté leurs échevins et leurs conseillers. En outre, ils renonçaient au droit de tenir des assemblées générales, et il leur fallait des lettres de leur seigneur pour se réunir dans la forme qu'il prescrirait. Ils rapportèrent aussi leurs bannières qui furent envoyées à Boulogne-sur-Mer, où le duc Philippe avait fait déposer les anciennes bannières prises à la paix de Gavre. Trois portes de la ville furent fermées. La procession de saint Liévin fut autrement réglée; la châsse, au lieu d'être portée par ceux qu'on nommait les fous de saint Liévin, devait être traînée sur un chariot. Enfin ils perdirent le privilége de ne plus être sujets à confiscation en cas de jugements prononcés contre eux; c'eût été cependant un privilége bien précieux qui aurait servi à garantir une meilleure justice de la part des officiers du prince, sous la juridiction desquels les Gantois consentaient à être désormais.

Après avoir passé quelques mois à s'occuper du gouvernement de ses États et à tenir sa cour avec la magnificence accoutumée (2), le Duc s'en vint à Arras recevoir le duc Sigismond d'Autriche, et traiter avec lui d'une affaire dont les suites devaient être grandes, et dont lui-même était loin de connaître toute l'importance. La maison d'Autriche et la ligue des communes suisses avaient continué à se faire une guerre presque continuelle, et les Suisses, devenant de plus en plus puissants, avaient toujours eu l'avantage. En même temps la haine que leur portaient les nobles des pays environnants était devenue de plus en plus furieuse. C'étaient eux qui précipitaient sans cesse la maison d'Autriche dans de cruelles guerres (3). Sans eux, le duc Sigismond

France Philippe le Bel, et en se faisant accompagner d'un homme de chaque métier, qui serait porteur de la bannière de son métier. Le 30 décembre, les députés rendirent compte du résultat de leur mission à l'assemblée de la collace, où étaient les échevins, les deux doyens et un grand nombre de notables; ils demandèrent qu'il fût constaté, par lettres, que ce qu'ils avaient fait était bien le vouloir de toute la commune : ce qui leur fut accordé. Les députés retournèrent à Bruxelles, accompagnés des doyens et jurés des métiers, et, le dimanche 8 janvier 1469, le Duc étant dans la grande salle de son palais, à Caudenberg, environné de plusieurs princes, de ses nobles, et des ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Bohême, de Naples, d'Aragon, de Sicile, de Chypre, de Norwége, de Pologne, de Danemark, de Russie, de Livonie, de Prusse, d'Autriche, de Milan, de Lombardie, etc., les Gantois lui firent amende honorable. J'ai publié le récit de cette cérémonie, d'après le manuscrit de Vande Létuwe, conservé aux archives d'Ypres, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. I, p. 204-209.

Par des lettres du 8 janvier 1468 (v. st.), les Gantois s'obligèrent à délivrer au Duc leurs bannières, dont ils avaient usé en contravention à la paix de Gavre; à tenir closes les portes condamnées par le même traité; ils consentirent que le Duc et ses successeurs renouvelassent annuellement la loi de la ville, en y commettant les personnes qu'ils jugeraient convenable, pourvu que ce fussent des bourgeois de Gand, sans avoir égard au privilége du roi Philippe le Bel, auquel ils renonçaient; que les assemblées générales appelées *collaces*, convoquées pour les affaires du prince, du pays ou de la ville, se fissent dorénavant en la forme et manière qu'il plairait au Duc d'établir; que tous ceux qui feraient assemblées ou commotions, ou qui, ayant connaissance de telles commotions ou assemblées, ne les dénonceraient au bailli et à ceux de la loi, encourussent, par-dessus la punition corporelle, la perte de la franchise qu'ils auraient dans la ville, et la confiscation de leurs biens; et, s'il arrivait que quelque métier s'avançât de faire armée ou course à bannière déployée, sans l'ordre du bailli et de la loi, que ceux dudit métier fussent privés de toutes leurs keures, franchises, priviléges et libertés. Ces lettres sont aux *Preuves* de Comines, t. III, p. 87-90, édit. de Lenglet du Fresnoy.

Le 20 avril 1469, la *cueillotte* sur les grains fut rétablie à Gand. Le 31 mai, le Duc vint en cette ville, accompagné de la duchesse et de mademoiselle de Bourgogne; de grands préparatifs avaient été faits pour sa réception. Le 6, il assista à un tournoi sur le Marché du Vendredi. Le 16, il reçut, au château des comtes, les ambassadeurs du duc de Milan. Le 18, une joute eut lieu sur la Lys, par ordre du magistrat; le Duc l'honora de sa présence. Le 13 juillet, il partit de Gand pour Bruges. En ce temps, la châsse de Saint-Liévin ne fut plus portée à bras à Houthem, mais traînée sur un chariot, et il fut fait défense de l'accompagner en chantant, ou en se livrant à des facéties ou des jeux quelconques. *Registre de la collace de Gand.* (G.)

(1) 1468, v. st. L'année commença le 2 avril.

(2) Le 18 décembre 1468, le Duc assembla, dans la grande salle de son palais, à Bruxelles, ses chevaliers, ses conseillers, ses nobles et les officiers de sa maison. Il dit à ses conseillers qu'il voulait que dorénavant ils expédiassent sans délai jusqu'aux moindres affaires; il fixa le taux des honoraires auxquels les procureurs et les secrétaires pouvaient prétendre; il commanda que ses chambellans parussent deux fois par jour devant lui, et qu'ils l'accompagnassent à cheval chaque fois qu'il irait à la messe ou aux vêpres. Il dit au bâtard de Bourgogne : « Vous êtes mon premier chambellan; je veux » que tous les autres chambellans vous soient subordonnés. » Il déclara ensuite que, si quelques-uns de ses nobles ne croyaient pas pouvoir observer ces ordonnances, il leur donnait la permission de se retirer de son service. Après qu'il eut fini de parler, tous les nobles dirent qu'ils étaient prêts à lui obéir en tout : alors il les remercia, et se reconnut obligé à ses serviteurs, pour les fatigues qu'il leur faisait essuyer. *Registre de la collace de Gand.* (G.)

(3) Muller. — Mallet. — Chronique manuscrite de Speck-

aurait été un prince doux et paisible. Il régnait dans le Tyrol et dans les domaines autrichiens de la Souabe et des bords du Rhin. Son cousin l'empereur Frédéric, qui depuis près de trente années était de plus en plus l'objet du mépris de toute l'Allemagne, ne pouvait porter ni aux princes de sa maison ni aux sujets de leurs domaines aucun secours contre les Suisses. Encore dernièrement, le duc Sigismond s'était vu contraint à prendre les armes pour embrasser une nouvelle querelle que la noblesse d'Alsace et de Souabe venait de se faire avec les Suisses en insultant leurs alliés de la ville de Mulhausen, et mettant à rançon un bourgmestre de Schaffhouse. C'était toujours avec une extrême présomption et un grand mépris pour ces vilains que les gentilshommes entreprenaient la guerre contre les ligues suisses. « Allons jeter bas cette » étable à vaches », disaient-ils en parlant de la petite ville de Mulhausen. Cependant, encore cette fois, les gens des ligues eurent le dessus. Ils envoyèrent au secours de leur alliés, et leurs troupes, se répandant en Alsace, y firent de terribles ravages, saccageant tout jusqu'aux portes de Strasbourg. Car les Suisses étaient rudes dans leur façon de faire la guerre; ils aimaient le pillage; les haines étaient d'ailleurs d'autant plus âcres qu'elles étaient plus anciennes. En Souabe, sur la rive droite du Rhin, ils eurent les mêmes succès; et ils allaient sans doute s'emparer de la ville de Waldshutt, lorsque le duc Sigismond, hors d'état de se défendre, leur demanda la paix et promit de payer dix mille florins pour les frais de la guerre, engageant ses domaines en garantie de la dette.

Il n'avait nul moyen de payer : ses finances étaient en mauvais ordre ; les guerres l'avaient ruiné ; il fallait donc emprunter et engager ses seigneuries en tout ou en partie. D'autre part, ses vassaux et les villes impériales d'Alsace et de Souabe demandaient hautement à être mieux protégés contre les courses des Suisses. Mais on n'espérait guère trouver un prince ou un seigneur qui voulût prêter de l'argent, en prenant pour gage des domaines qui lui deviendraient une occasion perpétuelle de guerre avec les ligues suisses. Il y eut à ce sujet de grandes assemblées à Strasbourg, puis à Einsisheim.

Enfin un des gentilshommes s'avisa que le meilleur moyen de dompter les Suisses et de préserver le pays, c'était de l'engager au duc Charles de Bourgogne. « C'est un puissant prince, disait-on, » et plus que nul autre en état de nous défendre. » Son père lui a laissé de grands trésors. Il est, » dit-on, plein d'ambition et d'envie d'agrandir ses » États. Il lui sera facile de payer une somme consi» dérable. On acquittera aux Suisses le prix de la paix, » et il restera encore au duc Sigismond beaucoup » d'argent pour tenir une cour brillante et vivre en » repos à Innspruck. Plus tard, si les temps devien» nent meilleurs, et quand les Suisses auront été » abattus par la puissance de Bourgogne, la maison » d'Autriche rachètera ses domaines. Le duc Charles » est si loyal, a toujours si bien tenu sa foi, qu'il » rendra le gage dès qu'on le remboursera. D'ail» leurs il a une fille unique, et si le duc Maximilien, » fils de l'Empereur, venait à l'épouser, la maison » d'Autriche recouvrerait par ce magnifique mariage » ce qu'elle a perdu, et bien plus encore. En atten» dant, l'Alsace et les bords du Rhin vivront en » paix. Si les Suisses s'avisent de toucher à un seul » de ses paysans, le Duc est si hautain qu'il voudra » conquérir tout leur pays plutôt que de laisser le » moindre affront sans vengeance. »

Le duc Sigismond n'était pas en mesure de proposer un autre avis. Toutefois, comme ses alliances avaient toujours été avec la France, comme il avait été fiancé avec une des sœurs du roi, dont la mort seule l'avait empêché de devenir le mari, il crut ne pas devoir conclure une telle affaire sans l'avoir proposée au roi. Il se rendit auprès de ce prince, qui lui fit un accueil tout fraternel, et lui offrit même une pension de dix mille francs par an, mais se garda bien de traiter avec lui pour ses domaines. Il avait d'autres affaires qu'il voulait terminer; il lui fallait réparer tout le dommage que lui avait causé son aventure de Péronne. Au contraire, il lui convenait très-bien de tourner d'un autre côté l'attention du duc de Bourgogne et de le laisser s'engager dans les affaires d'Allemagne. D'ailleurs il se souvenait de la bataille de Saint-Jacques, et aimait mieux être l'ami que l'ennemi des Suisses. La guerre de Mulhausen et de Waldshutt venait encore d'accroître la renommée de leur vaillance.

Le duc Sigismond fut reçu avec grande solennité à Arras, passa longtemps à cette magnifique cour de Bourgogne, et parcourut avec le Duc une partie de ces riches pays de Flandre, qui ressemblaient si peu aux contrées encore un peu sauvages de la Souabe et du Tyrol. De grands conseils furent tenus pour délibérer sur l'offre qu'il venait faire. Elle ne pouvait manquer de plaire au duc de Bour-

lin, communiquée par M. de Golberry, conseiller à la cour royale de Colmar.

gogne ; il se trouvait si riche en argent et en hommes ; tout jusqu'ici lui avait si bien succédé, qu'il n'y avait sorte de grandeurs auxquelles il ne se crût appelé. Son imagination se portait à une foule de projets plus vastes les uns que les autres. La moitié de l'Europe ne l'aurait pas contenté (1). Les difficultés n'arrêtaient jamais son désir ni son espérance ; son courage, sa force d'âme et de corps l'empêchaient de concevoir aucune crainte. Il aurait formé dix entreprises différentes avant d'en avoir terminé une, et les obstacles qu'il eût trouvés à la première l'auraient au contraire disposé à commencer les autres. La vie de l'homme n'était pas assez longue pour tout ce qu'il rêvait ; par malheur, il avait plus de force dans la volonté que d'habileté dans la conduite, et plus d'emportement que de prudence.

Les conseillers que le duc Sigismond avait amenés le rendirent encore plus favorable à leur proposition par toutes leurs flatteries : « C'était lui » qui allait enfin venger la noblesse des affronts que » lui faisaient endurer depuis trop longtemps ces » gardeurs de vaches. A son seul nom, l'ours de » Berne allait ramper en toute humilité, et la gloire » de Bourgogne allait retentir comme le tonnerre » parmi les Alpes. »

Entre les conseillers du duc Charles, il y en avait un qui le pressait encore plus de terminer ce marché : c'était Pierre de Hagenbach, son maître d'hôtel, gentilhomme d'Alsace, qui avait depuis longtemps servi avec zèle son père et lui par ses conseils et sa vaillance. Il vantait sans cesse la fertilité des bords du Rhin, et les grands revenus que le Duc en pourrait retirer. « Strasbourg, Bâle, » Colmar et Schelestadt ne sont pas, il est vrai, » disait-il, compris dans l'engagement, mais vous » saurez bien trouver l'occasion de les soumettre, » et je vous en dirai les moyens. » Le Duc écoutait avec complaisance tous ces discours, et sa pensée ne s'arrêtait pas là. Il voyait surtout dans cette acquisition un moyen de se rendre grand en Allemagne et dans l'Empire, et songeait déjà à y gagner assez de puissance pour devenir empereur à la mort du duc Frédéric d'Autriche. Enfin le traité fut conclu le 9 mai 1469 (2), à Saint-Omer, et Pierre de Hagenbach partit à la tête de quinze cents chevaux et de quatre mille gens de pied, pour prendre possession du landgraviat d'Alsace, du comté de Ferette, du Brisgau, du Sundgau et des quatre villes forestières Waldshutt, Straubingen (3), Lauffenburg et Rheinfelden.

Cette affaire terminée, le Duc continua à parcourir ses États de Flandre, passa quelque temps à Gand (4) et à Bruges ; de là se rendit en Zélande, où les inondations de la mer avaient rompu les digues et causé de grands ravages. Dans tout ce voyage, il chercha à satisfaire les peuples, mais surtout à se montrer sévère justicier. Il lui plaisait de se faire craindre de tous ; cependant il était facile à admettre en sa présence et à bien écouter les plaintes de tous ses sujets, des pauvres gens mieux encore que des autres.

Il donna à Flessingue une nouvelle preuve de son inflexible justice, et cette aventure fit beaucoup de bruit dans tout le pays des environs. Un chevalier vaillant et de bonne renommée, que le duc Philippe avait fait autrefois gouverneur de Flessingue, était devenu amoureux de la femme de son hôte (5). Ayant inutilement tenté tous les moyens de se la rendre favorable, il fit prendre le mari, et l'accusa d'avoir tramé un criminel projet de sédition contre l'autorité du prince. Puis, troublant à force de menaces cette malheureuse femme, il lui promit la grâce de son mari pour prix de son déshonneur. La passion de cet indigne chevalier s'étant plutôt augmentée qu'assouvie, il ne put ensuite se résoudre à renoncer à celle qu'il aimait d'un si horrible amour. Après l'avoir comblée de présents, après avoir fait tout son possible pour l'apaiser et gagner son cœur, il feignit cependant de céder à ses prières et de lui tenir la promesse qu'il avait faite. Elle reçut l'ordre écrit de se faire ouvrir la prison et remettre son mari. Mais pendant ce temps-là le gouverneur avait fait trancher la tête à ce malheureux, et quand elle montra son ordre, le geôlier lui fit apporter un coffre où elle trouva les restes sanglants de son mari. Elle en pensa mourir de saisissement et d'horreur. Le gouverneur essaya de s'excuser sur les commandements qu'il avait reçus du prince ; mais ni cette pauvre femme ni sa famille ne purent se persuader qu'une cruauté si abominable fût conforme à la volonté du prince, ni qu'il prît jamais sous sa noble protection un crime si infâme.

(1) Comines.

(2) On trouvera, dans l'*Appendice*, l'indication des actes que contiennent les archives de Dijon, relativement aux conventions qui furent faites entre le duc Sigismond et le duc Charles, et à l'exécution qu'elles reçurent. (G.)

(3) C'est *Seckingen*, qu'il faut lire. (G.)

(4) Il séjourna à Gand depuis le 31 mai jusqu'au 13 juillet. Voy. la note 1 aux pages 326 et 327. (G).

(5) Heuterus. — Meyer. — Histoire de Bourgogne.

Lorsque peu de temps après le Duc fut venu en Zélande, cette femme alla se jeter à ses pieds et lui raconter son malheur. Le Duc lui promit aussitôt que justice serait faite. Le gouverneur fut mandé : « Confessez-moi la vérité, lui dit-il, et peut-être » mériterez-vous ainsi ma miséricorde; sinon, je » vais faire appliquer à la torture, vous et la femme » qui vous accuse, afin de connaître qui est le cou- » pable. Votre visage troublé est déjà un mauvais » signe, et je sais qu'un amour furieux rend coupa- » ble de tous les crimes. » Le chevalier se prosterna et raconta en pleurant tout ce qui s'était passé, demandant humblement sa grâce, rappelant les beaux faits de guerre qui lui avaient valu la faveur du Duc, alléguant la violence insensée où l'avait jeté son amour pour cette femme, offrant toutes réparations convenables et demandant même à l'épouser.

Le Duc, après l'avoir écouté, lui repartit comme il avait fait pour le bâtard de la Hamaide, qu'en effet il convenait avant tout d'apaiser les plaignants; la femme refusa d'abord avec horreur d'épouser celui qui avait tué son premier mari, et de devenir ainsi complice de son crime. Toutefois sa famille en pensa autrement, et, à force d'instances, la fit consentir à accepter l'offre du chevalier. Le contrat fut dressé, et il fit donation de tous ses biens, même dans le cas où il n'aurait point d'enfants. Le mariage étant célébré, le chevalier revint se présenter devant le Duc, disant que la partie adverse se tenait pour satisfaite. « Elle, oui, répondit-il sévèrement, mais » non pas moi; » et il l'envoya en prison. Un confesseur fut appelé : le chevalier reçut l'absolution, et communia; puis, sans tarder davantage, le bourreau lui trancha la tête. Bientôt celle qui était sa femme arriva à la prison, accompagnée de ses parents, pour y voir son nouveau mari. Elle y trouva le même horrible aspect qu'elle avait eu peu de temps auparavant devant les yeux, dans le même lieu, avec toutes les mêmes circonstances. Elle ne put survivre à de si terribles atteintes, et mourut bien peu de temps après.

De Zélande, le Duc passa en Hollande, toujours se montrant sévère et hautain pour les grands, et se plaisant parfois, au contraire, à traiter doucement le menu peuple et les pauvres gens. Un jour qu'il était à la chasse, il s'égara, et, pressé par la faim, il entra dans une cabane avec le sire Louis de la Gruthuse, gouverneur du pays de Hollande (1). La pauvre femme chez qui ils venaient prendre gîte connaissait le gouverneur, et s'empressa de lui offrir au plus vite quelque chose à manger. Le Duc commença aussitôt à se servir. « Ah! messire, dit la » vieille hôtesse, vous êtes bien mal appris de met- » tre ainsi la main au plat avant monseigneur le » gouverneur. » Le Duc se prit à rire. « Douce- » ment, bonne femme, dit le sire de la Gruthuse, ne » savez-vous pas que voilà votre maître et le mien, » monseigneur le duc de Bourgogne? » Elle fut bien confuse, s'agenouilla et demanda pardon pour son défaut d'esprit et de connaissance. « Levez- » vous, lui dit doucement le Duc, je vois avec plai- » sir le respect que vous avez pour le gouverneur » que je vous ai donné. J'aurai soin de vous et vous » ferai du bien. »

Outre les affaires de ses provinces, le Duc continuait à suivre ses grands projets. Pendant le séjour de deux mois environ qu'il fit à la Haye, il reçut les ambassadeurs de toute la chrétienté. Les ducs de Clèves et de Juliers, l'évêque de Liége, tous les princes et les prélats des États voisins vinrent lui rendre leurs devoirs et augmenter l'éclat de sa cour. Le duc Adolphe de Gueldre, qui avait mis son père en prison, vint aussi trouver le Duc; on ne put encore cette fois terminer un différend si scandaleux. Il s'occupa aussi de faire rentrer sous sa seigneurie de Hollande des domaines qu'il prétendait que l'évêché d'Utrecht avait usurpés. Les Frisons, qui n'avaient jamais obéi au pouvoir d'aucun prince (2), et qui seulement payaient un léger tribut au Duc comme comte de Hollande, reçurent l'ordre de convoquer leurs états à Enckuysen (3) pour y entendre les propositions qui leur seraient faites en son nom.

C'était ainsi qu'il travaillait à agrandir et à affermir de tous côtés sa puissance; mais en ce moment son ambition se portait surtout vers l'Allemagne et vers la dignité impériale, où il eût voulu succéder au duc Frédéric d'Autriche, qui la tenait si mal depuis tant d'années. Ce fut dans cette pensée qu'il conclut à la Haye un traité avec le sire de Stein, ambassadeur du roi de Bohême. C'était toujours Georges Posdziebracki qui régnait en ce pays depuis

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) C'est-à-dire qui n'avaient jamais rendu à leurs princes qu'une obéissance précaire et presque nominale. De Reiffenberg. (G.)

(3) Enckhuysen n'est pas en Frise, mais en Nord-Hollande. On ne pouvait donc pas y tenir les états de la Frise ; mais on y ouvrit des conférences avec des députés frisons, pour obtenir la reconnaissance du duc Charles. Le Même. (G.)

l'an 1457, où le jeune roi Ladislas avait péri empoisonné. Le pape venait de l'excommunier, lui imputant de favoriser les hérétiques de Bohême; il l'avait déclaré parjure, sacrilége et indigne, ainsi que toute sa race, de posséder jamais aucune dignité. Peu après, le souverain pontife transféra même la couronne de Bohême à Mathias, roi de Hongrie, qui ne réussit pas cependant à en prendre possession. Ce fut au milieu de ces périls et de cet embarras que Posdziebraçki, moyennant cent mille florins du Rhin, s'engagea à employer tout son pouvoir à procurer l'élection du duc Charles de Bourgogne à la dignité de roi des Romains, c'est-à-dire de successeur désigné de l'Empereur (1). Les termes du traité semblaient aussi injurieux à l'empereur Frédéric qu'ils étaient flatteurs pour le Duc.

« Repassant en notre esprit les grandes et diverses défaites et oppressions auxquelles les chrétiens ont été exposés de la part des cruels Turcs; craignant, ô douleur! qu'ils soient en ce moment menacés de maux plus grands encore, et que la chrétienté elle-même ne soit en péril, à moins qu'il y soit pourvu avec plus de soin et de diligence que jusqu'ici, il nous a semblé que rien ne serait plus avantageux au bien public de la chrétienté, de l'Église universelle et du saint-empire, que de procéder à l'élection d'un nouveau roi des Romains, à la fois vaillant, vertueux et puissant. C'est pourquoi, considérant que monseigneur Charles, duc de Bourgogne, etc., etc., est plus qu'aucun autre prince de l'Empire valeureux à la guerre, zélé pour le maintien de la justice, dans la verdeur de l'âge, doué de beaucoup d'autres qualités, riche en domaines et seigneuries, nous avons porté les yeux sur lui. »

Le sire de Stein promit par ce traité que son maître s'occuperait sans délai de cette élection, et s'efforcerait d'y résoudre les autres électeurs, spécialement l'archevêque de Mayence, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg.

Pendant que le duc de Bourgogne se tenait ainsi éloigné de la France, et portait sa pensée vers la dignité impériale et la domination de l'Allemagne, le roi, avec sa subtilité accoutumée, travaillait à devenir enfin le maître dans son royaume, où lui-même avait mis tant de trouble. Sa prison de Péronne n'avait par bonheur excité aucun désordre. Le duc de Bourgogne s'était fait, parmi le peuple et les serviteurs du roi, la renommée d'un ennemi de la France. Personne ne lui souhaitait d'heureux succès, et le manque de foi qu'il fit éclater si visiblement en retenant le roi, avait encore excité les esprits contre lui (2).

Une des principales craintes du roi, lorsqu'il s'était vu prisonnier, avait même été que l'indignation de ses serviteurs et de ses capitaines ne les portât à essayer de le délivrer par la force. En signant le traité de Péronne, il s'était hâté d'écrire au parlement de Paris, à la bourgeoisie, à toutes les autres bonnes villes, pour leur annoncer qu'il venait de jurer la paix avec son beau-frère de Bourgogne, et pour prescrire qu'on fît de grandes réjouissances à ce sujet. Mais ce qui importait le plus en ce moment, c'était la conduite qu'allait tenir le comte de Dammartin, chef de son armée, qui se trouvait presque en présence des Bourguignons à quelques lieues de Péronne. Le roi lui avait écrit aussitôt; et se montrant heureux et satisfait de l'alliance qu'il venait, disait-il, de conclure avec le duc de Bourgogne, et de tout ce qui s'était fait pour le bien de lui et de son royaume, il avait ordonné des solennités. En outre, il avait commandé que l'arrière-ban et les francs archers fussent renvoyés chez eux, mais en bon ordre, de façon à ne point fouler le peuple et à garder la discipline. « Surtout gardez bien » qu'ils ne se portent à quelques nouveautés, » disait-il.

Le grand maître, sachant le roi prisonnier, supposa qu'une telle lettre n'était pas écrite librement. Il retint l'arrière-ban et les francs archers, mais n'essaya aucune voie de fait.

« Monsieur le grand maître, lui avait encore écrit le roi en se rendant à Liége, j'ai reçu vos lettres. Tenez-vous sûr que je vais à ce voyage de Liége sans nulle contrainte, et que jamais je n'allai de si bon cœur à un voyage que celui-ci. Puisque Dieu et Notre-Dame m'ont fait la grâce de m'armer avec monsieur de Bourgogne, tenez-vous sûr que nos brouilleries d'auparavant ne sauraient le faire armer contre moi. Monsieur le grand maître, mon ami, vous m'avez bien montré que vous m'aimiez, et vous m'avez fait le plus grand service que vous pouviez me rendre; car les gens de monsieur de Bourgogne auraient pu croire que je les avais voulu tromper, et en France on aurait cru que j'étais prisonnier. Ainsi, par défiance des uns et des autres, j'étais perdu. Touchant le lieu où il faudrait loger nos gens d'armes, vous savez ce que nous devisâmes, vous et moi, sur le fait d'Armagnac; me sem-

(1) Pièces de Comines.

(2) De Troy. — Cabinet de Louis XI. — Legrand. — Pièces.

ble que vous devriez envoyer vos gens en ce pays-là. Je vous baillerai trois, quatre ou cinq capitaines dès que je serai hors d'ici : choisissez lesquels vous voudrez, et je vous les enverrai. Venez-vous-en à Laon, et attendez-moi là. Je vous ferai savoir souvent de nos nouvelles, et tenez-vous sûr que si Liége était mis en subjection, dès le lendemain je m'en irais ; car monsieur de Bourgogne est délibéré de me presser de partir incontinent qu'il aura fini à Liége, et désire plus mon retour que je ne fais. François du Mas vous dira la bonne chère que nous faisons ici. Adieu, monsieur le grand maître. Namur, 22 octobre. »

Pour mieux persuader Dammartin de ne rien faire qui pût inquiéter le duc de Bourgogne, maître Reilhac, secrétaire du roi, avait écrit de son côté, et comme en confidence, à Bourré, son confrère, que le roi était pleinement libre, et aurait pu même ne pas aller à Liége, si les troupes avaient été renvoyées.

Tout cela ne put convaincre le grand maître que le roi eût en effet toute sa liberté, et il se garda bien de renvoyer son armée. Le sire du Mas n'avait pas même eu la permission de venir sans être accompagné de maître Nicolas Boisseau, secrétaire du Duc, qui veillait à ce qu'il remît au grand maître la lettre écrite par le roi. « Je suis grandement ébahi, » lui dit Dammartin, comment une si fière mauvai- » seté a pu occuper le duc de Bourgogne, que de » trahir son roi, auquel il était tenu plus qu'à nul » autre ; mais qu'il soit bien assuré que si le roi ne » retourne bientôt, tout le royaume le viendra qué- » rir, et l'on jouera aux pays du Duc un jeu pareil à » celui qu'il veut jouer au pays de Liége. D'ailleurs, » monsieur Charles, frère du roi, n'est pas mort, » et la France n'est pas si dépourvue de gens de » bien que le Duc pourrait le croire. »

Les choses en restèrent là durant les deux semaines de l'absence du roi. Dès qu'à son retour il fut arrivé à Senlis, il manda aussitôt le parlement, la chambre des comptes, les généraux de ses finances, et ses officiers. Il leur exposa en peu de mots ce qui s'était passé à Péronne, toujours en se louant du duc de Bourgogne, et fit donner la lecture du traité. Le cardinal Balue, après le leur avoir ainsi fait connaître, ajouta « que le plaisir du roi était qu'il fût entériné sans nulle contradiction ni difficulté, et accompli dans tous ses articles. » Les injonctions du roi furent sévères à ce sujet.

Le 19 novembre, les articles de la paix furent publiés à son de trompe dans les rues de Paris. Le roi, en se rendant dans les pays de la Loire, évita de paraître dans sa bonne ville : il craignait de n'y pas recevoir un si joyeux accueil que de coutume. Tant d'argent levé sur les peuples, et une si belle armée mise sur pied, n'avaient eu d'autres résultats que de se laisser prendre sans combattre, de signer une paix plus honteuse que celle d'Arras, et de s'en aller comme un vassal, à la suite du duc de Bourgogne, vêtu de la croix de Saint-André, pour assister à la ruine des plus fidèles alliés du royaume, que lui-même avait excités à la guerre. Voilà ce que chacun pensait.

Le roi voulut que si sa mésaventure était un sujet de discours, du moins ils ne fussent pas tenus publiquement et avec audace. En publiant la paix (1), défenses expresses furent faites que personne fût assez osé pour murmurer des articles du traité, ni pour s'exprimer avec manque de respect à l'égard de monseigneur le duc de Bourgogne, par paroles, écrits, rondeaux, ballades, chansons, libelles diffamatoires, peintures, signes ou même gestes ; le tout sous peine d'être fustigé et banni la première fois, d'avoir la langue percée la seconde, et d'être mis à mort pour la troisième fois. Les précautions furent même si grandes, que l'on saisit par ordre du roi toutes les pies, geais, corbeaux et autres oiseaux apprivoisés, à qui des habitants de Paris avaient appris des paroles, comme : « larron, paillard, va, » va dehors : Perette, donne-moi à boire. » Le commissaire chargé de cette saisie inscrivit exactement sur son registre ce que chaque oiseau savait dire, et chez qui on l'avait trouvé ; tant on craignait ce qui pouvait exciter quelque désordre et offenser soit le roi, soit les princes.

Tandis que le roi s'efforçait ainsi de ne donner aucun sujet de griefs au duc de Bourgogne, il travaillait efficacement à se réconcilier avec son frère, et à terminer la grande affaire de l'apanage, de bon accord avec lui, mais tout autrement que ne l'avait réglé le traité de Péronne. Rien, en effet, ne lui semblait plus à craindre que de donner la Brie et la Champagne, et de joindre ainsi sa puissance à celle du duc de Bourgogne ; en telle façon que les domaines de ses ennemis seraient venus jusqu'aux portes de Paris. Il aimait mieux lui donner plus, mais ailleurs, et lui offrait la Guyenne.

Il avait bon espoir de bien mener ses affaires auprès du duc de Bretagne et de son frère. Leur principal conseiller était toujours Odet d'Aydie ; il

(1) Amelgard.

venait de le gagner tout à fait, du moins il le croyait, et avait même obtenu de lui l'engagement suivant de le servir fidèlement.

« Je, Odet d'Aydie, seigneur de Lescun, promets » au roi, mon souverain seigneur, par la foi et ser- » ment de mon corps, qu'en cas où je laisserais le » service du duc de Bretagne, je ne prendrais pas le » parti et service de monsieur Charles son frère, ni » aucun État de lui. En témoignage de quoi j'ai écrit » et signé cette cédule de ma main, le 6 février 1468. » Item, dès maintenant, je me tiens au roi pour son » serviteur quelque part que je sois, et promets de » lui faire service, soit en Bretagne, soit au dehors, » et quelque part ailleurs que je sois. Je le servirai » tout ainsi que si j'étais en sa maison, comme un » bon, vrai et loyal serviteur et sujet doit faire à son » roi, son souverain seigneur et son maître; et » quand je me mêlerai des faits de mondit sieur » Charles, ce sera pour faire service au roi et non » à lui. »

Tandis que le roi gagnait ainsi les serviteurs des autres, il découvrit que celui auquel il avait jamais accordé le plus de confiance, du moins jusqu'à l'affaire de Péronne, le trahissait de même, et servait ses ennemis. En effet, il s'efforçait vainement de complaire à tous les princes et grands seigneurs du royaume, et à guérir leurs méfiances. Le traité avec monsieur Charles son frère n'avançait pas. Il avait aboli toutes poursuites et contumaces contre les sujets du duc de Bretagne. Il avait accordé au roi René le droit de sceller en cire jaune dans son apanage d'Anjou et son comté de Provence. Il avait cédé le revenu des gréniers à sel de Bourbonnais et d'Auvergne au duc de Bourbon; celui de Château-Porcien au sire de Croy, et de Chaumont en Vexin au sire de Laval. Il avait fait payer toutes les pensions promises au connétable. Hormis le comte d'Armagnac, dont le comte de Dammartin était allé punir les désordres et les brigandages, il semblait donc qu'il dût être maintenant en bonne intelligence avec tous les grands; cependant il n'arrivait point à ses fins. Le hasard vint lui apprendre comment, nonobstant toute son habileté, c'était lui qui encore une fois était trompé.

Vers le milieu du mois d'avril 1469, deux hommes d'armes de la compagnie du sénéchal de Guyenne rencontrèrent sur la route, auprès de Cloye, un homme qui leur inspira quelques soupçons. Ils lui demandèrent qui il était; il répondit qu'il se nommait Simon Belée, natif de Normandie, serviteur du cardinal Balue, évêque d'Angers, et envoyé par lui de Tours à son abbaye de Fécamp. Ses réponses semblaient embarrassées. Ils l'arrêtèrent, le firent entrer dans l'auberge, et, le fouillant, trouvèrent une lettre cousue dans son pourpoint; ils le conduisirent dès le lendemain à Amboise où était le roi (1).

Cet homme fut aussitôt interrogé, et avoua tout. Il était clerc de la dépense de l'évêque de Verdun. Peu de jours auparavant, son maître lui avait donné ordre d'apprêter son cheval et ses houzeaux, et de se tenir préparé à partir pour Hesdin; puis, l'ayant fait venir, il lui avait dit : « Je me fie à toi; tu t'en » iras à Hesdin devant monseigneur de Bourgogne; » tu te diras serviteur de monsieur le cardinal, et » non pas de moi; car il ne faut pas me nommer en » tout ceci. Tu guetteras monseigneur de Bour- » gogne à son passage, quand il ira à la messe, et » lui remettras cette petite lettre de monsieur le » cardinal : prends garde de ne la donner à nul au- » tre; ne parle à personne de cette affaire, tant elle » est grande et secrète. Monseigneur de Bourgogne » t'enverra ensuite chercher; et voilà ta créance au- » près de lui : tu lui en expliqueras le contenu de la » façon que je vais te dire. »

La créance eût en effet été difficile à comprendre si Belée n'en eût pas interprété le chiffre. Le cardinal instruisait le Duc que, malgré l'espoir du roi et les soins du sire d'Aydie, on n'avait pas encore réussi auprès de monsieur Charles à lui faire accepter la Guyenne au lieu de la Champagne, mais qu'on y travaillait encore; que le roi cherchait toujours à tromper son frère et le Duc, et à semer la méfiance entre eux; qu'il fallait signifier nettement aux ambassadeurs du roi que le traité de Péronne devait être exécuté sur-le-champ dans tous ses points; que cependant il était à propos de ne montrer aucune défiance ni aucun courroux, mais au contraire de parler du désir de revoir le roi en Bourgogne. De plus, le cardinal annonçait au Duc que les comtes d'Armagnac et de Foix étaient gagnés à son parti; que le duc de Bourbon était mécontent; que le connétable et le roi ne s'aimaient nullement et se méfiaient l'un de l'autre; mais que la maison d'Anjou et le duc de Bretagne étaient en ce moment favorables au roi; enfin il conseillait au Duc d'attirer monsieur Charles en Flandre, de fortifier ses villes frontières, de chasser plusieurs ser-

(1) Pièces de Comines et de l'Histoire de Bourgogne. — Relation manuscrite de l'ambassade de Guillaume Cousinot. — Legrand.

viteurs, dont Belée lui dirait le nom, qui avaient été gagnés par le roi et l'instruisaient de ce qui se passait à la cour de Bourgogne.

On demanda à Belée si cette lettre de créance avait été écrite par l'évêque lui-même; il répondit qu'il ne le pensait pas, attendu que cet évêque était loin de savoir si bien orthographier. En effet, la lettre était du cardinal.

Aussitôt après l'interrogatoire de Belée, le cardinal et l'évêque furent mandés. Ils arrivèrent de Tours sans se douter de ce que le roi avait découvert, et furent sur-le-champ mis en prison.

L'évêque de Verdun fut confronté avec son serviteur, dont il confirma la déposition. Cet évêque était un gentilhomme du pays de Lorraine, nommé Guillaume de Haraucourt; il avait été aumônier de monsieur Charles, et pendant longtemps un de ses principaux conseillers. Le roi, afin de gouverner son frère à son gré, avait gagné l'évêque de Verdun, puis l'avait attiré près de lui, logé dans ses châteaux, mis dans son conseil; il lui avait même promis d'obtenir pour lui le chapeau de cardinal. Mais depuis quelque temps le roi ayant trouvé que les services du sire d'Aydie lui seraient plus profitables, négligeait l'évêque de Verdun. Dans le même temps, les soupçons qu'il avait conçus à Péronne contre le cardinal l'avaient aussi un peu refroidi à son égard. Les deux prélats devinrent de plus en plus amis et confidents l'un de l'autre; ils se disaient entre eux combien le roi était ingrat et changeant, combien il méprisait ceux qui ne pouvaient plus lui être utiles, et comment le seul moyen de conserver quelque crédit sur lui était de le maintenir en crainte. N'étant plus chargés de travailler au succès des desseins du roi, ils résolurent donc de les traverser, afin de se rendre nécessaires. Le cardinal avait formé des liaisons à la cour de Bourgogne. Il commença à donner par lettres et par messages toutes sortes d'avertissements à monsieur Charles, au duc de Bretagne et au duc de Bourgogne. Il leur indiquait toujours ce qu'il fallait faire ou répondre pour tromper l'attente du roi, et conseillait sur toutes choses que l'on ne se départît pas de l'apanage de Champagne.

Le roi avait d'abord voulu que le cardinal ne fût pas interrogé juridiquement; il lui avait envoyé dire par le sieur du Bouchage qu'il eût à tout avouer. Il écrivit au roi et confessa seulement ce qu'il ne pouvait nier, c'est que les lettres étaient de lui. Son désespoir était si grand, qu'il voulut maintes fois se précipiter par la fenêtre de la chambre où on l'avait enfermé. Enfin il demanda à parler au roi. Le roi lui donna audience en allant d'Amboise au pèlerinage de Notre-Dame de Cléry. Pendant plus de deux heures, on les vit s'entretenir ensemble, se promenant sur le chemin.

Le roi ne trouva pas que le cardinal se fût expliqué assez nettement, et le renvoya en prison au château de Montbazon. Une commission fut nommée pour faire enquête sur cette affaire, en attendant qu'on eût obtenu du pape la permission de procéder contre les deux prélats. Les commissaires étaient le chancelier, Jean d'Estouteville, sire de Torcy, grand maître des arbalétriers; Guillaume Cousinot, gouverneur de Montpellier; Jean le Boulanger, président au Parlement; Vanderiesche, président de la chambre des comptes; Pierre Doriole, général des finances; Tristan, prévôt des maréchaux, et Guillaume Allegret, conseiller au parlement (1). On arrêta une foule de serviteurs et d'adhérents des deux évêques; tout confirma ce qu'on avait découvert. Pendant cette enquête, le protonotaire du chapitre de Metz arriva de la part du comte Ulrich de Blamont, de la maison de Neufchâtel, et annonça que ce seigneur et Jean de Sampigny, gentilhomme lorrain et homme d'armes au service du roi, venaient de tirer de la prison de Hauton-le-Châtel un homme qui avait fait plusieurs messages entre le duc de Bourgogne et André de Haraucourt, frère de l'évêque de Verdun. Le seigneur de Blamont s'y était pris à temps pour envoyer cet homme au roi, car le sire d'Haraucourt avait reçu l'ordre du Duc de s'en défaire secrètement.

Le roi ordonna en même temps la saisie de tous les biens, meubles et immeubles, du cardinal. Ses tapisseries furent données à Tanneguy Duchâtel; sa librairie, qui était fort nombreuse, à Doriole; le sire de Crussol eut les fourrures avec une pièce de drap d'or et une autre d'écarlate de Florence. La vaisselle d'argent était splendide; elle fut vendue, et le prix versé au trésorier des guerres. Le cardinal avait amassé des richesses immenses. Son

(1) Au lieu d'*Allegret*, lisez *Allegrin*; au lieu de *Vanderiesche*, lisez Jean *de le Driesche* ou *Vander Driesche*: c'était l'ancien président du conseil de Flandre banni par Philippe le Bon, et que Louis XI avait fait président de la chambre des comptes et trésorier de France. Cette commission fut nommée par des lettres données au Montilz-lez-Tours le 8 mai 1469. Voy., à la bibliothèque du roi à Paris, le manuscrit coté 9436-4-4, qui contient les comptes rendus des biens saisis sur le cardinal Balue. (G.)

pouvoir était si grand, et il avait de tels moyens pour accroître ses trésors, qu'au moment même où il fut arrêté, c'était entre ses mains que se versait en grande partie le produit d'un décime que le roi avait, sur sa demande, accordé au saint siége. Il en comptait, non au roi, mais au pape; et le produit passait, non dans les caisses de l'État, mais dans les banques que les Médicis et les Pazzi, fameux marchands de Florence, faisaient tenir à Lyon. On prit aussitôt des précautions pour qu'aucune portion de cette somme ne fût plus à sa disposition, mais on ne s'enquit pas de l'emploi.

Ce n'était pas le moment de risquer la moindre chose qui pût offenser le pape. Faire saisir, interroger et tenir en prison un cardinal et un évêque sans recourir à l'autorité du saint-siége, était déjà un coup assez hardi. Chacun en demeurait surpris; mais les deux prélats étaient si abhorrés dans le royaume, que le roi était plutôt loué que blâmé de sa sévérité envers eux; il y avait pourtant des gens qui disaient que le roi cherchait surtout à rejeter sur un autre sa faute du voyage de Péronne, et que c'était là son véritable grief contre le cardinal. En somme, leur chute était partout un sujet de contentement populaire; à Paris surtout, où l'on assurait que le cardinal disposait le roi contre sa bonne ville, lui faisait croire qu'on y parlait mal de lui, et l'avait même empêché d'y venir au retour de Péronne. On chantait joyeusement :

Maître Jean Balue
A perdu la vue
De ses évêchés;
Monsieur de Verdun
N'en a pas plus un;
Tous sont dépêchés.

Ce fut ensuite une grande et difficile affaire que de s'entendre avec le saint-siége sur la procédure à suivre contre le cardinal et l'évêque de Verdun. Maître Gruel, premier président de Grenoble, avait été envoyé à Rome aussitôt après l'événement, et au mois d'août n'avait eu encore aucune réponse; il y retourna avec Guillaume Cousinot, un des plus habiles hommes du conseil du roi. L'ambassade était solennelle : elle reçut l'accueil le plus empressé et le plus pompeux du duc de Milan et des divers princes et États de l'Italie. La renommée du roi était grande dans cette région. Tout ce qu'on répandait de sa façon subtile et peu loyale de se comporter envers les seigneurs et les souverains était bien éloigné de diminuer sa réputation dans un pays où les princes se piquaient d'être habiles dans la politique, et avaient accoutumé de vaincre leurs ennemis par la ruse plus que par la force.

Les ambassadeurs ne furent pas moins bien reçus par le pape, et ce fut entre lui et eux, au nom du roi, un grand échange de compliments et de tendresses. Ils venaient demander que le pape envoyât en France des vicaires apostoliques pour juger les deux prélats. Cette proposition donna lieu à de longs pourparlers. Le pape et les cardinaux ne cessèrent pas un instant de s'exprimer avec douceur et même flatterie sur le compte du roi; mais sans reproches, sans courroux, ils remarquaient que c'était une chose bien téméraire d'avoir saisi et emprisonné un prince de l'Église et un évêque. Le saint-siége était loin de reconnaître un pareil droit à la puissance laïque. Peut-être, disaient les cardinaux, aurait-on dû attendre, ne pas agir sur de simples soupçons, et se pourvoir auprès du saint-père.

Les ambassadeurs représentaient que les rois ne pouvaient être privés du droit de maintenir le bon ordre dans leurs États; que depuis Jésus-Christ la distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel était établie; ils citaient des textes des lois romaines et des constitutions impériales; ils faisaient remarquer la déférence du roi pour le saint-siége, et alléguaient beaucoup d'exemples pris dans des temps même assez récents, de prêtres, d'évêques ou même de cardinaux violemment saisis ou mis à mort par des rois chrétiens.

Toutes leurs raisons, tant fortes qu'elles pussent être, ne changeaient rien au langage des cardinaux. Ils ne blâmaient pas positivement le roi, mais jamais ne reconnaissaient son droit. En outre, ils disaient qu'on ne leur produisait pas assez de preuves pour que le pape se décidât à envoyer des vicaires; que d'ailleurs il fallait savoir si ces juges nommés par l'Église jugeraient sans le concours de la justice laïque et dans une entière indépendance.

Le sire Guillaume Cousinot répliquait qu'il ne venait pas demander une condamnation, mais un jugement; qu'ainsi il fallait non des preuves, mais des présomptions, et qu'elles étaient bien suffisantes. Il ajoutait que la procédure serait suivie, selon les usages du royaume, à la requête et poursuite du procureur du roi, par-devant les juges ecclésiastiques qui jugeraient selon le droit canon, pour laisser les juges laïques prononcer ensuite selon le droit civil.

Enfin, après beaucoup de doctes conférences où

les ambassadeurs du roi semblaient avoir la raison pour eux, le pape leur donna à choisir entre deux moyens : il offrait ou de faire juger les accusés hors du territoire de France, à Rome ou à Avignon, et en entier sous la puissance de l'Église ; ou d'envoyer des commissaires pour prendre et lui envoyer des informations d'après lesquelles il s'aviserait. Ce n'est pas qu'il niât ce qui était imputé au cardinal Balue ; mais enfin il était revêtu d'une si haute dignité, qu'il y fallait avoir égard. Au reste, c'était à son grand regret, et uniquement pour complaire au roi, qu'il la lui avait conférée ; jamais de son propre gré il n'eût élu pour cardinal un homme dont la renommée semblait mériter si peu un tel honneur.

Les ambassadeurs n'avaient pas pouvoir d'accepter de telles conditions, qui auraient si fort diminué l'autorité du roi. Ils revinrent sans avoir rien obtenu. Le pape envoya seulement des commissaires, et l'affaire en resta là. Le saint-siége ne se plaignit hautement de rien et ne réclama pour les prélats que par voie amiable et de temps en temps. Le roi continua donc à les tenir enfermés. Seulement ils avaient jusque-là été retenus en prison avec toutes sortes de soins et d'égards, et bientôt après on les traita avec rigueur : tous furent mis dans ces cages de fer dont on attribuait l'invention au cardinal, qui avait proposé d'y renfermer le sire du Lau. Maître Jean Balue fut détenu à Onzain, près de Blois, et l'évêque de Verdun à la bastille Saint-Antoine. Ils y passèrent plus de dix ans.

Dès que le roi se fut ainsi délivré des deux conseillers qui le trahissaient, l'accommodement qu'il voulait faire avec son frère marcha à sa conclusion. Il avait maintenant gagné tous les serviteurs en qui ce jeune prince mettait sa confiance. Un nommé Thomas de Loraille, qui était assez avant dans sa faveur, après avoir refusé les offres et les promesses du roi, mourut alors assez subitement, empoisonné dans un repas avec deux ou trois personnes de sa famille, et cette mort venue si à propos fit tenir de fâcheux discours (1).

Enfin, au commencement du mois de mai, l'apanage de monsieur Charles fut réglé de concert avec le duc de Bretagne. Le roi céda à son frère le duché de Guyenne jusqu'à la Charente, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, la Saintonge, l'Aunis, avec la ville et gouvernement de La Rochelle. En aucun temps un tel apanage n'avait été donné à un fils de France. Mais le roi ne voyait jamais que le succès du dessein qu'il avait en tête, et il sacrifiait tout pour cela, pensant que lorsqu'une fois il se serait mis en bonne situation, il saurait bien recouvrer autant ou plus qu'il n'avait abandonné. Or maintenant il voulait avant tout se réconcilier avec son frère et le duc de Bretagne, afin de se trouver fort contre le duc de Bourgogne; de même qu'auparavant il avait tenté de vivre en bon accord avec celui-ci pour pouvoir opprimer les autres. Ainsi il n'oublia rien pour apaiser les haines et assoupir les méfiances. Il accorda abolition complète à tous les partisans de monsieur Charles et du duc de Bretagne. Il révoqua les lettres qu'il avait données au sieur de Boussac pour faire juger au parlement un grand procès que ce seigneur avait contre le duc de Bretagne. A ce sujet, il écrivit à cette cour qu'elle ne devait pas avoir égard à de telles lettres lorsqu'elle les croirait écrites sans mûre délibération; car il lui était souvent commode de feindre que le parlement ne devait pas toujours lui obéir. En outre, il donna des otages au duc de Bretagne pour garantie de l'exécution du traité; c'étaient le comte de Guise, fils du comte du Maine, le comte de Vendôme, le vicomte de Narbonne, le premier président Dauvet, les sires de Brosses et de Montaigu. Ils devaient rester aux mains du duc de Bretagne jusqu'au moment où monsieur Charles serait en possession de son apanage de Guyenne.

Quel que fût le soin que le roi mettait à gouverner son frère, il était d'un caractère si faible et si léger, que sans cesse il pouvait échapper à ceux qui le conduisaient. Presqu'au même moment où il acceptait son apanage, il demandait au roi d'Angleterre un passe-port pour se rendre en son royaume avec une suite de cinq cents hommes, et y passer neuf mois. C'était sans doute quelque envoyé de Bourgogne ou d'Angleterre qui lui avait suggéré ce dessein, et avait voulu le retirer de chez le duc de Bretagne, maintenant allié du roi. Mais le sire d'Aydie et Gilbert de Chabannes, sire de Curton, parvinrent à le ramener dans la voie où ils s'étaient engagés à le tenir, et bientôt après il partit de Redon pour se rendre dans son apanage. Auparavant il avait confirmé et juré sur les saintes reliques toutes les alliances qu'il avait souvent conclues avec le duc de Bretagne, et s'était engagé, même pour le cas où il deviendrait roi, à n'avoir aucun engagement ou confédération, que ce ne fût au gré de sondit cousin. Bien plus, cette alliance portait la clause suivante : « Aussi promettons et jurons que nous ne prendrons, recueillerons et retiendrons à

(1) Amelgard.

notre service nuls gens, de quelque état ou condition qu'ils soient, que nous connaîtrons ou pourrons connaître n'être pas bienveillants à notredit cousin, ou ne pas lui être agréables ; et nous ne mettrons entre leurs mains nulle des matières d'entre nous deux, qu'auparavant n'ayons su le bon gré, plaisir ou vouloir de notre cousin ; ainsi qu'il nous a semblablement promis et juré, et doit nous en donner des lettres. »

L'apanage fut enregistré au parlement ; les otages furent rendus ainsi que les anciennes lettres par lesquelles le roi avait deux fois réglé autrement cet apanage ; et le 19 août, son frère jura à La Rochelle un serment conçu à peu près en ces termes :

« Je jure sur la vraie croix nommée de Saint-Laud, ici présente, que tant que je vivrai, je ne prendrai ni ne ferai prendre, et ne serai ni consentant ni participant, en façon que ce puisse être, à ce qu'on prenne la personne de monsieur le roi Louis, mon frère, ni à ce qu'on le tue ; et si aucune chose j'en savais, j'en avertirai monsieur le roi et l'en garderai de tout mon pouvoir comme je pourrai faire de ma propre personne.

» Plus, je jure que, sous quelque couleur que ce soit, maladie ou autrement, je n'empêcherai point mondit seigneur et frère le roi d'agir à son plaisir pour son gouvernement, sa personne, ses serviteurs, son royaume, ses pays et seigneuries, et l'y laisserai en sa franche liberté, et ne serai consentant de ce faire, mais l'en garderai de tout mon pouvoir, sans quérir aucune excusation, et si en sais aucune chose, je l'en avertirai.

» Plus, je jure sur la vraie croix que tant que je vivrai, je ne traiterai, pourchasserai, ne ferai traiter ni pourchasser le mariage de moi et de la fille de mon beau-frère et cousin le duc de Bourgogne ; et n'en tiendrai ni ferai tenir parole ni pratique, et icelui mariage ne consentirai ; ne la fiancerai pas, ne l'épouserai pas, ne contracterai mariage, ni promesse, ni espérance avec elle ou touchant elle, que ce ne soit l'exprès et spécial congé de monsieur le roi Louis, mon frère, et de son bon gré et plaisir, sans qu'il y soit contraint par quelque contrainte que ce soit ; et mondit seigneur le roi étant à son franc et libre arbitre, sans y être induit par doute ou peur de guerre, assemblée de gens d'armes, rébellion de sujets, ou par la grande autorité et puissance que ledit seigneur roi pourrait me voir, et la crainte qu'il pourrait concevoir qu'on voulût attenter à sa personne directement ou indirectement. Et pour obvier à toutes choses qui pourraient être cause de mettre différend entre mondit seigneur le roi et moi, à cause dudit mariage, je promets et jure que jamais je n'en presserai mondit seigneur le roi, ni ne lui en parlerai ou ferai parler, de quelque manière que ce soit, plus d'une fois ; auquel cas, s'il me refusait, je promets et jure que je n'en aurai aucun mécontentement ou rancune à l'encontre de lui ni de ses serviteurs ; et qu'après ce refus, je ne chercherai aucun moyen d'y parvenir, ni de me venger, et si mondit seigneur était contraint, par aucune des manières susdites, de donner son consentement, je jure, par la vraie croix de Saint-Laud, me comporter ni plus ni moins que si je n'avais pas ledit consentement. »

Ce serment une fois prêté, le roi songea à une réconciliation plus complète avec son frère, car il aurait désiré l'avoir près de lui, et pensait que c'était le seul moyen de l'empêcher de tomber sans cesse entre les mains de ses ennemis. Il voulut avoir une entrevue avec lui, et s'approchant de La Rochelle où était le duc de Guyenne, il s'en vint à Niort. Après plusieurs messages, il fut réglé que l'entrevue aurait lieu sur la rivière de Sèvre, un peu avant son embouchure, au milieu des grands marais qu'elle traverse, entre la Saintonge et le Poitou (1).

Un pont de bateaux avait été construit à l'endroit qu'on nomme le port de Braud, et sur le bateau du milieu était une loge en charpente divisée en deux parties par un grillage en bois et en fer. Deux princes n'avaient point une entrevue qu'on ne songeât au pont de Montereau (2), le roi plus qu'aucun autre : Péronne lui en avait renouvelé le souvenir. Lui-même vint du village de Puyravault (3), près Luçon, où il était logé, visiter le pont de bateaux et la loge qu'on avait élevée dessus. Le duc de Guyenne était sur l'autre rive, au château de Charon (4). Le roi lui envoya d'abord faire ses compliments par le comte de Dammartin et d'autres serviteurs de son hôtel. Le lendemain, le roi lui fit porter et le pria d'accepter comme gage d'amitié une belle coupe d'or enrichie de pierreries, qu'on disait douée de la qualité d'empêcher l'action du poison. Le duc de Bourbon, le marquis du Pont, le comte de Guise, le sire de Beaujeu, Gilbert de Bourbon comte Dauphin, le comte de Périgord,

(1) Pièces rapportées par Legrand.
(2) Comines.
(3) Vendée.
(4) Charente-Inférieure.

l'amiral de France et tous les grands seigneurs de la suite du roi, vinrent lui rendre leurs hommages. Monsieur de Beuil était arrivé le premier, et le prince devisa longtemps avec lui, en s'habillant, lui demandant conseil sur ce qu'il devait dire et faire; car il n'était pas peu embarrassé.

Sur le soir, le roi partit de Puyravault. A un quart de lieue du pont, il fit arrêter les quatre cents chevaux qui l'accompagnaient, et les laissa sous les ordres de l'amiral et du sire de Craon, dans une grande prairie le long de la rivière. D'après ce qui avait été réglé, il devait avoir avec lui douze personnes désarmées. Il fit déposer au duc de Bourbon, au grand maître, à Vanderiesche, à Jean de Popincourt, et aux autres seigneurs et conseillers qu'il avait choisis, leurs dagues et leurs épées. Les Écossais quittèrent leurs arcs et leurs trousses, et vinrent se placer au pied du pont, et le roi, descendant de cheval, s'avança vers la loge. M. de Guyenne venait de son côté avec ses douze témoins, sans armes, ayant laissé ses archers à pareille distance. Dès qu'il fut à la distance d'une lance de la loge, il se découvrit la tête, et mit un genou en terre. Arrivé près des barreaux, il recommença la même salutation. « Soyez le bienvenu, mon frère, dit le roi, et levez- » vous : une des choses que je désirais le plus, » c'était de vous voir.—Monseigneur, répondit mon- » sieur de Guyenne sans se relever, je vous remer- » cie très-humblement : c'était pareillement mon » désir ; je ne souhaitais rien tant que vous faire » ma révérence. Je veux vous servir de tout mon » pouvoir, et vous supplie d'oublier le passé, de me » pardonner, de m'avoir en votre bonne grâce, et » de me tenir pour recommandé. » — « Levez-vous » donc, mon frère, » reprit le roi, et il lui tendit la main à travers les barreaux. Alors ils commencèrent à se parler avec plus de tendresse. Le roi ordonna à ses gens de s'éloigner un peu, et les deux frères restèrent seuls. A leurs visages, ils semblaient de plus en plus familiers et contents. Le duc de Guyenne rejetait tout sur ses conseillers. « Ah! certes, di- » sait le roi, ils ont grandement failli, et ne pou- » vaient faire plus mal que de vous séparer de moi. » Vous avez été l'esclave de vos valets; ils vous ont » promené çà et là; venez à moi, et reconnaissez » les artifices de ces méchants; je vous pardonne de » bon cœur, car ils sont cause de tout. »

Après quelques instants, monsieur de Guyenne, honteux et fâché de cette barrière qui le tenait séparé de son frère et témoignait une si cruelle méfiance, lui demanda de passer de son côté. « Il est » trop tard aujourd'hui, répondit le roi, vous voyez » que le soleil est couché. » Néanmoins monsieur de Guyenne le pria si fort, qu'il y consentit. On jeta quelques planches d'un bateau à l'autre pour élargir le pont, et le prince vint de l'autre côté de la barrière. Il se jeta encore aux pieds du roi, qui le releva et l'embrassa avec tant de marques d'affection, que tous ceux qui les voyaient en avaient les larmes aux yeux. La nuit venait, on se sépara. Le duc de Guyenne voulait absolument suivre le roi. « Non, » mon frère, dit-il; mais à demain, et la barrière » sera abattue. » C'était une joie universelle : on ne vit toute la nuit que feux de joie dans les pauvres villages qui s'élèvent de loin à loin sur les chaussées de cette plaine marécageuse. Le roi remarquait tout le premier que sans doute Dieu favorisait cette réconciliation, puisque la marée, qui devait ce jour-là être la plus haute de l'année, avait été de quatre pieds moins haute qu'on ne l'attendait, et s'était retirée plus tôt; de sorte que les abords du pont n'avaient pas été recouverts par l'eau, comme les mariniers de la Sèvre l'avaient annoncé (1).

Le lendemain le roi revint. Son frère était déjà arrivé; il avait remis son épée aux serviteurs du roi, et s'avança sans armes vers le bout du pont où le roi allait mettre pied à terre. Ils s'embrassèrent tendrement et retournèrent dans la loge de charpente; là ils conversèrent pendant plus d'une heure. « N'ayez nulle crainte de l'avenir, disait le » roi, vous n'aurez jamais de mal ni de dommage de » moi, ni à ma connaissance; bien au contraire, » mon plaisir est que vous soyez obéi tout comme » moi. — Vous êtes mon roi et mon seul seigneur, » répondait son frère, je suis résolu à vous obéir » en tout, à vous honorer, à vous respecter tous les » jours de ma vie, à vous servir de corps et de » biens, envers et contre tous, sans excepter per- » sonne. »

Le duc de Guyenne s'en alla ensuite aux gens de la suite du roi, et leur parla à tous avec une parfaite courtoisie; reconnaissant les uns qu'il avait vus autrefois à la cour; se faisant présenter ceux qui y étaient venus depuis qu'il s'était enfui de chez son frère. Il voulait ce jour-là même aller dîner avec le roi; mais celui-ci lui dit que son logis était trop mauvais et trop petit; d'ailleurs il était fatigué par la chaleur, qui est extrême sur cette plage sans abri,

(1) Lettre de Louis XI au chancelier.

et il avait besoin d'aller se reposer. Sa santé devenait moins bonne depuis quelque temps, et il supportait moins bien la fatigue; toutefois, deux jours après, ils allèrent ensemble au château de Magné, chez le sire de Malicorne, près de Coulonge-les-Réaux (1), où il se fit de grandes parties de chasse.

Chaque jour le roi montrait plus de tendresse et de confiance à son frère; il ajouta encore à son apanage les comtés d'Astarac, Perdiac, Montlezun et Bigorre, les confisquant sur le comte d'Armagnac, contre lequel il envoyait une armée commandée par le comte de Dammartin. Il révoqua aussi le don des seigneuries de Mauléon et de Soule qu'il avait fait au comte de Foix, pour les attribuer au duc de Guyenne. Moyennant ce nouvel accroissement d'apanage, son frère renonça à toute prétention sur le Rouergue, l'Angoumois et plusieurs portions du Limousin, qui parfois avaient été comprises dans le gouvernement de Guyenne.

Ce n'était pas tout: le roi, qui, malgré tous ses pèlerinages, ses vœux, ses offrandes et ses neuvaines, ne pouvait avoir un enfant mâle, parut alors mettre son espérance en son frère et vouloir le traiter comme son héritier. On disait qu'il allait le nommer lieutenant général du royaume; que c'était lui qui commanderait l'armée lorsque la guerre se ferait contre le duc de Bourgogne; qu'il allait avoir une grande part au gouvernement. Le cardinal d'Alby et le sire de Torcy furent envoyés à Cordoue, auprès du roi de Castille, pour lui demander en mariage pour le duc de Guyenne, ou sa sœur, madame Isabelle, ou madame Jeanne, sa fille, qui devaient, l'une ou l'autre, hériter des royaumes de Castille et de Léon. Aussi le roi et son frère se quittèrent-ils dans une parfaite concorde.

Le duc de Bourgogne, qui, durant toute cette réconciliation, avait été retenu en Hollande par ses affaires et ses grands projets, commença cependant à s'apercevoir combien sa puissance était diminuée en France par le changement des ducs de Bretagne et de Guyenne. Il envoya en ambassade à Saint-Jean-d'Angely, où était alors ce dernier prince, les sires Jacques de Luxembourg et Pierre de Remiremont (2). Ils étaient chargés de le complimenter de la prise de possession de ses seigneuries, et de lui demander s'il était satisfait de cet apanage, en lui offrant de contraindre le roi à tenir ses promesses dans le cas où il ne les trouverait pas fidèlement accomplies. En outre, le duc de Bourgogne témoignait quelque crainte qu'on ne l'eût accusé auprès de monsieur de Guyenne d'avoir voulu entreprendre à son préjudice sur le gouvernement du royaume, et il déclarait fortement le contraire. En même temps il lui envoyait son ordre de la Toison d'or, lui faisait offrir sa fille en mariage, et le priait de renouveler leurs alliances.

Mais le duc de Guyenne maintenant ne se conduisait plus que par les conseils du roi, et voulait en tout lui complaire. Il montra aux sires de Beuil et du Bouchage, et à Pierre Doriole que le roi avait laissés près de lui, les lettres du duc de Bourgogne, et leur rendit compte fidèle de tout ce qu'avaient proposé les ambassadeurs bourguignons. Ce fut d'après leurs conseils qu'il donna ses réponses. N'ayant jugé ni propres ni convenables les apanages qu'on lui avait proposés par divers traités, il n'avait pas trouvé, disait-il, un meilleur moyen que d'avoir recours à son frère, et lui avait demandé la Guyenne, à laquelle il se sentait plus grande affection qu'à nulle autre province; il avait trouvé le roi franc et libéral par de là toute espérance. Il n'en remerciait pas moins le duc de Bourgogne de sa bonne volonté. Quant aux vues qu'on pouvait avoir attribuées au Duc sur le gouvernement du royaume, monsieur de Guyenne, bien qu'il eût vécu familièrement avec le roi et dans son hôtel, n'y avait jamais ouï dire rien de pareil.

Il remercia aussi monsieur de Bourgogne du projet qu'il avait eu de le marier avec sa fille, et ne donna aucune réponse. Pour l'alliance, il tenait comme ses amis et ses alliés les amis et les alliés du roi son frère, et conséquemment le duc de Bourgogne.

Le duc de Guyenne était si docile aux avis des conseillers de son frère, qu'il ne voulut pas, sans le consulter, faire, selon l'usage, un présent de vaisselle d'argent aux ambassadeurs de Bourgogne. L'argenterie était même déjà choisie et achetée; mais il ne la donna pas, parce que le sire de Beuil et les gens du roi pensèrent qu'on pouvait s'en dispenser.

Enfin il refusa l'ordre de la Toison: « Car, répondit-il, le roi, qui est mon chef, vient de faire, » pour lui et ses successeurs, un bel et notable » ordre fondé en l'honneur de monseigneur saint » Michel, prince de la chevalerie du paradis, dont » l'image a toujours été portée sur l'étendard des » rois de France; il lui a plu m'offrir cet ordre que

(1) Deux-Sèvres.

(2) Lettre du sire de Beuil au roi.

» j'avais désiré, et j'ai pris par cet ordre le roi » comme chef, et tous les autres chevaliers sont » liés et astreints les uns aux autres à plusieurs » choses raisonnables pour l'honneur de Dieu et le » bien de la couronne de France. Je me tiens à cet » ordre, et licitement n'en veux ni peux accepter » un autre, tout en remerciant monsieur de Bour- » gogne. »

Le roi venait en effet d'établir, par lettres du 1er août 1469, un ordre en l'honneur de saint Michel. Il avait voulu, comme le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, attacher plus particulièrement à sa personne et à son autorité, par des serments de religion et d'honneur, les grands seigneurs de son royaume, ses principaux serviteurs, et même les princes ses alliés. C'était alors un fort lien que de porter l'ordre d'un prince, et le roi n'oublia rien dans les formules du serment de ce qui pouvait engager le plus fortement les chevaliers de Saint-Michel à le servir loyalement. Ceux mêmes qui n'étaient pas ses sujets ne pouvaient lui faire la guerre à moins de double et exprès commandement de leur propre souverain, et encore fallait-il que ce souverain fût en personne à l'armée. Les chevaliers ne pouvaient accepter l'ordre d'aucun autre prince, pas même de l'Empereur, ni en instituer un, s'ils étaient eux-mêmes souverains. Le nombre des chevaliers était fixé à trente-six seulement; ils devaient être choisis par voie d'élection dans le chapitre, et le roi se réservait seulement double voix. Il commença par nommer les douze premiers chevaliers : ce furent le duc de Guyenne, le duc de Bourbon, le connétable, Jean de Beuil, comte de Sancerre; Louis de Beaumont, seigneur de la Forêt-sur-Sèvres; Jean d'Estouteville, sire de Torcy; Louis de Laval, seigneur de Châtillon; l'amiral de France; le comte de Dammartin; Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges et gouverneur du Dauphiné; Georges de la Tremoille, sire de Craon; Gilbert de Chabannes, sire de Curton et sénéchal de Guyenne; Charles de Crussol, sénéchal de Poitou, et Tanneguy Duchâtel, gouverneur du Roussillon.

Le roi avait voulu aussi donner son ordre au duc de Bretagne, et le lui envoya offrir, avec des lettres pleines d'instance et d'amitié, par le comte de Comminges; mais ce prince craignit de prendre des engagements qui lui semblaient contraires à la dignité d'un prince et au libre arbitre qu'il devait conserver dans le gouvernement de son État. Tout allié qu'il fût du roi en ce moment, il conservait de grandes méfiances (1); d'ailleurs il y avait parmi les douze premiers chevaliers des hommes qui n'avaient ni un grand état ni une grande renommée. « Je ne » veux pas, disait le duc de Bretagne, tirer au » même collier que Gilbert de Chabannes, sire de » Curton. » C'était un des serviteurs qui avaient si bien aidé le roi à gouverner son frère, et peu auparavant il venait de recevoir une bonne part dans la dépouille du cardinal de Balue.

Tout avait bien réussi au roi, et maintenant il avait le royaume presqu'en aussi bonne situation que lorsqu'il avait hérité de son père. Le comte d'Armagnac et son cousin, le duc de Nemours, ne firent pas une longue résistance dans leur rébellion; ils avaient traité avec le roi d'Angleterre, l'avaient pressé d'envoyer une armée dans la Guyenne, et avaient formé des compagnies de pillards qui avaient ravagé les pays voisins, et commis, entre autres, mille désordres à Rhodez. Le parlement de Toulouse rendait vainement des arrêts : la justice n'avait plus de cours dans le pays; les impôts ne se payaient plus; les gentilshommes n'obéissaient plus au ban et à l'arrière-ban. Le roi forma le projet d'aller lui-même mettre ordre à ses affaires dans le pays de Languedoc; mais le comte de Dammartin les eut bientôt terminées. Il avait sous ses ordres l'amiral de France, le sire de Craon, et le maréchal de Loheac, avec une puissante armée. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, n'essaya point de résistance. Il confessa, par un accord conclu à Saint-Flour, au commencement de 1470 (2), avec Dammartin, que, le roi l'ayant agrandi et lui ayant fait de grands biens, il en avait été si méconnaissant, qu'il s'était soulevé contre lui, qu'il avait débauché ses sujets et ses serviteurs, avait machiné sa prise et la détention de sa personne, avait faussé ses serments, avait pris son argent, et au lieu d'apaiser les autres, comme il l'avait promis, les avait animés contre le roi. Il s'engagea à perdre tous ses domaines et les priviléges de la pairie, s'il manquait de nouveau à ses serments, et consentit à ce que tous ses serviteurs fissent un serment direct au roi. Le comte d'Armagnac, chef de la branche aînée, ne se défendit pas mieux; il s'enfuit de ses seigneuries, et quitta le royaume; ses biens furent ensuite confisqués par arrêt du parlement de Paris. Une telle conduite fit un grand déshonneur aux seigneurs de

(1) Argentré. — Legrand.

(2) 1469 v. st. L'année commença le 22 avril.

cette maison, et les peuples du Languedoc chantaient en patois de leur pays :

> Canaille d'Armagnac, comme a pougue souffrir
> Le comte Dammartin de la France venir.

Pendant que le grand maître établissait ainsi l'autorité du roi dans les pays du Midi, le duc de Guyenne, montrant de plus en plus sa confiance et son affection pour son frère, était venu le trouver et passer quelque temps avec lui aux Montils-lez-Tours et à Amboise. On lui fit grand accueil. La reine et les princesses vinrent au-devant de lui ; et durant tout son séjour, ce ne furent que fêtes et divertissements (1). Le roi semblait de plus en plus content ; son pouvoir croissait chaque jour; jamais ses affaires n'avaient si bien prospéré.

Cependant il ne pouvait pas encore s'assurer entièrement de l'alliance du duc de Bretagne. Ce prince était faible et cédait tantôt à un conseil, tantôt à un autre. Une portion de ses serviteurs était vendue au roi, l'autre au duc de Bourgogne. Il voulait la paix et le repos, de sorte que, lorsque le roi le menaçait de guerre, il traitait. Mais aussitôt après, le duc de Bourgogne lui envoyait quelque message, et lui faisait remontrer que pour chose au monde il ne devait se fier aux promesses du roi; que, quoi que dît ou fît cet homme, il avait toujours de mauvaises pensées au fond du cœur, cachait de méchants desseins et voulait détruire ses ennemis les uns par les autres. Alors le duc de Bretagne reprenait toutes ses méfiances, et par les avis de Jean de Romillé, son vice-chancelier, surtout de son trésorier Pierre Landais qui, fort en secret, s'était entièrement donné au duc de Bourgogne, il entrait de nouveau dans les projets et les alliances contraires au roi.

Le refus qu'il venait de faire de l'ordre de Saint-Michel avait fort offensé le roi. Il vit bien que c'était à l'instigation de ses ennemis, et assemblant tout aussitôt le ban et l'arrière-ban des pays voisins, il menaça d'entrer en Bretagne. C'en fut assez pour obtenir une confirmation solennelle des traités précédents (2) ; ce qui n'empêcha point que, peu de jours après, le duc de Bretagne ne renouvelât son alliance avec le duc de Bourgogne dans les mêmes termes que lors de la guerre du bien public.

Pendant les négociations, le roi parvint encore à attirer à son service le plus grand et le plus puissant seigneur de Bretagne, Pierre, vicomte de Rohan (3). Il était encore fort jeune, mais annonçait déjà beaucoup de courage et de volonté. Tanneguy Duchâtel, que le roi avait auparavant enlevé au duc de Bretagne, et qu'il avait comblé de biens, avait été tuteur du sire de Rohan. Ce fut lui qui conduisit cette affaire. Son ancien pupille s'échappa de Nantes, vint à Montaigu, d'où le sire de Belleville l'envoya, avec une partie de sa garnison, à Thouars, où était le roi. Duchâtel, le sire de Bressuire, et plus de deux cents gentilshommes vinrent au-devant de lui. Le roi lui-même, toujours impatient dans son attente, se trouva à un quart de lieue de la ville, et commença à employer ses promesses et ses flatteries accoutumées. Il s'engagea à faire une pension de dix mille francs au sire de Rohan, et une autre à sa sœur; il lui donna dix mille écus comptant, lui promit les seigneuries de Montfort, de Fougères, de Chantocé, lui présenta l'espoir de devenir connétable. Pourquoi même ne deviendrait-il pas duc de Bretagne? Il était allié prochain de la maison régnante, et le Duc n'avait qu'une fille; il n'en fallait pas tant pour séduire un jeune homme qui se sentait fier et ambitieux.

L'évasion du sire de Rohan fit grand bruit en Bretagne; on informa contre ceux qui l'avaient favorisée. Ses biens furent mis en séquestre; mais ce qui importait surtout, c'était de le faire revenir. Le duc de Bretagne n'oublia nulle démarche publique ni secrète pour ravoir le plus important de ses barons. Le roi ne mettait pas un moindre soin à le garder. Un jour il sut que Jean Gaudin, maître de l'artillerie de Bretagne, était venu aux Montils-lez-Tours pour parler au sire de Rohan; il l'envoya chercher, le reçut avec amitié, le mena lui-même voir les oiseaux de sa vénerie : « J'aime les Bretons, » lui disait-il; j'ai confiance en eux; j'en ai beau- » coup dans ma garde. Les Bourguignons, qui en » veulent à mes terres et à mon argent, n'en auront » rien sans l'aide des Bretons; d'ailleurs, je ne les » crains pas : voici Warwick qui va partir de Nor- » mandie pour faire la guerre au roi Édouard, leur » principal allié. » Jean Gaudin, ainsi flatté et intimidé par les paroles du roi, revint sans avoir réussi dans sa commission, et fut destitué de son office. Pendant plusieurs années encore, le roi mit son soin extrême à conserver monsieur de Rohan à

(1) Lettre du roi à Dammartin, 27 décembre.
(2) Argentré.
(3) Legrand.

son service, et craignait toujours de le voir retourner en Bretagne. Aussi l'accabla-t-il de faveurs et de richesses dont le sire de Rohan était fort avide. Il lui donna successivement la seigneurie de Gyé en Champagne, le fit chevalier de son ordre, le nomma maréchal de France. En 1473, sur quelques avis qu'il avait reçus, il écrivait :

« Monsieur de Bressuire, mon ami, j'ai été averti que monsieur de Rohan traite son appointement avec le Duc, et veut s'en aller en Bretagne, et à cette cause s'est retiré en une abbaye près de Nantes. Je serais bien marri, vu le temps qui court, qu'il s'en allât, et pour ce, je vous prie qu'incontinent vous vous en alliez où il est, vous y pouvez aller sûrement et sans danger, et que vous trouviez façon de le faire venir à moi. Prenez trois ou quatre de ses gens qui mènent ce train de le faire aller en Bretagne. Que ceux de notre parti leur parlent, afin de les faire venir devers moi. Qu'on leur promette beaucoup de bien et aussi que je traiterai bien monsieur de Rohan. Quoi qu'il en soit, de quelque façon qu'il le veuille prendre, gardez bien qu'il ne s'en aille. Mais si vous pouvez l'avoir par douceur, je l'aime mieux qu'autrement. Il y a un jeune garçon du Dauphiné qui le gouverne. Parlez-lui, et à tous les autres que vous verrez de qui vous pourrez vous aider. »

Au moment où le roi s'occupait d'avoir l'alliance ou sinon de diminuer la puissance du duc de Bretagne, toutes les affaires étaient en suspens et dans la grande attente de ce qui se passait en Angleterre, ainsi qu'il le disait au maître de l'artillerie de Bretagne en devisant familièrement avec lui. Ce royaume était depuis une année dans le plus grand trouble (1); d'abord le peuple du comté d'York avait refusé de payer une dîme due de tout temps à l'hôpital de cette ville, prétendant qu'on ne l'employait pas au soulagement des pauvres. On avait voulu employer la force, et tous les habitants du pays s'étaient levés en armes. Lord Montagut, frère du comte de Warwick, les ayant dispersés, avait pris et fait mettre à mort leur chef, qui n'était qu'un homme du commun. Bientôt la révolte s'était raminée, et quelques seigneurs s'étaient mis à la tête des séditieux. Le comte de Pembroke et le comte de Devonshire avaient été envoyés contre eux; mais une querelle s'éleva entre eux, et le second se retira avec ses gens. Le comte de Pembroke n'en remporta pas moins une première victoire à Banbury. Sir Henri Nevill, un des chefs de la révolte, fut pris et décapité sur-le-champ ; les rebelles, excités par le désir de le venger, furent plus heureux une seconde fois; ils exterminèrent presque toute la troupe du comte de Pembroke; lui-même fut fait prisonnier et mis à mort. Tout aussitôt une portion des séditieux se porta sur la ville de Grafton, y saisit le comte de Rivers, père de la reine, et sir John son fils, et ils eurent la tête tranchée. Ils étaient chefs de la faction opposée au comte de Warwick ; cependant il semblait n'être pour rien dans cette révolte ; il était en ce moment dans la ville de Calais, dont il était gouverneur, avec le duc de Clarence, frère du roi, à qui il venait de donner sa fille en mariage. Le roi s'en méfiait, s'efforçait de n'être point gouverné par lui, mais le ménageait encore beaucoup, tant un seigneur si riche et si puissant était à redouter. Le duc de Bourgogne, qui savait combien le comte de Warwick était ami et partisan du roi de France, s'était efforcé de se le rendre favorable, il lui avait fait beaucoup d'offres, et l'avait traité aussi courtoisement qu'il était en son pouvoir, allant même passer une semaine chez lui à Calais. Toutefois il ne s'entendait pas si bien que le roi à gagner les gens, et voyant qu'il n'avait pu réussir, il s'occupait depuis ce moment à détruire le comte auprès du roi Édouard. Peu à peu son caractère emporté et absolu l'avait accoutumé à considérer le comte de Warwick comme son mortel ennemi; il le haïssait à l'égal du roi de France.

Lorsqu'on vit que le premier acte des révoltés était de tuer les adversaires du comte, chacun se persuada qu'il les avait secrètement excités, et il commença à s'élever une grande indignation contre lui. Sans paraître y faire attention, il quitta Calais, et vint offrir ses services au roi Édouard. Ce prince venait de faire périr le comte de Devonshire, comme coupable d'avoir procuré la défaite du comte de Pembroke en l'abandonnant pour une querelle de vain orgueil. Cette rigueur ne prouvait toutefois ni sa force ni sa puissance. Il n'en fut pas moins contraint de s'abandonner aux conseils du comte de Warwick, offrit un amnistie aux rebelles, et le calme fut rétabli pendant quelque temps. Mais le roi Édouard vivait dans une complète défiance, et se voyait avec crainte entre les mains et comme prisonnier (2) d'un homme qu'il croyait

(1) Hollinshed. — Rapin-Thoyras. — Hume.— Comines.

(2) Comines. — Chatelain. — Forestel. — Réplique du duc de Bourgogne aux ambassadeurs de France, 15 juillet 1470. Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

capable de toute sorte de trahisons et de crimes.

Le duc de Bourgogne n'éprouvait pas une moindre impatience en sachant toute la puissance d'Angleterre, ainsi gouvernée au gré du roi Louis. Il écrivit au lord maire et au peuple de la ville de Londres, qu'il était le beau-frère du roi Édouard et son allié, par conséquent le leur, et que s'ils avaient besoin de secours pour lui rendre son pouvoir, il leur en donnerait; comme aussi, s'ils étaient contraires au roi Édouard, ce serait à lui d'aviser ce qu'il avait à faire. Cette lettre fut lue par le lord maire aux habitants, qui s'écrièrent qu'ils voulaient rester fidèles à leur roi. Le comte de Warwick ne voulut pas avoir contre lui les habitants de Londres; il délivra le roi, et protesta qu'il n'avait jamais voulu autre chose que préserver le royaume de la tyrannie des Rivers.

Dès que le comte de Warwick eut perdu son pouvoir, une nouvelle révolte s'éleva bientôt dans le comté de Lincoln. Sir Robert Welles se mit à la tête de trente mille hommes armés contre le roi. Lord Welles et son père, et sir Thomas Dimmoch son oncle, n'avaient pris nulle part à son entreprise, et l'en avaient au contraire blâmé; toutefois le roi les fit saisir et décapiter; en même temps il chargea le duc de Clarence et le comte de Warwick de lever des troupes contre les rebelles. Alors leur trahison se déclara; ils firent ces levées en leur propre nom, et publièrent un manifeste contre le roi et son gouvernement; mais sir Robert Welles et les séditieux de Lincolnshire ayant été complétement défaits, le duc de Clarence et le comte de Warwick se trouvèrent sans forces. Leurs partisans les abandonnèrent, et ils furent contraints de s'embarquer en fugitifs sur quelques vaisseaux, pour se sauver d'Angleterre, où leur arrestation était mise à prix.

Le comte de Warwick s'assurait qu'il trouverait un asile à Calais, dont il était gouverneur, et où sir John Wenloch (2), son ancien ami et serviteur, commandait en son absence comme lieutenant. Sir John était un homme double et variable qui ne songeait qu'à ménager les deux partis. Il refusa l'entrée du port à son maître, fit tirer le canon pour éloigner les navires, et se montra si rude, qu'à peine laissa-t-il porter deux flacons de vin à la duchesse de Clarence qui venait d'être prise de mal d'enfant, et qui accouchait sur le vaisseau. En même temps il faisait dire secrètement au comte de Warwick qu'une telle rigueur ne devait pas lui être imputée; que le sire de Duras, qui commandait la garnison, était furieusement animé contre lui; que le peuple de la ville ne lui était pas moins opposé, et que s'il l'eût laissé débarquer, infailliblement il eût été mis à mort ou livré au roi.

Le duc de Bourgogne était pour lors à l'Écluse, et fut bien satisfait de cette nouvelle. Il envoya sur-le-champ son chambellan le sire de Comines à sir John Wenloch, pour lui témoigner combien il était content de sa belle conduite, et lui offrir en récompense une pension de mille écus, ne lui demandant d'autre serment que de continuer à servir fidèlement le roi d'Angleterre. En même temps le Duc envoya ses vaisseaux contre le comte de Warwick pour le détruire ou s'emparer de lui. Mais le comte était en forces; cet ordre donné contre lui tourna au détriment des Bourguignons. Il courut sur les navires des marchands flamands, en prit plusieurs, et entra avec un butin considérable dans le port d'Honfleur.

Le roi de France, se trouvant en paix avec le duc de Bretagne et en grande amitié avec son frère, ne craignit pas d'accueillir le comte de Warwick. Ses vaisseaux furent reçus dans les ports du royaume. L'amiral l'attendait à Honfleur. Jean Bourré et André Briçonnet, trésoriers du roi, allèrent aussitôt lui offrir de l'argent. Les compagnies d'ordonnance de Tanneguy Duchâtel, d'Yves du Fou, de Jean de Daillon, furent envoyées sur les marches de Normandie et de Picardie; le maréchal Rouault, du côté de Dieppe.

Dès que le duc de Bourgogne fut instruit de l'accueil que recevait en France le comte de Warwick, il entra en grand courroux; il écrivit sur-le-champ au roi, au parlement et aux gens du conseil, qui se trouvaient pour lors à Rouen, pour se plaindre amèrement de cette violation des traités.

« Mon très-redouté et souverain seigneur, disait-il, les ducs de Clarence et comte de Warwick ont été, par très-haut et très-puissant prince mon frère, le roi d'Angleterre, chassés et expulsés de son royaume pour leurs séditions et maléfices. Les officiers dudit roi ont refusé l'entrée de la ville de Calais; alors eux et leurs adhérents se sont mis à tenir la mer, et tant par faits que par paroles, se sont constitués mes ennemis, en prenant et détroussant plusieurs de mes sujets de Hollande, Zélande, Brabant et Flandre, avec leurs biens, marchandises et

(1) 1469, v. st. L'année commença le 22 avril.

(2) Nommé Vauclair par erreur, et d'après quelque manuscrit fautif de Comines, qu'ont copié les historiens anglais et français.

navires, en usant de grandes et outrageuses menaces, sans toutefois m'avertir par aucun défi; laquelle chose ne m'a semblé et ne me semble pas tolérable pour mon honneur, sans y donner provision. Incontinent donc j'écrivis à mes ambassadeurs pour vous en avertir de ma part en toute humilité, et vous prier de ne les recevoir, ni souffrir être reçus ou favorisés en votre royaume. Je suis averti que néanmoins, en votre duché de Normandie, lesdits ducs de Clarence et comte de Warwick et leurs complices sont reçus, recueillis et favorisés, et que les biens et marchandises de mes sujets y sont vendus et butinés ; ce que je ne puis croire venir ni procéder de votre su ou commandement, attendu la notoriété desdites hostilités commises contre mes sujets, et les traités de paix qui sont entre vous et moi. » Le Duc finissait par requérir que des ordres contraires fussent donnés et publiés.

La lettre au parlement était dans les mêmes termes. Il priait ses très-chers et grands amis, les requérait très-affectueusement et de cœur d'avertir le roi des choses susdites, et de tenir la main envers lui à ce que lesdits ducs de Clarence et comte de Warwick ne fussent favorisés, soutenus, reçus ni recueillis.

Le roi répondit qu'aussitôt après avoir reçu les lettres du Duc, il avait mandé à sa cour de parlement de pourvoir, en tant que de besoin, à l'exécution des traités conclus avec le duc de Bourgogne, lesquels il avait intention de tenir sans rien faire qui y fût contraire. Il ajouta que des ordres pareils avaient été donnés au connétable comme gouverneur de Normandie, et qu'assurément il ne favoriserait nulle entreprise contraire au Duc ni à ses sujets. Le parlement répondit dans le même sens, et fit en même temps remarquer que le roi ne dérogeait pas au traité, en secourant le duc de Clarence et le comte de Warwick contre l'Angleterre et les anciens ennemis du royaume, mais non point contre le duc de Bourgogne.

L'amiral, l'archevêque de Rouen et les autres conseillers du roi qui étaient à Rouen firent la même réponse, et par leurs ordres une publication solennelle fut faite, déclarant l'intention que le roi avait de maintenir la paix.

Toutes ces assurances n'avaient nulle sincérité, et le roi ne voulait que gagner du temps sans même sauver les apparences. Le Duc, vingt jours après ses premières lettres, écrivit encore au roi, au parlement et aux conseillers, pour renouveler ses plaintes avec plus d'amertume. Rien n'avait été rendu à ses sujets, on avait continué à vendre publiquement leurs marchandises; en dérision de lui, on retenait dans la rivière de Seine trois grands navires armoyés de ses armoiries, et chacun pouvait les voir; les courses sur mer n'avaient pas même cessé. Chaque jour, quelque prise nouvelle était ramenée par les partisans du comte de Warwick dans les ports du royaume. « Ainsi, disait-il au parlement, soyez informés de la vérité, et voyez si les provisions dont vous parlez suffisent pour remplir les clauses du traité qui est entre le roi et nous. »

Il finissait sa lettre au roi en répondant à ce qui lui avait été écrit, que les secours donnés au comte de Warwick étaient seulement contre l'Angleterre : « Il est notoire que lesdits Clarence et Warwick ne sont pas assez puissants pour recouvrer l'Angleterre par force, et n'y peuvent retourner que par faveur et amitié, lesquelles ils n'acquerront pas, bien au contraire perdront ce qu'ils en peuvent avoir, en menant et faisant guerre aux Anglais. Vous pouvez donc, si c'est votre plaisir, mon très-redouté et souverain seigneur, savoir que l'aide qu'ils pourront avoir, à quelque fin et intention que vous le leur donniez, sera employé et converti à continuer la guerre et hostilité qu'ils ont commencées contre moi, mes sujets et les marchands qui fréquentent mes pays, en rompant et empêchant la marchandise, laquelle chose je ne souffrirai pas; et pour me préserver du dommage que j'en pourrais éprouver, ainsi que mes pays et sujets, je suis délibéré d'y pourvoir et y résister le mieux qu'il me sera possible. »

La lettre qu'il répondait aux conseillers du roi était plus menaçante : « Archevêque, et vous amiral, disait-il, les navires que vous dites avoir été mis en mer de par le roi contre les Anglais, n'ont exploité que contre mes sujets ; mais, par saint Georges, si l'on n'y pourvoit, j'y pourvoirai moi-même avec l'aide de Dieu sans votre permission, et sans attendre vos raisons, car elles sont trop longues et trop volontaires. » Il écrivit aussi au connétable qui, nonobstant ce qu'en avait pu dire le roi, n'avait reçu aucun ordre, et il le fit juge de ce qu'il avait à faire, lui demandant si telles choses pouvaient être honorablement endurées.

Enfin le 25 juin, deux mois environ après l'arrivée du comte de Warwick en France, le Duc usa de représailles, et ordonna à ses justiciers et officiers de prendre, arrêter, saisir et mettre sous sa main, par bon et loyal inventaire, les gens de loi et de justice étant appelés et présents, tous les biens,

denrées, marchandises et dettes appartenant aux sujets du roi, pour, sur lesdits biens ou les deniers provenant de leur vente, faire restitution à ses sujets endommagés par les duc de Clarence et comte de Warwick. Une exception formelle était prononcée en faveur des sujets de monseigneur de Guyenne et du duc de Bretagne, qui n'avaient aucunement favorisé les prises, détrousses et pilleries, ni ceux qui les avaient faites.

En même temps le Duc mit toute sa marine en mer, et fit de grands préparatifs afin d'empêcher le comte de Warwick, soit de continuer ses pirateries, soit de descendre en Angleterre pour y faire la guerre au roi Édouard.

En effet, le comte travaillait à tout apprêter pour cette entreprise. Toutefois le roi, selon sa coutume, ne voulait point pousser à bout le duc de Bourgogne et allumer sur-le-champ la guerre. Il ne se croyait pas encore assez assuré du succès. Les flottes flamandes étaient plus nombreuses et plus aguerries que les siennes. Le duc de Bretagne pouvait se déclarer contre lui. D'ailleurs il n'était pas fort à croire que le comte de Warwick réussît à détrôner le roi Édouard, quand bien même il passerait en Angleterre. Jusqu'ici ce prince avait été heureux à réprimer et punir toutes les séditions excitées contre lui. Aussi le roi avait-il fait dire par Bourré-Duplessis, au comte de Warwick, qu'il ne pouvait voir ni lui ni personne des bannis d'Angleterre, à moins que ce ne fût bien secrètement, ou au mont Saint-Michel, qui, étant une île, n'était pas compris dans les termes des traités; il ne fallait pas non plus laisser ses vaisseaux dans la Somme, où les gens du connétable verraient tous leurs mouvements, mais les disperser çà et là dans les îles, ou tout au plus à Cherbourg, à Granville, et à l'insu des Bourguignons. Quant au comte lui-même, le roi le priait de se tenir en basse Normandie, où il pourrait souvent envoyer et recevoir des messages. La duchesse de Clarence et toutes les dames anglaises ne devaient pas, disait-il, se croire en sûreté dans des couvents trop rapprochés de la côte, où les ennemis, sachant leur présence, pourraient venir les enlever.

En outre, il faisait dire au duc de Bourgogne d'envoyer des commissaires reconnaître les marchandises enlevées à ses sujets, et promettait au comte de Warwick de lui en payer le prix. Nul n'était plus avide que ce comte de Warwick. Outre son riche patrimoine, il s'était fait donner des revenus immenses par le roi Édouard; il avait emprunté de grandes sommes aux principaux marchands de Londres (1), soit pour les intéresser à ses succès, soit par abus de son pouvoir. Le roi de France lui avait sans cesse fait de splendides présents, et donné beaucoup d'argent. Maintenant il en demandait plus que jamais, et au lieu de payer les équipages il le dépensait. De sorte que sa présence en France, tout en servant bien les desseins du roi, lui était chaque jour plus pesante. Il n'avait pas un moment de repos par la crainte de voir le duc de Bourgogne commencer la guerre; sans cesse il désavouait l'amiral et tous ses serviteurs. « Pressez Warwick, écrivait-il à Bourré-Duplessis, mais de la plus douce manière, de repasser en Angleterre le plus tôt possible. Je lui donnerai tout ce qu'on pourra ramasser de vaisseaux français. S'il n'a pas le dessus dans ses querelles, comme je souhaite, du moins par son moyen tout le royaume d'Angleterre sera-t-il en brouillis. Vous savez que ces Bretons et Bourguignons n'ont d'autre but que de rompre la paix sous couleur du séjour de Warwick, et je ne voudrais pas commencer la guerre sous cette couleur. Vous connaissez mes affaires plus que nul autre : j'ai toute confiance en vous. Je vous en prie, M. Duplessis, travaillez de manière que je connaisse l'envie que vous avez de me bien servir dans mon besoin. »

Ces prodigieuses dépenses que le roi faisait pour le comte de Warwick, les secours qu'il donnait à son entreprise, étaient loin d'avoir l'approbation de la plupart de ses serviteurs et des habitants du royaume. La vieille haine qu'on avait contre les Anglais faisait regarder de mauvais œil le séjour de ces bannis en Normandie. Leur orgueil, leur grand train qu'on entretenait avec l'argent des impôts levés sur le pauvre peuple, le désordre de leurs soldats et de leurs serviteurs, le danger où ils mettaient la province d'être attaquée par les ennemis, excitaient de violents murmures. En outre, il n'y avait pas dans la chrétienté un seigneur qui eût aussi mauvaise renommée que le comte de Warwick. Il avait été traître au roi Henri VI; il l'avait détrôné, l'avait tenu en prison, s'était montré son ennemi cruel et implacable; et maintenant il trahissait de même le roi Édouard qui l'avait comblé de bienfaits. C'était, disait-on, sa soif insatiable de richesses et son orgueil intraitable qui le poussaient à vouloir détruire le roi que lui-même avait couronné, pour rétablir celui qu'il avait renversé. Le peu de succès qu'il avait obtenu dans sa première révolte l'avait

(1) Chatelain.

en effet poussé à donner hautement son appui à la maison de Lancastre, et à recruter tous les partisans qu'elle avait encore, en agissant sous son nom. A son départ d'Angleterre, il avait écrit à ses deux frères l'archevêque d'York et le marquis de Montagut, pour leur annoncer cette résolution.

« Ne croyez pas, leur disait-il, que ce que je vous écris procède de légèreté ou d'une fantaisie de mon esprit, ni de quelque nouveau caprice. Je parle d'après l'expérience et d'après le jugement raisonnable que j'ai porté sur le roi Henri et le roi Édouard : le roi Henri est un homme pieux, bon et vertueux, qui n'oublie jamais ses amis, qui récompense les services qu'on lui a rendus et les peines qu'on a endurées pour sa cause. Dieu lui a donné un fils doué de bonté et de libéralité, et dont on ne peut rien augurer que de bon, considérant le courage et la volonté qu'il a montrés pour défendre son père.

» Le roi Édouard, au contraire, est un homme outrageux, insultant, discourtois pour ceux qui ont le plus de droits à sa courtoisie, qui hait ceux qui l'aiment, qui ne prend ni soin ni peine pour le bien des royaumes, qui passe son temps en festins et en divertissements, qui élève au plus grand état des gens de basse condition et d'ignoble race, les préférant aux hommes de noble et grande maison, dont lui et le bien commun ont éprouvé la secourable puissance; il veut détruire la noblesse, et si elle veut se sauver, il faut qu'elle le détruise. »

Il parlait ensuite de tous les griefs qui lui étaient particuliers et de l'ingratitude du roi envers lui et les siens. « Si nous avons reçu quelques bienfaits de lui, certes ils sont loin d'égaler ce que nous méritions et devions espérer; et cependant il ne veut pas nous en laisser jouir. » Il parlait surtout de l'affront qu'il avait reçu par le mariage du roi conclu à son insu, lorsqu'il avait reçu plein pouvoir de traiter avec le roi de France pour obtenir sa belle-sœur. « Ainsi j'ai été exposé à perdre tout crédit à la cour de France; il a semblé que j'y eusse agi comme un espion, proposant une chose qui ne devait pas se faire, parlant d'un mariage, tandis qu'un autre était arrêté. N'était-ce pas obscurcir ou même éteindre la renommée et la haute estime que j'avais auprès de tous les rois et princes, et que m'avaient gagnées soit les prouesses de mes nobles ancêtres, soit les succès de mes propres travaux?

» Quand le reptile est foulé aux pieds, ne se dresse-t-il pas? la bête sauvage qui est frappée ne rugit-elle pas? le plus faible enfant ne crie-t-il pas lorsqu'il est battu? Si la bête vile et sans raison, si le faible marmot s'offensent du mal qui leur est fait, un honorable homme peut-il souffrir ce qui chaque jour porte atteinte à son honneur? et combien plus un noble seigneur doit-il sentir s'allumer sa colère, lorsqu'on veut changer sa gloire en infamie et flétrir son honneur! Je ne puis donc vivre sans vengeance, je ne puis laisser régner celui qui a cherché mon déshonneur. Je vais risquer ma vie, mon avoir et mes seigneuries pour rétablir le roi Henri, cet homme bon et juste, et renverser ce prince ingrat, déloyal et discourtois, qu'on appelle le roi Édouard IV. »

Aussi la première demande que le comte de Warwick avait adressée au roi de France avait été de le réconcilier avec madame Marguerite d'Anjou, cette reine qu'il avait poursuivie, outragée, chassée de son royaume comme une fugitive et une mendiante, et avec son fils Édouard, prince de Galles, qu'il avait proclamé bâtard et fils d'un vil manœuvre. Cette princesse vivait obscurément, et depuis longtemps le roi de France, ne pouvant tirer d'elle aucun profit, négligeait fort ses intérêts.

« Messieurs de Concressault et du Plessis, ainsi portaient les instructions qu'ils reçurent, pourront dire à monsieur de Warwick que le roi l'aidera de tout son pouvoir à recouvrer le royaume d'Angleterre par le moyen de la reine Marguerite, ou pour qui il voudra; car le roi aime mieux lui que la reine Marguerite ou son fils, et, pour l'amour de monsieur de Warwick, s'est toujours tenu aussi étranger à eux que s'il ne les avait jamais vus. Il tiendra donc la main pour qui que ce soit, selon le désir de monsieur de Warwick, le priant seulement de le lui faire savoir plus tôt que plus tard, et quelques affaires que puisse avoir le roi, il l'aidera incessamment. »

Ce traité se négociait entre la reine Marguerite et le comte de Warwick, ainsi que le mariage du prince Édouard avec la seconde fille du comte, pendant que le roi faisait à la fois ses préparatifs pour la guerre et tous ses efforts pour empêcher le duc de Bourgogne de la commencer. Une flotte puissante, commandée par le sire de la Vère, et portant des troupes sous les ordres du sire de la Gruthuse, gouverneur de Hollande, était venue à l'embouchure de la Seine; les vaisseaux anglais du roi Édouard se joignirent à la marine de Bourgogne, ainsi que des vaisseaux de Bretagne. Le roi donna ordre que toute satisfaction fût sur-le-champ accordée à l'amiral de Hollande, et qu'on lui rendît tous les vais-

seaux pris par Warwick qu'il pourrait reconnaître. Comme on venait de les brûler pour la plupart, la réparation commandée par le roi était assez vaine. Toutefois le sire de la Vère se montra satisfait. Il répéta souvent qu'il faisait la guerre au comte de Warwick et non pas au roi; mais l'amiral de France déclara qu'il s'opposerait à ce que les gens et les vaisseaux du comte fussent attaqués dans ses ports ou dans les terres du royaume. Une compagnie de cinq cents hommes d'armes se mit en mesure de s'opposer à tout débarquement. Ainsi les Bourguignons ne purent attaquer les partisans de Warwick.

Pour mieux entretenir le duc de Bourgogne dans la pensée qu'il voulait garder fidèlement les traités, le roi lui avait envoyé une ambassade (1) qui le trouva à Bruges; elle lui remit ses titres de créance, portant explication sur les nombreux griefs que le sire de Créqui était venu remontrer au moment même où l'asile donné au comte de Warwick ajoutait un plus fort sujet de plainte à ceux que le Duc croyait déjà avoir.

Le Duc était de plus en plus irrité. La conduite du roi le jetait dans une colère dont il avait peine à se rendre maître; enfin il assigna un jour aux ambassadeurs de France pour leur signifier sa réponse; ce fut le 15 juillet 1470, à Saint-Omer. Il voulut se montrer dans tout l'éclat de sa puissance. Son fauteuil était placé sur une estrade élevée de cinq marches recouvertes en velours noir; un dais de drap d'or était au-dessus de sa tête; les serviteurs de sa maison, les hauts barons de ses États, les chevaliers de son ordre, les prélats et toute sa chevalerie étaient rangés sur cette estrade. Jamais roi ni empereur n'avait siégé sur un trône si riche et placé si haut, ni dans un si pompeux appareil.

On introduisit les ambassadeurs du roi; c'étaient Guy Pot, bailli de Vermandois, ancien serviteur de la maison de Bourgogne, dont le frère était chevalier de la Toison d'or; Courcillon, fauconnier du roi et bailli de Chartres, et maître Jacques Fournier, conseiller au parlement. Ils furent conduits au banc ordonné pour eux, et d'abord s'agenouillèrent pour saluer le Duc. Sans seulement porter la main à son chapeau, il inclina un peu la tête, et leur fit signe de se lever. Le sire de Goux, chancelier de Bourgogne, était vieux et infirme; maître Guillaume Hugonnet, bailli de Charolais, qui peu après lui succéda, portait la parole en sa place. Il suivit de point en point les divers griefs, discutant les réponses qu'avaient apportées les ambassadeurs (2).

Le roi avait déclaré qu'un mandement de ban et d'arrière-ban, adressé aux nobles des fiefs cédés au Duc, provenait d'erreur, parce que, dans la crainte d'une attaque des Anglais, on avait expédié un ordre général sans songer aux exceptions. — Il fut répondu qu'en ce temps le roi Édouard était tenu prisonnier par Warwick, qu'ainsi on ne pouvait alléguer nulle crainte de guerre, et qu'il y avait si peu de méprise que lorsque les vassaux avaient réclamé au nom du traité de Péronne, on avait séquestré leurs biens et saisi leurs revenus, dont ils n'avaient pas encore mainlevée.

« Pour dire vrai, disait maître Hugonnet, ce ban et arrière-ban avaient été mandés pour menacer de guerre le duc de Bretagne, et le roi ne devait pas s'étonner que ce prince eût fait part au duc de Bourgogne de ses craintes. Le passé et la façon dont on venait de procéder envers le comte d'Armagnac suffisaient bien pour confirmer une telle conjecture.

» Quoi qu'on dise des traités et des termes doux et aimables que le roi prétend avoir toujours tenus envers le duc de Bretagne, il est notoire qu'on a employé les menaces et tous autres moyens pour le faire renoncer à son alliance avec monseigneur de Bourgogne; ainsi il n'est nul besoin d'attribuer ces faux bruits à des séditieux et à des incitateurs de division. Les faits parlent d'eux-mêmes; Dieu n'a pas donné aux hommes d'autres signes de leur volonté et de leur cœur que les paroles et les actions. C'est d'après ce témoignage que le duc de Bretagne a pu craindre la guerre.

» Le roi s'émerveille, dites-vous, que monseigneur de Bourgogne lui ait fait dire qu'il secourrait le duc de Bretagne contre lui. Il dit que Monseigneur lui est obligé par sa naissance, par les traités, par la foi et hommage, par les bienfaits. — Il faut

(1) Le duc de Bourgogne avait envoyé au roi monsieur de Créqui, Me Jean le Carondelet et Me Jean Meurin, pour lui faire des représentations sur deux points principaux : 1o sur les lettres de ban et arrière-ban que le roi venait de faire publier par tout le royaume, et en vertu desquelles certains baillis et commissaires voulaient contraindre quelques-uns des sujets du Duc de marcher, contre la teneur du traité de Péronne; 2o sur la guerre qu'on disait que le roi voulait faire au duc de Bretagne, et qui obligerait le duc de Bourgogne à assister celui-ci. Le roi envoya au Duc Guyot Pot, écuyer, bailli de Vermandois, et Me Jacques Fournier, conseiller au Parlement, pour lui donner satisfaction sur ces deux points.
L'instruction de ces ambassadeurs, datée d'Amboise, le 17 mai 1470, est en original à la bibliothèque du roi à Paris, fonds de Baluze, no 9675 A. (G.)

(2) Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Chatelain.

donc déclarer les causes de cette alliance avec le duc de Bretagne. » Ici, maître Hugonnet reprit tous les motifs que le duc de Bourgogne avait eus, même du temps de son père, pour croire, ainsi que le duc de Bretagne, que le roi travaillait à les détruire; et il prouva par de doctes citations, saintes et profanes, que la première loi est de pourvoir à sa propre conservation. Cette alliance n'avait pas été occulte; le roi en avait connaissance. Il y avait consenti à Conflans, et plus expressément encore à Péronne. Tous les traités conclus avec le duc de Bretagne avaient toujours porté cette réserve.

« Vous dites que le traité de Conflans fut obtenu les armes à la main et par la force, et que depuis le roi a protesté contre en son parlement; ce semble une chose bien étrange que le roi, en qui doit resplendir l'excellence de sa dignité et la Très-Chrétienne Majesté de France, puisse ainsi donner à croire qu'il oublie les fondements de toute justice, c'est-à-dire la constance dans les choses promises. Le droit des armes et la foi du serment ne doivent-ils donc pas être gardés à l'ennemi? Témoin ces nobles Romains qui ont mieux aimé souffrir la mort que de rompre un serment juré, en prison et sous menace de mort. » Puis maître Hugonnet rappelait toutes les circonstances de la guerre du bien public, les motifs des princes et la pleine liberté dont jouissait le roi, maître alors de la ville de Paris et à la tête d'une nombreuse armée.

« D'ailleurs, cette alliance est-elle au détriment de la couronne et maison de France? au contraire, elle est utile à son honneur et à sa splendeur, ainsi qu'au bien de la chose publique du royaume. »

Il discuta ensuite sur les quatre motifs d'obligation que le Duc avait, disait-on, envers le roi, et s'arrêta surtout aux bienfaits. De même que le conseil du roi avait fait une longue histoire de tout ce que la maison de Bourgogne devait à la maison de France, de même maître Hugonnet remonta au règne du sage roi Charles V, et fit une belle peinture de la puissance de Bourgogne, des secours qu'elle avait portés au royaume et de la grandeur des règnes de ses quatre Ducs, rappelant surtout la généreuse hospitalité exercée envers le roi par le duc Philippe.

Il fut aussi question de monsieur d'Armagnac; le Duc ne pouvait nier ses brigandages, ses prises d'armes, ses pillages exercés jusque sur les églises. Toutefois il disait qu'une telle façon de procéder par voie de fait et non de justice, et de confisquer les domaines avant un arrêt du parlement, devait donner pour l'avenir de grandes inquiétudes aux princes et seigneurs du royaume. On n'affirmait pas non plus que le comte d'Armagnac n'eût pas des intelligences avec les Anglais; mais les procédures juridiques auraient fait voir, répondait-on, si ces intelligences avaient un caractère criminel; car toute correspondance d'un vassal avec l'ennemi de son seigneur n'est pas crime, il peut licitement avoir de telles amitiés, pourvu qu'elles ne soient pas à intention de nuire. Ainsi l'ancien duc de Berri, et depuis le duc Jean de Bretagne portèrent l'ordre de la jarretière. C'était donc à tort et légèrement que des serviteurs du roi avaient affirmé hautement que monseigneur de Bourgogne s'était déclaré mortel ennemi du royaume en acceptant ce ruban de la jarretière que le roi Édouard lui avait récemment envoyé.

Enfin, vinrent toutes les plaintes sur le duc de Clarence et le comte de Warwick, et sur le peu de sincérité des explications donnée par le roi.

Une telle réponse semblait rude et différait beaucoup du langage des lettres de créance que les ambassadeurs de France avaient remises, où le duc de Bourgogne était traité de vertueux prince, grand, noble et courageux; où le roi l'assurait de sa spéciale, singulière et parfaite amitié. Mais ces louanges le touchaient peu, tout lui était suspect et lui semblait tromperie et dérision, venant du roi.

Lorsque maître Hugonnet eut fini sa longue et docte réponse, le Duc prit lui-même la parole.

« Après ce qu'a dit, par mon ordre, mon conseiller et bailli de Charolais, peu de chose me reste à dire; mais je veux que la parfaite vertu de la vérité ne reste obscurcie par aucun nuage; au contraire, qu'elle brille et resplendisse aux yeux de tous; c'est à quoi j'espère réussir avec l'aide de Dieu, du béni Saint-Esprit, et de madame sainte Catherine, qui me prêteront paroles conformes à mon intention.

» Vous avez exposé quatre raisons qui m'obligent, dites-vous, à ne pas avoir d'alliance avec mon frère de Bretagne.

» Quant à ma naissance, certes, pour cette cause, j'ai désiré et je désire souverainement le bien de la couronne et du royaume de France. J'ai trouvé en mon frère de Bretagne deux choses conformes à moi: il est de même nation, ayant pris comme moi naissance dans le royaume, et il a pour lui pareille affection. C'est pour cela que, du consentement de monseigneur le roi, j'ai contracté alliance avec lui, afin que notre bonne affection, nos saints désirs et

notre juste volonté ne fussent ni trahis ni empêchés par aucun trouble apporté à nos sujets ou pays.

» Quant aux traités, c'est moi, au contraire, qui les allègue; vous avez parlé de leur nullité; je n'ai rien à dire, sinon que Dieu, ce qui ne peut être, nous aurait donc donné liberté d'être injustes, si nous pouvions jurer par l'honneur, puis ne rien tenir. Certes, les Romains, tout païens qu'ils étaient, ne parvinrent point par de telles pratiques à la liberté dont ils usèrent si vertueusement, ni Alexandre à la conquête du monde. Ce ne fut point par de fausses protestations que Julius César vainquit Pompée, et seigneuria sur Rome, capitale de tout le monde. Ce ne fut point par de telles manières que ce très-puissant et véritable roi Charles le Grand accrut la monarchie du noble royaume de France. Tous, au contraire, voulurent laisser leur personne, leur vertu et leur bonne renommée en la mémoire de la postérité; à quoi l'on ne peut parvenir par de telles subtilités, qui ne sont pas plus utiles qu'honnêtes; car si l'honnêteté ne nous détourne pas de l'annulation de nos promesses, il adviendra que nos alliances ne seront plus regardées.

» Quant au devoir de fidélité, à supposer qu'après l'entier accomplissement des traités d'Arras, Conflans et Péronne, j'eusse fait serment de fidélité, si ces traités étaient enfreints, moi, tous mes sujets et nos héritiers, nous serions quittes dudit serment et de toute fidélité, ressort et souveraineté. »

Alors le Duc reprit quelques-uns des griefs, et, avant tous les autres, les secours donnés au comte de Warwick. Il insistait beaucoup aussi sur la protection accordée à Guillaume de Vergy, qui avait enlevé sa cousine Marguerite de Vergy, sujette, ainsi que lui, du duché de Bourgogne; mais il ne disait pas que, contre le gré de la famille, il avait voulu lui faire épouser Jacques de Bourbon (1).

« Pour les bienfaits reçus par ma maison, sans répéter ce qu'a dit mon bailli, il est notoire, continua le Duc, que les défunts très-chrétiens rois de France avaient élargi mes prédécesseurs par de grands biens, et quoique ce fût pour y trouver l'avantage et la sûreté de leur royaume, plus que pour tout autre motif, et que mesdits prédécesseurs les eussent bien mérités, toutefois je veux, par prières et oraisons, puisque autrement je ne puis le faire, envers eux trépassés témoigner ma reconnaissance. Certes, s'ils n'avaient pas eu pour ma maison plus d'affection que ne lui en montre aujourd'hui monseigneur le roi, vous n'auriez pas à me reprocher leurs bienfaits; et si quelqu'un venait à prétendre et soutenir que le roi a pour cette maison bonne et véritable dilection, on pourrait facilement démontrer le contraire; car elle n'a point d'ennemi, tant loin soit-il, avec qui il ne soit en amitié et intelligence; elle n'a point d'ami qu'il n'ait tâché de persuader de la quitter et de me faire la guerre; et s'ils n'y ont point consenti, il leur a fait tout le mal et le déplaisir qu'il a pu, comme mon frère de Bretagne, mon cousin de Bresse et même la seigneurie vénitienne. O vous, bailli de Vermandois, et vous, maître Jacques, sont-ce là les amitiés que le roi me porte? est-ce là le désir qu'il a de soutenir cette maison? Je n'ai pas encore tout dit. Les fugitifs liégeois, mes ennemis publics, qui, d'après les traités, devraient être recueillis dans le royaume moins qu'en toute autre contrée, ont été, comme je l'ai su de divers lieux, reçus, mandés, et même depuis votre départ on en pourrait compter deux mille et plus assemblés en la comté de Rethel.

» Certes, ce n'est pas la faiblesse de mon sens ou la jeunesse de mon conseil qui me fait en juger ainsi; et les œuvres ci-dessus racontées sont assez claires. Afin donc de mieux reconnaître et mériter les bienfaits que ma maison tient du royaume, j'ai juré et scellé ferme alliance avec mon frère de Bretagne; laquelle chose j'ai pu par quatre raisons, comme je viens de le démontrer, faire droiturièrement, et que je maintiendrai fermement avec l'aide de mon béni Créateur. Et puisse-t-il nous donner à tous la volonté de laisser la chrétienté paisible pour pouvoir aller le servir contre les ennemis de sa sainte foi! Amen. »

Après cette réponse, Guy Pot, bailli de Vermandois, ambassadeur du roi, se leva (2): « Monseigneur, dit-il, voici des lettres que le roi m'a envoyées nouvellement depuis ma venue ici. S'il vous plaît les voir, vous pourrez les faire lire devant tous. » Le Duc fit prendre les lettres, les lut à part, puis en fit faire la lecture à haute voix. Aussitôt après, le bailli de Vermandois mit un genou en terre, et dit: « Monseigneur, vous avez vu et ouï ce que le roi me mande, et comment, pour avoir votre amitié, il veut que je vous offre tout ce que vous voudrez, et que l'appointement entre vous et lui se fasse en telle forme et manière que vous le deviserez. »

(1) Histoire de la maison de Vergy.

(2) Chatelain.

Le Duc reprit: « J'ai déjà dit une fois que ni vous » ni lui ne pouvez réparer ni satisfaire pour ce qui » a été fait: ce que vous offrez n'est pas recevable. » — Comment! monseigneur, répliqua l'ambassa- » deur, qui était homme sachant bien et haute- » ment parler, comment! le roi ne pourrait réparer » et restaurer les dommages que vous alléguez! et » il faut que, pour un tel grief, guerre et tribula- » tion s'élèvent entre vous deux? On fait bien la » paix après avoir perdu un royaume et après que » cinq cent mille hommes ont péri par l'épée, et l'on » ne pourrait, pour quelques griefs particuliers, » faire une réparation qui dépend de votre volonté » privée! Le roi hait la noise et la guerre; il vous » offre paix, amitié et réparation. Si vous ne voulez » entendre raison, et qu'il en advienne autrement, » ce ne sera point sa faute. »

Ce langage fier irrita le Duc, il ne put contenir sa colère. « Entre nous autres Portugais, dit-il, » c'est la coutume que lorsque nos amis se font » amis de nos ennemis, nous les envoyons aux cent » mille diables d'enfer. » Ainsi se termina l'audience.

Les conseillers et les serviteurs du Duc demeurèrent confondus et consternés d'une réponse si étrange et si brutale. « Comment! disaient-ils, » n'était-ce pas déjà trop de se placer sur un trône » si haut, et de recevoir avec tant d'orgueil les am- » bassadeurs du roi de France, du plus grand roi » de la terre, comme pour se déclarer au-dessus de » lui? faut-il encore se laisser emporter à une telle » colère, et proférer des paroles si mal sonnantes » en une occasion solennelle? n'est-il pas sujet du » roi? le plus bel ornement de son front, n'est-ce » pas la fleur de lis? et sa naissance n'est-elle pas » le plus clair de ses titres? ne semble-t-il pas qu'il » méprise ce nom de France? Nous autres Portu- » gais, dit-il, renonçant ainsi au noble royaume » de France et se faisant du pays de sa mère, » qui fut toujours Anglaise de cœur. C'est nous » autres Anglais qu'il voulait dire, mais il n'a pas » osé. »

Ainsi devisaient entre eux presque tous les gens sages et expérimentés de la cour du Duc. La plupart étaient du duché de Bourgogne, de l'Artois, de la Picardie et des autres provinces du royaume; leurs affections étaient toutes françaises. D'ailleurs le Duc était devenu si absolu, il écoutait si peu les conseils, le succès de ses premières entreprises lui avait tellement enflé le cœur, il avait pris un si haut vol, et en même temps il était si rude et si hautain pour ses serviteurs (1) que beaucoup se dégoûtaient de vivre près d'un tel maître. En outre, les plus habiles et les mieux avisés, voyant ces deux princes qui semblaient avoir juré de se détruire, se demandaient à qui l'avantage pourrait demeurer. Ils disaient que le duc Charles était redoutable à la guerre, à cause de son grand courage et de ses résolutions soudaines; que rien ne l'effrayait; qu'il ne faisait compte de personne, ni roi ni empereur; qu'il se confiait avec raison à sa propre vue, à sa diligence, au soin qu'il mettait à ses affaires; mais qu'il croyait trop à la grandeur de son pouvoir et à l'efficacité de sa fortune, ne doutant jamais de parvenir à ses fins et à la réussite des projets qu'il avait rêvés.

Pour le roi, disaient-ils, c'est un homme qui sait feindre et reculer pour mieux sauter; il fait l'humble et le doux; il accorde pour gagner le double de ce qu'il donne. Il consent à endurer et à supporter les griefs pour un temps, dans l'espérance qu'à la fin son savoir-faire lui procurera vengeance. Assurément, c'est un roi fort à craindre, car il a le génie le plus subtil du monde.

Du reste, pas un de ceux qui faisaient ainsi leurs réflexions sur les affaires et les périls du Duc ne se serait risqué à lui donner des avis, ni à lui représenter qu'il avait congédié avec trop de rudesse les ambassadeurs du roi et rejeté trop loin ses propositions de paix. Il était trop emporté dans ses haines pour pouvoir les cacher; il tenait que l'inimitié n'a point de courtoisie, qu'il faut se montrer à son ennemi tel qu'on est, et qu'aucune parole hautaine et outrageante n'est à blâmer, lui étant adressée. Pour la paix, il ne croyait pas en avoir besoin. Son armée de mer était nombreuse et bien armée. Le roi Édouard, qui était, comme lui, fort porté à la présomption, et en outre assez léger et négligent, lui faisait dire sans cesse que Warwick n'était nullement à craindre, et ne trouverait point de partisans en Angleterre. Le duc de Bretagne restait fidèle à son alliance. Tout semblait donc s'annoncer favorablement pour le Duc. Vainement le roi lui témoignait publiquement ou par secrètes voies son désir de lui accorder satisfaction et de vivre en paix; vainement on lui rapportait que le roi disait souvent: « Je suis trop vieux maintenant pour la guerre. J'ai » cinquante ans et mauvaise santé, il me faut du » repos. » Tout cela semblait au Duc une feinte de la part du roi; il en était venu à ne plus croire aucune de ses paroles, et à voir en tous ses discours

(1) Voy. la note 2, à la page 327. (G.)

et en toutes ses actions le dessein caché de le trahir, ou bien il y voyait un effet de la peur, et alors son orgueil et sa présomption s'en accroissaient.

Le roi avait bien réellement quelque peur, et l'entreprise du comte de Warwick lui semblait téméraire et fort douteuse; mais sa peur était celle des gens habiles, la peur de précaution, telle que le Duc ne la connaissait pas et ne savait pas même la bien juger dans les autres.

Ce qu'il fallut avant tout pour commencer l'exécution, ce fut de réconcilier le comte de Warwick avec la reine Marguerite. Ce ne fut pas chose facile; elle était d'une âme fière, et gardait un profond ressentiment des maux et des outrages que lui avait faits Warwick (1). Cependant les discours et les conseils du roi parvinrent à l'adoucir; elle consentit à pardonner au comte; bien plus, il fut réglé que le prince de Galles épouserait la seconde fille de Warwick, et qu'il aurait, conjointement avec le duc de Clarence, la régence du royaume d'Angleterre, dès que le roi Henri serait délivré de la Tour de Londres et replacé sur le trône.

Pendant que se négociait ce traité, le roi venait d'éprouver le bonheur qu'il avait le plus désiré, et que depuis longtemps il s'efforçait d'obtenir par des pèlerinages, des neuvaines, des vœux et de riches présents aux saints et aux églises (2). La reine, après avoir eu plusieurs filles, accoucha enfin d'un fils le 30 juin 1470. Le roi fut d'une joie extrême, et n'oublia point de remercier Dieu, ni de tenir les pieuses promesses qu'il avait faites. Il fit porter vingt mille écus d'or à Notre-Dame du Puy en Anjou, en attendant qu'il pût donner à l'église un enfant d'argent du poids du Dauphin, comme il l'avait voué. Il envoya un calice d'or à Saint-Pierre de Rome, et fit réparer la chapelle de Sainte-Pétronille, que les rois de France ont fondée en cette ville. Dès que la reine s'était sentie grosse, elle s'était vouée à cette sainte, et le bruit courut à Rome que lorsqu'on ouvrit la châsse, on y trouva la peinture de plusieurs dauphins qui semblait toute récente. De grandes réjouissances furent célébrées dans toutes les villes du royaume. Le baptême se fit à Amboise par Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon. Le parrain fut le jeune prince de Galles, à qui maintenant le roi rendait toutes sortes d'honneurs; la duchesse de Bourbon fut marraine.

Pour accroître encore les prospérités du roi, il parvint enfin, grâce aux instances de son frère le duc de Guyenne, du roi René et de toute la maison d'Anjou que l'entreprise sur l'Angleterre remettait en grand honneur, peut-être encore plus par les bons offices du sire d'Aydie, à obtenir du duc de Bretagne qu'il renoncerait à l'alliance du duc de Bourgogne, et s'engagerait à faire cause commune avec le roi contre les Anglais du parti d'York, s'ils faisaient une descente dans le royaume. Il n'y avait pas cependant longtemps que le duc de Bretagne avait encore envoyé à son frère de Bourgogne un ambassadeur nommé l'abbé de Bégars, pour l'assurer qu'il comptait uniquement sur son amitié pour résister aux entreprises du roi. Le duc Charles, après avoir congédié si rudement les ambassadeurs de France, s'était réjoui avec l'abbé de Bégars du mauvais succès des pratiques du roi. « Sur mon » âme, disait cet abbé, j'étais naguère à Nantes; les » gens du roi y vinrent et dirent au roi (3) mon » maître absolument les mêmes paroles qu'il a en» voyé dire ici, ne parlant que de son amour pour » la paix, et demandant alliance afin de punir l'in» tolérable orgueil de ce duc de Bourgogne. » Peu de jours après ces assurances du duc de Bretagne, le duc Charles reçut un nouveau message qui lui renvoyait les anciens traités. Il en fut d'abord en grande colère; mais peu après il recommença ses pratiques secrètes, au moyen de maître Pierre Landais, et le duc de Bretagne lui fit encore dire que, nonobstant les apparences, il était son sincère ami, et se déclarerait pour lui dans l'occasion (4).

Le Duc perdit aussi à ce même moment des alliés qui n'importaient guère pour les affaires d'Angleterre; mais plus tard il devait lui être grandement funeste de les avoir pour adversaires et non plus pour amis. Les ligues suisses avaient de tout temps vécu en bonne intelligence et paisible voisinage avec la Bourgogne. Le duc Philippe avait refusé autrefois de prêter son secours contre elles à la maison d'Autriche et à la noblesse d'Allemagne, tandis que le Dauphin, qui depuis était devenu le roi Louis XI, avait amené contre eux les Armagnacs, et avait exterminé leurs vaillants hommes à la bataille de Saint-Jacques. Maintenant les menaces et les outrages du sire de Hagenbach, gouverneur du comté de Férette et du Brisgau, répandaient de grandes alarmes parmi les villes de Suisse. On

(1) Chatelain.
(2) Amelgard.

(3) Lisez : *au Duc*. (G.)
(4) Argentré.

commençait aussi à parler des desseins ambitieux du duc de Bourgogne, de son ardeur pour s'agrandir et faire des conquêtes. En outre, le roi de France savait se faire partout des partisans, et répandre à propos ses libéralités sur les hommes qui avaient crédit ou pouvoir dans chaque pays. Le 13 août 1470, Louis de Saineville et Jean Briçonnet, maire de la ville de Tours, ambassadeurs du roi et chargés de ses pleins pouvoirs, conclurent avec les envoyés de Berne, représentant aussi Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Glaris, un traité d'alliance entre les ligues suisses et le roi. Il portait : « Au » cas où monseigneur le roi voudrait faire la guerre » au duc de Bourgogne, ou le duc de Bourgogne au » roi, nous et nos chers confédérés les seigneurs de » la haute Allemagne (1), nous ne devrons, ni par » nous, ni par les nôtres, porter, prêter ni accorder » secours, faveur ou conseil audit duc de Bour- » gogne; pareillement si monseigneur de Bourgogne » voulait faire la guerre contre nos confédérés les » seigneurs de la ligue, ou nous à lui, le roi ne de- » vrait prêter, porter ni accorder secours, faveur » ou conseil au duc de Bourgogne. »

Pendant que le roi suivait avec tant de patience ses projets contre le duc de Bourgogne, et travaillait à l'entourer peu à peu d'embarras et de périls, ce prince veillait uniquement à empêcher l'entreprise du comte de Warwick; il n'avait plus le secours des vaisseaux bretons, mais il avait pris les navires d'Espagne, de Portugal, de Gênes et d'Allemagne qui se trouvaient au port de l'Écluse. Ainsi il bloquait les ports de la Manche, et sa flotte faisait souvent des débarquements et des ravages sur la côte de Normandie. Il n'ignorait rien de ce qui se préparait en France, et avait soin d'en faire part exactement au roi Édouard; il lui faisait sans cesse donner le conseil de se bien tenir sur ses gardes, de rassembler ses forces, de ne pas se laisser prendre à l'improviste. Tantôt il lui conseillait d'envoyer une forte armée à Calais pour effrayer le roi de France et arrêter les projets de Warwick; tantôt il l'engageait à tirer le roi Henri de la Tour de Londres, et à le mettre en sa garde loin d'Angleterre, pour ôter cette occasion de révolte.

Mais rien ne pouvait tirer le roi Édouard de sa présomption et de son indolence. Tout son temps se passait à chasser et à se divertir; il se raillait même du duc de Bourgogne qui dépensait son argent pour empêcher le comte de Warwick de venir en Angleterre, tandis, disait-il, qu'il ne souhaitait rien tant que sa venue pour avoir occasion de le détruire tout à fait. Son assurance était telle, qu'il se confiait pleinement aux deux frères du comte de Warwick, l'archevêque d'York et le marquis de Montagut. Une secrète intrigue, dont le succès avait été heureux, augmentait encore son assurance. Lorsque le comte de Warwick eut marié sa fille au prince de Galles, et se fut engagé à remettre le royaume d'Angleterre à la maison de Lancastre, il était fort à croire que le duc de Clarence, héritier de la maison d'York, et que jusque-là il avait flatté d'un tout autre espoir, se trouverait grandement offensé. Le traité lui assurait bien le gouvernement du royaume, mais c'était conjointement avec Warwick; on lui promettait aussi la succession au trône dans le cas où le prince de Galles n'aurait point d'héritiers; mais c'eût été un grand hasard. Le roi Édouard envoya donc d'Angleterre une demoiselle qui appartenait à madame de Clarence, et qui donna pour motif secret de son voyage une tentative de réconciliation avec le comte de Warwick; mais sous ce secret il y en avait un autre qui était le véritable. Cette demoiselle devait remontrer au duc de Clarence que maintenant il n'avait plus nul intérêt aux entreprises de Warwick; qu'au contraire, ce serait éloigner de la couronne et sa famille et lui-même. Cette femme sut conduire adroitement toute l'affaire. Elle trompa sir John Wenloch par une fausse confidence (2); et, adressée par lui au comte de Warwick, elle feignit de négocier avec lui tandis qu'elle tirait du duc de Clarence la promesse de se déclarer pour le roi Édouard dès qu'il serait en Angleterre. C'était ainsi que les princes et les grands seigneurs ne faisaient que se tromper et se trahir les uns les autres, sans nul respect de leur foi promise.

Tous les apprêts que le Duc avait faits sur la mer furent inutiles. Le comte de Warwick profita d'une tempête qui avait dispersé tous les vaisseaux flamands, mit à la voile sous l'escorte de l'amiral de France, et débarqua, sans nul empêchement, à Darmouth. Le roi Édouard était dans le nord de l'Angleterre, occupé à combattre une sédition excitée par lord Fitz-Hugh, beau-frère de Warwick. Il accourut aussitôt, si assuré de la victoire, qu'il écrivit au duc de Bourgogne pour le prier de bien faire

(1) *Dominorum magnæ lignæ Alemaniæ superioris confederatorum carissimorum.*

(2) Comines.

garder la mer, et de ne pas laisser passer Warwick fugitif.

Mais déjà tous les partisans de la maison de Lancastre s'étaient réunis à l'armée que le comte de Warwick amenait de France. Le gouvernement du roi Édouard n'était point aimé. Le peuple était mécontent. Il avait déjà vu tant de changements pareils, qu'il n'en avait plus ni surprise ni crainte. Le comte de Warwick avait déjà autour de lui soixante mille hommes armés. Le roi Édouard se préparait cependant à livrer bataille, lorsqu'on vint l'avertir que le marquis de Montagut, à la tête des troupes qui lui étaient confiées, venait de se déclarer pour les révoltés, avait fait quitter la rose blanche, enseigne de la maison d'York, pour prendre le bâton noueux (1) de Warwick, et qu'on leur entendait déjà crier : « Vive Lancastre ! » Il ne voulut point croire à une telle trahison (2). Le marquis lui avait fait, et tout récemment encore, de si grands serments, qu'il regarda comme une calomnie et un mensonge la nouvelle qu'on lui donnait. Sa loyale confiance fut si grande, qu'elle laissa le temps à lord Montagut d'arriver en force jusqu'auprès du lieu où il était. Il n'avait nul moyen de se défendre. Lord Scales, son beau-frère, et le comte de Hastings, grand chambellan d'Angleterre, lui persuadèrent de ne point tenter une défense inutile, et, sous l'escorte de trois mille gens à cheval, le conduisirent en toute hâte au port de Lin, dans le Norfolk. Il trouva par bonheur quelques navires marchands qui étaient venus de Hollande apporter des vivres, il s'y jeta à la hâte avec une suite d'environ huit cents hommes.

Ses périls n'étaient pas finis (3). Les navires hollandais furent aperçus par des pirates ostrelins qui couraient également sur les Anglais et les Français. Ils leur donnèrent la chasse. Enfin, à grand'peine sa petite flotte arriva devant Alkmaer, sur la côte de la Frise, et jeta l'ancre attendant la marée pour aborder, tandis que les pirates, dont les vaisseaux tiraient plus d'eau, l'attendaient aussi pour faire leur prise. Heureusement le sire de la Gruthuse, gouverneur de Hollande, se trouvait en ce lieu (4). Il fut averti que le roi d'Angleterre était là fugitif dans une barque marchande. Il alla sur-le-champ le trouver, lui offrit l'hospitalité au nom du Duc, et lui témoigna le plus grand respect. Ce pauvre roi n'avait pas eu, en s'enfuyant, le temps de rien emporter. Pour donner au patron de la barque un signe de reconnaissance, il fut contraint d'ôter sa robe richement fourrée de martre, lui promettant de mieux faire au temps à venir. Le sire de la Gruthuse lui offrit tout ce qui pouvait lui être nécessaire, le fournit de vêtements et le conduisit à La Haye, défrayant lui et toute sa suite.

Pendant ce temps, le comte de Warwick marchait sur Londres sans rencontrer nul obstacle. Tout s'était passé si rapidement, que le duc de Clarence n'avait pas eu le temps de le trahir, et continuait de marcher à sa suite. Le peuple de Londres se montra très-favorable au roi Henri. Warwick s'excusa publiquement de s'être jadis révolté contre lui et de l'avoir détrôné. Pour émouvoir davantage les gens de Londres, il se jeta à genoux (5), confessant sa faute d'avoir persécuté un si bon roi, et demandant pardon à Dieu et au peuple d'Angleterre. Il alla ensuite en grande pompe le chercher à la Tour où il était prisonnier depuis six ans, et le ramena dans son palais de Westminster. Le parlement fut convoqué; de grandes promesses furent faites au

(1) . . . . *Old Nevill crest,*
The rampant bear chained to the ragged staff.
SHAKSPEARE.

(2) Chatelain.— Comines.— Hume.— Hollinshed.

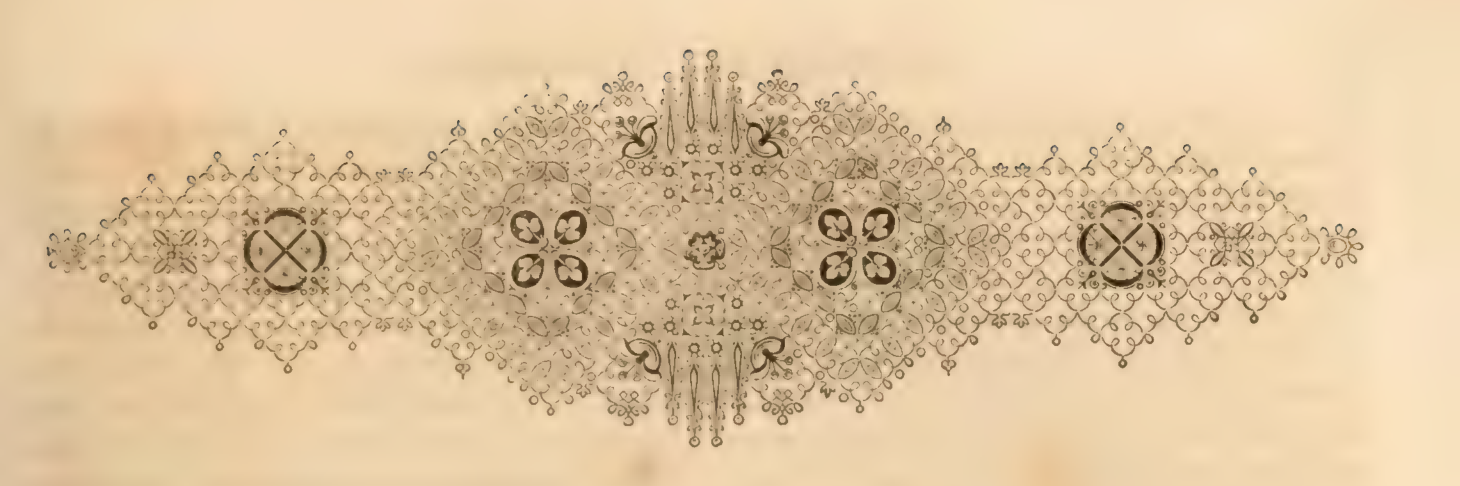
(3) Comines.

(4) « Gruthuyse se trouvait heureusement à Alckmaar, » lorsque Édouard s'y réfugia. Quand il apprit que le roi était » dans la rade avec son frère le duc d'York, lord comte de » Scales, frère de la reine, et sept à huit cents autres per- » sonnes de sa suite, il se jeta dans un bateau, et alla lui- » même le recevoir. Il resta auprès du monarque depuis le » 9 octobre jusqu'au 26 décembre, qu'ils partirent ensemble » pour Ardenbourg. Le lendemain, ils arrivèrent au château » de Gruthuyse, situé à Oostcamp, village distant d'une lieue » de la ville de Bruges. Après y être resté les deux jours sui- » vants, le jeudi et le vendredi, le roi se mit en route le » samedi pour Aire en Artois, où se trouvait alors la belle- » mère du Duc. Celui-ci ne tarda pas à se rendre auprès de » son beau-frère, à qui il promit les plus puissants secours, » afin de l'aider à se remettre en possession de son royaume. » Le roi revint à Bruges le 13 janvier 1470 (1471), et alla » prendre son logement, avec une partie de sa suite, à » l'hôtel de la Gruthuyse, jusqu'au 19 du mois suivant, jour » de son départ pour la Zélande. Au moment de quitter la » ville, l'affluence du peuple qui se précipitait sur le passage » du roi pour le voir encore une dernière fois était si grande, » que, touché de ce vif empressement des Brugeois, et vou- » lant les satisfaire pleinement, il prit le parti d'aller à pied » jusqu'à Damme, au lieu de monter sur un des vaisseaux » pavoisés qui étaient à la porte dite de *Spey*, et destinés à » le recevoir et à le mener par le canal jusqu'à cette dernière » ville. » VAN PRAET, *Recherches sur Louis de Bruges*, pp. 10-11, (G.)

(5) Chatelain.

peuple. Le comte parvint à peine à empêcher les marchands d'être pillés par tous les gens qu'il avait soulevés et amenés avec lui. Enfin le bon ordre se rétablit; la maison de Lancastre se retrouva sur le trône par les armes de celui qui l'en avait chassée, et qu'on surnommait le faiseur de rois. Pour tout ce grand changement, il avait suffi de onze jours.





CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1470 — 1472.

LIVRE TROISIÈME.

Message du Duc à Calais. — Défense de commercer avec la Bourgogne. — Traité du roi avec le prince de Galles. — Notables assemblés à Tours. — Discordes entre le roi et le Duc. — Le bâtard Baudoin se retire en France. — Lettres de Jean de Chassa contre le Duc. — Prise de Saint-Quentin. — Prise d'Amiens. — Forces du Duc. — Duplicité du connétable. — Succès du Duc. — Trêve entre le roi et le Duc. — Le roi Édouard recouvre son royaume. — Négociations du roi et de son frère. — Lettre du vicomte de Narbonne au roi. — Projets des princes contre le roi. — Négociations entre le roi et le Duc. — État des affaires. — Mort du duc de Guyenne.

Les premières nouvelles d'Angleterre qui arrivèrent par le bruit public au duc de Bourgogne, portaient que le roi Édouard avait été tué (1). Il n'en fut pas d'abord très-ému. La victoire du comte de Warwick, qui donnait au roi de France l'alliance de l'Angleterre, était la seule chose qui lui causât quelque courroux. Au fond du cœur, il avait toujours gardé affection pour la maison de Lancastre, d'où était sortie sa mère. C'était bien malgré lui, et seulement pour mettre obstacle aux projets du roi, qu'il était devenu beau-frère d'Édouard d'York. Il parla donc avec patience de l'instabilité des choses humaines, de l'imprudence du roi Édouard, qui n'avait écouté aucun de ses avis. « Il s'est perdu » lui-même, disait-il, et n'a rien fait de ce que je » lui ai conseillé : c'est pour moi un grand chagrin, » mais je n'en suis pas moins le duc de Bourgogne. » Puis il songeait comment il pourrait ôter au comte de Warwick le pouvoir qu'il avait sur l'Angleterre et sur la maison de Lancastre, et pensait avec plaisir qu'il pourrait s'aider des ducs d'Exeter et de Sommerset. Ils avaient longtemps reçu asile et secours

(1) Comines. — Chatelain.

à la cour de son père, et ils étaient fort ses amis.

Mais lorsque le sire de la Gruthuse lui eut appris que le roi Édouard était sauvé et fugitif en Hollande, le Duc se trouva d'autant plus embarrassé qu'il n'en pouvait rien faire paraître, et que son honneur lui commandait d'accueillir hautement et de secourir de tout son pouvoir le roi son beau-frère. Ce qui pressait le plus était de savoir s'il aurait la guerre à soutenir tout de suite, et s'il serait à la fois attaqué par le roi Louis et par une armée que les Anglais pourraient envoyer à Calais. Déjà la garnison commençait à faire des courses dans le pays de Boulogne. Le Duc ordonna qu'on saisît des marchandises appartenant aux Anglais qui se trouvaient à Gravelines, et envoya le sire Philippe de Comines (1) au lieutenant de Calais, pour s'informer des moyens de maintenir la paix. La campagne était déjà couverte de pillards anglais, et le sire de Comines n'avait d'autre sauf-conduit qu'une bague, au moyen de laquelle sire John Wenloch reconnaissait les messagers que le Duc lui envoyait secrètement; mais nul prince ne se souciait moins des périls où il pouvait mettre ses serviteurs. Le sire de Comines était prudent et avisé, il se hâta d'écrire à sir John Wenloch, et ayant reçu un passe-port, il arriva à Calais.

Tout y était changé : la garnison, sir John le premier, portaient maintenant un petit bâton noueux en argent sur leur chapeau, et il n'était plus question de la rose blanche. A la première nouvelle de ce qui se passait en Angleterre, ç'avait été l'affaire d'un quart d'heure; d'autant que la ville était pleine de serviteurs du comte de Warwick, que, malgré les instances du duc de Bourgogne, sir John Wenloch avait toujours trouvé moyen de garder auprès de lui. Il s'excusa un peu de cette mutation soudaine auprès du sire de Comines. Il lui avait dit naguère des paroles toutes différentes; cette fois il alléguait sa fidélité au comte de Warwick et sa reconnaissance pour tant de biens qu'il avait reçus de lui. Cependant il fit grand accueil au sire de Comines, et ne se montra point trop contraire au duc de Bourgogne. Les gens de la garnison n'étaient pas si bien disposés : ils savaient que ce prince était le grand ennemi du comte de Warwick, et ne montraient pas grands égards pour son envoyé. On dessina sur sa porte la croix blanche de France, l'accompagnant de rimes où l'on célébrait la commune victoire de Warwick et du roi. Les gens du négoce étaient plus furieux encore, parce qu'on avait saisi leurs marchandises. Toutefois le sire de Comines, grâce aux bons avis de sir John Wenloch, dont la conduite était toujours prudente réussit dans sa commission. Feignant de croire, d'après le premier bruit qui en avait couru, que le roi Édouard était mort, il répéta que les alliances du duc de Bourgogne avaient été conclues avec le roi et le royaume d'Angleterre ; qu'il lui importait peu quel roi régnait; que les traités avaient été faits dans l'intérêt du commerce et pour qu'il ne souffrît pas de tous ces changements ; que Londres et les quatre principales villes d'Angleterre s'étaient même portées garant. Toutes ces raisons parurent fort bonnes aux marchands. Il se faisait à Calais un si grand commerce de laines vendues par les Anglais pour la fabrique des draps de Flandre, que ces deux pays étaient fort troublés et appauvris lorsque ce négoce venait à cesser.

Lorsque le Duc sut que les esprits étaient ainsi bien disposés, il envoya le sire de Chiseval (2) avec tout pouvoir de confirmer les anciens traités. Il y attachait tant de prix, que la lettre de créance était écrite de sa main en anglais. Les instructions portaient que le Duc était joyeux et content, comme nature le requérait, de ce que Dieu avait voulu que le roi Henri fût pris et accepté pour roi d'Angleterre; car, étant de la maison de Lancastre, il était un des plus prochains de son sang. Par une lettre à ses chers et grands amis les magistrats et bourgeois de Calais, il leur promettait que ses gens n'entreprendraient rien contre les sujets du roi Henri, et leur demandait de s'opposer à ce qu'une garnison plus nombreuse leur fût envoyée, comme on s'y disposait ; « car, disait-il, s'il survenait dans la ville un plus grand nombre de gens de guerre, il se pourrait, par aventure, que vous n'en fussiez pas maîtres, et ils pourraient entreprendre sur nous et nos pays; ainsi le cours de la marchandise en serait troublé. » Mais ce qui témoignait encore plus le vif désir que le Duc avait de conserver la paix, c'était la lettre qu'il avait écrite de sa main pour être lue au peuple de Calais.

« O vous, mes amis, il me déplaira s'il faut que, pour défendre mes pays et sujets, j'aie noise et débats avec un peuple et un royaume que j'ai tant aimés, à qui j'ai toujours voulu tant de bien et tant désiré de complaire ; et cela à cause de la volonté d'un seul homme, qui n'a ni le vouloir ni le pouvoir d'être agréable au roi et au royaume, et lorsqu'il

(1) Comines.

(2) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

n'y a nul sujet de discord entre vous et moi. Je proteste que dans les royales querelles d'Angleterre, dont je me suis toujours excepté par tous les traités, je n'ai eu en vue que de défendre mes États, pays et sujets; car nulle chose n'est injuste pour se défendre. Ainsi, mes chers voisins, commencez quand vous voudrez, mais si vous ne pouvez souffrir mon amitié, par saint Georges, lequel grand saint me sait meilleur Anglais, et désirant le bien de votre royaume plus que vous-mêmes et tous autres Anglais, vous et tous ceux qui voudront m'éprouver, connaîtront avec l'aide de Dieu, de la bénite Vierge Marie, et du glorieux martyr susnommé, si je suis issu du glorieux sang de Lancastre, et s'il m'en est resté quelque chose. C'est ce que je voudrais démontrer plutôt par amitié que par haine. Prenez-moi donc comme vous voudrez, et je serai parfaitement tel que vous aurez choisi. »

L'alliance faite avec le roi Édouard fut donc maintenue avec le roi Henri. La saisie des marchandises fut levée, les bestiaux pillés par la garnison furent payés, et tout demeura comme auparavant (1). Le crédit des marchands de Londres et de Calais était même si grand, et il était si important de les ménager, que le comte de Warwick, malgré toute sa haine pour le duc de Bourgogne, malgré les promesses qu'il avait faites au roi de France, ne put commencer la guerre. Il envoya quatre mille hommes à Calais; il ordonna d'attaquer sur-le-champ les Bourguignons : tout fut inutile, sa volonté et son pouvoir ne prévalurent point sur les intérêts de ce riche commerce.

Mais cet accommodement particulier avec la ville de Calais et les marchands d'Angleterre ne pouvait préserver de la guerre, qui, selon ce que chacun voyait manifestement, allait s'allumer entre la France et la Bourgogne.

Le roi, qui avait conduit toute cette affaire d'Angleterre, n'avait garde d'en négliger le profit. Dès que le comte de Warwick eut mis à la voile, il quitta Amboise, et s'en vint sur la côte de Normandie pour savoir promptement des nouvelles de cette entreprise, qui occupait toutes ses pensées depuis six mois. Cependant, au milieu de son impatience, il continuait à s'occuper de son gouvernement, et de ville en ville, selon sa coutume, il s'en allait, voyant ses affaires par lui-même, s'entretenant avec chacun; doux et accort pour les gens de moyen état, parfois assez aigre envers les seigneurs et la noblesse. A Avranches, il fit la revue des gentilshommes de sa maison appointés à vingt écus de gage, et les trouvant en mauvais équipage de guerre, il leur fit cadeau à chacun d'une écritoire : « Il faudra » me servir de la plume, leur dit-il, puisque vous » ne me voulez servir de vos armes. »

A Saint-Lô, il fit venir une femme qui, deux ans auparavant, avait la première couru contre les Bretons, s'entretint avec elle, et lui remit vingt écus d'or dans la main.

Un autre jour, une pauvre veuve vint se jeter à ses pieds, pour lui dire que les créanciers de son mari ne voulaient pas le laisser enterrer en terre sainte, parce qu'il était mort insolvable. « Bonne femme, dit le roi, ce n'est pas moi qui » ai fait les lois, et n'y puis donc rien changer. » Mais combien devait votre mari? » et il satisfit les créanciers.

Du moment que le roi sut que monsieur de Warwick avait heureusement débarqué en Angleterre, il se hâta de revenir en Touraine. Il était temps de mettre à exécution tous les projets qu'il préparait. « Venez me trouver pour me donner vos bons avis sur ce qu'il y a à faire contre monsieur de Bourgogne, et l'empêcher de faire le roi dans le royaume, » écrivit-il au comte de Dammartin, et comme le comte tardait à arriver, il lui mandait encore :

« Monsieur le grand maître, je suis étonné que vous ne me fassiez pas réponse touchant les bonnes nouvelles, et j'en suis bien marri. Il me semble que vous n'êtes plus dans la volonté où je vous laissai touchant Bourgogne; pour moi, je n'ai pas dans l'imagination un autre paradis que celui-là. J'ai eu ce matin des lettres du sénéchal de Beaucaire que je vous ai envoyées; nous remédierons bien à tout quand je vous aurai parlé. Je m'en vais lundi à Tours. Je ne vous écris rien de plus, mais j'ai grand'faim de parler à vous plus que je n'ai jamais eu à aucun confesseur pour le salut de mon âme. — Écrit à Loches, 28 octobre. »

Déjà même il avait retiré au grand maître une partie des compagnies qui étaient sous ses ordres, et les avait envoyées sur les côtes de Normandie pour s'opposer aux descentes et aux ravages de la marine des Bourguignons (2).

Le roi fit alors écrire à toutes les bonnes villes afin qu'elles eussent à envoyer chacune deux de

(1) Par des ordonnances rendues à Hesdin le 27 octobre et le 8 novembre 1470, le Duc prescrivit l'observation des traités d'entrecours existants avec l'Angleterre. *Arch. du Roy.* (G.)

(2) Lettre du roi au grand maître.

leurs plus notables bourgeois et des mieux instruits au fait du commerce, pour aviser avec son conseil à ce qu'il y avait à faire au sujet des dommages que la marchandise de France avait soufferts par ordre du duc de Bourgogne. Il fut rendu compte à cette assemblée, que, par lettres du 12 juin, ce prince avait fait saisir les marchandises appartenant aux Français qui pouvaient se trouver dans ses États. Ainsi toutes celles qui avaient été conduites à la grande foire d'Anvers avaient été perdues au grand préjudice des plus notables marchands du royaume. Le duc de Bourgogne avait donné pour motif de cette violation les prises que le comte de Warwick avait faites sur les sujets flamands; cependant le roi avait offert d'en procurer la restitution; et d'ailleurs il eût fallu, disait-on, se pourvoir en justice pour obtenir des dommages, et non procéder par voie de fait. On exposait, en outre, comment la chose s'était faite avec tant de promptitude, et si bien par pure volonté, que le sire Jean de Saveuse avait retenu une forte somme sur la vente de ces marchandises, en compensation de biens meubles provenant d'une succession pour laquelle un procès était encore pendant au parlement. Il n'y avait donc plus nulle sûreté à commercer avec les pays du duc de Bourgogne. Le roi, pour le bien du négoce, sans lequel aucun royaume ni province ne pouvait, disait-il, s'entretenir et pourvoir à ses nécessités, et qui est une des principales choses de l'État, devait donc obvier à de si grands inconvénients.

Malgré ces bonnes paroles adressées aux commerçants, ils étaient loin d'avoir dans le royaume autant de pouvoir et d'importance qu'en Angleterre, et ne faisaient pas d'ailleurs un négoce aussi grand et aussi voisin avec la Flandre. L'expédient que le roi adopta, après avoir entendu son conseil et les gens notables des villes, ne ressemblait guère à ce qui venait de se passer entre le Duc et le peuple de Calais. Il fut fait défense absolue à tout marchand, sous peine de confiscation de corps et de biens, d'aller ou d'envoyer dorénavant vendre, acheter, transiger ni marchander, par voie d'échange, commutation ou autrement, personnes interposées ou directement, aucuns blés, vins, draps, épiceries, ou toutes autres denrées et marchandises dans les pays et seigneuries du duc de Bourgogne. La même défense fut faite aux marchands de Bourgogne de trafiquer en France. Il n'y eut d'exception que pour le transit des marchandises envoyées d'une province bourguignonne à une autre. Le Duc, dès qu'il eut connaissance de ce qui venait d'être ordonné en France, publia de pareilles défenses dans ses États (1). Peu après, pour remplacer les foires d'Anvers et commercer avec les Anglais, le roi établit deux grandes foires dans la ville de Caen.

Le roi Henri VI était maintenant tranquillement rétabli sur le trône. La reine Marguerite, le prince de Galles, sa femme, la duchesse de Clarence et madame de Warwick pouvaient s'en aller tranquillement en Angleterre. Le roi avait prêté à toute cette cour le château de Razilli, près de Chinon; il avait entouré les princesses de dames et de serviteurs, et défrayait splendidement leur dépense. Il traitait aussi avec plus de caresses et de libéralité que jamais le roi René et toute la maison d'Anjou. Ces soins, les services qu'il venait de rendre, et la grande autorité qu'il exerçait nécessairement sur la race de Lancastre, rétablie par ses secours, dictèrent au prince de Galles un traité tel que le roi le voulut.

Il s'engagea sous son sceau et par serment à faire guerre ouverte à toujours contre le duc de Bourgogne, et à la faire faire par tous ceux qu'il y pourrait déterminer, sans rien y épargner; à ne jamais faire traité, paix, accord ou trêve avec le duc de Bourgogne, ni à lui en tenir parole, pour aucune cause que ce fût, sans le consentement du roi; à poursuivre et continuer la guerre jusqu'à la fin de la conquête de tous les pays, terres et seigneuries du Duc. Si l'un des deux alliés avait le premier achevé de son côté, il devait venir avec toute sa puissance à l'aide de l'autre. Il jura aussi que, de retour en Angleterre, il s'emploierait à obtenir semblable promesse du roi Henri son père.

Le roi, de son côté, s'engagea par serment à secourir le roi d'Angleterre contre Édouard de La Marche, usurpateur du trône et allié du duc de Bourgogne.

Jusqu'ici le roi n'avait encore rien allégué contre

(1) Le Duc prescrivit, entre autres, par une ordonnance du 11 juin 1470, laquelle est conservée aux Archives du Royaume, que l'on saisît tous les biens, rentes et revenus appartenant aux habitants de Tournay et du Tournaisis, et que toute communication avec eux fût interdite.

Les Tournaisiens se virent obligés de souscrire à un traité avec le Duc, en vertu duquel ils devaient lui payer annuellement, pendant toute la durée de la guerre, 10,000 écus de 48 gros, monnaie de Flandre, et, après la conclusion de la paix, 40,000 écus en dix ans. Les lettres de ce traité, en date du 23 janvier 1471 (v. st.) sont en original aux archives de Tournay, ainsi que celles du 31 octobre 1472, par lesquelles Louis XI les confirma. (G.)

le traité de Péronne, qu'il avait juré sur le bois de la vraie croix, protestant toujours qu'il le voulait tenir et observer. Il avait contraint le parlement à l'enregistrer et à le publier. Maintenant qu'il se voyait en mesure de s'en dégager, voici le moyen dont il usa pour le déclarer de nulle valeur.

Il allégua que son procureur général, les princes et seigneurs du sang royal, les gens d'Église, les nobles, les marchands et autres personnes de divers états, lui avaient remontré combien toutes les entreprises du duc de Bourgogne portaient de préjudice à la couronne, au royaume et aux sujets; combien adviendraient d'inconvénients irréparables, subversion de toute justice et de toute paix et tranquillité, s'il n'était pas pourvu aux mauvaises et iniques voies par lesquelles il pourchassait les séditions, guerres, rébellions et désobéissances contre le roi et la chose publique. Il avait été exposé par les mêmes remontrances que le duc de Bourgogne n'avait fait, tenu ni accompli plusieurs choses qu'il était tenu de faire par traités, et qu'il avait solennellement promises et jurées; par quoi le roi et les princes étaient quittes et déliés desdits traités. « Malgré lesdites remontrances, nous avons longuement différé et patiemment toléré lesdits outrages, disaient les lettres du roi; toutefois, sur ce que de plus en plus les plaintes continuaient, et que ces détestables maux se multipliaient et s'accroissaient de jour en jour, nous avons, pour procéder en ces matières par grande et mûre délibération de conseil, fait assembler en notre ville de Tours quelques-uns des princes et seigneurs de notre sang, comtes, barons, et autres nobles et gens notables de notre conseil. » Devant cette assemblée, composée de plus de quatre-vingts princes, seigneurs, maréchaux de France, serviteurs et officiers de la maison du roi, évêques, conseillers, maîtres des requêtes, gens des divers parlements du royaume, présidée par le roi René, il fut fait longuement récit de chacun des griefs imputés au duc de Bourgogne; les traités furent relus, débattus avec grand examen, ainsi que les circonstances où ils avaient été conclus.

Le voyage de Péronne et la contrainte injurieuse exercée sur le roi, dont jusqu'alors il n'avait jamais voulu qu'il fût parlé, furent maintenant un grand texte de discours. Le sauf-conduit donné par le Duc, sa foi violée, la trahison du cardinal Balue, les menaces et les étranges discours adressés au roi et à ses gens, devinrent autant d'arguments contre la validité d'un traité arraché par la violence.

Il fut question ensuite de l'hommage et du serment de fidélité que le Duc s'était engagé, le jour même de Péronne, sur la vraie croix, à prêter dès le lendemain; ce qu'ensuite il n'avait pas voulu accomplir.

Le Duc n'avait pas remis au roi le serment et le sceau des principaux seigneurs de ses États, ainsi que le portait le traité; tandis que le roi l'avait fait enregistrer par son parlement.

Les secrets messages du cardinal Balue ne furent pas oubliés, et l'on assura que le Duc lui avait promis de le faire élire pape, s'il l'aidait à se faire roi.

Les manœuvres auprès du duc de Guyenne, pour l'empêcher de se réconcilier avec le roi, furent aussi rappelées; le duc de Bourgogne avait même sollicité ce jeune prince de faire alliance avec Édouard de La Marche, usurpateur du trône d'Angleterre, et de lui céder la Guyenne en échange de la Normandie dont on ferait la conquête.

La conduite du Duc avec le duc de Bretagne, ses complots avec le comte d'Armagnac pour livrer Bordeaux et la Guyenne aux Anglais, sa fraternité d'ordre avec le roi Édouard, dont il avait reçu le ruban de la Jarretière, étaient encore de grands sujets de blâme. On s'étonnait qu'un prince de France pût ainsi porter la croix rouge, enseigne des anciens ennemis du royaume. Mais ce qui semblait plus merveilleux encore, c'étaient les paroles qu'il avait écrites de sa propre main aux gens de Calais, leur disant qu'il était plus Anglais que les Anglais.

Puis vinrent une foule de violences exercées sur des sujets du roi; des sergents du Châtelet mis en prison pour être allés porter des exploits en Bourgogne; des plaignants, que le roi avait autorisés à faire enquête touchant des violences exercées sur eux dans les seigneuries du Duc, saisis et mis à mort; d'autres, qui avaient obtenu grâce et rémission du roi, justiciés et étranglés en Bourgogne.

Enfin les descentes à main armée sur les côtes de Normandie, la violation du sauf-conduit que le roi avait accordé au comte de Warwick et à ses partisans, les prises faites en mer et la saisie des marchandises de France furent aussi prises en considération par les notables.

Ensuite, répondant à ce qui était demandé à tous et à chacun de la part du roi, c'est à savoir ce que, selon Dieu, la raison et la justice, il était tenu de faire, les notables déclarèrent que lui et eux étaient quittes et déchargés de toutes les promesses du traité de Péronne, et qu'il ne pouvait honnêtement différer de faire punition de tous ces griefs. Eux-

mêmes offrirent, et sans en être requis, disaient-ils, le roi René et le duc de Bourbon, tous les premiers, vu l'énormité des outrages susdits, de servir, aider et secourir le roi de leur personne et de toute leur puissance.

Mais ce ne fut pas tout : dans une matière qui touchait tellement à l'honneur, et où il s'agissait de mettre à néant de si saints serments, le roi voulut s'autoriser des plus respectables apparences. Chacun des notables fut invité à penser mûrement, et en son particulier, à cette affaire ; puis à se rendre devant deux notaires, jurés et tabellions publics, pour y déclarer, dans son plein et libre arbitre, en honneur et en conscience, sans faveur quelconque, ce qui leur en semblait, et conseiller loyalement ce qu'il y avait à faire.

Ce fut de cette façon que le roi se fit dégager de son serment prêté sur la vraie croix. Les notables décidèrent aussi, tous et chacun, en commune délibération et en déclaration devant notaires, que le duc de Guyenne et le duc de Bretagne étaient libres de tout engagement avec le duc de Bourgogne.

Aussitôt, et même deux jours avant les dernières signatures de l'avis des notables, le roi envoya une ambassade au duc de Bretagne pour lui rendre compte de tous les griefs imputés au duc de Bourgogne, de ce qui avait été délibéré, et afin de lui remontrer qu'il ne pouvait y avoir traité ni intelligence qui pût ou dût l'empêcher de se déclarer pour servir le roi contre le duc de Bourgogne et tous autres, puisqu'il était dégagé de ses serments ou alliance avec ce prince.

« Le roi a fait regarder, disaient les lettres de créance, quelle forme le glorieux roi son père fit garder lorsque les Anglais rompirent les trêves par la prise de Fougères. Il s'en faut de beaucoup qu'on ait observé alors tant de solennités ; d'où chacun peut bien voir que, depuis trois cents ans, aucun roi de France ne s'est mis plus en peine de garder son honneur, et de faire tout honnêtement, sans blâme, et après grande délibération du conseil. »

En même temps le roi, qui voulait procéder en forme de justice, fit ajourner le Duc en personne devant le parlement de Paris. Un jour qu'il était à Gand et qu'il se rendait à la messe, un huissier osa se présenter devant lui et lui remettre la citation. Il s'en tint, comme on peut croire, grandement offensé, et de premier mouvement envoya l'huissier en prison (1). Bientôt il apprit que maître Guillaume Corbie, président au parlement, était venu déclarer saisie de ses seigneuries de Vimeu et Beauvoisis (2).

Des commissaires avaient aussi été envoyés pour mettre Auxerre sous la main du roi ; mais la ville leur avait été fermée. Il fut très-courroucé de ce mauvais succès. « Il me déplaît des commissaires qui ont été à Auxerre, écrivait-il à Dammartin. Faites prendre Buteaux, et qu'il soit bien examiné : s'il est trouvé qu'il a failli, je veux qu'il soit très-bien puni. Si vous pouvez trouver moyen d'avoir cette ville d'Auxerre, je vous prie que vous le fassiez ; mais ne faites nulle guerre. Que ceux que vous avez mis dans les garnisons se conduisent bien, de manière à ne m'acquérir nuls ennemis, et qu'ils attirent à moi tout ce qu'ils pourront. Instruisez-les le mieux que vous pourrez à cette fin. Mon frère de Guyenne s'en alla hier bien content. La reine d'Angleterre et madame de Warwick s'en iront aussi demain. Le connétable et le maréchal Joachim partiront demain ou samedi : chacun s'en ira faire ses diligences. J'ai espérance que de votre part elles seront bonnes. Faites-moi savoir tout ce qui vous surviendra. Mettez des gens pour pratiquer ceux d'Auxerre, et allez-vous-en à Beauvais. J'ai espérance que vous besognerez bien. Je ne crois pas que jamais plus je prenne Buteaux pour commissaire. »

C'était à Paris que se rendaient la reine Marguerite, le prince de Galles et toute cette cour d'Angleterre ; ils y reçurent, par ordre du roi, le plus solennel accueil, et repassèrent la mer comblés de bienfaits et d'honneurs.

Le duc de Bourgogne avait pleinement compté sur le mauvais succès de l'entreprise du comte de Warwick. Son ambition avait pris cours vers l'Allemagne, où il cherchait partout moyens à s'agrandir, surtout en profitant des discords qui régnaient

(1) Comines.

(2) Mes Guillaume de Corbie, président, et Jean Abin, conseiller au parlement de Paris, avaient, en vertu de lettres du roi, saisi et mis en sa main les prévôtés de Vimeu, Feuilloy et Beauvoisis. Le Duc écrivit le 6 décembre 1470 au parlement, pour se plaindre de cette infraction au traité de Péronne ; cette lettre, dont l'original se conserve à la bibliothèque du roi à Paris, fonds de Baluze, nº 9675 B, a été insérée dans les *Preuves* de l'Histoire de Bourgogne, mais d'une manière bien inexacte ; on y lit *Nymen* et *Toulloy*, au lieu de *Vimeu* et *Feuilloy*.

Le Duc écrivit aussi sur le même sujet, le 11 décembre, au roi de Sicile, l'un des princes qui s'étaient obligés envers lui à faire observer le traité de Péronne. Cette seconde lettre existe aussi en original dans le manuscrit de Baluze qui vient d'être cité. (G.)

entre le duc de Gueldre et son fils, pour acquérir la possession de ce pays. Ainsi, bien que le duc de Bourbon, qui, tout en signant la déclaration des notables, avait toujours avec lui quelques intelligences, lui eût fait donner le secret avis de se tenir sur ses gardes (1), il était, pour ainsi dire, pris au dépourvu par le roi. Son armée n'était pas assemblée; ses villes frontières étaient livrées, à son insu, à toutes les pratiques du roi.

Mais ce qui devait lui donner le plus de courroux et d'inquiétude, ses serviteurs, les plus proches même de sa personne, semblaient vouloir, les uns après les autres, le quitter ou le trahir. En effet, il n'y avait pas de maître plus dur. Son service était plein d'ennui et de servitude. Il fallait assister trois fois la semaine à ses audiences et à toutes les observances qu'il avait imaginées, sans manquer jamais à aucune. Nulle excuse n'était écoutée. Il n'y avait aucunement à revenir sur ses volontés, quelque soudaines qu'elles fussent. Il était injurieux dans ses emportements, et ne savait rien adoucir par des caresses, des flatteries ou des libéralités. Il lui semblait que tous les hommes fussent des serfs (2).

Ainsi, il venait de perdre un des plus grands seigneurs de ses États, Jean, sire d'Argueil, fils du prince d'Orange, qui avait passé au service du roi. Dans le même temps, le sire Guillaume Raulin, un des fils de ce chancelier de Bourgogne qui avait été si fameux sous le règne du duc Jean, s'était aussi retiré en France, mécontent du jugement d'un procès dont il voulut appeler au parlement. Mais il advint alors une autre désertion qui fit plus de bruit encore.

C'était justement au commencement de décembre 1470; le roi venait de faire publier partout la déclaration des notables, d'envoyer son ambassade au duc de Bretagne, et de faire saisir les seigneuries de Bourgogne les plus voisines des marches de France. Parmi les griefs qu'il assurait avoir contre le Duc, il en avait fait connaître un qui aurait paru bien surprenant, s'il n'eût, par malheur, été assez conforme aux machinations criminelles que tous les princes tramaient alors les uns contre les autres.

« Ledit duc de Bourgogne, disaient les lettres envoyées au duc de Bretagne, a voulu frauduleusement et mauvaisement machiner moyens pour mettre le roi en faute, et a envoyé devers lui un homme supposé, pour lui proposer et avoir son consentement au projet de tuer lui, duc de Bourgogne (3). »

Voici sur quoi était fondée cette imputation. Quelque temps auparavant, un homme s'était présenté à Amboise pour parler au roi. C'était un marchand natif de Genève, nommé Jean Roc; il venait de Rouen où il avait vu le comte de Warwick, et lui avait demandé un passe-port pour conduire en Angleterre un navire chargé de morue. Le roi, dès les premières paroles, conçut des soupçons, et fit saisir cet homme. On le conduisit à Paris, et il y fut interrogé par maître Vanderiesche (4). Alors on sut que c'était un aventurier qui depuis longtemps faisait toutes sortes de métiers tant en Allemagne qu'en France, car il savait bien les deux langues; il avait été valet, marchand et chef d'une bande de voleurs. Le sire Pierre de Hagenbach, bailli du duc de Bourgogne dans le comté de Ferette, ayant parlé à un nommé Hans Van Rheinau du projet de tirer du roi de France quelque écrit qui prouvât aux plus crédules qu'il cherchait à faire assassiner le duc de Bourgogne, Rheinau lui dit qu'il ne savait personne plus capable que Jean Roc de réussir en une telle affaire. Roc fut adressé par Hagenbach au Duc lui-même, qui le vit, lui parla et lui promit une forte récompense. Tels furent ses aveux. Le roi voulut qu'il fût interrogé par le connétable lui-même, devant qui il répéta la même confession; puis le parlement lui fit son procès, le condamna à mort, mais suspendit l'exécution.

Le duc de Bourgogne avait écrit au parlement pour se plaindre de la saisie de ses seigneuries, et pour réclamer l'exécution des traités enregistrés. Il avait réclamé du roi René aide, secours et assistance comme garant de ces mêmes traités, rejetant sur le

(1) Comines.

(2) On lit, dans les registres du conseil de ville de Mons, que, le 25 décembre 1470, le conseil fut convoqué, pour prendre connaissance de lettres que le Duc avait écrites, en date du 19, aux grand bailli et gens de son conseil en Hainaut, et aux prévôt, mayeur et échevins de la ville : il s'y plaignait de ce que « la rumeur publique couroit en murmure contre » luy de trois choses : la première, pour cause des grands » aydes courans ; la seconde, des offices à luy appertenant, » par luy bailliez à ferme, que on disoit estre grant men» gerie au pays, et la troisième, de ce qu'il avoit voullu » sçavoir la valeur des fiefs et arrière fiefs en son dit pays, » pour d'eulx avoir service ; de laquelle murmure il se de» monstroit mal content, pour les causes declarées ès dictes » lettres. » Le conseil résolut, pour apaiser le prince, de lui envoyer une ambassade composée d'un noble, d'un abbé et de trois personnes de la ville. (G.)

(3) Amelgard. — Chatelain. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Meyer.

(4) Vander Driesche, comme ci-devant. (G.)

roi les atteintes et violations qu'ils avaient reçues; il trouva aussi l'occasion de répliquer à l'affaire de Jean Roc par une accusation plus grave contre l'honneur du roi.

Parmi les seigneurs de la cour de Bourgogne, un de ceux à qui il semblait le plus dur d'être ainsi conduit sous une verge de fer, était Baudoin, bâtard du duc Philippe, qui, du temps de son père, avait été accoutumé d'être traité avec douceur et tendresse, et à recevoir autant d'argent qu'il en voulait. Le confident habituel de ses chagrins était un nommé Jean, sire d'Arçon, gentilhomme du pays de Bourbonnais, et serviteur d'Antoine, le grand bâtard de Bourgogne. Sans cesse ils parlaient avec regret du temps passé et de la rudesse du Duc. Le sire de Crussol, que le roi avait envoyé à cette cour, en sut quelque chose, et trouva moyen de gagner la confiance du bâtard Baudoin. Il écoutait avec complaisance toutes ses plaintes, l'entretenait dans sa haine contre le Duc, lui racontait la façon la plus douce dont on vivait à la cour de France, et lui parlait des grands biens que le roi faisait à ceux qui le voulaient servir. Enfin, il réussit à lui donner le désir de quitter la Bourgogne et de se donner à la France.

Peu après le Duc eut une commission à faire auprès du duc de Bourbon, son beau-frère; il voulait le réconcilier à monsieur Philippe de Savoie, comte de Bresse, avec lequel il était en discorde pour quelques difficultés de voisinage. Le sire d'Arçon avait été serviteur de la maison de Bourbon : ce fut lui que le Duc chargea de ce message. Il se rendit à Amboise, où était le duc de Bourbon.

Le roi avait connu autrefois ce sire d'Arçon; d'ailleurs il était prévenu par le sire de Crussol. Il voulut lui parler, s'informa de la cour de Bourgogne, de ce qui s'y faisait, de ce qu'on y disait, se fit raconter les mécontentements de chacun. Le sire d'Arçon, qui avait envie de changer de maître, répondit de façon à plaire au roi et à flatter sa haine pour le duc de Bourgogne. Ils en vinrent à parler du bâtard Baudoin. Le roi approuvait le bien qu'en disait d'Arçon. « Je le connais bien, répondait-il : » c'est un vaillant chevalier; je voudrais fort l'avoir » à mon service, et lui ferais plus de bien qu'il n'en » recevra où il est. Tôt ou tard, une grande occa» sion se présentera de rendre messire Baudoin » riche et puissant. Monsieur de Bourgogne n'a » qu'une fille; s'il venait à mourir, tous ses vastes » domaines ne resteraient pas unis; ils s'en iraient » par pièces et par morceaux, et alors il me serait » facile d'en procurer de grandes portions aux sei» gneurs qui m'auraient rendu de notables services. » Ah! certes, j'ai besoin de me faire de fidèles alliés » et de puissants partisans, car monsieur de Bour» gogne ne songe qu'à la ruine du royaume. Il a » contracté alliance avec le roi Édouard; il travaille » le duc de Bretagne et le duc de Guyenne. Enfin, » tant qu'il vivra, on ne pourra espérer ni paix ni » repos. Aussi serait-il bien heureux d'être débar» rassé d'un si grand et si cruel ennemi. Il importe » peu quels moyens conduiraient à une fin si salu» taire et qui assurerait la prospérité du royaume. » Ceux qui rendraient un si bon office pourraient » compter sur les plus belles récompenses. Vous » êtes né dans le royaume et mon sujet, vous me » devez plus de foi qu'à un seigneur étranger, et » vous devez mieux vous fier à moi. »

Lorsque le sire d'Arçon fut revenu, il raconta tout au long les discours du roi au bâtard Baudoin. De si grandes offres le tentèrent; bientôt le moyen d'en profiter devint le sujet de tous leurs secrets entretiens. Baudoin, qui était grand amateur de la chasse, allait souvent chasser avec le Duc dans le parc d'Hesdin, et pouvait facilement saisir quelque occasion de le tuer. Cependant le roi n'avait dit aucune parole expresse, n'avait fait aucune promesse précise, c'était un marché entamé et non conclu. Les conjurés, avant d'aller plus avant, résolurent d'avoir de meilleures assurances; il s'agissait de mettre quelqu'un de plus dans le secret, et de l'envoyer au roi.

Il y avait dans l'hôtel du grand bâtard de Bourgogne un autre serviteur nommé Jean de Chassa : c'était un des hommes de la cour qui passait pour avoir le plus de vaillance dans les armes, d'adresse dans les affaires et d'habileté dans le langage. Il avait accompagné messire Antoine au voyage de la croisade et à ses tournois en Angleterre. Enfin, bien que ce fût un gentilhomme de très-petit état, natif de la comté de Bourgogne, il était fort question de lui. Toute sa fortune venait du bien que le duc Philippe avait fait à son père : c'était un de ses échansons, assez favorisé, parce qu'il était à la cour sur le pied de plaisant et de fou. Jean de Chassa, qui avait toujours hanté avec de plus grands seigneurs que lui, s'était fié sur son mérite et sur la bonne grâce du Duc; il avait ainsi dissipé son petit avoir. Tout en continuant à se montrer en bonne situation, car il était plein d'orgueil, il se trouvait en grand embarras; il devait à tout le monde, et ses créanciers commençaient à le presser. C'est ce que

chacun savait; souvent on conseillait au Duc de payer les dettes de Jean de Chassa, et de ne le pas laisser ainsi dans la détresse. Mais le Duc était sans complaisance pour ses serviteurs et n'avait nul souci de leurs chagrins.

Ce fut cet homme que le sire d'Arçon et messire Baudoin avisèrent pour aller traiter leurs affaires en France. Il ne demanda pas mieux, assuré de trouver pour son compte meilleure chance auprès du roi. Il partit, et sa retraite fit assez de bruit. Il fut présenté au roi par le sire de Crussol, reçut un accueil flatteur, et une pension lui fut accordée.

Pour lors il devint le principal instrument du complot. Vers le commencement de novembre 1470, il expédia pour messager un nommé Collinet, tailleur d'habits de la maison du Duc, qu'il avait emmené avec lui. Cet homme fut mené dans le parc de Montil-lès-Tours, et vit le roi, qui lui fit donner par le sire de Crussol des signes pour faire connaître au sire d'Arçon de quelle part il venait. Lorsque Collinet fut à quelque distance d'Hesdin, la peur le prit, et n'osant point entrer dans la ville, il confia la lettre que lui avait remise Jean de Chassa à un paysan qu'il trouva sur le chemin, lui ordonnant d'aller la porter au bâtard de Bourgogne. Ce paysan se trompa, et s'adressa, non pas à messire Baudoin, mais à messire Antoine, le grand bâtard. Celui-ci, ne comprenant rien au contenu d'une lettre dont le vrai sens se déguisait sous des termes de chasse, vint trouver son frère, à qui il pensa que la lettre était destinée. Peu satisfait de ses explications, il se rendit chez le Duc. On fit rechercher le paysan, qui fut encore trouvé dans la ville; il raconta comment l'homme qui l'avait chargé de cette lettre lui avait dit qu'il se rendait à Saint-Omer. Le Duc envoya aussitôt le paysan avec des archers à cheval, et l'on parvint à saisir Collinet. Pendant ce temps, le bâtard Baudoin et le sire d'Arçon avaient pris la fuite. Collinet fut amené à Hesdin; il confessa tout ce qu'il savait de la conspiration, et fut mis à mort. Le bruit se répandit qu'on avait trouvé dans la poulaine de ses souliers des lettres qui contenaient la preuve écrite des projets criminels du roi et la promesse des récompenses qu'il destinait au bâtard Baudoin. Toutefois le Duc, en écrivant à ses sujets une lettre qu'il fit publier partout pour annoncer le danger dont la bonté de Dieu l'avait sauvé, et pour leur ordonner de solennelles actions de grâces, ne fit pas mention de preuves écrites; mais personne, dans tous les États de Bourgogne, ne mit en doute la réalité de ce complot (1).

Le roi reçut le bâtard Baudoin avec une extrême bienveillance; il lui fit don sur-le-champ de la vicomté d'Orbec, et lui assigna une pension. Le duc de Bourgogne envoya vivement réclamer les fugitifs; ils restèrent sous la protection du roi. Jean de Chassa publia une lettre en réponse aux imputations que renfermait contre lui la déclaration du Duc. Il y disait qu'un gentilhomme ne devait point passer une si inique et si déloyale calomnie sans y faire une réponse. Il certifiait, devant Dieu et sur son honneur, qu'il n'avait nullement conspiré contre la personne du Duc, et offrait de le maintenir par combat en présence du très-chrétien roi de France, juge et souverain seigneur de Charles de Bourgogne. Quant au reproche d'avoir quitté sans congé la maison du Duc, c'est avec chagrin qu'il se voyait contraint d'excuser son départ, en déclarant une chose qui touchait l'honneur de son ancien seigneur; mais puisqu'on l'accusait, il lui fallait bien se défendre. Si donc il était parti, c'était parce que le Duc avait voulu l'entraîner aux plus infâmes débauches, aux actions les plus immondes et les plus déshonnêtes (2). Tout sujet et serviteur du Duc qu'il fût, il n'avait pas dû lui obéir, ni respecter son pouvoir plus que la loi de Dieu. Ainsi, abandonnant les biens, terres et successions qu'il tenait de ses pères, il avait fui cette vie honteuse et détestable, dont le seul récit corromprait la pureté de l'air. Il niait aussi qu'il eût envoyé son serviteur à messire Baudoin, confessant seulement, et sans nul embarras, qu'il avait expédié un message à ceux de ses parents et amis qui vivaient en l'hôtel de Charles, soi-disant de Bourgogne, afin de les exhorter à quitter un lieu où se commettaient tant des choses vicieuses et abominables, pour venir sous l'obéissance du roi très-chrétien, où ils pourraient vivre vertueusement et y recevoir des biens et récompenses selon leur mérite.

Messire Baudoin fit aussi une lettre qui n'était pas moins injurieuse au Duc, son frère; il assurait qu'autrefois ce prince l'avait sollicité d'assassiner le

(1) J'ai publié, dans mes *Analectes Belgiques*, p. 66-70, la lettre que le duc Charles écrivit, à ce sujet, aux échevins de Mons; elle est datée du château de Hesdin, le 11 décembre 1470. (G.)

(2) C'étaient là d'impudentes calomnies. Charles était continent; sa passion était celle du pouvoir absolu, l'ambition, la grandeur : elle avait absorbé toutes ses facultés. De Reiffenberg. (G.)

duc Philippe, leur père. Telles étaient les accusations que les rois et les princes s'adressaient entre eux à la face de la chrétienté et sous les regards des peuples.

Le roi étant donc préparé de longue main à la guerre, et le Duc surpris et troublé (1), on ne tarda pas à voir de quel côté allait se déclarer la fortune. Dès les premiers jours de janvier 1471 (2), le connétable entra à Saint-Quentin, où il s'était ménagé des intelligences. La garnison était faible; le peuple était porté d'un grand vouloir pour les Français, surtout depuis que le roi venait de leur faire promettre l'exemption de la taille pendant seize ans.

En même temps le comte de Dammartin avait ses compagnies du côté de Beauvais. « Monsieur le grand maître, lui écrivait le roi qui était à Chartres, ne faites nul doute, ainsi que je vous l'ai mandé, que le duc de Bourgogne va mettre le siége devant Saint-Quentin. Si vous voulez me rendre service, il est temps; il me semble qu'incontinent vous devez assembler tous vos gens et vous mettre sur les champs en la plus grande hâte et diligence que vous pourrez. Choisissez d'aller vers le pont de Remi pour porter la guerre du côté d'Hesdin, ou vers Montdidier et Roye, ainsi que vous l'écrivez; mais il me semble que la première route vaut mieux, car la plupart de son armée est vers Hesdin et dans le Boulonnais; et quand ils sauront que vous irez de ce côté, ils s'y porteront. Il vaudrait mieux rompre leur armée en leur faisant la guerre de votre côté, et non point en vous rapprochant de Saint-Quentin et du connétable. Souvenez-vous comme fit monsieur de Talbot lorsque les Bourguignons assiégeaient le Crotoy. S'ils sont trop de gens ensemble, nous aurons fort à faire; je vous prie, faites la plus grande diligence qu'homme fît. Je m'en vais de l'autre côté; j'espère être à Compiègne mercredi ou jeudi, et je ne m'arrêterai pas que je ne les aie vus. Nous avons des gens qui ne sont pas prêts. Val, capitaine des francs archers, est un bon homme; le bailli de Rouen vous servira aussi bien et tôt. Mandez-les tous, car nous avons besoin de tout. » En effet, le roi assemblait toutes ses forces et n'omettait aucun préparatif. Il avait envoyé, tant par eau que par terre, toute sa grosse artillerie à Paris, pour la faire de là conduire à son armée. Il avait pris par voie de contrainte tous les maçons, charpentiers, pionniers et autres manœuvres de gros ouvrages, et les avait envoyés au comte de Dammartin, sous les ordres de Henri de la Cloche, procureur au Châtelet, afin de travailler aux tranchées et autres fortifications pour attaquer les villes et munir les camps.

Dammartin suivit, non le projet du roi, mais le sien. Le sire de Poix lui livra Roye et passa au service du roi. Le sire de Rely, gouverneur de Montdidier, fut plus fidèle; mais il avait peu de monde, et le Duc ne pouvait lui envoyer du secours. Le sire d'Esquerdes arriva à temps pour sauver Abbeville, dont les bourgeois voulaient ouvrir les portes aux Français, et il y tint garnison avec trois mille hommes.

C'était pour s'emparer d'Amiens, où il avait ménagé des intelligences, que Dammartin avait pris cette route. Ce qui venait de se passer à Abbeville lui donna quelque inquiétude; il craignait de s'aventurer avec trop peu de gens dans une si grande ville, où le Duc pouvait facilement envoyer du secours. Il jugea à propos d'attendre et d'inspirer aux Bourguignons une fausse assurance. Il fut convenu entre lui et ceux des bourgeois qui voulaient livrer la ville, que les lettres de sommation qu'il allait envoyer seraient refusées avec indignation et envoyées au Duc sans avoir été ouvertes.

Le duc de Bourgogne fut bien joyeux de la fidélité de sa ville d'Amiens, et envoya le sire de Créqui pour en remercier les habitants. Il n'avait encore aucun moyen de s'opposer puissamment aux entreprises du roi : sa colère était grande (3); Toison-d'Or alla sommer le connétable de venir le servir, comme il y était obligé par son devoir de vassal, et en même temps lui reprocha de manquer à ses serments. Le connétable répondit qu'il était homme à répondre de son corps aux imputations dont le chargeait le Duc, et qu'au reste, si le Duc avait son scellé, il avait le scellé du Duc. Sur cette réponse hautaine, la seigneurie d'Enghien, la châtellenie de Lille et tous les domaines que le conné-

(1) J'ai trouvé, aux Archives du Royaume, une suite d'ordonnances et mandements émanés du Duc, dans les derniers mois de l'année 1470 et au commencement de 1471, pour la formation et le rassemblement de son armée; ils sont intéressants, en ce qu'ils montrent toute l'activité de ce prince : ils semblent prouver aussi qu'il ne fut pas surpris par les événements, comme le dit M. de Barante. On trouvera, dans l'*Appendice*, une liste complète de ces documents. (G.)

(2) 1470, v. st. L'année commença le 14 avril.

(3) Par une ordonnance rendue à Hesdin le 11 janvier 1470 (1471, n. st.), le Duc renouvela la défense de commercer et communiquer avec les sujets de France. *Archives du Royaume*. (G.)

table avait en Flandre furent saisis. Lui, de son côté, se mit en possession de la comté de Marle et de tous les biens de ses propres enfants restés au service de Bourgogne.

Quant à Dammartin, le Duc lui écrivit une lettre conçue à peu près en ces termes: « Comte de Dammartin, nos très-chers et bien amés les maire et échevins de notre bonne ville d'Amiens, se montrant bons, vrais et loyaux sujets, nous ont envoyé certaines lettres closes du roi, présentées par un officier d'armes, lequel a fait certaine sommation; depuis, ils nous ont encore envoyé des lettres adressées par vous. Nous avons voulu nous charger de faire réponse à vous, qui vous dites lieutenant général du roi. Pour réponse, vous savez que par les traités faits à Conflans, desquels ce n'est pas vous qui avez eu le moindre fruit ni profit, le roi nous laissa, céda et transporta ladite ville d'Amiens et autres villes et seigneuries; lequel transport le roi, par les traités de Conflans et de Péronne, faits et jurés sur la vraie croix, a promis, en parole de roi, sur son honneur, de maintenir sous des peines contenues dans ledit traité de Péronne. Néanmoins vous avez envoyé un grand nombre de gens d'armes devant Amiens, en même temps que les susdites lettres, croyant émouvoir les habitants de la ville et leur faire ajouter foi aux paroles de l'officier d'armes et de maître Pierre de Morvilliers, s'ils les eussent écoutées, ce qu'ils n'ont pas voulu faire; bien au contraire, à ces paroles séditieuses, ils ont étoupé leurs oreilles, usant de la prudence que nature donne au serpent et que commande la sainte Écriture contre la voix des enchanteurs. Ainsi ils ne vous ont point fait réponse, s'en remettant à nous, et sachant quelle assurance nous avons de leur bonne volonté et de leur ferme et entière loyauté.

» Nous avons vu aussi vos lettres écrites à notre amé et féal conseiller et chambellan, et capitaine de Montdidier, où vous supposez que nos ordres donnés pour conserver la possession de nos seigneuries cesseront devant l'autorité du roi. Mais Dieu tout-puissant, duquel les rois et les princes tiennent leurs seigneuries, ne leur a pas donné autorité de rompre leurs promesses, ni de mépriser son nom et sa puissance invoqués dans leurs serments; par quoi l'on pourrait dire plus véritablement que cette main-mise, sans cause, sans ordre, nous n'étant ni appelés ni entendus, a été et qu'elle est contre l'autorité de Dieu, ainsi que la cauteleuse et déceptueuse prise de notre ville de Saint-Quentin par le comte de Saint-Pol, connétable, ainsi que les pilleries, meurtres et occisions faits par les gens du roi en notre comté d'Auxerre, et les homicides et feux mis aux églises dans notre comté de Bourgogne. Certes, il n'a pas tenu à vous que les habitants de notre ville d'Auxerre ne se soient soustraits à notre obéissance; car, à cette fin, vous en avez fait venir par devers vous plusieurs qui depuis nous ont fait savoir les paroles que vous leur avez dites, soit ouvertement, soit en secret; comme aussi ont fait d'autres de nos féaux sujets, lesquels, par promesses, le roi a voulu attirer à lui et émouvoir contre nous; mais, par la bonté divine, toutes ces cautèles et frauduleuses malices seront convaincues, et il n'est pas besoin désormais que, pour parvenir à ces fins, vous usiez de telles paroles ou écritures; car, au plaisir de Dieu, nous sommes délibérés de garder, préserver et défendre nos sujets, ainsi que nature et raison l'enseignent, et comme nous le permettent la contravention au traité de Péronne, et les peines encourues à notre profit, d'après ledit traité.

» Écrit en notre château d'Hesdin, le 16 janvier 1470 (1). »

Le grand maître répondit tout aussitôt: « Très-haut et très-puissant prince, j'ai vu vos lettres que vous m'avez écrites, lesquelles je crois avoir été dictées par votre conseil et par de très-grands clercs, qui sont gens pour faire lettres mieux que moi, car je n'ai point vécu du métier de la plume. Cependant, pour vous faire réponse par icelle, je connais bien le mécontentement que vous avez de moi, parce que tout ce que j'ai fait et ferai toute ma vie contre vous n'est qu'à l'honneur et au profit du roi et de son royaume. Quant au traité de Conflans, que vous appeliez le bien public, et qui véritablement doit être appelé le mal public, où j'étais, et où vous dites que je n'ai pas eu moins qu'un autre profit et honneur, vous entendez bien qu'à l'avénement du roi il ne tint pas à moi que j'entrasse à son service, et pour l'obtenir je fis mon loyal devoir; mais le roi fut empêché d'y consentir par mes ennemis et malveillants, desquels, à l'aide de Dieu qui connaît le bon droit de chacun, je suis venu au-dessus à mon honneur et à leur grande honte et confusion, car je me suis bien justifié contre eux par arrêt de la cour du parlement. Très-haut et très-puissant prince, monsieur votre père, à qui Dieu pardonne, a bien su que je lui écrivis pour me re-

(1) 1471, nouv. st.

mettre, si tel était son plaisir, dans la bonne grâce du roi, et il me promit de le faire. S'il était vivant, je ne doute pas qu'il ne portât bon témoignage pour moi.

› Je veux bien aussi que vous sachiez que, si j'eusse été avec le roi quand vous commencâtes la guerre du mal public, vous ne vous en seriez pas tiré à si bon marché, et surtout à la rencontre de Montlhéri. Vous fûtes ingrat du bien que le roi vous fit alors; vous avez pris et prenez de jour en jour peine pour lui faire toutes les extorsions et machinations que vous pouvez, tant près de ses sujets et seigneurs de son sang, que près des autres princes ses voisins, qui, à votre requête, lui veulent du mal. Toutefois, à l'aide de Dieu et de Notre-Dame, et de ses bons et loyaux capitaines et gens d'armes, le roi votre seigneur et le mien saura bien en venir à bout. Vous me dites, dans votre lettre, que j'ai agi comme un enchanteur, ce que je n'ai jamais fait; et assurément, si j'avais su un tel art, j'en aurais bien usé lorsque vous menâtes le roi à Liége contre le gré et le consentement des seigneurs de son sang, des plus sages du royaume, de ses capitaines, de sa cour de parlement, de son grand conseil. Mais, à cause de la grande séduction que vous aviez exercée sur lui, on ne put jamais le détourner d'aller vers vous, dans la confiance qu'il avait en votre foi, ne songeant pas au danger de se mettre entre vos mains. Il ne lui en est advenu que de la peine; la bonté infinie de Dieu l'a préservé que vous en vinssiez à vos fins, et le gardera encore de vos intentions malignes, obliques, occultes. Très-haut et très-puissant prince, il ne vous en est demeuré que le déshonneur et la perte de toute confiance en notre foi; chose qui durera éternellement parmi tous les princes nés ou à naître. Pour moi, si je ne fus pas le guide qui conduisit le roi monseigneur à Liége, je fus, au contraire, la cause de son retour, parce que je ne voulus point, comme vous le vouliez, séparer l'armée qu'il m'avait laissée entre les mains.

› Si je vous écris chose qui vous déplaise, et que vous ayez envie de vous venger de moi, j'espère qu'avant que la fête se sépare, vous me trouverez si près de votre armée, que vous connaîtrez le peu de crainte que j'ai de vous, étant accompagné de la puissance, qui n'est pas petite, qu'il a plu au roi de me confier; c'est sans doute en reconnaissance des services que j'ai rendus au roi son père et à lui. Du reste, soyez sûr que vous ne pouvez m'écrire chose qui m'empêche de servir toujours le roi, et je prie Dieu qu'il lui plaise me donner la grâce de faire selon que j'en ai le vouloir. Enfin, soyez assuré, comme nous devons tous mourir un jour, que si vous voulez longuement guerroyer contre le roi, il sera trouvé à la fin par tout le monde que vous avez abusé du métier de la guerre. Ces lettres sont écrites par moi, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand maître d'hôtel de France et lieutenant général pour le roi en la ville de Beauvais, lequel très-humblement vous écris. ›

L'effet suivit de près les menaces de cette réponse hautaine et outrageante. Rassuré par l'apparence de fidélité des gens d'Amiens, ne voulant pas affaiblir son armée par des garnisons, ni aller de sa personne dans une ville qu'il eût peut-être sauvée, mais non sans courir le risque d'y être assiégé, le Duc abandonna Amiens à ses propres forces. Alors Dammartin acheva les négociations qu'il avait commencées; la ville fut livrée au roi, qui fut bien joyeux. Il promit de ne jamais oublier le bon service que le grand maître venait de lui rendre, et de ratifier les promesses qu'il avait faites aux habitants.

Le duc de Bourgogne, alarmé des rapides progrès de l'armée du roi, et ne se trouvant pas encore en forces, quitta Doulens et se retira sur Arras. Le comte de Dammartin passa la Somme, envoya sa cavalerie en avant, s'empara de Dours et de quelques autres châteaux. Le roi s'était approché pour savoir plus tôt tout ce qui se passait, prendre ses résolutions à temps, en pleine connaissance, et surtout pour prévenir les mauvais effets qui pourraient advenir du double commandement du connétable et de Dammartin, tous deux hommes absolus, fiers et haineux. Tout l'inquiétait, il eût voulu qu'aucune entreprise ne fût tentée qu'à coup sûr; il n'entendait pas que la guerre fût menée d'une façon vive et soudaine. L'esprit audacieux du grand maître lui donnait de continuelles alarmes. « Mon fils, écrivait-il de Noyon à son gendre l'amiral, le comte de Dammartin ne m'a pas fait de réponse; il a pourtant mes lettres dès lundi ou mardi matin. Je n'ai aucune nouvelle de lui; je ne sais s'il a mis le siége devant Corbie, ou s'il veut attendre toute la puissance du duc de Bourgogne. Mon fils, je ne vis jamais si haute folie que d'avoir fait passer la rivière aux gens qu'il a; c'est courir le risque d'un grand déshonneur ou d'un grand dommage. Je vous en prie, envoyez-y quelques gens pour savoir comment il gouverne, et faites-moi savoir des nouvelles deux ou trois fois par jour; car je suis en grand malaise, craignant que ce grand maître ne m'ait hardiment

fait du gâchis (1), et que si Dieu et Notre-Dame ne le sauvent lui et sa compagnie, il ne se soit perdu par sa faute. »

Cependant Dammartin n'avait commis ni faute ni imprudence; il avait seulement dégagé les environs d'Amiens, et suivi de près les Bourguignons qui se retiraient. Mais le Duc tarda peu à avoir une très-belle armée et à pouvoir tenir la campagne. Il lui était plus facile qu'à tout autre prince de réunir promptement des gens de guerre; ses soins avaient surtout été tournés de ce côté (2); il avait fait de beaux règlements sur la façon dont ses gens devaient être armés, dont ses compagnies devaient se former. Toutefois il n'avait nulles compagnies d'ordonnance ni de garnisons (3). Pour avoir une armée plus nombreuse et qui lui coûtât moins d'argent, il tenait une grande quantité d'hommes à gages ménagers, c'est-à-dire que, moyennant une petite solde, ils restaient chez eux, venaient à la revue une fois par mois, et se tenaient toujours prêts à partir. En outre, le Duc avait à Lille une superbe artillerie et de grands équipages pour le service d'une nombreuse armée.

Ce fut ainsi qu'après avoir été pris au dépourvu, il se trouva tout d'un coup puissant et redoutable. Il avait quatre mille lances garnies, chacune ayant six hommes; savoir : trois archers à cheval, un cranequinier, un coulevrinier et un piquier, sans parler du coutillier et du page que pouvaient avoir les hommes d'armes. Les chariots d'artillerie et de munitions étaient au nombre de quatorze cents; chaque chariot avait deux hommes pour le conduire et deux pionniers armés d'une salade, d'une jaque de mailles et d'une masse de fer ou de plomb. Douze cents lances étaient attendues du duché de Bourgogne; cent soixante du Luxembourg; le ban et l'arrière-ban de Flandre et de Hainaut était convoqués, et toutes les villes avaient maintenant des garnisons. Telles étaient les forces qu'en si peu de temps avait réunies le duc Charles, tant il avait une volonté forte et active.

Toutefois, malgré son orgueil et son courage, il était lui-même inquiet : les peuples, voyant les premiers succès du roi, disaient partout hautement que c'en était fait de la puissance de Bourgogne, et la voix publique décourageait ainsi ses soldats et ses serviteurs (4). Le comte de Warwick pouvait réussir

(1) Du Hardi Merdoux.

(2) Au mois de février 1471, le Duc fit assembler les quatre membres de Flandre à Bruges, pour qu'ils lui donnassent leur réponse sur la demande qu'il leur avait faite, de lui envoyer le plus grand nombre possible de *piquenaires*; il avait chargé de se rendre auprès d'eux, à cet effet, Pierre Bladelin, seigneur de Middelbourg; Jean Carondelet, juge de Besançon; Jean de la Bouverie, son procureur général; Jean Gros, son audiencier et premier secrétaire, et Guillaume Hautain, aussi son secrétaire. Les députés de Gand, ayant requis les commissaires de les entendre en particulier, leur dirent que, s'ils ne pouvaient être quittes, en fournissant 150 piquenaires pour tout leur transport, qui était de chaque 100 piquenaires 13, comme de 100 livres 13 aussi, ils n'étaient autorisés à accorder la pétition faite, tandis que, si leur offre était acceptée, ils consentiraient la levée de 2,000 piquenaires, à la charge du commun pays de Flandre. Les commissaires du Duc condescendirent à cet arrangement, et leur en délivrèrent un acte sous la date du 14 février.

Le 13 mai de la même année, les quatre membres consentirent, par un acte donné sous le nom de Pierre Bladelin, seigneur de Middelbourg, l'imposition de 700 livres de gros, destinée à subvenir à l'équipement de navires de guerre à Dunkerque, Nieuport et Ostende, à la construction de fortifications sur les côtes de Flandre, à la réparation de Biervliet, à l'entretien de compagnons de guerre dans cette dernière ville, ainsi qu'à Gravelines, etc.

Ces deux actes existent en original dans les archives de la ville de Gand. (G.)

(3) L'auteur paraît se tromper ici. Dès le mois d'octobre 1470, le Duc avait ordonné la levée de 1,000 hommes d'armes, chaque homme d'armes devant être accompagné de trois archers à cheval.

Au mois de juin 1471, ayant obtenu des états une subvention spécialement destinée à la défense du pays (voir notre *Collection de Documents inédits*, t. I, p. 216), il résolut de lever 1,250 hommes d'armes, qui seraient accompagnés chacun de trois archers à cheval, et, en outre, d'un coulevrinier, d'un arbalétrier et d'un piquier. Il y avait un conducteur en chef pour cent lances et les archers et gens de pied y appartenants, lesquels formaient une compagnie. Deux de ces compagnies furent placées sur les frontières de Hainaut. (Voir nos *Analectes*, p. 145.) C'est là l'origine de ces bandes d'ordonnances qui devinrent si fameuses.

On trouve, dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, une ordonnance du Duc, du 31 juillet 1471, sur le fait, conduite, gouvernement, manière de vivre, de logis, et habillement des 1,250 hommes d'armes, archers, arbalétriers, etc., et une autre ordonnance de la même date, touchant la conduite et gouvernement des *conductiers*, dizainiers, chefs de chambre et autres gens de guerre appartenant auxdites compagnies. (G.)

(4) Dans le même temps où le Duc perdait Amiens, une troupe de Liégeois bannis, ayant à sa tête Raes de Lintre (ou de Heers), et assistée d'un grand nombre de gens de guerre français, faisaient une irruption dans le Hainaut, du côté du pays de Chimay. Les bonnes villes, châtellenies et prévôtés de la province furent requises de prendre des mesures promptes et énergiques pour repousser cette attaque; chacune eut à fournir son contigent. Les gens qui furent levés furent placés sous le commandement des seigneurs de Chimay, de Bellignies, de Jeumont, etc. *Registres du conseil de ville de Mons*. (G.)

à envoyer trois ou quatre mille Anglais, comme il l'avait promis et le promettait encore au roi. Le duc de Bretagne avait obéi au mandement du roi, et cent lances de son duché étaient venues à l'armée sous les ordres d'Odet d'Aydie. Le duc de Guyenne paraissait plus uni que jamais à son frère, qui, dans un moment si important, avait soin de le tenir près de lui. Le duc Nicolas de Calabre, fils du duc Jean, qui venait de mourir en Catalogne, était aussi venu trouver le roi, et allait en Lorraine commencer la guerre contre la comté et la haute Bourgogne. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier et comte Dauphin d'Auvergne, était entré dans le Charolais pour se saisir du comté de Mâcon. Le connétable, après avoir si longtemps gardé des ménagements avec chaque parti, semblait enfin agir en ennemi déclaré. Entouré de tant d'ennemis, le Duc avait encore à se méfier de ses serviteurs, ou dégoûtés de l'avoir pour maître, ou séduits par le roi. Encore récemment, et depuis la guerre commencée, le sire de Renti, fils aîné du comte de Croy, avait passé du côté du roi, emmenant cinq ou six hommes d'armes et vingt archers de la garnison de Péronne. Les soupçons du Duc se portaient surtout sur son frère Antoine, grand bâtard de Bourgogne.

Nonobstant de si fâcheuses apparences, la situation du Duc était moins mauvaise qu'il ne croyait, et le roi n'était pas si fort au-dessus de ses affaires qu'il le pensait. Tous les deux, sans le savoir, étaient en ce moment des instruments entre les mains du connétable (1).

Malgré le soin que le roi avait pris d'entourer de ses créatures son frère le duc de Guyenne, le connétable avait formé une secrète liaison avec ce jeune prince, et lui avait inspiré la volonté d'épouser mademoiselle Marie de Bourgogne, fille unique du duc Charles. Depuis la naissance d'un Dauphin, il n'était plus héritier présumé de la couronne; ainsi on lui avait facilement persuadé que non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir, il avait besoin de se rendre puissant. Or quel mariage plus grand pouvait-il faire?

Celui que le roi avait négocié pour lui en Espagne était loin de présenter de tels avantages. Le cardinal d'Albi et le sire de Torri, envoyés l'année précédente en Castille, avaient d'abord demandé madame Isabelle, sœur du roi don Henri. C'était elle qui devait, selon toute apparence, hériter des royaumes de Castille et de Léon; car la naissance de madame Jeanne, fille du roi, était fort contestée. Quelques-uns prétendaient que le roi ne pouvait avoir d'enfants. La commune renommée était que Bertrand de la Cueva, comte de Ledesma, favori du roi, était le véritable père de Jeanne, si bien que le peuple la nommait la Bertrandeja. Madame Isabelle avait au contraire un parti très-puissant. L'archevêque de Tolède et les seigneurs qui maintenaient ses droits contre madame Jeanne, avait cherché l'appui du roi d'Aragon, et voulaient qu'elle épousât don Ferdinand, son fils, roi de Sicile, le concurrent du roi René.

Don Henri avait peu de pouvoir et dans son royaume et sur sa sœur. Elle refusa les propositions qui lui furent faites par les ambassadeurs du roi de France, et préféra don Ferdinand. L'année suivante, le roi de France envoya une seconde ambassade afin de demander madame Jeanne pour son frère. Elle fut facilement accordée; il fut même convenu qu'il serait prince des Asturies, héritier du royaume. Mais il y avait peu d'apparence que jamais il pût faire prévaloir les droits de sa femme contre la puissante faction d'Isabelle de Castille; c'était épouser un espoir incertain et de longues guerres. D'ailleurs le connétable lui faisait dire secrètement qu'à peine se serait-il mis en route pour l'Espagne, le roi envahirait la Guyenne, et le dépouillerait de cet apanage comme il avait déjà fait de la Normandie (2).

Le projet d'épouser mademoiselle de Bourgogne devait donc paraître de tous points préférable au duc de Guyenne. Il fit demander secrètement au Duc de lui accorder sa fille. Un grand nombre de seigneurs et de conseillers de la cour de Bourgogne désiraient cette alliance. Il leur semblait qu'elle pouvait assurer la durée d'une puissance qui autrement serait dispersée; car le duché de Bourgogne devait revenir à la couronne, s'il n'était pas, après la mort du Duc, donné en apanage au prince qui aurait épousé mademoiselle Marie. Quant au Duc, il ne songeait pas à l'avenir, mais au présent. Il était si absolu, que la pensée d'avoir près de lui un gendre puissant, qui pourrait le gêner dans ses projets et ses volontés, lui était insupportable. Sa fille était jeune et n'avait encore que quatorze ans. Il se trouvait le temps d'attendre, et songeait avec plaisir que l'espérance d'obtenir une si grande héritière pourrait pendant plusieurs années encore engager plus d'un prince de la chrétienté à s'allier avec lui

(1) Comines.

(2) Procès du connétable.

et à servir ses desseins. Ainsi ce n'était pas sincèrement qu'il avait, un an auparavant, offert sa fille au duc de Guyenne; et celui-ci, qui l'avait refusée, ne tarda pas au contraire à la souhaiter beaucoup.

Lorsque le connétable vit que son projet était si mal reçu, il résolut de contraindre le duc de Bourgogne à l'accepter, sinon par choix, du moins par nécessité. Par ce motif plus qu'aucun autre il avait poussé le roi à la guerre. Ce fut lui qui commença à pratiquer des complots dans les villes pour qu'elles livrassent leurs portes. Jamais il n'avait montré un tel zèle à servir le roi, qui, sans lui, ne se serait pas décidé si promptement à attaquer le Duc.

A peine Saint-Quentin et Amiens furent-ils pris, que le Duc étant à Arras, et y assemblant son armée, il lui arriva en grand secret un messager qui portait dans de la cire un petit morceau de papier bien ployé, où étaient écrites de la main de monsieur de Guyenne les paroles suivantes : « Mettez-» vous en peine de contenter vos sujets, et ne vous » souciez, car vous trouverez des amis. »

Peu de jours après, le Duc, voyant que, sans s'inquiéter de ses menaces, de son indignation, ni même de la saisie qu'il avait ordonnée, le connétable continuait à faire réellement la guerre, lui rappela secrètement leurs anciennes intelligences et lui fit demander de ne pas presser si âprement, de ne pas traiter ainsi tout au pire un ancien ami.

C'était en cette situation que le connétable le voulait. Il fut joyeux de ce message, et manda au Duc pour toute réponse qu'il le voyait en grand péril, qu'il ne connaissait qu'un seul remède pour y échapper, c'était de donner sa fille au duc de Guyenne; qu'alors il serait secouru par un grand nombre de gens; que le duc de Guyenne se déclarerait pour lui, ainsi que plusieurs autres seigneurs; que lui-même se mettrait de son côté et lui rendrait Saint-Quentin, mais que sans ce mariage il n'oserait se déclarer, car le roi était trop puissant et en trop bonne position, surtout à cause de ses nombreuses intelligences dans tous les pays du Duc. Enfin le connétable n'omit rien pour épouvanter monsieur de Bourgogne.

Le Duc vit bien qu'on voulait le contraindre et que le connétable conduisait toute cette affaire; il en conçut contre lui une effroyable haine. Son armée commençait à s'assembler autour de lui. Le courage et l'espérance lui revenaient; il résolut de ne point céder à une telle machination, et se mit en route avec ses gens pour retourner vers la Somme.

En route, un homme à pied se présenta mystérieusement à lui : c'était un envoyé du duc de Bretagne; il venait aussi, à l'instigation du connétable, conseiller au Duc de consentir au mariage, et lui dire tout ce qu'on pouvait imaginer pour l'effrayer. Le duc de Bretagne, en signe d'amitié, lui faisait savoir que le roi s'était fait de nombreux partisans dans les plus grandes villes de ses États, notamment à Bruges et à Bruxelles; qu'il avait le projet de pousser la guerre vivement et de l'aller assiéger, fût-il enfermé à Gand.

La patience manqua au Duc. Il ne put endurer ces continuels avis donnés sous couleur d'amitié, et ce projet de plier sa volonté par la peur. « Votre » maître est mal averti, dit-il, ce sont de mauvais » serviteurs qui veulent lui donner de telles craintes. » C'est apparemment pour l'empêcher de faire son » devoir et de me secourir, comme il y est obligé » par ses alliances. Il ne sait pas ce que c'est que » Gand, ni les villes dont il parle. Elles sont trop » grandes pour être assiégées. Dites à votre maître » en quelle compagnie vous m'avez trouvé; les » choses sont autrement qu'il ne croit. Je m'en vais » passer la Somme, et si le roi se met sur mon » chemin, je le combattrai. Que mon frère de Bre-» tagne, au lieu d'envoyer ses lances contre moi, » se déclare en ma faveur, et soit envers moi comme » j'ai été envers lui lors du traité de Péronne. »

Lorsque le roi fut informé que le duc de Bourgogne se mettait en mouvement avec son armée, il écrivit aussitôt à Dammartin; il lui défendait sur toutes choses de risquer un combat avant qu'il fût arrivé, et prévoyant la marche de l'ennemi, il donnait ses ordres dans trois suppositions (1). Si le Duc faisait assiéger Amiens, il fallait s'y enfermer et faire des sorties sur les fourrageurs; si au contraire il allait vers Saint-Quentin, le roi, revenant à son premier projet, voulait que Dammartin se portât vers Rue, le Crotoy, Saint-Riquier, peut-être même jusqu'à Montreuil, pour forcer les Bourguignons à diviser leurs forces. Enfin, si le Duc passait la Somme, on devait laisser pour garnison à Amiens les francs archers et l'arrière-ban, qui étaient moins bien armés que le reste, et inquiéter la marche de l'ennemi en arrière et sur les flancs.

Le Duc prit ce dernier parti, il marcha rapidement sur Péquigny (2). La garnison n'était pas nombreuse; elle était composée presqu'en entier de

(1) Cabinet de Louis XI.

(2) Comines.

francs archers avec peu de gentilshommes. Ils s'avancèrent imprudemment en escarmouche, et furent si vigoureusement ramenés, que les Bourguignons entrèrent dans le faubourg de la rive droite. Quatre ou cinq canons furent amenés; on commença à établir un pont: les francs archers prirent peur et rendirent la ville, qui fut brûlée (1). Ainsi le Duc se trouva maître du passage de la rivière.

Le connétable, d'après l'intention du roi, voyant que l'armée de Bourgogne marchait par la droite, sortit de Saint-Quentin et se porta à la gauche des Bourguignons. Il avait avec lui le maréchal Joachim Rouault, le sire de Renti, le bâtard Baudoin, le sire de Crussol, le sire d'Arçon. Ils poussèrent jusqu'à Bapaume et sommèrent la ville. Jean de Longueval y commandait; il sortit sur parole pour venir parlementer avec le connétable, qui n'oublia rien pour le séduire ou l'effrayer. Il demeura fidèle à son maître, répondant que Bapaume ne faisait point partie des seigneuries cédées par les traités d'Arras, Conflans ou Péronne, mais bien de l'ancien comté d'Artois, qu'ainsi la ville ne pouvait donner lieu à saisie. Comme on le pressait encore, il aperçut près du connétable le bâtard Baudoin, et lui parla si sévèrement de sa trahison, qu'il le fit pleurer.

Le Duc fut donc obligé de détacher une portion de ses forces, sous les ordres du duc de la Gruthuse (2), pour défendre le côté où s'avançait le connétable. Celui-ci, après avoir, avec une extrême cruauté, brûlé et dévasté le pays, rentra à Saint-Quentin, où le roi annonçait qu'il allait venir à la tête de tout son monde.

Chacun projetant ainsi de prendre l'ennemi par le flanc, le Duc passa la Somme et vint assiéger Amiens par la rive gauche. Mais l'enceinte était grande et la garnison nombreuse (3); elle faisait sans cesse des sorties où elle avait l'avantage. Cependant un jour que quarante hommes d'armes étaient allés attendre au passage un convoi qui devait arriver aux assiégeants, le Duc averti à temps, voulut les surprendre et les envelopper. Dammartin, apercevant de loin un grand mouvement dans le camp des Bourguignons, sortit aussitôt avec quelques hommes de la compagnie de l'amiral et plusieurs de ses serviteurs, pour aller voir ce qui se passait. Il s'était tellement hâté qu'il était en robe de velours noir, sans autre arme que sa dague. Bientôt il aperçut ses hommes d'armes qui revenaient en fuyant, poursuivis par les Bourguignons. « Arrêtez, leur cria-il, et tenez ferme, il va nous venir du secours. « Quinze ou seize firent face à l'ennemi, mais ils étaient en trop petit nombre, ils furent tués ou culbutés; les autres, pressés par les cavaliers bourguignons, entraînèrent dans leur fuite désordonnée le grand maître lui-même. Le vicomte de Narbonne était accouru à la barrière pour protéger cette déroute et empêcher l'ennemi d'entrer avec les fuyards. Dammartin rentra par-dessous la barrière, et prenant aussitôt une lance des mains d'un page, il voulait, tant il était animé, retourner au combat contre toute l'armée de Bourgogne. Le vicomte de Narbonne, avec plus de sang-froid, rangea trente hommes d'armes devant la barrière et arrêta le choc de l'ennemi.

Peu après le roi, voyant que les choses restaient toujours en même état sans rien de décisif, assembla les principaux seigneurs, chefs, et capitaines de son armée pour aviser à ce qu'il fallait faire (4), et surtout pour délibérer mûrement s'il fallait livrer bataille. Le connétable, le duc de Bourbon, le maréchal Rouault, Dammartin, de Beuil et beaucoup d'autres étaient présents. « Or çà, messieurs, leur » dit le roi, il faut ici faire voir ce que vous savez » au fait de la guerre; montrez que vous la connaissez depuis longtemps, et que vous avez vu » autrefois le comte de Salisbury, Talbot, Scales (5) et tous ces fameux chefs anglais qui par » vous ont été chassés de France. Songez à tout, et » ne venez pas vous excuser ensuite en disant: Je » ne croyais pas que l'ennemi vînt par-là. »

Le sire de Beuil parla le premier. « Sire, dit-il, » je suis prêt à donner ma vie pour vous, comme » je la risquai pour le service du feu roi votre père. » Mais depuis son temps la guerre est devenue » bien différente. Pour lors, quand on avait huit ou » dix mille hommes, on comptait que c'était une » très-grande armée; aujourd'hui c'est bien autre » chose. On n'a jamais vu une armée plus nombreuse » que celle de monsieur de Bourgogne, tant d'artillerie, tant de munitions de toutes sortes: la vôtre est aussi la plus belle qui ait été assemblée

(1) Picquigny (et non *Péquigny*) fut pris en un jour. Une lettre de Ferry de Clugny, du 18 mars 1471, porte: « Et a » esté grant merveille de la vaillance des gens de monseigneur » cedit jour, car il y avoit grant gens des ennemis. » Voy. le ms. nº 8448-4, à la bibliothèque du roi à Paris. (G.)

(2) Lisez: *du seigneur de la Gruthuse.* (G.)

(3) « En laquelle estoit la plus grande puissance des gens » de guerre de tout le roialme », dit le Duc dans une lettre qu'il écrivit à la ville de Dijon, le 27 avril 1471. (G.)

(4) Legrand.

(5) Lettre à Dammartin.

» dans le royaume. Pour moi, je ne suis point accoutumé à voir tant de troupes ensemble; comment gouverner tant de gens? comment empêcher le trouble et la confusion dans une telle multitude? Il n'y fallait pas tant de science autrefois; la promptitude et la vaillance suffisaient pour avoir le meilleur dans une bataille. Aujourd'hui je suis en peine d'aviser à ce qu'il faut faire, et ne puis du tout répondre sur ce qui pourra en advenir. »

— « Certes, répondit Dammartin, l'armée de monsieur de Bourgogne est belle et nombreuse, mais celle du roi est, selon moi, encore plus forte; elle a pour le moins quatre mille lances et vingt mille gens de pied, sans parler de ce qui peut venir. Il n'y a prince de la chrétienté qui puisse se défendre contre une telle puissance; quant à ce qu'il faut régler sur le temps, le lieu et la façon de combattre l'ennemi, ce sont choses qui veulent grande réflexion, et je prie le roi de permettre que chacun de nous lui remette son avis par écrit. »

Le roi agréa cette proposition; Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, fut chargé de recueillir les opinions de tous et de les écrire. La plupart furent de l'avis de Dammartin; mais outre la haine que le roi avait pour ces grandes batailles où toute la fortune d'un royaume est mise au hasard d'une journée, il trouva tant de diversité dans les conseils des chefs, chacun soutenait son idée si âprement, qu'il craignit de ne pouvoir les mettre en assez bon accord ou en assez complète soumission pour tenter une grande entreprise. On continua à se faire la guerre par escarmouche, à se couper les vivres, à ravager le pays.

Le duc de Bourgogne resta devant Amiens (1). Peu à peu il fit ses approches, et il établit sa puissante artillerie assez près pour faire beaucoup de mal à la ville. Elle avait aussi une artillerie redoutable et bien servie. Un jour la tente du Duc fut même renversée par un boulet de fer, et toute son armée eut un moment la crainte qu'il n'eût été frappé. La garnison était de vingt-cinq mille hommes; Dammartin et le connétable y avaient réuni leurs forces; il y avait peu d'espoir d'y entrer d'assaut, et la disette était aussi grande chez les assiégeants que chez les assiégés (2).

(1) Dans une lettre que le Duc écrivit aux communemaîtres et échevins de Malines, et qui était datée de son camp lez sa ville d'Amiens, le XXIIe jour de mars LXX (1471, n. st.), il disait qu'il était encore devant sadite ville d'Amiens, *non par forme de siége*, mais avec l'espoir néanmoins de faire, lorsqu'il délogerait, quelque chose qui tournerait à l'honneur de lui et de ses pays. *Archives de Malines.* (G.)

(2) Une lettre écrite par le secrétaire Jean de Molesmes à la chambre des comptes de Dijon, du camp devant Amiens, le 25 mars 1471, contient les passages suivants: «Monseigneur » et sa compaignie, au nombre de bien XXX mille combattants, » est logié en une abbaye nommée Saint Acheul près d'Amiens, » et aujourd'hui ou demain se aprouchera de ladicte ville, à » moins d'un trait d'arc..... Ils sont dedans ledit Amiens environ VIII mille combattants des meilleurs du royaume, et y est » le connestable en sa personne, l'admiral de France, le » conte de Dampmartin, les seigneurs de Craon et de Coursol, Salesar et plusieurs autres capitaines, et sont fournis » de bonne artillerie qui réveille souvent la compagnie. Le » roy est à Beauvais, à XIIII lieues d'icy, et vouldroit bien » mondit seigneur et ceulx de sa compaignie qu'il s'aprouchast de plus près, pour combattre, car mondit seigneur » ne desire que la bataille, et les François ne veulent sinon » faire guerre guerriable........ Journellement viennent gens » devers mondit seigneur, specialement picquenaires que » ceulx de Flandre et de Brabant lui envoient, *lesquelz picquenaires sont fort crains desdiz François*, pour ce qu'ilz » tuent leurs chevaux. Nous avons eu au commencement » disette de vivres, tellement que ung homme mangeoit bien » pour quatre patars de pain le jour, mais à présent nous » avons foison vivres et à bon marchié........ Il est vray que, » puis quatre jours ença, aucun parlement s'est fait et continue avec ledit connestable....... Dieu par sa grâce veuille » si bien drecier les choses, que puissons retourner en paix, » car c'est piteuse vie que de guerre !...... » *Archives de Dijon.*

On lit, dans une autre lettre écrite le dimanche 24 mars, au magistrat d'Ypres, par Louis Vanden Rive: « Monseigneur » le Duc est en bon point, ainsi que toute son armée. Mardi » dernier, monseigneur fit mettre son armée aux champs, » pour en passer la revue. Dans le même temps, un parti de » Français sortit de la ville, du côté où nous étions: il fut attaqué et poursuivi avec tant d'ardeur, que l'on en fit prisonniers environ 200. Le même jour, monsieur de Saint-Pol » était de l'autre côté de l'eau avec environ 600 lances, pour » ravager Dourlens et Contay; mais il n'en fit rien; seulement il s'empara de soixante charriots chargés de vivres. » Quand nous tirâmes aux champs pour la revue, M. de » Saint-Pol entra aussi. Monsieur de Marle, M. le bailli de » Charolais, M. de Crèvecœur, M. d'Humbercourt et M. d'Aymeries traversèrent la rivière dans une barque, et allèrent » parler à M. de Saint-Pol. Le jeudi soir, M. de Marle, » le bailli de Charolais et M. d'Humbercourt se rendirent » encore auprès de M. Saint-Pol, et y restèrent jusqu'à onze » heures de la nuit. Comme ils tardaient tant à revenir, monseigneur pensa qu'ils avaient été trahis. Il fit aussitôt porter » des engins (*engienen*) sur l'église, et y monta lui-même. » Sur ces entrefaits, M. de Marle arriva, dont monseigneur » fut bien content...... Hier, le trouble fut grand dans la » ville. Vendredi après dîner, arrivèrent ici tous les piquenaires, et ils furent placés dans le camp en ordonnance, » où monseigneur vint, et leur dit: *Mes enfants, vous êtes* » *les bienvenus*, et il en avait grande satisfaction. Pendant » que le Duc était là, ceux d'Amiens tirèrent un coup de » serpentine; mais personne n'en fut blessé. » *Manuscrit de Vande Letuwe*, aux archives d'Ypres.

Enfin les deux partis se lassèrent : le roi ne voyait point se déclarer pour lui toutes les villes d'Artois et de Flandre que le connétable lui avait promises pour le décider à la guerre. Le Duc apprenait de mauvaises nouvelles du Charolais et du Mâconnais, où le comte Dauphin et le maréchal de Comminges trouvaient peu de résistance; le duc Nicolas de Calabre allait envahir les marches vers la Lorraine; les princes de Bavière, alliés du roi, pouvaient, à sa sollicitation, se mêler aussi de la guerre. Le connétable, les ducs de Bretagne et de Guyenne l'importunaient toujours du projet de marier sa fille : condition aussi dure pour lui que celles dont il pourrait être question en traitant avec le roi. C'étaient chaque jour nouveaux messages pour lui promettre de se déclarer pour lui, de lui rendre Saint-Quentin, de le remettre à ses gens; puis lorsqu'on arrivait près de la ville, le connétable tenait ses portes fermées et les fortifications en défense. De telle sorte que le Duc aima mieux négocier avec le roi. Il lui envoya le sire Simon de Quingey avec un billet écrit de sa main, où il s'humiliait beaucoup, et montrait un grand chagrin de lui avoir fait la guerre, en imputant la faute à de mauvais conseillers, qui ne lui avaient pas bien exposé comment étaient les choses.

Le roi fut très-joyeux de cette lettre : il dépensait son argent et fatiguait son armée sans nul avantage. D'ailleurs il était trop impatient pour ne se point ennuyer des choses trop longues : il avait pris Amiens et Saint-Quentin, et il lui semblait que s'il pouvait se les assurer, c'était assez de gagné pour une fois. Ainsi, malgré le dépit du connétable, dont cette trêve dérangeait les projets, malgré l'impatience de Dammartin et de tous les capitaines, qui ne pouvaient s'accoutumer à toujours préparer la guerre pour y renoncer la veille du combat, une suspension d'armes fut conclue pour trois mois, le 4 avril 1471. Chaque parti devait occuper les villes et pays dont il était actuellement en possession; sauf en Lorraine, où l'armée de Bourgogne et le duc de Calabre devaient rentrer dans leurs limites respectives.

Un des motifs qui engagèrent soit le roi, soit le Duc, à signer une trêve, c'est qu'en ce moment même allait se décider un événement où ni l'un ni l'autre ne pouvaient rien, et qui cependant leur importait beaucoup. Le roi Édouard avait quitté la Zélande pour tenter vaillamment de reconquérir son royaume. Le duc de Bourgogne n'avait eu d'abord, ainsi qu'on l'a vu, d'autre pensée que de conserver la paix avec l'Angleterre, de rétablir tous les liens de parenté et d'amitié avec la maison de Lancastre, et de travailler à renverser le comte de Warwick. Ainsi il n'avait fait aucune promesse au roi Édouard, et il y avait déjà trois mois que ce prince avait été jeté sur la côte de Frise, que le Duc n'avait pas encore consenti à le voir. Cependant lorsqu'il sut que le roi Louis allait l'attaquer, lorsqu'il connut le traité juré par le prince de Galles pour sa destruction, et l'alliance toujours plus étroite de Warwick et de la France, il écouta un peu mieux les instances du roi Édouard. Ils eurent une entrevue dans la ville de Saint-Pol. Le Duc, se fiant aux promesses que lui avaient faites les ducs de Somerset et d'Exeter, et ne voulant pas, surtout lorsqu'il n'avait encore aucune armée assemblée, attirer sur lui à la fois les forces de la France et de l'Angleterre, montra d'abord une courtoisie très-froide au roi Édouard. Il lui refusa tout secours pour reconquérir son royaume, s'efforça même de le détourner de toute tentative. Mais le roi Édouard était décidé à s'en aller à tous risques descendre en Angleterre (1).

Abandonner ainsi un roi, frère de sa femme, à qui il avait l'année d'auparavant juré un serment de fraternité en recevant son ordre de la Jarretière, était une résolution difficile au duc Charles. D'ailleurs le roi Édouard assurait qu'il avait en Angleterre de nombreux partisans, et s'il venait à obtenir un heureux succès, c'était perdre l'amitié d'un puissant allié. Alors le Duc se décida à aider secrè-

Enfin, une lettre du 19 avril, adressée à Dijon par un Bourguignon, A. de Masilles, qui avait quitté le Duc le 1er du même mois, porte : « Il y a eu de belles escaremu- » ches, èsquelles il est demeuré de ceulx qui sont dedens » bien de gens de bien, et des nostres, il n'est encore nul mort » de nom, excepté fourrageurs. L'on extime ceulx qui sont » dedens à xxvm, de quoy il y a xii c. lances des meilleures de » France, et vous assure que, depuis les aprouches, qu'ilz sont » bien esbays, car l'artillerie de mondit seigneur tue dedens » la ville beaucoup de gens et ront des maisons tellement, » qu'ilz ne se osent tenir, sinon en terre..... Le roy a envoié » devers mondit seigneur, et monseigneur a renvoyé devers » luy, par trois foys en une sepmaine, ung nommé Symon de » Quinzey, qu'est eschançon de mondit seigneur, et selon ce » que j'ay pu entendre, le roy quiert fort accord avec » mondit seigneur....... Pour conclusion, la puissance de » mondit seigneur est innumerable, et le vouloir de mondit » seigneur grand..... » *Bibliothèque du roi à Paris*, ms. no 8448-4. (G.)

(1) Comines.

tement son beau-frère. Il feignit en public de ne vouloir entrer pour rien dans ses projets, mais lui fit donner sous main cinquante mille florins, lui fit prêter quelques gros navires, loua pour lui quatorze vaisseaux osterlins, et lui laissa faire tous ses préparatifs à la Vère, en Zélande, sous prétexte que c'était un port libre ouvert à toutes nations.

Tout ceci se passait pendant que la guerre avec le roi de France était déjà commencée en Picardie. Enfin, le 10 mars, le roi Édouard mit à la voile, et le Duc, aussitôt qu'il en fut informé, fit publier défense, sous peine de la vie, à tous ses sujets d'assister directement ou indirectement l'entreprise d'Édouard de la Marche, soi-disant roi d'Angleterre. Grâce à ces précautions, le Duc se réjouissait d'avoir, quel que fût l'événement, des amis en Angleterre, et de s'être si bien ménagé à la fois avec York et Lancastre. Il n'était pas moins rusé que le roi de France (1), seulement il avait plus d'orgueil, de folle obstination, d'emportement, et sur cela il se croyait plus loyal.

Le roi Édouard (2) s'en alla débarquer à Ravensport, dans le comté d'York, au lieu même où, soixante et douze ans auparavant, le comte de Derby débarqua aussi lorsqu'il vint détrôner le roi Richard II, à qui il succéda sous le nom de Henri IV. Édouard était accompagné de son frère le duc de Glocester, et du comte d'Hastings, grand chambellan; il n'avait pas avec lui plus de deux mille hommes. Imitant encore en cela le comte de Derby, il publia qu'il venait non pas disputer la couronne, mais réclamer son héritage. Ce fut à ce titre seulement qu'il entra d'abord dans la ville d'York. Après avoir communié solennellement, il y prêta serment de fidélité et d'obéissance au roi Henri. Comme le peuple était plutôt favorable à Warwick qu'à lui, il se voyait contraint à cette dissimulation. Il emprunta quelque argent à York, et sans avoir été encore rejoint par beaucoup de partisans, il prit sa route vers Londres. Le marquis de Montagut commandait un armée non loin de là; sans doute il aurait pu s'opposer à l'entreprise et au passage du roi Édouard. Il se tint en repos, et sembla s'inquiéter peu de soutenir la cause de son frère Warwick. Il y avait de tous côtés si peu de foi dans les promesses et tant de secrètes pratiques, les grands songeaient tellement à ménager les deux partis, que les liens du sang n'avaient pas beaucoup de force. Peu à peu la troupe du roi Édouard s'accroissait. Arrivé à Nottingham, il ne cacha plus ses desseins, et se déclara roi d'Angleterre.

Le comte de Warwick n'avait pas avec lui une assez forte armée pour risquer le combat: il laissa passer le roi Édouard, comptant qu'il allait l'entourer à la fois par les armées du marquis de Montagut et du duc de Clarence, à qui il venait de prescrire leur marche, et par sa propre troupe, qui lui couperait le chemin de la retraite. Le roi Édouard lui fit offrir de traiter à des conditions avantageuses. Il n'y vit point sa sûreté; il comptait sur le succès et refusa tout accommodement.

Mais le duc de Clarence, qui devait fermer au roi Édouard le chemin de Londres, trahissait depuis longtemps Warwick. S'il n'avait pu tenir une première fois le secret engagement pris avec son frère, l'occasion était maintenant toute favorable; il passa de son côté avec toute l'armée qu'il commandait. Il chercha ensuite à servir de médiateur entre le roi Édouard et le comte de Warwick. Rien ne put fléchir le comte. Sa haine était trop forte: il comprenait que son offense était trop grande pour être pardonnée; on ne put le faire départir de la foi nouvelle qu'il avait jurée à la maison de Lancastre.

Les efforts de l'archevêque d'York et du duc de Somerset ne purent engager les habitants de Londres à fermer leurs portes au roi Édouard. La reine sa femme était depuis un an réfugiée dans le quartier de la ville qui, par privilége et franchise, servait de lieu d'asile. Elle y avait mis au monde un fils. Elle y était entourée d'un très-grand nombre de ses partisans, qui y avaient aussi pris retraite. Ainsi il leur était facile de travailler de tout leur pouvoir le peuple en faveur du roi Édouard. En outre, il devait de fortes sommes à beaucoup de marchands; et ses créanciers, souhaitant qu'il redevînt riche et puissant, étaient ses partisans zélés, comme on avait vu, l'année précédente, pour les créanciers du comte de Warwick. Enfin, on assurait que les femmes de grande condition et les riches bourgeoises (3), dont il avait autrefois recherché les bonnes grâces, servaient de leur mieux ce roi si beau et si galant, et lui gagnaient leurs maris et leurs parents.

L'archevêque d'York, voyant donc que le peuple semblait se tourner du côté du roi Édouard, fut le premier à abandonner les intérêts de son frère

(1) Argentré.

(2) Hollinshed. — Rapin Thoyras. — Hume. — Comines.

(3) Comines.

le comte de Warwick. Il fit un accommodement, obtint son pardon, et livra la Tour de Londres. Le 11 avril 1471, le roi Édouard fit paisiblement son entrée, reprit tout son pouvoir et ses honneurs, et renvoya dans la Tour le roi Henri VI, dont la raison était trop affaiblie pour sentir la différence d'un palais à une prison.

Cependant le comte de Warwick s'avançait avec une forte armée. Il avait avec lui le marquis de Montagut son frère, le duc de Somerset, le comte d'Oxford, le duc d'Exeter. Un bataille devait décider de son sort, et il se prépara à la donner. Il aurait pu attendre la reine Marguerite et le prince de Galles, qui étaient depuis quelques jours en mer, amenant de France les renforts que le roi Louis leur avait accordés; mais il craignait que si la maison de Lancastre devait la victoire à elle-même et à ses propres forces, elle ne se souvînt des anciennes injures qu'elle avait reçues de lui, et alors son pouvoir et sa fortune auraient couru de grands risques.

La bataille fut livrée dans la plaine de Barnet, à dix milles de Londres, le 14 avril.

Le combat fut rude et le succès longtemps douteux; mais enfin le roi Édouard eut l'avantage. Le comte de Warwick qui, contre sa coutume, était descendu de cheval et combattait avec les archers pour les faire tenir ferme, fut tué dans la mêlée, ainsi que son frère le marquis de Montagut. Le duc d'Exeter fut laissé pour mort; le duc de Somerset et le comte d'Oxford parvinrent à prendre la fuite, après avoir vaillamment combattu. Le carnage fut grand; les vainqueurs ne se bornèrent point à refuser merci aux seigneurs, en criant : « Sauvez le peuple! » comme c'était la coutume dans les guerres d'Angleterre. Cette fois le roi Édouard avait pris en haine le peuple, qui avait montré trop de faveur au comte de Warwick. D'ailleurs on pensa que les gens du commun craindraient bien plus les changements s'ils voyaient qu'eux aussi en souffraient et n'étaient pas épargnés.

Le jour même de la bataille de Barnet, le prince de Galles et la reine sa mère débarquaient à Weymouth, dans le comté de Dorset, au sud de l'Angleterre. Bientôt ils apprirent qu'Édouard était maître de Londres et du roi Henri, que Warwick était tué et son armée détruite. Madame Marguerite, qui jusqu'alors avait montré tant de constance et de courage dans ses revers, ne trouva plus de forces contre ce dernier coup de la fortune : elle tomba dans le désespoir et se retira au monastère de Beaulieu, dans le Hampshire. Le duc de Somerset, échappé au combat de Barnet, le comte de Devonshire, et beaucoup d'autres anciens partisans de la maison de Lancastre, s'efforcèrent de relever son courage; ce fut avec grande peine qu'ils la décidèrent à exposer au sort des armes son fils unique, sa seule et dernière espérance. Elle voulait qu'il retournât en France pour y attendre des temps meilleurs et une plus favorable occasion; enfin elle céda à leurs promesses et aux espérances qu'ils fondaient sur le nombre et la puissance des amis de la maison de Lancastre.

En effet, en peu de jours ils réunirent, aux troupes que sir John Wenloch et le prieur de Saint-Jean avaient amenées de Calais et de France, les débris de l'armée du comte de Warwick et d'autres renforts, que les seigneurs de leur parti assemblèrent chacun dans son canton. Le comte de Pembroke devait surtout lever beaucoup de gens dans la principauté de Galles, où il avait une grande puissance; car il se nommait Tudor, et descendait des anciens princes du pays. Le duc de Somerset, qui commandait l'armée de madame Marguerite et d'Édouard de Lancastre, résolut d'aller au-devant des forces que devait amener le comte de Pembroke, et il se dirigea de ce côté.

Le roi Édouard ne perdit point de temps et marcha diligemment pour s'opposer à ce dernier et redoutable effort de ses ennemis. Le duc de Somerset était déjà arrivé à Tewkesbury, sur la Saverne, et se préparait à passer la rivière pour suivre sa route vers le pays de Galles. La reine, qui n'avait pas une autre pensée que de sauver son fils, voulait qu'on hâtât d'autant plus ce passage, que l'armée d'York approchait. Le duc de Somerset s'y refusa; il pensa qu'une faible partie de ses troupes seulement aurait le temps de passer, tandis que le reste demeurerait livré à une défaite certaine.

Il se retrancha fortement devant la ville de Tewkesbury, et attendit l'attaque de l'ennemi. Le duc de Glocester s'avança le premier contre le retranchement, et fut vivement repoussé; mais cette retraite n'était qu'une feinte pour attirer le duc de Somerset hors de ses lignes. Il en sortit en effet, poursuivit le duc de Glocester, et il ordonna en même temps à sir John Wenloch de marcher pour l'appuyer. Bientôt il eut affaire à des forces supérieures et fut contraint de revenir promptement en arrière. Ses ordres n'avaient pas été suivis; il n'était point soutenu; sa retraite fut soudaine et désordonnée. La rage s'empara de lui, et arrivant sur sir

John Wenloch, qu'il trouva immobile à la tête de ses gens dans le retranchement, il lui fendit la tête d'un coup de hache, en le nommant traître et parjure. En effet, sir John avait plus d'une fois changé de parti.

Cette action furieuse, qui témoignait combien le duc de Somerset était violent et troublé, acheva de mettre le trouble dans son armée. Le retranchement fut forcé. Le carnage fut moins grand qu'à Barnet, parce que le combat fut moins vaillamment soutenu. Le prince de Galles, fait prisonnier, fut amené devant le roi Édouard. « Pourquoi, lui dit-il » avec hauteur, osez-vous venir ainsi dans mon » royaume à main armée et bannières déployées? » — Pour réclamer le royaume et l'héritage légi» time de mes ancêtres, » répondit le jeune prince. Sur cette noble et fière réponse, le roi, enflammé de colère, frappa de son gantelet le prince de Galles. Ce fut le signal de la mort du jeune prince. Aussitôt le duc de Glocester, le duc de Clarence qui lui avait fait serment et avait combattu pour sa cause, le marquis de Dorset et le comte de Hastings, tombèrent sur lui à coups de poignard et l'égorgèrent. Le duc de Somerset et le grand prieur de Saint-Jean s'étaient réfugiés dans l'abbaye de Tewkesbury. Le roi Édouard, ne respectant pas cet asile, voulut les faire enlever de force; l'abbé se présenta devant la porte en habit sacerdotal, le saint-sacrement en ses mains. Alors le roi promit la vie aux prisonniers : ils n'en furent pas moins décapités le lendemain.

La reine Marguerite fut trouvée demi-morte dans son chariot, emmenée à Londres et enfermée à la tour. Son mari, le roi Henri, y fut peu de jours après mis à mort sans nul jugement, par l'ordre et peut-être même de la main du duc de Glocester, qui commençait à avoir une grande renommée de cruauté, et la mérita encore mieux par la suite. Ce fut lui qui régna quelques années après sous le nom de Richard III.

Le duc de Bourgogne était loin de croire que son secret allié, qu'il avait si mal accueilli et si peu secouru, aurait un succès tellement rapide. Les premières nouvelles favorables, qui annonçaient la marche d'Édouard d'York vers Londres, arrivèrent comme la trêve venait d'être signée par les ambassadeurs de France et de Bourgogne. Le duc s'enferma seul durant quatre heures; son courroux, de ce qu'on avait conclu trop vite, était si grand, que personne n'eût osé lui adresser une parole. Il hésita longtemps s'il ratifierait ce qui avait été promis en son nom. Il s'y décida enfin et y apposa son sceau, le 10 avril (1), quatre jours avant la bataille de Barnet. Successivement on apprit toutes les victoires du roi Édouard et l'entier désastre de la maison de Lancastre. La bataille de Tewkesbury se donna le 4 mai (2).

Afin de ne pas s'éloigner des nouvelles d'Angleterre, le roi de France était resté sur les marches de Picardie jusqu'au commencement de juin. Lorsqu'il vit que tout était perdu pour le parti qu'il protégeait, et auquel cependant il venait de manquer de foi en signant, contre la teneur du traité d'Amboise, une trêve séparée avec le duc de Bourgogne, il retourna à Paris. Tout était bien changé pour lui : au lieu d'un puissant allié, il allait avoir un ennemi de plus, et un ennemi redoutable. Les princes de son royaume, son frère, le duc de Bretagne, le connétable allaient avoir bien moins de crainte de lui et se livrer plus activement que jamais à toutes leurs sourdes pratiques. En outre, ses plus fidèles serviteurs, ses plus vaillants capitaines, étaient mécontents de ce qu'il avait tout d'un coup arrêté la guerre, au moment où elle semblait promettre un si heureux succès.

L'accueil qu'il reçut à Paris put déjà lui faire apercevoir qu'il était en moins bonne situation. Des inscriptions et des rimes satiriques furent trouvées affichées à l'hôtel de ville, au charnier des Innocents et en divers lieux. Des ballades coururent le peuple où l'on se raillait de la dernière trêve, et où l'on s'exprimait fort injurieusement touchant plusieurs seigneurs qui entouraient le roi, sur le connétable spécialement. Le roi se montra fort mécontent de ces discours et de ces écrits diffamatoires. Il fit publier à son de trompe, dans les places publiques, que quiconque en connaîtrait les auteurs devait, sous peine de mort, venir les déclarer, et recevrait, au contraire, trois cents écus d'or pour prix de la dénonciation. On eut quelque soupçon sur un

(1) Les lettres du Duc, données en son camp lez Amiens, le 10 avril 1470, avant Pâques (1471, n. st.), par lesquelles il ratifie la trêve du 4 avril précédent, sont en original à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Baluze, 9675 B.

Le même jour, le Duc rendit un mandement qui enjoignait au grand bailli et capitaine général de Hainaut de faire publier la trêve, et de veiller à son observation. *Archives du Royaume.* (G.)

(2) Meyer.

nommé Pierre le Mercier, fils d'un marchand de lunettes, mais rien ne fut prouvé, et il fut mis en liberté. On conduisit aussi en prison maître Henri Mariette, ancien lieutenant criminel de la prévôté de Paris, qu'on accusait encore d'avoir parlé injurieusement de maître Vanderiesche, en qui le roi avait alors grande confiance. Le parlement ne le trouva pas coupable non plus. Du reste, le roi continua à chercher les occasions de se rendre populaire : pour montrer l'affection qu'il portait à sa bonne ville de Paris, il alla allumer de sa main le feu de joie de la Saint-Jean devant l'hôtel de ville.

Son frère, le duc de Guyenne, était toujours avec lui et ne l'avait pas quitté depuis plusieurs mois. Le principal soin du roi était en ce moment de s'opposer à son projet de mariage avec mademoiselle Marie de Bourgogne. Il voyait que c'était le but actuel de tous les princes du royaume. Il ne savait pas que le duc de Bourgogne n'en avait pas plus envie que lui, par crainte aussi que son pouvoir en fût diminué.

Quoi que le roi pût faire, il ne pouvait acquérir d'autorité durable sur l'esprit de son frère, ni l'empêcher d'être en intelligence avec tous ses ennemis. Presque sous ses yeux, à Orléans, où il se rendit en quittant Paris, les négociations reprirent en secret. L'abbé de Begars et le chancelier de Bretagne, en revenant d'auprès du duc de Bourgogne, virent monsieur de Guyenne. Ils lui parlèrent du mariage de mademoiselle Marie, lui donnèrent espérance de le voir réussir, l'assurèrent que le duc Charles voulait la lui accorder. Pour lui, il les chargea d'assurer le duc Charles de toute sa bonne volonté. Il s'emploierait, disait-il, à lui faire rendre les villes qu'on venait de lui prendre, et voulait assurer l'exécution pleine et entière des traités de Conflans et de Péronne. Il voyait bien que le roi avait dessein de le garder près de lui, mais il saurait, disait-il, s'en débarrasser, et se retirer dans son apanage de Guyenne. De là il ferait parvenir ses remontrances; et si le roi n'y avait pas égard, il donnerait aussitôt son scellé aux ducs de Bretagne et de Bourgogne.

Le duc de Guyenne quitta en effet le roi, qui alors n'eut plus une autre pensée ni un autre souci que de se garantir des embarras et des maux dont son frère était toujours la première cause, ou du moins l'instrument nécessaire. Le premier soin du jeune prince, en retournant en Guyenne, fut de demander Odet d'Aydie, sire de Lescun, afin de s'aider de ses conseils. Le roi fit engager ce gentilhomme à venir d'abord le trouver pour lui communiquer d'importantes choses; le sire de Lescun ne s'arrêta point à cette invitation, et se rendit promptement auprès de monsieur de Guyenne. Malgré les promesses qu'il avait faites au roi, il était loin de le servir fidèlement, et le tenait sans cesse en doute sur ses véritables intentions.

Bientôt il n'y eut plus rien de caché dans les desseins du duc de Guyenne; se fiant aux espérances qu'on lui avait données, il envoya l'évêque de Montauban à Rome, auprès du pape, afin d'obtenir les dispenses pour épouser mademoiselle de Bourgogne. Le roi essaya encore de l'en détourner par voie de persuasion. Il lui envoya, au commencement du mois d'août, Imbert de Batarnai, sire du Bouchage, avec les instructions les plus pressantes. Il était chargé de représenter à monsieur de Guyenne qu'ayant fait au roi un serment sur la vraie croix de Saint-Laud, s'il venait à l'enfreindre, il courait le risque de mourir dans l'année, comme cela arrivait infailliblement à ceux qui violaient les serments faits sur ladite vraie croix; on en avait vu naguère des exemples, disait le roi.

De plus, monsieur de Guyenne devait se souvenir comment le roi avait fidèlement tenu son serment de lui faire savoir toutes les choses qu'on leur dirait pour semer défiance entre eux : il en avait toujours agi ainsi, et spécialement pendant la présente année.

De quoi pouvait se plaindre monsieur de Guyenne? n'avait-il pas reçu le plus grand et le plus bel apanage qui eût jamais été donné à un fils de France; bien plus avantageux, certes, que celui qui était demandé pour lui par le duc de Bourgogne.

Il devait se rappeler la grande haine que la maison de Bourgogne avait eue pour leur père, le feu roi Charles; les outrages qu'elle lui avait faits; les efforts qu'elle avait tentés pour le priver de la couronne après l'avoir fait déshériter. N'étaient-ce pas des motifs suffisants pour que le roi ne voulût pas que son frère prît alliance dans une telle maison? Ne serait-ce pas chose étrange que le second fils de France, le troisième personnage du royaume, allât épouser la fille de celui qui était allié formellement au roi d'Angleterre, ancien ennemi de la couronne de France, et qui portait son ordre? Qu'en dirait tout le royaume, lorsqu'on verrait que, malgré ses serments, monsieur de Guyenne faisait un mariage tel, qu'on ne pourrait savoir combien de maux en sortiraient?

D'ailleurs pour quelle cause monsieur de Guyenne désirerait-il ce mariage? Le duc de Bourgogne était

jeune, récemment marié à une femme disposée à avoir des enfants; s'il leur naissait un fils, quelle part monsieur de Guyenne aurait-il à leur succession? Ce serait donc un mariage sans profit, et sans grand plaisir non plus; car les filles de cette maison de Bourgogne étaient, disait le roi, bien qu'il n'eût ni preuves ni exemples à en fournir, sujettes à de grandes maladies. Celle-ci ou n'aurait point d'enfants, ou les aurait mal portants. On assurait, continuait toujours le roi, qu'elle était déjà enflée et bien malade. Le bruit courait même qu'elle était morte.

Le roi faisait donc prier son frère de lui promettre que, nonobstant toutes dispenses qu'il pourrait obtenir du pape, il n'épouserait point mademoiselle de Bourgogne. Il l'assurait en outre que, quoi qu'on en pût dire, il n'avait point songé à aller trouver le duc de Bourgogne pour s'appointer avec lui; qu'au contraire il communiquait à monsieur de Guyenne toutes ses grandes affaires, et prendrait toujours ses bons conseils, auxquels il avait plus de confiance qu'en ceux de nul autre.

A peine le sieur du Bouchage était-il parti, que le roi fut averti d'un autre projet qui le jeta dans une inquiétude nouvelle. On lui avait fait savoir que le sire de Lescun ne se rendait auprès de monsieur de Guyenne que pour lui faire épouser mademoiselle Éléonore de Foix, fille du comte de Foix. Déjà quelques mois auparavant ce sire de Lescun, qui gouvernait toujours le duc de Bretagne, l'avait marié avec Marguerite de Foix, sœur aînée d'Éléonore.

La maison de Foix était en ce moment très-puissante. Le comte venait de forcer son beau-père, le roi d'Aragon, de le reconnaître pour héritier du royaume de Navarre; et de lui en abandonner le gouvernement. Son fils aîné avait, comme on l'a vu, épousé madame Madeleine de France, sœur du roi Louis; mais il avait péri peu auparavant par accident dans un tournoi donné à Libourne, chez le duc de Guyenne. Son second fils, le vicomte de Narbonne, était un des meilleurs capitaines et des plus loyaux serviteurs du roi; ses filles avaient épousé le marquis de Montferrat, le comte d'Armagnac et le duc de Bretagne. Ainsi, dans un tel moment, le roi avait grand intérêt à ne pas avoir contre lui un prince si puissant, si bien allié, et à ne pas augmenter encore son pouvoir en laissant monsieur de Guyenne épouser sa dernière fille (1).

« Quant au mariage de Foix, écrivit-il tout aussitôt au sire du Bouchage, vous savez le mal que cela me serait. Mettez donc vos cinq sens de nature à l'empêcher. On m'a dit que mon frère n'était point de lui-même porté à le faire. C'est sans doute pour l'y contraindre que monsieur de Lescun l'a engagé à se porter pour garant de la dot de la duchesse de Bretagne, afin qu'embarrassé comme il sera de la payer, il épouse la sœur, sous condition que le duc de Bretagne le tienne quitte de la somme. J'aimerais mieux la payer et racheter toutes les autres difficultés que de laisser faire ce mariage. Ne vous hâtez pas de revenir, et besognez bien. Parlez à monsieur de Guyenne d'épouser une fille du roi d'Aragon. Sans doute monsieur de Foix ne le voudra point, parce qu'il s'attend à avoir le royaume d'Aragon par sa femme. Ainsi, mon frère pourrait lui-même nous bien servir. Parlez-lui pleinement, remerciez-le bien de ce qu'il m'a fait dire que le duc de Bourgogne ne tient nul compte de mes protestations. Dites-lui que, puisqu'il me mande la vérité, je connais bien qu'il ne veut pas me tromper. Répétez que, s'il veut prendre une femme qui ne me soit pas suspecte, je ne garderai aucune inspection sur lui, et qu'il aura autant ou plus de puissance que moi dans le royaume tant que je vivrai. Bref, monsieur du Bouchage, mon ami, si vous pouvez gagner ce point, vous me mettrez en paradis. Demeurez là-bas jusqu'à ce que monsieur de Lescun s'en soit allé, dussiez-vous faire le malade, et ne revenez pas sans avoir mis notre affaire à bien. Adieu, monsieur du Bouchage, mon ami, je prie Dieu et Notre-Dame de vous accorder de bien besogner. »

Le roi faisait en même temps tout son possible pour disposer en sa faveur la maison de Foix. Il n'y avait sortes de paroles bonnes et amicales qu'il n'écrivît au comte (2). A lire ses lettres, on eût pu croire qu'il n'avait en nul autre prince ou seigneur une si grande confiance. Il lui avait envoyé son fils, le vicomte de Narbonne, afin de le persuader mieux encore de son amitié, et de l'engager à une entrevue. « Je connais bien, écrivait-il au vicomte de Narbonne, le grand vouloir que vous avez de me rendre service, et je vous en remercie; tenez-vous certain que je ne l'oublierai pas, et que quand mes besognes seront bonnes, les vôtres ne seront pas mauvaises. » Puis il finissait : « Si nous en venons à la guerre, croyez que je désire bien que vous y

(1) Recueil de Legrand.

(2) Recueil de Legrand.

soyez. » Car il savait flatter les gens mieux que personne.

Cependant sa méfiance et sa dissimulation étaient si grandes qu'elles se découvraient toujours par quelque point, et souvent lui enlevaient le fruit de ses soins. Ainsi, tout en montrant de si beaux semblants au vicomte de Narbonne, il avait écrit à monsieur de Guyenne dans un tout autre sens, et ce prince n'eut rien de plus pressé que de le dire au vicomte (1).

« Sire, écrivit celui-ci au roi, quand j'ai été par deçà, j'ai trouvé monsieur mon père tout autre que je ne le croyais; car il n'eût rien fait que par les conseils de monsieur de Lescun, lequel, par Dieu, sire, souhaite votre bien d'une façon dont je ne voudrais pas. La chose qui l'a le plus mécontenté, ç'a été une lettre que vous avez écrite à monsieur votre frère, et qui ne devait pas donner grand crédit à mes paroles. Vous disiez que ce que vous vouliez faire pour moi ne me serait accordé que s'il le voulait bien. Vous mandiez aussi que j'étais homme parlant volontiers, et que si je parlais contre vous, il vous en informât. Plût à Dieu, sire, que jamais les paroles d'un homme ne vous fissent plus de dommage que les miennes; car, par Dieu, si vous aviez le bien que je vous souhaite, vous seriez bientôt au-dessus de vos besognes. Aussi suis-je ébahi, sire, comment vous dites de telles choses de moi. Je n'eus jamais nul vouloir que de vous servir. Aucunes paroles ni lettres de vous ne pourront même m'empêcher de vous rendre service, quand je verrai que je le puis. Sire, incontinent que je fus arrivé, on présenta ces lettres à ma barbe, en me disant que voilà comment vous aviez confiance en moi, et quelle bonne volonté vous aviez de me faire du bien. Puis ils ajoutèrent que, si je les croyais, je ne vous servirais plus, et emploierais ailleurs ma peine. Dieu sait si j'en suis pressé. Le sire de Guise qui portera cette lettre vous informera encore d'autres choses, dont je le charge. Je vous supplie, sire, qu'il vous plaise jeter ma lettre au feu, ou la rendre au porteur. »

Mais ce n'était pas de la maison de Foix seulement que le roi avait à s'inquiéter. De plus grands embarras, de plus pressants périls s'apprêtaient de toutes parts contre lui. Il en sut bientôt quelque chose (2). Maître Olivier Leroux, qu'il avait envoyé en Espagne, s'était arrêté à Mont-de-Marsan pour voir le comte de Foix. Ce prince s'était plaint du peu d'égards que lui témoignait le roi. « A moi, » disait-il, qui pourrais lui rendre de si grands ser- » vices, plus grands que personne dans le royaume, » si j'étais content de lui. » Maître Olivier Leroux se trouva par hasard logé dans le même hôtel qu'Henri Milet, envoyé du duc de Bretagne. Il le fit parler, et apprit qu'une alliance se traitait en ce moment entre les ducs de Guyenne, de Bretagne et de Bourgogne; que le roi d'Angleterre leur faisait offrir des secours, à condition qu'il aurait la Guyenne et la Normandie; que Lescun conduisait toute cette affaire. Le comte de Foix assurait qu'il n'avait pas donné son scellé pour l'alliance; mais, selon ce qu'écrivait maître Leroux, on ne pouvait guère se fier à ce que ce prince disait, tant il était mécontent de ce que le roi avait donné à madame Madeleine de France la tutelle de Gaston Phœbus, son petit-fils, au lieu de la lui conférer. L'envoyé de Bretagne niait aussi que les princes eussent accepté les offres du roi d'Angleterre : cependant maître Olivier Leroux ne le croyait pas. Il était parvenu à ramasser des morceaux de lettres déchirées, où l'on voyait qu'il était fort question d'Amiens, de Saint-Quentin et d'alliances; il les envoyait au roi, et l'avertissait que sans doute il avait à se méfier beaucoup de quelques-uns de ceux qui l'entouraient. En même temps le duc de Guyenne rappelait le comte d'Armagnac, lui rendait ses seigneuries confisquées par le roi, et lui accordait toute sa confiance.

Pour lors commencèrent des négociations et des ambassades, où, pendant plus de six mois, tous les princes ne cherchaient qu'à se tromper les uns les autres, où nulle parole n'était sincère. Il y avait les ambassadeurs publics et les messagers secrets. Réciproquement on s'efforçait de gagner les serviteurs et les conseillers; souvent ils feignirent de se laisser corrompre; en telle sorte qu'on ne savait pas bien pour qui ils travaillaient, ou s'ils avaient un autre but que de se faire donner de l'argent.

D'un côté, le roi offrait à monsieur de Bourgogne (3) de conclure un mariage entre le jeune Dauphin et sa fille, de lui rendre Amiens et tout ce qu'il venait de lui prendre, et de lui abandonner le connétable et le comte de Nevers, à condition qu'ils contracteraient ensemble une alliance contre les ducs de Guyenne et de Bretagne, et prendraient

(1) Preuves de l'Histoire de Languedoc.

(2) Recueil de Legrand,

(3) Instructions du roi, 17 novembre. Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

mutuellement les ordres de Saint-Michel et de la Toison, comme gage de fraternité d'armes. Ces conditions furent même acceptées au nom du Duc par messire Ferry de Cluny. Mais alors s'élevèrent des difficultés que devait produire l'extrême méfiance réciproque des deux princes. Le duc ne voulait pas signer l'alliance avant que la remise des villes fût faite. Le roi ne voulait pas remettre les villes avant que les lettres d'alliance fussent signées. Sur cela, il n'y avait sorte d'expédient qu'on ne cherchât pour se donner une double et mutuelle garantie.

Tantôt le roi offrait pour otages plusieurs des princes de son sang, si le Duc voulait déposer ses lettres d'alliance entre les mains du sire de Craon, qui serait en même temps affranchi de tout devoir de sujet et de vassal, dégagé des serments de l'ordre de Saint-Michel, afin d'agir en toute liberté, et qui ne s'éloignerait pas de plus de dix lieues des marches de Bourgogne.

Tantôt on proposait que le Duc fît et signât les lettres, les montrât au sire de Craon, fît le plus fort serment qu'on pourrait imaginer, et donnât les otages que le roi demanderait; alors les villes seraient remises avant la délivrance des lettres.

Puis il était question de choisir, de commun accord, une personne sûre qui serait dépositaire des villes et des lettres.

On parlait encore de déposer les lettres dans l'église Notre-Dame de Paris, sous le serment de l'évêque et des chanoines, qui ne les délivreraient qu'après la remise des places, et le roi, de son côté, jurerait, sous peine d'excommunication, d'anathème et d'interdit, en renonçant par avance à toute absolution, de ne prendre ni laisser prendre ces lettres.

On proposait au Duc d'envoyer un de ses serviteurs porter les lettres au roi, et les lui montrer sans les lui donner, jusqu'au moment où les villes seraient remises; et le roi devait, par les mêmes serments, s'engager à ne faire aucune violence au porteur de ces lettres.

En outre, le roi accordait six mois de délai au Duc pour faire son serment de foi et hommage, et lui permettait de ne pas venir en personne.

La paix (1) était donc, pour ainsi dire, conclue; néanmoins le Duc n'avait pas au fond un grand désir de traiter avec le roi. Son alliance avec les ducs de Bretagne et de Guyenne, celle qu'il venait de conclure avec le roi d'Aragon, lui donnaient maintenant espoir de détruire son adversaire. Il faisait plus de fond encore sur ses bonnes relations avec le roi Édouard d'Angleterre, qui, sans montrer aucun ressentiment de ses froideurs, lui avait écrit aussitôt après son rétablissement pour lui témoigner toute son affection et sa reconnaissance (2).

Ainsi le sire de Craon et Pierre Doriole n'obtenaient nulle réponse sur les difficultés qui suspendaient la dernière conclusion du traité. Le roi perdait patience lorsqu'il était par hasard quelques jours sans savoir de leurs nouvelles, et les en gourmandait. « Quand les choses vont bien, leur écrivait-il, je n'ai que faire d'être averti; mais quand elles vont mal, il faut que je le sache pour y remédier. » Surtout il ne voulait point qu'ils revinssent, ni qu'ils regardassent jamais l'affaire comme rompue.

En aucun temps il n'avait eu tant besoin de la paix: tout semblait se déclarer contre lui. Depuis la mort récente du duc Jean de Calabre, le roi d'Aragon obtenait un plein succès en Catalogne, et bientôt le Roussillon allait être exposé. Sa sœur, la duchesse de Savoie, malgré tous les bons services qu'il lui avait rendus, se détachait de son parti et traitait avec les princes. Il craignait même qu'elle n'entraînât de ce côté le duc de Milan, son plus fidèle allié. Ainsi il devenait chaque jour moins exigeant pour la paix. Il envoyait message sur message, afin qu'elle fût signée, protestant qu'il était faux qu'il traitât avec aucun autre qu'avec le duc de Bourgogne. Il assurait même qu'il se fiait entièrement à lui, s'agirait-il de sa vie.

En même temps il cherchait tous les moyens de ramener à lui le duc de Guyenne. Il lui faisait offrir sa fille en mariage, promettait d'ajouter à son apanage le Rouergue, le Limousin, l'Angoumois et le Poitou; de lui donner une compagnie de six cents lances soldées, et de le faire lieutenant général du royaume. Mais le prince était si prévenu pour le mariage de Bourgogne, ceux qui le gouvernaient en ce moment étaient tellement opposés au roi, et la naissance du Dauphin avait fait un si grand change-

(1) Au mois de juin 1471, une trêve fut conclue à Abbeville, entre le roi et le Duc, pour un an, savoir : jusqu'au mois de mai 1472, et par suite les hommes d'armes furent licenciés. Le 4 décembre de la même année, il vint à Saint-Omer des ambassadeurs du roi pour traiter de la paix, mais il ne fut rien conclu. Archives d'Ypres, Reg. intitulé : *Welvernieuwingen*. (G.)

(2) Lettre du 13 mai. Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

ment dans sa situation, que les offres les plus magnifiques ne pouvaient le tenter. Il en rendait un compte exact au duc de Bourgogne (1), et en tirait seulement un motif pour le presser avec plus d'instances de lui donner sa fille.

De ce côté rien n'avançait non plus : le Duc promettait de vive voix ; il lui arriva même d'en toucher quelque chose par lettre, afin d'entretenir l'espérance de monsieur de Guyenne. Sa volonté toutefois ne variait pas à ce sujet. Il voulait marchander le mariage de sa fille, en faire un appât pour les princes les plus puissants de la chrétienté, mais il ne songeait à l'accorder à aucun d'entre eux. Encore en ce moment cette conduite dissimulée lui servait à enlever au roi un de ses alliés. Le duc Nicolas de Calabre recherchait en secret mademoiselle de Bourgogne.

Le duc de Bretagne et le connétable servaient de tout leur pouvoir les projets de monsieur de Guyenne ; mais chacun agissait de son côté, afin de ne partager avec nul autre l'obligation que ce prince aurait envers ceux qui lui feraient obtenir ce qu'il souhaitait si vivement. Du reste, le connétable, tout-puissant et redoutable qu'il pouvait être, était devenu en ce moment si odieux au duc de Bourgogne, qu'il n'avait pas grand crédit sur lui. C'étaient surtout les conseillers du duc de Bretagne qui maintenant conduisaient cette affaire. Poncet de la Rivière, le sire d'Urfé et d'autres bannis du royaume de France, s'étaient emparés de toute sa confiance ; ils s'entendaient avec les gens qui gouvernaient monsieur de Guyenne ; ils avaient des intelligences partout ; sans cesse on voyait eux et l'abbé de Bégars aller et venir de Bretagne en Flandre, presser le duc de Bourgogne de conclure le mariage, le supplier d'assembler son armée. D'abord ils avaient souhaité que les Anglais ne fussent pas appelés ; il leur semblait que les princes de France avaient assez de force pour être maîtres dans le royaume ; mais depuis qu'ils avaient appris que le roi venait de traiter avec le roi d'Écosse et de lui offrir le duché de Bretagne en lui promettant de l'aider à faire cette conquête (2), la crainte les avait saisis, et ils demandaient au duc de Bourgogne de requérir au moins six mille Anglais de son allié le roi Édouard. Là naissait une difficulté nouvelle, tant les affaires des rois et des princes étaient doubles et compliquées. Les Anglais ne voulaient pas absolument que le Duc donnât sa fille à monsieur de Guyenne. Le jeune Dauphin pouvait mourir, et le royaume pouvait venir au frère du roi, qui se trouverait maître alors d'une puissance merveilleuse et redoutable à l'Angleterre. Le roi Édouard se serait donc bien gardé de servir un pareil projet ; il voulait même recevoir une formelle assurance qu'il n'en serait plus question. Le Duc pouvait bien le laisser entendre, mais non pas en donner la promesse authentique et publique, car il aurait par là rompu toute la ligue des princes de France contre le roi.

Telle était la situation des choses : menaçante pour le roi, toutefois traînant en longueur. De ses nombreux ennemis, le duc de Bourgogne semblait en cet instant le moins pressé d'agir. De tous côtés on lui offrait de belles conditions. Le roi faisait de grands sacrifices pour le désarmer, et souvent le Duc avait la pensée que rien n'aurait pour lui autant d'avantage que de les accepter. En effet, pour ses grands projets d'ambition sur l'Allemagne, il lui suffisait de n'avoir rien à redouter de la France. Il s'occupait avant tout à former de belles compagnies d'ordonnance, afin de ne pas être pris au dépourvu comme l'année précédente, et s'apprêtait à loisir pour commencer la guerre quand il en serait temps. Ainsi, satisfait et orgueilleux de sa puissance qu'il avait vue un moment ébranlée, il ne se hâtait pas, et recevait au milieu des magnificences de sa cour, toutes les ambassades qui venaient implorer son alliance. Il lui paraissait n'avoir jamais été en si grande fortune. Un jour que le sire d'Urfé était venu au nom du duc de Bretagne, et devisait avec lui dans l'embrasure d'une fenêtre, il appela tout d'un coup le sire de Comines, et lui dit en souriant : « Voici le seigneur d'Urfé qui me presse de faire » mon armée la plus grosse que je pourrai, et me dit » que nous ferons le grand bien du royaume. Vous » semble-t-il que si j'y entre avec la compagnie que » j'y mènerai, j'y fasse guère de bien? — Non, » monseigneur, assurément, répondit Comines. — » Ah! continua le Duc, j'aime beaucoup plus le » bien du royaume de France que monsieur d'Urfé » ne pense ; car, au lieu d'un roi qu'il y a, j'en voudrais six. »

Le roi voyait son danger, mais jamais il n'avait si mal réussi à l'écarter. Personne n'avait plus confiance en ses paroles. Il ne pouvait détacher aucun des princes ni seigneurs de l'alliance qu'ils formaient

(1) Instructions de monsieur de Guyenne, 19 février 1472. Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(2) Instructions du duc de Bretagne. Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

contre lui. Le seul qu'il réussit à attirer à lui fut Philippe de Savoie, comte de Bresse, jusqu'alors un de ses plus mortels ennemis. Il le maria avec Marguerite, sœur du duc de Bourbon, lui donna une compagnie de cent lances, reçut son serment comme chevalier de Saint-Michel, et lui promit les comtés de Die et de Valentinois. Parmi les bannis, qui étaient si actifs à lui faire tout le mal possible, il se réconcilia avec le sire du Lau, à qui il rendit une grande confiance. Tanneguy Duchâtel lui vendit le gouvernement du Roussillon, et il fut chargé de ce poste, alors fort important à cause de la guerre de Catalogne.

Ce qui eût été essentiel au roi, c'eût été de gagner ceux qui gouvernaient son frère, car tout le mal était là. Il n'y omettait rien et dépensait beaucoup pour cela sans pouvoir y réussir. Seulement il savait fort en détail tout ce qui se passait dans cette cour. Le plus grand désordre y régnait, et rien ne se faisait avec raison ni prudence. Le duc de Guyenne avait depuis environ deux ans pour maîtresse Colette de Jambes, dame de Montsoreau, veuve de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars. Elle avait grand crédit sur lui, et la faveur d'Odet d'Aydie, sire de Lescun, était devenue incertaine et chancelante. On ne voyait autour de ce prince que discordes, cabales, jalousies, haines furieuses entre tous ses serviteurs. Il y avait le parti des femmes et le parti du sire de Lescun, qui travaillaient mutuellement à se détruire par tous les moyens possibles, et s'imputaient l'un à l'autre mille infamies, jusqu'aux empoisonnements. Mais les uns comme les autres étaient déclarés contre le roi. Il n'avait pu regagner les bons offices du sire de Lescun; et quelque chose qu'il eût faite pour s'acquérir Aubin, sire de Malicorne, qui était chef du parti des femmes, bien qu'il lui eût donné la baronnie de Médoc, il n'en pouvait tirer aucun service. La cour du duc de Guyenne était le lieu où l'on entendait le plus de discours injurieux au roi, où l'on se livrait le plus hautement à l'espérance de l'opprimer. « Anglais, Bourguignons, Bretons, » disait-on, vont lui courir sus, et s'il entreprend » quelque chose contre monsieur de Guyenne, on » mettra tant de lévriers à ses trousses, qu'il ne » saura de quel côté fuir. » Rien que dans cette portion du royaume, le roi avait contre lui une ligue puissante : son frère, le comte d'Armagnac, le comte de Foix et le roi d'Aragon, auraient suffi pour lui causer de grands embarras. Qu'était-ce donc lorsqu'il pouvait être attaqué en même temps par la Bourgogne, la Bretagne et l'Angleterre! Déjà même les gens de la cour de Guyenne se vantaient qu'avant deux mois le duc de Bourgogne serait venu, à travers le royaume, rejoindre leur maître.

Pendant que tout semblait se préparer pour perdre le roi, sans que son habileté pût le sauver, il commença à mettre une grande espérance en la santé défaillante de son frère. C'était vers le mois de juillet, à Orléans, qu'ils s'étaient séparés; et, vers la fin de septembre, le duc de Guyenne était tombé malade. Madame de Thouars, sa maîtresse, l'était devenue en même temps, et bientôt son état parut désespéré. On la saignait tous les huit jours, et les médecins trouvaient son sang le plus mauvais du monde (2). Le roi était tenu fort au courant de la santé de son frère et de madame de Thouars. Elle languit de la sorte pendant plus de deux mois, et mourut le 14 décembre. Le bruit public fut qu'elle avait été empoisonnée par Jourdan Favre, dit Versois, religieux bénédictin, aumônier du duc de Guyenne, et qui tenait récemment de lui l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely. On raconta qu'il avait pelé une pêche avec un couteau empoisonné, et l'avait donnée à madame de Thouars. Ce moine, à qui le duc de Guyenne accordait beaucoup d'affection, était du parti du sire de Lescun contre la favorite du duc. Il fallait qu'elle n'eût aucun soupçon contre l'un ni contre l'autre, car elle les nomma tous les deux parmi ses exécuteurs testamentaires. Toutefois le crime du moine passa pour chose avérée; on disait partout qu'on allait procéder contre lui; que l'évêque d'Angers et d'autres commissaires l'avaient interrogé; qu'il allait être brûlé vif. Il n'en fut rien; l'abbé de Saint-Jean ne sembla nullement perdre la confiance du duc de Guyenne, ce qui paraissait fort surprenant.

Ce prince continuait à être fort malade de la fièvre quarte. On le transporta à Saint-Jean-d'Angely. Il s'affaiblissait beaucoup. Le bruit de sa mort fut même répandu dans tout le royaume. Cela n'empêchait pas lui ou ses serviteurs de s'occuper sans relâche du projet de mariage et de la ligue contre le roi. Les ambassades se succédaient incessamment, comme on a vu. Il voulut prendre le serment de ses gens d'armes de le servir contre le roi son frère; plusieurs s'y refusèrent et le quittèrent. Les gentilshommes de Guyenne n'étaient pas tous animés d'une complète bonne volonté pour lui.

(1) L'année commença le 29 mars.

(2) Recueil de Legrand.

Enfin, vers le mois de mars 1472, nonobstant le fâcheux état de monsieur de Guyenne, les voies de fait allaient commencer; le roi avait envoyé beaucoup de forces de ce côté. Tanneguy Duchâtel commandait à Niort; le sire de Crussol en Angoumois. Le duc de Guyenne, de son côté, avait mandé le ban et l'arrière-ban; il voulait, tout faible qu'il était, se faire porter de Bordeaux à Pons sur les marches de Saintonge; mais il paraissait si malade, et tout se faisait chez lui avec si peu d'ordre, que l'armée du roi se serait avancée sans résistance. Le sire de Crussol se chargeait avec cent lances d'aller enlever le prince.

Telle n'était pas la volonté du roi. Il craignait de faire déclarer le duc de Bourgogne, qu'en ce moment même il pressait plus que jamais pour la paix, lui faisant les meilleures conditions. D'ailleurs il comptait que la mort de son frère allait enfin le tirer de peine. « Monsieur le grand maître, écrivait-il à Dammartin, j'ai eu nouvelles que monsieur de Guyenne se meurt; il n'y a point remède à son fait: un des plus privés qu'il ait avec lui me l'a fait savoir par un homme exprès. Il ne croit pas qu'il soit vivant d'ici à quinze jours, c'est le plus qu'on le puisse mener. S'il me vient d'autres nouvelles, incontinent je vous les ferai savoir. Afin que vous soyez sûr de celui qui me fait savoir les nouvelles, c'est le moine avec qui monsieur de Guyenne dit ses heures; dont je me suis fort ébahi, et m'en suis signé de la tête aux pieds. Adieu. Montils-lez-Tours, le 18 mars. »

L'impatience du roi était trop grande, ou ses espions cherchaient à le flatter par des nouvelles trop à son gré, car le duc de Guyenne, tout affaibli qu'il était, ne mourut pas si promptement. En Bourgogne et en Bretagne on était loin de le croire si malade; ses serviteurs avaient soin d'assurer qu'il se portait mieux et reprenait ses forces. C'était un motif de plus pour que le roi craignît d'allumer la guerre.

« Ne bougez pas de Niort, écrivait-il à Tanneguy Duchâtel, que vous n'ayez nouvelles de moi. N'entreprenez rien sur La Rochelle, Saintes, ou Saint-Jean-d'Angely, car je ne sais encore ce qu'ont fait mes ambassadeurs en Bourgogne. Monsieur le gouverneur, ne soyez point chaud, je vous prie, cette fois. Si Monsieur de Bourgogne me fait la guerre, je partirai incontinent pour aller de votre côté, et en huit jours nous aurons tout dépêché. Si la paix est faite, nous aurons tout sans coup férir, et nous n'aurons rien à rendre. Toutefois, si vous pouvez avoir quelque ville par pratiques, et qu'elle se veuille mettre entre vos mains, prenez-la. L'artillerie est prête, et quand il en sera temps vous l'aurez tout aussitôt. »

C'était donc du côté de la Guyenne que le roi assemblait la meilleure partie de ses forces. Dammartin s'y rendit aussi. Tout paraissait prêt pour conquérir cette province; le roi annonçait même qu'il allait se rendre à l'armée, dès que la surprise de La Rochelle serait assurée. Cependant la guerre ne commençait pas.

Le roi, selon sa coutume dans de si graves circonstances, n'omettait rien de ce qui pouvait lui gagner les bonnes grâces et les faveurs du ciel. Par son ordre, il se fit le 1er mai dans tout le royaume une procession en l'honneur de la sainte Vierge; tous les sujets du roi furent tenus de se mettre dorénavant à genoux lorsque le coup de midi sonnerait, et de réciter un *Ave Maria*, afin d'obtenir bonne paix pour le royaume de France. La procession fut solennelle à Paris. L'évêque Guillaume Chartier la suivit, tout malade qu'il était, et mourut le même jour. Le roi lui conservait tant de rancune d'avoir parlementé avec les princes lorsqu'ils étaient venus devant Paris pendant la guerre du bien public, qu'il écrivit au prévôt des marchands, aux échevins et aux bourgeois, et leur envoya une épitaphe injurieuse à la mémoire de ce saint prélat, en commandant de la faire graver sur son tombeau. On le fit pourtant renoncer à cette idée.

Dans le même temps, pour montrer aussi sa singulière dévotion à Notre-Dame et pour aider au temporel par le spirituel (1), il obtint du pape une bulle qui l'instituait chanoine de Notre-Dame de Cléry, ainsi que tous les rois ses successeurs, et lui permettait de siéger en cette église à la première stalle du chœur, revêtu du surplis, de la cape et de l'aumusse.

Vers la fin de mai, au moment où le roi revenait d'un pèlerinage au Puy-Notre-Dame en Anjou, il apprit que le traité était enfin signé par le duc de Bourgogne; le sire de Quingey était venu l'apporter et recevoir le serment de la ratification du roi. Pendant une semaine, il le remit de jour en jour. On ignorait pourquoi il différait ainsi ce qu'il avait semblé désirer si ardemment, quand arriva la nouvelle tant attendue de la mort de monsieur de

(1) *Temporalia spiritualibus adjuvare.* Expression de la bulle du pape.

Guyenne (1). Alors tout changea de face. Le traité ne fut pas ratifié. Simon de Quingey fut congédié ; l'ordre fut donné sur-le-champ aux compagnies d'entrer en Guyenne et de saisir sans délai toutes les villes de l'apanage.

Les serviteurs du feu duc de Guyenne s'empressèrent presque tous de passer au service du roi, aussi bien ceux qui étaient à lui en secret depuis longtemps que ceux qui avaient travaillé contre lui; il ne traitait pas moins bien les uns que les autres, tant il avait envie de terminer au plus vite cette conquête. Toutefois celui de tous qu'il aurait surtout voulu gagner, le sire de Lescun, se déclara plus que jamais son ennemi. Vainement il écrivit à Dammartin, en lui recommandant de s'aboucher avec Odet d'Aydie le jeune : « Faites-le parler en chemin; sentez s'il ne voudrait point faire un traité pour son frère, et s'employer à ce que le duc de Bretagne abandonnât de tous points et pour toujours les Bourguignons, par un bon traité que vous sauriez bien aviser. Je ne puis croire que le sire de Lescun ait laissé ainsi son frère après lui pour autre chose que pour essayer s'il y a à traiter. »

Il fallait que le roi eût une grande volonté de se réconcilier avec le sire de Lescun; car aussitôt après la mort du duc de Guyenne, ce seigneur avait publié hautement que le prince était mort empoisonné, et que ce crime avait été commis à la suggestion du roi. L'abbé de Saint-Jean-d'Angely et le sire Henri de la Roche, écuyer de cuisine du duc de Guyenne, avaient été mis sur-le-champ en prison, et interrogés par Jean de Chassaigne, président au parlement de Bordeaux, par Arthur de Montauban, archevêque, et par Roland du Croisic, inquisiteur de la foi, confesseur du feu duc de Guyenne. Lorsque le sire de Lescun avait vu les troupes du roi approcher, il s'était embarqué, emmenant en Bretagne avec lui les deux accusés.

Cette accusation portée contre le roi se répandit dans le royaume et dans toute la chrétienté. Elle trouva peu d'incrédules. Cette mort venait si à propos pour le tirer du plus grand embarras où il eût jamais été; il avait d'avance compassé si juste les préparatifs, les négociations et les délais pour en profiter; il en montrait si peu de déplaisir; il semblait s'offenser si peu de tout ce qui se disait; puis l'on se souvenait qu'apprenant, deux ans auparavant, la mort d'Alphonse, frère du roi de Castille, on lui avait ouï dire : « N'aurai-je donc jamais ce bonheur-là? » Il passa donc pour constant qu'il avait fait empoisonner son frère par ce moine, en même temps que madame de Thouars, et que seulement le duc de Guyenne avait résisté plus longtemps à la force du poison, malgré les horribles souffrances qui avaient torturé les derniers temps de sa vie. Tous ceux qui, en Bretagne et en Bourgogne, écrivirent les chroniques de ce temps-là, affirmèrent la chose comme certaine; et les chroniqueurs qui composèrent leurs histoires dans le royaume ne prirent pas soin de la nier.

Il courait à ce sujet des récits populaires dont longtemps après la mémoire n'était pas encore effacée (2). D'ailleurs beaucoup de gens, réfléchissant à l'embarras de ce bon Louis XI, comme ils l'appelaient, lui faisaient plutôt honneur que reproche de la gentille industrie par laquelle il s'était débarrassé d'un frère qui le gênait tant. On disait, entre autres récits, que le fou du duc de Guyenne, garçon fort plaisant, était, après la mort de son maître, passé au service du roi; et qu'un jour, étant seul avec lui dans l'église de Notre-Dame de Cléry, il l'avait entendu prier en ces termes sa chère patronne, ne croyant pas que le fou, qui était à quelque distance, pût ouïr ses paroles :

« Ah! ma bonne dame, disait-il, ma petite maîtresse, ma grande amie, en qui j'ai mis toujours mon réconfort, je te prie de supplier Dieu pour moi, et d'être mon avocate auprès de lui, pour qu'il me pardonne la mort de mon frère, que j'ai fait empoisonner par ce méchant abbé de Saint-Jean. Je m'en confesse à toi comme à ma bonne patronne et maîtresse. Mais aussi qu'eussé-je su faire? Il ne faisait que troubler mon royaume. Fais-moi donc pardonner, et je sais bien ce que je te donnerai. »

On ajoutait que le fou ayant bien écouté cette prière, avait voulu ensuite en faire un sujet de raillerie, et qu'usant du bénéfice de son emploi, il avait parlé au roi, à son dîner, devant tout le monde, de la mort de son frère; mais que le roi, sans respecter les priviléges de la charge, n'avait pas tardé à faire expédier son fou, qui, comme maint autre, avait disparu sans qu'on sût ce qu'il était devenu.

Si l'histoire n'était pas véritable, elle était du moins bien trouvée et toute conforme au caractère,

(1) Ce prince mourut le 28 mai 1472. *L'Art de vérifier les dates.* (G.)

(2) Brantôme.

au langage et aux coutumes du roi Louis. Sa religion était entièrement superstitieuse; il croyait pouvoir corrompre et gagner Dieu et les saints par de riches présents (1) et d'humbles paroles, tout comme il faisait des hommes quand il s'en voulait aider pour ses projets. S'il eût été coupable de cette mort, c'était assurément de la sorte qu'il s'en serait excusé.

Ce qu'on pouvait dire pour s'opposer à l'opinion vulgaire et le justifier de la mort de son frère, c'est que la maladie avait duré longtemps, et n'avait pas semblé offrir les signes de l'empoisonnement. Madame de Thouars, qui, disait-on, avait reçu le poison en même temps, était morte cinq mois avant le duc de Guyenne; aucune punition n'avait été prononcée, aucune recherche n'avait été faite au sujet de sa mort, et le moine à qui elle était imputée avait continué à remplir l'office d'aumônier du prince. D'ailleurs, l'abbé de Saint-Jean était dans ce temps-là dans les intérêts de monsieur de Lescun, qui avait aussi été soupçonné d'avoir voulu la mort de madame de Thouars. Il semblait donc étrange que ce même monsieur de Lescun eût ensuite accusé et poursuivi l'homme dont il passait pour avoir été complice.

Ce qui était le plus à remarquer, c'est que le roi avait certes assez d'ennemis auprès de son frère pour qu'ils tentassent d'inspirer des soupçons à ce jeune prince; cependant il mourut sans témoigner qu'il en eût jamais conçu un seul. Son testament, dicté immédiatement avant sa mort en présence des gens de sa maison et du sire de Lescun lui-même, montra un sentiment d'entière affection pour le roi son frère; il lui recommanda avec confiance de traiter humainement ses serviteurs, et de les récompenser des services qu'il avait reçus d'eux. « Et si aucunement, disait-il, nous avons jamais offensé notre très-redouté seigneur et très-aimé frère, nous lui requérons qu'il lui plaise nous pardonner; car de notre part, si oncques en quelque manière il nous offensa, nous prions, avec débonnaire affection, la divine Majesté de lui pardonner; et de bon courage et bonne volonté, lui pardonnons. » Le roi était ensuite nommé exécuteur testamentaire.

Ce qui aurait dû mieux faire connaître la vérité, c'était la procédure instruite contre l'abbé de Saint-Jean-d'Angely et Henri de la Roche, que le sire de Lescun chargeait de ce crime. On raconta en Bretagne (2) que les ayant amenés devant le duc, il lui dit : « En vengeance de monsieur le duc de » Guyenne et de vous, monseigneur, qui avez » perdu votre très-cher et meilleur ami, et parce » que, vous et lui, de son vivant, êtes mes maîtres » droituriers, je vous amène les meurtriers de leur » maître et seigneur, afin d'être punis comme doi» vent l'être de tels gens, pour donner exemple à » gens usant de semblables faussetés. Lequel duc » trépassé ne méritait pas ce méfait et ce martyre. » Son âme peut requérir et requiert à Dieu que » justice lui soit faite; et je prie Dieu de lui ac» corder la grâce d'ouvrir les yeux pour voir que » je fais tout ce qui est en mon pouvoir touchant » sa vengeance. »

Alors, selon le même récit, le duc de Bretagne répondit : « Ils auront le payement qu'ils ont mérité; » et je voudrais bien mieux avoir en mes mains » ceux qui ont fait faire le coup, que ceux que je » tiens ici; car je ne les laisserais pas aller sans » caution, et je crois qu'il n'y a homme en la chré» tienté qui voulût leur en servir. »

L'abbé de Saint-Jean-d'Angely et Henri de la Roche furent mis en prison à Nantes. Aucune procédure publique ne fut faite contre eux; seulement on répéta, comme on l'avait déjà fait après les interrogatoires de Bordeaux, qu'ils avaient tout avoué. Les choses en restèrent là pendant plus d'une année. Mais en 1473, la paix étant faite avec le duc de Bretagne par l'entremise du sire de Lescun, qui fut créé comte de Comminges et gouverneur de Guyenne, et comblé de bienfaits, le roi nomma des commissaires pour instruire le procès de l'abbé de Saint-Jean-d'Angely et de son complice, de concert avec les commissaires que nommerait le duc de Bretagne. L'archevêque de Tours, l'évêque de Lombez, Jean de Popincourt, président au parlement de Paris, Pierre Gruel, du parlement de Grenoble, Bernard Lauret, du parlement de Toulouse, furent choisis pour cette commission. Le roi désira que le duc de Bretagne nommât parmi ses commissaires Roland du Croisic, qui avait fait les premiers interrogatoires à Bordeaux. Il avait été confesseur du duc de Guyenne, et l'un de ses exécuteurs testamentaires; il s'était retiré en Bretagne immédiatement après la mort de son maître; ainsi il ne pouvait être nullement suspect.

Les instructions du roi à ses commissaires parlaient avec indignation du crime abominable imputé

(1) Seyssel.

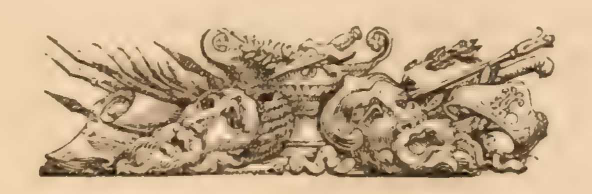
(2) Chronique manuscrite, citée par Legrand. — Argentré. — Bouchet.

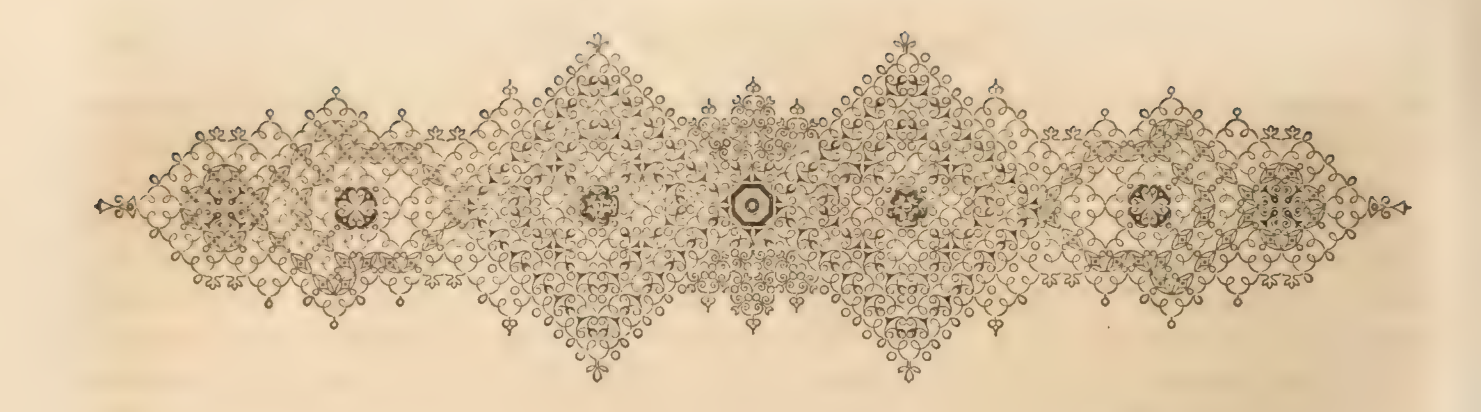
aux accusés, et du désir d'en tirer punition exemplaire. Après un silence d'une année et demie, il était question pour la première fois de l'intérêt particulier que le roi avait à ce que la vérité fût connue de tout le monde, et à ce qu'on pût découvrir ceux qui avaient été consentants, participants, adhérents ou complices de la mort de son frère. C'était pour ce motif que le roi consentait, disait-il, que les deux accusés, encore qu'ils fussent ses sujets, et que le crime dont on les chargeait eût été commis dans le royaume, demeurassent en Bretagne pour y être jugés. Le roi voulait aussi que Jean de Chassaigue, président au parlement de Bordeaux, et le vicaire de l'archevêque, fussent mandés pour déclarer devant les commissaires ce qui avait été dit par les accusés dans leurs premiers interrogatoires. Enfin, toutes précautions étaient prises et prescrites pour que la procédure fût authentique et ne pût donner accès à aucuns soupçons.

Néanmoins, rien de ce que fit cette commission ne fut public ni conforme aux usages juridiques. Il ne fut pas même certain qu'elle eût instruit un procès ou fait une enquête. Ainsi la persuasion populaire n'en fut nullement ébranlée, et elle prit même une nouvelle force par le complet silence qui fut gardé sur cette affaire. En Bretagne surtout, et à Nantes, naquirent d'étranges traditions. On raconta que ce moine poussait de si lamentables cris et avait de si effroyables visions, que toute la prison du Bouffay, où il avait été renfermé, en était troublée : le geôlier, disait-on, était venu conjurer les juges de le dépêcher au plus vite, car on n'y pouvait plus tenir, tant il se passait de choses horribles. Enfin, une nuit il s'éleva un orage épouvantable ; la prison sembla comme enveloppée par le feu du ciel, le tonnerre y tomba, et le lendemain le moine fut trouvé étendu sur le carreau de sa prison, le visage tout noir et le corps enflé. Chacun fit ses conjectures sur cette mort, dont l'époque n'est pas même donnée comme certaine, et dont les circonstances sont sans doute fabuleuses. Les uns croyaient que le moine avait été étranglé par le diable; d'autres que la foudre était tombée dans son cachot ; un plus grand nombre disait que, pour prévenir ses aveux, le roi avait ordonné secrètement sa mort. On ajoutait aussi que le duc de Bretagne y avait consenti.

La procédure que commença peut-être cette solennelle commission donna lieu aussi à des récits tous peu favorables à l'honneur du roi. Il fut dit qu'il s'était fait porter les pièces, les avait brûlées, et que Louis d'Amboise, évêque de Lombez, avait dû à sa complaisance en cette affaire le commencement de sa haute fortune et de celle de sa famille. Un an après avoir siégé dans cette commission, il fut fait archevêque d'Alby et président des États de Languedoc. Le greffier Pierre de Sacierges fut aussi pourvu peu après d'une charge de maître des requêtes.

Le roi ne put donc empêcher que sa mémoire restât chargée du crime d'avoir fait empoisonner le duc de Guyenne. Sauf l'envoi des commissaires qu'il nomma au mois de novembre 1473, il ne parut pas se soucier beaucoup de ce qui se disait ou se publiait à ce sujet. Déjà, en Bourgogne et en Bretagne, on lui avait imputé, sans nulle apparence, la mort du duc Jean de Calabre, bien qu'elle dût lui être plus nuisible qu'utile ; mais on assurait qu'il était résolu à détruire l'un après l'autre tous les alliés de la guerre du bien public. Dans ce temps-là il était rare, lorsqu'un prince mourait, qu'on crût que c'était de mort naturelle. Ils avaient une telle haine les uns pour les autres, si peu de foi, des serviteurs si corrompus et si déloyaux, une volonté si absolue, une dévotion si idolâtre, qu'on pouvait, sans leur faire grand tort, leur attribuer les plus méchantes actions. Le roi Louis XI ne fit peut-être pas mourir son frère, mais personne ne pensa qu'il en fût incapable.





CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1472 — 1474.

LIVRE QUATRIÈME.

Le Duc entre en France. — Manifeste contre le roi. — Siége de Beauvais. — Récompenses accordées à la ville de Beauvais. — Ravage de la Normandie. — Le sire de Comines quitte le Duc. — Traité du roi avec le sire de Lescun. — Trêve entre le roi et le Duc. — Conquête de la Gueldre. — Chapitre de la Toison d'or. — Prise de Nimègue. — Négociations pour le mariage de Marie de Bourgogne. — Mort du duc de Lorraine. — Metz refuse ses portes au Duc. — Le Duc à Aix-la-Chapelle. — Entrevue de l'Empereur et du Duc. — Intelligences du Duc et de la maison d'Anjou. — Fin du comte d'Armagnac. — Voyage du roi en Guyenne. — Guerre du Roussillon. — Le duc d'Alençon est arrêté. — Mariage des filles du roi. — Le cardinal Bessarion. — Le Duc excommunié. — Confiscation du duché d'Alençon. — Le connétable saisit Saint-Quentin. — Conférences de Bovines. — Tyrannie du sire de Hagenbach. — L'Empereur passe à Bâle. — Le Duc en Alsace. — Ambassade des Suisses au Duc. — Entrée du Duc à Dijon. — Italiens au service du Duc. — Complot contre le roi. — Traité des Suisses avec le roi. — Ligue contre le Duc. — Ambassade du comte de Romont aux Suisses. — Le Duc quitte la Bourgogne.

Au moment où le frère du roi se mourait, le duc de Bourgogne était à Arras, et jamais ses affaires n'avaient paru en si grande prospérité. Il avait assemblé une armée magnifique (1) : elle était prête à

(1) Dès les premiers jours d'avril, le Duc avait donné l'ordre que ses gens de guerre fussent rassemblés. Le 30 de ce mois, il écrivit aux échevins de Mons, afin qu'ils lui envoyassent à Arras, pour le 20 mai au plus tard, le plus grand nombre de canonniers et de coulevriniers qu'ils pussent trouver. Le 20 mai, le conseil de ville résolut de lui envoyer six canonniers et quatre varlets, parés des couleurs blanc et bleu, *qui est la devise de l'ordonnance du prince.* Le 26, sur sa demande, il consentit à lui prêter les tentes et pavillons de la ville. *Registres du conseil de ville de Mons.*

Le 30 avril et le 20 mai, le Duc écrivit aux communemaîtres et échevins de Malines, pour qu'ils lui envoyassent des canonniers et coulevriniers, ainsi que les tentes et les pavillons de la ville. *Archives de Malines.* (G.)

envahir le royaume. Tous les princes de France le reconnaissaient pour chef de la ligue qui allait enfin accabler le roi. Le duc Nicolas de Calabre, avec le secret assentiment de son aïeul le roi René, était en cet instant même venu le trouver pour conclure un traité d'alliance et lui demander sa fille : rompant ainsi les engagements qu'il avait avec le roi, et même une promesse réciproque de mariage qu'il avait échangée avec madame Anne de France. Le roi d'Angleterre était disposé à lui envoyer de puissants secours. Enfin le roi Louis, effrayé de tant de redoutables apprêts, sollicitait depuis quelques mois la paix, et offrait d'humbles conditions. Sans avoir tiré l'épée, le duc Charles pouvait recouvrer les villes de la Somme et tout ce qui lui avait été pris. Il n'avait pas voulu repousser de si grands avantages, et avait enfin consenti à signer ce traité. Toutefois, joignant, comme de coutume, la dissimulation à la force (1), il espérait que la paix, si elle suspendait quelque peu ses grands projets, en rendrait bientôt après le succès plus facile. Le sire de Quingey, envoyé pour recevoir le serment du roi, devait ensuite se rendre auprès du duc de Bretagne, et, conformément aux promesses faites en signant le traité, il avait à lui signifier que le duc de Bourgogne renonçait à son alliance. Mais cet ambassadeur avait près de lui un simple chevaucheur d'écurie, chargé de lettres secrètes qui ne devaient lui être remises qu'à Nantes seulement, tant le Duc avait craint que le sire de Quingey ne se laissât gagner par le roi et ne trahît son secret(2)

Ces lettres portaient que monsieur de Bretagne ne devait pas s'étonner de la paix; que les alliances n'en subsistaient pas moins; que le duc de Bourgogne avait voulu avant tout ravoir Amiens et les villes de la Somme; que maintenant il allait envoyer une nouvelle ambassade au roi pour le sommer d'accomplir envers tous les princes les traités de Conflans et de Péronne; qu'afin de mieux l'y contraindre, le Duc renoncerait même à tirer vengeance du connétable et du comte de Nevers que le roi lui avait abandonnés; et enfin, que si ces conditions n'étaient pas accordées, il allait entrer sur-le-champ dans le royaume avec son armée.

Tandis que le duc de Bourgogne s'applaudissait de son habileté et jouissait avec orgueil de son heureuse situation, il vit tout à coup revenir le sire de Quingey avec la nouvelle de la mort de monsieur de Guyenne, qu'en Flandre et en Bretagne on était loin de croire dangereusement malade. Il sut comment, dès que le roi avait été assuré de cette mort, il n'avait plus été question du traité. « Quand le » gibier est pris, il n'y a plus de serment à jurer, » avait dit le roi en se raillant et sans se mettre en peine, dans le premier contentement, de ménager son puissant adversaire.

La rage du duc de Bourgogne fut inexprimable; il avait été joué, et tous ses projets semblaient s'écrouler par leur fondement. La trêve, qui avait été successivement continuée, ne finissait que le 15 de juin. Il n'attendit pas ce moment, passa sur-le-champ la Somme et entra dans le royaume, jurant de tout mettre à feu et à sang (3). Ce fut devant Nesle qu'il se présenta d'abord : la ville était dé-

(1) « Ces finesses, cette dissimulation rusée n'étaient qu'une exception chez le duc de Bourgogne. Prenez, dit M. Guizot, dans ses belles leçons d'histoire, prenez les deux hommes dont la rivalité remplit cette époque de notre histoire, Charles le Téméraire et Louis XI; Charles est le représentant de l'ancienne façon de gouverner : il ne procède que par la violence; il est appelé constamment à la guerre; il est hors d'état de prendre patience, de s'adresser à l'esprit des hommes pour en faire l'instrument de son succès. C'est au contraire le plaisir de Louis XI d'éviter l'emploi de la force, de s'emparer des hommes individuellement par la conversation, par le maniement habile des intérêts et des esprits. Il a changé, non pas les institutions, non pas le système extérieur, mais les procédés secrets, la tactique du pouvoir. Il était réservé aux temps modernes de tenter une révolution plus grande encore, de travailler à introduire, dans les moyens comme dans le but politique, la justice à la place de l'égoïsme, la publicité au lieu du mensonge. Il n'en est pas moins vrai que c'était déjà un grand progrès, que de renoncer au continuel emploi de la force, d'invoquer surtout la supériorité intellectuelle, de gouverner par les esprits, et non par le bouleversement des existences. C'est là, au milieu de ses crimes et de ses fautes, en dépit de sa nature perverse, et par le seul mérite de sa vive intelligence, ce que Louis XI a commencé. » De Reiffenberg. (G.)

(2) Comines. — Legrand.

(3) Le 3 juin, le Duc écrivit aux échevins de Mons, pour leur faire connaître son départ d'Arras à la tête de toute son armée, et son entrée en campagne; il avait voulu, leur disait-il, préserver ses sujets et ses pays des maux que ses ennemis leur préparaient; il se confiait dans la grande bonté et miséricorde de Dieu; il les requérait très-affectueusement de faire faire, durant son absence, des prières publiques et des processions solennelles, pour le succès de son entreprise. *Registres du conseil de ville de Mons.*

M. de Barante représente la résolution du Duc comme une conséquence du retour du sieur de Quingey, avec la nouvelle de la mort du duc de Guyenne, et du refus du roi, par suite de cet événement, de signer la paix. Il est évident que le Duc ne pouvait pas connaître encore ces circonstances lorsqu'il entra en campagne, puisque le duc de Guyenne, ainsi que nous en avons fait l'observation, était mort seulement le 28 mai. (G.)

fendue par cinq cents francs archers du pays même commandés par un capitaine, connu sous le nom du Petit-Picard. Ils se défendirent vaillamment; ne voulant d'abord entendre à aucune proposition, ils tirèrent sur le héraut qui venait les sommer et le tuèrent (1).

Cependant la garnison n'était nullement en mesure de se défendre, et les habitants ne voulaient pas courir le risque d'un assaut. Dès le lendemain, la garnison et madame de Nesle demandèrent à parlementer avec le bâtard de Bourgogne, qui commandait les assiégeants. On accorda la vie sauve aux francs archers, et, selon les conditions, ils commençaient à déposer leurs armes. Mais comme tout se passait en grand désordre, d'une part les habitants ouvraient les portes, et de l'autre quelques archers qui ne voulaient point se rendre tuèrent encore deux Bourguignons. Toute capitulation fut alors rompue. Le bâtard de Bourgogne fit mettre en sûreté madame de Nesle, ainsi que ses serviteurs; les assiégeants se précipitèrent dans la ville; pour lors commença le plus effroyable carnage. Le Duc arriva, et tout n'en devint que plus cruel. Le capitaine fut accroché à une potence; les francs archers eurent le poing coupé; les habitants furent massacrés; on ne faisait grâce ni aux femmes ni aux enfants; le feu fut mis aux maisons; l'église était remplie de malheureux qui y cherchaient asile contre la fureur des Bourguignons, elle ne fut pas respectée. On égorgea tous ceux qui s'y étaient réfugiés. « Tels » sont les fruits de l'arbre de la guerre, » disait le Duc en sa colère, prétendant venger la mort de monsieur de Guyenne. Lorsqu'il entra à cheval dans l'église, et qu'il la vit couverte de cadavres qui gisaient dans un demi-pied de sang, il fit le signe de la croix, et ne put s'empêcher de dire : « J'ai de bons » bouchers avec moi, et voilà une belle vue! » De ce jour le Duc reçut le surnom de Charles le Terrible (2).

De Nesle il vint à Roye. La ville avait une garnison de quatorze cents francs archers et de deux cents lances de l'arrière-ban, commandées par les sires de Moui et de Balagny, gouverneur de Beauvais. Ils avaient bonne volonté de se défendre. La place était forte et bien munie; mais les francs archers, effrayés de ce qui était arrivé à Nesle, refusèrent de combattre, et descendant des murailles, vinrent se rendre aux Bourguignons. Les gentilshommes furent donc contraints de demander des conditions. Ils eurent la vie sauve et sortirent désarmés en simple pourpoint, le bâton à la main.

Jusque-là le Duc, pressé par son désir de vengeance, avait commencé la guerre et rompu les trêves sans exposer les motifs, sans envoyer nul défi. Mais il tarda peu à publier un manifeste contre le roi. Il y parlait des serments que le roi avait enfreints, des entreprises illicites qu'il avait formées contre tous les princes du royaume, de l'attaque imprévue par laquelle il avait surpris les villes de la Somme, des fausses promesses faites par ses ambassadeurs et du traité conclu par eux, qu'il avait refusé de ratifier. Il rappelait les complots formés contre sa propre vie, à l'instigation du roi, par le bâtard Baudoin et le sire d'Arçon. Enfin il en venait à la mort de monsieur de Guyenne, qui, d'après ce qu'assurait et certifiait le duc de Bretagne, « avait été procurée par poisons, maléfices, sortiléges et invocations diaboliques, comme frère Jourdan Favre, dit Versois, et Henri de Laroche l'ont en jugement reconnu et confessé à Bordeaux par-devant l'archevêque dudit lieu, frère Roland du Croisic, inquisiteur de la foi, maître Nicolas d'Anti, bachelier en théologie, maître Jean de Blot, conseiller en la cour des grands jours de Bordeaux, Pierre de Morvilliers, garde de monseigneur de Guyenne, Louis Blouet et Roger Lefèvre, ses maîtres des requêtes, Jean de Chassaigne, président aux grands jours, et plusieurs autres. Lesdits Favre et Laroche ayant déposé avoir fait ce détestable crime par ordre du roi, qui leur avait donné et promis grands dons, étoffes, offices et bénéfices pour con-

(1) Comines. — De Troy.

(2) La nouvelle de la prise de Nesle fut apportée à Mons, le 15 juin, par des lettres du grand bailli de Hainaut. *Registres du conseil de ville de Mons.*

En 1521 et 1522, à la requête des doyen, chanoines et chapitre de l'église Notre-Dame de Nesle, on institua des enquêtes pour constater la perte et destruction des titres de ladite église lors du pillage de la ville de Nesle, en 1472, par Charles le Téméraire. Ces procès-verbaux donnent des détails nouveaux sur les excès commis par les Bourguignons, et sont à peu près conformes pour le fond au récit de Comines, liv. IX, chap. 3. Cet historien fut aussi témoin oculaire du même événement. Il termine sa relation en ces termes : « Il » me desplait de dire ceste cruauté; mais j'estois sur le lieu, » et en faut dire quelque chose. »

Les susdites enquêtes se trouvent imprimées dans le bulletin de la Société de l'histoire de France, nos 1 et 2, juillet et août 1834, 2e partie, pp. 11-17. On a également inséré dans ce recueil le factum du sire de Gaucourt, cité précédemment par M. de Barante. On le lit dans la livraison d'octobre 1835, 2e partie, pp. 259-267. De Reiffenberg. (G.)

sommer cet exécrable parricide sur son frère, coupable de nuls autres méfaits que ses vertus qui ont excité l'envie dudit roi, et l'ont conduit à la plus pitoyable mort dont il y ait mémoire en ce royaume. Et lesdits frère Jourdan Favre et Henri de Laroche ont de rechef connu et confessé en la ville de Nantes, en persistant dans leurs premières dépositions, qu'ils avaient empoisonné et maléficié monseigneur de Guyenne par induction et ordre du roi, en telle manière que la mort s'en est suivie; laquelle mort nous ne pouvons ni devons patiemment tolérer et souffrir ; mais nous sommes tenus, comme aussi tous les princes et nobles personnages, à la venger et poursuivre sur tous ceux qui en ont été cause, et autres qui les voudraient favoriser, soutenir et défendre. Pour ce, ces choses considérées, attendu le bon et juste vouloir de notre frère de Bretagne, qui aimait, chérissait et honorait, comme il le devait, mondit seigneur de Guyenne, et qui, ainsi que plusieurs autres de noble et honnête courage, nous a requis de prendre les armes, nous avons déclaré et déclarons par les présentes que, par-dessus nos autres justes et raisonnables entreprises et querelles, nous prenons et prendrons la querelle de la mort de mondit seigneur de Guyenne pour en faire telle et si grande vengeance qu'il plaira à Dieu, tant contre le roi que contre tous ceux qui voudront le soutenir ou favoriser d'une manière quelconque dans sa cruauté. »

Ces lettres furent envoyées dans toutes les villes (1) et États du duc de Bourgogne, même à plusieurs bonnes villes de France; mais elles n'émurent personne (2) et ne donnèrent pas un partisan de plus ni à lui ni à la cause des princes. Le temps était passé où les peuples prenaient les querelles des grands seigneurs; on se souvenait d'en avoir cruellement souffert, sans en retirer nul avantage : chacun voyait qu'il ne s'agissait en rien du bien commun. Les libertés et priviléges des villes étaient perdus; on n'assemblait plus les états du royaume, et, contre le droit et la coutume, on imposait de nouvelles et excessives taxes, sans qu'elles eussent été consenties. L'établissement des compagnies d'ordonnance avait été fort salutaire, en donnant une meilleure discipline aux gens de guerre ; mais le pouvoir des princes en était devenu beaucoup plus grand (3). Ils étaient mieux obéis par des capitaines, qui tenaient ou espéraient d'eux tout leur avoir, que par des seigneurs suivis de leur vassaux et des gens attachés à leur fortune. D'ailleurs ces compagnies si bien armées, les équipages de l'artillerie qui étaient devenus plus considérables que par le passé; l'argent nécessaire pour enrichir et conserver fidèles ces capitaines et serviteurs de toute sorte; les armées qui s'étaient tellement augmentées; enfin tout ce nouvel état de choses avait rendu indispensable une somme de dépenses jusqu'alors inconnue. Les princes ne pouvaient donc plus, comme au temps du duc Jean, remuer le peuple en promettant d'abolir les aides et les gabelles.

Ainsi les gens des villes et des campagnes restaient indifférents à cette haine que le duc de Bourgogne tâchait d'allumer contre le roi. Ce n'est pas qu'il fût aimé, tant s'en fallait; les grands le craignaient peut-être plus que le peuple; mais le peuple le haïssait davantage (4), à cause de l'horrible charge d'impôts qu'il avait établie. Quelle espérance néanmoins pouvait-on mettre dans le duc de Bourgogne, qu'on savait plus cruel encore, plus tyrannique, en outre dénué de toute sagesse et raison, et qui arrivait le fer et la flamme à la main pour tout dévaster dans le royaume? Chaque ville n'avait point d'autre pensée que de se féliciter, si elle était loin des ravages de la guerre, ou de s'en garantir le mieux possible, si elle y était par malheur exposée; du reste, laissant les princes s'imputer mutuellement les plus infâmes crimes, et vivre sans nul souci de leur honneur ou de leurs peuples, sans nul respect de Dieu.

Le Duc avait résolu de porter la guerre en Normandie ; il prit sa route par Beauvais. Son dessein n'était pas d'assiéger la ville (5) ; cependant l'avant-garde, que commandait Philippe de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, tenta d'y entrer; sachant que la porte du Limaçon, qui donne sur la route de Normandie, était la moins forte, les Bourguignons, tournant à leur droite, vinrent attaquer le faubourg de l'abbaye de Saint-Quentin, qui est devant cette porte.

La ville était sans nulle garnison ; quelques gentilshommes de l'arrière-ban y étaient entrés avec le sire de Balagny, après avoir capitulé à Roye. Les habitants n'avaient pas grande confiance en leur gouverneur, qui leur était ainsi revenu en

(1) Pièces de Comines et de l'Histoire de Bourgogne.
(2) Comines.
(3) Amelgard.
(4) Seyssel.
(5) Relation du siége. — Comines. — De Troy.

fugitif, mais sachant les cruautés que commettaient partout les Bourguignons, ils résolurent, avec un merveilleux courage, de se défendre contre une si belle et si nombreuse armée. Ils ne voulurent pas même parlementer avec le héraut que le sire d'Esquerdes leur envoya pour les sommer, et ne le laissèrent pas approcher de la muraille plus près qu'un trait d'arbalète.

La ville avait une assez forte enceinte; mais du côté où arrivaient les Bourguignons, le faubourg était mal défendu par un petit fort; le sire de Balagny, avec quelques arquebusiers de la ville, sortit par une poterne, jeta une planche sur le fossé, car c'eût été trop risquer d'ouvrir la porte et d'abaisser le pont, et vint s'enfermer dans ce fort, pour donner le temps de s'apprêter un peu contre l'assaut. Il y fit une vaillante résistance. Lorsqu'il n'y eut plus moyen de tenir, il se retira blessé d'une flèche à la cuisse, et rentra par la poterne.

Pour lors les Bourguignons se répandirent dans le faubourg en criant : « Ville gagnée! » et pillèrent les maisons. C'était un sire Jacques de Montmartin qui était à leur tête, homme très-avide et grand faiseur de butin. Mais quand ils arrivèrent devant la porte et qu'ils virent le fossé, la muraille et toutes les défenses de la ville, ils s'aperçurent que tout n'était pas fini. Ils s'emparèrent de la loge des portiers, rompirent les portes extérieures, puis vinrent planter leurs bannières sur le revers du fossé, à l'endroit où retombait le pont-levis quand on le baissait. Pendant ce temps-là, les gens de la ville avaient amené des coulevrines, les arquebusiers s'étaient placés sur la muraille aux environs de la herse, et l'on commença à tirer serré sur les Bourguignons. Les femmes, les filles, les enfants, apportaient les pierres pour charger les coulevrines et les traits pour les arquebusiers, sans craindre les flèches des archers bourguignons qui pleuvaient en si grande abondance que la muraille en était presque couverte. Celui qui avait planté l'étendard de Bourgogne fut tué, et les assaillants s'aperçurent bien qu'il fallait procéder avec plus de précautions. Les gens du sire de Montmartin se logèrent dans les maisons et dans l'église, en crénelèrent les murailles, et de là continuèrent à tirer sur tous ceux qui défendaient la porte et le rempart, sans toutefois leur faire beaucoup de mal.

Mais ce n'était pas là qu'était le fort de l'attaque : à mesure que le gros de l'armée était arrivé, le sire d'Esquerdes avait fait en même temps assaillir la ville, du côté de la route de Picardie, à la porte de Bresle. De ce côté, il n'y avait pas de faubourg, et les Bouguignons n'avaient pas l'abri des maisons; aussi pouvait-on voir tout à plein combien ils étaient forts et nombreux. Les habitants ne perdirent pas courage. Le sire de Balagny, tout blessé qu'il était, allait de quartier en quartier, le long de la muraille, persuadant aux bourgeois de bien résister, leur promettant que le roi ne les laisserait sûrement pas sans secours, leur élevant le cœur et leur disant qu'ils seraient honorés de tout le royaume.

La ville avait beaucoup de précieuses reliques fort honorées des habitants, mais ils ne mettaient leur confiance en aucune autant qu'en la châsse de sainte Angadresme. De tout temps elle avait été la patronne de Beauvais, dont elle était native, et l'avait toujours préservé de malheur pendant les guerres. Il y avait même des gens qui se souvenaient de l'avoir vue quarante ans auparavant, lorsque les Anglais et le comte d'Arundel assiégèrent la ville, apparaître sur la muraille, vêtue de ses habits de religieuse, et repousser par sa protection les anciens ennemis du royaume. Sa châsse fut donc solennellement tirée de la cathédrale et portée en procession sur la muraille, à l'endroit de ce terrible assaut.

L'ardeur des bourgeois, loin de s'affaiblir, croissait de moment en moment; le courage des femmes était surtout merveilleux. Elles montaient sur la muraille pour apporter des traits, de la poudre et des munitions. Elles-mêmes roulaient de grosses pierres et versaient l'eau chaude, la graisse fondue et l'huile bouillante sur les assaillants. Il y eut une fille nommée Jeanne Lainé (1), qui, quoique sans armes, saisit la bannière d'un Bourguignon au moment où il allait la planter sur la muraille.

Par bonheur pour les gens de Beauvais, l'avant-garde du sire d'Esquerdes ne s'était nullement préparée pour un siége, et avait compté faire une surprise. Elle n'avait pas les machines et les munitions nécessaires; la plupart des échelles étaient trop courtes. Les Bourguignons, croyant le succès facile, combattaient avec plus de courage que de précaution.

L'arrivée du Duc, qui, averti de la prise du faubourg, comptait trouver la ville au pouvoir de ses gens, ne rendit pas l'attaque moins vive ni mieux concertée. Avec son impatience et son obs-

(1) Lettre du roi. — La relation du siége la nomme Fouquet.

tination accoutumées, il voulut absolument forcer la porte, et sous prétexte qu'il eût été imprudent de faire passer à une partie de son armée la petite rivière qui traverse Beauvais, il laissa la route de Paris libre aux renforts qui pourraient secourir la ville.

Il est vrai qu'elle semblait près d'être forcée. Les assiégeants n'avaient pas encore leur grosse artillerie; mais, en se servant de deux coulevrines que le sire d'Esquerdes menait avec l'avant-garde, la porte avait été largement percée, et les Bourguignons combattaient main à main avec les assiégés. Ils allaient enfin entrer par cette ouverture, lorsque les gens qui étaient sur la muraille s'avisèrent de jeter par le mâchicoulis des fascines enflammées; elles tombèrent sur la tête des assaillants et les contraignirent à reculer. Le feu prit à la porte et à la herse; bientôt tout fut enflammé sous le portail; il eût fallu traverser une fournaise pour entrer dans la ville. Le Duc attendait que la porte fût consumée et livrât un passage, mais les assiégés prenaient soin d'entretenir le feu avec du bois que les habitants arrachaient dans les maisons voisines et apportaient à la hâte.

On combattait ainsi depuis onze heures, sans que les assaillants eussent perdu espoir, sans que les assiégés fussent abattus par le péril toujours renaissant, lorsque tout à coup, à huit heures du soir, on entendit un grand bruit de gens à cheval, arrivant dans la ville : c'étaient les sires de la Roche-Tesson et de Fontenailles qui s'en venaient à toute hâte avec la garnison de Noyon. Jean de Reims, seigneur de Tasseron, était allé les quérir; ils étaient partis sur-le-champ, et avaient fait quinze lieues sans s'arrêter. Le peuple les suivait par les rues, criant : « Noël! » Ils descendirent de cheval, et sans prendre de logis, laissant au soin des femmes leurs chevaux et leurs bagages, tout excédés qu'ils étaient par la fatigue, ils montèrent sur la muraille. Par leurs conseils et leurs ordres, on continua à entretenir le feu devant la porte, et l'on fit par derrière un rempart de charpente et de grosses pierres.

Lorsque le lendemain, au jour, le duc de Bourgogne aperçut entre les créneaux deux ou trois cents hommes d'armes sur la muraille, sa colère fut grande; il avait manqué une proie qu'il avait crue certaine. Toutefois il ne voulait pas qu'elle lui échappât. Bien que cette entreprise ne fût pas d'abord entrée dans ses projets, il aurait tenu à grand affront de l'abandonner maintenant qu'elle était commencée. Il fit approcher le reste de son armée; on fit de fortes tranchées pour être à l'abri des traits des assiégés, on se logea avec avantage dans les maisons et les jardins des faubourgs. La grosse artillerie, les munitions, les bagages arrivèrent. Les voitures tenaient la route pendant près de cinq lieues, tant étaient superbes les équipages de cette armée.

Mais pendant ce temps arrivaient aussi des renforts pour les assiégés. Dès le lendemain, 28 juin, le maréchal Rouault entra avec cent lances. Le 29 vinrent, le maréchal de Poitou et le sénéchal de Carcassonne avec leur compagnie; la compagnie de Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse; le sire de Torcy avec les gentilshommes de Normandie; son cousin le sire d'Estouteville, prévôt de Paris, avec la noblesse de la ville et de sa vicomté; le bailli de Senlis, lieutenant de la compagnie du comte de Dammartin; le capitaine Sallazar avec cent vingt hommes d'armes : c'était la garnison d'Amiens à qui la vaillante résistance des habitants avait donné le temps d'arriver. Maintenant la ville était tout animée d'allégresse et de gloire; des tables étaient dressées dans les rues et sur les places, des tonneaux défoncés le long des maisons. Il semblait que rien ne dût être épargné pour fêter les gens d'armes qui venaient défendre Beauvais contre la terrible vengeance du duc de Bourgogne. Il avait juré de la saccager, de la brûler, d'y tout mettre à feu et à sang.

Ce n'était plus maintenant une surprise ni un assaut; c'était un siége dans toutes les formes qu'il fallait faire. Jamais ville ne fut battue d'une aussi rude artillerie; personne n'osait plus se montrer sur la muraille. Mais grâce aux sages dispositions du maréchal Rouault, tout était prêt pour soutenir l'assaut quelque part qu'il fût tenté. Le sire de la Roche-Tesson et la vaillante garnison de Noyon voulurent absolument conserver le poste de la porte brûlée, qu'ils avaient gardée deux nuits et un jour sans être relevés. On leur laissa cet honneur. On veilla avec soin à éteindre les incendies qu'allumaient les bombardes des assiégeants; il y en eut de bien terribles, et l'on craignit même qu'il ne s'y fût mêlé quelque secrète trahison. Mais les bourgeois ne montraient pas moins de zèle à éteindre le feu qu'ils n'en avaient mis à défendre les remparts. La châsse de sainte Angadresme fut encore portée à l'incendie de l'évêché qui fut le plus grand. Nuit et jour les femmes, les enfants, les vieillards, les malades étaient à genoux, priant et se lamentant devant les

reliques de cette sainte patronne. Pendant ce temps la garnison et les bourgeois veillaient aux portes, réparaient les brèches, et s'efforçaient de chasser, par le feu et l'artillerie, les assiégeants logés dans les maisons trop voisines du rempart. Ils les firent déguerpir de maints postes qu'ils avaient pris, et les forcèrent à éloigner leurs logements. Chaque jour arrivaient de Paris, sans nul empêchement, des farines, du vin, de la poudre à canon, des pics, des pelles, des pioches, et aussi des pionniers et autres ouvriers.

Quand les Bourguignons eurent battu la ville durant une semaine, et qu'une brèche assez large eut été faite à la muraille, le Duc résolut de faire donner l'assaut; il fut le seul de son avis, pas un de ses capitaines ne trouva l'entreprise raisonnable. La garnison était maintenant si nombreuse, qu'elle eût suffi, disaient tous les gens qui connaissaient la guerre, à défendre non pas même une muraille, mais la haie d'un champ. Toutefois la volonté de leur maître était absolue, il n'écoutait jamais que son idée, et l'assaut fut commandé pour le lendemain 9 juillet. Il donna l'œil lui-même à tous les préparatifs, et comme il faisait apporter de grands tas de fascines pour combler le fossé : « Il n'en est que faire, lui dit son frère le grand bâtard de Bourgogne, les corps de nos gens auront bientôt suffi à le remplir; » mais rien ne pouvait le détourner de son dessein. Quand il eut tout disposé pour le lendemain, il rentra dans sa tente et se jeta tout habillé et presque tout armé sur son lit de camp; car nul n'était plus dur à lui-même et plus infatigable, toujours le dernier couché et le premier levé de son armée (1). « Croyez-vous, dit-il » aux serviteurs qui l'entouraient, que ceux de » dedans s'attendent à être assaillis demain?—Oui, » répondirent-ils tous d'une voix. Il prit cette réponse en moquerie, et repartit : « Vous n'y trouverez » personne demain. » Il était devenu si rempli de sa propre volonté, qu'il lui semblait qu'en refusant de croire la vérité quand elle était contre son gré, il devait tourner les choses à sa fantaisie.

La garnison était en effet si bien préparée à soutenir un assaut, et si peu prise au dépourvu, que le 2 juillet le sire de Rubempré était allé à Paris annoncer au sire de Gaucourt, lieutenant du roi, que le duc de Bourgogne voulait jouer un coup de désespoir pour prendre Beauvais, et risquerait sans doute la plupart de ses gens plutôt que de renoncer à son entreprise. La ville envoya alors, sous les ordres du bâtard de Rochechouart, un nouveau convoi de menue artillerie, d'arbalètes, et de traits de toute sorte. Soixante arbalétriers parisiens s'en allèrent aussi renforcer la garnison.

L'assaut commença à sept heures du matin; les Bourguignons avaient jeté un pont sur le fossé, et détourné une partie des eaux de la petite rivière qui l'emplissait. Ils attaquèrent les deux portes et l'intervalle des murailles qui les séparait. Ils se montrèrent pleins de hardiesse et d'ardeur; les assiégés n'avaient pas un moindre courage; ils tiraient si serré que les assaillants n'avaient pas même le loisir de jeter dans le fossé les fascines qu'ils avaient apportées. Les femmes étaient aussi vaillantes et empressées qu'au premier assaut. Elles apportaient sur la muraille les traits, les pierres, la chaux vive, la graisse fondue, l'huile bouillante, les cendres chaudes, et tout ce qui servait à jeter sur les assiégeants. Elles venaient aussi distribuer aux combattants des brocs de vin, qu'elles puisaient dans les tonneaux dressés et défoncés au pied du mur; elles ramassaient les flèches et les arbalètes des Bourguignons pour qu'elles leur fussent renvoyées par les archers.

La châsse de sainte Angadresme avait de nouveau été apportée et placée sur la muraille : les assiégeants tiraient dessus de tout leur pouvoir; une de leurs flèches vint s'y enfoncer. On l'y laissa comme un glorieux témoignage du secours que la ville avait reçu de cette sainte patronne.

Quelle que fût la vigoureuse résistance des gens d'armes et des habitants, les assaillants avaient une telle audace qu'ils parvinrent jusqu'à la muraille et y plantèrent trois étendards. Ce leur fut un fait d'armes glorieux, mais inutile; la brèche était si bien défendue qu'ils furent repoussés et leurs bannières arrachées. Enfin, après trois heures du plus rude assaut, et après avoir eu mille ou quinze cents hommes tués ou blessés, les Bourguignons s'arrêtèrent. Le Duc lui-même, qui tenait en réserve une autre bande pour relever la première et recommencer l'attaque, voyant qu'il n'y avait nul espoir de succès, ordonna la retraite. Ce fut au grand regret des habitants et des assiégés, qui perdaient peu de monde, et pensaient que plus l'attaque durerait, plus il y aurait de Bourguignons tués.

Le lendemain la garnison tenta une sortie : les portes étaient murées et barricadées du côté du siége; il fallait sortir par la porte de Paris et faire un long détour. Le capitaine Sallazar, qui com-

(1) Comines.

mandait, eut son cheval blessé; il y eut peu d'ordre en cette entreprise. Toutefois on pénétra dans le parc d'artillerie des Bourguignons; le sire Jacques d'Orson, grand maître de l'artillerie du Duc, fut mortellement blessé. Un gros canon de fer, sur lequel était gravé le nom de Montlhéri, fut jeté dans le fossé, et le lendemain, avec des cordes, retiré dans la ville. On n'essaya cependant pas de nouvelles sorties; on était gêné de n'avoir issue que par une seule porte.

Enfin le Duc s'avisa de la première précaution qu'il aurait dû prendre, et qui lui aurait valu la prise de la ville s'il eût commencé par là : il voulut passer la rivière, investir toute l'enceinte et bloquer la porte de Paris. Maintenant il n'était plus temps. Cependant il le voulait absolument, et ses capitaines eurent grand'peine à lui persuader que c'était au contraire courir un nouveau danger. La garnison était trop nombreuse. Le roi envoyait de tous côtés des renforts. Paris avait levé trois mille hommes; Rouen, Orléans, toutes les villes des pays voisins avaient fait passer des convois de vivres; on en regorgeait. Des charpentiers, des maçons arrivaient de tous les côtés, soldés volontairement par les villes qui les envoyaient. Le connétable, le comte de Dammartin s'avançaient. Enfin il n'y avait nul moyen de prendre une ville pour laquelle tout le royaume semblait s'être mis en mouvement, tant la belle conduite des habitants avait excité d'admiration.

Le Duc passa encore sept ou huit jours devant Beauvais sans pouvoir se résoudre à s'avouer vaincu ni à abandonner une entreprise à laquelle il avait attaché tout son orgueil. Il essaya la ruse et la trahison. Des hommes habillés en paysans ou en mariniers furent à grand prix envoyés dans la ville pour y mettre le feu. Ils furent surpris et punis de mort.

Enfin le 22 juillet, après vingt-quatre jours de siége, par une belle nuit et sans trompettes, l'armée de Bourgogne, qui déjà commençait à manquer de vivres, délogea en bel ordre et prit sa route vers la Normandie, brûlant et saccageant tout sur son passage, pour se venger de l'affront qu'elle avait reçu. Le Duc, avant de partir, publia de nouvelles lettres contre le roi, où il lui reprochait, en termes encore plus injurieux, la mort de monsieur de Guyenne. Prenant pour prétexte de sa retraite des lettres du duc de Bretagne, il terminait en disant qu'à la requête de ce prince, et afin de tirer plus prompte vengeance du roi, il continuait sa route, « bien que nous eussions délibéré d'assiéger et d'enclore de toutes parts cette ville de Beauvais, afin d'avoir à notre plaisir et volonté les gens de guerre qui sont dedans en grand nombre, laquelle chose nous eût été facile par les moyens que nous avions conçus. »

Le roi, à la première nouvelle de l'entrée du duc de Bourgogne en France et de la prise de Nesle et de Roye, avait commencé par reprocher au connétable de ne pas avoir, selon ses ordres, fait raser ces deux places; car son intention était de terminer au plus tôt ses affaires en Guyenne et puis en Bretagne, s'il était possible, laissant pendant ce temps le Duc s'avancer jusque vers Compiègne. Cette ville, selon le projet du roi, devait être fortifiée avec grand soin et avoir une nombreuse garnison, afin d'arrêter l'ennemi longtemps et de l'empêcher d'aller plus loin. Dès qu'il avait su les massacres et les ravages des Bourguignons, il s'était cependant hâté d'envoyer des troupes de ce côté.

« Monsieur le grand maître, écrivait-il à Dammartin, j'ai été averti comment, pendant la trêve, le duc de Bourgogne a pris Nesle et tué tous ceux qu'il a trouvés dedans; de laquelle chose je désire bien être vengé. Et pour ce, je vous ai fait avertir, afin que si vous trouvez moyen de lui rendre la pareille dans son pays, vous le fassiez partout où vous pourrez, sans y rien épargner. J'ai bien espérance que Dieu nous aidera à nous venger, attendu les meurtres que le duc de Bourgogne a fait faire, tant dans l'église qu'ailleurs, de gens qui avaient sûreté et confiance dans les conditions accordées. Angers, 19 juin 1472. »

Ce fut à Compiègne que se rendit Dammartin. « Gardez-la bien, écrivait le roi; c'est une bonne place : qu'on désempare celles qui ne sont pas tenables, afin que les gens d'armes ne s'y perdent point. Au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous recouvrerons bien tout après. Monsieur le grand maître, je vous prie d'aviser au moyen de frapper quelque bon coup sur le duc de Bourgogne, si vous pouvez le rencontrer à votre avantage. J'espère faire si bonne diligence de mon côté, que vous connaîtrez que, si j'y ai demeuré longtemps, je n'y ai pas chômé; et je pense avoir bientôt fait au plaisir de Dieu, et vous aller aider là-bas. Au Plessis-Macé (1), 1er juillet 1472. »

Le siége de Beauvais ne lui fit pas quitter encore les marches de l'Anjou et de la Bretagne; mais il n'omit rien pour sauver cette ville. Partout il envoya

(1) Près d'Angers.

des ordres pour que la ville fût secourue, et ne négligea point de louer et d'entretenir le bon courage des habitants et de la garnison.

« Messieurs les capitaines, je suis logé ici, à trois lieues du duc de Bretagne, disait sa lettre adressée aux chefs qui défendaient Beauvais; le sénéchal de Beaucaire (1) m'a amené environ cinq mille combattants, et avant qu'il soit quatre jours nous verrons si monsieur de Bretagne dira que je suis couard.

» J'ai envoyé de votre côté les sénéchaux de Guyenne et d'Agenois, le sieur de la Morandais, Jean du Fou avec ses gens, et le sire de Vaulout avec quatre mille francs archers; j'ai écrit aussi à monsieur de Gaucourt, au président des comptes, à ceux de la ville de Paris, et pareillement à ceux de Rouen, pour qu'ils envoient des vivres la plus grande quantité qu'ils pourront, afin que, si le duc de Bourgogne voulait mettre le siége des deux côtés, vous en eussiez assez; s'il fait cela, je vous prie de tenir le mieux que vous pourrez.

» J'ai écrit à mon frère le connétable, et je lui écris encore qu'il tire tous les gens d'armes qui sont dans les places d'Amiens et de Saint-Quentin, qu'il n'y en laisse pas un, et qu'il les mette en campagne pour couper les vivres aux Bourguignons; et pour ce, je vous prie que chacun, selon son poste, y mette la meilleure peine qu'il pourra, car si les vivres lui sont rompus, il sera contraint de lever le siége.

» J'espère, au plaisir de Dieu, avoir parachevé bientôt de mon côté, et incontinent je tirerai vers vous et vous mènerai des gens assez. Pouancé, 21 juillet 1472. »

Une autre fois il disait : « J'ai écrit par tous les lieux où j'ai pu savoir et connaître qu'on peut avoir des charpentiers, et on les enverra à Beauvais en diligence; dès hier j'en trouvai huit sur le chemin et les fis partir tout aussitôt. »

Lorsqu'enfin le roi eut appris que le siége de Beauvais était levé, il fit éclater sa joie et sa reconnaissance pour les loyaux et vaillants habitants. Il fit d'abord le vœu de ne point manger de chair jusqu'à ce qu'on eût exécuté en argenterie une ville à la ressemblance de celle de Beauvais et pesant deux cent mille marcs, pour être offerte en *ex-voto*. Nulle dépense ne lui semblait si pressante. Il écrivait à ses trésoriers de l'acquitter avant toutes les autres, même s'il le fallait avant les dépenses de la guerre, quoiqu'il eût grand besoin aussi de celles-là; mais il ne pouvait manquer à accomplir son vœu, car il était si près du duc de Bretagne, qu'il aurait craint que ses affaires en allassent moins bien. Pourtant il n'oubliait pas de recommander qu'on veillât sur le bon emploi de cet argent, et que rien n'en fût perdu.

Il ne manqua point de récompenser et d'honorer de toutes façons « ces bourgeois de Beauvais qui avaient si vertueusement et si exactement, sans aucunement craindre, varier ni vaciller, soutenu pendant trois semaines la venue et la férocité de l'assemblée illicite et armée que Charles de Bourgogne, avec ses suivants et complices, avaient amenée par puissance désordonnée en forme de siége; qui, avant et depuis l'arrivée des capitaines et chefs de guerre, avaient repoussé de jour et de nuit les assauts de ces Bourguignons, et avaient résisté jusqu'à la mort, en y employant, sans rien épargner, vie et biens, femmes et enfants. » Ils reçurent le privilége de posséder et tenir des fiefs nobles avec exemption de l'arrière-ban; le maire et les pairs-échevins de la ville furent désormais à la libre élection des bourgeois, et eurent le droit, lorsqu'ils le jugeaient à propos, de convoquer l'assemblée commune des habitants, pour délibérer sur leurs intérêts. En outre, la ville fut déclarée exempte de toute imposition mise ou à mettre par le roi et ses successeurs pour l'entretien des gens de guerre ou pour toute autre cause. On conserva toutefois les taxes perçues sur les bois, le poisson, les bêtes au pied fourchu, et sur les vins et vinaigres, qui furent pourtant modérées du quart au huitième du prix de vente.

Par ordonnance et du consentement des habitants, fut instituée la procession de l'assaut à l'anniversaire du 27 juin. Déjà cette ville célébrait tous les ans une autre procession de glorieux souvenir, pour avoir, le jour de la Trinité 1433, chassé les Anglais d'une des portes qu'ils avaient surprise. Un an après, le roi ordonna encore qu'en mémoire de la vertu et de l'audace supérieure au sexe féminin, que les femmes et filles de Beauvais avaient montrées en montant aux créneaux et sur la muraille et mettant la main à l'œuvre pour repousser l'assaut des Bourguignons, les femmes marcheraient dorénavant les premières, immédiatement après le clergé, à la procession de madame sainte Angadresme, dont l'intercession était spécialement due à leurs prières et à la demande qu'elles avaient faite que sa châsse fût portée en procession sur la muraille. Elles reçurent aussi le privilége de pouvoir, le jour de leurs noces, et toutes les fois que

(1) Tanneguy Duchâtel.

bon leur semblerait, se couvrir et parer de tels vêtements, parures, joyaux et ornements qui leur plairaient, sans qu'on pût, en vertu de nulle loi somptuaire, les noter, reprendre ou blâmer, quel que fût l'état et condition de chacune.

Parmi ces vaillantes bourgeoises de Beauvais, Jeanne Lainé, que la tradition nomme Jeanne Hachette (1), est demeurée célèbre, et l'on a montré longtemps dans l'église des Jacobins l'étendard bourguignon qu'elle avait arraché de la muraille, au plus fort de l'assaut. Le roi la maria à un bourgeois nommé Colin Pilon, et les exempta, eux et leurs descendants, de toute taille mise ou à mettre, ainsi que du service de la garde des portes et du guet de la ville.

Le duc de Bourgogne se dirigea sans obstacle vers la Normandie; son armée était forte; l'arrière-garde aurait suffi à s'emparer de Beauvais, si la garnison en fût sortie trop tôt; le maréchal Rouault avait même cru d'abord que la levée du siége n'était qu'une ruse. Dès qu'on vit cependant que les Bourguignons continuaient leur route, le connétable, le comte de Dammartin et le maréchal Rouault les suivirent. Sans engager de combat, ils surprenaient les convois, leur coupaient les vivres, et gênaient leur marche, tandis que le Duc avançait sans autre but ni projet bien arrêtés, que de tout ravager. Il mit en cendres tout le riche pays de Caux, fit démolir les villages et châteaux, se présenta inutilement devant Dieppe, qui était une des plus fortes villes du royaume, vint aussi aux portes de Rouen, et y passa quatre jours sans nul espoir d'y entrer. Maître Guillaume Picard, receveur des finances en Normandie, avait fait creuser des fossés et élever des retranchements qui mettaient la ville hors de danger. D'ailleurs, Dammartin se tenait toujours assez proche du Duc pour l'empêcher de rien entreprendre. Son armée commençait à souffrir par la disette; les maladies y régnaient; il perdait chaque jour quelqu'un de ses meilleurs serviteurs, soit par la contagion, soit par les blessures qu'ils avaient reçues aux continuelles escarmouches qui coûtaient plus de monde qu'une bataille; la solde n'était pas payée; chacun commençait à murmurer; sa rudesse n'était pas bonne pour faire prendre patience ni pour donner aux gens de guerre courage à supporter les souffrances. Son exemple ne suffisait pas à les consoler. Bien qu'il lui fût indifférent d'être mal vêtu, mal nourri, sans repos, sans sommeil, il aurait fallu qu'il montrât à ses serviteurs quelque douceur, quelque affection, et qu'il se les attachât par de bonnes paroles.

Ce fut précisément alors qu'il en perdit un des plus sages et des plus habiles, le sire Philippe de Comines. Depuis l'aventure de Péronne il appartenait plus au roi qu'au Duc. Peut-être se trouvait-il à ce moment en péril par la découverte de quelque secrète et coupable intelligence (2). Quoi qu'il en soit, cet homme froid et bien avisé s'était de plus en plus lassé de servir un maître dénué de raison et de réflexion, et il jugea plus conforme à ses intérêts et à son penchant de se donner à un prince qui cherchait les gens de mérite et savait les récompenser non-seulement en les payant, mais en leur donnant la satisfaction de se voir connus et bien jugés. En outre, le bruit courut à la cour de Bourgogne que le sire de Comines conservait une extrême rancune d'un trait de brutalité, tel que le Duc en adressait trop souvent à ses serviteurs (3). On racontait qu'un jour, après avoir suivi la chasse, le sire de Comines, excédé de fatigue, était rentré le premier dans la chambre de son maître, et s'était jeté tout vêtu sur un lit; quand le Duc vint pour se coucher, il trouva que son chambellan, au lieu de l'attendre, s'était endormi. Ce lui sembla un grand manque de respect. « Attends, s'écria-t-il, je vais te débotter pour que » tu sois plus à l'aise; » et lui tirant sa botte, il la lui avait jetée à la tête. De là était venu le surnom de tête bottée (4), sous lequel le sire de Comines était connu à la cour. Cette désertion ne fut pas une des moindres pertes du Duc. Sa mémoire devait en souffrir encore plus dans l'avenir que ses intérêts dans le présent, à cause des beaux récits que le sire de Comines écrivit, et des jugements qu'il porta sur les princes de son temps avec tant de réflexion et de sagesse que la postérité les adopta presque entièrement.

Toute la crainte des capitaines de l'armée bour-

(1) La plus grande incertitude règne sur le nom de cette héroïne, et ce qui est digne de remarque, c'est qu'aucun historien contemporain ne l'appelle *Jeanne Hachette*. Dans le Comines de Lenglet du Fresnoy (III, Preuves, 208) elle est nommée *Jeanne Fourquet*; dans P. Matthieu, *Jeanne Fouquet*. Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* l'appellent *Jeanne Lainé*, d'accord sur ce point avec Antoine Loisel, auteur des *Mémoires sur le Beauvaisis*. De Reiffenberg. (G.)

(2) Lettres de Louis XI, portant donation de la terre de Talmon et autres.

(3) Oudegherst.

(4) Ce n'est là qu'une tradition populaire, peut-être vraie, mais qui n'a cependant aucun fondement solide. De Reiffenberg. (G.)

guignonne, c'était que leur Duc ne fût assez insensé pour passer la Seine et pour former le projet d'aller rejoindre le duc de Bretagne (1); s'il l'eût entrepris, il était perdu sans nulle ressource. Mais comme il avait donné rendez-vous à l'armée de Bretagne devant Rouen, il trouva que sa parole était suffisamment acquittée en passant quelques jours sous les murs de cette ville, et il écrivit en ces termes au duc de Bretagne :

« Mon bon frère, je me recommande à vous de très-bon cœur. J'avais un certain espoir, ayant marché jusqu'à Rouen, d'en profiter, du moins pour avoir passage; mais toute la puissance des ennemis étant en cette frontière, où est le grand maître, de la loyauté duquel je n'ai aucun doute, la chose n'a pu encore avoir d'effet. Je ne sais ce qui va s'ensuivre. Voyant cela, je leur ai donné matière de penser ailleurs, et j'ai pris ici mon camp entre Rouen et Neufchâtel, à l'intention toutefois d'y revenir au plus tôt. Sinon, j'exploiterai la guerre en un autre quartier plus dommageable aux ennemis, et ferai tout ce qui me sera possible pour les éloigner de votre marche. Mes gens de guerre de Bourgogne et de Luxembourg font bien leur devoir en Champagne. J'ai su aussi que vous faisiez bien de votre côté, dont je suis très-joyeux. J'ai brûlé tout le pays de Caux de façon qu'il ne nuira de longtemps à vous, à nous, ni à d'autres, et ne me départirai point des armes sans vous, comme je suis certain que vous ne le ferez pas sans moi; mais je poursuivrai l'œuvre commencée selon vos avis et remontrances au plaisir de Notre-Seigneur qui vous donne bonne et longue vie avec fructueuse victoire. Écrit à mon camp, près Boscise, le 4 septembre. Votre loyal frère, CHARLES. »

Peu après, le Duc se résolut à revenir en Picardie et en Artois, où le connétable brûlait ses villes et ravageait ses États (2) aussi cruellement qu'il traitait la Normandie. Néanmoins le Duc conservait toujours un secret espoir de regagner par des promesses ou de contraindre par la guerre le connétable à laisser le parti du roi.

En quittant Rouen, il continua à tout brûler sur son passage, et détruisit même entièrement la ville de Neufchâtel. A peine se fut-il éloigné, que les troupes du roi reprirent sans difficulté Eu et Saint-Valery, seules villes qu'il eût conservées et où il eût laissé garnison. Dans sa retraite, il fut sans cesse harcelé par Dammartin et le connétable, qui lui refusaient bataille et fatiguaient par des escarmouches son armée déjà excédée par la famine et les maladies.

Les mêmes dévastations avaient lieu sur toutes les marches de France et de Bourgogne. Le comte de Roussi, fils du connétable, commandait dans la haute Bourgogne, et il s'empara du comté de Tonnerre, s'avança vers Troyes, et ravagea une grande partie de la Champagne. Le comte de Romont, frère du duc de Savoie, était dans l'Auxerrois, et ne se montra pas moins cruel.

Le roi pensait que tous ces malheurs se répareraient facilement si une fois il reprenait le dessus, et ne s'attachait qu'à en finir avec le duc de Bretagne. Son armée était forte, mais il s'en servait plus pour menacer que pour combattre. Il avançait sans se hâter, s'emparant toutefois de Chantocé, d'Ancenis, de Machecoul, et s'approchait vers Nantes sans trouver beaucoup de résistance. Tout son soin était de traiter, non avec le duc de Bretagne comme il semblait, mais au vrai avec le sire de Lescun.

Il y avait déjà beaucoup d'années qu'il croyait ne devoir rien épargner pour acquérir les services d'un homme si habile et si puissant en Bretagne. Cette fois il résolut de lui tant donner et de le faire si

(1) On lit dans une lettre écrite du camp du Duc, en date du 28 septembre : « La pluspart des compagnons (de » l'armée du Duc) doubtoient fort que mondit seigneur deust » passer la rivière de Seigne, et tirer en Bretagne, qui leur » eust esté chose griesve, car desjà, par l'espace de six ou » sept jours, on n'avoit peu recouvrer pain en l'ost. » *Bibliothèque du roi à Paris*, ms. nº 8448-4. (G.)

(2) La lettre du 28 septembre, que je viens de citer, contient encore : « Les garnisons d'Amyens et de Saint Quantin » ont fait pluiseurs maulx ès pays de par deçà, assavoir » d'avoir bruslés pluiseurs gros villaiges et jusques ès feur» bourgs de Hesdin, et emmenez pluiseurs prisonniers, » assavoir gens de plat pays; mais, quelque part qu'ilz se » soient trouvez en presence de gens de guerre, ilz ont eu » tousjours du pire, et ont esté reboutez et rebarrez, et per» dut plus largement de leurs gens, que n'avons fait....... » L'auteur de cette lettre, dans un autre passage, s'exprime ainsi sur les projets du Duc, relativement au connétable : « Monseigneur a conclud de present de faire icy (près de » Péronne) revueues et paiement à ses gens pour ung mois, » et emploier ceste saison à nectoyer les frontières de ses » pays des places qui les peut nuyre et grever, qui sont les » places du connestable, comme je entends, assavoir : Han » (Ham), Beaul, Renoy, Guyse, Bouhan (Bohain) et autres, » et veult mondit seigneur faire la guerre audit connes» table, et sur ses terres et places, pour savoir quelx termes » il tiendra; car pluiseurs sont d'oppinion que, se mondit » seigneur povoit gaignier par force ou par moyen icelluy » connestable, que le roi se trouvera fort esbay. » (G.)

grand, qu'il eût intérêt à être fidèle et à ne plus tramer de ligues ni de conspirations. Il pensait que, lorsque le sire de Lescun serait ainsi devenu son serviteur avec de belles conditions, il pourrait compter sur sa loyauté. D'ailleurs il l'estimait homme d'honneur et bon Français, parce que dans toutes les alliances conclues, dans toutes les entreprises formées contre le roi, il n'avait jamais voulu que, sous nul prétexte, les Anglais fussent appelés dans le royaume. En ce moment le duc de Bretagne n'avait nul autre moyen de salut que d'implorer leur secours; plusieurs de ses conseillers l'y portaient vivement; et, depuis la mort de monsieur de Guyenne, il envoyait sans cesse des ambassades au roi Édouard pour lui demander de descendre en France. Autant en faisait le comte d'Armagnac, qui continuait plus que jamais à porter le trouble et le ravage dans le pays de Gascogne. Déjà le sire de Duras avait débarqué à Brest avec deux mille archers. C'était surtout cette crainte de voir les Anglais descendre en force dans la Bretagne ou la Guyenne, qui retenait le roi en Anjou et en Poitou et lui donnait un si vif désir de traiter.

La haine du sire de Lescun contre les anciens ennemis du royaume était donc un moyen de rapprochement avec le roi. Le sire de Souplainville et Philippe Désessarts, sire de Thieux, conseillers du duc de Bretagne et gens tout dévoués à monsieur de Lescun, conduisirent la négociation. Le 15 octobre, une trêve fut signée pour six semaines. Le roi remit toutes les villes qu'il avait prises, hormis Ancenis, et le duc s'engagea à ce que les Anglais ne commissent aucun acte de guerre. Le duc de Bourgogne et le duc de Calabre pouvaient à leur volonté être compris dans cette trêve, sans que leur refus dût en aucune façon changer ce qui était convenu avec le duc de Bretagne. « Si cette trêve vous est avantageuse, manda le roi à Dammartin et au connétable, tenez-la; autrement, faites-la publier, n'en tenez compte, et dites que ce sont les Bourguignons qui l'ont rompue. »

Cependant la négociation avec le sire de Lescun n'était pas encore terminée. Ses ambassadeurs, car Souplainville et Désessarts étaient bien plus à lui qu'au duc de Bretagne, commencèrent par faire leurs propres conditions. Souplainville eut la promesse d'être maire de Bayonne, et d'avoir une pension de douze cents livres, avec la prévôté de Dax et la seigneurie de Saint-Sever, sa vie durant; il reçut deux mille écus comptant. Le sire Désessarts obtint la maîtrise des eaux et forêts de Champagne, le bailliage de Meaux, une pension de douze cents francs, divers domaines et dix mille écus.

Il fallait d'autres avantages à un homme tel que le sire de Lescun, et surtout rien ne pouvait se conclure entre le roi et lui sans qu'ils se vissent. Mais Lescun avait de grandes méfiances. Outre la mauvaise renommée du roi, il s'inquiétait aussi des puissants ennemis qu'il avait à la cour de France. Il existait principalement une ancienne et forte haine entre lui et Tanneguy Duchâtel. Le roi, qui avait grand besoin de tous les deux, ne pouvait sacrifier l'un à l'autre. Enfin, après beaucoup de messages, de continuelles et réciproques craintes d'être trompé, le roi envoya un sauf-conduit au sire de Lescun, pour venir le trouver avec cent personnes telles qu'il les voudrait amener. Néanmoins, avant de se mettre en route, le sire de Lescun exigea que le roi jurât sur la croix de Saint-Laud qu'il ne serait fait aucun mal à lui ou à ses gens, ni en allant, ni en retournant. Tanneguy Duchâtel était surtout un sujet de souci pour le sire de Lescun et ses partisans.

« Monsieur le gouverneur (1), lui écrivait le roi, jamais homme n'eut une si belle peur que Philippe Désessarts quand il sut que vous veniez, et il nous pria, Blanchefort et moi, de vous écrire que, pour Dieu, vous attendissiez jusqu'à lundi après son départ. Or je ne sais si vraiment vous êtes malade, et si c'est pour ce motif que vous vous êtes en retourné, ou si vous nous jouez là un tour de tête bretonne, à cause de ce que Blanchefort et moi vous mandâmes du point où en sont nos affaires. Si vous êtes malade, je vous prie qu'incontinent que vous serez guéri vous veniez vers moi. Si vous ne l'êtes pas, venez, je vous prie, dès cette heure.

» Philippe Désessarts et Souplainville offrent de prolonger la trêve jusqu'à la Toussaint de l'année prochaine, et que le duc de Bourgogne y sera compris s'il le veut; ils disent que le sieur de Lescun se décidera à être autant mon serviteur qu'il l'était de feu monsieur de Guyenne, et qu'il ne me pourchassera jamais de mal, mais tout le bien qui lui sera possible. Vous entendez bien que je ne signerais cette trêve qu'à bon escient, et afin de rompre l'armée d'Angleterre pour tout l'été qui vient. »

Il parlait ensuite des avis qui lui venaient de plusieurs côtés, et d'après lesquels il était à croire que les Bretons ne cherchaient qu'à le tromper et à gagner du temps. Il n'y ajoutait pas grand'foi, car

(1) De Roussillon.

quelques-uns des donneurs d'avis étaient des gens peu sages. Pourtant il les écouterait, disait-il.

« Monsieur le gouverneur, il me semble cependant que je puis avancer au-devant des Bretons jusqu'à l'Hermenault (1), et là, ou auprès, je dois avoir tout mon conseil, besogner tous les jours, pourvoir à tout de tous les côtés, comme si j'étais bien sûr qu'ils voulussent me tromper. S'ils traitent en conscience, je n'aurai pas perdu ma peine; s'ils ne veulent pas traiter, j'aurai remédié à tout ce qui m'aura été possible, et ils me trouveront ensuite pourvu un peu mieux que si je ne m'étais pas tenu sur mes gardes.

» Je désirerais donc votre venue pour deux points: le premier pour prendre conclusion sur tout ceci, car je voudrais bien que vous y fussiez; le second, c'est que monsieur de Lescun, pour venir vers moi, veut me faire jurer sur la vraie croix de Saint-Laud, et je voudrais bien auparavant être assuré de vous, et que vous ne lui dresserez point d'embûche sur le chemin. Car je ne voudrais pas être en danger de ce serment-là, surtout depuis l'exemple que j'en ai vu cette année sur monsieur de Guyenne.

» Je vous prie, si vous pouvez venir, que vous veniez. Je tiendrai mon conseil à Fontenai tout près de moi. Si vous ne pouvez venir, mandez-moi ce que vous semble de tout ceci, et aussi dans le cas où je ferai le serment, si vous le tiendrez.

» J'envoie de l'artillerie en Guyenne contre le comte d'Armagnac le plus diligemment que je puis; et j'ordonne de vous délivrer les lettres pour les confiscations que je vous ai données. »

Enfin monsieur de Lescun se décida à venir, et ses conditions furent magnifiques. Il fut nommé gouverneur de Guyenne, capitaine des châteaux de Bordeaux et de Blaye; il eut une pension de six mille livres, deux mille livres comme amiral de Guyenne et vingt-quatre mille écus d'or comptant; il fut fait comte de Comminges, reçut l'ordre du roi et obtint aussi une pension de douze cents livres pour son frère. Ainsi celui qui avait pratiqué cette dernière entreprise contre le roi, qui y avait entraîné monsieur de Guyenne, qui avait conduit toute l'affaire, dirigé les négociations, réuni les princes par de nouvelles et plus fortes alliances, abandonna tout à coup des projets où il avait précipité tant et de si grands personnages (2). Et de son côté le roi se tint tout heureux de faire d'un homme qui lui avait voulu et procuré tant de mal, et qui venait de le proclamer, à la face de la chrétienté, meurtrier de son frère, un des plus grands seigneurs de son royaume. Le sire de Lescun n'en rendit pas moins autant de bons offices qu'il lui fut possible au duc de Bretagne, en lui procurant de bonnes conditions. La trêve fut continuée jusqu'au 23 novembre 1473, et le roi rendit toutes les places, et s'engagea à payer soixante mille livres en deux ans au duc.

Vers cette époque, le roi fit aussi revenir à son service un des meilleurs serviteurs du feu duc de Guyenne, moins grand seigneur que le sire de Lescun, mais un des bons et considérables gentilshommes du Berri, Claude de la Châtre. Quelques années auparavant, il avait quitté le roi pour entrer dans la maison de monsieur de Guyenne, qui l'avait chargé de la garde particulière de sa personne. Après la mort de ce prince, au lieu de traiter avec le roi, il se retira en son château de Nancey. Bientôt le prévôt Tristan vint l'y prendre, et par ordre du roi il fut mis en prison. Cette dureté et cette injustice n'abattirent point son courage ni sa bonne conscience. Il se savait sans reproche et n'implora ni pitié ni grâce. Quelque temps se passa; le roi le fit venir en sa présence et lui demanda s'il était en volonté de le servir aussi bien qu'il avait servi son frère. « Sire, répondit Claude de la Châtre, les » services que je pourrai vous rendre resteront » toujours moindres que mon affection, et ma fidé» lité pour monsieur votre frère sert de preuve à » la fidélité que j'aurai toujours à qui sera mon » maître. »

Pour lors le roi lui dit : « Je ne veux plus être » gardé seulement par des Écossais, et désormais » une compagnie de cent gentilshommes français » gardera aussi ma personne. Tu vas recevoir une » commission pour dresser cette compagnie. » Puis il ajouta : « Écoute, capitaine Claude, je sais que » ta femme s'est fort scandalisée et a eu grand'peur » quand le compère Tristan t'alla prendre. Les » femmes sont mauvaises quand elles en veulent à » quelqu'un ; dis-lui qu'elle ne m'en veuille plus de » mal, et porte-lui de ma part cette paire de gants » parfumés avec cinq cents écus que j'ai mis dedans. » Prends une de mes bonnes mules pour te rendre » chez toi plus à ton aise, et reviens me trouver dans » trois mois avec ta compagnie toute dressée. »

Cette compagnie fut la première garde française, et fut successivement commandée par cinq capitaines du nom de la Châtre.

(1) Près Fontenay-Vendée.

(2) Argentré.

Pendant que le roi, en gagnant les serviteurs de son frère et du duc de Bretagne, empêchait et apaisait la guerre qui semblait encore une fois près d'éclater dans le royaume, le duc de Bourgogne commençait à se décourager et à se calmer. Après avoir fait sa retraite, il avait commencé à dévaster les domaines du connétable, soit pour le forcer à traiter, soit pour se venger de lui. Le connétable était devenu l'objet d'une haine universelle. Les serviteurs du roi, et même la voix publique, l'accusaient d'une continuelle trahison. Dammartin, le maréchal Rouault, tous les capitaines de la France avaient de plus pour motifs d'inimitié sa hauteur et son insolence. Le duc de Bourgogne, selon son caractère, était de tous celui qui, en cet instant, le haïssait le plus vivement. Il l'avait trahi ; il avait voulu le contraindre à marier sa fille; il avait livré ses villes au roi. Les habitants des marches de Picardie et de France lui imputaient d'avoir été le premier qui, en commençant la guerre contre le duc de Bourgogne, avait donné l'exemple cruellement imité de brûler et de saccager les villes et les campagnes. Maintenant le connétable se plaignait amèrement que ses seigneuries fussent traitées de la même sorte. Son courroux contre le duc de Bourgogne s'en augmentait; il se plaignait aussi du comte de Dammartin, dont les troupes étaient si peu disciplinées qu'elles ravageaient son pays au lieu de le défendre.

Une trêve devenait nécessaire aux deux partis. Communément l'un et l'autre avaient besoin de l'hiver pour remettre un peu d'ordre dans leur armée et dans leurs finances. Les pourparlers commencèrent. Le connétable y laissait voir sans contrainte toute sa hauteur et son emportement; il gardait même si peu de mesure, que dans une conférence avec les ambassadeurs de Bourgogne, il adressa le plus injurieux démenti à Gui de Brimeu, seigneur d'Humbercourt (2). Ce noble chevalier, le plus sage des conseillers du Duc, ne fit paraître nulle colère, et repartit froidement : « Si j'endure cet outrage, » ne croyez pas, monsieur de Saint-Pol, que ce soit » en votre honneur; c'est par respect pour le roi, » au nom duquel vous êtes venu comme ambassadeur, sous la sûreté d'un sauf-conduit, et aussi à » cause de mon maître que je représente ici; mais » il lui en sera rendu compte. » Toutefois le sire d'Humbercourt garda une profonde rancune à celui qui avait pu le traiter ainsi, et cette parole, si légèrement dite, coûta cher au connétable.

Après beaucoup de difficultés, et après avoir refusé une trêve de six mois, le connétable en signa une de cinq mois à dater du 3 novembre. Toutes les précautions furent prises pour qu'elle fût bien observée. De part et d'autre on nomma pour conservateurs, sur chaque frontière, les personnages les plus puissants de France et de Bourgogne; selon l'usage, c'était à eux que devaient être déférés tous les cas de violation et les plaintes de l'une ou de l'autre partie. Il fut dit aussi que la présente trêve était prise à intention de parvenir à la paix; qu'ainsi il serait tenu, à commencer du 1er décembre, une journée à Amiens, entre les gens du roi et ceux de monseigneur de Bourgogne, pour traiter et pour parler de la paix, ou du moins continuer les trêves et assigner un autre jour et un autre lieu pour conférer encore de la paix.

Ce ne fut pas à Amiens que s'assemblèrent les ambassadeurs; mais il y eut en effet, pendant toute l'année 1473, des prolongations de trêve et des négociations pour la paix. Si elles n'étaient point de toute sincérité, du moins chacun des deux princes voulait-il réellement différer la guerre. Le siége de Beauvais, l'expédition dans le royaume avaient si mal réussi au Duc, que, selon son caractère vif et superbe; il avait pris du dégoût pour les affaires de France. Ne trouvant point le succès d'un côté, il se jetait d'un autre pour l'obtenir : en cela bien différent du roi, qui suivait toujours une même volonté, et sans s'obstiner à rester sur la même voie, ne perdait jamais de vue le but qu'il s'était proposé.

D'ailleurs le Duc, depuis plusieurs années, songeait surtout à l'Allemagne, et cherchait seulement à se mettre en sûreté du côté du roi, afin de pouvoir sans crainte commencer ses grandes entreprises. C'était assurément en quoi il jugeait mal le roi, qui, plus avisé que quelques-uns de ses conseillers, était loin de vouloir apporter le moindre obstacle aux vastes desseins du Duc. Il croyait ne pouvoir se mieux venger de lui qu'en le laissant faire; volontiers il l'eût même un peu aidé afin de lui donner plus d'impatience et de témérité. Il avait appris à connaître de mieux en mieux les façons de faire de son adversaire (3). Outre qu'il était d'esprit à en juger mieux que personne, il

(1) 1472, v. st. L'année commença le 18 avril.
(2) Comines.

(3) Comines.

avait tiré grand profit de ce que lui disaient les serviteurs habiles et sensés qu'il avait su ôter au Duc et attirer vers lui. Aussi pensait-il que ce prince, une fois jeté dans les affaires d'Allemagne, n'en saurait plus sortir, et s'attirerait une nouvelle guerre avant d'avoir terminé la première. Pendant ce temps, le roi pourrait détruire ou dompter les ennemis qu'il avait dans le royaume, punir les gens qui l'avaient trahi, gagner les séditieux ou s'en venger cruellement, enfin établir de mieux en mieux son autorité.

La première affaire qui appelait le Duc vers le nord de ses États l'occupait déjà depuis assez longtemps. Il s'agissait du duché de Gueldre. Arnould, duc régnant de ce pays, s'était, comme on a vu, allié en 1456 avec le duc de Saxe contre le bon duc Philippe, et Catherine de Clèves, sa femme, l'avait quitté, emmenant avec elle le jeune Adolphe, son fils (1). Depuis ce moment, de grandes discordes avaient régné dans la Gueldre; le duc avait trouvé à Nimègue et dans une portion de ses sujets continuelle désobéissance et révolte ouverte, encouragées par sa femme et par son fils, que l'appui de la cour de Bourgogne rendait hardis contre lui. Après une guerre cruelle entre le fils à la tête des gens de Nimègue et de Vanloo (2), contre son père et les habitants de Ruremonde, qui étaient ses principaux partisans, le prince Adolphe reçut comme apanage, sous la juridiction souveraine de son père, la ville et seigneurie de Nimègue. Il ne sut point y vivre en repos, et croyant avoir à se plaindre de deux serviteurs du vieux duc, il les fit décapiter. Ne se trouvant pas en force, il se sauva à la cour du duc Philippe, puis alla faire le voyage de la terre sainte, et s'y fit même recevoir chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (3). A son retour, le duc de Bourgogne l'accueillit avec encore plus de bienveillance, le fit chevalier de son ordre et le maria à sa nièce Catherine de Bourbon, sœur de la comtesse de Charolais. C'était en 1463. A cette occasion on le réconcilia avec son père; la duchesse de Gueldre, qui avait tenu vivement le parti de son fils, fit aussi sa paix avec son mari.

Toute cette famille réunie célébrait cet heureux changement par de grandes et joyeuses fêtes dans la ville de Grave. Nul soupçon n'entrait en l'âme du vieux duc. Il venait de se retirer en sa chambre, laissant la jeunesse et les femmes se divertir au festin et au bal; tout à coup on heurta violemment à sa porte. « Enfants, dit-il, je suis bien vieux pour » danser, laissez-moi dormir. » On entra en brisant les portes. « Vous êtes prisonnier, » lui crièrent des gens qui se précipitaient l'épée nue dans sa chambre. « N'est-il rien arrivé à mon fils? » Tel fut son premier mot; car il l'aimait beaucoup, nonobstant leurs cruelles discordes. Au même instant entra ce fils. « Mon père, rendez-vous; il faut que » cela se fasse ainsi. — Que faites-vous là, mon » fils? » fut la seule réponse du vieux duc. C'étaient des gens de Nimègue, à qui la duchesse avait secrètement fait ouvrir les portes de la ville et de l'hôtel. On le fit lever, et, le plaçant à peine vêtu sur un cheval, il fut conduit sans nuls égards au château de Buren (4), obtenant pour toute faveur, de sa femme et de son fils, de ne pas être enfermé à Nimègue parmi ses cruels ennemis. Tout le pays reconnut alors l'autorité du duc Adolphe, hormis Ruremonde, qui se déclara neutre entre le père et le fils.

Le duc Arnould passa six années dans une dure prison : le jour entrait à peine dans son donjon, et parfois l'on vit son fils, à travers les barreaux de la lucarne qui laissaient arriver un peu de lumière, menacer son vieux père et lui crier des injures, ainsi que l'a représenté un beau tableau de Rembrandt, peint d'après les chroniques du temps et les traditions du pays. Cependant le duc de Clèves son beau-frère, le seigneur d'Egmont qui était de la même famille que lui, et d'autres princes voisins, prirent son parti. Il y eut donc de continuelles guerres civiles et étrangères dans le duché de Gueldre. L'Empereur, et même le pape, s'occupèrent de mettre un terme à ce grand scandale. Le duc de Bourgogne s'y était souvent employé, mais sans pouvoir rien gagner sur le duc Adolphe, auquel il était au reste assez favorable. Enfin, pressé par l'indignation de toute la chrétienté, il résolut de terminer cette querelle impie. Il commanda au duc Adolphe de tirer son père de prison et de l'amener à Doulens. C'était un peu avant que le roi de France s'emparât des villes de la Somme.

(1) Chronique de Hollande.

(2) Venlo. (G.)

(3) Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem étaient alors ceux de Rhodes, depuis chevaliers de Malte, et l'on n'allait point se faire recevoir dans cet ordre à Jérusalem. A Jérusalem, on était reçu, et on peut l'être encore, chevalier du Saint-Sépulcre. Le prince Nic.-Christophe Radzivill, qui visita la terre sainte en 1583, a décrit tout le rit de cette réception. De Reiffenberg. (G.)

(4) M. de Reiffenberg a consacré à ce pathétique événement une légende en vers, dans ses *Ruines et Souvenirs*, p. 60. (G.)

Le duc Adolphe n'osa point résister à l'ordre de son unique et puissant protecteur. Le vieux duc vint en personne porter sa plainte et soutenir ses droits. Le duc de Bourgogne employa sincèrement ses efforts à conclure un arrangement entre le père et le fils; mais il y avait entre eux une telle haine, qu'ils ne pouvaient se voir sans se charger de reproches et d'injures. Un jour même, en la chambre du duc de Bourgogne et devant son conseil assemblé, le vieux duc jeta le gage de bataille à son fils. Vainement les hommes les plus sages tâchaient par leurs discours et leurs bons conseils d'adoucir une si effroyable aversion, ils ne pouvaient se faire écouter. Les propositions qu'on faisait au duc Adolphe étaient cependant fort acceptables : le duc de Bourgogne lui offrait de le faire maimbourg ou gouverneur du pays de Gueldre, en ne laissant à son père que le titre de duc, la ville de Grave avec son revenu, qui valait trois mille florins, et une pension de pareille somme. C'était à ces conditions que le duc Adolphe s'écriait : « J'aimerais mieux jeter mon père la tête » la première dans un puits, et moi après, que d'ac» cepter un tel appointement. Il y a quarante-quatre » ans qu'il est duc, il est temps que mon tour ar» rive. » Tout ce qu'il pouvait accorder, c'était la pension de trois mille florins, à la condition toutefois que son père ne mettrait jamais les pieds dans le duché.

Lorsque le duc de Bourgogne vit que le duc Adolphe était si fort aveuglé par la haine et la fureur, il songea à s'arranger avec le père, et commença à traiter avec lui de la succession de Gueldre. Mais on était alors sur le point d'entrer en guerre avec le roi de France; Amiens et Saint-Quentin venaient d'être surpris; le Duc avait de plus pressantes affaires que la Gueldre. Il avait quitté Doulens pour se retirer jusqu'à Arras. Les deux princes étaient toujours avec lui, sans qu'il s'occupât davantage pour le moment de leurs différends, ni qu'il leur fît connaître sa volonté. Le duc Adolphe, s'apercevant que ce n'était plus à lui que le Duc était favorable, résolut de ne plus s'en fier à sa décision. Un soir que le Duc était allé à son camp de Wailly, près Arras, il se travestit sous l'habit d'un moine de Saint-François, et s'échappa pour retourner en Gueldre. Le Duc envoya aussitôt l'ordre dans toutes les villes de ses États de se saisir de sa personne. En passant le pont de Namur, il eut l'imprudence de payer un florin pour son passage : un prêtre qui se trouvait sur le pont en conçut quelque méfiance, le regarda attentivement et le reconnut. Il fut arrêté; puis, par commandement du Duc, enfermé au château de Namur, d'où il ne sortit que longtemps après.

Au milieu des embarras de toute sorte qui préoccupèrent le duc de Bourgogne, ce fut seulement le 7 décembre 1472, à son retour de Normandie, qu'il signa le traité en vertu duquel le duc Arnould lui transportait tous ses droits sur les duchés de Gueldre et de Zutphen, moyennant trois cent mille florins, avec clause de rachat, et à la condition de jouir encore sa vie durant de la moitié de ses domaines.

Cette dernière condition fut peu onéreuse. Le duc Arnould mourut trois mois après, déshéritant son fils et reconnaissant Charles duc de Bourgogne pour son héritier unique (1).

Avant de se mettre en possession, le Duc voulut faire prononcer par une sorte de jugement sur les droits que pourrait prétendre le duc Adolphe. Comme il était chevalier de la Toison d'or, ce fut devant le chapitre de l'ordre qu'il fut cité (2). La solennité en fut célébrée à Valenciennes, le 3 mai 1473 (3). Il y avait longtemps que l'ordre n'avait fait, dans l'intervalle de deux chapitres, d'aussi notables pertes. Le Duc avait à remplacer son beau-frère, Jacques de Bourbon, le sire de Charny, Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, Claude de Montaigu, le comte d'Ostrevant, jadis mari de madame Jacqueline de Hainaut, Jean, sire de Crécy (4) et Jean de Croy qui avait été longtemps gouverneur du Luxembourg, et qui, ainsi qu'Antoine son frère, celui qu'on nommait le grand comte de Croy, avait causé tant de chagrins au Duc. Comme en ce moment il s'occupait à tout remettre en ordre dans ses États qu'il venait de parcourir, afin de tout disposer pour commencer ses grandes entreprises, il saisit cette occasion de se réconcilier avec la maison de Croy (5). Déjà il avait érigé en comté la seigneurie de Chimay, et avait en grande pompe revêtu de ce

(1) Au mois de décembre 1472, le Duc convoqua les états généraux à Bruges, et leur demanda une aide annuelle de 600,000 écus, six ans durant : les états, dans une seconde assemblée, qui fut tenue à Bruxelles au mois de mars, lui accordèrent 500,000 écus. *Registres du conseil de ville de Mons*. (G.)

(2) Heuterus.

(3) Le chapitre tint sa première séance le 1er mai, et la dernière eut lieu le 13. Ce fut le 8, que se firent les élections. Voy. l'*Histoire de l'ordre*, par M. de Reiffenberg. (G.)

(4) Lisez : *Créquy*. (G.)

(5) Le Duc déclara, pendant la tenue de ce chapitre, que,

titre Philippe de Croy, sire de Quiévrain (1). Il le choisit pour chevalier de son ordre en remplacement de son père mort. Parmi les nouveaux chevaliers fut aussi compris Jean, sire de Rubempré (2), à qui le Duc rendit sa faveur. Le sire d'Humbercourt, le comte de Nassau, le comte de Marle, fils du connétable, furent encore de cette promotion. Le Duc envoya son ordre au roi d'Aragon, qui faisait pour lors une guerre plus vive que jamais au roi de France (3).

Le duc Adolphe ne fut point tiré de sa prison pour comparaître devant le chapitre de ses frères d'ordre. Il ne put se défendre que par procureur; après quelque procédure, il fut prouvé que la vente du duché de Gueldre et du comté de Zutphen était légitime et en bonne forme, ainsi que le testament du feu duc Arnould; qu'ainsi le duc de Bourgogne pouvait en toute justice, et lorsqu'il le jugerait à propos, prendre possession. Quant au duc Adolphe, attendu sa cruelle impiété envers son propre père, il fut condamné à finir ses jours en prison (4).

Après avoir assemblé une armée non moins belle ni moins forte que l'année précédente, le duc de Bourgogne entra au commencement de juin dans son duché de Gueldre. Il espérait y trouver peu de résistance (5). Le duc de Juliers, qui pouvait élever de justes prétentions sur le duché de Gueldre, et qui même les avait fait reconnaître par l'Empereur, voyant qu'il ne serait pas en état de résister au duc de Bourgogne, lui vendit ses droits moyennant quatre-vingt mille florins. Les villes qui avaient toujours tenu le parti du duc Adolphe s'effrayèrent moins de la puissance bourguignonne, elles tentèrent de se défendre; Vanloo (6) lui résista cinq jours.

Regnier, sire de Brockhausen, commandait à Nimègue; il avait sous sa garde Charles et Philippe de Gueldre, jeunes enfants du duc Adolphe, et c'étaient leurs droits qu'il maintenait, au défaut de leur père prisonnier. Il fit revêtir d'une armure Charles l'aîné, qui n'avait pas plus de huit ans. Monté à cheval, une petite arbalète à la main, l'enfant parcourut la ville, exhortant les habitants et la garnison. Depuis beaucoup d'années, c'étaient les gens de Nimègue qui soutenaient le parti du duc Adolphe, il avait toujours trouvé secours et refuge chez eux. Le péril ne diminua point leur fermeté. Pendant près de trois semaines ils soutinrent un rude siége. La redoutable artillerie du Duc avait déjà renversé leurs portes, leurs tours, leurs murailles, qu'ils se défendaient encore. Six cents archers anglais, auxiliaires dans

si le seigneur de Croy, Antoine, comte de Porcien, quittait la France, pour venir résider dans ses États, il lui accorderait la mainlevée et jouissance de toutes ses terres, seigneuries, rentes et revenus qu'il avait fait saisir. Le seigneur de Croy, par suite de cette promesse, ayant abandonné la demeure et les biens qu'il avait en France, et étant revenu dans les pays du Duc, ce prince, par une ordonnance du 21 septembre 1473, lui restitua toutes ses possessions, excepté celles qu'il tenait en engagement de son domaine, et les terres et seigneuries d'Arschot et de Westerlé, au sujet desquelles il y avait un procès pendant. L'ordonnance du 21 septembre 1473 est transcrite dans le 4e registre de la chambre des comptes de Brabant, aux Archives du Royaume, fol. 141. (G.)

(1) Ce fut par des lettres données à Bruges au mois de janvier 1472 (1473), que le Duc érigea en comté la seigneurie de Chimay. Il est dit, dans ces lettres, qui sont transcrites en un registre aux chartes portant le no 781 de l'inventaire imprimé des Archives du Royaume, « que, en la présence » de plusieurs de son sang et lignage, de tout son conseil et » d'un grand nombre de prélats, comtes, barons, chevaliers » et écuyers pour ce convoqués et assemblés devant lui, le » Duc a fait et créé comte messire Jean de Croy, en la per- » sonne du seigneur de Quiévrain, son fils, vu que présen- » tement, pour certaine occupation de maladie dont il est » empêché, ledit messire Jean de Croy n'a pu venir, ni per- » sonnellement en ladite assemblée comparoir. » (G.)

(2) Ce n'est pas *Jean, sire de Rubempré*, que l'auteur paraît confondre ici avec le bâtard de Rubempré, mais *Jean de Rubempré, seigneur de Bèvres,* qu'il faut lire. Voy. l'*Histoire* citée. (G.)

(3) On nomma encore, dans ce chapitre, l'infant don Fernand, roi de Sicile et prince de Castille, ainsi que don Fernand, roi de Naples. Quant au roi d'Aragon, il était déjà revêtu des insignes de la Toison d'or depuis l'année 1461. Voy. l'*Histoire* citée. (G.)

(4) Les registres de l'ordre n'offrent nulle trace d'une procédure telle que celle dont parle ici M. de Barante; mais voici ce qu'on y lit : Le 1er mai, le Duc, après avoir exposé les divers sujets de plainte que lui avait donnés Adolphe, duc de Gueldre, apprit aux assistants que, pour sa sûreté et celle de ses États, il se trouvait obligé de le détenir dans le *château de Courtray*; que, dans ces circonstances, il lui avait fait savoir le jour fixé pour la célébration de l'ordre, pour qu'il envoyât sa procuration à un des chevaliers présents; qu'au surplus, il lui avait marqué le nombre des places qui étaient venues à vaquer, afin qu'il fît remettre un billet contenant les personnes qu'il aurait jugées propres à les remplir, mais que le duc de Gueldre n'avait satisfait ni à l'un ni à l'autre de ces deux points. Il invitait en conséquence l'assemblée à lui proposer ce qui pourrait être fait en cette conjoncture. Les opinions furent partagées; mais la pluralité fut de sentiment que, attendu le refus qu'avait fait Adolphe de Gueldre, l'on ne devait commettre personne pour le représenter, ni permettre qu'on l'appelât à l'offrande, ou que quelqu'un y allât pour lui. Cette opinion prévalut. Voy. l'*Histoire* citée. (G.)

(5) Meyer. — Heuterus. — Extrait d'une ancienne chronique rapportée dans les preuves de Comines.

(6) *Venlo*, comme il a été dit ci-devant. (G.)

l'armée de Bourgogne, demandèrent l'assaut; soit qu'ils fussent mal soutenus, soit que la vaillance des assiégés fût encore invincible, les Anglais périrent presque tous dans cette attaque, et leurs bannières restèrent plantées sur la brèche comme trophée des gens de Nimègue. Mais ils étaient sans espoir d'être secourus; un nouvel assaut allait livrer la ville au pillage et à l'incendie; ils acceptèrent la médiation du duc de Clèves, et, le 19 de juillet, les bourgmestres et la bourgeoisie s'en vinrent, la tête découverte et les pieds nus, crier merci au duc de Bourgogne. Il se fit livrer les chefs qui avaient conseillé la résistance, accorda la vie à la garnison qui déposa ses armes, et taxa la ville à une forte amende. Les enfants du duc de Gueldre lui furent remis. Bientôt après le pays entier se soumit sans nulle contestation; le Duc ajouta cette puissante seigneurie à ses vastes États.

Ce n'était là que le premier commencement de ses projets et de ses hautes espérances. Maintenant il fallait continuer à s'agrandir en Allemagne et y devenir maître des bords du Rhin, de façon que ce fleuve, depuis le comté de Ferette et le comté de Bourgogne jusqu'en Hollande, ne coulât plus que sous sa domination. Il voulait que tant de seigneuries et d'États fussent réunis en un grand royaume. Rien ne lui tenait plus à cœur que de porter le noble titre de roi (1); son père le duc Philippe s'enorgueillissait au contraire de n'en avoir pas recherché la vaine pompe.

Depuis plusieurs années, il était en continuelle négociation avec l'Empereur et la maison d'Autriche pour obtenir cette faveur; il voulait être roi des Romains et vicaire impérial. On a déjà vu qu'il avait cherché à y parvenir en formant des alliances et se faisant un parti parmi les princes de l'Empire, lorsqu'en 1469 il avait conclu un traité avec le roi de Bohême.

Son moyen pour se concilier la bonne volonté de la maison d'Autriche était surtout de promettre sa protection armée contre les Suisses; ses ambassadeurs avaient mainte fois été chargés d'assurer le duc Sigismond qu'aussitôt que les affaires de France et d'Angleterre lui en laisseraient le pouvoir et le loisir, il s'armerait contre les ligues suisses et envahirait leur pays. Ce n'était pas la seule espérance dont il flattait la maison d'Autriche; il employait envers elle le même appât qui lui servait à séduire tant d'autres princes : le mariage de sa fille. Déjà, en 1470, lorsque le duc Sigismond était venu à Hesdin conclure la vente du comté de Ferette, il avait été question de marier Marie de Bourgogne à Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric. Le Duc avait continué à entretenir cette espérance et à solliciter en même temps le vicariat de l'Empire, la formation en royaume de quelques-uns de ses pays, et le titre de roi des Romains. Il faisait envisager à la maison d'Autriche comment une telle alliance maintiendrait son pouvoir en Allemagne, et lui conserverait la dignité impériale; car, disait-il, après la mort de Frédéric d'Autriche, la couronne impériale, passant à lui duc de Bourgogne, il lui serait facile de faire roi des Romains son gendre Maximilien, et de lui assurer la succession à l'Empire.

C'était ainsi que le Duc avait entretenu à la fois dans la même espérance l'Autriche, le duc Nicolas de Calabre, et le duc de Guyenne, s'engageant plus ou moins avec l'un ou avec l'autre selon la nécessité du moment. Après la mort du duc de Guyenne, animé de fureur contre le roi, et voulant à tout prix le détruire, il crut que rien ne servirait mieux ses projets de vengeance que de se concilier la maison d'Anjou, et il alla plus loin dans ses promesses avec le duc Nicolas de Calabre, petit-fils du roi René, qu'avec aucun autre des prétendants de sa fille. Il le tint auprès de lui pendant presque toute son expédition en France, et devant Beauvais, le traitant comme son gendre reconnu. Il lui permit même d'aller passer un mois à Mons auprès de mademoiselle de Bourgogne, et consentit à ce que cette princesse lui signât une promesse de mariage. Elle était conçue en des termes qui témoignaient bien l'intention qu'avait le Duc d'enchaîner à son parti le duc de Calabre.

« Puisque c'est le plaisir de mon très-redouté seigneur et père, moyennant les traités passés et scellés entre lui et vous, mon cousin, lesquels vous accomplirez entièrement, puisque vous allez en personne retourner vers lui, et demeurerez avec lui sans le quitter ni sortir de ses pays, autrement que de son gré et consentement; puisque, sous quelque couleur ou occasion que ce puisse être, vous ne prendrez jamais pour votre personne, vos sujets, vos pays et vos seigneuries ou celles qui pourraient vous advenir, aucune trêve, accord, paix ni abstinence de guerre sans le congé et consentement exprès de mondit seigneur et père; puisque, sans nulle fraude ni tromperie, vous vous mettrez en guerre

(1) Comines. — Amelgard. — Instruction du duc de Bourgogne à ses ambassadeurs.

avec toute votre puissance et le ferez et continuerez affectueusement pour lui; puisque vous lui serez vrai, bon, loyal et obéissant, et ne lui ferez dommage ou déplaisir, ni ne permettrez qu'ils lui soient faits; qu'au contraire, vous l'avertirez en toute diligence de tout ce qui pourrait lui être contraire; mon cousin, je vous promets que, vous vivant, jamais n'aurai autre mari que vous, et présentement, je vous prends et promets de vous prendre, en tant que, selon le plaisir de Dieu, je le puis faire. A Mons, le 13 juin 1472 (1).

» MARIE DE BOURGOGNE. »

Le duc de Calabre (2) lui signa en revanche la promesse suivante :

« Ma cousine, je vous accorde les conditions et choses par vous touchées et ci-dessus écrites, et de ma part, avec plaisir et l'aide de Notre-Seigneur, je les accomplirai et entretiendrai entièrement et loyalement; comme je vous l'ai promis et promets encore, vous vivante, je n'aurai jamais d'autre épouse ou femme, et présentement, je vous prends et promets de vous prendre, en tant que, selon le plaisir de Dieu, je le puis faire. NICOLAS. »

Cette promesse réciproque une fois signée, le duc de Calabre retourna au camp du duc de Bourgogne, et assista à tous les ravages et aux cruautés qui signalèrent son entrée en Normandie et son retour en Artois.

Mais alors le Duc, ayant changé de vues, avait pour ses nouveaux projets plus grand besoin de la maison d'Autriche que des princes d'Anjou, et l'engagement qu'il avait fait prendre à sa fille le gênait. Il fit si bien que, sans rompre avec le duc de Calabre, il lui persuada de rendre la promesse écrite, et de se fier à sa parole, lui protestant que ce n'était pas lui qu'il voulait tromper, mais les Autrichiens. Le 13 novembre 1472, la promesse fut donc déclarée nulle et non avenue; puis les espérances du duc Nicolas n'en furent pas moins soigneusement entretenues par voie de négociations secrètes (3).

Au moment où le duc de Bourgogne venait de prendre possession du duché de Gueldre, il se trouva affranchi de tout ménagement envers la maison d'Anjou, et il lui fut possible de flatter hautement la maison d'Autriche d'un mariage qu'elle désirait tant. D'ailleurs, le duc Nicolas mourut assez subitement à Nancy le 13 août, à l'âge de vingt-cinq ans. Ce fut encore un empoisonnement que les nombreux ennemis du roi de France ne manquèrent point de lui imputer (4).

Il était le dernier héritier mâle du roi René. Iolande, sœur de son père, avait épousé en 1444 Ferri de Vaudemont, héritier de la branche cadette de Lorraine. Après avoir disputé longtemps, comme on a vu, le duché au roi René, il avait terminé enfin cette ancienne querelle en se mariant avec la fille de son concurrent. Elle et son fils René de Vaudemont se portèrent pour héritiers du feu duc Nicolas; le duché rentrait ainsi dans la maison de Lorraine par une fille de la maison d'Anjou.

Le duc de Bourgogne, se voyant en grand crédit auprès de l'Empereur, imagina qu'il pourrait lui faire approuver tout ce qu'il tenterait en Allemagne; la pensée lui vint donc de s'emparer de la succession de Lorraine. Nulle province ne lui convenait mieux : elle joignait son duché de Luxembourg avec la comté et le duché de Bourgogne, et faisait ainsi un seul corps de ses vastes États (5). Il commença par faire enlever et retenir prisonnier le jeune comte René de Vaudemont. Dans le même temps il fit demander aux habitants de Metz de lui livrer une de leurs portes. Son intention, disait-il, était de choisir leur ville pour son entrevue avec l'Empereur, et pour la magnifique réception qu'il voulait lui faire.

Les gens de Metz pouvaient facilement soupçonner ses projets : ils connaissaient sa furieuse ambition. D'ailleurs cette ville libre impériale avait appris de tout temps à se méfier des princes et seigneurs voisins. Elle était pour eux un grand objet d'envie; sa richesse les tentait; ses priviléges et ses libertés leur déplaisaient. Encore récemment, dans la même année, Nicolas, duc de Calabre et de Lorraine, avait voulu s'emparer de Metz. Il avait concerté son entreprise avec les seigneurs allemands des environs; des gens de guerre déguisés en voituriers s'étaient présentés vers le soir

(1) Mademoiselle de Bourgogne séjournait à Mons depuis le mois de septembre ou d'octobre 1471; elle y était venue, disent les registres du conseil de ville, *pour double* (crainte) *de la mortalité.* Ces registres ne font pas connaître à quelle époque elle en partit, mais on y lit que la duchesse de Bourgogne, qui était arrivée à Mons le 13 juin 1472, le quitta, pour se rendre à Gand le 15 juillet suivant : il est permis de supposer qu'elle fut accompagnée alors de la princesse Marie. (G.)

(2) Le duc de Calabre était arrivé à Mons le 12 juin. *Registres du conseil de ville de Mons.* (G.)

(3) Pièces de Comines.

(4) Meyer.

(5) Heuterus. — Lettres d'Arnold Delalain au prévôt de Bruges.

à une porte de la ville, et avaient égorgé les portiers. Ils appelèrent l'embuscade voisine; tirant leurs armes, cachées dans les tonneaux qui chargeaient la voiture, déjà ils criaient: « Ville gagnée! » et se répandaient dans les rues, lorsqu'un boulanger ferma la porte derrière eux. L'alarme fut sonnée; toute communication entre le dedans et le dehors fut rompue. Alors les gentilshommes allemands et les gens du duc Nicolas n'eurent plus qu'à vendre vaillamment leur vie. Presque tous furent massacrés dans les rues, dans les maisons ou dans les jardins voisins du rempart. Le duc Nicolas, irrité de cet échec, assemblait des forces plus considérables pour tirer vengeance des habitants de Metz, lorsqu'il fut frappé de la mort soudaine qui livra son héritage aux prétentions du duc de Bourgogne.

La ville était donc moins disposée que jamais à se livrer avec confiance aux désirs de ce prince. Il fit de vaines instances, il employa inutilement l'intervention de l'Empereur; rien ne put déterminer les habitants à l'admettre dans leurs murs autrement que de sa personne et avec les serviteurs de sa maison. « J'ai les clefs de votre ville, disait-il, en » montrant ses canons et son armée, mais je n'y » veux entrer qu'en toute confiance et amitié. » Ses menaces n'eurent pas plus de pouvoir. Cependant, pour ne le point trop irriter, les bourgeois de Metz lui firent présent d'une grande coupe d'or pleine de florins, et lui envoyèrent en outre deux cents chariots chargés de vin du Rhin, un tonneau de vin de Malvoisie, cinquante bœufs, quatre cents moutons et beaucoup de blé.

En effet, il faisait rassembler de tous côtés des vivres et des provisions pour nourrir et défrayer la foule immense de seigneurs, de chevaliers, de serviteurs et de gens de guerre qui allaient s'assembler pour son entrevue avec l'Empereur. On faisait de grandes chasses et des battues dans le pays de Luxembourg, afin de se procurer une abondance de gibier. Les villes de ses États lui faisaient de grandes fournitures ou lui donnaient de fortes sommes d'argent. Sous prétexte que les bourgeois d'Aix-la-Chapelle avaient favorisé autrefois les Liégeois, et récemment les gens de Nimègue, il exigea aussi d'eux un beau présent de vaisselle d'or et de florins. Il était venu accomplir en leur ville un pèlerinage à Notre-Dame, et passa plusieurs jours, donnant le spectacle des splendeurs de sa cour, bien merveilleuse surtout pour les Allemands qui vivaient d'une façon plus simple et plus grossière que les autres peuples de la chrétienté.

C'était surtout sa chapelle qui excitait l'admiration. Il en avait étalé toutes les richesses dans l'église de Notre-Dame, sur quatre tables couvertes de drap d'or. On y voyait les douze apôtres en argent doré; dix autres figures de saints en or massif; un nombre considérable de grands crucifix d'or ou d'argent embellis de sculptures ou enrichis de diamants; six grands candélabres, dont une paire était d'or; une châsse d'or couverte de diamants contenait des reliques de saint Pierre et saint Paul; un tabernacle d'or tout sculpté. Ce qui était le plus précieux était un lis en diamant renfermant un clou de la croix, et un morceau de la vraie croix qui enchâssait un diamant long de deux doigts; enfin une multitude de reliques. La musique de sa chapelle, objet particulier de son goût et de ses soins, chantait chaque jour à l'église des hymnes accompagnées du son des instruments, et ravissait les habitants d'Aix-la-Chapelle. Ils ne rendaient pas au duc de Bourgogne de moindres honneurs qu'à l'Empereur, ce qui flattait singulièrement son orgueil.

Le 29 septembre, l'Empereur arriva à Trèves. Lorsqu'on avait vu que la ville de Metz se refusait à ce dangereux honneur, c'était là que le lieu de l'entrevue avait été fixé. Le Duc était à Luxembourg; dès qu'il sut l'arrivée de l'Empereur, il se mit en route pour le venir trouver (1). L'Empereur sortit de la ville, afin d'y faire son entrée solennelle avec le duc de Bretagne. Il était entouré d'une suite nombreuse de princes d'Allemagne. Près de lui on voyait son jeune fils, le duc Maximilien, Adolphe de Nassau, archevêque de Mayence, Georges de Bade, évêque de Metz, Louis et Albert, ducs de Bavière, Charles, margrave de Bade, Éverard, comte de Wurtemberg, le comte de Vernembourg, le comte de Catzenellebogen, seigneur de Darmstadt, puissant sur les bords du Rhin. Mais parmi ceux qui l'entouraient, le plus remarqué peut-être était un frère de Mahomet, empereur des Turcs, qui avait été fait prisonnier par les chrétiens. Le pape Calixte III l'avait converti à la foi catholique et baptisé sous son nom, de sorte qu'on le nommait le prince Calixte-Othoman.

(1) J'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. I, p. 232-237, une relation de l'entrée du duc Charles à Trèves, et de ses premières entrevues avec l'Empereur, adressée au magistrat d'Ypres par quelqu'un qui y était présent. (G.)

La suite du duc de Bourgogne était bien plus nombreuse et brillante. Devant lui marchait une troupe de hérauts d'armes, chacun vêtu des armoiries d'une de ses seigneuries. Près de sa personne étaient Louis de Bourbon, évêque de Liége, David, bâtard de Bourgogne, évêque d'Utrecht, Jean, duc de Clèves, Louis de Château-Guyon, de la maison d'Orange; le comte de Nassau, le comte de Marle, fils du connétable, Antoine, grand bâtard de Bourgogne, Guy, sire d'Humbercourt, et beaucoup d'autres. La moitié de son armée lui servait d'escorte et occupait tous les villages dans un espace de plus de deux lieues à droite et à gauche.

Le Duc était entièrement armé, mais par-dessus ses armes il portait un manteau chargé d'or et de diamants pour plus de deux cent mille ducats. L'Empereur était vêtu d'une robe longue de drap d'or, aux manches ouvertes, et brodée de perles. Son fils avait une robe de pourpre brodée d'argent. Lorsque les deux princes se rencontrèrent, le duc de Bourgogne descendit de cheval, salua l'Empereur en mettant un genou en terre. L'Empereur était descendu de même; il releva aussitôt le Duc et l'embrassa. Ils remontèrent à cheval et s'acheminèrent ensemble vers la ville. Jean de Bade, archevêque de Trèves, et son frère le margrave Christophe, étaient venus hors des portes recevoir les princes. Leur cortége était aussi magnifique. Six cents hommes d'armes, tous vêtus de rouge, se joignirent à l'escorte du duc de Bourgogne et de l'Empereur. On admirait surtout cent jeunes hommes de la plus belle figure, parés avec autant de soin que des femmes, et dont les cheveux blonds et frisés flottaient sur les épaules; ils ouvraient la marche.

Une multitude immense, venue de tous les pays voisins, se pressait pour regarder une si belle cérémonie. Jamais on n'avait vu un tel étalage de richesse et de luxe. Les gens de la suite de l'Empereur avaient fait tous leurs efforts pour n'être point vaincus en magnificence par les Bourguignons. Aussi les vieux Allemands disaient-ils que cette vaine imitation d'un luxe étranger ne pouvait être que funeste à la vraie et solide gloire de la patrie germanique. Malgré toutes leurs dépenses, ils étaient loin d'égaler la splendeur des seigneurs de Bourgogne, et il en résultait, non alliance et amitié, mais pure jalousie (1). Quant aux hommes sages et qui jugeaient à leur valeur toutes les pompes et les vanités des princes, ils gémissaient de tant de dépenses, lorsque les peuples étaient chaque jour accablés de plus lourds impôts. « Pour que quelques-uns soient vêtus si richement, il faut avoir fait bien des pauvres, » disaient-ils.

L'Empereur et le Duc traversèrent la ville de Trèves, chevauchant l'un près de l'autre et montrant à la multitude toute l'apparence d'une amicale familiarité. Lorsqu'ils eurent fait leurs prières à la cathédrale, il s'éleva entre eux un combat de courtoisie, chacun voulant reconduire l'autre jusqu'à son logis; enfin ils se quittèrent. L'Empereur logeait à l'archevêché, le Duc hors la ville, au couvent de Saint-Maximin.

Après une première visite rendue à l'Empereur, qui le reconduisit jusque dans la cour, le Duc en fit encore une seconde, et cette fois l'Empereur le ramena jusqu'à Saint-Maximin. Là on commença à traiter des grandes affaires. L'archevêque de Mayence fit d'abord en latin un long discours au nom de l'Empereur, où, tout en accordant au Duc les plus grandes louanges, il s'affligea de ce que les guerres perpétuelles qu'il soutenait contre le roi de France troublaient le repos de la chrétienté, et empêchaient les princes de s'unir contre le Turc, dont les conquêtes étaient si menaçantes depuis quelques années.

Le Duc demanda que la réponse qui allait être faite en son nom fût solennelle et entendue par l'assistance la plus nombreuse qu'on pourrait rassembler. Pour lors on passa dans le vaste réfectoire de l'abbaye, que le Duc avait fait orner de ses plus belles tapisseries, qui représentaient les exploits d'Alexandre. Un trône avait été dressé pour l'Empereur sur une haute estrade; il fit quelque difficulté de s'y asseoir. Son fils et les princes de l'Empire prirent place auprès de lui, à sa droite; le Duc et tous les seigneurs bourguignons se placèrent à gauche.

Ensuite messire Guillaume Hugonet, son chancelier, vêtu d'une simarre violette et d'hermine, comme le chancelier de France, prit la parole, et répondit en latin au discours de l'archevêque de Mayence. Il rappela toute l'histoire des différends de la Bourgogne et de la France, l'ingratitude du roi, ses promesses violées, l'empoisonnement du duc de Guyenne, et n'oublia aucune imputation odieuse contre lui; protestant que sans ses mauvais desseins et ses entreprises contre le Duc, ce prince aurait eu plus d'empressement que nul autre à venger la chrétienté des cruelles et récentes victoires des infidèles. Les docteurs allemands trouvèrent dans le

(1) Lettre d'Arnold Delalain.

discours du chancelier de Bourgogne plus d'abondance et de facilité que d'élégance de diction; c'était, selon leur commune opinion, le défaut des Français lorsqu'ils parlaient latin. Après cette conférence, qui paraissait plutôt une cérémonie vaine qu'un pourparler sincère et sérieux, le Duc reconduisit respectueusement l'Empereur.

Ce n'était pas en public, ni avec tant d'appareil que s'expliquaient les véritables motifs de l'entrevue. es demandes et les prétentions du duc de Bourgogne étaient hautes et nombreuses. Non-seulement il voulait que le titre de roi lui fût donné avec l'office de vicaire général de l'Empire, mais il réclamait de grandes augmentations de territoire, entre autres les quatre évêchés de Liége, d'Utrecht, de Tournay et de Cambrai, qui étaient fiefs relevant directement de l'Empire. Il eût peut-être demandé aussi la Lorraine, qui était un des États le plus avidement souhaités par son ambition; mais le roi de France, dès qu'il avait su que le duc René de Vaudemont était tombé au pouvoir du duc de Bourgogne, s'était empressé de faire de son côté arrêter un neveu de l'Empereur (1), qui faisait ses études aux écoles de Paris. Il avait aussi sur-le-champ envoyé le sire de Craon assembler le ban, l'arrière-ban et les francs archers des provinces voisines de la Lorraine, pour se tenir prêt à la défendre si le Duc venait à l'attaquer. Il n'avait pas négligé non plus les moyens de négociation (2) : on avait représenté de sa part à l'Empereur quel danger il courait en favorisant un prince dont l'orgueil et l'ambition ne connaissaient aucune borne; qui de vassal voudrait bientôt se faire maître; qui enlèverait la dignité impériale à son fils Maximilien, peut-être à lui-même; qui, incapable de sagesse et de repos, exciterait sans cesse des guerres en Allemagne pour y tenter de nouvelles conquêtes.

L'empereur Frédéric III était d'un génie borné, d'un caractère méfiant, et craignait toute espèce de trouble et de mouvement. Les avis du roi de France le trouvèrent favorablement disposé. Le faste de la cour de Bourgogne l'importunait et le rendait jaloux. Il s'apercevait que cette entrevue établissait une sorte de comparaison continuelle entre lui, vieux, faible de volonté et d'esprit, sans gloire, sans éclat, et ce duc de Bourgogne dans toute la force de l'âge, ardent, présomptueux, illustré par tant de grandes entreprises et de victoires. Il semblait que Charles de Bourgogne fût l'empereur et le vieux Frédéric d'Autriche un humble vassal. Les seigneurs des deux nations ne se convenaient pas mieux. Les Allemands parlaient avec envie de cette grande pompe et des façons élégantes des Français. Les serviteurs du duc de Bourgogne trouvaient les Allemands grossiers et malpropres. Ils disaient que c'était pitié de les loger dans de belles chambres bien meublées et richement tendues, dont ils connaissaient si peu le prix qu'ils essuyaient leurs houzeaulx avec les couvertures du lit (3).

Outre ces motifs de mauvaise intelligence, les conseillers de l'Empereur avaient de plus graves sujets pour ne point accéder aux demandes du duc de Bourgogne. La seule chose qu'on voulait de lui, c'était le mariage du duc Maximilien avec sa fille. Ce prince avait dix-huit ans; elle en avait quinze. Nul motif raisonnable ne pouvait être donné pour retarder l'accomplissement de cette alliance. Le Duc y consentait, il faisait à cet égard les plus belles promesses; mais vainement le pressait-on de conclure, il différait toujours. Par sa permission, mademoiselle de Bourgogne et le duc Maximilien s'étaient mutuellement écrit. Toutefois, on avait la preuve récente qu'un engagement encore plus authentique, pris avec le feu duc de Lorraine, n'avait pas été respecté par le Duc. C'est que, malgré le violent désir qu'il avait d'obtenir le titre de roi, il espérait y réussir sans se soumettre à la nécessité de marier sa fille : il n'en savait pas de plus cruelle. Son idée était entièrement préoccupée des contrariétés que pourrait lui donner un gendre. « Il vaudrait autant me faire cordelier, » disait-il à ses serviteurs les plus familiers (4).

Au milieu de ces négociations, les journées se passaient en fêtes, en tournois, en festins, et tout s'apprêtait pour ce couronnement que le Duc regardait comme assuré. Déjà, le 4 novembre, dans une cérémonie magnifique, il avait reçu de l'Empereur l'investiture du duché de Gueldre, et lui avait fait hommage de toutes ses seigneuries relevant de l'Empire. L'église de Saint-Maximin était tendue des plus superbes tapisseries; les autels étaient couverts de vases d'or, de vermeil, d'argent, des reliques et des châsses enrichies de diamants apportés avec la chapelle du Duc. Le trône de l'Empereur était dressé, et un peu au-dessous le trône du nouveau roi; le

(1) De Troy.
(2) Heuterus.
(3) Comines.

(4) Chronique imprimée à la suite de Comines, édition de Lenglet.

sceptre, la couronne, le manteau et la bannière royale étaient exposés aux regards des curieux. C'était George de Bade, évêque de Metz, qui devait sacrer le successeur de ces anciens et fameux rois du grand royaume de Bourgogne. Le jour était fixé (1), lorsque le matin même le Duc apprit que, la veille au soir, l'Empereur s'était mis en un bateau sur la Moselle pour se rendre à Cologne; le quittant ainsi furtivement sans lui dire adieu, et se jouant de toutes ses espérances, de ses pompeux préparatifs.

La surprise et la colère du duc de Bourgogne furent grandes, comme on peut croire; mais ses projets sur l'Allemagne n'en demeurèrent pas moins les mêmes. Seulement il concevait maintenant l'idée d'y revenir à force ouverte : c'était là que se tournaient toutes ses volontés. Il commença par s'assurer de l'alliance du duc de Lorraine. Ne pouvant se saisir de ses États, il voulut du moins ne pas trouver en lui un obstacle. Un traité fut conclu contre le roi; en outre, le duc de Bourgogne obtint pour lui et pour son armée un libre passage à travers la Lorraine, afin de se rendre dans son comté de Ferette et dans la comté de Bourgogne (2). Vers le milieu de décembre, il se mit en route, et fut reçu dans la ville de Nancy avec respect et empressement par le duc René; ce prince vint au-devant de lui, puis l'escorta jusqu'à la frontière de son duché.

Il s'était encore renoué de grandes et secrètes intelligences entre le duc de Bourgogne et le roi René, grand-père du duc de Lorraine. Malgré toutes les apparences de dévouement et de soumission, ce vieux chef de la maison d'Anjou était souvent entré, ou du moins avait eu connaissance des pratiques tramées contre le roi de France (3). Il avait fort approuvé le projet de mariage entre le duc Nicolas et mademoiselle de Bourgogne. Ni l'engagement formel contracté avec madame Anne de France, dont la dot, en grande partie, avait été touchée d'avance; ni la crainte d'offenser le roi, n'avaient retenu en rien les princes d'Anjou. Quant à lui, il n'ignorait rien de toutes ces menées. Plus d'un serviteur de la maison du roi René l'instruisait des plus secrets messages, et peut-être même en disait plus qu'il n'y en avait, comme font d'ordinaire les gens de cette sorte, afin de se mieux faire payer. Toutefois le roi n'éclatait pas; il craignait de pousser ceux qui le trahissaient à devenir ses ennemis déclarés : tantôt il feignait de ne rien savoir; tantôt, pour les rendre plus réservés, il leur laissait voir qu'il n'était pas abusé et connaissait leurs cabales.

Depuis la dernière trêve conclue au mois de novembre 1470, et pendant que le duc de Bourgogne s'était uniquement livré à la conquête de la Gueldre et aux projets sur l'Allemagne, le roi avait efficacement travaillé à se rendre maître dans son royaume. S'il avait pour ennemi le duc de Bretagne, qui jamais ne signa avec lui une paix sincère, du moins, grâce au sire de Lescun, il craignait peu que ce prince lui fît une guerre ouverte, et affectait de se reposer sur sa bonne foi. C'était lui qu'il semblait vouloir pour arbitre dans ses différends avec le duc de Bourgogne; c'était par les ambassadeurs bretons qu'il faisait négocier la continuation des trêves.

Le premier des seigneurs rebelles qu'il s'occupa à réduire et à punir fut le comte d'Armagnac. Il résolut que cette fois ce fût pour n'y plus revenir. Après la mort du duc de Guyenne, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, avait été envoyé à la tête de la noblesse du Languedoc pour soumettre le pays d'Armagnac. Il eut bientôt renfermé le comte dans sa ville de Lectoure; son armée était nombreuse; les assiégés n'étaient pas en mesure de lui résister, et les vivres leur manquaient. Le comte d'Armagnac demanda à traiter; il rendit la ville et renonça à tous ses domaines, hormis les seigneuries de Fleurence, Causse et Nogaro, à condition qu'il lui serait accordé une pension de douze mille francs.

Trois mois après, au moment où il demandait un sauf-conduit pour aller traiter avec le roi, et lorsque le sire de Beaujeu, ayant renvoyé son armée, se tenait à Lectoure avec une faible garnison, le comte d'Armagnac rentra furtivement dans la ville, se saisit du sire de Beaujeu et de ses principaux capitaines, et se déclara de nouveau en rébellion. C'était avant les trêves conclues par les ducs de Bourgogne et de Bretagne (4); il comptait sur leur appui; il espérait le secours des Anglais. Ainsi sa révolte n'était point déraisonnable; il pouvait obtenir un plein succès ou du moins de bonnes conditions. L'entreprise par laquelle il venait de surprendre Lectoure avait été favorisée et tramée par Charles d'Al-

(1) Thomas Bazin. — Meyer. — Heuterus.

(2) Nous donnons, dans l'*Appendice*, l'indication des documents que renferment les archives de Dijon, sur les traités qui furent conclus entre le duc Charles et le duc de Lorraine. (G.)

(3) Dépositions de Bressin. — Preuves de l'Histoire de Bourgogne.—Déclaration de Charles, comte du Maine et duc de Calabre. — Procès du connétable.

(4) Lettre du roi à Tanneguy Duchâtel, 15 novembre.

bret, sire de Sainte-Baseilhe, et quelques autres serviteurs du roi, qui, pour le mieux tromper, feignaient d'être, comme le sire de Beaujeu, prisonniers du comte d'Armagnac, et faisaient passer de faux avis (1) sur l'état des choses.

Dès que les trêves furent signées, dès que le roi ne craignit rien de ses plus puissants ennemis, il envoya une nouvelle armée contre le comte d'Armagnac. Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, le sire de Balzac, sénéchal de Beaucaire, la commandaient. Leur ardeur à détruire le comte d'Armagnac n'était pas douteuse, car ils avaient déjà reçu une forte part dans la confiscation de ses domaines. Toutefois la conduite de cette importante affaire était principalement confiée au cardinal d'Alby, Jean Goffredi, ancien évêque d'Arras, jadis serviteur de la maison de Bourgogne, premier auteur de l'abolition de la pragmatique, un des plus habiles, des plus zélés et des plus redoutés conseillers du roi Louis, qui, depuis la cruelle procédure des Vaudois, entreprise dans son diocèse et par son chapitre, avait populairement conservé le nom de *diable d'Arras*.

Lectoure était une forte ville; le comte savait quel sort l'attendait, et ne doutait pas que le roi ne voulût sa mort. Il n'avait nul secours à espérer; ses alliés ne l'avaient point compris dans les trêves; son beau-père le comte de Foix venait de mourir laissant pour héritiers son petit-fils, pupille de sa mère, princesse de France, et le vicomte de Narbonne, serviteur du roi.

Bien qu'il eût peu d'espoir, le comte d'Armagnac se défendit vaillamment. Le roi, voyant que le siége traînait en longueur, envoya de nouvelles troupes sous les ordres de Jean de Daillon, sire du Lude, et dépêcha Yves du Fou avec des instructions pour traiter. Jusque-là on n'avait voulu entendre à aucune proposition. Lorsque le comte d'Armagnac avait voulu donner quelque crainte sur ce qui en pourrait advenir au sire de Beaujeu et aux autres prisonniers qu'il retenait, les sénéchaux avaient même répondu : « Qu'eût-il entre les mains les enfants de France, nulle condition ne lui serait accordée. »

Vers le commencement de mars, le cardinal se montra plus traitable, et consentit à recevoir, de la part du comte, l'évêque de Lombez et maître Gratien Favre, son chancelier. Après quelques pourparlers, il fut accordé que rémission complète serait donnée au comte pour tout ce qu'il avait pu faire contre le roi; qu'il pourrait se rendre en sûreté près de lui, afin d'être ouï en justice sur ce qui lui était imputé; que les gens de guerre, gentilshommes, vassaux et domestiques du comte pourraient se retirer où bon leur semblerait sans être inquiétés; que la ville de Lectoure ne serait pillée ni détruite, et conserverait ses priviléges; qu'un lieu sûr serait assigné à la comtesse pour y faire résidence avec sa maison.

Moyennant ces articles que signèrent le cardinal et les sires de Balzac, de Lion et du Lude, le comte, après avoir reçu un sauf-conduit signé et scellé du roi pour lui et une suite de soixante chevaux, devait remettre les portes de Lectoure.

C'était le 4 mars que cette capitulation avait été jurée. Pendant la journée du 5, les assiégés et les assiégeants communiquèrent librement; le sire de Beaujeu et les autres capitaines furent mis en liberté. Le comte, afin de livrer le château, alla se loger dans une maison de la ville, et le lendemain l'évêque de Lombez et le chancelier d'Armagnac se rendirent encore auprès du cardinal pour régler le lieu de résidence de la comtesse. Durant ce pourparler, la porte du boulevard était restée ouverte. Robert de Balzac et Guillaume de Montfaucon, son lieutenant, entrèrent dans la ville avec leurs gens. A l'instant le carnage commença; les francs archers et les gens d'armes firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent; on força les portes des maisons, on se répandit dans les demeures des habitants; personne n'était épargné.

Les sires de Balzac et de Montfaucon se rendirent sans tarder au logis où était le comte; avec eux marchait un franc archer nommé Pierre Gorgia, revêtu de son haubert de cuir tanné, portant un casque de peau de blaireau. Sur l'escalier ils rencontrèrent un jeune gentilhomme de la maison du comte d'Armagnac, et le tuèrent. Ils arrivèrent ainsi dans la chambre, sans être attendus ni annoncés; ils trouvèrent monsieur d'Armagnac assis sur un banc auprès de la comtesse, qui était grosse de sept ou huit mois, et qui recevait les soins des femmes de son service. Il adressa quelques paroles d'amitié aux deux capitaines du roi. A peine lui eurent-ils rendu le salut, que Guillaume de Montfaucon, s'a-

(1) Histoire de Languedoc. — Histoire manuscrite des comtes de Rhodez, par Bonal. — Archives de Rhodez. — Factum lu aux états généraux de 1484. — Pièces de Comines. — Mémoire pour la succession de Charles d'Armagnac; manuscrit de la bibliothèque du roi, no 8440.

dressant à l'archer : « Exécutez ce qui vous est » commandé », dit-il. Sur ce, Pierre Gorgia tira sa dague, et se précipitant sur le comte, le perça sous les yeux de sa femme, sans qu'il pût essayer de se défendre.

Bientôt une foule d'hommes d'armes et d'archers se jetèrent dans la maison et dans la chambre; le corps du comte d'Armagnac fut traîné dans la cour, dépouillé et mutilé avec une ardeur féroce. Les femmes furent maltraitées; leurs bagues et leurs bijoux leur furent arrachés de force; et, sans Gaston du Lion, qui arriva à temps pour mettre quelque frein au désordre des gens de guerre, elles auraient souffert encore plus de leur brutalité.

Il pourvut aussi à la sûreté de la malheureuse comtesse; elle fut, par ses soins, conduite au château de Buzet, auprès de Toulouse. On raconta que quelque temps après son arrivée, elle vit entrer en sa chambre le sire Castelnau de Bretenous, avec maître Macé Guervadan et Olivier Le Roux, secrétaires du roi : ils amenaient un apothicaire. Contrainte par menaces et par violence, elle prit un breuvage qui la fit avorter, et dont elle mourut deux jours après. Ce récit passa pour constant dans toute la France; les mémoires du temps le répétèrent; il se retrouve dans les historiens : cependant il est faux, du moins en ce qui touche la mort de la comtesse. Trois ans après, elle plaida devant le parlement de Toulouse pour obtenir payement d'une pension de six mille livres que le roi lui avait assignée sur les terres de la maison d'Armagnac, et que refusaient de payer le comte de Dammartin et autres possesseurs des confiscations. Mais il n'est fait aucune mention de l'enfant dont elle était grosse lors de la mort de son mari (1).

Telle fut l'horrible fin de la race du fameux connétable qui, cinquante-cinq ans auparavant, avait aussi péri cruellement massacré. Depuis lui, la maison d'Armagnac, comme frappée de malédiction, ne s'était fait connaître que par une suite non interrompue de trahisons, de crimes, de pillages, de violences, de débauches, d'incestes et de rébellions. Elle avait tenu la Gascogne et les pays voisins dans un état continuel de guerre et de désordres, sans y gagner même la renommée de vaillance ni de fermeté à se bien défendre. Mais la façon dont le roi s'y prit pour mettre un terme à la funeste puissance de cette maison d'Armagnac sembla à tous les hommes justes et sages aussi cruelle et aussi déloyale qu'aucun des forfaits dont elle était coupable (2).

Quant au roi, il ne se faisait point de pareils scrupules. Sa joie fut si grande, qu'il donna une forte récompense à Jean d'Auvergne, son chevaucheur d'écurie, qui lui en apporta la première nouvelle, et le fit héraut d'armes de France (3). Pierre Gorgia, qui avait tué le comte d'Armagnac, fut placé parmi les archers de la garde, et reçut pour récompense une tasse d'argent pleine d'écus.

Toutefois, il faut dire que cette histoire ne fut pas racontée partout de la même sorte. La mort du comte fut attribuée par les partisans du roi au hasard malheureux d'une rixe entre les gens de la ville et ceux des assiégeants (4) qui étaient entrés les premiers. Ce récit s'accordait difficilement avec le massacre total des habitants, la ruine complète de la ville, l'emprisonnement et la mort secrète de la comtesse : toutes circonstances qui ne se pouvaient nier. On ne pouvait non plus révoquer en doute les conditions accordées et signées par le cardinal. Quant au sauf-conduit donné par le roi, il avait pu facilement être repris et soustrait après le meurtre du comte. Le témoignage des traditions et chroniques des pays d'alentour fut unanime pour imputer aux ordres du roi tout ce qui s'était passé.

En 1484, après la mort du roi Louis, quand les états généraux du royaume furent assemblés, Charles d'Armagnac, qui depuis la cruelle fin de son frère avait été retenu en prison, sans autre motif que le funeste nom qu'il portait, fut admis à présenter requête en faveur de la mémoire du comte d'Armagnac, et fit raconter par un avocat toute la cruauté et l'infamie de sa mort. Lorsque le jeune roi Charles VIII, après avoir entendu cette accusation portée contre la renommée de son père, se fut retiré en sa chambre avec ses officiers et serviteurs, le grand maître Dammartin déclara hautement que tout avait été fait par ordre du feu roi, et avec grande justice et raison; car, dit-il, le comte d'Armagnac était un criminel, un infâme et un traître. A ces paroles, le comte de Comminges et d'autres seigneurs, parents ou amis de la maison d'Armagnac, lui portèrent un démenti; les épées se tiraient déjà, si la présence du roi et des princes n'avait étouffé cette querelle.

(1) Arrêts du parlement de Toulouse du 21 avril et du 6 mai 1476, communiqués par monsieur le baron Dupérier.
(2) Amelgard.
(3) De Troy.
(4) De Troy. — Amelgard.

Dès que le roi Louis eut appris la fin de la guerre d'Armagnac, il résolut de se rendre sur-le-champ dans la Guyenne, qui, selon son espérance, allait désormais être plus sûre (1). Il n'avait point de gens d'armes autour de lui, son armée était soit sur les marches de Picardie et de Bretagne, soit en Gascogne; d'ailleurs il voulait faire un prompt voyage. Comme il devenait chaque jour plus craintif et plus méfiant, cette longue route faite avec une petite suite ne laissait pas que de lui donner du souci. Il cacha à tous son projet de départ, sortit la nuit de Tours, fit fermer les portes et rompre le pont, pour que personne ne pût le devancer ni annoncer son passage, et usa de cette précaution sur tout le chemin. Il arriva ainsi au Saint-Esprit près Bayonne, qui était le but de son pèlerinage; il ne voyageait guère sans se proposer quelque dévotion, en même temps qu'il suivait ses projets et ses entreprises.

Il acheva de régler les affaires de Guyenne. Le sire Charles d'Albret, qui avait livré Lectoure, et qui depuis longtemps trahissait le roi, fut envoyé à Poitiers. Il voulut alléguer pour sa défense que le comte d'Armagnac l'avait retenu prisonnier aussi bien que le sire de Beaujeu. Les commissaires qui le jugeaient ne se laissèrent point tromper par la vaine apparence qu'il avait voulu garder, et le condamnèrent à mort. Il fut exécuté sans miséricorde, quelque grande que fût sa maison. Il est vrai qu'elle reçut une part (2) dans les confiscations d'Armagnac. Deux des serviteurs du comte d'Armagnac eurent la tête tranchée à Rhodez. Un nommé Desmier, que le roi payait et employait secrètement auprès du sire de Beaujeu, et qui lui avait envoyé de fausses informations au sujet de la surprise de Lectoure, fut écartelé à Tours.

Pendant que le sort était pleinement favorable au roi dans la destruction du comte d'Armagnac, il éprouvait non loin de là un grand revers de fortune. Après la mort du duc Jean de Calabre, la Catalogne n'avait point tardé à rentrer sous la domination du roi d'Aragon, et aucun effort ne fut tenté par la maison d'Anjou pour se maintenir dans cette province, dont elle s'était prétendue héritière. Le Roussillon, que le même langage, les mêmes coutumes et un commerce continuel unissaient à la Catalogne, se trouvant accablé des impôts levés par le roi de France et du désordre de ses gens de guerre, imita bientôt un exemple si voisin. Une conspiration se trama dans toute la province, et dans le mois de février 1473, pendant que l'armée du roi assiégeait Lectoure, le soulèvement fut général. Il était concerté avec le roi d'Aragon, qui s'était approché de la frontière. A un jour marqué, les Français furent partout assaillis; ceux qui se trouvaient dans Perpignan, et qui n'eurent pas le temps de se réfugier dans la citadelle, furent massacrés. Il ne resta plus au roi que Saulces, Collioure et le château de Perpignan. Le roi d'Aragon entra aussitôt en Roussillon, et fut reçu avec transport dans la ville. Il la fit sur-le-champ entourer à la hâte de nouveaux remparts en terre. Les habitants travaillaient avec un zèle incroyable à se garantir du retour des Français.

Pendant deux mois et demi la garnison du château se défendit sans que le roi de France pût lui envoyer du secours, ou même communiquer avec elle. Enfin monsieur Philippe de Savoie, lieutenant du roi en Roussillon, vint mettre le siége devant Perpignan; peu après le cardinal d'Alby arriva avec l'armée qui venait de soumettre l'Armagnac.

Don Juan, roi d'Aragon, était pour lors âgé de soixante-seize ans. Tous ses capitaines le conjurèrent de ne point se laisser enfermer dans une place mal fortifiée, pourvue de peu de vivres, et que les Français allaient sans doute environner de toutes parts. Ils lui juraient de se défendre vaillamment et de ne se point rendre tant qu'ils auraient du sang dans les veines. Mais plus le vieux roi voyait que l'entreprise était difficile et périlleuse, plus il jugeait que sa présence était nécessaire. D'ailleurs la constance des habitants pouvait chanceler : un parti dans la ville était favorable aux Français. Il se résolut à rester, assembla les bourgeois dans la cathédrale. Les remerciant de s'être confiés à lui, il leur dit qu'il ne se confiait pas moins à eux, puis leur jura de ne les point abandonner, et de partager avec eux jusqu'à la fin les périls et les misères du siége.

Le roi Louis n'était nullement préparé à soutenir une pareille guerre; malgré les trêves, il ne pouvait risquer de dégarnir les marches de Bretagne, ni la Normandie, où pouvaient descendre les Anglais; ni la Picardie, l'Ile de France et la Champagne, qui touchaient aux États de Bourgogne; ni le duché de Bar qu'il occupait depuis la mort du duc Nicolas et les entreprises du duc Charles sur la Lorraine. Ainsi il n'avait pas à envoyer en Roussillon des compagnies d'ordonnance, mais seulement le ban, l'arrière-ban et les francs archers des provinces voisines. Outre monsieur Philippe de Savoie,

(1) Lettres à Dammartin.

(2) Lettres de juin 1473.

son lieutenant, il lui importait d'avoir à la tête de cette armée quelque chef habile et expérimenté. Il choisit d'abord un de ses plus dévoués serviteurs, le maréchal de Comminges, ancien compagnon de son exil à Genappe, qu'on voyait peu à la cour, parce que le roi aimait encore mieux ceux qui lui obéissaient que ceux qui le conseillaient trop, et qu'il craignait avant tout d'être ou de paraître gouverné. Il avait donc constamment tenu le maréchal à son gouvernement de Dauphiné, qui ne laissait pas d'avoir une haute importance à cause du voisinage de la Savoie. Malheureusement le maréchal de Comminges mourut au mois d'avril 1473, lorsqu'il allait se rendre en Roussillon. Le roi lui donna pour successeur le sire Louis de Crussol, sénéchal de Poitou et grand panetier de France, qui mourut aussi avant d'avoir pris le commandement de l'armée. Enfin il fut confié à un des hommes qui plaisaient le mieux au roi : c'etait Jean de Daillon, seigneur du Lude, bailli de Cotentin (1). Il avait été dès sa jeunesse élevé avec le roi, qui le nommait son compère et le traitait avec une vieille habitude de familiarité. Son caractère était assez conforme à celui de son maître ; il n'y avait personne qu'il se fît scrupule d'abuser ou de tromper. Pour lui, comme pour le roi, c'était matière de jeu et de raillerie, et ils aimaient à plaisanter ensemble sur leurs subtilités. Le roi lui avait donné le surnom de maître Jean des habiletés, et parfois lui écrivait : « Faites bien du maître » Jean, et moi je ferai du maître Louis ; » mais l'un comme l'autre, avec leur goût pour la tromperie et leur trop grande vivacité d'esprit, étaient sujets à se laisser souvent tromper eux-mêmes.

Du reste, avant que le sire du Lude se fût, vers le mois de septembre 1473, mis à la tête de l'armée de Roussillon, il se passa beaucoup d'événements devant Perpignan. Dès que la noblesse d'Aragon, de Catalogne et du royaume de Valence sut que son vieux et vaillant roi s'était enfermé dans cette ville, tout s'émut pour venir à son secours (2). Son bâtard, l'archevêque de Saragosse, se mit à la tête de trois cents chevaux et vint défendre la ville d'Elne. Don Ferdinand, mari de madame Isabelle de Castille, abandonna les grands intérêts qu'il avait en ce royaume, dont il voulait assurer la succession à sa femme, et assembla cinq cents lances castillanes, avec les gentilshommes d'Aragon, de Valence et de Catalogne, pour marcher en Roussillon.

Des renforts considérables furent jetés dans Perpignan. Parmi les seigneurs d'Aragon, c'était à qui irait partager les périls du roi. Don Pédro de Péralta, connétable de Navarre, se déguisa en moine cordelier, traversa le camp des Français et réussit à entrer ainsi dans la ville au risque de sa vie.

Une si vaillante défense fit échouer toutes les entreprises des assiégeants ; ils ne pouvaient même empêcher les convois d'apporter des vivres, tant cette guerre était conduite avec courage et habileté. Le sire du Lau, gouverneur de Roussillon, et le sénéchal de Beaucaire, furent même faits prisonniers dans une des sorties de la garnison. Les bourgeois de Perpignan, animés par la présence du roi, ne combattaient pas moins bien et supportaient les fatigues et les privations avec autant de patience que les gens de guerre.

Enfin, après plus de trois mois de siége, don Ferdinand ayant réuni une armée de plus de sept mille combattants, entra en Roussillon. L'armée française était en proie aux maladies ; on commençait à y manquer de tout ; le roi n'avait pu y faire passer d'argent. Il fallut se retirer, et ce fut avec une telle précipitation, qu'on mit le feu au logis du camp et qu'on livra aux flammes une quantité de pauvres malades et blessés, n'ayant nul moyen de les emmener (3).

Les Français n'étaient plus en état de tenir la campagne. La présence de don Ferdinand était nécessaire en Castille ; une suspension d'armes fut conclue. C'était au mois de juillet. Lorsque le roi de France apprit ces mauvaises nouvelles, il en fut grandement courroucé. Ce fut alors qu'il nomma le sire du Lude chef de l'armée ; il donna ordre qu'elle fût renforcée. Il contracta de grands emprunts chez maître Briçonnet, riche marchand et maire de la ville de Tours. Puis sans s'arrêter à la suspension d'armes qu'avaient négociée monsieur Philippe de Savoie et le cardinal d'Albi, il voulut que le siége fût de nouveau mis devant Perpignan, dont la citadelle, grâce à sa vaillante garnison, continuait toujours à appartenir aux Français.

Le vieux roi don Juan était malade des fatigues du premier siége, mais les instances des médecins et de ses serviteurs ne purent encore gagner sur lui qu'il sortît de la ville, et il voulut braver une seconde attaque. Cette fois le roi de France agit comme il faisait dans les entreprises difficiles où il avait

(1) Comines.
(2) Ferreras. — Zurita.

(3) Ferreras.

échoué. La guerre ne fut pour lui qu'un moyen de traiter plus avantageusement (1). Le 17 septembre, il fut convenu que le Roussillon serait remis au roi d'Aragon lorsqu'il aurait payé la somme pour laquelle ce comté avait été engagé en 1462, qu'en attendant, le gouverneur serait choisi par le roi de France parmi deux hommes désignés par le roi d'Aragon, mais étrangers à la province; tandis qu'au contraire le capitaine de chaque ville serait élu par le roi d'Aragon parmi quatre hommes désignés par le roi de France. Toutes autres précautions étaient prises pour la conservation du droit des deux parties. Cependant c'était au nom du roi de France que le pays devait continuer à être gouverné, et il devait lui être rendu si dans le cours d'une année, le roi d'Aragon n'avait pas remboursé la somme pour laquelle le Roussillon était en gage (2). Le traité portait alliance entre les deux rois, et il commença à être question d'un projet de mariage entre le Dauphin et l'infante, fille de don Ferdinand.

Ce fut ainsi que se terminèrent, pour l'année 1473, les affaires du Roussillon, qui étaient destinées à donner encore de grands embarras au roi. Pour le moment il avait pourvu à la plus pressante nécessité. Le seigneur de Rocca-Berti, qui avait été fait prisonnier par les Français et que le roi avait employé aux négociations, fut, d'après le traité, nommé gouverneur du Roussillon, sur la présentation du roi d'Aragon, et Yves du Fou capitaine de Perpignan, par le roi d'Aragon, sur la présentation du roi de France; puis l'armée d'Aragon fut congédiée. Le roi don Juan rentra dans ses États, et le duc de Bourgogne perdit ainsi un de ses alliés les plus puissants.

Au moment où commençait cette guerre, le roi était encore à Bayonne et en Gascogne; mais bien qu'elle lui importât beaucoup, de plus grandes affaires l'empêchèrent de se tenir longtemps dans cette partie du royaume. Dès qu'il eut donné ses ordres, il retourna en Touraine.

Il avait, un peu avant son départ pour la Gascogne, fait acte d'autorité sur un autre des grands du royaume dont il n'avait pas eu moins à se plaindre que du comte d'Armagnac : c'était le duc d'Alençon. Après avoir appelé les Anglais en France sous le règne du feu roi, après avoir obtenu des lettres d'abolition pour avoir forgé de la fausse monnaie et fait assassiner ses complices, après avoir, en 1468, livré au duc de Bretagne toute la basse Normandie, après avoir été mêlé dans tous les complots formés contre le roi, il venait encore d'envoyer des messagers à lord Scales, lorsque les Anglais étaient venus avant la trêve au secours du duc de Bretagne, et en implorant l'alliance de l'Angleterre, il avait annoncé qu'il allait vendre tous ses domaines au duc de Bourgogne pour se retirer près de lui. Le roi, se sentant maintenant assez fort pour ne point pardonner de telles trahisons, envoya son prévôt, Tristan l'Hermite, saisir le duc d'Alençon à Bressoles, dans le Perche, et le fit enfermer au château de Roche-Courbon, près de Tours. En revenant de son pèlerinage à Bayonne, il le fit transférer au Louvre, et ordonna que son procès fût commencé.

C'est ainsi qu'après avoir, dans les premières années de son règne, défait tout ce qui, sous le sage règne de son père, avait assuré le repos du royaume, disgracié et persécuté ses serviteurs, restauré et honoré les princes et seigneurs qui avaient mérité d'être punis et réprimés, le roi, au bout de dix années de troubles, se trouvait heureux d'en revenir au point où il avait trouvé les affaires, d'accorder sa confiance aux mêmes conseillers, à Dammartin, à Beuil, à Cousinot, à Doriole, et d'appliquer les dernières rigueurs au comte d'Armagnac et au duc d'Alençon, à qui il avait lui-même rendu leur liberté, leurs biens et leur puissance.

Le mariage des deux filles du roi, qui fut traité et résolu cette année, fut encore un acte de sagesse. Il importait de s'assurer de la fidélité du duc de Bourbon et de sa maison. Depuis la guerre du bien public, le roi n'avait pas eu de trahison à lui reprocher; néanmoins, dans toutes les entreprises des ducs de Bourgogne et de Bretagne, on avait pu voir qu'ils comptaient sur le duc de Bourbon; qu'ils le regardaient comme mécontent; qu'ils lui envoyaient de secrets messages. Tous les grands seigneurs du royaume, même les principaux serviteurs du roi, avaient les yeux sur ce prince, et réglaient leur conduite sur la sienne, bien plus même que le roi ne le savait (3). Sa mère, madame Agnès de Bourgogne, était zélée pour les intérêts de sa maison. Le roi pensa qu'en donnant sa fille à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, il se procurerait une plus grande sécurité parmi les princes de son sang. Madame Anne de France, née en 1461, que le roi avait d'abord parlé de marier au duc de Bourgogne,

(1) Legrand et pièces.
(2) Histoire de Bourgogne, pièce 254, vol. IV.

(3) Procès du connétable et du duc de Nemours.

qu'ensuite il avait promise et même fiancée à Nicolas, duc de Calabre et de Lorraine, fut donc accordée définitivement au sire de Beaujeu. C'était une moindre alliance que celles dont il avait été question; mais le roi n'était pas fâché, disait-il, de marier sa fille à meilleur marché que s'il eût fallu la donner à de plus grands princes. Peu de temps après, et dans les mêmes vues, madame Jeanne de France, qui n'avait encore que neuf ans, fut mariée à Louis, duc d'Orléans, qui n'en avait que onze.

C'est ainsi que la paix profitait mieux au roi et augmentait sa puissance plus que toutes les entreprises de guerre; aussi tenait-il à la conserver et s'applaudissait-il de voir le duc de Bourgogne occupé pendant ce temps-là à conquérir la Gueldre et à se faire un royaume en Allemagne. Son principal soin était donc de prolonger les trêves. Il eut de longues conférences à Senlis, où le comte de Dammartin, maître Doriole (1), qui à sa recommandation avait été fait chancelier de France après Guillaume Juvénal, mort l'année précédente; le sire de Craon, Guillaume Cerisais, greffier du parlement, et maître Bataille, avocat, étaient ambassadeurs pour le roi de France; l'évêque de Tournay, Philippe de Croy, comte de Chimay, pour le duc de Bourgogne. Les ambassadeurs de Bretagne s'y trouvaient aussi. On convint seulement que de nouveaux pourparlers s'ouvriraient à Compiègne.

Le pape Sixte IV, bientôt après son exaltation, avait pensé qu'il était de son devoir, comme chef de la chrétienté, de tenter tous les efforts pour rétablir la paix entre des princes si puissants. Outre l'effusion du sang et les désordres de la guerre, que le saint-père avait à cœur de faire cesser, il ne pouvait voir sans crainte et sans douleur les Turcs s'avancer toujours vers l'Occident et conquérir toute la Grèce, sans que les souverains chrétiens se détournassent un moment de leurs intérêts et de leurs projets ambitieux, pour défendre la croix contre les infidèles. Vers la fin de l'année 1472, le cardinal Bessarion avait été nommé légat et chargé de se rendre auprès du roi, du duc de Bourgogne et du duc de Bretagne (2). Nul dans le sacré collége n'avait une plus grande renommée que ce saint cardinal; il était de la nation grecque, et, lors du concile de Florence, il s'était uni à l'Église romaine. A plus d'une élection, on avait songé à le nommer pape. Sa piété, ses bonnes mœurs, sa science, son habileté à parler, ce qu'il pouvait, mieux que personne, raconter des malheurs des chrétiens d'Orient, semblaient le rendre plus capable qu'aucun cardinal de prêcher la paix aux princes. Le roi lui avait même écrit, en lui marquant sa joie qu'une telle commission fût donnée à un si digne légat. Aussi en avait-il montré d'abord une chrétienne satisfaction, et, malgré son extrême vieillesse et ses infirmités, il se réjouissait d'être destiné par la volonté de Dieu à accomplir une œuvre si sainte.

Ses amis et des cardinaux moins doctes que lui, mais qui connaissaient mieux le monde, ne partageaient point ses pieuses espérances. Ils lui disaient que depuis cinquante ans que la chrétienté était déchirée sans relâche par les discordes des princes, on avait vu partir bien des légats comme arbitres de la paix, sans qu'aucun pût se faire écouter. Le vieillard commença à concevoir quelques doutes, et son désir se changea en une grande répugnance à partir; cependant il lui fallut céder à la volonté du saint-père.

En arrivant en France, il écrivit aux ducs de Bretagne et de Bourgogne pour leur annoncer qu'il se rendait d'abord près du roi, et qu'il irait ensuite les trouver; il les assurait en même temps de sa volonté de procurer la paix et d'examiner dans un grand esprit de justice les droits de chacune des parties. Arrivé chez le roi, il n'y reçut pas grand accueil; il fallait à ce prince des ambassadeurs qu'il pût gagner (3), et l'équité de ce vieux cardinal n'avançait pas ses affaires. D'ailleurs le cardinal Bessarion, dans la congrégation qui avait examiné les accusations portées contre le cardinal Balue, avait été opposé plus qu'aucun autre aux demandes du roi; il s'était même chargé encore de réclamer les priviléges de la cour de Rome et des cardinaux, et de demander la liberté de Balue.

Le cardinal, après avoir été deux mois remis de jour en jour, et avoir pour ainsi dire servi de jouet à toute la cour, obtint enfin de commencer son office de négociateur, et fut admis à l'audience du roi. Il lui fit une belle et docte harangue latine, remplie des plus chrétiennes exhortations et ornée de maint passage des auteurs sacrés et profanes. Le roi, après avoir écouté, non sans quelque impatience, un discours si long et si mal assorti à sa façon de traiter

(1) Lettre du roi à monsieur de Saint-Pierre, au sujet du duc de Nemours.

(2) Brantôme. — Lettres du cardinal de Pavie. — Addition à l'Histoire de Louis XI, par Naudé.

(3) Lettre du duc de Bourgogne au pape.

les affaires, n'y sut donner d'autre réponse que de prendre la longue barbe que, selon la mode grecque, portait le vénérable prince de l'Église, en citant à son tour ce vers tiré de la grammaire latine qu'on enseignait pour lors dans les écoles :

Barbara græca genus retinent quod habere solebant (1).

Puis il tourna le dos au cardinal, qui retourna aussitôt en Italie, si humilié, dit-on, d'un tel affront, que le chagrin contribua à sa mort prochaine.

Le pape voulut ensuite confier la même commission au cardinal d'Estouteville. On redoutait tellement de se mêler des affaires du roi de France et du duc de Bourgogne, qu'il refusa de se charger d'un tel emploi.

André de Spiritibus, évêque de Viterbe, nonce du pape, qui arriva en France quelques mois après, s'entendit mieux avec le roi, qui lui fit de riches présents, et traita avec lui d'un concordat en remplacement de la pragmatique. Il lui accorda même tant de crédit, et se montra si complaisant à toutes ses demandes, que le parlement se vit contraint de remontrer que les bulles dont le nonce requérait la publication et l'enregistrement étaient contraires au bien et aux coutumes du royaume.

Lorsque l'évêque de Viterbe fut ainsi tombé dans la main du roi, il l'envoya au duc de Bourgogne. Ce prince faisait alors le siége de Nimègue, et achevait la conquête de la Gueldre. Le nonce lui adressa de grandes exhortations pour la paix, et lui remit un bref du pape, où le saint-père lui faisait les plus vives instances à ce sujet. Le Duc écouta favorablement ce message. Il parla de la bonne volonté qu'il avait de terminer la guerre, et de tourner ses armes contre les Turcs. Après cette réponse, André de Spiritibus revint en France, et ne tarda pas à fulminer une excommunication soit contre le roi, soit contre le duc de Bourgogne, dans le cas où l'un ou l'autre se refuserait à traiter de la paix. Le roi fit publier solennellement cette bulle à Notre-Dame de Cléry, en présence du chancelier, de l'évêque d'Aire, du greffier du parlement et de Vanderiesche, président de la chambre des comptes; puis elle fut affichée dans toutes les villes voisines des marches de Bourgogne.

Ainsi le roi semblait imputer au Duc la continuation de la guerre, et rejeter sur lui l'excommunication, comme s'il se fût formellement refusé aux paternelles instances du pape. Cette nouvelle ruse excita la colère du Duc. Il écrivit longuement au souverain pontife, rappelant tous les motifs de juste et légitime défense qu'il avait contre le roi, les manquements de foi, la mort du duc de Guyenne, les tentatives pour le faire lui-même périr par le fer ou le poison, enfin les griefs accoutumés. Il alléguait aussi que la volonté du saint-père ne lui ayant été formellement connue qu'une seule fois, on ne pouvait l'excommunier comme pour une désobéissance obstinée. « Le cardinal Bessarion, agréé d'abord par le roi et non par lui, n'était pas venu le trouver. Si sa mission ne s'était pas accomplie, ce n'était pas à lui qu'on en pouvait faire un reproche. Le cardinal d'Estouteville ne s'était pas non plus acquitté de la charge qui lui avait été donnée; enfin l'évêque de Viterbe ne pouvait nier que le bref du pape et ses exhortations n'eussent été écoutés avec respect, et que le Duc ne se fût montré disposé à s'en remettre au jugement du souverain pontife. C'était donc à la suggestion du roi que s'était tramée cette excommunication, et l'on avait voulu détourner par là ses alliés, ses sujets, ses soldats de lui obéir et de se trouver sous les armes à la prochaine expiration des trêves. » Le Duc protesta contre cet acte de l'évêque de Viterbe, et déposa authentiquement son appel au saint-siége entre les mains du cardinal Raulin, évêque d'Autun, et de l'évêque de Sebenico, nonce du pape.

La haine des deux princes s'en allait donc toujours croissant, bien que la crainte de courir des risques trop grands et d'endurer un trop fort dommage les empêchât de s'attaquer par une guerre ouverte. Ils se craignaient l'un l'autre : c'était tout le secret d'une trêve consentie avec répugnance, prolongée par nécessité, du reste assez mal observée. Chacun, pendant ce délai, par une sorte de consentement tacite, sans renoncer à son principal désir, qui était de détruire son adversaire, suivait des projets dont l'accomplissement ne pouvait être assuré tant que celui-là resterait en suspens. Le Duc courait à la poursuite du vaste royaume qu'il avait rêvé ; le roi travaillait à se faire, dans les limites de son propre royaume, un pouvoir absolu et non partagé.

Sous le règne de son père, la paix avait été maintenue, en se comportant avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne et la maison d'Anjou comme s'ils eussent possédé des souverainetés étrangères, et en leur gardant justice et loyauté, ainsi qu'à de puissants

(1) Le doctrinal d'Alexandre Villedieu. « Les noms grecs conservent le genre qu'ils ont dans leur langue. »

voisins. Maintenant le roi voulait les réduire à la condition de vassaux, ou, pour mieux parler, de sujets; car les devoirs de si grands vassaux n'avaient en aucun temps été bien reconnus ni bien observés. Il venait de mettre fin à la maison d'Armagnac. Le duc d'Alençon était en jugement.

Sans attendre l'issue du procès, le roi se mit en possession de ses seigneuries, qui avaient déjà été confisquées une fois par l'arrêt rendu en 1458, sous le feu roi; et, vers le commencement du mois d'août, il fit son entrée à Alençon. Il y courut un grand danger. Un page s'était enfermé avec une fille de joie dans une chambre au-dessus de la porte du château. Pour voir passer le roi qui entrait, ils se mirent à la fenêtre, et firent par mégarde choir une grosse pierre. Elle tomba si près de lui, qu'elle déchira la manche de sa robe de camelot couleur de cuir. Aussitôt il fit le signe de la croix, se jeta à genoux, baisa la terre, ramassa cette pierre, et fit vœu de la porter au mont Saint-Michel pour la placer dans l'église, ainsi que sa robe déchirée, en témoignage de pieuse reconnaissance. Les habitants de la ville étaient en grande frayeur : ils tremblaient que cet accident ne fût converti en un complot contre la vie du roi, et qu'ils n'en portassent la peine. Malgré ses méfiances accoutumées, il se montra en cette circonstance plus doux et plus juste qu'on ne l'avait pensé. On alla tranquillement aux enquêtes; le page lui-même en fut quitte pour quelque temps de prison. La ville reçut le privilége d'élire son maire sous l'approbation du roi.

De là le roi alla accomplir son vœu au mont Saint-Michel. Les ambassadeurs des villes de la Hanse Teutonique vinrent l'y trouver, et il signa avec eux un traité de commerce pour autoriser leurs habitants à trafiquer librement dans toutes les villes du royaume. Outre l'avantage qu'en pouvait retirer le négoce, le roi se donnait ainsi pour alliés des peuples ordinairement en discorde avec les sujets du duc de Bourgogne. La rivalité des marins de Hollande avec les ostrelins, comme on nommait les gens des villes de la Hanse, avait souvent allumé de cruelles guerres entre eux.

Pendant que les conférences entre les ambassadeurs de France, de Bourgogne et de Bretagne étaient sans cesse rompues et reprises sans nulle conclusion, il intervint une circonstance nouvelle sur laquelle il semblait nécessaire de prendre une résolution. Le connétable n'était point chargé des négociations. C'était son ennemi, le comte de Dammartin, qui était chef de l'ambassade de France, et qui y déployait toute la pompe que comportaient ses grandes richesses et la haute confiance du roi. D'un autre côté, le duc de Bourgogne suivait des desseins où le secours du connétable lui semblait inutile, et il eût fallu qu'il eût grand besoin de lui pour lui pardonner sa conduite passée.

Le connétable n'était pas accoutumé à se trouver ainsi négligé des deux partis (1). Il en pouvait concevoir de justes craintes; car il avait si souvent et si gravement offensé le roi et le duc de Bourgogne, que ne plus leur être nécessaire était une situation dangereuse. Son orgueil et son habileté avaient toujours consisté à se rendre redoutable aux deux princes. Jusqu'alors cette politique lui avait bien réussi. Sa position était grande et avantageuse, et il jugeait que, pour le détruire, il ne fallait pas moins que l'accord difficile du roi et du Duc. Ses domaines étaient vastes, situés précisément entre les limites de France et d'Artois. Il avait des forteresses et deux villes importantes, Bohain et Ham. Ses vassaux étaient nombreux; les gentilshommes de ses seigneuries lui semblaient dévoués. D'après le traité de Conflans, le roi lui payait quatre cents hommes d'armes, dont il était seul maître et commissaire, sans nul compte à rendre. Ses revenus ordinaires étaient de quarante-cinq mille livres; en outre, il avait établi une taxe sur le passage des vins qui allaient de France en Flandre, et il en retirait de grandes sommes. Il avait des amis et des partisans chez le roi et chez le Duc; il était connétable en France, et son fils, le comte de Roussi, était gouverneur et maréchal du duché de Bourgogne. Se sentant ainsi fort et puissant, il se saisit tout à coup de Saint-Quentin, y mit ses gens d'armes, renvoya la garnison du roi, et attendit ce qui en pourrait advenir.

Tout le soin du roi et du Duc se tourna aussitôt, comme l'avait prévu le connétable, à empêcher qu'il ne traitât avec l'un des deux; et bientôt il fut question d'accommodement. Le roi, après avoir reçu les gens que le connétable lui avait envoyés, chargea maître Louis d'Amboise et le sire de Genlis d'aller le trouver. Il venait de nommer Dammartin son lieutenant général sur les marches de Picardie, en le chargeant spécialement de maintenir le traité et de protéger le commerce entre ses sujets et ceux du duc de Bourgogne. Les conférences se tenaient en ce moment à Compiègne. Le roi écrivit à ses ambassadeurs pour leur expliquer la conduite qu'ils devaient tenir. La circonstance était si pressante,

(1) Comines.

qu'il s'était approché d'eux et se tenait à Montlean, près de Soissons.

« Messieurs le chancelier, le grand maître et de Craon, leur disait-il, je vous écris par maître Louis d'Amboise et monsieur de Genlis ce que m'ont dit les gens du connétable, et ce que je leur ai répondu; ils vous diront aussi ce dont ils sont chargés touchant notre connétable. Il me semble que monsieur de Genlis a bonne volonté; il m'a promis de gagner monsieur de Moui et des gens d'armes dans la ville, afin de la recouvrer malgré le connétable. Entretenez-le bien, ainsi que vous le saurez faire, et voyez s'il fera ce qu'il dit. Je lui ai donné par écrit que si le connétable veut rendre la ville de monsieur Saint-Quentin et me faire serment sur la vraie croix de Saint-Laud, je suis content de lui pardonner. Pendant ce temps-là, sachez si le duc de Bourgogne veut accepter le parti que je lui ai mandé. Peut-être cette offre que je fais à notre connétable l'empêchera-t-elle d'assurer son affaire avec le duc de Bourgogne aussitôt qu'il le ferait, s'il n'avait pas de traité entamé avec moi. Si le duc de Bourgogne n'a pas déjà conclu d'appointement avec le connétable, je crois qu'il acceptera un des deux partis que je lui ai proposés, de lui courir sus, par paix ou par trêve. Si par aventure le duc de Bourgogne me refuse, pendant ce temps-là je raurai Saint-Quentin par monsieur de Genlis; et alors notre connétable n'aura plus moyen de me tromper que par ses propres places, ce qui est peu de chose. Quant aux gens d'armes que je lui paye, je les raurai quand je voudrai. Je vous en prie, sondez, le plus tôt que vous pourrez, par notre protonotaire (1), la volonté du duc de Bourgogne. S'il est besoin que je vienne jusqu'à Creil, écrivez-le-moi, et j'y serai incontinent pour traiter, soit avec le duc de Bourgogne, soit avec le connétable. De Creil, j'irai déguisé en une nuit jusqu'à Compiègne, pour parler, s'il en est besoin, avec notre protonotaire, et je reviendrai le lendemain. — J'enverrai monsieur du Bouchage après ceux qui vont vers le connétable, afin qu'il les fasse marcher droit; mais je vous assure que maître Louis d'Amboise est bon pour cette affaire et m'a donné de bons avertissements : vous le connaîtrez bien quand vous parlerez avec lui à part. Montrez ces lettres au gouverneur de Limousin (2) et non à un autre; après, jetez-les au feu devant le porteur. Adieu. — 21 décembre. »

Le Duc était moins prompt que le roi à faire céder sa haine et ses ressentiments à son intérêt. D'ailleurs le connétable avait parmi les conseillers de Bourgogne de très-puissants ennemis, surtout le sire d'Humbercourt, qui lui gardait profonde rancune pour l'insulte qu'il avait reçue de lui l'année précédente aux conférences pour la trêve. Messire Guillaume Hugonnet, chancelier de Bourgogne, lui était aussi fort contraire. Ainsi ce furent les propositions du roi qui furent écoutées, et l'on commença à négocier la perte du connétable. Le sire de Curton et maître Jean Herberge, qui fut depuis évêque d'Évreux, se rendirent à Bovines (3), près de Namur, et traitèrent cette affaire avec le sire d'Humbercourt et le chancelier de Bourgogne. De part et d'autre, le zèle était grand à la conclure; le connétable était autant haï des uns que des autres.

Cependant les conférences de Bovines traînèrent aussi en longueur; le Duc était loin de là et occupé à d'autres affaires. Après son entrevue avec l'Empereur et son traité avec le duc de Lorraine, il avait pris sa route par Nancy. Vers la fin de décembre, dans le même temps où le roi s'approchait de Compiègne pour suivre de plus près les affaires que lui donnait le connétable, le Duc entrait avec une partie considérable de son armée dans le comté de Ferette et dans les domaines qu'il tenait en gage de l'archiduc Sigismond.

Depuis trois ans que ce pays était au duc de Bourgogne, la plus furieuse haine s'était allumée contre son gouvernement. Il y avait envoyé comme landvogt ou gouverneur Pierre de Hagenbach, en qui il avait une confiance absolue, et qui flattait et inspirait même tous ses desseins ambitieux sur l'Allemagne (4). Ce sire de Hagenbach était un des hommes les plus cruels et les plus violents qui eussent jamais exercé pouvoir sur un peuple. Une des conditions promises en prenant ce pays en gage, avait été que les libertés des villes et des habitants seraient conservées; il n'en tint nul compte, et commença par établir un impôt d'un pfenning sur chaque pot de vin qui se boirait. Il y en eut quelques troubles à Thann, et le conseil de la ville lui envoya quatre députés pour lui remontrer que cette gabelle était contraire à leurs privilèges. Sans autre forme de procès, le sire de Hagenbach fit couper la tête à

(1) Ferri de Clugni, ambassadeur de Bourgogne.

(2) Gilbert de Chabanne, sire de Curton.

(3) Lisez : *Bouvigne*. (G.)

(4) Muller. — Chronique manuscrite de Specklin, communiquée par monsieur de Golberry, conseiller à la cour de Colmar.

ces malheureux bourgeois. Il ne connaissait nulle justice; ne pas céder sur-le-champ à ses moindres volontés suffisait pour être mis à mort. Il fit périr des gens sans qu'on pût deviner quel motif de mécontentement ils pouvaient lui avoir donné; il en tua même plusieurs de sa main. Les gens de la campagne étaient accablés de corvées et détournés de leurs travaux champêtres. Sans cesse des soldats étaient logés chez les habitants et les maltraitaient sans nul contrôle ni recours. Ce n'étaient pas seulement les bourgeois et les paysans qu'il traitait ainsi; la noblesse, qui avait tant désiré la domination de Bourgogne, n'était pas moins opprimée et n'avait pas moins d'insolence à endurer. Il alla jusqu'à interdire tout droit de chasse.

Mais ce qui excitait peut-être le plus de scandale et de colère, c'étaient les abominables débauches du landvogt; il ne s'inquiétait pas plus du ciel que de la terre, et avait coutume de dire qu'étant bien assuré d'aller au diable, il ne se voulait rien refuser de ce qui lui passerait par la tête. Il n'y avait donc sortes de fantaisies auxquelles il ne se livrât : corrompant avec de l'argent les jeunes filles de tout état, ou les enlevant à leurs parents, leur faisant violence, forçant la clôture des couvents, déshonorant les familles des nobles comme celles des bourgeois. Il lui arriva un jour de donner une fête, et tout d'un coup, après avoir renvoyé les maris, il fit mettre les femmes toutes nues, en leur couvrant seulement la tête (1); puis il donna ordre aux maris de revenir et de reconnaître leurs femmes. Ceux qui se méprenaient étaient précipités du haut de l'escalier en bas; ceux qui ne se trompaient point étaient, comme pour recevoir les félicitations du landvogt, contraints à boire une telle quantité de vin qu'ils étaient malades à en mourir (2).

Enfin, bien qu'en général tout se passât dans les pays d'Allemagne plus rudement que dans le reste de la chrétienté, les excès du sire de Hagenbach indignaient toutes les contrées voisines et tous les princes de la Souabe. Le duc Sigismond d'Autriche lui écrivit d'Inspruck où il faisait son séjour, en le conjurant de traiter avec moins de dureté ses pauvres sujets; mais rien ne pouvait émouvoir cet homme obstiné et orgueilleux.

Ce n'était pas seulement envers les habitants du pays engagé à son maître qu'il se montrait violent et injuste, il ne respectait pas davantage les droits des villes libres. Strasbourg, Colmar, Schelestadt et les autres communes qui relevaient de l'Empire étaient sans cesse en butte à ses insultes et à ses menaces. « Il ne faut plus souffrir, disait-il, de tels » priviléges qui mettent la puissance aux mains des » gens de basse condition. Ce sont les princes qui » doivent gouverner, et non les tailleurs et les cor- » donniers. » Il ne voulait pas non plus que ces manants eussent des domaines et des troupes armées, et il alla, sans déclaration de guerre, s'emparer du château d'Ortembourg et de tout le val de Viller, qui appartenaient aux Strasbourgeois. Il leur demanda de prêter serment au duc de Bourgogne. Il prétendit les assujettir à sa taxe d'un pfenning par pot de vin. Enfin personne ne pouvait savoir où s'arrêterait la tyrannie de ce landvogt. Les seigneurs immédiats de l'Alsace et des bords du Rhin, les évêques de Strasbourg et de Bâle, ne lui imposaient pas davantage. Leurs droits étaient aussi violés, et eux-mêmes pouvaient craindre de devenir sujets du duc de Bourgogne, au lieu de relever directement de l'Empire. Ainsi Pierre de Hagenbach avait fait cesser la discorde entre la noblesse et les communes. Elles étaient maintenant unies par les mêmes ressentiments et les mêmes craintes.

Ce qu'il avait peut-être fait de plus insensé pour les intérêts de son maître, c'était d'avoir offensé les ligues suisses, ces anciens alliés et bons voisins de la maison de Bourgogne. Les seigneurs d'Alsace et de Souabe avaient bien, il est vrai, compté sur le duc Charles pour réprimer et humilier les Suisses. Il eût été, dans tous les cas, peu sage de remplir leurs espérances à ce sujet; mais en opprimant à la fois et remplissant d'une commune haine les nouveaux sujets du duc de Bourgogne, la noblesse, les évêques, les villes libres et les ligues suisses, le sire de Hagenbach préparait à son prince les plus terribles embarras.

(1) Nous ne savons d'après quelle autorité M. de Barante avance des faits aussi graves; mais nous ne pourrions croire à de telles infamies, que si nous les voyions attestées par des témoignages irrécusables. Les chroniqueurs ne sont pas toujours exempts d'exagération; il faut quelquefois se défier de leurs récits. (G.)

(2) Ces prouesses de biberon furent longtemps à la mode dans les cours d'Allemagne. Le baron de Pollnitz, qui les parcourut au commencement du 18e siècle, raconte à ce sujet quelques particularités curieuses, malgré ses ménagements pour les princes et les puissances en général. En 1719, se trouvant chez l'électeur palatin, il fut presque condamné, par la tyrannique courtoisie de ce prince, à mourir d'ivresse. Ailleurs, on faisait vider aux étrangers des verres qui grandissaient à mesure qu'on buvait. C'était une orgie perpétuelle. De Reiffenberg. (G.)

Dès les premiers temps de son arrivée, il avait commencé par planter la bannière de Bourgogne dans la seigneurie de Schenkelberg, qui appartenait aux gens de Berne. C'était ce premier acte de guerre qui avait en partie amené le traité conclu entre le roi de France et les ligues suisses, en 1470. A ce moment, le roi Édouard était chassé d'Angleterre et le duc de Bourgogne ne se trouvait pas en bonne situation; il fit justice aux gens de Berne et leur rendit le domaine de Schenkelberg. Plus tard, lorsque le Duc se trouva en grande prospérité et plus orgueilleux que jamais, les Suisses conçurent des craintes encore mieux fondées. Chacun savait que ce prince, afin d'obtenir le titre de roi et de vicaire général de l'Empire, n'omettait nulle chose pour acquérir la faveur de la maison d'Autriche; et comme elle n'avait, depuis deux cents ans, rien de plus à cœur que de soumettre les Suisses, leur ruine pouvait résulter de cette alliance.

Aussi Pierre de Hagenbach, certain de ne pas déplaire à son maître, recommença à ne plus ménager les Suisses. Il avait engagé au service de Bourgogne le seigneur de Howdorf, celui qui avait déjà, quelques années auparavant, provoqué une guerre en saisissant et mettant à rançon un bourgmestre de Schaffhouse. Ce seigneur, se sentant appuyé, arrêta aux environs de Brisach tout un convoi de marchands qui apportaient leurs toiles de Suisse à la foire de Francfort. Ils furent maltraités, pillés et enfermés dans le château de Schuttern, où on leur demanda de souscrire une rançon de dix mille écus. A peine les gens de Strasbourg eurent-ils appris cette violence exercée sur ces honnêtes marchands, qu'ils levèrent les bannières, prirent les armes et s'en vinrent mettre le siége devant le château. Il fut bientôt en leur pouvoir; ils le ruinèrent de fond en comble, et emmenèrent en triomphe les marchands suisses; puis leurs magistrats déclarèrent nulle et arrachée par la violence la promesse souscrite au seigneur de Howdorf. Ce fut un commencement d'amitié et d'alliance entre les villes libres d'Alsace et les ligues suisses.

Pendant ce temps-là, le roi de France faisait tous ses efforts pour réconcilier le duc Sigismond et les Suisses, et les réunir dans une alliance commune contre le duc de Bourgogne. Il ne ménageait pour cela ni promesses ni argent. Il offrait au duc les sommes nécessaires pour dégager ses anciens domaines que désolait le gouvernement de Pierre de Hagenbach. Il s'engageait à donner aux Suisses de forts subsides, et à prendre leurs troupes à sa solde. En outre, il faisait de riches présents à Nicolas de Diesbach, qui était pour lors un des plus importants gentilhommes de Berne, et il avait parmi eux plus d'un pensionnaire. Mais la chose ne pouvait se décider encore. Le mariage du duc Maximilien, fils de l'Empereur, avec mademoiselle de Bourgogne se négociait toujours, et la maison d'Autriche avait intérêt à ménager le duc Charles. Les propositions du roi n'étaient point rejetées, mais tenues en réserve pour les admettre selon l'occasion.

Peu après, l'Empereur, se rendant à l'entrevue qu'il devait avoir avec le duc de Bourgogne, avait pris sa route par Bâle. Ce ne fut pas sans une extrême méfiance qu'il fut reçu dans la ville. Sa milice prit les armes; elle avait demandé aux autres communes suisses une garnison de huit cents hommes. Tout était prêt pour lui porter un prompt secours en cas de besoin. L'Empereur se montra doux et courtois envers les gens de Bâle et les Suisses; rien dans ses discours n'annonça ni haine ni menace. Pierre de Hagenbach vint le trouver en grand appareil; il était accompagné de quatre-vingts hommes d'armes, portant sa livrée grise et blanche sur laquelle était brodé un jeu de dès, avec ces mots : « Je passe », comme pour signifier qu'il attendait la chance favorable. Ses discours étaient plus hautains que jamais. La conquête de la Gueldre, qu'achevait alors son prince, semblait accroître son audace et son insolence. Il se plaignait publiquement de l'audace des Suisses qui, en mainte occasion, s'étaient opposés à ses volontés, et il annonçait qu'on saurait bientôt les réduire. « Il nous faudra, disait-il, écorcher l'ours de Berne, et nous en faire une fourrure. » Toutes ses menaces se répétaient parmi les Suisses et les tenaient en grande alarme; car ils voyaient ce seigneur bienvenu de l'Empereur, et ne le quittant pas. Il l'accompagna dans tout son voyage, s'en vint avec lui jusqu'à Trèves, et assista à son entrevue avec le duc de Bourgogne.

La nouvelle que le duc Charles allait recevoir le titre de roi et renouveler l'ancien royaume de Bourgogne, excita encore plus de rumeurs. « Quel terme, » disait-on, vont avoir maintenant son orgueil et » son ambition? » Déjà on parlait de l'étendue de ce royaume; on assurait que le vieux roi René instituait le Duc pour son héritier; qu'ainsi la province et l'ancien royaume d'Arles feraient partie d'un si vaste État. On ajoutait que le titre de vicaire général de l'Empire donnerait en outre au roi de Bourgogne un pouvoir qui s'étendrait depuis la Méditerranée et le duché de Milan jusqu'à l'Océan, en

suivant le cours entier du Rhin. Déjà l'on désignait Besançon comme siége de la chambre impériale du vicariat. Les pays des ligues suisses avaient été en partie compris dans l'ancien royaume de Bourgogne. Les empereurs et la maison d'Autriche les regardaient encore comme membres et sujets de l'Empire. Qu'allaient devenir de telles prétentions entre les mains du prince le plus absolu et le plus violent, qui allait fixer son séjour précisément sur les limites de la confédération des Suisses? « Tenons-nous prêts, » écrivait-on de Berne aux autres alliés, à défendre » notre honneur et nos libertés depuis si longtemps » conquises. »

Contre l'attente générale, l'Empereur et le Duc s'étaient, comme on a vu, séparés à la veille du couronnement, sans que le nouveau royaume fût institué. Cela n'avait point suffi pour dissiper tant d'alarmes; elles furent plus grandes que jamais lorsqu'on vit le Duc traverser la Lorraine et se diriger vers l'Alsace avec une armée de huit mille combattants précédés du terrible sire de Hagenbach, à la tête de mille cavaliers et de deux mille de ces Lombards que le duc Jean de Calabre avait amenés d'Italie; ils vendaient leurs services à qui les payait, et avaient passé récemment des troupes de Lorraine dans celles de Bourgogne. La frayeur se répandit partout : les habitants s'enfuyaient, emportant tout leur avoir, et se réfugiaient chez les ligues suisses; les paysans s'enfermaient avec leur bétail dans l'enceinte des villes et des forteresses; les villes fermaient leurs portes et s'apprêtaient comme pour un siége. Tout fuyait la route par où devaient passer les Bourguignons.

Le premier logis du Duc fut à Chatenoy dans le val de Viller. Les habitants s'étaient retranchés dans le cimetière. On voulut les y attaquer; ils se défendirent. Un Bourguignon fut atteint d'un coup d'arquebuse. Les gens du Duc demandèrent que l'homme qui avait tiré leur fût livré. Les paysans n'osèrent le refuser; cependant, à la faveur du désordre, il parvint à s'échapper.

Pierre de Hagenbach avait signifié à la ville de Colmar qu'elle aurait à loger le Duc. Déjà l'avant-garde approchait; les Lombards, se glissant parmi les bois taillis, arrivaient près de la porte ; on eut à peine le temps de la fermer. Il fut répondu qu'on admettrait le Duc, mais seulement avec une suite de deux cents chevaux. Hagenbach exigea qu'elle fût de quinze cents ; les portes restèrent fermées, et le Duc s'en alla coucher au château de Kiertzheim. Le lendemain il passa le Rhin, et il fit son entrée à Brisach ; cette ville faisait partie des domaines qu'il avait en gage. Il reçut le serment des habitants, et leur fit un si gracieux accueil, qu'ils se risquèrent à porter plainte de la dureté du gouverneur et à réclamer leurs anciennes libertés. L'évêque de Bâle et l'évêque de Spire, les envoyés du comte Palatin et du margrave de Bade, joignirent aussi leurs instances à celles des bourgeois, et supplièrent le Duc de se montrer doux et bon seigneur envers ses nouveaux sujets. Il témoigna à tous une extrême courtoisie, déclara qu'il vivrait en bon voisin avec les princes dont les États touchaient les siens, et, parlant de leurs communs intérêts, les engagea à toujours rester ses fidèles alliés.

Pendant qu'il donnait ainsi de bonnes paroles, ses gens de guerre, logés à Brisach et dans les villages voisins, vivaient sans rien payer et rançonnaient les habitants. Ce fut bien pis encore lorsque le Duc eut repassé le Rhin pour se rendre à Einsisheim ; les troupes qu'il avait laissées derrière lui, devenant de plus en plus désordonnées, outrageaient les femmes et commettaient mille cruautés. Les gens de Brisach envoyèrent des députés au Duc pour réclamer les récentes promesses qu'il venait de leur faire et qui étaient si mal tenues. « Si j'étais là-bas, dit Hagenbach, c'est à moi que vous » en imputeriez la faute. — Ils ont raison, reprit » sévèrement le Duc, de tels désordres ne doivent » pas être endurés. Allez, sire de Hagenbach, et » faites mettre à mort les coupables. Je veux qu'on » traite doucement mes nouveaux sujets, et qu'ils » n'aient point à regretter leurs anciens seigneurs. » Hagenbach retourna à Brisach, entendit les plaignants, ne tint nul compte de ce qu'ils lui disaient, mais du moins emmena les troupes pour les loger ailleurs, où elles se comportèrent de même.

A Einsisheim, le Duc convoqua tous les hommes nobles de ses domaines du Rhin qui devaient porter les armes. Ils parurent devant lui au nombre de quelques mille. Cependant à peine y avait-il le quart de ce qui aurait dû s'y trouver, et Hagenbach sut bien le faire remarquer.

Après avoir repassé le Rhin, le Duc s'arrêta à Thann ; il y reçut solennellement les ambassadeurs d'Aragon, de Venise, de Bretagne, l'évêque de Sebenico, nonce du pape, et les envoyés de plusieurs princes d'Allemagne. Nicolas de Scharnachtal et Peterman de Waber, anciens envoyés de la ville de Berne, se présentèrent aussi au nom des ligues suisses. Ils se montrèrent humbles et respectueux, et bien qu'ils ne fussent pas sujets

du Duc, ce fut à genoux qu'ils lui parlèrent :

» Très-haut et très-redouté seigneur,

» La ville de Berne et les villes et territoires ses » confédérés, accoutumés de tout temps à l'alliance » et à l'amitié de vos illustres pères, ont vu avec » joie votre arrivée en ce pays, comme l'unique » moyen de vous exposer leurs plaintes et d'en ob- » tenir réparation. Bilgeri d'Howdorf, votre ser- » viteur et de votre hôtel, a renouvelé ses violences » et commis des actes de guerre. Le Landvogt » Hagenbach a dépouillé les gens de Mulhausen de » leurs impôts, de leurs redevances, de la liberté » de leur commerce; puis a exigé par voie de con- » trainte le payement de certaines dettes qu'ils » avaient. Assurés que nos remontrances ont été » présentées à monseigneur le Duc sous un aspect » défavorable, nous recommandons à ses bontés » une ville qui est notre alliée, et que protége » aussi le comte Palatin. Nous demandons seule- » ment quelque délai pour qu'elle paye ses dettes; » enfin nous vous conjurons d'interdire à votre land- » vogt ses outrages et ses menaces contre les Suisses. » — Vous aurez ma réponse, répondit froidement » le Duc, je pars ; suivez-moi à Dijon où je me » rends. »

Il prit sa route par Béfort, Montbéliard, Baume-les-Dames, Besançon, et arriva à son château de Rouvre, près de Dijon; puis, s'approchant de la ville, il se logea à Perigni chez le sire Guillaume Raulin, fils de l'ancien chancelier; là se firent les plus magnifiques apprêts pour solenniser sa première entrée dans la capitale de son duché (2).

Avant qu'il se mît en marche, il reçut d'abord les députés des villes et communautés de la province, du Mâconnais, du Charolais, de l'Auxerrois et de la comté de Bourgogne. Puis se présentèrent les gentilshommes, presque tous richement vêtus, et conduits par le comte de Roussy, gouverneur (3). Le Duc était entouré des gens de son hôtel, qui formaient une suite nombreuse. Son habillement étincelait de perles et de diamants; son chapeau était de drap d'or et taillé en forme de couronne. A sa gauche était le cardinal Raulin, évêque d'Autun. Il se mit en marche, et au pont de Chièvres le clergé et le chapitre de Saint-Benigne vinrent lui apporter les saintes reliques à baiser ; puis il remonta à cheval et se plaça sous un dais de drap d'or soutenu par les sires Louis de Châlons, Charles de Beauffremont, Jean de Ternant et Gui de la Baume. Depuis le pont de Chièvres jusqu'à la porte de la ville, on avait dressé une suite d'échafauds. Ils portaient des représentations tirées des saintes Écritures, et des personnages allégoriques tenant à la main des rouleaux de parchemin, où se lisaient des citations des psaumes, toutes relatives à la circonstance, toutes à la louange du Duc. L'histoire de Gédéon n'était pas oubliée; en de telles occasions elle servait toujours à célébrer l'ordre de la Toison. On le voyait à la tête de ses hommes d'armes, et faisant porter devant lui sa bannière avec la devise : *Gladius Domini et Gedeonis*, tandis que les Madianites s'enfuyaient. Un ange tenait un rouleau où on lisait : *Dominus tecum, virorum fortissime.*

Le Duc descendit à Saint-Benigne; il alla d'abord faire sa prière à l'autel, puis s'assit sur une estrade élevée et sous un dais. Alors l'abbé de Cîteaux fit un discours au nom des états du duché. Le chancelier répondit, et le prince ajouta quelques paroles pour assurer la province de son affection. Ensuite maître Étienne Berbisey, maire de Dijon, pria le Duc de confirmer les priviléges de la ville. Aussitôt après il fit serment, ainsi que les députés des villes; et le vieil abbé de Saint-Benigne, qu'on était obligé de porter et de soutenir, plaça au doigt du Duc l'anneau, gage d'union, et, comme on disait, de mariage entre le Duc et ses sujets.

De Saint-Benigne, le cortége se rendit à la Sainte-Chapelle. Sur son passage on continuait à voir des échafauds avec des personnages et des devises; presque toutes se rapportaient à la vaillance du Duc et à la terreur qu'il inspirait à ses ennemis. On eût dit que tous les passages de la Bible où il est parlé du lion avaient été choisis pour lui donner les louanges qu'il aimait le mieux. « Le lion, le plus vaillant » des animaux, ne cédera devant l'attaque de per- » sonne. — Il fut fait semblable au lion dans ses » œuvres. — Le lion ne se couchera point qu'il » n'ait dévoré sa proie. — Voici, il monte de la » forêt comme un lion. — Il apprit à saisir sa proie

(1) 1473, v. st. L'année commença le 20 avril.

(2) Histoire de Bourgogne.

(3) Antoine de Luxembourg, comte de Roussy, avait été nommé par le Duc, le 18 février 1471 (v. st.), lieutenant général et gouverneur des duché et comté de Bourgogne, Charolais, Mâconnais, etc. Le 13 mars suivant, le Duc lui accorda les droits, profits et émoluments de la charge de maréchal de Bourgogne, qui vaquait alors.

Ces deux actes sont transcrits dans le 2e registre des Mémoires de la chambre des comptes de Dijon, conservé aux archives de cette ville. (G.)

» comme le lion. — Le lion a vaincu. — Confiant » et sans peur comme le lion. »

Le lendemain, le Duc tint les états de Bourgogne. Après avoir entendu avec eux une messe solennelle à Saint-Benigne, il revint au palais et tint séance, puis donna aux gens des états, prélats, nobles et députés des villes, un festin où l'on admira cette splendide vaisselle d'or et d'argent qui avait tant émerveillé tous les seigneurs d'Allemagne dans l'entrevue de Trèves. Après dîner, il réunit encore autour de lui les membres des états, et leur fit un beau discours sur l'ancien royaume de Bourgogne, dont jadis les rois de France s'étaient emparés sans nul droit, et qu'ils avaient converti en un duché vassal et tributaire. Ce devait être, disait-il, un grand motif de regrets pour tous ses sujets; mais il gardait en lui des desseins qu'il ne convenait pas de déclarer maintenant, que lui seul savait, et que l'avenir pourrait montrer.

Ainsi le Duc était loin d'avoir renoncé à ses vastes espérances, et comptait sans doute obtenir, ou de gré ou par conquête, ce royaume dont l'Empereur avait refusé de l'investir. Si telle était son ambition, il aurait dû, au moment où il allait agir en ennemi dans l'empire d'Allemagne, s'assurer de la paix en France, et ne pas laisser derrière lui un adversaire aussi dangereux que le roi. Mais il se précipitait en aveugle dans toutes les entreprises qui remplissaient confusément sa pensée, sans en achever aucune. Dès que l'une lui présentait quelque obstacle, ou il s'y obstinait contre toute raison, ou il en entamait une nouvelle, sans songer à tout ce qu'il avait mis en mouvement par la première. Il se persuadait qu'avec de la vaillance et avec une belle et nombreuse armée comme la sienne, nulle chose ne lui était impossible. Aussi n'oubliait-il rien pour rendre cette armée plus puissante et plus nombreuse. Sans cesse il faisait des ordonnances sur l'armement, l'ordre et la discipline de ses compagnies; tout était réglé et surveillé par lui-même avec un soin et une activité infatigables. Nul chef de guerre n'avait peut-être jamais pris tant de peine. En outre, il s'occupait à recruter son armée des meilleurs soldats et capitaines.

Il y avait depuis longtemps en Italie des chefs de gens de guerre, nommés *condottieri* ou conducteurs (1), qui vendaient leur service et celui de leur troupe, tantôt à un prince, tantôt à un autre. C'était le métier qu'avaient fait les Sforza avant de devenir ducs de Milan. Le plus célèbre de ces conducteurs était alors Barthélemi Coleone, qui, après avoir servi le duc de Milan et les Florentins, commandait maintenant l'armée de Venise. Le duc de Bourgogne conçut le dessein de l'attirer chez lui avec toute sa troupe. François, seigneur de Montjeu, et messire Guillaume de Rochefort, furent envoyés en ambassade pour négocier ce marché avec la seigneurie de Venise et Coleone. Ce capitaine, quelque riches offres qu'on lui fît de la part du Duc, désira ne point quitter l'Italie, qu'il connaissait bien, pour aller faire la guerre dans des pays et contre des ennemis à lui inconnus; toutefois il se montra reconnaissant et répondit qu'il pourrait être plus utile au duc de Bourgogne en restant sur son terrain. Quant à la seigneurie de Venise, elle se montra plus éloignée encore de se prêter à un tel arrangement : elle était alliée du roi de France, et ne voulait point fournir des moyens de lui faire la guerre. Ainsi les ambassadeurs firent de vains efforts, et revinrent sans avoir réussi (2). Le Duc fut

(1) Quittance du compte de Campo-Basso.

(2) Dans un des manuscrits du fonds de Baluze, coté 9675 A, à la bibliothèque du roi, à Paris, on trouve les pièces suivantes, relatives aux négociations du Duc pour attirer à son service le capitaine Coulon, Colion ou Coleone :

I. Instructions données par le duc de Bourgogne à messire Antoine, seigneur de Montjeu, son conseiller et chambellan, et à Me Lope de Guarde, son conseiller et médecin, envoyés vers la seigneurie de Venise et le capitaine Barthélemi Colion, sans date;

II. Instructions données par le Duc à messire Francisque d'Est et messire Antoine, seigneur de Montjeu, ses conseillers et chambellans, et à messire Guillaume de Rochefort, seigneur de Plovost, docteur en décrets, conseiller et maître des requêtes de son hôtel, envoyés vers le Duc et la seigneurie de Venise, et vers messire Barthélemi Coulon, leur capitaine, sans date;

III. Instructions données par le Duc, le 3 janvier 1473 (1474, n. st.), à messire Antoine, seigneur de Montjeu, et à messire Guillaume de Rochefort, seigneur de Plovost, envoyés vers le capitaine Colion : celui-ci avait fait remontrer au Duc qu'il voyait de grandes difficultés à venir le servir aux Pays-Bas, à cause de l'opposition qu'y mettrait apparemment la république de Venise; il demandait de pouvoir le servir en Italie : le Duc charge ses ambassadeurs de lui faire connaître que, dans les circonstances où il se trouve, il ne peut rien entreprendre en Italie, tandis qu'il aurait le plus grand besoin de lui dans ses débats avec la France, etc.;

IV. Articles traités et convenus entre le duc de Bourgogne et le capitaine Barthélemi Colione, 25 février 1473;

V. Autre convention faite entre le capitaine Colione et le seigneur de Montjeu, de la part du duc de Bourgogne, le 9 septembre 1474;

VI. Instructions données par le Duc, au camp devant Neuss, le 1er octobre 1474, au seigneur de Montjeu, envoyé par lui vers le capitaine Colione et le duc de Venise. (G.)

contraint de se contenter des services du comte de Campo-Basso et du seigneur Galeotto, qui avaient dès longtemps été amenés en Catalogne et en Lorraine par les princes de la maison d'Anjou, et passaient pour habiles capitaines. Il les paya richement; ils recrutèrent leur troupe avec une foule d'aventuriers qui arrivèrent d'Italie. Le comte de Campo-Basso reçut même de fortes avances pour aller en chercher dans le pays. Les Lombards commencèrent à figurer dans l'armée de Bourgogne au nombre des plus vaillants soldats, et furent particulièrement favorisés du Duc. Il mettait en eux d'autant plus de confiance, qu'ils étaient étrangers et plus disposés à faire toutes ses volontés.

En ce moment il était fortement sollicité d'intervenir dans une affaire qui ne le concernait en aucune façon (1). Robert de Bavière avait été, quelque temps auparavant, nommé archevêque de Cologne par élection du chapitre, confirmé par le pape, et investi du temporel par l'Empereur. Mais bientôt après, le nouvel archevêque, après avoir épuisé par ses dépenses tout son trésor, voyant que ses revenus ne suffisaient pas, voulut reprendre des domaines de l'archevêché, précédemment engagés à plusieurs seigneurs du pays; et se refusa à payer les sommes pour lesquelles ces biens servaient de gage. La noblesse, le chapitre, la bourgeoisie s'unirent contre lui : la haine devint si forte qu'il fut obligé de quitter la ville; bientôt après, procédant à une autre élection, le chapitre nomma Hermann, frère du landgrave de Hesse-Cassel.

Les choses en étaient là, lorsque l'Empereur, en quittant Trèves, descendit à Cologne. L'affaire fut soumise à son autorité; il demanda devant lui l'archevêque Robert, qui, certain d'être condamné, ne comparut même pas, mit tout son recours dans le duc de Bourgogne, et vint le trouver à Thann, lorsqu'il se rendait du comté de Ferette dans son duché. Le Duc était petit-fils d'une princesse de Bavière; le comte palatin de Bavière, frère de l'archevêque Robert, était un de ses plus fidèles alliés. C'en fut assez pour lui inspirer la volonté de prendre la défense des droits de l'archevêque; d'ailleurs l'Empereur lui était contraire, et ce motif excitait le duc de Bourgogne, encore tout irrité de l'offense qu'il avait reçue à Trèves. Il promit de rétablir Robert de Bavière sur son siége de Cologne.

Cependant la trêve conclue avec le roi de France devait expirer deux mois après, au 1er avril; et le Duc, prêt à commencer une guerre nouvelle, semblait peu empressé d'empêcher son plus puissant ennemi de reprendre les armes. Ses ambassadeurs manquaient sans cesse aux jours et aux lieux désignés pour continuer les pourparlers. Sous les yeux du Duc, et par ses ordres, la trêve était même violée. Dans sa haine contre le comte de Nevers, il résolut de s'emparer de ses domaines, bien qu'il fût spécialement nommé parmi les alliés pour lesquels le roi avait stipulé. Les Bourguignons entrèrent en Nivernais, s'emparèrent de Châtillon et de Chatenai. Le roi avait des troupes en Bourbonnais, qui eurent bientôt repoussé cette attaque imprévue. Il écrivit à ses ambassadeurs de requérir des dommages-intérêts aux conservateurs de la trêve, et de déclarer qu'assurément il n'était pas disposé à souffrir de telles violations : annonçant que, si l'on en venait aux voies de fait, il serait bientôt sur les lieux. Peu après, les trêves furent cependant prolongées du 1er avril au 15 mai (2). Le Duc croyait toujours qu'il aurait assez tôt terminé ses autres affaires pour revenir avec toutes ses forces accabler le roi. Dès lors il formait contre lui, de concert avec l'Angleterre, les plus redoutables projets.

La voix publique lui imputait (3) des desseins plus déloyaux et plus criminels. Le roi cherchait depuis quelque temps à attirer à son service un nommé Marchand Ithier, qui avait été conseiller argentier du duc de Guyenne et qui avait eu toute sa confiance. Le roi lui avait accordé une abolition et lui offrait une charge de maître des comptes, avec une pension de mille livres. Ithier montrait peu d'empressement à accepter ses offres. Un domestique à lui, nommé Hardi, était le messager qui négociait toute cette affaire; il allait et venait de Bretagne où se tenait Ithier, en Touraine où était le roi, reçu sans nulle défiance dans son hôtel. Profitant de cette confiance, il proposa un jour à un homme de la cuisine d'empoisonner le roi. Cet homme ne le rebuta point, mais lui dit qu'il fallait s'entendre avec un nommé Colinet, maître cuisinier, qui venait aussi de la maison de monsieur de

(1) Meyer. — Amelgard. — Heuterus.

(2) Et elles le furent ultérieurement, d'abord jusqu'au 15 juin, et ensuite jusqu'au 1er mai de l'année suivante 1475 : mais ces trêves n'empêchaient pas que le roi et le Duc ne conservassent toutes leurs forces, et ne se tinssent toujours prêts à entrer en campagne, comme le prouve une série d'ordonnances et de mandements, émanés du Duc à cette époque, que nous avons trouvés dans les Archives du Royaume. Nous en donnerons l'indication dans l'*Appendice*. (G.)

(3) De Troy.

Guyenne. Hardi, ne se défiant de rien, leur parla de son projet, leur donna de l'argent et leur remit le poison.

Ils allèrent sur-le-champ tout déclarer au roi. Hardi fut arrêté, et le roi voulut que son procès lui fût fait à Paris de la façon la plus authentique, non point par la justice sommaire et secrète du prévôt Tristan. On le conduisit d'Amboise à la suite du roi, gardé par les archers du Dauphin, et chargé de fers. Le prévôt des marchands et les échevins vinrent le recevoir à la porte de la ville, le firent placer sur une haute charrette pour qu'il fût bien vu de tout le peuple, et le conduisirent à l'hôtel de ville. Le procès se fit devant le parlement et dura un mois environ. On répandit beaucoup dans le public que de grands personnages étaient nommés dans cette affaire; on disait jusqu'à la somme qu'avait promise le duc de Bourgogne. Toutefois l'arrêt ne fit mention de nul autre complice qu'Ithier. Hardi fut condamné à être traîné sur la claie, de la Conciergerie au palais, et de là amené en un tombereau devant l'hôtel de ville, pour y être écartelé, puis son corps brûlé, sa tête exposée sur une pique et ses membres envoyés à quatre bonnes villes des extrémités du royaume. Le sire de Gaucourt, lieutenant du roi à Paris, le premier président, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et les échevins furent chargés de veiller à cette exécution.

C'était la haine et la crainte qu'inspirait de plus en plus le duc de Bourgogne qui répandaient parmi le peuple des pensées si injurieuses pour lui, sans même que le roi y fût pour rien. Sa cruauté dans la dernière guerre, ce qu'on disait de ses menaces et de ses desseins, l'avaient rendu la terreur universelle. Il ne prenait pourtant nul soin de rassurer les esprits, pas même dans ses propres États, sur les bords du Rhin, ni parmi les Suisses. Leurs ambassadeurs, après une longue attente, s'étaient vus contraints de quitter Dijon sans avoir obtenu de réponse. Pierre de Hagenbach, qui possédait entièrement l'esprit de son maître, lui avait persuadé qu'avec des cavaliers lombards et des soldats flamands il n'avait aucun souci à prendre des murmures de toute cette région d'Allemagne.

Pendant ce temps-là, le roi mettait à grand profit les alarmes que dédaignait le duc de Bourgogne. Les partisans qu'il avait achetés à Berne et dans les autres villes de la Suisse auraient difficilement réussi à faire déclarer les ligues contre un allié si ancien et un voisin si redoutable. En outre, le Duc avait aussi des amis et des pensionnaires parmi les seigneurs de Berne. Mais l'argent que recevaient les Suisses ne les rendait jamais contraires aux intérêts manifestes de leur pays. C'était comme une sorte de tribut qu'ils levaient volontiers sur les princes, sans pour cela se laisser gagner entièrement ni se dévouer à toutes leurs volontés. Ainsi Adrien de Bubenberg et le parti bourguignon, qui se composait surtout des anciennes familles nobles, n'essayaient en aucune façon d'excuser les excès et les menaces du landvogt Hagenbach; tandis que la riche bourgeoisie et les familles nouvelles, qui formaient le parti français conduit par Nicolas de Diesbach, alléguaient des motifs sans réplique pour rechercher l'amitié du roi. Il arriva donc que dès le mois de janvier 1474, pendant que le Duc refusait d'entendre les ambassadeurs suisses, Nicolas de Diesbach, envoyé près du roi, lui présentait un projet de traité à-peu-près en ces termes :

« Comme aujourd'hui il y a eu et il y a encore fidèle charité et dilection, et même durables intelligences entre notre très-chrétien et sérénissime seigneur et maître à nous, gracieux par-dessus tous les autres, nous avons pesé et conclu en nous-mêmes d'affermir et d'accroître ces mêmes intelligences et amitiés mutuelles, espérant que de ce fondement l'état et l'avantage des deux partis en acquerra une grande et durable solidité; à l'occasion de quoi nous avons traité et accordé avec ledit seigneur roi cette intelligence et union de sincère et inviolable foi, en la manière qui suit :

» En premier lieu, qu'icelui seigneur roi en toutes et chacunes de nos guerres, et spécialement contre le duc de Bourgogne et tous autres, doit fidèlement nous donner aide, secours et défense à ses dépens.

» En outre, tant qu'il vivra, il nous fera tenir et payer tous les ans, en sa ville de Lyon, en témoignage de sa charité envers nous, la somme de vingt mille francs; et si ledit seigneur roi en ses guerres et armées avait besoin de notre secours et nous requérait, dès lors nous serons tenus de lui fournir à ses dépens tel nombre de soldats armés qui nous semblera honnête et que nous pourrons, c'est-à-dire dans le cas où nous ne serions pas occupés de nos propres guerres. La paye de chaque soldat sera de quatre florins et demi du Rhin par mois.

» Quand ledit seigneur roi voudra nous demander tel secours, il fera tenir d'avance dans l'une des villes de Zurich, Berne ou Lucerne, la paye d'un mois pour chaque soldat, et pour les autres deux

mois suivants, en la cité de Genève ou autre lieu qui nous sera commode, à notre plaisir et volonté.

» Du jour que les nôtres sortiront de leur maison, commencera la paye des susdits trois mois, et ils jouiront de toutes les franchises, immunités et priviléges dont jouissent les sujets du roi.

» Et si, en quelque temps que ce soit, ledit seigneur roi, pour cause de siennes guerres, ne pouvait nous prêter secours contre le duc de Bourgogne, dès lors, pour soutenir nos guerres, il nous ferait délivrer en sa ville de Lyon, tout et aussi longuement que nous serons à main armée, vingt mille florins du Rhin, sans préjudice de la somme susmentionnée. »

Les deux partis s'engageaient ensuite à ne jamais traiter avec le duc de Bourgogne ou nul autre, sans se comprendre mutuellement dans la paix ou la trêve.

Chacun réservait, comme non compris dans les cas où des secours étaient dus, le pape, le saint-empire romain et les alliés actuels de chaque parti, cette clause ne pouvant en nulle circonstance s'appliquer au duc de Bourgogne.

« Et si, selon que les choses sont disposées, il arrive que maintenant nous soyons enveloppés de guerre avec le duc de Bourgogne, dès lors et à l'instant, icelui roi doit mouvoir puissamment et sérieusement la guerre contre ledit Duc, et faire les choses accoutumées en guerre qui pourraient être commodes et profitables à lui et à nous; le tout sans dol ni fraude aucune. »

Le roi ne se borna point à conclure une alliance avec les Suisses, il s'occupa de former une ligue entre eux, le duc Sigismond, les ville libres d'Alsace et des bords du Rhin, les seigneurs de tout ce pays, et les malheureux sujets des seigneuries engagées au duc de Bourgogne.

Pierre de Hagenbach travaillait encore mieux que le roi à rendre alliés nécessaires ceux qui avant son gouvernement étaient mortels ennemis. Sa tyrannie semblait s'accroître d'autant plus, qu'il savait son maître près de lui avec toutes les forces de Bourgogne. Il venait d'épouser la comtesse de Thengen, qui tenait aux principales familles de la noblesse des bords du Rhin. La pompe de ses noces fut une occasion nouvelle d'impôts et de pillages. Déjà commencèrent à se former des complots contre lui; ils furent d'abord découverts et punis cruellement. Thann lui ferma ses portes et réclama encore une fois ses priviléges; à force de promesses, il se fit ouvrir; à peine entrés, ses gens d'armes saisirent trente des principaux bourgeois. Déjà quatre venaient d'être décapités; la hache était levée sur le cinquième, quand sa malheureuse femme poussa de tels cris de douleur, que cette foule immobile et glacée de terreur s'émut cependant, sentit sa force et arracha cet homme au bourreau. Hagenbach, craignant de pousser le peuple à bout, mit à rançon la vie de ceux qu'il avait voulu faire périr. « Comment! disait-» il, nous avons déchiré les fameux priviléges des » seigneurs de Gand et foulé aux pieds leurs ban-» nières, et nous ne mettrions pas à la raison les » bourgeois de Thann ou de Brisach! »

Certes, le combat eût été bien inégal, si l'on n'avait pas réussi à former une puissante ligue; mais on était poussé par le désespoir, encouragé par le roi de France, et il y avait partout une haine égale contre Hagenbach et le duc de Bourgogne. Bientôt le duc Sigismond, le margrave de Bade, les évêques de Strasbourg et de Bâle, les villes de Strasbourg, de Colmar, de Haguenau, de Schelestadt, de Mulhausen et de Bâle entrèrent en négociation avec les Suisses. Chacun sentait le besoin d'une sincère union, et procédait avec une bonne foi qui valait mieux encore que toutes les promesses écrites. L'alliance entre les villes, les seigneurs et l'Autriche fut d'abord conclue pour dix ans. Bâle et Strasbourg s'engagèrent, sous la caution du roi de France, à prêter au duc la somme nécessaire pour dégager ses domaines. Tout fut convenu, tout commença à se préparer pour la guerre, ou du moins pour se délivrer du sire de Hagenbach.

Cependant cette ligue ne pouvait se former si secrètement que le Duc, qui était toujours en Bourgogne, n'en fût instruit. Il était loin de croire les choses aussi avancées, et se hâta d'aviser aux moyens d'apaiser les Suisses. Jacques de Savoie, comte de Romont, était à son service et fort dévoué à ses intérêts. Comme la maison de Savoie avait toujours été bonne et fidèle alliée des Suisses, ce fut lui qui se chargea de l'office de médiateur.

Le comte de Romont envoya en Suisse Henri de Collombier et Jean Allard. Cette fois on commençait à ne plus traiter les seigneurs des ligues d'une façon si hautaine. Après leur avoir rappelé l'amour et la bienveillance qui avaient toujours régné entre eux et les princes de Savoie, les ambassadeurs devaient parler, au nom du duc de Bourgogne, des grandes et anciennes amitiés et du bon voisinage qui, de tous les temps, avaient été entre messieurs les alliés et la maison de Bourgogne; ils devaient dire que le Duc, non plus que ses prédé-

cesseurs, ne leur avait jamais porté grief ni dommage, les avait toujours bénignement reçus dans ses pays, et traités aussi favorablement que ses propres sujets.

« Néanmoins, monsieur le Duc est averti que, par le moyen et les pratiques de quelques-uns qui s'efforcent de mettre la discorde entre vous et lui, on a semé des langages qui ne sont point véritables, disant que dans le traité avec le duc d'Autriche, il ne vous a point exceptés, et qu'en acquérant les pays de Ferette et de haute Alsace, il a pris en sa garde la cause du duc d'Autriche, et s'est mis contre vous.

» Ce n'a point été à sa requête ni à sa recherche qu'il a acquis lesdits pays; au contraire, le duc d'Autriche est venu en personne le trouver en Flandre, et l'a prié de prendre ses domaines en gage. Si le Duc ne les eût pris, quelque autre aurait pu les avoir, et à votre grand préjudice; en les acceptant, loin d'avoir rien fait à votre préjudice, il croit avoir agi pour votre plus grande sûreté. S'il a pris en garde le duc d'Autriche, ce n'est point contre vous, mais pour apaiser le différent que vous avez avec lui; il a souvent envoyé vers vous, et vous a fait des ouvertures à ce sujet, par lesquelles vous avez pu voir et connaître qu'il désirait vous faire plaisir.

» Quant à ce qu'on met en avant sur les faits et paroles de messire de Hagenbach, monsieur le Duc n'a pas vu qu'il ait entrepris aucune chose sur vous ni grevé aucun de vos gens. S'il en était averti, il ne le voudrait pas souffrir, au contraire, il le corrigerait et lui ferait réparer son méfait. Monsieur le Duc a même commis des gens pour ouïr et recevoir toutes les plaintes que l'on en voudra faire; s'il trouve que ledit Hagenbach ou quelque autre de ses officiers aient mésusé en aucune façon, il fera punir et corriger sesdits officiers, de quelque état qu'ils soient, de telle façon que vous apercevrez qu'il est prince de justice, et qu'il veut rendre à chacun son droit : ce qui est un des grands et singuliers désirs qu'il ait.

» Quelque rapport ou langage qui vous ait été tenu, mondit sieur le Duc a su au contraire que depuis qu'il a entre ses mains les pays de haute Alsace et de Ferette, vous y avez été en plus grande paix et sûreté que jamais; tandis qu'auparavant, lorsqu'il vous fallait passer par lesdits pays, il vous fallait des sauf-conduits, encore couriez-vous de grands dangers; maintenant les chemins vous sont ouverts, et chacun peut aller quérir blé, vins, vivres et toutes autres marchandises, à votre grand profit; car le pays est sûr pour tous les passants, comme sont les autres pays de notredit redouté seigneur. »

Munis de ces lettres de créance, les envoyés du comte de Romont s'en allèrent successivement dans chacune des villes et communautés qui formaient pour lors les ligues suisses, afin de les assurer de la bonne volonté du duc de Bourgogne, et recueillir les plaintes qu'elles pourraient avoir à faire contre le landvogt Hagenbach.

Ils commencèrent par Fribourg, qui est proche de Romont d'où ils partaient. L'avoyer Raoul de Wippingen leur fit le plus honorable accueil. Les plus grands de la ville vinrent leur tenir compagnie, et leur donnèrent de leur vin. Le lendemain les plus notables du conseil s'assemblèrent, et l'avoyer dit aux ambassadeurs : « Messieurs, soyez les très-bien venus, nous vous prions de remercier très-humblement de ses bontés notre très-redouté seigneur le duc de Bourgogne et aussi notre redouté seigneur le comte de Romont. Des prédécesseurs de mondit seigneur de Bourgogne, non plus que de lui, il ne nous vint jamais dommage, mais toujours profit et honneur. Leurs pays ont toujours été ouverts à toutes nos nécessités, guerres et autres affaires; de là nous sont venus vivres et autres denrées, comme sel, fers, vins, blés et tous autres biens, et nous y avons communiqué et marchandé, nous y sommes allés et venus, sans jamais recevoir aucun trouble ni dommage. Du temps de feu monseigneur le duc Philippe, que Dieu absolve, un de nos bourgeois fut pris dans ses pays, et mené au château de Montjoie, tellement que nous allâmes nous en plaindre par devers la grâce de notredit feu seigneur. Il tira notre bourgeois des mains du seigneur qui l'avait pris, de sorte qu'il nous fut renvoyé sans rançon. Considérant donc tous les biens que nous ont toujours faits ses prédécesseurs, et la bonne intelligence que nous avons avec mondit seigneur, nous sommes délibérés de lui faire tous les plaisirs que nous pourrons, et d'entretenir, au plaisir de Dieu, cette intelligence. Quant aux pays de Ferette et de haute Alsace, il ne nous en est advenu aucun dommage; nous y allons souvent et sûrement, ce que nous n'osions faire avant qu'ils fussent entre les mains de notre redouté seigneur. A l'égard de messire Pierre de Hagenbach, nous n'avons contre lui nul sujet de plainte, et n'en pouvons dire que du bien. »

De là les ambassadeurs allèrent à Berne. Leur tâche y était plus difficile. Le roi y avait chaque jour plus de partisans et faisait accepter son argent à un

plus grand nombre de personnes; toutefois, comme Nicolas de Diesbach, avoyer en exercice, n'était pas encore revenu de son voyage en France, son absence favorisait les amis du duc de Bourgogne et de la paix. Le commun des esprits ne voyait pas bien comment la trop grande puissance de ce prince menacerait les libertés de la Suisse : on ne savait pas ses secrets desseins, ni les espérances qu'il avait toujours entretenues parmi les ennemis des ligues, Ainsi beaucoup de gens penchaient à ne lui point déclarer la guerre, et à obtenir seulement réparation des griefs qu'on pouvait avoir. Ceux qui pensaient d'autre sorte étaient sans doute mieux avisés; mais les pensions du roi contribuaient peut-être autant que leur prévoyance à les éclairer sur l'avenir : comme aussi l'argent du duc de Bourgogne était, pour les autres, un motif d'aveuglement. Il avait gagné et payait chèrement l'astrologue de la ville, dont la science et les prédictions avaient un grand crédit sur le peuple (1). Nonobstant toutes ces pratiques dans les ligues suisses, aucun ne trahissait ouvertement et sciemment l'intérêt commun.

Les ambassadeurs, en arrivant, requirent Pierre Kistler, lieutenant de l'avoyer, d'assembler tous les bourgeois : ils étaient assurés d'y trouver des partisans, tandis que, si l'on eût consulté le conseil seulement, on l'eût trouvé dans les mêmes pensées que Nicolas de Diesbach. Le lendemain donc on sonna la grosse cloche, et l'assemblée se réunit. Les ambassadeurs lurent leur lettre de créance, et parlèrent au nom du duc de Bourgogne. Il leur sembla que les bourgeois les écoutaient volontiers et avec grande faveur; aussi auraient-ils fort souhaité qu'on leur donnât réponse sur-le-champ : mais on en voulut délibérer, et ils furent ramenés à leur logis avec de grands honneurs. En leur absence, un des conseillers prit la parole contre ce qu'ils avaient dit, et se montra opposé au duc de Bourgogne, sans toutefois persuader la plupart des bourgeois. Enfin Pierre Kistler et d'autres hommes sages apaisèrent tout différend : la réponse qu'on devait faire fut réglée d'un commun accord, et portée aux ambassadeurs par des gens pris dans les deux partis.

En ce qui touchait le Duc lui-même, et son ancienne alliance avec Berne et les Suisses, c'était la même réponse qu'à Fribourg, le même respect pour le prince, la même volonté de conserver son amitié. Mais quant à Pierre de Hagenbach, les Bernois montrèrent plus de courage, et osèrent porter plainte contre lui. Ils reconnaissaient que, depuis son gouvernement, les routes étaient plus sûres et le commerce plus libre. Ils se plaignaient seulement de la fierté et des mal gracieuses paroles de messire Pierre de Hagenbach, ainsi que des extorsions qu'il faisait, non sur eux, il est vrai, mais sur les sujets du pays de Ferette, sur les gens de Bâle, de Strasbourg et autres villes voisines. Dans les journées prises pour accommoder les affaires des gens de Bâle et de Strasbourg, on lui avait ouï dire : « Ah! ah! êtes-vous » ici contre monseigneur de Bourgogne? Par la » char-Dieu, vilains, vous en passerez par là. » D'autres fois il s'était vanté d'être aussi bien bailli des ligues suisses que des pays de Ferette, disant que Berne reviendrait à monseigneur de Bourgogne, et qu'alors lui-même serait seigneur des meilleurs domaines que pussent avoir les Bernois. Lorsqu'il s'était dédit de ces paroles déshonnêtes dont on l'avait repris, il n'avait donné d'autre excuse, sinon qn'il les avait dites par ébattement, qu'il n'était pas défendu à un serviteur de souhaiter l'honneur et le profit de son maître, et de vouloir que tout fût à lui. Les Bernois parlèrent aussi des déplaisirs et violences que messire Pierre faisait de son pouvoir à leurs alliés de Mulhausen leur coupant les vivres, empêchant leurs foires et marchés, arrêtant leurs bourgeois pour les dettes qu'ils pouvaient avoir; tellement qu'ils n'osaient plus voyager ni sortir de la ville.

Les ambassadeurs répondirent sur ce dernier point que, du temps des princes d'Autriche, les gens de Mulhausen avaient les mêmes plaintes à former, et pires encore, ce qui était véritable; ils promirent que justice serait faite.

A Lucerne, les ambassadeurs obtinrent une réponse absolument telle qu'ils la pouvaient souhaiter.

Les gens d'Unterwalden s'assemblèrent au nombre de deux ou trois cents pour entendre le message de monseigneur de Bourgogne. Ils témoignèrent humblement une grande reconnaissance de ce qu'il avait souvenance de pauvres simples gens comme ils étaient, et les faisait assurer de sa bienveillance. Ils déclarèrent que leurs bœufs, fromages, beurre et autres denrés, se vendaient mieux et plus librement dans les pays de Ferette que par le passé; que le blé, vin et autres marchandises qui leur en venaient étaient à meilleur marché, et que lorsque quelques-uns des leurs y voyageaient, messieurs les officiers les traitaient avec honneur.

Les gens d'Unterwalden conduisirent sur leurs bateaux, par le lac, les ambassadeurs au pays d'Uri.

(1) Compte de Jean de Vurry, trésorier de Bourgogne, cité dans les Mémoires de France et de Bourgogne.

Là, on eut beaucoup de peine à assembler la commune, parce que les habitants vivaient fort dispersés en diverses vallées fort sauvages et sur les hautes montagnes. D'ailleurs les principaux de leur conseil étaient en ambassade. Cependant le dimanche on en réunit un assez grand nombre; ils se montrèrent aussi contents et flattés de la visite de si nobles personnages, et ne formèrent aucune plainte.

Continuant toujours à naviguer sur le lac, ils vinrent à Schwitz où ils virent ceux de cette commune et les gens de Zug. Leurs réponses furent aussi respectueuses, pleines d'amour de la paix et sans nul grief. Ils se montrèrent même si bien disposés, que les ambassadeurs, pressés par le temps, et ne voulant pas s'enfoncer dans ce pays sauvage et difficile, leur confièrent copie des lettres de créance, et les chargèrent de les montrer à ceux de Glaris. Les gens de Schwitz promirent de les faire remettre, afin qu'on en fît lecture dans chaque vallée le dimanche après la messe, dans l'assemblée qui devait se tenir pour d'autres affaires.

Bien qu'à Zurich les ambassadeurs n'eussent plus à traiter avec des bergers et de simples paysans, qu'il y eût dans le conseil de riches bourgeois, et même trois chevaliers, leur commission n'en fut pas moins facile et heureuse. Personne ne se plaignit de rien; tous montrèrent le désir de la paix.

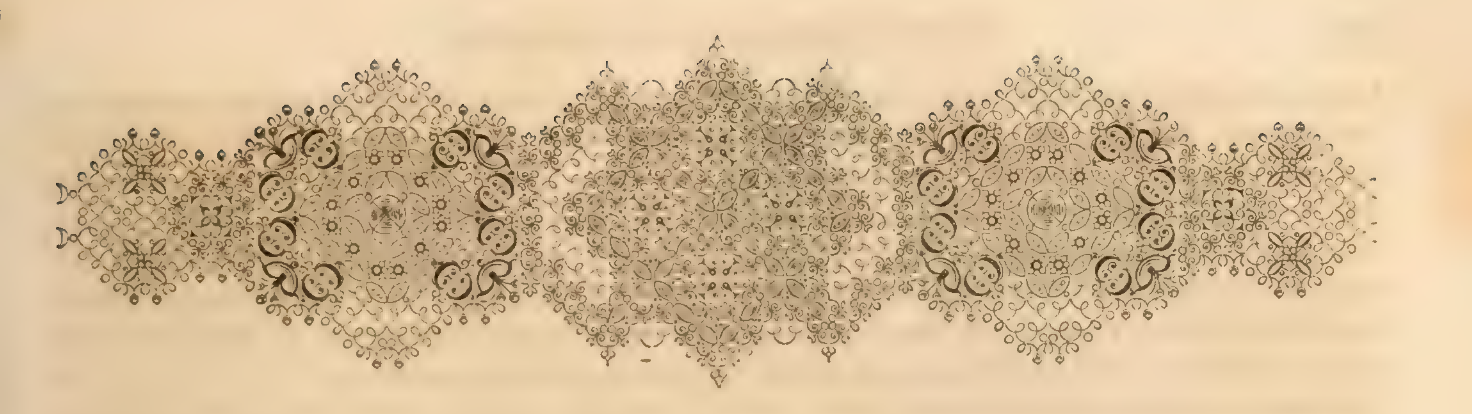
A Soleure, l'avoyer et le conseil ne se montrèrent pas moins respectueux pour le duc de Bourgogne, et ne manifestèrent pas une moindre crainte de lui déplaire ou de perdre son alliance. Ils prièrent même Jean Allard, qui était de leurs amis et connu dans leur ville, de leur faire toujours savoir ce qu'il pourrait entendre dire contre eux dans le conseil du Duc, et ce qui pourrrait leur être imputé, afin de pouvoir se justifier. Mais quant à messire de Hagenbach, ils demandèrent que le Duc lui ordonnât de vivre et communiquer plus gracieusement avec leurs alliés de Mulhausen, de cesser ses grandes violences et rudesses, de ne pas arrêter leurs vivres et marchandises, de ne pas empêcher leurs foires, de ne pas faire poursuivre et tuer leurs bourgeois. A ce mot tuer, les ambassadeurs se récrièrent que c'était en dire trop; mais les gens de Soleure le répetèrent par deux fois. Enfin ils prièrent qu'on commandât à messire Pierre de changer le langage qu'il tenait d'habitude et publiquement; car cela pourrait être cause que des gens apostés ou d'autres se porteraient à quelque grande insulte. « Ce qui est d'autant plus à craindre, que nous » avons chez nous, disaient-ils, beaucoup de gens » de petit entendement. »

Le Duc avait quitté Dijon, après y avoir célébré un service funèbre pour la sépulture du feu duc Philippe et de sa mère, la duchesse Isabelle, morte un an auparavant (1). Leurs dépouilles mortelles étaient restées déposées à Bruges, et leur convoi venait de traverser solennellement la Champagne et la Lorraine pour se rendre en Bourgogne. Selon leurs dernières volontés, le duc Charles voulait que ses parents reposassent dans le tombeau qui leur était déjà préparé à la chartreuse de Champmol, auprès de leurs aïeux et prédécesseurs. La pompe lugubre des cérémonies fut, comme on peut croire, digne en tout de l'éclat que mettait, en de telles cérémonies, la maison de Bourgogne. Ce fut l'occasion de beaucoup de dons aux églises et d'actes de pieuse munificence. Entre autres, le Duc envoya en *ex voto*, à l'église de Parai-le-Monial en Charolais, sa propre représentation en cire de grandeur naturelle, afin d'invoquer la protection divine sur lui et ses entreprises, par l'intercession de saint Blaise.

Immédiatement après les obsèques, au commencement de mars, le Duc s'était rendu à Dôle. C'était de là qu'il avait envoyé son ambassade en Suisse. Il en attendit à peine la réponse, et continua sa route par Besançon, Vesoul, Remiremont et Nancy, pour retourner dans son duché de Luxembourg. Il voulait s'occuper de l'affaire de l'archevêque de Cologne. De bien grands projets qu'il négociait avec l'Angleterre, et qu'il comptait entreprendre tout aussitôt après, demandaient plus instamment encore sa présence en Flandre.

Il laissa derrière lui, sans nulle prévoyance ni précaution, Pierre de Hagenbach, plus cruel et plus tyrannique que jamais; les pays du Rhin résolus à secouer ce joug insupportable, et tout prêts à se soulever; les Suisses, ébranlés dans leur ancien attachement pour la maison de Bourgogne; et enfin les pratiques habiles et actives du roi de France, entremises parmi tant de causes de malheur et de ruine.

(1) Cette princesse était décédée à Aire, le 1er décembre 1471. Sa dépouille mortelle avait traversé les pays de Hainaut et de Namur au mois de décembre 1473. *Registres du conseil de ville de Mons.* (G.)



CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1474 — 1475.

LIVRE CINQUIÈME.

Alliance des Suisses et de l'Autriche. — Révolte du pays de Ferette. — Procès du sire de Hagenbach. — Le comte Henri de Wurtemberg prisonnier. — Réconciliation du roi et du connétable. — Saisie de l'Anjou. — Sédition à Bourges. — Affaire du Roussillon. — Lettres du roi au sire du Lude. — Traité du Duc et du roi d'Angleterre. — Siége de Neuss. — Guerre en Alsace. — Négociations du roi avec les Suisses. — Bataille d'Héricourt. — Héraut d'Angleterre envoyé au roi. — Conduite du duc de Bretagne. — Lettres du roi à monsieur de Comminges. — Les Anglais menacent de descendre en France. — Suite du siége de Neuss. — Succession de Castille. — Prise de Perpignan. — Instructions données par le roi. — Paix avec la maison d'Aragon. — Négociations avec le roi René. — Le duc de Lorraine déclare la guerre au Duc. — Négociations du roi et de l'empereur. — Apologue de l'ours et des chasseurs. — Suite du siége de Neuss. — Le roi commence la guerre. — Levée du siége de Neuss.

Le duc de Bourgogne n'était pas arrivé au terme de son voyage, que déjà les projets formés contre lui étaient accomplis. Son imprudence avait rendu possible l'alliance surprenante des Suisses et de la maison d'Autriche. Cent cinquante ans des guerres les plus cruelles, où avaient péri tant de seigneurs et de chevaliers; la haine mortelle et les méfiances qui existaient entre les princes chassés et leurs peuples révoltés; tant de sujets de querelles encore subsistants; tout cédait et disparaissait devant la crainte qu'inspiraient aux uns l'ambition du duc Charles, et aux autres la domination du sire de Hagenbach. La tyrannie de ce cruel gouverneur et ses continuelles menaces avaient excité, non seulement en Alsace, mais chez les Suisses, la volonté de s'en affranchir. Il semblait voir revivre en lui cet ancien Gessler, le landvogt autrichien, dont la mort avait été le premier signal de leur liberté.

A peine les Suisses et les Autrichiens pouvaient-ils eux-mêmes croire à une telle alliance qui paraissait si fort contre nature. Il est à croire qu'elle ne se fût jamais conclue sans l'intervention du roi de

France. Il employa dans cette affaire un sage et savant homme, Jost de Sillinen, administrateur du diocèse de Grenoble, et qui depuis y fut évêque. Il était Suisse, et sut persuader aux principaux de son pays et à la cour du duc Sigismond combien il leur serait profitable de devenir alliés. Enfin, après beaucoup d'allées et de venues, une journée fut indiquée à Constance pour le 25 mars, peu de jours après que le Duc fut parti de Besançon. Jean, comte d'Eberstein, et Jost de Sillinen, y parurent comme ambassadeurs du roi, et l'alliance fut signée sous sa garantie.

Ce fut un sujet universel de joie dans tous ces pays depuis si longtemps troublés et ravagés par la guerre. Le duc Sigismond, le prince Charles de Bade, et d'autres seigneurs des bords du Rhin, résolurent tout aussitôt d'aller faire leurs pâques à Notre-Dame d'Einsiedlen, ce couvent si fameux et si fréquenté par les pèlerins, dans le pays de Schwitz. Ils chevauchèrent jusqu'à Zurich, s'embarquèrent sur le lac, arrivèrent à l'abbaye, recevant partout les hommages sincères et empressés de tout ce peuple de paysans et de simples bergers. Ils descendaient en foule des montagnes pour voir un prince d'Autriche, de cette maison qui depuis si longtemps s'obstinait à vouloir les remettre, par la force des armes, dans une dure servitude, maintenant devenue leur alliée et leur amie. Ils rendaient d'autant plus de respect au duc d'Autriche, que par cette paix il renonçait pour ainsi dire à ses droits prétendus. Ce n'est pas qu'ils eussent le moindre doute sur la justice de leur cause, ou la moindre crainte de jamais être soumis; mais dans leur humble simplicité ils témoignaient au descendant de leurs anciens princes une joie affectueuse, une sorte de reconnaissance, et non point une allégresse hautaine et triomphante. De sorte qu'au milieu de son ancien domaine, non loin de tous ces champs de bataille où étaient tombés le duc Léopold et un si grand nombre de ses chevaliers, le duc Sigismond, sans méfiance et sans nul appareil de guerre, ayant pour toute suite les magistrats de Zurich, oubliant les souvenirs de haine des anciens temps, était environné des habitants de Schwitz, de Zug, de Glaris, de Zurich, qui venaient le complimenter, et même lui offrir des présents, selon les vieux usages du pays.

Pendant que les nouveaux alliés se réjouissaient ainsi et célébraient à Einsiedlen les fêtes de Pâques, tout était déjà en rumeur dans la haute Alsace et le comté de Ferette. Le 3 avril, l'alliance avait été publiée. Le duc Sigismond commença par envoyer signifier au duc de Bourgogne que le montant de la créance était à sa disposition dans la ville de Bâle, et qu'ainsi les pays donnés en gage devaient rentrer sous la puissance de leur seigneur naturel. Déjà les habitants de Strasbourg avaient remis au duc des lettres de crédit sur leurs confrères les marchands de Bâle, jusqu'à concurrence de la portion qu'ils avaient promis d'avancer.

Il fallait quelques jours avant d'avoir la réponse du duc de Bourgogne; mais l'esprit des gens du pays était si animé, que la seule assurance d'être soutenus par les seigneurs, les Suisses et le roi de France leur suffit pour se délivrer sans attendre aucun secours. Pierre de Hagenbach, à la nouvelle de cette alliance, avait bien vu quel danger il allait courir; il résolut de mettre des garnisons dans les forteresses et les villes fermées, de les défendre vaillamment, et d'attendre ainsi que le duc de Bourgogne pût venir avec une armée les délivrer et reprendre le pays (1). Dans ce dessein, après avoir muni fortement Thann, il se rendit à Brisach, où il arriva pendant l'office du vendredi saint, à la tête de sa troupe de Flamands et de Lombards, au bruit des trompettes et des tambours. Il entra dans l'église, interrompit le curé pendant qu'il lisait la Passion, et le força à recommencer pour lui le service divin.

Einsisheim avait chassé sa garnison bourguignonne et fermé ses portes. Pierre de Hagenbach, dans la nuit du dimanche de Pâques, sortit avec sa troupe pour aller surprendre cette ville : « Nous » leur donnerons la bénédiction pascale », disait-il, se raillant toujours de tout ce que chacun respectait. Dans un pays où tout le monde était contre lui, il devait peu compter sur le secret de son entreprise. Les gens d'Einsisheim furent prévenus. La sentinelle du clocher vit les Bourguignons s'avancer aux premiers rayons du matin. Le tocsin fut sonné; chaque habitant s'arma et courut aux remparts. Cependant Hagenbach voulut tenter l'assaut : pendant qu'il attaquait d'un côté, il fit en même temps dresser des échelles à un autre endroit qu'il connaissait bien, et qu'il espérait trouver sans défense. Déjà vingt de ses hommes étaient parvenus sur le mur; heureusement les assiégés s'en aperçurent à temps et les rejetèrent dans le fossé.

Son projet sur Einsisheim ayant échoué, le gouverneur rentra en toute hâte à Brisach, avant que la nouvelle de son échec y fût parvenue, et ne songea plus qu'à s'y fortifier. Les habitants étaient à la

(1) Muller. — Speklin.

grand'messe : sans respect pour la sainteté du jour, il ordonna que tous, quel que fût leur état, leur âge ou leur sexe, s'en allassent sur-le-champ travailler à creuser des ouvrages de défense devant le pont. Cet ordre parut dur. D'ailleurs le bruit se répandit que le sire de Hagenbach, afin d'avoir assez de vivres pour se défendre longtemps et pour nourrir ses Lombards et ses Français (1), avait résolu de ne plus laisser rentrer ceux qu'il enverrait travailler, et de faire égorger ceux qui resteraient dans leurs maisons. On assurait même qu'il avait d'abord voulu exterminer tous les habitants, et que s'il avait pris un moyen un peu moins cruel, c'était parce que ses soldats avaient refusé de se charger d'un tel massacre. Cependant tout fut encore remis au lendemain.

Parmi les soldats de la garnison il y avait deux cents Allemands. Hagenbach ne s'assurait pas sur eux comme sur les étrangers; eux aussi étaient, comme les bourgeois, en grande méfiance et craignaient qu'on ne prît contre eux quelque résolution cruelle. Il y avait parmi eux un capitaine nommé Frédéric Voegelin, homme d'une pauvre mine et de petit état, car il n'était rien de plus que tailleur d'habits, mais de grand courage. Il se concerta avec son hôte; durant cette nuit, qui sembla bien longue à tous les pauvres habitants de Brisach, tremblant à chaque instant d'être égorgés, le mot fut donné à tous les bourgeois et aux soldats allemands de se rendre en armes sur la place aussitôt que le tambour serait battu. Dès la pointe du jour, Voegelin, avec quelques-uns de ses camarades, se rendit chez le gouverneur et lui dit : « Mes soldats veulent être » payés, ils ont tout dépensé, et il leur faut de l'ar- » gent. —Ils auront de l'ordure sous le nez, répli- » qua Hagenbach, et si tu t'avises de m'en parler » encore, je te ferai jeter à la rivière. » Alors Voegelin descendit et fit battre le tambour. Le gouverneur accourut aussitôt sur la place, l'épée nue, et voulut se jeter sur Voegelin; mais les soldats allemands avec leurs piques, les bourgeois, et même les femmes, armés de haches, de fourches, de broches se précipitèrent sur lui. Il se réfugia dans une maison voisine : on l'y poursuivit, et à grand'peine Voegelin le sauva de la fureur du peuple. Il fut conduit chez le bourgmestre.

Les Lombards et les Flamands de la garnison étaient encore dispersés dans leurs logements. Ils n'avaient pas eu le temps de s'armer; ils ignoraient le langage du pays et ne savaient pas bien quel était le sujet de la querelle entre le sire de Hagenbach et les habitants. Ils se voyaient sans chef, exposés au massacre : ils entrèrent aussitôt en pourparler, témoignèrent qu'ils n'étaient pour rien dans les cruautés du gouverneur, et demandèrent à se retirer avec leur bagage, ce qui leur fut accordé. Ainsi Brisach se trouvait libre. Le même jour les gens de Strasbourg sortirent et allèrent en armes se remettre en possession des domaines que le Duc avait injustement conquis sur eux.

Le duc Sigismond, voyant les choses se précipiter ainsi, n'attendit point la réponse du duc de Bourgogne; il s'avança jusqu'à Bâle. Se considérant comme rentré dans la souveraineté de ses domaines, il nomma Hermann d'Eptingen pour son landvogt, et l'envoya dans le pays avec deux cents cavaliers seulement. Il ne trouva nulle résistance. Partout les habitants rentraient joyeusement sous la domination de leurs anciens seigneurs, qu'un nouveau maître leur avait fait tant regretter. Thann chassa la garnison bourguignonne, comme avait fait Einsisheim et Brisach. En peu de jours un changement si complet était consommé. Tout le pays était en allégresse. Confondant avec leur délivrance la solennité de Pâques qui en avait marqué l'époque, tous, jusqu'aux petits enfants, chantaient:

Le Christ est ressuscité, le gouverneur est pris,
Réjouissons-nous !
Sigismond sera notre consolateur; *Kirie, eleison !*
S'il n'eût pas été pris, cela eût mal tourné;
Il est pris! ses méchantes ruses ne lui serviront plus de rien.

Pendant ce temps-là, le duc de Bourgogne, ne se doutant pas de tout ce qui se passait, reçut avec courtoisie le héraut qui venait lui annoncer le rachat de la haute Alsace, mais lui parla durement sur la commission dont il était chargé. Il rappela toutes les dépenses qu'il avait faites, disait-il, pour mettre le pays en état de défense, et qui se trouveraient perdues s'il en quittait la possession. Il se plaignit du duc d'Autriche et menaça de sa vengeance. Prenant un vain prétexte pour refuser le remboursement et manquer à la foi promise, il répondit par écrit que ce n'était pas lui qui avait cherché à acquérir ces domaines; qu'au contraire, c'était le duc Sigismond qui l'avait conjuré de les lui acheter, au moment où il ne pouvait plus se défendre contre les Suisses; que du reste, d'après les traités, c'était, non à Bâle, mais à Besançon que la somme devait être déposée,

(1) C'est sans doute *flamands* que l'auteur a voulu dire. (G.)

et que si la maison d'Autriche reprenait, par la voie des armes, possession de ces anciennes seigneuries, elle aurait désormais affaire à un ennemi plus redoutable que les Suisses. En même temps le Duc écrivit à Hagenbach, dont il ignorait le sort, de tenir ferme dans les forteresses, et qu'il allait envoyer des troupes à son secours.

Le duc Sigismond ne s'arrêta point à ces menaces, il se rendit à Brisach et rentra en pleine possession. Son premier soin fut de donner satisfaction à la clameur publique et de faire traduire en justice Pierre de Hagenbach, dont les crimes avaient été le véritable motif de cette guerre et de ce soulèvement des peuples. L'ancien gouverneur, après avoir été quelques jours tenu en sûreté chez le bourgmestre, fut transféré dans la tour de la porte du Rhin et chargé de chaînes. Chaque ville avait quelque grief à lui imputer et réclamait sa punition. Afin que toutes fussent assurées d'avoir bonne justice, le duc Sigismond régla qu'il aurait pour juges des hommes graves et sages, députés par toutes les villes, Strasbourg, Colmar, Schelestadt, Fribourg en Brisgau, Brisach et Bâle, et seize chevaliers pour l'ordre de la noblesse. Berne et Soleure, bien que villes suisses, envoyèrent aussi leurs députés prendre part au jugement.

De toutes parts on était accouru par milliers pour assister au procès de ce cruel gouverneur, tant la haine était grande contre lui. De sa prison il entendait retentir sur le pont et au-dessous des voûtes de la porte le pas des chevaux, et s'enquérait à son geôlier de ceux qui arrivaient, soit pour être ses juges, soit pour être témoins de son supplice. Parfois le geôlier répondait: « Ce sont des étrangers; » je ne les connais pas. — Ne sont-ce pas, disait » le prisonnier, des gens assez mal vêtus, de haute » taille, de forte apparence, montés sur des che- » vaux aux courtes oreilles? » et si le geôlier répondait: « Oui, » — « ah! ce sont les Suisses, » s'écriait Hagenbach; mon Dieu, ayez pitié de » moi! » et il se rappelait toutes les insultes qu'il leur avait faites, toutes ses insolences envers eux; il pensait, mais trop tard, que c'était leur alliance avec la maison d'Autriche qui était cause de sa perte.

Le 4 mai 1474, après avoir été mis à la question, il fut, à la diligence d'Hermann d'Eptingen, gouverneur pour le duc Sigismond, amené devant ses juges sur la place publique de Brisach. Sa contenanc était ferme et d'un homme qui ne craint pas la mort. Henri Iselin, de Bâle, porta la parole au nom d'Hermann d'Eptingen, agissant pour le seigneur et le pays. Il parla à peu près en ces termes:

« Pierre de Hagenbach, chevalier, maître d'hôtel de monseigneur le duc de Bourgogne, et son gouverneur dans les pays de Ferette et haute Alsace, aurait dû respecter les priviléges réservés par l'acte d'engagement; mais il n'a pas moins foulé aux pieds les lois de Dieu et des hommes que les droits jurés et garantis au pays. Il a fait mettre à mort sans jugement quatre honnêtes bourgeois de Thann; il a dépouillé la ville Brisach de sa juridiction, et y a établi juges et consuls de son choix; il a rompu et dispersé les communautés de la bourgeoisie et des métiers; il a levé des impôts par sa seule volonté; il a, contre toutes les lois, logé chez les habitants des gens de guerre, Lombards, Français, Picards ou Flamands, et a favorisé leurs désordres et pillages. Il leur a même commandé d'égorger leurs hôtes durant la nuit, et avait fait préparer, pour y embarquer les femmes et les enfants, des bateaux qui devaient être submergés dans le Rhin. Enfin, lors même qu'il rejetterait de telles cruautés sur les ordres qu'il a reçus, comment pourrait-il s'excuser d'avoir fait violence et outrage à l'honneur de tant de filles ou femmes, et même de saintes religieuses? »

D'autres accusations furent portées dans les interrogatoires, et des témoins attestèrent les violences faites aux gens de Mulhausen et aux marchands de Bâle.

Poursuivre toutes les formes de la justice, on avait donné un avocat à l'accusé: « Messire Pierre de Hagenbach, dit-il, ne reconnaît d'autre juge et d'autre seigneur que monseigneur le duc de Bourgogne, dont il avait commission et recevait les commandements. Il n'avait nul droit de contrôler les ordres qu'il était chargé d'exécuter, et son devoir était d'obéir. Ne sait-on pas quelle soumission les gens de guerre doivent à leur seigneur et maître? Croit-on que le landvogt de monseigneur le Duc eût à lui remontrer et à lui résister? Et monseigneur n'a-t-il pas ensuite, par sa présence, confirmé et ratifié tout ce qui avait été fait en son nom? Si des impôts ont été demandés, c'est qu'il avait besoin d'argent. Pour les recueillir il a bien fallu punir ceux qui se refusaient à payer. C'est ce que monseigneur le Duc, et même l'Empereur, quand ils sont venus, ont reconnu nécessaire. Le logement des gens de guerre était aussi la suite des ordres du Duc. Quant à la juridiction de Brisach, le landvogt pouvait-il souffrir cette résistance?

« Enfin, dans une affaire si grave, où il y va de

la vie, convient-il de produire comme un véritable grief le dernier dont a parlé l'accusateur? Parmi ceux qui écoutent, y en a-t-il un seul qui puisse se vanter de ne pas avoir saisi les occasions de se divertir? N'est-il pas clair que messire de Hagenbach a seulement profité de la bonne volonté de quelques femmes ou filles, ou, pour mettre les choses au pis, qu'il n'a exercé d'autre contrainte envers elles qu'au moyen de son bon argent? »

Les juges siégèrent longtemps sur leur tribunal. Douze heures entières passèrent sans que l'affaire fût jugée. Le sire de Hagenbach, toujours ferme et calme, n'allégua d'autres défenses, d'autres excuses que celles qu'il avait données déjà sous la torture : les ordres et la volonté de son seigneur, qui était son juge, et le seul qui pût lui demander compte.

Enfin, à sept heures du soir, à la clarté des flambeaux, les juges, après avoir déclaré qu'à eux appartenait le droit de prononcer sur les crimes imputés au landvogt, le firent rappeler, et rendirent leur sentence qui le condamna à mort. Il ne s'émut pas davantage, et demanda pour toute grâce d'avoir seulement la tête tranchée. Huit bourreaux des diverses villes se présentèrent pour exécuter l'arrêt. Celui de Colmar, qui passait pour le plus adroit, fut préféré.

Avant de le conduire à l'échafaud, les seize chevaliers qui faisaient partie des juges requirent que messire de Hagenbach fût dégradé de sa dignité de chevalier et de tous ses honneurs. Pour lors s'avança Gaspard Hurter, héraut de l'Empereur, et il dit : « Pierre de Hagenbach, il me déplaît grandement que vous ayez si mal employé votre vie mortelle, de sorte qu'il convient que vous perdiez non-seulement la dignité et ordre de chevalerie, mais aussi la vie. Votre devoir était de rendre la justice, de protéger la veuve et l'orphelin, de respecter les femmes et les filles, d'honorer les saints prêtres, de vous opposer à toute injuste violence, et, au contraire, vous avez commis tout ce que vous deviez empêcher. Ayant ainsi forfait au noble ordre de chevalerie et aux serments que vous aviez jurés, les chevaliers ici présents m'ont enjoint de vous en ôter les insignes. Ne les voyant pas sur vous en ce moment, je vous proclame indigne chevalier de Saint-George, au nom et à l'honneur duquel on vous avait autrefois honoré du baudrier de chevalerie. »

Puis s'avança Hermann d'Eptingen : « Puisqu'on vient de te dégrader de chevalerie, je te dépouille de ton collier, chaîne d'or, anneau, poignard, éperon, gantelet. » Il les lui prit et lui en frappa le visage, et ajouta : « Chevaliers, et vous qui désirez le devenir, j'espère que cette punition publique vous servira d'exemple, et que vous vivrez dans la crainte de Dieu, noblement et vaillamment, selon la dignité de la chevalerie et l'honneur de votre nom. » Enfin Thomas Schutz, prévôt d'Einsisheim et maréchal de cette commission de juges, se leva, et s'adressant au bourreau, lui dit : « Faites selon la justice. »

Tous les juges montèrent à cheval ainsi qu'Hermann d'Eptingen. Au milieu d'eux marchait Pierre de Hagenbach entre deux prêtres. C'était pendant la nuit. Des torches éclairaient la marche; une foule immense se pressait autour de ce triste cortége. Le condamné s'entretenait avec son confesseur d'un air pieux et recueilli, mais ferme, se recommandant aussi aux prières de tous ceux qui l'entouraient. Arrivé dans une prairie devant la porte de la ville, il monta sur l'échafaud d'un pas assuré ; puis, élevant la voix : « Je n'ai pas peur de la mort, dit-il, encore que je ne l'attendisse pas de cette sorte, mais bien les armes à la main; ce que je plains, c'est tout le sang que le mien fera couler. Monseigneur ne laissera point ce jour sans vengeance pour moi. Je ne regrette ni ma vie ni mon corps ; je supplie seulement Dieu de me pardonner d'avoir mérité une telle sentence et plus cruelle encore. Vous tous aussi, dont j'ai été le gouverneur durant quatre années, pardonnez-moi ce que j'ai pu faire par défaut de sagesse ou par malice : j'étais homme ; priez pour moi. » Ensuite il demanda qu'on obtînt du duc Sigismond qu'il ratifiât son testament par lequel il laissait à l'église de Brisach sa chaîne d'or et ses seize chevaux. Il s'entretint encore un instant avec le confesseur, présenta la tête et reçut le coup.

Son corps fut mis dans un cercueil, déposé dans une chapelle voisine, et transporté le lendemain au château de Hagenbach pour être enseveli près de ses ancêtres. On lui éleva un monument près du maître-autel; sa représentation en pierre y fut placée. Une tradition s'établit dans le pays qu'il était mort comme un saint. Pendant longtemps, aux jours de fêtes, on passait au cou de sa statue une chaîne d'or; on plaçait sur la tête le chapeau de satin bleu orné de pierreries qu'il portait en allant au supplice, et les habitants de la seigneurie d'Hagenbach s'agenouillaient dévotement devant son tombeau.

Le duc de Bourgogne était loin de s'attendre à

de telles nouvelles ; il ne savait pas combien l'esprit des princes et des peuples lui était devenu contraire, ni combien de crainte et de haine inspiraient son ambition sans mesure et sa volonté incapable d'écouter nulle remontrance. Il croyait pouvoir ramener les Suisses à son amitié. Dès qu'il eut appris leur alliance avec la maison d'Autriche et avec le roi de France, il leur écrivit promettant qu'il allait faire justice aux plaintes qu'avaient recueillies ses ambassadeurs. « Il ne convient pas, leur disait-il, d'abandonner ainsi un ancien ami qui ne vous deviendra jamais contraire que s'il y est absolument contraint ; vous ne deviez pas conclure une alliance forcée avec vos véritables ennemis. Souvenez-vous de ces vaillants hommes, de vos pères et de vos frères, que le roi Louis a fait périr autrefois par l'épée devant Bâle, au bord de la Birse ; songez à ce libre commerce que vous avez toujours fait en pleine sûreté dans tous les États de Bourgogne. Vous savez, et nul ne l'ignore, que je tiens la vaillance pour la première des vertus humaines ; et comme vous avez mérité le renom du plus vaillant peuple de la chrétienté, vous pouvez penser que je vous porte une plus haute estime qu'à toutes autres communautés ou princes. »

Mais quand il eut appris la mort du sire de Hagenbach, qu'il aimait par-dessus tous ses autres serviteurs, qui s'était dévoué à toutes ses volontés, qui était conforme à tous ses penchants, il entra dans une colère aveugle et insensée. Le danger devenait grand pour sa puissance ; il n'avisa néanmoins en aucune façon à le diminuer ni à faire sa paix avec les Suisses. Cela eût sans doute été facile, car il avait chez eux un fort parti, et l'on craignait de se mettre en guerre avec lui. Au contraire, il s'obstina dans le projet de devenir maître des bords du Rhin et de tous les pays qui touchaient la Suisse. Étienne de Hagenbach s'était rendu près de lui pour demander vengeance de la mort de son frère (1) ; il la lui promit pleine et entière, et mit aussitôt des troupes à ses ordres pour commencer la guerre en Alsace.

Il donna en même temps une marque encore plus grande de sa fureur. Henri de Wurtemberg, fils du comte régnant Ulric de Wurtemberg, avait passé ses jeunes années à la cour de Bourgogne, où il avait été élevé par les soins du Duc et sous la surveillance du sire de Hagenbach, avant que celui-ci fût gouverneur du pays de Ferrette. Depuis, le comte Ulric l'avait rappelé, ne voulant point qu'il continuât de recevoir les exemples et les préceptes d'un homme si méchant et si déréglé. Néanmoins il se trouvait pour lors à Luxembourg. Son père avait fait partie de l'alliance conclue à Constance. Le Duc fit prendre ce jeune prince, et déclara qu'il ne le mettrait hors de prison que lorsque la ville de Montbelliard lui aurait été remise. Depuis longtemps la possession de cette forte ville était l'objet de l'ambition du Duc ; elle joignait sa comté de Bourgogne à la haute Alsace, et devait lui être d'un grand avantage pour la guerre qu'il voulait entreprendre dans ce pays.

Le jeune comte promit tout ce qu'exigea le Duc, qui envoya aussitôt les sires Pierre de Neufchâtel, seigneur du Fay, et Olivier de la Marche, pour se faire ouvrir les portes de Montbelliard (2). Mais le sire de Stein, qui en était capitaine, avait eu le temps de demander des secours aux Suisses, et il lui était arrivé des gens de Bâle et de Berne. Il refusa de livrer sa ville, et ne tint nul compte de la promesse forcée qu'on alléguait. Les Bourguignons firent venir le comte Henri, et l'amenèrent enchaîné devant les murailles, en criant qu'il serait mis à mort si les portes restaient fermées. Nulle réponse ne fut faite. Pour lors on déploya un tapis de velours, le jeune prince fut contraint à se mettre à genoux ; le bourreau leva son épée nue, et la sommation fut répétée. « C'est contre tout droit et toute loyauté, » fit crier le gouverneur, que monseigneur est entre » vos mains ; vous pouvez bien le tuer, mais non » pas avec lui la maison de Wurtemberg. Mon de- » voir est envers tous ceux de cette noble maison ; » ils vengeront celui que vous voulez mettre à » mort. » Cependant les Bourguignons s'en tinrent à la menace ; le comte Henri fut ramené à Luxembourg, et resta encore longtemps en prison.

Quelque désir qu'eût le duc de Bourgogne de venger la mort du sire de Hagenbach et de remettre sous son pouvoir les domaines de la maison d'Autriche, il ne pouvait penser encore à porter de ce côté toutes ses forces, ni à y venir en personne. De grands projets se tramaient en ce moment entre le roi d'Angleterre et lui, pour porter enfin de telles attaques au roi de France, qu'il ne pût y résister. Le duc de Bretagne prenait une secrète part à leurs desseins, et le roi d'Aragon était aussi en intelligence avec eux. Des ambassadeurs allaient et ve-

(1) Specklin.

(2) Mémoires de la Marche. — Muller. — Specklin. — Lettres du Duc au sire du Fay.

naient de Bourgogne en Angleterre. Les principaux négociateurs du roi Édouard étaient Gaillard et Bertrand de Durfort, seigneurs de Duras. L'espérance des Anglais était surtout de reprendre leurs anciennes possessions en France, et déjà une fois, comme on a vu, le sire Gaillard de Duras leur avait livré la Guyenne; beaucoup de seigneurs et gentilshommes dans cette province étaient encore, ainsi que lui, contraires à la domination de France. Le duc de Bourgogne pressait, avec toute l'impatience de son naturel, la conclusion de cette alliance offensive, montrant aux sires de Duras toute sorte de faveur, et leur faisant de riches présents. En même temps il assemblait son armée et apprêtait une artillerie redoutable.

Le roi de France n'était pas encore instruit précisément de tout ce qui se pratiquait contre lui. Les desseins du Duc sur la haute Alsace, sur l'archevêché de Cologne, sur l'Allemagne, étaient des motifs suffisants pour expliquer ses grands préparatifs. Toutefois le roi n'omettait aucune précaution afin de susciter à son ennemi le plus d'obstacles et d'embarras qu'il pouvait. Il s'occupait à resserrer de plus en plus son alliance avec les Suisses, et leur union avec le duc Sigismond (1). Il s'efforçait de détacher du duc de Bourgogne le duc René de Lorraine; pour cela, il lui faisait remontrer que le Duc avait résolu de s'emparer de tous ses États; que nul prince n'était en sûreté contre un orgueil si intraitable et une telle convoitise de puissance; que le roi de France honorerait bien plus la noblesse de sa maison, protégerait bien mieux sa jeunesse, et pourrait faire de lui un des plus grands personnages du royaume; qu'il empêcherait le roi René, son aïeul, de le déshériter en faveur du duc de Bourgogne, ainsi que le projet en avait été formé; enfin, qu'appartenant à la fois à la France et à l'Empire d'Allemagne, environné par l'alliance qui s'était formée entre les Suisses et les pays d'Alsace et des bords du Rhin, il n'aurait rien à craindre. De tels motifs étaient puissants. Les avis de l'Empereur et de la maison d'Autriche l'étaient encore plus sur le duc de Lorraine, qui se regardait comme plus Allemand que Français.

En effet, le duc de Bourgogne se trouvait maintenant presque aussi ennemi de l'Empereur que du roi de France. Il semblait que leur intérêt était de se réunir contre lui. Il en fut grandement question. Beaucoup des conseillers du roi, et même des plus sages, jugeaient que l'occasion était favorable. Au lieu de prolonger les trêves qui allaient finir, il convenait, disaient-ils, de ne pas donner un tel avantage au Duc, et de le placer entre deux guerres. Cet avis paraissait bon; toutefois il n'était point conforme aux inclinations du roi, qui voulait toujours gagner, mais sans se mettre en péril. Le sire de Comines, qui commençait à avoir du crédit auprès de lui, et qu'il avait comblé de faveurs et de biens, le conseilla selon son goût et peut-être plus habilement. Il connaissait mieux que personne le duc Charles, dont il avait été longtemps serviteur, et le voyait courir à sa perte sans qu'il fût nécessaire au roi d'y travailler par les armes. « Donnez-lui hardiment cette trêve, » disait-il, laissez-le s'aller heurter contre ces pays » d'Allemagne, qui sont plus grands et plus puissants qu'on ne saurait croire. Quand il aura pris » une place ou mené à fin une querelle, il en entreprendra une autre, et n'est pas homme à se rassasier jamais d'entreprises. Plus il est embrouillé, » plus il s'embrouille. Pour vous venger de lui, il » suffit de le laisser faire. Ne l'inquiétez pas sur la » rupture de la trêve. Aidez-le plutôt, s'il est nécessaire. Cette Allemagne est si grande et si forte, » qu'il s'y consumera et s'y perdra de tous les points. » L'Empereur est, il est vrai, homme de peu de » sens et de peu de cœur; il aimerait mieux tout » endurer que de dépenser un peu d'argent; mais » les princes de l'Empire y mettront bon ordre. »

Les trêves furent donc prolongées jusqu'au mois de mai 1475 (2). Le roi les eût voulu plus longues, et semblait même désirer la paix définitive; mais le Duc n'avait pas besoin d'un plus long délai pour terminer ses préparatifs, consommer son alliance avec le roi Édouard, et concerter avec lui leurs entreprises de guerre. Il comptait bien dans cet intervalle avoir aussi terminé l'affaire de Cologne.

Le roi, tout en paraissant complaire aux désirs et faciliter les desseins du Duc, n'en continua que plus assidûment à lui enlever des alliés et à augmenter le nombre de ses ennemis. Ce fut dans cette vue qu'il termina son différend avec le connétable. Il craignit, en traitant de sa perte avec le duc de Bourgogne, d'être trompé, et de le lui donner pour allié et pour partisan. Le comte de Saint-Pol, qui

(1) Comines. — Histoire de Lorraine. — Histoire de Bourgogne. — Muller. — De Troy.

(2) Par une lettre du 17 juin 1474, le comte de Romont, lieutenant général du Duc en tous ses pays et seigneuries de par deçà, faisait savoir au grand bailli de Hainaut qu'une trêve avait été conclue avec le roi jusqu'au 1er mai 1475, lui ordonnant de la faire publier. *Archives du Royaume.* (G.)

assurément était, de tous les princes et seigneurs, le plus consommé en mensonges et en artifices, sut à propos lui inspirer cette appréhension (1). Aussitôt le roi envoya ordre au sire de Curton, qui traitait cette affaire à Bovines (2) avec le chancelier de Bourgogne et le sire d'Humbercourt, de ne rien conclure contre le connétable.

Quand le messager arriva, tout était déjà terminé. La veille au soir, les ambassadeurs avaient échangé leurs scellés et leurs signatures. Le connétable était, par ce traité, déclaré criminel envers les deux princes. Tous deux se promettaient et juraient que le premier qui mettrait la main dessus, le ferait mourir dans les huit jours, ou le livrerait à l'autre contractant pour qu'il en fît à son plaisir. Il devait tout aussitôt être publié, à son de trompe, ennemi des deux princes, ainsi que tous ceux qui l'aideraient ou serviraient. Telles étaient les conditions que les ambassadeurs avaient arrêtées, bien volontiers et avec empressement, tant ils s'accordaient pour perdre le connétable. Le roi payait cher sa ruine : pour l'obtenir, il cédait au duc de Bourgogne Saint-Quentin, et de plus toutes les seigneuries qui relevaient des comtés de Flandre et d'Artois, même Bohain et Ham, ainsi que l'argent et les meubles.

Ce traité fut de nul effet. Les ambassadeurs avaient conduit cette affaire en toute confiance et bonne amitié; ils se remirent leurs scellés, et le roi commença à négocier avec le connétable. Il lui rendit les seigneuries qu'il avait confisquées, lui fit payer ses pensions et la solde de sa compagnie d'hommes d'armes, laissa même Saint-Quentin sous sa main, et ne négligea rien pour le gagner complétement; ce qui n'était possible pas plus à lui qu'au duc de Bourgogne.

Il voulut même avoir une entrevue avec le connétable; car il croyait toujours qu'il y avait profit à parler avec les gens à qui l'on avait affaire. Le connétable n'avait pas peu de méfiance; il se sentait coupable; il savait ce qui avait été résolu contre lui à Bovines, et pensait qu'il avait tout à craindre. Le roi n'avait pas non plus beaucoup de raison de se fier au connétable. Des deux parts les précautions furent prises : tout fut préparé pour l'entrevue sur une chaussée près de Ham (3); une forte barrière fut établie afin de séparer les deux partis. Le connétable, de crainte de surprise, avait, en dessus et en dessous, fait relever tous les gués de la Somme. Il arriva avec trois cents gentilshommes armés et leur suite : pour lui, il portait une cuirasse sous sa robe. Le roi envoya d'abord le sire de Comines pour s'excuser de tarder un peu; puis il arriva un moment après, accompagné de six cents hommes d'armes que commandait le comte de Dammartin, le plus grand ennemi du connétable, et entra sur la chaussée avec seulement cinq ou six personnes de sa suite. Après quelques paroles, le connétable, confus cependant de se trouver en telle contenance devant le roi son seigneur, allégua qu'il n'avait montré une si grande méfiance qu'à cause du comte de Dammartin. « Je veux faire votre paix avec lui », dit le roi; et tout le premier il passa la barrière (4), embrassa le connétable, l'assurant que désormais il ne serait jamais question du passé entre eux; « mais » vous tiendrez tout ce que vous m'avez promis, » ajouta-t-il, et je puis compter que vous êtes de » mon parti. — Oui, répondit le connétable; je suis » pour vous envers et contre tous. » Le roi le fit embrasser avec le comte de Dammartin, et l'emmena à Noyon; il lui fit grande chère jusqu'au lendemain, où le connétable retourna à Saint-Quentin.

Tous les gens et les conseillers du roi ne pouvaient se taire sur une telle réconciliation, et sur tant de caresses faites à un de ses serviteurs : « Il » n'a pas honte, disaient-ils, de forcer le roi à venir » lui parler, et de lui faire des conditions; il ose pa- » raître en sa présence accompagné de gens d'ar- » mes, tous ses sujets, tous payés de son argent; » il a l'audace de mettre une barrière entre le roi et » lui. Avec tout cela, on ne peut même concevoir » nul espoir de rendre ce connétable moins hautain » et moins déloyal. » Le roi convint que c'était folie à lui d'en avoir tant fait; mais il ne lui en coûtait guère de sacrifier sa fierté. Quant à sa haine et à sa rancune, s'il différait d'y satisfaire, elles se retrouvaient bien dans l'occasion. Du reste, jamais ses conseillers n'avaient deviné plus juste. Deux jours après l'entrevue, le duc de Bourgogne envoya un messager secret au comte de Saint-Pol, pour lui offrir dix mille écus par an, s'il voulait tenir ses anciennes promesses (5). Le connétable répondit qu'il ne fallait point douter de lui, qu'il trouverait bien manière de saisir le roi au collet, et de le faire mou-

(1) Comines. — Procès du connétable.
(2) Lisez : *Bouvigne.* (G.)
(3) Procès du connétable.
(4) Procès du connétable.
(5) *Idem.*

rir ou de lui envoyer finir sa vie quelque part; qu'ensuite on irait prendre la reine et le Dauphin, et qu'on les enverrait en exil. Il s'engageait aussi à garder de nouveau Saint-Quentin pour son propre compte, et à en chasser les gens du roi.

Si le roi croyait encore nécessaire de ménager le connétable, il n'en suivait pas moins son dessein d'obtenir dans son royaume pleine obéissance de tous ses sujets et vassaux, quelque grands qu'ils fussent. Le 18 juillet, le parlement prononça arrêt contre le duc d'Alençon, coupable, d'après ses confessions volontaires, de grands et énormes crimes, conspirations, machinations, traités conclus à plusieurs fois avec les Anglais, anciens ennemis et adversaires du royaume, et avec d'autres rebelles et désobéissants; coupable aussi d'ingratitude envers le roi, qui déjà lui avait fait grâce. Il fut donc déclaré criminel de lèse-majesté, d'homicide et de fausse monnaie; comme tel condamné à recevoir la mort, et à être exécuté par justice, réservé le bon plaisir du roi.

Le duc d'Alençon demeura prisonnier dans la tour du Louvre, et n'en sortit qu'un peu avant de mourir, deux ans après sa condamnation. Le roi n'exécuta pas non plus à la rigueur l'arrêt de confiscation, et rendit une portion de cet héritage à René, comte du Perche, fils unique du duc d'Alençon.

Aussitôt après ce jugement, il s'en alla faire encore acte de pouvoir sur un autre prince de son sang, dont il avait depuis longtemps et de plus en plus à se plaindre. Le vieux roi René, plus par faiblesse peut-être que par mécontentement, n'avait jamais eu tant de secrètes correspondances avec le duc de Bourgogne. Maintenant il n'avait plus d'héritier direct, et sa succession, qui comprenait la Provence, l'Anjou et le duché de Bar, et des droits à prétendre sur les royaumes de Naples, de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon, était un objet d'ambition pour le roi et pour le Duc. Déjà le roi avait occupé le duché de Bar, afin d'empêcher qu'il ne tombât sous la main de son adversaire. La maison d'Anjou n'était cependant pas éteinte; outre Iolande, comtesse de Vaudemont, et madame Marguerite, reine d'Angleterre, qui était toujours retenue en prison à Londres, il y avait encore Charles, fils du comte du Maine, qui, depuis peu de mois, avait épousé Jeanne de Vaudemont, sa cousine. Le roi René, son oncle, venait de l'instituer son héritier par testament du 22 juillet 1474. Mais soit qu'il eût tenu ce testament secret, soit plutôt que l'on comptât sur son défaut de volonté et de force, sa dépouille semblait déjà un sujet de discorde de plus entre le roi et le Duc.

Pour lui, il vivait doucement, s'occupant plus de composer des vers et des poëmes, de faire des peintures, d'arranger des jardins que de se mêler aux querelles des princes. C'était son fils et son petit-fils, avant qu'il les eût perdus, son neveu Charles du Maine, ou ses serviteurs, gagnés à l'un ou à l'autre parti, qui se servaient de son nom, et l'entraînaient à des démarches dont son repos était ensuite troublé plus qu'il n'aurait voulu. Du reste, dans un temps où les princes étaient tous rudes et tyranniques, il était doux et bon à ses sujets, ne les précipitait dans nulle guerre, ne les grevait point de trop lourds impôts, était charitable pour les pauvres, juste envers les grands et les petits, et surtout grand protecteur des dames et demoiselles. Les Angevins le nommaient leur bon seigneur (1), et pour les Provençaux il s'appelle encore le bon roi René.

Le roi Louis était venu en force; mais ses desseins n'étaient pas connus (2) : Il se présenta devant Angers; les portes ne lui furent point fermées; dès qu'il fut dans la ville, il en déclara la saisie, et constitua maître Guillaume Cerizais, greffier du parlement, au gouvernement et à l'administration des seigneuries et domaines appartenant à la maison d'Anjou.

Le roi René était non loin de là, à son château de Baugé. Apprenant que le roi, son neveu, était venu à Angers, il ordonna qu'on apprêtât son cheval pour aller le recevoir et le fêter. Il ignorait ce qui venait de se faire à son préjudice; ses domestiques le savaient bien, mais n'osaient le lui dire, de peur de lui faire de la peine, connaissant la grande affection qu'il avait pour son pays d'Anjou. Toutefois, quand on le vit prêt à partir, un de ses plus privés gentilshommes lui déclara l'affaire, en le priant de prendre quelque patience et de ne point tomber en trop grande mélancolie.

Le bon roi René, entendant raconter la perte de son cher pays d'Anjou, se trouva d'abord un peu troublé; mais quand il eut repris courage, il dit : « Je n'offensai jamais le roi de France, et il ne me » devait point faire un tel tour; mais que la volonté

(1) Bourdigné.

(2) Histoire du roi René, par le vicomte de Villeneuve-Bargemont. — De Troy. — Legrand.

» de Dieu soit faite! Il m'a tout donné et peut tout » m'ôter à son plaisir. Le roi n'aura point guerre » avec moi pour mon duché d'Anjou; mon âge de » soixante-cinq ans ne convient plus aux armes, et » je n'en pourrais plus porter le travail. Dieu, qui » est vrai juge, jugera entre lui et moi. Dès long- » temps j'ai fait le propos de vivre le reste de ma » vie en paix et repos d'esprit, et je le ferai s'il est » possible. »

Puis le vieux prince, du moins on le raconte ainsi, se remit tranquillement à achever la peinture d'une belle perdrix grise qu'il avait commencée lorsqu'on était venu lui annoncer la perte de son duché. Sans tarder, il se mit ensuite en route pour son comté de Provence, où il fût le bienvenu. On était toujours content de l'y voir, comme aussi il se montrait content d'y revenir.

Quelques mois auparavant, le roi avait exercé les rigueurs de son autorité, non sur des princes et seigneurs, mais sur les habitants de la ville de Bourges (1), et ne s'était pas montré moins rude. Une imposition nouvelle, nommée le barrage, avait été établie pour subvenir aux réparations des murailles. Le commun peuple refusa de s'y soumettre; il y eut des voies de fait et un des hommes du fermier fut tué. Aussitôt le chapitre et les plus notables habitants s'assemblèrent. Toute leur crainte se porta sur les vengeances que le roi allait faire tomber sur cette malheureuse ville. On connaissait sa méfiance et la cruauté de ses justices. Chacun proposa ce qu'il jugeait le plus propre à manifester que les bons bourgeois et les magistrats n'étaient pour rien dans la sédition et avaient agi selon leur pouvoir pour la punir et la réprimer. La présenter, comme elle était en effet, de peu d'importance et provenant du hasard plus que d'aucun dessein délibéré, n'aurait pas été un moyen de plaire au roi; c'eût été l'irriter davantage. Les uns voulaient qu'on s'armât sur-le-champ; les autres craignaient, au contraire, que ce moyen n'augmentât le trouble. Quelques-uns demandaient qu'on procédât en justice avec promptitude et sévérité, qu'on se saisît de quelques-uns des plus coupables, et qu'on les condamnât, cependant avec sursis à l'exécution. De plus craintifs étaient d'avis qu'on informât d'abord sans bruit et secrètement. Enfin le lieutenant du bailli ordonna qu'on commencerait les procédures, et que les bourgeois et gens commis au gouvernement de la ville seraient tenus à prêter main-forte à la justice.

(1) Legrand.

Il s'en fallait beaucoup que de telles mesures et précautions fussent suffisantes pour satisfaire et rassurer le roi. Il ne voulut point voir que ce n'était autre chose qu'une rixe excitée par des gens du bas peuple. Son esprit était porté à supposer partout des complots. Il crut que quelques grands personnages de la ville, peut-être même du royaume, avaient suscité ce trouble. Pierre de Rohan, qu'il venait de faire seigneur de Gié, du Bouchage, Yves du Fou, furent envoyés avec des troupes. Des commissaires furent pris dans le parlement et au Châtelet pour aller informer. Ils avaient ordre de ne s'arrêter à aucune franchise ni immunité, d'arrêter les coupables dans les églises, de quelque condition qu'ils fussent, écoliers de l'université, chanoines, l'archevêque même s'il était soupçonné. Enjorrand, ancien serviteur de monsieur de Guyenne, et quelques autres, leur furent désignés par le roi pour être poursuivis.

« Monsieur du Bouchage, écrivait le roi, je vous remercie de votre diligence. Les rebelles, et Martin Enjorrand qui était consentant, ne doivent pas jouir de l'immunité. Punissez grièvement ceux que vous avez, n'épargnez personne de ceux qui ont fait la dernière émeute, faites-les mettre en prison. Informez-vous si les cinq qu'on a dû arrêter n'y ont point consenti, car je le crois. Faites un maire et douze échevins. Le maire sera François Gautier. A l'avenir je les nommerai les uns et les autres comme je fais à Tours; ils jouiront des priviléges. Faites Raoulet prévôt, au lieu de monsieur de Milandres que je récompenserai. Les sergents qui seront avec lui pour tenir la ville en soumission auront quatre francs par mois. Séparez les cinq prisonniers que vous avez, envoyez-les à Mehun et à la tour. Monsieur de Gié sera récompensé de sa diligence, et aura sa part du profit. A Compiègne, 12 mai 1474. »

Et le même jour, craignant de ne pas avoir tout dit, il envoyait encore une seconde lettre à du Bouchage.

« Qu'on punisse sévèrement les coupables, mais en bonne justice; que ceux qui méritent d'être exécutés soient pendus à leur porte. Pour les cinq prisonniers, qu'on les amène au bois de Vincennes. A Mehun ou en la tour, ils seraient trop près de leurs parents. »

Trois jours après, à peine se montrait-il rassuré, et il se refusait encore à croire ce qu'on lui faisait savoir, que ce n'était rien de plus qu'un tumulte populaire.

« Depuis que je vous ai envoyé mes lettres, je me

suis avisé que je suis content que vous fassiez dépendre les corps de ceux qui auront été exécutés, après qu'ils auront resté un jour attachés à la porte de leur maison; faites-le ainsi. Et vous, monsieur du Bouchage, informez-vous bien s'il n'y a nuls gros personnages qui aient été consentants de cette émeute. Les pauvres ne l'ont sûrement pas faite d'eux-mêmes; n'en épargnez nuls. Vous, monsieur du Fou, retournez incontinent, et tenez vos gens prêts; car nous n'avons plus que quinze jours de trêve. A Noyon, le 15 mai. »

Ainsi, pendant que le duc de Bourgogne préparait contre le roi une attaque qui devait être plus redoutable qu'aucune de celles qu'il avait déjà suscitées, le royaume du moins était soumis et en grand repos. Le principal embarras du roi lui venait, pour le moment, des affaires de Roussillon. La guerre y avait recommencé; le traité conclu l'année précédente n'avait été qu'un moyen employé par les deux partis pour se tromper réciproquement et prendre leurs avantages (1). Une ambassade solennelle avait été envoyée par le roi d'Aragon pour traiter le mariage du Dauphin avec l'infante, fille du prince Ferdinand et de madame Isabelle de Castille. Sur la route, de grands honneurs furent rendus aux ambassadeurs, mais partout on les retenait sous quelque prétexte. Enfin ils arrivèrent à Paris, où le plus pompeux accueil leur fut fait. Le roi était absent, et se trouvait alors à Senlis ou aux environs, occupé des conférences de ses ambassadeurs et de l'affaire du connétable. De sorte que les gens du roi d'Aragon ne pouvaient ni obtenir réponse, ni voir le roi, ni commencer aucune négociation. Pendant ce temps-là, les trêves étaient loin d'être exactement observées en Roussillon. Enfin le roi crut que le moment était favorable pour surprendre les Aragonais; il envoya ses ordres à peu près dans les termes suivants au sire Jean de Daillon, son ami et son compère.

« Monsieur le gouverneur, le comte de Cardonne et le castellan d'Amposta sont arrivés à Paris. J'ai envoyé vers eux monsieur d'Aydie (2) et le sieur Boffile (3), pour savoir d'eux s'ils venaient pour faire quelque bon appointement, ou pour me tromper et dissimuler. Boffile est retourné vers moi; à ce qu'il trouve, ils n'ont apporté nouvelle qui vaille, et leur intention n'est que de m'entretenir en paroles jusqu'à ce qu'ils aient recueilli leurs blés pour avitailler Perpignan et leurs places de Roussillon. Pour ce, il faut que je fasse du maître Louis et vous du maître Jean, et au lieu de nous laisser tromper, nous montrer plus habiles qu'eux. Quant à moi, je les entretiendrai ici jusqu'à la première semaine de mai. Cependant vous partirez avec la plus grande diligence que vous pourrez; vous lèverez cent lances en Dauphiné, que vous ferez conduire par monsieur de Saint-Priest ou le Poulailler (4), par tous les deux ensemble; ou l'un quatre-vingts et l'autre vingt, comme vous aviserez le mieux pour mon profit, car je me remets de cet article à vous.

» Pour le payement de ces cent lances, il vous faut trouver promptement mille francs afin de les leur bailler au départ. Il ne s'agit que d'une course pour aller brûler les blés, faire le dégât et puis revenir. Cent dix francs par mois pour chaque lance. Ils n'auront point d'archers avec eux, marcheront vite, ne passeront là-bas que huit ou dix jours; ainsi un mois doit leur suffire. Il convient de savoir comment recouvrer ces mille francs, sur des confiscations de blé, ou autrement. Et si, à toute extrémité, vous ne pouviez les trouver, plutôt que de faire manquer l'affaire, prenez-les sur le trésorier du Dauphiné, auquel j'écris expressément, et je le rembourserai. Mais faites si bien diligence que ces gens d'armes soient partis le 25 de ce mois. Monsieur le gouverneur, le plus grand service que vous puissiez me rendre, c'est d'avoir brûlé tous les blés de bonne heure : car, par là, force sera aux gens de Perpignan de dire le mot.

» J'ai parlé au capitaine Odet d'Aydie, qui est bien content d'y aller, et je vous l'envoie avec cent lances pour vous aider à faire le dégât. Il me paraît que quand vous serez tous assemblés, vous serez assez de gens.

» J'envoie Yves d'Illiers à M. de Charluz pour lever cent lances en Languedoc, et je lui écris aussi de lever les francs archers les plus proches des marches de ce côté-là, jusqu'au nombre de trois mille, de les faire marcher vers le Roussillon, et que tout soit prêt pour le 25 avril. J'écris au général des finances et au trésorier de Languedoc de faire payer comptant mille francs pour les cent lances, et trois mille pour les francs archers.

» J'envoie d'Esteuille à M. d'Alby (5), qui porte

(1) Ferreras. — Histoire de Languedoc. — Legrand. — Mathieu.

(2) Frère de monsieur de Lescun.

(3) Boffile, sire de Judici.

(4) Surnom d'Étienne, sire de Poissieu.

(5) Louis d'Amboise, évêque d'Alby.

commission à lui, à M. de Charluz et audit sieur d'Esteuille pour faire mener une grande quantité de vivres à Narbonne et sur la frontière, afin que les gens d'armes n'en manquent pas. Mais il faut bien prendre garde que sous l'ombre de cela, il en soit conduit à Perpignan.

» Je vous ai envoyé Raoul de Valperga et Claux le canonnier pour vous aider à bien ménager le fait de l'artillerie. Mettez-la bien en besogne, et n'épargnez rien; le sieur Boffile partira dans deux ou trois jours. Il me semble qu'avec ses cent lances, les vôtres, celles du Dauphiné, celles du capitaine Odet et les trois mille archers, vous serez assez de gens pour, au plaisir de Dieu, brûler et faire le dégât dans tout leur pays, prendre les plus méchantes places, les abattre, brûler ou démolir. Le Beauvoisien que je vous envoie vous dira le surplus. Adieu, monsieur le gouverneur; je vous prie de me faire savoir de vos nouvelles. — Écrit à Senlis, le 9 d'avril 1474. »

Les choses se passèrent comme le roi l'avait espéré. Il retint les ambassadeurs à Paris, sans leur laisser entamer aucune négociation. Lorsque, lassés d'être ainsi le jouet du roi, ils eurent repris leur route vers l'Espagne, on les arrêta au Pont-Saint-Esprit, et ils furent, sans nul prétexte plausible, ramenés à Lyon. De là ils écrivirent pour se plaindre d'une telle violation du droit des gens. Le sire de Gaucourt, gouverneur de Paris, fut envoyé de la part du roi pour leur faire excuse, et enfin il leur fut permis de continuer leur chemin. En Languedoc, ils trouvèrent encore nouveaux obstacles; et le peu de sûreté qu'il y aurait eu pour eux à traverser l'armée du sire de Daillon les retarda longtemps encore.

Pendant ce temps-là, cette armée avait eu tout le temps nécessaire pour brûler les blés et dévaster le Roussillon. Le Languedoc avait aussi cruellement souffert du passage de tant de gens de guerre qui, comme on peut croire, n'étaient pas soumis à une sévère discipline. Toutefois les garnisons espagnoles se maintinrent vaillamment; le sire de Daillon ne se rendit maître que des campagnes et des villes ouvertes.

Le roi n'en continuait pas moins à négocier. Lorsque le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne réclamaient le maintien de la trêve conclue avec le roi d'Aragon, les ambassadeurs de France répondaient que le roi désirait loyalement l'observer; que si elle avait été violée, ce n'avait pas été d'abord par ses gens, et qu'il était prêt à traiter d'une bonne et solide paix. Il affectait surtout de prendre pour arbitre le duc de Bretagne, et lui envoyait les plus solennelles ambassades, afin de justifier de ses droits sur le Roussillon qui lui était engagé, et même sur la Catalogne, l'Aragon et le royaume de Valence, dont il se prétendait héritier par Marie d'Anjou sa mère, fille aînée d'Iolande d'Aragon. Toutes ses raisons n'étaient pas même apparentes et ne répondaient nullement aux reproches qu'on lui faisait d'avoir violé la trêve; mais peu lui importait.

« Monsieur le grand maître, écrivait-il à Dammartin, les deux hérauts de Bourgogne, Toison-d'or et Luxembourg, sont venus me sommer de garder la trêve au roi d'Aragon; je leur ai répondu que je voulais la tenir si le roi d'Aragon la tient, mais que c'est lui qui l'a rompue et a pris des places sur moi; que s'il veut me les rendre, je serai content de la tenir. Sur ce, je fais conduire Luxembourg, qui est chargé d'aller trouver le roi d'Aragon jusque vers le gouverneur de Dauphiné (1), à qui je mande de le garder jusqu'à ce qu'il ait fini mes affaires. Après cela il me le renverra, et pendant ce temps-là le duc de Bourgogne croira que son héraut besogne le mieux du monde. Brest, héraut de Bretagne, qui les conduisait, dit que le duc de Bourgogne voudrait bien à présent recevoir compensation pour ses deux villes d'Amiens et de Saint-Quentin. Je crains que les Bretons et eux ne soient d'accord pour me demander une compensation qui me serait plus dommageable que la perte de ces deux villes. S'ils avaient quelque chose de raisonnable à me demander, ils ne m'enverraient point ces hérauts; mais ils sèment cette histoire de compensation, afin qu'on dise que j'ai le plus grand tort, ou qu'ils m'offrent toutes conditions, et que je n'en accepte aucune. Jetez ces lettres au feu, afin que vous ne les perdiez pas comme les autres, et faites-moi savoir si votre opinion est qu'ils agissent ainsi pour cette cause, ou si vous croyez que ce soit pour une autre. Adieu. Amboise, 26 juin. »

Le roi, au moment où il essayait ainsi de tromper ses ennemis, ignorait ce qui se préparait contre lui. Le duc de Bourgogne avait enfin décidé le roi d'Angleterre à tenter une grande entreprise en France. Ce n'est pas que le roi Édouard fût un prince guerrier (2). Tout vaillant qu'il s'était montré dans tant de batailles qui lui avaient valu la couronne, il était ami

(1) Le sire du Lude.

(2) Hume. — Thoyras. — Hollinshed — Comines.

du repos. Cependant il n'était point sans rancune contre le roi de France, qui l'avait une fois renversé de son trône et chassé d'Angleterre, en favorisant la reine Marguerite et le comte de Warwick. D'ailleurs, jamais la haine des Anglais contre la France n'avait été si forte. Leur orgueil se sentait encore blessé d'avoir été si facilement chassés de ces belles provinces de Guyenne et de Normandie. Enfin le duc de Bourgogne présentait cette guerre comme facile et d'un succès assuré : il affirmait que le royaume était plein de mécontents prêts à se déclarer.

En cela il ne disait que la vérité. Le roi était très-haï et le savait bien (1). Mais les gens de moyen état et le commun peuple n'avaient confiance en personne, se souvenaient des anciennes calamités que leurs pères avaient inutilement endurées, et n'avaient nul penchant à la sédition. Les grands eux-mêmes, princes ou seigneurs, tout ennemis qu'ils étaient du roi, promettaient beaucoup et faisaient souvent assurer le duc de Bourgogne de leur bonne volonté; toutefois ils ne voulaient rien risquer et se méfiaient justement les uns des autres. Le comte d'Armagnac était mort et son frère en prison; le duc d'Alençon condamné; la maison d'Anjou privée de la moitié de ses domaines; le comte de Foix était un enfant, le duc d'Orléans aussi; le duc de Bourbon se laissait parfois entraîner à des murmures et recevait des messagers secrets, mais il s'effrayait de la seule apparence d'un engagement (2). Le duc de Lorraine, offensé et menacé par le duc de Bourgogne, traitait avec le roi pour passer dans son parti.

Restaient le connétable et le duc de Bretagne : le premier était actif à engager cette guerre; il joignait ses efforts à ceux du duc Charles pour attirer les Anglais dans le royaume, s'engageant à leur ouvrir ses places et à joindre ses forces aux leurs. Le duc de Bretagne, plus secrètement, mais avec une haine plus grande et plus invariable contre le roi, entrait aussi dans les projets qu'on formait pour le détruire, et il y pouvait beaucoup. Enfin, parmi les anciens alliés de la France, le duc de Bourgogne était parvenu à détacher la duchesse de Savoie, tutrice de Philibert, duc de Savoie son fils, et par elle le duc de Milan.

Mais c'était sur lui-même, encore plus que sur les autres, que comptait le duc de Bourgogne. Sa vaillance, sa foi aveugle en sa propre fortune, son impétueuse volonté ne le laissaient jamais douter du succès. Il se complaisait aussi dans cette belle armée, formée par ses soins, nombreuse, aguerrie, commandée par de bons capitaines, dont nul n'était plus vigilant ni plus actif que lui-même. Son artillerie était la mieux fournie de la chrétienté : « Voici les clefs des villes de France, » disait-il aux ambassadeurs d'Angleterre, un jour qu'ils étaient venus le trouver dans son camp et qu'il leur montrait ses canons. Pour lors on vit le fou du Duc qui s'en allait cherchant par terre comme s'il eût perdu quelque chose : « Que cherches-tu là, le Glorieux ? » lui dit le Duc. — « Ce sont les clefs de Beauvais que je ne » vois pas ici, » répliqua le joyeux conseiller.

Après plusieurs ambassades envoyées de part et d'autre, divers traités furent enfin conclus à Londres, le 25 juillet 1474, par Antoine, grand bâtard de Bourgogne, au nom du Duc son frère (3).

Le premier renouvelait les anciennes alliances; le second portait que le roi d'Angleterre passerait en France à la tête de dix mille combattants au moins, bien armés et bien équipés, avant le 1er juillet de l'année suivante, afin de recouvrer ses duchés de Guyenne et de Normandie, ainsi que tout le royaume de France; que le duc de Bourgogne l'assisterait en personne et de toutes ses forces pour l'exécution de ce dessein; que les deux parties n'écouteraient aucune proposition de paix ou de trêve sans leur mutuel consentement; que la guerre serait publiée dans les États de chaque prince contre Louis, leur ennemi commun; que si l'un des deux princes était assiégé dans quelque place ou contraint de donner bataille, l'autre serait tenu de venir avec toutes ses forces lui porter secours et courir la même fortune; qu'ainsi les deux alliés attaqueraient l'ennemi commun, de telle sorte qu'il leur fût aisé de se secourir mutuellement; enfin que, si l'un d'eux s'absentait de la guerre, le lieutenant qu'il laisserait serait aux ordres de son allié.

Un autre traité expliquait les susdites conditions, réglait le nombre des combattants avec lequel chacun viendrait au secours de l'autre, et stipulait le payement des troupes.

Par un quatrième traité, Édouard, comme roi de France, en considération des services que le duc de Bourgogne lui devait rendre pour le recouvrement de son royaume, lui faisait donation du duché de Bar, des comtés de Champagne, de Nevers, de Rhétel, d'Eu, de Guise, de la baronnie de Donzy

(1) Comines.

(2) Procès du connétable et du duc de Nemours.

(3) Rymer.

et de toutes les villes de la Somme, se départant en même temps de l'hommage de ces seigneuries comme de celles que possédait déjà le Duc. Le roi garantissait cette donation comme aussi ferme que si les trois états du royaume de France l'avaient consentie, et s'engageait à la leur faire consentir dès qu'il serait en possession de la couronne.

Enfin le duc de Bourgogne s'engageait par lettres patentes à permettre toujours qu'Édouard et ses successeurs se fissent librement sacrer dans la ville de Reims, encore qu'elle fût du comté de Champagne.

Le roi d'Angleterre avait pris un long délai avant de commencer une si grande guerre, il ne s'y était nullement préparé d'avance; il n'avait point, comme le roi de France ou le Duc, des compagnies d'ordonnance toutes prêtes et soldées en paix comme en guerre, non plus que des francs archers désignés, et qu'on pouvait réunir au premier signal. Les guerres qui depuis trente ans environ se faisaient en Angleterre entre différents partis, n'avaient pu former ni habiles capitaines ni bons soldats (1); tout s'était terminé chaque fois au hasard d'une bataille, après que chacun avait rassemblé à la hâte et sans aucun ordre les gens de sa faction. Il n'y avait pas non plus d'artillerie pour faire les siéges. Un an n'était point trop pour les apprêts d'une telle entreprise.

En outre, l'Angleterre n'était pas un pays où les rois fissent promptement leur volonté. C'était alors la seule seigneurie de toute la chrétienté (2) où le bien de la chose publique fût pris en considération, où le peuple fût doucement traité; habitué qu'il était depuis longtemps à ne pas souffrir de la guerre, à ne point voir ses villes brûlées, ses maisons démolies, ses champs ravagés comme de l'autre côté de la mer. Si les guerres civiles se renouvelaient souvent, elles duraient peu, et leurs rigueurs ne tombaient jamais que sur les grands et les seigneurs qui étaient en querelle. Pour lever des hommes et de l'argent, il ne suffisait point que le roi le voulût ainsi; il ne pouvait entreprendre la guerre sans assembler son parlement. Cette coutume, que tous les gens sages nommaient alors juste et sainte (3), ne s'était point perdue en Angleterre comme en France, où l'on n'assemblait plus les trois états, ce qui jetait le royaume dans des guerres légèrement entreprises et dont on ne voyait jamais la fin.

Du reste, les rois d'Angleterre n'en étaient que plus forts et mieux servis. Ils n'avaient presque jamais de guerre qu'avec la France et l'Écosse; et la haine des Anglais contre ces deux royaumes était si forte, qu'en alléguant un tel motif on était assuré d'obtenir tout du parlement. C'était même une pratique des rois d'Angleterre pour avoir de l'argent. Ils s'en faisaient accorder sous prétexte de passer en France ou d'aller en Écosse, renvoyaient leur armée au bout de trois mois, et gardaient, pour les employer à leur gré, les sommes qui restaient. En cette occasion, le peuple désirait la guerre bien plus que le roi. Non-seulement le parlement lui accorda un fort subside, mais il se fit donner, par voie d'emprunt volontaire ou de bénévolence, comme on l'appela, de grandes sommes pour tous ceux de ses sujets qui passaient pour riches : c'était contre la France, et personne ne murmurait.

Pendant que tout se disposait en Angleterre, le duc de Bourgogne, dont l'armée était déjà assemblée et préparée, résolut de terminer de vive force l'affaire de l'archevêché de Cologne (4), et ne douta pas qu'une année ne fût plus que suffisante pour achever une entreprise qui lui semblait si petite. Aussitôt que les trêves furent prolongées avec le roi de France et les traités conclus avec le roi d'Angleterre, il entra dans l'électorat de Cologne, et mit le siége devant une petite mais forte ville, appelée Neuss (5). Son armée était superbe; il avait, outre les gens de ses différents pays, trois mille Anglais

(1) Comines. — Hume.

(2) M. de Reiffenberg fait à ce sujet une réflexion fort juste : « Malgré le caractère intraitable de Charles le Téméraire, » dit-il, les institutions des provinces belges subsistaient, et » ne pouvaient être entièrement stériles pour le bien public. » Il y avait cependant, en Belgique comme ailleurs, tendance » à la centralisation des pouvoirs. C'est là le caractère dominant de cette époque. » (G.)

(3) Comines. — Amelgard.

(4) Par une ordonnance rendue à Luxembourg le 22 juin 1474, le Duc défendit à ses sujets de commercer ou de communiquer de toute autre manière avec les sujets rebelles et désobéissants de l'archevêque de Cologne, avec les sujets du duc d'Autriche, ceux du pays de Ferrette et des villes de Strasbourg, Bâle, Schelestadt et Colmar, lesquels s'étaient déclarés ses ennemis, et avaient soustrait à son obéissance le pays de Ferrette; il ordonna que tous biens, denrées et marchandises qui leur appartenaient fussent confisqués. *Archives du Royaume.*

Nous donnons, dans l'*Appendice*, une liste analytique de mandements et ordonnances sur le fait de la guerre, émanés soit du Duc, soit de son lieutenant général, le comte de Romont, depuis la fin de 1473 jusqu'à la fin de 1474. (G.)

(5) Le 20 juillet, le Duc était à Maestricht, comme on le voit d'une lettre écrite par lui, en date de ce jour, aux échevins de Mons, et qui est mentionnée dans les registres aux résolutions du conseil si souvent cités.

Il arriva devant Neuss le 30 juillet, ainsi qu'il le dit lui-

qu'il avait pris à sa solde, et ses cavaliers italiens commandés par le comte de Campo-Basso et le seigneur Galeotto; ceux-là avaient de plus en plus sa confiance et son affection. Étant étrangers et le servant à prix d'argent, ils étaient plus dociles et plus flatteurs que ses autres serviteurs; aussi les comblait-il de présents, lui qui ne donnait guère (1).

La ville de Neuss était défendue par Hermann de Hesse, le nouvel évêque, contre qui le duc de Bourgogne s'était déclaré (2). Il s'y était enfermé avec dix-huit cents hommes d'armes. Son frère, Henri de Hesse-Cassel, beaucoup de seigneurs et gentilshommes des pays allemands du voisinage, y étaient venus avec leurs vassaux; l'évêque de Munster, celui de Mayence avaient envoyé des secours d'hommes et d'argent. La ville de Cologne, dont le salut dépendait du sort de Neuss, n'avait rien épargné pour aider à sa défense. Enfin l'ardeur que toute l'Allemagne semblait mettre à sauver cette petite ville faisait assez voir quelle terreur inspirait la domination du duc de Bourgogne.

Le Duc essaya d'abord d'emporter la ville de vive force; avant de l'avoir environnée tout entière, il tenta un assaut. Les assiégeants se défendirent si bien que le premier boulevard ne put même être forcé. L'attaque avait cependant été confiée aux Anglais, qui se comportèrent vaillamment. Sir Thomas Stanley, sir Thomas Everingham, et un autre gentilhomme du nom de Talbot, furent blessés et perdirent un grand nombre de leurs archers. Le Duc leur donna de grandes louanges et fit distribuer de fortes gratifications aux blessés. Il vit bientôt que ce siége serait plus long et plus difficile qu'il n'avait pensé, et qu'il fallait bloquer la ville de tous les côtés.

Neuss est située sur la rivière d'Erft, à une demi-lieue de son embouchure dans le Rhin: chaque jour des bateaux arrivaient de Cologne pour apporter des vivres et des munitions. Les assiégés étaient maîtres d'une île dans le fleuve qui protégeait cette navigation. Sur la rive droite en face était une armée de quinze mille hommes rassemblés à la hâte dans tous les pays voisins, et dont cette île pouvait favoriser le passage. Il importait au Duc de fermer leurs communications de ce côté et de s'emparer de l'île. Les Italiens se chargèrent de la surprendre; tout armés et bardés de fer, la lance sur la cuisse, ils se jetèrent bravement dans le Rhin, espérant le passer à gué. Du rivage chacun les regardait, s'émerveillant d'une telle témérité. Le courant était fort, bientôt ils n'y purent résister. Un grand nombre fut entraîné. Le Duc leur cria que c'était assez, de ne pas aller plus loin, de revenir, et ce fut à grand'peine qu'ils retournèrent au camp sans avoir réussi, mais après avoir gagné un grand honneur (3).

Ce ne fut qu'à force de travaux et en jetant une digue qu'on parvint à passer dans cette île. Alors il fallut s'y fortifier, creuser des retranchements, élever des remparts en terre. Puis le Duc voulut faire détourner le cours de la rivière d'Erft, pour qu'il n'y eût plus aucun moyen de pénétrer dans la ville. De si grands travaux demandaient du temps, dépensaient beaucoup d'argent. L'armée se lassait. Le camp était devenu comme une sorte de ville; on y comptait plusieurs milliers de pionniers et d'ouvriers de toute espèce. Le Duc y avait ses conseillers avec tous leurs scribes: le nombre des prêtres y était de plus de deux cents, et l'on assurait qu'il y était venu près de quinze cents femmes. Des boutiques, des cabarets, des tavernes, des jeux de paume et de billes s'y établirent successivement. Chacun connaissait l'obstination du Duc, et voyait qu'on serait là pour longtemps.

Cependant les gens de Cologne étaient allés trouver l'Empereur à Augsbourg pour le conjurer de songer à les secourir et de ne point les abandonner au duc de Bourgogne. Lui, qui était avare et peu sujet à s'inquiéter de ce qui ne touchait pas à son propre intérêt, leur répondit d'abord qu'il avait fait de grandes dépenses, contracté des dettes à Augsbourg, et ne pouvait que difficilement s'en éloigner. Les gens de Cologne lui donnèrent trente mille florins pour s'acquitter, lui firent cadeau de mille florins, et lui promirent de le défrayer jusque chez eux. En même temps il était pressé par tous les princes d'Allemagne. Le roi ne s'y oubliait pas non plus; nulle promesse ne lui coûtait pour décider l'Empereur. Il

même dans une lettre adressée aux communemaîtres et échevins de Malines le 11 août, dont l'original se conserve aux archives de cette ville. (G.)

(1) Chronique dans les pièces de Comines.

(2) Heuterus. — Meyer. — Specklin. — La Marche. — Comines. — Amelgard.

(3) Dans sa lettre du 11 août aux communemaîtres et échevins de Malines, que j'ai citée, le Duc raconte tout autrement cette affaire. Il dit que des *piquenaires* et enfants de pied de la compagnie des Italiens, au nombre d'une centaine, ayant voulu, sans son ordre, s'emparer de l'île, ont tous été tués ou pris. Mais il ajoute, en post scriptum, que, à la suite d'une nouvelle attaque, l'île est tombée en son pouvoir. (G.)

s'engageait par scellé et signature à envoyer vingt mille hommes, sous les ordres de monsieur de Craon et de Sallazar, au secours de l'Empereur dès qu'il serait arrivé devant Cologne.

Les ordres furent donc donnés dans tout l'Empire. Bien que les princes et les villes eussent un grand zèle pour cette guerre, comme l'Allemagne est grande, et comme les commandements de l'Empereur ne pouvaient s'exécuter aussi vite que s'il eût gouverné son propre royaume, les préparatifs furent d'une longueur extrême. Néanmoins le siége de Neuss n'avançait pas; les assauts étaient repoussés vaillamment; la ville était suffisamment garnie de vivres, la garnison résolue à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Cette armée de la rive droite du Rhin, qui s'augmentait chaque jour, tenait en échec les Bourguignons, et le Duc, sachant quelles forces s'assemblaient contre lui en Allemagne, s'occupait à tirer encore de nouvelles troupes de ses États (1). Toute son attention et sa volonté étaient exclusivement portées sur ce siége de Neuss. Outre le désir de ne pas échouer une seconde fois, comme devant Beauvais, il sentait la nécessité de se hâter pour être en mesure de commencer la guerre en France à l'époque fixée, où le roi d'Angleterre y descendrait aussi; de sorte qu'aucune autre affaire ne l'occupait.

Il se faisait pourtant, en son nom, une autre guerre qui eût mérité ses peines et ses soins (2). Étienne de Hagenbach et le comte de Blamont avaient, dès le mois d'août, commencé à envahir la haute Alsace. Jamais pays n'avait été plus cruellement traité; plus de cinquante villages entre Porentruy et Delle furent saccagés ou brûlés; les habitants étaient massacrés; les cavaliers lombards accrochaient les paysans aux arbres, outrageaient les femmes et les filles, emportaient les petits enfants suspendus à la selle de leur cheval comme des agneaux qu'on emmène à la boucherie. Le couvent d'Oldembourg fut pillé; les religieuses ne furent pas plus respectées que les paysannes; l'église fut dépouillée de ses richesses et de ses ornements, les vases sacrés furent pris et les saintes hosties foulées aux pieds.

Les alliés, qui avaient signé la ligue de Constance, ne semblaient pas se mettre en peine de défendre ce malheureux pays (3). Toutefois les gens de Bâle envoyèrent une garnison à Delle. Cela rendit quelque courage aux pauvres paysans. Mais, emportés par le désir de se venger, ils s'en allèrent jusqu'à Blamont. Cinq cent cavaliers les surprirent. Il était tombé de la pluie toute la journée; leur poudre était mouillée; ils ne purent se défendre et il en périt encore un grand nombre.

L'Empereur et bien plus encore le roi de France pressaient les alliés de ne pas laisser ainsi la haute Alsace livrée aux cruautés des Bourguignons. Mais Hagenbach était mort, le duc de Bourgogne occupé au siége de Neuss, les craintes étaient devenues moins vives et moins pressantes. Les Suisses surtout ne se décidaient pas facilement à entreprendre la guerre contre un voisin si puissant et un allié si ancien. Il redoublait ses distributions d'argent et ses munificences parmi les gens de Berne, pour prévenir ou du moins retarder la guerre (4). La maison de Savoie s'employait aussi à empêcher cette rupture. Le comte de Romont, seigneur du pays de Vaud et voisin de Fribourg, y avait quelque crédit. Les gens d'Unterwalden ne pouvaient se guérir de leur méfiance contre la maison d'Autriche, et il y avait encore entre eux quelques différends à accommoder. Même à Berne, il y avait un fort parti pour le duc de Bourgogne. S'il avait eu la sagesse de ne pas livrer le comté de Ferette

(1) Le 30 septembre, le Duc écrivit aux communemaîtres et échevins de Malines, pour leur faire part des pratiques du roi de France avec l'Empereur, les princes de la Germanie et les Suisses, ainsi que des préparatifs que les Allemands faisaient contre lui. Il les prévenait qu'il avait chargé ses officiers de publier l'ordre à tous nobles tenant fiefs et arrière-fiefs, ainsi qu'aux villes, de lever le plus grand nombre de gens de guerre qu'ils pourraient, hommes d'armes, archers, piquenaires et autres, et de les diriger sur Maestricht. Il les requérait d'exécuter cet ordre, en ce qui les concernait, avec zèle et diligence.

Il leur renouvela cette injonction par une lettre du 10 octobre; il leur disait alors qu'il était averti de toutes parts que l'Empereur et les princes d'Allemagne descendaient avec grande puissance pour venir le combattre et ravager ses pays.

Enfin, le 16 novembre, il les pria de lui envoyer toute la poudre et le salpêtre qu'il y avait dans leur ville, promettant de leur en faire restitution plus tard.

Les originaux de ces trois lettres missives sont aux archives de Malines.

Les mêmes lettres, ou au moins les deux premières, furent vraisemblablement adressées aux autres villes principales : celle du 10 octobre est mentionnée dans les registres du conseil de ville de Mons, et l'on lit, à la suite, que le conseil résolut d'envoyer au Duc 50 archers vêtus des mêmes habillements que ses propres gens de guerre. Le Duc fut très-satisfait de cet envoi; il fit loger les archers montois avec les gens de sa garde et les gentilshommes de sa maison. (G.)

(2) Specklin. — Muller.

(3) Muller. — Mallet. — Specklin.

(4) Compte de Jean de Vurry.

aux ravages d'Étienne de Hagenbach et du comte de Blamont, il est à croire qu'il eût conservé l'amitié des Suisses.

Aussi un des soins les plus assidus du roi, durant cette année 1474, fut de resserrer son alliance avec les Suisses, et de les décider à se déclarer contre le duc de Bourgogne. Par un traité du 11 juin, il servit d'arbitre entre eux et le duc Sigismond, pour terminer leurs discussions. Le 2 août, il leur envoya en ambassade trois de ses conseillers et chambellans, maître Gratien Favre, président du parlement de Toulouse, le sire Louis de Saint-Priest, et maître Mohet, bailli de Montferrand en Auvergne, afin de conclure de plus grandes et de plus amples confédérations, et de devenir amis des mêmes amis, et ennemis des mêmes ennemis.

Les ambassadeurs arrivèrent d'abord à Berne; Nicolas de Diesbach et les pensionnaires du roi y avaient maintenant la plus grande part à la conduite des affaires. Le 2 octobre, il fut signé un traité explicatif des articles qui avaient été arrêtés au mois de janvier précédent, et qui n'avaient pas encore été solennellement notifiés (1) par les ligues suisses. L'explication était encore à l'avantage du roi, car elle portait que ledit seigneur roi ne devait point se mettre en peine de secourir les seigneurs de la ligue, sinon que leurs ennemis eussent si grande puissance que lesdits seigneurs fussent pressés en urgente nécessité et ne pussent autrement résister; ce qui se trouvait beaucoup moins clairement dans les articles du mois de janvier. De sorte que le roi pouvait mettre les Suisses en guerre contre le duc de Bourgogne, sans avoir lui-même à rompre ses trêves.

Mais il importait que les traités que Nicolas de Diesbach et les gens de Berne avaient ainsi conclus au nom de toutes les ligues fussent réellement délibérés par les députés de tous les confédérés. On dépêcha des messagers pour annoncer partout que le roi de France venait d'envoyer une illustre ambassade, qu'il fallait la recevoir et l'entendre le 16 octobre à Lucerne; qu'ainsi chaque canton devait y avoir des députés, et qu'ils ne devaient pas manquer de s'y rendre avec leurs plus beaux habillements, afin de faire honneur au roi.

Les ambassadeurs déclarèrent que le roi très-chrétien était fort déplaisant que le duc de Bourgogne ne voulût point laisser en paix ni en repos les magnifiques seigneurs des ligues de la haute et basse Allemagne; que ses bons avis, ses troupes et son argent ne leur manqueraient jamais; qu'il priait chaque canton d'accepter, en signe de bonne amitié, la somme de deux mille livres par an; et que le roi avait désiré avoir à sa solde de si vaillants hommes, non-seulement dans la présente nécessité, mais lors même que les ligues seraient en pleine paix.

Des paroles si flatteuses étaient faites pour plaire aux députés des ligues; toutefois il y en avait qui ne se laissaient point séduire et qu'une telle nouveauté mettait en grande crainte : « Nos peuples, disaient- » ils, sont pauvres et simples; ils ont jusqu'ici » vaillamment défendu leurs pays sans nulle solde » et nul profit. Leur enseignerons-nous à désirer » un salaire, et toutes les délicatesses des gens de » France et de Bourgogne? Nous mettrons-nous » aux gages du roi de France? Pouvons-nous nous » confier en sa parole? Chacun dit que ce n'est pas » un bon et sage prince comme son père, qu'il est » l'ennemi de tous les seigneurs de son royaume, » et surtout des seigneurs de son sang. Il y en a » même qui racontent qu'il a fait périr son frère » par le poison. Il a mis le trouble dans tout son » royaume; il lève chaque année de plus gros im- » pôts, jamais n'assemble les trois états de France, » n'écoute point les remontrances de son parlement, » et ne connaît ni lois ni coutumes. N'a-t-il pas » aussi la renommée d'être sans foi envers ses al- » liés? Tous ceux qui se sont légèrement confiés à » ses promesses n'en ont retiré que ruine ou dom- » mage. Ainsi, il ne nous faut pas laisser ses mulets » chargés d'or se frayer une route dans nos mon- » tagnes. — Et qu'avons-nous tant besoin d'argent? » nos pères n'ont-ils pas su, sans argent, bâtir des » églises et de riches monastères? Est-ce avec de » l'argent qu'ils ont arraché aux chevaliers leurs » bannières, qu'ils ont conquis l'Oberland et l'Ar- » govie? Ils avaient de pauvres maisons, ils man- » geaient avec leurs amis ce que produisait leur » bétail ou ce qu'ils prenaient à la chasse. Ferez-vous » plus joyeuse chère avec l'argent que le roi vous » donnera pour payer votre sang? »

« N'acceptons point de tels présents, disaient les » gens de Fribourg; nous avons peu de soldats, ne » les vendons pas : si nous n'avions pas déjà des » traités avec le duc de Bourgogne, mieux vaudrait » ne contracter alliance avec aucun prince ou sei- » gneur. »

Mais les plus habiles, ceux qui, comme Nicolas de Diesbach, avaient voyagé hors du pays, qui

(1) N'est-ce pas *ratifiés* qu'il faut lire? (G.)

avaient vu la cour des princes et des rois, qui avaient assisté à leurs conseils, parlèrent de toute autre sorte : « Voilà, disaient-ils, que le plus grand » roi de la chrétienté veut faire de notre vaillance » et loyauté le plus ferme appui de sa puissance. » Ce sera aussi notre sûreté; par là notre repos et » nos libertés seront mieux garantis que jamais. Il » ne faut pas croire que parce que nous serons à ses » gages il deviendra notre maître. Les gens qui ma- » nient la hallebarde comme nous n'ont jamais de » maître. Ceux dont on a besoin sont toujours esti- » més à leur valeur; on ne les paye pas, ce sont » eux qui lèvent tribut. Vous voyez ce que nous » avons gagné à être de vaillants hommes, sachant » bien défendre nos libertés, renommés pour la » guerre, fidèles à nos alliances : l'Empereur et les » rois nous traitent avec courtoisie; le pape nous » bénit, les communes nous aiment. Mais si nous » nous laissions gagner et amollir par la richesse, » par le négoce, par les façons dissolues de vivre » des autres pays; si nos mains tenaient plus sou- » vent la plume que la hallebarde ou l'épée de ba- » taille, chacun trouverait bientôt qu'il ne faut pas » nous payer si cher. Adieu, alors, les pensions du » roi de France. Ainsi souvenons-nous bien que » notre honneur, nos libertés, notre repos et l'ar- » gent qu'on nous offre, n'ont d'autre garde que notre » vaillance. Nous serions donc bien fous de ne la » point pieusement entretenir; mais n'en pas profiter » serait sottise. »

Peut-être de tels discours n'auraient-ils pas bien persuadé le commun peuple des ligues suisses; il se serait sans doute souvenu qu'une de leurs vieilles coutumes était de prêter serment de ne jamais recevoir ni argent ni cadeaux des princes étrangers. Aussi les hommes qui voulaient oublier ce serment disaient-ils que de semblables affaires ne sont pas à traiter devant le vulgaire, qu'il ne les saurait comprendre, et qu'il fallait s'en reposer sur les seigneurs de Berne.

Cependant il y avait un motif qui semblait plus évident, et qui frappait les esprits les plus simples, c'était l'entrée des Bourguignons sur les marches de la Suisse et leurs horribles ravages. « Laisserons- » nous détruire, disait-on, cet excellent pays d'Al- » sace qui nous fournit abondamment du vin et du » blé? »

Ainsi le traité d'alliance conclu par Nicolas de Diesbach avec le roi de France fut pleinement confirmé. Il fut résolu de secourir au plus tôt, avec autant de forces qu'on pourrait, le comté de Ferette, et de déclarer la guerre au duc de Bourgogne. Ce fut le 26 octobre 1474 que tout fut ainsi réglé à Lucerne.

Aussitôt une lettre de défi fut envoyé au duc de Bourgogne. Elle était ainsi conçue : » Nous bourgmestres, avoyers, landammans, conseillers, et communes des ligues de la haute Allemagne, assemblés en cette ville de Lucerne, sur l'avertissement que nous a donné notre illustre, invincible et sérénissime seigneur Frédéric, à qui, comme membre du saint-empire, nous devons juste obéissance, et aussi le sérénissime seigneur Sigismond, duc d'Autriche, ainsi que d'autres princes, seigneurs et villes nos voisins, qui ont souffert les plus grands dommages par les furieuses entreprises de vos gens; nous déclarons à votre sérénissime seigneurie et à tous les vôtres, pour nous et pour tous les nôtres, une honorable et ouverte guerre; voulant par ce moyen préserver nous et notre honneur de la mort, de l'incendie, de la rapine et de toutes sortes de méfaits de jour et de nuit. Donné sous le sceau de la ville de Berne. »

Ce défi fut remis au comte de Blamont. Celui de l'archiduc et de ses alliés des bords du Rhin fut envoyé au Duc lui-même par Gaspard Hurter, héraut de l'Empire. Il arriva au camp devant Neuss; se plaçant sur le passage du prince, il lui signifia ce défi à haute voix, et lui en remit la cédule. Le Duc ne répondit rien; mais on lui entendit répéter avec une colère étouffée : « Berne? Berne! » et il se mordait la lèvre, comme lorsqu'il était en grand courroux.

L'effet suivit de près la menace. A la fin d'octobre, Nicolas de Scharnachthal, avoyer, et Petermann de Wabern, à la tête de trois mille hommes de Berne et des gens de Fribourg, de Soleure, de Bienne, de l'évêché de Bâle, entrèrent dans la comté de Bourgogne, du côté de Montbelliard. Bientôt arrivèrent les gens de la forêt Noire, des quatre villes forestières, de Schaffhouse, de Zurich, des cantons forestiers (1), hormis Unterwalden, de Zug, de Glaris, de Saint-Gall, tous habillés de même couleur aux frais des bourgeois, et commandés par Jean de Berenfels; la bannière de la ville de Bâle; les hommes de Lucerne et d'Appenzel; tous marchant avec les seigneurs de Souabe contre lesquels ils avaient tant combattu, et avec les milices de Strasbourg, de Colmar, des bords du Rhin. C'était une armée de dix-huit mille hommes environ,

(1) Schwitz, Uri, Unterwalden.

dont les Suisses formaient presque la moitié (1).

Toute l'armée portait, en signe d'union, la croix blanche au lieu de la croix rouge qui distinguait les Suisses durant leurs guerres avec la maison d'Autriche.

Les alliés arrivèrent devant Héricourt : c'était une forteresse située entre Montbelliard et Béfort ; elle appartenait au comte de Blamont. On en commença le siége. Bien que le duc Sigismond eût envoyé de l'artillerie, et que les gens de Strasbourg eussent amené, à grand effort de chevaux, deux grosses coulevrines, la brèche s'ouvrit lentement. Le temps était froid, les Suisses n'avaient pas fait grande provision de vivres; ils demandaient l'assaut à grands cris, les gens d'Interlaken avant tous les autres.

Le 13 novembre, un peu avant le jour, un écuyer de Strasbourg nommé de Haag, qui était allé au fourrage avec quelques autres, tomba dans les postes avancés d'une armée ennemie. Il rentra promptement au camp, et avertit que les Bourguignons approchaient. Bientôt on aperçut la lueur de leurs feux et de l'incendie d'un village qu'ils brûlaient. C'était le maréchal de Bourgogne qui arrivait avec environ cinq mille combattants. Le comte de Romont (2) ne tarda pas à le joindre avec huit mille gens de pied et douze mille cavaliers, descendant par les passages de montagnes qui séparent le pays de Vaud de la Franche-Comté. Il semblait qu'au moins une partie de l'armée des alliés aurait dû arriver par cette route et en garder les défilés. Mais les gens des finances du Duc, au moment où ils avaient appris que les Suisses allaient commencer la guerre, avaient secrètement envoyé Guillaume de Rochefort et Simon Cléron, maîtres des requêtes, avec quinze cents florins pour distribuer à divers chefs ou capitaines, afin qu'ils employassent leur crédit dans les conseils de l'armée, en telle sorte que les alliés ne descendissent pas dans la comté par Pontarlier et Jougne. L'argent du Duc, comme celui du roi (3), trouvait presque toujours à se placer parmi les chevaliers et seigneurs des ligues allemandes. Cette pratique réussit au gré des conseillers de Bourgogne. Au reste, il n'était pas étonnant de voir les alliés marcher d'abord vers le pays de Ferette, puisque c'était de ce côté qu'on avait si grand besoin de leurs secours.

Le comte de Romont avait donc quelque espérance de les surprendre. Mais les Suisses connaissaient la guerre mieux qu'aucun peuple, et ne manquaient pas de vigilance. C'étaient les gens de Zurich qui se trouvaient en avant sur la route par où l'ennemi arrivait. Ils se replièrent après avoir perdu cinq des leurs. Les chefs s'assemblèrent pour régler l'ordre de la bataille. Les Alsaciens furent laissés à la garde du camp pour arrêter les sorties de la garnison d'Héricourt. Le reste de l'armée fut divisé en deux parts : l'une, sous les ordres de Félix Keller, de Zurich, marcha en belle ordonnance vers l'ennemi. Le comte de Romont avait placé son armée dans une forte position. Un étang était à sa droite, un bois à sa gauche. Ainsi il ne pouvait être attaqué par les flancs, il fallait venir le combattre en face. Les alliés avançaient en silence avec leurs longues piques ou leurs hallebardes. Derrière eux leur cavalerie, bien moins nombreuse que celle des Bourguignons, restait en réserve.

L'attaque n'était pas encore engagée, et toute l'attention du comte de Romont et de ses capitaines était tournée vers ce corps de bataille, qui marchait serré et à pas lents, quand tout à coup il entendit à son aile gauche le cri de guerre des Bernois : « Berne et saint Vincent ! » Et aussitôt l'artillerie commença à tirer. De ce côté étaient les gens de Berne, de Lucerne, de Soleure et de Bienne, qui, sous la conduite de l'avoyer Scharnachtal, avaient suivi un chemin à travers le bois. Leur choc fut terrible. Les Lombards, les Flamands, les Picards et les Bourguignons étaient assurément vaillants et avaient l'expérience de la guerre. Toutefois ils n'avaient jamais rien vu de pareil à cet élan furieux des Suisses. Ces cris épouvantables, cette ardeur à s'exciter, à se surpasser les uns les autres, cette impétuosité irrésistible eurent bientôt jeté l'effroi parmi l'armée du comte de Romont. Son infanterie fut rompue. La cavalerie essaya de venir l'appuyer et d'arrêter la marche des Suisses. Les longues piques ne laissèrent point approcher les chevaux. Le nombre des assaillants semblait s'accroître à chaque moment, et leur attaque devenait plus vive.

Le combat ne dura guère. Le désordre et le dés-

(1) Muller. — Mallet. — Specklin.

(2) S'il est exact que le comte de Romont se trouva à cette affaire, il ne pouvait être depuis bien longtemps arrivé en Franche-Comté, car il y a, aux Archives du Royaume, une suite de lettres et mandements émanés de lui dans les mois de janvier, mars, mai, juin et septembre 1474, et qui sont tous datés d'Arras : ce seigneur était, comme nous l'avons dit dans une note précédente, lieutenant général du Duc en ses pays de par deçà, charge qu'il exercait déjà dès le mois d'octobre 1473. (G.)

(3) Compte de Jean de Vurry. — Mémoires de France et de Bourgogne.

espoir se mirent parmi les Bourguignons. Leur cavalerie prit la fuite comme leur infanterie. « Nous » ne pouvons les atteindre : à vous maintenant ! » criaient les Suisses aux cavaliers de l'armée, qui n'avaient encore pris aucune part au combat. Pour lors les hommes d'armes autrichiens et les nobles de Souabe commencèrent à se lancer à la poursuite des fuyards. « Chevauchez hardiment, chers sei- » gneurs, leur criaient les Suisses, nous sommes là » pour vous soutenir.

La déroute fut complète et sanglante ; la cavalerie des alliés n'éprouva aucune résistance, et arriva jusqu'à Passavent, où la veille s'était réunie l'armée du comte de Romont. Les bagages et les munitions furent pillés ; le feu fut mis au village ; l'avoyer Scharnachtal sauva les chariots d'artillerie et une grosse coulevrine qui fut menée en triomphe à Berne. Benoist Conrard, de Soleure, rapporta la bannière du seigneur de Liesle, qu'il avait prise de sa main. Le carnage avait été grand ; plus de deux mille hommes restèrent sur le champ de bataille ; de huit cents habitants de Faucogney, qui passaient pour les plus vaillants de la comté, il n'en revint qu'un sur dix. Les Suisses, accoutumés à leurs cruelles guerres contre les Autrichiens, n'avaient jamais su ce que c'était que mettre à rançon ; ils n'accordaient merci à personne, et murmuraient beaucoup pour une soixantaine de prisonniers qu'avaient faits les hommes d'armes. Ce fut à grande peine qu'ils consentirent à laisser les Bourguignons, les Picards et les Savoyards racheter leur vie. Quant aux Lombards, il n'y eut nul moyen de les sauver. C'était à eux qu'étaient imputées toutes les horreurs commises dans le pays de Ferette. Les habitants avaient pris une haine extrême pour cette race étrangère ; dix-huit, qui se trouvaient parmi les prisonniers, furent remis aux gens de Bâle. Un mois après on procéda contre eux comme contre des hérétiques ayant pillé les vases sacrés, profané les saintes hosties, outragé les femmes, et commis par violence les plus infâmes débauches. Ils furent donc condamnés à être brûlés vifs et solennellement exécutés.

La forteresse de Héricourt, n'espérant plus de secours, fut contrainte de se rendre ; c'était Étienne de Hagenbach qui y commandait ; il obtint de se retirer avec la garnison. L'hiver s'avançait ; les vivres étaient rares ; les maladies commençaient à se déclarer dans l'armée des alliés ; les cadavres, qu'on avait négligé d'enterrer après la bataille, répandaient une infection pestiférée. L'armée des Bourguignons était dissipée, l'Alsace délivrée ; le but de la guerre semblait donc atteint. Les alliés se retirèrent chacun chez eux ; une garnison autrichienne fut mise dans Héricourt ; pendant tout l'hiver elle fit les courses les plus cruelles dans tout le pays d'alentour.

Le duc de Bourgogne se trouvait ainsi délivré pour un moment d'une si dangereuse diversion ; il pouvait, dans cet intervalle, se réconcilier avec les Suisses, qu'on n'avait pas entraînés sans peine à lui faire la guerre. L'Empereur et le roi avaient donc à renouveler les mêmes efforts pour décider les ligues à une nouvelle entreprise.

L'intérêt était d'autant plus grand pour le roi, que maintenant il n'ignorait plus rien des projets du Duc et de l'Angleterre. Le roi d'Écosse (1), que le roi Édouard avait voulu engager dans l'alliance contre la France, s'était hâté d'en prévenir le roi. Bien que le mariage de son fils avec la fille du roi d'Angleterre fût récemment conclu, il ne voulut point rompre l'ancienne et loyale amitié qui avait toujours uni l'Écosse et la France ; il confia en même temps au roi Louis qu'il avait dévotion d'aller en pèlerinage à Rome, lui demandant si le moment lui semblait bien choisi. Le roi lui répondit aussitôt, par le sire de Ménil-Pénil, que certes il trouvait sa piété louable, et que s'il traversait la France pour se rendre à son pèlerinage, il y serait traité en roi et en ami, mais que la conjoncture semblait trop difficile pour s'éloigner de ses États ; qu'il fallait veiller sur leur ennemi commun, Édouard, l'usurpateur d'Angleterre ; que pour lui il se mettrait en état de bien recevoir les Anglais si, selon leur menace, ils voulaient descendre dans le royaume ; que si toutefois le roi d'Écosse pouvait, par quelque entreprise contre l'Angleterre ou par voie de négociation, empêcher cette descente, il lui ferait payer dix mille écus.

Le roi Édouard ne tarda guère à manifester ses desseins. Dès le mois d'octobre (2), il envoya Jarretière, son héraut, signifier au roi d'avoir à lui restituer ses duchés de Guyenne et de Normandie ; faute de quoi il lui ferait la guerre et descendrait en France avec toute sa puissance. Le roi reçut le héraut avec une courtoisie plus grande et lui fit des présents plus riches encore qu'à la coutume. Il ne manquait guère à bien traiter les hérauts et les

(1) Legrand.

(2) De Troy.

ambassadeurs, et trouvait cette pratique fort profitable. Cependant ce héraut demandait une réponse; et comme il répétait que son maître descendrait en France, le roi répliqua froidement : « Dites-lui que » je lui conseille de n'en rien faire ; » puis il chargea l'envoyé d'offrir de sa part le plus beau cheval de ses écuries au roi Édouard; quelques jours après, il fit partir Jean de Lailler, maréchal de ses logis, pour porter un nouveau présent au roi d'Angleterre : c'était un loup, un sanglier et un âne (1). Peut-être était-ce par manière d'apologue, comme on en lit dans les histoires anciennes, et voulait-il désigner par là ses trois principaux ennemis, le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne.

Ce dernier prince n'osait pas se déclarer aussi ouvertement que les autres, non que sa haine ne fût grande, mais il était faible de volonté, et flottait entre les deux partis qui tenaient divisés ses conseillers et ses serviteurs; les uns gagnés par le roi, comme le sire de Lescun ; les autres pensionnés du duc de Bourgogne, comme Pierre Landais, ou favorables à l'Angleterre. Il y avait en effet, depuis longtemps, quelques-uns des gentilshommes bretons dont le cœur était tout anglais. Ainsi partagé, le duc de Bretagne n'en prenait pas moins une grande part à tout ce qui se préparait.

« Mon très-redouté seigneur, écrivait-il au roi d'Angleterre, je me recommande très-humblement à vous. J'ai vu ce que vous m'avez fait montrer par le sieur de Duras, et j'ai su que vous étiez content des dissimulations que je fais; je vous en remercie. Si je dissimule, c'est pour le mieux, ainsi que vous le dira le porteur des présentes, auquel je vous prie de donner foi, créance et sûreté en tout ce qu'il vous dira de par moi; car c'est un homme que j'ai choisi pour aller bien souvent entre vous et moi. »

Le roi, sans savoir exactement à quels termes le duc de Bretagne en était avec ses ennemis, ne doutait point qu'il ne fût en intelligence avec eux. Son habitude n'était pas de forcer les gens à se déclarer, de peur qu'ils ne prissent tout à fait parti contre lui. Il continuait donc à envoyer des ambassades au duc de Bretagne et à le ménager. Un nouvel incident lui montra qu'il fallait agir plus vivement.

Après avoir passé toute la première partie de l'année du côté de Senlis et de Compiègne, afin d'être plus près des conférences pour la trêve, il était venu à Paris. De là il était allé en Anjou prendre possession de cette seigneurie du roi René, puis ouvrir la saison des chasses à Chartres et à Malesherbes; car dès qu'il avait un moment de loisir, il se donnait avec grande ardeur à ce divertissement, et le Gatinais lui semblait le meilleur pays du monde pour prendre des cerfs et des sangliers. C'était pendant qu'il chassait ainsi, mais sans jamais oublier ses affaires, que lui était arrivé le héraut du roi d'Angleterre. Quelques jours après il sut qu'au mépris de la trêve, le duc de Bourgogne s'était saisi de la ville de Verdun, y avait fait arrêter Jacques Dessales, ancien secrétaire du roi René, l'un de ceux par qui le roi avait su les secrets de la maison d'Anjou, et qu'il l'avait fait pendre. Les courses dans le Nivernais avaient aussi recommencé, et la ville de Moulins-en-Gilbert avait été surprise. Le roi se rendit alors de ce côté-là et vint séjourner quelque temps à Montereau et à Chamois en Champagne. Il envoya le sire de Craon reprendre Verdun, et condamna la ville à lui payer en amende un homme en or du poids de Jacques Dessales. Il dirigea aussi des troupes et de l'artillerie en Nivernais. D'ailleurs, placé ainsi en Champagne, il se trouvait plus à portée de ses affaires avec les Suisses, de ses négociations avec le duc de Lorraine, qu'il espérait faire déclarer contre le duc de Bourgogne; enfin il avait promptement des nouvelles du siége de Neuss. Ce fut à ce moment que les affaires de Bretagne devinrent plus pressantes.

Un secrétaire du roi d'Angleterre, qui avait reçu soixante marcs d'argent, livra deux lettres que le sire d'Urfé, un des bannis du royaume et grand favori du duc de Bretagne, écrivait au roi Édouard et à lord Hastings, grand chambellan d'Angleterre (2). Le roi apprit par là que trois mille Anglais devaient descendre en Bretagne et se joindre à l'armée du duc. Le sire d'Urfé disait, entre autres choses, que le duc de Bretagne, par les intelligences qu'il avait en France, en ferait plus dans un mois que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne dans six mois, quelque grandes que fussent leurs forces. Le roi n'en était que trop persuadé; toutefois il pensait que ce danger ne commencerait pour lui que si on le voyait en trop mauvaise situation. « Je connais mes sujets, disait-il souvent à » ses serviteurs les plus intimes; je trouverais bien » leur mauvais vouloir si mes affaires allaient mal » et si je venais à perdre quelque grande bataille : » aussi n'en risquerai-je point. »

(1) De Troy.

(2) Comines.

Tous ses soins étaient donc d'éviter la guerre, de diviser ses ennemis et de leur susciter des embarras. Le siége de Neuss, l'armée de l'Empire qui allait s'assembler, les Suisses qu'il travaillait à mettre en mouvement, le rassuraient un peu contre les secours que le duc de Bourgogne pourrait donner à la grande entreprise des Anglais. Maintenant il fallait aviser à ce que le roi d'Angleterre ne trouvât pas dans le royaume un autre allié en état de l'aider puissamment. Le roi savait que le duc de Bretagne était facile à intimider; il partit de Chamois pour retourner en Touraine et en Anjou.

« Monsieur de Comminges (1), mon ami, je pars demain, écrivait-il, et j'ai promis d'être dans huit jours au gîte de Notre-Dame de Béhuart. Vous m'avez écrit que le duc de Bretagne mettait en conseil la réponse qu'il me devait faire sur ce que lui avait dit de ma part le bailli de Montargis. J'en suis fort ébahi, car il semblait, à entendre son procureur, qu'il ne trouvait point qu'il fût temps d'accomplir le traité. Depuis, vous m'avez écrit que le duc vous a remis ses scellés et veut envoyer une ambassade. Afin que vous soyez averti de mon intention si le duc veut faire cet appointement, je ne bougerai point d'Angers jusqu'à ce que tout soit fait; je ferai le serment et tout ce qu'il faudra. Si le duc veut dissimuler, je ne passerai qu'une nuit à Angers et je m'en retournerai. Monsieur de Comminges, je ne saurais vous écrire autre chose, sinon que je veux achever pour jamais ce que je dois faire de bon avec le duc, et s'il dissimule, je veux connaître sa dissimulation tout au clair. Je suis bien sûr que ceux qui ne m'aiment point en Bretagne ne voudraient point qu'il fît appointement final avec moi, car il ne tiendrait plus compte d'eux. Si cette fois il se fie plus à moi qu'à eux, tant qu'il vivra il ne s'en trouvera pas mal, et il le connaîtra par les effets. S'il veut les croire contre moi, je ne suis pas délibéré de me laisser plus longuement amuser sans connaître où nous en sommes, ni de complaire à ceux qui me veulent du mal. J'ai attendu un an et plus, et ne suis plus délibéré à leur faire ce plaisir. Et adieu, monsieur de Comminges, mon ami. Écrit au Plessis-du-Parc, le 11 octobre. »

Les menaces du roi et la fermeté qu'il montra ne changèrent pas beaucoup l'état des choses avec le duc de Bretagne; il demeura comme auparavant irrésolu et partagé entre son propre désir et l'inclination de ses sujets, qui en général aimaient mieux la France que l'Angleterre.

Cependant le bruit se répandit que les Anglais descendraient en France dès cette année même. Leurs vaisseaux se montrèrent sur les côtes de Normandie. Le roi y envoya des troupes et fit partir sur-le-champ les archers à cheval de la nouvelle garde du Dauphin. Il donna aussi tous les ordres nécessaires pour munir les places de cette province. Des blés du Poitou, de Guyenne et de Languedoc furent conduits à Bayonne, à Bordeaux, à La Rochelle, pour de là être transportés par mer.

Le roi avait peu de vaisseaux, mais assez bien conduits. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, s'acquittait de son office avec zèle. Sous lui était un très-habile homme, Guillaume de Casenove, dit Coulon, qui portait le titre de vice-amiral de la mer (2). Il était même redouté de la marine d'Angleterre et de Flandre, et l'on disait qu'il avait avec lui un bien savant astronome, Robert de Cassel, qui, d'après les astres, lui donnait les meilleurs conseils. A ce moment le lieu où l'on craignait le plus de voir descendre les Anglais, c'était la Hogue et Saint-Waast. Le duc de Bourgogne conseillait instamment au roi d'Angleterre de se diriger de ce côté.

« Très-honoré seigneur et frère, lui écrivait-il, je me recommande à vous. Aucuns de votre conseil sont d'opinion que vous devez descendre en Guyenne. Mon frère de Bretagne vous y pourra aider, mais vous serez loin de mon aide, et vous aurez un trop long chemin pour nous retrouver devant Paris. A l'égard de Calais, vous ne pourrez trouver assez de vivres pour vos gens, et moi pour les miens. Les deux armées ne pourraient être paisiblement ensemble; mondit frère de Bretagne serait aussi trop loin de nous deux. Mais il me semble que vous devez faire votre descente à la Hogue. Je ne doute pas que vous n'ayez bientôt des villes et des places, et vous serez à la main de mon frère de Bretagne et de moi. Mandez-moi quel nombre de navires il vous faut, où vous voulez que je les fasse mener, et je le ferai. »

Sans doute que l'amiral de France jugeait comme le duc de Bourgogne de l'importance de cette position. Il envoya au roi un long mémoire pour lui conseiller de construire un port et d'établir une ville à la Hogue; il disait que le projet en avait déjà été proposé au feu roi; il faisait voir tous les avantages de ce port, qui serait sûr pour les vaisseaux et facile à défendre à cause d'une île qui est au-devant. Quant

(1) Le sire de Lescun.

(2) Legrand.

à la ville, il s'offrait de la bâtir ainsi que la citadelle. Seulement il demandait que le roi lui donnât un ressort de cent vingt paroisses, dont les habitants seraient chargés, pour tout service, de faire le guet au bord de la mer. Il voulait le titre de baronnie; haute, moyenne et basse justice, ressortissant seulement à l'échiquier de Normandie; la création d'un maire et de deux échevins juges de tous procès entre les habitants; l'exemption de tous subsides pour ceux qui viendraient s'y établir; la permission à tous les marchands et facteurs des pays étrangers alliés du roi d'y avoir leurs comptoirs; le marché trois fois la semaine, et trois foires franches de quinze jours chacune, comme celles que le roi avait établies à Lyon. Le roi accorda tous ces priviléges. Cependant le port ni la ville n'ont jamais été faits.

Les alarmes qu'on avait conçues ne tardèrent pas à se dissiper. Les préparatifs des Anglais n'étaient pas encore terminés.

« Monsieur de Bressuire, écrivait le roi, j'ai été averti de Normandie et d'ailleurs que l'armée des Anglais est rompue pour cette année ; et par ce je vois que vous n'avez rien à faire au quartier où vous êtes. Pour cette heure je m'en retourne prendre et tuer des sangliers, afin de n'en point perdre la saison, en attendant l'autre pour prendre et tuer des Anglais. Faites-moi toujours savoir de vos nouvelles; toutefois ne bougez point de là, et si vous avez besoin de moi, mandez-le-moi, je m'en irai à vous. Il suffit que vous me le fassiez savoir. Adieu. Argenton, 4 novembre. »

Ce qui mettait surtout le roi en grande sécurité, malgré la puissante attaque qui semblait le menacer, c'était la situation du duc de Bourgogne, obstiné à ce siége de Neuss, où il se tenait déjà depuis six mois sans l'avoir quitté un seul jour, et amassant devant cette ville toutes les forces de ses États. Il était parvenu cependant à resserrer étroitement la place. Les vivres commençaient à y devenir rares; la poudre allait y manquer. En vain les habitants, du haut de leurs clochers, allumaient des feux et faisaient des signaux pour avertir de leur désastre les Allemands campés sur la rive droite du Rhin, que commandait Guillaume d'Aremberg, surnommé le sanglier des Ardennes. Il n'y avait aucun moyen de leur porter secours. Ceux des leurs qui se jetaient à la nage pour traverser le Rhin tombaient entre les mains des Bourguignons; et lorsque par bonheur ils arrivaient, ils augmentaient le désir de fournir aide et soulagement à cette malheureuse ville, mais n'en donnaient pas le pouvoir.

Telle était l'extrémité où se trouvaient réduits les assiégés, lorsque, dans le mois de novembre, l'empereur Frédéric arriva à Andernach, entre Coblentz et Cologne. Il était bien loin d'avoir réuni toutes les forces de l'Empire. Beaucoup de princes et de villes n'avaient pas encore mis en route leur contingent. Toutefois il avait déjà soixante mille combattants. Presque tous les princes d'Allemagne l'accompagnaient; il avait autour de lui les archevêques de Mayence et de Trèves, les évêques de Munster, de Spire et de Worms; Albert, duc de Saxe Albert, duc de Brandebourg; Sigismond, duc d'Autriche; Louis Albert et Frédéric, ducs de Bavière; Ernest, duc de Saxe; Henri, landgrave de Hesse; Christophe, margrave de Bade, et plus de cinquante comtes de l'Empire.

Le gros de cette armée resta d'abord campé fort loin de Neuss; toutefois elle envoya de grands renforts au comte Guillaume d'Aremberg. Le duc de Bourgogne se vit contraint à changer les dispositions de son armée, afin de ne pas être exposé à des attaques imprévues, et pour ne pas être lui-même assiégé dans l'enceinte de son camp. Le blocus devint moins exact; les pluies de l'automne, en inondant une partie des travaux du siége, avaient aussi facilité quelques communications avec les assiégés. Bientôt après une occasion favorable de ravitailler la place fut saisie par les gens de Cologne, dont le zèle ne diminuait pas.

Chrétien Ier, roi de Danemark, de Suède et de Norwége, avait, l'année précédente, pour accomplir un vœu, fait le pèlerinage de Rome. En traversant l'Allemagne, de grands honneurs lui avaient été rendus, ainsi qu'en Italie (1). Le pape en reconnaissance de cet acte de dévotion, avait fait l'accueil le plus paternel au roi de Danemark, et l'avait entretenu des chagrins que lui donnaient tant de discordes dont la chrétienté était déchirée. A son retour, il avait passé quelque temps à Augsbourg avec l'empereur Frédéric, et avait offert sa médiation pour régler les différends qui troublaient la paix de l'Allemagne. L'Empereur lui montra une grande confiance, et prit ses bons avis sur les affaires; tellement que, lorsque quelque temps après il partit pour aller secourir Neuss, il écrivit au roi de Danemark, en le priant de revenir pour être arbitre dans l'affaire de l'archevêque de Cologne, et pour négocier la paix

(1) Histoire de Danemarck. — Meyer. — Heuterus. — La Marche. — Chronique du second vol. de Comines.

avec le duc de Bourgogne. Le roi de Danemark était à peine de retour de son long pèlerinage; cependant il se rendit à l'invitation de l'Empereur, et, reprenant sa route, il arriva à Dusseldorf, près de Neuss, le 17 novembre.

Le duc de Bourgogne, à qui son arrivée avait été annoncée par des ambassadeurs, alla aussitôt lui rendre visite. Le roi de Danemark avait amené avec lui son frère le duc d'Oldenbourg, le duc Jean de Saxe, le duc de Mecklenbourg et le duc de Brunswick. Pendant cinq semaines, ce ne furent que continuelles visites et pompeux festins, avec tout le faste de la cour de Bourgogne.

Durant une de ces grandes réceptions, un jour que le Duc, à la tête de ses principaux capitaines, était allé au-devant du roi de Danemark qui devait venir assister à un banquet dans son camp, le froid était vif, les fossés gelés, le guet moins assidu que de coutume, chacun occupé de la fête plus que du siége. Les Allemands qui étaient logés dans un château tout voisin profitèrent du moment; ils chargèrent un grand nombre de paysans avec des bissacs; d'un côté était de la poudre pour l'artillerie, de l'autre du sel dont les assiégés manquaient beaucoup. On avisa un quartier mal gardé, et approchant des remparts, on jeta les bissacs au pied de la muraille. Les assiégés les remontèrent dans la ville; ce fut un grand échec pour le Duc, car la ville manquait de munitions pour le service de ses coulevrines et canons.

Peu après, un nouveau revers vint encore diminuer les espérances des Bourguignons. La seule ville qui tînt le parti de l'archevêque de Cologne était Lintz, située sur la rive droite du Rhin, entre Cologne et Coblentz, non loin d'Andernach. L'archevêque en avait confié la défense à Éverard d'Arenberg, sire de la Marck, qui tenait le parti opposé à son frère Guillaume. Pressé par les Allemands, il vint demander au duc de Bourgogne de lui envoyer du secours. Olivier de la Marche, le sire Philippe de Bergues et le vicomte de Soissons furent chargés d'aller ravitailler la place. Ils suivirent la rive gauche du Rhin, en évitant de passer trop près de Cologne; le sire de la Marck leur servait de guide, et les conduisit en face de Lintz, sur une haute colline. Le Rhin coulait devant eux, et ils voyaient sur l'autre bord la ville assiégée par les gens du duc de Saxe et de l'archevêque de Trèves. Auparavant il fallait s'emparer d'un fort boulevard élevé sur la rive gauche au pied de la colline, pour garder la rivière, et qui était défendu par les habitants d'Andernach. L'attaque commença et fut d'abord repoussée; mais une coulevrine ayant éclaté dans le boulevard, jeta le désordre parmi les défenseurs, et bientôt le poste fut pris. Les Bourguignons s'embarquèrent aussitôt; ils eurent le temps de parvenir sur la rive droite, et de se mettre en bataille avant que les Allemands fussent accourus; puis, pendant qu'ils combattaient, le convoi de vivres passa et entra dans la ville. L'ordre avait aussi été donné par le Duc de relever la garnison allemande, et de la remplacer par des Picards et des Bourguignons. Il en advint que, peu de jours après, des querelles s'élevèrent entre les habitants et cette nouvelle garnison française; de sorte que la ville se livra à l'Empereur.

Toutes ces mésaventures et les difficultés qui semblaient s'accroître chaque jour, les tristes nouvelles que le Duc avait reçues de la comté de Bourgogne où son maréchal avait été complétement défait à Héricourt, n'abaissaient ni son courage ni son orgueil. Le roi de Danemark ne put rien gagner sur lui, et, après avoir passé près de deux mois à Dusseldorf, il repartit pour ses lointains États qu'il avait quittés si complaisamment. De concert avec lui, un légat du pape avait aussi exhorté le Duc à la paix; mais ce prince devenait de jour en jour plus intraitable.

Cependant l'Empereur n'approchait point encore de Neuss, et n'essayait rien de grand ni d'efficace pour délivrer cette ville; il attendait que les troupes de l'Empire se fussent réunies. Il comptait aussi recevoir bientôt ces vingt mille combattants que le roi de France lui avait promis, et qui n'arrivaient point. C'est qu'en effet le roi, satisfait d'avoir ainsi mis l'Allemagne en mouvement contre le duc de Bourgogne, ne songeait qu'à en profiter sans risques ni dépenses. Il était si éloigné de se vouloir mêler de cette guerre, qu'en ce moment même il employait le connétable, dont pourtant il connaissait toutes les trahisons, à négocier une prolongation des trêves, qui devaient expirer le 15 mai.

Le duc de Bourgogne était trop irrité pour entendre une pareille proposition; il ne sentait pas les embarras où lui-même se trouvait, et ne songeait qu'à la prochaine et formidable entreprise qu'avec le roi d'Angleterre il devait commencer bientôt, lorsque Neuss allait être pris. Il fit venir les ambassadeurs du connétable, et leur parla à peu près en ces termes; c'était au commencement de mars:

« Je sais que l'Empereur, le roi de France et plusieurs princes et communes d'Allemagne ont fixé une journée à Metz pour y émouvoir une terrible

guerre contre moi; et cependant le connétable a espoir, dites-vous, de pratiquer bonne et longue paix entre le roi et moi. Certes, je crois bien que le roi doit penser que la guerre est plus à son désavantage qu'au mien. Il a autrefois employé toute sa puissance et celle de ses alliés pour me surmonter en bataille, moi, seul, dépourvu de tous mes amis. Mon frère, le roi Édouard, était expulsé de son royaume; le comte de Warwick tournait contre moi toutes les forces des Anglais; mon frère de Bretagne était si foulé des guerres qu'il avait soutenues dans son pays, qu'il ne pouvait m'aider; si monsieur de Guyenne était mon ami, il n'en suivait pas moins le roi son frère. Le roi d'Aragon était oppressé aussi par la guerre; la maison de Savoie m'était alors peu favorable; le duc Nicolas de Lorraine était secrètement mon ennemi. Enfin, de tous mes amis, nuls ne me firent profit. Du côté du roi, tout lui courait en prospérité. Soudainement il rompit le lien de la paix, et s'éleva avec une puissante armée contre moi, qui ne me tenais aucunement en garde. Pourquoi me serais-je méfié de lui? je n'avais pas seulement paix avec lui, mais je lui portais singulière bienveillance; j'avais mis en oubli toutes guerres, dissensions et menaces du temps passé. Que fit-il? il occupa mes villes de Roye et Montdidier; par subornation, par argent et belles promesses il corrompit les habitants de mes cités d'Amiens et Saint-Quentin, et s'en empara. Bien plus, il avait envoyé des gens d'armes contre moi, dans mes pays de Bourgogne, défait mes gens, pillé mes villes, et exécuté ces sanglants exploits si ouvertement, qu'à peine étais-je averti, qu'ils étaient déjà achevés. Je n'étais donc pas seulement dépourvu de mes amis, mais privé des secours de mes Bourguignons. Toutefois je m'éveillai au bruit de ses armes, et me confiant à la miséricorde divine, en ma bonne et juste querelle, je marchai en grande hâte au-devant de lui. Je pris d'assaut Pecquigny et son château qui est renommé pour la plus forte place de Picardie; j'allai mettre mon camp sous les murailles d'Amiens; me plaçant ainsi entre les deux armées de mon ennemi, et empêchant l'une de secourir l'autre, je résistai non-seulement à sa fureur et à son insolence, mais je rompis ses ruses et ses secrètes pratiques. Ce qu'il a tramé contre moi et les miens, en violation de tous les droits divins et humains, j'en laisse à Dieu la vengeance. Si donc alors il n'a rien conquis sur moi par les armes, quelle espérance peut-il avoir maintenant que je suis prévenu, et pourvu tellement qu'il n'aura rien du mien? N'ai-je pas naguère, avec mes seuls sujets et domestiques, pénétré en vainqueur au milieu de son royaume? Et aujourd'hui je suis secouru des forces des étrangers. Ainsi je m'étonne peu qu'il redoute la bataille dont je puis le menacer, et qui me vengera de tant d'injures qu'il m'a faites, de tant de violations des lois divines et humaines. Les Allemands sont contre moi, il est vrai; mais c'est un commun proverbe, et connu depuis longtemps, que les confédérations des Germains sont mobiles et de peu de foi. Pour le roi Édouard mon frère, je l'ai (le roi le sait bien) rétabli par ma force en paisible possession de son royaume, et il va venir en grande puissance à mon aide. Il sait aussi que mon frère de Bretagne n'est pas oisif, non plus que le roi d'Aragon qui a eu tant de belles victoires en Roussillon; il n'ignore pas que Ferdinand, fils de ce même roi d'Aragon, porte maintenant mon ordre de la Toison d'or, et que, par sa femme Isabelle, il vient d'hériter de la Castille après la mort du roi Henri. Ainsi le roi aura en Castille non plus un ami, mais un ennemi. La maison de Savoie s'est naguère confédérée avec moi, et rien ne peut briser notre alliance. Le duc de Milan s'est déclaré mon ami, et j'attends ses ambassadeurs; je suis assuré du duc de Lorraine : je ne parle pas de mes autres alliés, le roi de Hongrie, le roi de Naples, les Vénitiens, le comte palatin, parce qu'ils sont trop éloignés du royaume de France. Je ne parle que de ceux qui environnent et assiégent son royaume; il aperçoit leur amitié et leur faveur pour moi, et leur haine particulière pour lui. Ce que vous proposez de bon de sa part ne me donne nulle volonté de faire trêve; de même que l'armée qu'il assemble ne me donne nulle crainte, et tournera à sa ruine. Et par quel moyen, si tel était mon avis, pourrais-je avoir paix ou trêve avec lui, quand cauteleusement, toutes les fois qu'il a trouvé opportunité de me nuire, il a rompu la paix de Péronne, si solennellement accordée, et jurée entre lui et moi, jurée de nouveau publiquement à Notre-Dame de Liesse, la main sur l'autel, approuvée et ratifiée sans nulle crainte, d'après le consentement du conseil de France et de la cour du parlement de Paris? Il a violé les trêves données au roi d'Aragon, à mon frère le roi d'Angleterre ou à moi; mais aussi il en a été puni. Encore à présent, ses gens d'armes courent sur les marches de mes pays, recueillant proie et butin, comme s'il n'y avait nulles trêves. S'il prenait les trêves dont vous me parlez, de quel parchemin les ferait-on? de quelle encre seraient-elles

(1) 1474, v. st. L'année commença le 26 mars.

écrites? de quelle cire seraient-elles scellées? par quel dieu les jurerait-il, lui qui a tant de fois levé la main vers le ciel, parjurant et souillant tous les serments? Certes, s'il voulait me satisfaire de tous les dommages qu'il m'a causés, en ne tenant pas les appointements que nous avons conclus depuis Péronne, il aurait assez à faire. Une chose m'induisait seulement aux trêves, c'est l'amour de Notre-Seigneur, et le bon vouloir que j'ai eu et ai encore de donner secours et aide à notre foi catholique contre les infidèles. De sorte qu'afin que vous sachiez que je veux bien entendre au bien de la paix, s'il veut me rendre Amiens et Saint-Quentin qu'il m'a ravis par fraude, et que ce soit le plaisir de mes frères et compagnons, le roi d'Angleterre, le roi d'Aragon et le duc de Bretagne, les trêves se feront entre nous; mais sans ces trois je ne puis rien faire ni accorder chose quelconque, car nous sommes tellement unis et passionnés ensemble, que nul de nous ne peut rien faire avec le roi de France, notre commun ennemi, sans le consentement des autres. Dites celà à mon cousin le connétable, pour qu'il le fasse savoir au roi, si bon lui semble. »

Le Duc faisait de grands mécomptes et repaissait sa passion de beaucoup de chimériques espérances. Les affaires du roi n'en étaient pas au point qu'il croyait. D'abord il se trompait complétement sur tout ce qui concernait le roi d'Aragon et le Roussillon. Cette mort du roi de Castille, qui lui semblait favorable à sa cause, était au contraire ce qui pouvait arriver de plus heureux au roi de France. La succession de Castille se trouvait disputée entre Ferdinand d'Aragon, au nom de sa femme Isabelle, et Jeanne la Bertrandéja que le feu roi n'avait jamais désavouée pour sa fille et que soutenait le roi Alphonse de Portugal son oncle. Chacun des deux concurrents avait intérêt à rechercher le suffrage et l'appui du roi de France; des deux partis, on lui envoya des ambassadeurs.

Ce fut alors que le roi déploya toutes les ruses de sa subtilité (1). C'étaient des promesses faites et des espérances données à la fois au roi de Portugal et à don Ferdinand d'Aragon; c'étaient des ambassades avec de doubles et triples instructions qui devaient servir et être montrées selon l'occurence; c'étaient des pouvoirs confiés à diverses personnes à l'insu les unes des autres. Pendant ce temps-là, le roi négociait lui-même avec les ambassadeurs qu'on lui envoyait. Il y en avait un nommé Ferdinand de Lucena, qui revenait d'Angleterre et que le roi mit si bien dans ses intérêts, qu'il se fit raconter tout ce qui avait été conclu contre lui entre le roi d'Aragon, le roi Édouard et le duc de Bourgogne. Il obtint même communication des traités par lesquels on se partageait le royaume. Pour se rendre le comte de Cardone favorable, il fit plus encore, il lui promit, sur les saints Évangiles et la foi de son baptême, de le protéger et de le défendre en toute occasion contre son propre souverain le roi d'Aragon, si celui-ci attentait à ses biens ou à son honneur, et de lui fournir trois cents lances en cas de besoin.

Le roi disposa donc presque des conditions entre l'Aragon et lui, sauf du moins le désaveu que pouvaient encourir les ambassadeurs ainsi corrompus. Le mariage du Dauphin avec la fille de don Ferdinand fut arrêté: il fut dit que les alliances seraient renouvelées, et même sans que le roi rendît le Roussillon, clause à laquelle le roi d'Aragon avait toujours tenu invariablement.

Toutes ces négociations étaient si bien un moyen de gagner du temps, qu'en congédiant ces ambassadeurs dont il était si satisfait, il n'en donna pas moins l'ordre secret de les retenir en Roussillon quand ils y passeraient. Perpignan était assiégée et resserrée depuis si longtemps qu'elle ne pouvait tarder à se rendre. Les horreurs de la famine y étaient aussi cruelles qu'elles l'avaient jamais été en aucun siége. On raconta qu'une mère ayant deux enfants, nourrit avec le cadavre de celui qui était mort de faim celui qui lui restait encore. Le vaillant roi don Juan fit les derniers efforts pour porter secours à cette malheureuse ville; mais ses forces étaient en grande partie employées dans la querelle de son fils touchant la couronne de Castille, et son trésor était tellement épuisé, qu'il fut contraint à mettre en gage sa robe fourrée de martre, afin de payer les muletiers qui transportaient ses équipages. Toutes ses tentatives furent inutiles, et le 10 mars 1475 Perpignan se rendit aux Français, après un siége de deux ans, sauf les courts intervalles de quelques trêves mal observées.

La joie du roi fut grande à cette nouvelle tant attendue. Il obtenait enfin le fruit de cette guerre si obstinément poursuivie et qui faisait dans tout le royaume donner au Rousillon le nom du cimetière des Français (2). Ses capitaines, ses troupes allaient se trouver libres au moment où il en avait un tel

(1) Legrand.

(2) De Troy.

besoin pour résister au duc de Bourgogne et aux Anglais.

Toutefois son brave compère Jean de Daillon, sire du Lude, chef de l'armée, et Yves du Fou, qui avait été capitaine de Perpignan pendant la trêve, avaient accordé des conditions aux habitants et à la garnison de la ville. Il était à croire aussi qu'usant de ses pouvoirs, ils négociaient avec le roi d'Aragon. Les promesses qu'ils avaient pu faire, les engagements qu'ils avaient dû prendre, ne convenaient nullement au roi. Il se sentait le plus fort. Se souvenant que le Roussillon lui avait échappé par une révolte et qu'un fort parti lui était contraire, il n'avait que des pensées de rigueur et de vengeance. Il envoya aussitôt le sire du Bouchage avec les instructions suivantes :

Premièrement, il renverra le plus hâtivement qu'il pourra messire Yves du Fou et monsieur du Lude.

Si Boffile est de leur parti, il le renverra, sinon il s'en aidera.

Il ne laissera point s'en aller les gens d'armes du ban et de l'arrière-ban. Lorsque les capitaines seront partis, il gagnera les lieutenants, et s'il le peut, il gagnera les gens d'armes eux-mêmes.

Il chassera tant de gens de Perpignan qu'avec cent lances on puisse être maître de la ville, et ne leur laissera pas une seule arme.

Dès qu'il sera assez fort, il prendra la garde des portes.

Il fera une citadelle.

Si Boffile est des nôtres, il le fera capitaine général, sinon ce sera le Poulailler.

Il fera abattre toutes les forteresses, hormis Perpignan, Saulces, Elne, Collioure, Bellegarde et la Roque.

Il chassera tous les nobles qui se sont armés contre le roi et donnera leurs héritages, quelques conditions qu'on ait faites.

Il donnera leurs terres au Poulailler, à Boffile, à son lieutenant, à Regnault du Chesnay et à tous autres qu'il verra bien aigres à empêcher ces gentilshommes de jamais rentrer dans le pays.

S'il a été promis par l'appointement de rendre Philippe Aubert, il n'en fera pas moins venir sa femme et sa fille, et si Poulailler veut avoir ladite fille en mariage, il l'aura, sinon Regnault du Chesnay, et on dira à cette femme que le roi, pour s'assurer de son mari, veut faire venir vers lui elle et sa fille.

Il défera tous les offices de la ville et leur ôtera tout pouvoir, sauf le lieutenant de justice.

Pour les réparations de la ville, il prendra ce qu'il pourra sur les habitants; le trésorier fournira le reste.

Si le comte de Cardone et les ambassadeurs d'Aragon sont encore là, il les traitera bien et les laissera aller. Si la trêve n'est pas encore faite, il essayera d'en avoir une, et la plus longue possible, parce qu'une autre guerre va commencer, et qu'il faut qu'une faillisse tant que l'autre durera. Il saura voir si lesdits ambassadeurs ont volonté de tenir au roi ce qu'ils lui ont promis; il leur donnera toutes les belles paroles qu'il pourra, et leur fera compter dix mille écus.

Il dira à monsieur d'Alby de prendre hardiment toutes les bonnes églises qui y vaqueront, et le roi tiendra la main pour lui envers et contre tous.

Il peuplera les monastères de Français et mettra des officiers nouveaux pour gouverner l'évêché en temporel et en spirituel.

Monsieur d'Alby prendra l'évêché d'Elne en commande, et s'il a quelque mauvais bénéfice en Languedoc, il le promettra à l'évêque, puis ne le lui donnera pas. Le roi y remédiera ensuite.

Si la trêve n'est pas encore faite, et qu'il faille trois cents lances, il y laissera les compagnies de Boffile, de Gouzoles et de monsieur du Lude.

S'il peut tout de suite repeupler la ville de Perpignan à neuf, il le fera; autrement, il en laissera la commission à monsieur d'Alby, et lui fera signer de sa main l'obligation de le faire, qu'il rapportera au roi.

Lorsque du Bouchage arriva, la trêve était conclue, et de bonnes conditions avaient été accordées aux gens de la ville. Quatre mois leur étaient donnés pour transporter ailleurs leur domicile s'ils le voulaient, en emportant leurs biens et leurs meubles : ceux qui s'étaient absentés depuis quatre ans avaient permission d'y revenir. En outre, les gens d'armes du ban et de l'arrière-ban retournaient chez eux, ayant fini leur service. Aussi la colère du roi fut extrême en apprenant de telles nouvelles.

« Monsieur du Bouchage, mon ami, j'ai reçu vos lettres. Vous ne devez pas vous émerveiller si je fus bien courroucé quand je reçus les lettres de ce traître d'Yves du Fou; toutefois vous n'y avez rien trouvé que je ne vous eusse dit auparavant. Quelque chose qu'ils m'aient mandé que les gens d'armes ne bougeraient pas, vous voyez bien qu'il ne leur a pas suffi de faire la grande trahison de la

ville, s'ils n'ont accompli toutes les petites branches qui en dépendaient, afin que je n'y puisse remédier. Messire Yves est un des malicieux traîtres du royaume. Considérez que vous allez me servir, et qu'il vous faut être plus malicieux que lui, si vous voulez bien me servir et l'emporter sur lui.

» Monsieur du Bouchage, mon ami, c'est un des grands services que vous pourrez me faire en ce monde. Si vous pouvez mettre hors de Perpignan tant de gens que Boffile et Gouzoles avec leurs compagnies en soient maîtres, faites-le aussitôt.

» Si cela vous est impossible et que les gens d'armes que vous pourrez recouvrer ne soient pas assez forts pour cela; s'il n'y a pas de remède (et s'il y en a, je suis sûr que vous les trouverez), endormez-les avec des paroles le mieux que vous pourrez; faites toutes sortes d'appointements, vaille que vaille, pour les amuser d'ici à l'hiver; et si j'ai quelque trêve de ce côté, et que Dieu, Notre-Dame et monsieur saint Martin me soutiennent, j'irai en personne y porter remède. Mais si vous pouviez le faire maintenant, nul homme ne m'aurait rendu un si grand service.

» Je vous prie, monsieur du Bouchage, mon ami, écrivez-moi souvent. Si le trésorier, le général des finances ou des officiers ne vous obéissent pas, ne renvoyez point la chose devant moi; destituez-les vous-même. Le plus grand service que vous puissiez me faire, c'est que par égard pour eux vous ne craigniez pas de me servir. Je le dis surtout pour le trésorier, que messire Yves m'a recommandé.

» On dit que Vivier et Ortaffa, qui ont comploté la première révolte, sont revenus; par là vous pouvez encore mieux connaître la trahison. Si vous pouvez me venger d'eux, vengez-m'en, ou du moins faites-les déloger, ainsi qu'un notaire qui s'appelle Maure. Essayez aussi de rendre la ville maigre de vivres, afin qu'il y demeure moins de gens. Rassemblez aussi les gens d'armes avec la plus grande diligence que vous pourrez. Je vous renvoie Regnault du Chesnay, pour que vous puissiez vous en aider.

» Monsieur du Bouchage, mon ami, faites écrire sur un beau papier le nom de tous ceux de cette ville qui m'ont été ou me seront traîtres; et quand ils seront mis dans ce papier rouge, laissez-le à Boffile, au Poulailler, ou à celui que vous mettrez gouverneur, afin que si d'ici à vingt ans il en retourne aucun, on leur fasse trancher la tête. Ne vous fiez point à François Castillon; ne le laissez pas au pays, mais entretenez-le de paroles, de manière à ce qu'il ne puisse me nuire, et adieu. Paris, 7 avril 1475. »

La façon dont le roi parlait d'Yves du Fou ne prouvait rien de plus que son génie méfiant et la vivacité accoutumée de son langage. Il voyait ruse et trahison dans tout ce qui n'était pas conforme à sa volonté : toutefois il était trop sage pour vouloir punir ou même jeter dans sa disgrâce ceux que, dans un premier courroux, il avait soupçonnés et injuriés. Yves du Fou avait eu jusque-là grande part à ses faveurs; il était sénéchal de Poitou et grand veneur de France. A son retour, il continua à être tout aussi bien traité. D'ailleurs il semblait qu'il n'eût fait en Roussillon rien que de nécessaire ou de convenable. Boffile de Judici, à qui du Bouchage accorda sa confiance et qui connaissait le pays, ne voulut pas non plus se prêter à toutes les rigueurs pour lesquelles le roi avait tant de penchant chaque fois qu'il n'en était pas détourné par son intérêt. Ce fut avec un vif regret qu'il y renonça, comme on verra par les deux lettres suivantes :

« Monsieur du Bouchage, mon ami, j'ai reçu votre lettre par Toutes-Pièces (1). Vous dites que le sieur Boffile ne veut pas consentir qu'on chasse le peuple de la ville, mais seulement les nobles et les gros habitants qui firent la trahison. Puisqu'il est de cette opinion, puisqu'il dit qu'autrement il n'en prendrait pas la garde et ne saurait y vivre, faites ainsi qu'il avisera, donnez-lui-en la charge, et laissez-le lieutenant. Dites-lui que pour l'amour de messire Roquebertin (2) il ne se dise pas gouverneur, afin que celui-ci n'ait point cause de crier. Mais au moins les chefs du peuple, ceux qui l'entretenaient contre moi et me faisaient la guerre, qu'il les jette dehors.

» A l'égard de la citadelle, laissez-la-lui faire comme il avisera; et que monsieur d'Alby et le trésorier voient à la faire faire. Quand le sieur Boffile aura fait faire celle qu'il veut, il pourra après faire peu à peu celle qu'on m'avait conseillée, si elle vaut mieux.

» Monsieur du Bouchage, nous n'avons point de trêves ici; par quoi me faut aider de gens d'armes; ainsi, je vous prie, revenez le plus tôt que vous pourrez avec les gens d'armes et les gens de du Lude

(1) Surnom d'un des messagers.

(2) Le seigneur Rocca Berti, nommé gouverneur d'après le traité du 17 septembre 1473. *Voyez* livre précédent.

et ceux de Gouzoles. Si Boffile n'avait pas assez de gens, laissez-lui ceux de Gouzoles. Si Gouzoles n'y veut pas demeurer, envoyez-les-moi, et dites-lui que je lui donnerai de l'argent. Avisez le plus homme de bien de sa compagnie, donnez-lui-en la charge et charmez-le bien.

» Parlez au Poulailler, dites-lui que sur sa vie il me garde bien les places qui lui sont confiées. Parlez-lui de ce mariage avec la fille de Philippe Aubert, s'il la veut avoir; sinon parlez-en à du Chesnay.

» Monsieur du Bouchage, mon ami, je vous prie de faire diligence pour mettre cette affaire en sûreté, qui est le plus grand service que vous me puissiez faire. Puisque vous y êtes, j'ai bien espérance, avec l'aide de Dieu, que vous assurerez tout. Vers l'hiver, si je puis avoir paix ou trêve, mon intention est d'y aller en personne.

» Au surplus, la guerre nous est commencée ici, et pour ce, je vous prie de revenir incontinent, et envoyez-moi tous les gens d'armes en la plus grande diligence que vous pourrez.

» Je vous donne à vous et à Boffile toutes les confiscations de ceux qui seront mis dehors pendant que vous serez en Roussillon. Je donne aussi à Boffile l'office de bailli, expédiez-lui les lettres. Je vous envoie un mémoire que m'a donné un nommé Jaubert. Parlez-lui, aidez-vous-en. Il semble être bon homme pour moi. Je vous en prie, monsieur du Bouchage, mon ami, mettez toutes choses en sûreté.

» A l'égard de Canet, vous savez qu'il n'est pas en bonne sûreté pour moi aux mains où il est; ainsi faites abattre le fort.

» Je vous envoie toutes les lettres que j'écris par Toutes-Pièces. Voyez-les toutes; après, refermez-les, et faites-les bailler à chacun. Adieu, Paris, 20 avril. »

Le roi était d'une nature si impatiente, si préoccupé de ses idées, craignant tellement qu'on ne fît pas tout comme il le voulait, que voici encore une lettre du même jour.

« Monsieur du Bouchage, aujourd'hui, à trois heures, Toutes-Pièces est parti. J'avais oublié de vous écrire ce qui suit :

» Premièrement, voyez si vous ne pourriez pas faire piller par le menu peuple les maisons des gens que vous chasserez, ou au moins d'Antoine Duvivier et d'aucuns gros, qui sont les plus traîtres; alors la commune ne consentirait jamais à laisser remettre le roi d'Aragon, et elle y ferait meilleur guet que vous. N'écoutez pas Boffile sur cela. C'était la chose dont je vous avais le plus chargé, et vous ne m'en faites point de réponse; c'est le plus grand service et la plus grande sûreté que vous puissiez me donner en Roussillon. Si Boffile est de cette opinion, bien; s'il n'en est pas, ne laissez pas de me servir à mon gré; car ceci me semble très-bon, et vous pouvez savoir que je l'ai fait faire à Puycerda par Mercadier et ses partisans (1).

» Il m'est venu ici un grand tas de gens pour demander des offices; je vous assure que je n'en donnerai aucun. Donnez-les à ceux que vous voudrez, et faites ainsi une bonne bande contraire au roi d'Aragon.

» A l'égard des offices que je vous avais dit de donner à Boffile et au Poulailler, faites-en ce que vous voudrez. Voyez ce qui sera pour le mieux; abrégez, revenez-vous-en et amenez les gens d'armes avec vous, car nous n'avons point de trêve.

» Je vous prie, contentez bien le comte de Cardone et le Castillan d'Amporra; ne plaignez point votre peine de leur écrire de bonnes lettres et de leur envoyer huit ou dix messages. Pendant que vous serez-là, entretenez-les de paroles. Adieu. »

Le roi se trouvait ainsi en sûreté du côté du Roussillon : la trêve était de six mois; le roi d'Aragon, épuisé d'hommes et d'argent, n'espérait plus aucune aide du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre, qui l'avaient excité et ne l'avaient pas secouru. Son fils, Ferdinand, recherchait l'alliance de la France. Il n'y avait donc plus rien à craindre de cet allié, dont le duc Charles s'était vanté si haut.

Les mêmes circonstances commencèrent aussi à remettre le roi en meilleure intelligence avec le roi de Naples; il était de la maison d'Aragon, fils naturel d'Alphonse, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, qui avait partagé ses États entre don Juan, son frère, et ce fils unique (2). Ferdinand de Naples avait reçu l'ordre de la Toison d'or et venait d'envoyer en Flandre son fils, qui s'était laissé flatter de l'espérance dont le Duc était si prodigue, et croyait obtenir en mariage mademoiselle Marie de Bourgogne. Les revers de sa famille en Espagne et les informations que lui donna le sire d'Arçon, ambassadeur du roi de France, changèrent ses pensées. Il craignit d'avoir été dupe de vaines promesses, et se repentit d'avoir laissé partir son fils. Depuis quelque temps il avait un sujet de griefs que le roi

(1) Instructions sur Puycerda. — Pièces de Comines.

(2) Legrand.

s'empressa aussi de faire cesser, en ordonnant la restitution des deux galères napolitaines dont Coulon s'était emparé.

Dans le même temps, et avant que les trêves dont le Duc avait refusé la prolongation fussent expirées, un autre appui sur lequel il avait compté lui fut aussi enlevé. Le roi mit fin, pour le moment du moins, aux secrètes menées qui se pratiquaient à la cour du roi René. On avait trouvé dans un cachot du château d'Angers un nommé Bressin, ancien secrétaire du roi de Sicile (1); cet homme avait été autrefois employé à porter des lettres et faire des messages auprès du duc de Bourgogne; il savait une partie des projets concertés entre les deux princes contre le roi. S'imaginant que, par méfiance et pour prévenir toute indiscrétion, on avait intention de lui faire quelque mauvais parti, il s'était réfugié à Mouzon, sous l'autorité du roi. Peu après, Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, étant venu de ce côté, reçut ses révélations et le conduisit au Plessis. Là, Bressin tâcha de voir le roi, qui le fit mainte fois interroger, sans toutefois l'admettre en sa présence. A quelque temps de là, on le laissa saisir par les gens du roi René. Il fut emmené à Angers, cruellement appliqué à la torture et tenu pendant trente-neuf mois dans un cachot. Après la saisie de l'Anjou, le roi le fit conduire à Paris, et ensuite le renvoya devant le parlement pour y dire ce qu'il savait touchant le fait de sa détention. Le premier président et le sire de Gaucourt, lieutenant de Paris, procédèrent à son interrogatoire; il fit d'amples déclarations sur le roi de Sicile et ses serviteurs.

L'affaire en était là, et une procédure était près d'être commencée, lorsqu'au mois de février 1475 arriva le sire Jean de Cossa, gouverneur pour le roi René du duché de Bar (2); il apportait une lettre de ce prince, qui se plaignait hautement de ce que le sire de Craon occupait à main armée ce duché, son légitime héritage. Il demandait que les gens d'armes délogeassent sur-le-champ et qu'on remît en liberté ceux de ses serviteurs et officiers qu'on avait mis en prison.

Le roi était résolu à ne plus ménager la maison d'Anjou; il ne donna aucune réponse, mais envoya la lettre à un de ses dévoués serviteurs, le sire de Bressuire, en lui disant de la bien garder, parce qu'elle pourrait faire pièce au procès. En outre, il l'avertissait qu'avec le sire de Cossa était venu un Provençal chargé de détourner Charles d'Anjou, duc de Calabre, fils du comte du Maine et neveu du roi René, de traiter avec le roi; on devait même le faire secrètement partir. « Tâchez de prendre cet homme, disait-il, et si le duc de Calabre voulait s'en aller, ne craignez point de l'arrêter, lui et tous ceux de sa suite. A l'égard de Jean de Cossa, dites-lui de s'en aller, et que je sais bien pourquoi il est venu : s'il ne s'en va pas, il le faudra mettre en un sac et jeter à la rivière. »

Jacques de Beaumont, sire de Bressuire, était homme à exécuter un pareil commandement (3); c'était un second Tristan l'Hermite, que le roi avait de même façonné à sa main. Jean de Cossa retourna au plus tôt près de son maître. Le duc de Calabre, quelques conseils qu'on lui donnât, et malgré les secrètes instigations du connétable (4), ne sut se résoudre à rien, et se montra, ainsi que disait le roi, tout décousu (5) dans ses discours et ses démarches. Le roi René s'était toujours conduit à peu près de même sorte; il était vieux et plus occupé de mener douce vie en Provence que de gouverner les affaires du royaume. Tout se tourna en négociations; le roi donna pouvoir à Bernard Louvet, premier président du parlement de Toulouse, à maître Geoffroi Fauveau, et à Jean Sanat, avocat du roi, pour aller traiter avec le roi René, lui demander la moitié de tous ses domaines, à titre d'héritage de la reine Marie de France, sa sœur, et l'autre moitié comme hypothèque de la dot de madame Anne de France, touchée et dépensée par Nicolas, duc de Calabre, et pour lui faire reconnaître aussi et confesser qu'il n'avait jamais joui de l'Anjou que par tolérance.

« Toutefois, disait le roi, pour la grande et singulière amour que nous avons pour le roi de Sicile notre oncle, pour la prochaineté de lignage, et les grands et recommandables services qu'il nous a faits, nous lui donnerons, par chaque année de sa vie, la somme de soixante mille francs de pension. »

Ces conditions étaient dures; le roi, pour aider à la négociation, tenait en réserve et comme suspendue la procédure commencée sur les déclarations de Bressin. Le témoignage de cet homme chargeait, plus qu'aucun autre des serviteurs du roi René, Saladin d'Anglure, sire de Nogent (6); c'était ce gen-

(1) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.
(2) Legrand. — Histoire du roi René.
(3) Brantôme.
(4) Procès du connétable.
(5) Instructions données par le roi. — Pièces de Comines.
(6) Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Pièces de Comines.

tilhomme, disait-il, qui l'avait fait prendre et puis mettre à la torture, pour le punir des rapports qu'il avait faits. La crainte de ce qui pourrait lui advenir d'un tel procès détermina Saladin d'Anglure à entrer en marché avec le roi ; il lui fit offrir, par le sire de Preuilli, de s'employer auprès du roi de Sicile pour le conduire à faire tout ce qui plairait au roi, quels que fussent d'ailleurs ses engagements avec le duc de Calabre ou tout autre.

Le roi commença par lui donner un sauf-conduit pour venir avec une suite de vingt chevaux en Languedoc, afin qu'étant sur les terres du royaume, il pût mieux pratiquer cette affaire avec ceux qui lui seraient envoyés.

Les conditions du sire d'Anglure furent assez exigeantes. Il demanda que, dans le cas où il accomplirait ses promesses, le roi le prît à son service ou sur-le-champ ou quand il le voudrait, et dès à présent lui donnât pension, terres et biens ; que le roi le soutînt et favorisât envers et contre tous, et que la procédure commencée fût mise au néant. Il fit en même temps le marché de plusieurs autres serviteurs du roi René.

De cette façon, le roi, s'il ne pouvait compter sur la maison d'Anjou ni l'empêcher d'être en secrète intelligence avec le duc de Bourgogne, la tenait du moins en quelque crainte et en hésitation et savait tout ce qu'elle pouvait tramer.

Il réussit mieux à enlever au Duc un allié sur lequel il comptait cependant davantage, et dont l'amitié lui importait bien plus. René, duc de Lorraine, pressé par l'Empereur, par le roi de France et par tous les seigneurs d'Allemagne, ses parents et ses voisins, céda enfin aux avis du sire de Craon (1). Il commença par accéder à la ligue des Suisses et des pays du Rhin, puis il envoya défier le duc de Bourgogne. Le héraut arriva au camp devant Neuss ; après avoir lu le défi au Duc, il jeta à ses pieds le gantelet ensanglanté, signe de la guerre à feu et à sang qu'il venait déclarer. Puis, craignant la redoutable colère du prince, il s'enfuit tout troublé. Le Duc le fit ramener, répondit de sang-froid et gracieusement, lui faisant, selon l'usage, délivrer une belle robe et une somme d'argent.

Les Suisses n'étaient pas non plus mis en oubli par le roi. Il leur envoyait sans cesse des ambassadeurs, les faisait assurer de son amitié, leur donnait de grandes louanges sur leur vaillance, et s'empressait de satisfaire aux plaintes qu'ils faisaient au sujet de quelques marchands arrêtés en se rendant de Suisse en Espagne. L'argent qu'il avait promis par les traités était exactement envoyé, de même qu'une autre somme de vingt mille francs promise aussi, mais par secrète condition (2), aux cantons de Berne, Zurich et Lucerne, et à divers particuliers. Les seigneurs de Diesbach y avaient la plus grande part, et Adrien de Bubenberg, le chef du parti bourguignon, y était aussi pour trois cent soixante livres.

De la sorte, le roi parvint à entretenir les Suisses dans un état de guerre contre le Duc. Toute leur armée n'était pas assemblée (3) ; ils s'étaient retirés chez eux après la victoire d'Héricourt. Mais les Bernois passèrent l'hiver en armes et firent des courses dans la Comté, en traversant les passages du Jura. Les gens de Fribourg, de leur côté, avaient pris et rasé le château d'Illens, qui appartenait au sire de La Baume, serviteur du duc de Bourgogne.

Vers la fin de mars (4), les Bernois, avec ceux de Soleure et de Bienne, tentèrent, au nombre de treize cents, une entreprise plus hardie sur la ville de Pontarlier. Ils la surprirent presque sans défense. C'était un lieu assez riche ; le butin était considérable. Les Suisses, contre leur habitude, s'y établirent sans nulle précaution, et passèrent cinq jours à boire, à manger, à prendre du repos. Tout à coup arrivèrent devant la ville Antoine de Luxembourg, comte de Roussi, gouverneur de Bourgogne, et le sire de Château-Guyon, frère du prince d'Orange, qui avaient à la hâte rassemblé environ douze mille combattants. Les Suisses ne se troublèrent pas, ils résolurent de réparer leur négligence et de suppléer au nombre à force de courage. Les uns, montant

(1) Histoire de Bourgogne et de Lorraine.

(2) Pièces de Comines.

(3) Muller. — Dunod. — Gollut.

(4) Au mois de mars 1475, le roi envoya au duc de Bourgogne messire Jean le Boursier, seigneur d'Esternay, son conseiller et chambellan, maître de ses comptes et général de ses finances, et Jean, seigneur d'Amancier, aussi son conseiller. Ces ambassadeurs étaient porteurs des réponses du roi aux remontrances que le Duc lui avait fait faire par messire Simon de Lalaing, relativement aux résolutions prises par l'Empereur et l'Empire à Rheinsberg et à Francfort pour la défense de la foi catholique contre les Turcs, au désir qu'avait le Duc de marcher lui-même contre l'ennemi du nom chrétien, et enfin à l'autorisation dont il avait besoin pour percevoir, dans celles de ses seigneuries qui relevaient du roi de France, le dixième que le pape avait octroyé.

Leur instruction est à la bibliothèque du roi à Paris, fonds de Baluze, nº 9675 A. (G.)

sur la muraille qui était vieille et ruinée, en arrachaient les pierres et les lançaient sur les assaillants. Le sire de Château-Guyon fut renversé à coups de pique dans le fossé. Enfin, après un long et sanglant combat, les Bourguignons furent contraints à se retirer. Alors les Suisses, pour ne pas risquer d'être encore une fois attaqués par des forces si supérieures, se retirèrent en bon ordre, emmenèrent tout leur butin et mirent le feu à la ville de Pontarlier ainsi qu'aux villages voisins.

Cette retraite, dont les circonstances furent d'abord exagérées, répandit l'effroi à Berne et dans toutes les villes voisines. On craignit que l'honneur et la renommée des ligues suisses n'en reçussent une triste atteinte. Les Bernois envoyèrent à Fribourg, à Soleure, à Bienne pour demander des renforts, et, sans les attendre, trois mille hommes partirent pour aller à la rencontre de la troupe qui revenait de Pontarlier. Ils la trouvèrent cheminant sans crainte, en belle ordonnance, ramenant des bannières prises sur les ennemis, et des chariots chargés de butin. Après s'être ainsi réunis, ils rentrèrent dans la comté de Bourgogne et continuèrent à y faire les plus cruels ravages.

Telle, bien peu de temps après qu'il eût refusé d'une façon si hautaine la prolongation des trêves, se trouvait la situation du duc de Bourgogne. Les effets de son aveuglement et de son peu de sens commençaient à se manifester de tous côtés, et le roi semblait d'autant plus habile que son adversaire était moins sage. Outre toutes les mesures qu'il avait préparées pour ne pas être pris au dépourvu si le Duc voulait absolument la guerre, il se hâta, aussitôt qu'il sut la réponse faite aux gens du connétable, d'envoyer à Jean Tiercelin, sieur de Brosse (1), et à maître Jean de Paris, conseiller au parlement, ses ambassadeurs auprès de l'Empereur, un plein pouvoir pour rendre plus ample et plus expresse l'alliance déjà conclue (2). Jusqu'alors il n'en avait nullement accompli les conditions. En vain l'Empereur et les princes de l'Empire l'avaient pressé d'envoyer les vingt mille hommes qu'il avait promis. Sans les refuser expressément, il ne s'était pas mis en peine de les faire partir. Aussi l'Empereur, qui n'était point d'un naturel guerrier et qui avait été entraîné comme malgré lui dans cette entreprise, ne se pressait point de quitter Andernach pour s'approcher de Neuss, et laissait traîner en longueur le rassemblement des contingents de l'Empire. Il y avait sept mois que les ordres étaient donnés, et les hommes des villes les plus voisines, de Strasbourg par exemple, commençaient à peine à se mettre en route (3).

Le courage des assiégés et des habitants de Cologne ne s'affaiblissait pourtant pas. Ils n'avaient pas une moindre volonté de résister au duc de Bourgogne et à l'archevêque qu'il voulait leur donner par force. L'Empereur et plusieurs des princes qui étaient venus pour secourir Neuss, voyant ou soupçonnant que le roi de France traitait avec le duc de Bourgogne, en faisaient autant de leur côté. Le temps s'écoulait donc en négociations plus qu'en batailles. L'évêque de Forli, légat du pape, allait sans cesse d'un camp à l'autre, et renouvelait les efforts inutiles du roi de Danemark.

Lorsque le roi de France se vit trompé dans ses espérances de trêve, il changea tout à fait de langage, annonçant qu'il allait faire au duc de Bourgogne la plus rude guerre possible. En même temps il proposa à l'Empereur de s'engager mutuellement à ne faire ni paix ni trêve l'un sans l'autre, et à confisquer les seigneuries du Duc, lui celles qui relevaient de l'Empire, le roi celles qui étaient tenues du royaume de France.

L'Empereur était, comme on l'a dit, un homme d'assez pauvre génie, qui n'avait jamais aimé les grandes entreprises, ni rien de ce qui pouvait être nouveau, difficile ou dangereux. Dans sa simplicité, il voyait néanmoins qu'on ne pouvait s'assurer sur le roi, et que se précipiter sur sa foi dans de grands embarras ne serait pas chose raisonnable. Il commençait à se lasser de cette guerre, bien qu'il s'y fût jusque-là donné peu de peine. De sorte que ce vieux prince, tout pesant et peu avisé qu'il semblait, fit au roi une réponse plus sage et mieux dite que personne n'aurait su la trouver. Non-seulement il ne se laissa point abuser par son subtil allié, mais il se railla finement de celui qui savait aussi bien railler que tromper, et le vainquit avec ses propres armes.

« Il y avait, dit-il aux ambassadeurs du roi, auprès d'une ville d'Allemagne, un grand ours qui faisait beaucoup de mal. Trois compagnons, qui hantaient les tavernes vinrent à un tavernier à qui ils devaient, le prièrent de leur faire encore crédit

(1) Comines et pièces. — Histoire de Bourgogne. — Meyer. — Heuterus.

(2) Ce plein pouvoir est du 13 mars 1474 (1475, n. st.). La minute en est conservée à la bibliothèque du roi, à Paris, fonds de Baluze, n° 9675 B. (G.)

(3) Specklin.

d'un écot, et qu'avant deux jours ils lui payeraient tout, car ils prendraient l'ours, dont la peau valait beaucoup d'argent, sans compter les présents qui leur seraient faits par les bonnes gens. Quand ils eurent dîné, ils allèrent vers la caverne où d'habitude se tenait l'ours, et le trouvèrent plus près d'eux qu'ils ne pensaient. Ils eurent peur et se mirent en fuite : l'un gagna un arbre, l'autre fuit vers la ville; l'ours prit le troisième, le foula sous ses pieds, en lui approchant le museau fort près de l'oreille. Le pauvre homme était couché tout plat contre terre, faisant le mort. Or cette bête est de telle nature que ce qu'elle tient, soit homme, soit animal, quand elle ne le voit pas remuer, elle le croit mort et le laisse là. Ainsi l'ours laissa le pauvre homme, sans lui avoir fait grand mal. Dès qu'il se vit délivré, il se leva et courut vers la ville. Son compagnon, qui était sur l'arbre et avait vu jouer tout ce mystère, descendit, courut et cria à l'autre de l'attendre. Quand il l'eut joint, il lui dit : « Or sus, dis-moi » sur serment, que t'a dit l'ours lorsqu'il a été si » longtemps tenant conseil avec toi, le museau con- » tre ton oreille? » A quoi le compagnon repartit : « Il me disait de ne jamais marchander la peau de » l'ours avant que la bête fût morte. »

Cette fable fut toute la réponse que l'Empereur fit aux ambassadeurs du roi, du moins en publique audience. Chacun, à part soi, savait bien en tirer la morale, et pensait que si le roi avait voulu agir loyalement, il serait venu en personne avec toute sa puissance, comme il l'avait promis; le duc de Bourgogne une fois détruit, il eût été temps de partager ses biens.

Quel que fût le penchant de l'Empereur à terminer cette guerre par un accommodement, et à y retrouver l'occasion perdue l'année précédente de conclure le mariage de son fils Maximilien avec mademoiselle de Bourgogne, on ne pouvait parvenir à fléchir le Duc; son honneur lui semblait attaché à prendre cette ville de Neuss. Il épuisait ses États d'hommes et d'argent (1); ses sujets commençaient à se refuser déjà de payer les impôts excessifs dont il les chargeait sans ménager personne, pas même les gens d'Église (2). Les Suisses envahissaient la comté; le duc de Lorraine entrait dans le Luxembourg qu'il trouvait sans nulle défense. Le roi allait se mettre en campagne, et ni l'Artois ni le duché de Bourgogne n'étaient munis des forces suffisantes pour lui résister.

En outre, le roi d'Angleterre avait achevé ses préparatifs; il allait, selon sa promesse, descendre en France. Lord Scales, son beau-frère, était venu au camp et pressait le Duc de quitter ce malheureux et inutile siége. Rien n'entamait son obstination; il semblait que Dieu lui eût troublé le sens et l'entendement. Toute sa vie il avait travaillé à faire passer les Anglais en France; maintenant ils y allaient descendre; le duc de Bretagne allait se déclarer : tout était prêt; il touchait au moment qu'il avait tant désiré, et il perdait son temps, son armée et ses finances devant une misérable ville, qu'encore ne pouvait-il pas prendre.

Bon gré, mal gré, l'Empereur s'était enfin avancé. Dès le 20 mars, il était à Cologne. Enfin les contingents des villes et communes commençaient à arriver, descendant le Rhin dans de grands bateaux et avec de copieuses provisions de vivres et de munitions, une belle artillerie, des gens bien vêtus et bien armés; car ces bourgeois des villes libres ne marchaient jamais qu'en se donnant toutes leurs aises, autant qu'ils pouvaient. Ce fut alors que l'armée de l'Empereur fut la plus belle et la plus grande qu'on eût vue depuis longtemps dans la chrétienté. Lorsque, vers le milieu d'avril, il vint enfin camper

(1) La Flandre, comme les autres pays du Duc, lui avait fourni, pour le siége de Neuss, un grand nombre de piquiers, d'archers et de pionniers. Non content de ce secours, il fit assembler les trois états de Flandre à Gand le 26 octobre 1474, et là, le protonotaire de Clugny, M. de Brelettes, le président de Flandre et M. de Dadizeele, haut bailli de Gand, demandèrent, en son nom, qu'une levée générale fût faite dans le pays, pour renforcer son armée. Les quatre membres, qui délibérèrent sur cette demande, s'y montrèrent peu favorables. *Registre d'Ypres ci-dessus cité.*

Le Duc en conçut un vif ressentissement, qu'il exhala dans le discours adressé aux députés des trois états de Flandre, lorsqu'il les assembla à Bruges le 17 juillet 1475. Voyez ma *Collection de Documents inédits*, tome I, p. 249.

Pendant cette campagne, des ordonnances très-sévères prescrivirent aux possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs d'aller joindre l'armée du Duc. (G.)

(2) Il y a aux Archives du Royaume un mandement du Duc à des commissaires nommés pour les comtés de Hainaut et de Namur, par lequel il leur ordonne de se faire produire, par les abbés, prévôts, doyens et autres gens d'Église, le dénombrement des acquisitions qu'ils ont faites depuis soixante ans, et de mettre en sa main les terres, biens, rentes et revenus acquis, sans qu'ils aient été amortis; ce mandement est donné à Malines le 10 juillet 1474. La même mesure fut appliquée au clergé des autres provinces; elle rencontra une vive opposition, surtout dans le Brabant et en Hollande. Les gens d'Église furent obligés, pour se soustraire à l'exécution de cette ordonnance, de fournir une contribution plus ou moins considérable, selon leurs facultés : le Duc taxa le clergé du Brabant à 16,000 livres. (G.)

devant Neuss, on estimait qu'il avait plus de cent mille hommes. Mais le bon ordre n'était pas facile à établir dans une armée si nombreuse et si diverse. Il y avait souvent de grandes querelles entre les gens des divers pays de l'Empire (1), surtout entre les contingents des diverses villes: alors toutes les autres prenaient parti, et l'on en venait à combattre. Une fois il y eut plus de soixante hommes tués dans une rixe commencée entre les gens de Strasbourg et ceux de Munster. Nuremberg, Augsbourg, Francfort, le Rheingrave s'étaient mis d'un côté; Lubeck et Aix-la-Chapelle de l'autre; on eut grand'peine à calmer le tumulte; l'homme de Strasbourg qui en était le premier auteur eut la tête tranchée.

Dans l'armée du Duc, encore qu'elle fût moins nombreuse et tenue sous une plus forte main, il se passait parfois de pareils troubles. Des gens de tant de nations, Français, Flamands, Hollandais, Allemands, Anglais, Italiens, ne pouvaient se trouver si longtemps ensemble, dans l'ennui d'un siége qui durait depuis tant de mois, sans qu'il se déclarât entre eux des haines et des jalousies. Un jour, entre autres, les Anglais et les Italiens se prirent de querelle, et l'on commença à se battre. Les Anglais étaient en grand péril, car tout le monde se mettait contre eux, lorsque le Duc, apercevant ce désordre, arriva soudainement et se jeta tout au travers, l'épée à la main, frappant sur tous, au risque de ce qui pourrait lui arriver.

Ces deux grandes armées restaient ainsi en présence sans se combattre; tout se bornait à de simples escarmouches et à des entreprises plus ou moins heureuses pour ravitailler la ville.

Pendant que le duc de Bourgogne refusait ainsi de traiter, soit avec le roi, soit avec l'Empereur, le roi se décida enfin de déclarer la guerre. Après avoir fait ordonner des prières publiques dans tout le royaume et de solennelles processions à Paris, il partit le 1[er] mai de l'abbaye de la Victoire, lieu que depuis deux ou trois ans il avait pris en singulière affection et où il se tenait souvent. Ses gens allèrent d'abord mettre le siége devant une petite forteresse de Picardie, nommée le Tronquoi. La garnison voulut faire quelque résistance; on amena l'artillerie: peu d'heures après, l'assaut fut donné; il fut rude et sanglant, mais la place fut emportée. Tous ceux qui y furent trouvés furent pendus, hormis un nommé Mottin, que le roi ordonna de sauver et qu'il fit élu à Paris. C'est ainsi qu'il avait partout des hommes qui le servaient secrètement et lui donnaient des avis, vrais ou faux.

Le Tronquoi fut démoli et rasé; Montdidier fut aussitôt sommé. Le sire de Comines y fut envoyé pour parlementer. La garnison n'avait nul secours à espérer; elle se rendit sous la condition de vie et bagues sauves. On promit aussi de ne faire nul mal aux habitants ni à la ville; puis, dès qu'elle fut rendue, le roi la fit brûler. Même promesse fut faite aux garnisons de Roye et de Corbie, où commandait, sans nul moyen de se défendre, le sire de Contai, un des principaux serviteurs du duc de Bourgogne, et la foi ne fut pas mieux gardée. Les deux villes furent mises en cendres.

Ce qui rendait le roi plus cruel dans cette guerre, c'était le désir de contraindre le duc de Bourgogne à conclure une trêve avant que les Anglais fussent descendus. Le connétable l'entretenait dans cette espérance. Il continuait à tromper les deux partis, et jamais il n'avait été plus embrouillé dans ses trahisons. C'est que maintenant il ne se proposait plus de se faire craindre en même temps du roi et du Duc; au contraire, la peur l'avait saisi. Il avait tant manqué de foi à l'un et à l'autre, qu'il ne savait lequel il devait le plus craindre. Il semblait qu'il sentît que son terme était arrivé. Depuis les pourparlers de Bouvines, où sa perte avait été un instant résolue, il voyait de quoi il était menacé. Sachant bien que le roi avait trop de rancune et le Duc trop de colère pour qu'il pût longtemps échapper, il vivait en trouble et en grand travail d'esprit. Sa femme, madame Marie de Savoie, sœur de la reine de France, venait de mourir, et c'était un grand appui de moins auprès du roi. Tout ce qu'il faisait et projetait se ressentait de son agitation. Il variait d'un jour à l'autre, non plus par ruse, mais par crainte; rien ne pouvait le rassurer ni le tirer de la situation où il s'était jeté.

Ainsi il envoyait sans cesse au siége de Neuss pour presser le duc de Bourgogne de faire sa paix avec l'Empereur, et il s'efforçait de faire croire au roi que le motif de tous ces messages était de renouer une négociation pour la trêve. Il lui donnait aussi ce motif pour ne point prendre lui-même part à la guerre. En même temps il suppliait le Duc de permettre que son frère Jacques de Luxembourg, son fils le comte de Fiennes, ainsi que tous ses parents et amis, quittassent le service de Bourgogne et la croix de Saint-André, et vinssent auprès de lui, afin de ne pas donner de défiance au roi. Il promettait qu'avant peu il se déclarerait et livrerait

(1) Specklin.

Saint-Quentin. Puis, craignant d'avoir offensé le Duc, il lui renvoyait son frère et le rappelait tout aussitôt. Par trois fois messire Jacques de Luxembourg arriva jusqu'aux portes de Saint-Quentin, par trois fois le connétable qui l'avait mandé refusa de l'y recevoir.

Enfin il réussit à persuader au roi que les affaires du Duc devant Neuss étaient en grande prospérité, que la ville allait se rendre, que l'Empereur était sur le point d'accorder de très-belles et profitables conditions. Il lui fit croire aussi que les Anglais allaient faire leur descente en Normandie, et non point à Calais. Le roi quitta la Picardie, emmena son armée vers l'embouchure de la Seine, se tint à Rouen, laissant le comte de Dammartin du côté de Soissons et de La Fère, pour veiller sur les démarches du connétable; il s'occupa de réunir toutes ses forces afin de résister aux Anglais et au Duc.

Cependant, quelle que fût l'obstination du duc de Bourgogne et l'orgueil qu'il tirait de tenir en échec depuis près d'un an toute l'armée de l'Empire d'Allemagne, un tel aveuglement ne pouvait résister à de si pressantes nécessités. Le roi allait dévaster ses États; les Suisses entraient d'un autre côté; presque sous ses yeux, le duché de Luxembourg était ravagé par le duc de Lorraine et en même temps par le duc Guillaume de Saxe et le landgrave, qui avaient passé le Rhin. Sa fureur était extrême et troublait de plus en plus sa raison. Lorsqu'il apprit que la forteresse de Pierrefort, dans le Luxembourg, s'était rendue au duc de Lorraine, il écrivit au sieur du Fay, son lieutenant en ce pays, de faire écarteler tous les gens de la garnison (1). Mais de tels emportements ne remédiaient à rien : les Anglais allaient arriver. Il fallut donc reprendre les négociations; l'archevêque de Milan, l'évêque de Forli, le seigneur d'Humbercourt entrèrent en conférence.

Toutefois le Duc voulut tenter un dernier effort (2). Le 24 de mai, veille de la Pentecôte, voyant que l'armée impériale, encouragée par ce qu'on apprenait des succès du roi de France en Picardie, venait de porter son camp en un lieu plus rapproché de la ville, il résolut de la prévenir et de commencer l'attaque. Les deux armées étaient séparées par la petite rivière d'Erft, et les Allemands touchaient par leur droite au Rhin, à l'endroit du confluent. Le Duc, après avoir laissé assez de troupes pour garder le siége et s'opposer au passage du fleuve dans le cas où l'armée allemande de la rive droite l'aurait tenté, rangea ses gens en bataille. L'Empereur ne voulait point de combat, et les Bourguignons passèrent sans obstacle le gué de la rivière d'Erft. L'artillerie des Allemands et leurs principales défenses étaient vers leur droite, le long de la rive gauche du fleuve. C'était de ce côté qu'ils croyaient être attaqués. Leur gauche était appuyée à une colline assez élevée qu'ils occupaient en force.

Ce fut par là que le Duc commença l'attaque. Son artillerie était formidable et portait jusque dans les derniers rangs, où elle fracassa les bagages et renversa un grand nombre de tentes. Après qu'elle eut ainsi jeté quelque trouble parmi les Allemands, le Duc ordonna d'assaillir la hauteur. Les compagnies de piquiers d'ordonnance formaient l'avant-garde, entremêlés quatre par quatre avec les archers anglais. Ceux-ci, selon leur coutume, baisèrent la terre, puis se recommandant à Dieu et poussant de grands cris, ils marchèrent tous vers cette colline, qu'ils gravirent vaillamment. Ils poussèrent devant eux les Allemands. Le comte de Campo-Basso et le seigneur Galeotto arrivèrent alors avec leurs cavaliers lombards, et firent un grand carnage des fuyards qui se retiraient en désordre vers le camp.

Les princes d'Allemagne, témoins de cette déroute et voyant l'artillerie des Bourguignons porter jusqu'aux tentes de l'Empereur, se sentaient indignés d'être ainsi enfermés dans le camp sans tenter aucun effort contre un ennemi inférieur en nombre. Une première sortie de trois mille cavaliers fut vivement repoussée par les assaillants; alors Henri de Schwartzemberg, évêque de Munster, un des plus vaillants chefs de cette armée de l'Empire, qui portait une mortelle haine au duc de Bourgogne, et qui endurait impatiemment que les Allemands fussent ainsi chassés et vaincus sous les yeux de leur empereur, se mit à la tête d'environ cinq mille combattants et s'avança vers les Bourguignons. Le choc fut rude; le Duc fut obligé de faire avancer son second corps de bataille avec les hommes d'armes du sire de Valperga, les archers de la garde et l'escadron des chambellans de l'hôtel commandé par Olivier de la Marche. Après un grand combat, les Bourguignons eurent encore le dessus. Pour lors il fallut que le duc de Saxe, maréchal de l'Empire, déployât la bannière impériale. Tout dans le camp se mit en mouvement pour résister à une attaque

(1) Lettre du Duc au sire du Fay.

(2) Histoire de Bourgogne. — Heuterus. — Meyer. — La Marche. — Lettre du Duc au sire du Fay.

qui commençait à devenir dangereuse. L'artillerie approchait de plus en plus et faisait beaucoup de ravages dans le camp; déjà beaucoup de gens se précipitaient dans des barques pour passer le Rhin, et dans ce désordre plusieurs se noyaient. Par bonheur la nuit arrivait; le Duc pensa en avoir assez fait pour sa gloire; quel qu'eût été l'avantage de la journée, c'eût été une trop grande entreprise que d'assaillir les remparts du camp, dont on n'avait emporté que les approches.

Cette bataille n'augmenta pas peu le désir qu'avait l'Empereur de faire la paix; il n'avait pas la même ardeur de gloire que tous les princes d'Allemagne qui étaient autour de lui, et ne se sentait nulle honte d'avoir amené vainement toute l'armée de l'Empire contre un de ses vassaux. De son côté, le Duc était maintenant aussi pressé de partir qu'auparavant il était obstiné à rester.

Tandis que tout se réglait entre les deux princes, les chevaliers et les hommes d'armes des deux armées, animés de haine et du désir de montrer leur vaillance, faisaient chaque jour de fortes escarmouches; souvent même on avait quelque peine à obtenir un libre et sûr passage pour les ambassadeurs qui allaient d'un camp à l'autre (1). Cinq jours après le combat, tout était à peu près conclu, et dès le 9 de juin le Duc avait déjà fait partir le comte de Campo-Basso et ses cavaliers pour aller au secours du duché de Luxembourg (2). Il se hâtait ainsi, tandis que cette ville de Neuss, qu'il assiégeait depuis dix mois, pour laquelle il avait tout sacrifié, se trouvait réduite à l'extrémité, qu'on y souffrait les dernières horreurs de la famine, et qu'il y serait infailliblement entré dans dix jours.

Même avant que les conditions fussent signées, il embarquait son artillerie, il expédiait ses bagages, et tout dans son camp était en mouvement pour le départ. Voyant les Bourguignons déloger ainsi sans grandes précautions, les gens de Cologne et de Munster commencèrent à s'emparer de quelques barques chargées d'artillerie et de munitions. L'Empereur avait si peu d'autorité dans son armée, les princes avaient si peu de souci de ses commandements, que tout ce qu'il put ordonner et publier fut inutile. Le légat tenta vainement aussi de gagner quelque chose sur tant de chefs irrités d'une paix qu'ils appelaient honteuse, et que peut-être ils n'auraient pas été fâchés de troubler. Le désordre s'accrut au point qu'il semblait que les deux armées allaient s'exterminer, tandis que leurs chefs allaient signer la paix. Le 15 juin, le guet des Bourguignons, lassé de tant d'insultes et de violations de la trêve, avait pillé les bagages du contingent de Brandebourg; ceux-ci appelèrent à leur secours, le guet fut repoussé. La garnison de Neuss profita de l'occasion, fit une sortie, saisit ceux des assiégeants qui se trouvaient près des portes, et introduisit un convoi de vivres et de munitions (3). En même temps le marquis de Brandebourg s'emparait de l'île du Rhin, dont la possession était indispensable pour bloquer la ville. L'évêque de Munster, à la tête de ses cavaliers, était entré dans le camp des Bourguignons, et, l'épée à la main, cherchait partout le Duc pour le tuer.

Le lendemain les ordres de l'Empereur furent de nouveau publiés, mais sans être plus écoutés. Les gens de Cologne et de Munster attaquèrent encore le guet des Bourguignons; le Duc passa la rivière, et arriva au secours de ses hommes, ordonnant à toute l'armée de le suivre. Avant qu'elle l'eût rejoint, il avait repoussé les Allemands; profitant du désordre qui régnait parmi eux, il les poussa jusqu'aux chariots qui formaient le rempart de leur camp. L'Empereur, dont ils avaient bravé les défenses, ordonna que la barrière ne leur fût pas ouverte; ainsi, enfermés de toutes parts, ils furent presque tous massacrés ou noyés en essayant de se sauver par le fleuve (4).

De telles batailles étaient de part et d'autre un motif de plus pour presser la signature de la trêve. Le Duc ne pouvait plus songer à continuer le siége d'une ville qu'il avait, pour ainsi dire, laissé ravitailler. L'Empereur était pressé de rompre une armée qui ne lui obéissait pas; il n'avait jamais vu qu'il y eût un grand profit pour lui à placer à Cologne un archevêque au lieu d'un autre, et c'était presque contre son gré qu'on l'avait entraîné à la guerre. Le duc de Bourgogne lui donnait encore le secret espoir du mariage qu'il souhaitait par-dessus toutes choses. Tout se termina par une trêve de neuf mois. L'affaire de Cologne fut remise au jugement du pape, la ville de Neuss placée en dépôt

(1) La Marche.

(2) Lettre au sire du Fay.

(3) De Troy. — Heuterus. — Lettre au sire du Fay.

(4) Sur cette victoire du Duc, j'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. I, p. 243-248, une lettre écrite par lui, le 17 juin 1475, au magistrat de Lille, et une lettre adressée, le 20 juin, à la duchesse de Bourgogne, par le seigneur de la Roche. (G.)

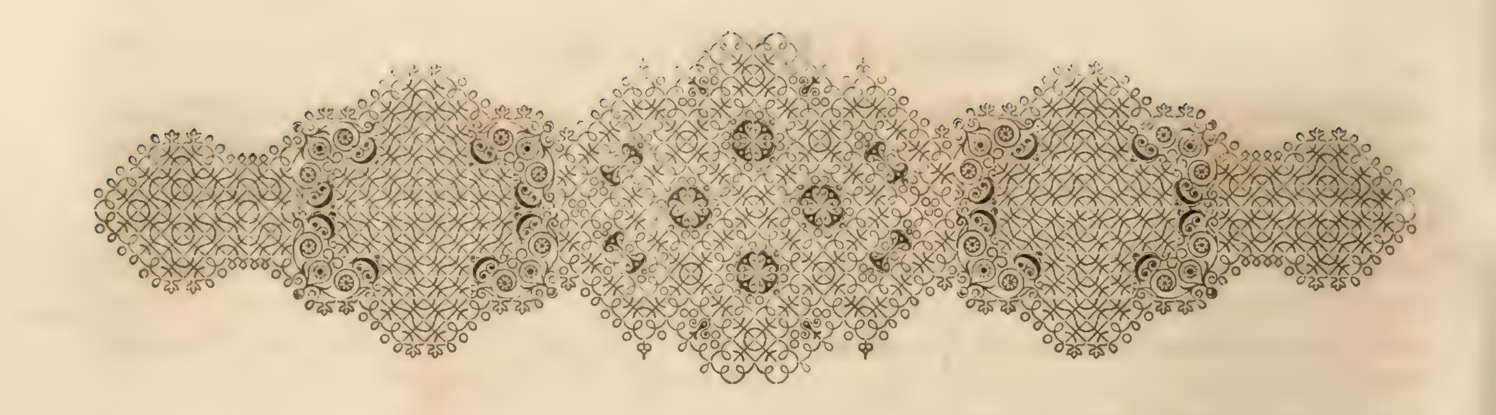
entre les mains du légat. Le Duc exiga impérieusement que l'artillerie, que les gens de Cologne et Guillaume sire d'Aremberg lui avaient enlevée dans des barques, lui serait rendue. Comme son orgueil aurait beaucoup souffert de s'en aller le premier de devant Neuss, l'Empereur, riant de cette puérile fierté (1), ne demanda pas mieux que de partir avant lui.

Le 27 juin, après avoir encore étalé toute sa magnificence dans un grand festin qu'il donna au légat, au duc de Saxe, au marquis de Brandebourg et aux principaux seigneurs d'Allemagne, le duc de Bourgogne quitta enfin ce camp (2), où il venait de passer onze mois entiers, durant lesquels sa puissance et sa fortune s'étaient écroulées tout autour de lui, sans pouvoir vaincre son obstination ni dissiper son aveuglement.

(1) Heuterus.

(2) Le Duc, en quittant Neuss, conduisit son armée à Namur. De là, il vint à Bruges, où il assembla les états de Flandre, comme nous l'avons dit ci-dessus. (G.)





CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1475 — 1476.

LIVRE SIXIÈME.

Combat de Guipy. — Combat devant Arras. — Le prince d'Orange traite avec le roi. — Les Anglais descendent en France. — Entrevue du Duc et du roi d'Angleterre. — Projets du Duc contre la Lorraine. — Le roi commence à négocier. — Ambassade du connétable. — Pensions données aux conseillers d'Angleterre. — Retour du Duc chez le roi Édouard. — Entrevue de Pecquigny (1). — Traités entre la France et l'Angleterre. — Opinion des Anglais sur la paix. — Trêve entre le roi et le Duc. — Conquête de la Lorraine. — Fin du connétable. — Ce qu'on pense des princes après la paix. — Le Duc prend possession de la Lorraine. — Guerre des Suisses contre le comte de Romont. — Ambassade des Suisses au Duc.

Lorsque le duc de Bourgogne se résolut à lever le siége de Neuss, il était déjà trop tard pour réparer la ruine de ses affaires. Le roi, après avoir agi conformément aux faux avis du connétable et avoir réuni ses forces en Normandie, reçut bientôt des informations plus véritables. Comme il avait des intelligences de toutes sortes, une fort grande dame de la cour de Bourgogne, que le sire de Comines connaissait, mais qu'il n'a pas voulu nommer dans ses mémoires, écrivit une lettre où elle faisait connaître plus au juste l'état des affaires (2) ; comment la descente des Anglais n'était pas tout à fait aussi prochaine qu'on le croyait ; comment le Duc n'avait pas encore quitté Neuss ; comment l'Artois était sans nulle défense. C'était une femme de grand sens, et encore qu'elle trahît ainsi son seigneur et le parti où étaient tous ses parents, le roi se fia à ses bons avis et se régla en conséquence. Il envoya une part de son armée, sous les ordres de l'amiral, qui continua à tout brûler et dévaster en Picardie et en Artois. En même temps il manda au connétable qu'il eût enfin à tenir ses promesses et faire

(1) Lisez : *Picquigny*. (G.)

(2) Comines.

son devoir en allant mettre le siége devant Avesnes. Il venait d'apprendre aussi que le duc de Bourbon était pressé plus que jamais de se déclarer contre lui.

Bien que ce prince parût en tout lui être fidèle, et eût de lui-même adressé, par l'évêque de Mende, les dernières lettres que le connétable lui avait envoyées pour le déterminer (1), le roi ne pouvait se rassurer contre le grand péril de voir en un tel moment éclater une rebellion d'une si haute importance. Il ordonna au duc de Bourbon de venir le trouver. Depuis deux mois, il le pressait de convoquer les nobles et les francs archers d'Auvergne, de Beaujolais et de Bourbonnais pour entrer en Bourgogne. Voyant que le duc de Bourbon alléguait qu'il était malade de la goutte, le roi avait nommé, pour assembler et commander cette armée, Béraud de l'Espinasse, seigneur de Combronde, qui portait le prénom de Dauphin, parce que Jean son père avait épousé l'héritière d'une des branches de la maison des Dauphins d'Auvergne. Les ordres du roi ne lui laissèrent nul répit que l'armée ne fût réunie. Lorsqu'elle fut campée près de la Loire, il voulut, avec non moins d'impatience, qu'elle entrât en Bourgogne, et croyait même qu'elle pourrait pénétrer jusque dans la comté (2).

Bientôt il apprit que le sire de Combronde venait d'avancer grandement ses affaires. Le comte de Roussi, gouverneur de Bourgogne, avait quitté la comté pour venir en Nivernais s'opposer aux progrès des Français qui, vers la fin de mai, étaient entrés de ce côté, et avaient repris Château-Chinon. Le 20 juin, les armées se rencontrèrent à Guipy, près de Château-Chinon. La bataille fut sanglante; le sire de Combronde y remporta une pleine victoire; deux cents cavaliers lombards y furent tués; Claude de Montaigu, seigneur de Conches, y périt; le comte de Roussi, le comte de Joigny, Jean de Damas, sire de Digoine, et un grand nombre des principaux seigneurs du Duché furent fait prisonniers. L'armée du sire de Combronde se répandit aussitôt en Bourgogne, et ravagea les environs d'Auxerre. En même temps Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, qui portait aussi, mais par titre de seigneurie, le nom de Dauphin d'Auvergne, entra par le Beaujolais, surprit Cluny, et se présenta même devant Mâcon, accompagné du capitaine Odet d'Aydie.

Le connétable n'avait pas osé se mettre en désobéissance formelle: il voyait chaque jour ses plus fidèles serviteurs, les premiers de ses vassaux, le sire de Genlis, le sire de Moui, prêts à le quitter pour aller trouver le roi. Il se troublait de plus en plus et variait chaque jour, obéissant à la dernière crainte qui s'emparait de son esprit. Il alla mettre le siége devant Avesnes (3). A peine y était-il, qu'il revint s'enfermer à Saint-Quentin; il avait, disait-il, découvert que deux hommes avaient charge de le tuer; il l'écrivit même ainsi au roi (4). Réellement il en pouvait être quelque chose; l'un de ces deux compagnons lui avait fait des révélations si bien appuyées et conformes à tant d'indices, qu'il avait dû croire à un complot du roi. Ses terreurs en augmentèrent.

Les ordres donnés à l'amiral eurent un plein succès. Il ne trouva nulle résistance, s'en alla brûlant tout d'Abbeville à Arras, et se présenta sous les murs de cette ville. Jacques de Luxembourg était venu s'y enfermer après avoir vu pour la troisième fois les portes de Saint-Quentin fermées devant lui par son frère le connétable, qui l'y avait pourtant mandé. Le comte de Romont, qui avait quitté bien mal à propos les marches de la Suisse; Pierre de Bourbon, sire de Carenci; le sire de Contai, qui, un mois auparavant, avait rendu Corbie à l'armée du roi; d'autres seigneurs et principaux capitaines de Bourgogne, se trouvaient aussi dans les murs d'Arras; mais la garnison était peu nombreuse.

Les bourgeois étaient gens très-fiers, d'opinion fort contraire aux Français, et qui depuis longtemps n'avaient plus l'expérience des adversités de la guerre (5). Ils contraignirent les chefs et les hommes d'armes à faire une sortie. Elle ne fut pas heureuse, et précisément le 27 juin, jour où le duc de Bour-

(1) De Troy.

(2) Lettres manuscrites du roi, du duc de Bourbon et du sire de Chaumont à Béraud, Dauphin de l'Espinasse, sire de Combronde, communiquées par monsieur le comte de l'Espinasse-Langeac. — Histoire de Bourbonnais. — Gollut. — Paradin. — Histoire de la maison d'Auvergne, et pièces.

(3) Ce fut le 13 mai 1475, que le connétable, accompagné du prévôt de Paris, vint attaquer Avesnes; ils y firent une perte assez notable en tués et blessés; après quoi leur armée se retira. Une partie de leurs gens se dirigea vers Dompierre, et l'autre vers Ramousies et Liessies.

Depuis, les Français vinrent jusqu'aux portes de Valenciennes, qu'ils attaquèrent le 15 juillet, mais sans succès. Ils se retirèrent alors vers Saint-Quentin.

La ville de Mons prit de grandes mesures de défense. *Registres du conseil de ville de Mons.* (G.)

(4) Comines.

(5) Comines. — Amelgard.

gogne levait son camp devant Neuss, Jacques de Luxembourg et beaucoup des capitaines qu'il avait avec lui furent défaits par l'amiral et prisonniers. Voici comment le roi, trois jours après, annonçait cette affaire au comte de Dammartin, et lui expliquait toute sa situation.

« Monsieur le grand maître, je vins en Normandie en grande hâte, comme vous savez, croyant trouver les Anglais prêts à descendre; mais le jour avant que j'arrivasse, leur armée de mer s'était retirée. Quand je vis que nous ne faisions rien, il me sembla que pour rompre le propos qu'ont les Anglais de venir en Normandie, je devais envoyer mes gens courir en Picardie, afin de détruire les pays d'où les vivres auraient pu leur venir. Je les ai envoyés par le pont de Remi, parce que le passage de la Blanche-Taque n'est pas sûr pour une grande compagnie. Ils sont allés jusqu'à la mer, et ont tout brûlé depuis la Somme jusqu'à Hesdin, et de là sont venus, faisant toujours leur métier, jusqu'à Arras. Mardi, à environ quatre heures après midi, messire Jacques de Saint-Pol, le sieur de Contai, le sieur de Carenci, le sieur de Miramont et le sieur de Romont s'en allèrent avec beaucoup de gens de pied pour sauver du feu un village qui est près de la ville. Nos gens saillirent de leur logis, et, à mesure qu'ils venaient, les attaquaient et soutenaient l'escarmouche. Un fut tué par le sieur de Saint-Lô qui est au sieur de Torcy, et un autre par d'Alyson qui est à Salazar. Le bruit en vint où était l'amiral qui monta à cheval, et Le Moine de Blosset prit le devant. Quand il arriva, il était déjà venu des gens de toutes les compagnies et des Écossais. Chacun commença à charger à travers, et tous ont été pris ou morts. Jacques de Saint-Pol est fort blessé à la tête et au visage, sa salade lui vola hors de la tête en s'enfuyant. Le sieur de Contai est pris; le sieur de Carenci Bourbon, de même. Le cheval du sire de Romont a été tué (1), et il s'est sauvé à grande peine. On a trouvé une robe de velours noir, et une croix d'or sur un qui a été tué, et qui était tout défiguré. Mortemart, qui en arrive, n'a pas su le reconnaître. Le sieur de Miramont n'était pas encore trouvé, mais on dit qu'un archer l'a.

» Maintenant nos gens se retirent; je ferai porter à Dieppe les grains de tout le pays, afin que les Anglais ne trouvent rien; j'enverrai quatre cents lances à Eu. Si le roi d'Angleterre ne vient pas en personne, on y tiendra bien; s'il vient, on s'en retirera de bonne heure, dès qu'on saura qu'il est descendu à Calais.

» A Calais, il y a quatre cents Anglais, mais ils ne bougent. Pas un n'est venu se montrer devant nos gens. Vous en avez vu d'autres du temps passé qui seraient bien venus se montrer.

» Monsieur de Lescun est venu ici s'offrir à moi, disant qu'il n'avait nul engagement avec le duc de Bretagne. Il m'a conté toute la diligence que le sieur d'Urfé met à faire du duc un homme de guerre, et il m'a conseillé d'y envoyer le chancelier, ce que j'ai fait volontiers. Les Anglais prennent maintenant les Bretons sur mer, et disent qu'ils les ont trahis.

» Je me tiens ici autour de Neufchâtel, jusqu'à ce que je sache si les Anglais marcheront en Normandie ou non; j'ai les gens d'armes du ban de Normandie avec moi; je fais fortifier et avitailler Dieppe du mieux que je puis. Si les Anglais marchent, la garnison d'Eu, les cinq cents lances de monsieur le maréchal de Loheac et un bon nombre de francs archers se mettront dedans.

» Je ne vous écris point les nouvelles de la bataille gagnée en Bourgogne, car vous les avez sues plus tôt que moi. J'envoie le bailli de Vermandois pour fournir Noyon de vivres; s'il y va secrètement, je vous avertirai; j'ai chargé le porteur de celle-ci de passer par Dammartin, parce qu'il se peut qu'il vous trouve.

» Antoine de Moui est devers le connétable avec maître Jean de Paris. Je voudrais que les Anglais ne descendissent pas que cet appointement fût fait. Adieu. Écrit à Courci-sur-Andelle, le 30 juin. »

La position du connétable devenait chaque jour plus difficile; son fils, le comte de Roussi, son frère, Jacques de Luxembourg, étaient prisonniers; le roi d'Angleterre allait arriver; le duc de Bourgogne revenait de Neuss; le roi voulait une réponse décisive. Le sire de Moui, d'autres encore, allaient et venaient chaque jour porter les propositions et les demandes de chacun; le roi, à sa coutume, faisait des offres assez larges. Le connétable les eût peut-être acceptées, et serait venu le trouver; mais il voulait que le roi fît auparavant serment sur la croix de Saint-Laud (2) de ne lui faire ni laisser faire aucun mal en sa personne. « Pourquoi ne ferait-il » pas ce serment pour moi? disait le connétable, il » l'a bien fait pour monsieur de Lescun. — Tout » autre serment qu'il voudra, répondait le roi, mais » pour celui-là, je ne veux le faire à homme qui vive. »

(1) De Troy.

(2) Comines.

Ce refus redoublait les méfiances du connétable; rien ne pouvait se conclure, et cependant il n'y avait pas un jour à perdre, car les Anglais commençaient à passer la mer. Le roi se fit amener Jacques de Luxembourg, et le trouva plus loyal homme que son frère; il devisa longuement avec lui, et fut content de sa franchise. Ce fut ainsi qu'il apprit toutes les incertitudes et les variations du connétable avec le duc de Bourgogne, aussi merveilleuses qu'avec lui. Jacques de Luxembourg lui raconta comment trois fois il était venu devant Saint-Quentin. « Combien aviez-vous de gens avec vous? » disait le roi. « Sire, j'en avais bien trois mille la troisième fois, » répondit le prisonnier. « Et pour qui comptiez-vous » tenir cette ville de Saint-Quentin? — Sire, à mes » deux premiers voyages, je venais dans le seul » dessein de réconforter mon frère; mais au troi- » sième, voyant qu'il trompait mon maître et moi, » j'aurais, si j'avais pu, gardé la place pour mon- » seigneur le duc de Bourgogne, sans toutefois » faire nul mal ni violence à mon frère le conné- » table, à moins qu'il eût refusé de quitter la ville. » Le roi jugea qu'un homme si droit dans ses réponses lui garderait fidélité. Il ne le laissa guère en prison, le prit à son service, lui donnant des gens d'armes à commander et un grand état.

Au commencement du mois de juin, le roi avait retiré du service de Bourgogne un autre fort grand seigneur. Le prince d'Orange, se rendant avec peu de suite, de sa principauté en Flandre (1), était tombé entre les mains du sire de Groléе, bailli de Lyon, qui le céda au roi moyennant quarante mille écus d'or. Le roi donna ensuite quittance au prince d'Orange, après avoir reçu de lui le droit de souveraineté sur sa principauté, avec foi, hommage-lige, et ressort au parlement de Dauphiné. En outre, il lui accorda la permission de s'intituler prince d'Orange par la grâce de Dieu; de frapper monnaie, à condition que ce serait au même poids et au même aloi que dans le royaume; de faire grâce aux condamnés, hormis pour crime d'hérésie et de lèse-majesté. Les sujets de la principauté reçurent aussi le privilége de n'être point taxés aux impôts ni soumis à la levée des francs archers. Ce fut comme dauphin de Viennois, que le roi conclut cet arrangement avec le prince d'Orange. Déjà, depuis plusieurs années, le sire d'Arguel, son fils, avait abandonné le duc de Bourgogne. Le bruit courut que le prince aussi avait voulu traiter avec le roi, et que s'il avait été fait prisonnier, c'était de son propre gré. La même chose fut dite du sire de Contai et même de Jacques de Luxembourg, tout blessé qu'il avait été devant Arras (2). Dans chaque parti on ne croyait guère à la loyauté de personne.

Cependant l'armée d'Angleterre passait la mer; le duc de Bourgogne avait mis au service du roi Édouard cinq cents bateaux plats de Hollande et de Zélande. Néanmoins il s'en fallut bien qu'un si grand nombre de gens pût traverser le détroit en une seule fois. La flotte fit plus d'un voyage, et ce fut l'affaire de plusieurs jours. Si le roi de France avait eu beaucoup de vaisseaux et des gens exercés à bien faire la guerre sur mer, il eût été facile, surtout puisqu'on était dans la saison des longs jours et des nuits courtes, de jeter le désordre dans toute cette expédition. Un seul navire de la ville d'Eu prit trois vaisseaux chargés de troupes. Mais ni le roi ni aucun de ses conseillers ne s'occupaient des choses de la mer. Il n'y avait que Coulon qui y entendît quelque chose, et il était peu secondé.

Rien n'était si beau que cette armée d'Angleterre. Il y avait quinze cents hommes d'armes montés sur de bons chevaux, la plupart bardés de fer. On comptait quinze mille archers à cheval. Beaucoup de gens de pied, des équipages de toute sorte, des tentes, des chariots, des ouvriers pour dresser et clore le camp; une nombreuse artillerie, et parmi ceux qui portaient les armes et devaient combattre, pas un page, disait-on; en outre trois mille hommes, sous le commandement du sire de Duras et de lord Dudley, devaient se rendre en Bretagne.

Le roi Édouard, en s'embarquant à Douvres, envoya au roi de France son héraut nommé Jarretière. Le héraut fut amené à un moment où le roi avait autour de lui beaucoup de gens de sa cour. Il s'avança et remit sa lettre de défi. Elle portait sommation de rendre à Édouard d'Angleterre son royaume de France, qui lui appartenait légitimement, afin qu'il pût remettre l'Église, les nobles et le peuple en leur ancienne liberté, dont ils avaient été injustement dépouillés, et afin de faire cesser les lourdes charges et cruelles exactions auxquelles ils étaient tenus contre les lois et coutumes du royaume. En cas de refus, le roi Édouard protestait, en la manière accoutumée, que les maux et l'effusion du sang qui pourraient advenir ne seraient point de son fait.

Cette lettre, où l'on savait si bien toucher les

(1) Dunod.

(2) Meyer. — Gollut.

griefs que les sujets du roi pouvaient avoir contre lui, était en outre en si bon langage et si beau style français, qu'il était bien clair que ce n'était pas un Anglais qui y avait mis la main. Le roi lisait tout bas, et chacun avait les regards fixés sur lui pour voir quel visage il faisait.

Après qu'il eut fini la lettre, il emmena le héraut dans un cabinet voisin. Cet homme était de la province de Normandie. Alors le roi se mit à parler familièrement (1) avec lui. « Je sais bien, lui dit-il, » que si mon cousin le roi d'Angleterre, votre » maître, s'en vient en notre royaume pour nous » faire la guerre, ce n'est pas qu'il en ait lui-même » grande volonté; aussi ne lui en sais-je nullement » mauvais gré, et n'en suis pas moins son bon ami » et frère. S'il a entrepris ce voyage, c'est à la » requête du duc de Bourgogne, et parce qu'il est » contraint par ses communes d'Angleterre. Mais il » peut bien voir que la saison est presque passée. » D'ailleurs, le duc de Bourgogne ne pourra l'aider » en rien. Il revient de son siége de Neuss tout » déconfit et ruiné; son armée est en si mauvais » point, qu'il n'osera pas la montrer aux Anglais. Je » n'ignore pas non plus que mon frère d'Angleterre » a aussi des intelligences avec le connétable, dont » il a épousé la nièce (2). Mais qu'il ne s'y fie pas; » il en sera trompé. J'en pourrais dire long sur tous » les biens que je lui ai faits et les trahisons que » j'en ai reçues. Il ne veut que vivre en dissimu- » lation, entretenir chacun, et faire son profit. » Le roi devisait ainsi avec ce héraut d'un ton de confiance, et comme lui racontant franchement toutes ses affaires. « Votre maître ferait bien mieux » de conclure une loyale paix avec un ancien en- » nemi, que de compter sur les fausses promesses » de ses nouveaux amis. En outre, la paix est plus » agréable à Dieu qu'aucune guerre que ce soit; » aussi est-elle mon plus grand désir. Voilà ce qu'en » fidèle serviteur vous devriez dire à votre maître. » Ce serait agir pour son bien. Vous n'en seriez pas » plus mal avec moi; et si, par vos bons soins, mon » cousin d'Angleterre voulait entendre à un appoin- » tement, vous auriez en témoignage de mon amitié » mille écus d'or, outre ces trois cents que je vais » vous donner. »

Le héraut, que les façons engageantes du roi et les mille écus d'or avaient mis en bonne disposition, promit de parler à son maître, avoua qu'il ne le croyait pas très-porté de lui-même à la guerre. Mais, disait-il, il ne fallait rien tenter et ne parler de rien que lorsque le roi Édouard aurait passé la mer. « Pour lors vous pourrez envoyer un héraut deman- » der un sauf-conduit pour des ambassadeurs. Il » faudra que ce héraut s'adresse à milord Howard » et à milord Stanley, et aussi à moi, afin que nous » lui aidions à se bien conduire. »

Chacun, dans la salle, attendait impatiemment la fin de cette conversation. Le roi rentra avec le héraut : il avait l'air gai et ouvert. « Monsieur d'Ar- » genton, » disait-il au sire de Comines, car il l'appelait ainsi depuis qu'il lui avait donné cette seigneurie, « il vous faut faire mesurer trente aunes » de velours cramoisi pour donner au héraut d'An- » gleterre. » Puis, se penchant à son oreille, il ajouta tout bas : « Je lui ai bien parlé; continuez à l'en- » tretenir, et gardez que personne ne lui parle » jusqu'à son départ. » Le sire de Comines emmena Jarretière. Alors le roi se mit à rire et à plaisanter avec tout le monde. Appelant tantôt les uns, tantôt les autres, il racontait la teneur de la lettre de défi, la faisait lire et s'en raillait un peu. Enfin il paraissait content et rassuré plus qu'on ne l'avait vu depuis longtemps.

Les Anglais, en commençant cette entreprise, avaient compté que le duc de Bourgogne les seconderait puissamment. Ils s'attendaient à trouver une armée au moins égale à la leur, déjà en campagne, ayant déjà envahi les marches du royaume. Ils avaient espéré que les troupes du roi de France seraient d'avance harassées et mises en mauvais ordre par deux ou trois mois de guerre. C'était là ce que leur avait promis le duc de Bourgogne. Il avait ainsi décidé le conseil du roi Édouard, qui autrement ne serait pas entré dans ses projets.

Lors donc que le roi d'Angleterre, descendant à Calais le 5 juillet, ne trouva à son arrivée en France ni le duc de Bourgogne, ni aucune armée, ni magasins pour nourrir ses troupes, en un mot nuls préparatifs (3), il s'étonna beaucoup et sentit un grand mécontentement de la conduite de son allié.

(1) Hall. — Comines.

(2) Fille de Jacqueline de Luxembourg, veuve du duc de Bedford, remariée à sir Richard Woodville.

(3) Le Duc avait cependant donné des ordres pour qu'on fournît à l'armée du roi d'Angleterre ce dont elle aurait besoin. On lit, dans le registre d'Ypres intitulé *Welvernieuwingen*, que, le 29 juin, deux huissiers d'armes vinrent avec un mandement du Duc auprès de la loi de la châtellenie, la requérir de fournir des chevaux et chariots pour le service du roi d'Angleterre : ce à quoi il fut satisfait le 11 juillet, et le roi fit payer, pour chaque chariot, 5 livres de gros. (G.)

Les suites de cette obstination insensée qui avait retenu le Duc au siége de Neuss se montrèrent alors avec évidence.

Il ne pouvait faire une plus grande faute que de laisser les Anglais à eux-mêmes au moment où ils arriveraient dans le royaume. Leur armée était belle, il est vrai, mais ce n'étaient plus ces fameux Anglais du roi Henri V. Ceux-ci étaient sans nulle expérience de la guerre.

C'était d'ailleurs une chose bien connue, qu'il n'y avait rien de si maladroit et de si sot (1) que les Anglais lorsque leur armée venait de passer la mer. Il leur fallait quelque temps avant de s'accoutumer à toutes les choses nécessaires pour faire de bons hommes d'armes en France. Ils ne savaient pas d'abord supporter patiemment le manque de vivres et les privations de toute sorte, parce que chez eux ils étaient accoutumés à se mieux traiter que les gens d'aucune nation (2). Ils aimaient aussi beaucoup à murmurer contre leurs chefs et ne savaient pas bien obéir. En outre, les conseillers du roi et les seigneurs d'Angleterre n'entendaient rien aux affaires du royaume de France, ne connaissaient ni les peuples, ni les capitaines, ni les princes avec lesquels ils allaient avoir à combattre ou à traiter.

Il n'y avait donc rien de plus essentiel au duc de Bourgogne que de se trouver au débarquement des Anglais, de ne pas les perdre de vue, de les guider en toutes choses, jusqu'à ce que leur armée fût devenue ce qu'on avait vu aux anciens temps, vaillante, bien ordonnée, et leurs chefs expérimentés et habiles. Au lieu de cela, le Duc avait retardé de deux mois leur passage, et son absence, lorsqu'ils arrivaient, commençait par leur donner mécontentement et méfiance.

La duchesse de Bourgogne se hâta de venir voir le roi Édouard son frère. Quant au Duc, il n'arriva à Calais que neuf jours après, le 14 juillet (3). Mais il était seul de sa personne; nulle armée ne le suivait. Ce qui lui en restait, après avoir perdu, plus par les maladies que par la guerre, seize mille hommes devant Neuss, n'avait pas pris la route de l'Artois et de la Picardie. Outre qu'il avait honte de produire devant ses alliés une armée auparavant si belle et maintenant en pauvre état, il semblait que maintenant il eût d'autres projets. Sa colère s'était tournée contre le duc de Lorraine. Quelques jours après avoir quitté Neuss, il avait sommé les principaux seigneurs du duché de Lorraine, les comtes de Salm (4), de Linanges, les sires de Blamont, de Neufchâteau, d'Haraucourt, de Ligniville, de Fenestranges et les autres nobles, de se conformer au traité d'alliance conclu avec le duc leur seigneur, traité qu'ils avaient signé et garanti. Il déclarait que, quant à lui, il en avait observé toutes les conditions, tandis que le duc de Lorraine n'était nullement absous de son serment et de sa foi, ainsi qu'il l'avait affirmé dans ses lettres de défi. Le principal motif allégué dans ce défi avait été que le duc de Bourgogne faisant la guerre à l'Empereur et au roi de France, le duc de Lorraine, qui était leur homme féodal, ne pouvait se dispenser de les servir contre lui. Or le duc de Bourgogne niait que le roi de France fût seigneur suzerain d'aucun fief de Lorraine. Quant à l'Empereur, il ne lui avait point fait la guerre, disait-il, au sujet de l'Empire, dont il avait toujours souhaité la prospérité et l'honneur, mais comme à une personne privée. Si bien, ajoutait-il, que plusieurs princes de l'Empire s'étaient excusés de servir en cette guerre. D'ailleurs elle était terminée, et il y avait maintenant bonne amitié entre l'Empereur et lui. En conséquence, le duc de Bourgogne interdisait aux seigneurs et nobles de Lorraine de servir en rien le duc René, et leur annonçait que, les ayant ainsi prévenus, il procéderait contre eux par voies de fait s'ils ne déféraient à ses lettres.

C'était donc maintenant la conquête de la Lorraine qu'il voulait faire. La difficulté que lui semblait présenter la guerre de France, sa réconciliation avec l'Empereur, qu'il leurrait encore par l'espoir d'accorder sa fille à l'archiduc Maximilien; la furieuse haine dont il était animé contre les gens d'Alsace et de Ferette (5), qui avaient tué son gouverneur Hagenbach, qui avaient renvoyé ses garnisons, et qui en ce moment ravageaient les frontières de la Comté; le désir de châtier ces paysans, comme il les appelait, étaient autant de motifs qui rejetaient sa pensée vers le pays des bords du Rhin.

Ainsi il proposa au roi d'Angleterre, non point de joindre leurs armées, mais de faire la guerre séparément. Il allégua que tant de gens ne pour-

(1) Comines.

(2) Amelgard.

(3) On a vu, dans une des notes précédentes, que, en quittant Neuss, il était venu à Namur, et de là à Bruges, où il avait assemblé les états de Flandre le 12 juillet. Son armée était restée à Namur et aux environs. (G.)

(4) M. de Reiffenberg a donné la généalogie des différentes branches de la maison de Salm, dans ses nouvelles *Archives historiques*, t. VI, p. 170-256. (G.)

(5) Specklin.

raient vivre dans un pays déjà dévasté par les Français (1), et qu'il valait mieux s'écarter l'un de l'autre, afin de trouver assez de vivres. Pendant que les Anglais passeraient la Somme et entreraient en France du côté de Laon et de Soissons, le duc de Bourgogne, après avoir chassé du Luxembourg le sire de Craon et le duc de Lorraine, s'emparerait du duché de Bar et de la Lorraine, arriverait en Champagne par cette route, et le rendez-vous serait à Reims, où le roi Édouard se ferait sacrer.

Ce projet ne contenta pas beaucoup les Anglais; ce n'était pas ce qu'on leur avait promis. Ils commençaient à ressentir quelque méfiance et quelque courroux. Toutes les raisons que le duc de Bourgogne pouvait alléguer leur semblaient trop subtiles; ils n'étaient pas faits à la façon de traiter les affaires, ni aux dissimulations des princes et seigneurs de l'autre côté de la mer. Ce leur était un grand sujet d'étonnement que ce duc de Bourgogne, qui les pressait tant, et depuis si longtemps, de venir faire la guerre avec lui, n'eût aucunes troupes en campagne, et parlât de s'en retourner presque aussitôt après avoir vu le roi d'Angleterre, quand il l'avait déjà fait attendre plus d'une semaine.

Quelle que fût son impatience, il ne put se dispenser d'accompagner le roi Édouard, du moins pour plusieurs jours, et prit sa route par Guines, Saint-Omer, Arras, Doullens et Péronne. Dans cet intervalle, il encourageait les Anglais de son mieux, leur montrait les choses comme faciles, et les flattait surtout du grand secours qu'ils allaient tirer du connétable.

Celui-ci voyait approcher le moment de se décider et ne pouvait s'y résoudre. Il envoya au Duc un de ses serviteurs, nommé Louis de Sainville, s'excusant de ne pas avoir encore livré Saint-Quentin, sous le prétexte qu'il aurait par là perdu trop tôt tout crédit chez le roi de France, et le moyen de savoir bien des choses. A présent, disait-il, le moment était venu, et il ferait tout ce que voudrait le Duc. En preuve de sa sincérité, c'était au Duc lui-même qu'il adressait une lettre de créance pour le roi d'Angleterre, et l'avouait ainsi de tout ce qui pourrait être promis en son nom. En même temps il donna un nouveau scellé, par lequel il s'engageait à le servir, lui et ses alliés, notamment le roi d'Angleterre, envers et contre tous sans exception.

Le Duc fit bon usage de ces deux pièces, montra la dernière au roi d'Angleterre, et usant largement de l'autorisation contenue dans la première, il promit au nom du connétable, non-seulement Saint-Quentin, mais toutes ses autres places. Le roi Édouard ne conserva ni méfiance ni doute. Le connétable était son allié par le sang, oncle de la reine. Le duc de Bourgogne répondait de lui. D'ailleurs, comment croire qu'après avoir fait une telle offense, une si grande trahison envers le roi de France, le connétable pourrait avoir encore quelque idée de le ménager? C'est ce que personne, et surtout un Anglais nouvellement débarqué, ne pouvait certes imaginer.

On s'avança donc en Artois et en Picardie; le roi Édouard n'avait pas lieu d'être plus content du Duc, qui voulait toujours partir, et qui, par une méfiance étrange, ne laissait pas même entrer les Anglais dans les villes, allait y coucher de sa personne, leur en faisait fermer les portes, les laissant camper au dehors, et se bornant à aller visiter le roi Édouard dans les fermes où il prenait son logis (2).

Lorsqu'on fut ainsi devant Péronne, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne s'en allèrent vers Saint-Quentin. Les Anglais ne marchaient point en appareil de guerre et s'avançaient sans nulle précaution, comme pour entrer dans une ville amie, comptant qu'on allait venir au-devant d'eux en procession avec la croix et la bannière; aussi leur surprise fut grande, lorsqu'en approchant des portes l'artillerie commença à tirer, leur tua deux ou trois hommes, et qu'ils virent la garnison sortir pour les combattre et les chasser. Il fallut revenir: le temps était mauvais; il tombait une grande pluie. Les Anglais rentrèrent dans leur camp mécontents et furieux. Ils traitaient hautement le connétable de traître, ne ménageaient guère plus le duc de Bourgogne. Rien ne pouvait leur donner patience; eux qui venaient en toute loyauté et pour se mettre franchement en besogne, ne trouvaient partout que tromperies, que fausses promesses. Par surcroît, le Duc n'en parlait pas moins de sa guerre de Lorraine, de la nécessité d'aller rejoindre son armée, et voulait partir, les laissant en cet embarras. Il y avait là de quoi les mettre en colère, les priver de toute réflexion, et ne leur pas même laisser le pouvoir de consulter sensément ni d'aviser à ce qu'il y avait de mieux à faire dans une telle situation. Les Allemands, les Anglais (3), et tous les gens du

(1) Amelgard.
(2) Comines. — Pièces à la suite de Comines.
(3) Comines.

Nord, étaient ainsi fort sujets à s'irriter impétueusement et à ne plus regarder à rien quand on les avait offensés et trompés. Bien différents en cela des Italiens, qui étaient plus subtils que fiers, qui ne se troublaient pas, et en toute situation savaient chercher leur avantage. Les Français tenaient beaucoup de ce caractère, et surtout le roi Louis.

Le jour même ou le lendemain de la déconvenue de Saint-Quentin, le valet de Jacques de Grasset, un des gentilshommes appointés de la maison du roi, de ceux qu'on appelait les Vingt-Écus à cause du montant de leur gage, tomba entre les mains des Anglais. On l'amena au roi Édouard, qui le fit interroger; puis, comme c'était le premier prisonnier qu'on faisait, il le renvoya courtoisement. Au moment où il partait, lord Howard et lord Stanley lui donnèrent un noble d'or, en lui disant : « Si vous » pouvez parler au roi votre maître, recommandez-» nous à sa bonne grâce ; » et ils se nommèrent.

Ce valet arriva au plus vite à Compiègne, où était le roi, et fit son message. Le roi ne douta pas que ce ne fût un espion. Jacques de Grasset avait un frère au service de Bretagne : c'était assez pour lui donner des soupçons. Le valet fut mis aux fers et gardé étroitement.

Toutefois le roi était en grande agitation des paroles de cet homme. Il se le faisait amener, l'interrogeait lui-même, le renvoyait en prison, se rappelait les paroles de Jarretière le héraut, et ne savait s'il pouvait, sur une telle assurance, essayer d'envoyer quelqu'un vers les Anglais. En ce travail d'esprit, on lui servit son dîner. Il se mit à table, et chacun de ceux qui le regardaient l'aurait pris pour un fou s'ils n'eussent pas été accoutumés à ses façons, tant il était distrait et troublé. Il avait fait mettre à table près de lui monsieur d'Argenton, qui savait l'affaire dont il était si fort occupé. Tout à coup, au milieu du repas, le roi parlant à voix basse, lui dit : « Monsieur d'Argenton, vous connaissez » monsieur des Halles, mon chambellan, le fils de » Mérichon (1), l'ancien maire de La Rochelle. Il a » un valet que j'ai vu. Je voudrais envoyer cet » homme-là au camp des Anglais, en l'habillant en » héraut. Allez-vous-en manger dans votre cham-» bre ; envoyez quérir ce valet, et proposez-lui la » chose, voyez s'il osera l'entreprendre. »

Monsieur d'Argenton se hâta d'obéir. Quand il vit arriver le valet, qu'on nommait Mérindot, il fut surpris, car ce n'était pas un homme de grande mine, et il ne semblait guère de taille à faire un héraut ni un ambassadeur. Toutefois, en parlant avec lui, il lui trouva du bon sens et une façon de parler aimable et insinuante. Il fallait bien que le roi, qui aimait fort à employer cette sorte de gens, en eût jugé ainsi, car il n'avait vu cet homme qu'une fois par hasard, et il lui était resté en mémoire. Quand on eut proposé le message à ce valet, il se crut mort, et se jeta à deux genoux, demandant grâce. Monsieur d'Argenton, en bon serviteur du roi Louis, et instruit à son école, fit mettre cet homme à table, dîna avec lui, tâcha de lui donner courage, lui dit qu'il n'y avait nul péril, que c'étaient les Anglais eux-mêmes qui l'avaient désigné de préférence. Il lui promit de l'argent, lui demanda d'où il était, et s'il ne serait pas bien aise d'avoir un bon emploi à l'île de Rhé dans son pays. Petit à petit il le disposa mieux.

Cependant le roi était impatient, il envoya chercher monsieur d'Argenton, qui vint lui dire où il en était avec cet homme ; et s'étonnant que le roi l'eût choisi, il en nomma d'autres qui lui semblaient meilleurs. Mais le roi voulait celui-là et point d'autres. Il monta dans la chambre de monsieur d'Argenton, parla lui-même à l'homme : en peu de mots il l'eut persuadé, car il s'entendait encore mieux que ses serviteurs à séduire les gens, et en outre il était le roi. La chose pressait, du moins au gré de son impatience. Par malheur, comme il voyageait toujours avec peu de train et n'aimait point la pompe et les embarras, il n'avait pas avec lui un seul héraut dont on pût prendre l'habit. Il y avait pensé, et avait amené avec lui dans la chambre Alain de Goyon, sire de Villiers, son grand écuyer. Dès que le valet se fut décidé, le roi envoya le grand écuyer quérir la bannière d'un trompette. Puis, à l'aide d'un des gens de monsieur d'Argenton, on ajusta du mieux qu'on put cette bannière à la guise d'une cotte d'armes de héraut aux armes de France. Le reste de l'ajustement fut emprunté à un héraut de monsieur l'amiral; on apporta aussi des houzeaux; un cheval fut amené à la porte. On mit dessus le héraut travesti, sans que personne eût pu lui parler. Sa cotte d'armes était roulée dans une petite valise à l'arçon de la selle, et il partit ainsi pour le camp des Anglais, bien instruit par le roi de ce qu'il avait à dire.

Il arriva le 12 août, au moment où le duc de Bourgogne, quelque chose qu'on eût pu lui représenter (2), était parti pour aller retrouver son armée

(1) Mérichon, seigneur des Halles de Poitiers.

(2) Le manuscrit de Vande Létuwe, conservé dans les

dans le Luxembourg (1). Ainsi les esprits se trouvaient assez disposés à entendre ce qui pourrait venir de la part du roi de France. Le héraut, avant d'entrer dans le camp, avait passé sa cotte d'armes. Il déclara de quelle part il venait, comment il voulait parler au roi d'Angleterre, et se recommanda de lord Howard et de lord Stanley. On lui fit bon accueil, et après le dîner du roi Édouard, il lui fut amené.

Ce héraut sut répéter en paroles bien dites et convenables ce qui lui avait été appris (2). Il dit que le roi avait dès longtemps le désir d'avoir bonne amitié avec le roi d'Angleterre, et de faire vivre les deux royaumes en paix; que depuis son avénement il n'avait entrepris nulle guerre contre l'Angleterre; que s'il avait accueilli monsieur de Warwick, c'était contre le duc de Bourgogne et non contre le roi d'Angleterre. Cet envoyé remontra surtout comment le duc de Bourgogne, en appelant les Anglais, n'avait voulu autre chose qu'obtenir de meilleures conditions en traitant, et n'avait jamais cessé de négocier; que tous les autres qui avaient pu mettre la main à cette entreprise n'avaient nul souci du roi d'Angleterre, et ne songeaient qu'à leurs propres affaires; qu'à la vérité il y avait beaucoup de gens en Angleterre, tant nobles qu'autres, qui avaient souhaité cette guerre, mais que la saison était déjà fort avancée, que les dépenses avaient été grandes, qu'il en faudrait faire encore, tandis qu'on pourrait s'entendre au sujet de celles qui étaient déjà faites; en un mot, que le roi se mettrait en devoir de contenter le roi Édouard et les gens de son royaume.

Enfin le héraut proposa d'accorder un sauf-conduit pour des ambassadeurs avec une suite de cent chevaux, à moins qu'on n'aimât mieux établir des pourparlers dans quelque village, à moitié chemin, entre les deux armées.

Le roi Édouard assembla le lendemain son conseil pour délibérer sur les ouvertures que faisait le roi de France. La plupart des princes, seigneurs et conseillers, furent d'avis de traiter de la paix. L'indignation contre le duc de Bourgogne et le connétable était encore fort grande. L'armée commençait déjà à manquer de vivres; on s'était assuré que les passages de la Somme étaient bien gardés, et qu'on ne traverserait pas la rivière sans avoir à combattre rudement (3). Le roi d'Angleterre avait eu l'habileté d'emmener avec lui plusieurs bourgeois de Londres et les principaux des communes, qui, dans le parlement, avaient tant voulu la guerre. Par là il semblait les honorer et les rendre témoins et contrôleurs de cette entreprise que le peuple désirait. Mais ces honnêtes marchands, accoutumés à une vie tranquille, gros et gras comme gens qui ne bougent point de leur maison, ne s'arrangeaient pas de coucher sous la tente et d'endurer les fatigues et les misères de la guerre. Ils avaient cru qu'il s'agissait d'assister à quelque belle et glorieuse bataille, puis de revenir. Maintenant ils voyaient que ce serait une longue et rude affaire, et ils étaient devenus partisans de la paix. Cependant tous les Anglais n'étaient point dans des dispositions si pacifiques. Plusieurs, et à leur tête le duc de Glocester, frère du roi Édouard, et qui depuis fut roi aussi sous le nom de Richard III, ne voulaient point la fin de la guerre. Il haïssait beaucoup les Français, et craignait qu'une si grande entreprise, finissant avant même d'avoir présenté le combat, ne portât préjudice à l'honneur de l'Angleterre. C'était un homme fort cruel, à qui l'effusion du sang, tout inutile qu'elle pouvait être, n'inspirait nulle pitié.

Quelle que fût son opinion, le conseil d'Angleterre passa outre; le héraut fut appelé; le roi lui donna une belle coupe pleine d'angelus d'or; le sauf-conduit lui fut délivré, et il partit accompagné d'un héraut d'Angleterre qui devait rapporter un sauf-conduit pareil.

Le roi fit bon et joyeux accueil à Mérindot qui l'avait si bien servi; il eut l'office d'élu dans l'île de Rhé et beaucoup d'argent. Le sauf-conduit fut aussitôt envoyé aux Anglais, et dès le lendemain, dans un village auprès d'Amiens, les ambassadeurs s'assemblèrent. De la part du roi, c'étaient l'amiral de France, le sire de Saint-Pierre et l'évêque d'Évreux. De la part du roi d'Angleterre, c'étaient lord

archives d'Ypres, n'est pas d'accord avec M. de Barante sur le voyage fait en France par le Duc, en compagnie du roi d'Angleterre; il dit, au contraire, que le Duc, après être resté peu de temps avec le roi à Calais, retourna en hâte à Namur, d'où il se rendit à Luxembourg, lorsqu'il apprit le traité conclu entre les deux rois.

Nous lisons, dans le 3e registre du conseil de ville de Mons, que, le 13 août, le Duc arriva à Valenciennes, où il avait fait convoquer, depuis le 26 juillet, les états de Hainaut. Il demanda aux états le subside nécessaire pour la solde, pendant deux mois, de 200 lances et de 500 archers; ce subside était évalué à 8,000 écus : les états le votèrent. Il leur fit de grands remercîments de ce qu'ils avaient si bien défendu le pays contre les attaques des Français, et mieux que ceux d'Artois, qui avaient laissé piller et dévaster le leur. (G.)

(1) Legrand. — Chronique à la suite de Comines.

(2) Hollinshed. — Comines.

(3) Amelgard.

Howard, sir Thomas Saint-Léger et le docteur Thomas Morton.

Les Anglais, selon l'usage, commencèrent par demander la couronne de France, puis la Normandie et la Guyenne; mais ils savaient bien qu'ils n'en auraient rien, et n'en parlaient que pour la forme. Comme des deux parts on avait envie de conclure promptement, ils dirent bientôt leurs véritables paroles, et les ambassadeurs de France surent à quoi s'en tenir. On leur demanda (1) soixante-quinze mille écus comptant avant que les Anglais se remissent en route; le mariage du Dauphin avec la fille aînée du roi d'Angleterre, qui recevrait, durant neuf années, une pension de soixante mille écus payables à la Tour de Londres, et assise sur les revenus de la Guyenne. Après ces neuf années, elle devait venir en France habiter avec son mari. En outre, les Anglais n'omettaient pas plus que de coutume de demander quelques articles avantageux aux intérêts de leurs marchands. Ils offraient, ce qui parut fort étrange, de nommer au roi ceux de ses sujets qui le trahissaient, et de lui en fournir les preuves écrites (2).

Lorsque le soir même les ambassadeurs revinrent trouver le roi, qui s'était avancé jusqu'à Amiens, il eut une grande joie de ces conditions, et assembla son conseil. Quelques-uns de ses serviteurs trouvaient les propositions des Anglais si belles, qu'ils étaient en méfiance, craignant que ce fût tromperie et dissimulation. Le roi, qui assurément n'était pas d'un naturel confiant, jugea tout autrement, et vit mieux ce qui en était : « Non, disait-il, les Anglais » ne vous montrent en cette affaire aucun faux semblant; la saison est avancée, et s'annonce comme » mauvaise et pluvieuse; ils craignent les maladies; » les vivres sont rares. Ils n'ont pas encore une » ville ni une forteresse. Le connétable, Dieu aidant, ne leur en livrera aucune; j'envoie sans » cesse vers lui pour l'adoucir, le bien entretenir et » le garder de mal faire. Le duc de Bourgogne les » a trompés, et ils sont tout bouillants de colère » des mauvais tours qu'il leur a joués. D'ailleurs » j'ai connaissance de mon frère le roi d'Angleterre: » c'est un vaillant homme, mais il aime fort ses aises » et ses plaisirs. C'est malgré lui qu'il a passé la » mer. Tout ceci commence à lui donner un grand » ennui, et il en voudrait être dehors. Je vais envoyer à Paris chercher de l'argent en toute diligence. Il faudra bien que chacun m'en prête et » vienne à mon aide; rien ne doit nous coûter pour » mettre les Anglais hors du royaume. Pour peu » qu'ils y fissent séjour comme au temps du roi » mon père, le dommage serait bien plus grand. Il » ne leur faut rien refuser pour qu'ils s'en aillent; » sauf que jamais, de mon vivant, je ne leur céderai » ni une ville ni un arpent de terre : plutôt que de » le souffrir, je mettrai toutes choses en hasard et » en péril. Pour de l'argent, on en retrouve. » Aussitôt il envoya le chancelier et plusieurs généraux des finances à Paris, afin de s'y procurer les plus fortes sommes qu'ils pourraient réunir.

D'autres pensèrent que le roi pouvait mieux profiter de sa situation, et qu'il s'humiliait trop. C'est ce qui ne lui importait pas beaucoup lorsqu'il y voyait son avantage. D'ailleurs il savait les murmures et les trahisons dont le royaume était rempli, quelque calme qu'il parût : un revers inattendu de fortune aurait tout fait éclater. Enfin le roi était toujours joyeux de voir finir la guerre. Il n'y était pas plus mal habile qu'un autre prince, et, dans l'occasion, savait se montrer vaillant. Toutefois son génie était plus à l'aise durant la paix, et il pouvait pour lors bien mieux suivre ses desseins. Aussi disait-on communément que, pendant la guerre, il avait toujours l'œil ouvert sur toutes choses; mais que, pendant la paix, c'étaient ses deux yeux qui ne se fermaient jamais.

Bien que les ambassadeurs fussent à peu près d'accord, les conférences se prolongèrent encore quelques jours pour traiter divers autres points, et régler les garanties qu'on se donnerait mutuellement. Le connétable et le duc de Bourgogne surent bientôt que les deux rois négociaient, et chacun, de son côté, en fut en grand souci; mais ils étaient loin de croire les choses aussi avancées.

Le connétable, qui se tenait à Saint-Quentin, envoya aussitôt au roi le sire de Sainville et maître Jean Richer son secrétaire. Il y avait en même temps à Amiens le sire de Contai, fait prisonnier devant Arras, que le roi employait à aller et venir entre le duc de Bourgogne et lui, pour essayer quelque accommodement. Il lui avait promis de le tenir quitte de rançon et de lui donner beaucoup d'argent, s'il pouvait réussir dans cette négociation.

Monsieur d'Argenton et monsieur du Bouchage, à qui le roi avait adressé les envoyés du connétable, lui rendirent compte qu'ils venaient offrir les bons offices de leur maître pour la paix, et que, selon

(1) Rymer.

(2) Comines.

leurs discours, il était fort disposé à se réconcilier avec lui aux dépens du duc de Bourgogne. Le roi conçut alors un plaisant dessein et très-bien avisé pour ce qu'il avait en tête. Il y avait, dans sa chambre, un grand et vieux paravent. Il fit venir le sire de Contai : « Je vous veux faire entendre, dit-il, » comme le connétable et ses gens prennent soin des » intérêts de mon frère de Bourgogne. Voilà ses » ambassadeurs qui viennent me parler; mettez-» vous derrière ce paravent; ne dites mot, et écou-» tez : monsieur d'Argenton vous fera compagnie. »

Les envoyés du connétable entrèrent dans la chambre, conduits par monsieur du Bouchage. Le roi s'était assis sur une escabelle, tout contre le paravent. Alors le sire de Sainville commença à raconter au roi qu'il arrivait de chez le duc de Bourgogne. « Je suis allé, de la part de monseigneur le » connétable, lui faire des remontrances au sujet » de son amitié avec les Anglais, et m'efforcer de » l'en démouvoir. Mais, par ma foi, il n'est nul » besoin de lui rien persuader sur ce chapitre. Je » l'ai trouvé dans une telle colère contre les Anglais, » que, si j'eusse voulu, il n'aurait tenu à rien de » lui faire non-seulement rompre son alliance avec » eux, mais de le résoudre à tomber sur eux pour » les détrousser dans leur retraite (1). » Le roi riait, et le sire de Sainville, pour lui complaire encore mieux, se mit à contrefaire les façons du duc de Bourgogne, frappant du pied, donnant des coups de poing sur la table, répétant les propres discours du Duc, et son jurement accoutumé : « Par saint » Georges, ce roi d'Angleterre n'est autre que » Blackborn, fils d'un archer de ce nom. Je l'ai vu » arriver en mes États sans avoir un denier vaillant. » C'est par mon aide qu'il a recouvré son royaume; » et le voilà qui m'abandonne, qui manque à sa foi, » et traite avec le roi de France! »

Le sire de Sainville faisait, de cette sorte, le récit de toutes les fureurs du duc de Bourgogne, en se rendant aussi plaisant qu'il pouvait. Le roi riait de plus fort : « Parlez plus haut, disait-il, je me fais » vieux, je deviens un peu sourd »; et il le faisait répéter. L'autre recommençait du meilleur de son cœur.

Passant à l'objet particulier de sa commission, le sire de Sainville exposa que le connétable approuvait fort le dessein d'obtenir une trêve; que le roi n'avait pas de meilleur moyen pour écarter les périls qui le menaçaient; quant à lui, il y aiderait de tout son pouvoir; connaissant bien les Anglais, il pourrait guider le roi, et d'abord lui faisait savoir que le roi Édouard se contenterait de recevoir deux ou trois villes, telles petites qu'elles fussent.

Le roi était moins content d'un tel discours; il sentait que, plus le connétable se mêlerait de la négociation avec les Anglais, moins il s'en tirerait à bon marché, et voyait bien que ce médiateur empressé promettait sans doute en même temps au roi Édouard de lui faire obtenir des conditions avantageuses. Il ne voulait point répondre qu'il était déjà dans de meilleurs termes que ceux dont le connétable lui donnait espérance; c'eût été pousser cet infidèle serviteur à faire encore pis; il devait se garder encore plus de laisser croire qu'il regardait comme acceptables les propositions qu'on lui indiquait. Dans cet embarras, il se borna à répondre : « J'enverrai quelqu'un à mon frère le connétable » pour lui faire savoir de mes nouvelles »; puis congédia les ambassadeurs.

Le sire de Sainville, qui songeait de son côté à ses propres intérêts, donna au roi de grandes assurances de dévouement, et jura en ses mains de lui révéler tout ce qui pourrait importer à son service.

Ainsi finit la scène, et dès qu'il fut parti, le roi, faisant sortir le sire de Contai du paravent, se remit à rire au plus fort. Quant au sire de Contai, il demeurait confondu, et il lui tardait de remonter à cheval pour aller dire à son maître de quelle façon on se moquait de lui.

Pendant ce temps-là le connétable, feignant de s'employer pour le roi, allait trouver le Duc à Valenciennes, et prétendait l'engager à la paix. Au même moment il avait envoyé son confesseur au roi Édouard, le conjurer, au nom de Dieu, de se fier à ses avis et à ses promesses qui étaient de toute sincérité. Il s'agissait avant tout, disait-il, de ne se point rembarquer, et de se procurer de façon ou d'autre Saint-Valery; bientôt après il serait logé plus au large dans le royaume; s'il avait besoin d'argent, un prêt de cinquante mille écus était à sa disposition. Toutes ces belles assurances ne purent donner aux Anglais aucune foi en un homme qui les avait vilainement trompés. D'ailleurs, aussitôt après avoir vu que le connétable lui faisait parler des villes d'Eu et de Saint-Valery, le roi de France avait eu soin de les envoyer brûler pour qu'on ne les lui demandât pas.

Le roi Édouard voulait la paix; la plupart de ses conseillers la désiraient encore davantage. Le roi

(1) Comines. — Hollinshed.

de France s'y était pris de façon à augmenter ce désir : jamais il n'avait été si magnifique en présents et en pensions; il en fit accepter à tous les principaux serviteurs de la cour d'Angleterre. Lord Howard, sir John Cheinic grand écuyer; sir Thomas Saint-Léger, le chancelier d'Angleterre, lord Montgomery, le marquis de Dorset, fils du premier lit de la reine, reçurent des brevets de pension de deux mille écus par an. Il y avait aussi un fort grand seigneur, lord Hastings, chambellan d'Angleterre, à qui le roi aurait voulu en donner une; mais il était depuis quatre ans pensionnaire du duc de Bourgogne pour mille écus : c'était monsieur d'Argenton qui, du temps qu'il était serviteur du duc Charles, avait traité cette affaire, car il s'entendait à ce genre de marchés. Maintenant le roi le chargea de gagner lord Hastings pour le parti contraire; toutefois la chose ne fut conclue que longtemps après.

Il avait aussi une grande courtoisie et un extrême soin de complaire au roi Édouard. Il lui envoyait des chariots des meilleurs vins du royaume, tout ce qui pouvait servir à lui faire faire bonne chère, et jusqu'à des torches de cire. En effet, on manquait de tout dans le camp des Anglais, non-seulement pour le roi, mais aussi pour toute l'armée, et les Français laissèrent passer les convois de vivres. Enfin, rien n'était omis pour bien disposer l'esprit des Anglais.

Après quelques jours, tout fut réglé, et il fut dit que les traités seraient signés par les deux rois dans une entrevue qu'ils devaient avoir, et dont les sires d'Argenton et du Bouchage furent chargés de choisir le lieu, de concert avec lord Howard et sir Thomas Saint-Léger.

Cependant le duc de Bourgogne, voyant que réellement la paix allait se faire, revint en hâte de Valenciennes (1) où il était depuis six jours (2), afin de s'opposer, s'il en était temps encore, à ce traité qui ruinait toutes ses espérances. Il arriva, avec une suite de seize chevaux seulement, au camp du roi Édouard. Ce prince le voyant entrer soudainement en son logis, avec une mine toute courroucée, lui demanda quel motif l'amenait, et pourquoi ce retour subit. « Je viens pour vous parler, » répondit le Duc. « Est-ce en public ou en particulier? » dit le roi d'Angleterre sans s'émouvoir. « Est-il véritable que » vous avez la paix? — Oui, mon frère, » reprit le roi, « j'ai conclu une trêve pour sept années, et » vous y serez, si telle est votre volonté, compris » ainsi que le duc de Bretagne. — Ah! par saint » Georges, par Notre-Dame, par Notre-Seigneur et » créateur, » s'écria le Duc toujours parlant en anglais, car il le savait fort bien, « vous avez pu » signer votre propre déshonneur? Comment! vous » repasserez la mer sans avoir rompu une lance, » sans avoir tué une mouche? Avez-vous donc oublié ce vaillant roi Édouard, votre aïeul, qui ne » descendit jamais en ce royaume, et avec de moindres armées que la vôtre, sans y gagner quelques » glorieuses batailles, comme à Crécy et à Poitiers? » Et ce grand roi Henri, votre illustre parent, ainsi » que le mien, dont vous avez éteint la race, dont » vous avez fait périr le fils, Dieu sait par quelle » mort, avait-il la moitié tant de gens que vous, » lorsqu'il combattit non loin d'ici à cette célèbre » journée d'Azincourt? Songea-t-il à retourner en » Angleterre avant d'être maître de ce royaume, qui » se soumit à lui comme régent et héritier de la » couronne? Et vous, vous partez sans avoir rien » fait ni rien gagné. Vous vous laissez prendre aux » piéges du roi de France, et acceptez une paix qui » ne vous rendra pas une cosse de pois. C'est votre » honneur, votre renommée, votre profit que je » vous remontre ici. Pour moi, que m'importe? » est-ce pour mon intérêt que je vous ai conseillé » de venir en ce royaume? Qu'avais-je besoin de » votre secours? Je savais bien, à moi tout seul, » défendre ma querelle, et je l'avais assez fait voir. » Pour le mieux prouver, je ne veux point de ces » trêves où vous m'avez compris sans ma volonté, » et je jure de n'entendre à aucun traité avec le roi » de France, avant qu'il y ait trois mois passés depuis votre départ. »

Cela dit, le Duc se leva, jetant à terre la chaise où il s'était assis. « Mon frère, je vous ai patiemment écouté, répliqua le roi Édouard, et il vous » faut aussi m'entendre. Les raisons de mon voyage » en ce royaume, vous les savez mieux que personne; et si vous les voulez oublier, je pourrai » les réciter ici. Le roi Louis vous avait pris votre » bonne ville d'Amiens, la cité de Saint-Quentin et » d'autres villes, dont vous avez un grand courroux. » Nonobstant tous vos efforts, vous n'avez pu les » remettre en vos mains. De plus, ledit roi vous » avait débauché une quantité de vos serviteurs et » des plus privés que vous eussiez, en telle sorte

(1) Chronique à la suite de Comines. — Hollinshed. — Comines.

(2) Voyez la note 2, à la page 473. (G.)

» qu'il avait connaissance de vos desseins et de vos » secrets. C'est alors qu'ayant voulu vous en aller » conquérir des royaumes en Allemagne, vous avez » eu la crainte de perdre vos États, durant que » vous étiez en quête d'en gagner d'autres; et afin » de donner empêchement au roi Louis, qui se te- » nait prêt à profiter de votre absence, il vous est » tombé en imagination de me faire venir pour le » tenir en inquiétude, et pour garder la Flandre et » l'Artois, pendant que vous seriez devant Neuss, » ou dans quelque autre pays d'Allemagne. Vous » m'avez donc fait de belles promesses: à vous en » croire, je devais en passant les mers gagner des » montagnes d'or. Vous m'attendiez, disiez-vous, » avec des armées tout entières d'hommes d'armes » et de gens de pied. Tout cela s'est fondu comme la » neige au soleil, et en arrivant dans vos pays je vous » trouve ruiné, si bien qu'il semble que vous n'ayez » pas un page pour vous accompagner. Nous avions » entrepris cette guerre seulement pour aider à vos » projets. Mais puisque, non par votre couardise, » mais par votre folie, vous ne pouvez plus les sui- » vre, nous n'avons que faire ici. Notre honneur et » celui de notre royaume ne sont pour rien en cette » affaire. Certes si nous avions voulu combattre pour » les intérêts de l'Angleterre, nous aurions agi » d'autre sorte, nous ne vous aurions demandé ni » votre jour ni votre heure; nous n'aurions pas » attendu tous vos délais. N'ayant nul besoin de vos » secours, nous serions descendus au temps et au » lieu choisis par nous: et déjà beaucoup de villes » prises ou brûlées, beaucoup d'ennemis abattus » par nos gens d'armes ou nos archers, auraient » bien fait voir à vous et à vos sujets que c'était la » querelle de l'Angleterre qui nous aurait amenés. » Rien donc ne peut m'empêcher de chercher l'avan- » tage de mon royaume dans une bonne et solide » trêve, et si je la signe, Dieu aidant, je l'obser- » verai. »

« Dieu vous tienne en joie, » répliqua le Duc enragé de colère; et il sortit pour remonter à cheval; cependant il revint encore le lendemain prendre congé du roi Édouard; de là il partit pour Valenciennes, Mons et Namur (1).

Il ne fut plus question dans l'un et l'autre camp que de l'entrevue des deux rois. Le roi Édouard était venu se loger à une demi-lieue d'Amiens. Chacun savait la paix conclue, et bien qu'elle ne fût pas encore signée, on ne prenait plus aucune précaution. Un jour le roi de France s'était placé sur une des portes de la ville, d'où il pouvait voir l'armée anglaise, qui lui semblait fort en désordre et bien neuve à tenir la campagne. Cependant les Anglais arrivaient en foule vers la porte et entraient dans la ville. Le roi aurait pu facilement profiter de leur peu de méfiance et faire un mauvais parti à ses ennemis, tout nombreux qu'ils étaient; mais il agissait à la bonne foi, et ne songea au contraire qu'à leur faire fête. Il fit placer à la porte de la ville deux longues tables chargées de viandes de toute sorte, et surtout de celles qui donnent envie de boire avec profusion des meilleurs vins; pour l'eau il n'en était pas question. Monsieur de Craon, monsieur de Bressuire, le grand écuyer et d'autres siégeaient à ces tables et en faisaient les honneurs. Lorsqu'on voyait arriver quelque cavalier anglais on allait au-devant lui tenir la bride et le faire descendre en lui disant: « Allons, » venez rompre une lance avec nous. » Ceux qui ne trouvaient point place à ces tables entraient dans la ville, où neuf ou dix tavernes leur étaient ouvertes.

Ce train et l'affluence des Anglais s'en allèrent augmentant chaque jour. On les trouvait peu sages, mal disciplinés, et les Français s'étonnaient surtout de les entendre parler de leur roi Édouard avec si peu de respect. Bientôt on commença à s'inquiéter de leur multitude et de leur désordre. Le sire de Torcy, grand maître des arbalétriers, essaya d'en parler au roi et fut fort mal reçu. Chacun se le tint pour dit, et on ne lui en parla plus. Le lendemain matin il y avait pourtant une telle quantité d'Anglais dans la ville que l'alarme devint plus grande. Mais personne n'osait en parler au roi. Outre qu'on se souvenait de son courroux de la veille, c'était le jour où l'on célébrait la fête des saints Innocents (2), et le roi avait toujours tenu à malheur que quelqu'un lui parlât d'affaires ce jour-là. Néanmoins le sire d'Argenton prit courage et alla trouver le roi, qui disait ses heures. « Sire, dit-il, nonobstant que » ce soit le jour des saints Innocents, encore est-il » nécessaire que je vous répète ce qu'on m'a dit? » Il y a à cette heure plus de neuf mille Anglais » dans la ville, tous armés; il en entre à chaque

(1) Les registres du conseil de ville de Mons contiennent une particularité assez remarquable. On y lit, à la date du 29 août 1475, que le conseil, à la réquisition du grand bailli, du comte de Chimay et de l'évêque de Tournay, plaça des hommes aux portes du Rivage et de Havré, pour en interdire l'entrée à ceux qui apportaient des nouvelles de l'armée anglaise, et les répandaient dans le public, avant que le Duc en eût connaissance. (G.)

(2) Comines. — Déposition de Bressin.

» moment ; nul n'ose leur refuser les portes de peur » de les mécontenter. N'y faut-il pas prendre garde? » —Nous ne chômerons point aujourd'hui les saints » Innocents, dit le roi, en posant ses heures; » montez vite à cheval ; allez-vous-en parler aux » chefs des Anglais pour essayer de les faire retirer, » et si vous trouvez en chemin quelques-uns de mes » capitaines, envoyez-les ici ; je vais vous rejoindre » à la porte de la ville. »

Les chefs des Anglais n'y pouvaient rien et n'étaient guère obéis; pour un qu'ils chassaient il en revenait vingt. Heureusement en visitant les tavernes on reconnut qu'ils ne songeaient qu'à rire, à chanter et à boire ; la plupart même, ivres ou endormis. Le roi ne négligea pourtant nulle précaution; chacun de ses capitaines assembla secrètement dans son logis une centaine d'hommes d'armes. Il en envoya un bon nombre sur la porte, et lui-même, pour mieux voir à tout, fit apporter son dîner chez le portier. Là il invita quelques chefs anglais à s'asseoir à sa table et ne montrait nulle inquiétude. Le roi Édouard sut le désordre de ses gens et en fut honteux ; il fit dire au roi qu'il ne fallait plus les laisser entrer. « Je n'en » ferai rien, répondit-il ; qu'ils soient les bienvenus. » Mais s'il plaît à mon cousin le roi d'Angleterre » d'envoyer une garde de ses archers à la porte, ils » laisseront entrer qui ils voudront. » A ce moyen, le tumulte devint moins grand.

Ce fut un motif pour hâter l'entrevue. Pecquigny (1) avait été choisi comme le lieu le plus convenable. La ville et le château, qui avaient été brûlés et démolis par le duc de Bourgogne, étaient sur la rive gauche de la Somme ; elle n'était point guéable en cet endroit, et les commissaires des deux nations y firent établir un pont en charpente. Au milieu était une loge recouverte par quelques planches, et traversée dans toute la largeur du pont par un fort grillage dont les barreaux laissaient la place de passer le bras. Tout cet arrangement avait été bien recommandé au sire d'Argenton par le roi, qui dans ces occasions rappelait toujours comment, faute de telles précautions, était arrivée la funeste aventure de Montereau. Personne ne pouvait donc passer d'une rive à l'autre, du moins par le pont; seulement un peu plus bas un petit bac avait été établi pour le service.

Le côté où devait arriver le roi de France était large et de facile abord. Au contraire, le bord de la rivière, à droite, était plus bas et un peu marécageux ; de sorte que pour arriver au pont il fallait suivre une chaussée étroite, longue d'environ deux traits d'arc. Le roi d'Angleterre et ses serviteurs, gens sans méfiance et à qui les trahisons de ce côté-ci de la mer ne venaient pas à la pensée, ne firent nulle difficulté au sujet de ce passage, vraiment dangereux si l'on avait procédé de mauvaise foi.

Le roi de France arriva le premier. Il n'avait amené avec lui que huit cents hommes, tandis qu'on voyait sur la rive droite toute l'armée anglaise en bataille; elle semblait fort nombreuse, et la plus grande, disait-on, qui eût passé la mer depuis le roi Artus (2). En ce temps-là les plus doctes eux-mêmes tenaient les vieux romans pour aussi certains que les chroniques.

Chaque prince avait quatre de ses gens dans le camp de l'autre, pour veiller à tout ce qui se faisait ; et il était réglé que, de part et d'autre, la suite qui pourrait venir sur le pont serait de douze personnes. Le roi de France avait avec lui le duc de Bourbon, qui, se rendant enfin à ses sommations, était arrivé tout récemment de Bourbonnais, le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, et les premiers de ses serviteurs et de ses conseillers. Comme pour le moment nul ne semblait plus avant dans sa faveur que le sire d'Argenton, il avait voulu se vêtir ce jour-là d'un habit pareil au sien.

Le roi d'Angleterre s'avança sur le pont avec son frère le duc de Clarence, le duc de Northumberland, lord Hastings et d'autres grands seigneurs de sa cour. Le duc de Glocester avait refusé de se trouver à cette entrevue. Le roi Édouard était vêtu de drap d'or, ainsi que trois ou quatre de sa suite; il avait sur la tête une barrette de velours noir, ornée d'une fleur de lis en diamants. C'était le plus bel homme de son temps, bien que n'étant plus jeune il commençât un peu à engraisser. Arrivé à quatre ou cinq pas de la barrière, il se découvrit, puis salua en s'inclinant et ployant le genou presque jusqu'à terre. Le roi de France était déjà à la barrière ; il fit aussi une révérence profonde, puis les deux princes s'embrassèrent à travers les barreaux, le roi d'Angleterre s'inclinant encore.

« Monsieur mon cousin, dit le roi de France, » soyez le très-bien venu ; il n'y a homme au monde » que je désirasse tant voir que vous; Dieu soit » loué de ce que nous sommes assemblés à si bonne » intention. »

(1) Lisez : *Picquigny*, comme ci-devant. (G.)

(2) Comines.

Le roi d'Angleterre répondit en français et avec grande courtoisie. Puis l'évêque d'Ély, chancelier d'Angleterre, commença un long discours pour exposer le sujet de l'entrevue, célébra les bienfaits de la paix, et parla beaucoup d'une prophétie qui, disait-il, annonçait qu'en ce lieu de Pecquigny une grande paix devait être conclue entre la France et l'Angleterre; car les Anglais avaient un grand goût pour les prophéties et en avaient toujours quelqu'une à citer (1). Les lettres contenant les conditions que le roi avait fait remettre au roi d'Angleterre, furent ensuite lues; le chancelier d'Angleterre lui demanda si elles étaient pareilles à ce qu'il avait ordonné, et s'il les avait pour agréables. Il répondit que oui, de même que les lettres qui lui avaient été remises de la part du roi d'Angleterre. Alors les deux rois, posant une main sur le Missel, une autre sur la vraie croix, jurèrent d'observer et maintenir les promesses contenues en ces lettres.

Les traités ainsi jurés étaient : premièrement une trêve de sept années, expirant le 29 août 1482, au coucher du soleil, en vertu de laquelle les vassaux et sujets des deux princes, de quelque état et condition qu'ils fussent, princes, archevêques, évêques, ducs, comtes, barons ou marchands, devaient s'assister par de mutuels services, se témoigner une honorable affection, et pouvaient librement et sûrement, sans nul obstacle ni outrage, voyager par terre, par eau douce et par mer, dans les ports, villes et domaines des deux royaumes, pourvu que ce ne fût pas au nombre de cent hommes armés, y demeurer tant qu'il leur plairait, y vendre et acheter marchandises, denrées, armes ou joyaux, les faire voyager d'ailleurs en leur pays, dans des bateaux, voitures ou autres transports, sans nul empêchement, saisie, représaille, compensation ou autre trouble quelconque, de la même façon qu'ils voyageraient dans leurs propres pays, et sans avoir besoin d'aucun sauf-conduit général ou spécial.

Tous les droits ou gabelles imposés depuis douze ans par chacun des princes dans leurs patries ou domaines, sur les marchands ou sujets de l'autre, étaient abolis et ne pouvaient être renouvelés pendant la durée de la trêve, sauf cependant les lois et coutumes des pays, villes et lieux auxquels il n'était nullement dérogé.

Il était stipulé qu'aucune contravention à la trêve ne donnerait lieu à la rompre, mais serait déférée au jugement des conservateurs, qui puniraient les infracteurs, et non point d'autres.

Les conservateurs de la trêve étaient, pour le roi d'Angleterre, les ducs de Clarence et de Glocester, ses frères, le chancelier d'Angleterre, le garde du sceau privé, le gouverneur des cinq ports, ou bien ceux de ses lieutenants résidant à Calais. De la part du roi de France, c'étaient le sire de Beaujeu, et Jean, bâtard de Bourbon, amiral de France.

Les deux princes comprenaient dans le traité tous leurs alliés, en leur donnant trois mois pour déclarer qu'ils y voulaient participer. Le roi de France nommait pour ses alliés l'Empereur, les électeurs, les rois de Castille et de Léon, d'Écosse, de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile, de Danemark; les ducs de Savoie, de Milan, de Gênes, de Lorraine; l'évêque de Metz, les seigneurs et commune de Florence, les seigneurs et commune de Berne et leurs confédérés; ceux des ligues de la haute Allemagne et des Liégeois qui avaient suivi son parti.

Les alliés du roi d'Angleterre étaient l'Empereur, sous le simple titre de roi des Romains; les rois de Castille et de Léon, d'Écosse et de Portugal, de Jérusalem et de Sicile en deçà du phare, de Sicile au delà du phare, d'Aragon, de Danemark et de Hongrie; les très-puissants ducs de Bourgogne et de Bretagne, et la communauté et société de la hanse teutonique.

Secondement, il y avait des lettres du roi de France par lesquelles il promettait de payer réellement, chaque année, la somme de cinquante mille écus au roi d'Angleterre, qui seraient comptés en deux termes dans la ville de Londres pendant toute la durée de la vie de l'un et de l'autre. Le roi engageait pour ce payement, sur sa foi, sur sa parole de roi, sur son serment, sur les saints Évangiles, non pas lui seulement, mais ses successeurs, son royaume, ses provinces, ses domaines, tous et chacun de ses sujets, et leurs biens partout où ils se pourraient trouver. Le tout sous les peines à prononcer par la chambre apostolique. Promettant en outre de contracter société avec les banquiers Médicis, et de fournir pour caution leur engagement écrit et scellé de plomb, obtenu et passé à ses frais.

Troisièmement, un traité de confédération fut conclu entre les deux rois. Il y était dit que la paix étant la digne et précieuse cause qui fait prospérer les citoyens, qui honore et illustre les princes, qui les relève de leurs calamités et mauvaises fortunes; considérant les périls imminents que la rage et la

(1) Comines.

perfidie des Turcs faisaient courir à la chrétienté, les deux princes contractaient amitié, ligue, intelligence et confédération, et que tant qu'ils vivraient ils feraient cesser toute guerre et hostilité entre eux, qu'ils s'aideraient mutuellement contre ceux de leurs sujets qui viendraient à se révolter et à prendre les armes contre leur souverain, et ne donneraient nul soutien ni secours auxdits sujets rebelles; que s'il advenait, ce que Dieu ne veuille, qu'un des deux princes fût chassé de son royaume par la trahison et désobéissance de ses sujets, et qu'il demandât secours à l'autre, il en serait reçu avec bienveillance et secouru de toutes ses forces et facultés jusqu'au moment où, par une guerre entreprise ouvertement en toute diligence et affection, il fût remis en son premier état.

Qu'aucun des princes ne pourrait contracter alliance avec un des alliés de l'autre sans l'avoir consulté et obtenu son consentement.

Que, pour faciliter le commerce entre les sujets des deux royaumes, des députés seraient nommés de part et d'autre pour régler et établir de commun accord la valeur des monnaies.

Enfin, le mariage du Dauphin avec madame Élisabeth, ou, en cas de décès, avec madame Marie d'Angleterre, était conclu et convenu, moyennant que le roi de France lui assignerait une pension de soixante mille écus, payable du moment qu'elle serait en âge d'accomplir ledit mariage, et se chargerait des frais et dépenses de son voyage d'Angleterre en France.

Quatrièmement, un autre traité portait: que vu les calamités des anciennes guerres, les meurtres, les dommages innombrables des sujets de France et d'Angleterre, et le tort immense qu'en recevait la religion chrétienne, il importait, pour en prévenir le retour, d'examiner et discuter les droits de chacun, et de ne plus s'en rapporter au jugement sanglant de l'épée. En conséquence, pour prononcer sur les plaintes, questions, procès et demandes pendantes entre les deux princes, ils s'accordaient à nommer comme arbitres et amiables compositeurs, Thomas, archevêque de Cantorbéry; Georges, duc de Clarence; Charles, archevêque de Lyon, et Jean, comte de Dunois; leur donnant pouvoir de décider dans le cours de trois ans toutes difficultés et discussions, et s'engageant, sous peine de trois mille écus d'amende, à se conformer à leur décision.

Par une autre clause, le roi d'Angleterre s'engageait à se retirer en Angleterre avec son armée dès qu'il aurait reçu la somme de soixante-quinze mille écus, sans prendre ni attaquer aucune ville sur sa route, et en laissant pour otages lord Howard et sir Jean Cheinic.

Cinquièmement enfin, un dernier traité stipulait la délivrance de madame Marguerite d'Anjou, veuve du roi Henri VI, qui était encore retenue en prison à la Tour de Londres, et le roi s'engagea encore à payer pour sa rançon une autre somme de cinquante mille écus (1).

Il était difficile d'acheter plus chèrement la re-

(1) Lorsque Louis XI eut signé la paix avec le roi d'Angleterre, le Duc, informé qu'il se faisait, à cette occasion, en France, de grandes processions, chargea quelques-uns de ses gens d'écrire en Flandre, entre autres points, ce qui suit :

« Et, en outre, mondit seigneur le Duc a esté adverti » comment l'en a fait en France de grandes et notables pro» cessions et predications, soubz couleur de la paix que l'en » dit estre entre France et Engleterre, esquelles predica» tions ceulx qui les ont faictes ont usé et semé aulcuns lan» gaiges qui couvertement chargent et pickent à mondit » seigneur. Et, pour ce, il m'a chargié de vous escripre que il » vouldroit bien que, par bonne manière, ses bonnes villes » de par delà feissent aussy processions solempneles notables » et les plus devotes que faire se porroit, pour la prosperité, » bonne santé de sa persone et de son estat, et la paix, vnion » et concorde de ses pays et seignouries, et que, en faisant » lesdites processions, il y ait notables prescheurs, lesquelz » soient secretement et par bonne manière instruis que, en » faisant leurs sermons, ilz treuvent manière d'entrer en » propos du grant desir, vouloir et affection que mondit » seigneur a eu et a encoires de garder et preserver ses pays » et subgectz de grief, foule ou dommaige de leurs voisins, » et le grant soing, travail et diligence qu'il y a prins, en y » exposant sa personne, sa noblesse et sa chevanche, quant » le cas l'a requis; et tellement que, graces à Dieu, iceulx » ses pays et subgetz ont esté et sont entretenuz en bonne » justice, sans foule ou dommaige, et y a eu la marchandise » son cours plus et mieulx que en nulz aultres des dits pays » voisins. Et, combien qu'il ayt eu et levé aydes et aultres » deniers de ses subgetz, ce n'a point esté pour les bouter » en sa bourse, ne soy enrichir, mais les a emploiés, et » beaucop plus, pour la garde, tuition et deffence de sesdits » pays, qui sont, à cause de leur bon estat, richesses et » prosperité, sy enviez que chascun, au moins plusieurs de » leurs voisins, qui sont povres, desirent et font manière de » les vouloir assaillir, destruire et mettre à povreté : à quoy » mondit seigneur a grant vouloir de resister et obvier, à » l'ayde de ses bons et loyaulx vassauls et subgetz, moyen» nant lesquels, et à l'ayde de Dieu, il n'est point vraysam» blable que l'en puist nuire ou grever sesdits pays et sub» getz; tendant affin que nul ne doit avoir regard à chose » qu'il paie à mondit seigneur, car, se inconvenement adve» noit ou pays, que Dieu ne veulle, ce seroit leur destruc» tion, et doivent prier pour luy et sadite prosperité, et » eulx disposer de, se besoing est, avecq lui garder et def» fendre lesdits pays par tous moyens possibles. Ayans consi» deration que, en soustenant aulcune charge pour la tuition

traite des Anglais. En outre, dans tous les actes, le roi Édouard ne donna au roi d'autre titre que notre cousin le prince Louis de France. Tout cela ne troublait point son contentement, et jamais il ne crut avoir fait un aussi bon marché. Sa bonne humeur et son désir de plaire aux Anglais ne cessèrent pas un moment. Chacun admirait son esprit et la facilité de son langage. « Mon cousin, disait-» il, il faudra venir nous voir à Paris. Je vous fête-» rai de mon mieux. Vous y trouverez de belles et » aimables dames, et si vous venez à commettre » quelque péché, nous vous donnerons pour con-» fesseur monsieur le cardinal que voici, qui vous » absoudra bien volontiers. » Le roi Édouard se prit à rire, car le cardinal de Bourbon était connu pour un bon compagnon.

Après quelques autres joyeux propos, le roi, qui avec son air simple et facile semblait pourtant avoir autorité sur tout ce qui était là, fit signe à ses serviteurs de se retirer. Ceux du roi d'Angleterre prirent cet ordre pour eux aussi, et les deux princes demeurèrent seuls un moment. Puis le roi, appelant le sire d'Argenton, le présenta au roi d'Angleterre : « Ne le connaissiez-vous pas déjà, » dit-il. — Oui, reprit le roi Édouard, je l'ai vu » en Flandre, et il s'est mis fort en peine pour me » rendre service à Calais, dans le temps des révol-» tes du comte de Warwick. » L'on reparla ensuite du duc de Bourgogne. Le roi d'Angleterre avait raconté comment il avait orgueilleusement rejeté la trêve. « Et s'il persiste à ne la point vouloir, com-» ment ferons-nous? dit le roi. — Il faut la lui of-» frir encore, et s'il refuse, je m'en rapporte à » vous et à lui », répondit le roi d'Angleterre. Alors le roi passa au duc de Bretagne. C'était en cela surtout qu'il aurait voulu gagner quelque chose sur le roi d'Angleterre, mais ce fut vainement : « Je vous » prie de ne lui point faire la guerre, dit le roi » Édouard, c'est mon bon et fidèle allié, en mes » nécessités je n'ai jamais trouvé un si bon ami. »

Alors le roi rappela tout le monde, fit quelque compliment gracieux à chacun des seigneurs anglais, dit encore quelques bons mots; puis les deux princes prirent congé l'un de l'autre en toute affection.

« C'est un très-beau roi, disait le roi de France » en revenant de l'entrevue; il me fâche pourtant » de lui avoir parlé de venir à Paris. Il aime fort » les femmes et pourrait en trouver là quelqu'une » dont les afféteries et les belles paroles lui donne-» raient envie de revenir. Or les rois d'Angleterre » ne sont que trop venus en France. Je n'ai nulle » envie d'avoir sa compagnie; mais de l'autre côté » de la mer, je suis son bon frère et ami. » Ensuite, son refus sur le duc de Bretagne lui revenait au cœur, et il se promettait de lui en faire encore parler.

Toutefois il y avait peu d'espoir de réussir. Après la bataille de Tewkesbury, il ne restait plus de toute la branche de Lancastre qu'Henri Tudor, comte de Richemont, fils de Marguerite, fille du duc de Somerset et d'Edmond Tudor, fils de Catherine de France veuve d'Henri V, remariée depuis à Owen Tudor, seigneur du pays de Galles. Ce jeune prince s'était réfugié avec Gaspard Tudor, comte de Pembroke, son oncle, en Bretagne, où le duc les avait reçus d'une façon hospitalière, et refusait constamment de les livrer au roi d'Angleterre. Il était donc fort à ménager, puisqu'il tenait en ses mains l'unique concurrent au trône que pût redouter le roi Édouard, en un temps où le royaume était encore tout ébranlé et accoutumé à tant de changements dans la fortune de ses princes.

Le roi, de retour à Amiens, y passa encore quelques jours à festoyer les Anglais qui le venaient voir. Le duc de Glocester, tout mécontent qu'il se montrait de la trêve, le visita cependant, et accepta de très-beaux présents d'argenterie, ainsi que des chevaux richement équipés. Quant à lord Howard, qui était un des otages, le roi le traitait de mieux en mieux, lui témoignant toute confiance, et paraissant ne lui rien cacher de ses affaires. Lord Howard, ne devinant pas sa véritable pensée, lui offrit, comptant lui plaire, de faire venir le roi Édouard se divertir à Paris. Le roi n'en avait déjà que trop de crainte, et, tout en faisant bon visage, il rompait ce propos de son mieux; enfin, il dit qu'étant contraint de faire diligence contre le duc de Bourgogne, il ne pouvait lui-même retourner à Paris.

Une autre crainte plus grande du roi lui venait des discours que tenaient ceux des Anglais qui étaient mécontents de la paix. La plupart, il est vrai, s'en applaudissaient, la trouvant heureuse

» et garde d'eulx meismes, ils despendent le moins pour » garder le plus, et le tout demeure entre eulx ; et, par les » bons moyens que mondit seigneur tient pour fortifier son » estat et ses pays, mettre en ordre et seureté la puissance » d'iceulx, ilz seront briefment, à plaisir de nostre seigneur, » en telle seureté que par icelle ilz auront paix, affluence » et habondance de biens. » *Manuscrit de Vande Létuwe, conservé dans les archives d'Ypres.* (G.)

pour les deux royaumes, et y voyaient la volonté de Dieu. Outre la prophétie, ils racontaient encore comment le Saint-Esprit avait inspiré ce dessein à leur roi, et en alléguaient pour preuve qu'un pigeon blanc était venu le jour de l'entrevue se percher sur la tente royale. Mais ceux qui blâmaient la paix, et la trouvaient honteuse, se raillaient de cette crédulité, disant que ce pigeon était venu là secouer ses plumes et se sécher après la pluie. Ce qui excitait le plus leurs murmures, c'est qu'ils jugeaient que le roi Édouard était dupe du roi de France, et renonçait, pour quelque argent, à tout un royaume, ou du moins à de belles provinces. « Vous vous moquerez bien de lui », disait à monsieur d'Argenton, Louis, sire de Breteilles, gentilhomme gascon au service d'Angleterre. Et, comme le sire d'Argenton, parlant de la grande gloire et vaillance du roi Édouard, lui demandait combien il avait gagné de batailles : « Neuf où il combattait » en personne, reprit le Gascon ; mais il en a perdu » une qui lui fait plus de honte que les neuf autres » ne lui font d'honneur. — Et laquelle? » continua le sire d'Argenton. « Celle que vous lui faites per» dre maintenant. » Monsieur d'Argenton rapporta ce discours au roi. « C'est un très-mauvais paillard » que ce gentilhomme, dit-il, il faut l'empêcher de » parler. » Il le fit venir, le fit dîner avec lui, lui offrit les plus belles conditions s'il voulait revenir au service de France. Voyant qu'il ne pouvait gagner cela sur lui, il lui promit de faire du bien à des frères qu'il avait en Gascogne, et lui fit accepter mille écus. Le sire d'Argenton acheva le marché, et ce gentilhomme promit de travailler toujours au maintien de la paix auprès du roi d'Angleterre.

Une imprudence du vicomte de Narbonne donna encore plus de contrariété au roi. Les négociations avec la Bourgogne continuaient toujours, bien que le Duc semblât ne pas vouloir de trêve. Il arriva en ce moment une ambassade assez solennelle : elle était escortée d'un bon nombre d'archers à cheval et autres gens de guerre. Le sire d'Argenton, le vicomte de Narbonne et un des otages anglais étaient à une fenêtre : « Si nous avions vu au duc » de Bourgogne beaucoup de gens comme ceux-là, » dit l'Anglais en plaisantant, il se pourrait que » nous n'eussions point fait la paix. — Étiez-vous » donc si simples, répliqua monsieur de Narbonne, » de croire que le duc de Bourgogne n'eût pas un » grand nombre de gens pareils? il les avait seulement envoyés se rafraîchir un peu après son siége. » Mais vous aviez si bon vouloir de repartir, que six » cents pipes de vin et une pension que le roi vous » donne vous ont bientôt renvoyés en Angleterre. » L'Anglais, prenant un air fâché, reprit : « C'est » bien ce que chacun disait, que vous vous moque» riez de nous. Du reste, appelez-vous une pension » l'argent que le roi nous donne ? C'est un tribut ; » et par saint Georges, vous en pourriez bien dire » tant que nous reviendrions. » Le sire d'Argenton tâcha de tourner la chose en raillerie ; le vicomte de Narbonne fut fortement réprimandé.

Mais le roi, qui craignait tant qu'on laissât apercevoir par quelques propos combien il était satisfait de son traité avec les Anglais, ne pouvait s'en tenir lui-même. S'il était habile et dissimulé, il n'aimait pas moins à parler et à montrer qu'il faisait les choses à bon escient, dupant les autres sans être jamais dupe. Un jour donc que, se croyant seul avec deux ou trois de ses plus familiers, il venait de faire quelques railleries sur les bons vins qu'il avait envoyés au roi d'Angleterre, et sur tous les présents qu'il avait distribués, il s'aperçut tout à coup en se retournant qu'il y avait dans la chambre un homme à lui inconnu. C'était un marchand de Gascogne établi en Angleterre, qui venait solliciter une exemption de droits pour des vins qu'il voulait tirer de France. Le roi lui demanda tout aussitôt de quelle ville il était, s'il était marié, s'il avait des enfants, s'il était riche. Le marchand répondit qu'il n'avait pas beaucoup vaillant. Au plus vite, le roi lui dit qu'il se chargeait de sa fortune, lui donna un bon emploi à Bordeaux, lui fit compter mille francs, lui accorda l'exemption de droits pour ses vins. Mais il voulut que cet homme partît sur-le-champ pour la Gascogne sans retourner en Angleterre, sauf à envoyer son frère vendre ses vins et chercher sa femme. De peur même qu'il ne tînt pas sa promesse, on lui donna quelqu'un pour le conduire et l'accompagner. « J'ai trop parlé, disait le roi ; je me » mets à l'amende. »

Cependant la somme nécessaire pour payer le roi Édouard lui avait été comptée. On avait pris à Paris l'argent des consignations, sur promesse des généraux des finances, en leur propre et privé nom, de le réintégrer dans le délai de deux mois. Les présidents du parlement avaient prêté deux mille écus ; des bourgeois et d'autres avaient aussi contribué à cet emprunt.

Le roi d'Angleterre se mit donc aussitôt en route pour Calais. Il avait hâte de retourner en Angleterre ; tout s'était terminé à son gré, et il craignait

que le duc de Bourgogne ne fût assez insensé pour l'attaquer et le troubler dans sa route. On voyait quelle haine avaient les habitants du pays pour les Anglais ; aucun ne pouvait s'écarter du gros de leur troupe et du droit chemin, sans courir risque de la vie. Les trahisons du connétable inquiétaient aussi le roi Édouard ; il le voyait faisant tous ses efforts pour se réconcilier avec le roi de France, et en même temps s'employant ardemment à retenir les Anglais dans le royaume ; si bien qu'il avait, même après la trêve conclue, écrit des lettres au roi Édouard, pour lui reprocher de s'être déshonoré en traitant avec le roi de France, qui ne lui tiendrait nulle de ses promesses. Cette lettre et toutes celles qu'il avait écrites avaient été remises au roi de France (1).

Aussitôt la trêve signée, ce prince avait eu pour principale pensée de se venger enfin de tant de complots et de mensonges du connétable. Pour y parvenir, il fallait renouveler l'arrangement fait à Bovines, et faire de la perte du comte de Saint-Pol la condition d'un traité avec le duc de Bourgogne. Toutefois, il eût été encore plus profitable de se saisir de sa personne, sans avoir à l'acheter par aucun sacrifice. Le roi essaya s'il pourrait l'attirer et le surprendre. Le connétable envoyait chaque jour quelque messager nouveau ; le lendemain de l'entrevue de Pecquigny, un de ses secrétaires, nommé Rapine, était venu conjurer le roi, de la part de son maître, de ne point ajouter foi aux mauvais rapports qu'on faisait. Le connétable offrait pour preuve de sa bonne volonté de décider le duc de Bourgogne à tomber sur l'armée des Anglais pendant qu'elle se retirait. Une telle proposition semblait si étrange et si insensée, que les sires d'Argenton et du Lude comprirent qu'elle ne pouvait venir que d'un homme désespéré qui se précipitait à sa perte ; en sorte que monsieur du Lude, qui aimait toujours à plaisanter, demanda à ce secrétaire où il croyait que pouvaient être les trésors du connétable : le sire d'Argenton répara de son mieux l'imprudence de ce propos.

Le roi, lorsqu'il lui fut rendu compte de la commission de Rapine, fit venir aussitôt un secrétaire, et, devant lord Howard et le sire de Contai qui continuait à traiter de la paix pour le duc de Bourgogne, il dicta une lettre à son frère le connétable. Il lui disait qu'en effet la trêve avec le roi d'Angleterre était jurée ; mais qu'il lui restait encore de grandes affaires, que pour les terminer il aurait bien besoin d'une aussi bonne tête que la sienne, et qu'il l'engageait à venir. Tout en dictant, il s'interrompit pour dire à lord Howard et au sire de Contai : « Vous entendez bien que je n'ai pas besoin de » son corps, il me suffit d'avoir sa tête. » Quand la la lettre fut finie, on fit entrer maître Rapine, et on lui en donna lecture. Le bon serviteur était charmé de la confiance que le roi témoignait à son maître.

Celui-ci était moins confiant, et se serait bien gardé de se mettre entre les mains du roi. Il fallut donc pour réussir, continuer à traiter avec le duc de Bourgogne. D'ailleurs cette armée des Anglais, descendue en France, avait fait peur au roi ; il s'était vu en grand péril, et avait un sincère désir de la paix. Le sire de Contai en était le principal négociateur. Malgré les bravades du Duc, il avait aussi envie et besoin de la paix afin d'accomplir ses projets sur la Lorraine.

Le roi d'Angleterre, apprenant cette négociation, s'indigna que le duc de Bourgogne, après avoir refusé sa trêve, en négociât maintenant une autre, et envoya sir Thomas Montgomery au roi de France pour lui proposer une alliance contre le Duc, comme leur commun ennemi. Il aurait, disait-il, repassé la mer avec son armée, pourvu que le roi payât la moitié de la dépense, et le dédommageât de la perte qu'il éprouverait sur la gabelle des laines à Calais. Une telle offre était un sujet plutôt de crainte que de contentement pour le roi ; il était trop heureux que les Anglais eussent repassé la mer, pour songer à les faire revenir. Il répondit que la trêve ne serait pas autre que celle de Pecquigny, que seulement le Duc en voulait avoir des lettres à part.

Le 13 septembre, quinze jours après l'entrevue des deux rois, le duc de Bourgogne signa au château de Soleure, entre Luxembourg et Montmédy, une trêve de neuf années. Chacun gardait les villes et pays qu'il tenait au moment des conférences de Bovines (2) ; le commerce et la libre communication entre les sujets des deux princes étaient garantis ; une abolition avec restitution de biens était accordée de part et d'autre, sauf que le duc de Bourgogne exceptait Baudoin, bâtard de Bourgogne, les sires de Croy, seigneur de Renti, Jean de Chassa et Philippe de Comines ; des conservateurs de la trêve étaient nommés pour prononcer sur les difficultés et contraventions.

La trêve était commune aux alliés des deux parties, s'ils faisaient, de là au 1er janvier 1476, la

(1) Comines. — De Troy.

(2) *Bouvigne*. (G.)

déclaration d'en vouloir profiter; mais une clause était insérée, par laquelle le roi pouvait facilement se dégager de toutes promesses et de tout devoir envers ses alliés, et par le fait c'était la plus importante de tout ce traité. « Il est toutefois entendu que si lesdits alliés, compris de la part du roi, ou aucun d'eux dans leur propre querelle, ou en faveur ou aide d'autrui, faisaient la guerre à monseigneur de Bourgogne, il se pourra défendre contre eux, et à cette fin leur faire guerre offensive ou défensive, leur résister et obvier de toute sa puissance, les contraindre et réduire par armes, hostilités ou autrement, sans que le roi leur puisse donner ou faire donner secours, aide, faveur ni assistance à l'encontre dudit seigneur le Duc, et sans que la trêve soit enfreinte. »

L'Empereur n'était nommé par aucun des deux princes parmi leurs alliés; le roi promettait au contraire de se déclarer pour le duc de Bourgogne, si la querelle venait à se renouveler entre lui et les gens de Cologne.

A ce traité étaient jointes plusieurs autres pièces stipulant sur des points qui, au vrai, avaient fait le fond des négociations, mais que le Duc n'avait pas voulu mentionner dans les conditions de la trêve. Par l'une de ces pièces, il était réglé que, nonobstant la trêve, le roi pourrait continuer à posséder et achever de soumettre le Roussillon et la Cerdagne, bien que le roi d'Aragon fût allié du duc de Bourgogne; tandis que de son côté le Duc pourrait mettre sous sa main le comté de Ferette et le pays de haute Alsace, et les réduire à son obéissance par puissance d'armes. Au cas où la communauté de Berne et ses alliés feraient aide, assistance ou secours d'une manière quelconque à ceux de Ferette, le Duc pourrait procéder contre eux par voie de guerre, et le roi ne leur ferait donner ni aide ni secours.

Ainsi chaque prince abandonnait son allié. Mais le point principal de toute l'affaire, c'était le connétable. Le Duc donna d'abord des lettres où il disait : « Le roi et nous, avons été pleinement informés que messire Louis de Luxembourg, connétable de France, a, par feintise, subtilité, leurre, moyens et traités, pourchassé et suscité les guerres qui ont été entre le roi et nous, empêché la paix, l'union et la concorde; conseillé et averti les uns contre les autres, accru et entretenu de tout son pouvoir les divisions, fait plusieurs conspirations, rébellions, désobéissances, et enfin s'est comporté de telle façon envers le roi et nous, que raisonnablement il doit être tenu et réputé traître, rebelle, désobéissant, ennemi de la chose publique, perturbateur de la sûreté, paix et tranquillité de l'État; considérant que les choses susdites sont telles qu'elles ne peuvent raisonnablement être dissimulées ; qu'au contraire, tous bons et justes princes, quelque division qui soit entre eux, sont tenus de désirer et de vouloir extirper de tels auteurs de sédition et en faire telle punition qu'elle serve d'exemple à tous; afin d'ôter et éteindre les choses qui pourraient empêcher bonne paix entre nous, et pour que plus aisément elle puisse se faire et traiter : le roi et moi avons, à part ladite trêve, accordé, conclu, promis et juré que, quelque appointement qui se fasse entre nous à l'avenir, ledit messire Louis de Luxembourg n'y est et n'y sera compris, au contraire en sera débouté et forclos de part et d'autre, et que le roi et nous procéderons contre lui de tout notre pouvoir. » En conséquence le Duc promettait de ne lui accorder nul asile ni refuge en ses États, et de punir ceux de ses sujets qui lui donneraient aide ou soutien, ou même qui le recèleraient. Enfin il promettait et jurait qu'il ferait de son loyal pouvoir, par puissance d'armes ou autrement, tout ce qu'il pourrait pour prendre ou faire prendre la personne de messire Louis de Luxembourg, quelque part qu'on le trouverait, et d'en faire justice. « Si, dans les huit jours que nous l'aurons entre nos mains nous n'avons pas fait punition ou exécution de son corps, telle qu'elle doit se faire d'un criminel de lèse-majesté, quatre jours après les huit jours passés, nous le rendrons et baillerons entre les mains du roi ou de ses gens, pour en faire la punition qu'il appartiendra. »

Ces promesses du Duc étaient sanctionnées par les plus forts serments qu'on eût pu trouver. « Nous jurons en parole de prince, par la foi et serment de notre corps, par Dieu notre créateur, sur la foi et la loi que nous tenons de lui, et que nous avons apportée du saint baptême, sur le saint canon de la messe, sur les saints Évangiles, sur la vraie et précieuse croix de notre Seigneur Jésus-Christ; lesquels canons, Évangiles et vraie croix nous avons touchés de nos mains, de tenir, garder, observer, accomplir et entretenir toutes les choses susdites sans en rien laisser, sans chercher aucun moyen, couleur ou excuse pour y faire aucune mutation. Nous nous y obligeons par l'hypothèque de tous et chacun de nos biens, sur notre honneur, sous peine d'être perpétuellement déshonorés et vilipendés en tous lieux. Avec ce, promettons et jurons,

par tous les mêmes serments, de ne jamais solliciter de notre saint-père le pape, d'aucun concile, légat, pénitencier, archevêque, évêque ou autre prélat, dispense, absolution, ni relâchement des choses susdites, sans le consentement exprès du roi. »

Telles étaient les précautions vaines que des princes sans foi s'efforçaient de prendre pour s'enchaîner par leur parole. Le roi avait cependant cherché une meilleure garantie, et pour s'assurer de la volonté du duc de Bourgogne, il lui avait promis, par un autre traité, la confiscation du connétable, toutes ses grandes et belles seigneuries, ses villes, ses forteresses, et les trésors qu'entassaient depuis tant d'années son avarice et sa rapacité. Le roi cédait même Saint-Quentin, qui était du royaume et que le connétable n'occupait que par usurpation. Jamais de tels sacrifices n'avaient été faits uniquement pour perdre un homme, et les gens sensés s'étonnaient que le roi achetât si cher la satisfaction de sa haine et de sa vengeance (1).

Le connétable voyait bien ce qui se tramait contre lui. Le moment qu'il avait tant redouté était arrivé. Il avait su les conditions arrêtées à Bovines, et ne pouvait conserver de doute sur son sort. Qu'allait-il faire? Cet homme si puissant, ce si grand seigneur, qui depuis tant d'années tenait en crainte les deux premiers princes de la chrétienté, ne savait plus comment pourvoir à sa sûreté. S'enfermerait-il dans son château de Ham, qu'il avait fortifié à si grands frais pour lui servir en une telle nécessité, et qui pouvait passer pour le lieu le plus fort qu'on connût? Là, il aurait pu résister longtemps et attendre que l'orage fût passé. Si les armées des deux princes l'y eussent à la fois assiégé, sa chance n'en eût été que meilleure, car la discorde se serait mise plus tôt entre eux. Mais pour se défendre il fallait des hommes d'armes et des serviteurs (2); et tous le quittaient, tous se ressouvenaient maintenant de quelque seigneurie qu'ils avaient dans les États de France ou de Bourgogne, et qui leur prescrivait un devoir féodal contre celui qu'ils avaient toujours servi. Il avait quelques gentilshommes lorrains, et délibéra avec eux s'il ne s'en irait pas acheter quelque fort château sur les bords du Rhin pour s'y tenir enfermé. Tenter un accommodement avec le roi était impossible; il le connaissait trop bien. La reine, sœur de madame de Saint-Pol, morte peu de mois auparavant, venait même de lui écrire de bien prendre garde à tomber entre les mains du roi, car c'en serait fait de sa vie (3).

Il résolut de se confier plutôt au duc de Bourgogne. Dans le temps des grandes querelles avec les Croy et le duc Philippe, il avait été le protecteur et le guide de sa jeunesse. Si le Duc avait jamais aimé quelqu'un, c'était le connétable. Certes il avait à s'en plaindre gravement, et pouvait lui imputer mainte trahison; mais, au fond, le connétable avait toujours eu de l'affection pour le Duc et de la haine pour le roi. Il avait des partisans et des amis à la cour de Bourgogne. Enfin, puisqu'il ne cherchait pas à se défendre par la force, c'était ce qu'il pouvait risquer avec le moins de péril. D'ailleurs il avait entre ses mains la ville de Saint-Quentin, et le Duc pouvait encore la tenir de lui.

Cette ressource ne lui demeura pas longtemps. Le 14 septembre, lendemain du jour où les traités avaient été signés, le roi se présenta devant Saint-Quentin. Les portes lui en furent ouvertes sans résistance. Il changea tous les officiers nommés par le connétable, et leur donna ordre de s'en aller sur-le-champ avec leurs femmes et leurs enfants, sans leur accorder nul délai pour rien emporter. Puis il envoya avertir le duc de Bourgogne que maintenant c'était lui qui était maître de Saint-Quentin.

Le connétable s'était depuis quelques semaines retiré à Mons en Hainaut. Le sire d'Aimeries, le plus fidèle ami qu'il eût à la cour de Bourgogne, y était grand bailli. Le Duc, avant d'avoir signé le traité avec le roi, avait même écrit au sire d'Aimeries d'obéir en tout à son cousin le comte de Saint-Pol. Déjà celui-ci avait prescrit au bailli d'assembler quatre cents lances. Mais dès que la trêve fut signée et que Saint-Quentin fut pris, le Duc ordonna que le connétable fût consigné à Mons dans l'hôtellerie où il logeait et que la ville fût gardée. Le sire d'Aimeries, quelque chagrin qu'il en ressentît, se vit contraint d'obéir. Toutefois le connétable n'était pas veillé si étroitement qu'il ne pût se sauver. Il ne songea pas à fuir, et ne se croyait certes pas en danger d'être livré (4).

(1) Amelgard.

(2) Comines.

(3) Legrand.

(4) On lit, dans le manuscrit de Vande Létuwe, les particularités suivantes sur l'arrestation et la tradition aux commis de Louis XI de la personne du connétable : « Le roi et » le Duc convinrent d'un expédient pour se rendre maîtres » du connétable. Le roi proposa à celui-ci d'aller en ambas- » sade vers le Duc, qui se trouvait en ce temps à Luxem- » bourg, pour diverses matières : ce qu'il accepta. Le Duc, » qui en fut informé, écrivit qu'on s'assurât de la personne » du connétable, aussitôt qu'il serait arrivé dans quelque

Le roi demanda l'exécution du traité. Il envoya au Duc les sires de Gaucourt et de Saint-Pierre avec maître Cerisais, pour lui rappeler les serments solennels qu'il venait de faire. Le Duc n'était nullement résolu à les tenir, ou du moins il voulait tirer un plus grand profit encore de ce désir ardent qu'avait le roi de perdre le connétable. Pendant les négociations il avait commencé la guerre contre le duc de Lorraine, qui, privé du secours du roi de France, n'avait plus assez de forces pour se défendre. Ce prince fut d'abord chassé du Luxembourg. La noblesse de ce pays s'était montrée favorable à son entreprise, tant elle avait de haine pour le gouvernement du duc de Bourgogne. Aussi, lorsque son armée eut recouvré le Luxembourg, il ordonna d'abord de saisir tous les nobles qui avaient refusé de marcher contre le duc de Lorraine.

De là les troupes du duc de Bourgogne étaient entrées en Lorraine. Elles étaient commandées par le comte de Campo-Basso, qui chaque jour obtenait de son maître une plus aveugle confiance. Un motif particulier de vengeance rendait ce capitaine ardent à cette guerre. Il avait été longtemps au service de la maison d'Anjou. Le duc René, succédant au dernier duc de Lorraine de cette branche, n'avait pas confirmé Campo-Basso dans les récompenses et la possession des seigneuries que lui avaient données ses prédécesseurs. Du reste, selon les usages du temps, le comte de Campo-Basso n'était pas tellement ennemi de son ancien maître, qu'il ne lui fît secrètement offrir de trahir le nouveau. Il commença par s'emparer de Briey (1), dont il fit avec cruauté pendre la garnison ; elle s'était pourtant rendue sous promesse de la vie sauve. Cette cruauté excita une grande haine contre le duc de Bourgogne, et le bruit s'en répandit au loin. D'autant plus qu'il y avait dans la garnison des gens d'Alsace et même des Suisses, qui, d'après l'alliance de l'année précédente, étaient venus défendre la Lorraine.

Cependant le Duc, qui voulait garder cette province, pensa qu'il ne devait point s'y rendre odieux. Dès qu'il fut arrivé à son armée, il fit cesser les rigueurs du comte de Campo-Basso et commença à traiter doucement les vaincus. En entrant à Épinal, il accorda une abolition aux habitants et à la garnison, et promit de conserver les priviléges de la ville : « Je viens chez vous, dit-il aux bourgeois, » comme votre protecteur et bon ami, non comme » ennemi et conquérant. La gloire d'un prince est » dans l'amour de ses sujets plus que dans le succès » de ses armes. Je vous serai toujours aussi bon » seigneur que vous me serez loyaux serviteurs, je » vous en donne ma parole de prince, et ne veux » d'autre otage que votre serment. »

La Lorraine avait peu de moyens pour se défendre. Les comtes de Salm, de Nassau et autres seigneurs avaient abandonné le duc René ; il n'avait plus pour alliés que les confédérés du comté de Ferette, de la haute Alsace et des villes libres des bords du Rhin. Après avoir, pendant le siége de Neuss, ravagé les frontières de la comté de Bour-

» ville de sa domination, où l'on pût le faire. Le connétable » vint à Mons : aussitôt qu'il y fut entré, on ferma étroitement les portes de la ville, et on l'y retint un mois durant ; » après lequel terme, M. le comte de Chimay, M. le chancelier et Me Jacques Heyne, secrétaire du Duc, vinrent à » Mons, et le conduisirent, accompagné d'un grand nombre » de gens d'armes, à Péronne, où ils le livrèrent aux commis » du roi de France. Ce jour-là, les portes de Mons furent » étroitement fermées, pour qu'aucun des gens d'armes du » connétable ne pût venir à son secours. »

Le 3e registre du conseil de ville de Mons et un état, qui se conserve en original aux archives de cette ville, de la *Despense soutenue et payée par Christoffe Wautier, comme massart de la ville de Mons, à le cherge et commandement de messeigneurs les eschevins d'icelle, pourcause de la venue et achoppement* (arrestation) *de monsieur le connestable de France*, contient sur cet événement des détails aussi curieux qu'authentiques ; voici, entre autres, les faits qui en résultent. Le connétable vint à Mons le 26 août 1475 ; les échevins lui firent présent, pour l'honorer, de seize pots de vin, mais, en même temps, ils établirent, aux portes de la ville, des gens chargés de reconnaître les personnes qui entraient et sortaient. Le Duc avait envoyé à Mons, pour avoir l'œil sur le connétable, de concert avec le bailli et les échevins, un de ses valets de chambre, nommé Jean le Siguier; celui-ci en partit le 16 octobre, après un séjour de six semaines. Dans le même temps arriva à Mons Me Thibaut Barradot, secrétaire du Duc, lequel notifia aux échevins la charge qu'il avait de son maître de lui rendre compte, le plus secrètement possible, des actions du connétable, et l'intention du Duc qu'ils ne laissassent partir ce seigneur, quelques lettres ou mandements qu'ils pussent recevoir, ajoutant qu'il y allait de leurs vies et de leurs biens. Le connétable était logé en la maison de Nicolas le Boulanger ; les échevins commencèrent dès lors à faire surveiller cette maison, de nuit aussi bien que de jour, par un guet de huit hommes. Le 18 novembre, le comte de Chimay manda les échevins, et leur montra l'ordre qu'il avait du Duc, d'emmener le connétable. Le lendemain, à onze heures, le même comte et le seigneur d'Aymeries, grand bailli de Hainaut, accompagnés d'une assez forte escorte, quittèrent Mons, et allèrent loger à Valenciennes avec leur prisonnier. La ville de Mons fournit deux de ses échevins et vingt-sept de ses bourgeois pour faire partie de la troupe qui gardait le connétable durant ce trajet. (G.)

(1) Histoire de Bourgogne et de Lorraine.

gogne, brûlé la ville de Blamont et obtenu constamment l'avantage sur les gens du Duc, la confédération avait fidèlement, et selon les traités, envoyé des secours au duc de Lorraine. Il était manifeste qu'aussitôt qu'il serait vaincu, c'était sur les pays du Rhin que la guerre se porterait.

Cette conquête de la Lorraine était une infraction à la trêve, car le duc René avait déclaré qu'il y voulait accéder (1). Ce prince était allé chez le roi de France implorer sa protection et ses secours : de sorte que, sur cela, s'était établie une nouvelle négociation, dont le connétable était toujours le point décisif. Le duc de Bourgogne ne voulait le livrer qu'à condition que le roi ne s'opposerait point à la conquête de la Lorraine; et le roi menaçait de faire entrer en Lorraine le sire de Craon, qu'il avait envoyé sur la frontière avec cinq cents lances. Comme chacun des deux princes était bien assuré que l'autre ne cherchait qu'à le tromper, la chose traînait en longueur. Le Duc craignait que le roi ne tînt pas sa promesse, dès qu'une fois on lui aurait livré le connétable; et le roi pensait que le Duc, s'il était maître de la Lorraine, refuserait de sacrifier le connétable.

Durant ce délai, le malheureux comte de Saint-Pol, dont la vie était ainsi marchandée, ne pouvant croire que sa ruine fût inévitable, cherchait tous les moyens d'y échapper. Ce fut sans y mettre peut-être beaucoup d'espoir qu'il imagina d'écrire au comte de Dammartin, pendant si longtemps son mortel ennemi, mais qui depuis quelque temps s'était très-secrètement rapproché de lui (2) par l'entremise du duc de Bourbon et du duc de Nemours. « Monsieur le grand maître, je me recommande à vous de tout mon pouvoir, parce que le bruit de mon abandonnement court de plus en plus, et que j'en suis chaque jour averti tant d'un parti que de l'autre. J'ai envoyé devers le roi monsieur de Moui, mon lieutenant, et semblablement j'écris à messieurs de l'Ordre (3). De toutes lesquelles lettres je vous ai envoyé les doubles, vu que je n'ai fait ni ne voudrais faire chose pour laquelle le roi puisse avoir cause de faire de moi ledit abandonnement. Je vous requiers et vous prie que vous vouliez me conseiller, aider et servir si besoin est; comme en cas pareil je voudrais faire pour vous, et comme nous sommes tenus l'un à l'autre par le serment solennel fait à la réception de l'Ordre. Et sur ce, faites-moi savoir votre bon avis et vouloir. Monsieur le grand maître, s'il est chose que pour vous je puisse faire, faites-le-moi savoir, je le ferai; et je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne ce que vous désirez. »

Le danger pressait. Il écrivit au duc de Bourgogne pour essayer de l'émouvoir et de lui rappeler son ancienne amitié. « Mon très-honoré et très-redouté seigneur, aussi humblement et affectueusement que faire je puis, je me recommande à votre bonne grâce, de laquelle j'ai tant à faire, vu la nécessité où je suis pour avoir voulu vous rendre service. Comme votre pauvre parent, je me suis retiré en vos pays pour y vivre et mourir; et vous pourrez m'employer pour vous où il vous plaira, sans épargner ma vie ni mes biens. Mon très-honoré seigneur, j'ai souvenance des honneurs et biens que j'ai reçus en votre maison tant que j'y ai demeuré. C'est ce qui me donne espérance que vous ne voudrez pas me mettre en oubli; car vous ne voudriez pas blesser votre honneur, et je ne fais nul doute que vous ne gardiez souvenir des promesses que vous m'avez faites ou fait faire, et aussi du service que je vous ai rendu à la journée de Montlhéri, vous suppliant très-humblement que la récompense n'en soit pas perdue, et qu'il vous plaise croire le gentilhomme porteur de la présente. Il est à moi, et je lui ai donné charge de vous remontrer ma dolente affaire. Écrit à Mons, le 14 novembre. Mon très-redouté seigneur, votre très-humble et très-affectionné serviteur, Louis. » — « Dites-lui qu'en écrivant cette » lettre il a perdu son papier et son espérance (4). » Telle fut la brutale réponse du Duc.

Néanmoins il hésitait beaucoup à livrer le connétable, et ne pouvait se dissimuler l'indignité d'une telle action. D'ailleurs il comptait ne pas avoir besoin du roi pour acquérir la Lorraine. Tout le pays était soumis, hormis Saarbourg et Nancy, devant lequel il était allé mettre le siége. Le duc René ne pouvait secourir la ville, et ne songeait à la sauver que par le roi de France. Elle était défendue seulement par les habitants et par leurs alliés de Strasbourg, Colmar, Schelestadt, Bâle et du pays de Ferette. Ils combattaient vaillamment et faisaient grande résistance. On pouvait croire pourtant qu'ils seraient bientôt contraints à se rendre. Dans cette espérance, le Duc remettait de jour en jour les ambassadeurs du roi. De son côté, celui-ci se pressait

(1) Pièces de Comines, 12 novembre 1475.
(2) Procès du duc de Nemours.
(3) De l'ordre de Saint-Michel.
(4) Cabinet de Louis XI.

d'autant moins de donner un consentement formel à la conquête de la Lorraine, qu'il savait que le comte de Campo-Basso avait fait promettre secrètement au duc René de traîner le siége en longueur.

Enfin, après six semaines, il fut convenu que le connétable serait remis aux mains du chancelier de Bourgogne et du sire d'Humbercourt, pour être échangé contre les lettres du roi qui autoriseraient le Duc à s'emparer de Nancy et de la Lorraine. Ces lettres furent données le 12 novembre à Savigny-sur-Orge, entre Paris et Essone, où le roi était alors. Elles contenaient d'abord l'exposé que faisait le duc de Bourgogne de la conduite des gens de Nancy, qui avaient, disait-il, attaqué ses troupes lorsqu'elles allaient combattre les gens du pays de Ferette. Puis les lettres déclaraient que, s'il était en effet constant que les choses se fussent ainsi passées, son frère et cousin pouvait procéder contre ceux de Nancy, sans enfreindre la trêve, comme contre les gens de Ferette qui n'y étaient pas compris; qu'ainsi ce n'était et ne pouvait être un sujet de querelle. D'autres lettres portaient que le Duc aurait délai jusqu'au 20 janvier pour opter et choisir entre la confiscation du connétable et la possession du duché de Lorraine.

Le sire d'Aimeries avait remis avec douleur le connétable au chancelier Hugonet et au sire d'Humbercourt, les plus grands ennemis qu'il eût en Bourgogne, ceux qui déjà une fois l'avaient vendu aux conférences de Bovines (1). Ils le conduisirent à Péronne. Leur instruction était de le donner aux gens du roi, le 24 novembre, à moins qu'ils n'eussent nouvelle de la prise de Nancy. Ils suivirent exactement cet ordre, n'attendirent pas un jour de plus, et sur le dépôt des lettres du roi, ils livrèrent le connétable à l'amiral de France, aux sires de Saint-Pierre, du Bouchage, et à maître Cerisais. Trois heures après, arriva un message du duc de Bourgogne, portant l'ordre de différer encore la remise du connétable : il n'était plus temps.

Les gens du roi le firent tout aussitôt partir pour Paris (2). Il y arriva le 27 novembre. On avait voulu éviter de lui faire traverser la ville, et il fut conduit par les champs à la Bastille; mais la porte extérieure étant fermée, il fallut passer par la porte Saint-Antoine. Le connétable était vêtu d'une robe de velours noir, son chapeau descendu sur ses yeux, et il montait un mauvais petit cheval. Le chancelier de France, le sire de Gaucourt, gouverneur de Paris, le premier président du parlement, les présidents, les conseillers, les procureurs et avocats du roi, sire Denis Hesselin, ancien échevin de la ville, et maintenant maître d'hôtel du roi, se trouvaient à la Bastille. « Messeigneurs, dit l'amiral de » France, voici monseigneur de Saint-Pol que le » roi m'avait chargé d'aller quérir par-devers mon» seigneur le duc de Bourgogne, qui avait promis » de le lui bailler. Selon sa promesse, il me l'a » fait remettre et délivrer pour et au nom du roi. » Depuis et jusqu'à ce moment, je l'ai bien gardé, » et le remets entre vos mains pour instruire son » procès le plus diligemment que vous pourrez, et » faire tout ce que Dieu, la raison, la justice et vos » consciences vous aviseront devoir être fait. — » Puisque le plaisir du roi, répondit le chancelier, » est d'envoyer le comte de Saint-Pol, son connéta» ble, entre les mains de la cour du parlement, qui » est la justice souveraine et capitale du royaume de » France, ladite cour verra les charges qui sont » contre ledit connétable, sur icelles lui parlera, » et cela fait, en ordonnera ainsi qu'elle verra qu'il » doit être fait par raison. »

Le prisonnier fut alors remis à Philippe Luillier, capitaine de la Bastille, et Jean Blosset, sire de Saint-Pierre, à qui le roi en avait spécialement commis la garde. Dès le lendemain, le chancelier, le premier président, les présidents, et plusieurs conseillers et avocats du roi, assistés du sire de Gaucourt, gouverneur de Paris, de sire Denis Hesselin et de maître Aubert Leviste, conseillers du roi, se transportèrent dans la chambre où était enfermé le connétable. Le chancelier, après plusieurs notables remontrances, lui dit qu'il y avait deux voies à suivre : l'une de douceur, l'autre de justice. Pour la première, il lui fallait écrire ou faire écrire la vérité sur les charges à lui imputées, et envoyer sa déclaration au roi, en y joignant telles requêtes que bon lui semblerait; ou bien dire de bouche la vérité à l'un ou plusieurs de Messieurs qui étaient présents : alors on ferait savoir au roi ce qu'il aurait déclaré et demandé. Par la voie de justice, il serait interrogé selon les formes accoutumées. Le connétable demanda pour y réfléchir un délai jusqu'après dîner. Le soir, les commissaires revinrent, et il déclara qu'il aimait mieux qu'on l'interrogeât selon la forme de procéder en justice.

L'interrogatoire commença aussitôt; l'amiral, le

(1) Voy. la note 4, à la page 486. (G.)

(2) De Troy. — Procès du connétable.

sire de Saint-Pierre, le capitaine de la Bastille et un élu de la ville de Paris y assistaient. Il fut très-long ; les charges étaient nombreuses, laissaient peu d'excuse, et ne comportaient guère de dénégations. Le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon avaient remis ses lettres et ses scellés; le duc Charles de Calabre avait pris du roi, peu de jours auparavant, des lettres d'abolition, et avait déclaré toutes les intelligences du connétable avec lui et le roi René, ainsi que tout ce qu'il savait des messages envoyés à la duchesse de Savoie, au comte de Genève, au duc de Milan, au comte de Bresse, au duc de Nemours.

Le connétable confessa toutes ses secrètes pratiques pour entretenir la discorde entre le roi et le feu duc de Guyenne, son alliance avec le duc de Bourgogne, la promesse qu'il lui avait donnée de faire toujours reculer l'armée lorsqu'on lui ferait la guerre, ses efforts inutiles pour entraîner le duc de Bourbon, ses intelligences avec le roi d'Angleterre, et comment, dans le temps de monsieur de Warwick, il n'avait rien fait de ce que le roi lui avait ordonné; comment, deux jours après sa réconciliation avec le roi, il avait fait assurer le duc de Bourgogne de compter toujours sur lui; comment il avait détourné de tout son pouvoir le duc de Calabre de se fier au roi, en lui persuadant qu'on devait le mettre en prison ; comment il avait traité le partage du royaume avec le roi Édouard, et demandé pour sa part la Brie et la Champagne; comment Ithier Marchand et le sire de la Rivière avaient fait nombre de messages entre le duc de Bretagne et lui.

Ce qu'il avoua de plus grave fut d'avoir promis au duc de Bourgogne de ne pas douter de lui, et qu'il trouverait bien manière de prendre le roi au collet pour le faire mourir ou finir sa vie quelque part. Toutefois il protestait que cette promesse n'avait jamais été sincère; qu'il n'avait jamais formé aucun mauvais dessein contre la personne du roi; qu'il serait plutôt allé jusqu'au bout du monde pour l'avertir de tout danger dont il eût été menacé. Alors il répéta ce qu'en chemin il avait déjà dit à du Bouchage et à Saint-Pierre, que si le roi voulait lui pardonner, il déclarerait des choses essentielles à sa sûreté, et ne cacherait rien de ce qu'il avait vu. Interrogé sur ce point, il répondit qu'Hector de l'Écluse, un de ses serviteurs, lui avait dernièrement dit, à Mons, que le duc de Bourgogne s'était ouvert sur le projet de faire mourir le roi. Il avait ouï dire aussi à diverses personnes qui le plaignaient de sa détention, qu'il pourrait advenir bientôt une chose qui aiderait à sa délivrance. Néanmoins le sire d'Aimeries, grand bailli de Hainaut, lui avait dit que c'étaient de folles espérances, fondées sur la prochaine entrevue du roi et du Duc. Depuis, le prévôt de Mons, homme peu sage, il est vrai, en ses paroles, lui avait encore parlé de cette entrevue, disant qu'elle devait avoir lieu à Estrées-au-Pont, près de Guise, et que ce qui s'y passerait donnerait à lui connétable sa délivrance, et au duc de Bourgogne le plus grand profit qu'il eût jamais fait.

Le chancelier lui demanda s'il ne savait rien de plus, et si Hector de l'Écluse ou quelque autre ne lui avait pas dit de quelle façon on devrait s'y prendre pour saisir le roi ou pour le tuer. Le connétable répliqua qu'il n'avait rien de plus à dire, et que tous les discours qu'il avait entendus à Mons au sujet de cette entrevue et de ce qui pourrait s'y faire, lui semblaient dénués de raison. Toutefois il se souvenait, ajouta-t-il, que pendant le siége de Neuss, ayant envoyé au duc de Bourgogne Jean Lecomte, bailli de ses terres du Cambresis, celui-ci, à son retour, lui avait rapporté qu'étant en présence du Duc dans sa chambre, un des secrétaires de ce prince avait dit que si le connétable pouvait prendre ou tuer le roi, ce serait le plus beau coup du monde. Lecomte avait répondu qu'il proposerait l'affaire à son maître le connétable. Alors le Duc, qui se tenait à l'autre bout de la chambre, et à qui le secrétaire, pendant cette conversation, était allé plusieurs fois parler, s'était avancé et avait dit : « Vous avez bien entendu ce qu'on vous a dit ? »

Le connétable dit encore qu'il se rappelait que dernièrement, lorsqu'il était allé voir le Duc à Valenciennes, il l'avait trouvé dans un tel accès de fureur contre le roi, et lui avait entendu tenir de si horribles propos, qu'il l'avait conjuré de changer de discours, ce qui n'avait eu d'autre effet que d'augmenter sa colère. On l'avait aussi beaucoup pressé de s'employer pour une entrevue entre le roi et le Duc; mais voyant à quoi l'on songeait, il s'y était constamment refusé. Il appelait en témoignage son secrétaire, maître Jean Richer, à qui il avait alors parlé de tout cela, et qui s'était jeté à ses genoux en pleurant pour le remercier de ne point se prêter à de si criminels complots, et pour le conjurer de persister dans ses refus, disant que Dieu le bénirait et le sauverait de tout péril. A quoi le connétable avait répondu, du moins selon son propre récit, qu'il aimerait mieux mourir mille fois que d'entendre à des telles propositions.

Les deux interrogatoires où le connétable avait fait tous ces aveux avaient eu lieu dans sa prison, le 28 novembre et le 4 décembre. Le 11, le parlement, toutes les chambres assemblées, ordonna que la cour et les commissaires du roi se transporteraient à la Bastille pour que la confession de l'accusé lui fût lue, afin de savoir s'il y persistait. Le connétable jura sur les saints Évangiles qu'il n'avait dit que vérité, et supplia la cour d'avoir son fait en grande recommandation.

Il fut encore interrogé deux fois : la première, devant tout le parlement; la seconde, par le chancelier et les commissaires du roi, toujours à la Bastille. On voulait surtout connaître tous les princes, seigneurs, ou autres, qui avaient pris part aux complots contre le roi. Quelque envie qu'on eût d'en savoir davantage, on ne mit pas toutefois le connétable à la torture. Si le roi eût été à Paris, il n'eût pas vu volontiers cette douceur trop grande du chancelier et du parlement (1).

Son fils aîné, le comte de Marle, envoya Montjoie, héraut de France, qui d'ordinaire servait sous le connétable, porter des lettres à maître Vanderiesche (2), président de la chambre des comptes et ancien serviteur de la maison de Luxembourg, afin de lui demander ses conseils et ses bons offices dans une si cruelle position. Vanderiesche ne voulut pas même ouvrir les lettres; il les porta au chancelier. Le héraut se douta alors qu'il pourrait bien courir quelque risque. On le poursuivit; il fut attrapé et mis en prison.

Dans le même temps, le roi, qui se tenait au Plessis, près de Tours, fit venir le comte de Roussi, second fils du connétable, de la tour de Bourges, où il était retenu depuis la bataille de Guipy. Il le traita avec une extrême rudesse, lui reprocha sa conduite, qu'il nomma folle et criminelle, ses ravages sur les terres du royaume, ses violations de trêves, et enfin lui fit une si grande terreur, que le comte de Roussi croyait son dernier jour arrivé. Le roi termina en lui commandant de payer sa rançon de quarante mille écus d'or, dans le terme de deux mois, sans quoi il le ferait mourir.

Dans cette disposition de haine contre le connétable et tout ce qui lui tenait, le roi ne laissa pas tarder le procès. Ses ordres, ainsi que les démarches du sire de Saint-Pierre et des autres commissaires, pressaient le parlement. C'était comme à regret, et d'après les avis du chancelier, que cette affaire était instruite en forme complète de justice. Le roi aurait bien préféré que le connétable fût jugé par voie de commission (3).

Le 19 décembre au matin, le sire de Saint-Pierre entra dans la chambre du connétable. Il était couché: « Dormez-vous, monseigneur? dit-il. — Non, » répondit le connétable; il y a longtemps que je » n'ai dormi; j'étais à rêver tristement. — Il vous » faut lever, monseigneur, pour venir par-devant » les seigneurs du parlement, afin d'entendre au- » cunes choses qu'ils ont à vous dire, ce qui ne peut » se faire convenablement qu'en ladite cour. Le sire » d'Estouteville, prévôt de Paris, et ses gens, sont » en bas pour vous accompagner. » Le connétable témoigna quelque chagrin et quelque crainte. Il n'aurait pas voulu passer de la garde du sire Luillier, capitaine de la Bastille, qui le traitait doucement, à la garde du sire d'Estouteville, qu'il connaissait pour un de ses plus vifs ennemis. Il redoutait encore plus de traverser la ville. Le peuple de Paris avait dès longtemps une grande haine pour le connétable, et le regardait comme l'auteur des discordes et des guerres. Souvent le roi avait eu à punir des discours et des écrits où l'opinion populaire s'était fortement montrée contre ce seigneur.

Le sire de Saint-Pierre le rassura en lui promettant qu'il serait ramené à la Bastille. Il arriva au palais. Les sires de Gaucourt et Hesselin l'attendaient au bas de l'escalier de la tour criminelle. Ils le saluèrent; il rendit courtoisement le salut, et fut amené en la salle. Ce fut le chancelier qui lui adressa la parole : « Monseigneur de Saint-Pol, dit-il, vous » avez été ci-devant et jusqu'à présent tenu et ré- » puté pour le plus sage et le plus constant cheva- » lier de ce royaume, et maintenant il vous faut » avoir meilleure constance encore que vous n'avez » jamais eue. » Il ajouta : « Monseigneur, vous devez » ôter le collier de l'ordre du roi. — Volontiers, » reprit le connétable, et il se mit en devoir de le détacher. Comme une épingle le tenait par derrière, il pria Saint-Pierre de l'aider. Puis, baisant le médaillon de Saint-Michel, il remit ce collier au chancelier. « Et l'épée de connétable? continua le chan- » celier. — Elle me fut prise lorsqu'on m'arrêta; je » n'ai rien que ce que je portais sur moi en entrant » à la Bastille, » répondit le connétable.

Le chancelier se retira, et maître Jean de Popin-

(1) Lettre du roi à monsieur de Saint-Pierre.

(2) *Vander Driesche*, comme il a été dit ci-devant. (G.)

(3) Lettre du roi à monsieur de Saint-Pierre.

court, président au parlement, entra dans la salle. « Monseigneur, dit-il, vous savez que par ordonnance du roi vous avez été constitué prisonnier à la bastille Saint-Antoine, à raison de plusieurs crimes qui vous sont imputés. Vous avez eu communication desdites charges et y avez répondu. Vous avez été ouï dans tout ce que vous avez voulu dire, et vous avez baillé vos excuses. Tout a été ou est fait en grande et mûre délibération, et je viens vous lire l'arrêt de la cour. — Ladite cour a déclaré et déclare messire Louis de Luxembourg criminel du crime de lèse-majesté; comme tel, l'a privé de l'office de connétable de France et de tous ses autres offices, honneurs et dignités. En outre, ladite cour l'a condamné et condamne à souffrir mort, à être décapité en la place de Grève, à Paris, et a déclaré et déclare chacun de ses biens, meubles et immeubles, être confisqués et appartenir au roi. Et combien que, vu l'énormité des grands et exécrables crimes par lui commis, ledit messire Louis de Luxembourg dût être écartelé, ses quatre membres pendus sur la voie publique et son corps au gibet, néanmoins par diverses considérations, surtout pour son dernier mariage dont sont issus des enfants, la cour a ordonné qu'après l'exécution publiquement faite de sa personne, son corps sera inhumé en terre sainte, s'il le requiert. »

Le connétable sembla un instant étonné. Il n'avait jamais cru que le roi en vînt jusque-là. Cependant sa contenance resta ferme, et il dit d'une voix assurée : « Ah! ah! Dieu soit loué! voilà une bien dure sentence! Je supplie et requiers Dieu de m'accorder aujourd'hui la grâce de le bien connaître. » Puis se retournant, il ajouta : « Monsieur de Saint-Pierre, ce n'est pas ce que vous m'aviez promis. »

Le curé de Saint-André-des-Arcs, un pénitencier du chapitre de Paris et deux moines vinrent alors le préparer à mourir. Il se confessa et demanda à communier, ce qui lui fut refusé; mais il obtint qu'on lui célébrerait une messe. Il y assista bien dévotement et parut satisfait; ensuite il mangea un peu de pain bénit.

L'heure s'avançait; il dit alors à ses confesseurs qu'il avait sur lui soixante-dix écus d'or, et voulait les employer en bonnes œuvres pour le salut de son âme. Pour lors un débat s'éleva entre le cordelier et l'augustin, qui voulaient chacun que la somme fût donnée pour les pauvres novices de sa maison. Le connétable donna alors un quart de la somme à chacun de ses confesseurs, s'en remettant à leur discernement. Le cordelier obtint aussi de lui qu'il choisirait son église pour être enseveli, et non point Saint-Jean-en-Grève, qui avait été désigné. Puis il tira de son doigt un anneau d'or enrichi de diamants, et pria le pénitencier de le placer au doigt de l'image de Notre-Dame. « Mon père, dit-il ensuite, voici une pierre que j'ai toujours portée à mon cou et que j'ai fort aimée, parce qu'elle a une grande vertu; elle préserve de toute peste et contagion, et résiste à tout poison. Je vous prie, portez-la de ma part à mon petit-fils Louis, et dites-lui que je le prie de la bien garder pour l'amour de moi. »

On l'avertit que le moment était venu. Il sortit du palais, monta à cheval et fut conduit à l'hôtel de ville. Il s'arrêta assez longtemps dans le bureau, conversant pieusement avec les confesseurs, puis demanda à dicter un codicille. Il avait, peu de jours auparavant, fait un testament à Péronne, lorsqu'on l'avait remis aux gens du roi. Soit pour mieux disposer le roi, soit pour conformer sa dernière volonté à ce qui pourrait recevoir exécution, il avait favorisé, autant qu'il était en lui, son jeune fils Louis, neveu de la reine de France. Cependant ses autres fils, ses filles, ses nombreux enfants étaient aussi mentionnés en ce testament avec tendresse et munificence. Le codicille qu'il dicta à sire Hesselin se rapportait à une dette dont il assurait le payement, à une terre qu'il donnait encore de plus à son fils Louis, à ses chevaux et harnais, qu'il léguait à Jacques, son bâtard.

On avait élevé un passage en planches pour aller de la fenêtre de l'hôtel de ville sur l'échafaud. A trois heures, le connétable s'y rendit, se mit à genoux en se tournant vers l'église Notre-Dame. Le cordelier tenait la croix devant lui, et souvent il la prenait et la baisait en pleurant. Le bourreau vint le chercher; il se laissa tranquillement attacher les mains, et s'avança vers le milieu de l'échafaud. Alors il se tourna vers le chancelier, les sires de Gaucourt, de Saint-Pierre, Hesselin et autres officiers du roi qui étaient près de la fenêtre de l'hôtel de ville, et leur cria : « Merci pour le roi! priez pour moi, et recommandez mon âme à Dieu. » Il requit aussi le peuple de prier pour lui, rangea de son pied le carreau aux armes de la ville qu'on avait placé sur l'échafaud, s'agenouilla dessus, baisa encore le crucifix, courba la tête; du premier coup et en un clin d'œil elle fut abattue. Le bourreau la prit par les cheveux, lava le sang dans un baquet rempli d'eau, puis la montra au peuple. Il y avait

une foule immense sur la place et aux environs, et l'on estima que plus de deux cent mille personnes avaient assisté à cette exécution.

Le chancelier fit aussitôt venir les confesseurs pour leur demander si le connétable ne leur avait rien dit qui dût être déclaré. Il leur permit d'exécuter les dernières volontés dont il les avait chargés; toutefois il garda pour le roi la pierre qui sauvait du poison.

Le connétable, quelque dur qu'eût été son sort, trouva peu de pitié, surtout en France et à Paris. C'était un fort grand seigneur, le plus puissant de son temps, magnifique et noble dans ses façons; il avait eu la faveur des princes et des dames. Nul n'avait jeté un plus grand éclat que lui; mais il passait pour orgueilleux et cruel. Toutes les fois qu'il avait fait la guerre, on avait reconnu celui qui, étant encore enfant à l'âge de quatorze ans, sous la discipline de son oncle le comte de Ligny, égorgeait des prisonniers de sang-froid et comme par passe-temps (1). Le peuple le regardait surtout comme le principal perturbateur de la paix et traître au royaume de France (2). On plaisanta sur sa mort; on parla du ravissement de saint Paul, et de saint Paul pris par saint Pierre, à cause du nom de son gardien. Il y eut aussi une longue complainte remplie de moralités sur la trahison, l'orgueil, l'ambition, l'inconstance de la fortune et tout ce que pouvait faire penser une si grande chute. On y disait :

Pleurez ma mort, patrons de pillerie,
Hommes de sang, qui aimez brouillerie;
Plus ne vous puis servir ni aide faire :
Pleurez donc tous, et tâchez de défaire
Les unions des princes, et l'accord
Qu'eusse empêché, si n'eût été ma mort.

Petits enfants, dont guerre occit les pères,
Soyez en joie au ventre de vos mères;
Car par ma mort vous vivrez en repos.
Femmes, et vous qui des larmes amères
Avez jeté pour vos maris et frères,
Quittez le deuil, tenez joyeux propos.
Nobles, marchands, et tous autres suppôts,
La paix vous dit, comme à ses chers amis,
Que justice a l'un de ses ennemis.

En effet, les peuples n'avaient pas eu, depuis beaucoup d'années, autant de joie et d'espérance qu'en ce moment (3). La crainte de voir recommencer les horribles calamités d'une guerre des Anglais en France les avait jetés dans la consternation, et leur contentement était d'autant plus vif que leur épouvante avait été plus grande. Ce qui excitait encore plus l'allégresse dans les bonnes et riches villes, c'était de voir renaître le commerce. Depuis plus de cinq ans toute communication était fermée entre la France, la Bourgogne et l'Angleterre; maintenant, en vertu des trêves, où les princes s'étaient surtout appliqués à donner au négoce toute assurance et sécurité, les marchands recommençaient leurs voyages, s'en allaient dans les pays et aux lieux dans lesquels ils avaient accoutumé auparavant de débiter leurs denrées et marchandises. Ils visitaient leurs anciens amis et correspondants, afin de renouer le fil de leurs affaires. Non-seulement ils en recevaient un bon accueil, mais leur retour était un motif de réjouissance publique; les villes leur donnaient des fêtes et de pompeux banquets.

A travers toutes ces démonstrations joyeuses, les hommes de bien, les sages conseillers, les gens qui savaient regarder et juger les affaires des États, ne pouvaient mettre une confiance si aveugle dans les princes et dans leurs promesses. Les traités qu'on venait de conclure semblaient heureux pour les peuples, mais leurs conditions et leurs motifs étaient infâmes ou honteux à ceux qui les avaient signés.

Le roi d'Angleterre avait demandé de l'argent à son parlement, et en avait obtenu de ses sujets par voie de bénévolence; il avait mis tout son royaume en rumeur pour conquérir la France; il avait passé la mer avec une nombreuse armée, ne parlant que de se faire sacrer à Reims et d'entrer en grand triomphe dans sa ville de Paris. A peine arrivé, il s'était trouvé en discorde avec son principal allié, dont il n'avait pas même pris soin de savoir auparavant les affaires ni la situation. Bien que le génie déloyal du connétable fût connu de tous, il s'était laissé jouer par lui. Enfin, sans se présenter au combat, il s'en retournait sans autre avantage que quelques sommes qui tournaient à son profit, non pas au bien de la chose publique de son royaume.

Pour le roi de France, il consentait à payer tribut aux Anglais, lorsque jamais il n'avait eu si belle occasion de gagner sur eux quelque belle bataille; encore une fois, tous ses préparatifs de guerre se trouvaient perdus. Pour contenter sa vengeance, il accordait au duc de Bourgogne, dont il avait moins à craindre que jamais, plus qu'il n'avait cédé dans aucun moment. Il lui rendait Saint-Quentin, et lui

(1) Monstrelet.
(2) Amelgard.
(3) Amelgard.

accordait les vastes domaines et les trésors du connétable. Ce qui excitait une plus grande indignation, c'était de lui voir livrer ses alliés, ceux qu'il avait excités contre le Duc à force de promesses et de serments. Le duc de Lorraine, la confédération des pays du Rhin, les ligues suisses restaient abandonnés par son manque de foi à toute la colère du duc de Bourgogne.

Mais celui des trois princes dont l'honneur et la renommée diminuèrent le plus par cette paix, ce fut le duc de Bourgogne. Sans parler de la folie du siége de Neuss et de la façon dont il s'était comporté avec le roi d'Angleterre, rien ne semblait égaler l'indignité d'avoir livré le connétable, ce vieil ami de sa jeunesse, ce noble serviteur de sa maison. Après l'avoir reçu dans ses États, après lui avoir promis sûreté (1), il le remit aux mains de leur commun ennemi et l'envoya à une mort certaine. Si l'on voulait chercher le motif d'une telle indignité, on n'en trouvait nul autre que l'avarice. Ce fut surtout pour se procurer les grands trésors du connétable qu'il le vendit (2); ce fut pour recueillir environ quatre-vingt mille écus qu'il commit une telle cruauté et manqua à tous les plus saints devoirs; lui qui, dans son orgueil et ses emportements, reprochait toujours au roi sa mauvaise foi, et se donnait pour le plus loyal des princes.

Aussi il n'y eut qu'une opinion dans la chrétienté sur l'infamie de cette action (3). On y vit une preuve que le duc de Bourgogne était comme abandonné de Dieu et marchait dans une voie de perdition. La grandeur de sa puissance et de sa richesse, son ambition de gloire et de conquête, sa volonté absolue, qui ne pouvait souffrir les conseils, sa haine du repos, sa complaisance en lui-même, qui le livrait à ses propres désirs et à ses passions furieuses, l'avaient rendu de plus en plus insensé, et maintenant il semblait accomplir une sorte de malédiction du ciel. Il était odieux à ses sujets et n'aimait plus que les étrangers. Il remplissait son armée de Lombards et d'Italiens, qu'il recrutait sans cesse chez le duc de Milan, devenu un de ses meilleurs alliés. Toute sa confiance était uniquement accordée au comte de Campo-Basso. Nul avertissement ne pouvait lui ouvrir les yeux sur ce capitaine. Le trouvant complaisant à ses volontés, prêt à approuver tous ses desseins, il n'écoutait plus que lui, sans pour cela lui témoigner plus d'amitié, ni être pour lui un moins rude maître.

Toutefois sa fortune jeta encore un dernier éclat, mais ce fut pour achever de l'aveugler et de le perdre. Le 29 novembre, cinq jours après la remise du connétable, la ville de Nancy s'était rendue. Le Duc avait permis à la garnison de sortir vie et bagues sauves, et les bourgeois avaient obtenu la conservation de leurs priviléges. Le lendemain il fit une entrée triomphale. Auprès de lui chevauchaient, magnifiquement armés et habillés, le prince de Tarente, fils du roi de Naples, arrivé depuis quelques jours, le duc de Clèves, les comtes de Nassau, de Marle, de Chimay, de Campo-Basso, Antoine, grand bâtard de Bourgogne. Le Duc était resplendissant d'or et de pierreries. Il portait une barrette rouge entourée de sa couronne ducale, qui était si riche de diamants et de perles, qu'elle valait, disait-on, tout un duché. Ses pages, au nombre de douze, attiraient aussi tous les yeux par l'éclat de leur parure. Il se rendit à l'église Saint-Georges, entendit la messe, prêta serment de conserver les priviléges de la ville et du duché, et revint à pied, laissant, selon la coutume, son cheval tout harnaché aux chanoines de la cathédrale (4).

Le Duc avait la volonté de demeurer possesseur de la Lorraine. Il envoya au roi des lettres contenant sa renonciation aux domaines du connétable,

(1) On ne voit nulle part que le Duc eût promis sûreté au connétable. (G.)

(2) Ceci est loin d'être prouvé. Remarquons, au surplus, que, depuis le commencement de la guerre, en 1471, le Duc avait fait saisir les seigneuries et biens que le connétable possédait dans ses États. Nous avons, aux Archives du Royaume, les comptes rendus pour celles de ces seigneuries qui étaient situées au pays du Hainaut, savoir : Enghien, Marque, Rebecque, Castre, Quiévrechin, Harveng, Thieusies, etc. Le mandement par lequel le Duc ordonna au grand bailli de Hainaut de pratiquer cette saisie est daté du châtel de Hesdin, le 12 janvier 1470 (1471, n. st.); le préambule en est ainsi conçu : « Pour ce que le conte de Saint Pol, en » contrevenant aux sermens de fidélité qu'il nous a fais, et » qu'il nous doit à cause des terres et seigneuries qu'il tient » de nous en nos pays et seigneuries, et le traictié de Peronne, et son seellé que nous avons de lui sur ce, s'est de» monstré notoirement assistent, favorisant et tenant le party » du roy qui a rompu et enfrainct icellui traictié, et conclud » de nous faire et porter guerre, contre icellui traictié et » les sermens sur ce par lui fais, nous, voullant en ce pour» voir, etc., etc. (G.)

(3) Dans une relation contemporaine, que j'ai insérée au 1er volume de mes *Documents inédits*, p. 270-282, on lit : « Celui qui consella au duc de Bourgoigne de livrer ledit con» nestable au roy ne fist pas honneur au Duc, ni bien à ses » pais; mais l'on en demandoit (accusait), ne say se il y a » cause, le canchelier de Bourgoigne et monsieur de Humbercourt. » (G.)

(4) Histoire de Bourgogne. — Histoire de Lorraine.

que toutefois il persista à solliciter (1). Il venait aussi de conclure un traité d'alliance avec l'Empereur, qui avait été signé au siége même de Nancy, le 27 novembre. S'étant donc assuré que nul ne contredirait sa prise de possession du duché de Lorraine, il se comporta en conséquence, et, comme un nouveau souverain, se montra courtois et gracieux à tous venants. Les portes de son hôtel étaient ouvertes à gens de tout état. Il écoutait leurs demandes, faisait justice à leurs griefs, et montrait volonté de gagner les cœurs des sujets qu'il venait de conquérir.

Le 18 décembre, ayant assemblé les états du duché, il dit qu'il leur serait bon prince ; que Dieu lui ayant fait la grâce de lui donner la Lorraine, il la gouvernerait en toute justice; que la ville de Nancy lui plaisait plus que nulle autre; qu'il en voulait faire la capitale de ses États, l'agrandir, la rendre belle et bien bâtie; qu'elle serait le siége d'une cour souveraine de justice, finances, aides et trésor; qu'elle pouvait s'assurer sur sa faveur et sa protection; qu'aucun prince de la chrétienté n'était mieux en état de la garder et défendre; que lui portant une spéciale affection, il avait le projet d'y bâtir un bel hôtel, et que c'était à Nancy qu'il comptait finir ses jours. Enfin, il parla si bien, que les gens des états disaient qu'il n'y avait pas un prêtre assez habile pour faire un aussi beau sermon (2).

Après avoir réglé les affaires de la Lorraine, il donna ordre à son armée de s'assembler à Toul dès le mois de janvier. Une telle volonté n'était pas peu surprenante. Chacun se demandait comment, après avoir accompli si facilement une si belle conquête que personne ne lui disputait, il s'en allait commencer une guerre et se remettre en campagne au milieu de l'hiver, avec une armée encore toute fatiguée et troublée du siége de Neuss, et qui semblait exiger au moins une année de repos pour être remise à point et en bonne ordonnance.

Ce qui l'engageait à se hâter de la sorte, c'était le ressentiment furieux qu'il avait conçu contre les Suisses, et l'espérance de se venger facilement d'un peuple si pauvre et si rustique. Depuis qu'ils étaient devenus les alliés du roi de France et de l'Autriche, ils s'étaient, il est vrai, comportés sans nul ménagement envers leur ancien ami le duc de Bourgogne. Après le secours prêté aux gens de Ferette, après la bataille de Héricourt et le pillage de Pontarlier, la guerre avait continué sur les marches de la comté de Bourgogne (3). Blamont avait été brûlé. On était venu jusqu'aux portes de Besançon, et le trouble avait été si grand dans toute la province, que le prince de Tarente s'était vu arrêté dans sa route, lorsqu'il venait d'Italie, et contraint de changer de chemin. En outre, pour s'assurer les passages du Jura, les gens de Berne s'étaient emparés des forteresses de Jougne, Orbe et Granson, qui appartenaient au sire de Châtel-Guyon, de la maison d'Orange, un des principaux seigneurs de la cour de Bourgogne.

Cependant ils avaient maintenu leurs anciennes alliances avec la maison de Savoie, bien qu'elle fût devenue soumise et même zélée pour les intérêts et les desseins du Duc. Charles Jacques, comte de Romont, oncle du jeune duc régnant, était un des principaux chefs de l'armée bourguignonne. Il attirait sans cesse une foule de Savoyards au service de ce prince. Son frère Louis, évêque de Genève, était aussi du parti opposé au roi de France, et même madame Iolande de France, sa sœur, duchesse régente, ne gardait plus aucune apparence envers lui. C'était sous sa médiation que le duc de Milan avait contracté alliance avec le duc de Bourgogne. L'espoir d'obtenir pour son fils mademoiselle Marie de Bourgogne semblait le motif de cette partialité qu'on n'eût pas attendue d'une princesse de France.

En véritable sœur du roi Louis, elle n'ignorait pas néanmoins l'art de ménager les deux partis à la fois et de se conserver des ressources à tout événement. Ainsi elle entretenait les Suisses de promesses et d'assurances amicales, s'efforçant de les apaiser lorsqu'ils alléguaient quelques griefs. Le principal motif de leurs plaintes était le continuel passage des soldats lombards, qui arrivaient d'Italie par le Saint-Bernard ou le mont Cénis pour renforcer l'armée de l'ennemi le plus cruel des ligues suisses, du prince qui voulait les détruire. En outre, ces étrangers infestaient les routes et insultaient les habitants, qui les avaient pris dans une extrême aversion. Dernièrement les Bernois étaient venus à la rencontre de deux cents cavaliers lombards qui descendaient le Saint-Bernard, et ils avaient pillé la ville d'Aigle, parce que le sire de Torrent, son seigneur, avait donné asile à ces Ita-

(1) Pièces de Comines.
(2) Specklin.

(3) Muller. — Mallet. — Specklin. — Dunod. — Gollut. — Comines. — Meyer. — Heuterus.

liens. A la suite de cette expédition, qui avait conduit les Bernois sur les limites du Valais, ils avaient conclu une alliance avec l'évêque de Sion, inquiet aussi des projets de la maison de Savoie et du continuel passage des bandes italiennes. Le comte de Romont en plaçait comme garnison dans ses villes, tout au milieu des pays de Berne et de Fribourg, où leur présence irritait singulièrement les esprits. Chaque jour il ménageait moins les Bernois. Il leur interdisait d'acheter dans ses domaines et sur ses marchés les provisions nécessaires pour les forteresses qu'ils occupaient dans le Jura. Les renforts qu'ils y envoyaient étaient attaqués en chemin. Plusieurs de leurs bourgeois furent mis cruellement à mort. Enfin les choses ne pouvaient guère demeurer en cet état.

Après que le duc Charles se fut assuré d'une longue trêve et de l'alliance de l'Empereur, le comte de Romont, qui venait d'être nommé gouverneur du duché de Bourgogne à la place du comte de Roussi, prisonnier en France, ne garda plus nulle mesure envers les Bernois. Il se sentait appuyé d'un maître puissant et dont il connaissait la haine contre les Suisses. Il le voyait conquérir la Lorraine presque sans résistance. Ainsi il ne prit plus aucun souci d'allumer la guerre. Des chariots de marchandises appartenant à des marchands de Lucerne, de Saint-Gall et de Nuremberg, furent arrêtés à Morges par les gens du comte de Romont. La charge des voitures, qui consistait, disait-on, en peaux de moutons, fut saisie, et les marchands mis en prison. D'autres, qui étaient venus acheter du vin à Yverdun, furent aussi maltraités et se sauvèrent à grand'peine. Des gens de guerre commencèrent à courir sur le pays de Fribourg, insultant et pillant les habitants.

Les gens de Berne et des ligues suisses n'étaient pas accoutumés à craindre leurs ennemis; rarement ils avaient eu tant de patience, et d'ordinaire ils aimaient mieux prévenir qu'être prévenus. Ainsi ils ne tardèrent pas, et envoyèrent sur-le-champ leur défi. « A très-noble et sérénissime prince et seigneur, Jacques de Savoie, comte de Romont, nous, avoyer, conseillers et commune de Berne. La diligence et fidélité que nous avons souvent fait voir pour la défense de vos pays sont payées d'ingratitude. Nos messagers et gens de guerre ont été pris et mis à mort par vos ordres. Vous avez rompu et détruit la justice due à tous les hommes, et vous nous avez fait outrage. Comme violence appelle violence, nous voulons, et certes ce n'est pas de notre propre gré, nous défendre par voie de fait, tant et si bien que vous disiez que c'est assez. Et ainsi, nous garderons notre honneur. 14 octobre 1475. »

En même temps des messages partirent pour Fribourg, Soleure, Neufchâtel, Bienne et le Valais, annonçant qu'il fallait s'armer pour l'honneur, le pays, la sûreté de tous, et pour chasser les Italiens. Les esprits étaient déjà tout préparés à entreprendre une telle guerre. On accourut de tous côtés pour se joindre aux Bernois, qui, sans plus attendre, entrèrent, avec leurs voisins de Fribourg, sur les terres du comte de Romont.

Il n'était en aucun façon préparé à soutenir l'attaque de ces hommes terribles qu'aucun péril n'effrayait, que nulle résistance n'arrêtait, qui prenaient les forteresses d'assaut sans artillerie, qui brisaient les portes des villes à coup de haches et de hallebardes, et dont la cruauté semait partout l'épouvante. Morat, Cudrefin, Estavayer, Moudon, Yverdun, Romont, Grancourt, furent pris en peu de jours, avant que le comte de Romont eût eu le temps de se reconnaître et ses garnisons de se mettre en défense. Celles qui essayèrent de résister furent impitoyablement massacrées. A Estavayer, on avait pris des Italiens; le bourreau de Berne, qui marchait avec l'armée, reçut ordre de les jeter dans le lac. Ils étaient attachés à une corde; elle rompit, et le bourreau, attendri par les pleurs d'un jeune prisonnier que le hasard semblait ainsi protéger, lui fit grâce. Les Suisses revinrent, et mirent à mort le bourreau lui-même, pour le punir de sa compassion.

Après avoir ainsi mis à feu et à sang tout le pays situé aux environs des lacs de Neufchâtel et de Morat, les Suisses entrèrent dans le pays de Vaud. La ville et le chapitre de Lausanne promirent obéissance et payèrent deux mille florins. Les paroisses de la Vaux en payèrent cinq mille.

Le comte de Romont, aidé de son frère l'évêque de Genève, essayait cependant de réunir une armée à Morges. Il était si peu en mesure de soutenir le choc des Suisses, qu'il fut contraint à se retirer précipitamment dans la comté de Bourgogne, laissant son pays sans défense. Les Suisses continuèrent leur marche le long du lac de Genève. Morges se rendit, et après s'être chèrement racheté, n'en fut pas moins pillé par les gens de Lucerne. Nion, Coppet, ne pouvaient faire aucune résistance; les alliés allaient arriver devant Genève. La ville, ne voulant pas courir le risque d'être attaquée et prise d'assaut, envoya des députés et parvint à se racheter

au prix énorme (2) de vingt-six mille florins. Il fallut fondre l'argenterie des églises, demander aux femmes tous leurs joyaux; et, la somme ne pouvant pas être payée tout entière, on donna des otages.

Ce fut en moins de trois semaines que le comte de Romont perdit ainsi tous ses États, et que la duchesse de Savoie vit sa principale ville mise à rançon par les Suisses.

Le duc de Bourgogne assiégeait alors Nancy. Quand il y fut entré et qu'il eut pris tranquille possession de la Lorraine, sa première pensée se porta contre les Suisses. Il était plus rapproché de l'Alsace et du pays de Ferette, et il devait y trouver moins de résistance; mais, dans son traité avec l'Empereur, il avait consenti à un délai de six mois, pour tenter avec le duc Sigismond un accommodement à l'amiable. Comme il entrait maintenant dans ses desseins de ménager l'Empereur et l'Autriche, il avait même commencé par accorder une trêve aux gens d'Alsace jusqu'au 1er janvier. Seulement il fit savoir à la ville de Strasbourg qu'elle eût à se donner à lui, sinon qu'il saurait bien l'y contraindre.

Il était loin de renoncer à posséder ce pays; ses idées d'un vaste royaume de Bourgogne le tenaient plus que jamais. Ses regards toutefois, en ce moment, se tournaient avec plus de complaisance vers le Midi. Ses intelligences étaient plus actives encore qu'auparavant avec le roi René, et il s'assurait de devenir, par son testament, héritier de la Provence. La Savoie était autant en son pouvoir qu'aucune province de ses États: le duc de Milan était son allié; son armée était remplie d'Italiens qu'il aimait plus que nuls autres soldats. De telle sorte, qu'en s'emparant de la Suisse, outre la joie de punir ses ennemis, il se trouvait placé au centre de sa puissance. Déjà il se voyait passant les Alpes, comme un autre Annibal; car c'était alors son héros favori, et il en parlait sans cesse. Il se réjouissait aussi de l'idée d'aller montrer, et aux princes et aux peuples d'Italie, sa grandeur, sa richesse et cette pompe dont il était environné. Le comte de Romont et le sire de Châtel-Guyon, dont les Suisses occupaient les États, l'entretenaient dans ces chimères, et le pressaient de commencer. En vain quelques sages conseillers essayaient, non sans crainte, de le détourner de cette entreprise. Ils lui parlaient de la rigueur de la saison, du soin de son armée, des difficultés de la guerre dans les montagnes, de la pauvreté du pays qu'il voulait conquérir, de la vaillance désespérée des Suisses. C'était en vain, il imputait à lâcheté leurs bons et loyaux avis.

Le roi de France faisait tous ses efforts pour le dissuader de cette guerre. Comme de coutume, il n'avait pas le projet de défendre ses alliés, tout vaillants qu'il les savait. Il craignait pourtant qu'il ne fût pas en leur pouvoir de résister; alors lui-même se serait trouvé dans une situation difficile. Cette ligue du roi René, de la duchesse de Savoie, du duc de Milan avec le duc de Bourgogne, pouvait être fort à redouter. Le duc de Bretagne, avec lequel il avait fait la paix aussitôt après Pecquigny, n'était jamais qu'un ennemi caché. La mort du connétable l'avait délivré d'un homme fort dangereux; mais, par son procès et ses confessions, il avait appris comment les plus grands seigneurs de son royaume, et les premiers parmi ses serviteurs le trahissaient, étaient prêts à le trahir, ou du moins savaient plus ou moins, sans le lui révéler, ce qu'on tramait contre lui. Ainsi il avait appris à être plus méfiant encore qu'auparavant. Même en ce moment, le duc de Nemours résistait à force ouverte, et il avait fallu envoyer le sire de Beaujeu l'assiéger en Auvergne, dans sa forteresse du Carlat.

C'était donc en toute sincérité qu'il faisait prier le Duc de laisser en repos ces pauvres gens de Suisse, et de s'occuper plutôt de terminer tous leurs différends par une bonne et définitive paix. Il lui proposait d'en conférer ensemble, et lui indiquait une entrevue à Auxerre. Mais, outre l'obstination naturelle au Duc, il n'y avait point de conseils qui lui fussent plus suspects que ceux du roi. Si celui-ci eût voulu, comme quelques-uns le prétendirent après l'événement, précipiter son ennemi à sa ruine, il n'aurait pas dû s'y prendre d'autre sorte. Tout ce qu'il disait passait auprès du Duc pour suggéré par le désir de tromper, ou par un esprit envieux de sa gloire. Ainsi, l'ayant fait avertir par le sire de Contai que le comte de Campo-Basso le trahissait et offrait de le tuer ou de le livrer, le roi ne fit qu'accroître la faveur que le Duc accordait à ce capitaine. « Si cela était vrai, il ne me le ferait pas » savoir, » fut toute la réponse du Duc.

Le roi parlait aux envoyés de Bourgogne du danger de cette guerre; il disait que les Suisses étaient les plus rudes combattants de la chrétienté, qu'ils avaient bravé durant deux cents ans la puis-

(1) 1475, v. st. L'année commença le 14 avril.

(2) Je ne saurais trouver *énorme* la somme de 26,000 florins pour le rachat d'une ville telle que Genève (G.)

sance de la maison d'Autriche; que lui-même avait bien vu à Saint-Jacques ce que valaient ces gens-là; et que si son frère de Bourgogne avait dessein de les soumettre et de porter une si lourde charge sur ses épaules, ce n'était pas une trêve de neuf ans, mais de dix-huit ans et plus qu'il lui fallait conclure. Tous ces discours rapportés au Duc l'excitaient encore davantage à persister dans son entreprise (1). « Je montrerai à ces paysans, disait-il, ce que c'est que la guerre. »

Le roi, voyant qu'il ne pouvait rien sur la résolution du duc de Bourgogne, cherchait tous les autres moyens de détourner la guerre. Il envoyait des ambassadeurs en Savoie, en Provence, à Milan, pour tâcher de rompre cette alliance qui le menaçait. Il conseillait aux Suisses d'apaiser le Duc et de traiter avec lui, leur offrait sa médiation. Mais eux, offensés de son manque de foi, répondaient fièrement : « Dites au roi que, s'il ne se déclare pour » nous, ainsi qu'il l'a juré par les traités, nous nous » appointerons avec le Duc, et nous déclarerons » contre lui. »

C'était un danger de plus pour le roi; la folie de son adversaire ne tarda pas à le rassurer. Il ne voulut écouter aucune proposition des Suisses. Ils avaient, le 1er janvier, tenu une assemblée à Zurich (2); et de là avaient envoyé des députés à Nancy, pour témoigner leur désir de rester en paix, offrant de remettre à des arbitres le jugement de toutes les difficultés, mais demandant une réponse prompte et absolue. Le Duc reçut fort mal les envoyés des Suisses; il rappela tous les sujets de plainte qu'il avait contre eux : le pays de Ferette qu'on lui avait conquis; son landvogt, le sire de Hagenbach, mis à mort; la comté de Bourgogne cruellement ravagée : les terres du comte de Romont saisies à force ouverte et mises à feu et à sang; le duché de Savoie attaqué, et la ville de Genève menacée.

Les députés n'étaient pas gens à se laisser effrayer par la colère du Duc. Ils répondirent que le comté de Ferette appartenait à leur allié le duc d'Autriche, qui avait déposé à Bâle la somme nécessaire pour racheter son engagement; que, pour eux, s'ils avaient fait la guerre, c'était pour se défendre; que la duchesse de Savoie avait, contre ses promesses, livré passage à des Italiens qui venaient renforcer l'armée de leurs ennemis; que le comte de Romont avait fait violence à leurs marchands et à plusieurs de leurs gens.

On raconta qu'ils avaient aussi, sans faire paraître nulle crainte, remontré au Duc que cette guerre lui profiterait peu. « Vous n'avez rien à ga» gner contre nous, disaient-ils; notre pays est » pauvre et stérile; nos prisonniers n'ont pas de » quoi payer de riches rançons : il y a plus d'or et » d'argent dans vos éperons et les brides de vos » chevaux, que vous n'en trouverez dans toute la » Suisse (3). »

Ces discours, non plus que les instances du margrave Rodolphe de Bade, seigneur de Neufchâtel, ami et allié à la fois des ligues suisses et du Duc, qui avait même son fils dans l'armée de Bourgogne, ne furent pas mieux écoutés que les paroles timides de quelques-uns de ses conseillers ou les avis du roi de France.

Les états de Flandre, qui avaient été assemblés pour consentir les impôts nécessaires à cette nouvelle guerre, furent encore moins bien reçus dans leurs humbles remontrances (4). « C'est la dernière » fois, dit-il publiquement, que je proposerai mes » demandes à des sujets, au lieu de leur faire con» naître mes volontés. Dorénavant je leur mon» trerai que je suis leur maître et leur seigneur. » J'ai le droit de requérir leurs services et de leur » demander des impôts. S'ils s'y refusent, j'ai as» sez de puissance pour châtier les mutins (5). »

Sa résolution ainsi prise, le Duc quitta Nancy le 11 janvier, pour aller se mettre à la tête de son armée (6); le 22, il était à Besançon. En route il

(1) Specklin.

(2) Specklin.

(3) Comines.

(4) M. de Barante ne place pas ici à sa date l'assemblée des états de Flandre; ce fut le 12 juillet 1475, immédiatement après le retour du Duc du siége de Neuss, qu'elle eut lieu : j'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. I, p. 249-270, le discours que le Duc adressa aux états, la réponse que ceux-ci lui firent, et sa réplique. Les paroles dont le Duc se servit sont assez conformes en substance à celles que M. de Barante place dans sa bouche. (G.)

(5) Amelgard.

(6) Le Duc avait fait publier, au mois de décembre, dans tous ses pays, un mandement où il déclarait que, étant informé des entreprises que les Valaisiens, les Suisses, les Bernois et autres Allemands faisaient sur ses pays de Bourgogne et sur ceux de la duchesse de Savoie, son alliée, il avait résolu de s'y rendre en personne, pour les délivrer à toujours desdites entreprises : il ordonnait que tous ses 40 chambellans, les gentilshommes des quatre états, ceux de son hôtel, et les gens de sa garde et de ses ordonnances se disposassent à être devers lui le 15 janvier, sous peine d'être cassés. Au mois de février, il rendit une ordonnance enjoignant à ses officiers d'*apprehender au corps et esquarteler*

fit enlever, au grand scandale des peuples, un trésor déposé à Auxonne, qui provenait des taxes levées sur ses sujets, pour les frais de cette sainte croisade tant annoncée et jamais accomplie. Jusqu'alors ce dépôt, qui s'était grossi de beaucoup d'offrandes volontaires, avait été respecté (1).

La guerre étant donc inévitable, le roi résolut de prendre toutes ses mesures pour n'y être pas lui-même entraîné. Il ne voulait violer en rien les trêves, et semblait même désirer une paix complète et définitive. Aussi pressait-il l'ouverture des conférences qui devaient se tenir pour ce sujet à Noyon. Les Bourguignons, au contraire, les retardaient. Ses demandes n'avaient rien de trop exigeant, et elles étaient présentées dans des termes de douceur et d'amitié (2). Il réclamait seulement que le duc de Bourgogne lui jurât foi et hommage, ainsi qu'il y était tenu, et renonçât aux villes de la Somme et du Vermandois, sauf Saint-Quentin qu'il lui avait abandonné; encore offrait-il deux cent mille écus de rachat. En consentant à la conquête de la Lorraine, il avait retiré la promesse de donner les domaines du connétable; néanmoins il la renouvela par lettres du 24 janvier, renonçant ainsi à retirer aucun profit de cette condamnation. « Nous avons partagé le renard, disait-il; monsieur » de Bourgogne a eu la peau qui était riche, et moi » la chair qui ne valait pas grand'chose. »

Cependant il n'entendait pas rester oisif tandis que le Duc s'apprêtait ainsi à augmenter sa puissance pour la tourner ensuite contre lui. Tout en refusant de se déclarer ouvertement pour les Suisses, le dessein du roi était bien de les encourager et servir par toutes sortes de moyens. C'est ce qu'il avait fait bien souvent. Cette fois il jugea peut-être que la chose était plus grave, et voulut se mettre en règle, soit pour avoir au besoin une réponse, si l'on en faisait un sujet de grief, soit pour se faire à lui-même une excuse; car il payait sa conscience comme ses adversaires, par de pures formalités. Il s'adressa donc à des hommes doctes, sages et pieux, leur posant la question suivante: « Vu les termes que monsieur le duc de Bourgogne a tenus et tient envers le roi, dont il ne doit pas être content, ledit seigneur peut-il, dès à présent, sans faire autre sommation audit seigneur de Bourgogne, ou sans le déclarer rebelle et désobéissant envers lui, permettre ou souffrir qu'aucuns princes, seigneurs et communautés qui ont ou peuvent avoir vraisemblablement querelle contre ledit seigneur de Bourgogne, lui fassent guerre et lui portent dommage, en prenant places sur lui ou autrement? Le roi, en son cœur, le peut-il et doit-il ainsi vouloir et en être bien content sans offenser Dieu et sa conscience? »

La réponse fut telle que le roi la devait souhaiter. On jugea que le roi pouvait, licitement et sans charger sa conscience, donner à entendre aux princes, seigneurs et communautés qu'il serait bien content de les voir porter dommage au duc de Bourgogne, sans toutefois les en prier ou requérir formellement, ni leur donner secours de fait, à moins cependant que ledit seigneur ne se fût rendu désobéissant au roi et n'eût refusé d'accomplir ce qu'il dictait.

Muni de cette approbation, le roi commença à envoyer des messages aux Suisses pour les assurer de sa bonne volonté et leur promettre de l'argent. Mais comme l'armée du Duc se tenait déjà entre la France et le pays de Suisse, les communications étaient difficiles; il fallait employer des mendiants, des pèlerins ou des hommes travestis. Le roi pressait aussi le duc Sigismond, le margrave de Bade et les villes du Rhin, d'être fidèles à l'alliance des Suisses, et de les secourir de tout leur pouvoir, s'excusant de son mieux de ce qu'il conseillait ce qu'il ne faisait pas.

Du reste, ses affaires n'étaient pas en mauvais point. Bien peu de jours après la paix de Pecquigny, il avait renouvelé les trêves avec le roi d'Aragon; dans le même temps il avait conclu une alliance avec le roi de Portugal, lui promettant aide et secours contre le même roi d'Aragon, et réglant avec lui le partage de ses États (3). Le duc de Bretagne avait conclu non-seulement la paix, mais une alliance de mutuelle défense, sans nulle réserve ni exception. Le traité avait été de part et d'autre solennellement juré, et le roi avait même, en preuve d'affection et de fraternité, donné au duc le titre de lieutenant général du royaume.

en quatre quartiers tous les hommes d'armes et archers qui avaient quitté leurs compagnies sans le congé de leurs capitaines. Le mois suivant, il en fit promulguer une autre qui statuait que toutes gens capables de porter les armes allassent joindre son armée, sous peine de confiscation de corps et de biens. *Compte d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, du* 1er *octobre* 1475 *au dernier septembre* 1476, aux archives de Lille. (G.)

(1) Gollut.

(2) Instructions du roi à ses ambassadeurs, 19 février.

(3) Traités du 4 et du 8 septembre 1475.

Bien différent du duc de Bourgogne, qui avait exclu de toute abolition les sires de Comines et de Renti, il avait fait, du pardon qu'il accordait aux sires d'Urfé et de la Rivière, un article spécial du traité, et pris soin de les retirer du service de Bretagne, en leur donnant et leur promettant beaucoup. Il avait aussi, lors des pourparlers de Pecquigny, ramené dans le royaume les seigneurs de Duras. Les sires de Genlis, de Sainville, Hector de l'Écluse, qui, par les ordres du connétable, avaient fait tant de messages et s'étaient employés à tant de complots, ne furent pas plus mal traités. Un autre gentilhomme, nommé Louis de Maransin, qui, dans la guerre du bien public et depuis, s'était trouvé dans toutes les conspirations du duc de Guyenne, du duc d'Alençon, du duc de Bretagne et du connétable, passa aussi au service du roi, et ne tarda pas à avoir sa confiance. Il n'avait jamais nulle rancune ni mauvaise volonté pour les gens qui servaient leurs maîtres avec zèle et subtilité; au contraire, il souhaitait d'autant plus de les attirer à lui, qu'il était sujet à être en méfiance et mécontentement de ses propres serviteurs.

Tout ce qui venait de se passer lui en avait, il est vrai, donné sujet. Les lettres remises par le roi d'Angleterre, les lettres du connétable livrées par le duc de Bourgogne, amenèrent plus d'une disgrâce; quelques-unes manifestes, d'autres qui furent seulement un secret changement dans la confiance et l'affection du roi.

La plus éclatante fut celle du maréchal Rouault; il fut arrêté et mis en jugement devant des commissaires. Il résultait des déclarations du connétable que le maréchal avait pu connaître les pratiques coupables de la maison d'Anjou. On ne trouva rien de plus qui prouvât aucune trahison. Cependant le roi avait un tel désir de savoir ce qui en était, qu'il jura sur la croix de saint Laud pour faire venir en témoignage un nommé Sorbière, ancien lieutenant de la compagnie du maréchal, qui avait livré Pontoise pendant la guerre du bien public, et depuis s'était réfugié hors du royaume. La procédure établit seulement que, plusieurs années auparavant, mécontent de ce qu'on avait retranché deux mille francs de ses pensions, le maréchal avait refusé absolument au roi de lui renvoyer les hommes de sa compagnie d'ordonnance. Ce fait, ayant alors été pardonné, ne servit pas à établir la condamnation. Elle fut motivée sur un grand nombre de concussions : argent pris chez les receveurs des villes, denrées et sommes exigées de divers particuliers, magasins vendus ou fausses revues de gens de guerre. En conséquence, le maréchal Joachim Rouault fut privé de ses honneurs et offices, banni du royaume, et ses biens furent confisqués. Le roi lui fit remise d'une part de la peine, et il mourut deux ans après. Pierre de Rohan, sire de Gié, que le roi s'efforçait de plus en plus d'attacher à son service, reçut l'office de maréchal de France, dont le sire de Rouault était dépouillé.

Beaucoup d'autres plus ou moins connus, que le roi avait employés dans des ambassades, furent emprisonnés, et l'ordre fut donné de procéder contre eux. Soit défaut de preuves, soit que le roi voulût ensuite apaiser toutes ces affaires, il n'y eut de condamnations prononcées contre aucun accusé dont le nom fût connu; mais il y avait toujours la justice secrète et sommaire du prévôt Tristan l'Hermite.

Le moyen qui semblait le plus efficace pour mettre un dernier terme à tant de secrètes pratiques, que la mort du duc de Guyenne et la punition du connétable avaient déjà diminuées beaucoup, c'était de ramener la maison d'Anjou dans des voies moins contraires au roi ou de consommer son abaissement.

Dès le mois de novembre, quelques jours avant le procès du connétable, le parlement avait jugé un gentilhomme poitevin nommé Regnault de Velous, serviteur du duc de Calabre, et l'avait condamné à être écartelé pour crime de haute trahison. C'était lui qui avait été dernièrement le messager le plus actif entre son maître, le duc de Bretagne, et le connétable. Par suite de cette procédure, le duc de Calabre avait pris lettres d'abolition et avait déclaré amplement tout ce qu'il savait. On sut donc, par ses propres aveux, que le roi René et lui avaient pris part à tout ce que le connétable avait tramé; qu'il y avait eu, proche de Genève, une assemblée de plusieurs secrets ambassadeurs, où Hector de l'Écluse, serviteur du connétable, avait échangé des blancs seings de son maître contre des blancs seings des princes d'Anjou; que pareil échange avait été fait avec le duc de Bretagne. Néanmoins le duc de Calabre protestait que les scellés ayant été donnés en blanc, il ne répondait point de ce que le connétable avait pu y écrire, et que sa volonté avait toujours été de ne se joindre ni aux Anglais ni aux Bourguignons. Il avoua de plus qu'il avait disposé une secrète entreprise pour s'emparer du château d'Angers.

Maintenant les desseins du roi René étaient plus

contraires que jamais au roi; il venait de promettre au duc de Bourgogne de le faire son héritier, et l'affaire était si avancée que Hugues, seigneur d'Orbe, frère du sire de Château-Guyon, avait été envoyé en Piémont par le Duc avec une grosse somme d'argent pour y recruter une armée de Lombards et d'Italiens, afin d'occuper la Provence.

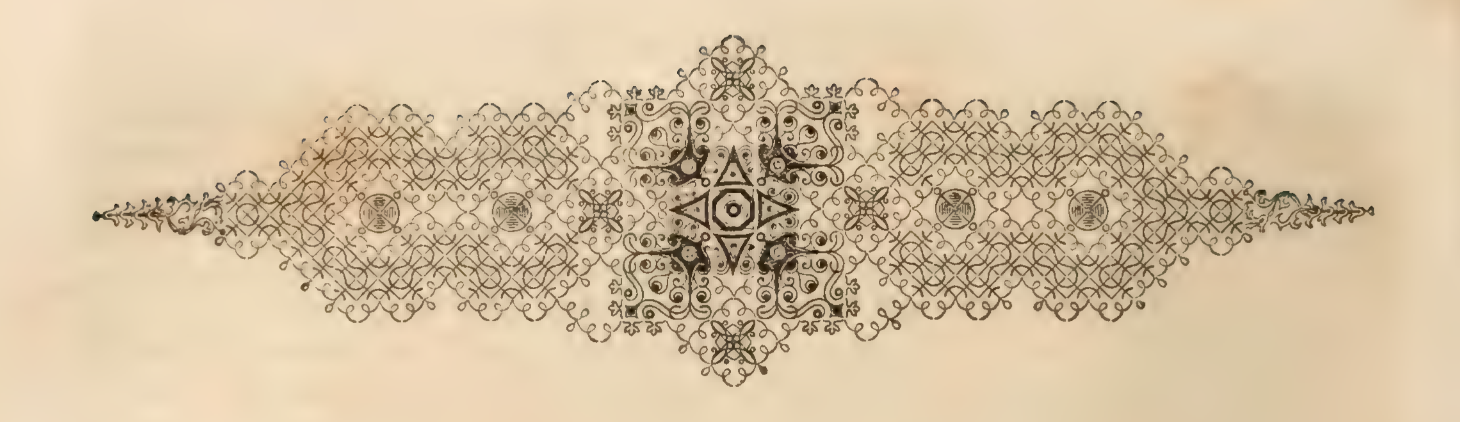
Le roi envoya au roi René une ambassade chargée de renouveler les demandes qu'il lui avait déjà faites, et de produire encore les droits qu'il prétendait à titre de créancier et d'héritier par sa mère de toutes les seigneuries et domaines de la maison d'Anjou. Il pouvait présenter un titre de plus; car madame Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, qu'il avait délivrée par la paix de Pecquigny, venait de repasser la mer, et tarda peu à lui faire cession entière de tous les droits qu'elle pouvait avoir à la succession de son père le roi René. En même temps le roi le fit menacer de reprendre la procédure commencée par le parlement sur les dépositions de Jean Bressin. Ce qu'avait déclaré le duc de Calabre eût été une pièce plus importante encore.

Pour mieux aviser à toutes ses affaires, le roi résolut de s'en aller passer quelque temps à Lyon. Là, il serait, non loin du siége que monsieur de Beaujeu avait mis devant la forteresse du Carlat, rapproché de la Provence et du roi René, à qui il faisait proposer de venir le trouver, voisin de sa sœur la duchesse de Savoie. Ce qui le déterminait encore plus, il pourrait avoir au plus tôt des nouvelles de la guerre de Suisse, communiquer plus facilement avec ses alliés, surveiller ses ennemis, et aviser en toute connaissance à ce qu'il y aurait à résoudre selon les événements. Il envoya beaucoup de troupes de ce côté, établit dans le royaume un nouveau droit d'aide sur la sortie du vin, pour subvenir à ses dépenses qui augmentaient toujours, et partit le 19 de février du Plessis-lès-Tours.

Selon sa coutume, le but de son voyage fut un pèlerinage. Quelque part qu'il allât et pour quelque affaire que ce fût, jamais il ne disait d'autre motif qu'un vœu ou une dévotion particulière. Après la paix de Pecquigny, il avait comblé de ses dons diverses églises, Notre-Dame du Puy en Anjou, Notre-Dame de Cléry, Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis, qu'il avait prise en grande affection depuis quelques années, et Saint-Michel. Cette fois son pèlerinage fut destiné à Notre-Dame du Puy en Velai. C'était une église célèbre (1) par une foule de saintes reliques, mais encore bien plus par une image miraculeuse de la sainte Vierge, qu'on disait avoir été taillée en bois de setim par le prophète Jérémie, et dont la face était peinte en noir. La tradition racontait que l'église avait été consacrée par les anges, et la quantité de miracles qui se faisaient en ce lieu ou par l'invocation de cette sainte image était vraiment innombrable.

(1) Histoire de Notre-Dame du Puy.





CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1476 — 1477.

LIVRE SEPTIÈME.

Guerre contre les Suisses. — Siége d'Yverdun. — Siége de Granson. — Armée des Suisses. — Bataille de Granson. — Représailles exercées sur les Bourguignons. — Le roi apprend la défaite du Duc. — Négociations avec le roi René. — Le duc de Milan abandonne le Duc. — Ce que fait le Duc après sa défaite. — Sa maladie. — Il assemble une nouvelle armée. Dispositions des Suisses pour se défendre. — Le roi veut garder la trêve. — Le duc de Lorraine se rend en Suisse. — Siége et bataille de Morat. — Ossuaire des Bourguignons. — Le Duc fait saisir la duchesse de Savoie. — Assemblée des états du Duché. — Lettre du Duc au président de Luxembourg. — Mécontentement des états de Flandre. — Désespoir du Duc. — Évasion de la duchesse de Savoie. — Ambassade des Suisses au roi. — Le duc de Lorraine reconquiert ses États. — Le Duc se rend en Lorraine. — Négociations du duc René avec les Suisses. — Siége de Nancy. — Trahison du comte de Campo-Basso. — Supplice de Siffrein de Baschi. — Le roi de Portugal visite le Duc. — Le duc de Lorraine revient avec les Suisses. — Bataille de Nancy. — Mort du Duc.

Le roi venait d'arriver à Lyon, lorsqu'il y reçut des nouvelles bien grandes et bien heureuses pour lui.

Le duc de Bourgogne s'était avancé promptement avec sa grande et forte armée (1). Il avait amené de Lorraine à peu près trente mille hommes; le comte de Romont lui conduisit environ quatre mille combattants de Savoie : six mille hommes lui arrivèrent aussi du Piémont et du Milanais. L'artillerie était la plus belle qu'on eût jamais vue : toute celle qu'il avait eue devant Neuss s'était augmentée des canons dont il s'était emparé en Lorraine. Quant aux bagages de cette armée, ils étaient immenses. Jamais le Duc n'avait marché en si grande pompe. Il traînait avec lui toutes ses richesses : sa chapelle, ses joyaux, ses belles armures, ses services d'or, de vermeil et d'argent. Ses tentes et ses pavillons brillaient d'or et de soie. Ses serviteurs, ses pages,

(1) Muller. — Dunod. — Mallet. — Specklin. — Gollut.

ses archers étaient éclatants de broderies et de dorures.

Ce n'était point qu'il eût pour sa personne le goût de la mollesse ou du faste; au contraire, il se plaisait parfois à se montrer au milieu de cette magnificence, vêtu d'un mauvais petit habillement gris (1). Mais sa splendeur avait crû avec son orgueil. Il aimait à paraître aux yeux des princes et des ambassadeurs de la chrétienté dans un appareil qui leur imposât et leur donnât l'idée de sa grandeur; prenant ainsi par avance l'extérieur de cette puissance royale et impériale qu'il rêvait de plus en plus. Il était fier de mener à sa suite et de tenir au-dessous de lui des princes et des grands seigneurs, Frédéric, prince de Tarente, fils du roi de Naples, le comte de Romont, le duc de Clèves, Philippe de Bade, le comte de Marle, le sire de Château-Guyon.

Aussi cette armée rappelait-elle ce que les historiens des temps anciens rapportent du camp de Xercès et des grands rois de Perse. Autour du Duc et des princes, on voyait mêlés aux gens de guerre une foule de valets, de marchands, de femmes et de filles de joyeuse vie (2). Toute cette multitude occupait à la ronde les villes, les bourgs, les villages, les campagnes, et retentissait au loin, dans les montagnes et les vallées du Jura, dont les pauvres habitants n'avaient jamais rien imaginé de pareil. L'épouvante était répandue sur tous les confins de la comté de Bourgogne.

Cette redoutable approche n'avait cependant point troublé le jugement du vieux margrave, Rodolphe de Bade, comte de Neufchâtel. Cet ancien allié de la maison de Bourgogne, ami du duc Charles, et qui avait son fils dans cette armée, après avoir employé tous ses efforts à empêcher cette guerre, forcé de choisir entre les deux partis, s'était entièrement livré aux gens de Berne. Il voyait bien les forces de cette éclatante armée des Bourguignons, mais il connaissait dès longtemps ce que valait le pauvre et rude peuple qu'elle venait attaquer. Il fit venir cinq cents hommes de ses sujets de Bade, mit de fortes garnisons dans les châteaux qui défendaient les passages de montagne, remit sa ville de Neufchâtel aux Suisses, et s'en alla établir son séjour à Berne.

Le comte de Romont commandait l'avant-garde du Duc; il entra par Jougne que les Suisses avaient renoncé à défendre; de là vint à Orbe, dont ils se retirèrent aussi volontairement, après avoir repoussé les premières attaques de l'ennemi; et enfin arriva devant Yverdun. Cette ville était de son domaine: une grande partie des habitants regrettait d'avoir passé sous la domination des Suisses. On envoya au comte de Romont un moine de Saint-François pour convenir de l'heure et de la façon dont on l'introduirait dans la ville.

Dans la nuit du 12 au 13 janvier, au moment où la garnison était sans nulle méfiance, les gens du comte de Romont pénétrèrent par l'intérieur de deux maisons qui touchaient aux remparts. Ils se répandirent aussitôt dans les rues en s'écriant; « Ville gagnée! Bourgogne! Bourgogne! » La ville fut en un moment remplie de tumulte et de rumeur; les trompettes sonnaient; les soldats de chaque parti s'appelaient les uns les autres au milieu de l'obscurité. Les Suisses à demi armés, à demi vêtus, sortaient de leurs logis, ou se défendaient contre ceux qui voulaient les y surprendre. On combattait dans les rues, dans les maisons. Enfin, les Suisses, n'ayant perdu que cinq des leurs, parvinrent à se réunir, et, sous la conduite de Hannsen Schürpf, de Lucerne, ils firent leur retraite en bon ordre vers le château, se faisant jour avec leurs longues piques. Hanns Müller, de Berne, défendait pendant ce temps le pont-levis contre une foule d'assaillants.

Lorsque les Suisses furent rentrés, et que le pont fut relevé, ils aperçurent qu'un des leurs était resté en arrière. Il accourait en grande hâte vers le château, ayant pour toute arme une arbalète et son épée. Se voyant poursuivi, il tira sur celui qui était le plus près de l'atteindre, le blessa, courut sur lui, l'acheva de son épée; retira la flèche; la lança à un second, qu'il abattit encore pour la reprendre, et ne la laissa dans le corps d'un troisième que parce qu'il était parvenu au pont-levis, qui s'abaissa pour le recevoir.

Le comte de Romont se présenta devant le château, somma cette faible garnison de se rendre, menaça de la mettre à mort. Rien ne put ébranler le courage des Suisses. Ils démolirent les fours, et, du haut des créneaux, ils lançaient des briques sur les assaillants. Le comte de Romont fit remplir le fossé de paille et de fascines; puis le feu y fut mis. La flamme et la fumée enveloppaient le château; les portes allaient être brûlées; tout à coup elles s'ouvrirent; le pont s'abaissa, et les Suisses tombèrent sur les Bourguignons. Ils les mirent en fuite. Le comte de Romont fut blessé. Ils parcoururent librement la ville, ramassèrent à la hâte des vivres

(1) Specklin.

(2) Chronique de Neufchâtel.

dans les auberges et les cuisines, ramenèrent quelques canons, et rentrèrent au château. Le lendemain, arriva de Berne un détachement pour renforcer cette vaillante garnison. On crut que c'était l'avant-garde de l'armée des Suisses. En un moment la ville fut vide de soldats et d'habitants. Conformément aux ordres des chefs, elle fut entièrement brûlée, et ce poste fut abandonné, comme l'avaient été déjà les forteresses de Jougne et d'Orbe. Elles étaient trop éloignées de l'armée des confédérés pour pouvoir être secourues.

La garnison d'Yverdun se retira au château de Granson avec son artillerie. Il avait été résolu de défendre cette forteresse jusqu'à la dernière extrémité. Les habitants de la ville, sujets du sire de Château-Guyon, étaient, comme ceux d'Yverdun, favorables aux Bourguignons. Avant que le siége fût mis devant le château, ils trouvèrent moyen de se saisir, par surprise, de Brandolfe de Stein, commandant de la garnison, et, l'amenant devant les remparts, ils menacèrent de le mettre à mort, si le château ne se rendait point : « Ah! certes, répondirent les Suisses, il aimera mieux mourir que de nous voir ouvrir nos portes. » Et ils se montrèrent résolus à se bien défendre.

Bientôt arriva toute l'armée du duc de Bourgogne. Il avait quitté Besançon le 6 février. Après avoir passé plusieurs jours à Orbe, il vint, le 19, camper devant Granson. Tout aussitôt il fit donner un assaut, où il perdit deux cents hommes. Cinq jours après, un autre fut encore tenté. Après trois heures de résistance, la garnison fit une sortie, et repoussa les assaillants. Elle continuait ainsi à se défendre vaillamment. Mais, bien qu'elle fût nombreuse, puisqu'elle comptait huit cents hommes, sa situation devint bientôt difficile. Les canons des Bourguignons battaient les murs jour et nuit; le commandant, George de Stein, tomba malade; le magasin à poudre prit feu et sauta; Jean Tillier, chef de l'artillerie, fut tué. On n'avait pas eu le temps de former des provisions de vivres; déjà on en était réduit au pain d'avoine. Deux hommes traversèrent, au péril de leur vie, le camp des assiégeants, et coururent à Berne pour y exposer la détresse de la garnison de Granson.

Les confédérés avaient sagement résolu de ne rien risquer avant d'avoir réuni toutes leurs forces. Ils se bornèrent à envoyer quelques bateaux chargés de vivres et de munitions. Mais Granson était entouré aussi bien du côté du lac que du côté de la terre. Henri Dittlinger, qui commandait le convoi, vit de loin les murailles de la forteresse à demi ruinées par l'artillerie; il aperçut les signaux de la garnison, et ne put aborder pour lui porter secours.

L'abattement s'empara d'une partie des assiégés. Jean Weiler, qui avait succédé à George de Stein, commença à dire que cette guerre était bien différente de celle des anciens temps de la Suisse. « Alors on pouvait toujours résister; maintenant on avait affaire à une telle puissance, que c'était folie de conserver quelque espérance; il fallait songer à son salut et se réserver pour un moment plus heureux; se dévouer à la mort était un courage inutile. » Mais Hanns Müller, capitaine de la garnison d'Yverdun, pensait d'une façon plus vaillante, et le plus grand nombre fut d'abord de son avis. Le Duc avait fait signifier que si la forteresse n'était pas incontinent rendue, il ferait pendre sans merci tous ces vilains. Il lui fut répondu qu'on ne pouvait lui ouvrir ni portes ni poternes sans l'ordre exprès de messieurs des alliances.

Pour lors un gentilhomme allemand, nommé Ramschwag, demanda à parlementer avec les gens de la garnison, de la part du margrave Philippe de Bade (1). Il connaissait bien les Suisses, était venu souvent dans leur pays, parlait la même langue. Il leur tint un discours de confiance et d'amitié : « Mes amis, disait-il, certes vous avez noblement répondu à monseigneur de Bourgogne; mais croyez-vous donc avoir encore des ordres à recevoir de messieurs des alliances? N'avez-vous pas vu cette nuit, au loin sur les montagnes, une grande fumée et le ciel tout éclairé? Fribourg est en ruines; on a surpris la ville; on y a égorgé hommes, femmes, enfants, prêtres, moines, avoyer, conseillers, sans faire nulle miséricorde. De là on a marché sur Berne et sur Soleure. Les gens de Berne sont venus humblement au-devant de l'armée demandant merci, et présentant les clefs de la ville. Mais Monseigneur a juré sa perte. Tout est en désordre parmi les alliés; les Allemands des bords du Rhin ne viennent pas à leur secours. Enfin, mes chers amis, il n'y a plus que vous qui fassiez résistance, votre vaillance a plu à Monseigneur; il fait grande estime de vous. N'allez pas cependant le pousser à bout; vous savez que c'est un homme terrible et intraitable, quand une fois il est en colère. Nous avons profité du bon moment, et nous avons demandé grâce pour vous; il m'a permis de venir vous le

(1) Specklin. — Muller.

» dire, pensant que vous me donnerez quelque » bonne récompense pour avoir ainsi travaillé à » votre salut, à votre délivrance. — Bien, dit » Hanns Müller; et comment votre Duc a-t-il tenu » parole aux gens de la garnison de Briey en Lor- » raine? — Ah! reprit Ramschwag, c'était bien » différent. D'ailleurs ne vous fiez-vous pas à ma » parole, quand je vous le jure sur mon âme et sur » mon sang? n'avez-vous pas confiance en monsei- » gneur Philippe de Bade? Songez que vous n'avez » qu'un moment; tout à l'heure il sera trop tard. »

Les capitaines se consultèrent pendant quelques instants; la garnison était fatiguée, elle avait déjà perdu beaucoup de monde. Des femmes de mauvaise vie, qui s'étaient introduites de la ville dans le château, avaient été gagnées par les Bourguignons, et avaient débauché quelques soldats. Weiler l'emporta. « Nous pouvons, disait-il, nous confier » à monseigneur le duc de Bourgogne, c'est un » loyal prince, à ce qu'on assure; monsieur Philippe » de Bade est fils du margrave, le meilleur allié » des Suisses, et qui ne nous a jamais trompés; » le sire de Ramschwag est aussi notre ami, homme » sage et éprouvé, qui ne voudrait pas accepter » notre argent, si c'était pour nous trahir. »

Ils lui comptèrent cent écus, et, sous sa conduite, sortirent du château pour se présenter devant le Duc. « Par Saint-George! s'écria-t-il, » qu'est-ce que ces gens-ci? et quelles nouvelles » apportez-vous? — Monseigneur, répondit Ramschwag, c'est la garnison de Granson qui s'est » mise à votre miséricorde. » Le Duc n'en écouta pas davantage; aussitôt tous les Suisses furent attachés par dix, par quinze, par vingt, les mains derrière le dos, au milieu des railleries et des insultes de tout le camp. Bientôt accoururent les gens d'Estavayer, que les Suisses avaient si cruellement traités trois mois auparavant; ceux d'Yverdun dont ils venaient de brûler la ville; tous demandaient vengeance au Duc. Le comte de Romont, le sire de Château-Guyon ajoutaient qu'il fallait commencer cette guerre en jetant un grand effroi dans l'esprit des peuples, afin que la peur ouvrît ensuite les portes des villes et des forteresses. « Quand on n'é- » pargne personne, les guerres sont bientôt finies, » disaient-ils. Ramschwag lui-même appuyait leur avis; il prétendait aussi avoir des vengeances à exercer contre les Suisses, pour un procès qu'il avait perdu dans leur pays.

On vint signifier aux prisonniers la volonté cruelle du Duc; ils l'entendirent tranquillement et sans faire paraître nul trouble; aucun ne songea à reprocher son sort à l'autre. Weiler fut dépouillé de ses vêtements, et on le pendit avec une partie de la garnison à des arbres voisins; Müller et les autres furent le lendemain noyés dans le lac. Ce fut environ deux cents hommes que le Duc fit ainsi traîtreusement périr. Dans sa jeunesse, il avait toujours paru plus rude que cruel; depuis quelques années, la passion et les obstacles qu'avaient rencontrés ses volontés l'avaient rendu sanguinaire et impitoyable, comme son aïeul le duc Jean Sans Peur; parfois il se vantait de lui rassembler.

Pendant le siége de Granson, le Duc avait continué à établir son camp de la façon la plus redoutable : la droite s'appuyait au lac; la gauche s'étendait jusqu'à cette partie du Jura qu'on nomme le Thévenon, et dont le pied est occupé par des marais. Au-devant et sur la rive du lac qui conduit vers Neufchâtel, le Duc prit pour défense la petite rivière de l'Arnon, fit creuser des fossés, élever des retranchements, et plaça son artillerie, enfin rendit son camp presque inattaquable, comme s'il eût voulu y attendre l'ennemi. Sa tente était située sur une colline qui porte encore aujourd'hui son nom, et de là il voyait au loin toute l'étendue du lac. Son projet était de marcher sur Berne et Fribourg, de tout ravager sur son passage, et de brûler ces deux villes, afin de jeter le pays dans la consternation et l'abattement. Déjà presque tous les États du comte de Romont et du duc de Savoie, Lausanne, et les bords du lac de Genève, avaient été facilement reconquis par le prince de Tarente, le comte de Campo-Basso et une partie des Italiens. Mais bientôt le Duc sut qu'il allait trouver plus de résistance.

Dès que les gens de Berne avaient été avertis de la marche du duc de Bourgogne, ils avaient écrit de toutes parts à leurs confédérés des ligues suisses et à leurs alliés, pour leur donner courage et demander secours. « Pensez, écrivaient-ils aux villes » d'Allemagne, que nous parlons le même langage, » que nous faisons partie du même empire; car » nous tenons que nous n'en sommes pas séparés. » N'avons-nous pas une cause commune? ne vous » faut-il pas préserver l'Empire et l'Allemagne de » cet homme, dont l'esprit ne connaît nul repos et » les désirs aucune borne? Quand il nous aura mis » sous sa domination, n'est-ce pas vous qu'il ira » attaquer? Envoyez-nous donc des cavaliers, des » arquebusiers, de la poudre et des coulevrines, » pour que nous puissions vous délivrer de lui. Nous

» avons bon espoir que l'affaire ne sera pas longue » et finira bien. »

Nicolas de Scharnachtal, avoyer de Berne, alla d'abord se placer à Morat. Au commencement du siége de Granson, il n'avait encore que huit mille hommes. Bientôt arrivèrent Pierre de Faucigny, avoyer de Fribourg, avec cinq cents hommes, Conrad Vogt avec huit cents de Soleure; Pierre de Romerstall avec deux cents de Bienne. Pendant que les alliés les plus voisins se réunissaient ainsi à la hâte, tout était en mouvement sur les bords du Rhin et dans les montagnes; depuis Strasbourg jusqu'au Saint-Gothard et à Inspruck, tout s'apprêtait contre un prince qui avait répandu tant de haine et d'épouvante. Les seigneurs y mettaient moins de diligence que les villes; il ne leur semblait pas que la chose fût aussi pressante (1); néanmoins ils avaient bonne et sincère volonté. On prit à Bâle, pour les frais de la guerre, les quarante mille florins que l'archiduc Sigismond y avait laissés à la disposition du duc de Bourgogne comme rachat du pays de Ferette.

Aussitôt après l'entreprise inutilement tentée pour ravitailler Granson, Nicolas de Scharnachtal conduisit les Suisses de Morat à Neufchâtel. Henri Goldli, bourgmestre de Zurich, amena en même temps quinze cents hommes de Zurich, de Baden, de l'Argovie et des libres bailliages (2). Bientôt arriva le contingent de Strasbourg : la commune envoyait quatre cents cavaliers et douze arquebusiers, l'évêque deux cents cavaliers; huit cents hommes de Bâle, sous les ordres du bourgmestre Pétermann Rot; huit cents hommes de Lucerne, sous l'avoyer Hassfurter. Les gens de Colmar et de Schelestadt vinrent peu après. Enfin, le jour même où le duc de Bourgogne faisait périr la garnison de Granson, arrivèrent quatre mille hommes des vieilles ligues allemandes des montagnes, Schwitz, Uri, Unterwalden, Zug, Glaris, que leur amitié pour les Bernois remplissait de zèle; c'était Raoul Reding qui les commandait. La commune et le chapitre de Saint-Gall, Schaffhouse, le pays d'Appenzel envoyèrent aussi leurs hommes, et le duc Sigismond, fidèle à sa nouvelle alliance, avait commis Herman d'Eptingen pour conduire ses hommes d'armes et ses vassaux. Au 1er mars, l'armée des Suisses était d'environ vingt mille combattants.

Le Duc savait, par les secrètes intelligences du margrave Philippe, que les forces des ennemis s'étaient fort augmentées, mais il était loin de les croire aussi nombreux. En avant de la position qu'il avait choisie et fortifiée, était un château nommé Vaux-Marcus, qui commandait le chemin de Granson à Neufchâtel, fort resserré en cet endroit, parce que les montagnes se rapprochent du lac. Le Duc s'y porta avec les archers de sa garde. Le seigneur de Vaux-Marcus était d'une branche bâtarde de l'ancienne maison de Neufchâtel. Par crainte ou à la persuasion du margrave Philippe, il ne fit aucune résistance, vint s'agenouiller devant le Duc, lui demanda sa faveur et prit service dans son armée. La garde de Vaux-Marcus et des hauteurs voisines fut confiée au sire George de Rosimbos avec cent archers.

C'était le poste le plus avancé des Bourguignons. Il était mal choisi, s'il s'agissait de marcher vers Neufchâtel; car les Suisses occupaient au même moment le débouché des défilés de Vaux-Marcus, et se plaçaient en force à Boudri, derrière la Reusse, à l'endroit où la rive du lac devient plus large et plus ouverte. Si, au contraire, le Duc, se conformant à son premier dessein, ne cherchait pas à se porter en avant, et ne considérait Vaux-Marcus que comme une position avancée d'où ses gens se replieraient au besoin, tout l'avantage lui demeurait. Ses capitaines, et surtout Antoine, grand bâtard de Bourgogne, lui donnèrent ce conseil, autant du moins qu'on pouvait le conseiller. Sans écouter personne, il résolut de ne pas laisser reculer même l'avant-garde de cent archers qu'il avait placée à Vaux-Marcus, et de continuer à s'avancer vers Neufchâtel; risquant ainsi d'engager le combat sur un terrain où l'avantage du nombre serait nul, et dans un pays de montagnes où les Suisses se trouveraient plus expérimentés que ses gens. Le Duc était pourtant un habile chef de guerre; mais à force de se fier à sa fortune, de se livrer à son orgueil, de repousser les bons avis qui ne lui plaisaient pas, il en était venu à agir contre ce que son intérêt requérait le plus évidemment, contre ce qu'il savait et entendait mieux que tout autre dix ans auparavant (3).

Dans la journée du 1er mars, les Suisses s'étaient avancés vers Vaux-Marcus. Le 2, dès le matin, quelques gens de Schwitz et le contingent de Thun, après avoir entendu la messe au camp de Lucerne,

(1) Specklin.
(2) Frey-Amter : Bremgarten et le pays d'alentour.

(3) Comines.

s'avancèrent sur les hauteurs près de Vaux-Marcus, en tournant le château et le laissant à gauche. Ils rencontrèrent le sire de Rosimbos avec ses archers; le combat s'engagea, et les Bourguignons ne tardèrent pas à être repoussés. Pour lors, après s'être encore un peu avancés, les Suisses, de la hauteur où ils étaient, aperçurent toute l'armée bourguignonne qui, en ordre, non de bataille, mais de marche, occupait la route le long du lac.

Chaque parti n'avait connu ni les desseins ni la position de l'autre. Néanmoins, des deux parts on se résolut à combattre. Le Duc, monté sur un grand cheval gris, parcourut les rangs, disposa ses troupes, donna ses ordres. « Marchons à ces vilains, » encore, disait-il, que ce ne soient pas gens dignes de nous. »

Cependant les Suisses, dès qu'ils avaient vu l'engagement de leur avant-garde avec les archers du sire de Rosimbos, avaient suivi le même chemin derrière Vaux-Marcus, et maintenant une troupe nombreuse, sous le commandement de Scharnachtal, se trouvait au-devant de l'avant-garde des Bourguignons. D'un pas ferme et en belle ordonnance, ils descendirent des hauteurs vers une petite plaine au bord du lac où était située la chartreuse de la Lance. Quand ils furent proches des Bourguignons, dans les vignes qui couvrent les dernières pentes du coteau, ils se mirent, selon l'ancien usage de leurs pères, dévotement à genoux, se découvrirent la tête et firent leur prière en se recommandant à Dieu. « Ils demandent merci, » criaient les Bourguignons; voyez ces vilains, qui » nous veulent faire la guerre, ils n'osent pas même » la commencer. — Par saint George, disait le » Duc, nous aurons bientôt détruit ces chiens d'Al» lemands, et tout ce qu'ils possèdent sera pour » nous. »

Les Suisses s'avancèrent en bataillons carrés, faisant un rempart de leurs longues piques et de leurs hallebardes. Les bannerets, portant leurs enseignes, se tenaient au milieu des bataillons; dans les intervalles étaient les canons qui tiraient sans cesse. Sur les flancs, Félix Schwarzmurer, de Zurich, et Herman, de Mullinen, à la tête des gens de pied armés plus légèrement, empêchaient les Bourguignons de se risquer à tourner le corps de bataille de Scharnachtal.

Là fut le fort du combat. Le duc Charles faisait porter devant lui la grande bannière de Bourgogne et animait ses gens d'armes. Tout avait été disposé avec si peu de prudence, qu'il n'avait là que son avant-garde, l'élite de ses hommes d'armes et cavaliers, mais peu d'archers, d'arquebusiers et d'artillerie. C'était le sire de Château-Guyon qui commandait cette vaillante cavalerie, et nul n'avait plus de haine et de courage à combattre contre les Suisses qui lui avaient dérobé ses seigneuries. Il n'y eut sorte d'efforts qu'il ne tentât avec ses gens d'armes pour rompre les bataillons de l'ennemi; c'était vainement, toutes les attaques venaient s'arrêter devant les pointes serrées des hallebardes. Il pénétra pourtant jusqu'à la bannière de Schwitz, et par deux fois y porta la main pour la saisir; dans cette mêlée, Henri Elsener, de Lucerne, s'empara au contraire de l'étendard du sire de Château-Guyon, et en même temps Hanns-In-Der-Grub, de Berne, le frappa et l'abattit.

Pour le venger et rétablir le combat, tous les chevaliers et hommes d'armes redoublèrent de vaillance. Cependant les Suisses avançaient toujours, et peu à peu les Bourguignons furent ramenés au bord de l'Arnon, après avoir perdu leurs plus nobles et leurs plus illustres combattants: le sire Louis d'Aimeries, fils de messire Raulin, l'ancien chancelier de Bourgogne; Jean de Lalain, le sire de Saint-Sorlin, le sire de Poitiers, Pierre de Lignaro, du pays de Lombardie.

Le Duc se trouvait enfin repoussé vers ce camp si bien fortifié, qui ne lui avait été de nul usage, et vers le gros de son armée, dont son imprudence l'avait séparé. Il pensait retrouver là tout son avantage. Mais pendant le combat le reste des Suisses avait continué à gagner les hauteurs; le Duc vit tout à coup paraître à gauche, sur les collines de Bonvillars et de Champigny, une foule d'ennemis bien plus grande encore que celle qu'il avait déjà combattue. Ils avançaient avec un bruit effroyable, en poussant le cri : « Granson ! Granson ! » comme pour rappeler leurs confédérés mis traîtreusement à mort. Bientôt on entendit au loin le son retentissant des trompes d'Uri et d'Unterwalden. C'étaient deux cornes d'une merveilleuse grandeur, qui, selon la tradition de ces peuples, avaient jadis été données à leurs pères par Pepin et Charlemagne, et qui servaient à les exciter et les rallier dans les combats. Deux hommes robustes soufflaient à perte d'haleine dans ces deux cornes, qui se nommaient vulgairement le taureau d'Uri et la vache d'Unterwalden, et par trois fois faisaient retentir dans les montagnes ce son prolongé et terrible que les Autrichiens redoutaient depuis si longtemps, et que les Bourguignons apprirent aussi à connaître.

Le ciel s'était éclairci, et le soleil de ce jour d'hiver éclairait vivement cette nouvelle armée qui descendait des hauteurs : « Et quels sont ceux-ci ? » demanda le Duc à Brandolfe de Stein, ce capitaine de Granson fait prisonnier dans la ville avant le siége du château. « Qu'est-ce que ce peuple sau- » vage? Sont-ils aussi vos alliés? — Oui, monsei- » gneur, répondit le prisonnier, et les plus anciens » de tous : ce sont les gens des vieilles ligues suis- » ses, qui habitent les hautes montagnes, ceux qui » ont tant de fois mis les Autrichiens en déroute ; » voilà les gens de Glaris, et je reconnais leur lan- » damman Tschudi ; plus loin, ceux de Schaffhouse, » et voici encore le bourgmestre de Zurich avec sa » troupe. — En ce cas, reprit le Duc, c'est fait de » nous, puisque la seule avant-garde nous a donné » tant de peine. »

Toutefois le Duc ne perdit pas courage ; il s'en allait de tous côtés, ralliant ses gens, essayant de les mettre en bataille, se jetant tout le premier à travers le danger. C'étaient peine et vaillance perdues. La retraite précipitée de la cavalerie et des meilleurs hommes d'armes avait déjà commencé à répandre le trouble et l'épouvante dans le reste de l'armée ; mais lorsqu'on entendit les cris de ces gens des montagnes et le son effroyable et nouveau de leurs trompes ; lorsqu'on les vit descendre tête baissée et à grands pas, comme si rien ne dût les arrêter ; lorsque les coulevrines qu'ils avaient amenées commencèrent à tirer à l'improviste, alors le désordre se mit dans tout le camp : une terreur panique s'empara des esprits. Les Italiens les premiers prirent la fuite ; tous couraient éperdus çà et là, hâtant leur course sans s'arrêter un instant et comme poursuivis par une puissance invisible. Le Duc les rappelait par ses cris, les accablait d'injures, les frappait à grands coups d'épée. Accablé de fatigue, épuisé de douleur et de rage, resté presque le dernier, lui-même enfin prit la fuite, n'ayant plus ni camp ni armée, et s'en alla à l'aventure, suivi de cinq seulement de ses serviteurs. Il courut ainsi sans s'arrêter pendant six lieues jusqu'à Jougne, dans le passage du Jura. « Ah ! monsei- » gneur, lui disait son fou pendant cette triste re- » traite, nous voilà bien Annibalés (1). »

La nuit venait ; les Suisses n'avaient que peu de gens à cheval, et le pays n'était point favorable aux mouvements de la cavalerie. Dès que les Bourguignons furent entièrement dispersés et leurs retranchements sans défense, toute poursuite cessa, et les vainqueurs, se jetant à genoux, remercièrent Dieu qui leur avait accordé une si belle victoire. Déjà le pillage du camp avait commencé : des valets et des gens qui n'avaient point combattu s'étaient précipités pour avoir part à ce butin. Les chefs tentèrent de mettre, autant qu'il se pourrait, un peu de bon ordre dans le partage de tant de richesses. On nomma des commissaires butiniers ; on fit prêter serment à l'armée de ne rien détourner, et d'attendre honnêtement la distribution des parts assignées à chaque ville.

Il fut bien difficile d'empêcher l'empressement d'avidité que devait exciter une telle proie (2). Cependant la plupart de ces pauvres Suisses étaient loin de connaître la valeur de tout ce qu'ils avaient conquis. Jamais de pareilles magnificences n'avaient paru à leurs regards ; ils ne savaient ni ce qui était beau ni ce qui était rare ; comme des sauvages, ils s'émerveillaient de tout cet éclat, mais ignoraient l'usage ou le prix de tant de choses inconnues à eux simples habitants des montagnes. Ils vendaient la vaisselle d'argent pour quelques deniers, ne pensant pas qu'elle fût d'autre matière que d'étain ; les vases d'or et de vermeil leur semblaient lourds et incommodes (3), et comptant qu'ils étaient de cuivre, ils se hâtaient de les changer ou de les vendre pour peu de chose. Le gros diamant du Duc, celui qu'il portait à son cou, qui n'avait pas son pareil dans la chrétienté ni peut-être dans le monde, et qui avait autrefois orné la couronne du grand Mogol, fut trouvé sur le chemin, où quelque serviteur du Duc l'avait sans doute laissé tomber en fuyant. Il était enfermé dans une petite boîte ornée de perles fines. L'homme qui la ramassa garda la boîte et jeta le diamant comme un morceau de verre ; pourtant il se ravisa, l'alla rechercher, le retrouva sous un chariot et le vendit un écu au curé de Montagni. Ces magnifiques tentures de soie et de velours, brodées en perles ; ces cordes tressées d'or qui tendaient et attachaient le pavillon du Duc ;

(1) Le Duc chercha à atténuer sa défaite, dans les relations qu'il en fit parvenir aux Pays-Bas. Il écrivit, quelques jours après l'affaire, aux communemaîtres et échevins de Malines, « qu'elle avait plus *espars et escarté* que diminué son » armée ; qu'il faisait rassembler celle-ci, et trouvait *qu'il* » *n'y avait nulle diminution.* » Il leur demandait cependant un nouveau secours de gens de guerre. *Archives de Malines.* (G.)

(2) Muller.

(3) Specklin.

ces draps d'or et de damas; ces dentelles de Flandre; ces tapis d'Arras dont on trouva une incroyable abondance enfermée dans des caisses, furent coupés et distribués à l'aune comme de la toile commune dans une boutique de village.

Sa tente était entourée de quatre cents autres, où logeaient tous les seigneurs de sa cour et les serviteurs de sa maison. Au dehors brillait l'écusson de ses armes, orné de perles et de pierreries; le dedans était tendu de velours rouge brodé en feuillages d'or et de perles; des fenêtres, dont les vitraux étaient enchâssés dans des baguettes d'or, y avaient été ménagées. On y trouva le fauteuil où il recevait les ambassadeurs et donnait ses solennelles audiences; il était d'or massif. Ses armures, ses épées, ses poignards, ses lances montées en ivoire, étaient merveilleusement travaillés, et la poignée étincelait de rubis, de saphirs, d'émeraudes. Son sceau, qui pesait deux marcs d'or, ses tablettes reliées en velours, qui renfermaient le portrait du duc Philippe et le sien, son collier de la Toison d'or, où les étincelles des fusils étaient figurées en rubis; enfin un nombre infini de meubles et de joyaux précieux furent aussi pillés ou partagés.

La tente qui servait de chapelle renfermait presque autant de richesses. C'était là que se trouvaient ces châsses et ces reliques qui avaient fait l'admiration de l'Allemagne deux ans auparavant; les douze apôtres en argent, la châsse de Saint-André en cristal, le riche chapelet du bon duc Philippe, un livre d'heures couvert de pierreries, un ostensoir qui était aussi d'une merveilleuse richesse.

L'histoire des trois gros diamants pris à Granson mérite d'être rapportée, et la renommée qu'ils ont eue, l'espèce de vanité attachée à leur possession, témoigneront quelle était la splendeur de ces princes de Bourgogne dont les dépouilles se sont distribuées entre les rois, qui se les sont enviées et disputées à prix d'or.

Le plus beau, celui qui fut ramassé sous un chariot, fut revendu par le curé de Montagni à un homme de Berne, au prix de trois écus; plus tard un autre Bernois, nommé Barthélemi May, riche marchand qui faisait le commerce avec l'Italie, offrit à Guillaume de Diesbach un présent de quatre cents ducats, en reconnaissance de ce qu'il lui avait fait acheter ce diamant pour cinq mille ducats. En 1482, les Génois l'achetèrent sept mille ducats, et le revendirent le double à Louis Sforce le More, duc de Milan. Après la chute de la maison de Sforce, le diamant passa en la possession du pape Jules II pour vingt mille ducats. Il orne la tiare du pape : sa grosseur est égale à la moitié d'une noix.

Un autre presque aussi beau fut acheté par un riche et célèbre marchand nommé Jacques Fugger, qui le garda longtemps. Soliman Pacha et l'empereur Charles-Quint le marchandèrent; mais Fugger tenait à honneur qu'il ne sortît pas de la chrétienté, et l'Empereur devait déjà beaucoup d'argent à Fugger, qui ne se soucia point de lui vendre son diamant. Enfin Henri VIII, roi d'Angleterre, l'acheta; sa fille Marie le porta en Espagne, et il revint ainsi à l'arrière-petit-fils de Charles duc de Bourgogne. Il appartient encore à la maison d'Autriche.

Le troisième est bien moindre; il fut vendu à Lucerne, en 1492, au prix de cinq mille ducats, et passa de là en Portugal. Pendant que les Espagnols possédaient ce royaume, don Antonio, prieur de Crato, dernier descendant de la branche de la maison de Bragance qui avait perdu le trône, vint à Paris et y mourut. Le diamant fut alors acheté par Nicolas de Harlai, sieur de Sanci; il a gardé son nom, et a fait longtemps partie des diamants de la couronne de France. Il fut vendu pendant les premières guerres de la révolution, et il est porté maintenant par madame Paul Demidof.

Il y avait encore d'autres pierreries fameuses chez le duc de Bourgogne, et qui furent prises à Granson; mais la trace s'en est perdue; trois rubis qu'on appelait les trois frères, deux autres qu'on nommait la hotte et la balle de Flandre. Son chapeau à l'italienne, en velours jaune, était entouré d'une couronne de pierres précieuses presque toutes admirables. Ce fut ce chapeau qu'un des vainqueurs plaça sur sa tête en se jouant, puis rejeta, disant qu'il aimait mieux avoir dans son lot un bon harnais de guerre (1). Jacques Fugger l'acheta, et il revendit, quelques années après, une grande partie des pierreries à l'archiduc Maximilien, mari de mademoiselle de Bourgogne, qui eût été l'héritier naturel de toutes ces richesses (2).

Outre ces objets de faste et toute cette royale

(1) Specklin.

(2) On a réimprimé en Suisse, en 1790, un in-4° dont M. Peignot a donné un extrait dans ses *Amusements philologiques*, et où se lit un *État de ce qui fut trouvé au camp et dans Granson, des dépouilles des Bourguignons, après la bataille*. Voici cet état :

magnificence, le camp de Granson renfermait un butin dont les Suisses connaissaient mieux la valeur. Ils y trouvèrent quatre cents pièces d'artillerie, bombardes ou coulevrines, soit pour les siéges, soit pour les batailles; huit cents arquebuses à crochet, comme on appelait l'ar-

« Cinq cents pièces de grosse artillerie, quantité de munitions, abondance de vivres;

» Quatre cents tentes appartenant au Duc, de la plus grande richesse, garnies en velours et couvertes de soie; toutes portaient ses armoiries brodées en or et enrichies de perles; la plupart desquelles les Suisses gâtèrent et en firent des habits, ignorant leur valeur;

» Six cents drapeaux et étendards, partie gagnés à la bataille et partie trouvés dans des coffres ou bahuts; trois cents casques, trois cents quintaux de poudre à canon, trois mille sacs d'avoine, deux mille charrettes de guerre chargées de licous et de cordes pour pendre les Suisses, deux mille barils et tonneaux de harengs et quantité d'autres poissons secs, avec chair salée, oies, poules; quantité de sucre, raisins, figues et amandes, et autres choses sans nombre; huit mille massues garnies de pointes;

» Quatre cents livres pesant d'argenterie qui fut conduite à Lucerne et partagée par les Suisses, sans ce qui en avait été enlevé, pillé et emporté par les soldats; un desquels vendit un grand bassin d'argent, pesant six livres, pour deux blancs, croyant qu'il fût d'étain, n'ayant jamais ouï dire qu'il y eût des plats d'argent;

» Trois cents magnifiques services d'argent qui étaient tout entiers, et une si grande quantité d'argent monnayé qu'il fallut le partager à plein chapeau; trois chariots chargés d'arbalètes, et un chargé de cordes pour les bander, avec trois autres remplis de draps de lit;

» Le coffre des archives du Duc, son gros diamant (*le Sanci*) d'une grosseur si prodigieuse, qu'on l'estimait le plus beau qu'il y eût dans la chrétienté, enchâssé d'or et orné de deux grosses perles. Il fut premièrement trouvé par un soldat suisse, lequel, l'ayant regardé comme un brimborion d'enfant, le remit dans son étui et le jeta à la voirie sous un chariot; mais peu de temps après il revint le chercher; il le vendit six blancs, valeur d'un sol de roi. Il fut vendu à un de la Côte aux Fées pour trois francs; puis après William de Diesbach le fit acheter pour 5,000 florins de Rhin et 400 qu'il donna pour la peine du racheteur; ensuite M. de Diesbach le vendit pour la quatrième fois 7,000 florins de Rhin à un joaillier genevois, lequel en eut 11,000 ducats du duc de Milan, qui le vendit pour la sixième fois 20,000 ducats, afin d'en orner la triple couronne du pape Jules (cela n'est nullement avéré);

» Le chapelet ou pater du duc de Bourgogne, où les apôtres étaient représentés en or massif;

» L'épée du duc Charles, en laquelle étaient enchâssés sept gros diamants et autant de rubis, avec quinze perles de la grosseur d'une fève, de la plus belle eau; cent soixante pièces de drap d'or et de soie, en outre plusieurs reliques richement enchâssées qui ne peuvent se nombrer; sa chaise dorée et son cachet d'or pesant une livre; le cachet de son frère Antoine, le bâtard, que MM. de Bâle ont entre leurs mains; deux grosses perles enchâssées en or, de la grosseur d'une noisette chacune, appelées l'une *l'incomparable* et l'autre *la ramasse de Flandre.* »

On annonçait dernièrement, dans les journaux russes et dans la *Chronique de Paris* (mai 1835), que le grand veneur prince Demidoff venait d'acheter le Sanci, pour 500,000 fr. Ce diamant, ajoutait-on, pèse 53 grains 1/2.

La livraison de mai 1835 de *l'Artiste*, publié à Bruxelles, offre une copie lithographiée d'une estampe représentant le chapeau ducal que Charles perdit à Granson. Cette gravure orne l'*Histoire de la Maison de Habsburg et d'Autriche*, par Jean-Jacques Fugger, seigneur de Kirckberg-Weissenhorn, et conseiller des empereurs Charles-Quint et Ferdinand. Le chapeau que le grand-oncle de l'auteur de cette histoire acheta des Suisses, avec plusieurs joyaux de grand prix, était de velours jaune et de la façon des chapeaux italiens du XVIe siècle. Le bord était d'une largeur moyenne; la forme, ronde et haute, portait au sommet un rubis oblong qui, enchâssé dans un chaton d'or, se terminait en pointe. Au-dessus du bord, autour de la forme, régnait un cercle d'or dont M. de Barante fait une *couronne*, cercle à la vérité pommeté et garni de saphirs et de rubis tous également riches, et de trois grosses perles orientales. On y voyait en outre un grand nombre de perles plus petites. Sur le devant de la forme il y avait un porte-aigrette d'or, orné de diamants, de perles et de rubis, d'où sortaient deux plumes, l'une rouge et l'autre blanche et tous deux semées de perles. DE REIFFENBERG.

Dans ses *Remarques additionnelles*, qui sont placées à la fin de l'ouvrage de M. de Barante, M. de Reiffenberg revient sur ce sujet; il donne un extrait de l'histoire de Fugger, extrait qui peut, dit-il, servir de correctif à toutes les fables débitées sur les diamants de Bourgogne, et dont le récit rapporté par M. Peignot n'est pas plus exempt que les autres. Voici ce que Fugger raconte : « Les Suisses, vainqueurs à Granson, se rendirent maîtres de toute l'artillerie des Bourguignons et des trésors et de la vaisselle du Duc, estimés plus d'un million de florins. Les magnifiques tapisseries d'argent qu'ils avaient crues travaillées en étain, et quantité de tentures précieuses en soie, devinrent leur butin. Dans le partage de ces dépouilles tomba aussi le grand et épais diamant taillé à facettes (à cinq faces) et qui passait alors pour le plus beau de la chrétienté. On l'avait réuni, en forme de bracelet, à trois grands rubis balais, que, pour l'égalité de leur grandeur, de leur épaisseur et de leur poids, on appelait les trois frères, et à quatre énormes perles orientales. Cette monture à l'antique, et d'une forme très-élégante, avait été faite avec tant d'art, que les trois rubis n'étaient point enveloppés de feuilles de métal, ni d'autres ornements, mais joints les uns aux autres par de légères attaches d'or, afin qu'on pût mieux voir la beauté naturelle de ces pierreries et leurs merveilleuses proportions. Ce joyau, qui avait souvent servi au duc Charles à étaler sa magnificence, était d'un prix trop élevé pour trouver facilement des acheteurs qui le payassent comptant. Quelques années après, cependant, il fut proposé au seigneur Jacques Fugger, mon cher grand-oncle, frère de mon aïeul George, lequel était alors renommé dans tout le monde par son rang et ses richesses. Quoique ce bijou fût aussi précieux en lui-même par la grandeur, l'éclat et la pureté des pierreries et des perles, que parce qu'il avait servi de parure au duc de Bourgogne, mon grand-oncle ne l'acheta cependant aux Suisses que pour la somme de 47,000 florins, avec un rubis et un chapeau à aigrettes dont je parlerai tout à l'heure. Dans l'espoir que ce trésor retournerait à l'auguste maison d'Autriche, il le garda pendant longtemps. Il y a trente ans que le sultan Soliman ayant fait rechercher chez les plus puissants princes

tillerie de main; trois cents tonneaux de poudre. Chaque ville eut sa part dans cette glorieuse et profitable prise. On eut encore à distribuer un nombre infini de lances, de haches de bataille, de masses d'armes en plomb ou en fer, d'arcs, d'arbalètes, de flèches fabriquées en Angleterre dont quelques-unes étaient empoisonnées, de brides pour chevaux. Enfin le Duc avait amené avec lui de quoi armer presque autant d'hommes que son camp en renfermait.

Ce fut encore un glorieux trophée que toutes les bannières, étendards et pennons de tant de princes et de seigneurs qui s'en allèrent orner les églises de toutes les villes des confédérés. Le trésor du Duc fut pris aussi, et fidèlement distribué entre chacun des alliés : il était si riche que le partage s'en fit sans compter ni peser, mais en mesurant à pleins chapeaux.

L'abondance des provisions de vivres n'était pas moindre : le blé, le vin, la viande salée, les barils de harengs, le sel, les épiceries de toutes sortes chargeaient une suite infinie de chariots; sans parler de ce qui fut trouvé dans les boutiques et magasins que des marchands étaient venus établir tout autour du camp.

Le partage de cet immense butin dura plusieurs jours. Le soir même de la bataille, avant que chacun allât chercher un logis pour la nuit, Nicolas de Scharnachtal, qui, parmi les chefs, avait eu la principale part de la gloire dans la journée, et qui était le plus ancien chevalier, conféra la chevalerie aux chefs des diverses troupes des alliés et aux Bernois qui s'étaient le plus vaillamment montrés, Mullinen, Bonstetten, Diesbach.

En approchant des murs de la ville de Granson, les alliés aperçurent les arbres encore chargés des cadavres de la garnison si cruellement trahie trois jours auparavant. Les gens de Berne et de Fribourg reconnaissaient parmi ces malheureux leurs parents, leurs amis, leurs compagnons, et cette vue allumait en eux un désir furieux de vengeance. Le château de Granson renfermait encore une garnison de Bourguignons. On y courut aussitôt; elle n'avait nul moyen de se défendre, et se rendit sans condition. Il n'y avait pas de miséricorde à espérer; une partie fut précipitée du haut de la tour du château; d'autres furent amenés vers les arbres où pendaient les corps des Suisses, et par impitoyables représailles ils allèrent les remplacer, étranglés avec les mêmes cordes; il y en eut aussi de jetés dans le lac. Ce ne fut pas sans difficulté que les chefs en réservèrent un pour servir à échanger contre Brandolfe de Stein. Néanmoins la jeunesse, la beauté et les larmes de quelques gentilshommes attendrirent ensuite plusieurs des vainqueurs qui les prirent sous leur protection.

La garnison de Vaux-Marcus fut plus heureuse. Le sire de Rosimbos, repoussé des hauteurs au commencement de la bataille, était rentré dans la forteresse. Quand la nuit fut venue, se voyant entouré de peu d'ennemis, il dit à ses archers (1) : « Vous connaissez le malheur de notre armée et le » danger où nous sommes. Je suis d'opinion que, » puisque la nuit est noire, et que nos ennemis » semblent endormis, il nous faut sortir tous » ensemble l'épée au poing, et passer tout au » travers; il s'agit de sauver notre vie. » Son conseil fut trouvé bon, ils ouvrirent les portes, traversèrent les postes des Suisses, passèrent les montagnes, et arrivèrent à Salins, dans la comté de Bourgogne.

Le roi avait tout disposé pour avoir promptement des nouvelles, et il n'y avait pas loin du pays dans lequel la bataille s'était donnée, jusqu'à Lyon, où il était depuis quelques jours. Sa joie fut grande; il ne s'attendait pas à être si bien et si promptement servi par la fortune.

Il se hâta d'en profiter. L'ambassade qu'il avait envoyée au roi René n'avait pas obtenu grand succès près de ce prince; déjà le roi croyait nécessaire

de la terre des pierreries pour en orner son diadème, mon oncle Antoine, quoiqu'il eût pu faire un bénéfice considérable, ne voulut pas abandonner cette pièce unique, toujours dans la vue qu'elle ne sortît pas de la chrétienté et qu'elle revînt à la maison d'Autriche. Elle est donc restée dans notre famille pendant quarante ans, et m'a été transmise à moi, Jean-Jacques Fugger, auteur de cette histoire. Pendant cet intervalle, non-seulement mon aïeul, mais mon père, ainsi que moi, nous l'avons offert souvent à un prix raisonnable aux empereurs Charles V et Ferdinand Ier; les guerres que ces souverains devaient soutenir les empêchèrent de conclure ce marché, et, ayant perdu toute espérance de restituer à la maison d'Autriche une merveille qui semblait lui appartenir, je la vendis à des conditions favorables (un peu moins de cent mille ducats) au roi d'Angleterre Henri VIII, et, quoique ce monarque soit mort quelques jours avant le terme du payement, je n'en ai pas moins reçu la somme qui m'était due, comme le stipulait mon contrat. Enfin ce bijou, qui pendant environ 76 ans avait été possédé par les Bernois et par les Fugger, revint au quatrième duc de Bourgogne de la maison d'Autriche par le mariage de Marie, fille de Henri VIII, avec Philippe, fils de Charles-Quint et prince des Espagnes.... » (G.)

(1) La Marche.

de faire passer des troupes du côté de la Provence. Maintenant il n'avait plus de ménagement à garder. Le duc de Bourgogne n'était plus en état de s'irriter de ce qu'on pourrait faire contre ses alliés; trop heureux s'il pouvait les conserver (1). La bataille de Granson s'était donnée le 2 mars; dès le 4, le roi écrivit au parlement, et lui donna commission de procéder contre René d'Anjou, roi de Sicile. Malgré tout ce qu'il apprenait chaque jour, ce serait à regret, écrivait-il, qu'il trouverait le roi son oncle aussi coupable qu'on le disait; il l'avait toujours aimé, et désirait continuer. Toutefois l'intérêt du royaume devait l'emporter sur son amitié. Ainsi il voulait et ordonnait que sa cour de parlement avisât raisonnablement sur ce qui était à faire pour la sûreté de la chose publique, et lui envoyât sa délibération signée du greffier.

Ces lettres parties, le roi songea à accomplir son pèlerinage. Le 7 mars, il alla coucher dans une petite auberge, à trois lieues et demie du Puy. Trois députés du chapitre vinrent jusque-là au-devant de lui (2); le sire de Lafayette, gentilhomme de ce pays et gendre du sire de Polignac qui était un bien puissant seigneur dans ces montagnes, fit l'office de chambellan et présenta les chanoines. Après une respectueuse harangue, ils offrirent au roi les clefs de leur cloître et de la miraculeuse chapelle des Rochers. Ils s'étaient agenouillés pour lui parler. « Relevez-vous, leur dit-il affectueusement, et si vous avez quelque demande à faire, » écrivez-la en forme de requête, et remettez-la-» moi. Je ferai toujours tout ce qui sera en mon » pouvoir pour l'honneur et la révérence de ma » très-honorée Dame la sainte Vierge, votre pa-» tronne et la mienne. » Disant ces paroles, il s'inclinait en fléchissant le genou. « Pour vos clefs, » vous les avez toujours bien gardées, gardez-les » encore : je me fie à vous, car vous fûtes toujours » fidèles à notre couronne. Retournez à votre église, » où je vais aller. Ne sortez point au-devant de moi » en procession; je ne viens pas chercher chez vous » des compliments et des honneurs, mais, comme » un humble pèlerin, demander des bénédictions. » Attendez-moi seulement sur la porte de la cathé-» drale, et, à ma venue, chantez le *Salve, Re-» gina.* » Alors il se mit en route, et quoi qu'on pût lui dire, il voulut faire à pied les trois lieues et demie qui restaient encore jusqu'au Puy. Arrivé à la porte de l'église, il se revêtit d'un surplis et d'une chape de chanoine, et demanda la dispense de marcher nu-pieds jusqu'à l'autel, ainsi qu'il l'avait voué. Il était bien fatigué; ce premier jour, il ne fit qu'une courte oraison, et déposa trois cents écus sur l'autel. Il entendit trois messes, pendant chacun des trois jours qu'il passa au Puy, donnant à chaque fois trente écus. Il se souvint que, dans le temps des disgrâces de sa jeunesse, le chapitre lui avait prêté six cents écus, et les lui rendit. Pas une église, pas une chapelle, une fondation, un hôpital, un pauvre de la ville ne furent omis dans ses munificences. Il confirma et augmenta les privilèges du chapitre. Enfin, le jour de son départ; il donna à la cathédrale un vase de cristal entouré de pierreries, pour servir à la custode du saint sacrement. Un des chanoines lui ayant offert pour la reine une petite figure de Notre-Dame en or, il la baisa plusieurs fois bien dévotement, la fit tout aussitôt coudre à son chapeau, où étaient déjà quelques autres saintes images, disant que ce serait pour lui, et qu'il faudrait en envoyer une autre à la reine. Puis il promit de venir accomplir une neuvaine entière. Le chapitre demeura tout édifié, et répétait que, quoi qu'on pût dire de la dissimulation du roi, sa piété était véritable.

De retour à Lyon, il ne tarda point à avoir réponse du parlement. L'avis de la cour fut qu'on pouvait en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais qu'ayant égard à la parenté dudit prince avec le roi, à son grand âge, et à d'autres considérations qui avaient porté le roi à ne pas vouloir qu'on agît par prise de corps, il convenait de l'ajourner à comparaître en personne devant le roi, ou devant celui ou ceux commis de par lui, la cour suffisamment garnie; le tout sous peine de bannissement du royaume et de confiscation de corps et de biens.

La chose n'en vint pas là. Déjà, avant la bataille de Granson, le roi René avait chargé son neveu, le duc de Calabre, de venir trouver le roi, pour le conjurer de ne se point porter à de telles extrémités (3). Il lui écrivait qu'il prenait à témoin Dieu et les hommes de quelle foi et bienveillance il avait toujours été envers lui, et disait qu'il importait de ne point donner le scandale d'une procédure contre un prince de son sang, son oncle, qui, paisible en sa vieillesse, ne demandait

(1) Legrand. — Comines.
(2) Histoire de Notre-Dame du Puy.
(3) Histoire du roi René, par monsieur de Villeneuve.

qu'à passer tranquillement le reste de ses jours.

Avant la défaite du duc de Bourgogne, le roi n'avait pas ajouté beaucoup de foi à ces protestations du roi René (1); mais aussitôt après, tout changea de face. Hugues d'Orbe, frère du sire de Château-Guyon, et tous ceux qui recrutaient en Piémont, se sauvèrent à grand'peine; monsieur Philippe, comte de Bresse, qui était pour le roi, voulut les faire saisir, s'empara de l'argent, et arrêta les messagers qu'on leur envoyait de Provence. La duchesse de Savoie s'empressa de faire savoir au roi René les nouvelles de la bataille, et comment tout semblait perdu. Alors lui ou ses conseillers, car il ne se mêlait plus guère des affaires, résolurent de renoncer tout à fait à l'alliance de Bourgogne. Le 7 avril, le roi René, d'accord avec les ambassadeurs du roi, prêta en plein et solennel conseil, à l'hôtel de ville d'Aix, serment sur la croix de Saint-Laud de n'avoir aucune intelligence, ligue ni confédération avec le duc de Bourgogne ou ses partisans.

Peu après, pour achever de régler tous les points de différend, le roi René consentit à se rendre à Lyon auprès du roi. Il était accompagné de ses principaux conseillers et du cardinal Julien de la Rovère, qui fut depuis pape, sous le nom de Jules II. Il venait aussi traiter avec le roi, qui, mécontent du saint-siége, voulait pour le moment reprendre la pragmatique, et excitait le parlement à la maintenir.

Le roi reçut avec toute sorte d'honneurs et de tendresses son vieil oncle le roi René. Quand il voulut lui parler quelque peu du passé, Jean de Cossa, sénéchal de Provence, gentilhomme, venu du royaume de Naples, avec la maison d'Anjou, lui répondit tout loyalement : « Sire, ne vous émerveillez pas si le roi mon maître, votre oncle, a offert au duc de Bourgogne de le faire son héritier; il en a été conseillé par ses serviteurs, et spécialement par moi, vu que vous, fils de sa sœur, son propre neveu, lui avez fait les plus grands torts; vous avez surpris ses châteaux d'Angers et de Bar, et l'avez maltraité en toutes ses autres affaires. Nous avons voulu mettre en avant ce marché avec ledit Duc, afin que vous en sachiez des nouvelles, afin de vous donner par là envie de nous traiter selon la raison, et vous faire souvenir que mon maître est votre oncle. Mais nous n'eûmes jamais envie de mener ce marché jusqu'au bout. »

Ce discours plut au roi, et il fit grand accueil à Jean de Cossa. Mais il trouva parmi les serviteurs du roi René un homme qui lui convint encore mieux, c'était Palamède, sire de Forbin, qui était fort avant dans la faveur de son maître, et sur qui, depuis cette entrevue de Lyon, roulèrent les affaires de Provence. Le roi lui accorda désormais toute confiance (2). Ce fut par ses conseils que, cessant d'exiger que le roi René le fît son héritier, il consentit à laisser subsister le testament fait en faveur du duc de Calabre, et se contenta de la promesse que, dans le cas où ce prince mourrait sans enfant, ce qui était dès lors vraisemblable, la Provence et les autres domaines de la maison d'Anjou reviendraient à la couronne. Pour le moment le roi René accorda seulement que le roi proposerait qui bon lui semblerait pour la garde du château d'Angers, signa d'avance en blanc la nomination d'un gouverneur, et confirma la nomination des échevins qu'avait choisis le roi. Il obtint ainsi mainlevée de la saisie de l'Anjou et du duché de Bar.

Le roi s'efforça aussi de savoir du sire de Forbin, dont il venait de faire un de ses grands amis, tout le détail des sourdes pratiques et des projets formés contre lui entre les princes et les seigneurs. Il avait de grands soupçons, et même sur le comte de Dammartin. Il ne tira rien de messire Palamède (3), qui le servit loyalement, alors et à l'avenir, mais qui ne trahit point ceux dont il avait auparavant pu connaître les secrets. Ce gentilhomme, en cette circonstance et en toute autre, montra bien le caractère que le dicton populaire assignait à sa famille; car en Provence chacune des principales maisons portait son sobriquet ou désignation, et l'on disait l'esprit des Forbin, comme la constance des Vintimille ou la dissolution des Castellane.

Pendant tout le temps que durèrent ces négociations, le roi ne cessa de festoyer son oncle tout au mieux, et de regagner son amitié. Sachant tout ce qui pouvait lui plaire, il lui donnait tous les jours des fêtes et tâchait de le réjouir. Il le conduisait dans les foires, les marchés et les boutiques de la ville de Lyon; il lui offrait en présent des joyaux, des pierres précieuses, des peintures, d'antiques médailles, des livres : toutes choses dont René

(1) Comines.
(2) Histoire du roi René.
(3) Lettre du roi au sire de Saint-Pierre.

était fort curieux. Il lui compta aussi de fortes sommes d'argent. Il n'avait garde non plus d'oublier le penchant que le vieux prince avait toujours eu pour la galanterie, et le menait voir les belles dames et demoiselles de Lyon.

Le roi, moins vieux que son oncle, était déjà loin de la jeunesse, puisqu'il avait pour lors cinquante-trois ans; il n'avait jamais pris grand soin de plaire aux dames; pourtant il avait toujours eu le goût des femmes, sans, il est vrai, y mettre beaucoup de choix. Pendant son séjour à Lyon, il avait pris fort en gré deux bourgeoises de cette ville, l'une qui était veuve et qu'on nommait la Gigonne; l'autre, femme d'un marchand appelé Antoine Bourcier, et qui avait été surnommée la Passe-Filon. Elles lui plaisaient au point qu'il les mit sous la garde de la femme de maître Philippe le Bègue, conseiller des comptes, les fit venir à Paris, et leur donna de grands biens (1).

La journée de Granson rendit au roi encore d'autres alliés qu'il avait perdus, et qui lui revinrent lorsque la fortune abandonna le duc de Bourgogne. Un des plus empressés fut Galéas, duc de Milan. Il s'était de plus en plus avancé dans l'amitié du Duc; en apprenant sa défaite, il montra une joie extrême, et se hâta d'envoyer, non pas une ambassade solennelle, mais un bourgeois de Milan, afin de savoir comment le roi serait disposé. Cet homme avait une lettre pour monsieur d'Argenton, qui était alors grand expéditeur des affaires secrètes. Le duc de Milan annonçait que c'était par crainte seulement qu'il avait fait alliance avec le duc de Bourgogne, et à cause des projets que ce prince avait formés sur l'Italie; il ajoutait que si le roi, comme le bruit en courait, voulait conclure la paix et s'allier avec le duc de Bourgogne, il aurait grand tort, et avait beaucoup mieux à faire. Toute sa crainte, en effet, était que le roi, pour se venger, ne le livrât au duc de Bourgogne; il offrait cent mille ducats pour que le roi traitât avec lui.

Le roi fit venir cet envoyé : « Voici monsieur » d'Argenton, dit-il, qui m'a exposé votre créance. » Dites à votre maître que je ne veux pas de son » argent, et que j'en lève par an trois ou quatre fois » plus que lui. Quant à la paix ou à la guerre, j'en » ferai selon mon vouloir. Mais s'il se repent d'avoir » laissé mon alliance pour prendre celle du duc de » Bourgogne, je suis content de revenir comme » nous étions. » Le député remercia très-humblement le roi; dès le soir même, le traité d'alliance fut crié et publié à Lyon.

La duchesse de Savoie ne se rejeta pas si entièrement du côté du roi : elle lui envoya un secret message pour s'excuser de s'être alliée avec son adversaire, et pour témoigner le désir de se réconcilier. Mais, toujours semblable à son frère, elle voulait se ménager pour l'événement quel qu'il fût, temporiser et voir si le duc de Bourgogne ne se relèverait point de l'échec qu'il avait reçu. Le roi ne faisait nul semblant de connaître sa secrète intention, et lui faisait porter des paroles plus gracieuses encore que de coutume. Il aimait assez cette sœur; elle lui plaisait parce qu'elle était sage et habile, bien qu'en ce moment ce fût pour lui un motif d'embarras. D'ailleurs, lui aussi voulait attendre : la journée de Granson l'avait rendu fort content; mais il lui fâchait que les Bourguignons y eussent perdu si peu de gens. Sauf le moment où le sire de Château-Guyon et les autres vaillants chevaliers s'étaient fait tuer en désespérés, il y avait eu plutôt une déroute qu'une bataille, et il n'avait pas péri mille hommes.

C'était un motif pour que le Duc ne renonçât pas à ses projets; la vengeance le rendait même plus ardent et plus obstiné. En s'enfuyant de Granson, il ne s'était reposé que quelques instants à Jougne : le château avait été brûlé; à peine y eût-il trouvé une chambre pour coucher; il n'avait que peu de gens autour de lui, et il était encore assez près des Suisses. Ainsi il continua sa route et ne s'arrêta que huit lieues plus loin, de l'autre côté des montagnes, à Nozeroi, ville qui appartenait au prince d'Orange.

Il était dans un horrible chagrin; personne n'osait lui parler ni l'aborder. Le prince de Tarente lui adressa les premières paroles de consolation. Sa pensée n'était portée qu'à recommencer la guerre et assembler une plus forte armée; toutefois il avait le sens troublé, et luttait à grand'peine contre le chagrin qui le dévorait. Il comprit cependant qu'il lui fallait ménager le roi de France, et dépêcha à Lyon le sire de Contay, chargé des paroles les plus gracieuses et les plus humbles, qui, certes, avaient dû lui coûter beaucoup. C'étaient peut-être les premières de cette sorte qu'il adressât au roi; mais la nécessité parlait trop haut pour ne pas être entendue. Il priait le roi de tenir loyalement la trêve, s'excusant de ne pas avoir répondu encore à la proposition qui lui avait été faite d'avoir une entrevue auprès d'Auxerre, et promettant de s'y rendre bientôt, si tel était le bon plaisir du roi.

(1) De Troy.

Le roi fit bon et courtois accueil au sire de Contay, promit ce que le Duc demandait, ne se prévalut en rien de son malheur, et cacha bien la joie qu'il en avait ressentie. Ses serviteurs et le peuple ne se contraignaient pas autant; le sire de Contay vit les feux de joie qu'on allumait dans les villes et les villages; il entendit les moqueries et les chansons qui couraient en l'honneur des Suisses et à la honte de son maître.

Après avoir demeuré quatre jours à Nozeroi, le Duc repassa les montagnes et s'en vint à Orbe, où commencèrent à se rassembler les débris de son armée et les fugitifs qui s'étaient dispersés de toutes parts. Cinq jours après, il vint établir son camp devant Lausanne, et continua à envoyer ses ordres partout pour faire rentrer les déserteurs et arriver de nouvelles troupes.

Ses forces ne pouvaient suffire à tant de tourments d'esprit, à tant de fatigues du corps; il tomba malade (1). Le désespoir et l'abattement le saisirent; sa raison était presque égarée. Il ne voulait se laisser voir à personne, et laissait même croître sa barbe. Lui qui ne buvait jamais de vin, et qui, pour se calmer et se rafraîchir, avait coutume de manger de la conserve de roses, maintenant, pour surmonter sa douleur et sortir du découragement où il était plongé, buvait du vin pur en abondance. Mais triste et mélancolique comme il était, sans amis pour le plaindre, pour l'écouter et lui relever le cœur; sans convives dont la familiarité pût dissiper un instant ses soucis; cette façon de vivre, et cette ivresse morne et solitaire ne pouvaient qu'aggraver son chagrin et sa maladie. Un médecin italien qu'il avait, et qui se nommait Angelo Catho, homme habile et d'un grand esprit, que le roi attira bientôt après à son service, et qui devint archevêque de Vienne, prit soin du Duc, s'efforça de lui rendre courage et de le guérir. Il lui appliqua des ventouses, afin de rappeler le sang au cœur, comme on disait alors (2), le détermina à se laisser raser, et enfin lui rendit, sinon le calme d'esprit, au moins la santé. La duchesse de Savoie vint le voir à Lausanne, pour lui donner quelque consolation. Déjà elle lui avait, après la déroute de Granson, envoyé des étoffes de soie et tout ce qu'il lui fallait pour se vêtir. Elle s'efforça de lui inspirer bonne espérance et lui promit ses secours.

Enfin, après quinze jours, il reprit sa vie accoutumée (3). Dès le 6 avril, il reçut l'ambassadeur de l'Empereur, et la semaine suivante il célébra, avec les cérémonies accoutumées, les solennités du temps de Pâques; le jeudi saint il lava publiquement les pieds à treize pauvres.

Dès lors il retrouva toute son activité et s'occupa avec une merveilleuse ardeur à refaire son armée. Il fit assembler des hommes dans ses États; il recruta de nouveau en Italie; les cloches des églises de la comté de Bourgogne et du pays de Vaud lui servirent à faire fondre des canons. Jamais il n'avait été si terrible dans ses volontés; jamais il n'avait commandé plus rudement à ses serviteurs; c'était toujours sous peine de la vie qu'il leur enjoignait d'exécuter ses ordres, tel difficiles qu'ils pussent être (4).

« Nous vous mandons et commandons, très-étroitement enjoignons, avait-il écrit avant sa maladie au sieur du Fay, son lieutenant à Luxembourg, qu'incontinent et sans délai tout ceux de nos ordonnances, tant hommes d'armes, archers, arbalétriers, qu'enfants à pied ou autres gens de guerre qui dernièrement ont été avec nous aux champs, que vous trouverez, vous les preniez et appréhendiez au corps, quelque part que vous pourrez les trouver, et que prestement, sans attendre autre ordonnance ou commandement de nous, vous les mettiez au dernier supplice sans nul épargner et sans faveur et dissimulation aucune. Quant aux archers, arbalétriers, piquiers et coulevriniers, qui de nouveau viennent à notre service et sont à présent sur les champs, il leur est ordonné et commandé de par nous, sous la même peine, de marcher en toute diligence vers nous, sans faire aucun séjour en chemin; et s'ils y faisaient quelque délai, notre plaisir est que vous procédiez contre eux dans la forme ci-dessus déclarée, sans y faire faute en aucune manière. Donné à notre camp devant Lausanne, le 12 mars. »

Bientôt il commença à avoir une nouvelle armée presque aussi nombreuse que la première. Outre ce qu'il en retrouva, il lui arriva cinq mille hommes de Gand et de Flandre, six mille de Liége et de Luxembourg, quatre mille de Bologne et des États du pape, qui lui était très-favorable. Il recruta aussi la troupe d'Anglais qu'il avait depuis longtemps à son service : ils étaient environ trois mille, et les meilleurs soldats de son armée.

Cependant les gens de Berne et de Fribourg,

(1) Comines. — Meyer. — Heuterus. — Amelgard.
(2) Comines.
(3) Chronique à la suite de Comines.
(4) La Marche. — Legrand.

qui voyaient de tels préparatifs se faire sous leurs yeux, qui savaient de quelle rage était animé le duc de Bourgogne, n'oubliaient rien pour se mettre en défense. A Berne, chaque famille dans laquelle se trouvaient un père et un fils, ou deux frères en état de porter les armes, reçut l'ordre d'envoyer un des deux à Morat, pour former la garnison de cette ville, qu'on regardait comme le boulevard de Berne. Tous les habitants des pays sujets de la communauté eurent commandement de se trouver rassemblés dans un mois avec leurs armes, leur artillerie, leurs provisions. L'ancien avoyer, Adrien de Bubenberg, ce chef du parti bourguignon, quitta la campagne où il s'était retiré, pour venir au secours de sa ville, et l'on avait tant de respect et de confiance pour lui, qu'aussitôt il fut choisi pour capitaine de Morat. Toute la communauté fit serment d'aller servir sous lui. L'avoyer et les conseillers promirent de ne les laisser manquer de rien, ni lui ni sa garnison. Quinze cents hommes de Berne s'y rendirent. Guillaume d'Affry y fut envoyé de Fribourg avec quatre-vingts hommes. La ville de Fribourg elle-même fut occupée par une forte garnison, qui faisait des courses continuelles sur le pays environnant. En même temps les Valaisans attaquaient à leur passage les Lombards, qui traversaient le Saint-Bernard pour venir à l'armée du Duc; et jusque sous sa vue, à quatre lieues de Lausanne, Nicolas Zur-Kinden, bailli bernois de Simmenthal, s'en vint piller et brûler la ville de Vevay, qui avait favorisé la retraite de ces Italiens.

En outre, les Suisses pouvaient compter sur leurs alliés d'Allemagne plus encore qu'auparavant. La victoire de Granson, remportée en commun, était un nouveau motif d'espérance et de courage. Le duc Sigismond, les villes de Strasbourg, de Bâle, de Schaffhouse, tout le pays d'Alsace, étaient mieux disposés que jamais pour les Suisses. La guerre et les courses sur les marches de la comté continuaient même encore du côté de Montbelliard. Les efforts que faisait l'Empereur pour ralentir ce zèle n'y pouvaient rien changer. D'ailleurs sa médiation n'était pas même acceptée par le duc de Bourgogne, qui ne rêvait que vengeance et conquête.

Quant au roi de France, il excitait au contraire de son mieux tous les alliés des Suisses, et lui-même leur montrait plus d'amitié que jamais; il comblait leurs ambassadeurs de présents, les renvoyait de Lyon, où ils venaient le voir, vêtus de beaux draps de soie et la bourse pleine (1), tâchant d'apaiser ainsi leur mécontentement de ce qu'il ne se déclarait point pour eux.

Il trouvait en effet que tout allait assez bien pour lui sans qu'il courût aucun risque; le roi René était comme en son pouvoir; le duc de Milan avait renouvelé ses anciennes alliances; la duchesse de Savoie le ménageait; le duc de Nemours, fait prisonnier dans son château du Carlat, lui avait été amené, et il était enfermé à Pierre-Scise. Du côté du roi d'Angleterre, il avait l'esprit pleinement en repos.

Le duc de Bretagne aussi, depuis la bataille de Granson, avait envoyé une ambassade au roi pour le prier d'affermir leur dernier traité par de nouveaux serments. Malgré son amitié pour le duc de Bourgogne, ce prince ne pouvait plus mettre beaucoup d'espoir en lui. Il le voyait engagé dans des guerres bien éloignées de lui. D'ailleurs le comte de Campo-Basso, aussitôt après la mauvaise fortune de son maître, alléguant un vœu, avait demandé à s'en aller à Saint-Jacques de Compostelle, et s'était rendu chez le duc de Bretagne. Ils étaient parents, car ce comte descendait d'une branche de la maison de Montfort, établie à Naples avec la première maison d'Anjou. Sur sa route, en traversant le royaume, et plus encore en Bretagne, il avait parlé hautement du duc de Bourgogne comme d'un homme ruiné et sans nulle ressource, rempli de cruauté et de folle obstination, qui ne ferait que perdre argent, temps, gens et pays, et dont nulle entreprise ne viendrait jamais à bien.

Nonobstant cette bonne situation, le roi voulait conserver la trêve avec le duc de Bourgogne, et surtout ne pas lui donner un prétexte de se jeter sur le royaume en laissant cette guerre de Suisse, où il était si bien engagé. Celui-ci avait déjà repris son ton altier et menaçant, et depuis qu'il se voyait avec une belle et forte armée, il ne gardait plus de ménagement. Comme la querelle du roi contre le saint-siége sur les libertés de l'Église gallicane continuait encore, et devenait de plus en plus vive à cause du caractère emporté du cardinal de la Rovère, légat à Avignon, le roi fit retenir ce cardinal, qui était venu le trouver à Lyon, et donna ordre à l'amiral d'entrer à main armée dans le Comtat. Dès que le duc Charles en fut instruit, il envoya de son camp devant Lausanne des ambassadeurs au roi, et lui fit signifier que s'il allait plus avant, que s'il attentait au patrimoine de l'Église et ne remettait pas le légat en pleine liberté, les trêves seraient rompues, quelque chose qui pût s'ensuivre. Il an-

(1) Comines.

nonçait en même temps qu'il avait donné ordre au capitaine de Mâcon de faire entrer deux cents lances sur les terres du royaume (1), et que s'il en était besoin, il ne tarderait pas à arriver avec toute son armée.

Il n'en fallut pas davantage pour que le roi se désistât de son entreprise; il commença à traiter le légat avec beaucoup de caresses, et à régler avec lui toutes les affaires qu'il avait avec le saint-siége.

Dans le même temps, le roi donna une autre preuve de sa volonté de ne point offenser le duc de Bourgogne. Depuis que la Lorraine avait été conquise, le duc René ne cessait de solliciter des secours pour y rentrer (2). C'était un jeune et vaillant prince; comme il ne lui restait plus de tous ses États que la seule ville de Saarbourg, il n'avait plus ni revenus ni argent; ses sujets avaient fait, et même assez volontiers, serment au duc de Bourgogne; ses serviteurs mêmes l'avaient abandonné; aussi était-il fort à charge au roi, d'autant plus importun que le duc René pouvait lui reprocher de l'avoir entraîné à sa perte et de n'avoir tenu aucune de ses promesses. Enfin, las de sa situation à cette cour de France, où il semblait être un objet d'ennui et de dédain, le duc René demanda à s'en aller en Allemagne afin d'y tenter quelque entreprise. Le roi, pour se débarrasser de ses importunités, lui accorda une escorte de quatre cents lances sous la conduite du sire d'Aubigné. Lorsqu'on sut dans la ville de Lyon le dessein qu'avait le duc de Lorraine d'aller aider à ses vaillants Suisses et combattre le duc de Bourgogne, le peuple en montra une joie infinie, et lui fit un bien autre accueil que le roi ou ses serviteurs. Les bourgeois prirent ses couleurs, rouge et gris-blanc, et lui formèrent comme une sorte de garde pendant son séjour (3). Il est vrai qu'il y avait beaucoup de Suisses et d'Allemands établis à Lyon pour leur commerce.

Il se rendit en Lorraine; le pays n'était pas tranquille; ses vassaux, après s'être soumis au duc de Bourgogne, le voyant en mauvaise fortune, commençaient à se soulever. Le comte de Bitche (4) surtout s'était mis à la tête d'un grand nombre de gens de guerre, ravageait le Luxembourg et pillait les convois qui s'en allaient rejoindre l'armée du duc de Bourgogne. Il avait même chassé plusieurs garnisons de leurs forteresses. Le duc René, qui venait d'hériter de sa belle-mère, Marie d'Harcourt, une somme de deux cent mille écus, et à qui le roi avait donné quelque argent, leva des hommes, voulut aussi tenir la campagne, et alla mettre le siége devant Vaudemont, qui n'était pas en état de se défendre. Mais le sire d'Aubigné, selon les ordres qu'il avait reçus, fit aussitôt publier que non-seulement il n'attaquerait pas les Bourguignons, mais qu'il entendait qu'ils fissent leur retraite en toute sûreté. Le duc René s'enferma dans sa ville de Saarbourg (5), et l'escorte que lui avait donnée le roi le quitta sans lui prêter nul secours.

Après avoir augmenté les priviléges de ces fidèles habitants, il se rendit à Strasbourg, pour réclamer les secours de ses bons et vaillants alliés les confédérés d'Alsace. Il lui fut répondu qu'on ne pourrait pas en ce moment lui en donner; que toutes les forces de la ville seraient employées à combattre avec les Suisses contre le duc de Bourgogne; qu'il importait de ne se point diviser, et de décider d'un seul coup toutes les querelles que chacun pouvait avoir contre l'ennemi commun. Les gens de Strasbourg et l'évêque conseillèrent donc au duc René de se joindre aux gens qu'ils envoyaient en toute hâte du côté de Berne pour s'opposer au duc de Bourgogne. Des députés étaient arrivés, afin de presser les villes d'Alsace de faire partir leur contingent. Ils prièrent aussi le duc René de se montrer bon et secourable allié des ligues suisses; de sorte qu'il se mit en route avec les comtes de Bitche et de Linange, et environ trois cents chevaliers.

Le duc de Bourgogne, après deux mois de séjour à Lausanne, se trouva de nouveau à la tête d'une forte armée. Avant de la mettre en mouvement, il en fit la revue; elle passa devant l'échafaud élevé où il se tenait. Il était encore pâle et semblait ne pas avoir retrouvé toute sa force. Son regard était vif comme autrefois, mais inquiet et troublé. Sa parole, toujours impérieuse, avait quelque chose de bref et d'entrecoupé qui témoignait la colère plus que la fermeté. Il parla à ses troupes, les excita à se venger des Suisses qui lui avaient fait tant de mal, promit de donner des domaines et des seigneuries aux principaux chefs de son armée, et le pillage

(1) Instruction de Maximilien et de Marie à leur ambassadeur à Rome. — Pièces de Comines. — Legrand.

(2) Comines. — Histoire de Bourgogne. — Histoire de Lorraine.

(3) Amelgard. — Meyer. — Heuterus.

(4) Histoire de Lorraine. — Histoire du duc René.

(5) Specklin.

des villes et des campagnes aux soldats. « Par Saint-» Georges, nous aurons vengeance, » disait-il. « Vive » Bourgogne! » criaient ses gens en passant sous ses yeux. Toutefois ils étaient loin d'avoir la même confiance et la même affection qu'auparavant. Le souvenir de Granson était encore présent à leur esprit. Ils ne croyaient plus au bonheur et à l'habileté de leur chef: sa rudesse, sa cruauté, les misères qu'il leur faisait souffrir sans jamais les consoler ni les plaindre (1), leur donnaient une haine qui, maintenant que la victoire n'imposait plus le silence et le respect, était prête à éclater. D'ailleurs, dans cette armée formée à la hâte, il y avait beaucoup de gens rassemblés par contrainte en Flandre, en Artois, en Picardie, en Bourgogne, et ils maudissaient de toute leur âme la guerre où on les amenait malgré eux.

Le Duc n'était pas d'un naturel à s'inquiéter de la volonté de ses soldats ; il lui suffisait de les faire obéir, et en aucun temps il ne s'était montré plus violent et plus absolu. Il avait espéré d'abord que les Suisses viendraient l'attaquer dans le pays de Vaud, où le terrain était plus commode, où les habitants, sujets de la maison de Savoie, lui étaient plus favorables. Les gens de Berne étaient loin d'en avoir la pensée. L'armée qui avait vaincu à Granson était toute dispersée. Les montagnards étaient retournés dans leur pays : c'était la saison du pâturage (2), et il n'était plus aussi facile de les tirer de chez eux que lorsque la neige couvrait toutes les Alpes. En outre, ne voyant pas le duc de Bourgogne entrer en Suisse, il leur avait paru que la guerre n'était plus qu'une querelle particulière des Bernois et de la duchesse de Savoie; ils s'étonnaient même qu'on leur demandât de venir défendre Morat, qui n'appartenait nullement aux ligues, mais à la Savoie.

Cependant une assemblée avait été tenue à Lucerne, où l'on avait réglé avec soin toutes les choses de la guerre. Chaque chef devait avoir près de lui des conseillers pour assister aux assemblées et conseils de l'armée. Les bannerets seraient assistés de trois hommes, afin de relever la bannière s'ils étaient tués ou blessés, et elle devait toujours marcher entre deux troupes de cent hommes. Les vagabonds et les volontaires ne seraient plus soufferts à l'armée. Chacun, tant qu'on serait en campagne, ne pourrait ni jour ni nuit quitter son harnais de guerre. Le jeu, les jurements, les querelles, les combats singuliers étaient interdits. Chaque homme devait rester à son rang en silence, adresser, au commencement du combat, une prière à Dieu, puis avoir l'œil fixé devant soi, ne pas laisser à son bras un moment de repos, avant d'avoir rompu les rangs de l'ennemi, et ne jamais faire de prisonniers. Tout homme qui s'enfuyait durant la bataille, devait être sur-le-champ mis à mort par son voisin. Du reste, il était interdit de faire aucun mal aux femmes, aux enfants, aux vieillards. Il fallait ne jamais oublier d'honorer Dieu en respectant les églises et vénérant les prêtres. Il y avait défense de brûler ou détruire aucun moulin; de mettre le feu dans un lieu où les troupes venant par derrière pourraient encore trouver des provisions; de toucher au butin avant que le partage s'en fît en toute justice.

C'était au mois de mars, bien peu de temps après la bataille de Granson, qu'on avait fait ces sages règlements; mais il n'avait été pris nulle résolution sur ce qu'on ferait contre le duc de Bourgogne ; et durant les mois d'avril et de mai, la guerre avait semblé ne plus être l'affaire que des gens de Berne, de Fribourg et de Soleure. Maintenant que l'ennemi s'avançait avec toute sa puissance, il fallait, pour lui résister, réunir de nouveau les confédérés. Des messagers partirent de tous côtés. On continua à fortifier Morat, et à le mettre en état de se défendre contre une si nombreuse armée.

Il y a environ six lieues de Morat à Berne, et la rivière de la Sane sépare cet intervalle en deux portions à peu près égales. C'était sur la rive droite, du côté de Berne, que les Suisses assemblaient leur armée, encore bien peu nombreuse. Pour pouvoir communiquer avec la garnison de Morat et lui porter secours, les Bernois fortifièrent aussi Laupen et Gumminen, seuls endroits où il y eût des ponts sur la Sane. Dans cette situation, ils attendaient les Bourguignons, et chaque jour il leur arrivait de nouveaux renforts envoyés par leurs alliés.

« Or çà, ces chiens ont donc perdu courage! il » m'est avis que nous allions les trouver, » disait le Duc. Il quitta Lausanne le 27 mai, passa par Morrens, Boullens, Estavayer, et vint le 10 juin camper à Faoug, une lieue avant Morat. Le comte de Romont, avec neuf mille combattants, avait pris sa route entre les deux lacs de Neufchâtel et de Morat, afin d'aller reconnaître le pays et d'investir la ville de l'autre côté.

« Le duc de Bourgogne est ici avec toute sa puissance, ses soudoyés Italiens et quelques traîtres

(1) Amelgard.

(2) Muller. — Mallet.

d'Allemands, écrivit Adrien de Bubenberg aux Bernois. Messieurs les avoyers, conseillers et bourgeois peuvent être sans crainte, ne se point presser, et mettre l'esprit en repos à tous nos confédérés. Je défendrai Morat. » Aussitôt il rassembla la garnison et les habitants, leur fit faire serment de se comporter vaillamment; pour lui, il promit, par serment aussi, de mettre à mort le premier qui parlerait de se rendre.

Le comte de Romont s'était avancé jusque dans la contrée marécageuse qui se trouve entre les trois lacs de Neufchâtel, de Morat et de Bienne. Engagé dans ce sol difficile, il ne put s'y défendre contre les paysans de Cerlier, de la Neuville, du Landeron, qui accoururent, hommes, femmes et enfants, armés de fourches, de broches, d'épieux, et qui forcèrent les Savoyards à se retirer en grande hâte. Le comte de Romont, par le même chemin qu'il avait pris, rejoignit donc l'armée du duc de Bourgogne.

Bientôt Morat fut environné de tous côtés, hormis vers le lac, par où arrivaient pendant la nuit de petites barques. Le grand bâtard de Bourgogne tenait le siége sur la route d'Avenche et d'Estavayer. La tente du Duc, ou plutôt un logis en bois qu'on lui construisit, était placée vers les hauteurs de Courgevaux, sur la route de Fribourg. Au nord, et sur le chemin d'Aarberg, était le comte de Romont avec douze mille hommes.

Ce fut lui qui, après quelques sommations menaçantes, fit donner le premier assaut. Soixante et dix grosses bombardes venaient d'abattre un large pan de mur. Les assiégeants crièrent ville gagnée et coururent à la brèche; mais les Suisses y étaient aussi, et soutinrent bravement le choc. On combattit pendant huit heures sur la muraille et dans le fossé. A la nuit, les Bourguignons se retirèrent, ayant perdu sept cents hommes. Le chef de leur artillerie avait été tué d'un coup d'arquebuse.

Le siége n'avançait pas; toutes les nuits il arrivait par le lac des munitions, et même des renforts dans la ville. Quatre mille combattants que le sire d'Orli, gouverneur de Nice, amenait de Savoie, furent attaqués et dispersés par la garnison de Fribourg, avant d'arriver au camp de Morat. Une entreprise inutile fut tentée sur Laupen et Gumminen, qu'il eût été si important d'avoir pour être maître du passage de la Sane. Toutes faibles qu'étaient les petites troupes qui gardaient ces postes, où il n'y avait pas même une bannière, elles surent se défendre. Les habitants des environs y étaient accourus pour les secourir; un curé vint lui-même à la tête de ses paroissiens. La ville de Berne était en grand effroi, se voyant menaçée de si près. Les bannières sortirent; six mille hommes furent envoyés à Gumminen.

Toutefois l'armée des Suisses ne se mit pas encore en marche; elle n'était pas complète; mais de jour en jour, d'heure en heure, les confédérés arrivaient. Tandis que le duc de Bourgogne s'obstinait au siége de Morat, ses ennemis assemblaient à loisir toutes leurs forces, jusqu'au moment où elles suffiraient pour le vaincre. Il redoublait cependant d'efforts pour emporter cette ville qu'une garnison de deux mille hommes défendait contre une armée vingt fois plus nombreuse. La grosse artillerie tirait jour et nuit; de toutes parts la muraille était ouverte et ruinée. Mais Adrien de Bubenberg maintenait un ordre sévère parmi ses hommes; ils étaient bien résolus à mourir, et persuadés que de la défense de Morat dépendait le salut de leur pays: aussi rien ne les troublait; toutes les attaques trouvaient chacun à son poste; pas un murmure n'était entendu dans la ville; tout s'y faisait d'une façon réglée et silencieuse, comme si c'eût été une troupe qu'on eût exercée en temps de paix. Deux fois le duc de Bourgogne fit tenter de nouveaux assauts; le fossé fut comblé, les échelles dressées, tout fut inutile; les assaillants ne purent un seul instant se maintenir sur la brèche. Adrien de Bubenberg était partout, veillait au moindre danger, animait par sa présence, par ses paroles, par son exemple, tous ceux de sa garnison, et les rendait aussi fermes et vaillants que lui-même. Ce fut de la sorte que, durant dix jours, l'ancien chef du parti bourguignon à Berne combattit contre le prince dont il avait été le partisan et le pensionnaire tant qu'il ne l'avait pas cru ennemi de sa ville et des ligues suisses.

Cette merveilleuse résistance avait donné aux confédérés le temps d'arriver au secours des Bernois. « Tant que nous aurons une goutte de sang dans les veines, écrivait Bubenberg, nous nous défendrons. » Mais le moment de le secourir était enfin venu. Successivement on avait vu arriver à Berne les hommes d'Uri, d'Unterwalden, de l'Entlibuch, de Thun et de l'Oberland, de l'Argovie, de Bienne, de la commune et de l'évêque de Bâle. Ceux des pays du duc Sigismond étaient sous la conduite du comte Oswald de Thierstein, ainsi que les gens de Colmar, de Schélestadt, de Rothweil et de Saint-Gall. Le comte de Gruyère, dont la puissante seigneurie était entre Fribourg et le pays de Vaud, vint aussi avec sa troupe. Puis arriva le contingent

de Strasbourg, commandé par le comte Louis d'Eptingen, et le duc René de Lorraine, avec trois cents chevaux.

Ce prince fut reçu avec grande joie par les Suisses, et il gagna de plus en plus leur affection. Il était jeune, actif, parlant bien, simple en ses manières et ses habillements, comme il convenait à un prince pauvre et malheureux ; en outre de race allemande, ami des Allemands, et sachant faire et dire tout ce qu'il fallait pour leur plaire. Rebuté par le roi de France, il venait, dans sa détresse, s'adresser aux Suisses, mettait en eux tout son espoir, faisait loyalement cause commune, et n'avait pas un plus grand ennemi que le duc Charles, leur cruel adversaire.

Pour passer la Sane et aller chercher les Bourguignons, on n'attendait plus que les gens de Zurich. On envoyait à chaque instant des messages pour hâter leur marche. Hanns Waldmann, leur compatriote, qui avait commandé la garnison de Fribourg, leur faisait dire qu'il n'y avait pas un moment à perdre ; qu'une heure de retard pouvait livrer Morat aux ennemis ; que les murailles étaient en ruine ; que la mine s'avançait sous les remparts ; que la garnison était réduite à un petit nombre. « Il nous faut » absolument donner la bataille, disait-il, ou nous » sommes tous perdus. Les Bourguignons sont trois » fois plus nombreux qu'à Granson, mais nous » saurons bien passer au travers. Avec l'aide de » Dieu, grand honneur nous attend. Ne manquez » pas à venir au plus vite. » Sans tarder davantage, l'armée s'était cependant mise en mouvement pour passer la Sane.

Enfin, le 21 juin au soir, pendant que tous les habitants de Berne étaient dans les églises à prier Dieu pour la bataille qui allait se donner, on annonça que les gens de Zurich arrivaient avec ceux de la Turgovie, de Baden et des libres bailliages. Aussitôt toute la ville fut illuminée, on dressa des tables devant toutes les maisons : on y servit à boire et à manger. Chacun fit fête aux hommes de Zurich ; mais aussi on les pressait de ne point s'arrêter plus longtemps, et de continuer leur route, afin d'arriver au camp avant la bataille. Ils passèrent deux heures à Berne ; chacun les embrassait, les exhortait à bien défendre le pays, leur souhaitait bon courage et heureuse chance. Ils repartirent à dix heures du soir, en chantant leurs chansons de guerre.

Le lendemain, à la pointe du jour, l'armée des confédérés entendit les matines à Gumminen ; puis les chefs s'assemblèrent en conseil pour régler l'ordre de la bataille. Il fut résolu qu'on enverrait une petite troupe du côté du comte de Romont, afin qu'en se joignant aux habitants du pays, elle l'empêchât de prendre part à la bataille, tandis que toute l'armée s'en irait attaquer le Duc. L'avant-garde fut mise sous la conduite de Hanns de Hallwyl, chevalier d'une ancienne et noble famille d'Argovie et bourgeois de Berne, qui avait gagné une grande renommée et la connaissance de toutes les choses de la guerre dans les armées du roi de Bohême et du fameux Huniade, celui qui avait chassé les Turcs de Hongrie. Il avait avec lui les gens de Fribourg, les montagnards des anciennes ligues, ceux de l'Oberland et de l'Entlibuch.

La cavalerie était nombreuse : on la plaça aux ailes, sous les ordres d'Oswald de Thierstein et du duc de Lorraine, qui en outre avait un grand nombre de piquiers, de hallebardiers et de coulevriniers.

Le corps de bataille était commandé par Hanns Waldmann, de Zurich, et pour montrer aux alliés d'Allemagne une grande considération, on lui avait associé Guillaume Herter, capitaine des gens de Strasbourg. Là se trouvaient toutes les bannières, sous la garde de mille vaillants hommes armés de piques, de hallebardes et de haches d'armes.

Gaspard Hertenstein, de Lucerne, était à la tête de l'arrière-garde ; mille hommes étaient commandés pour éclairer la marche de l'armée. En tout les Suisses avaient environ trente-quatre mille combattants ; le Duc, quoi qu'on en pût dire, n'en avait pas davantage, peut-être même un moindre nombre.

Une chaîne de collines assez élevées, qui règne entre Morat et le cours de la Sane, dérobait aux Bourguignons la marche des alliés et la disposition de leur armée. Une forêt couvrait les deux pentes de ces coteaux. C'était là que les Suisses faisaient tous leurs préparatifs pour la bataille et se plaçaient dans l'ordre réglé. Avant de se mettre en marche, les comtes de Thierstein et d'Eptingen conférèrent la chevalerie à Hanns Waldmann, aux chefs de presque tous les contingents, et aux plus notables des confédérés. La plupart des gentilshommes, qui se trouvaient en grand nombre dans cette armée, dédaignèrent d'être faits chevaliers ce jour-là, où cette dignité était prodiguée à tant de bourgeois. Le duc de Lorraine n'eut point tant d'orgueil, et ne craignit pas d'être en fraternité d'armes avec les capitaines suisses.

Enfin, comme on allait avancer vers l'ennemi, Guillaume Herter, capitaine de Strasbourg, demanda s'il ne serait pas à propos de faire à la hâte

quelques retranchements, soit avec les chariots de bagage, soit avec des palissades, afin de rompre le choc de la puissante cavalerie des Bourguignons, dans le cas où l'on aurait à recevoir leurs attaques, ou si par malheur on était contraint à plier. D'abord personne ne répondit à cette proposition; les Suisses se regardaient les uns les autres d'un œil surpris et mécontent ; puis Félix Keller, de Zurich, rompit ce silence. « Si nos fidèles alliés, dit-il, ont bonne et » franche volonté de combattre avec nous, le mo- » ment en est venu. Selon la coutume de nos pères, » nous allons marcher sur l'ennemi et en venir aux » mains. L'art des fortifications n'a jamais été notre » fait. » Il n'en fut plus parlé, et l'ordre de marcher fut donné.

Dès la veille, lorsque le duc de Bourgogne eut appris que les Suisses passaient la rivière, il en avait eu grande joie. Il voulait même marcher à leur rencontre; mais la pluie était si forte qu'il remit l'attaque au lendemain. Ses capitaines risquèrent de lui donner quelques conseils qui ne furent pas mieux écoutés qu'à Granson ; leur avis était de lever le siége de Morat et d'attendre l'ennemi en plaine, où la cavalerie pouvait avoir un avantage qu'elle perdait sur un terrain inégal et coupé.

La gauche de son armée, commandée par le grand bâtard de Bourgogne et le sire de Ravenstein, était appuyée au lac et touchait presque aux murs de Morat. Le corps de bataille, sous les ordres d'Hugues de Château-Guyon et de Philippe de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, s'étendait entre les villages de Grenz et de Courtevon. Quant au Duc, il était à la droite avec ses archers à cheval, les Anglais et la meilleure cavalerie de l'armée.

Les Lombards et les Italiens étaient presque tous à la gauche avec le grand bâtard. Le soir d'auparavant, le Duc avait eu le chagrin de voir le prince de Tarente, qui jusqu'alors les avait commandés, prendre congé de lui pour aller trouver le roi de France. Il y avait un an que ce jeune prince était auprès du Duc, dans l'espoir d'obtenir sa fille. Il avait fini par se lasser de tant de délais et de fausses promesses. Son père, le roi de Naples, s'était, dans cet intervalle, réconcilié avec le roi. Les conseillers qu'il avait auprès de lui voyaient que le duc de Bourgogne laissait aussi espérer le même mariage, soit à la duchesse de Savoie pour son fils, soit à l'Empereur pour le duc Maximilien d'Autriche. Ils envoyèrent secrètement un officier d'armes à Lyon pour demander un sauf-conduit, que le roi accorda très-volontiers.

Maître Angelo Catho décida plus que nul autre le jeune prince à partir. C'était un homme qui voyait si sagement les choses et jugeait si bien des personnes, qu'il passait pour deviner l'avenir par voie d'astrologie (1). Déjà il avait mal auguré de la journée de Granson. Cette fois il avait encore de plus sûrs indices. Toute cette armée nouvelle, mal exercée, et composée de gens mécontents ou d'étrangers soudoyés; des capitaines inquiets de l'avenir, à qui il tardait de quitter un service toujours aventureux et maintenant si mal favorisé de la fortune; des serviteurs las d'un maître si dur, qui dans le malheur leur montrait moins de confiance encore et d'affection que dans la prospérité; enfin ce chef lui-même n'ayant plus, à vrai dire, la plénitude de sa raison, plus incapable que jamais d'aucun conseil, ayant perdu son habileté guerrière, malade, et sans cesse passant de la colère à une sorte d'engourdissement (2) : il y en avait assez pour qu'un habile homme prédît la perte de la bataille. Maître Angelo Catho en assura le prince Frédéric et l'écrivit aussi à Naples. Déjà le roi Ferdinand avait mandé à son fils de quitter le duc de Bourgogne. Après avoir vaillamment combattu avec lui à Granson, il lui dit adieu la veille de la journée de Morat.

Le Duc se porta en avant avec une avant-garde considérable. Les Suisses avaient marché de leur côté, et se tenaient maintenant sur l'autre revers des collines, toujours abrités par la forêt. La pluie avait continué à tomber en abondance; le ciel était couvert de nuages. Après plusieurs heures, voyant que leurs ennemis conservaient la même position et semblaient ne pas accepter le combat, les Bourguignons, trempés par la pluie, commencèrent à se retirer vers leur camp. La poudre était mouillée dans les chariots; les cordes des arcs étaient humides et sans ressort; les hommes étaient harassés par cette longue et pénible attente.

Alors Hanns de Hallwyl donna le signal à son avant-garde : « Braves gens, leur disait-il, confé- » dérés et alliés, voilà devant vous ceux que vous » avez défaits à Granson. Ils sont encore venus » chercher votre vengeance. Leur multitude est » grande; mais vous n'en avez pas peur. Songez aux » belles batailles que nos pères ont gagnées. Il y a » cent trente-sept ans, qu'à pareil jour, en ces lieux » mêmes, à Laupen, ils ont remporté une grande

(1) Comines et pièces justificatives.

(2) Gollut.

» victoire. Vous êtes vaillants comme eux, et Dieu » sera aussi avec vous. Pour qu'il nous accorde » cette grâce, à genoux, mes amis, et faisons notre » prière! »

Tous s'agenouillèrent et joignirent les mains. Pour lors, on vit soudainement les nuages se dissiper, le ciel s'éclaircir, et le soleil paraître tout brillant. Hallwyl tira son épée et cria : « Braves gens, Dieu » nous envoie la clarté de son soleil. Allons, pensez » à vos femmes et à vos enfants; et vous! jeunes » gens, voudriez-vous laisser les Italiens enlever » vos amoureuses? »

Il ne fut plus en peine que de modérer leur ardeur, afin de marcher en bon ordre. Ils s'avançaient, criant : « Granson, Granson! » Au devant d'eux, une troupe de leurs chiens de montagnes avait rencontré d'autres chiens du camp ennemi et leur donnait la chasse. C'était un sujet d'amusement et de bon présage.

Le camp des Bourguignons était fortement retranché par un fossé et une haie vive. Les Suisses y firent deux attaques. Hallwyl et l'avant-garde à gauche, Waldmann et le corps de bataille plus à droite. Mais le retranchement était défendu par une puissante artillerie. Elle faisait de grands ravages, et emportait des rangs entiers. La cavalerie lorraine s'avança, et plus d'un hommes d'armes fut abattu. Le duc René eut un cheval tué sous lui. Les cavaliers bourguignons se lancèrent sur sa troupe, et l'auraient mise en péril, si Hallwyl ne l'eût appuyée. Cependant, comme les meilleurs canonniers de l'armée de Bourgogne avaient été tués au siége de Morat, les bombardes et les grosses coulevrines étaient souvent ajustées trop haut, et tiraient dans les arbres.

Le Duc ne savait nullement en quel nombre étaient les Suisses, et leur croyait beaucoup moins de forces qu'ils n'en avaient. Les voyant d'abord ne pas accepter le combat qu'on venait leur offrir, il s'était confirmé dans l'idée de leur faiblesse. De sorte que, lorsqu'un instant après qu'il fut rentré dans son camp on lui annonça que leur armée se mettait en mouvement, il ne voulut point le croire; et comme le gentilhomme qui le lui disait assurait l'avoir vu de ses yeux, il lui adressa de dures et injurieuses paroles (1).

Bientôt il n'en put douter, et courut au lieu de l'attaque. Elle durait depuis assez longtemps; les assauts des Suisses étaient repoussés l'un après l'autre; déjà le Duc avait bonne espérance de la victoire, lorsqu'il entendit à sa droite de grands cris et un tumulte extraordinaire. C'était Hallwyl qui, avec son avant-garde, avait marché le long du retranchement, l'avait tourné, et entrait dans le camp. Bientôt le désordre fut complet; le fossé et la haie furent forcés de toutes parts; l'artillerie tomba aux mains de Suisses, qui la tournèrent aussitôt contre les Bourguignons. En ce lieu le combat fut disputé et sanglant; les archers à cheval de la garde, tous les gens de l'hôtel et les Anglais montrèrent un merveilleux courage; mais les comtes d'Eptingen, de Thierstein, de Gruyère, et le duc de Lorraine plus ardent de haine et de vengeance que qui que ce soit contre le duc Charles, arrivèrent avec leur cavalerie, et soutinrent vaillamment le choc des plus vaillants hommes d'armes de l'armée de Bourgogne. Enfin le duc de Somerset (2), capitaine des Anglais, le comte de Marle, fils aîné du connétable de Saint-Pol (3), les sires de Grimberghes, de Rosimbos, de Mailli, de Montaigu, de Bournonville et beaucoup d'autres furent abattus. Jacques du Maes, qui portait la bannière du Duc, se fit tuer en la défendant, et tomba la tenant serrée dans ses bras.

L'aile droite des Bourguignons était entièrement rompue. Au même moment, Adrien de Bubenberg était sorti avec la garnison de Morat, et avait attaqué vivement l'aile gauche et toute la troupe du grand bâtard. Bientôt l'arrière-garde des Suisses, que commandait Hertenstein, ayant continué le mouvement que l'armée venait de faire, toujours s'avançant et se déployant sur la gauche, tourna entièrement les positions du camp des Bourguignons, et se montra derrière leur corps de bataille.

Pendant ce temps-là, le comte de Romont, campé de l'autre côté de la ville, et inquiété par une fausse attaque, ne pouvait être d'aucun secours. Il y eut encore quelque combat à l'aile gauche; mais lorsqu'on eut vu tomber la bannière du grand bâtard qu'avait saisie un homme du Hassli, il ne resta plus d'espoir; toute l'armée était en désordre et dispersée; le Duc lui-même, ne voyant plus de ressource, et dans un morne désespoir, songea à une prompte fuite. Il fallait se hâter, car de la façon dont la bataille s'était donnée, les Suisses étaient maîtres des chemins de Lausanne et du pays de Vaud; la retraite était coupée. Aussi le Duc, qui avait encore trois

(1) Amelgard.
(2) Gollut. — Heuterus.
(3) La Marche. — Histoire généalogique.

mille chevaux, les vit bientôt dispersés, et ce fut à grand'peine que, suivi de douze de ses serviteurs seulement, il gagna Morges après une course de douze lieues, ayant encore une fois perdu son armée. Trois mois et demi s'étaient passés depuis la journée de Granson (1).

Après sa fuite, le champ de bataille ne fut plus qu'un lieu de carnage; les Suisses parcouraient ce large espace sans trouver nulle résistance, tuant tout ce qu'ils rencontraient devant eux, refusant impitoyablement merci, et criant à ceux qui imploraient miséricorde : « Briey, Granson! » Cette fois on ne manquait pas de cavalerie pour suivre les fuyards; les gens du comte de Gruyère, et les hommes d'armes autrichiens et lorrains, coururent la route jusqu'à Avenches, ne laissant aucun refuge aux ennemis épars de tous côtés.

C'étaient surtout les Lombards qui ne trouvaient nulle pitié; on en égorgea un grand nombre. Entourés ainsi de toutes parts, beaucoup tentèrent d'aller rejoindre le comte de Romont, en passant dans le lac. Il n'est pas profond, mais le fond en est très-marécageux. La plupart de ces cavaliers s'enfoncèrent dans la fange et dans les roseaux; d'autres allèrent trop avant dans le lac et se noyèrent. D'ailleurs les Suisses les poursuivaient jusque dans l'eau, leur tiraient des flèches, les tuaient à coups d'arquebuse, et montaient dans des nacelles pour aller les achever (2). On vit en plus d'un endroit l'eau du lac se rougir de sang. La tradition raconte qu'un seul cuirassier parvint à se sauver, et encore parce qu'il s'était voué à saint Ours, patron de la ville de Soleure. Trois siècles après, les pêcheurs retiraient encore de temps en temps des armures et des cuirasses dans leurs filets.

Enfin on estime qu'il périt à Morat huit ou dix mille hommes de l'armée du duc de Bourgogne, et plus de la moitié fut tuée de sang-froid après la bataille. Jamais les Suisses n'avaient montré tant de haine pour leurs ennemis. « Cruel comme à Morat, » fut longtemps un dicton populaire.

Le camp du duc de Bourgogne tomba encore une fois aux mains des Suisses. Il n'était plus aussi riche qu'à Granson; toutefois les provisions de vivres et les munitions de toute sorte étaient en abondance. L'artillerie était nombreuse; elle fut partagée entre les alliés. Le duc René reconnut ses canons de Lorraine; ils lui furent rendus, et les Suisses, pour lui montrer toute leur affection, lui donnèrent la baraque de charpente qui servait de logis au duc de Bourgogne. Elle était encore assez belle et riche. Il s'y trouva de magnifiques étoffes, de rares fourrures, des armes d'un beau travail, une chapelle précieuse. Un beau portrait du duc Charles fut placé à l'hôtel de ville de Morat. Les gens de toute sorte que traînait après elle cette armée, les marchands, les valets, les filles de mauvaise vie qui étaient au nombre de deux mille environ, se répandirent çà et là, se cachèrent dans les bois, demandèrent asile aux paysans, et regagnèrent à grand'peine le pays de Vaud ou la comté de Bourgogne.

Le comte de Romont et les douze mille combattants qu'il avait sous ses ordres n'attendirent pas que les Suisses vinssent à eux. Ils ne tentèrent pas même de se retirer en bon ordre; passant entre les deux lacs de Morat et de Neufchâtel, il s'enfuit par la route d'Estavayer.

Après trois jours passés sur le champ de bataille, afin de maintenir contre tout venant, selon les anciennes coutumes, que la victoire était bien gagnée, les Suisses s'occupèrent à enterrer les morts. On creusa auprès de Morat une immense fosse; on y jeta les cadavres en les recouvrant de chaux vive. Quatre années après, lorsque ces corps furent consumés, une chapelle fut construite où l'on entassa les ossements retirés de la fosse. Elle se nommait communément l'Ossuaire des Bourguignons; on y lisait l'inscription suivante :

DEO OPTIMO MAXIMO. INCLYTI ET FORTISSIMI BURGUNDIÆ DUCIS EXERCITUS, MORATUM OBSIDENS, AB HELVETIIS CÆSUS, HOC SUI MONUMENTUM RELIQUIT (3).

Pendant plus de trois siècles cet ossuaire a été conservé comme un glorieux souvenir de la vaillance des Suisses. Les habitants du pays montraient avec orgueil ce trophée aux voyageurs, et leur faisaient remarquer, sur ses ossements blanchis, la trace des grands coups d'épée dont leurs pères

(1) Le 2 juillet au soir, le bailli de Hainaut manda les échevins de Mons, et leur dit qu'il avait reçu la nouvelle de la détrousse des gens de guerre du Duc, *non point telle ni si grande que aucuns disoient et en faisoient courir le bruit*, puisqu'il n'y avait eu de tués qu'un très-petit nombre de gentilshommes et gens de nom, et que cela était arrivé dans le temps que le Duc accompagnait, avec une partie de son armée, le prince de Tarente, fils du roi de Naples, qui retournait dans son pays. *Registres du conseil de ville de Mons*. (G.)

(2) Specklin. — Muller.

(3) A Dieu très-bon et très-grand. L'armée du très-célèbre et très-vaillant duc de Bourgogne, assiégeant Morat, défaite par les Suisses, a laissé ici ce monument.

avaient frappé les soldats du duc Charles. Un tel monument, qui rappelait ce que peuvent les peuples défendant leurs libertés, et le châtiment sévère que la Providence avait envoyé à un prince orgueilleux et tyrannique, aurait dû être toujours respecté. Une armée française, passant par Morat en 1798 pour soumettre la Suisse, crut voir dans l'Ossuaire des Bourguignons une offense à la gloire de la France. Elle détruisit la chapelle et dispersa les ossements.

Le Duc ne passa qu'un jour à Morges, et de là s'en vint à Gex; le comte de Romont était avec lui : l'évêque de Genève vint aussi le trouver. Dans son chagrin, ses soupçons se portèrent sur leur belle-sœur, la duchesse de Savoie (1). Elle était sœur du roi de France; après la journée de Granson, elle lui avait envoyé un message. Se livrant sans contrainte à ses pensées, il en vint à croire qu'elle l'avait trahi, qu'elle l'avait attiré à sa perte, qu'elle était cause volontaire de tous ses maux. C'était pour elle, pensait-il, qu'il était venu faire la guerre aux Suisses, et maintenant elle allait traiter avec le roi, achever sa ruine, peut-être même tramer quelque complot contre lui. Il s'en expliqua avec colère au comte de Romont et à l'évêque de Genève, qui, soit par crainte, soit par attachement pour la maison de Bourgogne, lui conseillèrent de mettre à l'épreuve la duchesse de Savoie, et au besoin de s'assurer d'elle.

Elle était alors à Genève; dès le lendemain elle vint, avec le jeune duc et ses autres enfants, rendre visite au duc de Bourgogne et lui offrir quelques consolations, comme elle avait déjà fait lors de sa première défaite. Il était sans provisions, presque sans serviteurs, de sorte qu'elle le défrayait et lui envoyait de Genève tout ce qui lui était nécessaire.

Le Duc lui dit qu'il allait partir, et retourner, dès le soir même, dans sa comté de Bourgogne pour mettre ordre à ses affaires; qu'elle devrait l'accompagner; que les Suisses ne tarderaient pas à se répandre de tous côtés; qu'on ne pouvait savoir jusqu'où iraient leurs cruautés, et qu'il lui offrait un asile dans ses États.

La duchesse le remercia de cette preuve d'amitié; mais étant régente, elle ne pouvait quitter, répondit-elle, le soin et le gouvernement de ses sujets; la ville de Genève était forte, le passage du Rhône difficile; d'ailleurs elle ne courrait aucun péril, en se retirant plus avant dans la Savoie, vers Chambéri, où elle avait des forteresses imprenables; elle pourrait même s'en aller de l'autre côté des montagnes, dans ses États de Piémont.

Le Duc, mal satisfait de cette réponse, envoya l'ordre à son chambellan Olivier sire de La Marche, qui était en ce moment à Genève, de s'embusquer aux portes de la ville, d'y attendre le passage de la duchesse de Savoie, de se saisir d'elle et de ses enfants, et de les amener sur-le-champ à Saint-Claude. Un tel commandement parut bien insensé au sire de La Marche : c'était, à ce qu'il lui semblait une indigne trahison, une violence contraire à tout bon droit, à la bonne foi, à l'hospitalité. Mais il connaissait son maître; il savait qu'il y allait de la vie à lui désobéir en quoi que ce soit. L'ordre lui avait même été donné sur sa tête. Il se mit en devoir d'exécuter ce qui lui était prescrit.

Pour que le complot réussît mieux, le Duc retint la duchesse de Savoie le plus longtemps qu'il lui fut possible avec lui. Il était nuit quand, lui disant adieu, elle partit de Gex pour retourner à Genève, qui n'en est qu'à deux ou trois lieues seulement.

En approchant de la ville, elle fut tout à coup surprise et saisie par le sire de La Marche et par ceux qu'il avait avec lui. La nuit était fort noire, on ne pouvait distinguer les objets. Il fallait se hâter avant qu'on pût, de Genève, accourir au secours de la duchesse. Le sire de La Marche la plaça en croupe derrière lui, et s'assura d'un des enfants, qu'il prit pour le jeune duc. Mais, dans cette obscurité, il se trompa, et saisit le second des petits princes. Le comte de Rivarola, gouverneur du duc Philibert, eut le temps de le cacher dans un blé voisin de la route, tandis que le maréchal de Savoie et les officiers de la suite de la duchesse s'efforçaient de la défendre et de l'arracher aux Bourguignons. Le sire de Villette trouva moyen de sauver aussi le prince Louis-Jacques.

Messire Olivier s'éloigna au plus vite, passa les montagnes pendant la nuit, emmenant la duchesse et ses deux filles, et croyant avoir aussi le jeune prince. Après leur avoir donné quelque repos à Mijoux, il arriva à Saint-Claude, où le Duc, en reconnaissant que le jeune duc de Savoie n'était pas pris, entra dans une telle fureur qu'il voulait faire mettre à mort son chambellan pour n'avoir pas exécuté ses ordres. Toutefois il finit par se calmer et par faire conduire madame de Savoie au château de Salins.

Pour lui, il s'établit dans cette ville et résolut de faire une nouvelle armée pour rentrer en Suisse.

(1) La Marche. — Comines. — Guichenon. — Muller.

Toute celle qui avait combattu à Morat était entièrement dispersée. Si, après Granson, ce n'était pas sans peine qu'il avait réuni les fuyards et les déserteurs, maintenant ce lui était chose tout à fait impossible. Tous poursuivis par les Suisses, mourant de fatigue et de faim, avaient, chacun comme il avait pu, regagné leur pays. Il écrivit dans ses diverses seigneuries, et envoya des ordres pressants et sévères pour qu'on reprît les déserteurs, pour qu'on fît de nouvelles levée (1), pour qu'on levât d'autres impôts.

Les états de la comté de Bourgogne furent assemblés (2) sous ses yeux à Salins. Il leur dit qu'il ne fallait point se laisser abattre par la mauvaise fortune; que les anciens Romains, pour n'avoir pas perdu courage après la bataille de Cannes, étaient devenus maîtres du monde; que les Bourguignons, qui jadis avaient vaincu les Romains, ne devaient pas montrer moins de constance et de fermeté; que pour lui, il était de la race de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et du duc Philippe, le plus vaillant prince de son temps; qu'il n'était pas non plus si dénué de puissance que ses ennemis affectaient de le dire. Il parla alors de ses pays de Flandre, et de tout ce que de si riches villes et de si vastes pays pouvaient lui fournir en hommes et en argent. Il espérait que ses plus chers sujets, ceux qui avaient commencé la grandeur de sa maison, les Bourguignons, ne se montreraient pas moins fidèles et zélés. Il fit encore mention de ce royaume de Bourgogne qu'il voulait établir, et finit par dire qu'il formerait une armée de quarante mille hommes, et que chacun de ses sujets serait taxé au quart de son avoir.

Les états furent effrayés d'une telle demande et de cette obstination du Duc à se perdre et à ruiner tout le pays de sa domination; ils l'auraient conjuré de faire la paix; mais il était difficile de lui en parler sans exciter sa fureur. On lui répondit en donnant de grandes louanges à sa fermeté; néanmoins les états demandèrent à délibérer sur les demandes qui leur étaient faites. Le lendemain ils lui remontrèrent que les choses n'étaient pas telles que son ardeur et son courage les lui faisaient voir; depuis plusieurs années la fleur de la noblesse et de tous ceux qui étaient habitués aux armes avait été enlevée du pays et n'y était pas revenue; tant d'apprêts de guerre, tant d'équipages, tant d'artillerie avaient exigé de si fortes dépenses, que la comté était épuisée; le commerce était interrompu; l'ennemi avait fait plus d'une course, brûlant les villes et les villages, dévastant les champs; les terres restaient en friche, et la famine menaçait le pays. Ils prièrent le Duc de songer à son père, de glorieuse mémoire, qui avait fait aussi de grandes guerres, mais n'avait jamais mis en oubli le salut du pauvre peuple. La maison de Bourgogne avait, disaient-ils, bien assez de seigneuries et de puissance, et il n'était nul besoin de faire d'autres conquêtes. Du reste, pour montrer à leur prince toute leur bonne volonté, ils offrirent de faire un dernier effort et de lever trois mille hommes qui seraient employés à garder la comté contre les courses de l'ennemi.

Cette sage réponse ne contenta point le Duc; il s'emporta, et leur dit qu'il avait cru les trouver plus fidèles et plus vaillants, mais que par bonheur il avait d'autres sujets plus empressés à venger leur honneur et celui de leur seigneur; qu'il s'en irait faire sa demeure pour toujours dans ses pays de Flandre, et qu'alors les Bourguignons, restés sans défense, seraient contraints de donner aux ennemis bien plus qu'ils ne refusaient à leur prince; qu'ainsi ils échangeraient sans nul profit la gloire pour la honte.

Les états du duché, assemblés à Dijon, se trouvant hors de la présence du Duc, répondirent plus hardiment encore que cette guerre n'était pas nécessaire, qu'il n'était pas besoin d'y contribuer, ni de molester le peuple pour une querelle si mal fondée, où l'on n'avait nulle espérance de venir à bonne fin (3).

Les Flamands, que le Duc avait voulu donner en exemple aux Bourguignons, montraient encore moins d'obéissance. Là, ses ordres n'étaient plus écoutés; déjà, avant la bataille de Morat, on avait commencé à ne pas respecter autant son pouvoir, à ne plus tenir si grand compte de ses volontés. Dans ses lettres, il lui fallait au contraire alléguer le bon exemple des Bourguignons. Ainsi, le 12 juillet, après les états de Salins, il écrivait au président et aux gens de son conseil à Luxembourg : « Très-

(1) Par un mandement des premiers jours du mois d'août, adressé au grand bailli de Hainaut, le Duc déclarait que, pour compléter son ordonnance, il avait besoin de 6,000 archers et 4,000 *piquenaires:* il taxait le Hainaut à 1,600 archers à pied. *Compte d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, du* 1er *octobre* 1475 *au* 30 *septembre* 1476, aux archives de Lille. (G.)

(2) Muller. — Dunod. — Specklin. — Mallet.

(3) Saint-Julien de Baleure, dans Courte-Épée.

chers et bien amés, vous désirez, comme nous savons, être assurés de l'état de notre santé; nous étions, grâce à Dieu, en très-bonne santé et disposition de corps, quand nous avons eu dernièrement une journée à l'encontre des Allemands. Nulle partie des gens à cheval n'a abandonné notre personne; mais aucuns piétons, plusieurs Picards et autres gens de nos pays de par delà, comme faux et déloyaux envers nous, se sont retirés en Picardie et ailleurs. Dans ce pays-ci où nous sommes, et qui est le nôtre, les sujets et habitants, tous tant qu'ils sont, pour nous montrer leur bon vouloir, amour et affection, ne nous ont pas seulement payé ce qu'ils nous doivent, mais nous ont librement et de leur propre mouvement offert de garder le pays, de mettre garnisons à leurs dépens sur les frontières, et de les entretenir six mois en temps d'été, afin que nous puissions d'autant mieux tenir les champs, ayant nos gens autour de nous pour faire la guerre hors de nos pays.

» Toutefois les gens de nos pays de par delà ont fait et font le contraire. Bien que le roi ne leur demande rien et ne leur donne aucune affaire, bien qu'il laisse nos sujets aller, passer et repasser parmi son royaume; bien qu'il veuille entretenir les trêves et que je lui envoie présentement le sire de Contay pour besogner sur ce qu'il désire et lui promettre que nous nous trouverons ensemble, ni vous ni nos principaux officiers n'avez rien fait de ce que je vous ai mandé depuis trois ou quatre mois. Nous avions ordonné que ceux de nos ordonnances, fiefs et arrière-fiefs, tous autres de gens de guerre et pouvant porter les armes, fussent envoyés au secours de notre pays de Lorraine; nous avions même mandé qu'ils fussent levés à nos frais. Pour ne l'avoir pas fait, vous êtes cause du danger où se trouve présentement la Lorraine et de la perdition dudit pays qui va s'ensuivre, s'il n'y est pas bientôt pourvu. En mettant ainsi nos commandements en non chaloir, il semble que vous désiriez non-seulement la perdition de la Lorraine, mais la nôtre et celle de tous nos pays de par deçà; et aussi que vous cherchez à ce que, faute de gens, nous ne puissions résister à nos ennemis, afin que lorsque nous irons au secours de la Lorraine, et que nous voudrons revenir dans ce pays, ce que nous ferons le plus tôt possible, nous ne puissions plus y parvenir. Ainsi nous n'avons nulle raison d'être content de la façon dont nos principaux officiers se sont comportés. »

Il renouvelait les ordres de faire partir les hommes appartenant aux ordonnances, le ban, l'arrière-ban et tous ceux qui pouvaient porter les armes, en les envoyant à mesure qu'ils seraient prêts, sans que les uns attendissent les autres.

« Et si jamais vous avez désiré nous servir et nous complaire, faites et accomplissez, faites faire et accomplir tout ce qui vous sera commandé; n'en faites faute en quoi que ce soit, et craignez désormais les punitions qui pourraient s'ensuivre. »

Dans ses discours, le Duc était plus emporté encore que dans sa lettre. Il ne parlait que de faire trancher la tête à ses officiers, de châtier cruellement ses sujets; il les menaçait sans cesse des vengeances qu'il exercerait à son retour (1). Celui qui excitait le plus sa colère était messire Hugonnet, son chancelier, homme sage, habile, éloquent, qu'il avait commis au gouvernement de toutes les affaires en Flandre, et à la tête du parlement institué à Malines en 1473. Mais quelle que fût la bonne volonté du chancelier, et à supposer même qu'il eût le désir sincère d'obéir aveuglément aux commandements rudes et insensés de son maître, cela lui aurait été impossible. Il lui aurait fallu une armée pour contraindre les sujets à obéir, les vassaux à prendre les armes, les villes à payer (2). L'obéis-

(1) Dans une lettre que le Duc écrivit, de Salins, le 13 juillet 1476, au seigneur de Ravestein, son lieutenant général aux Pays-Bas, et au chancelier Hugonet, il les blâmait avec vivacité de ce qu'ils avaient employé les deniers des aides au payement des garnisons établies dans les places frontières, tandis que, selon lui, c'eût été aux états à acquitter cette dépense; il leur ordonnait de la faire rembourser par ceux-ci, à défaut de quoi, leur disait-il, *nous les ferons prendre et recouvrer sur vous, chancelier, et nos trésoriers et généraux*. Cette lettre existe, en copie, dans un manuscrit du fonds de Béthune, portant le nº 9560, à la bibliothèque du roi à Paris.

Le 27 avril 1475, le Duc, étant devant Neuss, avait adressé au chancelier et aux gens de son conseil une lettre où il leur reprochait, entre autres, d'avoir prélevé le payement des garnisons sur le produit du domaine: « Nous ne sommes point » recors, observait-il, l'avoir ordonné, et, attendu que, » sans notre ordonnance, vous, trésoriers et généraulx, avez » prins la somme dessus déclairée de nostre dit domaine, ce » qu'il ne vous est point permis ne loisible, nous voulons que » vous fectes diligence que la dicte somme soit remplie et » remboursée, vous advisant que, en votre deffault de ce » faire, *nous savons bien où et sur quoy nous devrons prendre ledit remboursement, que sera point sans la charge* » *de vous, tresoriers et generaulx dessus dits*. Si y pourveez, » qu'il n'en soit aucun besoing. » *Archives du Royaume*. (G.)

(2) Amelgard.

sance était à bout; plus de rigueur n'aurait produit qu'une rébellion ouverte.

Nonobstant l'injure que le Duc avait faite aux états l'année précédente, et la façon hautaine dont il avait promis de se passer de leur consentement, le chancelier voulut essayer si, à leur moyen, on trouverait plus d'obéissance. Ils furent assemblés à Bruxelles (1). Messire Hugonnet leur exposa la nécessité présente et le danger où se trouvait le prince, leur demandant instamment de venir à son secours et de lui accorder de nouveaux subsides. Mais ils ne montrèrent nulle disposition à y consentir; ils rappelèrent comment le pays était épuisé par les impôts de toute sorte, tant ceux qui avaient été accordés au Duc que ceux qui avaient été établis sans leur consentement et contre toutes coutumes et libertés. Les tailles mises pour la présente guerre étaient même loin d'être payées, et avaient encore beaucoup d'années à courir. Les états demandèrent que leurs remontrances fussent mises sous les yeux du Duc. Au reste, ils ajoutèrent que s'il était pressé et environné des Suisses et des Allemands, sans avoir assez de gens pour se dégager et revenir en Flandre, il eût à le leur faire savoir; qu'alors ils exposeraient leurs corps et leurs biens pour l'aller chercher et le ramener en toute sûreté; mais ils étaient résolus à ne plus l'aider d'hommes ni d'argent pour aucune autre guerre.

Quand cette réponse fut rapportée au Duc, il entra dans une fureur extrême, et s'emporta en menaces; il nomma les gens des états des traîtres et des rebelles, qui apprendraient bientôt ce que c'était que sa vengeance; il jura de démolir les portes et les murailles de Bruxelles (2).

Le peuple et les gens des villes avaient conçu une implacable haine contre le Duc, et ne prenaient plus aucun souci des malheurs dont il était accablé. Il avait détruit leurs libertés et ruiné leur commerce; il les avait accablés d'impôts.

La noblesse avait peut-être encore plus de motifs pour refuser obéissance. Il y avait plus de deux ans, depuis le commencement du siége de Neuss, que le Duc tenait les gentilshommes sous les armes. Il les avait exposés non-seulement à mourir dans les batailles, mais à périr par la faim, le froid, les maladies, qui en avaient emporté beaucoup. Leurs domaines étaient engagés, ou leurs biens négligés et sans revenu; leurs femmes et leurs enfants privés de leur présence et de leur protection. Et tout cela pour être toujours vaincus, pour ne connaître de la guerre que ses calamités et ses affronts. En outre, pas une consolation, pas une marque de bonté ni de compassion de la part de leur Duc : un commandement dur et menaçant, un accueil plein de rudesse, rien de ce qui donne cœur à souffrir et à obéir (3).

Le clergé faisait entendre des plaintes plus aigres s'il était possible. Le besoin d'argent avait contraint le Duc à ne le point ménager, à lui demander beaucoup d'argent, à le comprendre dans les taxes. Il y en avait une surtout qui excitait l'indignation de tous les ecclésiastiques; c'était ce qu'on nommait l'amortissement. Comme les terres de l'Église et de toutes les fondations pieuses étaient d'ordinaire exemptes d'impôts, pour acheter ce privilége et compenser la perte qui en résultait pour les revenus du prince, il fut réglé que toutes les fois que le clergé acquerrait, par une voie quelconque, une propriété, il payerait un droit relatif à sa valeur. En outre, on fit remonter à soixante ans la recherche de tout ce que l'Église avait acheté ou reçu par testament, donation ou fondation. L'enquête qui se fit à ce sujet donna lieu aux murmures les plus amers (4). Le clergé prétendit qu'avec une véritable

(1) Ce ne fut point à Bruxelles, mais à Gand, que les états généraux se réunirent. Cette assemblée eut lieu au mois d'avril 1476; la duchesse de Bourgogne, mademoiselle Marie, sa fille, le seigneur de Ravestein, lieutenant général du Duc, le chancelier et les principaux seigneurs du pays y assistaient. Le chancelier produisit aux états une lettre du Duc, où il témoignait le désir que mademoiselle de Bourgogne fût conduite auprès de lui et ensuite ramenée par trois ou quatre des plus grands prélats, trois ou quatre des barons les plus éminents, 40 chevaliers et autres gens de bien, en tout jusqu'à 1,000 chevaux. Les députés des provinces demandèrent retraite, pour rendre compte de la proposition à leurs commettants; elle leur fut accordée. Les états généraux, s'étant retrouvés à Gand au mois d'août, n'accédèrent pas à la demande du Duc. *Registres du conseil de ville de Mons.* — *Compte d'Antoine Rolin, ci-dessus cité.* (G.)

(2) Voy. la note précédente. (G.)

(3) Par un mandement de la fin de juillet, le Duc avait ordonné à tous ses vassaux, nobles, fiefvés et arrière-fiefvés, du Hainaut, d'être, le 15 août au plus tard, à Thuin, pour de là tirer en Lorraine sous la conduite du comte de Chimay. Les nobles se montrèrent peu empressés de satisfaire à cette réquisition; aussi le bailli fut-il obligé, le 21 août, de les menacer de la saisie de leurs terres et seigneuries. *Compte d'Antoine Rolin*, ci-dessus cité. (G.)

(4) Voy. ce que nous avons dit à ce sujet, note 2, page 461. Le droit ou la taxe d'amortissement ne fut pas établi par le duc Charles, il existait avant son règne; mais, comme le clergé possédait beaucoup de biens qu'il n'avait pas fait amortir, le Duc ordonna la recherche et la confiscation de ceux-ci. Il ne s'en tint pas à cette mesure; par une lettre du 27 avril 1475, que nous avons déjà citée, il prescrivit à son

profanation on avait fouillé dans tous les monastères, chapitres ou autres pieux établissements, afin d'y trouver des titres et contrats; qu'on avait faire rendre compte du bien des pauvres; qu'on avait marchandé jusqu'au luminaire des églises et aux ornements de l'autel; qu'on avait reçu des dénonciations et écouté des calomnies (1). « Après une » exaction si impie, fallait-il s'étonner, disaient les » ecclésiastiques, que la faveur divine eût abandonné un prince qui reconnaissait si mal ce que la » Providence avait fait pour lui et pour la grandeur » de sa maison? » Ils imputaient surtout cet amortissement aux conseillers du Duc et à son parlement de Malines. « Les gens tenant cette cour ont voulu, » disaient-ils, se rendre importants et ne point paraître oisifs et inutiles. Pour justifier la nouveauté » d'un tel établissement, ils allèguent le parlement » de Paris, et prétendent nous apporter les usages » du royaume de France, où cette iniquité a été » pratiquée. Mais il eût fallu penser que si ce » royaume a été si malheureux et ravagé, c'est » pour avoir encouru la censure divine, qui a vengé » les injures faites aux églises. »

Ayant ainsi excité par sa tyrannie des sentiment de désobéissance et de sédition parmi les gens de toutes conditions, le Duc ne put tirer aucun secours de la Flandre ni des vastes seigneuries qui l'environnaient. Seulement le comte de Chimay et le comte Engelbert de Nassau rassemblèrent autant de gens qu'il leur fut possible, et selon ses ordres s'en allèrent en Lorraine (2).

Lorsqu'il vit cette rébellion de ses sujets, la difficulté qu'il avait de former une armée, et l'impuissance de sa colère, il tomba dans une mélancolie profonde. Après vingt jours passés à Salins, il était allé s'établir dans un château qu'on appelle la Rivière, près de Pontarlier et de Joux. Là, il rassemblait quelques soldats, et formait un camp, afin de garder les passages du Jura; mais à peine avait-il pu, après quelques semaines, réunir trois ou quatre mille hommes. Chaque jour quelque mauvaise nouvelle venait accroître son chagrin: tantôt un allié qui l'avait abandonné; tantôt ses sujets qui méprisaient ses ordres et ne reconnaissaient plus son autorité; tantôt les villes de Lorraine qui, l'une après l'autre, étaient contraintes à se rendre. Il vivait solitaire, passait des journées entières sans vouloir parler à personne. Fier comme il était, il avait honte de montrer sa douleur, de se plaindre ou d'être plaint. Nulle confiance, nulle amitié qui pût le soulager; nul repentir de ses fautes; nul retour sur lui-même qui lui fît chercher son refuge en la bonté et la miséricorde de Dieu; il ne savait que s'enfoncer dans son noir chagrin, et se montrer plus austère et plus terrible à ceux qui l'environnaient. L'affection de la plupart des serviteurs de sa maison était même éteinte; ils étaient las de lui, et impatients de voir consommer sa perte, qui semblait ne pouvoir tarder.

Pendant près de deux mois qu'il se tint à la Rivière, sans rien faire ni rien résoudre, sa fortune achevait en effet de crouler rapidement. Le roi, comme on peut croire, ne s'était point oublié en cette circonstance; il avait fait tout ce qui lui était possible pour profiter de la détresse de son adversaire et achever sa ruine. La nouvelle de la journée de Morat lui arriva dès le lendemain, comme celle de Granson. Il n'y avait, ainsi qu'on a vu, pas d'homme plus impatient de savoir les nouvelles le plus tôt possible. Dès le commencement de son règne, il avait tenté d'établir les postes; mais son loisir n'avait pas encore été assez grand pour qu'elles fussent aussi bien montées qu'elles le furent plus tard. Quant aux nouvelles de Suisse, il avait tout disposé pour les savoir au plus vite, et attendait d'heure en heure qu'on l'informât de l'issue de la bataille; car il avait appris que les armées étaient en présence. Selon son habitude, il ne parlait d'autre chose. « Je donnerai deux cents marcs d'argent à qui » m'apportera la première nouvelle », disait-il. Elle arriva d'abord aux sires du Bouchage et d'Argenton, qui se hâtèrent d'aller la lui apprendre.

chancelier et aux gens de son conseil de faire lever un décime sur toutes les rentes et revenus des gens d'Église, de quelque état qu'ils fussent, prétendant « qu'il lui était loisible, comme à tous autres princes chrétiens, à leur » joyeuse venue à seigneurie, en prenant ordre de chevalerie » ou de mariage, ou pour la garde, tuition et sûreté de leurs » pays, de prendre et lever pour une fois ledit décime. » On conçoit combien devait être vif le mécontentement du clergé. *Archives du Royaume*. (G.)

(1) Amelgard.

(2) J'ai publié, dans ma *Collection de Documents inédits*, t. I, p. 270-282, une relation contemporaine des choses qui arrivèrent de 1472 à 1479; on y lit le passage suivant : « En ce temps, le duq de Lorraine, à petite compagnie, re» conquist grant partie du pays de Loraine, et meist le siége » devant Nansy, sicomme en iij parties, et pooit avoir x m. » Sur quoy mondit seigneur, pour remplir son ordonnance, » fist rassembler gens par tous ses pays, pour par ce moyen » faire lever ledit siége, et y envoya le pays de Haynnau » mille archiers et environ c. lanches, dont monseigneur le » comte de Chimay fu cappitaine et monseigneur de la Gru» nerie son lieutenant..... » (G.)

Dès le lendemain, il écrivit au comte de Dammartin, qui était du côté de Senlis, lui ordonnant de se tenir prêt, mais d'observer toujours les trêves. Ce fut peu de jours après qu'on apprit que le Duc avait fait fait enlever la duchesse de Savoie, sans avoir pu saisir le jeune duc Philibert. Rien ne pouvait être plus heureux pour le roi; il envoya sur-le-champ l'amiral et le sire du Lude à Chambéri, où ils assemblèrent les états. Tout y fut réglé à la volonté du roi; il donna le gouvernement du Piémont au comte de Bresse, laissa celui des pays en deçà des Alpes à l'évêque de Genève, confia la garde du jeune prince au sire de Grolée, qui était un de ses serviteurs, retint la ville de Chambéri et la forteresse de Montmeillan (1). De cette façon, toute la Savoie était à sa volonté, et le duc de Bourgogne ne pouvait plus en tirer aucune ressource.

Pendant ce temps, la duchesse avait été conduite de Salins au château de Rouvre, près de Dijon; elle y était gardée honorablement, mais sans grande rigueur. D'ailleurs les serviteurs du duc de Bourgogne commençaient à ne plus avoir beaucoup de crainte de lui; ses ordres n'étaient plus suivis à la lettre, et cette prison de madame de Savoie était un sujet d'indignation pour chacun. Elle trouva donc moyen d'envoyer au roi son secrétaire; ne pouvant écrire avec sûreté, elle lui remit pour toute créance la bague que le roi lui avait donnée le jour de son mariage. Cet homme se présenta au roi; mais comme il portait la croix de Saint-André, le roi crut que c'était quelque espion du duc de Bourgogne qui avait dérobé la bague de sa sœur, et le fit mettre en prison. Il courait grand risque d'être pendu, lorsque heureusement pour lui arriva le seigneur Rivarola, qui venait de la part de la duchesse de Savoie supplier le roi de procurer sa délivrance. Elle craignait beaucoup de l'y trouver peu empressé; il pouvait en effet avoir quelque rancune contre elle. En outre, elle ne voulait pas plus être sa prisonnière que celle du Duc, et demandait la promesse d'être renvoyée en Savoie.

Le roi était alors à Roanne, revenant de Notre-Dame du Puy, où il avait accompli sa neuvaine en reconnaissance de la journée de Morat. Il reprenait la route de Touraine, après avoir passé cinq mois à Lyon. Le seigneur Rivarola et les envoyés des états de Savoie, qui étaient venus pour le même motif, reçurent un favorable accueil. Le roi promit tout ce que demandait sa sœur, et donna ordre à du Bouchage d'aller trouver Louis d'Amboise, sire de Chaumont, gouverneur de Champagne, afin de concerter l'enlèvement de la duchesse de Savoie. Puis il s'embarqua sur la Loire pour descendre en bateau jusqu'à Tours.

Le sire d'Amboise prit une escorte de cent lances, et arriva sans nul empêchement à Rouvre. Le pauvre secrétaire, qui avait si bien manqué d'être pendu, était revenu préparer tout pour l'évasion de sa maîtresse. Elle sortit du château avec ses deux filles pendant la nuit, et en peu de jours arriva au Plessis-lès-Tours, où le roi l'attendait. Il envoya ses principaux serviteurs au-devant d'elle pour lui faire honneur, et lui-même vint la recevoir à la porte. « Madame la Bourguignonne, soyez la » très-bien venue », lui dit-il en souriant. Elle se rassura, le voyant de si bonne humeur. « Monsieur, » vous me pardonnerez, répondit-elle, je suis bonne » Française, et prête à vous obéir dans tout ce qu'il » vous plaira me commander. » Le roi la conduisit à sa chambre, continuant toujours à lui témoigner beaucoup d'amitié; ensuite il lui fit de beaux présents en étoffes de soie et toutes sortes d'ajustements.

Cependant elle avait grande envie de retourner en Savoie; le roi n'était pas moins pressé de la voir partir. Elle était habile, ne disait que ce qu'elle voulait bien, savait tout voir, tout entendre et deviner le reste. Il y avait des gens qui la trouvaient même cent fois plus fine que le roi. Dans leurs entretiens, elle prenait tranquillement et avec adresse ses avantages sur lui. Souvent il revenait à la railler sur son alliance de Bourgogne; mais elle, sans se fâcher, d'une façon douce et spirituelle, et prenant garde de l'offenser, n'était pas en peine de lui bien répondre et de lui faire comprendre qu'il était la première cause de cette alliance, pour avoir voulu être trop le maître chez elle.

Ils ne passèrent donc que huit jours ensemble. Le roi promit de rendre à sa sœur ses enfants, qu'il avait mis sous la garde du sire de Grolée, ses joyaux et les forteresses de Chambéri et de Montmeillan. Il s'engagea à la défendre envers et contre tous, spécialement contre le duc de Bourgogne.

Pendant que la duchesse de Savoie était encore au Plessis, il y arriva une grande ambassade des Suisses (2). Un mois après la victoire de Morat, une grande assemblée avait été tenue à Fribourg, soit

(1) Guichenon. — Comines. — Brantôme.

(2) Muller.

pour régler les affaires des ligues et de leurs alliés, soit pour traiter de la paix avec la Savoie. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, y était venu au nom du roi. Il fit aux Suisses les plus grandes félicitations sur une si belle victoire, et leur parla du désir que le roi avait de voir et de connaître leurs principaux capitaines.

L'amiral était chargé aussi de presser les ligues d'achever ce qu'elles avaient si bien commencé, et de consommer la ruine du duc de Bourgogne. Le roi promettait d'entrer en Flandre dès que les Suisses seraient entrés en Bourgogne. Comme son traité avec la Savoie n'était pas encore terminé, il leur proposait aussi d'assiéger Genève dont la situation était si importante pour eux.

Les Suisses savaient ce que valait la parole du roi; il ne les avait nullement secourus dans leur danger, et n'avait pas même été assez exact à payer les sommes promises. Ils répondirent qu'on ne pouvait rien résoudre sans voir ce qu'allait tenter le duc de Bourgogne, qui les menaçait d'une troisième attaque. Ce fut aussi la réponse qu'ils firent au duc de Lorraine, quand il les supplia de l'aider à recouvrer son duché. Mais ils lui promirent sincèrement, comme à leur bon et fidèle allié, de ne jamais traiter avec le duc de Bourgogne sans lui faire restituer la Lorraine, et de lui donner tous les secours possibles dès qu'on serait rassuré sur les projets de l'ennemi. On craignait en effet de voir les Bourguignons entreprendre quelque attaque du côté de l'évêché de Bâle.

Les états de la comté de Bourgogne, qui étaient assemblés à Salins en ce moment, envoyèrent secrètement des députés pour parler de la paix; mais comme ils n'avaient nul pouvoir du Duc, on ne put les écouter.

Quant aux affaires de Savoie, elles furent remises à l'arbitrage des ambassadeurs de France, du duc René, du comte de Gruyère et de Guillaume de Herter, capitaine de Strasbonrg. Ils réglèrent que la ville de Genève donnerait des otages pour le payement de la somme imposée comme rançon l'année précédente; que la terre Romande, appelée pays de Vaud, serait, à l'exception de Morat et de Granson, rendue au duc de Savoie aussitôt qu'il aurait payé cinquante mille florins pour frais de la guerre, mais qu'elle ne pourrait jamais être donnée en apanage au comte de Romont ni à nul autre.

Ce fut après l'assemblée de Fribourg que la grande ambassade des Suisses partit pour aller trouver le roi, ainsi qu'il l'avait désiré. Adrien de Bubenberg en était le chef; il avait avec lui Hallwyl, qui avait commandé l'avant-garde à Morat, et presque tous ceux qui s'étaient rendus fameux dans cette journée et à Granson. Le roi leur fit le plus grand accueil, répéta que leur vaillance avait non-seulement sauvé la Suisse, mais assuré le repos du royaume. Leur franchise lui plaisait; il leur faisait raconter les deux fameuses batailles, louait les belles actions de chacun, parlait à Bubenberg de sa merveilleuse résistance dans la ville de Morat, à Hallwyl de l'impétuosité de son attaque. Puis il se raillait avec eux de la fuite honteuse du duc de Bourgogne, et s'amusait du détail de cet immense butin qu'on avait trouvé dans son camp. Chacun, à l'exemple du roi, s'empressait à faire fête aux Suisses; l'amiral, le sire de Beaujeu, le comte de Dunois, les comblaient de courtoisies et de louanges. Ils reçurent les plus riches présents de vaisselle d'argent; on leur paya largement les frais de leur voyage, et de fortes sommes leur furent comptées pour leurs villes et leurs cantons. Adrien de Bubenberg fut reçu chevalier de l'ordre du roi, ce qui était alors un bien grand et rare honneur.

Grâce à tous les soins qu'il se donna pour gagner l'amitié des Suisses, il les engagea dans ses projets contre le duc de Bourgogne; les ambassadeurs promirent que les ligues enverraient en Lorraine trente mille hommes, dont la solde serait pour les cinq sixièmes à la charge du roi, tandis que de son côté il attaquerait l'ennemi par la frontière de Flandre.

Un si grand appareil ne fut pas nécessaire pour détruire celui qui avait fait trembler toute la chrétienté. Il n'avait plus assez de forces pour être redoutable, et point assez de sagesse pour changer la fortune. Le Duc était toujours à la Rivière, sans rien résoudre, s'occupant vainement à rassembler une grande armée, tandis qu'il aurait pu encore se mettre à la tête de ce qui lui restait, traverser la Lorraine, y rendre courage à ses partisans et à ses garnisons, revenir dans le Luxembourg et le Brabant, rétablir son autorité, et enfin se donner un puissant allié en terminant le mariage de sa fille avec le duc Maximilien, fils de l'Empereur. C'était là ce que souhaitaient tous les gens sages de son conseil, et ce qu'ils ne pouvaient même essayer de lui faire entendre.

Profitant de son inaction, le duc René redoublait d'activité. Avant même que l'assemblée de Fribourg fût terminée, le 25 juillet, il s'était rendu

à Strasbourg (1), et avait demandé des secours à ses voisins et alliés. La ville lui donna deux grosses pièces d'artillerie, onze coulevrines, des munitions, quatre cents cavaliers, huit cents hommes de pied et des arquebusiers. Avec ce peu de force et les Lorrains qu'il avait conduits à Morat, il entra en Lorraine. Presque partout il y fut reçu avec grande joie. Les habitants, las du joug pesant de leur nouveau seigneur, s'empressaient à retourner sous l'ancienne domination. D'ailleurs le duc René était si bon, si doux, si accort, que chacun mettait en lui affection et espérance. Sa troupe se grossissait; les villes s'efforçaient à chasser les garnisons bourguignonnes; on lui prêtait de l'argent dont il manquait beaucoup. Un jour, comme il était à faire sa prière dans une église, une riche veuve nommée Walter s'en vint à lui, couverte de sa mante et de son chaperon, fit une humble révérence et lui remit une bourse d'or pour l'aider à reconquérir son duché.

Le roi de France, qui maintenant ne craignait plus de travailler ouvertement contre le duc de Bourgogne, commença aussi à secourir plus efficacement le duc René; il lui donna quarante mille francs pour payer ses soldats allemands et lorrains. Le sire de Craon, qui était dans le Barrois avec une armée, sans prendre part à cette guerre, inspirait pourtant courage aux partisans du duc de Lorraine, et beaucoup de gentilshommes du royaume venaient servir sa cause. De la sorte il parvint à se faire une armée de quelques mille hommes, et à reprendre Saint-Dié, Épinal, Vaudemont, et presque toutes les petites villes de Lorraine.

Enfin il vint mettre le siége devant Nancy; Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres (2), que le duc de Bourgogne y avait laissé comme gouverneur de Lorraine, se défendit vaillamment. Il avait dans sa garnison environ trois cents Anglais, qui se comportaient avec grand courage. Mais la ville était investie de toutes parts; elle avait été mal approvisionnée. Bientôt on commença à y manquer de vivres. D'ailleurs on n'entendait point parler du duc de Bourgogne. Il était, pendant ce temps-là, dans sa solitude de la Rivière, et ne répondait même pas aux messages qui lui étaient envoyés. Peu à peu la garnison se décourageait: les habitants étaient plus mal disposés encore. Enfin, le chef des Anglais ayant été tué par un canon, ils commencèrent à murmurer plus fort que les autres. Le sire de Bièvres fit de son mieux pour les calmer; il était d'une valeur éprouvée et loyal serviteur de son maître; mais ne sachant rien de lui, ayant en vain demandé des secours qu'il eût été si facile de lui envoyer, il consentit à rendre la place, sous condition que la garnison serait sauve de corps et de biens (3).

Le 6 octobre, il sortit à la tête de ses gens. Le duc de Lorraine, avec son amabilité ordinaire, le voyant s'approcher, descendit de cheval, vint au-devant de lui, et ôtant son chapeau, lui dit: « Monsieur mon oncle, je vous remercie très-humblement de ce que vous avez si courtoisement gouverné mon duché. Si vous aviez pour agréable de demeurer avec moi, vous auriez le même traitement que moi-même. — Monsieur, répliqua le sire de Bièvres, j'espère que vous ne me saurez pas mauvais gré de cette guerre; j'aurais fort souhaité que monsieur de Bourgogne ne l'eût jamais commencée, et je crains beaucoup qu'à la fin lui et moi nous y demeurions. »

Cependant le duc de Bourgogne était déjà en route pour secourir la ville et défendre la Lorraine. Il avait réuni tout au plus six mille hommes (4), soit des débris de son armée, soit dans la comté. Pour encourager à le servir (5), il accorda la noblesse à plusieurs gens de la bourgeoisie, qui s'équipèrent à leurs frais et lui amenèrent du monde. Il prit sa route par Besançon, Vesoul, Neufchâteau et Toul. Quand il fut en Lorraine, il fut rejoint par quelques troupes qui lui vinrent du duché de Luxembourg. Philippe de Croy, comte de Chimay, et Engelberg, comte de Nassau, vinrent le joindre. Ses forces se trouvèrent ainsi supérieures à celles du duc René, qui ne put, en aucun lieu, tenter de résistance; de sorte que le duc de Bourgogne arriva devant Nancy le 22 octobre.

Le duc René, au lieu de s'enfermer dans la ville, résolut d'aller chercher du secours; il y laissa une garnison de Lorrains, de Français, d'Alsaciens et

(1) Specklin. — Histoire de Lorraine.

(2) *Bèvres.* (G.)

(3) La relation, ci-dessus citée, de 1472 à 1479, contient ce qui suit: « Jachoice que, à l'environ de Thionville, avoit » assemblés tant de gens d'armes de Braibant, Flandre, » Namur, Arthois et Haynnau, avoecq autres pays, et jusques » au nombre de x m., tant de piet comme de cheval, pour » ce ne demora que mons.r de Bièvre, par famine et par » faulte de secours, de rendre la ville de Nansy, au moyen » des Lombars qui estoient avec luy, qui premiers l'abandonnèrent. » (G.)

(4) Heuterus. — Comines.

(5) Dunod.

de Lombards qu'il avait recrutés; car, pourvu qu'ils eussent une solde, ils servaient dans toutes les armées. Les habitants de Nancy étaient aussi en bonne disposition. Tous, tant soldats que bourgeois, promirent de tenir deux mois; et le duc de Lorraine, suivi de douze cavaliers seulement, se hâta de traverser les Vosges. Il arriva à Strasbourg. Les villes et les seigneurs d'Alsace avaient fait tout ce qu'il était en leur pouvoir de faire. Pour avoir une armée suffisante, il fallait maintenant obtenir le secours des ligues suisses, et ce ne pouvait être sans beaucoup d'argent. Le duc René prit toute la vaisselle de sa grand'mère la comtesse de Vaudemont, en fondit une partie, mit l'autre en gage; le roi lui donna de l'argent; la ville de Strasbourg lui prêta dix mille ducats. Se trouvant en état de promettre une solde, il partit aussitôt pour la Suisse.

Le principal obstacle à ses négociations était le légat du pape qui, pour favoriser le duc de Bourgogne, et peut-être aussi avec la sincère espérance de le ramener à la raison, travaillait toujours à la paix; il arrêtait ainsi la bonne volonté des alliés du duc de Lorraine (1). Le 11 novembre, il y eut une assemblée à Bâle; le duc de Bourgogne n'y envoya personne : quant aux alliés, ils déclarèrent que l'on ne pouvait traiter tant que la Lorraine ne serait pas rendue au duc René. On envoya ensuite au camp devant Nancy, pour savoir les intentions du Duc. Il répondit de la façon la plus hautaine que quand il serait en pleine possession de la Lorraine et du comté de Ferette, alors il ferait connaître ses conditions.

Le temps s'écoulait, Nancy était environné : Oswald de Thierstein, que le duc René avait nommé maréchal de Lorraine, après avoir quelque temps tenu la campagne et inquiété l'armée bourguignonne, ne se trouvait plus assez fort pour troubler le siége. Les assiégés étaient vaillants et fidèles; mais ils avaient peu de ressources, et ils étaient vivement pressés. Le duc René s'en vint à Berne; il y reçut un accueil rempli d'affection. Toutefois, lorsqu'il demanda des secours, on lui répondit qu'une telle chose ne pouvait pas être résolue par la communauté de Berne à elle toute seule. Vainement il exposa le péril pressant de sa ville de Nancy, le peu de temps qui lui restait pour la secourir; vainement il supplia, et même en pleurant, l'avoyer et les conseillers, ils ne lui promirent rien de plus que d'indiquer une assemblée le plus prochainement possible.

Il fut plus heureux à Zurich. Hanns Waldmann, qui avait combattu avec lui à Morat, prit fortement sa cause, parla devant le conseil de la reconnaissance que les alliés devaient à ce jeune et loyal prince, et de l'honneur qui engageait à le secourir. Le duc René eut ensuite la permission de venir lui-même au conseil. Il s'y présenta suivi d'un ours apprivoisé qu'il menait partout avec lui; cependant il le laissa à la porte de la salle, non sans que l'animal grattât bien fort pour entrer. Le duc, encouragé par la bonne disposition où Waldmann avait mis l'assemblée, parla à son tour, ce qu'il savait fort bien faire, et obtint que Zurich lui accorderait sa demande.

Mais le secours d'un seul canton était loin de suffire. Il fallait attendre l'assemblée indiquée à Lucerne par les Bernois. Heureusement Nancy se défendait avec une merveilleuse constance; rien n'effrayait ni ne troublait la garnison et les habitants; l'artillerie des assiégeants faisait un grand ravage, presque toutes les tours des remparts étaient abattues, les vivres devenaient fort rares; le duc de Bourgogne menaçait de ne faire aucune merci, si on ne lui ouvrait les portes. Tout était inutile; on comptait sur les promesses du duc René, et l'on était résolu de lui rester fidèle.

Il est vrai que l'armée ennemie souffrait encore plus que la garnison. La saison était rigoureuse; le Duc manquait d'argent, et ne pouvait fournir à ses soldats rien de ce qui les eût soulagés, tant le pays lui était contraire. Les routes étaient couvertes de Lorrains et d'Alsaciens; ils arrêtaient les convois; les gens qui arrivaient pour renforcer l'armée bourguignonne étaient pris, dépouillés ou tués, lorsqu'ils marchaient en petite compagnie. Enfin le Duc était en si mauvaise situation, que, malgré sa pénurie, il n'osa jamais faire venir de Luxembourg un dépôt d'argent qu'il y avait laissé, de crainte qu'il ne pût arriver jusqu'à lui (2).

Son armée périssait ainsi de froid, de misère, de maladies; chaque jour elle diminuait par la désertion. Cependant personne n'osait lui en parler; le comte de Chimay s'y risqua. Exposant l'état des choses, il lui dit que, s'il voulait faire la revue de son armée, il ne trouverait pas trois mille hommes en état de combattre. Il le conjura donc, ainsi que le comte de Nassau, de lever le siége, et d'aller se

(1) Muller. — Specklin.

(2) Amelgard.

réparer un peu dans le duché du Luxembourg. « Je » vois bien, répondit le Duc avec colère, que vous » êtes tout Vaudemont ; mais sachez que je serais » seul, que je m'en irais encore combattre coura- » geusement mon ennemi ; il est trop jeune pour » que je recule devant lui. — Monseigneur, répli- » qua le comte de Chimay, s'il faut combattre, on » verra bien si je suis franc, loyal et issu de » bon lieu, et je saurai le maintenir jusqu'à la mort. » Le Duc défendit que dorénavant on laissât personne entrer dans son logis sans être appelé.

Tandis qu'il rejetait ainsi les conseils de ses plus fidèles serviteurs, il accordait toujours sa confiance à un homme qui le trahissait. Depuis longtemps le comte de Campo-Basso avait conçu contre lui une grande haine et de criminels desseins, qu'il cachait sous un langage de complaisance et de flatterie. Soit qu'il ne pardonnât pas au Duc d'avoir réduit de moitié le nombre des gens de guerre de sa compagnie et conséquemment ses profits, soit qu'il espérât du roi une plus haute fortune, il avait, dès l'année précédente, en allant en Italie afin d'y recruter des soldats pour le Duc, fait proposer au roi, par un médecin italien nommé Simon de Pavie, établi à Lyon, de le servir de tout son pouvoir. Il offrait ou de livrer les places qu'il tiendrait en garnison, ou de passer pendant une bataille avec toute sa troupe du côté du roi, ou enfin de saisir mort ou vif le duc de Bourgogne. Il expliquait même comment ce serait chose facile, parce que le Duc avait coutume, en arrivant dans les lieux où il voulait loger, de descendre de son grand cheval, de quitter ses armures, et de s'en aller sur un petit cheval, revêtu de sa cuirasse seulement, escorté de quelques archers, voir si tout était en bon ordre dans son campement.

Arrivé à Turin, le comte de Campo-Basso fit encore dire les mêmes choses à monsieur Philippe de Savoie, comte de Bresse, ami et serviteur du roi. Tant d'empressement mit le roi en méfiance ; il ne savait pas dans quel dessein cet homme se montrait si empressé à trahir son maître. Ce pouvait être, comme quelques années auparavant, un piége tendu au roi, afin de pouvoir le convaincre de complot contre le duc de Bourgogne. Il résolut donc d'en agir avec toute franchise. D'ailleurs, on était en trêve. Il voulait détourner le Duc de la guerre contre les Suisses ; le roi lui fit, comme on a vu, savoir par le sire de Contai quelles offres il avait reçues de Campo-Basso.

Lorsqu'après la journée de Granson le comte de Campo-Basso se fut, sous un assez vain prétexte, retiré en Bretagne, il renouvela encore les mêmes propositions. Le roi en fut informé par le comte de Dunois, et lui répondit trois semaines avant la bataille de Morat : « Monsieur de Dunois, j'ai reçu vos lettres par votre homme, ainsi que la demande du poursuivant du comte de Campo-Basso, et les lettres qu'il lui portait. Vous pouvez expédier ledit poursuivant ; et si vous pouvez gagner son maître, qu'il ait volonté d'être des miens et de se déclarer entièrement, j'en serai bien content. Vous pourrez dire au poursuivant que j'appointerai son maître d'une pension, et lui d'un bon office, de manière qu'ils devront être contents. Parlez-en comme de vous-même ; et s'il vous dit que son maître n'y voudrait entendre, laissez-le aller et n'en parlez pas. Lyon, 5 juin 1476. »

Le roi n'était pas d'un naturel à se faire scrupule de profiter maintenant des offres qu'il avait rejetées quelques mois auparavant. D'ailleurs le duc de Bourgogne avait assez souvent conspiré contre sa vie ou sa liberté, pour qu'il se crût en droit de se défendre et de se venger par les mêmes moyens. Encore en ce moment, on découvrit qu'un nommé Jean Bon cherchait à empoisonner le Dauphin. Le roi l'avait retiré du service du comte d'Armagnac, dont il était le secret messager pour ses intelligences avec les Anglais, lui avait fait une pension et l'avait richement marié à Pontoise. Il fut livré au prévôt, et confessa, dit-on, qu'il avait reçu de l'argent du duc de Bourgogne pour commettre ce crime. Le prévôt lui donna à choisir d'être décapité ou d'avoir les yeux crevés. Il aima mieux vivre aveugle que de mourir, et fut ensuite remis en liberté (1).

Pour pouvoir remplir l'engagement qu'il prit de trahir (2) le duc de Bourgogne, il fallait que le comte de Campo-Basso restât à son service. Il excusa sa retraite du mieux qu'il put, et retrouvant la confiance et la faveur de son maître, il fut chargé d'aller en Flandre assembler des troupes, afin de secourir la Lorraine. Outre son traité avec le roi, il reprit aussi ses secrètes pratiques avec le duc René ; et moyennant la promesse du comté de Vaudemont (3)

(1) De Troy.
(2) Comines.
(3) Gollut.

et d'une forte somme d'argent, il s'engagea à l'aider dans son entreprise.

Pour commencer, et peut-être même avant que rien fût conclu, il avait contribué tout de son mieux à la perte de la ville de Nancy. Tandis que le chancelier de Bourgogne ne cessait de reprocher aux états de Flandre leur désobéissance, et d'exciter les principaux seigneurs à prendre les armes pour aller au plus vite secourir la Lorraine, le comte de Campo-Basso disait que rien ne pressait et que Nancy n'était nullement en péril. Sans lui et ses conseils perfides, le Duc serait sans doute arrivé à temps et aurait sauvé la ville.

Quand les Bourguignons à leur tour avaient assiégé Nancy, le comte de Campo-Basso continua ses négociations avec le duc René; il lui promettait de prolonger le siége, et s'y employait (1), autant du moins que pouvait le permettre l'impatience du duc de Bourgogne.

Il advint qu'à ce moment plusieurs gentilshommes du parti lorrain essayèrent de pénétrer dans la ville. Quelques-uns, et entre autres Siffrein de Baschi, gentilhomme provençal et maître d'hôtel du duc René, se laissèrent malheureusement prendre par les assiégeants. Le duc de Bourgogne commanda qu'ils fussent tout aussitôt pendus, disant que du moment qu'une place est investie et battue d'artillerie, ceux qui tentent d'y entrer sont dignes de mort, aux termes des lois de la guerre.

C'était justement par ce sire de Baschi que passait toute la correspondance du duc de Lorraine et du comte de Campo-Basso. Celui-ci s'empressa de remontrer au Duc que cet usage, suivi en Italie et en Espagne, ne s'était jamais pratiqué en France, quelque cruelles que fussent les guerres, et qu'une pareille cruauté serait un sujet d'indignation. Le comte de Chimay, le comte de Nassau, le grand bâtard, furent de même opinion, et parlèrent des vengeances qu'une telle exécution allait attirer sur les prisonniers bourguignons. Tout fut inutile. Cependant le comte de Campo-Basso insista avec tant d'obstination, revint si souvent à la charge, qu'irrité d'être ainsi contredit, lui qui ne l'était jamais, le Duc entra dans une telle fureur, qu'il donna un soufflet à Campo-Basso.

Siffrein de Baschi, comme on le conduisait à la mort, se voyant sans nulle ressource, demanda à parler au Duc pour lui révéler un secret touchant la sûreté de sa personne. Pour lors le comte de Campo-Basso vit quel péril le menaçait. Heureusement pour lui, le Duc répondit encore tout en colère : « Il ne cherche qu'à sauver sa vie; qu'on » écoute sa déclaration et qu'on se dépêche. » Cette parole fut rapportée au prisonnier. « Je ne » puis parler qu'à lui, dit-il, mais rien ne lui importe » davantage; je vous en conjure, retournez à lui; il » donnerait un duché pour connaître ce que je lui » ferai savoir. »

Les prières de ce pauvre gentilhomme touchaient tous ceux qui l'écoutaient; par pitié pour lui autant que par affection pour le Duc, quelques-uns coururent à la baraque de bois où il avait son logis. Mais l'Italien, maintenant aussi pressé de voir Siffrein pendu, qu'un moment auparavant il l'était de le sauver, se tenait à la porte du Duc, et refusa de la laisser ouvrir. « Monseigneur ordonne qu'on se dé» pêche de les pendre, » dit-il; et il envoya un message au prévôt pour hâter la mort de ces malheureux.

Elle fut vengée plus cruellement peut-être que ne l'avaient pensé les conseillers du Duc. Le duc René, en apprenant l'exécution de son maître d'hôtel, manda au bâtard de Vaudemont de faire pendre les prisonniers faits à Gondreville. Ils étaient au nombre de cent vingt. Au-dessus de chacun on attacha l'inscription suivante : « Pour la très-grande inhumanité et meurtre commis en la personne de feu le bon Siffrein de Baschi et ses compagnons, après qu'ils ont été pris, en servant bien et loyalement leur maître, par le duc de Bourgogne, qui, dans sa tyrannie, ne se peut empêcher de verser le sang humain, il me faut ici finir mes jours. »

L'hiver devenait de plus en plus rude; la terre se couvrit de neige. Les assiégés étaient, il est vrai, réduits aux dernières extrémités de la famine, mais semblaient résolus à ne point se rendre. Ils faisaient encore de vigoureuses sorties. Les Lorrains couraient la campagne et s'emparaient de tous les lieux circonvoisins. Saint-Nicolas de Pont, qui assurait le passage de la Meurthe, fut même enlevé aux Bourguignons (2). Rien cependant ne pouvait ébranler l'obstination du Duc. Aussi était-il devenu l'exécration de son armée. Il n'y avait sorte de discours qui ne fussent tenus contre lui. La nuit de Noël fut si froide, que plus de quatre cents hommes moururent, ou bien eurent les mains et les pieds gelés. « Ah! disait le lendemain matin un capitaine, » puisque notre maître aime tant la guerre, je vou-

(1) Specklin.

(2) Specklin.

» drais l'avoir en mon arquebuse, je le tirerais dans » Nancy, et il en aurait assez. » Cette parole fut rapportée au Duc, et le capitaine fut pendu (1).

Le jour d'après, 26 décembre, il fit donner un assaut. Il y avait peu à en espérer avec une armée tellement épuisée et réduite. Cependant elle était encore vaillante et fidèle; on murmurait, mais on obéissait. L'assaut fut sanglant; la garnison repoussa toutes les attaques.

Le 29 décembre, on vit arriver au camp le roi de Portugal, cousin germain du duc de Bourgogne (2). Ce prince, allié du roi de France, prétendait à la couronne de Castille; le roi lui avait promis des secours, faisait cause commune avec lui contre l'Aragon, mais ne songeait guère à lui tenir sa promesse. Quelques troupes envoyées en Biscaye sous les ordres du sire d'Albret et d'Yves du Fou; des courses faites en Catalogne, nonobstant les trêves, ne suffisaient point pour aider le roi Alphonse à conquérir la Castille. Il résolut de venir en personne trouver son bon et ancien allié, afin d'en obtenir de plus puissants secours. Ses conseillers voulurent le dissuader d'entreprendre un si long voyage, dans un espoir fort incertain. Il était d'un naturel bon et confiant; ne doutant pas d'un heureux succès, il s'embarqua sur les navires de France commandés par Coulon, vice-amiral de la mer, passa le détroit, débarqua à Collioure, traversa le royaume, où, d'après les ordres donnés d'avance, il reçut partout les plus grands honneurs, et arriva à Tours. Le roi avait envoyé au-devant de lui tous les seigneurs de sa cour; il vint le voir le premier, et le reçut avec une courtoisie extraordinaire.

Quant au motif de son voyage, le roi de Portugal n'eut pas lieu d'être aussi satisfait de son allié. Le roi ne montra nulle disposition à entreprendre pour lui une guerre contre l'Aragon.

Comme il lui donnait pour principale excuse le trouble où le tenait le duc de Bourgogne et cette guerre de Lorraine, dont il fallait du moins voir l'issue, le roi de Portugal, en loyal et digne prince, qui ne connaissait ni les hommes ni les affaires de France, imagina d'aller trouver son cousin le duc Charles, et de le réconcilier avec le roi. Il partit au cœur de l'hiver, et passa à Paris; il y reçut le plus pompeux accueil, et on lui fit voir tout ce que la ville renfermait de beau et de curieux. De là, il arriva au camp devant Nancy, et trouva un prince peu disposé à entendre ses bonnes raisons. Le Duc, pour seule réponse à ses projets de paix et de concorde, lui proposa tout aussitôt d'aller s'enfermer avec la garnison de Pont-à-Mousson, afin de défendre la ville contre le duc de Lorraine qui arrivait enfin de la Suisse avec une armée, tandis que lui-même l'attendrait devant Nancy pour le combattre.

Le roi de Portugal, qui n'était pas venu dans un tel dessein, fut surpris de cet accueil et du peu de sagesse que faisait voir le Duc, il s'excusa de son mieux, disant qu'il n'avait point d'armure et n'avait amené nul de ses gens. Dès le lendemain il repartit.

En effet, le duc René s'avançait à grandes journées; l'assemblée de Lucerne s'était tenue le 25 novembre, et tout y avait réussi selon son désir. « Puisque l'ennemi, après avoir conquis la sei» gneurie du duc de Lorraine, viendrait, sans nul » doute, chez nos alliés d'Alsace, il nous faut l'en » chasser. D'ailleurs ce prince s'engage à payer » quarante mille florins. Qu'on annonce donc dans » toutes les églises qu'il convient de s'armer sans » délai ; qu'on fasse avertir en même temps l'abbé » de Saint-Gall, les gens de l'Appenzel, les villes de » Schaffhouse et de Rothweil, et les principaux sei» gneurs; le comte de Wurtemberg fournira des » cavaliers. Les seigneurs des ligues laissent toute » liberté de recruter chez eux. »

Le duc René s'engagea à payer double solde. Le roi, dont les ambassadeurs l'avaient fort aidé dans sa négociation, fit promettre un écu d'or à chaque combattant pour entrer en campagne. A ces conditions, on recruta bientôt huit mille hommes. Sauf quelques jeunes garçons qui ne partirent pas volontiers, tout ce peuple s'en allait avec allégresse sous les ordres du duc René, qui avait si bravement combattu avec eux à Morat. D'ailleurs les chefs les plus renommés de chaque ville s'étaient offerts pour cette guerre: Waldmann, de Zurich; Brandolfe de Stein, de Berne; Hassfurter, de Lucerne; enfin presque tous les capitaines de Morat et de Granson. Le duc René les attendait à Bâle. C'était là qu'il voulait assembler son armée de Suisses, pour aller ensuite joindre celle qui se formait avec les Lorrains, les Alsaciens et les Français. Son impatience était grande; un vaillant homme de Vaudemont, nommé Pied de Fer, avait, au péril de sa vie, traversé l'armée de Bourgogne; il venait dire au duc René que la garnison de Nancy avait mangé tous les

(1) Specklin.

(2) Legrand. — De Troy. — Comines.

chevaux, et que maintenant elle n'avait d'autre viande que les chats et les rats.

Successivement chaque contingent arrivait; le duc allait au-devant d'eux, leur faisait un accueil plein d'amitié, les traitait comme ses sauveurs. Le jour où vinrent les gens de Zurich, il descendit de cheval et rentra dans la ville à pied, marchant à côté de Waldmann. Enfin, la veille de Noël, tous les Suisses furent réunis à Bâle. Quand on eut fait la revue pour la solde, le duc René se trouva ne pas avoir toute la somme nécessaire; il lui manquait douze cents florins. Les Suisses commençaient à murmurer, à dire qu'ils ne partiraient pas. Il voulut emprunter la somme à Bâle, mais on demandait des gages; le comte Oswald de Thierstein donna ses deux fils; l'argent fut prêté, et tout se prépara enfin pour partir.

Le lendemain, après la messe, l'armée se mit en marche; le duc René était allé l'attendre au premier gîte, à Blotzheim. Lorsque les Suisses arrivèrent, il vint à leur rencontre, vêtu d'un habillement pareil au leur et marchant la hallebarde sur l'épaule, ce qui leur plut beaucoup. Il donna encore un florin d'or à chaque porte-enseigne. On avait d'abord voulu descendre par le Rhin jusqu'à Strasbourg, mais la rivière charriait des glaçons; le premier bateau avait coulé; de sorte qu'on prit la route par terre. Le temps était extraordinairement froid; on ne trouvait pas des vivres en abondance. Cependant la troupe marchait gaiement, sans nul murmure et en bon ordre. Seulement partout où elle passa, à Einsisheim, à Colmar, à Schelestadt, elle pilla impitoyablement les juifs et les maltraita beaucoup.

A Lunéville, les diverses troupes, qui jusqu'alors avaient marché par intervalles, se réunirent en approchant de l'ennemi. Les Alsaciens, les gens de Strasbourg arrivèrent aussi. Enfin le duc de Lorraine se trouva à la tête de dix-neuf à vingt mille hommes (1). Il passa la soirée avec les principaux chefs. Là, ils s'entretinrent avec contentement et bonne espérance des souvenirs de Morat, de la vaillance que chacun y avait montrée, de la loyale amitié qui s'était établie entre eux sur le champ de bataille. Le duc René appelait tous ces capitaines du nom d'amis, de frères d'armes; il les embrassait et leur recommandait son honneur, son duché et son peuple.

Il se hâta de marcher sur Saint-Nicolas de Pont, pensant que le duc de Bourgogne, à la nouvelle de son approche, avait dû reprendre un poste si important. L'avant-garde y entra sans beaucoup de résistance; quelques Bourguignons seulement étaient dans le village. Ils furent tués, jetés à la rivière, précipités du haut du clocher, ou pendus aux arbres. Les Suisses avaient toujours fait la guerre cruellement, et le supplice de la garnison de Granson leur servait maintenant d'excuse. Le lendemain, 4 janvier 1477 (2), toute l'armée de Lorraine, ayant ainsi passé la Meurthe, se trouvait à deux lieues tout au plus du camp des assiégeants.

Le duc de Bourgogne, contre son usage, assembla ses capitaines en conseil. « Or çà, dit-il, puisque ces vilains arrivent à nous, puisque ces ivrognes viennent ici chercher à boire et à manger, que convient-il que nous fassions? » Tous lui remontrèrent la misère et la diminution de l'armée, la force que semblait avoir l'ennemi; ils lui dirent qu'il était impossible d'empêcher la ville d'être secourue et ravitaillée, mais que du moins on pouvait éviter une bataille et ne pas se précipiter dans une perte presque assurée; qu'il était encore temps de se retirer à Pont-à-Mousson; de là on pourrait gagner le duché de Luxembourg et y refaire l'armée. Le duc René, disait-on, est pauvre; il ne pourra longtemps soutenir la dépense de la guerre, et ses alliés le quitteront dès qu'il n'aura plus d'argent. Il suffit d'attendre pour être certain d'un plein succès.

Mais le Duc n'avait assemblé ses serviteurs que pour leur dire sa volonté, non pour prendre leur avis. « Mon père et moi, dit-il, nous avons su vaincre les Lorrains, et nous les en ferons souvenir. Par saint Georges, je ne m'enfuirai point devant un enfant, devant René de Vaudemont, qui, au lieu de se montrer digne chevalier, vient à la tête de cette canaille. Au reste, il n'a pas avec lui tant de gens qu'on croit. Les Allemands ne savent pas quitter leurs poêles en hiver, et ce n'est pas une saison où ils se mettent en guerre. Ce soir nous allons donner l'assaut à la ville, et demain nous aurons la bataille. »

Le Duc semblait toutefois avoir plus de tristesse que d'ardeur; il s'empressait à donner ses ordres, et prenait toutes les dispositions nécessaires pour le lendemain, plutôt poussé par le besoin de se

(1) Récit écrit par le duc lui-même. — Autre récit dans les pièces de Comines. — Histoire de Lorraine. — Gollut. — Dunod. — Blarru. — Paradin. — Muller. — Histoire de Bourgogne. — Histoire du roi René. — Comines.

(2) 1476, v. st. L'année commença le 14 avril.

distraire d'un sombre chagrin qu'animé par l'espérance.

L'assaut fut donné vivement, et l'artillerie des Bourguignons fit un feu terrible sur la ville. Le Duc tenta les derniers efforts pour emporter la place. Il avait, disait-on, juré par saint Georges de chômer à Nancy la fête des rois. Le duc René, en partant de Bâle, avait envoyé annoncer sa prochaine venue à la garnison. Thierri, marchand drapier de Mirecourt, avait, avec grand péril, trouvé moyen d'entrer dans la ville. Les assiégés ne savaient pas néanmoins que leur duc fût déjà si proche. Pour les en avertir et leur donner courage à soutenir encore cette attaque, il fit allumer un grand feu sur le clocher de Saint-Nicolas. L'assaut ne fut pas plus heureux que tous les précédents, et lorsque les assaillants se retirèrent, la garnison fit une sortie, les poursuivit jusque dans leur camp, et mit le feu à une partie de leurs tentes.

Le duc de Bourgogne avait espéré que du moins cette attaque sur la ville servirait à cacher le mouvement qu'il ordonna avant que le jour eût paru, afin d'aller prendre position, de se retrancher, et de placer les canons en face de l'armée ennemie. Cette sortie mit au contraire du trouble et du retard dans l'ordonnance de bataille qu'il avait réglée. En outre, le duc René avait envoyé quelques cavaliers en avant, et les lieux avaient été bien reconnus.

Nancy est situé sur la rive gauche de la Meurthe, à un quart de lieue environ de la rivière. Les Lorrains arrivaient par la route de Strasbourg et par Saint-Nicolas. Ils occupaient le village de la Neuveville, et s'avançaient vers le camp des assiégeants.

Le duc de Bourgogne s'arma de grand matin, et monta sur un beau cheval noir, qu'on nommait Moreau. Lorsqu'il voulut mettre son casque, le lion doré qui en formait le cimier se détacha et tomba : « *Hoc est signum Dei,* » dit-il tristement. Il n'en continua pas moins à aller ranger son armée. Pour arrêter la marche des Lorrains, son artillerie fut établie sur la route, à un endroit où elle était un peu élevée. A sa gauche était la rivière; à droite une pente couverte de bois; le ruisseau d'Heuillecour, assez profond et coulant presque partout entre deux haies, couvrait son front et lui servait de retranchement. Josse de Lalain, grand bailli de Flandre, commandait l'aile gauche, qui s'appuyait à la rivière. Le Duc et le grand bâtard étaient au centre, sur le chemin, avec l'artillerie et presque tous les gens de pied. Les Lombards formaient la droite; c'était Jacques Galeotto qui les commandait. Le comte de Campo-Basso avait enfin accompli sa trahison, et tenu parole au roi, en partant deux jours auparavant avec son frère Angelo et son cousin le sire Jean de Montfort. Les chefs qui commandaient les Français du duché de Bar avaient ordre de ne le point recevoir, à cause de la trêve que le roi voulait toujours faire le semblant d'observer fidèlement. Alors il s'en alla occuper les ponts de Bouxières-les-Dames (1) sur la Meurthe, et de Condé sur la Moselle, afin de couper aux Bourguignons le chemin de la retraite, et de tomber sur les fuyards. Il avait en outre eu soin de laisser dans l'armée treize ou quatorze personnes pour crier « sauve qui peut! » et commencer la déroute. D'autres étaient chargés de suivre de l'œil le duc de Bourgogne et de le tuer dans le désordre de la fuite.

Dès que Campo-Basso sut que le duc de Lorraine était à Saint-Nicolas, il se présenta à lui avec sa troupe. Il avait arraché son écharpe rouge et sa croix de Saint-André. Le duc René écouta ses plaintes sur l'affront qu'il avait reçu du duc de Bourgogne, et son dessein de se venger. Le capitaine italien rappela ensuite la fidélité qu'il avait autrefois montrée à la maison d'Anjou, les services qu'il avait rendus au duc Jean de Calabre, les récompenses qu'il en avait reçues, et dont il demandait seulement la confirmation. Il était prêt, disait-il, à donner encore sur l'heure même, et les armes à la main, des preuves de son zèle.

Le duc René en parla à ses capitaines suisses. « Nous ne voulons point que ce traître d'Italien » combatte à nos côtés, dirent-ils tous ; nos pères » n'ont jamais usé de tels gens ni de telles pratiques pour gagner l'honneur de la victoire. » Le comte de Campo-Basso se retira, espérant du moins qu'au poste qu'il avait pris il pourrait encore faire du mal à son ancien maître, mais regrettant de ne lui en point faire davantage.

Le commandement des gens de pied de l'avant-garde fut donné à Guillaume Herter, de Strasbourg, celui qui avait si bien combattu à Morat; le comte Oswald de Thierstein commandait la cavalerie. Ils avaient avec eux le bâtard de Vaudemont, les sires Jacques de Wisse, Malortic, d'Oriole, de Bassompierre, de Domp-Julien, de l'Étang, tous Lorrains ou Français. Cette avant-garde était de neuf mille hommes; c'était plus que toute l'armée bourguignonne. Elle marchait sous le guidon du duc René,

(1) Aujourd'hui Custine.

qui portait l'ancienne devise des ducs de Lorraine : un bras armé sortant d'un nuage, et tenant une épée avec les mots : « Toutes pour une. »

Le corps de bataille était sous les ordres du duc René, sans autre chef ni lieutenant que lui. Il faisait porter par le sire de Vauldrey sa bannière de Lorraine représentant l'Annonciation. Pour empêcher toute jalousie, et suivant la coutume des Suisses, toutes les autres bannières étaient au même lieu sous bonne garde, et devaient marcher toujours ensemble jusqu'à la victoire. Ainsi l'on voyait là rassemblées les bannières du duc d'Autriche, de l'évêque et de la ville de Strasbourg, de l'évêque et de la ville de Bâle, de Berne, de Zurich, de Fribourg, de Lucerne, de Soleure, et de toutes les villes et communes de l'alliance.

Le duc René était sur un cheval gris, nommé la Dame, qu'il avait monté à Morat; par-dessus son armure il portait un habillement à ses couleurs rouge et gris-blanc, et une robe de drap d'or, dont la manche droite était ouverte. La housse de son cheval était aussi de drap d'or, avec une double croix blanche. Autour de lui étaient huit cents chevaux; c'était la noblesse de Lorraine : les comtes de Bitche, de Salm, de Linange, de Pfaffen-Hoffen, et les sires de Gerbevillers, de Ligniville, de Nettancourt, de Ribeaupierre, d'Haussonville, de Lenoncourt. Les serviteurs de sa maison, et jusqu'à ses secrétaires, chevauchaient armés dans cette noble troupe, qui tenait la droite du corps de bataille. L'arrière-garde n'était composée que de huit cents coulevriniers.

D'après le rapport des cavaliers qu'on avait envoyés devant, et d'après les informations qu'avait données le comte de Campo-Basso, l'ordonnance de l'armée ennemie était assez bien connue. Deux Suisses, que la misère avait forcés à s'enrôler chez les Bourguignons, et qui s'en vinrent rejoindre les gens de leur pays, expliquèrent encore mieux la position de l'ennemi; ils s'offrirent à servir de guides.

Toute cette armée marchait joyeuse et empressée. La neige tombait à gros flocons; le jour en était obscurci; on ne voyait pas loin devant soi. Une décharge de l'artillerie des Bourguignons, tirée hors de portée; indiqua qu'on approchait. Les Suisses s'arrêtèrent : un vieux prêtre de leur pays leur fit la prière. « Dieu combattra pour vous, dit-il, le Dieu » de David, le Dieu des batailles! » Tous s'étaient mis à genoux; ils baisèrent la terre neigeuse. Le duc René était descendu pour prier avec eux. Il remonta à cheval, et leur adressa la parole en allemand : « Mes enfants, dit-il, puisque l'ennemi » est assez téméraire pour nous attendre et accepter » la bataille, il nous en faut tirer une mémorable » vengeance. »

En attaquant de front l'artillerie des Bourguignons sur la grande route, on eût perdu beaucoup de monde. Guillaume Herter, avec son avant-garde, se porta à la gauche, et, suivant un ancien chemin, le long du ruisseau, s'en alla passer dans le bois, derrière le coteau où s'appuyait la droite de l'ennemi. Pendant ce temps-là, le ciel commença à s'éclaircir. Le duc René, voyant que cette aile avait laissé un espace entre elle et la lisière du bois, voulut aussi la tourner par là et au plus près. Il y envoya quatre cents chevaux. Cette attaque fut malheureuse. Le sire de la Rivière, à la tête de la cavalerie bourguignonne, pressait déjà vivement les Lorrains, lorsque tout à coup parut sur la hauteur l'avant-garde de Guillaume Herter. Il avait avec lui les gens d'Uri et d'Unterwalden; on entendit retentir au loin, et par trois fois, le son de leurs trompes. Le duc de Bourgogne, reconnaissant ce son terrible qui lui rappelait Granson et Morat, se sentit glacé au fond du cœur. Cependant le courage ne pouvait lui manquer; comme on le disait communément, jamais peur ne se laissa voir sur son visage, et il ne craignait rien en ce monde que la chute du ciel. Il fit changer de front à ses archers, et les tourna contre les Suisses, qui descendaient du coteau sur sa droite.

Parmi le découragement de tous, environné par une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que la sienne, on le voyait s'en aller d'un lieu à l'autre, ranger ses hommes, les ranimer par menaces ou par exhortations, et donner ses ordres tout comme s'il y avait eu quelque espérance à concevoir. Autour de lui, quelques fidèles serviteurs dont il avait méconnu les conseils, Rubempré, Contay, Galeotto, le grand bâtard, le comte de Chimay, faisaient aussi tous leurs efforts. Mais rien ne pouvait arrêter l'élan des Suisses. La cavalerie se porta au-devant d'eux sans retarder leur marche; une décharge de coulevrines à main, qui renversa mort Galeotto et beaucoup d'autres cavaliers, acheva la complète déroute de l'aile droite.

L'aile gauche, que commandait Josse de Lalain, ne pouvait faire une meilleure défense. Elle fut bientôt enfoncée et poursuivie vivement sur la route et le long de la rivière par le duc de Lorraine et sa cavalerie. Les fuyards croyaient passer sur le pont

de Bouxières; Campo-Basso le gardait. En même temps la garnison fit une sortie. Bientôt les Bourguignons virent s'élever derrière eux les flammes qui achevaient de consumer leur camp. Toute l'armée fut en peu d'instants dispersée : les uns se jetant dans la Meurthe pour essayer de la traverser; les autres s'enfonçant dans les bois ou gagnant les campagnes.

La bataille avait peu duré et n'avait pas été meurtrière. La poursuite fut terrible; deux heures après la chute du jour, les Lorrains, les Allemands, les Suisses, les habitants du pays eux-mêmes couraient encore de tous côtés, tuant sans défense ceux qu'ils rencontraient.

Après avoir poussé avec ses cavaliers jusqu'à Bouxières, le duc René reprit le chemin de sa capitale qu'il venait de délivrer. Il demandait à chacun si l'on n'avait pas quelque nouvelle du duc de Bourgogne, si l'on ne savait point quelle route il avait prise, s'il n'était point blessé, ou si quelqu'un ne l'avait point fait prisonnier. Personne ne pouvait lui en rien dire. Il fit son entrée à Nancy par la porte Notre-Dame. Cette vaillante garnison, qui contre toute apparence avait soutenu un si long et si terrible siége, et les habitants qui avaient tant souffert pour se conserver à lui, se jetaient en foule au-devant de ses pas. Malgré leur dénûment, ils avaient illuminé la ville. Le duc commença par aller remercier Dieu dans l'église Saint-Georges; puis on le conduisit jusqu'à son hôtel, aux cris de « Vive le duc » René! vive notre bon et vaillant seigneur! » Pour lui montrer quelles souffrances on avait endurées, le peuple avait imaginé de ranger en tas devant sa porte toutes les têtes de chevaux, de chiens, de mulets, de chats et autres bêtes immondes, qui depuis quelques semaines étaient la seule nourriture des assiégés.

Le lendemain, jour des Rois, le duc René continua à s'enquérir avec anxiété de ce qu'était devenu le duc de Bourgogne. On chercha parmi les morts. Sur ce triste champ de bataille, furent successivement trouvés le sire de Rubempré, qui avait si doucement gouverné la Lorraine; le sire de Contai, ce fidèle conseiller du Duc; le seigneur Galeotto, dont la loyauté faisait tant de honte à la trahison de Campo-Basso; Frédéric de Florsheim, qui commandait les Badois au service de Bourgogne; le sire de Vaux-Marcus, qui s'était fait serviteur du Duc la veille de Granson, et n'avait connu de lui que ses revers. Bien d'autres vaillants gentilshommes furent reconnus parmi les morts, mais on ne découvrit point le corps du duc de Bourgogne. Les prisonniers furent interrogés : il y en avait un grand nombre et des plus illustres. A chaque moment on en amenait de nouveaux qu'on avait crus morts ou en fuite : le grand bâtard, son fils aîné (1); le comte de Nassau; Philippe comte de Rothelin, fils du margrave Rodolphe; le comte de Chimay; Hugues de Château-Guyon; Olivier de La Marche (2); le fils du sire de Contay; Josse de Lalain, qui avait été fort blessé; enfin les plus grands seigneurs et les plus sages hommes de la Flandre et de la Bourgogne. Aucun ne pouvait dire ce qu'était devenu leur maître. Les uns rapportaient que, lorsqu'il avait vu son armée en déroute, on l'avait entendu crier : « A Luxembourg! » D'autres racontaient qu'au fort de la mêlée, il avait reçu un si rude coup de hallebarde qu'il en avait été étourdi et ébranlé, mais que le sire de Cité l'avait soutenu et remis sur ses arçons; qu'alors il s'était de nouveau élancé comme un lion parmi les combattants; le sire de Cité, abattu au même moment, n'avait pu le suivre, ni savoir de quel côté il était allé (3).

Le duc René, pour savoir quelle route il avait pu prendre, envoya des messagers de toutes parts, et fit demander jusqu'à Metz si l'on n'avait rien appris de lui.

Pendant ce temps-là, les fuyards répandaient partout des récits de toutes sortes sur le duc de Bourgogne (4); quelques-uns s'étaient enfuis avant même que le combat fût commencé; d'autres, au milieu du désordre, n'avaient pu rien distinguer de ce qui se passait auprès du Duc, puisqu'il faisait nuit lorsque la bataille s'était terminée. En outre, tous ces hommes étaient encore remplis d'épouvante

(1) Histoire généalogique.

(2) Pour charmer sa captivité, Olivier de la Marche revint aux lettres, qu'il cultivait cependant avec plus d'amour que de succès. C'est une rareté bibliographique que le poëme suivant dont il est l'auteur : *Le débat de Cuidier et de Fortune, composé par messire Olivier de la Marche, lui estant prisonnier de la journée de Nansi, imprimé à Valenchiennes par Jehan de Liége, demorant devant le couvent de Saint-Pol.* Petit in-4° goth. de 10 feuil. à longues lignes. Olivier de la Marche, fidèle à son souverain même au delà du tombeau, quoique les tombeaux ne donnent ni honneurs ni pensions, consacra à la mémoire de Charles un ouvrage en vers que M. Buchon a attribué à Georges Chastellain, et qui est intitulé : *Le Chevalier délibéré*, imprimé plusieurs fois et recherché. De Reiffenberg. (G.)

(3) Gollut.

(4) Amelgard.

et de trouble. Les réponses qu'ils faisaient aux questions que chacun s'empressait de leur faire, étaient mal entendues, exagérées, rapportées à faux. De telle façon, qu'en peu d'instants il se forma dans les pays voisins, et de proche en proche dans tout le royaume et en Flandre, des opinions diverses sur la disparition du duc de Bourgogne. Ici, on affirmait qu'il s'était enfermé dans un château du pays de Luxembourg; là, qu'un de ses serviteurs l'avait ramassé blessé sur le champ de bataille, et le soignait dans une retraite inconnue. Ailleurs, on disait qu'un seigneur d'Allemagne l'avait fait prisonnier et l'avait secrètement emmené de l'autre côté du Rhin. La croyance générale, celle qui plaisait le plus aux peuples, comme plus merveilleuse, c'est qu'il n'était pas mort, et que bientôt on le verrait reparaître. « Gardez-vous bien, disait-on dans quelques » villes de ses États, de vous comporter autrement » que s'il était vivant encore, car ses vengeances » seraient terribles à son retour. »

Cependant, le lundi au soir, le comte de Campo-Basso, qui peut-être en savait plus que nul autre sur le sort du Duc, amena au duc René un jeune page nommé Jean-Baptiste Colonna, d'une illustre maison romaine, qui, disait-il, avait vu de loin tomber son maître, et saurait bien retrouver la place.

Le lendemain, mardi 7 janvier, sous la conduite de ce page, on se mit à chercher de nouveau le corps. Il se dirigea vers l'étang de Saint-Jean; à environ trois portées de coulevrine de la ville (1). Là, à demi-enfoncés dans la vase du ruisseau qui remplit cet étang, près de la chapelle de Saint-Jean de l'Atre, étaient une douzaine de cadavres dépouillés. Une pauvre blanchisseuse de la maison du Duc s'était, comme les autres, mise à cette triste recherche : elle aperçut briller la pierre d'un anneau au doigt d'un cadavre dont on ne voyait pas la face. Elle avança et retourna le corps: » Ah! mon prince ! » s'écria-t-elle ; on y courut. En dégageant cette tête de la glace où elle était prise, la peau s'enleva; les loups et les chiens avaient déjà commencé à dévorer l'autre joue ; en outre, on voyait qu'une grande blessure avait profondément fendu la tête depuis l'oreille jusqu'à la bouche.

En cet état ce corps était presque méconnaissable. Cependant, en l'examinant avec soin, Mathieu Lupi son médecin portugais, Denis son chapelain, Olivier de La Marche son chambellan, et plusieurs valets de chambre, le reconnurent sans en pouvoir douter. Des marques certaines ne pouvaient donner lieu à aucune méprise. On retrouva au cou la cicatrice de sa blessure de Montlhéri. Deux dents qui lui manquaient, depuis une chute qu'il avait faite; ses ongles qu'il avait la coutume de porter plus longs qu'aucune personne de sa cour ; la trace de deux abcès qu'il avait eus, l'un à l'épaule, l'autre au bas-ventre; un ongle retourné dans la chair à l'orteil gauche ; l'anneau qu'on lui avait vu au doigt, étaient autant de signes assurés.

On lava ce corps avec de l'eau chaude et du vin; alors il fut pleinement reconnu par ses serviteurs désolés et par le grand bâtard son frère. Outre la plaie de la tête, il était percé de deux coups de pique; l'un traversait les cuisses, l'autre s'enfonçait au bas des reins.

Dès que le duc de Lorraine sut qu'on avait enfin trouvé le corps du duc Charles, il ordonna qu'on le transportât dans la ville. Quatre gentilshommes chargèrent sur leurs épaules la litière où il fut placé. Le corps fut déposé chez un nommé Georges Marquis, sous une tente de satin noir; le lit de parade était en velours noir ; le corps était revêtu d'une camisole de satin blanc, et recouvert d'un manteau de satin cramoisi; une couronne ducale, ornée de pierreries, entourait son front défiguré. On lui avait chaussé des houzeaux d'écarlate et des éperons dorés. Le duc de Lorraine s'en vint jeter de l'eau bénite sur le corps du malheureux prince. Il lui prit la main par-dessous le poêle : « Ah! cher

(1) Pour conserver la mémoire de la victoire du duc René, on érigea, à l'endroit même où avait été découvert le corps du duc de Bourgogne, une croix, avec cette inscription ;

En l'an de l'incarnation
Mil quatre cent septante six,
Veille de l'apparution,
Fut le duc de Bourgogne occis,
Et en bataille ici transis,
Où croix fut mise pour mémoire,
René, duc de Lorraine, merci
Rendant à Dieu pour la victoire.

Cette croix tomba en 1610. M. de Haraucourt, alors gouverneur de Nancy, la fit relever, et ajouta ces vers :

Et tombée en mil six cent et dix,
De Haraucourt, gouverneur de Nancy,
Seigneur d'Acrem, Dulem et Murevaul,
En août m'a fait refaire de nouveau.

Voy. *Essais sur la ville de Nancy*, La Haye, 1779. (G.

» cousin, dit-il les larmes aux yeux, Dieu veuille » avoir votre âme ! vous nous avez fait bien des » maux et des douleurs ! » Puis il baisa cette main, se mit à genoux et resta un quart d'heure en prière.

Le corps fut ensuite solennellement levé et transporté à l'église Saint-Georges (1). Le cortége était pompeux; tous les seigneurs de Bourgogne, et les serviteurs du Duc qui avaient été faits prisonniers, assistaient tristement aux funérailles de leur maître et de cette superbe puissance de Bourgogne ruinée et perdue à jamais par sa faute. Les bourgeois, les magistrats et le clergé de la ville; les seigneurs de Lorraine les capitaines de Suisse et d'Allemagne, suivaient le convoi. Enfin venait le duc René lui-même, à pied, revêtu de sa cotte d'armes, traînant un long manteau de deuil, et portant pour marque de sa victoire une longue barbe d'or (2) pendant jusqu'à sa ceinture, selon un usage des anciens preux et des Romains d'autrefois (3).

Chacun, en suivant le corps de ce grand prince, qui avait voulu être le maître de toute la chrétienté, qui avait tenté de si merveilleuses entreprises, qui avait depuis dix ans tenu en alarmes rois, empereurs et peuples, faisait de pieuses réflexions sur le néant des choses humaines et les voies terribles de la Providence. En déplorant cette mort cruelle, dont ses plus grands ennemis ne pouvaient s'empêcher d'être émus et consternés, on songeait cependant aux Liégeois qu'il avait fait massacrer impitoyablement, aux habitants de Nesles, aux garnisons de Briey et de Granson, et l'on disait que jamais homme n'avait mieux mérité de mourir par l'épée. D'autres voyaient l'arrêt de sa perte dans la façon déloyale dont il avait livré le connétable. On parlait aussi du supplice récent de ce malheureux Siffrein de Baschi et de ses compagnons. Les paroles que le Duc avait dites un an auparavant aux états de Lorraine, en leur promettant de faire à jamais sa demeure à Nancy; le serment qu'il avait juré d'y rentrer pour la fête des Rois, revenaient en mémoire, et semblaient comme des oracles du destin dont la mort seule découvre le sens.

Comment et par quelle main avait péri le duc Charles, c'est ce qui ne fut jamais complétement avéré. Bien des gens demeurèrent persuadés que les hommes apostés par le comte de Campo-Basso l'avaient tué ou du moins achevé. Toutefois on raconta généralement que le premier coup lui avait été porté à la tête par un boulanger de Nancy, nommé Humbert (4); qu'ensuite, ayant voulu traverser le ruisseau de l'étang de Saint-Jean, la glace avait enfoncé sous les pas de son cheval. Alors, disait-on, il avait crié à un cavalier qui le poursuivait : « Sauvez le duc de Bourgogne »; mais cet homme d'armes, qui se nommait Claude de Bazemont, châtelain de la Tour du Mont à Saint-Dié, était sourd : malheureusement il crut entendre : « Vive Bourgogne ! » et porta au Duc les derniers coups. On prétend qu'il mourut de chagrin, quand il sut que c'était lui qui avait donné la mort à un si grand prince.

(1) Le 12 janvier.

Il fut inhumé devant l'autel de Saint-Sébastien, et le duc René lui fit dresser un superbe mausolée, où l'on voyait la figure de ce prince, avec une épitaphe rapportée dans les *Essais sur la ville de Nancy*, La Haye, 1779. (G).

(2) *Sic illis aurea barba.* (PERSE.)

(3) Le duc René ne se contenta pas de faire rendre au duc de Bourgogne les honneurs funèbres qui lui étaient dus. Il fit rassembler en un même lieu les corps de tous les Bourguignons qui avaient été tués, et dans de grandes fosses faites à ce dessein, il les fit tous inhumer. Il donna ensuite ses ordres pour construire une chapelle au même endroit, laquelle fut longtemps nommée, pour cette raison, la chapelle des Bourguignons. Elle est devenue ensuite un célèbre pèlerinage, sous le titre de *Notre-Dame de la Victoire*, et depuis, sous celui de *Notre-Dame de bon Secours*. Elle a subsisté jusqu'au règne de Stanislas Ier, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, qui a fait construire, en 1738, la nouvelle église dédiée à la Vierge, sous ce dernier titre, et qui l'a placée à côté de la vieille chapelle.

Au milieu du cimetière des Bourguignons, derrière la chapelle dont nous venons de parler, Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, et femme du duc Antoine, fils du duc René II, fit élever une croix pour conserver la mémoire de ce fait remarquable, et l'on y grava ces vers :

Mil quatre cent soixante et seize advient
Que Charles de Bourgogne ici vient,
Accompaigniez de soudairs et gendarmes,
Cuidant Nancy surprendre à force d'armes,
Veille des rois qu'on départ le gâteau ;
Il fut occis en passant ung ruisseau,
Et la plupart de ses hommes de guerre
Furent occis et semez par terre,
Puis recueillis par le commandement
Du preux René, qui pieusement
Obtint sur eux glorieuse victoire,
Dont les corps sont ici gisans en mémoire
De ce conflict. Renée de Bourbon,
Noble princesse, ayant vouloir très bon,
Femme du très illustre duc Anthoine,
Fils de René, noble duc de Lorraine,
A fait bâtir ce cimetière et croix
L'an mil cinq cent avec vingt et trois ;
Priez Dieu que par sa sainte grâce
Aux trespassez pardon et merci fasse. *Amen.*

Voy. les *Essais sur la ville de Nancy*. (G.)

(4) Specklin. — Récit à la suite de Comines.

Toutefois le délai qui s'était écoulé avant qu'on retrouvât son corps avait donné aux bruits répandus et accrédités par les fugitifs le temps de s'emparer des esprits du vulgaire. Lorsqu'on apprit la vérité, on n'y voulut plus croire. Il fut impossible de persuader aux peuples que le duc de Bourgogne était mort. Mille histoires fabuleuses se débitaient: on l'avait vu à un tel endroit; c'était en tel pays qu'il était caché; on le tenait enfermé dans une prison; il s'était caché en un couvent. Enfin, dix ans après, il y avait encore des gens qui faisaient la gageure qu'on allait voir reparaître ce grand duc Charles, et des marchands livraient leur marchandise gratuitement, sous condition qu'on la leur payerait le double, lors de son prochain retour (1).

Une telle croyance contribuait encore à accroître sa renommée et à en faire comme une sorte de personnage merveilleux, sujet continuel des entretiens populaires. Quant aux gens sages de son temps, ils portaient sur lui un jugement plus réfléchi. C'était pour eux une grande occasion de moraliser (2), et d'expliquer les justices que Dieu sait faire, même dans cette vie. Ils disaient que nul prince n'était né avec de plus grandes et de plus belles qualités: ami de la justice et du bon ordre, loyal et amoureux de l'honneur; chaste, sobre, tempérant, actif, vigilant, dur à la fatigue et à la souffrance; vaillant par merveille; rude, mais cependant bon et pitoyable, surtout pour les pauvres et petites gens. Mais, disait-on, la splendeur de cette maison de Bourgogne, qui avait semblé arbitre entre la France et l'Angleterre, ces deux plus puissants royaumes de la chrétienté, et qui avait servi d'asile hospitalier à Édouard de Lancastre et au dauphin Louis; ce faste qu'avait tant aimé le duc Philippe; tous ces grands seigneurs dont il avait formé sa cour et le service de sa maison; plus que tout cela, le pouvoir absolu gagné sur les vassaux et conquis sur les villes, avaient de bonne heure ébloui sa jeunesse, et lui avaient inspiré un prodigieux orgueil.

Une fois devenu le maître, il n'avait plus voulu rencontrer obstacle ni contradiction; il avait tout rapporté à lui; ce qui lui arrivait d'heureux semblait toujours lui appartenir en propre, et il n'en attribuait rien ni à la protection divine ni au savoir-faire de ses serviteurs. De la sorte, ne refusant jamais rien à son idée ni à sa passion, de juste qu'il était, on l'avait vu devenir tyrannique, plein de prévention et de cruauté; de loyal, il était devenu aussi perfide que la plupart des autres princes, et son impétueuse ardeur ne s'arrêtait plus aux empêchements que l'honneur pouvait mettre à sa volonté.

Son désir de gloire et de puissance s'était tourné à rêver l'empire du monde entier. Alors il avait accablé ses peuples d'impôts, sa noblesse de fatigues, et s'était précipité dans de folles guerres. Corrompu par l'orgueil, il n'avait pas même été ce qu'il semblait surtout appelé à devenir, un grand chef de guerre. Sauf les expéditions contre les malheureux Liégeois, où il avait eu affaire à des séditieux insensés, il n'avait jamais réussi à rien. Sans parler même de cette guerre contre les Suisses qui l'avait perdu, on l'avait vu échouer devant Amiens, Beauvais et Neuss.

C'est qu'il ne suffisait point de rendre de belles ordonnances sur les gens de guerres, de les faire exécuter, de maintenir une bonne discipline, de connaître les moindres détails, de donner l'exemple de l'activité, de la patience et du courage; il fallait, pour le gouvernement d'une armée, comme pour le gouvernement d'un État, de la prudence et de la docilité aux bon avis. D'ailleurs, s'il était ferme dans le commandement, il ne savait pas gagner le cœur des soldats ni leur donner cette sorte de joyeuse impétuosité qu'inspire un chef lorsque, même à travers sa rudesse, il leur montre affection et confiance. Le duc Charles n'aimait personne; sa colère était violente, mais froide, hautaine et outrageante. Il eut autour de lui jusqu'au dernier moment des serviteurs fidèles et même dévoués, parce qu'il s'en trouve toujours qui, malgré tout, s'attachent à leur prince et à leur maître, tant ils le regardent comme au-dessus d'eux; mais tous ses peuples et tous ses soldats avaient fini par l'avoir dans une haine extrême.

Quant aux ennemis qu'il s'était faits, il les avait mis au point qu'il leur fallait le détruire pour se sauver. Le plus redoutable de tous était le roi de France. Les dix années de règne du duc Charles n'avaient été pour ainsi dire qu'une lutte de force ou de ruse contre cet habile et puissant adversaire. Sans doute il ne devait pas se fier au roi, qui avait toujours eu de mauvais desseins contre lui. Il était toutefois évident que le duc de Bourgogne aurait pu avoir la paix, ou du moins de longues et durables trêves avec le royaume. Par malheur, dès

(1) Amelgard.

(2) Amelgard. — Comines — Specklin.

les premiers temps, ce fut à qui détruirait l'autre, et le combat n'était pas égal.

Le roi de France, vaillant de sa personne, avait moins de courage dans ses résolutions que le duc Charles. Il avait aussi de bien plus grands embarras et plus de périls intérieurs dans le gouvernement de ses États; mais c'était à la fois le plus actif et le plus patient des hommes. Lorsque le duc de Bourgogne avait conçu un projet, il s'y obstinait follement; et quand enfin il y voyait trop d'obstacles, il se précipitait dans un autre. Le roi, au contraire, sans varier dans son dessein, ne mettait jamais nulle fierté à y réussir par un moyen plutôt que par un autre. La vivacité de son genie le portait à s'ennuyer assez vite de ce qui tardait trop, et alors il changeait, non de but, mais de chemin. Il réduisit ainsi tous ses ennemis les uns après les autres, sachant attendre l'occasion, et surtout réparer ses fautes, parce qu'il les connaissait et savait mieux que personne en quoi et pourquoi il s'était trompé.

Quant à la ruse et au manque de foi, l'un ne pouvait guère en faire de reproches à l'autre; mais chacun y faisait voir tout son naturel, et l'emportement du Duc donnait quelque chose de brutal et de scandaleux à ses trahisons, comme à Péronne ou pour le connétable et la duchesse de Savoie. De même ils étaient tous les deux sanguinaires, ainsi que la plupart des princes de leur temps, et faisaient peu de compte de la vie des hommes. Mais le Duc était cruel par colère, et le roi par vengeance : l'un fit périr plus de gens par les massacres, et l'autre par les supplices.

La connaissance des hommes était peut-être le plus grand avantage du roi sur le Duc. L'un ne voyait en eux que les instruments de sa volonté et ne savait que s'en faire obéir; tous lui étaient bons lorsqu'ils semblaient dociles et exacts à le servir. L'autre, par goût autant que par habileté, entrait en commerce avec eux, s'insinuait dans leur confiance, aimait à leur donner l'idée de son esprit et de sa pénétration, savait les faire parler, au risque de trop parler lui-même. Il n'avait pour personne une affection véritable, et nul n'était si méfiant; mais ceux qui étaient vaillants lui plaisaient; ceux qui étaient doctes et sages dans le conseil lui semblaient d'un prix infini; il faisait grand cas de ceux qui parlaient bien ; il se divertissait à deviser avec ceux qui étaient spirituels; un valet qui montrait du discernement et de la finesse lui gagnait le cœur, et encore qu'il ne crût guère à la droiture et à la ferme probité, il la trouvait honorable quand il la rencontrait.

Bien différent de ce génie variable et qui savait se ployer à tout, le duc Charles avait une âme où rien ne trouvait accès ; elle semblait, comme ses membres les jours de bataille, enfermée dans une armure de fer. Aussi y avait-il une grande différence de la manière dont chacun était servi. Le roi avait partout des gens choisis pour lui être utiles spécialement en telle ou telle chose, en telle ou telle circonstance. Il les gagnait par son argent, il est vrai, mais aussi par ses bonnes façons et ses flatteries. Au contraire des autres princes, il aimait mieux flatter les autres que d'être flatté, jugeant que la duperie est du côté de celui qui reçoit les louanges. C'est ainsi que dans les traités, dans les pourparlers, dans toutes les pratiques secrètes, il trouvait toujours son profit.

Ses propres serviteurs, qu'il voyait sans cesse d'un œil méfiant, qu'il négligeait lorsqu'ils lui étaient moins utiles, dont il était sujet à se lasser et à s'ennuyer, avaient fini par lui être plus fidèles et à prêter beaucoup moins l'oreille à tout ce qu'on pouvait tramer contre lui. Ils avaient appris à le craindre davantage, à avoir peur de sa subtilité qui savait tout découvrir ou deviner, et de sa vengeance qui était cruelle et impitoyable lorsqu'il n'y voyait pas de danger; lui, de son côté, avait été enseigné par ses propres fautes à mieux ménager les hommes auxquels il avait affaire. Pendant ce temps-là, le duc de Bourgogne perdait l'un après l'autre ses conseillers et ses serviteurs, presque sans les regretter, tant il les écoutait peu.

Quant à la puissance de chacun, elle n'était pas non plus comparable. Toutes vastes et nombreuses qu'étaient les seigneuries du duc de Bourgogne, elles avaient bien moins d'habitants que le royaume : le roi pouvait facilement avoir des armées beaucoup plus nombreuses; il pouvait aussi lever de bien plus forts impôts. Les libertés de la Flandre avaient été, il est vrai, presque entièrement détruites; toutefois les peuples n'y étaient pas encore bien accoutumés à être taxés sans leur consentement; tandis que l'inertie et la muette patience des Français à supporter une si complète tyrannie (1) étaient un

(1) Thomas Basin, évêque de Lisieux. La chronique citée dans cette histoire et ailleurs, sous le nom d'Amelgard, est, au moins en grande partie, de Thomas Basin; il était, comme il le raconte dans un autre manuscrit, serviteur de

sujet de surprise pour ceux qui vivaient hors du royaume.

Quant à la guerre, le roi avait eu grande crainte de la faire, et le Duc s'y regardait toujours comme assuré de la victoire. Cependant elle eût été au moins douteuse. Le Duc était d'une grande vaillance, mais le roi n'en avait pas moins, et de plus conservait son sang-froid au plus fort du péril. L'un comme l'autre avaient de vaillants capitaines; toutefois en Bourgogne on n'en nommait aucun dont la renommée fût pareille à la renommée du comte de Dammartin, du maréchal Rouault, du sire de Beuil, du capitaine Sallazar, et de beaucoup d'autres, qui avaient vu les anciennes guerres et chassé les Anglais du royaume.

C'est ainsi qu'après la chute du duc Charles on raisonnait sur ce qui avait précipité si rapidement et sans retour cette glorieuse maison de Bourgogne, dont les quatre ducs, l'un après l'autre, avaient décidé de toutes choses dans la chrétienté, et occupé sans relâche les bouches de la renommée. Toute la faute en était attribuée, non à la fortune (1), mais à la juste punition des fautes du dernier Duc. Quelque habile qu'on trouvât la conduite du roi, qui avait si bien su en profiter, on ajoutait que, même sans lui, la démence de son adversaire devait amener sa ruine. La preuve en était manifeste, puisqu'il avait bien pu amener toutes choses au point de périr par la main des Suisses et des Allemands, ses anciens et fidèles alliés.

Le duc Charles de Bourgogne, lorsqu'il fut tué devant Nancy, avait régné neuf années et demie, et il était âgé de quarante-quatre ans. Il était de taille moyenne, d'une complexion robuste, d'une santé vigoureuse; ses cheveux étaient noirs, et il tenait aussi d'Isabelle de Portugal, sa mère, un teint brun, l'œil noir et le regard vif. Il avait été marié trois fois, à Catherine de France, morte encore enfant; à Isabelle de Bourbon, dont il avait eu mademoiselle Marie de Bourgogne, son unique fille et sa seule héritière; enfin à Marguerite d'York, qu'il laissait veuve et sans enfants. Comme son bisaïeul Philippe le Hardi, il avait vécu chastement; on ne lui avait point connu de maîtresses, et il ne laissa aucun bâtard. Il eut même si peu de goût pour la société des femmes, que ce fut un sujet de calomnie contre lui.

Son corps resta enseveli dans l'église de Saint-Georges de Nancy jusqu'en 1550, où l'empereur Charles-Quint, son petit-fils, le redemanda à la duchesse douairière de Lorraine, pour lui ériger un tombeau à Bruges (2).

monsieur Charles, frère du roi, et quitta le royaume après la conquête de Normandie, en 1466.

(1) Comines.

(2) Bien avant cette époque, et même déjà sous le règne de Philippe le Beau, des démarches avaient été faites auprès du souverain de la Lorraine; pour obtenir la restitution des ossements de Charles le Téméraire; mais ce ne fut qu'en 1550, que la duchesse douairière, Christine de Danemark, et les états du pays, y consentirent. La reine Marie, sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, envoya à Nancy, pour en rapporter les restes du duc Charles, dom Martin, évêque de Chalcédoine, abbé de Crespin et suffragant de Cambrai, et Christophe de Chambourg, chevalier, seigneur de Prische, justicier des nobles de Luxembourg, accompagnés d'Antoine de Beaulaincourt, chevalier, seigneur de Bellenville, Toison d'or. L'instruction de ces commissaires, datée du 26 août 1550, est aux Archives du Royaume, ainsi qu'une relation des cérémonies qui furent observées lors de la translation du corps depuis Nancy jusqu'à Bruges. On conserve, dans le même dépôt, un document intitulé : *Rapport de Toison d'or touchant le transport fait du corps ou ossements de feu de très recommandée memoire le duc Charles de Bouryoingne, de l'église de Saint-George à Nancy, pays de Loraine, au couvent des Frères Mineurs en la ville de Luxembourg.*

A son arrivée à Bruges, le corps fut déposé devant le grand autel de l'église de Notre-Dame, du côté droit de la tombe de la duchesse Marie. Depuis, Philippe II ordonna l'érection du mausolée qui se voit aujourd'hui.

La statue du Duc, en cuivre doré au feu, ainsi que les ornements, furent coulés et dorés par Jacques Jonghelinck, qui eut aussi à émailler les armoiries; il reçut pour cet ouvrage, 10,500 livres de 40 gros.

Le marbre du monument fut livré et taillé par Josse Aerts et Jean de Smet.

Ce mausolée fut achevé en 1562. Voy. le *Précis des Annales de Bruges*, de M. Delepierre. (G.)



MARIE DE BOURGOGNE.



MARIE DE BOURGOGNE.

1477.

LIVRE PREMIER.

Le roi apprend la bataille de Nancy. — Ses résolutions. — Le roi s'apprête à la guerre. — Soumission du duché de Bourgogne. — Lettre de mademoiselle de Bourgogne. — Elle apprend la mort de son père. — État de la Flandre. — Olivier le Daim. — Le roi arrive en Picardie. — Nouveaux projets du roi. — Négociations pour le Hainaut. — Exactions en Bourgogne. — Ambassade envoyée au roi. — Les états de Flandre. — Ambassade des états de Flandre au roi. — Sédition à Gand. — Lettre du chancelier de Bourgogne à sa femme. — Supplice d'Hugonet et du sire d'Humbercourt. — Prise d'Hesdin et de Boulogne. — Siége d'Arras. — Rigueurs exercées contre Arras. — La Bourgogne se soulève. — Bonne intelligence avec l'Angleterre. — Négociations pour le mariage du dauphin. — Surprise de Tournay. — Occupation de Cambrai. — Guerre en Hainaut. — Prise du Quesnoi. — Prise d'Avesnes. — Nouvelles négociations pour le mariage du dauphin. — Mort du duc de Gueldre. — Siége de Saint-Omer. — Le grand bâtard de Bourgogne remis au roi. — Mariage de mademoiselle de Bourgogne.

Le roi savait que l'armée du duc de Lorraine et des Suisses était arrivée devant Nancy. Connaissant bien le duc Charles, il ne doutait guère qu'il n'advînt tout aussitôt quelque grande chose. Les dernières lettres de monsieur de Craon, qui commandait ses troupes sur les marches de Lorraine, l'avaient mis en grande impatience d'avoir des nouvelles.

Dès lors commençait à s'exécuter le règlement par lequel il avait ordonné que sur les routes il y eût, de quatre lieues en quatre lieues environ, dans les gros bourgs et villages, des maîtres assermentés tenant chevaux courants pour le service du roi. De sorte que les coureurs et porteurs de dépêches qu'il expédiait ou qu'on envoyait vers lui, trouvant à changer sur-le-champ de monture, arrivaient promptement d'un bout du royaume à l'autre. D'heure en heure le roi attendait des lettres de Lorraine à son château du Plessis. Tous les gens de sa cour étaient fort curieux aussi de savoir l'événement de cette guerre, soit pour l'intérêt qu'ils y prenaient

eux-mêmes, soit pour être les premiers à l'annoncer au roi, bien assurés de gagner ainsi ses bonnes grâces et quelque riche récompense (1).

C'était le 5 janvier que s'était donné la bataille de Nancy. Le 9, de grand matin, comme il faisait encore nuit, arriva un chevaucheur qui apportait des lettres de Lorraine. Monsieur du Lude, qui ne couchait pas dans le château, en fut averti et fit venir le coureur. Cet homme n'osant pas refuser un seigneur en si grand crédit près du roi, lui remit les dépêches. Monsieur du Lude se rendit en toute hâte au Plessis, monta à la chambre du roi et heurta à la porte. On lui ouvrit, il remit la lettre qu'écrivait monsieur de Craon.

La joie du roi était si grande et si subite qu'il ne savait quelle contenance garder. Ce n'était pourtant que la première nouvelle, écrite le soir même de la bataille, lorsqu'on ne savait pas encore ce qu'était devenu le duc de Bourgogne. Le roi envoya tout aussitôt quérir ses principaux serviteurs et capitaines de son armée qui avaient leur logis à Tours, tout auprès du Plessis. Ils arrivèrent, et le roi fut empressé de leur montrer les lettres.

L'heure de la messe était venue, il les mena avec lui; puis se fit servir à dîner, et les garda à sa table. Chacun, voyant son allégresse, montrait aussi un extrême contentement. Toutefois, quelques-uns ne se réjouissaient qu'en apparence, par contrainte, et pour cacher le fond de leur pensée. On savait que le roi n'était jamais plus dur et plus cruel que dans la prospérité, et qu'on était toujours mieux avec lui lorsqu'il était dans le péril ou l'embarras. On lui connaissait de vieilles rancunes contre ceux qui avaient pris part soit à la ligue du bien public, soit aux diverses cabales de son frère et des autres grands seigneurs. S'il ne s'était pas vengé, ce n'était point par bonté, mais par précaution. Maintenant, il était au-dessus de tout, rien ne pouvait plus le gêner ni l'intimider : que n'allait-il pas faire? On allait voir des changements de toute sorte : des offices, des pensions, des domaines ôtés à qui les avait reçus; des procédures pouvaient même être entamées. Le temps était passé où le roi dissimulerait des soupçons qui, pour dire le vrai, étaient le plus souvent fondés. C'étaient toutes ces pensées que plus d'un convive s'efforçait de ne pas laisser lire sur son visage; mais, quels que fussent les semblants, il y avait plus de trouble que de satisfaction parmi plusieurs de ceux qui étaient pour lors assis à sa table. Quelques-uns observaient la contenance de chacun, tâchaient d'apercevoir une mine soucieuse sous l'expression de la joie, remarquaient jusqu'à ceux qui en avaient perdu l'appétit et qui ne mangeaient point, se proposant sans doute d'en faire ensuite bon rapport au roi.

Pour lui, il parlait vivement à son ordinaire, sans avoir une autre pensée que les bonnes nouvelles de Lorraine, et s'entretenait surtout avec le chancelier et ses conseillers de ce qu'il convenait de faire. Déjà l'agitation de son contentement s'était tournée en délibération sur ce qu'il y avait à résoudre pour profiter le mieux possible du grand désastre de son ennemi. Qu'était devenu le duc de Bourgogne? Avait-il réussi à s'échapper, ou était-il tombé aux mains des Allemands? S'il en était ainsi, ne pourrait-il pas traiter avec eux, et racheter sa liberté moyennant une forte somme d'argent, lui qui avait de si riches trésors? Serait-ce donc chose sage de se déclarer sur-le-champ, et de se saisir des seigneuries de Bourgogne?

Telles étaient les idées dont le roi était occupé. Il se leva de table, promit à plusieurs de ceux qui étaient là une part dans les domaines du duc de Bourgogne, à supposer qu'il fût mort, et commença à prendre toutes ses dispositions. Il pensait que, si le Duc avait survécu, il se trouvait dénué de forces et de moyens; que son armée était détruite, qu'il avait perdu dans ces trois batailles ses plus vaillants serviteurs et ses plus sages conseillers; qu'ainsi l'on risquait peu à tenter de l'accabler dans sa détresse. Ce fut à cette résolution qu'il s'arrêta. Toutefois, selon son caractère, il ne voulut pas la mettre sur-le-champ et hardiment à exécution.

« Monsieur le comte, mon ami, écrivait-il à monsieur de Craon, j'ai reçu vos lettres et les bonnes nouvelles que vous m'avez fait savoir, dont je vous remercie autant que je puis. Maintenant, il est temps de déployer vos cinq sens de nature, pour mettre le duché et comté de Bourgogne en mes mains. Pour ce, avec votre bande et le gouverneur de Champagne (1), si ainsi est que le duc de Bourgogne soit mort, mettez-vous dans lesdits pays, et gardez-les. Si cher que vous m'aimez, faites-y tenir aux gens de guerre meilleur ordre encore que si vous étiez dedans Paris. Remontrez à ceux du pays que je veux les mieux traiter et garder que nuls de mon royaume, et qu'au regard de ma fil-

(1) Comines.

(2) Monsieur de Chaumont d'Amboise.

leule, j'ai intention de parachever le mariage que j'ai fait déjà traiter de monsieur le Dauphin et d'elle. Monsieur le comte, j'entends que vous n'entrerez auxdits pays, et ne ferez mention de ceci, sinon que le duc de Bourgogne soit mort. Pourtant je vous prie que vous me serviez ainsi que j'en ai la fiance, et adieu. Écrit au Plessis-du-Parc, le 9 janvier.

En même temps le roi fit une lettre pour les bonnes villes de Bourgogne (1). Après avoir fait mention du malheur nouvellement advenu à monsieur le duc de Bourgogne, il remontrait que dans le cas où ledit seigneur serait mort ou pris, ce qu'à Dieu ne plaise, les sujets du duché devaient bien savoir que leur pays était de la couronne et du royaume. Mademoiselle de Bourgogne étant aussi sa plus proche parente et sa filleule, il voulait, de toute façon, garder son droit comme le sien propre. Le roi semblait du reste s'en remettre à la délibération et à la sagesse des bonnes villes, les requérait de lui faire savoir leur volonté sur cette affaire, et promettait aux Bourguignons de pourvoir à leurs demandes en telle sorte qu'ils seraient contents.

Tout en essayant ainsi les voies de persuasion, il avait bien le dessein de n'en pas rester là, et de faire, s'il le fallait, avancer son armée en Bourgogne (2); sauf, si le Duc n'était pas mort, à alléguer que cette précaution avait été nécessaire pour empêcher les Allemands de se saisir d'une des provinces du royaume.

Dès le même jour le bâtard de Bourbon, amiral de France, et le sire de Comines eurent ordre de partir sur l'heure et de prendre leur route vers la Picardie et l'Artois. Ils avaient pouvoir de recevoir et de requérir soumission de tous les pays de la domination du duc Charles; pour mieux les guider dans leur conduite, le roi leur avait permis d'arrêter les coureurs de la poste et les messagers, afin de savoir si le Duc était mort ou vivant.

D'autres furent encore envoyés en Flandre et ailleurs, mais c'étaient des gens de moindre état et moins connus, qui avaient commission d'aviser secrètement à ce qui pourrait être fait de mieux pour les intérêts du roi.

Il n'oublia pas non plus d'écrire cette nouvelle aux bonnes villes et aux principaux seigneurs du royaume, particulièrement au duc de Bretagne.

Le lendemain arriva un nouveau courrier avec des lettres du duc de Lorraine, qui racontaient la journée de Nancy en grand détail, et comment le corps du duc Charles avait été retrouvé parmi les morts. Cette nouvelle mit le comble à la joie du roi. Dès le jour même il alla en pèlerinage au Puy-Notre-Dame en Anjou, qui était une de ses dévotions particulières. De nouvelles lettres furent écrites aux bonnes villes de Bourgogne. Cette fois il ne se bornait point à promettre sa royale protection à mademoiselle Marie de Bourgogne; il rappelait le titre auquel le duché avait été possédé par les derniers ducs, et la clause de réversion à la couronne, que le roi Jean et le sage roi Charles V avaient insérée, en constituant cet apanage à Philippe le Hardi. Le roi, tout en procédant par droit, n'omettait rien de ce qui pouvait lui rendre les gens de Bourgogne soumis ou favorables, et leur donner espérance de se trouver bien sous son gouvernement (3).

De toutes façons, et malgré de si heureuses circonstances, le roi voyait que le moment était venu où il aurait besoin de son armée. Jusque-là il n'avait jamais voulu faire la guerre; maintenant qu'elle semblait ne lui offrir que profit sans péril, il était pressé de la commencer. Son premier soin fut de mettre, s'il était possible, un meilleur ordre dans la tenue des compagnies d'ordonnance. Il fit jurer par serment aux trésoriers de la guerre de payer régulièrement les gens d'armes et les archers; de ne détourner nulle somme pour leur usage particulier; d'assister aux revues; de réserver au profit du roi les gages de ceux qui auraient quitté le service et seraient absents sans congé; de ne payer les nouveaux officiers que du jour de leur commission; de payer en argent et jamais en chevaux ou denrées; de ne faire de retenue que pour la nourriture, mais point pour fourniture d'habits, selles ou garnitures de chevaux; de ne pas laisser les gens d'armes piller leurs archers, et si l'on ne pouvait les en empêcher, d'en avertir le commissaire, les secrétaires du roi ou le roi lui-même. Afin de veiller aussi aux intérêts des bourgeois et habitants, les trésoriers s'engageaient à acquitter les dettes que laisseraient les gens de guerre dans les lieux où ils avaient logé. Le serment était le plus fort que le roi eût su trouver. « Si je contreviens à ce que » j'ai promis, je prie la benoîte croix ici présente, » de me punir de mort dans le bout de l'an. »

(1) Pièces de Comines.
(2) Comines.

(3) Legrand et sa collection de pièces manuscrites. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Pièces de Comines.

Le roi ne demeura que huit jours au Plessis, s'occupant des préparatifs et des règlements de la guerre. Déjà de bonnes nouvelles lui arrivaient de Bourgogne et d'Artois.

Monsieur de Craon, monsieur Charles d'Amboise, le prince d'Orange et l'évêque duc de Langres entrèrent en Bourgogne avec sept cents lances. Les états du duché s'étaient déjà assemblés à Dijon et délibéraient sur ce qu'il convenait de faire dans une conjoncture si difficile. Généralement on ne croyait pas à la mort du duc Charles ; c'était une puissante raison pour ne se point trop engager avec le roi. Les états ne se pressèrent donc point de se rendre aux propositions qu'on leur faisait en son nom. Le prince d'Orange, qui était le plus puissant seigneur des deux Bourgognes, et avait, ainsi que sa famille, tenu un si haut rang dans cette cour, jouissait d'un grand crédit dans la province, spécialement parmi la noblesse des états; il obtint qu'on le laisserait entrer dans la ville avec les sires de Craon et d'Amboise, et l'évêque de Langres, mais sans suite, en laissant les gens d'armes dans les villages des environs. Alors les pourparlers commencèrent.

Le prince d'Orange et les autres seigneurs affirmaient sur leur honneur que le duc Charles avait réellement péri devant Nancy, que son corps avait été trouvé, reconnu et publiquement enseveli. Les gens sages finirent pourtant par ajouter foi à cette nouvelle. Mais les droits du roi étaient loin de leur sembler évidents et irrécusables ; on y faisait de grandes objections. La pratique des fiefs et des pairies de France n'était pas tellement constante qu'on ne pût citer beaucoup d'exemples de transmissions féminines (1). D'ailleurs l'acte d'apanage du duché de Bourgogne ne stipulait la réversion qu'en cas d'extinction de la race, sans faire mention de masculinité. La coutume de Bourgogne admettait les filles à hériter du fief : c'était par héritage de femme que le duché était venu à la possession du roi Jean, et nullement par réversion. Il n'avait ni changé ni pu changer la condition de cette seigneurie. L'ordonnance testamentaire du roi Philippe le Bel, de 1314, et l'ordonnance de Charles V, de 1374, avaient, il est vrai, déclaré que les apanages seraient à l'avenir restreints à la ligne masculine; mais l'ordonnance de Philippe le Bel n'avait point paru obligatoire à ses successeurs, qui ne s'y étaient point conformés; celle de Charles V était postérieure à la constitution de l'apanage de Bourgogne, et n'avait jamais dispensé aucun des rois, lorsque telle avait été leur volonté, d'insérer textuellement, dans les donations d'apanage, la clause restrictive qu'on ne trouvait pas dans l'acte de 1364. Enfin, si le fief était masculin, la maison de Bourgogne avait encore un héritier mâle, Philippe, comte de Nevers, petit-fils du duc Jean sans Peur.

Ces motifs, qui paraissaient fondés aux hommes doctes, étaient encore appuyés par les lettres et les messages du sire de Traisignies (2) ; il se trouvait alors à Poligny, et dirigeait par ses bons conseils Jean, fils du duc de Clèves, lieutenant du Duc dans la comté. Chaque jour ils engageaient les états et les gens de Dijon à demeurer fidèles à leur jeune duchesse, et à se garder des belles paroles et des ruses du roi de France. Mais ils étaient sans force et sans armée, de sorte que leurs exhortations ne profitaient guère. Chacun des seigneurs du duché ne songeait qu'à faire de bonnes conditions avec le roi ; les états voyaient aussi qu'il pourrait être bon d'obtenir quelque accroissement de libertés et de priviléges pour le pays, plutôt que de risquer une résistance inutile en faveur d'une princesse qu'ils ne connaissaient point, et dont rien ne manifestait encore la volonté ni la puissance.

Dès que le roi sut la disposition des états de Bourgogne, il s'empressa de satisfaire à leurs demandes. Louis d'Amboise, évêque d'Alby, qui commençait à être fort avant dans sa confiance, et trois conseillers au parlement de Paris furent envoyés pour suivre une si importante négociation. Les états demandèrent : 1° que les commissaires du roi fissent incessamment sortir les gens de guerre de la province, qu'on les empêchât de faire aucun tort, et qu'on réparât celui qui avait pu être fait ; 2° que le roi s'engageât par lettres patentes à maintenir chacun dans ses charges, dignités, offices, gages et pensions, et qu'il promît qu'aucune poursuite ne serait faite contre ceux qui auraient tenu le parti du Duc ; 3° que toutes charges, aides ou autres impôts établis depuis la mort du duc Philippe fussent cassés et annulés ; 4° que les commissaires employassent leur crédit à faire expédier d'autres requêtes raisonnables qu'on allait leur présenter.

Le sire de Craon avait déjà promis ces conditions. Le roi n'eut garde de le désavouer. Dès le 19 de janvier, deux jours après avoir quitté le

(1) Gollut. — Pièces de Legrand.

(2) *Trazegnies.* (G.)

Plessis, il expédia de Selommes, près Vendôme, des lettres d'abolition pour tous les crimes, délits ou offenses précédemment commis contre sa personne ou son royaume.

Après l'arrivée des nouveaux commissaires du roi, les états tardèrent peu à convenir des termes de leur acte de promesse et reconnaissance. Ils y rappelaient les lettres du roi, et ses prétentions à la vacance du duché; sans s'expliquer formellement, ils déclaraient que puisque le roi témoignait un si grand, bon et entier vouloir pour mademoiselle de Bourgogne, il était humblement supplié de garder et entretenir tous les droits de sa proche parente et filleule. Ils offraient de mettre sous sa main le duché, pour le tenir selon le droit qu'il y avait ou pourrait avoir, et aussi les comtés de Mâconnais, Charolais et Auxerrois avec les seigneuries de Château-Chinon et Bar-sur-Seine, à supposer que ces pays voulussent accéder au présent traité. Ils s'engageaient à faire, sous cette réserve, les serments accoutumés. Ils stipulaient qu'au cas où leur feu Duc serait retrouvé vivant, le roi se départirait aussitôt de cette possession et obéissance, et observerait la trêve de neuf ans conclue à Soleure. Ils remerciaient le roi de l'intention qu'il montrait de marier monsieur le Dauphin avec mademoiselle de Bourgogne, et en témoignaient toute leur joie.

Les états répétaient ensuite les conditions qu'ils avaient proposées à monsieur de Craon et aux premiers commissaires; ils ajoutaient que tous les particuliers et sujets, à savoir : les gens d'Église pour eux, leurs églises et leurs biens; les nobles pour eux et leurs seigneuries; les villes et autres terres sujettes pour elles et leurs habitants, seraient et demeureraient à toujours dans leurs franchises, libertés, prérogatives et coutumes, telles qu'elles avaient été rédigées en écrit et autorisées par le feu duc Philippe.

Lorsque tout était déjà conclu avec le roi, les gens du conseil et des comptes, après avoir demeuré si longtemps, et dans un moment si grave, sans avoir reçu les commandements de leur Duchesse, eurent enfin une lettre de mademoiselle Marie. Elle répondait aux premières nouvelles qui lui avaient été donnés de l'entrée des Français en Bourgogne et des sommations faites par les commissaires du roi.

« Vous êtes bien informés, disait-elle, que le duché de Bourgogne ne fut oncques du domaine de la couronne de France, mais était d'une lignée qui avait autre nom et autres armes, quand, par la mort du jeune duc Philippe, il échut au roi Jean, qui le donna à son fils Philippe pour lui et toute sa postérité quelconque. Ainsi, il n'est aucunement de la nature des apanages de France. La comté de Charolais fut achetée par mondit seigneur Philippe du comte d'Armagnac. Les comtés de Mâcon et d'Auxerre ont été transportées par le traité d'Arras à feu mon aïeul pour lui et ses héritiers mâles ou femelles. Toutes ces choses, vous les remontrerez, si vous ne l'avez déjà fait. En outre, j'ai envoyé devers le roi, et les choses se mettront en communication et appointement; car le roi fait savoir qu'il ne me veut rien ôter de mon héritage. Par quoi et autres motifs, efforcez-vous de gagner délai. Si le gouverneur de Champagne ne se veut contenter, disposez-vous à tenir le pays en mon obéissance et à garder les meilleurs villes et places; et Dieu aidant, vous aurez brièvement bon soulagement par appointement ou autrement. En outre, la saison n'est point bonne pour asseoir des siéges.

» Quant à la garde de la comté, il n'est pas besoin que ceux qui prétendent m'ôter mon bien d'un côté se présentent comme pour me le garder d'un autre. Je vous envoie lettres et instructions pour appointer avec les Allemands. Faites conduire la chose par Simon de Cleron. Tenez donc, tant au duché qu'à la comté, les pays en mon obéissance autant que possible, dans le cas où vous ne pourriez mettre la chose en délai, ce qu'il faut tâcher. Au surplus, croyez le porteur de ce qu'il vous dira. Écrit à Gand, le 23 janvier. Recommandez-moi aux prélats, nobles et villes, auxquelles je prie qu'ils retiennent toujours en leur cœur la foi de Bourgogne, quand bien même ils seraient contraints de parler autrement.

» Marie. »

La jeune princesse ne leur promettait aucun secours. C'est qu'en effet elle était hors d'état de se défendre contre les entreprises du roi. Elle-même se trouvait en Flandre au milieu des troubles et des périls, qui ne lui avaient pas même laissé un jour de triste loisir pour pleurer la mort de son père.

Lorsque le chancelier Hugonet avait été assuré de cette déplorable nouvelle (1), il avait d'abord averti la dame d'Hallwin (2) et les autres gouvernantes de mademoiselle de Bourgogne, leur deman-

(1) Histoire de Bourgogne.

(2) Lisez : *Halewin*. Jeanne de Comines, femme de Jean, sire de Halewin, après avoir dirigé l'éducation de Marie de Bourgogne, devint *gouverneresse* de son fils Philippe et dame

dant de la préparer à ce rude coup. Il vint ensuite avec le sire d'Humbercourt; après avoir été admis en présence de la princesse, il lui fit une belle harangue, parla des hasards de la guerre, des malheurs qui en peuvent survenir aux princes, dit ensuite qu'il avait plu à Dieu d'envoyer au Duc son père une fortune contraire dans la bataille devant Nancy; que bien des gens, et de la plus illustre condition, y avaient péri; que le grand bâtard et les plus distingués de la noblesse étaient prisonniers; que quant au Duc, il ne pouvait se résoudre à lui en parler, mais que ses dames s'étaient chargées de lui faire un si triste récit. Puis ce digne chancelier, contraignant sa douleur et ses larmes, conjura la princesse d'avoir recours à Dieu, de ne point se laisser abattre par le désespoir, de se montrer courageuse. Il l'exhorta à se confier aux serviteurs de son père et à madame de Bourgogne sa belle-mère, lui protestant de son dévouement, de celui de tous les conseillers, et de l'affection de ses sujets.

Messire Hugonet lui disait, pour la consoler, des paroles qui étaient loin de la vérité; il s'en fallait bien que ses sujets, et surtout ceux dont elle était environnée, prissent la moindre part à sa douleur. Jamais la mort d'un prince n'avait excité une joie plus universelle (1), et sauf ceux qui étaient à gages et craignaient de perdre leurs offices, il n'y avait personne qui ne se sentît content et délivré. Le peuple des villes, et surtout les Gantois, songeaient à leurs libertés perdues qu'ils allaient recouvrer, aux impôts mis sans leur consentement qu'ils ne payeraient plus, aux menaces cruelles du Duc, que sa mort rendait vaines.

Dès le jour même, les gens de Gand montrèrent tout leur mauvais vouloir; nul d'entre eux ne se rendit au service funèbre qu'on célébra pour le duc Charles, et l'on murmurait publiquement contre la dépense de cette solennité. Il en fut de même dans toutes les principales villes de Flandre. On laissa les serviteurs du Duc prier seuls pour le repos de son âme, et les églises restèrent vides.

Dans une telle disposition des esprits, l'obéissance ne pouvait guère se maintenir. A Bruges, à Bruxelles, à Anvers, tout comme à Gand, on cessa d'acquitter les taxes et gabelles; les percepteurs furent maltraités, les officiers et magistrats insultés ou même rançonnés. Les nobles avaient encore moins d'autorité sur tous ces peuples de Flandre; ils étaient plus que jamais en butte à la haine et à la méfiance. On leur reprochait d'avoir servi avec un zèle joyeux à l'oppression du pays, d'avoir aidé les ducs à ruiner les franchises et libertés, de s'être faits Bourguignons et Français; ils étaient aussi violemment soupçonnés de vouloir, à cause de leur penchant habituel à servir princes riches et puissants, livrer la Flandre au roi de France. C'était surtout dans les villes et cantons où l'on parlait la langue flamande et non la langue française, qu'éclatait cette rancune contre les Bourguignons et cette crainte de tomber au pouvoir du roi.

Il n'était pourtant pas tout à fait étranger à ces troubles des villes de Flandre, et il les voyait avec plaisir, pensant toujours, selon son habitude, qu'il ferait d'autant mieux ses affaires que celles des autres seraient en désordre. Les gens qu'il avait secrètement envoyés encourageaient partout la sédition, promettant son appui, ou du moins qu'il resterait neutre.

Le principal de ses messagers était un homme qui depuis trois ans avait trouvé le moyen de plaire au roi plus que nul autre. Il sortait de bien petit lieu, puisqu'il n'était qu'un simple chirurgien-barbier, natif de la ville de Thielt, près de Courtray, où le roi l'avait pris pour valet de chambre. Son nom flamand signifiait le diable, et pour ne pas prononcer un si damnable mot, on le nommait en France Olivier le Mauvais. Le roi, en considération des bons, grands, continuels et recommandables services que maître Olivier lui avait rendus et pouvait encore lui rendre, l'avait anobli, avait, par lettres patentes, changé son nom en celui d'Olivier le Dain, et lui avait donné la seigneurie de Meulan avec le commandement de cette ville, de sorte qu'il portait le titre de comte de Meulan : du reste, méprisé et détesté de tous. Chacun à la cour voyait avec envie ou chagrin la fortune d'un si méchant et subtil personnage, capable de tout pour obéir au roi, lui rapportant le vrai et le faux afin de lui plaire, et toujours prêt à se charger des plus vilaines commissions. C'était ce maître Olivier qui avait eu commission du roi de mener toutes les affaires de Flandre. Il se fiait bien plus à lui pour cela qu'à de plus grands personnages, tant affectionnés et habiles qu'ils pussent être, comme le sire de Comines, par exemple, qui, étant de Flandre aussi, aurait pu assurément donner de sages conseils en cette occasion. Par le savoir-

d'honneur de sa belle-fille, Jeanne d'Aragon. Voy. *Notice sur Maximilien Ier, par M. Le Glay*. (G.)

(1) Amelgard.

faire de maître Olivier, ou bien plutôt par le train naturel des choses, toute la Flandre était donc en rumeur.

En Picardie, les affaires du roi prenaient un aussi bon aspect qu'il le pouvait souhaiter. A la première nouvelle de la mort du duc de Bourgogne, les gens d'Abbeville étaient entrés en pourparler avec monsieur de Torcy, grand maître des arbalétriers. Abbeville était une des villes de la Somme cédées par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, mais rachetable à la mort du Duc. Les habitants, se sachant donc Français et destinés à revenir au roi, étaient fort portés en sa faveur; mais il y avait une garnison de quatre cents Flamands. Sur ce, arriva le sire de Comines avec l'amiral; il commença à traiter avec les capitaines et les officiers de la ville, leur promettant de la part du roi de l'argent et des pensions; ils se laissèrent gagner, firent partir leurs gens, et alors, sans rien attendre, le peuple ouvrit les portes à la troupe de monsieur de Torcy. Ce fut autant de gagné pour le roi, qui refusa de payer les autres, disant que ce n'était pas d'eux qu'il avait tenu Abbeville.

La place qu'il importait d'avoir, c'était Arras. Elle était forte, d'ailleurs capitale du comté d'Artois, et l'on pouvait croire que tout le pays suivrait son exemple. La garnison était nombreuse, et les bourgeois étaient depuis longtemps grands ennemis de la France. Monsieur de Ravenstein et monsieur de Crèvecœur, sire d'Esquerdes, y commandaient. L'amiral fit sommer la ville, et le sire de Comines demanda à parlementer. Les sires de Ravenstein et d'Esquerdes sortirent, et un pourparler s'engagea dans l'abbaye de Saint-Éloi, à deux lieues d'Arras.

Ils avaient amené avec eux un des magistrats de la ville, maître Jean de la Vacquerie, homme sage et bien parlant. Il exposa fort clairement que le comté d'Artois ne pouvait en aucune façon appartenir au roi, car c'était un fief féminin venu dans la maison de Bourgogne par madame Marguerite de Flandre, quand elle avait épousé le duc Philippe le Hardi.

Il y avait peu de réponses à leur faire. Les gens du roi alléguèrent que le roi avait droit à ce fief par confiscation, parce que le feu duc Charles avait forfait contre le roi et la couronne. Mais ce n'était pas sur de tels arguments qu'avait compté le sire de Comines, et il savait mieux que personne en employer d'autres. Il ne venait là que pour trouver occasion de parler à ses anciens amis de la cour de Bourgogne, et surtout à monsieur d'Esquerdes, qui était un des principaux et des plus recommandables serviteurs du Duc, puissant d'ailleurs dans la province par ses biens et ses alliances. Le sire de Comines lui représenta cette maison de Bourgogne, qu'ils avaient servie ensemble, maintenant ruinée à jamais par la conduite insensée du feu Duc; l'armée détruite, de telle sorte qu'en une semaine on ne pourrait pas mettre huit hommes d'armes en campagne ; le trouble partout; la Bourgogne faisant sa soumission ; la Flandre en sédition, enfin nul moyen de résister au roi. Monsieur d'Esquerdes écoutait tous ces discours sans y pouvoir trouver réplique. Le temps était passé où les seigneurs bourguignons se montraient arrogants envers les serviteurs de France et parlaient du roi avec dédain. Il laissa le sire de Comines lui donner de prudents conseils et lui faire de profitables offres; quand il se quittèrent, si Arras ne fut pas rendu, on pouvait voir du moins que ce n'était pas lui qui serait le plus obstiné à la défendre.

Cependant le roi arrivait. Après avoir envoyé ses lettres d'abolition dans le duché de Bourgogne; après avoir écrit aux bonnes villes de lui prêter quelque argent, chacune selon son pouvoir, pour l'aider à supporter les frais qu'il allait être contraint de faire afin de réunir à la couronne les duché et comté de Bourgogne, la Flandre, le Ponthieu, l'Artois, le comté de Boulogne, et autres seigneuries naguère tenues par feu Charles, duc de Bourgogne; après avoir fait aux états de Languedoc la demande d'une aide de cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-quinze livres, il venait achever par sa présence la soumission de l'Artois et de la Flandre. Tout lui annonçait un succès facile. Ham et Bohaing lui furent rendus. Les habitants de Saint-Quentin appelèrent eux-mêmes monsieur de Moui. Guillaume de Bische, capitaine de Péronne, tout favorisé qu'il avait été du duc Charles, n'en avait pas moins entretenu constamment de secrètes intelligences avec le roi; il s'empressa de venir au-devant de lui et de lui ouvrir ses portes.

De si heureux commencements charmaient le roi; il lui semblait que tout allait au plus vite se tourner à son gré. Son désir et son espérance, pendant toute la vie du duc Charles, avaient été de marier le Dauphin avec mademoiselle Marie, et de réunir par cette alliance les vastes États de Bourgogne au royaume de France. Depuis la bataille de Nancy, tel avait encore été son premier projet. C'était pour y contraindre la jeune Duchesse et ses conseillers qu'il avait voulu se saisir de ses pro-

vinces. Véritablement il éprouvait aussi une certaine satisfaction de vengeance en détruisant cette puissance de Bourgogne, qui avait si longtemps pesé sur lui ; mais ce mariage lui semblait pourtant la fin nécessaire et souhaitable de cette grande affaire. Toutefois, lorsqu'il vit le succès passer si promptement son attente, il se laissa emporter à son penchant de vouloir, lorsque la fortune lui était favorable, tout gagner sans rien donner de son côté, et pensa qu'il allait avoir tous les États et seigneuries de la maison de Bourgogne, sans même avoir besoin de faire épouser mademoiselle Marie par le Dauphin.

Il se raillait de l'amiral et du sire de Comines, qui avaient encore si peu avancé ses besognes, et ne lui avaient pris qu'une ou deux villes, tandis que toutes s'ouvraient à son approche. Il leur disait que certes maître Olivier en ferait bien plus qu'eux, et allait lui procurer l'obéissance de la ville de Gand. Lorsque le sire de Comines lui répondait qu'il n'était pas à croire que de si petites gens fissent de si grandes choses et gagnassent autorité sur un peuple comme les Gantois, le roi ne l'écoutait guère, et ne répliquait que par des propos de moquerie. Son compère, le sire de Lude, grand railleur de son métier, en disait encore plus pour lui plaire. Puis le roi expliquait tous ses nouveaux desseins : comment il réunirait à la couronne les deux Bourgognes, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, et même davantage, sauf à se faire des amis et des alliés obéissants parmi les princes d'Allemagne, en leur donnant la Hollande, le Brabant et d'autres seigneuries trop lointaines. D'ailleurs il pensait que si les choses ne tournaient pas aussi bien qu'on le pouvait espérer, il serait toujours à temps d'en revenir au mariage du Dauphin. Dans ses discours publics et ses dépêches, il ne cessait pas d'en témoigner la volonté.

Comme dans sa méfiance il ne se souciait jamais d'employer à une affaire quiconque ne la jugeait pas avec la même opinion que lui, il donna sur-le-champ au sire de Comines une commission pour la Bretagne et le Poitou ; mais auparavant il prit de lui le nom de tous les gens qui avaient promis de le servir dans les pays de Flandre, et garda note des sommes qu'on leur devait donner. C'était ainsi que se traitaient toutes les affaires : chacun, Français ou Bourguignon, ne visait qu'à son profit. Le roi, pour gagner les uns et s'assurer de la fidélité des autres, n'était point fâché de cette grande ardeur de s'enrichir.

Néanmoins il arrivait parfois que cette cupidité lui était nuisible, et qu'il n'en était pas mieux servi. Ainsi, au moment où le sire de Comines allait partir, arriva un de ses parents, gentilhomme considérable du Hainaut, qui venait marchander la soumission des principales villes du pays. Il y mettait toutefois pour condition que le Hainaut ne serait pas joint à la couronne de France, et continuerait à être terre de l'Empire. Cette réserve déplut au roi, qui pour le moment ne doutait plus de rien. Il répondit au sire de Comines que ce n'était pas les gens qu'il lui fallait, qu'il saurait bien se passer d'eux, que du reste, puisqu'il allait partir, monsieur du Lude suivrait cette affaire. Le pourparler dura peu. Monsieur du Lude demanda d'abord combien les villes du Hainaut lui donneraient pour avoir conclu leur appointement ; et comme le gentilhomme venait, non pas offrir de l'argent aux autres, mais en demander pour lui, le marché fut rompu même avant le départ du sire de Comines.

« Or donc, vous vous en allez, lui disait, au mo- » ment où il montait à cheval, monsieur du Lude » en riant de grand cœur. Vous partez au moment » que vous devriez faire vos besognes ou jamais ; » car, vu les grandes choses qui tombent entre les » mains du roi, il peut avantager et enrichir tous » ceux qu'il aime. Quant à moi, je m'attends à être » gouverneur de Flandre et m'y faire tout d'or. — » J'en suis bien joyeux pour vous, répondit l'autre » doucement, se gardant bien de contredire un » homme si bienvenu du maître ; mais j'espère que » le roi ne m'oubliera pas. »

Pendant ce temps-là, tout se passait de même en Bourgogne. Les principaux gentilshommes et officiers du Duc, voyant tomber de toutes parts la puissance de cette maison qu'ils avaient si longtemps servie, traitaient pour leur compte (1), et se faisaient donner les meilleures conditions possibles. Messire Philippe Bouton, bailli de Dijon, stipula la conservation de son office et du droit de sceau dont il jouissait depuis le duc Philippe. En outre, il fut capitaine et châtelain de Saugi, conseiller et chambellan du roi, chevalier assistant au parlement de Bourgogne. Hugues de Toisi conserva le bailliage d'Auxois, Jean de Damas, sire de Digoine et de Clessy, bailli et capitaine de Mâcon, chevalier de la Toison d'or, l'un des plus illustres gentilshommes de Bourgogne, et qui avait le mieux servi le feu Duc, fut un peu plus longtemps à se décider. Il doutait que le duc Charles fût mort, et envoya un messager à Dijon pour s'en enquérir ; puis il prêta serment au

(1) Legrand et pièces. — Histoire de Bourgogne.

roi comme conseiller et chambellan, et reçut en don la seigneurie de Mont-Cenis.

Si les Bourguignons se faisaient ainsi acheter, les capitaines du roi n'entendaient pas que leurs bons services restassent sans récompense. Ils rançonnaient les villes, et livraient à des marchands de Paris, qui étaient venus avec eux, les vins dont on se saisissait. Loin d'observer cette sage discipline que le roi leur avait tant recommandée, ils permettaient le désordre et en savaient profiter. Néanmoins, craignant que le roi ne blâmât une telle conduite, monsieur de Craon et monsieur d'Amboise lui rendirent compte des sommes qu'ils avaient trouvées dans les trésors du Duc, demandant ses ordres à ce sujet, comme aussi pour les différents effets dont ils avaient eu à se saisir.

Le roi ne se laissait pas tromper facilement, et lors même qu'il permettait les choses, il aimait à montrer que c'était en toute connaissance.

« Messieurs les comtes (1), leur écrivait-il, je vous remercie de l'honneur que vous voulez bien me faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je supplie que vous mettiez à part le surplus, et que vous vous en aidiez pour faire réparer les places qui sont sur la frontière des Allemands, et pour les pourvoir de ce qui sera nécessaire, en façon que je ne perde rien. S'il ne vous sert pas, je vous prie, envoyez-le-moi. Touchant les vins du duc de Bourgogne, qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. — Écrit à Péronne le 9 février. »

Monsieur de Craon et les seigneurs qui étaient avec lui continuaient, du reste, à bien servir le roi. S'ils faisaient beaucoup de mécontents et aliénaient les cœurs de la domination française, au moins soumettaient-ils le pays, qui n'avait nul moyen de se défendre. La comté imita bientôt après l'exemple du duché. Les trois états assemblés à Dôle représentèrent que le roi ne pouvait avoir nul droit à un fief féminin qui dépendait de l'Empire, et demandèrent un délai pour envoyer savoir le bon plaisir de mademoiselle de Bourgogne. Ensuite, pressés par les commissaires du roi, ils considérèrent que l'armée était forte; qu'il n'y avait aucun moyen de lui résister; que le désordre commençait à se mettre dans le pays; que les ennemis y entraient sans nul obstacle, et y commettaient des pillages; que la puissance du roi était seule en état de rétablir le repos et la paix, et que le sire de Craon s'y engageait en conscience. Alors ils firent leur soumission avec toutes les réserves de droit, et aux mêmes conditions à peu près que le duché. Ce traité fut signé le 19 février (2).

Le conseil de mademoiselle de Bourgogne voyait s'accroître chaque jour les maux et les dangers, sans avoir nulle possibilité d'y porter remède. Une ambassade solennelle fut envoyée au roi peu de jours après qu'il fut arrivé à Péronne (3). Elle se composait du chancelier Hugonet, du sire d'Humbercourt, du protonotaire de Cluny (4), du sire de la Gruthuse et de quelques autres. Ils remirent au roi leur lettre de créance; elle était écrite de la main de mademoiselle de Bourgogne. Madame la duchesse douairière et Adolphe de Clèves, sire de Ravenstein, y avaient aussi ajouté leur signature, et répétaient les mêmes assurances de bon vouloir pour le roi. La princesse annonçait qu'elle avait, conformément à son droit, pris possession de l'héritage de son père, et pourvu au gouvernement de ses États, en se confiant entièrement à un conseil formé de la duchesse douairière, du sire de Ravenstein, du sire d'Humbercourt et du chancelier Hugonet.

Les ambassadeurs commencèrent ensuite à exposer leurs propositions (5). Ils consentaient, au nom de la jeune Duchesse, à restituer au roi toutes les seigneuries ou domaines acquis par les traités d'Arras, Conflans et Péronne; en un mot, à ne posséder dans le royaume rien de plus que le premier duc Philippe le Hardi. En outre, on offrait de rétablir la juridiction du parlement de Paris, contestée depuis si longtemps; enfin, on reconnaissait qu'hommage était dû au roi pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre. Au prix de ces humbles conditions, le roi était supplié de retirer ses armées, et d'observer

(1) Les comtes de Ligny et de Brienne.

Le roi, par des lettres données à Péronne le 3 février 1476 (v. st.), avait nommé gouverneur général des duché et comté de Bourgogne George, seigneur de Craon, comte de Ligny, etc., son conseiller et premier chambellan. Il confirma cette nomination par d'autres lettres du 24 du même mois.

Ces deux lettres, ainsi que celle que Louis XI écrivit, le 9 février, aux comtes de Ligny et de Brienne, sont transcrites dans un registre des archives de Dijon intitulé : *Registre de transcription d'édits, etc., années* 1473-1513. (G.)

(2) Pièces de Legrand. — Molinet.

(3) Legrand. — Comines. — Amelgard.

(4) Guillaume de Cluny, protonoraire du saint-siége et administrateur perpétuel de l'évêché de Thérouanne. (G.)

(5) Amelgard.

fidèlement la trêve de neuf années conclue à Soleure avec le feu duc Charles.

Le roi répondit qu'il ne venait nullement dépouiller mademoiselle de Bourgogne; qu'elle était sa proche parente et sa chère filleule; que, bien au contraire, il n'avait pas un autre désir que de la protéger et de prendre sous sa garde elle et ses États. C'était, disait-il, son devoir comme suzerain; car la coutume de France réglait qu'à défaut de parents, la garde noble d'une vassale mineure appartenait au seigneur. D'ailleurs le roi souhaitait par-dessus tout la conclusion du mariage de mademoiselle de Bourgogne avec son fils le Dauphin. En attendant que cette grande affaire pût être terminée, il allait réunir à la couronne les seigneuries qui y étaient reversibles, et se saisir, pour les conserver à mademoiselle de Bourgogne, du reste de ses États. Il amenait avec lui force suffisante pour se faire justice, au cas où l'on refuserait de la lui rendre.

Les ambassadeurs répondirent qu'ils n'avaient nul pouvoir pour traiter de ce mariage. De son côté, le roi ne voulait mettre rien autre chose en négociation. Il n'en fit pas un moins bon accueil au sire d'Humbercourt et au chancelier, tâchant de les séduire et de les amener à son parti par promesses et flatteries, et leur rappelant qu'ils étaient non pas Flamands et de langue allemande, mais du royaume de France. Monsieur d'Humbercourt était Picard, de la noble maison de Brimeu, et le chancelier né dans le duché de Bourgogne. Il ne gagna rien sur ces fidèles serviteurs; seulement ils ne cachèrent point que, selon leur propre avis, le mariage proposé par le roi était fort désirable, et s'engagèrent à travailler de leur mieux pour le succès de ce dessein. Ce n'était pas ce que le roi voulait. Néanmoins il feignit de se contenter de leur bonne volonté, et se recommanda à leurs soins.

Avant leur départ, et pour tirer du moins quelque profit de leur voyage, il leur demanda de mettre entre ses mains et sous sa garde la cité d'Arras qu'il avait fait sommer. C'était monsieur d'Esquerdes qui lui avait conseillé de faire cette demande. Le marché entamé par le sire de Comines s'était conclu; mais monsieur d'Esquerdes, pour sauver les apparences et se faire dégager des serments qu'il venait de renouveler entre les mains de la jeune Duchesse, voulait se faire mettre par elle-même sous l'obéissance du roi. Il n'y avait guère moyen de refuser au roi une chose qu'il pouvait obtenir de vive force. Déjà il s'était saisi de beaucoup d'autres villes, et chaque jour quelqu'une lui ouvrait ses portes. Les ambassadeurs, avec permission de la Duchesse, consentirent à ce que monsieur d'Esquerdes tînt Arras pour le roi, sauf les réserves de droit. Arras était alors divisé en deux portions: la ville, qui avait une grande et forte enceinte, et qui appartenait aux comtes d'Artois (1); la cité, qui était presque sans défense. Cette cité était bien plus ancienne, dépendait de l'évêque et du chapitre, et relevait directement du roi, du moins à ce qu'il prétendait. Ce fut seulement la cité qui lui fut remise. Il y fit son entrée le 4 mars.

Les ambassadeurs, en retournant à Gand, y trouvèrent le désordre fort augmenté, et la jeune princesse dans un péril toujours croissant. Les gens de la ville avaient saisi leurs magistrats, fait périr les uns, enfermé les autres. Il avait fallu assembler les trois états de Flandre et leur promettre solennellement de ne rien faire que d'après leurs conseils. Pour accroître les embarras de mademoiselle Marie, le vieux duc de Clèves, frère aîné de monsieur de Ravenstein, était arrivé pour travailler à la déterminer à épouser Jean de Clèves son fils. Louis de Bourbon, évêque de Liége, était venu de son côté demander qu'on rendît à sa ville les libertés et priviléges dont elle avait été si cruellement dépouillée, ainsi que les sommes d'argent que le feu Duc en avait arrachées par violence. Afin de se faire mieux écouter et de se montrer plus redoutable, il avait amené avec lui, ou plutôt ses sujets les Liégeois lui avaient donné, pour compagnon et conseiller, Guillaume d'Arenberg, sire de la Marck, surnommé le Sanglier des Ardennes, un des plus cruels brigands de ce temps-là, qui depuis beaucoup d'années était avec sa bande de routiers la terreur de tout le pays.

La principale pensée des Gantois et des gens des états n'était point la crainte des armées du roi ni les progrès qu'il faisait en Artois. Ils ne songeaient qu'à secouer le joug trop lourd qui avait pesé sur eux si longtemps, et se réjouissaient de voir leur jeune Duchesse faible, sans guide, sans soutien, hors d'état de remettre le bon ordre. Leur haine se dirigeait surtout contre les conseillers de leurs anciens ducs. Cette longue domination des quatre princes bourguignons, durant laquelle les Flamands s'étaient vus si souvent châtiés, privés de leurs franchises, chargés de pesants impôts, gouvernés par des lois nouvelles, leur apparaissait comme le

(1) Mémoires pour servir à l'histoire d'Arras et de l'Artois.

règne des Français, dont, grâce à Dieu, on allait voir la fin. Vainement quelques-uns des serviteurs ou des seigneurs de Bourgogne avaient une renommée méritée de sagesse et de justice; vainement ils s'étaient efforcés d'adoucir les rudes volontés du duc Charles : tous étaient confondus dans une détestation commune. On voulait à tout prix se défaire de ces étrangers, dont la présence avait été si fâcheuse et si déplaisante. La jeune Duchesse ne parvenait à modérer les gens qui étaient à la tête des bourgeois et des états, qu'en leur protestant sans cesse qu'elle n'écouterait en rien les conseils des Français, surtout du chancelier et du sire d'Humbercourt.

Dans une telle disposition des esprits, aucune idée ne pouvait être plus odieuse que le mariage de mademoiselle Marie avec le Dauphin. C'était continuer le règne des Français; c'était livrer les libertés de la Flandre à un seigneur bien plus puissant encore que les ducs de Bourgogne, et qui se trouverait bien plus fort contre ses sujets flamands; c'était s'unir à un royaume dont les habitants n'avaient nul privilége, vivaient sous le bon plaisir du roi, et succombaient sous le poids d'impôts qu'il n'avaient pas consentis (1). En outre, la réputation du roi Louis était grande en ces contrées : il y passait non-seulement pour un maître dur et cruel, mais pour un prince sans foi, qui avait violé les serments les plus saints; avec lequel il n'y avait point de traité possible; qui en ce moment même, sans égard aux trêves de Soleure, saisissait les villes d'une jeune princesse, sa parente et sa filleule, quand elle ne demandait que paix et repos. On parlait aussi de l'ingratitude de ce roi, qui travaillait depuis près de vingt années à détruire cette maison de Bourgogne, où il avait été honorablement recueilli dans sa détresse, où il avait, toute la Flandre en était témoin, reçu une si noble hospitalité.

Quelque idée que les états eussent du roi Louis, il était cependant nécessaire d'entrer en pourparler avec lui, et maître Olivier ne manquait point de faire en son nom quelques promesses pour encourager à s'adresser à lui. Des ambassadeurs furent envoyés à Péronne, où se tenait toujours le roi. Il aimait beaucoup mieux avoir affaire avec ceux-là qu'avec les conseillers de Bourgogne. C'étaient gens bornés, bourgeois, ne connaissant rien aux choses de la politique, songeant aux intérêts de leurs villes, sans trop rechercher ses desseins, sans accointance avec les grands seigneurs, et n'entrant point dans leurs secrètes cabales; d'ailleurs, inhabiles au fait de la guerre, à lever ou équiper des armées (2). Il les reçut fort bien et les écouta complaisamment. Pour eux, ils venaient seulement demander l'exécution du traité de Soleure, disant au roi qu'il devait bien plutôt assister l'héritière de Bourgogne que la dépouiller, d'autant qu'elle n'avait aucun mauvais dessein contre lui. Ils en pouvaient répondre, ajoutaient-ils, puisqu'elle leur avait juré de ne se gouverner que d'après les conseils des états de Flandre.

Sur cela, le roi trouva l'occasion favorable pour augmenter le trouble et la discorde, dont il comptait si bien profiter. « Je suis bien assuré, dit-il, que » vous voulez la paix, et si vous étiez maîtres des » affaires, nous saurions assurément nous arranger » ensemble pour le mieux. Mais quand vous prétendez que mademoiselle de Bourgogne ne fera » rien que par vos conseils, il m'est avis que vous » êtes mal informés. J'en sais là-dessus plus long » que vous, et tenez-vous pour certains qu'elle » veut faire conduire ses affaires par d'autres qui » ne veulent pas la paix. »

Les députés commencèrent à se troubler, car ils n'avaient pas l'habitude de traiter de grandes affaires et avec de si grands personnages. Ils répondirent qu'ils étaient bien assurés de ce qu'ils disaient, et en produiraient la preuve par leurs instructions. Le roi répliqua qu'on leur pourrait montrer telles lettres, et écrites de telle main, qui feraient bien connaître les réelles intentions de mademoiselle de Bourgogne; comme ils insistaient, non-seulement il leur fit voir, mais leur remit la lettre par laquelle la Duchesse annonçait qu'elle prenait pour conseillers justement les hommes que les Gantois haïssaient le plus.

Surpris et indignés, les députés n'eurent rien de plus pressé que de revenir à Gand. Ils se présentèrent à leur retour chez mademoiselle de Bourgogne, qui les reçut en solennelle audience pour entendre leur rapport. Ils commencèrent par raconter que le roi avait assuré formellement que Mademoiselle n'avait point l'intention de se gouverner par les conseils des trois états, et qu'il prétendait

(1) Amelgard.

(2) M. de Reiffenberg fait avec raison la remarque que les bourgeois flamands de cette époque n'étaient pas étrangers à la guerre, et qu'ils avaient presque aussi souvent la pique à la main et le pot en tête, que les gentilshommes eux-mêmes. (G.)

avoir une lettre qui en faisait foi. Aussitôt Mademoiselle interrompit l'orateur avec vivacité et courroux, disant que cela était faux, et que certes on ne produirait pas une semblable lettre.

Alors, sans nul égard pour cette jeune princesse, en homme grossier et mal appris, ce bourgeois tira la lettre de son sein et la montra devant tous les conseillers qui étaient là. Mademoiselle de Bourgogne demeura interdite et confuse de se voir ainsi publiquement démentie.

Cet incident porta au comble la fureur des gens de la ville et des états contre le chancelier et le sire d'Humbercourt. On savait, et le roi ne l'avait pas non plus laissé ignorer, qu'ils s'étaient engagés à travailler de tout leur pouvoir au mariage de la Duchesse avec le Dauphin; c'était la principale crainte des Flamands. Ils voulaient qu'elle épousât, non un prince de France, mais quelque seigneur allemand pas trop puissant, qui leur donnât l'appui de l'Empire sans pouvoir détruire leurs libertés. Sur ce point, le duc de Clèves s'entendait fort bien avec eux, espérait qu'il serait dans leurs vues de préférer son fils, et en secret excitait les esprits contre les conseillers bourguignons. Les Liégeois et le sire de la Mark soufflaient aussi le désordre et la sédition, dans le désir de se venger de monsieur d'Humbercourt, qui avait été gouverneur de Liége, encore qu'il eût exercé cet office avec sagesse et douceur. Le comte de Saint-Pol, fils du connétable, cherchait avec plus d'ardeur encore l'occasion de perdre les deux hommes qui avaient livré son père. Tout enflammait donc et rien ne pouvait arrêter la volonté de ce peuple.

Dès le soir, le chancelier, le sire d'Humbercourt et le protonotaire de Cluny, autre conseiller bourguignon, furent saisis dans un couvent où ils avaient tenté de se cacher. Contre les anciennes habitudes des Gantois, accoutumés à se faire soudaine et violente justice, des commissaires furent nommés pour instruire procès contre les prisonniers. Mais de tels juges étaient assurément prévenus et passionnés; on voyait même siéger parmi eux un des capitaines de la bande du Sanglier des Ardennes.

L'accusation porta sur trois points. Le premier était d'avoir livré la cité d'Arras au roi. S'ils étaient reprochables en quelque chose, si une trahison leur pouvait être imputée, c'était sans doute en cette occasion. Mais les commissaires y insistèrent peu; cela ne touchait en rien les intérêts de la ville de Gand et de la Flandre; peu leur importait que leur souverain fût affaibli et ruiné.

Le second grief était d'avoir, dans un procès que le conseil avait jugé entre la ville de Gand et un particulier, reçu des dons et de l'argent pour rendre justice. Le chancelier et le sire d'Humbercourt répondirent qu'ils avaient jugé selon le droit et leur conscience, sans exiger nulle récompense, mais qu'ils avaient cru pouvoir accepter les dons qu'après le procès jugé leur avaient offerts les Gantois en rémunération de leurs soins et peines.

La troisième charge était plus générale, on leur imputait d'avoir violé les priviléges des Gantois, crime qui, en tout temps, avait mérité la mort. Leur défense sur ce point était bien simple: ils s'étaient conformés en tout aux franchises de Gand, telles qu'elles avaient été réglées d'un commun accord entre la ville et les ducs Philippe et Charles, après les guerres malheureuses des Gantois.

Ces raisons, tant bonnes qu'elles pouvaient être, ne furent guère écoutées. Le protonotaire de Cluny, qui venait peu auparavant d'être nommé évêque de Thérouenne, réclama le bénéfice ecclésiastique, et l'on n'osa point passer outre en ce qui le touchait. Messire Hugonet allégua qu'il devait aussi être regardé comme appartenant à la cléricature (1). Il ne fut pas écouté. Le sire d'Humbercourt et lui furent torturés avec la plus extrême cruauté, et après six jours de procès, condamnés à mort. Pour obtenir du moins quelques délais, ils en appelèrent au parlement de Paris (2). L'appel ne fut point accueilli, et il leur fut signifié qu'ils seraient exécutés dans trois heures.

Ils rentrèrent dans leur prison pour se préparer à la mort. Après avoir reçu les sacrements, le chancelier écrivit à sa femme la lettre suivante:

« A ma sœur Louise, dame d'Époisses et de Saillant.

» Ma sœur, ma loyale amie, je vous recommande mon âme de tout mon cœur. Ma fortune est telle, que j'attends aujourd'hui mourir et partir de ce monde pour satisfaire au peuple, comme ils disent. Dieu, par sa bonté et sa clémence, leur veuille par-

(1) Nous ne trouvons de trace de cette allégation dans aucun des monuments authentiques du temps. (G.)

(2) Ceci doit être inexact; nous en donnons les raisons dans la note que nous avons lue à l'Académie, et dont il sera question ci-après. (G.)

donner et à tous ceux qui en sont cause; de bon cœur je leur pardonne. Mais, ma sœur, ma loyale amie, je sens la douleur que vous prendrez de ma mort, tant à cause de cette séparation de notre cordiale compagnie que pour la honteuse mort que je vais souffrir, et le sort que vous et nos pauvres enfants en éprouverez. Ainsi donc, je vous prie et requiers par toute la bonne et parfaite amour que vous avez pour moi, de vouloir présentement vous conforter et prendre consolation sur deux motifs : le premier, que la mort est commune à toutes gens, et plusieurs l'ont passée et passent en plus jeune âge; le second, que la mort que je souffrirai est sans cause, sans que j'aie fait, sans qu'on puisse trouver que j'aie fait chose pour laquelle je mérite la mort. Par quoi je loue mon Créateur qu'il m'accorde de mourir en cette sainte semaine et en ce glorieux jour qu'il fut livré aux Juifs pour souffrir sa passion tant injuste. Et ainsi, ma mie, j'espère que ma mort ne sera honteuse, ni à vous, ni à vos enfants. Pour ce qui est en moi, je la prends bien en gré, en l'honneur et l'exemple de notre Créateur, et pour la rémission de mes péchés. Quant aux biens, celui qui nous a fait la grâce de mettre nos enfants sur terre les nourrira et soutiendra selon sa sainte miséricorde. Pour ce, ma mie, réconfortez-vous; d'autant que je suis, je vous le certifie, résolu et délibéré, moyennant l'aide et la grâce divine, de recevoir sans regret la mort, pour venir à la gloire du paradis. Enfin, ma mie, je vous recommande mon âme et la décharge de ma conscience; et tant sur cela que sur autre chose, j'ai prié mon chapelain de vous déclarer mon intention, et ajoutez-lui foi comme à moi-même. Adieu, ma sœur, ma loyale amie, je remets vous et nos enfants à la recommandation de Dieu et de sa glorieuse mère. Ce jeudi-saint, que je crois être mon dernier jour. »

Pendant que ce digne chancelier se résignait si vertueusement à la mort, mademoiselle de Bourgogne, qui avait employé tous les moyens pour empêcher cette condamnation, et qui savait que l'exécution allait se faire, sortit à pied de son logis, et vêtue de deuil, avec un simple voile sur la tête, elle vint à l'hôtel de ville supplier qu'on épargnât ses deux fidèles serviteurs (1). Elle ne fut pas écoutée. « Assurément, lui répondit le grand doyen, c'est » bien sans cause qu'ils ont été condamnés; mais » voyez tout ce peuple en fureur, il le faut bien con» tenter. » On amena les prisonniers et on les plaça sur une charrette. Alors elle courut sur la place du marché. Tout le peuple y était assemblé et en armes. Le chancelier et Humbercourt furent amenés : leurs membres avaient été tellement brisés par la torture, qu'ils ne pouvaient se soutenir, et qu'on fut obligé de les porter sur l'échafaud.

Parmi ces cruels apprêts, mademoiselle de Bourgogne, les larmes aux yeux, les cheveux épars, conjurait, en sanglotant, tout ce peuple d'avoir pitié d'elle, de lui rendre les vieux et loyaux conseillers de son père, les appuis et tuteurs de sa jeunesse, condamnés par passion et contre toute justice. Déjà une partie des assistants, ne pouvant se défendre de l'émotion qu'inspirait cette jeune et noble princesse désolée et humblement suppliante, commençaient à se déclarer pour elle et à crier qu'il fallait lui faire ce plaisir; les autres continuaient à demander la mort à haute voix. Déjà les piques se baissaient, et la place du marché allait devenir un lieu de combat, lorsque ceux qui voulaient la mort, et qui étaient les plus nombreux, ordonnèrent aux bourreaux de faire leur office. Ils obéirent : mademoiselle de Bourgogne vit tomber la tête et jaillir le sang de ses deux chers serviteurs. On la ramena demi-morte en son hôtel (2).

Cette cruelle exécution ne calma point le peuple de Gand, il continua à se tenir en armes sur la place du marché, comme dans le temps de ses anciennes révoltes (3). Les Bourguignons furent chassés, maltraités ou mis à rançon. La duchesse douairière fut contrainte de sortir de la ville, ainsi que monsieur

(1) Lettres du roi du 16 mai. — Comines. — Amelgard. — Molinet.

(2) Une controverse s'est élevée au sein de l'Académie royales des sciences et belles-lettres de Bruxelles sur le point de savoir si le jugement du chancelier Hugonet et du seigneur d'Humbercourt fut légal, et s'ils avaient mérité la peine à laquelle ils furent condamnés. Dans la séance de cette compagnie du 6 juillet 1839, M. le chanoine de Smet donna lecture d'une note où il concluait que la condamnation et l'exécution des deux ministres avaient eu lieu dans les formes légales. A la séance suivante, tenue le 3 août, M. Jules de Saint-Genois soutint la même opinion, dans un travail étendu, qu'il appuyait sur des considérations et des renseignements nouveaux. Ne pouvant partager la manière de voir de mes deux savants confrères, je me crus obligé de faire connaître à l'Académie les motifs sur lesquels la mienne était fondée, et ce fut l'objet d'une note que je communiquai à la séance du 5 octobre. Pour ne pas entrer ici dans des détails qui me mèneraient trop loin, je renvoie le lecteur à l'*Appendice*, où cette note sera textuellement insérée. (G.)

(3) Le peuple se sépara immédiatement après l'exécution des deux ministres. *Voy.* la note dont je viens de parler, dans l'*Appendice*. (G.)

de Ravenstein, pour avoir tous deux signé la lettre livrée par le roi. L'évêque de Liége, prince doux et tranquille, voulait retourner dans ses États (1); les portes lui furent fermées, et on le contraignit à demeurer à Gand. Mademoiselle de Bourgogne était gardée comme en prison, et ne pouvait recevoir une visite ou une lettre sans le consentement des gens de la ville.

Pendant ce temps-là, le roi continuait à saisir, l'une après l'autre, par menace, violence ou corruption, presque toutes les villes de la Picardie et d'Artois. Le Tronquoi, Montdidier, Roye, Moreuil, Vervins, Saint-Gobin, Marle, Rue, Landrecies, se rendirent ou résistèrent peu. Thérouenne fut livrée par le peuple, qui profita du désordre pour piller la maison de l'évêque, à qui, dans le même moment, les Gantois commençaient de faire son procès.

Non-seulement le roi gagnait des villes, mais il acquérait aussi des serviteurs. Presque tous les gentilshommes de ces provinces entraient à son service, et, livrant les châteaux et forteresses qu'ils commandaient, passaient dans le parti contraire. Monsieur d'Esquerdes ne contribuait pas peu à toutes ces soumissions. Ce fut lui surtout qui persuada aux gens d'Hesdin d'ouvrir leurs portes; mais Raoul de Lannoy se retira dans le château avec la garnison. Il y commença une vaillante défense, et l'on fut contraint de faire avancer l'artillerie. Toutefois, comme il n'avait nul espoir d'être secouru, il accepta d'honorables conditions, et eut la permission de se retirer avec ses gens, vie et bagues sauves. Il s'était si vaillamment montré, et ses façons pendant les pourparlers plurent tellement au roi, qu'il se prit de goût pour lui, voulut absolument le garder, employa tout son savoir-faire à le séduire, et y réussit.

D'Hesdin, le roi vint devant Boulogne. C'était un fief dépendant du comté d'Artois. Depuis beaucoup d'années il était réclamé par la maison de la Tour, dernière branche des anciens comtes d'Auvergne. Le duc Philippe le Bon s'en était emparé dans le temps où le sire de la Trémoille en disputait l'héritage à Marie de Boulogne, comtesse d'Auvergne, dont il avait épousé la sœur Jeanne, duchesse douairière de Berri (2). La ville était forte, mais ne se défendit pas longtemps. Le roi déclara que, pour la sûreté du royaume, il était nécessaire qu'il la conservât sous sa garde, sauf à donner l'équivalent à Bertrand de la Tour, dont il ne niait point les droits. Il prit donc possession de la ville et comté de Boulogne. Pour montrer sa singulière dévotion et reconnaisance pour la sainte Vierge, qui, disait-on, était apparue miraculeusements sur les murs de la ville la veille de l'entrée des Français (3), il lui fit formellement don de cette seigneurie, puis la reçut d'elle, et lui en fit hommage à genoux, sans ceinture et sans éperons, en présence du clergé, du maire et des échevins. Il offrit en même temps, en signe de vassalité, un cœur d'or du poids de deux mille écus, réglant qu'à l'avenir les rois de France ses successeurs prêteraient un semblable hommage, feraient une pareille offrande.

Cependant les gens des villes et du peuple n'étaient point partout aussi favorables aux Français que les capitaines et les seigneurs. Il y avait d'anciennes haines qui n'étaient pas oubliées. A Desurènes, bourg près de Boulogne, il y avait une vieille femme connue par son acharnement pour le parti bourguignon, et qui avait vécu du temps des longues guerres; les Français voulurent lui faire crier : « Vive le roi! » elle s'y refusa obstinément; et enfin, lorsqu'on lui tint l'épée sur la gorge, on ne put arracher d'elle d'autre cri que : « Vive le roi, par le diable! » La résistance était bien plus générale dans le Hainaut, où le roi avait envoyé le comte de Dammartin avec une bonne partie de son armée (4).

Mais c'était surtout à Arras que cette aversion contre le roi et les Français était la plus forte.

(1) Amelgard.

(2) Pièces de l'histoire de Bourgogne.

(3) Paston's letters.

(4) M. de Reiffenberg fait à ce sujet des réflexions que nous recommandons aux méditations de ceux qui regardent la propagation en Belgique de la langue flamande comme l'une des plus solides garanties de sa nationalité et de son indépendance : « Quoique Français de mœurs et de langage, dit-il, ce fut encore le Hainaut qui traversa le plus puissamment les vues de la France, lorsqu'elle voulut profiter des troubles des Pays-Bas, au XVIe siècle. Dans un mémoire sur le gouvernement des Pays-Bas depuis la mort de l'archiduc Albert, mémoire publié par la Société des Bibliophiles de Mons, p. 40, on remarque avec raison que le magistrat et les habitants de cette ville, en s'opposant au duc d'Anjou, que favorisait le grand bailli comte de Lalaing, avait sauvé l'autorité de Philippe II, dans une partie au moins de nos provinces. L'étude attentive de l'histoire de cette époque confirme ce fait, que le Hainaut, plus que toute autre province, si ce n'est l'Artois, avait de l'éloignement pour la domination française. »

Une lettre de Jean de Ligne, capitaine général de Hainaut, au prévôt de Mons, en date du 28 avril 1477, qui existe en original aux Archives du Royaume, nous apprend qu'il avait reçu ce jour-là la nouvelle de l'entrée des Français dans le Hainaut. (G.)

Quinze jours après l'entrée du roi dans la cité, la ville n'avait pas encore consenti à ouvrir ses portes. Monsieur d'Esquerdes et maître la Vacquerie avaient exhorté longtemps les habitants à ne pas braver toute la puissance du roi; mais ils ne pouvaient rien persuader à ce peuple aveugle et obstiné. Les plus furieux Bourguignons des autres villes ou des compagnies de gens de guerre s'étaient presque tous réfugiés à Arras, et y avaient allumé les esprits.

A force d'instances et de pourparlers, les états de la province, qui pour lors étaient assemblés, consentirent enfin aux conditions réglées par monsieur d'Esquerdes, et qu'avaient approuvées d'avance les ambassadeurs de mademoiselle de Bourgogne. Ils promirent de prêter serment au roi, et d'obéir à ses officiers de justice et autres, jusqu'au moment où la Duchesse aurait fait foi et hommage pour le comté d'Artois, comme elle y était tenue. En cas où elle s'y refuserait, et si elle épousait un ennemi du roi, les états reconnaissaient que l'Artois devait demeurer à la couronne, sauf qu'il conserverait ses libertés et priviléges. Le roi s'engageait aussi à accorder une abolition et à maintenir chacun dans son emploi.

Cet engagement conclu, des députés de la ville vinrent prêter serment au roi, et lui remettre les clefs; il les rendit aux échevins, déclara l'abolition promise, et donna un délai à ceux des habitants qui avaient quitté le pays, pour y rentrer et jouir de cette amnistie. Peu de jours après, le cardinal de Bourbon entra dans la ville sans nul appareil armé, et y publia les intentions du roi. Il réduisait la gabelle du vin, accordait aux bourgeois les priviléges de noblesse et la permission de posséder des fiefs sans toutefois être soumis au ban et à l'arrière-ban, les exemptait du logement des gens de guerre, remettait tout ce qui était dû sur les impôts, confirmait toutes les franchises et immunités de la ville. Le 1er avril, les lettres du roi avaient été publiquement lues à l'hôtel de ville.

Tant de soins pour gagner le bon vouloir des gens d'Arras n'avaient servi à rien. Dès que le roi se fut éloigné avec une partie de sa puissance pour soumettre le reste de la province, le parti qui lui était contraire dans la ville reprit le dessus. Les portes furent fermées, les fortifications augmentées, et toute communication rompue avec la cité, où monsieur du Lude commandait une faible garnison française. Les révoltés commencèrent par se porter en désordre dans l'abbaye de Saint-Waast, où s'était logé le cardinal de Bourbon après son entrée dans la ville. La salle où il dînait fut forcée aux cris de : « Tuez! tuez! » Néanmoins les séditieux se retirèrent sans faire grand mal à personne, et le cardinal put s'en aller tranquillement. Il fallut donc que monsieur du Lude se fortifiât de son côté dans la cité et fît avancer son artillerie.

On se trouvait ainsi en pleine guerre. Les habitants, qui n'avaient presque aucune garnison et point de capitaine, choisirent d'un commun accord le sire d'Arcy, gentilhomme de la province, bon et zélé Bourguignon, qui n'avait point voulu se soumettre au roi de France. Puis ils envoyèrent demander des secours à Douai, à Lille et à Orchies. C'était dans ces villes que s'étaient jetés les restes des compagnies échappées à la bataille de Nancy.

En même temps, car tout dans la ville se passait en grand désordre et sans aucun dessein sagement arrêté, on demanda à l'amiral de Bourbon un sauf-conduit, afin d'envoyer des députés au roi et à mademoiselle de Bourgogne; il l'accorda pour Hesdin, où le roi était revenu après la prise de Boulogne et de Montreuil. Le principal de ces députés était maître Oudart de Bussy, natif de Paris et marié à Arras, homme fort entendu et très-estimé, que le roi s'était efforcé de gagner, et à qui il avait fait accepter, presque malgré lui (1), un office de conseiller au parlement.

Le roi les reçut fort bien. Lorsqu'ils lui demandèrent à se rendre auprès de mademoiselle de Bourgogne pour lui rendre compte de l'état de la ville, il leur répondit qu'ils étaient bons et sages, et que c'était à eux d'aviser ce qu'ils avaient à faire. Sur cette parole, ils prirent leur route vers Gand.

Précisément le même jour, les garnisons de Valenciennes, de Douai, de Lille et d'Orchies, ayant fait un détachement de seize cents cavaliers ou hommes de pied, le sire d'Arcy, le sire Guillaume de Vergy, le jeune Salazar (2) et d'autres gentilshommes et capitaines bourguignons s'avancèrent à

(1) Manuscrits recueillis par Legrand. — De Troy. — Comines et pièces. — Legrand. — Amelgard. — Molinet. — Mémoires pour servir à l'histoire de l'Artois.

(2) Dans un des registres aux chartes de la chambre des comptes conservés aux Archives du Royaume, il y a des lettres du 21 juin 1480, par lesquelles le duc Maximilien et la duchesse Marie donnent la terre et seigneurie de Blaton, avec ses appartenances et dépendances, et pour en jouir sa vie durant, à messire Jean Salazar, chevalier, leur conseiller et chambellan, et capitaine de cent lances de leurs ordonnances, pour reconnaître les services qu'il a rendus au feu duc Charles, et qu'il leur rend journellement sur les fron-

la tête de cette troupe, vers Arras pour y entrer.

Ils avaient d'abord eu l'intention de marcher pendant la nuit; mais les gens de Douai, encore pleins d'orgueil, comme au temps des prospérités et des victoires de Bourgogne, voulurent que toute cette troupe partît en plein midi. Les capitaines du roi avaient peu de monde; mais sentant de quelle importance il était de ne pas laisser entrer une nouvelle garnison dans une si forte ville, ils se résolurent à tout risquer. Le sire du Lude, le maréchal de Gié et Yvon du Fou, avec cent vingt lances, allèrent se poster en un lieu où devaient passer les Bourguignons, et tombèrent sur eux comme ils s'y attendaient le moins. Le combat fut vif, mais les Français eurent l'avantage; le détachement fut dispersé, le sire de Vergy fut fait prisonnier, le jeune Salazar se réfugia presque seul dans un bois voisin; il n'y eut que le sire d'Arcy qui réussit à entrer dans Arras, suivi d'à peu près cinq cents combattants.

Lorsque le roi sut cette victoire, il en eut grand contentement, et donna sur-le-champ l'ordre qu'on saisît les députés, qui étaient venus le trouver à Hesdin, et qui cheminaient pour se rendre auprès de mademoiselle de Bourgogne. Ils soupaient tranquillement à Lens, sans nulle méfiance, lorsqu'un sergent vint les arrêter. Ils furent conduits à Hesdin, et si promptement exécutés, que le lendemain le roi demandant ce qu'on en avait fait, le prévôt Tristan lui répondit qu'ils étaient déjà morts et enterrés. Pour lors il ordonna qu'on déterrât la tête de maître Oudart, qu'on la couvrit d'un mortier écarlate fourré d'hermine, comme un conseiller au parlement, et qu'en cet appareil elle fût exposée sur la place du marché d'Hesdin. Cette cruelle imagination était pour lui un sujet de raillerie et de divertissement, comme on voit par la lettre suivante qu'il écrivait au sire de Bressuire, en lui racontant ce qui s'était passé durant les derniers jours.

« Monsieur de Bressuire, j'ai reçu vos lettres et les deux mille francs que vous m'avez envoyés par le porteur, dont je vous remercie. Des nouvelles de par deçà: nous avons pris Hesdin, Boulogne, Fiennes et le château de la Montoire, que le roi d'Angleterre (1), qui fut plus de trois semaines devant, ne put prendre. Il a été pris de bel assaut, et tous ceux qui étaient dedans, au nombre de trois cents, tous tués.

» La garnisons de Lille, Douai, Orchies et Valenciennes s'étant assemblées pour se mettre dans Arras, et étant bien cinq cents hommes à cheval et mille hommes à pied, le gouverneur de Dauphiné (2), qui était en la cité, en fut averti, alla au-devant, et nos gens n'étaient pas plus de cent vingt lances qui donnèrent dedans. En effet, ils vous les festoyèrent si bien, qu'il en demeura plus de six cents sur la place, et de prisonniers ils en amenèrent bien six cents dans la cité. Ils ont été tous, les uns pendus, les autres la tête coupée; le reste gagna la fuite. Ceux dudit Arras s'étaient assemblés vingt-deux ou vingt-trois pour aller en ambassade devers mademoiselle de Bourgogne. Ils ont été pris avec les instructions qu'ils portaient, ont eu la tête tranchée, car ils m'avaient fait une fois serment. Il y en avait un entre les autres, maître Oudart de Bussy, à qui j'avais donné une seigneurie en parlement; et afin qu'on connût bien sa tête, je l'ai fait atourner d'un beau chaperon fourré. Il est sur le marché d'Hesdin, là où il préside. Incontinent que nous aurons autres nouvelles, je vous les ferai savoir. Je vous prie que vous pourvoyiez toujours bien à tout par delà, et de ce qui surviendra avertissez-m'en souvent. 27 avril. »

Le mauvais succès et les cruautés du roi n'ébranlèrent point l'obstination des gens d'Arras. Ils étaient furieux, mais insensés, ne se faisant nulle idée de la puissance des Français, et ne songeant pas qu'ils ne pouvaient avoir de secours. C'étaient chaque jour nouvelles insultes criées du haut de murailles; c'était la croix blanche pendue ou déchirée; c'étaient des gestes sales et injurieux et des bravades de toute sorte. Ils avaient écrit au-dessus d'une porte :

Quand les souris mangeront les chats,
Le roi sera seigneur d'Arras;
Quand la mer qui est grande et lée (3),
Sera, à la Saint-Jean, gelée,
On verra par-dessus la glace
Sortir ceux d'Arras de la place.

Toutes ces jactances étaient des marques de haine, mais prouvaient la folie plutôt que la force de ce peuple dont le courage n'avait rien de réfléchi. Le roi, voyant cette obstination, avança avec son armée et toute sa grosse artillerie. Les premiers jours, la défense fut vaillante et coûta cher aux assiégeants;

tières de leur pays, et aussi en contemplation de son mariage avec dame Béatrix de Portugal, veuve de feu le seigneur de Bellemont. (G.)

(1) Édouard III.
(2) Monsieur du Lude.
(3) Large.

le roi pensa même y périr; il s'était avancé au plus près pour faire pointer ses coulevrines de siége, lorsqu'un arbalétrier de la ville l'apercevant, l'ajusta et l'aurait abattu, si un boucher qui se trouvait aussi sur la muraille n'avait détourné l'arme et préservé le roi, qui fut seulement touché.

Bientôt une des portes et un pan de mur furent entièrement abattus; les capitaines de la garnison continuèrent à faire bonne contenance et s'apprêtaient à soutenir l'assaut; mais la bourgeoisie, dont toute la vaillance n'était qu'ignorance du danger, s'effraya de ce qui adviendrait si les Français entraient par force, et fut aussi ardente à vouloir traiter qu'elle l'avait été à braver le roi. La garnison obtint de sortir avec armes et bagages; des lettres d'abolition furent aussi accordées aux habitants. Le roi y disait qu'il avait égard à leurs humbles supplications; qu'il voulait bien attribuer leur dernière rébellion à de mauvais conseils; que, préférant miséricorde à rigueur de justice; ne voulant pas l'effusion du sang humain ni la désolation, destruction et ruine de la ville; par pitié pour le pauvre peuple; en considération de tous ceux des habitants qui n'avaient point pris part à la révolte et s'étaient retirés par-devers lui, et enfin « pour l'honneur et révérence de Dieu » notre Créateur et de la glorieuse Vierge Marie, » aux mains de laquelle et de son benoît cher enfant » nous avons mis notre personne, notre couronne, » notre royaume et la conduite et affaires d'icelui, » nous remettons, quittons, pardonnons et abolis» sons tous les maléfices, meurtres, brûlements de » maisons, larcins, pilleries, rébellions, désobéis» sances, hostilités, invasions, et tous autres crimes » de lèse-majesté ou autres. »

Après avoir donné ces lettres, le roi entra le 4 mai à cheval dans la ville, non par la porte, mais par la brèche. Il s'arrêta sur le petit marché; là, il dit aux bourgeois assemblés : « Vous m'avez été rudes, je » vous le pardonne, et si vous m'êtes bons sujets, » je vous serai bon seigneur. »

Nonobstant cette promesse et les lettres d'abolition, le roi fit prendre et mettre à mort tous ceux de la ville qui lui avaient été le plus contraires, entre autres cet arbalétrier qui avait tiré sur lui. Bientôt toutes les conditions portées dans les lettres du 4 mai furent oubliées, et la ville fut traitée sans nul ménagement. Ce fut bien pis dès que le roi se fut éloigné. Monsieur du Lude et maître Guillaume Cerisais, qui furent préposés à la garde et au gouvernement de cette ville, ne s'occupèrent qu'à tirer grand profit de cette affaire; les condamnations continuèrent, afin de gagner des confiscations; les riches bourgeois furent mis à rançon; des exactions de toute sorte vinrent l'une après l'autre. La haine des habitants pour les Français s'accroissait de jour en jour; c'étaient sans cesse nouveaux projets de sédition, secrètes intelligences avec les Bourguignons, et la découverte de ces trames amenait de nouvelles cruautés.

Il est vrai que de temps en temps le roi venait à Arras, et, voyant combien il lui importait de s'assurer la tranquille possession de cette ville, il promettait des abolitions, se montrait plus clément, diminuait les taxes, accordait des priviléges; mais comme il ne pouvait y avoir nulle confiance de part ni d'autre, les choses allaient toujours en empirant. Le sire du Lude continuait à s'enrichir; selon son caractère, il s'en cachait peu, et se vantait bien haut d'avoir gagné à tout cela au moins vingt mille écus et de belles fourrures de martre. De son côté le cardinal de Bourbon, qui s'était fait nommer abbé de Saint-Waast, vivait mal avec ses religieux; ils n'étaient point accoutumés au train de dissolution de ce prélat et voulaient s'opposer à la dissipation des revenus de l'abbaye; aussi les accusait-il de rébellion contre le roi, et les faisait-il exiler les uns après les autres.

Enfin, après deux années passées ainsi entre une dure oppression et un indomptable esprit de révolte, entre un continuel manque de foi des gouverneurs et une fausse soumission des habitants; à la suite d'un complot qui fit échouer une entreprise de la garnison contre Douai, le roi prit au mois de juillet 1479 une grande et dure résolution. Il fit raser les murailles et les fortifications, chassa tous les bourgeois, hommes, femmes, enfants, prêtres, religieux. Il abolit même l'antique nom d'Arras, et prétendit par sa seule volonté, créer une nouvelle ville peuplée de nouveaux habitants. Afin d'y attirer des gens, il lui accorda les privilé ges les plus étendus, les plus grandes libertés, et en signe de tant de faveurs, il la nomma Franchise (1). Ce ne sembla point motif suffisant aux honnêtes commerçants et bourgeois des autres

(1) De là les termes de *Civitas Libertinensis*, *ecclesia*, *episcopus*, *officialis Libertinensis*, qu'on lit dans un arrêt rendu au parlement de Paris en 1482. Quelques auteurs se sont imaginés à tort qu'Arras avait été nommée par Louis XI *ville française*. De Reiffenberg. (G.)

villes pour quitter leurs établissements et leur séjour accoutumé, pour venir vivre dans un pays rempli de troubles et de guerre, et habiter en des maisons confisquées. Alors le roi, s'obstinant toujours dans son dessein, ordonna que dans chaque bonne ville du royaume un certain nombre de bourgeois et d'artisans fussent désignés, pour transporter, bon gré mal gré, leur domicile dans sa ville de Franchise. Paris, Rouen, Orléans, Lyon, Tours, les villes d'Auvergne, de Limousin et de Languedoc (1) furent tenues de fournir des habitants. Comme on le peut croire, une volonté si tyrannique éprouva une forte résistance : chacun des pauvres gens, sur qui était tombé le sort ou la désignation, cherchait des prétextes de santé ou de dépense pour ne se point mettre en route et pour ne point aller à l'autre bout du royaume chercher un séjour triste et ruiné. De nouvelles lettres du roi ordonnèrent que les frais de voyage seraient payés par les villes; il accorda délai pour acquitter leurs dettes à ceux qui se rendraient à leur destination; il mit des impôts pour subvenir aux dépenses de Franchise et à l'établissement de ses nouveaux habitants. Il fit de grands efforts pour faire revivre ces fameuses fabriques de tapisseries, qui avaient porté la renommée d'Arras dans les pays les plus lointains. Mais toutes ces lettres et ordonnances ne profitaient à rien; sa volonté ne pouvait l'emporter sur la justice et le bon sens. Il travailla pourtant obstinément à peu près jusqu'à sa mort à accomplir la fondation de cette ville de Franchise.

La résistance des gens d'Arras et la haine furieuse qu'ils lui avaient montrée commencèrent à faire apercevoir au roi qu'il ne serait pas aussi facile qu'il l'avait d'abord cru de se saisir, à force ouverte, de tous les États de mademoiselle de Bourgogne. En même temps il lui était arrivé de mauvaises nouvelles du duché (2).

C'était surtout au prince d'Orange qu'il avait dû la prompte soumission de cette province et de la comté. Toutefois, ayant en lui une moindre confiance que dans le sire de Craon, ce fut celui-ci qu'il choisit pour gouverneur de Bourgogne, et le prince d'Orange ne fut que son lieutenant. Il en fut grandement offensé; sans tarder davantage, il changea de parti et se réunit à Jean de Clèves et aux sires de Vauldrey, qui avaient continué à tenir pour la Duchesse. L'empereur Frédéric avait rappelé aux états de la comté leurs devoirs envers l'Empire, dont ils avaient toujours fait partie, et leur avait annoncé qu'il regardait comme assuré que son fils, le duc Maximilien, allait épouser mademoiselle de Bourgogne, ainsi que l'avait voulu le feu duc Charles. Bientôt la ville de Dôle, siége des états, se révolta et ferma ses portes aux Français.

Monsieur de Craon, ayant voulu reprendre Vesoul, que défendait le sire Guillaume de Vauldrey, se laissa, le 17 mars, surprendre durant la nuit. Sa troupe fut mise en déroute. Les gens du pays tombaient sur les fuyards et les massacraient; un grand nombre d'Écossais périrent en cette journée. A grand'peine le sire de Craon put-il rassembler ses gens à Grai (3). Peu de jours après la victoire de Vesoul, le 26 mars, le prince d'Orange se hâta d'écrire aux états, à Dijon, de s'en tenir exactement aux termes de leur traité, et de ne point recevoir les gens d'armes français dans la ville, attendu que la comté devant être incessamment délivrée, ce serait attirer une guerre cruelle sur le duché. L'avarice du sire de Craon et des capitaines de France, leurs exactions, l'exécution infidèle des promesses du roi, avaient déjà excité un mécontement si grand que la révolte fut bientôt générale. Les sires de Digoine, de Vergy, de Cothebrune (4) et presque toute la noblesse de Bourgogne se déclarèrent contre les Français.

Ce fut au moment où il venait d'entrer dans Arras, après un siége si vaillamment soutenu, que le roi apprit comment les choses allaient en Bourgogne. Sa colère fut grande. Le prince d'Orange lui avait envoyé un messager pour traiter. Il refusa de le voir. « Si vous pouvez prendre ledit prince, écri-
» vait-il au sire de Craon, faites-le aussitôt brûler,
» ou bien pendre et brûler après. » Ordre fut donné de lui faire son procès. Son hôtel de Dijon fut rasé, et il fut condamné, comme faux et traître chevalier, à être pendu par les pieds; ce qui fut exécuté sur son effigie dans toutes les villes de Bourgogne qui obéissaient encore au roi.

La soumission des diverses provinces de l'héritage du duc Charles présentait de si grandes dif-

(1) Histoire de Languedoc. — Mémoires pour servir à l'histoire de l'Artois.

(2) Histoire de Bourgogne. — Paradin. — Molinet. — Amelgard. — Comines. — Legrand. — Histoire de Franche-Comté. — Gollut. — Muller.

(3) Ce nom s'écrie *Gray*. (G.)

(4) Lisez : *Digoin*, au lieu de *Digoine*, et *Colebrune*, au lieu de *Cothebrune*. (G.)

ficultés, que le roi en revint à ne plus dédaigner le mariage de mademoiselle Marie avec le Dauphin. Il commença à le souhaiter sincèrement, et ses discours, qui naguère n'étaient qu'une feinte, maintenant étaient sa vraie pensée.

Mais il était dans un grand embarras. Une des conditions du traité de Pecquigny était le mariage du Dauphin avec la fille du roi d'Angleterre ; et jamais, certes, il n'avait été si essentiel de se maintenir en bonne paix et intelligence avec ce prince (1). La chose n'était pas fort difficile. Le roi Édouard était devenu de plus en plus adonné aux plaisirs et à la paresse. Il ne souhaitait que le repos. L'argent, que le roi de France payait si exactement, lui semblait commode, et lui donnait moyen de se passer des subsides de son parlement. En outre, il n'y avait sortes de bons procédés que le roi n'eût pour lui. Il lui envoyait des présents, lui faisait passer les meilleurs vins de France (2) ; ses envoyés recevaient toujours le plus honorable accueil.

Ce qui servait le mieux les intérêts du roi de France, c'étaient les intelligences qu'il avait dans le conseil d'Angleterre. Depuis l'entrevue de Pecquigny, il avait soigneusement continué à payer des pensions et à faire de riches dons aux principaux serviteurs du roi Édouard. Lord Montgomeri, lord Howard, sir John Cheinie, grand écuyer, d'autres encore, n'avaient rien plus à cœur que de maintenir une paix qui leur était si profitable. De cette façon le roi parvenait à empêcher le roi Édouard d'écouter le mauvais vouloir du peuple d'Angleterre et des gens du parlement, toujours ennemis de la France, toujours portés à la guerre, regrettant les glorieux temps de Poitiers et d'Azincourt, la possession de la Guyenne et de la Normandie.

La division qui régnait dans la famille royale d'Angleterre était encore favorable au maintien de la paix. Le roi Édouard n'avait pu se réconcilier pleinement avec son frère le duc de Clarence, qui avait pris part à la trahison du comte de Warwick et avait épousé sa fille. Ce prince était maintenant veuf. Il aurait pu épouser mademoiselle de Bourgogne. La duchesse douairière sa sœur favorisait un projet si avantageux pour l'Angleterre. Le roi, craignant ce mariage, en fit avertir le roi Édouard, qui ne se sentit pas un moindre empressement à l'empêcher. Son autre frère, le duc de Glocester, rempli d'une ambition cachée, et le plus pervers de tous les princes de son temps, contribuait encore à entretenir la haine qu'il portait au duc de Clarence. La reine et sa puissante famille n'étaient pas moins contraires aux démarches qu'on aurait pu tenter pour conclure le mariage de l'héritière de Bourgogne avec le duc de Clarence. Elle songeait, au contraire, à l'obtenir pour son frère le comte de Rivers ; mais c'était un bien petit seigneur pour une si grande princesse.

Il ne fallait donc pas d'abord beaucoup de ruses ni de grands efforts pour que le roi Louis se maintînt en concorde et bonne intelligence avec l'Angleterre, et il y veillait avec soin. Outre l'argent qu'il y dépensait et sa courtoisie envers tout ce qui était Anglais, il offrait au roi Édouard de prendre sa part dans la conquête des États du duc Charles. Il le flattait de la possession de la Hollande, du Brabant, de la Flandre même, demandant seulement qu'on lui envoyât un renfort de dix mille Anglais, qu'il payerait et fournirait d'artillerie. Ce projet de partage ne plaisait guère ni à la paresse du roi Édouard, ni au bon sens de ses conseillers. Ils répondaient que la conquête du Brabant et de la Flandre ne serait pas chose facile ; que le gouvernement des bonnes et grandes villes de ce pays avait de tout temps été troublé et périlleux ; que d'ailleurs l'Angleterre n'aurait nul profit à ruiner les Flamands avec lesquels elle faisait un si grand commerce, et qu'il valait mieux continuer de leur vendre et de leur acheter, que de se charger de la dépense de les vaincre, puis de les défendre. Si l'on partageait les domaines de Bourgogne, Boulogne et quelques portions de l'Artois et de la Picardie touchant au territoire de Calais conviendraient bien mieux à l'Angleterre ; mais c'était justement à cela que ne voulait pas entendre le roi Louis.

Quelque peu d'apparence qu'il y eût à voir la discorde renaître entre les deux royaumes, toutefois le conseil d'Angleterre jugea qu'il convenait, pour plus de précaution, de renforcer la garnison de Calais. Douze cents gens d'armes anglais y passèrent sous la conduite de lord Hastings, grand chambellan d'Angleterre et gouverneur de cette ville. C'était presque le seul, parmi les principaux serviteurs du roi Édouard, qui, depuis l'entrevue de Pecquigny, n'eût accepté ni pension ni dons du roi de France. Il était demeuré fidèle au parti du duc de Bourgogne, gagnant ainsi loyalement l'argent qu'il recevait de ce prince. Le sire de Comines

(1) Comines. — Legrand. — Thoyras. — Hume.

(2) Pièces manuscrites. — Bibliothèque du roi.

n'avait pu encore réussir à le mettre sur la liste des pensionnaires du roi. Il conservait à mademoiselle de Bourgogne l'attachement qu'il avait eu pour son père, et conseillait vivement la guerre.

Ce ne fut donc pas sans alarme que le roi vit qu'il allait passer la mer. Il redoubla de protestations de bonne amitié envers le roi Édouard ; il fit publier dans toute la Flandre que ce lord Hastings arrivait avec de mauvais desseins contre mademoiselle de Bourgogne, et voulait l'enlever pour la conduire en Angleterre. En outre, le sire de Comines fut chargé, malgré le peu de confiance que le roi avait alors en lui, de reprendre ses secrètes intelligences avec le grand chambellan d'Angleterre, et de lui proposer de nouveau une pension double, s'il le fallait, de celle qu'il recevait de la cour de Bourgogne. Pierre Claret, maître d'hôtel du roi, passa en Angleterre avec des lettres du sire de Comines, pour aller trouver lord Hastings, qui n'était pas encore à Calais.

Dans de telles circonstances, le roi, quel que fût alors son désir de revenir au dessein plus sensé de marier mademoiselle de Bourgogne avec le Dauphin, ne pouvait faire de publiques démarches pour l'obtenir, d'autant que le roi Édouard tenait excessivement au mariage promis à Pecquigny. Ce fut en partie pour ce motif, qu'au lieu d'envoyer une solennelle ambassade, le roi laissa une telle affaire aux mains de maître Olivier, à qui il avait ainsi donné la double charge de négocier ce mariage et de porter secrètement les Gantois à la révolte.

Il n'avait, comme on a vu, que trop réussi dans cette partie de son message (1) ; c'était justement ce qui rendait à peu près impossible le succès de son autre commission. Les séditions des gens de Gand avaient mis en leurs mains tout le pouvoir; c'étaient eux qui étaient les maîtres absolus de leur jeune Duchesse, et ils ne craignaient rien tant que de la voir devenir Française par son mariage. Leur fureur était venue surtout de cette méfiance, et ils avaient fait périr violemment les seuls conseillers favorables au projet du roi. Mais lors même que mademoiselle Marie aurait eu d'abord quelque volonté d'accepter le mariage du Dauphin, il lui était à présent devenu plus odieux encore qu'aux Gantois. C'était du roi qu'étaient venus tous les maux qu'elle avait soufferts; il avait, contre toute loyauté, livré sa lettre aux députés des états, et l'avait exposée à la honte d'être publiquement convaincue de mensonge; il était cause de la mort de ses bons et fidèles serviteurs qu'elle avait vus périr si cruellement sous ses propres yeux. Ce peuple brutal, qui l'avait bravée, et la tenait outrageusement prisonnière, c'était le roi qui l'avait encouragé à la sédition.

Pour comble d'insulte, ce n'était point par d'honorables ambassadeurs, choisis parmi les princes de son sang ou les grands seigneurs du royaume, que le roi faisait proposer ce mariage. A qui cette commission avait-elle été donnée? à un homme du plus petit état, à un méchant barbier-médecin, haï et méprisé en France, connu de tous, en Flandre, pour être sorti de bas lieu et d'ignoble condition.

Tel qu'il fut, comme il était à Gand de la part du roi, on lui manda de venir déclarer sa charge. Il s'habilla magnifiquement, à la grande risée de tous, fit étalage de son titre de comte de Meulan que lui avait donné le roi, et parut en audience devant Mademoiselle. Elle était assise sur son trône, ayant près d'elle l'évêque de Liége et le vieux duc de Clèves, et entourée de beaucoup de conseillers. Maître Olivier remit sa lettre de créance ; puis, au lieu d'expliquer publiquement sa commission, il répondit qu'il avait ordre de ne parler que devant mademoiselle de Bourgogne seule.

La princesse et son conseil demeurèrent confondus de ce degré d'impudence. Néanmoins, on lui répliqua gravement que ce n'était point la coutume, et que mademoiselle de Bourgogne, n'étant point mariée, ne pouvait donner de secrètes audiences. Il répéta qu'alors il lui était impossible de rien dire et d'accomplir son message. Les discours s'animèrent, et l'on finit par lui dire avec menaces qu'on le ferait bien parler.

Dans les termes où le roi en était avec l'Angleterre, cette demande de mariage ne pouvait en effet se faire publiquement, et maître Olivier continua à demander d'être admis en particulier.

La conduite et surtout la personne d'un tel ambassadeur achevèrent de tout gâter. « Le roi mon » cousin me croit donc malade, disait mademoiselle Marie, qu'il m'envoie son médecin? Grâce » à Dieu, je me porte bien et n'ai rien à dire à » cet homme. » Chacun s'offensait pour elle ; les esprits s'animaient contre le roi et son misérable messager.

Du reste, personne n'ignorait le véritable sujet de sa commission ; mais, s'en fût-il solennellement

(1) Comines. — Legrand et pièces. — Molinet.

acquitté, il n'y eût pas mieux réussi. Hormis Louis de Bourbon, évêque de Liége, que le roi avait su se rendre favorable, et qui était Français de cœur, pas un des conseillers de la Duchesse ne voulait de ce mariage. Les Gantois avaient horreur de la France. Le duc de Clèves songeait aux intérêts de son fils. Les amis de la duchesse douairière auraient voulu un prince d'Angleterre. D'autres désiraient depuis beaucoup d'années voir s'accomplir les promesses faites au duc Maximilien d'Autriche. Enfin, il n'était personne qui voulût du Dauphin. L'âge de ce prince était un autre motif de refus; il avait huit ans; encore disait-on qu'il était chétif et mal portant. « Mademoiselle est d'âge à avoir des » enfants, et non point à épouser un enfant », disait la dame d'Hallwyn, sa gouvernante, qui avait grand crédit sur elle.

Le roi eût peut-être mieux réussi en faisant proposer un autre prince de la maison de France plus en âge de se marier, comme Charles, duc d'Angoulême, petit-fils de l'ancien duc d'Orléans; ce prince avait pour lors dix-neuf ans, et fut père du roi François Ier. Ce mariage eût évité bien des guerres et préservé le royaume de longues calamités. Le roi, dans le temps où vivait le duc Charles, s'en serait contenté, et y avait même pensé. Depuis, la prospérité avait accru outre mesure ses espérances et ses projets. Il ne voulait plus courir le risque de recommencer une seconde maison de Bourgogne. D'ailleurs tout était tellement double et embrouillé dans sa conduite, qu'il n'avait pas une volonté complète, et ne marchait droit vers aucun but assuré. Maître Olivier n'avait ni pouvoirs ni instructions pour essayer un autre mariage que celui du Dauphin.

Lorsqu'on connut bien parmi tout le peuple de Gand ce que ce messager était venu demander, lorsque son insolence envers la Duchesse fut devenue le sujet de tous les entretiens, son séjour dans la ville commença à exciter la rumeur. D'abord ce ne furent que des moqueries contre ce barbier travesti en comte de Meulan. Quelques jours après on parla de le jeter à la rivière. Il s'enfuit en grande hâte. Les Flamands commencèrent à s'armer, et il devint manifeste que la guerre allait éclater entre eux et le roi.

Cependant maître Olivier, ayant échoué dans une si grande entreprise, ne voulut point revenir auprès du roi sans lui avoir rendu quelque bon service. Il s'était sauvé à Tournay (1); c'était une belle et riche ville qui, comme on a vu, relevait directement du royaume de France, mais qui avait conservé de grands priviléges. En payant une aide de six mille livres par an, elle nommait ses magistrats, n'était sujette ni à garnison ni à passage de gens de guerre; elle commerçait librement avec les pays de Flandre comme avec le royaume, et restait neutre (2) dans les guerres (3). Maître Olivier pensa que ce serait un notable avantage pour le roi d'avoir la pleine et entière disposition d'une si grande ville, située presque au cœur de la Flandre, et d'y pouvoir tenir une forte garnison. Il gagna quelques-uns des habitants, fit secrètement prévenir le sire de Mouy, capitaine de Saint-Quentin, et le 23 de mai, Colard de Mouy son fils, bailli de Tournay, mais qui, d'après les franchises de la ville, ne pouvait y demeurer en armes, se présenta devant la porte qui lui fut livrée (4). Bientôt arriva une troupe plus nombreuse, et Tournay tomba ainsi au pouvoir des gens de guerre. Le maire, les

(1) On lit, dans les *Registres des Consaux* (registres aux résolutions du magistrat) de Tournay, que, le 1er avril, Me Olivier le Dain, *premier valet de chambre du roi*, présenta requête afin de ne pas payer d'impôt sur certaine quantité de vin qu'il avait fait amener de Paris pour sa consommation, et qu'il fut décidé que cela ne se pouvait, mais qu'on lui ferait quelque courtoisie, pour être en sa bonne grâce. On y lit, sous la même date, que les consaux, à la demande de Me Olivier, accordèrent rémission à quatre bannis. (G.)

(2) Cette liberté de commerce et cette neutralité, la ville de Tournay n'en avait joui, dans les guerres de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire contre la France, qu'au moyen de traités obtenus de ces deux souverains par de grands sacrifices. Le traité qu'elle avait conclu avec le duc Charles, le 28 janv. 1471 (1472, n. st.), l'obligeait à payer à ce prince 10,000 écus chaque année, et 40,000 écus en dix ans, après la conclusion de la paix. Voy. ma *Collection de Documents inédits*, t. I, p. 23. (G.)

(3) Histoire de Tournay, par Cousin.—Comines.—Molinet.

(4) Déjà, le 10 avril, Me Olivier avait voulu engager les consaux à diriger une expédition contre Saint-Amand, où des gens de guerre des garnisons de Mortagne, de Condé et de Hasnon étaient entrés, à la faveur de dissensions qui s'étaient élevées entre l'abbé du lieu et le peuple; mais il avait échoué dans cette tentative. Le 23 mai, dans l'après-dîner, le sire de Mouy, conseiller et chambellan du roi et bailli de Constantin (et non de Tournay, comme dit M. de Barante), et le sire du Colombier, aussi conseiller et chambellan du roi, se présentèrent aux portes de la ville; ils étaient porteurs d'une lettre de Louis XI, et accompagnés de 200 lances. Les consaux résolurent de les recevoir avec leur troupe. Le 24, les deux seigneurs, ayant en leur compagnie le capitaine du pont de Meulan (Olivier le Dain) et plusieurs des gens du roi, vinrent à la maison de ville : là, le sire de Mouy exposa, en présence du peuple, qu'il était assez connu que le roi ne voulait pas la guerre; qu'il l'avait clairement démontré, dès sa venue aux frontières de l'Artois, par les termes doux et amiables dont il s'était servi, mais

échevins et ceux des principaux bourgeois qui n'étaient point favorables à cette violence, furent saisis et envoyés à Paris, où ils restèrent prisonniers durant toute la vie du roi (1).

Du reste, il était temps de prendre ses précautions contre les Flamands qui peut-être se fussent emparés de Tournay. Ils tenaient déjà la campagne et venaient jusqu'aux portes de la ville. Dès le lendemain de l'entrée des Français, les deux partis commencèrent à se rencontrer et à se combattre (2).

Le roi, aussitôt après la prise d'Arras, résolut d'aller joindre ses forces à celles du comte de Dammartin, qui avait fait jusqu'alors peu de progrès dans le Hainaut. Il croyait en avoir fini avec l'Artois, et avait encore ou montrait du moins bonne espérance de venir à bout de ses desseins de conquête.

« Monsieur le grand maître, écrivait-il, merci à Dieu et à Notre-Dame, j'ai pris Arras et m'en vais à Notre-Dame de la Victoire. A mon retour je m'en irai à votre quartier, et vous mènerai bonne compagnie. Pour lors ne vous souciez que de me bien guider, car j'ai tout fait par ici. Au regard de ma blessure, c'est le duc de Bretagne qui me l'a fait faire, parce qu'il m'appelle toujours le roi couard. D'ailleurs vous savez depuis longtemps ma façon de faire, car vous m'avez vu autrefois; et adieu. Arras, 7 mai. »

Avant d'aller joindre le comte de Dammartin, le roi conçut la pensée de s'assurer de Cambrai. C'était une ville libre relevant de l'Empire, sous l'autorité de l'évêque, et elle n'avait point fait partie des domaines du duc de Bourgogne. Les sires Louis de Sainville et Hector de l'Écluse se présentèrent avec des lettres du roi adressées aux gens des trois états de Cambrai, et requirent qu'il fût reçu dans la ville avec toute sa suite (3). Cette volonté du roi remplit messieurs des états d'embarras et de crainte. Ils n'avaient nul moyen de se défendre. Une puissante armée était à leurs portes. D'un autre côté, s'ils obéissaient, c'était une sorte de rébellion à l'Empire auquel ils appartenaient; leurs libertés seraient perdues, et d'ailleurs, tout abattue que semblât en ce moment la puissance de Bourgogne, il fallait songer à ne point se donner pour ennemi un voisin si redoutable.

Dans leur perplexité ils résolurent de consulter Adolphe de Clèves sire de Ravenstein, qui, depuis que les Gantois l'avaient contraint à se retirer, résidait dans la ville de Mons (4). Philippe Bloquiel, abbé de Saint-Aubert, homme rempli de science,

que, ses propositions n'ayant pas été écoutées, il s'était vu contraint de recourir à des moyens de rigueur; que son intention était, d'après cela, de s'aider de ses sujets et de ses alliés, et entre autres de sa ville de Tournay; qu'il ne voulait plus qu'elle communiquât avec les pays voisins qui n'étaient pas sous son obéissance, etc. Les consaux, après en avoir délibéré chacun dans son collége, répondirent, d'un accord unanime, « que toujours ils avaient été bons, loyaux et obéis-» sants sujets au roi; qu'ils voulaient continuer jusqu'à la » mort, et qu'ils étaient prêts à servir le roi et faire tous ses » bons plaisirs; » ils avertirent toutefois les seigneurs de Mouy et du Colombier que, par la guerre et la défense de communication, le labeur et marchandise cesseraient dans la ville, qui ne pourrait aussi tirer des vivres des pays voisins : ce qui entraînait la nécessité d'en faire venir de France. *Registres des Consaux de Tournay.* (G.)

(1) Ce que dit ici M. de Barante exige une rectification : voici les faits qui se passèrent. A la demande des sires de Mouy et du Colombier, les consaux avaient député au roi sire Lyon Haccart, l'un des prévôts de la commune, et Mes Salomon Testelin et Jean Maurre. Le 30 mai, le sire de Mouy, qui avait conduit ces députés auprès du roi, revint à Tournay, et il présenta aux consaux une lettre par laquelle Louis XI, après les avoir remerciés de leur bon vouloir et de leur grande loyauté, les informait qu'il avait chargé le sire de Mouy et Me Olivier le Dain de leur proposer certaines choses de sa part. Le sire de Mouy leur dit, entre autres, que, si cela leur semblait bon, le roi viendrait les visiter; qu'il attendait 10,000 Suisses; qu'il voulait que, pour cette fois, et sans préjudice, on rendît la ville à tous les bannis; que son intention était d'entretenir les priviléges; il ajouta que, si le roi avait retenu les trois députés de la ville, il l'avait fait, parce que c'étaient des partisans de mademoiselle de Bourgogne, et qu'ils avaient commis toute sorte d'abus préjudiciables au peuple; que quelques autres membres des consaux lui étaient également suspects, qu'il voulait qu'ils fussent éloignés du gouvernement de la ville. Les consaux essayèrent en vain de justifier leurs députés; il fallut que trois de leurs membres encore, sire Gilles de Loyaucourt, Me Jean de Tournay et M. Jean Fourmeu, se rendissent auprès du roi, pour subir le même sort que les précédents; ces six Tournaisiens furent conduits à Paris, où ils furent détenus : pendant six ans, la ville ne cessa de faire des démarches pour obtenir leur élargissement, mais sans succès. Enfin, en mai 1483, trois mois avant la mort de Louis XI, le gouverneur de la Bastille, ensuite des ordres de ce prince, les renvoya en leur pays, après leur avoir fait prêter serment qu'ils ne feraient ou conseilleraient chose préjudiciable au roi, au dauphin, ou à ses sujets. *Registres des Consaux de Tournay.* (G.)

(2) Le 25 mai, les consaux, sur la demande des sires de Mouy et du Colombier, mirent à leur disposition un certain nombre de gens tirés des serments de la ville, avec des canons, arbalètes, échelles, etc. : la garnison, ainsi renforcée, alla à Leuze en Hainaut, où elle prit et pilla le château. *Ibid.* (G.)

(3) Almanach historique de Cambrai, année 1773.

(4) Adolphe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestein, fut nommé, par lettres patentes de la duchesse Marie, du 7 juillet 1477, que nous avons aux archives, lieutenant, gouverneur et capitaine général de Hainaut; il était déjà lieutenant général de la duchesse dans tous ses pays, charge

d'éloquence et de sagesse, qui jouissait d'une grande autorité dans Cambrai, fut, avec plusieurs chanoines et échevins, envoyé en députation à monsieur de Ravenstein. Sans les écouter il les fit retenir prisonniers dans la ville, avec défense d'écrire, soit à Cambrai pour annoncer le mauvais succès de leur ambassade, soit à Gand pour demander justice au conseil de la Duchesse. On les accusait d'être favorables aux Français. Ce reproche prit plus de poids encore, lorsqu'on apprit que, depuis leur départ, Cambrai avait ouvert ses portes au roi. C'était encore par corruption et intrigue que cette ville avait été gagnée. Un gentilhomme de l'hôtel du roi, capitaine de la Charité-sur-Loire, nommé Louis de Marafin, conduisit toute cette affaire avec quelques-uns des bourgeois, et fut en récompense nommé capitaine du château et de la ville, où il commença bientôt à faire grandement ses affaires. Les habitants, autant par crainte que par persuasion, demandèrent à être régis et gouvernés par le roi, alléguant que dans les anciens temps Cambrai avait fait partie du royaume. Le roi céda sans peine à leurs désirs, promit de grands priviléges à la ville, et les aigles de l'Empire firent place aux fleurs de lis.

A ces nouvelles, l'abbé de Saint-Aubert et les autres députés furent traités plus rudement encore par monsieur de Ravenstein. Il leur signifia qu'ils ne seraient relâchés qu'en lui payant une rançon de mille écus. Leur captivité dura plusieurs mois, et ce fut seulement après avoir fourni bonne et suffisante caution pour cette somme, qu'ils purent s'en aller demander à la duchesse de Bourgogne une justice qu'ils attendirent longtemps sans la jamais obtenir.

De Cambrai, le roi s'en alla vers le comte de Dammartin. Les villes et les gentilshommes du Hainaut lui avaient fortement résisté. Il fallait peu s'en étonner : le roi s'était refusé aux secrètes propositions que lui avait faites le parent du sire de Comines, et n'avait point voulu entendre à garantir les priviléges du pays; d'ailleurs, ses capitaines et ses gens d'armes étaient si avides d'argent et de pillage, la foi était tellement violée envers les villes qui se rendaient, qu'on n'avait rien à risquer ni à perdre en se défendant tout de son mieux.

La première ville que le roi vint attaquer fut Bouchain (1). La garnison soutint pendant seize heures le feu de la grosse artillerie des Français. Le roi, s'étant avancé près des canons, se tenait appuyé familièrement sur l'épaule de Tanneguy-Duchâtel, lorsqu'un arquebusier de la ville, l'apercevant, visa sur lui. Le coup s'en vint frapper Tanneguy, qui tomba mortellement blessé aux pieds du roi. Il mourut dès le lendemain, après avoir dicté un testament par lequel il priait le roi de payer ses dettes. Il était le seul peut-être de ses serviteurs qui songeât plus à l'honneur qu'à l'argent, et on l'avait vu, lorsqu'à la mort du feu roi Charles VII il avait, à défaut du trésor royal, payé les funérailles de ses propres deniers. Il recommanda au roi sa seconde fille, le priant de la marier. Il confiait l'aînée à ses amis, et la troisième à sa femme. Enfin, il demandait pardon au roi de ses emportements et de ses désobéissances, qui procédaient, disait-il, plutôt de folie que de malice.

Le roi montra un extrême chagrin de sa mort, lui fit faire un service magnifique à l'abbaye de la Victoire, et ordonna qu'il fût enseveli à Notre-Dame de Cléry, où lui-même avait choisi sa royale sépulture. Le lendemain les gens de Bouchain ouvrirent leurs portes et payèrent cinq mille écus (2). La garnison obtint la vie sauve, et fut envoyée en prison à Cambrai, d'où elle parvint à s'échapper.

De Bouchain on alla devant le Quesnoy. Une première approche fut vivement repoussée. Le roi fit avancer son artillerie, qui était terrible; dès qu'une brèche fut faite, l'assaut commença. Le pillage de la ville fut promis aux francs archers qui, avec une vaillance extrême, assaillirent la muraille. Beaucoup de vaillants capitaines et hommes d'armes les encourageaient de la voix et de l'exemple; mais nul ne montrait plus d'ardeur que Raoul de Lannoy, qui, depuis la prise d'Hesdin, avait pris parti pour le roi. Les assiégés ne combattaient pas avec une moindre obstination. Les canons continuaient encore à battre les murailles, lorsque tout à coup un orage merveilleux et une pluie qui tomba par torrents, contraignirent l'artillerie à cesser son feu, et arrêtèrent l'assaut. Le roi donna de grandes louanges à ses francs archers, et leur promit meilleure fortune pour le lendemain; puis, détachant la chaîne d'or qu'il portait, il la passa au cou de Raoul de Lannoy : « Pasques-Dieu, dit-il, mon ami, vous

qu'il continua d'occuper. Le 12 septembre, il nomma Philippe de Bourbon, seigneur de Duisans, son lieutenant en Hainaut. (G.)

(1) Molinet. — Legrand et pièces.

(2) La reddition de Bouchain eut lieu vers le 20 mai. (G.)

» êtes trop furieux au combat, il vous faut enchaîner » de peur de vous perdre ; car je me veux servir de » vous plus d'une fois (1). »

Les assiégés, après s'être félicités de leur délivrance qu'ils attribuaient à la miraculeuse intercession de madame sainte Barbe, à laquelle ils avaient fait un vœu, s'aperçurent pourtant qu'ils étaient sans nul espoir de secours, et offrirent composition. Le roi leur accorda d'être saufs de corps et de biens ; toutefois il exigea neuf cents écus comptant, qu'il distribua aussitôt à ses francs archers pour les dédommager du pillage (2).

Le roi entra dans la ville, alla remercier Dieu en l'église, et le lendemain 3 juin, jour de la Pentecôte, assembla le clergé, les magistrats et les principaux bourgeois. « Mes amis, leur dit-il, si je viens » en ce pays, ce n'est que pour votre plus grand » profit et avantage, dans l'intérêt de mademoiselle » de Bourgogne, ma bien-aimée cousine et filleule. » Personne ne lui veut plus de bien que moi, et » elle est grandement abusée de ne point mettre en » moi sa confiance. Parmi ses mauvais conseillers, » les uns veulent lui faire épouser le fils du duc de » Clèves ; c'est un trop petit prince et trop inconnu » pour une si glorieuse princesse. D'ailleurs, je sais » qu'il a un mauvais ulcère à la jambe ; en outre, » ivrogne comme tous ces Allemands ; après boire, » il lui cassera son verre sur la tête et lui donnera » des coups. D'autres la veulent allier aux Anglais, » à ces anciens ennemis du royaume, qui sont tous » débauchés et gens de mauvaise vie. Enfin, il y en » a qui lui veulent donner pour mari le fils de l'Em- » pereur. Ce sont les princes les plus avaricieux du » monde. Ils emmèneront mademoiselle de Bour- » gogne en Allemagne, dans un pays rude et étran- » ger, où elle sera loin de toute consolation. Alors » votre terre de Hainaut demeurera sans seigneur » pour la gouverner et la défendre. » Puis il ajoutait : « Si ma cousine était bien conseillée, elle » épouserait le Dauphin ; ce serait un grand bien » pour votre pays. Vous autres Wallons, vous par- » lez la langue française, et il vous faut un prince » de France, non pas un Allemand. Pour moi, je » prise les gens de Hainaut au-dessus de toutes les » nations du monde. Il n'y en a pas de plus nobles ; » et, selon moi, un berger du Hainaut vaut mieux » qu'un grand gentilhomme d'un autre pays. » Ensuite il leur parlait de tout le bien qu'il leur voulait faire. Il rappelait le temps du bon duc Philippe, ses glorieux faits, son sage gouvernement, combien il avait reçu de lui une généreuse hospitalité, et lui avait toujours gardé grande affection et reconnaissance. A chaque fois qu'il nommait le duc Philippe, il ôtait son chapeau, comme s'il eût parlé du bon Dieu, tant il savait le respect de tous les Flamands pour la mémoire de ce prince. « Quant » au duc Charles son fils, disait-il, il a tout perdu » par son orgueil, et n'a jamais voulu écouter un » bon conseil ; aussi a-t-il été pris et détruit par le » plus petit duc de mon royaume. »

C'était ainsi que le roi Louis devisait familièrement avec ces bourgeois, comme s'il eût mis en eux toute sa confiance, et ne leur eût rien caché de ses pensées. Mais ces façons de parler et d'agir étaient trop connues ; elles ne gagnaient plus personne, et ne guérissaient pas les méfiances de ces bons habitants du Hainaut. Toutes ces caresses et son langage, qu'il savait si bien faire tout à tous, ne lui profitaient à rien. Il fallut continuer à conquérir les villes par force et par assaut.

Les gens de Valenciennes brûlèrent leurs faubourgs, firent venir à prix d'argent une garnison d'arquebusiers allemands, et se fortifièrent si bien, qu'il n'y eut pas moyen de songer à les attaquer. Le roi tourna alors ses forces contre Avesnes.

Le comte de Dammartin en avait déjà commencé le siége. Il avait avec lui Alain, sire d'Albret, qui était seigneur d'Avesnes, mais que le duc Charles avait toujours troublé dans sa possession. Le roi l'avait envoyé là pour faire rendre la ville, mais il ne tarda pas à perdre patience, lorsqu'il vit qu'elle n'ouvrait pas sur-le-champ ses portes. « Monsieur » d'Albret, écrivait-il au grand maître, dissimulera » tant qu'il voudra de prendre Avesnes ; il semble » qu'il le fasse pour épargner la place ; mais je vous » assure que s'il attend que je m'en approche, je la » lui chaufferai si bien d'un bout à l'autre, qu'il » n'y faudra point revenir, et adieu ; faites-moi sa- » voir souvent de vos nouvelles. »

Quelle que fût la méfiance du roi, ce n'était nul-

(1) Sainte-Palaye, Mémoires sur la chevalerie.—Mathieu.

(2) Le 1er juin 1477, Philippe de Clèves, capitaine général de Brabant et, à cette époque, lieutenant du seigneur de Ravestein, son père, en Hainaut, fit faire, à Mons, une publication contenant commandement exprès que nul, de quelque état ou condition qu'il fût, ne se permît de mettre empêchement aux corps et aux biens des manants de la ville et prévôté du Quesnoy, sous prétexte de l'appointement qu'ils avaient fait avec le roi, attendu qu'ils y avaient été contraints par la force supérieure des ennemis. Cette publication est aux Archives du Royaume. (G.)

lement la faute de monsieur d'Albret. Il avait fait dire aux habitants que, comme leur seigneur naturel, il s'engageait à les protéger et défendre s'ils faisaient soumission au roi, et les avait fort engagés à se rendre. Mais il y avait deux partis dans la ville: les uns favorables aux Français, les autres aux Bourguignons; les uns pressés de traiter, les autres obstinés à se défendre. Tandis que le maire, le trésorier, le clerc, le prévôt, et les principaux de la bourgeoisie et du clergé étaient sortis avec un sauf-conduit, et signaient des conditions avec leur seigneur et le comte de Dammartin, Antoine de Lannoy, sire de Mingoval, capitaine de la garnison, fit des remontrances au peuple, et excita les esprits. En ce moment trente-deux hommes d'armes envoyés par le sire d'Aimeries, bailli de Hainaut, entrèrent à cheval dans la ville, criant: « Secours, » secours, vive Bourgogne ! » C'en fut assez pour émouvoir le peuple. La croix droite de France qu'on avait commencé à prendre fut aussitôt arrachée, et la croix de Saint-André reparut. Le maire et les députés ne purent à leur retour se faire écouter, et tout traité fut rompu. Le comte de Dammartin fit dresser des potences et des échafauds au bord du fossé, et menaça les habitants de mettre à mort les otages qu'il avait gardés. « Ils auraient cent têtes à couper, que nous ne nous rendrons pas, » cria-t-on de dessus la muraille. Bientôt arrivèrent de nouveaux renforts. Le conseil de mademoiselle de Bourgogne fit savoir aux gentilshommes du Hainaut qu'ils eussent à faire tous leurs efforts pour défendre la ville d'Avesnes. Les sires de Cullembourg et de Perweis, avec vingt-deux autres seigneurs, leurs hommes d'armes et sept ou huit cents paysans, vinrent s'enfermer avec la garnison.

Cependant, le roi amena son armée et son artillerie devant la ville. Le 11 de juin, avant de commencer le siége, il envoya un héraut aux sires de Perweis et de Cullembourg. Ceux-ci assemblèrent les gens de la commune, disant qu'étant résolus à vivre et mourir avec le peuple d'Avesnes, ils désiraient bien connaître sa volonté. La commune s'écria tout d'une voix qu'elle voulait se défendre et ne point traiter avec le roi; il fallut même renvoyer le héraut sans ouvrir les lettres qu'il apportait.

Alors l'artillerie commença à tirer; la muraille était épaisse, bâtie de pierres dures; ce ne fut qu'après un jour et une nuit qu'il y eut un commencement de brèche. Les francs archers donnèrent vaillamment l'assaut; malgré une terrible résistance, ils s'emparèrent de deux tours; mais les assiégés les avaient, par précaution, remplies de fagots et de paille. Ils allumèrent le feu; l'étendard de France, qui avait déjà été planté sur les tours, fut brûlé, et plusieurs centaines d'archers y périrent. Le roi fit sonner la retraite.

C'étaient les gens de la ville seulement qui avaient l'honneur de cette défense obstinée. Les Brabançons et gens du Hainaut, au lieu d'aller sur la muraille, se tenaient cachés dans les maisons et les celliers. Le sire de Perweis leur fit d'inutiles remontrances. Ils n'écoutèrent ni prières ni menaces. Alors il pensa que toute résistance était inutile, et que ce n'était pas avec deux ou trois cents bourgeois et habitants qu'il y avait moyen de se maintenir contre toute la puissance du roi. Il retourna sur la muraille, et, comme un second assaut allait commencer, il fit signe de la main qu'il voulait parlementer. Le roi fit cesser l'artillerie et le jet des traits, puis envoya Jean Marissal, capitaine d'une de ses compagnies, entendre les propositions des assiégés. Dès qu'il approcha, les gens de la ville tirèrent sur lui, et il tomba mortellement blessé. « Ah! les vilains! s'é- » cria le sire de Perweis, ils ne veulent pas cesser, » tandis que je parlemente; je saurai bien faire » mon appointement sans eux. » Il redescendit de la muraille sous prétexte d'aller encore gourmander ses Brabançons, laissa les gens d'Avesnes exposés à toute la fureur d'un nouvel assaut, ouvrit une poterne, et avec le sire de Cullembourg et un autre gentilhomme du Hainaut, il passa vers les Français.

Abandonnés de leur capitaine, pressés par les nobles du ban de Normandie, qui, ce jour-là, avaient été commandés pour l'assaut, les assiégeants commencèrent à se troubler. Le feu des tours était éteint; la brèche était large. Il se faisait une seconde attaque d'un autre côté. « Les Français sont en- » trés, » criait-on par derrière dans les rues de la ville. « Ouvrez les portes, disaient les assaillants, » vos capitaines ont fait un appointement. » Le désordre fut bientôt complet, et toute résistance cessa (1). Les premiers qui entrèrent dans la ville furent les hommes d'armes et les archers d'ordonnance. Ceux-là, plus disciplinés et mieux avisés,

(1) Le conseil de ville de Mons reçut, le 12 juin 1477, la nouvelle qu'Avesnes avait été prise d'assaut par le roi et ses gens. *Voy.* l'intéressante publication faite par M. Lacroix, archiviste de la ville de Mons, sous le titre de *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, du 5 janvier au 2 novembre* 1477. (G.)

ne commirent pas d'abord grand désordre; ils tâchaient à se saisir de prisonniers bien vêtus, afin d'avoir de riches rançons. Mais quand après eux entrèrent les francs archers, ce fut un pillage horrible et le plus cruel massacre. Ils passaient au fil de l'épée combattants et gens sans armes, jeunes et vieux, hommes, vieillards, femmes et enfants; c'était une véritable boucherie. Ils s'en allaient partout cherchant de l'or et de l'argent. Une pauvre mère portait son enfant sur ses bras; après l'avoir totalement fouillée, ils imaginèrent qu'elle avait pu cacher de l'argent dans les langes de son nourrisson; ils le lui arrachèrent, et ne trouvant rien, ils le coupèrent par morceaux. En vain les gens de Hainaut et de Brabant jetaient leurs piques ou leurs arquebuses(1), criant qu'ils n'étaient point de la ville et n'avaient point combattu; ils n'en étaient pas moins mis à mort. Tout fut pillé, jusqu'aux églises; puis le feu fut allumé; il ne demeura que huit maisons, l'hôpital et le couvent des cordeliers.

Cette furieuse résistance du Hainaut, de Lille, de Douai et de Saint-Omer, et de quelques autres villes qui ne parlaient nullement de se rendre, donnait au roi un désir de plus en plus vif de conclure le mariage, qui, par son propre fait, était devenu si difficile. Dès le 16 mai il avait donné de solennelles lettres patentes, pour être lues au parlement de Paris et dans toutes les juridictions royales, portant que nul empêchement ne devait être mis à la prise de possession des biens de feu Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, réclamée par sa veuve et ses héritiers. Il avait pris cette forme pour témoigner toute son indignation de la perversité et de la détestable inhumanité et cruauté des gens de Gand, qu'il déclarait coupables de lèse-majesté; ses lettres rappelaient tous les mérites et les bons services de ce loyal serviteur, l'insulte grave faite à mademoiselle de Bourgogne, la condamnation inique et le meurtre de ses conseillers.

Mais il était bien tard pour regagner la bienveillance de cette jeune princesse, après lui avoir fait tant de maux et d'outrages. Tous les efforts du roi ne pouvaient y réussir. Il n'avait plus, pour le servir dans les conseils de Bourgogne, que le sire de Lannoy. C'était monsieur de Moui, capitaine de Tournay, qui était employé à cette secrète négociation.

« Il faut dire au sieur de Lannoy, portaient les instructions (2), que le roi a été averti du bon vouloir qu'il a de lui faire service, et qu'il l'en remercie. Il le prie de continuer à s'employer, autant qu'il sera possible, comme il sait qu'il le faut faire. Le roi reconnaîtra tellement ce bon office, que le sieur de Lannoy et ceux qui, par lui, s'en mêleront, peuvent tenir leur peine pour bien employée. Le roi le pourvoira des tels états et offices qu'il voudra demander, avec une bonne et grosse pension. — Il faudra lui dire que le désir du roi est et a toujours été de pouvoir faire l'alliance de monsieur le Dauphin et de mademoiselle de Bourgogne, et par ce moyen, de protéger elle et toutes ses seigneuries comme son propre royaume; car il a toujours aimé la maison de Bourgogne plus que nulle autre, et le plus grand service qu'on pût lui rendre, serait que ce mariage se fît.

» Si ce mariage ne pouvait se conduire de cette façon, il faudrait voir si les Flamands, qui tiennent mademoiselle de Bourgogne entre leurs mains, et surtout ceux qui sont du royaume de France, voudraient entreprendre d'accomplir ledit mariage; en ce cas, le roi reconnaîtrait ce service, en les bien traitant, en octroyant la conservation de leurs priviléges, et leur en donnant de plus amples, si avantageux au pays, qu'ils en devraient être contents.

» Si les Flamands ne voulaient pas consentir à ce mariage, le roi reprendrait tout ce qui est du royaume; mais il souhaiterait avoir bonne amitié et alliance avec le mari de mademoiselle de Bourgogne. »

Les instructions disaient encore qu'il fallait s'adresser à madame d'Anthoing. C'était, selon toute apparence, cette grande dame de la cour de Bourgogne qui, d'après les récits du sire de Comines, faisait depuis longtemps passer de secrets avis au roi. Elle était femme de Jean de Melun, seigneur d'Anthoing, et fille du damoiseau de Commercy, de la maison de Saarbruch; par sa mère, elle tenait à la maison de Luxembourg. Aussi le roi voulait-il qu'elle s'employât à gagner monsieur de Luxembourg, car il ne connaissait point d'autre façon de mener les affaires que de faire accepter des dons et de l'argent.

(1) Pour éviter tout anachronisme, il faut entendre des espèces d'arquebuses à croc, car on ne se servait pas encore d'arquebuses à main, en usage au plus tôt sur la fin du règne de Louis XII. De Reiffenberg. (G.)

(2) Instruction du 20 juin. — Pièces de Comines.

Il chargeait monsieur de Lannoy de lui gagner aussi la bonne volonté d'un seigneur, qui, pour le moment, avait eu un grand pouvoir en Flandre. C'était le duc de Gueldre, celui qui s'était si cruellement conduit envers son vieux père, que le duc Charles avait dépouillé de ses États, et avait tenu enfermé pendant longues années. Les Gantois, qui avaient levé une armée et commencé une forte guerre du côté de Tournay, avisèrent qu'il leur serait bon d'en donner le commandement à ce prince. Ils le tirèrent de sa prison de Courtray, et le mirent à la tête de leurs hommes. Leur pensée était de forcer mademoiselle de Bourgogne à l'épouser. Il n'était point de race française ; c'était un prince sans puissance et sans renommée; c'était à eux qu'il devrait tout. Nul mariage ne convenait mieux à leurs desseins.

L'espérance qu'ils mettaient en lui aussi bien que le projet qu'avait le roi de s'en faire un ami, ne tardèrent pas à faillir (1). Le 27 de juin (2), le duc Adolphe de Gueldre, à la tête des gens de Gand et de Bruges, s'avança jusqu'aux faubourgs de Tournay, brûlant et dévastant tout sur son passage. Quand la nuit fut venue, le sire de Mouy sortit de la ville avec mille lances et deux mille gens de pied; il vint se placer jusque sur la route que les Flamands devaient prendre pour retourner chez eux. Le duc de Gueldre marcha droit sur les gens de France. Mais déjà la discorde s'était mise dans son armée : les vieilles jalousies de Gand et de Bruges s'étaient réveillées; la nuit s'était passée en querelles. Les Gantois seuls suivirent le duc de Gueldre. Le combat ne fut pas long ; au premier choc, le sire de la Sauvagère, avec quarante lances seulement, mit en déroute cette troupe. Le duc de Gueldre se comporta avec une extrême vaillance ; s'efforçant de ramener ses gens au combat, il tomba percé de coups, en jetant son cri de guerre : « Gueldre! Gueldre ! » Le grand maréchal des Gantois périt avec lui ; leurs corps furent apportés dans la ville (3). Toute l'armée de Flandre fut ainsi dispersée et poursuivie durant trois jours; on amenait par troupeaux des prisonniers à Tournay. Les Français poussèrent jusqu'à Courtray, où ils trouvèrent le bagage et l'artillerie des Flamands dont ils s'emparèrent presque sans résistance. Il n'y avait que trouble et grande épouvante dans toute la ville de Gand. Parmi ce désespoir, mademoiselle de Bourgogne trouvait pourtant un motif de se réjouir, elle se voyait délivrée de la crainte d'épouser par contrainte un prince d'un si mauvais renom que le duc de Gueldre.

Chacun en Flandre croyait que le roi allait profiter de la consternation et du désordre qui s'étaient répandus partout (4). Les villes n'avaient ni garnison, ni vivres, ni artillerie, ni chefs pour commander la guerre. La bourgeoisie, plus elle était malheureuse et effrayée, plus elle montrait d'aversion et de défiance contre la noblesse. Partout il y avait désobéissance aux magistrats et discorde entre les citoyens. Les vieilles habitudes de milice étaient perdues parmi les gens de métiers et les confréries d'habitants. D'ailleurs nul gouvernement ; une jeune princesse qui ne savait rien des affaires, sinon qu'elle vivait dans la douleur et l'épouvante ; un conseil d'où l'on avait chassé tous les vieux et sages serviteurs ; enfin, incertitude sur le mari qui serait donné à mademoiselle de Bourgogne, conséquemment sur le seigneur qu'on allait avoir (5).

Mais il n'était pas dans le génie du roi de pousser hardiment la fortune. Il craignait toujours de risquer ce qu'il avait gagné en cherchant à gagner davantage. Au lieu de marcher vers Gand, Bruges, Bruxelles, et de s'emparer au plus vite du Brabant

(1) Comines. — Amelgard. — Histoire de Tournay. — Molinet.

(2) Le 31 mai, les consaux de Tournay écrivaient au roi que déjà, par deux fois, des compagnies de Flamands avaient fait invasion dans le Tournaisis, où elles avaient commis de grands excès, mais qu'elles avaient été repoussées, la première fois par le seigneur du Colombier en l'absence du seigneur de Mouy, la seconde par les seigneurs de Mouy et du Colombier et leurs gens ; que, dans ces deux rencontres, une grande quantité de Flamands avaient été tués, et qu'il était vraisemblable qu'ils y fussent tous demeurés, si lesdits seigneurs avaient eu avec eux 2 ou 300 lances et 2 ou 3,000 francs archers.

Le 14 juin, ils lui écrivaient encore que tous ceux des villes et pays voisins appartenant à mademoiselle de Bourgogne s'étaient mis en guerre contre eux ; que les Flamands, ayant à leur tête le duc de Gueldre, le sire Jean de Luxembourg et d'autres, tenaient les champs avec une armée que l'on estimait être de 20 à 30,000 hommes, et qui s'accroissait tous les jours ; que déjà ils s'étaient avancés jusqu'au pont d'Espierres, et qu'ils menaçaient d'assiéger la ville. *Registres des Consaux de Tournay.* (G.)

(3) Selon le manuscrit de Vande Létuwe, conservé dans les archives d'Ypres, le corps du duc de Gueldre fut enseveli dans l'église de Notre-Dame de Tournay, en la chapelle de Saint-Louis. (G.)

(4) Amelgard.

(5) Il n'y avait plus depuis longtemps d'incertitude sur le mari que prendrait mademoiselle de Bourgogne, puisque, comme il sera dit ci-après, son mariage avec Maximilien avait été conclu et publié à Gand le 27 avril. (G.)

et de la Flandre flamande, il voulut s'assurer des villes de la Flandre française et du Hainaut, qui résistaient encore. Valenciennes, Lille, Douai, avaient des garnisons nombreuses et se défendaient obstinément. Saint-Omer surtout, où commandait Philippe de Beveren, fils du grand bâtard de Bourgogne, et le commandeur de Chantereine, servait de place de retraite à une quantité d'hommes d'armes et de gens de guerre, qui parcouraient le pays par grandes troupes, pillant et brûlant tout sur leur passage, arrêtant les convois, mettant en déroute les détachements de l'armée du roi. Il quitta le Hainaut, emmena une partie de ses gens, envoya le sire d'Esquerdes devant Douai, et le sire du Lude devant Saint-Omer, plus pour observer les garnisons que pour entreprendre des siéges qui auraient été difficiles et coûteux. Pour lui, il se tenait à Cambrai, à Arras, à Saint-Quentin, veillant à tout, donnant ses ordres, attendant le succès de ses négociations avec la Flandre, avec l'Angleterre, avec la Bretagne, car il lui importait de ne pas se laisser envelopper dans d'autres embarras.

Le dépit d'échouer dans ses espérances de conquête et dans ses projets de mariage, augmentait sa cruauté naturelle. D'ailleurs il imaginait qu'en faisant redouter sa puissance aux peuples de l'ancienne domination de Bourgogne, il leur donnerait le désir de l'avoir plutôt pour seigneur que pour ennemi.

« Monsieur le grand maître, écrivait-il au comte de Dammartin, je vous envoie trois ou quatre cents faucheurs pour faire le dégât, comme vous savez. Je vous prie, mettez-les en besogne, ne plaignez pas cinq ou six pièces de vin pour les faire bien boire et les enivrer; le lendemain mettez-les à l'œuvre, tellement que j'en entende parler. Monsieur le grand maître, mon ami, je vous assure que ce sera la chose qui fera plutôt dire le mot à ceux de Valenciennes, et adieu. Écrit à monsieur Saint-Quentin, le 25 juin. »

Le même jour, il lui répétait encore le même commandement, tant il avait à cœur de faire ravager le pays. « Vous retiendrez avec vous, tant que vous voudrez, les deux cents lances qui sont à Tournay. Mille ou douze cents chevaux ne sont pas dans le cas de vous courir sus avec la compagnie que vous avez. Mais je vous prie qu'il n'y ait pas à y retourner une autre fois pour faire le dégât; car vous êtes aussi bien officier de la couronne, comme je le suis, et si je suis roi, vous êtes grand maître, et adieu. »

Quelles que fussent les cruautés et les incendies des Français, les garnisons des villes ne se laissèrent point effrayer, continuèrent à se défendre et même à tenir souvent la campagne. Le roi, après avoir tenté tous les moyens pour gagner le sire de Beveren, et lui faire livrer Saint-Omer, voulut avoir par menace ce qu'il n'avait pu obtenir par promesse.

Aussitôt après la bataille de Nancy, il avait fait demander au duc René de Lorraine (1) de lui céder Antoine, grand bâtard de Bourgogne, son prisonnier. Le duc René avait quelque temps hésité. Le grand bâtard lui remontra qu'il n'était nullement dans son intérêt d'accéder à la proposition du roi. « C'est un prince, disait-il, qui ne fait rien par re- » connaissance; il se comporte avec les gens selon » qu'il croit avoir besoin d'eux, et vous-même pou- » vez vous souvenir combien il a eu pour vous de » dédain, tant que vous avez perdu votre puissance » et vos seigneuries. Si je reste entre vos mains, » il aura motif pour vous ménager, autrement il » commencera à ne se plus soucier de vous. Quant » à moi, peu m'importe. Encore que je ne me sente » nul bon vouloir pour le roi, je saurai bien me » tirer d'affaire; mais croyez-moi, vous en aurez » regret. »

Le duc de Lorraine n'osa point se refuser à la volonté du roi, il paya dix mille écus à Jean de Bidors, qui avait pris le grand bâtard, et s'achemina avec son prisonnier vers l'Artois, où était déjà le roi. Le sire du Lude vint au-devant de lui, apportant l'ordre de ne pas aller au delà d'Amiens, d'y attendre un nouveau messager du roi, et de remettre sur-le-champ Antoine de Bourgogne. Le duc René se fit donner la lettre (2) par laquelle le roi s'était engagé authentiquement à ne faire et à ne laisser faire aucun dommage ni déplaisir en sa personne à Antoine de Bourgogne, seigneur de la Roche, à le traiter toujours bien et honnêtement, et à ne le laisser aller que du consentement du duc de Lorraine.

Le prisonnier fut conduit de là à Arras, où était le roi, dans les premiers jours de mars, lorsqu'il tenait déjà la cité, sans être encore maître de la ville. Il fit une réception pompeuse au grand bâtard, et eut bien soin de le faire remarquer aux gens

(1) Histoire de Lorraine. — Molinet.

(2) Sélommes, 19 janvier 1477.

d'Arras (1) ; car il comptait leur donner confiance, en traitant de son mieux un des seigneurs les plus estimés dans les États de Bourgogne. Quelques jours après, le duc René eut permission de venir à Arras, et y fut accueilli bien moins honorablement que son prisonnier; tellement qu'il entra en méfiance; et craignant ce dont le roi était capable, il s'en alla, sans le lui dire, presqu'à la dérobée.

Antoine de la Roche (2) resta entre les mains du roi, qui fit tous ses efforts pour l'attirer dans son parti et à son service. Il lui donna les seigneuries de Grandpré, Château-Thierry, Passavant et Chatillon-sur-Marne (3). Ce fut au milieu de cette négociation que, voyant avec quel courage obstiné Philippe de Beveren défendait Saint-Omer, il lui fit signifier que s'il ne rendait pas la ville, son père, le grand bâtard de Bourgogne, allait avoir la tête tranchée. « Certes, répondit le sire de Beveren au » héraut, j'ai grand amour pour monsieur mon père; » mais j'aime encore mieux mon honneur. Ainsi je » tiens et je tiendrai loyalement mon parti, quand » le roi devrait faire de mon père ce que bon lui » semble. » Cette fière réponse ne porta nul préjudice au grand bâtard, qui peu de jours après acheva de conclure son appointement avec le roi. Le 15 août, il prêta serment, sur la vraie croix, d'être bon et loyal sujet du roi, de le servir de tout son pouvoir, de procurer le bien et d'éviter le mal de lui et du royaume, de n'entretenir aucune pratique, parole ni intelligence avec les gens du parti de mademoiselle de Bourgogne, et de révéler tout ce qui pourrait se tramer à sa connaissance contre le roi. Il acheva son serment en suppliant Dieu mort sur la présente croix, d'en montrer toute la puissance et vertu, en faisant miracle contre lui, s'il manquait à sa promesse jurée. En effet, il s'y montra fidèle, et resta toute sa vie au service de France, tandis que son fils demeura toujours Bourguignon.

Le roi s'efforça aussi d'ébranler le courage du commandeur de Chantereine, qui n'avait pas une moindre part à la forte défense de la ville. Pour cela il commença à montrer la plus vive colère contre l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qu'il menaça de toutes sortes de mauvais traitements. Il alla jusqu'à faire saisir à Rhodez quarante mille écus, provenant de certaines indulgences que l'ordre de Saint-Jean pouvait accorder. Si bien que de toutes parts les officiers de l'ordre faisaient conjurer le sire de Chantereine de se soumettre. « C'est vous qui êtes cause de l'indignation du roi contre nous, lui écrivait le commandeur de Blison (4); lui-même l'a formellement dit, et il a délibéré de nous faire le plus de mal possible. Auriez-vous bien le cœur que, par vous, notre religion (5) vienne à un tel inconvénient et fasse une si grande perte que les deniers de nos pardons? » Le commandeur ne fut pas plus sensible aux menaces du roi que l'avait été le sire de Beveren; il continua à se bien défendre. Comme l'argent lui manquait, il fit frapper une monnaie de plomb, s'engageant à en acquitter la valeur quand la guerre serait finie. Il ne faillit point ensuite à tenir cette promesse, ce qui parut bien rare et bien honorable. Grâce à la fermeté de ces deux capitaines, Saint-Omer résista à toutes les attaques des Français.

Durant les six semaines qui s'étaient écoulées entre la mort du duc de Gueldre et le siége de Saint-Omer, tout espoir de réussir pour le mariage du Dauphin s'était perdu pour le roi. Les horribles dévastations qu'il avait ordonnées en Hainaut et en Flandre; ces milliers de faucheurs levés par force en Brie, en Vexin, en Beauvoisis, et envoyés par grandes bandes au comte de Dammartin, qui ne savait qu'en faire, et qui, tout dur qu'il était, ne pouvait se résoudre à accomplir dans leur entier des ordres si cruels (6); tant de massacres et d'incendies, loin de produire l'abattement et la soumission, avaient redoublé dans le pays l'horreur qu'on avait pour le roi et pour les Français. Les paysans poussés au désespoir s'assemblaient par troupes et tenaient les campagnes de tous côtés; les garnisons, ayant des intelligences partout, faisaient des sorties continuelles. Enfin les gens des villes et des états de Flandre et de Brabant, au lieu de désirer que mademoiselle de Bourgogne prît pour mari un prince faible et de petite puissance, commencèrent à souhaiter avec une extrême impatience l'alliance de l'Empereur et le mariage de leur Duchesse avec Maximilien son fils. Il n'y eut plus qu'un désir et une voix dans tout le pays pour la conclusion de cette affaire (7) et pour la prochaine arrivée du jeune duc d'Autriche.

(1) Mémoires pour servir à l'histoire d'Arras.

(2) Ce n'est pas *Antoine de la Roche*, mais *Antoine, bâtard de Bourgogne, seigneur de la Roche en Ardennes*, etc. (G.)

(3) Lettre du 4 juillet.

(4) Manuscrit de Legrand.

(5) Notre ordre.

(6) Molinet.

(7) Amelgard. — Molinet.

L'évêque de Liége, qui était favorable au mariage du Dauphin, fut contraint à retourner dans ses États. La duchesse douairière, qui se tenait à Malines, voyant que le roi Édouard favorisait, non point le mariage du duc de Clarence son frère, mais les prétentions du comte de Rivers, frère de sa femme, s'employa de son mieux pour le duc Maximilien. Ce fut elle surtout et ses amis qui conduisirent cette négociation, à l'insu du duc de Clèves. Ce prince était toujours à Gand ; il avait en apparence le principal pouvoir sur le conseil de mademoiselle de Bourgogne, et ne songeait qu'aux intérêts de son propre fils. Mais elle n'avait aucune envie de l'épouser, s'accordait en secret avec le vœu des Flamands, et autorisait les démarches de la duchesse Marguerite.

Lorsque tout fut à peu près convenu, le duc Louis de Bavière, l'évêque de Metz et d'autres seigneurs d'Allemagne (1) vinrent en solennelle ambassade pour proposer ce mariage. Quand ils furent à Bruxelles, le conseil de Bourgogne, ou pour mieux dire le duc de Clèves, leur fit dire de ne point aller plus loin, et d'attendre de nouveaux ordres. La douairière les avait fait avertir de ne tenir compte de cette défense, et d'arriver à Gand. Quand ils y furent, le duc de Clèves n'osa point leur refuser audience; il fut réglé que mademoiselle de Bourgogne répondrait seulement qu'ils étaient les bienvenus; que, quant à leur demande, il en serait délibéré en conseil, et qu'on leur ferait connaître plus tard ce qui pourrait être résolu à ce sujet.

Les ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance, puis exposèrent que ce mariage avait été conclu par le feu duc de Bourgogne, du consentement même de sa fille; ils produisirent des lettres écrites de sa main, et un anneau envoyé de sa part au duc Maximilien. Puis ils lui demandèrent respectueusement si elle reconnaissait sa signature et avait l'intention d'accomplir la promesse d'elle et de son père.

Alors la princesse, sans prendre conseil d'aucun des seigneurs et serviteurs qui l'entouraient, répondit sans nul embarras : « Je reconnais que mon» sieur mon père, à qui Dieu fasse grâce, a con» senti et accordé le mariage du fils de l'Empereur » et de moi. C'est par son vouloir et son comman» dement que j'ai envoyé ce diamant, et écrit les » présentes lettres. J'en avoue le contenu, et je suis » délibérée à ne point avoir d'autre mari que le fils » de l'Empereur. »

Le duc de Clèves demeura grandement surpris et mécontent, mais il comprit que la volonté de mademoiselle de Bourgogne était trop fermement dite pour pouvoir changer; d'ailleurs toute la Flandre voulait ce mariage. Il se retira dans son pays (2).

Le roi, afin de montrer le peu de valeur des lettres que présentaient les ambassadeurs d'Allemagne, avait fait produire deux promesses pareilles, remises par le duc Charles à la duchesse de Savoie, et portant engagement du mariage de mademoiselle de Bourgogne avec son fils le duc Philibert (3). Mais ce n'était point par respect pour la volonté du feu Duc qu'on choisissait le duc d'Autriche, il s'agissait avant tout de chercher pour la jeune Duchesse et pour ses États le prince qui résisterait le mieux à la France.

Avant même cette réponse de mademoiselle de Bourgogne, le roi soupçonnait bien où en étaient les choses; il avait envoyé à Strasbourg un jeune homme de Cologne, serviteur de sa maison, et en qui il avait confiance. Il l'avait chargé de s'enquérir des nouvelles d'Allemagne, et apprit de lui que l'Empereur et son fils allaient arriver à Francfort, pour régler avec les ambassadeurs de Bourgogne les conditions du mariage ; car, des deux parts, on se hâtait beaucoup. Alors le roi fit partir maître Robert Gaguin, général des Mathurins; il emportait des lettres de créance comme ambassadeur, et devait, s'il était possible, se présenter à Francfort devant les électeurs, pour leur remontrer les anciennes alliances de l'Empire et du royaume de France, et le péril où serait mise une si salutaire union par le mariage de l'héritière de Bourgogne; elle était du sang de France, et sans le consentement du roi, chef de sa race et son souverain seigneur, elle ne pouvait choisir un mari. L'Empereur et son fils ne pouvaient donc, sans offenser la justice et les lois du royaume de France, conclure une telle alliance.

Mais les Flamands demandaient avec tant d'instance l'arrivée de Maximilien, qu'il n'y eut même

(1) Comines. — La Marche. — Molinet. — Amelgard.

(2) Le mariage de la Duchesse avec Maximilien fut, selon le registre de la collace de Gand, plusieurs fois cité, conclu et publié le 27 avril 1477, et non le 21, comme le dit M. de Reiffenberg. Le même jour, il fut donné, aux frais de la ville, à la maison de Saint-Josse, un banquet où assistèrent la Duchesse, les ambassadeurs de l'Empereur et plusieurs autres seigneurs. (G.)

(3) Instructions du roi.

pas d'assemblée à Francfort. L'Empereur et son fils ne s'y arrêtèrent point et descendirent le Rhin jusqu'à Cologne (1). Toujours avare et sordide, l'empereur Frédéric se faisait payer les frais de son voyage par les sujets futurs de son fils. Ils trouvèrent à Cologne les sires Pierre du Fay et Olivier de la Marche, que la duchesse douairière avait envoyés au-devant d'eux. Maître Gaguin s'était aussi rendu secrètement en cette ville ; il avait des lettres du roi pour plusieurs prince de l'Empire, mais tous étaient favorables à ce mariage : les pays d'Allemagne, comme ceux de Flandre, étaient dans une grande joie d'une alliance qui faisait espérer les moyens d'arrêter la puissance redoutée et exécrée du roi Louis ; si bien que ses envoyés n'osèrent pas même se faire connaître. Le duc de Juliers fut le seul seigneur auquel ils risquèrent de se déclarer. Ils ne reçurent pas un favorable accueil. « D'où vient leur dit ce duc, que le roi votre » maître s'avise si tard de désirer le mariage du » Dauphin, qu'il lui était si facile de conclure? » Maintenant le moment est passé ! j'ai pris l'enga» gement avec l'Empereur et son fils, et ce serait » pour moi grand déshonneur d'y manquer. Croyez» moi, quittez la ville au plus vite, car il n'y fe» rait pas bon pour vous, encore pourtant que » vous puissiez compter sur moi, afin de vous gar» der de toute violence. »

Le duc Maximilien partit de Cologne pour la Flandre. Les électeurs de Mayence et de Trèves, les margraves de Brandebourg et de Bade, les ducs de Saxe et de Bavière, s'étaient joints à lui pour lui faire honneur. Du reste, il arrivait avec peu de suite et de puissance. A peine menait-il avec lui huit cents lances. Quant à l'argent, loin qu'il en apportât, il fallait lui en fournir. Il était environné de serviteurs allemands, gens rudes dont les façons étaient mal assorties avec la richesse de la Flandre et le luxe des Bourguignons (2). Cependant rien ne peut égaler la joie que produisit son arrivée. Il semblait qu'un libérateur fût envoyé du ciel pour sauver ce malheureux pays, pour prendre la défense de cette pauvre jeune princesse. Les gens des villes et des campagnes se pressaient sur les pas du duc d'Autriche, lui promettant affection, confiance et fidélité, mettant en lui toute leur espérance.

Il arriva à Gand le 18 août (3). Les pourparlers ne furent pas longs. Dès le jour même, après souper, le duc Maximilien vint rendre visite à mademoiselle de Bourgogne. Elle n'entendait pas l'allemand, et lui, qui, sous un père grossier tel que l'empereur Frédéric, n'avait point reçu grande connaissance des lettres, ne savait pas le français. Mais il était de noble contenance et d'aimable physionomie (4) ; elle voyait en lui le protecteur qui venait finir ses malheurs et dissiper ses cruelles alarmes. Elle aussi était remplie de jeunesse et de bonne grâce. Ils se plurent tout d'abord, et bientôt n'eurent pas besoin d'interprète pour s'entendre.

Les fiançailles se firent aussitôt. Le lendemain mademoiselle de Bourgogne se rendit à l'église, accompagnée du sire de la Gruthuse et du comte de Chimay, que le duc Maximilien ramenait d'Allemagne, où il avait été prisonnier depuis la bataille de Nancy. Les deux jeunes enfants du duc de Gueldres marchaient devant, portant chacun un cierge. Le peu de suite qui entourait la princesse était vêtu de noir, à cause du deuil de son père.

(1) Maximilien écrivit de Cologne, aux principales villes des Pays-Bas, pour les informer de son arrivée en cette ville, et de *son intention de brief venir par decà à puissance :* à sa lettre il en était joint une du magistrat de Cologne qui en certifiait le contenu. Voy. les *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien,* publiés par M. Lacroix, p. 126. (G.)

(2) Pontus Heuterus donne de sa venue une idée moins humble. Selon lui, sans compter les serviteurs de l'archiduc, 1,200 gentilshommes à cheval, le front découvert, et orné de pierres précieuses, précédaient Maximilien. Ce prince s'avançait de son côté, couvert d'une armure d'argent damasquinée d'or, et portant une écharpe de soie rouge et noire en forme de croix de Saint-André que portait tout son cortége. DE REIFFENBERG.

Cette relation semble corroborée par le registre de la collace de Gand, où l'on lit : *Den* XVIJ^{en} *van oughste anno* LXXVIJ, *quam in de stede van Ghendt hertoghe Maximiliaen, soone van den keyser van Roome, ende brochte groote menichte van duutschen heeren met hem, ende quam met zeer schoonen state.* (G.)

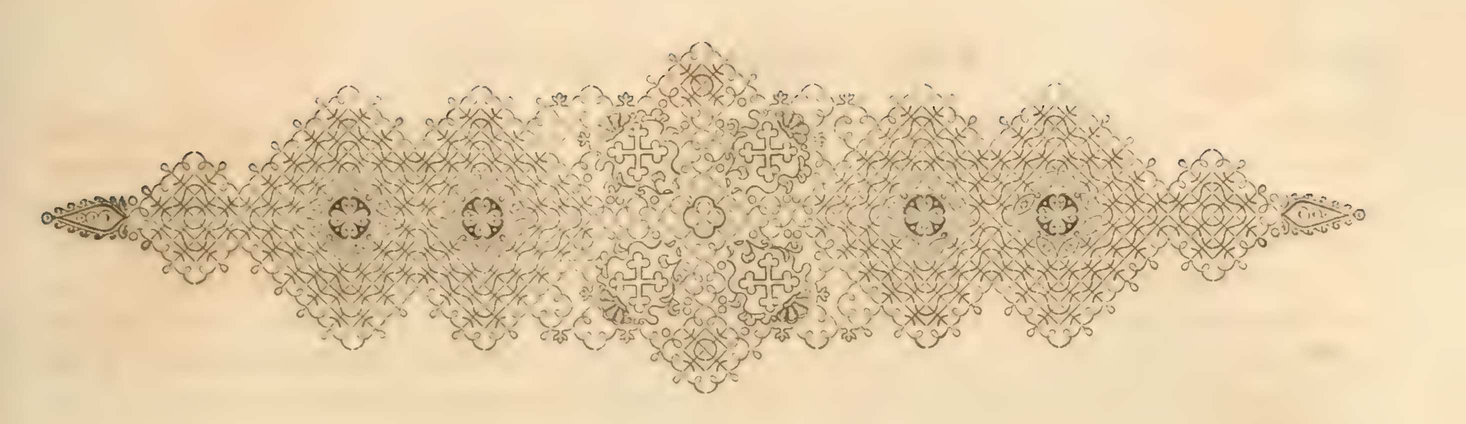
(3) On vient de voir que ce fut le 17, que Maximilien arriva à Gand ; le mariage fut célébré le 18. Le 24, Maximilien prêta serment au pays de Flandre et à la ville de Gand. *Registre de la Collace.*

La Duchesse avait écrit aux grands baillis et gouverneurs des provinces, pour que les états envoyassent à Gand des députés qui seraient présents à l'arrivée du duc d'Autriche et à la cérémonie de son mariage avec lui. *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne, etc.* (G.)

(4) Dans sa Notice sur Maximilien, qu'il a placée en tête de la correspondance de ce prince avec Marguerite, récemment publiée par lui, M. Le Glay dit : « Maximilien était d'une » stature moyenne...... Il y avait dans toute sa physionomie » quelque chose d'allemand et de portugais. Son visage offrait » un mélange de dignité et de bonhomie.... » (G.)

Ce fut dans ce modeste appareil que la plus riche héritière de la chrétienté épousa le fils de l'Empereur. Chacun se rappelait les anciennes magnificences et la splendeur de la cour de Bourgogne. Toutefois cette cérémonie n'avait rien de triste. Le malheur des temps et une précipitation que tout rendait nécessaire, ôtaient à cette solennité la pompe des jours d'autrefois; mais elle semblait le signal de la délivrance et d'un meilleur avenir.





MARIE DE BOURGOGNE.

1477 — 1478.

LIVRE DEUXIÈME.

Trêve conclue à Lens. — Le prince d'Orange appelle les Suisses. — Suite de la guerre en Bourgogne. — Sédition à Dijon. — Mission du sire de Saint-Pierre. — Ambassade des Suisses. — Prise de Gray. — Le sire de Craon rappelé. — Procès du duc de Nemours. — Ordonnances contre les non-révélateurs. — Le roi devient plus méfiant. — Lettre du comte de Dammartin au maréchal de Gié. — Négociation avec le duc de Bretagne. — Affaires d'Espagne. — Abdication du roi de Portugal. — Négociations avec l'Empereur. — Avec les Liégeois. — Avec l'Angleterre. — Hastings gagné par le roi. — Plaintes de la douairière de Bourgogne. — Mort du duc de Clarence. — Continuation de la guerre en Flandre. — Chapitre de la Toison d'or. — Prise de Condé. — Procès entamé contre le feu Duc. — Suite de la guerre. — Trêves entre le roi et le Duc. — Remise de Cambrai. — Suite des affaires avec les Suisses.

Le 27 août, une semaine après son mariage, le duc Maximilien écrivit au roi de France (1). Il se plaignait que le traité de Soleure, conclu avec le feu duc Charles, eût été mis en oubli, et qu'une portion des domaines et seigneuries de madame Marie, sa femme, eût été envahie contre tout droit et justice. S'il y avait, ajoutait-il, quelques différends à régler, il était prêt à les terminer par voie d'accommodement; sinon le courage ne lui manquait pas, non plus que le secours de plusieurs princes de ses amis.

Le roi éprouvait en ce moment même la plus vaillante résistance devant Saint-Omer et Valenciennes (2). Il savait comment la venue du duc

(1) Pièces de Comines. — Legrand.

(2) Après s'être emparé d'Arras, Hesdin et Béthune, le roi vint en personne devant Aire; il y échoua, ainsi que devant Saint-Omer. Quelques-uns de ses capitaines s'approchèrent de Cassel, et, par un lundi du mois d'août 1477, ils prirent cette ville et la pillèrent. Hazebrouck subit le même sort. Le 4 septembre, les Français prirent et pillèrent Warneton et Messines. *Arch. d'Ypres, manuscrit de Vande Létuwe.* (G.)

d'Autriche avait relevé le cœur et les espérances des Flamands, et comment toutes leurs discordes avaient cessé (1), pour se confondre en une commune bienveillance envers leur nouveau seigneur. Les nouvelles qu'il recevait de Bourgogne étaient plus mauvaises encore. En cet état de choses, il pensa qu'il lui serait utile de traiter.

Il répondit qu'il n'avait pris les armes que pour conserver les droits de la couronne, ainsi qu'il y était obligé par le serment de son sacre. Mademoiselle de Bourgogne avait retenu des provinces qui devaient retourner au royaume par la mort du feu Duc. Elle devait, pour d'autres seigneuries, un hommage qu'elle n'avait point encore fait. Toutefois le roi offrait de mettre en appointement ses justes griefs, et pour preuve de sa bonne volonté, il allait envoyer des ambassadeurs à Lens. En effet, le chancelier d'Oriole, Philippe Pot, seigneur de la Roche, Gui Pot, bailli de Vermandois, le sire d'Esquerdes, Guillaume Bische, maître d'Apremont, trésorier des guerres, et Philibert Boutillat s'y trouvèrent bientôt après avec le sire de Lannoy, le sire de Starhemberg et quelques autres conseillers du Duc. Une trêve de dix jours fut d'abord conclue (2), puis elle fut prolongée sans terme fixe; seulement les parties devaient se prévenir quatre jours d'avance. Chacun resta en armes. Les courses de part et d'autre continuèrent. Les garnisons bourguignonnes faisaient des sorties; les Français essayaient de surprendre les places. Toute mal observée qu'était la trêve, le pays y trouvait néanmoins quelque répit.

L'essentiel en ce moment pour le roi était que le duché et la comté de Bourgogne ne fussent point compris dans cette trêve. Il avait beaucoup à faire pour rétablir ses affaires de ce côté.

Le prince d'Orange, en excitant la comté à résister au roi, n'ignorait pas qu'il ne trouverait pas dans le pays les forces suffisantes pour se défendre contre le sire de Craon. Il s'adressa sur-le-champ aux Suisses (3). Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, avait déjà été envoyé par les états pour demander d'abord une suspension d'armes. Bientôt après on conjura les Suisses de secourir les Comtois, leurs voisins, leurs amis, de les sauver des malheurs de la guerre et de la domination pesante des Français.

Si les gens des ligues suisses avaient eu, comme des princes, l'ambition de s'agrandir, l'occasion était favorable. Ils pouvaient facilement envoyer des garnisons dans les villes, aider la comté de Bourgogne à conserver ses libertés, et contracter avec les habitants une intime alliance. Alors, depuis les Alpes qui sont sur les marches de l'Italie, jusqu'aux montagnes des Vosges, il n'y aurait eu qu'un seul pays formé de communes libres et se gouvernant elles-mêmes. Mais, hormis à Berne où se trouvaient des gens habiles, accoutumés aux grandes affaires, et qui avaient vu de près les conseils des princes, il n'y avait guère dans les ligues suisses que des hommes simples, aimant le repos et s'effrayant de tout ce qui aurait mis leurs pauvres cantons en commun avec des pays riches et mieux policés. Quant aux gens de guerre, ce n'était pas la paix qu'ils voulaient; ils avaient pris goût à vendre leurs services à tous ceux qui leur offraient de l'argent ou l'espoir du pillage, et ne s'inquiétaient pas de la cause qu'ils auraient à défendre.

Les Suisses avaient commencé par accorder aux Comtois une suspension d'armes, en leur demandant une forte rançon; néanmoins lorsqu'ils voulurent du secours, l'assemblée des ligues qui se tenaient à Lucerne, après grande délibération, sans égard pour les instances de l'Empereur et du duc Sigismond leur allié, se résolut à garder ses traités avec le roi de France, et même à lui accorder six mille hommes de guerre à sa solde.

(1) Amelgard.

(2) Cette trêve fut conclue à Lens, en Artois, le 8 septembre 1477, entre Pierre d'Oriole, seigneur de Lore en Aulnis, chancelier de France; Philippe Pot, seigneur de la Roche; Gui Pot, comte de Saint-Pol; Philibert Boutillat, seigneur d'Aspremont, trésorier de France; Thomas Taquin, chevalier, pour Louis XI; Jean, seigneur de Lannoy; Gontart de Sthäremberg; Pierre Bogart, doyen de Saint-Donat de Bruges; Jean d'Auffay, maître des requêtes, et Josse Chappuis, pour le duc et la duchesse d'Autriche. Le 18 septembre, elle fut dans le même endroit renouvelée et prolongée indéfiniment, ou au moins jusqu'à ce que l'une des deux parties l'eût dénoncée : les signataires de ce dernier acte sont les mêmes que pour le précédent, de la part du duc et de la duchesse d'Autriche; de la part de Louis XI, ce sont le chancelier d'Oriole, Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras, Boutillat et Taquin.

Ces deux actes se trouvent en original à la bibliothèque du roi à Paris, ms. coté 8453.

On y conserve aussi, en original, ms. n° 9675 B du fonds de Baluze, les lettres de Louis XI, données à Armentières le 4 septembre 1477, portant nomination des ambassadeurs chargés de traiter avec ceux du duc et de la duchesse d'Autriche. (G.)

(3) Muller. — Legrand. — Gollut.

Mais toute cette armée des Suisses, qui revenait de Lorraine, orgueilleuse d'avoir détruit le plus puissant prince de la chrétienté, retournait avec peine se soumettre au repos et au bon ordre de la paix domestique. Les envoyés du prince d'Orange se firent mieux écouter des soldats que des députés des ligues ; en leur promettant de l'argent, ils les engagèrent facilement à venir au secours de leurs amis de la comté de Bourgogne. Plus de trois mille Suisses passèrent les montagnes du Jura et s'en vinrent combattre sous les ordres du prince d'Orange et des sires de Vauldrey.

Aussi arriva-t-il qu'en peu de jours les Français furent entièrement chassés de la Comté (1). « Ma très-redoutée souveraine dame et princesse, écrivait à mademoiselle de Bourgogne le sire de Traisignies, au nom de Jean de Clèves, vous plaise savoir qu'il n'y a pour cette heure nul Français en votre comté de Bourgogne, que les communes n'aient tous tués ou pris, réservé Grai, où est monsieur de Craon. Ils sont par delà de la Saône, près dudit Grai, et n'osent entrer dans ladite comté, de peur des Allemands. Monsieur le Prince (2) se dit avoir de par vous la charge du gouvernement de Bourgogne, et à cette cause lève tous les deniers que possible lui est, tant de votre domaine que d'ailleurs. Messire Claude de Vauldrey se tient à Auxonne ; il a regagné Rochefort et Montmiré. Guillaume de Vauldrey est toujours à Vesoul. Si on eût eu argent et congé de vous pour prendre des Allemands à gage, les Français ne se fussent pas tant avancés. Écrit à Besançon, le 30 mars. »

Le prince d'Orange, résolu de chasser tout à fait les Français, s'avança pour faire le siége de Grai. Il n'avait point encore de forces suffisantes ; le sire de Craon étant sorti, il fut contraint de s'enfermer dans le château de Gy pour attendre les renforts qu'allait lui amener son oncle Hugues de Châlons, seigneur de Château-Guyon. Monsieur de Craon voulut prévenir leur jonction ; il s'avança sur la route de Besançon ; les sires de Château-Guyon et de Vauldrey, avec trois ou quatre mille Suisses, gardaient la rive droite de la rivière d'Ognon. Les Français essayèrent de la passer sur le pont de Magny, et commencèrent par perdre beaucoup de monde, parce que l'ennemi tombait sur eux à mesure qu'ils débouchaient par cet étroit passage. Néanmoins ils s'obstinèrent avec courage, et finirent par se ranger en bataille de l'autre côté de la rivière ; dès lors les Comtois eurent le dessous. Leur chef, le sire de Château-Guyon, s'étant trop avancé, fut fait prisonnier ; monsieur de Craon eut ainsi tout l'avantage après l'avoir chèrement acheté, et poursuivit les Comtois jusque sous les murs de Besançon.

Joyeux de cette victoire, il s'apprêtait à en profiter, à reprendre la Comté, et à faire le siége de Dôle, lorsque de fâcheuses nouvelles vinrent appeler ses armes d'un autre côté. Le duché de Bourgogne avait aussi tenté d'échapper à la domination du roi. Les sires de Toulongeon et de Marigny avaient pris les armes avec leurs vassaux ; le prince d'Orange leur avait envoyé des Suisses, et ils tenaient la campagne. En même temps le peuple de Dijon s'était mis en pleine sédition et avait massacré messire Jean Jouard, premier président du parlement institué par le roi ; car, dans le duché, comme dans la comté, les gens du commun étaient encore plus opposés à la France que la noblesse.

Le sire de Craon se hâta de revenir à Dijon pour réprimer les mutins. Châlons était déjà sur le point d'ouvrir ses portes au sire de Toulongeon : les échevins parlementaient avec lui. Le sire de Hochberg, maréchal de Bourgogne, arriva à temps. Il entra dans la ville, et le 15 de mai fit prêter serment de fidélité au roi. Dès le lendemain, l'armée du duché d'Auvergne, du Bourbonnais et du Beaujolais, aux ordres des sires de Combronde, de Listenai et de Montboissier, fit sa jonction avec le maréchal. Jean de Damas, sire de Clessi, que le roi avait nommé son chambellan et continué dans l'office de bailli de Mâcon, arriva aussi de Bourbon-Lancy assez tôt pour sauver Mâcon. Tournus avait résisté aux menaces et aux sommations. Ainsi la basse Bourgogne fut conservée au roi. Les sires de Toulongeon et de Marigny se jetèrent dans le Charolais, qu'ils ravagèrent, et dont ils prirent presque toutes les forteresses.

Quand le roi sut comment allaient ses affaires en Bourgogne, il entra en grande colère. Par lettres du 6 juillet il ordonna à Jean Blosset, sire de Saint-Pierre, grand sénéchal de Normandie, un de ses plus dévoués serviteurs et qu'il chargeait toujours par préférence des commissions où il fallait montrer le plus de rudesse, de se rendre sur-le-champ à Dijon. Il avait pouvoir d'y entrer avec autant de gens armés qu'il lui semblerait à propos, d'y mettre et faire habiter gens nouveaux, en chassant

(1) Molinet. — Legrand. — Histoire de Bourgogne.

(2) D'Orange.

ceux qu'il ne trouverait pas bons, loyaux et profitables sujets en tel nombre que ce fût; d'y destituer et instituer tous officiers de justice ou autres; d'accorder amnistie et abolition, d'assembler les gens des états et de pourvoir avec eux aux besoins du pays; d'assiéger les villes et places et de les recevoir à composition; de promettre offices, pensions et argent au nom du roi. Pour remplir une si grande commission, il pouvait disposer à sa volonté des deniers de finance ordinaires et extraordinaires de la province de Bourgogne; enfin le roi promettait en bonne foi et par parole de roi de ratifier tout ce qui serait promis et réglé par le sire de Saint-Pierre.

Il n'eut pas occasion d'user d'un si grand pouvoir. Monsieur de Craon était parvenu à remettre le duché en meilleure situation : il avait soumis le Charolais, fait prisonnier le sire de Marigny; sans crainte de ce côté, il pouvait tourner ses efforts contre la Comté.

Mais on ne devait point espérer un prompt et facile succès dans cette guerre, tant que le prince d'Orange serait sans cesse secouru par les Suisses. Le roi s'en plaignait vivement aux avoyers, landammans, conseillers et principaux gouverneurs des cantons. Tous lui étaient assez favorables. Le parti des Français avait plus grande autorité que jamais à Berne; les hommes sages, et ceux qui ne songeaient qu'au bien du pays, blâmaient eux-mêmes ouvertement la désobéissance des gens de guerre. Plusieurs furent jugés et eurent la tête tranchée à leur retour de la Comté. Rien cependant ne pouvant empêcher cette jeunesse d'aller chercher les aventures et le profit dans l'armée du prince d'Orange, il fallut tenir à Zurich une nouvelle assemblée des députés des ligues, pour aviser à ce qu'il convenait de faire.

Malgré leur volonté de contenter le roi, les Suisses prenaient en grande compassion les malheurs des Comtois, et pensaient que le meilleur et le seul moyen pour qu'on n'eût aucun reproche à faire sur la conduite de leurs gens de guerre, c'était de pacifier la Bourgogne. Ils ne voulaient pas non plus se donner pour ennemis, soit mademoiselle Marie, soit leur voisin et allié le duc Sigismond. Tous les cantons, hormis Lucerne, avaient même signé déjà des assurances d'amitié et de bonne intelligence avec la jeune Duchesse.

Le roi avait écrit aux gens de Lucerne pour les remercier, et se montrait d'autant plus mécontent envers les autres cantons.

Partagés ainsi entre les souvenirs de bon voisinage et de vieille amitié que leur rappelaient les ambassadeurs comtois, et les engagements qu'ils avaient pris avec le roi; touchés de la ruine de leurs anciens alliés, et ne voulant point perdre les avantages que leur promettait la France, les députés assemblés à Zurich pensèrent qu'il convenait d'envoyer des ambassadeurs aux deux partis, afin de les conjurer de faire la paix.

Trois des plus fameux capitaines de Morat, Bubenberg, Waldmann, et Im-Hof, landamman d'Uri, partirent pour aller trouver le roi. Goldli, bourgmestre de Zurich, et Dietrich An-der-Halden, landamman de Schwitz, furent choisis pour aller à la cour de Bourgogne. C'étaient les Comtois qui payaient les frais de ces deux ambassades.

Adrien de Bubenberg et ses deux compagnons prirent leur route par le duché, et voulurent, en passant, voir le sire de Craon. Ils le conjurèrent de traiter plus doucement les gens de la Comté, et de ne pas leur rendre si cruelle et si odieuse la domination du roi. Mais ils avaient affaire au plus hautain, au plus rude, au plus grossier des capitaines, qui, dans la guerre, cherchait avant tout à s'enrichir par le pillage. Il reçut fort mal leurs sages discours; il n'avait que la menace à la bouche, et ne connaissait, disait-il, d'autre moyen pour soumettre ce peuple que de lui faire porter un joug de fer. Jost de Sillinen, doyen du chapitre de Grenoble, que le roi avait envoyé en Suisse, revenait avec les ambassadeurs. Il voulut en toute douceur et humilité répliquer aux cruelles paroles de monsieur de Craon. « Je n'ai rien à démêler avec les » prêtres, » dit-il. Ses propos ne furent pas plus courtois ni plus modérés envers les Suisses. Il répéta qu'on ne les empêcherait jamais de venir au secours de la Comté, sinon par la force et la crainte. C'était montrer bien peu de sagesse que de parler si brutalement à ceux qui avaient naguère châtié par sa complète ruine ce fameux duc de Bourgogne, pour les avoir ainsi traités avec orgueil et menace. La patience échappa à Waldmann : « Mort-Dieu, dit-il, » si l'on nous prise si peu, on nous trouvera, et » même avant de nous chercher. »

Cependant le sire de Craon radoucit quelque peu son ton, et prit des manières plus douces. Il accorda même aux ambassadeurs la grâce de la garnison qu'il venait de prendre dans la forteresse d'Oizilli, et qu'il allait faire pendre. Les Suisses continuèrent leur route, le cœur rempli de haine et de colère, comparant ce mélange d'orgueil et de flatterie et ce

langage double des Français avec les façons simples et sincères de leur pays d'Allemagne. Ils se disaient entre eux qu'ils achetaient bien cher l'argent du roi, et qu'il vaudrait mieux rester pauvres, mais unis, et toujours bons Allemands (1).

Arrivés auprès du roi, dans le moment où se négociait la trêve, ils n'eurent qu'à se confirmer dans de telles pensées. Comme il eût été gêné d'avoir à leur donner une réponse précise, il différait leur audience de jour en jour, afin que monsieur de Craon eût le temps de soumettre la Bourgogne. Il leur assignait un lieu de rendez-vous tantôt à Doullens, tantôt à Amiens. En même temps il les faisait pratiquer secrètement pour les rendre favorables à ses projets. Mais Bubenberg était trop homme de bien pour recevoir argent ni présent, lorsqu'il y allait de l'intérêt de son pays. Il fut sourd à tout ce qu'on voulut lui faire comprendre, ne demandant qu'à voir le roi et accomplir sa commission. Enfin, lassé d'un si indigne accueil, voyant que sa présence était inutile, se défiant de ses compagnons eux-mêmes, ne pouvant écrire en sûreté à Berne, car le roi faisait arrêter les messages (2) et saisir les lettres; craignant même pour sa personne, Adrien de Bubenberg partit furtivement, emprunta l'habillement et la guitare d'un ménétrier, et retourna en Suisse.

Son départ ne fut pas un grand sujet de souci pour le roi; par là il devenait plus facile de s'emparer de l'esprit des deux autres ambassadeurs. Les mauvaises nouvelles de Bourgogne montraient combien il importait de les ménager. Ils restèrent longtemps à la suite de la cour de France, écrivant en Suisse qu'il fallait bien se garder d'offenser le roi, parlant dans leurs lettres de sa grande puissance, de ses fortes armées, et, au contraire, de la faiblesse des Flamands et du duc Maximilien. En même temps ils assuraient le roi de la ferme volonté qu'avaient les Suisses de garder fidèlement les conditions de leur alliance avec lui, et promettaient que, si les sommes réglées par les traités étaient fidèlement payées, chacun des cantons lui serait dévoué.

Pendant ce temps-là, le retour de Bubenberg, les récits qu'il faisait de la façon dont l'ambassade avait été reçue, les continuelles instances des Comtois, et les cruautés toujours plus grandes de la guerre de Bourgogne, donnaient en Suisse une nouvelle force au parti contraire à la France. En outre, les ambassadeurs envoyés en Flandre avaient été bienvenus et grandement honorés par le duc d'Autriche et la princesse Marie. Ils étaient arrivés à cette cour, inquiets de la haine que devait inspirer contre les Suisses le triste souvenir de Nancy; mais l'on s'était empressé de les rassurer. « C'est le » malheur de la guerre, leur disait-on, et rien ne » doit vous être imputé. » Des présents leur furent faits, et ces dons qu'ils reçurent publiquement étaient même plus riches que ceux dont le roi de France gratifiait en secret les ambassadeurs envoyés près de lui.

La trêve des Suisses avec la Bourgogne fut donc renouvelée et prolongée, sans toutefois rompre les alliances conclues avec le roi.

Ainsi les ligues témoignaient la volonté de rester paisibles et neutres; mais leurs gens de guerre continuaient à prendre l'habitude d'aller partout où on les payait. Le prince d'Orange en avait toujours en Franche-Comté, et l'on en vit bientôt dans l'armée du duc Maximilien.

Si donc il importait de conclure des traités et des alliances avec messieurs des ligues et d'avoir leur amitié, il était plus essentiel encore d'avoir de quoi payer les compagnons et aventuriers suisses. A ce compte, le roi devait finir par trouver son avantage, car il pouvait y dépenser plus que le duc Maximilien qui était ruiné, que l'Empereur qui était avare, que le duc Sigismond qui était à la fois pauvre et prodigue, et surtout que le prince d'Orange qui avait déjà épuisé la Comté.

Le roi avait commencé par mal accueillir et tenir à l'écart les ambassadeurs des ligues suisses, dans l'espoir qu'avant de leur accorder audience il apprendrait enfin la soumission de la Comté, et qu'alors leur commission serait sans objet; mais son espoir n'avait pas tardé à être déçu. Monsieur de Craon était allé mettre le siége devant Dôle au commencement d'août. Il avait si promptement soumis les révoltes du duché, que sa présomption était devenue plus grande encore (3). Un avantage que les Français obtinrent presque en se présentant devant la place, contribua aussi à leur enfler le cœur, comme on peut voir par la lettre suivante que Gaston du Lion, sénéchal de Toulouse, écrivait aux officiers de sa sénéchaussée :

« Jeudi, dernier jour de juillet, je fus, avec une

(1) Lettres des ambassadeurs citées par Muller.
(2) Lisez : *les messagers*. (G.)

(3) Histoire de Bourgogne. — Gollut. — Dunod. — Legrand. — Molinet.

compagnie tant seulement, courir devant Dôle et je mis une embûche. Ils saillirent bien de mille à onze cents hommes dont il y avait sept ou huit cents Suisses, des meilleurs de ceux qui avaient tué le duc de Bourgogne et se vantaient d'affoler tout le monde ; mais je vous assure que, Dieu merci, pour ce jour, ils n'eurent pas le meilleur, car il y eut huit ou neuf cents hommes d'armes morts sur le champ de bataille. Je vous assure que les Suisses y demeurèrent tous sans qu'un seul en échappât, et vous jure ma foi que je ne perdis pas un seul homme, hors un page et un coutillier qui se noyèrent dans la rivière en les chassant, mais il y en eut de blessés un nombre, et des chevaux tués. Par Notre-Dame! nous n'étions pas plus de quatre cents combattants. Le porteur pourra vous en parler plus à plein ; il arriva le lendemain que la chose fut faite. Dieu merci, nous faisons très-bien nos besognes par deçà, et j'ai espérance que bientôt nous aurons toute cette Comté. Je vous prie que vous vous gouverniez bien, que le fait de la justice soit bien entretenu à Toulouse, et qu'entre vous il n'y ait point de pique. Par trois fois nous avons trouvé les Suisses devant nous et nous les avons toujours battus. On disait qu'ils ne fuyaient pas, mais nous leur en avons bien fait trouver la coutume. Je m'en vais présentement pour donner sur le siége qu'ils tiennent devant Conflandai (1), en laquelle sont nos gens, et ils sont bien trois mille âmes. Entre ci et jeudi, s'ils nous attendent, nous verrons, s'il plaît à Dieu, quels sont les mieux nourris. Écrit à Brèze, le 6 août. Le tout vôtre, Gaston du Lion. »

Croyant ainsi avoir pris le dessus sur les Suisses, les Français firent leur approche devant Dôle sans beaucoup de précautions. Monsieur de Craon commença à faire battre la ville avec une forte artillerie. La garnison était sous les ordres du sire de Montbaillon, et un chevalier bernois commandait les Suisses. Après huit ou dix jours, les Français, trouvant la brèche suffisante, tentèrent l'assaut. Il fut vaillamment donné et plus vaillamment soutenu. Les gens de monsieur de Craon furent repoussés; un second assaut ne fut pas plus heureux. Le sire de Craon, ayant ainsi perdu près de mille hommes, se résolut à prendre la place par famine; il l'entoura de tous côtés et dévasta la contrée environnante.

Pendant ce siége, Claude et Guillaume de Vauldrey tenaient librement la campagne, et forçaient les Français à se tenir enfermés dans les châteaux et forteresses qui étaient en leur pouvoir. Vers la fin de septembre, un marchand de Grai (2) s'en vint offrir au sire Claude de Vauldrey de le faire entrer dans la ville par surprise, bien qu'elle fût gardée par une garnison de dix-huit cents hommes, que commandait le fameux capitaine Sallazar, si connu dans les anciennes guerres. Le 29 septembre, par une nuit obscure, le sire de Vauldrey, à la tête d'un millier de Suisses, s'avança vers les remparts. Le bruit d'un moulin à eau empêchait d'entendre leur approche. Le meunier était d'intelligence, et leur donna moyen de passer la rivière. De la sorte ils arrivèrent au pied de la muraille, dressèrent les échelles qu'ils avaient aportées et montèrent en silence. Le guet les apperçut, l'alarme fut donnée, et pour lors commença un rude combat au milieu de la plus profonde obscurité. « Allumez! allumez! » criaient les gens de la garnison. On courait la ville avec des torches, des lanternes, des flambeaux. Au milieu de ce désordre, le feu fut mis aux maisons par les Français qui, n'espérant pas sauver leur riche butin, ne le voulaient pas laisser tomber aux mains des ennemis. Les rues étaient étroites, la flamme gagnait de tous côtés. Les combattants couraient plus de risque par l'incendie que par les armes des ennemis. Enfin, après quelques heures de confusion et de massacre, les Suisses eurent l'avantage; la garnison se retira dans le château. Il avait peu de défense, et ne renfermait ni vivres ni munitions. Heureusement pour les Français, les assiégeants s'étaient mis en grand désordre, et ne songeaient qu'à piller et à boire. Sallazar, voyant tous ces Allemands ivres et endormis à travers les rues, fit rétablir en silence le pont de bois, dont l'incendie n'avait pas détruit les piliers, et sortit pendant la nuit pour aller regagner le duché de Bourgogne. On fut obligé de le transporter péniblement, car lui-même était à demi brûlé.

Deux jours après, arriva un plus grand désastre encore : monsieur de Craon se laissa surprendre par une sortie nocturne de la garnison de Dôle; son camp fut forcé, son armée mise en déroute, et il perdit toute son artillerie.

La comté de Bourgogne était de nouveau perdue pour le roi. Le duché même n'était pas en sûreté; les révoltes y recommencèrent. Le prince d'Orange et le sire de Vauldrey vinrent avec huit mille hommes jusqu'aux portes de Dijon; et peut-être y fussent-ils

(1) *Conflandey*, à quatre lieues et demie de Vesoul. (G.)

(2) *Gray*. (G.)

entrés sans le ferme courage du vieux Sallazar, qui ordonna une sortie. Il ne pouvait combattre ni se soutenir sur ses jambes qui étaient encore toutes brûlées; mais il dirigeait tout et donnait cœur à la garnison. Grâces à lui, les Bourguignons furent repoussés, et contraints, au bout de huit jours, de regagner Auxonne.

Enfin, après tant de revers, le roi se résolut à retirer à monsieur de Craon le commandement de la Bourgogne. Il y avait tout perdu par sa rudesse, son orgueil, et surtout par ses excessifs pillages. Quelque vaillant qu'il fût de sa personne, il n'avait montré qu'imprudence et malhabileté dans la guerre. Il revint très-riche de ce qu'il avait pris et des bienfaits du roi, dont rien ne lui fut ôté, sauf qu'il perdit sa compagnie d'ordonnance, ne conservant d'autre suite que six hommes d'armes et douze archers. Sa disgrâce ne le rendit ni humble ni triste, tant le roi eut soin de le ménager.

Il lui donna pour successeur le sire Charles d'Amboise, qui était entré en Bourgogne avec lui. C'était un vaillant et diligent homme de guerre, et très-sage dans le conseil. En même temps le roi écrivit aux états de Bourgogne qu'il était très-fâché qu'on les eût traités autrement qu'il n'entendait; qu'il voulait s'en reposer entièrement sur leur fidélité; que le sire de Saint-Pierre lui avait rendu bon témoignage de leur bonne conduite; qu'il ne souffrirait jamais que le duché de Bourgogne fût à l'avenir détaché de la couronne. Il leur annonçait pour preuve de ses intentions favorables, qu'il leur envoyait pour gouverneur Charles de Chaumont, sire d'Amboise, qui avait fait connaître en Champagne sa grande douceur, sagesse et probité; ce nouveau gouverneur allait faire cesser toutes les pilleries et exactions; pour éviter tout sujet de plainte, on allait retirer de l'armée de Bourgogne les francs archers, et même une part du ban de la noblesse. Le roi disait encore que, comme le sire d'Amboise serait souvent retenu à la guerre, Philippe Pot, seigneur de La Roche, réglerait les autres affaires en son absence, et aurait sûrement toute leur confiance, d'autant qu'il était né dans le duché. Avant même que le nouveau gouverneur fût arrivé, les sires de Baudricour et du Bouchage furent envoyés en Bourgogne pour s'enquérir de l'état des choses, et donner à connaître expressément la volonté de réparer le mal qui avait été fait.

Le roi, après avoir signé la trêve, avait laissé l'amiral de Bourbon à la tête de son armée en Flandre, et il était venu passer quelques jours à l'abbaye de la Victoire qu'il affectionnait de plus en plus et qu'il comblait de dons et d'ornements. Puis il vint à Paris, y passa les premiers jours du mois d'octobre; ce fut là qu'il apprit la prise de Grai, la levée du siége de Dôle et toutes les mésaventures de la Bourgogne. De là il retourna à son séjour habituel, le château du Plessis près Tours.

Quelque temps avant son retour de Flandre, s'était terminée une grande et cruelle affaire, dont, au milieu de tant d'autres, il n'avait pas omis de s'occuper, car elle lui tenait fort à cœur : c'était le procès du duc de Nemours.

Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, duc de Nemours, pair de France, était fils du comte de Pardiac, second fils du fameux connétable d'Armagnac. Son père avait été gouvernenr du roi Louis dans sa jeunesse, lorsqu'il était dauphin; de sorte que Jacques d'Armagnac avait été l'ami et le compagnon de sa jeunesse. Longtemps il lui avait accordé toute sa faveur; dès qu'il parvint à la couronne, il érigea son comté de Nemours en duché et pairie de France. Ce fut lui qui le maria aussi à Louise d'Anjou, fille du comte du Maine et nièce du roi René. Déjà il tenait de près au sang royal par Éléonore de Bourbon sa mère, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, celui que son mariage avec la reine Jeanne avait fait roi de Naples.

Quels que fussent les bienfaits du roi, le duc de Nemours n'en fit pas moins partie de la ligue du bien public; même après avoir signé la paix en Auvergne, il s'en vint avec le duc de Bourbon et son cousin le comte Jean d'Armagnac rejoindre le comte de Charolais devant Paris. Comme les autres princes et seigneurs, il fut compris au traité de Conflans, et obtint le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Alors il se réconcilia avec le roi, et lui fit serment solennel, dans la Sainte-Chapelle, de lui être toujours bon, fidèle et loyal sujet.

Mais le roi faisait vivre tous les princes de son royaume et ses principaux serviteurs dans une telle méfiance et de si continuelles alarmes, que nulles promesses, nuls bienfaits, ne pouvaient les tirer d'inquiétude ni les détourner de chercher leur sûreté dans de secrètes pratiques, dans des intelligences cachées. C'était d'ailleurs une croyance généralement répandue, que jamais le roi ne pardonnerait sincèrement à ceux qui avaient signé la ligue du bien public, et que tôt ou tard il saisirait quelque occasion pour détruire chacun d'eux. En sorte qu'il y avait comme une sorte de fraternité entre les sei-

gneurs qu'on avait vus figurer dans cette ligue; tout en suivant des partis opposés et combattant les uns contre les autres pour le roi, ils ne cessaient guère d'avoir quelque correspondance entre eux.

En 1469, lorsque le comte d'Armagnac prit les armes contre le roi et se mit en intelligence avec les Anglais, comme du moins on le lui imputa, son cousin le duc de Nemours participa à sa révolte, mais ne tarda point à se soumettre. Il traita à Saint-Flour avec le comte de Dammartin, reçut du roi un nouveau pardon (1), confessa humblement qu'il était coupable des plus grands méfaits; et renonça aux priviléges de la pairie, s'il venait à forfaire de nouveau.

Depuis ce moment, le duc de Nemours avait en apparence vécu en repos sans quitter le séjour de ses domaines. Parmi les grands seigneurs du royaume, il n'y en avait aucun de mœurs plus douces, d'un gouvernement plus juste envers ses vassaux, enfin d'une renommée plus honorable (2). S'il était mêlé aux secrètes cabales contre le roi, les peuples l'ignoraient et le voyaient rester paisible, sans avoir, depuis plusieurs années, pris les armes ni fait aucun préparatif de guerre.

Néanmoins le roi, soit par suite de sa haine pour la funeste maison d'Armagnac, soit parce qu'au moyen des rapports qu'on lui faisait il savait des choses qu'ignorait le vulgaire, s'était pris de la plus cruelle rancune contre le duc de Nemours. Lorsque le sire de Beaujeu le fit prisonnier au Carlat, il lui promit pourtant de bonnes conditions de la part du roi. L'ayant ensuite amené à Vienne en Dauphiné, le roi, qui se trouvait en cette ville, refusa de le voir, et le fit enfermer dans la tour de Pierre-Scise. Sa femme, Louise de Bourbon, voyant que le roi était inflexible, mourut de douleur. Pour lui, accablé de chagrin, enfermé dans un cachot obscur et humide, il souffrit tellement que ses cheveux blanchirent en peu de jours.

Lorsqu'après la bataille de Granson et de Morat, le roi, joyeux de la ruine du duc de Bourgogne, descendit la Loire pour revenir en Touraine, il fit transporter monsieur de Nemours à la Bastille.

« Monsieur le chancelier, écrivait-il de sa route, j'envoie le duc de Nemours à Paris par monsieur de Saint-Pierre, et l'ai chargé de le mettre dans la Bastille Saint-Antoine. Avant qu'il y arrive, faites prendre tous ceux de ses gens qui sont à Paris, faites-les mettre à la Bastille et bien enserrer, afin qu'à l'heure où arrivera monsieur de Saint-Pierre, il les y trouve tous. Mais dépêchez-vous; car s'ils oyaient le bruit que leur maître vient à Paris, ils s'enfuiraient.

» Faites aussi qu'il y ait deux hommes (3) à la morte-paye, pour la garde dudit Nemours, outre ce que Philippe Luillier a de gens; car j'écris à Philippe qu'il en aura la garde, et que les mortes-payes feront ce qu'il leur commandera.

» Et dès que ledit Nemours sera mis en bonne garde et sûreté dedans la Bastille, si venez-vous-en devers moi à Tours, et y soyez le dix-huitième d'août, et qu'il n'y ait point de faute.

» J'ai chargé monsieur de Saint-Pierre de vous parler plus au long de cette matière. Écrit à Orléans, le dernier jour de juillet. »

Le duc de Nemours arriva le 4 août à la Bastille. On commença par le traiter assez doucement; mais telle n'était point la volonté du roi. Il avait ordonné qu'on commençât à l'interroger et à lui faire son procès. Des commissaires furent choisis dans le parlement; avec les sires de Saint-Pierre et Boffile de Judicis, ils commencèrent les interrogatoires. Le prisonnier fut enchaîné et mis dans une cage de fer.

« Monsieur de Saint-Pierre, écrivait le roi, j'ai reçu vos lettres; il me semble que vous n'avez qu'à faire une chose, c'est de savoir quelle sûreté le duc de Nemours avait donnée au connétable d'être tel comme lui, pour faire le duc de Bourgogne régent, pour me faire mourir, prendre monsieur le Dauphin, et avoir l'autorité et gouvernement du royaume. Il faut le faire parler clair sur ce point-ci, et le faire gehenner bien étroit. Le connétable en parla plus clairement dans son procès que n'a fait messire Palamèdes, et si notre chancelier n'eût eu peur qu'il eût découvert son maître le comte de Dammartin, et lui aussi, il n'eût pas fait mourir le connétable sans le faire gehenner, et sans savoir la vérité de tout. Encore, de peur de déplaire à sondit maître, il voulait que le parlement connût du procès du duc de Nemours, afin de trouver façon de le faire échapper. Et, pour ce, quelque chose qu'il vous dise, n'en faites rien, sinon ce que je vous mande.

» Monsieur de Saint-Pierre, je ne suis pas con-

(1) Tome II, p. 340. — Pièces de Comines.

(2) Amelgard.

(3) Pris dans la garde ordinaire de la ville.

tent de ce que vous m'avez averti qu'on lui a ôté les fers des jambes, qu'on le fait aller en une autre chambre pour besogner avec lui, qu'on l'ôte hors de sa cage, aussi qu'on le mène voir la messe où les femmes vont, et qu'on lui a laissé des gardes qui se plaignaient de ne point être payés. Quelque chose que disent le chancelier ou autres, gardez bien qu'il ne bouge plus de sa cage, qu'on vienne besogner avec lui, et qu'on ne l'en mette jamais dehors, si ce n'est pour le gehenner, et qu'on le gehenne dans sa chambre. Je vous prie, si vous avez jamais volonté de me rendre service, faites-le-moi bien parler.

» Monsieur de Saint-Pierre, si monsieur le comte de Castres (1) veut prendre la charge de la personne du duc de Nemours, laissez-la-lui, et qu'il n'y ait nulles gardes des gens de Philippe Luillier; qu'il n'y ait que de vos gens, les plus sûrs que vous ayez. Si vous voulez faire un tour ici pour me venir voir, me dire en quel état sont les choses, et m'amener avec vous maître Étienne Petit, vous me ferez grand plaisir; mais que tout demeure en bonne sûreté, et adieu. Écrit au Plessis-du-Parc, le 1er octobre 1476. »

Ce n'était pas, comme on voit, devant le parlement (2), mais par des commissaires que s'instruisait cette procédure. Ce qui devait ajouter à la crainte qu'avait le prisonnier de ne pas avoir bonne et loyale justice, c'est que les principaux des commissaires venaient, même avant aucune condamnation, de recevoir les domaines qui lui étaient confisqués. Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, avait eu le comte de la Marche, et Boffile de Judicis le comté de Castres. Les autres commissaires étaient le chancelier Louis de Graville, seigneur de Montaigu; Jean le Boulanger, premier président; le sire de Saint-Pierre; Jean et Thibault Baillet, maîtres des requêtes; Jean du Mas, seigneur de Lisle, et huit conseillers au parlement; maître Aubert de Viste, visiteur des lettres de chancellerie.

Le duc de Nemours protesta contre ce jugement par commission. Il réclamait, comme pair du royaume, son droit d'être jugé par le parlement, suffisamment garni de pairs. Il récusait notamment Aubert de Viste, dont le témoignage avait déjà été reçu contre lui. On n'avait nul égard à ses protestations, sous prétexte que, par son appointement de 1469, il avait renoncé aux priviléges de pairie en cas de forfaiture.

Cependant ni les déclarations du connétable, ni la procédure de Jean Desmier, exécuté en 1472 pour avoir trahi le roi auprès du feu comte d'Armagnac (3), ni les dépositions des témoins ne donnaient aucune charge grave contre le duc de Nemours. Tout au plus en pouvait-on conclure qu'il avait eu quelque connaissance de ce qui avait été tramé contre le roi. Les interrogatoires et la torture n'en faisaient pas savoir davantage. Il avait aussi, comme tant d'autres seigneurs, ajouté foi à des sorcelleries, à des prédictions, à des opérations de magie.

Enfin, après plus de trois mois, le duc de Nemours, sur quelques paroles qui lui furent dites de la part du roi, s'imagina qu'il désarmerait sa colère en ne lui cachant rien. C'était au moment où, après la bataille de Nancy, le roi partait pour la Flandre; le prisonnier croyait qu'il allait passer à Paris. « Je vais montrer, dit-il, que je ne lui » veux rien celer, et lui dire la vérité de tout ce » que je sais, me confiant en sa bonne grâce et mi» séricorde. » Ainsi il confessa tout libéralement et de sa pure bonne volonté.

C'était beaucoup plus qu'on ne savait, et pourtant, dans ce qu'il avoua, il n'y avait, à vrai dire, nul crime de lèse-majesté, ni qui méritât peine capitale. Il reprit l'histoire de toute sa conduite depuis plusieurs années.

Il avait eu, par Desmier et d'autres, secrète correspondance avec son cousin Jean, comte d'Armagnac; mais c'était uniquement pour le sauver de sa ruine, lui faisant conseiller d'abord de traiter, puis de se garder sur toutes choses de tomber entre les mains du roi, et, pour cela, de ne se point enfermer à Lectoure, où tôt ou tard il serait pris. Après la mort de Jean d'Armagnac, il avait accordé asile et secours à plusieurs de ses propres serviteurs qui avaient servi de messagers entre eux.

Les lettres que le connétable lui avait envoyées, les secrets messagers qui étaient venus de sa part, les desseins et espérances qu'il lui avait connaître, furent racontés tout au long. Mais en remerciant le connétable des bonnes offres qu'il lui faisait, en lui témoignant son désir que toutes choses s'arrangeassent bien et que les seigneurs eussent enfin leurs sûretés, en le priant de ne le point oublier

(1) Boffile de Judicis.

(2) Manuscrit 8448.—Autre manuscrit de la bibliothèque du président de Mesnière, cité par Garnier. — Legrand.

(3) Voy. page 411.

dans l'occasion, le duc de Nemours lui avait aussi déclaré, disait-il, quels grands serments et obligations il avait au roi, et le danger où il se mettrait d'âme, de corps et de biens en conspirant contre lui; ainsi, pour rien au monde, il n'avait voulu se déclarer ni aller contre son serment. Cependant il convenait d'avoir répondu que si le connétable avait avisé quelque bon moyen par quoi son honneur et son serment fussent saufs, il lui rendrait volontiers service, mais que pour le présent il n'avait nul argent dont il pût disposer, nul parent à qui il voulût se confier ni qu'il pût s'efforcer de gagner, pas même monsieur d'Albret, son cousin.

D'ailleurs, toutes ces ambassades, toutes ces intelligences lui avaient été communes avec le duc de Bourbon. Les serviteurs et les secrets envoyés du connétable ne manquaient jamais, en allant ou en revenant de chez le duc de Nemours, d'aller voir ce prince; c'était sur lui que l'on comptait, et ses réponses n'étaient pas assez négatives pour ôter au connétable l'espérance de le mettre de moitié dans ses desseins. Le roi ne pouvait ignorer tout cela, et il l'avait appris de plusieurs autres côtés. Il avait eu entre autres la déclaration d'un gentilhomme d'Auvergne, Antoine de La Roche, seigneur de Tournoelle, qui, de concert avec Charles de Pons, bâtard de Perdriac, avait fait savoir au roi que le duc de Bourbon complotait contre lui, de concert avec monsieur Philippe de Savoie, comte de Bresse, et le prince d'Orange. Le duc de Bourbon avait même fait détenir et juger par commissaires le sire de Tournoelle, prétendant qu'il l'avait calomnié près du roi.

De sorte que, des confessions de monsieur de Nemours, il ne résultait pas même qu'il fût aussi reprochable que les autres princes et grands seigneurs du royaume. On retrouvait sans cesse dans ses réponses et dans ses écrits les preuves de cette union secrète entretenue par la crainte du roi et par le besoin de prendre des précautions contre lui. C'était le comte de Bresse qui était en correspondance avec son frère le comte de Romont, l'ami du duc de Bourgogne. C'était le comte du Maine et la maison d'Anjou qui s'entendaient secrètement avec le duc de Bourbon et avec son frère le cardinal archevêque de Lyon; c'était le sire d'Urfé qui, conduisant toutes choses en Bretagne contre le roi, entretenait aussi un commerce caché entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon; enfin, c'était le comte de Dammartin qui, après avoir été le mortel ennemi du connétable, avait fait avec lui une secrète réconciliation. Son neveu, le sire de Curton, sénéchal de Limousin, et son gendre, marquis de Beaufort, sire de Canillac, chambellan du duc de Bourbon, étaient aussi dans toutes ces pratiques. Elles avaient été autrefois entretenues au nom de monsieur de Guyenne, frère du roi, et, depuis sa mort, le connétable les avait menées avec beaucoup de ruse et d'obstination. Son dessein avait été de se saisir du roi, de le retenir prisonnier, et de faire régner monsieur le Dauphin sous la régence d'un conseil de seigneurs. Ce projet avait été connu du duc de Nemours comme des autres princes; il ne le niait point, mais il n'avait jamais rien fait pour y prendre part.

Lorsque le duc de Nemours se fut ainsi ouvert en pleine franchise, il pensa que le roi lui en saurait gré.

« Mon très-redouté et souverain seigneur, lui écrivit-il, tant et si humblement que je puis, je me recommande à votre grâce et miséricorde. Sire, j'ai fait à mon pouvoir ce que, par messieurs le chancelier et le premier président, messieurs de Montaigu et de Viste, il vous a plu me commander; car, pour mourir, ne vous veux désobéir, et ne vous désobéirai. Sire, ce que je leur ai dit, il me semblait que je le devais dire à vous et non à d'autres; et, par ce, je vous supplie qu'il vous plaise n'en pas être mal content. Je ne vous veux jamais rien celer, sire, ni ne vous cèlerai en toutes les choses susdites. J'ai tant méfait envers vous et envers Dieu, que je vois bien que je suis perdu, si votre grâce et miséricorde ne s'étend sur moi, laquelle, tant et si très-humblement, et en grande amertume et contrition de cœur, je vous requiers et supplie me libéralement donner, en l'honneur de la benoîte passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des mérites de la benoîte vierge Marie, et des grandes grâces qu'elle vous a faites. Si ce seul prix a racheté tout le monde, je vous le présente pour la délivrance de moi, pauvre pécheur, et pour mon entière abolition et grâce. Sire, pour les grandes grâces qui vous sont faites, faites-moi grâce et à mes pauvres enfants. Ne souffrez pas que pour mes péchés je meure en honte et en confusion, et qu'ils vivent en déshonneur, allant quérir leur pain. Si vous avez eu amour pour ma femme, votre cousine, qu'il vous plaise avoir pitié de son pauvre malheureux mari et de ses orphelins. Sire, ne souffrez pas qu'autres que votre miséricorde, clémence et piété soient juges de ma cause, ni qu'autres que vous, en l'honneur de Notre-Dame,

en aient connaissance. Sire, derechef, en l'honneur de la benoîte passion de mon Rédempteur, tant et si humblement que je puis, je vous requiers pardon, grâce et miséricorde. Je vous servirai bien, et si loyalement que vous connaîtrez que je suis vrai repentant, et qu'à force de bien faire, je veux amender mes défauts. Pour Dieu, sire, ayez pitié de moi et de mes pauvres enfants. Étendez sur eux votre miséricorde, et, à toujours, ne cesseront de vous servir et de prier Dieu pour vous, auquel supplie que par sa grâce il vous donne très-bonne vie et longue, avec accomplissement de vos bons désirs. Écrit en la cage de la Bastille, le dernier de janvier 1477. » Et rappelant la familiarité de leurs jeunes années, il signait seulement : « Votre très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

» Le pauvre JACQUES. »

C'était mal connaître le roi. Ne croyant à l'amitié de personne, lui aussi n'avait nulle amitié; il pouvait se plaire avec les gens, mais pour cela il ne les aimait pas. Il avait goût à la vengeance; c'était un contentement pour lui d'exercer sa puissance, en faisant souffrir ceux qui n'avaient nul recours contre elle. Quant aux grâces signalées qu'il venait de recevoir par la ruine récente du duc de Bourgogne, il en remerciait sans doute le ciel, et surtout sa bonne patronne, la sainte Vierge; c'était pour lui le motif de beaucoup de pèlerinages, de vœux et de pieuses munificences. Mais la victoire avait toujours endurci son cœur pour ses ennemis. La colère qu'il avait ressentie contre eux pendant ses périls ou ses embarras, et qu'il avait su étouffer, s'échappait alors sans contrainte et avec joie; la cruauté lui devenait comme une sorte de divertissement.

Le roi ne répondit point à la lettre du duc de Nemours; craignant toujours que le chancelier ne conduisît pas la procédure à son gré, sous prétexte qu'il avait besoin de lui pour son service, il le manda en Picardie et en Artois, ainsi que ceux des commissaires qui s'étaient montrés favorables à l'accusé.

C'était toutefois un grand scandale parmi les gens de justice, et même dans le peuple, de voir un si grand seigneur poursuivi de la sorte, sans nul égard à aucune loi ni coutume, et n'ayant pour juges que des commissaires, dont les plus considérables venaient d'être investis de sa propre confiscation, exécutée par avance. Le roi, à son grand dépit, et sans doute d'après les représentations du chancelier, fut pourtant contraint de déclarer que la connaissance de cette affaire serait renvoyée au parlement, afin de continuer et parfaire la procédure commencée. Il écrivit même aux bonnes villes qu'elles eussent à envoyer des députés pour assister au jugement; mais les pairs du royaume ne furent point appelés au parlement.

Le parlement ne se montra point animé d'un esprit de rudesse envers l'accusé, et se transporta en corps à la Bastille afin de procéder à de nouveaux interrogatoires, et pour recevoir les changements et additions que le duc voudrait faire à ses premières déclarations. Lorsqu'ensuite on voulut passer au jugement, le duc de Nemours réclama le privilége du clergé. Dans sa jeunesse, il avait été destiné aux ordres sacrés, et avait même reçu la tonsure des mains de l'évêque de Castres; depuis il n'avait épousé qu'une seule femme vierge. Ainsi il avait conservé le droit qu'avaient les clercs de n'être point jugés par les tribunaux séculiers. Le parlement envoya un de ses conseillers faire sur les lieux enquête des faits allégués. Tout vrais qu'ils se trouvèrent, la cour délibéra qu'elle passerait outre, attendu qu'il s'agissait d'un crime de lèse-majesté.

C'était sans doute pour gagner du temps que le duc de Nemours avait paru décliner la juridiction du parlement. Il protesta que jamais il n'avait souhaité d'autres juges, et que c'était seulement par devoir de conscience qu'il avait parlé de sa cléricature. Du reste, étant prêt à entendre son jugement, il conjura les seigneurs du parlement de se souvenir des services que ses ancêtres et lui-même avaient rendus au roi et au royaume; de considérer qu'il tenait au sang royal par sa mère; qu'il avait épousé la cousine du roi; qu'il en avait eu six enfants, dont l'aîné n'avait pas treize ans; que l'un avait pour parrain le roi, un autre la reine pour marraine, et que certes ce serait grande pitié que de voir des enfants de si noble race et nourris dans une royale splendeur réduits à la honte et à l'aumône.

Le duc de Nemours avait raison de compter sur la justice du parlement, et la conduite du roi le fit voir. Au moment où l'arrêt allait être prononcé, il manda le parlement à Noyon, où il promit de venir si ses affaires lui en laissaient le loisir, et il ordonna que ce fût en cette ville, sans que l'accusé fût appelé davantage, qu'on prît conclusion et fin sur un procès si longtemps différé.

Au lieu de venir lui-même tenir son parlement, il nomma pour son lieutenant en cette affaire Pierre,

sire de Beaujeu, son gendre; mais, de peur encore que cette cour de justice, ainsi déplacée, conduite plus près de son séjour et de son armée, et conséquemment plus portée à lui complaire, ne fût pas encore assez docile à ses volontés, il régla que les premiers commissaires qui avaient commencé la procédure, les quatre présidents de la chambre des comptes, deux maîtres des requêtes, deux généraux des aides de Paris, deux généraux des aides de Rouen, le lieutenant du bailli de Vermandois, le lieutenant criminel du prévôt de Paris, et un avocat au Châtelet prendraient séance avec les seigneurs du parlement, et délibéreraient avec eux.

Malgré tant de violations de la justice, la volonté du roi ne prévalut pas sans difficulté parmi cette commission, qui n'était plus le parlement. Aubert de Viste se récusa, ainsi que l'avait demandé l'accusé. Louis de Graville et Boffile de Judicis se déportèrent de donner leur avis, parce qu'ayant garanti les promesses faites au duc de Nemours lorsqu'il s'était rendu au Carlat, il leur semblait, en leur conscience, qu'ils ne devaient point le juger. Enfin, le sire de Beaujeu, lieutenant du roi et son gendre, lui qui présidait les juges, s'abstint d'opiner, se borna à recueillir les voix et à prononcer l'arrêt en son nom. Il portait que Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était criminel de lèse-majesté, comme tel, privé de tous honneurs, dignités et prérogatives, condamné à recevoir la mort, à être décapité et exécuté par justice. En outre, la cour déclarait tous et chacun de ses biens être confisqués et appartenir au roi.

Cet arrêt fut délibéré à Noyon le 10 juillet. Le 4 août, Jean le Boulanger, premier président du parlement, se transporta dès le matin à la Bastille, accompagné du greffier criminel, de sire Denis Hesselin, maître d'hôtel du roi, et de quelques autres, pour signifier au duc de Nemours la sentence portée contre lui.

« Certes, dit-il, après l'avoir entendue, voici la » plus dure nouvelle qui me fût jamais apportée. C'est » dure chose de souffrir telle mort et si ignomi- » nieuse; mais puisque je ne la peux éviter, plaise » à Dieu me donner bonne patience et constance » pour la souffrir et recevoir. »

Il ajouta qu'il se repentait d'avoir, dans ses déclarations, chargé sans cause diverses personnes, et demanda qu'on prît acte de son désaveu, ce que les commissaires refusèrent. Il avoua que, dans le cours de sa vie, il avait commis diverses extorsions envers des particuliers qu'il nomma, priant qu'on prélevât sur ses biens de quoi les dédommager.

Peu de temps lui fut accordé pour se préparer à la mort; il fut conduit dans une chambre toute tendue en noir, afin de se confesser, et l'on y brûla beaucoup de genièvre, comme on aurait pu faire en la chambre d'un mort ou dans une chapelle ardente; puis il fut placé sur un grand cheval drapé de noir, et amené aux Halles. Bien qu'un échafaud fût construit à demeure sur cette place pour les exécutions journalières, on en avait élevé un tout neuf et plus haut, recouvert aussi de draperies noires. Le peuple se pressait à ce triste spectacle; mais ce n'était pas avec l'empressement et l'impitoyable satisfaction qu'on avait pu remarquer, deux ans auparavant, au supplice du connétable de Saint-Pol. Bien au contraire, le duc de Nemours inspirait une grande pitié. Le vulgaire ne lui avait jamais imputé de troubler la paix ni d'exciter la discorde dans le royaume. Ce long procès, cette volonté si publique qu'avait montrée le roi de le faire périr, les violations faites à la justice, la résistance du parlement, avaient ému pour lui tous les cœurs.

D'ailleurs plus le roi régnait, plus s'éloignait de lui l'esprit de ses sujets. Maintenant qu'il était le maître, et que ses ennemis étaient détruits ou abaissés, à qui, sinon à lui seul, pouvait-on reprocher la guerre, qui était plus cruelle que jamais, le fardeau si lourd et toujours croissant des impôts, tant de rigueurs et de sanglantes exécutions secrètes ou publiques? Ainsi l'affection et la pitié se tournaient vers ceux qu'il persécutait. On entendit beaucoup de gémissements, on vit couler beaucoup de larmes (1) parmi le peuple témoin de cette mort du duc de Nemours. Elle resta, dans le sentiment de tous, une des charges les plus haïssables qui dût peser sur la mémoire du roi Louis XI.

C'est peut-être à cette horreur publique que doit être attribué le récit venu jusqu'à nous par tradition (2), d'après lequel les jeunes enfants du duc de Nemours auraient été conduits, vêtus de blanc, sous l'échafaud de leur père, afin que son sang coulât sur leur tête. Aucun des narrateurs contemporains, même de ceux qui se sont le plus apitoyés ou indignés (3) sur ce supplice, ne fait mention de cette circonstance. L'avocat qui, au nom des mal-

(1) Amelgard.
(2) Mézerai. — Bossuet. — Garnier.
(3) Amelgard. — Seyssel.

heureux orphelins laissés sans biens et sans secours, présenta requête aux états du royaume, assemblés en 1483, après la mort du roi, ne parla point non plus de cette cruauté; pourtant il n'omit rien de ce qui pouvait exciter une juste pitié en faveur de ces pauvres enfants (1), et ne garda point de ménagements pour la mémoire détestée de leur persécuteur.

Quoi qu'il en soit de cette cruelle imagination qu'aurait eue le roi, il est du moins assuré qu'il n'eut aucune pitié des enfants du duc de Nemours. Déjà leurs biens étaient distribués à ses principaux serviteurs; le sire de Beaujeu, le vicomte de Narbonne, du Lude, Comines, Lenoncourt, Boffile de Judicis eurent chacun leur part. Ce dernier, qui avait eu le comté de Castres, afin de s'en mieux assurer la possession, demanda au roi de remettre en ses mains Jacques d'Armagnac, fils aîné du duc. Le roi le lui donna en garde. L'enfant fut enfermé dans la citadelle de Perpignan, et il y mourut d'une contagion, sans qu'on eût songé à le tirer de cette prison ni à prendre soin de lui (2).

La haine que le roi portait au duc de Nemours se montra encore, ainsi que sa colère contre tous ceux qui n'obéissaient pas à ses volontés, dans la conduite qu'il tint, après le procès, à l'égard du parlement. Il suspendit de leur office trois conseillers qui avaient opiné pour que l'accusé ne fût point condamné à mort (3). Le parlement réclama à ce sujet, et voici quelle réponse lui fut envoyée par le roi.

« Messieurs, j'ai reçu vos lettres, par lesquelles vous désirez que je remette les offices qu'avaient en parlement maître Guillaume Le Duc, Étienne du Bays et Guillaume Grignon. Je vous réponds que la cause pour laquelle ils ont perdu leurs offices, ç'a été pour vouloir garder que le duc de Nemours fût puni du crime de lèse-majesté, quand il me voulait faire mourir et détruire la sainte couronne de France; eux en voulaient faire cas civil et punition civile. Je pensais, vu que vous êtes sujets de la couronne de France, et lui devez votre loyauté, que vous ne voulussiez pas approuver qu'on fît si bon marché de ma peau; d'après ce que je vois par vos lettres, je connais clairement qu'il y en a encore parmi vous qui volontiers seraient machineurs contre ma personne; et afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y est. Par quoi sera bon que je mette remède à deux choses : la première, expurger la cour de telles gens; la seconde, faire tenir le statut que jà une fois j'en ai fait, afin que nul dorénavant ne puisse alléger les peines pour crimes de lèse-majesté. Au Puizeau, 11 juin. »

Le statut dont il parlait venait d'être rendu, et avait eu encore pour motifs ce procès du duc de Nemours, la résistance que le roi avait rencontrée à son désir, et la rumeur publique excitée par ce jugement. L'accusé avait, ainsi qu'on l'a vu, allégué pour sa principale défense que s'il avait connu les conspirations tramées contre le roi, du moins n'y avait-il pris aucune part. Comme s'il eût été possible de rendre la condamnation juste après coup, en lui conformant une loi faite postérieurement, tandis que c'est aux lois auparavant existantes que le jugement aurait dû être conforme, une ordonnance du 22 décembre 1477 statua que la connaissance des conspirations, lorsqu'elle n'était pas révélée, était crime de lèse-majesté, et devait comme telle être punie de la peine capitale. A la vérité, dans le préambule de cette ordonnance, cette règle nouvelle était donnée comme un éclaircissement des anciennes lois et ordonnances. Toutefois l'iniquité de traiter comme complice du crime celui qui n'y a point consenti et a pu seulement en avoir connaissance, est toujours restée en propre au roi Louis XI. C'est encore un des souvenirs odieux qu'il a laissés. L'ordonnance fut même tellement tenue pour injuste, que lorsqu'un siècle et demi après, le conseiller Laubardemont l'exhuma pour complaire au cardinal de Richelieu, afin qu'elle fût appliquée à monsieur de Thou, ami et confident de monsieur de Cinq-Mars, le chancelier de Châteauneuf soutint que le parlement ne reconnaissait pas cette ordonnance (4).

Les préambules en semblaient dictés par la méfiance et la crainte. « Attendu, y était-il dit, la » fréquence desdites conspirations et crimes de » lèse-majesté, qui depuis aucun temps ont si sou- » vent pullulé et pullulent. » En effet, de jour en jour le génie du roi devenait plus défiant et plus timide. Cette année même, qui lui avait été si prospère, avait plus que nulle autre contribué à augmenter ses soucis et ses soupçons. Non-seulement il avait appris à ne point compter sur l'affection et la

(1) Procès-verbal tenu par Masselin, édition donnée par monsieur Bernier. Garnier avait traduit inexactement ce passage.

(2) Histoire généalogique.

(3) Seyssel. — Pasquier. — Garnier.

(4) Mémoires de Brienne.

foi de ses plus grands serviteurs, mais deux événements avaient grandement frappé son imagination. La mort sinistre et peut-être criminelle du duc Charles avait assurément comblé ses désirs, mais lui avait montré à quelles trahisons sont exposés les plus puissants princes. Il avait été plus ému encore de la nouvelle de l'assassinat de Galéas Sforza, duc de Milan. C'était son grand ami, son allié, son beau-frère, prince rempli comme lui de ruse, qui conduisait les hommes et les affaires sans autre règle que son intérêt; cruel selon l'occasion, faisant plus de fond sur la crainte de ses sujets que sur leur amour; et cependant toute sa politique ne l'avait pas sauvé du complot qui lui avait ôté la vie. Deux gentilshommes dont il avait outragé la femme et la sœur, le poignardèrent dans une église, au milieu de ses gardes. Ce fut le 26 décembre 1476, et le roi en fut informé bien peu de jours après la bataille de Nancy. On remarqua dès lors un grand changement en lui (1). La ruine de son ennemi le rendit plus dur et plus absolu; la crainte des trahisons, plus sombre et plus méfiant.

Sa santé, qui déclinait, contribuait encore à lui donner plus de tristesse. Le peu de profit qu'il avait su tirer de la chute de la puissance bourguignonne; ses espérances trompées; le dédain qu'il avait si mal à propos montré pour des avis manifestement plus sages et que l'événement venait de justifier; la mauvaise conduite du sire de Craon et de quelques autres de ses serviteurs; tout concourait à le remplir de travail et d'ennui, au moment même où il semblait avoir atteint le terme tant désiré de sa prospérité.

Ce n'était pas une de ses moindres tribulations, que d'avoir à se défier des grands seigneurs de son royaume ainsi que de ses principaux serviteurs, et d'être en même temps contraint de leur témoigner une amitié qui certes ne pouvait gagner leur affection. Les procès du connétable et de monsieur de Nemours, bien d'autres révélations, avaient fait éclater leur mauvais vouloir ou du moins leur peu de fidélité pour le roi; ils ne pouvaient donc douter qu'il désirât ou complotât leur ruine : c'était de part et d'autre une haine à la fois connue et dissimulée. Ainsi, il lui fallait continuer de traiter de son mieux le duc de Bourbon et toute sa maison, qui avaient tout su et presque tout approuvé dans les projets du connétable. De même, depuis la condamnation du duc de Nemours, monsieur Philippe de Savoie, comte de Bresse, n'osait plus revenir en France, et il importait de le rassurer pour qu'il ne se livrât pas au parti bourguignon, comme son frère le comte de Romont.

Il était surtout merveilleux que le roi se vît obligé à laisser son armée entre les mains du comte de Dammartin, quand il avait tant de motifs pour n'avoir en lui ni confiance ni amitié. Mais c'était le plus habile homme de guerre du royaume; tous les autres chefs avaient un grand respect pour ce vieux capitaine qui avait vu les anciennes guerres et aidé le feu roi Charles le Victorieux à reconquérir son royaume. Il était en telle vénération parmi les premiers de l'armée, que Pierre de Rohan, maréchal de Gié, que le roi comblait de bienfaits et venait de faire comte de Marle, désira que le grand maître l'honorât du présent de son épée.

« Monsieur le maréchal, lui répondit le comte de Dammartin, mon neveu Vigier m'a dit que vous aviez volonté d'avoir une épée que j'ai. Je voudrais bien avoir meilleure chose de quoi vous eussiez envie, car vous en profiteriez, si homme en profitait; mais je veux garder un précepte du feu roi, à qui Dieu fasse paix, qui ne voulait point qu'on donnât à son ami chose qui piquât. Je l'envoie donc à monsieur de Bajaumont, qui vous la vendra six blancs dont il fera dire une messe en l'honneur de monsieur saint Georges. Si j'étais homme à qui l'on dût faire savoir des nouvelles, je vous prierais que vous m'en fissiez savoir; mais je ne suis pas pour le présent du nombre des gens de bien. J'écris au roi touchant la garde de cette place (2); je le voudrais bien supplier, s'il n'y met d'autres gens, qu'il lui plût de m'en décharger, car je fais doute d'y faire mal ses besognes et les miennes. Je prie Dieu, monsieur le maréchal, qu'il vous donne ce que vous désirez. »

Du reste, le roi faisait sagement de laisser le grand maître à la tête de son armée. Il se maintint tout l'hiver contre les attaques des Flamands, et sut aussi prévenir toute trahison ou complot. Il avait devant lui un des plus vaillants et des plus habiles capitaines de Flandre, Jacques Ricard de Genouillac, qu'on nommait vulgairement Galiot, et qui commandait la garnison de Valenciennes. Plusieurs de ses gens vinrent au Quesnoy, feignant de se rendre, mais en effet pour mettre le feu à la ville et la livrer à l'ennemi. Le grand maître découvrit la tromperie, et leur fit promptement couper la tête.

(1) Seyssel.

(2) Le Quesnoy.

Galiot ne réussit pas mieux de vive force; dans une course qu'il fit hors de Valenciennes, il fut vivement repoussé et blessé. Quelques mois après, le grand maître gagna Galiot au parti du roi.

Aussi le roi, sans prendre pour cela plus de confiance, lui écrivait-il d'une façon toute flatteuse et amicale :

« Monsieur le grand maître, j'ai reçu vos lettres, et vous assure, par la foi de mon corps, que je suis bien joyeux de ce que vous avez si bien pourvu à votre fait au Quesnoy, et de ce que vous n'avez pas été surpris comme le fut Sallazar à Grai; car on eût dit que vous autres vieilles gens ne vous connaissiez plus au fait de la guerre, et nous autres jeunes nous en eussions pris l'honneur pour nous. Je vous prie, cherchez jusqu'à la racine le cas de ceux qui ont voulu vous trahir, et les punissez si bien qu'ils ne vous fassent jamais de mal. Je vous ai toujours dit qu'il ne faut pas que vous me demandiez de congé pour aller faire vos besognes, car je suis sûr que vous n'abandonnerez pas les miennes sans avoir pourvu à tout; ainsi, je m'en remets à vous, et vous pouvez vous en aller sans congé! Touchant le fait de Chimay, Dieu merci, tout va bien, et j'aime mieux que vous vous soyez bien gardé, que si vous vous étiez aventuré à perdre deux pour un. Et adieu. Au Plessis-du-Parc-lez-Tours, 26 janvier 1478. »

Pendant que son armée était ainsi maintenue en Flandre, et qu'il s'occupait à la rendre plus forte, afin de tenter de plus grandes choses après l'hiver, le roi se mettait encore plus en peine de conserver toutes ses alliances, pour empêcher que nul ne vînt à la traverse de ses desseins et ne portât secours à ses adversaires.

Depuis deux ans que le roi et le duc de Bretagne avaient, peu de temps après la trêve de Pecquigny, conclu un traité, il y avait entre eux de continuelles ambassades pour donner quelques éclaircissements sur les articles, et surtout pour convenir des paroles et de la forme du serment que les deux princes devaient se jurer l'un à l'autre. Plus les affaires du roi prospéraient, moins le conseil de Bretagne se montrait exigeant.

Cependant les secrètes intelligences du duc avec l'Angleterre continuaient toujours, et le roi n'ignorait point qu'il n'y avait sorte d'instances qui ne fussent faites au roi Édouard pour le faire déclarer contre la France. Il résolut de mettre un terme à ces pratiques. Une nouvelle ambassade de Bretagne était venue le trouver en Artois (1); il fit tout aussitôt saisir les ambassadeurs, et ils furent enfermés en prison. Après douze jours, Chauvin, chancelier de Bretagne, homme sage et opposé au parti anglais dans le conseil du duc, fut amené devant le roi. « Monsieur le chancelier de Bretagne, » lui dit-il, savez-vous pourquoi je vous ai traité » ainsi? — Sire, cela est malaisé à deviner, ré» pondit maître Chauvin : on vous aura rapporté » quelque chose de sinistre touchant monseigneur » le duc; mais j'ose bien répondre que ce sont de » faux bruits; je me fais fort de les éclaircir. — Ne » vous travaillez point l'esprit pour cela, continua » le roi, car je vais vous le faire confesser à vous» même. Vous affirmez donc que mon neveu de Bre» tagne n'a point d'intelligence contre moi avec le » roi d'Angleterre? — Sire, j'en répondrais sur ma » vie, répliqua le chancelier tout intimidé. — » En ce cas voyez, » et le roi tira de son pourpoint douze lettres du duc au roi Édouard avec dix réponses, le tout en original signé des deux princes. Maître Chauvin demeura confondu et jura que c'était à son insu. Il disait vrai, et le roi le savait bien; car le duc trompait ses propres conseillers, se cachait d'eux et menait toutes ces correspondances cachées par le ministère de Landais son trésorier.

Maître Chauvin retourna en Bretagne. On découvrit que le messager de Landais et du duc avait été gagné par le roi, qu'à chaque voyage il s'arrêtait à Cherbourg, livrait soit les lettres, soit les réponses à un écrivain assez subtil pour contrefaire parfaitement l'écriture et la signature. C'était ainsi que le roi de France avait entre ses mains les originaux. Le messager fut cousu en un sac et jeté à l'eau; mais le duc de Bretagne n'en était pas moins pris en pleine trahison et convaincu de mensonge. La peur s'empara de lui; le roi menaçait, il renvoya de nouveau ses ambassadeurs, et le 17 juillet une alliance offensive et défensive fut signée, et le roi, comme le duc, renonça à toute alliance ou confédération contraire. Puis, six jours après, le roi qui était alors auprès de Doullens, pendant que son armée faisait la guerre en Artois et en Flandre, prêta le serment suivant; mais ce ne fut point sur la croix de Saint-Laud ni sur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme l'avait longtemps voulu le duc de Bretagne.

« Je, Louis, par la grâce de Dieu, à présent roi de France, jure que je prendrai, ne tuerai, ne fe-

(1) Argentré.

rai prendre ni tuer, et ne consentirai qu'on prenne ou qu'on tue mon neveu et cousin François, duc de Bretagne, et que je ne ferai ni pourchasserai, ne ferai faire ni pourchasser mal à sa personne, en quelque manière que ce puisse être; et si je sais qu'aucun le lui veuille faire, en avertirai incontinent mondit neveu, et l'en garderai et défendrai, à mon pouvoir, comme je pourrais faire ma propre personne....

» Je jure que jamais ne prendrai, impétrerai ou accepterai, ne ferai ni impétrer ni accepter de notre saint-père le pape, du saint-siége apostolique, du concile, ni d'autre quelconque autorité, dispense de ce serment ni relaxation, qui en ait été ou pourrait être octroyée ou impétrée (1). »

Aussitôt après que le roi eut ainsi juré en présence des ambassadeurs de Bretagne, il envoya monsieur du Bouchage et d'autres de ses serviteurs recevoir du duc un serment pareil; il n'était point tenu par le traité à le prêter sur la croix de Saint-Laud. Toutefois, le roi l'ayant voulu ainsi, deux chanoines de Saint-Laud d'Angers accompagnèrent à Nantes monsieur du Bouchage, portant solennellement le bois de la vraie croix.

Le 22 août, le duc de Bretagne se rendit à la messe dans l'église de Saint-Radegonde; quand on fut à l'élévation, il s'avança vers l'autel, se mit à genoux, et levant la main vers l'hostie, il jura sur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ sacramentellement présent. La messe finie, les chanoines d'Angers firent serment que le bois ici présent était celui de la vraie croix, gardé dans leur église de Saint-Laud; alors le duc de Bretagne à genoux et tête nue recommença son serment, les deux mains posées sur la sainte relique; il en fut dressé procès-verbal, pour être rapporté au roi.

Dans le cours de cette année 1477, et pendant qu'il s'efforçait de saisir l'héritage de Bourgogne, le roi resserra aussi son alliance avec le duc de Lorraine, que, dans ses premiers succès, il avait cru pouvoir dédaigner.

La seigneurie de Venise, si longtemps alliée de la France, s'en était détachée pour passer dans le parti du duc de Bourgogne. Le roi avait même donné commandement à ses vaisseaux de courir sus aux vaisseaux de Venise. Dominique Gradenigo, ambassadeur de la seigneurie, étant venu traiter de la paix, une suspension d'armes fut signée à Thérouenne, au mois d'août, sous condition que les Vénitiens renonceraient aussitôt à toute alliance avec mademoiselle de Bourgogne. Quelques mois après, cette trêve fut convertie en un traité de paix et d'alliance.

Il était plus important encore de ne point laisser le vieux roi don Juan d'Aragon et son fils don Ferdinand, roi de Castille, embrasser le parti de la duchesse de Bourgogne (2). La trêve conclue après la prise de Perpignan durait encore, mais elle était mal observée. D'ailleurs le roi de Portugal était venu en France; il y était encore, espérant que le roi Louis lui donnerait des secours en hommes et en argent pour faire la conquête de la Castille, au nom de sa nièce Jeanne la Bertrandeja, qui était devenue sa fiancée. Ces motifs étaient suffisants pour engager l'Aragon et la Castille à entrer dans tous les projets contraires au roi.

Dans les premiers temps qui suivirent la mort du duc Charles, mademoiselle de Bourgogne, ne sachant pas encore les périls qui allaient la menacer, n'avait pas fait grand accueil aux ambassadeurs d'Aragon et de Castille qui étaient venus la complimenter; mais bientôt après, lorsqu'elle vit ses États envahis et sa ruine entreprise par le roi de France, elle songea à chercher des alliés. Deux envoyés du roi Ferdinand, qui avaient à diverses fois rempli des commissions de lui en Angleterre, en France et en Flandre, reçurent de mademoiselle de Bourgogne la charge de retourner auprès de leur roi pour l'engager à se déclarer contre le roi de France. Elle s'excusait d'avoir fait si peu d'accueil à ses ambassadeurs, et promettait une sincère alliance. Don Ferdinand fit répondre que la trêve avec la France n'expirait qu'au mois de septembre; mais qu'avant ce temps il consentait à entrer en négociation, si les deux envoyés avaient des pouvoirs suffisants (3). Lui-même les renvoya en Flandre, mais avec ordre de passer d'abord en Angleterre, d'y voir le roi Édouard, de lui proposer une alliance qui seule rendrait possible un traité avec mademoiselle de Bourgogne, et d'aller même jusqu'à lui offrir un mariage entre l'infante de Castille et le prince de Galles. Il recommandait le plus profond secret sur toute cette commission. Mais Fernand de Lucena et Lopez de Val de Messo étaient des pensionnaires du roi de France; de sorte qu'il n'ignora rien de ce qui se préparait contre lui.

(1) Pièces de Comine. — Legrand.
(2) Legrand.

(3) Lettre à mademoiselle de Bourgogne. — Pièce de l'Histoire de Bourgogne.

Ce lui fut un motif pour ne plus différer de refuser enfin, d'une manière publique et formelle, les secours que sollicitait de lui le roi de Portugal. Ce prince était depuis six mois en France honorablement accueilli; il était allé rejoindre le roi à Arras, sans pouvoir davantage en obtenir une réponse. Quand don Alphonse vit qu'on ne voulait rien faire pour lui, que le roi allait même reconnaître la reine Isabelle pour légitime héritière de Castille, et avait envoyé des ambassadeurs à Bayonne pour traiter, il prit une étonnante résolution. Honteux de revenir dans son royaume après une si longue attente, et après s'être ainsi laissé tromper, il écrivit à l'infant don Juan son fils, lui rappela, dans un long récit, tout ce qu'il avait fait pour la gloire et la grandeur du royaume de Portugal : ses guerres, ses expéditions en Afrique contre les infidèles, les dangers qu'il avait courus, les dépenses qu'il avait faites, et enfin ce voyage en France, si malheureusement inutile. Puisque, après tant d'années consacrées au bien de ses sujets et à l'éclat de sa race, il se voyait trompé dans de justes espérances, c'est que Dieu apparemment ne le destinait point au bonheur de contribuer à la prospérité du Portugal. Sans doute son fils serait plus heureux. Il lui ordonnait donc de se proclamer roi et de prendre la couronne. Pour lui, il ne songeait plus qu'à son salut et à consacrer ses derniers jours au service de Dieu. Il écrivit aussi au roi de France et aux grands de son royaume.

Ces lettres parties, don Alphonse se revêtit d'un habit de pèlerin; accompagné de son chapelain et de deux ou trois domestiques, il prit la route de Normandie, afin de s'embarquer pour aller à la terre sainte. Lorsque les principaux serviteurs de sa maison, qui n'avaient rien su de son dessein que par une lettre qu'il leur laissa, s'aperçurent de son absence, ils furent en grande alarme et allèrent en donner avis au chancelier de France. Un messager fut aussitôt expédié au roi, qui était en Picardie. Pendant quelques jours on ignora ce qu'était devenu don Alphonse; on le cherchait partout. Enfin un gentilhomme de Normandie, nommé Robert Le Bœuf, le découvrit dans un village auprès de Honfleur. Ses serviteurs accoururent, le conjurèrent de changer de dessein. Le roi l'en fit aussi presser : il finit par y consentir. On leva à la hâte un impôt en Normandie, afin de pourvoir aux frais de son embarquement; des navires du roi le ramenèrent, vers la fin de septembre, en Portugal, où son fils avait déjà pris le titre de roi, mais ne le voulut point garder, et contraignit don Alphonse à reprendre la couronne.

Un allié que le roi ne pouvait enlever au duc Maximilien, c'était son père l'empereur Frédéric. Aux premières plaintes que ce prince avait faites, le roi avait répondu que son devoir avait été de réunir à la couronne de France les seigneuries qui y avaient fait retour, et aussi de mettre à exécution les confiscations encourues par le feu duc Charles, pour crime de trahison et de lèse-majesté.

La réplique était facile (2) : « Si Votre Sérénité, écrivait l'Empereur, voulait plus attentivement considérer ses actes, elle verrait qu'elle a plus d'une fois violé la foi jurée au saint-empire romain. Votre Sérénité ignore-t-elle que la ville de Cambrai est un des nobles membres de l'Empire, et en relevant immédiatement? Cependant elle a été prise par ruse et violence; ce qui est plus détestable encore, les aigles romaines et les signes de l'Empire ont été arrachés et foulés aux pieds, et vous n'avez point rougi de les remplacer par votre écusson. D'autres terres de l'Empire, et spécialement le comté de Hainaut, ont été occupées. La comté de Bourgogne, également fief de l'Empire, a été attaquée, et Votre Sérénité ne cesse point d'y faire la guerre. Quant aux terres situés dans votre royaume, vous alléguez le droit de confiscation; mais, avant la mort du duc Charles, il n'en avait pas été question : Votre Sérénité avait juré une trêve de neuf années avec lui, et il ne l'a jamais violée. Qu'il vous plaise donc rendre à nous, à l'Empire, et à notre fils le duc Maximilien, les terres que vous avez occupées, avec dommages suffisants; alors il observera les anciennes alliances et parentés qui ont joint de tout temps les rois de France et l'illustre maison d'Autriche. Si, au contraire, Votre Sérénité aime mieux la guerre, nous attestons ici Dieu et les hommes que mon fils ne vous en a donné nul motif, et que nous sommes contraints à lui prêter, contre la violence et l'iniquité, un secours qui, avec l'aide de Dieu, ne lui manquera pas. Gratz, 7 février 1477. »

Le roi répondit qu'il n'avait jamais eu la pensée d'attaquer l'empire romain, d'en conquérir aucune partie, ni de violer en rien les alliances et confédérations contractées entre les successeurs de Charlemagne et les rois de France; qu'au contraire, il avait toujours entretenu cette antique amitié

(1) 1477, v. st. L'année commença le 22 mars.

(2) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

autant qu'il avait été en son pouvoir, ainsi que celle qui avait toujours existé entre le royaume très-chrétien et la maison d'Autriche. Ainsi il ne pouvait trop admirer que, dans un temps où les peuples de la chrétienté étaient si cruellement opprimés et menacés par les infidèles, tandis que le devoir de tout bon et légitime empereur était de porter secours à la foi catholique, d'entretenir et rétablir la paix entre les princes chrétiens, afin d'employer leur vertu et courage contre les ennemis de la religion, un empereur, oubliant l'office qui lui était prescrit, ne songeât qu'à chercher une injuste querelle contre la France, ancienne et fidèle alliée de l'Empire.

Le roi rappelait ensuite à l'Empereur qu'il ne pouvait ignorer que le feu duc de Bourgogne avait encouru confiscation de ses domaines, tant en France que dans l'Empire, ainsi que l'avaient déclaré des lettres, tant de l'Empereur que du roi, publiées durant le siége de Neuss. Il parlait encore des fiefs masculins qui avaient fait retour à la couronne, et ajoutait que, quant aux autres, ils imposaient un hommage de foi et obéissance, qui n'avait été prêté ni observé, pas plus par le duc Charles que par sa fille. Alors il racontait que mademoiselle de Bourgogne avait attenté à ses droits, avait armé contre lui, s'était emparée de villes qui devaient revenir à la couronne; qu'ainsi il avait été contraint, après avoir consulté les premiers du royaume, de venir en personne se défendre contre une telle agression. Les trêves conclues avec le feu Duc ne pouvaient en rien préjudicier aux droits que sa succession devait ouvrir; s'opposer à leur exercice, c'était donc rompre la trêve : c'est ce qu'avait fait mademoiselle de Bourgogne. D'ailleurs le duc Charles lui-même ne l'avait-il pas enfreinte, en attaquant le duc de Lorraine et le dépouillant de ses domaines, ainsi que le comte de Nevers, tous deux alliés du roi et compris dans la trêve ?

« Si donc Votre Sérénité, continuait la lettre, prend en main une si injuste querelle, ce sera sans y avoir sainement réfléchi, dans l'intérêt particulier de votre fils et de la maison d'Autriche, nullement dans l'intérêt de l'Empire, qui, dans la suite, ne peut en retirer que dommage. C'est ce que Votre Sérénité devrait considérer. Et certes on n'aurait pas dû croire qu'après tant d'années passées, depuis votre avènement jusqu'à ce jour, en grand repos et loisir, sans prendre nul souci des supplications de toute la chrétienté qui vous appelait à la défense de la foi catholique, vous troubleriez la paix pour attaquer les rois très-chrétiens. »

Quant à Cambrai, le roi répondait qu'il n'avait nullement le dessein de le conquérir, mais qu'il avait dû, pour sa défense, occuper une ville dont les habitants avaient épousé la querelle de son adverse partie, et porté secours à ses ennemis. Si les aigles avaient été abattues, c'était sans son ordre et contre sa volonté. D'ailleurs les rois de France étaient héréditairement châtelains, gardiens et vicomtes de la cité de Cambrai, et y avaient juridiction séparée de l'évêque. Les ducs de Bourgogne avaient joui de ce droit, qui avait dû faire retour à la couronne.

Passant à la comté de Bourgogne, le roi disait que jamais les ducs de Bourgogne n'en avaient fait hommage à l'Empereur, qui ne l'avait pas même réclamé; et que le roi Jean, son aïeul, en donnant à son fils Philippe l'apanage de Bourgogne, y avait compris, non-seulement le duché, mais ses droits sur la comté.

Enfin l'invasion du Hainaut était justifiée comme celle de Cambrai, en alléguant que les habitants de cette seigneurie l'avaient attaqué et contraint à se défendre.

La lettre se terminait par quelques protestations de son désir de vivre en paix, dès que le duc Maximilien et sa femme auraient abandonné ce qu'ils retenaient ou prétendaient injustement.

Cette réponse fut tardive et suivit de deux mois la lettre de l'Empereur; le roi ne l'envoya qu'au mois d'avril, lorsqu'il était déjà venu se mettre à la tête de son armée pour commencer la guerre en Flandre.

Avant d'essayer encore la voie des armes, il avait passé l'hiver à faire les plus grands préparatifs. D'énormes impôts avaient été demandés dans tout le royaume; le ban et l'arrière-ban des provinces les plus reculées (1) avaient été appelés. L'artillerie avait été mise en état; car jamais roi n'avait donné tant de soin et n'avait eu tant de goût pour cette partie de l'art de guerre. Douze bombardes d'une étonnante grandeur avaient été fondues à Paris, à Orléans, à Tours et à Amiens. Les forges de Creil travaillaient depuis plusieurs mois à faire des boules de fer, et l'on taillait des pierres dans les carrières de Péronne pour charger les canons. Ailleurs on fabriquait des échelles de siége, et l'on ajustait les

(1) Histoire de Languedoc.

bois nécessaires pour se loger devant les villes (1).

En même temps le roi n'épargnait rien afin de susciter des ennemis au duc Maximilien. Il essaya de réveiller la vieille haine des Liégeois pour les Flamands (2), et de leur inspirer un sentiment de vengeance contre cette maison de Bourgogne qui leur avait fait tant de mal. Mais lui aussi était pour quelque chose dans ces malheurs qu'il rappelait. C'était lui qui avait excité les Liégeois, puis les avait livrés à leur ennemi, et lui-même était venu aider et assister à leur ruine. Il ne trouva donc aucune faveur dans cette ville, qui était encore pauvre, désolée, presque déserte, et à peine rebâtie. Ses premiers envoyés furent mal reçus, et en danger de leur personne. Des prisonniers français, venus de Flandre, avaient été mis à mort ou jetés dans la Meuse; des serviteurs du roi avaient été saisis, mis en justice, décapités ou écartelés. L'évêque et les états répondirent aux propositions du roi par une ambassade qui vint lui remontrer que les Liégeois étaient maintenant trop faibles et trop pauvres pour déclarer la guerre, et pour vouloir autre chose que la neutralité. D'ailleurs, disaient-ils, jamais nous n'avons été agresseurs; nous sommes sujets de l'Empire; notre évêque relève de lui, cependant nous avons refusé même à l'Empereur de secourir son fils Maximilien (3).

Après avoir reçu cette ambassade, le roi envoya encore aux Liégeois Thierri de Lenoncourt, gentilhomme lorrain, pour tenter un dernier effort. Il feignait de rejeter leurs premiers refus et tout ce qui s'était passé contre les Français sur l'évêque dont il parlait en fort mauvais termes. Il rappelait l'ancienne amitié des Liégeois et de la France; les cruautés du duc Charles, la destruction de la ville, la tyrannie de la maison de Bourgogne, dont l'évêque, disait-il, avait été complice. Il ajoutait qu'encore à présent des serviteurs de cet évêque portaient les armes pour le duc Maximilien. Quant à la neutralité, ce n'était qu'un moyen de dissimuler et d'attendre qui aurait la victoire, afin de se mettre du côté du plus fort : ce qui n'était point digne des Liégeois, qui avaient autant de vertu et d'honnêteté qu'aucune nation au monde. S'ils étaient sujets de l'Empire, ils n'étaient point pour cela tenus de prendre querelle pour les volontés déraisonnables de l'Empereur, lorsqu'il ne s'agissait point de l'Empire. En outre, n'avaient-ils pas servi le duc Charles contre l'Empereur au siége de Neuss?

Après beaucoup d'autres instances et arguments renfermés dans les lettres de créance, avec un ton à la fois de prière et de menace, le roi annonçait que Thierri de Lenoncourt ne se rendrait pas à Liége, mais attendrait à Mézières les députés des Liégeois. Cela était en effet plus prudent, à cause de l'animosité du peuple contre le roi, et l'on ne dut pas s'étonner de voir cette négociation échouer (4).

(1) De Troy.

(2) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

(3) Les Liégeois s'étaient réconciliés avec leur évêque. Dans un registre aux paix et ordonnances des échevins de Liége, conservé aux archives de la province, on trouve une requête présentée à l'évêque, le 15 avril 1477, par les manants et inhabitants de la cité. Voici, en substance, les points qui y sont contenus, avec les apostilles de l'évêque.

Ils demandent :

1o Que monseigneur envoie vers le pape, pour les relever du serment fait au duc de Brabant, lequel a été imposé par force. *Accordé, et monseigneur en est bien content.*

2o Que monseigneur se remette en mémoire la sentence du pape qui lui adjuge la seigneurie. *Fiat.*

3o Qu'il veuille n'entreprendre guerres ou alliances, lever tailles, faire battre monnaie, etc., sans le consentement des trois états. *Accordé.*

4o Qu'il veuille préférer pour les emplois les natifs du pays aux étrangers. *Monseigneur fera tellement, qu'on aura raison d'être content.*

5o Que la cour spirituelle, qui, depuis la prise de Liége, a été transférée à Louvain, Maestricht et Saint-Trond, soit rétablie à Liége. *Accordé.*

6o Que les bannis puissent retourner au pays. *Accordé.*

7o Qu'il soit ordonné qu'un oubli entier sera fait du passé. *Accordé.*

8o Que la main de monseigneur soit levée de dessus les biens confisqués. *On sera content.*

9o Que ceux qui se sont emparés des biens d'autrui soient tenus de les restituer. *Fiat.*

10o Enfin qu'il lui plaise faire cesser les gabelles levées dans la ville et banlieue. *Cela sera examiné avec des députés des états.*

Le peuple disait, dans le préambule de sa requête, « que, » par le consentement et permission divine de notre Créateur, » le temps était ainsi disposé à présent, que notre très-re» douté seigneur était seul prince et seigneur vraiment obéi, » et sans empêchement d'autrui ; » que, si aucuns prétendaient qu'il fût obligé par les traités à payer certaines sommes aux ducs de Brabant, on pourrait alléguer ce que déjà il avait allégué à mademoiselle de Bourgogne, savoir : *Que tels traités avaient été faits par force.*

Le même registre contient un acte constatant le rétablissement fait, le 19 avril 1477, des maîtres et jurés de la cité de Liége, du consentement de l'évêque, mais sous protestation de ses droits (G.)

(4) On trouve, à la bibliothèque du roi, à Paris, fonds de Baluze, no 9675 A.

Instruction donnée par Louis XI à Thierri de Lenoncourt, écuyer, bailli de Vitry, conseiller et chambellan du roi, sur ce que lui et les autres députés besogneront avec les commis que l'évêque et les états de Liége doivent en-

Il y avait moins à espérer encore du duc Sigismond d'Autriche. Tout allié et pensionnaire du roi qu'il était, sa parenté avec le duc Maximilien ne pouvait être mise en oubli. Aussi le roi, en différant le payement de cette pension et des arrérages, écrivait-il au sire de Lenoncourt : « Avant que d'y » mettre du mien, je veux savoir s'il est de mes » amis. »

Il s'assura davantage de la bonne volonté des princes de Wurtemberg, soit du comte chef de la maison, qui lui donna sous scellé serment d'être de ses alliés, soit d'Ulrich, comte de Montbelliard, dont l'amitié avait plus d'importance, à cause du voisinage de la comté de Bourgogne.

Toutes ces négociations n'étaient rien en comparaison de la nécessité où était le roi d'entretenir sa bonne intelligence avec le roi Édouard, et de veiller sans cesse à ce qu'elle ne fût point troublée par les sollicitations de l'Empereur, les instances de la douairière de Bourgogne, et bien plus encore par l'amitié que le peuple d'Angleterre portait aux ennemis de la France (1).

Dès que le mariage de mademoiselle de Bourgogne avait été à peu près certain, le roi avait envoyé à Londres une solennelle ambassade, dont Gui, archevêque de Vienne, était le chef. Outre qu'il était habile et parlant bien, il apportait beaucoup d'argent, et sut le répandre à propos parmi les conseillers d'Angleterre. Aussi, après quelques semaines, un nouveau traité fut-il conclu, et la trêve de sept ans signée à Pecquigny (2) fut prolongée pour toute la durée de la vie des deux rois.

Vers le commencement de l'année suivante, le roi Édouard envoya pour ambassadeurs lord Howard, sir Richard Tunstall et le docteur Langton, afin de convertir cette trêve en une bonne et solide paix. Le roi, qui était déjà retourné en Picardie (3), fut longtemps avant de donner réponse. Il consultait ses plus habiles conseillers. Il faisait passer les propositions des Anglais en communication au chancelier, qui était resté à Paris. En attendant, il avait chargé Boffile de Judicis d'accompagner partout les ambassadeurs d'Angleterre, pour leur faire honneur et pour tâcher de pénétrer leurs secrets (4). Boffile gagna surtout la confiance du docteur Langton. Il sut de lui que le roi Édouard était sincèrement bien disposé, et désirait sur toutes choses le mariage de sa fille avec le Dauphin; mais qu'il avait quelque mécontentement du trop long retard apporté au payement de la rançon de madame Marguerite d'Anjou. Ce seul motif jetait un peu de doute dans son esprit, et l'avait forcé de différer la guerre qu'il voulait entreprendre contre les Écossais. S'il avait permis au duc Maximilien de prendre à sa solde des sujets anglais, c'était à la condition de ne les employer que seulement contre la Gueldre et le Luxembourg, mais nullement contre le roi; ceux mêmes qui retourneraient en Angleterre seraient punis s'ils avaient porté les armes contre les Français. On attendait à Londres le prince d'Orange, mais il n'était pas à craindre qu'il se fît écouter.

Ces avis furent salutaires au roi; il se hâta de faire acquitter la rançon de madame Marguerite, et de prévenir le désir qu'avait constamment le roi Édouard d'être payé avec exactitude.

Il sut aussi, ce qui lui importait beaucoup, qu'enfin lord Hastings était gagné à ses intérêts, et qu'il était réellement devenu un de ses plus chauds partisans dans le conseil d'Angleterre. Le roi en eut grande joie; car il pouvait encore conserver quelques doutes sur le succès des efforts qu'il avait tentés auprès de lui l'année précédente. On l'avait même entendu, pendant le siége de Saint-Omer, un jour que lord Hastings lui avait, comme gouverneur de Calais, envoyé un message, faire à son sujet publiquement et devant le héraut anglais, de telles railleries, que les Anglais de Calais avaient supposé que le roi voulait provoquer quelque querelle, et essayer une tentative sur leur ville (5), ce qui certes était loin de sa pensée.

C'était sans doute peu après ce moment que maître Claret, muni des lettres et des instructions du sire de Comines, avait réussi à faire accepter au comte une pension de deux mille écus, en remplacement de la pension de mille écus qu'il recevait de la cour de Bourgogne (6). De riches dons en vaisselle d'argent s'ajoutèrent au premier terme de la pension. Le roi avait fort recommandé qu'on en prît quittance; mais lord Hastings, du moins

voyer à Mézières, du mois de janvier 1477 (1478, n. st.); Lettres de commission et pouvoir des députés, même date; Lettre du roi à Thierri de Lenoncourt, l'informant de sa charge, même date. (G.)

(1) Paston's Letters.

(2) *Picquigny*. (G.)

(3) De Troy.

(4) Legrand.

(5) Paston's Letters.

(6) Comines.

selon ce que racontait maître Claret, s'y était absolument refusé. Le messager avait vainement allégué qu'il en avait besoin pour sa propre décharge et pour n'être point accusé d'avoir détourné une partie de la somme : « Monsieur le maître, répondait le comte, ce que vous dites semble assez » raisonnable ; mais ce don vient du bon plaisir du » roi votre maître, et non pas de ma requête. S'il vous » plaît que je le prenne, mettez-le dans ma manche » et vous n'en aurez autre lettre ni témoin, car je » ne veux point qu'on dise : le grand chambellan » d'Angleterre a été pensionnaire du roi de France, » ni que mes quittances soient trouvées dans sa » chambre des comptes. » Le roi fut très-fâché que cela se fût ainsi passé ; mais il en estima plus le comte de Hastings, comme ayant plus de fierté que les autres serviteurs du roi d'Angleterre.

Toutefois le grand chambellan avait apparemment quelque autre motif, car il n'avait pas toujours montré le même scrupule. Chaque année il signait les reçus de sa pension de Bourgogne, et les quittances s'en sont trouvées à la chambre des comptes de Lille (1). D'ailleurs il ne niait point les dons du roi, et l'année suivante, lorsque ce prince lui eut fait remettre de nouveaux dons par monsieur de Saint-Pierre, grand sénéchal de Normandie, il écrivait (2) :

« Sire, tant et si humblement que je puis, je me recommande à votre bonne grâce ; vous plaise savoir que j'ai reçu vos lettres par monsieur le grand sénéchal, et bien entendu ce qu'il m'a dit de par vous. J'ai aussi reçu le très-grand présent qu'il vous a plu m'envoyer par lui. Comme il saura le dire, je ne vous en saurais assez remercier, et Dieu me donne grâce de vous faire service comme j'ai de ce faire vouloir de tout mon cœur, ainsi que je lui ai déclaré plus à plein pour vous le dire, me recommandant toujours à vos bons plaisirs pour accomplir de tout mon petit pouvoir. Ce fait, je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne très-bonne vie et longue. Calais, 27 juin. Votre très-humble serviteur,

» HASTINGS. »

Le roi n'avait donc qu'à se féliciter des assurances publiques et secrètes qu'il recevait de l'ambassade de lord Howard, lorsque de nouvelles difficultés vinrent lui donner la crainte qu'un si bon accord fût troublé. Il avait, sans nul ménagement, saisi ou dévasté les seigneuries de Cassel et autres, sur lesquelles était assis le douaire de madame Marguerite d'York, duchesse douairière de Bourgogne. Ennemie qu'elle était déjà de la France, ce lui fut un motif de se plaindre plus vivement à son frère le roi d'Angleterre (3).

« J'envoie devers votre bonne grâce, lui écrivait-elle, pour avoir secours et aide, comme à celui en qui est tout mon confort. Qu'il vous plaise avoir pitié de moi, votre pauvre servante. Là où vous m'aviez faite une des grandes dames du monde, je suis maintenant une pauvre veuve, éloignée de tout mon lignage et amis, spécialement de vous, qui êtes mon seul seigneur, père, mari et frère. Je me confie que vous ne voudrez pas me laisser misérablement détruire, comme je le suis journellement par le roi Louis de France, lequel fait son possible de me réduire à être mendiante pour le reste de mes jours, ce qui me serait fort étrange, comme Dieu sait. Hélas, sire ! je vous requiers de votre grâce, ayez pitié de moi. Que je ne sois point par votre commandement pauvre et désolée ici ; que du moins je puisse avoir incontinent à mes dépens quinze cents ou mille archers anglais ; et si j'avais richesse plus grande, Dieu sait que je vous requerrais d'en avoir davantage, ainsi que vous dira plus à plein mon féal secrétaire, Fernando de Lisbonne. Écrit à Malines, le 29 de mars 1478. Votre très-humble et très-obéissante sœur et servante,

» MARGUERITE. »

Le roi Édouard fut touché, comme il devait l'être, de cette lettre, et envoya tout aussitôt maître Thomas Danet, son confesseur et conseiller, au roi de France, pour lui faire de pressantes remontrances au sujet de sa très-aimée sœur la duchesse de Bourgogne.

Le roi fit attendre sa réponse plus de six semaines. Lord Howard et l'ambassade étaient partis même avant l'arrivée de maître Danet. « Monseigneur mon cousin, écrivit le roi, vous pouvez être certain qu'il n'y a prince au monde auquel je désire plus complaire qu'à vous, comme à celui en qui j'ai trouvé vrai et entier amour et fermeté, et en qui j'ai le plus d'amour et de confiance. »

Nonobstant de si grandes assurances, le roi ne

(1) Pièces de Comines.
(2) Manuscrits recueillis par Legrand.
(3) Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

disait rien de clair sur les plaintes de la douairière de Bourgogne ; il annonçait seulement qu'il allait envoyer une ambassade en Angleterre, et alors il ne faisait point de doute que le roi Édouard ne fût bien content de ce qu'il lui offrait et voulait faire en l'honneur de lui.

Le roi tarda encore un mois avant d'envoyer cette ambassade. Il en avait déjà une auprès du roi d'Angleterre, mais elle n'avait eu mission et pouvoir que pour traiter de la paix ou des conditions de la trêve. C'était Charles de Martigny, évêque d'Elne, qui en était le chef. Il commença par envoyer le sire de Saint-Pierre au roi d'Angleterre pour lui protester de nouveau de toute son amitié. Puis, pour traiter des griefs de madame Marguerite, il choisit maître Yves de La Tillaye, son avocat au Châtelet : « Maître Yves, mon ami, lui mandait-il, j'ai su que vous étiez bon clerc et habile homme ; on m'a dit que vous sauriez bien faire. Je vous prie, montrez en ceci que vous me devez service ; car il n'y a guère chose où vous puissiez me faire plus grand service. Je vous ferai tellement satisfaire de votre voyage, que vous serez bien content, et si vous me servez bien, comme j'en ai la confiance, vous connaîtrez que je ne vous oublierai pas. » En même temps il lui envoyait ses instructions avec une lettre pour monsieur d'Elne, avec lequel il devait se concerter.

Il leur recommandait, sur toutes choses, de beaucoup parler de son affection pour le roi Édouard, et à cet égard il n'épargnait pas les paroles. Quant aux plaintes de madame Marguerite, il se mettait peu en frais pour y satisfaire. D'abord il soutenait qu'elles n'étaient point fondées. Les motifs qu'il donnait pour saisir les domaines de son douaire étaient les mêmes qu'il avait allégués pour occuper les terres de l'Empire. Attaqué dans ses droits par mademoiselle de Bourgogne, il avait été contraint à se défendre ; et comme les villes du douaire étaient tenues par des garnisons ennemies et servaient de refuge à ses adversaires, il lui avait bien fallu les assiéger. Le roi d'Angleterre, qui savait si bien faire la guerre, n'ignorait point qu'il n'est pas sage de laisser derrière soi des places occupées par l'ennemi. D'ailleurs il n'était point vrai que les villes dont il s'agissait fussent le douaire de madame Marguerite. Lorsque le conseil de Bourgogne avait vu qu'elles étaient ou allaient être conquises, il avait changé l'ancienne assignation du douaire, et l'avait transportée sur d'autres domaines, dont quelques-uns, comme Cassel, devaient même faire retour à la couronne.

Cependant le roi ajoutait qu'il avait seulement saisi ces villes pour sa propre défense, et que madame Marguerite continuerait à en toucher les revenus. Plus tard même il offrit une pension équivalente, car la négociation dura longtemps, et le roi cédait toujours de plus en plus pour ne pas offenser le roi Édouard.

Mais ce qui maintenait le plus la paix entre les deux royaumes, c'étaient les discordes qui divisaient la famille royale d'Angleterre. Il en était advenu récemment une grande cruauté (1). Un jour le roi Édouard, étant allé chasser dans le parc d'un écuyer nommé sir Thomas Burdett, favori du duc de Clarence, avait tué un daim blanc que ce gentilhomme aimait beaucoup. Dans son chagrin il s'écria : « Plût à Dieu que les cornes de l'animal fussent dans le ventre de celui qui l'a tué ! » Ces paroles furent érigées en crime de haute trahison ; sir Thomas Burdett fut condamné et mis à mort. Le duc de Clarence était pour lors en Irlande ; à son retour, il s'emporta beaucoup, fit entendre au roi de dures paroles ; et rien ne le pouvant apaiser, il tenait partout des discours injurieux, répétant le bruit populaire qu'Édouard était bâtard et n'avait nul droit à la couronne.

Le roi se livra à toute la haine qu'il portait à son frère, le fit emprisonner et accuser de haute trahison devant le parlement. La reine et le duc de Glocester servirent de tout leur crédit la colère du roi. La condamnation fut prononcée sans délai. Le duc de Clarence obtint pour toute grâce de choisir son genre de mort, et, comme un débauché qu'il était, il demanda à être noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie. C'était le 11 mars de cette année qu'il avait ainsi été mis à mort. On raconta que le roi Édouard ayant fait part au roi de France de l'emprisonnement du duc de Clarence, comme pour avoir son avis, le roi n'avait donné d'autre réponse qu'un vers latin, qui signifiait : qu'il était toujours dangereux de différer, quand on était prêt à agir (2).

(1) Hollinshed. — Hume. — Rapin-Thoyras.

(2) Cabinet de Louis XI.

Tolle moras, semper nocuit differre paratis.

LUCAIN.

Pendant toutes ces négociations, la guerre continuait en Flandre : avant l'arrivée du roi, et durant l'hiver, l'armée était restée sous les ordres du comte de Dammartin, qui se tenait au Quesnoy. Les garnisons des deux partis faisaient des courses plus ou moins lointaines, tentaient des surprises, rentraient après quelques pillages, mais rien de considérable ne s'était fait de part ni d'autre. Cela seul était un avantage pour les Flamands. L'arrivée du duc Maximilien avait relevé leur courage (1). Le bon ordre commençait à se remettre chez eux. Leur nouveau prince était jeune, avait peu de connaissance des affaires et des hommes, surtout dans un pays qui lui était étranger; mais il écoutait de sages conseillers et montrait bonne volonté. Les seigneurs et gentilshommes, se voyant un maître de puissante famille, ne songeaient plus à passer au service du roi de France. Le duc Maximilien s'en alla de ville en ville, à Douai, à Lille, à Valenciennes (2), encourageant les garnisons à continuer leur vaillante défense, leur amenant des renforts, faisant entrer des convois de vivres, promettant aux bourgeois le maintien de leurs priviléges ; enfin sachant, du moins au premier abord, plaire à tous, et leur donner assurance; puis il passa en Hollande et en Irlande (3), où les querelles des Hoecks et des Kabelljauws avaient recommencé; de là dans la Gueldre et le Luxembourg, dont les habitants ne semblaient pas disposés à se soumettre.

Lorsqu'il se fut ainsi fait connaître à ses nouveaux sujets, on lui conseilla de ne point laisser s'abolir l'ordre de la Toison d'or, qui avait répandu tant d'éclat sur la cour de Bourgogne et contribué à gagner l'affection et les bons services de tant de grands seigneurs et vaillants gentilshommes. On le pressait d'autant plus à ce sujet, qu'il était à craindre que le roi ne se déclarât chef de l'ordre, comme étant aux droits et place des ducs de Bourgogne (4). La chose étant résolue, de grands préparatifs furent faits à Bruges par les soins de messire Olivier de la Marche, et le 30 avril, le duc Maximilien vint tenir le chapitre (5).

Au lieu où devait être assis le chef de l'ordre, était un coussin de velours, sur lequel était posé le collier du feu duc Charles. Le nombre des chevaliers présents n'était pas grand. Plusieurs des membres de l'ordre étaient morts ; d'autres avaient pris service chez le roi de France; la guerre en retenait d'autres dans les garnisons ou en campagne. Messieurs de Ravenstein, de Nassau, de Chimay, de La Gruthuse et de Lannoy, qui seuls assistaient à ce chapitre, requirent le duc Maximilien, de se faire chef de leur ordre, et à leur requête, il se rendit à l'église du Saint-Sauveur. Le coussin et le collier furent placés sur un cheval blanc, drapé de noir, conduit par deux hérauts d'armes. Un grand échafaud avait été élevé dans l'église ; le Duc et les chevaliers y montèrent. Alors l'évêque de Tournay, chancelier de l'ordre, commença un grand discours latin, fit un pompeux éloge de cette noble chevalerie, du duc Philippe son fondateur, du duc Charles qui lui avait succédé, et des rois, princes, seigneurs et vaillants capitaines qui s'étaient fait gloire de porter le collier de la Toison d'or. Il termina en remontrant au prince que c'était son droit et son devoir de maintenir cet ordre et d'en être le chef. Le Duc

(1) Amelgard. — Molinet.

(2) Le jeudi 16 octobre 1477, entre cinq et six heures du soir, Maximilien fit son entrée à Ypres : il venait de Bruges, et avait couché à Dixmude. Le lendemain, il prêta serment à la ville comme comte de Flandre, du chef de la princesse son épouse. Il resta à Ypres jusqu'au 25, qu'il partit pour Lille. *Archives d'Ypres*, manuscrit de Vande Létuwe.

Maximilien arriva à Mons le 31 octobre. Le 2 novembre, il prêta serment à cette ville, ainsi qu'aux états de Hainaut, en qualité de mari, bail et avoué de la Duchesse. Voy. les *Faits et particularités*, publiés par M. Lacroix. (G.)

(3) Lisez : *Zélande*. (G.)

(4) Le 23 août 1477, cinq jours après le mariage de Maximilien avec la duchesse Marie, les chevaliers de la Toison d'or qui étaient à Gand, firent une démarche auprès de ce prince, pour qu'il se déclarât chef et souverain de l'ordre. Maximilien les reçut avec bonté, et leur répondit qu'il leur ferait savoir son intention là-dessus, aussitôt qu'il aurait pris l'avis de son conseil. Le 24 décembre suivant, étant à Bruxelles, il leur annonça que, se rendant à leurs instances, il comptait, vers la fin du mois d'avril à venir, après qu'il se serait fait armer chevalier par l'Empereur ou par quelque autre seigneur, recevoir l'ordre de la Toison d'or, qu'ensuite il le relèverait, et qu'après cette cérémonie, il tiendrait un chapitre général. Le 7 avril 1478, Maximilien, qui se trouvait à La Haye, écrivit au chancelier de l'ordre, pour qu'il fît les dispositions nécessaires pour la tenue du chapitre. *Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg.

Il y a, aux archives provinciales, à Gand, une lettre de Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre, en date du 22 avril, où il fait savoir à ce prélat qu'il a promis aux chevaliers de la Toison d'or de soutenir leur ordre, d'en devenir le chef, au lieu du feu duc son beau-père, et qu'il les a autorisés à en célébrer les fêtes et cérémonies le 2 mai suivant, à Bruges. C'est pourquoi il invite ledit abbé à se trouver dans cette dernière ville le 1er mai, avec la chappe, mître, bâton et autres ornements, pour y assister pontificalement au service divin. (G.)

(5) La Marche. — Molinet. — Amelgard.

fit répondre par Jean de La Bouverie, président de son conseil, que pour l'honneur de Dieu, la protection de la foi catholique, et l'illustration de la chevalereuse noblesse, il continuerait ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Puis, tirant son épée, il la présenta à monsieur de Ravenstein (1) qui le fit chevalier, aux grandes acclamations du peuple.

On passa dans la sacristie. Les chevaliers revêtirent le prince de la robe de velours écarlate et du chaperon pareil. Quand il fut remonté sur l'échafaud (2), monsieur de Lannoy, doyen de l'ordre, s'avança et lui passa le collier, en disant : « Très-haut et très-puissant prince pour le sens » et la prud'homie, la vaillance, la vertu et les » bonnes mœurs que nous espérons être en votre » très-noble personne, l'ordre vous reçoit en sa » compagnie, en signe de quoi je vous donne ce » collier d'or. Dieu veuille que vous le puissiez » porter à la louange et augmentation de vos mé» rites. » Alors le Duc baisa fraternellement les chevaliers et l'on descendit au chœur, où chaque chevalier, tant les absents que les présents, même ceux qui étaient morts depuis le dernier chapitre, avaient leur stalle avec leur écusson au-dessus. La messe fut célébrée; un nouveau sermon fut encore prêché, et enfin (3) le Duc nomma les nouveaux chevaliers à qui il conférait l'ordre. Ce furent les sires Guillaume d'Egmont, Wolfart de Borselle, Josse de La Laing, Jacques de Fienne (4), Philippe de Bourgogne, fils du grand bâtard, Pierre de Luxembourg, Jacques de Savoie, comte de Romont, et Barthélemi de Lieftenstein (5), grand maître d'Autriche, que le Duc avait amené en Flandre avec lui (6).

Pendant qu'on célébrait à Bruges de si pompeuses fêtes, il se livrait non loin de là de rudes combats. Il y avait longtemps que le roi désirait réduire Condé. Cette ville, toute petite qu'elle était, renfermait une garnison vaillante composée d'Allemands et de gens de Flandre (7). Antoine de Lannoy, sire de Mingoval, la commandait. La dame de Condé, ses deux fils et le bâtard de Condé s'y étaient enfermés avec lui. Sans cesse cette garnison faisait des courses jusqu'aux portes de Tournay ; elle communiquait avec Valenciennes; et encore qu'il y eût assez de haine et de jalousie entre le sire de Mingoval et le capitaine Galiot, qui commandait à Valenciennes, le siége de cette dernière ville était rendu plus difficile encore par les sorties continuelles des gens de Condé. On avait essayé pendant tout l'hiver d'avoir cette ville. Les plus grandes promesses avaient été faites aux bourgeois, qui n'avaient pas voulu y entendre. Des hommes de la garnison avaient été gagnés, mais leurs complots avaient été découverts.

Enfin, après l'arrivée du roi, il résolut d'emporter Condé par vive force; il partit du Quesnoy avec de grandes forces, commença par s'emparer du château de Harchies, sur la Haisne, afin d'avoir un passage assuré sur cette rivière et d'empêcher Valenciennes de communiquer avec Condé. De là on marcha sur le château de Ville, où le bâtard de Ville s'était enfermé avec quelques paysans. Il le rendit et se retira. Tous les autres châteaux qui entouraient Condé furent ainsi pris, sans pouvoir faire beaucoup de résistance; et le roi vint mettre le siége devant la ville, dans les derniers jours d'avril. Ni les menaces, ni la vue d'une si forte armée n'ébranlèrent le courage des bourgeois et de la garnison. Le soir même de l'arrivée du roi, Baudouin, bâtard de Condé, descendit des murailles par une échelle avec quelques hommes d'armes appartenant au comte de Romont, se jeta tout au travers des Français avant qu'ils eussent établi leur camp, mit tout en désordre, brisa à coup de marteau plusieurs coulevrines, pilla quelques bagages, et, à la faveur du trouble qu'il avait causé, remonta sans avoir perdu un seul de ses compagnons.

Il fallut donc se retrancher avec soin et prendre pour le siége de cette petite ville, déjà à demi ruinée, autant de précautions que pour une grande forteresse. Le sire de Mouy, venu de Tournay (8), entourait la ville de l'autre côté. Le roi fit placer

(1) *Comme étant le plus noble*, portent les registres de la Toison d'or. (G.)

(2) Et qu'il eut prêté le serment en qualité de chef et souverain. Voy. l'*Histoire de l'ordre*, ci-dessus citée. (G.)

(3) Ce fut le lendemain, 1er mai, que l'élection se fit. *Histoire citée*. (G.)

(4) Jacques de Luxembourg, *seigneur de Fiennes*. (G.)

(5) Lisez *Lichtenstein*. (G.)

(6) Le chapitre nomma, de plus, Frédéric d'Autriche, empereur des Romains, père de l'archiduc ; le seigneur de Château-Guyon, de la maison de Châlons, prisonnier en France; Mathias, roi de Hongrie, et Albert duc de Saxe. *Histoire citée*. (G.)

(7) Molinet.

(8) Le 26 avril 1478, le sieur de Mouy, conseiller et chambellan du roi, son lieutenant général à Tournay et dans le pays de Tournaisis, et bailli de Constantin, arriva à Tournay, porteur de lettres de créance de Louis XI, datées d'Arras, le 25 avril. Il fit assembler les consaux, et leur exposa que le roi, connaissant le grand danger où était la ville, par

en face de la porte de Raimbault quatorze grosses pièces d'artillerie, parmi lesquelles il y en avait une fameuse qui avait fait de grands dégâts à Arras, et qu'on nommait le chien d'Orléans, et une autre qui s'appelait le Doyen des pairs. Le feu était continuel, car le roi avait promis à ses canonniers de leur donner mille écus, si la porte était rasée dans la journée du vendredi 1er mai.

Elle le fut en effet, et les débris ayant comblé le fossé, il n'y avait plus moyen de se défendre. Les Allemands parlèrent les premiers de se rendre; les paysans, qui étaient enfermés dans la ville, trouvèrent moyen de s'échapper. La dame de Condé, qui avait d'abord montré tant de courage, sentit son cœur s'affaiblir dans cet extrême danger. Elle traita avec le roi pour elle et pour toute sa famille. Le sire de Mingoval eut plus de fermeté. « Je pourrais » faire de vous à ma volonté, » lui dit le roi. — « Vous le pouvez, cher sire, répliqua Mingoval, » mais je tiendrai toujours loyalement mon parti. » Les promesses ne réussirent pas mieux que les menaces. Le roi lui accorda, ainsi qu'à sa garnison, de sortir vie et bagues sauves (1).

Pour prévenir le désordre, il coucha sous la tente, et n'entra que le lendemain à Condé. Il y assista au service divin, et donna mille francs aux chanoines pour célébrer une messe chaque jour. Les bourgeois furent ménagés et laissés paisibles. Une grosse garnison fut mise dans la ville, et l'on commença à réparer les remparts.

Ce fut le terme des exploits du roi. Les Français prirent encore quelques châteaux, Biez, Belœil, Bossu (2), Estrambourg (3); mais s'étant avancés jusqu'à Audenarde, la garnison anglaise, que madame Marguerite tenait dans cette ville de son douaire, les repoussa avec grande perte.

Pendant ce temps-là, le duc Maximilien assemblait une forte armée à Mons (4). Presque tous les seigneurs de Flandre et de Hainaut s'empressaient à venir combattre avec lui. On y voyait le comte de Romont, le marquis de Bade, les sires de Nassau, de Croy, de Lannoy, de Ligne, de Hautbourdin, de Rubempré, le jeune Sallazar, Jacques Galiot, et encore beaucoup d'autres qui avaient repris bonne volonté et courage.

Le roi était retourné à Arras après la prise de Condé, et s'occupait beaucoup d'une affaire à laquelle il s'obstinait, encore qu'il n'en pût pas tirer grand avantage. Lorsqu'il avait voulu s'emparer de l'héritage du duc Charles, il avait hautement publié qu'il exerçait son droit en confisquant les domaines d'un vassal criminel de lèse-majesté. Dans ses réponses à l'Empereur, au duc Maximilien, au roi d'Angleterre, dans ses lettres aux villes de Bourgogne, il avait sans cesse donné ce motif. Mais quand et comment ce crime avait-il été jugé? c'était ce qu'il ne pouvait dire. Alors il résolut de faire faire le procès au duc Charles, tout mort qu'il était, et même à mademoiselle de Bourgogne.

En conséquence, le 11 mai il adressa des lettres patentes au parlement (5). Son procureur général lui avait remontré, disait-il, tous les actes criminels du feu duc Charles de Bourgogne, dont une longue énumération était rappelée à peu près dans les mêmes termes employés par les autres publications faites contre lui de son vivant. « Quoique les crimes de lèse-majesté commis par le feu duc Charles soient notoires et manifestes, et que, dès le temps où ils furent commis, le droit de confiscation nous fût acquis; néanmoins, afin que chacun connaisse toujours

l'interruption des communications avec les pays d'où elle pouvait tirer des vivres, avait résolu de les leur ouvrir par la force des armes; que, dans ce dessein, il l'envoyait, lui de Mouy, avec 800 lances. Il les prévint que, pour accomplir les ordres du roi, il était obligé d'emmener toute la garnison, et même de leur demander un secours d'hommes et de munitions de guerre. Ce secours lui fut accordé. *Registres des consaux de Tournay.* (G.)

(1) Louis XI s'empara de Condé le 1er mai 1478. Il en donna avis aux magistrats de Tournay par une lettre que nous avons insérée dans nos *Documents inédits*, t. I, p. 379 : « Pour ce que, de tout temps et ancienneté, leur disait-il, » vous vous êtes toujours resjoys de nostre bien et prospérité, » et que nous avons cogneu par effect le tres bon et tres » grand et entier vouloir et loyal que vous avez envers nous, » afin de vous resjoir ung peu vos esperis, nous vous faisons » assavoir que, à ceste heure, graces à Dieu et à la benoite » dame sa mère, nous avons prins la ville et chasteau de » Condé, et sont noz gens dedans, ainsi que ce porteur vous » dira. » Il les priait de faire faire processions générales et chanter de *belles grandes messes* devant l'image de Notre-Dame de Tournay, pour la remercier de la grâce qu'elle lui avait montrée devant ladite ville.

Maximilien déclara à des députés de Mons qu'il était content du seigneur de Maingoval. *Registres du conseil de ville de Mons.* (G.)

(2) *Boussu.* (G.)

(3) *Estambruges*, ou *Stambruges.* (G.)

(4) Maximilien arriva à Mons le 7 mai; il y établit son quartier général. Le lendemain, il envoya des gens de guerre pour battre et reprendre le château de Boussu. Le 21, il assembla en sa présence les états de Hainaut, et leur demanda une aide de 10,000 écus, qui lui fut accordée. Le 29 mai, il quitta Mons avec son armée, pour aller mettre le siége devant Condé. *Registres du conseil de ville de Mons.* (G.)

(5) Pièces de l'histoire de Bourgogne.

plus notre droit, la grande raison et justice que nous voulons garder, et sache que ce que nous avons fait et faisons, c'est pour la conservation des droits de notre couronne et la sûreté du royaume; pour mieux faire obéir à nos mandements, lorsqu'ils seront donnés en termes de justice; afin aussi que la chose soit plus connue et manifeste pour l'exemple des autres; vu la grandeur de la matière, nous voulons qu'elle soit introduite et terminée en notre cour de parlement à Paris, qui est la cour de justice souveraine de notre royaume, où ressortissent et doivent se juger et déterminer les matières touchant les pairs et pairies de France, et aussi les grands droits appartenant à la couronne. »

Il ordonnait donc de faire, à la requête du procureur général, toutes informations nécessaires, et préalablement de faire publier les présentes lettres, à son de trompe et par cri public dans la ville de Paris et les autres bonnes villes.

Tous les autres ordres nécessaires furent donnés pour commencer cette procédure. Toutefois le roi ne se soumettait pas sans réserve aux règles de la justice : « ce faisant, disait-il, notre procureur général n'a pas l'intention de se départir des effets de la notoriété publique, ni de s'astreindre à autres preuves, si besoin en était. »

Dans les instructions données au procureur général, il était dit qu'il suffisait de donner aux parties six semaines pour comparaître. Il devait commencer par présenter les lettres du roi, et faire sa requête à la cour le premier jour d'audience publique. C'était ensuite le parlement qui devait ordonner la publication dans les villes du royaume, donner tous ordres pour l'instruction, choisir des commissaires pour entendre les témoins; car, disait le roi, ce qui se fera par autorité de la cour sera plus sûr.

Les points sur lesquels devait porter l'information étaient désignés. Le duc de Bourgogne a-t-il fait guerre publique au roi et au royaume? A-t-il mis siége devant Beauvais et autres villes? S'est-il fait nommer souverain seigneur dans les terres qu'il tenait du royaume? A-t-il érigé des parlements à Malines et à Beaune, pour y faire ressortir des pays qui étaient du royaume? N'a-t-il pas commis de grandes cruautés à Nesle? A-t-il mis le feu et l'incendie dans tout le pays de Caux? N'a-t-il pas, avec le connétable et divers autres, contracté et scellé un engagement contre le roi, ainsi que le prouvent divers témoignages reçus dans le procès du connétable et du duc de Nemours, entre autres le témoignage du duc de Bourbon?

Mais le fait sur quoi le roi insistait le plus, c'était sa prison de Péronne. La lettre de garantie que le Duc lui avait écrite avant ce voyage était demeurée déposée à la chambre des comptes. Le roi écrivit à Jean Bourré Duplessis, trésorier de France et maître des comptes, de la lui renvoyer sur-le-champ par un messager sûr.

La lettre qui fut produite était en ces termes :

« Mon seigneur, très-humblement à votre bonne grâce je me recommande; si votre plaisir est de venir en cette ville de Péronne pour nous entrevoir, je vous jure et je vous promets, par ma foi et sur mon honneur, que vous y pouvez venir, séjourner et vous en retourner sûrement aux lieux de Chauny et de Noyon, à votre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous plaira, franchement et quittement, sans qu'aucun empêchement soit donné à vous ni à nul de vos gens, par moi ni par d'autre, pour quelque cas qui soit et qui puisse advenir. En témoignage de ce, j'ai écrit et signé cette cédule de ma main, en la ville de Péronne, le huitième jour d'octobre, l'an mil quatre cent soixante-huit. Votre très-humble et très-obéissant sujet,

» CHARLES. »

Sur la requête du procureur général, des témoins furent entendus pour attester qu'elle avait réellement été écrite par le duc de Bourgogne (1). Antoine

(1) Cette enquête eut lieu, les 28 et 29 mai 1478, par-devant Simon Damy et Guillaume Dannet, conseillers et maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, et Jean le Beauvoisien, conseiller au parlement et président de la chambre des enquêtes; le procès-verbal en existe en original à la bibliothèque du roi à Paris, fonds Baluze, nº 9675 C. Les personnes que les commissaires entendirent furent messire Antoine, seigneur de Crèvecœur, conseiller et chambellan du roi; Philippe Martin, écuyer; Me Jean Jaquelin, président de Bourgogne; messire Guillaume de Bische, chevalier, seigneur de Cléry, conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Péronne; messire Guillaume de Clugny, protonotaire du saint-siége et administrateur de l'évêché de Thérouanne; messire Antoine, grand bâtard de Bourgogne, chevalier; et messire Philippe de Crèvecœur, chevalier, seigneur d'Esquerdes.

Voici comment est conçue la partie de la déposition de Guillaume de Clugny relative à la particularité que M. de Barante rapporte : « Dit que, depuis l'an LXV que luy qui » deppose a esté au service dudit de Bourgoigne, et paravant, » iceluy Charles de Bourgoigne signoit en la forme que est » signée ladicte cedulle; et environ l'an mil CCCC soixante et » unze, ledit Charles de Bourgoigne mist ung petit chiffre » derrière la lettre de C, premiere lettre de son nom et » signature, ce qu'il n'avoit accoustumé de faire paravant,

de Crèvecœur dit qu'il était certain que la signature était celle du Duc, et qu'il possédait des lettres revêtues de signatures pareilles; il croyait même la lettre écrite entièrement de la main du Duc. Jean Jacquelin, ancien conseiller de Bourgogne, attesta la même chose. Guillaume Bische, celui qui depuis avait livré Péronne au roi, et qui avait eu souvent de secrètes intelligences avec lui, déclara que la lettre avait été écrite en sa présence, et qu'il en avait été porteur. Guillaume de Clugny, qui avait eu toute la confiance du Duc, et que le roi nomma peu après évêque de Poitiers, entra dans de plus grands détails, et dit que la signature était d'autant plus évidemment authentique, qu'il y reconnaissait une sorte de chiffre mêlé avec la première lettre, que le Duc avait en usage pour rendre sa signature plus difficile à contrefaire. Le grand bâtard, son frère Baudoin, et monsieur d'Esquerdes, reconnurent aussi cette signature.

Depuis, l'original de la lettre que le Duc de Bourgogne écrivit au roi pour lui promettre sûreté, a été retrouvé dans les archives de Lille. Cette lettre, que nous avons rapportée (1), contient des garanties moins formelles, et n'est point conçue dans les mêmes termes. Il ne semble pas qu'elle ait été produite au procès. Ainsi, ou le duc de Bourgogne écrivit deux lettres et n'envoya que la seconde, qui en effet est la seule datée, ou le roi fit contrefaire celle qu'attestèrent les témoins (2).

Enfin le roi ordonna que deux lettres de mademoiselle de Bourgogne, l'une écrite aux états du duché pour maintenir ses droits, l'autre aux Suisses pour leur demander secours, fussent déposées comme pièces au procès.

Avant que le parlement eût pu achever d'instruire cette affaire, les choses changèrent de face, et il n'en fut plus question.

Le duc Maximilien s'était avancé, avec une armée de plus de vingt mille combattants, jusqu'à Pont-à-Vendin (3). Il fallut que les Français quittassent au plus tôt les châteaux qu'ils avaient pris peu de jours auparavant. Condé même allait être serré de près, et ne pouvait faire la moindre résistance, si le roi ne venait avec son armée pour dégager la ville. Le sire de Mouy, qui y avait été laissé, envoya son fils au roi. Il était encore à Arras. Jacques de Mouy se jeta à genoux devant lui, le conjurant de ne pas livrer la ville de Condé et son père à une ruine certaine. Tous les capitaines et conseillers qui entouraient le roi, et même maître Olivier, qui semblait avoir tant de crédit sur lui, furent d'avis de secourir Condé.

L'armée du roi était plus belle et plus nombreuse que celle du Duc. Tout chargé d'impôts qu'était le royaume, il pouvait fournir de bien plus puissantes finances que les pays de Flandre; il était donc à croire que la voie des armes était tout à l'avantage du roi. Mais il n'entrait jamais dans son esprit de courir le hasard d'une bataille. Il tenait qu'il n'y en avait aucune d'assurée, et quand il faisait courir le moindre risque à son armée, c'était certes bien malgré lui. « Il aimerait mieux perdre dix mille » écus que le moindre archer, » disaient les Flamands eux-mêmes. On assurait, en outre, qu'il avait été grandement frappé d'un miracle qui, selon le bruit populaire, avait été vu quelques jours auparavant dans la cathédrale de Cambrai. Pendant qu'on chantait complies, le jour de la Fête-Dieu, au moment de l'hymne *O salutaris hostia*, la porte du tabernacle s'ouvrit toute seule, et le saint ciboire descendit sur l'autel sans l'aide de personne. Ce prodige épouvanta beaucoup les assistants, et l'on en tira augure contre les Français.

Le roi ne voulut pas qu'on essayât de résister, et, songeant déjà à ne pas continuer une guerre où le succès n'était pas certain, il ordonna au sire de Mouy de laisser la ville de Condé avant même que le siége en fût commencé. Dès que cette volonté fut connue, le sire de Mouy fit sonner les cloches, et annonça aux habitants que le roi venait de gagner une grande victoire, pour laquelle il fallait aller remercier Dieu et chanter le *Te Deum*. Quand tous

» et luy demanda ledit qui deppose pourquoy il avoit ad» jousté à sa signature ledit chiffre, et il luy repondit qu'il » l'avoit fait, adfin qu'il fuist plus difficile à contrefaire. » Le grand bâtard de Bourgogne dit aussi « que, puis naguere, » icelluy feu duc Charles de Bourgoigne avoit adjousté à sa » signature ung trait derrière la lettre de C, etc. » (G.)

(1) Voy. ci-dessus, page 316.

M. de Barante dit que l'original de cette lettre a été retrouvé aux archives de Lille; cela n'est rien moins que vraisemblable; comment un acte aussi important pour le roi de France aurait-il passé dans les archives de la maison d'Autriche? Nous avons fait observer, dans les notes placées au bas de la page 316, que cet original existait parmi les pièces rassemblées par Baluze, et qui sont aujourd'hui à la bibliothèque du roi à Paris : or Baluze ne l'avait à coup sûr pas enlevé des archives de Lille. (G.)

(2) Cette dernière supposition est celle qui a le plus de vraisemblance. (G.)

(1) Molinet. — La Marche. — Amelgard.

les gens de la ville furent assemblés dans l'église, la garnison se répandit dans les maisons, pilla tout ce qui s'y trouvait, chargea ce butin sur des bateaux, se retira après avoir mis le feu à six endroits différents de la ville, et renversa les défenses qu'on venait de rétablir à grands frais (1). Ce fut ainsi que les Français accomplirent les promesses que le roi avait faites un mois auparavant aux bourgeois de Condé, et récompensèrent l'hospitalité qu'ils en avaient reçue. Mortagne fut traitée de même sorte (2), et toute l'armée se replia vers le Quesnoy.

Le duc Maximilien s'avança alors jusqu'auprès de Valenciennes, et Galiot s'approcha du Quesnoy. Le comte de Dammartin fit sortir une portion de son armée, et repoussa les Flamands, sans grande perte de part ni d'autre. C'était le 6 de juin; dès le surlendemain, une trêve de huit jours fut signée. Ce fut Philippe de Croy, comte de Chimay, qui en fut le principal négociateur (3). Le roi l'eût souhaitée plus longue, et envoya le sire de Curton au Duc pour proposer une prolongation, qui fut de cinq jours seulement. Olivier de la Marche vint trouver le roi et lui offrit une entrevue avec son maître, afin d'aviser loyalement à terminer leurs différends. Cette proposition ne fut pas agréée. Les Flamands, sachant combien le roi craignait d'en venir à un combat, passèrent le canal de la Heule, rangèrent leur armée, et envoyèrent des hérauts offrir la bataille.

Cependant les deux partis commençaient à manquer de vivres; les villes n'avaient plus de provisions. Le temps de la moisson approchait. Il importait aux malheureux habitants qu'elle ne fût pas, comme l'autre année, toute fauchée et perdue. Le duc Maximilien n'avait pas assez de forces pour s'avancer parmi les villes et forteresses où le roi enfermait son armée. De son côté, le roi ne voulait pas tenter la fortune. En cet état, une trêve d'une année fut enfin conclue (4).

Tous les sacrifices furent faits du côté du roi. Pour qu'on ne lui imputât plus d'attenter aux droits de l'Empire, et afin de ne pas provoquer l'Empereur et les princes d'Allemagne, il s'engagea à retirer ses troupes du Hainaut. L'ordre en fut envoyé au comte de Dammartin, même avant la signature de la trêve. En même temps il lui était commandé de brûler la ville du Quesnoy; il pensa que rien ne pressait, resta, et épargna cette cruauté. Le roi se radoucit en effet, et une fois la trêve signée, le Quesnoy fut rendu sans plus de dommage. Mais ce

(1) Le 3 juin 1478, le sire de Mouy fit assembler à la maison de ville les consaux de Tournay; il y vint, accompagné du bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, du bailli des Montagnes, du bailli de Tournay et Tournaisis, du lieutenant du maréchal de Loheac et de Greffin Roze, huissier d'armes du roi. Il dit aux consaux que le roi, voyant que la prise de Condé n'était suffisante pour ouvrir les communications à leur ville, comme il l'avait cru lors de sa conquête, et que la garde de cette place occupait inutilement 500 lances, lui avait ordonné d'y mettre le feu, ce qu'il avait exécuté; que le roi lui avait commandé de plus de tirer vers lui à Cambrai avec toutes les compagnies étant à Condé et à Tournay, à l'exception de celles de monsieur de Lille et du capitaine Oriole, qui resteraient dans leur ville, pour sa défense. Le roi avait voulu que cette communication leur fût faite, afin qu'ils connussent la cause de la destruction de Condé, et pussent juger ainsi que ce n'était point pour les abandonner, mais au contraire dans leur intérêt, qu'elle avait eu lieu.

Les consaux résolurent de faire remontrer au roi, par lettres et ambassade, le danger, auquel était exposée leur ville, de périr par la famine, ou par le glaive des ennemis, s'il ne trouvait les moyens d'y pourvoir. *Registres des Consaux de Tournay*. (G.)

(2) Antoing fut aussi évacué par les Français et occupé par les gens du duc d'Autriche. Cette ville n'est guère à plus d'une lieue de Tournay. *Ibid.* (G.)

(3) Le 8 juin 1478, le roi écrivit, de Cambrai, aux magistrats de Tournay: « Très chers et bien amez, pour parvenir » au bien de paix, nous avons prins treves et abstinence de » guerre pour viij jours avecques le duc d'Austerice, et a » esté accordé que vous demourez neutres, ainsi que vous » estiez du temps du feu duc Charles, sans ce que ledit duc » d'Austerice, ne ses gens, vous puissent faire auccune » gherre, ne aussi que vous puissiez communiquier avecques » eulx sans sceureté ou saufconduit, et que nos gens d'armes » qui sont en garnison en vostre ville s'en viendront devers » nous, à bonne sceureté dudit duc, et ceulx qui s'en voul- » dront venir avecques eulx, pendant lequel temps, le sei- » gneur de Chimay s'en doit venir par devers nous, pour » traictier les matieres plus avant et y mettre bonne fin et » conclusion.... Et vous tenez sceurs que, en besongnant ès » matières, nous ne vous oublierons point au traictié...... Et » commenchent les viij jours de ladicte trêve le xe jour de ce » mois, et finissent le xvije jour, ledit jour inclu. » *Registres des Consaux de Tournay*. (G.)

(4) Cette trêve était *communicative* et *marchande*: elle fut publiée à Arras le 11 juillet, à onze heures du soir. *Ibid.*

On lit, dans le manuscrit de Vande Létuwe, conservé aux archives d'Ypres: « Le duc Maximilien étant aux champs » avec son armée, dans la châtellenie de Lille, près d'un » lieu nommé Epinoy, le jeudi 2 juillet 1478, une ambassade » du roi de France vint loger à Carnin, non loin dudit lieu, » laquelle ambassade avait pour objet de traiter de la paix; » mais, cette fois, il ne fut rien conclu. Peu après, mon- » seigneur étant parti d'Epinoy avec son armée, et étant » venu loger à Pont-à-Vendin, les négociations furent re- » prises, et une trêve fut conclue, à partir de ce temps, qui » était le 7 ou le 8 juillet, jusqu'au jour de la Saint-Jean » d'été 1479. » (G.)

ne fut pas le comte de Dammartin qui fut chargé de l'exécution de cet ordre; monsieur du Lude eut la commission de le remplacer dans la garde du Quesnoy; quelques jours après, il en fit la remise au sire de Bossut, qui y entra au nom du Duc.

Le roi fut même obligé de retirer les troupes qu'il avait à Tournay (1), encore que la ville fût du royaume; mais elle était située au milieu du pays de Flandre. La garnison et les habitants n'avaient point cessé de faire des courses et des pillages, au mépris de la précédente trêve (2), de sorte que les villes flamandes, dès qu'elles surent que le comte de Chimay et les ambassadeurs du duc Maximilien n'avaient rien réglé concernant Tournay, murmurèrent hautement, menacèrent de toute leur fureur les conseillers qui avaient ainsi oublié leur intérêt le plus essentiel, et protestèrent qu'elles ne garderaient pas la trêve. Il fallut donc que le roi donnât aux gens de Tournay la permission tacite (3) de traiter en leur propre nom, et de rester neutres comme dans les anciennes guerres. Ce fut un grand chagrin pour eux que le pillage enrichissait, et qui restaient exposés aux vengeances des Flamands (4).

Ce fut le roi lui-même qui vint en personne re-

(1) Ceci, comme on l'a vu par la note 3, à la page précédente, avait déjà été convenu lors de la conclusion de la trêve commencée le 10 juin. (G.)

(2) La garnison avait quitté Tournay le 11 juin : à la vérité, les consaux, pour repousser les attaques auxquelles pouvaient être exposés les faubourgs de la ville, avaient levé parmi les habitants 800 hommes de guerre; mais ils avaient résolu, le 18 juin, que, jusqu'à ce qu'ils reçussent une plus ample déclaration du roi touchant la neutralité de la ville, ils éviteraient toute agression contre le pays des adversaires. Ils licencièrent cette milice, aussitôt qu'ils eurent connaissance de la trêve conclue à Arras. *Registres des Consaux de Tournay.* (G.)

(3) Amelgard.

(4) Les faits sont ici dénaturés ; il importe de les rétablir. Pendant les négociations de la trêve d'Arras, le Duc et le roi avaient fait un accord particulier, contenant, entre autres, *que les cités de Cambrai et de Tournay demeureraient en neutralité, comme elles l'étaient du vivant du feu duc Charles.* Le 2 juillet, le Duc, par une lettre écrite de son camp lez Epinoy, somma les magistrats de Tournay de lui faire connaître si leur intention était d'accepter la neutralité avec lui et ses sujets, sous les conditions qui avaient été arrêtées entre eux et le feu duc, à défaut de quoi il les traiterait en ennemis; deux lettres qu'il leur avait adressées précédemment pour le même objet étaient restées sans réponse. Les Tournaisiens firent à celle-ci une réponse à laquelle ils n'apposèrent ni sceau, ni signature; ils y déclaraient être prêts à accomplir, relativement à la neutralité, tout ce qui serait convenu à ce sujet entre le roi et le Duc. Cette réponse, ayant été communiquée à Louis XI par les députés de la ville, lui fut très-agréable, ainsi qu'à tout son conseil.

Cependant le seigneur de Lannoy, étant venu à Tournay le 25 juillet, manda les chefs du magistrat, et leur dit que le Duc était singulièrement mécontent d'eux, surtout à cause de la réponse qu'ils lui avaient donnée, sans y mettre de souscription, ce qui était d'une haute inconvenance : ce prince l'avait chargé de leur signifier qu'ils eussent à se prononcer sur l'ouverture qu'il leur avait faite; en cas de refus, ils ne devaient pas espérer de rester en paix. Ils s'abusaient, s'ils se fiaient sur la trêve du 11 juillet : *ils n'étaient pas compris dans cette trêve, vu la neutralité qui avait été accordée auparavant, et qui était signée de la main du roi;* déjà ils pouvaient en juger, par la défense, qui avait été publiée dans tous les pays voisins, d'en laisser sortir des vivres; et, comme le Duc avait convoqué les états de tous ses pays pour le 27 juillet, il pouvait, dans cette assemblée, être pris des résolutions dont ils auraient peu à se louer, s'ils ne faisaient pas une réponse satisfaisante à ce prince. Les chefs du magistrat, après en avoir référé aux consaux, répondirent à monsieur de Lannoy que la trêve du 11 juillet était générale, sans exception, ni réserve; que, à l'égard de la convention de neutralité qui l'aurait précédée, ils n'en avaient pas connaissance. Les consaux envoyèrent des députés au roi, pour l'instruire de ce qui venait de se passer.

Le roi accueillit avec intérêt les représentations des Tournaisiens; il fit écrire au conseil du duc d'Autriche en leur faveur; mais ces démarches n'aboutirent à rien. Le 30 septembre 1478, les chefs du magistrat, en vertu de l'autorisation que les consaux leur en avaient donnée, considérant la pauvreté du peuple, la disette de blé dont la ville était menacée, et la cherté des autres denrées nécessaires à la vie, résolurent de négocier, pour obtenir, aux meilleurs conditions possibles, un traité de communication avec les pays du Duc; ils confièrent cette négociation à sire Simon de Clermes, prévôt de la commune, Pierre Cambier, grand et souverain doyen des métiers, Me Jean du Haveron, conseiller, et Me Jean Leleu, procureur général de la ville.

Ces négociateurs rencontrèrent de grandes difficultés dans leur mission. Le conseil du Duc avait nommé, pour traiter avec eux, Ferry de Clugny, évêque de Tournay, et Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes : ceux-ci prétendirent d'abord que le traité qui existait sous le feu duc fût remis en vigueur avec toutes ses conditions, et, en outre, que les Tournaisiens ne pussent communiquer *marchandement* en France. Après bien des débats, les députés de Tournay obtinrent des stipulations un peu moins dures, mais assez onéreuses encore, pour que les consaux et le peuple ne les acceptassant qu'avec une vive répugnance.

Les deux parties étant ainsi d'accord, le duc et la duchesse d'Autriche, par des lettres données à Bruxelles, le 22 octobre 1478, déclarèrent que les Tournaisiens et habitants du Tournaisis iraient, durant le temps de la guerre et des trêves faites ou à faire, et fréquenteraient *marchandement* et autrement en leurs pays et partout ailleurs où bon leur semblerait; que, durant le même temps, ils tiendraient lesdits Tournaisiens et habitants du Tournaisis en toute sûreté dans leurs pays et seigneuries; qu'ils les y préserveraient de toutes prises, courses et détrousses d'ennemis, de lettres de marque et de contre-marque, et de toutes entreprises que leurs sujets pourraient faire contre eux, et qu'ils lèveraient leur main-mise sur les biens, rentes, fiefs, héritages, revenus, marchandises desdits de Tournay et Tournaisis : le tout, à charge de réciprocité pour leurs sujets de la part

mettre Cambrai (1) à l'Empire. Le sire de Marafin, qui avait été laissé depuis une année gouverneur de cette ville, y avait fait de rudes exactions. Les plus riches bourgeois avaient été mis en rançon; leurs murmures avaient été traités de complots contre le roi; plusieurs d'entre eux avaient été décapités; d'autres mis en prison, ou envoyés dans de lointaines provinces du royaume. Le clergé n'avait pas été plus ménagé. Beaucoup de chanoines de Saint-Aubert étaient emprisonnés, entre autres deux frères de l'abbé Philippe Bloquiel, qui pendant le même temps était maltraité et rançonné par le sire de Ravenstein, dont il avait imploré le secours pour la ville de Cambrai. Marafin, encouragé et appuyé par monsieur du Lude, n'avait pas même respecté les églises, dont il avait enlevé l'argenterie, les ornements, et jusqu'aux reliquaires. Enfin, parmi tant de capitaines qui ne songeaient qu'à s'enrichir et à prendre, il s'était fait une renommée populaire, et il y avait une chanson dont on répétait partout le refrain :

Elle est bien habillée
La ville de Cambrai;
Marafin l'a pillée.

Le roi voulut cependant mettre quelque ordre à un si grand scandale. Il ordonna au sire de Marafin de restituer ce qu'il avait pris aux églises. La restitution ne fut pas toutefois bien rigoureuse, et à quelque temps de là, un jour que le sire de Briquebec admirait et soupesait une belle chaîne d'or que Marafin portait à son cou, le roi se prit à dire en raillant, selon sa coutume : « Adorez-la, mais » ne la touchez pas, car elle est sacrée. »

Lui-même donna douze cents écus pour les églises de Cambrai, puis ayant assemblé les bourgeois, il leur dit : « Nous voulons que vous soyez neutres et » demeuriez en la condition où vous aviez coutume » d'être. Mais nous sommes vicomte de votre cité, » et voulons garder notre juridiction et le droit que » nous avons. Quant à nos armes, vous les ôterez » quelqu'un de ces soirs, et vous y logerez votre » oiseau tout de nouveau. Il aura fait comme les » hirondelles, qui s'en vont pour revenir au printemps. »

Enfin, par ses paroles, ses gracieusetés et ses dons, il contenta si bien les gens de Cambrai que le chapitre l'inscrivit au nombre de ses bienfaiteurs. Cependant, au départ des Français, Louis, bâtard de Vendôme, que le roi avait nommé abbé de Saint-Aubert, emporta ou vendit tout le mobilier de l'abbaye.

Le roi prétendit toutefois avoir le droit de conserver le château de Selles qui servait comme de citadelle à la ville. Après quelques jours, les bourgeois exigèrent à main armée que ce château fût compris dans la neutralité. La garnison française n'était que de vingt-sept hommes. Elle ne pouvait se défendre, et il fut réglé que le château serait tenu en dépôt et confié à deux gardiens de la trêve, le sire Jacques de Luxembourg pour le roi, et monsieur de Fiennes pour le duc d'Autriche.

Les trêves réglaient aussi que le roi restituerait à monsieur d'Autriche tout ce qu'il tenait ou pouvait tenir dans la comté de Bourgogne. Ses affaires

des Tournaisiens. Le Duc et la Duchesse exprimaient ensuite leur intention que ce traité ne préjudiciât point à ceux de Tournay et du Tournaisis, lorsqu'on ferait une paix générale. Il est dit, dans le préambule, que les Tournaisiens s'étaient obligés à ne recevoir garnison dans leur ville, et à n'y donner passage à aucuns gens d'armes; qu'ils avaient consenti de plus à la perte perpétuelle de leurs biens situés dans les pays du duc et de la duchesse, s'il leur arrivait d'enfreindre les clauses du traité.

Par d'autres lettres du 31 octobre, Maximilien et Marie déclarèrent que, en cas de guerre ou de trêve *non marchande* entre eux et le roi, ceux de Tournay et du Tournaisis n'en pourraient pas moins communiquer avec leurs pays et partout ailleurs, pourvu qu'ils ne menassent ou fissent mener marchandises défendues, comme chevaux, harnais, métaux, ferrailles, poudre, salpêtre et autres objets servant à la guerre, et qu'ils ne transportassent aussi des marchandises d'aucune de leurs bonnes villes en France, mais les fissent conduire d'abord à Tournay, et de là en France.

Les consaux et le peuple de Tournay s'obligèrent à entretenir tous les points contenus en ces deux instruments par des lettres du 7 novembre; ils avaient précédemment contracté l'obligation d'accomplir les clauses du traité relatives aux sommes à payer par eux.

Tout ne fut pas fini par là. Les consaux ayant envoyé un messager à Bruges, pour y faire publier le traité, celui-ci eut pour réponse des magistrats de cette ville, qui avaient consulté la commune, ainsi que les représentants du Franc et d'autres lieux circonvoisins, que, tant que les bannières prises sur les Flamands, à l'affaire du 27 juin 1477, seraient suspendues en l'église de Notre-Dame à Tournay, ils ne feraient point la publication du traité. Il fallut que les consaux, d'accord avec le chapitre de Notre-Dame, se résignassent à faire disparaître les bannières de l'église. *Registres des Consaux de Tournay.*

Louis XI, par des lettres du 29 janvier 1478 (1479, n. st.), qu'on trouve aux *Preuves* de Comines, t. III, p. 557-560, de l'édition de Lenglet du Fresnoy, pardonna aux habitants de Tournay les offenses qu'ils pouvaient avoir commises envers lui, en traitant, sans son agrément, avec le duc et la duchesse d'Autriche. (G.)

(1) Molinet. — Almanach hisorique de Cambrai.

avaient été bien réparées et mises en bon point de ce côté par messire Charles d'Amboise. Il s'était comporté avec sagesse et diligence, et d'une façon tout opposée à la brutalité de monsieur de Craon.

C'était surtout avec les Suisses qu'il convenait d'agir habilement (1). Il y avait eu dans les premiers jours de l'année une grande assemblée à Zurich, où étaient venus, avec les députés des huit cantons, les ambassadeurs du roi, de l'Empereur, du duc Sigismond, et de toutes les villes d'Alsace. Le duc René de Lorraine y arriva en personne, ainsi que l'archevêque de Besançon, avec une grande suite. Jamais telle foule ne s'était vue dans une si petite ville. Les compagnons de guerre, les chercheurs d'aventures, y étaient venus en foule pour décider l'assemblée à prendre parti dans la querelle de Bourgogne. Les logements manquaient, les vivres étaient devenus hors de prix.

L'assemblée des députés des cantons était cette fois moins favorable au roi. Il avait trop mal accueilli les ambassadeurs; les engagements qu'il avait pris n'avaient point été acquittés exactement. D'ailleurs son armée avait eu de mauvais succès en Bourgogne; les efforts de ses ambassadeurs ne purent donc empêcher qu'une paix perpétuelle ne fût conclue entre le duc Maximilien et les Suisses. En vain on leur offrait de fortes sommes; en vain il leur fut même proposé de prendre une grande portion de la comté de Bourgogne lorsqu'elle serait conquise. Ils aimèrent mieux accepter des Bourguignons la promesse d'une somme de cent cinquante mille florins, et s'engager à ne prendre nulle part à la guerre. Toutefois ils conservèrent sans nul changement les traités d'alliance qu'ils avaient avec le roi. Lucerne même, pour lui demeurer plus fidèle, refusa d'être compris dans la paix avec le Duc.

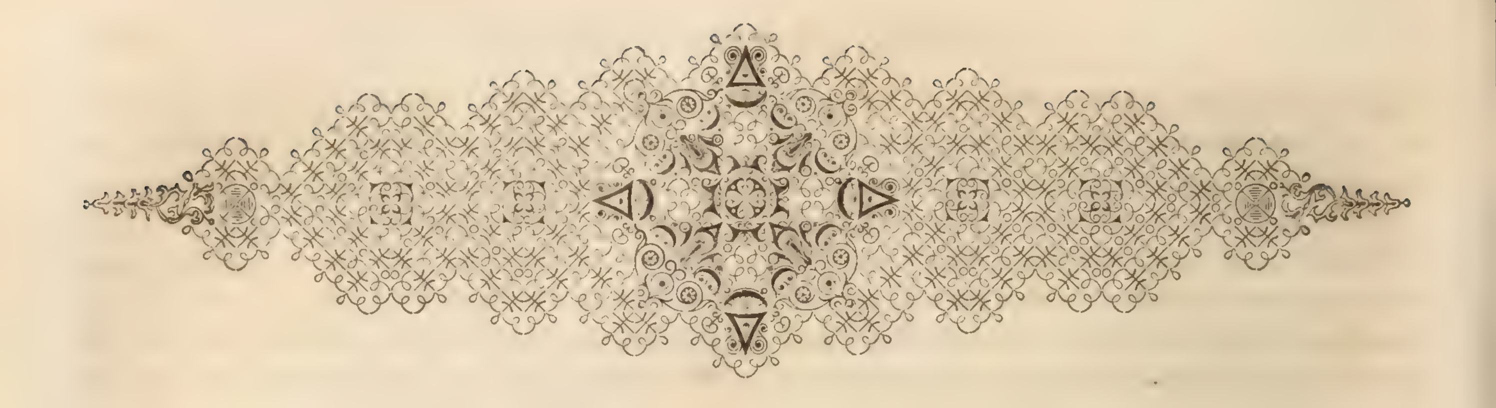
Il semblait que le sire de Chaumont dût se trouver par là dans un embarras plus grand que son prédécesseur; mais, comme on a vu, les gens de guerre avaient peu de souci des volontés de leurs cantons, et s'en allaient où ils étaient le mieux payés. Le roi ne laissa point manquer d'argent à monsieur de Chaumont, et alors il attira dans son armée les Suisses qui l'année précédente avaient été cause de la perte de monsieur de Craon. Il les payait bien, leur faisait un doux accueil, et avait soin en même temps d'entretenir bonne intelligence avec les landammans, avoyers et conseillers des cantons, afin qu'ils fermassent les yeux sur cette violation de la paix de Zurich. D'ailleurs le roi, au lieu de s'offenser de la conduite des Suisses, de leur retirer tout payement, et de considérer l'alliance comme rompue, ainsi que le voulaient quelques-uns de son conseil (2), avait au contraire redoublé de caresses pour les ramener à lui. Il se fit bourgeois de Berne, et voulut qu'on lui en expédiât les lettres. Il distribua plus de pensions et de présents que jamais; chacun des cantons reçut vingt mille francs par an. C'était plus d'argent que n'en avaient promis les gens de la comté, et encore ne pouvaient-ils payer.

Les Suisses étant ainsi devenus favorables au lieu d'être contraires, la guerre de Bourgogne eut un tout autre succès. Les gentilshommes de la comté s'étaient emparés de plusieurs villes du duché. Jean Jacquelin, fils de l'ancien président du parlement sous le duc Charles, avait fait révolter Beaune. Le sire d'Amboise mit promptement un terme à la prospérité du parti opposé au roi; il commença par emporter Verdun (3), où il fit prisonniers les sires de Quingei et de Cothebrune, et tailla en pièces ce qui leur restait de gens de guerre venus de Suisse. De là il marcha à Seurre, qu'il prit aussi avec sa garnison, que commandait le sire de Vaudrey. Ensuite, après avoir soumis Semur et Montsaugeon, il pressa si vivement le siége de Beaune, que la ville fut contrainte de se rendre. Les conditions furent sévères. Les habitants perdirent leurs priviléges, que le roi leur remit cependant quelques mois après. Plusieurs marchands de Paris s'étaient rendus auprès du sire de Chaumont pour réclamer des vins de Bourgogne que les gens de Beaune leur avaient vendus sans les leur livrer, bien qu'ils en eussent touché le prix. Justice leur fut faite, et ils emmenèrent leur vin. La garnison avait obtenu de se retirer.

Ainsi, au moment où le roi signait la trêve d'une année avec le duc Maximilien, il savait que tout le duché de Bourgogne était rentré sous son pouvoir. C'était dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis le commencement des pourparlers jusqu'à la conclusion et durant la première trêve de quinze jours, que le sire de Chaumont, qui n'y avait pas été compris, avait chassé les gentilshommes de la comté et soumis la ville de Beaune.

(1) Mallet. — Muller. — Gollut. — Legrand. — Comines.
(2) Pièces de Comines.

(3) A l'embouchure du Doubs dans la Saône.



MARIE DE BOURGOGNE.

1478 — 1480.

LIVRE TROISIÈME.

Le roi revient en France. — Prédications de frère Fradin. — Complot attribué au prince d'Orange. — Conjuration des Pazzi. — Le roi soutient les Florentins. — Ordonnances sur les affaires de l'Église. — Assemblée du clergé à Orléans. — Négociations avec le pape. — Ambassade du roi en Italie. — Négociations avec l'Espagne. — Avec l'Angleterre. — Conférences pour la paix. — Réforme des compagnies.— Lettre du comte de Dammartin.— Préparatifs pour la guerre. — Rupture de la trêve. — Prise de Dôle. — Soumission de la Comté. — Voyage du roi à Dijon. — Suite de la guerre en Artois. — Bataille de Guinegate. — Lettre du roi à monsieur de Saint-Pierre. — Représailles exercées sur les prisonniers. — Succès de la flotte française. — Négociations avec les Suisses. — Affaires de Savoie. — Le duc d'Albanie vient en France. — Affaires avec la Bretagne. — Information contre le duc de Bourbon. — Affaires de Lorraine et d'Anjou. — Affaires de la Gueldre. — Troubles de Hollande. — Embarras du duc Maximilien. — Poursuites contre l'évêque d'Elne. — Guerre dans le Luxembourg.

Pendant que la trêve se négociait, madame la duchesse Marie accoucha d'un fils, le 22 juin 1478. Ce fut un grand sujet de joie dans toute la Flandre, et de pompeuses réjouissances furent célébrées à Bruges, où elle était alors. Madame Marguerite, duchesse douairière, fut choisie pour marraine; le parrain fut monsieur Adolphe de Clèves, sire de Ravenstein; et l'enfant fut nommé Philippe en mémoire du bon duc Philippe, dont la mémoire était si grande dans tous les pays de la domination de Bourgogne. Le Duc, tout proche qu'il était, ne quitta point son armée pour le baptême; mais dès que la trêve fut conclue, il revint auprès de madame Marie, et les relevailles furent solennisées par les plus belles fêtes.

Pendant ce temps-là, le roi revenait en France. Il passa près de Paris, sans toutefois entrer dans la ville. On disait qu'il y régnait quelque maladie contagieuse; d'ailleurs il était de plus en plus porté d'un mauvais vouloir envers les Parisiens. La li-

berté de leurs propos lui déplaisait; il se trouvait plus libre (1) de gouverner ses affaires à son gré, et de mener le train de vie qui lui convenait, quand il était loin d'une si grande ville.

Cette année même il avait eu encore sujet d'être mécontent des habitants de Paris. Vers le mois d'avril, un cordelier (2), nommé frère Antoine Fradin, natif de Villefranche en Beaujolais, était venu y prêcher. C'était un homme de grande éloquence et de ferme courage. Il parlait avec vigueur contre tous les vices du temps et le désordre des mœurs; aucune condition n'était ménagée, et il avait plus de hardiesse contre les grands que contre les petits. Le peuple se portait en foule à ses sermons. Beaucoup de femmes changèrent leur vie mondaine, et plusieurs même s'allèrent jeter en des couvents. Quelques hommes aussi se réformaient et renonçaient aux voluptés. Frère Antoine ne se bornait pas à parler des péchés commis par les particuliers; il blâmait tout aussi hautement les abus publics, la mauvaise justice, le gouvernement du roi, la conduite des princes et seigneurs; il disait que le roi avait de mauvais serviteurs, qui perdraient lui et son royaume. Plus il prêchait ainsi, plus grande était l'affluence.

Dès que le roi apprit nouvelle de tout cela, il envoya au plus vite maître Olivier, son barbier, pour y mettre ordre. Défense fut faite à frère Antoine de continuer ses prédications. Mais la foule ne cessait de se porter au couvent des cordeliers. On le conjurait de prêcher encore, lui disant qu'on saurait bien le défendre et le protéger contre toute offense; les femmes arrivaient avec des couteaux cachés sous leur robe ou des pierres en leurs poches pour faire un mauvais parti à quiconque voudrait lui nuire et l'empêcher de parler. Alors on publia à son de trompe, dans toutes les places publiques, les anciennes ordonnances qui défendaient aux gens de Paris de s'assembler sans la permission du roi ou de sa justice. On ajoutait qu'en contravention à ces ordonnances, plusieurs personnes s'étaient assemblées de jour et de nuit aux Cordeliers, sous prétexte de défendre frère Antoine, qui n'en avait nul besoin, puisqu'aucun mauvais traitement ne lui avait été fait, et qu'on l'avait seulement interrogé de la part du roi. En conséquence, il était défendu, sous peine de confiscation de corps et de biens, de s'assembler aux Cordeliers, et les maris étaient chargés d'empêcher leurs femmes de s'y rendre. Mais le peuple était si passionné pour les sermons de frère Antoine, qu'on tournait en dérision ces publications; on les traitait de folies, disant que le roi n'en savait rien.

Alors Jean Le Boulanger, premier président, et Denis Hesselin, maître d'hôtel du roi, se transportèrent au couvent, déclarèrent à frère Fradin qu'il était pour toujours banni du royaume, et lui ordonnèrent de partir sur-le-champ. Quand il sortit, le peuple se pressa autour de lui, montrant un extrême chagrin et beaucoup de mécontentement. On le reconduisit loin hors les portes de la ville. On fit à ce sujet les vers suivants, qui se répétaient dans les rues :

> Un puissant noble Boulanger,
> Un Hesselin et un barbier
> Ont mis hors le bon cordelier.

Le roi, laissant donc Paris de côté, s'en revint à son château du Plessis, où il se gardait avec une méfiance toujours plus grande; si bien que, pour y avoir un séjour plus tranquille et plus sûr, pour que personne n'y entrât sans son ordre, il avait établi le Dauphin au château d'Amboise, sans prendre grand souci de son éducation, et avait envoyé la reine habiter en Dauphiné (3).

Tout semblait, en effet, porter son esprit à devenir triste et craintif. Chaque année le rendait plus crédule au mal, plus incrédule à toute fidélité, à toute affection. Dernièrement, quelque temps avant de quitter son armée de Flandre, il avait eu encore la révélation d'un complot contre sa vie.

Pendant que le sire du Bouchage était à Bourges, où le roi l'avait envoyé pour punir et apaiser une nouvelle révolte, un inconnu était venu le trouver, lui disant qu'il avait à lui apprendre de grands secrets touchant le salut du roi (4). Cet homme était un apothicaire de Clermont en Auvergne; il s'en allait, disait-il, en Italie pour y revoir un ancien maître qu'il avait autrefois servi. Les gens du prince d'Orange l'avaient arrêté à Nantua et conduit à ce seigneur, qui le voyant pauvre aventurier et cherchant fortune, lui avait offert un moyen de gagner beaucoup d'argent. Après plusieurs pourparlers, le prince, prenant confiance en lui, l'avait chargé d'empoisonner le roi, et lui en avait fait faire serment sur le crucifix; puis il

(1) Amelgard.
(2) De Troy.
(3) Seyssel.
(4) Mathieu. — Legrand. — Histoire de Bourgogne.

lui avait remis une fiole d'étain. « Le roi, lui avait-» il dit, va tous les jours à la messe et il a coutume » de baiser dévotement la terre près le coin de » l'autel. Il faudra tremper le bout d'un cierge dans » cette liqueur, car y mettre la main serait mortel, » puis en frotter les endroits où le roi doit poser » les lèvres. »

Après cette instruction donnée, le prince d'Orange avait cru qu'il serait mieux servi dans son complot par un autre homme qu'on lui avait indiqué ; et pour que le secret ne fût pas trahi, il avait enfermé l'apothicaire; ses serviteurs avaient même voulu le noyer. Étant parvenu à s'échapper, il venait en toute hâte révéler les criminels desseins du prince d'Orange.

Le sire du Bouchage fit dresser procès-verbal fort en règle de tous les dires de cet homme, et envoya au roi ce commencement de procédure. Le roi l'adressa tout aussitôt au parlement par la lettre suivante, où il s'exprimait d'une façon railleuse et populaire sur le prince d'Orange.

« De par le roi : nos amés et féaux, le prince de » Trente-Deniers nous a voulu faire empoisonner; » mais Dieu, Notre-Dame et monsieur Saint-Martin » nous en ont préservé et gardé, comme vous verrez » par le double des informations que nous vous » envoyons, afin que vous le fassiez lire la salle » ouverte devant tout le monde, et que chacun con-» naisse la grande trahison et mauvaiseté dudit » prince. Donné à Cambrai, le 6 juin. »

Il ne fut donné aucune autre suite à cette affaire, et on ajouta peu de foi au récit de cet homme, que le roi avait pris ou semblé prendre si fort à cœur. Quoi qu'il en pût être, jamais le roi n'avait cru devoir tant de reconnaissance à Dieu, à Notre-Dame et aux saints, ou avoir tant besoin de leur protection. Ses dons aux églises devenaient chaque jour plus riches. A son retour de Flandre, outre les magnificences qu'il ordonnait à Notre-Dame de la Victoire et à Notre-Dame de Cléry, il fit couvrir en lames d'argent la châsse de saint Fiacre; il fit faire un treillage d'argent à Saint-Martin de Tours, et une châsse d'argent pour Sainte-Marthe à Tarascon. On manquait d'argent pour fondre tous ces ornements, et le roi ne voulait souffrir aucun délai. Des commissaires furent chargés de saisir toute la vaisselle à Paris et dans les bonnes villes (1), en promettant de la bien payer; mais la plupart ne s'y fiaient pas et cachaient leur argenterie; si bien que, même aux festins de noces, on ne voyait plus que des aiguières et des gobelets en verre.

On vivait alors dans un temps de cruauté et de trahison : il venait d'éclater en Italie une nouvelle et sanglante conspiration. Les Médicis, ces fameux banquiers de Florence (2), étaient depuis près de cent ans devenus de plus en plus puissants dans leur pays; c'étaient eux qui conduisaient le gouvernement de la république. En ce moment surtout Laurent et Julien de Médicis, par leurs richesses, leur pouvoir, leur crédit sur le peuple, semblaient régner plutôt comme des princes que comme des magistrats. Il y avait à Florence une autre famille plus noble et presque aussi riche, qu'on nommait les Pazzi, et leur jalousie contre les Médicis était encore augmentée par l'éloignement où ils étaient tenus des emplois et des affaires.

L'Italie était divisée en deux partis : d'un côté, les Florentins, les Vénitiens et le duc de Milan; de l'autre, le pape et le roi de Naples. Ainsi tous les mécontents de Florence trouvaient asile et encouragement à Rome. Ce fut sous les yeux du pape que les Pazzi conjurèrent la perte des Médicis. François Salviati, que le pape avait nommé archevêque de Pise, et que la seigneurie de Florence n'avait pas voulu mettre en possession de son siége, était non moins ardent que les Pazzi dans son désir de vengeance.

Ils passèrent longtemps à tout disposer pour l'accomplissement de leurs projets. Ils attendaient une occasion de mettre à mort, à la fois et au même moment, Laurent et Julien; car les Médicis avaient une telle faveur parmi les Florentins, que si l'on n'eût fait périr que l'un des deux, l'autre aurait facilement vengé sa mort et conservé la puissance.

Enfin, le 24 avril 1478, un dimanche, les deux Médicis assistaient à une messe solennelle avec le cardinal Riario, neveu du pape; plusieurs des conjurés les avaient accompagnés jusqu'à l'église, en leur rendant mille hommages, lorsque tout à coup, au signal convenu de l'élévation de l'hostie, les assassins se jetèrent sur Laurent et Julien. Celui-ci fut tué sur le coup; Laurent fut frappé d'une main moins assurée. Ses amis accoururent et l'entourèrent. Il parvint à se réfugier dans la sacristie, et comme tout le peuple était pour lui, le premier moment une fois manqué, il fut sauvé.

Pendant ce temps, l'archevêque de Pise, quel-

(1) De Troy.

(2) Machiavel. — Legrand. — Molinet. — Comines.

ques-uns de ses parents et d'autres conspirateurs s'étaient rendus au palais de la seigneurie, où siégeaient les seigneurs ou gouverneurs de la république. Mais, étant monté trop précipitamment, l'archevêque se trouva en avant de sa suite, et des portes fermées l'en séparèrent. Alors les seigneurs et les serviteurs qu'ils avaient avec eux, se voyant assez forts pour se défendre, tombèrent sur l'archevêque et sur le peu de gens qui l'avaient suivi, les mirent à mort ou les jetèrent par les fenêtres. L'archevêque, deux Salviati et un nommé Jacques, fils du célèbre Poggio, furent aussitôt pendus au balcon.

Le complot ayant ainsi échoué aux deux endroits en même temps, Jacques Pazzi, et quelques-uns des siens, échappés à grand'peine de l'église, tentèrent de soulever le peuple, et coururent à cheval par les rues, criant : *Liberta, liberta! popolo, popolo!* Mais personne ne répondait : le peuple était corrompu par les libéralités des Médicis, et la liberté n'était plus connue à Florence (1). Tout le monde s'empressa de montrer à Laurent l'affection qu'on avait pour lui. Les conjurés étaient poursuivis partout, massacrés et traînés par la ville, lorsqu'on pouvait les atteindre. A grand'peine avait-on pu sauver le cardinal, neveu du pape, qui était venu favoriser de sa présence cette criminelle entreprise. Les jours suivants, beaucoup de membres de la famille Pazzi et d'ennemis des Médicis périrent dans les supplices. Jean-Baptiste de Montesecco, général au service du pape, qui était venu prendre part au complot, eut la tête tranchée.

Cependant les troupes du pape s'étaient avancées jusqu'aux frontières de Toscane, pour attendre l'issue de la conspiration, et entrer au besoin pour aider les conjurés. Dès que le pape et le roi de Naples surent qu'ils avaient échoué, ils résolurent de faire une guerre ouverte à la seigneurie de Florence. Les Florentins recoururent à leurs alliés, et envoyèrent demander des secours aux Vénitiens et au duc de Milan. Antonio Vespuccio fut aussi chargé de se rendre auprès du roi de France pour solliciter son appui, en lui exposant toute la conduite du pape et ses desseins contre Florence.

Le roi n'avait nulle envie de se mêler des affaires d'Italie, et n'y voulait rien conquérir. Se trouvant assez d'embarras pour maintenir son royaume en bon ordre, et pour s'assurer une part dans la succession de Bourgogne, son penchant n'était point de se jeter en de nouveaux périls. Toutefois les Florentins avaient de tous temps été fidèles alliés du royaume. D'ailleurs une telle entreprise de la part du pape, l'aide qu'il avait portée à un si criminel complot, étaient fort à considérer. Aussi le roi se montra-t-il très-ému de ces nouvelles.

Le sire de Comines était pour lors dans l'armée de monsieur d'Amboise avec les gentilshommes pensionnés qu'on nommait les Vingt-Écus. Le roi, se méfiant de lui pour toutes les affaires de Flandre, ne l'y mêlait en rien, et prenait soin de l'en tenir éloigné. Sur les autres points, il ne manquait pas de confiance en lui. Dès qu'il sut la conjuration de Florence, il envoya ses lettres et ses instructions au sire de Comines, avec l'ordre de se rendre en Italie pour presser madame Bonne de Savoie, sa belle-sœur, duchesse de Milan, qui gouvernait au nom de son fils encore enfant, de se conformer au traité d'alliance qu'elle avait avec les Florentins et de leur donner secours. Le sire de Comines devait faire les mêmes instances auprès des Vénitiens, et assurer la seigneurie de Florence de toute l'amitié du roi.

Il se hâta aussi d'écrire à l'Empereur, au duc de Bavière et à d'autres princes ou États, pour leur remontrer de quelle conséquence pouvait être une telle conduite du souverain pontife.

Mais ce qui fit le mieux voir combien le roi avait pris à cœur cette affaire, ce fut l'ordonnance qu'il rendit le 16 août, à Selomme, près Blois, lorsqu'il revenait de Flandre en Touraine. Il y disait :

« Quand nous avons su la guerre naguère suscitée en Italie à cause de la machination et entreprise faite contre nos très-chers amis et confédérés de la communauté et seigneurie de Florence, par un qu'on appelle le comte Hiéronyme (2), homme naguère inconnu, de basse et petite condition, nous avons envoyé devers notre saint-père pour le supplier et requérir qu'il lui plût s'employer à la pacification desdites guerres; et lui avons fait remontrer la très-injuste surprise que ledit comte Hiéronyme et ses adhérents ont voulu faire. » Puis suivait un récit rempli d'indignation de l'attentat des Pazzi contre les Médicis. « Nous avions espérance, continuait le roi, que notre saint-père, comme bon père et pasteur du peuple chrétien, se voudrait employer à ladite paix, sans se montrer partial ni d'un côté ni d'autre ; nous avions confiance qu'il voudrait bien faire quelque chose pour

(1) Machiavel.

(2) Jérôme Riario, neveu du pape.

nous, qui avons toujours eu le saint-siége apostolique en singulière révérence de dévotion; nous lui avions donc fait remontrer l'ancienne amitié, confédération et alliance que nous avons pour la communauté et seigneurie de Florence, qui a toujours été affectionnée à la maison de France, et tenant si bien les rois pour ses protecteurs, qu'à chaque fois qu'elle renouvelle les gouverneurs de sa seigneurie, ils font serment d'être bons et loyaux à la maison de France. Nonobstant les choses susdites, et sans considération de la nécessité où est à présent le peuple chrétien, notredit saint-père s'est montré et déclaré partial contre la seigneurie de Florence, et semblablement contre le duc et seigneurie de Venise, qui sont aussi nos amis et alliés. Notre saint-père n'a pas voulu avoir égard à ce que le Turc fait continuelle guerre aux parties prochaines de l'Italie. Car on ne peut mieux fortifier le Turc et les infidèles, ni mieux leur donner moyen d'avoir entrée et passage en Italie, que de courir sus et grever ceux qui soutiennent la guerre contre eux. Lesquelles choses sont si étranges à considérer, que l'Église universelle et tout prince vertueux et catholique doit en avoir déplaisir. En outre, avons été avertis que notredit saint-père a dit qu'en cette guerre il emploiera sa personne, ses biens, et tout ce qu'il pourra se procurer. Étrange chose que le trésor et le revenu de l'Église, qui sont ordonnés pour le service de Dieu, la défense de la foi catholique et la sustentation des pauvres, s'emploient à de telles guerres, contre le peuple chrétien, pour soutenir de telles conspirations, de tels meurtres et de si exécrables délits!

» Semblablement c'est chose bien étrange qu'on souffre les exactions indues qui se font en cour de Rome, par bulles expectatives et autres moyens, par les vacances des bénéfices qu'on lève contre les saints canons et décrets de l'Église, contre la détermination des saints conciles; tout cela pour employer l'argent qu'on en tire à acheter des comtés et de grandes seigneuries, afin de les bailler à gens de petite condition, et les élever sans mérites précédents, et sans qu'ils puissent aider en rien l'Église et la défense de la foi. Ces exactions étant faites contre les saints canons, nous notre royaume de France et notre pays de Dauphiné, souffrons un grand dommage de la grande quantité d'argent qui se tire malgré les libertés de l'Église de France, par lesdites vacances, et de la dépense qui se fait à obtenir lesdites bulles expectatives. lesquelles sont maintenant si communes, que par leur grande quantité et leur désordre, la plupart des bénéfices de notre royaume sont en procès, pour la conduite desquels se dépense et se vide une merveilleuse quantité d'argent; et l'on ne sait à qui les bénéfices appartiennent. Par quoi le service divin, la discipline du peuple et l'administration des sacrements sont souvent délaissés. »

Ces motifs portaient le roi à prohiber et à défendre à tous gens ecclésiastiques ou séculiers d'être assez osés ou hardis pour aller ou envoyer hors du royaume et en cour de Rome querir ou pourchasser bénéfices ou bulles expectatives, ni de porter ou faire porter par lettres de change ou bulletins, de quelque manière que ce fût, or ou argent monnayé ou à monnayer. Cette défense était sous les peines les plus sévères de confiscation de corps et de biens.

Déjà l'ordre avait été donné que tous ceux qui avaient eu quelque part à la conjuration contre les Médicis, et spécialement le comte Jérôme Riario, ne reçussent aucune aide dans le royaume, et en fussent à l'instant bannis.

Le roi continua à s'occuper vivement de cette affaire. C'était l'occasion de reprendre la pragmatique et de réveiller les libertés de l'Église de France, qu'il tenait toujours comme en réserve pour les moments où il n'était pas content du pape. Il chargea quelques doctes ecclésiastiques de faire un extrait des griefs de l'Église de son royaume, et bientôt après il ordonna qu'une assemblée du clergé se réunît à Orléans. Elle fut tenue dans le mois de septembre, et son premier soin fut d'envoyer des députés au roi afin de connaître ses intentions.

Il leur parla avec une sagesse qui les charma (1), montrant un respect et une dévotion extrêmes pour le pape et le saint-siége; du reste leur recommandant et leur répétant tout ce qu'il avait déjà déduit dans le préambule de son ordonnance.

L'assemblée d'Orléans fut d'opinion que, pour aviser à la défense de la foi catholique, pacifier les princes chrétiens, résister aux infidèles, donner bonne règle à toute l'Église, et pourvoir aux abus qui s'y commettaient, on devait requérir le saint-père de convoquer un concile de l'Église universelle; car, selon la doctrine de l'Église de France, les conciles généraux représentaient l'Église universelle; ils tenaient leur pouvoir de Dieu,

(1) Pièces de Comines.

le pape leur était soumis, et devait, s'il avait péché, subir leur jugement. Ainsi l'on pouvait appeler de son autorité au prochain concile, et Michel de Ville-Chartre fut invité comme procureur du roi et du clergé de France à déclarer l'appel.

En outre, pour empêcher l'argent de sortir du royaume, l'assemblée fut d'avis qu'il fallait, quant aux bénéfices, revenir aux anciens droits et canons des conciles, notamment du concile de Constance.

Si le pape refusait au roi d'assembler le concile, il convenait, dit-on, de tenir à Lyon une nouvelle assemblée de l'Église de France qui communiquerait avec les Églises d'Allemagne et d'Italie; et le roi, pour procurer une plus grande autorité et une meilleure conduite des affaires, devrait envoyer des gens notables à cette assemblée.

On espérait que l'annonce de cette seconde et plus grande réunion du clergé ferait condescendre le pape à la convocation du concile.

L'assemblée d'Orléans termina en nommant des députés qui devaient désigner au roi quels ambassadeurs il convenait d'envoyer au saint-père, faire les instructions de ses ambassadeurs, recevoir les requêtes et doléances, nommément celles des universités, pour en régler l'objet dans le concile ou à Lyon; enfin tout disposer pour les délibérations à venir.

La venue du sire de Comines en Italie, les trois cents lances qu'il avait conduites de Milan à Florence, la conduite du roi et de l'Église de France, commencèrent à donner de graves inquiétudes à la cour de Rome. Le pape avait d'abord lancé des excommunications contre les Florentins, les traitant d'hérétiques et de rebelles, leur reprochant d'avoir mis ignominieusement à mort un archevêque et détenu en prison un cardinal. Mais, peu après, son plus habile conseiller, le cardinal de Pavie (1), lui représenta qu'il était dangereux d'offenser un si grand et si puissant roi, quand surtout il avait des alliés en Italie. Toutefois il ne fallait point, disait-il, se laisser épouvanter par ses menaces, ni renoncer à rien de ce qu'on avait entrepris, car ce serait d'un pernicieux exemple. Ainsi donc il s'agissait de gagner du temps, de bien accueillir les ambassadeurs du roi, de ne se point presser de leur répondre, et, néanmoins de leur témoigner quelque surprise qu'un prince si sage et si chrétien se fût laissé surprendre par les impostures des ennemis du saint-siége. On devait ajouter que le saint-père était disposé à pardonner aux Florentins; mais qu'au lieu de montrer repentir, ils s'endurcissaient dans le mal, et n'écoutaient pas même ceux de leurs alliés qui conseillaient d'adoucir le pape; que, du reste, pour complaire à un si grand roi, le saint-père délibérerait volontiers avec les cardinaux lorsqu'ils seraient réunis à Rome.

Telle fut en effet la conduite du pape : il ne donna au roi aucune réponse décisive, se bornant à de vagues assurances. Pendant ce temps-là, l'armée du roi de Naples et du pape, commandée par le duc d'Urbain, était entrée en Toscane, et les Florentins, inférieurs en force, avaient grand'peine à se défendre. Gênes, à la suggestion du pape, se soulevait contre le duc de Milan, et les Suisses lui déclarèrent la guerre.

Ce n'était pas seulement à force ouverte que la cour de Rome suivait l'accomplissement de ses projets, elle négociait aussi et cherchait à mettre de son parti les princes de la chrétienté. Le pape se plaignait à l'Empereur de ce que le roi de France préférait aux intérêts de Dieu et de son Église l'amitié d'un marchand florentin; de ce que, pour plaire à ces rebelles, il prétendait assembler un concile dans son royaume, entreprise qui serait à la honte et au mépris du saint-siége et même de l'Empire, puisqu'il n'appartient pas aux princes de convoquer des conciles. En conséquence, le pape priait l'Empereur de s'employer auprès du roi pour le ramener dans une meilleure voie.

En même temps le pape se gardait bien d'irriter le roi de France par un langage trop hautain; il ne lui montrait, au contraire, que déférence et tendresse. Urbain de Fiesque, évêque de Fréjus, lui fut envoyé pour l'assurer que le saint-siége s'en remettait à lui de ses intérêts, comptant bien qu'il n'exigerait rien de contraire à l'honneur du souverain pontife. Le pape ne refusait pas absolument d'assembler un concile; mais il voulait, disait-il, que les rois eussent aussi à s'y présenter pour rendre compte des entreprises qu'ils faisaient journellement sur les droits de l'Église.

Enfin, au mois de décembre, une grande et solennelle ambassade partit de France pour se rendre en Italie et à Rome (2). Elle avait pour chef Gui d'Arpajon, vicomte de Lautrec. Elle s'arrêta d'abord à Milan, et fut reçue en audience par la duchesse. Antoine de Morlhon, second président au parlement de Toulouse, porta la parole. Il annonça que le roi

(1) Pièces de Legrand.

(2) Pièces de Comines.

désirait et espérait rétablir la paix en Italie, afin que la chrétienté pût être mieux défendue contre les pressantes attaques du Turc; que, d'après les assurances du pape et des Florentins, il avait lieu de croire qu'on le prendrait pour arbitre; que quant à Gênes, il en était souverain, le duc de Milan tenait de lui cette seigneurie; ainsi il saurait bien maintenir ses droits; du reste, il n'avait pas une moindre affection pour son neveu le duc de Milan que pour le Dauphin son fils.

Dans leur réponse, les conseillers de la duchesse de Milan ne montrèrent pas si bonne espérance. « Tandis que le pape, disaient-ils, envoie au roi des ambassadeurs pour l'assurer de son désir de la paix, il excite les Suisses contre nous; il abuse de la crédulité de ce peuple simple et grossier, leur donne une bannière bénie (1), leur promet le paradis s'ils nous font la guerre, leur dit que les villes et communes de Milan ne demandent qu'à s'affranchir de notre joug et à vivre sans seigneur comme les ligues suisses. Pendant ce temps-là, nous et nos alliés sommes excommuniés. En telle sorte que le ciel serait ouvert seulement pour ceux qui font des saints mystères un signal de meurtre et un moyen de crime, ou pour ceux qui entament des guerres injustes; tandis qu'il serait fermé à nous qui défendons la chrétienté contre le Turc déjà parvenu dans le Frioul. Ce sont ces prétendus ambassadeurs de paix qui eux-mêmes, ou du moins par leur famille, poussent les peuples à la rébellion; car Urbain de Fiesque, évêque de Fréjus, pourrait-il dire avec assurance que les Fiesque ne sont pas du parti de la sédition à Gênes ? »

L'ambassade de France passa de Milan à Florence, où elle reçut tous les témoignages de reconnaissance que la seigneurie prodigua en l'honneur du roi protecteur et sauveur de la république. « Anges du roi, dit le chancelier, que les » anges de Dieu vous accompagnent dans votre » voyage. »

Arrivés à Rome, les ambassadeurs de France avaient ordre de s'entendre avec Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, que le roi avait vu à Lyon deux ans auparavant et qu'il croyait avoir mis dans ses intérêts, bien qu'auparavant il l'eût fait mettre en prison. Pour le mieux gagner, il venait encore de lui donner l'évêché de Mende, et l'évêché d'Agen à Galéas de la Rovère, autre neveu du pape. Le cardinal de Saint-Pierre commença par dire aux ambassadeurs qu'on avait fabriqué de fausses instructions du roi, et qu'on les avait montrées au pape, qui, les tenant pour véritables, en était fort irrité. Par ce moyen il se fit tout d'abord montrer les instructions de l'ambassade.

Le président de Morlhon commença, lorsque le pape admit les ambassadeurs, par demander une audience publique qui lui fut accordée, et alors il s'expliqua doctement et avec éloquence en plein consistoire. Après avoir parlé des dangers de la chrétienté et des progrès du Turc, du désir qu'avait le roi de pacifier les divisions de l'Italie, de son zèle pour la religion, de sa tendresse pour le saint-siége et en particulier pour le pape Sixte IV, il entra dans le détail de ce que les rois de France avaient fait de tout temps pour la défense de l'Église. Le roi n'avait pas une moindre volonté d'accomplir ce devoir, et il espérait s'en acquitter d'autant plus facilement que toutes les parties semblaient l'accepter pour arbitre; ainsi du moins l'avait proposé l'évêque de Fréjus. « Et certes, ce » serait chose bien surprenante que Jésus-Christ » étant descendu du ciel pour apporter la paix, son » vicaire devînt le flambeau de la guerre, et » qu'entraîné par la passion et par les mauvais » conseillers, il causât la ruine de l'Italie et de » toute la chrétienté! » Il finit en conjurant les cardinaux de venir à son aide pour désarmer la colère du souverain pontife.

Les ambassadeurs n'obtinrent aucune réponse du pape ce jour-là. Deux semaines après, ils demandèrent une nouvelle audience. Cette fois ils lui représentèrent combien le roi s'était émerveillé en apprenant que le roi de Naples, allié du pape, venait de conclure une alliance avec le Turc, qu'à peine pouvait-on croire une telle chose, et que c'était motif suffisant pour tout prince catholique, et surtout pour le pape, de rompre tout lien avec le roi de Naples. L'honneur du souverain pontife y était intéressé, et il se couvrait d'une honte éternelle aux yeux des hommes et de Dieu, si, au lieu de punir le roi Ferdinand, il maintenait alliance avec lui.

Le pape répliqua que le roi de Naples avait, il est vrai, reçu des ambassadeurs du Turc, mais qu'il n'était point assuré qu'aucun traité eût été conclu. Du reste, il ne pouvait s'imaginer comment un prince aussi chrétien que le roi de France pouvait être l'ami de gens qui pendaient les archevêques revêtus de leurs habits pontificaux et commet-

(1) Legrand. — Muller. — Mallet.

mille autres crimes contre l'Église. Toutefois il consentait à écouter des propositions de paix, si elles étaient raisonnables.

Le pape était à la fois si absolu et si habile, que les ambassadeurs ne trouvaient nul appui dans les cardinaux. Beaucoup d'entre eux blâmaient le saint-père et gémissaient de son obstination, mais tout bas. Aucun n'osait lui parler. Ils s'étudiaient même à l'excuser, et à trouver des torts aux Florentins. Ainsi la négociation n'avançait pas. Le pape avait même pleinement désavoué l'évêque de Fréjus, et l'avait banni de sa présence, comme ayant excédé ses pouvoirs en proposant l'arbitrage du roi de France.

Les ambassadeurs disaient vainement qu'il n'y avait rien de contraire à la suprématie spirituelle du souverain pontife dans le choix d'un arbitre; choix libre, qui ne constituait pas le roi juge du pape, mais en quelque sorte son délégué, puisque les points soumis à son arbitrage pouvaient être désignés d'avance. Au reste, sans s'arrêter à cette difficulté, ils proposaient de la part des Florentins toute espèce de satisfaction au sujet de l'archevêque de Pise et des autres ecclésiastiques mis à mort, en demandant d'autre part que le pape et ses alliés jurassent bonne, solide et loyale paix avec les Florentins et leurs alliés.

Le pape ne se tint point satisfait de ces propositions. Alors les ambassadeurs lui signifièrent que le roi était résolu à soutenir ses alliés d'Italie, et à assembler un concile où se rendrait l'Église de France et celle de tous les pays qui étaient en paix avec le royaume.

L'Empereur et le duc Maximilien avaient aussi envoyé des ambassades à Rome. Le pape résolut de se prévaloir de leur bonne volonté pour ne pas donner satisfaction au roi. Il convoqua un consistoire. Là, en présence des ambassadeurs de France, l'archevêque de Strigonie parla d'abord au nom de l'Empereur: « Son maître, disait-il, avait appris que quelques-uns attaquaient l'honneur du saint-siége, blâmaient la conduite du souverain pontife, et formaient des desseins contre lui. L'Empereur, au contraire, était résolu à s'y opposer et à prendre la défense du saint-père. Il ne trouvait rien à reprendre dans tout ce que ce pontife avait fait, et quelque pitié qu'il eût des Florentins, il ne pouvait implorer pour eux que la clémence et non la justice. Quant au concile, il ne le croyait pas nécessaire, et pensait qu'il serait contraire à l'autorité du siége apostolique. »

L'ambassadeur du duc Maximilien fut ensuite admis à parler. Comme dans les titres de son maître, il le nommait duc de Bourgogne, le président Morlhon l'interrompit aussitôt, lui dit que son maître n'était duc de Bourgogne ni de droit ni de fait, et que ce titre ne pouvait appartenir qu'au roi de France. Il protesta encore des intentions toutes pacifiques et chrétiennes qui dictaient les démarches du roi, et termina en disant que la proposition d'un concile n'aurait de suite qu'au cas où le pape, prêtant toujours l'oreille à de mauvais conseils, maintiendrait la discorde dans la chrétienté. Alors le roi réunirait en effet un concile; et lors même que le clergé des États de l'Empereur et du duc Maximilien n'y viendrait pas, il serait encore assez nombreux.

Le pape, pour ne pas se montrer opposé à la paix, fit présenter un mémoire pour débattre les conditions qu'on lui offrait, et pour en proposer de plus dures et de plus honteuses aux Florentins. Cependant la guerre continuait, la Toscane était ravagée, les moissons avaient été brûlées, les terres restaient sans culture. Aux plaintes que l'on en faisait, le pape répondait que c'était le seul moyen de réduire les Florentins et de les amener à la paix.

Les ambassadeurs entendant un langage si hautain, commencèrent aussi à menacer, à parler plus fortement du concile, et même d'une soustraction d'obéissance. « Quand on n'ira plus à Rome, et qu'on n'y enverra plus d'argent, nous verrons, disaient-ils, comment se fera la guerre. »

Le pape ne s'en émut pas davantage. Les conditions qu'il présentait étaient excessives. Il voulait que les Florentins rapportassent les revenus des bénéfices dont ils avaient disposé; que les juges séculiers ne connussent jamais des matières bénéficiales, non plus que des procès pour mariages. En outre, il exigeait toute espèce de rétractations et de réparations. Il demandait la liberté de Gênes, bien que le roi de France s'en prétendît souverain; il exigeait une amnistie et la rentrée des bannis dans le duché de Milan.

L'ambassade de France était composée de gens fermes et habiles; ils avaient à servir un maître dans ses volontés aussi absolu que le pape. Ils déclarèrent que si dans huit jours le souverain pontife ne posait pas les armes et ne levait pas l'excommunication, ils retourneraient en France. « Le

(1) L'année commença le 11 avril.

» terme est court, répondit le pape; on donne » quinze jours à un condamné avant de l'exécuter.»

Il fallut encore de nouvelles menaces pour obtenir la suspension d'armes et la levée des censures. Mais on était encore loin de la paix: car, de leur côté, les Florentins et leurs alliés ne voulaient en aucune façon consentir aux conditions qui leur étaient proposées.

Comme pour braver encore mieux le roi, le pape, malgré toutes les remontrances des ambassadeurs, reçut en public consistoire les députés de Gênes. Ils parlèrent au nom de Jean-Baptiste de Campo-Fregoso, par la grâce de Dieu, doge de Gênes; le président Morlhon voulut les interrompre, le pape lui imposa silence; et lorsque ensuite il lui permit de protester, la seule réponse du pape fut qu'il avait admis les Génois seulement à déclarer leur obéissance spirituelle.

Plus de quatre mois s'étaient écoulés sans pouvoir obtenir rien de la cour de Rome. La présence des ambassadeurs de l'Empereur et du duc Maximilien contribuait à maintenir le pape dans son obstination. Lorsque les ambassadeurs du roi d'Angleterre furent arrivés, ils eurent en tout le même langage et firent les mêmes démarches que les ambassadeurs de France; car leur maître, le roi Édouard, avait vu cette affaire entièrement par les yeux du roi. Alors le pape se vit à peu près contraint à céder. Il se débattit encore quelque temps. La fermeté menaçante des Vénitiens, appuyée par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, conduisit enfin la négociation à son terme. Le 31 mai, cinq mois après le moment où elle avait été commencée, un grand et nombreux consistoire fut assemblé. Le pape y tenta un dernier effort pour éviter l'arbitrage, et demanda que l'on procédât dès à présent à examiner les propositions. Pour lors l'ambassadeur de Venise déclara qu'il avait ordre, sous peine de la vie, de se retirer, et les ambassadeurs de France et d'Angleterre ajoutèrent que leurs pouvoirs étaient expirés. Le pape ne pouvant plus reculer, annonça, le 2 juin 1478, qu'il s'en remettait à l'arbitrage des rois de France et d'Angleterre.

Cette négociation dura près d'une année. Quelque importante qu'elle fût pour le roi, elle ne le détourna point de ses autres affaires. Le désir qu'il avait de ne laisser aucun allié au duc Maximilien, et de pouvoir, sans être troublé par aucun des princes de la chrétienté, se saisir d'une grande portion des seigneuries de Bourgogne, déterminait toutes ses volontés. Pour obtenir ce qu'il poursuivait maintenant, il était prêt à abandonner ce qui auparavant lui avait coûté beaucoup de soins, d'argent et la vie d'un grand nombre de ses sujets. C'est ce qu'on put remarquer au sujet du Roussillon et de la Cerdagne. Pendant beaucoup d'années, le roi n'avait rien épargné pour acquérir et conserver ces provinces. Il parut alors prêt à s'en dessaisir sans regret.

Déjà, depuis plusieurs mois, il travaillait à se réconcilier pleinement avec Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui se tenait en crainte et fort à l'écart. Au mois de septembre 1478, il ratifia définitivement un traité que le sire de Chandée, gouverneur de Bresse, et Jacques de Bussi, envoyés par Monsieur Philippe, avaient depuis plusieurs mois négocié avec lui (1). Le comte de Bresse promit fidélité au roi, jura de ne rien entreprendre contre sa personne, contre la reine, le Dauphin ou le royaume, et, au contraire, de l'avertir de tout ce qui viendrait à sa connaissance et pourrait lui être contraire. Il s'engagea aussi à servir le roi envers et contre tous, nommément contre le duc Maximilien, sans autre réserve que la maison de Savoie. De son côté, le roi lui donna six mille livres comptant, une pension de douze mille, et lui promit une terre de douze mille livres de revenu dans le royaume, avec le titre de comte.

Dans le même temps, pour mieux s'assurer la maison de Savoie, il maria Anne, sa nièce, fille d'Yolande de France, duchesse de Savoie, avec Frédéric, prince de Tarente, second fils du roi de Naples, celui qui était venu dans les armées du duc Charles. Ce fut en faveur de ce mariage qu'il promit de se dessaisir des comtés de Roussillon et de Cerdagne, sous la condition que le roi d'Aragon consentirait aussi à abandonner les droits qu'il pouvait y prétendre, au bénéfice du prince de Tarente son neveu.

En ce moment les trêves duraient encore entre le roi et le roi don Juan d'Aragon, de même qu'avec son fils don Ferdinand, roi de Castille par Isabelle sa femme. Le fils était bien plus porté que le père à traiter avec le roi de France. Il craignait toujours l'appui que pourrait recevoir de lui le roi de Portugal. Jeanne la Bertrandeja conservait encore quelques partisans en Castille; de sorte que la paix semblait à don Ferdinand bien plus avanta-

(1) Preuves de l'histoire de Savoie.

geuse que la guerre. Il avait, pour l'obtenir, donné ses pouvoirs et confié ses intérêts au cardinal Mendoça, qui était un pensionnaire du roi de France et tenait de lui l'abbaye de Fécamp.

Au contraire, il n'y avait personne d'aussi éloigné de s'entendre avec le roi, que le vieux don Juan d'Aragon. Il refusait de ratifier le don du comté de Roussillon, fait à son propre neveu le duc de Tarente. Il y allait de son honneur, disait-il, et il n'en pouvait sacrifier la moindre partie. Cette seigneurie lui appartenait; il voulait qu'elle lui fût restituée avec les fruits et jouissances, et ne renonçait pas aussi facilement que le roi de France à une province qu'il disputait depuis quinze ans au prix du sang de ses fidèles serviteurs. Il gourmandait son fils don Ferdinand de Castille d'avoir trop de faiblesse, de se laisser effrayer par quelques grands du parti portugais, et surtout de se fier en quelque chose au roi de France, avec qui l'on ne pouvait traiter sans être trompé; qu'on ne pouvait mettre à la raison que par la menace et la fermeté; qui semait partout la corruption, et qui même en ce moment comptait le cardinal Mendoça parmi ses serviteurs.

Quelle que fût la fierté et la vaillance de ce vieux roi, ses conseils ne purent empêcher don Ferdinand de continuer ses négociations avec le roi de France. Elles se terminèrent le 9 octobre 1478, par un traité de paix qui fut signé à Saint-Jean-de-Luz par le sire de Lescun, comte de Comminges, l'évêque de Lombez et plusieurs autres ambassadeurs. Ce traité rappela les anciennes alliances de la France et de la Castille. Le roi promit de n'assister directement ni indirectement le roi de Portugal, et don Ferdinand renonça à toute alliance avec Maximilien d'Autriche. Le roi manda cette heureuse nouvelle aux habitants des bonnes villes, ordonnant des actions de grâces et de grandes réjouissances.

Trois mois après mourut, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le roi don Juan d'Aragon, qui, jusqu'à son dernier jour, s'était montré plein d'honneur et de témérité. Il était si pauvre, qu'après sa mort il fallut vendre sa vaisselle pour payer ses funérailles et acquitter les gages de ses domestiques. Ferdinand, roi de Castille par mariage, devint roi d'Aragon par héritage; ainsi le roi de France se trouva en paix avec toute l'Espagne.

Pendant ce temps il n'avait garde d'oublier tout ce qu'il fallait pour entretenir l'amitié du roi d'Angleterre (1) : c'était surtout de l'argent à dépenser. A ce moyen, il disposait à peu près à sa volonté du roi Édouard et de ses conseillers. Après l'avoir amené à prendre patience touchant les plaintes de la douairière de Bourgogne, il envoya à l'évêque d'Elne, son ambassadeur en Angleterre, auquel il accordait pour le moment grande confiance, un plein pouvoir pour prolonger jusqu'à la mort des deux rois, et cent ans par delà, la trêve de Pecquigny (2) : toujours au prix de cinquante mille écus par an. Cette condition eût peut-être suffi au roi Édouard, mais sa femme voulait aussi assurer le mariage de mademoiselle Élisabeth, sa fille, avec le Dauphin de France. Sir Richard Tunstall et le docteur Langton furent envoyés pour demander que les fiançailles fussent célébrées, et qu'il fût en même temps promis que si mademoiselle Élisabeth venait à décéder, le Dauphin épouserait sa sœur Marie. On désirait de plus que le douaire de soixante mille francs déjà stipulé fût dès à présent payé; car, disait-on, mademoiselle Élisabeth, ayant douze ans, est en âge de se marier; ainsi le retard ne provient pas de son fait.

Le roi envoya sans délai le sire de Genlis et d'autres ambassadeurs assurer le roi d'Angleterre qu'il ne désirait rien plus au monde que ce mariage, qu'il voulait célébrer les fiançailles au plus tôt, et qu'il acquiesçait de toute son âme à la proposition de remplacer, en cas de décès, la première fille du roi d'Angleterre par la seconde.

Quant au douaire, le roi n'avait rien voulu résoudre sans son conseil, qui tout entier avait délibéré que la chose n'était point conforme au droit, et que le douaire n'était acquis que par la consommation du mariage. En outre, l'amiral de France, l'évêque d'Évreux, les sires du Lude et de Saint-Pierre, qui auparavant avaient été commis par le roi pour passer le contrat, affirmèrent que rien de pareil n'avait été promis ni par écrit ni verbalement.

Cela n'empêcha point la prolongation des trêves d'être signée, le 15 février 1479, à Londres. Le roi Édouard y comprit parmi ses alliés le duc de Bourgogne. C'était à quoi le roi de France ne consentait pas, autant à cause du titre sous lequel on désignait le duc Maximilien, que parce qu'il n'avait nullement l'intention de lui accorder une trêve. Il ne ratifia donc pas le traité, s'en montrant du reste satisfait, sauf cette clause. Des ambassa-

(1) Legrand. — Pièces de Comines.

(2) *Picquigny*. (G.)

deurs furent envoyés au roi afin d'obtenir sa ratification et pour tenter quelque voie d'accommodement avec l'Empereur et le duc Maximilien; mais le roi n'y voulait point entendre. L'Empereur lui ayant même envoyé un secret ambassadeur, il s'en alla du Plessis faire quelques chasses aux environs, afin de ne le point recevoir ; il écrivait au chancelier : « J'ai reçu ce que vous m'avez écrit à l'égard de » ce patriarche ; tirez de lui le mot secret qu'il a » à me dire de la part de l'Empereur, et mettez-y » toutes les habiletés que vous saurez ; car je ne » parlerai point à lui et le renverrai bientôt. » Néanmoins, comme le roi ne voulait point offenser les Anglais et cherchait toujours à les flatter, même en ne les écoutant point, il continuait ainsi : « Nonobstant que ce ne soit pas la coutume que le » chancelier de France rende visite à aucune per» sonne, je vous prie que vous alliez visiter l'am» bassadeur d'Angleterre. Envoyez aussi querir » tous les bons docteurs que vous aviez menés à » Saint-Quentin pour le fait d'Angleterre, car nous » en avons bien besoin. » Ces docteurs étaient nécessaires pour traiter les affaires de Rome, dans lesquelles le roi réussit si bien à mettre le roi Édouard pleinement en commun avec lui.

Il semblait que ces diverses négociations avec presque tous les princes de la chrétienté auraient dû occuper le roi moins encore que celles qu'il devait commencer avec le duc Maximilien. En signant la trêve, il avait été réglé que des commissaires s'assembleraient à Cambrai pour travailler à une bonne et solide paix ; mais le roi n'avait nulle envie d'en venir là. Selon sa coutume, ne voulant pas risquer une bataille, il avait cherché à se donner du temps pour épier quelque occasion meilleure. S'il avait rendu le Hainaut et Cambrai, ce n'était point, comme il le disait parfois (1), parce qu'il ne se trouvait ni force ni vertu pour garder des terres qui n'appartenaient pas à son royaume, et dont il n'était pas roi par son sacre et son onction ; c'était seulement pour ne point trop irriter l'Empereur, et surtout les princes de l'Empire. En effet, son principal désir en ce moment était d'avoir la comté de Bourgogne, qui était aussi bien terre impériale que le Hainaut. De son côté, le duc Maximilien n'était pas fort porté à la paix, non qu'il eût de lui-même une forte volonté, mais ses nouveaux sujets, tant nobles que gens des villes, avaient une si grande haine contre les Français et contre le roi Louis, qu'ils en espéraient vengeance et ne voulaient encore rien céder (2).

Le roi avait d'abord désigné pour commissaires Louis d'Amboise, évêque d'Alby, Jean de Mouchueil, évêque de Viviers; le comte de Comminges, Boffile de Judicis, Raoul Pichon, conseiller au parlement, et Jean Chambon, maître des requêtes. C'était le 1er septembre qu'ils devaient se rencontrer à Cambrai avec les commissaires du Duc. Le roi commença par vouloir changer le lieu des pourparlers; il fit proposer Saint-Omer (3). Comme son idée n'était nullement de faire la paix, il espérait que, durant les conférences, on pourrait pratiquer quelque secrète intelligence dans la ville, afin d'y entrer par surprise aussitôt après la rupture de la trêve. Cette proposition ne fut point agréée, mais le roi obtint que le lieu désigné serait Boulogne et non point Cambrai. Il changea aussi quelques commissaires ; parmi ceux qu'il ajouta se trouvaient Jean de Saint-Romain, procureur général, et François Hallé, avocat du roi au parlement. Le 9 septembre, avant leur départ, ils protestèrent d'avance entre les mains du greffier (4) contre tout ce qu'ils pourraient accorder touchant le droit de confiscation, dont le roi et son parlement devaient dans tous les cas demeurer seuls juges ; c'était préparer d'avance une nullité dans le traité, puisque tous les motifs allégués par le roi se réduisaient à ce droit de confiscation.

Il songeait si peu à traiter sincèrement, que le duc Sigismond d'Autriche lui ayant envoyé un de ses serviteurs pour le conjurer d'accepter sa médiation, de le recevoir même en otage des conditions avantageuses qu'il offrirait, le roi refusa d'entendre cet ambassadeur. Le duc Sigismond, soit à bonne intention, soit pour l'effrayer, lui faisait en même temps annoncer que la paix venait d'être faite entre le roi de Hongrie et l'Empereur; de telle sorte que l'armée d'Autriche et même des auxiliaires hongrois pourraient intervenir dans la guerre de Flandre. Cet envoyé, ainsi repoussé du roi, alla, d'après l'ordre que lui en avait donné son maître, expliquer sa commission au duc de Bourbon et recourir à son appui. Le roi s'en irrita beaucoup, et il écrivit au duc Sigismond de ne plus lui envoyer dorénavant un ambassadeur qui cherchait ainsi à lier commerce avec les grands du royaume.

(1) Comines.
(2) Amelgard.
(3) Legrand.
(4) Registres du parlement.

Dans de telles dispositions, il n'y avait rien à attendre des conférences de Boulogne; tous les commissaires ne s'y rendirent même pas; plusieurs n'allèrent pas au delà de Saint-Quentin. Cependant ces pourparlers durèrent près de trois mois; on y débattit, sans qu'aucun renonçât à son opinion, les lois et usages sur les fiefs et pairies. Les Français, contre les exemples du passé, prétendaient que tout fief était exclusivement masculin et régi par cet article de la loi salique, qui avait été, après la mort de Philippe le Bon et de Charles le Bel, interprété contre le droit des femmes au sujet de la couronne de France. Quant à la comté de Bourgogne, ils alléguaient qu'elle avait été jadis dans la mouvance du duché, puis lui avait été incorporée. Leur réclamation touchant Lille, Douai et Orchies avait plus d'apparence, puisque primitivement ces villes et châtellenies n'avaient été données au premier duc Philippe le Hardi que pour sa vie. On pouvait encore mieux soutenir que le comté de Boulogne avait été, contre tout bon droit, usurpé à la maison de la Tour.

Au vrai, les deux partis ne songeaient qu'à recommencer la guerre et s'y préparaient pendant la trêve, qui était mal observée, surtout par mer, où les Hollandais commettaient de continuelles violences contre les navires de France. Chacun ne manquait pas non plus de tenter de part et d'autre toutes sortes de trahisons, et de gagner, par argent ou promesses, les serviteurs de son adversaire. Un nommé Simon Courtois, que le roi avait nommé son procureur général en Artois, alléguant quelques affaires en Flandre, était allé offrir ses services à la duchesse Marie, en la priant de le conserver dans son office, si elle reprenait possession du pays. Le roi sut la conduite de maître Courtois; à son retour, il le fit saisir et conduire à Tours, où le prévôt lui fit confesser son méfait et couper la tête.

Par méfiance, plus encore que par économie, le roi se résolut, avant de recommencer la guerre, à faire une grande réforme dans son armée. Il cassa dix de ses compagnies d'ordonnance, entre autres celles du comte de Dammartin, des sires de Mouy, de Craon, de Balzac, d'Étienne de Poysieu, qu'il appelait le Poulailler, et de cinq autres capitaines, tous bien connus à la guerre, qui avaient eu sa confiance et l'avaient jusqu'alors bien servi. Toutefois il ne voulut point offenser le comte de Dammartin, et lui écrivit en ces termes :

« Monsieur le grand maître, pour ce que je sais la peine et le service qu'avez toujours portés tant envers feu mon père qu'envers moi, j'ai avisé, pour vous soulager, de ne plus vous faire homme de guerre; nonobstant que je sache bien que je n'ai homme en mon royaume qui entende le fait de la guerre mieux que vous et en qui gise plus ma confiance, s'il me venait quelque grande affaire. Aussi l'ai-je dit à Pierre Claret pour vous le dire. Touchant votre pension et état qu'avez de moi, je ne vous l'ôterai jamais, mais plutôt je l'accroîtrai; et si n'oublierai jamais les grands services que vous m'avez faits, quelque homme qui m'en veuille parler au contraire; et adieu. »

Le comte de Dammartin n'avait pour lors que soixante-huit ans, et se sentait encore la force et le courage de bien servir à la guerre. Il ne feignit point de se laisser prendre aux flatteries du roi, et lui répondit tout franchement.

« Sire, le plus humblement que faire je puis, je me recommande à votre bonne grâce, et vous plaise savoir que par monsieur de Montfaucon, qui est passé par ici, j'ai déjà su que votre plaisir a été que je n'aie plus la charge de la compagnie qu'il vous avait plu me bailler à conduire. Sire, j'avais bien su auparavant qu'il était bruit que vous aviez volonté de le faire; mais je ne le pouvais croire, et me tenais aussi sûr de cet état que de rien que j'aie. Considérez que j'ai longuement servi; qu'il vous a plu me faire l'honneur de me donner votre ordre; que les miens ont aussi servi le feu roi votre père en ses grandes affaires et au temps où il en avait besoin pour les grands troubles qui étaient alors dans le royaume, dans lesquels ils ont fini leurs jours. C'est à savoir : feu mon père à la bataille d'Azincourt, mon frère Étienne à Crevant, mon dernier frère en Guyenne (1). Et moi, sire, dès que j'ai pu monter à cheval, j'ai servi le roi votre père et vous le mieux que j'ai pu; si ce n'est aussi bien que j'en ai eu le vouloir, du moins, grâce à Dieu, vous n'y avez eu ni perte ni dommage, et je ne vous ai point fait de faute. Toutefois, sire, puisqu'en cela tout est à vous, que votre bon plaisir soit fait. C'est bien raison, sire, que je vous supplie, qu'il vous plaise que je demeure en votre bonne grâce, et que vous ayez égard à mon fait et aux services que moi et les miens vous avons rendus. Au moins que je puisse vivre sous vous selon l'office et état qu'il vous a plu me donner; et sire, je suis toujours pour faire et accomplir vos bons plaisirs, en tout ce qu'il vous plaira me commander,

(1) A Castillon.

à l'aide du benoît fils de Dieu, auquel je prie vous donner bonne vie et longue. »

Le comte de Dammartin, selon qu'il le souhaitait, demeura dans un grand état. Outre ses biens qui étaient considérables et la part qu'il avait eue dans les confiscations de Jacques Cœur et d'autres, son office de grand maître lui valait dix mille livres par an; l'ordre du roi, quatre mille; sa compagnie, douze cents; les gouvernements de Montivilliers, Harfleur et Château-Gaillard, deux mille; et de plus il avait huit mille livres assignées par an sur les revenus du pays de Briançon. Plus tard, il fut fait lieutenant général du roi pour Paris et l'Ile-de-France.

La disgrâce des autres capitaines ne fut pas adoucie comme la sienne. Le sire de Balzac fut mis en justice, et le roi avait de tels soupçons, qu'il écrivit de sa propre main au chancelier : « Prenez garde que vous y fassiez bonne justice et que je n'aie nulle cause d'être malcontent, car c'est à vous de faire justice. » Toutefois on ne trouva nulle preuve, et il fallut bien relâcher le sire de Balzac. Le roi lui rendit même sa pension. Autant en advint au sire de Mouy, il fut mis en prison; puis reconnu innocent. Le capitaine Oriole, gentilhomme du pays de Gascogne, fut plus durement traité; on prouva que, courroucé d'avoir perdu sa compagnie, il s'était emporté en discours injurieux et en menaces, qu'il avait même délibéré avec son lieutenant s'ils n'iraient point demander du service au duc Maximilien. Tous deux furent décapités à Tours, et leurs corps coupés en morceaux pour être exposés à Arras, à Béthune et autres villes de l'Artois.

Cette réforme des compagnies n'empêchait point le roi de faire, plus encore que l'année précédente, toutes sortes de préparatifs pour recommencer la guerre. Une part de l'argent qu'il employait à solder les compagnies d'ordonnance fut destinée à payer des Suisses, dont le service lui semblait aussi bon et plus sûr. Il continua aussi à faire fondre beaucoup de bombardes et coulevrines; on les faisait alors si grandes, qu'une bombarde qui pouvait porter une boule de fer pesant cinq cents livres, de la Bastille au pont de Charenton (1), fut essayée à Paris. Au second coup elle tua par accident le maître fondeur, qui fut déchiré en morceaux par cette grosse boule de fer.

Toute cette artillerie, le payement des troupes, l'argent envoyé en Angleterre, les sommes distribuées par le roi à ses capitaines et serviteurs, celles qui étaient employées à corrompre les conseillers des autres princes, faisaient croître sans mesure les impôts du royaume. Chaque année, c'étaient nouvelles taxes, nouvelles rigueurs. Il semblait qu'on ne craignît point de pousser les peuples dans le désespoir. Les gémissements et les murmures augmentaient comme les taxes; il y avait même de temps en temps, dans quelques provinces, des collecteurs maltraités et parfois des espèces de sédition; mais les punitions étaient promptes et cruelles, sans jamais suivre les règles de la justice ordinaire.

On faisait aussi de grands apprêts en Flandre. Le duc Maximilien avait assemblé les états (2) à Termonde (3). Là se montra pleinement toute l'aversion des Flamands pour le roi de France. Quelques gens des états voulurent remontrer que ce prince souhaitait peut-être la paix, qu'il avait cassé ses compagnies, retiré quelques garnisons, permis aux gens de Tournay de demeurer neutres;

(1) De Troy.

(2) Ce ne furent pas seulement les états de Flandres, mais ceux de tous ses pays, que le Duc fit convoquer à Termonde; cette assemblée eut lieu au mois de février 1479. Les états, considérant que, malgré la trêve, les Français commettaient journellement des hostilités contre le pays, requirent le Duc de faire publier une ordonnance contenant les points suivants : 1o Que tous les habitants des villes et du plat pays se pourvussent, chacun selon son état, de chevaux, harnais, piques et autres habillements de guerre, et se tinssent prêts à être dirigés là où il serait trouvé nécessaire; 2o que tous ceux qui demeuraient aux frontières s'apprêtassent également; 3o que personne, sous couleur de pèlerinage ou voyage, n'allât hors du pays, sans le consentement de l'officier du prince et de ceux de la loi, sous peine de la vie; 4o que personne ne transportât hors du pays chevaux, objets d'équipements, poudre, artillerie, ou autres choses servant à la guerre, à peine de confiscation et de punition arbitraire; 5o qu'on n'exportât également des vivres; 6o que tous ceux qui avaient places fortes assises aux frontières, les pourvussent de gens d'artillerie et de vivres; 7o que les habitants du plat pays sur les frontières fermassent les passages partout où cela serait jugé utile. Le Duc rendit cette ordonnance sous la date du 19 février, à Bois-le-Duc.

Au mois de mars, les états généraux s'assemblèrent encore à Anvers, et, sur leur proposition, le Duc et de la Duchesse rendirent, le 19 de ce mois, une nouvelle ordonnance portant que tous leurs vassaux nobles, fiefvés et arrière-fiefvés, qui étaient accoutumés de les servir en armes, eussent à se tenir prêts à être passés en revue, et que tous les habitants du plat pays se missent par dixaines, et se pourvussent d'arcs, piques et autres armes, pour être les uns et les autres employés contre l'ennemi.

Ces deux ordonnances sont aux Archives du Royaume. (G.)

(3) Amelgard.

qu'ainsi on devait tenter la voie d'accommodement. Mais ils furent à peine écoutés; tous les autres, alléguant la perfidie et les continuelles trahisons du roi, maintenaient qu'il ne fallait écouter aucune proposition, tant que toutes les terres et seigneuries possédées par le feu duc Charles ne seraient pas rendues à sa fille. Il fut donc résolu de fournir de l'argent et des hommes, afin de poursuivre vaillamment la guerre.

Pour en payer les dépenses, il fallut aussi accroître les impôts en Flandre. On mit une gabelle sur la petite bière (1), et cette taxe produisit de grandes rumeurs à Gand. Les forgerons et les tisserands s'assemblèrent. Les gouverneurs et les doyens des métiers, avertis à temps, envoyèrent contre eux des gens armés. On se battit opiniâtrément, et il demeura quelques morts sur la place. Les mutins ainsi vaincus se retirèrent en une chapelle, où ils furent forcés. Les principaux d'entre eux furent mis en justice, avec les syndics des forgerons, des tapissiers et des tisserands. Ils confessèrent les plus criminels desseins. Ils voulaient, dit-on, piller les couvents et les églises, tuer les plus riches bourgeois et les magistrats, pour faire ensuite un gouvernement à leur gré. Huit ou dix furent décapités, soixante bannis, et d'autres mis en prison (2). La gabelle fut établie, et l'on continua à se préparer à la guerre contre les Français.

En attendant, la trêve était chaque jour plus mal observée. Elle ne devait finir qu'au mois de juillet, et dès le 26 avril elle fut ouvertement rompue par une entreprise qui fut tentée contre les Français, avec le consentement préalable du duc Maximilien. Le château de Selles, devant Cambrai, était tenu en dépôt (3) par Jean Dolé, au nom de messire Jacques de Luxembourg pour le roi, et par le sire de Foucquerolles au nom de monsieur de Fiennes pour la Flandre. Chacun d'eux n'avait qu'un petit nombre d'hommes. Le sire de Foucquerolles, après avoir tout concerté, rentra un soir dans le château, avec dix hommes d'armes qu'il amenait de Douai. Les Français ne se doutaient de rien. Ils furent saisis sans défense et jetés en un cachot souterrain.

Les bourgeois s'effrayèrent beaucoup de cette surprise, craignant qu'elle n'attirât sur leur ville toutes les vengeances du roi. Ils s'assemblèrent et députèrent l'abbé de Saint-Aubert avec trois d'entre

(1) Molinet.

(2) Le registre de la collace de Gand, si souvent cité, donne des détails sur la sédition qui éclata dans cette ville au mois de février 1479, et le compte rendu par les veuve et hoirs de Jean, seigneur de Dadizeele, haut bailli de Gand, du 8 septembre 1478 au 20 septembre 1481, jour de la mort de ce seigneur, fait connaître les noms de tous les exécutés, avec la date de leur exécution. Voici en substance ce que nous apprennent ces documents :

Le 26 février 1479, les tisserands en coutil (*tyc-wevers*), les meuniers et d'autres se soulevèrent; ils sortirent en armes et avec leurs bannières des maisons de leurs métiers, et coururent jusqu'au *veebrugghe*, aujourd'hui le pont aux herbes, où ils trouvèrent le bailli Jean de Dadizeele et le magistrat, qui, assistés d'un certain nombre de bourgeois, venaient à leur rencontre : là, Pierre Goethals, meunier, fut tué, et beaucoup d'entre les séditieux blessés. Alors ils prirent la fuite, les uns se sauvant hors de la ville, d'autres se cachant, et le reste allant se rassembler dans la maison du métier des forgerons (*smeden huus*). Ce soulèvement eut lieu vers deux heures de l'après-midi, après une délibération de la collace; il était sans aucune cause : *dit geschiet naer toverbrynghen van den antwoorde van een der collacie, daer zy gheene cause toe en hadden.*

Après l'affaire du *Veebrugghe*, le bailli et le magistrat se transportèrent au marché avec les bannières du prince et de la ville; ils y furent joints par ceux qui voulaient les soutenir. Entre trois ou quatre heures, ils contraignirent par la force les cordonniers et les tisserands à quitter leurs maisons. A deux heures après minuit, ils vinrent assiéger avec de l'artillerie la maison des forgerons, où ceux-ci s'étaient renfermés avec les tisserands, les meuniers et les cordonniers, et ils étaient décidés à l'abattre, si les séditieux ne l'avaient évacuée. A la même heure, les batteurs d'huile (*olieslaghers*) et quantité de tisserands furent également expulsés des maisons où ils s'étaient réunis. Les bannières du prince et de la ville furent alors plantées sur la place de Sainte-Pharaïlde.

Par suite de cette sédition, furent exécutés, le 27 février, Liévin van Loene ou vander Lendt, tisserand en tapisserie, Jean van Nieweghe, forgeron, Corneille van Belle, doyen du même métier; le 3 mars, Liévin vanden Watere, tisserand; le 5 mars, Jacques de Kemp ou de Clutere et Louis Dooghe.

Cette justice étant faite, les bannières furent retirées de la place de Sainte-Pharaïlde, et chacun rentra chez soi.

Mais tout n'était pas terminé ainsi. Les échevins condamnèrent et firent exécuter encore : le 12 mars, Jacques Raverye; le 24 mars, Liévin de Weert; le 27 mars, Gherardt vanden Hende; le 8 décembre, Jean de Cupere et Jean Destier; enfin, le 12 janvier 1480, André van Roose.

Les Mémoires inédits de Jean de Dadizeele, dont M. Voisin a donné de curieux extraits dans le *Messager des Sciences et des Arts*, années 1827-1828 et 1829-1830, contiennent un récit circonstancié de cette émeute; mais le savant bibliothécaire de Gand commet une inadvertance, en lui assignant la date de 1478 : il lui a échappé que, à l'époque où ces Mémoires furent composés, l'année commençait à Pâques, d'où il résulte que le mois de février 1478 répond à 1479, selon notre manière actuelle de compter. Voyez le *Messager des Sciences et des Arts*, année 1827-1828, p. 318-324. (G.)

(3) Molinet. — Almanach historique de Cambrai.

eux au sire de Foucquerolles, pour lui exposer leurs inquiétudes. Il ne voulut les recevoir que sur le pont, hors du château, et leur répondit qu'il n'avait agi que d'après l'ordre du Duc et de monsieur de Fiennes. Ils demandèrent à aller trouver ce dernier, qui était un des conservateurs de la trêve. « Faites à votre volonté, répliqua-t-il, mais » il est tard, et vous aurez garnison demain. » En effet, dès le lendemain les sires de Bossut (1) et de Harchies entrèrent dans la ville, y établirent une troupe bourguignonne, répondirent aux plaintes des bourgeois que tout se faisait pour leur bien, et sans tarder beaucoup, commencèrent à rançonner ceux qu'on taxait d'être favorables au roi. La garnison française du château fut ensuite librement renvoyée en France.

Après cette première violation, la guerre se fit ouvertement. Les sires de Bossut et de Harchies surprirent Crèvecœur, Oisi (2), Esne (3), Lesdoing (4), Homecourt (5). Messire Philippe de Ravenstein et Jean de Luxembourg vinrent les joindre. Bohain se défendit mieux. Les bourgeois avaient livré la ville; dix-huit Français, qui formaient la seule garnison du château, refusèrent de se rendre. Sept furent tués; les onze autres furent pris et pendus. Monsieur Jacques de Luxembourg s'était enfermé à Beaurevoir; mais il avait trop peu de monde et fut contraint de traiter. Ces conquêtes de l'armée des Bourguignons furent enfin arrêtées par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, et le sire d'Esquerdes, qui commandaient en Artois depuis le départ du comte de Dammartin. Ils assemblèrent environ huit cents lances et quelques milliers de francs archers, marchèrent vers l'ennemi, qui se retira et perdit en peu de jours les châteaux qu'il avait si facilement gagnés (6).

Ce n'était pas de ce côté que le roi avait en ce moment dirigé ses desseins et son espoir. Se confiant à la sagesse et au savoir faire de monsieur d'Amboise, c'était à lui qu'il avait envoyé le plus de secours. Son armée avait reçu beaucoup d'artillerie, de francs archers et de nobles du ban et de l'arrière-ban; en outre, il avait attiré à lui nombre de Suisses. Tout était donc prêt pour essayer de conquérir la comté de Bourgogne. Toutefois le roi, afin de montrer plus de scrupule que son adversaire, envoya au duc Maximilien un héraut pour se plaindre de la violation des trêves, demandant réparation pour les dommages qui lui avaient été faits (7).

Sans tarder, le sire d'Amboise, dès le commencement de mai 1479, s'avança dans la Comté. Il s'empara d'abord des châteaux voisins de Dôle et se logea dans les villages des environs, mais avec grande précaution, afin de ne pas se laisser surprendre comme le sire de Craon. Ce fut lui, au contraire, qui se montra plus rusé que l'ennemi (8). La garnison de Dôle était peu nombreuse, car les Suisses ne venaient plus secourir les Comtois. Le prince d'Orange, sans hommes et sans argent, ne tenait nulle des promesses qu'il avait faites quand il avait excité la province à se déclarer contre le roi. Mais les bourgeois et le peuple de la ville avaient bon courage, surtout les étudiants de l'université de Dôle, qui montraient grande haine contre les Français. Un jour, monsieur d'Amboise envoya, jusque sous les murs de la ville, quelques hommes qui feignirent de vouloir surprendre les troupeaux de bœufs qu'on entretenait pour la provision, et qu'on faisait paître près du rempart, car le siége n'était pas encore commencé. Les écoliers sortirent à l'étourdie pour chasser ce petit nombre de fourrageurs, et tombèrent dans une forte embuscade; le chemin de la ville leur fut coupé, la plupart périrent, furent assommés dans les villages, ou

(1) *Boussu.* (G.)

(2) *Oisy.* (G.)

(3) *Esnes.* (G.)

(4) *Lesdain.* (G.)

(5) Je ne trouve pas ce nom dans le *Dictionnaire de tous les lieux de la France* par Barbichon ; peut-être faut-il lire *Hamcourt,* village à deux lieues et demie de Péronne. (G.)

(6) Le 29 mai 1479, le conseil de ville de Mons fut informé, par une lettre du seigneur de Boussu, que les Français avaient repris Crèvecœur et d'autres places; qu'ils s'approchaient du Hainaut, et étaient déjà à Cateau-Cambraisis. Le 1er juin, il lui fut donné communication d'une lettre de Philippe de Clèves, écrite de Cambrai le 30 mai, à minuit, et portant que les Français s'étaient emparés de Beaurevoir, qu'ils étaient devant Bohain, et menaçaient Cambrai. *Registres du conseil de ville de Mons.* (G.)

(7) Dans le manuscrit no 9675 C du fonds de Baluze conservé à la bibliothèque du roi à Paris, on trouve, aux fol. 167-168, une « Remontrance à faire au duc et à la duchesse d'Autriche, de la part du roi, par le héraut d'armes » N., au sujet des infractions commises par eux, ou leurs sujets, à la trêve commencée le 3 juillet 1478, et finissant au » 3 juin 1479. » Le roi s'y plaint des vexations commises contre les habitants de Tournay et du Tournaisis, de la prise de la ville et du château de Crèvecœur, de la ville et du château de Bohain, et du château de Beaurevoir, des incursions faites dans les pays de Vermandois et de Laonnais, des entreprises faites sur mer par les Flamands contre ses sujets, etc. (G.)

(8) Gollut.

jetés dans la rivière du Doubs par les paysans.

Ensuite on s'empara de Rochefort, de Gendré, de tous les lieux forts d'où pouvaient venir des secours, et tout étant ainsi disposé prudemment, la ville fut environnée. Elle se défendit avec une ferme vaillance; plus d'un assaut fut repoussé; mais comme la garnison ne suffisait pas à la longue contre une si nombreuse armée, les chefs ne pouvant plus faire venir des gens de la Suisse, s'étaient mis en peine pour se procurer des Allemands d'Alsace et du pays de Ferette. Le duc Sigismond y avait consenti, et cette troupe s'était mise en marche pour entrer à Dôle. Contre toute attente, le sire de Chaumont ne tenta nul effort pour arrêter son passage.

Cela donna quelque méfiance; mais on avait si grand besoin de secours, qu'on ne sut point se résoudre à refuser l'entrée à ces Allemands. Seulement, pour se donner quelque assurance de leur fidélité, on fit dresser un autel sous la porte de la ville : un prêtre revêtu de ses ornements portait le saint ostensoir; en présence des magistrats, les chefs faisaient, en passant, serment sur le corps de Notre-Seigneur de défendre bien et loyalement la ville; leurs soldats suivaient en ordre et levaient leurs piques en approbation du serment; les habitants de la ville donnaient à chacun un morceau de pain et un verre de vin, puis les faisaient asseoir à des tables qu'on avait dressées.

Ce fut au milieu de cet accueil tout confiant et cordial, que ces Allemands, gagnés par le sire de Chaumont, et qui avaient même reçu parmi eux beaucoup de francs archers travestis, se mirent à crier : « Ville gagnée! France, France! » Ainsi surpris, les gens de Dôle se défendirent encore, même sans espérance, car la porte était livrée et les Français arrivaient. Deux grands corps de garde eurent le temps de prendre les armes et se rangèrent en bataille sur la place; beaucoup de vaillants bourgeois vinrent se ranger près d'eux. Alors commença un sanglant combat devant l'église Notre-Dame, où depuis fut érigée une croix pour consacrer le lieu où avaient péri tant de braves gens, combattant pour le salut et les libertés de leurs villes. Mais, « contre puissant faible ne peut, » ainsi que le disaient des vers qu'on fit alors pour déplorer le malheur de Dôle. Tout fut saccagé : les habitants, vieillards, femmes, prêtres et enfants furent massacrés ou se dispersèrent dans les campagnes et les bois; d'autres se réfugièrent aux églises et furent mis à rançon; quelques-uns des principaux bourgeois, le sire de Thoisy et d'autres gentilshommes furent emmenés pour être livrés au roi. Après le pillage, le feu fut mis à la ville, et l'on épargna la seule maison où le sire d'Amboise avait pris logement.

Cette ruine de la principale ville de la Comté entraîna sans retard la chute de toutes les autres. La crainte avait saisi les esprits; d'ailleurs, il n'y avait nul moyen de défense. Le prince d'Orange, qui avait commencé la guerre, n'avait aucune constance et ne savait remédier à rien. Son oncle, le sire de Château-Guyon, rendit tout des premiers la ville de Poligny, et passa au service du roi. Salins, Arbois, Vesoul, Luxeuil, Faucogney, Mont-Justin, eurent bientôt ouvert leurs portes.

Auxonne fit plus de résistance et obtint de bonnes conditions : c'était une ville du duché; d'ailleurs elle était assez forte pour soutenir un long siége. Tout était donc soumis en Bourgogne, hormis Besançon, ville libre et impériale, qui avait eu les ducs de Bourgogne, non pour seigneurs, mais pour gardiens et protecteurs. Les habitants, se voyant pressés de tous côtés par les Français, se résolurent à traiter. Le sire d'Amboise les reçut aux mêmes conditions qu'ils avaient eues sous le feu Duc et sous son père (1). Henri de Neufchatel, chanoine de la cathédrale, et plusieurs députés de la ville se rendirent auprès du roi pour soumettre ce traité à son approbation ; il était pour lors à Nemours, et sur l'examen que le chancelier et monsieur du Lude firent d'après ses ordres des clauses de cette soumission, il la ratifia (2).

Il était alors en route pour aller visiter cette province de Bourgogne, qui lui était enfin soumise ; il passa d'abord à Notre-Dame de la Victoire pour s'acquitter de quelques dévotions, puis par Vincennes, Provins, la Champagne et Langres ; il arriva à Dijon, et y fit son entrée dans les premiers jours de juillet. Le 31 (3), il se rendit solennellement à Saint-Benigne, et jura sur les saints Évangiles de garder les franchises, libertés, immunités, droits et priviléges accordés par les ducs de Bourgogne aux maire, échevins et habitants de la ville de Dijon; déclarant que tous ses successeurs seraient tenus de faire le même serment dans la même église;

(1) *Voyez* page 126.

(2) Ordonnances, tome XVIII.

(3) Ordonnances.

il reçut en même temps le serment des habitants.

Le roi passa peu de jours à Dijon. Il régla quelques-unes des affaires du duché, et comme il n'avait plus pour le moment d'ennemis à combattre dans ces contrées, il résolut d'employer le sire d'Amboise et son armée à conquérir le duché de Luxembourg; déjà même, en passant près de Paris, il avait donné ordre qu'on dirigeât l'artillerie de ce côté (1).

Tout en donnant ses soins aux choses de la guerre et au gouvernement de son royaume, le roi ne se refusait jamais le contentement de ses désirs; son extrême dévotion et l'âge qui s'avançait ne le portaient pas à devenir plus chaste. Durant son séjour à Dijon, il trouva à son gré la veuve d'un gentilhomme de ce pays, qui se nommait la dame de Chaumergis, et lorsque peu après il revint en France, il la renvoya querir par un des valets de sa maison pour l'établir près de lui à Tours. Néanmoins le goût qu'il avait pour les femmes n'était pas pour lui un grand objet de dépense. L'année précédente, se trouvant un jour à Arras sans argent, il emprunta à Jacques Hamelin, un de ses serviteurs, la somme de trois cent vingt livres seize sous huit deniers, pour l'employer à ses plaisirs et voluptés (2), ainsi que cela a été trouvé écrit dans les comptes de ses dépenses (3).

Tandis qu'il était à Dijon, se réjouissant du bon état de ses affaires, il reçut de mauvaises nouvelles d'Artois qui demandaient toute son attention. Dès le moment où la guerre y avait recommencé, elle n'avait pas été heureuse pour les Français. Leur première entreprise avait été contre la ville de Douai (4). Elle avait une nombreuse garnison, commandée par le comte de Romont, le commandeur de Chantereyne, monsieur de Fiennes et le jeune Sallazar; elle faisait des courses sur tout le pays et y répandait un grand effroi. La ville était bien approvisionnée, et depuis deux ans on ajoutait chaque jour quelque nouvel ouvrage pour la rendre plus forte. Les Français de la garnison d'Arras résolurent d'y entrer par surprise. Ils marchèrent toute la nuit, se cachèrent dans les blés aux environs des murailles, et attendirent que la porte fût ouverte. Quelques-uns s'étaient vêtus en paysans et portaient du pain et des vivres; ils comptaient entrer comme gens venant au marché, puis se saisir de la porte et appeler les autres à leur aide. Par malheur, un bourgeois d'Arras, qui avait vu les apprêts et su le secret de cette entreprise, avait sur-le-champ envoyé à Douai une femme, bonne Bourguignonne comme lui, pour tout raconter à un de ses amis. Les magistrats et les capitaines de Douai, informés du complot, tinrent la porte fermée, firent avancer une coulevrine, et tirèrent sur le lieu de l'embuscade. Les Français, se voyant découverts, s'enfuirent à la hâte, laissant après eux les haches et outils de fer qu'ils apportaient pour briser les portes.

Ce fut en apprenant cette nouvelle que le roi entra en si grande colère contre les gens d'Arras, qu'il les fit tous, sans miséricorde, chasser de leur ville, et qu'il voulut en faire une nouvelle, sous le nom de Franchise. Rien ne fut plus triste et digne de miséricorde que tous ces pauvres habitants contraints à quitter, sans nul délai, leurs maisons paternelles, leurs meubles, leurs jardins, et s'en allant avec leurs femmes et leurs enfants, sans savoir où ils seraient conduits et quel long voyage on leur ferait suivre. Personne ne fut épargné; durant quelques jours, il ne resta pas un prêtre pour dire la messe, et les dortoirs du beau couvent de Saint-Waast servaient de logis aux francs archers.

Peu après cette déconvenue des Français, le comte de Chimay, Guillaume de la Mark, surnommé le sanglier des Ardennes, le sire du Fay, le sire de Luxembourg et d'autres capitaines se portèrent avec plus de dix mille combattants devant la ville de Virton (5), où se tenait une garnison d'aventuriers français, espagnols ou lorrains, qui faisaient mille maux à tout le pays de Luxembourg. Après que les murailles eurent été battues par les bombardes et l'artillerie, les assiégés, qui n'avaient nul moyen de se défendre contre tant de gens, demandèrent à composer.

La réforme des compagnies d'ordonnance, et le

(1) De Troy.

(2) Est-il bien vrai que l'on ait trouvé écrit, dans un compte de Louis XI, qu'il avait emprunté une somme, pour l'employer à ses plaisirs et *voluptés?* Je me permettrai d'élever du doute à cet égard, jusqu'à ce que le document cité soit produit. Dans les comptes de notre duc Philippe le Bon, qui certes n'était pas plus chaste que Louis XI, on trouve souvent renseignées des sommes reçues par lui, *pour en faire son plaisir et volonté*, c'est-à-dire pour les employer ainsi qu'il l'entendait, sans qu'il dût en être fait d'autre spécification. L'historien Mathieu, sur lequel s'appuie M. de Barante, n'aurait-il pas lu *volupté* pour *volonté*? (G.)

(3) Mathieu.

(4) Mollinet.

(5) Mollinet.

soin que le roi avait mis, par préférence, à renforcer l'armée de monsieur d'Amboise, avaient laissé le maréchal de Gié et monsieur d'Esquerdes hors d'état de rien tenter de considérable. Le duc Maximilien, encouragé par leur faiblesse, assembla sans nul empêchement, à Saint-Omer, une forte armée d'environ vingt-sept mille combattants. Elle se mit en marche le 25 juillet, et arriva devant Thérouenne (1). Le sire de Saint-André commandait la garnison, qui n'était que de quatre cents lances et de quinze cents arbalétriers. Lorsque la ville fut entourée et qu'on eut commencé à battre les murailles avec l'artillerie, on apprit que les Français arrivaient en force du côté d'Hesdin. Sur cette nouvelle, le Duc tint conseil; quelques-uns disaient que, n'ayant pas plus de huit cent vingt-cinq lances, il serait impossible de soutenir le choc des Français. Toutefois le Duc était jeune et vaillant; il désirait la bataille; on résolut de ne pas déloger sur-le-champ, et de voir du moins ce que les Français voudraient tenter.

Sallazar, qui était un des plus hardis et des plus vaillants chefs de l'armée, fut envoyé en avant avec cent vingt chevaux. Il tomba sur la troupe avancée de l'ennemi, dans le village de Tenau (2), la mit en déroute, et ramena cinquante ou soixante prisonniers. On sut par eux que les Français étaient à Blangy, et avaient le dessein d'attaquer le Duc dans la journée. Il ne pouvait laisser son armée disposée comme elle l'était pour le siége, séparée en trois corps qui ne pouvaient pas facilement se porter secours. L'ordre fut donné de lever les tentes et d'emmener à Aire les grosses bombardes, en ne gardant que les coulevrines volantes.

Ce mouvement sembla une fuite à la garnison de Thérouenne; du haut des murailles, elle criait maintes injures aux Flamands, les menaçant de l'armée de monsieur d'Esquèrdes qui allait arriver de Blangy. Les Flamands s'offensèrent de ces insultes, et demandèrent à grande instance qu'on les menât contre les Français. M. de Fiennes était maréchal de l'armée; il marcha en avant avec les sires Josse de La Laing, Jean de Berghes et de Mingoval, pour assurer le passage de la rivière de Cresaques. Ils y trouvèrent un petit pont, en firent construire un plus grand avec les charpentes du siége; l'armée passa tout entière, joyeuse et montrant bonne espérance par ses cris et ses chansons.

Pendant ce temps-là les Français avaient quitté Blangy, s'étaient avancés par Lisbourg, et campaient sur la montagne d'Enquin. Leur armée était moindre que celle du Duc; mais on y comptait cependant dix-huit cents lances et quatorze mille archers (3). L'artillerie était nombreuse. On y voyait une belle et énorme coulevrine, nouvellement fondue, qui se nommait la grande Bourbonnaise. Toute cette armée, au lever du soleil, descendait la montagne, qui resplendissait au loin, toute couverte d'armures, de lances et de canons. En avant se trouvait une autre colline nommée Esquinegate (4). Le sire de Baudricourt la monta avec l'avant-garde, et arrivé au haut, il aperçut l'armée des Bourguignons; elle n'était pas encore en ordre de bataille. Le duc Maximilien ordonna à Sallazar de soutenir l'escarmouche contre l'avant-garde des Français, et pendant ce temps on se hâta de ranger les troupes.

Les milices de Flandre, avec leurs longues piques, furent mises sur une seule ligne, chaque troupe s'appuyant l'une à l'autre, et peu d'intervalle entre chacune, de sorte qu'elle semblait disposée en herse. En avant, étaient cinq cents archers anglais, soutenus par trois mille arquebusiers allemands. Le peu de gens d'armes qu'on avait fut divisé en petites troupes de vingt-cinq environ pour escarmoucher sur les ailes et se porter où besoin serait. Toute la noblesse de Flandre et de Hainaut, quelques gentilshommes bourguignons demeurés fidèles à la duchesse Marie, le comte de Nassau, le comte de Romont avec ses gens de Savoie, et une foule de vaillants capitaines s'empressaient avec zèle à bien servir leur jeune prince.

Toute cette armée était remplie de haine contre les Français, contre leur roi perfide et cruel, contre tous ses capitaines, gens de rapine, sans miséricorde pour les peuples, nourris dans les guerres, et ne connaissant d'autre Dieu que leur épée. Une autre cause d'indignation, c'était de les voir commandés par le sire d'Esquerdes, lui qui avait été enrichi et illustré par la maison de Bourgogne, honoré de la Toison d'or, intime conseiller du duc

(1) Molinet. — Amelgard.

(2) Nous ne trouvons pas ce nom dans le *Dictionnaire de tous les lieux de la France* par Barbichon. (G.)

(3) Le registre de la collace de Gand, dont je donne ci-après un extrait, dit 1800 lances et 12,000 francs archers. (G).

(4) Esquinegate ou Guinegate, comme on appela la bataille.

Charles, et qui avait trahi madame Marie sa fille, peu de jours après qu'elle avait reçu son serment et lui avait donné toute sa confiance.

Avant que le combat commençât, le duc Maximilien conféra la chevalerie au sire Charles de Croy, et à quelques autres gentilshommes. Puis il parla ainsi : « Réjouissez-vous, mes enfants, voici enfin » la journée que longtemps nous avons désirée. » Nous avons à notre barbe les Français qui tant » de fois ont couru sur nos champs, détruit nos » biens, brûlé nos hôtels; il vous faut aujourd'hui » travailler de tout votre corps, mettre toutes vos » forces, vous servir de tout votre sens. L'heure » est venue, mes braves enfants, de bien besogner. » Notre querelle est bonne et juste. Demandez à » Dieu de vous aider, lui seul peut donner la vic- » toire. Promettez-lui de jeûner trois vendredis de » suite au pain et à l'eau en l'honneur de sa divine » passion, et si nous avons sa grâce, la journée est » à nous. » Tous ceux qui étaient autour de lui, et ceux qui plus loin, voyant sa bonne mine et son noble regard, s'imaginaient entendre ses paroles, lui répondirent qu'ils le feraient ainsi, et en levèrent la main. Chacun se rendit à son poste. Plusieurs chevaliers avaient désarmé leur bras droit et s'en allaient à la bataille le bras nu, pour montrer qu'ils ne craignaient pas les coups de l'ennemi.

Cependant les Français avançaient. Monsieur d'Esquerdes avait dans son armée de vaillants et illustres chefs. Le sire de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, pour lors un des grands amis du roi ; le sire de Curton, gouverneur de Limousin, cousin du comte de Dammartin ; le sire de Baudricourt, Le Moine Blosset; un nommé Jean le Beauvoisien, ancien et célèbre homme de guerre ; le sire de Torcy, grand maître des arbalétriers ; le sire de Joyeuse et d'autres. Monsieur d'Esquerdes leur parla aussi et leur rappela la renommée qn'avait la noblesse de France dans toute l'Europe, les grands exploits qu'elle avait faits, les Anglais qu'elle avait vaincus, gens assurément bien plus redoutables que ces chiens de rebelles qui s'obstinaient à ne point se soumettre à leur roi et légitime seigneur.

L'armée des Français avait marché vers Esquinegate, laissant ses bagages entre les deux collines, et le combat fut entamé vers deux heures. Les archers anglais ayant, selon leur coutume, fait le signe de la croix et baisé la terre, crièrent : « Saint- » George et Bourgogne ! » et commencèrent à tirer. Leurs traits et l'artillerie faisaient ravage parmi les Français; mais monsieur d'Esquerdes, formant une troupe de six cents lances suivie des archers d'ordonnance, la fit passer sur la droite, le long d'un bois, pour envelopper l'armée ennemie. Les gens d'armes bourguignons arrivèrent aussitôt de ce côté pour défendre l'aile gauche qui allait être enveloppée. Ils soutinrent d'abord le choc vaillamment. Toutefois les Français étaient nombreux et bons hommes d'armes; ils eurent bientôt le dessus; ayant passé entre l'armée du Duc et sa cavalerie, celle-ci se trouva coupée, et prit la fuite en désordre, les uns vers la ville d'Aire, d'autres sur la route de Saint-Omer.

Quand les gens d'armes de France virent cette déroute, ils se lancèrent à la poursuite des fuyards. C'étaient pour la plupart des gentilshommes et des chevaliers richement armés et vêtus, dont il y avait bonne rançon à espérer. Le sire Michel de Condé, le sire de la Gruthuse, Olivier de Croy, d'autres encore furent faits prisonniers. Un chevalier allemand, nommé Wolfgang de Polhein (1), le plus grand ami et favori du duc Maximilien, fut pris aussi. Le sire Philippe de Traisignies (2), qui portait une robe de drap d'or par-dessus une brillante armure, fut poursuivi jusqu'à la porte d'Aire par des gens d'armes qui croyaient que c'était le duc d'Autriche.

Pendant que la meilleure part des lances françaises s'étaient ainsi dispersée à la poursuite des Bourguignons, les francs archers continuaient leur attaque contre la forte ligne de gens de pied que commandaient le comte de Romont, le comte de Nassau et le duc Maximilien lui-même. Là fut le plus rude combat. Les archers anglais et les arquebusiers allemands firent un cruel ravage parmi les francs archers, tirant si serré qu'à peine ceux-ci avaient-ils le temps de tendre leurs arcs. Lorsqu'on arrivait sur le corps de bataille, toutes les attaques venaient se briser contre les longues piques des milices de Flandre, et les bâtons ferrés qu'elles avaient plantés en avant.

N'ayant plus le secours des compagnies de gens

(1) Polheim. (G).

(2) Ce trait n'appartient pas à Philippe de Trazegnies, il n'y avait point de personnage de ce nom dans cette maison, mais à Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein. De Reiffenberg. (G.)

d'armes, et se trouvant même sans chef principal, car monsieur d'Esquerdes tout le premier avait laissé la bataille pour donner la chasse aux gens d'armes bourguignons, les Français furent repoussés avec grand carnage. Les francs archers d'ordonnance furent eux-mêmes rompus et mis en désordre.

Le duc Maximilien commençait à les poursuivre avec ce qui lui restait d'hommes de cheval, quand arriva la garnison de Thérouenne, commandée par le sire de Saint-André; mais au lieu de venir à l'aide des compagnies de gens de pied, il se jeta, avec ce qui restait d'hommes d'armes, sur les bagages des Bourguignons. Il y trouva peu de résistance. Attirée par l'espoir d'un pillage riche et facile, une partie des francs archers laissa l'attaque commencée et vint prendre part au butin. Il était immense : les milices de Flandre traînaient toujours des équipages pourvus de toutes sortes de provisions; les riches gentilshommes avaient aussi des bagages chargés d'or, de vêtements magnifiques, de vaisselle d'argent. Parmi tous ces chariots, se tenaient les malades, les prêtres, les femmes qui suivaient l'armée avec leur petits enfants.

L'ardeur de la rapine et le désordre furent si grands, que presque toute cette foule sans défense fut égorgée : c'était une horrible pitié que d'entendre leurs cris, de les voir massacrer par les archers, ou fouler aux pieds des chevaux par les gens d'armes. Cette cruauté redoubla le courage des Flamands; ils restaient inébranlables derrière le rempart de leurs piques et de leurs pieux à pointe de fer.

Toutefois leur péril redoublait, et la journée allait être perdue pour le duc Maximilien; les Français venaient de se saisir de son artillerie, et commençaient à la tourner contre son armée. Pour lors le comte de Romont, voyant bien qu'un moment de plus et tout serait fini, résolut de tenter un dernier effort et de profiter du désordre des Français, désordre d'autant plus grand qu'ils se croyaient victorieux. Il rassembla ses gens, se jeta tout le premier du côté où l'artillerie venait d'être prise, parvint à la reconquérir, et sans se laisser arrêter par une blessure qu'il reçut à la jambe, il continua à pousser les Français. Bientôt ils furent entièrement rompus, et se mirent à leur tour en déroute, laissant à la merci de l'ennemi leur camp qui devint aussi la proie du pillage. En vain les gens d'armes, revenant de leur poursuite, tentèrent-ils de réparer ce malheur; c'était trop tard, ils arrivaient harassés, l'un après l'autre, sans savoir ce qui se passait sur le champ de bataille, et à grand'peine pouvaient-ils échapper eux-mêmes à ce péril imprévu. Toutefois ce ne fut point une défaite complète : l'armée française ne fut point détruite; monsieur d'Esquerdes se retira à Blangy, et recueillit une partie des gens qui lui restaient à Hesdin et dans les autres garnisons.

La bataille avait duré depuis deux heures jusqu'à huit heures du soir (1). Le duc Maximilien pouvait se dire victorieux, car il avait gardé le champ de bataille; mais la victoire lui avait coûté cher. Presque tous ses hommes d'armes avaient été tués ou pris. Jean, fils du bâtard Corneille, qui avait péri autrefois à Rupelmonde, Antoine d'Hallwin (2), le grand bailli de Bruges, et bien d'autres puissants gentilshommes périrent en cette journée. Le duc Maximilien y montra une extrême vaillance, et se

(1) Voici en quels termes le registre de la collace de Gand rend compte de cette bataille : « Le 7 août 1479, le duc Maximilien, avec toute son armée, qu'il venait de retirer de devant Thérouanne, où il avait mis le siége, se trouva en présence de l'armée française, forte de 1,800 lances et de 12,000 francs archers et autres, dans une plaine près de Blangy. L'affaire s'engagea sur les quatre heures de l'après-midi, et dura jusqu'à neuf. Le Duc, à l'aide des gens de pied flamands (*mids de hulpe van den voetghanghers van Vlaenderen*), remporta la victoire, et resta maître du champ de bataille. Guillaume Vutenhove portait l'étendard (de Flandre, ou de la ville de Gand?). On dit qu'il y resta 13,000 francs archers et hommes d'armes français, plutôt plus que moins (*eer meer dan min*), et des nôtres environ 3,000. »

M. Voisin, dans les extraits qu'il a donnés des Mémoires de Jean de Dadizeele, cite, parmi les gentilshommes flamands dont la valeur contribua au gain de la bataille, Jean de la Gruthuse, Jacques d'Halewin, Louis de Praet, Celard d'Halewin, Adrien Vilain, Josse Courtewille, Arnould Van Scoorde, Daniel Van Herzeele, Antheunis Vander Vicht, Jean de Dadizeele, Perceval Van Hemsrode, Louis de Baenst, Jacques de Vooght, Corneille Van Bonem, Josse Ghiselin, Antheunis Van Belle et Jean Van Nieuwenhove : il dit que tous ces gentilshommes furent faits chevaliers sur le champ de bataille même. Voy. *Messager des sciences et des arts*, année 1829-1830, p. 109-110.

On lit, dans les registres du conseil de ville de Mons, à la date du 25 septembre 1479, que, ce jour, le conseil reçut communication de lettres du duc Maximilien « contenant en » substance comment il s'était porté à la journée contre les » Français, dont il avait eu la victoire de la bataille, et » néanmoins il avait perdu ses bagages et joyaux : à cause » de quoi, plusieurs bonnes villes de Flandre et autres lui » avaient fait aucuns gracieux dons, requérant que de la » part de la ville de Mons fût fait le semblable, promettant » de reconnaître ce service. » (G.)

(2) Halewin (G.)

tint pendant presque toute la bataille au plus fort du danger. Dès la première attaque, bien qu'il eût rompu sa lance en se heurtant contre un homme d'armes, il abattit un franc archer, et fit lui-même prisonnier un gentilhomme breton, qui se rendit à lui pendant le moment le plus vif de la bataille. Charles de Croy, fils du comte de Chimay, empressé d'honorer sa chevalerie nouvelle, s'était lancé au secours de sire Guillaume de Goux qu'il voyait aux prises avec un homme d'armes français. Ses étriers se rompirent et il tomba; le Duc, apercevant son péril, s'en vint aussitôt avec Josse de La Laing et quelques Allemands pour lui porter secours, au risque d'être lui-même enveloppé. Ce courage acheva de lui gagner l'amour de la noblesse et de la chevalerie de Flandre.

Le courroux du roi fut grand (1) quand il reçut cette nouvelle. Il s'emporta contre monsieur d'Esquerdes qui avait, contre sa volonté si bien connue, hasardé l'honneur et le salut du royaume dans une bataille qu'il croyait plus perdue encore qu'on ne lui disait. Néanmoins, apprenant la grande perte des ennemis, il feignit de n'avoir ni crainte ni regret, se contenta des excuses de monsieur d'Esquerdes; puis il se hâta d'écrire aux bonnes villes que son armée avait remporté une grande victoire et détruit la fleur de la noblesse flamande. Partout on chanta des *Te Deum* et l'on alluma des feux de joie. Il était pourtant resté sept mille combattants sur le champ de bataille, et l'on avait perdu de vaillants hommes de guerre, entre autres Jean le Beauvoisien.

Le roi était surtout irrité qu'une victoire déjà gagnée eût été ainsi changée en défaite par la désobéissance et l'amour du pillage. Il chargea monsieur d'Esquerdes de semoncer les capitaines et surtout les gens de la garnison de Thérouenne. Il leur dit de sa part : « Le roi est averti du grand » dommage qui nous est advenu. Aucuns de vous » voudraient bien en jeter la faute sur moi, mais » c'est sans raison. J'ai fait tout mon possible, et » si vous aviez fait votre devoir contre les gens de » guerre aussi bien que contre les vivandiers, les » prêtres, les malades, les femmes et les petits » enfants; si vous n'aviez pas commis cette grande » inhumanité qui sera un scandale éternel pour le » règne du roi, vous eussiez gagné la bataille. Ce » n'est pas merveille si les pauvres paysans sont » contre vous et tuent vos gens dans la campagne, » car vous ne cessez de les maltraiter et de les » piller. »

(1) Comines. — Molinet.

On commença donc à ne plus agir si cruellement envers les gens du pays. On leur accordait merci lorsqu'on les faisait prisonniers; on leur promettait protection et repos s'ils revenaient cultiver leurs champs. Plusieurs se rassurèrent et quittèrent les bois où ils s'étaient réfugiés.

Mais ce qui importait surtout pour la guerre, c'était de mettre quelque discipline dans l'armée, et d'empêcher que le désir de piller n'y mît un si grand désordre. Le roi régla que les prisonniers et le butin seraient mis en un seul total, vendus à la criée, pour que le prix de la vente fût ensuite partagé également. Il pensait que les riches capitaines, étant les seuls qui pussent garder et nourrir des prisonniers, aimeraient mieux dorénavant en acheter à bon marché dans la vente que de s'occuper à en faire durant le combat; tandis que de leur côté les simples hommes d'armes et autres, à qui il serait interdit de rançonner les prisonniers sur le champ de bataille, n'auraient plus grande ardeur à en faire.

Il écrivait donc à son grand ami monsieur de Saint-Pierre : « Monsieur le grand sénéchal, à l'égard des gens d'armes qui sont dans Thérouenne, j'en ai toujours fait chef monsieur de Saint-André. Quant aux deux cents lances qu'il demande, il me semble que ce doit être : d'abord la compagnie de Joyeuse, et prêchez Manouri pour qu'il obéisse bien; secondement, la compagnie de monsieur Raoul de Lannoy, à qui j'ai baillé la charge qu'avait le Beauvoisien. J'entends qu'ils viennent par demi-bandes. Il faut que monsieur de Baudricourt s'en aille à Franchise (2); les autres compagnies, que vous avez déjà mises dedans, et qui ne sont commandées que par des lieutenants, lui obéiront mieux; ainsi il me semble que vous avez bien fait. Je vous envoie les lettres que m'a écrites le prévôt des maréchaux et les lettres que j'écris à monsieur de Saint-André et au prévôt. Je vous prie de remontrer à monsieur de Saint-André que je veux être servi à mon profit, et non par avarice, tant que la guerre dure, et s'il ne le veut de bonne grâce, faites-le-lui faire par force. Empoignez les prisonniers et mettez-les au butin comme le reste. Ceux que vous verrez qui pourraient me nuire, je vous prie qu'ils ne soient pas délivrés. Trouvez pour cela quelque bon expédient. Il faut

(1) Arras.

que les capitaines les achètent dans le butin, et ils les auront sûrement bon marché; puis ils s'obligeront à moi de ne les point délivrer d'un long temps que vous aviserez, et vous prendrez leurs engagements; alors ils les enverront dans leurs hôtels.

» Monsieur le grand sénéchal, je suis bien ébahi que les capitaines de monsieur de Saint-André et les autres ne trouvent pas bon que j'aie fait une ordonnance pour que tout soit au butin. Par ce moyen, ils pourront acheter tous ces prisonniers, même les plus gros, pour un rien; c'est ce que je demande, afin qu'une autre fois ils tuent tout, et ne prennent plus ni prisonniers, ni chevaux, ni pillage; alors nous ne perdrons jamais de bataille. Je vous prie, monsieur le grand sénéchal mon ami, parlez à tous ces capitaines, chacun à part; faites que la chose vienne comme je la demande, et incontinent que vous m'aurez fait ce service, avertissez-m'en pour me faire plaisir. Monsieur le grand sénéchal, je vous tiens pour mon procureur là où vous êtes, et je serai le vôtre là où je serai. Je vous envoie des Suisses pour garder Houdain, jusqu'à ce que monsieur de Moreuil y soit retourné; j'envoie deux mille livres à messire Tanneguy de Villeneuve pour le fortifier. Bapaume est d'Artois; ainsi ne perdez pas de temps à l'abattre, plus tôt que plus tard, et je m'ébahis que vous ayez tant tardé à le faire. Dites tout ceci à monsieur d'Esquerdes, à monsieur de Baudricourt et à monsieur de Maigny, car je ne leur écris rien, sinon qu'ils vous croient. Je vous prie, dites à monsieur de Saint-André qu'il ne vous fasse pas du rétif, car c'est la première désobéissance que j'aie jamais eue d'un capitaine. Je ne saurais vous enseigner de si loin; faites ainsi que vous le verrez pour le mieux; mais gardez qu'il ne reste un seul prisonnier dans Thérouenne. Monsieur le grand sénéchal, si monsieur de Saint-André fait mine de vous désobéir, mettez-lui vous-même la main au cou, et lui ôtez par force les prisonniers; et je vous assure que je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules. Mais je crois qu'il ne contredira pas, car il a n'en pas le pouvoir. Je crois que ce traître de paillard n'a jamais compris que je voulais que les capitaines achetassent les bons prisonniers pour y gagner. Monsieur le grand sénéchal, l'écuyer Chandios vous dira le surplus, et adieu. Écrit à Selommes, le 5 septembre. Monsieur le grand sénéchal, faites toujours escorter bien sûrement Chandios tant à l'aller qu'au retour. »

Si le duc Maximilien avait eu plus de hardiesse ou eût été mieux conseillé (1), il aurait profité du premier trouble des Français et serait entré dans Thérouenne, peut-être même dans Arras (2); mais le premier moment une fois manqué, il n'était plus en état de continuer une forte guerre. Les bagages de son armée avaient été pillés et détruits; une partie de son artillerie avait été emmenée avant que le comte de Romont eût pu la reprendre (3). Le pays, ravagé depuis trois ans, ne pouvait plus fournir aucune ressource. Il leva le siége de Thérouenne. Les milices de Flandre retournèrent chez elles, et ce fut deux mois après seulement qu'il put rassembler assez de monde dans la ville d'Aire pour tenir de nouveau la campagne (4). Il commença par aller faire le siége du château de Malaunoi (5). Il était défendu par un vaillant homme, nommé Raimonnet d'Ossagne le cadet, qui n'avait que cent vingt compagnons; pourtant il fit bonne résistance pendant trois jours, se laissa battre par l'artillerie, soutint l'assaut, et ne se rendit à merci que lorsque, deux tours étant forcées, il se fut retiré dans la troisième. Pour le punir de sa défense obstinée, on le pendit, ainsi que la plupart de ses compagnons. Le duc Maximilien continua à se saisir encore de quelques autres châteaux des environs.

Dès que le roi apprit la fin cruelle de Raimonnet d'Ossagne, mis à mort de sang-froid, trois jours après avoir été reçu à merci, il résolut d'en tirer une éclatante vengeance. Il ordonna à son prévôt, Tristan l'Hermite, de prendre cinquante des principaux prisonniers que les Français avaient entre les mains, et d'aller les pendre dans les lieux les plus apparents de la province. Tristan se mit à la tête de huit cents lances et de six mille francs archers. Il vint d'abord devant la porte de la ville

(1) Mais, si les milices de Flandre voulurent retourner chez elles, comme l'auteur le dit un peu plus bas, et comme c'était leur usage après quelque grande bataille, comment Maximilien aurait-il pu poursuivre ses succès? (G.)

(2) Amelgard.

(3) Comines.

(4) Le 2 octobre 1479, Maximilien écrivait, d'Aire, aux communemaîtres et échevins de Malines, qu'il avait déjà pris la ville de Lillers, et qu'il faisait assiéger, par le comte de Romont, lieutenant général de toute son armée, le château de *Maleunoy*, lequel il espérait avoir bientôt en son obéissance. Cette lettre se conserve en original dans les archives de la ville de Malines. (G.)

(5) Molinet. — De Troy. — Legrand.

d'Aire, où avait été exécuté Raimonnet, et là il pendit sept des prisonniers. De là il s'en alla devant Saint-Omer, Douai, Lille, toujours faisant ainsi que le roi lui avait commandé. Pour se conformer à sa volonté et choisir les meilleurs prisonniers, il avait pris Wolfgang de Polhein, et l'allait pendre tout comme les autres ; mais le roi, qui avait su combien le duc Maximilien aimait ce jeune seigneur, ne voulut pas lui faire cette offense et ce chagrin. Il envoya ordre de le garder en prison. Le messager arriva à temps pour sauver le sire Wolfgang.

Le soin qu'avait pris le roi pour qu'il fût épargné, la diligence du message qu'il expédia furent fort remarqués, et une erreur produite par le nom de Polhein fit répandre le bruit qu'il s'en était fallu de peu que Tristan ne pendît le fils du roi de Pologne (1).

La troupe de Tristan était assez forte pour servir à autre chose qu'à le protéger dans son office ; elle entra dans le comté de Guines, y fit les plus grands ravages et brûla dix-sept châteaux.

Mais ces courses dans les campagnes, quelque mal qu'elles pussent faire, causèrent un bien moindre dommage au duc Maximilien que ce qui se passait alors sur mer. Depuis le commencement de la guerre, les vaisseaux de chaque parti faisaient mutuellement des pirateries ; mais cette fois Coulon, vice-amiral de France, ayant armé plusieurs navires, s'en alla à la rencontre de la flotte de Hollande et de Zélande qui revenait de la pêche du hareng. C'était une des grandes richesses de ce pays, qui avait depuis longtemps coutume de vendre du poisson salé à tous les États de la chrétienté. La flotte presque entière fut prise et emmenée dans les ports de Normandie (2). Ce fut un désespoir parmi les Hollandais. Ils équipèrent alors quelques vaisseaux armés pour défendre et protéger leurs pêcheurs ; Coulon dispersa cette nouvelle flotte et s'empara encore des navires chargés de poisson. Peu après il saisit de même un convoi qui apportait de Prusse les seigles nécessaires à la nourriture du pays. Jamais, depuis cent ans, les Flamands et les Hollandais n'avaient, disaient-ils, éprouvé une pareille calamité. L'ardeur des villes et des bourgeois pour faire la guerre à la France s'en trouva fort refroidie.

La bataille de Guinegate avait encore plus changé la volonté du roi. Du jour où il sut cette mauvaise nouvelle, sa résolution fut prise de faire la paix, mais sans se presser, aux meilleures conditions, en donnant autant d'embarras qu'il pourrait au duc Maximilien, et profitant de toutes les bonnes occasions.

Pour ne rien faire paraître de ses desseins et se trouver prêt à tout, il continua à s'occuper de réformer son armée. L'année précédente il avait commencé à détruire les compagnies d'ordonnances, maintenant il songea à se passer des francs archers. Pour cela, il fallait avoir des Suisses en grand nombre. Ce fut une de ses principales affaires. Les traités, et notamment celui qui avait été signé à Lucerne, au mois d'avril 1477, portaient que les Suisses lui fourniraient six mille hommes valides et guerroyants. Depuis la conquête et la parfaite soumission de la comté de Bourgogne, les seigneurs des ligues ne se regardaient plus comme obligés envers le duc Maximilien, qui d'ailleurs ne payait nullement les sommes promises. Il était beaucoup trop pauvre pour solder cette jeunesse des Suisses, qui voulait à toute force porter les armes et gagner de l'argent.

Tout favorisait donc le dessein du roi (3), et il pouvait, soit obtenir l'exécution de la promesse qu'on lui avait faite d'envoyer six mille combattants à sa solde, soit enrôler une foule d'aventuriers suisses. Aussi jamais ne dépensa-t-il autant d'argent et n'envoya-t-il autant d'ambassadeurs en Suisse que dans le cours de cette année et de la suivante. Il le fallait bien, tant pour presser l'accomplissement des traités que pour veiller de près sur toutes les pratiques qu'on pouvait tenter contre lui dans un pays dont l'alliance était à prix d'argent. D'ailleurs, ce n'était pas sans inquiétude que les Suisses voyaient entre ses mains la comté de Bourgogne ; il leur semblait un dangereux voisin.

Ainsi il importait au roi de rendre cette possession tranquille, et de prévenir des révoltes qui pouvaient si facilement trouver un appui. Le prince d'Orange était fort décrié : il avait fait tant de promesses qu'il n'avait pas tenues, et répandu tant de vaines espérances, que l'on n'avait plus nulle confiance en lui. Le roi s'attacha à gagner les principaux gentilshommes qui avaient fait la guerre avec ce prince et mieux que lui. Claude de Vauldrey était mort à la suite de ses blessures ; son frère Guil-

(1) De Troy.

(2) Amelgard. — Legrand.

(3) Amelgard. — De Troy.

laume passa au service du roi et fut bientôt employé auprès des Suisses. La noblesse du duché fut aussi traitée avec douceur et caresse. Le sire de Vergy, qui avait été fait prisonnier devant Arras au commencement de la guerre, était depuis plus de deux ans enfermé dans une cage, les fers aux pieds et aux mains (1), refusant toujours de faire serment; le roi parvint enfin à gagner la dame de Vergy sa mère; elle persuada à son fils que se soumettre serait chose plus sage et plus profitable; en effet toutes ses terres lui furent restituées, et il reçut en surcroît plus de dix mille livres de rente (2); il eut aussi des commissions pour la Suisse. Un autre seigneur du duché, le sire Claude de la Guiche (3), qui avait été enfermé au château de Blois, fut mis de même en liberté. Parmi les anciens serviteurs du duc de Bourgogne que le roi envoya auprès des ligues, un de ceux qui eut le plus sa confiance fut le sire Antoine de Bussi Lameth, fils de ce sire de Lameth (4) qui avait fait tant de messages entre le feu duc Charles et le duc de Bretagne, et que le roi avait voulu faire prendre en 1464. Le sire de Lameth avait, comme son fils, quitté le service de mademoiselle de Bourgogne, et devint chambellan, conseiller, bailli de Lens en Artois et d'Autun en Bourgogne, capitaine de la Grosse-Tour de Bourges et lieutenant du roi en Berri.

Ce fut ainsi qu'à force d'argent, et surtout par la bonne conduite de monsieur d'Amboise, le roi parvint à avoir des Suisses tant qu'il voulut, et à tenir la Bourgogne en parfait repos. Son pouvoir y était si bien établi, que Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, crut devoir prendre de lui des lettres d'abolition pour les voyages qu'il avait faits en Suisse et les traités qu'il y avait conclus dans l'espoir de défendre la Comté. Il n'était pourtant ni sujet du roi, ni obligé à rien envers lui, lorsqu'il s'était mis en peine d'empêcher la conquête de son pays.

Près de là, en Savoie, le pouvoir du roi s'était encore augmenté. Madame Yolande, sa sœur, était morte l'année précédente, le 29 août 1478. Son fils, le duc Philibert, n'avait encore que douze ans; il y eut d'assez grands embarras pour régler la régence (5). Les oncles du duc et les principaux seigneurs résolurent de s'en rapporter au roi. Il nomma au gouvernement de Savoie et de Piémont le comte de La Chambre, et laissa la garde du jeune prince à Étienne de Grolée, seigneur de Luys, à qui il l'avait déjà confiée quelques années auparavant, pendant que la duchesse Yolande était prisonnière du duc de Bourgogne.

La discorde se mit bientôt entre le comte de La Chambre et le sire de Luys. Le roi envoya successivement en Savoie le comte de Dunois, et le prince de Tarente avec le sire de Comines; comme les affaires ne s'arrangeaient pas, il se fit amener le jeune prince par le sire de Luys, qui était son pensionnaire. Le duc Philibert passa quelque temps à Bourges et à Tours auprès du roi, et de là fut ramené à Chambéri, par monsieur Louis d'Amboise, évêque d'Alby. Ce ne fut pas encore la fin des troubles de Savoie, mais le roi avait moins que jamais à craindre de ce côté.

S'il continuait à s'entremettre des affaires d'Italie, c'était afin de tout pacifier. Les Génois lui envoyèrent des ambassadeurs pour excuser leur révolte contre le duc de Milan, et ils lui montrèrent une complète soumission comme à leur seigneur souverain. Le roi fit bon accueil à messire Hector de Fiesque, leur député, écouta tout ce qui lui fut exposé en leur nom, et répondit que, puisque leur bonne volonté était si grande, il pourrait entendre à leurs propositions. Toutefois il n'avait nullement le désir de garder la seigneurie directe d'une ville si turbulente et qui avait souvent causé tant d'embarras aux rois de France ses prédécesseurs. « Les Génois se donnent à moi, disait-» il familièrement, et moi je les donne au » diable. »

Son alliance avec la Castille devenait de plus en plus complète et sincère. Le cardinal Mendoça avait la plus grande part au gouvernement des royaumes de Ferdinand et Isabelle, et n'était pas plus leur serviteur qu'il ne l'était du roi de France; il mettait tous ses soins à leur inspirer une tendresse pleine de respect pour le roi Louis (6). En effet, sa bonne volonté tarda peu à leur profiter. Le roi de Portugal, privé de l'appui de la France, fut contraint de faire la paix, et de renoncer à toute prétention sur la couronne de Castille. Au mois de juillet 1479, l'évêque de Lombez ramena d'Espagne à Paris une grande ambassade à qui le roi fit

(1) Muller. — Legrand.
(2) Comines.
(3) Histoire généalogique.
(4) Antiquités d'Amiens.
(5) Guichenon.
(6) Lettres de l'évêque de Lombez, dans Legrand.

rendre les plus pompeux honneurs (1). Le prévôt des marchands et les échevins allèrent hors de la ville au-devant des ambassadeurs de Castille, et leur entrée fut magnifique. L'évêque de Lombez, qui était en même temps abbé de Saint-Denis, les festoya dans son abbaye, et le comte de Meulan, que chacun n'appelait jamais que maître Olivier, leur fit les honneurs du château de Vincennes. Le roi n'oublia point de leur faire donner de riches présents.

Peu de temps après, la ville de Paris reçut avec plus de solennité encore le duc d'Albanie, qui s'était échappé de la prison où le retenait le roi d'Écosse son frère. Le roi donna ordre qu'il fût traité comme fils de roi, et le défraya de toute sa dépense. Ce grand accueil fait au duc d'Albanie ne pouvait que plaire au roi Édouard, qui était alors en guerre avec le roi d'Écosse. Toutefois le roi Louis, ménageant les antiques alliances qu'il avait avec les Écossais, ne voulut accorder nul secours ni favoriser en aucune façon les projets du duc d'Albanie contre son frère Jacques III. Seulement il lui procura un noble et riche (2) mariage avec Anne de la Tour, de la maison d'Auvergne, et le fit accompagner d'un grand cortége lorsqu'il se rendit en Auvergne pour célébrer ce mariage. Il passa ensuite assez longtemps en France, toujours bien traité et tenu comme en réserve, pour se servir de lui selon l'occasion et d'après les termes où l'on serait avec l'Angleterre.

Malgré tous les efforts du roi pour conserver le grand crédit qu'il avait en Angleterre, c'était une chose si extraordinaire et si nouvelle que de voir un roi anglais et ses conseillers dociles à tout ce que désirait un roi de France, que cela ne pouvait guère durer. Le peuple était grandement mécontent de se voir ainsi vendu à ses anciens ennemis, il ne prenait intérêt qu'aux Flamands, se réjouissait de leurs victoires, s'inquiétait de leurs mésaventures, ne désirait rien tant que de leur porter secours. Lorsque le roi Édouard était contraint à assembler les états du royaume en parlement, il y avait toujours un parti très-fort contre la France, et la complaisance qu'on lui montrait excitait de grands murmures. En cet état, il était inévitable que plusieurs conseillers craignissent de trop offenser la volonté de tout le royaume, et le roi Édouard lui-même devait se sentir quelque peu ébranlé dans son amitié pour le roi de France.

On commençait donc à pratiquer de secrètes intelligences contraires aux assurances publiques. C'était surtout par le duc de Bretagne que passaient les diverses propositions d'amitié et d'alliance entre l'Angleterre et le duc Maximilien; car jamais aucun traité ni aucun serment ne pouvaient enchaîner la vieille haine de ce duc et de quelques-uns des conseillers de Bretagne contre le roi. Il n'ignorait pas ce qui se complotait contre lui dans cette cour; il y envoyait souvent, faisait rappeler au duc les promesses qu'il avait récemment jurées, le sommait de les tenir, et ordonnait qu'on lui remontrât bien que le duc d'Autriche et les Flamands ayant attaqué le royaume, le cas d'alliance défensive était échu. Cela ne changeait en rien la mauvaise volonté qu'on avait pour lui en Bretagne, et qui était devenue plus hardie depuis la journée de Guinegate.

Alors le roi prit la résolution de donner au duc de Bretagne l'inquiétude de voir se réveiller ces vieilles querelles des maisons de Blois et de Montfort, qui avaient si longtemps divisé la Bretagne. Jean de Brosse, fils du maréchal de Boussac, qui était mort dans les commencements du roi Charles VII, avait épousé Nicolle de Blois, unique héritière de la maison de Blois. Beaucoup de traités, une longue possession reconnue par les rois de France, des hommages reçus, avaient confirmé le duché dans la maison de Montfort. Néanmoins, par acte du 5 janvier 1480, le roi acheta tous les droits de Nicolle de Blois, se chargeant de payer la dot de trente-cinq mille livres promise en mariage à Paule de Brosse, qu'avait épousée le comte de Nevers. Il se trouvait ainsi le maître d'élever des prétentions au duché de Bretagne; mais il avait tant d'autres embarras, que ce contrat n'était qu'une vaine menace; aussi le duc n'en devint-il que plus empressé à conclure la nouvelle ligue qui se préparait entre l'Angleterre, la Flandre et la Bretagne.

Ayant donc renoncé à posséder tout l'héritage du duc de Bourgogne, se contentant d'en avoir une partie, et ne souhaitant plus que de se l'assurer par une bonne paix, le roi en revint à s'occuper davantage des affaires de son royaume. Il avait plus d'un grief contre le duc de Bourbon, et jusque-là il ne lui avait témoigné en rien son ressentiment. Depuis quelque temps il avait recueilli un nommé Jean Doyat, ancien élu de la ville de Cusset (3).

(1) De Troy.

(2) Histoire généalogique de la maison d'Auvergne.

(3) Chabrol, Coutumes d'Auvergne.—De Troy.—Legrand.

Longtemps payé par le roi pour épier le duc de Bourbon, son seigneur et son maître, cet homme avait subi, pour ses méfaits, quelque condamnation dans la justice du Bourbonnais. Chassé de son pays, il était devenu un des favoris du roi, un autre maître Olivier. Il dressa un mémoire contre le duc de Bourbon, et rapporta les abus qui se commettaient dans ses seigneuries. Selon lui, le duc de Bourbon avait des archers et gens armés, que ses officiers employaient à vexer et contraindre les habitants; il fortifiait ses places; il faisait battre monnaie; il interdisait à ses vassaux d'appeler de sa justice à celle du roi, et avait même fait mettre à mort, de nuit et par violence, ceux qui avaient voulu se rendre appelants; il avait exclu de l'assemblée des états d'Auvergne et de Bourbonnais les députés des villes affectionnées au roi, et n'y admettait que ses propres officiers.

Sur ce rapport transmis au chancelier, le roi écrivit au parlement et au procureur général de faire informer. Jean Doyat lui-même et un conseiller au parlement furent nommés commissaires pour l'enquête. Ils se rendirent sur les lieux, et lorsqu'ils eurent rapporté les documents recueillis à leur diligence, le chancelier du duc de Bourbon, son procureur général, le capitaine de ses gardes et ses principaux officiers, furent ajournés devant le parlement.

Le duc de Bourbon ne reçut point humblement un tel affront; son chancelier fut chargé de déclarer que son maître ne désavouait en rien ses officiers et qu'ils avaient agi par ses ordres : c'est ce que le duc reconnaissait par lettres authentiques. La procédure fut longue. Sans doute il pouvait bien y avoir quelque vérité dans les imputations de Jean Doyat, car les seigneurs en agissaient souvent ainsi envers leurs vassaux, sans se soucier de la puissance du roi. Néanmoins il n'y avait dans le royaume, et surtout parmi les gens de Paris, qu'une voix en faveur du duc de Bourbon. On ne voyait en tout ceci qu'un complot de gens de bas lieu et méprisés de tous, pour détruire un bon et loyal seigneur. Il passait pour opposé au roi, c'en était assez pour avoir la bonne volonté du peuple. Aussi parlait-on avec grande indignation de maître Hallé, avocat du roi, qui plaidait, disait-on, contre Dieu et la raison pour soutenir cette accusation. Elle n'eut aucune suite; le parlement renvoya absous les officiers du duc de Bourbon. Mais le roi, pour le braver, n'eut pas honte de nommer Jean Doyat gouverneur d'Auvergne. Il fit aussi prendre et traduire devant le parlement Geoffroi Herbert, évêque de Coutances, principal conseiller du duc. Son procès fut fait sur certaines imputations de sorcellerie et astrologie, et quelques autres mauvaises pratiques. Le parlement ordonna qu'il serait tenu en prison à la Conciergerie, et le temporel de son évêché fut saisi.

Le roi n'était point en meilleure intelligence avec le duc de Lorraine (1). L'année précédente il avait fait avec lui un traité d'alliance que sans doute il n'avait point le dessein d'exécuter, car par ce traité il lui concédait le duché de Luxembourg et la comté de Bourgogne, sur lesquels il était loin alors d'abandonner ses prétentions. Depuis il avait conçu quelques alarmes, et même assez fondées, de voir le duc de Lorraine devenir héritier de son grand père le roi René. C'était en effet à quoi travaillait ce prince; il s'était fait consentir un bail pour le duché de Bar, et il en avait pris le gouvernement. Il s'était depuis rendu en Provence, et avait, disait-on, espérance de faire changer le testament que le roi René avait fait trois années auparavant en faveur de son neveu Charles d'Anjou.

Heureusement le roi avait en Provence de grands partisans, et surtout messire Palamède de Forbin, qui conduisait tout en ce pays-là. L'esprit du vieux roi René était fort affaibli; on en profita pour lui conseiller d'exiger que le duc de Lorraine quittât les armes de son duché et de sa maison pour prendre l'écusson d'Anjou. Le duc René s'y refusa, et dit qu'il pouvait seulement écarteler ses armoiries. Cela ne satisfit point la fantaisie du vieillard et le courrouça contre son petit-fils. Bientôt le roi de France, inquiet, envoya en Provence le sieur de Blanchefort, maire de Bordeaux, et maître François Genas, général des finances, pour veiller à ses intérêts. Ils comptèrent de fortes sommes et donnèrent de riches présents au roi René ainsi qu'à ses conseillers. Le duc de Lorraine, craignant à son tour qu'il ne lui arrivât malheur, s'embarqua précipitamment, et, pour ne point risquer de traverser le royaume, il s'en alla prendre terre à Venise.

Bientôt le roi, se prévalant de la donation que lui avait faite madame Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, envoya réclamer le duché de Bar. Le duc de Lorraine n'était pas encore de retour; sa mère, madame Yolande d'Anjou, était une princesse fière et courageuse, elle répondit que le roi

(1) Histoire de Lorraine et de Bourgogne — Histoire du roi René. — Legrand.

n'avait qu'à faire selon sa volonté, mais qu'elle n'abandonnerait pas le duché de Bar. Plus sagement conseillée, elle demanda à attendre le retour de son fils. Pendant ce temps le roi obtint du roi René un bail de six années qui lui donnait le gouvernement et la garde du duché de Bar. Le sire Bertrand de La Jaille fut nommé commissaire pour en faire la remise aux gens du roi; mais comme ils avaient dans leurs instructions de ne laisser insérer dans le procès-verbal ni la clause de six ans ni la rente du bail, dont la suppression eût semblé constater une prise de possession définitive, la remise ne se fit point.

Dès que le roi en fut informé, il employa tous ses moyens accoutumés pour vaincre la résistance du sire de La Jaille. Il lui fit écrire par maître Cerisais et par d'autres amis qu'il avait en France; on lui offrit des récompenses; tout fut inutile. « Tâchez du moins, écrivait le roi à ses commis- » saires, de glisser dans le procès-verbal quelque » bon mot dont on puisse se servir par la suite. » Enfin il en fallut passer par l'exigence du sire de La Jaille.

Mais la duchesse Yolande et son fils ne reconnaissaient pas pour valide le bail consenti au roi; ils représentaient un acte du 15 novembre 1476, par lequel le roi René protestait d'avance contre toute disposition qu'il pourrait prendre à l'avenir au préjudice de madame Yolande sa fille et du duc René son petit-fils, qui seuls devaient, disait-il, posséder le duché de Bar que leur assurait son testament.

Lorsque ensuite advint la mort du roi René, le 10 juillet 1480, elle ne termina point ce différend; Charles, comte du Maine, hérita de la Provence; le roi réunit l'Anjou à la couronne; la ville de Bar et quelques autres furent tenues au nom du roi, le reste du duché de Bar était soumis au duc de Lorraine, qui prétendait avoir droit à le posséder en entier.

Au commencement de l'année 1480 (1), le roi se trouvait en bien meilleure situation que le duc Maximilien, soit pour continuer la guerre, soit pour faire la paix à des conditions avantageuses. Son armée de Bourgogne traversait la Champagne, sous le commandement de monsieur d'Amboise, pour aller attaquer le Luxembourg. Le sire d'Esquerdes était le principal chef des garnisons de l'Artois. Le roi n'avait donc rien à redouter des entreprises de son adversaire. Au contraire, le duc Maximilien voyait chaque jour croître ses embarras : la guerre de Gueldre n'était pas un des moindres.

Aussitôt après la mort du duc Charles de Bourgogne, et encore bien plus lorsque le duc Adolphe de Gueldre eut été tué devant Tournay, les gens de Nimègue et de quelques autres villes s'étaient élevés contre la domination bourguignonne (2). Réclamant la nullité de la cession que le vieux duc Arnould avait faite au duc Charles en déshéritant son fils, ils avaient sommé madame Marie et le duc Maximilien de mettre en liberté leur légitime seigneur, le jeune fils du duc Adolphe. Comme ils n'obtinrent point de réponse, ils mandèrent madame Catherine de Gueldre, tante de ce jeune duc, et la firent régente.

Messire Guillaume d'Egmont était gouverneur de la Gueldre pour la duchesse de Bourgogne. Il s'avança sans précaution contre les gens de Nimègue, fut saisi dans sa marche avec le sire d'Iselstein, et jeté dans une dure prison; plusieurs de ses serviteurs furent même mis à mort. Les habitants de Nimègue appelèrent d'abord pour les gouverner, sous l'autorité de leur régente, le duc Frédéric de Brunswick. Il se mit à leur tête; mais comme il voulait épouser madame Catherine, et qu'elle n'y consentit point, il abandonna les gens de la Gueldre. Alors ils choisirent un autre avoué ou gouverneur. Ce fut messire Henri de Schwartzemberg, évêque de Munster, ce vaillant prélat qui avait si bien combattu au siége de Neuss.

Son premier soin fut de rechercher l'appui du roi de France. Le sire Perceval de Dreux et maître Franberge (3), maître des requêtes, furent envoyés par ce prince, au mois de janvier 1480, pour conclure un traité avec les députés de Catherine de Gueldre, de l'évêque de Munster et des habitants de Zutphen. Les ambassadeurs de France exigèrent que le duché de Gueldre et le comté de Zutphen s'engageassent pour le présent et l'avenir à aider et servir le roi et le royaume de France envers et contre tous, nommément contre le duc Maximilien,

(1) 1479, v. st. L'année commença le 2 avril.

(2) Chronique de Hollande. — Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — Legrand.

(3) Sur cette ambassade de Perceval de Dreux et de Pierre Framberg (et non *Franberge*), voy. une notice de M. Gaillard dans le tome IV des Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi. (G.)

madame Marie sa femme et leurs enfants, ainsi que contre le duc de Clèves et ses descendants. Le roi voulait qu'on remît des lettres patentes à ses ambassadeurs, portant promesse de faire sur-le-champ mortelle guerre à ses susdits ennemis.

De leur côté, l'évêque de Munster et madame Catherine de Gueldre demandaient que le roi s'obligeât à ne faire ni paix ni trêve, tant que le jeune duc de Gueldre ne serait pas remis en liberté, rendu à ses sujets, et en possession de toutes ses seigneuries. Le roi consentait volontiers à ces conditions, remarquant toutefois qu'il était souvent à propos de conclure des trêves de peu de durée; il promettait d'y comprendre toujours ses alliés de la Gueldre.

Enhardis par leur traité avec le roi, ils recommencèrent la guerre contre le duc Maximilien, obtinrent de nouveaux avantages, repoussèrent ses troupes à grand'perte jusqu'à Bois-le-Duc, et furent arrêtés dans leur poursuite seulement par les renforts qu'amena le duc de Clèves (1).

Cependant la marche du sire de Chaumont vers le Luxembourg était commencée; il devenait pressant de lui résister. Le duc Maximilien chercha à conclure quelque accommodement avec la Gueldre; ses propositions ne furent pas écoutées.

D'un autre côté, tout était dans le plus complet désordre en Hollande. Les guerres des Hoeks et des Kabelljauws avaient recommencé avec la même fureur que dans les anciens temps. La noblesse, comme la bourgeoisie, était divisée, et l'on ne voyait qu'entreprise d'une ville sur l'autre, violences, pillages, séditions contre toute autorité. Le seigneur de La Vère, gouverneur de Hollande, ne pouvait ou ne savait pas remettre le bon ordre dans le pays. Il était accusé de négligence, de faiblesse et d'incapacité, surtout par la faction des Kabelljauws. Il y avait une forte cabale auprès du duc Maximilien pour le faire destituer de cet office; mais c'était un si puissant seigneur, qu'on ne pouvait prendre légèrement une telle résolution. En outre, pour achever la calamité de cette malheureuse province, elle soutenait une guerre cruelle avec les gens de la Gueldre, qui, ayant des ports sur le Zuyderzée, étaient en grande rivalité de commerce et de pêche avec les Hollandais.

Une si triste situation, et la consternation qu'avaient répandue dans les villes de Flandres les désastres de la flotte, avaient fait résoudre au conseil du duc Maximilien de ne mettre sur pied aucune armée pendant l'année 1480, et de renforcer seulement les garnisons des frontières de l'Artois.

Mais on ne pouvait rester sans défense contre les gens de la Gueldre et contre le sire d'Amboise. Il fallut donc convoquer les états de Flandre; ils s'assemblèrent à Gand. Maître Carondelet, chancelier du Duc, exposa la situation des affaires, et demanda une aide pour entretenir mille lances, afin de défendre le pays de Luxembourg. Les Gantois répondirent qu'ils étaient déjà trop foulés d'impôts, que d'autres villes avaient été plus ménagées, qu'ils avaient promis de fournir à la défense des places et forteresses de Flandre, et tiendraient leur promesse, mais qu'ils ne voulaient rien faire pour le Luxembourg. Les trois autres membres de Flandre, Ypres, Bruges et le Franc, firent la même réponse.

Le duc Maximilien était à Bruxelles. Son indignation fut grande lorsqu'il sut de quelle façon les Gantois avaient reçu une si juste demande; il leur écrivit: « Puisque vous êtes en un tel désordre et une telle désobéissance envers nous, mieux nous sera de trouver appointement avec le roi, et pour cela lui accorder tout ce qu'il voudra demander. S'il nous convenait d'en agir ainsi, la chose pourrait bien tourner à votre grand dommage et confusion; car alors nous aurions moyen de vous démontrer que vous êtes tenus d'entendre et obéir à votre naturelle princesse et à nous votre prince. »

Les doyens des métiers furent assemblés, et il leur fut fait lecture de la lettre. Le courroux de leur prince les touchait si peu, que, comme pour le braver, ils ordonnèrent la levée d'une taille assez forte pour réparer les fossés de la ville. Il y eut quelques murmures contre cette taxe, et les bourgeois bannirent deux cents personnes, entre autres deux des conseillers du Duc. Parmi ceux qui s'étaient opposés à l'impôt, était un nommé Guillaume Vanderstaghe (1). Il s'était réfugié à Bruges; les Gantois le réclamèrent. Le Duc fit défense de le leur livrer; ils s'emportèrent en menaces, et bientôt on fut au point de craindre une guerre entre les deux villes. De part et d'autre les métiers avaient levé leurs bannières et se tenaient en armes. Les écluses de Gand furent même ouvertes et la campagne inondée.

(1) Rapport de Wliestède, espion du roi en Flandre. Manuscrit de la collection de Legrand.

(2) *Vandersteghen*, selon M. de Reiffenberg. (G.)

L'embarras du duc Maximilien était donc extrême. Il ne savait où trouver de l'argent. Le prince d'Orange lui en demandait pour les affaires de Bourgogne, et montrait que tout était perdu, si on ne le mettait en état de tenir les promesses qu'il avait faites. Quatre mille piquiers, fournis par le duché de Brabant, ne pouvaient aller à la défense de Luxembourg, si l'on ne pourvoyait à leurs dépenses. Il n'y avait pas même de quoi suffire à l'entretien de la maison de la Duchesse. Déjà le prince avait mis en gage, chez un marchand de Florence établi à Bruges, un riche drageoir de quinze mille écus.

Pour comble de malheur, il tomba malade à Rotterdam, où les affaires des Hocks et des Kabelljauws avaient exigé sa présence. Son mal fut si violent, qu'on craignit pour sa vie; le bruit courut même qu'il était mort.

Tout semblait donc plus favorable au roi que précédemment, et il pouvait croire que la paix allait se faire selon sa volonté, lorsqu'il apprit que l'évêque d'Elne avait (1), le 12 mai, signé de nouveau la prolongation des trêves, en y comprenant, malgré ses instructions formelles, le duc Maximilien et le duc de Bretagne. La colère du roi fut grande. Il appela son ambassadeur (2). « Quoi! lui » dit-il, vous n'avez pas su faire d'autres habiletés? Vous vous êtes complu aux paroles des Anglais et leur avez tout cédé. On m'avait assuré que vous étiez plus fort trompeur que tous les conseillers d'Angleterre, et pour y avoir eu espérance je me suis trompé. Par la Pâque-Dieu, je ne vous y enverrai plus, et je mettrai d'autres lévriers à leurs trousses. »

Le roi ne s'en tint point à de telles réprimandes. Il ordonna à son procureur général de traduire monsieur d'Elne devant le parlement, pour avoir passé ses pouvoirs, et pour avoir conclu des traités portant préjudice à la couronne.

L'évêque était un sage et habile homme, il se défendit bien. Trois fois il avait été ambassadeur en Angleterre : d'abord, après le traité de Pecquigny, mais pendant deux mois seulement; puis, l'année suivante, peu de temps après la mort du duc de Bourgogne, tandis qu'il était tranquille en son diocèse, le roi l'avait mandé, et l'avait de nouveau employé comme ambassadeur, pour succéder à une grande et solennelle ambassade où étaient l'archevêque de Vienne, Guillaume Cerisais, Olivier Leroux et d'autres personnes considérables. Pour lors, l'évêque d'Elne avait passé vingt-six mois de suite en Angleterre, et avait bien pu connaître le pays. Il y avait vu combien le peuple était ennemi des Français et quelle faveur il portait aux Flamands et à leur cause. Ce n'avait donc pas été chose facile de maintenir le roi d'Angleterre dans son alliance avec la France et dans son amitié pour le roi. Des ambassades solennelles étaient venues au nom de l'Empereur et de son fils le duc Maximilien. Le margrave de Bade, le prince d'Orange, le confesseur de l'Empereur, le président de Flandre, l'abbé de Saint-Pierre de Gand, tous personnages illustres ou habiles, s'étaient présentés pour réclamer le secours de l'Angleterre en faveur des Flamands. Les ambassadeurs de Castille et d'Aragon les avaient secondés de tout leur pouvoir, jusqu'à la paix de Saint-Jean-de-Luz. Le duc de Bretagne avait employé tout son crédit, et écrit lettres sur lettres au roi Édouard pour le décider. Deux fois le parlement avait été assemblé, et le parti contraire à la France s'y était montré le plus fort.

Cependant l'évêque d'Elne avait eu assez d'habileté et de bonheur pour, avec l'aide de Dieu, empêcher l'Angleterre de se déclarer contre le roi. Ce n'avait pas été sans difficulté, comme on l'avait vu, et ce n'avait pas été non plus sans péril. Les Flamands, attribuant tout au crédit qu'il avait gagné sur le roi Édouard, avaient envoyé un nommé Lancelot pour l'assassiner, et il eût péri par ce complot, s'il n'en eût pas été averti à temps. La rage des gens du peuple d'Angleterre contre lui, à cause de la conduite que suivait leur roi, lui avait fait courir un continuel danger. Pendant un voyage qu'il avait fait à York avec le roi Édouard, le menu peuple de Londres avait pillé et ruiné son hôtel. Il était question tous les jours de le saisir, de le pendre, de le noyer. Ses domestiques étaient sans cesse insultés dans les rues, un d'entre eux avait été laissé pour mort, et le roi Édouard n'avait pas même osé punir un archer de ses gardes, reconnu pour coupable de cette violence.

L'évêque d'Elne prouvait donc fort bien son zèle pour le service du roi. Sans doute, et il le confessait, ses pouvoirs et instructions lui interdisaient de laisser mettre dans la trêve le duc d'Autriche et

(1) Histoire de Bourgogne et pièces. — Legrand. — Pièces de Comines. — Rapin-Thoyras.

(2) Rapport d'un religieux, espion du duc Maximilien. — Pièces de Comines.

le duc de Bretagne. Il lui était de même défendu par le roi de le soumettre aux censures apostoliques, dans le cas où il cesserait de payer les cinquante mille écus par an. Mais lorsqu'entre son second et son troisième voyage il était revenu en France, pour mieux savoir les véritables intentions du roi, il avait compris qu'avant tout il fallait empêcher les Anglais de faire une ligue offensive avec les Flamands, et de tenter quelque entreprise sur la France. C'était dans cette pensée qu'il avait, ainsi que le conseillait la raison, consenti à ces deux conditions, après avoir fait de son mieux pour les repousser. Au demeurant, il ne pouvait se repentir d'avoir prévenu la guerre entre les deux royaumes.

Il aurait pu ajouter pour sa défense que les pratiques du roi en Écosse, l'engagement qu'il avait pris de ne point secourir le duc d'Albanie, ses efforts pour le réconcilier avec son frère, les préparatifs de guerre des Écossais contre l'Angleterre, avaient jeté de grands doutes sur sa bonne foi, et donnaient de fortes armes au parti qui lui était opposé dans le conseil du roi Édouard.

Le parlement de Paris ne donna nulle suite à cette procédure. Quant au roi, il ne ratifia point la trêve, mais continua à se conduire avec l'Angleterre tout comme par le passé, payant exactement au roi Édouard les sommes promises, lui témoignant grande amitié, et conservant à prix d'argent tous les partisans qu'il avait dans son conseil. Le comte de Hastings n'était pas le moins zélé.

« Sire, lui écrivait-il, le 17 mai 1480, la chose que je désire le plus au monde, c'est votre bonne grâce; j'espère y être, et n'ai pas intention de rien faire qui me la puisse ôter. Soyez sûr que je ferai toujours de tout mon pouvoir, et serai prêt à vous faire service, comme j'ai dit à monsieur d'Elne et à monsieur de Howard, qui est bien votre serviteur. Par eux vous serez averti de toutes choses. Sire, j'ai été assez hardi, par le conseil de monsieur d'Elne, de vous envoyer, par le porteur, des lévriers, un hobbin (1) et une haquenée qui vont assez doux, et s'il vous plaît autre chose me commander, toujours me trouverez prêt à vous faire service. »

Lord Howard et une grande ambassade d'Angleterre étaient revenus encore en France pour obtenir la ratification de la trêve et entamer quelques pourparlers de paix. Le roi ne leur fit pas un moindre accueil que par le passé; jamais il ne leur avait montré tant d'amitié, ni fait de si riches présents. Il donna à lord Howard une vaisselle d'argent magnifique qu'avaient fondue les orfévres du Pont-au-Change. Lui-même les fêta splendidement au palais, à Paris. Quant à avoir une audience de lui et lui parler des affaires, c'était chose impossible: il avait chaque jour quelque prétexte, et s'en allait de village en village, aux environs de Paris, pour ne pas se laisser joindre. En outre, malgré toute la tendresse qu'il témoignait aux ambassadeurs et à leur roi, il ne pouvait s'empêcher de dire, devant ses familiers et sans trop de discrétion, tout le mal possible des Anglais. Dans son courroux, il assurait que s'il pouvait avoir paix ou trêve avec les Flamands, il n'aurait aucun souci des Bretons et des Anglais, fussent-ils plus grands amis encore qu'ils ne l'étaient.

Pendant tous ces délais, son armée avançait dans le duché de Luxembourg. Monsieur d'Amboise avait repris Virton d'assaut (2); Yvoy (3) était sans moyen de défense; la garnison offrit de rendre la place, si elle n'était pas secourue avant six semaines; il ne lui fut accordé que trois jours. Monsieur de Chimay, gouverneur de Luxembourg (4), et le comte de Romont, qui commandait sur les marches de Flandre, n'avaient point de forces suffisantes, d'autant que les Suisses commençaient à arriver en grand nombre dans l'armée du roi. Les capitaines bourguignons ne songeaient donc qu'à parlementer et à conclure quelque trêve; mais le roi ne le voulait point, et ne donna point son approbation à celles que ses capitaines avaient consenties (5).

Ainsi la guerre continuait dans le duché de Luxembourg, sans qu'il s'y fît pourtant des grandes

(1) Hobby, cheval de race irlandaise et d'allure douce.

(2) On voit, par les comptes de la recette générale de Luxembourg, que ce fut au mois de juin 1480, que les Français s'emparèrent de Virton. (G.)

(3) *Ivoix*. (G.)

(4) M. de Chimay n'était pas gouverneur de Luxembourg; il fut envoyé par le duc Maximilien dans ce pays, à la nouvelle de l'agression des Français, en qualité de son lieutenant général. Le gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Chiny était messire Evrard de la Marck; la duchesse Marie lui avait conféré cette charge par lettres patentes données à Gand, le 20 mars 1476 (1477, n. st.). Le 4 mars 1480, il la résigna, et le duc Maximilien, qui se trouvait alors à Luxembourg, la conféra à Claude de Neufchâtel, seigneur du Fay. *Comptes de la recette générale de Luxembourg*, aux Archives du Royaume. (G.)

(5) Le comte de Chimay s'était transporté au camp des Français, et avait conclu avec leurs chefs une trêve; mais ceux-ci ne voulurent pas l'observer. Le duc Maximilien, qui était à Namur, en fut informé par un message le 5 juillet 1480. *Comptes cités*. (G.)

choses : c'étaient des deux parts des courses et des ravages dont le pays était abîmé (1). Tous les marchands qui revenaient de la foire d'Anvers furent pillés, et se virent enlever leurs chariots de marchandises. Le capitaine Galiot, qui avait si vaillamment défendu Valenciennes contre les Français, avait été gagné par le comte de Dammartin, et servait maintenant le roi de son mieux ; il s'en vint en dévastant les campagnes jusqu'aux portes de Namur. De l'autre côté, le commandeur de Chantereyne ne faisait point de moindres exploits. Il alla mettre le siége devant le fort château de Beaumont, qui appartenait au comte de Vernembourg (2), allié du roi de France Il était absent; Marie de Croy (3), sa femme, bien que son frère et toute sa famille fussent les premiers et les plus puissants serviteurs du duc Maximilien, soutint le siége comme aurait pu faire un vaillant capitaine; elle vit ruiner et brûler sans s'émouvoir toute la ville qui environnait le château, et ne se rendit enfin que lorsque son mari lui eut fait dire de traiter. Elle obtint de bonnes conditions, et il lui fut permis d'emmener trois chariots chargés.

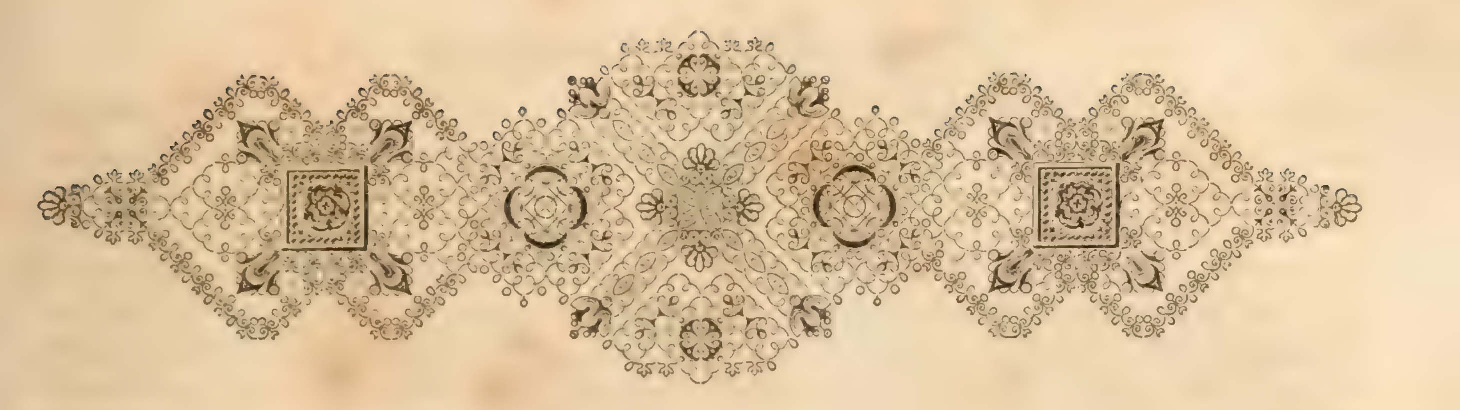
Mais ce n'était plus la guerre qui devait décider des intérêts des deux partis ; il était manifeste que tout allait se passer en négociations. Depuis que le roi d'Angleterre se montrait favorable au duc Maximilien, ce n'était pas en son armée que ce prince devait mettre ses espérances.

(1) Maximilien vint à Luxembourg au mois de septembre 1480 ; il y fut inauguré. (G.)

(2) On voit, par les comptes de la recette de Luxembourg, que, le 1er octobre 1480, le comte de Chimay envoya l'ordre à messire Jean de Rolers de faire assembler les habitants des prévôtés de Bastogne et de Marche, « pour aller derechef » abattre la place de Beaumont. » Le comte de Virnenbourg ou Virnebourg refusait d'entretenir les trêves qui avaient été signées récemment entre le roi et le Duc. (G.)

(3) M. de Reiffenberg fait observer qu'il ne trouve pas cette dame de Croy, alliée au comte de Virnenbourg, dans les généalogies imprimées des Croy. (G.)





MARIE DE BOURGOGNE.

1480 — 1482.

LIVRE QUATRIÈME.

Le cardinal de Saint-Pierre légat en France. — Voyage de la duchesse douairière en Angleterre. — Le cardinal de Saint-Pierre en France. — Le Duc refuse de voir le légat. — Lettre du roi au légat. — Lettre du roi à ses ambassadeurs. — Délivrance de Volfgang de Polheim. — Suite des négociations. — Délivrance du cardinal Balue. — État des lettres sous le roi Louis XI. — Les réalistes et les nominaux. — Établissement de l'imprimerie en France. — Réformes projetées par le roi. — La méfiance du roi s'accroît. — Seconde compagnie des gardes. — Façon de vivre du roi. — Réforme des francs archers. — Liste de négociations. — Le roi a une attaque d'apoplexie. — Suite des négociations. — Surprise tentée sur Hesdin. — Chapitre de la Toison d'or. — Revue des Suisses. — Grands jours en Auvergne. — Procédure contre le comte du Perche. — Haine du roi pour la justice ordinaire. — Négociations avec la Bretagne. — Le roi hérite de la Provence. — Le duc de Savoie amené à Lyon. — Mort du sire d'Amboise.

Le roi, lorsqu'il avait songé à la paix, s'était avisé que rien ne lui serait plus utile que de la soumettre à l'arbitrage du saint-siége, et de faire exercer les pouvoirs du pape par Julien de la Rovère (1), cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens. Depuis quatre ans, il s'était constamment efforcé de mettre dans ses intérêts ce neveu favori du saint-père, et d'en faire son ami. Il lui avait donné l'évêché de Mende, et l'avait ainsi placé au rang de ses serviteurs. Mais il fallait avant tout se réconcilier avec le pape et revenir sur ce qui avait été tenté contre son pouvoir : c'était à quoi les libertés de l'Église de France servaient toujours au roi. Il les maintenait ou les sacrifiait selon qu'il avait à effrayer ou à flatter le souverain pontife.

En conséquence, le 14 de juin, étant à Brie-Comte-Robert, il donna une déclaration portant

(1) Rapport d'un moine, espion du duc d'Autriche.— Pièces de Comines.

qu'ayant été averti que le saint-père, pour le bien de la chose publique chrétienne et la pacification des princes, était disposé à envoyer un légat *à latere* avec ample puissance de s'en occuper, il avait supplié ledit saint-père que son plaisir fût de le faire ainsi. Depuis il avait su que le saint-père, par le conseil du collége des cardinaux, avait élu le cardinal Sancti-Petri *ad vincula*, et cette chose lui avait été très-agréable à cause des grandes, louables et excellentes qualités qu'il savait être en la personne dudit cardinal. Pour donc ne point retarder sa venue, encore que le roi et ses prédécesseurs eussent droit, privilége, prééminence et prérogative expresse, avec coutume et usage gardés de toute ancienneté, de ne pas être tenus à recevoir en leur royaume aucun légat du saint-siége apostolique, et de ne lui laisser exercer sa légation que par un exprès consentement, volonté et permission; néanmoins, pour accorder plusieurs différends touchant la collation des bénéfices, et prévenir la diversité qui se trouve souvent entre les bulles du saint-père et les élections des ordinaires; de plus, voulant user envers ledit cardinal d'un plus spécial honneur, d'une plus grande faveur et libéralité qu'envers tout autre; considérant, en outre, que sa venue et sa légation avaient été au su et au consentement du roi, il accordait et octroyait, pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence, que le cardinal Sancti-Petri *ad vincula* entrât comme légat dans le royaume avec tous les honneurs accoutumés, faisant porter la croix devant lui, hormis en présence du roi.

Toutes ses réserves étant ainsi faites, le roi pressa l'arrivée du cardinal de Saint-Pierre. Il aurait bien voulu voir venir avec lui l'évêque de Mâcon, Philibert Hugonnet, frère du chancelier de Bourgogne qu'avaient mis à mort les Gantois. Il était aussi cardinal, et homme de grande sagesse. Le roi comptait se servir de lui à cause du crédit qu'il avait dû conserver dans les conseils de Bourgogne, et surtout auprès de la duchesse douairière. Il voulait gagner cette princesse, en lui faisant offrir quelques belles seigneuries et un grand mariage; mais l'évêque de Mâcon resta en Italie.

Rien n'aurait pu en effet avancer autant les affaires du roi, que d'attirer dans son parti la douairière de Bourgogne. C'était en elle que le duc Maximilien plaçait tout son secours. Il était vaillant de sa personne, courtois envers les seigneurs et les gens de guerre; mais ce n'était nullement un homme de conseil. Il aimait les fêtes, la chasse et les divertissements de toute sorte. Le grand amour que lui avaient montré les Flamands lors de son arrivée, ne s'était pas tourné en haine, mais ils faisaient chaque jour un moindre compte de lui. Il leur semblait léger en sa conduite, et peu suffisant pour les embarras qui le pressaient. Madame Marguerite, au contraire, était une dame d'un grand sens, aimée et estimée des anciens serviteurs et conseillers du feu Duc son mari. Elle était fort ennemie du roi de France, et résolue à lui nuire autant qu'elle le pourrait. Mais ce qui la rendait surtout considérable à cette cour de Bourgogne, c'était d'être la sœur du roi d'Angleterre. Plus que nul autre elle avait contribué à l'attirer dans le parti du duc Maximilien, ou du moins à diminuer sa soumission pour le roi Louis.

Afin d'achever son ouvrage et de conclure une alliance entre son frère et le duc Maximilien, elle se rendit elle-même en Angleterre vers la fin de juin, avec une nombreuse et solennelle ambassade. Elle avait les pouvoirs et les instructions du duc Maximilien.

On devait d'abord traiter du passage de deux mille archers anglais, qui seraient soldés avec de l'argent emprunté à Bruges; c'était ce qui pressait le plus.

Déjà il avait été question du mariage de mademoiselle Anne, troisième fille du roi d'Angleterre, avec monsieur Philippe d'Autriche, fils du duc Maximilien. Mais le roi Édouard, qui aimait l'argent avant tout, faisait remarquer que ce mariage romprait celui de sa fille aînée Élisabeth avec le Dauphin de France, et qu'alors il perdrait les cinquante mille écus que lui donnait la France; de plus, le roi Louis ne lui avait demandé aucune dot, et il n'en voulait pas donner non plus pour ce nouveau mariage.

Le duc Maximilien était loin d'être aussi riche que le roi de France. Il consentait bien à remplacer les cinquante mille écus par an; mais madame Marguerite et les ambassadeurs étaient chargés de remontrer combien il était étrange qu'un roi d'Angleterre voulût marier sa fille sans lui rien donner; du moins fallait-il exempter le Duc du payement des cinquante mille écus, et les considérer comme dot de la princesse d'Angleterre, qui serait ainsi dotée sans nul déboursé. Cependant Guillaume de la Baume, seigneur d'Irlain, avait l'instruction secrète d'en passer par ce que voudrait le roi Édouard, après avoir bien marchandé et débattu de son mieux les intérêts du duc Maximilien.

Les ambassadeurs devaient ensuite travailler à confirmer ou renouveler les anciennes alliances du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne ; si le roi préferait se mêler de la paix à faire avec le roi Louis, du moins fallait-il régler une alliance pour le cas où ce prince refuserait la paix.

La condition nécessaire de cette paix avec le roi de France devait être de restituer au Duc et à sa femme la duchesse Marie tout le patrimoine de la maison de Bourgogne ; le Duc voulait même que ce fût le préliminaire de toute trêve. Toutefois il se contentait de la remise de l'Artois, de la comté de Bourgogne, de la vicomté d'Auxonne et du bailliage de Saint-Laurent-lèz-Mâcon.

Si paix ni trêve ne pouvaient se faire, on demandait que le roi d'Angleterre secourût la Flandre avec cinq mille combattants au moins ; et comme leur solde serait une lourde charge, on conjurait le roi Édouard de considérer le merveilleux honneur et la renommée qu'il se ferait en donnant, ou du moins en n'exigeant pas sur-le-champ cette solde, et de songer aussi que le roi de France en serait d'autant plus effrayé ; car sans cela il pourrait dire que ce secours ne durerait pas longtemps, faute d'argent.

La pauvreté du duc Maximilien paraissait pleinement dans toute cette instruction. Il remontrait que si le roi Édouard recevait moins de lui que du roi Louis, il avait du moins, par cette alliance, la facilité de poursuivre tous ses droits sur la couronne de France.

Le duc Maximilien plaçait aussi parmi les conditions de la paix la restitution de tous les biens et seigneuries de la maison de Luxembourg confisqués sur le connétable de Saint-Pol.

La duchesse douairière (1) reçut un bon accueil de son frère le roi d'Angleterre. Peu après, lord Howard revint de son ambassade de France, rapportant de grandes sommes d'argent. Il annonçait que le roi de France était résolu de ne rien épargner pour conserver l'alliance du roi d'Angleterre, et que plutôt de laisser comprendre dans la trêve les ducs d'Autriche et de Bretagne, il dépenserait, disait-il, la moitié du revenu de son royaume. Toutefois le roi Édouard assura sa sœur qu'il n'entendrait nullement à de telles propositions, et même que, si le roi Louis, comme on le disait aussi, faisait une grosse assemblée de gens d'armes pour assiéger Saint-Omer ou Aire, il passerait la mer avec une armée pour défendre ces villes. Ainsi le duc Maximilien n'avait nul besoin de s'inquiéter sur la guerre d'Artois, et la duchesse Marguerite lui faisait savoir qu'il pouvait ne songer qu'à avoir une forte armée dans le Luxembourg. Elle lui promettait deux mille archers anglais et un prêt de dix mille écus d'or.

Elle avertissait aussi son très-cher fils le duc Maximilien de se méfier des pratiques du roi de France, qui, ne pouvant plus disposer de l'Angleterre, allait sûrement, à force d'argent et de promesses, tenter quelque accommodement avec lui, et le séparer ainsi du roi Édouard et du duc de Bretagne.

Le Duc n'obtint pourtant que quinze cents archers, encore était-il aux expédients pour payer leur solde et leur passage (2). Le roi d'Angleterre lui faisait donner de grandes assurances. Toutefois, soit mollesse et amour des plaisirs, soit amour pour cet argent de France qui lui venait si fort à point, s'il voulait bien protéger le duc Maximilien, il ne s'occupait point de le secourir. Ce que pouvaient lui dire les envoyés de Flandre sur ses droits à la couronne de France, sur la Normandie et la Guyenne qu'il pourrait recouvrer, sur des projets de descente facilement exécutables : tout cela n'avait nulle action pour l'émouvoir.

Cette froideur porta le conseil de Bourgogne à tenter de son côté une négociation avec le roi de France, sinon pour la paix, du moins pour une trêve. Les premières paroles furent portées par un serviteur de la maison de Savoie et du comte de Romont qui se nommait le sire de Genthod. Il vint trouver le roi, lui fit de grandes assurances, affirma qu'il était son serviteur plus que de nul autre, et, tout petit personnage qu'il était, se rendit important dans cette affaire.

Sur sa foi, le duc Maximilien nomma le comte de Romont, Guillaume de Rochefort, conseiller d'État, Jean Dauffai, maître des requêtes, et d'autres encore pour négocier une trêve. Le roi la voulait de sept mois. Le Duc y consentait, mais désirait qu'elle fût en apparence de trois mois seulement, et que les quatre autres mois fussent l'objet d'un article secret.

La trêve fut signée le 27 août (3). On avait voulu obtenir du roi qu'il retirât ses troupes du Luxem-

(1) Lettre de la duchesse, 27 juillet.

(2) Instruction à Michel de Berghes.

(3) Une trêve fut d'abord conclue entre les ambassadeurs du duc et de la duchesse d'Autriche, et le seigneur du Lude,

bourg et qu'il donnât en gage une ville forte en Artois. Il s'y refusa. Peu après, les mêmes ambassadeurs reçurent pouvoir du Duc et de la Duchesse pour négocier la paix avec le sire du Lude, délégué à cet effet par le roi.

La douairière de Bourgogne (1), qui pressait le roi d'Angleterre de se déclarer, qui acceptait son entremise, qui promettait au nom du duc Maximilien qu'aucun traité séparé ne serait fait, se montra fort mécontente de la résolution qui avait été prise. Elle se plaignit de ce qu'on avait ainsi démenti ce qu'elle avait dit et promis. Le roi Édouard en avait beaucoup moins de souci qu'elle-même; il se montrait, dans ses discours et ses lettres (2), fort content de cette trêve; mais quelques-uns de ses conseillers tiraient argument de la conduite du duc Maximilien pour le noter de légèreté et pour dire qu'il n'était pas bon et entier allié de l'Angleterre.

On lui reprochait aussi de ne pas avoir tenu la promesse qu'il avait fait de rompre tout commerce entre ses États et les sujets du roi d'Écosse. Des lettres tout opposées aux paroles qu'il avait données avaient en effet été saisies et lues. Pour ces motifs et pour d'autres, le départ des archers souffrait des retards. On craignait de n'être pas payé, et le roi Édouard s'émerveillait que le duc Maximilien, en ayant l'année précédente cassé et renvoyé trois cents, faute de les pouvoir solder, voulût maintenant en avoir quinze cents. Aussi madame Marguerite était-elle obligée de payer d'avance. Il lui fallait encore donner de l'argent aux conseillers d'Angleterre. Lord Howard prétendait que des marchandises à lui appartenant avaient été pillées en mer par les Hollandais. Le docteur Langton alléguait un pareil motif, et ils exigeaient des dommages et intérêts. C'étaient bien des dépenses pour un prince si embarrassé dans ses finances; en outre, il fallait faire des présents à cause de ce mariage promis entre le jeune Philippe d'Autriche, comte de Charolais, et madame Anne d'Angleterre; la douairière remit solennellement à la jeune princesse une belle bague de diamants qui lui avait coûté soixante livres sterling; le roi d'Angleterre était si avare, qu'il en rendit, au nom de sa fille, une autre qui ne valait qu'environ cinq livres,

Le duc de Bretagne, se voyant compris dans la trêve, s'en montra satisfait, et déclara qu'il entendait en profiter.

C'était pour le roi le moment de se servir du légat qu'il avait pris tant de soin à faire venir de Rome. Il était arrivé en France vers la fin de juillet, accompagné de l'archevêque de Rhodes. L'ordre avait été donné à tous les gouverneurs de province, capitaines des villes, serviteurs du roi, de lui faire rendre partout les plus grands honneurs. Le comte Dauphin d'Auvergne, le lieutenant de Dauphiné, les évêques de Lisieux et de Saint-Paul, l'archevêque de Bordeaux, vinrent au-devant de lui jusqu'à Saint-Symphorien-d'Ozun; Jean Dauvet, secrétaire du roi, lui remit la déclaration du roi concernant son admission dans le royaume, et reçut de lui promesse écrite de ne rien entreprendre qui portât préjudice aux prérogatives et libertés de France.

Le légat continua sa route jusqu'à Bourges où de grands honneurs l'attendaient encore. Le comte de Dunois était venu l'y attendre de la part du roi. Ce fut à Vendôme qu'il vit ce prince avec qui il avait déjà fait connaissance à Lyon, quand, avant de rechercher son amitié, il l'avait fait mettre en prison. Ils passèrent plusieurs jours ensemble; de là le légat se rendit à Paris. Tous les corps de la ville étaient venus le recevoir à la porte Saint-Jacques; les rues étaient tendues comme pour les processions. Le cardinal de Bourbon l'accompagnait partout; il se rendit d'abord à Notre-Dame, puis à son logis au collége Saint-Denis près les Augustins. Les jours suivants s'écoulèrent en fêtes et en cérémonies. Il alla prendre le plaisir de la chasse aux daims dans le parc de Vincennes, où maître Olivier lui donna un magnifique repas. La veille de la Vierge, il officia pontificalement à Notre-Dame. Le cardinal de Bourbon lui donna à dîner et à souper avec une foule de prélats et de seigneurs. L'évêque de Lombez lui fit une réception plus splendide encore dans son abbaye de Saint-Denis.

gouverneur du Dauphiné, lieutenant du roi à Arras. Par des lettres données sur les champs près de Douai, le 21 août 1480, Jacques de Savoie, comte de Romont, seigneur du pays de Vaud; Gossuin Hardinc, abbé d'Afflighem; Paul de Baenst, président de Flandre; Jean Dauffay, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et Gérard Numan, secrétaire, déclarèrent que, quoiqu'il eût été convenu, pour donner meilleure espérance au peuple d'avoir sous peu la paix, de ne publier la trêve que jusqu'au dernier novembre, l'on était d'accord cependant qu'elle durerait jusqu'au dernier mars, au cas que la paix n'eût pu dans l'intervalle être signée. Le duc Maximilien et la duchesse Marie ratifièrent ces lettres à Namur, le 2 septembre 1480. Voy., à la bibliothèque du roi, à Paris, le manuscrit coté 8449. (G.)

(1) Lettre du 14 septembre.

(2) Lettre du roi Édouard du 21 septembre.

Il partit pour la Picardie, afin de commencer les négociations.

Quelque confiance que le roi mît dans ses promesses et sa bonne volonté, pour plus de précaution, François Hallé et Guillaume de Ganay, avocats du roi, firent sur les registres du parlement une protestation secrète contre la faculté accordée par le pape à son légat, de contraindre par voix d'excommunication et de censure celles des parties qui se refuseraient à la paix. Le roi entendait bien que cette arme ne pût être tournée contre lui.

Mais son inquiétude était superflue, comme aussi l'espérance qu'il avait mise dans le voyage du légat. Tant de soins publiquement pris pour le gagner avaient mis en méfiance le conseil du duc Maximilien. A son arrivée à Paris, le cardinal de Saint-Pierre avait écrit à ce prince qu'envoyé par le pape pour pacifier la république chrétienne et la réunir en un seul parti, afin de résister aux Turcs, il allait arriver près de lui; il ajoutait qu'ayant déjà exhorté à la paix le roi de France, il avait eu le bonheur de l'y trouver très-favorable.

Le Duc avait d'abord répondu que la chose étant grave, et que se trouvant en ce moment sans son conseil, il ne pourrait rien décider avant de l'avoir consulté; il priait donc le cardinal de retarder sa venue. Cependant le légat était arrivé jusqu'à Péronne, et insistait pour être admis auprès du Duc, alléguant que le faire ainsi attendre portait diminution de la dignité apostolique du saint-siége et grand préjudice à la chrétienté. Les Turcs assiégeaient Rhodes; ils étaient descendus dans la Pouille. Le temps pressait de sauver la foi catholique de ses cruels ennemis.

Quelles que fussent les instances continuelles du cardinal de Saint-Pierre, malgré un bref qu'il fit venir de Rome et par lequel le pape priait le duc Maximilien de recevoir et d'entendre son légat, il lui fut impossible de faire accepter sa mission et de s'entremettre de la paix. Les excuses et les refus furent respectueux, mais obstinés. Ce fut vainement que le roi Édouard, consulté par le duc Maximilien sur cette affaire, répondit qu'il lui semblait bon de donner audience au légat, et qu'on pouvait l'entendre sans pour cela rien conclure. Le conseil de Bourgogne, et spécialement le cardinal évêque de Sebenico (1), nonce du pape auprès du Duc, et Thierri de Cluni (2), évêque de Tournay, trouvèrent plus sage de ne le point recevoir. On craignait qu'il ne fût tout au roi. On pouvait en montrer une preuve même dans sa façon d'écrire au Duc à qui il ne donnait jamais le titre de duc de Bourgogne.

Le roi était fort courroucé de ce contre temps. « Monsieur, écrivait-il au cardinal, sachez que vous étiez trahi dès que vous êtes parti de Rome. Dès lors Sebenico a forgé contre vous pour ne pas perdre sa légation, et s'est allié avec Tournay (3). En cas que le courrier que vous avez envoyé au duc d'Autriche ne vous apporte pleine réception de légat, comme il vous appartient, vous devez vous en retourner. Mais aussi il faudra envoyer à messieurs de Gand leur signifier la charge que vous avez de notre saint-père pour le bien de la chrétienté. Vous leur ferez savoir le refus que vous font les conseillers du duc d'Autriche, et le grand péché qu'ils commettent en désobéissant au saint-siége. Vous prierez messieurs de Gand d'envoyer quelqu'un par devers vous; vous leur montrerez que vous n'y allez que pour le bien, que vous n'êtes point partial. Nommez-leur hardiment l'évêque de Tournay et Sebenico, comme vous étant contraires et ne voulant pas la paix. Il n'est rien qui déplaise tant aux Gantois, car eux maintenant veulent la paix. Il faudra que vos gens sachent si les susdits conseillers ne leur ont point fait entendre que vous voulez procéder contre eux pour la mort du chancelier de Bourgogne, frère du cardinal de Mâcon; en effet, il s'avoua clerc (4), et appela de son jugement à Rome.

» A l'égard de l'archevêque de Rhodes, c'est un traître, et puisque vous me demandez conseil, vous devez lui faire commandement, sous peine de dégradation et autres, qu'il s'en aille tout droit vers le pape. Ne le gardez pas un quart d'heure avec vous, car vous donneriez courage à Tournay et à Sebenico, et l'on vous tiendrait pour un homme pusillanime. Incontinent qu'il sera hors de votre compagnie, vous verrez, devant qu'il soit quinze

(1) L'évêque de Sebenitz (qui n'était point cardinal, au moins à cette époque) était entièrement dévoué aux intérêts de Maximilien et de Marie : il y a aux Archives du Royaume des lettres de ces princes, en date du 11 septembre 1480, par lesquelles, en récompense des services qu'il leur a rendus et continue de leur rendre, ils le nomment *conseiller et maître aux requêtes de leur hôtel*. (G.)

(2) Lisez : *Ferry de Clugny*. (G.)

(3) C'est-à-dire avec l'évêque de Tournay. (G.)

(4) Nous avons déjà fait l'observation que, dans les documents qui se sont conservés sur le jugement du chancelier Hugonet, il n'est fait nulle mention de cette circonstance. (G.)

jours, Tournay et Sebenico s'humilier, quand ils connaîtront qu'ils ne pourront rien sur vous par ce côté.

» Quant à ceux de Gand, ils haïssent tous ceux du conseil du duc d'Autriche, et spécialement ceux de Bourgogne. S'ils envoient devers vous et que vous les puissiez gagner, ils ont bien la puissance de vous faire recevoir légat, malgré le duc d'Autriche et tout son conseil. C'est une chose à aventurer, l'essayer ne vous coûtera guère.

» Si vous avez pouvoir d'ajourner Sebenico pour rendre ses comptes devant vous, vous devez aussi le faire incontinent et le déposer de sa légation. Si vous n'avez pouvoir, vous devez envoyer hâtivement vers le pape, pour qu'il les fasse tous deux venir à Rome, et les punisse du grand déshonneur qu'ils vous ont fait, et pas à vous seulement, mais à la personne du pape; car vous êtes son légat et son neveu.

» Ce qu'ils ont dit, que vous eussiez à ne mener aucun Français avec vous, c'est pour l'évêque de Saint-Paul (1); car Rhodes leur a donné à entendre que quand Saint-Paul n'y est pas, il vous gouverne paisiblement. Vous entendez tout mieux que moi; mais je vous avertis le mieux que je puis de ce que je puis vous conseiller. Au Plessis-du-Parc, le 25 octobre. »

Cette lettre n'était pas signée du roi, mais de Doyat, son secrétaire et son nouveau favori. Elle n'était pas non plus adressée au légat, mais aux ambassadeurs du roi. Ils devaient la communiquer au cardinal de Saint-Pierre. Il s'empressa de répondre, annonçant qu'il faisait tout ce que le roi lui prescrivait. Il reconnaissait que l'archevêque de Rhodes l'avait trompé, et ne l'avait pas servi comme il eût dû faire, lui qui l'avait élevé et fait de rien.

« Sire, il est Grec. La convoitise et l'ambition de se faire grand lui ont fait faire ce qu'il a fait, et il ne lui souciait guère que ce fût à vos dépens ou aux miens. On ne saurait toujours se garder des mauvaises gens; mais si je lui fais commandement qu'il aille à Rome, quelque grand et étroit que soit mon commandement, cet archevêque est de telle nature qu'il n'en fera rien; au lieu d'aller à Rome, il s'en ira en Flandre ou en Angleterre tout brouiller comme il a commencé. Et parce que je ne voudrais pas déshonorer la qualité qu'il a, ni aussi qu'il m'échappât, je voudrais bien que votre plaisir fût de me bailler gens qui, sans grand bruit, et sans le laisser parler ni écrire à personne, me le menassent au château neuf du pape, près d'Avignon, qui est à moi. Là il m'attendra jusqu'à ma venue; alors je saurai de lui tout ce qu'il pourra avoir fait en Flandre. Sur ce, sire, vous me ferez savoir votre bon plaisir. Tant plus tôt je l'y enverrai, mieux vaudra.

» Au regard de Sebenico, notre saint-père m'a chargé expressément de voir son fait. Je lui hausserai si bien le chevet, et avant que je parte d'ici, je le mettrai en telle extrémité, qu'il ne saura où se tourner. Vous en verrez l'expérience, sire, s'il plaît à Dieu, et j'ai espérance que ledit Tournay ne s'en tirera pas mieux; car l'inconvénient qu'ils font touche de trop près notre saint-père, l'Église universelle et aussi toute la chrétienté. Écrit à Péronne, le 29 octobre. »

L'enlèvement de l'archevêque de Rhodes, que monsieur du Bouchage fit prendre et emmener par la compagnie de monsieur d'Ussé, et les menaces du cardinal de Saint-Pierre n'avancèrent pas les affaires. Il fallut que la négociation commençât sans le légat. Le comte de Romont et quatre des conseillers du duc Maximilien pressaient l'ouverture des conférences et demandaient qu'un lieu fût désigné. Le roi avait de son côté choisi pour ambassadeurs monsieur du Bouchage et Louis de Forbin, seigneur de Solliers. Il venait de passer du service de Provence à celui du roi, dont Palamède son père était toujours le grand ami.

Les choses ne tournaient donc pas à son gré, et, à force d'avoir trompé tout le monde, il avait mis chacun en défiance de lui. Il devenait aussi, de jour en jour, vieux, chagrin, malade, et se montrait plus rempli de rudesse et d'exigence envers ses serviteurs.

« Messieurs, écrivait-il aux ambassadeurs, votre allée à Thérouenne serait dangereuse, car il faudrait que la garnison se délogeât pour vous loger, et quand la garnison serait dehors, on pourrait faire une piperie. Si monsieur de Baudricourt quittait Arras, on pourrait en faire une sur Arras. Quant à Aire, c'est trop proche de Calais. A l'égard de ce que vous m'écrivez, que vous avez accordé cela de peur de rupture, n'accordez rien pour un tel motif. Vous êtes bien bêtes, si vous croyez qu'à cette grande assemblée ils veulent conclure quelque chose de raisonnable, car la douairière y est, et pas pour autre chose que tout troubler. D'ailleurs où il y a beaucoup de gens, on se tient toujours en

(1) Astorgius Aimeri.

grande fierté et en grandes demandes, et l'on a honte de confesser sa contrainte devant tant de personnes. Vous avez une belle excuse pour Thérouenne. Vos fourriers vous écriront qu'on y meurt le plus fort du monde, et vous ferez façon d'être fort affligés de n'y pouvoir aller. Monsieur du Bouchage, répondez à maître Guillaume de Rochefort que je ne puis raisonnablement envoyer le premier vers le duc d'Autriche. Si je suis long à envoyer vers eux, mon intention est bonne. Si celle du duc d'Autriche est bonne aussi, qu'il envoie de sa part un homme ou deux seulement. Si cet homme ou deux veulent venir dans quelque lieu de ma domination, vous et monsieur de Solliers vous besognerez avec eux. Alors vous chercherez tous les moyens qui se pourront trouver pour venir à bonne fin tant d'un côté que de l'autre; alors on ne se fera point prier pour parler, pas plus les uns que les autres; mais, d'un consentement commun, on s'ouvrira franchement de ce qui semblera bon pour parvenir au bien de la paix et à la bonne amitié, comme si vous étiez tous les quatre au même maître. Par ce moyen, vous besogneriez à l'insu de l'autre grande assemblée, qu'on trouverait bien manière de départir. S'il en vient un d'eux vers vous, alors vous, monsieur de Solliers, vous irez vers eux et vous connaîtrez s'ils peuvent faire quelque chose de bien. Le chancelier de Bourgogne (1) est un de ceux par qui vous entendrez mieux leur volonté; toutefois, là où vous trouverez votre avantage, mettez-vous-y. Ils ont la coutume de vouloir qu'on parle le premier, et par là nous perdrions tout comptant; mais sachez les mettre à deviser, et alors par le langage on se découvre. Une longue trêve ou paix serait bonne. J'ai mis paix dans mes instructions, car ils disaient qu'ils ne voulaient point de trêve; s'ils la veulent nommer paix pour un long temps, ce serait tout un. Monsieur du Bouchage, je vous ai écrit d'autres lettres : faites comme vous verrez à l'œil. Au Plessis, le 8 novembre. »

De la sorte rien n'avançait. Le roi ne voulait pas que ses ambassadeurs allassent à Lille où était la douairière. Il se refusait aussi à laisser établir l'assemblée à Thérouenne. Le légat insistait inutilement pour être admis. Tout se passait en messages. Le sire de Genthod et d'autres allaient et venaient, portant des paroles qui n'engageaient personne. Le roi aussi envoyait des gens à lui, mais toujours pour essayer de gagner quelques serviteurs du Duc ou pour s'entendre secrètement avec les Flamands.

Du reste, la méfiance était extrême. Les courriers n'allaient qu'avec une escorte. On se donnait des otages les uns aux autres pour le moindre message. Le roi craignait que les ambassadeurs ne fussent saisis s'ils allaient sur les terres de son adversaire. « Je vous aime mieux libres à Arras, que retenus en otage à Douai », leur écrivait-il. Depuis l'enlèvement de l'archevêque de Rhodes, il commençait aussi à avoir peur qu'on n'usât de représailles envers le légat. De sorte qu'en le pressant d'accomplir, s'il le pouvait, sa commission auprès du Duc, il lui recommandait de se tenir sur ses gardes; car la douairière était femme à le faire enlever par ses archers anglais, pour le faire emmener en Angleterre. Tout redoublait donc la mauvaise humeur du roi.

« Messieurs, quelque chose que vous ayez débattue, monsieur de Genthod n'a jamais accepté rien de ce que vous lui avez offert, et ce qu'il a demandé, il y a renoncé lorsque vous l'avez accordé. Monsieur de Genthod et les gens du duc d'Autriche ne vous ont jamais dit deux fois la même chose, mais autant de fois que vous m'avez écrit, ç'a été nouveau propos. Si vous êtes si fous d'ajouter foi à chose que vous dit monsieur de Genthod, parce qu'il est de Savoie et se dit mon serviteur, je vous réponds que ce n'est qu'un allez-y voir. Vous savez bien ce que je lui en ai dit ici; mais dès qu'il est hors de là, il dit pour son excuse qu'il ne peut que répéter ce qu'on lui dit. Or il ne vous dit jamais une chose deux fois. Il lui suffit que je n'ose pas m'en plaindre, à cause de la façon dont il s'est débattu envers moi. Vous savez bien, messieurs du Bouchage et de Solliers, qu'il est devenu très-orgueilleux depuis qu'il s'est mis en œuvre, qu'il laisse mes besognes en arrière et ne s'en soucie guère, pour faire celles, non pas même du comte de Romont, mais du cardinal de Tournay et de tous ceux qui l'en prient. Vous voyez donc bien, sanglantes bêtes que vous êtes, qu'il ne s'agit que de savoir le prier et de n'ajouter foi qu'à ce que vous verrez. A l'égard du légat, ils ont vu qu'il avait pris l'évêque de Rhodes, et voudraient le contraindre à le rendre. Pour l'évêque de Saint-Paul, maintenant archevêque de Vienne, s'il y va, il demeurera pour les gages. Quant à vos allées par delà et à leurs venues vers vous, je vous ai écrit ce qu'il m'en semble et ce que je veux que

(1) Maître Carondelet.

vous fassiez. Je ne saurais faire réponse sûre à ce que vous écrivez, car à chaque lettre nouveau propos. Je me tiens à ce que je vous ai écrit dernièrement. Ils mentent bien, mentez bien aussi. Quant au blé, ils n'en auront pas, car ils n'ont pas fait la trêve marchande. Vous ne me mandez pas que vous ayez reçu les lettres où je vous parlais de l'espion. Je serais bien ébahi si elles étaient perdues. A l'égard de la délivrance de Polhein, il n'y a homme qui ait pouvoir là-dessus que monsieur du Bouchage, et je veux avoir des lévriers et lévrières de Bossut. Adieu, messieurs. Au Plessis, 13 novembre. »

Ces lévriers dont parlait le roi étaient une de ces fantaisies où sa volonté n'était pas moindre que pour de plus grandes affaires. Wolfgang de Polhein, favori du duc Maximilien, prisonnier à la journée de Guinegate, avait été enfermé à Arras, et depuis plus d'un an le roi ne voulait pas consentir à le délivrer, ni à le mettre à rançon. Le Duc avait plusieurs fois demandé qu'on mît un terme à sa longue détention. Madame Marie en fit même prier le roi, comme d'une chose qui lui tenait au cœur et l'affligeait beaucoup. Enfin, un jour que quelques envoyés de Flandre étaient venus trouver le roi à Tours, ils lui parlèrent encore du chagrin qu'avait leur dame et Duchesse au sujet de messire Wolfgang. Il ne répondit rien; mais, à leur départ, monsieur de Solliers leur dit en confidence que le roi voulait absolument avoir des chiens de monsieur de Bossut (1), et que si l'on trouvait moyen de les lui donner, il rendrait la liberté à messire Wolfgang.

A leur retour, les envoyés conjurèrent monsieur de Bossut de vouloir bien se dessaisir de quelques-uns de ses beaux lévriers (2) dont la race était célèbre, et qui était si fort enviée des chasseurs. Cela lui coûta beaucoup; mais enfin il y consentit, et l'on écrivit aux ambassadeurs du roi d'envoyer prendre les chiens avec un sauf-conduit. Toutefois l'affaire fut longtemps à se terminer, et il s'impatientait à la fois et de ne pas voir avancer les négociations et de ne pas avoir les lévriers.

« Monsieur du Bouchage, écrivait-il, je vous prie de trouver façon que monsieur de Solliers aille là-bas. Il me semble que c'est le chemin qui vaut le mieux pour nos besognes, car il n'y a pas d'homme à qui ils fissent plus volontiers plaisir, et par aventure dans son voyage il pourra gagner quelqu'un qui nous fera profit dans nos matières. Mettez la plus grande peine à avoir les lévriers, et je vous donnerai la chose que vous aimez le mieux, qui est argent. Et adieu, monsieur du Bouchage. Aux Forges (3), 20 novembre. Au moins, saurons-nous la vérité des mensonges de monsieur de Genthod? »

Outre la méfiance que chaque parti avait de la véritable intention de l'autre, on ne pouvait nullement commencer, tant on différait sur le fond même de l'affaire. Le roi signifiait que, sous aucun prétexte, il ne laisserait mettre en négociation tout ce qui touchait la possession des apanages et seigneuries provenant de la couronne à un titre quelconque. Lui seul, disait-il, en était juge, soit en sa cour de parlement, soit assisté des trois états du royaume. Le duc Maximilien voulait, au contraire, qu'on ne pût discuter que les acquisitions faites par les traités de Conflans et de Péronne. Il s'assurait de la protection du roi d'Angleterre pour obtenir de telles conditions, et rien ne pouvait l'en faire départir.

Cependant le roi Édouard continuait à ne prendre ses intérêts qu'avec assez d'indifférence (4). Le roi Louis était toujours en commerce de courtoisie avec lui. Il venait de lui envoyer par Jean Lefèvre, son secrétaire, procureur au parlement, une défense de sanglier de plus d'un pied de longueur et un bois de chevreuil merveilleux pour sa grandeur; car les deux rois étaient tous deux fort occupés de toutes les choses de la chasse. Quant aux ambassades que le roi Édouard envoyait en France pour traiter les affaires et appuyer le duc Maximilien, c'était toujours la même réception flatteuse, les mêmes présents, mais nulle audience pour parler des affaires. Jamais le roi ne chassait si souvent et si longtemps que lorsqu'il avait des ambassadeurs anglais. En même temps il tâchait de les inquiéter, en assurant que le duc Maximilien était prêt à traiter avec lui sans l'entremise de l'Angleterre. Il produisait même copie des lettres que ce prince avait reçues du roi Édouard, disant qu'on les lui avait communiquées. Ces confidences ne laissaient pas que de confirmer la renommée de légèreté qu'avait le duc Maximilien, et par là le roi d'Angleterre était détourné de rien entreprendre sur sa foi.

(1) *Boussu*, comme ci-devant. (G.)

(2) Lettres manuscrites à la bibliothèque du roi.

(3) Près Chinon.

(4) Lettres d'Étienne Frison au trésorier de la Toison d'or. — Pièces de Comines.

Le roi Louis tâchait aussi de nuire à la douairière de Bourgogne dans l'esprit de son frère, en disant que toute sa haine venait de ce qu'elle n'avait pu obtenir de lui qu'il soutînt le duc de Clarence dans ses trahisons.

Enfin, vers la fin de décembre, le légat ne pouvant être admis, ni se mêler de la paix, prit la résolution de retourner à Rome. Après avoir traversé Paris, il se rendit à Orléans, où le roi était venu. Il le trouva vieillissant et déclinant dans sa force et sa santé d'une façon que chacun pouvait remarquer; toutefois vif encore d'esprit et de volonté.

Il avait à traiter avec lui une affaire à laquelle la cour de Rome tenait beaucoup, et que, depuis plus de dix ans, elle suivait avec patience : c'était la délivrance du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. A son premier passage, le légat avait exhorté le roi à leur pardonner; il lui avait fait peur des jugements de Dieu, si à sa mort on trouvait un cardinal et un évêque retenus en prison par sa volonté. Pour l'évêque de Verdun, cela souffrit peu de difficultés. Il appartenait à une grande famille de Lorraine. Toute la noblesse de ce pays, et spécialement le sire Thierri de Lenoncourt, serviteur du roi, prenaient un grand intérêt à lui. Ils se rendirent caution de sa bonne conduite pour l'avenir, et le roi finit par charger le capitaine de la Bastille et Palamède de Forbin, qui se trouvait pour lors à Paris, de le mettre en liberté et de recevoir les engagements qu'on prenait en son nom.

Quant au cardinal Balue, la bonne volonté était moindre pour lui. Il alléguait sa santé ruinée, disait-il, par sa longue captivité dans une étroite cage. La chose était croyable. Néanmoins le roi voulut le faire vérifier, et envoya son médecin Coittier et le sire de Comines prendre connaissance de l'état du cardinal. Sur leur rapport, il ordonna au chancelier de le faire amener à Orléans, afin qu'il fût livré au légat et remis à la juridiction du pape, sous toutes réserves et protestations convenables. Le cardinal Saint-Pierre promit en effet qu'il serait fait justice de ce qui pouvait être imputé au cardinal Balue; mais l'affaire en demeura là. Il fut reçu avec grande faveur par le saint-père, et quelques années après la mort du roi, envoyé en France comme légat, malgré l'opposition du parlement (1).

(1) Il vint en France en qualité de légat, en 1485, et, à son retour, fut nommé légat de la marche d'Ancône et protecteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Balue vécut jusqu'en 1493. De Reiffenberg. (G.)

Ne songeant plus à la guerre ou du moins résolu à la terminer aussitôt qu'il le pourrait avec quelque avantage, le roi tourna ses pensées vers le bien de son royaume et de ses sujets. Ce fut un sujet d'étonnement (2) pour les plus intimes et les plus confidents de ses serviteurs, qui ne l'avaient jamais vu occupé qu'à augmenter son pouvoir et à tirer de ses peuples le plus d'argent possible. Cependant il avait toujours été dans ses penchants d'aimer que toutes choses fussent bien réglées, et tout absolu qu'il était, il avait goût au bon ordre. Il aurait désiré la prospérité de ses peuples, la richesse du commerce, le travail des ouvriers, sans toutefois renoncer aux impôts qui les accablaient. Il avait institué de belles foires à Lyon et à Caen. Il avait fait de son mieux pour attirer par des priviléges les ouvriers en soie, pour faire planter des mûriers, pour rétablir les fabriques de draps à Arras. Il avait permis que les ecclésiastiques et les nobles se livrassent à toutes entreprises de trafic. Afin d'encourager la navigation, il avait interdit qu'aucune marchandise fût admise dans les ports du royaume, si ce n'était sur navires français.

Les choses nouvelles ne déplaisaient même pas à la vivacité de son esprit, quand il n'y voyait rien contre le maintien de son pouvoir. Bien qu'il ne pût passer pour un prince qui aimât beaucoup les lettres, et qu'il ne fît vraiment pas grand compte des savants, lorsqu'ils n'étaient que savants et sans connaissance des choses du monde, néanmoins ce qui pouvait illustrer son règne était assez de son goût. Il n'était pas de ces rois qui ne veulent avoir grand pouvoir qu'afin d'en jouir en repos, et montrent de la répugnance pour tout ce qui a bruit et mouvement. Si le roi Louis XI voulait être obéi, c'était pour mieux parvenir à ses fins; c'était toujours afin d'accomplir quelque projet qu'il avait en tête, mais il tenait à honneur pour lui et le royaume tout ce qui, sans le contrarier, faisait voir de l'activité ou pouvait faire parler la renommée.

Jamais l'université de Paris n'avait été aussi illustre et fréquentée que sous son règne; on y comptait dix-huit colléges et dix ou douze mille écoliers (3). Il régnait alors dans toute la chrétienté une ardeur merveilleuse pour acquérir du savoir et pour expliquer les anciens livres. Tous les princes

(2) Comines.

(3) Naudé : addition à l'histoire de Louis XI.

s'étaient empressés de donner asile aux savants hommes de la Grèce, que la prise de Constantinople et la barbarie des Turcs avaient chassés d'Orient en Occident. Ils avaient apporté la connaissance des lettres antiques et le goût de la philosophie. Les plus illustres d'entre eux s'étaient fixés en Italie, soit à Florence, soit à Rome. Mais le roi de France avait aussi fait grand accueil à d'autres dont la renommée était moindre.

François Philelphe, ami de ces savants bannis, et gendre de Chrysoloras, l'un d'entre eux, lui écrivait : « Encore qu'il me fût bien connu que, comme roi très-chrétien, vous auriez, même sans aucune recommandation, reçu Georges Glizin avec la même bénignité et munificence dont vous avez fait preuve envers tous ceux qui se sont échappés nus et misérables de la terrible ruine de Constantinople, et qui errent maintenant dans tout l'univers contraints à mendier leur pain, cependant je n'ai pu refuser ce bon office à un excellent homme, à un maître renommé, surtout puisqu'il pensait que mes lettres seraient de quelque poids auprès de vous, et sachant d'ailleurs que vous agissez d'une façon trop noble et trop royale pour endurer que qui que ce soit vous demande en vain appui et secours. »

En effet, il y avait déjà en France plusieurs Grecs qui avaient reçu une hospitalité empressée, entre autres Grégoire Typherne et Georges Hermonyme de Sparte. Le roi avait cherché aussi à attirer dans son royaume des gens habiles et de savants docteurs; sans parler même des astrologues qu'il rechercha toute sa vie, et qu'il s'efforçait d'avoir à son service dès que leur renommée venait jusqu'à lui. Pour ceux-là, il les aimait moins dans le dessein de contribuer à la gloire des lettres dans son royaume que par la superstition et la confiance qu'il avait en leur art; et l'on compte qu'il en eut successivement sept à ses gages.

Au milieu de cet amour universel pour les études, et de cette foule d'écoliers, il était simple que la diversité des opinions excitât une grande chaleur. On vit se raminer avec plus de force que jamais une querelle qui, depuis trois cents ans, divisait les universités et surtout celle de Paris. Dans l'explication de la philosophie d'Aristote, les uns supposaient que chaque attribut, d'après lequel des objets ont pu être classés sous une désignation commune, forme une nature identique, dont la division en individus ne détruit pas l'unité. Pour eux la nature humaine, par exemple, était, malgré la multitude des hommes, aussi indivisible que la nature divine, qui reste unique dans la Trinité. En conséquence, à leurs yeux chaque qualité était un être qui enfermait dans son existence unique tous les objets où elle pouvait être reconnue. Plus une qualité était générale, plus vaste était son être, plus il embrassait d'objets; de sorte qu'on aurait pu dire que Dieu et le monde sont un être unique et universel, puisque l'attribut ou l'idée d'existence comprend sous une qualification commune la plus générale et la plus fondamentale de toutes, la création et son créateur. Ainsi cette philosophie aurait eu pour dernière déduction les opinions qu'on a imputées à Spinosa, et il eût été possible de la taxer de panthéisme ou d'athéisme.

Ce n'était pourtant pas aux réalistes, car ils se nommaient ainsi, qu'on reprochait d'enseigner une doctrine opposée à la foi chrétienne. C'étaient eux au contraire qui avaient toujours porté cette accusation contre les nominaux, leurs adversaires. Ceux-là prétendaient que convertir un attribut en un être général, c'était une création de l'esprit et nullement une réalité, et que l'identité de nature dans les objets classés par une qualification commune était purement nominale. Ils pensaient qu'il n'appartient pas à l'homme d'instituer et multiplier les êtres à sa volonté et sans nécessité. Ils croyaient aussi que la doctrine des réalistes, détruisant pour ainsi dire les individus, c'est-à-dires les êtres réels, pour les confondre avec des êtres généraux et impersonnels, le libre arbitre de l'homme se trouvait atteint par une telle doctrine.

C'étaient les nominaux qui les premiers avaient, par ces objections, élevé la discussion; ils avaient ainsi apparu, dans la philosophie et les écoles, comme des novateurs, comme des gens qui voulaient changer l'enseignement établi et toucher aux autorités. D'ailleurs les termes de leurs arguments pouvaient facilement, ainsi qu'on a pu le remarquer, être taxés de contradiction avec le dogme de la Trinité et avec la présence réelle dans l'Eucharistie, tandis que les réalistes ne voyaient nulle difficulté dans ce qui n'était qu'un cas particulier de leur doctrine générale. Il arriva donc que, presque dès leur origine, les nominaux furent persécutés et soutinrent habituellement la liberté d'examen et la croyance établie sur la raison.

Le fondateur de la secte avait été un nommé Rosslyn, qui avait enseigné en Bretagne. Abélard, son disciple, avait mis en grande lumière les opinions nouvelles, et deux fois il avait été condamné

par les conciles de Soissons et de Sens. Depuis, les plus illustres et les plus hommes de bien de l'université de Paris avaient été nominaux. Buridan et Ockham, qui s'étaient joints aux adversaires du pape Jean XXII, pour lui reprocher de graves erreurs, et qui avaient soutenu la nécessité de l'appel au futur concile, étaient les nominaux. Le pieux et célèbre Gerson, auteur de l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui avait si courageusement combattu les détestables doctrines de Jean Petit et son apologie du meurtre, entreprise pour le duc Jean de Bourgogne, était encore parmi les nominaux. Presque tous les docteurs qui avaient mis le plus de zèle à faire cesser le schisme des deux papes et à réformer l'Église, entre autres le cardinal Pierre d'Ailli et maître Clémengis, appartenaient à cette secte.

Vers l'an 1470, les disputes se renouvelèrent entre les réalistes et les nominaux; toutes les universités de France, de Flandre et d'Allemagne étaient agitées par les controverses les plus vives. L'université de Louvain tenait pour les réalistes; elle envoya à Paris Pierre de Rive (1), son plus fameux bachelier, avec un procureur muni de la signature de vingt-quatre docteurs, afin de soutenir thèse contre les nominaux de l'université de Paris. L'université de Cologne était aussi de ce sentiment. Le champion de la doctrine contraire était un docteur de Paris nommé Henri de Zomoren. Le combat dura longtemps, et il régnait une grande division dans l'université; elle ne put même parvenir à prononcer en corps un avis doctrinal : seulement chaque docteur donnait sa signature selon son opinion.

Ainsi que par le passé, les plus redoutables arguments se tiraient toujours de la théologie, et chaque parti s'efforçait à montrer que les conséquences de la doctrine opposée étaient impies et blasphématoires. Henri de Zomoren se rendit à Rome et y plaida si bien la cause des nominaux, qu'il était sur le point de faire condamner les réalistes, lorsque ceux-ci, qui, selon l'opinion commune, étaient vaincus dans toutes les conférences, eurent recours à l'autorité du roi. Son confesseur Jean Boucard, évêque d'Avranches, était réaliste, et lui représenta que les opinions des nominaux étaient dangereuses pour le maintien de la foi chrétienne. On fit surtout grand bruit d'une thèse où l'on prétendait que les nominaux avaient voulu détourner de leur sens propre les paroles de Jésus-Christ : *Pater meus qui in cœlis est*, qui en effet devaient servir aux réalistes pour prouver l'unité réelle de nature, nonobstant la diversité de personnes.

Le roi, prévenu ainsi par son confesseur et naturellement porté à ne point aimer tant de chaleur parmi tout ce peuple d'écoliers, après avoir pris l'avis d'un grand nombre de docteurs, donna, au mois de mars 1474, un édit où, rappelant l'antique et continuelle renommée de l'université de Paris, et l'enseignement docte et chrétien qu'on y avait toujours puisé, il parlait des gens qui, se fiant trop à leur raison et avides de choses nouvelles, avaient oublié les doctrines solides et salutaires des anciens temps et des docteurs réalistes, pour professer une doctrine vaine et stérile. En conséquence, il enjoignait de se conformer dans l'enseignement aux livres d'Aristote, de son commentateur Averroès, d'Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, de Scot et autres docteurs réalistes, et il interdisait de mêler désormais l'ivraie au bon grain en usant des livres d'Ockham, de Buridan, de Pierre d'Ailli, d'Adam Dorp, d'Albert de Saxe et semblables nominaux. L'université de Paris et les autres écoles du royaume avaient ordre de se conformer à cet édit; nul ne devait recevoir de grades sans préalablement faire serment de l'observer; le parlement devait l'enregistrer et le publier, et le faire transcrire sur les registres de l'université. Tous ceux qui y contreviendraient devaient être chassés, non-seulement de l'université, mais de la ville de Paris, et subir même de plus grosses peines. Enfin, le parlement avait ordre de se faire apporter et de saisir, même chez les professeurs et écoliers, les livres des nominaux, pour les garder sous inventaire jusqu'à plus mûr examen.

Cet édit obtint les louanges de beaucoup de gens savants, qui ne tenaient même en rien aux réalistes; car il y avait de jour en jour un plus grand nombre d'écoliers et même de docteurs qui, s'attachant à la rhétorique, aux belles-lettres, aux charmes de l'éloquence et de la poésie antiques, commençaient à dédaigner la philosophie subtile des écoles, et à lui imputer de retenir les esprits dans la barbarie. Tous ceux-là se raillaient un peu des querelles des réalistes et des nominaux, comme on peut le voir par cette lettre de maître Robert Gaguin, général des Mathurins, et l'homme de France qui passait

(1) *P. de Rivo* ou *Vander Beken*, et non *de Rive*, était d'Assche près de Bruxelles, et fut *primus* de l'université de Louvain en 1442. (G.)

pour écrire le mieux en latin, à maître Guillaume Fichet, célèbre professeur de rhétorique à l'université de Paris, pour lors en voyage à Rome :

« Si je croyais que vous prenez quelque plaisir à mes récits, je vous parlerais des disputes de nos philosophes et de nos docteurs, touchant les hérésies ou plutôt les sectes des réalistes et des nominaux. Ce sont querelles souvent ridicules, mais qui dégénèrent parfois en scènes de gladiateurs. La chose en est venue au point qu'on a exilé et relégué les nominaux comme des lépreux; si bien que le roi Louis vient d'ordonner que les livres de leurs plus célèbres auteurs restent sous clef et enchaînés (1) dans les bibliothèques, pour qu'il n'y soit plus regardé, et afin de prévenir le crime d'y toucher. Ne diriez-vous pas que ces pauvres livres sont des furieux ou des possédés du démon, qu'il a fallu lier pour qu'ils ne se jettent pas sur les passants ? »

Les livres des nominaux demeurèrent ainsi enfermés et interdits durant sept ans; puis il fut de nouveau permis de les étudier.

Peu de temps après que le roi eut ainsi employé son autorité à étouffer les querelles des écoles, il donna la preuve que du moins il n'était pas ennemi des lettres et qu'il voulait favoriser les études. Il y avait peu d'années qu'on avait découvert à Mayence le moyen d'imprimer des livres. Cette belle et nouvelle invention commençait à se répandre; déjà même trois ouvriers allemands, Ulrich Geringen, Martin Crantz et Michel Friburger, attirés par Guillaume Fichet, professeur de l'université, étaient venus dès 1470 établir leur atelier au collége de Sorbonne. Trois ans après, Pierre Cesaris et Jean Stoll se séparèrent de cette première imprimerie où ils travaillaient, et en établirent une seconde.

C'était une joie parmi les savants et les écoliers; chacun disait dans les écoles qu'il ne faudrait plus tant d'argent pour avoir des livres, et que maintenant les pauvres pourraient étudier aussi bien que les riches. Néanmoins les ouvriers n'étaient pas encore fort habiles, ni très-expéditifs. Les livres ne s'imprimaient pas vite, et l'on n'en tirait pas un grand nombre d'exemplaires. Guttemberg, Faust et Scheffer, qui avaient publié les premiers livres à Mayence, avaient travaillé beaucoup d'années, et tenté de nombreux essais avant de pouvoir fondre et assembler les caractères d'impression. Leur atelier subsistait toujours; mais Faust et Guttemberg étant morts, Pierre Scheffer s'était associé avec un nommé Hans Conrad Ganslich. Pensant que leurs livres ne se vendraient nulle part aussi bien qu'à Paris, capitale d'un aussi grand royaume que la France, et siége d'une illustre université, ils en avaient envoyé une certaine quantité et avaient chargé de les vendre, à leur compte, un écolier de leur pays, nommé Herman Stateren. Il vint à mourir; ses biens et effets appartenaient au roi par droit d'aubaine. L'université mit opposition, et l'affaire fut portée au parlement.

L'université disait qu'une partie des livres était déjà vendue à divers écoliers, et quant aux autres, elle requérait que la vente s'en fît publiquement et à Paris. Les exécuteurs testamentaires de Herman Stateren alléguaient qu'il était facteur et non possesseur des livres, qui étaient encore au compte de Scheffer et de Ganslich. Le parlement statua que les livres seraient restitués à ceux des sujets du roi qui justifieraient les avoir achetés, et que, quant aux autres, ils étaient au roi, comme confisqués sur des bourgeois de Mayence, ville alliée au duc de Bourgogne. C'était aussi ce que précisément en même temps le roi avait décidé de sa propre autorité, défendant au parlement d'en connaître.

Mais Scheffer et son associé étaient des gens fort connus et protégés. L'Empereur et l'électeur de Mayence écrivirent pour leur faire rendre leurs livres. D'après ces recommandations, et aussi en considération de la peine et labeur que les exposants avaient pris pendant une grande partie de leur vie pour l'art et industrie de l'impression d'écriture, vu le profit et l'utilité qui devaient en revenir à la chose publique, tant par l'augmentation de la science qu'autrement, le roi ordonna que deux mille quatre cent vingt-cinq écus d'or seraient payés à Scheffer et Ganslich pour prix de leurs livres.

Quelle que pût être la faveur que le roi accordait soit à l'accroissement du commerce et des fabriques, soit à la gloire des études, ce n'était pourtant pas de ce côté qu'il avait tourné ses pensées, depuis qu'il avait fait le projet de renoncer à la guerre. Il voulait surtout employer le loisir de la paix et la dernière part de sa vie à établir une bonne et régulière police dans le royaume. Il souhaitait, ce qui était déjà depuis longtemps le désir des peuples, n'avoir qu'une seule et même coutume dans le royaume. Il avait intention de faire rassembler les coutumes particulières dans chaque province et dans chaque lieu, de choisir les meilleures,

(1) L'usage était alors d'attacher les livres à des chaînes, pour que les lecteurs ne pussent les emporter.

et d'emprunter même aux pays étrangers celles qui pouvaient être sages et justes. Déjà même il avait ordonné qu'on se procurât les coutumes de Florence et de Venise (1). Puis de tout cela il eût fait faire un beau livre écrit en français (2), où chacun des sujets eût pu lire et connaître son droit. Il se réjouissait à penser qu'on pourrait ainsi empêcher les ruses et pilleries des avocats, qu'il trouvait plus grandes en France que partout ailleurs. Son dessein était encore qu'il n'y eût dans tout le royaume qu'une seule monnaie, un seul poids, une seule mesure. Tels étaient les sujets de ses entretiens. Et lui, qui n'aurait pas enduré patiemment qu'on lui remontrât un seul des abus de son gouvernement, songeait à les réformer, pourvu que tout provînt de lui et de son unique autorité. Aussi, tout en voulant que chacun désormais trouvât bonne et facile justice, sa principale idée était de brider le parlement; il l'avait en grande haine. Souvent il s'en était servi; parfois il avait trouvé commode d'alléguer ou même de provoquer sa résistance contre des volontés feintes; dans plus d'une occasion, il avait, par ruse, proclamé la libre autorité de cette cour souveraine, et l'avait ainsi rendue plus grande. Il était même trop sage pour ne pas connaître qu'il fallait lui laisser un pouvoir considérable (3); et pourtant il gardait en même temps rancune au parlement de tous les obstacles qu'il avait pu mettre à ses volontés véritables et passionnées : il semblait qu'il le voulût à la fois puissant et docile.

Mais le roi ne pouvait plus apporter à l'exécution de ces nouveaux desseins l'activité qu'il avait montrée autrefois. La santé commençait à lui manquer; d'ailleurs sa méfiance et ses craintes, qui croissaient de jour en jour, s'emparaient de la plus grande part de ses pensées et de son temps. Ce château du Plessis, que son père avait souvent habité, et qui se nommait pour lors Montils-lèz-Tours, était peu à peu devenu un séjour de solitude et de tristesse. Il l'avait fait entourer d'une grande enceinte, d'où lui était venu son nouveau nom (4); ensuite il avait fait placer tout autour un treillage en barreaux de fer; c'était sans cesse nouvelles fortifications, et l'on voyait aussi s'augmenter de plus en plus le nombre des archers qui gardaient le château. Depuis l'assassinat du duc de Milan et la conjuration de Florence, le roi s'occupait de sa propre sûreté avec cet esprit sans repos et imaginatif qu'il avait toujours porté en toutes choses. Il avait même réglé qu'un page le suivrait partout tenant un épieu pour le lui présenter au besoin, et la nuit, pendant qu'il dormait, l'arme était appuyée au chevet de son lit. Les moindres rapports, les plus légers indices lui donnaient des soupçons contre ses serviteurs, tant les grands que les petits.

Toutefois il avait, comme toujours cela avait été sa coutume, une sorte de confiance, en apparence facile et soudaine, pour des hommes dont il n'avait point encore usé; et, s'imaginant que les autres princes étaient mieux servis que lui, sa faveur se plaçait tout à coup sur ceux de leurs serviteurs qu'il avait gagnés. C'est ce qu'on voyait en ce moment où son armée et le sort de la guerre étaient entre les mains de monsieur d'Esquerdes, si longtemps conseiller du duc de Bourgogne.

Cependant le roi n'était pas encore assez malade et affaibli pour ne pouvoir prendre l'exercice et le mouvement dont il avait l'habitude et le besoin. Il continuait à se livrer avec ardeur au plaisir de la chasse; faisant de longues courses sur les marches de Touraine, de Poitou et d'Anjou; passant plusieurs jours hors de son château du Plessis, couchant dans de méchants village, ou bien allant prendre gîte dans quelques châteaux de ces pays, comme à Argenton, chez le sire de Comines. Le mauvais temps ne l'arrêtait point; il se fatiguait sans paraître y prendre garde, ne quittait jamais la chasse que le cerf ne fût forcé, conduisant tout lui-même; car personne dans le royaume ne s'entendait mieux que lui aux choses de la vénerie. Là, comme ailleurs, il était rude et difficile à servir. Quand il y avait quelque défaut ou que la chasse n'allait pas à son gré, c'était toujours à l'un de ses serviteurs qu'il s'en prenait, et il rentrait le soir rompu et d'assez mauvaise humeur.

Vivant pour ainsi dire seul au Plessis, sans la reine, sans ses enfants, ne voyant guère que ses conseillers qui avaient leur logis, non au château, mais à Tours, il s'occupait aussi, dans les intervalles que lui laissaient les affaires, de son parc, de ses ouvriers, du train intérieur de sa maison. Il avait fait venir de Flandre des vaches et une laitière, les avait établies près de lui, et faisait faire sous

(1) Lettre à monsieur de Bouchage.
(2) Comines.
(3) Comines.
(4) Plessis, originairement lieu clos de palissades ou de haies, puis de murs.

ses yeux le beurre et le fromage. Il aimait à se familiariser avec les petites gens, à deviser sans façon avec eux, se plaisant à les mettre à leur aise, tout autant qu'à troubler les grands par ses menaces ou ses railleries. Un jour, étant descendu dans les cuisines, il y trouva un petit garçon qui tournait la broche; cet enfant ne le connaissait pas. « Que gagnes-tu? » lui dit-il. — « Autant que » le roi, répondit l'enfant; lui et moi gagnons » notre vie : Dieu le nourrit et il me nourrit. » La réponse lui plut; il le tira de la cuisine, l'attacha au service de sa personne et lui fit beaucoup de bien.

Une autre fois, sur la parole de son astrologue qui lui avait prédit le beau temps, il était allé à la chasse. Quand il fut au bois, il rencontra un pauvre homme qui touchait son âne chargé de charbon. On lui demanda s'il ferait beau, et il annonça qu'il tomberait assurément une grande pluie. Lorsque le roi fut rentré bien trempé, il fit venir le charbonnier : « D'où vient, dit-il, que tu en sais » plus que mon astrologue? — Ah! sire, dit celui- » ci, ce n'est pas moi, c'est mon âne; quand je le » vois se gratter et secouer les oreilles, je suis bien » sûr qu'il y aura de l'eau. » Pour lors ce fut un grand sujet de moquerie pour le roi, qui reprochait à son astrologue d'en savoir moins qu'un âne. Mais tout en plaisantant ses astrologues et ses médecins, il ne pouvait pas plus se passer des uns que des autres. La crainte de l'avenir et de la mort ne le quittait guère; il cherchait à se rassurer et à se faire dire par eux de bonnes paroles qu'il s'efforçait de croire.

Un autre de ses passe-temps, et il s'y était toujours livré depuis sa jeunesse, lorsqu'il était de loisir, c'était de rester longtemps à table, à parler tout à son aise, à raconter des histoires, à en faire dire aux convives, et à se gausser des uns et des autres. Il ne lui fallait pas grande et noble compagnie; à défaut de ceux de ses serviteurs et de ses conseillers avec qui il était familier, comme les sires du Lude, d'Argenton, du Bouchage, il faisait asseoir près de lui des bourgeois et des gens de moindre condition, lorsqu'il les avait pris en gré. Un riche marchand de la ville de Tours, qu'on nommait maître Jean, souvent avait été ainsi admis à la table du roi qui le traitait au mieux et conversait avec lui. Cet homme imagina de demander des lettres d'anoblissement. Quand il les eut, il revint se présenter devant le roi, vêtu comme un seigneur. Le roi lui tourna le dos; puis, le voyant surpris; il lui dit : « Vous étiez le premier marchand de mon » royaume, et vous avez voulu en être le dernier » gentilhomme. »

Tout railleur qu'il était, le roi savait endurer la réplique, et aimait les réparties vives et soudaines, lors même qu'elles s'adressaient à lui. Ayant rencontré l'évêque de Chartres monté sur une superbe mule, avec un harnais doré, il lui dit : « On voit bien que nous ne sommes plus au temps » de la primitive Église, quand les évêques » montaient, comme Notre-Seigneur, sur une » ânesse garnie d'un licou. — Ah! sire, reprit » l'évêque, n'était-ce pas du temps où les rois étaient » pasteurs? »

Il y avait, même dans sa façon de faire le bien, plus de fantaisie que de bonté. C'était pour contenter l'idée qui lui venait, plutôt que pour le plaisir de voir les gens contents, qu'il se décidait à leur rendre un bon office. Un jour il entrait dans l'église de Notre-Dame de Cléry; les grosses cloches sonnaient; un pauvre prêtre dormait paisiblement à la porte. Le roi l'éveilla et lui demanda pourquoi cette sonnerie, et si ce n'était pas que quelqu'un fût mort. C'était un chanoine du chapitre dont le bénéfice était à la collation royale. Il ordonna aussitôt que le pauvre prêtre en fût pourvu. « Il faut, dit-il, » que le proverbe se trouve vrai : le bonheur vient » en dormant. »

Mais cette vie plus sédentaire que par le passé qu'il menait au Plessis, et les projets qu'il formait sur la police de son royaume ne lui faisaient pas oublier qu'avant tout il fallait obtenir une bonne paix. Quelque désir qu'il en eût, il n'était nullement disposé à l'acheter par des sacrifices, et tenait, sans vouloir aucunement s'en départir, aux conditions qu'il avait chargé ses ambassadeurs de soutenir. Comme le duc Maximilien ne voulait point les accorder, les négociations n'avançaient point. Il fallait donc continuer à se préparer à la guerre, sinon pour la faire vivement, pour livrer des batailles ou attaquer des villes, du moins pour imposer à l'ennemi. Le roi s'en occupait avec autant de diligence que s'il avait encore eu des projets de conquêtes, car il voulait toujours être prêt pour toute occasion.

Il importait surtout de remettre l'ordre dans son armée; elle devenait de plus en plus lourde et cruelle au pays où elle se tenait et aux provinces du royaume où elle passait. C'étaient tantôt les gendarmes d'ordonnance, tantôt les nobles du ban et de l'arrière-ban, tantôt les hallebardiers de la

garde, tantôt les francs archers, qui allaient et venaient d'une contrée à l'autre, vivant sur le pauvre peuple. Les lourdes tailles qu'on levait chaque année étaient, disait-on, pour soudoyer les gens de guerre, et cependant ils étaient logés chez le laboureur, lui prenaient son repas et son lit, le faisaient coucher par terre, ou le chassaient de sa maison à force de coups, puis le lendemain lui emmenaient ses chevaux ou ses bœufs (2). Parmi tant de motifs de plainte et de souffrance, il n'en était peut-être pas de plus grave.

Le changement que le roi avait apporté aux sages ordonnances de son père était une des principales causes de ce désordre. Lorsque, sous le roi Charles VII, on avait voulu défendre le peuple contre les excès des gens de guerre, il avait été soigneusement réglé que leurs crimes et délits seraient du ressort des juges ordinaires. Le roi, toujours jaloux de son autorité, avait remis cette juridiction aux prévôts et commis des maréchaux, qui, durs pour le pauvre peuple et indulgents pour leurs hommes, ne les trouvaient jamais en faute. C'était une sorte de complète impunité (3).

Le roi ne chercha point là le remède à un si grand mal; il y vit surtout l'occasion d'accomplir ce qu'il projetait depuis longtemps. Ceux de tous les hommes de guerre qui avaient le moins de discipline, étaient les francs archers. Depuis la bataille de Guinegate, il leur en voulait; d'ailleurs ces francs archers, choisis dans chaque paroisse et entretenus à ses frais, devaient y rentrer à la paix, et, selon les règlements, y rester armés. C'était un sujet d'inquiétude pour le roi, qui n'ignorait pas combien son autorité était odieuse, et qui, malgré la grande soumission des peuples, avait parfois à réprimer des émeutes. Il savait ses sujets mécontents (4), chatouilleux et disposés à profiter des occasions pour regagner quelques libertés. Il lui était plus sûr et plus commode d'avoir des Suisses, et en même temps il les croyait meilleurs soldats et plus disciplinés. Il cassa donc les francs archers, convertit en une taxe de quatre livres dix sous par mois les frais que faisaient les paroisses pour l'entretien de chaque homme. Il permit aussi aux gentilshommes de s'exempter de l'arrière-ban en payant une certaine somme. Avec cet argent, il leva autant de Suisses qu'il put s'en procurer. Vers le commencement de l'année 1481, il en avait plus de huit mille.

Une autre cause des méfaits des gens de guerre était la rapacité des capitaines qui ne songeaient qu'à leur fortune, commettaient partout de criantes exactions, et souffraient le désordre, dont ils donnaient ainsi le premier exemple. Mais c'était chose difficile de soumettre à la règle des gens si puissants; il fallait les ménager. Dans un temps de trahisons, lorsque le royaume était rempli de mécontentement et de murmures sourds, le roi, tout jaloux qu'il était de son pouvoir, était contraint d'endurer le déréglement des chefs de son armée. Il voulut faire rendre compte à monsieur d'Esquerdes, qui avait levé et reçu beaucoup d'argent, sous prétexte de gagner des partisans au roi et de lui faire ouvrir les portes des villes. Quand monsieur d'Esquerdes vit qu'on le pressait de la sorte, il répondit : « Sire, avec cet argent, j'ai acheté Arras, » Hesdin et Boulogne: qu'on me rende mes villes, » je rendrai l'argent.—Pâques-Dieu, répondit le » roi, il vaut donc mieux laisser le moustier où » il est. »

Les négociations qui pouvaient jeter le duc Maximilien dans l'embarras, et lui attirer de nouveaux ennemis, n'étaient pas plus négligées que les préparatifs de guerre. Au mois de janvier, le roi conclut une alliance qui pouvait lui devenir fort utile (5). Ladislas, roi de Bohême, fils de Casimir, roi de Pologne, avait par sa mère des droits au duché de Luxembourg; il entreprit de les faire valoir. Le roi, qui n'avait plus ni l'espoir ni le désir de conquérir cette province, ne manqua pas d'encourager le roi de Bohême. Il fut réglé que tous deux attaqueraient à la fois le Luxembourg, et que si, après un mois, le pays n'était pas entièrement soumis, les troupes du roi de Bohême seraient pour tout le reste de la campagne à la solde du roi de France.

Cependant le légat était resté en France, et le roi s'efforçait toujours de faire servir l'autorité du pape à son profit dans la conclusion de la paix. A cet effet, il envoya une solennelle ambassade à Rome, pour déclarer que s'il ne venait pas au secours de l'Italie menacée par les Turcs, qui déjà s'étaient emparés d'Otrante, la faute ne pouvait lui en être imputée; et que si on ne lui faisait pas une injuste

(1) L'année commença le 22 avril.
(2) États de 1483.
(3) *Ibid.* — Amelgard.
(4) Comines.
(5) Legrand.

guerre, il y enverrait tout aussitôt son armée, à supposer que sa santé ne lui permît pas d'y venir lui-même en personne.

Le duc Maximilien, de son côté, cherchait à se faire des alliés et à se servir de leur appui pour traiter. Il se plaignait hautement que le roi Louis ne voulait entendre à aucune paix ou appointement raisonnable (1). Il y eut à Metz, sur sa demande, une assemblée des princes d'Allemagne; mais l'Empereur avait si peu de crédit et tant d'indolence, que rien ne fut résolu pour aider son fils le duc Maximilien.

Son principal recours était l'Angleterre, où, grâce à la duchesse douairière et à la haine des Français, il avait un parti considérable. Mais le roi Édouard lui témoignait toujours plus de bienveillance que d'empressement. Vainement il lui faisait sans cesse représenter par ses ambassadeurs que jamais l'occasion n'avait été plus favorable pour une descente en France; que les sujets du roi Louis étaient tellement foulés par les excessives tailles si rigoureusement exigées, qu'ils n'avaient pas un plus grand désir que de se mettre hors de son pouvoir et de sa seigneurie, et qu'ils désiraient retrouver la liberté que leur avait jadis accordé le roi Henri V. Ils ajoutaient que les princes et les grands seigneurs de France avaient été et étaient encore si maltraités, qu'il serait facile de les émouvoir et de les faire déclarer. En outre, on trouverait peu d'obstacles pour arriver promptement jusqu'à Rheims, et une fois sacré, le roi Édouard aurait un bien plus grand parti. Mais il fallait venir de sa personne et avec de grandes forces, comme avait fait jadis le roi Édouard III, qui, le premier, avait disputé la couronne de France.

Le duc Maximilien n'oubliait rien de ce qui pouvait tenter le roi d'Angleterre; il lui offrait d'avance la cession de ses droits sur Boulogne, Montreuil, le comté de Ponthieu, Péronne, Montdidier, et les villes de la Somme. Si, au lieu de prétendre au royaume et de marcher sur Rheims, le roi aimait mieux conquérir la Normandie, le Duc consentait à l'y aider.

Mais le roi Édouard restait froid à toutes ces grandes espérances. Il offrait son appui pour obtenir une bonne paix, engageait le Duc à continuer les négociations, et ne faisait nul préparatif de guerre. Entre autres conseils, il lui en donnait un fort sage et facile dans son exécution : c'était de s'allier et de faire en tout cause commune avec le duc de Bretagne. Le comte de Chimay fut envoyé à ce prince, pour passer de là en Angleterre. En même temps on préparait tout en Flandre pour envoyer le cardinal-évêque de Tournay en solennelle ambassade à Rome, afin de prévenir le mauvais effet de toutes les démarches du roi Louis sur le saint-père.

Ainsi le roi réussissait, selon son désir, à empêcher l'Angleterre de prendre parti pour le duc Maximilien. Comme c'était pour le moment son seul péril, c'était aussi son principal soin. Le roi Édouard et lui s'envoyaient sans cesse des ambassades. Le roi alla vers le mois de février en recevoir une à Château-Regnault. Peu auparavant le duc Maximilien, ne se voyant point activement secouru, avait été contraint à demander une prolongation des trêves (2). Ses embarras s'accroissaient de jour en jour par les mécontentements des Gantois et des autres bonnes villes de Flandre. C'était sur cela que le roi comptait le plus pour avoir de bonnes conditions; par de secrètes pratiques il s'efforçait de traiter avec les sujets du Duc plutôt qu'avec lui.

Les choses en étaient là au mois de mars 1481. Le roi était venu passer quelques jours aux Forges, dans la forêt de Chinon, afin de faire des chasses. Un dimanche, après avoir entendu la messe à une petite paroisse qu'on nomme Saint-Benoît-du-Lac-Mort, il s'était fait servir à dîner dans ce village. Tout à coup il fut pris d'une attaque d'apoplexie; ses membres perdirent le mouvement, et il demeura sans parole et sans connaissance. On le leva de table, on l'approcha du feu; il semblait vouloir qu'on ouvrît les fenêtres, mais on se garda de le faire. Bientôt arriva maître Angelo Catho, ce médecin qui avait servi le duc Charles, et que le roi s'était attaché; il fit tout aussitôt ouvrir les fenêtres et donner de l'air. Après quelques remèdes, la connaissance revint, et un peu la parole. Moitié par gestes, il parvint à se faire comprendre, et demanda qu'on lui allât chercher son confesseur à Tours et monsieur de Comines à Argenton, qui n'est pas fort loin de Chinon.

Quand il fut un peu remis, on le plaça sur son cheval, et on le ramena aux Forges. Maître Adam Fumée, ancien médecin du roi Charles VII, puis d'autres médecins arrivèrent. Monsieur de Comines

(1) Instruction aux ambassadeurs. — Pièces de Comines.

(2) Dans les registres du conseil de ville de Mons, à la date du 21 mai 1481, il est fait mention des trêves qui devaient expirer le 30 juin suivant. (G.)

vint aussi en toute hâte. Le roi parut satisfait de le voir. Il ne semblait point souffrir, mais sa tête était comme embarrassée, et il ne pouvait pas bien prononcer. Il fit signe qu'il voulait être servi par monsieur de Comines, et qu'il couchât en sa chambre. Au bout de trois jours, le sens et la parole revinrent peu à peu. Pour se confesser, il avait fallu que monsieur de Comines expliquât au prêtre ce qu'il voulait dire. Du reste, sa confession ne fut pas longue, car il se confessait toujours une fois par semaine, afin de pouvoir toucher les écrouelles, ce que les rois de France ne peuvent faire sans s'être confessés : aussi était-il fort loué de cette charité envers les pauvres malades (1).

Il retourna bientôt au Plessis, et commença à se remettre. Le premier usage qu'il fit de son sens et de sa parole, lorsqu'il les eut un peu recouvrés, fut de s'enquérir qui l'avait tenu par force lorsque son mal l'avait pris, et l'avait empêché d'aller à la fenêtre. Il les chassa tous de sa maison, et déclara qu'ils n'eussent jamais à se présenter devant lui, entre autres Jacques d'Épinay, seigneur d'Ussé, et le sire de Champeroux.

On s'étonna beaucoup de cette fantaisie, car c'étaient de fidèles serviteurs, et ils avaient cru bien faire. Mais, disait-on, les princes ont leurs idées, et ceux qui en veulent juger n'en comprennent pas les motifs. D'autres se rappelaient combien il était ombrageux dans tout ce qui touchait à sa volonté, et pensaient qu'il était offensé de ce qu'on l'avait ainsi tenu et contraint par force. On se souvenait de l'avoir souvent entendu parler avec blâme de la violence faite à son père, à qui les médecins avaient introduit de la nourriture en la bouche, malgré qu'il en eût, sans pour cela lui avoir sauvé la vie. Au reste, ce n'était peut-être que méfiance; ayant su que les médecins avaient rouvert les fenêtres, il avait pu penser qu'on les avait tenues fermées à mauvaise intention.

Il n'attendit pas longtemps non plus avant de s'informer des affaires du royaume. Louis d'Amboise, évêque d'Alby, le maréchal de Gié et le sire du Lude s'étaient chargés de recevoir et d'expédier les dépêches; mais voyant que le roi se guérissait, ils ne décidaient pas grand'chose, et répondaient timidement sur tout, songeant qu'avec un tel maître il fallait marcher droit et ne rien prendre sur soi. Toutefois, craignant l'effet qu'une telle nouvelle allait avoir sur l'esprit des peuples, ils avaient suspendu le payement d'une nouvelle taille, qui venait d'être mise, à la persuasion de monsieur d'Esquerdes, pour les équipages de l'armée et les préparatifs de la guerre.

Le roi, après avoir passé à peine dix jours sans s'occuper des affaires, demanda qu'on lui montrât les lettres qu'il avait reçues et celles qui arrivaient. Le sire de Comines les lui lisait; mais il était encore si faible, qu'il ne pouvait pas bien les suivre. N'importe, il faisait semblant de les entendre, puis les prenait à sa main, feignait de les lire, disait quelques paroles pour faire connaître sa volonté, et encore qu'elles n'eussent pas toujours beaucoup de sens, on les écoutait en grande apparence de respect. En quinze jours il fut tout à fait remis, aussi sensé et parlant aussi bien qu'auparavant, mais faible, agité et inquiet du retour de son mal; d'autant qu'il était aussi porté à mépriser les conseils des médecins qu'empressé à les leur demander.

Tout reprit donc son cours accoutumé, et l'on continua à s'occuper des négociations et des préparatifs de la guerre. Pendant la maladie du roi, il lui avait été envoyé une ambassade de l'empereur Frédéric; mais après avoir entretenu quelque temps les ambassadeurs de l'espérance de faire la paix, on leur laissa voir qu'on ne se départirait en rien des conditions proposées, et ils partirent pour la Flandre. D'autres ambassadeurs du célèbre Mathias Corvin, roi de Hongrie, étaient venus pour proposer au roi une alliance; mais ils n'avancèrent pas au delà de Metz. Le roi de Hongrie s'était illustré par ses guerres, soit contre les Turcs, soit contre l'empereur Frédéric. Il eût pu être un allié utile, mais il était fort éloigné; d'ailleurs ce n'était pas en un tel moment que le roi, affaibli et malade, et occupé de sa querelle avec l'héritière de Bourgogne, aurait pu prendre part à une guerre contre les Turcs.

Les ambassadeurs qu'il avait envoyés à Rome y avaient reçu un grand accueil. Aux protestations de bonne volonté faites de la part du roi, le pape répondit par une bulle qu'il fit porter en France par l'évêque de Sessa et par une suite nombreuse d'illustres et doctes ecclésiastiques (2). Le roi les reçut avec une solennité extraordinaire dans son château du Plessis, entouré de presque tous les princes de son royaume, et des principaux seigneurs et conseillers. L'évêque de Sessa annonça que le saint-père, afin d'arrêter les progrès des Turcs en Ita-

(1) Comines.

(2) Pièces de Comines.

lie, ordonnait une trêve de trois ans entre tous les princes chrétiens, et envoyait à chacun d'eux des nonces pour leur signifier sa bulle.

Le roi la reçut, se retira dans une chambre pour en délibérer avec les seigneurs et conseillers, puis rentra et prit la parole. Il loua très-fort le courage et le zèle du saint-père, promit de s'employer de bon cœur pour la défense de la religion, et d'obéir à la bulle, s'il était assuré que ses ennemis en fissent autant. Mais il ne serait pas juste, ajouta-t-il, que cette bulle le contraignît à rester en paix, tandis qu'on lui ferait la guerre. L'évêque de Sessa répliqua que le pape saurait bien y forcer les autres princes par des censures ecclésiastiques. Alors le roi termina en disant qu'il ferait savoir plus en détail ses intentions au légat.

Dès le jour même, le sire de Beaujeu, le chancelier, l'évêque d'Alby, les sires de Curton, de Saint-Pierre, de Forbin, et le seigneur de Château-Guyon qui avait passé au service du roi, allèrent trouver le cardinal de Saint-Pierre, qui logeait à Tours. Ils lui dirent qu'en ce moment on menaçait le roi de trois guerres : avec l'Angleterre, bien qu'il eût fidèlement entretenu la trêve ; avec le roi de Castille, son allié, ce qu'il ne pouvait croire; et enfin avec le duc Maximilien. Là-dessus ils reprirent ce qui avait été dit si souvent, que le roi n'était pas agresseur, mais que le duc d'Autriche et sa femme s'étaient faits ses ennemis après le feu duc Charles; que l'Empereur, au lieu de pacifier la chrétienté comme c'était son devoir, et d'entretenir ses anciennes alliances avec la France, s'était montré partial. Ainsi le roi, disait-on, ne devait, sous prétexte de paix, laisser piller et envahir ses provinces. Il fallait donc avant tout écrire aux divers nonces pour qu'ils fissent connaître la véritable intention des princes auprès de qui ils se rendaient. Le légat remercia le roi de son respect et de son obéissance pour le saint-siége. Il ne pouvait, disait-il, écrire aux nonces, car la plupart lui étaient inconnus, mais il allait envoyer un courrier au saint-père pour qu'il se fît rendre compte de l'intention des princes de la chrétienté.

Bien que le pape, sans offenser le roi, se montrât peu diligent à servir ses desseins, le duc Maximilien ne voulut pas négliger de se justifier près de lui, et, en l'assurant de son obéissance, il lui rappela longuement toutes les preuves de zèle que la maison de Bourgogne avait toujours données au saint-siége, même lorsqu'il avait fallu le défendre contre le roi Louis, notamment lorsqu'à Lyon il avait fait arrêter le même cardinal de Saint-Pierre, aujourd'hui si favorable à la France.

Mais la maladie du roi avait plus que toute autre circonstance relevé l'espoir du duc Maximilien. Le bruit de sa mort avait été répandu partout, et particulièrement en Flandre, et lorsqu'on avait appris la fausseté de cette nouvelle, on avait su en même temps qu'elle tarderait peu à être véritable, tant le roi restait faible et malade. C'était une raison pour presser le roi Édouard, et pour lui montrer l'occasion plus propice encore. Il y trouvait de son côté un argument de plus pour autoriser son indolence, et répondait au duc Maximilien qu'il n'y aurait pas longtemps à attendre la mort du roi Louis (1). En conséquence, il lui conseillait de prolonger les trêves, et lui promettait un secours de cinq mille combattants, dans le cas seulement où il ne pourrait obtenir de trêves.

Le duc de Bretagne se montrait plus décidé. Dès le 16 avril, il fut signé à Londres, par le prince d'Orange et le comte de Chimay, ambassadeurs de Bourgogne, et les sires de Parthenay et de Villecon, ambassadeurs de Bretagne, un traité d'alliance (2) par lequel le duc de Bretagne s'engageait à solder deux mille archers parmi les cinq mille que le roi d'Angleterre promettait au duc d'Autriche, et à faire dorénavant cause commune.

En même temps le duc de Bretagne resserrait ses liens avec l'Angleterre. Le 10 de mai, ses ambassadeurs passèrent un contrat de mariage entre le prince de Galles et mademoiselle Anne de Bretagne, sa fille aînée; stipulant en même temps que si le premier fils du roi d'Angleterre venait à mourir, le second épouserait la fiancée de son frère; comme aussi, à défaut de mademoiselle Anne, le prince de Galles prendrait pour femme Isabelle, seconde fille du duc de Bretagne. Le duché de Bretagne ne devait être réuni à l'Angleterre que sur la tête du prince de Galles; après lui, son fils aîné devrait être roi d'Angleterre, et le second duc de Bretagne.

Durant ces négociations, le duc Maximilien continuait à soutenir une forte guerre contre les gens de la Gueldre et d'Utrecht (3) ; les villes de Flandre lui devenaient de plus en plus contraires; une ef-

(1) Pièces de Comines.
(2) *Ibid.*

(3) Le conseil de ville de Mons, dans son assemblée du 25 juin 1481, reçut communication d'une lettre de Maximi-

froyable famine régnait dans la plupart de ses États. L'hiver précédent avait été si rude, que les récoltes manquèrent en France ; mais la disette était bien plus cruelle encore dans l'Artois et la Flandre. Les finances du Duc étaient donc en plus déplorable situation que jamais. Les conseils que lui donnait le roi d'Angleterre étaient donc fort à propos, et il était raisonnable et même nécessaire de prolonger les trêves.

Elles n'étaient pas beaucoup mieux observées que de coutume. De part et d'autre il se faisait des courses et des pillages ; on tâchait surtout de saisir par surprise ou par trahison des châteaux et des forteresses. Monsieur d'Esquerdes profita du peu de foi qu'on gardait à la trêve pour tendre un piége aux Bourguignons (1). Il fit dire secrètement au sire de Cohen, commandant de la garnison d'Aire, et au sire de Beveren, capitaine de Saint-Omer, qu'il était résolu de quitter le service du roi de France, et de faire sa paix avec le duc d'Autriche. Les gens qu'il avait envoyés donnèrent de si grandes assurances, firent de tels serments, qu'on y ajouta foi. D'ailleurs le sire d'Esquerdes avait bien montré qu'il ne cherchait jamais que son intérêt. Il avait désigné le jour et l'heure où il se laisserait surprendre dans la ville d'Hesdin. A un lieu indiqué de la muraille se trouvait une brèche par laquelle on pourrait entrer furtivement.

Le sire de Cohen se mit à la tête de quatre ou cinq cents hommes pour tenter l'entreprise. Il arriva la nuit au pied de cette brèche : « Il est temps ! » cria une sentinelle apostée sur la muraille. On dressa une petite échelle pour atteindre la brèche ; l'homme envoyé secrètement par monsieur d'Esquerdes monta le premier ; on le suivit en hâte. Déjà les Bourguignons, se croyant maîtres, criaient. « Ville gagnée ! Bourgogne ! Bourgogne ! » Quand il en fut entré un bon nombre, tout à coup leur guide disparut. Ils ne savaient plus de quel côté passer, lorsque monsieur d'Esquerdes, qui avait tout préparé, les fit entourer. Ils se virent trahis, cependant se défendirent vaillamment, et furent presque tous tués les armes à la main. Heureusement pour le sire de Cohen, il n'était pas encore monté par la brèche. Les plus vaillants hommes de sa garnison d'Aire périrent en cette occasion ; et l'on fournit sans nul profit un grand sujet de reproche aux ambassadeurs du roi dans les pourparlers de la paix, où ils ne manquèrent pas d'alléguer la violation de la trêve.

Il y avait peu de temps que monsieur d'Esquerdes avait accompli cette ruse, quand le duc Maximilien résolut de le punir, du moins dans son honneur, ainsi que les principaux des serviteurs de la maison de Bourgogne dont il avait été trahi ou abandonné (2). Il tint à Bois-le-Duc, le 5 mai 1481 (3), son chapitre de la Toison d'or. La cérémonie était d'autant plus solennelle, que l'ambassade de l'Empereur, inutilement envoyée au roi de France, se trouvait pour lors en Flandre, et assista en grande pompe à cette fête. Après les célébrations accoutumées, et lorsque les nouveaux chevaliers eurent été nommés (4), le héraut de l'ordre retira les écussons des chevaliers qui avaient passé au service du roi de France, et à leur place on suspendit un écriteau portant une sentence conçue en ces termes :

« Messire Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, sujet naturel de très-haut, très-excellent et très-puissant prince monseigneur le duc d'Autriche et de Bourgogne, chef souverain du noble ordre de la Toison d'or, et de ma très-redoutée dame madame la Duchesse, sa noble compagne, natif de la comté de Bourgogne, étant chevalier, frère et compagnon de notre ordre, lequel, tant à cause de sondit lieu de naissance que par l'étroit et solennel serment qu'il avait fait, était obligé et astreint auxdits seigneur et dame et audit ordre, s'est allé rendre en France à l'obéissance du roi, et s'est parti de mondit seigneur sans avoir renvoyé le collier de l'ordre, et sans en observer les règles et détails qu'il avait jurés ; en conséquence il est jugé hors dudit ordre et inhabile à en jamais porter le collier. »

Pareil jugement, et plus sévèrement écrit encore, puisqu'il rappelait de plus grands bienfaits, fut appendu au lieu de l'écusson de messire Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolay. De même pour messire Jacques de Luxembourg.

Le grand bâtard avait aussi quitté le service de Bourgogne et fait serment au roi. Toutefois, par

lieu, écrite de Nimègue le 18, et contenant que, la veille, il avait été reçu dans cette ville ; que ceux de Zutphen lui avaient envoyé des députés, et qu'il espérait sous peu les avoir en sa main, ainsi que toutes les autres villes de Gueldre, etc. (G.)

(1) Mollinet.

(2) *Ibid.*

(3) La solennité commença le 5, mais le chapitre ne s'ouvrit que le 7 ; il dura plusieurs jours. Voy. l'*Histoire de la Toison d'or*, par M. de Reiffenberg. (G.)

(4) Les sentences portées contre les chevaliers qui avaient passé au service du roi de France, précédèrent les élections. Voy. l'*Histoire citée*. (G.)

considération pour lui, on remit son jugement au prochain chapitre.

La sentence fut prononcée contre le sire de Damas, encore qu'il fût mort récemment. Elle était ainsi conçue : « Messire Jean de Damas, seigneur de Clessy, si vous étiez en vie, vu et considéré les grâces, biens, honneurs et avancements que vous avez reçus de la maison de Bourgogne, notamment de défunt le duc Charles, et les étroites promesses que vous aviez faites à l'ordre de la Toison d'or, vous êtes noté de plusieurs causes suffisantes d'en être privé; mais attendu votre trépas, monseigneur le souverain et messires les chevaliers, frères et compagnons en laissent le jugement à Dieu tout-puissant et souverain juge. »

La sentence de monsieur d'Esquerdes était la plus dure de toutes. On y rappelait tout ce que le duc Philippe et le duc Charles avaient fait pour lui; la confiance qu'on lui avait témoignée en lui donnant la garde des villes et forteresses d'Artois et de Picardie; les serments qu'il avait renouvelés aux mains de mademoiselle de Bourgogne, noble orpheline de ses anciens seigneurs; comment elle s'était fiée à lui plus qu'à nul autre, et l'avait institué son chevalier d'honneur. Puis on racontait toutes ses trahisons et les villes qu'il avait livrées, les pays qu'il avait conquis pour le roi, le collier de l'ordre qu'il ne portait plus, dédaignant même de le renvoyer, et l'ayant remplacé par l'ordre du roi; l'audace qu'il avait eue de combattre son légitime souverain en personne à Guinegate; les complots et entreprises secrètes qu'il avait tramés. En conséquence, il fut déclaré inhabile et indigne de porter le collier de l'ordre, et non-seulement son écusson fut retiré, mais appendu renversé à la porte de l'église.

Pendant que le duc Maximilien témoignait ainsi son ressentiment contre monsieur d'Esquerdes, celui-ci jouissait plus que jamais de toute la faveur du roi, surtout pour les choses de la guerre (1). C'était sur ses conseils que l'armée avait reçu ses nouveaux règlements et pris une nouvelle forme, depuis que les francs archers étaient supprimés et que la principale force consistait dans les Suisses.

Le roi, pour bien savoir ce que coûterait maintenant son armée, quelle discipline on y pouvait établir, et afin d'aviser, en grande connaissance de cause, à tout ce qui semblerait nécessaire, avait ordonné que vingt mille hommes de pied, parmi lesquels étaient plus de six mille Suisses, deux mille cinq cents pionniers, et quinze cents hommes d'armes d'ordonnance prêts à combattre, soit à pied, soit à cheval, seraient réunis en un camp, avec l'artillerie et le bagage en proportion suffisante. C'était près de la rivière de Seine, entre le Pont-de-l'Arche et le Pont-Saint-Pierre, que ce camp avait été établi, environné de fossés et fortifié comme il aurait pu l'être en face de l'ennemi. Les hommes étaient logés sous la tente ou dans des baraques de bois rangées en bel ordre. Monsieur d'Esquerdes commandait cette armée, et maître Guillaume Picard, bailli de Rouen, était chargé de tout ce qui concernait les vivres et les provisions.

Quand tout fut prêt, le roi, bien qu'il fût loin d'avoir recouvré ses forces, s'en vint voir le camp; il s'approcha de Paris sans y entrer, et arriva le 15 juin à Pont-de-l'Arche. Il fut content de cette belle armée, qui avait été réglée en grande partie d'après les célèbres ordonnances que le feu duc Charles de Bourgogne avait faites dans son temps. On reconnut que l'entretien d'une telle armée coûterait quinze cent mille francs par an. C'était la première et ce fut la seule fois que le roi vit cette troupe des Suisses qu'il avait tant désiré avoir à son service.

Après avoir passé douze jours au camp, le roi revint à Tours; les négociations continuèrent sans pouvoir arriver à conclusion. Le duc Maximilien les prolongeait, attendant la mort du roi; lui, de son côté, ne se pressait pas, mettant son espérance dans les murmures des villes de Flandre et dans l'esprit séditieux des gens de Gand. Ainsi, prêt à la guerre, attentif à maintenir le roi Édouard dans son repos, le roi s'occupait surtout de garder le royaume en bon ordre et en obéissance. Il y voyait croître le mécontentement; aussi chaque jour devenait-il plus jaloux de son autorité et plus méfiant.

Il savait les mauvais desseins du duc de Bretagne et les alliances qu'il avait conclues contre lui. C'était pour ce motif qu'il tenait son armée en Normandie, également prête à se porter sur la Bretagne ou sur la Flandre. Le Duc continuait toujours à se préparer à la guerre. Il avait fait acheter à Milan, qui était le lieu de la chrétienté le plus réputé pour la fabrique des armes, quantité de cuirasses, de casques et autres harnais de guerre. On avait expédié ces armures dans la même forme que des ballots d'étoffe, et, pour qu'elles ne fissent point de bruit,

(1) Comines. — De Troy.

elles avaient été bien emballées avec du coton (1). Ainsi arrangées et chargées sur des mulets, elles traversaient le royaume; mais quand elles passèrent par les montagnes d'Auvergne, les gens de maître Doyat découvrirent ce que portaient les mulets. Doyat en écrivit au roi, qui fut bien content, et lui donna la confiscation de toutes ces armures.

Ce Doyat devenait de plus en plus cher au roi, à la grande indignation de tout le royaume, tant les nobles et seigneurs que le peuple. C'était à lui surtout qu'était confié le soin de surveiller et de tenir en crainte le duc de Bourbon, son ancien maître. Étant gouverneur d'Auvergne, il en avait bien les moyens. Pour faire insulte à ce prince, il s'avisa de proposer au roi de faire tenir des Grands Jours à Montferrand, qui était le principal lieu des justices royales en Auvergne et le siége du bailliage. Mathieu de Nanterre, président au parlement, cinq conseillers, un maître des requêtes, un substitut du procureur général, un greffier, deux huissiers et deux secrétaires, furent donc envoyés pour juger toutes les causes de juridiction royale, recevoir et vider les appels des justices seigneuriales, entendre toutes les plaintes, connaître de tous les griefs. Ils furent solennellement reçus par Louis de Bourbon, comte de Montpensier, grand oncle du duc de Bourbon, qui avait pour lors quatre-vingts ans, et par Doyat, bailli de Montferrand. Outre le désir de faire sentir son pouvoir au duc de Bourbon, et de contrôler et réformer les actes de ses officiers et serviteurs, Doyat avait pour principal dessein de faire casser par arrêt le jugement porté autrefois contre lui. Il fit donc ordonner en sa faveur une réparation authentique pour injures à lui faites. Mais il ne suffisait pas d'un tel arrêt pour établir l'honneur d'un personnage si méprisé et si mal voulu de tout le monde.

Le sire de Beaujeu, frère du duc de Bourbon et gendre du roi, protesta contre la juridiction des Grands Jours, et réclama le ressort direct du parlement pour son comté de la Marche, qu'il avait eu de la confiscation du duc de Nemours.

Bientôt commencèrent de plus rudes poursuites contre un autre prince du sang royal. René, comte du Perche et fils du feu duc d'Alençon (2), n'avait jamais pris part aux rébellions et aux complots de son père; aussi le roi l'avait toujours bien traité, et lui avait remis la plus grande part de son héritage. Ce prince menait une vie fort dissolue, et l'on avait eu souvent à lui reprocher beaucoup d'excès et de désordres. Plusieurs de ses serviteurs, autorisés par une telle conduite de leur maître, avaient parfois commis des actes de violence, des rapts et autres crimes. Il avait fallu les venir prendre jusque chez lui, afin de les mettre en justice. Pour ces motifs, ou pour d'autres, le roi lui avait diminué ses pensions, et avait donné à d'autres quelques-uns des domaines confisqués sur son père.

Le comte du Perche, dont le nom jusqu'alors n'avait été mêlé à aucune des intrigues des autres princes et seigneurs, commença à être mécontent. Bientôt après, sachant que ses discours avaient été rapportés au roi, l'inquiétude le prit, et il songea à partir du royaume. A cet effet, il envoya de secrets messagers en Bretagne, en Angleterre, en Flandre. Le sire du Lude était chargé de faire épier secrètement sa conduite, et avait pouvoir de l'arrêter. Il le fit prendre au château de la Roche-Valbot, près de Sablé, et le conduisit d'abord à la Flèche, puis à Chinon. Là il fut enfermé dans une cage de fer d'un pas et demi carré, et y passa d'abord six jours sans en sortir, recevant sa nourriture au bout d'une fourche à travers les barreaux. Comme une telle rigueur le rendait malade, on le fit sortir pour prendre ses repas, mais tout de suite après on le rentrait en sa cage, où il demeura douze semaines.

Pendant ce temps-là son procès s'instruisait par commissaires. Le chancelier, le sire du Lude, maître Jean des Pontaux, président au parlement de Dijon, Philippe Boudot, conseiller au parlement, et Jean Falaiseau, lieutenant du bailli de Tours, avaient été chargés par le roi de cette information. Le comte du Perche confessa le dessein qu'il avait eu de se soustraire à la colère du roi, et accusa le sire du Lude de lui avoir depuis longtemps rendu les plus mauvais offices, de l'avoir calomnié, de lui avoir en dernier lieu fait remettre de secrets avis, afin d'augmenter son inquiétude et de le déterminer à s'enfuir.

Plusieurs serviteurs de sa maison, et Jean d'Alençon, son frère bâtard, qui avaient été arrêtés et mis à la question, n'en déclarèrent pas davantage. La déposition la plus grave fut celle de Jeanne d'Alençon, sa sœur bâtarde, qui déclara lui avoir entendu dire que si le roi venait à mourir, il y aurait grande division entre les princes, mais que pour lui il se mettrait du parti du duc d'Orléans et du duc de Bretagne.

(1) De Troy.

(2) Legrand et pièces. — Pièces de Comines.

En tout cela il n'y avait point de crime : tout prévenus et dociles que pouvaient être les commissaires, ils ne voyaient pas qu'il fût possible de donner grande suite à cette affaire. Le sire du Lude, par plus de précaution, s'était même fait remettre par le roi une lettre par laquelle il reconnaissait que le comte du Perche avait été arrêté en vertu d'un ordre donné verbalement pour plus de secret, et que jamais cette arrestation ne pourrait être sous nul prétexte imputée à monsieur du Lude.

Toutefois le roi n'entendait pas que les choses en restassent là, et pressait les commissaires. « Je ne sais, leur écrivait-il, si vous avez bien compris un mot qu'il y a aux lettres du duc de Bretagne, là où il dit qu'en allant en Bretagne monsieur du Perche ne fût pas allé en un lieu où il eût pu me faire dommage. Vous voyez donc, si vous n'êtes bien bêtes, que le duc déclare par là les péchés de monsieur du Perche; car, pour s'excuser soi-même de violer le serment qu'il m'a fait, il déclare nettement que monsieur du Perche n'eût pu rien faire chez lui contre moi. C'est donc confesser qu'il allait ailleurs pour faire son entreprise, c'est à savoir en Angleterre ou en Autriche. Messieurs, vous savez bien ce que je vous dis en nous quittant sur les ponts (1), que jamais monsieur du Perche n'avait pu penser à aller en Bretagne; car il avait vu autrefois comment son père avait été contraint d'en revenir, sans parler de tous les maux qu'on lui fit (2). Ainsi vous voyez bien qu'il s'en allait en Angleterre, et vous ne devez entendre qu'à cela. Il ne le peut nier, par deux causes : la première est que son entreprise avait pour but de ravoir son bien, et le duc de Bretagne ne pouvait pas plus l'y aider qu'un ménétrier. Item, ne manquez pas à lui remontrer qu'aussi bien est-il en complète forfaiture pour s'en aller en Bretagne comme en Angleterre, et que vous savez que le duc s'est déclaré pour le duc d'Autriche contre moi. Faites-lui passer ce mot, et vous voyez bien qu'il ne peut nier, sinon c'est votre faute; et adieu, messieurs. Écrit au Plessis, le 4 septembre. »

Ce n'étaient pourtant pas là des preuves, même pour des commissaires. En outre, le comte du Perche réclamait la juridiction du parlement et son privilége de pairie. Après plusieurs mois passés dans cette cruelle prison de Chinon, il fut transféré à Vincennes, et la procédure déférée au parlement, bien que le roi l'eût autrement désiré, car il avait toujours un grand éloignement pour la justice ordinaire (3); il la lui fallait prompte, sans formalités, ou, pour mieux dire, conforme à sa seule volonté.

C'est ainsi qu'il écrivait au chancelier au sujet d'une révolte qui avait eu lieu dans la Marche pour la levée de quelqu'un des nouveaux impôts : « Monsieur le chancelier, monsieur de Beaujeu m'a dit que vous faites difficulté de sceller les lettres que j'ai commandées pour punir les mutins qui se sont élevés en la Marche, et que vous voulez en remettre la connaissance au grand conseil. Puisqu'ils se sont soulevés et ont agi par voie de fait, je veux que la punition en soit incontinent faite, et sur les lieux, et que ceux du grand conseil ni de la cour du parlement n'en aient aucunement connaissance. Pour ce, scellez les lettres telles qu'on vous les porte. N'y faites faute, et que je n'en entende plus parler, car je ne veux pas souffrir de telles mutineries, pour les conséquences qu'elles pourraient avoir. »

Une autre fois il écrivait à monsieur de Bressuire : « J'ai reçu les lettres où vous faites mention d'un nommé Husson, que vous dites qui a fait plusieurs maux en une commission qu'il dit avoir eue de moi. Pour ce, je veux savoir quel est cet Husson, et les abus qu'il a faits touchant cette commission. Je vous prie qu'incontinent ces lettres vues, vous me l'envoyiez si bien lié et garrotté, et si sûrement accompagné, qu'il ne s'échappe point; ensemble les informations qui ont été faites contre lui. Qu'il n'y ait point de faute, et me faites soudain savoir de vos nouvelles pour faire les préparatifs des noces du galant avec une potence. Écrit à la hâte au Plessis, le 30 juin. »

Les gens qu'il se faisait ainsi amener passaient à la justice expéditive de son prévôt Tristan, qui était à la fois le témoin, le juge et souvent l'exécuteur.

Cette diligence à exécuter les moindres volontés de son maître, à satisfaire ses plus légers soupçons par de prompts supplices, était si grande, elle donnait lieu à des condamnations et des exécutions si soudaines, qu'il en pouvait arriver de funestes méprises. Aussi en racontait-on de bien étranges exemples.

On disait qu'un jour le roi, tenant son couvert en public, avait aperçu, parmi ceux qui étaient dans la salle à le voir dîner, un capitaine picard sur lequel il avait de grands soupçons. Aussitôt il avait fait un

(1) De Tours vraisemblablement.

(2) Voyez 302 de ce volume.

(3) États de 1483.

signe de l'œil à Tristan. Par malheur, auprès de ce capitaine se trouvait un bon et honnête moine. Tristan comprit que c'était de celui-là qu'il s'agissait. Dès que le moine fut descendu dans la cour, il fut pris, mis dans un sac, et jeté à la rivière. Le capitaine, devinant de quoi il était question, et bien content du malentendu, monta au plus vite à cheval et prit le chemin de Flandre. Il fut vu sur la route, et l'on en rendit compte au roi. « Tristan, dit-il, » pourquoi ne fîtes-vous pas hier ce dont je vous » faisais signe pour cet homme? — Ah! sire, il est » bien loin à cette heure, répondit le prévôt. — » Oui, ma foi, car on l'a vu près d'Amiens. — Près » de Rouen, voulez-vous dire, ayant bien bu son » saoûl dans la rivière. — De qui parlez-vous donc? » reprit le roi. — Hé! mais, de ce moine que vous » me montrâtes; je le fis aussitôt jeter à l'eau. — » Ah! Pâques-Dieu, s'écria le roi, c'était le meil- » leur moine de mon royaume; qu'avez-vous fait » là! Il lui faudra faire dire demain une demi-dou- » zaine de messes. C'était le capitaine picard que » je vous montrais. »

Les gens de guerre et de cour, qui n'avaient pas grand souci de la justice ni de la vie des hommes, trouvaient cette histoire assez plaisante (1), et riaient de ce quiproquo d'apothicaire, comme ils l'appelaient. La seule moralité qu'ils en tiraient, c'est qu'il n'est pas bon de faire des commandements par signes, et qu'il n'est rien de tel que de parler haut et clair quand on est roi, par conséquent magistrat absolu.

Cependant le roi était loin de se rétablir; peu après son retour de Normandie, il avait eu une nouvelle atteinte; il en eut une bien plus forte à Thouars, dans le mois d'octobre. On le crut mort; il demeura deux heures sans connaissance, couché sur une paillasse à terre. Monsieur de Comines, monsieur du Bouchage et ses autres serviteurs le vouèrent à saint Claude. Bientôt le sentiment et la parole lui revinrent, et il se trouva à peu près comme auparavant, mais bien faible.

De là il alla passer quelques semaines à Argenton, chez le sire de Comines, qu'il avait fort en gré dans ce moment. Ils couchaient assez souvent dans le même lit, comme dans ce temps cela se pratiquait entre amis, afin de pouvoir deviser plus à loisir et plus tranquillement. Le roi fut encore assez malade dans ce château. Il menait une vie de jour en jour plus traînante; mais son esprit incapable de repos et sa vigueur d'âme le maintenaient malgré le déclin des forces du corps. Il continuait à s'occuper des affaires du royaume, et moins que jamais il les eût abandonnées à nul de ses conseillers.

Ce qui l'occupait surtout à ce moment, sans parler des négociations avec la Flandre, qui étaient toujours au même point, c'était la conduite du duc de Bretagne. Ce prince gardait chaque jour moins de ménagements. Landais avait pris complétement le dessus dans ses conseils, et avait fait jeter en prison le chancelier Chauvin. Ainsi le duc pressait le roi d'Angleterre et le duc Maximilien d'agir ouvertement contre la France. Mais comme il s'inquiétait de la vengeance que le roi pourrait tirer de sa conduite, il demandait des secours en même temps qu'il offrait les siens. Le duc Maximilien ne se pressait point de le rassurer, et se borna à envoyer au roi Franche-Comté, son héraut, pour déclarer qu'il regarderait comme une violation de la trêve toute attaque contre le duc de Bretagne. Le roi envoya les lettres au parlement pour faire preuve des torts du duc de Bretagne.

Soit à cause de la division qui régnait parmi les conseillers de ce prince, soit par son caractère timide et faible en même temps que haineux, il commença bientôt, ainsi qu'à la coutume, à prendre peur du roi, après l'avoir offensé, et lui envoya une ambassade qui avait pour chef le sire de Coatquen, son premier maître d'hôtel.

Le roi était alors à Argenton; les ambassadeurs furent retenus plusieurs jours à Thouars avant d'avoir la permission de venir. Ils furent cependant admis le 1er décembre, et remirent une lettre par laquelle le duc de Bretagne se plaignait de ce qu'on avait saisi sa ville de Chantocé, et arrêté sur les ponts de Cé des mulets qui portaient de la vaisselle d'argent à lui. « N'avez-vous rien de plus à dire? » dit le roi aux ambassadeurs. Le sire de Coatquen répéta seulement ce que contenait la lettre; mais comme il n'entendait guère aux matières de droit, il demanda que maître Jean Blanchet, procureur du duc à Nantes, fût admis à déduire d'autres griefs.

Celui-ci exposa que, sur les marches d'Anjou, plusieurs des sujets du roi en étaient venus aux voies de fait contre des sujets du duc; qu'ainsi il fallait de part et d'autre nommer des commissaires pour reconnaître les vrais coupables. Il se plaignait encore que le juge de Pontorson eût fait fustiger un condamné et lui eût fait couper les oreilles sur le territoire de Bretagne; que la garnison de Montaigu

(1) Brantôme.

eût aussi arrêté et poursuivi des faux sauniers en deçà des limites. Toutes les plaintes réciproques étaient du même genre, et il n'était nullement question des véritables et plus grands sujets de discorde qui auraient pu allumer la guerre.

Le roi parla peu aux ambassadeurs de Bretagne, leur dit qu'il était heure de dîner, et les renvoya à traiter ces diverses affaires avec les gens de son conseil; puis il refusa, malgré leurs instances, de les revoir, leur fit dire qu'il était trop occupé du fait de ses finances, et on leur remit des lettres qui contenaient sa volonté. Il rendait au duc sa vaisselle, lui accordait deux faveurs qu'il sollicitait : le libre transport de ses vins et le revenu du grenier à sel de Montfort; il lui restituait Chantocé, sous condition d'en faire hommage ; du reste, se contentait de lui avoir fait sentir son autorité, et ne s'expliquait sur aucun autre de leurs différends.

Une autre affaire bien plus importante survint à ce moment. Charles du Maine, successeur du roi René au comté de Provence, mourut sans laisser d'enfants, le 11 décembre 1481. La veille il avait mandé un notaire, et tout malade qu'il était, il avait dit fort distinctement qu'il instituait pour son héritier universel le roi Louis. « Lequel? demanda le » notaire. — Le roi Louis de France, reprit le mou- » rant, et après lui monsieur le Dauphin. » Puis un moment après, il ajouta : « Et la couronne (1). » Le testament fut écrit en conséquence, et le roi se trouva héritier du comté de Provence, ainsi que lui en avait répondu le sire Palamède de Forbin, lors du voyage de Lyon et de l'entrevue du roi et du roi René (2).

Le duc de Lorraine s'était, depuis la mort de ce dernier, efforcé de s'assurer son héritage et de succéder au comte du Maine; mais toutes précautions avaient été prises pour qu'il ne pût ni capter un testament, ni se faire un parti en Provence. Il avait été forcé de s'en éloigner précipitamment, comme on a vu; depuis ce moment, le bailli de Mâcon, et les autres officiers du roi exerçant une autorité dans les pays qui sont entre la Lorraine et la Provence, avaient ordre d'empêcher sévèrement tout sujet du duc René de se rendre en Provence. Ce qui valait mieux, les habitants préféraient hautement d'être unis au royaume. Une si favorable disposition témoignait l'habileté de messire Palamède; aussi, dès que le roi fut maître de la Provence, l'en nomma-t-il gouverneur avec un pouvoir tel qu'il n'en avait jamais confié à aucun de ses serviteurs, promettant sur parole de roi de confirmer tous les actes de son gouvernement. De sorte que le roi lui disait en plaisantant : « Tu m'as fait comte, je te fais roi. » Paroles dont la maison de Forbin a fait sa glorieuse devise (3).

Le sire Palamède de Forbin répondit à cette grande confiance; il gouverna la Provence à la satisfaction universelle. Le parti lorrain tenta encore quelques efforts. François de Luxembourg, fils de monsieur de Fiennes et neveu du connétable de Saint-Pol, était le chef de ce parti. Il avait reçu du comte du Maine la vicomté de Martigue, et habitait la Provence. Il parvint à exciter une sédition à Aix, et déjà il avait rassemblé une assez forte troupe aux cris de « Vive Lorraine! » Le sire de Forbin sortit sans plus attendre, et heurtant de porte en porte pour se faire suivre des habitants, il criait de son côté : « Vive France! » Il était si bien voulu dans cette ville et y avait tant de crédit, que le sire de Luxembourg se trouva bientôt presque seul et se sauva dans l'asile de l'église des Jacobins. Le sire de Forbin alla l'y chercher et s'assura de sa personne. En récompense de ce grand service, le roi lui donna la confiscation de la vicomté de Martigue.

Une autre tentative du sire de Pontevez (4), sénéchal de Lorraine, n'eut pas un meilleur succès. Il fut envoyé par le duc René à Gênes, pour y traiter avec Robert de San-Severino et Obieto de Fiesque, et les engager, moyennant de grandes promesses, à se jeter en Provence à la tête de leurs bandes d'aventuriers italiens. Ils virent sans doute trop peu d'espoir de réussir, pour même essayer cette entreprise.

Une telle conduite de la part du duc René ne pouvait le réconcilier avec le roi, qui n'en mit que plus de volonté à lui ôter le duché de Bar et à faire valoir les droits qu'il prétendait d'après le bail fait avec le roi René, et la cession de la reine Marguerite d'Angleterre. Il continua donc à fortifier Bar et les villes dont il s'était saisi, et, sans vouloir soumettre le différend à l'arbitrage de l'Empereur, comme le proposait le duc de Lorraine, il refusa tout autre arbitre que le pape.

(1) Déposition de Jacques Godefroi, notaire.

(2) Histoire du roi René.

(3) *Regem ego comitem, me comes regem.* Histoire du roi René.

(4) Histoire de Lorraine.

C'était de la sorte que, tout affaibli et détruit par la maladie qu'était le roi, il n'oubliait et ne négligeait aucune de ses affaires. Ses volontés demeuraient fermes et entières comme par le passé, non-seulement en ce qui touchait le royaume, mais même pour tout autre intérêt. Il avait, l'année précédente, confié la garde de son neveu le duc Philibert au sire de Luys; mais le comte de la Chambre s'était emparé du jeune prince, et voulait chasser du gouvernement l'évêque de Genève, que le roi y avait aussi placé. Ces querelles étaient si vives, que la guerre s'était allumée en Piémont. Le parti du comte de la Chambre était beaucoup plus fort, et Philippe comte de Bresse s'était rangé de son côté (2). Le roi lui fit secrètement savoir sa volonté, et envoya le sire de Comines à Mâcon, avec des troupes, pour entrer en Bresse, si le comte ne voulait point le servir. Tout fut bientôt convenu. Le sire de Bresse feignit de refuser obéissance au roi. Le sire de Comines continua à menacer et à faire des apprêts de guerre. Ces apparences rassurèrent le comte de la Chambre; il était pour lors à Turin avec le jeune duc, et croyait n'avoir à se méfier de rien, lorsqu'une nuit monsieur de Bresse entra chez lui et le surprit dans son lit avec le prince. « Vous êtes prisonnier du roi de » France, » lui dit-il. Le duc Philibert fut ensuite amené à Grenoble, et remis au sire de Comines et au maréchal de Bourgogne, qui avaient ordre de le conduire à Lyon, pour qu'il y attendît le roi.

Le roi avait en effet le projet d'y venir en revenant de son pèlerinage à Saint-Claude. Depuis cinq mois environ qu'il avait été voué à ce saint, il attendait que la saison fût meilleure et ses forces un peu revenues, afin d'accomplir le vœu qu'on avait fait pour lui. Jusque-là il faisait, le mardi de chaque semaine, remettre trente et un écus sur l'autel de Saint-Claude. Il partit vers le milieu de mars, accompagné de huit cents lances, ce qui lui faisait un cortége d'environ six mille gens de guerre. Il s'arrêta d'abord à Amboise, où était le Dauphin son fils, qu'il n'avait jamais vu, ou du moins bien peu (3); il lui donna sa bénédiction et le confia au gouvernement de son gendre Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, disant à l'enfant de faire ce que ce prince lui ordonnerait, et de lui obéir tout ainsi que si lui-même commandait. Le sire de Beaujeu fut en même temps créé lieutenant général du royaume pour le temps de ce voyage.

D'Amboise, le roi alla à Notre-Dame de Cléry, où il fit de grandes dévotions et de riches offrandes. Comme il sortait de l'église, après avoir été longtemps à genoux et en prières, un pauvre clerc, nommé Guillaume de Culant, se jeta à ses pieds pour implorer sa miséricorde. Il devait quinze cents livres à un dur créancier, qui l'avait tenu douze mois en prison et allait encore l'y faire enfermer. « Tu as bien pris ton temps, lui dit le roi; puisque » je viens de prier Dieu d'avoir pitié de moi, il faut » donc que j'aie pitié de toi. » Et il paya sa dette.

Le roi, continuant sa route à petites journées, traversa la Bourgogne; tout allait assez bien en cette province et dans la Comté. Le sire de Toulongeon avait fait quelques tentatives pour y exciter encore des rébellions, mais elles avaient eu peu de suite. L'année précédente, quelques jours avant que le roi eût sa première attaque, il avait perdu le sire Charles d'Amboise qui, par sa sagesse et son habileté, lui avait gagné ce pays et qui le gouvernait si sagement. C'était à Tours qu'il était mort; car il était alors revenu près du roi, et avait auprès de lui autant de crédit qu'on en pouvait avoir. Il le regretta beaucoup et fit faire de solennelles prières pour le repos de son âme.

Il y avait en Flandre une telle haine contre ce sire d'Amboise qui avait conquis la Bourgogne, au moment où le conseil du duc Maximilien croyait les affaires du roi désespérées en ce pays, qu'on débita sur sa mort une singulière fable. On assurait qu'il avait refusé tous les secours de la médecine et même de la religion, et qu'il était mort dans d'horribles souffrances. Toutefois, disait-on, le roi, ayant donné l'ordre de l'ensevelir en quelque chapelle, tandis que le prêtre se disposait à célébrer la messe, le diable était apparu pour lui dire que le favori du roi était déjà dans l'enfer, tant en corps qu'en âme. On avait pour lors ouvert le cercueil, et à la grande épouvante de toute la cour, il s'était trouvé entièrement vide.

Le roi avait donné pour successeur au sire d'Amboise le sire de Baudricourt, qui fut depuis maréchal de France. Il se comporta avec douceur, et continua à apaiser par sa sagesse, plus encore que par les armes, ce qui restait de rébellion dans le duché et dans la comté. Les états des deux provinces avaient

(1) 1481, v. st. L'année commença le 7 avril.
(2) Comines. — Guichenon. — Legrand.
(3) De Troy.

été assemblés par ordre du roi, et Jean et Louis d'Amboise, évêques de Maillezais et d'Alby, avaient été nommés lieutenants du roi pour recevoir leurs griefs. Les demandes qu'ils insérèrent sur leurs cahiers avaient été prises en grande considération; la plupart avaient été accordées, et pour les autres, de bonnes promesses avaient été faites.

Le voyage du roi contribua à lui gagner encore ces deux provinces; il fit accueil à la noblesse et aux gens des villes. En passant à Beaune, on lui fit voir un bel hôpital qui avait été fondé par le chancelier Raulin : « Ah! dit-il, c'était chose raisonnable » qu'ayant fait tant de pauvres durant sa vie, il » leur bâtît une maison après sa mort (1). » En effet, le chancelier Raulin, qui avait été un très-habile conseiller, et à qui le duc Philippe le Bon avait accordé tant de confiance, avait, comme on a vu, laissé un immense héritage et la renommée d'un homme plein d'avidité.

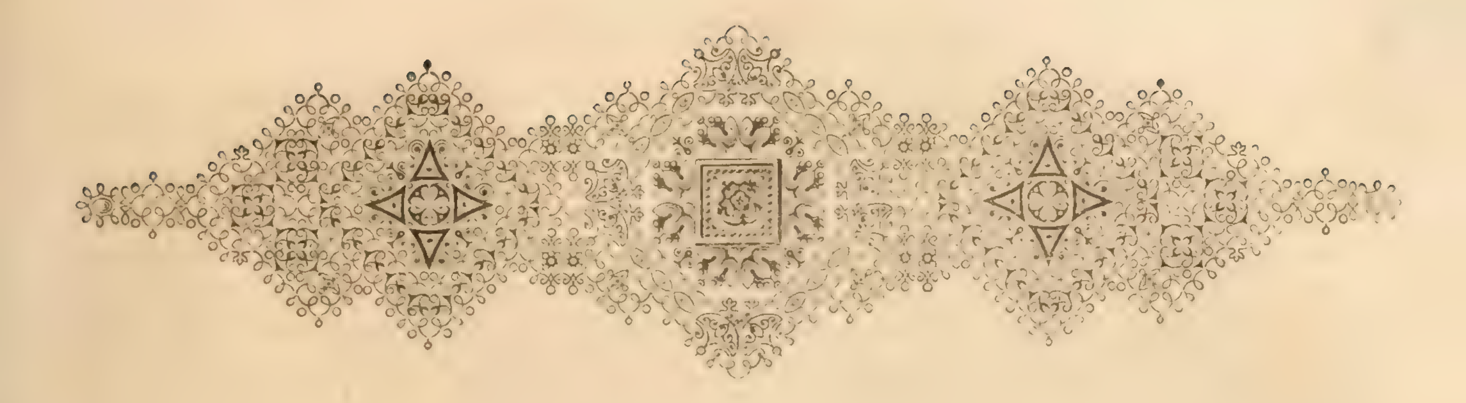
Le roi arriva le 20 avril à Saint-Claude, et y passa quatre jours; sa première offrande fut de quinze cents écus d'or, et une autre de quatre cent soixante-cinq. Il fonda une grand'messe pour tous les jours, et donna à l'abbaye pour cette fondation une rente de deux mille livres, qui comprenait diverses seigneuries en Dauphiné, les gabelles de Briançon, le notariat du Valentinois, le péage de Montélimart, et en outre deux mille livres à prendre sur les revenus du Dauphiné; il accorda des lettres de naturalité à tous les sujets de cette abbaye; rien ne semblait devoir l'arrêter dans ses munificences.

Le jour même où il avait quitté Saint-Claude, en arrivant à Arban, il apprit que son neveu, le duc Philibert, était mort la veille à Lyon, à la suite d'une chasse qui l'avait excédé de fatigue. Le roi reçut cette nouvelle avec chagrin; il écrivit au comte de Dunois et au chancelier de faire célébrer ses obsèques et transporter son corps à l'abbaye de Hautecombe, sur le lac du Bourget, où étaient ensevelis ses ancêtres. Ensuite, au lieu de continuer sa route vers Lyon, il passa par Louhans, Tournus et Mâcon; puis il s'arrêta au château de Beaujeu.

Là, il apprit la nouvelle d'une mort qui faisait un bien plus grand changement dans ses affaires.

(1) Comines : Mélanges historiques.





MARIE DE BOURGOGNE.

1482 — 1483.

LIVRE CINQUIÈME.

Sentiments des Flamands pour le duc Maximilien. — Mort de la duchesse Marie. — Négociations du roi avec les Gantois. — Le duc Maximilien privé de la tutelle de ses enfants. — Ambassade du roi aux Flamands. — Prise d'Aire. — Meurtre de l'évêque de Liége. — Guerre dans le pays de Liége. — Instruction du roi au Dauphin. — Serment du duc d'Orléans. — État du royaume. — Remontrances de l'archevêque de Tours. — Fermeté du parlement. — Le président de la Vacquerie. — Négociations pour la paix. — Traité d'Arras. — Affaiblissement du roi. — Ambassade des Flamands au roi. — Mort du roi Édouard. — Succession de Navarre. — Affaires d'Italie. — Mariage du Dauphin. — Extrême méfiance du roi. — Disgrâce du chancelier. — Jacques Coittier, médecin du roi. — Dévotion du roi. — Saint-François de Paule. — Mort du roi. — Ce qu'on pensait de lui après sa mort.

La duchesse Marie, que les Gantois et les Flamands avaient si rudement traitée lorsqu'elle s'était trouvée orpheline et délaissée, avait, depuis les quatre années de son mariage, gagné beaucoup dans leur faveur et leur affection. Ce n'est point qu'elle s'entremît des affaires et du gouvernement ; elle n'avait nulle volonté, vivait en grande amitié conjugale avec son mari, et n'était connue que par sa douceur ; mais on l'aimait par opposition au duc Maximilien, en qui les villes de Flandre avaient mis tant d'espérance, et qui leur était chaque jour devenu moins agréable. Ce prince était léger, insouciant, songeait plus à la chasse et aux festins qu'aux intérêts du pays, vivait uniquement avec des nobles et des courtisans. Il dépensait beaucoup, et c'était l'argent des impôts, car il n'en faisait jamais venir d'Allemagne, tant son père était avare. Ainsi il en était toujours aux expédients, et empruntait à ces gros marchands de Bruges et des autres villes, ce qui leur donnait peu de respect pour lui.

En outre, cette grande protection qu'on avait cru trouver en le prenant pour souverain avait été un complet mécompte. L'Empereur, n'ayant nulle

autorité et nulle renommée en Allemagne, n'avait donné à son fils ni secours ni alliés. Il s'était borné à quelques ambassades dont le roi de France avait pris peu de souci. L'Angleterre promettait davantage, mais on ne pouvait la faire déclarer. Le duc de Bretagne était un allié qui avait besoin d'aide plutôt que d'en pouvoir donner. La Frise, la Hollande et la Zélande étaient en proie à de sanglantes discordes. La Gueldre ne se soumettait pas. Les gens d'Utrecht étaient en pleine révolte contre leur évêque; ils avaient appelé comme capitaine de leur ville Engelbert de Clèves, frère du duc Jean; c'était sous ses ordres qu'étaient réunies toutes les forces du parti des Hoecks, de sorte qu'il s'était allumé dans ce pays une terrible guerre; elle était presque devenue la principale affaire du duc Maximilien; les Kabelljauws le contraignaient à y employer ses meilleurs capitaines et une grande partie de ses troupes.

Pendant ce temps les frontières de Flandre demeuraient dégarnies du côté de la France. La trêve ne les garantissait guère, tant elle était mal observée de part et d'autre. Encore récemment, au mois de janvier, la ville de Bohaing (1) avait été surprise par les Français, qui, ne la pouvant garder, y avaient mis le feu. D'ailleurs il commençait à y avoir des bandes d'aventuriers qui, se disant, selon l'occasion, Français ou Bourguignons, ravageaient le pays et tenaient les habitants dans l'effroi. Le commerce (2) des villes avait cessé, et les riches fabriques de draps qui enrichissaient la Flandre étaient en chômage.

Les sujets du duc Maximilien, après avoir tant voulu la guerre, voulaient donc la paix à tout prix; d'ailleurs les Gantois n'avaient jamais aimé aucun de leurs seigneurs et ne pouvaient vivre en bonne intelligence avec eux. Celui qui régnait leur déplaisait toujours, et leur affection se portait, soit avec regret vers celui qui n'était plus, soit avec espérance vers celui qui devait régner. Ils tenaient que le duc Maximilien n'était pas leur souverain, mais seulement le mari de leur souveraine; et, réclamant comme un privilége ce qui s'était en effet pratiqué souvent, ils voulaient qu'on nourrît et qu'on élevât dans leur ville les enfants de madame Marie et du duc Maximilien. Ils en avaient eu déjà trois : Philippe, né en 1478; Marguerite, née en 1480 (3); François, né au mois de novembre 1481 (4), qui était mort peu après sa naissance. Les deux autres étaient aux mains des Gantois.

La duchesse Marie, après s'être relevée de sa troisième couche, avait fait avec son mari un voyage en Hainaut (5). Elle avait été reçue en grande solennité; de là à Valenciennes, où les Français étaient venus se montrer durant son séjour; de sorte qu'elle avait pu voir de ses yeux les flammes qu'ils avaient allumées dans les campagnes. Puis elle avait quitté ce triste pays de guerre et de ravages, et elle était revenue avec toute sa cour dans la riche ville de Bruges. Dans les commencements de février, elle voulut un jour se donner le divertissement de la chasse à l'oiseau, et sortit avec sa suite pour voler au héron. Pendant qu'elle suivait la chasse, sa haquenée voulut passer par-dessus un tronc d'arbre abattu; les sangles se rompirent, la selle tourna, et madame Marie tomba avec rudesse sur ce bois. On la rapporta blessée dangereusement; mais on ne croyait pas que sa vie fût en péril. Pour ne pas inquiéter son mari, ou par pudeur, dit-on, elle ne laissa pas les médecins panser la profonde blessure qu'elle s'était faite. Le mal s'envenima; la Duchesse devint de plus en plus malade, et trois semaines depuis sa chute elle mourut, le 27 mars 1482 (6), à l'âge de vingt-cinq ans, après une vie

(1) *Bohain*, petite ville de Picardie, à cinq lieues de Saint-Quentin. (G.)

(2) Amelgard.

(3) Mon savant collègue M. Le Glay, dans les notices qu'il a placées en tête de la *Correspondance de Maximilien et de Marguerite*, dit que Marguerite naquit à Bruxelles le 10 janvier 1479; il aurait dû faire l'observation que c'était d'après l'ancienne manière de compter, ce qui revient à 1480, selon le style actuel. On lit en effet, dans le registre des Mémoires de 1473 à 1501, conservé aux archives de la chambre des comptes, à Lille : « Le xe jour de janvier mil iiij c. lxxix, » madame Marie s'accoucha de mademoiselle Marguerite de » Bourgogne, en la ville de Brouxelles. » (G.)

(4) Cet enfant était né non *au mois de novembre*, mais le 10 *septembre* 1481. La duchesse douairière en informa les échevins de Mons par lettre du même jour. *Registres du conseil de ville de Mons*. (G.)

(5) Nous devons faire observer que les registres du conseil de ville de Mons ne parlent point de ce voyage du Duc et de la Duchesse en Hainaut. (G.)

(6) Dans la séance du conseil de ville de Mons du 30 mars 1482, le bailli de Hainaut communiqua une lettre du duc Maximilien, qui lui faisait part de la maladie de la princesse, et lui annonçait que ceux de Gand, de Bruges et du Franc s'étaient réunis, pour lui offrir leurs services. Il donna communication ensuite d'une autre lettre du Duc, qu'il avait reçue la veille au soir, et qui l'informait de la mort de la duchesse, arrivée le mercredi 27. Il fut résolu de suivre l'exemple de la Flandre, vu qu'il restait des enfants de madame. Le 6 avril, le conseil nomma des députés, pour aller

si courte et agitée par tant de malheurs que ne méritaient point sa douceur et son innocence.

Ce fut cette nouvelle qui arriva au roi pendant son voyage et lorsqu'il était au château de Beaujeu. On ne pouvait rien lui apprendre de plus heureux, et il sembla reprendre ses forces pour sentir une si grande joie. Ce qui l'augmentait encore, c'est que les deux enfants étaient au pouvoir des Gantois, et le roi vit tout aussitôt quel profit il allait tirer de la pauvre situation où se trouvait le duc Maximilien.

Déjà il était en grande intelligence avec les Flamands. Monsieur d'Esquerdes, maître Olivier, et plus particulièrement encore Guillaume de Cluny, l'ancien protonotaire, qui avait été si longtemps conseiller du duc de Bourgogne, et que le roi avait fait évêque de Poitiers, conduisaient ses secrètes pratiques. Un nommé Hermann Wliestedte (1) faisait souvent le voyage de Gand, et portait parole aux principaux bourgeois et chefs du peuple de la part du roi. Ceux qui le servaient le mieux étaient un nommé Guillaume Rym, premier conseiller de la ville, et Copenole, syndic des chaussetiers. Tous deux étaient habiles, avaient grand crédit sur les gens de la commune, étaient de mauvais vouloir envers leur seigneur, et avaient accepté des pensions du roi.

Dès le premier moment, les partisans du roi lui firent dire de se hâter et de profiter de l'occasion avant qu'elle échappât. Le peuple, disaient-ils, désirait ardemment la paix, et trouverait bon tout accommodement qui pourrait la procurer; il fallait proposer le mariage du Dauphin avec la jeune princesse Marguerite, et les Gantois y consentiraient volontiers. Autrement, les Flamands se tourneraient du côté de l'Angleterre, et alors n'épargneraient nul effort pour faire avec les Anglais une terrible guerre au royaume de France; déjà même arrivaient des envoyés d'Angleterre pour pratiquer une alliance.

Le roi fit partir au plus vite Hermann Wliestedte. Par malheur, lorsqu'il passait à Gravelines, le sire de Sainte-Aldegonde, qui y commandait et devant qui il fut amené, n'étant point content de ses réponses, le fit mettre à la torture. Wliestedte se montra ferme et courageux. Il ne confessa rien, et il lui fut permis de continuer son chemin. Il arriva à Gand au commencement de juin.

Déjà tout allait au mieux pour le roi. Les états de Flandre, assemblés le 2 mai (2), avaient refusé au duc Maximilien la tutelle de ses enfants, ou du moins l'avaient assujetti à de dures conditions, lui imposant un conseil de tutelle, et le traitant de tous points sans nul respect, comme un prince incapable de se comporter raisonnablement (3).

Les états de Brabant allaient prendre une résolution pareille, lorsque le duc Maximilien fit prendre et mettre à mort quelques-uns des bourgeois les plus considérables qui lui étaient contraires. Cette violence, que lui avaient conseillée les jeunes serviteurs de sa cour, acheva de le perdre dans l'esprit des peuples. Les hommes que, contre toute justice, il condamna, étaient aimés, passaient pour sages et amis du pays. En outre, ils étaient fort riches, et l'on vit bien que c'était surtout pour avoir leur confiscation; car rien n'égalait le désordre et la rapacité (4) de ce prince et des seigneurs qui l'entouraient. Les troupes n'étaient pas même payées de leur solde; aussi vivaient-elles sur le pays et n'avaient-elles aucune discipline.

Malgré ces actes de tyrannie, les états du Brabant ne s'effrayèrent pas et ne reconnurent point au Duc le droit d'être tuteur de ses enfants. Ils lui accordèrent la tutelle, mais de leur propre autorité, se réservant de la lui retirer, s'il ne s'en acquittait pas sagement.

Le roi, après quelques jours passés à Beaujeu, s'était rendu à Lyon. Il y avait fait venir Charles de Savoie, frère et légitime héritier du duc Philibert; ce jeune prince, avec son jeune frère Jean Louis, était retenu en France depuis plusieurs années, et le roi l'avait donné en garde au comte

offrir au Duc les compliments de condoléance de la ville. *Registres du conseil de ville de Mons.* (G.)

On lit, dans le registre des Mémoires de 1475 à 1501, conservé à la chambre des comptes à Lille : « Aujourd'huy » xxvije de mars l'an mil iiij c. iiij xx et ung avant Pasques, » madame Marie de Bourgogne termina vie par mort en la » ville de Bruges environ deux heures après disner, et luy » vint la maladie d'une choite (chute) qu'elle fist, à l'aler à » l'esbat au dehors ledit Bruges. (G.)

(1) Legrand. — Comines.

(2) Barlandus : *Annales Brabantii.*

(3) Le 17 juillet 1482, les villes de Gand, de Bruges et d'Ypres, représentant les trois membres du pays de Flandre, se confédérèrent par un traité. *Registre de la Collace de Gand.* (G.)

(4) Cette expression appliquée à Maximilien est trop forte et même injuste. Ce prince était nécessiteux, pressé de satisfaire des besoins toujours urgents; mais le mot *rapace* implique un manque d'élévation d'âme qu'on ne saurait lui reprocher. De Reiffenberg. (G.)

de Dunois. Il arriva de Château-Regnault, où était son séjour accoutumé, et fut reconnu duc de Savoie. Le roi son oncle se déclara son tuteur, et nomma pour gouverneur de ses États Jean Louis de Savoie, évêque de Genève. Le comte de Bresse voulut s'emparer du gouvernement de Piémont, mais le roi lui ordonna de le quitter, sous peine de voir confisquer sa seigneurie de Bresse. Ainsi il fallut céder à la volonté de ce roi qui, presque dans le tombeau, commandait encore partout où il mettait la main.

Il revint ensuite lentement, et toujours de plus en plus malade, à Notre-Dame de Cléry, où il arriva au commencement de juin. Il y fit une pieuse neuvaine, après laquelle il se trouva un peu mieux. De là il alla passer quelque temps à Meung-sur-Loire, et dans un lieu voisin qu'on nomme Saint-Laurent-des-Eaux. Il attendait les ambassadeurs des états de Flandre, car c'était avec eux et non plus avec le duc Maximilien qu'il traitait. Il reçut fort bien ces ambassadeurs, encore qu'il commençât à ne plus se laisser guère voir. Il y en avait des trois états : nobles, gens d'Église et hommes du peuple. Le roi leur parla de son désir d'avoir enfin la paix ; eux aussi la souhaitaient plus que toute chose, et tout fut préparé pour la conclure. Puis le roi ordonna au sire de Saint-Pierre d'accompagner à Paris ces ambassadeurs, et de leur faire rendre de grands honneurs dans cette ville. Le prévôt des marchands et les échevins leur firent un honorable accueil, et les festoyèrent de leur mieux.

En retournant en Flandre, les députés des états traversèrent l'armée du roi, que monsieur d'Esquerdes avait conduite de Normandie sur les marches de l'Artois. Elle était plus belle que jamais : il y avait six mille Suisses, huit mille piquiers et quatorze cents lances, et une superbe artillerie. Cette vue ne pouvait qu'augmenter dans l'esprit des Flamands leur désir de faire la paix ; car ils n'avaient rien de pareil chez eux. Tout y allait de plus mal en plus mal, le prince n'avait plus l'obéissance de ses sujets ; sans parler de la guerre avec la France, la guerre d'Utrecht devenait chaque jour plus grande et plus sanglante ; enfin il semblait que personne ne gouvernât plus.

C'était donc un moment favorable pour les trahisons, et pour faire des appointements particuliers avec les seigneurs et les capitaines. C'est à quoi s'entendait fort bien monsieur d'Esquerdes. Il y employait beaucoup le sire de Coupigny (1). Ce gentilhomme prétendait que si on lui donnait un comté, vingt mille francs de pension et quelque argent comptant, il déciderait le sire de Beveren, qui défendait si vaillamment Saint-Omer depuis cinq années, sinon à rendre la ville, du moins à la tenir en neutralité, et à prêter serment au roi de ne pas agir contre lui.

Ce marché ne fut pas conclu, mais on réussit à en faire un très-profitable avec le sire de Cohen, commandant la ville d'Aire. Seulement il voulut sauver les apparences (2), et demanda à être assiégé. Monsieur d'Esquerdes et le maréchal de Gié entourèrent la place et la battirent d'artillerie pendant huit jours. Le conseil du duc Maximilien envoya offrir au sire de Cohen de lui envoyer du secours. Il répondit qu'il pouvait facilement tenir pendant un mois, qu'ainsi il y avait tout loisir pour assembler une armée afin de faire lever le siége. Dès qu'il y eut une brèche, le traité fut conclu. La garnison eut permission de sortir avec ses armes et tout ce qui lui appartenait pour aller rejoindre le sire de Beveren, qui était capitaine en titre de la ville d'Aire. Pour le sire de Cohen, il eut une grosse somme d'argent, et par la suite fut capitaine d'une compagnie de cent lances.

Parmi tous les désordres qui désolaient alors les pays de Flandre, il se passa alors une aventure qui non-seulement y répandit le trouble et l'effroi, mais inspira une horreur universelle dans la chrétienté (3). Il y avait déjà quelques années que Guillaume d'Arenberg, surnommé le Sanglier des Ardennes, exerçait un grand pouvoir chez Louis de Bourbon, évêque de Liége. Il s'était fait nommer gouverneur ou mainbourg (4) du pays ; sous ce titre, et abusant de la faiblesse du prélat, il com-

(1) Legrand.

(2) Molinet. — De Troy. — Comines.

(3) Molinet. — Amelgard.

(4) M. Dewez, dans son *Histoire du pays de Liége*, dit aussi que Guillaume d'Arenberg avait été nommé *mambour* du pays ; les deux historiens se sont trompés : Guillaume d'Arenberg était *grand mayeur de Liége*, et il ne fut nommé *mambour* qu'après la mort de l'évêque. Voici mes autorités. Dans un registre aux paix et ordonnances des échevins de Liége, on lit que, le 24 mai 1477, leur fut apportée la sentence du pape Paul II de 1465, pour être mise en garde de loi, par Guillaume d'Arenberg, seigneur d'Aigremont et de Seraing, avoué de Hesbaye, chevalier, *souverain mayeur* de Liége. Dans un registre conservé aux archives de la ville de Dinant, et intitulé *Sieultes*, 1490, il y a, au fol. 138, une lettre écrite aux maîtres et conseil de cette cité, le 1er sep-

mettait mille excès et continuait le métier de brigand qu'il avait fait toute sa vie. Le roi avait eu plus d'une fois à réprimer les ravages du Sanglier des Ardennes, lorsqu'il faisait des courses sur les terres du royaume; mais comme il promettait depuis quelque temps de faciliter un libre passage aux Français pour aller attaquer le comté de Namur, il était secrètement favorisé. D'ailleurs le roi, qui croyait avoir à se plaindre de l'évêque de Liége, et qui n'avait pu jamais le faire déclarer contre le duc Maximilien, n'était pas fâché de le voir ainsi opprimé. Guillaume d'Arenberg, bien-venu des Liégeois qui n'aimaient point leur évêque et lui imputaient leurs anciens malheurs, protégé du roi de France, redouté de tous par sa violence, était donc le maître du pays beaucoup plus que Louis de Bourbon. Il s'était fait donner par le chapitre la riche seigneurie de Franchemont (1). Il disposait de tout, ôtait ou donnait les offices à son gré, tandis que l'évêque vivait abandonné et méprisé.

Les choses en vinrent au point qu'un jour le Sanglier des Ardennes tua de sa main un nommé Richard, secrétaire et garde du sceau de l'évêché. A ce dernier coup, l'évêque, las de tant d'outrages, prit courage, et, de concert avec les états du pays de Liége, bannit ce cruel mainbourg. Guillaume d'Arenberg alla se réfugier en France, et fit espérer plus que jamais au roi de lui livrer le pays de Liége, si l'on voulait l'aider à y entrer. Le roi ne pouvait faire un public accueil, ni reconnaître pour son allié un semblable chef de routiers; cependant il lui fit remettre de l'argent (2), et le laissa faire librement ses préparatifs dans le royaume. Le Sanglier des Ardennes vint à Paris, y enrôla les mauvais sujets, les larrons, les gens sans état, les vagabonds qui avaient jadis été dans les armées, et en forma une bande d'environ trois mille hommes. On lui permit même de prendre quelques gens de guerre. Il fit habiller tout son monde en robes rouges, avec une hure de sanglier brodée sur la manche, et s'achemina vers le pays de Liége (3).

L'évêque était à Huy; dès qu'il fut averti de cette terrible approche, il revint à Liége pour tenter de se défendre (4). Sa suite était peu nombreuse et formée de quelques nobles seulement, car il n'était point aimé des communes. Dès le lendemain, il manda dans son palais les syndics, et leur ordonna de lever les bannières de leurs métiers; mais il y avait, sinon mauvaise volonté, du moins grande indifférence à prendre la défense du prince. Tout bon qu'il était, il avait attiré les plus horribles maux sur son peuple; plus d'une fois il avait appelé les armes des Bourguignons, et son pouvoir n'avait été rétabli que par la ruine de la ville et le massacre des habitants. Déjà Pierre Rousslaer (5), maire de Liége, et Thierri Pavillon, échevin, étaient allés avec d'autres rejoindre le Sanglier des Ardennes, et s'avançaient avec sa troupe. Les syndics promirent pourtant à l'évêque de lui obéir.

Pour lors il s'arma, et commanda qu'on lui amenât son cheval dans la cour de l'évêché. Quand il voulut mettre le pied à l'étrier, l'animal, qui d'ordinaire était doux et tranquille, se cabra comme s'il n'eût pas voulu se laisser monter. Cependant l'évêque persista dans son dessein, et sortit de son palais accompagné de quelques cavaliers, faisant porter devant lui la bannière de Saint-Lambert.

tembre 1482 (surlendemain de l'assassinat de Louis de Bourbon, selon *l'Art de vérifier les dates*); elle contient que, comme de coutume ancienne, le siége épiscopal venant à vaquer, le chapitre élit homme digne et idoine pour la conservation du pays, les chanoines l'ont nommé *mambour général* du pays de Liége, duché de Bouillon et comté de Looz, charge qu'il a acceptée et dont il a prêté serment entre les mains du chapitre; que, afin de s'en acquitter, il convoque les états pour le vendredi suivant, etc. (G.)

(1) Selon *l'Art de vérifier les dates*, ce fut par le traité conclu à Tongres, le 22 mai 1484, entre l'évêque Jean de Hornes et les états du pays, d'une part, et les seigneurs de la Marck, de l'autre, que l'on hypothéqua à Guillaume d'Arenberg le duché de Bouillon et le marquisat de Franchimont (et non *Franchemont*) pour garantie d'une somme de 30,000 livres qu'il prétendait avoir employée à la défense du pays. (G.)

(2) De Troy. — Molinet.

(3) On voit, dans le registre de Dinant ci-dessus cité, que, aux mois de janvier et de juin 1481, l'évêque avait convoqué les états, à l'effet de pourvoir aux invasions des malveillants et fugitifs du pays. (G.)

(4) Le même registre contient une lettre des maîtres et conseil de Dinant à noble, vaillant et honoré damoiseau Louis de la Marck, seigneur de Rochefort, d'Agimont, Neufchâtel, haut voué de Dinant; elle est datée du 27 août 1482. Monsieur de Liége, lui écrivent-ils, qui a été averti des desseins hostiles des Français contre son pays, leur ayant commandé de faire assembler tous les sujets de leur châtellenie en armes, pour avec ceux de la ville aller le joindre, ils le requièrent, en sa qualité de haut voué, de se rendre en hâte à Dinant avec les gens de sa terre. (G.)

(5) *Rousslaer*. Ce nom n'est certainement pas liégeois. Les deux maîtres (bourguemaîtres) et non *maires* de la cité de Liége, en 1482, étaient Jean de la Boverie, chevalier, dit le Ruyte, seigneur de Viane en Flandre, et Jean le Pollain de Hollogne, dit le Ruilhier. Voy. le *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liége*. (G.)

Les bourgeois ne s'étaient assemblés qu'en petit nombre, et semblaient marcher à regret. A chaque moment on en voyait quitter la troupe et rentrer chez eux. L'évêque était presque seul quand il passa la porte de la ville. Il continuait pourtant à marcher devant lui, incertain, consterné, et ne pouvant rien résoudre. « Où me mène-t-on? » disait-il. Il passa devant le couvent des chartreux, et leur fit dire de prier pour lui. Toujours avançant, il vit bientôt paraître quatre cavaliers de la bande ennemie, et à l'instant arriva sur lui, tout en fureur, Guillaume d'Arenberg lui-même. On se trouvait pour lors dans un chemin étroit; l'évêque avait la tête désarmée; un des serviteurs qui l'accompagnaient portait son casque. « Louis de Bourbon », cria le Sanglier des Ardennes, « je me suis » offert et mis en peine pour être un de vos gens, » et vous n'avez pas voulu me recevoir. Aujour- » d'hui je vous trouve. » Bientôt il lui porta un coup dans la gorge. Le pauvre évêque demanda humblement la vie; le sire d'Arenberg était né son vassal; il le lui rappela, disant que toujours il l'avait traité avec faveur et comblé de biens; qu'ils s'étaient promis foi et amitié; qu'il était le parrain d'un de ses enfants. Il lui offrit de le recevoir en grâce, de lui rendre tout le pouvoir qu'il avait, ou même un plus grand. Rien ne put apaiser la rage sanguinaire du Sanglier; il redoubla ses coups, de sa hache lui fendit la tête et l'abattit devant lui. Non content de l'avoir ainsi massacré, il fit traîner son corps jusque sur la place de Saint-Lambert, où il demeura exposé et dépouillé; puis on le jeta dans la Meuse, en défendant que sépulture lui fût donnée (1).

Cela fait, Guillaume d'Arenberg entra dans la ville, fit mettre à mort quelques-uns des serviteurs et du peu d'amis qu'avait ce malheureux évêque, et livra leurs maisons au pillage de ses gens. Puis il assembla les chanoines, leur ordonna d'élire pour évêque Jean de la Marck son fils, qu'il avait amené avec lui, signifiant que le chapitre resterait enfermé jusqu'à ce que cette élection fût faite (2). Il les contraignit encore d'engager aux banquiers florentins établis à Cologne les revenus de l'évêché pour plusieurs années, afin, disait-il, de pouvoir acheter en cour de Rome la confirmation de l'élection de son fils. Son pouvoir ainsi établi dans la ville, il permit pourtant aux cordeliers de chercher le corps de Louis de Bourbon, et de l'ensevelir; ensuite il envoya sommer tout le pays de Liége de reconnaître son autorité.

Sans parler même de l'épouvante que répandit un si grand crime dans tous les pays voisins, et de la pitié qu'inspirait le meurtre d'un évêque cousin du roi de France, oncle du duc d'Autriche, et aussi grand dans la noblesse que dans l'Église, il était pressant de pourvoir à la sûreté du comté de Namur et du duché de Brabant (3). On voyait de quoi était capable Guillaume d'Arenberg. Déjà il promettait son appui aux gens d'Utrecht; le duc de Clèves lui offrait son alliance et son secours. Il avait avec lui Jean de Neufchâtel et quelques gentilshommes de France. Le roi le favorisait. Il importait donc de ne pas lui laisser le temps de s'affermir; c'était le seul moyen de sauver des plus cruels ravages les États du duc Maximilien.

La noblesse de Brabant et du comté de Namur s'assembla promptement pour chasser Guillaume d'Arenberg. C'était le 30 août qu'avait péri le malheureux évêque. Trois jours après, les Brabançons étaient déjà entrés dans le pays de Liége. De moment en moment, arrivèrent ceux qui étaient plus éloignés des frontières, et les plus vaillants capitaines et serviteurs du duc Maximilien: le comte de Romont, le comte de Nassau, le sire de Breda (4) et d'autres. Cette armée trouva d'abord peu de résistance, s'empara de Saint-Trond, d'Hasselt, de Tongres, mais le siége de Liége n'était pas une

(1) M. de Gerlache, dans ses *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*, raconte ainsi la mort de ce prince : « L'évêque, frappé à mort, tomba de cheval; son corps roula » dans une mare d'eau formée par un petit ruisseau qui dé- » coulait de la fontaine de Wez, sur le chemin de Grivegnée. » Là, le cadavre meurtri, sanglant et presque entièrement » nu de Louis de Bourbon, évêque et prince de Liége, de- » meura pendant plusieurs heures, gisant dans la boue, » exposé aux regards et aux insultes de la populace, d'Aren- » berg ayant expressément défendu qu'on lui accordât les » honneurs de la sépulture : ce ne fut que sur les vives re- » montrances du clergé, qu'il permit de lui rendre les der- » niers devoirs. »

Cet événement se passa le 30 août, selon *l'Art de vérifier les dates*. (G.)

(2) La plupart des chanoines, regardant comme nulle cette élection forcée, se retirèrent à Louvain. Là, ils se divisèrent : une partie d'entre eux élut pour évêque Jean de Hornes, et l'autre partie Jacques de Croy. Ainsi il y eut en même temps trois concurrents pour l'évêché.

On a vu ci-dessus, note 4, page 670, que Guillaume d'Arenberg s'était fait nommer, par les chanoines assemblés à Liége, mambour général du pays. (G.)

(3) Amelgard. — Molinet.

(4) Lisez : *le comte de Nassau, sire de Breda*. (G.)

entreprise facile, et cette guerre ne pouvait être terminée promptement.

Les forces du duc Maximilien se trouvant ainsi toutes employées, soit contre le Sanglier des Ardennes, soit contre la ville d'Utrecht, le roi pouvait de plus en plus prendre ses avantages pour traiter. Mais en même temps sa santé allait s'affaiblissant. Une nouvelle rechute l'avertissant encore une fois que sa fin pourrait bien être prochaine, il voulut voir son fils pour lui donner ses dernières instructions, et régler pour le mieux son avénement à la couronne.

Jusqu'alors il avait fort négligé le Dauphin, jamais il ne le voyait. On ne l'amenait point au Plessis, et le roi n'allait point à Amboise (1). Chacun disait que cet enfant lui faisait ressentir plus de crainte que d'affection; il se souvenait que lui-même, dans sa jeunesse, avait été mis à la tête de la faction de la Praguerie contre son père. Il voyait que dans tous les desseins qu'on formait contre lui il était toujours question de gouverner au nom du Dauphin. De sorte qu'on usait de grandes précautions, soit pour qu'il ne fût pas enlevé, soit pour qu'il ne fût point parlé de lui. Il était nourri et élevé à Amboise parmi les femmes, sans avoir autour de lui ni précepteurs ni domestiques qui eussent quelque importance. Il était défendu d'aller le visiter à Amboise; et le roi entrait même en soupçon et se montrait mécontent lorsqu'il savait que quelque seigneur avait pris route par la ville d'Amboise.

Un jour il écrivait en ces termes au chancelier : « Maître Pierre, je ne sais si Jean Lallemand n'a » point d'accointance avec mon fils; et pour ce que » j'en ai un doute, je me suis avisé que vous ne lui » bailliez rien.

Une autre fois le sire du Bouchage, qui était un des plus avant dans la confiance du roi, prit sur lui d'aller rendre ses devoirs à l'enfant. Pour le divertir un peu, il l'amena dans les champs, mais non loin du château, et fit prendre quelques perdreaux devant lui dans une chasse au vol. Dès que le roi en fut instruit, il entra en grande colère, et personne ne songea plus à risquer une pareille chose. La chose était au point que l'on se demandait parfois parmi le vulgaire si le Dauphin était mort ou vivant. D'autres disaient que le roi avait cru à propos de supposer un héritier à la couronne, pour arrêter l'ambition des princes; mais que l'enfant ne lui étant rien, il ne ressentait pour lui nulle tendresse.

(1) Comines. — Seyssel. — De Troy.

Cet enfant, vivant ainsi seul et enfermé, n'avait rien qui pût lui élever le cœur, ni lui donner goût à devenir docte et sage. Le roi ne s'en mettait guère en peine et ne lui fit pas même enseigner le latin : « Je ne veux point qu'il en sache d'autres paroles, » disait-il en plaisantant, sinon : *qui nescit dissimu-* » *lare, nescit regnare;* c'est tout ce qu'il faut de » latin à un prince. »

Il est vrai que le Dauphin était de faible santé et fut souvent malade, quelquefois même dangereusement; pour lors le roi s'en montrait fort inquiet et paternellement occupé (2); il envoyait sans cesse savoir de ses nouvelles, et n'oubliait rien pour qu'il fût bien soigné et entouré de médecins habiles.

Maintenant qu'il voyait en son fils son prochain successeur, il commença à se comporter avec lui d'une autre sorte. Il fit composer sous ses yeux, par de bons et notables hommes, non point seulement doctes, mais propres à la garde, défense et gouvernement du royaume, un petit volume qu'il appela le Rosier des guerres. C'était un recueil des plus pieuses, des plus sages, des plus nobles maximes, tant sur la façon de se bien conduire selon la loi de Dieu et la justice, que sur l'art de gouverner, de rendre les peuples heureux; sur la politique, particulièrement sur la science de la guerre, sur les qualités qu'il y faut apporter, le choix des chefs, la discipline des soldats, les discours qu'on leur doit tenir, enfin, toute la conduite d'une armée. Rien n'est plus digne d'un loyal et vertueux prince que ce livre, et l'on n'y trouve nulle trace de ce que le roi Louis XI pratiquait dans les affaires ou disait dans ses discours familiers. Voulant laisser à son fils et aux temps à venir un témoignage solennel de ses pensées, il lui sembla que si la ruse et la violence convenaient par moments au bien des affaires, la justice est de tous les temps; que le mal peut se pratiquer, mais qu'on ne saurait pourtant se résoudre à l'enseigner; et que si par forme de plaisanterie, en devisant selon l'occasion de chaque jour, il avait pu montrer peu de souci des plus saintes maximes, du moins elles devaient trouver place nécessaire dans le beau langage d'un livre.

Ce livre devait être comme une préface ou préparation aux chroniques de France, qu'il fit aussi écrire pour son fils; car, y est-il dit, la recordation des choses passées est moult profitable, tant pour se consoler, conseiller et conforter contre les adversités, que pour esquiver les inconvénients aux-

(2) Lettre du sire de Bauveau.

quels les autres ont trébuché, et pour s'animer et s'efforcer à bien faire comme les meilleurs.... C'est aussi un grand plaisir et passe-temps de réciter les choses passées; comment, de quelle manière et en quel temps sont advenues les pertes, conquêtes ou réductions de pays. »

Avec un tel goût pour l'histoire, qui lui semblait la plus profitable et la plus récréative des sciences, le roi ne pouvait manquer à ce qui avait été constamment pratiqué par ses prédécesseurs; il avait veillé à ce que les chroniques tenues à Saint-Denis fussent continuées. Jean Castel, religieux de cette abbaye et abbé de Saint-Maur, avait été longtemps chargé de cet office, moyennant deux cents francs de pension. Lorsqu'il était mort, en 1479, ce qu'il avait écrit fut déposé à Saint-Denis dans un coffre à deux clefs. Le roi voulut en avoir connaissance, et commanda à Mathieu de Nanterre, président au parlement, à Jacques Louet, garde du trésor des chartes, et à l'abbé de Saint-Denis de lui envoyer tout ce qui concernait les chroniques du royaume. C'était ainsi qu'en se raillant souvent des docteurs et leur préférant les gens qui connaissaient les affaires du monde; aimant aussi bien mieux converser d'une façon vulgaire et facile (1) qu'entendre ou faire de beaux discours, le roi Louis XI n'oubliait cependant pas les sciences et les lettres, et il voulut, mais un peu tard, les faire servir à l'éducation de son fils.

Ce n'était pas seulement des instructions de cette sorte qu'il pensa à lui laisser. Il désira lui faire connaître solennellement ses intentions sur la façon dont il croyait que le royaume de France devait être gouverné après sa mort, et donner aux conseils de son expérience une sorte d'autorité qui lui pût survivre. En conséquence, il se rendit le 21 septembre à Amboise, et là, en présence de plusieurs des princes du sang, d'autres grands personnages et des gens de son conseil, il fit venir son fils, et lui tint un fort long discours.

Il parla d'abord de la fragilité des choses humaines et de leur brièveté; puis de la grâce que Dieu lui avait faite de le choisir pour chef et gouverneur de la plus notable nation de la terre, où tant de rois ses prédécesseurs s'étaient montrés si grands, si vertueux et si vaillants, qu'ils avaient gagné le nom de très-chrétiens, en mettant et réduisant à la bonne foi catholique plusieurs grands pays et diverses nations habitées par les infidèles, en extirpant les hérésies et entretenant le saint-siége apostolique et la sainte Église de Dieu en leurs droits, libertés et franchises; tellement qu'il y en avait un certain nombre tenu pour saints.

Ensuite il dit que, grâce à Dieu et à l'intercession de la sainte Vierge, il avait défendu et gouverné son royaume si bien, qu'il l'avait augmenté de toutes parts par sa grande sollicitude et diligence, et aussi avec l'aide de ses bons et loyaux officiers, serviteurs et sujets.

« Cependant, dit-il, tantôt après notre avénement à la couronne, les princes et seigneurs de notre sang et autres grands seigneurs ont conspiré contre nous et la chose publique de notre royaume, tellement que, par le moyen de ces pratiques et trahisons, de si grandes guerres et divisions ont pris source, qu'il en est advenu merveilleuse effusion de sang humain, destruction du pays, désolation du peuple, qui ont duré depuis notre avénement jusqu'à présent, qui ne sont point encore toutes éteintes, et qui, après la fin de nos jours, pourraient recommencer et longuement durer, si l'on n'y donnait pas bonne provision.

» C'est pourquoi nous avons eu égard à ces choses : nous avons aussi considéré l'âge où nous sommes, la maladie qui nous est survenue, pour laquelle nous sommes allé en très-grande dévotion voir et visiter le glorieux corps de ce grand ami de Dieu, monsieur saint Claude, ce qui nous a grandement soulagé, et ce qui nous a, avec l'aide de notre Créateur, de sa sainte Mère et dudit saint, fait revenir de ce voyage en bonne prospérité et santé. Alors nous avons conclu et résolu de venir vous voir, vous, notre très-cher fils Charles, Dauphin de Viennois, et de vous raconter plusieurs belles et notables choses pour l'édification de votre vie, vos bonnes mœurs, le gouvernement et la conduite de la couronne de France, s'il plaît à Dieu qu'elle vous advienne après nous, ainsi que nous le souhaitons, car c'est votre véritable héritage, et vous le devez entretenir et gouverner à votre honneur et louange, au profit et utilité des sujets et de la chose publique de votre royaume. »

Il lui recommanda d'abord de se conduire par les conseils de ses parents, des seigneurs de son sang, des autres grands seigneurs, barons, chevaliers, capitaines, et autres gens sages, notables et de bon conseil, de ceux surtout qui lui avaient été bons et loyaux serviteurs.

Il lui ordonna et enjoignit expressément de maintenir dans leurs charges et offices les princes du

(1) Amelgard.

sang, les autres barons, seigneurs, gouverneurs, chevaliers, écuyers, capitaines, chefs de guerre, tous autres ayant charge ou conduite de gens, villes, places ou forteresse; et aussi les officiers ayant office tant de judicature qu'autres, sans changer, destituer ni désappointer aucun d'eux, sinon qu'ils fussent trouvés être autrement que bons et loyaux, et après que la chose serait bien et dûment prouvée et déclarée par justice, ainsi que cela devait être.

Et sur cela il allégua son propre exemple (1) : « Car, dit-il, quand le roi Charles, mon père, alla » à Dieu et que je vins à la couronne, je désap» pointai plusieurs des bons et notables chevaliers » du royaume qui l'avaient servi et aidé à conquérir » la Normandie et la Guyenne, à chasser les An» glais du royaume, à établir paix et bon ordre. » Mal me prit de ces mutations d'office; j'en eus la » guerre du bien public, qui pensa tout perdre, et » a produit tant de dommages et de destructions » qui durent encore. Si vous faisiez le semblable, » il pourrait vous arriver semblablement et même » pis. Ainsi, aimez sur toutes choses le bien, l'hon» neur et l'augmentation du royaume: ayez-y bien » égard, et ne faites rien qui y soit contraire, quel » que soit le cas advenant. »

Le roi demanda alors à son fils ce que lui en semblait, et s'il avait ferme propos et bonne intention d'accomplir tout ce qu'il venait de lui dire. L'enfant répondit qu'il se conformerait de bon cœur et selon son pouvoir aux enseignements que son père venait de lui donner.

Pour plus de solennité, le roi lui ordonna de se retirer en une autre chambre avec les principaux seigneurs et conseillers, pour parler avec eux de tout ce qui venait de se dire, et bien aviser s'il voudrait obéir aux injonctions qui lui étaient faites.

Cette formalité remplie, le Dauphin rentra et dit à haute voix : « Monsieur, avec l'aide de Dieu, » et quand son bon plaisir sera que les choses » adviennent, j'obéirai à vos commandements, et » ferai, maintiendrai et accomplirai ce que vous » m'avez enjoint, ainsi qu'il a été arrêté. — Puisque » vous le voulez ainsi pour l'amour de moi, reprit » le roi, levez-en la main. » Le Dauphin leva la main, et alors le roi continua.

Il entra alors dans le détail des services qu'il avait reçus de ses principaux serviteurs et officiers tant absents que présents, des motifs de la confiance qu'on devait avoir en eux, et les recommanda par leurs noms à son fils. Il lui dit d'écouter surtout les conseils de monsieur du Bouchage et du sire Gui Pot, bailli de Vermandois. Pour les choses de la guerre, il lui indiqua monsieur d'Esquerdes, comme un chevalier de bonne et grande conduite, digne de toute confiance. Enfin il n'oublia pas ses deux favoris, maître Olivier et Jean Doyat, gouverneur d'Auvergne; car plus il allait, plus ces deux hommes, haïs de tout le royaume, jouissaient de ses bonnes grâces.

Enfin il parla de ses ennemis, des adversaires du royaume, de ceux à qui il imputait tant de troubles et de malheurs; disant à son fils comment il devait se garder d'eux, et quelle conduite il fallait tenir à leur égard.

Lorsque cette cérémonie fut terminée, le roi ordonna à maître Pierre Parent, son notaire et secrétaire, d'en dresser procès-verbal, en rapportant tout ce qui s'y était dit ou fait, pour ensuite être envoyé au parlement, à toutes les cours de justice et autres, à tous officiers quelconques, avec ordre de l'enregistrer et publier dans la forme des lettres patentes. Maître Parent fut aussi autorisé à en délivrer expédition pour servir à qui de droit, de confirmation en leurs charges et offices, au nom du nouveau roi après son avénement.

Le roi, qui prévoyait bien que si, après sa mort, le royaume était troublé par quelqu'un des princes de son sang, ce serait par le duc d'Orléans, voulut aussi essayer d'y pourvoir. Le duc de Bourbon était déjà âgé, d'un caractère irrésolu et d'une santé languissante; il n'avait point d'enfants; c'était son frère le sire de Beaujeu, gendre du roi, qui devait être son héritier. Le comte de Nevers, dernier prince de la maison de Bourgogne, n'avait pas non plus d'enfant mâle, et il était si peu ambitieux ou d'une telle faiblesse de volonté, qu'il n'avait rien réclamé de la succession de son cousin le feu duc Charles, tandis qu'il avait droit à l'avoir presque entière. Le comte du Perche, fils du duc d'Alençon, était à la Bastille. Le comte de Montpensier avait plus de quatre-vingts ans; son fils, Gilbert de Bourbon, était gouverneur du Poitou et n'avait jamais donné nulle inquiétude au roi. François de Bourbon, comte de Vendôme, était un enfant. Le comte d'Angoulême ne semblait pas d'un caractère entreprenant.

Le duc d'Orléans, mari de madame Jeanne de France, avait, au contraire, laissé voir ce qu'on pouvait attendre de lui, et le roi son beau-père avait

(1) Comines.

jugé d'avance ce qui en effet advint peu d'années après; car ce fut lui qui, avant de régner sous le nom du bon roi Louis XII, brouilla tout dans le royaume pendant la minorité de Charles VIII.

Dans un temps où les droits des princes ne se réglaient que par la force et ne se maintenaient que par la crainte, il n'était pas facile d'assurer l'avenir, et comme il n'y avait nulle autorité qui pût contraindre les grands seigneurs à reconnaître et à suivre des lois dans le royaume, force était de recourir aux serments, tout ainsi qu'avec des princes étrangers avec qui l'on traite de la paix. Ce fut le seul recours du roi Louis, qui souvent en avait essayé tant pour lui que pour les autres, et qui avait pu voir quelle en était l'efficacité.

Louis, duc d'Orléans, pour lors âgé de vingt et un ans, fut donc conduit par le roi au château d'Amboise, et jura au nom de Dieu créateur, par le saint canon de la messe, par les saints Évangiles touchés de sa main, sur la damnation de son âme, sur son honneur, sous peine d'encourir un perpétuel reproche, de servir loyalement le Dauphin quand il serait venu à la couronne; de ne prendre nulle alliance; de n'entrer en aucune entreprise contre le gouvernement; de révéler ce qui pourrait être tramé et qui viendrait à sa connaissance; enfin tout ce qui se promettait en pareil cas. Son serment faisait une mention particulière du duc de Bretagne; il s'engageait à ne point entretenir d'intelligence avec ce prince, à ne point croire et suivre ses avis s'ils étaient contraires au bien du royaume; car le roi jugeait encore que c'était là le danger, comme l'avenir le montra. Le duc d'Orléans faisait aussi une promesse à peu près pareille touchant le vicomte de Narbonne, qui avait épousé Marie d'Orléans sa sœur. Le roi connaissait ce seigneur pour difficile à conduire, et lui savait de secrets desseins sur le royaume de Navarre.

C'était ainsi que le roi voyait les choses aussi clairement qu'en aucun temps de sa vie, et pensait peut-être au bien du royaume plus qu'il n'avait jamais fait (1). Mais arrivé à la fin de son règne et de ses jours, il ne trouvait plus le délai nécessaire pour réparer le mal qu'il avait suscité, pour apaiser ce qu'il avait troublé, pour calmer les esprits sourdement irrités, pour regagner la confiance et l'affection de ses sujets. Sans doute il s'était dit souvent que lorsqu'il aurait obtenu le succès de ses entreprises, lorsqu'il aurait conquis un pouvoir absolu et dompté ses ennemis du dehors et du dedans, alors il réglerait tout pour le mieux et rendrait les peuples tranquilles et riches. En attendant, il les avait faits malheureux et pauvres. Il allait mourir, et il ne restait de lui que les injustices qu'il avait commises, les cruautés qu'il avait prodiguées, et les maux infinis qu'il avait répandus sur tout le royaume.

De toutes les plaies qu'il avait faites à la France, celle qui devait saigner le plus longtemps (2), celle qui devait le plus charger son âme et même celle de ses successeurs, c'était cette quantité de gens de guerre qu'il avait levés et les terribles impôts qu'il fallait exiger pour les payer et entretenir. Le roi son père avait le premier commencé à mettre des tailles et autres subsides sans le consentement des états du royaume. La chose avait été excusée et même louée à cause du bien qui en était sorti. Le bon ordre avait été remis partout; la discipline établie parmi les gens de guerre; les pillages des routiers avaient cessé; puis la Normandie et la Guyenne avaient été reprises sur les Anglais. Une bonne et salutaire paix avait succédé à cette délivrance du royaume. Les compagnies d'ordonnance et les francs archers ne servaient qu'à bien garder les provinces. Chacun voyait qu'elles étaient entretenues pour le bien public; dix-sept cents hommes d'ordonnance et dix-huit cent mille francs d'impôts suffisaient à un si bon emploi.

Le roi Louis avait terriblement abusé de cette habitude qu'avaient prise les peuples d'acquitter les taxes sans qu'elles fussent consenties, et ils avaient payé cher la trop grande confiance que son père leur avait inspirée. Dès son avénement, il avait voulu, comme les princes d'Italie (3), avoir, non pas des gens d'armes et des francs archers pour la défense et la conservation du pays, mais des bandes à sa pleine et entière obéissance, afin d'exécuter ses volontés et accomplir ses entreprises. Il lui avait fallu des capitaines qui fussent à lui à la vie et à la mort, à cause des grands biens qu'ils pouvaient avoir ou espérer de lui. Puis étaient arrivées les discordes dans le royaume, les guerres pour le Roussillon, la querelle sanglante avec le duc de Bourgogne, enfin la conquête de son héritage. De sorte que chaque année le nombre des gens de guerre avait augmenté, et avec eux la charge des

(1) Comines.
(2) Comines. — Amelgard.
(3) Comines.

impôts. Maintenant le roi avait quatre ou cinq mille hommes d'ordonnance, six ou huit mille Suisses et plus de douze mille gens de pied, soit pour tenir la campagne, soit pour garder les villes. L'artillerie était immense. Afin de payer une telle armée, il fallait lever quatre millions sept cent mille francs, ce qui était trois fois plus que sous l'autre règne. Encore les gens de guerre n'observaient-ils aucune discipline, et pillaient-ils tout sur leur passage.

Aussi la misère du royaume était-elle vraiment lamentable (1). Les choses en étaient venues au point qu'on ne pouvait même plus dire que le pauvre peuple portât le fardeau des impôts : il y succombait et périssait à la peine. Une année de mauvaise récolte après un hiver rigoureux était venue s'ajouter à tant de détresse. Les maladies et la famine faisaient d'effroyables ravages. On n'entendait partout que plaintes et gémissements, qui ne désarmaient pas la rudesse, la violence et les injustices des collecteurs. « Qui jamais eût imaginé, disaient, non » pas même le vulgaire, mais les hommes graves » et sages, qui eût pu croire qu'on verrait traiter » ainsi ce pauvre peuple, jadis nommé Français? » Maintenant c'est un peuple de pire condition que » le serf; car le serf du moins est nourri par son » maître, tandis que le peuple est assommé de » charges insupportables. »

Les uns quittaient leurs champs et leurs pauvres cabanes, et s'en allaient chercher asile hors du royaume. Il y en eut beaucoup qui vinrent en Bretagne. D'autres même se trouvèrent si désespérés qu'ils allèrent en Angleterre chercher leur vie chez les anciens ennemis de la France. On vit des malheureux tuer leur femme et leurs enfants, puis se tuer après. Ailleurs, les bestiaux ayant été enlevés par les collecteurs, le laboureur attelait à sa charrue ses fils ou sa femme. Il y en avait qui n'osaient cultiver leur terre que pendant la nuit, de peur d'être aperçus et taxés plus fort.

En outre des désordres infinis se commettaient dans la perception de ces impôts. Les gens qui en étaient chargés se sentaient appuyés de l'autorité d'un maître dur et impitoyable; comme il faisait punir sans miséricorde toute rébellion ou résistance, ces gens-là ne prenaient aucun souci de bien remplir leur office. Ils rançonnaient les paysans pour leur propre compte, divisaient l'impôt à leur guise et sans autre règle que leur volonté. Telle paroisse payait deux fois; tel particulier était mis en prison pour son voisin. La patience des peuples était à bout.

Le roi connaissait l'état du royaume; ce n'était pas le moindre motif de sa tristesse, de sa méfiance et des idées qu'il se faisait sur les périls dont il se croyait environné. Il eût bien voulu soulager ses sujets; mais la paix n'était pas encore faite, et pour l'avoir profitable, il fallait encore montrer une armée redoutable. D'ailleurs, puisque le peuple était mécontent, il importait d'autant plus d'avoir des gens de guerre pour le maintenir en obéissance. Plusieurs années de sagesse et d'habileté auraient à peine suffi pour tout ramener à un point raisonnable.

Mais si le roi savait le mal, jamais il n'avait été moins disposé à écouter la moindre remontrance, le moindre conseil; jamais il n'avait été si ombrageux et si irritable sur tout ce qui touchait à son pouvoir. Il ne pouvait plus endurer que des serviteurs humbles, de petite condition; il lui plaisait même que leur mauvaise renommée les rendît plus soumis et dévoués. Ceux-là ne lui parlaient jamais d'affaires, hormis de celles pour lesquelles ils recevaient ses commandements, comme de la conclusion de la paix ou de ses armées, jamais des choses de l'intérieur du royaume.

C'est ce qu'on put bien voir par ce qui arriva alors à Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours. C'était le plus respectable prélat du royaume. Le roi s'était recommandé à ses prières, afin d'obtenir de Dieu le rétablissement de sa santé, le saint évêque en prit occasion de faire très-humblement quelques remontrances au roi. Il lui parla du malheur des peuples, du fardeau des tailles (2), et lui fit entendre que rien ne serait plus agréable à Dieu que de donner quelque soulagement au royaume. Il insista encore plus sur la façon dont le roi avait traité l'Église et le clergé. En effet, malgré sa dévotion, nul prince n'avait peut-être eu moins d'égards pour l'ordre ecclésiastique. Le cardinal Balue avait passé douze ans dans une cage de fer; l'évêque de Verdun avait aussi souffert une longue prison; l'évêque de Coutances avait été mis en justice et détenu. L'évêque de Laon, fils du connétable de Saint-Pol; l'évêque de Castres, frère du duc de Nemours, avaient été éloignés de leur siége; d'autres avaient eu leur temporel saisi. Ce qui semblait encore plus fort, le cardinal de Saint-Pierre, légat du pape, avait été arrêté à Lyon en 1476. L'archevêque

(1) État de 1483. — Amelgard. — Seyssel.

(2) Seyssel. — Legrand et pièces.

de Tours pensait que c'était de lourdes charges sur la conscience du roi.

Les avis de l'archevêque furent mal reçus du roi. Il dit que pour parler ainsi, il fallait être ennemi de lui et du royaume, ou bien ignorant des affaires; que c'était ne point connaître la nécessité des choses, et qu'à écouter de tels conseils on perdrait le royaume. Il chargea l'archevêque de Narbonne d'écrire au chancelier, pour lui ordonner de réprimander l'archevêque. Trouvant sans doute que ce n'était pas assez montrer sa volonté, lui-même écrivit la lettre suivante :

« Monsieur le chancelier, vous répondrez à monsieur de Tours, de par moi, que depuis que je connais la grande plaie qu'il voulait faire contre la couronne, je ferais un grand péché, et je craindrais beaucoup pour ma conscience, si je le croyais en rien, si je lui demandais conseil, et assurément je ne voudrais en rien lui en demander, ni le mêler d'aucune chose.

» Item, vous lui direz que quand je lui ai écrit, c'était afin qu'il voulût bien prier Dieu pour ma santé; par quoi il n'avait que faire de se mêler plus avant; car il me semble qu'il est tenu à plus envers moi qu'envers le cardinal Balue, ou le cardinal Sancti-Petri *ad Vincula*.

» Item, dites-lui qu'il me déplaît fort qu'il ait mis ainsi la main à la charrue, et se soit ingéré à regarder en arrière. Tant que je le verrai partial, je ne voudrai pas me fier à lui.

» Chancelier, s'il y a un homme qui se plaigne, je ne le crains en rien. Faites justice incontinent de celui qui a tort, mandez-le-moi, et laissez là toutes mes besognes pour celle-là. Écrit à Meung-sur-Loire, 24 août. »

Le chancelier alla trouver le digne archevêque, et lui parla sévèrement au nom du roi. Il rappela la dévotion de ce prince, son respect pour le saint-siége, et maintint qu'il n'avait rien fait que maintenir l'autorité et juridiction de la couronne, selon les serments faits à son sacre : serments faits sur de saintes choses envoyées du ciel et apportées par les anges, et qui, certes, n'étaient pas moindres que les choses qui servaient à sacrer les évêques et archevêques. Enfin, après ces réprimandes, le chancelier somma l'archevêque de déclarer s'il voulait observer le serment de fidélité qu'il avait fait au roi. C'en fut assez pour rendre bien humble et bien repentant l'archevêque de Tours, qui se mit en grande peine pour se justifier auprès du roi et regagner ses bonnes grâces.

Mais tel était l'esprit du roi, que, tout en maintenant avec aigreur et fierté qu'il n'avait agi que selon la justice et ses droits envers le clergé, il ressentait en lui-même une sorte d'inquiétude, et craignait, soit d'avoir commis un péché, soit de s'être fait de puissants ennemis auprès de Dieu. Aussi fit-il solliciter du pape l'absolution pour avoir détenu si longtemps le cardinal Balue et l'évêque de Verdun. Il ne voulait pas que ce dernier conservât un siége dans le royaume, mais il ne s'y prit plus avec violence, et obtint du pape que Guillaume d'Harancourt serait transféré à l'évêché de Vintimille, sauf à compenser la différence des revenus. Le chancelier eut aussi ordre d'examiner les griefs des divers prélats pour lesquels l'archevêque de Tours avait porté plainte; de sorte que, sur ce point, sa remontrance, toute mal reçue qu'elle eût été, ne laissa pas de produire quelque effet.

Le parlement se montrait plus ferme que le clergé dans les refus qu'il faisait parfois de céder aux volontés du roi. Jean de Saint-Romain, procureur général, qui depuis beaucoup d'années se comportait avec un grand amour de la justice et sans trop de complaisance pour ce qu'on voulait exiger de lui, avait fini par mécontenter le roi, au point qu'il lui ôta son office. Le parlement, affligé qu'on eût désappointé un homme si sage et de si bonne renommée, refusa d'abord de recevoir Michel de Pons qui lui avait été donné pour successeur. Il fallut que Jean de Saint-Romain vînt lui-même déclarer que depuis l'ordre du roi il avait cessé de s'acquitter de sa charge. Alors seulement le parlement la regarda comme vacante; il fut même donné de nouvelles lettres à Michel de Pons. C'était en 1481.

Vers la fin de la même année, le procès du comte du Perche fut envoyé au parlement : il commença par réclamer que la cour fût suffisamment garnie de pairs, attendu qu'il était pair du royaume. Le roi fut consulté et répondit que, lorsqu'il avait accordé abolition au comte du Perche et lui avait remis ses biens, c'était sous la condition qu'en cas de nouvelle forfaiture, il perdrait le privilége de pairie. Le comte lui-même y avait acquiescé formellement. On procéda donc à son égard comme contre un simple gentilhomme, mais ce fut en toute justice, et la volonté que montrait le roi de le faire condamner ne détourna point le parlement de son devoir. La procédure dura plus d'une année, et se termina par un arrêt qui montrait des ménagements pour le roi, mais ne le pouvait satisfaire. Il portait que le comte

du Perche avait été constitué prisonnier pour de bonnes et justes causes, et qu'attendu les fautes et désobéissances par lui commises, il devait demander au roi merci et pardon et jurer solennellement de le bien et loyalement servir désormais. De plus, il fut dit qu'il recevrait garnison royale dans ses places et forteresses.

Il y eut peu après une autre occasion où le parlement ne céda point au gré du roi. Monsieur de Craon venait de mourir, et le comté de Ligny, qu'il avait reçu après la confiscation du connétable de Saint-Pol, faisait retour à la couronne. Le roi en fit donation à l'amiral de Bourbon : ce fut cette donation que le parlement refusa d'enregistrer. Jamais sous aucun règne il ne s'était fait autant d'aliénations du domaine de la couronne. Le roi avait mis à l'écart les anciennes lois du royaume à ce sujet, et disposait librement du domaine en faveur des églises, des couvents ou des laïques. Diminuant ainsi ses revenus, il lui fallait accroître d'autant les impôts. Le parlement n'enregistra ce nouvel acte de munificence que sur l'exprès commandement du roi mentionné sur le registre.

Toutefois, quelle que fût la volonté absolue du roi et la jalousie qu'il avait de son autorité, il se montrait parfois, depuis qu'il songeait à sa fin, surpris de quelques scrupules, ou du moins il cherchait à établir les choses de manière à se passer plus régulièrement après lui. Un peu de temps avant de partir pour Saint-Claude, il écrivit au parlement : « De par le roi, nos amés et féaux, nous vous envoyons le double des serments qu'à notre avénement à la couronne nous avons faits. Et comme nous désirons les entretenir, et faire justice à chacun ainsi qu'il appartient, nous vous prions et mandons très-expressément que de votre part vous y entendiez et vaquiez tellement, que par votre faute aucune plainte ne puisse advenir, ni charger notre conscience. »

L'année suivante, il se présenta une affaire où le parlement se montra plus ferme que jamais à remplir les devoirs que le roi avait semblé lui rappeler, et sut, pour cette fois, faire écouter ses remontrances (2). Les intempéries des saisons, et la misère des campagnes avaient produit une disette qui jetait partout l'inquiétude. Le roi avait rendu un édit, sans le faire enregistrer au parlement, par lequel il défendait de transporter ni blé ni vin hors du royaume; il y était dit aussi que partout où des commissaires se présenteraient au nom du roi pour acheter des grains, il leur en serait délivré de préférence à tous autres et à un prix raisonnable. Bientôt on ne trouva plus à acheter de grains dans la Beauce d'où se tirait toute la provision de Paris. Des hommes munis de commissions du roi se présentaient sur les marchés; et chacun ne songeait qu'à cacher son blé pour qu'il ne fût pas acheté par contrainte et à bas prix. La crainte saisit les gens de Paris; ils se virent menacés d'une horrible famine. Jean Allardeau, évêque de Marseille, ancien serviteur du roi René, que le roi venait de nommer son lieutenant général à Paris, assembla les gens de la ville, et il fut résolu que le prévôt des marchands et les échevins iraient vers le roi lui faire des remontrances.

Le parlement délibéra aussi que les lettres d'édit ne seraient lues, publiées, ni enregistrées. Comme elles avaient été publiées à son de trompe dans Paris, avant que la cour de parlement en eût délibéré, il fut ordonné qu'il serait crié par cri public que nonobstant l'édit, les marchands pourraient commercer et avitailler la ville de Paris en la manière accoutumée. En même temps des lettres de remontrances furent écrites pour être portées au roi (3).

Ce fut sans doute en cette occasion que Jean de La Vacquerie, premier président du parlement, se montra si ferme et parla au roi comme jamais personne ne lui avait parlé. Il venait d'être récemment nommé à cette haute charge pour remplacer Jean Le Boulanger, qui avait, ainsi que beaucoup d'autres hommes fort estimés, succombé à l'épidémie dont le royaume était ravagé. Bien qu'il fût entièrement redevable d'une si grande fortune au roi, qui l'avait retiré du service de Bourgogne, et qui, en ce moment même, l'avait choisi parmi ses ambassadeurs pour traiter de la paix, le président de La Vacquerie lui remontra fortement le mal que produisaient ses édits. Le roi rappela alors la résistance que le parlement faisait sans cesse à ses volontés, et tous les édits qu'on avait si souvent refusé d'enregistrer. Comme il s'emportait en menaces, le président de La Vacquerie, qui était suivi de beaucoup de présidents et de conseillers revêtus de leurs robes rouges, répondit gravement : « Sire, » nous remettons nos charges entre vos mains, et

(1) 1482, v. st. L'année commença le 30 mars.

(2) Garnier. — Legrand. — Histoire de Paris.

(3) Registres du parlement.

» nous souffrirons tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences en vérifiant » des édits que nous croyons contre le bien du » royaume. »

Soit que le roi ne voulût pas risquer le repos d'une ville comme Paris, en maintenant son édit sur les grains; soit que la fermeté de ce digne président lui eût plu, il répondit avec douceur qu'il les remerciait; qu'il leur serait toujours bon roi, et ne les voulait pas forcer à rien faire contre leur conscience. Puis il donna l'ordre que les greniers fussent ouverts et les blés portés sur le marché pour y être librement achetés.

Comme c'est la seule fois que le parlement ait fait des remontrances au roi Louis XI sous la présidence de Jean de La Vacquerie, et la seule fois aussi que le roi ait déféré à des remontrances, on peut croire que c'est en cette occasion que se passa ce fait, qui d'ailleurs n'est point douteux (1), bien que les registres du parlement fassent mention seulement de la délibération de la cour. Le nom du président de La Vacquerie demeura en vénération parmi les magistrats, et cent ans après, le chancelier de L'Hôpital le proposait encore comme le modèle de la vertu et de la probité.

Cependant le roi, pressé par le déclin rapide de ses forces, et voyant sa vie se détruire de moment en moment, avait chaque jour plus de désir de terminer la guerre par un profitable traité. Mais comme la principale condition devait être le mariage du Dauphin et de mademoiselle Marguerite d'Autriche, il y avait de grands ménagements à garder à cause du roi d'Angleterre. La prudence voulait que cette négociation fût conclue presque aussitôt qu'elle serait ouvertement commencée; sans cela, le roi Édouard, irrité de ce qu'on lui manquait de foi en préférant mademoiselle Marguerite à sa fille déjà fiancée au Dauphin, aurait pu donner sur-le-champ de grands secours au duc Maximilien; ce prince, qui était fort opposé à ce traité, et qui ne pouvait y consentir que par contrainte, se serait alors trouvé heureux de recommencer la guerre avec une meilleure espérance.

Ainsi la chose fut menée secrètement pendant plus de quatre mois. Les gens de Gand semblaient plus pressés que le roi. Après avoir agi depuis tant d'années par haine contre lui et contre la France, ils étaient maintenant tout aussi empressés dans des sentiments contraires. Ce n'est pas qu'ils eussent la moindre envie d'être joints au royaume. Loin de là, ils voyaient dans le mariage de mademoiselle d'Autriche un moyen de détruire à jamais cette puissance de Bourgogne qui les avait opprimés. En donnant pour dot à leur jeune princesse toutes les provinces et seigneuries où l'on parlait la langue française, hormis les villes qui servaient de défense à leurs frontières (2), la Flandre flamande se trouverait séparée de la France et aurait pour seigneur un prince peu puissant, hors d'état de ruiner les libertés du pays. C'était l'idée qu'avaient toujours eue les Gantois; mais ils y venaient par une autre voie.

De sorte que, de leur côté, il n'y avait rien de caché dans la volonté qu'ils avaient de faire ce mariage, et ils s'en croyaient d'autant plus maîtres, que mademoiselle Marguerite était entre leurs mains. Les envoyés publics ou secrets du roi recevaient l'accueil le plus amical. Il ne venait pas un trompette français dans la ville qu'il ne fût entouré sur la place, pour s'informer des nouvelles du roi et surtout du Dauphin. On ne prenait aucune patience de tant de retards, et l'on menaçait sans cesse de se donner à l'Angleterre, si le roi hésitait encore à vouloir un si beau mariage pour son fils.

Mais il fallait faire consentir le duc Maximilien à subir de si rudes conditions. Les messages du roi y auraient été peu efficaces; la volonté hautaine des Flamands, et l'embarras de plus en plus grand où se trouvait ce jeune prince eurent plus de pouvoir sur lui; il se trouvait sans argent et sans appui au milieu d'un pays étranger, sans aucun conseiller habile. Tout ce qui avait composé la puissance et le gouvernement de cette vaste domination de Bourgogne, était maintenant dispersé et détruit. Enfin les états de Flandre, de Brabant, de Hainaut et de toutes les provinces et seigneuries bourguignonnes, hormis le Duché, la Comté, le Luxembourg et la Gueldre, s'assemblèrent à Alost (3) et signifièrent au duc Maximilien qu'il fallait que ce mariage se fît; il y eut alors nécessité de se rendre au vouloir si fortement prononcé de tous ses sujets.

(1) Bodin : De la République, 1577. — Extrait des Mémoires des affaires du clergé, 1625. — Remontrances du parlement, 1615. — Mathieu : Histoire de Louis XI, 1620. — Garnier.

(2) Comines.

(3) Les registres du conseil de ville de Mons font mention d'une assemblée générale des états tenue à Alost *au mois de mai* 1482; mais ils ne contiennent pas de détails sur les résolutions qui y furent prises. (G.)

Le 6 novembre 1482, Maximilien d'Autriche, qui, pour la première fois, prit à ce moment le titre d'Archiduc, donna à quarante-huit députés qui lui furent désignés par les états, pouvoir de traiter de la paix avec le roi de France, et de conclure le mariage de mademoiselle Marguerite avec le Dauphin, aux conditions qui avaient déjà été réglées dans des conférences préalables. Ces députés reçurent aussi les pouvoirs des états, avec une autorité spéciale, absolue et irrévocable, donnée au nom des pays pour lesquels les états se faisaient forts, et aussi au nom des jeunes princes, attendu leur âge. « Comme leurs bons et loyaux sujets, nous pouvons, et il nous est loisible d'avoir regard et soin d'eux, et du bien de leur pays. » Ainsi s'exprimaient les états; et tel était le terme où ils avaient réduit l'Archiduc.

Le roi n'avait pas nommé tant d'ambassadeurs. Monsieur d'Esquerdes, Olivier de Coetmen, gouverneur d'Arras, le président de La Vacquerie, et Jean Guérin, son maître d'hôtel, avaient reçu ses pouvoirs le 4 décembre. Ils se rendirent à Arras, que le roi seul s'obstinait à nommer Franchise. Tout était à peu près réglé d'avance; il n'y eut pas de longs pourparlers. La principale difficulté portait sur les comtés d'Artois et de Bourgogne, que le roi voulait considérer comme faisant partie du royaume, et que les ambassadeurs flamands n'entendaient lui céder qu'à titre de dot de mademoiselle Marguerite. Les Flamands ne voulurent pas non plus, quelque apparents que fussent les droits de la couronne à la possession de Lille, Douai et Orchies, laisser entre les mains du roi les clefs de leur frontière. Sur ces deux points, ils se montrèrent si résolus, que les ambassadeurs de France, pressés de conclure une paix d'ailleurs si avantageuse, firent consentir le roi à céder. Le traité fut signé le 23 décembre 1482.

Le premier article de la paix était le mariage entre le Dauphin et mademoiselle d'Autriche; on promettait qu'aussitôt après les ratifications du traité, elle serait remise au roi pour qu'il la fît nourrir, garder et entretenir, comme sa fille aînée, femme de son fils.

En faveur de ce mariage, l'Archiduc et les états de ses pays donnaient pour dot de ladite demoiselle les comtés d'Artois, de Bourgogne, les seigneuries de Mâcon, Auxerre, Salins, Bar-sur-Seine et Noyers.

Il était stipulé que ces diverses seigneuries, notamment la ville d'Arras, seraient gouvernées d'après leurs droits, usages et priviléges accoutumés, au nom du Dauphin futur, mari de mademoiselle d'Autriche.

Saint-Omer devait être remis par l'Archiduc à la garde des bourgeois et habitants de la ville, sous serment de la tenir en neutralité jusqu'à l'accomplissement du mariage : alors seulement le Dauphin devait en prendre possession. Toutes les précautions possibles étaient prises pour la conservation de cette neutralité.

Cette grande dot devait, et la chose était expressément stipulée, revenir à l'Archiduc ou à son fils si le mariage ne s'accomplissait pas, si mademoiselle d'Autriche décédait auparavant, ou si elle mourait sans enfants.

Le roi abandonnait ses prétentions sur Lille, Douai et Orchies, mais pourrait les faire valoir dans le cas où la dot viendrait à être restituée.

Le roi et le Dauphin se chargeaient de payer les dettes et de servir les rentes constituées à titre d'emprunts, dans les diverses seigneuries, par le feu duc Charles et sa fille Marie. Toutefois les dettes contractées dans la Comté ne devaient être reconnues qu'après la production et l'examen des titres de créance. C'était à cause de tout le désordre où le prince d'Orange et la dernière guerre avaient mis cette province.

Les pensions assignées aux anciens officiers par les défunts Ducs et la duchesse Marie, étaient aussi garanties. Mais le roi ne s'engageait à maintenir ceux qui exerçaient encore leur office, que s'ils étaient reconnus capables et suffisants.

Le roi promettait de ne s'entremettre en rien du gouvernement des pays du jeune duc Philippe, sous prétexte de sa minorité. Si ce jeune prince venait à mourir sans enfants, le roi promettait que lui, son fils ou autres successeurs, ne changeraient rien aux franchises et libertés des pays qui leur écherraient par ledit héritage.

Les états reconnaissaient la haute souveraineté du roi, et le droit qu'il avait à l'hommage du comte de Flandre; lui, de son côté, confirmait tous les priviléges anciens et nouveaux des villes et communes, notamment ceux qu'elles avaient récemment obtenus de la feue duchesse Marie.

La juridiction tant et si longtemps contestée du parlement de Paris, était reconnue ne pas s'étendre aux pays de Flandre, et l'on ne pouvait appeler de leur justice à aucune cour du royaume, ni au grand conseil du roi. Lille, Douai et Orchies restaient seules soumises à cette juridiction.

Vingt mille écus en or étaient assignés pour le rachat de la portion du douaire de madame Marguerite, duchesse douairière, qui était dans le duché de Bourgogne, et le roi promettait de la conforter et aider comme sa parente et cousine.

Abolition générale était accordée à tous ceux qui avaient tenu le parti du feu duc Charles, de la duchesse Marie sa fille et de l'Archiduc; et qui les avaient servis soit par les armes, soit par des voyages en Angleterre ou en Bretagne, soit par conseils, paroles ou écrits. Chacun pouvait, s'il le croyait à propos, se faire délivrer expédition de cette amnistie. L'Archiduc en accordait aussi une de son côté.

Les sujets, serviteurs d'un parti et de l'autre, prélats, chapitres, couvents, nobles, corps de villes, communautés et particuliers de tout état et condition, devaient reprendre leurs dignités, bénéfices, fiefs, terres, seigneuries, héritages et rentes, pour en jouir selon leurs titres. Ainsi toute confiscation cessait son effet, et toute vente ou autre disposition faites desdits biens étaient déclarées nulles. Si l'expropriation avait eu lieu par autorité de justice, et pour payement de dettes, l'ancien possesseur pouvait rentrer dans son bien en acquittant le montant de sa dette, s'il y avait eu précédente hypothèque. Autrement, si l'on avait exproprié pour une dette personnelle au nouveau possesseur, la vente était nulle. Dans ces restitutions, les héritiers pouvaient se présenter au lieu et place de ceux dont ils tenaient lieu.

Aucune répétition pour dommages ou jouissance de revenu ne pouvait être faite ni contre les commissaires des princes, ni contre ceux qui avaient joui des biens à titre de don. Les possesseurs reprenaient leurs domaines en l'état où ils les trouvaient.

Pour rentrer ainsi dans leurs biens, les possesseurs n'étaient pas même tenus de résider ou de faire serment au prince ou seigneur dans les États duquel ils étaient situés, sauf les vassaux et tenants-fiefs. Si c'était l'héritier qui se présentait au lieu et place du possesseur décédé, un délai lui était accordé pour payer les droits de relief et autres, dus au seigneur à raison de l'ouverture de la succession.

Les confiscations opérées sur le connétable de Saint-Pol et ses deux fils, ainsi que sur le sire de Croy, étaient déclarées nulles comme les autres; mais à la charge de se pourvoir devant le roi; afin de faire régler les droits qui pouvaient être justement réclamés.

Le roi promettait ses bons offices pour faire rendre au comte de Romont son pays de Vaud et les domaines qui lui avaient été confisqués en Savoie.

Le prince d'Orange, la maison de Châlons, le sire de la Baume et le sire de Toulongeon s'étaient fait nommément comprendre dans la clause de restitution des biens, ainsi que les abbayes d'Ancin et de Saint-Waast qui avaient tenu le parti du duc d'Autriche. Mais au sujet des grandes donations que la duchesse Marie avait faites au prince d'Orange dans la comté de Bourgogne, le roi déclarait ne pas savoir ce que c'était, et se réservait de prononcer ce qui lui semblerait à propos.

Les héritiers de ceux qui avaient été exécutés et mis à mort pour cause de la guerre, pouvaient aussi reprendre leurs biens, à moins toutefois que le procès n'eût été suivi devant les juges ordinaires.

Les ambassadeurs de Flandre demandèrent que les habitants de Franchise ou Arras, qui étaient épars soit dans le royaume, soit ailleurs, eussent permission de retourner librement dans leurs maisons et habitations, pour y reprendre leur marchandise ou métier. Cela fut accordé pour ceux qui étaient réfugiés dans les États de l'Archiduc; quant à ceux du royaume, il y avait été pourvu, répondirent les ambassadeurs du roi.

Les ambassadeurs de Flandre remontrèrent que les villes d'Arras, Aire, Lens, Bapaume, Béthune, et tous les villages environnants étaient maintenant comme déserts et abandonnés de leurs habitants; ils demandèrent que, pour restaurer ce malheureux pays d'Artois, et afin qu'il pût se repeupler, on l'exemptât pour douze ans de tous aides et impôts ordinaires et extraordinaires, ainsi que de tous les arrérages. Le roi accorda six ans; il confirma aussi le privilége accordé aux bourgeois et habitants de Douai par la duchesse Marie, en récompense de leur fidélité, de ne payer ni aide ni taille pour les biens qu'ils possédaient en Artois.

Les nobles et possesseurs de fiefs dans les États de l'Archiduc et de son fils, qui avaient aussi des domaines ou fiefs dans le royaume, ne devaient pas être tenus à accomplir en personne le service militaire qu'ils devaient à ces deux princes.

Les sentences rendues précédemment au grand conseil des ducs de Bourgogne, ou par le parlement institué à Malines par le duc Charles, étaient reconnues bonnes et valables, à moins qu'elles ne touchassent directement aux droits du roi, ou qu'elles n'eussent été rendues dans une cause dont le parlement de Paris avait connu.

Les causes qui étaient encore pendantes au grand conseil de Flandre (1) ou à la cour de Malines, devaient, pour l'Artois seulement, être portées au parlement de Paris, dans leur état actuel.

Les anoblissements, amortissements, transactions, faits par les Ducs, étaient reconnus par le roi, et les parties intéressées pouvaient sans frais en réclamer une nouvelle expédition.

Les abolitions, rémissions et pardons, donnés pour quelque motif que ce fût, étaient aussi déclarés valables. Aucune poursuite ne pouvait être faite au sujet des actes énoncés dans lesdites abolitions, rémissions ou pardons.

Les bénéfices conférés, et les expectatives accordées par les Ducs ou ceux de leurs vassaux qui avaient droit à le faire, étaient aussi reconnus, sans qu'on pût leur opposer la pragmatique, ni aucune loi ou ordonnance du royaume.

Le traité était déclaré commun à Tournay, Saint-Amand et Mortagne, que le roi possédait au delà des limites de son royaume, entre le Hainaut et la Flandre.

Le roi promettait de rendre, quelque disposition qu'il en eût pu faire, tout ce qu'il pouvait tenir encore dans le Luxembourg et le comté de Chimay.

L'hôtel de Flandre à Paris et la maison de Conflans étaient rendus à l'Archiduc.

L'hôtel d'Artois était attribué à mademoiselle Marguerite.

Pour faciliter le commerce entre les deux pays, le roi promettait d'ôter autant que possible les garnisons de ses places frontières, et de diminuer celles qui lui sembleraient indispensables.

Les ambassadeurs de l'Archiduc avaient demandé que le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne fussent compris dans le traité; il fut répondu qu'on était en trêve avec l'Angleterre, et qu'une alliance avait été jurée par le duc de Bretagne.

Ils prièrent aussi le roi de mettre hors de son service et d'abandonner messire Guillaume d'Arenberg, de ne le secourir par voie directe ni indirecte, et de ne lui donner nulle assistance d'hommes ou d'argent, non plus qu'aux Liégeois, aux gens d'Utrecht et de Gueldre et au duc de Clèves. Il fut promis au nom du roi que, bien plus, il assisterait et aiderait l'archiduc d'Autriche contre ses ennemis et malveillants.

La libre et sûre navigation des navires était réciproquement garantie, et ils pouvaient entrer et librement séjourner pour leur commerce dans les ports et rivières des deux pays sans être aucunement inquiétés.

Les malfaiteurs qui se retireraient d'un pays dans l'autre devaient être saisis et rendus, après information suffisante, au juge le plus proche de la frontière. Les infracteurs de la paix devaient être pris au lieu où ils se trouvaient, sans aucun renvoi, à moins que le délit n'eût été commis sur le pays voisin, auquel cas la remise du délinquant devait se faire sur-le-champ.

Quelles que fussent les contraventions à la paix, aucun des deux partis n'userait de revanche ni de représailles; mais avant d'avoir recours à la guerre, il serait parlementé entre les ambassadeurs du roi, de l'Archiduc et des états, pour s'efforcer d'apaiser amiablement les débats et discordes.

Enfin, de très-grands détails étaient réglés sur la manière dont le roi, le Dauphin, l'Archiduc, les principaux seigneurs de France et de Flandre, les bonnes villes, l'université de Paris, les états des provinces, et aussi les états, villes et communes de Flandre donneraient leurs scellés et serments. C'était seulement après ces solennités que devait se faire la remise de mademoiselle Marguerite d'Autriche (2).

Pendant que de si grandes affaires se terminaient ainsi à l'avantage du roi, au gré de ses désirs, et lorsque sa bonne fortune lui rendait une occasion presque aussi favorable que celle qu'il avait manquée lors de la mort du duc Charles, il perdait chaque jour ses forces et déclinait rapidement vers la mort. Il était retourné s'enfermer dans son château du Plessis, et maintenant il n'en sortait plus. Il ne pouvait monter à cheval ni aller à la chasse; il était même trop faible pour descendre dans l'étroite cour de ce château. Son seul passe-temps était de se tenir dans la galerie qui conduisait à la chapelle. C'était une cruelle contrainte pour un génie si actif et si inquiet. L'ennui le dévorait et s'ajoutait à ses maux; il ne savait comment s'en distraire : tantôt

(1) Il n'y avait pas de *grand conseil* de Flandre, mais seulement un *conseil* ordonné en Flandre. (G.)

(2) Les échevins de Gand reçurent la nouvelle de la conclusion du traité le jour de Noël, entre six et sept heures du soir, et la publication en fut faite la nuit suivante dans toutes les églises de la ville pendant le sermon. Le jour des Innocents, dans la matinée, les articles de la paix furent lus et publiés tout au long, à la maison échevinale, là où l'on avait coutume de proclamer la loi. *Registre de la Collace de Gand.* (G.)

il faisait venir des joueurs d'instruments, et il en eut jusqu'à cent vingt logés près du château ; tantôt il donnait ordre qu'on lui amenât des bergers et des bergères du Poitou, pour chanter et danser devant lui les joyeuses rondes de leur pays; et une fois venus, il ne les regardait pas (1). Pour remplacer la chasse, qui avait toujours été son divertissement favori, il imagina de faire prendre les souris du château par de petits chiens qu'on dressait à ce gibier. Et toujours absolu dans ses moindres fantaisies, il fit ordonner dans diverses villes (2) que tous les habitants eussent à présenter leurs chiens, afin qu'on pût choisir ceux qui étaient de race à chasser les souris.

Il avait aussi rempli le Plessis de toutes sortes d'animaux étrangers, et, dans sa fantaisie, il semblait qu'il n'en eût jamais assez. Il faisait venir des élans de Pologne, des rennes de Suède, des adives et de petites panthères de Barbarie ; mais surtout il lui fallait des chiens de toutes sortes, des levrettes de Bretagne, des chiens couchants d'Espagne, de petits épagneuls à longs poils du royaume de Valence, des chiens courants d'Angleterre.

Les gens qu'il envoyait ou qu'il pensionnait dans la chrétienté, avaient commission de lui acheter ces raretés. Il lui semblait que cela ferait parler de lui dans les pays étrangers, et qu'on penserait par là qu'il n'était ni mourant ni malade, comme le disait la voix publique. Y avait-il en Sicile quelque mule de prix, parlait-on à Naples de quelque beau cheval, on les achetait pour le roi de France, et il voulait qu'on les payât très-cher, plus que n'en voulait le vendeur, afin que la chose fît plus de bruit.

Mais c'étaient là ses moindres pensées; ce qui l'occupait plus que toute autre chose, c'était sa méfiance. Elle était devenue telle, depuis sa maladie, qu'elle semblait comme un affaiblissement d'esprit, encore qu'il montrât autant de sens que jamais dans la conduite des affaires de son royaume et dans la suite de ses discours.

Chaque année il avait environné son château du Plessis de plus de murailles, de fossés et de grilles. Sur les tours étaient des guérites en fer à l'abri du trait et même de l'artillerie. Plus de dix-huit cents de ces planches hérissées de clous, qu'on nomme chausse-trapes, étaient dispersées sur le revers du fossé. Un nombre considérable d'arbalétriers veillaient tout à l'entour, et avaient ordre de tirer sur ceux qui approcheraient. Il y en avait chaque jour quatre cents de service; quarante à peu près étaient placés en sentinelles, et un guet nombreux faisait sans cesse des rondes. Tout passant suspect était saisi, amené au prévôt Tristan, qui ordonnait aussitôt son exécution. Les arbres aux environs du château étaient chargés de cadavres pendus. Les prisons du Plessis et les maisons voisines, dont on avait fait des lieux de détention, étaient remplies de prisonniers; souvent le jour ou la nuit, on entendait les cris lamentables de ceux qu'on mettait à la torture. Le roi parfois se les faisait amener, les interrogeait lui-même, ou se cachait derrière quelque porte pour leur voir donner la question. Il ne fallait pas de grands indices pour ordonner la potence, ou pour enfermer l'accusé en un sac et l'envoyer jeter dans la Loire. Tristan conduisait les procédures plus chaudement encore que le roi. Plus d'une fois ce prince, ému de quelque repentir, chercha à réparer de son mieux des sentences trop précipitées et la mort de fort honnêtes gens, comme lors de l'aventure du moine.

Il était donc en ce château aussi prisonnier, aussi étroitement gardé que ceux qu'il tenait en prison, et faisant aux hommes sensés autant de pitié que de crainte. Sa femme, il l'avait tenue à l'écart; son fils n'avait jamais été élevé sous ses yeux; sa fille Jeanne, duchesse d'Orléans, lui avait toujours déplu. La pauvre princesse, qui était pieuse comme une sainte, était petite, maigre, noire, voûtée, enfin si laide qu'il ne pouvait souffrir de la voir, et que lorsqu'elle avait à paraître devant lui, elle se tenait toute craintive derrière sa gouvernante (3), la dame de Lesquières, se cachant pour ainsi dire sous sa robe. Il n'avait non plus jamais montré beaucoup de tendresse à Anne, dame de Beaujeu, son autre fille, qu'il aimait pourtant davantage, et qui était, disait-on, remplie de sens et de vertu. Un jour qu'il avait refusé un beau chien que lui voulait donner son compère monsieur du Lude, celui-ci lui dit : « En ce cas, il sera pour la plus » sage dame du royaume. — Qui donc? demanda » le roi. — Ma très-honorée dame votre fille, ma» dame de Beaujeu. — Dites la moins folle, reprit » le roi, car de femme sage, il n'en est point (4). »

Le roi menait donc la vie la plus renfermée et la plus solitaire, sans nulle compagnie de sa famille, ni des princes, ni des femmes, ni de ses serviteurs,

(1) De Troy.
(2) Amelgard.

(3) Mathieu.
(4) Vénerie de Jacques Dufouilloux.

ni des nobles de son royaume. Jadis il avait eu goût à deviser avec ses conseillers, à leur dire familièrement sa pensée; maintenant il avait écarté tout le monde de lui. Personne n'avait plus la permission d'habiter Tours, Amboise, ni les lieux circonvoisins. Il vivait avec des archers et des valets de chambre; encore en changeait-il souvent, soit par méfiance, soit pour faire sentir son pouvoir; car c'était encore une de ses pensées de tous les jours. Il destituait, renvoyait, ôtait des pensions, se plaisait à tenir tout en inquiétude près de lui comme au loin, donnait des commandements sévères uniquement par tourment d'esprit, et par l'idée qu'on était peut-être porté à le craindre moins. « On me croirait mort, » disait-il.

Le Plessis était comme une place de guerre : le pont-levis ne se baissait jamais avant huit heures du matin ; alors on relevait la garde, on plaçait les postes dans la cour, dans les fossés, sur le donjon ; puis la porte se refermait, et personne n'entrait plus que par le guichet. Pour le passer, il fallait un ordre du roi : tout mouvement, tout bruit inaccoutumé le mettaient en alarmes. Un visage nouveau le troublait, ou bien il prenait en déplaisance telle ou telle figure.

« Chancelier, écrivait-il un jour, je vous renvoie les lettres que vous m'avez écrites; mais, je vous prie, ne m'en envoyez plus par celui qui me les a apportées, car je lui ai trouvé le visage terriblement changé depuis que je ne l'avais vu, et vous pouvez, par ma foi, dire qu'il m'a fait grand'peur. Et adieu. Écrit au Plessis-du-Parc (2).

Cette façon de vivre enfermé et caché à tous les yeux ne servait pas même à calmer son inquiétude et ses méfiances. Au contraire, il savait y trouver un nouveau sujet de crainte. Il lui semblait que dans le royaume on devait le faire passer pour un homme à demi-mort, privé de sens, incapable de gouverner, et que sans doute on attribuait à ces motifs la reclusion où il vivait. Alors il supposait que les princes ou les grands seigneurs avaient la pensée de faire quelque surprise sur le Plessis, de se saisir de sa personne, de l'enfermer et de mettre le royaume en tutelle. De sorte qu'il redoublait de précautions, et plus elles étaient grandes et étranges, plus croissaient dans son esprit les motifs pour en prendre de nouvelles. Peut-être ne se trompait-il pas tout à fait, et de tels projets passèrent-ils par la tête de quelques seigneurs ; mais il était plus simple d'attendre sa mort, si impatiemment désirée par tout le royaume.

Il y avait encore une autre cause qui le portait à se dérober aux regards. Il était si faible, si maigre, son visage était si changé, qu'il ressemblait à un squelette plus qu'à une créature vivante, et il lui déplaisait de se laisser voir en cet état. Il craignait d'être un objet de pitié et de dégoût, de ne plus imposer nul respect, de confirmer l'idée qu'on avait de sa mort prochaine. Enfin, montrer la majesté royale si chancelante et si détruite lui était une pensée insupportable. Lui, qui n'avait jamais pu souffrir le luxe et la richesse des vêtements, qui ne s'était jamais vêtu que de bure et de futaine, maintenant portait de belles robes de satin cramoisi, brodées d'or et fourrées de martre, qui le faisaient paraître encore plus défait et décharné. A le voir ainsi vêtu, il eût semblé qu'il était déjà exposé sur le lit de parade de la chapelle funéraire.

Il fallut pourtant, quelque déplaisir qu'il en eût (3), qu'il se laissât voir aux ambassadeurs des états de Flandre et de l'Archiduc, lorsque, dans le mois de janvier 1483, ils vinrent recevoir sa ratification du traité d'Arras et son serment. Cette ambassade était nombreuse et solennelle ; elle avait passé par Paris. Les plus grands honneurs lui avaient été rendus, et les Parisiens avaient montré une extrême joie. Il y avait eu *Te Deum*, procession, feu de joie dans toutes les rues, beau et docte discours adressé aux Flamands par le docteur Scourale qui était le plus fameux de l'université, fête à l'hôtel de ville, et enfin une belle représentation d'une moralité, sotie et farce, chez le cardinal de Bourbon qui avait fait dresser un théâtre dans la cour de son hôtel.

Après avoir été témoins de toute cette pompe et de cette joie, les ambassadeurs arrivèrent au Plessis (4); leur surprise fut grande de voir ce triste séjour, cette espèce de prison, où l'on ne pénétrait qu'après tant de formalités et de précautions. Enfin, lorsqu'ils eurent un peu attendu, ils furent introduits sur le soir dans une chambre mal éclairée. En un coin obscur était le roi assis en un fauteuil. Ils s'avancèrent vers lui; alors, d'une voix faible et tremblante, mais qui semblait encore railleuse, il demanda pardon à l'abbé de Saint-Pierre de Gand et aux autres ambassadeurs, de ce qu'il ne pouvait

(1) 1482, v. st. L'année commença le 30 mars.

(2) Manuscrits de la bibliothèque du roi.

(3) Comines.

(4) Amelgard.

point se lever et les saluer. Après les avoir entendus, et avoir conversé quelque peu avec eux, il se fit apporter les Évangiles pour prêter serment. Il s'excusa d'être obligé de prendre le saint livre de la main gauche, car sa main droite était paralysée, et son bras soutenu par une écharpe. Alors, tenant le livre des Évangiles, il le souleva péniblement, et, posant dessus le coude du bras droit, il fit le serment. Ainsi parut aux yeux des Flamands ce roi qui leur avait fait tant de mal, et qui obtenait d'eux un si beau traité par la crainte qu'il leur inspirait, tout mourant qu'il était.

Après cette réception, qui leur sembla à la fois digne de risée et de compassion, les ambassadeurs eurent permission de se rendre à Amboise pour recevoir le serment du Dauphin. Le sire de Beaujeu était resté chargé de la garde et de la conduite du jeune prince. Il écrivit au sire du Bouchage pour qu'on lui envoyât des hommes doctes et d'habiles secrétaires, afin de bien régler ce qui devrait être répondu, et dresser des actes en la forme convenable. Toutes précautions ainsi prises, le Dauphin jura le traité sur le sacré corps de Jésus-Christ et sur le bois de la vraie croix; puis l'ambassade retourna à Tours. Le roi donna alors sa ratification définitive, et fit remettre aux ambassadeurs trente mille écus d'or et une magnifique vaisselle d'argent.

Dans leur route, ils allèrent encore rendre leurs hommages au Dauphin, et de là ils revinrent à Paris, accompagnés de maître Guillaume Picard, bailli de Rouen, que le roi avait chargé d'une lettre close portant ordre au parlement d'enregistrer le traité et tous les ordres y relatifs. Déjà, et sans attendre cette lettre, Michel de Pons, procureur général, conjointement avec Guillaume de Ganay et Jean Lemaistre, avocats généraux, avaient, par une protestation, fait toutes réserves nécessaires. Elles portaient particulièrement sur la promesse que le roi avait faite de ne rien prétendre dans la dot de mademoiselle d'Autriche, si elle venait à ne pas épouser le Dauphin ou à mourir sans héritier. C'était porter préjudice aux droits de la couronne, et le parlement ne reconnaissait pas au roi le pouvoir légitime d'aliéner des seigneuries et domaines qui faisaient ou pouvaient faire partie du royaume. Seulement, vu le grand désir que le roi avait de terminer cette affaire, le procureur général se bornait à déclarer qu'il ferait valoir cette réserve en temps et lieu.

Cette protestation parut de pure forme et ne changea rien aux dispositions des Flamands. Le parlement les reçut avec grand accueil, enregistra le traité devant eux, et leur donna à choisir entre les deux formules : « Le procureur général présent et » ne s'y opposant; » ou bien : « présent et de son » consentement. » Ils préférèrent la seconde. La cour demanda aussi à être dépositaire de la ratification de l'Archiduc, ce qui fut accordé. Puis les ambassadeurs, d'après une délibération préalable de la cour, furent invités à assister aux plaidoiries et à prendre place parmi les membres du parlement; les abbés et les seigneurs sur le grand banc après les prélats, et les gens des villes après le greffier.

De nouvelles fêtes furent encore données aux ambassadeurs. Ils assistèrent à un magnifique repas chez le bailli de Rouen, dans un bel hôtel qu'il possédait en la rue Quincampoix; puis ils repartirent, laissant Paris et le royaume dans un contentement qui semblait se renouveler chaque jour, en pensant au bonheur de la paix.

Bientôt après, une ambassade alla recevoir les serments du duc Maximilien, de tous les grands seigneurs de sa domination, des états et des villes de Flandre, Hainaut, Brabant et Zélande. Après son retour, madame de Beaujeu, fille du roi, et son mari le sire de Beaujeu, partirent avec une suite brillante et nombreuse pour aller en Flandre recevoir mademoiselle Marguerite d'Autriche, et la ramener en France, où, aux termes du traité d'Arras, elle devait être nourrie et élevée en attendant le moment de son mariage avec le Dauphin.

Tant qu'avaient duré les négociations, le roi avait pris soin d'entretenir autant que possible les espérances du roi Édouard, et de lui faire croire que, nonobstant tout ce qui se pouvait dire, rien ne romprait l'engagement pris à Pecquigny, et si souvent renouvelé depuis, de marier le Dauphin avec mademoiselle Élisabeth. Mais, après la conclusion du traité d'Arras, après que lord Howard, ambassadeur en France, eut presque été témoin des engagements pris solennellement par le roi et le Dauphin devant les envoyés de Flandre, il n'y eut plus aucun doute à conserver. Le roi Édouard n'avait pas, il est vrai, ajouté une foi entière aux assurances du roi Louis. Beaucoup de choses, depuis plus d'une année, avaient dû lui apprendre quel fond il pouvait faire sur de telles promesses. Les alliances qu'il venait de conclure avec le duc de Bretagne et le duc Maximilien étaient la preuve qu'il prévoyait une rupture. Mais il était indécis et vivait dans la plus complète indolence. D'ailleurs, il avait entrepris une guerre contre le roi d'Écosse. Le

duc d'Albanie, ayant laissé la France, était venu implorer son secours, et, grâce aux nombreux partisans qu'avait ce prince en Écosse, un prompt et entier succès avait couronné cette expédition. Toutefois elle avait coûté de l'argent, et pour commencer une guerre contre la France, il fallait de grands préparatifs.

C'est ainsi que le roi Édouard, entouré de conseillers corrompus, et lui-même se laissant toujours gagner par l'argent du roi Louis, avait manqué l'occasion favorable, et maintenant voyait sa fille outrageusement rejetée, au mépris de tant de traités et de promesses. Ce lui fut un extrême chagrin. Ce mariage avait toujours été le premier désir de lui, et surtout de sa femme. Mademoiselle Élisabeth portait déjà le nom de Dauphine de France. Enfin, rien ne manquait à cet affront. Le roi Édouard prit promptement la résolution de s'en venger; il entretint son conseil et les seigneurs d'Angleterre (1) de son ressentiment et de la volonté qu'il avait de porter la guerre en France.

Mais il était trop tard. Son principal allié le duc Maximilien était maintenant sans force et sans pouvoir. C'étaient les Gantois et les états de Flandre qui gouvernaient, et ils étaient devenus les alliés et les amis du roi de France. Quant au duc de Bretagne, on ne pouvait jamais compter que sur sa haine contre le roi, jamais sur sa fermeté. La colère du roi d'Angleterre était donc peu à craindre, lorsque, pour plus de sécurité, on apprit sa mort. Les uns l'attribuaient au dépit qui le dévorait; d'autres prétendirent qu'il avait été empoisonné par son frère Richard, duc de Glocester, qui était bien capable de ce crime; on dit aussi qu'il était mort après de grands excès de table, et pour avoir trop bu de ce bon vin de Chalosse (2) que lui envoyait chaque année le roi de France.

Ainsi il y avait une sorte de fortune attachée au roi, qui faisait mourir tous ses ennemis ou ceux qui arrêtaient ses desseins. Il avait vu ou fait périr le duc de Guyenne son frère, le connétable de Saint-Pol, le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le duc de Calabre, le roi René et toute la maison d'Anjou, don Juan roi d'Aragon; plus qu'eux tous, le duc Charles de Bourgogne, et puis sa fille. Maintenant le roi Édouard, qui avait vécu tant qu'il pouvait lui être profitable, mourait le jour où il devenait nuisible.

(1) Hollinshed. — Rapin-Thoyras.

(2) En Béarn.

Toutefois il n'avait plus assez de vie pour se réjouir de la mort de personne. Cette dernière nouvelle le trouva indifférent et ne lui causa nul plaisir; il n'en parla point et fit même semblant de l'ignorer (3). Lorsque, quelques semaines ensuite, le duc de Glocester s'étant emparé de la couronne au préjudice des deux fils de son frère qu'il fit tuer peu après, écrivit au roi pour l'assurer de son amitié, son ambassadeur ne fut pas reçu; le roi ne voulut point lui répondre, et parla même de lui comme d'un prince mauvais et cruel, qui n'avait nul droit à la couronne. L'Angleterre ainsi troublée ne pouvait donc porter aucun préjudice à la France, pas plus que le duc Maximilien, devenu prince de nom plus que de fait.

C'est ainsi qu'au déclin de sa vie, et presque un pied dans la fosse, le roi se trouvait, ou par bonheur ou par prudence, être venu à bout de presque tous ses desseins, et jamais n'avait eu un si grand pouvoir, soit en son royaume, soit dans la chrétienté.

En Espagne, il continuait à avoir pour alliés Ferdinand et Isabelle. La crainte des embarras que le roi pourrait leur donner en appuyant le Portugal et en réveillant le parti de Jeanne la Bertrandeja, les maintenait en bonne amitié avec lui. L'affaire de Roussillon ne se terminait point, mais elle se traitait par voie de négociation et non par les armes.

La Navarre demandait en ce moment plus d'attention. François Phœbus, de la maison de Foix et fils de Magdeleine de France, sœur du roi, était, comme on a vu, roi de Navarre (4). Il avait passé plusieurs années sous la tutelle de sa mère et sous la protection du roi qui ne lui avait pas été inutile, car la Navarre était divisée par des factions pleines de haine. Au moment où elle commençait à se pacifier, ce jeune prince mourut âgé de quinze ans, empoisonné, dit-on, par la flûte dont il jouait. Peu avant sa mort, on lui avait fait faire un testament en faveur de Catherine de Foix, sa sœur.

Il eût été difficile à cette princesse de recueillir la succession sans l'appui qu'elle trouva dans le roi Louis, son oncle. Le vicomte de Narbonne, oncle paternel de la princesse Catherine, prétendit que la couronne devait lui appartenir, et prit même le titre de roi de Navarre. Il avait pour secrets partisans en France le duc d'Orléans et le duc de

(3) Comines.

(4) Voy. ci-dessus page 377.

Bretagne, ce que le roi avait bien prévu dans les instructions qu'il venait de donner au Dauphin. Mais c'était un faible secours, tant l'autorité du roi était grande dans le royaume. Alors le vicomte de Narbonne s'adressa au roi Ferdinand d'Aragon, et lui remontra qu'il était dans son intérêt de ne pas laisser le roi de France tout gouverner en Navarre, comme on le voyait depuis douze ans. Don Ferdinand n'écouta point les insinuations du vicomte de Narbonne, non plus que les instances de quelques seigneurs de Navarre qui le portaient à s'emparer de ce pays. Il ne voulait point se mettre en guerre ni en discorde avec le roi de France, et montra seulement le désir de marier don Juan son fils avec madame Catherine, reine de Navarre. C'est ce qui ne convenait nullement à madame Magdeleine de France, qui était régente pour sa fille, comme elle l'avait été pour son fils. Elle voyait bien que ce serait la ruine de son propre pouvoir; et son frère le roi Louis, qui gouvernait la Navarre par elle, fut aussi de cet avis. Le mariage avec l'infant d'Aragon ne fut donc pas conclu. Quelques années après, madame Catherine, en épousant Jean d'Albret, porta dans cette maison le royaume de Navarre.

La Savoie continuait à être conduite par les volontés du roi; il avait contraint Philippe, comte de Bresse, à ne plus prendre aucune part au gouvernement des États de son jeune neveu le duc Charles, et même à se réfugier en Allemagne.

Les affaires d'Italie étaient plus que jamais troublées. Le roi avait le dessein bien arrêté de ne s'y point entremettre, mais chacun y demandait son appui et semblait se soumettre à son arbitrage.

Personne n'avait un besoin plus grand de sa protection que sa belle-sœur madame Bonne de Savoie, duchesse de Milan, qui, après le meurtre de son mari Galéas, était demeurée chargée de la tutelle de son fils Jean Galéas Sforce, duc de Milan. Louis Sforce, dit le More, son beau-frère, s'était emparé du gouvernement et la faisait même retenir prisonnière. Elle s'en plaignit vivement au roi. Louis le More avait aussi envoyé des ambassadeurs pour s'excuser et protester de tout son désir de complaire au roi. Il ne put admettre en sa présence ni les uns ni les autres; mais il fit témoigner son mécontement à Louis Sforce, et demanda que le jeune frère du duc Jean Galéas lui fût envoyé, afin de servir de gage à la sûreté de ce jeune prince; car si un héritier légitime du duché de Milan se trouvait entre ses mains, il pensait que Louis le More aurait plus d'intérêt à conserver qu'à perdre l'aîné de ses neveux, au nom duquel il gouvernait. Le roi exigea aussi que les alliances de Milan avec le roi de Naples fussent rompues. Toutes ses demandes furent reçues avec soumission. Louis le More ne voulait pas l'offenser; il lui coûtait peu de tout promettre à un mourant.

Le pape implorait aussi son secours. Le roi de Naples s'était réconcilié avec les Florentins, moyennant une pension. Après avoir chassé les Turcs d'Otrante, il avait fait la paix avec eux et retenu à sa solde une troupe de ces infidèles, qui dévastaient le pays jusqu'aux portes de Rome. Son alliance avec Milan achevait de mettre toute l'Italie sous sa puissance. Le pape, pour déterminer le roi à intervenir en sa faveur, lui faisait savoir qu'occupé avec tendresse de sa santé, il priait Dieu sans cesse pour son rétablissement, qu'il avait même accordé une indulgence plénière à tous ceux qui s'en iraient prier pour lui dans l'église de Notre-Dame del Popolo. Il l'engageait à ne plus faire maigre, et lui envoyait une dispense. Son amitié pour le Dauphin n'était pas moindre, disait-il; il priait Dieu aussi pour la conservation de ce jeune prince, qui annonçait déjà tant de vertus. Pour preuve particulière de son estime, il avait voulu lui envoyer une rose bénie, mais ensuite il avait pensé qu'il valait mieux bénir une épée et lui en faire présent, afin qu'il tînt du vicaire de Jésus-Christ la première épée qu'il ceindrait. Le pape voulait encore donner au Dauphin le titre de gonfalonier de l'Église, que le roi avait aussi porté dans sa jeunesse.

Mais ce qui était plus grave, le saint-père exhortait le roi à faire valoir les droits à la couronne de Naples que lui avait laissés la maison d'Anjou, dont il était héritier. Il lui promettait l'investiture de ce royaume, lui offrait l'aide de ses partisans, et faisait valoir les facilités qu'on trouverait, selon lui, à une si belle conquête. Enfin, il n'y avait sorte d'appâts et de flatteries que le pape n'essayât sur le roi. Peu après il voulut encore employer le crédit de la France sur les Vénitiens. Il avait fait paix et alliance avec eux, et grâce à Robert Malatesta, capitaine de leur armée, l'État romain était délivré des incursions du roi de Naples. Mais ces alliés semblaient déjà trop puissants et dangereux au saint-siége; ils ne se laissaient pas conduire à la volonté du pape, et en ce moment assiégeaient Ferrare malgré lui.

Ce n'était pas dans l'état où se trouvait le roi

Louis qu'il pouvait penser à se mêler d'affaires si embrouillées et si lointaines. La bonne volonté du pape lui était précieuse en ce moment, mais c'était pour sa guérison ou pour son salut, et non pour les intérêts de son royaume. Il envoya cependant des ambassades à Milan, à Naples et à Venise, afin d'y porter en son nom des paroles conformes au désir du saint-père.

En exécution du traité d'Arras, il fallut que le duc Maximilien se résignât à remettre sa fille aux mains du roi. Bien qu'il eût ratifié et juré les conditions de la paix, elle lui était odieuse (1) et semblait pleine de honte pour lui. Mais les Gantois étaient maîtres de ses enfants. En outre, plusieurs seigneurs, qui espéraient avoir part au gouvernement au nom du jeune duc Philippe, et particulièrement monsieur de Ravenstein, que les états avaient préposé à sa garde, étaient passés dans le parti des gens de villes et se félicitaient du traité. Pour que la princesse Marguerite ne fût pas enlevée en route par son père, les Gantois lui donnèrent une grande escorte, et, sous la garde de madame de Ravenstein, elle fut conduite à Hesdin, où se trouvait monsieur d'Esquerdes, principal auteur de tout ce qui s'était fait dans cette paix. Là, mademoiselle Marguerite fut remise en grande cérémonie à madame de Beaujeu et à l'ambassade qui était venue avec elle.

Le duc Maximilien recueillit cependant quelque fruit du traité d'Arras. Du moment que Guillaume d'Arenberg ne fut plus soutenu par le roi, et que la plupart des Français l'eurent quitté, il ne se trouva plus assez fort pour résister. Il perdit, dans une journée sanglante, une partie de ses gens, entre autres un chevalier du pays de Clèves, nommé le sire Wachtendorch, qui lui avait amené de grands renforts et donnait courage à tout son monde; Pierre Rousslaer (2), maire de Liége, fut pris en combattant aussi vaillamment. Le Sanglier des Ardennes fut alors contraint à s'enfermer dans la ville, où il commit encore d'horribles cruautés.

On craignit que le siége ne fût périlleux et difficile, et l'on ne profita point du premier moment de la victoire; de sorte qu'il fallut finir par traiter et acheter la paix, en faisant de grands avantages à Guillaume d'Arenberg. Par des conditions signées le 22 mai 1483 (3), les Liégeois se reconnurent débiteurs d'une forte somme envers lui, pour avoir été secourus et défendus par lui, et la seigneurie de Bouillon lui fut donnée en gage. A ce prix, il se désista de l'élection de son fils à l'évêché. Ainsi, un horrible criminel se trouva plutôt récompensé que puni. Toutefois, deux ans après, il fut pris à la suite de quelques nouveaux brigandages, et tomba entre les mains du duc Maximilien, qui lui fit trancher la tête.

Les gens d'Utrecht, ne comptant plus sur le roi de France ni sur les secours que leur promettait Guillaume d'Arenberg, furent ainsi contraints à se soumettre. Le duc Maximilien obtint ainsi obéissance, au moins, d'une partie de ses sujets.

Lorsque madame de Beaujeu eut reçu la jeune princesse, le sire de Ravenstein voulut qu'en exécution dudit traité elle prît possession de son comté d'Artois. En conséquence, elle fut d'abord conduite à Béthune, et y fit son entrée. Pour faire acte de souveraineté, elle délivra et accorda la rémission à deux prisonniers qui s'y trouvaient enfermés. C'étaient deux frères qui, après avoir commis plusieurs meurtres dans le pays d'Armagnac, avaient pris la fuite. On les avait saisis en Artois, pour les renvoyer devant leurs juges. Le sénéchal d'Armagnac protesta contre cette rémission dès qu'il en eut connaissance, et elle ne devint définitive qu'après l'avénement du Dauphin à la couronne.

Mademoiselle d'Autriche reprit ensuite sa route vers Paris. Elle y fit son entrée le 2 de juin. Les Parisiens, comme tout le reste du royaume, étaient transportés de joie, et depuis longtemps n'avaient espéré tant de bonheur et de soulagement pour le pauvre peuple. On avait préparé une réception magnifique pour la Dauphine. A la porte Saint-Denis, on avait représenté sur de grands échafauds le roi de France dans ses plus beaux vêtements, assis sur le trône, et près de lui son fils le Dauphin, et mademoiselle Marguerite d'Autriche, sans oublier monsieur et madame de Beaujeu, dont les personnages étaient désignés par l'écusson de leurs armes. Tout auprès, sur un autre échafaud, étaient quatre autres personnages représentant le labourage, le clergé, le commerce et la noblesse, qui chacun chantèrent un compliment à la Dauphine

(1) Ceci est confirmé par plusieurs lettres de Maximilien que nous avons vues dans les Archives. (G.)

(2) Voy. page 671, note 5, l'observation que nous avons faite sur le nom de ce personnage, et la qualité que l'auteur lui attribue. (G.)

(3) *L'Art de vérifier les dates* donne à ce traité la date du 22 mai 1484. Voy. la note 1, page 671 ci-dessus. (G.)

en se félicitant de la paix dont sa venue était le gage. Il y eut encore beaucoup d'autres échafauds. Toutes les rues étaient tendues; la Dauphine fit délivrer beaucoup de prisonniers; en réjouissance de son entrée, de nouveaux corps de métiers furent institués et reçurent leurs priviléges.

De Paris, la Dauphine fut conduite à Amboise. Presqu'en même temps y arriva une ambassade de Flandre. L'abbé de Saint-Bertin fit une belle harangue au Dauphin, compara ce mariage à celui d'Esther et d'Assuérus, et il assura que toutes les Marguerite avaient porté bonheur à leur mari et à la Flandre. Marguerite de France, fille du roi Philippe le Long, avait apporté en dot à Louis, comte de Flandre (1), l'Artois et la comté de Bourgogne; Marguerite de Bavière (2) avait eu en mariage le Brabant et le Limbourg (3), et c'était d'elle que les avait tenus Louis, second (4) comte de Flandre; enfin, Marguerite de Flandre avait épousé Philippe le Hardi, et avait commencé la puissante et glorieuse maison de Bourgogne (5).

Le 23 juin se fit la cérémonie des fiançailles du Dauphin et de mademoiselle Marguerite d'Autriche. Le roi avait voulu qu'une si grande solennité fût dignement célébrée. Toutes les bonnes villes du royaume avaient eu ordre d'y envoyer des députés. La noblesse s'y trouvait aussi en foule; les tables furent tenues, au nom du roi, par le comte de Dunois, le sire d'Albret, le sire de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, et le sire Guy Pot, gouverneur de Touraine.

Ainsi fut consommée la ruine entière de cette fameuse maison de Bourgogne, qui avait tenu une si grande place dans le royaume et dans la chrétienté. Pendant cent années, elle n'avait fait que croître en puissance, en richesse, en domaines. En dix ans, l'orgueil insensé du duc Charles l'avait mise en débris. Dès ce moment le roi aurait pu attribuer à son fils par un mariage tout ce vaste héritage. Sa présomption, la haine et la méfiance qu'il inspirait, sa prudente timidité avaient rendu difficile ce qui semblait sans obstacles. Il lui avait fallu six années de guerre et de calamités pour regagner en partie ce qu'il avait perdu par sa faute. Mais la fortune l'avait servi, il parvenait enfin au comble de ses vœux, et la puissance de Bourgogne, qui avait troublé sa vie entière, croulait par ses coups et devant lui, comme il allait mourir.

Il était si affaibli, qu'il ne put songer à se faire transporter au milieu des fêtes qui célébraient son triomphe; il n'avait pas même voulu admettre en sa présence la nouvelle ambassade de Flandre. C'étaient le sire de Beaujeu et madame Anne sa femme qui commençaient à régler toutes choses; déjà même on se risquait à s'adresser à eux pour ce qui touchait le gouvernement du royaume. Telle était la volonté du roi; lui-même en avait ainsi disposé. Il croyait ne pouvoir mettre en meilleures mains la garde de son fils et la conduite des affaires. Il savait sa fille sage et vertueuse. Seul, de tous les princes, le sire de Beaujeu avait eu sa confiance; depuis vingt ans, il l'avait toujours trouvé d'un naturel doux et paisible, sans nulle ambition, et d'une irréprochable fidélité (6). Et cependant il était tourmenté par la pensée de lui avoir confié un pouvoir que déjà à demi-mort il ne pouvait plus exercer par lui-même. S'il avait eu le moindre retour de santé, certes le sire de Beaujeu aurait payé de quelque disgrâce la faveur dont par nécessité il avait bien fallu l'honorer. Un jour qu'il présidait un conseil dans le château même du Plessis, le roi qui l'avait ainsi ordonné, et qui était trop malade pour y venir, ne put néanmoins supporter l'idée qu'un autre faisait acte de gouvernement: il envoya sur-le-champ rompre le conseil.

Ce n'était pas seulement jalousie de son pouvoir; les plus cruels et les plus indignes soupçons venaient aussi s'emparer de son esprit. Lorsqu'après le mariage du Dauphin, le sire de Beaujeu et le comte de Dunois vinrent au Plessis annoncer que tout était terminé, et que l'ambassade de Flandre avait pris congé, le roi, qui les vit entrer dans le château avec une suite assez nombreuse, se troubla aussitôt de ce mouvement dans un séjour d'ordinaire si tristement tranquille; faisant appeler un capitaine des gardes, il lui ordonna d'aller, sans trop

(1) Dit *de Nevers* et *de Crécy*. (G.)

(2) Non *de Bavière*, mais *de Brabant*. (G.)

(3) Marguerite n'eut point en mariage le Brabant et le Limbourg. Lors de son alliance avec le comte Louis, le duc Jean III de Brabant avait plusieurs fils, et, après la mort de ceux-ci, en 1354, il disposa que Jeanne, sa fille aînée, aurait après lui tous ses pays, terres et seigneuries; que Marguerite recevrait 120,000 écus, et Marie, duchesse de Gueldre, sa troisième fille, 80,000 écus. Voy. Butkens, *Trophées de Brabant*, liv. IV. (G.)

(4) C'est-à-dire deuxième du nom. (G.)

(5) La quatrième Marguerite est ici oubliée, c'est-à-dire *Marguerite de Bavière*, qui épousa Jean sans Peur, et d'où sont venus à la maison de Bourgogne le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise. De Reiffenberg. (G.)

(6) Comines. — Seyssel.

en faire semblant, tâter si les serviteurs des princes n'avaient pas des armes cachées sous leurs robes.

S'il lui venait de telles pensées sur son gendre, le seul de sa famille qu'il aimât un peu, on doit croire que personne n'était à l'abri de ses inquiétudes. La méfiance semblait être le dernier sentiment qui vécût en lui, et jusqu'à son dernier jour il en donna des preuves. Ce fut ainsi que malgré toutes les preuves de loyauté et de sagesse que lui avait données messire Palamède de Forbin, il crut à des plaintes qu'on lui en fit, et lui ôta le gouvernement de Provence. C'était risquer de perdre ce pays et de le livrer au parti du duc de Lorraine. Toutefois le sire de Baudricourt qui y fut envoyé rendit un si bon compte du gouvernement de messire Palamède, et lui-même se justifia si bien en venant trouver le roi, que son office lui fut rendu, et son pouvoir plutôt augmenté que diminué.

Un autre serviteur, dont les services étaient grands aussi, ne réussit pas si bien à apaiser la méfiance, et sa disgrâce fut presque le dernier acte de la volonté du roi. Pierre Doriole, chancelier de France, ancien maire de la Rochelle, avait été attaché au duc de Guyenne pendant la guerre du bien public. C'était le comte de Dammartin qui, l'ayant fait connaître au roi, avait été la source de sa fortune. Aussi le roi, tout en reconnaissant son mérite et l'employant aux plus grandes affaires, avait toujours été pour lui un assez rude maître. La moindre résistance de maître Doriole prenait aux yeux du roi un aspect de trahison. Leurs querelles ordinaires s'élevaient à l'occasion de toutes ces procédures par commission, les seules que voulût le roi, et qui trouvaient toujours répugnance de la part du chancelier, grand ami de la justice ordinaire et de la loi commune.

Enfin, vers les derniers mois de l'année précédente, il y eut un dissentiment assez grand entre le roi et quelques-uns de ses conseillers au sujet des affaires de Bretagne. Le duc continuait à élever beaucoup de plaintes, et en même temps il donnait lieu à de continuels griefs. Son chancelier Chauvin, qui avait été mis en prison à la suggestion de Landais, avait réclamé la juridiction du parlement de Paris, et le roi avait pris cet appel sous sa protection. Le duc de Bretagne ne répondit rien de satisfaisant, et peu après Chauvin mourut en prison à force de mauvais traitements.

Malgré tout ce qui pouvait être dit d'une telle conduite, on ne fut point, dans le conseil du roi, généralement d'avis de pousser le duc de Bretagne aux dernières extrémités, et il fut conseillé au roi de procéder par voie d'accommodement sur la difficulté principale : c'était une violation réciproque de limites, dont des deux parts on se plaignait depuis longtemps, et où les Bretons pouvaient bien ne pas avoir tort. Maître Adam Fumée, ancien médecin du roi Charles VII, et qui l'avait longtemps été du roi Louis, soutint surtout cet avis dans le conseil où il était appelé d'habitude, car il avait été fait maître des requêtes. Le roi vit dans cette opinion un fait de trahison, et témoigna tout son courroux contre maître Adam Fumée.

« Chancelier, écrivait-il, je suis ébahi comment vous avez baillé provision au frère de maître Adam Fumée pour la grenecterie que je lui ai ôtée, et aussi que vous souffriez que ledit maître Adam aille à la chancellerie et au conseil, vu qu'il est déclaré avoir fait savoir nouvelles aux Bretons; même son oncle s'est enfui. Vous pouvez lui déclarer qu'il n'y vienne plus, autrement je m'en prendrai à vous. Écrit à Meung-sur-Loire, le 1er août 1482. »

De ce moment, le roi ne cessa point de reprocher au chancelier sa partialité pour maître Fumée et sa conduite dans l'affaire de Bretagne. Le chancelier ayant tardé d'expédier le renvoi par-devant des commissaires, d'un procès entre le procureur général et les moines de Lorois, le roi écrivait : « Je vous prie, beau sire, que vous ne soyez pas si rigoureux en mes besognes, car je ne l'ai pas été aux vôtres. Je ne sais si c'est maître Adam qui vous le fait faire, parce qu'il n'y a pas d'argent à gagner, mais faites que je ne vous en récrive plus. »

Et le même jour : « Chancelier, vous avez refusé de sceller les lettres de mon maître d'hôtel Boutillat : je sais bien à la persuasion de qui vous le faites; qu'il vous souvienne de la journée que vous aviez prise avec les Bretons, et dépêchez incontinent, sur votre vie. Écrit au Plessis-du-Parc, 24 décembre 1482. »

Après avoir ainsi pris en déplaisance le chancelier Doriole, il se résolut à lui ôter son office, mais sa disgrâce ne fut point rude; elle parut avoir pour motif sa grande vieillesse. Il reçut une pension de quatre mille francs, et fut, sous l'autre règne, créé premier président de la chambre des comptes. Messire Guillaume de Rochefort, qui avait été un des principaux conseillers du duc Charles de Bourgogne et de la duchesse Marie, fut choisi pour être chancelier de France à sa place. De sorte que le roi laissait les affaires de la guerre et de la justice entre les mains de deux Bourguignons; mais il lui était

arrivé souvent de se méfier plus de ses anciens serviteurs que de ceux qui venaient de lui rendre quelque bon service en trahissant leur ancien maître.

Tandis qu'il devenait ainsi chaque jour plus soupçonneux, plus absolu, plus terrible à ses enfants, aux princes de son sang, à ses anciens serviteurs, à ses plus sages conseillers, il y avait un homme qui, sans craindre sa colère, le traitait avec une rudesse brutale, ne le ménageait en rien, et lui rendait pour ainsi dire les dures paroles qu'il adressait aux autres. C'était Jacques Coittier son médecin. Voyant toute la faiblesse de son maître et sa crainte de mourir, il s'était emparé de sa confiance, et lui avait donné grande idée de son savoir. Comme nul n'était plus avide, il trouvait que pour tirer parti de son crédit, rien ne lui était plus profitable qu'un langage de grossièreté et de menace. Il eût parlé à un valet plus doucement qu'au roi, qui n'osait souffler et se plaignait bien bas avec quelques serviteurs de la dureté de maître Coittier. « Je sais » bien qu'un matin vous m'enverrez où vous en avez » envoyé tant d'autres, disait parfois le médecin; » mais, par la mort-Dieu! vous ne vivrez pas huit » jours après. » Alors le roi tremblant le flattait, l'accablait de caresses et surtout de présents. Lui, qui avait durant sa vie entière tenu en timide obéissance tant de gens de bien, tant de grands seigneurs et de princes, il lui fallait s'humilier devant un malotru, petit bourgeois de la ville de Poligny en Franche-Comté.

Aussi est-il difficile d'imaginer l'argent que maître Coittier tira du roi pendant environ une année qu'il le tint en dur esclavage. Ses gages avaient fini par être de dix mille écus par mois, et il avait eu successivement en don les seigneuries de Rouvrai et de Saint-Jean-de-Losne, avec le grenier à sel du même lieu, les seigneuries de Brussai près Auxonne, de Saint-Germain-en-Laye et de Triel, les revenus du greffe du bailliage d'Aval dans la Comté; il fit ôter à monsieur du Lude les produits des jardins et de la basse-cour du Plessis-lèz-Tours, et se les fit donner, ainsi que l'office de concierge et bailli de ce château avec ce que rapportaient les droits de geôle, les bancs et étaux du marché. Toute sa famille eut part au pillage où il avait mis le roi. Son neveu fut fait évêque d'Amiens. Ce qui fut peut-être plus singulier encore, il se fit nommer vice-président, puis premier président de la chambre des comptes (1). C'était assurément un des importants offices du royaume, et il se trouva ainsi à la tête d'une compagnie qui avait d'abord tenté quelque résistance à enregistrer les dons prodigieux dont il se faisait combler.

Une telle faiblesse faisait bien voir quelle terreur de la mort possédait le roi. Nul homme n'en eut jamais une pareille. C'était une pensée à laquelle il ne se pouvait accoutumer, une parole qu'il ne savait point entendre. Il cherchait partout quelque moyen de ne pas mourir, et ne pouvait croire que ce fût chose impossible que de racheter sa vie. Ce n'était pas seulement aux secours humains de la médecine qu'il s'adressait : accoutumé de tout temps à demander l'aide de Dieu pour toutes les choses temporelles, à implorer la protection de Notre-Dame et des saints pour obtenir ce qu'il souhaitait, il n'avait garde de les négliger quand il s'agissait de ne point mourir.

Comme ce n'avait jamais été en se corrigeant de ses vices, ni en réformant ses mœurs ou ses passions (2) qu'il avait tâché de gagner la faveur du ciel, mais à force de dons et d'argent, par de flatteuses paroles et d'humbles cérémonies, il ne chercha point d'autres moyens; et les superstitions de ses derniers jours furent si bizarres et si nombreuses, qu'on ne les peut raconter toutes, non plus qu'on ne saurait faire la liste de toutes ses munificences envers les églises. On aurait pu croire, si sa maladie eût plus longtemps duré, que tous les biens du royaume et de ses sujets auraient passé en fondations ou en offrandes.

Outre les immenses richesses qu'il venait de donner à l'abbaye de Saint-Claude et ses profusions pour Notre-Dame de Cléry, Notre-Dame de la Victoire, Notre-Dame du Puy en Velai, et Notre-Dame du Puy en Anjou, il donna en moins d'un an quatre mille livres de rente à l'abbaye de Cadouin en Périgord, où se gardait, dit-on, le saint suaire; il fonda des chapitres à Saint-Gilles en Cotentin, à Sainte-Marthe de Tarascon, à La Poyse en Anjou; il fit de riches fondations à Notre-Dame de Bourges, et accorda quatre mille francs de rente aux religieux de Saint-Antoine de Vienne en Dauphiné pour bâtir une chapelle à Notre-Dame. Sous ses yeux, au Plessis, il fit bâtir une église sous l'invocation de Saint-Jean, et la dota richement; l'abbaye de Saint-Denis, celle de Saint-Germain-des-Prés reçurent des revenus considérables.

Ce fut dans ce temps qu'il se ressouvint d'un vœu

(1) Pièces de Comines.

(2) Seyssel.

qu'il avait fait depuis bien longtemps, et qu'il se reprocha grandement d'avoir négligé. En 1442, lorsqu'il faisait la guerre en Guyenne avec le roi Charles son père, il était, le jour du vendredi saint, monté avec son oncle Charles d'Anjou et le sire de Valori dans une petite barque pour traverser l'Adour. La barque avait été entraînée par le courant, et heurtant contre un moulin, elle fut submergée. En cette extrémité, et comme il était déjà au fond de l'eau, le roi Louis, alors Dauphin, avait, il s'en souvenait très-bien, fait un vœu à Notre-Dame de Behuart; et aussitôt que cette pensée lui était venue, le courant l'avait poussé sur la grève, où beaucoup de gens étaient accourus pour le sauver.

Afin de récompenser un si grand bienfait trop longtemps oublié, le roi, par lettres patentes du 30 avril 1483, fonda un chapitre à Notre-Dame de Behuart, qui était une petite paroisse dans une île de la Loire au-dessous d'Angers, et donna un beau privilége aux chanoines. Tous les ans, au vendredi saint, ils pouvaient, de leur plein et entier pouvoir, délivrer des lettres de rémission et de grâce à tout habitant du duché d'Anjou, quelque crime qu'il eût commis.

Et pourtant le roi, qui donnait ce droit tout royal à des chanoines, n'en usait point lui-même. Si grandes que fussent ses craintes de la mort et son désir de fléchir la miséricorde divine, il ne se relâcha d'aucune rigueur. Les prisons restèrent remplies de ceux qu'il y faisait détenir. De grands et nobles personnages continuaient à être resserrés dans leurs cages de fer: le sire de la Gruthuse, pris à Guinegate; le sire de Thoisi, pris à Dôle; le seigneur Rocca-Berti, ancien gouverneur de Roussillon; Charles d'Armagnac, à qui le gouverneur de la Bastille faisait endurer mille maux et comme une sorte de torture continuelle (1); le comte du Perche; tant d'autres moins connus, qui depuis beaucoup d'années gémissaient dans ces cages, ou enchaînés à des carcans qu'on nommait les fillettes du roi, et qu'il avait fait forger avec soin par des ouvriers appelés d'Allemagne. Aucun ne fut relâché (2). Tous attendaient impatiemment la mort du roi, comme aussi tous ces bourgeois et échevins des villes d'Artois ou de Picardie retenus en exil dans divers lieux du royaume, loin de leur demeure et de leur famille. Dans tout ce désespoir qu'avait le roi de voir approcher sa fin, il ne témoigna pas un remords de tant de cruautés qu'il avait commises; il lui semblait que toutes avaient été nécessaires. Seulement il lui vint quelque scrupule de la mort du duc de Nemours, et il parut se repentir d'avoir fait périr cet ancien ami de sa jeunesse.

Ce n'était pas en effet le salut de l'âme qu'il demandait à tous ces saints; ce qu'il cherchait par leur intercession, c'était la vie et la santé. Il lui paraissait que pour la rémission de ses péchés, il l'obtiendrait toujours bien; et un jour qu'on récitait, pour lui et en sa présence, une oraison à saint Eutrope, quand il entendit qu'elle demandait la santé de l'âme et la santé du corps: « C'est assez de celle-» ci, dit-il, il ne faut point importuner le saint de » tant de choses à la fois (3). »

Outre toutes les fondations qu'il faisait, il se recommandait aux prières de toutes les églises qui étaient connues dans le royaume et dans la chrétienté par quelque dévotion des peuples. Il fit fondre une belle cloche pour Saint-Jacques de Compostelle; il fit venir des chanoines de Cologne et leur fit de riches présents pour l'église des Trois-Rois. A Paris, il ordonna une procession solennelle pour demander à Dieu de faire cesser le vent de bise, qui était préjudiciable aux malades.

Il avait toujours eu une grande foi aux images bénies, et souvent en avait porté sur lui cousues à son chapeau. Maintenant il en avait en plus grand nombre que jamais, et, selon sa fantaisie du moment, il avait dévotion tantôt à l'une, tantôt à l'autre. Il les baisait de temps en temps, ou bien se jetait à genoux et récitait soudainement une oraison adressée à quelqu'une de ces images; si bien qu'en ces moments on l'eût pris pour un homme hors de sens. Presque toutes étaient de plomb ou d'étain, comme on les vendait au peuple. Les marchands colporteurs venaient lui en apporter, et une fois il donna cent soixante livres à un petit mercier qui dans sa balle en avait une bénie à Aix-la-Chapelle.

Sa passion pour les reliques était encore plus grande. Il en faisait chercher partout et les payait fort cher. Le pape, qui en ce moment le flattait en toutes choses, lui en envoya une si grande quantité, qu'il y eut une sorte de sédition parmi le peuple à Rome, et qu'on remontra au saint-père le tort qu'il faisait à la ville, en la dépouillant de trésors révérés

(1) Requête aux états de 1483.

(2) Il fit pourtant mettre en liberté, comme nous l'avons dit, note 1, page 568, les membres du magistrat de Tournay, qui, depuis 1477, étaient détenus à Paris. (G.)

(3) Seyssel.

depuis tant d'années, et qui attiraient la bénédiction de Dieu. Le pape apaisa le peuple de son mieux, en disant qu'il ne pouvait moins faire pour un prince dont le saint-siége avait reçu tant de bons offices. Il lui envoya même le corporal sur lequel on prétendait que saint Pierre avait chanté la messe.

Comme ce désir d'avoir des reliques était connu en tous lieux, il arriva qu'Abou-Jézid, que les chrétiens nomment Bajazet II, sultan des Turcs, lui envoya une ambassade chargée d'une multitude de reliques prises, disait-il, à Constantinople. Cette ambassade venait demander au roi de tenir sous bonne garde Zem ou Zizim, son frère, qui se trouvait depuis quelque temps réfugié dans le royaume. Tous deux étaient fils de ce fameux Mahomet II qui avait pris Constantinople, menacé toute la chrétienté durant tant d'années, et qui, avant de mourir, avait échoué devant Rhodes, défendue avec une merveilleuse vaillance par les chevaliers et leur grand maître Pierre d'Aubusson. Après sa mort, Bajazet et Zizim s'étaient disputé l'empire, et le dernier, depuis sa défaite, avait demandé asile aux chevaliers de Rhodes. Le grand maître l'avait, quelque temps après, envoyé en France dans la commanderie de Bourganeuf, près de Guéret.

Le roi n'avait point voulu se mêler de toute cette affaire, ni même voir Zizim. Il lui avait seulement offert ses bons offices, à condition qu'il embrasserait la foi chrétienne. Malgré l'offre des reliques et d'une forte somme d'argent, il ne voulut non plus rien entendre des propositions de Bajazet, et ses ambassadeurs reçurent à Riez, en Provence, le commandement de ne point continuer leur route.

Pendant que le roi était ainsi occupé à s'environner de saintes images et de reliques, on lui raconta, sans doute à Saint-Claude, quand il y alla en pèlerinage, toute l'histoire alors oubliée en France des prédictions merveilleuses de frère Jean de Gand. L'exhumation fut faite par commissaires, et en attendant la canonisation demandée au pape, le roi se réserva quelques reliques de ce pieux personnage.

Une autre dévotion du roi, et il semblait la croire encore plus efficace, c'était de rassembler autour de lui de saints personnages, dont la pieuse renommée était répandue au loin et dont les prières passaient pour puissantes auprès de Dieu. Il leur faisait bâtir des ermitages ou des demeures dans son parc du Plessis. Un nommé frère Jacques Rosa fut appelé de Lombardie, et arriva en Touraine avec sept ou huit de ses compagnons.

Il y avait alors un solitaire dont la sainteté était célèbre dans tout le monde chrétien. Il se nommait Robert Retortillo, et il était né dans la ville de Paule en Calabre. Dès l'âge de douze ans, poussé par une pieuse vocation, il s'était retiré dans le creux d'un rocher, et avait commencé à pratiquer les plus grandes austérités, couchant sur la dure et vivant des herbes qui croissaient autour de son ermitage. Quelques années après, il consentit à laisser établir près de lui d'autres ermites et une chapelle; enfin il avait fondé un nouvel ordre religieux sous l'humble nom de Minimes, ou les ermites de Saint-François, les soumettant à une règle aussi sévère que celle qu'il s'était imposée dès son enfance. Partout on ne parlait que de la piété du saint homme de Calabre. Ce fut lui que le roi imagina de faire venir de si loin pour obtenir par ses mérites que Dieu lui accordât guérison.

Ce n'était point chose facile que de tirer de sa solitude et du soin de son ordre ce pieux vieillard, qui avait pour lors près de soixante-dix ans. Les honneurs ne pouvaient guère le toucher, et il n'avait rien à demander aux rois de la terre. Il était homme simple, ne sachant ni lire ni écrire, ne connaissant d'occupation que la prière, et n'était jamais sorti de sa retraite que pour aller visiter l'archevêque de son diocèse à Cosenza. Le roi chargea le prince de Tarente, qui retournait auprès du roi de Naples son père, de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour décider l'ermite à le venir trouver. Le sire de La Heuse, maître d'hôtel du roi, se rendit en même temps en Italie, et l'on commença à bâtir un couvent pour lui au Plessis.

Robert craignait de quitter sa solitude et sa vie régulière pour faire un si grand voyage et paraître dans les pompes du monde qui lui étaient si inconnues. Il ne fallut pas moins que les ordres de son souverain le roi de Naples, et deux brefs du pape, pour le décider. Partout on lui rendit de grands hommages. A Naples, toute la famille royale l'accueillit avec respect; mais à Rome il fut mieux reçu encore. Le pape se montra empressé de voir un homme d'une piété si rare, et lui accorda trois audiences successives, le faisant asseoir devant lui, comme il n'eût fait pour personne dans la chrétienté, et le gardant des heures entières seul avec lui. Tous les cardinaux allèrent lui rendre visite. Parmi tant d'honneurs, le solitaire ne semblait ni troublé ni ébahi. Il répondait à tout, simplement et avec un grand sens.

Arrivé en France, le roi le reçut comme si c'eût

été le pape, se jetant à genoux devant lui pour le conjurer de prolonger sa vie. Ses réponses parurent bien sages, et telles qu'on pouvait les attendre d'un si digne personnage. Sa renommée, son extérieur vénérable et jusqu'à son langage italien, le faisaient paraître comme un être miraculeux. Il y avait des hommes, et même des plus raisonnables, à qui il semblait que le Saint-Esprit (1) parlait par sa bouche, et qu'il était inspiré de Dieu. On ne l'appelait que le Saint Homme : c'était son nom, même sur les états de dépense du roi. Pourtant, comme en France et près du roi il se trouvait des gens assez portés à se railler de tout, ils se moquaient du Saint Homme et de son voyage, dont ils pensaient que le roi ne tirerait pas grand profit.

Le roi en pensait autrement, et comptait beaucoup sur la puissance de ses prières pour l'empêcher de mourir; cependant il déclinait chaque jour. Entre autres remèdes contre la mort, il lui était venu à la pensée de se faire faire une seconde fois les onctions du sacre. Le pape le lui avait permis par un bref. L'évêque de Séez et d'autres commissaires se rendirent donc à Reims pour demander la Sainte-Ampoule. L'abbé de Saint-Remi et ses douze religieux se chargèrent de la porter eux-mêmes. Lorsqu'ils arrivèrent près de Paris, le 31 juillet, le clergé, le parlement, le corps de ville, tout ce qu'il y avait de prélats, de seigneurs allèrent jusqu'à la porte Saint-Antoine au-devant de la Sainte-Ampoule; cette pompeuse procession la conduisit jusqu'à la Sainte-Chapelle, où elle fut déposée durant la nuit. Le lendemain, la même procession vint reprendre la Sainte-Ampoule et conduire jusqu'à Notre-Dame-des-Champs l'abbé de Saint-Remi et ses religieux. On leur donna, pour apporter aussi au Plessis, deux célèbres reliques de la Sainte-Chapelle, la verge de Moïse et la croix de victoire de Charlemagne.

Il y avait bien peu de jours que la Sainte-Ampoule avait été remise au roi, et elle était encore dans sa chambre sur le buffet, lorsque le 25 août, jour de la Saint-Louis, il fut pris d'une nouvelle attaque d'apoplexie, et perdit tout à fait la parole et la connaissance. Cependant on le fit revenir; mais il se sentait si faible qu'il ne pouvait soulever sa main jusqu'à sa bouche. Il se jugea mort. Dès qu'il put parler, il envoya querir monsieur de Beaujeu : « Allez à Amboise, lui dit-il, trouver le » roi mon fils; je l'ai confié, ainsi que le gouvernement du royaume, à votre charge et aux soins de » ma fille. Vous savez tout ce que je lui ai recommandé, veillez à ce que ce soit fidèlement observé. » Qu'il accorde faveur et confiance à ceux qui m'ont » bien servi et que je lui ai nommés. Vous savez » aussi de qui il doit se garder, et qui il ne faut » pas laisser approcher de lui. » Ensuite le roi parla des affaires du moment et du gouvernement du royaume (2) avec une parfaite raison, donnant les plus prudents conseils, mêlés toutefois de quelques commandements assez extraordinaires et qui semblaient peu sages.

Puis, dès que le chancelier fut arrivé de Paris en toute hâte (3), il lui ordonna d'aller porter les sceaux au roi, et de se rendre à Amboise avec tous les gens de la chancellerie et du conseil; il donna le même ordre à ses capitaines des gardes, à une partie des archers, à toute sa vénerie. « Allez vers » le roi, » disait-il à tous. Il remercia Étienne de Vesc, premier valet de chambre de son fils, du soin qu'il en avait toujours pris, le lui recommanda tendrement, et le chargea de lui porter l'assurance de sa paternelle affection.

Tout affaissé qu'il était, il y avait longtemps qu'il n'avait parlé avec autant de calme et de fermeté. Chacun s'en étonnait; et lui-même, après avoir fait ainsi ses dispositions dernières, reprit à l'espoir de vivre. C'était surtout la présence du Saint Homme qui le soutenait. De moment en moment, il lui envoyait demander quelques nouvelles prières, et l'on voyait que déjà il pensait à faire revenir au Plessis tous ceux qu'il avait envoyés à Amboise.

Cependant maître Coittier ne conservait nulle espérance, et voyait la fin approcher. Sur son rapport, Jean de Rely, docteur en théologie et chanoine de Paris, pensa, ainsi que les autres ecclésiastiques, qu'il fallait avertir le roi et ne le point laisser dans l'illusion.

Souvent, en conversant avec quelques-uns de ses serviteurs, le sire de Comines entre autres, il les avait priés, lorsqu'ils le verraient en un tel état, de garder quelques ménagements avec lui, de le traiter doucement, de ne pas proférer ce cruel mot de mort, et de le faire seulement souvenir de se confesser. Il était même convenu avec eux qu'on ne lui dirait rien autre chose que « parlez peu. »

(1) Comines.
(2) *Ibid.*

(3) Registres du parlement.

Cette simple parole devait lui servir d'avertissement suffisant.

Mais il avait écarté de lui tous ses anciens familiers, tous ses serviteurs nobles, et n'était plus environné que de gens de mœurs rudes et de langage grossier, qui ne savaient rien traiter avec les procédés des hommes nés ou nourris en bon lieu. Maître Olivier et Jacques Coittier décidèrent avec les confesseurs qu'il fallait lui apprendre la vérité, et il fut résolu entre eux d'aller lui dire sa sentence de mort. On se souvint qu'il l'avait ainsi fait signifier au connétable, à monsieur de Nemours et à tant d'autres (1) : à eux, comme à lui, il n'avait été laissé que le temps de se confesser.

« Sire, il faut nous acquitter d'un triste devoir, » lui dirent-ils; n'ayez plus d'espérance dans le » Saint Homme, ni dans nulle autre chose, c'est » fait de vous assurément. Ainsi pensez à votre » conscience, car il n'y a nul remède. » Ces cruelles paroles ne l'abattirent point : « J'ai espérance que » Dieu m'aidera, répondit-il, car je ne suis peut-être » pas si malade que vous pensez. »

Toutefois il commença à se préparer à la mort avec plus de sang-froid et de force qu'il n'en avait montré depuis plusieurs mois. Il se confessa, reçut ses sacrements, disant toutes les oraisons d'une voix faible, mais assurée. Ce terrible moment, qui d'avance lui avait causé tant d'effroi, le trouva tranquille et courageux. « J'espère, disait-il, que Notre- » Dame, ma bonne patronne, qui a fait tant de bien » à moi et au royaume, m'accordera la grâce d'aller » jusqu'au bout de la semaine. » En effet, sans qu'il y eût pourtant aucun moment d'espoir, il s'écoula cinq jours, durant lesquels on ne lui entendit pas pousser une seule plainte ni montrer aucune faiblesse. Il raisonnait comme en parfaite santé, ne témoignant plus de répugnance à songer à son dernier moment.

Il parla même de ses funérailles, de l'ordre qui devait y être observé, de ceux qui devaient suivre le convoi. Il rappela ses volontés touchant sa sépulture et son tombeau; car, s'il n'avait pas souffert qu'on lui parlât jamais de la mort, c'était peut-être qu'il y songeait sans cesse, et peu de mois auparavant il avait tout réglé pour son mausolée. C'était à Notre-Dame de Cléry qu'il voulait qu'on le plaçât. En face de l'autel de la Vierge devait être posée sa statue en bronze doré, à genoux, la tête découverte, et les mains jointes dans son chapeau, comme il se tenait d'ordinaire. N'étant point mort en bataille et les armes à la main, il voulait être vêtu en chasseur, avec des brodequins, une trompe de chasse suspendue en écharpe, son chien couché près de lui, son ordre de Saint-Michel au cou, son épée à la ceinture. Quant à sa ressemblance, il demandait qu'on le représentât, non point tel qu'en ses dernières années, chauve, voûté, amaigri; mais comme dans sa jeunesse et dans la force de l'âge, le visage assez plein, le nez aquilin, et les cheveux longs tombant par derrière jusque sur ses épaules. Ainsi la chose avait été prescrite, dès le mois de janvier, à Conrad, orfévre de Bologne, et à Laurent Wren, fondeur flamand; le roi entendait qu'on se conformât de point en point à ce qu'il leur avait ordonné.

Mais c'était surtout du royaume et de son fils qu'il s'occupait; c'était là ce qui remplissait sa pensée.

« Il faut mander à monsieur d'Esquerdes, disait- » il, de n'essayer aucune pratique sur Calais. Nous » avions songé à chasser les Anglais de ce dernier » coin qu'ils ont dans le royaume; mais ce sont trop » grandes affaires, tout cela finit avec moi. Il faut » que monsieur d'Esquerdes laisse de tels desseins, » et vienne garder mon fils, sans bouger d'auprès de » lui pendant plus de six mois. Qu'on termine aussi » tous nos débats avec la Bretagne, et qu'on laisse » vivre en paix ce duc François, sans plus lui don- » ner trouble ni crainte. C'est ainsi qu'il en faut » user maintenant avec tous nos voisins. Cinq ou » six ans d'une bonne paix sont bien nécessaires au » royaume. Le pauvre peuple a trop souffert, il est » en grande désolation. Si Dieu m'eût voulu laisser » la vie, j'y aurais mis bon ordre : c'était ma pensée » et mon vouloir. Qu'on dise bien à mon fils de » demeurer en paix, surtout tant qu'il est si jeune. » Plus tard, lorsqu'il aura plus d'âge et que le » royaume sera en bon état, il en disposera selon » son plaisir. »

Dès qu'il lui venait à l'idée quelque bon conseil, quelque recommandation à donner, il les disait à ceux qui étaient autour de son lit, en commandant qu'on ne manquât pas à les faire savoir au roi.

Ce fut de la sorte que, sans nulle souffrance apparente, il arriva jusqu'à sa dernière heure, parlant presque sans cesse, en pleine raison et connaissance, et répétant des prières et des versets des psaumes. Enfin, le 30 août, vers le soir, entre sept et huit heures, il expira en disant : « Notre-Dame » d'Embrun, ma bonne maîtresse, ayez pitié de » moi. »

(1) Comines.

Tout aussitôt après sa mort, tous ceux qui étaient au Plessis coururent à Amboise, et il ne resta que ceux qui étaient absolument nécessaires à la garde du corps. Huit jours après, il fut porté en grande cérémonie à Notre-Dame de Cléry.

Ce fut une grande allégresse dans le royaume; ce moment était impatiemment attendu comme une délivrance et comme la fin de tant de maux et de craintes. Depuis longtemps nul roi en France n'avait été si pesant à son peuple et n'en avait été tant haï. Toutefois le roi Louis XI fut, dès les premiers temps après sa mort, jugé fort diversement.

Les hommes qui, comme le sire de Comines, avaient été ses serviteurs, qui avaient vécu dans sa confidence, qui avaient été employés dans ses affaires, ne pouvaient se défendre d'un fonds d'attachement et d'admiration pour lui, lors même qu'il avait été envers eux inégal, injuste, méfiant et rude. Ils avaient vu de près tout son savoir-faire, cette connaissance des hommes et des affaires, cette prudence, cet esprit dont tous les autres princes étaient bien loin; ils avaient entendu longtemps ce langage flatteur pour les uns, effrayant pour les autres, embarrassant pour tous, rempli d'indiscrétion et cependant de feinte, familier et inattendu, témoignant un génie qui comprend toutes choses et se croit permis de tout dire comme de tout faire. Si bien que le roi leur paraissait pour ainsi dire au-dessus de leur jugement. Sans doute ils croyaient voir de temps en temps des erreurs dans sa conduite; mais ils pensaient qu'il était plus habile qu'eux et en savait davantage; d'autant que l'événement avait parfois réparé ses fautes, parce qu'il savait promptement se retourner et saisir toutes les occasions. De sorte qu'ils n'osaient jamais prononcer que le roi avait eu tort. Ils pensaient bien aussi qu'il avait commis des cruautés et consommé de noires trahisons; toutefois ils se demandaient si elles n'avaient pas été nécessaires, et si l'on n'avait pas ourdi contre lui des trames criminelles, dont il avait eu à se défendre. Sa méfiance, surtout dans les derniers temps, paraissait sans doute horrible et presque insensée, mais ils s'étaient mis à l'en plaindre, comme d'un malheur ou d'une punition que le ciel lui avait envoyée pour l'expiation de ses péchés. Tellement que toute cette terreur qu'il avait répandue autour de lui, ces gens accrochés à des potences ou jetés à la rivière, ces grands seigneurs dans des cages de fer, leur donnaient un sentiment de pitié, non pour les victimes, mais pour le roi, à qui tant de craintes mal fondées avaient fait faire, disaient-ils, son purgatoire en ce monde. Ils espéraient même que les tourments de sa méfiance, son effroi de la mort, et même la brutalité de maître Coittier, lui seraient comptés pour l'autre vie.

Dans tout le royaume, la foule de ses sujets qui n'avaient ni reçu ses bienfaits, ni vécu dans sa familiarité, ni connu l'habileté de ses desseins, ni goûté l'esprit de son langage, jugeait seulement par ce qui paraissait au dehors. Le royaume était ruiné, le peuple au dernier degré de la misère; les prisons étaient pleines; personne n'était assuré de sa vie ni de son bien; les plus grands du royaume et les princes du sang n'étaient pas en sûreté dans leur maison.

Il y avait toutefois des gens qui disaient qu'on ne pouvait refuser au roi d'avoir fait le royaume plus puissant que jamais; de s'être rendu redoutable à toute la chrétienté; d'avoir formé des armées trois ou quatre fois plus nombreuses que par le passé; d'avoir ajouté à la couronne les deux Bourgognes, l'Artois, la Provence, l'Anjou, le duché de Bar et le Roussillon; et enfin d'avoir mis chacun, petits ou grands, au point de trembler devant le pouvoir du roi.

A cela on répondait que le roi Charles VII son père avait fait de bien plus grandes et plus nobles choses, en laissant après lui le royaume heureux et tranquille et une mémoire bénie de ses peuples. Les Anglais avaient été chassés de la Normandie et de la Guyenne, ce qui était bien plus difficile que de recueillir l'héritage du roi René ou de la duchesse Marie. Les armées avaient été puissantes sous le roi Louis; mais la guerre n'avait pas été glorieuse. Au contraire, le temps du roi Charles avait été tout chevaleresque. Les Français avaient eu pour lors des chefs vaillants et à jamais fameux; tandis que depuis, avec tant de troupes et d'artillerie, on avait toujours craint de livrer des batailles; et les deux qui avaient été données à Montlhéry et à Guinegate avaient été plutôt perdues que gagnées. Ces nombreuses armées, dont on parlait tant, devaient plutôt être regardées comme une calamité que comme un bien pour le royaume. Elles n'y avaient point gardé le bon ordre et n'y avaient pas maintenu la police ainsi qu'autrefois, mais l'avaient pillé et ravagé comme un pays ennemi. Pour les solder, il avait fallu lever d'incroyables impôts. Quant à la soumission des seigneurs, elle n'avait jamais été si grande que durant les dix dernières années du roi Charles, et s'il avait fallu les dompter de nouveau par la

guerre, la prison et les supplices, c'était parce qu'on les avait inquiétés, trahis et poussés à bout. Si on leur avait ôté tout pouvoir dans le royaume, le peuple n'avait rien gagné à voir élever en leur place des hommes nouveaux, qu'il avait fallu enrichir des dépouilles de l'État et des sueurs du peuple; et encore valait-il mieux avoir pour conseillers de la couronne le duc de Bourbon et le duc d'Orléans, que des misérables comme maître le Dain ou Jean Doyat. Tel était le langage que tenaient les hommes sensés du parlement ou de l'Église. De plus, ils avaient à parler, les uns de la continuelle violation des formes de justice, les autres des rigueurs exercées contre les évêques.

Le parlement et la chambre des comptes ne voulurent point ratifier tant d'aliénations du domaine, tant de dons faits aux églises, et les étranges libéralités prodiguées à maître Coittier. La haine publique s'éleva contre maître Olivier, et il fut pendu; Jean Doyat fut condamné à avoir une oreille coupée à Paris et l'autre à Montferrand. Enfin, de toutes parts la malédiction s'éleva contre les indignités qui avaient signalé les derniers temps de la vie du roi.

A tant de justes reproches le vulgaire ajoutait une foule de récits populaires qui lui rendaient plus odieuse encore la mémoire du feu roi. On en disait sur les cruautés de Tristan l'Hermite encore bien plus qu'il n'y en avait. Cette sombre retraite où le roi avait passé la fin de sa vie au Plessis, ce qu'on racontait de sa méfiance, ce qui se disait de son effroi de la mort, donnaient lieu à toutes sortes d'histoires fabuleuses et terribles. On alla jusqu'à dire que, pour ranimer ses forces épuisées, il se baignait chaque jour dans le sang de petits enfants qu'on faisait égorger.

Mais si l'on s'exprimait ainsi sur le roi dans le royaume, en Flandre il y avait une bien autre aversion pour sa mémoire. Là il n'y avait point de crime qu'on ne lui attribuât; on allait même jusqu'à lui refuser toute prudence et toute habileté dans la conduite des affaires. On le peignait comme un prince d'un génie inquiet et variable, sans but ni desseins fixes, agissant sans cesse par fantaisie; humble dans la mauvaise fortune, timide dans la prospérité; épuisant son royaume pour préparer une guerre, et n'osant pas la commencer; disposant toutes ses armées pour combattre, et tremblant devant la pensée d'une bataille. On lui refusait cette vaillance de sa personne, qui était pourtant bien connue. On le montrait incapable d'amitié, inconstant dans sa confiance, s'ennuyant de ses anciens serviteurs et les changeant par pure fantaisie. Son langage vif et familier, on l'appelait un ignoble bavardage, et on le raillait d'avoir manqué de l'éloquence grave qui eût été séante à un roi. Sa familiarité et ses façons simples et bourgeoises étaient présentées comme indignes de la majesté et méprisables aux yeux des peuples. De sorte qu'à en croire les chroniqueurs flamands de ce temps-là, jamais la France n'aurait eu un plus méchant et un moindre roi.

Lorsqu'on reprochait à ces anciens serviteurs de la maison de Bourgogne leur partialité, ils disaient pour se justifier que leur jugement était à peine aussi sévère que celui des États généraux du royaume, convoqués bientôt après la mort du roi Louis XI. Il est certain que d'un commun accord on y accusa durement son règne, qu'on en montra les calamités. les injustices, les désordres, les cruautés. Et dans une telle assemblée on ne pourrait pas dire que ce fut un cri populaire poussé par des gens grossiers et passionnés. D'abord se présentèrent les requêtes de ceux qui avaient été victimes des cruautés du roi. On porta devant les états la plainte de Charles d'Armagnac, retenu depuis douze ans à la Bastille, où il avait souffert mille maux qu'il racontait, ainsi que les crimes qui avaient fait périr son frère et toute sa famille. Puis les enfants du duc de Nemours exposèrent la misère où ils avaient vécu depuis l'inique condamnation de leur père. Ce n'était pas seulement ceux qui avaient souffert dont les discours s'élevaient contre le roi. Jean de Rely, chanoine de Paris, qui l'avait assisté sur son lit de mort, Philippe Pot, seigneur de la Roche, chevalier de l'ordre, et un de ses principaux serviteurs, s'exprimèrent avec une force toute pleine de sagesse et de gravité, et cependant leurs discours furent presque en tout conformes à la voix du peuple (1). Ce fut au gouvernement du roi défunt, qu'en présence de son fils et sous la régence de sa fille, furent attribués tous les maux du royaume, sans que personne prît la parole pour dire qu'il se fût fait sous ce règne quelque chose de beau, de bon ou de grand.

Cette sentence sévère, mais équitable, fut pendant beaucoup de générations répétée par tous les hommes graves qui écrivirent sur l'histoire de France et sur la politique des divers rois. Elle fut aussi perpétuée par une sorte de tradition populaire.

Plus tard, on a vu s'effacer les souvenirs et s'af-

(1) Journal des états généraux, tenu par Masselin.

faiblir la justice. Répétant le mot d'un roi (1) qui fit à la France plus de mal que Louis XI, beaucoup l'ont vanté pour avoir mis les rois hors de page. Une telle louange est toute simple en la bouche d'un prince qui veut avant tout agir selon ses volontés, et qui se trouve enchaîné et humilié, quand il lui faut respecter les lois du royaume. Mais on s'étonnerait volontiers d'entendre un sujet s'applaudir de ce que son maître n'a plus aucun frein ni aucune règle, si l'on ne songeait pas que toujours en France il y a eu bon nombre de gens qui ont attendu leur fortune et leur agrandissement de la puissance royale, et qui la voulaient d'autant plus forte qu'elle pourrait prélever pour eux une plus large part sur le bien public. En même temps, dans des vues moins intéressées, beaucoup d'autres, émus des barbares souvenirs du régime des fiefs, sans cesse prévenus contre le pouvoir des seigneurs, trouvaient bon et heureux tout ce qui pouvait soumettre ceux-ci au joug commun. Le peuple fut longtemps à désirer, non pas des libertés qu'il pouvait conserver ou gagner, mais l'oppression de ceux dont il se sentait opprimé. Le même sentiment qui avait inspiré une molle et imprudente confiance pour le gouvernement paternel de Charles VII, qui ensuite avait facilité les exactions et les iniquités de son fils, contribua donc à affaiblir le jugement porté, en triste connaissance de cause, par ceux qui avaient vécu dans ces temps malheureux.

Puis sont venus d'autres gens (2) qui ont professé que lorsqu'un sujet avait la hardiesse de penser, de dire et d'écrire qu'un roi avait pu encourir de graves reproches, « c'était une outrecuidance et une in- » tempérance de plume qui appelait le châtiment. » Ils ont trouvé que pour blâmer Louis XI, il fallait avoir « l'esprit dénaturé et l'humeur bien sauvage. » Sans tomber dans de telles bassesses, beaucoup d'autres, nourris dans la profonde humilité où la majesté vivante des rois maintenait le vulgaire, n'ont plus trouvé en eux-mêmes la force et la franchise nécessaires pour flétrir avec une justice suffisante la mémoire d'une majesté au tombeau.

Enfin, il y a eu plus tard des écrivains qui, avec une sorte d'insouciance, voyant les temps passés comme un spectacle de désordre, d'ignorance et de barbarie, ont excusé en quelque façon Louis XI aux dépens de l'époque où il vivait. Lui trouvant un esprit plus dégagé, une vue plus avisée, un langage plus railleur qu'à tout ce qui l'entourait, ils ont parlé de lui avec complaisance. L'habileté les a séduits, leur a fait oublier non-seulement la justice, mais la raison ; car cette habileté de Louis XI, quels en furent les effets pour le bonheur et même pour la grandeur du royaume ? En quel état le laissa-t-il ? Peut-on, après avoir écrit une telle histoire, la conclure en disant : « Tout mis en balance, ce fut » un roi (3)? »

Louis XI lui-même répondrait que c'est faire une grande injure au nom de roi. Voici ce que, sous ses yeux, il fit écrire dans les avis qu'il destinait à son fils : « Quand les rois n'ont pas égard à la loi, ils ôtent au peuple ce qu'ils doivent lui laisser, et ne lui donnent pas ce qu'il doit avoir ; ce faisant, ils rendent leur peuple serf et perdent le nom de roi ; car nul ne doit être appelé roi, hors celui qui règne sur des Francs. Les Francs aiment naturellement leur seigneur : les serfs naturellement le haïssent (4). »

(1) François Ier.

(2) Le père Garasse, jésuite, contre Étienne Pasquier, qui avait parlé de Louis XI.

(3) Duclos.

(4) Rosier des guerres.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

APPENDICE AU TOME II.

PAGE 59, 1re COLONNE.

On avait d'abord à traiter les griefs du duc de Bourgogne.

Le 12 mai 1445, les ambassadeurs du Duc délivrèrent aux gens du roi un écrit contenant les demandes suivantes :

1o Que le roi consentît à ce que le Dauphin ratifiât la paix d'Arras, conformément aux stipulations de cette paix ;

2o Qu'il la fît également ratifier par le roi de Sicile, par monsieur de Calabre, par monsieur le comte du Maine, et par monsieur d'Angoulême ;

3o Qu'il lui fît payer, conformément à ladite paix, les sommes restées dues au duc Philippe son aïeul et au duc Jean son père, lesquelles s'élevaient à 500,000 francs environ ;

4o *Item*, 347,591 livres tournois qui étaient dues au Duc son père, par lettres du feu roi Charles données à Saint-Marceau-lez-Paris, le 15 avril 1407 ;

5o *Item*, plusieurs sommes montant à environ 100,000 vieux écus d'or et 96,000 florins, monnaie royale, dus au Duc, à cause de ses prédécesseurs comtes de Hainaut ;

6o *Item*, 5,000 livres parisis de rente, en valeur de 10,000 florins, que le roi Philippe, par lettres de l'an 1347, donna à Henri, fils aîné du duc de Brabant, pour lui et ses hoirs, et dont les arrérages s'élevaient à de grandes sommes ;

7o *Item*, autres 5,000 livres données par ledit roi, par lettres de la même date, à Godefroid, fils puîné du duc de Brabant ;

8o *Item*, 60,000 écus d'or qui lui étaient dus, à cause de feu le duc Antoine de Brabant, son oncle, par lettres du roi Charles du 23 novembre 1411 ;

9o *Item*, les arrérages de la rente de 132 livres 6 sols 10 deniers parisis qui lui était due, à cause de son hôtel de Plaisance-lez-Paris, sur la recette dudit Paris ;

10o Les deniers venus des aides et gabelles de la comté de Ponthieu, depuis le décès de Jean, dauphin de Viennois, duc de Touraine et comte de Ponthieu, jusqu'au 1er septembre de l'année suivante, lesquels avaient été donnés par le roi Charles au feu duc Antoine ;

11o Qu'il plût au roi de laisser les habitants du Brabant jouir en France des priviléges qui leur avaient été octroyés par lettres du roi Philippe données à Saint-Quentin l'an 1347, comme d'y être quittes de toutes impositions, de pouvoir y apporter toutes espèces de monnaies, de n'y être arrêtés pour dettes, etc. ;

12o Que le roi laissât au Duc la jouissance de l'hôtel du Porc-Épic à Paris, lequel avait été donné au feu duc Antoine, pour lui, ses hoirs et successeurs, par lettres du roi Charles, datées du mois d'octobre 1418.

L'article 13 concernait les dommages faits aux pays de Bourgogne par les gens de guerre du roi.

Les articles 14 et 15, qui étaient les derniers, contenaient des plaintes sur les dommages causés par les mêmes gens de guerre aux pays d'Artois, de Picardie et de Hainaut, lesquels étaient évalués à plus de 800,000 écus d'or : il y était question de gentilshommes tués, de feux mis dans les villages, de filles et femmes ravies, d'hommes rançonnés, de bétail enlevé, de moissons détruites, etc.

(*Archives de Dijon*, liasses aux affaires mêlées, no 1745.)

—

PAGE 113, NOTE 4.

J'ai encore trouvé, aux archives de Lille, les pièces suivantes, relatives à la paix de Gavre :

I. Procuration donnée par les échevins des deux bancs, les deux doyens des métiers et des tisserands, les petits doyens jurés, les conseillers et tout le commun peuple de la ville, le 27 juillet 1453, à l'abbé de Tronchiennes, au prieur des Chartreux, à sire Baudouin de Fosseux, religieux de Saint-Bavon, à Simon Borluut, Baudouin Ryn, Jean de Raed, Antoine Sersanders, Me Jean Moraen, Jean Vander Eeken, Philippe Sersanders, Jean Rym, Daniel Vander Dyke, doyen des métiers, Liévin Dwingheland, doyen des tisserands, Jean Vanden Moere, Jean Vande Poele, et Guillaume de Pottier, à l'effet de se transporter auprès du duc de Bourgogne ; leur donnant pouvoir de consentir les points et articles mis en avant à la dernière journée tenue à Lille, entre la duchesse de Bourgogne, le comte de Charolais et le comte d'Étampes, d'une part, et leurs députés, d'autre.

II. Instrument des offres faites par ceux de Gand, dressé par notaire, le 28 juillet 1453.

III. Lettres du 6 septembre 1453, par lesquelles les échevins des deux bancs, les conseillers, les doyens des métiers et des tisserands, les autres petits doyens et tout le com-

mun peuple de Gand promettent, sous l'obligation de tous leurs biens, d'entretenir le contenu des lettres du Duc, du pénultième juillet 1453 (qui y sont incorporées et contiennent elles-mêmes l'instrument des offres des Gantois). Scellées des sceaux de la ville et de tous les métiers.

IV. Lettres des mêmes, données à Gand le 16 octobre 1453, par lesquelles, moyennant la déclaration contenue dans les lettres du Duc du 13 du même mois (qui y sont incorporées), ils consentent que tous leurs coutumes et usages, quels qu'ils soient, demeurent perpétuellement abolis, sans qu'ils puissent s'en servir en aucune manière. Ils promettent aussi de n'user de leurs priviléges, libertés et franchises, au préjudice des dispositions du traité. Scellées comme les précédentes.

V. Lettres des mêmes, et de la même date, par lesquelles ils promettent qu'ils n'useront de l'octroi que leur a accordé le Duc, que pendant le terme qui y est fixé. Cet octroi du Duc, qui y est incorporé, les autorise à lever, à partir de sa date jusqu'au 2 février 1460 (1461, n. st.) des impôts sur le froment, les fèves, les pois, l'escourgeon, l'avoine, le seigle; sur les vins, cervoises; sur toutes denrées mises en vente dans la ville; sur toutes denrées fabriquées dans la ville et exportées; sur la tourbe, sur le bois et le charbon, sur les toiles et coutils, sur les fils; sur les draps et couvertures de laine; sur les pains d'épice; sur les chevaux, brebis et pourceaux; sur les poissons de mer et d'eau douce; sur le louage et gages des domestiques et servantes; sur la vente des maisons et moulins; sur les tonneaux et cuves; sur les peaux et cuirs; sur le fer, l'étain et autres métaux; sur toutes censes et rentes héritières, ou à vie, location de maisons, etc. Scellées comme dessus.

VI. Lettres des mêmes, et de la même date, par lesquelles ils promettent d'exécuter le contenu de celles du Duc qui y sont incorporées. Celles-ci, datées du 13 octobre, leur accordent, pendant le terme de sept ans, deux foires et franches fêtes, chacune de quinze jours, pour toutes denrées et marchandises, à condition que le Duc aura à son profit le quart des impôts qui y seront perçus.

VII. Lettres des mêmes, et de la même date, par lesquelles ils consentent au contenu de celles du Duc en date du 13 octobre, qui prolongeaient jusqu'au 1er janvier 1454 (1455, n. st.) le terme dans lequel, en exécution du traité de Gavre, il devait être appointé et ordonné touchant le fait des villes et châtellenies de Courtray, Audenarde, etc.

VIII. Instrument du 25 octobre 1453, constatant l'amende honorable faite devant le seigneur Pierre de Goux, conseiller du Duc, par les échevins de Gand, pour ce que, au mois d'août, les échevins des parchons avaient voulu attraire à leur juridiction des bourgeois de Courtray, et *avaient écrit leur qualité en tête de la lettre,* au mépris des dispositions du traité de Gavre. Le procureur général du Duc ayant dirigé des poursuites contre eux, ils supplièrent ce prince de les faire cesser. Philippe y consentit, à condition qu'ils lui fissent réparation honorable, et il envoya à cet effet à Gand le seigneur de Goux, qui fit assembler ceux de la loi. Me Gille Papal, leur pensionnaire, déclara que ladite lettre avait été faite par ignorance, et non du su et consentement des échevins; qu'ils en étaient déplaisants; qu'ils reconnaissaient ne l'avoir pu ni dû faire, et qu'ils ne le feraient plus. Le clerc qui avait signé les lettres, étant nutête et à genoux, dit qu'il les avait expédiées sans en avertir les échevins, et par ignorance, etc.

—

PAGE 197, NOTE 3.

Par des lettres données à Amboise, le 25 novembre 1462, Louis XI céda et transporta au duc de Bourgogne tous les droits qu'il avait sur le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, et qu'il tenait du roi son père, lequel les avait acquis du duc et de la duchesse de Saxe, et de leurs parchonniers, moyennant 50,000 écus. Il lui abandonna ce qui avait été payé de ladite somme par le roi son père.

Ces lettres existent en vidimus aux archives de Dijon, *liasses aux affaires mêlées,* no 1116, et une pièce qui y est jointe indique qu'elles furent délivrées au Duc, à Bruges, le 19 avril 1463, et qu'il ordonna leur dépôt au trésor des chartes à Rupelmonde.

Dans les mêmes archives, *liasses aux affaires mêlées,* no 1117, il y a un mandement de Louis XI aux gens de son parlement et de ses comptes à Bordeaux, daté du 25 janvier 1462 (v. st.), qui leur ordonne, à la requête du duc de Bourgogne, d'entériner les lettres du 25 novembre.

—

PAGE 253, NOTE 9.

Les pièces que j'ai publiées dans le tome II de ma *Collection de Documents inédits concernant l'histoire de Belgique,* sur la part que prit la ville de Dinant à la guerre contre le duc de Bourgogne, sont les suivantes :

I. Lettre des Dinantais à Philippe le Bon, par laquelle ils se plaignent d'actes d'hostilité commis contre eux par ses officiers et ses sujets : 16 juillet 1465.

II. Lettre des Dinantais à Marc de Bade, régent du pays de Liége, et au marquis Charles de Bade, son frère, contenant la relation d'une attaque dirigée contre leur ville par les troupes de l'évêque Louis de Bourbon : 26 août 1465.

III. Lettre des Dinantais aux magistrats de Huy, touchant l'assaut donné à la ville de Ciney par les ennemis : 11 septembre 1465.

IV. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres de Liége, touchant l'ambassade envoyée par ceux-ci au roi de France : 22 septembre 1465.

V. Commission donnée par les Dinantais à trois députés envoyés en France : 23 septembre 1465.

VI. Instruction pour les députés envoyés en France : 23 septembre 1465.

VII. Lettre de créance des députés : 24 septembre 1465.

VIII. Mandement des Dinantais aux garnisons des places ressortissantes de leur châtellenie, pour la cessation des hostilités : 3 novembre 1465.

IX. Lettre des Dinantais au capitaine général du comté de Namur, touchant des hostilités commises par ceux de Bouvigne, au mépris de la paix : 5 novembre 1465.

X. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres de Liége, touchant ceux qui avaient proféré des injures contre le comte de Charolais : 8 novembre 1465.

XI. Lettre des Dinantais à leurs députés à Liége, contenant le récit d'une émeute arrivée dans leur ville : 8 novembre 1465.

XII. Lettre des Dinantais à l'abbé d'Alne, par laquelle ils le prient de s'interposer pour eux auprès des princes de Bourgogne : 13 novembre 1465.

XIII. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres de Liége,

par laquelle ils leur annoncent l'approche des troupes du comte de Charolais : 13 novembre 1465.

XIV. Commission donnée par les Dinantais à l'abbé de Florinne et au pater des sœurs du Mont-des-Carmes, pour négocier en leur nom avec les princes de Bourgogne : 17 novembre 1465.

XV. Lettre des Dinantais à Louis de Bourbon, par laquelle ils demandent un sauf-conduit pour leurs députés chargés de lui porter la soumission de leur ville : 18 novembre 1465.

XVI. Lettre des Dinantais au sire Louis de la Marck, touchant l'état des négociations avec les princes de Bourgogne : 24 novembre 1465.

XVII. Supplication des Dinantais au comte de Charolais : 25 novembre 1465.

XVIII. Lettre des Dinantais à l'abbé de Florinne, touchant l'état des négociations : 26 novembre 1465.

XIX. Commission et pleins pouvoirs donnés par la ville de Dinant aux députés y dénommés, pour traiter de la paix, en son nom, avec le duc de Bourgogne et l'évêque de Liége : 26 novembre 1465.

XX. Lettre des Dinantais au sieur de Haubourdin, capitaine général de l'armée du comte de Charolais, contenant la demande d'un sauf-conduit pour des députés qu'ils désirent lui envoyer : 29 novembre 1465.

XXI. Lettre des Dinantais à leurs députés à Liége, touchant l'état des affaires de leur ville : 29 novembre 1465.

XXII. Lettre des Dinantais au seigneur de Haubourdin, pour qu'il veuille s'intéresser en leur faveur auprès du comte de Charolais : 30 novembre 1465.

XXIII. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres de Liége, par laquelle ils les informent des dangers qui menacent leur ville, et leur demandent du secours : 2 décembre 1465.

XXIV. Lettre des Dinantais au seigneur de Haubourdin, sur le même sujet que la précédente écrite à ce seigneur : 4 décembre 1465.

XXV. Lettre des Dinantais à Louis XI, pour qu'il fasse des démarches en leur faveur auprès des princes de Bourgogne : 13 décembre 1465.

XXVI. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres et conseil de Liége, touchant l'effet produit par le bruit, répandu dans leur ville, qu'un traité avait été conclu sans qu'elle y fût comprise : 20 décembre 1465.

XXVII. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres et conseil de Liége, touchant les résolutions prises par le peuple de cette dernière ville relativement à la paix : 9 janvier 1466.

XXVIII. Lettre des Dinantais aux mêmes, sur le même sujet : 12 janvier 1466.

XXIX. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres et conseil de Tongres, les remerciant de ce qu'ils ne veulent sceller la paix, si Dinant n'y est comprise : 21 janvier 1466.

XXX. Sûr état accordé aux Dinantais, durant huit jours, par le comte de Charolais : 23 janvier 1466.

XXXI. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres et conseil de Liége, touchant les nouvelles résolutions prises par cette dernière ville, relativement à la paix : 24 janvier 1466.

XXXII. Lettre des Dinantais aux capitaine et bailli de Bouvigne, qui s'étaient plaints d'hostilités commises par eux : 27 janvier 1466.

XXXIII. Lettre des Dinantais à Louis XI, le priant de s'interposer auprès des princes de Bourgogne, pour qu'ils en obtiennent des conditions moins dures que celles qu'on leur impose, et d'ordonner que le passage de la Meuse leur soit ouvert à Château-Regnaut : 25 février 1466.

XXXIV. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres et conseil de Liége, touchant les négociations avec les princes de Bourgogne : 3 mars 1466.

XXXV. Lettre des bourgeois de Dinant à leurs députés à Liége, sur le même sujet : 3 mars 1466.

XXXVI. Lettre des Dinantais à leurs députés à Liége, contenant la relation d'hostilités commises par les Bouvignois, et des représailles exercées par eux : 12 mars 1466.

XXXVII. Supplication des Dinantais au duc de Bourgogne, pour obtenir de lui une trêve de quarante jours : 22 mars 1466.

XXXVIII. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres et conseil de Thuin, les informant qu'il a été publié une trêve entre eux et les pays du duc de Bourgogne : 23 mars 1466.

XXXIX. Lettre des bourgeois de Dinant à leurs députés à Liége, touchant l'état des négociations : 24 mars 1466.

XL. Lettre des Dinantais au duc de Bourgogne, par laquelle ils le remercient de la trêve qu'il leur a accordée, et le supplient de modifier deux des points y contenus : 31 mars 1466.

XLI. Lettre des Dinantais aux bourguemaîtres et conseil de Liége, touchant l'état des négociations : 2 avril 1466.

XLII. Lettre des Dinantais au duc de Bourgogne, par laquelle ils se plaignent d'infractions à la trêve commises par les Bouvignois, et en sollicitent la réparation : 11 avril 1466.

XLIII. Lettre des Dinantais aux capitaines de Bouvigne, touchant l'interprétation des trêves et du sûr état accordés par le duc de Bourgogne : 19 avril 1466.

XLIV. Lettre de la bourgeoisie et du métier des batteurs de Dinant aux bourguemaîtres, conseil et université de Liége, touchant le dissentiment existant entre eux et les neuf bons métiers, sur les conditions de paix proposées par les princes de Bourgogne : 23 avril 1466.

PAGE 275, NOTE 2.

Extrait du registre de la Collace de Gand, fol. 201 *v*° *à* 203.

Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, notre vieux prince, mourut à Bruges, dans son hôtel, entre neuf et dix heures du soir, le lundi 15 juin 1467, et fut enseveli dans l'église de Saint-Donat, entre le maître-autel et le tombeau du comte Louis.

Le jeudi 25 juin 1467, furent dites les vigiles dans chaque église paroissiale de Gand, et, le lendemain, avant midi, se célébra un service où assistèrent les seigneurs du conseil résidant alors à Gand, le bailli, ses suppôts (*sheerencnapen*), les deux doyens, les échevins des deux bancs, tous les doyens des métiers, les jurés des tisserands et quantité de notables, tous habillés de noir. Le catafalque était érigé dans le grand chœur avec 12 cierges placés dans des candelabres. Les cloches sonnèrent partout dans la ville, comme le jour des âmes.

Le soir du même jour, Charles, fils dudit comte, vint de Bruges à Deynse, et de là, le lendemain, à Swynaerde, où il logea en l'hôtel du prélat de Saint-Pierre.

Le samedi (27), vers quatre heures après midi, ceux de Gand portèrent la châsse de Saint-Liévin à Houthem, quoiqu'ils ne fussent pas dans l'habitude de le faire avant la veille du jour de Saint Pierre et Saint-Paul.

La veille dudit jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, c'est-à-dire le dimanche 28 juin 1467, le comte Charles arriva à

Gand, accompagné de la plupart de ses nobles, tous en habits de deuil.

Il fit son entrée le matin : un cortége nombreux se porta à sa rencontre jusqu'à la croix nommée *Screyboom*, hors de la porte du Persil (*Pedercelle-poorten*), en telle manière que les béguines s'étendaient jusqu'à ladite croix : après elles marchaient les ordres religieux, tous les prêtres, le clergé de Sainte-Pharaïlde et les moines de Saint-Bavon, avec l'évêque de Tournay. Venaient ensuite le magistrat en corps, les notables, tous les doyens et jurés des métiers et des tisserands. Un grand nombre de ceux de la loi et des notables allèrent à cheval jusqu'à Swynaerde au-devant du Duc. Des trompettes et des ménétriers jouaient au-dessus de la porte du Persil, par laquelle il fit son entrée.

Arrivé au *Spriete*, le cortége remonta vers l'abbaye de Saint-Pierre, pour se rendre ensuite à l'église de Saint-Jean. Les rues par lesquelles il passa étaient tendues de tapisseries de deuil (*rau habyten*).

Le Duc prêta serment dans l'église de Saint-Jean, en tirant la cloche, selon la coutume; la formule du serment lui fut lue par un chevalier nommé messire Josse Triest. Il y donna la commission de son haut-bailli de Gand à messire Nicolas Triest, frère dudit sire Josse.

Étant sorti de l'église, il se rendit, par la rue de Saint-Jean et le Beffroi, à la maison échevinale dont la façade était tendue de drap noir; de là au Marché du Vendredi, dans la Maison haute (*Hoochuus*), qui était également tendue de drap noir recouvert de velours, et où se trouvait à une fenêtre un coussin de velours noir. C'est de là que ledit sire Nicolas Triest fit prêter serment au peuple, comme il convenait. Aucuns murmurèrent de ce que, à l'occasion de l'entrée du Duc, il n'était donné provision sur divers points, et entre autres sur la diminution de la cueillette.

Par la grâce du prince, la ville fut rendue à tous les bannis, remise fut faite des amendes, et beaucoup de prisonniers obtinrent leur acquittement.

Le lundi, jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, 29 juin 1467, la châsse de Saint-Liévin fut rapportée de Houthem à Gand, comme on avait coutume de le faire. Arrivés par la rue des Champs jusqu'au Marché aux Grains, où se voyait une maisonnette nommée *Maison de la Cueillette*, parce qu'on y recevait cet impôt, les confrères de Saint-Liévin l'assaillirent et la démolirent aussitôt de fond en comble. Ils se portèrent ensuite au Marché du Vendredi, placèrent la châsse de Saint-Liévin devant la Maison haute, prirent une des bannières de la châsse pour s'en faire un étendard, et déclarèrent la cueillette abolie. Ces premiers actes furent suivis d'un soulèvement général.

Le prince, qui était dans son hôtel de Walle, ayant reçu la nouvelle de ce qui se passait, vint lui-même au Marché. Il tâcha de faire séparer la foule; mais elle ne voulut pas y consentir, et demeura au Marché jusqu'au lendemain matin. Ces gens firent tant, qu'on leur accorda enfin leurs bannières. Il les plantèrent au Marché le mardi matin, dernier jour de juin, et tout le monde, bourgeois, métiers et tisserands, vint se ranger chacun sous sa bannière respective.

Dans le courant de la même journée, Monseigneur leur accorda l'ouverture des deux portes, l'élection de leurs doyens comme ils étaient accoutumés de la faire, le maintien des priviléges, droits et franchises de la ville, l'abolition de toutes les cueillettes, l'audition des comptes des biens de la ville et l'examen de leur administration par ses commissaires, auquel effet, il nomma Me Jean Petitpas et quelques autres de la part de la ville, les chargeant de pourvoir aux abus qui avaient été commis. Il promit en outre de faire arrêter Pierre Huerilock, Pierre Beys et Jean Vanden Poucke, et, au cas qu'ils partissent, de faire publier au son de la trompette qu'ils eussent à se constituer prisonniers, à peine de confiscation de leurs biens. Nombre d'autres points furent indiqués et déclarés, que le prince accorda par une cédule signée de sa main. Cela fait, le peuple qui avait été fort agité quitta paisiblement le Marché, et chacun se retira dans sa demeure.

Item, le mercredi avant midi (1er juillet), le comte Charles de Flandre partit de Gand pour Louvain, afin de prendre possession de ses pays de Brabant et de Malines, étant mal satisfait de ceux de Gand.

—

PAGE 292, NOTE 2.

***Extrait du compte deuxième de Barthélemi Trotin, conseiller et receveur général des finances de monseigneur le comte de Charolais, seigneur de Châteaubélin et de Béthune, pour un an commençant le 1er janvier* 1466 (*v. st.*) *et finissant le dernier décembre* 1467.**

Payement de gens d'armes fait par ledit receveur général, par le commandement et ordonnance de mondit seigneur, aux seigneurs chevaliers, écuyers, capitaines et chefs de guerre dénommez cy après, tant pour eux comme pour ceulx de leur charge et retenue estans soulz eulx ou service d'icelui seigneur, en son voyage et arrivée de Liége.

Louis de Bourbon.	197	payes.
Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein. .	855	»
Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche en Ardenne, seigneur de Beveren et de Tournehem.	1353	»
Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg.	201	»
Jean de Luxembourg, comte de Marle. . .	346	»
Pierre de Luxembourg, comte de Brienne.	272	»
Antoine de Luxembourg, comte de Roussy.	53	»
Boudouin, bâtard de Bourgogne. . . .	370	»
Le comte de Nassau, seigneur de Breda. .	138	»
Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes.	375	»
Pierre de Bourbon, seigneur de Carency. .	146	»
Thibaut, seigneur de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne.	80	»
Henri de Borsselle, seigneur de la Vère. .	96	»
Louis, seigneur de la Gruthuse.	178	»
Josse de Halewin, seigneur de Piennes, conseiller et chambellan, souverain bailli de Flandre.	81	»
Antoine Rolin, chevalier, seigneur d'Aymeries, conseiller et chambellan. . . .	611	»
Jean de Rubempré, seigneur de Bevere. .	218	»
Antoine, seigneur de Crèvecœur, chevalier, conseiller et chambellan.	420	»
Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, chevalier, id. . . .	422	»
Louis de Contay, chevalier, seigneur de Mourcourt, id.	180	»
A reporter	6592	payes.

Report	6592	payes.
Jean, seigneur de Hames, chevalier, id.	91	»
Jacques, seigneur de la Hamaide, chevalier, id.	145	»
Jean de Soissons, seigneur de Poix, id.	76	»
Jean de Glimes, seigneur de Berg-op-Zoom, id.	134	»
Pierre, seigneur de Boussu, id.	162	»
Antoine de Wisoc, seigneur de Gapennes, id.	106	»
Antoine, seigneur de Rosaimbos, écuyer.	87	»
Pierre, seigneur de Roubaix, chevalier, conseiller et chambellan.	34	»
Antoine de Lalaing, chevalier, id.	176	»
Adrien de Borsselle, seigneur de Bredan, chevalier, id.	108	»
Robert, seigneur de Miraumont, chevalier, id.	74	»
Philippe de Poitiers, chevalier, seigneur de la Frette, id.	59	»
Charles de Poitiers, chevalier, seigneur de Dormans, id.	26	»
Jean, seigneur de Beauvoir, chevalier, id.	110	»
Jean de Ligne, écuyer.	67	»
Jean de Neufville, chevalier, seigneur de Bonberg, conseiller et chambellan.	149	»
Guillaume Bournel, écuyer, capitaine d'Ardres.	61	»
Antoine, seigneur d'Avelin, chevalier, conseiller et chambellan.	30	»
Jean de Longchamps, écuyer, capitaine du château de Namur.	89	»
Thierri de Palant, écuyer, seigneur de Wildenberg, drossard de Fauquemont.	80	»
Guillaume de Saint-Soigne, chevalier, seigneur de Chermailles (?), conseiller et chambellan	179	»
Robert de la Marck, chevalier, seigneur de Florange, id.	108	»
Jean de Rollers, écuyer.	39	»
Jean de Neufchâtel, écuyer, seigneur de Saint-Lambert.	68	»
Louis Pinnock, écuyer, mayeur de Louvain.	47	»
Guillaume d'Ordenge, écuyer.	19	»
Jean Van Eethem, écuyer, seigneur de Vogelsang.	7	»
Guillaume de Looz, comte de Blanquenheim.	130	»
Jean, comte de Salm en Ardenne.	27	»
Damoiseau Évrard de la Marck.	85	»
Thierri, comte de Manderscheit.	16	»
Baudouin de Humières, dit le Liégeois, chevalier, conseiller et chambellan, et souverain bailli de Namur.	30	»
Plusieurs autres nobles chevaliers, écuyers et autres hommes d'armes, officiers et serviteurs de l'hôtel du Duc, au nombre de	619	»
	9830	payes.

Les payements compris dans ce chapitre sont faits pour le mois de novembre 1467; ils s'élèvent à 157,069 francs 11 sols, de 32 gros le franc, faisant 125,605 livres 15 sols de 40 gros.

Le chapitre suivant renseigne aussi des payements faits aux gens d'armes dans le mois de décembre; mais on n'y trouve mentionnés qu'une partie des seigneurs ci-dessus, et il ne s'élève qu'à 38,887 francs 4 sols, ou 31,110 livres 4 sols.

(On ne saurait se former une idée exacte de l'effectif des troupes, d'après le nombre des payes. Voici, à cet égard, des indications puisées dans des documents authentiques de cette époque qui existent aux Archives du Royaume. Le chevalier banneret était compté pour quatre payes, et recevait en conséquence 60 francs par mois; le chevalier bachelier et l'écuyer banneret étaient comptés pour deux payes, et avaient 30 francs par mois; l'homme d'armes à trois chevaux était compté pour une paye, il avait 15 francs par mois; l'homme d'armes à deux chevaux, 12 francs; deux gens de trait, coutiliers ou crenequiniers, à cheval, comptaient pour une paye, à 15 francs par mois; chaque crenequinier, coulevrinier, homme à hache ou à pique, à pied, avait 5 francs par mois; une demi-lance, 6 francs. Les cinq payes de 12 francs, ou les dix de 6 francs, comptaient dans les rôles pour quatre payes.)

—

PAGE 320, 2e COLONNE.

L'armée du Duc était belle et nombreuse, etc.

Dans le compte rendu par Guilbert de Ruple, conseiller et argentier du duc de Bourgogne, du 1er janvier au 31 décembre 1468, et qui est conservé aux archives de Lille, on trouve, aux fol. 263 vo-294, les parties suivantes, *payées pour le fait de la guerre :*

Philippe, monseigneur de Savoie.	584	payes.
Thibaut, seigneur de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne.	558	»
Guillaume de Châlons, prince d'Orange.	287	»
Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, chevalier, conseiller et chambellan.	310	»
Claude de Montaigu, seigneur de Couches, id.	148	»
Jean de Damas, seigneur de Clessy, id.	278	»
Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, id.	182	»
Louis de Vienne, seigneur de Ruffey.	66	»
Guillaume de Vienne, seigneur de Monthis (?).	66	»
Gerard de Longby, seigneur de Gevry, écuyer.	64	»
Antoine, seigneur de Rye, chevalier, conseiller et chambellan.	57	»
Jean de Rye, seigneur de Balançon.	41	»
Guy d'Usye, chevalier, conseiller et chambellan.	18	»
Henri de Citon (?).	15	»
Henri Beyer, chevalier, conseiller et chambellan.	19	»
Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche en Ardenne, chevalier et premier chambellan.	1705	»
Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein.	877	»
Baudouin, bâtard de Bourgogne.	412	»
Jean de Luxembourg, comte de Marle.	444	»
Le comte de Brienne (Pierre de Luxembourg).	191	»
Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg.	346	»
Antoine de Luxembourg, comte de Roussy.	148	»
A reporter	6616	payes

Report	6616	payes.
Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes	376	»
Le marquis de Rothelin	333	»
Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, chevalier, conseiller et chambellan	572	»
Jean, seigneur de Berg-op-Zoom	144	»
Philippe de Croy, seigneur de Renty, chevalier	296	»
Louis, seigneur de la Gruthuse, chevalier, conseiller et chambellan	205	»
Josse de Halewin, seigneur de Piennes, id.	119	»
Jean de Rubempré, seigneur de Bevere	324	»
Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries	609	»
Englebert, fils aîné du comte de Nassau	115	»
Antoine de Lalaing, chevalier, conseiller et chambellan	171	»
Waleran de Soissons, seigneur de Moreuil, id.	135	»
Pierre de Bourbon, seigneur de Carency	109	»
Louis, seigneur de Contay, chevalier, conseiller et chambellan	183	»
Jean, seigneur de Hames, id.	194	»
Robert, seigneur de Miraumont, id.	95	»
Pierre, seigneur de Boussu, id.	176	»
Jacques, seigneur de Harchies	76	»
Jean de Neufville, seigneur d'Alennes (?), chevalier, conseiller et chambellan	181	»
Jacques Dorssan, maître de l'artillerie	18	»
Charles d'Oignies, seigneur d'Estrées	11	»
Antoine d'Oignies, seigneur de Bruay	41	»
Bon de Rely, chevalier	27	»
Hue de Montmorency, seigneur de Bours, chevalier	21	»
Hue de Mailly, chevalier	51	»
Antoine de Rosaimbos, écuyer	88	»
Philippe de Poitiers, chevalier, seigneur de la Frette	79	»
Jacques, seigneur de la Hamaide, chevalier	95	»
Jean, seigneur d'Aplincourt, chevalier	57	»
Pierre, seigneur de Roubaix, chevalier, conseiller et chambellan	42	»
Jean, seigneur de Beauvoir, id.	124	»
Jean de Ligne, id.	45	»
Jehannet de Saveuse, seigneur de Savy	68	»
Philippe, seigneur de Humières, chevalier	25	»
Guillaume Bournel, écuyer	76	»
Philippe de Hornes, seigneur de Baussignies, chevalier	146	»
Antoine, bâtard de Brabant, chevalier, conseiller et chambellan	15	»
Louis de Nelle, écuyer	25	»
Jean de Neufchâtel, seigneur de Saint-Lambert	17	»
Guy de Blaesvelt	6	»
Plusieurs hommes d'armes, archers, crenequiniers, coutiliers à cheval, et coulevriniers à pied, passés à montre sous divers chevaliers, écuyers et officiers de l'hôtel du Duc, au nombre de	255	»
Le duc de Sommerset et autres hommes d'armes, archers et gens de guerre	38	»
Arnould de Zweeten, chevalier	4	»
	12,403	payes.

La revue de tous ces capitaines et de leurs gens se fit vers la mi-septembre.

—

PAGE 329, NOTE 2.

Les documents qui suivent, relatifs aux conventions faites entre le duc Charles et le duc Sigismond, existent aux archives de Dijon :

I. Lettres de Sigismond, duc d'Autriche, de Styrie, de Carinthie, etc., données à Saint-Omer le 9 mai 1469, par lesquelles ils promet de servir le duc de Bourgogne envers et contre tous. (*Orig.*)

II. Lettres du même, et de la même date, par lesquelles il engage au duc de Bourgogne la ville de Brisach, aux mêmes conditions et de la même manière que, par un autre instrument, il lui a engagé le landgraviat d'Alsace, le comté de Ferrette et les quatre villes sur le Rhin : Rheinfelden, Seckingen, Laufenbourg et Waldshutt. (*Orig.*)

III. Lettres du même et de la même date, par lesquelles il consent à déduire, de la somme de 50,000 florins que le duc de Bourgogne s'est obligé à lui payer par la convention qu'ils ont faite, celle de 10,000 florins que ledit Duc veut bien payer, à son acquit, aux Suisses, aussitôt qu'il lui aura apparu de la décharge donnée par ces derniers. (*Orig.*)

IV. Lettres du duc Charles, écrites de Courtray, le 24 mai 1469, aux gens de ses comptes à Dijon. Il leur envoie les instruments qui ont été passés entre lui et le duc Sigismond, pour qu'ils soient gardés au trésor de ses chartes à Dijon, savoir : la lettre principale de l'engagement (je ne l'ai pas trouvée dans les archives) ; la lettre par laquelle monsieur d'Autriche consentait que le Duc pût racheter tous les domaines engagés au pays ; la lettre touchant l'engagement de Brisach ; une lettre de mandement de monsieur d'Autriche, pour faire recevoir le Duc dans les pays qui lui étaient transportés.

V. Instruction donnée par le Duc, le 26 mai 1469, à messire Guillaume de la Baume, chevalier, seigneur d'Irlain, son conseiller et chambellan, qu'il envoyait, en compagnie de Jean de l'Estaques, clerc de son argentier, vers les villes et communautés de Berne, Soleure, Fribourg et Zurich, que l'on appelait *les alliances*, à l'effet de recouvrer d'elles l'obligation scellée du duc d'Autriche et de plusieurs de ses vassaux pour une somme de 10,000 florins qui devait leur être payée avant la Saint-Jean-Baptiste, et laquelle lesdits ambassadeurs étaient chargés de leur rembourser.

VI. Lettres du duc Sigismond données à Zell le 26 décembre 1470, par lesquelles il reconnaît avoir reçu du duc de Bourgogne 40,000 florins de Rhin, formant le complément des 50,000 que celui-ci s'était obligé à lui payer pour l'engagement du landgraviat d'Alsace, du comté de Ferrette, et des quatre villes situées sur le Rhin.

VII. Procès-verbal de la prise de possession, — par le marquis de Hochberg, comte de Neufchâtel, seigneur de Rothelin, messire Guillaume de la Baume, seigneur d'Irlain, messire Pierre de Hagembach, chevalier, Me Jean Carondelet, juge de Besançon, et Jean Poinsot, procureur général du bailliage d'Amont au comté de Bourgogne, ambassadeurs et députés du duc Charles, — des terres et seigneuries à lui transportées par le duc Sigismond. On y lit que ces commissaires prirent possession, le 28 juin 1469,

de la ville de Rheinfelden, le duc Sigismond présent; le même jour, du château de la Pierre; le 29, de la ville de Seckingen; le 30, de la ville de Laufenbourg, et les jours suivants, des autres lieux. Il contient aussi des détails statistiques sur chacun de ces endroits, le résultat des informations prises par les commissaires sur les droits du Duc, sur l'administration du pays, etc.

VIII. Instruments originaux des actes de prise de possession de chaque ville, et de prestation de serment de fidélité par ses habitants.

Il y a, dans les mêmes archives, une liasse qui contient, entre autres,

Plusieurs pièces relatives à une enquête qui, par l'ordre du duc Charles, fut tenue dans les pays de Ferrette, en 1472, pour connaître les rentes et revenus qui lui appartenaient, les charges qu'il avait à y supporter, etc. : l'enquête même fait partie de ces pièces, ainsi que la minute de la lettre que la chambre des comptes de Dijon écrivit au Duc, pour lui en rendre compte;

Une lettre originale du duc, écrite de Gand, le 12 mai 1472, à la chambre, pour qu'elle envoie un de ses membres vers son conseiller, maître d'hôtel et grand bailli des pays de Ferrette et d'Auxois, messire Pierre de Hagembach; il la prévient qu'il a nommé ledit bailli conducteur de cent lances de son ordonnance, et que, dans le cas où la guerre éclaterait, il l'a autorisé à lever 3 à 4000 hommes de pied et de cheval pour la garde des pays de Bourgogne;

Une autre lettre du duc Charles à la chambre, écrite de Bruxelles le 28 mars 1472 avant Pâques (1473, n. st.), touchant une somme de 8,000 florins que le duc Sigismond devait à messire Marc de Waldeck, à Bâle, avec certains arrérages, et dont différentes villes s'étaient constituées cautions. Il informe la chambre qu'il a résolu de payer cette somme, à la décharge desdits duc et villes; mais il faudra que celles-ci la remboursent au moyen d'un impôt qui sera établi sur le vin;

Plusieurs autres pièces sur la même affaire;

Plusieurs pièces touchant l'engagement de Brisach.

(*Liasses aux affaires mêlées*, nos 11, 22, 23, 130.)

—

PAGE 364, NOTE 1.

Le Duc fit publier les ordonnances et mandements dont l'indication suit :

A Hesdin, le 13 *octobre* 1470. Ordonnance statuant que tous capitaines de gens d'armes et de trait qui ont été passés en revue, se tiennent prêts à venir servir le Duc là où il leur sera déclaré.

A Hesdin, le 23 *octobre* 1470. Mandement du Duc au seigneur d'Aymeries, grand bailli et capitaine général de Hainaut. Ayant résolu de lever, pour la défense de ses pays tant de Bourgogne que de par-deçà, mille hommes d'armes, payés, savoir : l'homme d'armes avec trois chevaux à raison de 15 francs par mois, et avec trois archers à cheval, aussi à raison de 15 francs par mois, il ordonne que tous ceux de ses sujets du pays de Hainaut qui voudront le servir, soit comme hommes d'armes, soit comme archers, se fassent inscrire chez le grand bailli. Celui-ci lui en enverra la liste, et il désignera ceux qu'il acceptera.

A Hesdin, le 19 *novembre* 1470. Ordonnance enjoignant à tous les gens de guerre qui ont été passés à montre, de se tenir prêts, montés et équipés.

A Hesdin, le 25 *novembre* 1470. Autre ordonnance sur le même sujet.

A Hesdin, le 26 *décembre* 1470. Ordonnance enjoignant à tous ceux qui n'ont pas fait la déclaration de leurs fiefs et arrière-fiefs, avec la valeur d'iceux, conformément aux ordonnances précédentes, de la faire sans délai.

A Hesdin, le 31 *décembre* 1470. Ordonnance enjoignant à tous officiers et serviteurs domestiques du Duc, qui n'ont charge de gens d'armes, de se rendre incontinent auprès de lui, montés, armés et équipés comme il appartient.

A Hesdin, le 1er *janvier* 1470 (1471, n. st.). Ordonnance concernant le service des tenants fiefs et arrière-fiefs.

A Hesdin, le 9 *janvier* 1470 (1471, n. st.). Mandement du Duc au seigneur d'Aymeries, grand bailli et capitaine général de Hainaut. Par suite des nouvelles qu'il a reçues, il a résolu de mettre son armée en campagne : il lui ordonne de faire publier que tous capitaines qui ont charge de gens les fassent appeler, et se dirigent incontinent sur Cateau-Cambraisis.

Même date. Mandement au même, le chargeant de faire publier que tous ceux du plat pays aient à retirer leurs corps et leurs biens dans les bonnes villes, attendu les nouvelles qui lui sont parvenues.

A Hesdin, le 12 *janvier* 1470 (1471, n. st.). Mandedement au même, afin qu'il fasse publier que tous ceux que le Duc a engagés pour faire partie de son ordonnance de 1,000 lances, soit comme hommes d'armes, soit comme archers, se trouvent le 1er février à Dourlens.

A Hesdin, le 20 *janvier* 1470 (1471, n. st.) Mandement au même, lui ordonnant de faire publier que tous gens de guerre aient à se ranger sous les capitaines sous lesquels ils ont été passés à montre.

A Dourlens, le 21 *janvier* 1470 (1471, n. st.). Lettres closes du Duc au même, le chargeant d'établir des commissaires pour préparer le logement des gens de guerre qui passeront par le Hainaut, et veiller à ce que ceux-ci payent leurs dépenses.

Même date. Autres lettres au même, lui enjoignant de faire publier la défense à tous compagnons et gens de guerre de prendre et emmener chevaux, bétail et autres biens appartenant aux bonnes gens du plat pays.

A Dourlens, le 22 *janvier* 1470 (1471, n. st.). Mandement au même, pour qu'il fasse commandement à tous capitaines et gens de guerre du pays de Hainaut, de se trouver vers le 1er février à Cateau-Cambraisis.

A Dourlens, le 27 *janvier* 1470 (1471, n. st.) Mandement aux gouverneurs de Hainaut, de Namur et de Luxembourg. Ayant appris que des gens des communes du comté de Champagne, assistés d'un certain nombre de gens d'armes et de Liégeois bannis, sont allés mettre le siége devant Château-Regnault, le Duc leur enjoint d'assembler des troupes pour le faire lever.

En son ost lez Wailli, le 12 *février* 1470 (1471, n. st.). Mandement du Duc au grand bailli de Hainaut, lui ordonnant de faire arrêter, sans en excepter aucun, tous gens de guerre, archers, arbalétriers et autres qui auraient quitté le camp sans la permission de leurs capitaines.

En son ost lez Picquigny, le 1er *mars* 1470 (1471, n. st.). Le Duc, voulant se servir de quantité de compagnons propres à la guerre qui se trouvent bannis de ses pays pour de légers cas, commet Gilles Scalbin et Marc de Montfort,

à l'effet de rassembler lesdits bannis, de se mettre à leur tête, de les conduire dans le pays ennemi, et là d'exploiter la guerre par tous les moyens et au plus grand dommage de celui-ci qu'ils pourront, en épargnant toutefois les églises et les prêtres, les femmes, les gens impotents, et les individus au-dessous de quatorze ans. Tous les bannis ne sont pas compris dans cette disposition; le Duc en excepte ceux qui l'ont été pour menteries, sacriléges, ravissements de femmes, homicides faits par guet-apens, et vols sur les grands chemins.

A Dourlens, le 20 *avril* 1471. Mandement au grand bailli, le chargeant de faire publier que tous gens de guerre, hommes d'armes, archers ou autres qui voudront le servir en son ordonnance, soient à l'entour d'Arras le 15 mai, armés et épuipés.

A Péronne, le 23 *avril* 1471. Mandement au même, pour qu'il fasse publier que tous gens de chevance et autres propres à servir s'arment et se préparent pour être à l'entour d'Arras le 1er juin.

A Péronne, le 24 *avril* 1471. Mandement renouvelant celui du 20.

A Péronne, le 25 *avril* 1471. Mandement au même, pour qu'il fasse publier que tous les capitaines et chefs de guerre qui ont servi le Duc, et qui par son ordre sont demeurés dans les garnisons, s'apprêtent, eux et leurs gens, pour être à l'entour d'Arras le 1er juin.

A Péronne, le 20 *mai* 1471. Le Duc, voulant lever 1,250 arbalétriers, 1,250 coulevriniers et 1,250 piquiers pour servir avec les 1,250 hommes d'armes et les archers de son ordonnance, *que son intention est d'entretenir constamment pour la sûreté de ses pays*, enjoint au grand bailli de faire publier que tous bons arbalétriers, coulevriniers et piquiers qui voudront être en ladite ordonnance, s'apprêtent endéans le 15 juin, et soient habillés comme suit : l'arbalétrier, de haubergeon et de *grece;* le coulevrinier, d'un haubergeon; le piquier, d'une jaque ou d'un haubergeon : l'un et l'autre avec habillements de tête.

A Péronne, le 24 *mai* 1471. Mandement prolongeant au 15 juin le délai fixé par ceux des 20 et 24 avril.

A Péronne, le 4 *juin* 1471. Mandement au grand bailli, lui enjoignant de faire publier que tous les capitaines qui ont servi le Duc en sa dernière armée, se trouvent à Arras le 15 juin, avec un nombre d'hommes égal ou supérieur à celui qu'ils eurent alors.

A Dourlens, le 13 *juin* 1471. Mandement au même. Quoique, par ses lettres closes, il ait enjoint à tous les capitaines et chefs de gens d'armes et de trait de se trouver le 15 à l'entour d'Arras, il ordonne, pour certaines causes, de publier qu'ils diffèrent de s'y rendre, et néanmoins se tiennent prêts en leur maison jusqu'au 24, qu'il fera savoir de ses nouvelles.

A Abbeville, le 25 *juin* 1471. Ordonnance touchant la conduite des gens de guerre au fait de leurs vivres et logis. Le préambule contient que le Duc a résolu de lever et entretenir 1,250 hommes d'armes, et pour chaque homme d'armes, trois archers à cheval, un arbalétrier, un coulevrinier et un piquier à pied.

A Abbeville, le 26 *juin* 1471. Ordonnance enjoignant aux capitaines et gens de guerre qui retourneront en leurs hôtels, par suite de la trêve signée jusqu'au 1er mai 1472, de rester pourvus de leurs chevaux, ou au moins chaque homme d'armes d'un cheval de corps avec son harnachement de guerre, et les archers et autres compagnons, de leurs armes, trousses, jaques et autres habillements.

A Abbeville, le 16 *juillet* 1471. Ordonnance enjoignant à tous gens de guerre, hommes d'armes et archers, qui ont passé montre et ont été mis par écrit à Arras, d'être à l'entour de Seclin, montés, armés et habillés, le 26 juillet.

—

PAGE 408, note 2.

Extrait de l'inventaire des chartes des ducs de Bourgogne conservées aux archives de Dijon.

Lettres des alliances faictes et accordées entre monsieur le duc Charles de Bourgogne et le duc René de Lorraine, et aussi madame Yolant d'Anjou, ainnee fille du roi de Jerusalem et de Siciles, etc., mere de mondit seigneur le duc de Lorraine.

Lesdictes lettres patentes d'icelles alliances sont escriptes en parchemin, seelées des seelz de mondit seigneur le duc Charles de Bourgongne, de ladicte dame Yolant, ainnee fille du roi de Jerusalem et de Siciles, etc., et aussi de mondit seigneur le duc René de Lorraine, fils de ladicte dame Yolant, en double quehue pendant et cire vermeille, données le xve jour d'octobre l'an mil quatre cens soixante et treize, signées des noms et saings manuelz desdis princes et princesse, du secretaire de mondit seigneur le duc Charles, J. Gros, et du secretaire de mondit seigneur le duc René et de madite dame sa mere.

Item, unes lettres en parchemin commençans : *Nous Jehan, conte de Salmes*, en date du dix huitième jour de novembre l'an mil quatre cent soixante et treize, seelées des seaulx des nobles hommes de la duchié de Lorraine jusques au nombre de soixante et quatorze, èsquelles sont incorporées les lettres patentes desdites amitié et union que lesdis nobles ont promis, juré et seelé entretenir.

Item, unes lettres commençans : *Je Jaques, conte de Saulmes*, etc., seelées du seel dudit Jaques, données en la ville de Vizelize le premier jour de decembre lan mil quatre cent soixante treize, par lesquelles ledit conte de Saulmes, congnoissant avoir esté commis à la garde et cappitainerie du chastel d'Epinal, promet garder et entretenir de point en point le contenu èsdites intelligences, mesmement son serement touchant la garde de ladite place.

Item, unes lettres commençans : *Je Andrey de Herancourt, seigneur de Brandembourg*, données en ladite ville de Vizelize le 4e jour de decembre l'an mil quatre cents soixante treize, par lesquelles ledit Andrey, congnoissant avoir esté commis à la garde et cappitainerie de Darney, promet garder et entretenir de point en point le contenu èsdites intelligences, mesmement son serement et promesse touchant la garde de ladicte place.

Item, unes autres lettres commençans : *Je Caspart, seigneur de Raville*, seelées du seel dudit seigneur, données en la ville de Nancey le XXIIIe jour de decembre l'an mil quatre cens soixante treize, par lesquelles icellui seigneur, congnoissant avoir esté commis a la garde et cappitainerie de la place et chastel de Charmes, promet garder et entretenir lesdictes amitié, union et intelligence; mesmement son serement touchant la garde de ladite place.

Item, ung instrument fait et receu en la ville de Vizelize, ou diocese de Toul, par Jehan Lud. de Paffenhoben, notaire imperial et juré des cours ecclesiastiques de Mez et de

Toul, le premier jour de décembre l'an mil quatre cens soixante treize, par lequel appert du serement fait par noble seigneur Jaques, conte de Saulmes, seigneur de Roizla, commis par monsieur le duc de Lorraine à la garde de la place et chastel d'Epinal, ès mains de *Renier Mansella,* escuier de chambre de monsieur le duc de Bourgongne et gouverneur de Nymeghé, et de maistre Anthoine Girart, conseiller et maistre des requestes de lostel de mondit seigneur de Bourgongne; prometant ledit seigneur Jaques de bien et loyalment garder observer et entretenir le passaige dont mencion est faicte esdites lettres damitié, union et intelligence.

Item, ung instrument fait et receu au lieu de Veselize par Jehan Lud. de Paffenhoben, notaire imperial cy devant nommé, le quatrieme jour du mois de decembre lan mil quatre cent soixante treize, par lequel instrument appert du serement fait ès mains dudit Renier de Mansella et de maistre Anthoine Girart, ambassadeurs de monsieur de Bourgogne, par noble homme Andrey Herancourt, seigneur de Brandebourg, commis par monsieur de Lorraine à la garde de la place et chastel de Darney; promectant icelluy Andrey de bien et loyalment garder observer et entretenir le passage dont mencion est faicte ès lettres damitié, union et intelligence dentre mondit seigneur le duc de Bourgongne et mondit seigneur de Lorraine.

Item, ung instrument en pareil forme que le precedent receu en la ville de Nancey par Nicolas Cailliel, notaire appostolicque et imperial, le 24e jour de decembre lan mil quatre cens soixante et treize, par lequel instrument appert du serement fait ès mains de maistre Anthoine Girart, cy devant nommé, par noble homme Caspart de Raville, commis par mondit seigneur de Lorraine à la garde de la place et chastel de Charmes; promectant de bien et loyalment garder observer et entretenir le passage dont mencion est faicte ès lettres de amitié, union et intelligence d'entre mesdits seigneurs de Bourgongne et de Lorraine.

Item, ung instrument en pareil forme que le precedent, fait et receu audit Nancey par ledit Nicolas Cailliel, notaire devant nommé, le 24e jour de decembre lan mil quatre cent soixante treize, touchant le serement fait ès mains dudit maistre Anthoine Girart, par honnorable homme Theriet, prevost d'Amance, commis par mondit seigneur de Lorraine à la garde de la place et chastel dudit Amance; promectant iceluy Theriet de bien et loyalment garder observer et entretenir le passage dont mencion est faicte esdites lettres d'amitié, union et intelligence d'entre mesdits seigneurs de Bourgongne et de Lorraine.

Et encorres ung autre instrument en ladite forme que les precedens, receu par ledit Nicolas Cailliel, notaire dessus nommé, le 25e jour de decembre l'an 1473, au lieu de Saint-Nicolas, ou dyocese de Thoul, touchant le serement fait ès mains dudit maistre Anthoine Girart par honnorable homme Pierre Thibault, prevost de Dompierre, commis par mondit seigneur de Lorraine à la garde de la place et lieu de Dompierre; promectant de bien et loyalment garder observer et entretenir le passage dont mencion est faicte èsdites lettres d'amitié, union et intelligence d'entre mesdits seigneurs de Bourgongne et de Lorraine.

—

Tome II, page 423, note 2, et 442, note 4.

Voici la liste des ordonnances et mandements sur le fait de la guerre, que les archives renferment :

A Mons, le 23 octobre 1473. Publication du grand bailli de Hainaut, faisant savoir qu'il a reçu des lettres du comte de Romont, lieutenant général du Duc en ses pays de par deçà, lesquelles portent en substance que le roi a derechef fait crier partout son pays le ban et arrière-ban, et démontre par plusieurs façons avoir intention d'entreprendre sur les pays et seigneuries du Duc. Il fait en conséquence commandement exprès à tous vassaux possédant fiefs et arrière-fiefs de se tenir prêts à marcher là où il leur sera ordonné.

A Thionville, le 6 décembre 1473. Mandement du Duc à son grand bailli et aux gens de son conseil en Hainaut, leur enjoignant de faire contraindre tous ses vassaux possédant fiefs et arrière-fiefs, à en envoyer la déclaration aux commissaires qu'il a établis à cet effet.

A Arras, le 14 janvier 1473 (1474, n. st.). Lettres closes du comte de Romont au grand bailli de Hainaut, l'invitant à se rendre à Valenciennes, et à rassembler et tenir prêts ses gens d'armes, attendu qu'il est averti que le roi est à Amiens, et sans doute avec des intentions peu favorables à monseigneur le Duc et à ses pays.

A Arras, le 31 janvier 1473 (1474, n. st.). Lettres du même au même, pour qu'il fasse publier que tous possesseurs de fiefs et arrière-fiefs, et autres étant accoutumés de servir, de l'âge de 25 à 50 ans, se tiennent prêts à marcher, si cela devenait nécessaire.

A Arras, le 26 mars 1473 (1474, n. st.) Lettre du même au même, pour qu'il fasse publier que, nonobstant les trêves nouvellement conclues jusqu'au 15 mai, tous possesseurs de fiefs et arrière-fiefs et autres accoutumés de servir se tiennent prêts en leurs maisons.

A Luxembourg, le 7 avril 1473 (1474, n. st.) Ordonnance du Duc, enjoignant à tous ses chambellans étant de l'état et retenue des quarante chambellans, gentilshommes de sa chambre des quatre états et de sa garde, et aux archers de corps de sa garde, de se rendre incontinent auprès de lui, sous peine d'être privés de leurs offices.

A Arras, le 18 mai 1474. Lettre du comte de Romont au grand bailli de Hainaut, lui ordonnant de faire crier le ban et l'arrière-ban, attendu que le roi l'a fait crier à Compiègne et ailleurs.

A Mons, le 22 mai 1474. Lettre du grand bailli de Hainaut au prévôt de Mons, lui ordonnant de faire lever, dans son ressort, cinquante pionniers qu'il tiendra prêts et équipés, pour satisfaire aux ordres du Duc.

A Arras, le 22 mai 1474. Lettre du comte de Romont au grand bailli de Hainaut, lui ordonnant de faire publier que tous possesseurs de fiefs et arrière-fiefs et autres, étant tenus de servir le prince, s'arment et équipent incontinent, et se rendent à l'entour d'Arras, attendu que les Français ont mis le siége devant Saint-Gobain.

A Luxembourg, le 25 mai 1474. Ordonnance du Duc, enjoignant à ses vassaux, possesseurs de fiefs et arrière-fiefs et autres, de se mettre aux champs endéans le 15 juin, les archers devant être à pied, et non à cheval, attendu que la trêve avec le roi est près d'expirer, et que le ban et arrière ban a été crié par tout le royaume.

A Luxembourg, le 31 mai 1474. Ordonnance du Duc, enjoignant à ses vassaux, possesseurs de fiefs et d'arrière-

fiefs, et à tous ses sujets ayant coutume de le servir, de tirer vers son lieutenant général, pour résister aux entreprises des Français, à peine de confiscation de corps et de biens.

Même date. Mandement du Duc au grand bailli de Hainaut, lui ordonnant de lever, en toute diligence, le nombre de chariots et de pionniers que lui indiquera son conseiller, chambellan et maître de son artillerie, le seigneur de Bailleul, et de les diriger vers le lieu que celui-ci indiquera; lui enjoignant aussi de faire publier que tous gens de guerre, hommes d'armes et archers qui, l'année précédente, tinrent garnison dans les villes de la Somme et autres des frontières, se rangent sous les ordres de leurs chefs précédents, à peine de confiscation de corps et de biens.

A Luxembourg, le 3 *juin* 1474. Ordonnance du Duc, enjoignant aux possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs et autres, nonobstant la prolongation jusqu'au 15 juin, des trêves existantes entre lui et le roi, de s'armer incontinent, et de se rendre vers son lieutenant général le comte de Romont.

A Mons, le 18 *juillet* 1474. Lettre du grand bailli de Hainaut au prévôt de Mons. M. de Bailleul, maître de l'artillerie du Duc, lui a écrit, pour se plaindre de ce qu'on ne lui avait point envoyé les chariots et pionniers qu'il avait demandés au pays de Hainaut. Le bailli, rappelant au prévôt les ordres qui lui ont été précédemment données, lui mande expressément de faire partir sans délai les chariots pour Lille, et les pionniers pour Maestricht: il l'avertit que, à défaut d'exécuter les ordres du Duc à ce sujet, *plusieurs de ses officiers en Brabant, comme le maire de Louvain, l'amman de Bruxelles et autres*, ont été mis en prison.

A Arras, le 1er *septembre* 1474. Lettre du comte de Romont au grand bailli de Hainaut, lui ordonnant de faire publier que tous possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs et autres, aient à se tenir prêts à marcher en armes, du jour ou lendemain, vers le lieu qui leur sera indiqué.

Au siége devant Nuyss, le 27 *septembre* 1474. Lettres closes du Duc au grand bailli de Hainaut, par lesquelles il lui ordonne de faire publier le ban et arrière-ban, et que non-seulement les nobles, possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs, prennent les armes, mais que toutes les villes et communautés qui ne sont pas situées vers les frontières, lèvent autant de gens qu'elles le pourront, voulant que ceux-ci soient dirigés vers Maestricht, entre cette ville et Nuyss, attendu qu'il est averti que l'Empereur et les princes d'Allemagne amassent de grandes forces pour l'attaquer; que le roi est en personne sur les frontières de Champagne, et son armée sur celles du Barrois et du pays de Lorraine.

—

TOME II, PAGE 559, NOTE 2.

Note sur le jugement et la condamnation de Guillaume Hugonet, chevalier de Bourgogne, et de Guy de Brimeu, comte de Meghem, seigneur d'Humbercourt, décapités à Gand le 3 *avril* 1477, lue à la séance de l'Académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles le 5 octobre 1839.

L'Académie a été appelée, dans ses deux dernières séances, à apprécier un des faits de notre histoire, auquel s'attache, à juste titre, un vif intérêt; on a discuté devant elle la question de savoir comment il fallait envisager le jugement de Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, et de Guy de Brimeu, comte de Meghem, seigneur d'Humbercourt, décapités à Gand le 3 avril 1477.

Une tradition de trois siècles, consacrée par les écrivains nationaux, aussi bien que par les historiens étrangers, avait placé la condamnation de ces deux ministres de Marie de Bourgogne au rang des meurtres juridiques qui ne sont que trop communs dans les annales des nations.

La découverte récente d'une charte dans les archives de la ville de Gand, a été l'occasion d'un nouvel examen de cette affaire. A l'aide de cette pièce, de ce seul document, on a voulu renverser une opinion fondée sur tous les témoignages historiques; on est venu soutenir que le jugement d'Hugonet et d'Humbercourt avait été légal, qu'ils avaient mérité la peine à laquelle ils furent condamnés.

Certes, s'il avait pu être prouvé que l'histoire eût fait un injuste reproche aux Gantois du XVme siècle, en les accusant d'avoir sacrifié à leur colère deux hommes coupables d'avoir servi trop fidèlement un prince dont ils détestaient la mémoire, c'était une œuvre louable d'en entreprendre la démonstration. Mais qu'on se garde de l'oublier: il fallait ici des preuves solides, concluantes; il fallait surtout provoquer l'épreuve d'un débat contradictoire, pour qu'il ne pût pas être dit qu'on s'était laissé entraîner par des considérations étrangères au fait en lui-même, que l'on avait eu en vue le désir de flatter certaines passions, certains préjugés locaux, plutôt que la recherche consciencieuse de la vérité.

C'est ce que n'ont pas compris les personnes qui, au moment où cette discussion venait à peine de s'ouvrir, ont pris à tâche de la clore, qui se sont mises à prodiguer des injures à ceux qui avaient cru pouvoir examiner librement les arguments nouveaux qu'on faisait valoir. Les personnes auxquelles je fais allusion, et qui, j'ai à peine besoin de le dire, ne siégent point dans cette enceinte, n'ont pas dédaigné, pour fermer la bouche à leurs contradicteurs, de recourir à un moyen peu loyal, et qui serait dangereux, s'il n'était usé; elles ont fait sonner les grands mots de patriotisme, d'honneur national, de gloire du pays. Dieu merci! l'honneur national, ni même celui de la ville de Gand, n'est intéressé dans cette question toute littéraire. Le soin de l'honneur national, d'ailleurs, ne demande point que l'on fausse le caractère des événements, quels qu'ils soient, auxquels nos aïeux ont pris part; il n'exige et n'exigera jamais qu'on altère, qu'on torture l'histoire. L'honneur national a des bases plus respectables; il repose avant tout sur la vérité et la justice.

Des considérations qu'il serait superflu d'énoncer ici m'auraient toutefois détourné de m'engager dans ce débat, s'il était resté renfermé dans la polémique des journaux, où il a pris naissance. Mais, du moment qu'on l'avait porté devant l'Académie, dès lors qu'il s'agissait en quelque sorte de faire consacrer, par l'autorité du premier corps littéraire du pays, ce qui était à mes yeux une grave erreur historique, j'aurais cru, en gardant le silence, manquer à toutes les obligations que j'ai contractées envers l'Académie, lorsqu'elle m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein.

S'il est à regretter que les passions politiques soient venues se mêler à cette discussion (et à quoi ne se mêlent-elles pas aujourd'hui?), elle aura eu du moins un résultat éminemment utile: indépendamment des lumières nouvelles qu'elle aura jetées sur le point controversé, elle

n'aura pas été sans influence sur le progrès des études et des investigations historiques, qui, depuis quelques années, ont reçu chez nous une si remarquable impulsion. Dans la plupart de nos villes, les archives, les bibliothèques, ont été fouillées curieusement, dans l'espoir d'y découvrir quelque chose d'ignoré sur l'époque à laquelle appartient la condamnation des deux ministres de Marie de Bourgogne; tous les amis de l'histoire nationale sont attentifs à ce débat, que suivent même avec intérêt une foule de personnes ordinairement indifférentes aux paisibles luttes de la science. C'est là un heureux symptôme de la direction sérieuse des esprits en Belgique, et, il faut le dire aussi, parce qu'il y a de quoi s'en féliciter, du sentiment de nationalité qui prend de plus en plus racine dans le pays.

On ne saurait se former une opinion exacte sur les scènes tragiques qui se passèrent à Gand dans les mois de mars et d'avril 1477, si l'on ne se rendait compte d'abord de la situation où se trouvaient les Pays-Bas à la mort de Charles le Téméraire, et si l'on ne jetait en même temps un coup d'œil sur les faits qui signalèrent l'avénement de sa fille, la duchesse Marie de Bourgogne.

Charles, avec de grandes qualités pour régner, n'avait pas rendu heureuses les provinces que le bon duc son père lui avait laissées si riches, si florissantes, si tranquilles. Par ses guerres incessantes, et qu'une sage politique n'avait pas toujours conseillées, il avait épuisé le pays d'hommes et d'argent; il avait lassé la patience des peuples par son despotisme hautain, par le peu de respect qu'il professait pour leurs lois et leurs priviléges, par la rigueur inouïe de ses ordonnances sur le service militaire(1). Les innovations qu'il avait faites dans l'administration de la justice et dans les institutions financières n'avaient pas obtenu l'assentiment national: l'établissement à Malines d'un parlement sédentaire avec des attributions supérieures à celles de tous les autres corps de justice; la centralisation, dans la même ville, des chambres des comptes, de la chambre du trésor et de la chambre des généraux des aides (2), avaient été vus avec inquiétude, avec déplaisir, par les états et les magistrats des villes, qui y trouvaient une tendance à accroître les prérogatives de la souveraineté, au détriment des libertés publiques. Tous les ordres de l'État étaient mécontents, tous supportaient impatiemment le joug: le Duc avait pu s'en convaincre, lorsque, ayant fait convoquer les états généraux à Gand, au mois d'avril 1476, pour obtenir qu'un secours de mille chevaux lui fût envoyé, avec la princesse sa fille, en Suisse, où il se trouvait alors, cette demande avait été accueillie par un refus formel (3)!

Entre tous les peuples des Pays-Bas, il n'en était point que le Duc eût plus froissés dans leurs droits et plus blessés dans leur susceptibilité nationale, que ceux de la Flandre. Ce discours qu'il leur avait tenu à Middelbourg en 1470 (4), et dans lequel il leur reprochait de n'avoir jamais rien accordé qu'à regret à son père et à lui, de persévérer toujours dans leurs mauvaises volontés; cette apostrophe brutale: « Et entre vous, Flamengs, avecq vous dures testes, avez » toujours contempné ou hay vostre prince, car, quand ilz » n'estoient point bien puissants, vous les contempnastes, » et quand ils estoient puissants, et que vous ne leur po» voyés rien faire, vous les baystes; *j'ayme mieux que* » *vous me hayés que contempnez;* » cette allocution adressée à leurs députés à Bruges, en 1475, au retour du siége de Nuys (5), où il les accusait d'ingratitude et de lâcheté, les menaçait de les gouverner dorénavant non plus comme un père, mais comme leur seigneur souverain; où il leur disait qu'il demeurerait prince tant qu'à Dieu plairait, et malgré la barbe de tous ceux à qui cela déplaisait; où il traitait les députés des villes principales de *mangeurs des bonnes villes;* ce refus de recevoir leur justification, accompagné du propos que, si ses sujets de Flandre croyaient être eux-mêmes seigneurs du pays, ou ses compagnons, ils s'abusaient fort, et qu'il leur apprendrait bien le contraire, etc., etc.: c'étaient là de trop sanglantes injures, pour qu'elles ne déposassent pas, dans le cœur d'un peuple fier, des semences de haine et de vengeance. Les Gantois avaient en outre des motifs particuliers d'animosité contre le Duc, à cause du châtiment qu'il leur avait infligé en 1469, pour les punir de la violence qu'ils lui avaient faite à sa joyeuse entrée dans leur ville; ne se contentant pas alors d'exiger d'eux qu'ils lui rendissent les lettres qu'ils l'avaient forcé, dix-huit mois auparavant, de leur délivrer, et qu'ils vinssent lui demander pardon, mais les dépouillant encore d'un de leurs priviléges auxquels ils attachaient le plus de prix, celui qui concernait le renouvellement de la magistrature, et introduisant, dans le code de leurs lois, pour les cas de sédition et d'émeute, la peine de la confiscation des biens, dont ils avaient horreur (6).

Certes, il ne fallait pas être doué d'une merveilleuse sagacité pour prévoir que, si le duc Charles venait à périr au milieu d'une de ses guerres, une réaction aurait lieu dans le pays...... Mais n'anticipons pas sur les événements.

Lorsque les premières nouvelles de la déroute de Nancy parvinrent aux Pays-Bas, des rumeurs diverses se répandirent parmi le peuple sur le sort du Duc. L'opinion la plus générale était qu'il avait échappé au fer des Lorrains. A Mons, on le disait réfugié dans un château sur la Moselle (7), et, chose assez singulière, la même version circulait à Maestricht (8). Même après que l'on eut appris, à n'en pouvoir douter, qu'il avait péri dans la bataille, il y eut encore bien des gens qui ne voulurent pas y croire: » Il » estoit, dit son historiographe, tant redoublé, tant bien

(1) Voy. ci-dessus, p. 498, note 6.

(2) *Notice historique sur la chambre des comptes*, dans le 1er vol. de l'*Inventaire* imprimé des archives du royaume, page 13.

(3) Voy. ci-dessus, p. 527, note 1.

(4) Voyez ma *Collection de Documents inédits, etc.*, tome I, p. 216-225.

(5) Voy. ci-dessus, p. 498, note 4.

(6) Voy. ci-dessus, p. 326, note 1.

(7) On lit, dans le troisième registre du conseil de ville de Mons, à la date du 15 janvier 1476 (v. st.), que des mesures furent prises pour la garde de la ville, « veu le temps disposé » à la gherre, et que nostre très redoubté seigneur et prince, » à la journée que eulwe avoit le dimence du jour saint des » Roix darrain passet, devant Nascey, où il tenoit siége atout » ses gens de gherre, avoit eu la perte, et ses gens aulcuns » mors, aultres prisonniers, et le sourplus s'est sauvez le mieulx » qu'ils avoient peu, et *nostre dit seigneur s'estoit sauvez ou* » *chasteau sur Mozelle*, comme on entendoit, sans le savoir à » la vérité. »

(8) On trouve, dans le compte rendu par Benoît de Pardieu, receveur général de Maestricht et des pays d'outre-Meuse, pour une année commençant au 1er octobre 1476, et finissant au 30 septembre 1477 (aux Archives du Royaume), que le conseil du Duc à Maestricht envoya un exprès au seigneur d'Humbercourt, qui était à Ruremonde, pour l'informer que le Duc avait perdu la bataille contre le duc de Lorraine, *ende dat die selve myn genedich heer in syne persone geyne nool en hadde, ende was vertrocken met sommige van hure armeyen opt castel van Mezele.*

» servi, et tant aimé des Bourguignons, Picards et Hannuyers, que, quelque certification, enseigne ou apparition qui fusist trouvée sur son corps, croire ne povoient » qu'il fust mort, ains le soustenoient estre en vie; et, en » coulourant leur folle crédence, ils acceptoient et vendoient les uns aux aultres, joyaux, vaisselles et chevaulx » plus trois fois qu'ils ne valoient, à condition de payer à » sa revenue, lorsqu'il seroit entré en ses pays (1). » Le manuscrit de Vande Létuwe, conservé dans les archives d'Ypres, nous apprend aussi « qu'il circulait dans le pays » tant de doutes sur la mort du duc Charles, que, pendant » nombre d'années, au moins dix ans ou plus, on vendait » plusieurs biens sous la condition de son retour, ce qui » était étonnant pour beaucoup de monde, et fit douter de » sadite mort (2). » Je ne pense pas, au reste, comme Molinet, que c'était l'amour, je pense plutôt, avec un historien de notre époque, que c'était la crainte, qui faisait croire aux sujets du duc de Bourgogne qu'il était encore vivant; on tremblait des vengeances terribles qu'il ne tarderait pas à exercer sur ceux qui se seraient trop hâtés d'ajouter foi à sa mort (3).

La duchesse Marguerite d'York, épouse de Charles le Téméraire, et la princesse Marie, sa fille, n'avaient pas des avis plus certains que le public de ce qu'il était devenu; elles écrivaient encore, à la date du 15 janvier, à la chambre des comptes de Malines, « que, par plusieurs nouvelles que elles avoient de divers côtés, » elles entendoient et esperoient que, grâce à Dieu, il » estoit en vie et santé, et qu'il estoit plus apparent qu'il » fust hors des mains de ses ennemis, en lieu sûr, qu'autrement (4). »

Ces deux princesses se tenaient à Gand. La jeune duchesse n'avait presque jamais quitté cette ville, dont les habitants se regardaient comme ses tuteurs, tant, dit un historien, ils en faisaient curieuse garde, et il était difficile de la tirer hors de leurs mains (5). Le Duc, en partant pour sa funeste expédition de Suisse, avait confié la direction principale des affaires du gouvernement à Adolphe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestein, nommé son lieutenant général, et à Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne. Ces ministres n'étaient point à Gand; le seigneur d'Humbercourt était dans son gouvernement des pays d'outre-Meuse.

Ce fut vers le 20 janvier, que la duchesse Marie, ou, comme on l'appelait, mademoiselle de Bourgogne, fut informée d'une manière positive de la mort de son père. Elle s'empressa de mander les princes de son sang, le seigneur de Ravestein, le chancelier Hugonet, le seigneur d'Humbercourt et tous les principaux ministres. Avant même d'avoir reçu la nouvelle du désastre de Nancy, elle avait, d'accord avec sa mère, convoqué les états généraux pour le 3 février; elle donna de nouveaux ordres afin qu'ils se rendissent immédiatement auprès d'elle (6); elle écrivit aux bonnes villes que son intention était d'alléger les charges que le pays avait eu à supporter sous le règne de son père, et de les traiter dorénavant avec la plus grande douceur et la meilleure justice et police qu'elle pourrait (7); elle envoya aux habitants de Tournay un message, pour leur faire savoir qu'elle voulait entretenir entre eux et ses sujets amour et communication, et requérir d'eux le semblable (8); elle fit partir pour la Bourgogne Simon de Cleron, muni d'instructions qui avaient pour objet de prévenir la défection de cette province (9); elle dépêcha en Artois et dans le Boulonnais messire Guy de Rochefort, son conseiller et chambellan, et Me Guy Perrot, son secrétaire, chargés de l'y faire reconnaître comme princesse et comtesse (10); enfin elle envoya Jacques de Tainteville et Me Thibaut Barradot, son secrétaire, à Louis XI, avec la mission de le supplier de cesser les hostilités qu'il avait commencées contre ses États, et de lui accorder un délai, pendant lequel elle prendrait connaissance des prétentions qu'il formait, pour y satisfaire, si elles étaient raisonnables (11).

Dans les premiers jours de février, des députés des états de Brabant, de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Namur se trouvèrent réunis à Gand. La Duchesse leur remontra l'imminence des dangers qui menaçaient le pays : l'Artois était envahi par Louis XI, le Hainaut était exposé à la même agression; elle réclama d'eux des secours prompts et efficaces. Les états promirent de lui être bons et loyaux sujets, et de l'aider contre ses ennemis (12); ils écrivirent aux villes de Valenciennes, de Bouchain, du Quesnoy et de Saint-Ghislain, pour les engager à fermer l'oreille aux propositions des Français, et les assurer qu'elles seraient secourues (13); ils résolurent de lever une armée de cent mille hommes, et que provisoirement le pays de Brabant fournirait 8,000 combattants; la Flandre, y compris Lille, Douai, Orchies et Malines, 12,000; la Hollande et la Zélande 6,000; le Hainaut, 3,000; l'Artois et le Boulonnais, 4,000; Namur, 1,000; ils conférèrent le commandement en chef de cette armée à M. de Ravestein; ils voulurent que chaque province se pourvût d'artillerie et de munitions de guerre, qu'elle se mît en mesure de satisfaire elle-même à la solde de ses gens d'armes; ils donnèrent des garanties

(1) Jean Molinet, dans la *Collection* de M. Buchon, t. XLIII, p. 237.

(2) Item, *zulken twyfel liep int land van der doot van den hertoghe Karels, als dat men veile goeds vercochte op zyn wedercommen zeer langhe tyden ende jaren daer naer, emmer wel X jaer of meer : twelke menighe meinschen deide verwonden ende twyfelen van zyne voorseide doot.*

(3) Sismonde de Sismondi, *Histoire des Français*, tome X, p. 152, édit. de la Société Typographique Belge.

(4) Cette lettre a été insérée par M. Le Glay dans ses *Analectes historiques*, recueil qui renferme des documents du plus haut intérêt, éclaircis par une critique savante et judicieuse.

(5) Molinet, p. 58, t. XLIV de la *Collection* de M. Buchon.

Dans le discours que le Duc adressa aux députés de Gand, lorsque, le 15 janvier 1469, ils vinrent lui faire réparation, il se plaignit, entre autres, de ce que, « quand il faisoit quérir sa » très-noble fille devers lui à Bruxelles, à peine icelle on povoit ravoir. (Voyez mes *Documents inédits*, t. I, p. 208.)

(6) Compte du grand bailliage de Hainaut, du 1er octobre 1476 au 30 septembre 1477, aux archives de Lille.

(7) Lettre du 24 janvier 1476 (v. st.), aux échevins et habitants de Mons, conservée en original dans les archives de cette ville.

(8) Registre des consaux de Tournay, de 1472 à 1477, résolution du 28 janvier 1476 (v. st.).

(9) *Histoire de Bourgogne*, par les Bénédictins, t. IV, p. 474, et Preuves, CCCLXV.

(10) Manuscrit d'Ypres.—Compte de Nicolas le Prevost, receveur général des finances, du 1er septembre au 31 décembre 1477, aux archives de Lille.

(11) Manuscrit d'Ypres.

(12) Troisième registre du conseil de ville de Mons, séance du 16 février 1476 (v. st.).—Compte du grand bailliage de Hainaut, du 1er octobre 1476 au 30 septembre 1477.

(13) Compte du grand bailliage ci-dessus cité.

aux familles de ceux qui périraient ou seraient faits prisonniers dans la guerre, etc. (1).

Ce ne fut pas, comme le remarque Olivier de la Marche (2), sans le payer par de bien grandes concessions, que mademoiselle de Bourgogne obtint des états le concours qu'elle leur avait demandé. Ils lui firent signer un privilége général pour tous les Pays-Bas (3), chose qui ne s'était jamais vue avant elle, et qui ne se renouvela sous aucun de ses successeurs. Cette charte ne prononçait pas seulement l'annulation de tout ce qui avait été fait ou pourrait l'être dans la suite, en contravention aux libertés, droits et coutumes du pays, la révocation des ordonnances relatives au service des tenants fiefs, l'abolition du parlement et des autres consistoires établis à Malines, etc., etc.; elle contenait encore ces deux dispositions capitales qui conféraient aux états des droits dont ils n'avaient point joui jusqu'alors : l'une, que la Duchesse et ses successeurs ne pourraient entreprendre de guerre, agressive ou défensive, qu'au préalable ils n'en eussent écrit aux états et obtenu leur consentement; l'autre, que les états de toutes les provinces, pour les affaires concernant le pays en général, et les états particuliers de chacune d'elles pour les affaires qui la regardaient, pourraient se convoquer et s'assembler là où et toutes et quantes fois il leur plairait, sans être tenus de s'y faire autoriser par la Duchesse et ses successeurs. Il ne faut voir, dans des dispositions de cette nature, que les effets d'une réaction inévitable contre le régime despotique et violent qui avait pesé sur le pays du vivant du duc Charles. Ce prince, par ses guerres continuelles, avait causé des dommages inestimables à ses peuples; les états voulurent en prévenir le retour, en stipulant qu'à l'avenir aucune guerre n'aurait lieu contre leur gré. Il n'avait eu nul égard aux remontrances des mandataires de la nation; ils se firent octroyer la liberté de se réunir en particulier et en général, afin d'être en mesure de se concerter, le cas échéant, sur les dispositions à faire pour la défense de leurs intérêts et le maintien de leurs droits.

Le privilége général fut suivi de priviléges spéciaux pour les états particuliers et les villes. Tous obtinrent les points qu'ils voulurent avoir; les chartes furent rédigées sur les minutes qu'ils présentèrent eux-mêmes. La ville de Gand, entre autres, fut réintégrée dans toutes les prérogatives, autorités et coutumes que lui avaient enlevées le traité de Gavre et les actes subséquents émanés soit de Philippe le Bon, soit du duc Charles (4).

On sait que Maximilien ne voulut pas reconnaître plusieurs de ces concessions, mais seulement les priviléges qui étaient en vigueur lors de la mort du duc Philippe, et ce fut en partie la cause des guerres qui agitèrent son règne. Je me souviens d'avoir vu, il y a quelques années, dans un de nos dépôts d'archives (je ne saurais dire lequel, car la note que j'ai tenue de ce fait important s'est égarée), que le duc d'Autriche, quelque temps après son avénement, ouvrit une enquête, où il fut établi que mademoiselle de Bourgogne avait été forcée de souscrire à tout ce qu'on avait désiré d'elle (5). La chose est plus que vraisemblable; elle a pour garant d'ailleurs l'autorité d'Olivier de La March (6). Comment cette jeune princesse, attaquée par un ennemi puissant, et privée de tout appui, eût-elle pu, sans compromettre sa couronne même, se refuser aux demandes qu'on lui adressait? Lorsque Maximilien, au mois de juillet 1485, s'étant rendu maître d'une sédition qui venait d'éclater à Gand en sa présence, accorda aux Gantois des lettres de rémission et de grâce, il y stipula la cassation des octrois et priviléges qu'ils avaient obtenus de la duchesse Marie et du duc Philippe, son fils, se servant du motif que les uns l'avaient été par force, *om dieswille dat de zommighe van dien vercregen zyn geweest crachtelic ende by impressy*, et les autres subrepticement (7).

Reprenons la suite des événements.

Nous avons dit que Marie de Bourgogne, aussitôt qu'elle fut assurée de la mort de son père, avait dépêché un de ses conseillers et un de ses secrétaires à Louis XI; ces envoyés furent bientôt suivis d'une ambassade solennelle.

Selon Molinet (8), l'ambassade était composée du chancelier Hugonet, de l'évêque de Tournay, du seigneur d'Humbercourt et du seigneur de la Gruthuse; Commines désigne les mêmes personnages, à l'exception de l'évêque de Tournay; il y ajoute le seigneur de la Vere et plusieurs autres, tant nobles que gens d'Église et des bonnes villes (9). Wielant nomme, comme ayant fait partie de l'ambassade, l'évêque de Tournay, l'évêque d'Arras, le chancelier Hugonet, les seigneurs de la Gruthuse, de la Vere et d'Humbercourt, et des députés du pays de Flandre (10).

(1) Cette résolution des états généraux se trouve dans un recueil de pièces qui existe aux archives du royaume.

(2) Page 92 de l'édition de 1616.

(3) Un original de ce privilége, qui porte la date du 11 février 1476 (v. st.), et qui est conçu en flamand, existe dans les archives de la ville de Mons; il y en a beaucoup de copies. Il a été imprimé à Gand, en 1787, avec plusieurs autres chartes tirées des archives de cette ville.

(4) Le privilége de la Flandre est, comme le privilége général, daté du 11 février 1476 (v. st.) : il a été imprimé à Gand, en 1787, dans le recueil dont j'ai parlé plus haut; celui de Gand, daté du 30 janvier, est transcrit dans les registres de la ville.

Le privilége des pays de Hollande et de Zélande porte la date du 14 mars 1476 (v. st.). On le trouve, ainsi que les priviléges particuliers accordés, pendant le même mois, aux villes de Delft, de Haerlem, d'Amsterdam, de Leyde, de la Briele, de Gouda, de Schiedam, dans un registre dit *de l'audience*, conservé aux archives de Lille, et marqué C, n° 279.

A la même époque appartient le privilége de la ville et seigneurie de Malines, dont l'original se conserve dans les archives de cette ville.

Les priviléges octroyés aux états, aux prélats et aux villes de Brabant, sont datés du mois de mai 1477; ils sont transcrits dans un cartulaire que possèdent les Archives du Royaume, et que l'inventaire imprimé renseigne sous le n° 20.

Les archives de la ville de Namur renferment le privilége accordé à ce pays; il est daté aussi du mois de mai 1477.

(5) J'ai retrouvé depuis ma note. La pièce citée est mentionnée dans l'inventaire des titres que le procureur général de Charles-Quint produisit en 1540 contre les Gantois; elle y est indiquée en ces termes : « Copie autentique de certaine enquête faite, en l'an 1491, à la requête du procureur général, » sur les forces, violences et impressions inférées par lesdits » de Gand et autres des états des pays de par deçà, à feue dame » Marie, pour obtenir le prétendu privilége et autres telz que » bon leur sambla, disant lors qu'ils n'y vouloient avoir changé » un *a* pour un *b*. »

(6) Page 92 de l'édition de 1616.

(7) Ces lettres de Maximilien sont aux archives de la ville de Gand; on les trouve aussi transcrites dans un registre aux chartes marqué C, n° 281, aux archives de Lille.

(8) *Chroniques de Jean Molinet*, chap. XLV, tome XLIV, p. 58, de l'édition de M. Buchon.

(9) Liv. V, chap. XV, tome I, page 309, de l'édition de Lenglet du Fresnoy.

(10) *Antiquités de Flandre*, MS.

J'avais désiré pouvoir donner quelques détails, puisés à des sources officielles, sur les négociations qui eurent lieu entre ces ambassadeurs et Louis XI. Je me suis rendu exprès à Lille, plein de l'espoir d'y trouver, au moins en partie, les renseignements dont j'avais besoin : mon attente a été déçue. Les recherches que j'ai faites dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, avec l'assistance toujours bienveillante de notre honorable confrère M. Le Glay, sont restées absolument sans résultat : dans les commissions, dans les instructions, dans les correspondances, pas la moindre pièce qui ait rapport aux affaires diplomatiques de cette époque. Les comptes généraux des dépenses devaient renfermer des indications précises sur les noms des personnages qui furent adjoints au chancelier Hugonet et au seigneur d'Humbercourt, sur l'époque du départ des ambassadeurs et celle de leur retour à Gand; ces comptes manquent. Ils auront probablement été détruits, comme tant d'autres documents précieux, sous le régime de la terreur (1).

Dans le cours de mes travaux à la bibliothèque du roi, à Paris, l'année dernière, il ne m'était tombé sous les yeux aucune pièce qui jetât des lumières sur l'événement qui nous occupe ici; j'ai écrit à l'un des employés de cet établissement, afin qu'il voulût y faire de nouvelles recherches, spécialement dans les correspondances de Louis XI, qui y sont fort volumineuses : ces recherches n'ont pas eu plus de succès que les miennes propres.

Les seules circonstances authentiques que j'aie pu recueillir sur les négociations de Péronne, ce sont les comptes de la ville de Bruges qui me les fournissent; on y voit que la Flandre fut représentée par plusieurs députés dans l'ambassade qu'envoya la Duchesse; que les ambassadeurs partirent au commencement de février, et qu'ils furent de retour vers la fin du mois (2).

Ce qui est certain toutefois, c'est que ces négociateurs échouèrent auprès de Louis XI dans l'objet essentiel de leur mission, qui était de faire reconnaître par ce prince les droits de Marie de Bourgogne, et d'obtenir de lui l'observation des trêves qu'il avait signées avec le feu Duc. Le roi ne voulut condescendre à aucune surséance de guerre, à moins qu'il n'eût en ses mains la cité d'Arras comme son propre, et le comté de Boulogne au profit et conservation de qui y aurait droit; il demanda aussi qu'il lui fût fait ouverture des villes et places du comté d'Artois; cependant, au cas que mademoiselle de Bourgogne et ses pays voulussent lui faire tant d'honneur que de prendre en mariage le dauphin, il était prêt à renoncer à toutes ses prétentions, et de plus, disait-il, à leur donner du sien (3).

Les états généraux, lorsqu'ils eurent eu connaissance de ce qui avait été traité à Péronne, résolurent, du consentement de la Duchesse, d'envoyer eux-mêmes une ambassade à Louis XI (4) : le manuscrit d'Ypres nous a conservé les instructions qu'ils lui donnèrent (5).

Après y avoir rappelé le résultat de la négociation précédente, tel que je viens de l'énoncer, ils chargeaient leurs ambassadeurs d'abord de remercier le roi de la manière honorable dont il avait accueilli ceux qui lui avaient été envoyés, du *délai par eux obtenu*, et de l'affection qu'il disait porter à mademoiselle de Bourgogne et à ses pays. Ces compliments faits, les ambassadeurs devaient prier le roi de suspendre tous exploits de guerre, et de retirer ses gens d'armes des lieux qui appartenaient à la Duchesse, au moins pour un certain temps. Ils lui déclareraient, afin de l'y engager, que, si des nouveautés et attentats avaient été faits contre lui par les gouverneurs du feu Duc, ceux-ci étaient à présent destitués, et qu'un nouveau conseil avait été ordonné par mademoiselle de Bourgogne; qu'ils étaient très-dolents des guerres que le feu Duc avait entreprises à l'encontre de la couronne; qu'il les avait entreprises contre leur gré, à leur grande charge, et sans égard aux droits et coutumes du pays; que, pour prouver leur amour au roi, ils avaient aboli le parlement de Malines, dont l'institution portait atteinte à sa souveraineté. Quant au mariage proposé entre le dauphin et mademoiselle de Bourgogne, les ambassadeurs lui représenteraient qu'il était nécessaire que chacun des pays eût le temps d'en délibérer, attendu que le rapport qui avait été fait l'avait été à leurs députés seulement; que ceux-ci n'avaient pouvoir de traiter de si grande matière, dont il n'avait jamais été parlé jusqu'alors; que même, à l'heure dudit rapport, les députés de plusieurs pays n'étaient point arrivés; que, si le roi voulait accorder ce délai, les députés pourraient aller demander à leurs principaux leurs intentions sur la matière dudit mariage; qu'ensuite ils en délibéreraient, en ayant égard aux avantages que les pays retireraient de sa conclusion, et aux inconvénients auxquels ils seraient exposés, s'ils le rejetaient. Finalement, ils tâcheraint de persuader au roi qu'un arrangement et la cessation des voies de fait seraient les meilleurs moyens de disposer la nation à se montrer favorable au traité de mariage qu'il désirait.

Les états généraux avaient espéré gagner du temps par cette ouverture; mais Louis XI était trop clairvoyant, pour y voir autre chose qu'un refus déguisé de souscrire à ses demandes. Il laissa sans réponse les propositions des ambassadeurs, et fit avancer son armée (6). La guerre entre les deux pays fut dès lors inévitable.

Me voici arrivé aux faits qui sont le sujet principal de cette note.

Avant d'en présenter le récit, je suis obligé de faire quelques observations.

On a opposé à la relation de Philippe de Comines, relation que n'infirment, en aucun point, qu'on veuille bien le remarquer, ni Olivier de la Marche (7), ni Jean

(1) Voy. l'intéressante *Notice sur les archives du département du Nord*, par M. Le Glay. Lille, Daniel, 1839, in-8o de 73 pages.

(2) Item, IIIJ *in sporcle, zo trac de burchmestre van den courpse, Joos Van Haelwin, midsghaders zekere andere ghedeputeirde van deser lande van Vlaenderen, te Pierone, by den conync van Vranckrycke doe daer wesende, omme met hem te communiquierne van grooten ende zwaren zaken der welvaert van desen voorseide lande anghaende, ende was ute XXI daghen, etc.* Compte de la ville de Bruges, de 1477, aux Archives du Royaume.

(3) Voy. les instructions des ambassadeurs envoyés par les états généraux au roi, dans le Bulletin de la séance de l'Académie du 3 août 1839, page 237.

(4) J'ai donné les noms des personnages qui composèrent cette ambassade, Bulletin et page cités.

(5) Bulletin et page cités.

(6) Wielant, *Antiquités de Flandre*, MS.

(7) Je ne comprends pas comment mon savant confrère, M. le chanoine De Smet, a pu trouver, dans la manière dont s'exprime Olivier de la Marche, des motifs de révoquer en doute une partie du récit de Comines. Voici les termes dont se sert le seigneur de la Marche : « En ce temps, les Gantois tenoyent » prisonniers messire Guillaume Hugonet, chancelier, et le sei-

Molinet, historiens contemporains comme le seigneur d'Argenton, on lui a opposé, dis-je, trois chroniques inédites qui se conservent aux archives provinciales à Gand : mais on a négligé de faire connaître à l'Académie que la première de ces chroniques, le *Bouck van memorien der stadt Ghendt*, a été écrite vers 1554, ainsi plus de trois quarts de siècle après les événements; que la deuxième, la *Geschrevene Chronyke van Ghendt*, qui n'est qu'une répétition amplifiée de la première, l'a été en 1572 (1); que la dernière enfin, l'*Aloude vlaemsche dag Chronyke*, appartient vraisemblablement à la même époque. Or, je le demande, de pareils documents sont-ils d'une grande valeur historique? peuvent-ils être invoqués comme des autorités contre des écrivains tels que Comines, la Marche et Molinet? Le témoignage des chroniqueurs n'est vraiment imposant, que lorsqu'ils racontent les choses qui se sont passées de leur temps, et qu'ils ont été en position de les bien connaître.

Un de nos confrères, M. Schayes, possède aussi une chronique sur la Flandre, et particulièrement sur la ville de Gand, au XIVe et au XVe siècle (2), et celle-ci est plus ancienne que celles que l'on a citées; selon M. Schayes, son auteur aurait été témoin des événements qu'il rapporte de 1468 à 1504 : il devait être natif ou bourgeois de Gand, et un homme indépendant et n'écrivant sous l'influence d'aucun parti. Eh bien! voici les termes dans lesquels ce chroniqueur rend compte du supplice des deux ministres de Marie de Bourgogne; je les recommande à l'attention de l'Académie :

« Item, après la mort du duc Charles, les communes se » soulevèrent contre les magistrats et régents, les accusant » de corruption et d'autres crimes, les mirent en prison et » les traitèrent sans miséricorde.

» Item, la Flandre et les autres pays du duc Charles » échurent à mademoiselle Marie, sa fille unique, qui sé» journa à Gand après la mort de son père. Auprès d'elle » se rendirent, pour maintenir le pays en paix et en con» corde, messire Louis de Bourbon, évêque de Liége, son » oncle, et ses neveux, le duc Jean de Clèves et messire » Adolphe, son frère, seigneur de Ravestein. Et alors les » tisserands et autres de la commune de Gand firent déca» piter d'une manière arbitraire (*met gheweldt*), le jeudi » saint de l'an 1476 avant Pâques, le chancelier de Bour» gogne, qui était un homme très-sage, juste et débon» naire (*die een zeer wys, rechveerdich ende goeder» tiere man was*), le seigneur d'Humbercourt, qui était » un seigneur sage (*een wys heere*), messire Jean Van » Melle, et plusieurs autres de la ville de Gand qui avaient » eu la direction des affaires, et ils le firent contre la vo» lonté de la princesse (*jeghen den wille van de prin» cesse*) et de tous les seigneurs et aussi du conseil de la » ville, nonobstant qu'ils demandassent, avec les plus » vives instances, d'ester en justice (*te rechte te staene*), » et d'y repondre à ce dont on les chargeait. »

Rappelons encore ce qu'on lit là-dessus dans l'ouvrage inédit de Wielant sur les *Antiquités de Flandre* (3) :

» En l'an mil CCCCLXXVI, au mois de janvier, y est-il » dit, brief après que les nouvelles feusrent venues de la » desconfiture de monsieur le duc Charles devant Nancy, » les estatz de tous les pays se assemblèrent à Gand devers » madame Marie.

» Et prestement ceux de Gand, *querrant occasion*, » feisrent renouveler la loi et les grands doyens, et tran» cher les testes à Pierre Hueribloc, Me Pierre Boudins, » Me Philippe Sersanders, Roelant Van Wedergraete et » aultres gens de bien qui avoyent gouverné du temps de » monsieur le duc Charles.

» Et, ce fait, se misrent en armes sur le marché, à » bannières déployez, à l'instigation et par practique » d'aulcuns de la court, comme l'on disoit, et feisrent » trancher la teste à messire Guillaume Hughonnet, chan» celier, et à messire Guy, seigneur de Humbercourt, » chevalier de l'ordre.

» Et, après que madame leur eust accordé tout ce qu'ilz » demandoient, et mesmement la révocation de la paix de » Gavre et St-Liévens-feste, avec confirmation de leurs pri» viléges, coustumez et usages, ilz se départirent. »

On voit que, si Philippe de Comines a contre lui trois chroniques inédites du XVIe siècle, ou plutôt la chronique de 1554, répétée avec amplification par deux autres écrivains, il a pour lui, indépendamment de la Marche et de Molinet, deux chroniques contemporaines, dont l'une, celle de Wielant, a toujours été citée pour son exactitude, et a ici d'autant plus de poids, que son auteur était gantois, et qu'il se trouvait certainement sur les lieux.

Ce n'est pourtant pas à Comines, quelque confiance que je place dans sa véracité (4), que j'emprunterai le récit des troubles de Gand; je m'appuierai sur des témoignages

» gneur d'Humbercourt, et *quelque requeste ou prière que leur » sceust faire madicte dame pour eux*, combien qu'elle fust » leur princesse, ils firent iceux deux mourir, et les décapi» tèrent sur le marché de Gand... » Ce passage appartient au chapitre IX. Dans son introduction, la Marche, parlant du même événement, dit : « Quand cette grande et noble duchesse cuida » avoir secours et aide de ses sujets de Brabant et de Flandres, » chacune ville voulut avoir priviléges vieux et nouveaux, et, » en lieu de guerroyer les ennemis de leur princesse, *ils luy » prirent ses officiers et serviteurs, et plusieurs en firent piteu» sement mourir*, et *par force* eurent d'elle pardon et privi» léges tels qu'ils les voulurent avoir... » Non-seulement je ne saurais voir, dans ces deux passages, rien qui contredise le récit de Comines, mais j'y vois la confirmation implicite des faits rapportés par le sire d'Argenton.

(1) Voy. la notice de M. de Saint-Genois sur les manuscrits historiques qui appartiennent au dépôt des archives de la Flandre-Orientale à Gand, dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, tom. V, pag. 329-350.

(2) Cette chronique est celle dont M. Schayes a annoncé la prochaine publication.

(3) MS. de la bibliothèque de Bourgogne, no 6025.

(4) On a observé que la conduite de Philippe de Comines envers le duc de Bourgogne, son seigneur naturel, la part qu'il prit dans les manœuvres employées par Louis XI pour dépouiller la princesse Marie de son héritage, l'animosité qu'il montre contre les Gantois, devaient être des motifs de se défier de son témoignage; cependant on a dit aussi qu'il était généralement reconnu pour un *écrivain de bonne foi*. Certes, ce n'est pas un historien complaisant, que celui qui, racontant une conversation dans laquelle Louis XI lui fit part de ses projets sur les Pays-Bas, après la mort de Charles le Téméraire, ajoute : « Quant » au monde, y avoit grande apparence en ce que ledit seigneur » disoit, *mais, quant à la conscience, me sembloit le con» traire.* » Ce n'est pas un écrivain servile, que celui qui, toujours à la même occasion, s'exprime en ces termes : « Les » chroniqueurs n'escrivent communément que les choses qui » sont à la louange de ceux de qui ils parlent, et laissent plu» sieurs choses, ou ne les sçavent pas aucune fois à la vérité; » mais, quant à moi, *je me delibère de ne parler de chose qui » ne soit vraye*, et que je n'aye veue ou sceue de si grands » personnages qu'ils sont dignes de croire, *sans avoir regard » aux louanges* : car il est bon à penser qu'il n'est nul prince » si sage, qu'il ne faille bien aucunes fois, et bien souvent s'il

dont l'autorité est plus respectable encore, sur des documents authentiques. Ces documents, l'Académie les connaît déjà pour la plupart; elle a pu juger de leur importance (1). On a voulu atténuer la valeur du manuscrit d'Ypres, en disant que, écrit loin du théâtre des événements, il était de plus hostile aux Gantois; il est facile de répondre à cela. La commune d'Ypres avait à Gand ses députés, qui lui rendaient compte de tout ce qui s'y passait: Vande Létuwe, compilateur du manuscrit, eut connaissance, comme M. Lambin nous l'apprend, de ces relations; il ne pouvait donc manquer d'être bien informé. Loin d'être hostiles aux Gantois, les gens d'Ypres étaient animés du même esprit qu'eux, et la preuve, c'est qu'ils eurent comme eux leurs émeutes, sans toutefois les rendre aussi sanglantes.

Ceci posé, venons au narré des faits.

Peu de temps après que l'on eut reçu à Gand la nouvelle certaine de la mort du duc Charles, les gens des métiers se soulevèrent, et voulurent savoir quels étaient ceux qui, en 1468, avaient conçu et rédigé le *calfvel,* c'est-à-dire ces fameuses lettres du 2 janvier, par lesquelles les Gantois faisaient le sacrifice de leurs plus précieux priviléges. A la suite de diverses communications tenues entre eux et leurs doyens, il fut trouvé que Roland de Wedergraete, Philippe Sersanders et Olivier de Grave, échevins à cette époque, étaient les auteurs principaux desdites lettres; on les arrêta et emprisonna. On arrêta encore, dans le même temps, Pierre Hueribloc, conseiller du conseil en Flandre, maître Pierre Boudins, qui était aveugle depuis longues années, et Jean Van Poucke (2).

Me Barthélemi Trotin, garde des chartes de Flandre, qui, sous le duc Charles, avait été revêtu de plusieurs charges importantes, fut mis en état d'arrestation avec les six personnes ci-dessus nommées; mais on le relâcha, parce que la commune disait que, n'étant pas bourgeois de Gand, les échevins ne pouvaient le soumettre à leur juridiction. Le peuple changea toutefois d'avis le même jour, et on le rechercha alors avec le plus grand soin; heureusement qu'il avait profité de ses premiers moments de liberté pour se retirer en lieu sûr; il eût sans cela infailliblement partagé le sort des autres prisonniers (3).

Le 15 février 1477, on cassa, dans la salle de la Collace, la paix de Gavre, l'accord que les Gantois avaient conclu, à cette occasion, avec le duc Philippe, et les lettres du 2 janvier 1468 (v. st.).

Le 16, la duchesse Marie prêta serment comme comtesse de Flandre, et donna à la ville de Gand le droit sur les châtellenies, l'*indagynge,* et plusieurs autres beaux priviléges (4).

Le 18, la loi de Gand fut renouvelée, conformément aux coutumes auxquelles la commune avait été forcée de renoncer sous les deux règnes précédents: des vingt-six échevins, six furent par conséquent tirés du membre des bourgeois, dix du membre des métiers, et dix du membre des tisserands (5).

Le magistrat ne se pressait pas de faire le procès aux prisonniers; il voulait sans doute laisser passer les premiers moments de l'effervescence populaire, dans l'espoir de les sauver du péril qui les menaçait. Mais ceux qui dirigeaient le peuple avaient des vues bien différentes: ils excitèrent les gens des métiers à prendre les armes, à se rassembler dans les maisons de leurs métiers respectifs, et à interdire la cloche de travail (*werke-cloke*), en déclarant hautement qu'ils ne désempareraient point de là, jusqu'à ce que justice eût été faite des coupables (6).

Quelques jours après, les six prisonniers furent condamnés à mort: Hueriblock fut décapité le 13 mars, Bauwins ou Boudins le 14, Van Poucke le 15, de Wedergraete, Sersanders et de Grave le 18: tous furent exécutés sur un échafaud dressé devant le château des comtes, sur la place Sainte-Pharaïlde (7). Le registre de la Collace donne pour motifs à la condamnation des trois premiers, qu'ils avaient fait certaines lettres d'accord sans le su du prince, c'est-à-dire, d'après le *Journal du tumulte,* qu'ils avaient vendu des rentes à la charge de la commune, et obligé celle-ci. Les trois autres furent condamnés, pour le mauvais gouvernement qu'ils avaient tenu dans la ville durant plusieurs années.

On a fait trop peu d'attention, jusqu'ici, à ces sentences, rigoureuses jusqu'à l'iniquité, portées contre d'anciens magistrats que Wielant dépeint comme des *gens de bien*, et dont Comines dit « qu'il y en avait aucuns qui, » de son temps, et luy présent, avaient aidé à desmouvoir » le duc Charles, lequel vouloit destruire grande partie de » la ville de Gand (8). » Le grief le plus fort qu'on alléguât contre eux était d'avoir rédigé ou fait rédiger les lettres du 2 janvier 1468 (v. st.), et d'avoir mis en œuvre toute sorte de moyens pour les faire accepter par le peuple: mais on oubliait qu'il n'avait fallu rien moins que les concessions renfermées dans cet acte, pour conjurer les effets de la colère du duc, au moment où il retournait vainqueur de son expédition dans le pays de Liége, où il venait de détruire de fond en comble cette orgueilleuse cité qui, elle aussi, s'était attaquée à sa puissance; on oubliait qu'alors il avait refusé d'accueillir les députés de Gand, et que près de mille notables appelés, le 22 décembre 1468, à l'assemblée de la Collace, avaient concouru, par leur assentiment, à lui donner la réparation qu'il exigeait. Tous ces faits sont consignés dans le registre de la Collace même (9).

Par l'exécution de ces six notables, le peuple de Gand

» a longue vie, *et ainsi se trouveroit de leurs faits, s'il en » estoit dit toujours la vérité.* » (Liv. V, chap. XIII.)

(1) Dans la séance du 3 août 1839, j'avais mis sous les yeux de l'Académie les pièces suivantes:

I. Extrait du registre de la Collace de Gand, contenant un journal sommaire des événements arrivés dans cette ville, dans les mois de février, mars et avril 1477;

II. Extrait du manuscrit de Vande Létuwe, conservé dans les archives d'Ypres;

III. Extrait du compte du bailli de Gand pour l'année 1477;

IV. Extrait du compte des exploits du conseil en Flandre pour la même année;

V. Journal du tumulte de Gand, d'après une copie existante aux Archives du Royaume;

VI. Instructions des ambassadeurs envoyés par les états généraux à Louis XI au mois de mars 1477.

(2) Manuscrit d'Ypres. — Journal du tumulte arrivé à Gand.

(3) Manuscrit d'Ypres.

(4) Registre de la Collace de Gand,

(5) Registre de la Collace.

(6) Lettres de la duchesse Marie du 18 mars 1476 (v. st.), accordant aux trois membres de la ville de Gand rémission des offenses qu'ils ont commises envers elle, par cette commotion. Ces lettres sont transcrites dans un registre aux chartes, conservé aux archives de Lille, et marqué C, nº 279.

(7) Registre de la Collace. — Compte du bailli de Gand. — Journal du tumulte arrivé à Gand.

(8) Liv. 5, chap. XVI.

(9) Voy. ci-dessus, p. 326, note 1.

ne faisait que préluder à une démonstration plus éclatante.

Le lendemain, 19 mars (1), Guillaume Hugonet, ex-chancelier de Bourgogne, Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, Guillaume de Clugny, administrateur perpétuel de l'évêché de Térouanne, et messire Jean Van Melle, ancien trésorier de la ville, furent arrêtés et conduits au château des comtes.

En vertu de quels ordres et par qui se fit cette arrestation? Si l'on en croit le manuscrit d'Ypres, ce furent *ceux de Gand qui firent prendre* l'ex-chancelier et les autres personnages. Le *Journal du tumulte* (2), assez d'accord en ce point avec les chroniques que MM. De Smet et de Saint-Genois ont citées, dit qu'ils furent pris à la requête de quatre pays', savoir : Flandre, Brabant, Hollande et Zélande. C'est aussi ce qu'on lit dans les lettres du 4 avril 1476 qui n'ont pas encore été citées (3) et sur lesquelles j'aurai à revenir plus d'une fois; mais il ne faut pas perdre de vue que ce passage fait partie du préambule desdites lettres, qui est purement la paraphrase de la requête des Gantois à la Duchesse. Quant à l'acte du 28 mars, que l'on connaît, il ne renferme pas un mot sur cet article. Je laisse à la sagacité de ceux qui m'écoutent à choisir entre ces versions contradictoires. J'observerai seulement que, quelles que fussent les plaintes que l'on formait contre Hugonet, Humbercourt et le protonotaire de Clugny, ainsi que les plaignants, ces ministres ne pouvaient être légalement arrêtés qu'en vertu des ordres de la Duchesse. Or il ne conste d'aucun des documents qui ont été produits, que de tels ordres aient été donnés par elle.

A l'égard des motifs de l'arrestation, un seul des documents connus nous en apprend quelque chose : ce sont les lettres du 4 avril 1476 (v. st.) : « *Grande rumeur,* » y est-il dit dans le préambule « *s'étant répandue parmi le peuple* » *au sujet des excès et méfaits commis dans nos pays,* » les états de nosdits pays firent arrêter et emprisonner » quelques personnes notoirement famées, accusées et » chargées, afin de les mettre à justice et à loi. » Nous devons répéter que ceci est extrait d'une requête rédigée et présentée par les Gantois eux-mêmes.

Le 27 mars, sur le bruit qui courait que l'on voulait élargir l'ex-chancelier et ses compagnons de captivité, les gens des métiers prennent de nouveau les armes; ils déploient leurs bannières, et, après s'être concertés dans les maisons où chaque métier tenait ses assemblées, ils viennent s'établir au marché du Vendredi (4).

Il importe ici de bien déterminer le caractère et la signification qu'avaient les réunions des métiers en armes au marché du Vendredi, et celles qu'ils tenaient dans leurs maisons respectives. M. de Saint-Genois a donné des premières une explication qui, je regrette de le dire, est en opposition avec les monuments de l'histoire. Qu'il faille entendre, par *wapeninghe*, un armement ou une émeute, toujours est-il que les métiers ne pouvaient, sans faire acte d'insurrection contre l'autorité souveraine, prendre les armes, déployer leurs bannières et se rassembler, à moins qu'ils n'y eussent été appelés expressément par le prince ou par son bailli d'accord avec le magistrat (5). Cela est si vrai que, dans les deux occasions où ils le firent, les Gantois sollicitèrent de la duchesse Marie des lettres de rémission et de grâce, pour l'offense qu'ils avaient commise envers elle. M. de Saint-Genois, qui a trouvé, dans les comptes de la ville, l'indication de sommes payées à des individus auxquels avait été confiée la surveillance de la bannière de la princesse et de la bannière de la commune au marché du Vendredi, pendant les huit jours que dura l'émeute, en conclut que Marie de Bourgogne était d'intelligence avec le peuple. Rien n'est moins fondé. La Duchesse et les Gantois s'étaient si peu entendus, que ces derniers, ainsi que je viens de le dire, s'empressèrent de reconnaître qu'ils l'avaient grièvement offensée. La présence simultanée, au marché, de la bannière de la princesse et de la bannière de la commune, s'explique tout naturellement : les deux bannières étaient commises à la garde du magistrat, et l'une n'était ordinairement pas déployée, sans que l'autre ne le fût aussi.

Entrons plus avant dans la réalité des choses.

Les assemblées des métiers en armes, soit qu'elles eussent lieu au marché du Vendredi, soit qu'elles se fissent dans les maisons des différents métiers, étaient des actes de la nature la plus grave : c'était le moyen auquel le peuple avait recours, pour signifier au prince, ou au magistrat, sa volonté, et pour les forcer à y souscrire. Les annales de Gand sont pleines de ces soulèvements à main armée, et toujours ils ont le même résultat, toujours on y voit l'autorité obligée de plier sous les exigences populaires : les deux exemples que nous en offrent les événements de 1477 ne sont que la répétition de cent autres; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le registre de la Collace qui se conserve aux Archives du Royaume, et dans lequel on trouve de si nombreux détails sur l'insurrection contre Philippe le Bon qui se termina par la paix de Gavre.

La manifestation populaire du 27 mars ne permettait plus d'éluder ni de différer la mise en jugement des anciens ministres du duc Charles : le 28, la duchesse Marie nomma, pour les examiner, les interroger et les condamner ou les absoudre, la commission dont on a tant parlé.

Faut-il regarder l'acte du 28 mars comme l'expression libre de la volonté de la Duchesse? Faut-il y voir une concession arrachée à sa faiblesse par les Gantois? La commission qui venait d'être instituée, était-elle composée de manière à offrir aux anciens ministres les garanties auxquelles ont droit les accusés? L'était-elle au contraire de telle sorte, qu'il leur fût impossible d'en attendre un arrêt impartial et équitable? L'examen de ces questions serait oiseux aujourd'hui, puisqu'il est prouvé, par le registre de la Collace et par les lettres du 4 avril, que ce ne fut pas la commission, mais que ce furent les échevins qui jugèrent Hugonet et Humbercourt.

(1) M. de Saint-Genois dit le 4 mars ; mais le manuscrit d'Ypres est précis à cet égard.

(2) Ce *journal* est évidemment rédigé dans un esprit favorable aux Gantois, et c'est ce qui m'a déterminé à le reproduire, quoiqu'il me paraisse suspect en certains points. Si j'avais trouvé quelque document authentique qui justifiât réellement les Gantois des excès auxquels ils se portèrent à cette époque, je me serais empressé de même de le faire connaître.

(3) J'ai mis le texte de ces lettres sous les yeux de l'Académie; il est imprimé dans ses bulletins.

(4) Registre de la Collace. — Lettres du 4 avril.

(5) A Bruges, en vertu des lettres de Philippe le Bon, du 4 mars 1438, acceptées par la commune le 24 du même mois, le fait de porter les bannières des métiers en quelque place de la ville, sans le consentement du prince, ou celui de son bailli et du magistrat, entrainait la peine de mort contre ses auteurs. (*Voy.* le 1er vol. de cette histoire. p. 597.)

Cependant les métiers n'avaient pas cessé d'occuper en armes le marché du Vendredi ; il fallait, si l'on voulait qu'ils se séparassent, en finir avec les prisonniers. Le jeudi saint, 3 avril, Hugonet, Humbercourt et Van Melle, que l'on avait, les jours précédents, appliqués à la question la plus rigoureuse, comparaissent en la Vierschare, où les échevins de la Keure rendaient les sentences criminelles, et là ils entendent prononcer l'arrêt qui les condamne à la peine de mort, « à cause de certain mauvais » gouvernement qu'ils ont eu dans les pays et bonnes » villes du comte Charles. » Guillaume de Clugny est épargné, grâce au caractère ecclésiastique dont il était revêtu ; seulement on le retient en prison : *ceux de Gand,* dit Vande Létuwe, *lui auraient aussi fait trancher la tête, s'il n'eût été prêtre* (1).

Ici se place la scène racontée par Comines d'une manière si touchante (2) : « Mademoiselle de Bourgogne, » dit-il, sçachant ceste condamnation, s'en alla en l'hostel » de la ville leur faire requête et supplication pour les » deux dessusdits, mais rien n'y valut. De là s'en alla sur » le marché, où tout le peuple estoit assemblé et en armes, » et vit les deux dessusdits sur l'échaffaut. Ladite demoi- » selle estoit en son habit de deuil et n'avoit qu'un couvre- » chef sur sa teste, qui estoit habit humble et simple, » pour leur faire pitié par raison, et là, supplia au peuple, » les larmes aux yeux, et toute eschevelée, qu'il leur » pleust avoir pitié de ses deux serviteurs, et les luy vou- » loir rendre. Une grande partie de ce peuple vouloit que » son plaisir fût fait et qu'ils ne mourussent point ; autres » vouloient au contraire, et se baissèrent les piques les » uns contre les autres, comme pour se combattre ; mais » ceux qui vouloient la mort se trouvèrent les plus forts, » et finalement crièrent à ceux qui estoient sur l'eschaf- » faut qu'ils les expédiassent : or, par conclusion, ils » eurent tous deux les testes coupées, et s'en retourna » ceste pauvre damoiselle en cest estat en sa maison, bien » dolente et desconfortée ; car c'estoient les deux princi- » paux personnages où elle avoit mis sa fiance. »

On a essayé d'abord de jeter des doutes sur cette démarche de Marie de Bourgogne ; mais aujourd'hui, M. de Saint-Genois le reconnaît lui-même, la chose est bien avérée : le manuscrit d'Ypres, le journal du tumulte de Gand, le *Memorien boek*, sont d'accord à cet égard avec Comines, avec La Marche, avec Molinet, avec les lettres de Louis XI du 16 mai 1477 (3). On dispute encore, à la vérité, sur le jour où la Duchesse se rendit au milieu du peuple ; nous ne nous arrêterons pas à cette circonstance, qui est insignifiante. Ce qui l'est moins, c'est la réponse faite à Marie de Bourgogne. Le *Memorien boek,* le journal du tumulte, les lettres de Louis XI, sont les seuls documents connus qui la rapportent : d'après les deux premiers, il aurait été dit à la princesse qu'elle avait promis d'administrer justice aussi bien aux riches qu'aux pauvres ; selon les lettres de Louis XI, le grand doyen des métiers lui aurait répondu « que bien estoit vray que, sans cause, on avoit » condamné à mort les deux ministres, mais qu'il convenoit » que ainsi fust pour contenter le peuple. » Cette variante, on le voit, est d'une importance capitale : il y aurait de la témérité peut-être à se prononcer sur la version qui mérite la préférence : mais, si l'on rapproche toutes les circonstances de l'affaire, les paroles prêtées au grand doyen ne paraîtront pas invraisemblables.

Quoi qu'il en soit, on n'a pas assez fait ressortir tout ce qu'il y eut de grandeur d'âme, de générosité, de courage, dans cette démarche spontanée d'une jeune princesse, allant seule, en suppliante, solliciter d'un peuple irrité et furieux la grâce des vieux serviteurs de son père : il faut pourtant être juste, même envers les princes, et certes c'est là un trait que l'histoire doit recueillir, comme l'un de ceux qui honorent le plus la mémoire de Marie de Bourgogne.

Le même jour (c'était, comme nous l'avons déjà dit, le jeudi saint 3 avril), Hugonet, Humbercourt et Van Melle furent amenés sur le marché du Vendredi, où l'échafaud avait été dressé. Le premier qui y monta fut le chancelier de Bourgogne ; après l'exécution, son corps fut transporté aux Carmes, accompagné de cinquante torches (4). Van Melle le suivit : puis vint le tour du seigneur d'Humbercourt. Comme ce dernier était chevalier de la Toison d'or, l'échafaud avait été tendu de noir. On apporta une chaise, où il s'assit, ne pouvant se tenir debout, à cause des plaies dont il était couvert, suite des tortures qu'on lui avait fait subir (5). On le dépouilla de l'ordre de la Toison, après quoi il fut décapité. Son corps fut mené dans une litière, hors de la ville, accompagné de cent personnes vêtues de noir, portant chacune une torche ; on le conduisit à Arras, où il reçut la sépulture dans l'église cathédrale (6). On prétend que, avant son exécution, le seigneur d'Humbercourt parla au peuple avec beaucoup de véhémence (7).

Cette exécution faite, le peuple, précédé du bailli et des échevins, quitta le marché du Vendredi, chaque métier étant sous sa bannière ; il se rendit à l'hôtel de ville, et là, dit le registre de la Collace, il se sépara en bon accord et amitié.

Après le supplice des anciens magistrats de la ville, le peuple de Gand, qui l'avait provoqué, en se tenant armé dans les maisons des métiers et en refusant d'aller au travail, s'était fait délivrer par la Duchesse des lettres de grâce et de rémission. Cette fois, l'oubli des lois avait été poussé plus loin encore ; le peuple s'était assemblé tumultueusement et en armes sur le marché du Vendredi ; il y était demeuré pendant huit jours. Il vint représenter à la Duchesse la bonne intention dont il avait été animé en cela ; il lui remontra qu'il n'avait eu en vue que d'obtenir justice des méfaits commis par des hommes qu'accusait la voix publique, et Marie se vit obligée de signer des lettres où elle déclarait que, voulant, en raison de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ (c'était le vendredi saint), user de miséricorde envers les bonnes gens de la ville de Gand, elle leur remettait et pardonnait les offenses dont ils s'étaient rendus coupables envers elle, sa hauteur et seigneurie. Ceux qui, dans cette affaire, avaient excité les gens des métiers, n'ignoraient pas que le jugement des deux ministres par les échevins était un énorme abus de pou-

(1) Registre de la Collace. — Manuscrit d'Ypres. — Compte du bailli de Gand. — Lettres du 4 avril 1476 (v. st.).

(2) *Mémoires*, liv. 5, chap. XVII.

(3) Ces lettres sont dans les *Preuves* de Comines, tom. III, page 513, édit. de Lenglet du Fresnoy.

(4) Journal du tumulte de Gand.

(5) Manuscrit d'Ypres. Le journal du tumulte de Gand dit qu'on lui apporta une chaise, *parce qu'il était grand maître et seigneur :* cette manière de présenter les faits ne dépose pas en faveur de la véracité du narrateur,

(6) *Mémoires pour servir à l'histoire de la province d'Artois*, Arras, 1763.

(7) Journal du tumulte de Gand.

voir : ils eurent soin de faire exprimer, dans les mêmes lettres, mais non pas dans le dispositif toutefois, que la Duchesse y avait consenti, *van der welken de kennisse en de dberecht gheconsenteert heeft ghesyn by ons den wethouders van onser voirseyde stede :* comme si ce consentement, eût-il même été libre, pouvait légitimer une monstruosité judiciaire !

Voilà l'exposé exact, véridique des faits, tels qu'ils sont établis par des documents authentiques, irrécusables.

Et maintenant que le drame sanglant du marché du Vendredi est connu dans toutes ses circonstances essentielles, est-il besoin d'examiner encore si le jugement d'Hugonet et d'Humbercourt fut légal, si une impartiale justice présida à leur condamnation? Ces deux questions ne sont-elles pas résolues déjà aux yeux de tous les hommes exempts de préventions et d'esprit de parti?

Qu'on me permette cependant d'ajouter quelques mots.

On a fait grand bruit de l'acte du 28 mars 1476 (1477, n. st.), qui créait une commission de trente-six personnes (au nombre desquelles, par parenthèse, on comptait trente Gantois), à l'effet d'interroger, examiner et juger les deux ministres : mais, du moment qu'il est prouvé, par le texte positif du registre de la Collace et par les termes plus explicites encore des lettres du 4 avril, que la commission ne jugea point, ce fameux document ne signifie plus rien, et avec lui tombe tout l'échafaudage d'arguments que l'on en a étayé. J'avais pris le soin d'en avertir, dès le premier jour qu'on en a fait usage.

S'il est un fait bien constaté, c'est qu'Hugonet et Humbercourt furent jugés et condamnés par les échevins de Gand. Or les échevins de Gand étaient-ils compétents pour juger les ministres du prince? C'est ce que personne n'a osé soutenir jusqu'ici. Qu'est-ce donc qu'un jugement rendu par des juges incompétents, si ce n'est un jugement illégal?

Supposons un instant, toutefois, ainsi que je le disais dans notre dernière réunion, supposons que l'acte du 28 mars eût sorti son effet, que le procès eût été instruit, la sentence rendue, la condamnation portée par les commissaires qui y étaient institués : le jugement en eût-il été plus légal? Non, encore une fois non. *Légalité* et *jugement par commissions* sont deux choses inconciliables. A toutes les époques, l'opinion publique a attaché une présomption d'iniquité aux condamnations prononcées par des commissaires, et a-t-elle eu tort? Ne sont-ce pas des commissions qui jugèrent Enguerrand de Marigny, Jacques Cœur, Marillac, De Thou, Fouquet et tant d'autres victimes de la haine des dépositaires du pouvoir? On connaît la réponse faite à François Ier. Ce monarque, visitant l'église des Célestins de Marcoussis, et y remarquant le tombeau de Jean de Montaigu, grand trésorier sous Charles VI, que le duc de Bourgogne avait fait décapiter aux halles, se prit à dire qu'il était à regretter qu'un tel homme fût mort par justice : « Sire, s'écria un moine, il ne fut pas condamné par » *justice*, mais par *commissaires !* »

Il n'est peut-être aucune nation en Europe qui se soit montrée, plus que la nôtre, jalouse du droit d'être jugée par ses juges naturels. Dans les chartes de nos villes, dans les joyeuses entrées de nos provinces, ce principe est toujours consacré comme l'un des priviléges les plus chers aux peuples. Aussi, pour trouver des exemples de jugements par commissions, faut-il recourir à une époque qui sera à jamais néfaste dans nos annales, celle du gouvernement du duc d'Albe. Aurait-on voulu, par hasard, légitimer les actes de la justice de ce temps? Je ne le pense pas, mais que l'on y prenne garde : c'était à cette conséquence qu'aboutissaient les raisonnements auxquels on s'est laissé aller. On ne peut, en effet, se soustraire à ce dilemme : ou le jugement qu'aurait rendu la commission instituée par Marie de Bourgogne dans l'affaire d'Hugonet et Humbercourt, eût été entaché d'illégalité, ou bien l'on doit trouver légales les sentences portées par la commission qui, sous le nom de *Conseil des Troubles*, condamna les infortunés comtes d'Egmont et de Hornes.

Si l'on avait voulu procéder régulièrement et légalement contre le chancelier Hugonet et le seigneur d'Humbercourt, il fallait renvoyer le chancelier devant le grand conseil, et Humbercourt devant le chapitre de la Toison d'or.

Le grand conseil était le juge des ministres et des conseillers du prince, comme il l'était de tous ceux que leurs priviléges soustrayaient à la juridiction des lois des villes et des conseils provinciaux. C'était devant ce tribunal que, vingt années auparavant, Philippe le Bon avait fait traduire Jean Vanden Driessche, président du conseil de Flandre, « prévenu d'excès et délits à l'encontre de sa hauteur et seigneurie (1). » Un personnage considérable du comté de Bourgogne, Jean de Granson, seigneur de Pesme (2), accusé d'avoir voulu soulever contre Philippe la noblesse du comté, et d'y avoir fomenté des divisions contraires aux intérêts du Duc, y avait également été attrait en 1455. On pourrait fournir une longue liste des officiers du prince et des seigneurs du pays qui, avant comme après le jugement d'Hugonet et d'Humbercourt, furent ainsi déférés au grand conseil ; il suffirait de compulser les registres de cette cour qui reposent aux Archives du Royaume (3).

L'argument qu'on pouvait tirer de la juridiction du grand conseil n'a pas échappé à M. de Saint-Genois ; il en a senti toute la force ; aussi a-t-il essayé de le prévenir. Selon toute probabilité, dit-il, le grand conseil, comme cour supérieure de justice, eût dû être saisi d'un procès de cette importance ; mais ce corps n'existait plus ; Marie de Bourgogne avait été obligée de l'abolir par le grand privilége du 11 février 1476. Il est très-vrai, et nous en avons fait l'observation, qu'un des articles des lettres du 11 février avait aboli le parlement institué à Malines du vivant de Charles le Téméraire ; mais comment M. de Saint-Genois n'a-t-il pas pris garde à un autre article des mêmes lettres qui établit un nouveau grand conseil dans le lieu où la Duchesse fera sa résidence? Cette inadvertance est d'autant plus étonnante, que l'article dont il s'agit forme la première clause du privilége : *In den eersten*, y est-il

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 259, note 2.

(2) *Ibid*, p. 134.

(3) Nous nous contenterons de citer ici Antoine, seigneur de Vroylant, condamné en 1469, « pour certains excès par lui » commis et perpétrés en la personne de l'amman d'Arques ; » Hue de Montmorency, chevalier, seigneur de Bours, conseiller et chambellan du Duc, condamné en 1470, « pour cause de cer» taine *bature* par lui faite et commise en la personne de Garin » Courtois, prévôt de Beauquesne ; » Philippe de Varssenaere, chevalier, condamné en 1472, « pour certains grans et divers » excès, desdaing de justice et faulx abus et actemptas ; » Antoine de Haue, bailli de Lokeren, condamné en 1473, « pour » certaines concussions, excès, abus et mésus, etc., etc. »

statué, *dat wy stellen ende ordonneren zullen eenen groeten raed van persoonen ende conditien also hier naer volght, die huere residencie doen sullen ter plaetsen daer wy binnen onzen lande wesen sullen,* etc.

Lorsque, à notre dernière séance, j'ai cité cette disposition, on m'a fait une objection singulière : où est la preuve, a-t-on dit, que le grand conseil dont l'institution se trouve en principe dans la charte du 11 février, fût en activité au mois d'avril? Cette objection n'était que spécieuse : car, comment admettre que le privilége sollicité par les états généraux fût demeuré sans exécution en ce point important? comment supposer qu'on eût laissé interrompre le cours de l'administration de la justice, dont le grand conseil était chargé, au lieu et place du parlement de Malines? Voilà ce que j'ai répondu alors; mais aujourd'hui je suis en mesure de faire une réponse plus péremptoire : la preuve que le grand conseil était en activité au mois d'avril, résulte de ses registres mêmes qui sont aux Archives, et l'extrait que j'ai l'honneur d'en mettre sous les yeux de l'Académie, lui montrera que, *dès le mois de mars,* cette cour souveraine fonctionnait. On peut voir aussi, dans les lettres de la Duchesse du 4 avril, que le grand conseil se trouvait en ce moment auprès d'elle.

M. de Saint-Genois a raison contre Philippe de Comines, lorsqu'il soutient qu'Hugonet et Humbercourt ne purent en appeler au parlement de Paris; mais ce n'est pas, comme il le dit, parce que Louis XI, dans ses traités avec Charles le Téméraire, avait renoncé au droit de ressort que le parlement exerçait sur les tribunaux de Flandre : les Flamands venaient de faire bon marché de cette inappréciable concession qui délivrait le pays de toute dépendance étrangère; ils avaient fait déclarer au roi, par les ambassadeurs que les états généraux lui avaient envoyés, qu'ils avaient été très-dolents de l'institution du parlement de Malines, laquelle était la *diminution et substraction de la haulteur et souveraineté de la couronne de France;* que, pour lui donner une preuve de *l'amour et affection* qu'ils lui portaient, ils avaient aboli ledit parlement, *et avecq ce tant fait que, pour nul temps advenir, la majesté royale plus ne seroit au moyen de telz nouvellitez plus foulée ne diminuée en aucune manière* (1). Le recours dont parle Comines ne dut ni ne put avoir lieu, parce que, en Flandre, comme dans les autres provinces des Pays-Bas, les sentences capitales étaient sans appel ni révision. Ce point de jurisprudence était encore en vigueur à la fin du dernier siècle.

Mais, si les deux ministres n'appelèrent point au parlement de Paris, il est constant (2) que le seigneur d'Humbercourt, avant aussi bien qu'après sa condamnation, protesta d'incompétence devant le tribunal des échevins, et qu'il réclama pour juges les chevaliers de la Toison d'or; on sait que les comtes d'Egmont et de Hornes firent, devant le conseil des troubles, les mêmes protestations et réclamations.

Certes, elles n'étaient pas sans fondement; les statuts de l'ordre étaient précis à cet égard : « Si un chevalier, » porte le chapitre VI, se départ ou s'enfuit de journée de » bataille, soit avec son seigneur ou autre, *ou s'il commet » aucun autre vilain, énorme et reprochable cas,* le » souverain et les chevaliers de l'ordre procéderont contre » lui, et par autre manière n'en pourroit estre privé ne » debouté. »

Que l'on prenne la peine de parcourir l'excellente *Histoire de la Toison d'or,* publiée par notre savant confrère M. de Reiffenberg, on y verra de nombreux exemples de la juridiction exercée par l'ordre sur ses membres, pour des faits qui constituaient des crimes contre le souverain et le pays. J'en choisis un qui est décisif dans le débat qui nous occupe. Dans le même temps où Humbercourt venait à Gand mettre au service de la duchesse Marie le dévouement dont il avait donné tant de preuves à son père, d'autres seigneurs des plus notables du pays, Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche en Ardennes, Philippe Pot, seigneur de la Roche Nolay, Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, Jean de Damas, seigneur de Clessy, Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, tous chevaliers de la Toison d'or, embrassaient le parti de Louis XI, et livraient à ce prince, le plus grand ennemi de leur souveraine, les villes et places dont la garde leur avait été confiée. Eh bien! devant qui furent-ils cités, ces seigneurs, coupables certainement du crime de félonie au premier chef? ce fut devant le chapitre de la Toison d'or (3).

On a voulu trouver, dans la résignation que montra le chancelier Hugonet, un aveu tacite de la légalité du tribunal qui prononça sur son sort, et de la justice de l'arrêt porté contre lui. Pour tenir ce langage, il faut n'avoir pas lu la lettre que cet infortuné seigneur écrivit à sa femme (4) le jour même de sa mort, et qui nous a été conservée; j'en transcrirai ici quelques passages : « Ma sœur, » ma loyale amie, lui dit-il, je vous recommande mon » âme de tout mon cœur. Ma fortune est telle, que j'attens » de aujourd'hui mourir et partir de cestuy monde, *et, » comme l'on dit, pour satisfaire au peuple.* Dieu, par » sa bonté et clémence, leur veuille pardonner et à tous » ceux qui en sont cause! et de bon cœur je leur pardonne. » Mais, ma sœur, ma loyale amie, pour ce que je sens » aulcunement la douleur que vous prendrez pour ma » mort, tant à cause de la séparation de la cordiale com» pagnie, comme pour la honteuse mort que j'aurai souf» fert, et pour la perdition que vous et nos povres enfants » y aurez (5), je vous prie et requiers, sur toute la bonne » et parfaite amour que je sçay que avez en moi, que vous » vous veuillez présentement conforter et prendre conso-

(1) *Instructions pour les ambassadeurs de nostre très-redoubtée damoiselle,* etc. Bulletins de l'Académie, p. 239.

(2) Manuscrit d'Ypres.

(3) *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, p. 93, 107, 109.

(4) Louise de Laye. Après la mort du chancelier, son mari, elle épousa Jean Oderne, qui avait été serviteur et clerc de dépense du défunt. Le duc Maximilien et la duchesse Marie, sur la remontrance de leur procureur général, qu'elle s'était rendue *indigne* de la tutelle de ses enfants, en aliénant et dissipant une partie de leurs biens, nommèrent, le 26 juin 1479, une commission composée de Ferri de Clugny, évêque de Tournay, Guillaume de la Baulme, seigneur d'Irlain, leur chambellan, Jean Carondelet, seigneur de Champvans, chef de leur conseil et président de leurs parlements de Bourgogne, Thomas de Plaine, premier maître des requêtes de leur hôtel et gouverneur de la chancellerie du duché de Bourgogne, Jean Rolin, administrateur perpétuel du prieuré de Saint-Marceau, aussi maître des requêtes, et Jean Gros, trésorier de la Toison d'or, pour prendre connaissance du compte de tutelle, et donner un autre tuteur aux enfants. (Ce compte est aux Archives du Royaume.)

(5) Le chancelier laissa deux enfants, nommés Guillaume et Louise.

» lation, sur deux choses contraires au dessusdit : la pre- » mière, que la mort est commune à toutes gens, et » plusieurs l'ont passée et passent en plus jeune eage ; la » seconde, *que la mort que je soustiendray est sans* » *cause, et sans que j'aye faict ne que l'on trouve* » *avoir faict chose pour laquelle j'ay desservy la mort.* » Par quoy je loue mon créateur qu'il me donne grâce de » mourir en ceste sainte semaine et en ce glorieux jour » qu'il fut livré aux Juifs, pour souffrir sa passion tant in- » juste...... Pour ce, ma mye, reconfortez-vous, et encore » tant plus que je vous certifie que suis résolu et délibéré » de, moyennant l'ayde et grace divine, *recevoir la mort* » *sans regret nul,* esperant certainement venir à la gloire » de paradis..... Escrit ce jeudy saint, que je crois être » mon dernier jour (1). » Hugonet fait paraître, dans cette lettre, une constance qui peut certes bien être comparée au courage et à la fermeté d'âme dont on dit que le sire d'Humbercourt fit preuve : l'ancien chancelier était résigné à son sort, parce qu'il avait assez d'expérience des hommes et des choses, pour savoir qu'il ne devait s'attendre à aucune miséricorde.

Je crois en avoir assez dit sur ce point. Je passe à la seconde question : Hugonet et Humbercourt avaient-ils mérité la peine capitale?

Il faut remarquer d'abord qu'il ne s'est conservé aucune des pièces de ce célèbre procès : les articles d'accusation, les interrogatoires des accusés, leurs défenses, les dépositions des témoins, s'il en fut entendu, le jugement, tout nous manque. Un seul document authentique subsiste, sans lequel la discussion n'aurait point de base : c'est le registre de la Collace de Gand. Le manuscrit d'Ypres n'a pas un mot sur le motif de la condamnation des deux ministres, quoiqu'il explique avec détail ceux qui firent envoyer à l'échafaud, avant eux, six des notables bourgeois de la ville. Le compte du bailli de Gand ne nous fournit pas plus de lumières : ordinairement on y trouve indiqués les crimes pour lesquels les exécutions ont eu lieu ; cette fois, le bailli se borne à écrire, à côté des noms de tous ceux qui périrent dans la réaction : *décapité tel jour.* Les lettres de la Duchesse, du 4 avril, et la chronique de Wielant ne nous en apprennent pas davantage.

Ce silence de tous les documents originaux, un seul excepté, et celui-ci ne pouvait se taire, serait de nature à donner matière à plus d'une réflexion ; nous ne nous y arrêterons pas. Nous acceptons et nous allons discuter les motifs de la condamnation, tels que le registre de la Collace de Gand nous les a transmis.

Que lisons-nous dans ce mémorial officiel? Qu'Hugonet et Humbercourt furent condamnés « pour le mauvais gou- » vernement qu'ils avaient eu dans les pays et bonnes » villes du comte Charles : *ter cause van zeker onduech-* » *delic gouvernement dat zy gehadt hebben in de* » *landen en de goede steden van den grave Karel.* »

On conviendra que voilà une accusation bien vague, j'ai presque dit bien légère, pour motiver une sentence capitale. Et puis, dans laquelle de nos anciennes chartes trouvera-t-on que les ministres du souverain fussent responsables des actes de son gouvernement? Cela existait dans le pays de Liége, où la constitution voulait que les actes du prince fussent *vidimés* par le chancelier ; où, par ce fait, ce ministre en assumait la responsabilité légale ; où il y avait un tribunal des Vingt-Deux devant lequel les officiers du prince, quels qu'ils fussent, pouvaient être traduits, soit pour infraction aux libertés du pays, soit pour dommages causés aux citoyens : mais, en Belgique, on ne connaissait rien de semblable.

Prétendra-t-on qu'Hugonet et Humbercourt étaient au moins responsables moralement des actes tyranniques de Charles le Téméraire ? Mais ce serait étrangement méconnaître le caractère de ce prince. Tous les monuments du temps nous attestent que nul ne fut plus entier, plus opiniâtre dans ses volontés, que lui ; qu'il écoutait fort peu les avis de ses ministres ; qu'aucun d'eux n'avait de l'empire sur son esprit. Un document que j'ai recueilli à la bibliothèque du roi, à Paris, vient ajouter, à ce que l'on savait déjà à cet égard, des révélations curieuses ; je le cite d'autant plus volontiers, qu'il prouve en même temps que Charles le Téméraire exerçait son despotisme aussi bien sur ses ministres que sur ses sujets, et que le chancelier Hugonet savait quelquefois défendre les intérêts du pays, au risque de déplaire à son maître.

Après la défaite du Duc en Suisse, on craignit aux Pays-Bas une attaque des Français : le seigneur de Ravestein et le chancelier Hugonet résolurent de renforcer les garnisons des places frontières. Les impôts qui pesaient sur le pays étaient fort lourds. Pour ne pas les accroître, ces deux seigneurs prélevèrent le payement des garnisons sur le produit des aides qui avaient été accordées au Duc. Charles le Téméraire n'en fut pas plutôt informé, qu'il les réprimanda vivement : il voulut qu'ils fissent supporter l'entretien des garnisons par le pays ; il leur déclara que, si les sommes qui avaient été retirées pour cet objet de la caisse des aides, n'y étaient pas immédiatement réintégrées, il se les ferait rembourser par eux-mêmes ; voici ses propres paroles : « Beau cousin et très-cher et féal chan- » celier, nous avons reçu vos lettres.......... Au regard du » payement de nos garnisons que avez conclud estre faict » des deniers de nos aydes, comme dit est, nous n'en » sommes ne pouvons estres contens, attendu que vous, » chancelier, sçavez assez que nous n'avons jamais entendu » lesdits deniers de nos aydes estre convertis ne employés » à autre usage que au payement de nostre armée ordon- » née pour la seureté et preservation de nostre personne, » et non ailleurs ; en outre, sçavez et cognoissez aussy » que, se nous metons et entretenons aucunes garnisons, » *nosdicts pais, chascun endroit soy, sont tenus de* » *les fournir et entretenir de payement, à leur frais et* » *despens....* Si faictes en manière que, si aucuns deniers, » à la reception de ceste, ont esté prins et levez de nos- » dictes aydes pour le payement desdictes garnisons, vous » les faictes remettre et rembourser incontinent et sans » délay où ils ont esté prins, *et ce à la charge et aux* » *propres frais et despens de nosdicts pays,* vous ad- » vertissans que, si ainsy ne le faictes, *nous les ferons* » *prendre et recouvrer sur vous, chancelier, et* » *nos tresoriers et generaux* (2). » Ceci, il n'est pas inutile de le faire remarquer, se passait au mois de juillet 1476, huit mois environ avant la condamnation du chancelier.

En l'absence de preuves authentiques de la culpabilité

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, t. I, p. 370.

(2) Lettre datée de Sallas le 13 juillet 1476. Voy. ci-dessus, p. 526, note 1.

des deux ministres, on a eu recours, pour l'établir, à des allégations singulièrement hasardées.

Celle que l'on a fait sonner le plus haut, et à laquelle on attache le plus d'importance, est d'avoir livré à Louis XI la cité d'Arras, sans l'autorisation préalable de la princesse, ni celle des états.

Notons d'abord que le consentement des états n'était point nécessaire (1) : sous Charles le Hardi, sous Philippe le Bon, de nombreux traités avaient été conclus avec les princes voisins pour l'acquisition ou la cession de territoires; *on ne trouvera pas qu'une seule fois les états généraux y fussent intervenus, ni qu'ils eussent réclamé contre les stipulations arrêtées.* C'est ainsi que, en 1463, le duc Philippe avait, sans les consulter, rendu à Louis XI les villes et places que lui avait engagées la paix d'Arras, et il s'agissait alors d'autre chose que d'une bicoque; il s'agissait d'une province tout entière, de la Picardie.

En second lieu, il faut distinguer entre la cité et la ville d'Arras. Un historien de l'Artois, qui a puisé dans les sources originales, établit fort bien cette distinction : « La » ville et la cité, dit-il, n'avaient rien de commun que le » nom d'Arras. La cité dépendait de l'évêque et du cha- » pitre, qui relevaient immédiatement du roi. Si les comtes » d'Artois s'y comportaient souvent en maîtres, c'est que » les évêques y consentaient, ou n'étaient point assez puis- » sants pour l'empêcher. Ainsi, quelque dangereux qu'il » fût pour Marie de Bourgogne de voir Louis au cœur de » l'Artois, elle n'avait, pour s'opposer à son entrée dans la » cité, qu'une raison d'intérêt, qui n'était pas soutenue » d'un droit vraiment légitime (2). »

Louis XI réclamait la cité d'Arras *comme son propre* (3). « Les ambassadeurs de Marie de Bourgogne, nous » apprend l'historien que je viens de reproduire, considé- » rant que le roi était dans le voisinage de l'Artois, qu'il » avait une armée redoutable, et que Marie était presque » sans troupes, convinrent que, *moyennant toute suspen-* » *sion d'armes*, la cité d'Arras serait remise à ce prince, » après un terme de treize jours qui devait finir le 3 mars » 1477, et pendant lesquels cette place serait confiée au » seigneur d'Esquerdes, qui jura d'observer une exacte » neutralité (4). »

On voit que la convention conclue avec Louis XI était fondée sur des motifs puissants : elle ne fut pas d'ailleurs, comme on le dit, le fait d'Hugonet et d'Humbercourt privativement, mais, selon l'expression de l'historien de l'Artois, celui *des ambassadeurs*, et les villes de Flandre, ainsi que j'en ai fait l'observation plus haut, étaient dans cette ambassade largement représentées. Philippe de Comines, dont on voudrait s'étayer ici, alors que l'on rejette son témoignage sur tous les autres points, n'impute pas aux deux ministres seuls le consentement donné à la remise de la cité d'Arras; il dit que « les ambassadeurs s'y » consentirent, mais principalement ledit chancelier et le » seigneur d'Humbercourt. »

Aussi, les seuls documents officiels dans lesquels soient énoncés les motifs de l'arrestation et de la condamnation des deux ministres, ne contiennent-ils pas un mot qui ait trait à l'affaire d'Arras. Les lettres du 4 avril 1476 (v. st.) portent qu'ils furent arrêtés et emprisonnés « pour excès et » méfaits commis dans les pays de la Duchesse; » le registre de la Collace nous apprend qu'ils furent condamnés « à » cause de certain mauvais gouvernement qu'ils avaient eu » dans les pays et bonnes villes du comte Charles. »

De tous les chroniqueurs connus, Comines est le seul qui ait mis l'affaire d'Arras au nombre des griefs faits aux deux seigneurs; et comment en parle-t-il? Voici ses expressions : « Au commencement, ceux de Gand leur de- » mandèrent pourquoi ils avaient fait bailler par mon- » seigneur des Cordes la cité d'Arras, *mais peu s'y* » *arrêtèrent* (5). » Et c'est sur des expressions pareilles qu'on base une accusation de haute trahison, de félonie!

Si l'on en croit ce même Comines, les Gantois se souciaient bien vraiment de la cité et même de la ville d'Arras! « Il ne leur chaloit, dit-il, de voir leur prince et seigneur » affoibly d'une telle ville (6); » et dans un autre passage : « Il est bon à entendre que, si à l'heure que ledit Duc mou- » rut, les gens de Gand n'eussent fait aucun trouble, et » eussent voulu tascher à garder le pays, que soudaine- » ment ils eussent pourvu à mettre gens dedans Arras, et » par adventure à Péronne; *mais ils ne pensèrent lors* » *qu'à ce trouble* (7).

La convention en vertu de laquelle Louis XI occupa la cité d'Arras, œuvre non d'Hugonet et d'Humbercourt en particulier, mais de l'ambassade dont ils faisaient partie, ne fut pas seulement un acte excusable; elle fut encore un acte opportun, un acte conforme à l'intérêt du pays, dans la situation désastreuse où il se trouvait alors. C'est là du moins le jugement qu'en portèrent les états généraux, puisque, après avoir entendu le rapport des ambassadeurs, ils chargèrent ceux qu'ils résolurent d'envoyer eux-mêmes à Louis XI *de le remercier du délai*, c'est-à-dire de la suspension d'armes, *par lesdits ambassadeurs obtenu*, au moyen de ladite convention (8). Je ne pense pas que personne s'avise de récuser l'autorité des états généraux en cette matière.

Voilà la vérité sur un point que l'on a tant obscurci.

Passons aux autres griefs.

On prétend qu'Hugonet et Humbercourt avaient depuis longtemps des intelligences secrètes avec Louis XI, pour faire tomber en ses mains les pays et terres de la maison de Bourgogne. Comment peut-on avancer une inculpation aussi grave, sans preuve aucune, car les lettres de réhabilitation d'Hugonet, que l'on cite, lettres qu'obtinrent de Louis XI les sollicitations de la famille de l'ex-chancelier établie dans le duché de Bourgogne, et spécialement de

(1) Dans la *Joyeuse Entrée* de Brabant, il existait un article d'après lequel le Duc ne pouvait aliéner aucun des pays, villes, forteresses ou domaines de cette province, sans le consentement de ses états; mais les autres provinces ne jouissaient pas d'un pareil privilége, et, quant aux états généraux, il n'y avait et n'y eut jamais, à ma connaissance, de disposition qui exigeât leur concours en matière de transactions diplomatiques, même de celles qui entraînaient des cessions de territoires. Aussi ne voit-on pas que les lettres du 11 février 1476, par lesquelles ils se faisaient octroyer de si grandes prérogatives, contiennent la moindre chose à ce sujet.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de la province d'Artois et principalement de la ville d'Arras*, par M. Harduin, etc. Arras, 1763.

(3) *Voy.* les instructions données par les états généraux à leurs ambassadeurs, déjà citées.

(4) Mémoires cités, p. 125.

(5) Liv. V, chap. XVII.

(6) *Ibid.*

(7) Liv. V, chap. XVI.

(8) *Voy.* les instructions données aux ambassadeurs.

son frère le cardinal évêque de Mâcon (1), ne l'autorisent certainement pas?..... Hugonet et Humbercourt auraient trahi Charles le Téméraire de son vivant, eux que ce prince avait comblés de bienfaits, qu'il avait placés au-dessus de tous ses autres serviteurs!.... Mais il suffit d'un peu de réflexion, pour comprendre que, si ces deux ministres avaient été d'accord avec Louis XI, ils n'auraient pas commis l'imprudence, après leur ambassade à Péronne, de revenir à Gand. Comines, bien au courant de tout ce qui se passa à cette époque, rapporte qu'à Péronne le roi ne négligea rien pour attirer dans son parti Humbercourt et Hugonet; que ceux-ci se montrèrent disposés à se retirer en France, si la Duchesse épousait le dauphin; et il ajoute : « et combien que ce chemin fut le meilleur pour » le roy, *toutes fois il ne luy estoit point agréable, et* » *se mescontentoit d'eux, parce que dès lors ils ne* » *demeuroient en son service* (2). » A quoi bon toutes ces façons, je le demande, si le chancelier et le seigneur d'Humbercourt eussent été d'avance acquis au roi (3)?

On prête à Hugonet le dessein de faire passer la duchesse Marie en Bourgogne, dans l'intention d'y organiser une partie de chasse, et de faciliter ainsi à Louis XI l'enlèvement de la fille de Charles le Téméraire. On oublie donc que, au plus fort de sa puissance, Charles lui-même avait de la peine à obtenir des Gantois qu'ils laissassent sortir sa fille de leur ville : et l'on voudrait que le chancelier eût conçu un projet aussi audacieux!!! Mais cette pensée aurait été plus absurde encore que criminelle.

On allègue, comme un grief accablant, sans toutefois en fournir la preuve plus qu'on ne le fait pour les autres, des lettres que le duc Charles aurait écrites aux états de devant Nancy, pour réclamer de prompts secours, et qu'Humbercourt et Hugonet auraient interceptées. J'engage ceux de mes honorables contradicteurs qui ont produit cette accusation, à compulser, comme je l'ai fait, les comptes des grands baillis et autres officiers supérieurs du Duc dans les provinces; ils se convaincront que, si les états eurent à se plaindre alors de quelque chose, ce fut des demandes continuelles d'hommes et d'argent que le chancelier et le seigneur de Ravestein adressaient aux villes et au plat pays, en vertu des ordres du Duc.

Je ne sais ce que l'on veut dire par les blancs seings dont les deux ministres auraient fait usage pour perdre ceux qui gênaient leur action et dépouiller leurs ennemis : j'ai parcouru toutes les archives de nos provinces, et n'y ai jamais remarqué un seul acte de ce genre. Je ne ferai sur ce point qu'une observation : quelque puissants que pussent être les ministres, ils ne disposaient pas arbitrairement, en Belgique, de la liberté, de la vie et des propriétés des citoyens, et, sous le règne de Charles le Téméraire, moins qu'à toute autre époque peut-être, cela fût arrivé; ce prince, au rapport de tous les historiens, était grand justicier : on connaît le châtiment qu'il infligea au gouverneur de Flessingue, pour un acte arbitraire que celui-ci s'était permis (4).

Enfin on allègue qu'Hugonet et Humbercourt se seraient rendus coupables d'actes de concussion, de dilapidation des deniers publics, de corruption de fonctionnaires, de prévarication dans la fabrication de la monnaie. Je crois inutile de m'occuper de ces divers griefs, qui n'ont, aux yeux de M. de Saint-Genois lui-même, qu'une importance secondaire, et qui, du reste, comme tous les précédents, sont destitués de preuves.

J'ai peut-être trop insisté à cet égard; car, il faut le dire sans détour, le sort des deux ministres était décidé du jour où les portes du château des Comtes s'étaient refermées sur eux. Pour ne pas les envoyer à l'échafaud, il eût fallu que les échevins restassent inaccessibles aux passions de la multitude, et ils étaient eux-mêmes pour la plupart tirés des corporations des métiers; il eût fallu encore qu'ils fussent doués d'un courage bien rare dans les troubles civils. Le peuple, qui avait couru aux armes et s'était ameuté au premier bruit qu'on voulait élargir les deux seigneurs, annonçait l'intention de ne quitter le marché du Vendredi, qu'après que justice aurait été faite de la manière qu'il l'entendait : il eût été périlleux de lui refuser cette satisfaction.

On a parlé du calme, du bon sens, de la mansuétude que montrèrent dans cette occasion les gens de métiers; on a exalté la convenance de leurs réponses à Marie de Bourgogne; on a dit que les juges avaient usé de la plus grande circonspection, que les formes protectrices des accusés avaient été religieusement observées (5). Il est fâcheux que tout cela ne soit basé que sur des suppositions. Un document officiel que j'ai mis sous les yeux de l'Académie à sa dernière séance, nous donne une tout autre idée de l'espèce d'ordre et de justice qui régnait à Gand à cette époque. Le conseil de Flandre avait, le 24 janvier 1477, condamné un certain Luc Nuyt, bourgeois de Gand, à une amende, pour avoir mis en circulation dans le pays de la monnaie d'Allemagne, à un taux plus élevé que ne le permettaient les ordonnances. Cet individu fit entendre des menaces contre ses juges. Le conseil, considérant *que le temps étoit perileulx, mesmement en ceste ville de Gand, où ledit maistre Luuc avoit grant port de gens de mestier et aultrement, résolut de le laisser paisible jusqu'à ce que les choses fussent autrement disposées.*

Si, après tout ce que nous venons de dire, il pouvait rester le moindre doute sur le caractère de la condamnation qui frappa le chancelier Hugonet et le seigneur d'Humbercourt, une pièce qu'a tout récemment publiée le Nestor de nos archivistes, le respectable M. Ghyseleer-Thys, le dissiperait entièrement : c'est une lettre écrite par la duchesse Marie aux communemaîtres et échevins de Malines, le 24 avril 1477. En voici le contenu; toutes les expressions méritent d'en être remarquées :

« Chers et bien amés, pour ce que, depuis la mort de » *feu notre cher et fidèle cousin,* le seigneur d'Humber- » court, la veuve dudit seigneur, notre cousine, s'est » retirée avec ses enfants dans notre ville de Malines, où » elle se propose de se tenir un certain temps, nous, te- » nant ladite veuve et ses enfants en particulière estime et » recommandation, à *cause des bons, notables et fidèles* » *services rendus par notre ditcousin, son époux,* » *durant sa vie, à nous et à nos prédécesseurs, d'heu-* » *reuse mémoire*, pour ces causes et autres à ce nous » mouvant, vous écrivons présentement, avec prière et

(1) Registres des mémoires de la chambre des comptes de Dijon, conservés aux archives de cette ville.

(2) Liv. V, Chap. XV.

(3) Les veuves des deux ministres n'allèrent pas s'établir dans les tats du roi; elles restèrent aux Pays-Bas.

(4) Voy. ci-dessus, p. 329 et 330.

(5) Voy. la note de M. de Saint-Genois.

» invitation cordiale et avec instance, que, en considération de l'amour et de l'attachement que vous nous » portez, vous veniez en aide à ladite veuve et à ses en- » fants, ainsi qu'à ses serviteurs et familiers, dans toutes » leurs affaires, et les ayez en bonne recommandation, et » leur donniez et témoigniez toute consolation, aide, se- » cours, affection et assistance le mieux que vous pourrez, » là où ils en auront besoin. En quoi vous nous témoigne- » rez la même amitié que si vous le faisiez pour nous, et » nous le reconnaîtrons volontiers à votre égard, alors que » vous aurez à nous prier de choses que nous puissions faire » par amour pour vous, avec l'aide de Dieu, qui vous ait, » chers et bien amés, en sa sainte garde. Écrit dans notre » ville de Bruges, le 24e jour d'avril ao 77 (1).

» *Signé :* Marie, *et plus bas* Barradot (2). »

Trois semaines s'étaient écoulées à peine, depuis le supplice du seigneur d'Humbercourt, lorsque Marie de Bourgogne s'exprimait en ces termes sur les services qu'il avait rendus à ses prédécesseurs et à elle, lorsqu'elle manifestait ainsi publiquement la reconnaissance qu'elle en conservait (3). Et l'on viendra soutenir que, aux yeux de la Duchesse, ce seigneur fût coupable !!!

Concluons; il en est temps.

Hugonet et Humbercourt étaient les deux hommes dans lesquels Charles le Téméraire avait eu le plus de confiance; ils avaient été attachés à sa personne dès le temps où il n'était encore que comte de Charolais, et ne l'avaient presque jamais quitté; ils s'étaient toujours montrés pleins de zèle et de dévouement pour lui; ils l'avaient secondé dans ses plus importantes entreprises : aussi ce prince les avait comblés de biens et d'honneurs. Hugonet, simple juge dans un bailliage obscur de la Bourgogne, s'était vu élevé à la première dignité de l'État; il était devenu vicomte d'Ypres; il avait été doté de plusieurs belles seigneuries. Humbercourt réunissait en sa main des charges et des dignités que nul avant lui n'avait cumulées; il était maréchal héréditaire de Brabant, lieutenant général du Duc dans les pays de Liége et de Looz, dans ceux en deçà de la Meuse, dans le comté de Namur, dans la ville de Maestricht. De plus, Hugonet était bourguignon, et Humbercourt, picard. Voilà les véritables, ou du moins les plus apparents griefs qu'avait contre eux le peuple de Gand, excité d'ailleurs par le parti liégeois (4), à la tête duquel était Évrard de la Marck, sire d'Arenberg, et encouragé peut-être sous main par des hommes puissants, jaloux de la fortune des deux ministres, ou qui n'avaient pas toujours eu à se louer de l'usage qu'ils avaient fait de leur crédit (5); voilà quels furent les motifs réels de leur condamnation. On pourrait dire que ce fut le duc Charles lui-même, que les Gantois frappèrent dans les personnes de ses deux favoris, et il serait permis encore de croire qu'ils voulurent par là donner une leçon terrible à ceux qui, dans la suite, oseraient concevoir la pensée d'attenter à leurs libertés.

J'en ai fait l'observation dès le début de cette Note : le mépris de Charles le Téméraire pour les priviléges des peuples, son despotisme brutal, son système de politique en opposition aux besoins et aux vœux du pays, expliquent la réaction violente dont la nouvelle de sa mort fut le signal dans la Belgique. Cette réaction ne fut pas concentrée dans la ville de Gand; elle parcourut successivement les différentes provinces : à Bruges, à Ypres, à Mons (6), à Bruxelles, dans presque toutes les villes, le peuple se sou-

(1) J'ai déjà fait l'observation que la veuve d'Hugonet aussi resta en Belgique; j'ajouterai ici que les biens des deux ministres ne furent pas confisqués. Preuves à ajouter à tant d'autres qu'ils ne furent pas regardés comme des criminels d'État, comme des hommes vendus à la France, mais comme des victimes d'une crise politique.

(2) *Additions et corrections à la Notice sur les archives de la ville de Malines*, 3e vol., 2e partie, p. 94.

(3) Par des lettres du 5 mai 1477, la duchesse Marie remit à la veuve d'Hugonet la moitié des droits seigneuriaux qu'elle devait, pour l'acquisition que son mari avait faite de la seigneurie de Middelbourg, *pour considération des grands, notables et loyaux services que ledit feu seigneur avait fait par ci-devant tant à feu monseigneur le duc Charles, son père, qu'à elle.*

Les lettres de Maximilien et de Marie, du 26 juin 1479, que nous avons citées dans une note précédente, rappellent aussi les *grands, notables et loyaux services* que le chancelier avait rendus au duc Charles et à la maison de Bourgogne.

(4) Le compte rendu par Benoît de Pardieu, receveur général de Maestricht et des pays d'outre-Meuse, du 1er octobre 1476 au dernier septembre 1477, contient une particularité qui mérite d'être relevée ici. Le seigneur d'Humbercourt était à Ruremonde, lorsqu'on apprit à Maestricht la mort du duc Charles. Le 19 janvier (1477), le conseil du Duc dans cette ville lui envoya un exprès, pour l'avertir que le comte de Meurs était parti de Liége, en intention de se saisir de lui lorsqu'il quitterait Ruremonde, et pour l'inviter à se tenir en conséquence sur ses gardes.

(5) *Voy.* Comines, Molinet et surtout Wielant, dans le passage que j'ai rapporté ci-dessus.

(6) Les événements qui se passèrent à Mons ont une analogie frappante avec ceux de Gand.

Le 15 mars 1477, en suite d'une délibération du conseil de ville, les échevins, accompagnés d'archers tirés des divers serments, arrêtèrent Robert de Martigny, receveur des domaines de la duchesse Marie, Me Jean Gros, son conseiller et audiencier, et plusieurs autres personnes, « pour suspicion et à cause » qu'en la ville de Gand, plusieurs des plus grands officiers du duc Charles avaient été appréhendés. » La Duchesse adressa différentes lettres signées de sa main, plus pressantes les unes que les autres, aux échevins, pour obtenir la relaxation des prisonniers, « sans avoir lettres de ses estas de par deçà, estant » à Gand, *attendu que c'était à elle, comme princesse, qu'appartenait la connaissance du cas de ses officiers.* » Les échevins prononcèrent alors la mise en liberté de Jean Gros, du châtelain de Gavre, du curé d'Hautrage, et, quelques jours après, de Robert de Martigny, mais à charge de fournir caution et de se représenter quand ils en seraient requis. La Duchesse, peu satisfaite de cette restriction, exigea, par d'autres lettres, dont l'un de ses secrétaires fut porteur, « la pleine délivrance » de chacun de ceux qui avaient été arrêtés; » on lui donna pour réponse « qu'elle voulût être contente de les voir retenir » encore un espace. » Enfin cette délivrance parfaite, tant de fois demandée et toujours refusée, *vu le murmure du peuple*, fut décrétée le 8 avril, pour tous les prisonniers autres que Martigny, *attendu que nul n'était apparu pour les charger, et que les états à Gand n'avaient rien mandé contre eux.*

La Duchesse, voulant vraisemblablement soustraire Martigny au sort qui le menaçait, nomma, pour le juger, une commission composée du grand bailli de Hainaut, de conseillers du conseil souverain de la province et d'échevins; mais le peuple s'opposa à ce que cette commission prît connaissance du prisonnier : ce fut le conseil de ville lui-même, dont faisaient partie les échevins, et auquel avait été adjoint un député de chacune des connétablies, qui l'examina et le condamna. Martigny fut exécuté par l'épée, sur le grand marché, le 28 mai 1477, *pour ses démérites.*

Les seuls griefs allégués contre cet officier furent, d'un part, d'avoir porté préjudice à certains tanneurs, corroyeurs et cordonniers, lors d'une vérification dans un moulin, et en faisant usage de cuir tanné non marqué du fer de la ville; d'autre part, d'avoir fait travailler du fer : le tout, contrairement aux

leva ; les magistrats municipaux, aussi bien que les officiers du prince, qui avaient montré quelque dévouement au duc Charles, qui avaient contribué avec quelque zèle à l'exécution de ses ordonnances, furent poursuivis, emprisonnés; plusieurs d'entre eux payèrent de leur tête, comme les magistrats de Gand et le chancelier Hugonet, l'animadversion qu'ils avaient encourue.

De tels excès, quoi qu'on en dise, doivent être déplorés. Loin d'aider à l'avancement de la liberté, qui n'a pas besoin, pour s'établir, d'holocaustes sanglants, ils la retardent, ils éloignent d'elle les hommes modérés, les citoyens amis de l'ordre et de la justice, qui font la véritable force d'une nation. Malheureusement, on doit l'avouer, il y en a plus d'un exemple dans nos annales ; mais il faut, en les jugeant, ne pas perdre de vue l'état des mœurs et des esprits ; il faut tenir compte de cette effervescence inévitable qu'entretenait, dans des populations jalouses au dernier point de leurs priviléges, la tendance incessante de l'autorité souveraine à les restreindre. Rendons grâces au ciel de vivre à une époque et sous un gouvernement où le retour en est impossible. Dieu merci ! les luttes du pouvoir et de la liberté sont terminées chez nous : après tant de révolutions et de troubles, la Belgique peut se reposer au sein d'une constitution qui garantit les droits du peuple à l'égal des droits du prince ; d'une constitution où sont consacrées, à côté des vieilles franchises nationales, les libertés nouvelles dont la marche de la civilisation et le progrès des lumières ont fait sentir le besoin.

—

Depuis que cette note a été publiée, un document qui en apprend plus sur la question débattue devant l'Académie, que tous ceux que MM. de Smet, de Saint-Genois et moi, nous avions si laborieusement recueillis, est parvenu à ma connaissance : c'est un acte, en forme de cédule, de Marie de Bourgogne, daté du 31 mars 1477, ainsi antérieur de trois jours à l'exécution des deux ministres, par lequel elle promet, « en parole de princesse et sur sa foi et hon-
» neur, qu'elle ne souffrira être fait aucun empêchement à
» la femme et aux enfants de messire Guy de Brimeu,
» seigneur d'Humbercourt, en leurs biens, quelque exécu-
» tion qui se fasse de la personne dudit d'Humbercourt,
» *que Dieu ne veuille, car ce seroit à nostre très grand*
» *desplaisir*. » Les motifs de cet acte méritent toute l'attention du lecteur; nous les transcrivons littéralement :
« Considerans que nostre amé et féal cousin le seigneur de
» Humbercourt, *sans nostre autorité ni de justice*, a
» esté prins, *contre nostre vouloir, par ceulx de Gand*,
» et que, *par voulenté populaire*, il est en dangier de sa
» vie, pour laquelle sauver, avons, *plusieurs fois, et en*
» *nostre personne, fait plusieurs requestes*, et cejour-
» d'huy, *mains jointes, avec larmes, avons prié audit*
» *peuple pour luy, ce que n'avons peu obtenir*, et pour
» ce que, à nostre mandement, ledit seigneur de Humber-
» court est venu en ceste ville de Gand, et depuis se em-
» ployé en nos affaires selon que lui avons ordonné, etc. »

Contestera-t-on encore, après cela, le récit de Philippe de Commines?

M. le comte Jean de Hornes, à qui je suis redevable de la communication de la pièce importante que je viens de citer, possède une suite considérable de documents qui proviennent de la maison de Meghem, et nommément de Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt; il a bien voulu me permettre d'en prendre connaissance. J'y ai trouvé, outre plusieurs actes d'un intérêt général, quantité de commissions, qui sont autant de preuves de la confiance dont les deux ducs, Philippe le Bon et Charles le Hardi, honorèrent ce seigneur, et qui justifient ainsi ce que je disais, dans ma note lue à l'Académie, de la jalousie dont les dignités accumulées sur sa tête l'avaient rendu l'objet. J'ai pensé qu'on me saurait gré de donner une indication analytique de ces documents. Il y en a d'autres, dans la collection de M. de Hornes, que je laisse de côté, parce qu'ils offriraient peu d'intérêt au lecteur : tels sont des bulles et brefs de papes qui donnent des reliques au seigneur d'Humbercourt, qui lui permettent d'avoir chez lui un autel portatif, de se choisir un confesseur, de faire gras les jours réservés, etc.; un acte du chapitre de la grande église de Liége, qui lui fait cadeau d'un os de saint Lambert; un acte du chapitre de Notre-Dame de Dinant, qui lui donne une côte de saint Perpète ; des lettres de divers abbayes et couvents qui le rendent participant aux messes, et prières qui se disaient dans ces communautés, etc.

I. *A la Haye, le* 20 *janvier* 1455 (1456, n. st.). Philippe le Bon nomme Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, chambellan du comte de Charolais, son fils, aux gages de 24 sols, du prix de 2 gros de Flandre par jour.

II. *A Gand, le* 28 *juin* 1458. Philippe le Bon déclare G. de B. quatrième chambellan de son fils, en lui accordant, en l'absence du sire d'Auxy, premier chambellan, et du sire de Formelles, second chambellan, les mêmes honneurs, prérogatives, profits et émoluments dont ceux-ci jouissaient.

III. *A Bruxelles, le* 23 *janvier* 1459 (1460, n. st.). Louis, fils du roi de France, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et de Dioys, nomme G. de B. son conseiller et chambellan.

IV. Acte constatant que, le lundi 26 janvier 1460 (1461, n. st.), G. de B. prêta serment à Grammont comme souverain bailli de cette ville, et, cela fait, pour se mettre en possession de sa charge, fit immédiatement faire loi et justice.

V. *A Bruxelles, le* 12 *mars* 1460 (1461, n. st.). Philippe le Bon donne à G. de B. la place de capitaine du château de Gosnay, que Jean Malet, dit le Moine, avait résignée entre ses mains.

VI. *A Bruxelles, le* 28 *septembre* 1462. Philippe le Bon, qui, après la mort de messire Philippe Vilain, avait conféré à G. de B. le bailliage des comté, ville et territoire d'Alost et de la ville de Grammont; qui, ensuite, à la demande de ce dernier, avait commis Colard Vilain, seigneur de Liedekerke, pour en exercer les fonctions durant son empêchement, y nomme, sur la proposition de G. de B., et vu le décès dudit Colard, son conseiller Jean le

prescriptions des bans de police. En supposant ces griefs fondés, ils ne constituaient que des contraventions aux ordonnances locales, passibles d'une simple admonition du magistrat, ou tout au plus d'amendes, et jamais d'une condamnation capitale !

Voy., pour de plus amples détails, l'intéressante publication de M. Lacroix : *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche*, etc. Mons, Hoyois, 1840.

Prévost, seigneur de Eertbrugghe et de Bailleul, en déclarant que, toutes les fois que G. de B. voudra exercer par lui-même ledit office, il en aura le droit.

VII. *A Montreuil, le* 19 *mars* 1462 (1463, n. st.). Contrat de mariage de G. de B. avec Antoinette de Rambure.

VIII. *A Péronne, le* 8 *juin* 1466. Charles, comte de Charolais, admet G. de B. en qualité de son cinquième chambellan.

IX. *En son ost à Oleye, le* 9 *septembre* 1466 (voy. ci-dessus, p. 264). Charles nomme G de B., conjointement avec Guillaume de Clugny et Simon de le Kerrest, secrétaire du Duc son père, à l'effet de traiter avec les maîtres jurés, conseil, métiers et communauté de la ville de Liége, tant pour eux que pour les autres villes du pays, de recevoir leur serment de reconnaître le Duc comme leur avoué et gardien, et leur promesse de payer la rente fixée par le traité conclu entre le Duc et eux.

X. *A Bruges, le* 8 *avril* 1467 *après Pâques*. Philippe le Bon charge G. de B. de renouveler la loi et d'ouïr les comptes dans les villes et lieux privilégiés du comté de Flandre, en remplacement de Simon de Lalaing, qui venait de résigner en sa faveur.

XI. *A Liége, le* 26 *novembre* 1467. Thibaut, sire de Neufchâtel, d'Épinal, etc., maréchal de Bourgogne, déclare que G. de B. possédera, à condition de les tenir en fief de lui, un tiers des biens meubles et immeubles de damoiselle Jeanne de Berlo et de messire Guillaume de Berlo, son fils, confisqués par l'évêque, pour cause de rébellion.

XII. *A Liége, le* 28 *novembre* 1467 (voy. ci-dessus, p. 296, note 3). Charles, duc de Bourgogne, établit G. de B. son lieutenant général en l'avouerie et gardienneté souveraine des églises, cité, villes et pays de Liége et de Looz, et capitaine des château, terre et seigneurie de Montfort, confisqués sur le seigneur de Berlo.

XIII. *A Liége, le* 1er *décembre* 1467. Le duc Charles charge G. de B. et Guillaume de Clugny, protonotaire apostolique, maître des requêtes de son hôtel et receveur de son épargne, de faire comparaître devant eux les habitants d'Aix, qui, au lieu d'aider le Duc leur avoué, avaient donné secours et assistance aux Liégeois, et de composer avec lesdits habitants au sujet des offenses qu'ils ont commises envers lui.

XIV. *A Liége, le* 10 *décembre* 1467. Le duc Charles donne pouvoir et commission aux mêmes de composer avec les habitants des terres et seigneuries de Stavelot et du ban de Sprimont, qui, au lieu de lui fournir des secours comme ils y étaient tenus, avaient assisté ses ennemis.

XV. 18 *mars* 1467 (1468, n. st.). G. de B. déclare que le duc de Bourgogne, ayant exigé des habitants du comté de Looz, après qu'ils se furent mis à sa discrétion, qu'ils lui livrassent douze personnes, avait donné celles-ci à Antoine, bâtard de Bourgogne, pour en faire à sa volonté; qu'Antoine les leur rendit alors, à condition de lui payer 7,000 florins de 40 gros, monnaie de Flandre; que, sur cette somme, ils lui ont payé 1,000 florins, et lui ont donné leurs promesses pour le reste; que, en conséquence, il les tient quittes envers le Duc.

XVI. *En son hôtel de Quesnoy-le-Comte, le* 18 *août* 1468. Le duc Charles, considérant que, par des lettres données le 19 décembre 1467, G. de B. a obtenu l'office de l'un des élus du pays d'Artois, mais qu'à cause du danger qu'il y avait à aller trouver le roi de France, il n'a pu recevoir les letttes de confirmation de ce prince, et que par suite il pourrait éprouver des difficultés dans le payement de ses gages, ordonne à son receveur des aides d'Artois de les lui payer, à partir de la date de sa nomination.

XVII. *En son ost, le* 17 *septembre* 1468. Comme les fugitifs du pays de Liége et de Looz étaient entrés en très-grand nombre en la cité de Liége, qu'ils en avaient expulsé tous ceux qui tenaient le parti de l'évêque, qu'ils voulaient usurper de même les autres villes dudit pays, et qu'ils allaient jusqu'à se vanter d'envahir les seigneuries du Duc, celui-ci, vu son absence, établit G. de B. son lieutenant et capitaine général, à l'effet d'assembler ses vassaux et autres gens de guerre et de trait des pays de Brabant, Limbourg, Luxembourg, Hainaut, Namur, Chiny, pays d'Outre-Meuse et autres circonvoisins, pour marcher contre lesdits Liégeois.

XVIII. *A Liége, le* 1er *novembre* 1468. Louis de Bourbon, évêque de Liége, donne à G. de B. les biens qui avaient été confisqués sur Pentecoste de Grevenbourg, femme de Rasse de Lintre, chevalier.

XIX. *A Bruxelles, le* 12 *janvier* 1468 (1469, n. st.). Charles confirme à G. de B. la charge de capitaine du château de Remy.

XX. *Même date*. Il confirme à G. de B. la charge de capitaine et châtelain du châtel et fort de Belle-Fontaine en Boulonnais.

XXI. *A la Haye, le* 1er *octobre* 1469. Les prélats, nobles et bonnes villes de Zélande avaient accordé au duc Charles, en considération de son joyeux avénement, de son mariage avec la duchesse Marguerite d'York, et d'autres causes à eux déclarées, une aide de 88,000 lions de 60 gros, à payer en huit années, savoir : chaque année, 11,000 lions, dont 10,000 pour le Duc, et 1,000 pour la duchesse sa compagne. Afin de recouvrer cette somme, ils avaient résolu d'imposer neuf gros de Flandre sur chaque mesure de terre. Cette imposition établie, ils avaient trouvé que, chaque année, le produit en excéderait l'aide accordée au Duc, de 1,730 lions environ, et ils avaient demandé de pouvoir distribuer à plusieurs de ses serviteurs domestiques, pour les bons services qu'ils avaient rendus et pouvaient rendre au pays, 1,160 lions, savoir : à messire Pierre, seigneur de Goux et de Wedergraete, chancelier, 200 ; à messire Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche en Ardenne, 160 ; à messire Louis, seigneur de Gruthuse, lieutenant général des pays de Hollande, Zélande et Frise, 180 ; à messire Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, 80 ; à Me Antoine Haneron, prévôt de Saint-Donat, maître des requêtes de l'hôtel, 70 ; à Me Guillaume de Clugny, protonotaire du saint-siége, aussi maître des requêtes, 70 ; à messire Guillaume de Bische, premier maître d'hôtel, 80 ; à Pierre Bladelin, seigneur de Middelbourg en Flandre, maître d'hôtel, 100 ; à Me Guillaume Hugonet, bailli de Charolais, 60 ; à Me Jean le Gros, premier secrétaire et audiencier, 80 ; à Me Barthélemi Trotin, receveur général des finances, 40, et à Guilbert de Ruple, argentier, 40.

Le Duc approuve tous ces arrangements.

XXII. *A la Haye, le* 21 *octobre* 1469. Le Duc nomme G. de B. gouverneur de la ville qu'il a résolu de faire élever en l'île de la cité à Liége, du consentement de l'évêque (voy. ci-devant, page 325, note 3), lui donnant pouvoir de prescrire tout ce qui sera nécessaire, tant à l'égard des portes, tours, murailles et fortifications de cette ville, que pour les maisons qu'on voudra y construire; l'autorisant

aussi à établir gens de loi pour y rendre la justice, etc.

XXIII. *Même date.* Le Duc ordonne à G. de B. de contraindre les habitants des terres et seigneuries de Peer, Lummen et Gravenbroeck, qui s'étaient montrés ses ennemis, à contribuer dans les aides et subventions imposées aux Liégeois.

XXIV. *A Gand, le* 1er *janvier* 1469 (1470, n. st.). Le Duc nomme G. de B. un de ses dix chambellans toujours servants, au lieu de Jean, seigneur de Créquy, qui a résigné cette charge.

XXV. *A la Haye, le* 23 *octobre* 1470. Mandement du Duc à G. de B., pour qu'il fasse citer un nommé Jehan Dessein (ou Dessun), qui avait sauvé la vie à messire Rasse de Lintre, un des capitaines de la cité de Liége, lors de sa fuite : *ce qui*, dit-il, *est de mauvais exemple*.

XXVI. *Au château de Hesdin, le* 27 *décembre* 1470. Le Duc donne commission à G. de B. de renouveler la loi et d'ouïr les comptes de la ville de Namur.

XXVII. *A Dourlens, le* 20 *janvier* 1470 (1471, n. st.). G. de B., ne pouvant, à cause des nombreuses occupations qu'il a, s'acquitter de cette commission, charge Me Jean Dubois, conseiller et procureur du Duc, de la remplir à sa place.

XXVIII. *A Dourlens, le* 28 *janvier* 1470 (1471, n. st.). Le Duc donne à G. de B. l'office de bailli, capitaine, châtelain et receveur de Woerde, en remplacement de Jean de Boschuyse, qu'il avait fait mettre en prison.

XXIX. *A Gosnay, le* 5 *janvier* 1471 (1472, n. st.) Le Duc commet G. de B. à l'effet de répartir l'aide de 4,500 écus de 48 gros que le comté de Namur avait à payer dans celle de 120,000 écus accordée par les états de tous ses pays.

XXX. *A Bruges, le* 11 *février* 1471 (1472, n. st.) Mandement du Duc aux commis sur le fait de ses domaines et finances, pour le payement de la pension de 700 livres de 40 gros que, par lettres données en la cité de Liége le 18 novembre 1467, il avait accordées à G. de B., en l'instituant son lieutenant général dans les pays de Liége et de Looz.

XXXI. *En son camp près de Perrigny, le* 7 *octobre* 1472. Le Duc donne à G. de B. l'office de drossard, capitaine et gouverneur des châtel, terre et seigneurie de Rode en Brabant.

XXXII. *En son camp près de la Fère, le* 24 *octobre* 1472. Le Duc nomme le comte de Marle, Philippe de Croy, seigneur de Quiévrain, G. de B. et Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, grand bailli de Hainaut, ses ambassadeurs pour conclure une tréve avec le roi de France.

XXXIII. *En son camp lez Nouvion, le* 26 *octobre* 1472. Le Duc nomme G. de B. gouverneur et capitaine des villes et forteresses de Marle, Vervins, Gersy (ou Jussy), Montcornet, Hérisson et autres places qu'il venait de soumettre, le chargeant de recevoir le serment de fidélité des habitants desdits lieux.

XXXIV. *En son camp près de Ribemont, le* 28 *octobre* 1472. Le Duc nomme G. de B. gouverneur du bailliage et comté de Vermandois, pour exercer cette charge dans toutes les villes dudit pays qu'il venait de conquérir, à l'exception du bailliage et prévôté de Saint-Quentin.

XXXV. *En son camp lez Perrigny, au mois d'octobre* 1472. Le Duc nomme G. de B. drossard, capitaine et gouverneur des château, terre et seigneurie de Wassenberghe en Brabant, qu'il venait de remettre en sa main, après la mort du comte de Nassau et de Sarrebruck, lequel les tenait en engagement.

XXXVI. *A Bruges, le* 8 *janvier* 1472 (1473, n. st.). Le Duc nomme Philippe de Croy, seigneur de Quiévrain; G. de B.; Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, grand bailli de Hainaut; Ferry de Clugny, protonotaire du saint-siége apostolique; Antoine, seigneur de Monjoie; Gérard Vurry, président de Luxembourg, et Gérard Batault, son secrétaire, pour aller en France traiter de la paix, ou de la prolongation des tréves.

XXXVII. *A Bruxelles, le* 22 *février* 1472 (1473, n. st.). Commission de clerc du châtelain de la terre et seigneurie de Leuze, donnée à Hacquinet d'Oisy par G. de B., auquel le Duc avait fait don de cette terre.

XXXVIII. *A Bruxelles, le* 7 *avril* 1472 *avant Pâques* (1473, n. st.). Le Duc charge G. de B., son lieutenant général aux pays de Liége et de Looz, et gouverneur de Namur, de faire l'assiette de 6,300 écus de 48 gros, auxquels s'élève la portion du comté de Namur dans l'aide annuelle de 590,000 écus que les états de tous ses pays lui ont accordée pendant six ans.

XXXIX. *A Maestricht, le* 30 *mai* 1473. Le Duc confie à G. de B. la garde des châteaux, places, terres et seigneuries de Born, Zethert (Sittard), Zutheren et de leurs appartenances et dépendances, lesquels venaient d'être mis en sa main, au moyen d'un appointement, par ceux qui les tenaient.

XL. *A Maestricht, le* 1er *juin* 1473. Mandement du Duc à G. de B., lieutenant général en ses duchés de Limbourg et pays d'Outre-Meuse, et aux pays de Liége et de Looz, gouverneur de Namur, pour qu'il fasse l'assiette, dans lesdits duchés de Limbourg et pays d'Outre-Meuse, de la somme de 9,000 écus de 48 gros de Flandre, montant de leur portion dans l'aide annuelle de 590,000 écus accordée au Duc pendant six ans par les états de tous ses pays.

XLI. *En son camp lez Nimègue, le* 2 *juillet* 1473. Le Duc confère à G. de B. l'office de gouverneur et amman du territoire situé entre la Meuse et le Wahal, au pays de Gueldre. Il est dit, dans le préambule de ces lettres, que feu messire Arnould, duc de Gueldre, par certain traité, avait, entre autres choses, transporté au Duc, par manière de *gagère*, le pays et duché de Gueldre, pour en jouir, après son trépas, en tous revenus, domaines, droits et prééminences.

XLII. *En son camp sur le Rhin lez Griethuus, le* 2 *août* 1473. Le Duc, voulant préserver le pays de Lorraine, son allié, des dangers auxquels il pourrait être exposé par suite de la mort du duc de Calabre et de Lorraine, nomme G. de B. son lieutenant général dans les pays et duché de Luxembourg, comtés de Namur et de Chiny, et tous autres en deçà de la rivière de Meuse, et aux marches à l'environ dudit pays de Lorraine, avec les plus amples pouvoirs, et, entre autres, ceux de donner secours audit pays, si besoin en était, en y employant les gens de guerre d'Italie qui se trouvaient sur les frontières de Bourgogne et de Luxembourg, de prendre en l'obéissance du Duc toutes villes et places qui s'y voudront rendre, de ratifier les priviléges des lieux, de pourvoir aux offices, de conclure des traités et alliances avec la comtesse de Vaudemont, ses enfants et autres princes voisins.

XLIII. *A Zutphen, le* 6 *août* 1473. Le Duc fixe à 600 livres de 40 gros les gages de G. de B. comme capitaine du château de Buren.

XLIV. *A Zutphen, le* 8 *août* 1473. Le Duc nomme G. de B. capitaine et gouverneur de la ville de Harderwyck.

XLV. *A Arlon, le* 9 *septembre* 1473. Le Duc, rappelant que, après la conquête des pays de Gueldre et de Zutphen,

il a établi G. de B. gouverneur des villes, forteresses et pays de Montfort, Buren, Kessel, Venloo, etc., le nomme lieutenant des fiefs dans les mêmes villes.

XLVI. *A Luxembourg, le* 15 *septembre* 1473. Comme, pour entretenir ses règlements sur le fait et conduite des *conductiers*, dizainiers et autres gens de guerre de son ordonnance, pour avoir regard sur le fait des revues des gens de guerre, pour recevoir les plaintes de ses sujets sur les dommages que lesdits gens de guerre leur feraient, pour les diriger vers les lieux fixés par lui, et enfin pour le fait de son artillerie, le Duc a reconnu nécessaire de commettre un homme notable, il établit G. de B. son lieutenant général à l'effet que dessus.

XLVII. *En l'abbaye de Saint-Maximin lez Trêves, le* 12 *octobre* 1473. Le sire de Moreuil, qui était pourvu de la capitainerie de Saint-Quentin, avant que cette ville eût été soustraite à l'autorité du Duc, étant si grièvement malade, qu'on n'espère plus sa guérison, le Duc donne l'expectative de cet office à G. de B.

XLVIII. *En l'abbaye de Saint-Maximin, le* 15 *octobre* 1473. Convention entre G. de B. et Herman de Batembourg, que le premier avait établi son lieutenant et drossard du château de Buren. Herman s'engage, entre autres, à entretenir, pour la garde de ce château, 16 compagnons qui devront être natifs des pays du Duc et lui faire serment; il s'oblige aussi à ne remettre la forteresse qu'au Duc, ou à G. de B. : moyennant quoi, celui-ci lui payera 224 livres de gros par an.

XLIX. *A Senlis, le dernier février* 1473 (1474, n. st.). Lettres par lesquelles Ferri de Clugny, évêque de Tournay, chef du conseil en l'absence du chancelier, Philippe de Croy, comte de Chimay, et Arthur de Bourbon, protonotaire du saint-siége, ambassadeurs du Duc auprès du roi de France, déclarent, en vertu des pouvoirs qui leur ont été donnés, prolonger jusqu'au 15 mai 1474 la trêve avec la France. (Voyez ci-dessus page 423, 2e colonne.) Ils rappellent, dans le préambule, que des conférences ont été tenues, à Senlis et à Compiègne, entre eux et d'autres ambassadeurs du Duc, et ceux du roi de France, à l'intervention des commis du duc de Bretagne, sans que l'on ait pu parvenir à une pacification. A la suite, sont des lettres du Duc données à Thionville, le 10 décembre 1473, qui confèrent auxdits ambassadeurs le pouvoir de traiter.

L. *Au camp devant Neuss, le* 18 *août* 1474. Le Duc nomme G. de B. gouverneur et capitaine des ville et château d'Erckelens.

LI. *Au camp devant Neuss, le* 7 *septembre* 1474. Une contestation s'étant élevée entre le damoiseau Frédéric d'Egmont, sire d'Isselstein et de Buren, et G. de B., sur ce que le dernier réclamait 2,000 florins pour les dépenses qu'il disait lui avoir occasionnées la prise de la ville de Buren, et l'autre soutenait que ces dépenses regardaient le Duc, ils sont convenus que, pour toute indemnité, le damoiseau Frédéric payera à G. de B. 1,000 livres.

Le Duc ratifie cet arrangement.

LII. *Au camp devant Neuss, le* 9 *septembre* 1474. Le Duc confère à G. de B. l'office de gouverneur et capitaine général des villes, châtel, terre et seigneurie de Grave et du pays de Cuyck, et celui de gouverneur de la place, terre et seigneurie de *Hatendonck,* dont Frédéric d'Egmont s'était déporté en sa faveur.

LIII. *Au siége devant Neuss, le* 15 *novembre* 1474. Ordonnance du Duc, approuvant les dons faits à plusieurs de ses conseillers et serviteurs par les villes de Ruremonde, Gueldre, Erckelens, Thiel, Bommel et autres lieux du duché de Gueldre et du comté de Zutphen qui ne contribuaient pas dans la composition que les villes et quartiers de Nimègue, Arnhem, Zutphen et autres avaient faite avec lui lors de la conquête du duché de Gueldre. Ces dons sont énumérés dans les lettres ainsi qu'il suit : au chancelier le seigneur de Saillant et d'Espoisse, 150 livres; à l'évêque de Tournay, chef du conseil en l'absence du chancelier, 100 livres; au seigneur d'Humbercourt, 150 livres; au comte de Chimay, lieutenant du Duc en Gueldre, 100 livres; à messire Baudouin de Lannoy, gouverneur de Zutphen, 80 livres; à messire Jean Carondelet, premier président de la cour souveraine de parlement à Malines, 180 livres; à Me Jean de la Bouverie, second président, 50 livres, etc., etc., etc. Il est dit, dans le préambule, que les villes de Ruremonde, Gueldre, etc., avaient accordé au Duc 42,000 florins de 40 gros, à payer en trois ans.

LIV. *En son camp lez Harlaiz, le* 4 *juillet* 1475. Le Duc, ayant ordonné de lever, pour la garde des pays de Gueldre et de Zutphen, 1,000 hommes à cheval et 1,000 à pied, et ne pouvant les entretenir qu'au moyen d'emprunts à faire aux corps, communautés et sujets de Brabant, de Gueldre, de Namur, des pays d'Outre-Meuse, de Maestricht, des pays de Liége et de Looz, commet G. de B. à l'effet d'emprunter 21,000 livres de 40 gros, remboursables sur les aides consenties par certaines villes de Gueldre.

LV. *Au château de Westerloo, le dernier septembre* 1475. G. de B., ne pouvant exercer par lui-même l'office de capitaine des villes et château de Huy, que le Duc lui a conféré, établit son lieutenant audit office Godefroid de Marneffe, écuyer, sire de Seraing.

LVI. *A Vesoul, le* 22 *janvier* 1475 (1476, n. st.). Le Duc ordonne à G. de B., à peine de confiscation de corps et de biens, et d'être réputé envers lui traître, désobéissant et déloyal, de faire incontinent, dans les limites de ses gouvernements, appréhender au corps les gens d'armes et de trait de son armée qui auraient quitté leurs compagnies sans le congé de leurs capitaines, et, sans autre forme de délai, non pas seulement de les faire pendre, mais *équarteler en quatre quartiers*, le plus publiquement possible, et faire confisquer tous leurs biens, sans en rien laisser à leurs femmes, enfants, ni parents. (Voy. ci-dessus, p. 498, note 6.)

LVII. *A Malines, le* 13 *juin* 1476. Commission donnée par le conseil du Duc à G. de B., Me Jean Lorfèvre, président du conseil de Brabant, Jean Oudard, l'un des trésoriers du domaine, Me Jean Gros, premier secrétaire et audiencier, et Me Jean Slop, à l'effet d'ouïr les comptes des receveurs particuliers établis en Brabant pour l'aide de 500,000 écus.

LVIII. *A Bruxelles, le* 7 *septembre* 1476. Le conseil du Duc ordonne à G. de B. de faire publier, dans les pays de Liége et de Looz, la défense de porter armures, ou de s'assembler en armes : il avait été instruit que l'évêque de Liége avait fait faire des publications pour que ses sujets s'armassent, ce qui était contraire à la sentence portée par le Duc, de son consentement et de celui de son chapitre.

LIX. *A Termonde, le* 18 *septembre* 1476. Le conseil du Duc ordonne à G. de B. de se transporter incontinent en Gueldre, pour défendre les frontières contre ceux de Cologne et autres ennemis du Duc qui projetaient de les envahir.

LX. *A Gand, le* 31 *mars* 1476 (1477, n. st.). Cédule de la duchesse Marie. (C'est celle qui est citée en tête de cette notice.)

LXI. *A Bruges, le* 9 *avril* 1477. Lettres patentes de la duchesse Marie, par lesquelles elle confirme le contenu de la cédule du 31 mars précédent.

LXII. *A Hesdin, le* 20 *avril* 1477. Lettres de Louis XI, roi de France, par lesquelles il réhabilite le seigneur d'Humbercourt, condamné et mis à mort par ceux de Gand.

(Ces lettres sont fondées sur les mêmes motifs et contiennent les mêmes dispositions que celles données par le même roi en faveur des héritiers du chancelier Hugonet, qui sont citées dans la note ci-dessus.)

LXIII. *A Gand, le* 31 *août* 1478. Lettres patentes de Maximilien et Marie, par lesquelles ils confirment de nouveau le contenu de la cédule du 31 mars 1477, qui y est textuellement incorporée.

—

PAGE 577, 2e COLONNE, LIGNE 27.

Les fiançailles se firent aussitôt.

Maximilien fut obligé de se pourvoir d'une dispense du pape, qui lui coûta 10,000 écus, comme le prouve la quittance ci-après qui existe en original aux archives du royaume :

« Nous Lucas, evesque de Sibenic, legat apostolique ès pays et seignourie de tres hault et puissant prince monsr. le duc Maximilien, duc d'Ostrice, de Bourgoigne, etc., confessons avoir receu de Nicolas Prevost, conseiller de mondit seigneur le duc, et receveur general de toutes ses finances, pour et au prouffit de nostre très saint père le pape de Rome, la some de trois mil escuz, du pris de XLVIII gros monnoie de Flandres piece, sur et en tant moins de dix mil escuz desdits pris, accordez par mondit seigneur à nostredit saint pere, pour la dispence de la consommation du mariaige d'entre icellui monseigneur et tres haulte et puissante princesse madame Marie, duchesse d'Ostrice, de Bourgoigne, etc.; de laquelle somme de trois mil escuz, du pris, au prouffit et en tant moins que dessus, nous nous tenons pour content, promettans en deschargier nostredit seigneur et dame, leurdit receveur general et tous autres envers nostredit saint pere et par tout ailleurs où il appertiendra. En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes et y appendu nostre seel le IIIJe jour d'octobre l'an de grace mil IIIJ c. soixante dix sept.

« LUCAS, *supradictus episcopus, manu propriâ.* »

FIN DE L'APPENDICE.

ERRATA.

Pages.

69. Note 2, ligne 8. Wœstine. *Lisez :* Woestine.

86. Note 5, ligne 8. Réélus échevins de la Keure. *Lisez :* Élus échevins, etc.

87. Note 4. Ce fut le 10, et non le 6 mars 1450 (voyez l'Espinoy), que se fit l'élection. Nous avons commis dans cette note une autre inexactitude, tout en voulant rectifier M. de Barante : nous aurions dû dire que Daniel Sersanders n'était pas grand doyen des métiers à cette époque, mais échevin; il avait été créé grand doyen lors des élections de 1447 et 1448 (voy. l'Espinoy).

88. Note 8, ligne 18. Baudouin de Vos avait été échevin de Gand. *Lisez :* Échevin et grand bailli de Gand. Il exerça cette dernière charge pendant les années 1444 à 1449.

91. Note 5. Ajoutez la signature (G.).

96. 2e colonne, ligne avant-dernière, au lieu de la note 1. *Lisez :* 5.

109. Note 5, ligne 5, pour le service. *Lisez :* pour le servir.

111. Note 1, ajoutez la signature (G.)

121. Note 3 de la page précédente, ligne 26. Bossu. *Lisez :* Boussu.

122. 1re colonne, ligne 21, au lieu de la note 3. *Lisez :* 4.

Pages.

153. Note 1, ligne 5, d'engagère. *Lisez :* d'engagement.

221. Note 1. Voy. la note 2 à la page 212. *Lisez :* Voy. la note 3 à la page 210.

235. Note 3, ligne 6. Les mayeurs et échevins. *Lisez :* Les mayeur et échevins.

253. Note 2. Voy. ci-devant la note page 204. *Lisez :* Voy. ci-devant la note page 242.

255. A la note, article 5, ligne 3. Chef de cens. *Lisez :* Chef de sens.

262. Note 5, ligne 4. Leffele. *Lisez :* Leffe.

279. Note 1, lignes 15, 16 et 25. Cueillote. *Lisez :* Cueillette.

283. Note de la page précédente, ligne 15, 1465. *Lisez :* 1467.

455. Note 4. Cluny. *Lisez :* Clugny.

461. Note 1. J'ai donné, d'après le registre d'Ypres, la qualification de bailli de Gand au seigneur de Dadizeele ; c'est une erreur : le bailli de Gand à cette époque était Louis d'Escornaix, seigneur de Nokere et de Bevere.

568. Note 1, ligne 24. M. Jean Fourmeu. *Lisez :* Me Jean Fourmeu.

645. Note 1, ligne 1. L'évêque de Sebenitz. *Lisez :* Sebenic.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

TABLE GÉNÉRALE

ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DES MATIÈRES

DES DEUX VOLUMES DE L'HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOGNE.

Nota. **Les chiffres romains indiquent le volume, les chiffres arabes la page, et les alinéa le changement de volume.**

A

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

Q

R

S

T

U

V



Y

Z

FIN.